DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

DEUXIÈME SESSION—TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

39-40 Elizabeth II

VOLUME XIII, 1991

COMPRENANT LA PÉRIODE DU DIX-NEUVIÈME JOUR DE DÉCEMBRE 1990
AU ONZIÈME JOUR DE MARS 1991, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 19 décembre 1990

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES JEUX D'HIVER DU CANADA DE 1991

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, du 17 février au 2 mars prochain, les Canadiens auront les yeux rivés sur la province que je représente, l'Île-du-Prince-Édouard, où 2 500 des meilleurs athlètes de notre pays se rassembleront pour participer aux Jeux d'hiver du Canada de 1991.

L'excitation et la hâte sont manifestes partout dans l'île où 4 000 bénévoles s'activent aux préparatifs pour cet événement important. Toutes les 68 collectivités seront les hôtes des compétiteurs, lorsque les insulaires accueilleront les Canadiens dans ce lieu où nos ancêtres se sont réunis pour donner naissance à notre pays, en 1864. Ce sera une occasion merveilleuse pour nous tous de prendre conscience de l'existence possible d'un Canada uni, puisque nous rassemblerons les Canadiens pour une cause commune.

J'invite les députés de tous les partis et de tous les coins de notre pays ainsi que tous les Canadiens à venir à l'Île-du-Prince-Édouard pour participer à ce grand événement national. Les Jeux d'hiver du Canada de 1991 seront un moment très excitant pour les Canadiens.

* * *

[*Français*]

LES ÉLECTIONS EN HAÏTI

Mme Nicole Roy-Arcelin (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, dimanche dernier, le 16 décembre, des élections démocratiques ont eu lieu en Haïti, au cours desquelles le père Jean Bertrand Aristide a été élu avec plus de 70 p. 100 du vote populaire après plus de 35 ans de dictature duvaliériste. Amie du peuple haïtien, je suis très heureuse que ces élections se soient déroulées dans l'ordre et la discipline démocratiques.

L'arrivée au pouvoir de Jean Bertrand Aristide, ami personnel et leader respecté du peuple haïtien, va permettre à ce pays de faire un grand pas vers la démocratie et la justice. C'est pourquoi je demanderais à mon gouvernement, non seulement d'augmenter l'aide matérielle à ce pays, mais aussi d'intensifier les relations économiques et politiques avec le nouveau gouvernement élu qui sera plus respectueux de justice et de transparence dans la nouvelle Haïti démocratique.

* * *

[*Traduction*]

LA MARINE MARCHANDE CANADIENNE

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, le 8 novembre dernier, durant la période des questions, j'ai demandé au ministre des Anciens combattants s'il avait l'intention de prendre la mesure voulue et de présenter rapidement un projet de loi tendant à accorder le statut d'anciens combattants aux anciens membres de la marine marchande canadienne qui ont dû traverser des eaux dangereuses durant la Seconde Guerre mondiale.

Le ministre a semblé dire alors que son ministère examinait la question. Sauf erreur, le ministre a précisé non seulement à votre serviteur et à la Chambre, mais également aux anciens combattants directement touchés par cette question et aux Canadiens, que son ministère allait entreprendre des discussions avec un certain nombre de groupes d'anciens combattants, afin d'envisager la possibilité d'accorder le statut d'anciens combattants aux anciens membres de la marine marchande canadienne durant la Seconde Guerre mondiale.

Nous avions tort de penser cela. En effet, ni le ministre ni aucun de ses représentants n'a assisté aux rencontres du groupe d'étude formé par les associations d'anciens combattants pour examiner un certain nombre de questions, et notamment le problème des membres de la marine marchande.

Le ministre devrait profiter de la première occasion pour accorder le statut d'anciens combattants aux matelots et officiers de la marine marchande canadienne qui ont servi notre pays durant la Seconde Guerre mondiale. Manifestement, on a déjà bien assez étudié cette question et on devrait agir immédiatement. Cependant, si le ministre insiste pour l'examiner encore davantage, lui-

même ou ses représentants devraient participer activement à l'étude en question, de concert avec les associations d'anciens combattants et notamment les représentants des anciens membres de la marine marchande canadienne.

J'espère que le ministre dira carrément à la Chambre et aux Canadiens s'il a complètement rejeté l'idée d'accorder le statut d'anciens combattants aux membres de la marine marchande. Dans le cas contraire, il devrait enfin prendre la mesure qui s'impose et présenter le projet de loi pertinent. Nous pourrons l'adopter en une seule journée et réparer cette injustice historique.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, le mois dernier, ce sont les hommes et les femmes qui travaillent pour Air Canada qui ont fait les frais de la politique économique irresponsable du gouvernement. Deux mille huit cents d'entre eux ont perdu leur emploi dans l'ensemble du Canada, dont 240 au Manitoba. Il y a deux semaines, le manque de sagacité du gouvernement dans d'autres politiques a coûté leur emploi à 40 ou 50 employés de la Société Radio-Canada, au Manitoba. Cette semaine, c'est la Monnaie royale du Canada, à Winnipeg, qui écope. Vingt-neuf employés ont été licenciés, et les chances qu'ils soient rembauchés sont minces, voire nulles.

Quand le gouvernement va-t-il avoir le bon sens d'arrêter de sabrer de la sorte dans de bons emplois et de s'en prendre aux Canadiens et aux Canadiennes de l'Ouest? Y a-t-il un ministre qui aurait la bonté de dire aujourd'hui aux Canadiens combien d'autres emplois seront éliminés cet hiver à cause de politiques comme celles des taux d'intérêt élevés, de l'accord de libre-échange canado-américain et de la taxe inflationniste sur les produits et services?

Quelle abomination! Quelque cinq millions de Canadiens et de Canadiennes vivent dans la pauvreté, près de deux millions vivent de l'assistance publique et plus d'un demi-million fréquentent les banques d'alimentation qui ne fournissent pas à la tâche. Va-t-on jamais cesser de s'en prendre aux travailleurs et travailleuses du Canada?

* * *

LES PÊCHES

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, comme en témoigne le Plan de gestion du poisson de fond de l'Atlantique pour 1991, les mesures qu'a prises récemment le gouvernement, y compris la réduction des contingents, ont profité à tous les Canadiens et en particulier à ceux qui travaillent dans le secteur de la pêche.

Je félicite le ministre des Pêches et des Océans pour avoir su fixer un total des prises admissibles raisonnable pour le stock de morue vital des régions 2J et 3K-L. Le chiffre établi constitue un compromis raisonnable, car il va permettre au stock de se rétablir tout en satisfaisant aux besoins sociaux et économiques des pêcheurs et des travailleurs de conserverie dont la vie dépend de ce stock.

Les propositions de Cabot Martin, de la *Newfoundland Inshore Fisheries Alliance*, devraient être prises pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire des désirs égoïstes et hypocrites. Cette semaine, il s'est fait le chouchou des médias en exigeant des réductions marquées de contingents—qu'il réserve toutes évidemment au secteur de la pêche hauturière.

• (1410)

Le contingent excessif de morue de l'Atlantique que la Communauté européenne a annoncé s'être attribué aujourd'hui devrait être condamné par tous les députés et par tous les Canadiens. Grâce à la bonne gestion du gouvernement actuel et du ministre, nos stocks de morue vont se rétablir et assurer un avenir magnifique au secteur de la pêche au poisson de fond de l'Atlantique. Toutefois, il faudra peut-être prendre en 1991 d'autres mesures pour traiter avec nos amis européens.

* * *

[*Français*]

LA PAUVRETÉ

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, à l'approche de Noël, j'aimerais attirer l'attention de cette Chambre sur le problème de plus en plus honteux de la pauvreté et de la sous-alimentation qui touche une partie sans cesse croissante de la population. Une famille sur cinq consacre plus de 50 p. 100 de ses revenus pour se loger. Soixante p. 100 des familles monoparentales, surtout dirigées par des femmes, vivent sous le seuil de la pauvreté.

Dans les quartiers défavorisés de Montréal, 12 p. 100 des enfants viennent au monde avec un poids insuffisant, un taux supérieur à beaucoup de pays du Tiers monde. Heureusement, des organismes communautaires et des bénévoles font leur part pour alléger ce problème.

Je voudrais leur rendre hommage aujourd'hui, en demandant aux députés de cette Chambre d'accentuer leurs pressions sur le gouvernement, qu'ils fassent leur part pour donner un minimum de dignité à nos concitoyens les plus pauvres.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le geste de Radio-Canada n'est pas différent de celui qu'avait pris Radio-Québec en 1986 en fermant ses neuf centres de production régionale et, plus tôt cette année, son bureau de Gaspé.

Quant à l'endroit où doivent être effectuées les coupures, la responsabilité en revient uniquement au président et aux autorités de Radio-Canada. Qu'ils ouvrent leurs livres de comptabilité pour que les députés et le public québécois puissent prendre connaissance des recettes et des dépenses.

Monsieur le Président, au lieu de crier après les députés conservateurs de l'Est du Québec, le député péquiste, M. Jean Garon, au Québec, devrait nous expliquer, à nous Québécois, ce qu'il aurait dû faire pour empêcher la fermeture des stations régionales de Radio-Québec. Ce message concerne aussi le NPD fédéral et québécois.

* * *

[*Traduction*]

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Al Horning (Okanagan-Centre): Monsieur le Président, la semaine dernière, le député d'Okanagan-Ouest à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, M. Cliff Serwa, qui est de ma circonscription fédérale, a été nommé ministre de l'Environnement de sa province.

Je connais M. Serwa depuis de nombreuses années et je sais qu'il s'acquittera de ses fonctions de façon remarquable, qu'il a hâte de travailler avec le ministre fédéral de l'Environnement à la mise en oeuvre du Plan vert.

Je sais que tous les députés se joignent à moi pour souhaiter à M. Serwa de réussir dans cette nouvelle entreprise.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, à Moncton aujourd'hui près de 2 000 Acadiens vont manifester pour protester contre les coupures à Radio-Canada. Ces coupures feront que la participation de jeunes Acadiens aux Jeux de l'Acadie passera sous silence, ou presque.

Dans ma circonscription de Timmins—Chapleau, nous avons perdu notre voix, et notre isolation est encore plus évidente. Le gouvernement est en train de dépenser plusieurs millions de dollars sur une commission sur l'unité nationale. Pourtant, le ministre des Communications de son côté ne fait rien pour empêcher les coupures du réseau de Radio-Canada, un des outils nécessaires pour favoriser le dialogue et la compréhension entre Canadiens.

Pour les francophones hors Québec, ces coupures les laissent encore plus isolés et vulnérables. Si le premier ministre était sincère dans ses efforts pour promouvoir l'unité nationale, il devrait s'assurer que son gouvernement l'appuie et cesse de défaire par la porte d'en arrière ce que le premier ministre prêche sur le perron d'en avant.

* * *

[*Traduction*]

LES HEBDOMADAIRES RURAUX

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, les hebdomadaires ruraux jouent un rôle capital dans nos collectivités, dans nos provinces et dans notre pays. En communiquant l'information au sein de la collectivité, en faisant connaître à leurs lecteurs la politique et les programmes du gouvernement, ils sont au coeur de la collecte et de la diffusion des nouvelles.

La semaine dernière, le gouvernement Mulroney leur a déclaré la guerre en haussant sensiblement le tarif postal et les impôts qu'ils doivent payer. À cause de cela, les coûts d'un hebdomadaire de ma circonscription vont augmenter de plus de 350 p. 100.

Pour le *Manitoulin Expositor*, un hebdomadaire de l'île Manitoulin, les frais d'affranchissement, ajoutés à la TPS, passeront de 17 000 $ cette année à 57 000 $ l'année prochaine. C'est une hausse excessive pour ce journal. Je suis sûr que de nombreux hebdomadaires ruraux cesseront de publier l'année prochaine à cause de cette nouvelle taxe et des hausses du tarif postal.

Je demande donc au gouvernement de cesser d'exterminer nos hebdomadaires ruraux, d'éliminer cette taxe et d'annuler ces augmentations de taxes et du tarif postal.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LES AÎNÉS

M. Jacques Vien (Laurentides): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai eu l'honneur d'être invité à deux rencontres des Clubs de l'âge d'or de ma circonscription. Il s'agissait de L'âge d'or de Saint-Jovite et du Cercle d'amitié de Lafontaine.

Les personnes du troisième âge sont de plus en plus nombreuses et aussi de plus en plus actives et présentes dans tous les domaines. C'est le cas dans ma circonscription de Laurentides et je m'en réjouis. Je suis des plus fiers de voir que les personnes du troisième âge cherchent à occuper la place qui leur revient dans leur milieu.

Je veux donc rendre hommage à toutes les personnes du troisième âge qui participent régulièrement à des activités communautaires. Elles témoignent du dynamisme de leur groupe et contribuent d'une façon très significative à enrichir notre société.

* * *

[*Traduction*]

MME MARGARET THATCHER

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, le départ de Margaret Thatcher, le mois dernier, après onze ans et demi au poste de première ministre de la Grande-Bretagne, a mis fin à une époque remarquable de l'histoire politique britannique.

J'aimerais aujourd'hui rendre hommage à cette grande et remarquable femme d'État et au rôle qu'elle a joué en tant que leader mondial. Son pragmatisme devant les questions complexes, de même que sa croyance indéfectible dans la liberté et dans le système de libre entreprise ont marqué toute sa carrière politique et plus spécialement sa précieuse contribution à la fin de la guerre froide et à l'ouverture des pays de l'Est.

Au Canada, les céréaliculteurs des Prairies se sont montrés particulièrement heureux de l'opposition qu'elle a manifestée à l'endroit de la politique agricole commune de la Communauté économique européenne, compte tenu des conséquences économiques que ce programme de subventions déloyales leur a fait subir.

M^me^ Thatcher n'a jamais rejeté l'image de dame de fer que les médias soviétiques lui ont attribuée pour son opposition au communisme et son appui inébranlable à l'OTAN. Mes hommages à la dame de fer. Elle est une source d'inspiration pour tous.

LA TOLÉRANCE INTERRACIALE

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour porter à votre attention l'intolérance croissante à laquelle se heurte la population musulmane et arabe de notre pays.

Alors que le Canada et l'Occident se préparent à aller en guerre contre Saddam Hussein, de trop nombreuses remarques et images dépeignent les Irakiens et les autres peuples arabes comme des ennemis de l'Occident. C'est là du racisme pur et simple que nous ne pouvons jamais accepter.

[*Français*]

Les déclarations qui incitent à la haine contre n'importe quel groupe identifiable doivent être dénoncées vigoureusement par tous les membres de la Chambre. Je demande au ministre d'État (Multiculturalisme) de prendre la défense des peuples musulmans et arabes du Canada. Moins que cela ne suffit pas, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

LES DIFFÉRENDS OUVRIERS

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur a vraiment poussé à l'extrême son insouciance à l'égard des sans-emploi du pays. Un conseil arbitral local, un juge-arbitre et la Cour fédérale du Canada ont infirmé l'odieuse règle des 85 p. 100 de rappel à laquelle étaient assujettis les travailleurs avant d'avoir droit à l'assurance-chômage.

Mais sans se démonter, le gouvernement a poursuivi sa lutte contre les chômeurs. Il en a appelé de la décision auprès de la Cour suprême pour s'assurer que, même lorsqu'un conflit de travail prendra fin, les travailleurs n'auront pas droit à l'assurance-chômage.

Selon certains avocats spécialisés dans le droit du travail et certains fonctionnaires du gouvernement, la Cour suprême pourrait fort bien débouter le gouvernement; malgré cette éventualité, celui-ci a encore une fois fait montre d'un manque total de compassion. Le gouvernement laisse maintenant entendre qu'avec le nouveau projet de loi C-21 qui remplace l'ancienne loi et est encore plus strict, il peut passer outre à la décision de la Cour suprême.

Par cette manoeuvre, le gouvernement fait voir qu'il est au-dessus de la loi. Cette vertu qu'est l'indulgence en prend un dur coup. Joyeux Noël aux conservateurs, de la part de tous les chômeurs du pays.

* * *

LE SÉNAT

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, au moment où l'année tire à sa fin, il est difficile d'oublier le spectacle auquel s'est prêté le groupe MacEachen au Sénat. Au milieu des coups de poing répétés sur les pupitres, accompagnés d'une symphonie de mirlitons, et d'efforts pour figurer dans le *Livre des records mondiaux Guiness* pour le plus long discours jamais prononcé, la réputation et le respect de la chambre de réflexion du Canada ont dégringolé à un point qui défie toute comparaison. Espérons que la crédibilité donnée à cette Chambre par les sénateurs conservateurs devienne contagieuse et que la vingtaine de projets de loi gouvernementaux dont elle est actuellement saisie seront étudiés conformément aux attentes qui prévalaient autrefois dans cette enceinte.

Je voudrais dire au chef suppléant de l'opposition qui quitte son poste et qui, fort de sa crédibilité, a assuré un leadership sage et respectable à la Chambre des communes, qu'il est déplorable que, pour chaque point qu'il a accumulé dans les sondages en faveur de son parti, ses homologues libéraux au Sénat lui ont fait perdre un point et demi.

• (1420)

M. le Président: Je veux faire remarquer à tous les députés que la présidence, dans sa grande magnanimité, a permis à tous ceux qui voulaient faire une déclaration de la faire. C'est l'esprit des Fêtes. Ne comptez pas sur la même chose l'année prochaine.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: C'est pousser l'esprit des Fêtes un peu loin.

M. Gauthier: Monsieur le Président, dans ce même esprit, autoriseriez-vous toutes les questions et, espérons-le, toutes les réponses?

M. le Président: À une seule condition, que non seulement le ministre, mais tous les ministres le demandent.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

M. le Président: Le chef de l'opposition.

Des voix: Herb, Herb, Herb.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉCONOMIE

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je désire remercier mes collègues de leurs applaudissements et surtout de leurs encouragements et de leur appui au cours des derniers mois. J'ai hâte de travailler avec le nouveau chef dans le même esprit de collaboration.

Dans ce sens, je désire également remercier le gouvernement de m'avoir donné tant d'occasions de le critiquer, ce qui, je le dis avec regret, continuera à se produire dans les mois à venir.

Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre des Finances. Je pose cette question car, aujourd'hui, l'Association des manufacturiers canadiens a publié sa revue de fin d'année. Elle confirme que nous sommes dans une récession d'origine canadienne qui, selon l'AMC «a été précipitée par la montée des taux d'intérêt et des taux de change», autrement dit par les mauvaises politiques économiques du gouvernement. Le rapport ajoute que cette récession se traduira par «la perte de 180 000 emplois, dont la moitié peut-être de façon permanente», et «la faillite et la fermeture de centaines d'entreprises manufacturières».

Comment se fait-il que le ministre des Finances soit le dernier dans ce pays à reconnaître le carnage, pour l'économie et la population de ce pays, qui résulte de ses politiques et pourquoi ne commence-t-il pas à faire quelque chose pour arrêter ce carnage et cette dévastation?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai reconnu dans le budget de février que nous entrions dans une période économique difficile, ce n'est donc pas une chose qui nous prend par surprise. Comme je l'ai déjà dit, nous pensions bien que cela venait. C'est prévisible lorsqu'un pays a connu 7 ans et demi de forte croissance. C'est la même chose aux États-

Unis, au Royaume-Uni, en Australie et ailleurs. Nous ne sommes pas les seuls à connaître ce genre de difficultés.

Nous l'avons reconnu au printemps de cette année lorsque nous avons commencé à laisser descendre les taux d'intérêt. N'oublions pas qu'ils ont baissé de plus de 200 centièmes de point. Comme les marchés en témoignent, il y aura une autre baisse des taux d'intérêt demain. Je pense que c'est la meilleure chose à faire pour réduire le coût de l'emprunt et donc créer des occasions d'activité économique dans tout le pays.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Je regrette d'avoir à le dire, monsieur le Président, mais cette réponse ne suffira tout simplement pas pour les milliers de Canadiens qui font la queue aux bureaux de l'assurance-chômage. Elle ne suffira pas pour les milliers de Canadiens qui font la queue aux bureaux de l'assistance sociale. Elle ne suffira pas pour les milliers de Canadiens qui font, tragiquement, la queue devant les banques d'alimentation, même en cette période des fêtes partout au Canada, à cause des politiques malavisées du gouvernement actuel.

L'Association des manufacturiers canadiens a dit que cela n'avait pas besoin de se produire. Quand le ministre va-t-il se réveiller et commencer à faire quelque chose de nouveau et de positif pour les milliers de travailleurs qui perdent leur emploi de façon permanente à cause de la récession causée par ses politiques? Pourquoi ne fait-il pas quelque chose tout de suite pour les innocentes victimes de la récession fabriquée au Canada par son gouvernement?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, mon honorable collègue dit que faire baisser les taux d'intérêt ne suffira tout simplement pas. Il critique les taux d'intérêt élevés depuis un bon bout de temps. Nous avons agi, de façon raisonnablement énergique à mon avis, pour faire baisser les taux d'intérêt. Il dit maintenant que cela ne suffira tout simplement pas.

Si cela ne suffit pas, quelle est donc la position du Parti libéral? Nous avons entendu cela à maintes et maintes reprises, qu'il s'agisse du libre-échange, de la taxe sur les produits et services, et maintenant des politiques économiques. Le Parti libéral du Canada excelle à fanfaronner, mais il n'excelle pas à proposer des solutions de rechange constructives pour montrer comment il agirait mieux ou différemment.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, les Canadiens disent au ministre et à son gouvernement qu'ils veulent des élections et un nouveau et meilleur gouvernement, non le gouvernement que nous voyons malheureusement de l'autre côté de la Chambre. Lorsque le ministre dit qu'il est en train de faire baisser les taux d'intérêt élevés, les Canadiens savent que c'est un effort dérisoire.

[*Français*]

Aujourd'hui, l'Association des manufacturiers canadiens a publié son rapport de fin d'année. Je demande donc ceci au ministre des Finances: Quand va-t-il aller voir par lui-même les files d'attente énormes aux bureaux d'assurance-chômage partout à travers le Canada? Comment pense-t-il que tous ces chômeurs vont passer le temps des Fêtes sans même avoir l'espoir de temps meilleurs dans la nouvelle année? Pourquoi n'y a-t-il pas de nouvelles politiques pour tous ces chômeurs?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous avons reconnu qu'il y a beaucoup de faiblesses maintenant dans notre économie et nous avons réduit les taux d'intérêt depuis le printemps dernier. Le résultat créera des opportunités pour une croissance dans l'avenir. C'est un phénomène naturel d'avoir une période de ralentissement de notre économie après que celle-ci ait connu sept années et demie de croissance très forte. Par la suite, nous avons contrôlé les pressions inflationnistes que nous avons eues il y a deux ans. Il est possible qu'il y ait une réduction des taux d'intérêt à l'avenir et c'est la meilleure réponse pour notre économie maintenant.

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Monsieur le Président, le gouvernement a reconnu, dans le budget déposé au mois de février, que tous les éléments étaient en place pour créer une récession. Les souhaits du ministre des Finances ont été exaucés: le taux de chômage grimpe avec la perte de milliers d'emplois à tous les mois; le taux de faillite au Canada a atteint des niveaux records et on sait qu'on est dans une récession qui fait pleine vague à travers le pays.

Je veux demander ceci au ministre des Finances: Est-ce qu'il est satisfait des résultats de sa politique économique? Est-ce que le ministre des Finances croit que pour les Canadiens, ce sera un Noël joyeux et une année prospère, grâce à ses politiques?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, personne ne se réjouit de voir venir une récession, de voir des gens perdre leur emploi ou faire faillite. Mais ce sont des choses qui arrivent dans une économie qui croît plus vite que ne lui permet sa capacité.

Il y a certains signes dans l'économie. Prenons par exemple un article paru dans le *Globe and Mail* de ce

matin et qui a pour titre «Les données commerciales mensuelles: une agréable surprise». Les exportations ont encore augmenté. Je crois que la situation n'est donc pas aussi alarmante que le disent le député et le leader de l'opposition. Il importe de reconnaître que la situation n'est pas aussi sombre qu'il n'y paraît, qu'il existe certes des difficultés, mais aussi des éléments positifs dans l'économie.

• (1430)

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Monsieur le Président, par suite de la baisse prononcée des taux d'intérêt aux États-Unis hier, l'écart s'est creusé davantage entre les taux américains et canadiens.

Des Canadiens sont victimes de la disparition d'emplois dans le secteur manufacturier, et le ministre en est conscient, et les faillites de particuliers et d'entreprises n'ont jamais été aussi nombreuses que maintenant dans l'histoire du pays.

Comment le ministre s'y prend-il pour expliquer aux gens d'affaires, qui font face à des taux d'intérêt élevés et à un dollar canadien fort, de quelle manière ils vont rester concurrentiels et survivre dans un climat semblable, lequel est la conséquence directe d'un plan proposé par le gouvernement dans son budget de février? Que répond-il aux entreprises, s'il ne veut pas nous répondre à nous?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais souligner qu'au cours des derniers mois l'écart entre les taux canadiens et américains a diminué de 150 points de base. Par conséquent, nous tenons compte des préoccupations soulevées par le député. Nous communiquons avec beaucoup de gens d'affaires, qui nous font part des mêmes inquiétudes. Nous en tenons compte.

Le député veut savoir pourquoi nous sommes dans cette situation. Nous savions fort bien en 1988 et en 1989 que les pressions inflationnistes étaient très fortes. Si nous ne l'avions pas reconnu, si nous avions laissé libre cours à l'inflation, comme c'est arrivé dans les années 70 et au début des années 80, ces mêmes gens d'affaires feraient face à un taux d'inflation et à des taux d'intérêt beaucoup plus élevés aujourd'hui, ce qui entraînerait une hausse considérable du chômage. C'est exactement ce que nous tentons d'éviter avec nos politiques, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

* * *

L'AIDE POUR LA FAMINE EN ÉTHIOPIE

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je tiens, moi aussi, à féliciter le député de Windsor-Ouest pour son travail en tant que chef de l'opposition et je crois que nous avons tous apprécié sa prestation.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Ma question, monsieur le Président, s'adresse au vice-premier ministre. Avec un taux de chômage élevé, une récession, de graves questions sur l'unité nationale, l'année a été très difficile pour le Canada et tous les députés se sont livrés à de sérieux examens de conscience.

Mais je veux aller au-delà de notre cercle immédiat parce que, en tant que nation, nous assumons une certaine responsabilité face aux milliers d'êtres humains qui se trouvent dans une situation bien pire que la nôtre et qui, en cette période de réjouissances, ont faim. Je pense qu'il convient de penser au rôle que notre nation doit jouer. Il y a environ quatre millions de personnes qui ont faim dans le nord de l'Éthiopie et Oxfam Canada a déclaré qu'il suffirait de 1,75 million de dollars pour contrer la famine.

Est-ce que le gouvernement veut éviter cette famine et dégager immédiatement les 1 750 000 $ qu'il faut pour que la population du nord de l'Éthiopie puisse elle aussi passer de belles fêtes?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, avant de répondre, je veux féliciter moi aussi le chef de l'opposition qui est délivré de ses fonctions. Certains d'entre nous savent à quel point quitter ce poste peut être cause de satisfaction. Et puis-je aussi . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Expliquez.

M. Clark (Yellowhead): Oh, mes paroles sont peut-être un peu ambiguës.

En cette fin d'année civile où elle a été élue à la tête de son parti, qu'il me soit aussi permis de féliciter le chef du

Nouveau Parti démocratique pour le travail qu'elle a accompli.

Pour ce qui est de l'Éthiopie, le gouvernement partage les sentiments exprimés par la députée de Yukon au sujet de nos obligations internationales. Nous déployons de grands efforts pour nous en acquitter. Nous le faisons notamment par notre Programme d'aide publique au développement et par notre volonté de trouver rapidement une issue pacifique à la crise du Golfe, dont les principales victimes sont précisément les pauvres des pays en développement qui doivent faire face à l'augmentation des prix de l'énergie et à la perte de l'argent que leurs proches travaillant dans les pays du Golfe leur envoyaient.

Comme mon gouvernement, je m'inquiète du sort de l'Éthiopie. De simples députés ont pensé qu'il serait peut-être utile d'organiser une délégation de députés des trois partis qui irait dans cette région pendant les fêtes. Je pense qu'une telle initiative pourrait être utile. J'ai l'intention de donner suite à cette suggestion.

Nous examinerons ensuite les recommandations que ces députés pourraient nous présenter à leur retour.

Des voix: Bravo!

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Je suis contente, certes, d'entendre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous dire qu'il y a peut-être place pour un examen indépendant de la situation en Afrique qui est très grave. J'applaudirais à une telle initiative.

J'ajouterai qu'il existe, dans l'immédiat, un problème que nous connaissons fort bien. Selon Oxfam Canada, on aurait besoin d'un million de tonnes de céréales dans le nord de l'Éthiopie et autant au Soudan. Pourtant, il reste dans les silos de nos agriculteurs, semble-t-il, un excédent d'environ 33 millions de tonnes de céréales dont on ne sait que faire.

Le ministre de l'Agriculture pourrait-il nous dire si le gouvernement canadien songe à acheter ces céréales pour les donner à ces gens dès maintenant car ils ne peuvent pas attendre.

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, comme l'a exprimé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, nous sommes bien sûr préoccupés par la situation en Éthiopie. Probablement que mon honorable collègue doit être également au courant qu'hier il y a enfin eu une entente de réouverture du port de Massaoua entre le gouvernement et les rebelles. Je crois que c'est quand même une démonstration que tous les pays donateurs ont essayé d'influencer les deux parties en cause de façon à rouvrir le port de Massaoua pour permettre de rejoindre le plus grand nombre possible de gens et ainsi pouvoir venir en aide à la population affectée. J'ai personnellement rencontré, hier ou avant-hier, une coalition d'ONG qui revenait justement de l'Éthiopie, où nous avons échangé ensemble, de façon à pouvoir, au cours des mois qui viennent, répondre efficacement à la crise qui sévit en Éthiopie. Et comme nous l'avons fait l'an dernier, avec la Communauté internationale et avec les ONG canadiens, par lesquels la plupart de notre aide alimentaire parvient au peuple éthiopien, nous continuerons de collaborer de façon à pouvoir aider le plus possible la population éthiopienne.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, durant cette année qui se termine, notre monde a complètement changé. Mais ce que l'on doit réaliser aussi c'est que le monde n'est pas seulement un grand marché, mais il est une grande famille. Je viens de parler de la famine qui est en train de détruire certaines régions de l'Afrique, alors que chez nous au Canada, d'énormes surplus de grain s'accumulent. Ma question est simple: Est-ce que le gouvernement va donner ces surplus à ceux qui meurent de faim maintenant en Afrique?

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, ma collègue sait sûrement que quand il s'agit de fournir de l'aide, de la nourriture aux peuples en détresse en Éthiopie, il faut quand même avoir une coordination des pays donateurs, de façon à pouvoir s'assurer que la nourriture, l'aide alimentaire rejoigne les populations. Et je pense que c'est notre principale préoccupation. Nous sommes prêts, par nos budgets d'aide, comme je l'ai démontré dans les dernières années, à acheter la nourriture et l'envoyer en Éthiopie. Mais ma collègue sait sûrement que la guerre qui sévissait nous empêchait souvent de rejoindre les populations. Nous avons accepté, au cours des dernières années, de livrer la nourriture par les moyens qui étaient à notre disposition avec les pays donateurs, soit par la route du Sud, soit par ce qu'on appelle le *cross border operation*, mais il n'est pas tout simplement question d'envoyer plus de blé et de nourriture, mais de s'assurer que l'aide va se rendre aux populations.

Et c'est dans ce sens-là que j'ai demandé la collaboration des ONG, de façon à s'assurer que toutes les informations et toutes les pressions seraient faites sur les parties en cause, comme le résultat que nous venons d'avoir, l'ouverture du port de Massaoua, qui, je pense, est une grande victoire pour la Communauté internationale, de façon à pouvoir s'assurer qu'un nouveau méca-

nisme sera à notre disposition pour pouvoir livrer l'aide alimentaire.

L'EMPLOI

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Depuis deux ans, 63 compagnies à Montréal ont annoncé la perte de 14 000 emplois industriels et le taux de chômage à Montréal est maintenant rendu à 11,7 p. 100. Il s'agit du taux municipal le plus élevé au Canada. Dans ces circonstances, est-ce que la ministre est maintenant prête à rencontrer le gouvernement du Québec et le maire de Montréal afin de préparer un plan d'action pour créer des emplois à plein temps et permanents? Est-ce que la ministre est maintenant prête à prendre ces mesures?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, beaucoup de mesures ont été prises à Montréal, comme dans les autres villes du Canada.

• (1440)

[*Traduction*]

Je pense surtout à une industrie montréalaise qui se tire fort bien d'affaire. Je parle de l'industrie pharmaceutique. Grâce à la législation du gouvernement actuel, dont le député a dit qu'elle nous ferait perdre des emplois, on a créé des centaines d'emplois dans ce domaine à Montréal, y compris des centaines d'emplois dans la recherche.

Des voix: Bravo!

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, cette réponse ne satisfera pas les chômeurs de Montréal, où le taux de chômage est plus élevé que dans toute autre ville canadienne, y compris St. John's, à Terre-Neuve.

Le mois prochain, 1 100 travailleurs perdront leur emploi chez Pratt & Whitney, à Longueuil. Ils n'ont pas besoin de formation. Ils veulent un emploi.

Que fera la ministre pour ces travailleurs? Ils ne veulent pas entendre des discours; ils veulent des mesures concrètes.

Des voix: Bravo!

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la formation et les emplois sont indissociables. C'est pourquoi l'industrie pharmaceutique est un si bon exemple: elle exige l'embauche de travailleurs spécialisés; elle crée des emplois et nous offrons les programmes de formation qui permettent aux travailleurs de se qualifier pour ces emplois. L'un ne va pas sans l'autre.

Nous avons besoin non seulement d'emplois au pays, mais aussi de compétences spécialisées. Le problème, c'est que les compétences disponibles et les emplois disponibles ne correspondent pas. On voit bien que les députés d'en face, qui nous ont longtemps empêchés de passer à l'action, n'ont pas envie d'entendre, puisqu'ils continuent à parler.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA PAUVRETÉ

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le Conseil national du Bien-être social qui est le Conseil du ministre de la Santé nous dit que la vaste majorité du 1,9 million de Canadiens qui dépendent du Bien-être social sont des enfants, des personnes handicapées et des familles monoparentales qui vivent jusqu'à 50 p. 100 sous le seuil de la pauvreté. Pendant ce temps, le gouvenement ne veut plus payer sa juste part des coûts du Bien-être social, spécialement dans la province où surgit le plus de nouveaux cas.

Je demande donc au ministre d'expliquer aux victimes de la mauvaise gestion économique de ce gouvernement pourquoi on les abandonne.

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, si la députée était le moindrement juste et précise, elle ne dirait pas que nous abandonnons les gens.

Cette année seulement, les paiements aux provinces en vertu du Régime d'assistance publique du Canada vont s'élever à environ 5,8 milliards de dollars. La députée n'est pas sans savoir que, depuis la défaite du gouvernement libéral, beaucoup de Canadiens—presque 1 million—sont passés au-dessus du seuil de pauvreté; environ le tiers de ces Canadiens sont des enfants. Dans plusieurs domaines importants, le gouvernement a pris des mesures visant à améliorer les occasions d'emploi et les prestations sociales des Canadiens.

Quand vient le temps de s'attaquer aux problèmes des pauvres ou d'adopter des mesures sociales progressives, le Parti libéral dit oui, mais vote non.

Des voix: Bravo!

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Cette année, monsieur le Président, un demi-million de Canadiens font la queue chaque mois aux banques d'alimentation en espérant survivre au cours des deux dernières années du mandat du gouvernement actuel.

Le ministre s'engagerait-il aujourd'hui à visiter les banques d'alimentation au temps de Noël afin de constater lui-même l'état de pauvreté sur lequel son gouvernement insensible ferme les yeux?

Des voix: Bravo!

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, non seulement je visite régulièrement les institutions qui servent les Canadiens—banques d'alimentation, garderies ou quoi encore—mais je pense que la députée devrait profiter du temps des Fêtes pour rendre visite à des Canadiens qui ont trouvé du travail depuis six ans.

Elle devrait s'entretenir avec des mères qui, pour la première fois, ont pu dénicher un emploi, ont tiré leurs enfants de la pauvreté et ont bénéficié d'un crédit d'impôt-enfants deux fois plus élevé qu'auparavant. Elle devrait parler à des Canadiens qui ont longtemps souffert de l'indifférence des libéraux et qui ont profité des occasions que nous leur avons offertes où plus d'un million de Canadiens ont trouvé de nouveaux emplois.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, aujourd'hui encore un autre organisme indépendant, la Banque Toronto Dominion, a publié un rapport selon lequel «il s'agit, à une exception près, de la pire récession depuis la Seconde Guerre mondiale.» Il en rejette la responsabilité, et là encore je cite le rapport: «sur la politique du gouvernement fédéral mise en oeuvre par la Banque du Canada».

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Maintenant que les États-Unis ont abaissé leur taux bancaire à 6,5 p. 100, bien que leur taux d'inflation soit plus élevé qu'ici au Canada, le gouvernement va-t-il abaisser nettement les taux d'intérêt dans notre pays de manière à aider les nécessiteux et les chômeurs en cette triste période alors qu'approche la fête de Noël.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous avons très régulièrement abaissé les taux d'intérêt depuis le mois de mai de cette année où le taux de la Banque du Canada était de 14,05 p. 100. La semaine dernière, il était de 12,01 p. 100. Il va baisser demain quand aura lieu l'adjudication des bons du Trésor.

Pour remédier à la crise économique, nous avons continuellement réduit les taux d'intérêt. Comme je le disais en réponse à une question précédente, l'écart entre les taux d'intérêt américains et canadiens a diminué de quelque 150 points de base au cours de la même période.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Il est évident que ce gouvernement ne fait rien pour protéger les victimes de la récession que nous connaissons.

Plus de 17 000 Canadiens font la queue tous les jours devant les banques d'alimentation; ce chiffre est de 500 000 par mois. Il s'agit d'une hausse de 30 p. 100 par rapport à l'année dernière. Plus de 1,9 million de Canadiens touchent des prestations d'assistance sociale. Au lieu d'offrir une main secourable aux pauvres du Canada, le gouvernement leur donne une gifle en pleine figure en plafonnant les prestations accordées dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada.

En cette période des Fêtes, compte tenu de l'hiver rigoureux qui nous attend et vu le nombre de plus en plus croissant de nécessiteux qui souffrent de la faim, le ministre accepterait-il pour une fois de revenir sur sa décision et d'aider les pauvres du Canada en supprimant le plafonnement des prestations accordées au titre du Régime d'assistance publique du Canada?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, lorsqu'on a décidé de plafonner l'aide accordée au titre du Régime d'assistance publique du Canada, on visait surtout à limiter à 5 p. 100 environ la hausse des prestations versées cette année aux trois provinces les plus riches.

Dans la province d'origine du député, par exemple, les prestations versées dans le cadre du Régime ne sont nullement plafonnées. Cette année, les provinces recevront quelque 5,8 milliards de dollars au titre du Régime d'assistance publique du Canada.

Le moment est venu pour les députés de l'opposition d'être honnêtes avec les Canadiens. Compte tenu du fait que chaque Canadien doit assumer sa part de la dette nationale d'Ottawa, part qui s'élève à 13 000 dollars

environ, le député, à l'instar du NPD, propose-t-il que le gouvernement continue de laisser accumuler la dette et de refiler la facture à nos enfants?

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. David Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications et porte sur la fermeture soudaine de la station de télévision de Radio-Canada à Sydney.

Avec la cession des activités de VIA Rail, la fermeture de la base des Forces armées canadiennes, les compressions imposées à Air Canada et l'effondrement de l'industrie de la pêche au Canada atlantique, l'économie de l'est de la Nouvelle-Écosse est dans un piètre état.

La fermeture de cette station de télévision entraîne la perte de dizaines d'emplois et prive la population de ma circonscription et de tout le Cap-Breton d'un lien spécial qui les unit au reste du pays.

Pourquoi le ministre est-il si résolu à démanteler une autre de nos institutions nationales et à supprimer d'autres emplois dans une région déjà aux prises avec de grandes difficultés économiques.

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, la restructuration de la Société Radio-Canada a été analysée, étudiée et recommandée par plusieurs groupes d'étude et la Société Radio-Canada a pris les dispositions en ce sens. Il me fera plaisir d'expliquer plus en détail, lors de ma comparution devant le Comité parlementaire demain, les bases de cette décision.

[*Traduction*]

M. David Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Ma question supplémentaire s'adresse toujours au même ministre. Le ministre n'est pas sans savoir que Radio-Canada a toujours été notre principal instrument pour faciliter et renforcer le sentiment d'unité nationale. Les habitants des régions moins favorisées du pays aimeraient que le gouvernement leur explique comment il atteindra cet objectif s'il abolit les institutions qui contribuent réellement à unir tous les Canadiens. Pourquoi le ministre est-il si résolu à anéantir cette institution nationale qu'est Radio-Canada, institution qui a déjà servi et peut encore servir à promouvoir l'unité nationale?

• (1450)

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, le gouvernement a toujours considéré que la Société Radio-Canada jouait un rôle important à titre d'agence du gouvernement, un rôle important comme en tient l'ensemble des programmes mis au service des citoyens canadiens. C'est dans cet esprit d'ailleurs que le gouvernement s'est toujours assuré que la moyenne d'augmentation des revenus totaux de la Société Radio-Canada soit d'ailleurs supérieure à l'ensemble de la moyenne des programmes généraux du gouvernement. Toutefois, cela n'empêche pas la Société Radio-Canada, comme l'ensemble des autres réseaux privés, des quotidiens et des journaux du Canada, tout comme cela se fait dans la plupart des pays occidentaux, de s'ajuster en fonction du marché parce que notre société est peut-être basée sur l'unité mais également sur la liberté du marché, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

LES OTAGES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, c'est au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que je m'adresse.

Tous les Canadiens éprouvent immensément d'admiration pour le courage et la détermination dont ont fait preuve les Canadiens qui furent gardés en otage en Irak et au Koweït. Nous nous réjouissons tous, je pense, qu'ils aient pu rentrer chez eux pour la Noël. Pourtant, ils sont nombreux à éprouver les séquelles du traumatisme qu'ils ont subi. Qui plus est, ils sont nombreux à éprouver de très grandes difficultés financières du fait qu'ils ont été contraints d'abandonner leur emploi et leurs biens. Certains, suite à cette expérience pénible, ont du mal à se réadapter.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il nous dire si le gouvernement est prêt à mettre des services et des ressources à leur disposition afin d'aider ces Canadiens d'une bravoure exceptionnelle à se réadapter à la vie chez nous, notamment en renonçant à se faire rembourser les frais de leur voyage de retour de l'Irak et du Koweït que son ministère les a forcés à acquitter? Le ministre pourrait-il prendre cet engagement à la Chambre aujourd'hui?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il est indubitable que tous les Canadiens admirent le courage dont ont fait

preuve nos concitoyens qui ne pouvaient pas quitter le Koweït. Il est indubitable également que tous les députés se réjouissent de ce que l'attitude extrêmement ferme et inébranlable de la coalition internationale ait contraint Saddam Hussein à libérer tous les otages.

Le député demande si, en l'occurrence, le Canada ne devrait pas modifier la politique qu'on applique depuis 1961 dans des circonstances analogues, et qu'a appliquée également un gouvernement dont il faisait partie.

Le député sait que les raisons invoquées pour l'abandon de cette politique à l'époque où il était lui-même ministre valent tout autant aujourd'hui. J'ai beaucoup réfléchi à la question de savoir si, compte tenu des difficultés exceptionnelles qu'éprouvent ces Canadiens, il n'y aurait pas lieu de modifier la politique que le gouvernement dont le député faisait partie et d'autres avant lui appliquent depuis près de 30 ans. J'en suis venu à la conclusion que nous ne devons pas modifier cette politique. Évidemment, si le député connait des cas particulièrement pénibles, je lui saurais gré de me les signaler.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, je tiens à faire une mise au point: lorsque je faisais partie du gouvernement, nous n'avons rien connu de semblable à la prise d'otages qui s'est produite ces derniers mois en Irak et au Koweït. Je crois qu'il s'agit là de circonstances très particulières, qui m'amènent à demander très sincèrement au ministre de reconsidérer sa position et celle du gouvernement. Je lui demande plus précisément s'il ne veut pas charger les fonctionnaires de son ministère de prendre directement contact avec les otages et leurs familles afin de déterminer leur situation économique et personnelle, de leur offrir au besoin une forme quelconque d'aide pour leur permettre de se réinstaller et d'obtenir d'eux, surtout ceux qui se trouvaient au Koweït, des renseignements sur ce qu'ils ont vécu. Cela serait important, à la lumière de ce que nous avons appris au sujet des atrocités commises et des sanctions économiques.

Ces otages sont précieux pour le Canada. Je crois que le gouvernement devrait les traiter d'une manière appropriée. Je demande au ministre de reconsidérer sa position et de manifester envers ces Canadiens les égards qui leur sont dus par suite de ce qu'ils ont fait pour leur pays.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à la plus grande partie de cette question. Comme je l'ai dit, nous avons soigneusement examiné l'opportunité de modifier une politique que le Parti libéral et notre parti ont appliquée, de même que le député lorsqu'il était ministre. Cette politique, c'est que le gouvernement du Canada n'indemnise pas les Canadiens qui ont à faire face à des circonstances extraordinaires à l'étranger. J'ai également dit au député que nous sommes disposés à examiner toute proposition sérieuse qu'il aurait à nous soumettre à cet égard.

En ce qui concerne la seconde partie de sa question, je crois en effet qu'il serait très utile pour le ministère des Affaires extérieures—qui pourrait en faire rapport au Parlement par la suite—de consulter les Canadiens qui étaient retenus contre leur gré au Koweït et en Irak. J'ai donné des instructions pour que ces consultations aient lieu, surtout pour nous renseigner sur la situation dans la région et sur les améliorations qu'il serait possible d'apporter à notre réaction à des circonstances de ce genre si, à Dieu ne plaise, elles devaient se reproduire.

Je crois qu'il est important de le faire, monsieur le Président, surtout à la lumière du récent rapport d'Amnistie Internationale. Les atrocités commises par l'Irak au Koweït, que ce rapport signale, sont, je n'en doute pas, une source de graves préoccupations pour tous les députés. Nous oublions souvent que cette crise a été déclenchée par l'agression irakienne contre le Koweït et que le peuple koweïtien connaît actuellement un traitement extrêmement cruel aux mains des Irakiens.

* * *

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, j'ai une question relativement à la dernière ronde des négociations du GATT, qui doit se tenir à Genève, au début de 1991, afin de trouver une solution à l'impasse dans le secteur de l'agriculture et celui des services.

Notre gouvernement s'efforce-t-il toujours de faire assujettir l'agriculture aux règles du GATT? Quels changements propose-t-il, par rapport à sa position du 15 octobre, afin d'en arriver à une entente? Quelles autres mesures le Canada prend-il pour résoudre l'impasse actuelle?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, ainsi qu'on l'a mentionné ici cette semaine, nous poursuivons nos efforts afin d'essayer de trouver une solution aux problèmes qui se sont manifestés à la fin des négociations de l'Uruguay Round, à Bruxelles, il y a deux semaines. Je reste en contact avec d'autres ministres du Commerce, en particulier des États-Unis, de la Communauté européenne et d'autres pays. J'ai bon espoir que la ronde de négociations connaîtra un dénouement heureux d'ici à la fin de février. Évidemment, seul le temps pourra confirmer cette impression.

Nous n'avons pas changé notre position, mais nous sommes certainement disposés à la réévaluer. C'est ce que nous faisons actuellement, et nous sommes prêts à faire preuve de souplesse, pourvu que les autres intervenants en fassent autant. C'est indispensable si l'on veut trouver une solution aux problèmes.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, le gouvernement préfère-t-il une solution prévoyant le gel et la réduction des subventions aux exportations, ou envisage-t-il sérieusement la possibilité d'adopter le genre de proposition que le premier ministre Grant Devine a formulée et qui consiste à imposer une taxe sur les denrées alimentaires afin de financer le subventionnement de la production alimentaire au pays?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne sais pas si le député est en faveur de l'imposition d'une taxe sur les denrées alimentaires. Normalement, la seule mention du mot taxe ici fait tourner les gens au vert. Nous prendrons en considération la suggestion du député. Toutefois, monsieur le Président, je crains fort que nous serions contraints de renoncer rapidement à une telle mesure.

En ce qui a trait aux négociations sur l'agriculture, il faut, pour pouvoir en arriver à une solution, que les règles du GATT s'appliquent au secteur de l'agriculture. Les pays préoccupés par les subventions à l'exportation, les mesures à la frontière et le soutien interne doivent adopter une position précise, autrement l'issue pourrait être négociée. Cela dit, les paramètres sont très clairs. Un engagement ferme doit être pris relativement à ces aspects.

* * *

LA LOI SUR LES LICENCES D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre du Commerce extérieur sur un sujet qui touche fortement l'industrie canadienne du matériel de défense. Des dispositions du Code criminel interdisent effectivement les exportations canadiennes dans ce domaine à nos amis et alliés.

• (1500)

Les entreprises en cause ont maintes fois demandé au gouvernement de présenter une mesure législative autorisant ces exportations sous réserve, bien sûr, de modalités de contrôle rigoureuses en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation.

Ma question comporte deux volets. Le gouvernement compte-t-il déposer une telle mesure et, dans l'affirmative, quand?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député connaît bien le problème que présente ce secteur de nos exportations. Je crois qu'une des entreprises en question se trouve dans sa circonscription. Il fait preuve de beaucoup de diligence en soulevant le problème et en préconisant une solution.

Je peux lui répondre que la mesure législative est prête et sera déposée peu après la reprise des travaux de la Chambre.

* * *

LES URGENCES MÉDICALES

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Chaque année, dans le monde, 77 personnes en moyenne meurent d'un arrêt cardiaque pendant qu'elles sont à bord d'un avion commercial. En Europe, beaucoup de transporteurs aériens fournissent des défibrillateurs pouvant être utilisés par du personnel médical à bord de l'appareil en cas d'urgence.

Que fait le ministre au sujet de la nécessité d'avoir des défibrillateurs et d'autres fournitures médicales de secours à bord de nos avions commerciaux?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Si mon collègue soulève cette importante question, c'est probablement par suite d'un incident très malheureux qui s'est produit le week-end dernier.

J'ai examiné la situation et j'ai demandé à mes fonctionnaires de commencer à préparer les amendements qui devront être apportés aux ordonnances sur la navigation aérienne afin d'exiger que les agents de bord aient la formation nécessaire pour pratiquer la réanimation cardio-respiratoire.

Mon collègue fait une autre proposition. J'en discuterai avec mes fonctionnaires et avec les transporteurs aériens, et je lui en reparlerai.

[*Français*]

M. le Président: L'honorable député de Shefford, une seule question s'il vous plaît.

* * *

LA CONSTITUTION

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Après avoir pris connaissance du discours du premier ministre, à Buckingham, et des représentations de Jean Chrétien devant la Commission Bélanger–Campeau, au niveau constitutionnel aujourd'hui, est–ce que la ministre peut me donner la différence entre «bonnet blanc» et «blanc bonnet»? Est–ce qu'elle pourrait me donner la différence entre la position constitutionnelle de Jean Chrétien et celle de Brian Mulroney?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, c'est une question merveilleuse, et si nous disposions d'une ou de quelques heures, je pourrais y répondre un peu plus longuement. Mais c'est simple, monsieur le Président. Le premier ministre a une vision du Canada, et il s'est toujours efforcé de la réaliser depuis toujours. Je pense qu'il a fait les efforts qu'il fallait afin de réunir ce pays pendant le processus de l'Accord du lac Meech, et il continuera de le faire de la meilleure façon qui soit, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

LA RÉFORME DU SÉNAT

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, je tiens à vous souhaiter Joyeux Noël. Dans les circonstances, je suis très heureux qu'un député de cette rangée–ci puisse poser une question et revenir sur la réponse de la ministre de la Justice au sujet du mandat du premier ministre.

Comme il n'y a pas de ministre à la Chambre qui soit chargé des relations interprovinciales ou fédérales–provinciales, puisque le ministre qui est responsable siège au Sénat, j'adresse ma question à mon vieil ami, le vice–premier ministre, même si elle n'est pas tout à fait sérieuse. J'espère qu'il accordera une certaine attention à ma proposition, car il y a beaucoup de questions à étudier pendant le congé.

Puisque le Sénat en a fini avec son cirque qui a donné lieu à des scènes disgracieuses, j'ai une question à poser au vice–premier ministre, au premier ministre ou au ministre qui est porte–parole à la Chambre pour les relations fédérales–provinciales. J'espère que nous aurons un jour à la Chambre un ministre chargé des relations fédérales–provinciales.

C'est la dernière question qui sera posée avant Noël. Le vice–premier ministre voudrait–il étudier un problème qui ne sera jamais résolu à moins que nous n'envisagions cette proposition? Oublions la réforme constitutionnelle. La Chambre des communes, lorsqu'elle reprendra la session après Noël, décidera–t–elle de réformer le Sénat dans les faits en lui coupant l'eau, l'électricité et les budgets, pour que nous n'ayons plus à nous préoccuper de réforme du Sénat?

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je ne vois pas très bien l'esprit de Noël dans cette question, mais la ministre voudra peut–être y répondre.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je voudrais d'abord revenir aux bons voeux que le député a formulés à l'intention de la Chambre et lui en souhaiter autant pour la période des Fêtes.

Je puis assurer au député qu'il n'est pas dans l'intention du gouvernement d'essayer le moindrement de priver les sénateurs d'aucun des éléments qui leur sont nécessaires dans l'accomplissement de leur travail, quels que soient ces éléments.

[*Français*]

M. le Président: J'aimerais prendre un moment afin d'offrir à mes collègues. . .

[*Traduction*]

. . .mes voeux très sincères à vous tous et à tous les membres de votre famille ainsi qu'à tous les Canadiens pour un Joyeux Noël et une Bonne Année.

Cet après–midi, à compter de 16 heures, se tiendra bien sûr, dans les appartements du Président, une réception à laquelle je tiens à inviter tous les députés.

Je vous remercie de l'aide et de la collaboration que vous m'avez accordées tout au long de l'année.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 76 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

DÉCRETS DE NOMINATION

DÉPÔT ET RENVOI

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de décrets de nominations qui ont été pris par le gouvernement.

Ceux-ci sont considérés comme renvoyés aux comités permanents responsables dont la liste est jointe.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

DÉPÔT DU DEUXIÈME RAPPORT ANNUEL

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je dépose aujourd'hui, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport annuel au Parlement sur les questions concernant les langues officielles, dont j'ai la responsabilité.

[*Français*]

Ce rapport que je dépose en vertu de l'article 44 de la Loi sur les langues officielles porte sur l'année financière 1989-1990.

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES INDIENS

RAPPORT SUR L'IMPACT DU PROJET DE LOI C-31

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, un rapport décrivant l'impact, sur les collectivités indiennes et les individus, des modifications apportées en 1985 à la Loi sur les Indiens, par le projet de loi C-31.

* * *

[*Français*]

LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

DÉPÔT D'UN DOCUMENT ADOPTÉ À LA 76e SESSION

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail et ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, conformément à l'article 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer à la Chambre, dans les deux langues officielles, des exemplaires d'un document intitulé: «Situation canadienne en ce qui concerne la Convention nº 169 sur les peuples indigènes et tribaux» adopté à la 76e session de la Conférence internationale du travail en juin 1989.

* * *

• (1510)

LA PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

DÉPÔT D'UNE ÉBAUCHE DE PROJET DE LOI

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, en vertu de l'article 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer à la Chambre, à des fins de consultation, dans les deux langues officielles, une ébauche du projet de loi sur la protection du patrimoine archéologique.

* * *

LE COMITÉ DE TRADUCTION CONSTITUTIONNELLE FRANÇAISE

DÉPÔT DU RAPPORT DÉFINITIF

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, en vertu de l'article 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur et le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, le document

intitulé: Rapport définitif du comité de traduction constitutionnelle française chargé d'établir, à l'intention du ministre de la Justice du Canada, un projet de version française officielle de certains textes constitutionnels.

* * *

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

DÉPÔT DU ONZIÈME RAPPORT DE LA SECTION CANADIENNE DE L'AIPLF

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, en vertu de l'article 34 du Règlement, il me fait plaisir de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le onzième rapport de la section canadienne de l'AIPLF. Ce rapport porte sur les activités de la Commission des affaires parlementaires, que j'ai l'honneur de présider, qui a tenu ses réunions ici à Ottawa du 10 au 24 octobre derniers.

[*Traduction*]

RAPPORT SUR LE VOYAGE DU PRÉSIDENT EN POLOGNE

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, au nom du Président, le rapport sur le voyage que le Président a fait en Pologne en novembre.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

SÉLECTION—SOIXANTE ET UNIÈME RAPPORT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le soixante et unième rapport du Comité de sélection.

Le rapport porte sur la composition du comité spécial mixte établi aux termes de l'ordre spécial que la Chambre a adopté le lundi 17 décembre dernier. Dès sa présentation, le rapport est adopté d'office.

[*Français*]

LOI SUR LES ACCORDS DE BRETTON WOODS ET DES ACCORDS CONNEXES—DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Guy Ricard (Laval—Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du Comité législatif sur le projet de loi C-93, Loi modifiant la loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes, sans modification.

J'aimerais prendre cette occasion pour remercier tous les membres du Comité, tous les hauts fonctionnaires du ministère des Finances, ainsi que la greffière M^me^ Sirpaul, tous les recherchistes et les personnes de soutien qui ont travaillé jusqu'à tard hier soir pour nous permettre de déposer ce rapport aujourd'hui. À tous et à toutes, monsieur le Président, un joyeux Noël et une bonne année.

[*Traduction*]

DROITS DE LA PERSONNE ET CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES—CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le cinquième rapport du Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées, qui porte sur la question des droits de la personne et de l'aide publique au développement de la Guyane.

JUSTICE ET SOLLICITEUR GÉNÉRAL—SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le sixième rapport du Comité permanent de la justice et du solliciteur général.

Avec le consentement de la Chambre, j'entends proposer l'adoption de ce rapport plus tard aujourd'hui.

JUSTICE ET SOLLICITEUR GÉNÉRAL—SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Monsieur le Président, j'ai également l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le septième rapport du Comité permanent de la justice et du solliciteur général.

Avec le consentement de la Chambre, j'entends proposer l'adoption de ce rapport aujourd'hui également.

COMPTES PUBLICS—NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le neuvième rapport du Comité permanent des comptes publics. Cependant, je voudrais formuler les observations suivantes.

Ce rapport porte sur les graves lacunes du système de gestion et de contrôle financiers au ministère des Affaires extérieures. Ainsi, le ministère n'a pas su exercer le contrôle voulu sur les avances accordées à des employés, à tel point que le 31 mars 1990, des avances totalisant près de 25 millions de dollars n'avaient pas encore été remboursées. Ces avances sont reliées à un éventail de choses, comme des congés, des déplacements pour réunions familiales, pour fins de formation ou pour visites médicales et le reste.

La moitié de ces avances sont en souffrance et, dans bien des cas, elles auraient dû être remboursées il y a bien longtemps.

Le président suppléant (M. Paproski): Vous ne faites que déposer un rapport. Je suis désolé, mais je vais permettre au député de le déposer sur le bureau.

M. Hopkins: Je soulève la question de privilège. Lorsqu'on dépose un rapport sur les comptes publics, il est normal de donner des explications.

Le président suppléant (M. Paproski): Oui, je suis d'accord, et le député qui siège ici depuis bien longtemps le sait pertinemment, tout comme moi. Cependant, il n'ignore également pas que la présentation en question doit être brève.

M. Hopkins: Monsieur le Président, je me soumettrai à votre décision, mais le compte rendu dira autre chose.

En ces temps de restrictions financières et de déficits élevés, les intérêts débiteurs annuels sur ces avances en souffrance peuvent s'élever à eux seuls à 1,5 million de dollars. C'est un fardeau que les contribuables ne devraient pas avoir à porter.

Le véritable problème est le manque de normes professionnelles dans les opérations comptables du ministère. Celui-ci doit voir à ce que de telles normes soient établies et observées dans tous les secteurs de gestion et de contrôle des finances.

Le comité a demandé au ministère de lui donner une réponse au plus tôt, soit d'ici le 31 janvier prochain, et il a demandé au vérificateur général d'évaluer cette réponse au nom du Comité des comptes publics.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LA LOI SUR LES BANQUES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor) demande à présenter un projet de loi intitulé Loi sur les banques et les opérations bancaires.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Avec dissidence? La motion est adoptée avec dissidence.

M. Loiselle propose: Que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion est adoptée avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Français*]

M. Masse: Monsieur le Président, bien que la procédure normale requiert qu'un avis de 48 heures précède une telle requête, je demande le consentement unanime de la Chambre pour procéder au dépôt d'un projet de loi en vue d'une première lecture.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président. . .

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Shefford.

M. Lapierre: J'apprécie le fait que le ministre dise qu'il désire déposer un projet de loi, mais j'aimerais qu'il précise de quel projet de loi il s'agit avant de demander notre consentement.

M. Masse: Je ne sais pas quelle est exactement la procédure, mais une chose est certaine, c'est un projet de loi. . .

* * *

[*Traduction*]

LOI SUR LE STATUT DE L'ARTISTE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications) demande à présenter le projet de loi C-96, Loi concernant le statut de l'artiste et régissant les relations professionnelles entre artistes et producteurs au Canada.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Affaires courantes

• (1520)

[*Français*]

EXAMEN DE LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

ADOPTION DES 6e ET 7e RAPPORTS DU COMITÉ SPÉCIAL

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je propose que les sixième et septième rapports du Comité spécial chargé de l'examen de la Loi sur le Parlement du Canada soient adoptés.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AUTORISATION DE PRÉSENTER DES RAPPORTS DURANT LE CONGÉ

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande l'autorisation de présenter une motion concernant les pratiques habituelles de la Chambre permettant aux comités de faire rapport lorsque nous ne siégons pas. Voici la motion:

> Que, nonobstant les pratiques habituelles de la Chambre, si celle-ci ne siège pas au moment où des rapports de tous les comités seront terminés, les comités puissent présenter leurs conclusions en déposant leurs rapports auprès du greffier de la Chambre et qu'ils soient de ce fait réputés avoir été présentés à la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime pour que le secrétaire parlementaire puisse présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Consentement avec dissidence. La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

AUTORISATION AU COMITÉ DE VOYAGER

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je voudrais également proposer une motion autorisant le Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants à voyager. Voici la motion:

> Que les membres du Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants ou leurs substituts soient autorisés à se rendre à Bruxelles, à Vienne, à Bonn, à Budapest, à Prague et aux bases des forces canadiennes en Allemagne, pour une période n'excédant pas trois semaines, entre le 15 janvier et le 15 février 1991, afin de vérifier les incidences, pour le Canada, du nouveau contexte de sécurité en Europe, et que le comité puisse se faire accompagner du personnel nécessaire.

Le président suppléant (M. Paproski): Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Il y a consentement avec dissidence. La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion? Le député de Regina—Qu'Appelle invoque le Règlement.

M. de Jong: Monsieur le Président, il y a quelque chose que je ne comprends pas. Vous demandez à la Chambre si le député a le consentement unanime. Un député crie «non», puis vous dites qu'il y a consentement avec dissidence. Je ne comprends pas.

S'il faut obtenir le consentement unanime et qu'un député crie «non», alors, de toute évidence, la motion est rejetée, n'est-ce pas?

Le président suppléant (M. Paproski): Je mettrai encore une fois la motion aux voix. Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas consentement. Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre.

M. Cooper: Monsieur le Président, nous avons certes le droit de présenter une motion à cette étape-ci et de demander que la Chambre en soit saisie. Il me semble que nous sommes parfaitement en mesure de procéder ainsi. La réponse pourrait être qu'elle est adoptée avec dissidence, ce qui serait certainement conforme au Règlement. Je ne sais pas si le NPD refuse de laisser un comité voyager. Cela me déplairait si tel était le cas.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kamloops invoque le Règlement.

M. Riis: Monsieur le Président, je réponds à mon collègue, qui a laissé entendre que le caucus du Nouveau Parti démocratique n'appuyait pas ce travail. Je m'offusque personnellement de cette remarque, car il sait que ce n'est pas le cas. Le fait est que, lorsqu'on demande le consentement unanime, il faut l'obtenir avant de pouvoir procéder. Si un député dit non, la discussion devrait se terminer là.

M. Hawkes: Monsieur le Président, les comités permanents de la Chambre ont reçu des attributions spéciales aux termes de la réforme du Parlement en 1985. Une de ces attributions consiste tout d'abord à renvoyer tout projet d'activité comportant la dépense de fonds publics, notamment des déplacements à l'étranger, au comité de liaison composé de présidents des comités de la Chambre, pour leur demander l'autorisation de prévoir des dépenses, puis à s'adresser aux leaders des partis pour leur demander de présenter une motion.

La Chambre s'est réservé le droit de se prononcer sur la question de savoir si ces plans devraient être approuvés ou non. Mais tout comme nous croyons que les députés ont le droit de présenter des projets de loi en première lecture et ne devraient pas en voir bloquer la présentation jusqu'à ce que nous en ayons pris connaissance, tout ce que le secrétaire parlementaire demande à cette étape-ci, c'est la permission de porter une motion à la connaissance de la Chambre. Si la Chambre veut se prononcer sur la motion, elle en a le droit.

Mais nous ne voulons sûrement pas bloquer la présentation de motions concernant les travaux des comités permanents de la Chambre. Si nous commençons à le faire dans un cas où les responsables ont planifié des activités, ces responsables doivent annuler près d'une année d'efforts en faveur des députés qui ont l'intention de se déplacer avant que la Chambre se réunisse de nouveau. Il s'agit d'obstruction de la part de quelqu'un qui refuse tout simplement de permettre à la Chambre de se prononcer sur la question. Je pense que la Chambre souhaite l'approuver. Il n'y a sûrement personne à la Chambre qui veuille bloquer ce genre d'efforts à long terme du comité permanent. Sinon, la Chambre va se trouver plus tard dans un vrai pétrin.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme on n'avait pas donné de préavis, je dois demander encore une fois si le secrétaire parlementaire a le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Non. Avec dissidence? Il n'y a pas consentement.

* * *

L'HONORABLE JOSEPH SMALLWOOD

SON QUATRE-VINGT-DIXIÈME ANNIVERSAIRE

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je crois que vous constaterez que la Chambre est d'accord pour accepter la motion suivante que j'ai le grand plaisir de proposer, appuyé par mon honorable ami de St. John's-Ouest, notre bienveillant et bien-aimé ministre du Commerce extérieur, et par mon honorable ami de Kamloops.

Je tiens à signaler également la coopération des députés de Shefford, Beaver River et Annapolis Valley—Hants.

Joey Smallwood, l'ancien premier ministre de Terre-Neuve, aura 90 ans mardi prochain, veille de Noël. Je suis allé le voir il y a environ deux semaines. Il est en grande forme, son moral est bon et il est très alerte. Je voulais donner à la Chambre l'occasion de saluer l'homme qui a joué un rôle si important, en 1949, dans la fusion des deux grands dominions d'Amérique du Nord, le Dominion du Canada et le Dominion de Terre-Neuve.

J'ai donc le plaisir de proposer:

> Que cette Chambre, au nom de la population du Canada et, plus particulièrement, de la population de Terre-Neuve et du Labrador, témoigne son estime et son appréciation à l'honorable Joseph Robert Smallwood, le seul père vivant de la Confédération, pour sa carrière remarquable au service de la population et pour sa contribution historique au Canada.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Shefford pour un recours au Règlement.

M. Lapierre: Monsieur le Président. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Pardon, le ministre du Commerce extérieur.

• (1530)

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): En ce qui concerne la motion, que j'ai coparrainnée, je voudrais dire que la personne que nous honorons ainsi a eu une carrière politique et publique distinguée dans deux pays, Terre-Neuve et le Canada.

Je suis ravi d'avoir l'occasion de me joindre à cette manifestation de bonne volonté à son égard, même si, par le passé, il n'a pas toujours été tendre à mon égard. Je me joins à l'admiration générale pour sa contribution à son pays et à sa province.

Des voix: Bravo!

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, au nom du caucus du Nouveau Parti démocratique, j'ai le plaisir d'appuyer cette motion. Nous gardons tous un souvenir impérissable du travail que Joseph R. Smallwood a fait pour la population de Terre-Neuve.

Cet homme caressait le rêve d'intégrer Terre-Neuve à la Confédération canadienne. Ce fut un bâtisseur aussi bien du Canada que de Terre-Neuve. Nous aurions donc intérêt à nous rappeler l'approche qu'il a si souvent adoptée à l'époque, à l'occasion de ces discussions difficiles, notamment en cette période où nous avons nous-mêmes un pays à rebâtir.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Shefford, pour un rappel au Règlement ou pour une intervention sur la motion.

M. Lapierre: C'est au sujet de la motion, monsieur le Président, car vous n'avez pas accepté mon rappel au Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député devrait savoir qu'il y a un décorum à respecter en cette Chambre et que, lorsqu'un ministre se lève, je dois lui donner la parole avant de l'accorder au député.

Une voix: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): S'agit-il d'un rappel au Règlement ou d'une intervention sur la motion?

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, je veux appuyer mon collègue de Terre-Neuve parce que Joey Smallwood a été un précurseur de la formule référendaire. Je peux vous dire, monsieur le Président, que le précédent Joey Smallwood va être réalisé à l'inverse, avec des résultats beaucoup plus probants, et sans avoir deux référendums, cependant.

[*Traduction*]

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, je tâcherai d'être bref comme mon collègue, il y a un instant. Je suis certes en faveur de la motion. On m'avait déjà consulté.

Je voudrais que la Chambre sache que Joey Smallwood est devenu ce qu'il est aujourd'hui, c'est un des véritables Pères de la Confédération, parce qu'il s'est très souvent élevé au-dessus des barrières politiques.

Nous savons, à Terre-Neuve, que les barrières politiques s'estompent et finissent par disparaître parfois. Je tiens à féliciter le parrain de la motion et celui qui l'a appuyée, et à laisser savoir à la Chambre, surtout aux ministériels, que la motion du député de Burin—Saint-Georges est un très bel exemple de collaboration. En effet, cette motion a été secondée par le député de St. John's-Ouest.

En terminant, je rappelle aux ministériels qu'il y a de nombreuses années, un homme appelé Brian Peckford a mis le nom de John Crosbie en nomination pour faire la lutte à Joseph Smallwood, l'homme que nous honorons aujourd'hui.

Puisque nous sommes à la veille de Noël, je voudrais que les ministériels sachent que ce ne sont pas les courants d'idée qui manquent et que personne n'est tenu de garder la même idée jusqu'à sa mort.

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: Brian Peckford a mis en nomination le nom de John Crosbie contre un certain Joey Smallwood que nous honorons ce soir. Je suis content de le faire, mais que les ministériels n'oublient pas que des changements d'allégeance peuvent se produire parfois.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Règlement.

M. Nowlan: Comment cela Règlement? Le seul rappel au Règlement est celui que nous avons fait aujourd'hui.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay–Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je veux qu'il soit bien clair que je ne veux pas empêcher le consentement unanime. Je pense qu'un de mes collègues de Terre–Neuve doit savoir pourquoi je me lève.

Je ne peux pas appuyer la motion, étant donné certaines des activités de M. Smallwood au fil des ans, mais comme c'est le temps de Noël, je ne ferai rien pour empêcher le consentement unanime.

Les membres de longue date de l'International Woodworkers of America ne peuvent pas oublier un premier ministre qui fut le seul au Canada à bannir un syndicat libre dans sa province. C'est pour cette raison que je ne l'oublierai jamais.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, Joe Smallwood est l'un de mes électeurs, et c'est un homme à qui j'allais rendre visite, quand j'étais petit, et encore quand j'étais étudiant, seulement pour parler de l'histoire de Terre–Neuve et de l'avenir de la province.

Le plus grand compliment qu'on puisse lui faire maintenant, c'est de tenir un débat comme celui qui se déroule depuis cinq minutes. Pour un homme qui vit dans Roaches Line, à Terre–Neuve, le fait d'inspirer la controverse à la Chambre des communes quelque 90 ans après sa naissance, c'est peut–être le plus grand compliment qu'on puisse lui faire.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a–t–il le consentement unanime de la Chambre pour la présentation de la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, à trois reprises au cours des quelques dernières minutes, avant cette dernière motion, le consentement unanime a été refusé. J'aimerais savoir, de la part du Président, s'il demande le consentement unanime et qu'il est refusé, comment se fait–il que la motion soit adoptée quand même? Est–ce que le Président pourrait me dire sur quel article du Règlement il s'est basé pour prendre sa décision? On n'a pas eu de préavis de ces motions, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): J'aimerais que le député vienne au Bureau pour que je puisse en discuter avec lui et les greffiers avant que nous prenions une décision à ce sujet parce que la motion a été adoptée avec dissidence. Il pourrait venir au bureau et nous pourrions en discuter de façon un peu plus approfondie.

Mme Copps: Monsieur le Président, à la suite du rappel au Règlement qui a été soulevé par mon collègue, le député de Shefford, je voudrais aussi invoquer le Règlement parce que le Président en expliquant sa position, d'après moi—mais je peux avoir mal compris—a déclaré qu'il n'avait pas donné la parole au député de Shefford pour un rappel au Règlement parce que le ministre a demandé la parole et chaque fois qu'il la demande à la Chambre, on doit la lui donner.

Je crois comprendre, monsieur le Président, et corrigez–moi si je me trompe, mais dans un rappel au Règlement, *a point of order*, c'est toujours la personne qui invoque le Règlement qui a la parole avant qu'une autre personne ne présente une motion, et en particulier quand on n'a pas donné un avis de motion officiel.

Il est important de souligner, je pense, et je ne suis peut–être pas d'accord avec l'argument invoqué par mon collègue de Shefford, mais le fait est que tous les députés à la Chambre sont censés bénéficier du même traitement et si quelqu'un invoque le Règlement, il faut qu'on l'entende avant qu'on puisse le rejeter d'office. On ne peut pas réécrire. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais dire à la députée que j'ai vu le ministre se lever ainsi que le député de Shefford et que je ne savais si ce dernier voulait parler de cette motion ou de celle de M. Smallwood. Par conséquent, j'ai donné la parole au ministre. Je l'ai fait pour cette raison.

Je voudrais donner la parole au député de Gander—Grand Falls au sujet du même rappel au Règlement, puis au député de Shefford.

M. Baker: Au sujet du même rappel au Règlement, monsieur le Président, il est d'usage quand deux personnes demandent la parole que le Président donne la préférence à un ministre.

En ce qui concerne la question qui a été soulevée à propos du consentement unanime, peut–être que, si les députés pouvaient faire un peu moins de bruit à la

Chambre, le Président pourrait les entendre quand ils refusent le consentement unanime.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, la seule chose qui m'ait irrité dans la décision que vous avez prise un peu plus tôt et je suis certain que le *compte rendu officiel* le démontrera, c'est que vous m'aviez reconnu, vous m'aviez donné la parole et vous me l'avez enlevée parce qu'un ministre s'est levé. Est-ce que chaque fois qu'un ministre demande la parole, vous allez nous obliger à nous taire parce qu'un ministre se lève. C'est ce que je veux savoir.

• (1540)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): J'aimerais remercier le député de Gander pour ses observations.

Je tiens à dire au député de Shefford que ce n'est pas ainsi que les choses se sont passées. Je suis disposé à en discuter avec lui, en privé, s'il le désire. Les choses ne se sont pas passées comme cela. Il y a tout de même un certain décorum à maintenir.

J'aimerais également remercier la députée de Hamilton-Est pour ses propos, mais nous ne sommes pas à l'Assemblée législative de l'Ontario. La députée siège à la Chambre depuis six ans. Elle sait que lorsqu'un ministre se lève en même temps qu'un député pour prendre la parole, le décorum exige que l'on donne la préséance au ministre.

[*Français*]

M. Lapierre: J'aimerais prendre la Chambre à témoin, monsieur le Président. Peut-être qu'il y a eu de la confusion dans votre esprit, mais en réalité, monsieur le Président, mon micro était ouvert et j'avais la parole. Je ne veux pas qu'un tel précédent se reproduise à l'effet qu'un simple député ait la parole et que, par la suite, vous lui enleviez son droit de parole parce qu'un ministre vous fait un signe. C'est ce genre de précédent que je veux qu'on évite de créer ici. Monsieur le Président, je peux vous jurer, sur la tête de mes enfants, que j'avais bien la parole et que le voyant de mon microphone était bien allumé.

[*Traduction*]

Mme Copps: Monsieur le Président, j'aimerais avoir quelques précisions. Peu importe ce que disent les députés dans cette Chambre, il importe que tous soient assujettis aux mêmes règles.

D'après le Règlement, lorsqu'on invoque le Règlement durant le débat, ce rappel doit être pris en considération avant toute autre chose. Il s'agit là d'une pratique de longue date à la Chambre.

Il me semble que la Présidence s'est montrée plutôt sélective à plus d'une reprise. . .

Des voix: Règlement!

Mme Copps: . . .lorsque l'opposition et le gouvernement ont invoqué le Règlement. Ce sera peut-être au tour du Bloc Québécois aujourd'hui, et d'un autre parti demain. Tout ce que je demande, c'est que les députés soient traités sur le même pied. Et cela n'a rien à voir avec l'endroit où j'étais auparavant. Je siège à la Chambre depuis six ans. Je connais des présidents qui ont respecté le principe d'égalité, et j'aimerais que cela continue.

Le président suppléant (M. Paproski): Je tiens à remercier la députée pour ses propos. Nous passons aux motions.

Motions.

* * *

JUSTICE ET SOLLICITEUR GÉNÉRAL

ADOPTION DES SIXIÈME ET SEPTIÈME RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Monsieur le Président, la Chambre ne semble pas très portée à la générosité en ce moment mais, à condition qu'elle y consente, je propose:

Que les sixième et septième rapports du Comité permanent de la Justice et du Solliciteur général, présentés à la Chambre plus tôt dans la journée, soient agréés.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre consent-elle l'unanimité à ce que le député dépose sa motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

(La motion est rejetée.)

* * *

PRIVILÈGE ET ÉLECTIONS

ADOPTION DU DIX-NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles) propose:

Que le dix-neuvième rapport du Comité permanent des privilèges et élections, présenté à la Chambre le vendredi 23 novembre 1990, soit adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

M. Horner: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai demandé le consentement de la Chambre, et non son consentement unanime. Par conséquent, comme quelqu'un s'y est opposé, pourrions-nous dire que la motion est adoptée, avec dissidence?

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a besoin du consentement unanime de la Chambre, parce qu'il n'a présenté sa motion qu'aujourd'hui.

M. Gauthier: Monsieur le Président, la Chambre respecte certaines procédures qu'elle connaît d'ailleurs très bien. Si un député donne avis qu'il proposera une motion dans le courant de la journée, en voulant dire quand l'occasion se présentera, il peut le faire. Il n'a pas alors besoin du consentement unanime de la Chambre, puisqu'il a donné avis.

Dans le cas présent, j'imagine que le député n'a pas donné avis. Il aurait eu du mal à le faire, puisqu'il a déposé les rapports aujourd'hui même. Mais ce sont les députés de son côté de la Chambre, les députés conservateurs, qui lui ont refusé le consentement unanime, pas nous.

M. Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, le député de Mississauga a demandé le consentement unanime de la Chambre relativement à une motion d'acceptation d'un rapport du Comité de la justice à propos du rapport Weir et l'évasion en Alberta de Daniel Gingras.

Vous avez demandé le consentement unanime, monsieur le Président, et je tiens à faire consigner le fait que ce sont les députés conservateurs qui ont refusé le consentement unanime afin d'examiner un problème qui revêt beaucoup d'importance pour les résidents de l'Alberta et, à vrai dire, pour tous les Canadiens, soit l'échec monumental du gouvernement en ce qui concerne l'application du Code criminel.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il d'autres motions? Nous passons maintenant aux pétitions.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

LE CENTRE DE RECHERCHE DE L'ABITIBI-PRICE À JONQUIÈRE

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais déposer en cette Chambre une pétition de près de 18 000 noms, laquelle a été parrainée par les dirigeants du Syndicat des employés professionnels et de bureau de la compagnie Abitibi-Price de Jonquière, et ce, sous la présidence de M. Daniel Maltais. Tous ces pétitionnaires demandent, par l'entremise du Parlement, que les dirigeants de la compagnie Abitibi-Price prennent les mesures nécessaires pour maintenir à Jonquière son centre de recherche.

Monsieur le Président, je me joins également aux voix de notre population et de tous les employés de la compagnie Abitibi-Price pour demander aux dirigeants de celle-ci de traduire en des gestes tangibles l'ouverture qu'ils ont faite récemment afin d'effectuer à Jonquière une recherche d'excellence, compatible avec leurs besoins.

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): En conformité de l'article 36 du Règlement, monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition portant la signature de quelque 8 000 résidents de Windsor et de la région. Sauf erreur, ces signatures portent à quelque 40 000 le nombre des signatures figurant sur des pétitions déposées aujourd'hui en provenance de résidents de Windsor.

Étant donné que la station de télévision de Windsor de la Société Radio-Canada est la seule qui soit située dans la région de Windsor—Essex et qu'elle fournit un service tout à fait irremplacable aux résidents de la région, qui est dominée par ailleurs par la radio et la télévision américaines, les pétitionnaires demandent au Parlement de demander à la Société Radio-Canada de faire l'impossible pour remettre en service la station de télévision de Windsor.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de plus de 700 électeurs d'une magnifique circonscription du nord de l'Ontario, Parry Sound—Muskoka, concernant la fermeture prochaine du bureau de poste d'Emsdale.

En s'adressant directement au Parlement, les signataires expriment une conviction que partagent beaucoup de Canadiens, celle que la Société canadienne des postes applique une politique discriminatoire envers les habitants des régions rurales du pays en fermant les bureaux de poste qui les desservent.

Les signataires demandent humblement au gouvernement de cesser de pénaliser le Canada rural en donnant ordre aux Postes canadiennes de mettre un terme à sa politique de fermeture des bureaux de poste ruraux. De plus, ils demandent respectueusement le rétablissement d'un service postal du même niveau et de la même qualité

qu'auparavant dans les collectivités rurales déjà touchées par cette politique de la Société.

• (1550)

LA LOI SUR LES JEUNES DÉLINQUANTS

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter aujourd'hui une pétition signée par 6 300 de mes électeurs au sujet de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Les signataires, dont la plupart vivent aux alentours de Hagersville, exhortent le gouvernement à réviser les lois du Canada et à remplacer la Loi sur les jeunes contrevenants par une nouvelle Loi sur les délinquants juvéniles qui abaisserait l'âge maximal à 13 ans.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais donner la parole aux députés assis à ma droite puis à ceux qui sont assis à ma gauche. Le député de Halton—Peel, puis le député d'Abitibi.

LA VIOLENCE

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre la parole aux termes de l'article 36 du Règlement afin de déposer des pétitions contenant plus de 50 000 signatures, recueillies en grande partie grâce aux efforts de M. Gordon Domm.

Ces pétitionnaires s'inquiètent de la montée du crime avec violence dans notre société et demandent au Parlement de légiférer afin d'établir des sentences minimums obligatoires pour tous les crimes avec violence, sentences qui s'appliqueraient uniformément dans toutes les régions du Canada.

Ces pétitions viennent des villes et localités ontariennes suivantes: Niagara Falls, Brantford, Kitchener—Waterloo, St. Catharines, Hamilton, Burlington, Simcoe, Guelph, Lancaster, Kincardine, Ripley, Campbellville, Cambridge et Dundas.

[*Français*]

LA COLLINE PARLEMENTAIRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36 du Règlement, je dépose deux pétitions provenant des citoyens de Val-d'Or et Sullivan en Abitibi, qui exigent que le gouvernement du Canada mette fin au projet intitulé «Le secteur de la cité parlementaire» qui envisage, au coût de 68 millions de dollars, l'aménagement d'un stationnement et d'un centre commercial sous le Parlement fédéral du Canada et qu'il reconnaisse la nécessité de conserver tels quels l'environnement et le caractère historique des édifices et du site de la Colline parlementaire à Ottawa.

Ces pétitionnaires déclarent d'autre part que les députés conservent leur stationnement tel quel, à savoir un stationnement à l'arrière des édifices du gouvernement et à l'extérieur comme les travailleurs d'usine et que le gouvernement du Canada a d'autres priorités que d'aménager un stationnement et un centre commercial sur la Colline parlementaire.

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition à la demande du très honorable député de Vancouver Quadra au sujet de la morue de roche, poisson qui a beaucoup de valeur sur le plan culturel pour les Canadiens d'origine chinoise qui vivent à Vancouver.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de revenir sur ces plans de nouvelle répartition des quotas de morue de roche. Ils prient le ministre des Pêches de donner suite à une demande faite par le très honorable député de Vancouver Quadra et de tenir compte de l'importance de cette espèce pour les Sino-Canadiens de Vancouver.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui l'honneur de présenter des pétitions en provenance du comté d'Essex et de la ville de Windsor. Les résidents de ces endroits se sentent très isolés du reste du Canada, par suite des coupures touchant la station de Radio-Canada à Windsor. Ces personnes sont inondées de bulletins de nouvelles américains provenant directement de l'autre côté de la frontière, et elles ont l'impression d'avoir perdu contact avec la télévision et les médias locaux.

Selon ces résidents, les émissions diffusées depuis Toronto ne répondent pas à leurs besoins locaux et ne reflètent pas non plus une perspective canadienne. Ces résidents demandent humblement au gouvernement de faire tout ce qu'il peut pour rétablir la station de Radio-Canada à Windsor. Ils demandent au gouvernement de faire en sorte que des fonds soient prévus afin que cette station puisse réouvrir et que les communications dans tout le pays puissent être rétablies au niveau approprié.

[*Français*]

L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES PATRIMONIALES

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, il me fait plaisir de déposer une pétition,

provenant de plusieurs centaines de personnes, sur l'élimination du programme d'enrichissement culturel du ministère d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté), qui aura des effets désastreux sur la qualité de l'enseignement dans nos écoles de langue patrimoniale.

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Conformément à l'article 36 du Règlement je veux présenter une pétition signée par plusieurs membres de la région d'Ottawa qui demandent que le Parlement réaffirme les principes historiques qui sous-tendent le statut d'exonération du mot imprimé, en maintenant ce statut pour les livres et périodiques dans la législation relative à la TPS.

LES SERVICES D'INCENDIE BÉNÉVOLES

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, j'ai une pétition en bonne et due forme. Celle-ci est quelque peu différente des autres, étant donné qu'elle concerne les services d'incendie composés de bénévoles, ainsi que les reçus auxquels ces derniers ont droit aux fins de l'impôt sur le revenu, présumément pour les aider à demeurer des pompiers volontaires. Ces personnes ne sont pas rémunérées en tant que pompiers volontaires. En vertu de l'alinéa 61*b*)(viii) de la Loi de l'impôt sur le revenu, les services d'incendie peuvent émettre des reçus aux pompiers volontaires, mais ces reçus, qui étaient de 300 $ avant d'être portés à 500 $ en 1980-1981, n'ont subi aucun relèvement depuis. Ma pétition vise à demander au gouvernement de revoir cette disposition fiscale, afin de permettre l'émission de reçus d'impôt d'un montant adéquat, pour notre époque, aux pompiers bénévoles. Ces derniers doivent souvent porter leurs propres vêtements. Ils n'ont pas droit à un uniforme. Ce reçu constitue la seule forme de compensation dont ils bénéficient. Dans de nombreuses collectivités du pays, les services d'incendie bénévoles font très souvent office de clubs philanthropiques.

J'aimerais que le gouvernement examine sérieusement cette question. Je ne sais pas ce qu'il fait de toutes ces pétitions, mais j'espère qu'il accordera une certaine priorité à celle-ci.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, je prends la parole au nom de pétitionnaires de Mount Pearl, de Conception Bay et de St. John's, à Terre-Neuve, qui demandent au gouvernement de réexaminer sa décision d'appliquer la TPS aux articles de lecture. C'est une atteinte à la liberté de parole que de taxer la chose imprimée, que de taxer la capacité des gens de communiquer entre eux.

Les pétitionnaires prient instamment le gouvernement et tous les membres du Cabinet, y compris le député de St. John's-Ouest et le secrétaire parlementaire, le député de St. John's-Est, de protester contre cette horrible taxe sur les articles de lecture.

Monsieur le Président, je suis certain que cela pourrait s'appliquer à toutes les assemblées législatives, à celle de Terre-Neuve, à la nôtre ici à Ottawa, et même à celle de l'Ontario où ils font peut-être parfois les choses différemment. La députée de Hamilton pourrait peut-être nous le dire.

M. Nunziata: Monsieur le Président, c'est la deuxième fois aujourd'hui qu'un député de la Chambre fait une remarque désobligeante au sujet des députés de l'Ontario. Même si j'ai beaucoup de respect pour mon collègue et ami qui a déjà fait partie de la meute, il vient un temps où les députés de l'Ontario doivent se défendre.

Plus tôt, un autre député a fait une remarque au sujet de ma collègue, la députée de Hamilton-Est. Même si elle peut parfois ennuyer certains députés, elle a le droit de siéger à la Chambre. Elle n'a pas de chance, elle vient de Hamilton, mais cela ne veut pas dire que tous les Ontariens ont les mêmes problèmes qu'elle.

Je demande donc au député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte de s'excuser auprès des Ontariens.

M. Tobin: Monsieur le Président, au sujet du rappel au Règlement, je discutais tout simplement du commentaire formulé un peu plus tôt par le président, en réponse à un rappel au Règlement, comme quoi la députée en question ne se trouvait pas à l'assemblée législative de l'Ontario. Avant de la présenter, je voulais m'assurer que, quelle que soit l'assemblée où nous soyons, ma pétition serait recevable et que les Canadiens en cause pourraient se faire entendre. Il se trouve qu'il importe, selon moi, que nous soyons à l'assemblée législative de l'Ontario, à celle de Terre-Neuve ou au Parlement canadien, de ne rien faire qui puisse empêcher les Canadiens de se faire entendre par la bouche de leurs représentants.

Je sais que mes collègues de l'Ontario le comprennent et sont d'accord avec tout ce que j'ai dit, notamment ma collègue de Hamilton-Est. Il ne devrait vraiment pas y avoir de distinction.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, avant de présenter la pétition, je voudrais simplement dire, concernant le rappel au Règlement que, j'en suis certaine, le président ne voulait dénigrer d'aucune manière les membres de l'assemblée législative de l'Ontario par ses commentaires. Le président, reconnaît, j'en suis sûre, que les députés, qu'ils soient fédéraux ou provinciaux, respectent le décorum et le règlement de la Chambre. J'ai la conviction qu'il voudrait s'en prendre au manque de modération dont témoignent les commentaires formulés sur l'assemblée législative de l'Ontario.

Cela étant dit, monsieur le Président, cette pétition n'a pas trait aux compressions qui frappent Radio-Canada même si le gouvernement a fermé brutalement le bureau de cette société, qui ne comptait qu'un employé, à Hamilton.

Il s'agit en fait d'une pétition sur la TPS dans la mesure où elle s'applique à la bière. Pendant la période des Fêtes, je suis certaine, monsieur le Président, que mon collègue, le député d'Annapolis Valley-Hants, voudra probablement appuyer cette pétition, parce que les pétitionnaires se prévalent de leur droit séculaire et incontesté de présenter un grief collectif. Le premier ministre et le gouvernement conservateur n'ont pas tenu compte des voeux de la population et ont imposé la taxe sur les produits et services. Ce point est important, monsieur le Président. Le ministre des Finances a promis que le retrait de la taxe sur les ventes des fabricants et la mise en oeuvre de la TPS aideraient l'industrie canadienne à mieux soutenir la concurrence et, du même souffle, a augmenté de 45 p. 100 la taxe d'accise sur la bière pour compenser la perte de recettes fédérales. Cette taxe d'accise sur la bière traduit un mépris pour les petites entreprises qui emploient bien des gens et qui sont imposées au-delà des limites raisonnables. Elles devront faire payer cette hausse de taxe à leurs clients et réduire leur effectif.

• (1600)

Les pétitionnaires demandent donc humblement au Parlement d'annuler l'augmentation de 45 p. 100 de la taxe d'accise sur la bière, qui est destinée seulement à récupérer des recettes perdues directement à cause de la mise en oeuvre de la taxe sur les produits et services, une mesure injuste, régressive et écrasante.

Cette pétition est signée par plus de 800 résidants de la grande circonscription de Hamilton-Est. Il faudra y ajouter les nombreux milliers de signatures que je compte recueillir personnellement au cours de la période des Fêtes.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est maintenant au député de Hamilton-Ouest.

M. Nunziata: Les députés de Hamilton se suivent. . .

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, Hamilton est bien représentée à la Chambre. Mon collègue de York-Sud—Weston sera peut-être surpris d'apprendre que le monde ne tourne pas autour de Toronto.

J'ai le devoir, conformément à l'article 36 du Règlement, de représenter un groupe d'électeurs de la région de Toronto qui ont besoin de l'appui des gens de Hamilton.

Étant donné que le gouvernement fédéral a jugé bon, depuis la Confédération, de détaxer les magazines, les livres, les journaux et le reste qui sont maintenant visés par la TPS, les pétitionnaires de Toronto, de Willowdale et d'Arnprior exhortent le gouvernement à s'en tenir à la tradition et de prévoir la détaxation de la chose imprimée dans la loi et le règlement d'exécution de la TPS.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi profiter de l'occasion pour présenter une pétition. Voici ce qu'on y dit.

Le premier ministre et le gouvernement conservateur font fi des désirs des Canadiens et sont prêts à mettre en oeuvre la taxe sur les produits et services qui est à la fois injuste et régressive. Comme vous le savez, la législation pertinente est maintenant entrée en vigueur.

Le ministre des Finances a promis dans le passé que le remplacement de la taxe sur les ventes des fabricants par la taxe sur les produits et services permettrait à l'industrie canadienne d'être plus compétitive. Il a ensuite proposé d'accroître de 45 p. 100 la taxe d'accise sur la bière pour récupérer les recettes perdues.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement fédéral d'annuler l'augmentation proposée de 45 p. 100 de la taxe d'accise sur la bière, qui n'a pour but que de récupérer les recettes perdues à cause de la mise en oeuvre de la taxe sur les produits et services qui est injuste, régressive et écrasante.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, de nombreux citoyens de Harbourfield, en Saskatchewan, soumettent cette pétition au Parlement du Canada.

Ils attirent l'attention sur toutes les fois où le gouvernement conservateur s'est attaqué directement à la vie rurale, par des restrictions aux systèmes de communications, qu'il s'agisse de VIA Rail ou d'embranchements, ou de Radio-Canada.

Toutefois dans l'immédiat, ils voudraient par-dessus tout que le gouvernement renverse sa politique sur la fermeture des bureaux de poste ruraux, et que, par le maintien des bureaux et services postaux ruraux, il intensifie la vie rurale.

LES PÊCHES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, c'est la troisième pétition que je présente sur le sujet. Elle a été jugée conforme aux exigences de l'article 36 du Règlement. Elle vient de centaines de personnes de la collectivité sino-canadienne de Colombie-Britannique, dont la plupart sont de ma circonscription, Vancouver-Est.

Les pétitionnaires s'inquiètent des réserves décroissantes de morue de roche vivante, un poisson de grande valeur culturelle et économique qui sert à l'alimentation de quelque 200 000 Canadiens d'origine asiatique. C'est un aliment de base pour les familles, les restaurants et les touristes.

Les pétitionnaires craignent que, par négligence et mauvaise gestion, le gouvernement fédéral ne limite l'approvisionnement à une saison de trois mois alors que le quota alloué à ceux qui font la pêche sportive est injuste et laisse évidemment moins de poisson pour ceux à qui ce poisson sert d'aliment de base.

Les pétitionnaires demandent donc au ministre des Pêches et des Océans de reconnaître la valeur spéciale de ce poisson pour la collectivité asiatique et ceux qui visitent le Canada, et qu'il prenne immédiatement des mesures afin d'assurer l'approvisionnement de morue de roche à l'année. Cela suppose de la part du gouvernement fédéral le souci de gérer ces pêches de façon durable, à long terme, et de répartir les quotas équitablement.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai le bonheur et le malheur de présenter à la Chambre aujourd'hui une partie des 40 000 pétitions signées par des habitants de Windsor et du comté d'Essex, qui s'élèvent contre les compressions budgétaires qui ont été imposées par le gouvernement à Radio-Canada et qui ont entraîné la suspension des émissions locales produites à Windsor.

Ces pétitions sont signées par des personnes qui demandent au Parlement de faire l'impossible pour veiller à ce que Radio-Canada obtienne le financement et le soutien nécessaires pour pouvoir s'acquitter de son importante responsabilité de diffuser une programmation locale à la population de Windsor, du comté d'Essex, de Sarnia, du comté de Lambton et de toute la région. À cause de ces compressions, cette population sera privée de son unique service de nouvelles locales.

Cela revient à isoler Windsor du reste du pays et à l'inviter à se joindre aux États-Unis.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, je voudrais déposer plusieurs milliers de pétitions signées par des habitants de Windsor.

Je vous signale qu'aujourd'hui, 41 000 pétitions d'habitants de Windsor ont été présentées par les députés de tous les partis. Je remercie le greffier des pétitions d'avoir réussi à traiter 33 000 pétitions durant la nuit. Il a fait un travail magnifique, qui rend service à la population de Windsor.

En plus de 41 000 pétitions qui sont déposées à la Chambre aujourd'hui, 6 000 autres ont été déposées hier et quelque 10 000 à 15 000 autres ont déjà été livrées à la Chambre, et la population de Windsor en signe encore.

La raison en est bien simple. Windsor reproduit, en petit, ce qui arrive aux Canadiens partout au pays, au moment où leurs institutions les aliènent de leur propre pays.

Permettez-moi de vous lire ce que les habitants de Windsor, des comtés d'Essex, de Kent et de Lambton disent de ce gouvernement: «Les pétitionnaires soussignés prient humblement le Parlement de prendre toutes les mesures nécessaires afin de préserver le réseau local de télévision de Radio-Canada à Windsor et partout où des citoyens sont privés de ce service à cause des compressions budgétaires imposées par le gouvernement de M. Mulroney et des décisions prises par la direction de la Société.»

Ces gens réclament de tout coeur qu'on leur permette de demeurer Canadiens dans un monde dominé par les Américains.

LE GOLFE PERSIQUE

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, je tiens aussi à présenter à la Chambre, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée principalement par des députés de Regina, en

Saskatchewan. J'y vois aussi le nom de députés de Vancouver, de l'île de Vancouver et d'autres endroits de cette région-là.

Les pétitionnaires signalent que, par suite de l'invasion du Koweït par l'Irak, le Canada a envoyé des navires et des avions de guerre et des moyens de communication terrestre dans le Golfe.

Les pétitionnaires rappellent aussi les nouvelles de l'escalade militaire dans la région du Golfe. Ils soulignent les déclarations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures portant que le Canada va participer à toute activité militaire qui risque de se produire dans cette région.

• (1610)

En conséquence, les pétitionnaires demandent que le gouvernement canadien fasse tout en son pouvoir pour assurer un règlement négocié de cette crise et le retrait des forces armées de la région du Golfe.

Je suis persuadé, en outre, que les pétitionnaires souhaitent aux Canadiens en général et aux députés en particulier la paix sur la terre et un Joyeux Noël.

LES ADDITIFS À L'ESSENCE

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je suis ravi de présenter une pétition qui, je dois dire, résulte du travail de mon collègue, le député de Lambton—Middlesex, qui a porté l'affaire à l'attention d'un certain nombre de Canadiens de tout le pays, dont Terre-Neuve. Cette pétition vient de la région de St. John's, à Terre-Neuve, ainsi que de St. Thomas, Paradise et Manuels, dans les environs de St.John's.

La pétition concerne la pollution causée par les gaz d'échappement des véhicules automobiles. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de prendre des mesures pour réduire considérablement les émissions d'hydrocarbures et recommandent un moyen d'y arriver. Ils espèrent que le gouvernement jugera bon de fixer à 3,2 p. 100 au moins la teneur obligatoire en oxygène de l'essence.

Je félicite mon collègue, le député de Lambton—Middlesex, et je recommande cette pétition à la Chambre en espérant que le ministère pertinent prendra les mesures qui s'imposent. C'est pour moi un grand honneur et un plaisir d'appuyer sans équivoque cette pétition.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Sid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, je prends la parole, conformément à l'article 36 du Règlement, pour présenter une pétition au nom de 3 600 habitants de la région de Windsor qui s'opposent aux compressions imposées à la SRC.

Les pétitionnaires sont absolument contre ces compressions. En retirant son appui à la SRC, le gouvernement détruit un élément vital de notre pays.

C'est là un sujet très important. Étant donné l'esprit des Fêtes, certains esprits rôdent autour de la Chambre. Quoi qu'il en soit, je suis heureux de présenter cette pétition au nom des habitants de Windsor qui s'élèvent contre ces compressions.

VIA RAIL

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole, conformément à l'article 36 du Règlement, pour présenter un certain nombre de pétitions au sujet du rétablissement des services de VIA Rail. Les pétitionnaires viennent de Kaslo, de Winlaw, de Nelson et de Revelstoke, dans ma circonscription. D'autres signataires viennent de Vancouver, de Kamloops, de Langley, de Kelowna, de White Rock, de Port Coquitlam et de Burnaby, en Colombie-Britannique, de Calgary, en Alberta, de Regina et d'Estevan, en Saskatchewan, de Winnipeg, au Manitoba, et d'Ottawa, en Ontario.

Tout d'abord, les pétitionnaires condamnent les activités du gouvernement qui ont abouti à de nombreuses compressions dans le réseau canadien de transport ferroviaire de voyageurs, qui est d'importance cruciale. Ils exhortent le gouvernement à prendre des mesures, entre autres, pour rétablir les services de VIA Rail dans l'ensemble du pays, notamment la liaison du «Canadien» qui traverse les Rocheuses.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre la parole en vertu de l'article 36 du Règlement pour présenter des pétitions portant plus de 2 000 signatures d'habitants de la région de Windsor qui, comme les gens de tout le Canada, sont révoltés par les coupes sauvages effectuées par le gouvernement dans le financement de Radio-Canada.

Ces pétitionnaires demandent au Parlement de prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver les services locaux de télévision, à Windsor et dans les autres

régions privées de ces services par le gouvernement fédéral.

Les pétitionnaires demandent qu'on les écoute tout comme les 40 000 autres qui ont signé des pétitions similaires qui ont été envoyées aujourd'hui aux députés.

PETRO-CANADA

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, je prends la parole en vertu de l'article 36 du Règlement pour présenter un certain nombre de pétitions certifiées correctes quant à la forme et au contenu.

Les pétitionnaires, tous de ma circonscription de Nanaimo—Cowichan, déclarent humblement que les Canadiens ont besoin de Petro-Canada en cette période d'instabilité des prix dans le secteur pétrolier. Ils ont besoin de Petro-Canada pour montrer la voie dans le domaine environnemental et ils estiment que la société doit rester canadienne à 100 p. 100.

En conséquence, les pétitionnaires prient humblement le Parlement de défaire ou de retirer le projet de loi C-84, de laisser à Petro-Canada le statut de société d'État travaillant pour le bien de tous les Canadiens.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir d'ajouter aux quelque 50 000 signatures déjà réunies, celles de 1 350 autres personnes qui protestent contre les compressions dont a été victime la SRC dans la région de Windsor.

Monsieur le Président, ces personnes représentent seulement quelques-unes des centaines de milliers de Canadiens indignées par la décision du gouvernement de réduire le budget de ce réseau qui unit le Canada. Je représente de nombreux électeurs de ma circonscription qui, à l'instar des gens de Windsor, veulent que le gouvernement redonne ces fonds à la population du Canada, à la SRC.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je serai très bref. Conformément à l'article 36 du Règlement, je prends la parole pour présenter une pétition signée par de nombreux habitants d'Edmonton, en Alberta et de Toronto, en Ontario, qui s'opposent à l'assujettissement des livres et des publications à la taxe sur les produits et services.

Cette taxe a, il est vrai, été adoptée par la Chambre, mais les pétitionnaires ont certainement remarqué le désastre qu'elle constitue puisque le ministre des Finances a proposé récemment une série de modifications à la loi. On peut espérer qu'il continuera d'en proposer jusqu'à ce que les Canadiens ne soient plus tenus de payer cette taxe odieuse.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai une déclaration à faire. Le mardi 18 décembre 1990, le député de Glengarry—Prescott—Russell a invoqué le Règlement sur la recevabilité d'une pétition que le député de Kamloops avait présentée.

La pétition en question comportait, entre autres, plusieurs signatures de personnes qui ne résidaient pas au Canada. Le député de Glengarry—Prescott—Russell a signalé, avec raison, que ce n'est pas la coutume, à la Chambre, d'accepter les pétitions d'étrangers non résidents. Le commentaire 688(1) de la cinquième édition de Beauchesne se lit comme suit:

> Les étrangers qui n'ont pas leur domicile au Canada n'ont pas le droit d'adresser des pétitions au Parlement du Canada.

Ce commentaire est fondé sur un jugement consigné dans les *Journaux* du 20 mars 1880, à la page 165. La présidence est cependant dans un dilemme. Si cette pétition ne peut être présentée parce qu'elle comporte quelques signatures inacceptables, les Canadiens qui l'ont signée de bonne foi se voient refuser la possibilité de présenter leur grief au Parlement.

Le Président Bosley a connu une situation semblable en novembre 1984, et il a fait la déclaration suivante:

> En fouillant les précédents canadiens et britanniques, je n'ai rien trouvé de précis qui établisse la recevabilité ou l'irrecevabilité d'une pétition du fait qu'elle est signée par des citoyens du Canada ainsi que par des personnes qui ne sont ni citoyens ni résidents du Canada. En octobre 1983, M^me^ le Président Sauvé a jugé qu'une pétition signée par des citoyens américains n'était pas recevable. La pétition ne portait pas d'autre signatures que celles de citoyens américains. Selon nos précédents sur les pétitions se rapportant à des projets de loi d'intérêts privé, les pétitions émanant d'étrangers ont été acceptées à l'occasion, quand elles concernaient une mesure législative ou une question relevant de la compétence du Parlement canadien. En conséquence, pour que les citoyens canadiens qui ont signé ladite pétition ne soient pas lésés dans leur droit séculaire de soumettre une pétition à la Chambre des communes et parce que je n'ai pas pu trouver de direction claire et précise dans la jurisprudence et la procédure parlementaire et que c'est la première fois que le cas se présente au cours de la présente législature, je demande à la Chambre que la pétition présentée par le député d'Ottawa-Centre soit reçue avec le consentement unanime.

Après réflexion, la présidence croit que la meilleure façon de respecter le droit des Canadiens d'adresser des pétitions à la Chambre des communes est d'accepter

celles qui sont certifiées par le greffier même si elles renferment quelques signatures de non-résidents non canadiens.

Il va de soi que ces signatures ne seront pas comptées parmi les 25 signatures réglementaires qu'une pétition doit renfermer pour être certifiée conforme au Règlement. Je déclare donc que la pétition que le député de Kamloops voulait présenter le mardi 18 décembre a été dûment certifiée et présentée à la Chambre. Je dois remercier également le député de Glengarry—Prescott-Russell d'avoir attiré l'attention de la présidence sur cette affaire.

* * *

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA PROCÉDURE SUIVIE LORS DU DÉPÔT D'UNE MOTION

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis obligé de soulever cette question de privilège, étant donné que nous n'aurons pas l'occasion de le faire de sitôt.

Au cours de la journée, et plus particulièrement à l'étape des motions, je me suis époumoné à crier «non» chaque fois que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement a demandé le consentement unanime pour déposer des motions pour lesquelles aucun avis préalable n'avait été donné.

Monsieur le Président, notre Règlement est très clair à cet effet. Non seulement vous m'avez entendu dire non mais dans votre décision, à chaque reprise, vous avez dit: «Adopté avec dissidence».

• (1620)

Par conséquent, monsieur le Président, pour prétendre que c'était sur division, c'est que ça n'avait pas été juste des «oui». Et il y a quelques minutes, je me suis informé au Bureau, et on me dit qu'on ne m'a pas entendu.

Monsieur le Président, ce n'est pas la première fois que cela arrive. Et là, je vous demande une chose: Ou bien vous allez nous faire installer un haut-parleur, ou bien vous allez installer des appareils auditifs aux gens du Bureau et à ceux qui sont au fauteuil de temps à autre. Monsieur le Président, ça été très clair pour tous les témoins qui étaient dans cette Chambre, que le secrétaire parlementaire n'a pas eu le consentement unanime pour introduire ses motions.

Monsieur le Président, je ne peux pas crier plus fort que mes poumons me le permettent. Et si la configuration de cette Chambre est mal faite, si on n'est pas assis à la bonne place, c'est votre responsabilité, monsieur le Président, c'est vous qui avez décidé de nous aligner comme une rangée d'oignons sur les rideaux.

La réalité, monsieur le Président, c'est que ça fait plusieurs fois que vous avez des problèmes d'ouïe et je ne veux pas vous faire des recommandations, mais c'est un problème réel, parce que, aujourd'hui, dans certains cas vous nous avez entendus, puis dans d'autres cas vous avez fait la sourde oreille. Et moi, monsieur le Président,. . .

[*Traduction*]

Une voix: J'invoque la question de privilège pour la même raison.

Le président suppléant (M. Paproski): La question de privilège est invoquée pour la même raison.

M. Cooper: Allez-vous le laisser parler?

Une voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Allez-y.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, ce n'est pas un ministre cette fois-ci, vous pouvez me laisser finir.

La réalité, monsieur le Président, c'est que je pense que mes privilèges ont été brimés par votre surdité et par celle des gens du Bureau. Par conséquent, je demande un traitement majeur, si ce n'est pas pour notre Règlement, au moins pour vos oreilles.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Le secrétaire parlementaire.

M. Cooper: Monsieur le Président, je suis perplexe devant l'interprétation que le député donne aux règles et son insistance à imposer son interprétation à la Chambre.

J'attire l'attention de la présidence sur la pratique suivie depuis longtemps à la Chambre, qui consiste *a*) à adopter une motion permettant aux comités de faire rapport pendant un ajournement de la Chambre et *b*) à approuver les déplacements des comités qui jugent utile de tenir des audiences un peu partout au Canada.

Je rappelle également au député que nous avons aussi comme convention de permettre surtout aux députés de ce côté-là de la Chambre de poser les questions pendant la période des questions et de n'en accorder qu'un très petit nombre aux simples députés de ce côté-ci. Cependant, ce n'est pas une règle. C'est simplement une tradition ou une convention.

Monsieur le Président, au moment de rendre votre décision sur cette question de privilège, je vous demande de garder à l'esprit le comportement de cet après-midi du député qui a été la cause d'une grande irritation, non

seulement pour les ministériels, mais pour tous les membres de comités de la Chambre.

Le député ne devrait poser qu'un deux cent cinquante-cinquième des questions posées à la Chambre des communes. J'espère que le Président en tiendra compte parce que de ce côté-ci, il y a 130 députés qui seraient plus qu'heureux de poser des questions à la place du député.

Le président suppléant (M. Paproski): Je remercie le député de Shefford et le secrétaire parlementaire.

Je tiens à préciser que le seul moment où la présidence a entendu «non», c'était au moment du vote, lorsque le député a présenté une motion sur les déplacements des députés et lorsque le député, de Mississauga-Ouest, a présenté sa motion. J'ai clairement entendu des «non», mais il y avait beaucoup de bruit cet après-midi et je sais que nous sommes à un moment de l'année où tout le monde a hâte de partir.

Je vérifierai au compte rendu et je rendrai ma décision, mais je pense que le député doit reconnaître qu'aujourd'hui est un jour exceptionnel parce que nous nous préparons à ajourner pour la période des Fêtes et il y a beaucoup de bruit. Il se peut donc que je n'aie pas entendu le député. Je suis désolé, mais les deux seuls «non» que j'ai entendus ont été prononcés après la motion sur les déplacements et après la motion du député de Mississauga-Ouest. Je vérifierai et je rendrai une décision. Le député de Shefford.

M. Lapierre: Si je puis soulever un point en réponse au secrétaire parlementaire, qui disait. . .

[*Français*]

Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire dit qu'on représente 1/295e. L'unanimité, c'est comme la maternité. On ne peut pas être à moitié enceinte, tout comme il ne peut s'agir d'une demi-unanimité.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): C'est une tout autre question. Nous n'allons pas l'aborder pour le moment. Je pense que nous devrions passer aux questions au *Feuilleton*.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 361, 371 et 386.

[*Texte*]

LE VOYAGE DU MINISTRE DU REVENU NATIONAL EN TCHÉCOSLOVAQUIE

Question no 361—**M. Rodriguez:**

Une délégation officielle, dirigée par le ministre du Revenu national, s'est-elle rendue en Tchécoslovaquie en août 1990 et, dans l'affirmative, *a*) qui a fait partie de cette délégation et *b*) quels ont été (i) les frais de transport, (ii) les frais d'hébergement, (iii) les autres frais associés à ce voyage qui ont été imputés au gouvernement par chacun des membres de la délégation?

L'hon. Otto John Jelinek (ministre du Revenu national): Oui, le ministre du Revenu national a visité la Tchécoslovaquie en août 1990. Figurant à la liste ci-dessous sont les noms des personnes qui ont accompagné le Ministre ainsi que les frais, payables par le gouvernement du Canada, encourus par chacun.

a) Nom	*b*) i) Déplacement	ii) Hébergement	iii) Autres Coûts
L'hon. Otto Jelinek, Ministre du Revenu national.	5 400,72 $	172,83 $	102,23 $
Mme Otto Jelinek	5 400,72 $	—	58,80 $
M. George Corn, Président honoraire, L'Association tchécoslovaquie du Canada, Ancien président du Conseil ethnoculturel du Canada, Membre du Comité exécutif du «Council of Free Czechoslovakia», Vérificateur de la «Society of Czechoslovakian Arts and Sciences», Conseiller de la «Czechoslovak (Toronto) Credit Union».	3 234,72 $	84,42 $	58,80 $

Affaires courantes

a) Nom	*b*) i) Déplacement	ii) Hébergement	iii) Autres Coûts
M. Steve Dover, Adjoint spécial, Douanes et Accise.	3 234,72 $	84,42 $	82,71 $
M. Vic Little, Chef de Cabinet.	3 234,72 $	84,42 $	58,80 $

LA STRAIT OF CANSO INDUSTRIAL DEVELOPMENT AUTHORITY (SCIDA) ET M. LAWRENCE O'NEIL

Question nº 371—**M. LeBlanc:**

La *Strait of Canso Industrial Development Authority* (SCIDA) a-t-elle embauché M. Lawrence O'Neil à titre de lobbyiste et, dans l'affirmative, *a*) par qui celui-ci était-il payé, *b*) combien était-il payé, *c*) avec qui s'est-il mis en rapport (i) quel jour, (ii) à quelle fin?

L'hon. Elmer MacIntosh MacKay (ministre des Travaux publics et ministre chargé de l'application de la Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): La Strait of Canso Industrial Development Authority (SCIDA) a embauché M. Lawrence O'Neil par l'entremise de sa firme d'avocat à titre d'avocat et conseiller juridique. Il n'a pas été embauché à titre de lobbyiste.

LES RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-RETRAITE

Question nº 386—**M. Nunziata:**

Au cours de l'année *a*) 1987, *b*) 1988, *c*) 1989, (i) combien de Canadiens ont cotisé à un régime enregistré d'épargne-retraite, (ii) combien de Canadiens ont encaissé la totalité ou une partie des sommes qu'ils avaient versées dans leur régime enregistré d'épargne-retraite et à combien se chiffraient ces retraits, (iii) combien ces cotisations à un régime enregistré d'épargne-retraite ont-elles coûté au Trésor fédéral en impôt reporté?

L'hon. Otto John Jelinek (ministre du Revenu national): (a)(b)(c) (i) (ii)

Année fiscale	1987		1988	
	Nombre	Montant (000)	Nombre	Montant (000)
Contributions REER	3 483 648	9 024 444 $	3 802 255	10 599 878 $
REER—Retraits / Désenregistrements	428 821	1 922 510 $	508 074	2 556 916 $

Les données finales pour l'année d'imposition 1989 ne sont pas encore disponibles.

(a)(b)(c) (iii)

Le ministère des finances a établi à environ 6 milliards de dollars le coût pour le Trésor public résultant de cotisations *aux régimes enregistrés de pension ainsi qu'aux régimes enregistrés d'épargne-retraite* pour l'année d'imposition 1989. Ce montant fut déterminé par projection de données d'années antérieures obtenues lors d'une étude entreprise par le ministère des finances en 1985 sur le coût de l'aide à l'épargne-retraite. Le coût des impôts différés pour les régimes d'épargne-retraite seulement n'est pas disponible.

Référence: «Coût de mesures fiscales sélectives», Ministère des finances, août 1985.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si les questions nºs 397 et 405 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre que les questions nºs 397 et 405 soient transformées en ordres de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LE PROGRAMME D'APPLICATION DES TECHNOLOGIES DE POINTE DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER

Question nº 397—**M. MacDonald (Dartmouth):**

Le gouvernement fédéral accorde-t-il des fonds en vertu du Programme d'application des technologies de pointe dans le secteur manufacturier et, dans l'affirmative, *a*) quels sont l'objectif et les critères d'admissibilité, *b*) quelles sociétés ont rempli les conditions requises, *c*) quelle est la répartition par (i) province, (ii) par année des fonds accordés en vertu de ce programme?

(Le document est déposé.)

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

Question nº 405—**M. Wappel:**

D'ici au 31 décembre 1991, le gouvernement projette-t-il ou entend-il accorder une aide financière à *a*) la *Planned Parenthood Federation of Canada*, *b*) Serena Canada et, dans l'affirmative, (i) quand, (ii) à combien s'élevera-t-elle, (iii) sera-t-elle ponctuelle ou régulière, (iv) dans quel but l'accordera-t-il, (v) la versera-t-il sous forme de subvention ou de prêt (assorti de toutes les conditions nécessaires), (vi) à quel système de surveillance sera-t-elle assujettie?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question nº 403 marquée d'un astérisque? Je demande que la réponse soit consignée au compte rendu comme si elle avait été lue.

[*Texte*]

LES SUPERBOÎTES

*Question No 403—**M. Saint-Julien:**

La Société canadienne des postes a-t-elle placé une superboîte à plus de 600 pieds du client le plus éloigné que cette superboîte doit desservir et, dans l'affirmative, la distance était-elle, *a*) de 600 à 625 pieds, *b*) de 626 à 650 pieds, *c*) de 651 à 675 pieds, *d*) de 676 à 700 pieds, *e*) de 701 à 725 pieds, *f*) de 726 à 775 pieds, *g*) de 776 à 800 pieds, *h*) de 801 à 825 pieds, *i*) de 826 à 850 pieds, *j*) de 851 à 875 pieds, *k*) de 876 à 900 pieds, *l*) de 901 à 925 pieds, *m*) de 926 à 975 pieds, *n*) de 975 à 1000 pieds, *o*) et au-delà de 1,000 pieds?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): En 1985, la Société canadienne des postes a annoncé l'établissement d'une politique en matière de livraison, y compris l'utilisation de boîtes postales communautaires (superboîtes) comme équipement et mode de livraison dans les collectivités où la livraison à domicile aurait normalement eu lieu. La distance séparant la clientèle des boîtes postales communautaires a été établie à 600 pieds ou 180 mètres. De façon générale, cette distance a été respectée pour la grande majorité des 600 000 clients qui sont aujourd'hui desservis par des boîtes postales communautaires.

Il arrive cependant que la Société ne puisse se conformer aux critères établis en raison de la disposition de la subdivision ou de la municipalité. Si la Société canadienne des postes respectait ces critères, les boîtes seraient placées, bien en vue face de plusieurs demeures, du même côté de la rue. Lorsque cela se produit, les boîtes postales sont installées à l'extrémité d'un croissant, ou à quelque distance de l'endroit où elles auraient normalement dû être placées, sur une parcelle de propriété comportant un droit de passage sans imposer de contrainte aux propriétaires dont le terrain est adjacent à l'équipement. Il est arrivé que la clientèle ait demandé à la Société de déménager les boîtes même si cela signifiait qu'elle devait parcourir une plus grande distance pour s'y rendre.

Ailleurs, la Société a pris l'initiative de les déplacer et elle a effectué des sondages auprès de la clientèle. Dans d'autres situations, les municipalités ont demandé à la Société de placer les boîtes à une distance plus grande que celle visée par le critère de 600 pieds. Dans ces cas, la Société canadienne des postes a sollicité l'appui de la clientèle concernée et cette dernière le lui a accordé. En général, dans les centres urbains où la Société a dû faire ce genre d'exception, les clients ont à parcourir moins de 300 pieds de plus pour se rendre à leur boîte postale communautaire. Des discussions ont toujours lieu avec les représentants municipaux de la clientèle dont le courrier est livré dans les boîtes postales communautaires.

Dans les milieux suburbains et ruraux, où la Société a placé des batteries de boîtes aux lettres, une partie de la clientèle réside à plus de 600 pieds de l'équipement et doit donc parcourir une plus grande distance.

C'est le cas de plusieurs villes et villages de la plupart des provinces d'un océan à l'autre. La Société canadienne des postes a toujours tenté d'appliquer la critère de façon systématique. Elle doit cependant faire preuve de flexibilité à l'égard des municipalités et de la clientèle qu'elle dessert.

L'information spécifique demandée n'est pas disponible.

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la demande de documents nº P-25?

LE GROUPE DPA, INC.

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les documents liés au rapport rédigé par DPA Group, Inc., intitulé «*A Study on the Reduction of Energy-related Greenhouse Gas Emissions*», dont le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a parlé à la Chambre, durant la période des questions du vendredi 4 mai 1990.

M. Cooper: Monsieur le Président, L'avis de motion nº P-25 portant production de documents, inscrit au nom du député de Skeena, est jugé recevable par le gouvernement, sous réserve des conditions habituelles ayant trait aux documents confidentiels.

En guise de réponse à cet avis de motion, le gouvernement dépose des extraits de tous les principaux documents qui portent sur le rapport de l'organisme DPA Group Inc. ayant pour titre *A Study on the Reduction of Energy-related Greenhouse Gas Emissions*.

Je demande que toutes les autres motions portant production de documents soient reportées.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres motions portant production de documents sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier: Monsieur le Président, il y a eu des discussions que vous ignorez. Comme vous le remarquerez au *Feuilleton*, le premier article à l'ordre du jour est le projet de loi C-88. Les partis d'opposition, au moins celui que je représente, aimeraient donner leur consentement pour que ce projet de loi soit adopté dès que possible pour que nous puissions passer à la motion d'ajournement. Par conséquent, nous ne présenterons qu'un orateur sur le projet de loi C-88, et il sera très bref.

M. Cooper: Monsieur le Président, j'ai besoin de poser une question précise à la Chambre parce qu'à propos du projet de loi en question deux choix s'offrent à nous: le premier est que le gouvernement pourrait proposer à l'étape du rapport un amendement qui nécessiterait par conséquent le consentement de la Chambre pour que nous passions à la troisième lecture.

Je pourrai peut-être poser une question. J'ignore si j'enfreins le Règlement, mais j'aimerais demander si la Chambre consentirait à étudier cet amendement de forme à l'étape du rapport, puis à passer à la troisième lecture.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre n'y consent pas.

M. Cooper: J'invoque le Règlement. Je tiens donc à faire savoir que le gouvernement ne passera pas à l'étude de l'amendement à l'étape du rapport. Nous demanderons l'approbation et la troisième lecture de ce projet de loi.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR L'ACCORD PORTANT CRÉATION DE LA BANQUE EUROPÉENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-88, Loi concernant la participation du Canada à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, dont un comité législatif a fait rapport avec une proposition d'amendement.

L'hon. Charles Mayer (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi soit adopté.

(La motion est adoptée).

• (1630)

L'hon. Charles Mayer (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires) et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, c'est volontiers que je dirai un mot de ce projet de loi.

Je suis d'autant plus fier de présenter ce projet de loi qu'il permettra au Canada d'aider les peuples d'Europe de l'Est à reconstruire leurs pays. Ce projet de loi est le fruit de la collaboration de tous les députés qui ont fait partie du comité chargé de l'étudier. Bien que le comité ait entendu des témoignages tout à fait dignes de foi, il a étudié le projet de loi à la fois vite et bien. Je tiens à remercier tous les membres du comité qui ont participé à cette entreprise. Je pense que tous les partis de la Chambre vont appuyer ce projet de loi.

Les Canadiens ne doivent pas perdre de vue ce qu'ils sont trop nombreux à avoir tendance à oublier, soit que beaucoup de nos ancêtres étaient originaires d'Europe. Plus de 15 p. 100 des Canadiens sont les descendants d'immigrants de pays d'Europe de l'Est. Ils savent, vraisemblablement mieux que tous les autres Canadiens, que les pays d'Europe de l'Est ne constituent pas un bloc et que chaque pays est unique. Ils sont différents les uns des autres et éprouvent des difficultés qui leur sont propres.

En essayant de régler les problèmes auxquels font face tous ces pays, nous avons reconnu la nécessité de créer une banque qui viendra en aide uniquement aux pays d'Europe de l'Est. Cette banque sera en mesure de répondre aux besoins particuliers des habitants de ces pays, de leurs entreprises et de leurs gouvernements. Par ailleurs, la banque devrait, de concert avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, essayer d'aider les gouvernements notamment, et les entreprises, à s'établir et à prendre de l'expansion.

Leur prospérité est importante, non seulement pour les pays d'Europe de l'Est, mais également pour tous les pays du monde, et surtout le Canada. Nous espérons profondément pouvoir établir, dans les années à venir, de

nouvelles relations commerciales avec les pays d'Europe de l'Est.

L'aide qu'accordera cette banque spéciale sera cruciale aussi pour inciter les institutions financières privées à investir. C'est grâce à cet effort financier conjugué que les divers pays seront en mesure de se défaire de leur régime centralisateur. Bien que chacun d'eux ait vécu des situations différentes, tous semblent avoir le désir et le besoin de confier la majeure partie de leurs entreprises étatisées au secteur privé. C'est par ce truchement que la banque européenne pourra leur venir en aide.

Je suis fier d'avoir contribué à sa création. Je tiens à remercier tous les députés qui ont collaboré avec moi.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, je suis très heureuse d'avoir l'occasion d'aborder brièvement le projet de loi C-88. Grâce à cette mesure législative, le Canada figurera parmi les nations fondatrices de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

Nous avons appuyé ce projet de loi en deuxième lecture et au comité législatif. D'ailleurs, notre parti a réussi à faire adopter un amendement qui, tous les députés en conviendront, rend le projet de loi plus efficace.

À l'origine, le projet de loi demandait au ministre des Finances, notre représentant au conseil d'administration de la banque, de déposer au Parlement un rapport annuel sur les opérations de la banque. L'amendement précise que ce rapport doit faire état des progrès réalisés par la banque dans les domaines des droits de la personne et du développement durable, deux domaines dont la banque doit tenir compte quand elle consent des prêts.

C'est mon collègue de Parkdale—High Park qui a proposé cet amendement très constructif, je voudrais donc l'en féliciter. Tous les députés s'entendent pour dire que l'amendement améliore grandement la mesure législative.

Mes collègues et moi aurions pu apporter d'autres améliorations au projet de loi, si le gouvernement nous avait donné l'occasion d'examiner la mesure législative plus en profondeur et de convoquer d'autres témoins.

Nous n'avons eu droit qu'à quatre témoins en trois jours. Nous sommes évidemment très reconnaissants à ces témoins d'avoir accepté de comparaître devant le comité malgré le peu de temps qu'ils ont eu pour se préparer. Nous avons entendu des professeurs d'université et un avocat dont la firme possède une vaste expérience de travail dans les pays d'Europe centrale. Naturellement, nous avons aussi entendu les fonctionnaires du goouvernement fédéral.

Nous aurions aimé entendre ce qu'avaient à dire les porte-parole d'entreprises qui font déjà affaire avec ces pays. Nous voulions leur parler directement afin de découvrir ce qui se passe vraiment dans les pays d'Europe de l'Est. Nous aurions donc aimé convoquer les représentants du Canada-Soviet Business Council et d'autres conseils de gens d'affaires associés à la Pologne, la Hongrie et d'autres pays.

Cela aurait été possible, puisque le gouvernement s'est joint à la banque au mois de mai. Malheureusement, il a attendu sept mois avant de solliciter l'approbation du Parlement, quand il aurait pu le faire immédiatement. Puis, au début du mois de décembre, il nous a dit qu'il devait absolument faire adopter ce projet de loi sur-le-champ. Voilà pourquoi nous n'avons pu convoquer qu'une poignée de témoins. Cela nous montre encore une fois le manque total de contrôle et d'organisation du gouvernement.

Cette nouvelle banque jouera sûrement un rôle extrêmement important parce que les pays d'Europe centrale connaissent de très graves problèmes économiques et sociaux, allant de dettes écrasantes à des difficultés internes de distribution des produits alimentaires. Ils souffrent en réalité des effets de 45 ans d'une planification d'État complètement inefficace et d'un contrôle étatique presque total. La transition entre une économie à planification centralisée et une économie de marché n'est certes pas facile. Si les peuples de ces pays sont prêts à essayer, notre devoir est de les aider.

Ils connaissent déjà des tensions économiques considérables, mais leurs besoins ne sont pas tous d'ordre économique. Ils doivent également s'occuper d'importants aspects techniques, comme la création d'un climat commercial approprié. Ils ont besoin de conseils sur la législation fiscale, sur les contrats commerciaux, sur les investissements étrangers et sur bien d'autres questions.

• (1640)

Cette banque jouera également un rôle de catalyseur en permettant aux gens d'affaires de l'Est et de l'Ouest de se rencontrer et de conclure des marchés. Ce genre d'aide de l'Ouest aux pays d'Europe centrale profitera sûrement au Canada et peut-être même à ma province, l'Île-du-Prince-Édouard.

Je sais, monsieur le Président, que le temps passe. Comme beaucoup d'entre nous ont déjà longuement

débattu cette mesure à l'étape de la deuxième lecture, je vais terminer en réaffirmant l'appui de mon parti au projet de loi C-88, qui permettra au Canada de jouer un rôle très important en aidant les peuples d'Europe centrale à bâtir leur économie. J'espère qu'il sera adopté aujourd'hui et que la Banque européenne de reconstructions et de développement sera effectivement créée en avril prochain.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ce projet de loi découle d'une initiative qui a été proposée à la communauté internationale par François Mitterrand, président de la France.

Cette proposition est une des mesures importantes que nous devons prendre pour répondre aux heureux changements qui se sont produits en Europe de l'Est. Le vent de démocratie qui souffle actuellement sur l'Europe de l'Est devrait mener à la création d'une série de sociétés et d'économies qui seront beaucoup plus en mesure de servir les habitants de ces pays qu'elles ne l'étaient sous les régimes communistes précédents.

Ce projet de loi permet au Canada de faire sa petite part pour essayer de faciliter la transformation de ces bureaucraties stalinistes pour la plupart en économies où il sera possible pour des entreprises privées et publiques de jouer un rôle interactif important sur le marché pour répondre aux besoins des habitants de ces pays.

Nous étions particulièrement heureux d'entendre certains des témoignages qui nous ont été présentés à l'étape de l'étude en comité législatif. Certains témoins ont signalé que la transition serait difficile pour les pays d'Europe de l'Est et qu'ils auraient besoin du plus grand appui possible de la part de l'Amérique du Nord, du reste de l'Europe et du Japon. La création de cette banque contribuera à faciliter cette transition.

C'est pour cette raison que nous appuyons ce projet de loi. Nous espérons que la banque viendra accroître les ressources financières et les ressources de gestion des pays d'Europe de l'Est qui se dirigent vers un avenir plus prospère et plus démocratique pour leurs habitants.

[*Français*]

M. Lapierre: Questions et commentaires.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Laurier—Sainte-Marie.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Mon honorable collègue a soulevé la volonté de démocratie qui s'est exprimée en Europe de l'Est et je dirais qu'elle fut accompagnée, avant tout et surtout, par une volonté d'affirmation nationale, des pays qui voulaient se libérer du joug de l'URSS et, à l'intérieur même de l'URSS, des républiques qui veulent exprimer le fait qu'ils représentent, qu'ils sont une nation. Je pense particulièrement à la Lituanie, à l'Estonie et à la Lettonie. Je me demande, si ces pays décident de devenir indépendants, et en conséquence et en vertu du projet de loi, est-ce que mon honorable collègue va reconnaître la volonté d'indépendance de ces trois républiques, par exemple? Est-ce qu'il reconnaît le droit à l'autodétermination de ces trois républiques? Et est-ce que le Canada, sur cette base, devrait aider des pays comme les pays baltes à se développer? J'aimerais entendre mon collègue sur ces questions?

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ce n'est pas à moi de donner une réponse au nom du gouvernement du Canada. Vous pouvez le voir. Mais pour moi, il est important de reconnaître qu'il y a beaucoup de changements qui existent dans chaque pays européen, et on peut dire par exemple qu'en URSS il y a des républiques qui ont fait une fédération il y a 60 ou peut-être 70 ans. C'est une question à savoir si cette fédération continue. Il ne m'est pas possible de répondre. Il ne m'est pas possible de prédire si cette fédération se continue. S'il y a un changement qui a pour résultat la dissolution de l'URSS, je pense qu'il sera important pour nous comme pays d'aider ces pays, même si nous ne sommes pas heureux avec la dissolution qui se passe.

On peut dire comme résultat que pour moi, s'il y a un mouvement vers l'indépendance, par exemple, par une ou deux ou trois des ces républiques, je pense que c'est le droit de cette république de le faire. Et j'espère que pour cette banque que ce sera important pour la banque aussi de faire une analyse et d'en tirer une conclusion qu'il est important pour cette banque d'aider ces pays, ces nouvelles républiques indépendantes.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires. L'honorable député de Laurier—Sainte-Marie.

M. Duceppe: Vous avez également dit que le centralisme très bureaucratisé à l'intérieur de la fédération soviétique avait amené finalement des conséquences désastreuses tant au niveau de la démocratie qu'à celui de l'économie. J'aimerais savoir si vous retenez des leçons pour ici au Canada. Le Canada est une fédération. Est-ce

que selon vous, le danger d'un centralisme très bureaucratisé dans une fédération n'amène pas nécessairement à étouffer des volontés nationales ou encore même des volontés régionales?

• (1650)

M. Langdon: Je pense, monsieur le Président, qu'il est très difficile de considérer ces questions dans le contexte d'un débat sur cette banque. Pour ma part, je pense que c'est très important d'éviter une bureaucratie staliniste, comme je l'ai indiqué dans mon discours. Je pense que si vous voulez discuter de notre pays ici, il y aurait beaucoup de questions à discuter, mais on ne peut pas dire que nous ayons ici une bureaucratie staliniste. Il est vrai que nous avons une bureaucratie, et je n'aimerais pas voir une bureaucratie très, très centralisatrice ici dans notre pays. Mais, et je pense que le député sera d'accord avec moi, on ne peut pas dire que c'est une bureaucratie staliniste qui existe ici au Canada, même avec ce gouvernement.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Shefford, questions et commentaires.

M. Lapierre: Monsieur le Président, je veux féliciter le député pour son discours car je sais qu'il connaît bien le sujet. Mais je lui demanderais s'il ne craint pas que la participation du Canada à cette Banque européenne se fasse aux dépens de l'aide internationale qu'on donnait déjà à d'autres pays du monde qui étaient en grand besoin. Ce que je veux dire, monsieur le Président, c'est que plusieurs bénéficiaires de l'aide actuelle du Canada, qui est malheureusement trop limitée, qui a été réduite d'année en année, peuvent maintenant craindre que la participation canadienne soit prise dans la même enveloppe budgétaire et, par conséquent, des pays qui, traditionnellement ont compté sur l'aide canadienne pour leur développement, aujourd'hui se posent des questions, à savoir est-ce que, à cause de la libération de l'Europe de l'Est, des ressources précédemment utilisées pour l'Afrique, pour d'autres pays du Tiers monde, seraient à ce moment-là redirigées vers l'Europe de l'Est pour des questions souvent commerciales, des questions politiques au détriment des pays les plus pauvres au monde? Est-ce que le député, en examinant le projet de loi, a l'assurance que cela ne pourrait pas se faire? Je sais qu'il ne peut pas parler pour le gouvernement et que le gouvernement n'est pas très loquace sur ce sujet aujourd'hui, mais j'aimerais avoir l'opinion du député s'il n'a pas la même crainte que moi.

M. Langdon: Monsieur le Président, j'espère qu'il n'y a pas de crainte importante à ce niveau. C'est une question dont nous avons discuté au Comité. C'est une question importante et on ne peut pas prédire ce que le gouvernement ici va décider. On ne peut pas dire que le gouvernement continuera à être aussi généreux envers les pays en voie de développement que maintenant, après la participation canadienne à cette banque, par exemple.

Mais je pense qu'il s'agit ici d'une banque importante. Nous avons un niveau d'aide par le gouvernement canadien qui n'est pas très grand. C'est pourquoi je pense que nous n'avons pas à craindre que la participation canadienne à cette banque mènerait à une situation qui pourrait occasionner des problèmes pour les pays en voie de développement.

[*Traduction*]

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir la chance de participer durant quelques minutes à ce débat. Je dois dire qu'ayant passé l'après-midi ici à la Chambre, je ne suis pas d'une humeur particulièrement généreuse et je ne me sens pas dans l'esprit des Fêtes. Je suis certain que vous me comprenez.

Ce qui nous occupe ici a certainement attiré l'attention du monde entier. Je me souviens de m'être rendu, il n'y a pas si longtemps, dans la ville de Berlin et d'être allé voir le mur. Je me trouvais du côté du monde libre—si je puis m'exprimer ainsi—, à côté d'un très bel édifice dont la vue donnait sur cette horrible structure qui me séparait de quelques pieds seulement de jeunes soldats assis dans une tour située du côté est du mur.

Je me souviens de la rage et de la frustration qui m'ont envahi à ce moment, face à une situation impossible. Je me suis rappelé les paroles de John F. Kennedy, qui s'était tenu là aussi et qui avait parlé des horreurs du mur et de ce que celui-ci représentait pour les nations de l'Europe, et en particulier pour les Allemands.

Peu de temps après, j'ai pu me rendre du côté est, en franchissant le poste de contrôle appelé Charlie. À cette occasion, j'ai subi le même choc culturel incroyable que tous ceux qui ont franchi le mur.

Nous nous trouvions donc à Berlin-Ouest, ville si vibrante et vivante, où l'économie était en plein essor et l'on sentait de l'excitation dans l'air. À 3 heures du matin comme à 3 heures de l'après-midi, cette ville vibrait. L'on sentait le dynamisme qui l'animait. Il suffisait cependant de franchir, en faisant quelques pas, le poste de contrôle,

le fameux Check Point Charlie, pour que l'atmosphère change du tout au tout.

À environ un coin de rue de l'entrée, je suis tombé sur un petit parc au milieu de la ville et je m'y suis assis un moment. Une jeune femme s'y trouvait avec ce qui m'a semblé sa mère et sa petite fille de deux ans. Il m'a paru fascinant de me retrouver, un vendredi après-midi, dans un parc au milieu d'une ville, en train de regarder une mère, sa fille et cette petite fille qui, comme tout enfant de deux ans, voulait se lever pour jouer, s'amuser et s'exciter à son tour. La mère n'arrêtait pas de lui dire «chut!». Monsieur le Président, j'avais laissé à la maison, au Canada, une petite fille de deux ans et j'imagine comment j'aurais agi avec elle dans un parc du genre au Canada. Je ne saurais m'imaginer en train de lui demander de se taire.

Si je vous raconte cette histoire, monsieur le Président, c'est que pour moi l'image de cette jeune femme et de sa fillette montre très clairement ce que représentait ce mur, ce que ce mur voulait dire; ce mur a causé une différence énorme d'idéologie, entraîné de très grandes divergences dans les perspectives d'avenir et divisé profondément un peuple. Un mur qui divisait les membres d'une même famille vivant de part et d'autre. . .

Monsieur le Président, puis-je déclarer qu'il est 5 heures?

Des voix: Il est 5 heures.

M. Cooper: Est-il 5 heures, monsieur le Président?

J'aimerais poursuivre au-delà de 5 heures.

[*Français*]

M. Lapierre: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: L'honorable député de Shefford invoque le Règlement.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, j'ai invoqué le Règlement, parce que j'étais bien conscient que cette Chambre était sous le coup d'une motion qui avait été adoptée à l'effet qu'à 17 heures on pourrait avoir un vote sur l'ajournement, mais c'était une motion conditionnelle. Et, par conséquent, à partir du moment où les conditions ne sont pas remplies et qu'il est passé 17 heures, j'aimerais savoir de la part de la Présidence si le débat se continue tout simplement et qu'on continue les affaires du gouvernement comme d'habitude? Est-ce que c'est cela la meilleure procédure et qu'à ce moment-là la motion tombe caduque?

[*Traduction*]

M. le Président: Je voudrais prendre un instant pour répondre au député de Shefford. La situation est la suivante, sur le plan de la procédure, et il est important que les députés et les auditeurs le comprennent.

Nous sommes maintenant liés par une motion qui a été acceptée avec le consentement unanime et dont voici le texte:

> Que, au plus tard à dix-sept heures le mercredi 19 décembre 1990, le débat sur l'avis de motion émanant du gouvernement, en date du 17 décembre 1990, inscrite au nom du Leader du gouvernement à la Chambre des communes, concernant l'ajournement de l'hiver, soit réputé être terminé et toute question nécessaire pour disposer de ladite motion sera mise aux voix sur-le-champ et sans plus ample débat, pourvu que chaque parti de l'opposition aura eu l'occasion de proposer un amendement ou un sous-amendement.

Étant donné cette motion, je crois qu'il convient d'aller de l'avant. Je demande aux députés d'écouter attentivement, car je crois qu'ils constateront que cette façon de faire est bien celle qui s'impose.

Comme il est 17 heures, aux termes de l'ordre adopté le mardi 18 décembre 1990, la Chambre passe à l'article 26 des affaires du gouvernement, inscrit au nom du leader du gouvernement à la Chambre, au sujet de l'ajournement d'hiver.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'AJOURNEMENT D'HIVER

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

> Que, lorsque la Chambre s'ajourne le jour où le présent ordre est adopté, elle demeurera ajournée jusqu'à quatorze heures, le lundi 18 février 1991, étant entendu que, à quelque moment que ce soit avant ladite date, le Président peut décider d'un moment auquel la Chambre doit se réunir, soit conformément aux dispositions de l'article 28(3) du Règlement, lorsque dans l'intérêt public la Chambre doit se réunir plus tôt que prévu; ou soit, après consultation avec le gouvernement, à la seule fin d'accorder la sanction royale à tout projet de loi, après quoi la Chambre demeurera de nouveau ajournée conformément au présent ordre; et
>
> Que, nonobstant tout article du Règlement, si la Chambre n'est pas rappelée conformément à l'article 28(3) du Règlement avant le 18 février 1991, l'ajournement prévu conformément à l'article 28(2) du Règlement, soit du 18 au 23 février 1991, sera alors annulé.

Il faut maintenant, je crois, donner à chaque parti de l'opposition l'occasion de proposer un amendement ou un sous-amendement.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, étant donné votre décision, je voudrais proposer un amendement qui porte sur les dates.

Nous savons tous que, pour le Canada et le monde entier le 15 janvier sera une date cruciale. Il faudra à ce moment prendre des décisions graves dont l'enjeu sera la guerre et la paix. Nous savons que les Canadiens s'inquiètent vivement de ces décisions. Ces décisions, il ne faudra pas les prendre à un moment où le Parlement ne siégera pas.

Il y a un certain nombre de précédents à cet égard. L'Assemblée nationale française a déjà décidé de rentrer en janvier. . .

M. le Président: Je sais que le député ne sera pas étonné si la présidence fait remarquer que l'objet de son intervention consiste à présenter la motion et non à lancer le débat, aussi importantes que puissent être ses observations.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, je l'ai fait uniquement pour aider la Chambre à comprendre ce qui motive cet amendement.

M. le Président: La présidence comprend très bien que les observations du député visaient uniquement à aider la Chambre, mais je demanderais au député de se contenter de proposer sa motion.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, je propose:

> Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots après le mot «lundi» pour les remplacer par ce qui suit:
>
> «14 janvier 1991, étant entendu que, à quelque moment que ce soit avant ladite date, le Président peut décider d'un moment auquel la Chambre doit se réunir, soit conformément aux dispositions de l'article 28(3) du Règlement, lorsque dans l'intérêt public la Chambre doit se réunir plus tôt que prévu; ou soit, après consultation avec le gouvernement, à la seule fin d'accorder la sanction royale à tout projet de loi, après quoi la Chambre demeurera de nouveau ajournée conformément au présent ordre; et étant entendu que si des hostilités éclataient dans la région du golfe Persique ou paraissaient imminentes, le Président convoquera la Chambre dans les 48 heures.»

Voilà qui permettra clairement au Parlement, c'est–à–dire aux Canadiens par le truchement de leurs représentants élus, de se présenter comme les véritables décideurs, non le Cabinet, les ministres ou le premier ministre.

• (1710)

M. le Président: L'amendement proposé par le député est tout à fait compréhensible, bien entendu. Il porte sur une question très grave à laquelle notre pays est confronté, à l'instar d'autres pays.

Je ne pense pas surprendre trop le député en lui signalant que le Président a dû examiner très attentivement le libellé de cet amendement. En toute franchise, il pose certains problèmes de procédure. Je vais en lire les quatre dernières lignes:

> . . .et étant entendu que si des hostilités éclataient dans la région du golfe Persique ou paraissaient imminentes, le Président convoquera la Chambre dans les 48 heures.

C'est peut–être une chose fort louable que le Président pourrait faire, mais ce n'est pas la tâche dont je dois m'acquitter à ce stade–ci. Je dis cela en sachant pertinemment le pourquoi de cet amendement. Les lignes en question introduisent une nouvelle notion dans la motion au sujet des hostilités dans la région du Golfe. Selon moi, on élargit alors la portée de la motion. J'ai bien peur de devoir juger cet amendement irrecevable.

Je pourrais vous donner un certain nombre de citations pour justifier ma décision, mais si les députés veulent bien se reporter au document intitulé «Recueil des décisions du Président Lamoureux» aux pages 313 et 314, ils comprendront pourquoi j'ai dû prendre la décision en question.

M. Axworthy: Monsieur le Président, étant donné l'époque de l'année, je ne suis certes pas d'humeur à remettre en question la décision sage et éclairée de la présidence.

Dans les circonstances, si c'est là le seul passage qui pose un problème au Président, je propose donc qu'on le supprime pour ne garder que l'autre partie de la motion, qui vise simplement à remplacer la date du 18 février par le 14 janvier. Même si cela ne nous donne pas la même souplesse, j'ai encore espoir que le Parlement sera disposé à revenir le 14 janvier, étant donné que ce serait la veille de l'échéance du 15 janvier fixée par le président Bush.

M. le Président: Le député sait probablement que ce pourrait être là une façon fort pratique de réaliser ses objectifs et ceux de l'opposition officielle. On doit cependant obtenir le consentement de la Chambre.

Des voix: D'accord.

M. Lapierre: Non.

M. le Président: Comme il n'y a pas consentement, je ne peux pas poursuivre.

M. le Président: Le député d'Annapolis Valley—Hants a la parole pour un bref rappel au Règlement.

M. Nowlan: Très brièvement, monsieur le Président, je pense sincèrement que les termes généraux de la motion dont la Chambre est saisie englobent tout événement malheureux qui pourrait survenir. C'est pourquoi nous sommes ici.

Je soulève un autre point, secondaire, que je n'ai pas l'intention de pousser très loin maintenant, mais vous parlez de l'opposition, monsieur le Président, et je ne suis peut-être pas le seul à penser ainsi, mais je m'élève contre cette façon de faire approuver ces motions par les partis. Il faut songer aux députés qui ne sont pas membres des partis officiellement reconnus.

Pour ce qui est de la proposition que fait mon ami des premières banquettes libérales, elle est prévue dans la motion d'ajournement générale. Il appartient à la Présidence de décider, dans sa sagesse, après avoir consulté les leaders, quand rappeler la Chambre.

Je ne prendrai pas plus de temps de la Chambre, mais j'aurai une autre question à soulever plus tard.

Une voix: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: J'ai donné la parole au député d'Annapolis Valley—Hants.

J'ai dû rendre une décision sur la motion de l'opposition officielle. Je veux faire comprendre aux députés et au public que lorsque j'ai parlé de l'opposition, je parlais plus précisément de la loyale opposition de Sa Majesté parce qu'il s'agissait de sa motion. Cela ne veut pas dire que je ne me préoccupe pas des autres députés de l'opposition.

Le député de Winnipeg—Sud—Centre.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Ce serait regrettable que vous décidiez de ne pas accepter la proposition. Nous pourrions accepter la proposition, sauf que certains de nos collègues de gauche ont refusé de donner leur accord.

[*Français*]

Malheureusement, il n'y a pas un esprit de coopération ici aujourd'hui par certains députés du Bloc québécois, je pense.

[*Traduction*]

En même temps, monsieur le Président, nous avons de la difficulté à accepter les conditions de la motion d'ajournement et, par conséquent, puisqu'il est établi que nous avons le droit de proposer un amendement, je voudrais pouvoir le faire.

Nous pourrions peut-être trouver une proposition acceptable mais, pour remplir les conditions de l'ordre d'assentiment en vue de l'ajournement, il faudrait que nous puissions proposer un amendement que le Président de la Chambre jugerait acceptable. Je suis certain qu'avec l'aide compétente du greffier, nous pourrions trouver le libellé approprié pour y parvenir.

[*Français*]

M. le Président: J'apprécie beaucoup l'intervention de l'honorable député, mais en ce moment il est nécessaire pour la Présidence d'obtenir le consentement unanime. Malheureusement, pour l'honorable député, il n'est pas possible de l'obtenir et par conséquent la décision est très claire.

La parole est à l'honorable député d'Ottawa—Vanier.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je pense apporter une solution au problème.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): C'est ça dont on a besoin.

M. Gauthier: L'ordre adopté hier dit clairement que chaque parti de l'opposition aura eu l'occasion de proposer un amendement ou un sous-amendement. Vous venez de déclarer que l'amendement proposé par mon collègue de Winnipeg-Sud-Centre n'est pas conforme parce qu'il excède le cadre normal d'un amendement.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, je crois que vous avez raison de dire que le député de Winnipeg—Sud—Centre ne peut pas présenter un autre amendement, mais l'opposition a le droit de le faire.

J'estime qu'un autre député, à savoir le whip de notre parti, pourrait déposer un amendement que vous risquez de trouver acceptable, monsieur le Président.

• (1720)

M. le Président: Avant de me prononcer sur l'intrigante question que m'a soumise le député d'Ottawa—Vanier, je vais entendre le député de Shefford.

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, il y a juste une chose sur laquelle je voudrais attirer votre attention. La motion qu'on a adoptée le 18 décembre dit bien: «au plus tard à 17 heures».

Monsieur le Président, il est maintenant 17 h 20. À moins que vous soyez guidé par l'heure de l'Ouest, à mon point de vue, il est même trop tard pour déposer les fameuses motions en question. On a dit «au plus tard à 17 heures», et à ce que je sache, il n'y a pas eu de consentement unanime non plus pour ignorer l'horloge.

[*Traduction*]

M. le Président: C'est peut-être ce qui motive le député, mais je constate avec satisfaction que nous respectons la procédure. Le député de Cape Breton—Richmond-Est.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je propose que la motion soit amendée en supprimant tous les mots qui suivent le mot «lundi» et en les remplaçant par ce qui suit:

> «14 janvier 1991, étant entendu que, à quelque moment que ce soit avant ladite date, le Président peut décider d'un moment auquel la Chambre doit se réunir, soit conformément aux dispositions de l'article 28(3) du Règlement lorsque de l'intérêt public la Chambre doit se réunir plus tôt que prévu; ou soit, après consultation avec le gouvernement, à la seule fin d'accorder la sanction royale à tout projet de loi, après quoi la Chambre demeurera de nouveau ajournée conformément au présent ordre.»

M. le Président: La Chambre peut faire ce qu'elle veut, s'il y a consentement. Or, on n'a pas consenti à accepter l'amendement. J'ai écouté l'argument étrange de l'opposition officielle. La difficulté vient des mots «pourvu que chaque parti de l'opposition aura eu l'occasion de proposer un amendement ou un sous-amendement». Je crois devoir dire que mes collègues de l'opposition officielle en ont eu l'occasion. Je dois donc déclarer que l'amendement est irrecevable, en dépit de l'importance de la question, car je ne vois pas comment la présidence peut contourner les mots «pourvu que chaque parti de l'opposition aura eu l'occasion de proposer un amendement ou un sous-amendement».

Si la Chambre veut procéder d'une autre manière, je suis disposé à écouter les commentaires, à la condition qu'elle y consente, sans quoi, je maintiens ma position.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, les néo-démocrates auraient été très heureux d'appuyer les amendements des libéraux; je regrette donc qu'on ne les ait pas jugés recevables sur le plan de la procédure. Il y a cependant en l'absence de la Chambre une disposition de la motion qui me préoccupe, celle qui permet au gouvernement, de donner force de loi aux projets de loi dont le Sénat est présentement saisi. Je désire proposer un amendement à cet égard.

Nous appuyons à contrecoeur cette disposition, sauf en ce qui concerne le projet de loi C-43. Comme vous le savez, monsieur le Président, le projet de loi C-43 n'est pas comme les autres projets de loi qui ont été adoptés par la Chambre.

Une voix: Règlement!

M. le Président: La députée doit proposer son amendement. Comme j'ai dû le faire remarquer, la motion qui a été adoptée par la Chambre permet de présenter une proposition d'amendement à ce moment-ci, non d'en discuter.

Je demande donc à la députée de proposer sa motion.

Mme Black propose:

> Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant les mots «d'accorder la sanction royale à tout projet de loi» et en les remplaçant par ce qui suit: «d'accorder la sanction royale à tout projet de loi autre que le projet de loi C-43, Loi concernant l'avortement».

M. le Président: La motion me paraît recevable. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

• (1750)

Avant de procéder au vote:

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): J'ai un bref rappel au Règlement, monsieur le Président. En nous prononçant sur l'amendement, nous devrions nous rappeler que le vote sur le projet de loi C-43 avait été un vote libre. Je me demande si nous ne pourrions pas. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Cela n'a absolument rien d'un rappel au Règlement. Le vote porte sur l'amendement.

(La motion d'amendement, mise aux voix, est rejetée.)

Initiatives ministérielles

(Vote N° 385)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Angus	Arseneault
Assad	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Barrett
Bélair	Bellemare
Benjamin	Black
Blackburn (Brant)	Blondin
Breaugh	Brewin
Caccia	Callbeck
Catterall	Clancy
Comuzzi	Copps
de Jong	Dingwall
Duceppe	Duhamel
Edmonston	Finestone
Fisher	Foster
Fulton	Funk
Gagliano	Gauthier
Gray (Windsor West)	Guarnieri
Harvard	Heap
Hopkins	Hovdebo
Hunter	Kaplan
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen	Langdon (Essex—Windsor)
Lapierre	Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
MacLellan	MacWilliam
Maheu	Manley
Marchi	Marleau
Martin (Lasalle—Émard)	McCurdy
McGuire	McLaughlin
Mifflin	Mitchell
Murphy	Nault
Nystrom	Pagtakhan
Parent	Parker
Peterson	Phinney
Pickard	Proud
Rideout	Robinson
Rodriguez	Rompkey
Samson	Simmons
Skelly (Comox—Alberni)	Speller
Stewart	Stupich
Taylor	Vanclief
Walker	Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)—87	

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bertrand	Bird
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Bouchard (Roberval)	Boudria
Brightwell	Browes
Cadieux	Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff	Chadwick
Champagne (Champlain)	Clark (Brandon—Souris)
Clifford	Cole
Cooper	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Crosbie (St. John's West)
Crosby (Halifax West)	Danis
Darling	DeBlois
de Cotret	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Guilbault
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hogue	Holtmann
Horner	Horning
Hudon	Hughes
James	Johnson
Joncas	Kempling
Koury	Langlois
Larrivée	Layton
Lewis	Loiselle
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Masse	Mayer
McCreath	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McKnight
McLean	Merrithew
Monteith	Moore
Nunziata	Oberle
O'Kurley	Plourde
Porter	Pronovost
Redway	Reid
Ricard	Richardson
Robitaille	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Schneider
Shields	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Van de Walle	Vankoughnet
Venne	Vézina
Vien	Weiner
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Winegard	Worthy—123

M. le Président: Je déclare l'amendement rejeté. Le vote suivant porte sur la motion principale.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Allons-nous nous passer de l'appel du timbre?

Des voix: D'accord.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je crois que la Chambre acceptera d'appliquer les résultats du dernier vote à la motion principale, mais à l'inverse.

Des voix: D'accord.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, j'étais présent au moment du premier vote, mais je me suis abstenu. En conséquence, j'aimerais que mon vote soit inscrit avec ceux du parti ministériel si nous décidons d'appliquer le résultat de ce vote.

M. Domm: Monsieur le Président, je me suis abstenu de voter sur l'amendement, mais j'aimerais aussi que mon vote soit inscrit avec ceux du parti ministériel.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, en d'autres circonstances, nous aurions pu accepter l'application des résultats du dernier vote à la motion. Il nous sera toutefois impossible de le faire en l'occurrence, car nous avons considéré notre vote sur la motion précédente comme un vote libre. Par conséquent,. . .

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien se lever.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote N° 386)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bertrand	Bird
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Bouchard (Roberval)	Brightwell
Browes	Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Chadwick	Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Crosbie (St. John's West)	Crosby (Halifax West)
Danis	Darling
DeBlois	Domm
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Guilbault
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hogue	Holtmann
Horner	Horning
Hudon	Hughes
James	Johnson
Joncas	Kempling
Koury	Langlois
Larrivée	Layton
Lewis	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Masse
Mayer	McCreath
McDermid	McDougall (St. Paul's)
McKnight	McLean
Monteith	Moore
Oberle	O'Kurley
Plourde	Porter
Pronovost	Redway
Reid	Reimer
Ricard	Richardson
Robitaille	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Van de Walle	Vankoughnet
Venne	Vézina
Vien	Weiner
Wilbee	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard	Worthy—120

CONTRE

Députés

Allmand	Althouse
Angus	Arseneault
Assad	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Barrett
Bélair	Bellemare
Benjamin	Black
Blackburn (Brant)	Blondin
Boudria	Breaugh
Brewin	Caccia
Callbeck	Catterall
Clancy	Comuzzi
Copps	de Jong
Dingwall	Duceppe
Duhamel	Edmonston
Finestone	Fisher
Foster	Fulton
Funk	Gagliano
Gauthier	Gray (Windsor West)
Guarnieri	Harvard
Heap	Hopkins
Hovdebo	Hunter
Kaplan	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)	Lapierre
Laporte	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacLellan
MacWilliam	Maheu
Manley	Marchi
Marleau	Martin (Lasalle—Émard)
McCurdy	McGuire
McLaughlin	Mifflin
Milliken	Mitchell
Murphy	Nault
Nunziata	Nystrom
Pagtakhan	Parent
Parker	Peterson
Phinney	Pickard
Proud	Prud'homme
Rideout	Robinson
Rodriguez	Rompkey
Samson	Simmons
Skelly (Comox—Alberni)	Speller
Stewart	Stupich
Taylor	Vanclief
Whittaker	Young (Acadie—Bathurst)—90

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je propose:

Que la Chambre continue de siéger au-delà de l'heure habituellement prévue pour son ajournement, afin de poursuivre l'étude en troisième lecture du projet de loi C-88, Loi concernant la participation du

Canada à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

M. le Président: Le secrétaire parlementaire demande que la Chambre consente à poursuivre l'étude du projet de loi C-88, qui concerne la participation du Canada à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Le député demande de poursuivre l'étude du projet de loi en troisième lecture en vue de l'adopter. Il faut pour cela l'assentiment de la Chambre.

Le député de Shefford invoque le Règlement.

• (1800)

[*Français*]

M. Lapierre: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Justement, je voulais vous faire remarquer qu'il était déjà passé 18 heures et que le consentement requis ne sera pas donné, étant donné qu'ils n'ont pas eu la courtoisie de nous aviser des motions qu'ils avaient à passer aujourd'hui.

[*Traduction*]

M. Hawkes: Monsieur le Président, je pense que la motion a été présentée en application de l'article 26 du Règlement. Elle est toujours recevable si 15 députés ne se lèvent pas.

Des voix: Non.

Une voix: C'est exact.

M. Hawkes: Le député invoquait l'article 26 du Règlement.

M. le Président: Je le reconnais, mais l'heure de l'ajournement est passée.

Permettez-moi de préciser très clairement ce qu'on demande ici. Le gouvernement veut passer à la troisième lecture du projet de loi. Comme il est plus de 18 heures, il faut obtenir le consentement des députés. La Chambre est-elle prête à poursuivre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Axworthy: Monsieur le Président, j'ai un bref rappel au Règlement à faire. Comme le Président et les députés le savent, nous pourrions proposer un amendement précisant que la Chambre serait rappelée en cas de conflit imminent. . .

M. le Président: Je peux dire au député que c'est un point intéressant dont on pourrait parler à l'extérieur de la Chambre, mais ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Cooper: Monsieur le Président, lorsque j'ai pris la parole pour proposer la motion, la Chambre devait étudier, jusqu'à 17 heures, le projet de loi C-88. J'avais la parole. Vous n'aviez pas encore annoncé qu'il était dix-huit heures, heure de l'ajournement.

Je prétends, par conséquent, que la Chambre siégait encore. J'avais présenté ma motion avant que vous ne déclariez qu'il était 18 heures.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: Monsieur le Président, je ne crois pas que ce soit un point discutable. L'argument n'est pas sans fondement.

L'article 26 du Règlement stipule que le député qui présente la motion doit avoir la parole. Que je sache, le greffier n'avait pas lu l'ordre qui devait être débattue après la tenue des votes. Il venait de se rasseoir.

Cela étant, monsieur le Président, notre parti accepte de donner la projet de loi C-88 au gouvernement aujourd'hui. Nous prolongerons la séance au besoin avec la permission des députés, mais certainement pas toute la nuit.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je n'ai pas à revenir sur l'argument du secrétaire parlementaire après avoir entendu la réponse que nous a donnée le député d'Ottawa-Vanier.

Somme toute, on demande à la Chambre de continuer l'étude de ce projet de loi.

Je le répète pour que tous les députés et le public sachent que c'est bien ce qu'on nous demande. Le gouvernement veut en terminer et la loyale opposition de Sa Majesté a accepté que le projet de loi C-88, Loi concernant la participation du Canada à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, soit maintenant lu pour la troisième fois et adopté.

Des voix: Non!

M. le Président: Le député de Shefford indique clairement qu'il n'est pas d'accord.

M. Andre: Monsieur le Président, ce qui s'est passé à la Chambre, c'est que pendant le débat sur le projet de loi C-88, la Chambre a interrompu les délibérations pour tenir un vote sur la motion d'ajournement, et le reste.

Des voix: Règlement!

M. Andre: Avant cela, mon secrétaire parlementaire avait la parole. Il s'est levé avant l'ajournement et a présenté une motion en vertu de l'article 26, sur la prolongation de la séance, ce que le chef de l'opposition a accepté.

Maintenant, la question se ramène à l'heure. Je rappelle, monsieur le Président, qu'il est clair au Règlement que la période des questions doit commencer à 14 h 15. Aujourd'hui, elle a commencé à 14 h 20 parce que la présidence a fait preuve de tolérance compte tenu des circonstances. Le Règlement établit explicitement que la période des questions doit se terminer à 15 heures, mais comme certains députés voulaient poser des questions, M. le Président a laissé la période se prolonger.

Il me semble, monsieur le Président, que si la grande majorité est prête à reconnaître, à la Chambre, que nous étions encore à notre place à 18 h 01 ou 18 h 02, il serait justifié de présenter la motion, advienne que pourra.

M. le Président: Je tiens à répondre au leader du gouvernement à la Chambre. Comme les députés le savent bien, la Chambre est libre de faire ce qu'elle veut, quand la volonté en est exprimée assez clairement. Je ne peux certainement pas trouver quoi que ce soit de déraisonnable dans la suggestion du leader du gouvernement, surtout si l'on considère la réponse de l'opposition officielle. Mais mon mandat ne me permet pas de me lancer dans un tel débat. Nous pouvons procéder maintenant et en finir avec ce projet de loi en quelques minutes, si la Chambre est d'accord. S'il n'y a pas consentement, ce ne sera pas possible.

Je pose la question encore une fois, la Chambre consent-elle à poursuivre la séance?

Une voix: Non.

[*Français*]

M. Prud'homme: Monsieur le Président, il y a quand même un point qu'il faudrait clairement faire ressortir en cette Chambre. L'opposition officielle est consentante de rencontrer les désirs du gouvernement, mais il faudrait bien que le gouvernement comprenne, une fois pour toutes, avant que nous quittions, sans acrimonie, que tous les députés de cette Chambre sont des égaux et que, lorsqu'il y a des ententes à faire, tous les députés devraient être consultés.

[*Traduction*]

C'est la seule raison pour laquelle j'ai pu présenter à la Chambre un point très difficile qui demande le consentement unanime. Je suis allé voir l'ancien député de Moncton, M. Jones, qui était absolument et inexorablement opposé à ma proposition. Mais, il a dit: «Parce que vous m'avez traité comme un député qui pouvait refuser, je vous donne mon consentement.»

Aussi, peut-être qu'à l'avenir, il faudrait consulter tous les députés quand nous avons besoin du consentement unanime. Nous ne l'avons pas. Nous sommes prêts à aller de l'avant sans l'avoir.

M. le Président a décidé que, s'il n'y a pas consentement unanime, nous ne pouvons pas continuer, par conséquent nous devrions l'écouter et ajourner. Joyeux Noël, monsieur le Président.

M. le Président: J'ai écouté attentivement le leader du gouvernement à la Chambre. Il est vrai qu'au début de la journée je ne me suis pas occupé de l'heure, mais il semblait qu'il y avait consentement unanime.

Le leader du gouvernement à la Chambre m'a signalé qu'il n'y avait pas le consentement unanime et je devrais certes être plus prudent à l'avenir. Encore une fois,—il faut que le public sache exactement ce qui se passe ici—, le gouvernement a demandé le consentement de la Chambre pour présenter le projet de loi et en finir l'étude.

Il faut le consentement de la Chambre. Celle-ci ne l'a pas donné. Par conséquent je dois dire que, comme il est plus de 18 heures, conformément à l'ordre présenté au début de la journée, la Chambre s'ajourne jusqu'au lundi 18 février 1991, à 14 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 12.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 21 décembre 1990

La séance est ouverte à 11 h 30.

Prière

[*Français*]

MESSAGE DU SÉNAT

M. le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté sans amendement les projets de loi suivants: Le projet de loi C-90, Loi modifiant la Loi sur les banques (prorogation de délais) et le projet de loi C-92, Loi modifiant la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest.

* * *

LA SANCTION ROYALE

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication dont voici le texte a été reçue:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa

Le 21 décembre 1990

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Peter de C. Cory, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 21 décembre 1990, à 11 h 30, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le secrétaire du Gouverneur général,
Judith A. LaRocque.

LA SANCTION ROYALE

[*Français*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la Chambre de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

Et de retour:

M. le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, le suppléant de Son Excellence a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-90, Loi modifiant la Loi sur les banques (prorogation de délais)—chapitre 47; et

Projet de loi C-92, Loi modifiant la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest—chapitre 48.

[*Traduction*]

M. le Président: Comme il est 11 h 45, aux termes de l'ordre adopté le mercredi 19 décembre 1990, la Chambre s'ajourne au lundi 18 février 1991, à 14 heures.

(Conformément à l'ordre spécial, la séance est levée à 11 h 48.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 15 janvier 1991

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA CONVOCATION DE LA CHAMBRE

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je désire informer la Chambre que, conformément aux dispositions du paragraphe 28(3) du Règlement et ayant acquis la conviction, après des consultations avec le gouvernement, que la Chambre devait se réunir plus tôt que prévu, j'ai fait publier dans une édition spéciale de la *Gazette du Canada* un avis de convocation de la Chambre pour aujourd'hui.

De plus, le dimanche 13 janvier 1991, j'ai transmis la teneur de cet avis à tous les députés par courrier électronique.

[*Français*]

Je désire aussi informer la Chambre, qu'en conformité des instances faites par le gouvernement, aux termes de l'article 55(1) du Règlement, j'ai fait publier un *Feuilleton* spécial donnant avis d'une motion émanant du gouvernement concernant la crise du golfe Persique.

[*Traduction*]

Je dépose maintenant une lettre du leader du gouvernement à la Chambre des communes en date du samedi 12 janvier 1991, relativement à cet avis.

* * *

NOUVEAU DÉPUTÉ

M. le Président: J'ai l'honneur d'annoncer que le greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections le certificat de l'élection de M. Jean Chrétien dans la circonscription électorale de Beauséjour.

Des voix: Bravo!

PRÉSENTATION DU NOUVEAU DÉPUTÉ

Jean Chrétien, député de la circonscription électorale de Beauséjour, est présenté par l'hon. Herb Gray et M. Marcel Prud'homme.

* * *

[*Français*]

NOUVEAU DÉPUTÉ

M. le Président: J'ai l'honneur d'annoncer que le greffier de la Chambre a reçu du Directeur général des élections le certificat d'élection de M. Maurizio Bevilacqua, député de la circonscription électorale de York–Nord.

* * *

[*Traduction*]

PRÉSENTATION DU NOUVEAU DÉPUTÉ

M. Maurizio Bevilacqua, député de la circonscription électorale de York–Nord, est présenté par l'honorable Jean Chrétien et M. Sergio Marchi.

• (1110)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la situation grave qui règne sur la scène internationale vient perturber un événement qui se déroule normalement dans la gaieté, c'est-à-dire l'accueil respectueux que nous réservons toujours à un nouveau chef de parti et, bien entendu, à un nouveau chef de l'opposition. J'aurais bien aimé pouvoir rendre hommage à mon collègue et l'accueillir parmi nous aujourd'hui. Le chef de l'opposition m'a déjà précisé qu'il espérait que nous serions brefs ce matin, ce que j'entends faire, et la plupart des députés abonderont dans le même sens.

Au nom de tous les députés, je voudrais souhaiter de tout coeur la bienvenue à un éminent parlementaire et à un Canadien remarquable, l'honorable Jean Chrétien, à l'occasion de son retour parmi nous.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Monsieur le Président, la magnifique carrière parlementaire du nouveau chef de l'opposition, qui remonte à plus d'un quart de siècle, montre bien que la nature même de la Chambre des communes est telle que même si de profonds désaccords peuvent toujours surgir dans cette enceinte, on constate un profond res-

pect des règles de la procédure parlementaire au lieu du recours à n'importe quel type de violence verbale ou autre qui pourrait nuire à la démocratie parlementaire et, en définitive, la détruire.

Je salue les contributions du député dans le passé. Je sais que nous attendons tous avec impatience sa participation aux débats de portée nationale ou internationale.

[*Français*]

Effectivement, comme le nouveau chef de l'opposition le sait fort bien, ce ne sont pas les défis qui manquent au Canada. Nous comptons sur le nouveau député de Beauséjour et nouveau chef de l'opposition officielle pour qu'il fasse des interventions à la fois constructives et utiles en ce qui concerne les grandes questions d'actualité nationale et internationale.

[*Traduction*]

Au nom de tous les députés de la Chambre des communes, je voudrais dire que c'est avec plaisir que nous accueillons à nouveau parmi nous Jean Chrétien. Nous offrons nos meilleurs voeux à lui et à sa famille. Nous lui souhaitons non pas tout le succès du monde, mais tout ce qu'on peut espérer pour un chef de l'opposition, en lui rappelant qu'il a déjà fait preuve de capacités extraordinaires nécessaires à ce rôle. S'il poursuit ainsi, je sais que les Canadiens le remercieront en lui permettant d'occuper ce poste bien longtemps encore.

[*Français*]

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Mulroney: Bonne chance, Jean, et à bientôt!

Des voix: Bravo! Bravo!

[*Traduction*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je partage avec mes collègues le plaisir de saluer l'arrivée du député de Beauséjour et le retour de celui de York-Nord.

Au nom de mes collègues, je les félicite tous les deux de leur élection. Je profite de l'occasion pour féliciter aussi le chef de l'opposition d'avoir été élu à la direction de son parti.

Le député de Beauséjour, comme le très honorable premier ministre l'a fait remarquer, a une longue expérience de la Chambre, car il a été élu pour la première fois en 1963, à l'époque où Tommy Douglas dirigeait mon parti et John F. Kennedy était président. La Chambre a besoin en ce moment de cette expérience. Nous sommes heureux que M. Chrétien y apporte sa sagesse.

[*Français*]

Je suis certaine que le chef libéral va se joindre aux millions de Canadiens et Canadiennes et va déployer des efforts avec nous pour trouver une solution pacifique au Moyen-Orient.

On a rappelé la Chambre afin que les députés se penchent sur la question la plus sérieuse qui sera discutée depuis de nombreuses années. Ce n'est pas une question partisane, ce n'est pas une question de politique de partis, mais il s'agit de l'avenir du Canada et du monde.

[*Traduction*]

C'est pourquoi—et je parle pour mon parti et pour moi—nous sommes particulièrement contents que le chef de l'opposition soit parmi nous en ce moment critique. Je ne lui souhaite cependant qu'un succès limité dans ses entreprises.

J'ajoute que nous regretterons le chef intérimaire de l'opposition, le député de Windsor-Ouest, qui a aussi apporté à la Chambre beaucoup de dignité.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, même si le chef de l'opposition et moi serons parfois d'avis très différents, je crois pouvoir affirmer que nous ferons tous tout ce que nous pourrons pour défendre les intérêts du Canada, ce qui est le but premier de M. Chrétien, comme il l'a prouvé par le passé.

Bienvenue à la Chambre.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je me lève à ce moment-ci avec beaucoup d'émotion pour accepter ces hommages que le chef du gouvernement ainsi que le chef du Nouveau parti démocratique m'ont rendus.

Comme le disait le premier ministre plus tôt, habituellement, ces circonstances sont plutôt agréables et il y a beaucoup d'échanges, de bons mots qui démontrent en somme que malgré tout ce qui nous sépare dans cette Chambre, tous les députés qui sont élus n'ont qu'un seul objectif, soit le bien-être des citoyens de tout le Canada.

On a souvent des objectifs et des points de vue différents, on les exprime parfois avec beaucoup de force, mais chacun d'entre nous a obtenu de nos électeurs un mandat qui vise à démontrer à tous les Canadiens quel est, pour chacun de nous, le meilleur point de vue pour bien faire fonctionner le pays.

[*Traduction*]

Je tiens à dire au premier ministre et au chef du Nouveau Parti démocratique que, compte tenu des circonstances dans lesquelles je reviens ici, je ne peux malheureusement pas me laisser aller à faire des blagues. Le premier ministre et le chef du Nouveau Parti démocratique excellent à ce genre de choses, mais ce n'est pas vraiment opportun aujourd'hui. Je tiens à remercier le premier ministre et le chef du Nouveau Parti démocratique.

Je tiens à féliciter le nouveau député d'York-Nord, qui a réalisé quelque chose qui n'a pas de précédent.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Il est probablement le premier député de toute l'histoire du Canada à traverser la Chambre deux fois en une seule législature. C'est un excellent précédent qui va nous inciter à traverser la Chambre très bientôt, mais dans l'autre sens.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Je tiens à dire aussi quelques mots au sujet de mon élection.

[*Français*]

Je voudrais tout d'abord remercier ce gentilhomme, M. Robichaud, le député. . .

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Chrétien: . . .qui m'a donné l'opportunité de prendre ce siège aujourd'hui. Je voudrais aussi remercier les électeurs de la circonscription de Beauséjour qui m'ont accordé leur confiance à un moment crucial dans l'histoire du Canada. J'espère que je serai, pour eux, un excellent député et j'essaierai d'être aussi bon que mon prédécesseur, M. Robichaud.

• (1120)

Alors, avant de reprendre mon siège, je voudrais aussi remercier le député qui est à ma droite, qui a été le leader de ce parti pendant près d'une année et qui a fait un travail exceptionnel.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Chrétien: Monsieur le Président, je voudrais vous assurer que j'offrirai à votre fonction la même collaboration que mon prédécesseur de Windsor-Ouest a faite et aussi mon autre prédécesseur qui est encore député de cette Chambre et qui n'est malheureusement pas présent ce matin, le député de Vancouver-Quadra, qui tous les deux ont été des parlementaires avec beaucoup d'expérience, qui ont toujours compris le rôle très difficile que le Président de cette Chambre a à jouer tous les jours, dans des circonstances parfois difficiles.

[*Traduction*]

Enfin, je tiens à remercier encore une fois le premier ministre et le chef du Nouveau Parti démocratique pour l'amabilité avec laquelle ils m'ont accueilli ici, à la Chambre. Je leur offre à tous les deux ma collaboration. Je le répète, nous sommes tous ici pour servir notre pays de notre mieux. Les temps sont difficiles. Il faut régler la question de la guerre et de la paix qui inquiète les Canadiens.

À tous les députés, je tiens à dire très sincèrement merci beaucoup.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES

LES MESURES PRISES EN LITUANIE

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, de vastes consultations ont été menées, notamment par la députée de Scarborough-Centre. Vous constaterez, je crois, que la Chambre consentirait unanimement à adopter, sans débat, la motion suivante que je propose, appuyé par mes collègues les députés de Parkdale—High Park et de Winnipeg Transcona:

Il est résolu

Initiatives ministérielles

Que la Chambre condamne la brutale et inacceptable répression en Lituanie, et demande au président Gorbatchev ainsi qu'au gouvernement Soviétique de s'abstenir de tout nouveau recours à la force envers les peuples et les gouvernements démocratiquement élus de Lituanie, Lettonie et d'Estonie.

[*Français*]

Cette Chambre demande à l'URSS de respecter ses obligations en vertu des accords d'Helsinki et de la Charte de Paris, et de trouver des solutions respectant les droits et les libertés fondamentaux.

Reconnaissant la politique du gouvernement canadien de ne pas reconnaître juridiquement l'annexion des États baltes, cette Chambre réitère sa résolution de mars 1990 et continue d'appuyer le droit des peuples Baltes de définir leur avenir.

[*Traduction*]

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Riis: Monsieur le Président, un bref rappel au Règlement.

Nous nous apprêtons à nous engager dans un débat historique, un débat d'une importance telle qu'il est indispensable de faire la plus grande place possible aux échanges d'idées. Il y a eu des discussions entre les partis sur la possibilité que la Chambre se constitue en comité plénier, après la première série de discours des chefs, afin de favoriser au maximum les échanges constructifs entre députés.

Monsieur le Président, je me demandais si vous ne pourriez pas obtenir le consentement unanime pour former la Chambre en comité plénier après les discours des chefs.

M. Andre: Monsieur le Président, comme on le sait, la Chambre a adopté, à deux reprises, des propositions à cet égard et a renvoyé la question au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur, où se poursuit son étude avec des fonctionnaires et des spécialistes.

Comme la question est très importante et comme le moment est crucial, il nous est apparu pertinent et préférable de suivre la procédure de débat réglementaire de la Chambre des communes. Toutefois, en ce qui concerne les modifications à apporter à notre Règlement ou à notre procédure afin d'accélérer cette étude, je serais certes disposé à participer avec les leaders parlementaires à des discussions qui pourraient avoir lieu plus tard sur la question.

M. Gauthier: Monsieur le Président, si je comprends bien les observations du leader du gouvernement, les ministérielles ne croient pas, pour l'instant, que la proposition formulée par le Nouveau Parti démocratique exige l'approbation de la Chambre.

Je le regrette beaucoup parce que le comité plénier aurait permis aux députés d'échanger avec les ministres d'en face et de poser au gouvernement les questions qui reviennent plus d'une fois; cela aurait permis un débat plus démocratique.

M. le Président: À l'appel des motions, le député de Kamloops a présenté une suggestion à la Chambre. En l'absence de consentement pour l'instant, je dois donc poursuivre avec les affaires courantes ordinaires.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

L'APPUI AUX NATIONS UNIES

Le très hon. Brian Mulroney (pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures) propose:

Que la Chambre réaffirme son appui aux Nations Unies pour mettre fin à l'agression du Koweït par l'Irak.

—Monsieur le Président, le 2 août dernier, Saddam Hussein est entré en guerre contre le Koweït. L'invasion et l'annexion de ce pays constituent de graves violations des principes les plus fondamentaux du droit international et de la morale. Nous sommes ici aujourd'hui afin de réaffirmer l'appui du Canada aux efforts des Nations Unies pour mettre fin à ces agissements.

Le 23 octobre dernier, la Chambre a approuvé l'envoi de militaires, de navires et d'avions des Forces armées canadiennes dans le golfe Persique pour participer à l'effort militaire multinational.

Le 29 novembre, la Chambre a adopté une autre motion appuyant «les Nations Unies dans leurs efforts visant à assurer le respect de la résolution 660 et des résolutions subséquentes du Conseil de sécurité», notamment la résolution 678, coparrainée par le Canada et adoptée le même jour aux Nations Unies. La résolution 678 accorde à Saddam Hussein «une dernière chance» de se plier à la volonté de la communauté mondiale, telle qu'exprimée dans les résolutions successives de l'ONU. La «pause pour la paix» de 47 jours prévue dans cette résolution prend fin ce soir.

En ce moment même, monsieur le Président, des efforts sont déployés aux Nations Unies à l'égard d'une proposition qui contient des éléments semblables aux idées que le Canada avait suggérées la semaine dernière par écrit au secrétaire général des Nations Unies.

• (1130)

[*Français*]

Nous avons donné et nous allons continuer de donner toutes les chances à la diplomatie. Après l'échec de la rencontre entre le Secrétaire d'État américain M. Baker et le ministre irakien des Affaires étrangères M. Aziz la semaine dernière à Genève, le secrétaire général de l'ONU, M. Pérez de Cuellar, a effectué en fin de semaine une deuxième visite au Moyen-Orient dans le but de dénouer l'impasse. Une fois de plus, Saddam Hussein a rejeté de façon cavalière son exhortation à quitter le Koweït. M. Pérez de Cuellar a dit à la presse hier qu'il n'avait perçu «aucun motif réel d'entretenir quelque espoir». Il a rapporté effectivement, monsieur le Président, que Saddam Hussein «n'avait jamais mentionné qu'il était prêt à se retirer du Koweït». Personne ne peut plus désormais douter du mépris qu'a Saddam Hussein pour l'opinion internationale, le droit international et la morale la plus élémentaire.

[*Traduction*]

La résolution 678 autorise les États membres à employer tous les moyens nécessaires pour faire respecter et appliquer les résolutions de l'ONU ayant trait à cette crise et pour rétablir la paix ainsi que la sécurité internationales dans la région.

La résolution 678, qui a été approuvée par la Chambre le 29 novembre, demande en outre à tous les États, y compris le Canada, d'apporter l'«appui voulu» à toutes les actions entreprises pour atteindre cet objectif.

Il appartient à Saddam Hussein de choisir entre la paix et la guerre, comme ce fut le cas pendant les cinq derniers mois et demi, mais le temps commence à lui faire défaut.

Indépendamment de la façon dont ils ont voté le 29 novembre dernier, les députés des deux côtés de la Chambre espéraient alors que l'engagement des hostilités ne serait pas nécessaire.

Mais nous comprenions alors tous très bien qu'il deviendrait peut-être nécessaire d'imposer à Saddam Hussein l'ultime sanction, le recours à la force militaire, s'il ne retirait pas ses forces du Koweït.

L'ONU a menacé Saddam Hussein de recourir à la force afin de le convaincre de sa détermination à lui faire évacuer le Koweït. Ce n'était pas une menace gratuite.

La question qui se pose aux Canadiens maintenant est simple: quelle sera la position du Canada si Saddam Hussein ne se retire pas pacifiquement du Koweït et si le recours à la force devient nécessaire? Allons-nous continuer d'appuyer la coalition internationale ou allons-nous nous retirer de la scène et espérer que d'autres feront respecter la règle de droit sur la scène internationale?

Il y a des divergences d'opinion très importantes et compréhensibles sur cette question internationale cruciale qui a des répercussions de toutes sortes. Elle a aujourd'hui des répercussions incalculables sur la vie de nombreux Canadiens et de beaucoup d'autres gens partout dans le monde.

Je comprends et je respecte les opinions de tous les députés qui doivent examiner une question aussi difficile et profondément troublante et trouver la meilleure solution possible en tenant compte à la fois de nos intérêts nationaux et de nos obligations internationales.

Le gouvernement du Canada et moi-même, en tant que premier ministre, avons longuement réfléchi à tous les aspects de ce problème tels que je les perçois. La politique de notre gouvernement est semblable à celles adoptées par les gouvernements précédents qui ont fait face à des problèmes du même genre.

Notre politique a été entièrement conçue de façon à parvenir à une solution pacifique. Cependant, si Saddam Hussein continue de faire fi de la volonté des Nations Unies, le Canada fera cause commune avec l'ONU dans les efforts pour l'expulser de force du Koweït.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Mulroney: Le Koweït peut paraître très loin de nous géographiquement et culturellement, mais c'était vrai aussi pour la Mandchourie en 1931, l'Abyssinie en 1935 et la Tchécoslovaquie en 1938. On n'entendait guère parler de ces endroits dans les années 30, mais ils figurent aujourd'hui dans nos livres d'histoire au nombre des régions où ont eu lieu les événements qui ont conduit à la Deuxième Guerre mondiale. Dans chaque cas, à cause de ce qu'un historien éminent a qualifié—et je le cite—«d'attitude profondément pacifiste et d'insistance quasi doctrinaire sur la non-belligérance quelles que soient les circonstances», la Société des Nations a fermé l'oeil sur des actes d'agression et a ainsi fait payer au monde le prix de millions de vies humaines qui auraient été épargnées si la Deuxième Guerre mondiale avait été évitée.

Ce qui se passe au Koweït influe directement et profondément sur les intérêts supérieurs du Canada. Le Canada étant un pays relativement peu peuplé, ayant deux superpuissances comme voisins et ne jouissant lui-même que d'une capacité militaire restreinte, son intérêt le plus fondamental réside dans le maintien de l'ordre et du droit internationaux. L'ONU et sa Charte sont des garants essentiels de la primauté du droit et du respect de l'intégrité des petits pays par leurs puissants voisins.

[*Traduction*]

Les architectes des Nations Unies—et il y avait des Canadiens parmi eux, monsieur le Président—étaient déterminés à s'assurer, comme l'écrivit Lester Pearson en 1945, «qu'aucun agresseur ne pourra jamais plus asservir d'autres États les uns après les autres sans que les nations pacifiques du monde ne se mobilisent contre lui».

Le but fondamental de l'Organisation des Nations Unies, comme il est mentionné à l'article 1 de sa Charte, est de maintenir la paix et la sécurité internationales en prenant des mesures efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autres ruptures de la paix.

C'est précisé dans la Charte des Nations Unies. Ce sont là les principes que nous nous sommes engagés à faire respecter lorsque nous avons contribué à fonder cette organisation axée sur le respect des droits internationaux, il y a presque cinquante ans.

[*Français*]

Monsieur le Président, sauf dans le cas de la Corée, l'ONU n'a jamais pu, en raison de la guerre froide, ni prévenir, ni réprimer les agressions; et la crise de Suez, le Vietnam, l'Afghanistan et les guerres israélo-arabes sont autant d'exemples probants, parmi des douzaines d'autres conflits, de son impuissance à intervenir efficacement.

Aujourd'hui, grâce à l'extraordinaire unanimité qui a accompagné la diminution des tensions Est-Ouest, notre génération peut maintenant exercer l'autorité qu'avaient conférée à l'ONU ses architectes, y compris trois premiers ministres canadiens, soit les honorables MM. King, Saint-Laurent et Pearson, pour préserver le droit et l'ordre internationaux.

La bravade de Saddam Hussein augmente effectivement les enjeux pour l'ONU, car tout en offrant à l'ONU la possibilité de jouer le rôle que le Canada a toujours voulu qu'elle exerce, cette crise présente aujourd'hui aussi, malheureusement, un risque important d'échec de sa part. Et si l'ONU devait échouer, les principes, les objectifs et les efforts de 45 ans de diplomatie canadienne seraient, du même coup, considérablement minés.

Ayant refusé d'apprendre les leçons de l'Histoire, notre génération pourrait se voir condamnée à revivre certains de ses chapitres les plus sombres. Saddam Hussein deviendrait un modèle pour d'autres tyrans en puissance, ce qui ferait régner une insécurité encore plus grande dans le monde. Les nations devraient s'arranger pour se défendre seules, elles-mêmes contre des agressions, et on assisterait, de toute évidence, à une nouvelle course aux armements.

• (1140)

L'ONU, monsieur le Président, qui a été conçue de façon très noble, pour empêcher un retour à la loi de la jungle, pourrait subir le même sort que la Société des Nations. Et ce, à un moment où de nombreux problèmes internationaux dans les domaines de l'environnement, des droits de la personne, de la dette, du développement, de la drogue et de la protection des enfants, ne peuvent être résolus que collectivement et où il importe plus que jamais—je dis bien plus que jamais, monsieur le Président—que les Nations Unies se montrent à la fois crédibles et efficaces.

Ce ne sont pas là des problèmes abstraits pour le Canada. Ce ne sont pas des problèmes auxquels on peut se dérober, ce sont des problèmes qui touchent directement les intérêts vitaux du Canada, et ils font partie intégrante du débat en cours devant cette Chambre. On ne doit pas permettre que l'ONU échoue à ce moment critique de son histoire.

[*Traduction*]

Certains prétendent que le Canada devrait maintenant se retirer de la scène, quitte à jouer plus tard un rôle de maintien de la paix. Mais si Saddam Hussein parvenait à annexer le Koweït, il serait alors en position de menacer tout le Moyen-Orient, et il est d'ailleurs en train de menacer certains pays au moment même où nous débattons cette question.

Avec le temps et la richesse qu'il gagnerait, il pourrait ajouter d'autres armes de destruction massive à son arsenal, y compris, fort probablement, des armes nucléaires. Dans quelle position cela placerait-il ses voisins? Après l'Iran et le Koweït, quelles seraient ses prochaines cibles? L'Arabie saoudite? La Jordanie? Est-ce que nous attendrions la fin des dernières atrocités en espérant être invités à faire partie d'une force de maintien de la paix?

Saddam Hussein a menacé d'attaquer Israël avec des armes de destruction massive. Face à une très grave provocation de l'Irak et face aux violentes menaces que le ministre des Affaires étrangères Tarek Aziz a proférées à son endroit la semaine dernière à Genève, Israël a fait preuve d'une remarquable modération.

Si Saddam Hussein mettait ses menaces à exécution, resterions-nous encore à l'écart dans l'espoir d'être appelés plus tard à contribuer au maintien de la paix dans ce qui resterait du Moyen-Orient?

Ce serait adopter une voie qui ne serait ni sage ni responsable. Ce n'est vraiment pas ce que le Canada devrait faire.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Certains prétendent aussi qu'un rôle de maintien de la paix correspondrait mieux aux traditions du Canada. Mais, monsieur le Président, il n'y a aucune raison de croire que, parce qu'il aurait participé à un effort de pacification, le Canada ne pourrait pas, plus tard, revenir à un rôle de maintien de la paix.

Le fait que le Canada ait participé à la guerre de Corée n'a pas empêché l'ancien ministre des Affaires extérieures Lester B. Pearson de contribuer à la création de la force de maintien de la paix des Nations Unies. Le fait que le Canada soit membre de l'OTAN et du NORAD ne nous a pas empêchés de participer à toutes les opérations de maintien de la paix de l'ONU sauf une depuis sa fondation. Et le fait de se porter à la défense d'une juste cause dans la région du Golfe n'empêcherait pas le Canada, une fois les hostilités terminées, de jouer un rôle de maintien de la paix dans la région.

Comme tous les Canadiens, nous sommes fiers, et à bon droit, de la tradition canadienne de maintien de la paix. Mais ce n'est là qu'un élément de nos grandes traditions nationales. Le Canada a aussi pour tradition de défendre énergiquement ses principes et de prendre les armes quand il le faut; cette tradition, nous la commémorons solennellement tous les 11 novembre.

Plus de 1 700 000 Canadiens ont participé aux deux grandes guerres mondiales et à celle de Corée. En Europe et en Asie, 100 000 tombes de soldats canadiens témoignent silencieusement mais éloquemment du courage des Canadiens et de leur volonté de défendre les causes qui leur tiennent à coeur.

Saddam Hussein est en train de commettre un crime odieux. C'est un acte terrible qui, si on le tolère, pourrait avoir d'horribles conséquences pour les autres pays de la région, voire pour le monde entier. Saddam Hussein est donc en train de commettre un crime odieux. Mon gouvernement et moi croyons que la communauté internationale a l'obligation de l'arrêter.

Son intention, en attaquant le Koweït, était de satisfaire son appétit de pouvoir et de donner cours à ses visées expansionnistes. Ce n'est pas compliqué. C'est de l'avidité: plus d'argent, plus de territoire et l'accès à la mer. C'est ainsi que, pour la première fois, un pays arabe a envahi un autre pays arabe, un État voisin pacifique qui avait coopéré avec lui librement et généreusement.

[*Français*]

Pour leurrer l'opinion mondiale, il a essayé de lier la crise du golfe Persique à la question palestinienne. Personne ne croit qu'il a envahi le Koweït dans le but d'aider les Palestiniens. Tout le monde peut voir qu'il essaie manifestement de justifier son invasion du Koweït après coup et d'affaiblir la coalition multinationale qui se dresse maintenant devant lui. Non seulement sa tentative pour faire voir dans l'occupation du Koweït,—et les crimes et atrocités qu'il a commis contre d'autres Arabes car c'est lui qui a initié des actes de violence contre son voisin arabe—donc, non seulement sa tentative de faire voir dans l'occupation du Koweït un geste en faveur des intérêts et des préoccupations légitimes du peuple palestinien dépasse-t-elle l'entendement mais elle inspire aussi le plus grand mépris.

Depuis notre dernier débat sur cette crise en novembre, nous avons reçu le rapport d'Amnistie internationale exposant l'ampleur des meurtres, des viols et des actes de brutalité sans précédent commis au Koweït. La torture et les exécutions des non-combattants, y compris celles de jeunes enfants, sont largement répandues et rapportées fidèlement par les dirigeants d'Amnistie internationale. J'invite tous les députés de cette Chambre à lire attentivement ce rapport éloquent et douloureux. Des milliers de personnes ont été arrêtées et détenues de façon tout à fait arbitraire. Des centaines de milliers de personnes ont été expulsées de force du Koweït. On tente de façon systématique et impitoyable d'effacer l'identité d'un pays.

En dépit de ces atrocités, certains prétendent encore qu'il faudrait laisser aux sanctions économiques le temps de faire leur effet. C'est un point de vue intéressant et j'ai hâte d'écouter les députés là-dessus, parce qu'à mon

sens, la question essentielle que nous devons nous poser est la suivante: les sanctions, à elles seules, peuvent-elles réussir? Les sanctions et le blocus naval et aérien ont effectivement, monsieur le Président, permis de ralentir considérablement le commerce extérieur de l'Irak. Il n'y a aucun doute là-dessus. Ils ont sans aucun doute également eu un impact sur les conditions économiques et les niveaux de vie en Irak. La production de pétrole a considérablement diminué. Par contre, il est évident que l'embargo n'est pas hermétique et que les Iraqiens réussissent à faire passer des denrées alimentaires et d'autres produits.

• (1150)

[*Traduction*]

La question essentielle que nous devons nous poser, monsieur le Président, est la suivante: combien de temps faudrait-il pour que les sanctions fonctionnent? Six mois? Seize mois? Soixante mois? Personne ne le sait. Le point essentiel, c'est l'impassibilité complète de Saddam Hussein devant les souffrances qu'endure son peuple.

Cet homme-là a déjà engagé son pays dans une guerre inutile qui a duré huit ans et fait près d'un million de morts. Si inutile, en fait qu'en août dernier, pour s'assurer la neutralité de l'Iran dans ce conflit, il a rendu à ce pays la presque totalité de ce qu'il lui avait enlevé par la force. Après huit ans de souffrances sans nom et de destruction dans deux pays, après que des centaines de milliers de jeunes eurent perdu la vie, voici qu'il renonce en un instant à ce qu'il a conquis pour s'assurer la neutralité d'un pays qui pourrait l'attaquer pendant qu'il s'en prend à un voisin arabe innocent.

Les pénuries de biens importés ralentissent considérablement la production industrielle, mais Saddam Hussein verra à ce que les forces armées irakiennes obtiennent la priorité absolue pour les produits qui leur sont essentiels. Il n'hésitera pas à accroître ainsi le degré de souffrance et de privation de ses concitoyens: l'histoire nous le montre clairement. Leur bien-être et leur sécurité sont manifestement le moindre de ses soucis. Et rien ne prouve que les sanctions ont provoqué une vague de mécontentement public.

En fait, il n'y a aucune raison de croire que les sanctions ont l'effet désiré, qui n'est pas d'infliger des pertes aux forces armées demain matin, mais d'amener Saddam Hussein à se retirer du Koweït ce soir. Son objectif est donc différent du nôtre. Nous voulons qu'il se retire du Koweït alors qu'il est déterminé à y demeurer.

Si l'on se fie à ses plus récentes déclarations hier soir et ce matin ainsi que compte tenu des résolutions extraordinaires adoptées aux Nations Unies, il n'a pas montré la moindre intention, du moins jusqu'ici, de respecter et d'honorer ses engagements envers l'ONU. Il est déterminé à rester. Tout indique qu'il essaie de faire durer les choses aussi longtemps que possible dans l'espoir que tôt ou tard les événements feront s'effriter la coalition des Nations Unies.

Étant donné l'instabilité du climat mondial, particulièrement au Moyen-Orient, il pourrait très bien parvenir à ses fins. En pesant les arguments en faveur du recours à la force, il faut reconnaître, même s'il est impossible de prédire exactement les risques et les coûts d'une guerre, que les pertes en vies humaines et en ressources seraient très importantes. L'ampleur de ces risques et pertes dépend d'un certain nombre de facteurs. Combien de temps pourrait durer une guerre? Quelle serait la capacité de résistance des forces irakiennes? Le conflit pourrait-il se limiter au théâtre Irak-Koweït, ou pourrait-il s'étendre? Quelle serait l'ampleur des dommages causés à l'environnement?

Ce sont là des questions d'une importance fondamentale, et malheureusement aucune réponse ferme ne peut leur être apportée à ce moment-ci.

Mais si nous avons tout lieu de nous préoccuper de ces questions, nous devons aussi nous garder de penser que l'attente ne coûte rien. En effet, monsieur le Président, l'attente comporterait aussi des risques et des coûts incalculables. D'abord, la destruction du Koweït se poursuit. Une nation entière est en voie d'être systématiquement démantelée et détruite sous nos yeux; les droits de la personne continuent d'y être bafoués à un rythme et à une échelle presque jamais vus dans les temps modernes.

De plus, l'économie internationale subit des torts dont les effets frappent le plus durement les populations les plus pauvres du tiers monde. Enfin, les fonds consacrés au maintien d'une présence militaire massive dans le Golfe ne peuvent être utilisés pour appuyer les démocraties naissantes de l'Europe de l'Est, ce qui risque de compromettre gravement leur avenir.

Et pendant que nous attendons les effets de sanctions, les défenses irakiennes deviennent de plus en plus redoutables. Si le recours aux hostilités devient le seul moyen d'obtenir le retrait de Saddam Hussein du Koweït, chaque jour et chaque semaine d'attente aura pour conséquence probable d'accroître proportionnellement le nombre de pertes éventuelles en vies humaines parmi les

partenaires de la coalition, y compris le Canada. Ainsi, bien que la guerre comporte des coûts énormes, le fait d'attendre pour voir si les sanctions feront vraiment effet entraîne aussi d'importants frais.

Si les sanctions ne donnaient toujours rien au bout d'une période donnée, 16 mois, 36 mois, voire davantage, rien ne garantit alors que la coalition tiendrait solidement le coup pendant ces 16 mois, encore moins pendant 60. Et pourquoi se battre, nous dira-t-on? Pour assurer l'intégrité et le respect des Nations Unies sans lesquelles le monde civilisé ne peut plus exister.

Les coûts sur le plan des intérêts canadiens—et je définis très clairement nos intérêts comme étant le discrédit jeté sur les Nations Unies, la perturbation de l'ordre international et les violations des droits de la personne—et l'incidence sur l'économie mondiale seraient inacceptables si jamais Saddam Hussein réussissait dans son entreprise.

Certains ont prétendu que les intérêts du Canada n'étaient pas en cause. Quand on discrédite les Nations Unies, quand un État membre est envahi, quand les droits de la personne sont foulés au pied et quand les gens sont assassinés, je dis que les droits et les intérêts du Canada sont en cause et qu'ils doivent être défendus.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Pour toutes ces raisons, le gouvernement est d'avis que le Canada devrait continuer d'encourager les Nations Unies à prendre toutes les mesures possibles pour que l'Irak se retire du Koweït.

Certain prétendent que le gouvernement suit simplement la ligne tracée par le gouvernement américain dans ce dossier. Cette accusation est peut-être la plus usée qu'on puisse entendre. Elle ne date pas d'hier en effet puisque le premier ministre Pearson écrivait déjà dans ses mémoires, sur un ton moqueur: «. . .une façon sûre de s'attirer des applaudissements et des appuis chez nous est d'exploiter nos anxiétés et de nourrir nos appréhensions face aux pouvoirs et aux politiques des Américains.» M. Pearson avait raison.

Le fait que les opinions de nations libres coïncident souvent ne devrait rien avoir d'étonnant ou d'offensant. En fait, dans ce cas précis, les opinions de toutes les grandes nations occidentales, s'accordent, même si celles-ci sont dirigées par des gouvernements aux allégeances politiques très différentes, y compris le Royaume-Uni, l'Italie, l'Australie, la France, les États-Unis et le Canada.

Et pourquoi pas? Nous sommes tous profondément attachés aux principes de liberté, de démocratie et d'égalité devant la loi. Nos institutions tirent toutes leur légitimité de la libre expression de la volonté de nos peuples. Et dans le domaine des affaires extérieures, nous avons tous pour position de faire respecter le droit international.

Et il n'est pas surprenant, compte tenu de l'ampleur des enjeux, que toutes ces démocraties appuient énergiquement les Nations Unies.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Le Canada a déployé beaucoup d'efforts afin de convaincre les États-Unis de procéder par la voie des Nations Unies et de renoncer à toute action unilatérale. La coalition internationale sait qu'elle doit maintenant être prête à défendre une juste cause.

• (1200)

Le distingué premier ministre Bob Hawke de l'Australie, chef du Parti travailliste, ayant à envisager les mêmes considérations que nous, a dit devant le Parlement australien, le 4 décembre dernier, et je cite:

> «. . .si un conflit éclate du genre de celui qui est envisagé et qui est autorisé par la résolution de l'ONU, des navires australiens seront mis à la disposition de la flotte alliée pour participer à une action militaire. . .»

[*Français*]

Le Président François Mitterrand, président de la République française et chef du parti socialiste de la France a clairement énoncé la position de son pays quand il a dit, et je le cite: «La France considère comme un principe irréductible le fait que le Koweït doit être évacué. Et d'autre part, la France considère que le délai de l'ultimatum fixé au 15 janvier ne peut pas être repoussé, retardé, sous quelque prétexte que ce soit. . .» Et le président de la République a conclu: «Si les conditions posées n'étaient pas réunies. . . alors la France remplirait son devoir».

[*Traduction*]

Au Royaume-Uni, le premier ministre Major a été tout aussi clair et ferme sur ce point.

Neil Kinnock, chef de l'opposition au Royaume-Uni, a déclaré la semaine dernière que son parti, le parti socialiste, appelé Parti travailliste «ne va pas, dans le but de se distancier du gouvernement, se distancier de nos forces et des Nations-Unies».

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Nous savons maintenant qu'aux États-Unis, les deux chambres du Congrès ont donné un vote d'appui au gouvernement en vue de l'application de la résolution 678 de l'ONU pour expulser du Koweït les forces de Saddam Hussein.

[*Français*]

Effectivement, monsieur le Président, le Canada a suivi dès le début une politique à deux volets: travailler sans relâche pour la paix tout en se préparant pour les hostilités en cas d'échec de la diplomatie. D'ailleurs, les faits montreront que depuis le jour où l'Irak a envahi le Koweït, nous avons mené des efforts diplomatiques intenses, très intenses, pour trouver une solution pacifique à cette crise. Nous avons tenu de nombreuses consultations dans la région du Golfe et ailleurs, fait ressortir l'importance de l'ONU comme instrument de la riposte mondiale, insisté sur un retrait rapide de l'Irak et conseillé la prudence à nos alliés. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures vous exposera en détail les principaux efforts que nous avons déployés depuis le mois d'août dernier, lorsqu'il prendra la parole dans ce débat un peu plus tard aujourd'hui. J'ai la conviction certaine, monsieur le Président, que nous avons, le Canada, comme tous les députés de toutes les formations politiques de cette Chambre. . . j'ai l'impression qu'en écoutant le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, que tous les députés viendront à la conclusion que le Canada a fait tout ce qu'il était possible pour que cette crise connaisse un dénouement pacifique.

[*Traduction*]

Personne ne veut la guerre, encore moins ceux qui devront porter les armes. Je suis certain que tous les députés et tous les Canadiens admirent comme moi le dévouement et le professionnalisme des membres du contingent que nous avons envoyé dans le golfe Persique.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je suis convaincu que, quelles que soient nos divergences d'opinion, nous saurons dans cette Chambre assurer de notre appui unanime ces femmes et ces hommes exceptionnels et courageux. Ils sont là-bas pour défendre les valeurs et les intérêts de tous les Canadiens et ils méritent entièrement notre reconnaissance et notre appui. Eux et leurs familles peuvent être assurés des prières de tous les députés pour que les militaires reviennent sains et saufs.

S'il y a la guerre, des Canadiens seront en danger.

[*Français*]

Saddam Hussein a menacé ouvertement d'utiliser des armes de destruction massive dans la région du Golfe ainsi que de soutenir des activités terroristes à l'étranger. Nous avons donc conseillé aux Canadiens d'éviter de voyager dans la région du Golfe et, s'ils s'y trouvent déjà, de songer dès maintenant à partir. Le Service canadien du renseignement de sécurité et la GRC ont relevé leurs niveaux d'alerte.

À ce propos, je tiens à faire savoir aux Canadiens d'origine iraqienne qu'ils ne feront en aucune façon l'objet d'une surveillance illégale ou d'une détention injustifiée comme ce fut le cas pour d'autres citoyens pendant la Deuxième Guerre mondiale. Nous avons, comme pays, heureusement tiré la leçon des erreurs de ce genre commises au cours de la Deuxième Guerre mondiale.

La Chambre a donc été rappelée aujourd'hui, dans ces circonstances graves, afin que les députés puissent exprimer leur avis sur la crise du Golfe en pleine connaissance des faits et de la position du gouvernement à ce sujet. Nous demandons à l'opposition, si possible, de joindre sa voix à la nôtre afin d'affirmer à nouveau que le Canada appuie l'ONU dans sa démarche pour obtenir le retrait iraqien du Koweït. Cette façon de procéder est conforme à la tradition. En 1939, dans des circonstances très graves également, le chef de l'opposition du temps, dans cette Chambre, a déclaré par exemple—mais les comparaisons ne sont jamais identiques, bien sûr, mais je le mentionne à titre d'exemple—il disait ceci donc: «Nous traversons une crise très grave. . . On peut affirmer sans exagération qu'il s'agit d'une guerre pour la conservation de la liberté humaine. Notre parti n'aura recours. . . à aucune critique spécieuse ni à des manoeuvres politiques».

[*Traduction*]

En juin 1950, l'honorable Stanley Knowles, l'un des plus distingués députés à avoir siégé ici, a déclaré au nom du CCF, au sujet de la crise de Corée: «. . .nous appuyons sans réserve le principe de la sécurité collective et. . . nous somme prêts à l'appuyer jusqu'au bout».

M. Knowles a poursuivi en disant que: «. . .le gouvernement peut compter sur l'appui de tous les partis à l'égard de sa décision d'approuver sans discussion les mesures prises par l'ONU. C'est là notre devoir, dont l'accomplissement ouvre la porte à l'espérance. Si nous pouvons nous en tenir à ce principe durant la présente crise, et si nous parvenons à démontrer l'efficacité de l'action collective en vue du maintien de la paix, nous aurons peut-être réalisé beaucoup plus de progrès que nous n'aurions jamais osé l'espérer».

C'était vrai en 1950 et ce l'est encore en 1991. Le gouvernement est très conscient de la gravité de la situation. Le Canada est un pays pacifique. Chez nous, la fête nationale est une occasion de se retrouver en famille et entre amis. Ce n'est pas un déploiement de faste et de puissance militaire. Le Canada est en faveur de la paix et de la bonne entente entre nations, mais il est prêt aussi à défendre des principes comme le respect de la loi, de la liberté et de la dignité humaine.

Ce qu'il faut retenir avant tout dans ce débat, c'est que si nous voulons la paix, nous devons défendre ces principes qui sont inscrits dans la Charte de l'ONU. Nous devons être prêts à défendre ce que nous considérons comme la bonne cause. Agir autrement serait dire à Saddam Hussein et à d'autres agresseurs éventuels que l'ONU est incapable de réagir efficacement à une agression. On ne peut espérer exercer le moindre ascendant moral sur autrui quand on refuse de s'engager et qu'on laisse à d'autres le soin de défendre ses principes. Le Canada est un pays pacifique, mais il n'est pas un pays neutre, ni un pays qui fait porter par d'autres ses responsabilités.

• (1210)

La plupart des députés ici présents, moi y compris, sont trop jeunes pour avoir participé directement à une guerre. Nous savons toutefois les ravages que la guerre a causés dans de trop nombreux pays et le deuil qu'elle a apporté dans le passé à de trop nombreuses familles dans notre propre pays.

C'est pourquoi la politique étrangère du Canada a toujours eu pour objectif principal d'éviter la guerre. Au cours des décennies, le Canada a contribué de façon importante et efficace à la cause de la paix. Mais nous avons toujours su que la paix vient à ceux qui sont prêts à la défendre.

D'ailleurs, c'est parce que nos parents et leurs parents ont eu le courage de lutter contre des agressions dans les pays lointains que nous, aujourd'hui, pouvons siéger dans le parlement démocratique d'un pays libre et indépendant.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je crois, monsieur le Président, que par respect pour l'héritage qu'ils nous ont laissé et par respect pour les plus nobles traditions canadiennes, nous devons aujourd'hui nous ranger résolument aux côtés de l'ONU et prendre parti en faveur de l'espoir qu'une ONU rajeunie et renforcée apporte à toute la planète.

Je crois que nous respectons cet héritage et les plus nobles traditions canadiennes en nous rangeant résolument aux côtés de la seule organisation internationale capable de garantir une paix durable dans le monde. Seule l'ONU le peut, et nous devons aujourd'hui aider cette organisation à arrêter une agression contre un État membre innocent. C'est depuis des décennies la tradition canadienne, et je crois que c'est encore une de nos obligations aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je me lève dans cette Chambre aujourd'hui et je suis triste et préoccupé comme l'est, je crois, tout le pays à ce moment-ci. Nous ne sommes peut-être qu'à quelques heures d'un conflit, d'une guerre, dans le golfe Persique.

[*Traduction*]

Une grande ombre menaçante, l'ombre de la mort, plane sur le Moyen-Orient. Une grande ombre menaçante, l'ombre de la mort, plane aujourd'hui sur des centaines et des centaines de Canadiens, hommes et femmes, au Moyen-Orient. Il convient donc aujourd'hui de nous recueillir et de réfléchir calmement.

Nous avons le devoir de promouvoir la paix, non la guerre. Le temps passe, il ne nous reste plus que quelques heures. Nous devons donc tous procéder avec prudence et précaution.

Je tiens à dire au premier ministre que nous ne discutons pas en ce moment de notre appui aux Nations Unies. Nous appuyons tous cette organisation.

Des voix: Très juste.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Nous discutons de guerre aujourd'hui et nous discutons de la participation du Canada à un conflit armé.

Nous nous demandons tous pourquoi le premier ministre n'a pas voulu poser la véritable question à la Chambre aujourd'hui, celle à laquelle le pays fait face. Il s'agit de déterminer si les forces armées canadiennes doivent participer à une guerre, peut-être à minuit ce soir, entre l'Irak et les États-Unis. Voilà la question à laquelle nous faisons face en ce moment et à laquelle nous devons répondre.

Nous avons tous appuyé le gouvernement jusqu'à un certain point en novembre dernier. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la résolution 660 le 2 août, après l'invasion du Koweït par l'Irak. Nous avons approuvé cette résolution condamnant l'action irakienne. Le 6 août, le Conseil de sécurité a adopté une autre résolution

prônant l'application de sanctions économiques contre ce pays qui avait envahi le Koweït. Nous, à la Chambre, avons tous appuyé l'imposition de sanctions économiques contre l'Irak.

Plus tard, le 25 août, le Conseil de sécurité a adopté une autre résolution autorisant l'usage de la force militaire pour faire respecter les sanctions dans le Golfe. Nous avons tous appuyé cette résolution. Nous avons tous applaudi alors à cette décision des Nations Unies parce qu'il nous semblait que s'instaurait un nouvel ordre mondial où il était possible d'agir collectivement. Nous nous réjouissions de la fin de la guerre froide. Il existait un nouvel espoir qu'il soit possible d'agir collectivement pour maintenir la paix dans le monde.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Nous étions tous d'avis que des sanctions s'imposaient et nous espérions tous qu'elles fonctionneraient. Mais soudainement, en novembre, on a présenté la résolution 678. À ce moment-là, nous avions prévu ce qui devait arriver et avions décidé de ne pas appuyer le gouvernement, car nous nous sommes rendu compte que la décision qui avait été prise en août exigeait des embargos et des sanctions. Cela devait prendre du temps.

Je peux citer le président des États-Unis et son secrétaire d'État, qui ont dit au Congrès américain en octobre, avant les élections là-bas, que les sanctions fonctionnaient.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Plus tard à l'automne, la même chose s'est produite. Le chef de la CIA, M. William Webster, a parlé de tous les problèmes que les sanctions et les embargos causaient à l'Irak. Il a dit que, dans ce pays, plus de 90 p. 100 des importations et de 97 p. 100 des exportations avaient cessé. Depuis août, la production industrielle avait baissé de 40 p. 100 en Irak. M. Webster a dit tout cela en octobre. Il a parlé du problème de la restriction de la circulation des devises, disant que l'Irak n'avait plus d'argent pour acheter quoi que ce soit pour entretenir son matériel.

Cela c'est passé l'automne dernier. Quelques jours plus tard, nous ne parlions plus de sanctions et d'embargos. On parlait alors de présenter la résolution qui imposait un délai. Nous avons dit à ce moment-là, et nous le répétons aujourd'hui, que nous nous opposons fortement au recours immédiat à la force. . .

• (1220)

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: . . .car nous n'avons pas donné à l'embargo assez de temps pour faire effet.

Depuis novembre, le déploiement de forces militaires en vue d'exercer des pressions contre l'Irak s'est déroulé si rapidement qu'il a gêné la marche vers un règlement négocié. L'ultimatum du 15 janvier a réduit les possibilités des activités diplomatiques, car un ultimatum n'est pas négociable. Nous avons prédit à ce moment-là que nous serions aux prises avec ce problème aujourd'hui et que l'ultimatum ne fonctionnerait pas.

Je voudrais clarifier un point qui est très important pour tous les Canadiens. Ce que le Conseil de sécurité a prévu dans la résolution 678, c'est de donner aux pays membres des Nations Unies l'autorisation de recourir à la force après le 15 janvier dans un geste de légitime défense. Voilà ce que disait la résolution. Mais elle n'a pas appliqué les dispositions de la charte qui réglementent l'usage de la force par les Nations Unies. C'est une distiction fondamentale dans ce débat.

Évidemment, nous avons participé au groupe qui a imposé l'embargo. Trente et un pays se sont joints à nous pour appliquer les sanctions et l'embargo. Aujourd'hui, nous sommes au seuil de la guerre. Combien de ces 31 pays entreront en guerre si elle devait éclater ce soir à minuit? Combien? Huit? Neuf? Certainement pas 31.

Le plus frustrant, c'est qu'après l'exposé que le premier ministre a fait aujourd'hui, nous ne sommes pas sûrs si nous entrerons en guerre aujourd'hui, et c'est ce qui nous inquiète.

Au cours du week-end, pendant que le débat se déroulait aux États-Unis, nous avons écouté leurs sénateurs et leurs députés parler de la participation de leur pays à la guerre et de ses intérêts au Moyen-Orient et non de ceux des Nations Unies. C'est de leur propre participation à la guerre qu'ils discutaient.

Une voix: Absolument!

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Pourquoi n'abordons-nous pas le problème de la même façon pour tenir compte de l'inquiétude que les Canadiens éprouvent aujourd'hui? Les gens ne savent pas ce qui se passent exactement. C'est ça le problème.

Pour nous, c'est clair. À mon avis, et c'est aussi l'opinion des députés de notre parti, le gouvernement et le premier ministre n'a pas dit clairement si nous participerons automatiquement à la guerre si elle devait éclater ce soir. C'est inacceptable.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Nous avons dit que l'action militaire était prématurée, imprudente à ce moment-ci et très dangereuse pour la sécurité à long terme du Moyen-Orient et la viabilité de l'ONU.

Je voudrais dire au premier ministre qu'il est très facile de déclencher une guerre, mais très difficile de l'arrêter.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Selon mon point de vue et celui de mon parti, il est prématuré de s'engager dans une opération militaire. Nous devons demander au Conseil de sécurité des Nations Unies d'examiner les effets des sanctions et de l'embargo et de faire un rapport à la communauté internationale de façon officielle et impartiale, car seul l'organisme international peut déterminer si les sanctions ont l'effet désiré. Jusqu'à présent, l'ONU n'a publié aucun rapport officiel.

Naturellement, en l'absence de guerre, nos forces doivent demeurer dans la région pour faire appliquer l'embargo et les sanctions, mais si la guerre était déclenchée ce soir, demain ou après-demain, il n'y a plus d'embargo dès qu'elle est déclenchée. L'embargo devient un blocus, et le blocus est un acte de guerre. Nous disons que la guerre est prématurée et que nos troupes ne devraient pas y participer pour le moment. . .

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: . . .et si la guerre éclate, nos troupes devraient être rappelées, à moins que nous n'en décidions autrement. Mais il nous faut le temps. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Après la guerre froide, nous pensions entrer dans un nouvel ordre mondial. Nous pensions qu'il n'y aurait plus d'interventions militaires, car la communauté internationale pourrait faire en sorte de ne plus tolérer d'agression et d'appuyer les objectifs de l'ONU. Quel est le principe fondamental de l'Organisation des Nations Unies? C'est la résolution pacifique des différends et non le déclenchement de guerres.

Une action militaire, si peu de temps après avoir choisi la solution des sanctions et de l'embargo, confirmerait l'opinion de ceux qui prétendent qu'il faut agir tôt au lieu d'entrer en guerre uniquement en dernier ressort, comme cela devrait être.

Pourquoi cette guerre? Quels sont nos intérêts dans une telle guerre? Comme je le disais, j'ai constaté, en écoutant les débats au Congrès américain cette fin de semaine, que les Américains ne parlaient pas des Nations Unies, mais seulement de leurs intérêts. Les sénateurs et les représentants ont fait valoir leur opinion et ils étaient divisés presque également en deux camps. Je suis sûr qu'en l'absence d'ultimatum et d'une position très ferme du président, le Congrès n'aurait pas accepté la résolution qui lui était présentée.

Je prétends que les intérêts nationaux du Canada sont très différents de ceux des États-Unis.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Nous avons toujours été en faveur du maintien de la paix. Nous avons toujours prôné la stabilité et l'indépendance en temps de guerre et de paix. Nous avons toujours dit que les embargos, les sanctions et la diplomatie sont préférables aux balles. Nous devons regarder ce que nous avons fait dans notre histoire.

• (1230)

Je suis très heureux que le premier ministre ait cité quelques uns de nos anciens premiers ministres.

[*Français*]

Lorsqu'est arrivé le conflit en Corée, nous y sommes allés, mais nous sommes allés en Corée sous le drapeau des Nations Unies. C'est une distinction fondamentale avec la position du premier ministre à ce moment-ci. Le Conseil de sécurité n'a pas monté une force des Nations Unies. Il a autorisé des pays à faire la guerre à l'Irak, mais n'a pas demandé à aucun pays de faire la guerre à l'Irak.

En 1956, quand est arrivée la crise de Suez, M. Saint-Laurent et M. Pearson, qui étaient alors le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ont pris une position fondamentale qui a guidé la politique internationale du Canada depuis ce jour. Qu'ont-ils décidé? Cela n'a pas dû être facile pour M. Saint-Laurent de dire et à la France et à la Grande-Bretagne que la période des empires était terminée, mais il l'a fait. Et c'est à ce moment-là que Mike Pearson a établi devant les Nations Unies la théorie, qui est devenue la théorie que nous avons toujours suivie, que le Canada et les

Nations Unies doivent être des agents de la paix, et c'est la première force qui a été montée par les Nations Unies pour maintenir la paix. Le Canada a été non seulement l'initiateur, mais a été le premier participant, et M. Pearson à ce moment-là a gagné le Prix Nobel de la paix parce qu'il avait pris cette initiative.

Je voudrais dire au premier ministre qu'au cours des semaines qui ont précédé ce débat, moi aussi j'ai essayé de penser que ferait M. Saint-Laurent, et en particulier que ferait Mike Pearson s'ils étaient ici aujourd'hui? Quelle est la tradition de ce pays et quelle est la tradition de ce parti? Et j'en suis venu à la conclusion que dans les circonstances, M. Pearson et la tradition de ce pays exigent que nous allions jusqu'au bout lorsque nous nous sommes engagés à défendre l'embargo et les sanctions, de nous assurer que l'on ait la preuve que ces possibilités plus la démocratie ont été complètement, complètement utilisées. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'on peut recourir à la guerre. Et je suis convaincu. . .

[*Traduction*]

Je rappelle au premier ministre que son attitude aujourd'hui nous révèle qu'il n'est pas un deuxième Mike Pearson, car celui-ci n'aurait pas agi de cette façon.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Chrétien: Par la suite, après 1956, chaque premier ministre dans ce pays a maintenu cette position d'indépendance, cette position que le Canada, malgré que nous ne soyons pas un pays très puissant, que notre rôle principal soit toujours de garder une crédibilité qui nous permettrait d'être entre les belligérants pour amener la paix. Et cela a été suivi, cela a toujours été la doctrine suivie, et par M. Diefenbaker, et par M. Trudeau, et par M. Pearson parce que cela a été un rôle qu'on a toujours voulu avoir comme Canadiens.

Aujourd'hui, que devons-nous faire? Tout d'abord, l'option de la guerre est toujours ouverte, demain elle sera encore ouverte. Je l'ai dit tantôt, il y a des circonstances où nous devrons peut-être faire la guerre, mais pour le moment, il faut continuer à chercher la paix, nous assurer que les sanctions, l'embargo, l'isolement et la communauté internationale puissent isoler l'Irak au point où ils ne pourront pas survivre. C'est incroyable de voir qu'en octobre et même en novembre les sanctions fonctionnaient. Qu'est-ce qui est arrivé? Soudainement, elles ne fonctionnent plus maintenant que les élections sont terminées aux État-Unis. Voilà ce qui nous préoccupe.

Selon nous, nous sommes d'avis qu'il faut continuer encore plusieurs mois, six mois, douze mois. Si nous restons dans le *statu quo*, quel est le problème? Avec les troupes et l'embargo que nous avons au Moyen-Orient à ce moment-ci, nous sommes tous convaincus que l'Irak, si on ne l'attaque pas à ce moment-ci, n'attaquera pas. Donc, il n'y aurait pas de guerre. Après six mois ou douze mois d'embargo et de sanctions, un petit pays comme celui-là, qui a toute la communauté internationale contre lui, ne pourra pas continuer. Où pourront-ils prendre l'équipement pour remplacer leur propre équipement s'ils ont des difficultés? Où pourront-ils prendre les produits nécessaires pour faire la guerre s'ils sont complètement isolés? Et si cela prend six mois de plus, qu'est-ce que cela change?

Il y a eu des circonstances au cours desquelles des pays ont été malheureusement envahis et il y en a eu d'autres où les Nations Unies ont déploré des invasions. Quand nous avons vu les Chinois envahir le Tibet, cela a été déploré par tout le monde, par la communauté internationale, et nous ne sommes pas intervenus. Qu'avons-nous fait en Afghanistan quand les Russes l'ont envahi? Nous avons déploré leur action; ce n'était pas mieux que bien d'autres, il y a eu aussi des violations des droits humains dans ces deux pays-là, il y a eu des pertes de vies. Mais on n'a pas envahi.

Lorsqu'est arrivé le cas de Chypre, on a blâmé l'action de la Turquie, mais nous ne sommes pas allés l'envahir. Nous n'avons pas participé. Je pourrais vous citer des dizaines de cas comme ceux-là. Il y a plusieurs résolutions des Nations Unies qui n'ont pas été respectées et on n'a pas fait la guerre à cause de cela.

Donc, monsieur le Président, je crois qu'à ce moment-ci, il faut donner une chance à la paix, il faut que le Conseil de sécurité se réunisse à nouveau et qu'on prenne des moyens pour nous assurer que l'embargo et les sanctions soient maintenus et renforcés si nécessaire. Mais la guerre, ce soir, est inutile, dangereuse et ne réglera pas le problème.

Monsieur le Président, je voudrais vous dire tout simplement que des situations comme celle-là, il y en aura d'autres et il faut être extrêmement prudents. Si, chaque fois qu'il y a une invasion, chaque fois que les droits des individus ou des citoyens de certaines républiques sont détruits par des invasions, il faut faire la guerre, est-ce à dire que nous devrons faire la guerre en Lituanie? À ce moment-ci, c'est le même problème, jusqu'à un certain point. . .

M. Clark (Yellowhead): Ce n'est pas du tout le même problème!

M. Chrétien: Jusqu'à un certain point oui, monsieur Clark.

Monsieur le Président, dans le cas d'une guerre comme celle-là, il y a une question fondamentale à laquelle on doit répondre. Je voudrais affirmer, à ce moment-ci, que le gouvernement n'a pas, dans les circonstances, l'autorité morale pour amener le pays dans une situation de guerre.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Est-ce que le premier ministre est encore en train de jeter les dés avec, cette fois-ci, avec la vie des jeunes femmes et des jeunes hommes qui sont au Moyen-Orient? Est-ce qu'il est en train de jeter les dés sur la table aujourd'hui avec la paix dans le monde?

[*Traduction*]

Monsieur le Président, je doute que ce gouvernement ait actuellement l'autorité morale nécessaire pour engager le Canada dans une guerre.

Des voix: Bravo!

• (1240)

M. Chrétien: On a l'impression que le premier ministre lance de nouveau les dés, mais il joue cette fois-ci avec la vie de jeunes Canadiens qu'on a envoyés ou qu'en enverra là-bas sans avoir épuisé toutes les possibilités de paix. C'est cela le problème auquel nous faisons face maintenant.

[*Français*]

Une guerre, monsieur le Président, entraîne des coûts considérables, des risques incroyables. Combien de Canadiens y laisseront leur vie? Combien de milliards de dollars seront perdus dans un exercice peut-être futile où tout au moins prématuré? Probablement, qu'il y aura des chambardements énormes. Qu'est-ce qui arrivera de tout le problème du pétrole? Qu'est-ce qui arrivera avec la situation économique du monde? Le premier ministre en a parlé tantôt. Quelles seront les conséquences pour les pays en voie de développement si toutes les ressources de l'humanité se dirigent vers une guerre plutôt que pour le développement de politiques qui pourraient amener un meilleur bien-être pour ces gens-là?

Je demande au premier ministre à ce moment-ci de penser avant de nous engager dans une guerre, que le rôle de ce pays a toujours été un rôle pour ramasser les morceaux quand certains belligérants choisissent la guerre plutôt que la paix.

Monsieur le Président, notre parti, après quatre heures de délibérations hier, peut être le meilleur caucus auquel j'ai pu assister pendant ma carrière, où tout le monde s'est exprimé, unanimement nous avons décidé qu'il est prématuré d'avoir une guerre et nous disons non à la guerre à ce moment-ci.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Chrétien: Donnons une chance aux sanctions. Donnons une chance à l'embargo. Donnons une chance à la diplomatie de maintenir la paix. C'est le rôle que le gouvernement devrait jouer aujourd'hui. Mais je crains que le gouvernement, il y a bien longtemps, a pris des engagements et qu'aujourd'hui il en paie le prix. La position du Canada est et doit demeurer une position d'indépendance, une position pour utiliser au maximum tous les recours de paix. Et si un jour ces recours-là ne sont pas satisfaisants, s'il doit y avoir guerre, s'il y a une guerre sous l'égide des Nations Unies, à ce moment-là le Canada prendra ses responsabilités et sera avec les Nations Unies. Mais la guerre aujourd'hui, ce n'est pas une guerre des Nations Unies, c'est une guerre d'un nombre inconnu de pays et nous les Canadiens avons décidé en 1956 que le rôle du Canada en matière de guerre c'est d'être là sous le drapeau des Nations Unies et non pas sous le drapeau d'aucun autre pays.

[*Traduction*]

Je vais répéter ce que je viens de dire en anglais pour ceux qui ne comprennent peut-être pas.

Pour l'instant, nous sommes contre cette guerre. Depuis 1956, le Canada a toujours eu pour principe de ne pas participer à une guerre sauf sous le drapeau de l'ONU. Cette guerre sera peut-être livrée sous le drapeau d'un pays très ami, mais ce n'est pas celui de l'ONU. Le temps n'est pas encore venu d'intervenir militairement pour l'ONU. Donnons une chance à la paix.

Je propose:

> Que la motion soit modifiée en ajoutant immédiatement après le mot «Koweït» ce qui suit:
>
> «en continuant à imposer des sanctions économiques, cet appui excluant, pour le moment, toute offensive militaire de la part du Canada.»

Des voix: Bravo!

M. Andre: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vu l'heure qu'il est maintenant, et par courtoisie pour le chef du Nouveau Parti démocratique, qui sera notre prochain intervenant, je demande à la présidence de ne pas tenir compte du temps à 13 heures afin de lui permettre de compléter ses remarques.

Des voix: D'accord.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, la Chambre est saisie aujourd'hui d'une motion qui réaffirme son soutien à la résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies autorisant le recours à la force par n'importe quel pays après le délai expirant aujourd'hui, ainsi que d'un amendement du Parti libéral. Puisque la motion du gouvernement ne l'exprime pas clairement, nous devons préciser explicitement ici sur quoi porte notre débat. Ce que nous voulons clairement déterminer, c'est si le Canada appuie une déclaration de guerre.

[*Français*]

La question, monsieur le Président, pure et simple est celle-ci: Est-ce que le Canada va appuyer une déclaration de guerre?

[*Traduction*]

Par conséquent, nous tenons aujourd'hui un débat sérieux et historique. Nous assumons la grande responsabilité devant le peuple Canadien d'agir de façon réfléchie et constructive, d'exprimer clairement ses préoccupations et de choisir la voie conforme aux intérêts du Canada et du monde, tout en reflétant les valeurs des Canadiens et en choisissant la meilleure contribution que le Canada peut apporter au monde.

Ces dernières semaines, en fait depuis le début de la crise, mon parti et moi avons écouté les Canadiens, les spécialistes des affaires internationales, les leaders étrangers tant de gouvernements que d'organismes non gouvernementaux, ainsi que le gouvernement du Canada. Aujourd'hui, nous avons écouté attentivement les déclarations du très honorable premier ministre et du chef de l'opposition.

Notre conclusion est la suivante: la guerre serait une tragédie d'une ampleur inimaginée. Elle ne doit être ni la deuxième ni la troisième option. La guerre doit toujours être la dernière option, le dernier recours.

Nous croyons que non seulement la guerre entraînerait un énorme coût politique, économique, environnemental et humain, mais qu'elle serait intolérable et aurait des conséquences inimaginables pour toutes les parties impliquées et qu'une victoire ne permettrait pas d'atteindre l'objectif de la paix. Comme l'a déclaré un spécialiste du Moyen-Orient, M. Litbach, du Centre for Strategic and international studies: «Une guerre ne ferait qu'exacerber un conflit régional.» En d'autres mots, une victoire militaire ne garantirait pas la paix, mais entraînerait une plus grande instabilité, accroîtrait l'hostilité, multiplierait les dangers et augmenterait les risques de conflits au Moyen-Orient.

• (1250)

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: En tant que chef de mon parti, monsieur le Président, et au nom de millions de Canadiens, je dis qu'il faut s'opposer au projet du gouvernement d'appuyer la guerre, s'opposer à ce que le Canada joue un rôle militaire offensif et s'opposer à la participation du Canada à une guerre inutile et funeste.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Mme McLaughlin: Monsieur le président, j'aimerais rappeler à cette Chambre, que nous ne débattons pas aujourd'hui simplement l'invasion du Koweït par l'Irak. Personne ici ne peut nier que cette invasion, cette occupation brutale d'un pays voisin est inacceptable.

Depuis le début, mon parti condamne en des termes non équivoques les actions de Saddam Hussein. Nous avons réclamé et nous allons continuer de réclamer le retrait total du Koweït par l'Irak. Nous allons continuer d'explorer toutes les avenues possibles, nous ne serons pas satisfaits tant que nous n'aurons pas réussi.

Notre condamnation de l'Irak reflète les principes qui guident notre parti. L'histoire du Nouveau parti démocratique le raconte; nous avons toujours dénoncé, et toujours dénoncé avec force, un pays qui en attaque un autre.

Nous avons été les protagonistes de la diplomatie, de l'action politique et des sanctions économiques pour mettre fin à ces guerres d'agression.

[*Traduction*]

Soyons clairs, nous avons trois choix. Il y a trois façons de résoudre le conflit. La première est d'imposer des sanctions pour isoler l'agresseur et faire en sorte qu'il lui soit impossible, pour des raisons économiques, de poursuivre l'agression. La deuxième est de poursuivre nos efforts diplomatiques afin de négocier avec l'Irak et de traiter les problèmes qui persistent au Moyen-Orient. La troisième consiste à faire la guerre.

En tant que politiciens, nous sommes sûrement sur le point de prendre la décision la plus importante que la plupart d'entre nous auront à prendre de toute notre vie politique, passée ou future. Nous devons donc nous demander si, compte tenu de tous les critères logiques, le recours aux sanctions économiques et aux efforts diplomatiques est bien épuisé, s'il ne reste plus d'autre possibilité que la guerre et si vraiment il ne nous reste plus d'autre choix que d'accepter les risques liés à la guerre.

Je rappelle les paroles de Martin Luther King, dont c'est aujourd'hui l'anniversaire de naissance et qui avait dit au sujet de la guerre du Vietnam que les bombes qui explosent sur les lointains champs de batailles éclatent aussi dans notre cour. Y a-t-il encore quelqu'un qui ne croit pas que les bombes qui tomberont au Moyen-Orient n'exploseront pas en fait partout au monde?

Notre politique extérieure doit correspondre aux valeurs canadiennes, soit le respect du droit international, la promotion de la justice sociale et des droits de la personne ainsi que l'emploi de moyens pacifiques pour le règlement des conflits. Les Canadiens forment un peuple bienveillant et pacifique, qui ne cherche cependant pas à se soustraire à ses responsabilités. Nous ne nous sous-

trayons pas à nos responsabilités sur le plan international. Nous ne devons pas croire que notre rôle est d'accepter les décisions qui sont prises ailleurs. Nous ne pouvons pas nous laisser simplement emporter par le courant des événements, en tenant pour acquis que nous n'y pouvons rien.

En tant que puissance intermédiaire, nous pouvons avoir beaucoup plus d'influence sur le maintien de la paix que sur le dénouement victorieux d'une guerre.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Nous avons le devoir moral d'utiliser tous les moyens possibles pour enrayer cette folie. Dans le cas du Koweït, les néo-démocrates et l'ensemble des Canadiens ont appuyé la résolution de la communauté internationale et du Conseil de sécurité voulant qu'on fasse usage de pressions diplomatiques et de sanctions économiques contre l'Irak.

Nous approuvons la présence canadienne dans le Golfe, le rôle qu'y jouent nos militaires, hommes et femmes, ainsi que la surveillance du respect des sanctions. Mon parti a appuyé toutes les résolutions des Nations Unies qui visaient le règlement pacifique de la crise. Nous avons donné notre appui à 11 des 12 résolutions du Conseil de sécurité.

Cependant, nous n'avons pas appuyé la résolution 678 par laquelle le conseil de sécurité des Nations Unies enjoignait à l'Irak de se retirer au plus tard le 15 janvier et autorisait le recours à la force après cette date. Nous nous sommes opposés à cette résolution pour plusieurs raisons. La date ultime du 15 janvier est tout à fait artificielle et arbitraire. Il n'existe pas de raison réelle pour laquelle les risques de guerre doivent s'accroître proportionnellement à compter de cette date. Si inquiétante qu'elle soit, la situation au Koweït ne s'est ni détériorée ni aggravée de façon marquée.

Sept jours avant que l'Irak n'envahisse le Koweït, le comité du Sénat américain a conclu que l'Irak, au mépris du droit international, se livrait d'une façon systématique à des violations flagrantes des droits de la personne. Au cours de ce débat, sept jours avant que l'Irak n'envahisse le Koweït, le département d'État américain s'est opposé à toute sanction ou mesure punitive contre l'Irak. En fait, sept jours avant l'invasion, les États-Unis subventionnaient encore l'importation de denrées alimentaires.

Si je signale ces faits, c'est afin de bien faire comprendre aux Canadiens qui nous écoutent que la communauté internationale savait depuis fort longtemps que l'Irak commettait de graves atteintes au droit international, mais que le comité des relations étrangères du Sénat américain s'était opposé à toute sanction sept jours avant l'invasion. Sept jours plus tard, les États-Unis changeaient d'avis.

Si je le signale, c'est pour faire savoir que la date du 15 janvier n'a rien de sacré. La situation était intolérable avant que l'Irak n'envahisse le Koweït et elle le demeure. Ce dont nous devons nous discuter maintenant, c'est du meilleur moyen de résoudre la situation et les autres problèmes du Moyen-Orient.

On a dit à propos des guerres précédentes qu'une fois les ultimatums lancés et les armées mobilisées, les dirigeants qui cherchaient désespérément à éviter la guerre ont été en quelque sorte contraints de les déclencher en raison des échéanciers des généraux. À mon avis, c'est exactement la situation dans laquelle, en tant que dirigeants, nous nous trouvons à l'heure actuelle. Les députés de tous les partis—je le signale en toute impartialité—s'efforcent par la discussion de trouver le moyen d'éviter la guerre, mais se trouvent en quelque sorte contraints par la motion du gouvernement et l'échéancier des généraux. Nous ne sommes pas d'anciens généraux en train de livrer des batailles du passé. En tant que députés, nous devons songer à l'avenir autant qu'au présent et tenir compte du rôle que notre pays peut jouer aussi bien aujourd'hui que demain.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Aujourd'hui, j'invite le gouvernement à prendre du recul afin de voir la situation dans la perspective appropriée. La guerre n'est pas la seule issue, et d'autres choix s'offrent à nous. Il n'y a pas de raison pour que le Canada aujourd'hui approuve une déclaration de guerre. Il faut donner aux sanctions le temps de porter leurs fruits. Les spécialistes des questions internationales ont insisté sur ce point et ont soutenu que les effets des sanctions ont déjà commencé à se faire sentir.

[*Français*]

Le secrétaire d'État à la Défense des États-Unis, Richard Cheney, admet que l'armée iraqienne va manquer de pièces d'ici Pâques.

Le responsable de la CIA, William Webster, a dit que l'aviation iraqienne sera en difficulté d'ici trois ou six mois. Le reste de l'équipement iraqien aura des problèmes sérieux d'ici neuf mois.

• (1300)

Des informations en provenance d'Irak indiquent que les services essentiels, l'eau, l'électricité et le pétrole sont menacés. L'économie du pays est en ruine. Des sources bien informées affirment que 90 p. 100 des importations de l'Irak et 97 p. 100 de ses exportations ont été touchées par les sanctions.

Saddam Hussein ne pourra pas ignorer les sanctions. Son pays ne pourra pas survivre aux sanctions. Ainsi, ce que nous devons faire pour notre part, c'est s'armer de patience et attendre. Si avoir de la patience signifie sauver la vie des soldats canadiens ou sauver la vie d'enfants iraqiens, cela en vaut la peine. Si avoir de la patience signifie empêcher les larmes des mères, des pères, des frères et des soeurs de couler, cela en vaut la peine.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, il faut poursuivre les efforts diplomatiques tout en maintenant les sanctions. Personne ne doute du fait que, surtout après cette semaine, il est difficile de négocier avec Saddam Hussein. Nous ne sommes pas naïfs, mais nous devons explorer toutes les possibilités à cette fin.

Nos amis du gouvernement américain refusent de considérer des conditions à la négociation. Mais l'alliance contre l'Irak ne s'entend pas sur ce point. Apparemment, les pays européens et arabes sont beaucoup plus disposés à trouver une solution négociée.

Les membres du Congrès américain—j'en ai vu quelques-uns hier à Washington et je me suis entretenue avec des collègues européens—sont beaucoup plus disposés à négocier. Le Yémen et la France ont fait de nouvelles propositions que le Canada devrait examiner sérieusement au lieu de les rejeter machinalement. Au lieu de s'allier aveuglément aux partisans de la guerre, le Canada devrait se joindre aux pays qui cherchent une solution pacifique.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, à ceux qui disent qu'accepter les conditions du retrait équivaut à récompenser l'agression, je réponds que c'est récompenser l'acquiescement.

D'aucuns affirment qu'accepter les conditions du retrait équivaut à perdre la face. Je ne suis pas d'accord, mais à ceux qui font cette affirmation, je réponds que le choix est très clair si l'enjeu est de perdre soit la vie, la face.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Aujourd'hui, le premier ministre a dit que le Canada va s'allier à ceux qui veulent utiliser la force contre Saddam Hussein. Il n'a fait qu'une vague allusion aux coûts et aux conséquences de la guerre. D'accord, c'est un sujet troublant, mais nous devrions au moins soulever ces questions pour la gouverne des Canadiens.

En général, on ne s'attend pas que la guerre soit limitée à l'Irak. La majorité des observateurs pensent même que le conflit s'étendrait au Moyen-Orient et à plusieurs pays autres que l'Irak et le Koweït.

Il y a plus d'un million de soldats dans le golfe, 8 000 chars d'assaut, 3 000 avions, des armes chimiques et biologiques ainsi que, dit-on, au-delà de 1 000 ogives nucléaires.

La guerre pourrait avoir des répercussions environnementales catastrophiques. On a dit que si un accident nucléaire se produit ou si les champs pétrolifères sont mis à feu, l'incendie pourrait durer des années et avoir des conséquences néfastes sur l'air, sur la couche d'ozone et sur le climat en Amérique du Nord et ailleurs.

D'autres spécialistes ont dit que si nous avons pour objectif de préserver la stabilité au Moyen-Orient et l'avantage qui en découle pour l'approvisionnement en pétrole provenant de ce secteur, alors une guerre ne servira ni ne favorisera ces objectifs. Au contraire, elle les anéantira.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, le coût économique de la guerre sera astronomique. L'augmentation du prix du pétrole va non seulement aggraver notre propre récession, mais va aussi durement frapper les pays les plus pauvres dans le monde.

Le coût en vies humaines, la plus importante considération naturellement, est pour un grand nombre d'entre nous impossible à évaluer. Nous ne pouvons absolument pas savoir ni prévoir ce qui peut se passer. Cela pourrait être moins grave que ce que prévoient certaines personnes, mais cela pourrait être aussi plus grave. Les militaires comme les hommes politiques sont très partagés sur ce point, mais nous savons qu'il y aura des pertes de vies humaines.

Si nous demandions, je pense, aux personnes qui ont fait la guerre au Viêt-Nam ou en Corée et à celles qui sont arrivées au Canada comme réfugiés, de nous parler de la réalité de la guerre et de nous dire si nous devrions envisager celle-ci avant d'être absolument convaincus que toutes les autres solutions ont échoué, nous sommes sûrs de ce qu'elles nous répondraient. Il n'est pas surprenant que les solutions prônant la paix et le recours aux voies diplomatiques viennent des pays européens qui ont connu la guerre sur leur propre sol et qui savent en leur âme et conscience ce que cela veut dire d'après leur propre expérience; ce n'est pas notre cas, sauf pour ceux qui ont fait la guerre ou qui sont venus dans notre pays parce qu'il y avait la guerre dans le leur.

Si nous déclarons la guerre maintenant, monsieur le Président, nous serons hantés par chaque mort sans exception. Nous nous demanderons alors: si nous avions essayé d'attendre pour trouver d'autres solutions et si nous nous étions déclarés en faveur de la paix et non de la guerre, cela n'aurait-il pas fait une réelle différence.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, j'aimerais conclure avec cette suggestion. Cette horrible guerre va nous coûter beaucoup trop cher. Mais ce qui est pire, c'est qu'une victoire ne garantirait même pas la paix dans cette région du monde. La défaite de Saddam Hussein et de l'Irak risquerait de rendre encore plus difficile à atteindre notre objectif, la paix et la sécurité du Moyen-Orient.

Regardez cette région, monsieur le Président. Rien ne garantit que le leader qui remplacerait Saddam Hussein serait une amélioration. Si l'Irak est détruit, l'Iran pourrait très bien redevenir la force dominante dans la région. Si l'Irak est détruit, la Turquie, la Syrie et l'Iran pourraient très bien se battre pour le contrôle de ce qui reste de l'Irak.

Les régimes arabes qui ont décidé d'appuyer la guerre feront face à la colère de leur population. Une guerre sainte est très possible. Comparez ce scénario à celui de ne pas aller en guerre. Si on attend encore, le pire qui puisse arriver d'ici un an par exemple, c'est que l'Irak continue d'occuper le Koweït. Je laisse à la Chambre le soin de décider dans quelle option se trouve le risque et de choisir en conséquence.

[*Traduction*]

Plus tôt aujourd'hui, le premier ministre a établi une comparaison avec la Société des Nations et également avec la charte de l'ONU, aux termes de laquelle nous nous sommes engagés à prendre des mesures efficaces et collectives. Le débat d'aujourd'hui n'a pas pour but de déterminer qui a raison, mais plutôt de définir ce que sont des mesures à la fois efficaces et collectives. Selon le premier ministre, certains doctrinaires ont tellement insisté sur la paix qu'ils ont miné la crédibilité de la Société des Nations et l'ont menée à sa perte.

• (1310)

Nombreux sont ceux qui affirment que la crise actuelle constitue le premier grand test que doivent subir les Nations Unies depuis la fin de la guerre froide, et je partage leur avis. Voilà pourquoi nous ne pouvons laisser les Nations Unies approuver un effort de guerre tant que tous les moyens pacifiques n'ont pas été épuisés.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Je voudrais insister sur ce point extrêmement important, monsieur le Président, parce qu'il a trait aux choix qui s'offrent aujourd'hui à la communauté internationale.

Il est entendu que le succès ne saurait se mesurer par la capacité d'utiliser les Nations Unies afin de légitimer la guerre. Il devrait plutôt être mesuré par la capacité des Nations Unies d'éviter la guerre.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, on a beaucoup parlé du nouvel ordre universel. Je suis convaincue que tous les députés visent cet objectif. Mais la course à la guerre ne constituera que la même vieille réponse, la même vieille façon d'agir. Si nous utilisons les mêmes vieilles tactiques et déclarons la guerre sans avoir envisagé toutes les options, nous ferons les mêmes erreurs que nous avons commises par le passé, sauf que cette fois-ci, nous le ferons sous les auspices des Nations Unies. Ce n'est pas ce que nous attendions du nouvel ordre universel. Nous voulions trouver de nouvelles solutions, de nouvelles méthodes et de nouvelles mesures internationales efficaces et coordonnées pour éviter à tout prix la guerre, pour faire preuve de patience et pour nous donner le temps, s'il y a lieu, d'exercer tous les recours possibles.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Le NPD a toujours soutenu les efforts des Nations Unies et la coopération internationale face aux conflits internationaux. Si, dans un an ou six mois, nous jetons un regard en arrière et constatons que le Conseil de sécurité des Nations Unies n'a pas pu trouver une nouvelle façon de régler les différends, nous n'aurons pas instauré un nouvel ordre mondial, mais simplement perpétué la folie de l'ancien.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, l'enjeu de notre débat n'est pas de savoir si Saddam Hussein a mal agi. Cela ne fait aucun doute, mais il est insensé de sacrifier des dizaines de milliers de vies pour punir cet acte répréhensible et immoral. Cette attitude n'enlève rien à notre sympathie pour les victimes de l'agression, à notre tristesse ainsi qu'à notre indignation contre l'annexion du Koweït par Saddam Hussein et contre les actes dénoncés par Amnistie internationale.

En ce moment, la guerre n'est pas une issue, ni une solution. Le Canada a un rôle à jouer pour faire respecter la charte des Nations Unies, assurer une intervention collective efficace et participer à cette intervention. Le Canada a un important rôle actif à jouer et ne doit pas se contenter de réagir aux événements.

Permettez-moi d'exposer quatre grandes solutions qu'il faudrait explorer dès maintenant. Disons pour commencer que les faits montrent que les sanctions sont efficaces. Le maintien et le renforcement des sanctions—et des moyens concrets ont été proposés pour les renforcer—semblent une étape tout à fait logique en ce moment.

Le gouvernement canadien devrait appuyer la poursuite des efforts diplomatiques. Il devrait même être au premier rang sur le front diplomatique.

Depuis 1983, le Nouveau Parti démocratique préconise la tenue de conférences internationales sur la situation au Moyen-Orient. Ce n'est pas une idée nouvelle qui vient de Saddam Hussein; il faut cesser de le prétendre. Il ne faut plus se laisser obnubiler par la question des liens établis avec l'ensemble de la situation au Moyen-Orient. Il faut voir la réalité en face, car la plupart des gens dans cette région du monde croient qu'il y a, outre les actes de Saddam Hussein, bien des problèmes qui réclament une solution. C'est ce que croit mon parti, et le Canada devrait soutenir ces initiatives.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Enfin, nous devons élaborer une stratégie générale de règlement du conflit dans la région, une stratégie qui inclut toutes les solutions sauf la guerre. Pour constituer le cadre de travail d'un règlement pacifique global, cette stratégie peut comprendre notamment le règlement des litiges territoriaux par l'entremise des Nations Unies ou de la Cour internationale de justice, la promotion de la démocratisation au sein de la région, la mise en oeuvre de mécanismes visant la réduction du commerce des armes et l'élimination des armes de destruction massive, ainsi que la négociation de pactes de non-agression entre les pays de la région.

Comme je l'ai déjà dit au début de mon intervention, il se peut que la décision que nous devrons prendre aujourd'hui soit la plus difficile que nous devions jamais prendre à titre de politiciens. Certains, comme le premier ministre et le chef de l'opposition, ont fait valoir leur position avec conviction. Comme le premier ministre l'a lui-même fait remarquer, tous les partis politiques, au Canada, en Europe comme partout dans le monde, ne sont pas unanimes. Par conséquent, ce n'est pas une question relevant de l'esprit de parti.

C'est une question de conscience. Nous devons appuyer la voie la moins destructive pour résoudre les conflits. C'est une question qui concerne notre façon d'envisager le nouvel ordre mondial. Si pour le Canada le nouvel ordre mondial ne consiste qu'à se lancer dans une guerre sans s'être assuré au préalable que toutes les options ont été étudiées par notre gouvernement comme par tous les autres, nous devrions tous avoir honte, parce que nous n'aurons rien à apporter au XXI^{e} siècle.

Certains membres de mon parti, des socio-démocrates, comme bien des conservateurs, des libéraux et des membres d'autres partis ne partagent pas mon avis. Je dois vous avouer, en toute honnêteté, que je ne peux pas vous assurer entièrement que ma position, selon laquelle le Canada ne devrait pas participer à une action offensive, est inattaquable. Je ne prétends pas avoir toute la sagesse, mais après avoir examiné l'histoire de la région, la nature du conflit ainsi que les événements ayant mené au 15 janvier, après avoir consulté des Américains, des Européens, mes amis, mes collègues, mes électeurs et d'autres Canadiens, je dois affirmer qu'il y a d'autres mesures à prendre. Nous n'avons pas épuisé toutes les solutions possibles. La guerre n'est pas une solution aujourd'hui, en ce 15 janvier 1991.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: La question n'est pas de déterminer si j'appuie le gouvernement et nos forces dans le Golfe. Nos forces font le travail qu'on leur a demandé d'accomplir en les envoyant là-bas, et elles s'en acquittent bien. La question n'est pas non plus de déterminer si le Canada est un bon allié ou un bon citoyen du monde. Il l'est. La question est de déterminer si, une fois que nous aurons décidé aujourd'hui d'appuyer ou non une déclaration de guerre, nous pourrons avoir l'esprit tranquille en sachant que nous avons pris la bonne décision. Nous ne le saurons peut-être jamais.

Comme je l'ai dit, mon parti et moi croyons que nous n'avons pas épuisé toutes les solutions possibles et que nous devons tout essayer. Tant que nous n'aurons pas fait cela, mon parti et moi n'appuierons pas la guerre.

Personne ici ne peut prédire l'avenir et savoir comment nous serons jugés par l'histoire. Nous sommes ici aujourd'hui en tant qu'individu devant les électeurs que nous représentons, et non seulement en tant que membres de divers partis politiques. C'est pourquoi j'encourage le gouvernement et les autres partis à tenir un vote libre sur cette question.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: À mon avis, ce n'est pas du leadership que d'avoir l'arrogance de dire que, à titre de chef d'un parti politique, j'ai toujours raison et que ma position est toujours la bonne. Cela tient plutôt de la dictature.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Je ne vois pas quelle question morale plus grave nous pourrions être appelés à examiner. C'est pour cette raison que j'ai soulevé ce point.

Mon coeur est avec tous les Canadiens et Canadiennes qui sont actuellement au Moyen-Orient pour servir leur pays. Je mets mon espoir entre les mains de cette chambre qui sera certainement jugée par l'histoire pour la décision qu'elle prendra aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Comme il est passé 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 22.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA CRISE DU GOLFE

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, nous sommes aujourd'hui au bord de la guerre. Les pensées et les prières de tous les Canadiens portent sans aucun doute sur cette question. Plus tard, nous, politiques, armés de discours, ne discuterons pas des résolutions des Nations Unies, mais bien de la guerre.

Il s'agit d'un débat sans pareil. Nous ne devrions pas nous contenter de propos qui atténueront le sentiment de terreur que nous inspire la tâche qui nous attend, car la guerre constitue un dernier recours qui exclut toute solution pacifique au profit de la force, avec les morts et les dommages que cela suppose.

Alors que nous discutons de cette question aujourd'hui, rappelez-vous que ce sont des êtres en chair et en os qui participent à la guerre et non des numéros. Ce sont de jeunes femmes et de jeunes hommes qui ont des familles, des enfants, des mères, des pères et des amis. Ils se sont engagés à servir leur pays et ont en quelque sorte amené leurs êtres chers à accepter les conséquences de leur engagement.

Article 31 du Règlement

La situation dans le Golfe n'a rien de simple. Elle est bien réelle. J'espère vivement que nous parviendrons à nous pencher sur la gravité des choix qui s'offrent à nous sans faire preuve de partialité ou de cynisme, mais en songeant plutôt à la portée de nos décisions.

Le débat d'aujourd'hui doit tenir compte des conséquences de notre décision d'agir ou non, mais nous devons avant tout nous préoccuper du sort de ceux qui servent sous notre drapeau et de leurs familles.

Je prie surtout de tout coeur pour que tous les députés dans cette enceinte aient la sagesse de prendre les bonnes décisions.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, je veux rendre hommage au Comité de protection des céréaliculteurs, formé de quelque 34 producteurs et représentants du gouvernement, qui a conçu les programmes RARB et CSRN, afin de mieux cibler l'aide à l'agriculture, d'encourager de saines pratiques de gestion et d'offrir des avantages comparables aux agriculteurs de toutes les régions.

Le RARB, Régime d'assurance-revenu brut, fournira à la fois aux agriculteurs une protection sur leur rendement et les prix; le CSRN, Compte de stabilisation du revenu net, leur permettra de stabiliser leur revenu individuel.

Le ministre de l'Agriculture mettra bientôt en oeuvre ces programmes améliorés qui constitueront un filet de sécurité permanent, prévisible et vraiment efficace; il sera efficace, parce qu'il reposera sur la situation individuelle plutôt que sur des conditions régionales, et prévisible, parce que le calcul de l'aide se fera dès le printemps. Les agriculteurs connaîtront donc, avant les semailles, le revenu garanti que produira chaque acre ensemencé.

* * *

[*Français*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Monsieur le Président, le 6 décembre 1989, 14 familles furent durement éprouvées par le geste de Marc Lépine. Les familles des victimes de Polytechnique s'organisèrent pour transformer une tragédie personnelle en un mouvement pour changer la législation sur les armes à feu. Ces parents sont à juste titre concernés par la situation des armes à feu au Canada et c'aurait été une lacune importante aux travaux du comité de ne pas les entendre.

Article 31 du Règlement

Monsieur le Président, j'ai souligné l'importance de la comparution de ces familles à notre comité et je suis heureuse de mentionner à la Chambre que les membres ont reconsidéré le cas des familles des victimes de Polytechnique, et une invitation à comparaître leur a été acheminée. Comme parlementaire concernée par le sujet du contrôle des armes à feu, je suis très heueuse d'avoir pu contribuer à rendre possible le témoignage de ces personnes.

* * *

[*Traduction*]

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, le monde entier est aujourd'hui au bord de la guerre.

Partout, les hommes ressentent une grande inquiétude. Nous, à la Chambre, devrons déterminer quel sera le rôle du Canada dans cette guerre. Ce sera une décision difficile.

Dans le passé, le Canada s'est montré disposé à contribuer à la défense de la liberté. La guerre suppose un coût terrible par rapport à l'objectif visé, si l'on pense qu'il existe une solution de rechange et que des sanctions ont toutes les chances de donner de bons résultats. Ce matin, on signalait dans le *Globe and Mail* que les sanctions avaient pratiquement toutes les chances de réussir. Dans ce cas, la participation du Canada à une guerre serait un crime inconcevable que la Chambre ne saurait appuyer.

* * *

LA CRISE DU GOLFE

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, les Canadiens sont aujourd'hui bouleversés et inquiets. La perspective très réelle d'une guerre a créé un climat d'irréalité et d'incrédulité. Depuis la crise de Suez, notre pays s'enorgueillit de son rôle de gardien de la paix dans le monde. Et voici que son grand prestige est troqué contre du vil argent.

Des millions de Canadiens supplient qu'on ne gâche pas 40 années de bonne volonté au plan international, qu'on n'envoie pas des centaines de jeunes hommes et femmes faire une guerre qui n'en vaut pas la peine, mais qu'on attende plutôt sainement et logiquement que les sanctions fassent leur oeuvre et que l'embargo fasse plier Hussein. Lorsque les bombes commenceront à tomber, éloignons nos gens du danger et montrons au monde que le Canada favorise une solution pacifique. Demeurons les gardiens de la paix que nous avons toujours été et ne devenons pas bellicistes. Refusons d'encourager la démence. Ce n'est pas une fiction, c'est la réalité. C'est une question de vie ou de mort. Ne choisissons pas la mort.

Au nom de la paix, de la justice et du Canada, ne nous poussez pas dans la mêlée!

[*Français*]

Pour l'amour de Dieu, donnez la chance à la paix!

* * *

[*Traduction*]

LA LITUANIE

Mme Pauline Browes (Scarborough–Centre): Monsieur le Président, ces derniers jours, c'est avec incrédulité que le monde a réagi à la violence avec laquelle les militaires soviétiques ont agressé le peuple lituanien et son gouvernement démocratiquement élu. La menace s'est aussi étendue à la Lettonie et à l'Estonie et pourtant, le président Gorbatchev nie avoir été prévenu de ces actes odieux avant coup.

Qui dirige en Union soviétique? Mikhail Gorbatchev ou les militaires? Qu'est–il advenu de la réforme promise? N'avait–on pas promis de réformer l'Union soviétique? Pourquoi l'Union soviétique a–t–elle recouru à la force plutôt qu'à la négociation pour résoudre les préoccupations légitimes des États baltes?

L'aide canadienne à l'Union soviétique et l'aide internationale, en fait, doivent être fonction des réponses à ces questions. J'exhorte notre gouvernement à prendre tous les moyens dont il dispose pour faire comprendre au gouvernement soviétique qu'il est urgent de trouver une solution pacifique à cette crise.

* * *

[*Français*]

LE CONFLIT DU GOLFE PERSIQUE

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le président, dimanche dernier, 6 000 Montréalais ont prouvé que, sur le sujet du conflit avec l'Irak, une certaine unité canadienne existe toujours.

Comme des Canadiens à travers le pays, ces Québécois ont manifesté leur profonde opposition à l'implication du Canada dans une guerre contre l'Irak. Un sondage dans le journal *La Presse* nous confirme que 72 p. 100 des Québécois sont contre une intervention canadienne.

Les Québécois sont si farouchement opposés à cette guerre, parce qu'ils savent que toutes les options autres que la guerre n'ont pas été épuisées par une administration américaine qui est déterminée à se lancer dans un conflit armé.

Les Nations Unies ont commencé un embargo qui aurait, avec le temps, réduit l'économie de l'Irak à une pagaille.

Les effets de cet embargo n'étaient pas assez rapides pour le Président Bush. Donc, nous sommes aujourd'hui à la veille d'une guerre dans laquelle notre gouvernement veut que le Canada participe.

Il est le devoir de cette Chambre d'écouter les voix des Québécois et des Canadiens et d'agir en votant contre une participation canadienne dans une guerre inutile et qui aurait des conséquences beaucoup plus dévastatrices que le mal qu'il cherche à corriger.

* * *

[*Traduction*]

LA CRISE DU GOLFE

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, les citoyens du Canada et des États-Unis ont tenu, à St. Stephen en fin de semaine dernière, une réunion en faveur d'une résolution pacifique de la crise dans le golfe Persique.

Cette assemblée non confessionnelle, qui s'est tenue à l'église catholique du Saint-Rosaire et qui a été organisée par M^me^ Joan Jones, M^me^ Keay Halstead et d'autres, avait pour but d'amener des gens de toutes les croyances religieuses des deux pays à exprimer leur inquiétude commune à l'endroit des hommes et des femmes qui, dans les heures qui viennent, pourraient se voir engagés dans une guerre au Moyen-Orient.

Cette réaction est caractéristique du mouvement toujours grandissant chez de plus en plus de gens dans le monde qui souhaitent que la paix mondiale soit préservée et que l'ordre international soit rétabli le plus vite possible.

Pour reprendre les paroles de M^me^ Jones: «La situation est terrifiante, et le besoin de prier ensemble n'a jamais été aussi grand que maintenant.»

Article 31 du Règlement

• (1410)

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, nous avons appris hier la nouvelle troublante que les auditeurs et téléspectateurs du réseau français de Radio-Canada recevront des informations de deuxième main à cause des restrictions budgétaires imposées à Radio-Canada. Tout cela parce que le gouvernement s'acharne à détruire nos institutions nationales.

Il est tout à fait inacceptable qu'au moment même où les Canadiens ont besoin d'être informés de ce qui se passe dans le Golfe, non pas par les Belges, les Américains, les Français ou autres, mais bien dans une perspective authentiquement canadienne, ils n'auront pas leurs propres équipes sur place.

[*Traduction*]

Deuxièmement, je demande au Parlement de réaffirmer la liberté de presse et de protester contre le projet qu'aurait l'armée américaine de restreindre la diffusion de l'information dans la région du Golfe.

[*Français*]

L'Association canadienne des journalistes a déclaré qu'en imposant de telles règles, vous aveuglerez les journalistes, tant de la télévision que de la presse écrite et vous cacherez des faits importants aux Canadiens qui veulent et doivent savoir ce qui se passe. Cette situation est inacceptable pour le Canada et j'espère que le Parlement et le gouvernement vont faire quelque chose pour la corriger.

* * *

[*Traduction*]

LA CRISE DU GOLFE

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, les Canadiens ont tous raison d'être fiers de l'efficacité et du succès des Forces canadiennes dans le Golfe.

Nos militaires valent ceux de n'importe quel autre pays. Ces hommes et ces femmes sont des professionnels rompus à leur métier et bénéficient, en outre, de l'appui de leur famille et de la plupart des Néo-Écossais.

Je me fais souvent demander par des militaires et leur famille de la région métropolitaine pourquoi les députés de Halifax et de Dartmouth ne les épaulent pas dans la mission à remplir là-bas. C'est une bonne question, et ces députés devraient y répondre à la Chambre aujourd'hui.

Article 31 du Règlement

La marine canadienne s'est illustrée tout au long de son histoire. Nos marins ne fuient pas quand les hostilités éclatent. Ils ne voudraient pas en recevoir l'ordre de leur gouvernement et de leurs députés.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, le monde se trouve aujourd'hui au bord d'un gouffre inimaginable. Quand on pense au nombre de vies qui seront perdues si la guerre éclate au Moyen-Orient, c'est épouvantable!

Les répercussions à long terme sur l'environnement seront également désastreuses. Aux dires d'experts, même si seulement la moitié des puits de pétrole du Koweït étaient incendiés, ils brûleraient pendant des mois, produisant des millions de tonnes de gaz qui s'attaqueraient à la couche d'ozone et aggraveraient l'effet de serre. Les nuages de fumée noire qui s'échapperaient des puits provoqueraient l'équivalent d'un hiver nucléaire.

En se consumant, les champs de pétrole koweïtiens réchaufferaient l'atmosphère et modifieraient les cycles de la mousson. La production alimentaire à l'échelle mondiale en souffrirait. Sans la mousson, on estime à plus d'un milliard le nombre d'habitants de l'Asie qui seraient réduits à la famine. L'absence, même partielle, de mousson pourrait entraîner l'anéantissement de populations plus nombreuses que celles de l'Irak, du Koweït et de l'Arabie Saoudite réunies.

Une guerre dans la région du Golfe aurait des effets désastreux sur l'environnement. Je ne suis pas alarmiste. Je me demande seulement, à la lumière de ces faits, comment nous pouvons même songer à la guerre pour régler cette crise.

* * *

LA CRISE DU GOLFE

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, il ressort du débat d'aujourd'hui que l'alternative est de respecter nos engagements envers les Nations Unies ou de manquer à ces engagements, de nous croiser les bras et d'attendre.

Mais attendre quoi? Que la menace des mesures prises par les Nations Unies contre l'Irak ne soit plus crédible? Que le Koweït ait été détruit et qu'il ne reste plus âme qui vive dans ce pays? Que Saddam Hussein lance de nouvelles agressions? Que l'Irak se soit doté d'un potentiel nucléaire ou que la coalition onusienne se soit dissoute?

Neville Chamberlain a préconisé d'attendre, mais Saddam Hussein ne nous laisse pas le choix.

* * *

[*Français*]

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, hier, le 14 janvier, le Centre d'entreprises de paix au Canada, par l'entremise de son président, le Dr Frans Manouvrier d'Alexandria m'a présenté, ainsi qu'à mes collègues, des pétitions signées par 4 770 Canadiens et Canadiennes s'opposant à une intervention militaire dans le golfe Persique.

La pétition en question est destinée au gouvernement canadien et demande d'adopter une attitude pacifique face à la crise du Golfe.

Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour féliciter le Dr Manouvrier, M^me^ Johanne Robitaille ainsi que tous ceux et celles qui ont oeuvré à accumuler près de 5 000 signatures en faveur de la paix. J'exhorte tous les citoyens de Glengarry—Prescott—Russell à signer des pétitions semblables.

Nous ne devons pas intervenir par la force tant et aussi longtemps qu'une chance existe d'avoir la paix dans le golfe Persique.

* * *

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le 2 août 1990, sans avertissement et sans avoir reçu la moindre provocation, l'Irak, pays membre des Nations Unies, a envahi et a occupé le Koweït, petit territoire, également membre des Nations Unies. Il ne s'agit plus seulement d'un conflit entre l'Irak et le Koweït, mais malheureusement d'un conflit entre l'Irak et le reste du monde. Rarement la communauté mondiale ne s'est montrée aussi solidaire devant une agression. Jamais l'ONU n'a réagi avec plus d'efficacité et jamais depuis 40 ans la nécessité d'agir n'a été plus impérieuse pour le Canada.

Notre premier ministre, le très honorable Brian Mulroney et notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, ont diplomatiquement fait toutes les interventions qui s'imposaient pour que cette crise soit résolue pacifiquement, car, monsieur le Président, c'est ce que nous tous, Canadiens et Canadiennes, souhaitions voir arriver dans le golfe Persique d'ici minuit.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. La résolution 678 du Conseil de sécurité des Nations Unies autorise les États membres «à user de tous les moyens nécessaires», incluant l'offensive militaire pour que l'Irak se retire du Koweït après minuit ce soir.

Compte tenu que le premier ministre et son gouvernemnt ont donné leur appui à cette résolution des Nations Unies, est-ce que le gouvernement se prépare à une offensive militaire canadienne pour que l'Irak se retire du Koweït? Est-ce que le Canada va entrer en guerre contre l'Irak? Oui ou non, monsieur le premier ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai mentionné dans mon discours ce matin deux éléments importants en ce qui concerne la question que soulève le chef de l'opposition: tout d'abord, que le gouvernement canadien allait poursuivre toutes les possibilités existantes quant à une paix durable, d'ici minuit ce soir, d'ici l'expiration du délai. Et donc, il n'y a pas de changement dans cette démarche.

En deuxième lieu, le gouvernement a déjà annoncé ce qui gouverne le comportement de nos militaires, et il n'y a pas de changement jusqu'à nouvel ordre dans cela. Et j'ai mentionné ce matin que le gouvernement canadien, à défaut d'un règlement pacifique, d'une acceptation ou d'un signal de la part de Saddam Hussein qu'il allait respecter les dispositions et les résolutions des Nations Unies, à défaut de cela, que le gouvernement canadien se proposait de se joindre à d'autres pays qui appuient les Nations Unies afin d'expulser, comme il se doit, Saddam Hussein du Koweït.

[*Traduction*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre a dit que le Canada appuierait les Nations Unies si on recourait à la force pour obliger les Irakiens à quitter le Koweït. Il ne s'agit pas d'une intervention militaire des Nations Unies. Il s'agit d'une intervention militaire dirigée par les États-Unis.

Quand les États-Unis déclareront la guerre à l'Irak, le premier ministre ordonnera-t-il aux jeunes hommes et femmes du Canada de participer à cette guerre-là eux aussi? Les Canadiens iront-ils à la guerre dans le Golfe?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable collègue, sans doute par inadvertance, se trompe très sérieusement dans son interprétation de la résolution 678, car il persiste à n'en citer que deux paragraphes.

Or, la résolution exige que l'Irak se conforme pleinement aux résolutions. Deuxièmement, elle autorise les États membres à user de tous les moyens nécessaires pour les faire respecter. Troisièmement, elle demande à tous les États d'apporter l'appui voulu aux mesures prises pour faire respecter et appliquer. . .

M. Axworthy: Pas exige, mais demande.

M. Mulroney: Non. Mon honorable collègue dit qu'elle n'exige pas. Non. Elle ne l'exige pas. Dans cette résolution, les Nations Unies demandent expressément à tous les États membres d'agir pour faire respecter l'autorité des Nations Unies, et c'est exactement ce que fait le Canada.

Des voix: Bravo!

• (1420)

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais dire au premier ministre que c'est précisément de cela que l'on parle. Nous disons que le moment de la guerre n'est pas venu et qu'il y a d'autres moyens, comme les sanctions, l'embargo et la diplomatie.

Je demande donc au premier ministre: est-ce que le Canada entrera en guerre contre l'Irak si les États-Unis la déclenchent ce soir à minuit?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que mon collègue. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La parole est au premier ministre.

M. Mulroney: Le chef de. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je pense que tous les députés se rendent compte de l'importance des questions dont nous parlons. Ce matin, la conduite et le comportement des députés ont été, dans l'ensemble, exemplaires vu la gravité du sujet. Je suis sûr que tous les députés veulent que ces questions soient traitées avec la gravité qu'elles méritent et que la traditionnelle courtoisie continue.

Le premier ministre.

M. Mulroney: Monsieur le Président, l'article premier de la charte des Nations Unies prévoit des cas où les membres de l'Organisation des Nations Unies peuvent être appelés, dans l'intérêt de la sécurité internationale, à mettre un terme à des actes d'agression.

C'est une telle demande que contient la Résolution 678 du Conseil de sécurité, une résolution qui était coparrainée par le Canada, alors membre du Conseil. Une des dispositions de cette résolution, la troisième, demande à tous les États d'apporter l'appui voulu aux mesures envisagées pour faire appliquer les résolutions de l'ONU, au cas où Saddam Hussein ne répondrait pas à la demande raisonnable qu'on lui a faite de se retirer d'un État arabe voisin et innocent qu'il a envahi et qu'il persiste à occuper.

Comme le disait M. Pearson, que j'ai cité ce matin, le fait est que l'ONU doit être défendue car sa disparition signifierait l'absence de la paix dans le monde.

Une voix: Répondez à la question.

M. Mulroney: Mon collègue veut savoir si nous défendrons l'ONU. Nous ne resterons pas les bras croisés lorsque l'ONU demandera notre aide. Nous appuierons l'ONU car elle défend la paix mondiale.

Des voix: Bravo!

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, j'ai une question pour le premier ministre, tandis qu'il est disposé à respecter la charte des Nations Unies.

Quand le Conseil de sécurité des Nations Unies a imposé des sanctions économiques, il a créé un comité spécial pour évaluer l'efficacité de ces sanctions et pour faire rapport à ce sujet. Or, ce comité n'a pas encore remis son rapport. Pourtant, divers experts, y compris le directeur de la CIA, ont déclaré que les sanctions avaient un grand effet, notamment sur la capacité de l'Irak de faire la guerre.

Comment le Canada peut-il s'engager à entrer en guerre alors que le Conseil de sécurité des Nations Unies n'a pas encore évalué l'efficacité des sanctions, comme la charte l'oblige à le faire, avant d'entreprendre toute autre action militaire?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il est important de savoir combien de temps il faut attendre pour que les sanctions fassent sentir leur effet sur l'Irak, si tant est qu'elles ont un effet.

Parce qu'il est membre du comité parlementaire devant lequel ces questions sont discutées, le député sait qu'il est possible d'avoir des rapports. Nous en avons déjà eus. Certains ont même été distribués par le comité dont il parle.

Rien n'oblige ce comité, sauf peut-être dans l'esprit du député, à faire rapport avant que le Conseil de sécurité puisse prendre d'autres décisions. Il sait cela.

Puisque nous discutons des preuves de l'efficacité des sanctions, il se rappellera que lorsque j'ai comparu devant le comité permanent, j'ai déclaré que nous n'avions aucune preuve que les sanctions économiques avaient un effet sur l'économie. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): . . .sur la capacité de l'Irak. . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: G.I. Joe.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, puis-je continuer?

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La parole est au très honorable secrétaire d'État.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, j'ai dit que nous n'avions aucune preuve que le programme de sanctions en place affaiblissait la capacité de Saddam Hussein de faire la guerre.

J'ai demandé au député, qui n'est pas du même avis et dont les conclusions s'appuient sur d'autres prémisses, de me donner l'information dont il dispose. J'ai même dit qu'il était de son devoir de me la donner. C'était il y a quelques semaines. Il ne me l'a pas donnée. S'il sait quelque chose, j'aimerais qu'il me me le communique.

Des voix: Bravo!

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, je veux simplement dire au ministre que ce n'est pas mon devoir, mais celui des Nations Unies.

Aux termes de l'article 42 de la charte des Nations Unies—car le gouvernement a parlé de défendre la charte—, aucune action militaire ne peut être prise tant que le Conseil de sécurité n'a pas décidé si des sanctions sont adéquates ou non. Or, le Conseil de sécurité n'a pas pris cette décision.

Comment le ministre et le premier ministre peuvent-ils envoyer le Canada à la guerre alors qu'un principe fondamental et une exigence essentielle de la charte n'ont pas encore été respectés? Vous corrompez la charte des Nations Unies.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, si le Canada corrompt la charte des Nations Unies, en font autant Javier Perez de Cuellar, le gouvernement de la France, le gouvernement du Royaume–Uni, tous les membres permanents ou élus pour deux ans du Conseil de sécurité, de même que d'autres pays qui reconnaissent, comme le premier ministre l'a dit avec tant d'éloquence ce matin, que l'objectif premier de l'Organisation des Nations Unies, lorsqu'elle a été créée par M. Pearson, entre autres, était de donner la possibilité d'engager des pourparlers, aussi longtemps que ces pourparlers fonctionneraient. Mais, lorsqu'il est devenu évident que les pourparlers ne seraient pas convaincants. . .

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): On passe outre à l'article 42 de la charte, qui demande qu'on obéisse à la charte, et non qu'on la contourne.

M. Clark (Yellowhead): . . .il était dans l'intérêt de l'ordre mondial de recourir à la force. C'est ce que prévoit la charte. Il s'est écoulé des décennies avant que nous puissions nous rendre compte que nous pouvions réaliser le rêve de Lester Pearson.

Nous sommes actuellement dans une situation où nous sommes autorisés par la charte des Nations Unies à engager des pourparlers et à agir.

Des voix: Bravo!

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Lors de son arrivée au pouvoir, le premier ministre a déclaré qu'il allait changer les visage du Canada. Son gouvernement a effectivement fait beaucoup en ce sens, mais rien de ce qu'il a accompli jusqu'ici n'est comparable à la décision du premier ministre et de son gouvernement aujourd'hui de soutenir une offensive armée au Moyen–Orient. La vie de centaines de personnes est en jeu.

Nous nous sommes demandé plus tôt ce matin si les sanctions donnaient des résultats, et quelles autres options demeuraient toujours possibles. Je crois que les différentes positions ont été clairement exposées ce matin. Nous connaissons la position du premier ministre et du gouvernement. Le Nouveau Parti démocratique a clairement affiché ses couleurs: il est contre la participation du Canada à une guerre.

J'imagine que le premier ministre a déjà décidé de lancer le Canada dans une guerre en se fondant sur des informations selon lesquelles les sanctions et les autres recours diplomatiques n'ont pas fonctionné.

Par conséquent, le premier ministre accepterait-il la proposition du Nouveau Parti démocratique qui a demandé qu'immédiatement après la période des questions, la Chambre se forme en comité plénier pour pouvoir entendre des témoins, notamment des universitaires, des militaires et des hauts fonctionnaires, ce qui nous permettrait de tenir un véritable débat pour la gouverne des Canadiens qui nous écoutent attentivement pour savoir quelle voie nous comptons suivre à la Chambre?

Des voix: Bravo!

• (1430)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue, le chef du Nouveau Parti démocratique, me pose la même question que son leader à la Chambre a posée au leader du gouvernement à la Chambre ce matin, vers 11 h 15. Si j'ai bien compris, le leader du gouvernement à la Chambre a proposé d'examiner cette suggestion avec ses homologues plus tard cet après–midi. Il ne manquera certes pas de me faire rapport de sa démarche, et je serai heureux alors d'en discuter avec mon honorable collègue.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je remercie le premier ministre de m'avoir signalé ce fait. J'espère qu'il appuiera cette proposition parce que je crois que c'est ce dont nous avons besoin pour permettre aux Canadiens qui regardent le débat d'avoir toute l'information utile.

Nous en sommes au 15 janvier, date fixée pour l'examen de la possibilité de déclarer la guerre, mais beaucoup de pays continuent à présenter des propositions de paix. La Grande–Bretagne en a présenté quelques–unes, ainsi que la France et quelques pays arabes. Même à la onzième heure, on examine encore des solutions possibles.

Ma question au premier ministre est la suivante: quelles mesures son gouvernement prend-il aujourd'hui, 15 janvier, pour participer aux efforts ou pour entreprendre des initiatives de paix et proposer d'autres solutions que la guerre?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, une des propositions que le Conseil de sécurité étudie depuis quelque 36 heures a été formulée par le gouvernement de la France. Elle contient six éléments. Le premier est le plus important, parce qu'il exige que l'Irak montre de façon très claire qu'il est disposé à prendre des mesures immédiates en vue de respecter les résolutions du Conseil de sécurité.

Les cinq autres points de la proposition sont remarquablement similaires à celles que présentait la lettre qu'adressait le premier ministre du Canada au secrétaire général de l'ONU, M. Perez de Cuellar, et que j'ai remise à ce dernier le soir précédant son départ pour Bagdad. Ces propositions ont été mises au point à partir de conversations que le premier ministre et moi ainsi que le ministre de la Défense nationale, sa ministre associée et d'autres, ont eues avec différents dirigeants de pays étrangers, notamment de pays arabes. Nous sommes très conscients du fait que, très souvent, en s'adressant à des représentants du Canada, certains pays vont exprimer des choses qu'ils ne diraient pas aux superpuissances ou aux pays prenant part aux négociations.

Étant donné cette bonne réputation du Canada, nous avons pu prendre connaissance de ces différents points de vue, en faire une synthèse et en tirer les éléments qui nous ont semblé valables pour l'élaboration d'une proposition. Le secrétaire général de l'ONU connaissait ces éléments lorsqu'il s'est rendu à Bagdad. Il a grandement apprécié l'initiative canadienne. D'après ce que j'ai compris, il n'a pas eu l'occasion d'en discuter avec Saddam Hussein parce que, à ce moment-là, celui-ci n'était pas disposé à envisager ne serait-ce que de la plus petite adhésion aux résolutions du Conseil de sécurité.

Ces mêmes principes, quelque peu nuancés, ont été réaffirmés dans la proposition française. Il se pourrait que dans ce contexte à caractère public, Saddam Hussein soit plus enclin à y répondre. Nous espérons que ce sera le cas. Nous espérons qu'il y aura un certain progrès au cours des heures qui restent de ce qui a été délibérément établi par l'ONU comme une période de paix. Nous donnons notre appui à une proposition. Nous discutons avec les Britanniques d'une proposition qu'ils ont présentée. Nous attendons les résultats des conversations tenues par les représentants du Yémen, pour savoir si une proposition quelconque peut en découler.

Je prendrai part au débat plus tard, et je ferai connaître toute la gamme d'initiatives qu'a prises le Canada au cours des cinq dernières semaines et qui avaient toutes pour objectif—et je pense que tous les députés le partagent—de chercher une solution pacifique à ce conflit, dans la mesure du possible.

Là où nous cessons d'être d'accord, en cette enceinte, c'est sur la question de savoir quoi faire, advenant que les moyens pacifiques ne semblent pas être efficaces. Accordons-nous notre appui aux Nations Unies, comme le veut la motion, ou allons-nous nous dissocier de ses efforts?

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'apprécie ce résumé de la situation, mais je dois dire que les Canadiens attendent du gouvernement qu'il fasse plus qu'espérer; ils veulent qu'il soit prêt à agir.

[*Français*]

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Monsieur le président, il n'y a pas de décision plus grave, plus importante que celle d'aller en guerre. C'est une question de vie et de mort. C'est une question morale, une question de conscience. Chacun d'entre nous sera jugé par sa conscience et par l'histoire.

Ma question s'adresse au premier ministre. Va-t-il dire à ses députés que pour ce vote, au moins, le vote le plus important dans notre vie politique, ils ont le choix et va-t-il tenir un vote libre sur cette question de la guerre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Le gouvernement suit une politique dans les intérêts nationaux de tous les Canadiens, conformément aux responsabilités qui incombent à un pays important comme le Canada. J'ai établi ce matin les paramètres de ces politiques et ces obligations et la politique que j'ai énoncée ce matin sera appuyée par les membres du gouvernement.

[*Traduction*]

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Récemment, un porte-parole de l'armée canadienne a confirmé qu'en plus d'effectuer des patrouilles au-dessus des navires canadiens dans le Golfe, nos CF-18 serviront aussi d'escorte aux bombardiers américains B-52.

Comment un CF-18 escortant un bombardier américain B-52 en mission offensive peut-il être dans une mission défensive? Qu'est-ce que cela a à voir avec la présence de nos navires dans le Golfe? Ne s'agit-il pas là d'une grave contradiction et d'un changement apporté au rôle défensif que le Canada avait joué dans le Golfe jusqu'à maintenant?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, tout d'abord, le député se trompe en déclarant que cela a été confirmé par un porte-parole canadien.

Une voix: C'est dans le *Globe and Mail*.

M. McKnight: Le député invoque le *Globe and Mail*. Je respecte ce grand journal, mais il lui arrive de temps à autre de faire erreur.

Je répondrai au député que ce qu'a déclaré l'officier des Forces armées canadiennes dont il parle, c'est que l'on pourrait prétendre que la protection des biens des nations qui collaborent pour faire appliquer les résolutions des Nations Unies constitue un rôle défensif.

Cela ne veut pas du tout dire que le rôle de l'armée canadienne a été changé. Nous ne participons à aucune activité sauf celles qui ont été énoncées lorsque notre escadron de CF-18 a été envoyé au Moyen-Orient et qui consistent, comme l'a dit le premier ministre en annonçant la nouvelle, à défendre les navires ainsi que les biens du Canada et des autres nations qui collaborent pour faire appliquer les sanctions décidées par les Nations Unies.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, je suppose que le ministre a confirmé que nous n'avons pas escorté les bombardiers B-52, que nous ne le faisons pas et que nous ne le ferons pas. Je crois comprendre que c'est ce que le ministre a confirmé à la Chambre aujourd'hui.

Je voudrais lui poser la question suivante: si la guerre est déclarée et si, en plus des bombardiers B-52 supplémentaires, on envoie des F-111 que nos pilotes n'ont pas été entraînés à escorter, enverra-t-on d'autres CF-18 dans le Golfe? Nos pilotes seront-ils entraînés adéquatement? Ne s'agit-il pas encore d'une contradiction et ne s'écarte-t-on pas de la politique défensive que le Canada a suivie jusqu'à présent dans le Golfe?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, dans la première partie de sa question mon collègue a laissé entendre que j'ai confirmé. Je n'ai rien confirmé, monsieur le Président, quant aux futures tâches des Forces canadiennes en ce qui concerne leur collaboration avec d'autres pays pour appuyer les résolutions des Nations Unies. Ce que j'ai dit, monsieur le Président, et je le confirme au député, c'est qu'actuellement l'escadron de CF-18 des Forces canadiennes joue exactement le même rôle que lorsque le premier ministre a annoncé son déploiement.

• (1440)

Je dirai au député, puisqu'il a parlé de l'entraînement, qu'il sait, comme les autres députés, que le rôle et la mission des pilotes des Forces canadiennes au sein de l'OTAN leur permettent d'avoir l'entraînement dont il a parlé ainsi que les aptitudes et les compétences requises. Ils comptent parmi les pilotes les mieux entraînés du monde et, au nom des Canadiens, ils défendent les Nations Unies et leurs résolutions, ce qui est, j'en suis sûr, conforme aux voeux des Canadiens.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, c'est au ministre de la Défense nationale que je m'adresse. Il y a actuellement dans la région du golfe Persique une impressionnante concentration de forces: 675 000 fantassins, 4 500 chars, 150 navires de guerre, 1 500 avions de combat et 13 000 véhicules de combat pour appuyer les forces terrestres. Coordonner de telles forces représente indéniablement une tâche gigantesque. En l'occurrence, la méthode recommandée est celle d'un commandant et d'une hiérarchie militaire des Nations Unies.

Le ministre pourrait-il donner à la Chambre l'assurance que cette structure et cette hiérarchie militaire existent?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne comprends pas très bien ce que le député entend lorsqu'il parle de méthode recommandée. À ce que je sache, on n'a pas recommandé un commandant ni un commandement des Nations Unies.

Ce que je dis, monsieur le Président. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le ministre a la parole.

M. McKnight: Monsieur le Président, le député est parfaitement au fait de la structure du commandement. Il connait parfaitement la structure de l'OTAN qui est analogue à celle dans laquelle les forces du Canada et d'autres pays alliés—plus d'une trentaine—fonctionnent dans la région du golfe Persique. Le commandement est un commandement national.

Les pays participants, le député le sait, se divisent à l'occasion le contrôle tactique. Autrement dit, certains éléments canadiens pourraient relever du commandement d'un autre pays. De même, certains éléments d'autres pays pourront dépendre du commandement canadien, mais en tout temps, les Canadiens et les Canadiennes qui servent à l'heure actuelle dans le golfe Persique relèveront du commandement national de notre pays.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je sais gré au ministre de sa réponse. Je tiens à lui poser une question supplémentaire, car il n'a pas répondu à ma question précédente.

Le ministre a mentionné la structure de l'OTAN. C'est une structure que je connais très bien, mais je tiens à rappeler au ministre que cette structure a été désignée. Elle existe et elle est en place depuis un bon moment. Les méthodes d'opération sont très précises. Je les comprends et tous les intéressés les comprennent.

Je puis accepter que le commandement et le contrôle soient canadiens dans le cadre d'opérations qui sont essentiellement de paix, même si la situation est tendue, dans un secteur désigné et s'il n'y a que trois navires, 24 avions et 1 816 militaires. Cependant, toute guerre est imprévisible, et je ne suis pas absolument convaincu qu'avec un tel déploiement de forces, le Canada puisse conserver en quelque sorte la haute main sur ses troupes dans la région du Golfe.

Comme le ministre n'a pas su répondre à ma question précédente, pourrait-il confirmer maintenant que même si le commandement des forces demeurera canadien, il est possible qu'il tombe sous le contrôle des Américains ou des Saoudiens?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne suis ni chargé ni désireux d'expliquer au député les modalités du contrôle tactique et du commandement national. Je n'ai pas à le faire. Le député le comprend, car il hoche la tête. Monsieur le Président, voilà qui répond à sa question.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, le peuple canadien est très inquiet de voir que notre gouvernement nous entraîne vers une guerre qui est dirigée par les États-Unis et qui aura des répercussions humaines, écologiques, économiques et géopolitiques absolument désastreuses. Les belligérants pourraient utiliser des armes nucléaires, chimiques et biologiques.

Étant donné que le chef d'état-major de la défense a confirmé hier soir que, en cas de guerre, nos soldats défendraient les troupes terrestres américaines postées en Arabie Saoudite, le premier ministre ne tiendra-t-il pas compte des réserves qu'expriment les Canadiens quand ils lui disent, à lui et à son gouvernement: «Nous ne voulons pas que le Canada soit entraîné dans une guerre. En cas de guerre, le Canada devrait jouer un rôle pacifique. Nos troupes ne devraient pas participer à cette guerre. Nous devrions jouer un rôle humanitaire et retirer nos soldats du théâtre des hostilités.» Le premier ministre adoptera-t-il cette position au nom de tous les Canadiens?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, même d'après ses propres critères, le député fait des déclarations extrêmes.

D'une part, il le fait dans la description qu'il donne des pays en cause car il sait que la coalition, ainsi que la dynamique et l'orientation donnée à cette coalition, est l'oeuvre, en fait, de pays arabes qui craignent particulièrement que des combats n'éclatent dans leur région, puisque c'est justement leur région qui est visée. Mais c'est également l'oeuvre d'autres grandes puissances militaires, comme la France, les États-Unis et le Royaume-Uni. Le député n'a sûrement pas voulu induire la Chambre en erreur, mais il reste que sa déclaration pourrait avoir cet effet surtout en ce qui concerne la nature de la coalition. Je suis persuadé que ce n'était pas son intention.

Quand il parle d'effusion de sang et des terribles conséquences de la guerre, il n'est pas sans savoir que le *statu quo* comporte également de terribles conséquences. La crise ne touche pas simplement le Koweït, pays qui a été saccagé et qui continue de l'être. Elle touche malheureusement toute cette région du globe, comme nous en avons eu la preuve hier soir, quand des assassinats ont été commis dans une autre partie de cette région.

D'autres pays sont menacés. On ne compte plus le nombre de pays, un peu partout à travers le monde, qui peuvent être victimes d'actes d'agression. La situation est grave, parce que si les Nations Unies ne peuvent s'acquitter de leur mission ici, avec toutes les mesures qu'elles ont prises, alors ces régions vulnérables devront se défendre sans pouvoir compter sur un instrument ou un organisme puissant comme l'ONU pour écarter cette menace de danger.

Nous ne sommes pas appelés à choisir entre une effusion de sang et la paix dans le monde. Il ne faut pas nous leurrer. La situation est très grave. Nous devons trouver une façon d'écarter le danger qui non seulement. . .

M. le Président: Nous pourrions peut-être passer à la prochaine question.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, les Canadiens se souviennent que le ministre, qui défend cette mesure sous les auspices des Nations Unies, est le même ministre qui, il y a trois mois, déclarait qu'il ferait la guerre, avec ou sans l'appui de l'ONU. Ces gens-là se fichent des Nations Unies.

[*Français*]

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre, monsieur le Président. Le ministre a dit qu'il trouve intéressante et positive l'initiative française pour la paix. On sait qu'on doit donner aux sanctions économiques et à la diplomatie plus de temps pour éviter une guerre-catastrophe. Ma question au ministre est très spécifique. Est-ce que le ministre, est-ce que le gouvernement canadien a communiqué avec tous les membres du Conseil de sécurité, y compris les États-Unis, l'Angleterre, l'Union soviétique, pour insister, pour encourager ces pays à appuyer l'initiative française afin d'éviter une guerre-catastrophe?

• (1450)

[*Traduction*]

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, dans la première partie de sa question, le député de Burnaby a porté une accusation fausse, tout en sachant qu'elle l'était. Le compte rendu du comité permanent prouvera qu'elle est fausse. Je suis prêt à faire une mise au point devant le comité permanent.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Et je suis plutôt désolé qu'il n'ait pas suivi l'approche raisonnable adoptée par son chef dans son discours, aujourd'hui, lorsqu'elle parlait de l'importance de traiter de la question avec objectivité, et de laisser de côté le sectarisme politique et la mesquinerie d'esprit. J'aurais cru qu'il aurait respecté l'opinion de son chef.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Clark (Yellowhead): Pour ce qui est de la deuxième partie de la question, je peux confirmer que nous sommes maintenant en conversation avec d'autres membres du Conseil de sécurité, la France, le Royaume-Uni, les États-Unis et d'autres, pour chercher un moyen afin de voir s'il y aurait une possibilité pour la proposition française. Mais la réponse qui compte, ce n'est pas celle des États-Unis; la réponse qui compte, c'est celle de Saddam Hussein car il est essentiel, pour que la proposition française fonctionne, que Saddam Hussein accepte la nécessité de répondre positivement aux résolutions des Nations Unies.

[*Traduction*]

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Beaucoup de Canadiens ont aujourd'hui l'impression que l'efficacité des Nations Unies est sapée par certains États membres qui ont interprété la charte des Nations Unies de façon à justifier le recours à la force pour mettre un terme au conflit dans le Golfe.

Le Canada, soucieux que les mesures collectives de sécurité ne débordent pas les dispositions de la charte des Nations Unies, insistera-t-il pour que le Conseil de sécurité soit reconvoqué immédiatement pour qu'il étudie dans quelle mesure les sanctions ont été efficaces jusqu'à maintenant, fasse rapport sur la question et, au besoin, recommande d'autres mesures que les Nations Unies pourraient prendre?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la députée suit la situation de près. Elle doit donc savoir que le secrétaire général est rentré et a rencontré le Conseil de sécurité hier. Celui-ci est de nouveau réuni en ce moment pour discuter des mesures à prendre en ce dernier jour de cette extraordinaire trêve pour la paix qui a été délibérément et explicitement prévue dans la résolution du Conseil de sécurité comme une chance, comme une dernière chance, donnée à Saddam Hussein pour choisir la paix au lieu d'acculer le monde à la guerre.

Il n'y a aucune autre exigence à satisfaire, si l'on oublie la nouvelle doctrine de son collègue de Winnipeg. Les Nations Unies ne sont aucunement obligées de prendre une autre décision à propos des sanctions. Celles-ci s'appliquent, et je dois rappeler, monsieur le Président, que le chef de l'opposition a annoncé ce matin que sa politique consistait à attendre. La dure réalité est qu'on ne peut attendre indéfiniment. Vient un moment où il faut prendre des décisions qui reposent sur des principes.

Notre principe, c'est que nous voulons appuyer les Nations Unies et cette disposition de la charte des Nations Unies. À cet égard, voici ce que disait M. Pearson: «L'organisation a le pouvoir de parler et, lorsque la parole ne donne aucun résultat, les Nations Unies doivent avoir le moyen de faire appliquer leurs résolutions.»

Des voix: Bravo!

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Le 28 novembre, le secrétaire d'État nous a dit que toutes les nations devaient rechercher une application pacifique des résolutions du Conseil de sécurité. Plus tard en décembre, il a dit aux Canadiens que le gouvernement était déterminé à déployer tous les efforts possibles pour trouver une solution pacifique à cette crise.

Le ministre nous a parlé aujourd'hui des propositions présentées par la France, la Grande-Bretagne et le Yémen. Nous allons aussi aussi entendre parler de ce que le Canada a fait au cours des cinq dernières semaines. Nous voulons savoir les initiatives de paix que le gouvernement compte prendre aujourd'hui et demain pour éviter une guerre dans le Golfe.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Deux choses, monsieur le Président. Premièrement, je tiens à dire clairement, et je crois que je l'ai fait en répondant à une question du Nouveau Parti démocratique, que nous travaillons activement de concert avec d'autres pays pour voir si des progrès sont possibles relativement à certaines des propositions à l'étude actuellement, dont l'une—celle de la France—se rapproche énormément de certaines propositions que le Canada lui-même a présentées.

L'idée n'est pas de présenter plusieurs propositions pour pouvoir nous en vanter, mais d'essayer de trouver une solution qui pourrait se révéler efficace. Il y a certaines propositions qui pourraient l'être. J'ai déjà dit que nous consacrons toutes nos énergies, comme nous l'avons fait tout au long de cette période de crise, à essayer de voir s'il est possible de trouver une solution parmi les propositions qui sont actuellement à l'étude.

Cependant, comme je l'ai dit en français il y a quelques instants, la balle n'est plus vraiment dans le camp des Américains, des Français ni même des Canadiens, mais bien dans celui de Saddam Hussein. Acceptera-t-il la condition précisée dans la proposition de la France, soit qu'il montre clairement et sans équivoque sa volonté de retirer ses troupes du Koweït et de commencer à respecter les résolutions du Conseil de sécurité?

Enfin, comme je l'ai dit à son collègue l'autre jour en comité, nous n'avons pas le monopole des bonnes idées. Si la députée a une proposition qui, à son avis, vaudrait la peine d'être examinée, nous serons très heureux d'en être saisis.

[*Français*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Si la guerre éclate et qu'on en fait partie, il ne faut pas se leurrer, la sécurité du Canada ici même sera menacée. Par exemple, le système de transport, particulièrement par air, et les systèmes qui nous fournissent l'eau potable, tout risque d'être une cible potentielle.

Voici donc ma question: Le gouvernement peut-il nous confirmer que, de concert avec les provinces, il a tout préparé pour assurer la sécurité de ces infrastructures, la sécurité des Canadiens et des Canadiennes sur notre territoire? Le premier ministre peut-il nous dire ce qu'il a fait de spécifique dans ce domaine?

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Il est bien évident, monsieur le Président, que le gouvernement est bien au fait des risques auxquels l'honorable député fait référence. Il y a même eu des menaces non voilées de la part de Saddam Hussein et de certains de ses associés. Nous avons en place, monsieur le Président, des mécanismes qui, non seulement nous permettent de prendre connaissance de ces risques, mais bien de les évaluer et de mettre en place les mesures appropriées pour y faire face advenant le cas où effectivement ce genre de risques s'avéreraient possibles au Canada.

[*Traduction*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, cette réponse est loin d'être complète. Elle est très claire, compte tenu que la décision d'aller en guerre est discrétionnaire et découle du fait qu'on n'a pas laissé aux sanctions le temps de donner des résultats. Je suis très heureux d'entendre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures appuyer sans réserve la proposition de la France. Sauf erreur, il s'agit là d'une nouvelle qui vient tout juste de nous être communiquée.

Quoiqu'il en soit, il est maintenant crucial de garantir à la population civile qu'on veille à sa sécurité.

Quelles mesures le gouvernement a-t-il pris pour informer le public, voire le sensibiliser, et pour préparer les Canadiens au pays à la perpétration possible d'actes de vengeance? En outre, quelles mesures le gouvernement a-t-il pris afin de faire en sorte que les Canadiens qui travaillent à l'étranger bénéficient d'une protection en cas de guerre?

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je veux encore une fois souligner que nous prenons ces menaces très au sérieux. Il est très important que non seulement le Canada se montre vigilant, mais que tous les pays du monde en fassent autant, puisque des menaces ont aussi été proférées à l'endroit d'autres pays.

Le Canada a des services spécialisés qui s'occupent précisément d'évaluer ce genre de risques. Cette évaluation a d'ailleurs été faite. Je ne pense pas qu'il serait approprié que je divulgue ici nos mesures de sécurité.

* * *

LES ÉTATS BALTES

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je voudrais attirer un instant l'attention de la Chambre sur une autre tragédie à laquelle on assiste dans les États baltes et poser une question à ce sujet au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je suis sûr de parler au nom de tous les députés lorsque j'affirme que nous sommes fort préoccupés par la violence à laquelle nous assistons, surtout en Lituanie depuis quelques jours. Nous sommes très heureux, bien entendu, que la Chambre ait été en mesure de parler d'une seule voix comme elle l'a fait plus tôt.

• (1500)

Cependant, je veux également demander ceci au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Va-t-il, au nom de tous les Canadiens, signaler clairement au président Gorbatchev que si l'Union soviétique veut pouvoir continuer à profiter de notre bonne volonté, il devra tout d'abord s'assurer que les gouvernements démocratiquement élus de Lituanie, de Lettonie et d'Estonie ne soient pas renversés et il devra réagir à toute tentative en ce sens?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je remercie le député et les autres députés de la Chambre qui ont accepté d'appuyer à l'unanimité la motion qui a été adoptée ce matin.

Je pense qu'il est fondamental que les autorités soviétiques comprennent bien que les Canadiens et le Parlement du Canada sont tout à fait sérieux au sujet de cette question.

Le député m'a demandé de signaler à M. Gorbatchev les enjeux et de lui préciser à quel point tout cela pourrait nuire à la collaboration du Canada. Cela a déjà été fait. La lettre adressée à M. Gorbatchev par le premier ministre ne pourrait être plus claire. Elle lui a été envoyée dimanche, et nous nous attendons à recevoir une réponse.

En ce qui a trait aux mesures concrètes que nous pourrions prendre afin de faire avancer les choses, j'ai trouvé extrêmement utile dans le passé que les divers députés intéressés par cette question fassent preuve d'un grand esprit de collaboration. Nous avons donné suite, par le passé, aux propositions qu'avaient formulées de nombreux députés relativement à d'autres chapitres de l'histoire des États baltes. J'accueillerai certes avec plaisir ce type de propositions constructives de la part du député et d'autres parlementaires.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse. Je voudrais préciser à la Chambre que j'ai eu l'occasion, en compagnie d'autres députés de cette enceinte, de me trouver en Lituanie il y a un peu moins d'un an à l'occasion de l'élection du gouvernement Sajudis. Je n'ai jamais vu de gens aussi pacifiques et respectueux de la démocratie. Je tiens à dire au président Gorbatchev que s'il permet un renversement par la violence, il devrait alors rendre son prix Nobel de la paix.

Je veux poser une question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Qu'est-ce que le Canada a l'intention de faire aux Nations Unies ou ailleurs pour saisir la communauté internationale, comme il se doit, de la question des États baltes et de leur annexion à l'Union soviétique?

Nous n'avons jamais reconnu l'annexion de ces trois États. Il est temps que le gouvernement prenne l'initiative de poser le problème au niveau international, étant donné que l'Union soviétique a pu faire croire au monde que les gens considéraient les États baltes comme un cas spécial.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il y a deux options que nous aurions tout avantage à envisager. Je conviens avec le député que l'évolution de la situation et les circonstances dramatiques nous obligent à agir sans tarder. L'une de ces options est de faire appel aux Nations Unies et l'autre consiste à faire une démarche dans le cadre de la CSCE. L'intervention n'est simple ni d'un côté ni de l'autre parce que l'Union soviétique peut pratiquement ou officiellement y opposer son veto.

Je dois avouer au député que mes collaborateurs ont comme priorité d'essayer de protéger les Canadiens et les intérêts canadiens en Lituanie. Nous nous occuperons bientôt de voir quelles démarches diplomatiques nous pouvons entreprendre.

M. le Président: Je crois qu'on s'est entendu. Je donne la parole au chef de l'opposition pour un rappel au Règlement.

Hommage

[*Français*]

HOMMAGE POSTHUME

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le président, c'est avec beaucoup de peine et nous avons été très bouleversés d'apprendre le décès, en fin de semaine, de l'honorable C.M. Drury.

[*Traduction*]

Bud Drury est né dans le milieu traditionnel de Westmount et y a été élevé, mais il a choisi de mener une vie qui n'avait rien de traditionnel. Après ses études au Collège royal militaire, il a décidé de parfaire sa formation pour assumer un rôle de dirigeant dans le monde des affaires canadiennes en devenant parfaitement bilingue, initiative inhabituelle pour un homme avec ses antécédents et de sa génération.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, il a été promu au grade de brigadier à un âge exceptionnellement précoce. À la fin de la guerre, il était devenu un véritable héros comme dirigeant de l'Office de secours des Nations Unies en Pologne.

Après avoir été sous-ministre de la Défense nationale, Bud est retourné s'occuper de l'entreprise familiale. En 1962, il est revenu à la vie publique comme député de Westmount.

En 1963, il a été nommé ministre de la Production de défense et ministre de l'Industrie, chargé des négociations qui ont mené à la conclusion du Pacte de l'automobile entre le Canada et les États-Unis.

En 1968, il est devenu président du Conseil du Trésor et a assumé plus tard les fonctions de ministre des Travaux publics et de ministre d'État à la Science et à la Technologie.

En 1978, il a quitté le Parlement pour devenir président de la Commission de la capitale nationale.

Bud Drury est resté actif et énergique à la retraite, semant la terreur sur les routes des collines de la Gatineau au volant de sa voiture sport rouge, conseillant ses enfants au sujet des pratiques commerciales modernes et enseignant à ses petits-enfants les mystères de l'ordinateur.

Bien que les ennuis de santé l'aient ralenti physiquement, son esprit investigateur n'avait rien perdu de son acuité.

Nous compatissons à la peine que la disparition de cet homme qui aimait tant la vie cause à ses filles Di et Leith, ainsi qu'à ses fils Victor et Gib.

[*Français*]

J'ai été, monsieur le Président, un collègue de M. Drury pendant de nombreuses années et j'ai personnellement bénéficié de ses conseils. C'était un grand *gentleman* et un grand serviteur de l'État. Il l'a servi dans les Forces armées, de même qu'à titre de fonctionnaire au plus haut niveau, et il a servi cette Chambre avec énormément de dignité. Il n'avait ici, dans cette Chambre et à travers tout le pays, que des amis. Nous déplorons profondément le départ de ce grand Canadien.

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, au nom du premier ministre et des membres du caucus conservateur, du gouvernement canadien, en fait, et à l'instar du chef de l'opposition, je tiens à rendre hommage à feu l'honorable Charles Bud Drury.

J'ai eu l'honneur de siéger à la Chambre en même temps que Bud. J'appuie sans réserve les observations que le chef de l'opposition a faites à son sujet.

Comme l'a fait remarquer le chef de l'opposition, Bud était un homme d'affaires et un entrepreneur prospère, mais il s'est consacré à la vie publique de façon très altruiste et généreuse. Il avait poursuivi une carrière militaire très remarquable.

Il a connu une carrière politique exceptionnelle ayant siégé à la Chambre de 1962 à 1978 et ayant aussi rempli des fonctions de sous-ministre. Il a joué un rôle clé dans le travail des Nations Unies ainsi que dans l'établissement et l'évolution de la Commission de la capitale nationale, ici, à Ottawa.

Il s'est occupé avec distinction de tout un éventail de portefeuilles, de ceux de l'Industrie et de la Production de défense à ceux du Conseil du Trésor et des Travaux publics, en passant par celui des Sciences et de la Technologie. Il s'est acquitté de ces responsabilités et obligations avec distinction.

À l'instar du chef de l'opposition, je signale aussi qu'il s'intéressait vivement à la libéralisation des échanges. C'est ainsi qu'il a beaucoup contribué, en 1965, aux négociations du pacte de l'automobile. Je suis persuadé que les activités que ce pacte ont suscitées lui inspireraient aujourd'hui beaucoup de respect, de satisfaction et d'admiration. Je crois qu'il a vraiment été l'instigateur de la libéralisation des échanges entre deux des plus grands partenaires commerciaux au monde.

Bud avait gagné le respect de la Chambre. Il était vraiment fait pour être député. Il traitait tous les députés avec déférence et sa porte était toujours ouverte pour celui qui avait un problème. Pour le nouveau député que j'étais, M. Drury a toujours été accueillant et disponible.

Comme l'a signalé le *Ottawa Citizen*, il s'acquittait de ses nombreuses activités avec distinction.

Au nom de tous les députés de ce côté-ci de la Chambre, je tiens à exprimer nos condoléances les plus sincères à sa famille, à ses deux fils et à ses deux filles. Nous, de ce côté-ci, lui sommes très reconnaissants de la contribution importante qu'il a apportée au Canada, au monde des affaires et à la direction du pays. Plus important encore, nous lui sommes très reconnaissants, en tant que députés fédéraux, de la classe, de la distinction et de l'autorité dont il a fait preuve à la Chambre.

• (1510)

Pendant que j'y suis, monsieur le Président, je voudrais rendre aussi hommage à un de nos anciens collègues. Il s'agit de Lawrence Watson, ancien député de la circonscription d'Assiniboia, en Saskatchewan. Lawrence a siégé à la Chambre de 1963 à 1968. Il est décédé le 22 décembre dernier.

Je n'ai pas eu l'honneur de siéger à la Chambre en même temps que lui, mais je l'ai connu comme le champion des affaires rurales et des agriculteurs de l'Ouest, en particulier des producteurs de blé de la région d'Assiniboia. Il était bien bâti, et nous avions l'habitude de l'appeler Hoss, ce qui lui plaisait énormément. Il avait beaucoup d'amis et il s'en est fait de nombreux ici. Il s'occupait vraiment des affaires de sa circonscription et il avait certes à coeur de défendre les intérêts des agriculteurs.

Nous tenons à présenter ici nos condoléances à son épouse, Louise, et aux membres de sa famille à qui nous tenons à assurer, monsieur le Président, qu'on se rappellera et qu'on appréciera toujours la contribution de Lawrence Watson.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, au nom de mon parti, je voudrais exprimer mes condoléances aux familles de M. Watson et de l'honorable Bud Drury. Bien que je n'aie travaillé avec aucun de ces messieurs, je crois que les témoignages présentés par ceux qui l'ont fait sont de grandes marques de reconnaissance.

Les plus grands hommages que puissent probablement rendre des collègues ont été offerts aujourd'hui à ces deux parlementaires, en particulier à l'honorable Bud Drury, qui a consacré de nombreuses années à s'acquitter de diverses fonctions sous la direction de deux premiers ministres. C'est un exemple que nous pouvons tous suivre, en nous intéressant à une variété de questions pour bien servir les Canadiens et pour remplir notre rôle de façon exemplaire. Au nom de mon parti, j'offre donc aussi mes condoléances aux familles de ces deux grands parlementaires.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je veux aussi exprimer nos condoléances à la famille et aux amis de l'ancien député de la Saskatchewan. Il était certes reconnu, d'un bout à l'autre du Canada comme l'un des leaders qui, dans le domaine de l'agriculture, a pris les devants pour se battre au nom des électeurs qu'il représentait. Il sera regretté par tous ceux qui l'ont connu.

Je veux rendre hommage aujourd'hui à un autre ancien député, Larry Condon, qui est décédé vendredi et qui a été inhumé ce matin. Larry Condon a siégé à la Chambre de 1974 à 1979. Ceux qui l'ont connu gardent le souvenir d'une personne enthousiaste qui possèdait une énergie sans borne et qui aimait son pays et sa famille. Il a bien servi ses électeurs, d'abord à titre de maire de la municipalité de Strathroy et ultérieurement comme député de Lambton—Middlesex. Larry Condon était un ami véritable des travailleurs. Il manquera beaucoup à ses anciens collègues, à ses amis, aux membres de sa famille et à tous ses proches.

M. Ken Monteith (Elgin—Norfolk): Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage à un vrai Canadien et à un ancien parlementaire, Larry Condon. Larry était député de Lambton—Middlesex. M. Condon s'est toujours vivement intéressé à sa collectivité et au Canada tout entier. Il laisse le souvenir d'une personne affable à l'esprit ouvert. Au nom du gouvernement, je présente nos condoléances à son épouse et aux membres de sa famille.

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, je veux présenter moi aussi mes condoléances à la famille de Larry Condon. Il ne reste que quelques députés parmi ceux qui ont été élus en 1974: deux collègues à ma droite et peut-être un ou deux en face. Notre nombre est maintenant très réduit.

Nous gardons tous de Larry le souvenir d'un homme très affable avec qui il était facile de bien s'entendre et d'un homme amical, sympathique et tout. Nous avons apprécié sa camaraderie lorsque nous siégions ici à la Chambre. C'est un esprit que la Chambre suscite et qui est très remarquable.

Je voudrais me joindre à mes collègues pour exprimer nos condoléances à sa femme et à sa famille.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, au nom de notre parti, je voudrais ajouter quelques mots au sujet de Larry Condon.

C'est un député de l'Ontario qui a bien servi ses électeurs et son pays. J'ai siégé en même temps que lui à la Chambre pendant un certain nombre d'années.

En mon nom et au nom de notre parti, je veux exprimer nos condoléances à sa famille et lui dire que nous apprécions ce qu'il a fait pour notre pays et ses électeurs. C'était un homme très compréhensif, dévoué et sympathique qui a apporté une grande contribution au Canada.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, je veux moi aussi rendre hommage à Larry Condon.

Je le connaissais depuis l'âge de 10 ans. Nous avons grandi ensemble à Montréal. Larry était de Verdun, et nous avons fréquenté ensemble le Loyola High School. Larry était le gardien de but de l'équipe de hockey dans laquelle je jouais à l'école secondaire, et il était aussi le quart-arrière de l'équipe de football dans laquelle j'occupais la position de demi à l'époque—il n'y en a pas beaucoup qui le croiront.

Je connaissais Larry depuis très longtemps et j'ai été très attristé d'apprendre son décès. Je voudrais présenter mes condoléances à sa famille.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PROCÉDURE À LA CHAMBRE LE 19 DÉCEMBRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je voudrais faire un bref rappel au Règlement.

D'autres auront sûrement eux aussi examiné le hansard du 19 décembre et repéré un certain nombre d'anomalies qui, en matière de procédure, se sont produites à mesure que la séance avançait. Pour ce qui est d'aujourd'hui, monsieur le Président, ce n'est pas le moment de nous engager dans une discussion sur certaines des inquiétudes que l'utilisation plutôt créative de la procédure ce jour-là a pu susciter chez les députés. Je voudrais savoir si vous êtes disposé, monsieur le Président, à reporter cette discussion à un autre jour pour permettre à l'important débat de se poursuivre cet après-midi.

M. le Président: Je crois comprendre que le député de Kamloops veut soulever un rappel au Règlement à propos des délibérations ou d'un aspect des délibérations du dernier jour de séance avant l'ajournement. J'entendrai certainement le député et d'autres députés qui voudront intervenir. Je pourrais peut-être entrer en contact avec le député de Kamloops pour fixer un moment approprié. Je suis d'accord qu'il vaut mieux ne pas poursuivre la question cet après-midi.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

L'APPUI AUX NATIONS UNIES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Clark (Yellowhead), (p. 16984) et de l'amendement du chef de l'opposition officielle (p. 16995).

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, avant toute chose, je tiens à féliciter, même en son absence, le chef du Nouveau Parti démocratique pour ses propos à la fois mûrement réfléchis et empreints de gravité. La députée s'est efforcée de toute évidence d'adopter une attitude constructive et d'exposer en des termes très généraux d'autres solutions que, selon elle, il nous faudrait envisager.

Elle et moi ne serions peut-être pas d'accord sur ce que veut dire le réalisme, mais elle reconnaîtra avec moi que le gouvernement et le monde ont besoin de précisions bien plus grandes sur les autres solutions qu'elle a proposées aujourd'hui. Je le dis en toute sincérité: nous ne demandons pas mieux que de prendre connaissance des propositions précises qu'elle et les députés de son parti peuvent avoir à nous présenter, soit au cours de ce débat, soit pendant que durera cette crise.

Comme l'a dit le chef du Nouveau Parti démocratique, nous vivons un moment peu ordinaire. Tous doivent déployer les plus grands efforts pour donner les meilleurs conseils pratiques possible.

Le nouveau chef de l'opposition a fait ressortir essentiellement quatre points, si j'ai bien compris son intervention. Il veut attendre que les sanctions fassent effet, mais combien de temps faut-il attendre? Il n'en donne pas la moindre idée à la Chambre et il ne lui apporte pas non plus la moindre preuve que le programme de sanctions que nous avons mis sur pied aura un effet sur les dirigeants politiques irakiens ou sur leur capacité militaire. Je reviendrai plus tard sur la question des sanctions, mais j'espère que d'autres porte-parole libéraux diront avec beaucoup plus de précision combien de temps ils veulent laisser aux sanctions.

• (1520)

Deuxièmement, le chef de l'opposition prétend que le recours à la force dans le Golfe n'aurait pas l'aval des Nations Unies. C'est absolument faux. La résolution 678 des Nations Unies est précise. Permettez-moi d'en citer les articles 2 et 3:

> 2. Autorise les États membres, coopérant avec le gouvernement du Koweït, à moins que l'Irak, le 1er janvier ou avant, n'applique pleinement, comme il est énoncé au paragraphe 1 ci-dessus, les résolutions susmentionnées, à employer tous les moyens nécessaires pour faire respecter la résolution 660 du Conseil de sécurité et toutes les résolutions pertinentes qui ont suivi et à rétablir la paix et la sécurité internationales dans cette région;
>
> 3. Demande à tous les États de fournir un soutien approprié pour les mesures prises en vertu du paragraphe 2 de la présente résolution;

Voilà la résolution qui a été adoptée délibérement après de longues consultations juridiques et après des discussions prolongées avec le secrétaire général et d'autres personnes. Il est absolument certain que les mesures que nous prenons, celles que nous pourrions envisager, ont l'aval des Nations Unies.

Troisièmement, le chef de l'opposition propose, sauf erreur, que nous rappelions les troupes canadiennes. Ce n'est certainement pas la position du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Quatrièmement, il soutient, ce qui est à la fois curieux et inquiétant, que nous ne devrions pas aider les Nations Unies à réussir au Koweït parce qu'elles ont échoué au Tibet, à Chypre et dans d'autres crises. C'est absurde. En tout cas, ce n'est pas une logique que le gouvernement entend faire sienne.

[*Français*]

Monsieur le président, il y a 167 jours, Saddam Hussein envahissait brutalement le Koweït, sans provocation. C'est alors que la guerre a commencé. Aujourd'hui, le Koweït est toujours occupé. Il a été pillé et plus de la moitié de sa population a dû fuir. Amnisty Internationale y a relevé des violations flagrantes des droits de la personne. Saddam Hussein a déclaré que le Koweït faisait irrévocablement partie de l'Irak. Un pays souverain membre des Nations Unies est en voie d'anéantissement.

Depuis le début de cette crise, la communauté internationale s'exprime avec un consensus et une clarté sans précédent. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté douze résolutions, la plupart à l'unanimité, condamnant l'agression commise par l'Irak, exigeant que celui-ci se retire du Koweït et lui imposant des sanctions pour le forcer à respecter les décisions prises par l'ONU.

Il y a 48 jours, soit le 29 novembre, Saddam Hussein s'est vu accorder un «délai de grâce». Il s'agissait de donner une autre chance à la diplomatie et de tenter de convaincre l'Irak que la communauté internationale ne bluffait pas et qu'elle recourrait à la force si nécessaire, à l'expiration du délai. Cette résolution était claire. Elle indiquait qu'en signe de bonne volonté, un délai était accordé à l'Irak pour lui donner une dernière chance.

Et hier, le Secrétaire général des Nations Unies, Javier Pérez de Cuellar, rentrait d'Irak découragé et convaincu qu'il est désormais pratiquement impossible d'espérer une solution diplomatique à la crise. Sur les conseils du Secrétaire général, les ministres européens des affaires étrangères ont décidé de ne pas envoyer de délégation à Bagdad.

Depuis l'adoption de la résolution 678 du Conseil de sécurité, l'Irak sait parfaitement que la communauté internationale ne bluffe pas. Mais ses troupes occupent toujours le Koweït.

[*Traduction*]

Au cours des 48 derniers jours, la diplomatie a été employée dans une mesure rarement vue auparavant. Tout comme le premier ministre, j'ai indiqué que je voudrais donner une idée de certaines des mesures prises par le Canada. Je ne peux mentionner chacune d'entre elles pour diverses raisons, notamment parce que certaines sont toujours appliquées. Je veux vous faire part de certaines initiatives prises par notre pays afin de favoriser la paix.

Sur le plan bilatéral, et c'est peut-être là l'une des mesures les plus importantes à avoir été prises au début de la crise, le premier ministre s'est rendu à Kennebunkport pour y rencontrer le président des États-Unis. Cette rencontre était déjà prévue avant le début de la crise, soit avant l'invasion du Koweït.

Des Américains influents et respectés étaient présents et conseillaient au président de lancer une attaque. C'est le conseil qu'on lui donnait. Le premier ministre a déclaré, au nom du Canada, que ce genre de mesure était inacceptable aux yeux de notre pays, et que les États-Unis ne devraient pas recourir à une telle solution. Cette déclaration a donné au monde entier l'occasion d'essayer de trouver des solutions diplomatiques et pacifiques à cette agression.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): C'est là l'une des diverses occasions au cours desquelles nous nous sommes servis de nos relations bilatérales avec les États-Unis, relations que certains députés de la Chambre dénigrent, mais qui offrent néanmoins une occasion d'exercer une influence sans précédent sur une superpuissance. Nous nous sommes d'ailleurs servis de cette influence pour inciter les États-Unis à collaborer avec le reste du monde afin d'essayer de trouver une solution au problème.

Nous nous sommes aussi montrés particulièrement actifs au sein des Nations Unies. Permettez-moi encore une fois de parler de l'attitude des Américains. Lorsque ce conflit a débuté—les députés s'en souviendront, puisqu'ils avaient manifesté leur inquiétude à ce sujet—, les Américains étaient très enclins à prendre les choses en main et à ne pas passer par les Nations Unies. Encore une fois, le Canada a dit que ce n'était pas la bonne voie et que si l'on voulait agir efficacement ainsi qu'avec autorité, il fallait intervenir sous l'égide et l'autorité des Nations Unies.

Pour diverses raisons, et non seulement sur notre conseil—je ne voudrais pas prétendre que ce fut le cas, mais les Canadiens doivent savoir que notre pays exerce une influence sur les autres, y compris sur nos grands amis voisins—, les États-Unis ont décidé de passer par les Nations Unies, et c'est la raison pour laquelle le débat d'aujourd'hui ne porte pas sur ce que pourrait faire une nation. Il s'agit de déterminer si notre pays appuie les Nations Unies relativement à la décision prise par cet organisme.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Nous avons aussi été particulièrement actifs aux Nations Unies, en coparrainant des résolutions et, ce qui est plus important encore, en formulant ces résolutions et en trouvant des façons de les rendre acceptables, comme d'ailleurs d'autres résolutions importantes pour le règlement de cette question.

Compte tenu de sa situation particulière de puissance industrielle entretenant des liens avec le tiers monde, le Canada a pris une série d'initiatives en se fondant sur le principe suivant: si Saddam Hussein allait écouter qui que ce soit, ce serait probablement les dirigeants de pays du tiers monde que plutôt que les leaders des pays industriels.

Le premier ministre a rencontré Pérez de Cuellar à New York, lorsqu'il s'est rendu là-bas pour assurer la coprésidence du Sommet sur l'enfance. À cette occasion, M. Mulroney a formulé une proposition fondée sur le fait qu'il était clair aux yeux de quiconque s'intéresse au développement international que les principales victimes de cette invasion n'étaient pas toutes au Koweït. Les pauvres du tiers monde comptent aussi parmi ces victimes. Ils vivent au Sénégal, au Zimbabwe, au Bangladesh et dans d'autres pays qui, en raison de leur niveau de vie tellement bas, sont plus dépendants que nous des réserves de pétrole sûres et relativement bon marché. Un grand nombre de ces personnes sont des musulmans. Beaucoup sont des personnes dont la cause devrait toucher directement Saddam Hussein. Nous avons toutefois compris que nous n'étions pas en mesure de faire ressortir ce fait aussi fortement que d'autres.

Le premier ministre a parlé au président Diouf du Sénégal, qui est non seulement le président de l'Organisation de l'unité africaine, mais aussi le prochain président de la Conférence islamique et le président de la Francophonie. Celui-ci, à la demande pressante du Canada mais aussi avec l'aide de celui-ci, a convoqué des rencontres d'autres dirigeants du tiers monde et a mis sur pied une mission. Celle-ci avait quitté Paris et était en route vers Baghdad pour essayer d'intervenir de cette façon lorsque Saddam Hussein a téléphoné pour dire qu'il préférerait que la mission soit retardée jusqu'après la visite de Jim Baker, visite qu'il n'a finalement pas permise.

• (1530)

Nous n'avons pas laissé les choses en plan. Le président Traoré du Mali co-présidait le Sommet sur l'enfance avec le premier ministre Mulroney. Après des conversations entre le premier ministre Mulroney et le président Traoré, le ministre des Affaires étrangères du Mali s'est rendu à Baghdad pour voir si les choses pouvaient débloquer, est revenu et a fait un compte rendu de sa visite à la ministre associée de la Défense nationale qui était ici pendant la période des Fêtes ainsi qu'à des hauts fonctionnaires.

Encore une fois, nous avons été actifs par l'intermédiaire du Commonwealth, de la francophonie et d'autres liens que nous avons avec les pays du tiers monde parce que nous reconnaissons que nous devons faire tout ce qui est possible pour tenter de faire comprendre à Saddam Hussein à quel point la question est grave et à quel point la communauté internationale est déterminée.

Sur le plan du maintien de la paix, il se peut que la présence de forces de maintien de la paix soit nécessaire si nous obtenons le retrait des forces irakiennes. Cela fait partie du plan proposé par la France, et cela faisait aussi partie de celui que j'ai présenté au secrétaire général au nom du premier ministre.

Il serait certainement préférable que ces forces soient en grande partie arabes. Il est clair aussi qu'on aurait besoin du genre d'expertise que seul le Canada peut fournir. Ce point a été soulevé par les dirigeants égyptiens et a fait l'objet de discussions lorsque ma collègue, la ministre associée, s'est rendue dans la région. Cela faisait partie de l'offre que le premier ministre a faite aux Nations Unies dans la lettre que j'ai livrée l'autre soir.

Sur la question d'une solution arabe, solution que tout le monde recherchait durant une certaine période parce que nous croyions que les autres solutions ne seraient pas efficaces, le Canada a décidé d'encourager activement les leaders arabes à unir leurs efforts. Cela voulait dire entre autres, à notre avis, qu'il fallait essayer de surmonter les différends qui existaient entre le roi Hussein de Jordanie et d'autres leaders arabes, non seulement parce qu'Hussein et la Jordanie sont d'une importance fondamentale dans la région, mais aussi parce qu'il était préférable que ces pays travaillent ensemble et non les uns contre les autres.

Le premier ministre a donc eu plusieurs conversations avec le roi, avec le président Mubarak et avec un certain nombre d'autres personnes. De plus, j'ai pu moi-même me rendre dans la région où j'ai eu une longue conversation avec le roi Hussein. Nous avons discuté longuement de la question des otages pour déterminer s'il était pertinent que Saddam Hussein continue de garder des otages. Nous en sommes tous deux venu à la conclusion que cela n'avait aucun sens et, deux ou trois jours après mon départ, le roi Hussein m'a dit qu'il avait l'intention de retourner à Baghdad. Il a fait ce voyage à Baghdad et, par suite de propositions faites par lui, par Yasser Arafat et par d'autres personnes, Saddam Hussein a décidé de libérer les otages.

En ce qui concerne les consultations, nous sommes quotidiennement en contact avec les ministres des Affaires étrangères et les chefs de gouvernement de 50 ou 60 autres pays, pas seulement les pays qui forment la coalition, mais aussi d'autres qui pourraient avoir une certaine influence.

Le premier ministre est régulièrement en communication avec le président Mubarak, avec le roi Hussein, avec le président Bush, avec le premier ministre Major, avec le président Mitterrand et avec le président Gorbatchev. Lors des entretiens qu'il a eus il y a deux jours avec le président Mitterrand, il a été question des propositions que nous avions présentées au secrétaire général, propositions qui n'avaient pas encore alors été rendues publiques. Le président Mitterrand a précisé à ce moment-là qu'il y avait une grande similarité dans la philosophie et l'analyse des gouvernements français et canadien.

Bien entendu, les activités en question se poursuivent, comme on l'a précisé durant la période des questions et nous tentons de trouver une solution dans les heures qui restent au délai prévu, afin de régler pacifiquement cette question et de tenter d'encourager Saddam Hussein à répondre aux instances présentées.

J'avais espéré les avoir avec moi, mais il n'en est rien. Je propose donc, monsieur le Président, de déposer plus tard aujourd'hui, avec le consentement de la Chambre, les versions française et anglaise de la lettre que le premier ministre a envoyée au secrétaire Pérez de Cuellar et que j'ai transmise la semaine dernière.

Les mesures en question ont été prises par le Canada et d'autres pays. On a essayé de façon extraordinaire de régler cette question de façon diplomatique. Cependant, aujourd'hui, le 15 janvier 1991, à 15 h 30, à Ottawa, nous sommes placés dans une impasse et nous approchons d'un point tournant.

Un règlement pacifique est toujours possible, mais alors qu'à une époque on s'attendait à une solution pacifique, il ne s'agit plus maintenant que d'un espoir de plus en plus mince au fur et à mesure que Saddam Hussein ferme toutes les portes de sortie. Ainsi, le Canada et le monde doivent se rendre à l'évidence que l'Irak risque de nous entraîner dans des hostilités.

Nous savons tous qu'il n'y a pas de bonnes guerres. La guerre est l'invention la moins noble de l'humanité. Tout le monde veut éviter la guerre. En ce moment très sombre, nous devons bien aux Canadiens de déterminer au mieux de notre connaissance si la voie dans laquelle nous nous sommes lancés est la bonne et s'il existe d'autres solutions réalistes et sensées. Il ne s'agit pas d'attendre ni de jouer à l'autruche, mais de trouver de véritables solutions.

Dans les conflits passés, le patriotisme l'a emporté sur la logique, la fierté a empêché une solution pacifique et la raison a cédé le pas à l'émotion. Si la crise en question finit par une guerre, nous devrons nous assurer, dans la mesure du possible, que ce scénario n'en soit pas à l'origine.

Monsieur le Président, il y a 46 ans, les nations du monde ont formé une organisation, les Nations Unies, dont le principal objectif était de maintenir la paix et la sécurité dans le monde. Les hommes et les femmes qui ont conçu cette organisation n'étaient pas des idéalistes, loin de là. Il s'agissait plutôt de réalistes fatigués de la guerre et imprégnés des souffrances de leurs concitoyens. Ils avaient pu constater la futilité de règles impossibles à appliquer. L'expérience de la Société des Nations a prouvé que c'était tout à fait futile.

Les intéressés savaient très bien que dans toutes les sociétés, les règles n'ont de sens que si on les fait respecter et que dans le cas contraire, il est impossible d'assurer la paix à qui que ce soit. Ainsi, en se basant sur la triste expérience de la Société des Nations et sur les terribles conséquences de la politique d'apaisement, on a élaboré une charte tendant à donner au monde le droit et les moyens d'empêcher toute agression et de la repousser par la force, au besoin.

Ce sont-là les objectifs à la base des dispositions de la charte des Nations Unies. Cependant, ces objectifs n'ont pas été atteints pendant des décennies, à cause d'une nouvelle guerre—la guerre froide—, un conflit qui a transformé les Nations Unies en une organisation qui n'était que l'ombre de ce que Lester B. Pearson et ses autres architectes avaient prévu.

Nous avons donc eu des guerres à la douzaine. Il y a eu des conflits un peu partout, car les Nations Unies avaient les mains liées. Avec l'apaisement des tensions Est-Ouest, les vieilles excuses ont disparu et de nouvelles possibilités s'offrent à nous. Il est maintenant possible de faire en sorte que les pays membres des Nations Unies soient vraiment unis.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Et c'est ce que nous avons réussi à faire jusqu'à maintenant en réponse à la crise en question. Non, monsieur le Président, je tiens à dire au chef de l'opposition que cela n'a rien à voir avec Chypre ou le Tibet. Ce ne sont pas des régions où les Nations Unies ont failli à leur tâche, ce sont plutôt les pays membres qui sont responsables. Si nous le voulons, nous pouvons faire en sorte que les Nations Unies réussissent en l'occurrence.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Jusqu'à maintenant, nous sommes parvenus à ce que le Conseil de sécurité des Nations Unies fonctionne comme ses architectes l'avaient prévu. On a donné suite à la charte des Nations Unies. On a suivi le processus d'adhésion aux résolutions des Nations Unies. Voilà que nous approchons du moment où nos paroles devront se traduire par des actes. Il s'agit d'une période difficile. Il est peut-être plus facile maintenant de reculer, de ne pas agir comme nous en avions l'intention, de renier nos principes et de se soustraire à nos promesses.

À ceux qui voudraient que nous reculions, des questions inquiétantes se posent. Quelle valeur auraient les Nations Unies, si nous déclarions maintenant que nous n'étions pas sérieux?

• (1540)

Après une douzaine de résolutions, claires et sans équivoque, allons-nous dire que, finalement, tout cela n'était que du bluff? Allons-nous dire aux agresseurs potentiels qu'ils peuvent nous avoir à l'usure? Que nos principes et nos paroles ne valent rien?

Le Canada, qui n'est pas une grande puissance dans le concert des nations, va-t-il dire au Koweït—qui n'est pas non plus une grande puissance—qu'il est sacrifiable? Allons-nous dire que les impitoyables et les puissants seront récompensés? Allons-nous justifier un tort en disant que nous n'avons pas redressé d'autres torts qui ont été commis dans le passé? Allons-nous dire que nous ne pouvons pas faire mieux aujourd'hui, que l'avenir sera égal au passé: marqué par le sacrifice et condamné à la guerre?

Nous risquons la destruction des Nations Unies.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le temps de parole du député est épuisé.

[*Français*]

J'inviterais le très honorable ministre à conclure, à moins que la Chambre donne son consentement pour que l'honorable ministre puisse continuer son discours. Est-ce que la Chambre agrée?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le très honorable secrétaire d'État a la parole.

[*Traduction*]

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, je vous remercie de m'accorder cette prolongation.

On vient de me remettre les copies, en anglais et en français, de la lettre que le premier ministre a adressée au secrétaire général des Nations Unies. Avec la permission de la Chambre, je les déposerai sur le bureau.

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, si nous, Canadiens, devions dire cela, nous risquerions de provoquer la destruction des Nations Unies et de compromettre l'ordre international que cette organisation a maintenant la chance de construire.

Si nous, Canadiens, disions cela, nous trahirions les efforts déployés par Louis Saint-Laurent et Lester Pearson. Ce sont là des hommes qui ont connu la guerre. Ils étaient des dirigeants et des hommes d'État lorsque 100 000 Canadiens sont morts en faisant des guerres que le monde n'a pas su éviter pour n'avoir pas voulu appliquer les règles que tous avaient reconnues comme universelles.

Il faut reconnaître les faits en ce qui concerne l'attitude des Canadiens. Des Canadiens préfèrent peut-être que l'ONU se contente de parler sans agir. D'aucuns y voient peut-être le lieu des boîtes de savon et des boîtes de l'UNICEF et non l'endroit où les nations du monde se réunissent pour prendre les décisions difficiles qu'exige le maintien de la paix.

Je vois que certains de mes bons amis néo-démocrates s'insurgent contre cela.

Le fait est que l'ONU est un lieu où des décisions très difficiles doivent être prises. Pendant des années, ces décisions n'ont pas pu être prises.

Nous avons agi de façon conséquente pendant un certain temps. Tout est en place. Il faut maintenant décider, et nous ne pouvons pas traiter les Nations Unies uniquement comme une usine à paroles, car ce n'est que la moitié de l'objet de la charte.

Les Nations Unies ont été conçues par M. Pearson et d'autres non seulement pour délibérer, mais également pour agir.

Des voix: Bravo!

M. Langdon: Les sanctions ne sont-elles pas des actes?

M. Clark (Yellowhead): Quelqu'un de l'autre côté de la Chambre crie qu'il faut attendre.

Je reviendrai tout à l'heure sur les sanctions, dont le député d'Essex—Windsor aurait dit qu'elles n'avaient pas d'effet.

Quant à savoir si les sanctions ont pour effet d'empêcher la machine de guerre, la réponse est non.

Je lui ai demandé de présenter ses preuves et il ne l'a pas fait, mais qu'importe. Certains disent que nous n'avons pas attendu assez longtemps et que le message n'a peut-être pas porté.

Saddam Hussein a eu 167 jours pour peser les conséquences de ses actes. Il sait quel est l'enjeu. Nous en avons douté pendant un certain temps. Tout doute à ce sujet a été dissipé par son ministre des Affaires étrangères, M. Tarek Aziz, dans sa déclaration à la presse après la rencontre avec le secrétaire d'État Baker.

Si nous reportions l'échéance du 15 janvier au 15 février de cette année ou de l'année prochaine, par quelle logique pourrait-on affirmer que Saddam Hussein prendrait la résolution des Nations Unies plus au sérieux qu'il ne le fait maintenant?

Qu'en est-il de la possibilité de laisser le temps aux sanctions de faire leur effet, ce qui, sauf erreur, constitue le principal argument invoqué par les députés d'en face pour retarder une intervention militaire? Comme le premier ministre l'a déclaré, il s'agit là d'une solution qui a été sérieusement envisagée par le gouvernement. Manifestement, si on parvenait à maintenir un consensus international, l'économie irakienne pourrait être durement éprouvée au bout de six mois ou d'un an. Cependant, cela ne règle en rien la question. Rien ne garantit que de tels problèmes économiques forceraient Saddam Hussein à se retirer du Koweït. Tout porte à croire, si l'on se fie aux paroles et aux actions de Saddam Hussein, que des milliers d'Irakiens, hommes, femmes et enfants, ainsi que des milliers de ces Koweïtiens que nous cherchons à libérer seraient d'abord affamés avant que Saddam Hussein ne permette à son armée de souffrir de la faim.

Dans ce régime de terreur, qui ne ressemble en rien à celui du Canada et qui n'a rien à voir avec notre démocratie, on ne lit pas régulièrement les sondages d'opinion publique et ces derniers n'influencent pas beaucoup Saddam Hussein. Dans ce genre de régime de terreur, on ne peut se fier sur le mécontentement populaire pour dissuader un dictateur, et si on attendait davantage, le pillage du Koweït se poursuivrait, et nous pourrions nous retrouver dans une situation où il nous faudrait tenter de libérer une société qui a cessé d'exister.

Comme on l'a laissé entendre durant la période des questions, on a parfois l'impression qu'il nous faut choisir entre un présent pacifique, un *statu quo* pacifique et une guerre terrible. C'est là une illusion dangereuse. Il ne peut y avoir de *statu quo* pacifique.

La situation dans la région du Golfe et dans tout le Moyen-Orient est explosive à l'heure actuelle. Il s'agit d'une bombe à retardement, et il est question de conflit, d'extrémisme et de terreur. L'assassinat à Tunis, hier, d'Abu Iyad et d'Abu Alhol en est un exemple, à l'instar des terribles événements violents qui se sont produits à la mosquée de Jérusalem-Est en octobre, des attentats à la bombe qui ont entraîné la mort de pèlerins à la Mecque, en 1987 et en 1989, ainsi que des émeutes qui ont secoué la Jordanie au milieu de 1989 et de la guerre civile au Liban. N'importe lequel de ces événements peut déclencher un carnage et un chaos indescriptibles. La tension

est nettement plus forte depuis l'agression de l'Irak. Tant que les Irakiens demeurent au Koweït, la situation peut exploser à tout moment, et le monde joue à la roulette russe avec son propre avenir.

Si le monde tarde à réagir à l'extérieur de cette région où la situation est la plus tendue, les conditions de vie des gens ne feront que se détériorer encore davantage. Je ne parle pas de pays industriels comme le Canada, de pays nantis comme le nôtre, mais de pays en voie de développement dont l'existence même en tant que sociétés est en jeu. La pauvreté effroyable devient de plus en plus insupportable. En Afrique, des gouvernements sont tout simplement en faillite, et des États sont menacés de disparaître littéralement.

Lorsque le premier ministre a rencontré les dirigeants des pays de première ligne de l'Afrique lors du Sommet sur l'enfance, il a pu constater l'ironie de leur situation. Ils étaient venus à cette conférence afin de s'engager à déployer des efforts supplémentaires pour venir en aide à leurs enfants, mais l'invasion du Koweït par l'Irak a empêché non seulement d'engager de nouveaux crédits à cette fin, mais également de maintenir les sommes déjà consacrées à cette question. Il s'agit là de victimes du *statu quo* que voudraient maintenir certains qui nous demandent d'attendre et de poursuivre les sanctions.

Les taux d'inflation dans certains de ces pays en voie de développement doublent et triplent même. Les déficits montent en flèche. On ne répond plus aux besoins fondamentaux des populations. Certains gouvernements africains ont demandé au Canada d'utiliser des crédits destinés à l'éducation pour acheter des produits de base. Leur développement en tant que sociétés civilisées est menacé, à l'instar de nombreux programmes de développement international que nous avons mis en oeuvre et qui sont appuyés activement par les députés et les organismes non gouvernementaux du pays.

Ce sont-là des problèmes connexes, et nous ne devrions pas fermer les yeux sur l'un d'eux, parce que nous nous inquiétons des conséquences de la solution apportée à un autre.

• (1550)

En Europe de l'Est, la montée vertigineuse des prix pétroliers est la seule raison pour laquelle le progrès accompli jusqu'ici et celui qui doit se réaliser à l'avenir sont compromis. Le ministre des Finances de Tchécoslovaquie, M. Klaus, m'a dit en novembre que la crise avait anéanti le plan de réforme économique de son pays et lui coûtait des milliards. Saddam Hussein déstabilise non seulement la région du Golfe, mais également l'Est de l'Europe, l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine. Plutôt que d'attendre, des gens disent qu'il faut traiter.

Une voix: Il y a plus de pétrole.

M. Clark (Yellowhead): Oui. On dit qu'il y a plus de pétrole, mais vous savez ce qui arrive aux prix au comptant. Nous savons que ce qui arrive au coût du pétrole.

Une voix: Ils baissent.

M. Clark (Yellowhead): Non, ils ne baissent pas, ils montent dans beaucoup de pays en question. S'accroît aussi le mouvement de retour dans leur pays de personnes qui travaillaient dans la région du Golfe et qui envoyaient de l'argent chez eux pour soutenir les économies du Bangladesh et d'ailleurs, ce qu'elles ne font plus. C'est l'une de plusieurs conséquences.

Au lieu d'attendre, certains disent qu'il faut traiter. Laissons Saddam revendiquer d'autres victoires pour justifier son agression. Ce serait récompenser l'agression, ouvrir la porte à de nouveaux conflits, à d'autres tyrans. Il serait absurde de donner à un cambrioleur de banque l'argent qu'il a volé, ou de lui échanger l'argent pour de l'or. Le droit et l'ordre s'écrouleraient si les sociétés fonctionnaient ainsi; il n'en va pas autrement, sur le plan international.

En ce moment même, des plans proposés par la France et d'autres sont à l'étude à New York, comme la Chambre le sait. Les débats sont plus vifs depuis que des questions ont été soulevées il y a une heure. Bien que d'importants détails restent à préciser, ces plans présentent des éléments très positifs. Comme je l'ai dit et comme le premier ministre l'a dit, ils sont semblables à la proposition formulée dans la lettre qui a été déposée à la Chambre.

Comme le constatera la Chambre, notre proposition renferme les éléments suivants: premièrement, la protection internationale contre une attaque de toutes les frontières dans la région du Golfe; deuxièmement, la mise en branle d'un processus de règlement des différends entre l'Irak et le Koweït, par l'entremise d'organismes internationaux existants ou de celle d'un organisme créé spécialement à cette fin; troisièmement, le départ d'Arabie Saoudite de toutes les forces de l'extérieur de la région et la création d'une force de maintien de la paix

constituée d'abord par les pays arabes mais avec la participation d'autres, si c'est jugé souhaitable; quatrièmement, l'engagement ferme, en principe, envers un processus de règlement des autres questions au Moyen-Orient.

Ces dispositions forment l'essentiel des propositions à l'étude. Ce qui manque, et ce qui a toujours fait défaut, c'est le mécanisme qui déclencherait tout cela: la promesse par l'Irak de se retirer du Koweït et son retrait total de ce pays. Il faut se demander, monsieur le Président, où est la réponse de l'Irak et quelle est sa position?

On nous dit qu'il existe d'autres moyens de chasser Saddam Hussein. Notre gouvernement et le monde entier ont tenté, pendant 167 jours, de trouver un moyen de le faire sortir de façon pacifique. Je déclare, tout à fait sérieusement, que si quelqu'un à la Chambre ou ailleurs au Canada possède un plan réalisable—je ne parle pas d'un rêve, mais bien d'un plan—, il doit immédiatement le communiquer au gouvernement et aux Canadiens.

Je termine en rappelant le principe fondamental qui est en jeu ici, c'est-à-dire l'édification et la défense d'une structure durable de l'ordre international. La cause n'est pas étrangère au Canada et elle n'est certainement pas imaginaire: C'est une cause canadienne. Elle vaut la peine d'être défendue. Nous ne sommes pas une grande puissance. Nous ne pouvons imposer cet ordre, tout comme nous ne pouvons l'ignorer. Nous n'avons pas d'autre choix que de bâtir cet ordre en collaborant avec les autres.

Nous avons besoin de cet ordre. Nous avons besoin d'un ordre collectif dans le domaine du commerce pour nos descendants. Nous avons besoin d'un ordre collectif sur le plan de la sécurité, puisque nous ne pouvons l'assurer nous-mêmes sur cet immense territoire, à l'ère des armes nucléaires. Les Canadiens ont besoin d'un ordre collectif. Sans lui, le plus fort l'emportera toujours. Ce sera la loi de la jungle, comme l'a dit le premier ministre ce matin.

Pour bâtir cet ordre, nous devons collaborer. Ce n'est pas par accident que Lester Pearson et d'autres se sont efforcés de rédiger la charte des Nations Unies et qu'ils ont aidé à la faire respecter. Ce n'est pas par accident que le Canada a participé si activement à une réforme de l'OTAN, au renouvellement du GATT, au renforcement de la CSCE, aux réalisations du Commonwealth, à une plus grande efficacité de l'OEA, à la vitalité de la francophonie et à l'expansion de la structure du dialogue sur la sécurité avec la région de l'Asie et du Pacifique.

Aucun autre pays n'a offert un soutien plus soutenu et généreux à l'élaboration d'un système onusien qui fonctionne.

Si la situation dans le golfe Persique ne se règle pas comme l'ont exigé les Nations Unies et si Saddam Hussein peut conserver les fruits de sa conquête, les Canadiens doivent accepter que les Nations Unies subiront des échecs à l'avenir, qu'elles seront incapables de prévenir ou d'empêcher d'autres agressions, qu'elles seront gravement affaiblies dans sa capacité d'aider à développer des pays, à nourrir des enfants ou à nettoyer l'environnement. Le monde commence à peine à prendre les Nations Unies au sérieux. Ce n'est sûrement pas le temps d'arrêter.

Dans le cas du golfe Persique, le monde s'est tourné vers les Nations Unies. Il ne met pas la charte de côté, il y revient. Cela ne va pas à l'encontre du maintien de la paix. Le rôle de gardien de la paix a été inventé en raison du manque d'efficacité des Nations Unies, car les grandes puissances ne voulaient pas que cet organisme fasse la paix; elles voulaient simplement qu'il supervise les trêves. Ceux qui ont inventé le rôle de gardien de la paix, et M. Pearson en est un, se sont plaints de l'incapacité de la communauté internationale de faire la paix. La crise du Golfe signifie qu'on revient au principe que la meilleure garantie de paix est l'assurance que l'agression ne sera pas tolérée.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Divers événements composent le tableau. Les États-Unis, comme je l'ai mentionné plus tôt, sont revenus aux Nations Unies. D'autres pays l'ont fait aussi, dont l'Union soviétique. Ce faisant, les objectifs nationaux ont été modifiés. Des compromis ont été consentis. Un consensus s'est établi.

Qu'est-ce qui pourrait bien inciter une grande puissance à avoir de nouveau recours à cette organisation, à faire des compromis et à chercher à obtenir un consensus si, après tout ce qui s'est passé, on permettait que l'un des plus flagrants actes d'agression des 50 dernières années porte fruit? Quels intérêts canadiens pourraient bien profiter d'une action unilatérale de Saddam Hussein ou d'autres gouvernants qui réagiraient à l'agression?

Je ne veux pas exagérer les choses. Si une guerre éclate dans le Golfe, elle ne mettra pas fin à toutes les guerres. Mais je ne veux pas non plus minimiser la situation. Si le

monde abandonne maintenant les Nations Unies, on ne pourra pas espérer décourager l'agression ni refouler l'agresseur, ni maintenir la paix ni même en faire l'objet d'un effort commun.

Dans ses mémoires, Lester Pearson rappelle l'un des épisodes les plus tristes de la diplomatie internationale qui, dans les années 30, a pavé la voie à la Seconde Guerre mondiale. Il s'agit de l'étude par la Ligue des nations de mesures aptes à forcer l'Italie, qui avait envahi sans raison l'Éthiopie, à sortir de cet autre petit pays.

M. Pearson, qui était alors un représentant canadien de la Ligue des nations, décrit les débuts prometteurs et le consensus encourageant sur la nécessité de recourir à des sanctions; l'Italie devait se retirer. Il dissecte ensuite l'érosion graduelle de ce consensus et l'effondrement du bloc lorsque, l'un après l'autre, les divers États se sont montrés timorés et mesquinement préoccupés par leur intérêt propre. Ce qui devait être le salut de la Ligue des nations a fini par entraîner sa chute, et le monde a vacillé dans la guerre. M. Lester Pearson conclut ainsi ses observations, et je cite:

> Pour que la sécurité collective assure vraiment la paix, tous les membres de l'organisation doivent être prêts et disposés à appuyer toute décision économique et militaire qui s'impose justement pour empêcher ou contrecarrer l'agression. Autrement, un agresseur n'aura rien à craindre de la collectivité internationale si ce n'est des coups d'épingle.

Voilà ce que Lester Pearson disait de la Ligue des nations. Je dis aux députés de la Chambre des communes et en particulier aux membres du parti qui épouse cette tradition, que nous ne pouvons pas nous permettre de recourir à des coups d'épingle qui risqueraient de paralyser maintenant le monde, comme Lester Pearson en a été témoin malheureusement il y a des dizaines d'années.

Monsieur le Président, la paix a un prix. L'ordre n'est pas automatique. La sécurité doit être assurée. Lester Pearson le savait, et les Canadiens ne devraient pas l'oublier. L'alternative est claire: ou nous défendons nos principes et, ce faisant, respectons notre intérêt supérieur dans l'établissement d'un ordre international qui fonctionne, ou nous évitons le conflit à tout prix. Dans le second cas, la paix ne saurait être que temporaire; elle ne durerait pas parce qu'elle aurait récompensé la guerre. Laissons les générations actuelles et les Nations Unies faire le bon choix, soit choisir l'option difficile que les générations futures respecteront et ne ridiculiseront pas.

• (1600)

Depuis le début de l'invasion, j'ai personnellement essayé, à l'instar du premier ministre et d'autres personnes, de trouver le moyen d'empêcher cela. Les députés et tous les Canadiens veulent savoir s'il y a encore quelque chose que le gouvernement puisse faire. Ils méritent notre franche opinion, une opinion qui est confirmée par le pessimisme avec lequel Pérez de Cuellar est rentré de Bagdad, une opinion qui est partagée par les grands de ce monde et par d'autres personnes qui ont cherché comme moi à résoudre la crise, à savoir que nous avons fait tout ce que nous avons pu. Nous avons épuisé les options réalistes. Nous avons jeté un tas de ponts que Saddam Hussein a brûlés les uns après les autres. En toute conscience, après avoir tout essayé pour résoudre cette affaire par la négociation et la diplomatie, nous devons songer à recourir à l'autre pouvoir prévu dans la charte des Nations Unies, soit celui d'utiliser la force.

Des voix: Bravo!

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, à 10 heures ce matin, j'ai reçu une lettre télécopiée d'élèves de l'école publique de Parkdale, une école primaire. Les élèves de cette école ont entre 4 et 15 ans. Voici le message qu'ils envoient à la Chambre des communes par l'intermédiaire de leur député.

Voici ce que dit la lettre: «Monsieur, la paix n'est pas qu'un mot, c'est notre avenir. La guerre est une mauvaise excuse utilisée par ceux qui ne sont pas prêts à discuter de façon positive de nos problèmes communs. Ce n'est pas la seule solution. Nous espérons qu'il n'y aura pas guerre, car nous ne voulons pas voir mourir nos frères, nos soeurs ou nos parents. Pas de guerre s'il vous plaît. Donnons une chance à la paix.» C'est signé par les élèves et le personnel de l'école publique de Parkdale.

Je voudrais que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous dise ce qu'il répondrait à ces élèves. Je pense qu'il a déjà répondu partiellement dans son discours, lorsqu'il a dit que l'ONU n'était plus simplement une tribune, que c'était aussi un lieu d'action.

Je voudrais demander ceci au secrétaire d'État: est-ce que les sanctions ne sont pas une action puissante? Il accuse le chef de notre parti de ne pas fournir de preuves que les sanctions atteignent leur but. Je lui rappelle que lorsque les trois députés sont revenus d'Irak, ils ont fait état du fait que les usines de pièces produisaient encore. Maintenant, elles sont arrêtées à la suite des sanctions. Le bon sens suffit à nous montrer que ce qui manque

aujourd'hui, c'est un leadership mondial. Le bon sens nous dit que si nous leur laissons le temps, les sanctions vont étouffer l'Irak. Le pays va manquer de pièces pour réparer ses chars. Le bon sens nous invite à laisser aux sanctions le temps de faire leur effet.

M. Clark (Yellowhead): Je pense avoir entendu des questions et non seulement des commentaires. Je vais essayer de répondre aux deux. Comme le député, je prends très au sérieux les inquiétudes des enfants à ce sujet. Il est évident que cette question les inquiète encore plus que les adultes. Je pense que tout le monde à la Chambre veut donner une chance à la paix, mais il s'agit de déterminer quel est le moyen le plus efficace de le faire.

Nous sommes arrivés, non sans difficultés, à la conclusion que la meilleure façon de donner une chance à la paix était d'utiliser la seule organisation que nous avons et qui a été créée précisément dans ce but pour diriger les négociations afin de mettre fin à cette guerre par des moyens pacifiques ou pour prendre d'autres moyens si ces discussions échouent. Saddam Hussein a refusé de rencontrer Baker et Bush. Quand Aziz l'a fait à sa place, il n'a même pas accepté de transmettre au dirigeant de l'Irak la lettre du président des États-Unis.

Le secrétaire général des Nations Unies a fait un voyage difficile à Bagdad et il en est revenu bredouille, à tel point que lorsqu'il a fait escale à Paris sur le chemin du retour, il a conseillé à d'autres personnes qui étaient prêtes à y aller si cela pouvait être utile de ne pas perdre leur temps. La meilleure façon de donner une chance à la paix est d'utiliser l'instrument que nous nous sommes donné pour assurer la paix, les Nations Unies.

À propos des sanctions, il n'y a aucun doute qu'elles ont un certain effet. Mais elles ne sont pas dirigées contre les Irakiens ordinaires, les gens de la rue qui ont déjà assez de problèmes comme ça. Elles visent évidemment Saddam Hussein et la machine militaire qu'il dirige. J'ai cherché des preuves, mais je n'en ai trouvé aucune que les sanctions ont un effet appréciable sur sa capacité militaire.

Le chef du Nouveau Parti démocratique ou un autre député de ce parti a parlé de hauts fonctionnaires américains—elle revient des États-Unis et elle est informée—qui ont évoqué la possibilité que certains effets pourraient commencer à se faire sentir dans six ou neuf mois et qu'une partie de la capacité militaire pourrait être affaiblie. Que se passera-t-il en attendant? Les sanctions sont essentielles, c'est évident, mais elles sont insuffisantes. Nous devons utiliser en même temps les sanctions et la diplomatie ou bien les sanctions et d'autres mesures quand la diplomatie ne suffit pas, comme c'est malheureusement le cas, étant donné que Saddam Hussein rejette constamment les propositions des diplomates.

M. Brewin: Monsieur le Président, tout d'abord, je félicite le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour son discours très énergique. Il s'est malheureusement montré énergique 90 p. 100 du temps au sujet d'un argument qui était franchement spécieux parce que personne à la Chambre ne conteste la nécessité d'agir contre Saddam Hussein aussi efficacement que possible. La question qui nous divise est de savoir quelle méthode employer.

Dans sa dernière remarque en réponse à la question qu'on venait de lui poser, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures semblait laisser entendre, d'après moi, que rien ne prouve que les sanctions porteraient atteinte à la puissance militaire irakienne. Avec tout le respect que je lui dois, je dirai que ce n'est absolument pas le cas. Les faits présentés au Congrès des États-Unis par la CIA, auxquels on a déjà fait allusion dans ce débat, laissent entendre le contraire.

Des preuves encore plus récentes ont été publiées ce matin dans un article du *Globe and Mail*, repris du *New York Times*, je pense qu'on les a portées à l'attention du ministre, mais si on ne l'a pas fait, je voudrais les faire figurer aussi au compte rendu de la Chambre. Il s'agit d'un article de Gary Hufbauer et de Kimberly Elliott, qui porte sur une étude détaillée de 115 cas de sanctions imposées depuis la Première Guerre mondiale. On constate qu'elles ont été en fait extrêmement efficaces dans 34 p. 100 des cas. On peut lire à propos de l'Irak que, dans toutes les circonstances, les sanctions auraient encore plus de chances d'être efficaces. Je cite:

> Puisque le coût estimatif pour l'Irak—48 p. 100 de son produit national brut—est tellement supérieur à celui observé dans d'autres cas, les résultats initiaux permettent d'espérer un succès de presque 100 p. 100. Même quand on adapte le modèle pour tenir compte de l'autorité particulièrement tyrannique de Saddam Hussein, et même si le coût estimatif était, disons, réduit de moitié et ramené à 24 p. 100 du PNB, la probabilité de succès reste supérieure à 85 p. 100.

• (1610)

L'article se poursuit ainsi:

> Les critiques soutiennent que les sanctions sont inutiles face à un dictateur impitoyable qui se soucie peu du prix que son peuple doit payer. Pourtant, les sanctions ont été utilisées avec succès contre des dictateurs de toutes sortes. . .

On souligne les noms de Trujillo, Diem, d'Idi Amin et de Somoza dans les années 1970.

Les auteurs de l'article concluent:

> Les faits observés laissent entendre que les sanctions commenceront à avoir de l'effet au printemps ou au début de l'été et qu'elles forceront fort probablement l'Irak à évacuer le Koweït d'ici l'automne prochain.

On peut lire dans le *Manchester Guardian*: «Tout montre que les sanctions sont capables et ont de fortes chances d'obliger Saddam Hussein à évacuer le Koweït, si nous leur donnons le temps d'agir.»

Le ministre prétend que rien ne le garantit. Il l'a dit dans son discours. Il n'y a aucune garantie que la guerre chassera Saddam Hussein du Koweït et tous les gens de son acabit et qu'elle apportera à cette région la solution qui est nécessaire dans les circonstances actuelles.

Comment le ministre peut-il justifier que le Canada soit en faveur de la guerre à ce stade?

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, le député fait bien attention aux mots qu'il utilise.

Il connaît la différence entre des faits constatés et des prévisions. Comme son chef l'a fait, il a mentionné des faits obtenus de la CIA, et j'y ai moi-même fait référence. Je crois qu'elle parlait alors d'un délai de six à neuf mois, qui aurait donné des résultats intéressants. Je doute que les auteurs aient voulu suggérer que les résultats auraient été considérables. Rien ne prouve que nous pouvons nous attendre à des résultats considérables dans un avenir prévisible.

En ce qui concerne l'article publié dans le *Globe and Mail*, oui, je l'ai vu. Il s'agit de prévisions, et je ne suis pas ici pour mettre en doute les prévisions émises par des sociologues. Nous savons ce que nous pouvons faire de prévisions dans d'autres domaines; il se pourrait que celles-ci se révèlent justes.

Dans l'article, on avance quelques hypothèses au sujet de l'Irak. L'une d'entre elles se fonde sur notre capacité de continuer à faire respecter les sanctions avec la même rigueur qu'elles ont été appliquées jusqu'à maintenant. Pour ce faire, il faut, je crois, qu'un bon nombre des pays qui ont adopté les sanctions et les respectent continuent à le faire.

Comme le sait le député, certains pays continueront d'ignorer les sanctions si la détermination des Nations Unies semble s'affaiblir et si, après avoir fixé comme échéance, ce soir à minuit, cet organisme chercherait encore des moyens d'éviter les conséquences de ses actes. Il est important de tenir compte de ce facteur, étant donné le contexte dans lequel ces prévisions ont été établies.

Bref, je ne dis pas que les sanctions n'ont donné aucun résultat. De toute évidence, elles ont eu des répercussions sur d'importants segments de la population irakienne. Malheureusement, elles n'atteignent pas leur cible. Elles n'atteignent pas Saddam Hussein ou son armée.

Oui, c'est vrai, elles pourraient à la longue atteindre leur but. C'est justement la question que nous devons régler, à savoir combien de temps il faut attendre. Et qu'arrive-t-il entre-temps?

Une voix: Qu'arrive-t-il en cas de guerre?

M. Clark (Yellowhead): Qu'arrive-t-il en cas de guerre? Bien sûr, nous devons nous poser une question comme celle-là, et c'est ce que nous tâchons de faire.

J'aimerais bien que tous les députés de la Chambre et tous les Canadiens comprennent que des choses terribles se passent actuellement, même si nous pensons connaître les conséquences de la guerre à cause de ce que nous avons vécu et vu. Quelque chose de terrible s'est produit au Koweït.

Selon les estimations des services de renseignement d'un pays dont l'honorable député respecterait sûrement le gouvernement, les organismes d'aide aux réfugiés, dont les ressources sont déjà surtaxées, devront bientôt accueillir jusqu'à deux millions de nouveaux réfugiés en conséquence de ce conflit.

Toutes sortes d'atrocités se produisent actuellement, et j'espère qu'en étudiant la voie que nous devons prendre, la Chambre et le pays examineront l'attachement du Canada à l'égard de l'efficacité des Nations Unies et de la charte, que nous avons aidé à rédiger et laquelle autorise l'emploi de la force. J'espère également qu'ils examineront aussi ce qu'il nous en coûtera d'attendre.

Il coûte extrêmement cher d'attendre, tout comme il coûte extrêmement cher d'agir.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, pendant le débat qui a débuté ce matin, il me revenait sans cesse à l'esprit une conversation que j'ai eue avec un des Canadiens qui ont été retenus contre leur gré à Bagdad. Il m'a dit que l'une des conséquences de tout cela sera que le Canada perdra son

innocence. Il expliquait qu'il ne serait plus possible aux Canadiens de se retrouver dans un monde où le port d'une petite feuille d'érable en épinglette sur le revers du veston nous ferait passer pour des scouts et nous donnerait le champ libre. Nos yeux se dessilleraient soudain et nous nous verrions dans un monde où peuvent se rencontrer de cruels dictateurs qui détiennent des étrangers en otages.

Je n'ai besoin de personne à la Chambre pour me donner un cours ou me dire à quel point Saddam Hussein est méchant, car je le vois de mes propres yeux. Mon raisonnement ne s'explique pas parce que j'ai des illusions sur le régime en place en Irak, ou la nature de ce que les Irakiens font au Koweït, ou le genre de société qu'Hussein essaie de diriger. Je n'ai aucune illusion du genre.

Cette perte d'innocence doit en même temps faire naître la sagesse et le jugement. Il ne faut pas tomber dans les vieux pièges. Il faut se servir de son cerveau et de son jugement pour comprendre ce qui se passe. Il ne s'agit pas d'écouter simplement la cloche et de réagir comme le chien de Pavlov. Il faut s'arrêter et bien examiner la situation.

J'ai ici environ 700 lettres que j'ai reçues depuis trois ou quatre jours de la part de Canadiens qui demandent au gouvernement et au Parlement de prendre le temps de réfléchir et d'examiner attentivement la situation, car ils ne croient pas que le rôle et l'orientation à prendre par le Canada en ce moment consistent à s'engager dans des hostilités contre Saddam Hussein. Ils disent très clairement que cela ne correspond pas aux valeurs canadiennes. Nous nous réjouissons de ce nouvel ordre international dont nous parlons volontiers cet après-midi à la Chambre, mais, eux, ils disent: «Rappelez-vous ce que cela veut dire pour les Canadiens.»

Nous ne sommes pas une grande puissance. Nous n'assimilons pas la grandeur à la puissance militaire. Nous ne disons pas que notre pays a le droit de commander le respect par la force des armes, mais qu'il en a davantage le droit par la nature de ses contributions à un règlement pacifique. Nous ne sommes pas une puissance impériale proprement dite. Nous ne sommes pas une puissance coloniale. Nous ne dictons pas, comme l'ont fait les Français et les Britanniques, les fausses frontières du Moyen-Orient.

Si l'on veut être un historien qui retrace les problèmes du Moyen-Orient, il faut remonter à la Première Guerre mondiale, lorsque les pays arabes ont été incités à lutter aux côtés des alliés parce que ceux-ci leur ont dit qu'ils obtiendraient leur indépendance. Ensuite, les puissances coloniales de l'époque les ont trahis en leur refusant leur indépendance à ce moment-là.

Nous ne préconisons pas ces valeurs. En fait, nous faisons le contraire. Ce que renferme chacune de ces pages, c'est un plaidoyer en faveur d'une nouvelle idéologie et d'une nouvelle approche. Or, nous ne sommes pas témoins de cela dans le débat que le gouvernement a tenu jusqu'à maintenant il tombe dans le piège habituel: si tu veux pour la paix, il faut préparer la guerre. Il ne croit pas au principe que, dans le nouvel ordre mondial, on peut en arriver à la paix en la préparant.

Les ministériels citent fréquemment M. Pearson. À mon avis, ils devraient se souvenir d'une phrase que Lester Pearson a prononcée dans son discours d'acceptation du prix Nobel. Il a dit que les nations préparent la guerre comme des géants précoces, mais la paix comme des pygmées retardés. Je peux vous dire que cette phrase m'a trotté par la tête lorsque j'ai écouté le discours du premier ministre et du secrétaire d'État cet après-midi.

Ils sont si empressés à écarter l'idée d'un autre moyen pour les Nations Unies de traiter avec l'Irak et à dire que la force est la seule réponse qui existe aujourd'hui, qu'ils ont oublié qu'ils tentent d'établir une sorte d'équation. En fait, monsieur le Président, ils n'ont pas été assez honnêtes pour dire qu'ils préfèrent le recours à la force. Ceux qui diffèrent d'opinion croient également aux Nations Unies et à la sécurité collective, mais non au recours aux moyens militaires comme l'unique façon de réaliser la volonté des Nations Unies ou la sécurité collective.

Parlons un instant de la tradition de Pearson. En 1935, lorsque Lester Pearson était membre de la Société des Nations, à quoi s'est-il opposé? Au fait que les nations avaient abandonné les sanctions économiques, non pas à celui qu'elles étaient entrées en guerre. Elles ont en effet abandonné les sanctions économiques. Il dit également dans ses mémoires que les sanctions économiques auraient pu avoir un effet, auraient dû avoir un effet et auraient été un outil efficacher l'agression, mais elles ont été abandonnées. Ne sommes-nous pas dans la même situation?

• (1620)

N'est-ce pas similaire? Le 2 août, Hussein attaque, et le 6 août, la communauté mondiale dit: «Il y a eu un acte d'agression, nous allons l'arrêter.» C'est alors qu'interviennent les sanctions économiques. Il y avait un approbation très générale de la communauté mondiale.

Quelque 30 pays ont envoyé des forces dans le Golfe pour faire appliquer ces sanctions. Nous pensions que nous avions pris un nouveau tournant et que nous nous en allions dans une nouvelle direction.

Puis ce fut novembre. Je me rappelle très bien de cette semaine-là. Tout d'abord, le président Bush a annoncé qu'il doublait ses effectifs dans le Golfe, les faisant passer de 200 000 à un demi-million. Pas d'explications, une simple décision. Pourquoi? Qu'est-ce qui justifiait cette décision? Est-ce que les sanctions étaient inefficaces? Non, il a simplement dit: «Je double les effectifs.»

C'est alors que le secrétaire d'État nous a dit au comité des affaires extérieures: «Vous savez, les sanctions, ça ne va plus. Ça allait bien la semaine dernière, mais cette semaine ça ne va plus. Nous devons donc envisager le recours à la force.»

Qu'était-il arrivé? Quels savants calculs avait-on fait à la Maison Blanche et au ministère des Affaires extérieures et à White Hall pour dire que les sanctions n'avaient plus d'effet? On ne nous a rien dit, mais c'était manifestement la ligne de démarcation.

Je voudrais vous rappeler, monsieur le Président, une chose qui est également très importante dans la tradition de Pearson. Du fait de son expérience et de celles d'autres hommes d'État de l'époque de la Ligue des nations, ils devinrent les architectes de la charte de l'ONU, dans laquelle ils décrivent soigneusement la marche à suivre si les sanctions devaient se révéler inadéquates.

L'article 41 dit bien que l'ONU a le droit d'instituer des sanctions économiques. C'est dans la charte. À l'article 42, on dit que le Conseil de sécurité doit déterminer que les sanctions sont inadéquates et ensuite envisager d'autres moyens. C'est également dans la charte. Est-ce ce qu'a fait notre gouvernement? Absolument pas.

Malgré toute les grandes déclarations d'appui à l'ONU, pourquoi abandonnons-nous la charte de celle-ci? Pourquoi abandonnons-nous la tradition de Pearson? Pourquoi ne tenons-nous plus compte des leçons que nous avons tirées de l'expérience de la Société des Nations et qui sont inscrites dans la charte? Elles ne sont pas là pour rien.

Elles sont là parce que M. Pearson et d'autres ont très bien compris que les pays devaient répondre de leurs décisions devant la communauté internationale, qu'ils devaient prendre des décisions légitimes et qu'ils ne devaient pas laisser d'autres pays les prendre pour eux. Il a reconnu que c'était la meilleure protection pour une petite puissance, comme celle qu'il représentait. Il s'est rendu compte que les petites et les moyennes puissances ne devaient pas laisser les grandes puissances utiliser les institutions internationales comme un camouflage ou un substitut ou encore les manipuler et en modifier les règles pour défendre leurs propres intérêts.

C'est cela la tradition de Pearson, ce n'est pas ce dont le premier ministre ou M. Clark ont parlé. La vraie tradition est inscrite dans la charte que le gouvernement se prépare à contourner et à ne pas respecter.

Quand il déclare hypocritement à la Chambre qu'il est prêt à défendre les Nations Unies, il n'est pas prêt à dire pourquoi il contourne la charte.

Pourquoi n'a-t-il pas insisté en novembre et en décembre, quand une résolution a été proposée, pour que toute puissance qui veut utiliser la force parce qu'elle pense qu'il n'y a pas d'autre solution utilise aussi la charte? Où était la voix du Canada? Où étaient les héritiers de la tradition de Pearsonnienne quand il fallait dire aux États-Unis et aux autres grandes puissances: «Si vous voulez utiliser les Nations Unies, faites-le conformément à la charte. Ne l'évitez pas. Ne la contournez pas. Ne la violez pas. Donnez-lui légitimité et crédibilité.»

Voilà le rôle que le Canada aurait dû jouer. Voilà la tradition canadienne que nos dirigeants auraient dû suivre s'ils n'avaient pas été si pressés de répondre à l'appel.

Je ne suis pas d'accord avec leur idée parce que, selon l'article 43, en cas de recours à la force, on doit en confier le commandement à l'ONU et on doit organiser ce commandement. Puis, des demandes précises sont adressées aux États. Il existe une procédure très précise que l'ONU doit suivre pour prendre la décision de recourir à une action militaire contre un agresseur. Cette procédure n'est pas suivie aujourd'hui, ni par le Canada, ni par les autres pays membres des Nations Unies.

Si nous sommes sincères lorsque nous disons vouloir adhérer aux principes des Nations Unies, alors le premier principe, c'est de s'en remettre à la charte de cette organisation. Par conséquent, nous ne sommes pas prêts à donner carte blanche au gouvernement puisque, par omission, il s'est déjà rendu coupable d'une très grave faute.

Je trouve incroyable et plutôt troublant d'entendre les ministériels envisager avec autant de désinvolture et de façon aussi cavalière la possibilité d'entrer en guerre.

Le secrétaire d'État déclare qu'il y a un prix à payer. De quel prix s'agit-il? Grand Dieu, lorsque nous parlons du sort qui attend des Canadiens dans 24 heures ou dans une semaine, de quel prix parlons-nous? Des milliers de soldats blessés. Un nombre indéterminé de civils blessés.

Le secrétaire d'État évoque les atrocités commises au Koweït, et ces actes m'attristent. Je suis de tout coeur avec les victimes de ces atrocités. Mais la solution est-elle de bombarder et de détruire leur pays, de tuer tous ces gens? Et pas seulement eux, mais des centaines de milliers d'autres personnes aussi. Est-ce une meilleure solution? Est-ce que préconise le gouvernement? Est-ce vraiment là défendre leurs droits civils et leur liberté?

Pour ce qui est de découvrir la réalité et de perdre notre innocence, nous devrions nous demander pourquoi les déclarations courageuses que nous avons entendues aujourd'hui, n'ont elles pas été prononcées il y a quelques mois, quand Saddam Hussein a gazé des milliers et des milliers de Kurdes, dans son propre pays. Des atrocités se produisaient à ce moment-là, mais je n'ai entendu aucun appel aux armes à l'époque. Je n'ai pas non plus entendu d'appel aux armes pendant que Saddam Hussein combattait l'Iran. Nous pensions alors que c'était un bon gars, parce qu'il s'en prenait à des fondamentalistes insensés comme l'ayatollah Khomeini. Nous pensions alors: «C'est beau, Saddam, tu fais ce que nous devrions faire au Moyen-Orient.»

Non seulement nous étions prêts à accepter cela, mais nous lui vendions les armes et lui accordions des crédits alimentaires. Les Allemands de l'Ouest l'aidaient à mettre au point sa technologie nucléaire, et les Français lui vendaient des avions à réaction. Les Américains s'entendaient à merveille avec lui.

À peine deux ou trois jours avant l'invasion du Koweït, Saddam Hussein a rencontré l'ambassadrice américaine pour discuter du principal différend frontalier. L'ambassadrice a alors déclaré: «J'ai eu pour instructions de vous dire qu'il s'agit là d'une question pour laquelle nous n'avons aucun intérêt.» Bon sang!

Où étaient alors le premier ministre et le secrétaire d'État? Pourquoi ne pas nous être levés et ne pas nous être écriés: «Mon Dieu, quel grave affront au droit international! Regardez ce qui se passe. Vite, il faut nous rendre là-bas, il faut mobiliser les troupes.» Non, c'était le silence total. Rien n'a été dit.

Je ne dis pas qu'il faudrait répéter les erreurs du passé. Ce que je dis, c'est qu'il nous faudrait reconnaître notre culpabilité, en tant que pays de l'Ouest, dans la création de tous les Saddam Hussein du monde, en leur vendant des armes et, dans son cas particulier, en lui permettant de poursuivre sans contrainte cette espèce d'aventurisme politique, parce qu'il se trouvait à travailler dans le sens de nos objectifs à cette époque. C'est ce qui se passait.

Comment pouvons-nous justifier cette façon d'agir maintenant? Il ne s'agit pas seulement de pertes de vie ou de souffrances humaines. Pensez seulement à la catastrophe politique qui s'ensuivra. Croyez-vous qu'en écrasant l'Irak, on fera subitement couler du lait et du miel dans le Tigre et l'Euphrate? Certainement pas, monsieur le Président. Les Syriens et les Iraniens réagiront de manière à venir combler le vide politique.

L'une des questions que nous devons nous poser est la suivante: sommes-nous prêts à répandre le sang des Canadiens pour aider les Syriens et les Iraniens à asseoir leur domination au Moyen-Orient? Est-ce là l'un des objectifs que le gouvernement est en train de se fixer? Écoutons-bien ce que ses membres ont à nous dire. Est-ce cela que nous voulons? Je rappelle qu'un vide politique existera alors et qu'il sera comblé.

• (1630)

Voyons ce qu'en pense le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il dit que les sanctions économiques sont mauvaises qu'il nous faut attendre et il craint qu'il y ait instabilité et dégradation de l'économie. S'imagine-t-on qu'on pourra recréer et reconstruire tout le Moyen-Orient ou la Jordanie qui s'effondra moins de 24 heures après l'invasion de son territoire par les deux camps? Combien d'argent faudra-t-il pour reconstruire l'économie de ce pays pauvre? Combien d'argent faudra-t-il pour reconstruire les installations des champs pétrolières qui sauteront en l'espace de quelques heures? Combien

de ressources faudra-t-il pour réparer les dégâts écologiques qu'une guerre provoquerait dans le monde entier? Quand devra-t-on commencer à payer la facture? Combien sommes-nous prêts à payer et dans quelle mesure pouvons-nous supporter une sorte de terrorisme sérieux et contrôlable dans le monde?

Comment allons-nous pouvoir expliquer, en tant que pays de l'Ouest, aux nombreux Arabes dans le monde que c'était bien d'intervenir et d'écraser leur pays sous les bombardements? Irons-nous jusqu'à leur dire qu'une guerre de ce genre sera une solution à ces problèmes? Je défendrais même la thèse contraire à celle du gouvernement qui prétend que cette guerre est une façon de défendre l'ONU. Je dis qu'elle détruira l'ONU. Comment pourrions-nous convaincre les millions d'habitants du tiers monde que cette intervention n'est pas simplement une entreprise de domination des grandes puissances, qui leur sert de couvert et de camouflage pour protéger leurs intérêts pétroliers, géopolitiques et nationaux dans le golfe Persique?

Les Nations Unies ne sont pas la chasse gardée des pays occidentaux. Les Nations Unies appartiennent à tous les peuples du monde et elles doivent inspirer le respect aux pays du Sud. Comment s'étonner que les dangers que nous réserve l'avenir viennent du clivage de plus en plus grand qui existe entre le Nord et le Sud ainsi que du fossé économique qui nous sépare, fossé que représentent la pauvreté d'une part, et la soif de puissance de l'autre. Croit-on qu'en se servant des Nations Unies pour régler ce problème et qu'en utilisant la force contre eux, nous convaincrons les peuples du Sud de nos intentions chevaleresques et magnanimes? Bien sûr que non.

Envisageons sans complaisance le coût d'une guerre. Soyons honnêtes et francs en calculant ce qu'elle signifie sur la plan économique, écologique et politique, car je veux comparer ces coûts à ceux qu'entraînerait le maintien des sanctions.

Monsieur le Président, je vois que vous m'avertissez que mon temps de parole est expiré. Comme nous avons eu la courtoisie de prolonger le temps de parole du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je suppose donc que je pourais demander le même privilège aux députés d'en face.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre consent-elle à ce que le député de Winnipeg-Sud-Centre poursuive son intervention?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député a la parole.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'apprécie la courtoisie de mes collègues, et nous leur rendrons la pareille chaque fois que ce sera possible.

Je voudrais parler un instant des sanctions parce que c'est là le point capital dans le débat. Ce n'est pas un débat, car on a opposé ceux qui veulent que l'ONU prenne des mesures à ceux qui sont disposés à être des pacifistes et à rester dans les coulisses.

Le secrétaire d'état aux Affaires extérieures, d'une façon très malveillante, à mon avis, a commencé par dire: «Hé, les amis, il s'agit de choisir entre les actes et les paroles.» Non, ce n'est pas le choix qui s'offre à nous. Il faut savoir quelles mesures prendre, quelle est la plus efficace et quel sont les instruments les plus efficaces. C'est là la vraie question. Voilà de quoi il s'agit.

Puis il a ajouté: «Donnez-moi des preuves.» Et bien, je lui réponds que c'est à lui de nous en donner. Il est clair pour moi qu'il incombe à ceux qui veulent entreprendre une action militaire de prouver que les sanctions sont efficaces ou non. Ils doivent prouver qu'elles ont échoué pour justifier l'usage de la force. Ils doivent le démontrer.

Quand les sanctions ont été imposées par le Conseil de sécurité de l'ONU, un comité spécial a été établi et le Canada en assumait la vice-présidence. Celui-ci avait pour rôle de surveiller et d'évaluer l'efficacité des sanctions. Ce comité n'a pas encore fait son rapport. Il n'a pas encore donné d'évaluation, et je dois dire que malgré tout le respect que j'éprouve pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en ce qui concerne son expérience, sinon sa logique, je ne suis pas disposé à le croire sur parole.

Je ne crois pas que le Canada devrait s'engager dans une guerre en se fondant uniquement sur l'opinion du secrétaire d'État quant à l'efficacité ou à l'inefficacité des sanctions. Je veux qu'une évaluation très claire soit faite, conformément à la charte. On a d'ailleurs précisé toute la marche à suivre pour évaluer si les sanctions sont bien appliquées et sont suffisamment efficaces.

Je vais donner mon opinion personnelle, qui est certainement tout aussi bonne que celle du secrétaire d'État aux affaires extérieures puisque, contrairement à lui, je suis allé en Irak.

Je me suis rendu là-bas. Je ne prétends pas avoir tout vu ni être allé partout, mais nous avons été là pendant 12 jours et nous avons eu beaucoup de temps entre les réunions. Nous n'avons pas cessé de poser des questions au sujet de l'efficacité des sanctions.

Même le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est d'accord avec nous pour dire qu'il y a une érosion importante des stocks de denrées alimentaires, de l'économie et de la capacité industrielle du pays. Le coût de la vie augmente à une vitesse vertigineuse. Une canette de bière coûte 32 $. C'est le meilleur endroit du monde pour perdre le goût de boire.

Le taux de chômage est de 40 ou 50 p. 100. Pourquoi? Parce ce que toutes les usines ferment. Les Irakiens démontent les voitures et les camions pour avoir des pièces de rechange. Ils ne peuvent plus raffiner leur pétrole. Ils n'ont plus d'additifs parce que tout est importé.

Même si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures rejette l'étude Brookings en affirmant que cela ne veut rien dire, celle-ci fait ressortir très clairement le lien qui existe entre l'économie et l'activité militaire. Je crois être juste dans ma façon de le paraphraser: Saddam Hussein est un dictateur sans pitié. Il laissera son peuple mourir de faim et il est à l'abri de tout impact.

Il n'est pas à l'abri de tout impact. Il doit fournir du carburant à son armée. Il doit avoir des pièces de rechange pour ses avions. Il a besoin des ressources de base pour faire fonctionner son économie.

Pourquoi, au cours de la Deuxième Guerre mondiale, des B-17 et des Lancaster quittaient-ils chaque soir la Grande-Bretagne pour aller bombarder Dresden, Cologne et toutes le grandes villes industrielles de l'Allemagne? Parce que nous voulions détruire la capacité industrielle de ce pays afin qu'il ne puisse plus faire la guerre. C'était là l'objectif du programme de bombardements stratégiques, cette cause valable pour laquelle d'innombrables Canadiens ont donné leur vie, y compris un de mes oncles.

Voilà que, soudainement, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ce génie militaire, déclare que cela ne compte plus. Il n'y a plus de lien entre l'économie et l'activité militaire.

Je pense qu'il est tout à fait dans l'erreur et que son argument est faux, parce qu'il est conscient du fait que la seule façon dont il peut justifier l'action militaire que le gouvernement s'est engagé à prendre en novembre dernier consiste à déclarer que les sanctions ne portent pas fruit.

Je suis prêt à participer à un débat avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, n'importe où et n'importe quand, concernant cette question. Je vais lui dire une autre chose. Ne nous en faisons pas. Procédons de la bonne façon. Remettons-nous en aux Nations Unies, comme nous sommes censés le faire.

Le gouvernement prétend vouloir défendre les intérêts de l'ONU. Très bien. Ayons recours aux bons offices de cet organisme. C'est pour cette raison que celui-ci existe, mais on ne lui a pas laissé assumer son rôle jusqu'à maintenant.

Je veux aller encore plus loin. Je lance un défi au gouvernement. Après tout, le Canada ne jouit-il pas d'une excellente réputation sur la scène internationale? Demandons la tenue d'une réunion de tous les membres de la coalition, c'est-à-dire les pays qui exercent actuellement une surveillance dans le Golfe aux fins de l'application des sanctions. Réunissons tous ces alliés et posons leur la question suivante: «Les sanctions portent-elles fruit?»

Demandons à ces pays de nous donner leur évaluation de la situation. Rendons le débat public et demandons-leur de nous dire comment durcir les sanctions, améliorer leur efficacité et accentuer la pression.

Assumons une sorte de mission internationale. Le secrétaire dit qu'il souhaite obtenir des idées. Très bien. Faisons preuve d'initiative. Voyons comment on peut rendre les sanctions véritablement efficaces. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dit que nous n'avons pas le temps, que la situation est urgente et qu'il faut se presser. Il ajoute que cette option coûte trop cher, qu'il faut garder tous ces soldats dans le Golfe et que nos budgets vont s'en ressentir.

Depuis 1948, les pays occidentaux ont gardé près d'un million de soldats en Europe de l'Ouest, en raison du risque d'invasion par l'Union soviétique. Cette mesure coûte un milliard de dollars par année au Canada. Pourtant, nous assurons cette présence depuis 45 ans. Dieu merci, on n'a jamais fait appel aux services de ces soldats, parce que si on l'avait fait, il aurait pu s'ensuivre une guerre nucléaire avec tous les dangers que cela aurait comporté.

Nous avons gardé ces soldats en territoire européen. Nous nous sommes montrés patients. Nous étions conscients du fait que c'était là un sacrifice et un fardeau; pourtant, nous n'avions même pas imposé de sanctions à l'Union soviétique. Nous lui vendions du blé en même temps que nous exerçions cette surveillance.

Que se passerait-il si les États-Unis réduisaient sensiblement le nombre de leurs soldats présents dans le Golfe, adoptaient une position de défense en Arabie saoudite, maintenaient les sanctions, accentuaient la pression et disaient: «Rend-toi Saddam Hussein, tu n'as plus le choix. Tu vas devoir capituler. Tu vas devoir céder parce que tu ne peux plus vendre de pétrole. Tu n'as plus de réserves à l'étranger. Ce n'est pas seulement ton peuple qui va souffrir: ton pays ne peut plus fonctionner. Tu ne peux plus faire rouler tes camions. Tu ne peux plus rien faire.» Monsieur le Président, je vous assure que Saddam Hussein ne tarderait pas à négocier. Mais il ne le fera pas sous la menace de la Résolution 678, parce que nous lui donnons un ultimatum. Si vous connaissez quelque chose en matière de politique arabe, et je ne prétends pas être un expert moi-même, vous ne les forcez pas au pied du mur et vous ne leur dites pas: «Perdez la face, rendez-vous immédiatement, c'est l'heure, et si vous n'agissez pas maintenant, nous braquerons nos armes sur vous.» Vous n'arriverez pas à une solution pacifique ainsi.

Laissez le temps à l'embargo de faire son effet et continuez le rationnement. Voilà les arguments que je tiendrais, et c'est le genre d'arguments que le Canada aurait dû utiliser pendant cette période.

• (1640)

Monsieur le Président, je pourrais citer toute une liste de personnes qui sont de cet avis. J'aimerais porter à l'attention de la Chambre l'avis que m'a envoyé un groupe de chercheurs du Centre des études stratégiques de l'université York au sujet de l'alternative entre les sanctions et les autres options. BPermettez-moi d'en dire plus, car ce sont des experts désintéressés. Selon eux, le blocus et l'embargo économiques présentent des avantages uniques puisqu'en premier lieu, les armes nucléaires sont inefficaces contre un embargo économique. Deuxièmement, le pays visé par le blocus ne peut riposter d'une façon efficace en imposant un contre-blocus. Mettez-vous à la place de l'Irak, comment diable pensez-vous qu'il peut imposer un embargo économique contre les États-Unis? Il lui est impossible d'user de rétorsion. Troisièmement, les blocus et les embargos fonctionnent lentement. Ils sont donc avantageux puisqu'il est ainsi plus difficile de perdre le contrôle sur les événements. Quatrièmement, les sanctions permettent la poursuite des négociations pendant que les pressions économiques s'exercent. L'intervention militaire interrompt les négociations. Quel euphémisme!

Cinquièmement, les sanctions peuvent être facilement intensifiées ou allégées au gré des progrès de la diplomatie. C'est un point important, et il ne faut pas l'oublier. Ce que les sanctions ont de bon, c'est qu'elles permettent de récompenser les progrès et de punir l'inaction. Nous n'avons jamais utilisé les sanctions de cette manière. Nous n'avons pas essayé de les resserrer et de les alléger. Ainsi, le Canada et les autres pays occidentaux ont perdu une bonne occasion lorsque Saddam Hussein a libéré les otages. Nous pouvions nous montrer un peu plus conciliants. Nous aurions pu faciliter le passage des denrées alimentaires et des fournitures médicales. Il y avait des pénuries réelles, et le pays sentait vraiment la pression. Nous aurions pu répondre en disant que la libération des otages répondait à une partie de la résolution des Nations Unies. C'est très important.

C'était peut-être le bon moment pour relâcher un peu la pression. Nous aurions peut-être obtenu de la sorte une réaction plus favorable. Mais non! Le jour même, le président des États-Unis a déclaré que, maintenant que les otages étaient libérés, nous pouvions bombarder Bagdad sans retenue. Loin de proposer un allégement des sanctions, il a dit qu'on pouvait désormais lancer des bombes. Saddam Hussein a protesté: «Je viens de relâcher les otages. Vous me le demandiez. Vous avez envoyé tous ces idiots de parlementaires pendant des mois. Nous avons fini par les écouter et par libérer les otages.» Pourquoi n'avons-nous pas réagi plus favorablement? Pourquoi n'avons-nous pas fait preuve d'initiative?

Après avoir fait ce genre d'analyse, il faut constater que les sanctions présentent bien des avantages, et le plus important est sans doute qu'elles ne tuent pas. On ne détruit pas des pays ou des régions entières au moyen de sanctions. Peu m'importe ce qu'affirme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en s'appuyant sur des calculs raisonnables et logiques, en déposant le bilan noir sur blanc et en ajoutant que c'est le meilleur moyen d'obtenir le retrait de Saddam Hussein, je soutiens que les sanctions ainsi que les moyens diplomatiques l'emporteront toujours sur l'action militaire.

Le fait d'abandonner si hâtivement et si rapidement et de renoncer maintenant aux sanctions signifie que la communauté internationale ne pourra plus jamais recourir aux sanctions à l'avenir parce que le cas de l'Irak offrait une occasion sans pareille, selon l'étude Brookings

qui montrait qu'il n'y a peut-être aucun autre pays aussi vulnérable aux sanctions. En un sens, s'il nous fallait une situation modèle pour mettre à l'épreuve le principe des sanctions, c'était bien celle-là, et nous avons abandonné en moins de quatre ou cinq mois. Quand se représentera-t-il une situation pareille? Cela veut-il dire que désormais, chaque fois qu'il y aura un acte d'agression, la communauté internationale déclarera la guerre? Le monde entier sera mis en garnison. Nous n'aurons pas seulement une conscription pour les gens de 18 à 40 ans. Monsieur le Président, vous et moi devrons nous enrôler simplement pour satisfaire à ce genre d'exigence.

Une voix: Nous ne croyons pas cela.

Une voix: Nous n'avons pas à nous inquiéter de cela.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Mes collègues proposent que, pour l'amour des Forces canadiennes, je ne devrais pas m'enrôler. Je suis tout à fait d'accord. Voilà le véritable calcul. Voilà ce que veulent savoir les Canadiens là-bas.

Je veux simplement soulever un dernier point sur la situation dans laquelle nous nous trouverons en cas d'hostilités dans un proche avenir. Je prie Dieu que cela ne se produise pas. Je prie Dieu que les démarches de cet après-midi portent fruit. S'il y a des hostilités, quand il faudra prendre des décisions au sujet du rôle du Canada? Devrons-nous franchir les barricades en agitant un drapeau qui ne sera pas celui des Nations Unies? Nous ignorons s'il s'agira du drapeau de l'Arabie saoudite, des États-Unis ou d'un autre pays à la place de celui des Nations Unies.

Je soumets cet argument aux gens d'en face. La contribution que nous pouvons faire sur le plan militaire est minuscule. Nous possédons de bons avions. Notre personnel des forces armées est excellent, mais sur le plan militaire, notre contribution est minime du moins lorsqu'on la compare à celle que nous pouvons faire sur le plan diplomatique. Il faut mettre un terme aux guerres, négocier des cessez-le-feu, faire respecter les trêves, mener à bien des opérations de maintien de la paix, établir des ponts entre les diverses parties et se lancer dans un travail de reconstruction. Ce sont-là des choses dans lesquelles les Canadiens sont passés maîtres. C'est là le type de compétences que nous avons acquises au fil des ans. C'est ce genre d'effort que les Canadiens veulent appuyer. Si nous participons aux opérations militaires et combattons en première ligne, nous réduirons à néant la capacité du Canada de jouer ce type de rôle.

Le premier ministre a déclaré ce matin qu'il ne voyait pas pourquoi nous ne pourrions jouer un rôle de gardien de la paix. Croyez-vous, monsieur le Président, que dans le cadre de la crise de Suez, les Égyptiens auraient accepté que les Français ou les Britanniques jouent un rôle de maintien de la paix? Les propos du premier ministre ne sont-ils pas quelque peu illogiques? Où a-t-il bien pu pêcher ses idées? Il est impossible de jouer un rôle de gardien de la paix après avoir combattu contre l'autre côté. Il faut rester neutre ou du moins ne pas participer aux combats.

Chose certaine, on nous a parlé ce matin de la menace qui pèse sur Israël en cas de déclenchement d'un conflit. Tout d'abord, il faut préciser une chose au sujet de Saddam Hussein. Il a déclaré qu'il n'allait pas attaquer Israël s'il n'était pas attaqué lui-même. La meilleure façon de s'assurer que les missiles irakiens n'atteignent pas Israël est d'éviter le déclenchement d'hostilités contre l'Irak. C'est là le meilleur moyen de prévenir cela. Cependant, si un conflit éclate, nous nous rendons compte parfaitement qu'il va s'étendre très rapidement et que quelqu'un va finir par proposer un cessez-le-feu. Quelqu'un va s'interposer et dire carrément qu'une guerre est impossible.

Monsieur le Président, c'est exactement ce que notre pays a réussi à faire au fil des ans. À ce moment crucial de l'histoire, n'agissons pas autrement. Quand on parle de tradition de Pearson, on ne parle pas d'une grande puissance, d'un mouvement militaire ou d'un géant qui fait sentir sa force, mais d'un pays qui comprend qu'il y a des ponts à construire en temps de guerre comme en temps de paix. C'est ce que nous voulons que le Canada fasse.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a terminé son discours en demandant ce qu'il fallait faire. Je lui conseille d'écouter les Canadiens, de lire son courrier et de prendre ses appels téléphoniques. Qu'il comprenne qu'il y a dans le pays des Canadiens qui n'ont pas peur, qui sont patriotes, qui croient en l'ordre mondial, mais qui ne veulent pas faire la guerre parce que ce n'est pas la façon canadienne d'agir, la façon d'agir selon Pearson ni le genre de traditions que nous avons bâties. Des milliers et des milliers de Canadiens nous écrivent; je demande aux députés conservateurs de lire leur courrier et de répondre au téléphone pour savoir ce que disent les Canadiens. Ils disent: «Ne déclenchez pas la guerre.»

L'évangile selon saint Mathieu dit: «Heureux ceux qui procurent la paix, car ils seront appelés les fils de Dieu!» Je dis, monsieur le Président, que ceux qui procurent la paix aujourd'hui sont heureux parce qu'ils défendent et maintiennent le caractère sacré de la vie des enfants de Dieu dans le monde entier. C'est ce que nous devons faire comme pays, protéger les enfants du monde. Le moyen est de rester fidèles à nos traditions, à nos valeurs et à nos croyances.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Sur un rappel au Règlement, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre.

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, des entretiens ont eu lieu entre les trois partis et autant d'indépendants que j'ai pu rejoindre. Vous pourrez voir que l'on consent à l'unanimité à la motion suivante:

> Que la Chambre continue de siéger après l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien afin de poursuivre jusqu'à minuit; le débat sur l'affaire émanant du gouvernement nº 27, concernant la crise du golfe Persique;
>
> Que l'étude des initiatives parlementaires soit suspendue et que l'affaire prévue pour aujourd'hui conserve son rang à l'ordre de priorité du *Feuilleton*;
>
> Qu'aucune motion dilatoire, motion d'ajournement ou mesure visant à signaler l'absence de quorum ne soit acceptée par le président;
>
> Qu'à minuit, la Chambre s'ajourne jusqu'à 14 heures, le mercredi 16 janvier 1991, et qu'à l'appel de l'ordre du jour, la Chambre reprenne le débat sur l'affaire émanant du gouvernement nº 27.

• (1650)

Le président suppléant (M. DeBlois): Consent-on à l'unanimité à recevoir la motion?

M. Milliken: Monsieur le Président, à une seule chose près. Demain à 15 heures, nous commencerons par les affaires courantes et, à l'appel des initiatives parlementaires, le débat reprendra. Nous sommes par ailleurs entièrement d'accord avec la motion.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, le Nouveau Parti démocratique est entièrement d'accord aussi.

M. Nowlan: Monsieur le Président, je ne fais pas aucune réserve. Je comprends et approuve la motion du secrétaire parlementaire, car je suppose que le but est de poursuivre le débat pour donner à tous les députés l'occasion d'intervenir. Nous verrons demain à 18 heures où nous en serons et ce que nous ferons.

M. Cooper: Monsieur le Président, je puis confirmer tout d'abord que nous passerons effectivement aux affaires courantes normales demain après-midi à 15 heures. Nous avons l'intention à ce moment-là de laisser continuer le débat en cours pour donner à tous les députés la chance d'y participer. C'est un important débat, et c'est précisément pourquoi nous avons demandé que la Chambre soit rappelée, pour que les députés puissent y participer.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je dois donc conclure qu'il y a consentement unanime pour recevoir la motion. Les députés de la Chambre ont entendu le texte de la motion présentée par le secrétaire parlementaire. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: Oui.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Cette motion devient donc un ordre de la Chambre. Nous en venons maintenant à la période de questions et observations de dix minutes.

L'honorable secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures a la parole.

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le président, j'aimerais adresser une question au député.

[*Traduction*]

Je tiens à dire que le député me semble avoir livré un discours très puissant et fait valoir un certain nombre d'arguments. Il a exposé avec beaucoup de force ses arguments concernant les sanctions et il a dit beaucoup de choses valables au sujet de l'importance et du rôle des sanctions dans une situation comme celle-ci. Je reviendrai plus longuement sur le sujet lorsque j'interviendrai moi-même dans le débat. Je discuterai davantage des arguments qu'il a exposés.

Il y a un point que je lui demanderais de clarifier pour le moment; c'est au sujet des résolutions que le Conseil de sécurité des Nations Unies a adoptées. Il semble laisser entendre que ces résolutions iraient en quelque sorte à l'encontre de la charte même des Nations Unies.

Ces résolutions n'ont certes pas été adoptées dans le vide. Elles ont été adoptées après avoir été rédigées par les membres du Conseil de sécurité et certainement après avoir été examinées par le secrétaire général de l'ONU et ses collaborateurs ainsi que par ses conseillers juridiques qui doivent veiller à ce que ces résolutions

soient non seulement conformes au libellé de la charte mais précisent en fait l'esprit et l'objet de la Charte.

C'est sur ce point précis qu'il s'exprimera, je l'espère, avec la même vigueur qu'il l'a fait sur la question des sanctions, car je trouve difficile que le Parlement du Canada discute de la résolution dont nous sommes saisis alors qu'un des principaux porte-parole du Parti libéral, qui connaît bien le sujet, laisse entendre que ces résolutions, qui forment la base de l'action collective de tous les pays contre l'occupation et l'annexion du Koweït par l'Irak, seraient en quelque sorte incompatibles avec la charte. J'ai beaucoup de mal à accepter pareille assertion. J'aimerais bien qu'il clarifie sa pensée.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, je remercie le secrétaire parlementaire de ses observations. Je vais tenter de clarifier mon point de vue.

Je n'ai pas parlé de toutes les résolutions dans mon exposé. J'ai dit que les résolutions 660 jusqu'à celles qui demandent aux pays participants de surveiller et d'appliquer les sanctions à des fins militaires étaient conformes à l'article 41 du chapitre VII de la charte. C'est la résolution 678 qui me pose des difficultés, car l'article 41 de la charte précise clairement que le Conseil de sécurité a le pouvoir d'appliquer un embargo économique et que les pays membres sont tenus de le respecter.

Aux termes de l'article 42, le Conseil de sécurité détermine ensuite si les sanctions fonctionnent. Si, à son avis, elles ne fonctionnent pas, il applique les articles 43, 44, 45 et 46, qui consistent à préparer une action militaire. Cela signifie l'établissement d'un haut commandement militaire des Nations Unies. Le Conseil demande ensuite aux pays participants d'envoyer des forces aériennes et terrestres. On réunit ces forces, ce qui veut dire qu'elles sont maintenant prêtes à intervenir militairement.

À mon avis, cela aurait été à la fois la méthode privilégiée et celle que les Canadiens auraient dû préconiser. Tout d'abord, elle énonce clairement qu'il revient aux Nations Unies de déterminer si les sanctions fonctionnent ou non. Ensuite, il incombe également au Conseil de sécurité des Nations Unies de décider de recourir à la force militaire et d'établir le haut commandement militaire. C'est en fait ce qui s'est passé dans la guerre de Corée.

Selon nous, la résolution 678 est hybride. Je ne dis pas qu'elle viole la charte. Je dis qu'elle est hybride. Elle va à l'encontre des modalités très claires des articles 41, 42 et suivants du chapitre VII. C'est cela qui m'inquiète, car nous invoquons la résolution 678 comme une réponse, alors qu'elle nous crée de graves problèmes à nous, Canadiens. Tout d'abord, il n'y a pas de mécanismes qui permettent de savoir si les sanctions sont efficaces ou non, et l'ONU ne s'est pas préoccupée de cet aspect. Elle n'a procédé à aucune évaluation, publiquement du moins, alors que les articles 41 et 42 le prévoient.

Deuxièmement, la résolution 678 laisse l'utilisation de la force aux initiatives individuelles. Cela entraîne, comme le disait mon collègue lors de la période des questions, une grande confusion au sujet du commandement: qui dirige et qui prend les décisions? Bien des pays sont nerveux parce que le mandat de l'ONU est remis entre les mains d'un ou deux pays décidés à utiliser la force.

C'est pour cela que je trouve la résolution 678 quelque peu anormale et que je pense que nous aurions dû nous y opposer. À mon avis, il est encore temps de dire: «Une minute, maintenant que nous sommes le 15 janvier, invoquons la Charte et appliquons les articles 42, 43 et 44.» Ce ne serait pas un recul par rapport au message envoyé à Saddam Hussein: si les sanctions n'avaient pas d'effet et s'il n'évacuait pas le Koweït, il pourrait y avoir une opération militaire, qui se déroulerait sous l'égide de l'ONU et non indépendamment.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat. Je reconnais maintenant le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale.

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, l'un des aspects les plus remarquables de la crise du Golfe réside dans l'unanimité de la communauté internationale sur la nécessité de mettre un terme à l'invasion du Koweït par Saddam Hussein. Il n'est pas de meilleure illustration de l'après-guerre froide que celle que nous offrent les débats au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies où les délégués du Canada, des États-Unis et de l'Union soviétique ont uni leurs voix pour appuyer les plus fortes résolutions émises par le Conseil de sécurité depuis la guerre de Corée.

Naturellement, monsieur le Président, nous sentons bien que c'était ainsi que les pères de la Charte des Nations Unies désiraient que l'organisation fonctionne. Et alors que les effets paralysants de la guerre froide se sont estompés, la perspective pour l'instauration d'un ordre international où la sécurité collective jouerait un rôle important se fait plus précise.

• (1700)

L'invasion du Koweït, monsieur le Président, nous a rappelé qu'en dépit des améliorations considérables dans les relations Est–Ouest, plusieurs parties du monde connaissent encore guerres et conflits. Le Moyen–Orient stigmatise sans doute plus que toute autre région au monde cet état de choses. L'histoire de cette région regorge de thèmes et de questions épineuses. Même avec les meilleures intentions, l'expérience a démontré que la médiation en ces contrées est malaisée.

Cependant, monsieur le Président, l'invasion du Koweït par l'Irak est aussi facile à comprendre qu'inacceptable. Il s'agit là indubitablement d'une attitude expansionniste en vue d'exercer la suprématie sur la région. La réponse unanime de la communauté internationale est la façon appropriée de faire face à ce type de problème. L'importance du Moyen–Orient—où chaque événement a des répercussions globales—nécessite notre adhésion à la réponse commune et requiert que le Canada fasse sa quote–part.

Je pense que la plupart d'entre nous avons une juste idée du rôle capital que les événements au Moyen–Orient ont joué à travers l'Histoire. Le Moyen–Orient a longtemps été le point de rencontre de différentes cultures. Entre le Nil et l'Euphrate repose le berceau de la civilisation. C'est aussi la terre d'origine de trois grandes religions du monde. Notre système commercial y a puisé ses racines, non seulement parce que la région a vu naître les grandes nations commerçantes, mais parce que celle–ci est en quelque sorte le carrefour du point de vue commercial entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Avec le développement du commerce maritime, les eaux de la région—d'abord la Méditerranée et plus récemment la Mer rouge et le golfe Persique—se sont avérées essentielles pour le développement futur du commerce international.

La région est bien pourvue en ressources naturelles. Là encore le rôle de l'eau a été déterminant comme c'est le cas des grands systèmes fluviaux de par le monde. Le Nil, le Tigre et l'Euphrate ont fertilisé les terres de la région. Aujourd'hui c'est naturellement une autre richesse qui retient l'attention, le pétrole. Plus de 50 p. 100 des réserves pétrolières du monde sont situées dans cette région. Comme l'expérience nous l'a appris, l'interruption de livraison de pétrole au Moyen–Orient aurait des effets immédiats et durables sur l'économie mondiale dans son ensemble.

Malheureusement, quelques–unes de ces caractéristiques ont transformé cette région en zone de conflits endémiques. La situation de celle–ci a engendré la civilisation et le commerce, tout en apportant les invasions et la guerre, le feu et le sang. Le fanatisme religieux a suscité des actes de violence et des guerres. Bref, les grandes richesses de la région ont fait l'objet de toutes les convoitises. À l'avenir, l'enjeu pourrait être non seulement l'approvisionnement en pétrole, mais encore l'eau qui menace de devenir une ressource de plus en plus rare et par là même être l'occasion de conflits majeurs dans cette région.

De nos jours, les développements politiques et technologiques ont complexifié les constantes de cette région troublée. Le processus de décolonisation s'y est effectué plus péniblement que dans de nombreuses autres régions entraînant des problèmes dont l'âpre conflit israélo–arabe n'est qu'un exemple parmi d'autres.

La rivalité des superpuissances a engendré le risque que les conflits régionaux dégénèrent en guerre mondiale. Plus récemment, en réaction contre la culture et l'hégémonie économique de l'Occident, l'intégrisme mulsulman a introduit un élément nouveau et volatil dans les politiques de cette région et même au–delà.

Les progrès technologiques, en particulier dans le domaine militaire, ont accru dramatiquement les risques de conflits régionaux et grandement diminué le temps dont disposent les gouvernements pour répondre à des situations critiques. Les conflits à caractère politique ont maintenant de sérieuses implications sur le flanc sud de l'OTAN—à commencer par la Turquie—ainsi que pour l'Afrique, l'Asie du Sud–Ouest et certaines parties de l'Union soviétique.

À l'heure où les progrès dans le domaine du désarmement commencent à démilitariser l'Europe, le Moyen–Orient est en passe de devenir la région du monde la plus lourdement militarisée. Les perspectives ne sont pas du tout encourageantes à cause de la prolifération régulière des armes de destruction de masse et de leur système de lancement.

La crise actuelle du golfe Persique semble avoir éclaté soudainement, mais les apparences sont trompeuses: les germes de cette situation sont à rechercher dans le passé. Depuis 1948, la plupart d'entre nous avons eu tendance à concentrer notre attention sur le conflit israélo–arabe. Il est cependant primordial de nous rappeler que l'histoire moderne du Moyen–Orient et du golfe Persique a été marquée aussi par des luttes inter–arabes.

L'amalgame entre le nationalisme arabe et le renouveau islamique constitue un phénomène relativement nouveau. Par contre, la question de l'identité arabe dans le monde moderne est depuis longtemps un sujet controversé pour tous les pays arabes. La plupart des divisions entre ces États a précisément pour thème principal cette question. Le désir de l'unité arabe et du leadership de cette communauté—particulièrement vis-à-vis Israël—sont les thèmes qui exercent une influence puissante sur la culture politique de la région. Néanmoins, ces aspirations demeurent seulement un idéal, qui s'est dilué constamment dans un grand nombre de courants idéologiques et politiques.

Durant les années 50 et 60, les politiques arabes furent marquées par d'intenses rivalités—pour ne pas dire de guerres larvées—entre les monarchies arabes traditionnelles et les tenants de la vision plus radicale du président égyptien du temps, M. Gamel Nasser.

L'histoire tourmentée de l'Irak et l'état actuel des choses devraient être replacés dans leur contexte. À première vue, l'idéologie officielle du régime Hussein contient des thèmes à forte teneur panarabiste qui pourraient donner à l'Irak, ou du moins certains pourraient s'y attendre, un rôle de chef de file dans le monde arabe.

Toutefois, monsieur le Président, le soutien apporté par le régime iraqien à ces idéaux a été caractérisé par un radicalisme et une violence extrêmes, qui ont eu pour effet d'isoler l'Irak et les autres pays arabes. Néanmoins, Saddam Hussein cherche encore à exercer sa suprématie dans la région, suprématie dont l'invasion du Koweït n'aurait été que la première étape.

Le président de l'Irak a tenté de justifier son agression de différentes façons. Il l'a présentée comme un acte de libération de la population du Koweït dy système monarchique, comme un différend d'ordre territorial, comme une guerre sainte contre l'occident et les alliés arabes de celui-ci, enfin, comme un moyen d'assurer une plus juste répartition des richesses dans l'ensemble de la région. Un examen attentif des raisons invoquées démontre combien celles-ci sont fallacieuses et révèle que l'action de Saddam Hussein n'est rien d'autre qu'une tentative de celui-ci pour imposer sa dictature à cette région du monde.

L'argument selon lequel l'Irak cherchait par son action à prêter une fraternelle assistance aux révolutionnaires visant à renverser la monarchie au Koweït s'est avéré relevé de la pure fiction. Six jours après l'invasion, l'Irak a montré l'inanité d'une telle argumentation lorsqu'il a proclamé la fusion éternelle et totale entre lui-même et le Koweït. Cette deuxième revendication était fondée sur une querelle d'ordre territorial entre les deux pays que l'on croyait avoir été réglée depuis le début des années 60.

Cependant, l'Irak a périodiquement continué à réclamer deux petites îles tout au nord du golfe Persique qui, si elles passaient sous contrôle iraqien, donneraient à Bagdad un meilleur accès à la mer. Les négociations portant sur ces deux îles illustrent bien la mauvaise foi du régime iraqien. Ces négociations ont duré aussi tardivement que jusqu'au 31 juillet, date à laquelle l'Irak y a mis subitement fin en déclarant que le Koweït n'envisageait pas sérieusement de céder les territoires en litige. La «réponse» de l'Irak fut d'envahir le Koweït tout entier.

• (1710)

Face à la détermination de la communauté mondiale contre l'invasion du Koweït, le régime de Saddam Hussein essaya aussi de présenter le conflit comme une guerre sainte entre l'Irak et ses sectateurs, d'une part, et l'Ouest et ses alliés, d'autre part. La liste des pays participant à l'effort multinational, incluant neuf pays arabes et quelques autres États mulsulmans dont le Bangladesh, démontre que cet argument constitue un sophisme absolu.

La deuxième tentative de l'Irak pour donner un semblant de dignité à son acte fut de dépeindre les monarchies du Golfe comme thésaurisant égoïstement les revenus du pétrole qui seraient à proprement parler l'héritage de tous les Arabes. Cet argument serait plus crédible s'il provenait d'un État qui n'était pas lui-même un important producteur de pétrole, qui n'avait pas reçu une aide financière des monarchies du Golfe elles-mêmes au cours des huit années de guerre avec l'Iran.

Aucun des arguments invoqués par l'Irak ne résiste donc à l'examen des faits. L'annexion de l'Irak n'est rien d'autre qu'un acte d'agression en vue de dominer une région, un acte que rien ne peut justifier. De plus, l'occupation du Koweït, si elle se poursuivait, pourrait avoir d'autres conséquences.

L'un de ces effets déjà en cours est l'augmentation du prix du pétrole. Cette augmentation n'affecterait pas seulement les économies de nos partenaires commerciaux appartenant aux pays les plus industrialisés. Une augmentation brutale des prix du pétrole imposerait naturellement aux pays de l'Europe de l'Est qui sont aux prises avec suffisamment de difficultés pour effectuer leur transition vers une économie de marché, une épreuve supplémentaire. Pour les pays en voie de développement, le fardeau serait immense.

Ce scénario a d'importantes ramifications en ce qui concerne la politique de sécurité. La crise économique que causerait une forte augmentation des prix du pétrole pourrait entraîner une très sérieuse instabilité sur le plan politique. Cette instabilité pourrait menacer les démocraties aux assises encore fragiles des pays de l'Europe de l'Est ou provoquer des troubles dans les pays en voie de développement, lesquels s'ajouteraient aux problèmes auxquels ces nations doivent déjà faire face. De violents conflits pourraient alors surgir.

Une autre source possible d'instabilité politique pourrait venir des réfugiés et des travailleurs étrangers déracinés, dont la condition désespérée se fait jour de plus en plus. Le fardeau que ce problème fait peser sur un pays comme la Jordanie est très connu. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé à cet effet, il y a quelques mois, que le Canada apporterait son aide aux pays qui sont aux prises avec ce sérieux problème.

Monsieur le Président, la réponse de la communauté internationale à l'invasion du Koweït est vraiment réconfortante. Elle est porteuse de perspectives meilleures en ce qui concerne la sécurité collective, comme partie intégrante du nouvel ordre mondial. Le potentiel pour une telle coopération sur les questions de sécurité est ce qui constitue vraiment les dividendes de paix que nous avons recherchés ardemment avec la fin de la guerre froide.

Saddam Hussein a tenté d'obscurcir cet avenir brillant en envahissant brutalement le Koweït. La communauté internationale est déterminée à l'empêcher de l'emporter. Le Moyen-Orient fait donc figure de premier test pour ce nouvel ordre mondial en devenir.

«Logique de paix... Logique de guerre...»: l'heure de vérité a sonné. Les militaires canadiens, comme leurs glorieux aînés, sont prêts à assumer leur devoir avec courage et honneur, aux côtés de soldats d'une trentaine de pays défenseurs de l'État de droit, de normes civilisées et du nouvel ordre de paix international. Le Canada est à leur côté par le coeur et par la pensée. Nous tenons à leur dire que nous sommes fiers d'eux et que nous comptons sur eux. Tel est en ces heures graves pour notre pays et pour le monde, le message que nous leur adressons.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, je voudrais poser quelques questions à mon honorable collègue. Je voudrais en revenir à la référence qu'il a faite de la chronologie qui a été suivie au Moyen-Orient. Je vais maintenant poursuivre en anglais.

[*Traduction*]

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et lui ont dit que le Canada avait eu beaucoup d'influence sur la communauté internationale depuis le 2 août. Je pense que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit que c'est grâce à notre premier ministre que les Américains ont renoncé à une attaque préventive au Moyen-Orient; ce qui augure bien pour le Canada parce cela permet de croire que nous avons une énorme influence.

Cela laisse aussi entendre que pour agir d'une façon équilibrée et pour exercer une influence, le Canada a aussi mis en oeuvre un plan crédible pour s'assurer que le genre d'actions qu'il demande au Parlement d'autoriser sera à l'avantage de la communauté internationale et permettra au Canada de contribuer à la paix et à la stabilité à long terme du Moyen-Orient et du monde. Ce sont des facteurs qu'ont reconnus le ministre et le député qui vient de parler.

Le gouvernement canadien est obligé de dire à la Chambre quelles mesures il compte adopter pour assurer la paix, que ce soit l'initiative qu'il prendra après minuit ou les sanctions, comme nous le proposons.

Nous et le public canadien avons le droit de savoir, pour prendre au sérieux la motion du gouvernement, quel rôle le Canada jouera, quelles mesures il prendra et ce qu'elles coûteront en vies et en ressources.

Par exemple, après minuit, le gouvernement canadien dira-t-il honnêtement à la Chambre s'il a l'intention d'utiliser ses forces comme il le fait actuellement et s'il continue d'appliquer le blocus ou si, au lieu de fournir une couverture de défense aux forces massées au front, nos avions passeront à l'offensive et seront employés à des usages agressifs au Moyen-Orient?

Que ferons-nous pour nous assurer qu'après notre intervention, l'Irak ne sera plus capable de reprendre le contrôle du Koweït, de menacer les champs pétrolifères ou d'amener le Moyen-Orient au bord du gouffre encore une fois.

Si le gouvernement considère qu'une intervention militaire est absolument indispensable pour résoudre les problèmes et pour assurer la paix à long terme après la destruction de l'Irak, c'est-à-dire de ses dirigeants et de sa capacité économique et militaire, nous dira-t-il comment il entend maintenir l'ordre et nourrir les gens qui seront privés de ressources et empêcher la vacance du pouvoir? Que fera-t-il avec le million et demi de réfugiés

qu'engendrera le conflit? Ce sont des questions auxquelles le public canadien doit connaître les réponses.

Il veut aussi que le gouvernement lui garantisse qu'il ne permettra pas que la paix se fasse aux dépens des intérêts des autres pays de la région. Je pense à Israël, en particulier. On ne devrait pas lui demander de sacrifier des intérêts nationaux et sa sécurité pour permettre une solution qui satisfera certains membres de l'alliance.

Il est normal que les Canadiens comprennent l'objectif général que le gouvernement canadien vise après le conflit et après demain, avant de juger la motion que le gouvernement nous a présentée. Le député répondra-t-il à cette question?

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'ai l'impression que mon honorable collègue n'est pas tellement intéressé à la réponse puisqu'il a pris tout le temps alloué pour poser sa question.

Alors, je vais essayer d'être le plus bref possible. Les plans dont il parle, en fait, c'est l'attaque qu'on a depuis le début à ce sujet. Il s'imagine qu'on a une série de tactiques et de plans secrets pour faire face à l'heure H, soit minuit ou minuit moins cinq, qui sera là très bientôt.

Monsieur le Président, notre plan a été constant au Canada. Dans quelle sorte d'endroit hypocrite vit-on ici au Canada? Quand on a parlé de cela au mois de septembre, au mois d'octobre—on en a parlé n'est-ce pas, on en a parlé souvent ici à la Chambre—on a accepté des résolutions. Votre parti politique et le Nouveau parti démocratique en face disaient: «On est prêt à appuyer une résolution comme celle-là à condition que cela se fasse sous l'égide des Nations Unies». Elle y est sous l'égide des Nations Unies et cela ne fait pas encore l'affaire.

Le Canada, contrairement aux autres pays, contrairement à d'autres pays qui ne sont pas tellement éloignés de nous, a toujours eu un profond respect et a toujours travaillé très fort au niveau des Nations Unies. On a fait notre place. On y est, je crois, le quatrième plus grand pays contributeur. On a fait notre place parce qu'on y croit.

• (1720)

Il y a d'autres pays qui y croient moins. Il y a d'autres pays qui veulent y aller d'eux-mêmes, et leur jeu, monsieur le Président, a peut-être été contrecarré par l'action du Canada et de certaines autres puissances qui se sont embarquées à côté de gens dont les pieds leur chauffaient un peu plus au tout début du conflit pour les empêcher justement que le conflit n'éclate au mois d'août. Monsieur le Président, on est rendu au 15 janvier, qui est une date fatidique et on est pas mal plus loin que ce qui s'est passé au mois d'août et on avance, monsieur le Président.

Je crois encore que si on réussit à se concerter, si on réussit à prendre une position de force—pas une position de fusil, mais une position de force—on est capable de faire entendre raison à ce dictateur.

[*Traduction*]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'ai le texte des déclarations faites au début de l'automne par le président Bush, le secrétaire d'État Baker et le directeur de la CIA Webster, qui parlent de la gravité des répercussions des sanctions contre l'Irak. Ils disent que pratiquement toutes les exportations ont été interrompues et que presque rien n'entre dans le pays ou n'en sort.

J'ai aussi des déclarations semblables faites plus récemment par le leader de la majorité Mitchell, et par le sénateur Edward Kennedy. Des débats ont eu lieu la semaine dernière au Congrès.

Le député d'en face admettra-t-il qu'il est possible que les sanctions pourraient amener l'Irak à se retirer du Koweït?

[*Français*]

Est-ce qu'il aurait été possible, à votre avis, selon ce que vous connaissez et ce que vous avez entendu, d'obtenir le retrait de l'Iraq du Koweït avec des sanctions seulement?

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, cela aurait été l'idéal, mais je ne crois pas que cela pourrait aller jusque-là.

Le président Saddam Hussein actuellement a une facilité déconcertante de faire passer le poids des sanctions sur le dos de la population civile. L'armement, les pièces militaires, etc., tout ce qui est actuellement rationné, c'est toujours la population civile qui en pâtit car l'armée n'est pas touchée par ces rationnements. On peut durer longtemps de cette façon. Je ne crois pas que de seules sanctions auraient réussi à renverser un régime. Les sanctions ont servi à envoyer un bon signal ou un signal très clair à ce président qui, je pense, ne voulait pas comprendre autre chose.

Le président suppléant (M. DeBlois): Fin de la période des questions et commentaires. Reprise du débat. L'honorable député de Bonavista—Trinity—Conception a la parole.

[*Traduction*]

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, j'éprouve un profond sentiment d'humilité, mais aussi de grande fierté à intervenir maintenant à la Chambre. J'éprouve un sentiment d'humilité lorsque je songe aux grands orateurs et aux grands architectes canadiens qui nous ont précédés et qui ont façonné le cours de notre histoire à la Chambre en prenant des décisions dans des circonstances analogues alors que leurs délibérations étaient empreintes elles aussi de cette même émotion, de cette même dignité, voire de cette même passion qui nous animent aujourd'hui.

Je suis fier également parce que cette tribune est l'expression la plus parfaite qui soit de la liberté individuelle telle que nous la connaissons au Canada. C'est dans cette Chambre des communes et dans ce Parlement que convergent les espoirs, les aspirations et la confiance de tout le peuple canadien. Je sais que les Canadiens nous regardent ce soir et qu'ils essaient de mettre un peu d'ordre et de sens dans nos délibérations.

Je tiens à ajouter également que je ne suis l'avocat d'aucune cause partisane car je crois que les questions dont nous sommes saisies transcendent l'esprit de parti des deux côtés de la Chambre.

Ces questions doivent être résolues dans l'intérêt national au sens le plus élevé du terme, et je dis bien «intérêt national» si tant il est vrai que nous avons le droit pour nous et que nous devons protéger notre avenir.

Monsieur le Président, j'espère, par conséquent, que ceux qui regardent ou écoutent ce débat me rendront justice en considérant que ce que je dis est uniquement l'expression du point de vue d'un Canadien concerné. Je m'adresse donc à la Chambre avec un seul but à l'esprit: servir le mieux possible l'intérêt de notre pays.

Toute société civilisée doit avoir épuisé tous les autres recours possibles avant d'entreprendre une guerre en règle, car c'est bien d'une guerre dont nous parlons à la Chambre. Parce que la guerre, par définition, entraîne à sa suite l'horreur, la destruction et, disons-le, la mort, elle ne doit être envisagée qu'en dernier recours.

Je n'écarte pas systématiquement l'usage de la force. D'ailleurs, il se peut qu'en dernier ressort, des circonstances inévitables exigent une solution finale et sanglante à cette crise. Mais ces circonstances sont-elles déjà réunies? C'est la question au centre du présent débat. C'est une affaire de jugement.

Même si j'ai été impressionné par les discours du premier ministre, de mon chef, du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et du député de Winnipeg-Sud-Centre, j'ai entendu très peu d'éléments pouvant me convaincre que les mesures que nous adoptons aujourd'hui et les décisions que nous prenons sont claires et fondées sur des preuves irréfutables ici, la plus haute autorité du pays.

L'enjeu est de déterminer ce qui est le mieux pour le Canada. Un certain nombre de choses ont été faites dans l'intérêt du pays. D'abord, je ne me reporterai pas au début des temps, mais je rappellerai que c'était dans l'intérêt du Canada que les Nations Unies condamnent l'attaque irakienne sur le Koweït. La Chambre a appuyé cette résolution.

C'était dans l'intérêt du Canada que des forces multinationales soient envoyées dans le golfe Persique. Nous avons appuyé cette résolution. C'était dans l'intérêt du Canada que des sanctions économiques soient imposées à l'Irak, dans l'espoir de convaincre les autorités de ce pays de se retirer du Koweït. Nous avons appuyé cette résolution.

C'était dans l'intérêt du Canada que les Forces canadiennes participent aux efforts visant à faire respecter ces résolutions de l'ONU, et la Chambre a également donné son appui à cette résolution.

Puisque Hussein, le champion de la corde raide, comme on peut le voir à la lumière des événements, ne bronche pas, nous voulons maintenant utiliser la force. La question qui se pose est la suivante: est-ce dans l'intérêt du Canada?

Quelle que soit la façon dont j'envisage cet enjeu et peu importe ce que je ressens par rapport à l'alternative devant laquelle nous retrouvons avoir recours à la force ou poursuivre les sanctions—, j'en viens toujours à la même question: qu'est-ce qui est dans l'intérêt du Canada?

Dans mon esprit, le débat sur les sanctions économiques n'a pas été réglé de façon satisfaisante. Comme les autres, je peux citer des faits, émettre des hypothèses et donner des idées de ce que peut faire un embargo. Les renseignements les plus récents que je puisse vous communiquer—à vous de tirer vos propres conclusions—, c'est que les réserves irakiennes à la fin de septembre pourraient durer entre quatre et dix mois.

• (1730)

L'Irak a connu cette année une récolte de blé exceptionnelle et parvient, en général, à se suffire en fruits et légumes. D'après les preuves que j'ai recueillies, son économie s'atrophie de plus en plus. Pendant encore combien de temps pourra-t-il apprivisionner un segment privilégié de sa société, qui est dans ce cas-ci les militaires et l'armée, au détriment des autres habitants de son pays? À mon avis, il ne peut pas tenir le coup étant donné la suppression de 97 p. 100 de ses exportations, surtout que son économie se fonde essentiellement sur l'exportation d'un produit et que le pétrole ne quitte pas le pays pour l'instant, ainsi que l'élimination de 95 p. 100 de ses importations. Comment peut-on prétendre que ces sanctions ne donneront aucun résultat? Il y a là contradiction.

Il s'agit en fait d'une question de jugement. On utilise aujourd'hui l'argument suivant: parce que le gouvernement juge que les sanctions économiques ne donneront aucun résultat, il pense en général que le Canada devrait se joindre aux autres pays qui préconisent le recours à la force.

Je ne suis pas contre le recours à la force. J'ai été initié, dans ma jeunesse, à l'utilisation de la force. Je peux vous dire qu'on est tiraillé par des sentiments contradictoires quand on s'entraîne pour maîtriser un art qu'on espère ne jamais avoir à utiliser. C'est vrai. Ceux qui sont initiés au recours à la force et qui en comprennent l'application savent que plus on en sait sur l'utilisation de la force, moins on est enclin à y avoir recours. Nous envisageons ici le déchaînement de forces qui transformera à jamais le monde entier. Viendra peut-être un jour où nous devrons utiliser la force comme dernier recours. Mais en sommes-nous rendus là? Je ne le crois pas.

Si nous devons choisir un plan d'action, pourquoi ne pas peser le pour et le contre de chacune des options. C'est ce que j'ai fait. Je ne veux pas me montrer alarmiste, mais nous avons entendu parler des nombreuses répercussions que nous pourrions subir si nous allons en guerre. Nous avons entendu parler des missiles dont disposent les Irakiens et qui pourront attaquer la Turquie, l'Arabie Saoudite, les Émirats arabes unis et le Qatar, où sont postées nos forces canadiennes, soit dit en passant. Saddam Hussein a déclaré qu'il attaquerait Israël et Tel Aviv en particulier. Je n'ai pas à faire appel à l'imagination des députés, ceux-ci peuvent très bien envisager les conséquences de ces attaques.

C'est bien connu, Saddam Hussein a à sa disposition un ensemble impressionnant d'armes effroyables, dont bon nombre ont été utilisées dans des guerres précédentes. Mais cela fait déjà quelque temps que les forces alliées ont observé les ravages attribuables à l'utilisation d'armes chimiques. À mon avis, il est plus que probable que des armes chimiques seront utilisées au cours de ce conflit.

Permettez-moi, monsieur le Président, d'énumérer l'arsenal d'armes chimiques que possède et qu'utilisera l'Irak. Les Irakiens ont de l'ypérite qui cause des brûlures aux yeux, des cloques sur la peau, la toux et des saignements de nez. La mort se produit entre environ une heure et 30 ans, selon le degré d'exposition. Les médecins m'ont dit que la mort en une heure est préférable à celle en 30 ans.

Ils ont un agent vésicant. Les symptômes sont très tenaces et produisent des cloques invalidantes. Cet agent a été mis au point à partir de l'ypérite. La mort se produit presque instantanément si on inhale ces vapeurs.

Les gaz neurotoxiques ont pour symptômes une défaillance du système nerveux, des secousses musculaires et la mise hors de combat. La mort se produit rapidement selon le degré d'exposition. Les agents neurotoxiques peuvent être neutralisés par des antidotes, et nous avons entendu parler de certains antidotes récents. C'est un indice de ce qui peut se produire une fois que nous aurons pris la décision de choisir la force.

Le premier ministre a mentionné dans son discours quelque chose qui m'a inquiété. Les orateurs suivants pourront peut-être en parler, mais il a soulevé la question du coût qu'il faudrait payer pour laisser aux sanctions le temps de faire effet. Je suis d'accord avec lui. Rien n'est gratuit dans ce monde. Toutes nos décisions ont leur prix. Il faut les mesurer. Le coût des solutions pacifiques doit être mesuré par rapport au coût de la guerre.

Le premier ministre a parlé des coûts économiques. Il a parlé des autres coûts, mais le coût dont il a parlé qui m'a inquiété a été celui de rapprocher l'Irak de la possibilité d'avoir une arme nucléaire.

Cela m'inquiète. Il y a assurément des preuves que l'Irak a essayé de convertir le coeur dont il dispose maintenant en un engin explosif. Il a en fait acheté de l'uranium à la France en 1975. Bien que des contrats aient été conclus, on se demande s'ils ont donné quelque chose.

D'après les experts et ceux avec qui je peux communiquer, l'Irak ne constitue pas une menace, ni dans l'immédiat ni dans un avenir rapproché. Bien qu'ils ne nient pas la sagesse d'un embargo permanent, ils trouvent discutable qu'on puisse lui fixer une durée.

Je me permets d'affirmer que si nous gardons l'embargo et que celui-ci est toujours aussi efficace qu'il a été et continue à l'être, l'éventualité d'un engin nucléaire ne sera, espérons-le, pas plus imminente dans quatre, six ou huit mois qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Ce que je veux dire, c'est que, avant de recourir à la force, nous devons mesurer l'incidence qu'elle aura sur le monde, sur le golfe Persique et sur notre pays. J'ai toutes sortes de réserves sur le fait même d'entrer en guerre. Je me pose un grand nombre de questions. J'en ai demandé une au ministre de la Défense nationale, aujourd'hui.

Voici ma première question: le Canada est-il prêt pour la guerre? Mon collègue, l'honorable député de LaSalle—Émard, a posé une question sur l'état de préparation sur le plan des aspects civils et intérieurs. J'ai écouté la réponse et je ne suis pas convaincu que nous soyons prêts.

Malgré la question posée à l'honorable ministre de la Défense nationale au cours de la période des questions et les notes que nous nous sommes échangées aujourd'hui, je ne sais pas exactement ce qui arrivera aux forces canadiennes déployées au Moyen-Orient et dans le golfe Persique dans l'éventualité d'une action offensive. De qui relèveront nos forces? Les Nations Unies ne sont pas dotées d'une structure à cet égard. Elles n'ont pas de commandant en chef comme c'était le cas en Corée.

Monsieur le Président, comme vous le savez probablement, le général McArthur fut le premier commandant des forces des Nations Unies. Qui est responsable des opérations? On n'a pas dit à la Chambre qui allait diriger les opérations. Ce sont des questions raisonnables. Je ne suis pas imbu d'esprit de parti. Nous nous devons de connaître la réponse à cette question. Si elle n'est pas claire, nous devrions peut-être y songer à deux fois avant de nous embarquer dans ce genre de conflit.

Bien d'autres aspects entrent aussi en ligne de compte. Il y a notamment la question de savoir ce que donne le fait de s'en aller en guerre maintenant, alors qu'il existe encore des possibilités de règlement pacifique; il y a aussi la question de savoir quelle sera l'incidence de cette décision sur l'économie du monde entier. On parle de prix astronomiques pour le pétrole. Personne ne sait exactement ce qu'il en sera, mais les chiffres avancés sont inquiétants. Certains disent que le prix du baril de pétrole pourrait bientôt atteindre de 50 $ à 90 $. Cela signifie que les consommateurs auraient à payer entre 70 cents et un dollar le litre d'ici peu. Ce n'est pas le point le plus important, mais c'est une considération dont il faut tenir compte.

• (1740)

La question que je me pose et que je pose aux décideurs est la suivante: avons-nous bien réfléchi à toutes ces conséquences, ainsi qu'aux gains, pertes ou coûts que pourrait entraîner la voie que nous avons choisie? Lorsque je fais cette analyse avec les données que j'ai en main, je conclus que nous devrions attendre encore.

Des collègues militaires et d'autres spécialistes me disent qu'il sera possible de mener une attaque durant une certaine période. La date la plus rapprochée pourrait être dans 45 jours et la plus éloignée, l'automne prochain. Je ne suis pas en mesure de porter un jugement sur la façon de profiter de cette possibilité, parce que je ne dispose pas des renseignements nécessaires. Le ministre de la Défense nationale, le ministre des Affaires extérieures et le premier ministre ont à leur disposition des renseignements autres que les informations non classifiées auxquelles nous avons accès. Ils comptent également sur des experts militaires dans leurs ministères et ailleurs pour les aider à prendre des décisions éclairées.

À moins que ceux-ci ne soient en possession de renseignements dont ne disposent pas les députés de ce côté-ci de la Chambre, et à moins qu'ils ne soient en possession de renseignements des Nations Unies qui ne semblent pas être fournis dans les informations non classifiées qui sont disponibles, je ne vois pas pourquoi la décision est prise de cette façon, alors qu'il existe d'autres solutions.

Je répète que je suis très fier d'avoir l'occasion de prendre la parole à la Chambre concernant cette question. Je suis également très fier des Forces canadiennes, surtout en ce moment, parce que ces hommes et ces femmes ont sacrifié leurs habitudes de vie en acceptant d'être loin de leur famille à Noël, au moment où l'avenir paraît sombre et incertain. Il y a aussi la menace de guerre qui plane et l'incertitude quant au sort qui les attend. Cette incertitude, eux et leur famille la vivent de façon beaucoup plus immédiate et constante que d'autres qui ne sont pas touchés d'aussi près.

Je me pose une autre question. Au cours des débats au Congrès des États-Unis, d'aucuns ont demandé si le vote aurait été le même dans l'hypothèse où des représentants et des sénateurs auraient eu des fils et des filles servant dans les forces militaires. Je ne puis répondre à cette question. Mais je peux la poser à ceux qui votent et prennent les décisions: est-ce que je prendrais la même

décision si la vie d'un membre de ma famille immédiate était menacée et si je savais, au fond de moi-même, qu'il y a d'autres solutions et qu'on pourrait s'y prendre d'une autre façon?

Monsieur le Président, j'appuie les Nations Unies. Il n'y a personne à la Chambre qui n'en fasse autant, et je crois que la réputation que le Canada s'est bâtie tient à ce que nous pouvons parvenir à la paix sans recourir à la guerre. Cela témoignerait encore mieux de ce que nous tentons d'accomplir à la Chambre.

En guise de conclusion, je dirai que, au cours de ce débat, nous allons discuter d'une foule de choses, mais que, essentiellement, nous allons les présenter sous le même jour qu'on l'a fait au Congrès. Nous citerons bien des gens: de Winston Churchill à Theodore Roosevelt et beaucoup d'autres. Nous reviendrons sur les histoires du passé avec les passions d'aujourd'hui, mais je crois qu'il ne faudrait pas oublier non plus les larmes qui pourraient bien couler demain.

[*Français*]

M. Marc Ferland (Portneuf): Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue de Bonavista—Trinity—Conception pour la qualité de son discours. Il diffère de certains discours prononcés par certains de ses collègues qui l'ont précédé. Il a répété plusieurs fois au cours de son exposé—au moins à trois reprises—qu'il n'était pas contre l'usage de la force. Je comprends qu'il dise cela parce qu'il est un contre-amiral à la retraite, c'est-à-dire qu'il faisait partie des Forces canadiennes à un niveau où l'on retrouve très peu de gens, car son titre était l'équivalent de celui de général des forces terrestres, sauf erreur. Il connaît très bien la capacité des Forces canadiennes.

Ce qui m'étonne, monsieur le Président, c'est qu'au cours de son discours, il a semblé mettre en doute la capacité des officiers canadiens de commander nos troupes dans le Golfe. Cela m'étonne un peu parce que je suis allé dans le Golfe au mois de novembre, plus précisément dans la semaine du 11 novembre, j'ai discuté avec les hommes de troupe, mais j'ai discuté aussi avec des officiers supérieurs. J'ai pu constater la qualité du matériel dont ils disposaient, la qualité de leur entraînement et la motivation de ces gens-là. En aucun temps ai-je eu l'ombre d'un doute de la capacité des officiers à commander nos gens là-bas et surtout de la capacité des hommes et des femmes que nous avons dans le Golfe de remplir leur mission. J'aimerais qu'il éclaircisse cette partie de son exposé.

De plus, lorsqu'il dit que nous n'avons pas exploré tous les éléments, toutes les possibilités, j'aimerais qu'il me dise quelles sont les possibilités que le Canada n'a pas explorées à ce moment-ci?

En troisième lieu, pourrait-il m'expliquer pourquoi le Canada serait le seul pays de l'ONU, un des instigateurs de l'implication des Américains et des Soviétiques dans la reconnaissance du pouvoir de l'ONU de travailler en commun pour la première fois de toute l'histoire de l'ONU et de l'histoire de notre planète, est-ce qu'il voudrait dire, selon son exposé, que les 32 pays ou plutôt 34 pays, sauf erreur, qui sont déjà dans le Golfe, qui se sont impliqués dans le Golfe, commettraient en même temps la même erreur? Est-ce que le Parti libéral et le Nouveau parti démocratique seraient les seuls à avoir une vision juste de ce que l'on devrait faire, de ce que l'ONU devrait faire dans le Golfe?

[*Traduction*]

M. Mifflin: Monsieur le Président, je remercie le député de ces éclaircissements et de sa question à laquelle je suis heureux de répondre.

Je tiens d'abord à dire que je suis déçu et presque offusqué que le député, avec qui j'ai collaboré très étroitement au cours des deux dernières années au Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants, ait interprété mes remarques de cette façon. Son interprétation ne se rapproche en rien de ce que j'ai dit ou de ce que je voulais dire. Les forces canadiennes m'inspirent beaucoup de confiance et de fierté. Je peux vous assurer, monsieur le Président, que je ne suis pas le seul à dire que nos jeunes militaires, hommes et femmes, ainsi que leurs dirigeants sont sinon les meilleurs, au moins parmi ceux-ci. Nous l'avons prouvé plusieurs fois dans les opérations de l'OTAN. Nos forces aériennes sont les meilleures, notre commandement maritime gagne souvent le trophée de la lutte anti-sous-marine, nos navires sont presque toujours les meilleurs dans les exercices de l'OTAN et nos forces terrestres sont reconnues pour leur professionnalisme dans ces exercices.

Il n'y a absolument rien qui puisse me faire penser qu'il y a un problème sur le plan de la capacité de commander au sein des Forces canadiennes. Là n'est pas la question.

La question est la suivante: lorsqu'on a des forces terrestres regroupant 675 000 soldats dans la région du golfe Persique, 13 000 véhicules de combat et 4 500 chars d'assaut ainsi que 150 navires de guerre et 1 600 avions de combat déployés par près de 30 pays, les paramètres ne sont pas les mêmes qu'en temps de paix. Le Canada exerce son commandement sur une force désignée qui se compose de trois navires, 1 860 hommes et femmes et 24 avions. Cette force est affectée à un secteur désigné et exécute des tâches désignées qui sont prévisibles. Lorsqu'on entre en guerre avec un tel déploiement de forces et si l'on considère les deux côtés, beaucoup plus qu'un million de gens, sans parler des moyens hautement techniques, l'effort de coordination se complique de façon extraordinaire. Cependant, il y a un principe en jeu: il faut que quelqu'un dirige. Or, on me dit—et je ne blague absolument pas—qu'il est actuellement impensable qu'un commandant canadien soit chargé des opérations dans le Golfe si nous déclarons la guerre à l'Irak, non pas parce que nos gens ne possèdent pas les capacités, l'intelligence ou l'expérience, mais simplement parce que les choses ne se passeront pas de cette façon.

• (1750)

Je voudrais que le ministre de la Défense nationale me confirme que nos troupes seront certainement commandées par des Canadiens. Nous avons une grande capacité de leadership; il doit en être ainsi et il en a toujours été ainsi. Cependant, souvenons-nous de Dieppe et d'autres batailles où les troupes canadiennes commandées par des Canadiens ont été dirigées par d'autres forces et ont été acculées au désastre. Voilà mon inquiétude.

La Chambre doit connaître les mécanismes qui règlent le fonctionnement des Forces canadiennes, quel que soit le résultat du vote auquel nous procéderons à un moment ou à un autre. En ma qualité de député, de Canadien, de porte-parole en matière de défense ou de représentant à la Chambre, je demande des réponses à ces questions. Ce sont les questions que se posent les hommes et les femmes qui sont envoyés dans le golfe Persique, de même que les Canadiens en général. Je ne serai pas tranquille tant qu'on ne m'aura pas répondu. S'il faut d'autres précisions, je me lèverai à nouveau pour prendre encore la parole.

Quant au second point, et je crois que la question est juste. Encore une fois, je suppose que ce n'est pas une question piège parce que je ne crois pas que le député d'en face voudrait vraiment se montrer trop partial à cet égard. Cependant, monsieur le Président, considérons les résolutions des Nations Unies. Bien que je les aie devant moi, je ne les lirai pas parce que je n'en ai pas le temps, mais elles montrent que l'opération des Nations Unies a été exemplaire. On a suivi toutes les étapes. Par ces résolutions, on a reconnu l'agression et demandé le retrait. On a déterminé des sanctions non militaires et exigé qu'elles soient appliquées. On a établi des sanctions militaires et demandé qu'elles soient observées. Qu'importe la façon dont on lit ou interprète la charte des Nations Unies, cette dernière dit-elle que, lorsque toutes ces mesures échouent, nous devons recourir à la force?

Quelque part dans la charte des Nations Unies, que j'ai lue dans ma jeunesse, il est dit que le but des Nations Unies est d'épargner aux générations à venir le fléau de la guerre. Nous sommes vraiment en train d'éplucher cette charte.

Le député a parlé des 35 pays qui ont approuvé ces sanctions. Rien ne prouve que ces 35 pays suivront les États-Unis dans la guerre. Rien. J'ai posé la question et le chef de l'opposition l'a posée aussi aujourd'hui. Combien de membres de la force qui se trouve actuellement dans le golfe Persique suivront les États-Unis en cas de la guerre? La Russie sera-t-elle là? Et la France? Et le Japon? Qu'arrivera-t-il si Israël est attaqué? L'Égypte a déjà dit qu'elle ne suivrait peut-être pas. Cela m'inquiète, monsieur le Président.

Je vois que mon temps est écoulé. Je n'accepte pas la prémisse du député, soit que tous les pays qui participent actuellement à l'opération en temps de paix suivront les États-Unis sur le sentier de la guerre, comme nous semblons le faire actuellement.

* * *

AFFAIRES EXTÉRIEURES ET COMMERCE INTERNATIONAL

AUTORISATION DE DIFFUSER LES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ PERMANENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Mes collègues et moi avons discuté, et je crois que vous trouverez qu'il y a consentement unanime à l'égard de la motion suivante:

Que la Chambre autorise, conformément aux lignes directrices qui régissent la télédiffusion des délibérations de la Chambre des communes, la diffusion par les médias électroniques représentés à la tribune des journalistes, de la séance du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur, qui aura lieu le jeudi 17 janvier à 15 h 30, que la diffusion soit laissée à la discrétion du président du comité, et que le décorum soit maintenu au cours de la séance.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il maintenant à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

L'APPUI AUX NATIONS UNIES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Clark (Yellowhead) et de l'amendement de M. Chrétien (p. 17016).

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat. Je reconnais maintenant le président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances).

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le sujet que nous discutons aujourd'hui est d'une importance capitale, non seulement pour le Moyen-Orient, mais pour le Canada et pour le monde entier. Les enjeux, et tout le monde l'a reconnu dans cette Chambre, sont trop sérieux et les conséquences possiblement trop tragiques pour que nous cédions à la partisanerie.

Bien que ce débat donne lieu à l'expression d'opinions divergentes, à des différences philosophiques, ce qui est parfaitement normal, j'ose espérer que nous sommes tous d'accord sur une chose, à savoir qu'il n'y a aucun partisan de la guerre dans cette Chambre. Dans les banquettes de l'opposition, comme dans les banquettes du gouvernement, il n'y a que des partisans de la paix. Ce qui nous unit tous, Canadiens et Canadiennes, c'est notre amour de la paix et de l'ordre. D'ailleurs, la paix et l'ordre sont les pierres angulaires de notre Constitution et de notre société.

Être Canadien et Canadienne, c'est être partisan de la paix et de l'ordre. C'est ce qui fait la gloire de notre histoire et c'est ce qui marque notre participation au sein

de la famille des nations, et c'est ce qui continuera à inspirer nos initiatives internationales. Nous nous retrouvons aujourd'hui, monsieur le Président, devant une situation dont les retombées actuelles et possibles sont tragiques et ce, à l'échelle mondiale.

Voyons quelles en sont les données de base. L'Irak, une puissance militaire et aggressive dans la région, a choisi d'envahir son voisin le Koweït, un petit pays qui, en dépit de ses richesses pétrolières, n'est pas de taille à se défendre. Les événements du 2 août nous ont fourni encore une fois un malheureux exemple de la loi du plus fort.

Selon de nombreux témoignages de réfugiés et des informations d'organismes tels qu'Amnistie Internationale, les forces irakiennes ne se sont pas satisfaites d'une occupation du territoire de leur voisin. Au contraire, elles se sont livrées aux pires horreurs de la guerre: pillage, vols et viols. Pendant que nous prononçons nos discours ici, les malheureux hommes, femmes et enfants qui n'ont pas pu quitter le Koweït se trouvent terrorisés tous les jours par la présence et les actes répréhensibles des forces irakiennes. Ne l'oublions pas, c'est l'Irak, monsieur le Président, qui a choisi la voie de la force et de la guerre.

Une voix: C'est vrai!

M. Loiselle: Devant ces actes de violence, la communauté internationale ne peut se contenter de déclarations, si vigoureuses soient-elles, à l'ONU et ailleurs. Elle ne peut se limiter à l'imposition de sanctions économiques si celles-ci ne font que rendre la vie des Irakiens plus difficile sans pour autant réussir à changer la mauvaise volonté du régime de Bagdad ou à mettre fin à l'occupation du Koweït.

Les répercussions des gestes posés par le gouvernement de l'Irak dépassent les frontières de l'Irak et celles du Moyen-Orient. Et quels sont les pays les plus susceptibles de payer la note de cette violence? Ce sont malheureusement, monsieur le Président, les plus faibles, les plus démunis et les plus vulnérables du monde.

En effet, la situation dans le golfe Persique aura un effet déstabilisateur sur l'économie mondiale, surtout sur la santé économique des pays du Tiers monde. Plus que jamais, il leur sera difficile de trouver les fonds nécessaires pour constuire des écoles, pour développer l'agriculture, pour améliorer leur système de santé et pour développer leur infrastructure économique.

• (1800)

De plus, une économie mondiale instable compliquera les efforts de ces pays en vue d'alléger le fardeau de leur dette internationale.

En effet, si nous ne trouvons pas le moyen de repousser les forces irakiennes et de rétablir l'intégrité territoriale du Koweït, que ce soit par le biais de mesures diplomatiques ou autres, ce sont les pays les plus faibles et les plus vulnérables qui risquent de perdre le plus. Pourquoi? Parce que l'ordre international et le système de sécurité collective existent précisément pour protéger les plus faibles et non pas les plus forts. Si nous permettons à l'Irak d'annexer le Koweït, qu'est-ce qui empêchera d'autres puissances belliqueuses aux ambitions territoriales de suivre l'exemple de Saddam Hussein?

Il y a des gens qui sont d'avis que le Canada ne devrait pas s'impliquer dans le problème du golfe Persique. Ils se sont opposés au rôle que nous avons joué dans cette affaire au sein du Conseil de sécurité de l'ONU. Ils se sont opposés à l'appui que nous avons donné aux résolutions votées contre l'Irak à l'ONU. Ils se sont opposés à l'expédition de nos forces armées dont le mandat est de faire respecter les résolutions unanimes de l'ONU.

Je ne mets aucunement en doute, monsieur le Président, leur sincérité ni leur bonne volonté. Toutefois, comment ces personnes peuvent-elles rester indifférentes devant l'invasion et l'occupation du Koweït? Comment ces personnes peuvent-elles tolérer les multiples violations des droits de la personne par les forces irakiennes au Koweït? Est-ce qu'elles sont conscientes des retombées possibles pour les pays les plus faibles et vulnérables du monde si nous ne prenons pas tous les moyens possibles pour faire respecter l'ordre international?

À un moment aussi critique de l'histoire du monde, il ne faut pas se leurrer. Faute de moyens ou de volonté pour faire respecter l'ordre international, il n'existera pas d'ordre international. C'est la loi du plus fort qui prévaudra et ce sont les pays du Tiers monde qui en seront malheureusement les premières victimes.

Le Canada n'a jamais joué ou pratiqué la politique de l'autruche dans ses relations internationales et nous n'avons aucunement l'intention de le faire aujourd'hui.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, nous avons toujours marché la tête haute en ce qui a trait à nos responsabilités et à nos actes au sein de la famille des nations.

Nos gouvernements, de quelque parti que ce soit, se sont toujours donné comme mission de contribuer à l'élaboration de structures internationales aptes à assumer la paix, l'ordre et le développement international. Le gouvernement actuel ne fait pas exception à la règle.

Le Canada a su tirer parti de l'interdépendance internationale et a toujours assumé ses responsabilités internationales. Nous l'avons fait pour des questions de développement. Nous l'avons fait pour des questions de droits de la personne. Nous l'avons fait pour des questions de commerce extérieur. Et, nous l'avons fait pour des questions de paix ou de guerre.

Or, en tant que membres à part entière de la communauté internationale, nous ne pouvons faire semblant que la situation dans le Golfe ne nous touche pas. Ce n'est pas seulement l'affaire des autres. C'est notre affaire aussi.

Pourquoi le Canada s'est-il engagé directement dans la crise du Golfe? Les raisons sont multiples et complexes.

Premièrement, il y a la question de la sécurité collective dont j'ai parlé. L'invasion du Koweït a perturbé une région du monde qui est déjà instable et qui est d'importance capitale pour nos intérêts et pour la santé de l'économie mondiale.

Si la communauté internationale, par le biais de l'ONU, ne répond pas de façon efficace et juste pour rétablir l'intégrité territoriale du Koweït et l'ordre international dans cette région, la notion même de sécurité collective ne sera qu'illusoire et complètement détachée de la réalité quotidienne. Pour les plus petits pays du monde, pour les plus faibles et démunis, il s'agirait là d'un sort terrible et redoutable.

Ainsi, il est essentiel que des pays comme le nôtre, qui jouent un rôle de premier plan dans les relations internationales et qui ont les moyens d'intervenir, assument leurs pleines responsabilités et fassent leur part pour rétablir la paix et l'ordre.

Il faut avant tout traduire nos belles notions et déclarations par des gestes concrets, faute de quoi la sécurité collective n'est que rhétorique et fiction.

Deuxièmement, monsieur le Président, l'invasion du Koweït par l'Irak met en péril la stabilité économique du monde et le bien-être économique et social d'une multitude de pays à travers le monde.

N'oublions pas que 40 p. 100 des réserves de pétrole dans le monde sont en jeu. De plus, une importante hausse du prix du pétrole aurait des retombées néfastes sur l'inflation, la croissance économique, le chômage, le commerce international, bref sur la stabilité et la santé de l'économie mondiale. Le Canada, bien entendu, n'échappera pas aux soubresauts de l'économie mondiale.

D'ailleurs, comme il est souvent souligné, parmi les pays industrialisés, le nôtre est peut-être celui qui est le plus tributaire des échanges économiques internationaux. Notre niveau de vie, nos emplois, notre système de santé et de bien-être social sont tributaires de notre performance à l'exportation. Et si nos marchés d'exportation sont en baisse, si l'économie mondiale fléchit, des milliers de nos concitoyens et concitoyennes en souffriront les conséquences de façon directe et brutale.

Toutefois, ce que je viens de dire ne touche qu'une partie des conséquences économiques de la crise du Golfe. À l'instar des considérations de sécurité collective, ce sont les économies les plus faibles qui risquent de perdre le plus dans la crise actuelle. Les pays du Tiers monde seront durement touchés. Comme je l'ai dit plus tôt, en raison de l'instabilité économique qui sera causée par cette crise, il sera plus difficile que jamais pour ces pays de sortir de l'emprise de la dette, de la pauvreté, de la maladie et d'une infrastructure inadéquate et sous-développée.

Et que dire des pays de l'Europe centrale et de l'Est qui viennent de se libérer du joug futile du régime communiste. Ils ont besoin de nous, ils ont besoin de notre aide et de notre appui. Dans plusieurs cas, ils sont de nets importateurs de pétrole—du pétrole pour chauffer leurs maisons et pour alimenter leur développement industriel.

Il y a une autre raison pour intervenir, et sans doute plus importante pour intervenir, il s'agit de notre conscience morale. L'invasion brutale par une puissance militaire et agressive d'un voisin faible et sans défense est inexcusable, injustifiable, immorale et répréhensible. Comment pouvons-nous rester passifs et détachés devant une situation dans laquelle on pratique de façon systématique le meurtre, le vol, le viol et le pillage? Non. À mon avis, monsieur le Président, il faut agir et il faut s'engager. Et c'est exactement ce que le gouvernement a fait vis-à-vis l'invasion du Koweït. C'est pourquoi le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont travaillé si fort pour assurer que la réponse de la communauté internationale se fasse par le truchement de l'ONU. C'est pourquoi nous avons appuyé les résolutions de l'ONU contre l'Irak. Et c'est pourquoi nous avons décidé de faire acte de présence au sein de la coalition internationale qui se trouve dans la région du golfe Persique.

Nous avons appuyé tous les efforts de négociation, toutes les initiatives diplomatiques pour trouver une solution pacifique de la crise du Golfe. D'ailleurs, nous continuons, comme l'a expliqué aujourd'hui le premier ministre et comme l'a expliqué le secrétaire d'État, à les appuyer.

Depuis cinq mois, la communauté internationale offre au gouvernement de l'Irak des portes de sortie pacifiques. Chaque fois, le gouvernement de l'Irak a refusé. Il semble croire que la coalition est fragile et que notre volonté est faible.

Alors, monsieur le Président, le gouvernement de l'Irak se leurre. Il est malheureux, voire tragique, que ce gouvernement soit aveuglé par ses ambitions cyniques et grandioses. Il va sans dire que ce n'est pas la première fois dans l'histoire du monde que de tels plans soient si mal calculés.

• (1810)

Monsieur le Président, que nos alliés le sachent, que les pays les plus faibles et vulnérables le sachent et que l'Irak le sache, le Canada ne reculera pas devant ses responsabilités internationales.

Quand il s'agit de rétablir la paix et l'ordre international, quand il s'agit d'assurer la sécurité collective et le bien-être des plus faibles et des plus démunis, la communauté internationale peut toujours compter sur le Canada.

C'est pourquoi je demande à tous mes honorables collègues, des deux côtés de la Chambre, d'aller au-delà de considérations partisanes et d'appuyer l'effort de notre grand pays au sein de la coalition internationale.

Il s'agit non seulement de venir à l'aide du gouvernement et du peuple du Koweït, mais de sauvegarder l'ordre international qui est le seul véritable garant du bien-être et de la sécurité des pays les plus faibles et vulnérables du monde.

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, je veux commencer par féliciter le ministre pour son discours. Je profite de cette occasion pour lui poser deux questions.

La première question est celle-ci: Est-ce que son gouvernement est en faveur d'une conférence de paix à propos des problèmes qui existent maintenant au Moyen-Orient? Deuxièmement, si le Canada s'implique avec cette guerre, est-ce que le gouvernement a l'intention de couper des services et des programmes ici au Canada ou a-t-il l'intention de hausser les taxes pour financer notre participation?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Je remercie le député de Restigouche—Chaleur pour ses questions.

Pour ce qui est de la conférence internationale, je crois que le Canada a déjà indiqué au fil des mois, au fil des années, l'importance de régler toute une série de problèmes qui existent dans la région du Moyen-Orient. Je crois que là-dessus la position de notre pays est tout à fait claire.

Ce qui serait absolument malencontreux, ce serait d'établir un lien direct entre cette conférence et notre réponse à Saddam Hussein. C'est comme si, en quelque sorte, on disait à Saddam Hussein: «Mon cher président de l'Irak, puisque vous nous mettez au pied du mur et que vous avez envahi ce pays, détruit sa population, cherché à effacer les traces mêmes de la majorité de ses citoyens pour faire disparaître un État membre des Nations Unies, pour vous récompenser, pour montrer que nous comprenons votre message, nous allons changer notre attitude et

déclencher une série de conférences comme si les problèmes étaient ailleurs qu'au Koweït».

Le problème central est au Koweït; c'est un pays qui a été envahi et il faut absolument que le président du Koweït en sorte. Il y a encore un certain nombre d'heures avant la date de tombée de l'ultimatum qui a été servi par les Nations Unies. Après toute une série de résolutions, j'espère que les derniers efforts qui sont faits, appuyés par nous, vont—mais j'en doute beaucoup malheureusement et avec grande tristesse—amener le président de l'Irak à revoir sa position.

Quant aux coûts de notre présence dans le Golfe, je dirais qu'à l'heure actuelle, j'ai eu l'occasion au moment du dépôt du Budget des dépenses il y a quelque temps, d'indiquer à la Chambre que notre présence jusqu'au mois de mars avait été à peu près financée à l'intérieur des budgets du ministère de la Défense nationale. Il y avait un manque à gagner, qui n'avait pas été prévu puisque cette crise ne l'était pas, d'environ 350 millions de dollars et j'ai indiqué à ce moment-là de quelle façon cet argent serait récupéré. Pour le moment, c'est dans ces documents que nous trouvons la réponse à la question de l'honorable député.

Pour l'avenir, j'espère encore, quant à moi, que nous irons rapidement vers une solution de paix dans cette région. C'est tellement nécessaire pour tout le monde car la guerre, de toute façon, est une mauvaise solution. Par contre, c'est la seule, quand on a affaire à des gens qui invitent ce genre de solution. Alors, j'espère que nous allons éviter cette guerre et que nous allons éviter par conséquent les coûts qui vont se répercuter de toutes sortes de façons, comme je le disais dans mon discours, sur le peuple du Canada.

[*Traduction*]

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, si j'ai bien compris la traduction du discours du député, et je m'excuse auprès de lui de mon inaptitude totale en français, il a dit, selon l'interprétation, que le Canada avait été, jusqu'à maintenant, passif et détaché, et que le moment était venu de s'engager. Les mots «passif», «détaché» et «s'engager» sont des citations directes.

Cela me semble cristalliser, dans une certaine mesure, une erreur courante dans cette chambre et dans d'autres secteurs, celle de penser que le Canada et les autres nations n'utilisent pas la force dans le Golfe.

Les gens doivent bien comprendre que c'est pourtant bel et bien le cas. Ce que nous n'avons pas encore utilisé, c'est le meurtre, et ce dont nous parlons aujourd'hui dans cette Chambre, c'est de savoir si le Canada doit participer au non au meurtre. Ne nous y trompons pas, nous avons déjà eu recours à la force.

L'utilisation de la force à ce jour, de l'avis de nombreux observateurs, et notamment d'anciens directeurs de la CIA américaine, a nui très efficacement à la capacité industrielle de l'Irak. Autrement dit, l'embargo a été efficace, il est encore efficace et, en fait, il a un effet de plus en plus grand en Irak.

Il me semble que le député devrait être en mesure de prouver que les sanctions sont inadéquates s'il se propose de dire que «la guerre est nécessaire».

Une simple question, monsieur le Président: quelles preuves le député peut-il donner à la Chambre pour montrer que les sanctions sont sans effet?

M. Loiselle: Il y a une preuve bien simple, monsieur le Président. Pour que les sanctions soient efficaces, il faudrait qu'elles aient un effet sur Saddam Hussein, et j'aimerais que le député me donne la moindre indication qu'il serait prêt à bouger. Le reste est, à bien des égards, sans intérêt.

Nous savons également que boucoup de matériel entre en Irak en passant par l'Iran. Nous savons que des sanctions ont été imposées contre d'autres pays, la Rhodésie par exemple, durant dix ans, sans produire beaucoup d'effets. Les Nations Unies étaient à l'époque affaiblies à cause de la guerre froide. C'est un facteur dont il faut tenir compte.

Pour la première fois, nous pouvons donner à cet organisme international la chance de jouer le rôle pour lequel il a été créé, maintenant qu'il n'est plus paralysé par le veto de l'un ou l'autre de ses membres. Un organisme international est maintenant en mesure de s'attaquer à un tel problème. Voilà pourquoi l'ONU, par le truchement du Conseil de sécurité a demandé aux États membres d'adopter une résolution, après celle concernant l'embargo et après en être arrivé à la conclusion qu'une autre action s'imposait. Pourquoi l'a-t-il fait? Parce qu'il estimait qu'il n'allait nulle part.

Nous assistons à l'invasion d'un petit pays par un grand, nous voyons la communauté internationale demander à l'unanimité de prendre des mesures et nous disons d'attendre. Je dis au député qu'attendre ne changera rien. Nous serons encore confrontés au même problème, et si les sanctions étaient efficaces, elles auraient un effet sur Saddam Hussein. Voilà ce qui prouverait que les sanctions sont efficaces. Ce n'est pas le fait qu'il y a moins de fruits sur le marché, mais le fait que le gouvernement irakien y réagit. Je ne vois rien qui me le fasse croire.

Lorsque le secrétaire général des Nations Unies est prié d'attendre durant presque une heure et est traité avec dédain, lui qui est le représentant de la communauté internationale, cela ne permet pas de croire qu'on a affaire à quelqu'un qui veut être raisonnable. Nous savons que si l'on est contre le crime, on devrait condamner les crimes qui ont été commis depuis cinq mois dans ce pays. Il ne faut pas les oublier. Voilà pourquoi nous ne pouvons pas dire à ces gens qui crient à l'aide: «Attendez encore un peu, nous allons prononcer encore quelques discours, attendez quelques mois encore.» Le crime a été commis. Cinq mois ont passé, et le temps de passer à l'action approche. J'espère que nous pourrons l'éviter, mais j'en doute.

• (1820)

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur que de participer à ce débat sur ce qui est littéralement, comme mon chef l'a dit, une question de vie ou de mort. C'est fort probablement le débat le plus important auquel participeront tous ceux d'entre nous qui ont l'honneur de servir en tant que députés de cette Chambre et de représentants élus de la population du Canada.

[*Français*]

Monsieur le Président, je dois souligner le fait qu'aucun député de cette Chambre a débattu la question fondamentale qui nous confronte maintenant, la question si oui ou non le Canada doit participer dans une guerre. La dernière fois qu'on a discuté de cette question dans le Parlement canadien, c'était en 1950 et c'était concernant la guerre en Corée.

[*Traduction*]

Cela rend d'autant plus grave notre responsabilité, comme députés de cette Chambre, d'examiner les divers éléments en cause et d'étudier attentivement les arguments invoqués à l'égard de la proposition du gouvernement qui aurait pour effet de plonger notre pays dans une guerre catastrophique.

Sur une question aussi fondamentale, nous devons plus que jamais prendre conscience du fait que notre pays et, bien sûr, chacun de nous, en tant que députés élus, devrions être libres de voter selon notre conscience et d'écouter les arguments qui sont présentés. Comme mon chef l'a souligné, nous devrions pouvoir tenir un vote libre sur cette question fondamentale.

Dans ce débat, la question n'est pas de savoir si nous, en tant que pays, que Parlement et que Canadiens, condamnons l'invasion du Koweït par l'Irak le 2 août. Nous la condamnons, tout comme l'a fait la communauté des nations. D'une seule voix, nous condamnons cette action.

J'ai rencontré personnellement des hommes et des femmes qui se sont rendus au Koweït et qui ont été témoins des répercussions désastreuses de cette invasion. J'ai rencontré des otages détenus au Koweït et des Koweïtiens eux-mêmes. J'ai rencontré une communauté palestinienne très nombreuse au Koweït. Je me suis entretenu avec notre personnel très courageux de l'ambassade du Canada au Koweït. Il y a des gens comme Bill Bowden ainsi que des hommes et des femmes qui ont fait preuve d'un immense courage, tout comme les otages canadiens, pour aider ceux qui étaient détenus dans ce pays.

Mes collègues et moi avons lu le rapport d'Amnistie internationale qui décrit les horreurs de cette invasion et de l'annexion du Koweït. Là n'est pas la question.

Il s'agit plutôt de savoir comment, la communauté des nations, qui relève ce premier défi depuis la fin de la guerre froide, va réagir face à cette agression.

D'autres ont parlé de guerres précédentes. Ils ont traité de la période menant à la Seconde Guerre mondiale, de la perte de vies et des dégâts énormes causés par cette guerre. Il y a eu le largage des bombes sur Hiroshima et Nagasaki. Certains, dont bien sûr le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ont affirmé que d'une certaine façon, la leçon à tirer de la Seconde Guerre mondiale, c'est que nous devrions nous lancer dans une autre guerre. La leçon qu'on tirerait de la période qui a précédé la Seconde Guerre mondiale serait sûrement exactement le contraire. En fait, au cours de cette période, la communauté internationale n'a pas tenté d'autres solutions que la guerre. Ce fut tout le contraire, comme l'a fait remarquer mon collègue de Trinity—Spadina, lui-même ancien combattant. Tout à fait le contraire, monsieur le Président. La communauté internationale s'est engagée activement dans des échanges commerciaux avec l'Allemagne. En fait, beaucoup des pays qui sont finalement entrés en guerre étaient aussi ceux dont les entreprises commerciales fournissaient des armes aux Allemands.

La leçon que nous devons en tirer est sans aucun doute que chaque fois qu'existe la possibilité de dures sanctions économiques ou de négociations, c'est cette possibilité que nous devrions appuyer.

Nous subissons maintenant le premier test.

[*Français*]

C'est la première fois depuis la fin de la guerre froide du monde. Comment allons-nous répondre à l'agression d'un pays contre un autre?

[*Traduction*]

J'avance que c'est de la folie de notre part, au moment où le monde s'apprête à subir son premeir test, que de nous en remettre aux armes et d'avoir recours à la guerre, dont les effets catastrophiques ne sont plus à prouver. Est-ce vraiment la meilleure chose que nous puissions faire? Nous devons sans aucun doute examiner les solutions de rechange.

Au début du conflit, il était permis d'espérer. Les Nations Unies travaillaient efficacement. Le jour qui a suivi l'invasion, une résolution a été adoptée fermement et à l'unanimité, pour condamner l'invasion. Nous espérions sincèrement qu'avec la fin de la guerre froide, l'ONU constituerait en fait un instrument de diplomatie internationale efficace. Cet espoir sera tragiquement anéanti si ce pays et d'autres membres de la coalition s'engagent dans une guerre.

Monsieur le Président, il a été intéressant d'entendre le ministre déclarer que le fait d'attendre pourrait ébranler la coalition. L'amiral Crow, l'ancien chef d'état-major des États-Unis, a déclaré qu'il était difficile de comprendre pourquoi certains considèrent notre alliance internationale suffisamment forte pour engager les hostilités, mais trop fragile pour tenir le temps de trouver une solution pacifique à ce conflit. Il a raison, monsieur le Président. Il a raison.

Il existe une solution de rechange à la guerre, et cette solution est celle que mon chef et mes collègues ont exposée au cours du présent débat, à savoir une action collective ferme, engagée dans le cadre de sanctions et de démarches diplomatiques. Le ministre a déclaré que nous ne savions pas si les sanctions portaient fruit et si elles fonctionneront.

Je sais que mes collègues nous en diront davantage sur ce sujet, et je n'ai pas l'intention de m'étendre indûment, mais je tiens à attirer l'attention de la Chambre sur quelques déclarations de gens qui, de par leurs fonctions, savent à quoi s'en tenir sur l'efficacité des sanctions.

Le directeur de la CIA, William Webster, au cours de son témoignage devant le Congrès américain, a déclaré que le «régime de Bagdad s'acheminait inexorablement vers une pénurie d'un produit sur lequel repose son avenir, l'argent. Les recettes pétrolières sont la source de vie qui maintient en place le régime actuel de Bagdad. Sans ces recettes, la dictature s'effondrera».

Si cette solution existe, pourquoi plonger notre pays dans une guerre? Pourquoi pousser le monde dans une guerre dont nous connaissons d'avance les conséquences? Nous n'avons pas à spéculer sur ce qu'elles pourraient être. On nous l'a expliqué, et je reviendrai sur ce sujet dans quelques minutes.

Beaucoup d'autres nous en ont parlé. Nous avons entendu de nouveau l'amiral Crow, maintenant à la retraite, nous dire que si les sanctions portaient fruit dans 12 ou 18 mois au lieu de six, il vaudrait tout de même la peine d'attendre, afin d'éviter la guerre avec tout son cortège de sacrifices et d'incertitudes.

En tant que néo-démocrates, nous disons que cela vaut la peine d'attendre et que nos devons éviter l'horreur démentielle d'une guerre.

Des voix: Bravo!

M. Robinson: Je pourrais donner encore d'autres citations.

[*Français*]

La Chambre sait très bien qu'il y a eu un débat très important, un débat excellent au Congrès des États-Unis. Il y a eu bien sûr un vote très serré au Sénat, dans l'autre Chambre, et beaucoup de sénateurs, de membres de la Chambre des représentants qui ont parlé ont démontré l'effet important des sanctions, et mes collègues vont en parler plus tard.

• (1830)

[*Traduction*]

Nous devons nous demander quel rôle a joué le Canada dans ce conflit. Mais, en pensant à l'avenir, il serait encore plus important de nous demander quel rôle le Canada—même encore maintenant—devrait jouer pour régler le conflit de façon pacifique.

Je serais prêt à soutenir qu'à chaque étape, le Canada ne s'est pas efforcé, devant les Nations Unies, de se prononcer de façon indépendante, mais qu'il a été mené par une politique imposée au premier ministre du Canada par George Bush.

C'était évident dès le départ. En fait, notre réponse militaire a suivi immédiatement une rencontre entre le premier ministre et George Bush et est intervenue avant que les Nations Unies aient autorisé le recours à la force pour faire appliquer les sanctions. Nous avons appuyé cette décision des Nations Unies, mais il convient de souligner que notre gouvernement conservateur n'a pas rendu de comptes aux Nations Unies, mais à George Bush. C'est là la négation de la tradition d'indépendance de notre pays pacifique.

Je crois que nous devons aussi nous demander sérieusement quels étaient les effets des mesures dirigées par les États-Unis et le Conseil de sécurité. Nous devons nous souvenir que plus tard, notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures et même le premier ministre ont déclaré très clairement qu'ils ne se souciaient pas vraiment de savoir si les Nations Unies étaient prêtes à faire la guerre au cas où les sanctions échoueraient ou avant qu'on ait pu le savoir, comme c'est le cas.

Non, notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré: «Les sanctions des Nations Unies pourraient ne pas être efficaces. Il pourrait y avoir un veto. La Chine pourrait dire non et s'il y a un veto, nous, au Canada, sommes prêts à ne pas tenir compte des Nations Unies et à prendre des mesures unilatérales.» Je n'accepte pas que le gouvernement se place maintenant sous la bannière des Nations Unis parce que cela n'est qu'une justification commode, comme ça l'est pour les États-Unis.

La situation soulève de grave questions au sujet du rôle futur des Nations Unies. Dès le départ, nos actions ont été motivées par la volonté de faire ce que George Bush nous dictait.

J'ai fait allusion à la Chine. Je tiens à dire en passant qu'en tant que communauté de nations, nous devons nous demander quel prix a été payé pour former la coalition qui a permis l'adoption de la résolution 678 qui est une résolution dangereuse et illimitée où il n'y est pas question du commandement des Nations Unies, ce qui va à l'encontre des principes fondamentaux de la Charte des droits elle-même. Les États-Unis oublient avec rapidité les horribles événements de la Place Tiananmen du 4 juin 1989 parce qu'ils s'efforcent d'établir cette coalition avec la Chine.

Je pourrais citer d'autres pays et poser la même question. D'autres le feront, j'en suis sûr.

Voici une autre question que nous en tant qu'élus du peuple devons assurément nous poser: qu'elle serait la raison de cette guerre? Quel serait l'objectif de faire la guerre actuellement? Serait-ce pour rétablir la démocratie au Koweït, en Arabie Saoudite et dans d'autres pays de cette région? Non, naturellement, le Koweït est loin d'être une démocratie.

Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a dit hier soir, c'est une société semi-féodale. Il ne s'agit pas ici de rétablir la démocratie dans des pays qui en ont grandement besoin et de respecter les droits de la personne.

S'agit-il des États-Unis qui font preuve de respect à l'égard du droit international et qui s'opposent à l'agression? Je ne pense pas qu'il faille remonter très loin dans l'histoire de ce pays dans la communauté mondiale pour reconnaître que celui-ci a, bien trop souvent, fait preuve d'un mépris complet à l'égard du droit international, que se soit à Timor-Oriental où il y a eu un génocide de plus de 200 000 personnes lors de l'invasion de l'Indonésie, qu'il s'agisse de son appui actif de régimes cruels au Chili ou à El Salvador aujourd'hui, où il investit plus de un million de dollars par jour, que ce soit son silence face à d'autres invasions et à la question du Tibet et de Chypre, ou qu'il s'agisse de son intervention, comme l'a mentionné ma collègue de Vancouver-Est, à Grenade et à Panama. À mon avis, il est très clair que les États-Unis ont une conception du droit international et un respect à son égard qui sont plutôt sélectifs, ce qui se manifeste très bien dans leur mépris des résolutions portant sur les territoires occupés.

Je voudrais souligner également, c'est important, lorqu'on examine l'histoire de ce conflit, la position que les États-Unis ont prise, pas dans un autre pays sous un autre gouvernement, mais avec l'Irak une semaine avant que ce pays n'envahisse le Koweït. Il y a eu une rencontre entre Saddam Hussein et April Glaspie, ambassadrice des États-Unis en Irak, le 25 juillet soit une semaine avant l'invasion du Koweït par l'Irak. Nous avons un compte rendu de cette rencontre. Il s'agit des propos que l'ambassadrice américaine a tenus à Saddam Hussein au cours de cette conversation une semaine avant l'invasion.

Pendant qu'ils s'entretenaient des conséquences de la baisse du prix du pétrole, elle a déclaré:

> Je crois comprendre. Je vis ici depuis des années. J'admire les efforts extraordinaires que vous déployez pour reconstruire votre pays. Je sais que vous avez besoin de fonds. Cela, nous le comprenons et nous estimons que vous devriez avoir la chance de reconstruire votre pays.

Puis l'ambassadrice américaine d'ajouter:

Mais nous n'avons pas d'opinion au sujet des conflits opposant les pays arabes les uns aux autres, comme par exemple votre différend frontalier avec le Koweït.

Je me trouvais à l'ambassade américaine du Koweït dans les années 60. À cette époque, nous avions reçu instruction de n'exprimer aucune opinion sur cette question, question qui n'avait rien à voir avec l'Amérique. James Baker a donné instruction à notre porte-parole officiel d'insister là-dessus.

Voilà le signal que le gouvernement des États-Unis d'Amérique adressait une semaine avant cette invasion. La veille de l'invasion, le gouvernement des États-Unis s'était opposé à la demande du Congrès d'imposer des sanctions économiques à l'Irak. Nous devons nous demander à quoi pourrait bien servir cette guerre destructrice. Sûrement pas à appuyer les Nations Unies, car il y a d'autres solutions que la guerre. En fait, le président des États-Unis a déclaré dans un moment de franchise que cette guerre visait à préserver le mode de vie des Américains et les réserves pétrolières. Nous, en tant que membres du Nouveau parti démocratique, estimons que le Canada aurait tort de participer à une guerre pour préserver le mode de vie des Américains, sans laisser aux sanctions le temps de faire leur oeuvre.

Je tiens à signaler par ailleurs qu'à l'issue du débat au Congrès des États-Unis, le gouvernement américain n'a obtenu un mandat que par une très faible marge, surtout au Sénat. Sauf erreur, il s'agissait de 50 voix pour et de 47 voix contre. Je soutiens par ailleurs que si la Chambre devait se prononcer en faveur de la participation active du Canada à cette guerre, une faible marge ne devrait pas permettre à une Chambre profondément divisée d'envoyer des Canadiens et des Canadiennes au combat. Dans de telles circonstances, le gouvernement des États-Unis a eu tort d'envoyer des Américains et des Américaines au combat, et le gouvernement du Canada aurait tort d'agir ainsi à son tour, surtout quand il pourrait faire autrement, ainsi que mon chef l'a signalé.

Je voudrais, au nom de non seulement, mes collègues à la Chambre, mais de tous les Canadiens, rendre hommage au chef du Nouveau Parti démocratique pour le rôle qu'elle a joué dans la recherche d'une solution pacifique à ce conflit, en se rendant à Washington pour rencontrer les dirigeants démocrates et en parcourant le Canada. Je pense que tous les Canadiens aimeraient lui exprimer leur reconnaissance et le respect qu'ils éprouvent pour le rôle de premier plan qu'elle a joué dans la recherche d'une issue pacifique à ce conflit.

Je voudrais parler brièvement des solutions que nous avons proposées et en particulier de celles que mon chef a exposées. Je souhaiterais faire valoir ensuite un ou deux points. Je sais que mon temps s'écoule rapidement. Je crois qu'on s'est entendu pour prolonger la durée de mon intervention, mais je tenterai d'être bref.

Le chef de mon parti et tous les néo-démocrates de notre caucus ont proposé une solution de rechange à la participation du Canada à cette guerre. Notre solution prévoit le maintien et même le resserrement des sanctions économiques, qui coûtent déjà plus de 2 milliards de dollars par mois à Saddam Hussein. Personne ne peut prétendre qu'il s'en sort indemme. Au contraire, le prix que l'Irak doit payer aujourd'hui pour son agression est en train de ravager son économie. Il ne faut pas nous arrêter là. Il faut renforcer ces sanctions.

• (1840)

Mais ne plongeons pas cette région dans une guerre qui pourrait se révéler très onéreuse pour le monde entier. Ayons plutôt recours à des moyens diplomatiques. La proposition de la France est très intéressante. Malheureusement, je viens de recevoir il y a quelques minutes à peine une note me signalant que cette proposition a été retirée au Conseil de sécurité. En fait, comme elle ne semblait pas intéresser les Irakiens, elle a été retirée, et celle de la Grande-Bretagne a subi le même sort par la suite.

Nous sommes naturellement très déçus. Mais il ne faut pas considérer cela comme un argument en faveur de la guerre, mais plutôt comme une motivation en vue de multiplier nos efforts afin d'obtenir la paix.

Mon chef a signalé l'importance d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient. Certains affirment: «Nous ne pouvons en faire une condition.» Si la tenue d'une conférence internationale, qui porterait sur la situation critique des Palestiniens, sur le Liban et ainsi que sur d'autres préoccupations, et qui permettrait de garantir qu'Israël respectera les résolutions 242 et 338, était souhaitable le 2 août dernier, alors elle l'est assurément aujourd'hui. Si cette conférence pouvait contribuer à résoudre ce conflit, nous devrions faire l'impossible pour en promouvoir et en favoriser la tenue. En fait, même les Nations Unies ont réclamé que cette conférence ait lieu.

[*Français*]

Les Nations Unies déclaraient qu'à un moment approprié, après le retrait non conditionnel de l'Irak du Koweït, qu'il doit y avoir une conférence sur le Moyen-Orient. Et, monsieur le Président, nous l'appuyons.

[*Traduction*]

Je veux aussi profiter de l'occasion pour exprimer, au nom de mes collègues, nos condoléances aux familles des hauts dirigeants de l'Organisation de libération de la Palestine, Saleh Khalef et Hayel Abdel-Hamid, qui ont été assasinés hier. Le cycle de violence se poursuit dans la région. Cette nouvelle nous a tous consternés. Voilà pourquoi nous devons transmettre nos condoléances et témoigner notre sympathie aux familles éprouvées et reconnaître—il est important de le faire—que l'invasion du Koweït par l'Irak n'aide malheureusement pas les Palestiniens, malgré les protestations du contraire.

La situation des Palestiniens au Koweït, tout comme situation à l'extérieur du Koweït, tout particulièrement dans les territoires occupés, s'est empirée depuis l'invasion. Il n'en est que plus important de trouver une solution équitable à ce tragique conflit.

Le dernier point que mon chef a proposé comme solution de rechange à la guerre est d'envisager un autre moyen collectif de résoudre le conflit, par exemple l'arbitrage par des organismes internationaux comme la Cour internationale de justice sur les questions de frontières. Oui, les frontières sont l'objet de litiges. Il y a l'arbitrage international, des pourparlers et des accords entre pays arabes et sur les différents pétroliers. Oui, il y avait de légitimes préoccupations concernant la surproduction et la baisse des prix non seulement par l'Irak et le Koweït, mais aussi par les Émirats arabes unis.

Certes, en tant que communauté de nations, nous devons reconnaître que le commerce insensé des armes a alimenté ce conflit. N'oublions pas que l'Union soviétique, la France et d'autres pays occidentaux ont été les principaux fournisseurs d'armes à l'Irak dans sa guerre contre l'Iran. N'oublions pas que l'Allemagne et les entreprises allemandes ont été les principaux fournisseurs de produits servant aux armes chimiques. Ce commerce des armes a rendu possible la guerre au moyen d'armes chimiques et biologiques. Il a fait surgir naturellement la menace des armes nucléaires, qu'il faut contrôler aussi dans cette région pour qu'y règne une paix durable.

Les Canadiens craignent profondément que notre pays ne soit entraîné dans une guerre. Il y a eu des manifestations, des rassemblements, des lettres, des appels téléphoniques et des télégrammes. Le nombre de jeunes en particulier est extraordinaire aux rassemblements auxquels mon collègue de Victoria et moi avons eu le privilège d'assister à Vancouver, à Montréal, à Ottawa et ailleurs. Nous avons aussi rencontré les représentants d'un bon nombre de mouvements pacifistes, comme l'Alliance canadienne pour la paix, le Winnipeg Co-ordinating Committee for Disarmament. . .

[*Français*]

. . .les artistes pour la paix, le groupe qui est membre du regroupement Échec à la guerre, qui a mené la bataille au Québec contre la folie de la guerre. . .

[*Traduction*]

. . .l'Anti-Arms Race en Colombie-Britannique, Greenpeace, l'Association pour une fédération mondiale, le Comité central mennonite du Canada, le projet «Ploughshares», Oxfam, l'Association canadienne pour les Nations Unies, le Congrès du travail du Canada, les Médecins canadiens pour la prévention de la guerre nucléaire. Tous ces groupes ont uni leurs voix pour s'adresser à nous et, par nous, au gouvernement de ce pays. Ces groupes s'opposent à la guerre. Ils veulent qu'on donne une chance à la paix. C'est ce que nous demandons aujourd'hui.

La guerre n'a absolument rien de bon. Sur le plan humain, il y a le risque que des centaines de milliers d'innocents soient tués. Les Médecins canadiens pour la prévention de la guerre nucléaire ont fait état de cela avec beaucoup d'éloquence. Il y a aussi le risque d'un désastre écologique. Mes collègues, les députés de Saanich—les Îles-du-Golfe et de Skeena, aborderont cette question des ravages dans l'environnement. La guerre sèmera la destruction économique en plusieurs points du globe. Le prix du pétrole montera en flèche. Les plus durement touchés seront bien sûr les pays les plus pauvres, dont ceux d'Europe de l'Est qui s'efforcent tant bien que mal de reconstruire leur économie.

La guerre fera en outre plus de réfugiés qu'on pourra en compter. Nous savons d'ores et déjà que, si le passage de la mer Rouge était bloqué, presque aucune aide ne pourrait plus parvenir à la corne de l'Afrique. Nous ne saurions prendre un tel risque, car la misère et la famine s'abattraient alors sur des millions de gens.

La guerre aura aussi des conséquences géopolitiques. À quoi ressemblerait la région, une fois l'Irak réduite à la soumission à coup de bombes? Qu'arriverait-il à l'Iran et à la Syrie? Imaginez un peu une région dominée par ces pays, compte tenu de la montée du fondamentalisme!

Il y a une autre conséquence dont il ne faudrait pas oublier de tenir compte. Des Canadiens, particulièrement d'origine irakienne et arabe souffrent déjà d'un sentiment d'insécurité. Force est de se demander quel rôle jouent le SCRS et les autres organismes gouvernementaux dans la création de cette atmosphère d'insécurité. Il faut bien se garder de refaire les erreurs regrettables que nous avons commises à l'endroit des Canadiens d'origine japonaise, italienne, ukrainienne et d'autres encore, durant la Deuxième Guerre mondiale et aux lendemains de cette guerre.

Je crois qu'il serait tout à fait inopportun pour le Canada de prendre part à cette guerre. Je suis convaincu qu'on peut trouver, en cette fin de XX^{e} siècle, un meilleur moyen de régler des conflits entre États.

Voilà pourquoi, monsieur le Président, j'estime que le Canada ne devrait pas participer à cette guerre. Nous avons pour rôle d'appuyer des sanctions. C'est un rôle non négligeable. Je tiens d'ailleurs à rendre hommage aux militaires, hommes et femmes, qui l'ont fait, car ils se sont acquittés de cette tâche de façon admirable. Là n'est pas la question.

En fait, si la guerre éclatait dans la région, l'embargo deviendrait un blocus, ce qui constitue un acte de guerre en droit international. En cas d'attaque armée, le Canada devrait plutôt jouer un rôle humanitaire et de pacification. Il existe divers moyens d'y arriver.

• (1850)

S'il doit y avoir la guerre, arrangeons-nous pour qu'elle n'ait pas de conséquences catastrophiques non seulement pour le Moyen-Orient, mais pour toute la planète. Faisons ainsi la guerre à la pauvreté, à la misère des sans-abri, à la destruction de l'environnement, au SIDA, au racisme et au sexisme! Déclarons la guerre à la pauvreté dans laquelle vivent un milliard d'enfants sur la Terre, situation scandaleuse! Déclarons cette guerre au nom de toute l'humanité!

Des voix: Bravo!

M. Robinson: Permettez-moi, pour terminer, d'être très clair. Nous appuyons les Nations Unies. Nous avons toujours favorisé une Organisation des Nations Unies forte et efficace.

[*Français*]

Le Nouveau parti démocratique, depuis sa fondation, et même avant, a toujours appuyé les principes des Nations Unies. Mais, madame la Présidente, évidemment, la meilleure façon d'appuyer les principes de la Charte des Nations Unies est d'appuyer une solution pacifique et non pas la guerre.

[*Traduction*]

Je tiens à clore mes observations sur une note personnelle. J'avais espéré que ce conflit et que la guerre froide céderaient le pas à une nouvelle vision et à un nouveau rôle pour les Nations Unies. La dernière guerre à laquelle les États-Unis ont participé est la guerre du Viêt-nam. Celle-ci a fait plus de 55 000 morts et des dizaines de milliers de blessés et de personnes marquées. Pourquoi?

Mon père, ma mère, ma famille et moi vivions aux États-Unis pendant cette guerre. Mes parents ont alors quitté les États-Unis parce qu'ils ne voulaient pas appuyer une guerre immorale. Ils ne voulaient pas que leur fils soit appelé à combattre dans une guerre immorale, et j'espère vivement que, 25 ans plus tard, le Canada ne se lancera pas dans une guerre aussi, sinon plus destructrice, et que le gouvernement écoutera les Canadiens de tout le pays le supplier de donner une chance à la paix.

Des voix: Bravo!

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, je félicite le porte-parole du Nouveau Parti démocratique d'avoir exposé avec autant d'ardeur et de clarté la position de son parti. Il renforce un argument qu'a présenté le chef du Parti libéral dans son discours et selon lequel nos troupes sont là-bas pour faire respecter l'embargo et les sanctions. Mais, une fois que la guerre est déclarée, cet embargo devient un blocus, comme l'a déclaré notre chef et, quand il l'a fait, certains ministériels ont ri.

Je me demande si le porte-parole du Nouveau Parti démocratique qui, si je comprends bien, est avocat, n'expliquerait pas sur quoi il fonde sa définition d'un embargo qui devient un blocus et s'il ne nous dirait pas pourquoi le blocus signifierait que nos troupes seraient alors en guerre. Peut-il préciser à la Chambre d'où il tire sa définition d'un embargo qui devient un blocus? Je crois qu'il pourrait ainsi renseigner certains des députés d'en face.

M. Robinson: Madame la Présidente, je voudrais souligner d'abord que ce débat ne porte pas sur des subtilités juridiques. Il concerne directement le rôle que le Canada peut être appelé à jouer en cas de guerre.

Venons-en à la question précise soulevée par mon collègue. En vertu du droit international—et vous pouvez consulter n'importe quel ouvrage de droit international, dont le Dicey—, si un conflit armé se déclare, un embargo devient un blocus, ce qui est interprété comme un acte de guerre en droit international.

Plus important encore, il faut considérer la situation dans toute sa réalité. En fait, si la communauté des nations ou, du moins, la coalition ou les membres de la coalition décidaient d'abandonner les sanctions et de lancer une attaque, qui comporterait un assaut des forces aériennes et terrestres, il est clair que la stratégie des sanctions serait dépassée. Comme le rôle du Canada est de faire respecter les sanctions, nous admettrions sûrement ne pas vouloir prendre part à ce genre d'offensive militaire dans ces circonstances. Je crois que c'est la position qu'adopterait la population canadienne, c'est-à-dire faire respecter les sanctions et nous tenir à l'écart d'une offensive militaire.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame la Présidente, je tiens à féliciter mon collègue et à dire que nous appuyons très énergiquement les points de vue que notre chef et lui ont exposés un peu plus tôt aujourd'hui.

Je voudrais soulever une question qui me travaille depuis que le premier ministre a pris la parole cet avant-midi. Si j'ai bien compris, il a évoqué la guerre de Corée pour justifier une autre intervention armée des Nations Unies et des États-Unis. Il se rappellera qu'il s'agissait dans ce cas-là d'une initiative de l'ONU ou d'une initiative des États-Unis drapés dans le manteau de l'ONU, et que le Canada y a participé sous l'égide du Commonwealth. Les forces américaines étaient extrêmement bien équipées, mais les Nord-Coréens ont réussi à les repousser au centre de la Corée, là où le conflit avait éclaté pour commencer.

Plusieurs milliers de personnes ont été tuées pendant cette guerre qui a fait un nombre énorme de réfugiés. J'ai vu beaucoup de gens à l'hôpital, dont des Canadiens qui avaient été blessés. La guerre a fait beaucoup d'orphelins. Toute une génération a été touchée. La guerre s'est terminée sans que personne n'y gagne quoi que ce soit, comme c'est le cas de toutes les guerres à mon avis. La guerre de Corée était un jeu d'enfants par rapport à celle qui pourrait éclater dans le Golfe, étant donné la menace que font peser les armes chimiques et nucléaires.

Je voudrais que le député parle du fait qu'on ne gagne vraiment rien à la guerre du point de vue de qui que ce soit, et qu'absolument rien ne justifie la mort d'hommes et de femmes dans les Forces armées et des nombreux civils qui en seraient victimes.

M. Robinson: Madame la Présidente, avant de répondre à la question, je voudrais rendre hommage à la députée de Vancouver-Est. Je tiens à faire remarquer qu'en tant que femme, elle a exposé à bien des égards avec beaucoup d'éloquence et d'énergie l'opinion des femmes de tout le pays qui, d'après les sondages d'opinion, reconnaissent en nombres beaucoup plus grands que les hommes, que la guerre est une folie. Il est très intéressant de constater ce fait. J'espère que nous entendrons à la Chambre les voix de beaucoup de femmes députées, sinon de toutes, avant la fin du débat.

J'aimerais bien être d'accord avec son argument, mais la Corée n'est sûrement pas l'exemple d'un succès pour les Nations Unies. Le commandement était assuré par l'ONU, mais l'Union soviétique n'était même pas présente quand la décision a été prise. Elle était absente du Conseil de sécurité. Au lieu de revenir sur le passé—sauf pour en tirer des leçons—, nous devrions nous tourner vers l'avenir.

Nous devons tous relever le défi de construire un nouveau cadre de sécurité collective par l'intermédiaire des Nations Unies et des organismes régionaux comme la CSCE, qui rendent la possibilité de la guerre impensable. C'est exactement ainsi que je vois la situation. La guerre serait impensable dans le golfe et elle devrait l'être dans n'importe quelle région du monde. Nous ne sommes certainement plus assez fous pour faire la guerre. La communauté des nations doit être capable, au sein des Nations Unies, de trouver d'autres solutions, y compris les sanctions, qui tiendront compte du fait que personne ne gagne jamais une guerre.

• (1900)

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, je voudrais brièvement féliciter mon collègue, le député de Burnaby—Kingsway, pour son très bon exposé sur notre position contre la guerre.

Je voudrais l'inviter à commenter davantage la question des sanctions, le principal moyen qui a été utilisé jusqu'à maintenant pour obtenir une solution négociée. Le député a-t-il des moyens à suggérer pour renforcer les sanctions contre l'Irak?

Le secrétaire d'État a dit que les sanctions étaient peut-être efficaces contre les Irakiens, mais pas contre leur dirigeant ou contre l'armée. Le député peut-il dire s'il est possible que même le gouvernement le plus assoiffé de sang puisse poursuivre la guerre, comme il le fait

actuellement, si son peuple ne le soutient absolument pas?

[*Français*]

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Madame la Présidente, je continue de croire que même sans renforcer les sanctions économiques qui existent déjà, que ces sanctions économiques ont un effet très important, un effet qui deviendra plus important après le passage du temps. Madame la Présidente, il y a beaucoup de preuves pour ce fait. . .

Mme Gibeau: Quelles preuves?

M. Robinson: Si ce n'était pas le cas, on peut bien sûr renforcer. Il y a plusieurs moyens de renforcer les sanctions économiques. Mais n'oublions pas, madame la Présidente, l'effet des sanctions économiques dans d'autres conflits, l'effet des sanctions économiques, par exemple, en Rhodésie. Elles ont eu un effet très important. L'effet des sanctions économiques au Népal, l'effet des sanctions économiques en Afrique du Sud. Elles ont eu un effet. Mais, madame la Présidente, abandonner les sanctions économiques pour une guerre–catastrophe serait de la folie absolue.

[*Traduction*]

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre des Anciens combattants): Madame la Présidente, aujourd'hui, la Chambre discute de la grave question du golfe Persique pour la troisième fois en trois mois. L'enjeu est beaucoup plus élevé qu'il ne l'était le 23 octobre et le 29 novembre car, aujourd'hui le 15 janvier 1991, le monde se trouve devant une échéance critique sur le plan militaire et politique.

L'agression éhontée de Saddam Hussein et de l'armée irakienne contre un voisin arabe, le Koweït, a été universellement condamnée par les nations du monde qui ont fait preuve d'une unité extraordinaire.

Le Koweït a été brutalement attaqué, conquis et annexé par l'Irak, un pays qui a la quatrième armée du monde. Saddam Hussein ne s'en est ni excusé ni repenti. Bien au contraire, il a dit clairement que le Koweït n'était que la première d'une série de conquêtes, en dépit du fait que la plupart de ses voisins sont, comme le Koweït, des membres souverains à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

Tous les Canadiens pensent aux risques énormes qui découleront de la décision que nous prendrons cette semaine. Les conséquences d'une guerre sont considérables et révoltantes. C'est précisément pour cette raison que je profite de l'occasion pour exprimer mon point de vue.

Pour le ministre des Anciens combattants, la possibilité d'une guerre dans le golfe Persique est particulièrement pénible, car les conséquences des conflits armés sont la réalité quotidienne de son ministère. Tous les jours, nous devons nous occuper de gens qui ont été aveuglés pendant la guerre des tranchées durant la Première Guerre mondiale. La guerre chimique n'est pas nouvelle pour eux. Nous nous occupons d'hommes et de femmes blessés mentalement, physiquement ou moralement qui passeront le reste de leur vie dans des centres de rééducation, des hôpitaux, des maisons de santé ou des services psychiatriques. Pour cette raison, monsieur le Président, aucun ministre des anciens combattants ne peut envisager une autre guerre qu'avec horreur et appréhension.

Dans la circonscription que je sers, nos anciens combattants sont les derniers à traiter à la légère la participation de notre pays à un conflit militaire. Ils sont allés à la guerre et ont vu de leurs yeux le sang, la souffrance, la destruction et la mort.

Ce sont pour ces raisons profondes que le gouvernement recherche inlassablement un règlement pacifique de cette crise. Il nous reste encore l'héritage laissé par les anciens combattants qui vivent toujours et par leurs caramades ensevelis en terre étrangère. Le souvenir de leur sacrifice fait en sorte que le Canada cherche tous les moyens légitimes pour maintenir la paix. Nous l'avons fait et continuerons en ce sens.

Afin de demeurer fidèles à leur mémoire, il faut toutefois que nous respections la raison pour laquelle nos anciens combattants ont lutté avec tant de bravoure pour le Canada: préserver la liberté, établir un nouvel ordre mondial et lutter contre l'agression barbare non déguisée. Adopter une position de paix à tout prix profanerait leur mémoire et rendrait leur sacrifice inutile. Cela, nous ne le ferons pas.

Il est paradoxal que la plupart des Canadiens qui vivent aujourd'hui n'ont jamais connu les horreurs de la guerre. Plus des deux tiers ne sont nés qu'après la Seconde Guerre mondiale. Plus de 55 p. 100 ont vu le jour après la guerre de Corée.

Bon nombre de nos anciens combattants et, bien sûr, l'ensemble de la population canadienne, savent que l'enjeu dans le golfe est extrêmement important et que le monde devrait tout faire pour mettre fin à une agression brutale et non déguisée par les tyrans de ce monde.

Il y a de cruelles leçons à tirer de l'histoire. L'échec de la Société des Nations entre les deux guerres mondiales en est un exemple manifeste. On a ainsi appris que les tactiques d'apaisement et la réticence à traiter les agressions se sont toujours conclues par un échec retentissant et ont peut–être coûté plus de vies à la longue.

Par conséquent, après la Seconde Guerre mondiale, le monde libre a résolu d'établir une nouvelle structure l'Organisation des Nations Unies, qui devait éviter les erreurs et les faiblesses de la Société des nations. Le Canada est un membre fondateur de l'ONU et l'a toujours soutenue avec empressement.

De fait, nous sommes aujourd'hui membre du Conseil de sécurité de cette organisation. Arrivant 31e parmi les pays membres, au chapitre de la population, le Canada se classe quatrième sur le plan de sa contribution financière à l'organisation, mais son soutien ne s'arrête pas là. Nous l'avons prouvé en Corée, il y a 40 ans, en envoyant 26 000 volontaires. Nous avons toujours été à l'avant-scène dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Tous les Canadiens sont fiers du fait que leurs compatriotes militaires aient obtenu le prix Nobel de la paix, pour ses efforts et la contribution qu'ils ont fournis au cours des 45 dernières années.

On nous demande de soutenir les Nations Unies en appuyant une résolution simple et directe, soit que la Chambre réaffirme son appui aux Nations Unies pour mettre fin à l'agression du Koweït par l'Irak.

Cinq mois et demi ont passé depuis que l'Irak a attaqué le Koweït. Les négociations, les pourparlers, les missions de paix, les démarches diplomatiques, les sanctions économiques, les embargos et, surtout, la patience à toute épreuve ne sont pas parvenus à convaincre Saddam Hussein de se retirer du territoire conquis.

L'Irak s'est montré constamment intransigeant et obstiné, malgré que la plupart des pays du monde se soient unis pour condamner sa brutale agression d'un autre État souverain des Nations Unies.

L'Irak n'a tenu aucun compte des douze résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, plusieurs d'entre elles ayant été rédigées, puis endossées conjointement, par le Canada. Plus de 30 pays ont envoyé des troupes et du matériel pour faire respecter ces résolutions.

• (1910)

Les efforts diplomatiques ont avorté jusqu'ici, et l'Irak n'a pas cédé devant les sanctions économiques parce que Saddam Hussein a cette sinistre habileté d'en imposer le fardeau aux pauvres irakiens et non pas à la classe dirigeante politique et militaire du pays.

Si le monde libre ferme les yeux pendant qu'un pays envahit et annexe un autre État souverain, la paix et l'ordre sont indiscutablement en péril dans le monde. La liberté, l'indépendance, la paix et l'ordre deviennent des mots creux et dénués de sens.

Le Canada et les autres pays pacifiques ont beaucoup à perdre dans cette affaire. La question qui se pose est simple: sacrifiera-t-on l'ordre mondial au nom d'expédients politiques et de l'apaisement, en raison d'un manque de détermination quand les choses se corsent? Je ne crois pas que nous devrions le faire en ce qui me concerne. Je suis d'avis que les efforts des Nations Unies et des 30 pays de la coalition méritent le soutien inconditionnel des Canadiens.

Nous sommes respectés dans le monde entier en tant pays attaché à la cause de la paix parce que nous n'avons jamais été perçus comme une menace pour les autres pays. Victor Suthren, directeur du Musée canadien de la guerre, a fort bien décrit la psychologie des Canadiens quand il a déclaré ce qui suit:

> Les Canadiens ont combattu au sein des troupes françaises et britanniques et finalement dans les contingents de leur propre pays. Ils se sont battus avec une férocité qui leur a permis de se tailler, pour des gens notoirement non militaristes, une réputation militaire bien plus valable que celle de nombreux pays qui se complaisent beaucoup plus volontiers dans les manifestations de chauvinisme et de militarisme avoué.
>
> Les Canadiens maintiennent des forces armées minimales et s'occupent d'assurer la paix, l'ordre et le bon gouvernement au sein d'une société hautement civilisée qui sait s'autodiscipliner. Ils ne prennent les armes que pour mettre fin à une guerre ou à un conflit. Après avoir battu des matamores armés, ils rangent leurs armes sans trop de cérémonie pour s'occuper des affaires de leurs pays. Ils ne jouent jamais à la guerre et ils ne voient pas dans le recours aux armes la solution à l'injustice sociale ou à l'échec personnel. . .

Victor Suthren explique ensuite que «les Canadiens sont des gens paisibles de nature et capables de vivre sans faire la guerre précisément parce qu'ils peuvent la faire avec une terrible efficacité sans donner le moindrement dans le romantisme».

Une personne saine d'esprit ne veut pas faire la guerre avant d'avoir tout fait pour sauver la paix. Nous sommes maintenant arrivés à un tournant capital de l'histoire où tout semble démontrer qu'à moins d'un miracle, l'heure de vérité à sonné. C'est vraiment un moment rempli d'inquiétude pour notre pays. En tant que législateurs, nous ne pouvons certes plus nous soustraire à notre destin.

Je soutiens le gouvernement et les Nations Unies pour les raisons que je viens d'énumérer. N'ayant pas d'autre choix que de voter pour une mesure qui pourrait aboutir à la guerre, je continue de prier pour la paix.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, je suis heureux que le ministre des Anciens combattants ait pris part au débat.

Comme lui, j'ai parlé à beaucoup d'anciens combattants de ma circonscription de Parkdale—High Park. La plupart d'entre eux m'ont conseillé de venir prendre part au débat de ce soir et de lutter pour éviter toute participation à une action militaire.

Ce qu'ils m'ont dit, c'est qu'il faudrait donner plus de temps aux sanctions de faire effet, d'examiner d'autres voies diplomatiques et d'éviter à tout prix la guerre, et ce pour les mêmes raisons que celles données par le ministre: ils sont allés à la guerre, ils ont versé leur sang et ils ont perdu des compagnons. Ils savent ce qu'est la guerre.

Le gouvernement dont le ministre fait partie gouverne et prend beaucoup de décisions en fonction des sondages. Je demande au ministre si son ministère ou lui ont fait des sondages auprès des anciens combattants canadiens et quel pourcentage d'entre eux ont exhorté le gouvernement à laisser aux sanctions plus de temps ou à recourir à la voie diplomatique plutôt que de s'engager dans une action militaire.

J'ai une deuxième question à lui poser. Il a entendu notre chef proposer un amendement à la motion du gouvernement parce qu'il est clair que cette motion donne à nos troupes un rôle offensif à compter de minuit ce soir, le 15 janvier.

Je me demande s'il appuiera l'amendement de l'opposition officielle et, sinon, s'il peut en donner les raisons car, par cet amendement, nous serions prêt à appuyer la motion du gouvernement. Mais si le gouvenrement refuse notre amendement, notre parti ne pourra en aucun cas lui donner carte blanche pour engager nos troupes, à compter de minuit, dans un rôle offensif, et lui faire abandonner ainsi le rôle défensif qu'elles jouaient jusqu'à maintenant.

M. Merrithew: Madame la Présidente, dans sa première question, le député a demandé si nous avons fait des sondages. Je dois lui dire que le gouvernement, je suis sérieux, ne dirige pas le pays à la lumière de sondages. Peut-être devrions-nous le faire, mais ce n'est pas le cas.

Fait à noter, je me suis entretenu avec les dirigeants des groupes d'anciens combattants. En fait, c'était aujourd'hui. Je ne peux me faire l'interprète de tous leurs membres, mais ils savent qu'il ne faut pas reculer et qu'il faut défendre les principes ainsi que les raisons pour lesquelles ils ont combattu et ont perdu la vie, soit la paix mondiale et l'élimination de toute agression brutale où que ce soit dans le monde. Ce sont nos meilleurs défenseurs de la paix et de l'ordre dans le monde. Ils appuient les efforts des Nations Unies et ils en ont fait part au gouvernement dans leurs lettres.

Sans les citer mot à mot, je peux vous dire que ce sont les personnes les plus sérieuses du monde quand il est question de guerre parce qu'elles savent qu'elle est brutale. Elles l'ont vue, elles l'ont sentie, elles l'ont entendue, elles y ont goûté. Voilà pourquoi j'ai beaucoup de respect pour leurs opinions.

Dans sa deuxième question, le député a demandé si nous appuyons l'amendement que son chef a proposé au début du débat. J'ai dit clairement que minuit ce soir est l'heure limite qui a été établie il y a déjà très longtemps. Je n'ai jamais pris cette limite à la légère, car elle est très importante pour les Canadiens et pour la coalition de trente pays qui ont misé fortement sur la résolution 678 ainsi que sur les onze autres résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Nous appuyons—moi y compris—les initiatives des Nations Unies. Autrement, où allons-nous? Accordons-nous une récompense à l'agresseur? Disons-nous à Saddam Hussein: «Vous avez bien fait. Continuez.» Ou faisons-nous quelque chose pour imposer un délai et demander l'appui des autres pays du monde—ce que nous avons fait—afin de dire: «Bon, ça suffit. Le temps est venu d'arrêter. Voici ce qui va arriver.» C'est très simple. Ils doivent quitter le pays qu'ils ont envahi et qu'ils ont annexé.

Je pense que c'est équitable. J'appuie cette position et je soutiens les Nations Unies.

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Madame la Présidente, je tiens à féliciter le ministre de ses propos. Je me réjouis qu'en tant que représentant de la même province que moi, il ait pu s'exprimer sur cette très grave question. Bien que nous appartenions à des partis différents et défendions des points de vue divergents, il importe, à mon avis, que nous ayons tous l'occasion de nous exprimer.

• (1920)

Je tiens à rétablir les faits, car il importe que nos compatriotes de toutes les régions du Canada connaissent la position de tous les partis et de tous les députés à l'égard des résolutions des Nations Unies. On semble se méprendre sur notre position à l'égard de l'ONU. En terminant, le ministre a déclaré qu'il appuyait les Nations Unies. Je dois déclarer à mon tour que le parti libéral du Canada soutient lui aussi les Nations Unies.

Examinons les événements. Au moment où l'Irak a envahi le Koweït, nous nous sommes prononcés en faveur de la résolution que la Chambre des communes a adoptée, le 23 octobre 1990, pour appuyer les résolutions 660 et 662 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous avons également appuyé ses résolutions 661 et 670 imposant des sanctions obligatoires. Nous nous sommes prononcés enfin en faveur du recours à la force militaire pour assurer l'exécution de ces sanctions. Mais c'est quand les députés se demandent s'ils sont allés assez loin que nous différons d'opinion.

À mon avis, tous les députés, à quelque parti qu'ils appartiennent et quelle que soit la région de notre pays qu'ils représentent, n'ont qu'un seul objectif, soit celui d'obliger Saddam Hussein à se retirer du Koweït. Là où ils diffèrent d'opinion, c'est sur les moyens à mettre en oeuvre pour y arriver.

Je tiens à m'assurer que le ministre a bien compris que nous visons le même objectif que lui, mais que nous proposons d'y arriver par des voies différentes. Nous estimons qu'on devrait accorder aux sanctions le temps de faire leur oeuvre. À l'automne, le président des États-Unis, son secrétaire d'État et le commissaire de la CIA reconnaissaient que les sanctions donnaient des résultats. Les spécialistes admettent que les effets des sanctions se feraient sentir dans environ une douzaine de mois. Nous estimons très important de permettre à ces sanctions de faire leur oeuvre. J'ai estimé nécessaire de faire ce soir ces observations.

Par ailleurs, j'aimerais ajouter, et le ministre en conviendra sûrement, que nous appuyons les efforts que nos militaires déploient dans la région du Golfe, en ce sens que nous sommes plein d'admiration pour le professionnalisme dont nos militaires, hommes et femmes, font preuve dans l'exercice de leurs fonctions. Je tiens à féliciter nos soldats pour la façon dont ils se comportent à l'occasion de cette deuxième crise majeure depuis un an. Ce sont des professionnels, et ils en donnent la preuve encore une fois. Espérons que nous parviendrons à éviter cette guerre.

M. Merrithew: Madame la Présidente, j'apprécie la sincérité manifeste du député de Restigouche—Chaleur. Je le connais depuis un certain temps et je sais qu'il aborde les grandes questions avec énormément de sincérité.

Mais il reste qu'un pays s'est rendu coupable d'une agression éhontée contre un pays voisin. L'attaquant a eu recours à la force, il a saccagé le territoire qu'il a envahi, a violé d'innocentes victimes, et a chassé la moitié de la population hors du Koweït, qu'il a annexé à son pays après en avoir fait une province. Voilà les faits. Il faut réagir. Il faut défendre nos principes. C'est justement ce qu'ont fait les Nations Unies ainsi que la coalition de 30 pays, et elles ont de plus fixé une échéance.

Je sais que beaucoup de gens prétendent que nous n'avons pas attendu assez longtemps pour que les sanctions donnent des résultats. On nous l'a souvent répété aujourd'hui. Mais selon le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, rien ne prouve que les sanctions ou l'embargo donneront des résultats concrets.

Le fait que Saddam Hussein n'ait pas encore changé d'idée prouve bien le contraire. Il n'a aucun regret. Il n'a pas l'intention de se retirer du pays qu'il a conquis. En fait, les sanctions ne parviendront pas à le faire changer d'idée. Certains pays font face à des sanctions depuis au moins dix ans. Combien de temps allons-nous leur donner pour qu'ils se préparent à toute éventualité, accroissent leurs moyens de défense, mettent au point d'autres armes, peut-être même des armes nucléaires qu'ils utiliseront pour tuer nos soldats, avant que les Nations Unies ne se décident enfin à passer aux actes? Il faut fixer une échéance. On l'a fait. Cinq mois et demis se sont écoulés depuis cette agression, et je pense qu'il est temps. Rien n'indique que Saddam Hussein et le peuple irakien sont contrits ou sont disposés à se retirer du Koweït. Ils ne font que se moquer, avec dédain et en toute impunité, des Nations Unies et en fait du monde entier. Ils se moquent de ce qui arrivera.

Laisser à Saddam Hussein davantage de temps comporte deux principaux inconvénients: il pourra construire des ouvrages défensifs et nous devons composer avec le simple principe qu'on a fixé une date limite il y a cinq mois et demis après une agression brutale et la conquête d'un autre pays. Il a eu tout le temps de manifester son intention et de reconnaître ce que le monde s'accorde à considérer comme un méfait de la part de son pays et de son peuple.

Que se passera-t-il si nous continuons à reculer et à dire à Saddam Hussein: «Cela ne fait rien. Les dates limites ne veulent rien dire. Ne vous occupez pas des États-Unis. Cela n'a pas d'importance». À mon avis, les gens libres et réfléchis doivent quelquefois tenir bon, défendre leurs principes et prendre position sur des questions comme celle-ci. Ce jour est venu, et j'appuie cette attitude.

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Madame la Présidente, la crise dans le golfe Persique attire l'attention de tous les gens. Il est difficile d'aller où que ce soit sans entendre parler de la crise et du danger d'une guerre.

J'écoutais le ministre en face à la fin de son discours, alors qu'il disait au sujet des sanctions, des embargos, qu'il n'y a pas de preuve qu'ils ont un effet. Il m'est assez difficile de comprendre cela lorsqu'on voit, dans toutes les analyses faites par les plus grands experts du monde entier, que les sanctions contre l'Irak portent fruit. Je pourrais vous citer ici des articles, des chiffres qui ont été remis au Congrès américain par le sénateur Mitchell, un homme qui a une grande réputation au Congrès. Le sénateur Gore du Tennessee, le sénateur Edward Kennedy et même les dirigeants de la CIA américaine ont dit que, effectivement, les sanctions sont très efficaces contre l'Irak.

Malgré cela, il y a des gens qui disent que les sanctions ne réussissent pas à mettre l'Irak à genoux. Même nos propres collègues ici dans cette Chambre, le député de Winnipeg-Sud-Centre, M. Axworthy, le député néo-démocrate, M. Svend Robinson et le député conservateur, M. Corbett ont vu de leurs yeux qu'effectivement, les sanctions sont en train de battre l'Irak dans son rôle d'agresseur.

Toute la question de l'histoire du Moyen-Orient ne commence pas le 2 août. C'est sûr. Ce n'est pas à cause de l'invasion du Koweït par l'Irak que tout le monde a pris connaissance du Moyen-Orient comme jamais cela ne s'était vu dans l'opinion publique. Cette question-là date depuis 100 ans, 100 ans d'injustice, 100 ans d'exploitation des gens parce qu'ils ont du pétrole sur leur sol. Il y a des pays dans le monde qui ont l'intention de prendre possession de cette richessse, même si elle ne se trouve pas chez eux. Est-ce qu'il est surprenant qu'on ait une crise au Moyen-Orient, et que finalement, cela ait éclaté?

J'écoutais, au Congrès américain, différents sénateurs—évidemment, ils possèdent des informations privilégiées, parce qu'ils ont prétendument et je n'en doute aucunement, des sources d'informations sur ce qui se passe—ces sénateur, dis-je, ont donné des preuves remarquables de l'effet des sanctions. Je pourrais vous en citer quelques-unes en passant: 90 p. 100 des importations vers l'Irak sont arrêtés. Même, madame la Présidente, l'argent iraqien, l'argent en papier est imprimé en Angleterre. Est-ce que cela vous donne une idée à quel point l'Irak est à genoux? Ils n'ont pas d'infrastructure industrielle dans ce pays-là. Ils sont passés des chameaux aux Cadillacs! Ils n'ont rien au niveau des infrastructures. Ils sont dépendants des importations de partout. Puis on a réussi, avec d'autres pays, à leur imposer un embargo.

• (1930)

Mais depuis les élections du 8 novembre au Congrès, on entend une autre histoire qui est de prendre des mesures militaires, de prendre le risque de déclencher une guerre dont le résultat est fort douteux, sans compter les milliers d'innocents qui vont mourir. Et pour quelle raison, quand on a un principe, c'est-à-dire l'appui des nations pour des sanctions, et graduellement? Ce sont des faits. Qu'on n'essaie pas de nous faire croire que les sanctions ne fonctionneront pas. C'est faux! L'histoire va démontrer que si un conflit éclate, cela va être une tache noire contre les pays qui l'ont déclenchée, et qui n'est pas du tout nécessaire.

[*Traduction*]

Plus longtemps on continuera à appliquer les sanctions, plus l'Irak, l'agresseur, sera affaibli. Si l'agresseur s'affaiblit, qu'est-ce qu'on peut souhaiter de mieux en l'occurence? Nous ne nous battons pas, et il s'affaiblit.

Logiquement, l'Irak ne peut pas continuer ainsi indéfiniment. L'agresseur, Saddam Hussein, doit composer avec un compte à rebours limité qui joue contre lui et qui est en notre faveur. Il ne faut pas être un grand stratège pour comprendre la situation interne précaire que connaît l'Irak.

En écoutant les sénateurs américains, il était évident que personne ne pouvait critiquer les sanctions. Personne ne pouvait dire qu'elles n'étaient pas efficaces, parce qu'elle le sont. Les Irakiens n'ont aucune infrastructure industrielle et ils n'ont pas d'industrie pour conserver la force militaire dont ils ont besoin. Les Irakiens dépendent entièrement des importations et, comme je l'ai déjà mentionné, leurs billets de banque sont imprimés en Angleterre. Imaginez-vous donc!

Le rôle du Canada dans toute cette affaire a été réduit. Nous ne sommes ni une force militaire ni une force de dissuasion. Néanmoins, nous ne nous sommes auparavant jamais sentis diminués à cause de la réputation dont nous jouissions de force de maintien de la paix. On nous faisait confiance, et nous avions une politique étrangère indépendante.

Les autres pays pouvaient compter sur le Canada pour son autorité morale et demander notre appui au sein des Nations Unies. Que s'est-il passé au cours des derniers mois? Comment se fait-il que nous fassions désormais partie intégrante du camp militaire américain? Nous faisons partie de la communauté des nations qui, sous le drapeau et les auspices des Nations Unies, est farouchement déterminée à déployer tous les efforts possibles pour éviter la guerre, à faire respecter le droit international ainsi qu'à utiliser sanctions, embargos, diplomatie et moyens de pression pour ramener le bon sens, fatiguer l'agresseur, le démoraliser et le priver de tous ses moyens lui permettant de poursuivre ou de maintenir le cours de son agression. Voilà ce que nous sommes, voilà ce que sont tous les pays pacifiques.

La crise au Moyen-Orient n'est pas une surprise. Elle est plutôt la conséquence d'années d'agitation, d'injustice—et Dieu sait qu'il y a eu des injustices. Pour reprendre les commentaires de ma collègue de Western Arctic, s'il y a un conflit ou une guerre au Moyen-Orient, nous verrons apparaître d'autres Saddam Hussein cherchant à venger ce qui se sera produit. C'est l'évidence même.

Réfléchissez aux injustices et à la lutte nécessaires pour contrôler les ressources pétrolières du Moyen-Orient. Autrefois, on a tracé des frontières arbitraires et appuyé des régimes non démocratiques de rois, de princes ou d'émirs qui monopolisaient les richesses pour leurs propres fins, richesses qui, pour la plupart, aboutissaient dans le Trésor américain sous la forme d'obligations, dans les banques européennes et dans des investissements dans les pays étrangers. Mais ces richesses ne servaient pas au bien de leurs propres peuples. Nous appuyons des leaders de ce genre.

Le Canada se trouve actuellement à un carrefour de son histoire. Faisons-nous désormais partie des nations qui risquent de s'engager dans une guerre étrangère sous le prétexte de protéger leurs intérêts nationaux? Non. Nous nous voyons plutôt comme des pacificateurs et non pas comme des manipulateurs d'explosifs.

[*Français*]

Madame la Présidente, l'histoire a démontré que lorsqu'il y a un conflit et que la menace de guerre ne mène absolument à rien, comme de mes collègues ont dit: Dans une guerre, il n'y a pas de gagnant. C'est sûr qu'il n'y a pas de gagnant, il y a simplement qu'il y en a qui perdent moins que les autres, mais ce sont tous des perdants. Dans ce conflit du Moyen-Orient, j'espère qu'il va y avoir un retour au bon sens quand on va se rendre compte que les sanctions sont la meilleure façon de mettre fin à une agression. Pour une fois dans l'histoire de l'humanité on a la chance de démontrer que les sanctions peuvent être utilisées, cela va être le plus grand pas que l'on puisse faire dans notre civilisation de démontrer pour une fois que ce n'est pas nécessaire de déclencher la guerre, de mener des attaques et de tuer des innocents. On a eu trop d'innocents qui sont morts au Moyen-Orient. Est-il nécessaire d'évoquer le sacrifice que le Liban a enduré par des armées de l'extérieur? Est-il nécessaire d'évoquer la souffrance des Palestiniens qui ont été victimes d'injustices pendant combien d'années? Et on n'a rien fait.

Des voix: On continue de ne rien faire.

M. Assad: Et on continue de ne rien faire. Mais du moment qu'il y a un pays qui a un peu de pétrole on est là «au nom de l'intérêt national». C'est de l'hypocrisie de la pire espèce, jamais vue. Et le Canada a une réputation internationale depuis des années, sous Pearson, sous Saint-Laurent, sous M. Trudeau, et même sous John Diefenbaker, il faut le dire, car il a vu à ce que le Canada ait une politique extérieure indépendante, d'aucune façon attachée à celle des États-Unis.

En terminant, si j'avais une fois dans ma vie à formuler un voeu, une prière, ce serait que le Canada accepte de dire aux États-Unis et à tous les autres pays qui veulent se joindre aux Américains: Nous allons attendre que les sanctions fassent effet, même si cela prend des mois, même si cela prend un an, et les grands experts disent que c'est une question de temps. Nous avons du temps, nous avons 5 000 ans d'histoire, de guerres, d'injustices et de sacrifices et de morts, qu'est-ce que cela peut faire d'attendre six mois de plus pour démontrer que la civilisation va faire un pas en avant. Et je voudrais que notre pays, le Canada soit parmi ceux qui a dit au monde: On est pour des sanctions, on est contre tout conflit qui puisse porter à la guerre, et on croit qu'avec le temps, avec les autres nations, nous pourrons atteindre notre but et sauvegarder la paix, et pour la première fois dans l'histoire de l'humanité on va mettre fin à des conflits de guerre pour atteindre un objectif de faire disparaître des agresseurs de cette planète.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame la Présidente, je veux d'abord féliciter chaleureusement mon collègue québécois authentique, né d'une mère canadienne-française québécoise et d'un père libanais, ce qui fait qu'il raisonne, il comprend, comme beaucoup de Québécois et de Québécoises actuellement ce qui se passe au Moyen-Orient. Et sans faire de discours, puisque ce n'est qu'une période de réflexion sur le discours de mon collègue, je voudrais, plutôt que de faire des

commentaires, lui poser une question directement, mais je veux le féliciter de son attachement et aussi démontrer depuis son arrivée au Parlement qu'il a de la continuité. Ce n'est pas un homme qui change d'opinion selon les humeurs du jour. Je veux le féliciter de cela aussi. Son apport à la discussion au caucus a été remarquable. On n'a pas le droit d'en parler, mais cela a été remarquable. Je voudrais lui poser une simple question et s'il voulait avoir l'amabilité d'élaborer sur son opinion à l'effet que le temps est venu et plus que jamais, à cause des circonstances, d'annoncer une conférence internationale sur tous les problèmes au Moyen-Orient. Et que si tel était le cas, que le premier ministre du Canada, sans craindre, prenne la direction aux Nations Unies, par son ministre des Affaires étrangères, de faire une dernière grande initiative. J'aimerais que mon collègue amicalement nous fasse quelques réflexions sur ce que je viens de dire.

• (1940)

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de ses paroles très gentilles. Évidemment, ça fait des années qu'on espère qu'à un moment donné il y aurait des nations, que ce soit de l'Europe, de l'Amérique, qui décident d'avoir une conférence internationale sur la situation au Moyen-Orient. Il n'y a pas de doute que cela aurait été la plus grande fierté que j'aurais pu avoir de mon pays, si cela avait été le Canada qui aurait pris l'initiative de dire aux Nations Unies: Le temps est finalement, inévitablement arrivé qu'une conférence internationale arrive, qu'on règle les problèmes du Moyen-Orient, qu'on corrige les injustices du passé, qu'on s'assure que les Libanais soient en paix chez eux, que les Palestiniens se trouvent une place pour se reposer la tête et qu'Israël soit assuré de ses frontières et de ne pas s'inquiéter des agresseurs. Mais tant et aussi longtemps que la situation est telle au Moyen-Orient qu'on supporte des pays qui ont aucune notion de démocratie, mais qui ont une ressource extrêmement importante, tant et aussi longtemps qu'on refuse de regarder les véritables problèmes au Moyen-Orient, on ne peut pas s'attendre miraculeusement, ni avec la force... Ce n'est pas la force qui va régler ce conflit, peu importe s'ils font sauter trois quarts du Moyen-Orient, cela ne règlera pas le problème.

Et s'il y a un temps, moi je dis que le temps est arrivé et j'espère, et c'est peut-être le message que l'opposition—autant de notre côté, le Parti libéral que le Nouveau parti démocratique,—voudrait dire au gouvernement et au premier ministre, à notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures, de faire ce dernier effort, de prendre cette initiative aux Nations Unies, de dire: Si c'est la conférence internationale qui peut faire avancer cette question, on la propose. Espérons-le.

Mme le vice-président: Autres questions ou commentaires? Reprise du débat. La parole est à l'honorable députée de Bourassa.

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Madame la Présidente, les enjeux de la question que nous discutons ce soir sont extrêmement sérieux et j'aimerais dire jusqu'à quel point j'ai été frappée par la sincérité, le sérieux et l'intelligence des propos de ceux qui m'ont précédé dans ce débat.

La plupart des gens de ma circonscription de Bourassa, comme la plupart de nos concitoyens et concitoyennes à travers le pays, ne sont pas des spécialistes en matière de politique internationale. Ils ne passent pas leur journée à essayer de comprendre les nuances et les aléas des relations internationales. Ils consacrent leur journée à gagner leur vie et à améliorer le bien-être de leur famille. Néanmoins, ce sont des gens de bonne volonté qui pratiquent le gros bon sens tous les jours de la semaine. Et quand ils sont placés devant des questions telles que la participation canadienne dans la crise du golfe Persique, ils ont l'habitude de poser des questions directes et pratiques. Ils veulent savoir pourquoi le Canada s'implique dans la crise du golfe Persique. Après tout, ne s'agit-il pas d'une région bien lointaine et ne s'agit-il tout simplement pas d'un conflit entre pays arabes qui cherchent à s'accaparer le contrôle d'une plus grande quantité de pétrole? Pour quelles raisons risquerions-nous la vie de centaine de soldats et de marins canadiens, dont certains ont leur résidence à Montréal-Nord pour une question de pétrole? Qu'est-ce que cela veut dire pour les gens de ma circonscription de Bourassa, du Québec comme du Canada?

Bien qu'il soit toujours dangereux d'expliquer des situations si complexes par des analogies, elles servent souvent à illustrer le fond des questions. À mon avis, l'invasion est ni plus ni moins que l'équivalent d'un vol. Prendre le contrôle du territoire d'un pays, c'est comme voler la propriété de son voisin, pire encore, c'est comme battre son voisin pour voler sa propriété.

Dans le cas du Koweït, le voisin en question fournit une bonne part du pétrole dont la communauté a besoin. Or, voler sa propriété n'est pas seulement une question qui intéresse les deux voisins qui se battent, c'est une question qui touche toute la communauté. Et si on ne fait rien pour empêcher ce vol et cette violence, qui sera le prochain voisin à subir le même sort?

Voilà l'essentiel de la question que nous devons trancher dans ce débat. Nous ne pouvons pas tolérer de tels gestes parce qu'ils ont des retombées pour tout le monde et parce que nous avons des principes et des valeurs morales selon lesquels de tels gestes sont inacceptables et intolérables. Si nous n'acceptons pas l'agression et la violence dans nos villages et dans nos villes, pour quelles

raisons au monde accepterions-nous l'agression et la violence dans la communauté internationale?

Au fil des ans, nous avons élaboré un système de lois et de règlements pour assurer la sécurité de la personne et de la propriété, c'est-à-dire pour assurer le bon comportement de nos concitoyens et concitoyennes. À l'échelle mondiale, il existe certaines conventions et un code de comportement auquel la majorité des pays ont l'habitude de se conformer. Il s'agit en quelque sorte de règlements pour assurer la paix et l'ordre dans le village mondial. Et l'organisme qui est chargé d'assurer le respect de ces règlements, c'est le Conseil de sécurité de l'ONU.

Depuis l'invasion du Koweït en août dernier, l'approche du Conseil de sécurité a été décisive et pondérée. On a su conserver un consensus dans l'adoption de 12 résolutions consécutives. L'ONU a exploré toutes les pistes diplomatiques, y compris la plus récente visite à Bagdad du secrétaire général de Cuellar afin de trouver une solution pacifique à la crise du Golfe. La réaction du gouvernement de l'Irak, intransigeance, insolence et indifférence.

Face à ce manque de coopération de la part de l'Irak, le Conseil de sécurité de l'ONU, le 29 novembre dernier, a adopté la résolution 678 en vertu de laquelle les pays membres sont autorisés à avoir recours à tous les moyens nécessaires pour faire respecter les résolutions précédentes et, de façon plus particulière, à repousser les forces iraqiennes et à rétablir le gouvernement légitime du Koweït.

Cette résolution a donc été adoptée le 29 novembre. Mais en dépit des nombreuses tentatives de résolution pacifique de la crise, le gouvernement de l'Irak n'a donné aucun signe qu'il était prêt à changer sa politique et son attitude.

Ainsi, le gouvernement de l'Irak fait preuve de mauvaise volonté. Il a choisi consciemment de ne pas respecter l'ordre international, l'ONU et les résolutions de l'ONU. Ce gouvernement est, ni plus ni moins, un hors-la-loi international. Comme tous les hors-la-loi, il doit subir les conséquences de ses gestes.

Toutefois, il y a une différence assez frappante entre la situation du gouvernement de l'Irak et celle du criminel commun qui fait la manchette de nos journaux, à savoir que la communauté internationale offre une porte de sortie au gouvernement de l'Irak, et il s'agit d'une porte de sortie pacifique. Il appartient à Saddam Hussein de choisir son destin. Évacuera-t-il le Koweït de son propre gré ou attendra-t-il que la communauté internationale prenne les moyens pour le faire? Choisira-t-il la voie d'une solution pacifique ou s'obstinera-t-il à tourner le dos à l'ordre international et ainsi précipiter une confrontation tragique avec cette même communauté?

Face à un agresseur intraitable et intransigeant, est-ce que la communauté internationale doit se résigner ou doit-elle plutôt prendre les moyens nécessaires pour forcer l'agresseur à se replier derrière ses propres frontières?

• (1950)

À mon avis, on ne peut tirer qu'une conclusion à la lumière de ces considérations. Oui, nous devons chercher constamment des solutions diplomatiques et pacifiques à la crise. Oui, nous devons maintenir les sanctions adoptées par l'ONU. Toutefois, y a-t-il la moindre preuve que ces sanctions aient influencé la position du gouvernement de l'Irak? Que je sache, aucune. Bien qu'elles semblent avoir causé des problèmes majeurs à la population iraqienne, après cinq mois d'application, elles n'ont rien fait pour changer l'arrogance et l'inflexibilité du régime de Bagdad. Combien de temps faut-il attendre? Six mois, un an, cinq ans? Il n'y en a pas de réponse. D'ailleurs, après tout ce temps, que restera-t-il du Koweït?

La présence des forces iraqiennes a déjà été néfaste pour le peuple, pour l'économie et l'infrastructure du Koweït. De plus, si la coalition internationale n'agit pas de façon décisive et efficace, c'est tout l'ordre international et les principes de sécurité collective qui s'en trouveront grandement affaiblis. Faute d'action décisive, la crédibilité et l'efficacité de l'ONU pourraient être parmi les grandes victimes de la crise du Golfe. Nous ne voulons pas retourner à une situation où la seule loi qui prévaudra dans le monde sera celle du plus fort.

Madame la Présidente, il est question ici de sécurité collective. L'invasion du Koweït a accentué l'instabilité dans une région déjà explosive et qui, de surcroît, est d'importance capitale pour nos intérêts et pour la santé de l'économie mondiale. Par le biais de l'ONU, la communauté internationale doit voir à rétablir l'intégrité territoriale d'un de ses membres à part entière qu'est le Koweït, sinon le concept de sécurité collective ne demeurera qu'une vue de l'esprit. Ce serait sanctionner que la loi du plus fort est toujours la meilleure. Nos paroles doivent se concrétiser dans des gestes.

D'autre part, l'invasion du Koweït est venue perturber la stabilité économique et le bien-être physique et social de plusieurs pays à travers le monde. En effet, cette région du Moyen-Orient abrite plus de 40 p. 100 des réserves du pétrole du monde et les retombées désastreuses de la hausse du prix du pétrole se répercutent à travers des soubresauts à l'échelle nationale, que ce soit l'inflation, le chômage, le ralentissement de la croissance économique, sans compter tous les problèmes au niveau du commerce international. Et cette instabilité économique touche directement les pays du Tiers monde, de même que les pays de l'Europe de l'Est pour qui le prix du pétrole est un obstacle majeur au redressement de leur économie.

Le Canada est un pays pacifique, mais il est aussi un pays responsable dans la communauté mondiale. Nous avons exploré de façon exhaustive toutes les options diplomatiques et pacifiques, et ce, en insistant pour que toute initiative, quelle qu'elle soit, soit prise sous l'égide de l'ONU. Toutefois, le gouvernement de l'Irak garde son emprise sur le territoire et sur le peuple du Koweït. Il ne donne aucun signe de compromis.

L'heure de la vérité a sonné. Mais cette heure de vérité ne sonne pas seulement pour le gouvernement de l'Irak, elle sonne aussi pour l'ONU, pour l'ordre international et la promotion de la sécurité collective. C'est notre devoir de protéger les plus faibles des plus forts. Nous ne pouvons pas permettre à Saddam Hussein et à son gouvernement de profiter de son agression au Koweït. Tôt ou tard, il doit comprendre que la communauté internationale ne peut accepter de tels gestes de violence et d'agression territoriale.

La survie du Koweït est en question; l'avenir du Moyen-Orient est en question et l'avenir de l'ordre international et la crédibilité de l'ONU sont en jeu. Il faut que la communauté internationale puisse compter sur le Canada. Bref, madame la Présidente, il faut que le Canada soit là.

[*Traduction*]

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, je félicite la vice-présidente du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur. Je sais qu'elle connaît bien le sujet. Elle a terminé son intervention en nous posant à tous une question ouverte. Nous nous penchons sur l'avenir de l'ordre international et des Nations Unies.

J'aimerais lui demander si la crédibilité des Nations Unies et leur capacité à résoudre des problèmes semblables à l'avenir ne seraient pas renforcées si ce différend se réglait sans intervention militaire. Si la crise doit se régler par la force, ne compromet-on pas le futur ordre mondial et l'efficacité future des Nations Unies?

[*Français*]

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Madame la Présidente, je voudrais remercier mon honorable collègue du Comité permanent des affaires extérieures pour sa question.

Il va de soi que l'objectif des Nations Unies est de faire en sorte que les pays soient protégés dans leur intégrité, aussi bien territoriale que sociale, et que tous les moyens qui ont été promus et proposés par les Nations Unies visaient à permettre à l'envahisseur de se retirer de façon autonome et volontaire d'un pays qu'il avait agressé de façon tout à fait gratuite.

Alors, il va de soi et c'est encore le cas, ces résolutions sont encore les mêmes, elles sont en vigueur jusqu'à minuit ce soir. Il nous reste encore quatre heures et il n'est pas encore impossible que le miracle qui avait permis à Saddam Hussein de relâcher les otages se concrétise et se reproduise et qu'il ait une vision quelconque lui permettant d'amorcer un retrait des troupes.

L'ONU est une institution qui, en 45 ans, a mené diverses tentatives pour permettre ce que nous vivons présentement, c'est-à-dire une collaboration sans précédent, une espèce de front commun sans précédent d'une majorité impressionnante des pays membres pour se positionner dans une question d'agression.

Je suis tout à fait d'accord avec vous que la solution pacifique est de loin la meilleure. C'est gagnant-gagnant pour tout le monde, sauf que dans la question qui nous préoccupe, on n'a pas le choix entre une question de paix ou de guerre. Il est question malheureusement d'un envahissement, du pillage, du viol, du vol d'un peuple qui est souverain et qui a un gouvernement légitime, lequel est d'ailleurs membre des Nations Unies. Dans cette situation-ci, les Nations Unies, dont le Canada est membre, ne peuvent pas se permettre de se briser ou de se disloquer à ce moment-ci.

[*Traduction*]

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, je m'adresse à la députée qui a tenté dans son discours de parler des préoccupations concrètes et quotidiennes de ses électeurs de Bourassa.

Selon les estimations découlant des exercices que les États-Unis ont faits au Moyen-Orient contre des fortifications semblables à celles qui sont censées être en place au Koweït et dans certaines parties d'Irak, la proportion de morts serait de plus de 50 p. 100.

Je pose la question à la députée car j'ai deux fils. L'un a 23 ans et l'autre en aura bientôt 16. D'après elle, combien de nos enfants et jeunes gens mourront à bord de navires et d'avions ou au sol au cours de l'intervention militaire? Accepterait-elle de répondre à cette question concrète pour ses électeurs de Bourassa? Accepterait-elle d'y répondre pour tous ceux que nous représentons ainsi que pour nous tous qui devons envisager la possibilité que nos fils et nos filles aillent se faire tuer à des milliers de milles d'ici, dans une guerre concernant le prix du pétrole, les intérêts des États-Unis et très peu nos propres intérêts nationaux? À combien estime-t-elle le nombre de Canadiens qui se feront tuer au cours du conflit armé qu'elle préconise?

• (2000)

[*Français*]

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Madame la Présidente, le député vient de réussir un exploit digne des tragédies grecques qui fait le coeur de la tragédie à lui tout seul. Je voudrais lui retourner la question: Combien d'enfants au Koweït va-t-il accepter que l'on sacrifie? Madame la Présidente, je voudrais lui demander combien de femmes et d'enfants va-t-il tolérer qu'on affame à travers des sanctions économiques dont nous savons qu'elles ne fonctionnent pas à 100 p. 100 parce qu'il y a des trous partout. À la frontière entre l'Iran et l'Iraq passe non seulement de la nourriture mais passe aussi de l'équipement militaire. Et mon collègue de l'autre côté est au courant de cela. Les sanctions ne peuvent pas, les frontières ne sont pas hermétiques et on est en train de renier notre responsabilité pour sauver notre petite peau. Je parle de la mienne, je parle de la vôtre, mais je parle aussi du fait que jusqu'où va aller l'hypocrisie pour protéger la peau de qui?

Vous êtes en train de dire que les enfants de là-bas ne sont pas importants, ni ceux du Koweït ni ceux de l'Iran ni ceux des pays limitrophes qui sont violemment menacés parce qu'un individu a décidé lui que d'affamer son peuple ça ne le touche pas. Madame la Présidente, je trouve cela malheureux qu'un individu se serve de cette Chambre-ci pour soulever des spectres et soulever des inquiétudes qui sont réelles, mais en même temps se cacher derrière de telles choses. Et ce parti-là se prétend un parti responsable.

[*Traduction*]

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, je voudrais poser une question fort simple à la députée de Bourassa. Selon moi, nous faisons preuve de malhonnêteté intellectuelle dans cette enceinte. Ainsi, afin d'apaiser nos craintes, nous discutons d'une motion et prétendons qu'elle porte sur une résolution des Nations Unies alors qu'en fait, il s'agit d'une motion tendant à permettre la participation de militaires canadiens à un conflit armé.

La députée pourrait-elle nous préciser clairement si à son avis, un vote positif sur cette motion permet au premier ministre, sans avoir à rappeler pour cela le Parlement, d'ordonner aux Forces canadiennes de participer activement au combat au cas où les Américains entreraient en Irak ou au Koweït?

[*Français*]

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Madame la Présidente, j'ai entendu les mots «malhonnêteté intellectuelle». Je ne sais pas à qui ça s'applique. Ça ne s'applique pas de ce côté-ci, peut-être qu'il veut se l'appliquer à lui. J'ai dit dans mon discours au tout début que j'avais été impressionnée par la qualité des débats, par le sérieux des débats qui avaient eu lieu jusqu'à maintenant. J'espère que ça ne va pas commencer à se dégrader à mesure que l'échéance approche. La question que soulève mon collègue n'est pas du tout la question qui est soulevée dans le débat actuel. Je ne vois pas du tout pourquoi on fait dévier la question. La question c'est une question de responsabilité. Est-ce que le Canada prétend, oui ou non, appartenir à la communauté internationale? Est-ce que le Canada, oui ou non, va respecter ses engagements face aux Nations Unies? Est-ce que le Canada, oui ou non, respectera ce qu'il dit être des principes à l'effet que tout le monde, tous les peuples sont égaux devant les Nations Unies.

[*Traduction*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui dans le cadre de ce débat très important. La motion émanant du gouvernement se lit comme suit:

Que la Chambre réaffirme son appui aux Nations Unies pour mettre fin à l'agression du Koweït par l'Irak.

L'opposition a présenté pour sa part l'amendement suivant à la motion:

en continuant à imposer des sanctions économiques, cet appui excluant, pour le moment, toute offensive militaire de la part du Canada.

Il est quelque peu ironique et cynique, selon moi, de débattre cette question à cette heure-ci, c'est-à-dire à 20 h 05, moins de quatre heures avant l'expiration du délai prévu. C'est en quelque sorte le théâtre de l'absurde.

En un sens, les dés sont déjà jétés sur bien des plans. J'ignore au juste ce qui va se passer en définitive, mais chose certaine, ce n'est pas le Canada, dans le cadre de ce débat, qui va permettre les modifications qui s'imposeraient, si nous souhaitions un résultat différent.

Il est regrettable que nous n'ayons pu participer à ce débat de façon beaucoup plus éclairée et, chose certaine, beaucoup plus tôt dans le cadre des événements qui ont conduit à la crise actuelle.

J'interviens avec beaucoup de tristesse et d'inquiétude ainsi qu'avec un certain désespoir même, face aux événements et à ce vers quoi nous semblons nous diriger dans le golfe Persique, et je sais que je partage en ce sens le point de vue de nombreux Canadiens. On semble presque s'être résigné au déclenchement d'hostilités dans la région.

Il suffit aux Canadiens de regarder la télévision pour voir des experts leur expliquer toutes les stratégies militaires possibles à je ne sais combien de reprises et leur exposer des scénarios qui doivent tous les effrayer, hommes, femmes et enfants, mères, fils et filles. Je crains que cette guerre, si elle est déclenchée, n'arrive rapidement, et je déplore que le gouvernement ne soit pas intervenu avec davantage de conviction et de vigueur, lorsqu'il détenait ce siège important au Conseil de sécurité, ce qui aurait dû lui permettre de défendre, dans une beaucoup plus grande mesure, le recours à des sanctions économiques.

Selon moi, on n'a pas attendu suffisamment que ces sanctions fassent leur effet. Pour une raison quelconque, la coalition est maintenant au pied du mur et ne semble pas vraiment avoir beaucoup de portes de sortie. Dans ces circonstances, je sais que les Canadiens se sentent tout à fait impuissants, et je partage ce sentiment.

J'ai moi aussi l'impression d'être incapable de changer le cours de l'Histoire. Je me rappelle très bien les sentiments que j'ai éprouvé en voyant, hier soir, à la télévision, le visage de ces jeunes écoliers décrivant leurs craintes au sujet de ce qui va se passer.

Chose certaine, alors que nous approchons de l'expiration du délai fixé par les Nations Unies, nous devons envisager toutes les solutions possibles pour parvenir à un réglement pacifique et n'en rejeter aucune de prime abord. D'un autre côté, nous ne pouvons nous permettre de renoncer à l'objectif visé au départ par la coalition, soit de repousser sans condition l'agression de Saddam Hussein et d'arrêter ce fou sans lui offrir quoi que ce soit en retour, sans le récompenser pour les atrocités qu'il a commises et sans établir un lien avec d'autres situations au Moyen-Orient, car c'est tout à fait ridicule et cela n'a absolument rien à voir avec l'invasion du Koweït.

Je crois qu'il est possible, même à la dernière minute, de parvenir à un véritable changement, si nous pouvons compter sur la volonté de tous les pays qui ont décidé d'appliquer des sanctions et de serrer la vis à Saddam Hussein. Nous avons du moins l'obligation morale d'essayer en premier lieu de parvenir à nos fins de cette façon. Nous devons établir clairement notre position de sorte que nous ne pourrons jamais dire que nous n'avons pas exploré toutes les possibilités et que nous n'avons pas au moins essayé des solutions jusqu'à ce qu'elles se soient révélées inefficaces.

• (2010)

Jusqu'à maintenant, bon nombre d'experts—entre autres le directeur de la CIA et les anciens secrétaires d'État américains—ont déclaré qu'il était beaucoup trop tôt pour avoir des indications du résultat des sanctions. Je déclare donc à la Chambre qu'il faut attendre encore les résultats de ces mesures, poursuivre l'embargo, donner l'occasion à Saddam Hussein de s'arrêter, même si cela signifie lui permettre de sauver la face, et tenter d'arriver à une solution pacifique.

Personne ne veut la guerre. Les hommes, les femmes, les enfants, les mères, les pères, les soeurs, les frères, tous les membres des familles, dans leur sens restreint ou étendu, qui ont le droit de s'exprimer dans leur pays, ne veulent jamais opter pour la guerre. La guerre est une expérience dévastatrice et misérable.

Notre monde ne connaît pas la perfection. Personne ne veut la famine. Pourtant, elle fait des ravages encore une fois en Éthiopie, au Soudan et dans d'autres parties du monde. La faim et la famine existent dans ce monde qui n'est pas parfait.

Personne ne veut la violation des droits de la personne, mais nous venons de voir à la télévision ce qui vient de se passer en Lituanie. Les droits de la personne sont violés. Nous avons déjà oublié les événements de la place Tia-

nanmen, en Chine. Dans notre monde imparfait, ces choses se produisent. Cela ne veut pas dire que nous devons les accepter. Cela ne veut pas dire que nous ne devons pas les dénoncer, mais nous ne pouvons constamment nous affoler. Nous devons trouver dans ce nouvel ordre mondial ce qui, plaise au ciel, nous permettra de proposer de nouvelles réponses. Personne ne veut le recours à la force militaire, mais il se peut que nous y soyons obligés. Les bruits de la guerre se font entendre tout autour de nous. Les hôpitaux ici même à Ottawa ont été mis sur le pied d'alerte. Tout cela fait partie de ce monde très imparfait dans lequel nous nous trouvons.

Même si ce monde est imparfait, il s'est amélioré depuis la dernière guerre mondiale. Il y a eu des améliorations du temps de la Ligue des nations. Nous avons maintenant les Nations Unies qui, pour la première fois, recourent à une action collective ainsi que donnent un sens à une responsabilité et à un rôle collectifs, ce qui m'apporte un certain réconfort, non pas une tranquillité complète, mais un certain réconfort dans ce monde imparfait.

J'admets que les circonstances sont différentes aujourd'hui. Nous pouvons compter, je le répète, sur le soutien de la plupart des pays du monde. Une trentaine de pays s'efforcent d'appliquer ensemble ces sanctions dans la région du Golfe et d'assurer le maintien de l'embargo. La situation n'est pas la même qu'à la veille de la Deuxième Guerre mondiale, quand la Ligue des Nations s'est dissoute après que Lester B. Pearson eut dénoncé l'abandon des sanctions économiques comme moyen d'amener des changements.

On sent néanmoins qu'une nouvelle page d'histoire est en train de s'écrire et qu'il y a des leçons à tirer des événements. J'ose espérer qu'on l'a fait et que les sanctions économiques seront utiles.

Je dois vous faire part de préoccupations très graves qui sont on ne peut mieux exprimées dans une lettre que j'ai reçue parmi les nombreuses communications qui m'ont été adressées par télécopieur et par téléphone. Je voudrais vous en lire des passages. Voici:

> Chère Sheila,
>
> Je me souviens d'un samedi après-midi de mon enfance où j'ai regardé des unités de la Reichswehr traverser le Rhin à Cologne, au mépris du Traité de Versailles. C'était le début de l'asservissement de l'Ouest à Hitler. Viendraient ensuite l'annexion de l'Autriche, la prise de la Tchécoslovaquie, l'attaque non provoquée de la Pologne, puis la Deuxième Guerre mondiale, qui a fait plus de 25 millions de victimes, dont le tiers de la population juive dans le monde. Le souvenir de cet épisode de l'histoire est a jamais gravé dans ma mémoire.
>
> Le viol du Koweït par Saddam Hussein, son arrogance et son atteinte violente à la paix mondiale rappellent de façon frappante ces événements du passé.
>
> L'hypocrisie avec laquelle il a manoeuvré pour lier son action et la question palestinienne lui fait malheureusement marquer des points en Occident comme dans les pays islamiques, bien sûr.
>
> De toute évidence, rien ne fera reculer Saddam Hussein. Les chances que la coalition mondiale tienne assez longtemps pour que les sanctions produisent leur effet sont bien minces.
>
> J'espère, Sheila, que vous aurez cet enseignement de l'histoire à l'esprit demain, quand vous prendrez part au débat sur la situation dans le Golfe.
>
> Bien à vous,
>
> Kurt Rothchild

Je comprends M. Rothchild et les millions de Canadiens et de Canadiennes qui ont vécu cette horreur, qui ont connu l'holocauste et pour qui les événements actuels doivent être très éprouvants.

Aucune sanction n'avait été imposée à l'époque. J'espère bien que, par l'application de sanctions, nous ne jouons pas le jeu de l'adversaire et ne délaissons pas les Nations Unies et leurs résolutions. C'est une question de synchronisation. Il va sans dire que nous avons un grand respect pour les Nations Unies. Nous souscrivons au principe de cette organisation et nous en respectons la charte.

Or, monsieur le Président, si nous sommes à la veille de la guerre, il nous faut certes reconnaître que des erreurs nous y ont menés, des erreurs qui nous ont amenés trop rapidement à la veille d'un conflit que personne ne souhaite. Ces erreurs sont bien réelles. Il se peut fort bien qu'elles aient poussé la coalition des Nations Unies dans la bataille imminente.

Évidemment, la première et la plus énorme de ces erreurs réside dans l'agression de Saddam Hussein. Mais les sanctions ont-elles eu le temps de faire leur oeuvre? Je ne le crois pas. A-t-on vraiment pris le temps de chercher des solutions pacifiques qui ne soient liées à aucune autre question? Je ne le crois pas.

En ce qui concerne Israël et le Moyen-Orient vers lesquels sont tournés les yeux du monde entier à l'heure actuelle, c'est une région dont l'histoire récente est plus marquée par la guerre que par la paix. En tant que Canadienne et juive, je m'inquiète aussi pour Israël. Le Canada est naturellement un bon ami d'Israël. Lui aussi surveille très étroitement les gestes de l'Irak. La sécurité d'Israël est clairement et certainement menacée, mais ce pays n'a pas cherché à affronter l'Irak ni à se mêler de la crise actuelle dans le Golfe. Israël ne veut pas la guerre. Israël souhaite que cette agression soit résolue pacifiquement, comme le veulent d'ailleurs la Chambre et tous les Canadiens.

Toutefois, nous sommes conscients de l'intention avouée de l'Irak d'attaquer Israël si la guerre éclate. Un tel geste serait inacceptable pour le Canada et les Canadiens. Nous partageons la conviction qu'Israël a le droit de se défendre s'il est attaqué, tout autant que le Canada. Nous rejetons aussi tout lien entre l'agression de l'Irak et toute autre situation au Moyen-Orient.

Nous regrettons tous vivement que les événements semblent se précipiter à l'heure actuelle dans le Golfe. Comme beaucoup de Canadiens, je crains que nous ne soyons à la veille d'une guerre que personne ne souhaite.

Enfin, nous regrettons sincèrement la perspective d'une guerre dans le golfe Persique. J'aurais sincèrement souhaité que les sanctions portent fruit avant aujourd'hui. Je prie le ciel qu'il ne soit pas trop tard. J'espère que la coalition des Nations Unies se maintiendra et donnera des résultats.

• (2020)

Tous les Canadiens souhaitent qu'il n'y ait pas de conflit, mais je voudrais plus que tout que Saddam Hussein eût écouté le monde après ces nombreux mois et se fût rendu compte que son agression ne serait pas tolérée.

N'oublions pas que si la guerre éclate, ce sera surtout à cause de l'intransigeance de Saddam Hussein, de son obstination à ne pas répondre à l'appel de l'opinion mondiale en se retirant du Koweït et de son assaut brutal contre un petit voisin sans méfiance. Ce petit voisin sans méfiance, qui n'était pas un État tellement démocratique, sera rétabli, je l'espère, sur une base démocratique. J'espère que les atrocités sans nom qu'a commises cet homme ainsi que sa mauvaise volonté ne seront pas oubliées et que, compte tenu de son manque total de remords et de regrets, le monde sera prêt à agir.

Personne ne sort vainqueur d'une guerre. Cette guerre serait tout simplement trop horrible pour qu'on y pense. Cela dit, il n'y a aucun doute qu'à un moment donné, quelqu'un doit dire: «C'est assez». Il arrivera un moment où les circonstances ne nous permettront plus de tolérer tant d'injustices sans réagir, et nous ne devrions certainement pas nous attendre à ce que le Koweït soit comme la Tchécoslovaquie de 1991.

Actuellement, je partage les inquiétudes et les appréhensions des Canadiens durant les dernières heures avant l'échéance fixée par les Nations Unies. Instinctivement, les Canadiens sont tous contre la guerre. Intuitivement, ils sont pacifiques. C'est pourquoi, actuellement, ils sont vraiment déçus et découragés. Ils sont très inquiets. Comme tous les Canadiens, je préférerais que toute cette histoire ne soit jamais arrivée, mais nous n'y pouvons rien. Cependant, comme les Canadiens sont un peuple pacifique, ils espèrent et ils prient pour que la paix revienne rapidement dans le golfe Persique.

Il semble insensé que la guerre soit la seule solution si elle doit faire entrer le monde dans l'inconnu et lui faire connaître l'holocauste nucléaire ou encore la guerre chimique ou bactériologique. En tant que représentante d'une circonscription où des milliers de personnes ont souffert durant la Seconde Guerre mondiale à cause de Staline, je suis en mesure de comprendre l'intense désir de justice, de vengeance et de la guerre. Les gens ne peuvent pas penser au viol et au pillage tout en endurant que leurs auteurs restent impunis. Je ne conseille quand même pas la guerre comme premier choix actuellement.

Si la résolution initiale des Nations Unies et son évaluation ont empêché Hussein de réaliser ses aspirations irréfléchies de puissance et de domination, il suffirait peut-être d'un peu plus de temps pour permettre aux Nations Unies de vérifier si les sanctions fonctionnent et à Hussein de reculer. La communauté internationale a cependant le devoir moral de l'arrêter. La question qui se pose, c'est quand doit-elle le faire s'il ne bouge pas.

Je vous dirais, monsieur le Président, que si nous devons prendre des mesures plus agressives, ce sera parce qu'il n'y a pas d'autres moyens. Dieu veuille qu'il n'y ait pas de guerre.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je voudrais poser quelques questions à la députée sur ses commentaires concernant le lien. Celui-ci doit être situé dans son contexte historique. C'est pourquoi je pose ma question à ma collègue en pensant à l'histoire.

L'un des membres du groupe des Nations Unies, la Syrie, dit actuellement que si l'Irak attaque Israël et si Israël riposte, elle se retirera de l'alliance. Est-ce le genre de partenaire du Canada auquel pense le premier ministre quand il parle d'Amnistie internationale?

Le président de l'Égypte a déclaré récemment dans une interview que si Israël ripostait à une attaque non provoquée de Saddam Hussein, il envisagerait lui aussi de quitter l'alliance, même s'il a adouci sa position après la publication de l'interview.

Ils parlent de lien. Ils ont déjà posé des conditions concernant ce lien pour faire partie de l'alliance. Comprenons que personne n'a les mains propres dans cette région. Ils mettent à leur participation des conditions dont le gouvernement et les États-Unis ne parlent pas. Qu'arrive-t-il à Israël dans tout cela? Cela porte à réfléchir.

L'autre point que la députée a abordé, et je crois que la lettre avait raison de l'évoquer, c'est la comparaison de cette situation à l'anschluss. Ce n'est pas un aspect qu'on a tenté de faire valoir pour justifier une action contre Saddam Hussein. Je tiens à bien faire comprendre que je n'ai aucune peine pour ce tyran qui a fait périr ses propres citoyens avec un gaz toxique. Si nous commençons à parler de l'anschluss et de ce que le premier ministre de notre pays a dit aujourd'hui en invoquant le rapport d'Amnistie internationale, un rapport fidèle sur la brutalité des actions du gouvernement de Saddam Hussein au Koweït, il faut bien comprendre ce qu'Amnistie internationale dit de l'Arabie saoudite, du pays hôte de la force internationale. Mes chers amis, rien n'est pur, rien n'est propre, et il y a des liens à faire partout.

J'aimerais entendre sa réaction à l'égard de certains de ces partenaires et des liens qu'ils font. La Syrie n'est pas irréprochable, l'Égypte non plus. Voyons ce qu'il en est en Arabie saoudite.

C'est un pays où les femmes sont lapidées à mort pour adultère. On y punit les voleurs en leur amputant la main. Les femmes ne peuvent y conduire une voiture ni nager dans la même piscine que les hommes. La Bible y est interdite et aucune autre religion que l'islam n'y est autorisée. Amnistie internationale signale—et j'aimerais que le premier ministre soit ici pour entendre cela, car c'est lui qui a cité Amnistie internationale—que 111 personnes y ont été exécutées l'an dernier, dont 16 prisonniers politiques qui ont été décapités. Je ne préconise pas ce châtiment pour punir les politiciens ici. Mais quand on parle de lien, il faut se rappeler que nous nous lions à l'Arabie saoudite. Le premier ministre évoque le critère d'Amnistie internationale, mais on ne peut l'utiliser pour un pays et non pour un autre. Amnistie internationale n'a pas grand chose de positif à dire au sujet de l'Arabie saoudite.

Il y a un lien déjà établi par certains de nos partenaires, notamment la Syrie et l'Égypte. On prie Israël de ne rien dire s'il était frappé par un missile et de ne pas riposter. Un lien? C'est bien un lien que les États-Unis établissent là par leur message tacite à Israël. Quand on parle de liens, il faut comprendre qu'il y a beaucoup plus que de simples liens qui entrent en jeu dans un traité de paix raisonnable.

Compte tenu de ces faits et de ces liens et sans parler des actions de Saddam Hussein, ne serait-il pas raisonnable de nous attendre à ce qu'on tienne au moins une conférence régionale pour régler honnêtement et franchement chacun des problèmes, au lieu de nous précipiter dans une guerre sans comprendre les conséquences des liens que nous avons déjà acceptés?

Mme Finestone: Monsieur le Président, je répondrais à mon collègue que l'évidence ne lui a pas échappé, j'en suis sûre.

Le lien entre Israël et ses responsabilités dans une part des problèmes, tels qu'ils ont été exposés par Saddam Hussein, n'a absolument rien à voir avec l'agression violente de Hussein contre un frère, contre un pays qui l'a appuyé financièrement et moralement, contre un pays avec lequel il a collaboré dans ce grand ensemble de pays arabes. Il est entré chez son voisin et l'a violé. La différence, c'est qu'Israël a été agressé par tous ses voisins, a remporté une guerre quasi impossible et a tenté de restituer ce territoire en échange de la paix alors que les Arabes ne prévoyaient aucune conférence de paix.

• (2030)

Alors, ne faites pas ce lien inexact et faux. Oui, le Liban a été agressé par la Syrie, et Israël a été accusé de certaines choses. Personne n'est absolument sans faute nulle part dans cette région.

En ce qui concerne les pratiques culturelles de l'islam et les attitudes envers certains modes de vie dans les pays du monde arabe, je n'ai nullement l'intention de leur demander ou de leur dire comment changer. Ces pays devraient s'en charger et être à l'écoute de leur population et du mouvement des femmes de la région, qui ne veulent plus se promener avec des chadors et quoi d'autre encore. Ces gens veulent certaines libertés. Je ne sais pas dans quelle mesure ils veulent la liberté. J'ignore quels changements ils veulent faire. Ils peuvent être responsables de leur propre destinée. Ils sont très intelligents, et très capables.

Le peuple arabe et les Musulmans sont très intelligents et très capables, mais ils sont brimés par certaines personnes stupides et assoiffées de pouvoir, qui veulent les changer et modifier leurs attitudes. Les Juifs et les Arabes d'Israël ont vécu comme frères et soeurs pendant des générations. Ce n'est que récemment que les choses ont mal tourné, à cause de la soif de pouvoir de leurs dirigeants.

On peut peut-être parler de lien, mais pas de ce genre de lien pour l'instant. Je vous l'accorde, il y a beaucoup de problèmes, mais nous ne pouvons pas les régler tous. Celui dont nous discutons ce soir, et nous en sommes presque à la onzième ou à la douzième heure, c'est Saddam Hussein et son viol du Koweït, la situation impossible dans laquelle se trouve le peuple koweïtien et le fait que c'est la question à régler. Nous devons trouver des moyens de le faire sans déclencher une conflagration: un holocauste nucléaire, une guerre bactériologique ou une guerre chimique, avec ses conséquences sur nous tous.

Le Canada a donc une responsabilité morale à laquelle il ne peut pas se soustraire. Nous ne laissons pas entendre que nous devrions nous y dérober, mais bien que nous devons choisir le moment opportun pour le Canada.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, c'est une bonne chose que cette occasion se présente devant tant de députés, car je ne suis pas en désaccord fondamental avec ce que la députée vient de dire. Elle dépeint un objectif idéalisé. Je fais ressortir certaines des incohérences de la position actuelle du gouvernement canadien. Je pense qu'il faut les saisir.

C'est le premier ministre qui a fait état des révélations d'Amnistie Internationale. C'est moi qui ai rappelé à la Chambre que c'est le premier ministre qui avait mentionné la qualité du travail d'Amnistie internationale. Un de nos partenaires, ici, ne paraît pas très bien en ce qui concerne la qualité de son travail.

Le lien dont j'ai parlé n'est pas celui qui a été défini par Saddam Hussein. Je suis tout à fait d'accord avec la députée, il n'est pas dans une situation où il peut définir quoi que ce soit. C'est lui l'agresseur, mais certains de nos partenaires ont défini des liens.

Ce que je voulais porter à l'attention de la députée, c'est le lien défini par la Syrie, qui est actuellement un de nos partenaires. Le lien de M. Assad, c'est que si Israël est attaqué et répond, il se retirera de l'alliance. Quel genre de partenaire est-ce là? La même chose vaut en ce qui concerne le président Mubarak d'Égypte. Par ailleurs, tout cela ne se produit pas isolément. Qui a armé l'Irak jusqu'aux dents? L'Union soviétique d'une part, mais aussi les États-Unis et la France.

Je fais simplement remarquer qu'il y a des liens dans d'autres directions et je ne voulais pas laisser passer l'occasion de faire remarquer que le lien est plus qu'une simple définition, point sur lequel on s'entend.

Mme Finestone: Monsieur le Président, il n'y a pas de doute que la guerre conduit à d'étranges rapprochements. Cela ne fait aucun doute.

Je voudrais dire que la question des liens a plus à faire avec le pouvoir, la recherche du pouvoir et la direction du monde arabe. Ce n'est pas le pétrole, et c'est pour cela que le discours de la Syrie est si ambigu. C'est pour cela que les liens seront un problème.

Relativement à ce que fait le premier ministre, je n'ai pas l'intention de mentionner combien il est impopulaire. Je suis beaucoup plus préoccupée par les fils et filles du Canada qui seront dans cette guerre, par ce qu'ils devront considérer et par les réponses que nous leur donnerons en tant que leurs représentants élus ayant une responsabilité morale.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, c'est un plaisir d'intervenir dans ce débat très important.

Je voudrais commenter brièvement les remarques de la députée de Mount Royal qui étaient très éloquentes et très énergiques. Je crois qu'elle a fort bien expliqué la question quand elle a franchement déclaré que «trop, c'est trop».

Mais la question est justement de savoir quand ce point de saturation est atteint. Ce qu'il y a de frustrant dans la situation à laquelle nous faisons face au Moyen-Orient, c'est cette difficulté de déterminer quand ce point est atteint.

En tant que ministérielle, je dois reconnaître que je n'imagine pas de question aussi difficile à résoudre. C'est certes une question qui nous occupe et qui nous préoccupe depuis quelque temps.

Je crois que nous devons faire le point sur notre situation. La décision fondamentale prise par les pays du monde visait à empêcher l'Irak de perpétrer une autre agression après avoir occupé le Koweït. Cette décision ne consistait pas simplement à interdire le commerce maritime dans le Golfe. C'était, sous bien des rapports, une décision prise après coup, qui entraînait également le débarquement de forces armées en Arabie Saoudite pour empêcher toute avance de l'occupation militaire irakienne.

Une fois cette décision prise, la communauté internationale devait trouver le moyen de régler la situation. Une situation extrêmement difficile à régler parce qu'elle est très instable.

Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca nous a rappelé certains problèmes qui existent dans cette contrée. Les tensions sont énormes. La politique noue effectivement d'étranges amitiés et dénouent parfois aussi d'autres amitiés.

La coalition formée uniquement—et pour la première fois de notre histoire—pour régler la situation au Moyen-Orient est très fragile, et lorsqu'il faut tenter de déterminer à quel moment on décide que les sanctions n'auront pas d'effet et qu'il convient de prendre d'autres mesures pour faire appliquer la volonté du monde de restaurer l'ordre et de dissuader l'agression. . .

Il importe de reconnaître que la situation est très instable. Si nous ne faisions rien, le prix serait élevé. Par conséquent, je crois que les Nations Unies ont eu parfaitement raison de fixer un délai par l'intermédiaire du Conseil de sécurité après avoir imposé les sanctions et après que les pays du monde se furent montrés prêts à aller en Arabie saoudite pour empêcher toute nouvelle expansion de l'Irak. Ou bien l'Irak avait l'intention de respecter les résolutions du Conseil de sécurité, ou bien elle n'en avait pas l'intention.

Le problème dans l'analyse des sanctions, c'est qu'on suppose qu'elles auraient limité la puissance militaire de l'Irak et auraient poussé ce pays à se retirer du Koweït. Je pense que cette supposition est hautement douteuse.

Tout au contraire, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a souligné que peu importe les effets des sanctions sur l'Irak, elles n'ont modifié en rien son pouvoir militaire.

Il est aussi naïf de supposer que si les sanctions avaient commencé à avoir un tel effet et avaient amoindri la capacité militaire de l'Irak, elles l'auraient amenée à évacuer le Koweït. La coalition visant à dissuader toute agression au Moyen-Orient est instable. Il y a beaucoup de points en litige, et conflit entre Israël et ses voisins arabes n'en est qu'un.

Les tensions entre Arabes musulmans qui vivent au Moyen-Orient et Arabes non musulmans qui font partie des troupes étrangères a aussi un effet déstabilisateur. Saddam Hussein a tout à gagner avec le temps parce qu'ils peut choisir son moment pour tenter de déstabiliser la coalition. Je peux imaginer la situation s'il commençait à trouver que les choses se corsent en matière d'interdictions imposées à la navigation, et pourtant il s'agit là d'un ensemble de sanctions très peu contraignant. Il y a certainement des éléments factices et de très grosses brèches au sein de la puissance militaire en place. Ce n'est pas du tout évident qu'une telle situation n'amènerait pas Saddam Hussein à poser un geste militaire désespéré dans l'espoir de déstabiliser la coalition et de l'empêcher d'agir. Plus la coalition internationale attendra, plus il lui sera difficile de conserver sa cohésion, parce que ses différences internes prendront une importance croissante.

• (2040)

Nous sommes en présence d'une situation très rare et très fragile. Elle a été rendue possible par la réduction des tensions de la guerre froide. J'ai été très touchée par la lecture qu'a fait la députée de Mount Royal de la lettre d'un témoin des événements d'avant la Seconde Guerre mondiale. Il vaut mieux éviter de chercher des analogies exagérées avec le passé, mais il importe aussi de tirer les leçons de l'histoire.

Nous devons nous arrêter à penser que si l'ONU a été incapable de dissuader efficacement les agressions au cours des 45 dernières années, c'est en partie le résultat de la guerre froide. La guerre froide a notamment eu pour conséquence d'amener des dizaines et des dizaines de millions de personnes à vivre dans l'oppression et sous un régime dictatorial, dans les pays d'Europe de l'Est.

Je suis née en 1947, juste après la guerre. J'ai 43 ans. Il y a des gens de mon âge qui n'ont jamais connu la liberté, et les conditions de vie qu'ils ont connues sont la conséquence directe de l'incapacité de la communauté internationale à empêcher les agressions, à la fin des années 30.

Nous parlons du coût engendré par la non-dissuasion des agressions. C'est un coût que doivent souvent assumer plusieurs générations. C'est ce coût direct de la non-dissuasion des agressions à la fin des années 30 qui a permis à l'Union soviétique, un régime absolument non démocratique, après la Seconde Guerre mondiale, d'envahir une grande partie de l'Europe de l'Est, constituée de pays qui avaient été démocratiques avant la guerre.

Il a fallu la durée de ma vie pour changer cet état de fait. Et pendant toute cette période, l'ONU n'a pas été capable d'agir comme ses pères l'auraient voulu, en raison des tensions de la guerre froide.

Nous parlons d'une situation très complexe, et il est très difficile d'essayer de prédire la suite des événements. Aucun de nous n'a de boule de cristal. Il importe de reconnaître que nous avons une occasion exceptionnelle d'établir un principe. Il n'est pas précipité de la part des Nations Unies de vouloir soutenir les sanctions par la force, parce que cette décision se fonde sur une évaluation très réaliste de ce qui se passera au Moyen-Orient. Si Saddam Hussein ne respecte pas aujourd'hui l'ultimatum et l'échéance fixés par les Nations Unies, il ne le fera pas le mois prochain ni le mois suivant. En fait, la possibilité de le dissuader et de le faire évacuer le Koweït diminue plutôt qu'elle n'augmente parce que la capacité d'agir de la coalition décroît.

Monsieur le Président, mon intention ce soir n'était pas tellemnt d'aborder ces questions particulières, bien que j'aie été très émue par l'exposé de la députée de Mount Royal et que j'aie voulu parler de certains de ces problèmes parce j'ai participé au processus qui a essayé d'examiner cette question frustrante et préoccupante.

En tant que ministre de la Justice, je voudrais vraiment parler un peu du cadre juridique dans lequel le gouvernement a traité cette question. Il y a des points importants qui devraient peut-être être précisés en ce qui concerne le droit et la Constitution.

La règle de droit est le principe directeur de notre système constitutionnel national et la raison fondamentale de notre engagement de longue date au système des Nations Unies. La question aujourd'hui porte sur la règle de droit dans les affaires internationales, et il faut se demander si elle peut devenir une réalité et ne pas rester un voeu pieux.

Nous, les Canadiens, avons des raisons spéciales de comprendre l'importance cruciale de la règle de droit. C'est le fondement de notre démocratie ainsi que de nos droits et libertés de base contenus dans la Charte. Le respect du droit a toujours été un élément fondamental qui a fait de notre pays un endroit où l'on peut vivre paisiblement et en sécurité. Les Canadiens savent que quand le droit est violé, c'est la société tout entière qui en pâtit et pas seulement la victime.

Il en est ainsi pour le monde dans son ensemble. Tous les pays et tous les peuples sont menacés quand les forts envahissent les faibles. Les valeurs fondamentales sont menacées. Le monde doit défendre ses principes et protéger la règle de droit comme base de l'espoir pour l'avenir de toute l'humanité. Les Canadiens ne s'attendraient pas à moins s'ils étaient les victimes.

C'est dans ce contexte que je voudrais arborder les aspects juridiques de cette crise, en droit canadien comme en droit international, et parler des rôles respectifs du gouvernement, du Parlement et des Nations Unies.

[*Français*]

En droit canadien, le recours à la force armée par le Canada, soit de sa propre initiative, soit dans le cadre du système de sécurité collective des Nations Unies, a toujours relevé de la prérogative de la Couronne au même titre que le pouvoir de conclure des traités et de reconnaître ou de refuser de reconnaître les États étrangers. C'est l'essence même de la conduite des relations extérieures. Pas plus tard qu'en 1981, la Cour suprême du Canada a affirmé que le pouvoir de déclarer la guerre faisait partie de la prérogative royale. Nos experts en matière constitutionnelle sont du même avis. Une mesure d'exécution autorisée par l'ONU est certainement un recours à la force armée qui ne dépasse pas les limites de la prérogative traditionnelle.

Monsieur le Président, l'article 31 de la Loi sur la Défense nationale traite de la situation du personnel des Forces armées. Il prévoit que le gouverneur en conseil peut mettre en service actif les Forces canadiennes en conséquence d'une action entreprise par le Canada aux termes de la Charte des Nations Unies.

[*Traduction*]

La Chambre se souvient sans doute du décret adopté le 15 septembre 1990 mettant en service actif nos troupes canadiennes qui allaient faire partie de la coalition militaire multinationale. Cette mesure s'appliquait non seulement à la mise en oeuvre des mesures adoptées par l'ONU, mais également à la participation à «toutes autres actions jugées appropriées aux termes de la charte des Nations Unies.»

[*Français*]

Le gouvernement a veillé à ce que la Chambre soit informée de tous les événements qui se sont produits depuis le début de la crise. C'est notre respect profond pour le régime parlementaire, la démocratie et le principe selon lequel un gouvernement responsable doit rendre compte à la Chambre de toutes les mesures impor-

tantes qu'il prend qui nous a incités à agir de cette façon. Aujourd'hui, nous soumettons cette question à la Chambre pour une troisième fois parce que la situation est à ce point grave qu'il convient que la Chambre l'examine à un moment aussi critique.

[*Traduction*]

Les députés se souviennent sans doute également de la résolution adoptée le 23 octobre dernier, dans laquelle la Chambre condamnait l'invasion du Koweït, proclamait son appui aux résolutions du Conseil de sécurité et acceptait l'engagement du gouvernement de déposer une nouvelle résolution dans l'éventualité du déclenchement des hostilités.

Par la suite, une autre résolution a été adoptée le 29 novembre dernier, appuyant les Nations Unies dans leurs efforts visant à assurer le respect de la résolution 660 et des résolutions subséquentes, y compris la résolution 678. Bien que les hostilités n'aient pas été déclenchées, le gouvernement a veillé à ce que la Chambre soit convoquée pour étudier la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui, au moment où le délai fixé par l'ONU tire à sa fin.

Les mesures que le gouvernement a prises pour tenir le Parlement au courant des événements dépassent ce qui s'était produit dans le cas de la guerre de Corée. À l'époque, il est vrai que le Parlement a été tenu informé et qu'il a eu l'occasion de débattre la question, mais après coup. Aujourd'hui, le gouvernement s'est appliqué à saisir la Chambre des nouveaux événements en temps opportun.

[*Français*]

Monsieur le Président, certaines personnes soutiennent que la motion est rédigée en des termes trop larges. Ces personnes ne tiennent pas compte du fait que nous visons essentiellement à appuyer les Nations Unies et les mesures que l'ONU a prises. Nous n'agissons pas seuls, mais nous participons à un effort collectif avec un grand nombre de pays. La motion ne doit pas être rédigée en des termes qui ont un sens trop strict. Elle doit permettre assez de souplesse pour qu'il soit possible de réagir au fur et à mesure des événements qui se produiront dans le cadre des Nations Unies.

Jusqu'à maintenant, je n'ai parlé que des diverses mesures prises par le Canada et du cadre constitutionnel dans lequel elles s'insèrent. Permettez-moi de vous donner un aperçu des mesures des Nations Unies, dans l'ordre où elles ont été prises, ainsi que des principes de la Charte des Nations Unies qui les sous-tendent.

[*Traduction*]

Afin de respecter le mandat qui lui a été conféré aux termes de la charte des Nations Unies, soit de maintenir ou de rétablir la paix et la sécurité dans le monde, le Conseil de sécurité a adopté les résolutions conformément au chapitre VII de la charte de l'ONU. La première résolution, c'est-à-dire la résolution 660 adoptée le 2 août 1990, établissait que la paix et la sécurité dans le monde étaient menacées à cause de l'invasion du Koweït par les forces irakiennes. La résolution condamnait l'invasion, exigeait le retrait immédiat de l'Irak ainsi que demandait à l'Irak et au Koweït d'entreprendre sur-le-champ des négociations intensives afin de régler leurs différends.

Quatre jours plus tard, le 6 août, le Conseil de sécurité, très inquiet de voir que la résolution 660 n'avait pas été respectée même si le gouvernement légitime du Koweït se disait disposé à s'y soumettre, a adopté la résolution 661 pour imposer des sanctions économiques aux termes du chapitre VII de la charte des Nations Unies.

• (2050)

[*Français*]

Aux termes d'autres résolutions, le Conseil de sécurité déclare légalement invalide l'annexion du Koweït par l'Irak. Il demande à l'Irak de faciliter le départ immédiat des ressortissants d'États tiers présents en Irak ou au Koweït, condamne l'agression iraqienne à l'égard des diplomates et des locaux diplomatiques et fait appel aux États membres qui ont actuellement des forces navales dans la région afin qu'ils prennent toutes les mesures nécessaires et justifiées selon les circonstances pour intercepter les navires en vue d'assurer l'application des sanctions économiques.

[*Traduction*]

Enfin, au moyen de la résolution 618 en date du 29 novembre 1990, le Conseil de sécurité, soucieux de rappeler et de confirmer ses 11 résolutions concernant l'invasion du Koweït par l'Irak, et conscient de ses devoirs et de ses responsabilités en vertu de la charte des Nations Unies pour ce qui est de préserver la paix et la sécurité internationales, a accordé à l'Irak jusqu'à la fin du 15 janvier 1991 pour obtempérer pleinement à la résolution 660 et à toutes les résolutions pertinentes subséquentes qui intimaient à l'Irak l'ordre de se retirer du Koweït. Si l'Irak s'y refusait, les États membres seraient autorisés à utiliser tous les moyens nécessaires pour imposer la mise en application de ces résolutions et rétablir la paix et la sécurité internationales dans la région. Qui plus est, la résolution 678 demandait à tous les États d'appuyer les mesures en question.

Le rôle prédominant des Nations Unies est de maintenir la paix et la sécurité internationales au moyen d'une action collective. L'objectif le plus fondamental de la charte se trouve résumé au paragraphe 4 de l'article 2, qui enjoint aux membres de l'organisation, dans leurs relations internationales, de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale de tout État.

Le paragraphe 5 de l'article 2 enjoint aux membres de l'organisation de donner pleine assistance dans toute action entreprise sous son autorité.

En vertu de l'article 25, les membres de l'organisation conviennent d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité. La Chambre a approuvé cette charte et accepté que le Canada soit membre des Nations Unies avec toutes les obligations que cela comporte. Il l'a fait dans le cadre d'une motion qu'il a adoptée le 19 octobre 1945, peu après la création de cette nouvelle organisation.

Ce dont la Chambre est en train de discuter aujourd'hui, c'est ni plus ni moins la nécessité pour le Canada d'assumer ses obligations en vertu du droit international, celles notamment qu'il a contractées dans le cadre de la charte des Nations Unies à laquelle le Canada a promis son appui sans réserve.

À ce propos, le premier ministre Saint-Laurent déclarait à la Chambre en 1950, relativement à l'intervention en Corée: «Les Nations Unies y jouent leur prestige. Ce n'est pas seulement le sort de la Corée du Sud qui est compromis, mais celui des Nations Unies, cette organisation sur laquelle reposent nos espoirs de paix pour les années à venir.»

Autrement dit, il s'agit de faire respecter la loi. Il s'agit d'un effort pour désavouer ceux qui, comme Saddam Hussein, sont enclins à se faire justice eux-mêmes, et pour les convaincre de respecter les principes fondamentaux du droit international.

[*Français*]

En somme, monsieur le Président, le pouvoir habilitant et la responsabilité légale existent bel et bien. Nul n'ignore que les rivalités entre les grandes puissances ont de tout temps nui aux grands objectifs de la Charte des Nations Unies. Les premiers espoirs ont été déçus, mais la situation a évolué et de nouvelles possibilités s'offrent à nous. Le principe fondamental de la non-agression sur lequel repose la Charte des Nations Unies ne saurait être appliqué pleinement à moins que les États membres des Nations Unies conviennent d'honorer leur engagement solennel envers la sécurité collective. Nous devons être prêts à défendre nos principes et à assurer la protection des personnes innocentes et respectueuses de la loi.

[*Traduction*]

En terminant, je tiens à donner à la Chambre l'assurance que toutes les décisions que le gouvernement canadien va prendre en l'occurrence respecteront strictement la Constitution de notre pays et le droit international.

J'ai rapporté les propos que le premier ministre Saint-Laurent avait tenus au sujet des importantes conséquences de l'intervention en Corée et de la participation de notre pays à cette action. C'était la dernière fois que les Nations Unies avaient pu agir de façon concertée pour faire respecter le droit international. Le tout était imputable à l'absence de l'un des pays qui, de tout temps, avait eu recours à son veto pour réduire à néant les motions du Conseil de sécurité était absent ce jour-là. L'intervention en Corée n'avait été rendue possible qu'en l'absence d'un membre du Conseil de sécurité.

Il s'est écoulé 41 ans avant que le Conseil de sécurité des Nations Unies ne puisse décréter une action concertée adopter à l'unanimité une résolution visant à assurer le respect du droit international et autoriser une intervention des Nations Unies pour faire cesser une agression. Il ne devrait pas s'écouler encore 41 ans avant que les Nations Unies puissent agir de même. Il s'agit d'une période déterminante de son histoire. J'appuie fermement la participation du Canada à cette intervention.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, j'aurais une courte question à poser à la ministre.

Comme nous avons entendu ce genre de discours à plusieurs reprises ce soir, aurait-elle l'obligeance de dire à la Chambre si, à son avis, un vote en faveur de la résolution veut dire en fait que le gouvernement peut se lancer dans une intervention armée sans consulter de nouveau le Parlement?

Je me contenterai d'une réponse brève, oui ou non par exemple.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, nos troupes présentes dans le Golfe en ce moment. . .

Une voix: Ce n'est pas un conflit armé.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Les troupes qui sont présentes dans le Golfe pour remplir leurs obligations en appliquant les sanctions ont toujours été exposées à livrer combat. Elles sont vulnérables et elles auraient dû riposter en cas d'attaque.

J'ai essayé de montrer que le pouvoir constitutionnel et légal pour modifier ce mandat, ce qui n'a pas été fait, relevait de la prérogative royale. La décision n'a pas encore été prise, et c'est pourquoi ce débat a lieu. À titre de membre du gouvernement, je dois dire que je suis reconnaissante aux députés des observations clairvoyantes et mûrement réfléchies que nous avons entendues aujourd'hui.

J'ai essayé de suivre le débat le plus possible, soit ici, soit à la télévision, car la décision que nous devons prendre n'est pas facile. Le mandat de nos forces reste inchangé. Certains Canadiens se trompent en disant que nos troupes ne combattront pas parce qu'elles sont là pour faire appliquer les sanctions. Elles auraient fort bien pu devoir combattre à n'importe quel moment, et il est bien évident qu'elles auraient adopté le comportement qui s'impose.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'aurais une question à poser à la ministre.

Mais avant, je ferai remarquer que la ministre a fait allusion au conflit coréen d'il y a quelque 41 ans. Je suis étonné que la ministre ne l'ait pas signalé à la Chambre, mais elle n'ignore pas que les troupes qui se sont engagées dans ce conflit l'ont fait sous l'étendard des Nations Unies. Ce ne serait pas le cas des troupes qui seraient mêlées au conflit cette fois, si, au ciel ne plaise, la guerre éclatait.

Je tiens aussi à rappeler à la ministre, qui ne l'ignore sûrement pas, car elle est de Vancouver tout comme moi, que des milliers d'habitants de la Colombie-Britannique, des jeunes, des enseignants, des anciens combattants et bien d'autres, se sont réunis pendant le week-end au coeur même de sa circonscription, devant le musée d'art pour demander au gouvernement de ne pas plonger le Canada dans la guerre et de donner plus de temps aux sanctions, ainsi qu'à la diplomatie.

La ministre sait aussi qu'aujourd'hui, environ 2 000 étudiants très convaincus des paliers secondaire et universitaire ont manifesté pacifiquement à l'extérieur de son bureau.

Comment la ministre peut-elle défendre la politique de son gouvernement qui pourrait, dans à peine quelques heures, engager les troupes canadiennes dans une offensive militaire, dans une guerre dont les conséquences seraient catastrophiques?

La ministre a parlé de ce qui se passait au Koweït en ce moment. C'est un fait que la situation au Koweït est absolument déplorable, mais que se passera-t-il dans ce pays s'il y a la guerre? Des dizaines de milliers de Koweïtiens connaîtront la mort, l'environnement sera détruit et l'Iran ainsi que la Syrie émergeront de ce conflit comme les principaux protagonistes de la région.

La ministre n'est-elle pas disposée à admettre que les citoyens de la Colombie-Britannique et de Vancouver-Centre sont fondamentalement opposés à notre participation à une guerre et veulent qu'on laisse une chance aux initiatives de paix? Est-elle prête à prendre la parole, à reconnaître ce fait et à dénoncer cette folie qu'est la guerre?

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, je suis la fille de deux anciens combattants. Par conséquent, je n'ai pas besoin qu'on m'entretienne des horreurs de la guerre. Je suis très préoccupée et je partage les craintes d'un grand nombre de résidents de la Colombie-Britannique. Par ailleurs, beaucoup de résidents de cette province ont aussi indiqué leur appui sans réserve à la position du gouvernement. La difficile question qui doit être tranchée consiste à déterminer la solution la plus coûteuse. Il est exact que la guerre est une perspective effrayante.

• (2100)

Je serais curieuse de savoir si les néo-démocrates estiment que les pays du monde entier n'auraient pas dû empêcher l'Irak d'envahir l'Arabie saoudite, parce qu'en fait il s'agit là du motif qui a fait intervenir la communauté internationale. L'agression irakienne devait être enrayée et cela ne pouvait se faire qu'en ayant recours à la force. Le fait de communiquer avec Saddam Hussein et de lui demander gentiment de ne pas envahir l'Arabie saoudite n'était pas une mesure très efficace, pas plus que les démarches des hommes d'État qui prétendent connaître Saddam Hussein et entretenir de bonnes relations avec lui.

Il n'y a peut-être personne ayant plus de chances d'être écouté par Saddam Hussein que Pérez de Cuellar, qui a joué un rôle tellement déterminant dans le règlement du conflit entre l'Irak et l'Iran. Le fait que celui-ci n'ait pu inciter ou amener Saddam Hussein à reculer constitue de toute évidence l'une des grandes défaites et tragédies de la carrière de ce diplomate.

Une fois que la communauté internationale a décidé d'intervenir, une décision irréversible avait été prise, et il restait à déterminer les mesures à prendre. Je pense qu'il n'existe pas de solution idéale dans ce cas-ci; il est parfois pénible d'assurer le respect du droit et de préserver la paix. Les jeunes qui ont manifesté aujourd'hui dans ma circonscription et ceux qui le font un peu partout sont prêts à payer un prix très élevé pour empêcher toute agression. Il est parfois nécessaire d'avoir recours à la force.

Le gouvernement du Canada, qui devait s'efforcer de prendre les meilleures décisions possibles a vécu des semaines très pénibles. Toutefois, nous sommes d'avis, comme la plupart des pays occidentaux industrialisés, que non seulement les sanctions ne porteront pas fruit, mais qu'elles causent un préjudice terrible aux pauvres du monde, qu'elles contribuent à déstabiliser le Moyen-Orient, et que l'ultimatum donné par les Nations Unies constituait en fait un avis raisonnable signifié à Saddam Hussein pour lui dire que son agression ne serait ni approuvée, ni tolérée par le reste du monde.

J'aimerais savoir si le Nouveau parti démocratique est d'avis que le monde n'aurait pas dû empêcher Saddam Hussein de poursuivre son invasion. Je ne vois rien qui me permette de le recommander comme leader mondial. Je ne vois pas non plus comment je pourrais le recommander comme libérateur du Koweït ou de tout autre pays. Je pense que la communauté internationale a eu tout à fait raison d'intervenir.

Vous laissez entendre que cette agression pourrait n'avoir aucune autre conséquence, mais ce n'est pas le cas. Le monde entier se doit de trouver la meilleure solution possible, et non une solution parfaite. Nous vivons dans un monde imparfait et nous ne disposons que d'options très peu réjouissantes. Dans les circonstances, il faut trouver la solution qui offre les meilleures chances de défendre et de préserver les principes qui sous-tendent l'ordre international.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, nous débattons l'initiative ministérielle nº 27, qui dit que la Chambre réaffirme son appui aux Nations Unies pour mettre fin à l'agression du Koweït par l'Irak. Les députés du parti ministériel, particulièrement les ministres ne parlent pas du but de la motion. La ministre n'a pas répondu aux questions posées par le député d'Eglinton—Lawrence. Je lui demande donc encore une fois de nous dire quels résultats le gouvernement espère obtenir en faisant adopter cette motion à la Chambre. Quels pouvoirs, quelle autorité et quelle flexibilité supplémentaires cette motion donnera-t-il au gouvernement?

Je répète aussi la deuxième question, parce que je veux qu'elle soit consignée au compte rendu: Appuiera-t-elle l'amendement du Parti libéral qui ajouterait à la motion du gouvernement les termes «en continuant à imposer des sanctions économiques, cet appui excluant pour le moment toute offensive militaire de la part du Canada»? Les mots-clés sont «pour le moment». Nous ne disons pas que nous ne pourrions pas appuyer une offensive militaire plus tard, mais que nous ne le faisons pas pour le moment. Ce sont les questions auxquelles je lui demande de répondre de façon très précise et non équivoque, sans tourner autour du pot.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, du point de vue constitutionnel au Canada, une résolution adoptée par cette Chambre ne change pas le pouvoir de la Couronne de prendre les décisions-clés en ce qui concerne le mandat de nos forces et la ligne de conduite à adopter. Cette motion vise à exprimer la volonté de la Chambre, mais il n'appartient pas à la Chambre de prendre des décisions concernant les activités de nos forces militaires.

Ce que j'ai expliqué, c'est qu'il y a deux principes constitutionnels en cause ici. Premièrement, je crois que vous comprendrez qu'il appartient à la Couronne de prendre ces décisions en raison de leur nature et de la rapidité avec laquelle elles doivent être prises.

Il y a aussi une disposition constitutionnelle qui s'appelle la responsabilité ministérielle, le principe du gouvernement responsable. Selon ce principe, le gouvernement, après avoir exercé ses pouvoirs, est néanmoins responsable de ses décisions devant la Chambre.

C'est là le but de ce débat, et c'est un but très sérieux. Comme il reste beaucoup de décisions à prendre, je tiens à dire au député que les ministériels écoutent attentivement les opinions et les préoccupations exprimées par tous les députés. C'est un moment très important, et je crois que nous serons tous d'accord pour dire que beaucoup des points soulevés aujourd'hui, par exemple par la députée du Yukon, chef du NPD, ont été fort bien exprimés.

C'est une situation avec laquelle nous sommes aux prises depuis un certain temps, et il convenait parfaitement de poser ces questions à la Chambre afin que les

ministres puissent y répondre. Ce que nous avons essayé de faire, conformément à nos responsabilités particulières, c'est d'énoncer à la Chambre les raisons qui ont poussé le gouvernement à adopter cette position.

En tant que ministre de la Justice, j'ai voulu éclaircir certains des principes juridiques qui nous guident et j'ai profité de l'occasion pour parler également d'autres aspects de la question.

C'est un débat très important. Il ne s'agit pas ici de réécrire la Constitution, mais ce débat est fondé sur le très important principe du gouvernement responsable, principe selon lequel le gouvernement exerce ses pouvoirs mais doit consulter le Parlement et lui rendre des comptes.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, la ministre de la Justice a, par inadvertance, divulgué le secret, si l'on peut dire, de la réalité que le gouvernement nous demande d'accepter. Lorsqu'elle a mentionné le consensus invoqué par le gouvernement pour intervenir, elle n'a pas seulement parlé des Nations Unies en particulier, mais du monde occidental industrialisé. Elle a en outre souligné les conclusions tirées par le monde au sujet de ce qui devrait être fait au Moyen-Orient à l'égard de l'invasion et de l'annexion du Koweït par l'Irak, action que nous désapprouvons tous, bien que nous allions tout de même, ce soir, nous trouver en désaccord sur la façon de répondre à cette invasion et à cette annexation.

J'espère pouvoir refléter fidèlement d'une façon ou d'une autre dans mes commentaires de ce soir, ce qui, selon moi, représente l'ambiguïté et l'angoisse légitimes auxquelles ont été confrontés les Canadiens de toutes les couches sociales, tout particulièrement depuis la dernière semaine, à mesure que le 15 janvier approchait. Selon moi, la meilleure façon de décrire le sentiment en question consiste à dire qu'il s'agit là du sens des responsabilités que les Canadiens ont à l'égard de la communauté mondiale ainsi que du respect du droit international et du maintien de l'ordre. Le gouvernement utilise ce sens des responsabilités, et les gens ont le sentiment qu'à cause de leur formation et de leur éthique qui est excellente, on les mène en bateau, on exploite leurs principes, on profite d'eux en appliquant ces principes dans le cadre d'une situation qui ne justifie pas vraiment qu'on fasse ainsi appel à leur sens des responsabilités.

Je voudrais revenir tout d'abord sur certaines des affirmations faites par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, car j'ai eu à traiter avec lui lorsque j'étais le porte-parole de mon parti en matière d'affaires extérieures, à l'été, au moment de l'invasion irakienne.

Le discours du ministre a été parfois un plaidoyer fort éloquent en faveur de l'unité. En d'autres occasions, il a fait preuve de plus de sectarisme en raillant les arguments de ceux opposés à sa position. J'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourquoi, s'il souhaitait parvenir à un consensus au Canada sur la meilleure façon de faire face à la crise, il n'avait pas agi en ce sens le 2 août. Pour quelle raison les Canadiens et notamment les députés n'ont-ils été informés de la décision du gouvernement d'envoyer des navires canadiens dans le Golfe, qu'à la sortie du ministre d'une rencontre avec ses homologues des pays de l'OTAN?

• (2110)

Si c'était bien là la décision qui s'imposait à ce moment-là, pourquoi ne pouvait-elle être prise après consultation avec les députés canadiens, les membres du comité des affaires étrangères, ses homologues à la Chambre des communes ou toute personne au Canada ayant une responsabilité politique? Cela ne s'est pas produit.

J'ai rencontré le secrétaire d'État aux Affaires extérieures au début de la semaine suivant l'invasion du Koweït et j'ai eu alors une assez longue conversation avec lui. Je n'avais pas la moindre idée et je n'avais absolument pas l'impression—en fait, c'était tout à fait le contraire—que le Canada allait envoyer des navires dans le Golfe avant la fin de la semaine.

Je tiens à dire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qu'il a un sacré culot de venir nous demander maintenant d'apporter notre appui inconditionnel à la conclusion d'un processus qu'il a bousillé à de nombreuses reprises en ne prenant pas les parlementaires canadiens au sérieux. C'est aussi le comble, quand on pense qu'à maintes reprises, on demande au Parlement d'approuver des mesures déjà prises, un peu comme on a constamment demandé aux Nations Unies d'approuver des décisions déjà prises à Washington ou à Ottawa.

Le ministre de la Justice a rappelé la nécessité d'empêcher une invasion de l'Arabie saoudite. Dans le contexte des relations bilatérales entre les États-Unis et l'Arabie saoudite, on apprenait en août que des navires canadiens seraient envoyés dans le Golfe et qu'ils y seraient vers la fin de septembre. Ce n'est vraiment pas cette annonce qui a empêché Saddam Hussein de continuer à envahir l'Arabie saoudite.

Comme vous le savez, monsieur le Président, les navires y sont allés pour prendre part à la mise en application de sanctions autorisées par les Nations Unies, mais, encore une fois, on l'apprenait après coup. Les navires étaient en route et on a épargné au gouvernement l'embarras de devoir prendre cette décision et de la faire passer comme une décision prise sans l'autorisation des Nations Unies, la proposition ayant été adoptée après le départ des navires.

Pendant tout ce temps, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le premier ministre, qui parlent aujourd'hui des Nations Unies avec beaucoup d'emphase, ont continué à prendre des mesures sans l'autorisation de l'ONU; ils ont même affirmé à l'occasion qu'ils étaient prêts à appuyer entièrement Washington si, avec ou sans l'autorisation des Nations Unies, une action militaire était prise en Irak pour que l'Irak se retire du Koweït. Il semble un peu paradoxal que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se lève maintenant pour parler comme il vient de le faire de son grand respect pour les Nations Unies.

Sur la question des sanctions, j'ai été désespéré d'entendre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures caricaturer le présent débat en disant qu'il opposait ceux qui veulent simplement discuter et attendre à ceux qui veulent agir, en l'occurence les ministériels.

Nous soutenons toujours que les sanctions constituent une forme d'action.

Des voix: Bravo!

M. Blaikie: Les sanctions auxquelles on donne le temps de porter fruit sont en fait le genre de mesures qui sont nécessaires, mais pas faciles. Les inquiétudes légitimes sont nombreuses—je le reconnais—sur la question de savoir si un effort multinational prévoyant des sanctions tiendrait le coup. Ce sont des inquiétudes légitimes, mais c'eut été une décision beaucoup plus sévère et un merveilleux précédent si le monde s'était entendu pour dire: «Nous n'allons pas résoudre notre problème en faisant la guerre, mais, par tous les diables, nous allons le résoudre par l'application déterminée de sanctions économiques jusqu'à ce que chacun des pays du monde sache qu'il ne peut pas sortir du rang sans risquer de se voir résolument isolé de la même façon».

Tel est le précédent que nous aurions souhaité voir établir à l'égard de cet ordre de l'après-guerre froide dont tout le monde parle tellement, et non un précédent voulant qu'à la première crise, nous disions: «Ma foi, nous avons essayé des sanctions pendant deux ou trois mois et elles n'ont rien donné; soyons sérieux et faisons la guerre». C'est caricaturer les sanctions comme étant de vulgaires pourparlers, une attente vaine et le contraire de l'action.

C'est drôle d'entendre un secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui a passé toute sa carrière à la tête de ce ministère, implorer tout le monde d'imposer des sanctions volontaires—non obligatoires ou exhaustives—mais des sanctions volontaires contre l'Afrique du Sud et de donner à ces sanctions le temps de faire leur oeuvre.

En fait, le ministre prétend qu'elles ont porté fruit et supplie l'ANC et d'autres de ne pas recourir à la violence, mais de laisser les sanctions faire leur oeuvre. Et voici qu'on ne peut même pas attendre trois mois ou six mois ou le temps qu'il faudra pour tenter de résoudre ce qui est manifestement un problème très difficile. Il faut plutôt recourir au conflit armé qui risque effectivement d'éclater dans moins de trois heures.

Il est effectivement très difficile pour nous et pour beaucoup d'autres Canadiens de voir déprécier ainsi l'option des sanctions, que le ministre lui-même a tellement vantée dans le cas de l'Afrique du Sud.

La ministre de la Justice, le premier ministre et d'autres membres du gouvernement se sont notamment plus aujourd'hui à comparer la situation actuelle à celle des années 30. La comparaison me semble boiteuse. Je crois que la situation est nouvelle, et j'y reviendrai tout à l'heure.

Je dis à la ministre de la Justice que le seul point commun avec les années 30 est que le monde occidental industrialisé n'a rien tenté pour secourir l'Espagne démocratique attaquée par le fascisme. Il s'est plutôt enrichi par la production de guerre et a finalement dû affronter le monstre engendré par sa propre inaction.

Si la ministre de la Justice et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures acceptent de comparer les années 30 à leurs rapports avec l'Irak et les monstres qu'ils ont créés au Moyen-Orient en prenant part au commerce d'armes,

ils seraient peut-être en position un peu plus solide quand ils nous demandent d'accepter leurs arguments.

Des voix: Bravo!

M. Blaikie: Monsieur le Président, le gouvernement a dit beaucoup de choses au sujet des Nations Unies. Depuis la réaction à l'invasion irakienne du Koweït, on signale la sélectivité de l'indignation internationale. Chacun y va de son événement favori où, contrairement à l'indignation actuelle, la communauté internationale a donné son accord, qu'il s'agisse de l'invasion du Tibet par la Chine, de l'invasion de la partie orientale de Timor par l'Indonésie ou d'un autre cas.

Tous ces arguments sont utiles quand nous découvrons l'une après l'autres les couches de l'hypocrisie qui imprègne les affaires internationales. Mais je dis, comme le gouvernement, que nous n'accomplissons rien en déterrant de vieilles histoires et en refaisant le procès d'anciens coupables. La situation est nouvelle.

Les Nations Unies de l'après-guerre froide de 1989 et d'après la chute du mur de Berlin sont en effet renouvelées. Il n'est donc pas juste de comparer leur omission d'agir par le passé à leurs actes d'aujourd'hui, car la situation est totalement différente. La question n'est donc pas: «Pourquoi les Nations Unies n'ont-elles pas agi ainsi auparavant?» Cela ne fait que ressortir toute leur hypocrisie et leur sélectivité dans le cas présent. La question devient: «Est-ce la bonne décision à prendre maintenant dans ce nouveau contexte?»

• (2120)

Je vais vous dire quelle est ma plus grande crainte pour cette nouvelle ONU. Cela a quelque chose à voir avec l'observation que la ministre de la Justice a faite lorsqu'elle a parlé du monde occidental industrialisé. Ma plus grande crainte pour cette nouvelle ONU, c'est qu'après avoir été paralysée par la guerre froide et avoir été impuissante, maintenant que le conflit nord-nord que l'on appelait est-ouest est terminé, il est possible que ce nouveau nord uni ou de plus en plus uni se penche sur ses propres intérêts collectifs d'une façon qui opposera de plus en plus le nord industrialisé au sud, de plus en plus au tiers monde.

Si nous faisons abstraction du personnage de Saddam Hussein et de tout ce qu'il a fait de mal en Irak et au Koweït, il n'est pas impossible de le considérer comme étant symbolique d'une réalité du tiers monde qui dit au monde occidental industrialisé: «Nous ne voulons plus voir le monde dirigé par le club auquel appartient le Canada. Nous voulons que le club soit élargi. Nous voulons que plus de décisions soient prises pendant conférences internationales sur la paix pour régler les problèmes du Moyen-Orient et dans d'autres forums internationaux. Nous n'acceptons pas que le monde occidental industrialisé ait encore le droit de présumer que ce sont ses intérêts qui amènent le monde à entrer en guerre.»

Voilà le doute qui m'assaille à propos de ce nouvel ordre mondial, sur lequel je fondais beaucoup d'espoir il n'y a pas si longtemps.

Ce que nous voyons ici malgré les défauts des deux côtés laisse présager un monde de plus en plus divisé entre les riches et les pauvres. Et Saddam Hussein est un pauvre possédant une armée importante. Nous avons là un pays qui ne fait pas partie du club des grands, si vous voulez, et qui suit une voie que je réprouve.

Je pense cependant qu'il devrait y avoir une forme de négociation. Il faut prendre en considération ces réalités que je faisais ressortir. La guerre ne sera plus alors la solution. Une guerre ne fera que conduire à de nouveaux problèmes, à de nouveaux Saddam Hussein et à de nouveaux régimes brutaux qui naîtront des cendres, de préférence à des régimes démocratiques. Je pense que c'est une des choses que le gouvernement ne semble pas prendre en considération.

J'ai dit des cendres et je sais que d'autres en parleront, mais il faut aussi tenir compte de la dimension écologique de la guerre. Ce sera peut-être le genre de guerre que nous avons refusée en Europe pendant 45 ans, parce que les conséquences étaient trop horribles à envisager. Elles auraient été pires que le problème que la guerre aurait été censée corriger. Lorsqu'on prend en considération la dimension écologique de la guerre, on se trouve devant un choix très difficile. Ce que nous avons décidé, au Nouveau Parti démocratique, c'est que nous ne voulons pas que le Canada soit partie au déclenchement d'un tel conflit.

Le gouvernement dit que la crédibilité de l'ONU est en cause, mais c'est une crédibilité encadrée par les actions du gouvernement américain qui envoie des quantités impressionnantes de troupes. Les ressources et les troupes qui sont là-bas ne peuvent avoir été envoyées qu'avec l'idée de reconquérir le Koweït et peut-être d'envahir l'Irak, que l'ONU en accepte le principe ou non.

Nous nous trouvons donc dans une situation qui ne résulte pas d'une décision de l'ONU, mais du gouvernement Bush qui s'est aventuré trop loin et qui veut maintenant que l'ONU et nous tous le sauvions. «Vous avez parié. Vous avez envoyé vos troupes. Maintenant vous ne savez plus qu'en faire et vous voulez notre appui pour poursuivre ce que vous considérez être le seul moyen de ne pas perdre la face», celle de M. Bush bien sûr.

Nous avons besoin de changer ce monde dans lequel il devient si facile de caricaturer les pays et leurs dirigeants selon qu'ils servent ou non nos intérêts. Je suis fatigué d'un monde dans lequel un jour quelqu'un est bon et le jour suivant méchant et le jour suivant encore bon selon qu'il fait ou ne fait pas ce que Washington, généralement, lui dicte. Nous avons besoin de changer cela en démontrant, dans ce cas-ci, que nous tenons à trouver des solutions pacifiques à des problèmes très difficiles.

Cela dit, je voudrais proposer un sous-amendement. Cet amendement a fait l'objet de beaucoup de négociations, comme vous l'avez peut-être deviné, monsieur le Président, au sujet de ce qui peut être considéré comme un ordre ou non. Par conséquent, je propose:

> Qu'on modifie l'amendement en supprimant tous les mots après le mot «sanctions» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> Cet appui exclura la participation du Canada à une attaque militaire contre l'Irak ou les forces irakiennes au Koweït et comprendra des initiatives diplomatiques, y compris le règlement des différends frontaliers ou autres, grâce à la médiation des Nations Unies ou à l'intervention de la Cour internationale de justice, la promotion de la démocratisation dans toute la région, l'établissement d'un mécanisme pour réduire le commerce des armes et pour éliminer les armes de destruction massive et la convocation d'une conférence de paix internationale pour discuter de toutes les questions en suspens au Moyen-Orient.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Présidence va prendre en délibéré la motion présentée par le député de Winnipeg Transcona, bien qu'à première vue, *prima facie*, elle semble avoir certaines réserves. De toute façon, demain, la Présidence sera certainement en mesure de rendre une décision finale sur la recevabilité de ce sous-amendement.

Nous passons donc à la période de questions et commentaires. Je reconnais maintenant le député de Portneuf.

M. Marc Ferland (Portneuf): Monsieur le Président, j'ai une question qui s'adresse à mon collègue de Winnipeg Transcona. Il nous dit que le Canada ne devrait pas, à ce moment-ci, s'impliquer dans quelque action violente que ce soit au Moyen-Orient. Je peux comprendre cela. Il dit que l'on devrait, au contraire, tenter de négocier, de trouver de nouvelles solutions pour éviter une confrontation possible à trois heures, à deux heures et demie maintenant de la fin de l'ultimatum pour voir ce qui va se passer ou ce que décidera M. Hussein à l'autre bout de la ligne.

Cependant, monsieur le Président, j'aimerais que mon collègue m'explique pourquoi le Canada ne devrait pas participer à de telles actions alors que le Canada, depuis 45 ans, travaille d'arrache-pied pour amener les deux superpuissances à reconnaître qu'il y avait sur cette planète qui s'appelle la terre des puissances moyennes dont font partie le Canada, l'Angleterre, la France, l'Australie, un ensemble de pays. Ces puissances moyennes, on les retrouve présentement au Moyen-Orient, toutes ensemble, disant à M. Hussein que les folies, c'est fini. Nous venons de finir, de terminer 45 ans de guerre froide. On ne veut plus de guerre. Après 167 jours, une douzaine de résolutions à l'ONU, le quasi-refus de rencontrer le secrétaire général, M. Perez de Cuellar, on nous dit encore ce soir: «Il faudrait patienter; il faudrait laisser le temps aux sanctions afin que quelque chose bouge».

• (2130)

Pendant ce temps-là, je voudrais rappeler à mon collègue qu'il y a des gens qui souffrent au Moyen-Orient, sans arrêt, depuis 168 jours. Et M. Hussein ne donne aucune, mais alors aucune indication, si petite soit-elle, qu'il a l'intention de retourner chez lui et de respecter la loi fondamentale internationale que l'on veut mettre en application dès maintenant.

Alors, j'aimerais qu'il réponde à la question que je viens de lui poser et qu'il éclaircisse un peu les points que j'ai soulevés.

[*Traduction*]

M. Blaikie: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je voudrais dire deux choses. Il a parlé des 45 dernières années et il a dit que nous sortons à peine d'une guerre froide et qu'il n'apprécie réellement pas le fait que la situation en Irak et au Koweït vienne maintenant perturber cette paix. Je le comprends bien. Je n'en suis pas très heureux non plus.

Mais comme je l'ai dit précédemment, il y a eu, pendant une période de 40 ans, une guerre que nous n'avons pas voulu faire pour libérer la Tchécoslovaquie, la Hongrie, l'Allemagne de l'Est, la Bulgarie, la Roumanie ou l'Albanie, parce que ses conséquences étaient trop horribles à envisager.

Ce que nous disons, c'est que les conséquences de cette guerre-ci risquent effectivement d'être trop horribles à envisager. La différence, c'est que ces missiles ne sont pas pointés vers nous cette fois-ci. Disons-nous simplement que nous sommes disposés à envisager des guerres horribles seulement si elles ne nous touchent pas directement? Si nous devons tenir compte de l'horreur d'une guerre lorsque nous décidons ou non de la déclarer, alors je vous demande de songer au fait que les personnes dont les souffrances vous préoccupent et préoccupent le député—et je le crois lorsqu'il le dit—risquent en fait de souffrir dix fois plus à cause de toute guerre nucléaire ou chimique dans cette région ou même des effets désastreux de nouvelles armes classiques.

Pendant que je parle de la souffrance que le député a mentionnée et de la préoccupation du gouvernement à l'égard de celle sévissant dans les pays du tiers monde à cause des prix élevés du pétrole, j'estime que la crédibilité du gouvernement est réellement mise à rude épreuve, particulièrement lorsque nous nous rendons compte que nous avons dû écouter à maintes reprises le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui est responsable depuis deux ans de la réduction de l'aide du Canada à l'étranger et qui est responsable de l'adhésion du Canada aux programmes d'ajustement structurel du FMI et de la Banque mondiale, programmes qui affament les enfants du monde entier pour sauver les banques, alors que nous savons que le monde occidental industrialisé n'a jamais eu aucun scrupule à faire baisser les prix des produits de base dans l'intérêt de sa propre économie, peu importe si cela plonge les économies de la Zambie ou du Chili ou d'autres pays exportateurs de produits de base dans le chaos absolu, l'instabilité politique et la famine.

M. Harvey (Edmonton-Est): C'est acceptable. C'est le marché qui dicte cela.

M. Blaikie: C'est le marché qui dicte cela, monsieur le Président. Des gens meurent à cause du marché. Eh bien, ce n'est que la main invisible d'Adam Smith qui fait son oeuvre bienfaisante dans le monde. Franchement, monsieur le Président, on ne peut tout simplement pas croire certains propos qu'on entend dans cette Chambre.

Des voix: Bravo!

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je veux répliquer aux allusions du député à mes propres déclarations sur l'Occident industrialisé et sur sa déclaration selon laquelle Saddam Hussein frappe au nom de ceux qui ne croient pas que les pays appartenant au même club que le Canada devraient gouverner le monde.

Il est important de ne pas laisser l'impression qu'il a donnée que, d'une manière ou d'une autre—et je n'avais certainement pas l'intention de donner cette impression—, seul l'Occident industrialisé a quelque chose à gagner dans ce conflit. En raison de notre richesse et de notre niveau de bien-être, nous sommes en mesure de faire certaines choses dans le monde que d'autres pays ne peuvent pas faire, mais je souligne que 31 pays sont dans le Golfe et appuient les sanctions contre l'Irak et que les pays les plus déterminés à répliquer à l'agression de l'Irak ne font pas partie de l'Occident industrialisé. J'ai mentionné ces pays dans un contexte différent et en dépit de ce qu'en dit le député, il est vrai que les pays du tiers monde souffrent.

L'un des problèmes qu'ont connu les Nations Unies au cours de leur histoire, c'est que l'Assemblée générale où les pays du tiers monde ont un poids considérable, en raison de leur nombre, n'a jamais réussi à démontrer la même volonté que le Conseil de sécurité, en raison de la guerre froide. Nous sommes maintenant à un point où ces pays, qui ont les moyens d'appuyer les résolutions des Nations Unies, peuvent le faire, et je souligne que le Canada, quoique 31e pays du monde par sa population, fournit 25 p. 100 des ressources des Nations Unies. Par conséquent, lorsque je parle des pays industrialisés de l'Occident, je parle des démocraties et des pays qui peuvent donner un certain poids aux décisions de l'ONU.

Beaucoup de pays souhaitent ces mesures, mais ne sont pas en mesure de la prendre et je crois que c'est une perception tout à fait trompeuse que de laisser entendre que les pays appuyant les Nations Unies ne sont pas représentatifs de tous les pays du monde. En fait, les pays du tiers monde sont très bien représentés. Je ne l'ai pas sous la main, mais j'ai vu un tableau qui énumère tous les pays impliqués dans le Golfe, et il s'agit d'un très large éventail de pays, y compris beaucoup qui ont la possibilité, probablement pour la première fois de leur histoire, de participer à une opération collective de sécurité.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je répète simplement ce que je disais, à savoir que si la ministre de la Justice, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le gouvernement s'inquiètent autant qu'ils le prétendent du bien-être des enfants et de l'ensemble de la population du tiers monde, ils devraient décider de réformer l'ordre économique international qui édicte la mort de centaines et de milliers d'enfants pendant que nous poursuivons le débat sur cette motion, puisque nous ne sommes pas capables de modifier l'économie internationale qui exige leur mort pour satisfaire à certaines doctrines sacrées du marché.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat. Je reconnais maintenant l'honorable député de Lac-Saint-Jean.

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, je pense bien traduire l'opinion de toute la Chambre quand je dis que le geste d'agression qui a été posé à l'endroit du Koweït par l'Irak est un geste particulièrement détestable et particulièrement déplorable. C'est un geste d'autant plus disgracieux qu'il n'est pas seulement une agression contre un petit pays, mais aussi une agression contre la paix, contre la naissance d'un ordre international, contre les rêves et les efforts de paix de tous les hommes et de toutes les femmes du monde.

Voici donc le monde présentement plongé dans une situation où de part et d'autre de la Chambre, de part et d'autre des opinions que nous pouvons entretenir sur la conduite des choses publiques et privées, les gens vont devoir se déchirer pour ou contre la guerre, pour ou contre la paix.

Voici donc une fois de plus des démocraties mises à l'épreuve. Voici donc un dictateur qui est prêt à renoncer à tout, qui ne croit ni à Dieu ni à diable, qui est prêt à exposer son peuple aux pires avanies, tentant la démocratie et la mettant en face de ses responsabilités vis-à-vis de la paix et de la guerre. Nous savons bien que la paix et la guerrre ne se ressemblent pas, mais elles sont si près.

Ce soir, à l'instant où nous parlons, c'est une très fine ligne qui sépare la paix et la guerre et c'est, en même temps, un fossé qui sépare ceux qui sont pour la guerre et ceux qui pensent qu'il faut encore essayer de sauver la paix. Je ne pense pas qu'il y ait de jugement à porter sur les intentions de qui que ce soit. On peut très bien comprendre ceux qui éprouvent une impatience devant les événements qui se sont déroulés au cours des récents mois. On peut très bien comprendre l'indignation qui étreint ceux qui n'acceptent pas—et c'est tout le monde je crois qui n'accepte pas le traitement qu'on fait subir à la vérité, à la justice, à la paix, à la démocratie.

Ceci étant dit, puisque nous sommes des parlementaires, puisque les gens attendent de nous que nous nous prononcions, il faut donc que nous nous prononcions, il faut donc que nous prenions un parti.

• (2140)

Une des choses que nous devons tout d'abord dire, c'est qu'il y a quelque chose de positif—c'est un peu ironique de le dire dans la situation actuelle—mais tout de même nous avons vu l'émergence de l'ONU poindre au cours des événements qui viennent de s'écouler. Nous avons vu un ordre international s'affirmer de plus en plus par cette manifestation de solidarité que nous avons constatée autour de cet organisme important, considérable, prestigieux, mais encore combien fragile. Aujourd'hui encore, nombreux sont ceux qui ont évoqué le sort qui a été fait à la SDN durant les années 30 et au lendemain de la Première Guerre mondiale et du Traité de Versailles.

Nous savons bien que l'ONU est quelque chose de fragile, nous savons bien que c'est une responsabilité que nous avons de tout faire, non seulement pour maintenir l'ONU, son prestige, sa responsabilité, son autorité morale, mais aussi pour la faire s'épanouir et la consolider. Voici donc que l'ONU a pris 12 résolutions au cours des récents mois qui nous conduisent à ce soir. Ces 12 résolutions s'inscrivent toutes dans le sens de la paix et en même temps dans le sens d'une imposition, à un pays défaillant, à un gouvernement défaillant, d'un ordre international, du retrait d'un geste qui a été posé, un geste inacceptable.

Monsieur le Président, le gouvernement présente une motion qui, dans les apparences, vise à demander à cette Chambre d'appuyer l'ONU, comme si ceux qui allaient voter contre cette motion, et j'en suis, allaient voter contre l'ONU. Bien sûr que non, monsieur le Président. Nous n'allons pas voter contre l'ONU, nous allons voter pour l'ONU. Nous savons très bien en plus que ce pays, le Canada, a établi sa réputation dans le monde justement sur l'affirmation de l'autorité internationale. Il n'y a aucun sens pour le Canada d'avoir une diplomatie, d'avoir une politique extérieure si elle n'est pas assise sur la consolidation des oeuvres et des assises de l'ONU.

Mais respecter l'ONU, monsieur le Président, c'est d'abord et avant tout respecter ses résolutions. Et voici qu'on nous présente ici une résolution de l'ONU, la résolution 678 de novembre dernier, l'avant-dernière, en nous disant: «Vous allez dire, vous Parlement canadien, que vous appuyez cette résolution et que vous vous félicitez et allez faire en sorte que l'ONU soit reconnue comme ayant raison de vouloir le respect de cette résolution».

Mais ce n'est pas le sens du débat d'aujourd'hui. Ce débat est faussé de deux façons, monsieur le Président, parce que la résolution qu'on nous présente, n'est pas la résolution qui a été adoptée. La résolution de l'ONU ne demande pas aux pays membres de faire la guerre, la résolution dit qu'après telle date, si l'Irak ne s'est pas pleinement retiré du Koweït, que ces pays pourront utiliser toutes les mesures nécessaires pour assurer le respect du retrait de l'Irak.

Mais, monsieur le Président, le gouvernement prend bien soin de taire que «toutes mesures nécessaires», ce ne sont pas exclusivement des mesures de guerre et que dans les mesures nécessaires il y a tout l'éventail de ce qu'on peut faire pour forcer le respect du droit. Dans l'éventail de ce qu'on peut faire, monsieur le Président, avant la guerre, il y a la diplomatie, il y a les efforts de dialogue, il y a toutes les initiatives qu'un peuple féru de paix peut imaginer, et le Canada est un de ces peuples. Le Canada a fait sa marque dans le monde, le Canada a illustré sa diplomatie par de grands hommes, comme Lester B. Pearson en particulier. On en a parlé beaucoup aujourd'hui. C'est vrai que M. Pearson a marqué la présence du Canada dans le monde. C'est vrai que M. Pearson, s'il était avec nous aujourd'hui, nous dirait: «Faisons un dernier effort pour la paix et faisons-le au nom de l'ONU».

Monsieur le Président, il est faussé de deux façons et j'ai dit que la première, c'est qu'on altère le sens de la résolution de l'ONU. La deuxième, c'est que le débat n'est pas celui qui se livre en apparence. Le gouvernement nous présente une résolution vertueuse: Allez-vous voter, oui ou non, pour la vertu? Nous savons bien que c'est l'apparence seulement. Ce que le gouvernement nous dit au fond ou ce qu'il voudra pouvoir dire après l'adoption de la résolution, c'est que le Parlement canadien a autorisé le gouvernement canadien à faire la guerre. C'est ce qu'il dira au lendemain d'un oui à la résolution.

Monsieur le Président, le premier ministre, ce matin, nous a fait un discours qui tenait beaucoup plus d'une déclaration de guerre ou d'un discours qui précède l'entrée en guerre que d'un discours de premier ministre et d'un chef de gouvernement qui doit d'abord solliciter des citoyens un appui pour tenter l'ultime recours pour sauver la paix. Et je n'ai rien vu, monsieur le Président. Je dois dire que ça me fait de la peine de dire que je n'ai rien entendu dans ce discours qui nous faisait croire que ce gouvernement cherchait d'autres solutions que la guerre, que ce gouvernement malheureusement s'est résigné à la guerre. Et je pense qu'un gouvernement ne doit jamais se résigner à la guerre tant que la guerre n'est pas déclarée.

On a fait une référence au cours des débats d'aujourd'hui, surtout du côté du gouvernement, et mon collègue du NPD vient d'en faire une allusion aussi, à la Seconde Guerre mondiale, à ces années terribles qui ont précédé la Seconde Guerre mondiale, au cours desquelles les démocraties européennes se sont soumises dans une politique d'apaisement aux appétits féroces d'un dictateur aussi pire, enfin il est difficile de les comparer, ils sont tous terribles, d'un dictateur et celui-là très fructueux, Hitler, qui de demande en demande bouffait ce qu'on lui donnait et recommençait le lendemain. Et aujourd'hui, on juge très sévèrement les hommes d'État, les dirigeants politiques qui ont accepté de composer avec Hitler dans le but de sauver la paix.

Bien sûr, on peut faire cette référence à la Seconde Guerre mondiale, mais on peut aussi regarder la Première Guerre mondiale et on peut regarder ce qui s'est passé avant, un abus emporte l'autre. Avant la Première Guerre mondiale, dans les journées qui ont précédé la déclaration de guerre, tout le monde après coup a dit: Les dirigeants politiques ont été au-dessous de tout. Ils ont agi dans la précipitation, dans l'effervescence, dans la fièvre. Ils ont accepté une psychose de guerre. Ils ont laissé passer les chances de régler le petit conflit qui naissait. Ils n'ont pas vu les proportions géantes que prendraient les épisodes relativement mesquins et ils sont maintenant des fauteurs de guerre. Et c'est pourquoi durant la période qui a suivi la Première Guerre mondiale, les gens n'ont pas voulu sauter dans la guerre rapidement et qu'ils encourent maintenant les reproches d'avoir été trop pacifistes, d'avoir manqué de courage. Mais n'oublions pas aussi, monsieur le Président, que cette génération qui était au pouvoir dans les démocraties européennes à l'époque était celles qui avait vu toute une jeunesse, la fine fleur de pays comme l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne fauchée dans des tranchées visqueuses et qu'elle ne voulait pas que ces millions de personnes qui étaient disparues soient remplacées par d'autres victimes dans les années 1940.

Aujourd'hui, dire que nous avons la chance, c'est ironique, mais tout de même nous avons le devoir de considérer tout cela et nous ne pouvons pas nous laisser entraîner uniquement par des comparaisons avec les abus de la Seconde Guerre mondiale, sans penser à tout ce qui l'a précédé, monsieur le Président.

Je crois que nous souhaiterions tous, dans la situation qui prévaut présentement dans notre pays, à quelques heures peut-être d'une guerre dont nous ne connaissons pas la durée, dont nous mesurons mal encore les répercussions négatives, le nombre de pertes de vie... Donc, à quelques heures d'un événement épouvantable qui nous menace, nous aurions tous souhaité ici dans ce Parlement pouvoir nous réunir autour du gouvernement et appuyer la position canadienne. Nous aurions voulu qu'il y ait,

pauvre Canada si désuni qui traverse une période si difficile maintenant, pauvre Québec aussi qui cherche sa voie avec beaucoup de difficultés, nous aurions voulu qu'à cette heure en tout cas où les enfants du Canada ou du Québec vont affronter leur destin suprême dans la défense de la paix, nous aurions voulu à tout le moins que nous puissions être ensemble à la veille de ces événements. Et nous du Bloc québécois aurions souhaité pouvoir voter avec le gouvernement en souhaitant que le Parti libéral et le Nouveau parti démocratique puissent le faire aussi.

Malheureusement, monsieur le Président, ce n'est pas possible, car le gouvernement a décidé de s'éloigner de la plus belle, de la plus noble, de la plus sage des traditions du Canada, celle de rechercher d'abord et avant tout la paix. Si on jette un coup d'oeil rétrospectif sur les événements des derniers mois, on ne voit pas un gouvernement d'abord soucieux de paix. On voit un gouvernement bien sûr très soucieux de la place du Canada dans le monde, très soucieux de sa crédibilité auprès de ses alliés traditionnels, très soucieux de ne pas avoir l'air de faire bande à part. Mais nous ne voyons pas toujours, monsieur le Président, le courage qu'il aurait fallu, qu'il faudrait encore pour que la grande tradition canadienne de notre diplomatie triomphe et prévale, le Canada qui est connu, le Canada qui se vaut l'affection et le prestige du monde est le Canada de la paix. Et c'est ce pays-là que les gens aiment, c'est ce pays-là que les gens respectent, c'est ce pays-là que les gens veulent dans le concert des nations. Et ce que les nations attendent de nous maitenant c'est d'avoir l'imagination, d'avoir l'audace, d'avoir la spontanéité, l'ouverture, le courage d'un Pearson pour essayer de proposer d'autres solutions. Je ne dis pas que nous allons inventer des choses géniales, monsieur le Président.

• (2150)

Il y a déjà des concepts qui circulent partout. Nous savons bien, par exemple, que l'idée d'une conférence de la paix est peut-être actuellement. . . il y en a peut-être beaucoup d'autres, d'autres qui viendront à l'esprit de plusieurs, mais il y a certainement actuellement sur la table une idée qui est la meilleure actuellement, qui serait la plus efficace, l'idée qu'il y ait un engagement de convoquer une conférence sur la paix. Je trouve très étrange, et c'est par naïveté peut-être, monsieur le Président, je trouve étrange cette espèce de malaise qu'éprouvent les gens à traiter d'une conférence sur la paix pour tous les problèmes du Moyen-Orient, y compris non pas seulement de la question de l'Iraq, mais y compris le problème palestinien et du conflit israélo-arabe. Je trouve étrange, monsieur le Président, qu'il y ait deux sortes de résolutions et déclarations à l'ONU, des déclarations et des résolutions sur lesquelles on fonde la légitimité du geste que certains pays s'apprêtent à poser d'entrer en guerre. Parce que, n'est-ce pas, c'est important de respecter l'ONU, c'est important d'appliquer immédiatement les déclarations et les résolutions de l'ONU. Mais des résolutions qui s'adoptent régulièrement depuis une vingtaine d'années à l'ONU, des déclarations, encore une récemment le 20 décembre, pour qu'il y ait enfin la mise en place d'un processus de négociation de la paix au Moyen-Orient, pour l'ensemble des problèmes du Moyen-Orient, ces résolutions restent lettre morte, monsieur le Président.

Nous savons que nos amis israéliens ne veulent pas actuellement une telle conférence de paix. Nous savons qu'ils ont besoin d'être reconnus. Nous savons qu'ils ont besoin de s'asseoir avec des gens qui ne veulent pas leur destruction. Nous aimons les Israéliens, moi j'aime Israël. Toute ma vie j'ai admiré Israël. Toute ma vie j'ai pensé que c'était une des grandes épopées de l'histoire contemporaine. Toute ma vie, j'ai vu dans le destin d'Israël, qui s'affirme aujourd'hui dans ce pays, qui est celui que nous connaissons, une longue et solide fidélité à ce qu'il est. Et qui peut être contre la fidélité d'un peuple qui veut s'affirmer, qui veut être lui-même. En même temps, je crois que nos amis ont eux aussi des obligations envers la paix, et nous ne pouvons pas imaginer qu'on ne puisse un jour trouver une solution à ce qui se passe au Moyen-Orient, que pour une bonne fois, on ne coupe pas le noeud gordien. Il faut enfin que les belligérants, il faut enfin que tous ceux qui ont des différends s'assoient autour de la même table et qu'on ose regarder les problèmes et qu'on ose trouver des solutions. On ne pourra pas le faire, monsieur le Président, tant qu'on niera qu'il y a un problème.

La Palestine est un baril de poudre, et on sait bien que l'Irak est un épisode de toute cette grande toile qui est en train d'occulter la paix dans cette partie du monde si importante. Et on sait bien que des conflits internationaux, des conflits mondiaux commencent comme cela. Il y a là tous les ingrédients qui peuvent préparer une conflagration internationale d'où l'Occident et l'Orient mêmes peut-être ne pourraient pas sortir indemnes, au contraire.

Monsieur le Président, c'est une obligation internationale. Vous me direz: Oui, mais cette conférence, on peut la faire plus tard, enfin un jour. Oui c'est vrai qu'un jour, elle est inéluctable. Il ne faut pas être grand prophète pour savoir qu'un jour il y aura une conférence de la paix au Moyen-Orient où tout le monde sera assis autour de la même table et où on trouvera des solutions. J'en suis convaincu, monsieur le Président. Mais pourquoi faut-il qu'il y ait tant de morts encore avant que cette conférence ne soit convoquée? Combien de morts arabes, palestiniennes? Combien de morts d'Israéliens et d'Israélien-

nes? Combien de morts: Américains, Français, Anglais? Combien de morts canadiennes et québécoises, monsieur le Président, avant qu'enfin les gens acceptent de dire: Oui, asseyons-nous autour d'une même table, posons les problèmes sur la table, regardons-les et trouvons des solutions. Cela s'appelle, monsieur le Président, une conférence sur la paix. Vous me direz: Oui, la France a essayé aujourd'hui et hier, et elle a dû retirer son plan. Vous me direz: Oui, mais le Canada est d'accord parce que le premier ministre a écrit une lettre à M. de Cuellar et il y a eu une déclaration récente au Conseil de sécurité. Mais enfin nous savons bien tous que cela ce sont des pirouettes et que ce n'est pas cela une politique. Le gouvernement nous dit qu'il a une politique. Je ne vois nulle part dans la résolution qui consacre cette politique l'idée d'une conférence sur la paix.

Ce sera l'honneur du Canada, monsieur le Président, même si elle n'a pas lieu demain, d'inscrire dans une résolution du Parlement que le Canada veut une conférence sur la paix, qu'il la veut immédiatement, pas des expressions de diplomate en mal de thèmes, en mal d'idées, où on dit: Oui, à un temps approprié. C'est ce qu'on dit partout dans les résolutions: à un temps approprié. Et là tout le monde sait bien que c'est un terme indéfiniment extensible et qu'on le fera quand on le voudra, aux calendes grecques si on veut. Non, disons, nous dans une résolution, comme le fait le NPD, nous aurions voulu la faire nous-mêmes si on avait pu le faire avant eux, mais l'important c'est qu'elle soit faite.

Disons donc que nous, Parlement canadien, à la veille des événements de la catastrophe qui se prépare, disons donc dans une résolution que nous voulons une conférence sur la paix et le Canada, à ce moment-là, sera à sa hauteur. Les gens reconnaîtront le Canada qui a été et qui existe encore et qui a encore le potentiel pour le faire. Qui que nous soyons au Canada, quels que soient nos différends, nous voulons la paix, du côté du gouvernement comme du nôtre. Posons les gestes pour qu'elle arrive, monsieur le Président.

Je veux dire, en ce qui me concerne et je pense que la majorité du Bloc québécois—enfin, c'est un vote libre et comme vous le savez, nous votons librement. Nous souhaitons et nous voulons appuyer l'ultime tentative du gouvernement canadien pour faire la paix et nous allons voter pour une résolution, celle du gouvernement, complétée par l'amendement libéral et améliorée encore par l'amendement du Nouveau parti démocratique.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je me lève pour féliciter l'honorable député pour son excellent discours, un discours clair, un discours courageux. Je veux dire aussi que je suis tout à fait d'accord avec les commentaires de l'honorable député concernant l'importance d'une conférence internationale sur la paix.

En effet, monsieur le Président, quand je suis allé en Irak, j'ai rencontré plusieurs personnes. Alors que j'étais en Jordanie, j'ai rencontré le ministre des Affaires étrangères et quand j'étais en Irak, j'ai rencontré des Koweïtiennes, j'ai rencontré des Iraqiens et j'ai également rencontré des Palestiniens, y compris le président Yasser Arafat. Je l'ai fait parce que j'ai pensé qu'il était essentiel de souligner le fait que les Palestiniens aussi sont victimes de ce qui s'est passé dans le Koweït, que les Palestiniens dans les territoires occupés, au Koweït sont aussi des victimes. Nous avons plusieurs victimes. Hier, deux autres se sont ajoutés à la liste des victimes, soit deux chefs de l'OLP.

Monsieur le Président, une conférence était essentielle avant le 2 août et c'est encore plus essentiel aujourd'hui. Je tiens à féliciter l'honorable député d'avoir souligné ce fait. Je sais très bien qu'il allait proposer un amendement et j'espère que ses collègues vont appuyer notre amendement s'il est jugé conforme.

J'ai une question aussi pour le député. Le député sait très bien que dimanche dernier, il y avait une très grande manifestation à Montréal, plus de 6 000 hommes, femmes, enfants ont manifesté pour la paix. Ils ont manifesté contre une guerre-catastrophe. Il y avait plusieurs groupes. C'était organisé par le regroupement «Échec à la guerre». Y participaient «Artistes pour la paix» de même que Lorraine Pagé de la CEQ, Pierre Paquette de la CSN de même que plusieurs députés du Parti québécois. J'ai eu l'honneur de prononcer un discours. Malheureusement, il n'y avait pas de représentant du Bloc québécois, du Parti libéral ou du Parti progressiste conservateur. Mais quand même, monsieur le Président, je veux demander à l'honorable député s'il était d'accord avec les revendications de cette manifestation importante? Les hommes, les femmes, les enfants qui ont crié: «Pas de guerre pour le pétrole. Pas de sang pour le pétrole», est-ce qu'il était d'accord avec cela?

N'est-il pas également d'accord que le Québec est une société distincte aussi du point de vue que beaucoup plus d'électeurs, d'électrices appuient une solution pacifique selon les sondages? Ce n'est pas seulement une société distincte du point de vue linguistique, mais bien sûr aussi une société distincte du point de vue de l'effort essentiel qu'on doit prendre pour la paix.

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, sur l'ensemble des revendications de la coalition, je pense que je peux dire que nous sommes tous d'accord. Toutefois, il y a des nuances. Je sais que même au sein de la coalition, il y a des discussions amicales sur la question de savoir s'il faudrait retirer les troupes canadiennes immédiatement, définitivement? D'autres pensent que non, il faut les y laisser pour assurer l'efficacité du blocus et c'est notre opinion à nous en général. Mais la ligne générale, c'est oui.

Le Québec est-il société distincte par le fait qu'il est plus pour la paix que d'autres peuples? Je ne sais pas, monsieur le Président. Je pense que tous les peuples du monde sont à peu près pacifiques. Il y a peu de peuples—je crois même que le peuple iraqien est un peuple qui voudrait la paix mais je ne crois pas que ses dirigeants le lui permettent maintenant. Je crois que le Québec est une société pacifique qui est consciente de ses responsabilités, mais je ne crois pas que nous ayons l'apanage du pacifisme et du respect de la paix. Nous n'avons pu assister à cette manifestation parce que nous avions un caucus, mais nous avons rencontré les gens de la coalition aussitôt après et nous avons eu l'occasion d'échanger avec eux. Je dois dire que c'est une rencontre qui a été extrêmement profitable pour nous.

• (2200)

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, un simple commentaire puisque c'est ce qu'on nous demande et je sais que le temps s'écoule très rapidement. Je veux sans aucun détour, sans aucune restriction, remercier l'honorable député pour le discours qu'il vient de nous tenir. C'est un discours qui a élevé le ton, qui a élevé le débat. Cela s'est fait sans partisanerie et je ne peux faire autrement que d'être très sensible à ce que l'honorable député vient de dire à cette Chambre, puisque depuis tellement d'années, je crois qu'une des questions qui aurait dû être immédiatement mise à l'ordre du jour international c'est cette conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient. Que de meurtres, que de tragédies auraient été évités.

On peut remonter si vous voulez jusqu'au 29 novembre 1947, lorsque par une décision des Nations Unies, il a été décidé de créer deux États sur la terre palestienne. Je reconnais cette décision de mon pays du 29 novembre 1947 de créer deux États, c'est-à-dire un État israélien avec tous les droits auxquels un État a le droit de s'attendre: protection, reconnaissance, acceptation, mais à la condition aussi qu'on veuille bien créer l'autre.

Et je suis à même de vous dire que demain, probablement, ou après demain, je toucherai à ce sujet-là et je serai hautement inspiré en relisant le discours de l'honorable député parce qu'il a touché à peu près tous les points qui depuis 25 ans ont attiré mon attention. Je suis très heureux de dire, qu'enfin, on dit que souvent on prêche dans le désert, mais je ne le crois pas. Quiconque a vraiment, et je ne veux pas faire de partisanerie, ni gouvernementale, ni de l'opposition, mais je pense que le temps est venu pour quiconque cherche véritablement la paix là-bas, de s'adresser directement à toutes les questions qui ne font que pourrir et s'additionner.

On pourrait faire une thèse très facilement, et c'est l'honorable député qui m'en a inspiré, parce que je l'ai écouté attentivement, parce que si on reprend tous les grands problèmes du Moyen-Orient actuellement, on peut les relier les uns et les autres et remonter jusqu'à la source de cette grande injustice qui doit un jour finalement finir par trouver justice, et c'est-à-dire par le truchement d'une conférence internationale. Et je suis très heureux et honoré d'avoir entendu l'honorable député de dire que cet homme, M. Pearson. . . Moi, vous savez je regrette pour ceux qui sont venus après lui, mais j'ai toujours identifié ma vie parlementaire avec M. Pearson. Peut-être parce qu'on s'identifie plus à la personne sous laquelle on a été élu. Je me suis toujours. . .

[*Traduction*]

Je me suis toujours défini comme un fils spirituel de Pearson.

[*Français*]

En politique internationale, j'ai toujours eu ce plaisir de m'identifier à M. Pearson et l'hommage que l'honorable député a rendu à M. Pearson a dénoté, en plus d'un manque de partisanerie, a dénoté quand même une connaissance de l'Histoire du Canada et je veux l'en remercier.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Je vous remercie, monsieur le Président. Je voudrais aussi appuyer le député de Saint-Denis sur ce qu'il vient de dire. Je pense que le député qui a prononcé le discours a vraiment touché le point essentiel qui prévaut actuellement au Moyen-Orient, c'est-à-dire l'injustice qui a existé là depuis des années. On a demandé une conférence internationale sur la paix. On aurait dû la faire depuis bien longtemps. Aussi longtemps que cette conférence n'aura pas lieu, je pense bien qu'il sera très difficile d'avoir une solution au problème. Je pense que le Canada, qui est un pays qui a toujours prôné la paix au monde, a une obligation d'être un leader dans ce domaine. Nous ne sommes pas un pays qui a une histoire d'envahir d'autres pays. La résolution du gouvernement ce soir qui est devant nous propose une carte blanche pour que le gouvernement puisse entrer en conflit au Moyen-Orient.

Je pense qu'il faut premièrement résoudre le problème de la paix au Moyen-Orient en apportant justice au peuple palestinien et aussi au peuple israélien qui doit avoir une sécurité, se sentir sécure dans ses frontières. Aussi longtemps qu'on n'aura pas cette solution, on va essayer de résoudre les problèmes par des moyens qui ne sont certainement pas acceptables pour le monde, c'est-à-dire la guerre. J'aimerais féliciter le député de Lac-Saint-Jean pour son discours.

[*Traduction*]

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, les Canadiens ont peur ce soir, peur de la guerre et ils ont raison d'avoir peur. Moi aussi, j'ai peur. Mon conseil local m'a fait parvenir un télégramme dans lequel il s'oppose à la participation du Canada à une guerre éventuelle au Moyen-Orient car des efforts supplémentaires doivent être déployés pour parvenir à un règlement pacifique. Le conseil ne préconise pas la guerre.

M. Eugene Clawson de Matsqui écrit ce qui suit: «Ne laissez pas le Canada participer à une guerre au Moyen-Orient. La mort, la destruction et la dévastation sont le lot de toutes les guerres. On ne peut instaurer la paix de force. La guerre ne pourra que faire mourir des gens. La mort est une réalité humaine générale dans une guerre. Elle touche non seulement l'agonisant, mais ses proches qu'il laisse derrière lui. La guerre laissera des gens physiquement, mentalement et pschologiquement handicapés. Qu'est-ce qui nous pousse, au nom du ciel, à contribuer à ce cortège de mort et de destruction? Non seulement la guerre fera-t-elle des victimes parmi les gens de pays que nous ne connaissons pas, mais également parmi ceux que nous envoyons dans cette région pour perpétrer pareille destruction. Existe-t-il quelque chose au monde qui vaille la peine de perdre et de mutiler tant de vies humaines? Je vous en prie, ne permettez pas que des vies soient sacrifiées au nom de critères et d'échéanciers établis artificiellement. Laissez le Canada et les Canadiens être des émissaires de paix et non pas des porteurs de mort».

La plupart des habitants de ma circonscription ne veulent pas d'une guerre. C'est ce qu'ils souhaitent vous dire ce soir. Je vous le dis au nom des gens que je représente. La lecture de la lettre que le premier ministre a envoyée au secrétaire général des Nations Unies, la semaine dernière, le 9 janvier, m'a impressionné. Le premier ministre parle lui aussi au nom des Canadiens dans cette lettre. Il dit: «Ce sont de bien tristes nouvelles pour nous tous, mais nous ne devons pas abandonner tout espoir.» Il conclut en disant: «Nous devons tous faire une démarche de plus pour la paix.» Le premier ministre ne veut pas la guerre.

J'ai entendu un discours éloquent de la part du secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui a travaillé inlassablement pour la paix. Il est intervenu aujourd'hui pour nous dire: «Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada ne veut pas la guerre. Il veut la paix.» Tous ceux qui sont intervenus à la Chambre des communes ce soir ont déclaré ne pas vouloir la guerre.

Les Nations Unies ont déclaré ne pas vouloir la guerre. Même Saddam Hussein dit ne pas la vouloir. Pourtant, dans moins de deux heures, nous pourrions tous faire une guerre dont nous ne voulons pas. Comment vous et moi, madame la Présidente, et ce gouvernement, pouvons-nous, comme politiques de la communauté internationale, avoir échoué et ne pas avoir réussi à empêcher la guerre. Comment les Nations Unies, qui ne sont pas parvenues à instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient, pourraient-elles réussir cette fois si nous leur confions le mandat de faire la guerre dans cette région? Je ne crois pas.

• (2210)

L'automne dernier, nous étions dans l'euphorie. Nous étions heureux de voir le monde uni au sein des Nations Unies. Le monde s'unissait pour en venir à un consensus susceptible de conduire à un nouveau respect des règles de droit, à un nouvel ordre mondial. Ensemble, tous les pays devaient trouver la solution pour faire sortir Saddam Hussein du Koweït. Nous n'avons jamais vu les nations du monde s'unir ainsi et nous n'avons probablement pas connu de si grande joie depuis. Cela nous paraîssait si positif. Si le monde n'atteint un consensus que pour provoquer la guerre, est-ce un succès ou un échec? À mon avis, ce n'est pas un succès, c'est l'échec des Nations Unies autant que le nôtre.

Depuis la dernière guerre mondiale qui devait mettre fin à toutes les guerres, quel espoir vain et naïf nous avons eu de voir l'homme cesser de se battre contre l'homme, la nation contre la nation! Mais où en sommes-nous? Au sortir de cette guerre, nous avons créé les Nations Unies, organisme qui devait régler les conflits et empêcher la guerre. C'est ce que l'on m'a enseigné à l'école. C'est ce que je croyais lorsque j'ai étudié les Nations Unies.

Depuis la naissance des Nations Unies, cet organisme n'a jamais réussi à arriver à un consensus. Il y a eu bien des luttes et bien des discussions, mais très peu de succès. Comme l'a déclaré le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, «les Nations Unies sont nées de nouveau parce qu'elles ont atteint un consensus». Mais un consensus sur quoi? Sur l'échec de sanctions, sur l'échec de la diplomatie et sur le mandat de recourir à la force pour atteindre un but.

Avec les débuts si merveilleux et positifs de l'automne dernier, se peut-il que le monde ait fait l'unité parce qu'il est contre l'agression, la violence et le coup de force de l'Irak au Koweït? C'est contre cela que s'élève le monde: la violence, la force et l'agression. Comment se fait-il que de là, le monde en soit venu à recommander que la solution au problème de l'agression, de la violence et de la force soit le recours à l'agression, à la violence, à la force et à la guerre sur une échelle plus grande? J'ai peine à croire que nous en serons là dans moins de deux heures, et cela m'inquiète au plus haut point.

Au fur et à mesure que l'échéance approche, j'entends trop souvent, en réponse aux questions, que l'on ne sait pas quelles seront les conséquences. C'est une réponse acceptable puisque nous ne savons pas quelles seront les conséquences. Nous devons essayer de répondre à certaines des questions avec un peu plus de certitude que ce que j'ai vu jusqu'à maintenant.

Quels objectifs visons-nous par cette guerre? S'agit-il des objectifs d'une force multinationale? Ont-ils été énoncés et acceptés à la veille de la guerre? Sait-on ce qu'on veut faire? Oui, on veut obliger l'Irak à évacuer le Koweït. En dehors de cela, veut-on voir la destruction totale de l'Irak, de la ville de Bagdad, de toutes les villes et de tout le développement économique qui s'est produit dans ce pays à l'occasion de la crise du pétrole des années 70 ainsi que de la renaissance de la technologie et des perspectives d'avenir dans tout le Moyen-Orient? Allons-nous nous arrêter aux frontières du Koweït ou allons-nous pénéter en Irak pour écraser ce pays? Allons-nous anéantir le gouvernement ou le pays lui-même? Allons-nous écraser le gouvernement ou le préserver? Quels sont nos objectifs exacts? Si on ne sait pas ce qu'ils sont ni où l'on va, on ignore quand il faudra s'arrêter.

Il faudrait bien comprendre quels sont nos objectifs pour que, lorsque nous les aurons réalisés, nous sachions qu'il est temps d'arrêter parce que si nous ne les fixons pas avant de commencer la guerre, nous nous laisserons emporter par le feu de l'action et nous ne saurons pas quand nous arrêter. Celui-ci tue celui-là et cet autre et cet autre encore. On assiste à une escalade de la colère qui nous fait perdre la capacité de raisonner. C'est pourquoi, il faut préalablement savoir jusqu'où nous irons, quels sont les objectifs et, lorsqu'ils seront réalisés, quand il sera temps de s'arrêter.

Combien cette guerre va-t-elle coûter au gouvernement du Canada? Nous savons ce que cela nous a coûté jusqu'à présent. Combien cela nous aura coûté une fois la guerre terminée? Pour les avions, combien de millions et de milliards de dollars a-t-on payé pour eux? Nous avons rééquipé ces navires, mais les vies des Canadiens qui sont là sont plus importantes. Il y a également les 500 000 autres soldats de tous ces autres pays et tout l'arsenal de guerre du monde moderne qui attend prêt à être essayé sur le terrain. Combien chaque Canadien paiera-t-il l'essence une fois que les gisements de pétrole du Moyen-Orien seront en flammes et les pipelines seront détruits, pas seulement en Irak et au Koweït, mais dans toute la région? De combien augmenteront nos dépenses? C'est pourtant un simple calcul, mais n'y a-t-il personne qui ait calculé l'augmentation de nos dépenses à la suite de notre participation à cette guerre?

Combien de vies sacrifierons-nous avant de dire que ça suffit et de cesser les hostilités? Nous avons proclamé ici notre souci pour l'environnement. Avant d'entreprendre quoi que ce soit, le gouvernement est censé effectuer un examen d'impact écologique. Je me demande ce que cet examen nous apprendrait, si nous prenions le temps d'en faire un dans ce cas-ci. Comment peut-on effacer la dégradation de la société et de l'environnement provoquée par la contamination à des produits chimiques, biologiques ou même radioactifs? Cela peut ne pas se produire, mais personne ici ne peut me le garantir, tandis que nombreux sont ceux qui m'ont affirmé que c'était possible. Comment réparer les torts ainsi causés? Quel en serait le prix en argent? Quel est le prix total qu'aurait alors à payer la planète sur laquelle nous vivons?

Monsieur le Président, au terme du conflit, qui ira réconforter et soigner les victimes, ainsi que reconstruire les familles, leur foyer, leur entreprise et leur vie? J'aurais aimé qu'un participant à ce débat nous fournisse, à moi et à tous ceux qui nous écoutent ce soir, une garantie quelconque ou du moins des réponses à nos questions.

C'est facile, voire très facile de déclencher une guerre. Nous disposons là-bas de tout l'équipement nécessaire et vous n'avez qu'à dire «Feu».

• (2220)

Mais quelqu'un peut-il me dire comment, où et quand la guerre se terminera? Va-t-il s'agir d'un affrontement violent, mais bref. Ou aurons-nous droit à un conflit qui s'éternise pendant des semaines et des semaines, une guerre entre gens d'honneur, où l'on pourra voir tous les soirs à la télé les soldats se tirer dessus, où l'on assistera de notre salon à des assasinats et à des actes de destruction, où l'on verra des gens pleurer et souffrir pendant plusieurs mois?

Quel sera le prix qu'auront à payer les victimes? Quel en sera le prix pour mon enfant et votre enfant qui regarderont les reportages télévisés tous les soirs? Nous ne savons même pas si nous pouvons atteindre notre objectif. Certains affirment qu'on peut procéder à une attaque aérienne, mais quand on tient compte de tous les facteurs, monsieur le Président, de la saison des pluies et tout le reste, on n'en est plus aussi sûr. Nous pensons en être capable. Nous n'en sommes pas sûrs.

Allons-nous réussir à chasser l'Irak du Koweït? Combien de soldats? Combien de familles? Quels dommages matériels? Une centaine, 100 000, un million? Combien de lemmings devront se précipiter dans l'abîme avant que nous puissions le jauger? Qu'est-ce qu'on cherche, enfin?

Je le demande à tous ceux qui suivent le débat ici et dans l'ensemble du pays: êtes-vous prêts à sacrifier votre fils ou votre fille pour faire reculer Saddam Hussein? Ceux qui appuieront la résolution ce soir voteront pour sacrifier les jeunes gens des familles canadiennes et des milliers d'autres personnes: des Américains, des Britanniques, des Français, des Koweïtiens et des Irakiens.

Lorsque je me pose cette question, je dois répondre que je ne suis pas prêt à faire ce genre de sacrifice. J'ai des fils adolescents, comme beaucoup d'autres députés. Si je dois sacrifier mon fils et payer ce prix, je tiens à y penser à deux fois. Que répond mon fils quand je lui demande son avis? Il est réserviste. Il me dit que s'il est appelé, il partira. Il le fera. C'est plutôt effrayant lorsque cela vous touche de si près. Et il faut que cela nous touche de près avant que nous ne prenions une décision et que nous ne renoncions aux autres efforts.

Je ne suis pas prêt pour le moment, et je ne le serai peut-être jamais, à envoyer mes fils reposer dans une tombe oubliée du désert. Et si je ne suis pas prêt à le faire, comment pourrais-je envoyer là-bas les fils et les filles d'autres Canadiens que je dois représenter ici?

Le temps peut être un facteur crucial. Combien de temps faut-il? Tout le monde se demande combien de temps il faut attendre. Qui sait? Personne.

Avant de recourir à la force, pourquoi ne pas resserrer l'étau du blocus? Pourquoi attendons-nous? Le Canada semble faire de la bonne besogne pour faire appliquer le blocus naval.

Si l'on n'arrive pas à faire respecter le blocus terrestre, pourquoi ne pas aller prêter main forte? Pourquoi ne renforçons-nous pas le blocus? C'est ce que nous aurions dû faire dès le premier mois ou dès que nous nous sommes aperçus que beaucoup de produits pouvaient quand même passer.

Un des orateurs a déclaré aujourd'hui: «Oh! Mais nous ne pouvons pas faire cela parce que c'est la population qui en souffrirait, et non pas l'armée.» Bien franchement, si je me trouvais en Irak et que l'on me donnait le choix entre la privation de nourriture ou des autres nécessités de la vie et un bombardement massif par la machine de guerre de tous les pays occidentaux, je crois que mon choix serait plutôt facile à faire.

Je crois que je reconnaîtrais, bien sûr, qu'il est encore mieux de souffrir un peu que de perdre la vie. Il y a tellement de choses dont il faut tenir compte.

Madame la Présidente, je suis certain que vous vous rendez compte de la panique qui existe au Canada en ce moment. Les gens regardent la télévision et passent des chaînes américaines aux chaînes canadiennes et de celles-ci aux chaînes britanniques qu'ils peuvent capter grâce à leurs satellites. Ils changent de chaîne afin d'entendre les nouvelles mondiales. Ils passent d'une chaîne à l'autre en espérant entendre quelqu'un dire: «Nous pouvons résoudre le problème sans recourir à la guerre. Il n'y aura pas de guerre.»

Lorsque je parle de cette question à ma femme au téléphone, elle me dit avoir la nausée en pensant à l'horreur et aux réalités de cette guerre imminente.

J'ai été impressionné par beaucoup des discours prononcés aujourd'hui. J'ai été impressionné par le discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. J'ai été impressionné par la logique et le calme du chef du Nouveau Parti démocratique. Même si ces deux orateurs présentaient des points de vue différents, leurs discours ne semblaient pas très opposés puisque les deux voulaient avant tout éviter la guerre.

Nous pouvons continuer d'essayer. Nous pouvons faire encore plusieurs tentatives parce que l'autre solution est trop terrible pour qu'on l'envisage et encore moins pour qu'on ait à voter sur la question.

Si nous continuons d'échouer dans nos tentatives, et en disant cela, je veux dire si la guerre éclate, j'espère que le gouvernement du Canada sera le premier à réclamer un cessez-le-feu au tout début des hostilités. J'espère que cette sale besogne sera terminée le plus rapidement possible et que le processus de paix sera entrepris le plus rapidement possible.

Soyons les derniers à entrer dans ce conflit avec nos fusils et soyons les premiers à travailler pour reconstruire ce que nous avons détruit. Espérons que nous serons tous pardonnés de ne pas avoir empêcher ce massacre.

Monsieur le premier ministre, faites cet effort suprême pour la paix aujourd'hui, avant que le premier coup ne soit tiré, après que le premier coup aura été tiré et jusqu'à ce que la paix et la sécurité règnent au Moyen-Orient et partout dans le monde.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, je tiens à féliciter le député de Fraser Valley-Ouest de son allocution réfléchie, touchante et passionnée. J'espère qu'il a touché le coeur de tous les autres députés de la Chambre de la même façon qu'il a atteint le mien.

J'aimerais lire de très brefs extraits tirés de deux documents et demander au député de me donner son opinion sur ceux-ci.

Il y a un peu plus de 50 ans, J.S. Woodsworth avait pris la parole le 8 septembre 1939 afin d'expliquer pourquoi il ne pouvait appuyer la participation du Canada à la Deuxième guerre mondiale.

Vers la fin de son intervention, M. Woodsworth a relaté une courte anecdote dans laquelle il disait:

> Lorsqu'on nous fit savoir que nous devions nous rendre à Ottawa, j'étais en villégiature à une petite station estivale près de la frontière, au sud de Vancouver. Près de Blaine, l'on a érigé une arche de paix entre les deux pays. Les enfants amassèrent leurs sous afin d'y planter des rosiers. Il y eut une très belle cérémonie, à laquelle ils échangèrent leurs drapeaux nationaux, chantèrent, et le reste; ce fut très joli.

J.S Woodsworth poursuit en disant:

> Je me mets au niveau des enfants. L'autre jour, causant avec une jeune fille dont le mariage projeté menaçait d'être retardé parce que son fiancé pouvait être appelé sous les drapeaux, j'ai cru voir s'évanouir pour elle les possibilités de l'avenir. Cela paraîtra ridicule, je le sais. Je parlais, récemment, à Winnipeg, où je demeure, à des jeunes gens, dont certains étaient sans travail depuis quelques mois. Ils étaient venus me voir pour me demander s'ils ne devaient pas saisir sans tarder cette occasion d'obtenir un emploi. Que vous me preniez pour un idéaliste impossible ou pour un dangereux maniaque, je me range du côté des enfants et de ces jeunes gens, car ce n'est que dans la mesure où nous adopterons de nouvelles lignes de conduite que notre monde sera habitable pour nos enfants.

À mon bureau d'Edmonton cet après-midi, j'ai reçu copie d'une lettre adressée au premier ministre. Elle vient de l'école St. Michael's. Très brève, elle se lit ainsi: «Monsieur le premier ministre Brian Mulroney, cette lettre est tout à fait sérieuse. Nous voulons vous dire que le Canada est reconnu comme un pays qui maintient la paix, et non comme un pays qui fait la guerre. Nous voulons que notre pays reste en paix et ne déclare pas la guerre. S'il vous plaît, gardez nos soldats ici. Ne mêlez pas le Canada à la guerre. Personne d'ailleurs n'oblige le Canada à combattre, alors, s'il vous plaît, comprenez que nous essayons de vous demander une simple faveur: ramenez les troupes au Canada. Ne mêlez pas le Canada à la guerre. Nous, élèves de sixième année, vous écrivons au nom de toute l'école.» Suivent 18 signatures.

• (2230)

Madame la Présidente, moi aussi je me range du côté des enfants. Je demande au député s'il fait de même.

M. Wenman: Madame la Présidente, je crois avoir déjà entendu une chanson qui dit que nous devrions laisser la barre aux enfants. On entend parfois: «Laissez la barre aux femmes, elles sont pour la paix», ou quelque chose du genre. Sans doute devrions-nous nous tourner vers les enfants et leur innocence.

Vous avez parlé de l'arche de paix qui unit le Canada aux États-Unis. Cette arche repose sur deux côtés. Il y a une porte ouverte qui symbolise la frontière ouverte entre les deux pays, les deux nations qui n'ont même pas besoin d'une frontière armée ni gardée. On franchit cette frontière comme s'il s'agissait d'une porte ouverte, c'est l'arche de paix. Il s'agit d'un symbole de ce que peuvent être le monde et les relations nationales. D'un côté de l'arche, on peut lire «Enfants d'une même mère», la mère représentant les États-Unis et le Canada.

Les enfants irakiens et les enfants du monde sont nés d'une même mère. Ils ont besoin d'être protégés, soignés et mis à l'abri; ils ne doivent pas être bombardés, ni devenir les victimes innocentes de la guerre. Ce sont les enfants qui sont les victimes innocentes.

De l'autre côté de l'arche de paix, on peut lire «Frères cohabitant dans l'unité». Ces devises qui me paraissaient un peu simplets quand j'étais enfant, ne semblent-ils pas vrais ce soir? Le monde n'a-t-il pas précisément besoin de cette porte ouverte, de cette arche de paix entre nous tous? Il est à espérer que nous parviendrons à l'établir. Ce devrait être le mandat des Nations Unies et du Parlement.

M. Alex Kindy (Calgary–Nord–Est): Madame la Présidente, je félicite le député de Fraser Valley–Ouest pour son excellente allocution. Il a cerné le coeur du problème. On croit aujourd'hui qu'il existe une solution pacifique au problème du Moyen–Orient et qu'il n'est pas nécessaire de faire la guerre pour le résoudre.

Pendant des années, on a proposé de tenir une conférence internationale sur la paix au Moyen–Orient, et des pays membres des Nations Unies s'y sont opposés. Ils ne voulaient pas en entendre parler. Je crois que tant qu'on n'apportera pas une solution globale au problème du Moyen–Orient, la situation là–bas sera explosive et la guerre pourra y éclater à tout moment.

J'espère que le Canada, en tant que pays pacifiste, continuera de montrer la voie au reste du monde en demeurant gardien de la paix plutôt qu'en devenant belliciste. J'espère que des députés ministériels voteront contre la résolution du gouvernement, car celle–ci permettra au gouvernement d'envoyer des troupes au combat. Je ne crois pas que nous ayons épuisé toutes les possibilités de solution pacifique du problème.

Il y a trois mois, j'étais à Washington où un sénateur m'a dit que les sanctions semblaient porter fruit et que le produit national brut de l'Irak avait chuté de 40 p. 100. Cela signifie que l'Irak aurait peut–être du mal à faire la guerre dans six mois. Attendons que les sanctions fassent leur oeuvre. Je crois qu'elles sont efficaces.

Il faut tenir aussi une conférence internationale sur la paix au Moyen–Orient afin de résoudre les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent. Le député convient–il qu'il faudrait tenir une conférence internationale sur la paix au Moyen–Orient une fois que les Irakiens auront décidé de se retirer du Koweït?

M. Wenman: Madame la Présidente, en ce qui a trait aux deux questions posées, je voudrais tout d'abord me pencher sur la première, celle concernant le vote lui–même. Lors du dernier vote, je me suis abstenu. Je n'ai pas encore décidé ce que je vais faire au prochain vote, car je crois à l'esprit de démocratie et de débat parlementaire qui nous a rassemblés aujourd'hui ici. J'ai écouté les propos tenus par les députés partisans et non partisans, et j'en tire une conclusion. Je pense que c'est ce qui est censé se passer dans cette enceinte. J'espère ne pas être venu ici avec des idées préconçues et une opinion dont je ne changerai pas. J'ai l'esprit ouvert et je n'ai pas encore décidé ce que je vais faire en l'occurrence.

J'ai eu un certain espoir lorsque la chef du NPD a déclaré qu'elle allait permettre un vote libre au sein de son caucus et a précisé que certains députés néo–démocrates ne partageaient pas son point de vue. J'ai alors demandé qui, au sein du NPD, se rangerait du côté du gouvernement. Eh bien, personne. Ainsi, les néo–démocrates s'en tiendront à la discipline de parti. Je m'attends à ce que les libéraux fassent de même, ainsi que les conservateurs, et j'en suis désolé. Je déplore que ce soit le cas depuis mon arrivée dans cette enceinte, et il est à craindre les choses n'auront pas changé au moment où je quitterai la Chambre.

Les députés doivent parvenir à mettre de côté tout esprit de parti. Si nous pouvons tenir un vote libre sur l'avortement et sur la peine capitale, deux questions qui portent sur la vie, ne pouvons–nous faire de même pour les millions de gens qui paieront de leur vie ce type de décisions?

Tout le monde réclame un vote libre, mais en définitive, on s'en tiendra à la discipline de parti, malheureusement. Je souhaiterais que tous les députés de tous les partis puissent s'exprimer librement, afin que nous sachions exactement ce que pense la Chambre.

Le leader du gouvernement a déclaré qu'il s'agissait là de la politique du gouvernement, et je devrai donc trancher toutes ces questions. Je n'ai pas encore pris de décision, mais j'aimerais que notre Parlement se dirige davantage dans cette voie.

Une conférence sur la paix constitue peut–être la réponse à la crise au Moyen–Orient. J'ai toujours cru qu'on pouvait trouver une solution simple à cette crise jusqu'à ce que l'ambassadeur de la Jordanie me dise un jour: «M. Wenman, qu'y a–t–il de mal dans le *statu quo*? Parfois, c'est le mieux que nous puissions espérer.» Si l'on ne peut espérer davantage, nous devrions essayer d'y parvenir.

Cette guerre ne va pas nous ramener au *statu quo*. L'instabilité régnera autant après la guerre. L'enjeu n'est pas la stabilité. Une conférence sur la paix peut être utile, mais chose certaine, si les Nations Unies ont vraiment un rôle à jouer, elles devraient commencer à se pencher sur les questions qui se posent au Moyen–Orient et en régler au moins une partie.

Il est louable que le NPD ait ajouté à la dernière minute de nouveaux éléments à la résolution. Cela est bien. Nous devrions tous faire de même. Cependant, la

résolution en question prévoit le règlement de tous les problèmes du Moyen-Orient dans le cadre d'une conférence sur la paix. Soyons sérieux.

Nous avons tous de bonnes intentions en l'occurrence. Nous devons en profiter pour rechercher avec énergie aux Nations Unies d'autres solutions que la guerre.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Madame la Présidente, la tendance bien compréhensible dans un débat aussi exceptionnel et important que celui d'aujourd'hui est de chercher les précédents, les événements antérieurs de notre histoire ou des relations internationales qui pourraient nous servir de guides.

Un certain nombre d'orateurs ont attiré aujourd'hui l'attention sur les traditions canadiennes dans le maintien de la paix, mais d'autres, le premier ministre en particulier et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures jusqu'à un certain point, sont remontés aux années entre les deux guerres. Selon eux, l'appui aux Nations Unies par le soutien de l'intervention militaire contrastait avec l'inefficacité de la Société des nations dans les années 30. Selon eux, elle a alors évité l'intervention militaire qui s'imposait.

Je voudrais dire un mot à ce sujet avant de passer aux événements récents. En réalité, dans les années 30, l'inefficacité de la Société des nations n'était pas simplement due au fait qu'elle refusait de recourir à la force contre les dictatures déterminées à s'étendre au-delà de leurs frontière, mais plutôt à deux facteurs. Le premier est évidemment capital: les États-Unis ne faisaient pas partie de la Société des nations. Cet organisme n'était pas universel. C'est différent aujourd'hui avec les Nations Unies.

• (2240)

Les Nations Unies englobent presque toutes les nations du monde. La Société des nations était fondamentalement boiteuse et rendue considérablement inefficace du fait que les États-Unis n'en faisaient pas partie à cause d'une décision du Sénat américain.

Le deuxième argument que le gouvernement a fait valoir dans ses comparaisons est que, en quelque sorte, la réticence de la Société des nations à intervenir militairement lui a enlevé toute efficacité. En fait, ce n'est pas son hésitation à recourir à la force qui l'a rendue inefficace.

Ce n'était pas seulement la non-participation des États-Unis, c'était également le refus de laisser réellement agir les sanctions économiques contre l'agression de l'Italie contre l'Abyssinie. Les Britanniques n'étaient pas prêts à utiliser leur marine pour empêcher les navires italiens d'atteindre l'Abyssinie, et la Ligue des nations n'était pas prête à donner aux sanctions économiques une chance de faire leur effet. Le parallèle devrait s'appliquer au cas présent.

Ce n'est pas tant que les membres de la Ligue ne voulaient pas utiliser la force, mais plutôt qu'ils refusaient de donner aux sanctions économiques le temps de produire leur effet.

Aucun d'entre nous ne voudrait vivre sous un régime comme celui de l'Irak. Aucun d'entre nous ne lui trouve le moindre attrait, mais ce n'est pas ce qui doit nous préoccuper. Ce qui importe, c'est qu'il a saisi le territoire d'un autre membre de l'Organisation des Nations Unies.

C'est de cette question que nous parlons et c'est elle qui fait l'objet du débat d'aujourd'hui. Pourquoi le Canada est-il au bord de la guerre? Pourquoi le Canada est-il sur le point de s'engager dans une guerre au Moyen-Orient? Le gouvernement ne nous a pas dit que c'était pour faire en sorte que le prix du pétrole reste bas. Ce n'est pas pour parvenir à un règlement durable au Moyen-Orient, même si c'est très souhaitable.

Le gouvernement nous dit que l'engagement des forces canadiennes ne vise qu'à garantir la sécurité collective. Il base son engagement sur le seul principe que si le Canada et les autres nations qui ont fourni leur appui à l'embargo ne participent pas à une action militaire dans le Golfe, l'ONU va s'écrouler, échouer et devenir impuissant.

Voyons cela quelques minutes, car je pense que c'est vraiment le coeur de la question. En soutenant que la non-participation d'une nation membre à une action militaire entraînera la fin de la sécurité collective, nous nions tout ce pourquoi le Canada a travaillé à l'ONU depuis 1945. Nous rejetons les objectifs que le Canada s'était donnés dans la recherche de la sécurité collective.

Si c'est là-dessus que le gouvernement se base, alors il essaie peut-être à juste titre de polariser la question. Il dit: «Ou bien nous participons à une action militaire, ou bien l'ONU s'écroule. Il n'y a pas de choix», nous dit le gouvernement.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le premier ministre ont présenté cette alternative implacable cet après-midi: ou bien le Canada participe à une action militaire et appuie la sécurité collective par l'entremise des Nations Unies, ou bien le rêve d'après-guerre qu'est la sécurité au moyen de l'action collective s'évanouit.

Or, ce ne sont pas les seuls choix. Pourquoi nous, Canadiens, pensons-nous un seul instant que nous devons choisir entre une action militaire et l'effondrement des Nations Unies?

Le gouvernement réduit les options. Il laisse entendre que les sanctions sont inefficaces et que, par conséquent, la force reste la seule solution de rechange. Je ne pense pas que quiconque d'un côté ou de l'autre de la Chambre conteste le fait que la force militaire pourra s'imposer un jour. C'est peut-être possible, mais nous en sommes encore loin. Nous sommes loin d'une détermination commune, parmi les pays membres des Nations Unies, à recourir à la force militaire comme unique solution de rechange. Nous sommes très loin d'avoir eu l'assurance des pays membres et du reste du monde que les sanctions économiques et l'embargo qui ont été imposés contre l'Irak se sont révélés inefficaces.

Si nous examinons la résolution 678, qui est la dernière d'une série de résolutions adoptées par le Conseil de sécurité au sujet de la situation au Moyen-Orient, en Irak et dans le Golfe, nous constatons que la décision du Conseil de sécurité est quelque peu différente de celle que le gouvernement a évoquée pour soutenir que l'action militaire est maintenant nécessaire.

Tout d'abord, la résolution du Conseil de sécurité ne s'adresse pas à tous les États membres des Nations Unies. Elle s'adresse aux «États membres qui coopèrent avec le gouvernement du Koweït.» Manifestement, les auteurs de la résolution estimaient que certains États ne voulaient pas coopérer avec le gouvernement du Koweït, sinon le texte est absurde.

Il y a certains gouvernements, à en juger par le libellé de cette résolution, qui coopèrent avec le gouvernement du Koweït. Qu'est-ce qu'on leur demande de faire? On leur demande d'user de tous les moyens nécessaires pour faire respecter la résolution 660 qui exigeait que l'Irak se retire du Koweït. Tous les moyens nécessaires peuvent très bien inclure des moyens militaires, mais pas exclusivement.

Il y a toute une gamme d'autres moyens qui s'offrent aux Nations Unies et aux États membres qui coopèrent avec le gouvernement du Koweït pour faire appliquer la résolution exigeant que l'Irak se retire du Koweït. La résolution demande ensuite à tous les États membres d'apporter l'appui voulu aux pays qui estiment coopérer avec le gouvernement du Koweït.

Rien dans cette résolution ni dans les traditions des Nations Unies, où j'ai eu l'honneur de servir pendant cinq ans au sein de notre service diplomatique, n'oblige le Canada à s'engager dans une action militaire. La décision appartient au Canada ou à tout autre pays membre souverain ou des Nations Unies, qu'il choisisse d'exprimer son opposition à l'occupation du Koweït par l'Irak au moyen d'une action militaire ou d'autres formes de sanctions. Le Conseil de sécurité ne dit pas que les Nations Unies sont en train de former une force militaire ni qu'il invite son comité militaire à former une force de l'ONU appelée à agir sous l'égide de cette organisation. Pas du tout. Aucune force de l'ONU n'est envisagée.

Ce qu'on prévoit, c'est que les États membres, dont certains se considèrent comme coopérant avec le gouvernement du Koweït, décideront s'ils veulent exprimer leur opposition par la force militaire ou par d'autres moyens après le 15 janvier. Nous saurons au cours des prochains jours les États qui sont arrivés à la conclusion que seule la force militaire réussira à expulser l'Irak du Koweït.

• (2250)

Le Canada n'est pas obligé de prendre cette décision. Il est un pays souverain capable de prendre ses propres décisions conformément à la résolution du Conseil de sécurité et il est parfaitement libre de continuer à appuyer—comme je le préconise fortement—les sanctions économiques.

La question à l'étude est donc la suivante: les Canadiens considèrent-ils qu'on a donné aux sanctions économiques assez de temps pour agir, et la force militaire est-elle requise pour expulser l'Irak du Koweït.

En réponse à nos nombreuses demandes visant à permettre aux sanctions économiques de fonctionner, le gouvernement nous a constamment répété que les sanctions n'avaient aucun effet. «Dites-nous comment elles

fonctionnent», demande-t-il à l'opposition. Ce n'est pas une question à poser à l'opposition, à ceux qui ne forment pas le gouvernement. C'est une question à laquelle le gouvernement lui-même doit répondre.

Au lieu de cela, la seule solution que le gouvernement offre aux Canadiens c'est la guerre et le recours à la force militaire. Il doit justifier cette terrible décision en nous donnant des preuves concrètes que les sanctions ne fonctionnent pas. C'est lui qui devrait avoir accès à l'information sur l'efficacité des sanctions.

Aucun d'entre nous n'est assez naïf pour penser que les services de renseignement des principaux pays occidentaux ne sont pas capables de truffer d'agents le gouvernement de l'Irak ou d'effectuer une surveillance électronique suffisante pour nous dire si les sanctions fonctionnent.

Les Nations Unies elles-mêmes n'ont pas fourni d'indications claires sur l'efficacité des sanctions économiques comme l'exigeaient les dispositions des premières résolutions adoptées par le Conseil de sécurité.

Prenons connaissance de ces informations. Que le gouvernement nous les fournisse si tant il est vrai qu'elles expliquent pourquoi l'utilisation de la force militaire est nécessaire. Mais s'il prétend que les sanctions économiques ne portent pas fruit, que le gouvernement en profite, de concert avec les autres principaux pays occidentaux engagés dans cette entreprise, pour nous communiquer les méthodes qui pourraient rendre ces sanctions plus efficaces.

Le génie que l'on met à engager une action militaire et à mettre au point du matériel de guerre porrait sûrement servir à mieux fermer les frontières entre l'Irak, la Jordanie et l'Iran, qui sont plus ou moins perméables au trafic de matériels interdits. Tâchons de voir comment nous pourrions utiliser notre technologie et notre esprit d'invention collectif pour bloquer, aux frontières de l'Irak, les importations qui lui permettent de maintenir, comme il l'a fait jusqu'ici, ses forces armées sur un certain pied de guerre.

J'ai la conviction qu'on pourrait redoubler les sanctions prises contre l'Irak, et les rendre plus efficaces que maintenant si tous les États membres des Nations Unies le voulaient vraiment au lieu de se tourner vers l'unique solution de facilité que constitue l'intervention militaire. Laissons aux sanctions le temps d'agir. Nous avons déjà pu en constater les effets après tout. Nous savons qu'elles commencent à porter fruit. Nous savons qu'en quatre ou cinq mois, elles ont commencé à faire leur effet sur la capacité des forces armées irakiennes de poursuivre efficacement leurs opérations. Nous savons qu'elles commencent à agir sur le moral des Irakiens ainsi que sur leur approvisionnement en matériel et sur leur capacité industrielle. Laissons-leur le temps d'agir. À mon avis, l'autre solution est à peu près impensable.

On cite souvent la métaphore qui parle de déchaîner les fauves de la guerre, mais il y a du vrai dans cette métaphore, comme dans toutes les autres. Qui sait jusqu'où nous irons si la guerre éclate au Moyen-Orient.

La France a présenté aujourd'hui même une nouvelle proposition de solution aux problèmes suscités par l'occupation sans scrupule et tout à fait inacceptable du Koweït par l'Irak. Parmi les six points présentés dans cette dernière proposition française, il y en a deux que nous aurions intérêt, à mon avis, à examiner plus attentivement. L'un d'eux est le besoin prévu d'une force de maintien de la paix. C'est une nécessité assez évidente, quels que soient les prochains événements qui surviendront en Irak et au Koweït, au cours des semaines et des mois à venir. Il faudra une force de maintien de la paix, mais le Canada y participera-t-il? Le Canada sera-t-il acceptable en tant que pays membre participant au maintien de la paix, si nous engageons aujourd'hui nos forces dans une action militaire au Moyen-Orient? Non. Si nous nous engageons aujourd'hui dans une action militaire, nous ne pourrons pas jouer notre rôle traditionnel, qui consiste à mettre nos forces, notre technologie et notre capacité d'organisation au service d'une force de maintien de la paix, rôle qui a toujours fait partie de la politique canadienne depuis la Seconde Guerre mondiale. En fait, en agissant ainsi, nous rejetons le type de mesure générale que la France et d'autres pays préconisent.

De même, le gouvernement ne nous dit rien sur l'idée d'une conférence générale au Moyen-Orient, un autre point important de la proposition présentée depuis moins de 24 heures par la France. A-t-on longuement réfléchi à l'idée d'une telle conférence? Comment quelqu'un peut-il refuser d'admettre l'idée que la situation au Liban, le conflit israélo-palestinien et, maintenant, la crise de l'Irak et du Koweït peuvent être réglés autrement que par une approche globale à la paix au Moyen-Orient?

Encore une fois, quel rôle le Canada jouera-t-il pour faire avancer l'idée d'une conférence constructive sur tout le Moyen-Orient si nous participons à une action militaire?

Le choix pour le Canada est clair. Il ne s'agit pas de s'engager dans une action militaire, pas plus que de se convaincre que les Nations Unies vont s'effondrer et que la sécurité collective sera compromise si nous ne nous engageons pas aujourd'hui dans une action militaire. Au contraire, la meilleure voie que doit prendre le Canada, c'est de mettre en oeuvre des sanctions économiques, de soutenir nos alliés ainsi que nos amis et de faire appliquer pleinement ces sanctions afin de régler non seulement le problème entre l'Irak et le Koweït, mais toute la situation au Moyen-Orient.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Madame la Présidente, je félicite le député d'Etobicoke-Nord et je sollicite son opinion sur la déclaration suivante faite par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, lequel a dit, et je cite: «Nous ne devrions pas écarter la possibilité que les jeunes soldats canadiens, hommes et femmes, ne rentreront pas dans leur pays pour se réjouir, mais resteront dans le Golfe pour y être enterrés.» Cette déclaration a été faite en octobre 1990. Cela ne demande qu'un peu d'observation de la part de ceux qui ont exprimé leur opinion sur cette importante question, comme l'a fait le député d'Etobicoke-Nord.

• (2300)

M. MacLaren: Madame la Présidente, la déclaration que le député de Davenport vient de citer illustre certainement la façon catastrophique dont le gouvernement a traité cette situation absolument déplorable au Moyen-Orient.

Conclure en octobre que le Canada, qui cherche à appuyer la règle de droit pour expulser un agresseur, n'a d'autre solution que de condamner à la mort de jeunes Canadiens, voilà qui me semble être la pire forme d'échec de la diplomatie internationale. Nous n'en somme pas là. Nous pouvons appliquer des sanctions. Nous pouvons redoubler nos efforts pour faire en sorte qu'elles soient efficaces, de concert avec les autres pays membres de la prétendue coalition dans le Golfe.

En l'absence de toute preuve que le gouvernement puisse offrir, je ne doute pas que ces sanctions pourraient être plus efficaces: pas demain, pas le jour suivant, mais certainement dans l'avenir. C'est cette voie qui promet le moyen le plus efficace de parer à l'agression qui a lieu et de contribuer finalement au règlement des grandes questions qui continuent à échapper à tous nos efforts visant à instaurer la paix au Moyen-Orient.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, permettez-moi de féliciter mon bon ami et collègue d'Etobicoke pour le discours qu'il a prononcé ce soir. Son intervention sérieuse et profonde témoigne de sa sagesse et de ses nombreuses années d'expérience au sein du corps diplomatique.

En fin de semaine dernière, nous avons longuement écouté le débat qui se déroulait au Sénat américain et, aujourd'hui, certains députés ont tenté de définir ce qu'est l'intérêt vital de notre pays. Au Sénat, il était question de l'intérêt vital des États-Unis, tel que le définissent les sénateurs américains.

Je crois que nous avons tourné autour du pot aujourd'hui quand le gouvernement a tenté d'expliquer qu'il était dans l'intérêt du Canada que nous nous engagions dans un processus catastrophique qui mènerait notre pays au bord de la guerre et peut-être même à moins de 55 minutes du déclenchement des hostilités. Mon collègue peut-il nous dire quels grands intérêts nous protégeons? À son avis, quels grands intérêts canadiens protégeons-nous en nous plongeant dans une guerre vers laquelle le gouvernement nous mène si rapidement?

M. MacLaren: Madame la Présidente, Je remercie le député de Thunder Bay—Nipigon de son observation et de sa question. Je pense que personne parmi nous ne conteste le fait que le Canada a depuis longtemps, et continuera d'avoir, un intérêt national fondamental à faire en sorte que la sécurité collective soit la meilleure façon de garantir la sécurité de notre pays. Je pense bien que personne ne conteste ce fait.

La question que le gouvernement a en fait posé aux Canadiens, est la suivante: une intervention militaire constitue-t-elle la seule façon d'assurer la sécurité collective? De toute évidence, la réponse est non. Il existe une gamme de possibilités, pour les membres des Nations Unies et pour les Canadiens, de renforcer la sécurité collective au moyen de mesures autres que militaires.

La résolution nº 678 ne dit pas que les Nations Unies ont décidé de recourir à une opération militaire le 15 janvier. Elle laisse aux États membres, c'est-à-dire à ceux qui collaborent avec le gouvernement du Koweït, le soin de décider des mesures qu'ils veulent prendre pour mettre en oeuvre la résolution demandant à l'Irak de se retirer du Koweït.

À ce stade, ce ne sont pas les Nations Unies qui décident les mesures à prendre ni le moment où il faut les prendre. Dans ce cas-ci, c'est le gouvernement américain qui décide, apparemment, que la situation exige une intervention militaire. Les États-Unis, comme État membre des Nations Unies collaborant avec le gouvernement du Koweït, ont décidé d'intervenir militairement.

Ce n'est pas parce que les États-Unis ont pris ce genre de décision que le Canada, la Belgique, l'Italie ou l'Argentine doivent emboîter le pas. Nous sommes un pays souverain, libre de prendre ses décisions sur la façon dont il veut contribuer à faire sortir les Irakiens du Koweït. Nous pouvons prendre nos propres décisions sur le moment et les modalités de notre action.

Comme notre chef et notre porte-parole pour les affaires extérieures l'ont fait avec éloquence aujourd'hui, j'invite le gouvernement à prendre cette décision en préférant les sanctions économiques à l'intervention militaire.

Que se passera-t-il si nous intervenons militairement au Moyen-Orient dans les quelques jours ou les quelques semaines qui viennent? Personne ne peut le prévoir. Personne ne peut dire non plus si nous y serons pendant un mois, ou deux, ou six. Mais je puis vous dire que, si les États membres maintiennent les sanctions économiques avec vigueur et redouble d'efforts pour les rendre efficaces, les chances d'arriver à une solution plus réelle et satisfaisante aux problèmes du Moyen-Orient seront bien meilleures. Les sanctions offrent de bien meilleures qu'une intervention militaire.

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Madame la Présidente, je veux remercier le député de son discours et lui poser une question au sujet des sanctions.

Nous avons entendu dire au cours des derniers jours et des dernières semaines que des produits, qui passent surtout par l'Iran, parviennent quand même à l'Irak. Je veux demander au député d'Etobicoke-Nord ce qu'il pense de cela. Comment pouvons-nous empêcher ce genre de trafic? D'une part, nous examinons le degré de sévérité des sanctions et, d'autre part, nous entendons dire qu'il y a du trafic aux frontières et que Saddam Hussein réussit à faire entrer de nombreux produits dans son pays. J'aimerais que le député fasse quelques remarques à ce sujet.

Pourrait-il aussi faire quelques brèves observation sur la résolution 662, dans laquelle les Nations Unies réclamaient une fin rapide à ce conflit, et sur la résolution 674, dans laquelle le Conseil de sécurité des Nations Unies réclamait le retrait immédiat des troupes irakiennes du Koweït.

Je me demandais combien de temps ces sanctions dureraient. Quel délai le député envisagerait-il pour l'application des sanctions?

M. MacLaren: Madame la Présidente, je souhaiterais avoir accès aux renseignements qui me permettraient d'hasarder une réponse à la question de la députée, mais bien entendu, à l'instar de tous les députés de ce côté-ci de la Chambre, je n'ai pas ces renseignements, et il se peut que le gouvernement ait des renseignements limités à ce sujet.

Je le répète, étant donné les possibilités que nous offre la surveillance électronique d'une part et les moyens de surveillance plus traditionnels faisant appel à des personnes d'autre part, je ne peux croire qu'il est impossible d'élaborer des méthodes qui permettraient de rendre les sanctions plus efficaces à l'heure actuelle. Ce qui fait défaut en l'occurrence, c'est un véritable engagement en ce sens à cause de la tendance qu'ont certains pays, de considérer le recours à la force militaire comme la solution la plus rapide et la plus facile. Toutefois, il s'agit là d'une solution qui comporte bien des dangers et des conséquences qu'aucun d'entre nous ne peut prévoir.

• (2310)

Mme le vice-président: Je dois interrompre le député. La période réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée. Nous reprenons le débat. La parole est au député de Portneuf.

[*Français*]

M. Marc Ferland (Portneuf): Madame la Présidente, ce n'est pas avec facilité que je me lève ce soir pour donner mon opinion sur cette résolution qui a beaucoup de conséquences. Souvent les Canadiens et les Canadiennes se demandent quel genre de députés ils ont élus et ils ont souvent l'impression qu'ils peuvent prendre des décisions, ces députés-là, parce qu'ils ne sont pas directement impliqués. Je leur dirai que cette question me touche énormément. Ce que je vais vous dire, il y a très peu de gens qui le savent. J'ai un fils qui vient d'avoir 20 ans et c'est le seul enfant qui a survécu sur les six que mon épouse et moi avons eus. Je n'ai pas besoin de vous dire que le fait de discuter d'une question qui risquerait d'amener notre pays dans un conflit, qui, à plus ou moins long terme, pourrait impliquer le seul enfant qui nous reste, est une question qui me touche profondément.

Cependant, madame la Présidente, lorsque j'ai accepté de me présenter en politique, j'ai accepté aussi le défi de prendre des décisions, des décisions qui ne sont pas toujours faciles, des décisions qui sont souvent lourdes de conséquence, mais qui doivent d'abord et avant tout être fondamentales et importantes pour notre pays et son avenir.

Il faut se rappeler, madame la Présidente, que le Canada, à la fin de la dernière guerre, était un pays qui était considéré comme ayant une défense nationale très importante. En fait, le Canada possédait la troisième marine d'importance au monde: près de 400 navires et trois porte-avions. Nous étions un pays important au point de vue de la défense nationale, au point de vue de la sécurité mondiale. Cependant, le Canada s'est vite rendu compte que les deux grandes puissances qui existaient à l'époque, les États-Unis d'un côté et l'URSS de l'autre, prenaient de plus en plus d'importance et faisaient en sorte que les pays aussi importants que la France, l'Angleterre, l'Australie, le Canada et d'autres pays de cette envergure perdaient de plus en plus de poids au niveau des prises de décisions internationales.

C'est la raison pour laquelle le Canada a mis autant d'effort à la création d'un organisme qui s'appelle l'OTAN, et il est parvenu à influencer, grâce à des contacts et des relations qu'ils avaient avec différents pays, à influencer la charte qui a créé cet organisme-là et qui s'appelle l'OTAN. Il a aussi participé à la création de la défense du continent nord-américain. Il savait qu'il était pris entre deux feux de toute façon, entre deux grandes puissances, au sud, les États-Unis, au nord, l'URSS.

Au cours des années 70, il s'est interrogé aussi à savoir qu'est-ce qui se passait. Tout le monde se souvient des missiles d'octobre où d'un côté, M. Khrouchtchev—qui avait la possibilité d'appuyer sur un bouton—et M. Kennedy, de l'autre côté qui avait lui aussi la possibilité d'appuyer sur un bouton. À ce moment-là, le Canada s'est rendu compte que malgré l'Organisation des Nations Unies qui existait à ce moment-là, malgré l'OTAN, malgré le NORAD, malgré le Commonwealth qui existait et auquel il participait, il manquait quelque chose.

Les petits pays n'avaient pas tellement d'influence face à ces deux géants. À moment-là, il s'est mis à travailler très, très fort avec les pays de l'Europe, plusieurs membres de l'OTAN et certains pays de l'Europe de l'Est pour créer un organisme qui s'appelait la Commission de sécurité et de contrôle en Europe. Elle avait pour but de trouver le moyen d'avoir des méthodes de contrôle de sécurité afin de rassurer les différents États entre eux, de leur procurer une certaine confiance que le voisin ne viendrait pas les envahir.

Le Canada s'est particulièrement distingué à l'intérieur de la CSCE dans le cadre de ce qui s'appelle les droits de l'homme. Il a défendu avec force et énergie la libre circulation des gens à travers le monde en disant que n'importe quelle personne vivant dans un pays avait le droit de circuler d'un État à l'autre sans qu'on lui mette des bâtons dans les roues, sans qu'on lui crée des problèmes bureaucratiques énormes. C'est pour cela que le Canada a travaillé.

Le Canada, bien qu'il soit la septième puissance économique au monde, n'est quand même que la 31e au point de vue population. Mais le Canada est le quatrième pays au monde qui apporte le plus grand apport économique à l'ONU, l'Organisation des Nations Unies. Pourquoi? Parce que le Canada, depuis 45 ans, a cru à la possibilité d'un pouvoir international, d'une tribune au niveau international ou un gouvernement international qui puisse, à un moment donné, placer des balises, dire aux États: «Voici des règles qui sont acceptables par l'ensemble des États démocratiques de cette planète afin que nous soyons capables de vivre ensemble sur ce grain de poussière qui circule dans l'univers, qu'est la planète terre».

Beaucoup de mes collègues ont parlé d'environnement. C'est sûr que c'est important, on parle du réchauffement de la planète, on parle d'une foule de choses, mais l'ONU, il faut qu'à un moment donné, cet organisme ait le pouvoir d'intervenir et qu'il puisse enfin être efficace. Après 45 ans de longue attente, on y est parvenu.

J'ai eu l'impression que c'était un miracle de voir enfin les cinq grands qui avaient un veto refuser de l'utiliser pour une fois. Il ne doit plus y avoir deux blocs, soit les bons et les mauvais, les Blancs et les Noirs mais que l'on s'asseoit autour d'une table afin de travailler raisonnablement ensemble pour trouver des solutions pacifiques. Au même moment, ou presque, un individu qui vient de cesser une guerre avec son voisin, une guerre de huit ans qui a coûté près d'un million de vies humaines et au cours de laquelle on a utilisé des gaz inimaginables, de toutes les sortes, où près de 40 000 personnes ont été brûlées, des milliers d'autres tuées par ces gaz toxiques, cet individu décide de s'attaquer au Koweït. Il entre dans un petit pays. Bien sûr, ce n'est peut-être pas un pays qui est aussi avancé démocratiquement que le nôtre, mais il était en voie de se démocratiser. C'est un pays qui était dans la bonne direction, qui voulait assurer à ses citoyens de plus en plus d'autonomie, de plus en plus de justice sociale. Il l'a envahi.

C'est un pays qui, pourtant, n'avait jamais fait de tort à l'Iraq, aucunement. Mais M. Hussein, au nom de son peuple, a décidé d'envahir. Je n'en veux pas au peuple iraqien parce que ce pauvre peuple iraqien ne sait pas ce qui se passe réellement, car de l'information, ils n'en ont pas. C'est M. Hussein et son entourage, les dirigeants de l'Irak, qui contrôlent l'information au peuple irakien. Si

le peuple irakien savait exactement les tenants et les aboutissants de la situation qu'on vit maintenant, M. Hussein serait déjà sorti du Koweït. Il serait sorti rapidement. Si M. Hussein avait informé son peuple de ce qui risquait de se passser en envahissant le Koweït, jamais il n'aurait envahi ce pays-là, jamais. Et on ne serait pas aujourd'hui à discuter, à savoir: Est-ce que le Canada doit ou ne doit pas utiliser la force si nécessaire? On a dit: Est-ce que le Canada a le droit de déclarer la guerre? Le Canada est en situation de guerre depuis déjà plusieurs mois. À partir du moment où cette Chambre a accepté d'appuyer les démarches de l'ONU, à partir du moment où nous avons accepté d'envoyer des navires dans le golfe Persique, d'envoyer des avions pour les protéger, à partir du moment où nous avons accepté en tant que pays de participer à l'embargo économique sur l'Irak, nous nous sommes placés en tant que pays à la demande de l'ONU dans une situation de guerre. C'est la réalité.

• (2320)

Au mois de novembre, j'étais au Qatar et à Bahreïn. J'ai rencontré nos militaires qui étaient là, des professionnels, des hommes et des femmes d'une qualité exceptionnelle, les meilleurs que nous avons ici au pays, des gens qui sont appréciés par les Qatariens et les Bahreïniens. Et pourquoi sont-ils appréciés les Canadiens là-bas? Parce qu'ils ne sont pas perçus comme des conquérants, comme des envahisseurs. Au contraire, ils sont considérés comme des amis qui viennent les aider, qui viennent les aider à se protéger contre un individu qui s'est attaqué à un petit pays comme le leur.

C'est la première fois aussi, madame la Présidente, qu'à l'ONU, indépendamment des religions, indépendamment de la langue, il y a une unité aussi grande. On n'a jamais vu autant de pays, autant de drapeaux différents, ou tant de nationalités différentes faire front commun contre un seul individu.

M. Hussein a eu beau appeler à la guerre sainte, a eu beau appeler ses propres frères de sang. Ils ont dit: Non, M. Hussein, on n'est pas d'accord avec votre façon d'agir. Ce n'est plus une manière d'agir à l'aube du XXI^{e} siècle. On veut la paix au Moyen-Orient. Et M. Hussein, vous nous apportez la guerre.

À partir du moment, madame la Présidente, où un pays comme le Canada décide de s'impliquer dans un organisme international, il faut qu'il soit conscient qu'il va assumer les décisions qu'il va prendre. Et ce soir, on s'interroge à savoir: Est-ce que le Canada devra utiliser la force nécessaire? Je vais poser la question différemment.

Lorsqu'un individu ou un groupe d'individus entre dans une banque, entre dans un édifice, prend des otages et qu'on l'apprend, qu'est-ce que l'on fait? On appelle la police. On appelle les policiers. On dit: Il y a des gens qui ont pris des otages, qui ne respectent pas nos lois. On vous demande de faire votre travail, de les sortir de là et de libérer les otages. C'est ce que l'on fait dans notre pays, au Canada. Cela, tout le monde le comprend. Les gens ne s'interrogent pas au Canada à savoir: Est-ce que les policiers vont se servir de leurs armes? Est-ce que les otages risquent d'être blessés, tués? On ne s'interroge pas là-dessus. On dit: C'est normal, les policiers font leur boulot. On ne s'interroge pas de savoir si le policier risque d'être blessé ou tué. On lui demande de faire son travail. Protège-nous, il y a quelqu'un qui ne respecte pas nos lois dans le pays ici.

Et lorsqu'on arrive au niveau international, bien on dit: Non, ce n'est pas la même chose. Bien, écoutez, les militaires canadiens dans le Golfe font exactement le même rôle qu'un policier ferait à Montréal, à Toronto ou à Vancouver. C'est un rôle de policier que nos gens font là-bas. C'est carrément cela. Et on dit à Hussein: Tu as pris des otages au Koweït et tu vas libérer ces otages-là, autrement on va les libérer, nous. Sauf que l'enjeu n'est pas le même. On ne parle pas de trois, quatre individus et on ne se sert pas de pistolets à main ou d'armes légères.

Les armes sont beaucoup plus grosses et les conséquences sont beaucoup plus grandes aussi. Mais c'est le même problème. C'est la même réalité, à une échelle différente, à une échelle monstrueuse. La décision que l'on doit prendre en tant que parlementaires: Est-ce que l'on doit ou non faire respecter les lois internationales? Moi je dis oui, madame la Présidente. Je pense que le Canada, avec les efforts qu'il a mis au cours des années n'a pas le droit, au moment où il doit agir, au moment où il doit démontrer à l'ensemble du monde que c'est sérieux l'ONU, que les lois de l'ONU sont sérieuses, crédibles, ce n'est pas le temps de se retirer et dire: Eh bien, écoutez, si les hostilités commencent, on verra après. C'est avant qu'il faut savoir si on est là ou pas là. Ce n'est pas d'attendre que le problème se crée, il faut être là avant et prévenir le problème si c'est possible. Ça n'a pas été possible cette fois-ci de le prévoir, d'éviter que M. Hussein envahisse le Koweït. Mais il faut que cela arrête. Il faut qu'il sorte de là, et rapidement.

Je comprends les démonstrations aussi qu'il y a à travers le Canada, les manifestations de jeunes, de moins jeunes, de gens qui s'inquiètent, qui sont contre la guerre, qui sont venus ici dans les tribunes aujourd'hui nous exprimer à leur façon qu'ils étaient contre la guerre, qui se promènent avec des slogans: Pas de sang pour le pétrole, *no blood for the gas*. C'est bien, cela. Sauf que, lorsque Saddam Hussein a envahi le Koweït, que ses troupes ont tué des enfants qui étaient dans des incubateurs, ce n'était pas des barils de pétrole qu'ils défonçaient. Les femmes qui ont été violées, madame la Présidente, ce n'était pas des barils de pétrole qui ont été violés. Les hommes qui ont été pendus, les centaines de milliers de gens qui ont été envoyés dans le désert, sans eau et sans nourriture, ce n'était pas des barils de pétrole que l'on répandait dans le désert, c'étaient des humains, que je sache. Le Canada va se croiser les bras? Il ne bougera pas?

Il va dire: M. Hussein, continuez, c'est bien? On a pris tous les moyens qui étaient possibles et imaginables au niveau diplomatique, on a tenté de l'impressionner en déplaçant une force multinationale jamais vue dans l'histoire moderne de cette planète. Il ne bronche pas. On a l'impression de parler avec un mur. Il n'a aucune réaction. Il a fait poireauter l'homme le plus respecté sur cette planète, M. Pérez de Cuellar, qui est le serviteur de l'ONU, celui qui est un pacificateur-né, qui a fait des efforts toute sa vie pour pacifier cette planète-là. Il l'a fait niaiser dans les corridors comme si c'était un va-nu-pieds. C'est cela le respect qu'il a d'un organisme qui s'appelle l'ONU? Comment pouvons-nous espérer le convaincre, moi je dis oui, il y a peut-être une possibilité de le convaincre, il reste encore une demi-heure ici, avant qu'il ne soit minuit au Pacifique, il nous reste peut-être quoi, trois heures, on a peut-être trois heures encore de délai.

Peut-être parviendrons-nous à le convaincre, peut-être qu'à la dernière minute aura-t-il l'influence de l'Esprit-Saint qui le réveillera, qui lui dira: Saddam, il faut que tu sortes de là, sinon tu seras le responsable du plus grand cataclysme qui se sera produit sur cette terre. Je ne désespère pas, sauf que je me dis que je n'ai pas le droit, en tant que représentant d'un pays, en tant que député élu dans cette Chambre par des gens que j'aime, dont beaucoup sont présentement dans le Golfe, dont les parents m'appellent et s'inquiètent. Je les comprends et je leur dis: Vous savez, vos fils et vos filles ont fait un choix. Moi, le premier, je ne souhaiterais jamais, je n'ai jamais souhaité que nos militaires sont obligés d'être placés dans une telle situation. Mais lorsque j'ai rencontré ces gens, ils disaient: Monsieur Ferland, faites-vous en pas pour nous autres. C'est notre métier. Nous allons faire notre boulot ici. On n'aime pas, on a peur. On a mal au ventre nous aussi, mais on va faire notre boulot, parce que c'est notre métier, la sécurité du monde. C'est notre métier et on va bien le faire, notre métier. On va faire respecter les engagements de l'ONU et on va s'assurer que le Canada soit bien représenté dans le Golfe, que le travail que l'on fera sera accompli du mieux qu'on puisse le faire et de façon professionnelle, comme nous savons le faire.

• (2330)

Alors, madame la Présidente, je vais terminer en disant qu'elle n'est pas facile la décision que j'ai prise, parce que je l'ai prise ma décision. Elle n'a pas été facile à prendre, mais je voterai. Lorsque nous serons rendus à l'étape du vote, je voterai pour cette résolution parce que je pense que le Canada se doit d'appuyer l'Organisation des Nations Unies, se doit de continuer ce travail que l'on accomplit depuis 45 ans. Le Canada a un devoir moral d'aller jusqu'au bout de sa pensée et d'agir, le cas échéant, s'il le faut.

Je ne désespère pas, madame la Présidente, que le Seigneur puisse influencer M. Hussein au cours des heures qui viennent et lui fasse comprendre qu'ils doivent sortir de là.

[*Traduction*]

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, je voudrais poser une question très brève au député. Sur les 31 États membres des Nations Unies qui participent à l'heure actuelle, à divers degrés, à l'imposition de sanctions économiques contre l'Irak, le député pourrait-il en nommer dix qui ont annoncé leur intention de se joindre à une offensive américaine contre l'Irak, au besoin?

[*Français*]

M. Marc Ferland (Portneuf): Je n'ai pas à identifier 10 États pour la simple et bonne raison que je n'ai pas à prendre de décision pour les autres États qui sont impliqués dans le Golfe présentement. La question qui est soulevée ici ce soir c'est la question de savoir si le Canada, lui, se doit de respecter ses engagements envers l'ONU? Il se doit d'aller jusqu'au bout de ses engagements et dans ce sens-là, je vous dis: Oui, le Canada doit aller jusqu'au bout de ses engagements.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours du député. Il a parlé de justice, de la loi internationale et du fait que le Canada doit suivre les indications des Nations Unies ou plutôt des États-Unis.

Ce qui m'intéresse surtout c'est que les Nations Unies, depuis des années, soit depuis 1947, ont eu des résolutions sur le Moyen-Orient, en particulier sur la Palestine et aussi des résolutions sur le Liban et relativement à Chypre. Maintenant, est-ce que le député a deux poids, deux mesures? Est-ce qu'il a une justice là où il y a du pétrole, comme au Koweït qui a des réserves de 10 p. 100 des réserves du monde en pétrole, mais qui n'est pas une démocratie, à comparer au Liban qui était une démocratie, qui a une population de 3 millions de personnes où 600 000 personnes travaillaient comme des esclaves pour aider à la bonne vie du cheik.

C'est aussi un pays qui avait aboli le Parlement il y a trois ans. Alors, c'était une dictature, tandis que le Liban qui a été envahi était une démocratie. Alors pourquoi on n'a pas agi dans le cas du Liban? Pourquoi veut-on agir dans le cas du Koweït, mais aussi dans la constellation mondiale actuellement, l'Union soviétique attaque la Lituanie et veut abolir le gouvernement dûment élu de la Lituanie. Est-ce qu'il va aussi envoyer des forces armées canadiennes pour protéger les Lituaniens?

M. Marc Ferland (Portneuf): Je remercie mon collègue pour son excellente question. Cependant, en ce qui concerne la première question, lorsqu'il affirme que le Canada est à la remorque des États-Unis, je voudrais lui dire que je ne suis pas d'accord avec cette vision-là, et loin d'être d'accord. Je trouve que c'est ridicule qu'au Canada des parlementaires continuent à laisser croire aux citoyens canadiens que le Canada est continuellement à la remorque des États-Unis. Si vous avez bien écouté les discours de l'honorable Joe Clark aujourd'hui, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il vous aurait expliqué qu'au contraire le Canada a eu énormément d'influence sur son voisin du Sud pour l'amener pour une fois à ne pas jouer le rôle traditionnel des blocs mais au contraire à bien vouloir jouer le rôle qui lui revenait comme tous les autres pays de la terre et de jouer son rôle à l'intérieur de l'ONU.

En ce qui regarde la question du Liban, de la Lituanie et de tous ces pays-là, je peux vous dire qu'au moment où le Liban a vécu ces problèmes, a été envahi, on pourrait parler d'une foule d'autres pays, on pourrait parler de la Tchécoslovaquie, on pourrait parler de l'Afghanistan, à ce moment-là, l'ONU ne pouvait pas fonctionner parce qu'on était à l'intérieur d'une guerre froide. Il y avait deux blocs, deux géants qui se regardaient. Si un disait je vais là, l'autre disait okay, vas-y, j'irai dans l'autre coin tantôt et ne vient pas me déranger. La guerre froide est finie, et il ne faut pas qu'elle revienne cette guerre froide-là. La raison pour laquelle c'est important que M. Hussein sorte du Koweït, c'est que nous soyons capables à partir de maintenant de dire aux Lituaniens: Nous serons là en tant qu'organisme international pour vous aider dans votre démarche. Libanais, nous serons là pour vous aider dans votre démarche. C'est cela le rôle de l'ONU, c'est cela le rôle de l'avenir de l'ONU, c'est ce rôle-là dont le Canada rêve depuis 45 ans, que l'ONU l'obtienne. Et moi personnellement je n'accepterai pas qu'un Saddam Hussein vienne aujourd'hui, en ce début d'année 1991, fausser les règles du jeu. Nous sommes à l'aube du XXI^{e} siècle. Je veux que mon fils puisse avoir la même liberté que j'ai eue pendant 46 ans. Je veux qu'il connaisse plus que cela. Je veux qu'il connaisse une planète où il fera bon vivre partout, où les peuples quels qu'ils soient, peu importe la couleur ou la religion qu'ils pratiquent, puissent avoir leur liberté, qu'ils soient chez eux, qu'ils puissent avoir des gouvernements démocratiquement élus. C'est de cela dont je rêve pour les pays.

[*Traduction*]

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à préciser très clairement qu'au Parti libéral, nous souscrivons entièrement à la charte des Nations Unies et au rôle que cet organisme joue dans la prévention et le règlement des conflits internationaux. Nous soutenons les Nations Unies lorsqu'il s'agit de jouer un rôle de gardien de la paix ou de pacificateur. Cependant, ce n'est pas parce que nous souscrivons à la charte, que nous donnons notre appui à toutes les résolutions des Nations Unies, et nous n'appuyons certes pas la résolution 678 du Conseil de sécurité laquelle autorise le recours à une offensive militaire contre l'Irak dans 22 minutes.

En effet, à l'instar de nombreuses autres personnes dans le monde, nous croyons que le moment n'est pas venu d'en arriver là. Comme l'a signalé mon chef ce matin, nous prétendons qu'on n'a pas prévu suffisamment de temps pour permettre les sanctions économiques proposées par le Conseil de sécurité des Nations Unies dans une résolution que fonctionnent et pour donner la possibilité aux initiatives diplomatiques d'aboutir.

Il est tout à fait insensé de la part du premier ministre et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures de laisser entendre que nous ne souscrivons pas aux Nations Unies, du seul fait que nous ne donnons pas notre aval à telle résolution ou à telle autre. Il y a toutes sortes de résolutions des Nations Unies qui n'ont jamais été mises en oeuvre. Dans bien des cas, les Nations Unies ont condamné les agressions contre d'autres pays, mais n'ont jamais adopté de sanctions économiques ni lancé de menaces de guerre. Mon collègue de Calgary vient de citer le cas du Liban qui a été envahi par la Syrie et Israël sans que rien ne soit fait.

• (2340)

Une voix: Et Chypre.

M. Allmand: Mon collègue parle de Chypre et je pourrais également mentionner l'opération militaire américaine à Grenade, au Panama et le reste. Lorsque le premier ministre intervient dans cette enceinte, comme il l'a fait ce matin, et lorsque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures parle de principes, cela sonne quelque peu faux. Pas surprenant que le monde ait certains doutes à ce sujet. On se pose de sérieuse questions sur ce qui se passe aux Nations Unies à l'instigation des États-Unis.

Personne ne croit les balivernes du premier ministre et du Parti conservateur qui prétendent que si nous ne n'appuyons pas cette résolution, nous ne soutenons pas les Nations Unies. Le Parti libéral a appuyé les Nations Unies dès ses débuts, et son ancien chef, M. Pearson, a reçu le prix Nobel pour le travail innovateur qu'il a fait aux Nations Unies. Nous soutenons la charte des Nations Unies, mais nous n'appuyons pas toutes les résolutions, tout comme le Parti conservateur d'ailleurs. Tous les gouvernements du monde n'adhèrent pas automatiquement une résolution adoptée par les Nations Unies.

Nous n'appuyons pas la résolution 678 parce qu'on ne donne le temps aux autres méthodes de résoudre le conflit. Une lecture attentive de la charte des Nations Unies permet de constater aux chapitres 6 et 7, dont le texte est très clair, qu'une action militaire par les Nations Unies ne doit être prise qu'une fois que les autres méthodes visant à résoudre le conflit ont été essayées et ont échoué.

Au mois d'août, les Nations Unies ont approuvé la résolution 660 et d'autres résolutions qui prévoyaient des sanctions économiques et une action militaire appuyant ces sanctions. Aujourd'hui, ces méthodes ont été appliquées, mais il n'est pas prouvé qu'elles ont échoué. En fait, bien des points montrent qu'elles commencent à causer des ennuis qui sont loin d'être négligeables.

J'ai passé cinq jours aux Nations Unies, la semaine dernière. J'ai parlé avec les membres d'une équipe médicale qui revenait d'Irak et j'ai appris que le système de soins de santé de ce pays était dans une situation déplorable à cause des sanctions. D'autres sont revenus d'Irak et sont prêts à confirmer que le gouvernement irakien trouve difficilement des pièces de rechange pour son équipement et ses véhicules militaires ainsi que pour ses avions et ses chars d'assaut. La principale source de revenus en Irak provient du pétrole, mais le pays n'arrive pas à vendre son pétrole.

J'ai ici un article paru dans le *New York Times* d'hier, le 14 janvier. L'article s'intitule «Les sanctions vont bientôt faire mal». Il renvoie à une étude qu'a menée l'Université Harvard et dans laquelle on a utilisé un modèle économique pour juger de l'efficacité des sanctions. Les auteurs disent que les sanctions sont efficaces et qu'elles vont vraiment porter fruit. Je cite: «Loin d'être peu concluants, les faits révèlent que les sanctions vont commencer à faire mal au printemps ou au début de l'été. Selon toutes probabilités, elles vont forcer l'Irak à se retirer du Koweït dès l'automne.» Les auteurs ajoutent: «La guerre peut corriger la situation plus rapidement, mais avoir des effets secondaires imprévisibles, y compris la perte de milliers de vies américaines.»

J'ai signalé les résolutions des Nations Unies en août. Ces résolutions autorisent les sanctions et des manoeuvres militaires pour les appuyer. J'avais dit que les chapitres 6 et 7 de la charte prévoyaient très clairement qu'on pouvait recourir aux manoeuvres militaires seulement lorsque tous les autres moyens de résoudre le conflit auraient échoué. À part les chapitres 6 et 7, le préambule et le premier chapitre de la charte, qui traite des objectifs des Nations Unies, prévoit très clairement qu'elles doivent résoudre les conflits par des moyens pacifiques. C'est leur principal objectif. L'ONU doit s'efforcer de réaliser la paix grâce à des mesures diplomatiques notamment, et d'éviter la guerre.

Il n'y a certes rien dans la charte qui autorise à «donner des coups de pied au cul», comme le président des États-Unis l'a laissé entendre. Le 15 janvier, sur le coup de minuit, il aurait le pouvoir de frapper en Irak et au Koweït. Cela n'a pas impressionné le monde et ceux qui cherchent des solutions pacifiques à cette situation très difficile.

Je voudrais citer un article rédigé par William Pfaff, chroniqueur affilié au *Los Angeles Times*, qui a également paru le 14 janvier, hier matin, et dans lequel il tente de déterminer encore une fois si cette guerre éventuelle est justifiée. En faisant son analyse, il se reporte aux règles morales qu'on a invoquées au cours des siècles pour déterminer si une guerre était justifiée sur le plan moral. Il dit que les problèmes commencent lorsqu'on emploie le troisième critère pour légitimer une guerre. Il ajoute

que tout le débat, au Congrès et dans le public américain, porte sur cette question.

> Une partie importante du camp des alliés, du Congrès et du public des États-Unis pense qu'il faudrait donner plus de temps aux sanctions de fonctionner et qu'on n'a pas épuisé les solutions de rechange à la guerre. Cette dernière opinion est manifestement vraie.

Bien entendu, le critère qu'il mentionne pour justifier une guerre, c'est qu'elle doit constituer le dernier recours après que toutes les mesures pacifiques ont été épuisées.

William Pfaff demande dans son article: «Comment les États-Unis se sont-ils mis dans cette situation?» Il fait remarquer que l'ultimatum américain et le déploiement de tant de troupes, d'équipement et de forces militaires dans cette région a placé maintenant ce pays dans la situation où celui-ci estime qu'il ne peut pas se retirer sans perdre la face.

On sait que l'un des principes fondamentaux dans les négociations est que les dirigeants ne doivent pas lancer d'ultimatum au début du règlement d'un conflit. Le président des États-Unis ou celui de l'Irak n'aurait jamais dû dire dès le début qu'il s'agissait de l'ultimatum pour résoudre cette crise. Aucun des deux ne peut faire marche arrière, et il n'y a pas de porte de sortie.

William Pfaff dit que les ultimatums américains et le déploiement d'une force américaine et internationale aussi importante ont créé des conditions qui comporteraient de lourdes pénalités si Washington changeait de politique. C'est là où réside le problème. Les États-Unis se sont tellement engagés à faire la guerre que maintenant ils estiment qu'il serait plus ou moins gênant d'y renoncer. Encore une fois, Pfaff analyse la politique en question. Il dit:

> Cela oblige les États-Unis de justifier la guerre immédiate pour honorer leurs propres engagements inconsidérés.

Mais c'est là où réside l'engagement moral critique. Le gouvernement Bush n'aurait jamais dû mettre les États-Unis dans cette situation. Cependant, cela nous avance guère de dire cela maintenant que nous sommes dans cette situation. L'échec intellectuel est aussi une question morale. On élit les dirigeants sur leur assurance qu'ils savent ce qu'ils font. En l'occurence, ils ne le savaient pas.

Le président et le gouvernement des États-Unis ne savaient pas ce qu'ils faisaient quand ils ont lancé ces ultimatums et qu'ils ont engagé tant de troupes au début de la crise. Ils se placent dans une position telle que la guerre devient presque inévitable et ils essaient de se justifier après coup. Malheureusement, notre gouvernement les appuie sans réserve.

Il est exact que le Conseil de sécurité a approuvé la résolution 678. Il est intéressant de voir qu'une telle diversité de pays en soient venus à approuver ensemble cette résolution. On retrouve des pays comme l'Union soviétique, la France, la Chine. . .

Une voix: Pas la Chine.

M. Allmand: Mon collègue dit: «Pas la Chine.» Celle-ci s'est abstenue. Elle n'a certainement pas voté contre la résolution, qui a été adoptée à l'unanimité. Celle-ci n'a pas fait l'objet d'un veto, et seulement deux pays, qui n'avaient pas droit de veto, s'y sont opposés.

Quoiqu'il en soit, il est exact de dire qu'ils ont obtenu cette approbation. Encore une fois, le fait que ce groupe de nations ait approuvé cette résolution ne la rend pas pour autant entièrement conforme à la charte des Nations Unies.

• (2350)

Comme l'a souligné mon chef ce matin, lorsque vous lisez les mots clés de la résolution, vous constatez que celle-ci dit que le Conseil de sécurité autorise les États membres coopérant avec le gouvernement du Koweït à employer tous les moyens nécessaires pour faire respecter la résolution 660 du Conseil de sécurité et toutes les résolutions pertinentes qui ont suivi, et à rétablir la paix et la sécurité internationales dans cette région. Elle autorise les États membres à faire toutes ces choses; elle habilite les États-Unis, la Syrie, l'Arabie saoudite et l'Egypte, en tant qu'États individuels, à prendre toutes les mesures qu'ils jugent nécessaires, y compris la guerre, pour faire respecter la résolution 660 du Conseil de sécurité et rétablir la paix ainsi que la sécurité internationales dans cette région.

Comme nous l'avons déjà demandé au cours du débat précédent, qu'entend-on par «cette région»? Cette expression englobe-t-elle Israël, le Liban ou l'Egypte? Qu'entend-on par «rétablir la paix et la sécurité internationales dans cette région»?

La résolution est très vague. Nous avons voté contre à la Chambre parce que nous étions d'avis qu'elle était prématurée, que les sanctions n'avaient pas eu le temps de porter fruit et qu'on n'avait pas accordé suffisamment de temps aux initiatives diplomatiques.

Je tiens à ce qu'il soit clair que nous n'approuvons pas l'invasion du Koweït par Saddam Hussein. Nous avons approuvé la première résolution du gouvernement au début de l'automne, qui condamnait cette agression et qui demandait à l'Irak de se retirer de ce pays. Nous avons aussi approuvé les sanctions économiques et l'appui militaire pertinent. Nous appuyons toujours ces résolutions et nous condamnons toujours Saddam Hussein pour son attaque du Koweït, mais nous ne croyons pas que la guerre soit la solution indiquée en ce moment.

À mon avis, la question fondamentale est celle qui a été soulevée de façon très convaincante ce matin par le chef de notre parti, lorsqu'il a dit que si le gouvernement était réellement honnête envers le peuple canadien, la résolution présentée à la Chambre devrait déterminer si nous devons aller en guerre avec les États-Unis contre l'Irak. C'est cette question qui doit être tranchée. C'est cette question qui a été débattue et tranchée par le Congrès américain. La Chambre des représentants et le Sénat des États-Unis ont tenu un vote très serré qui s'est soldé par un appui accordé au gouvernement américain relativement au recours à la force militaire contre l'Irak. Ce n'est pas la question dont nous discutons ici, mais ce devrait l'être.

La résolution présentée à la Chambre par le gouvernement et visant à appuyer les Nations Unies, ou quelque chose du genre, est très générale et vague. Elle ne dit rien et ne traite pas de la véritable question. Bien que nous condamnions l'invasion du Koweït par l'Irak et que nous appuyions les sanctions économiques, l'amendement présentée à la Chambre montre clairement que nous n'appuyerons pas, pour l'instant, une guerre offensive contre l'Irak. Les sanctions économiques n'ont pas encore eu le temps de faire effet. On n'a pas laissé assez de temps aux initiatives diplomatiques.

La France est l'un des pays qui a appuyé la résolution 678 du Conseil de sécurité. À mon avis, le président Mitterrand a fait des propositions très constructives qui pourraient régler le problème. Or, les États-Unis, la Grande-Bretagne et, semble-t-il, le Canada les ont rejetées d'emblée. Nous n'avons rien entendu au sujet du Canada, mais le gouvernement n'a certainement pas pris la défense de M. Mitterrand et des propositions françaises.

Encore une fois, selon la charte des Nations Unies, il faut poursuivre la mise en oeuvre de tous les moyens non militaires avant de faire la guerre. Nous aurions dû donner une chance aux propositions de la France. Les États-Unis et la Grande-Bretagne déclarent ne pas pouvoir appuyer les propositions de la France parce qu'elles lient l'invasion du Koweït par l'Irak à l'occupation israélienne de la Cisjordanie et des territoires palestiniens. C'est regrettable. Il est vrai que Saddam Hussein n'a pas envahi le Koweït pour venir en aide aux Palestiniens. Je ne pourrais le croire un seul instant. Le fait demeure qu'une partie des difficultés du Moyen-Orient est imputable aux territoires palestiniens occupés, territoires qui sont occupés depuis très longtemps, en dépit de résolutions des Nations Unies, sans que nous fassions grand-chose pour les faire respecter. Par contre, la plupart des États arabes ne reconnaissent pas Israël, ce que les résolutions de l'ONU leur demandent de faire aussi. Les torts sont partagés. On laisse la situation pourrir depuis des années. Il n'y a pas eu de sanctions économiques et personne n'a parlé d'action militaire pour résoudre le problème.

Il ne me plaît pas qu'on établisse un lien avec l'invasion du Koweït par l'Irak. Par contre, je crois, compte tenu de la situation réelle, que nous devons au moins étudier les propositions du président Mitterrand si nous voulons trouver une issue pacifique. Il faut examiner sérieusement les propositions des Français. Je regrette que les Américains et les Britanniques les aient rejetées aussi rapidement.

En écoutant le premier ministre ce matin, j'ai cru un instant entendre une nouvelle version des propos du docteur Folamour. Analysant la situation, le premier ministre a dit: «Il est vrai qu'il y a des risques et que si nous faisons la guerre aux côtés des Américains, il y aura des victimes, mais il faut peut-être s'y résigner, au nom des principes.» Quels principes, madame la Présidente? Au nom de quel principe des jeunes Canadiens, des jeunes Américains et des jeunes hommes de nombreux autres pays mourraient-ils? Les problèmes pourraient se résoudre si nous avions la patience d'attendre que les sanctions portent fruit.

Si le premier ministre vivait au XIII^{e} ou au XIV^{e} siècle, et si le président Bush et lui-même décidaient d'aller en guerre, ils devraient enfourcher leur cheval et conduire leurs troupes à la bataille comme Henri V l'a fait lors de la bataille d'Agincourt et le reste.

Des voix: Une excellente idée.

M. Allmand: Le premier ministre devrait mettre en jeu sa vie au même titre que tous les hommes qui le suivent, mais ce n'est pas ce qui se passe en l'occurrence. Dans diverses capitales, les politiciens, les diplomates et les généraux confortablement installés dans leurs bureaux, décident de déclencher la guerre et de mettre en péril la vie de bien des jeunes hommes qui ignorent les enjeux du conflit en question.

Le premier ministre a déclaré ce matin qu'il pourrait y avoir certaines pertes. J'ai cru qu'il s'agissait du nouveau docteur Folamour.

Je vois que mon temps de parole tire à sa fin. Je voudrais préciser ceci en terminant. La guerre n'a rien de romantique. Elle signifie la perte de nombreuses vies innocentes et marque pour des générations à venir des familles, des nations et des environnements.

Nous devons faire tout en notre pouvoir pour l'éviter. Ce n'est pas le cas en l'occurrence. Toutes les mesures voulues n'ont pas été prises. Si nous respectons vraiment la charte des Nations Unies, nous devons alors déployer davantage d'efforts pour parvenir à une solution pacifique. C'est le gouvernement et non l'opposition qui ne fait pas confiance aux Nations Unies.

[*Français*]

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Madame la Présidente, j'aimerais poser une question au député de Notre-Dame-de-Grâce. Il y a cinq mois et demi, Saddam Hussein a envahi le Koweït et c'est à ce moment-là que la guerre a commencé, s'il veut utiliser ce mot-là. Plus récemment, le retour des otages nous a révélé que la semaine précédant leur libération, des oeufs frais étaient disponibles sur le marché libre au Koweït et en Irak. Des journaux ont fait état du fait que du matériel militaire d'origine allemande serait aussi livré et disponible à Saddam Hussein, et cela dans les semaines récentes.

En ce qui concerne les sanctions, le Canada a joué un rôle clé. Près de 1 600 navires ont été interceptés par nos trois navires à nous et le Canada a fait en fait plus que 25 p. 100 du travail alors qu'on a à peu près 10 p. 100 des forces de contrôle des sanctions.

Tout à l'heure, j'ai entendu des députés de l'opposition dire que des satellites permettaient de contrôler tous les échanges et les transferts de matériel qui se faisaient d'une frontière à l'autre. J'aimerais demander au député de Notre-Dame-de-Grâce comment il l'entend lui, quels sont les moyens qu'il proposerait pour contrôler et empêcher la contrebande qui se fait présentement entre l'Iran et l'Irak et comment il protègerait les frontières, donc entre l'Iran et l'Irak et la Syrie et l'Iran alors qu'on n'a absolument aucune juridiction sur ces territoires-là? On sait que ces pays ont des frontières qui sont absolument impossibles à fermer hermétiquement. On a un exemple extraordinaire: le Canada et les États-Unis ont les plus beaux traités pour empêcher le passage de la drogue et il est absolument impossible de contrôler nos frontières. Comment est-ce qu'il ferait, lui, pour le faire là-bas?

Mme le vice-président: Je regrette, mais je pense que l'honorable député devra attendre à un peu plus tard aujourd'hui pour répondre à ces questions.

Comme il est minuit, conformément à l'ordre adopté plus tôt lors de cette séance, la Chambre s'ajourne jusqu'à 14 heures aujourd'hui, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à minuit.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 16 janvier 1991

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, plus de 500 personnes ont participé hier, à Val-d'Or, à la première manifestation pacifiste en région contre la guerre dans le golfe Persique. Les marcheurs, en grande majorité des étudiants et des étudiantes, qui étaient appuyés par des enseignants, des représentants d'associations, des syndicats, des communautés autochtones et la population de Val-d'Or, ont parcouru une distance de trois kilomètres dans le calme.

Monsieur le Président, j'aimerais souligner que cette marche de la paix dans mon comté a été organisée par un étudiant du Secondaire I de la Polyvalente Le Carrefour de Val-d'Or, Tommy Saucier, 13 ans, qui a lieu d'être fier de cette réussite.

* * *

[*Traduction*]

LE TRAITÉ D'INTERDICTION DES ESSAIS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, depuis le 7 janvier, se tient une importante conférence aux Nations Unies, à New York. Cette conférence spéciale a pour objet de transformer le traité d'interdiction partielle des essais en un traité d'interdiction absolue de tous les essais et, de ce fait, d'interdire tous les essais nucléaires.

À l'heure actuelle, seuls les tests souterrains sont permis. Or, depuis 1970, il y en eu plus de 1 000, et le nombre d'armes nucléaires est passé de 20 000 à 50 000. Malheureusement, les États-Unis et le Royaume-Uni s'opposent à la conférence et le Canada n'y est pas favorable. Il est difficile de comprendre pourquoi des États qui sont engagés dans la crise du Moyen-Orient continuent à tout faire pour mettre au point des armes nucléaires. L'interdiction absolue des essais retarderait cette mise au point.

Je prie donc le gouvernement canadien d'accorder son appui à la conférence et à l'interdiction absolue des essais. Empêchons la mise au point des armes nucléaires.

* * *

LE SALVADOR

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, au moment où un dictateur sanguinaire fait planer sur le monde la menace de guerre, les escouades de la mort au Salvador revendiquent ouvertement le droit au pouvoir absolu.

Pendant 10 jours après Noël, ma femme Alice et moi ainsi que d'autres personnes avons séjourné au Salvador. Nous avons fait la connaissance de nombreux Salvadoriens non armés qui risquent leur vie pour repeupler les zones rurales, bâtir un mouvement pour la paix au Salvador et se présenter aux élections nationales et municipales du 10 mars.

L'un d'entre eux, dont le père, recteur de l'Université du Salvador a été assassiné par des escouades de la mort en 1980, est rentré d'exil et se porte candidat à l'assemblée nationale.

Il y a deux jours, le *Globe and Mail* a rapporté le message enregistré par les escouades de la mort qui prétendent représenter «une classe capitaliste supérieure qui a le devoir d'exploiter et même d'exterminer les classes inférieures lorsque les intérêts du capitalisme l'exigent».

Je prie le secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'exiger du président salvadorien Christiani qu'il supprime ces escouades de la mort.

* * *

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, le débat dans lequel nous sommes actuellement engagés n'est pas facile. Nous débattons de l'avenir et nous nous demandons si le Canada doit se joindre à 30 autres pays pour s'opposer à l'agression commise par l'Irak.

Après avoir entendu les propos tenus à la Chambre des communes, les Canadiens ont raison de nager dans la confusion. Il serait peut-être utile que nous nous posions

Article 31 du Règlement

tous quelques simples questions. S'agit-il d'une guerre au sujet du Koweït, de l'Irak, des approvisionnements de pétrole ou des bénéfices de Texaco? Ou s'agit-il plutôt d'éviter une guerre nucléaire mondiale?

Le Canada ou le reste du monde peuvent-ils courir le risque d'une guerre sainte contre Israël, où les pilotes dorment actuellement dans leur cockpit? Et ce qui est le plus important, pouvons-nous nous permettre d'attendre plus longtemps? Chaque jour de sanctions et d'inaction permet à Saddam Hussein de consolider ses positions, de se préparer à polluer l'environnement avec du pétrole brut et de rendre plus inévitable une guerre étendue.

Saddam Hussein veut que cette Chambre vote contre l'appui de notre pays aux Nations Unies. Je pense que les Canadiens devraient se demander exactement pourquoi.

* * *

LA LITUANIE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, le monde a été bouleversé, attristé et profondément déçu par la tournure des événements en Lituanie la semaine dernière.

La brutale attaque des installations de radiodiffusion, qui a fait 14 morts et 163 blessés, soulève de sérieux doutes sur l'avenir de la *perestroïka* et de la *glasnost*, voire sur l'avenir de M. Gorbatchev lui-même. On craint que le gouvernement soviétique ne soit en train de perdre, s'il ne l'a pas déjà perdu, la maîtrise de la situation, vu que ces événements semblent s'être produits à l'insu de M. Gorbatchev et des dirigeants soviétiques.

Pour le salut de tous les habitants de l'Union soviétique, j'espère et je prie que la brutalité que nous avons vue pendant la fin de semaine dernière ne se reproduira pas. La démocratisation et la réforme économique doivent se poursuivre, mais pas sans que l'Union soviétique reconnaisse que certaines de ses républiques n'ont pas accepté librement leur rattachement à cette union.

Le seul moyen pour que la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie connaissent la paix, la stabilité, la prospérité et la liberté est que l'Union soviétique reconnaisse le principe de l'autodétermination et autorise les peuples de ses républiques à déterminer leur avenir collectif par des moyens démocratiques.

[*Français*]

L'APPUI AUX NATIONS UNIES

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, en envahissant le Koweït, l'Irak a provoqué la crise internationale la plus grave des dernières années.

Cette agression pose un défi fondamental à la communauté internationale, au moment même où la fin des vieilles rivalités entre les superpuissances ouvre la voie aux recours, au dialogue et à la coopération pour régler les problèmes internationaux et préserver la paix et la sécurité.

Le principe fondamental en cause, monsieur le Président, c'est l'édification et la protection d'un ordre international durable.

Saddam Hussein a eu 49 jours pour respecter les décisions prises par l'ensemble des pays du globe.

Or, la sécurité collective peut nécessiter le recours à la force pour sauvegarder l'ordre et la paix dans le monde lorsque d'autres tentatives d'en arriver à une solution échouent.

L'appui que nous accordons à cette résolution adoptée par une énorme majorité des membres du Conseil de sécurité, où sont réunis de petits et grands pays, repose sur notre engagement envers les Nations Unies en tant qu'instrument privilégié servant à maintenir la paix et la sécurité internationales.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, il y a six mois, en tentant de prendre les barricades d'assaut à Oka, la Sûreté du Québec a soulevé les protestations des autochones et entraîné une intervention armée qui a terni la réputation du Canada à travers le monde.

Quand les hostilités ont cessé en septembre dernier, une simple revendication territoriale de 4 millions de dollars s'était transformée en une action militaire qui a coûté 200 millions de dollars.

Il semble bien que le Canada n'ait rien appris du conflit de l'an dernier. Le harcèlement policier continuel des Mohawks de la réserve de Kahnawake a provoqué des actes de violence ces dernières semaines. Les bulletins d'informations d'hier faisaient état de l'achat de trois chars d'assaut Léopard par le gouvernement du Québec,

contre les Mohawks de Kanesatake. Cette nouvelle a soulevé l'indignation non seulement des Canadiens, mais également des membres du Parlement européen qui enquêtent sur le respect des droits des autochones au Canada.

Les Canadiens veulent savoir quand le gouvernement du Canada va utiliser ses compétences constitutionnelles et s'acquitter de ses obligations de fiduciaire pour protéger les autochtones du Québec contre la police provinciale québécoise. Ils veulent savoir également si le gouvernement va permettre à la SQ d'acquérir le genre d'armements qui transformera cette force policière en une force militaire.

* * *

[*Français*]

LES NATIONS UNIES

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, le monde entier, aujourd'hui, retient son souffle devant le risque imminent d'un conflit armé dans le golfe Persique. Le monde qui, il y a quelques mois, respirait l'espoir avec la fin de la guerre froide, est déjà confronté avec la difficile tâche de réinstaller l'ordre et la sécurité conséquemment aux sérieuses violations du droit international commises par l'Irak.

Depuis le début de cette crise, les Nations Unies ont été l'instrument privilégié d'une concertation mondiale qui a pour objectif de rétablir la paix et l'ordre de façon pacifique. La volonté des nations d'avoir recours à l'ONU, afin de s'entendre sur les moyens de rétablir la paix, est un signe que l'espoir en un monde d'entraide et de coopération est toujours vivant.

Pour que s'établisse enfin l'ordre mondial dont nous avons tant rêvé, les efforts des Nations Unies doivent se révéler un succès. Le spectre de la guerre inquiète le monde entier, mais l'inaction devant une pareille agression cache un spectre encore plus épouvantable, celui d'un monde d'incompréhension et d'injustice qui briserait à jamais nos rêves de paix et de liberté.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, de toute évidence, la majorité des Canadiens croit que le Canada ne devrait pas entrer en guerre et qu'il y a encore une chance d'arriver à un règlement pacifique de la crise du Golfe. Les Canadiens estiment aussi que nous devrions renouveler notre appui à nos militaires, dans leur rôle actuel d'application des sanctions. Tant qu'une étude impartiale n'aura pas démontré que les sanctions n'ont pas fonctionné, il n'est pas nécessaire de s'engager dans une guerre. Les experts nous disent qu'il pourrait falloir au moins 12 mois pour que les sanctions parviennent à épuiser l'économie de l'Irak et sa capacité de soutenir une guerre.

Nous, du Parti libéral, croyons par conséquent que nous sommes encore bien loin du point où un effort de guerre devient nécessaire. Le moment venu, cet effort devrait être fait sous la bannière des Nations Unies. Une fois passée la date limite artificielle, le Canada a encore le temps de prendre des mesures en vue d'un règlement pacifique. Chaque jour, chaque heure et chaque minute comptent. Ce serait une grave erreur de présumer que cette guerre est inévitable.

* * *

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, certains journalistes spéculent déjà sur la possibilité d'une conscription pour envoyer des jeunes Canadiens participer à la guerre du Golfe. Tout ce que l'on peut dire de telles spéculations, c'est qu'elles sont inutiles et suscitent indûment des craintes.

Voyons les faits. Il y a déjà 2 000 Canadiens dans le Golfe. L'armée régulière compte encore 83 000 soldats et la réserve, 30 000 membres. Un grand nombre de ces soldats se sont déjà portés volontaires pour aller dans le Golfe.

Vingt-cinq mille Canadiens ont servi lors de la guerre de Corée. Plus d'un million de Canadiens ont servi lors de la Seconde Guerre mondiale. En 1944, après quatre ans d'hostilités, le gouvernement du roi, après un référendum national, a institué la conscription, et quelque 13 000 conscrits sont allés outre-mer, sans que tous ces gens se retrouvent sur un théâtre d'opérations. Dans le cas de la Première Guerre mondiale, les chiffres sont semblables et, bien sûr, seuls des volontaires sont allés à la guerre en Afrique du Sud.

Nous espérons encore éviter une guerre dans le Golfe. Cependant, il n'y aura pas de conscription advenant une guerre. Il n'y a pas lieu de spéculer sur la question, et cela n'aide en rien.

* * *

L'IRAK

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont travesti des propos de l'ancien premier ministre Lester B. Pearson, prix Nobel de la paix,

lorsque celui-ci parlait de la fin des pourparlers, etc. C'est bien mal dépeindre la sagesse de ses propos.

Le gouvernement n'a pas permis à la diplomatie selon Pearson de jouer à fond. En vertu de l'article 42 de la charte des Nations Unies, si le Conseil de sécurité estime que les sanctions se sont révélées inadéquates, il peut recourir à d'autres mesures. Or, notre propre gouvernement n'a pas fait la preuve que ces sanctions n'avaient pas porté fruit.

Un modèle élaboré à l'Université Harvard a démontré que les sanctions contre l'Irak avaient toutes les chances de réussir, notamment par suite de la présence de nombreux pays chargés d'en vérifier l'application; en effet, la baisse de 48 p. 100 du produit national brut de l'Irak se traduit par un coefficient de succès de plus de 85 p. 100.

Le premier ministre a déclaré que les Canadiens avaient maintenant le devoir moral de participer à la guerre. Ce que M. Pearson déclarait au contraire, c'est que les Canadiens avaient le devoir moral d'appuyer à fond toute mesure propre à dissiper les tensions. Qu'on donne donc sa chance à la paix!

* * *

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour parler de la question qui menace le monde tel que nous le connaissons, à savoir la crise du golfe Persique. Elle lance un défi à chacun d'entre nous, en tant que parlementaire.

D'une manière générale, la crise menace le nouvel ordre international que nous avons essayé si activement d'édifier après la fin de la guerre froide. Elle remet aussi en question radicalement le rôle des Nations Unies comme principal garant de cet ordre.

Cette crise nous met au défi, en tant que parlementaires, d'aller au-delà des vues partisanes et de respecter les opinions ainsi que les sentiments de toutes les parties intéressées dans cette question. On ne peut pas dire que quelqu'un détienne tous les renseignements et toutes les réponses. Pourtant à partir de données que nous jugeons instructives et exactes, nous devons finalement formuler notre opinion et prendre position.

Quelle que soit celle-ci, je sais que chacun d'entre nous préfère un règlement pacifique de cette crise. En effet, je garde personnellement l'espoir que la paix puisse encore être réalisée, et je prie le ciel que cela se produise.

Je voudrais saisir cette occasion pour inviter les dirigeants mondiaux à continuer leurs efforts par les voies diplomatiques en vue d'obtenir un règlement pacifique. Il ne faut négliger aucune occasion ni aucune possibilité.

* * *

[*Français*]

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président les événements dans le golfe Persique ont, depuis le mois d'août dernier, cheminé inlassablement vers leur fatale échéance du 15 janvier.

La date fatidique est passée, le gouvernement prétend que la diplomatie a échoué et, à l'évidence, il y a une forte possibilité que le conflit qui sévit dans le golfe Persique ne devienne une véritable conflagration.

[*Traduction*]

En réalité, la guerre aura des conséquences catastrophiques pour les habitants de la région du golfe Persique et des répercussions inimaginables sur la paix internationale et la sécurité mondiale.

Le gouvernement a-t-il tenu compte des vies humaines que nous sacrifierons en participant à cette guerre? De plus, quels programmes sociaux réduira-t-il pour financer notre participation à ce conflit?

Contrairement aux attentes des Canadiens, le gouvernement a été incapable de donner l'exemple. Il a plutôt décidé de suivre aveuglément les Américains et de nous plonger dans un conflit dont personne ne peut prédire l'issue.

Il faut donner le temps aux initiatives de paix et aux sanctions de faire effet.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'adresse ma question au premier ministre.

Dans son discours hier, le premier ministre a fait plusieurs allusions à Lester B. Pearson. Monsieur le Président, j'ai connu M. Pearson et je pense que, s'il était premier ministre aujourd'hui, il chercherait une solution pacifique à cette crise.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Il aurait téléphoné au président américain pour lui recommander de ne pas déclarer la guerre immédiatement.

Voici ma question au premier ministre: S'est-il entretenu avec le président Bush depuis l'heure limite et, si oui, a-t-il conseillé au président de ne pas faire la guerre immédiatement?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'admire mon collègue pour diverses raisons, dont la moindre n'est pas sa capacité de dire ce que M. Pearson penserait aujourd'hui. C'est un véritable talent pour lequel je le félicite.

M. Andre: Comme Mackenzie King.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: C'est le leader à la Chambre qui a dit Mackenzie King, pas moi.

Nous ne pouvons faire autrement que mentionner les grandes contributions à la cause de la paix de MM. King, St-Laurent et Pearson, car leurs efforts ont servi à établir les traditions que nous respectons actuellement.

Je me suis tenu en communication avec les divers chefs d'État du monde au sujet de cette question importante. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi faisons tout notre possible pour explorer toutes les solutions qui pourraient mener à un règlement pacifique.

M. Gauthier: Comme quoi?

M. Mulroney: Le leader à la Chambre de l'opposition demande «comme quoi». Par exemple, si Saddam Hussein disait au monde: «Oui, pour une fois, je vais répondre à l'appel de la communauté mondiale. Oui, je vais répondre affirmativement aux Nations Unies et guider le monde vers la paix.»

L'obstruction ne vient pas de la France, du Canada, des Pays-Bas ou du Sénégal. C'est Saddam Hussein qui cause le problème et il doit dire oui.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai posé une question au premier ministre et je veux avoir une réponse très claire et très simple. Est-ce que le premier ministre a, depuis hier, communiqué avec la Président des États-Unis, M. Bush, et demandé à M. Bush d'attendre avant de déclencher la guerre pour que la paix ait une chance de s'établir dans le Moyen-Orient? Et est-ce que la seule alternative du premier ministre c'est la guerre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous sommes en communication constante avec nos alliés sur cette question, comme le chef de l'opposition peut le savoir.

En ce qui concerne sa suggestion au sujet de M. Pearson, le 4 septembre 1950, dans cette Chambre, dans des circonstances analogues, voici ce que M. Pearson a dit:

[*Traduction*]

> On a laissé entendre que nous aurions pu faire plus d'efforts au sujet de la médiation et recourir à des mesures pacifiques dans le conflit coréen. À mon avis, ce n'est pas une proposition réaliste parce que, même quand nous avons pris cette initiative au début du conflit, l'agresseur a traité cette proposition avec mépris.

• (1420)

M. Pearson avait raison: le Canada devait agir parce que, en 1950, l'agresseur le traitait avec mépris.

Aujourd'hui, c'est Saddam Hussein qui méprise le monde entier. Même à cette heure tardive, nous lui demandons à lui personnellement et à son gouvernement d'annoncer au monde qu'il va se conformer à la résolution des Nations Unies. Le cas échéant, il nous permettra de chercher et de trouver une solution à cette question extrêmement difficile.

Des voix: Bravo!

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je rappelle au premier ministre que, en 1950, le gouvernement en place et M. Pearson, alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ont insisté pour que les troupes dépêchées sur le front en Corée relèvent du commandement des Nations Unies et se battent sous le drapeau de cette organisation. Ce n'était pas l'affaire des Américains, mais la guerre des Nations Unies.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Le premier ministre s'est-il entretenu, oui ou non, avec le président des États-Unis et a-t-il pris des initiatives en s'adressant au secrétaire général des Nations Unies? Hier encore, ce dernier s'efforçait toujours de trouver un règlement pacifique. Le premier ministre s'est-il entretenu avec lui afin de trouver une solution pacifique? Le 15 janvier n'est pas la date du début de la guerre. Nous pouvons déclencher la guerre,

mais ce n'est pas encore chose faite. Peut-on encore donner une chance aux efforts de paix?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai deux brèves observations à faire pour répondre au chef de l'opposition. Voyons pour commencer la question du drapeau.

Le chef de l'opposition a inventé hier un nouveau principe, je dirais même une fausseté, à propos du drapeau canadien.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Je suis sûr qu'il ne l'a pas fait délibérément, mais il a dit que les troupes canadiennes ne servaient jamais que sous le drapeau des Nations Unies. N'a-t-il jamais entendu parler de la force multinationale d'observation qui est présente dans le Sinaï et dont le Canada fait partie? Puisqu'il s'attache aux symboles, n'a-t-il jamais entendu parler de la participation du Canada à l'OTAN, au fil des ans, sous le drapeau de cette organisation? Ce qui est en cause, c'est l'autorité des Nations Unies. Or, il ne fait aucun doute que la résolution 678 donne toute autorité aux Nations Unies.

Quant au secrétaire général des Nations Unies, le chef de l'opposition ne peut pas ignorer, s'il a entendu l'appel lancé hier par le secrétaire général, qu'il reprend largement les points contenus dans la lettre que le premier ministre du Canada lui a fait parvenir et qui propose une position de négociation que Saddam Hussein pourrait adopter. J'ai déposé cette lettre aux Communes hier.

Nous encourageons le secrétaire général et d'autres aussi à persévérer dans leurs efforts. Mais le premier ministre a précisé bien clairement, tout comme le président Mitterrand l'a fait en France aujourd'hui, et le monde entier le sait, que c'est de Saddam Hussein que doit venir une réponse.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. La majorité des Canadiens et Canadiennes sont contre les actions du gouvernement dans la crise du Golfe. Ils demandent de poursuivre des sanctions économiques et des négociations pour arriver à une solution de paix. Est-ce que le Canada va inviter le Conseil de sécurité et les membres de la coalition à prendre le temps d'examiner d'autres moyens, non militaires, par exemple renforcer les sanctions économiques pour expulser Hussein du Koweït?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député parle de temps. Le Conseil de sécurité vient de donner et le monde vient de donner à Saddam Hussein une pause pour la paix, une période de 47 jours, pendant laquelle il fut possible chaque jour, chaque minute de chaque jour pour Saddam Hussein de répondre. Il a refusé chaque fois. Il a fermé la porte à chaque initiative faite par le secrétaire général des Nations Unies et par les autres.

[*Traduction*]

Lorsque les députés de l'opposition parlent de donner plus de temps à Saddam Hussein, ils doivent se demander quel usage il fait de ce temps. Comment a-t-il utilisé la trêve qui a été ménagée pour préserver la paix? Il en a profité pour creuser une tranchée dans le territoire du Koweït pour canaliser du pétrole vers le golfe Persique et le polluer, se livrant ainsi à une guerre environnementale. Combien de temps encore l'opposition veut-elle donner à Saddam Hussein pour qu'il poursuive ce genre d'activité?

Des voix: Bravo!

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'ai aussi quelques questions à poser au secrétaire d'État.

Premièrement, pourquoi le gouvernement refuse-t-il d'écouter les Canadiens qui disent de ne pas aller en guerre et de donner le temps aux sanctions de faire effet pour forcer Hussein à se retirer du Koweït?» Pourquoi le gouvernement n'écoute-t-il pas les Canadiens qui essaient de lui dire quelque chose?

Pourquoi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'écoute-t-il pas les Canadiens qui disent que ce n'est pas nécessaire de détruire un pays ou une région, et de tuer des gens pour mettre fin à une agression?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. le Président: L'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, c'est évident que j'écoute les Canadiens. J'écoute ce que me disent les services de renseignement et j'écouterais certainement le député s'il acceptait l'invitation que je lui ai faite il y a

quelques mois pour qu'il nous communique toute information qu'il pourrait avoir sur l'efficacité des sanctions.

Je lui écrirai, car nous n'avons pas le temps à la Chambre de corriger toutes les fausses impressions qu'il donne au Parlement.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Nous devrions peut-être passer à une autre question. La députée du Yukon.

[*Français*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre sait que je lui ai envoyé ce matin, ainsi qu'au chef de l'opposition, une lettre demandant la tenue d'un vote libre sur la question d'une guerre. Il est de plus en plus évident que pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes la décision d'aller ou de ne pas aller en guerre est personnelle, c'est une question de conscience et une question d'informations disponibles à chaque personne.

Des voix: Bravo! Bravo!

Mme McLauglin: Alors, la décision que chacune et chacun d'entre nous doit prendre est la décision la plus non partisane que nous aurons à prendre dans notre vie. Alors, je demande au premier ministre: Va-t-il tenir un vote libre sur cette question?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai répondu à cette question hier. En ce qui concerne le gouvernement, les politiques adoptées l'ont été suite à des débats vigoureux et entiers au sein de notre caucus national, et cela depuis le mois d'août l'an dernier. Et donc, je n'ai pas demandé à un député, pas hier, ou avant-hier et pas demain, sur cette question, de voter selon une ligne ou l'autre. Les députés vont tous vous confirmer que suite à des débats vigoureux et des plus intéressants au caucus, je tire ma révérence et je défends les intérêts du gouvernement tels que je les vois. Je reconnais volontiers qu'il y a des questions importantes et personnelles qui ont été soulevées par plusieurs députés, y compris plusieurs députés de notre côté de la Chambre. Et je n'ai pas demandé à qui que ce soit comment il se proposait de voter. Je présume que compte tenu du fait que les députés ont participé personnellement et activement à l'élaboration de cette politique importante, que les députés supporteront le gouvernement. Et je n'ai pas demandé des garanties ou des opinions de quelque nature que ce soit. Mais je comprends que la députée a une position qu'elle aimerait faire valoir et que je respecte.

• (1430)

[*Traduction*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je présume que le premier ministre et son gouvernement ont pris la décision de faire participer le Canada à une guerre dans le Golfe en se fondant sur certains renseignements. Lorsqu'il a adopté, par une marge très mince, la résolution autorisant le recours à la force militaire contre l'Irak, le Congrès des États-Unis a stipulé que le Président devait lui expliquer pourquoi les sanctions n'avaient pas porté fruit et lui communiquer les autres renseignements disponibles à ce moment.

Étant donné que je présume qu'il a pris sa décision et adopté sa position en se fondant sur des renseignements dont il disposait relativement à l'efficacité des sanctions économiques, je demande au premier ministre s'il va déposer ces renseignements à la Chambre afin que nous puissions aussi en prendre connaissance?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique sait que le comité permanent a tenu une longue audience sur la question des sanctions. J'y ai personnellement présenté un exposé très détaillé. J'ai aussi indiqué que je serais disposé à avoir des entretiens confidentiels avec d'autres personnes pour leur transmettre des informations. J'ai en outre expliqué clairement que les renseignements confidentiels dont nous disposions n'étaient pas différents, quant à leur teneur, de ceux qui ont été communiqués au comité.

Je peux dire à la députée et à la Chambre que les sanctions continuent de bénéficier d'un appui très généralisé de la part de la communauté internationale. Elles constituent en fait l'une des initiatives les plus respectées au monde. Voilà pour la situation vue de l'extérieur. La question consiste à savoir ce qui se passe à l'intérieur. Les sanctions affectent-elles la capacité militaire de Saddam Hussein? Malheureusement, monsieur le Président, rien ne semble indiquer que ce soit le cas, ce qui pose un problème qui serait très préoccupant pour le chef du Nouveau Parti démocratique. Ce problème réside dans le fait qu'indépendamment de la rigidité avec laquelle les sanctions sont appliquées, des denrées alimentaires et des importations d'importance stratégique, telles que des produits chimiques, des lubrifiants, des produits de purification de l'eau et des pièces de rechange, sont expédiées en Irak sans être détectées. Ces produits sont requis en volumes relativement faibles et peuvent être transportés

par avions, par camions, par animaux ou par petits bateaux capables d'échapper au blocus naval.

En d'autres mots, les éléments qui peuvent servir à construire une machine de guerre sont encore expédiés en Irak malgré les sanctions extraordinairement rigoureuses qui ont été imposées à ce pays. Combien de temps le chef du Nouveau Parti démocratique. . .

M. le Président: Nous devrions peut-être passer à la question suivante.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le ministre responsable des Affaires extérieures est ni plus ni moins en train de nous dire qu'on est capable d'envoyer des gens sur la lune, mais pas d'empêcher de l'équipement d'entrer en Irak par voie aérienne, maritime ou terrestre.

Pourquoi alors appliquer des sanctions économiques, sachant cela? Et puis, quelles sont ses sources? Révélera-t-il aujourd'hui même d'où il tient ces renseignements?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le chef du Nouveau Parti démocratique a toute ma sympathie, car elle prend ses désirs pour des réalités. Elle voudrait que l'humanité soit capable de mettre au point des moyens à toute épreuve de contrôler le comportement humain.

Ce que je dis, c'est que le système des sanctions que nous avons est le meilleur qui ait jamais été utilisé dans le monde et que, malgré tout, du matériel stratégique est livré à l'Irak. Le scénario va se poursuivre parce que, si nous affaiblissons les Nations Unies, cela n'aura pas pour effet d'accroître l'efficacité des sanctions, grâce à la participation d'un plus grand nombre de pays, mais l'inverse.

Pendant combien de temps veut-elle. . .

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le gouvernement a maintenant décidé d'envoyer un hôpital de campagne en Arabie Saoudite.

Le ministre pourrait-il nous préciser si cet hôpital servira uniquement aux Forces britanniques ou également aux nôtres? Envisage-t-il d'envoyer d'autres éléments canadiens dans le Golfe, des forces terrestres, par exemple, et devra-t-on en conclure que nos troupes auront alors un rôle offensif plutôt que défensif?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ne pense pas que mon collègue puisse qualifier un hôpital de campagne de force offensive.

Le Royaume-Uni nous a demandé de lui offrir les services d'un hôpital de campagne, pour deux raisons. Du fait de leur apport accru à la force multinationale qui cherche à l'heure actuelle à faire appliquer la résolution nº 678 des Nations Unies, les Britanniques considèrent qu'ils sont incapables d'assurer leur appui sanitaire d'une part, et de soigner d'autre part les prisonniers de guerre blessés comme le prévoit la Convention de Genève.

Le Canada est en mesure de fournir un hôpital de campagne autonome. On y retrouvera quelque 550 militaires canadiens. L'affectif médical sera composé de quelque 170 personnes. Le reste des militaires assurera les autres services de soutien nécessaires. Il y aura notamment une compagnie d'infanterie qui sera chargée de la défense périphérique du camp. Cet hôpital relèvera du Royaume-Uni sur le plan administratif, mais les intéressés serviront sous le drapeau canadien.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, je tiens à préciser clairement que notre parti ne s'oppose pas en principe à l'envoi de personnel médical et d'une aide en ce sens. Cependant, les Canadiens veulent connaître le rôle des Forces canadiennes qui se trouvent à l'heure actuelle dans le Golfe et de celles qui pourraient y être envoyées. Le ministre pourrait-il nous préciser ce qu'il a à l'esprit exactement? Peut-il nous dire aujourd'hui clairement en quoi devrait consister ce rôle?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, depuis quelques jours, à plusieurs reprises, le député a parlé de forces terrestres. J'ai précisé que le gouvernement du Canada n'avait aucun plan secret ou autre tendant à envoyer un groupe-brigade dans le Golfe.

Je voudrais savoir si le député est d'accord avec son chef lorsque celui-ci affirme qu'en principe, le Parti libéral soutient l'envoi d'un hôpital de campagne dans la région. Qu'en est-il de la déclaration que son chef a faite hier, selon laquelle si les hostilités étaient déclenchées, toutes les troupes canadiennes devraient être retirées?

Des voix: Bravo!

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Je veux encore savoir qui mène le bal.

Hier, le ministre de la Défense nationale m'a laissé entendre que, en l'absence d'un commandant des forces des Nations Unies, pouvaient s'appliquer les principes des systèmes d'information, de commandement et de contrôle de l'Otan, ce qui est bien établi. Je rappelle au ministre, bien sûr, que, comme il le sait bien, l'OTAN est dirigé par un comité militaire ayant à sa tête un président.

Dans l'affaire du golfe Persique, qui assumera les fonctions équivalentes? Qui sera à la tête des opérations? Qui commandera?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, comme ne l'ignore pas le député, les forces multinationales sont entrées en fonction le 2 août, lorsque plusieurs États, qui sont maintenant une trentaine, ont décidé d'appuyer les résolutions des Nations Unies, à commencer par la résolution 660.

L'équivalent du comité militaire de l'OTAN a été assuré par les commandants nationaux, chacun représentant son pays dans la région.

Si le député veut savoir qui est l'équivalent du SACEUR ou commandant suprême des forces alliées en Europe, je lui dirai que c'est un général américain, qui assure la coordination en Arabie Saoudite de concert avec le roi Fahd, qui est le protecteur des deux saintes mosquées.

Compte tenu de l'importance des éléments qui sont présents dans les autres régions du Golfe, la coordination y est assurée par un amiral américain.

• (1440)

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je remercie le ministre pour sa réponse.

Si je comprends bien, McArthur a dirigé la guerre de Corée et Eisenhower a dirigé les opérations du jour J, ce qui prouve qu'on ne peut pas faire une guerre sans que quelqu'un soit aux commandes. Je ne sais toujours pas qui commande.

Je voudrais que le ministre clarifie ce point pour le bénéfice du peuple canadien. Pour qui travaillons-nous au juste? Pour les Américains, les Saoudiens ou quelqu'un d'autre?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, depuis que Saddam Hussein a attaqué le Koweït, le 2 août dernier, le Canada s'est efforcé d'assurer la paix ainsi que la sécurité dans le monde et, à l'heure actuelle, nous servons les Nations Unies et les Canadiens en faisant exactement cela.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je reviens à la question du rôle des Forces canadiennes dans le Golfe.

Le ministre n'a pas répondu clairement. Il écarte le groupe-brigade, mais il n'a pas donné de renseignements nets et précis, surtout en ce qui concerne le rôle des CF-18. Les officiers supérieurs disent que ce rôle n'est pas modifié. La ministre de la Justice dit que rien n'a été décidé à ce sujet.

Le ministre voudrait-il faire savoir à la Chambre et à la population si le rôle des CF-18 va être modifié pour appuyer l'attaque militaire qu'on envisage contre l'Irak au Koweït?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, si les hostilités sont déclenchées, les Forces canadiennes et l'escadron de chasse poursuivront la mission qu'ils remplissent en ce moment. Les chasseurs assurent la patrouille aérienne de combat au-dessus des navires canadiens et des biens des pays alliés ou des pays qui coopèrent dans la région.

M. Benjamin: Quels sont ces biens?

M. McKnight: Un député demande quels sont ces biens. C'est tout se qui se trouve dans le Golfe et tout bien qui se trouve au sol en Arabie Saoudite.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, le ministre vient de confirmer par sa dernière réponse que son gouvernement précipite les troupes canadiennes dans une offensive immorale et répréhensible que n'approuve pas la population.

Quand le gouvernement écoutera-t-il la population?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la défense nationale): Monsieur le Président, permettez-moi d'instruire le député sur la sécurité collective.

Il parle de changement dans le rôle du Canada. Oui, les circonstances ont changé. À minuit hier, le 15 janvier, a pris fin un temps d'arrêt pour la paix qui avait commencé avec l'adoption de la résolution 660 des Nations Unies

et qui s'est poursuivi le temps d'adopter 12 résolutions dont la dernière portait le numéro 678.

Ce qui a changé, c'est que Saddam Hussein n'a pas profité de ce temps d'arrêt pour la paix. Ce qui arrive, c'est que depuis l'aggression brutale du 2 août, l'occupation d'un pays et l'extermination d'un peuple se poursuivent.

Il faut que les Nations Unies et la sécurité collective soient respectées. L'opposition peut se permettre de prendre des décisions irréfléchies, mais le gouvernement, malheureusement, doit prendre position et agir avec responsabilité. Nous assumons cette responsabilité. Que Dieu préserve le Canada si jamais le parti du député devait s'en charger.

* * *

LES ÉTATS BALTES

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Pendant que l'attention du monde entier reste centrée sur la crise du Golfe, la tension en Lituanie et dans les autres États baltes augmente de jour en jour.

Hier, à l'ouverture de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui se tient à Malte et qui porte sur le règlement pacifique des conflits, je dis bien sur le règlement pacifique des conflits, j'ai été heureux d'apprendre que le Canada avait fait une déclaration condamnant les mesures de répression en Lituanie et demandant qu'on réduise la violence à l'avenir.

Le ministre peut-il me dire quelles recommandations le gouvernement a formulées à cette conférence? S'il ne l'a pas déjà fait, s'engagera-t-il à augmenter l'aide humanitaire, en envoyant des fournitures médicales ou des denrées alimentaires à la Lituanie et aux autres États, comme l'ont déjà demandé de nombreux Canadiens d'origine balte?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, même si la crise terrible à laquelle nous sommes confrontés dans le Golfe atteint un sommet, je constate avec plaisir que le député et d'autres collègues rappellent au Parlement et à la population du Canada les événements qui se déroulent en Lituanie et signalent les actes que nous considérons tout à fait inadmissibles.

C'est précisément ce que nous avons fait savoir aux autorités soviétiques dans une lettre que le premier ministre a envoyée à M. Gorbatchev, et par la résolution éloquente et, espérons-le, efficace qu'a adoptée la Chambre hier.

En ce qui concerne les fournitures médicales, nous sommes prêts à faire tout notre possible. Nous avons discuté avec des représentants des collectivités baltes au Canada: avec les collectivités baltes dans leur ensemble et non simplement avec des Canadiens d'origine lituanienne. Nous discuterons avec d'autres responsables.

Nous ferons tout ce que nous pourrons afin de nous assurer que des fournitures médicales seront acheminées là-bas, et je devrais dire pour continuer de nous assurer, car le député sait bien que nous avons déjà fait parvenir des fournitures médicales. Il se peut qu'il y ait des limites à notre capacité d'aider, mais il n'y en aura certes pas à notre volonté d'agir.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je remercie le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et son parti ainsi que les députés des trois partis d'avoir donné leur consentement unanime à la résolution qui a été adoptée hier à la Chambre.

On craint qu'une action militaire semblable à celle qui s'est produite en Lituanie ne se répète bientôt en Lettonie et en Estonie. Je voudrais que le ministre nous dise aujourd'hui s'il a adressé un message énergique directement à Moscou pour faire savoir que le Canada considérera une telle action absolument inacceptable et qu'une telle action aura de graves conséquences sur nos relations avec l'Union soviétique et pourrait rallumer la guerre froide entre l'Est et l'Ouest, ce qu'aucun de nous ne souhaite.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le premier ministre l'a certes clairement exprimé dans la lettre qu'il a adressée à M. Gorbatchev.

Comme le député le sait sans doute, l'Union soviétique a maintenant un nouveau ministre des affaires étrangères qui est venu au Canada, que j'ai rencontré et que d'autres ont rencontré je crois. J'aurai bientôt des entretiens avec lui, et parmi les points à l'ordre du jour figureront précisément les deux points que le député a soulevés: tout d'abord, notre crainte que cette conduite inacceptable ne s'étende aux autres républiques baltes; deuxièmement, le fait inévitable que si l'Union soviétique continue dans cette voie à l'égard des pays baltes, cette démarche ne pourra qu'avoir des répercussions non seulement sur la politique officielle de notre gouvernement, mais aussi sur l'attitude envers l'Union soviétique et envers les objectifs de réforme préconisés par M. Gorbatchev et appuyés si

solidement par tant de Canadiens venant d'Europe orientale et centrale et venant d'Union soviétique, y compris des pays baltes. Mais on ne peut pas s'attendre à ce que ces gens, ces Canadiens, appuient ces tentatives de réforme prises par un gouvernement qui se livre aux activités dont nous avons été témoins en Lituanie.

* * *

LES FORCES CANADIENNES

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre de la Défense nationale.

Avant la crise du Golfe, le ministre laissait entendre qu'il y aurait des réductions importantes de personnel dans les Forces canadiennes et dans d'autres secteurs du ministère de la Défense, afin d'économiser de l'argent.

Vu les compétences diverses et variées de nos troupes, est-ce que le ministre envisage toujours de réduire les Forces canadiennes une fois la crise terminée?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, tant que notre parti aura l'autorité et la responsabilité d'assurer la sécurité du Canada, nous continuerons à dépenser les fonds publics nécessaires pour assurer cette sécurité.

Je ne suis pas très sûr que, sous la houlette de son nouveau chef, ce serait le cas si le parti du député formait le gouvernement.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, j'ai une question pour le même ministre. Le gouvernement a proposé des réductions au sein de la fonction publique du Canada pour aider à financer les opérations militaires dans le Golfe. Voilà le genre d'engagement financier du gouvernement.

Comment le gouvernement envisage-t-il de payer les opérations dans le golfe Persique, au-delà des mesures déjà annoncées? Par exemple, est-ce que le gouvernement augmentera le déficit ou le ministre des Finances y est-il opposé?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, depuis que la crise a commencé par l'invasion du Koweït le 2 août, j'ai l'appui total de mes collègues du Cabinet, du premier ministre au ministre des Finances et aux autres membres du caucus.

• (1450)

Je peux dire au député que le Canada n'a jamais décidé de ne pas défendre l'ordre mondial ou de ne pas contribuer à la paix et à la sécurité pour des raisons financières. Il participe à ces opérations parce qu'elles sont justes.

* * *

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Les conséquences humaines et environnementales de toute guerre sont évidentes. Selon des prévisions scientifiques sur les répercussions écologiques des menaces irakiennes de détruire les champs pétrolifères koweïtiens en cas d'attaque, les changements climatiques risquent d'être dévastateurs.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait allusion à la guerre environnementale. Le gouvernement ne reconnaît-il pas que cette guerre est trop horrible à envisager? Pourquoi poursuit-il cette voie insensée?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je viens de dire à la Chambre que Saddam Hussein a utilisé le dernier délai qui lui a été accordé pour construire une tranchée. En fait, il s'agit d'un pipeline dont l'objet est de causer des dégâts environnementaux horribles. C'est ce qui se passe actuellement.

S'il y a un point que je tente de faire valoir à la population du Canada, c'est que le statu quo actuel est plein de périls et de dangers.

Posez la question à tout Koweïtien. Posez la question à quiconque en Arabie Saoudite, où les processus de purification des eaux seraient irrémédiablement altérés à cause de la façon dont Saddam Hussein a utilisé le délai mis à sa disposition.

Il ne s'agit pas de choisir entre une sorte de statu quo pacifique et les terreurs de la guerre. Bien sûr, la guerre est horrible, mais il est également horrible de permettre une agression et d'accorder à Saddam Hussein le temps de commettre d'autres actes terribles.

À votre avis, que fait-il avec ses armes chimiques? Que fait-il avec ses armes biologiques? Il utilise le temps à sa disposition pour faire des choses que le Nouveau Parti démocratique ne devrait pas appuyer.

Des voix: Bravo!

Questions orales

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire.

La définition de sécurité collective semble se limiter à la sécurité militaire. Étant donné les preuves scientifiques au sujet des répercussions écologiques mondiales d'une guerre dans le Golfe, le gouvernement élargira-t-il sa définition de sécurité collective au lieu de la limiter à la suprématie militaire?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous l'avons fait il y a quelque temps, non seulement dans le discours que j'ai eu l'honneur de prononcer au nom du Canada devant la dernière assemblée générale des Nations Unies, mais plus particulièrement dans le Livre vert déposé par mon collègue, le ministre de l'Environnement.

* * *

LES CARBURANTS DE REMPLACEMENT

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, la crise du golfe Persique a démontré une fois de plus jusqu'à quel point le monde occidental dépendait des champs pétrolifères vulnérables du Moyen-Orient. Je m'adresse donc au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour obtenir réponse à ma question.

Le ministre pourrait-il nous dire exactement quelles mesures le gouvernement prend actuellement pour encourager véritablement l'exploitation et l'utilisation de carburants de remplacement comme le méthanol, l'éthanol, le propane et le gaz naturel?

C'est le temps maintenant ou jamais de faire fonctionner nos voitures aux carburants de remplacement.

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je remercie le député de m'avoir posé cette question.

Indépendamment de la crise du Golfe, je rappelle que le gouvernement s'intéresse depuis quelque temps déjà aux carburants de remplacement et à l'utilisation d'autres formes d'énergie. Songeons au programme Méthanol pour moteurs puissants, au programme de recherches sur le gaz naturel et aux ententes avec la société General Motors concernant l'utilisation du méthanol ainsi qu'avec la société Ford, qui touche également les autobus urbains.

Ce que dit le député concerne également le Plan vert. Une initiative visant une plus grande utilisation du méthanol, de l'éthanol et du gaz naturel comprimé est prévue dans ce plan. Pour la gouverne du député, je lui signale que nous redoublons d'efforts dans ce dossier dont nous nous occupons depuis quelque temps déjà.

[*Français*]

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je suis convaincu que la décision d'aller en guerre ne peut être prise qu'après la conviction profonde que les sanctions ne pourront pas fonctionner. Je pense que vous ne nous avez pas fait cette démonstration encore. J'ai fait parvenir hier à votre secrétaire parlementaire les résultats d'une analyse qui ont été publiés mardi dans le *New York Times* où des spécialistes, après une analyse de 115 cas de sanctions, disent que, étant donné l'efficacité exceptionnelle des sanctions dans le cas de l'Irak, on peut voir qu'on aurait 100 p. 100 des chances que, à terme, les sanctions réussissent et que même. . .

M. le Président: Je demanderais s'il vous plaît à l'honorable député d'en venir à sa question.

M. Tremblay (Rosemont): Qu'est-ce que vous pouvez répondre?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je m'excuse, monsieur le Président, je crois que j'ai manqué la question, s'il y a eu une question. Peut-être qu'il y a une brève question que le député pourrait poser.

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Que pouvez-vous répondre à des spécialistes qui ont fait cette analyse-là?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je crois que le député parle d'un article dans le *Globe and Mail* et le *New York Times* par certains scientistes sociaux qui ont fait des projections en ce qui concerne la possibilité de l'efficacité des sanctions. Comme je l'ai dit hier pendant le débat, et je ne sais pas si le député était ici pendant cette partie du débat. . .

Une voix: Non, il n'était pas ici.

M. Clark (Yellowhead): Non, il n'était pas ici? J'ai indiqué clairement qu'il y a une différence entre la preuve et les projections par les scientistes sociaux. Nous n'avons aucune raison de croire que les sanctions en place en ce qui concerne l'Irak vont avoir un impact sur la capacité militaire de l'Irak avant au moins six mois, peut-être neuf mois, peut-être beaucoup plus que cela. Et, comme je viens de le dire au chef du Nouveau parti démocratique, il est bien clair que même avec les sanctions les plus rigoureuses dans l'histoire du monde, c'est possible maintenant d'envoyer des choses stratégiques en

Irak pour permettre à Saddam Hussein d'augmenter sa capacité militaire.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre veut nous faire croire qu'il est concerné aujourd'hui par les effets humains. Mais hier, dans son discours, il n'a pas mentionné, même pas une fois, les graves conséquences environnementales du conflit.

Le ministre peut-il nous dire à quel point les effets sur l'environnement ont été considérés par le Canada avant de prendre sa décision? Et peut-il nous donner aujourd'hui son aperçu de la terrible dégradation environnementale qui nous attend s'il y a une guerre?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Chose certaine, monsieur le Président, il n'y a eu aucune analyse par Saddam Hussein de l'impact sur l'environnement, sur les droits de la personne, sur la sécurité mondiale avant de commencer son attaque contre le Koweït. Autre chose certaine, il a déjà démontré qu'il est capable, qu'il est déterminé à utiliser, à créer les outils de guerre qui pourraient nous amener une guerre environnementale. Cela a déjà été démontré. Si on continue à donner à Saddam Hussein le temps demandé par le Parti libéral, c'est bien clair qu'il va chercher d'autres moyens d'attaquer l'environnement mondial.

[*Traduction*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, les Canadiens ont le droit d'attendre de leur gouvernement un degré de sensibilité beaucoup plus grand que celui dont fait preuve Saddam Hussein.

Les dommages à l'environnement causés par cette guerre seront bien pires que ceux que Saddam Hussein pourrait provoquer seul. Il se pourrait que la chaîne alimentaire soit détruite bien au-delà de la zone immédiate de conflit. Il ne fait aucun doute que le golfe Persique sera transformé en une deuxième mer Morte.

Compte tenu des centaines de milliers de morts qu'il y aura certainement, la question à laquelle le gouvernement doit répondre, ce qu'il n'a pas encore fait, c'est pourquoi l'engagement fatal et irréversible de livrer une guerre a été pris avant qu'il soit établi sans l'ombre d'un doute, ce qui n'a pas été fait, que les sanctions les plus complètes jamais prises dans l'histoire moderne seraient sans effet.

• (1500)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, les sanctions les plus complètes jamais prises dans l'histoire de l'humanité—et je suis d'accord sur ce point avec le député—n'empêchent pas l'entrée en Irak d'additifs chimiques, de lubrifiants, de produits de purification de l'eau, de pièces détachées et d'autres produits pouvant servir à l'effort de guerre. Le délai demandé par le Parti libéral permettrait à Saddam Hussein de mettre au point de nouvelles armes nuisibles à l'environnement et d'améliorer son arsenal chimique et biologique.

Monsieur le Président, pour ce qui est des autres répercussions, permettez-moi de citer Amnistie internationale qui déclarait, dans un rapport daté du 19 décembre, que l'Irak violait les droits de la personne au Koweït, notamment par des arrestations arbitraires, la détention sans procès de milliers de civils et de militaires, de fréquents actes de torture contre ces personnes pendant leur détention, l'imposition de la peine de mort et l'exécution de milliers de civils sans armes, y compris des enfants. Le député devrait cesser de prétendre qu'il existe. . .

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures voudra peut-être déposer le document.

M. Clark (Yellowhead): Merci, monsieur le Président, je serai heureux de le faire.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

DEMANDE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, si vous le permettez, je soulève un rappel au Règlement.

Nous signalons au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ministre de premier plan qui devrait connaître les pratiques de la Chambre, qu'il doit déposer les documents qu'il cite, afin que tous les députés puissent prendre connaissance de l'information pertinente.

Je ne parle pas du document d'Amnistie internationale, je parle du document, de la feuille de papier qu'il lisait au sujet des sanctions. Aurait-il l'obligeance de nous remettre cette feuille de papier et de nous informer de sa provenance?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, sauf erreur, le député a déjà été ministre et il a dû se reporter à un aide-mémoire, à l'occasion. Il sait que les règles parlementaires qu'il vient de nous rappeler, s'appliquent aux documents cités, mais non aux aide-mémoire destinés à la période des questions. Il le sait très bien.

Le Président a signalé à juste titre que je devrais déposer le document d'Amnistie internationale que j'ai cité, et je m'exécute avec plaisir. J'espère que beaucoup de Canadiens feront une lecture approfondie de ce document, afin de comprendre ce que Saddam Hussein est en train de faire au Koweït.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, il est regrettable que le ministre n'ait pas apporté à la Chambre les documents qu'il cite. Je me demande, vu l'importance de ce débat fondamental au sujet de la validité des sanctions, s'il accepterait de déposer à la Chambre et de rendre publics les documents dont il a tiré l'information qu'il a présentée à la Chambre aujourd'hui.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, je ne suis pas certain que cet échange soit recevable, mais comme toujours, je m'en remets à vous. Je me suis engagé devant le comité permanent à remettre au comité une quantité de documents d'information. Je l'ai fait verbalement, un jour où je m'y suis présenté pour répondre aux questions.

J'ai dit au député, qui était présent à ce moment-là et, par son intermédiaire et celui des membres du comité, à l'ensemble de la Chambre, que j'étais disposé à communiquer, de façon confidentielle, des renseignements portant sur d'autres questions qui ne devraient peut-être pas être rendus publics, pour de bonnes raisons, dans l'état actuel des choses. Cela suit la pratique établie depuis longtemps au Parlement.

Le député me demande de réitérer l'engagement que j'ai pris devant le comité permanent, et je le fais avec plaisir. Je suis prêt à lui communiquer, en sa qualité de membre du Conseil privé et avec toutes les obligations que cela comporte, toute l'information que j'ai sur l'efficacité des sanctions. Je répète également la demande que je lui ai faite: s'il possède de l'information, quelle qu'elle soit, montrant que les sanctions ont un effet favorable, qu'il la présente à la population du Canada.

M. Gray (Windsor-Ouest): En l'occurrence, monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne saurait se dérober. S'il possède des renseignements sur les sanctions, il doit déposer le document qu'il a cité en partie et nous en fournir la source. Autrement, les Canadiens pourraient bien mettre en doute sa crédibilité et celle du gouvernement relativement à cette grave. . .

M. le Président: Les députés connaissent la règle pour ce qui est du dépôt des documents. Sauf erreur, le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures lisait un extrait du rapport. Je lui ai signalé qu'il devrait le déposer, ce qu'il a fait.

Si les députés estiment qu'il y a lieu d'aborder d'autres aspects, ils pourraient peut-être les soulever à une autre occasion, après en avoir discuté. Comme cet échange dégénère en débat, j'estime qu'il vaut mieux l'interrompre.

La députée du Yukon a la parole.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je voulais aussi demander au ministre des Affaires extérieures de bien vouloir déposer le document qu'il a cité en réponse à ma question.

Je me réjouis que d'autres députés de l'opposition aient repris ma question à leur compte.

M. Clark (Yellowhead): À ce propos, monsieur le Président, je désire apporter une précision. À ce moment-là, je n'étais pas en train de citer un document. Je me reportais à mes notes.

Cependant, nous disposons effectivement d'évaluations. Je les ai communiquées au comité permanent lorsque j'ai comparu devant lui à une étape précédente du débat. Je suis prêt à les communiquer de nouveau au Parlement. Le document auquel la députée fait allusion n'existe pas. Il n'y a que ces notes auxquelles les ministres se reportent d'habitude, mais je suis certes disposé à communiquer tout document disponible, à la condition que j'ai posée au comité. Cette condition, c'est que les documents qui peuvent être rendus publics soient communiqués au comité. Les documents exigeant que les personnes en cause soient assermentées pour en prendre connaissance seront communiqués aux membres du Conseil privé.

C'est l'une des raisons pour lesquelles le gouvernement s'est réjoui lorsque le chef du Nouveau Parti démocratique a accepté d'être assermentée en tant que membre du Conseil privé. Ainsi un membre de son parti peut désormais. . .

M. le Président: L'ennui qu'éprouve la présidence, c'est que ces propos dégénèrent en débat. Cependant, ce sont les députés qui ont soulevé cette question. Le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré qu'il était prêt à collaborer. J'estime maintenant

de mon devoir de poursuivre l'examen des affaires courantes.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 47 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer des pétitions au nom de mes électeurs de Parkdale—High Park.

Attendu que l'invasion du Koweït par l'Irak est inacceptable et ne peut être tolérée, que les effets des sanctions imposées par les Nations Unies peuvent prendre du temps avant de se faire sentir, que des ressortissants étrangers sont encore détenus, que des troupes canadiennes sont actuellement dans le golfe Persique et que leur présence peut être nécessaire pendant une période de temps indéterminée, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de s'engager à ce que toute participation canadienne à des interventions militaires ait lieu uniquement sous le commandement et les auspices des Nations Unies.

• (1510)

LES PRESTATIONS DE MATERNITÉ

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, la pétition suivante concerne le congé parental. Les pétitionnaires sont très inquiets. Ils sont heureux de voir que les dispositions sur les prestations de maternité ont été étendues, à compter du 18 novembre 1990, afin de comprendre 10 semaines supplémentaires pour la mère et un nouveau congé de 10 semaines pour le père.

Malheureusement, il y a plusieurs femmes qui profitent actuellement de leur droit à 17 semaines de congé de maternité aux termes de l'ancienne loi. On a informé ces femmes qu'elles seront obligées de reprendre leur travail à la fin des 17 semaines et de travailler pendant 20 semaines de plus, pendant lesquelles le nouveau bébé aura été sevré et fera partie d'un programme de garderie sous la garde de la mère et/ou du père.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de reconnaître la situation difficile dans laquelle se trouvent ces femmes et de les autoriser à pouvoir demander les 10 semaines supplémentaires immédiatement après le congé dont elles bénéficient actuellement.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition à présenter qui porte sur un sujet différent. Ces pétitionnaires veulent signaler à la Chambre la violation flagrante des droits de la personne qui se poursuit en Iran.

Les signataires demandent humblement au Parlement de porter à l'attention du gouvernement du Canada le fait que, depuis l'an dernier, le respect des droits de la personne s'est grandement détérioré et les mollahs à la tête du pays ont de plus en plus recours aux actes de terrorisme.

Ils demandent au gouvernement du Canada de jouer un rôle actif dans la présentation et l'adoption de résolutions au cours de la 45e session de l'Assemblée générale des Nations Unies pour condamner la violation des droits de la personne en Iran et pour rendre hommage au regretté professeur Rajavi.

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée au cours d'une manifestation contre la participation du Canada au conflit en Irak.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'empêcher les Forces armées canadiennes de prendre part à une attaque qui serait menée contre l'Irak. Ils signalent que 87 p. 100 des Canadiens n'appuient absolument pas le premier ministre de notre pays et que la majorité des Canadiens s'opposent à la participation des Forces armées canadiennes à cette guerre. En fait, le plus grand obstacle aux voeux qu'expriment ici les Canadiens est probablement le premier minsitre et son gouvernement conservateur.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je veux présenter une pétition, conformément à l'article 36 du Règlement. Cette pétition vise à demander au Parlement de reconnaître que les sanctions économiques internationales ont eu un effet manifeste sur l'Irak et que la stratégie militaire du blocus est préférable à la guerre, aux affrontements sanglants et à la perte de vies humaines.

Les pétitionnaires prient donc humblement le Parlement de donner aux sanctions économiques contre l'Irak le temps de faire effet et de retirer toutes les forces canadiennes du Golfe, sauf celles de maintien de la paix.

Cette pétition est signée par 48 habitants de la région côtière de la Colombie-Britannique.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter des pétitions, conformément à l'article 36 du Règlement.

La première pétition est signée par des habitants d'Ottawa, de Montréal, de Toronto et d'autres municipalités de plus petite taille. Ces gens expriment leur opposition à la participation du Canada à une offensive militaire contre l'Irak en raison des dommages incalculables qu'une guerre causerait dans la région du Golfe, voire dans le monde et aussi en raison des sanctions économiques massives et efficaces imposées par les Nations Unies.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de retirer toutes les forces canadiennes de la région afin que nous puissions être certains qu'elles ne seront pas employées à des fins offensives, mais uniquement pour assurer l'efficacité des sanctions. Ils lui demandent aussi de se servir de l'argent des contribuables pour financer des programmes sociaux utiles dans des secteurs comme les services de garde d'enfants, les pensions, les soins de santé et l'éducation, et non pour financer des activités militaires au Moyen-Orient.

Monsieur le Président, la deuxième pétition invoque les mêmes raisons et demande essentiellement au gouvernement du Canada de se servir de tous les moyens disponibles pour encourager les États membres de l'ONU à donner aux sanctions une chance de porter fruit et à ne pas avoir recours à une offensive militaire contre l'Irak.

Les pétitionnaires demandent en outre au gouvernement de ne pas engager les Forces armées canadiennes dans une action offensive contre l'Irak.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai ici, en vertu de l'article 36 du Règlement de la Chambre, une pétition de 24 pages signée par des résidents de Maple Ridge qui signalent que le Canada s'est bâti une réputation de défenseur fiable des Nations Unies. Nous sommes reconnus dans le monde entier comme une nation oeuvrant pour le maintien de la paix.

En conséquence, les pétitionnaires demandent au Parlement de repousser à tout prix l'idée de participer à une guerre au Moyen-Orient et de donner aux sanctions économiques et aux pressions à l'intérieur de l'Irak le temps d'inciter Saddam Hussein à retirer ses troupes du Koweït.

L'ÉTHANOL

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de plusieurs centaines de gens de localités situées dans la région de St. John's, Terre-Neuve, comme Kelligrews, St. Thomas, Chamberlain, Long Pond, Manuels et le reste.

Les pétitionnaires signalent que les villes canadiennes sont polluées par les émissions des automobiles. Ils précisent qu'il existe une solution, soit le recours à de l'essence contenant de l'éthanol qui ferait augmenter la teneur en oxygène du carburant. Ainsi, les pétitionnaires exhortent la Chambre à rendre obligatoire un contenu minimum de 3,2 p. 100 d'oxygène dans l'essence.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'appuie la pétition de ces gens et que je demande qu'elle soit renvoyée au ministère pertinent, afin qu'on y donne suite.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 343, 347, 363, 383, 384, 396, 409, 414, 418 et 421.

[*Texte*]

«LA FONTAINE DU CENTENAIRE AIDE AU FINANCEMENT DES GROUPES DE CANADIENS HANDICAPÉS»

Question no 343—**M. Nunziata:**

Le gouvernement a-t-il publié, le 10 avril 1990, un communiqué intitulé «La Fontaine du centenaire aide au financement des groupes de canadiens handicapés» et, dans l'affirmative, à combien se sont chiffrés *a*) la production, *b*) l'expédition, *c*) la livraison par service de messagerie?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Oui. Le gouvernement a diffusé un communiqué de presse, le 10 avril 1990, intitulé «La Fontaine du Centenaire aide au financement des groupes de Canadiens handicapés».

a) Il en a coûté 402,80 $ pour imprimer 5 500 communiqués en anglais et 5 100 communiqués en français.

b) Il en a coûté 2 439,20 $, y compris le coût des enveloppes, pour poster les communiqués aux municipalités canadiennes.

c) Il en a coûté environ 60,00 $ pour les frais de livraison, par messageries, y compris l'envoi en bloc de 900 communiqués en anglais et de 500 communiqués en

français, au centre de distribution de la Colline parlementaire pour distribution aux sénateurs, aux députés et aux membres de la Galerie de la presse.

LA PROCLAMATION DE LA LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Question nº 347—**M. Caccia:**

Depuis la proclamation de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, combien de nouveaux postes d'inspecteur ont été *a*) créés, *b*) comblés dans chacune des provinces et des territoires du Canada?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): *a*) La Loi canadienne sur la protection de l'environnement a été sanctionnée le 28 juin 1988, et 108 inspecteurs ont été désignés aux fins de cette loi. *b*) Au premier octobre 1990, un total de 271 inspecteurs avaient été désignés aux mêmes fins. Voici leur répartition entre les cinq bureaux régionaux et le bureau chef d'Environnement Canada:

	28/06/1988	01/10/1990
Pacifique et Yukon (province de la Colombie-Britannique et le Yukon)	28	57
Ouest et le Nord (provinces d'Alberta, Saskatchewan, Manitoba et Territoires du Nord Ouest)	18	42
Ontario	14	29
Québec	17	72
Atlantique (provinces de Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Île du Prince-Édouard)	27	57
Administration centrale	4	14
Total	108	271

LES DÉPENSES ENGAGÉES POUR L'ÉLABORATION DES PLANS DIRECTEURS POUR RIDEAU HALL ET LE 24, PROMENADE SUSSEX

Question nº 363—**M. Milliken:**

En *a*) 1988-1989, *b*) 1989-1990, les dépenses ventilées à la page 18 du troisième rapport (été 1990) du Conseil des résidences officielles ont-elles été engagées par la Commission de la capitale nationale pour l'élaboration du «plan directeur» des résidences du Gouverneur général et du premier ministre et, dans l'affirmative, quelles sont chacune de ces dépenses?

L'hon. Elmer MacIntosh MacKay (ministre des Travaux publics et ministre chargé de l'application de la Loi sur l'Agence de promotion économique de Canada atlantique):

DÉPENSES ENCOURUES POUR L'ÉLABORATION DE PLANS DIRECTEURS

RIDEAU HALL	1988-1989	1989-1990
Études architecturales et d'ingénieries des bâtiments (total 27)	257 005 $	164 382 $
Première étude des terrains (88 acres)	2 924	0
Total	259 929 $	164 382 $

24, PROMENADE SUSSEX	1988-1989	1989-1990
Études architecturales des bâtiments - Phase 1 et Phase 2, Partie 1 (total 5)	36 625 $	52 301 $
Études des terrains (4 acres)	26 569	8 864
Total	63 194 $	61 165 $

LES CRÉDITS DE VOYAGE

Question nº 383—**M. Blackburn:**

Depuis 1984, est ce que des fonctionnaires à l'emploi *a*) du gouvernement, *b*) des sociétés d'État, *c*) d'organismes, *d*) de commissions peuvent accumuler des crédits de voyage grâce à des voyages effectués aux frais des contribuables et, dans l'affirmative, pour chacun des types d'employeurs énumérés ci-dessus, (i) combien de fonctionnaires ont accumulé de ces crédits, (ii) quelles catégories de fonctionnaires y sont admissibles, (iii) combien ont accumulé des crédits de voyage à leurs fins personnelles, (iv) combien de crédits ont été utlisés, (v) quelle est la valeur pécuniaire totale des crédits utilisés, (vi) quelle valeur ces crédits de voyage auraient représentée pour le gouvernement s'ils lui avaient été remis?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): *a*) Ces points ne doivent servir qu'à des voyages d'affaires pour l'État. L'utilisation personnelle est strictement défendue. Cette politique date d'avant 1984.

b) Cette politique ne s'applique pas.

c) Cette politique ne s'applique qu'aux fonctionnaires dont le Conseil du Trésor est employeur.

d) Cette politique ne s'applique qu'aux fonctionnaires dont le Conseil du Trésor est employeur.

i), ii), iii), iv), v), vi) Le gouvernement ne comptabilise pas les points accordés aux voyageurs.

LE PROJET FONCTION PUBLIQUE 2000

Question nº 384—**M. Stupich:**

Pour le Projet Fonction publique 2000, quel est *a*) le traitement du directeur et des employés affectés à ce projet, *b*) le coût estimatif des jours-personnes imputés à FP 2000 par les sous-ministres dirigeant les groupes de travail et tout autre fonctionnaire participant à ce projet, *c*) le coût de l'actuelle campagne de promotion, *d*) le coût de mise en oeuvre?

M. Leonard Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): *a*) Au 6 novembre 1990, l'effectif du Secrétariat (qui est attaché au Bureau du Conseil privé) comptait trois employés—le directeur, un adjoint admi-

nistratif et un commis. Le coût salarial de ces employés depuis le 1er janvier 1990 est évalué à 161 853 $.

Vingt autres employés ont été détachés de divers ministères pour des périodes différentes. Le coût salarial de tous ces employés depuis le 1er janvier 1990 est évalué à 529 331 $.

b) Fonction publique 2000 touche l'ensemble de la fonction publique, et il serait très difficile d'estimer la valeur du temps consacré à cette initiative par les sous-ministres et les autres employés faisant partie des groupes de travail.

c) Ce qui est entendu par «la campagne de promotion actuelle» n'est pas clair. Depuis le début, les organismes centraux et les ministères ont produit et diffusé des communiqués de presse, des discours, des articles pour les publications de la fonction publique et des ministères, des rapports, des documents d'information, etc. Ce genre d'activité continuera de constituer une partie inévitable et essentielle de toute grande réforme administrative.

d) Étant donné que le gouvernement n'a pas encore pris position en ce qui concerne la plupart des nombreuses recommandations de FP 2000, il est beaucoup trop tôt pour donner une réponse satisfaisante.

L'ÉVACUATION DES RÉSIDUS DE MINES D'URANIUM ABANDONNÉES

Question nº 396—**M. Pagtakhan:**

La Commission de contrôle de l'énergie atomique du Canada ou le gouvernement du Canada ont-ils déjà approuvé une politique relative à l'évacuation définitive des résidus de mines d'uranium abandonées et, de toute façon, qui est chargé de s'occuper des résidus des mines d'uranium abandonnées lorsque l'ancien propriétaire n'existe plus ou qu'on ne peut le trouver?

L'hon. Arthur Jacob Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): En 1975, la Commission de contrôle de l'énergie atomique (CCEA) a commencé à réglementer directement l'extraction de l'uranium au Canada. En plus de s'assurer que les activités minières ne comportent pas de risques excessifs pour le public ou l'environnement, la CCEA a adopté une politique concernant la responsabilité financière quant au déclassement des installations d'extraction de l'uranium, y compris les zones de stockage des résidus. L'exploitant d'une installation minière doit présenter à la CCEA, au tout début de la mise en exploitation, un plan décrivant les garanties financières visant toutes les activités de déclassement, tant à court terme qu'à long terme. Puisqu'aucune installation minière assujettie à la réglementation de la CCEA n'a été abandonnée, la CCEA n'a pas encore élaboré de politique relative. Autant que nous sachions, il n'existe pas de mines dont on a cessé l'exploitation avant 1975 pour lesquelles il est actuellemnt impossible d'identifier un propriétaire qui serait responsable du déclassement convenable du site. Advenant qu'il soit impossible d'identifier un propriétaire responsable, les gouvernements fédéral et provinciaux veilleraient au déclassement convenable du site. EMR discute actuellement de cette question avec divers ministères et organismes gouvernementaux.

LE BUDGET DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRE (B) 1990-91, AU CRÉDIT 20B DE LA DÉFENSE NATIONALE—PROTECTION CIVILE CANADA—CONTRIBUTIONS

Question nº 409—**M. Milliken:**

Dans le Budget des dépenses supplémentaire (B) 1990-1991, au crédit 20b de la Défense nationale—Protection civile Canada—Contributions, des demandes de paiement ont-elles été faites à cause de catastrophes naturelles et, dans l'affirmative, de quelles catastrophes s'agit-il?

L'hon. William Hunter McKnight (ministre de la Défense nationale): Deux paiements ont été faits à cause de catastrophes naturelles en vertu des accords d'aide financière en cas de catastrophe. Elles étaient:

1) Inondation en 1988—Manitoba

2) Tempête en 1983—Québec

LE COÛT DU RECOURS EN JUSTICE

Question nº 414—**M. Fisher:**

Quel a été le coût du recours en justice déclenché par la plainte portée en 1989 par l'Alliance de la Fonction publique à propos de la désignation des services essentiels?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Les coûts ont été estimés à environ 35,000 $. De cette somme, environ 1,000 $ ont servi à couvrir les frais de dépôt de documents, les frais de déplacements des témoins de la partie patronale au cours des séances de la Commission des relations de travail dans la fonction publique et les frais d'impression. Le reste de cette somme représente les dépenses encourues pour les salaires des avocats du Ministère de la Justice, des employés du Conseil du Trésor et des ministères qui ont travaillé aux dossiers, de même que ceux des secrétaires et commis embauchés temporairement. Tous les avocats qui ont représenté la partie patronale étaient des employés du Ministère de la Justice. Aucune dépense n'a été engagée pour embaucher des avocats du secteur privé.

LES PENSIONS

Question nº 418—**M. Harvard:**

Des représentants du *Armed Forces Pensionners'/Annuitants' Association of Canada* (association de retraités/rentiers des Forces armées du Canada) seront-ils invités à faire partie de l'actuel comité de fonc-

tionnaires du Conseil du Trésor qui travaille à la préparation d'un nouveau projet de loi sur la réforme des pensions?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Le gouvernement estime que le processus de consultation est une facette importante du procédé de réforme des pensions dans la fonction publique. Il examine attentivement les nombreuses observations formulées par différents groupes ou en leur nom au président du Conseil du Trésor. L'association en question a déjà présenté son point de vue au ministre associé de la Défense nationale qui l'a transmis au président pour examen.

LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES AUTOCHTONES

Question nº 421—**M. Skelly (Comox–Alberni):**

M. Bud Neville, de la société J.F. Hickling Management Consultants Ltd., a–t–il rédigé un rapport de fond en vue de la réponse du gouvernement au troisième rapport du Comité permanent des affaires autochtones et, dans l'affirmative, M. Neville est–il un ancien employé du ministère des Affaires autochtones et, dans l'affirmative, quand a–t–il été à l'emploi du ministère?

L'hon. Thomas Edward Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): M. Bud Neville était l'expert–conseil choisi de concert avec la Société Makivik, responsable du rapport préparé par J.F. Hickling Management Consultants Ltd. en vue de la réponse du gouvernement au Troisième rapport du Comité permanent des affaires autochtones. M. Neville a été à l'emploi du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de 1957 à 1971.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, auriez–vous l'obligeance d'appeler la question nº 406 marquée d'un astérisque? Compte tenu de la longueur de la réponse, je demande qu'elle soit imprimée au hansard comme si elle avait été lue.

[*Texte*]

LES PERTES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES

*Question nº 406—**M. Breaugh:**

Pour chaque année de 1986 à 1989, *a*) combien de contribuables ont déclaré des pertes d'une société de personnes à l'égard d'investissements immobiliers, *b*) quel est le montant total des pertes déclarées d'une société de personnes à l'égard d'investissements immobiliers, *c*) combien ont coûté au gouvernement les pertes de sociétés de personnes déclarées à l'égard d'investissements immobiliers?

L'hon. Michael Holcombe Wilson (ministre des Finances): Les données sur les pertes d'une société de personnes attribuables à des placements immobiliers ne sont pas facilement accessibles étant donné que les contribuables ne sont pas tenus d'identifier la source de telles pertes sur leurs formulaires d'impôt. Même si les états financiers et les calculs fiscaux liés à la société de personnes doivent être inclus dans la déclaration de revenus de chaque associé, Revenu Canada Impôt ne transcrit pas les sources de revenus/des pertes de sociétés de personnes. Par conséquent, il n'est pas possible de répondre à ces questions.

[*Traduction*]

M. Cooper: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LES ÉTATS BALTES

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, avec l'appui de mon collègue de LaSalle—Émard, j'interviens en vertu de l'article 52 du Règlement. Je demande la permission d'ajourner la Chambre en vue de la discussion d'une question précise et importante, dont l'étude s'impose d'urgence, soit les troubles dans les États baltes.

Même si le débat au cours des prochains jours devrait porter sur la situation dans le Golfe, nous ne pouvons négliger la gravité des récents événements survenus dans les États baltes et leurs conséquences sur la paix mondiale.

Ma demande découle de la nécessité de connaître la réponse du Canada à la recommandation tendant à renvoyer la question au Conseil de sécurité des Nations Unies et à l'étudier dans le cadre d'une conférence mondiale d'urgence ou de toute autre tribune appropriée.

M. David Kilgour (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec le député de Parkdale—High Park. Deux ou trois autres points importants sont à signaler.

Sept Canadiens sont en Lituanie, six en Lettonie et deux en Estonie.

Il y a la question du crédit de 150 millions de dollars pour l'amélioration de la distribution et l'aide technique que nous accordons sur la foi de la promesse que M. Gorbatchev a faite au premier ministre qu'il n'y aurait pas de répression dans les pays baltes.

Des milliers de Canadiens d'origine balte sont en proie à l'inquiétude, que je partage. J'appuie mon ami qui propose la tenue d'un débat au moment opportun sur cette grave question.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: J'ai écouté les députés de Parkdale—High Park et d'Edmonton-Sud-Est qui demandent un débat d'urgence sur les événements en Lituanie.

Je leur rappelle que, hier, une motion adoptée à l'unanimité est devenue un ordre de la Chambre.

> Il est résolu que la Chambre condamne la brutale et inacceptable répression en Lituanie, et demande au président Gorbatchev ainsi qu'au gouvernement soviétique de s'abstenir de tout nouveau recours à la force envers les peuples et les gouvernements démocratiquement élus de Lituanie, de Lettonie et d'Estonie;
>
> que la Chambre demande à l'U.R.S.S. de respecter ses obligations en vertu des accords d'Helsinki et de la Charte de Paris, et de trouver des solutions respectant les droits et libertés fondamentaux;
>
> que, suivant la politique du gouvernement canadien de ne pas reconnaître l'annexion juridique des États baltes, la Chambre réitère sa résolution de mars 1990 et continue d'appuyer le droit des peuples baltes de définir leur avenir.»

• (1520)

Je me permettrai une entorse à la pratique courante pour porter ce fait à l'attention de la Chambre, car il y a un élément nouveau soit qu'une motion unanime a été présentée sur la question. Comme les députés le savent, cette motion a été prise en considération et il pourrait encore en être question dans les jours qui viennent pendant la période des questions.

Compte tenu des circonstances et des autres questions dont il nous faut débattre, il serait inopportun de proposer aujourd'hui un débat spécial. Je tiens néanmoins à préciser que tous les députés, de part et d'autre de la Chambre, considèrent qu'il s'agit d'une question aussi urgente qu'importante, et qu'ils ont adopté une résolution unanime très énergique.

Je remercie les députés d'avoir soulevé la question.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

APPUI AUX NATIONS UNIES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 15 janvier, de la motion de M. Clark (Yellowhead):

> Que la Chambre réaffirme son appui aux Nations Unies pour mettre fin à l'agression du Koweït par l'Irak.

Elle reprend aussi l'étude de l'amendement de M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre):

> Que la motion soit modifiée en ajoutant immédiatement après le mot «Koweït» ce qui suit:
>
> «en continuant à imposer des sanctions économiques, cet appui excluant, pour le moment, toute offensive militaire de la part du Canada.»

M. le Président: Le député de Notre-Dame-de-Grâce prendra la parole dans un moment. Auparavant, je dois présenter à la Chambre une décision sur le sous-amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Hier soir, au cours du débat sur la motion du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ainsi que sur l'amendement du chef de l'opposition, le député de Winnipeg Transcona a proposé un sous-amendement. Le texte de ce sous-amendement est le suivant:

> Qu'on modifie l'amendement en supprimant tous les mots après le mot «sanctions» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> Cet appui exclura la participation du Canada dans une attaque militaire contre l'Irak ou les forces irakiennes au Koweït et comprendra des initiatives diplomatiques, y compris le règlement des différends frontaliers et autres, grâce à la médiation des Nations Unies ou à l'intervention de la Cour internationale de justice, la promotion de la démocratisation dans toute la région, l'établissement d'un mécanisme pour réduire le commerce des armes et éliminer les armes de destruction massive ainsi que la convocation d'une conférence de paix internationale pour discuter de toutes les questions en suspens au Moyen-Orient.

J'ai étudié le sous-amendement proposé et je suis maintenant prêt à rendre ma décision.

Le paragraphe 3) du commentaire 202 de la quatrième édition du Beauchesne énonce clairement ce qui suit:

> L'objet d'un sous-amendement étant de modifier un amendement, il ne devrait pas élargir la portée de l'amendement... si l'intention est de soulever des questions étrangères à l'amendement, le député

devrait attendre qu'il ait été statué sur l'amendement pour en proposer un nouveau.

En outre, la cinquième édition clarifie encore plus le concept du sous-amendement au paragraphe 2) du commentaire 438, selon lequel:

On doit, au moyen d'un sous-amendement, chercher à préciser le fond de l'amendement: une proposition entièrement nouvelle n'est pas recevable.

[*Français*]

Le commentaire 441(2) explique un autre critère important: le sous-amendement doit porter sur l'amendement qu'on cherche, en principe, à modifier, non sur la motion principale.

L'amendement présentement devant la Chambre, proposé par l'honorable chef de l'opposition, se lit comme suit:

Qu'on modifie la motion en ajoutant, immédiatement après le mot Iraq, ce qui suit:

«en continuant à imposer des sanctions économiques, cet appui excluant pour le moment toute offensive militaire de la part du Canada».

[*Traduction*]

Le sous-amendement que propose le député de Winnipeg Transcona va beaucoup plus loin que le libellé de la motion. Il introduit diverses idées entièrement nouvelles, entre autres la démocratisation dans la région, l'élimination d'armes causant une destruction massive et la tenue d'une conférence internationale sur la paix.

Ces idées ont peut-être un lien avec la question très complexe que nous débattons actuellement, mais du point de vue de la procédure, elles s'écartent beaucoup du cadre d'un amendement qui serait jugé acceptable.

En conséquence, je dois conclure que le sous-amendement proposé est irrecevable.

L'APPUI AUX NATIONS UNIES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Comme vous le savez, monsieur le Président, je poursuis l'allocution que j'ai commencée hier soir et qui a été interrompue à minuit à cause de l'ajournement de la Chambre. Depuis, l'heure critique pour le début des hostilités dans le golfe Persique a sonné.

Mme le vice-président: Permettez-moi seulement de clarifier les choses. Nous en sommes maintenant à la période de dix minutes de questions et d'observations suivant l'allocution du député. Il reste huit minutes à cette période.

M. Allmand: Madame la Présidente, j'avais compris cela. Hier soir, la députée de Bourassa a posé une question et, avant que j'aie pu y répondre, vous êtes passée à l'ajournement de la Chambre.

Depuis lors, l'heure critique de la guerre dans le golfe Persique a sonné mais, heureusement, aucun des deux camps n'a encore tiré, et il est encore temps de trouver une solution pacifique au problème.

Je le répète, à la fin du débat, hier soir, la députée de Bourassa m'a demandé pourquoi je continuais à appuyer le recours aux sanctions économiques pour régler le différend avec l'Irak alors que, selon elle, il y a des fuites le long des frontières iraniennes et syriennes. À son avis, les sanctions ne seraient donc pas efficaces.

Aujourd'hui, au cours de la période des questions, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a abondé dans son sens. Sans fournir ses sources, il a dit à la Chambre que les sanctions ne sauraient aucunement modifier la force militaire de l'Irak. C'est une façon de voir les choses. C'est l'opinion de la députée de Bourassa. C'est manifestement celle du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Mais il y a une autre façon de considérer cette affaire.

Dans mon discours, j'ai parlé hier soir de l'étude effectuée par l'université Harvard et dont faisait état le *New York Times* de lundi. Selon l'étude, les sanctions fonctionnent et elle feraient encore plus mal au printemps.

J'ai aussi parlé hier soir—je le répète—des débats qui ont eu lieu au Sénat et à la Chambre des représentants des États-Unis. Un bon nombre de sénateurs et de députés américains ont déclaré que les sanctions avaient de l'effet. Ils ont en outre mis le gouvernement américain en demeure de leur prouver le contraire, ce que celui-ci n'a pas fait.

J'ai de plus mentionné les déclarations émises par la CIA et par l'administration américaine avant les élections américaines de novembre. À ce moment-là, la CIA et l'administration américaine déclaraient que les sanctions fonctionnaient. Par contre, ils ont changé de ton et ont recouru aux options militaires, après les élections.

Enfin, pour répondre à la question de la députée, je dois dire que trois collègues de cette Chambre, chacun représentant un parti politique différent, ont visité l'Irak. Ils ont rapporté que, d'après ce qu'ils ont pu voir, les sanctions fonctionnaient. S'il y a des doutes au sujet des sanctions et s'il y a des échappatoires, comme l'ont prétendu la députée de Bourassa et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, la solution n'est quand même pas la guerre. Elle consiste plutôt à renvoyer la question au Conseil de sécurité pour qu'il l'étudie à nouveau et trouve où les sanctions font défaut et de quelle façon les renforcer.

• (1530)

Lorsque le Conseil de sécurité a établi les sanctions en août, il a aussi créé un comité chargé de surveiller leur application. Le comité n'a pas encore fait rapport officiellement au Conseil de sécurité, ce qu'il devrait faire. Si les opinions sont partagées sur l'efficacité des sanctions, ou s'il existe des points de passage le long des frontières iraniennes et syriennes, le comité de surveillance du Conseil de sécurité devrait se charger d'examiner le problème. Il faudrait en saisir officiellement le Conseil de sécurité qui pourra ensuite décider des mesures à prendre. Ou bien il fera d'autres recommandations pour renforcer les sanctions afin de colmater les brèches, ou bien il pourrait décider de déclarer la guerre.

À mon avis, contrairement au chapitre VII de la charte des Nations Unies, il est passé malheureusement aux mesures prévues à l'article 42 sans avoir épuisé complètement celles de l'article 41. La charte stipule qu'on ne peut recourir aux actions militaires tant qu'on n'a pas l'assurance que les moyens non militaires de régler un conflit ont été mis en oeuvre et ont échoué.

Le comité de surveillance n'a soumis aucun rapport officiel aux Nations Unies démontrant que les sanctions ne donnaient pas de résultat. Je soutiens qu'on a eu tort de décider de recourir à une action militaire avant la production d'un tel rapport.

La députée de Bourassa et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont peut-être raison de dire qu'il existe des brèches dans l'application des sanctions et qu'elles n'ont aucun effet sur les forces militaires irakiennes, mais c'est au Conseil de sécurité qu'il devrait appartenir d'en décider. Il devrait demander au comité de surveillance de lui faire rapport et prendre les mesures qui s'imposent.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Madame la Présidente, en félicitant le député de Notre-Dame-de-Grâce de son excellente intervention hier soir et cet après-midi, je voudrais lui demander de commenter la déclaration suivante qu'a faite le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en octobre dernier: «Nous ne devons pas écarter la possibilité que de jeunes soldats canadiens, hommes et femmes, ne reviennent pas dans notre pays pour célébrer, mais restent dans le Golfe pour y être ensevelis.» Cette déclaration a été faite en octobre; je demanderais au député de commenter cette position adoptée à ce moment-là.

M. Allmand: Madame la Présidente, hier, le premier ministre a fait des déclarations analogues dans son discours. Il a dit qu'une guerre contre l'Irak comportait des risques et qu'il y aurait fort probablement des victimes et des pertes de vies humaines.

Cette déclaration du premier ministre et celle qu'a faite le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en octobre dernier, et dont parle mon collègue, sont des suppositions froides et cruelles au sujet de cette guerre. Hier soir, j'ai assimilé ces déclarations à un nouvel épisode de docteur Folamour. Des politiciens, des diplomates et des généraux jouent avec la vie de millions d'hommes et de femmes ordinaires qui sont envoyés à la guerre, mais eux ne risquent pas leur vie.

J'ai dit dans mon discours hier soir que, à l'époque médiévale, lorsque les rois et les princes décidaient d'aller à la guerre, ils menaient au moins leurs troupes au combat et risquaient leur propre vie en même temps que celle des gens qu'ils envoyaient à la guerre. Or, le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures parlent de la perte de vies canadiennes comme d'une chose banale, d'autant plus qu'ils n'ont pas donné aux sanctions tout le temps nécessaire pour faire effet, alors que bien des gens dans le monde ont dit que les sanctions fonctionneront, qu'elles continueront de produire leur effet et qu'elles donneront encore plus de résultats au printemps et à l'été. Qu'ils parlent de la perte de vies canadiennes, de jeunes canadiens et canadiennes renvoyés chez eux dans des sacs à cadavre, m'apparaît comme une façon froide, calculée et sans coeur d'aborder toute cette question. Cela montre bien qu'ils ne sont pas en contact avec la réalité et qu'ils n'écoutent pas les Canadiens.

Ils devraient continuer de chercher des moyens pacifiques pour régler ce conflit, mais ils ne l'ont pas fait. Aujourd'hui, notre chef a demandé qu'ils tentent de faire rappeler le Conseil de sécurité pour qu'il s'entretienne avec le comité qui surveille l'application des sanctions. Si

les renseignements fournis par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sont exacts, ils seront remis au comité et vérifiés.

Alors, nous saurons à quoi nous en tenir. Nous ne nous bornerons pas simplement à une opinion. Les renseignements seront vérifiés par un comité officiel du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui déterminera si les sanctions fonctionnent et si nous pouvons continuer de les appliquer.

Pour l'instant, une guerre est prématurée, et il est inacceptable que le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires parlent avec autant de désinvolture de sacrifier des vies canadiennes.

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, je remarque que la présidence a jugé irrecevable le vaste sous-amendement présenté par le Nouveau Parti démocratique. J'ai l'intention de présenter dans une minute un autre sous-amendement plus court qui, je pense, sera recevable et permettra de voir la popularité de notre point de vue à la Chambre.

J'y viendrai à la conclusion de mes brèves observations.

Je voudrais profiter de l'occasion pour faire deux ou trois observations sur cette situation historique et franchement déprimante dans laquelle nous nous trouvons. Tous les Canadiens s'inquiètent de voir, comme le reste du monde, qu'en cette fin de XX^{e} siècle, nous nous trouvons dans une situation qui ne peut que conduire à une guerre terrible et catastrophique.

Le catalogue des souffrances que cette guerre entraînera a déjà été cité par d'autres députés. Je me contenterai donc de résumer.

Il y aura des morts des deux côtés dans les forces armées en présence, et souvenons-nous qu'il y a plus d'un million de soldats dans le golfe Persique. Des milliers et des milliers de jeunes hommes et de jeunes femmes seront tués ou blessés dans cette guerre imminente. Leurs familles et toute la société seront touchées. Des milliers de personnes passeront le reste de leur vie dans la souffrance.

Des milliers et des milliers de civils innocents seront également victimes de ce conflit. Nous avons entendu la liste des désastres écologiques. Il semble que personne n'ait envisagé les désastres géopolitiques et la façon dont le monde et la région se remettront de cette action, une fois qu'elle sera terminée.

Les Canadiens manifestent leur inquiétude de différentes façons. Nous autres députés, nous avons tous été inondés d'appels téléphoniques, notamment ces derniers jours. Dans chaque circonscription les jeunes—en fait des gens de tout âge—organisent des veilles ou des marches, tentant désespérément d'exprimer l'horreur qu'ils ressentent devant ce qui va se produire. Cela paraît incroyable au monde. Cela paraît incroyable au Canada. Tous les députés doivent penser qu'il est incroyable qu'après avoir connu les horreurs de la guerre au cours de ce siècle, on envisage de déclencher les hostilités.

Le gouvernement a essayé de justifier son rôle passé et celui qu'il entend jouer une fois que la guerre aura commencé, en se drapant dans le drapeau de l'ONU et la résolution des Nations Unies.

Je respecte la conclusion à laquelle est arrivé le gouvernement et je sais que la décision doit être difficile à prendre pour beaucoup de ministériels, mais il est tout à fait inacceptable d'invoquer les Nations Unies pour justifier la guerre qui est sur le point d'être déclenchée au Moyen-Orient.

Tout d'abord, il est parfaitement clair, selon la charte, que la raison d'être première des Nations Unies est d'éviter la guerre et qu'avant de déclencher une guerre, il doit y avoir une situation évidente d'auto-défense, qui aurait justifié le Koweït de se défendre et justifierait la communauté mondiale d'aider l'Arabie Saoudite et les autres États voisins de l'Irak à repousser toute nouvelle agression.

• (1540)

Mais avant qu'une attaque militaire puisse être lancée contre les positions irakiennes au Koweït, le Conseil de sécurité doit déterminer que les sanctions ont échoué et qu'elles ne suffisent pas.

Comme il a été démontré à maintes reprises depuis hier, le gouvernement ne dispose tout simplement pas de preuves établissant que les sanctions sont inefficaces. La résolution même sur laquelle se fonde le gouvernement, la résolution 678 du Conseil de sécurité, ne précise pas seulement que d'autres moyens peuvent être utilisés, mais elle est très claire: elle n'autorise que le recours à tous les moyens nécessaires.

Cela signifie que le recours à la force militaire n'est pas justifié si les sanctions peuvent encore faire effet. Je dis «peuvent» parce qu'on ne peut pas être absolument catégorique.

Tant qu'il n'aura pas été prouvé que les sanctions ont échoué, et elles n'ont pas échoué, l'intervention militaire est contraire à la charte. Cela est incompatible avec la résolution 678. Cela va à l'encontre de l'expérience de cette génération et des gens de notre siècle. Cela est contraire au simple principe humanitaire qui commande de ne pas même envisager une guerre au Moyen-Orient pour l'instant.

C'est pour cela que nos gens se demandent comment nous avons pu en arriver là. Comment cela est-il arrivé? Je crois, et j'essaie de peser calmement mes mots, que les États-Unis ont tout simplement fait chanter les pays membres de l'ONU pour les contraindre à adopter les actions et la politique américaines dans cette région sous le couvert du drapeau de l'ONU. Les États-Unis ont bien fait comprendre à leurs alliés qu'ils interviendraient unilatéralement si l'ONU ne leur accordait pas au moins un appui symbolique.

Il saute aux yeux que les États-Unis avaient déjà opté pour la guerre dans le Golfe en novembre et que rien ne les arrêterait en dépit des efforts déployés par la communauté internationale.

La guerre est imminente maintenant. Et la Chambre ne peut prendre qu'une seule décision sur la résolution dont elle est saisie, madame la Présidente. Elle doit voter contre la guerre au Moyen-Orient. Nous prions instamment la Chambre de soumettre cette question à un vote libre. Nous le lui demandons solennellement car nous comprenons toute la gravité de ce vote.

C'est un vote historique, qui entraînera nos jeunes gens dans la guerre. On a déjà tenu un tel vote à deux reprises au cours de notre histoire: en 1939 et en 1950. C'est un vote qui doit permettre à tous les députés d'exposer honnêtement et clairement leurs convictions.

Pour que notre position soit la plus explicite possible, j'ai l'intention de proposer, dans un instant, un sous-amendement à l'amendement libéral, ce qui empêcherait le Canada de s'engager dans une offensive militaire pour l'instant. Il laisse planer la possibilité que demain, après-demain ou le jour suivant, le Canada participe à une offensive militaire.

Les autorités militaires, et le gouvernement aussi, je crois, ont déjà défini le mot «offensive» qui figure dans l'amendement libéral. Il signifie précisément un raid sur les positions ennemies, mais cette définition n'inclut pas l'appui à un raid sur les positions ennemies.

Les porte-parole gouvernementaux ont déclaré qu'il s'agit d'une action défensive et que ce serait une action défensive que de protéger le raid d'un escadron de bombardiers B-52 sur l'Irak ou le Koweït. C'est pourquoi, pour lever tout doute possible, je propose, avec votre permission, madame la Présidente, l'amendement suivant:

> Qu'on modifie l'amendement en supprimant tous les mots après le terme «sanctions» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> cet appui excluant la participation du Canada à une action militaire contre l'Irak ou contre les forces irakiennes au Koweït.

Je demande à la Chambre d'examiner sérieusement ce sous-amendement et j'invite tous les députés à l'appuyer.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, j'aimerais que la Chambre m'accorde quelques minutes pour commenter l'amendement proposé par nos collègues du NPD. Évidemment, nous partageons bien des sentiments exprimés dans cet amendement: leur inquiétude au sujet du recours à l'action militaire et la demande pressante que les sanctions soient appliquées.

Je voudrais toutefois qu'on comprenne bien pourquoi nous devrons voter contre cet amendement. Le député a cité la charte, et une grande partie de notre argument était également fondée sur la charte. Nous avons dit que si des fonctions policières devaient être assumées en ce monde, elles devaient l'être par l'intermédiaire des Nations Unies et conformément aux règles établies par la charte de l'ONU.

Le député a cité à juste titre l'article 41 de la charte, quand il a précisé que les Nations Unies avaient le droit d'imposer un embargo économique. L'article 42 de la charte ajoute par ailleurs que lorsque, de l'avis du Conseil de sécurité, cet embargo n'est plus efficace pour contrer l'agression, le Conseil a le droit de réclamer des membres qu'ils se joignent à une force militaire organisée par l'ONU, sous le commandement et la bannière de celle-ci.

Nous avons affirmé devant la Chambre que s'il devait y avoir usage de la force contre les Irakiens pour les expulser du Koweït, cela devait être fait conformément aux procédures et aux règles établies dans la charte de l'ONU.

C'est exactement la raison pour laquelle nous croyons que notre amendement est très pertinent dans sa formulation et adapté au moment présent, parce qu'il pourrait survenir des circonstances que nous ne pouvons pas prédire. Il pourrait se produire d'autres offensives sur d'autres pays. Personne ne peut dire à quoi pense Saddam Hussein. On ne peut nier qu'il s'est montré quelque

peu imprévisible jusqu'à maintenant. Nous ne voulons pas écarter pour toujours cette possibilité.

C'est pourquoi je voulais simplement signaler que le député et moi avons beaucoup discuté au cours de la semaine. Je crois que le député était tout à fait sincère lorsqu'il a exprimé de façon très éloquente ses sentiments au sujet de la nécessité d'imposer des sanctions et de les renforcer, s'en prenant même au gouvernement pour lui reprocher de ne pas nous avoir fourni de preuves, si ce n'est les exagérations que le ministre a tenté de nous faire avaler aujourd'hui.

Comme il me reste peu de temps, je veux simplement ajouter que la charte donne effectivement aux Nations Unies le droit de prendre des décisions au sujet des sanctions et de déterminer si elles doivent avoir recours à nos forces militaires. Nous tenons à respecter la charte, voilà pourquoi nous allons à regret voter contre cet amendement.

M. Brewin: Madame la Présidente, le critique libéral en matière d'affaires extérieures a tenté de justifier le fait que son parti refuse d'appuyer notre sous-amendement.

Notre sous-amendement vise à supprimer ce que je ne peux que qualifier de termes équivoques, soit l'expression «offensive militaire». Quand on analyse l'amendement proposé par les libéraux, qui seraient disposés à envoyer nos CF-18 escorter les bombardiers B-12 attaquant le Koweït et l'Irak, on se rend compte qu'il est si vague qu'il leur permettra d'appuyer ce genre d'offensive militaire. Il leur permettra également, dès le déclenchement des hostilités, d'appuyer toute manoeuvre visant au moins à défendre ce que le ministre de la Défense nationale a qualifié de ressources terrestres.

• (1550)

À notre avis, tout cela est inadmissible. Il faut que tous les députés se prononcent sur cette question fondamentale: Le Canada doit-il envoyer des troupes pour appuyer une offensive militaire dirigée par les Américains contre le Koweït et l'Irak, offensive qui pourrait survenir d'une minute à l'autre?

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Le vote porte sur le sous-amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Convoquez les députés.

Avant le vote:

Mme le vice-président: Le député de Kamloops invoque le Règlement.

M. Riis: Madame la Présidente, je me demande si vous pourriez demander le consentement unanime de la Chambre pour procéder au vote comme nous l'avons fait dans le cas de la motion portant sur le peine capitale, c'est-à-dire rangée par rangée, comme s'il s'agissait d'un vote libre.

Mme le vice-président: La Chambre a entendu la proposition du député de Kamloops. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime.

(Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(*Vote nº 387*)

POUR

Députés

Althouse	Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Barrett
Benjamin	Black
Blaikie	Breaugh
Brewin	Butland
Edmonston	Fisher
Funk	Gardiner
Harvey (Edmonton East)	Heap
Hunter	Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)	Langdon (Essex—Windsor)
Laporte	MacWilliam
McCurdy	McLaughlin
Mitchell	Murphy
Nystrom	Parker
Riis	Robinson
Rodriguez	Samson
Skelly (North Island—Powell River)	Skelly (Comox—Alberni)
Stupich	Taylor
Waddell	Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—39	

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Allmand	Anawak
Anderson	Andre
Arseneault	Atkinson
Attewell	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker	Beatty
Bellemare	Belsher
Berger	Bernier
Bevilacqua	Bird
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Blondin	Bosley
Bouchard (Roberval)	Boudria
Boyer	Brightwell
Browes	Caccia
Cadieux	Callbeck
Campbell (South West Nova)	Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff	Casey
Catterall	Chadwick
Champagne (Champlain)	Charest
Chrétien	Clancy
Clark (Yellowhead)	Clark (Brandon—Souris)
Clifford	Cole
Collins	Comuzzi
Cook	Cooper
Corbeil	Corbett
Couture	Crawford
Crosbie (St. John's West)	Crosby (Halifax West)
Danis	Darling
DeBlois	de Cotret
Della Noce	Dick
Dingwall	Dionne
Domm	Dorin
Duceppe	Duplessis
Edwards	Epp
Fee	Feltham
Ferguson	Ferland
Finestone	Flis
Fontaine	Fontana
Foster	Fretz
Gaffney	Gagliano
Gauthier	Gérin
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gray (Windsor West)	Greene
Grey (Beaver River)	Guarnieri
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harb
Harvard	Harvey (Chicoutimi)
Hicks	Hockin
Holtmann	Hopkins
Horner	Horning
Hudon	Hughes
Jacques	James
Jelinek	Johnson
Joncas	Jordan
Jourdenais	Kaplan
Karygiannis	Kempling
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Koury
Landry	Langlois
Lapierre	Larrivée
Layton	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Leblanc (Longueuil)	Lee
Lewis	Littlechild
Loiselle	MacAulay
MacDonald (Dartmouth)	MacDougall (Timiskaming)
MacLaren	MacLellan
Malone	Manley
Marchi	Marin
Marleau	Martin (Lasalle—Émard)
Martin (Lincoln)	Masse
Mayer	Mazankowski
McCreath	McDermid
McKnight	Merrithew
Mifflin	Milliken
Mills	Monteith
Moore	Mulroney
Nault	Nicholson
Nowlan	Nunziata
Oberle	O'Kurley
Pagtakhan	Parent
Peterson	Phinney
Pickard	Plourde
Porter	Pronovost
Proud	Prud'homme
Redway	Reimer
Ricard	Richardson
Rideout	Robitaille
Rompkey	Roy-Arcelin
Schneider	Scott (Victoria—Haliburton)
Shields	Siddon
Simmons	Sobeski
Soetens	Sparrow
Speller	Stevenson
Stewart	Tardif
Thompson	Thorkelson
Tobin	Tremblay (Rosemont)
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Vanclief	Van de Walle
Venne	Vien
Vincent	Wappel
Weiner	White
Wilbee	
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Wood
Worthy	Young (Acadie—Bathurst)—210

[*Français*]

Mme le vice-président: Je déclare le sous-amendement rejeté.

(Le sous-amendement est rejeté.)

[*Traduction*]

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: La question porte donc sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Peut-on se dispenser de la sonnerie?

Des voix: D'accord.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote nº 388)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Arseneault	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Baker
Barrett	Bellemare
Benjamin	Berger
Bevilacqua	Black
Blaikie	Blondin
Boudria	Breaugh
Brewin	Butland
Caccia	Callbeck
Campbell (South West Nova)	Catterall
Chrétien	Clancy
Comuzzi	Crawford
Dingwall	Dionne
Duceppe	Edmonston
Ferguson	Finestone
Fisher	Flis
Fontana	Foster
Funk	Gaffney
Gagliano	Gardiner
Gauthier	Gérin
Gray (Windsor West)	Guarnieri
Harb	Harvard
Harvey (Edmonton East)	Heap
Hopkins	Hunter
Jordan	Kaplan
Karygiannis	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Kindy	Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)	Langdon (Essex—Windsor)
Lapierre	Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Leblanc (Longueuil)
Lee	MacAulay
MacDonald (Dartmouth)	MacLaren
MacLellan	MacWilliam
Manley	Marchi
Marleau	Martin (Lasalle—Émard)
McCurdy	McLaughlin
Mifflin	Milliken
Mills	Mitchell
Murphy	Nault
Nunziata	Nystrom
Pagtakhan	Parent
Parker	Peterson
Phinney	Pickard
Proud	Prud'homme
Rideout	Riis
Robinson	Rodriguez
Rompkey	Samson
Simmons	Skelly (North Island—Powell River)
Skelly (Comox—Alberni)	Speller
Stewart	Stupich
Taylor	Tobin
Tremblay (Rosemont)	Vanclief
Waddell	Wappel
Whittaker	Wood
Young (Acadie—Bathurst)	Young (Beaches—Woodbine)—116

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bird
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Boyer	Brightwell
Browes	Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Champagne (Champlain)	Charest
Clark (Yellowhead)	Clark (Brandon—Souris)
Clifford	Cole
Collins	Cook
Cooper	Corbeil
Corbett	Couture
Crosbie (St. John's West)	Crosby (Halifax West)
Danis	Darling
DeBlois	de Cotret
Della Noce	Dick
Domm	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Grey (Beaver River)
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hicks	Hockin
Holtmann	Horner
Horning	Hudon
Hughes	Jacques
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Jourdenais	Kempling
Koury	Landry
Langlois	Larrivée
Layton	Lewis
Littlechild	Loiselle
MacDougall (Timiskaming)	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Masse	Mayer
Mazankowski	McCreath
McDermid	McKnight
Merrithew	Monteith
Moore	Mulroney
Nicholson	Nowlan
Oberle	O'Kurley
Plourde	Porter
Pronovost	Redway
Reimer	Ricard
Richardson	Robitaille
Roy-Arcelin	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Shields
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Van de Walle	Venne
Vien	Vincent
Weiner	White
Wilbee	
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Worthy—134

Mme le vice-président: Je déclare l'amendement rejeté.

Le très hon. John N. Turner (Vancouver Quadra): Madame la Présidente, la question dont est saisie la Chambre aujourd'hui en session d'urgence ne saurait pas être à la fois plus angoissante ni plus importante.

À eux seuls, les propos que nous tenons ici ne décideront pas de la paix ou de la guerre. Pourtant nous, à la Chambre, ne devrions pas minimiser l'importance de ce que nous disons ni surtout l'importance de la position du Canada en ces jours très graves.

• (1650)

Il faut déclarer pour commencer que nous tous à la Chambre sommes unis dans notre désir de voir Saddam Hussein évacuer le Koweït. Même si nous pouvons avoir des opinions divergentes sur la façon de procéder, nous sommes tous d'accord sur cet objectif.

[*Français*]

Madame la Présidente, je suis heureux que le gouvernement ait convoqué le Parlement. Nous avons, comme parlementaires, des décisions importantes à prendre, mais chaque député, tout comme chaque Canadien, a un cas de conscience. Nous sommes tous convaincus que la guerre est effroyable et nous avons toujours été en faveur de la paix. Mais à quel prix? Nous pouvons d'un côté affirmer que la sécurité collective est mise en jeu et qu'il faut agir vite; de l'autre, nous pouvons demander plus de temps pour que les sanctions économiques soient efficaces. Nous savons tous que l'Irak a rejeté toute initiative diplomatique, tout compromis, toute ouverture de règlement potentiel, qu'elle vienne de la France, de la Jordanie, du Yémen, des Nations Unies, de Javier Pérez de Cuellar, de l'Égypte, de l'Algérie, *et cetera*.

Je pense, madame la Présidente, que les députés qui m'ont précédé ont suffisamment dépeint toutes les horreurs de la guerre, mais l'ultime question est la suivante: Quelle est la solution de rechange si les sanctions, la diplomatie et les menaces n'ont aucun impact devant l'intransigeance de Saddam Hussein? Comme pays, nous avons toujours défendu le principe de la souveraineté de notre pays. Nous qui avons été et sommes un des membres les plus respectés des Nations Unies, comment pourrions-nous ne pas respecter nos engagements envers cette initiative?

[*Traduction*]

La question dont nous sommes saisis aujourd'hui va au-delà du simple avantage personnel, sectaire ou politique.

Le Parlement et notre pays, le Canada, font face à un choix très clair. Nous pouvons continuer à appuyer les Nations Unies et ses résolutions pour lesquelles nous avons voté et qui ont fait savoir à l'Irak ce qu'il doit faire pour éviter la guerre.

Nous pouvons continuer à faire partie intégrante de la démonstration la plus résolue de volonté politique collective dont ont jamais fait preuve les Nations Unies pour résister à une agression. À mon avis, c'est le choix que toute notre histoire et l'appui du Canada aux Nations Unies nous obligent à faire aujourd'hui.

Agir autrement serait répudier notre appui inébranlable aux résolutions des Nations Unies en faveur desquelles nous avons voté. Le fait d'agir de la sorte constituerait aussi une répudiation de notre engagement envers l'internationalisme et envers les Nations Unies, lequel engagement a caractérisé la politique étrangère du Parti libéral et du Canada pendant des décennies.

Au moment même où les Nations Unies ont adopté une position ferme, non ambiguë et collective contre un agresseur brutal, le Canada ne doit pas briser la solidarité des nations regroupées face à l'Irak.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le fait d'agir ainsi accorderait à Saddam Hussein ce qu'il a essayé en vain d'obtenir par tous les moyens possibles au cours des dernières semaines et des récents mois.

Certains ont dit que le Canada ne doit pas s'opposer à Hussein parce qu'il s'agit d'un conflit lié à du pétrole qui se trouve à l'autre bout du monde et qu'il n'est pas dans l'intérêt de notre pays de se laisser entraîner dans ce différend.

D'autres ont comparé une guerre dans le golfe à la guerre du Vietnam et ont fait valoir que ce serait une guerre américaine liée aux intérêts des Américains. On a aussi soutenu que les pays du golfe Persique étaient le fruit des puissances coloniales qui ont occupé cette région, et que bon nombre de ces nations ne sont que des fiefs dont les frontières sont tout ce qu'il y a d'arbitraire.

L'argument le plus convaincant contre le recours à la force est celui selon lequel il faut laisser plus de temps aux sanctions de porter fruit.

À mon avis, aucune de ces raisons n'est valide en fin de compte. Aucune d'entre elles ne justifie un affaiblissement de la volonté collective d'appliquer les résolutions des Nations Unies.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Madame la Présidente, il est exact que le pétrole est également un enjeu dans ce conflit. Si l'on tolérait cette agression, Hussein contrôlerait près du quart des réserves mondiales de pétrole. La perspective de devoir s'en remettre à lui pour obtenir du pétrole est particulièrement alarmante. Pour les États-Unis, le Canada et d'autres pays riches qui disposent de leurs propres réserves, il ne s'agirait là que d'un inconvénient mineur qui entraînerait une hausse du coût du

pétrole. La situation serait un peu plus grave pour l'Europe; elle serait critique pour le Japon, mais désastreuse pour les pays du tiers monde, qui seraient ceux le moins en mesure de payer les prix élevés qui seraient exigés.

Les Nations Unies ne se sont pas opposées à Hussein à cause du pétrole. L'enjeu est beaucoup plus important.

Qu'en est-il de la comparaison faite avec le Vietnam? La différence fondamentale entre ce qui s'est passé au Vietnam et ce qui peut se passer dans le Golfe est que, cette fois-ci, les États-Unis n'agissent pas seuls, même s'ils sont prêts à assumer le fardeau qui est de loin le plus lourd. Les pays du monde ont déployé une alliance militaire jamais vue contre l'Irak, et ils l'ont fait sous la direction des Nations Unies.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Ce sont les Nations Unies, et non les États-Unis, qui ont fixé la date limite du 15 janvier. Quiconque connaît les Nations Unies sait que cette institution tient à être maître de sa propre destinée. Personne ne donne des ordres aux Nations Unies, pas même les États-Unis. Aucun pays, surtout pas les États-Unis, ne peut imposer sa volonté à cette institution.

Non, ce n'est pas une aventure américaine. C'est une opération des Nations Unies visant à assurer la sécurité collective. C'est l'un des événements historiques les plus importants de notre temps, certainement de mon vivant, depuis la Deuxième Guerre mondiale. Il aura un impact énorme sur l'avenir.

Les crédibilité des Nations Unies est en jeu. Pas besoin d'être très fort en histoire pour savoir que la Société des nations était finie après ne pas avoir répondu à l'appel dans le cas de la Mandchourie et de l'Abyssinie. Elle n'avait plus aucune crédibilité. C'est un des grands moments de l'histoire.

Je sais qu'il y a des gens qui veulent limiter le rôle du Canada au maintien de la paix. Cependant, avant qu'on puisse maintenir la paix, il faut d'abord établir la paix et mettre fin à cette agression unilatérale.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): L'histoire et la tradition du parti auquel j'appartiens montre qu'il a toujours appuyé les Nations Unies. Nos gens étaient là dès le début pour défendre le principe de la sécurité collective et appuyer les résolutions ainsi que les mesures prises par les Nations Unies.

C'est une épreuve cruciale pour cette organisation internationale. C'est une épreuve cruciale pour les Nations Unies, et le Canada doit donner son appui. C'est une épreuve cruciale pour la sécurité collective, et le Canada doit donner son appui.

Des voix: Bravo!

• (1700)

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, si les Nations Unies n'appliquaient pas leurs résolutions, nous finirions par sombrer dans l'instabilité, le discrédit, voire l'anarchie internationale.

Les agresseurs auraient l'espoir de tirer profit de leur agression. Saddam Hussein soutiendrait d'autres Saddam Hussein. Les agresseurs utiliseraient les armes chimiques contre l'ennemi et même contre leur propre peuple, comme Hussein l'a fait. Les agresseurs auraient recours à l'arme nucléaire si, à Dieu ne plaise, ils la possédaient.

L'histoire des États du golfe Persique est passionnante. Mais l'histoire n'est pas en cause aujourd'hui. Ce qui est en cause, c'est l'invasion brutale d'un pays souverain, le Koweït, par un pays voisin poussé par sa seule avidité.

Même si on peut soutenir le recours aux sanctions, et il y aurait beaucoup à dire en leur faveur, celles-ci ne constituent plus l'enjeu. Il s'agit aujourd'hui de savoir si les résolutions des Nations Unies seront respectées. Ce sont les Nations Unies qui ont décidé de ne pas attendre que les sanctions portent fruit, ce sont elles qui ont imposé le délai.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Madame la Présidente, la question qui se pose à nous, à la Chambre et au monde entier est de savoir quelle volonté l'emportera, celle d'un Saddam Hussein ambitieux qui voudrait mettre au moins le monde arabe sous sa botte ou la volonté de la communauté internationale, qui s'est exprimée de la manière la plus exceptionnelle qui soit et ce, aux Nations Unies et avec une unité d'intention dont je n'avais jamais été témoin auparavant dans une organisation internationale.

Si l'alliance contre l'Irak devait aboutir à la confusion, à force de bonnes intentions et d'une trop grande volonté de donner des chances, les répercussions sur les Nations Unies seraient dévastatrices en ce qui concerne les efforts collectifs futurs. Les Nations Unies se retrouveraient aussi impitoyablement vulnérables que l'a été la

Société des Nations, de sorte qu'elles ne pourraient résister à l'agression perpétrée par un tyran brutal comme Hussein.

Le Canada a joué un rôle dont il peut être fier auprès des Nations Unies, dès ses débuts. Nous avons fait preuve d'une confiance sans faille dans les Nations Unies, même lorsque d'autres pays, y compris les États-Unis, ne croyaient plus en cet organisme.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Ce n'est pas par accident que, comme Canadiens, nous avons eu confiance dans les institutions internationales, qu'il s'agisse du Fonds monétaire internationale, comme le ministre des Finances le sait, ou de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Et je n'insisterai pas sur le sujet. Dans le cas des Nations Unies, nous avons cru dans l'internationalisation de nos institutions. Nous n'avons jamais considéré que les Nations Unies étaient une organisation qui n'avait pas sa place. Nous ne les avons jamais pris pour un simple parloir. Comme Canadiens, nous avons peut-être perdu un peu d'idéalisme, mais jamais notre confiance dans les Nations Unies.

Cette question exigeait que je rompe le silence. Depuis juin, j'ai peu parlé, si ce n'est pour donner un cours dans une université. Pour moi, la question dont est saisie la Chambre est d'une importance capitale pour nous, les représentants élus de la population du Canada. J'ai cru que chaque député se devait de parler à titre de Canadien et, encore plus, à titre de citoyen du monde, parce que l'avenir de l'ordre mondial est en jeu: il est question de stabilité et de paix.

Je crois qu'il est du devoir du Parlement d'appuyer les résolutions des Nations Unies telles qu'elles ont été rédigées et, par conséquent, d'adhérer à celle dont est saisie la Chambre.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame la Présidente, ce n'est pas une situation facile, mais, dans la vie,—et c'est un commentaire que je ferai—il y a des situations difficiles. Mais lorsque l'on a la ferme conviction de ce que nous allons faire et de ce que nous devrions faire, eh bien, on fait comme le très honorable M. Turner: on vient le dire.

Mais aussi, il appartient à d'autres qui ont la même profonde conviction de ce que nous allons faire et de ce que nous devons faire, et c'est pourquoi je ne ferai qu'un seul commentaire.

Je le fais avec toute l'amitié que l'on connaît et que je porte au très honorable M. Turner, ami depuis 35 ans.

[*Traduction*]

Je suis également membre du Parti libéral depuis près de 40 ans et le parti que je défends est sur le point de se prononcer contre cette motion. Je pourrais vous donner autant d'explications venant contredire celles de mon très honorable collègue. Ce n'est pas une guerre déclarée par les Nations Unies. Si c'était le cas, nous entendrions des discours bien différents.

Des voix: Bravo!

M. Prud'homme: Je ne partage pas l'analyse que mon très honorable collègue fait de la situation. Par conséquent, je vais me rasseoir. Je le déplore, mais je devais le dire. En conséquence, et avec beaucoup de regret—les amitiés peuvent parfois se briser et je n'ai pas l'intention de briser celle qui me lie à mon très honorable collègue—, je tiens à dire qu'en toute honnêteté, je suis tout à fait en désaccord avec son analyse de la situation.

Des voix: Bravo!

M. Jim Peterson (Willowdale): Madame la Présidente, selon moi, le processus démocratique n'est que meilleur du fait que les gens peuvent s'exprimer si librement dans cette enceinte, la plus haute institution du pays.

Le fait que je ne suis peut-être pas d'accord avec le député qui m'a précédé n'enlève rien à l'importance pour chacun d'entre nous de prendre une décision qui reflète non seulement les souhaits de nos électeurs, mais également notre sentiment profond et de supporter le fardeau très lourd que suppose une guerre, avec ses morts et le reste.

Permettez-moi de demander au député de Vancouver Quadra, pour qui nous avons tous dans cette enceinte beaucoup de respect, s'il estime, puisqu'à son avis, ce qui est en jeu en définitive, c'est l'appui aux Nations Unies et non le déclenchement d'une guerre ou la prolongation des sanctions, que la réputation des Nations Unies elle-même est menacée du fait que toutes les dispositions du chapitre 7 n'ont pas été respectées dans la poursuite des efforts en ce sens par la force multinationale, que les troupes en question ne sont pas placées sous le drapeau des Nations Unies et que le comité militaire pertinent n'a pas été nommé conformément aux articles 46 et 47? Cela ne tend-il pas à discréditer les Nations Unies elles-mêmes?

• (1710)

M. Turner (Vancouver Quadra): Madame la Présidente, je tiens à répondre non à mon collègue.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Madame la Présidente, en tant que député qui compte six années d'expérience, j'ai une question à poser au député de Vancouver Quadra.

Il est arrivé à quelques reprises, lorsqu'il était le chef du Parti libéral, que nous ayons dû voter à la Chambre sur des questions que certains d'entre nous tenaient pour des questions de conscience, notamment en ce qui a trait à l'Accord du lac Meech et aux essais des missiles de croisière. Le député disait alors qu'il était indispensable que le parti soit uni, bien que certains d'entre nous estimions devoir exprimer notre propre point de vue.

Le député de Vancouver Quadra peut-il me dire qu'est-ce qui a changé? En quoi cette question de conscience qui nous occupe en ce moment est-elle différente de toutes les autres questions du genre que le Parlement a dû étudier? Pourquoi, si ses convictions sont si fermes, n'a-t-il pas participé aux réunions du caucus au cours des six derniers mois pour expliquer à ses collègues. . .

Mme le vice-président: J'ai beaucoup de mal à voir le rapport entre la question que le député vient de poser et l'intervention du député de Vancouver Quadra. La parole est au ministre de la Défense nationale pour la suite du débat.

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, je siège ici depuis 1979. J'ai eu l'occasion d'entendre des gens faire des discours parce qu'il le fallait bien et d'autres dire des choses importantes et mémorables. Le très honorable député de Vancouver Quadra a prononcé un excellent discours, qui sera cité non seulement au Parlement du Canada, mais aussi dans d'autres pays. Je tiens à l'en remercier.

Je ne le remercie pas, madame la Présidente, au nom de mon parti, mais en celui d'autres Canadiens, hommes et femmes qui servent aujourd'hui le Canada dans le golfe Persique et qui le serviront demain en d'autres points du globe pour que règnent la paix et la sécurité et qu'existe un nouvel ordre mondial pacifique, de sorte que nous puissions tous vivre dans un monde à l'image de nos désirs. Ces hommes et ces femmes seront touchés, j'en suis sûr, par la profondeur des sentiments du député, à cause non seulement de la façon dont il a livré son discours, mais aussi de la décision qu'il a prise de faire cette intervention.

Nous sommes réunis à un moment grave et critique pour le monde. Hier soir, le délai fixé par les Nations Unies dans la résolution 678 a expiré. Comme le premier ministre l'a dit hier, le choix entre la paix ou la guerre appartenait à Saddam Hussein. La décision était entre ses mains. Il a provoqué la crise en août par son agression ouverte contre le Koweït. Il aurait pu y mettre fin pacifiquement.

Depuis le début, le Canada joue un rôle actif dans la gestion de la crise. Les navires et les avions des forces canadiennes ont patrouillé la région au cours des derniers mois. Nous avons tenté de désamorcer la crise pacifiquement. Personne à la Chambre ni personne au Parlement ne veut la guerre.

Nous recherchons la justice pour le Koweït et l'ordre dans cette région du monde.

Les députés doivent comprendre une partie des raisons pour lesquelles le Canada est présent dans le Golfe et pourquoi nous continuerons d'appuyer les Nations Unies ainsi que la coalition internationale qui a été formée.

Je voudrais pendant quelques minutes revoir certaines des initiatives qui ont été prises et comment la crise a exigé le déploiement d'hommes et de femmes des Forces canadiennes dans la région du golfe Persique.

Je voudrais traiter du point central de la crise: l'acte d'agression pure et simple, brutale et injustifiée. La question centrale pour le monde est de savoir s'il peut tolérer cette agression sans riposter. Je tiens à rappeler à la Chambre comment et pourquoi cette crise a débuté.

Pour envahir son très petit voisin, le Koweït, dans la nuit du 2 août dernier, l'Irak a employé des forces massives: quelque 150 000 militaires, environ 12 000 chars d'assaut et approximativement un millier de véhicules blindés. C'est ainsi muni qu'il a attaqué le Koweït, qui disposait d'une force militaire de quelque 20 000 hommes, ce qui correspond au cinquantième de la force militaire irakienne qui s'établit à un million d'hommes.

Les Irakiens ont non seulement pris la ville de Koweït, mais ont commencé à ravager et à piller systématiquement les ressources du pays, dont sa plus précieuse, ses habitants.

La tragédie que vivent les Koweïtiens a été décrite par Amnistie internationale. Il en a été question ici. Il est inutile d'y revenir. Mais c'est la triste réalité. Aujourd'hui, madame la Présidente, pendant que nous débattons de ce que devrait être la participation du Canada dans cette affaire, cette triste réalité persiste: un pays et son peuple sont sacrifiés.

On a beaucoup parlé de l'éventail impressionnant des forces internationales qui ont été réunies. On a beaucoup dit qu'il s'agissait d'une initiative américaine. Aussi faux que cela puisse être, on a souvent prétendu à la Chambre que le Canada était à la solde d'un autre pays.

Je tiens à rappeler aux députés que, en 1939, le Canada n'a pas attendu les ordres des États-Unis pour envoyer ses jeunes gens et jeunes filles au combat. Je tiens à rappeler aux hommes et femmes qui siègent ici que, en 1940, le Canada n'était pas à la remorque des États-Unis. Je tiens à leur rappeler que, en Corée, le Canada n'était pas à la remorque des États-Unis. Le Canada a toujours pris lui-même ses décisions concernant sa participation et sa contribution l'ordre mondial. Indépendant de toute influence, il prend aujourd'hui cette décision parce que c'est la bonne décision à prendre.

Des voix: Bravo!

M. McKnight: Neuf États arabes font partie de la force internationale. Les démocraties naissantes de l'Europe de l'Est, notamment la Bulgarie, la Tchécoslovaquie et la Pologne, apportent leur contribution à l'ordre mondial. Deux États du continent africain, le Niger et le Sénégal, ont décidé d'en faire autant. Pourquoi?

Le député de Vancouver Quadra et le très honorable secrétaire aux Affaires extérieures ont tous deux décrit, dans les déclarations qu'ils ont présentées à la Chambre, les torts, les dommages et les privations que cette agression gratuite de l'Irak causent aux plus démunis d'entre les pauvres du monde.

• (1720)

Il y a eu des discussions en provenance de l'Irak, et on a expliqué au monde que, dans un certain sens, cela aiderait la cause palestinienne ou c'était pour résister à l'agression économique lancée par ce petit pays, le Koweït. Cette agression a eu lieu strictement en raison de la pure cupidité et la soif de pouvoir de Saddam Hussein qui veut tout pour lui-même. Voilà ce qui a causé la crise dont nous débattons aujourd'hui. C'est la soif de pouvoir et de profit de la part de Saddam Hussein.

Il n'y a pas de différence entre ce que nous voyons aujourd'hui dans la réponse des Nations Unies et la façon dont elles ont déjà essayé de répondre dans le passé. Je dis aux députés qu'il existe, à l'heure actuelle, une nouvelle réalité aux Nations Unies. C'est parce que la guerre froide est terminée. C'est à cause de la résolution entre les deux superpuissances: les États-Unis et l'URRS se serviront désormais des Nations Unies comme d'un instrument de l'ordre mondial.

Lorsque nous avons envoyé des Canadiens et des Canadiennes dans le Golfe pour faire respecter l'embargo décrété contre l'Irak et autorisé par les Nations Unies, nous espérions, comme les citoyens de ce pays et ceux d'autres pays, que les sanctions entraîneraient le retrait de Saddam Hussein.

Quelque 12 résolutions formelles des Nations Unies, de 660 à 678, ont été conçues pour obliger l'agresseur à se retirer du Koweït. Il ne faut pas oublier que pendant ce temps-là, Saddam Hussein continuait d'augmenter sa force militaire, d'occuper le Koweït et de brutaliser les habitants de ce pays, et ce même pendant la halte pour la recherche de la paix.

Nous nous demandons ce qui pourrait arriver. J'ai trouvé très pénible d'entendre hier le chef du Parti libéral demander dans son intervention: «Qu'est-ce qu'il y a de mal à maintenir le *statu quo* pour le moment?» Le *statu quo* a ceci de mal qu'un pays est occupé, que ses citoyens sont brutalisés et qu'une région du monde est troublée. L'ordre doit être rétabli.

Le pillage et l'occupation se poursuivent, et la communauté internationale s'est prononcée sur une résolution parrainée conjointement par le Royaume-Uni, les États-Unis, l'U.R.S.S. et le Canada. Il s'agit de la résolution 678 qui exige que l'Irak se retire du Koweït dans un certain délai. Ce délai est échu, et le Conseil de sécurité a déclaré qu'à l'échéance du délai, les États membres sont autorisés à utiliser tous les moyens nécessaires pour obtenir le retrait de l'Irak.

Cela ne représente aucun changement par rapport aux objectifs que le Conseil de sécurité a fixés dès le début, c'est-à-dire dès la résolution 660. Cette dernière exigeait que l'Irak se retire du Koweït. Chaque résolution depuis, y compris la résolution 678, vise le même résultat, soit le retrait de Saddam Hussein.

J'ai entendu dire à la Chambre qu'il y avait quelque chose qui clochait dans le libellé de la résolution de l'ONU. J'ai beau admirer l'intelligence de mes collègues

d'en face, je ne puis croire qu'elle soit supérieure à celle des membres des Nations Unies, à celle du secrétaire général des Nations Unies et à celle des juristes de l'Organisation des Nations Unies.

Les deux partis d'opposition nous ont dit que, d'une certaine façon, c'était une résolution anticonformiste et illégale. Je ne comprends pas. Aussi intelligents que soient les députés de cette Chambre, la somme de leurs intelligences et de leurs désirs de justice ne dépasse pas celle des Nations Unies assemblées pour maintenir l'ordre dans le monde.

Madame la Présidente, deux générations de Canadiens, en raison de la géographie et de leurs voisins, ont grandi en pensant que le rôle du Canada était de maintenir la paix, ce qu'il a fait et continuera de faire de façon très efficace, mais notre bonne fortune géopolitique ne doit pas nous faire oublier l'histoire. Même le maintien de la paix comporte des risques.

Le chef du Parti libéral, dans son discours d'hier, disait: «Qu'est-ce que le Canada a fait lors de l'invasion de Chypre? Rien.» Je voudrais rappeler que, lors de cette invasion, les Canadiens étaient là-bas pour le maintien de la paix. Ils se sont retrouvés dans une confrontation. Deux Canadiens du premier commando du Québec moururent pour la défense de la paix. Deux Étoiles du Courage et huit Médailles de la Bravoure furent décernées à des Canadiens et des Canadiennes ayant participé au maintien de la paix à Chypre.

L'autre chose que j'ai trouvée étrange dans le discours du chef de l'opposition officielle, hier, c'est la déclaration selon laquelle, depuis 1956, la politique du Canada n'est de participer à des actions militaires que sous l'autorité des Nations Unies. Cela dément l'histoire prestigieuse de son parti qui a fait entrer le Canada à l'OTAN, l'a fait adhérer à l'accord du NORAD et l'a fait participer à un organisme international comme l'ONU.

Un pays comme le Canada ne peut pas assurer seul sa sécurité. C'est pourquoi la sécurité collective est la seule solution possible pour les Canadiens, comme nous l'avons reconnu il y a 40 ou 50 ans. Si le Canada voulait assurer sa sécurité, il devait se joindre aux autres pays afin d'assurer la sécurité collective.

Nous oublions parfois que le premier but des Nations Unies était d'épargner le fléau de la guerre aux générations à venir. Son instrument préféré est la résolution pacifique, et diplomatique, des conflits. Les fondateurs des Nations Unies ont reconnu, peu après la Seconde Guerre mondiale, en 1945, que l'organisation ne devait pas être seulement une tribune, mais un instrument d'action.

Le Canada a participé très activement aux débats et il a fermement appuyé les Nations Unies, mais il doit être prêt à agir. Les gouvernements successifs de partis politiques différents ont utilisé l'institution pour trouver d'abord des solutions pacifiques aux conflits du monde. Quand ces conflits ne pouvaient être résolus pacifiquement, les Nations Unies trouvaient un moyen, dans leurs résolutions, de les régler au moyen de la sécurité collective, en s'unissant, en employant la force et en faisant la guerre.

• (1730)

J'ai peine à me faire à l'idée que seulement 50 à 60 p. 100 des Canadiens sont contre la guerre, comme le disent certains. Je connais beaucoup de Canadiens. Je connais beaucoup de députés des deux côtés de la Chambre. Je connais très bien certains d'entre eux. Je n'en connais pas un qui veut la guerre. Je ne connais aucun Canadien qui désire la guerre. Par-dessus tout, parce que je suis responsable des Forces armées canadiennes, je peux dire que ceux qui veulent le moins la guerre sont ceux qui ont pour fonction et pour responsabilité de combattre.

La responsabilité de gouverner et la responsabilité que représente le service dans les Forces canadiennes implique la responsabilité de prendre des décisions. Le gouvernement du Canada doit prendre des décisions. Nous devons assumer cette responsabilité et la comprendre. Ceux qui ont voté pour nous, peu importe que certains pensent qu'ils l'ont fait à tort, nous ont élu pour prendre des décisions.

Nous avons pris une décision qui n'est pas en contradiction avec des décisions semblables prises par de précédents gouvernements de différents partis politiques. C'est la responsabilité d'un gouvernement. C'est une responsabilité qui découle du leadership. Le ministre de la Défense nationale a la responsabilité de conseiller le Cabinet et le premier ministre. Ce n'est pas facile. Lorsque vous demandez conseil et que vous demandez aux hommes et aux femmes qui font carrière dans l'armée

s'ils peuvent remplir un engagement pris par le gouvernement, ils répondent oui.

Quant au débat sur le rôle présent et le rôle futur des Forces canadiennes, je peux dire à la Chambre en toute sincérité que nos militaires sont capables d'assumer ces rôles. Ils joueront un rôle pour lequel qu'ils ont été formés et ils ont appris à minimiser les risques, dans la mesure où cela peut se faire dans une guerre.

C'est là ce que fait un gouvernement. Il prend des décisions, peut-être pour l'immédiat, peut-être pour plus tard. C'est ce que je crois. Je crois que la possibilité de contribuer à l'ordre mondial est ce que doit faire un gouvernement responsable à la tête d'une démocratie et fort de l'appui d'un pays comme le Canada et de son histoire, et c'est ce que nous avons fait.

De ce côté-ci de la Chambre, en tant que parlementaires et en tant que membres d'un parti politique, nous devons penser sérieusement à ce que nous ferons après le débat.

Après ce débat, advenant l'adoption de la motion dont la Chambre est saisie, le Parlement du Canada aura parlé et le gouvernement aura pris une décision. Avec notre système démocratique et parlementaire, il est difficile de ne pas adopter une attitude partisane après un débat. Il est difficile de ne pas poursuivre le débat politique après le vote. Dans la plupart des cas, nous sommes capables de le faire entre nous, en tant que personnes, mais non en tant que partis politiques.

S'il y a une chose que j'admire de mes cousins du sud, c'est qu'après un débat, quand une décision a été prise et que les enjeux politiques ont été débattus, les républicains et les démocrates ont une attitude bien particulière. Ils vont de l'avant, en se disant qu'ils ont pris part au débat et que, même s'ils ne sont pas parvenus à convaincre leurs collègues, le pays a besoin d'eux, leur président a besoin d'eux et, pour ces raisons, ils se doivent d'appuyer leur pays. C'est ce que nous demandons maintenant. Nos militaires, hommes et femmes, qui servent le Canada, ainsi que la population du Canada, le méritent bien.

Madame la Présidente, en conformité de l'article 26 du Règlement, je propose:

> Que la Chambre continue de siéger après l'heure ordinaire de l'ajournement afin de poursuivre le débat sur la motion nº 27.

Mme le vice-président: La Chambre adopte-elle la notion?

Des voix: Adoptée.

Des voix: Non.

Et plus de 15 députés s'étant levés:

Mme le vice-président: La motion est retirée d'office, conformément au paragraphe 26(2) du Règlement.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, je veux soulever un bref rappel au Règlement. Nous avons passé la plus grande partie de la journée à tenter de mettre au point un horaire convenable pour ce débat, qui est l'un des plus importants que cette Chambre ait connu depuis des décennies.

Au cours de la journée, nous avons offert de siéger jusqu'à minuit au moins, sans que la question soit mise aux voix, et ce pour qu'on puisse discuter de ces enjeux importants, comme nous l'avons fait hier soir. Je ne suis pas sûr qu'il soit sage de siéger jusqu'au milieu de la nuit, compte tenu que bien des gens suivent ces débats à la télévision et tiennent à les voir. Un bon nombre de questions doivent être posées.

Je veux faire valoir le fait que des négociations se sont poursuivies toute la journée entre les partis. Tout d'un coup, cette initiative nous tombe du ciel et, dans un sens, les dés sont pipés en faveur du gouvernement. Je ne sais pas si le gouvernement veut terminer le débat sur cet enjeu le plus vite possible. Je ne sais pas s'il veut prendre des vacances, à cause de l'embarras que lui cause sa position, mais je ne comprends pas cette initiative.

Nous sommes prêts à en discuter pendant des jours et des jours. Nous sommes prêts à poursuivre le débat tard le soir et tôt le matin. Même si nous ne sommes pas disposés à le poursuivre 24 heures sur 24, afin d'y couper court dans une certaine mesure, nous sommes prêts à approfondir la discussion, si tel est le voeu des leaders des autres partis à la Chambre, pour voir si nous ne pourrions pas en venir à une décision sur la poursuite du débat pour le reste de la journée. Si cela ne se fait pas et si nous n'avons aucune garantie à cet égard, je crains fort que le débat se terminera à 18 heures.

• (1740)

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, je suis quelque peu perplexe devant la position du Nouveau Parti démocratique. Nous venons de voir le Nouveau Parti démocratique refuser à la Chambre la permission d'étendre le débat passé l'heure d'ajournement à 6 heures afin de donner à tous les députés de cette Chambre qui n'ont pas encore eu l'occasion de parler l'occasion de s'exprimer librement et démocratiquement

sur une question fort importante. Reste que, maintenant que le Nouveau parti démocratique a défait, si vous voulez, l'opportunité d'étendre la période de cette Chambre passé 6 heures, ils veulent maintenant aller jusqu'à minuit.

Je dois vous dire, madame la Présidente, que nous acceptons de siéger jusqu'à minuit. C'est à regret que je dis, madame la Présidente, que nous aurions préféré continuer le débat afin de donner à tous les députés de cette Chambre l'occasion de parler. Je ne comprends pas pourquoi le député ne veut pas nous donner cette occasion-là, ils l'ont refusé hier, madame la Présidente, ils la refusent encore aujourd'hui. Je vous dis tout simplement que nous acceptons que la Chambre—nous le ferons unanimement—siège passé 6 heures, jusqu'à minuit ce soir.

Nous aurons peut-être l'occasion après cela de faire quelques arrangements avec vous, madame la Présidente, à savoir que nous partagerons le temps de chaque député libéral à l'occasion, lorsque le tour reviendra aux Libéraux, de diviser notre temps de parole en deux périodes de dix minutes, afin que nous puissions donner à plus de députés l'occasion de parler.

[*Traduction*]

M. Riis: Madame la Présidente, je pourrais peut-être faire quelques suggestions. Nous voulons donner à tous les députés qui le souhaitent, la possibilité d'intervenir dans ce débat.

Des voix: Bravo!

M. Riis: D'ailleurs, madame la Présidente, mon chef a déclaré plus tôt aujourd'hui que nous accepterions de commencer plus tôt le matin pour poursuivre jusqu'à minuit tous les soirs, les fins de semaine, les samedis et les dimanches au besoin, pour que tous et chacun puissent prononcer un discours en bonne et due forme sur cette question.

Je veux donc obtenir maintenant le consentement unanime de la Chambre pour leur donner cette possibilité, et nous pourrons discuter plus tard ce soir des moyens à prendre pour faciliter le déroulement du débat afin que tous les députés puissent intervenir ou du moins pour que nous puissions accepter maintenant de poursuivre nos délibérations jusqu'à minuit.

Des voix: Bravo!

M. Cooper: Madame la Présidente, je dois admettre que je suis surpris des commentaires du leader à la Chambre du Nouveau Parti démocratique qui laisse entendre. . .

Une voix: Oh, oh.

M. Cooper: Je m'excuse. J'ai écouté les propos de votre député patiemment et poliment. Je vous prie de m'accorder la même courtoisie.

Mme le vice-président: Puisque les négociations semblent se faire à la Chambre, autant faire preuve de courtoisie, à mon avis.

M. Cooper: Madame la Présidente, je m'étonne d'entendre le leader à la Chambre du Nouveau Parti démocratique nous dire qu'il a été supris de la motion du ministre. Il n'était pas surpris du tout. Je l'avais prévenu qu'elle serait présentée et que nous étions tout à fait d'accord pour discuter de n'importe quelle entente, car c'est bien ce que nous faisons depuis très tôt ce matin.

Au demeurant, madame la Présidente, vous saurez que les députés de ce côté-ci, comme tous les députés à la Chambre, ont collaboré pour permettre au Nouveau Parti démocratique de présenter un autre sous-amendement lorsque son premier a été déclaré irrecevable. Nous n'avons aucune leçon à recevoir en matière de coopération et d'équité de ce côté-ci de la Chambre, et il en va de même de tous les députés d'ailleurs.

Nous accepterons volontiers de siéger jusqu'à deux, trois, quatre ou cinq heures du matin. Nous sommes prêts à siéger toute la nuit car nous voulons que tous les députés puissent participer au débat, y compris les députés indépendants que j'ai consultés et qui m'ont dit qu'ils siégeraient toute la nuit eux aussi pour pouvoir intervenir dans cet important débat. Voilà ce que nous sommes prêts à faire.

Je tiens à vous rappeler, madame la Présidente, que nous accepterions de siéger jusqu'à minuit pour pouvoir amener les députés néo-démocrates à collaborer, non seulement avec le gouvernement, mais avec tous les autres députés qui souhaitent prendre la parole ce soir. J'espère qu'ils reconsidéreront leur position en permettant à la Chambre de poursuivre ses délibérations après minuit ce soir, car ils savent comme nous que beaucoup de députés souhaitent participer à ce débat.

Mlle Grey: Madame la Présidente, permettez-moi d'intevenir brièvement. J'avais l'impression, surtout d'après les propos tenus par le NPD, que la Chambre avait été rappelée pour débattre de la crise du Golfe. Je trouve donc très ironique, comme bien d'autres aussi, qu'on veuille mettre un terme au débat ce soir, à minuit.

Comme on nous a rappelés pour discuter de la crise du Golfe, et il s'agit en fait d'une question très importante, je recommande au NPD de reconsidérer sa position et, si la question est vraiment importante, je préconise qu'on continue le débat, au lieu d'y mettre fin à minuit.

M. Manley: Madame la Présidente, je voudrais dire, à titre de simple député, que j'ignore les entretiens qu'ont eus les leaders à la Chambre, et les accords ou désaccords subséquents.

Je veux intervenir avant le déclenchement des hostilités. Je suis prêt à prononcer mon discours et j'espère qu'on m'en donnera l'occasion. Je serai ici à minuit. Je serai ici à trois heures ou à cinq heures du matin. Mais je tiens à vous livrer mes sentiments les plus profonds et à communiquer à la Chambre des communes l'opinion de mes électeurs avant qu'il ne soit trop tard.

M. Angus: Madame la Présidente, l'une des responsabilités des whips des trois partis est de déterminer la durée des discours de chaque député. Si l'on accordait dix minutes à tous les députés, le débat durerait 60 heures.

J'ajouterais que si nous négocions, c'est que nous ne voulons pas que le gouvernement mette arbitrairement fin au débat, que ce soit demain ou vendredi, pour passer aux initiatives ministérielles sans avoir mis la motion aux voix. Nous tenons à ce que nos députés, les députés libéraux, les ministériels et les indépendants, que tous les députés aient l'occasion d'exprimer leur point de vue. Nous ne voulons pas courir le risque que le gouvernement accorde des heures prolongées avec un temps de parole illimité et que le vote n'ait pas lieu, ni arriver demain à la période des questions et découvrir que le gouvernement ne propose pas la motion. Nous voulons des garanties que le peuple du Canada aura le droit d'entendre tous les députés sur cette question.

M. Nowlan: Madame la Présidente, je suis du même avis que ma collègue de Beaver River. C'est une session spéciale en vue de débattre cette question, et j'ai écouté mon collègue de Thunder Bay—Atikokan. C'est une personne très intéressante et très sensée.

Je trouve extrêmement bizarre que nous débattions une question aussi fondamentale d'une façon aussi sérieuse. Nous allons nous préoccuper de l'heure, fixer la fin de la séance à minuit, puis ajourner et revenir, jour après jour. Les gens dont nous parlons et qui sont engagés dans cette situation explosive ne se soucient pas de l'heure.

Je trouve encore plus étrange que les États-Unis aient eu un débat de deux jours avec des heures prolongées. Les membres du Congrès ont trouvé le temps d'aller jusqu'à deux ou trois heures du matin au moins un soir, sinon deux. Ils ont tous eu la possibilité de parler.

Je dis au secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes que je ne comprends pas pourquoi on s'y opposerait puisque nous voilà déjà au deuxième jour, alors que les Américains, qui avaient bien plus en jeu que nous, ont pu conclure leur débat en deux jours. Je ne comprends pas pourquoi nous n'aurions pas des heures prolongées pour un débat illimité afin de satisfaire tous les députés et de donner à tous la possibilité de parler, d'en terminer et de voter avant que tout cela n'ait perdu son sens.

[*Français*]

Mme le vice-président: Une chose me semble claire et évidente, c'est que tous les députés présents dans cette Chambre semblent être d'accord pour qu'on débatte de la question.

Nous faisons en ce moment, dans la Chambre des communes, des négociations qui, normalement, ont lieu derrière les rideaux.

J'ai cru percevoir dans la Chambre un accord pour qu'à ce moment-ci, à tout le moins, nous continuions les débats jusqu'à minuit. Je suggérerais donc que nous en venions à accepter d'abord cette motion et qu'ensuite les députés puissent aller en discuter. S'il y a des ajouts ou d'autres ententes qui surviennent, on le fera à ce moment-là.

Est-ce que j'ai le consentement unanime de la Chambre pour que nous continuions à siéger jusqu'à minuit?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Nous poursuivons donc avec la période de questions et de commentaires suivant le discours de l'honorable ministre de la Défense.

• (1750)

[*Traduction*]

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos du ministre de la Défense nationale.

Le ministre de la Défense nationale a affirmé tout à l'heure que ce que le Canada recherchait, c'était la justice pour le Koweït. Il a ajouté que notre pays ne

pouvait pas demeurer indifférent devant cette agression. Il a ensuite dressé un état des vagues de chars et de fantassins que Saddam Hussein a lancées contre le Koweït. Le ministre a constamment rappelé aux Canadiens quel était leur devoir.

Cependant, j'ai beaucoup de mal à admettre que le gouvernement puisse condamner cette agression contre le Koweït sans faire de même dans le cas d'autres agressions contre des pays minuscules et faibles.

J'ai été profondément troublé lorsque le président du caucus ontarien du gouvernement a proposé que les Nations Unies devraient retirer de Chypre leurs forces de maintien de la paix. Où donc est la justice? Le gouvernement a dépêché dans la région du Golfe 2 000 militaires, 24 avions et trois navires. Cette initiative va nous coûter plus de 400 millions de dollars. Pourtant, le gouvernement songe à rapatrier 600 militaires de Chypre. Si jamais cela se produisait, tout l'équilibre à Chypre serait rompu. Pourtant le ministre a déclaré que deux Canadiens y avaient perdu la vie. Or, je me demande combien de Canadiens risquent de perdre la vie au Koweït.

Le ministre pourrait-il me dire la raison de ces deux poids, deux mesures? Pourrait-il m'expliquer en quoi l'agression de la Turquie contre Chypre diffère de celle de l'Irak contre le Koweït? Le ministre pourrait-il me dire ce qui fait la différence? Est-ce le pétrole? Serait-ce plutôt que nos patrons américains ont décidé que Chypre devait être divisée, de façon que les choses devraient demeurer telles qu'elles sont et que l'ambassade de Russie et celle des États-Unis puissent se faire face?

Ma question est fort simple, et j'espère que le ministre y répondra sans détour. Aujourd'hui même, pourrait-il s'engager à ce que les 600 militaires qui constituent le contingent canadien des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix à Chypre y demeureront, en dépit des pressions de ses propres collègues? Oui, ou non?

M. McKnight: Madame la Présidente, je comprends les préoccupations du député, et je comprends aussi pourquoi il a pu exposer son point de vue avec une vigueur peut-être excessive

J'ai dit dans mon discours que le chef de son parti avait déclaré que le Canada n'avait rien fait lorsque Chypre a été attaquée en 1974. Cette année-là, le Canada avait un petit groupe de maintien de la paix à Chypre lorsque la Turquie a attaqué. . .

Une voix: Nos troupes sont allées vers le sud.

M. McKnight: Le député dit qu'elles sont allées vers le sud. Je dois dire au député que nos troupes ont essuyé le feu des deux camps, les Turcs et les Chypriotes grecs. Dans l'île de Chypre, les hommes et les femmes du Canada—en fait, il n'y avait que des hommes à cette époque—qui étaient là pour maintenir la paix, ont essuyé le feu des Turcs et des Grecs. Deux soldats canadiens ont alors été tués, non pas par des Canadiens, je puis vous l'assurer, mais par ceux qui se trouvaient dans l'île à cette époque.

Cette mission canadienne de paix à Chypre, je le rappelle au député, n'est pas considérée par l'ONU comme les autres missions de paix remplies sous ses auspices, et le Canada soutient cet effort de paix depuis 27 ans. C'est là un engagement en faveur de la paix, et c'est un engagement que le Canada étendra au monde entier.

Le député pose une question. Nos gens sont là-bas en ce moment. Une autre relève est prévue, et il pourrait y en avoir encore une autre après. Je dois dire au député, qui le sait sûrement, que le mandat est renouvelé tous les six mois. Il peut donc y avoir des changements. Quoi qu'il en soit, une relève est prévue, et une autre ensuite, mais la mission pourrait changer. Il pourrait y avoir des changements aux Nations Unies également.

Le député nous demande maintenant d'agir indépendamment de l'autorité de l'ONU. Ce n'est certainement pas ce qu'il veut dire. Je vais m'en tenir là pour l'instant.

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, je regrette d'avoir manqué la première partie du discours du ministre. Je la lirai attentivement dans le hansard. L'orateur qui l'a précédé a provoqué une vive agitation dans le hall. Je lui présente mes excuses.

Il y a plusieurs points dont nous pourrions discuter pendant cette courte période. Je vais en soulever deux: d'abord, parlons de l'hôpital de campagne. Franchement, je suis un peu déçu que le gouvernement n'ait pas annoncé cela à la Chambre et qu'il ne nous ait même pas donné des renseignements à ce sujet avant de faire l'annonce. J'ai quelques questions à poser sur ce point.

Premièrement, le ministre peut-il nous dire si, une fois que cet hôpital de campagne aura été envoyé là-bas en réponse à la demande des Britanniques, il restera d'autres ressources de ce genre à la disposition des forces canadiennes? Quels moyens a-t-on envisagés pour soigner les blessés parmi les civils dans les deux camps? Le

Canada s'attend-il de recevoir d'autres demandes? Sera-t-il capable d'y répondre?

Nous voyons la situation des réfugiés et des travailleurs migrants. Beaucoup de civils seront blessés pendant cette guerre. Le gouvernement a-t-il examiné la possibilité de confier aux Nations Unies ou à la Croix-Rouge internationale la tâche de superviser ou d'organiser les secours? La Croix-Rouge internationale participe généralement à ce genre d'activités.

Il me semble que l'acquiescement à la demande des Britanniques, bien que ce soit un geste humanitaire, contribue à accroître la participation du gouvernement à une offensive contre les forces irakiennes au Koweït et en Irak. Nous savons que le gouvernement croit que c'est important, mais son engagement accru dans le conflit nous inquiète.

J'ai peut-être posé trop de questions pour que le ministre puisse y répondre en si peu de temps. Il trouvera peut-être une autre occasion pour le faire. Je me rends compte qu'il est presque inutile que je pose au ministre la deuxième question, mais je vais quand même l'aviser que j'espère pouvoir, à un moment ou un autre, discuter avec lui du point de vue du gouvernement sur ce qui se passera après que les forces auront libéré le Koweït, si elles parviennent à le faire. Quel genre de régime sera établi là-bas? Quelles prévisions fait-on pour l'avenir?

Si le ministre a la chance de répondre à ces dernières questions, j'aimerais qu'il le fasse maintenant, mais je voudrais qu'il parle d'abord de l'hôpital de campagne.

M. McKnight: Madame la Présidente, le député est précis. Il a posé plusieurs questions, mais je n'ai pu toutes les prendre en note. Par conséquent, si j'oublie de répondre à certaines d'entre elles, je compte sur le député pour me le signaler.

Nous avons reçu à l'origine une requête du Royaume-Uni qui nous demandait environ 600 lits pour un hôpital chirurgical. Il nous demandait aussi d'assurer les services connexes. Or, le Canada n'avait pas les capacités voulues à cette fin.

• (1800)

En donnant suite à la demande, il est devenu évident que nous pourrions constituer un hôpital de campagne d'une centaine de lits, qui serait pleinement autosuffisant et dont les services seraient intégralement assurés par un effectif de 550 Canadiens.

Nous avons pu trouver les moyens de transport nécessaires et acquérir un navire roulier, puis nous avons communiqué la nouvelle aujourd'hui parce qu'il était important de la diffuser le plus tôt possible. J'ai fait cette annonce au moyen d'un communiqué de presse diffusé avant la période des questions, mais j'étais certainement prêt à répondre à toute question posée en Chambre.

Le député peut s'informer, mais je ne suis pas certain du nombre d'autres pays qui ont été pressentis par le Royaume-Uni pour mettre sur pied un hôpital chirurgical de campagne. Cela dit, j'imagine que le Canada n'a pas été le seul pays sollicité à cette fin.

Quant à savoir si nous avons communiqué avec la Croix-Rouge internationale, la réponse est non. Lorsqu'il estime qu'il y a lieu de demander de l'aide à des pays, cet organisme le fait s'il pense qu'il peut obtenir la contribution dont il a besoin. Nous n'avons pas reçu de demande semblable de la part de la Croix-Rouge internationale.

Nous avons reçu une demande du gouvernement du Royaume-Uni, en raison de l'engagement important de ce pays et du fait que ce dernier estimait qu'il ne serait pas en mesure de traiter le nombre de victimes prévu. Ce pays ne croyait pas être en mesure de traiter le nombre de prisonniers de guerre qui, selon ses prévisions, pourraient avoir besoin de soins médicaux. En vertu de la Convention de Genève, le Royaume-Uni et d'autres ont une responsabilité à cet égard. C'est pour cette raison qu'il a formulé cette demande, et nous sommes heureux de pouvoir y donner suite.

Comme l'a dit le député, nous n'avons pas pris de mesures parce que nous croyions qu'au 15 janvier, Saddam Hussein aurait écouté les Nations Unies, tenu compte des résolutions et se serait retiré du Koweït.

Dans l'allocution qu'il a prononcé hier, le premier ministre a dit que si Saddam Hussein ne s'était toujours pas retiré du Koweït à minuit hier soir, le Canada allait prendre tous les moyens, y compris le recours à la force, pour l'expulser du Koweït, en collaboration avec les autres nations de la coalition. Malheureusement, c'est là où nous en sommes aujourd'hui. Toutefois, le Canada a fait tout ce qu'il a pu. D'autres pays ont aussi fait leur possible. Il y a deux jours que j'écoute le débat à la Chambre et je n'ai pas encore entendu une seule suggestion qui n'ait pas déjà été formulée.

Madame la Présidente, je termine parce que je sais qu'il est maintenant 18 heures. Mes collègues devraient formuler des suggestions. Certains laissent entendre que les sanctions portent fruit. Je me contenterai de dire à la Chambre que, depuis le mois de novembre, le nombre de

missions aériennes effectuées par l'Irak a augmenté graduellement de 30 p. 100. Par conséquent, ce pays ne manque pas de pièces militaires ni de carburant d'aviation.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Nous commenterons ce soir certaines observations du ministre. S'il reste parmi nous, je sais qu'il appréciera de voir que nous avons formulé des propositions. Nous allons en soumettre d'autres.

Dans les circonstances, les membres de mon caucus voudraient intervenir sur cette motion, et nous souhaiterions donc diviser notre période de 20 minutes en deux périodes de dix minutes, suivies par une période de cinq minutes pour les observations et les questions. De cette façon, nous pourrions faire intervenir deux fois plus de députés libéraux. Nous espérons que le ministre restera parmi nous et qu'il écoutera nos propos, car nous avons bien des propositions à lui soumettre.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, je suis très heureuse d'avoir la possibilité de m'adresser à la Chambre sur cette question fondamentale dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Depuis des mois, nous, les députés de l'opposition, tentons en vain d'obtenir du gouvernement les réponses à de nombreuses questions qui se posent.

Nous avons appuyé une bonne partie des mesures que nos vis-à-vis ont prises. Nous avons donné notre aval à l'imposition par le gouvernement de sanctions économiques obligatoires contre l'Irak. Nous avons souscrit au recours à la force militaire, sous les auspices des Nations Unies, afin d'assurer le respect des sanctions, mais nous nous sommes opposés vivement à la décision du gouvernement d'envoyer des forces armées avant d'avoir obtenu au préalable l'autorisation des Nations Unies.

Le gouvernement a annoncé l'envoi de forces le 10 août lorsque le Conseil de sécurité des Nations Unies n'a approuvé ces mesures de la part des États membres que le 25 août. De plus, le gouvernement n'a pas rappelé le Parlement.

Nous l'avons exhorté à le faire, afin que nous puissions discuter de cette crise et du rôle du Canada. Le gouvernement a refusé. Le Canada a maintenant l'honneur douteux d'être la seule démocratie occidentale à ne pas avoir rappelé l'assemblée législative nationale et à ne pas avoir eu d'importantes consultations avec ses législateurs.

Qu'est-ce que cela signifie, en plus d'être un sujet d'embarras pour tous les Canadiens? Cela veut dire que les Canadiens ont été privés de la liberté démocratique leur permettant de faire connaître leurs opinions et leurs préoccupations au sujet d'une question aussi importante, par l'intermédiaire de leurs représentants élus à la Chambre des communes. Nous, au Parti libéral, croyons que le gouvernement aurait dû s'engager envers le Parlement non seulement à le consulter, mais également à le laisser décider lors d'un vote, avant le fait, si le Canada devait participer activement à l'offensive militaire contre l'Irak ou l'appuyer.

Cela n'a pas été le cas, pas plus d'ailleurs que dans le cadre de ce débat sur cette motion. La motion présentée par le gouvernement et le débat l'entourant nous permettent littéralement de faire connaître nos sentiments à la dernière heure.

Des milliers et des milliers de Canadiens écrivent ou téléphonent à leurs députés pour se dire en faveur de la paix. Nous ne cessons de parler de la guerre. Qu'y a-t-il de mal à parler de paix? Les intéressés disent clairement au gouvernement que les Canadiens ne veulent pas de la guerre.

Des douzaines d'électeurs ont communiqué avec mon bureau au cours des derniers jours, mais seulement deux d'entre eux ont dit être favorables à la motion du gouvernement. Tous les autres ont déclaré qu'il fallait donner une chance à la diplomatie, aux sanctions et, par conséquent, à la paix. Ils ont déclaré être contre la guerre.

Je voudrais lire certaines des lettres que j'ai reçues. Je lis ceci dans une lettre envoyée au premier ministre: «Monsieur Mulroney, nous voulons vous encourager à rechercher un règlement pacifique et non militaire pour le Moyen-Orient. Nous croyons qu'il faut donner une chance à l'application des sanctions. Le Canada doit être courageux et tendre vers la paix.» Cette lettre est signée par 150 paroissiens de l'Église unie City View, dans la municipalité de Nepean.

La deuxième lettre vient d'une personne que je ne nommerai pas pour des raisons évidentes. Cet homme dit: «Le Canada s'est acquis une solide réputation auprès des Nations Unies comme pays pacificateur. Préservons cette réputation, car nous ne sommes pas des agresseurs. Comme membre des Forces canadiennes, je suis fier d'être un gardien de la paix, ce qui ne signifie pas une attitude offensive. Avons-nous accordé assez de temps pour que les sanctions imposées portent fruit? Je ne le

crois pas. Devons-nous suivre les Américains? Ce n'est pas mon opinion. Notre pays doit croire en la paix et éviter de s'engager dans une guerre.»

Un autre, que je ne nommerai pas non plus, commence en écrivant: «Pendant que les chefs se font valoir, l'innocent paie de sa vie dans la région du golfe Persique. Les actualités que je vois et j'entends m'ont poussé à rompre le silence et à faire connaître une facette de l'histoire irakienne que tout le monde ignore. Je vais vous parler des Irakiens innocents. Je me suis enfui de l'Irak, il y a dix ans, pour venir au Canada. Je n'éprouve aucune empathie pour le régime en place en Irak, mais je sympathise avec la population. Le peuple irakien survit difficilement, depuis 20 ans, sous l'oppression de l'impitoyable leadership de Saddam Hussein. J'ai choisi le Canada comme patrie car les principes qui me sont chers y sont mis en valeur. J'ai l'impression toutefois que le gouvernement les renie. Une des raisons pour lesquelles j'ai choisi le Canada, c'est la position ouverte et tolérante qu'il adopte à l'égard des problèmes internationaux. Cependant, en s'alignant sur la guerre, le Canada et son gouvernement violent cette position.»

• (1810)

Voici une lettre d'un certain Ken Toews de Nepean: «Je vous écris pour vous dire que je suis consterné de voir le Canada prendre part à l'escalade des mesures militaires au Moyen-Orient. D'accord, Saddam Hussein n'est pas un saint. Il y a pourtant eu des invasions au cours des dix dernières années qui ont fait plus de victimes qu'au Koweït, et les Américains ne sont pas intervenus. Pourquoi pas? Parce ce qu'ils n'avaient pas d'intérêts économiques dans ces régions. Peut-être cette guerre aurait-elle pu être évitée si nous n'avions pas vendu tant d'armes au Moyen-Orient!»

Cette lettre-ci est de Jean Godt, de Nepean elle aussi, qui dit ceci: «Il finira pas y avoir une conférence de paix au Moyen-Orient et il faudra alors se pencher sur beaucoup des revendications de Saddam Hussein et de ses partisans. Alors, pourquoi ne pas éviter la guerre et tenir la conférence tout de suite au lieu de faire plaisir aux faucons bellicistes américains?» N'est-ce pas plein de bon sens? Ce serait si simple. Misons sur la paix! Mettons les idées belliqueuses de côté et assoyons-nous autour d'une table pour se parler.

En voici une autre, de Carolyn Fitzpatrick, de Nepean, qui voudrait qu'on parle plus de paix et moins de guerre: «La résolution des Nations Unies ne constituait pas un mandat pour aller à la guerre. Donnez donc plus de temps aux sanctions pour agir.» Isabelle Muir signe sa lettre «Épouvantée par l'idée d'une guerre». Leslie Arnold se dit en faveur d'une guerre seulement s'il y avait un vote en ce sens aux Nations Unies, ce qui n'est pas le cas. Quelqu'un a dit le contraire plus tôt aujourd'hui.

Comme j'avais préparé un discours de 20 minutes et que je ne dispose maintenant que de dix minutes, je suis forcée de sauter quelques pages. Je voudrais cependant vous dire comment j'envisage l'issue de cette guerre. Personne n'en sortira gagnant, et pas nous en tout cas.

Aucun intérêt national clairement défini ne justifie une attaque canadienne contre l'Irak. Chose certaine, l'Irak ne gagnera pas. Le dispositif militaire aligné contre lui est bien trop imposant. L'Irak serait anéanti. Israël n'aurait rien à gagner d'une attaque contre l'Irak. Saddam Hussein a promis de lancer une attaque massive contre Israël. Le Koweït ne sera sûrement pas épargné si la guerre éclate car, selon toute vraisemblance, il sera le théâtre d'une guerre de tranchées sanglante.

Selon le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et d'autres députés ministériels, nous devons participer à la guerre contre l'Irak à cause des violations des droits de la personne commises par Saddam Hussein contre les Koweïtiens et même contre son peuple. Nous avons vu cet homme livrer contre l'Iran l'une des guerres les plus sanglantes de l'histoire. Nous l'avons vu faire cruellement l'essai d'armes biologiques et chimiques sur son peuple. Nous l'avons vu gazer les Kurdes sans pitié. La communauté internationale a été réticente par le passé à condamner ses actes, peut-être à cause des plans de ses membres dans lesquels Saddam Hussein et son pétrole avaient une place prédominante.

Comme mon collègue le député de Winnipeg-Sud-Centre l'a si éloquemment signalé dans un discours précédent, nous avons tous une part de blâme dans la situation actuelle. La communauté mondiale a aidé à fournir à Saddam Hussein les armes mêmes qu'il pourrait bien tourner contre nous. Voilà où cela nous a menés. Pourquoi le Canada est-il si pressé d'entrer en guerre sans attendre que les sanctions et la diplomatie agissent?

Le gouvernement prétend que les sanctions n'auront jamais d'effet sur Hussein parce qu'il irait jusqu'à affamer son peuple pour que ses troupes ne souffrent pas des pénuries. Les ministériels évoquent constamment l'image d'enfants affamés. J'ai entendu répéter cet argument à maintes reprises. Autrement dit, ils disent que plutôt que

de laisser les gens mourir de faim, il vaut mieux les exterminer par des bombes. Je suppose que ce sera une mort plus miséricordieuse pour les enfants d'Irak. Quelle idiotie!

La paix engendrée dans la paix serait durable, et un règlement pacifique serait profondément et merveilleusement bénéfique pour les générations d'enfants à venir au Moyen-Orient et ailleurs.

Comme le leader de la majorité au Sénat, George Mitchell, l'a déclaré: «La guerre est une affaire tellement grave, dont les conséquences sont tellement sérieuses, qu'il ne faut y recourir qu'en dernier ressort.»

Je termine en citant un éditorial paru dans *The Ottawa Citizen* de novembre, et aussi d'hier: «La résolution que le Canada songe à adopter serait doublement tragique.»

Non seulement elle vise à déclarer une guerre absolument inutile, mais elle va causer une défaite importante aux Nations Unies. Le programme de sanctions est strictement une initiative de l'ONU, contrôlée et dirigée par le Conseil de sécurité. L'action militaire prévue dans la résolution ne serait pas une initiative de l'ONU. Ce serait une initiative indépendante, autorisée mais non supervisée par le Conseil de sécurité. Toute guerre faite essentiellement par les États-Unis et leurs alliés ne serait pas une guerre des Nations Unies. L'ONU ne fournirait pas les casques bleus ni ne donnerait les ordres.

Je conviens qu'une solution pacifique de cette crise entraînerait des complications, mais pas autant qu'une guerre. Nous ne devrions pas faire la guerre ni déclarer nous-mêmes une guerre qui aurait pu être évitée et qui risque de créer autant de problèmes qu'elle va en régler.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Madame la Présidente, je suis content que nous débattions enfin de cette question au Parlement. Nous demandions au gouvernement du Canada de convoquer le Parlement depuis l'automne dernier, en fait depuis l'été dernier. Je suis content que nous tenions enfin ce débat. Depuis le début, lorsque les forces canadiennes ont été déployées dans le Golfe, initialement pour faire respecter les sanctions, le gouvernement a traité le Parlement comme une machine à acquiescer; il l'a traité avec du mépris presque. Je suis content que nous ayons enfin ce débat qui permet aux parlementaires d'exprimer leur opinion.

La résolution dont nous débattons aujourd'hui passe à côté de la question. Voici la question que se posent les Canadiens maintenant: Est-ce que le Canada devrait ou non entrer en guerre? Puisque je n'ai que dix minutes et que la question aborde plusieurs des points que nous avons soulevés de ce côté-ci de la Chambre, il vaut peut-être la peine de faire consigner au compte rendu la position de l'Association canadienne pour les Nations Unies, car son président national, M. Geoffrey Grenville-Wood, dit exactement ce que notre parti a toujours répété. Je vais donc vous en faire la lecture:

> Le monde attend, avec une agitation croissante, l'échéance du délai fixé par le Conseil de sécurité des Nations Unies pour le retrait des troupes irakiennes du Koweït.
>
> Je crois que la résolution 678 adoptée le 29 novembre par le Conseil de sécurité et autorisant le recours à la force est une mauvaise résolution, mauvaise pour les Nations Unies et mauvaise pour la paix mondiale. Elle n'était pas nécessaire à mon avis. On aurait dû donner aux sanctions le temps de produire leur effet.

Il ajoute:

> On pourrait soutenir également que la résolution n'est pas fondée en droit, car elle ne respectait pas l'exigence de la charte des Nations Unies voulant que les sanctions doivent «s'être révélées inadéquates» avant que l'on puisse recourir à la force.
>
> Le mois dernier encore, le directeur de la CIA déclarait au Congrès américain que les sanctions pourraient paralyser l'économie irakienne si on leur donnait suffisamment de temps pour agir.
>
> La résolution est mauvaise également parce qu'elle permet aux États-Unis et aux autres membres de la coalition de considérer que l'ONU les a maintenant autorisés, selon les paroles mêmes de George Bush, à «botter des derrières». Eh bien, l'ONU ne sert pas à cela. L'organisme a été créé à la fin de la Seconde Guerre mondiale pour protéger les peuples de la terre, selon les termes de la charte de l'ONU, contre le «fléau de la guerre». La charte établit un processus très clair à suivre étape par étape pour contrer une agression. Tout au long de ce document, l'accent est mis sur le règlement non violent des conflits.

Sa déclaration se poursuit ainsi:

> Il est important de se rappeler que toute action offensive que l'on entreprendrait ne sera pas menée au nom des Nations Unies. Ce ne sera pas une guerre des Nations Unies.
>
> Oui, la charte permet bien le recours à la force, mais uniquement dans des circonstances très restreintes et uniquement en dernier recours. Je ne crois pas. . .

Dit-il, à titre de président de l'Association canadienne pour les Nations Unies:

> . . .que nous en étions à ce stade lorsque la résolution a été adoptée, en novembre. En fait, nous n'y sommes pas encore.

Aujourd'hui, notre Chambre des communes se réunira pour discuter de la réaction du Canada aux tout derniers événements. J'invite tous les députés à examiner très attentivement leur position.

Étant donné la validité douteuse de la résolution 678, le Canada devrait se contenter de continuer à appliquer les sanctions sur mer et dans les airs, de donner une aide humanitaire d'urgence aux réfugiés que produira inévitablement le déclenchement des hostilités et de fournir un hôpital de campagne, comme le Royaume-Uni le lui a récemment demandé.

Le Canada devrait se joindre aux autres pays qui continuent de rechercher une solution diplomatique.

• (1820)

Il conclut en disant:

La guerre n'est pas nécessaire. Demandez-vous ce que nous aurons gagné quand des dizaines de milliers de vies auront été sacrifiées pour chasser l'Irak du Koweït? Accepterons-nous d'avoir payé un tel prix si nous ne sommes pas sûrs que le même objectif aurait pu être atteint sans effusion de sang?

Il serait peut-être temps de nous arrêter et de faire preuve de bon sens, pour notre bien à tous.

Voilà la position de l'Association Canadienne pour les Nations Unies. C'est aussi la position de notre parti. Le gouvernement ne nous propose pas de nous faire entrer en guerre dans le cadre d'une force des Nations Unies, et mon collègue de Bonavista—Trinity—Conception l'a dit plusieurs fois à la Chambre des communes.

Le Canada a déjà combattu sous le drapeau des Nations Unies et sous celui de l'OTAN. Mais, dans ce cas-ci, il ne s'agit pas du drapeau de l'OTAN ou des Nations Unies. La situation n'est pas la même que dans les cas précédents. Nous croyons que les sanctions n'ont pas eu le temps d'agir. Dans un article paru dans le *New York Times* il y a à peine deux jours, on disait que les sanctions feront rapidement effet et on s'appuyait sur des éléments de preuve présentés récemment par la CIA au président des États-Unis.

Nous estimons que les sanctions peuvent fonctionner si on leur accorde le temps nécessaire et qu'on devrait leur donner le temps de produire leur effet. Nous appuyons ces sanctions depuis le début. Nous souscrivons à la présence des Forces canadiennes dans le Golfe. Étant de ceux qui ont rendu visite aux Forces canadiennes dans le Golfe, je tiens à dire d'ores et déjà que les députés de notre parti sont fiers de la compétence et du professionnalisme dont les forces canadiennes font montre là-bas. Trois pour cent des navires sont canadiens et, pourtant, ils font 25 p. 100 des interceptions.

Nous estimons que c'est la voie que nous devrions continuer de suivre et qu'on ne devrait pas modifier la mission des Forces canadiennes pour l'instant. Cela ne veut pas dire que la guerre ne sera pas inévitable à un moment donné. Notre parti n'est pas d'avis qu'on devrait faire la paix à tout prix, mais il estime pour l'instant qu'il n'est pas nécessaire d'engager notre pays dans une guerre.

Bien sûr, le gouvernement du Canada n'a pas justifié l'entrée du Canada en guerre et n'a pas démontré qu'il y va de l'intérêt du Canada d'entrer en guerre à ce moment-ci. Cette conclusion semble également rejoindre celle de l'opinion publique dans notre pays. Il y a quelques jours, un sondage Gallup a révélé que 56 p. 100 des Canadiens croient que notre pays aurait tort d'entrer en guerre à ce moment-ci. Les statistiques varient selon les régions. Elles sont très élevées dans ma région et dans le reste du Québec. Mais 56 p. 100 de tous les Canadiens estiment que le moment est mal choisi pour le Canada d'entrer en guerre.

Je présume qu'une des raisons est la suivante: ils estiment que notre pays a toujours joué un rôle d'artisan de la paix et non de fauteur de guerre et que, inévitablement, lorsque le conflit, s'il devait éclater, prendra fin, il faudra alors assurer le maintien de la paix, et le Canada aura un rôle à jouer à ce moment-là. Le Canada perdrait sans nul doute une grande part de la crédibilité qu'il possédait dans le passé. Par conséquent, sa capacité de jouer un rôle de maintien de la paix serait amoindrie.

La position de notre parti est claire. Nous croyons que la guerre est toujours une option et que nous ne pouvons pas l'écarter à jamais. Mais nous estimons que le temps n'est pas venu pour notre pays d'entraîner ses forces dans une guerre. Nous croyons qu'il existe une autre solution. Nous pensons qu'il faudrait donner aux sanctions plus de temps de faire effet et que c'est la voie que le gouvernement devrait suivre. C'est pourquoi nous nous opposons à cette motion.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame la Présidente, je me demande si le député taxerait réellement la contribution du Canada d'action belliqueuse.

Dans le Golfe nous avons trois navires, qui patrouillent pour assurer l'application d'un embargo. Nous avons 24 avions qui patrouilleront l'espace aérien, selon le ministre de la Défense nationale, afin d'assurer que les biens militaires de l'alliance ne soient pas attaqués, et qui patrouillent au-dessus du Golfe lui-même. Il est possible que nous ayons aussi un hôpital sur place, ce que le député approuve.

Quelle est cette action belliqueuse du Canada qui répugne au député? Quelle est cette activité belliqueuse que le Canada est en train d'entreprendre? Le député n'est-il pas d'accord pour dire qu'en tant que spécialistes du maintien de la paix, nous nous devons de voir au respect d'un embargo, de garantir une protection aérienne à ceux qui sont chargés de son application, et d'assurer

à ceux qui pourraient être mêlés aux hostilités qu'ils soient soignés dans des hôpitaux, pour leur santé et leur bien-être?

N'est-ce pas le genre de choses pour lesquelles nous devrions nous lever et dire: «Bravo, nous n'en attendions pas moins du Canada»?

M. Rompkey: Madame la Présidente, la position est très claire.

Notre parti appuie l'action présente de l'armée canadienne dans le Golfe. Il souscrit à la présence des navires, aux patrouilles aériennes pour assurer la protection de ces navires et à l'envoi d'un hôpital de campagne. Nous n'avons rien contre l'application des sanctions et le fait que l'armée canadienne aide à les faire appliquer.

Nous nous opposons aux intentions du gouvernement. Ce que le gouvernement fera est évident. Dans son discours, le premier ministre a dit que le Canada fera cause commune avec l'ONU pour expulser Hussein de force.

Cela nous prouve clairement que le premier ministre s'est engagé à faire participer le Canada à la guerre. Notre parti n'est pas d'accord avec cela. Nous pensons qu'il existe d'autres options. Nous pensons que le gouvernement du Canada pourrait prendre d'autres voies. Nous ne sommes pas d'accord avec le premier ministre lorsqu'il dit que le Canada se joindra à l'ONU pour expulser Hussein par la force.

Ce n'est pas la position que le Canada devrait prendre en ce moment, et c'est pourquoi notre parti y est opposé.

M. Blenkarn: Très intéressant.

Le député croit donc que si les 30 et quelque pays qui ont envoyé des militaires dans le Golfe—la Grande-Bretagne, la France et les États-Unis, etc.—déclenchent les hostilités conformément à la résolution des Nations Unies, le Canada devrait plier bagages ainsi que rapporter son hôpital, ses navires et ses avions au Canada parce que nous ne voulons pas prendre part à une action visant à expulser Saddam Hussein par la force?

Ou veut-il dire que si les hostilités sont déclenchées, nos forces présentes dans la région ne devraient pas prendre part à des mesures défensives pour protéger nos alliés, mais rentrer au Canada? Est-ce ainsi qu'il nous imagine appuyant les Nations Unies?

M. Rompkey: Madame la Présidente, le député a peut-être des renseignements que je n'ai pas, mais personne ne m'a appris que 30 pays vont faire la guerre à l'Irak.

Si c'est ce qu'il affirme, c'est qu'il possède des renseignements que je n'ai pas. Personne ne m'a dit que 30 pays vont attaquer l'Irak. Si vous pouvez me dire quels pays ont déclaré la guerre à l'Irak ou quels pays sont sur le point de le faire, votre argunment aurait plus de poids.

Quant à nous, nous ne savons pas quels pays ont pris cette décision.

De plus, nous sommes d'avis que, si nous décidions de prendre une telle mesure, nous devrions le faire sous l'égide de l'ONU. Nous ne nous opposons pas à donner notre appui aux forces de l'ONU, car c'est ce que nous avons fait dans le passé. Les Canadiens ont déjà appuyé les forces de l'ONU, mais nous ne voyons pas le drapeau de l'ONU dans ce cas-ci.

Il n'y a pas de contingent de l'ONU, donc il n'y a rien à quoi le Canada pourrait se joindre.

• (1830)

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Donc, je suppose que le député s'oppose au drapeau canadien. Le drapeau canadien ne devrait pas flotter au-dessus des forces. Un drapeau de l'ONU, un drapeau de l'OTAN ou un autre drapeau, passe encore, mais pas le nôtre.

Le Parti libéral est-il d'avis que nous devrions rentrer au Canada avec notre drapeau? Soyons certains que le drapeau ne flotte pas quand la mise en application des résolutions de l'ONU entraîne des dangers. Est-ce la position du Parti libéral?

M. Rompkey: Je me suis empressé de répondre aux deux questions précédentes parce qu'elles étaient sérieuses, mais celle-ci est trop ridicule et ne mérite pas de réponse.

Mme le vice-président: Le secrétaire parlementaire invoque le Règlement.

M. Cooper: Madame la Présidente, j'aimerais dire à la Chambre que les députés de ce côté-ci souhaiteraient limiter leurs discours à dix minutes, suivies de cinq minutes de questions ou commentaires. Toutefois, s'il n'y a pas de questions, nous pourrions alors donner la parole à un troisième orateur au cours des dix dernières minutes de la période de 30 minutes allouée à notre parti.

M. MacDonald (Dartmouth): Soyons clairs. Le secrétaire parlementaire ne propose pas d'éliminer les 10 minutes de questions et commentaires. Mais s'il n'y a ni questions ni commentaires, le temps sera alloué à un autre député qui veut prendre la parole.

Mme le vice-président: La motion est adoptée. Poursuivons le débat. La ministre associée de la Défense nationale a la parole.

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, au moment où je prends la parole aujourd'hui pour participer à ce débat très important, nous sommes tous conscients, je pense, que la situation dans le Golfe est devenue vraiment très grave. Le gouvernement canadien déplore avec tous les Canadiens qu'un règlement pacifique de la crise semble maintenant improbable.

Les questions dont nous discutons au cours de ce débat, et celles auxquelles il faut manifestement trouver une réponse sont les suivantes: Pourquoi le Canada intervient-il? Quel est son intérêt? Quelles chances, si elles existent, ont les démarches diplomatiques et les sanctions d'aboutir? Et si la guerre éclate, quel serait le rôle et la participation des Canadiens qui servent dans les Forces armées canadiennes?

Je vais m'expliquer. En ce qui concerne la participation du Canada et la raison pour laquelle les Canadiens sont intervenus, il n'y a qu'une seule voie à suivre, à mon avis. La seule voie à suivre pour le Canada conformément à notre tradition et à notre histoire, est de nous joindre à la communauté mondiale pour nous opposer résolument à l'invasion brutale du Koweït et au boulversement de l'ordre et de la stabilité au Moyen-Orient qui en a résulté.

Oui, une telle résolution entraîne le risque d'un conflit armé, mais, à mon avis, en ne nous joignant pas à la communauté mondiale, on trahirait non seulement notre histoire et notre sécurité collective, mais on saperait aussi l'action des Nations Unies en tant qu'instrument de sécurité globale.

Je demanderais à mes collègues de réfléchir à la nature du régime de Hussein. Nous avons entendu d'autres orateurs en parler également. C'est un gouvernement qui, nous le savons tous, n'a pas hésité à utiliser des armes chimiques contre sa propre population et qui a promis de faire la même chose, sinon pire, à Israël et à l'Arabie Saoudite. Cela viole toutes les ententes internationales et dénote un mépris complet pour les populations civiles de cette région.

L'Irak allie malheureusement sa recherche d'armes de destruction massive à une politique étrangère qu'on ne saurait qualifier que d'hyprocrite.

Si nous, au Canada, ne nous opposons pas à cet usage impitoyable de la force, je crois vraiment que nous condamnerons le monde à un environnement où les armes l'auront emporté sur la loi, et la sécurité ainsi que le bien-être de tous les pays seront laissés au bon vouloir d'hommes comme Saddam Hussein. Nous serons passés de la règle du droit à la loi de la jungle. Ce sinistre avenir est simplement inacceptable et doit être évité.

Depuis le 2 août, ceux qui recherchaient une solution à cette crise ont déployé vraisemblablement plus de diplomatie que nous n'en avions vue depuis un siècle. Malheureusement, ce fût en vain.

S'ils ont échoué, c'est notamment parce que Saddam Hussein a décidé de faire la sourde oreille à tous ceux qui cherchaient à le persuader de se retirer tout simplement du Koweït.

Je félicite tous ceux qui se sont dépensés ainsi sans compter. Hier soir, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a parlé des initiatives que le premier ministre, et d'autres chefs d'État et lui ont prises en l'occurrence. Malheureusement, ils semblent avoir échoué dans leurs efforts.

Il n'y a peut-être pas lieu de s'en étonner, car lorsque je me suis rendue dans certains pays de la région du Golfe il y a un peu plus d'une dizaine de jours, les dirigeants de ces pays m'ont rappelé une vérité fondamentale que, bien à l'abri chez nous au Canada, nous avons bien du mal à croire. Il m'ont dit: «Gardez-vous bien de traiter Saddam Hussein comme un homme d'État. Vous seriez mal avisée de le considérer comme un dirigeant sensé et pondéré capable d'obéir à la raison d'État. Les seuls motifs qui le font agir sont la terreur et la crainte. C'est d'ailleurs ainsi qu'il a établi son régime. C'est donc avec consternation que nous avons assisté à l'échec des démarches diplomatiques.»

Qu'en est-il des sanctions? Bien des députés nous ont donné à entendre à la Chambre que si seulement nous donnions aux sanctions le temps d'agir, nous arriverions ainsi à convaincre Saddam Hussein de se retirer du Koweït. Dans le fond de mon coeur, je souhaiterais que ce fût vrai, mais nous ne devons pas nous leurrer. Nous devons au contraire faire face à la réalité telle qu'elle est.

Tout d'abord, nous ne devons pas oublier qu'au moment où les forces de Saddam Hussein ont envahi le Koweït, elles s'y sont livrées à un pillage systématique. La brutalité dont elles ont fait preuve en ravageant le pays,

en exécutant les citoyens innocents, en violant les femmes et en assassinant les enfants est une chose dont je n'aurais jamais cru possible à notre époque. Dans ma candeur naïve, je m'étais imaginée que l'homme avait atteint un tel niveau de civilisation qu'il ne pouvait plus se livrer à de semblables excès.

C'est là, j'imagine, l'une des réalités les plus navrantes auxquelles j'ai dû faire face lorsque j'ai lu les rapports d'*Amnistie internationale*, parcouru le document traitant du viol du Koweït, et rencontré des réfugiés de ce pays comme je l'ai fait récemment lors de mon voyage au Moyen-Orient. Ces derniers m'ont demandé: «Comment pouvez-vous accepter une telle situation et rester confortablement chez-vous à attendre que les sanctions agissent? Si vous ne faites rien, notre pays sera détruit. Nos concitoyens sont en train de périr. Nous vous avons demandé de nous aider. C'est maintenant que vous devez le faire!»

Nous savons que nos forces navales ont accompli une tâche exemplaire. En fait, on estime être parvenu à bloquer environ 95 p. 100 de tout le trafic à destination du golfe Persique. En fait, nos propres navires ont effectué environ 25 p. 100 de toutes ces interceptions.

Nous savons par d'autres moyens que certains produits sont parvenus en Irak. Ce que nous savons aussi, c'est que les sanctions n'ont aucun impact sur la puissance militaire de Saddam Hussein. Il se peut que les simples citoyens en souffrent. Il se peut aussi qu'ils n'arrivent pas à survivre. Les femmes et les enfants sont les victimes de cette brutalité au Koweït et en Irak. Les militaires, par contre, sont choyés. Ils obtiennent de la nourriture.

Lors de ma visite, Hussein a annoncé qu'il allait accorder des augmentations de salaire substantielles aux militaires et distribuer des voitures à tous les officiers. Le ministre de la Défense nationale a déclaré que le nombre des sorties aériennes avait beaucoup augmenté. Les sanctions ne le détournent donc nullement de ses ambitions militaires. Je le répète, pendant mon séjour là-bas, j'ai discuté avec les habitants de cette région qui ont déjà eu affaire à lui, qui le connaissent et qui connaissent son régime. Ils m'ont avoué très honnêtement: «Nous vous sommes reconnaissants des sanctions qui ont été prises. Elles ont servi à unir la communauté internationale, mais elles n'auront aucun effet.» Ils ne voyaient pas comment les sanctions auraient un effet quelconque.

Je les ai écoutés et je dois admettre que, à la suite de ce voyage, j'ai changé d'idée quant à la possibilité qu'on puisse résoudre de façon pacifique la crise du Golfe. Madame la Présidente, les négociations diplomatiques et les sanctions imposées n'ont rien donné. Après avoir déclaré, par l'entremise des Nations unies, que nous étions prêts à recourir à la force s'il le fallait afin d'inciter Saddam Hussein à respecter toutes les autres résolutions, le temps est peut-être venu pour le Canada de passer aux actes.

• (1840)

Nous avons envoyé au Moyen-Orient plus de 1 800 Canadiens, trois navires, un escadron de CF-18 et du personnel médical à bord du navire-hôpital américain Mercy. Nos forces armées ont établi leur quartier général au Bahreïn, et nous avons annoncé, aujourd'hui, que nous enverrions un hôpital de campagne pour appuyer les troupes du Royaume-Uni. Les hommes et les femmes que j'ai rencontrés sont très fiers de leur professionnalisme. Ils ne veulent pas la guerre plus que nous, mais ils savent qu'ils pourront accomplir leur mission et sont prêts à le faire dans l'intérêt du Canada ainsi que pour la paix et la sécurité dans le monde.

M. MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Pour être juste envers la Chambre et la ministre associée, je me dois de l'informer qu'un reportage télédiffusé en direct de Bagdad à l'instant même nous apprend que les troupes américaines ont attaqué Bagdad. J'estime qu'il est de mon devoir d'en informer la ministre. Elle voudra peut-être réfléchir à la situation ou même modifier son discours.

Mme Collins: Monsieur le Président, je remercie le député de communiquer cette information à la Chambre mais, malheureusement, cette nouvelle ne change rien à mes observations parce que je me suis préparée à cette éventualité, tout comme les hommes et les femmes qui servent dans nos Forces armées. En fait, je ne suis pas surprise que cela se produise à ce moment. Je pense que nous devons maintenant tous espérer et prier pour nos soldats et leur famille. Je sais qu'ils feront leur devoir, et il est à espérer qu'ils rentreront sains et saufs au pays. J'espère que tous les députés de la Chambre manifesteront leur appui aux Canadiens qui sont là-bas.

Lorsque j'étais là, ils m'ont dit que ce qui leur importait vraiment c'était de recevoir de bons voeux ainsi que,

des lettres de Canadiens de toutes les régions du pays, et qu'il était très important qu'ils se sentent appuyés. Je sais que le député et un grand nombre de résidents de sa circonscription ont manifesté cet appui à nos soldats.

Nous ne pouvons qu'espérer, maintenant que les hostilités ont été déclenchées, que les pertes seront les plus limitées possible et que nous parviendrons à atteindre l'objectif qui consiste à restaurer la paix, la justice et l'ordre. Il est à espérer aussi que, suite à une action concertée sous les auspices des Nations Unies et des pays participants, les générations futures puissent nous dire: «Oui, ce furent des décisions très difficiles à prendre pour les dirigeants de l'époque, mais ces décisions étaient celles qui s'imposaient pour la sécurité future du monde.»

Le président suppléant (M. DeBlois): Il y aura une période de questions et d'observations de cinq minutes. Le député de Dartmouth.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, c'est un moment très pénible pour prendre la parole à la Chambre, notamment pour moi, car les hostilités ont commencé. On dénombre dans ma circonscription de 400 à 600 familles dont un membre, qui fait partie des Forces canadiennes, se trouve dans le golfe Persique: mari, fils, fille ou femme.

C'est sans doute pour moi le moment le plus chargé d'émotion de toute ma vie. L'anxiété est intense. Nous avons sans doute plus de 1 800 Canadiens dans le Golfe. Aussi je demande clairement à la ministre de me faire part des intentions du gouvernement. Ne pourrions-nous pas renoncer à débattre cette résolution insensée sur les sanctions? La ministre est-elle disposée à prendre la parole? Je sais qu'elle est très préoccupée par les hommes et les femmes des Forces canadiennes et qu'elle a une opinion très nette sur le rôle du Canada. Si la guerre a effectivement éclaté, la ministre peut-elle prendre la parole pour nous renseigner sur le rôle de nos troupes? Ne peut-elle pas laisser tomber ce faux débat sur l'application des sanctions de l'ONU dans le Golfe et dire à ceux et celles qui servent dans cette région, ainsi qu'à leur famille, ce qu'il en est réellement? Faut-il comprendre que son gouvernement leur ordonne de prendre part à la guerre? Quel sera leur rôle? Oublions ce galimatias sur les sanctions et discutons des vraies questions, c'est-à-dire du rôle des Forces canadiennes et du sort de nos gens qui ont servi leur pays avec tellement de vaillance jusqu'à maintenant.

Mme Collins: Avec la permission de la présidence, j'espère qu'on me donnera le temps de répondre à cette question parce que j'allais en parler quand l'occasion s'eût présentée. Il importe que les députés comprennent bien le rôle que nous prévoyons. Nous ne savions pas quand l'heure fatidique sonnerait, mais nous devons pouvoir expliquer le rôle de nos troupes.

Nous avons des bateaux et des avions là-bas. Nous avons des bateaux dans la partie sud du golfe Persique. Ils resteront dans cette zone pour appuyer le groupe de ravitaillement, c'est-à-dire les navires qui apportent le ravitaillement. Nos bateaux les escorteront. C'est le rôle qu'ils ont joué jusqu'à maintenant et ils continueront de le jouer.

Nos avions poursuivront leurs patrouilles aériennes au-dessus du Golfe. C'est ce qu'ils font depuis qu'ils sont sur place. Ils continueront de protéger les bateaux et tous les autres biens matériels dans la région. Les hostilités étant déclenchées, c'est ce que ces appareils continueront de faire. Lorsque d'autres rôles ou missions seront envisagés, le Cabinet étudiera la question. Aucune autre décision n'a été prise jusqu'à maintenant.

On m'a demandé d'informer la Chambre que le Cabinet allait se réunir ce soir à 20 heures. Je l'annonce à mes collègues et à l'ensemble des Canadiens. On m'a également demandé de proposer ceci à la fin de mes observations:

> Que la question soit maintenant mise aux voix.

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, comme mes collègues, j'ai un peu de difficulté à comprendre les événements des derniers moments et l'impact qu'ils auront sur ce débat ainsi que sur le reste de la soirée. Je vais commencer mes remarques en citant les paroles que le chef de l'opposition a prononcées à la Chambre des communes hier. Il a dit que c'était très facile de déclencher une guerre, mais que c'était très difficile d'y mettre fin.

Il est évident que la guerre à laquelle le chef de l'opposition faisait allusion a débuté le 2 août lorsque l'Irak a envahi le Koweït. Compte tenu de ce qui se passe maintenant, ces paroles ont une signification beaucoup plus grande. Elles auraient évidemment eu plus de poids

si elles avaient été adressées à Saddam Hussein plutôt qu'à la Chambre des communes.

Cette guerre déclenchée par les Irakiens le 2 août pourraient être dévastatrice. Les répercussions de cette guerre sur les Irakiens eux-mêmes sont incalculables.

• (1850)

À la lumière des événements des dernières minutes, nous pouvons conclure qu'aucune autre solution que la destruction totale de Saddam Hussein et de son appareil politique ne sera acceptable. Il semble qu'aucune autre mesure ne suffira. Quelle tragédie!

L'Irak est un pays magnifique. Son histoire remonte au Paradis terrestre. C'est là que Noé et ses fils ont bâti l'Arche. Les ruines de la ville historique de Babylone à une centaine de kilomètres de Bagdad témoignent de l'importance de cette région sur le plan historique. C'est la terre du Christ et de Paul.

La ville de Bagdad elle-même, qui serait actuellement assiégée par les forces alliées, a joué un rôle historique important dans le développement du commerce international. À une époque, c'était le carrefour des civilisations. Elle a joué un rôle clé dans un récent chapitre de notre histoire lorsque la civilisation arabe était la plus importante du monde qui comprenait alors la plus grande partie de l'Europe et de tout le Moyen-Orient. Son histoire est marquée au coin de la fierté et de la noblesse.

Les habitants de Bagdad sont des gens fiers. Le pays a grandement évolué en fonction des normes arabes. Bagdad elle-même est une ville moderne fondée sur la technologie occidentale.

Deux autres députés et moi étions à Bagdad il n'y a pas très longtemps. Lorsque nous roulions de l'aéroport vers Bagdad, nous avons été étonnés de constater à quel point ce pays a été ravagé par une guerre coûteuse, tant du point de vue humain, compte tenu des centaines de milliers de jeunes gens qui y sont morts, que du point de vue économique. C'est une guerre effectivement très coûteuse.

Il était étonnant de voir comment ce pays, qui a subi des pressions aussi énormes, a pu se développer au cours de ces huit longues années de guerre contre l'Iran. Les routes étaient immaculées. L'infrastructure, les universités, les écoles, les hôpitaux et les ponts étaient importants et impressionnants.

L'Irak a maintenu son programme de reconstruction tout au long de ces années, à grands frais pour sa société. Le pays a accumulé une dette énorme.

Cette dette a beaucoup contribué à ce que nous avons vu aujourd'hui car, si le pays avait pu consacrer ses recettes pétrolières davantage à l'édification de sa société qu'à son effort de guerre contre l'Iran, son évolution aurait été d'autant plus impressionnante.

Je veux parler un peu de l'ouverture d'esprit de la société irakienne. Nombre des responsables de cette ouverture, les médecins, juristes et instituteurs, ont été instruits en Occident. Beaucoup ont étudié au Canada. Beaucoup ont fait leurs études aux États-Unis.

J'estime pouvoir dire que, depuis le 2 août, ces gens-là sont terriblement embarrassés d'être associés à un régime assez froid et calculateur pour consacrer la destruction d'un État voisin.

Combien de fois, au cours de la guerre entre l'Irak et l'Iran, ai-je dit qu'il eût mieux valu consacrer les ressources financières et humaines qui y étaient englouties à rétablir la paix et l'harmonie dans la région plutôt que de les sacrifier ainsi.

C'est ce que sembleraient croire les gens que Saddam Hussein a choisis pour occuper des postes de direction.

J'ai rencontré de nombreux Irakiens qui sont de braves gens honnêtes et réfléchis. J'ai beaucoup de respect pour eux. Je voue également le plus grand respect à l'ambassadeur de l'Irak au Canada, M. Al Shahwi qui est un homme d'honneur. À la suite de ce qui se passe à l'heure actuelle, je voudrais nous inviter, en tant que Canadiens, à ne pas mettre tous les Irakiens dans le même sac à cause de la folie d'une personne qui est au pouvoir et qui contrôle la machine à guerre de ce pays.

L'Irak a une certaine légitimité. Les Irakiens estiment avoir agi de façon légitime. Avant 1916, le Koweït était rattaché à l'Irak. Ce sont les Britanniques qui en ont fait un pays distinct.

Nous sommes arrivés au point où les gens qui étaient en mesure de connaître les répercussions qu'avaient ou, surtout, n'avaient pas les sanctions adoptées et autorisées par les Nations Unies en août, octobre et novembre, ces gens-là, dis-je, ont décidé d'aller de l'avant, car ils jugeaient que le prix à payer serait trop important. J'avais l'intention, et je l'ai toujours, de voter en faveur de la motion dont nous sommes saisis, car j'appuie les Nations Unies.

Je souscris au rôle des Nations Unies, que les résolutions adoptées tendent à condamner l'occupation illégale du Koweït ou la présence d'Israël dans les territoires occupés de Cisjordanie. Je ne peux être hypocrite à ce sujet. Je vais souscrire à la décision du Canada d'appuyer les actions et les activités des Nations Unies et ce, à juste titre. Nous sommes le quatrième plus important bailleur de fonds de cet organisme. Nous n'avons aucune raison de croire que nous devrions, à ce stade-ci, laisser tomber les principes de cette organisation.

Lorsque tout sera terminé, le fait est que nous devrons trouver de nouvelles façons de résoudre tous les problèmes de la région. Ne vous y trompez pas, tant que la question palestienne n'aura pas été réglée—même si Saddam Hussein n'avait aucune raison de lier l'invasion du Koweït à cette question—en vertu des résolutions qui ont été adoptées et que nous avons appuyées en tant que pays, c'est-à-dire les résolutions 242 et 338, il n'y aura pas de paix durable.

Je voudrais dire aux Canadiens que pour ma part, j'appuie les mesures prises par le gouvernement, afin de faire respecter les résolutions des Nations Unies. Je tiens à garantir aux militaires présents dans le théâtre d'opérations qu'en tant que Canadiens, nous nous préoccupons vivement de leur avenir et nous ferons tout en notre pouvoir pour assurer leur sécurité et pour faire en sorte qu'ils retournent chez eux, dans un pays et un monde où il fera beaucoup mieux vivre, grâce à leurs efforts et leur détermination.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, j'ai un commentaire et une question à adresser au député.

J'ai eu l'occasion de sonder quelque 2 000 habitants de la circonscription de Scarborough—Agincourt que je représente. La plupart d'entre eux sont d'avis qu'il faudrait donner aux sanctions le temps d'agir et ils s'inquiètent beaucoup pour nos jeunes Canadiens et Canadiennes en mission dans le Golfe. Comme nous venons de l'apprendre, les hostilités ont été déclenchées dans cette région. Le théâtre des opérations, c'est-à-dire le Golfe, et les événements qui s'y dérouleront font voir les choses d'un autre oeil. Le gouvernement du Canada va demander à ces jeunes gens de risquer leur vie. Mon collègue vient de Dartmouth, ville qui compte approximativement 600 familles. Or, 450 d'entre elles sont horriblement inquiètes parce que certains des leurs se trouvent dans la région du Golfe. Les Canadiens sont très inquiets. La population canadienne veut savoir quel est le mandat des Forces canadiennes. En quoi consiste l'engagement pris et à quels ordres les Forces obéissent-elles?

• (1900)

Le député connaît-il la réponse à ces questions? Croit-il que les hostilités devraient cesser? N'est-il pas vrai que la sécurité des jeunes Canadiens et Canadiennes déployés dans le Golfe constitue la préoccupation première de tous les Canadiens?

M. Corbett: Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations et je ne peux que vous dire que je suis très conscient de la situation au Moyen-Orient, en Irak et dans l'ensemble de la région.

Je suis les événements au Moyen-Orient depuis de nombreuses années et j'ai une conscience très aiguë du rôle de gardiens de la paix que nous, Canadiens, avons joué dans la région et de la réputation que nous avons acquise au cours des années.

Quand j'ai appris que le Canada appuyait la décision des Nations Unies d'imposer des sanctions contre l'Irak pour son occupation et invasion illégales du Koweït, j'avais bon espoir que les sanctions appliquées par la communauté mondiale auraient l'effet souhaité d'éviter la guerre.

Il a été dit bien des fois à la Chambre au cours du débat que personne ne veut la guerre, et le ministre de la Défense nationale a déclaré plus tôt qu'il n'avait pas rencontré un Canadien qui était en faveur de la guerre. Je n'en ai pas rencontré non plus.

La réalité, c'est que les hostilités sont déclenchées. Il y a eu des déclarations de guerre. Le Canada a la noble et

fière tradition de soutenir ce qui est juste. Nous réprouvons l'agression. Nous réprouvons les actes d'hostilité contre nos partenaires des Nations Unies et nous nous sommes engagés, comme membre à part entière et pays industrialisé, à soutenir les initiatives et les résolutions des Nations Unies.

Nous pouvons être fiers de notre histoire. Les hommes et les femmes de nos forces armées excellent à la tâche qu'ils ont décidé d'entreprendre. J'ai pleinement confiance en leur capacité de remplir leurs fonctions avec professionnalisme et je suis certain qu'ils savent quel est leur devoir envers leur pays et envers le monde. Ils sont prêts à assumer leurs responsabilités sérieusement, sachant qu'ils pourront se dire quand ils rentreront qu'ils laissent le monde en meilleur état qu'ils ne l'ont trouvé.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, juste avant de prendre la parole, ce soir, je viens d'apprendre que les hostilités viennent d'éclater dans la golfe Persique. Cela m'amène à me poser une question sur la nature même des être humains. Quelles créatures perverses sommes-nous si la première initiative collective que nous prenons après la fin de la guerre froide est de faire la guerre? Notre parti a toujours appuyé les Nations Unies, l'institution dont le but est d'empêcher la guerre et de maintenir la paix ainsi que la sécurité dans le monde, comme le dit sa charte.

Comme je le disais, nous appuyons depuis longtemps les Nations Unies et nous déplorons qu'elles soient maintenant utilisées comme un instrument pour faire la guerre. Comment pouvons-nous, en faisant la guerre, atteindre le but des Nations Unies, qui est de maintenir la paix et la sécurité dans le monde? La contradiction saute aux yeux.

On peut prétendre que la résolution 678 contredit la charte des Nations Unies parce qu'elle donne l'autorisation de faire la guerre. On peut aussi prétendre que faire la guerre est contraire à la résolution 678 elle-même parce qu'elle parle d'utiliser tous les moyens nécessaires et que tous ces moyens n'ont pas été épuisés.

J'espère que les nouvelles que nous venons d'avoir sont fausses et qu'elles ne sont qu'un test ou une autre façon de faire craquer les nerfs des forces irakiennes. Cependant, s'il est vrai que les bombes pleuvent, je rappelle à la Chambre qu'il y a des humains sous ces bombes.

Les États-Unis prétendent défendre le droit international et s'opposer à l'agression. Cette prétention est sans fondement quand on pense à l'attitude des États-Unis face au Timor oriental, à Chypre, au Liban, aux teritoires occcupés, à la Grenade, au Panama et au Nicaragua.

Le Canada doit respecter le droit international tel qu'il s'exprime dans la résolution 660 du Conseil de sécurité des Nations Unies, mais il ne doit pas le faire de façon sélective. Notre indignation est curieusement sélective. Dans ce débat, la Chambre devrait démasquer cette hypocrisie. Jusqu'à maintenant, le gouvernement a perdu l'occasion historique que le Canada avait, en qualité de membre du Conseil de sécurité, de jouer un rôle indépendant de maintien de la paix dans le Golfe.

Je voudrais maintenant parler des réputations. Qu'il s'agisse d'une personne, d'une entreprise, d'un organisme ou d'un pays, la réputation est le critère d'après lequel nous sommes jugés, d'après lequel on nous apprécie et grâce auquel nous progressons.

La réputation internationale du Canada est énorme, et je parle d'expérience car j'ai voyagé à l'étranger aussi bien en tant que députée qu'avant de le devenir. Le Canada jouit sur la scène internationale d'une réputation de gardien de la paix, d'artisan de la paix. Les Forces armées du Canada ont toujours servi à cette fin.

Le gouvernement a maintenant perverti ce rôle historique des Forces armées canadiennes en s'engageant dans cette guerre. Qu'on ne se laisse pas tromper par son libellé insipide, la résolution dont nous discutons ici ce soir constitue pour le gouvernement sa façon de nous demander la permission de faire la guerre. Ce n'est pas ce que nous voulons faire.

On vient de me remettre une note, monsieur le Président, m'apprenant que la Maison Blanche a maintenant confirmé que la guerre avait commencé.

Des voix: C'est honteux!

Mme Hunter: La réputation internationale du Canada vient de changer de façon radicale. S'ils estiment comme moi qu'il s'agit d'une perversion du rôle historique du Canada, les députés ministériels devraient voter contre la résolution. Je les exhorte à le faire.

• (1910)

Je vais maintenant parler des répercussions écologiques. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a parlé aujourd'hui de guerre environnementale pendant la période des questions. C'est apparemment dans ce genre de guerre que nous nous engageons. L'Irak a déclaré qu'il détruirait les champs pétrolifères du Koweït s'il était attaqué. On calcule que le Koweït possède plus de

1 000 puits de pétrole. On me permettra de faire sur ce point une digression émotive.

Le Conseil international des unions scientifiques et d'autres scientifiques estiment que 10 millions de barils de pétrole par jour pourraient se consumer si l'Irak mettait sa menace à exécution. La fumée produite par la combustion de ces puits de pétrole pourrait modifier les températures du globe de plusieurs degrés, perturber les moussons en Afrique et en Asie et ruiner les récoltes mondiales. La fumée occasionnerait des trous locaux et régionalisés dans la couche d'ozone. La température dans les régions des puits incendiés pourrait atteindre les 160 degrés là où vivent des humains, alors que la température au-dessous des énormes couches de fumée et de suie pourrait descendre brusquement de 68 degrés.

Il s'agit d'une guerre environnementale, et nous en serons un participant, si ce gouvernement va de l'avant. Je recommande vivement aux députés de se rappeler le rôle joué par le Canada dans l'histoire, un rôle de gardiens et d'artisans de la paix. Nous sommes ceux qui s'interposent entre les combattants et nous nous sommes acquittés de ce rôle avec distinction.

Le réchauffement du globe pourrait être accéléré de 30 ans. Ce ne sera pas un raid rapide et net comme une intervention chirurugicale. Oh! non. Ce qui va se produire détruira notre monde et notre environnement.

Un incendie se déclarant dans un champ de pétrole pourrait bien brûler pendant une année entière parce que les puits de pétrole du Koweït dégorgent leur pétrole sans qu'on ait besoin de pomper. Donc, une fois l'incendie déclarée, impossible de l'éteindre.

Le commencement, la durée, l'intensité et le caractère des moussons en Asie ne seront plus les mêmes. Plus d'un milliard de personnes pourraient souffrir des changements dans les moussons. Ces personnes dépendent de ces pluies pour les récoltes et l'eau. Une simple réduction de l'intensité de la mousson tuerait plus de personnes que n'en comptent l'Irak, le Koweït et l'Arabie Saoudite ensemble.

Voilà dans quoi nous nous sommes engagés. Voilà la folie vers laquelle nous nous aventurons.

Je sais qu'on a beaucoup parlé de la nature malveillante de Saddam Hussein et je crois que la plupart d'entre nous, ici à la Chambre, sont absolument du même avis. Mais ne vous y trompez pas, nous ne faisons pas un raid bien propre, rapide et net contre Saddam Hussein, nous nous en prenons à une population. Quarante-cinq pour cent de la population de l'Irak et du Koweït est composée de personnes âgées de moins de 15 ans. Des enfants, monsieur le Président. Ce sont sur ces personnes que nous faisons tomber nos bombes à l'instant, des enfants.

Je ne suis pas naïve à l'égard de la guerre. Je l'ai vue. Je suis l'un des rares députés qui l'aient vue. Je l'ai vécue en Afrique alors que je travaillais pour OXFAM—Canada. La guerre n'est donc pas une chose abstraite pour moi. Vivre la guerre n'est pas la même chose que la regarder sur le petit écran dans des films comme *Apocalypse maintenant* ou *Né le 4 juillet*, quoique ces films soient très réalistes et aient certes suscité des émotions très réelles. Lorsqu'on se trouve soi-même dans un bunker, que la terre tremble et que les obus éclatent autour de soi, la réalité dépasse la fiction. J'ai vécu cette expérience et je souhaiterais qu'un plus grand nombre de députés l'aient également vécue, car je ne crois pas qu'ils approuveraient alors quelque guerre que ce soit.

La Chambre vit un moment historique. J'exhorte encore une fois les ministériels à revenir sur leur position. Sondez votre coeur pour déterminer si vous voulez avoir sur la conscience la participation du Canada à la conflagration qui a commencé ce soir.

Je pense que le scénario que nous envisageons actuellement n'est pas de la fiction. Nous devons nous rendre compte que les conséquences environnementales de cette guerre sont étendues, que le réchauffement de la planète n'est probablement que la plus bénigne de ces conséquences et que les forces américaines à elles seules possèdent plus de 1 000 ogives nucléaires dans le golfe Persique. Qu'arrivera-t-il si une de ces ogives est touchée, même par accident? Les soi-disants experts savent-ils ce qui se passera si la centrale nucléaire irakienne est touchée? Les experts le savent-ils? Encore une fois, cette guerre ne sera pas limitée. Comment pouvons-nous être si sûrs que ce sera un raid rapide et précis, puis que nous nous débarrasserons de ce dictateur brutal? Il y a d'autres dictateurs brutaux dans le monde. Je me demande pourquoi nous n'avons pas porté notre attention sur eux avant aujourd'hui. Je pense que les Canadiens qui nous regardent ce soir le savent trop bien: ce n'était pas dans l'intérêt économique des États-Unis jusqu'à maintenant. C'est l'évidence même.

C'est pourquoi je reviens à mes observations du début. Je me pose des questions sur la perversité de la nature humaine. Comment pouvons-nous assurer la paix et la sécurité internationales en faisant la guerre? C'est inconcevable.

Je terminerai mes observations en exhortant encore une fois les ministériels à sonder leur coeur et leur conscience ainsi qu'à songer à la fierté qu'ils ressentent pour leur pays, car la tradition du Canada repose sur sa fierté de s'être interposé entre les combattants et de contribuer à la paix dans le monde. En votant pour cette résolution, ils s'écartent tragiquement de cette tradition.

Je vous prie donc instamment de revenir sur votre décision et de voter contre elle. Cette guerre est trop horrible pour être même envisagée et, apparemment, nous y sommes maintenant engagés. Nous devons voter contre cette motion. Nous le devons. Bien que la guerre ait commencé, nous devons nous servir de notre réputation internationale pour tenter de la stopper, pour agir comme médiateur et pour nous sortir de ce terrible gâchis.

• (1920)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai deux motions à présenter à la Chambre. La première découle des négociations qui ont eu lieu toute la journée.

Je propose:

Que, nonobstant l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre continue de siéger au-delà de 24 heures afin de poursuivre le débat sur l'affaire émanant du gouvernement numéro 27, concernant la crise du golfe Persique; qu'aucune motion dilatoire ou motion proposant l'ajournement de la Chambre, ou signalant l'absence de quorum ne soit acceptée par le Président; et

Que, lorsqu'il n'y aura plus de député pour prendre la parole, la motion soit réputée avoir été mise aux voix et un vote par appel nominal soit réputé avoir été demandé et différé jusqu'à un moment à être déterminé par les trois leaders à la Chambre;

Si la Chambre siège toujours à 10 h 59, le jeudi 17 janvier 1991, qu'elle s'ajourne jusqu'à 11 heures ce jour et le jeudi 17 janvier 1991, à la fin des Affaires courantes, qu'elle reprenne le débat sur l'affaire émanant du gouvernement numéro 27 et continue de siéger jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de député pour prendre la parole.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'accepte la première motion. Je suis heureux que les députés aient la possibilité de parler de cette grave question.

J'espère seulement que lorsque cette motion sera adoptée, on prendra d'autres dispositions pour que les caucus puissent se réunir avant la reprise du débat sur cette très importante question.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je pense que je comprends la motion de mon collègue, mais juste pour m'en assurer, il dit bien que nous continuerons le débat aussi longtemps que nécessaire, jusqu'à ce que tous les députés aient eu la possibilité de s'exprimer. Tout ce que nous faisons, en essence, c'est arrêter pour la période des questions, jeudi et même vendredi si nécessaire. Cependant, nous continuerons à siéger jusqu'à ce que le dernier député ait terminé son discours.

M. Cooper: Monsieur le Président, sans vouloir entrer dans des détails techniques, je peux confirmer que c'est essentiellement de cela que nous parlons.

M. Gauthier: Je ne veux pas insister, monsieur le Président, mais je suppose que le leader à la Chambre du NPD sait exactement ce que nous faisons et qu'il ne changera pas d'avis.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, étant de ceux qui ne sont pas astreints à la discipline de parti, je voudrais savoir, avant de donner mon consentement, et j'ignore ce que fera la députée de Beaver River, si le gouvernement, représenté par plusieurs ministres ce soir, a une déclaration à faire. Je pense que les députés sont en droit de savoir, avant de donner leur consentement, du moins ceux d'entre nous qui peuvent le refuser, pour quelle raison on ne continue pas le débat.

M. Cooper: Je précise à l'intention du député que le but de la motion est de poursuivre le débat et de s'assurer que tout le monde peut se prononcer sur la question.

Selon la deuxième motion que je voulais présenter à la Chambre, la Chambre suspendrait ses travaux jusqu'à l'appel de la présidence pour donner aux députés le temps de se mettre au courant de la situation dans le Golfe et d'avoir en caucus des réunions d'information.

J'ignore combien de temps nous prendrions, mais ce serait environ une heure et demie ou deux heures, peut-être une heure. Mais après ce délai, je prévois que vous pourriez obtenir de ce côté-ci de la Chambre une déclaration sur les derniers événements. Cela nous donnerait à tous le temps de nous réunir en caucus et, dans le cas du député, cela lui donnerait au moins le temps d'écouter les nouvelles pour savoir ce qui se passe.

Nous n'avons pas du tout l'intention d'étouffer le débat, mais plutôt de donner la chance à tout le monde de parler.

M. Kilgour: Si ce sont là les seules précisions que peut donner le député, alors je pense que le débat peut continuer. Je me rends compte que, fondamentalement, nous possédons tous les mêmes renseignements. Les députés comme le député qui vient de se prononcer avec tant

d'éloquence contre la motion devraient avoir la possibilité de continuer de parler.

M. Cooper: Je pense que le député n'était pas à la Chambre quelques minutes avant six heures.

Je tiens à être certain qu'il comprend qu'à moins que nous adoptions la motion que je viens de proposer, le débat sera ajourné ce soir à minuit. Il ne resterait que d'ici minuit, et le député lui-même n'aurait probablement pas la possibilité d'intervenir.

La motion vise à nous permettre de siéger sans interruption pour nous assurer que les députés, comme lui, auront la possibilité de faire entendre leurs vues sur cette très importante question. Il ne s'agit en aucun cas de mettre fin au débat, mais ne pas adopter la motion équivaudrait à cela.

En vertu de l'entente conclue plus tôt, la séance serait levée à minuit.

[*Français*]

M. Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Avec tout le respect que j'ai pour le député qui vient de parler, je dois lui dire que je ne suis pas né d'hier.

[*Traduction*]

Le secrétaire parlementaire est parfaitement capable de sortir et de nous revenir avec une autre motion qui aurait exactement le même effet, pour ce qui est de donner une chance à tous de prendre la parole et—nous sommes nombreux des deux côtés de la Chambre—sans devoir aller regarder la télévision.

Avec tout le respect que je lui dois, je pense que, pour donner à tous une chance de parler et pour lui permettre de siéger toute la nuit, nous pouvons simplement poursuivre le débat maintenant, ce qui lui laisse le temps de sortir et de rédiger une autre motion qui permettrait à ceux qui désirent parler de continuer à le faire pendant encore une heure et demie. Ensuite, nous aurions le droit de parler après minuit.

Considérant ce que je viens de dire, je ne permettrai pas que cette façon de faire soit adoptée à l'unanimité.

M. Cooper: Monsieur le Président, puis-je signaler au député qu'il existe une solution assez simple à ses préoccupations?

D'abord, pourquoi ne pas voter en faveur de la motion tendant à prolonger la séance? Cela veut dire que le débat pourrait se poursuivre à partir de ce moment.

La deuxième partie, dont nous n'avons pas encore discuté—je pense qu'il faudrait donner la chance de le faire à tout le monde à la Chambre—porte sur la question de savoir si l'on ne devrait pas suspendre la séance pour un certain temps, afin que les caucus puissent se réunir.

C'est le second élément, et il n'a rien à voir avec le premier. Si le député se dit d'accord avec la première motion, il aura obtenu ce qu'il veut, puis il pourra s'exprimer sur la seconde motion. S'il refuse d'agir ainsi, j'ai bien peur qu'il ne nous mette dans une situation où le débat pourrait se terminer à minuit ce soir. Je pense que personne, des deux côtés de la Chambre, ne veut qu'il en soit ainsi.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Si je comprends bien, il y a deux motions qui ont été présentées par le secrétaire parlementaire. Nous pourrions peut-être disposer de la première motion.

Tout d'abord, est-ce que la Chambre consent à être saisie de la première motion, celle qui vise à extensionner les heures de séance, à siéger toute la nuit si les députés le désirent?

Est-ce qu'il y a consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion est donc adoptée.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, je remercie le député de sa collaboration. Compte tenu de ce qui vient de se passer, je suggère à la Chambre de suspendre ses délibérations quelque temps jusqu'à l'appel de la présidence afin de permettre aux députés de se réunir pour discuter et pour réfléchir aux événements que l'on vient d'annoncer. Nous reviendrons ensuite pour poursuivre le débat aussi longtemps que nous le voudrons.

Si j'hésite à mettre une limite de temps à cette pause, c'est uniquement parce que le Cabinet siège actuellement, et je veux lui donner le temps de terminer ses délibérations et d'en faire rapport à la Chambre.

Pour ma part, je pense qu'une interruption d'une heure et demie ou deux heures serait suffisante, mais je ne sais tout simplement pas combien de temps nous devrons attendre. Je peux garantir personnellement aux députés que nous n'avons pas l'intention d'ajourner en oubliant ce que nous avons convenu, mais que nous voulons plutôt donner à tout le monde l'occasion de se renseigner.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je suis avec la plus grande attention les conversations que nous avons à la Chambre.

Mais je trouve la proposition difficile à accepter parce que les Canadiens qui regardent nos délibérations ce soir se rendent compte que nous sommes sur la corde raide.

Une guerre a éclaté au Moyen-Orient, d'après les informations que nous avons entendues à la télévision. Je saurais gré au gouvernement, dans ces circonstances, de se présenter à la Chambre dans 15 ou 20 minutes pour confirmer ces informations et pour nous communiquer ce qu'il sait sur l'évolution de la situation au Moyen-Orient à ce moment, disons à 19 h 30, 19 h 45 ou 20 heures.

• (1930)

Quand il aura terminé, tous les députés voudront sans doute rencontrer leurs collègues individuellement et collectivement au sein de leur caucus et pour les accommoder, nous pourrions alors suspendre la séance après la déclaration du gouvernement et revenir plus tard poursuivre le débat, mais je crois qu'il est très important, monsieur le Président, que la Chambre obtienne des informations officielles de la part du gouvernement et non pas du réseau CNN ou de la télévision. La situation est très grave puisque le monde est entraîné dans une guerre et qu'il faudra bien que la Chambre en parle.

M. Riis: Monsieur le Président, je tiens simplement à joindre ma voix à celle de mon collègue, le leader à la Chambre de l'opposition officielle. Nous vivons un moment crucial, cela va de soi.

Nous avons convenu également, monsieur le Président, de ne pas recourir aux motions dilatoires ni de faire vérifier le quorum à la Chambre afin que tous les députés puissent sortir regarder la télévision pour se renseigner sur les derniers événements ou pour discuter en caucus sans avoir à craindre que la Chambre n'ajourne. Par conséquent, je suggère simplement que nous poursuivions le débat, et ceux qui veulent se renseigner au fur et à mesure que les informations arrivent, en auront la possibilité, mais il ne faudrait pas ajourner la Chambre.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Saint-Denis invoque le Règlement.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, dans la vie, il survient des occasions où on doit avoir un esprit très clair, très froid. C'est une de ces occasions. Le gouvernement, les ministères—je n'ai consulté aucun leadership—mais le gouvernement se réunit actuellement pour discuter de la situation. S'il ne le fait pas, qu'il le fasse immédiatement.

[*Traduction*]

C'est une proposition qui, je pense, pourrait convenir à tous ces temps difficiles que nous vivons ensemble.

Il me semblerait plus logique d'autoriser le Cabinet à se réunir, de demander au premier ministre de venir à la Chambre pour faire une déclaration et d'ajourner à nouveau la Chambre, de sorte que les caucus puissent se réunir pour des discussions difficiles. Nous pourrions ensuite fixer une heure exacte, et je laisse aux whips de chaque parti le soin de décider quand revenir selon les directives des chefs de leur parti. Mais je ne peux pas comprendre pouquoi, à ce moment incroyable de la vie du Parlement canadien, les députés continueraient à parler alors que nous devrions faire silence, suspendre la séance, convenir que le premier ministre pourrait revenir ici à une certaine heure pour faire une déclaration, ajourner la Chambre et revenir pour discuter.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre le député de Saint-Denis, mais j'attire l'attention de la Chambre sur le fait que nous ne devons pas entamer un débat. Le secrétaire parlementaire a demandé le consentement de la Chambre. J'autorise un certain nombre à exprimer leurs idées et je reconnais à nouveau le secrétaire parlementaire.

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, j'ai entendu l'opinion de la Chambre et je pense qu'actuellement il serait sage de poursuivre le débat et, si le besoin s'en fait sentir, nous pourrions revenir à cette question plus tard.

[*Français*]

M. Prud'homme: Et vous savez que j'ai essayé de m'élever au-dessus des querelles partisanes.

Aussi, je voudrais que tous mes collègues et les Canadiens voient ce qui se passe. Il ne me suffit pas, en tant que député conscient de ses responsabilités, de savoir que nous pouvons continuer le débat sans savoir exactement à un certain moment. . .

Assurément, les dirigeants du Parlement, dont vous faites partie, Monsieur, comprennent chacun des partis et les députés indépendants qui doivent savoir que nous devrions nous mettre d'accord calmement, parce que ce n'est pas l'heure des émotions, mais il faut garder son sang froid pour savoir à quelle heure si possible nous pourrions être informés si le premier ministre, mon premier ministre—parce que maintenant il est mon premier ministre—fera une déclaration. Puis nous discuterons entre nous, et nous accepterons notre responsabilité. Je pense que c'est logique.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je pense que les messages ont été passés de part et d'autre. Il semble y avoir accord pour que le débat puisse se poursuivre. Suite à l'intervention de la députée de Saanich—les Îles-du-Golfe, nous en venons à la période de questions et observations.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'aimerais faire une observation. Peut-être le temps de cette observation sera-t-il suffisant pour que certains puissent obtenir d'autres renseignements et les transmettre à cette Chambre.

[*Traduction*]

J'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos qu'a tenus notre collègue la députée de Saanich—les Îles-du-Golfe. Je tiens à l'en féliciter.

J'ajouterai que je partage bon nombre de ses appréhensions. Je suis d'accord avec elle sur bien des points.

Ce que je tiens à dire par dessus tout, c'est que j'espère que nous nous trompons tous les deux, surtout en raison des événements survenus au cours des dernières minutes.

Il se pourrait bien—en fait, sauf erreur, la Maison Blanche a maintenant confirmé qu'elle intervenait militairement, autrement dit, qu'elle était déjà entrée en guerre contre l'Irak. Certains députés ont si bien su nous décrire les horreurs de la guerre que je n'ai aucun mal à les imaginer à l'heure actuelle.

Je le répète, j'espère sincèrement que nous nous trompons tous les deux, non pas parce que les hommes politiques se leurrent volontiers, mais parce que tant de gens vont maintenant risquer leur vie et que les hostilités ont débuté.

Ce n'est pas vraiment une question, mais j'aimerais ajouter un commentaire et j'aimerais savoir ce qu'en pense notre collègue. Je persiste à croire que cette décision de déclencher la guerre est une erreur, mais je ne voudrais pas que l'on croit que je me refuserais à appuyer nos militaires s'ils devraient livrer combat.

Cela ne signifie pas pour autant que je me réjouis qu'ils soient là, car je le déplore.

Il faut espérer que dans les prochaines minutes, un représentant du gouvernement pourra nous renseigner sur l'état actuel des choses.

Vous reconnaîtrez sans doute que nous nous perdrions autrement en conjectures. La question n'est plu de savoir si nous sommes favorables à une intervention militaire, puisque le gouvernement vient de l'autoriser. J'espère qu'il en est autrement, mais dans le cas contraire, le caractère du débat s'en trouvera changé.

Je m'attriste de ce qui s'est produit au cours des dernières minutes. Peut-être que tous les Canadiens devraient prier le Ciel au cours des prochaines minutes et des prochaines heures pour que les hostilités soient brèves si, comme nous le croyons, elles ont été déclenchées, et pour que les pertes de vie soient aussi peu nombreuses que possible.

• (1940)

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je suis également très attristé par le fait que la guerre vient vraisemblablement d'éclater dans le golfe Persique. Nous étions au courant en ouvrant cette session spéciale de la Chambre des communes, que tous les Canadiens savaient que la nation canadienne se devait d'envisager une telle éventualité.

Dans le discours qu'il a prononcé sur cette motion, mon chef a tenté de persuader le gouvernement de ne pas déclarer la guerre et de lui faire comprendre qu'une menace de mort planait sur la population du Moyen-Orient. Maintenant que les hostilités ont été déclenchées, d'après ce qu'on nous a dit, mais nous en attendons toujours la confirmation, nos craintes semblent s'être concrétisées.

Je ne suis pas spécialiste des questions militaires, mais je crois avoir une bonne idée des souffrances physiques que la guerre peut infliger à l'être humain qui n'est pas fait d'acier ou de plexiglas, pas plus qu'il n'est blindé.

Nous sommes fragiles. Je ne sais pas comment nos jeunes soldats pourront survivre à une attaque aux gaz toxiques. Certains affirment que nos troupes ne disposent pas d'une protection adéquate. J'espère qu'ils ont tort, parce que, en cas d'attaque aux gaz toxiques, le masque à gaz constitue la seule protection que possèdent nos soldats canadiens. Le gaz peut être absorbé par les pores de la peau. Toute cette situation m'attriste énormément. J'avais préparé quelques arguments pour tenter de convaincre le gouvernement de ne pas nous engager dans cette guerre, mais je conclurai sur une note bien triste. Je suis, à l'instar de tous les Canadiens, extrêmement navré que nous n'ayons pu prévenir cette guerre.

Cela me fait penser au vénérable Lester B. Pearson, grand architecte de la paix lors du conflit à propos du canal de Suez en 1957. Au moment d'accepter son prix Nobel de la paix, il a déclaré: «Il est navrant de constater que les nations préparent la guerre comme des géants précoces, mais la paix comme des pygmées retardés.»

Je suis vraiment très affligé et j'espère que les conséquences de cette guerre seront moins dévastatrices que je ne le crains.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, j'aimerais pouvoir répondre avant que la période réservée aux questions et aux observations ne prenne fin. Il est important, je crois, de se rendre à l'évidence: les bombes ne font aucune distinction entre Canadiens, Irakiens, Koweïtiens ou Américains. Elles ne font aucune distinction entre les diverses nationalités, pas plus qu'elles ne différencient les soldats des civils. Et elles ne distinguent pas les adultes des enfants.

Quelle journée atroce pour le monde entier.

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, nous sommes manifestement à un moment très précaire dans l'histoire du Canada. Même si j'avais préparé mes remarques bien avant que ce soit mon tour de parler, nous devons tenir compte de ce que nous avons vu à la télévision au cours des 20 ou 30 dernières minutes.

Ceci est vraiment le moment le plus difficile de ma vie. Je suis née longtemps après la fin de la Deuxième Guerre mondiale. En tant que Canadienne, je suis vraiment consternée et effrayée de voir ce qui se passe dans notre pays.

Je crois bien sûr que tous les Canadiens appuient la communauté internationale qui condamne l'invasion non provoquée et injustifiée ainsi que l'annexion subséquente du Koweït par l'Irak. Il est important que les Canadiens reconnaissent que, en appuyant le Conseil de sécurité des Nations Unies et son objectif qui est d'assurer le retrait des troupes irakiennes du Koweït pour lui redonner sa souveraineté, il est nécessaire d'évaluer de façon adéquate et exacte les sacrifices que les Canadiens seront appelés à faire pour atteindre cet objectif. Je tiens à ajouter que nous sommes engagés dans ce conflit en ce moment même. Je crois que tous les députés à la Chambre doivent mettre de côté leur esprit de parti. Quels que soient nos sentiments à l'égard de cette question —et nous avons tous des sentiments très forts à cet égard —nous devons unir nos efforts sans tenir compte, à ce moment-ci, du parti politique auquel nous appartenons. Sachant que la guerre est déclenchée, nous devons nous unir pour dire: «Nous sommes tous Canadiens et nous devons faire face à ce qui se passe maintenant, que nous le voulions ou non.»

Il est important que, au delà du principe selon lequel le Koweït devrait être souverain, les Canadiens soient conscients des moyens à notre disposition pour redonner à ce pays sa souveraineté. Assurément, nous devons nous demander si les coûts de ces options sont économiques ou militaires. J'oserais dire qu'ils sont les deux à la fois.

Malheureusement, encore une fois, étant donné les derniers événements, nous discutons alors que les hostilités ont déjà commencé. Nous savons, dans le monde entier, que Saddam Hussein ne s'est aucunement laissé fléchir et qu'il n'a jamais songé à respecter les résolutions de l'ONU ni à se retirer du Koweït pacifiquement. Les sanctions économiques ont été le principal moyen employé jusqu'à maintenant. Beaucoup prétendent qu'on ne leur a pas laissé le temps d'agir.

Ceux qui suivent les bulletins d'information d'heure en heure depuis plusieurs jours ont vu Saddam Hussein et tout le Parlement irakien se lever et scander: «Avec notre sang et avec notre âme, nous allons mourir pour cette cause et marcher à la mort pour Saddam.» Nous sommes témoins ce soir, au moment même où nous poursuivons ce débat, des tristes conséquences de cette attitude.

Tous, nous aurions préféré une issue pacifique. Il est clair que personne ne voulait recourir à la force et que personne ne veut continuer à le faire. Au cours des derniers jours, j'ai réfléchi à la question aussi bien à titre personnel qu'à titre de députée. Une question revenait sans cesse: combien de temps devons nous attendre pour que les sanctions économiques agissent? Quand aurions-

nous fini par briser Saddam Hussein? Jusqu'au bout, il a dit qu'il ne reculerait pas et qu'il s'entêterait.

Les sanctions soulèvent aussi des questions. À quoi ont-elles servi? Quel a été leur coût? Certes, les conséquences ont été pénibles pour le Koweït, parce que ce pays est occupé depuis cinq mois. Il y a aussi des coûts pour les pays qui font appliquer les sanctions. Nous l'avons bien vu au Canada, car le gouvernement a dû annoncer des compressions de dépenses de quelque 350 millions de dollars, il y a quelques semaines.

La Turquie risque de perdre l'équivalent de 3 milliards de dollars sous forme d'aide directe. J'ai lu récemment dans une revue que ce pays annule les réservations des touristes et qu'il est aux prises avec de très graves problèmes en raison des sanctions qu'il s'efforce d'imposer.

Évidemment, la Jordanie se trouve encore une fois dans une position très délicate. Elle appuie fondamentalement les nations alliées, mais elle a aussi très peur en ce moment même, soit à 19 h 50 heure locale, la région du Golfe ayant huit heures d'avance sur nous.

J'ai dit il y a quelques minutes que nous aurions tous souhaité que la situation se règle de la façon la plus pacifique qui soit en fin de compte. Maintenant que le conflit est commencé, nous espérons qu'il se règlera en entraînant le moins de pertes de vies humaines possible.

J'exprime mon inquiétude à titre de citoyenne canadienne et de députée fédérale de la circonscription de Beaver River où se trouvent deux bases aériennes, soit la BFC Edmonton à Namao et la BFC Cold Lake, qui est à une heure de route au nord de ma résidence et où sont affectés les CF-18 qui ont été envoyés dans le Golfe. En fait, mes voisins ont des proches qui ont quitté la BFC Cold Lake et qui sont en service actif dans le golfe. Beaucoup de députés de la Chambre se sentent directement responsables de personnes, qu'il s'agisse de membres de leur famille, d'amis, ou d'électeurs dont ils défendent les intérêts au Parlement, seul endroit au pays où chaque mille carré du territoire est représenté. Tous les membres du Parlement du Canada seront touchés d'une façon ou d'une autre par la guerre qui sévit maintenant.

• (1950)

Il ne fait aucun doute dans mon esprit, à titre de députée d'une circonscription englobant ces bases aériennes, que les personnes qui servent volontairement dans nos Forces armées le font parce qu'elles sont fières de le faire. Elles s'acquitteront de leurs tâches et obéiront aux ordres en toutes circonstances. Elles feront toujours ce qu'on leur dira de faire. Malheureusement, lorsque de telles décisions sont prises peut-être après coup, cela ne favorise pas vraiment le processus démocratique et ne permet pas d'élargir tellement l'appui populaire.

Personne dans cette enceinte, ce soir, ne devrait se lancer dans le type de discours partial dont j'ai parlé tout à l'heure, et dire que le gouvernement aurait dû prendre telle ou telle mesure ou que les choses auraient dû se dérouler d'une autre façon. Nous sommes rendus à ce stade-ci de notre histoire et, en fait, le conflit a débuté. Nous devons aller de l'avant maintenant, en étant conscients du fait que nous en sommes rendus là, mais en posant tout de même ces questions. J'ose dire que nous allons nous les poser à nous-mêmes pendant des années encore.

La force militaire est toujours un recours de dernière instance lorsque toutes les autres solutions raisonnables ont été envisagées. Je le répète, mes observations ont été préparées plus tôt. Elles ne correspondent plus à la situation, même si elles n'ont été écrites il n'y a quelques heures à peine. Or, nous avons franchi le Rubicon depuis. Comme John Turner l'a déclaré plus tôt aujourd'hui, nous sommes des citoyens du monde et nous sommes maintenant directement concernés.

Permettez-moi de dire en terminant qu'à ce stade-ci, il y a très peu que nous puissions dire sur ce que nous aurions dû ou pu faire. Je le répète, nous avons franchi ce stade. Quels que soient les motifs de cette guerre, nous pourrions prétendre qu'elle n'avait pour objet que le pétrole. Nous pourrions également être critiques à titre de citoyens du monde et déclarer qu'en tant qu'êtres humains, nous sommes poussés par l'amour de l'argent et du pouvoir. Je pense que c'est là une caractéristique qui s'applique aux êtres humains dans le monde entier.

Mettons cela de côté et disons que le pétrole a été peut-être un facteur. J'ose dire que ce n'était pas le seul, mais chose certaine, il s'agit là d'un facteur et, nous serons tous d'accord là-dessus, il fait partie de notre vie que nous le voulions ou non. Si vous me permettez une note personnelle un instant, je voudrais préciser que je connais la quantité d'essence que j'utilise, car ma circonscription s'étend sur une superficie de 28 000 kilomètres carrés et je suis parmi ceux qui consomment une grande quantité de produits pétroliers. Cela ne me dérange absolument pas, car je peux ainsi parcourir ma circonscription de long en large et rencontrer les gens.

Il se passe à l'heure actuelle au Conseil de sécurité des Nations Unies une chose que nous n'avions pas vue depuis très longtemps. En effet, des pays comme l'Union soviétique et les États-Unis, par exemple, collaborent,

alors qu'il y a un an ou un an et demi à peine, cela aurait été impensable.

Il y a un an, dans cette enceinte, nous avons célébré la chute du mur de Berlin, et il a vraiment été captivant, pour nous en tant que Canadiens et députés, de fêter cette liberté nouvelle. Or, pas sitôt cela fait, voilà que nous faisons face à un autre ennemi, dans un autre endroit. Les Koweïtiens, les Irakiens et, en fait, les forces militaires qui participent à ce conflit dans le Golfe, vont devoir faire les frais de cette guerre, et je dois me demander si le jeu en vaudra la chandelle? Pouvons-nous laisser aux intéressés les coudées franches? J'ai parlé brièvement tout à l'heure de la condition humaine. Cette analogie montre qu'il est extrêmement difficile de supposer que le monde vivra éternellement en amitié. Efforçons-nous de faire régner la paix dans le monde; travaillons ensemble comme citoyens de la planète à atteindre ces objectifs.

Mes derniers mots s'adressent aux députés, que j'en suis venue à respecter comme collègues, et dans bien des cas comme amis. Je me trouve dans une situation exceptionnelle à la Chambre, car je suis la seule députée du Parti réformiste. Comme je le disais tout à l'heure, nous sommes des citoyens canadiens et nous devons faire force commune comme citoyens d'un pays membre de l'ONU. J'incite tous les députés qui parleront ce soir à se dépouiller le plus possible de tout esprit de parti et à se souvenir que, au-delà de ce qui nous sépare en deux camps de part et d'autre de la Chambre, nous avons, que nous le voulions ou non, une responsabilité envers notre pays. Quelle que soit la position que nous adoptons chacun, personnellement et politiquement, élevons-nous à un plan supérieur et faisons-nous reconnaître comme un pays pacifique, et gardien de la paix.

Je forme des voeux pour la sécurité des Canadiens et des forces de l'ONU et pour un dénouement rapide de la situation. Je nous demande à tous de sonder nos coeurs ce soir, de nous respecter les uns les autres, de respecter tous les citoyens canadiens et, sûrement, l'ONU, de lui être reconnaissants pour les positions qu'elle a prises, de l'appuyer dans les initiatives en cours et de prier pour que la question se règle au plus tôt. Espérons que nous saurons profiter à l'avenir de la leçon que cette terrible situation de guerre nous enseigne.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, il va sans dire que la plus haute instance du pays, c'est-à-dire le Parlement du Canada, vit des heures bien tristes. J'ai écouté avec grand intérêt les propos éloquents qu'a tenus ma collègue, la députée de Beaver River. Je tiens à la féliciter pour ses commentaires à l'endroit des membres des Forces armées canadiennes qui, venant de sa circonscription, servent si vaillamment leur pays.

Il y a une chose importante que tous les députés et tous les Canadiens, que la tournure des événements doit rendre quelque peu appréhensifs, ne doivent pas perdre de vue. Il ne faut pas oublier les dizaines de milliers d'hommes et de femmes membres des Forces armées canadiennes qui ont fièrement servi notre pays en temps de paix et qui le servent aujourd'hui en temps de guerre.

J'ai le plaisir de représenter la circonscription qui compte la plus forte concentration de militaires au Canada. Nous avons une longue tradition maritime dans la circonscription de Dartmouth. Je sais l'angoisse qui a tenaillé jusqu'ici la famille, les enfants, les amis et les voisins de ces hommes et de ces femmes membres des Forces armées canadiennes qui ont été détachés dans le golfe Persique. L'émotion doit les étouffer en ce moment. Ils doivent ressentir un incroyable sentiment d'impuissance, car ils ne peuvent qu'attendre de voir ce qui va arriver à ceux qui leur sont chers.

Je crois donc qu'il est extrêmement important que les Canadiens et les Canadiennes qui sont à l'écoute en ce moment, surtout ceux de ma circonscription de Dartmouth—et j'espère qu'ils sont nombreux à nous écouter—, n'oublient pas nos militaires. Regardez autour de vous, dans votre quartier; la famille d'un ou de plusieurs d'entre eux vit probablement dans votre rue. Il y en a environ 600, après tout. Offrez votre appui et votre compassion à ces hommes et femmes ainsi qu'à leur famille parce qu'ils en auront grand besoin ce soir.

Je vais me permettre un brin d'égoïsme, monsieur le Président. Je m'adresse à tous mes électeurs de la circonscription de Dartmouth qui croient fermement au rôle que jouent les militaires canadiens pour notre circonscription, pour notre économie et pour notre pays—et c'est la même chose pour la députée de Beaver River. En ces temps incertains de crainte et d'angoisse, je vous invite à prendre contact avec ces familles et à leur faire savoir que vous n'êtes pas indifférents et que vous savez ce qu'ils endurent. Par-dessus tout, offrez-leur

votre soutien, car les membres des Forces armées canadiennes font vraiment beaucoup pour leurs compatriotes. Le moins que nous puissions faire, en ces temps incertains, est de leur apporter le soutien qu'ils méritent.

• (2000)

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais appuyer les observations de mon collègue de Dartmouth. Je tiens également à féliciter la députée de Beaver River pour ses observations.

Je crois que nous avons été nombreux à nous préparer à venir ici, ce soir, pour prononcer des discours, sachant qu'il y a toujours un espoir de paix. Des électeurs de la circonscription que je représente se sont présentés, même aujourd'hui, pour recueillir des centaines de signatures dans les églises. Il y en a eu beaucoup d'autres dans la circonscription. Aucun d'entre nous ici, ce soir, ne peut vraiment imaginer ce qui se passe à l'heure actuelle.

Il y a trois ans, j'ai passé la moitié d'un été à Riyad et au Koweït. J'ai passé trois semaines au Koweït. J'y ai encore de nombreux amis d'ailleurs. Je ne peux me représenter comment ils se sentent en ce moment, mais je crois que l'argument qu'a fait valoir la députée de Beaver River est juste. Nous sommes des citoyens du monde et, comme Canadiens, nous devons tous collaborer et espérer que la paix soit rétablie bientôt.

Mlle Grey: Monsieur le Président, je tiens à remercier mon ami et collègue, le député de Broadview—Greenwood, qui m'a beaucoup aidé à me sentir à l'aise lorsque je suis arrivée toute seule ici.

Je me souviens que nous étions assis dans le coin gauche de la Chambre. Je veux seulement signaler qu'il est maintenant passé à l'autre extrémité et que son appui et ses conseils me manquent.

Je tiens à confirmer ce que ces deux députés ont dit, à savoir que nous sommes désormais en guerre et que nous n'avons plus le choix. Que nous soyons pour ou contre n'a plus aucune importance. Cela ne compte plus.

Appuyons nos forces armées. Encourageons les Canadiennes qui sont des jeunes femmes de mon âge avec des petits enfants et qui voient pour la première fois leur mari partir à la guerre dans les F-18 qui étaient déjà dangereux à piloter au-dessus du nord du Canada et de la base de Cold Lake. Nous sommes désormais en guerre. L'argumentation qui nous y a menés n'a plus d'importance.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, il faut maintenant songer à l'avenir. Prions pour que cette guerre se termine au plus vite.

Mon ami a dit que nous étions des citoyens du monde. Le Koweït n'était pas un pays démocratique. Il faut qu'il devienne une démocratie.

Je tiens juste à dire officiellement que, en tant que citoyenne canadienne, je crois que, lorsque cette guerre sera terminée, il nous faudra encourager vivement les Nations Unies à parrainer et à superviser la tenue d'élections démocratiques au Koweït, de sorte que ce pays non démocratique devienne une démocratie comme nous en avons vu naître dans toute l'Europe de l'Est au cours des dix-huit derniers mois.

Je me permets de recommander à mes collègues, aux personnes qui sont à la tribune et à tous les Canadiens de ne pas être contents d'eux-mêmes comme les Canadiens l'ont été trop longtemps, je crois. Ne soyons pas suffisants et ne supposons pas que tout va bien dans le monde. Que cela nous soit une leçon de prudence. Il faut toujours chercher à faire régner la paix et ne pas supposer qu'elle va se faire d'elle-même sans que nous y mettions toute notre énergie.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, il est de mon devoir, je crois, de rapporter à la Chambre des nouvelles que j'ai eues de chez moi. À l'instant où nous nous parlons, la Turquie a attaqué Chypre avec trois sous-marins. Elle a débarqué quatre divisions sur l'île et a quatre frégates près de la côte.

Monsieur le Président, cela a été capté en direct de la Grèce et si cela continue, la Grèce et la Turquie pourraient entrer en guerre et nous pourrions nous retrouver dans une guerre mondiale.

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, je poursuis le présent débat.

Le 2 août, Saddam Hussein a envahi le Koweït. C'est à ce moment-là que la guerre a éclaté. . .

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour faire une déclaration très brève, si vous le permettez.

Je désire confirmer qu'après l'échec de la diplomatie, une attaque contre l'Irak a débuté ce soir. Conformément aux discussions et aux nombreuses consultations qui ont eu lieu au cours des derniers mois, le président des États-Unis a informé le premier ministre du Canada des

intentions des Américains avant qu'ils n'entament leur action.

Le Cabinet du Canada se réunira sous peu pour discuter de la situation. Le premier ministre du Canada fera rapport à la Chambre des communes plus tard ce soir, après cette réunion.

[*Français*]

J'aimerais m'adresser brièvement en français, monsieur le Président. Je peux confirmer qu'une attaque a commencé contre l'Irak. Le premier ministre a été informé avant l'attaque par le président des États-Unis. Le Cabinet canadien se réunira dans les prochaines minutes et le premier ministre a l'intention d'être ici pour s'adresser à la Chambre des communes après la réunion du Cabinet.

[*Traduction*]

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'ai déjà dit que la raison devait prévaloir et que nous devions garder la tête froide. Il serait illogique, et je l'ai dit à mon collègue, M. Kilgour, d'ajourner, ou plutôt de suspendre la séance jusqu'à la déclaration du premier ministre, puis de la suspendre à nouveau pour que les caucus puissent se réunir.

Je ne sais pas ce que va dire le premier ministre, mais nous voudrions au moins avoir une discussion intelligente avec les collègues de notre parti avant de poursuivre le débat.

Il me paraîtrait logique de suspendre la séance et, si l'on avait une idée de l'heure à laquelle le premier ministre du Canada prendra la parole, nous pourrions suspendre de nouveau la séance jusqu'à une heure qu'il resterait à convenir. Les whips et les leaders à la Chambre sont ici pour discuter de la question, décider si nous devrions revenir et déterminer le genre de discours à faire.

J'ajouterai en toute humilité. . .

• (2010)

[*Français*]

Je vous soumets très respectueusement, monsieur le Président, qu'il m'apparaît dans les circonstances que c'est la meilleure et la plus intelligente façon de procéder.

Le président suppléant (M. DeBlois): Si je comprends bien, pour que les gens qui nous écoutent puissent comprendre ce qui se passe, on semble revenir à la motion qu'avait présentée plus tôt le secrétaire parlementaire à l'effet que la Chambre puisse suspendre ses travaux s'il y a consentement unanime. Je reconnais le député d'Edmonton-Sud-Est.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, j'ai beaucoup de sympathie pour les remarques que mon collègue vient de faire. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déjà fait l'annonce et si le premier ministre a quelque chose à ajouter, je pense qu'il est très important de l'entendre.

On m'a dit tout à l'heure que tous les caucus sont actuellement en réunion sur la question la plus importante, peut-être, depuis le début de notre vie. Même si je pense que le débat peut continuer, je respecte les députés de chaque côté. Comme je suis le seul indépendant présent en ce moment, sauf pour mon collègue qui, sans doute, aura un mot à ajouter, je suis tout à fait prêt à accepter la motion de mon honorable ami.

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, je tiens à dire que nous, les députés ministériels, y avions déjà donné notre accord. En fait, nous avions encouragé une telle motion.

Nous devrions probablement suspendre la séance jusqu'à l'appel de la présidence; le timbre sonnera durant 15 minutes pour que les députés sachent bien que la Chambre est rappelée.

M. Gauthier: Nous sommes d'accord, monsieur le Président, mais nous voudrions savoir à peu près à quelle heure elle le sera. On m'a dit plus tôt aujourd'hui que ce serait à 22 heures. Pourrait-on confirmer que ce sera vers 22 heures?

M. Cooper: Monsieur le Président, je puis confirmer à la Chambre que nous avons l'intention de revenir vers 22 heures. J'espère que la Chambre me pardonnera cette imprécision. Il me faut une certaine latitude, étant donné que le Cabinet est en réunion. Mais nous comptons certes revenir vers 22 heures.

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre suspend donc ses travaux jusque vers 10 heures. La sonnerie se fera entendre pendant 15 minutes pour annoncer la reprise des travaux.

(La séance est suspendue à 20 h 13.)

[*Traduction*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 22 h 10.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le président, comme le savent les députés, des opérations militaires ont été engagées ce soir, comme on l'a annoncé plus tôt, vers 6 heures, heure normale de l'Est.

Le Président Bush m'a téléphoné avant le déclenchement des hostilités pour m'informer qu'il avait autorisé cette action. On nous informe que les participants comprenaient des forces des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Arablie Saoudite et du Koweït.

Ce conflit armé est la conséquence directe de l'entêtement de Saddam Hussein à poursuivre son occupation brutale et son annexion illégale du Koweït au mépris de l'opinion mondiale. Il a choisi de faire fi des nombreuses occasions qui lui ont été offertes de se retirer du Koweït. Il a eu 167 jours pour le faire depuis qu'il a envahi le Koweït le 2 août dernier, et 48 jours depuis que le Conseil de sécurité des Nations-Unies a adopté la résolution 678 le 29 novembre dernier.

Durant tout ce temps, sa réponse catégorique a été non. La résolution 678 prévoyait un répit en faveur de la paix, et à Saddam Hussein «une dernière chance» de se plier à la volonté de la communauté mondiale dûment exprimée par l'entremise des Nations-Unies. Il n'a pas saisi cette chance. On a donné à la diplomatie toutes les chances d'apporter une solution pacifique à ce conflit, mais l'intransigeance de Saddam Hussein a malheureusement fait avorter toute tentative en ce sens. En raison de cette même intransigeance et de son indifférence tout à fait extraordinaire devant les souffrances endurées par son propre peuple, surtout les enfants, il était devenu clair que les sanctions à elles seules ne suffiraient pas à le contraindre de se retirer du Koweït.

Il n'a pas manifesté la moindre intention de se conformer aux directives des Nations Unies. Le temps est malheureusement venu, par conséquent, de poser les gestes qui s'imposent pour préserver l'ordre mondial et garder à l'ONU toute son efficacité. La communauté mondiale se devait d'agir car ne pas le faire aurait miné la crédibilité des Nations Unies, aurait signifié qu'on fermait les yeux sur une agression flagrante et des violations du droit international, et aurait encouragé d'autres agresseurs en puissance à défier l'opinion mondiale dans la poursuite de leurs propres ambitions criminelles.

Si le Canada était resté à l'écart, nous aurions, ce faisant, trahi nos propres intérêts, abdiqué nos propres responsabilités et déshonoré nos traditions. Le Canada n'est pas resté les bras croisés pendant les deux grandes guerres et la guerre de Corée. Le Canada n'est pas resté inactif non plus dans les efforts difficiles entrepris en grande partie par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour trouver une fin pacifique à l'occupation irakienne du Koweït. Et le Canada ne reste pas et ne restera pas inactif dans les efforts d'application des résolutions de l'ONU.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Nous allons nous joindre à d'autres pays membres des Nations Unies afin de prendre les mesures nécessaires pour expulser Saddam Hussein du Koweït par la force. Présentement, nos CF-18 effectuent des patrouilles aériennes de combat dans le golfe Persique afin de protéger les navires et les militaires canadiens et alliés dans la région. Les navires canadiens sont présentement engagés, avec d'autres, dans des opérations vitales de soutien des forces navales de la coalition dans le golfe Persique.

Le Cabinet s'est réuni plus tôt ce soir et a donné au chef d'état-major de la défense, le général de Chastelain, l'autorité voulue pour faire effectuer des missions de balayage radar et d'escorte de bombardiers au-dessus du Koweït et de l'Irak si le besoin s'en fait sentir. Toutes les forces canadiennes dans le Golfe resteront néanmoins sous commandement canadien.

Monsieur le Président, comme tous les autres députés représentant toutes les autres formations à la Chambre des communes, je déplore vivement qu'il ait fallu en arriver là. C'est à regret que nous prenons les armes. La guerre est toujours une tragédie. Mais la pire tragédie, monsieur le Président, aurait été qu'on laisse commettre une agression criminelle sans réagir.

Je suis sûr que tous mes collègues de la Chambre se soucient au plus haut point de la sécurité des militaires canadiens en service dans le Golfe. Nos pensées se tournent vers les familles dont des proches sont présentement engagés dans les activités militaires menées dans le golfe Persique. Ces hommes et ces femmes de courage affrontent d'énormes dangers pour défendre les valeurs et les intérêts de leur pays. Ils méritent tous notre gratitu-

de, notre respect et ce soir, de façon tout à fait spéciale, nos prières.

Le temps est venu pour tous les Canadiens de mettre de côté leurs différences et de se rallier à leur appui. Mes collègues de la Chambre voudront sans doute exprimer avec moi et tous nos concitoyens l'espoir le plus profond que cette guerre sera brève et que nous allons tous célébrer bientôt le retour au pays de nos valeureux compatriotes qui défendent actuellement la liberté et la cause d'une paix durable à travers le monde.

Des voix: Bravo! Bravo!

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je prends la parole ce soir, le coeur rempli d'inquiétude. Je m'inquiète comme tous les Canadiens, comme les mères et les pères ainsi que les hommes et les femmes qui nous représentent dans le golfe Persique. J'avais expéré que nous n'en arriverions pas là.

[*Français*]

Ce soir, monsieur le Président, le Canada est entré en guerre. L'opération «tempête du désert» a été déclenchée. Ce soir, le Canada tout entier suit avec anxiété le déroulement des événements au Moyen-Orient. Les Canadiens et les Canadiennes ont les yeux rivés sur leur téléviseur dans l'espoir que leurs familles et leurs amis seront épargnés par les missiles.

[*Traduction*]

Je suis chef de l'opposition et chef du Parti libéral, mais je suis aussi père et grand-père et, comme les millions de Canadiens rassemblés autour de leurs appareils de télévision et de radio, j'essaie moi aussi de faire face à cette réalité. Aujourd'hui, la diplomatie et les négociations ont cédé la place aux balles et aux bombes, et cela m'attriste. Mais, comme le premier ministre l'a dit, j'espère que la situation se redressera très rapidement. Comme tous les Canadiens qui suivent la crise le savent, le Parti libéral a exhorté le gouvernement à ne pas faire la guerre et à donner aux sanctions le temps d'agir avant de mettre en danger les vies de milliers de soldats canadiens.

[*Français*]

Malheureusement, la diplomatie et les négociations ont fait place aux armes et j'en suis, monsieur le Président, profondément navré. Le Parti libéral s'est toujours opposé à la guerre à ce moment. Personne n'aime la guerre, personne ne veut aller à la guerre. Tout ce que nous pouvons espérer, maintenant, c'est que l'Irak retire ses troupes du Koweït et qu'il y aura le moins de victimes possible. La guerre ne doit pas s'éterniser.

Au nom des familles et des proches de nos militaires canadiens, ces hommes et ces femmes qui accomplissent leur devoir avec courage, avec une vaillance sans mesure, nous ne pouvons qu'espérer que cette guerre sera brève. Le prix de la guerre est inestimable.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, nous regrettons de ne pas avoir été écoutés quand nous avons demandé au gouvernement de continuer de chercher une solution pacifique, mais d'un autre côté, nous appuyons les efforts des Canadiens et Canadiennes qui sont dans le golfe Persique. Nous sommes en guerre, monsieur le Président, mais nous devons nous assurer que le Canada ne renoncera pas à rechercher la paix, comme il l'a toujours fait. Nous espérons que cette guerre sera courte et qu'on fera le maximum pour mettre fin rapidement aux hostilités avant qu'elles ne fassent perdre la vie à beaucoup d'hommes et de femmes. Nous souhaitons que cette opération soit un succès. Nous pensons qu'elle n'était pas nécessaire. Espérons ensemble qu'elle sera courte et que les vaillants Canadiens qui sont là-bas reviendront sains et saufs dans leurs familles, comme le premier ministre l'a dit. Prions pour qu'il en soit ainsi.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Chrétien: Je voudrais prier le premier ministre et le Cabinet de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la paix soit rétablie dans les plus brefs délais au Moyen-Orient. Comme nous l'avons dit, le début d'une guerre est facile à faire, trouver la paix, c'est parfois très difficile. Nous espérons tous que nous pourrons la trouver dans les plus brefs délais, parce que nous croyions sincèrement, il y a quelques mois, que nous avions établi un nouvel ordre dans le monde.

• (2230)

Maintenant que la guerre froide était terminée, nous croyions qu'il était possible de trouver des solutions pacifiques aux problèmes qui confrontent le monde et c'est avec beaucoup de regrets que nous constatons que la guerre ait débuté aussi rapidement, une vraie guerre, après la fin de la guerre froide.

Mais nous sommes tous des Canadiens, nous avons nos frères et nos soeurs à la guerre et nous devons les appuyer. C'est pourquoi je prends la parole ce soir pour dire que c'est le devoir de tous les Canadiens d'être unis dans une circonstance comme celle-là.

[*Traduction*]

Les Canadiens ne sont pas tous du même avis. J'ai dit que cette solution n'était pas la bonne, mais nous sommes en guerre et nous devons être unis parce que des Canadiens se battent actuellement. J'espère qu'il n'y aura aucune victime parmi eux. Nous devons les appuyer.

Ils appliquent une solution différente de celle que nous aurions choisie, mais ils luttent pour la paix. Nous espérons que leur opération sera un succès total et qu'elle se terminera très rapidement.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, nous pensons d'abord ce soir, comme le font sûrement tous les Canadiens, aux hommes et aux femmes qui se trouvent au Moyen-Orient et à leurs familles.

Quelle que soit l'opinion que nous ayons à cet égard, c'est sûrement une grande tragédie pour le Canada et pour ces gens-là. Cela ne diminue en rien le fait qu'ils se trouvent là, que la guerre est devenue une réalité et que nos pensées et nos prières les accompagnent.

[*Français*]

Mon parti et moi sommes très fiers du travail accompli par les Canadiens et Canadiennes qui sont au Moyen-Orient pour imposer des sanctions contre Saddam Hussein et l'Iraq. C'est à ceux-là et celles-là que nous pensons ce soir d'abord et nous pensons à toutes ces familles.

Mais maintenant, il y a une guerre. La guerre, ce n'est pas un succès, c'est l'échec total des politiciens. Le monde est devenu fou mais nous ne devons pas participer à la folie de Saddam Hussein. On ne répond pas à la folie par la folie.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Monsieur le président, nous sommes d'accord qu'il faut arrêter Saddam Hussein, c'est certain. La question est de savoir comment l'arrêter et non s'il faut l'arrêter. Le nouvel ordre mondial que nous pensions pouvoir enfin vivre risque de nous mener directement dans une guerre tragique. C'est le premier test depuis la dernière guerre mondiale et nous avons lamentablement échoué.

[*Traduction*]

Quand je dis «nous», je ne veux pas parler seulement des députés à la Chambre ni d'un leader mondial en particulier, mais de la communauté mondiale. Je pense que nous pouvons tous reconnaître qu'il s'agit d'un échec.

On a dit que parfois la vérité est la première victime de la guerre. Je dois le dire en toute honnêteté, et d'autres partagent peut-être ce sentiment.

Ceux d'entre nous qui se sentent trahis avaient espéré qu'on donnerait aux sanctions économiques la chance de faire leur effet, que tous les dirigeants mondiaux prendraient de véritables engagements en ce sens, qu'on déploierait tous les efforts diplomatiques voulus et que la guerre ne serait considérée que comme un recours de dernière instance, lorsque toutes les autres solutions auraient été épuisées.

Je l'ai déclaré dans le cadre d'autres débats, monsieur le Président, et je ne vais donc pas le répéter ici, mais nous ne croyons pas, en tant que parti, qu'on a déployé tous les efforts nécessaires avant de prendre cette mesure. Cependant, que nous le voulions ou non, nous sommes en guerre.

Aujourd'hui, en fait, notre parti a appuyé à l'unanimité un amendement tendant à préciser que nous ne devrions pas participer à une offensive contre l'Irak, et nous maintenons cette position.

Je crois toujours que plutôt que d'affirmer simplement que les Canadiens devraient se retirer, nous devrions voir quel rôle nous pouvons jouer—un rôle qui nous permettrait de ne pas participer directement au conflit, mais d'apporter quand même une contribution importante. Le Canada est une nation compatissante. Nous devrions donc prendre des mesures humanitaires et faire tout en notre pouvoir pour rétablir à la paix.

Il ne s'agit pas d'abdiquer nos responsabilités. Il est plutôt question de les assumer de la façon la plus utile possible, dans le but de parvenir à la paix.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: À l'instar du premier ministre et du chef de l'opposition, je tiens à dire que nous appuyons nos troupes dans la région. Bien entendu, nous sommes de tout coeur avec nos militaires. Nous avons manifestement le sentiment qu'ils sont en danger et nous voulons ce qu'il y a de mieux pour eux, c'est-à-dire qu'ils rentrent chez eux.

Nous espérons que les prévisions qui ont été faites au sujet d'une guerre longue, ne se réaliseront pas. Nous serions très heureux d'être dans l'erreur à ce sujet.

La question est de savoir de quelle façon nous pouvons le mieux appuyer nos troupes? Je dois dire, monsieur le Président, que selon moi et selon mon parti, nous appuyons nos troupes en nous assurant qu'elles sont employées à des missions qui montrent véritablement que le Canada, en tant que nation compatissante, est prête à participer, non pas sur le théatre des opérations de guerre, mais seulement dans un rôle humanitaire à l'égard des civils et des militaires.

Il ne s'agit pas d'une non-participation, pas plus que le fait de participer aux sanctions économiques était une non-participation. Nous savons bien que ce point de vue ne l'emportera pas, mais je veux qu'on sache que c'est le nôtre.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Je voudrais parler directement à ces hommes et à ces femmes, à ces jeunes dont la vie est

directement touchée dans tout le pays. Je peux dire à ces jeunes qui ont fait valoir leur inquiétude de la guerre et de l'entrée du Canada dans la guerre, que leurs vues n'ont pas été battues en brèche ce soir. Je suis sûr que tout le monde ici travaillera à ramener la paix aussi rapidement que possible, mais je dis à ces jeunes qu'ils doivent continuer à exprimer leur opinion, comme tous les autres Canadiens, pour donner aux politiciens l'orientation dont ils ont également besoin pour défendre les intérêts du Canada.

Je dis à ces groupes et à ces particuliers que nous sommes avec eux. Le Nouveau Parti démocratique continuera à parler contre la folie de la guerre.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, les choix ont été faits. Ce ne sont pas les nôtres. Nous devrons tous vivre avec les résultats de nos choix. Chacun d'entre nous a pris la position qu'il jugeait responsable. Nous n'accusons pas ceux qui ne sont pas d'accord avec nous et nous refusons de nous engager dans un débat pour savoir qui a fait preuve du plus haut degré de moralité.

• (2240)

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Nous sommes en désaccord avec la position du gouvernement, non pas avec les Forces canadiennes. L'histoire nous jugera, mais je peux assurer les Canadiens et la Chambre que nous restons fermement attachés à un nouvel ordre mondial, un véritable nouvel ordre mondial, et à une nouvelle vision du monde qui exclut la guerre: donc un monde de paix.

À la veille de la guerre, cela peut sembler naïf. Cela ne signifie absolument pas que le Canada se soustrait à ses responsabilités, mais que le Canada et le Nouveau Parti démocratique travailleront pour la paix internationale et que nous prenons nos responsabilités au sérieux. Nous n'abondonnerons pas les Canadiens et les Canadiennes qui sont au Moyen-Orient. Nous n'embarquerons pas dans des débats à seule fin de déterminer qui a raison, mais nous chercherons à réaliser notre vision d'un nouvel ordre mondial et à trouver une nouvelle façon de faire les choses. Nous y sommes engagés. Nous maintiendrons notre engagement.

En terminant, je veux simplement dire que je crois que, ce soir, tous les Canadiens sont conscients des difficultés auxquelles font face ceux qui doivent prendre des décisions et, surtout, ceux qui doivent assumer la responsabilité de nos décisions. Nous sommes de tout coeur avec eux et avec leurs familles. Nous aussi, nous travaillerons de concert avec le gouvernement, l'opposition, tous les pays et tous les groupes pour trouver le moyen d'instaurer la paix le plus rapidement possible.

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, j'avais commencé mes remarques juste avant que la séance ne soit suspendue et je suppose que nous continuons maintenant le débat. Avec vos conseils, monsieur le Président. . .

M. le Président: Le député d'Ottawa—Vanier a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je m'excuse auprès de la Chambre, mais je dois dire que la plupart d'entre nous croient que nous vivons actuellement un moment d'une importance capitale pour le monde et pour les Canadiens.

Nous ne voulons pas à ce moment-ci nous engager dans un débat à caractère sectaire sur la motion à l'étude. La situation est très grave, et nous voulons avoir le temps de réfléchir et de nous mettre au courant des faits. Nous pourrions ensuite revenir à la Chambre demain pour débattre cette très importante question.

Nous vivons un moment d'une importance capitale, et je demanderais au gouvernement d'accepter que la Chambre s'ajourne pour que nous ayons la chance de faire le point sur la situation.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je comprends les sentiments du député d'Ottawa—Vanier, mais j'aimerais avoir l'occasion aussi ce soir de prendre la parole suite aux discours du premier ministre, du chef de l'opposition ainsi que du chef du Nouveau parti démocratique pour dire que nous, qu'on le veuille ou non, ce soir, monsieur le Président, nous sommes tous en guerre et, peu importe les affiliations politiques, nous, en ce moment même, monsieur le Président, nos différences et nos nuances sont théoriques et nos alternatives sont hypothétiques.

Monsieur le Président, je crois que nous espérons tous, en ce moment de grande tristesse, que les hostilités seront les plus courtes possible. Nous espérons tous que nos fils et nos filles pourront, avec les civils de l'Iraq, éviter le plus de mortalité. Nous espérons que cette guerre ne sera pas une de revanche, mais plutôt pour la prépondérance du droit international, et ce soir nos prières sont avec tous ceux et celles qui sont impliqués dans cette triste tragédie.

[*Traduction*]

M. le Président: Avant tout autre rappel au Règlement, je veux écouter le leader du gouvernement et je rappelle aux députés que nous devons nous conformer au Règlement.

Il s'agit d'une journée extraordinaire, et les députés voudront sans doute étudier la situation comme bon leur semblera. Cela dit, je m'occupe maintenant d'une suggestion faite par le député d'Ottawa—Vanier. Le leader du gouvernement à la Chambre souhaite prendre la parole.

M. Andre: Monsieur le Président, il va de soi que les circonstances ont changé sensiblement ce soir, c'est le moins qu'on puisse dire. Les règles que nous avions adoptées, les ordres spéciaux et tout cela pourraient fort bien nous avoir incités à reconsidérer notre façon de procéder. Ce ne sont pas seulement les grands partis mais aussi les indépendants qui souhaitent prendre la parole. Par conséquent, je vais proposer au leader de l'opposition à la Chambre ainsi qu'au chef du Nouveau Parti démocratique et aux autres députés que nous poursuivions le débat et que, pendant que le premier député prendra la parole, nous tenions une discussion entre nous afin d'en arriver à une entente.

M. le Président: J'aimerais, compte tenu de ce qui se passe aujourd'hui, que les députés donnent la chance au leader du gouvernement à la Chambre de terminer sa réponse.

M. Andre: Monsieur le Président, je propose cette façon de procéder en tenant compte non seulement des partis officiels mais aussi des députés indépendants. Il va de soi que si vous mettiez la question aux voix et que celle-ci faisait l'unanimité, il n'y aurait pas d'opposition.

M. Riis: Monsieur le Président, au nom du Nouveau Parti démocratique, je crois pouvoir dire qu'il serait non seulement inopportun mais presque bizarre de poursuivre maintenant le débat. Je propose donc qu'on sollicite le consentement unanime de la Chambre pour clore ici le débat. Les leaders parlementaires pourront se réunir tôt, demain matin, afin de décider du programme de la prochaine séance, mais j'estime, monsieur le Président, qu'il serait absolument inopportun de poursuivre aujourd'hui le débat.

M. Kindy: Monsieur le Président, j'approuve la proposition du leader parlementaire du Parti libéral.

M. le Président: Il semble y avoir consensus. Je remarque que d'autres députés approuvent de la tête. Il en est donc ainsi ordonné.

Par conséquent la Chambre s'ajourne à 11 heures, demain matin.

(La séance est levée à 22 h 47.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 17 janvier 1991

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-vebaux d'aujourd'hui.*]

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

DEMANDE D'INFORMATION

M. le Président: Déclarations de ministres.

M. Nelson Riis (Kamloops): Monsieur le Président, comme aucun ministre ne semble se lever, je pourrais peut-être demander au leader du gouvernement à la Chambre de clarifier une question: le gouvernement a-t-il l'intention de garder la Chambre et la population du Canada informée des événements du golfe Persique en permettant au ministre de la Défense nationale de faire des déclarations aux jours cruciaux?

Il me semble que ce serait une façon appropriée et que ce serait peut-être la manière la plus simple de tenir les Canadiens au courant de ce qui se passe.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): De fait, monsieur le Président, je pense que le ministre de la Défense nationale a présenté un exposé de la situation aux deux partis, ce matin.

J'ai l'intention d'en discuter avec le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique ainsi qu'avec celui de l'opposition, afin de trouver un moyen qui permettrait de tenir une réunion d'information quotidienne avec des représentants choisis, ainsi que d'envisager un processus par lequel tous les députés pourraient être informés quotidiennement des événements survenus au Moyen-Orient. Il serait peut-être plus approprié de tenir ces discussions en privé au cours de la matinée pour parvenir à un accord satisfaisant tous les partis.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, il y a une disposition dans le Règlement qui prévoit qu'à chaque jour un ministre peut faire une déclaration à la Chambre. Je penserais que le gouvernement serait disposé, étant donné que la situation est sérieuse, à venir donner, non seulement à la Chambre et à tous les députés mais également au peuple canadien, un résumé de la situation. Je ne comprends pas pourquoi il faut s'asseoir ou négocier quelque arrangement autre que celui-là.

Cela dit, monsieur le Président, il est vrai que le caucus libéral, ce matin, a reçu l'offre d'un *briefing* d'information sur la situation de la part du ministre de la Défense nationale, à 11 h 30. Je croyais que c'était possible pour tous les députés de mon caucus d'être là. C'est impossible, monsieur le Président, d'être là aujourd'hui, vous voyez, on est ici. Alors, est-ce que je pourrais demander au ministre de nous assurer qu'il y aura à tous les jours une déclaration de ministre sur la situation pertinente, importante, qui est extrêmement importante pour nous?

[*Traduction*]

M. Riis: Lorsque nous décidions du meilleur moyen de tenir au courant non seulement tous les députés, comme l'a dit le leader du gouvernement à la Chambre, mais aussi tous les Canadiens, on a proposé que cela se fasse dans le cadre des déclarations de ministres. Peut-être existe-t-il d'autres moyens de tenir les Canadiens au courant des événements.

Étant donné l'extrême tension qui existe, aussi bien à la Chambre qu'ailleurs, et puisque des réunions d'information sont prévues plus tard ce matin à une heure où la Chambre siège encore—nous nous en étonnons, mais nous sommes prêts à l'accepter—le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous dire si la Chambre va

continuer de siéger? Nous tenons à ce qu'il nous donne l'assurance que le gouvernement ne va ni présenter de motion dilatoire ni intervenir pour entraver le cours normal des travaux, lorsque le caucus libéral et le caucus néo-démocrate assisteront à une séance d'information avec un représentant du ministère de la Défense.

M. Andre: Monsieur le Président, je ne trouve rien à redire à cela. Vous avez ma parole. En fait, si la Chambre poursuit ses travaux ce matin, c'est seulement afin que les députés de tous les partis, sans oublier les députés indépendants, puissent faire consigner leur point de vue au compte rendu. Le gouvernement n'a ni l'intention de présenter de motion dilatoire, ni de profiter de ce que les représentants des partis d'opposition sont peu nombreux du fait que leurs membres participent à des séances d'information.

• (1110)

M. Riis: Apparemment, monsieur le Président, le débat va se poursuivre à la Chambre avant que le ministère de la Défense nationale ne renseigne les partis d'opposition. Jusqu'à ce que nous soyons mieux renseignés, ne vaudrait-il pas mieux suspendre la séance pendant environ deux heures, de façon que. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: Pour que les députés puissent débattre de cette crise intelligemment, mieux vaudrait selon moi qu'ils soient mieux renseignés. Je comprends que le ministre de la Défense nationale et le premier ministre lui-même ont vraisemblablement eu l'occasion de renseigner les députés ministériels. Nous n'avons pas eu cette chance. Je souhaite simplement faire comprendre à mes honorables vis-à-vis que la situation est très grave.

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: Je me sens un peu vexé devant l'hilarité que soulève cette proposition, monsieur le Président. Je propose sérieusement à mon collègue, le leader du gouvernement à la Chambre, d'envisager de suspendre cette séance pendant seulement deux heures—mon Dieu, ce qui va être discuté pendant les deux prochaines heures ne sera pas nécessairement de la plus haute importance, je pense—pour que l'opposition puisse être mise au courant. Je propose ensuite d'entamer le débat immédiatement après la période des questions.

M. Andre: Monsieur le Président, comme le député le sait puisque nous en avons discuté en privé, je voudrais profiter de ce temps-là pour donner la possibilité aux députés, les députés indépendants aussi bien que ceux de notre côté, d'exprimer leur opinion. Vous avez mon assurance, je le répète encore une fois, monsieur le Président, que personne de ce côté-ci de la Chambre n'essaiera de profiter du petit nombres de députés en face en présentant des motions dilatoires pendant cette période. Je m'y engage.

Nous pouvons poursuivre, je pense, et donner cette période aux députés qui souhaitent exprimer leur opinion. Je propose que nous procédions de cette manière.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je viens d'entendre à la volée que des séances d'information ont été offertes par le ministère de la Défense nationale à deux caucus. Dois-je comprendre que c'était disponible pour tous les députés? Je ne peux comprendre qu'à l'heure qu'il est—et il est présentement 11 h 10—alors que cela a été offert pour 11 h 30, aucun d'entre nous ne soit au courant.

Monsieur le Président, il y a une réalité en cette Chambre qui dépasse la partisanerie. On devrait réaliser qu'il y a un certain nombre de députés indépendants ici maintenant et si on veut avoir la collaboration et la bonne entente dans ce forum particulièrement fidèle aux traditions en temps de crise et en temps de guerre, j'espère que le gouvernement pourra montrer un peu plus de sensibilité et un peu plus de coopération.

[*Traduction*]

M. Andre: Monsieur le Président, je vais m'entretenir avec le député et avec le ministre de la Défense nationale au sujet de séances d'information pour tous les députés. Ce n'était pas notre intention. Nous voulions les tenir au courant des événements, mais pas nécessairement à la Chambre où le système de débat contradictoire se prête mal à ce genre de choses. C'est pour cette raison que cette institution n'est pas le meilleur endroit où tenir ces réunions. Voilà ce que nous avions l'intention de faire, rien de plus.

Je consulterai le député, certain que des dispositions pourront être prises pour que lui et d'autres députés indépendants qui s'intéressent à la question obtiennent les mêmes renseignements que ceux qui seront transmis aux autres caucus.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, je m'excuse de persister, mais le message que nous transmettons est clair: tous les députés de cette Chambre devraient avoir droit à l'information. Je suis tout à fait d'accord avec le député de Shefford que pour ce faire, on peut utiliser la disposition du Règlement qui permet à un ministre de venir faire une déclaration.

Nous avons demandé ce matin—cela n'a pas été offert—nous avons demandé ce matin, dis-je, qu'une séance d'information soit tenue avec une personne en autorité au gouvernement afin que nous puissions être informés, comme le gouvernement, comme les membres du gouvernement l'ont été en caucus. Eux ont l'information que nous n'avons pas, monsieur le Président. Il est injuste d'avoir un débat alors que quelqu'un détient de l'information et que l'autre n'en a pas.

Tout ce qu'on a demandé, c'est de suspendre la séance jusqu'à 14 heures afin de permettre aux députés libéraux, néo-démocrates, indépendants et autres, d'obtenir l'information disponible. Ce n'est pas beaucoup demander, monsieur le Président, mais on nous le refuse.

[*Traduction*]

M. Andre: Hier soir, monsieur le Président, j'ai proposé de tenir ces discussions entre nous avant la suspension de la séance. Ce ne fut pas le cas parce que l'opposition a demandé que la séance soit suspendue.

Comme la Chambre a repris ses délibérations ce matin, monsieur le Président, je suggère que nous poursuivions le débat. Nous pouvons avoir le genre de discussions dont j'ai parlé hier soir avec les leaders de l'opposition à la Chambre et avec n'importe qui d'autre.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je sais que le député de Burnaby—Kingsway demande la parole. Après mon intervention, il ne sera peut-être plus nécessaire que d'autres députés se lancent dans ce débat. Je demande l'attention des députés.

Voici la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui: avec le consentement de tous les partis obtenu hier soir, nous avons ajourné jusqu'à 11 heures aujourd'hui. Conformément au Règlement de la Chambre, nous procédons actuellement aux affaires courantes. Il se peut que les discussions que nous venons d'avoir se révèlent utiles, mais ce n'est certes pas la façon habituelle de procéder pendant la période des affaires courantes.

Je me dois de respecter le Règlement, comme nous tous d'ailleurs, et faute de consentement unanime ou d'un accord quelconque, j'ai l'obligation de poursuivre l'étude des affaires courantes jusqu'à ce qu'elle soit terminée. J'aimerais que tout le monde comprenne bien que, si les partis ne s'entendent pas pour procéder différemment, nous passerons ensuite aux initiatives ministérielles, et le député de Kitchener aura la parole. Voilà la procédure que nous devons suivre.

Puisqu'il semble que les députés ne peuvent s'entendre sur l'ordre des travaux à adopter au cas où les affaires courantes ou d'autres articles de l'ordre du jour seraient modifiés, je demanderais la collaboration des députés afin de pouvoir poursuivre l'étude des affaires courantes.

Les députés voudront peut-être avoir des entretiens. Il se peut fort bien que le député de Burnaby—Kingsway veuille réclamer peut-être la tenue de ce genre de discussions, mais je dois signaler qu'il va falloir limiter la discussion qui est en train de dégénérer un débat et qui déborde largement le cadre d'un rappel au Règlement. Le député peut intervenir brièvement.

M. Robinson: Monsieur le Président, je serai bref.

Je voulais soulever un point très important qui ressort clairement de la discussion que nous venons d'avoir au sujet du droit des députés d'être tenus informés de façon très sérieuse au sujet de cette guerre qui est très, très grave.

M. le Président: Le député soulève un point avec lequel tous les députés sont probablement d'accord. Cependant, comme je l'ai dit, si je laisse parler un député, je devrai laisser parler d'autres députés également.

Je crois qu'il convient maintenant de demander à la Chambre de collaborer pour que nous puissions terminer les affaires courantes. Les députés peuvent discuter de cette question entre eux. Je ne suis pas certain qu'il soit utile, à ce moment-ci, d'entreprendre des négociations à la Chambre, du moins pas au cours des prochaines minutes.

J'ai l'intention de passer maintenant à la présentation de rapports de délégations interparlementaires.

LE COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Robinson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet des comités. Je serai très bref.

Je viens d'apprendre qu'il est fort possible que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Défense nationale ne respectent pas l'engagement qu'ils avaient pris de témoigner devant le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur. Les Canadiens et les députés ont certainement le droit, monsieur le Président, d'être informés par. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le président du comité a demandé la parole pour répondre; cela réglera peut-être toute cette question.

L'hon. John Bosley (Don Valley-Ouest): Monsieur le Président, je ne puis pas laisser passer cette affirmation.

À titre de président du comité, j'ai demandé aux porte-parole de l'opposition s'ils souhaitaient que la réunion de cet après-midi ait lieu, et ils ont répondu que oui. Je les ai informés, ce qui me semble parfaitement normal, que les ministres m'avaient prévenu que, compte tenu des circonstances, ils seraient peut-être retenus ailleurs.

D'après ce qui s'est dit hier soir à la Chambre, je suppose que, si les ministres nous préviennent que, dans les circonstances de cette crise terrible, ils auront d'autres obligations à un moment donné, nous saurons nous montrer compréhensifs.

M. le Président: Les députés admettront que la présidence ne peut intervenir, en tout cas pas pour l'instant.

* * *

• (1120)

PÉTITIONS

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, c'est un grand honneur pour moi de présenter une pétition signalant que la plupart des pays qui forment la coalition de l'ONU ne se sont engagés dans aucune offensive contre l'Irak ou contre les forces irakiennes présentes au Koweït.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'employer tous les moyens possibles pour encourager le gouvernement à retirer les Forces canadiennes de toute intervention offensive!

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui présenter une pétition signée par un grand nombre de personnes qui ont participé à une manifestation pour la paix à Powell River pendant le week-end.

Les pétitionnaires demandent que les Forces canadiennes s'abstiennent de participer à la guerre en Irak. Ils soulignent que le premier ministre, en engageant nos forces armées de la sorte, va à l'encontre des vues de 88 p. 100 des Canadiens. La majorité des Canadiens ne veulent pas que nous intervenions. Le gouvernement devrait se conformer à leurs voeux et retirer nos troupes du théâtre des hostilités.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition signée par plusieurs centaines de personnes qui représentent, j'en suis sûr, les millions de Canadiens consternés par l'action à laquelle nous participons actuellement.

Les pétitionnaires demandent que le Canada continue de faire appel à ses forces pour appliquer les sanctions décrétées par l'ONU, qu'il déclare son engagement absolu à favoriser une solution pacifique du conflit au Moyen-Orient, et qu'il s'oppose à toute action militaire contre le Koweït.

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Ross Belsher (Fraser Valley—Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter, au nom de résidents de Fraser Valley, une pétition qui demande au Parlement de donner suite aux conclusions de l'étude sur les salaires et de mettre fin à la discrimination salariale qui existe dans la fonction publique fédérale.

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, je présente une pétition provenant d'un certain nombre de Canadiens qui formulent une longue liste de suggestions mais qui demandent essentiellement au Parlement de déclarer son engagement absolu à favoriser une solution pacifique au conflit du Moyen-Orient.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, j'ai encore une fois l'honneur de prendre la parole en vertu de l'article 36 du Règlement de la Chambre pour présenter une pétition provenant de résidents de la circonscription de Kent.

Dans un effort ultime, les pétitionnaires demandent humblement au gouvernement de renoncer à l'ignoble taxe sur les produits et services.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions n^{os} 282 et 431.

[*Texte*]

LA RENCONTRE À TORONTO PORTANT SUR LES RELATIONS RACIALES

Question nº 282—**Mme Maheu:**

Le cabinet du ministre d'État au Multiculturalisme et à la Citoyenneté a-t-il organisé une rencontre portant sur les relations raciales le 31 mars 1990, à Toronto et, dans l'affirmative, *a*) qui a été invité à cette rencontre, *b*) qui a lancé les invitations, *c*) quels invités ont fait l'objet d'une nomination ministérielle par décret sous l'autorité du gouvernement depuis le 1er avril 1985 et, dans chaque cas, en quoi consistaient ces nominations, *d*) y avait-il des représentants du cabinet du ministre ou du Ministère à cette rencontre et, dans l'affirmative, de qui s'agissait-il, *e*) qui a demandé la tenue de cette rencontre, *f*) quels en ont été (i) l'objet, (ii) les objectifs, (iii) le sujet, (iv) l'ordre du jour, (v) les résultats, g) quel en a été le coût, y compris (i) les frais de déplacement, (ii) les frais de séjour, (iii) la rémunération du personnel exonéré, (iv) la rémunération des fonctionnaires, h) doit-il y avoir un suivi à cette rencontre et, dans l'affirmative, (i) en quoi consiste-t-il, (ii) quels en sont les objectifs, (iii) les coûts prévus?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Oui, le cabinet du ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté) a organisé, à Toronto, le 31 mars 1990, une rencontre portant sur les relations raciales.

a) Personnes invitées à la réunion du groupe-témoin:

Aziz Khaki
Yvonne Blackwood
Karen Mock
Fo Niemi
Kamala-Jean Gopie
Suzanne Birks
Alai Coker
Valmond Romilly
Benjamin Teitelbaum
Isobel Grayston
Alain Jean-Bart

b) Le président du groupe-témoin, Ralph Agard.

c) Ralph Agard, ancien membre du Comité consultatif sur l'emploi des membres de minorités visibles

Aziz Khaki, membre du Comité consultatif sur l'emploi des membres de minorités visibles

Karen Mock, présidente du Comité consultatif canadien du multiculturalisme

Valmond Romilly, membre du Comité consultatif canadien du multiculturalisme

d) Dennison Moore—chef de cabinet—Secrétaire d'État et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)

John Dennison—principal conseiller en relations interraciales auprès du ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)

Affaires courantes

Ajit Mehat—directeur, Relations interraciales, Multiculturalisme et Citoyenneté Canada

e) Les participants du groupe-témoin.

f) (i), (ii) et (iii)

Discussion du rapport portant sur l'étude de faisabilité pour l'établissement d'un réseau voué aux relations interraciales.

(iv) Table ronde de discussion du rapport

(v) Nécessité de poursuivre de plus amples discussions et de mettre au point le concept d'un réseau voué aux relations interraciales.

g) 4 601,42 $

h) Oui

(i) Plus amples consultations auprès des groupes intéressés

(ii) Étudier les constatations du groupe-témoin afin de déterminer s'il y a lieu d'établir un réseau voué aux relations interraciales.

(iii) Sans objet.

L'ENTRAIDE UNIVERSITAIRE MONDIALE DU CANADA

Question nº 431—**M. Harvard:**

Le gouvernement compte-t-il assumer les obligations financières de l'Entraide universitaire mondiale du Canada comme, par exemple, *a*) le coût de rapatriement des bénévoles canadiens, *b*) le versement des primes annuelles?

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Le gouvernement n'assume pas les dettes de l'EUMC. Le séquestre administre tout l'actif et le passif de l'Entraide. Pour sa part, l'ACDI s'est engagée à poursuivre les activités réalisées dans le cadre des projets et des programmes qu'elle finance et dont elle avait confié l'administration à l'EUMC. Quant aux ressortissants canadiens participant au programme de volontaires de l'EUMC, l'entente qu'ils avaient prise avec l'EUMC sera respectée, notamment en ce qui concerne le retour au Canada à la fin de leur affectation et les autres paiements prévus.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si la question nº 404 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que la question nº 404 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LE FINANCEMENT CONSENTI PAR LE GOUVERNEMENT

Question nº 404—**M. Wappel:**

Depuis le 11 novembre 1988, le gouvernement a-t-il accordé une aide financière à *a*) la *Planned Parenthood Federation of Canada*, *b*) Serena Canada et, dans l'affirmative, (i) quand, (ii) à combien s'élevait-elle, (iii) était-elle ponctuelle ou régulière, (iv) dans quel but l'a-t-il accordée, (v) l'a-t-il versée sous forme de subvention ou de prêt (assorti de toutes les conditions nécessaires), (vi) à quel système de surveillance était-elle assujettie?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

L'APPUI AUX NATIONS UNIES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 16 janvier, de la motion de M. Clark (Yellowhead):

Que la Chambre réaffirme son appui aux Nations Unies pour mettre fin à l'agression du Koweït par l'Irak.

et de la motion de M^me^ Collins:

Que cette question soit maintenant mise aux voix.

L'hon. Walter McLean (Waterloo): Monsieur le Président, chers collègues et concitoyens, prendre part au débat dans une situation comme celle-ci incite évidemment à considérer non seulement le présent, cette ère des communications instantanées, mais aussi le passé et l'avenir. Au cours de la période qui m'est accordée, je voudrais passer en revue les cinq derniers automnes où j'ai été membre de la délégation canadienne à l'Assemblée générale des Nations Unies, à New York.

Pendant ces cinq années, j'ai été témoin de changements radicaux, qui se sont traduits par le passage graduel de l'opiniâtreté de la guerre froide à un dégel des relations tel qu'au cours des deux dernières années, des résolutions sur l'ordre mondial et la paix dans le monde ont été proposées par l'Union soviétique et les États-Unis.

Bon nombre de députés à la Chambre, qui travaillent pour la paix partout au Canada, ont rêvé de l'avènement un jour d'une nouvelle ONU. Ce rêve est devenu réalité. Nous avons commencé à constater que les Nations Unies pouvaient devenir le théâtre de la résolution des conflits. Soudainement, cela nous est apparu comme une réalité.

En effet, ce changement au sein des Nations Unies s'est produit subitement, pratiquement en quelques jours. Dans son livre *La troisième vague*, Alvin Toffler nous avertissait, il y a une dizaine d'années, que nous aurions besoin de nouvelles institutions et de nouveaux processus à l'approche de la décennie 90. Selon lui, au troisième millénaire, notre société aurait besoin de nouveaux mécanismes, d'une nouvelle vague qui nous pousserait à aller de l'avant.

Comme d'autres députés, j'ai reçu à mon bureau de circonscription, à Waterloo, des appels, des lettres et la visite d'écoliers et d'étudiants venant de toute la région environnante et de partout au Canada. Nos jeunes gens—surtout ceux âgés de 13 à 20 ans—manisfestent une grande inquiétude face à ces questions. Essentiellement, leur message était le suivant: ils sont déçus et contrariés parce qu'on a toujours recours aux vieilles méthodes pour régler les conflits internationaux: la guerre et la violence. À l'université de Waterloo, dans ma circonscription, des Mennonites dirigent au collège Conrad Grebel un centre des études pour la paix où l'on cherche à élaborer des modèles qui nous permettraient de progresser.

Quelles sont les leçons à tirer pendant que nous prions pour que ce conflit soit bref et que reprennent, après une période de rétablissement, les efforts visant à créer un monde interdépendant.

De toute évidence, si les mécanismes nécessaires avaient existé, ce serait en tant que bérets bleus et sous la bannière de l'ONU que nos militaires canadiens serviraient aujourd'hui. Or, le comité militaire des Nations Unies n'a pas été rétabli. Il est tout rouillé après 40 années de conflit Est-Ouest, et les mécanismes ne sont tout simplement pas en oeuvre.

En fait, les forces armées déployées dans le golfe, quoique dirigées par les Américains, sont sous mandat onusien. Il n'existait aucun moyen d'assurer le suivi, et l'ONU proprement dite n'est pas en mesure de former une force. Par conséquent, on ne s'est jamais vraiment attendu à ce que l'ONU soit à même de riposter à l'invasion du Koweït sans assigner le rôle de chef de file à l'un de ses États membres.

• (1130)

La tragédie dont nous sommes témoins aujourd'hui vient nous rappeler que nous savons peut-être faire la guerre, mais que nous ne savons pas faire la paix. Les modèles de pacification sont rares. Le Canada a été une figure de proue dans l'art de sauvegarder la paix, mais cet art est jeune et s'impose à nous tous dans les circonstances actuelles.

La leçon à tirer de cette crise est la nécessité de nouveaux mécanismes. Cela pourrait même vouloir dire la formation d'une force permanente des Nations Unies. Sir Brian Urquhart, l'ancien sous-secrétaire général des Nations Unies a dit que la guerre du golfe nous fait voir la nécessité de constituer, en premier lieu, un comité d'état-major militaire chargé de l'intervention en cas d'urgence et, en second lieu, un fonds d'urgence suffisant pour soutenir, au départ, les efforts de maintien de la paix ou de protection.

C'est le genre d'initiatives que le Canada voudra envisager sérieusement pour obtenir un cessez-le-feu et la fin des hostilités dans le golfe ainsi que pour passer à de nouveaux modèles.

Aujourd'hui, pendant que nous délibérons ici aux Communes et que l'attention du monde est rivée sur le golfe, aux Nations Unies, à New York, les délégués de 118 pays débattent de propositions visant à tranformer le traité sur l'interdiction partielle des essais en traité d'interdiction générale.

Le traité d''interdiction partielle des essais a été signé en 1963 par le président américain Kennedy et le premier ministre soviétique Khrouchtchev. Comme les députés le savent, ce traité interdit tout essai d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace ou sous l'eau, mais pas sous terre.

Les parlementaires de tous les partis à la Chambre et de 38 assemblées législatives du monde entier, au sein d'un organisme appelé Action mondiale des parlementaires, ont joué un rôle de premier plan dans le mouvement en faveur de la tenue de cette conférence de l'ONU. Les délégations sont à New York depuis deux semaines. En dépit des leçons à tirer ainsi que des capacités nucléaires, chimiques et biologiques, de l'Irak, il semble en ce moment que la conférence ne va se mettre d'accord que sur la possibilité de se réunir de nouveau à l'avenir.

Compte tenu de notre appui de l'ONU et de l'opération en cours, de même que du besoin évident de dialogue constructif multilatéral et de sécurité collective ainsi que de la mise au point par l'Irak d'armes chimiques, biologiques et peut-être nucléaires, il est à souhaiter que l'ONU se réunira pour tenter de mettre fin aux essais nucléaires.

Je demande donc à la Chambre aujourd'hui, au moment où nous souhaitons la paix dans le golfe, pourquoi le Canada est prêt à voter non seulement contre l'amendement qui réclame un traité d'interdiction générale des essais, mais aussi contre les efforts qui sont faits pour que les nations se réunissent de nouveau l'année prochaine et tentent de faire avancer la conférence. J'ai demandé en privé et publiquement que le secrétaire d'État modifie les instructions qu'il a envoyées à la délégation du Canada à New York, afin d'inviter les intéressés à prendre des mesures constructives pour mettre un terme à la menace nucléaires. Manifestement, les leçons de l'Irak montrent bien la nécessité pour le Canada de jouer un rôle de premier plan dans ce domaine.

Permettez-moi de soulever une autre question qui tient à coeur à de nombreux Canadiens, surtout les membres des communautés multiculturelles qui ont des parents dans les pays du tiers monde. Un des éléments essentiels de cette crise, dont on minimise pourtant l'importance, réside dans les répercussions sur le tiers monde. Nous pouvons constater les flots de réfugiés, mais nous n'avons pas encore vu de façon aussi visible les effets de la crise sur les économies de pays déjà fortement endettés. J'ai eu l'occasion, pour le compte de la Chambre, de présider un sous-comité qui a fait rapport à notre comité des affaires étrangères sur les problèmes d'endettement. Nous avons essayé de le souligner, dans un rapport tripartite, l'urgence de la situation.

Ce rapport a été déposé avant que la crise du golfe ne surgisse, avant que le comité permanent n'entende le président Mugabe du Zimbabwe au sujet de l'effet de la crise sur son peuple, et avant que nous ayons rencontré les membres du comité interorganismes des Nations Unies sur la relance de l'Afrique, lesquels membres se sont réunis à Ottawa le mois dernier. Au cours de la réunion, on a signalé que les économies en question, déjà en difficulté, sont en chute libre pour ce qui est des services essentiels comme les soins de santé et l'éducation. Alors que nous nous préoccupons du SIDA, l'épidémie continue de se propager dans toute l'Afrique de façon alarmante, car les gouvernements sont incapables d'offrir des services ou de l'aide. Ces pays en voie de développement en question ont maintenant une dette supérieure à 1,3 billion de dollars, et leur endettement menace tous les pays.

En conclusion, je voudrais maintenant formuler trois propositions pour ceux d'entre nous qui souhaitent parvenir à la paix dans le Golfe maintenant et assurer la paix à l'avenir. Je crois que le Canada devrait organiser une conférence politique de haute instance, qui se pencherait sur les mécanismes nécessaires pour permettre aux Nations Unies d'agir plus efficacement. Cette conférence devrait tendre à relancer l'esprit de San Francisco, le noble idéalisme des auteurs de la Charte. En outre, j'exhorte notre gouvernement à se prononcer en faveur

d'une interdiction globale des essais nucléaires cette semaine, à New York. Enfin, vu le coût humain de cette situation pour les femmes, les enfants et les autres dans les pays du tiers monde, j'invite notre gouvernement à ne pas toucher aux crédits de l'ACDI et à l'aide au développement que nous apportons aux plus démunis.

Il faut espérer qu'à la suite de cette crise angoissante, nous pourrons soumettre des propositions concrètes afin d'une part de donner plus de poids aux Nations Unies que nous appuyons, et d'autre part d'assurer la paix dans le monde.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, je remercie le député de Waterloo pour son allocution qui, je le sais, reflète beaucoup plus que les cinq années de travail sur les questions de paix et de désarmement en rapport avec les pays qui sont écrasés sous ce qu'on appelle la dette du tiers monde et avec l'aide aux démunis.

J'appuie sans réserve la question qu'il a posée à la Chambre quant aux raisons que le Canada peut avoir de contester un amendement qui transformerait l'accord d'interdiction partielle des essais en accord d'interdiction complète. Je conviens avec lui que si nous avions un accord d'interdiction complète des essais, la situation qui règne à l'heure actuelle dans le golfe ne serait pas aussi terrible.

Je voudrais savoir ce qu'il pense de cette situation où plus d'un millier d'ogives nucléaires seraient apparemment rassemblées dans le golfe, surtout, mais pas uniquement, sur des navires de guerre américains. Nous ne savons pas si Saddam Hussein en a jamais produit. Nous sommes presque sûrs du contraire et du fait qu'il n'en a probablement plus la capacité désormais.

Deux choses nous inquiètent. D'abord, des accidents sont survenus avec des ogives nucléaires et cela, dans tous les pays qui en possèdent. Ensuite, une telle concentration d'ogives nucléaires dans une région aussi peu étendue accentue les risques d'accident. Hier soir, le président des États-Unis a fait une déclaration plutôt lourde de sens. Il a dit: «Ce n'est pas le Viêt-nam. Cette fois-ci, nous n'allons pas au combat une main attachée derrière le dos.» Il n'a pas expliqué ce qu'il entendait par avoir une main attachée derrière le dos au Viêt-Nam, mais nous sommes nombreux à savoir qu'on parlait d'utiliser des armes nucléaires au Viêt-Nam et que cette possibilité a heureusement été rejetée par le pays qui aurait pu les utiliser, les États-Unis.

• (1140)

Je voudrais que le député nous dise si son gouvernement a demandé aux États-Unis et aux autres pays qui possèdent des armes nucléaires et qui sont engagés dans le golfe, de garantir qu'ils ne les utiliseraient en aucun cas offensivement dans ce conflit.

M. McLean: Madame la Présidente, je remercie le député de Trinity—Spadina de soulever une question aussi importante. Le gouvernement a assuré au comité des affaires étrangères, dont je fait partie, que les armes nucléaires ne seront pas utilisées dans le golfe.

L'un des arguments proposés pour convaincre qu'il était important d'entreprendre une action militaire, c'est qu'il fallait empêcher l'Irak de poursuivre la mise au point d'armes nucléaires. Si c'est là une des raisons qui ont motivé le recours actuel à la force, et beaucoup d'entre nous avions espéré qu'on n'en arriverait pas là, il serait évidemment logique de chercher à obtenir une interdiction totale des essais nucléaires auprès des Nations Unies.

C'est un objectif que le Canada s'est donné depuis de nombreuses années dans le cadre de sa politique étrangère. Il s'agit cependant de mettre les bouchées doubles plutôt que de procéder par étape, pour répondre aux inquiétudes de 118 pays qui reconnaissent que si l'Irak avait pu bientôt se doter de telles armes, que dire de l'Inde et du Pakistan? Que dire de l'Argentine et du Brésil? Que dire d'un monde où prolifèrent les armes nucléaires? Dans quelles parties du monde les Canadiens seront-ils appelés chaque fois qu'éclatent des conflits régionaux? Que dire d'une situation où l'ONU ne dispose pas d'un mécanisme pour y réagir et où nous intervenons d'une curieuse façon ponctuelle? Le nouvel ordre que nous cherchons tous à établir dans le monde devrait donc comporter un mécanisme renouvelé pour que l'ONU serve à favoriser le dialogue, la conclusion de traités et la négociation. Même si nous participons à l'intervention dans le golfe, il faudrait que nous commencions dès aujourd'hui à exercer à l'ONU un leadership dynamique pour éviter une répétition de ce genre d'incident et que nous redoublions d'efforts à cet égard.

Mme le vice-président: La période réservée aux questions et réponses est maintenant écoulée. Il s'agissait d'une période de cinq minutes. Reprenons le débat.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, je crois qu'il est juste d'affirmer que la plupart des députés de la Chambre se sentent aujourd'hui quelque peu troublés et inquiets de ce qui se passe autour de nous. Hier, lorsque j'étais prêt à parler sur la motion dont la Chambre est saisie, j'étais aux prises avec bien des difficultés. J'étais préoccupé par un grand nombre de choses dont je ne parlerai pas aujourd'hui parce que ce n'est pas le moment opportun de le faire. Donc, lorsqu'on m'a

informé, à bref délai, que le débat allait reprendre, j'ai du m'asseoir et mettre de l'ordre dans mes idées car les événements ont pris une tournure décisive. Je dois me demander si, en ce moment, la Chambre joue un rôle pertinent pour les Canadiens. Nous sommes ici alors que les troupes canadiennes sont déjà entrées en guerre. Nous sommes encore en train de débattre d'une motion qui, je l'ai dit au début du débat, est intellectuellement malhonnête.

Une voix: C'est vrai.

Une voix: Mais oui!

Une voix: Une supercherie.

M. MacDonald (Dartmouth): Je ferai de mon mieux pour ne pas être partisal ici parce que ce n'est pas la place pour l'être. Néanmoins, je pense que la population canadienne doit remettre en question le rôle des parlementaires de chaque parti politique et la pertinence de cette institution.

Hier, nous étions à la veille du déclenchement de la guerre. Nous espérions et priions de tout notre coeur, comme tous les Canadiens, pour obtenir un règlement pacifique. C'est ce que tout le monde voulait, indépendamment de son appartenance politique. Je connais mes collègues, et il n'y en a pas un qui voulait la guerre. Le débat n'a cependant pas eu lieu.

Nous parlons toujours de la même motion, et je suis censé faire un discours. La motion vise à réaffirmer notre appui aux Nations Unies, c'est-à-dire aux sanctions et aux résolutions, alors que nous aurions dû parler du rôle du Canada dans le conflit du Moyen-Orient. C'est ce que nous aurions dû faire, mais c'est ce que nous n'avons pas fait.

Nous avons été élus pour gouverner le pays, dans l'opposition ou au gouvernement. Je pense qu'une des plus importantes décisions que l'on puisse prendre, en tant que parlementaire, est de décider, pour une raison ou pour une autre, bonne ou mauvaise, d'envoyer des personnes se battre. Mais nous n'en parlons pas. Nous parlons d'une motion qui n'a plus aucune signification.

J'ai reçu quantité d'appels d'électeurs de ma circonscription qui sont totalement écoeurés de ce que nous avons fait. Ils se demandaient pourquoi, dans une situation comme celle-ci, nous n'avions pas mis de côté notre appartenance politique. Ils se demandaient pourquoi, pour une fois, alors que nous parlions d'une question de vie ou de mort, nous ne pouvions pas avoir un vrai débat.

Ce n'est pas la TPS, qui pourtant était importante. Nous nous étions tous gonflés à bloc pour ce grand débat, n'est-ce pas? Ce n'est pas un débat sur les impôts ou la politique financière. C'est un débat qui a des conséquences réelles et irrévocables pour certains, car après notre décision, ils pourraient perdre la vie ou rentrer au pays blessés. Aucun changement ne peut être fait une fois que la décision a été prise.

Mais nous sommes en guerre aujourd'hui, et j'ai assez dit à quel point je suis frustré, comme tous les députés, devant notre incapacité de contrôler ce qui se passe à des dizaines de milliers de milles d'ici.

Nos troupes sont en guerre, cependant. Ma collègue d'Halifax et moi, nous venons d'une région qui a une forte tradition militaire. Je l'ai déjà dit. Les premiers hommes et femmes que le gouvernement a envoyés pour participer à l'application des sanctions contre l'Irak vivent dans notre région. Ils ne sont peut-être pas de notre région, mais la base est chez nous. C'est là que se trouve la marine canadienne de la côte est, qui contribue énormément à la vie économique et sociale de la région.

En suivant nos débats stériles, j'ai de la difficulté à oublier cela et à juger la situation d'un point de vue strictement moral parce que ce débat concerne des gens que je vois tous les jours dans les magasins.

Il importe que nous comprenions bien ce que ces gens font pour notre pays et pour notre Parlement. Ils ont choisi de servir et ils le font avec fierté. Ils sont au Moyen-Orient. Leurs familles sont terrifiées et leurs enfants ont peur, mais ils ont prévu cette éventualité quand ils se sont engagés dans les forces armées canadiennes. Ils servent avec fierté. J'ai parlé à quelques familles, ce matin. Elles sont heureuses de voir que, pour une fois, le Parlement canadien appuie à l'unanimité les activités de ces hommes et de ces femmes au Moyen-Orient.

Il est temps que nous réfléchissions aux répercussions des décisions que nous prenons ici. Nous ne savons pas combien de temps cette guerre durera. Nous voudrions qu'elle soit déjà terminée. Nous prions pour que les pertes en vies humaines soient minimales. Nous voulons que les hommes et les femmes des Forces armées canadiennes, qui accomplissent une mission pour notre pays

et pour le reste du monde, reviennent immédiatement sains et saufs au Canada.

• (1150)

Le problème au Moyen-Orient ne se réglera pas avec des balles. Elles résoudront peut-être le problème immédiat le problème plus profond ne se réglera pas avec des balles ni avec des missiles lancés de part et d'autre ou du sang répandu dans tout le golfe Persique. La guerre a commencé, mais il faut également entamer dès maintenant le processus de paix.

Des voix: Bravo!

M. MacDonald (Dartmouth): Les hommes et les femmes des Forces armées canadiennes, dans leur appui aux Américains, jouent un rôle dans le golfe et servent fièrement leur pays. Le gouvernement a pris une décision dont nous devons tous partager une certaine responsabilité, ce que nous acceptons de faire. Il ne doit pas rester les bras croisés et attendre qu'une action militaire apporte une solution à la crise.

Il doit poursuivre inlassablement ses efforts et remuer ciel et terre pour trouver un terrain d'entente afin que les Nations Unies puissent progresser à partir de maintenant et pour que s'instaure au Moyen-Orient une paix politique réellement durable, et non pas seulement une paix imposée par la force militaire. C'est le défi énorme que doivent relever les parlementaires.

Je crois que nous nous sommes tous réveillés un peu abasourdis ce matin. Lorsque je me suis présenté aux élections, je ne pensais pas, comme tous d'ailleurs dans cette Chambre, que nous serions appelés à étudier les questions dont nous avons été saisis. Bonté divine, je pensais qu'il était assez traumatisant que le gouvernement canadien affronte les autochtones à Oka. Nous avons débattu des questions comme le projet de loi sur l'avortement et l'Accord du lac Meech. Nous nous demandons si notre pays a la volonté politique de demeurer uni. Chaque fois que ces questions ont été soulevées, je crois que nous nous sommes tous dit que jamais nous n'aurions pensé être élus pour prendre part à ces grandes décisions.

Celle-ci est la plus importante que nous ayons jamais eu à prendre. Le gouvernement aussi doit trouver des moyens d'instaurer la paix par l'entremise des Nations Unies. Nous voudrions que le gouvernement, fidèle à la plus pure tradition canadienne, soit novateur, soit créatif, fasse office de médiateur et trouve des solutions politiques là où il semble n'en exister aucune.

Notre tradition est extrêmement forte, et nous ne devrions pas l'abandonner à ce moment-ci. Elle repose sur la quête d'un intérêt commun et sur la poursuite de la paix à presque n'importe quel prix. Mon collègue qui a pris la parole précédemment a parlé des Nations Unies et du nouvel ordre mondial. Songeons à l'époque tumultueuse dans laquelle nous vivons actuellement, madame la Présidente. Nous avons célébré, au cours de la dernière année, la fin de la guerre froide. Nous avons vu tomber le mur de Berlin. J'imagine que nous avons alors pensé que dorénavant, tout serait facile.

Mais nous avons constaté, madame la Présidente, que la partie facile, c'était de mettre fin à la guerre froide et que la partie difficile, c'est de tenter d'instaurer un nouvel ordre mondial. Le Canada a un rôle à jouer qui consistera à redéfinir, au sein des Nations Unies, les paramètres acceptables et les règles que nous devrons désormais respecter pour que la transformation radicale que subit le monde se fasse sainement. Quelles sont les règles d'engagement? Certes, la force doit rester la dernière option. Mais nous entrons dans une nouvelle ère et nous devons nous attaquer à la tâche qui nous attend avec vigueur. Nous devons participer et présenter de nouvelles idées, et cela est vrai tant pour le gouvernement que pour l'ensemble du pays.

Au cours des prochains jours, le débat portera sur de nombreuses questions. Nous discuterons des ressources mises à la disposition des Forces canadiennes et du rôle de celles-ci. Le gouvernement subira des pressions pour, dans la tradition de Pearson, jouer un rôle actif et trouver des solutions politiques le plus rapidement possible. Les hommes et les femmes des Forces canadiennes qui nous servent avec tant de fierté dans le golfe Persique recevront notre appui chaleureux.

J'espère que dans le cours du débat, nous n'oublierons pas les tâches immenses qui nous attendent. Nous devons mettre fin à la guerre ainsi que faire taire les canons et les fusils au Moyen-Orient. Nous devons débarrasser le Koweït de la présence de Saddam Hussein. Nous devons nous assurer que Saddam Hussein, qui a terrorisé le Moyen-Orient, n'ait plus les moyens de récidiver. Enfin, nous devons faire en sorte qu'une paix véritable et durable règne au Moyen-Orient. Ce sont de lourdes tâches, mais le Canada est en mesure de les entreprendre.

C'est aux parlementaires de laisser tomber un peu de l'esprit de parti que nous voyons tous trop souvent à la Chambre. Cette crise dépasse l'esprit de parti. Que l'on me comprenne bien: si le Parti libéral en avait eu la possibilité, il aurait laissé les sanctions agir plus longtemps, et nous restons fermes sur notre position. On ne doit verser le sang et utiliser la force qu'en tout dernier recours.

Maintenant que les dés sont jetés, que les circonstances ont rendu caducs cet étrange débat et cette drôle de motion que nous avons présentée, cette motion irréelle et surréaliste dont nous sommes saisis, maintenant que les événements ont pris de vitesse les députés, chaque député doit soutenir les gens que le gouvernement a envoyés au front. Nous devons nous assurer que, par réaction de dégoût, les Canadiens partout au Canada, ne tournent pas le bouton de leur téléviseur et que le cynisme probablement justifié qu'ils entretiennent à l'endroit des politiques et des parlementaires ne connaisse pas de recrudescence.

Je suis probablement aussi partial que n'importe quel autre député à la Chambre. Je sais que cela vous choque beaucoup, madame la Présidente, mais je sais également qu'il faut faire son devoir parfois. Or, le temps est venu de faire son devoir. Nous pouvons influer sur l'idée que les Canadiens se font de cet endroit. Nous avons une véritable occasion maintenant de laisser tomber les histoires de discipline de parti, d'idéologie et de dénomination politique. Pour une fois, nous pouvons travailler dans l'intérêt supérieur de la nation et du monde entier.

Si nous y parvenons, nous aurons peut-être alors changé quelque chose de fondamental. Peut-être alors commencerons-nous à faire de cet endroit une tribune de discussions valable aux yeux des Canadiens. Nous aurons tout le temps voulu pour faire du sectarisme politique. Nous aurons tout le temps voulu pour marquer des points pendant la période des questions parce que les autres enjeux demeurent. La vie continue toujours.

Mais sur une question aussi grave que celle dont nous sommes saisis maintenant, je demande instamment à tous mes collègues des Communes, de ne pas se servir de cet instrument que nous utilisons si efficacement, la discipline de parti, mais d'agir dans l'intérêt des Canadiens pour le plus grand bien de cette institution. Peut-être alors que pour une fois, lorsque nous en aurons terminé, nous pourrons tous retourner dans nos foyers avec le sentiment d'avoir contribué au bien-être, à l'avancement et à l'avenir de notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Madame la Présidente, ce discours était intéressant et faisait écho, en grande partie, aux propos du premier ministre, qui tentait de convaincre toute la Chambre d'endosser cette aventure au Moyen-Orient dans laquelle il a engagé les Canadiens.

Je suis surpris qu'aucun député n'ait profité de l'occasion pour réclamer qu'on mette fin aux hostilités et pour dire que la Chambre juge qu'on ne devrait pas tirer une seule balle de plus au Moyen-Orient. Les objectifs des Américains ont été atteints en grande partie, puisqu'ils ont anéanti l'infrastructure militaire des Irakiens. Il ne s'agit plus que d'une boucherie. Selon certains rapports, il y aurait 150 000 victimes. En tant que Canadiens, allons-nous participer à cette boucherie? Voulez-vous que nos CF-18 se joignent à l'action?

Nous avons une autre solution à proposer que celle du premier ministre. Nous ne pouvons pas nous joindre à lui. Il faut mettre fin au combat. Le premier ministre devrait prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour réclamer que le président américain y mette fin. Il faut donner aux Irakiens la chance de voir l'étendue du désastre, de se rendre et d'entreprendre des pourparlers en vue d'un traité de paix qui permettrait de poursuivre la démilitarisation et le désarmement.

Le député aurait pu se lever aujourd'hui pour déclarer que nous, en tant que Canadiens, nous sommes sali les mains en créant ce monstre. En fait, les Français ont vendu aux Irakiens le réacteur nucléaire qui est à l'origine de la fabrication de bombes atomiques; les Allemands de l'Ouest leur ont vendu des usines de fabrication d'armes chimiques qu'ils auraient utilisées contre nous. Les Américains leur ont fourni des armes pour leur permettre de combattre l'Iran.

• (1200)

Le député peut bien déclarer que nous avons besoin d'une perspective à plus long terme et que nous devrions plutôt mettre fin à la guerre aujourd'hui ainsi que plaider auprès du président américain pour le convaincre qu'on en a assez fait. L'infrastructure est détruite. Donnez-leur une chance de faire la paix et de négocier la démilitarisation de la région. Nous n'avons pas besoin de participer à cette boucherie.

Si c'est là la position du Parti libéral et celle du Parti conservateur, nous nous en dissocions.

M. MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, je pense malheureusement que mon collègue a montré combien il était facile de faire preuve de trop d'esprit de parti dès le début de ce débat.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Mettez-y fin aujourd'hui.

M. MacDonald (Dartmouth): J'espère que mon collègue a écouté mes remarques. Il y aura beaucoup de temps pour le débat. Votre parti, mon parti et le gouvernement en face auront tout le temps nécessaire pour exprimer leur opinion.

Mais mon Dieu, on est en guerre, et il y a des Canadiens qui la font là-bas. Peut-être le député pourrait inscrire son nom sur la liste des orateurs des caucus, j'aimerais l'entendre, mais actuellement j'essaye de répondre à ce qu'il demande.

Ce que j'ai dit ici est clair. Je n'ai pas eu quatre jours pour prendre la parole et donner toutes les solutions qui pourraient, à mon avis, être utiles. J'aurais tout le temps de le faire. Je me suis efforcé, dans mes remarques, de transmettre un message à la Chambre des communes. Je ne suis pas venu ici pour commencer de débattre si je pense ou non que le gouvernement a bien agi. Nous en avons déjà débattu à la Chambre. J'ai apporté un message. J'espère que s'il ne m'a pas entendu clairement, il se procurera les feuillets bleus pour les lire. Nous devrions être ici aujourd'hui pour faire front commun et appuyer le personnel que nous avons envoyé au Moyen-Orient. Je parle du Parlement du Canada.

J'ai demandé au gouvernement et aux députés de tous les côtés de la Chambre de chercher des solutions pacifiques. Je n'ai pas parlé seulement de la guerre. J'ai parlé surtout de la paix qu'on pourrait probablement obtenir plus facilement avec moins d'esprit de parti à la Chambre et plus de coopération dans l'intérêt de l'ordre mondial.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie-Verte): Madame la Présidente, je tiens à féliciter mon collègue qui a prononcé un discours qui m'a paru remarquable et dans lequel il a donné le ton que nous devrions tous adopter pour la durée de ce débat, puisque les Canadiens observent nos moindres faits et gestes.

La question n'est plus de savoir si les Canadiens devraient ou non participer à une guerre. Nous nous opposions à leur participation, mais nous n'en sommes plus à ces considérations. La guerre a été déclenchée. Les troupes canadiennes sont engagées dans ce conflit. Qu'on le veuille ou non, il existe un théâtre d'opérations. Je suis tout à fait d'accord avec mon collègue, quand il affirme qu'aucun député ne devrait, à ce stade-ci, miner le moral de nos troupes, ces jeunes Canadiens et Canadiennes qui ont répondu à l'appel de leur pays. Loin de moi l'idée de prétendre que certains députés en auraient l'intention.

Comme le déclarait une jeune dame de St. John's hier: «Je me suis enrôlée. Je me suis engagée de mon plein gré. Je suis ici. J'accomplirai mon devoir.» Cela devrait nous donner matière à réflection. Hier, le chef du NPD a fait une déclaration très pertinente. Elle a dit: «Aucun parti n'a le monopole de la moralité.»

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Aucun parti ne détient ce monopole et aucun député ne devrait mettre en doute la moralité d'autrui.

Une voix: Oh, je crois que quelqu'un l'a fait.

M. Tobin: Pas plus, madame la Présidente, qu'il ne faudrait mettre en doute les intentions des députés qui interviennent à la Chambre pour nous faire partager leurs sentiments les plus profonds.

Je crois que le député néo-démocrate de la Colombie-Britannique qui vient de parler devrait plutôt réfléchir aux paroles prononcées par son chef. S'il a besoin de fortifier sa volonté, il devrait réfléchir aux propos éloquents, responsables et sérieux que vient de nous livrer mon collègue de Dartmouth.

Les députés ne devraient pas oublier que mon collègue, tout comme la députée de Halifax, représente une circonscription où habitent de nombreux militaires canadiens actuellement en mission dans le golfe. À l'instar de la députée d'Halifax, il représente des militaires—et nombre d'entre eux sont d'anciens Terre-neuviens. Les femmes et parfois aussi le mari et les enfants, les pères et les mères, les frères et les soeurs de ces nombreux militaires demeurent au foyer les yeux rivés sur la télévision, non pas à regarder le présent débat, mais à se demander si nos militaires participent au combat, s'il y a eu des pertes de vie, et le Ciel nous en préserve, si leurs êtres chers sont mis en cause. Si nous sommes conscients de cette réalité, nous parviendrons, je pense, à écarter du débat toute considération partiale. Je sais gré au député de ses observations.

M. MacDonald (Dartmouth): En terminant, je souhaite formuler un dernier commentaire. Mon frère Paul fait partie des Forces armées du Canada. Il a choisi d'y faire carrière et sert bien notre pays. Mon père a servi lors de la Seconde Guerre mondiale et, à l'instar d'autres membres de ma famille, il a bien défendu le Canada.

Je tiens à rappeler aux députés que ce sont les hommes politiques, et non pas les militaires, qui déclenchent les guerres. Bon gré mal gré, nous siégeons au Parlement, et les hommes et les femmes de ma circonscription qui ont

choisi la carrière militaire sont en train de combattre. Je sais qu'ils font honneur au Canada et que cela plaise à certains députés ou non, pas un seul instant je ne chercherai à vilipender leur engagement en laissant la Chambre se livrer à ses excès habituels pour amoindrir l'importance de la décision qu'ils ont prises de servir leur pays, car ce serait une infamie. Quant à moi, j'ai bien l'intention de me comporter jusqu'à la fin du présent débat en conservant cette réalité bien présente à l'esprit.

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, je rends hommage au député. Comme lui, j'estime extrêmement important que tous nos collègues tiennent en l'occurrence des propos objectifs et constructifs. Il importe aussi de nous opposer à ce que l'hypocrisie soit érigée en système.

Au cours du débat, je sais que j'ai été accusé de respecter les consignes de mon parti et de me plier à la volonté ainsi qu'aux voeux d'autrui. Je tiens à déclarer tout net que depuis le début du débat, j'ai fait cause commune avec le gouvernement. En novembre, je me suis prononcé fermement en faveur de la position du gouvernement et je continue de le faire.

J'ai des reproches à adresser au député aujourd'hui. Je l'ai félicité de son attitude, mais je ne puis tout à fait accepter son changement de position et son invitation à participer à un débat constructif et impartial, moi qui ai entendu son chef, il y a trois jours, approuver une déclaration selon laquelle, sitôt les hostilités déclenchées, les Forces canadiennes devraient se retirer du théâtre des opérations militaires. À dire le vrai, bien loin de favoriser l'unité, cela ne pourrait que semer la zizanie et relève de l'hypocrisie.

M. MacDonald (Dartmouth): Un débat se déroulait et le député le sait très bien. Un débat se déroulait dans cette chambre au sujet de la solution que nous prônerions si nous avions le contrôle ici. Attendez un instant! Je vous ai écouté; vous pourriez maintenant me rendre la politesse.

N'essayons pas de changer les faits. Le débat portait sur ce qu'il convenait de faire. À titre de parti, nous avons dit qu'il fallait continuer à rechercher une solution pacifique par le maintien des sanctions et qu'il fallait donner à ces sanctions une chance de porter fruit. C'était, à notre avis, le rôle qu'aurait dû tenir le Canada. Nous avons dit que si tel était le rôle du Canada et que si telle était la politique officielle du gouvernement du Canada, parce que c'est ce que celle-ci aurait été si nous formions le gouvernement, les Forces canadiennes devraient se retirer du l'avant-scène si les hostilités étaient déclenchées. C'est cela que nous avons dit. N'essayez pas de déformer nos propos. Nous avons perdu le débat. Réveillez-vous! La guerre a commencé la nuit dernière et les Forces canadiennes y participent. Nous avons perdu le débat et, que nous le voulions ou non, nos forces sont là-bas. Les déclarations que j'ai faites en réponse à d'autres interventions valent toujours et je les maintiens.

• (1210)

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour participer à un débat sur la question la plus déchirante que nous ayons eu à étudier depuis des décennies.

Hier soir, nous avons appris le nouvelle tragique qu'une attaque avait été lancée contre l'Irak et que la guerre avait éclaté. Malgré tout, je tiens à prendre part à ce débat historique, à exprimer officiellement mon opinion et à expliquer pourquoi j'appuierai la motion nº 27, dont voici le texte:

> Que la Chambre réaffirme son appui aux Nations Unies pour mettre fin à l'agression du Koweït par l'Irak.

Mon opinion est faite sur la motion à l'étude, mais je suis loin de me sentir à l'aise. C'est même tout le contraire. Je suis troublé et inquiet parce que la guerre fauchera des milliers de vies.

J'appuierai la motion, mais je dois dire que je n'en suis arrivé à cette décision qu'au bout d'une longue et épuisante réflexion sur toutes les options possibles. J'ai discuté de la crise avec bien des gens.

Je me suis entretenu avec deux familles de ma circonscription qui ont des fils au service du Canada dans le golfe Persique. Le fils de Peter et Janet Van Nostrand, John, est à bord de l'Athabaskan. Mme Van Nostrand aurait préféré un règlement pacifique, mais elle croit que le Canada doit faire respecter les résolutions de l'ONU et qu'il faut barrer la route à Saddam Hussein.

Mme Van Nostrand ajoute qu'elle éprouve un grand respect pour nos gens qui ont su garder un bon moral tout au long de cette épreuve. Nos hauts dirigeants militaires qui commandent les opérations lui inspirent aussi beaucoup de respect et de confiance.

J'ai également recueilli le point de vue de Harvey et Tina Meek, de Markham, dont le fils Harvey est pilote d'avion à réaction dans l'Escadron 439, basé au Qatar. M^me^ Meek est fermement convaincue que le Canada doit intervenir. Tout comme les Van Nostrand, elle aurait évidemment préféré un règlement pacifique.

Cependant, M. et M^me^ Meek estiment que le Canada doit tenir ses engagements concernant la résolution de l'ONU. Tina a dit que Harvey a choisi cette profession et qu'il a reçu toute la formation nécessaire pour faire le travail qu'on lui a demandé de faire. «Il est un excellent pilote, a-t-elle dit, et il est fier d'avoir été choisi pour aller là-bas.» Janet Van Nostrand et Tina Meek se sont montrées toutes deux très fières de leurs fils. Elles croient que nos militaires devraient jouir de l'appui de tous les Canadiens pendant qu'ils s'acquittent de leurs lourdes responsabilités dans cette guerre tragique.

Dimanche dernier, dans l'après-midi, j'ai assisté à une vigile spéciale pour la crise du golfe Persique. C'était un service oecuménique organisé par des églises de la région de Stouffville. De 150 à 200 chrétiens y ont assisté. Nous avons prié pour les chefs des tous les États impliqués, y compris Saddam Hussein. Nous avons prié pour les militaires et les civils des deux parties engagées dans ce conflit. Nous avons prié pour savoir comment nous devrions réagir en cas de guerre. Nous avons aussi prié pour célébrer la souveraineté du Christ.

Depuis lundi de cette semaine, 23 électeurs inquiets ont téléphoné à mon bureau de circonscription à Unionville. Quinze de ces personnes estimaient que le Canada ne devrait pas participer à un conflit armé, et huit étaient d'avis que le Canada devrait appuyer les efforts déployés par l'ONU pour arrêter Saddam Hussein.

Moi aussi, j'espérais une solution pacifique. Je ne voulais pas que le Canada s'engage dans une guerre. Je ne voulais pas que John Van Nostrand et Harvey Meek soient impliqués dans un conflit armé. J'aurais voulu qu'on fasse disparaître complètement de la planète ce fléau qu'est la guerre. L'humanité devrait être capable d'y arriver.

Les Nations Unies sont, à mon avis, le seul moyen par lequel on pourra un jour faire régner la paix dans le monde entier. Lorsque Saddam Hussein a envahi le Koweït en août dernier, je crois comprendre que les États-Unis voulaient déclarer la guerre à l'Irak pour faire sortir Saddam Hussein du Koweït. Ils avaient l'intention d'agir seuls.

Grâce aux efforts et aux interventions de notre premier ministre, le président George Bush a accepté d'agir sous les auspices des Nations Unies.

La question irakienne est le moment de vérité pour les Nations Unies. L'utilité de la Société des Nations a été réduite à néant lorsqu'on a permis à l'Italie d'envahir l'Éthiopie en 1936, sans que les nations alliées se mobilisent et coordonnent leurs efforts, afin de forcer les agresseurs italiens à se retirer.

Grâce à la fin de la guerre froide et aux modifications importantes dans la politique économique et militaire de l'Union soviétique, nous voyons maintenant pour la première fois l'Union soviétique se ranger du côté des États-Unis et des autres membres du Conseil de sécurité des Nations Unies afin de condamner, en fait, les actions de Saddam Hussein et de prendre des mesures militaires, au besoin, pour forcer les Irakiens à se retirer du Koweït. Si le Conseil de sécurité n'avait pas adopté la résolution 678, je suis persuadé que les Nations Unies auraient perdu alors à jamais leur influence.

Nous sommes témoins du chapitre le plus remarquable de l'histoire des Nations Unies. On enverra ainsi un message très clair aux agresseurs possibles, pour des décennies à venir. Je crois que ce sera là un aspect important à considérer pour tout dirigeant envisageant d'attaquer ou d'envahir un autre pays. On ne pourra plus partir du principe qu'on peut profiter de l'opposition des deux superpuissances mondiales. Les agreseurs en puissance devront tenir compte du fait qu'en 1991, l'Union soviétique et les États-Unis se sont entendus pour condamner l'invasion brutale du Koweït par Saddam Hussein et que le mercredi 16 janvier, le contingent des Nations Unies a attaqué l'Irak.

Au cours des dernières semaines, à l'instar de nombreux Canadiens, je me suis demandé si les sanctions allaient donner les résultats escomptés. Il y a encore quelques jours, je croyais que nous devrions envisager de recommander une prolongation de la période prévue, afin de laisser le temps aux sanctions de faire leur effet. Toutefois, je suis maintenant persuadé qu'avec un régime tyrannique comme celui qui est en place en Irak, les sanctions ne donneraient rien. Je doute que Saddam Hussein et son armée auraient manqué de nourriture. Je crois en outre que les milliers de citoyens ordinaires en Irak éprouvaient de grandes difficultés à cause du manque de nourriture, d'eau potable, de fournitures médicales et d'installations sanitaires. Or, ces gens n'avaient pas la moindre chance de protester pour exiger que leur chef change d'idée et se retire du Koweït.

Saddam Hussein a tout planifié avec soin pour que son invasion soit considérée par ses admirateurs comme une croisade religieuse. Usant d'astuce, Saddam Hussein a aussi alimenté la haine des Irakiens contre les États-Unis d'Amérique.

Je crois maintenant que Saddam Hussein est un dirigeant fanatique et entêté qui n'aurait jamais eu le courage moral et la sagesse de se retirer du Koweït de façon pacifique.

Il faut se demander quelles mesures Saddam Hussein aurait adoptées, si les sanctions avaient continué d'être appliquées. Il aurait certes eu le temps de mobiliser davantage ses hommes et du matériel. Comme l'honorable Joe Clark l'a déclaré hier, il semble que les Irakiens procédaient à la construction d'un oléoduc jusqu'au golfe. Cet oléoduc aurait pu servir à jeter des millions de gallons de pétrole dans le golfe Persique, créant non seulement un désastre écologique mais, en cas d'inflammation, un horrible incendie. En outre, une période plus longue aurait offert à Saddam Hussein la possibilité d'accroître son arsenal d'armes chimiques et, peut-être, d'armes nucléaires.

Je voudrais aussi dire quelques mots sur Israël. Saddam Hussein a menacé d'attaquer Israël et d'établir un lien entre le Koweït et Israël. Les Israéliens ont fait preuve d'une retenue exemplaire au cours des derniers mois. Enfin, si les Nations Unies n'avaient pas recouru à la force pour arrêter Saddam Hussein, peut-on penser qu'il se serait contenté du Koweït? Je ne le crois pas.

Les démarches diplomatiques de dirigeants de nombreux pays du monde pendant de longs mois ont été infructueuses. Saddam Hussein a rejeté sommairement toutes les possibilités d'une solution pacifique de la crise. Je pensais qu'il changerait d'idée. J'ai prié pour qu'il fléchisse, mais devant sont intransigeance, les forces des Nations Unies ont décidé d'engager le conflit armé pour libérer les citoyens du Koweït et affermir la viabilité fondamentale des Nations Unies.

Cette intervention fera durement comprendre au monde que les pays membres de l'ONU ne toléreront pas les actes d'agression comme l'invasion injustifiée du Koweït par Saddam Hussein.

En terminant, je prie pour que la guerre se termine bientôt et que Saddam Hussein se rende rapidement afin qu'il y ait le moins de pertes de vies possible.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame la Présidente, naturellement, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos de mon collègue et j'aimerais lui poser deux questions très précises.

J'aimerais que l'honorable député nous donne son opinion, très franchement comme il le fait toujours, sur les deux propositions suivantes: On sait très bien que lorsqu'une guerre s'engage, faut-il qu'il y ait aussi dans le monde des gens qui soient aussi prêts à parler de paix, de désengagement, de cessez-le-feu? On ne peut pas strictement se contenter de faire la guerre. Il faut qu'il y ait aussi des gens qui disent comment cesser cette guerre meurtrière. Donc, par quels moyens diplomatiques y arriverons-nous? Est-ce que nous avons une pensée? Est-ce que nous avons des propositions? Parmi celles que je voudrais à ce moment-ci soumettre à l'honorable député pour qu'il veuille bien les commenter, que pense-t-il dès maintenant de commencer à agir auprès des Nations Unies, de mettre de l'avant une idée qui d'ailleurs a déjà été mentionnée par Saddam Hussein lui-même lorsqu'il était occupé autrement contre l'Iran et, pas longtemps après, concernant une conférence sur le désarmement bactériologique, chimique et nucléaire, c'est-à-dire de faire de cette grande zone qui est la poudrière mondiale. . . L'honorable député connaît ce que je pense. Ça fait 25 ans que je dis: Ça va finir par exploser, c'est la poudrière et ça ne fait que grandir. La poudrière ne fait que grossir.

• (1220)

Indépendamment de Saddam Hussein que nous condamnons pour son invasion du Koweït, l'honorable député croit-il que le temps est venu de commencer à penser à avoir une zone complète de tous les pays sur le nucléaire, bactériologique et chimique, de toute la région, et j'inclus un pays ami, surtout sur le nucléaire, Israël?

Deuxième question: Pendant combien de temps croit-il que l'humanité va attendre pour enfin qu'on appelle cette conférence internationale, de mettre de côté toutes les hypocrisies, de mettre de côté tous les mensonges qui nous empêchent de voir la vraie réalité, c'est-à-dire une conférence internationale enfin, pour qu'on cesse de parler du Moyen-Orient, de ces tragédies incroyables au Liban, au sud du Golan, dans le territoire de Gaza. L'honorable député voudrait-il commenter?

[*Traduction*]

M. Attewell: Madame la Présidente, je remercie le député. Il a une longue expérience des problèmes dans cette partie du monde.

Je n'ai aucune hésitation à appuyer toute initiative qui éliminerait la menace d'armes nucléaires. Je crois qu'il faut appuyer pareille initiative. Je ne connais pas toutes les données ou lignes directrices se rapportant à cette initiative, mais la question se posera peut-être après le conflit dans lequel nous sommes plongés. Ce conflit poussera peut-être de nombreux autres pays à venir discuter de cette proposition précise.

La plupart d'entre nous à la Chambre avons des enfants. J'ai cinq petits-enfants et j'en aurai un sixième le mois prochain. Le monde a besoin d'une concertation globale maintenant. Il a besoin de coopération globale, spécialement sur la question que le député soulève.

Combien de temps la communauté mondiale attendra-t-elle encore avant d'agir? Je répète que ce conflit va rendre tout le monde impatient de faire avancer pareille initiative. Je remercie le député d'avoir attité mon attention sur la question.

Mme le vice-président: Reprenons le débat.

Une voix: Madame la Présidente.

Mme le vice-président: La période de questions et d'observations est expirée car elle ne dure que cinq minutes à ce stade. Nous passons à la deuxième période de dix minutes. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration a la parole pour intervenir dans le débat.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, mon collègue, le député de Don Valley-Nord, a parlé brièvement de sa sympathie et de son admiration pour l'État d'Israël et, si vous le permettez, je voudrais abonder dans ce sens.

Soyons clairs, madame la Présidente, sur un certain nombre d'événements qui se sont produits récemment au Moyen-Orient et qui ont abouti à une situation tragique pour le monde. À l'instar d'autres députés, je suis angoissée de voir que la promesse de paix et de stabilité mondiales que semblait contenir la destruction récente du mur de Berlin et d'autres symboles de répression ainsi que l'espoir que nous étions si nombreux à entretenir pour l'avenir du monde et pour la paix internationale ont pris si brutalement fin avec l'invasion du Koweït par l'Irak. Pas un seul député n'aurait prédit cela, compte tenu surtout des moments d'espoir que nous venions de vivre.

Je tiens à rendre hommage à un allié du Canada et de l'Occident que les derniers événements ont placé dans une situation particulièrement difficile. La politique moyen-orientale est imprégnée de traditions et d'inimitiés que très peu de députés ou même de Canadiens arrivent à comprendre. Elles remontent à des siècles, et je n'essaierai pas d'en saisir toute la dimension, pas plus que personne d'autre ici, je crois.

Mais il me semble qu'il y a une énorme différence entre ce qui se passe aujourd'hui dans le Golfe et ces tensions qui secouent le Moyen-Orient depuis des siècles.

Saddam Hussein est en soi un phénomène. Il a décidé d'incarner le mal. Ces dix dernières années, il est devenu une menace pour tout le monde, ce qu'il aurait fait de toute façon, à mon avis, si ces tensions historiques entre Israéliens et Palestiniens ou entre Arabes et Israéliens n'avaient pas existé.

Mais Saddam Hussein a déclaré la guerre à l'Iran. C'est une simple hypothèse, mais je crois qu'il l'aurait fait même si ces anciennes tensions avec Israël n'avaient pas existé. Il a envahi le Koweït et il l'aurait fait de toute manière en l'absence de ces tensions historiques.

Cela étant dit, je tiens à rendre publiquement hommage à l'État d'Israël pour la patience et la maîtrise exemplaires dont il a fait preuve dans les circonstances. C'est un peu comme si la Chambre poursuivait ses travaux en sachant qu'elle peut être attaquée dans le cadre d'un conflit qui, pour l'essentiel, ne la concerne pas. L'Irak envahit le Koweït et son dirigeant dit que s'il est attaqué, il frappera Israël. Que ferions-nous si nous nous trouvions dans cette situation? Notre premier ministre a abordé brièvement cette question dans son discours, l'autre jour, quand il a parlé du contexte dans lequel ces menaces ont été faites contre Israël. Pourrions-nous nous retenir de lancer une attaque préventive? Peut-être que oui, peut-être que non.

Je pense que l'État d'Israël, qui existe depuis seulement 42 ans qui est donc plus jeune que beaucoup d'entre nous à la Chambre et qui est aussi plus petit que l'île de Vancouver, mérite nos éloges pour la maîtrise dont il a fait preuve. Ceci ne signifie pas, à mon avis, que les tensions entre Israël et ses voisins ne doivent pas être résolues. Mais nous devons comprendre le contexte dans lequel elles doivent l'être. Les parties en cause sont dans

une impasse depuis longtemps et elles doivent faire quelque chose pour dénouer cette impasse. J'espère encore qu'elles réussiront à s'entendre.

• (1230)

Je rappellerais aussi aux députés que les tensions avec les Palestiniens existaient avant qu'Israël n'entre dans la bande de Gaza après avoir été lui-même attaqué et que les camps de réfugiés de la Palestine ont été créés essentiellement après la fondation de l'État d'Israël, mais avant qu'Israël n'envahisse les territoires où se trouvent ces camps, et ce en réponse à une attaque contre son propre territoire.

Ces questions sont très compliquées, et nous ne devons pas les simplifier exagérément en laissant entendre qu'une simple action ou que des pressions extérieures sur un camp ou l'autre, ou sur les deux, vont les régler. C'est l'avenir qui en décidera.

Nous, dans cette Chambre, sommes sensibles au fait, que ce qui se passe dans cette région nous touche tous. Je crois que nous devons reconnaître que certains de nos alliés nous ont appuyés dans d'autres situations et que nous devons tenter de démêler l'écheveau qui a abouti à un tel chaos dans une région remplie de tensions, avant d'émettre des jugements sur les solutions éventuelles.

J'estime qu'il y a eu provocation de part et d'autre dans ce différend. À mon avis, personne ne peut le contester, y compris les amis d'Israël. Mais je tiens à assurer les amis d'Israël au Canada, les membres de la communauté juive canadienne qui ont de la famille dans cette région, que beaucoup d'entre nous sont pleinement conscients de nos décisions et des répercussions qu'elles auront sur ces familles et sur ce pays.

Bien sûr, d'autres pays sont impliqués et d'autres personnes sont en danger, entre autres les Canadiens qui sont là-bas pour défendre les valeurs que nous chérissons et pour appuyer les Nations Unies au péril de leur vie. Mais je tiens à dire aux membres de la communauté juive au Canada que, quoi qu'il arrive au Moyen-Orient, beaucoup d'entre nous à la Chambre pensent à eux, à leurs amis ainsi qu'à leurs proches et ont également témoigné de leur appui envers cette région et l'État d'Israël.

J'ai regardé à la télévision les habitants de cette région qui se préparaient à une attaque aux gaz. Un de mes plus anciens souvenirs est celui de mon père, qui s'en allait outre-mer pendant la Seconde Guerre mondiale alors que j'étais toute petite, et j'ai essayé son masque à gaz juste avant qu'il ne s'embarque au port d'Halifax. Cela me fait penser chaque jour depuis, à ce qui menace les habitants du Golfe et d'Israël. Ces souvenirs sont très vivants dans ma tête, comme ils doivent l'être dans l'esprit de ceux qui ont vécu la guerre en Europe, ce qui n'est pas mon cas.

Mais, je pense que ceux d'entre nous qui voulons la paix et qui avons de l'amitié pour les États de la région, nous souhaitons tous une résolution rapide. Voilà la position que le gouvernement a adoptée et que nous contiuerons d'adopter.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, je n'ai qu'une observation à faire. Je veux simplement profiter de l'occasion pour remercier la ministre de la sensibilité avec laquelle elle a abordé la question. Cela élargit les dimensions du problème pour englober non seulement les Israéliens, qui me tiennent bien sûr beaucoup à coeur, mais ausi toutes les minorités ethniques qui vivent dans cette région. C'est un moment très difficile à passer. Comme pour toutes les familles qui ont des parents dans cette région, je sais qu'ils nous tiennent à coeur et que nous nous faisons beaucoup de souci pour eux.

Je ne puis qu'espérer qu'avec la bonté divine et avec nos prières, la guerre sera très courte et les problèmes qui en découlent trouveront le genre de solution bilatérale qui aura du bon sens et qui rétablira l'harmonie que nous souhaitons pour cette région.

Mme McDougall: Monsieur le Président, je remercie la députée de son appui. Je n'ai certes pas voulu dire qu'il n'y a pas d'autres qui sont en danger, et je sais qu'elle ne me prête pas cette intention. Il est clair qu'il y a de nombreuses vies et de nombreuses populations en danger. Je voulais dire que beaucoup d'entre nous croient qu'Israël se trouve dans une situation spéciale parce qu'il avait été désigné comme première cible, et qu'en se tenant à l'écart, le gouvernement et le peuple d'Israël ont rendu service à la paix mondiale et à nous tous. Je ne le

dis pas pour répéter une banalité ni pour minimiser les efforts que d'autres ont fait.

[*Français*]

M. Phillip Edmonston (Chambly): Madame la Présidente, j'ai un commentaire à apporter au sujet du discours que je viens d'entendre.

Je suis d'accord que les gens d'Israël ont exercé un calme, une patience, un sang-froid, ce qui est extrêmement admirable. A ce sujet, je partage le sentiment de l'honorable députée de Mount Royal. Il n'y a qu'un commentaire que j'ai entendu dans le discours qu'on a prononcé, à savoir que M. Hussein serait une création de lui-même, que M. Hussein serait un phénomène que je ne peux accepter. M. Hussein est une création de nous, des États-Unis. Il faut comprendre cela, parce que lorsque vous commencez à faire affaires avec des dictateurs, parce que ce dictateur est l'ennemi de votre ennemi, vous êtes en train de jouer avec le feu.

La chose la plus décevante, et je dis ceci à titre d'ancien militaire ayant un fils qui est dans la marine américaine présentement, la chose qui est la plus décevante c'est le manque, l'échec de la diplomatie qui oblige nos militaires à aller là-bas pour résoudre le problème que nous avons créé, nous, ici en Chambre et ailleurs.

En terminant, madame la Présidente, j'espère que nous allons en tirer une leçon et la leçon est la suivante: lorsque nous appuyons des dictateurs parce que cela fait notre affaire, nous commençons à utiliser des innocents partout, qu'il s'agisse des Irakiens comme présentement ou que ce soit les jeunes, les soldats, les forces armées qui sont obligés d'aller là-bas pour corriger un problème que nous avons créé.

[*Traduction*]

Mme McDougall: Madame la Présidente, encore une fois, je tâchais de faire comprendre, et c'est là ma position, que la situation dans cette région est complexe, et je ne crois pas qu'on puisse dire qu'un régime a été créé par un autre. De nombreux facteurs ont façonné la politique dans cette région. Nous, au Canada, et nos alliés, avons toujours défendu la cause de la paix dans cette région et tâché d'y contribuer.

Nous devons parfois prendre les gens comme ils sont. Il n'est pas toujours dans nos intérêts de pratiquer la politique de l'autruche quand nous n'aimons pas ce que nous voyons. Il ne fait aucun doute pour moi que ce qui est arrivé en Irak et l'histoire récente de ce pays ont beaucoup à voir avec un seul individu et son horrible ambition: il n'était simplement pas sain d'esprit. Dire qu'il y a eu des manoeuvres machiavéliques de la part des États-Unis ou de nos amis et de nos alliés, cela n'a pas grand-chose à voir avec la réalité dans la région, et c'est ajouter à la discussion quelque chose qui n'est peut-être pas en accord avec le climat dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui.

• (1240)

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, en prenant la parole aujourd'hui, j'éprouve une grande nervosité face à la situation dans laquelle nous nous trouvons. Avant de venir à la Chambre, j'ai consulté le texte d'un discours que le premier ministre Trudeau avait prononcé le 27 octobre 1983, à l'université de Guelph. Son discours s'intitulait «Réflexions sur la paix et la sécurité».

Naturellement, M. Trudeau passait en revue l'histoire du Canada, sa participation à l'OTAN et son appui à l'ONU. Je voudrais citer ce qu'il disait vers le début de son discours. «La difficulté que nous avons tous est d'essayer de savoir ce qui se passe dans le monde... de le savoir et de le comprendre d'une manière précise qui nous donne la base d'une action utile. Trop souvent, notre connaissance et nos évaluations sont vraies et fausses simultanément. C'est souvent le signe distinctif des réalités changeantes qui ont tendance à échapper à la compréhension.»

Les libéraux voulaient depuis longtemps revenir à la Chambre pour parler de cette question et précisément pour cette raison. Nous voulions des renseignements précis et essayer de comprendre exactement, au mieux de nos capacités, ce qui se passait.

Depuis deux ans, les députés pensaient en fonction d'un nouvel ordre mondial où la guerre n'existait pas comme quelque chose de réel. Je pense que je ne pourrais pas le décrire mieux qu'en citant des observations que j'ai faites, l'an dernier à cette époque, lorsque j'étais à Moscou. J'étais très fier de parler au nom du gouvernement à un sommet de citoyens soviétiques et américains sur l'environnement.

Je ne pouvais pas m'arrêter de penser qu'ensemble nous travaillions et échangions des idées. Nous mettions toutes nos énergies non pas à évaluer la force de nos pays respectifs d'après l'argent que nous possédions ou les armements que nous accumulions, mais d'après les bouches que nous pouvions nourrir et l'environnement que nous voulions tous protéger.

C'est en fonction de ce genre de choses que nous pensons tous à la Chambre depuis quelques années. Et ce fut tout un choc de nous voir soudainement entraînés dans une guerre, car le monde a connu tant de changements pacifiques et tant d'éléments positifs au cours de ces dernières années.

Je dois vous dire que j'ai reçu des pétitions comportant des centaines de noms dans ma circonscription de Broadview—Greenwood. Les représentants de la paroisse *Holy Name* m'ont remis des pétitions en personne hier soir. Beaucoup de gens m'ont écrit: des gens de ma circonscription et des parents de militaires en poste actuellement dans le golfe Persique, mais qui n'en espèrent pas moins que nous trouverons un moyen de venir à bout des machines de guerre.

Nous avons tenté, de ce côté-ci de la Chambre, de trouver des moyens, des idées ou des méthodes différentes qui auraient déclenché une action susceptible de contraindre Saddam Hussein à se retirer du Koweït.

Comme l'expliquait notre motion, nous n'étions pas en faveur de ce qu'on faisait alors. Nous sommes en guerre maintenant, et je crois toujours que nous devrions continuer de chercher des idées qui mettraient un terme à cette guerre qu'on aura maintenant beaucoup plus de al à arrêter qu'on en a eu à la déclencher.

Comme beaucoup d'autres députés l'ont dit avant moi aujourd'hui, j'espère que nous pouvons continuer de tourner nos esprit vers le paix et la créativité, et que nous ne nous laisserons pas prendre au jeu de la guerre comme c'est le cas du réseau CNN ou de tant d'autres diffuseurs qui semblent laisser la puissance militaire occuper toute la scène. Nous devrions écouter davantage ceux qui ont des idées sur les moyens diplomatiques susceptibles d'arrêter Saddam Hussein.

Notre chef a dit hier soir que nous appuyons nos troupes dans le Golfe. Notre parti est d'accord avec cela. Maintenant que l'intervention militaire est commencée, il serait stupide de notre part de laisser croire que les Canadiens ne sont pas unis.

Je l'ai dit hier soir, l'été d'il y a trois ans, je suis allé au Koweït près de trois semaines. J'y ai des amis. Certains d'entre eux ont émigré au Canada et ce qui se passe dans leur pays natal ne nous laisse pas indifférents. Nous savons que Saddam Hussein est un fou dangereux. Nous savons aussi que beaucoup des 450 000 Koweïtiens qui sont encore là-bas sont probablement encore plus menacés maintenant que jamais.

Sachez, madame la Présidente, et vous aussi mes collègues, que personne d'entre nous n'appuie la guerre. Nous devons agir collectivement pour amener les principaux dirigeants politiques du monde à mettre fin rapidement à la guerre.

M. Joe Fontana (London-Est): Madame la Présidente, je félicite mon bon ami, le député de Broadview—Greenwood qui a précisé qu'il tentait non seulement de refléter les inquiétudes et la volonté de ses propres électeurs, mais de nous tous de ce côté-ci, y compris moi-même.

J'ai reçu des centaines d'appels d'électeurs de London-Est. Ce jour est très triste, non seulement pour le Canada—car nous sommes impliqués dans une action militaire—,mais aussi pour le Moyen-Orient et le monde. Nous savons tous que toute guerre affaiblit les liens qui unissent l'ensemble de l'humanité.

La guerre n'est pas une solution et c'est, je crois, ce que disait le député, mon ami. La guerre n'est pas une solution aux problèmes de la région ni aux autres difficultés du monde avec lesquelles nous devons tous composer.

En fait, de ce côté-ci, nous sommes très déçus que l'on ait pas laissé à la diplomatie toutes les chances de trouver une solution pacifique avant le recours aux armes.

• (1250)

Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il fallait déloger le dictateur, mais sommes-nous tous bien sûrs que la fin justifie les moyens? Une victoire militaire amènera-t-elle vraiment la paix dans la région dont parle le ministre, une région du monde aux prises avec des problèmes très complexes? L'ultime victoire militaire amènera-t-elle la paix dans le monde?

Les autres pays arabes sont aussi des victimes, tout comme Israël. Ils ne voulaient pas que ce dictateur envahisse un État souverain, parce que cela entraînera peut-être une instabilité encore plus grande.

Je voudrais que mon ami me dise ce qu'il en pense. Y a-t-il quelque chose que l'on puisse faire, maintenant que le conflit armé est entamé? Comme l'a dit notre chef, il est facile de déclencher une guerre, peut-être trop facile, mais il est beaucoup plus difficile d'y mettre fin et de donner une chance à la paix.

Vu qu'il connaît la région, le député peut-il nous parler, des différentes choses qu'on pourrait faire à partir d'aujourd'hui pour qu'il n'y ait plus d'épanchements de sang, ni d'un côté ni de l'autre? Au bout du compte, nous devons tous vivre ensemble. Nous devons tous bâtir ce monde de coopération, qui semblait si prometteur, il y a un an. Je me demande si mon ami peut répondre à ces questions.

M. Mills: Madame la Présidente, je veux tout d'abord dire à mon collègue que pour ce qui est des sanctions, on se trouve devant une question de jugement. C'est ce que je voulais dire quand j'ai cité M. Trudeau. Vous pouvez avoir tort ou avoir raison à cet égard. Franchement, je crois personnellement que, ne disposant pas de renseignements suffisants, on aurait pu laisser beaucoup plus de temps aux sanctions. D'après moi et comme bien des députés l'ont dit, c'est une question de conscience. Je n'ai pas eu l'impression qu'on avait laissé suffisamment de temps aux sanctions.

Nous savons tous que cette région est l'une des plus complexes du monde et que les relations entre les pays ainsi que les tensions qui en découlent se poursuivent depuis des siècles. Je n'ai pas de solution magique à proposer. J'avance humblement, madame la Présidente, que nous devons pour cette raison faire un effort et tenter de nous libérer de notre esprit sectaire, comme le député de Dartmouth le disait tout à l'heure. Aucun de nous ne détient la vérité sur cette question. C'est pourquoi nous devons laisser tomber nos défenses et nous parler ouvertement, afin de pouvoir ensemble élaborer une solution, et c'est là ce que j'ai de mieux à proposer.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame la Présidente, je m'excuse parce que tantôt je n'ai pas pu prendre la parole après le discours de l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration, mais je voudrais poser une question à mon honorable collègue. Nous savons que dans cette Chambre, de même que la ministre, que dans mon parti, dans tous les partis, il y a de grands amis de l'État d'Israël. C'est une chose qui est connue, on en a parlé tantôt, la ministre a fait porter presque toute son intervention là-dessus. D'accord, c'est connu, nous souscrivons à cette thèse que le Canada est un ami de l'État d'Israël. J'aurais voulu lui demander mais, puisque je ne le peux pas, je vais vous le demander, si le temps n'est pas venu pour les amis d'Israël et ceux qui se disent les amis d'Israël de réaliser que tant et aussi longtemps que les Shamir, les Begin et autres refuseront de reconnaître que s'ils n'en viennent pas à une solution avec la question palestinienne et la création d'un État palestinien—puisque c'est pour cela que le Canada a voté le 29 novembre 1947—de créer sur la terre de Palestine deux États, ceux qui se disent les amis d'Israël ne devraient-ils pas leur rappeler que les plus grands amis d'Israël, ce ne sont pas des amis aveugles, ce sont des amis qui les rappellent aux réalités?

Vous savez, j'ai probablement connu tous les chefs d'État du Moyen-Orient. Alors quand on commence à me faire peur avec Saddam Hussein, je pourrais leur parler de M. Assad, le nouveau chef de la Syrie qui est maintenant le nouvel allié, imaginez, il est le nouvel allié des Américains. Jusqu'à tout récemment, madame la Présidente, on disait aux États-Unis, MM. Reagan et Bush, que le grand centre du terrorisme dans le Moyen-Orient était Damas. Maintenant, c'est notre allié.

Je ne veux pas être méchant, mais il y a des réalités qu'il faut rappeler pour nos jeunes qui nous écoutent, pour les étudiants, les universitaires. Un des premiers terroristes a été l'actuel premier ministre d'Israël, qu'on reçoit chez nous les bras ouverts, et qui s'appelle M. Shamir. C'était un des grands terroristes polonais avec M. Begin, et il est aujourd'hui devenu premier ministre. Mais il n'en demeure pas moins qu'il était un terroriste.

La question que je pose à mon collègue est celle-ci: Croit-il que le temps est venu pour notre gouvernement au Canada de dire que le temps est venu? Mes collègues seront peut-être d'accord avec moi à savoir que peut-être cette guerre est-elle malheureuse, inacceptable—mais c'est quand même une guerre—mais qu'elle permettra enfin de s'ouvrir les yeux à la réalité du Moyen-Orient et de régler d'une façon générale les problèmes. Cela va prendre du temps, mais il faut commencer au début, et le début c'est l'État palestinien qui finira bien, éventuellement, par voir la lumière. Est-ce que mon collègue aurait l'amabilité de commenter?

[*Traduction*]

M. Mills: Madame la Présidente, je tiens à dire tout net à mon honorable collègue que je suis profondément convaincu que nous avons besoin aujourd'hui plus que jamais de mieux comprendre la réalité des événements qui se sont produits dans cette région. Cela devrait donner lieu, selon moi, à une sorte de conférence au cours de laquelle nous pourrions aborder tous ces aspects.

À ces questions je réponds oui, absolument. Je pense que cela devrait servir à long terme les intérêts d'Israël.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Madame la Présidente, j'ai une question à poser à mon collègue le député de Broadview—Greenwood.

À l'heure actuelle, nous sommes engagés dans une guerre. De nombreux Canadiens le déplorent infiniment. Cependant, ils. . .

Une voix: Vous avez vraiment l'air peiné.

M. Karygiannis: Je tiens à faire savoir à la députée de Scarborough–Centre que nous disposons d'énormément de places de ce côté–ci pour l'accueillir.

Bien des gens ont quitté le Moyen–Orient et cherché refuge au Canada. Certains viennent de la Syrie ou de l'Iran, et quelques–uns même de l'Irak.

J'ai remarqué plus tôt que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration était présente à la Chambre. Je souhaite poser à mon collègue une question très précise. Tout comme moi, estime–t–il qu'il faudrait accélérer l'étude des demandes de gens originaires de cette partie du monde qui sont venus chercher refuge au Canada, quitte à examiner chacun des dossiers de façon à identifier les terroristes qui pourraient s'être glissés parmi eux? N'estime–t–il pas aussi qu'il vaudrait mieux examiner les demandes de ces gens–là dans les plus brefs délais, car ils risquent de devenir apatrides.

M. Mills: Madame la Présidente, je tiens à faire savoir à mon collègue de Scarborough que j'ai écrit à la ministre il y a plusieurs mois à ce sujet. Je lui ai signalé non seulement les aspects qu'il a mentionnés, mais aussi l'accumulation de toutes les demandes. À mon avis, nous devrions tous être mandatés pour venir en aide à la ministre de l'Immigration afin d'accélérer les choses, notamment dans le cas des ressortissants des pays dont le député a parlé.

Vous avez mentionné notre excellent ami l'évêque Sarturius qui a dû vous en parler comme il l'a fait à mon collègue le député de Saint–Denis et à moi. Nous éprouvons de vives inquiétudes à propos de Chypre, d'autant plus que le gouvernement songe apparemment à rappeler nos militaires. J'estime qu'au cours de ce débat, nous aurions avantage à tenir compte de tous les faits et à nous assurer que cela ne se produira pas.

[*Français*]

Mme le vice–président: Comme il est 13 heures, la Chambre s'ajourne maintenant jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA CRISE DU GOLFE

M. Francis G. LeBlanc (Cap–Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, maintenant que la guerre est déclenchée, la priorité absolue de la Chambre doit être, je pense, la sécurité et le bien–être des troupes et des civils canadiens dans le golfe Persique.

Je sais que les pensées et les prières de tous les Canadiens sont avec nos citoyens, les militaires comme les civils, qui se trouvent au Moyen–Orient. Nous espérons tous leur retour rapide et en toute sécurité.

Mes pensées sont aussi avec les Canadiens qui ont dans le Golfe des membres de leur famille et des personnes chères. J'exhorterais donc le gouvernement le plus énergiquement possible à prendre immédiatement des mesures pour tenir les familles au courant des événements au Moyen–Orient. Il est absolument inacceptable que ces personnes soient obligées de compter sur les médias pour savoir ce qui arrive à leurs êtres chers.

Monsieur le Président, j'exhorte le gouvernement à établir une ligne gratuite ouverte vingt–quatre heures sur vingt–quatre à l'échelle nationale, pour que les familles puissent recevoir les nouvelles de dernière heure sur ce qui se passe dans le Golfe, en particulier en ce qui concerne les troupes et les civils canadiens.

J'exhorte aussi le gouvernement à établir avec ces familles des communications régulières qui soient aussi ouvertes et franches que possible.

Nos troupes et les civils actuellement au Moyen–Orient méritent le meilleur appui possible que nous pouvons leur fournir, et je crois fermement que le même traitement devrait être accordé aux membres des familles qui sont ici au Canada.

J'exhorte vivement le gouvernement à prendre rapidement des mesures à cet égard.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

M. Guy Saint–Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, va rendre public aujourd'hui un important programme de relance économique de plus d'un milliard de dollars destiné à contrer les effets de la récession au Québec. M. Bourassa déclarait hier: «Il est évident que la première priorité reste l'économie.»

Article 31 du Règlement

Monsieur le Président, je suis heureux de voir M. Bourassa en bonne forme. Nous avons besoin de lui dans ces moments difficiles au Québec car pour moi, il est un grand Québécois et un leader.

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, aujourd'hui est une journée affligeante et très triste pour les Canadiens. Nous avons été incapables de régler les problèmes internationaux de façon pacifique. Le Canada est l'un des pays instigateurs de cette guerre qui fait des victimes, au moment où je vous parle.

Ayant participé à la guerre de Corée, je peux vous dire, par mon expérience, que la guerre et les tueries ne règlent jamais rien. Par le passé, quand le Canada a resserré ses mesures de sécurité pendant ce genre de crises, les droits fondamentaux de certains Canadiens ont été bafoués. Les Canadiens d'ascendances juive, ukrainienne, allemande, italienne ou japonaise, ainsi que les Québécois, pourront vous le confirmer.

Cela ne doit pas se reproduire. Tout comme nous appuierons les familles des membres des Forces armées canadiennes, nous devons aussi accorder notre soutien aux familles qui, provenant de pays arabes et du Moyen-Orient vivent au Canada. Nous devons parfaire notre connaissance de leur culture et de leur religion, éviter toute forme de discrimination et ouvrir nos portes aux réfugiés.

Mais surtout nous devons unir nos efforts pour mettre rapidement un terme à cette guerre. Le Canada doit trouver des moyens pacifiques susceptibles de résoudre les problèmes au Moyen-Orient.

* * *

LA CRISE DU GOLFE

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, la dure réalité de la guerre suscite chez chacun de nous de profondes réflexions. Je pense aujourd'hui à trois grandes questions en particulier.

Par exemple, lorsque j'exprime ma plus vive et profonde inquiétude pour nos soldats canadiens actuellement en mission au Moyen-Orient et pour leur famille restée ici, au Canada, je sais que je parle au nom des habitants de ma circonscription de Fredericton—York—Sunbury.

Cette guerre aura des conséquences profondes pour un grand nombre d'habitants de ma circonscription, et particulièrement pour ceux de la BFC Gagetown. Naturellement, à titre de député, je partage le tourment de nous tous qui devons assumer les risques et les responsabilités de toute décision relative à la guerre.

J'appuie fortement le gouvernement du Canada, mais évidemment il est très tentant de se ranger du côté des anges quand on n'a pas à affronter le diable. L'unité de notre propre pays me préoccupe grandement. Les déchirements provoqués par la guerre dans le golfe Persique me prouvent à quel point il serait absurde que le Canada se sépare d'une façon ou d'une autre et nous incitent tous à faire l'impossible pour éviter l'éclatement de notre pays. Engageons-nous à relever ce défi comme nous nous employons à rétablir la paix au Moyen-Orient.

* * *

LA CRISE DU GOLFE

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, en suivant le compte rendu des événements, hier soir, je songeais sans cesse aux hommes et aux femmes de nos forces armées. Je les félicite de leur courage; je déplore qu'ils perdent par ce conflit l'innocence de leur jeunesse et je prie pour leur sécurité.

D'après les nombreux appels que j'ai reçus de ma circonscription, celle de Hamilton Mountain, il est clair que les Canadiens, même s'ils ne souhaitaient pas cette guerre, sont de tout coeur avec nos militaires et prient pour eux.

En essayant de faire face à la situation, nous devons avant tout chercher les moyens d'obtenir un cessez-le-feu et essayer de réagir avec justice et équité aux horribles conséquences de la guerre. Il est temps que le Canada joue le rôle qui a toujours été le sien, un rôle humanitaire et un rôle de maintien de la paix.

* * *

LA CRISE DU GOLFE

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, qui sème le vent récolte la tempête. Une nouvelle phase débute dans la guerre de Saddam Hussein. Les forces multinationales sont entrées dans la mêlée pour chasser les forces irakiennes du Koweït occupé. Ces forces multinationales agissent en vertu de la résolution 678 des Nations Unies, qu'elles appliquent.

Il est normal et acceptable que le Canada et ses forces armées soutiennent la coalition pour trois raisons: d'abord, le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde est dans l'intérêt national du Canada; deuxièmement, le maintien du droit international sert aussi son intérêt national; enfin, les Nations Unies sont le seul moyen de faire régner la paix et la sécurité dans le monde et de faire prévaloir la règle du droit.

Comme l'ancien premier ministre et ancien chef de l'opposition l'a dit avec tant d'éloquence à la Chambre hier, le Canada a toujours soutenu les Nations Unies sans défaillir. Ce serait renier notre histoire que de ne pas soutenir l'ONU au moment où elle a grandement besoin de notre appui.

Je félicite l'actuel premier ministre et le gouvernement du Canada d'avoir l'intégrité et le courage nécessaires pour faire ce qui est bien pour le Canada, les Nations Unies et le monde entier. Puisse le conflit se terminer rapidement et faire le moins de victimes possible. Puissent tous les Canadiens prier pour les membres de nos forces armées et leurs familles.

* * *

LA CRISE DU GOLFE

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, au cours des derniers jours, les députés ont eu la chance de prononcer des discours et de participer au débat sur le rôle du Canada dans le Golfe. Dans le cadre de ces discussions, j'aimerais présenter le point de vue d'enfants de l'École intermédiaire Sacré-Coeur, à Timmins, et de l'école St. John's, à Sault Ste. Marie. Nos jeunes, dont l'avenir est en jeu, doivent pouvoir s'exprimer sur cette question.

[*Français*]

Katrine Sauvé de Timmins nous dit: «La guerre, ça nous détruit tous. Qu'est-ce qui va nous arriver à nous, les jeunes?» «La guerre me fait peur et me bouleverse parce que je pense à mon futur et au futur des autres. S'il vous plaît, ne faites pas la guerre, faites la paix», nous dit Christine Savage.

Vicky Saint-Denis, 13 ans, nous dit: «Pas de guerre, on a la paix, l'amour, la justice. La guerre nous fait peur. On se fait tuer, on perd une partie de notre famille et de nos maisons. S'il vous plaît, pas de guerre. Pourquoi pas la paix?»

[*Traduction*]

Candice Day, de Sault Ste. Marie, nous signale qu'elle est âgée de 13 ans et qu'elle aimerait atteindre son quatorzième anniversaire de naissance. Elle écrit: «S'il existe des remèdes aux maladies, comment se fait-il qu'il n'en existe pas pour la guerre?»

Le temps me manque. . .

Article 31 du Règlement

M. le Président: Je pense que le temps accordé au député est maintenant écoulé.

* * *

[*Français*]

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, les dernières heures furent empreintes d'inquiétude et de questionnements à travers le monde. Stupeur et crainte affligent les Canadiens alors que le Canada entre en guerre. Il est difficile de concevoir qu'on doive en arriver à des décisions aussi dramatiques au point où l'on doive déclarer la guerre pour restaurer l'ordre mondial et préparer la paix.

Je n'aurais jamais cru devoir vivre et participer à pareille décision dans ma carrière politique, mais au fond de moi le message est clair: Le Canada doit être aux côtés de ses alliés. On ne peut laisser Saddam Hussein mettre en péril le fragile équilibre mondial. Nul pays, nul chef de gouvernement n'a le droit de s'arroger par la force un pays voisin. Saddam Hussein doit comprendre, il doit se retirer du Koweït.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LA CRISE DU GOLFE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, c'est un jour triste pour le Canada. Les Canadiens savent que mon parti voulaient que nos troupes se retirent, advenant le déclenchement de la guerre avec l'Irak. Nous avons perdu le débat.

Maintenant que le gouvernement a décidé de faire participer nos troupes aux opérations militaires, nous ferons tout ce que nous pouvons afin d'appuyer nos hommes et nos femmes là-bas et d'assurer leur sécurité. Toutefois, mon parti reste uni pour ce qui est de dire qu'il s'agit là d'une guerre inutile à ce moment-ci.

Que faisons-nous maintenant? Il faut arrêter cette guerre le plus tôt possible. Il faut trouver une solution pacifique au conflit. Songez aux problèmes que la guerre engendrera. Je pense ici aux soins qu'il faudra dispenser aux blessés, au traumatisme émotionnel dont souffriront tant les combattants que les non-combattants, aux incertitudes économiques et sociales qui frapperont cette région de la planète, aux conséquences environnementales, et aux répercussions sur d'autres guerres et conflits.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

L'option guerre devrait toujours être la dernière. La guerre représente un échec de notre société. Pensons à l'avenir, au Canada et à nos jeunes.

* * *

[*Traduction*]

LA CRISE DU GOLFE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, au cours des derniers jours, tous les députés ont eu à décider s'ils devaient voter en faveur de la motion voulant que le Canada appuie les résolutions des Nations Unies en ce qui concerne l'Irak ou contre cette motion.

Je comprends bien ceux qui veulent la paix et non la guerre. Le problème, c'est qu'il n'a jamais été question de guerre ou de paix. Il y avait déjà une guerre des plus horribles au Koweït. La question était vraiment de déterminer si le Canada allait y participer ou non.

Le Canada a décidé d'y participer, et j'appuie cette décision.

La triste vérité, c'est qu'il y aura probablement toujours un Saddam Hussein. Ce sera peut-être un peu mieux, ce sera peut-être pire, mais il y aura toujours quelqu'un comme lui. La différence maintenant, c'est que les Saddam Hussein de ce monde sauront qu'ils risquent de devoir affronter les forces unifiées de la communauté internationale dirigées par les Nations Unies.

Le travail que font les forces multinationales actuellement contribuera à assurer la paix pour les années à venir, et elles peuvent compter sur notre appui et nos prières.

* * *

LA CRISE DU GOLFE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, c'est la première fois que les jeunes Canadiens voient leur pays en guerre. C'est peut-être une période de confusion et de désillusion. On peut également y voir un nouvel espoir.

Nous, au Parti libéral, joignons nos voix à celles de tous les Canadiens qui réclament le rétablissement de la paix par l'intermédiaire d'un cessez-le-feu conduisant à des négociations afin de régler la crise actuelle dans le Golfe. Il faudra savoir faire preuve d'initiative et déployer beaucoup de talent pour parvenir rapidement à une paix durable. Nous exhortons tous le gouvernement du Canada à poursuivre sur la voie de la paix. Ce ne sera pas facile, mais le gouvernement pourra compter sur l'appui unanime de tous les Canadiens, jeunes et vieux.

Donnons une chance à la paix. C'est là notre tradition.

* * *

[*Français*]

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, nombreuses ont été les démarches en vue de trouver une solution pacifique à la crise du golfe Persique. Tous les efforts diplomatiques qui ont été déployés depuis le début de l'invasion du Koweït, et intensifiés depuis les derniers 48 jours, se sont butés à l'intransigeance de Saddam Hussein. Saddam Hussein a défié de façon téméraire l'ordre et le droit international. La guerre, malheureusement, est maintenant une réalité, une triste réalité dont personne ne peut se réjouir. Nous souhaitons tous que ce conflit soit bref afin que la paix soit longue et durable.

Au nom de toute la population de ma circonscription, je veux exprimer notre appui entier, notre confiance et nos sentiments les plus profonds à tous nos militaires canadiens, des hommes et des femmes qui défendent avec fierté et dignité nos droits, nos libertés et les principes qui nous sont chers. Et une pensée toute spéciale s'adresse à leur famille et à leurs amis, nous espérons tous leur retour très bientôt.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, un mois à peine après avoir subi les compressions du gouvernement, la Société Radio-Canada, en manque d'argent, va se joindre aux équipes de journalistes internationaux qui couvrent à l'heure actuelle la guerre dans le Golfe.

Alors que des millions de Canadiens sont rivés à leur écran de télévision, nous sommes fortement désavantagés car nous devons nous en remettre aux reportages américains censurés qui ne présentent que le point de vue américain.

Étant donné que les réseaux américains évaluent à un million de dollars par semaine le coût de la couverture de la crise, où notre service national de radiodiffusion va-t-il trouver les fonds nécessaires? Les employés de la Société Radio-Canada et les stations locales ne peuvent que craindre de faire les frais de tout cela.

Les Canadiens, qui sont un peuple compatissant et pacifique, sont inquiets. Ils veulent savoir ce qui se passe dans le Golfe. La couverture de la participation de nos forces au conflit qui s'y déroule ne peut être objective que si elle est assurée par nos propres journalistes.

Le Cabinet a décidé que les Canadiens joueraient dorénavant un rôle offensif dans la région. Va-t-il donc accorder les crédits nécessaires pour permettre à la Société Radio-Canada de bien couvrir les événements en question d'un point de vue canadien, afin que les Canadiens puissent mieux comprendre la tragédie que constitue une guerre?

* * *

[*Français*]

LA LITUANIE

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, face aux douloureux événements qui affligent présentement la Lituanie, nous ne pouvons que réprouver sans détour l'utilisation de la force pour faire taire les aspirations les plus légitimes d'un peuple. Une telle intervention armée est d'autant plus condamnable qu'elle fait suite à l'expression démocratique des aspirations légitimes du peuple lituanien.

Au moment où le Québec s'apprête, lui aussi, pour une deuxième fois en 10 ans, à exercer démocratiquement son droit inaliénable à l'autodétermination, nous nous sentons particulièrement solidaires du peuple lituanien ayant eu nous-mêmes à subir, sous l'emprise de la Loi sur les mesures de guerre, l'intervention de l'Armée canadienne, en 1970.

Je souhaite vivement que la Lituanie puisse trouver sa voie vers la liberté de façon pacifique et démocratique. Je souhaite également que la volonté de son peuple soit respectée par toute la communauté internationale.

De plus, j'espère aussi que dans un avenir pas trop lointain nos deux pays, le Québec et la Lituanie, puissent collaborer pleinement en tant que pays souverains.

* * *

[*Traduction*]

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, hier soir, dans leur foyer, les Canadiens ont entendu avec stupéfaction les reportages qui confirmaient une de nos plus grandes craintes, soit celle du début de la guerre au Moyen-Orient.

Comme les Nations Unies ont entrepris leurs efforts, nous, les Canadiens, devons tous ensemble appuyer nos militaires, ces hommes et ces femmes qui prennent des risques afin de rétablir l'ordre mondial.

Par l'intermédiaire des Nations Unies, le monde entier s'est opposé à l'agression brutale perpétrée par Saddam Hussein. Nous devons agir ensemble pour faire en sorte que les principes énoncés dans la charte des Nations Unies soient respectés.

L'ancien premier ministre John Turner a bien résumé la situation quand il a déclaré que nous étions tous des citoyens du monde. En fait, monsieur le Président, nous sommes tous responsables de la sécurité collective du monde, et les mesures prises hier soir constituent une première étape dans la réalisation de cet objectif.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Aujourd'hui, pour la première fois en 40 ans, le Canada est en guerre. Au cours des derniers mois, le Parti libéral a pressé le gouvernement pour qu'il ne choisisse l'alternative de la guerre. À l'heure actuelle, face à la guerre, nous allons tout faire ce qui est nécessaire afin d'apporter notre appui à nos militaires canadiens, ces hommes et ces femmes qui combattent aujourd'hui dans la région du Golfe. Nous voulons les revoir au Canada bientôt, sains et saufs. Je demande donc au premier ministre: Peut-il aviser la Chambre si les forces canadiennes ont été impliquées directement dans les opérations militaires contre l'Irak? Dans l'affirmative, peut-il nous dire l'ampleur des pertes subies, s'il y en a eu?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, à moins de renseignements de dernière minute, non, il n'y a pas eu d'implication de la part des troupes canadiennes et il n'y a pas eu de pertes que je sache, du tout. Mon ami parle du fait qu'il y a eu un choix en ce qui concerne la guerre. Le Canada n'a pas choisi la guerre, c'est Saddam Hussein qui a déclenché une guerre chez son voisin le 2 août dernier. Le Canada, suite à des tentatives tout à fait remarquables avec d'autres pays, cherchait la paix, et tous nos efforts favorisaient une paix durable. Mais chaque tentative a été repoussée par Saddam Hussein. Et, à la toute dernière minute et, devant le fait accompli, le Canada s'est joint aux autres pays qui défendent les intérêts des Nations Unies, et ce faisant, défendaient les intérêts de la paix dans le monde.

[*Traduction*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il est réconfortant d'entendre qu'il n'y a pas eu de victimes parmi les Canadiens jusqu'à présent. Comme je l'ai dit, même si nous aurions préféré que le Canada ne participe pas à cette guerre, en tant que Canadiens, nous ferons tout ce que nous pourrons pour soutenir les hommes et les femmes du Canada qui combattent dans le Golfe.

À cet égard, le premier ministre va-t-il rendre compte chaque jour aux députés et à la population de la situation des Forces canadiennes dans le golfe Persique?

• (1420)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je m'empresserai évidemment de signaler, non pas seulement aujourd'hui mais à plusieurs reprises, l'information qui me parviendra.

Nous avons aussi offert, et je réitère cette offre avec plaisir, de transmettre régulièrement, à des séances d'information confidentielles avec le chef de l'opposition et le chef du Nouveau Parti démocratique, des détails qu'il ne sera parfois pas dans l'intérêt public de divulguer. Nous en ferons part à l'opposition.

Je crois savoir que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures acceptera les invitations des comités parlementaires demain ou sou peu. Nous comptons sur la collaboration de tous les députés. C'est pourquoi nous partagerons avec mes amis, le chef de l'opposition et celui du Nouveau Parti démocratique, toute information qui nous parviendra. Je communiquerai à la Chambre et à la population toute l'information que je pourrai divulguer.

Des voix: Bravo!

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je remercie le premier ministre de sa réponse.

Il sait que le Conseil de sécurité des Nations Unies a tenu une séance d'urgence la nuit dernière.

Que fait le Canada au juste aux Nations Unies pour hâter un cessez-le-feu? Que fait-il aujourd'hui pour que ce conflit tragique se règle le plus tôt possible?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, après une réunion du Cabinet, au cours de la journée, j'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de communiquer personnellement avec le secrétaire général des Nations Unies, M. Pérez de Cuellar, pour discuter des éléments d'un plan de paix que le Canada a soumis par écrit la semaine dernière et qui constituent une initiative possible, ainsi que pour envisager, même à cette heure tardive, d'autres solutions qui pourraient mettre fin aux hostilités.

Tout ce qu'il faut, en réalité, pour faire cesser les hostilités, c'est un message non équivoque de la part de Saddam Hussein que, même à cette heure tardive, il se retire du pays qu'il occupe illégalement. À cette fin, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a communiqué plus tôt dans la journée avec le secrétaire général des Nations Unies. Je suis sûr qu'il donnera avec plaisir à la Chambre toutes les précisions qu'on lui demandera.

Des voix: Bravo!

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, permettez-moi d'apporter un complément d'information à ce sujet.

Non seulement a-t-on été en communication avec le secrétaire général des Nations Unies, mais nous apprenions ce matin que le général Powell, président de l'instance collégiale des chefs d'état-major aux États-Unis, a fait savoir que le pilonnage ne sera pas interrompu au profit de quelque initiative diplomatique de ce soit.

Le premier ministre ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont-ils consulté d'autres membres de la coalition pour discuter non seulement de questions d'ordre militaire mais aussi de la possibilité de recourir à des moyens diplomatiques afin de garantir le retrait des forces irakiennes du Koweït et d'empêcher ainsi que la guerre ne fasse trop de victimes?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je crois que mon collègue fait allusion à un commentaire du premier ministre Major, qui a laissé entendre que le gouvernement de Sa Majesté ne voyait pas d'un bon oeil une interruption des hostilités pour le moment, en l'absence d'un message non équivoque de la part de Saddam Hussein. C'est que, voyez-vous, les Britanniques, comme nous d'ailleurs, craignent qu'il ne profite de ce répit pour se resaisir et monter une attaque contre les forces alliées. Il n'en est pas question.

Toutefois, s'il manifestait clairement la volonté de respecter enfin les résolutions de l'ONU, le Canada donnerait immédiatement suite à l'appel que mon collègue a fait tout à l'heure au secrétaire général des Nations Unies. Nous mettrions alors en oeuvre des plans qui, nous l'espérons, enrayeraient l'escalade des hostilités et les feraient cesser.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, le premier ministre ou le secrétaire d'État pourraient peut–être nous fournir de plus amples renseignements à cet égard.

Lorsque le premier ministre dit attendre un signe de Saddam Hussein, il doit comprendre que pour recevoir un tel message, il faut un moyen de communication. On se demande si les membres de la coalition, y compris notre pays, entretiennent encore des relations diplomatiques avec les Irakiens pour maintenir ce moyen de communication par lequel pourrait être exprimée toute volonté. . .

M. Crosbie: Le réseau CNN.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre: Non, pas le réseau CNN. Je ne crois pas qu'il puisse être un véhicule opportun pour faire part de ce genre d'initiatives.

La question est de savoir si nous avons toujours des moyens de communication. Sait–on si nos alliés, et en particulier les États–Unis qui sont à la tête de cette coalition, sont disposés à mettre fin au conflit et aux opérations militaires pour prendre des initiatives diplomatiques afin que les Irakiens se retirent du Koweït, ce qui est l'objectif avoué de cette guerre, de sorte que cesse cette tragique hécatombe?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il est clair depuis déjà un certain temps que l'objectif de la coalition est d'obtenir que Saddam Hussein respecte les résolutions du Conseil de sécurité et retire ses troupes du Koweït.

Le député et la Chambre conviendront, je crois, que, quel que soit notre savoir–faire, il serait plutôt risqué pour le Parlement—pour tout Parlement, en fait—d'essayer de prendre à la Chambre des communes même des décisions militaires comme celles dont parle le député.

Si je comprends bien, celui–ci nous demande si nous devrions suspendre les opérations militaires avant que Saddam Hussein ne riposte. Si ce n'est pas là ce qu'il propose, je suis soulagé, car la Chambre comprendra que, dans les circonstances, une telle politique irait carrément à l'encontre du but recherché.

Le député demande s'il y a des moyens de communication. Oui, il y en a. Et je crois que, depuis quelque temps déjà, la balle est dans le camp de Saddam Hussein. Le député conviendra—comme la plupart des Canadiens, je crois—qu'il ne serait pas sage que le monde présume de la réponse de Saddam Hussein. En tant qu'agresseur, c'est à lui de mettre fin à l'agression. Depuis hier, il a d'extraordinaires raisons de le faire. Nous espérons qu'il en manifestera la volonté.

La communication est ouverte avec le Canada par l'entremise du Saint–Siège et d'autres membres de la coalition. Nous espérons qu'il se prévaudra de cette possibilité. Comme l'a dit le premier ministre, le Canada sera alors certes disposé à agir très rapidement.

Comme me l'a bien précisé aujourd'hui le secrétaire général de l'ONU, M. Pérez de Cuellar, les Nations Unies se préparent à réagir très rapidement.

Comme l'aurait souhaité la Chambre, j'ai assuré au secrétaire général que le Canada est tout disposé à collaborer, d'une façon ou d'une autre et aussi promptement que possible, à toute autre initiative des Nations Unies.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, on a annoncé que le Canada comptera parmi la minorité de pays qui, au sein de la coalition multinationale mettront leurs forces en service actif de combat. Mon parti s'est opposé à cette action hier après–midi et hier soir, et il continue de s'y opposer aujourd'hui.

Je demande ceci au premier ministre: Au lieu d'assurer une présence symbolique dans la guerre, pourquoi le Canada ne jouerait–il pas un rôle efficace en faveur de la paix?

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Je demande ceci au premier ministre: Ne peut–il pas envisager de retirer les forces canadiennes des secteurs de combat dans le Golfe et de les redéployer afin qu'elles assurent le soutien militaire qui sera nécessaire à une aide humanitaire, médicale et alimentaire dans la région?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, sauf votre respect, j'ai de la difficulté à comprendre le point de vue de ma collègue.

Elle dit que le Canada assure une présence symbolique dans la guerre. Ce n'est pas le cas. Cette présence est réelle et vise à affirmer la réalité des Nations Unies. Nous estimons que les Nations Unies constituent la seule organisation internationale qui puisse instaurer un paix durable. C'est l'opinion que la Chambre a toujours adoptée depuis plus de 40 ans, et nous comptons la respecter. En ce qui concerne le symbolisme du groupe des Sept, parmi ces pays, le Canada arrive au quatrième rang pour le déploiement de forces dans la région. C'est parce que nous croyons fermement aux Nations Unies.

• (1430)

Nous croyons à contre coeur, tout comme le reste du monde industrialisé et, à en juger par les premières réactions, la plupart des autres peuples épris de liberté, que la meilleure façon de défendre la cause de la liberté, étant donné l'intransigeance absolue de Saddam Hussein, est d'appliquer les mesures prises hier pour faire respecter la volonté des Nations Unies, des mesures décidées à contrecoeur mais nécessaires.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je suis enfin d'accord sur une chose avec le premier ministre: qu'il appartient à l'Organisation des Nations Unies d'imposer et de trouver une paix durable. . .

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: . . .et je pense qu'elle le peut dans la mesure où elle n'agit pas seulement en fontion de l'ancien ordre mondial, mais devient au contraire un nouvel ordre mondial.

Je voudrais poursuivre le point dont je discutais avec le premier ministre. J'ai parlé aujourd'hui à un certain nombre d'organismes d'aide internationale, et tous disent qu'il y a un besoin urgent d'actions humanitaires qui nécessitent un appui militaire. Il faut des escortes aériennes ou navales pour protéger les navires qui apportent du matériel médical ou humanitaire dans la région. Il faut protéger les réfugiés et s'assurer que les aliments parviennent aux quelque quatre millions de personnes qui meurent de faim dans la corne de l'Afrique.

Ma question au premier ministre est celle-ci: Mettra-t-il nos ressources militaires au service de ces objectifs très importants qui sont également une question de vie ou de mort?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est précisément le but de l'envoi de l'hôpital de campagne qui a été décidé hier.

Mme Mitchell: Ce n'est pas possible.

M. Mulroney: Le NPD dit non. Nous sommes là-bas pour aider nos alliés. Nous sommes là-bas pour aider tout le monde dans la région. Nous voulons répondre aux exigences de la Convention de Genève. C'est certainement une chose que le NPD devrait applaudir. Le Canada promet des installations hospitalières pour soigner les blessés. Cela me paraît conforme à nos traditions humanitaires.

Ma collègue disait, et je pense la citer correctement: «Les Nations Unies devraient être l'instrument qui impose la paix.» C'est vrai. Mais comment procéder? Qu'est-ce que vous faites face à un agresseur brutal qui refuse de se retirer? Ou bien vous faites des discours ou bien vous vous levez après un certain temps et vous dites: «Ça suffit.» Le monde civilisé vient de dire à Saddam Hussein que ça suffit et qu'il devait évacuer le Koweït.

L'hon. Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, à choisir entre le risque d'une guerre et celui de la prolongation des pourparlers, je suggérerais de choisir le second.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Mme McLaughlin: Ma question s'adresse au premier ministre. Quoique le premier ministre ait affirmé hier soir qu'il est évident que toutes les avenues diplomatiques doivent être considérées, il n'est pas trop tard, au contraire, pour arrêter cette guerre et le Canada peut et doit jouer son rôle. Le premier ministre va-t-il utiliser son bureau pour travailler pour la paix et ordonner à nos diplomates aux Nations Unies d'initier les démarches nécessaires à l'organisation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient?

[*Traduction*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ma collègue a encore une fois fait une déclaration intéressante dans le préambule de sa question.

La chef du NPD dit que nous devons choisir entre le risque d'une guerre et celui de la prolongation des pourparlers. Or, la guerre a commencé le 2 août lorsque l'Irak a envahi un État voisin innocent. C'était une déclaration de guerre à un pays innocent qui est lui aussi arabe. C'est ce qui a engendré la guerre. C'est nullement ce que les États-Unis ou le Royaume-Uni, ou encore la France, le Sénégal ou le Canada auraient pu faire. Nous protégeons la paix. Saddam Hussein est responsable de la guerre.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Mulroney: Maintenant, monsieur le Président, en ce qui concerne le deuxième volet de la question de mon amie, comme je viens de le mentionner, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a communiqué ce matin avec le secrétaire général des Nations Unies. Il lui a dit que le Canada était tout à fait prêt et disposé à initier de nouvelles propositions diplomatiques ou à axer une action politique sur les quatre éléments de base déjà transmis au secrétaire général la semaine dernière. L'instant que le monde reçoive un signal limpide de l'intention de Saddam Hussein de respecter les dispositions de la résolution des Nations Unies et de se retirer du Koweït, les Nations Unies seraient disposées à y répondre avec le concours du Canada.

[*Traduction*]

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Les Canadiens voudront savoir quel rôle exactement les Forces canadiennes jouent maintenant dans le Golfe, et plus précisément quelles missions elles rempliront—tant nos avions que nos navires.

Le ministre peut-il nous dire quel est et quel sera ce rôle, et exactement quel danger il en résultera probablement pour nos forces dans l'immédiat et à l'avenir?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Comme le député le sait, monsieur le Président, la date limite du 15 janvier fixée par les Nations Unies étant passée et les hostilités ayant été déclenchées, l'escadron des chasseurs canadiens a un rôle de patrouille aérienne de combat comme avant le 15 janvier, soit avant que la situation ne change. Telle fut la responsabilité des forces canadiennes hier soir. À court terme, je prévois que ce sera le rôle qu'elles joueront.

L'autorisation donnée à l'escadron des chasseurs canadiens d'entreprendre des missions de balayage et d'escorte ne veut pas dire qu'il participera en jouant ce rôle, mais qu'il est à la disposition du commandement tactique pour participer s'il peut aider à déloger Saddam Hussein du Koweït.

Quant à notre force opérationnelle navale, elle est constituée pour assurer un soutien de défense et le ravitaillement parmi un groupe d'autres pays. Les deux destroyers offrent, avec les navires d'autres pays, un soutien de défense antiaérienne au groupe logistique de combat. Comme le député et les autres le savent, ils ne se trouvent pas dans l'extrémité nord du golfe. Ils font le ravitaillement en mer dans une zone moins hostile. Avec les navires de défense antiaériennne des autres pays, les destroyers canadiens fournissent la force opérationnelle de défense pour l'ensemble des navires canadiens et de ceux des autres pays.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. D'autres forces canadiennes seront-elles envoyées dans le golfe, en particulier des CF-18? D'autres pays en ont-ils fait la demande? Le chef d'état-major de la défense l'a-t-il recommandé? Le gouvernement a-t-il offert d'envoyer d'autres forces canadiennes, en particulier des CF-18, dans d'autres pays?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député sait que l'envoi additionnel de six CF-18 et du Boeing 707 de ravitaillement en vol dans la région du golfe Persique permet maintenant à notre escadrille d'effectuer des patrouilles aériennes 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Le Boeing 707 permet aussi à des avions d'autres pays de se ravitailler.

Il n'y a pas eu de demande, monsieur le Président. Il n'y en a pas eu non plus lorsque nous avons fourni ces avions additionnels. Ils ont été envoyés sur l'avis du chef d'état-major de la défense. La réponse à la troisième question est non, aucune recommandation n'a été faite d'envoyer d'autres CF-18. Nous croyons que les 24 qui sont déjà là constituent un escadron efficace avec le personnel de soutien et de ravitaillement. Ils sont utiles et ils font du bon travail.

• (1440)

Je peux dire au député que nous sommes prêts à remplacer les avions et le personnel au fur et à mesure que nous les perdrons.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Compte tenu de la réaction du secrétaire général des Nations Unies après le déclenchement des hostilités hier soir, et de l'annonce du porte-parole de la Maison Blanche, Marvin Fitzwater, que les forces de la coalition s'étaient jointes aux États-Unis dans l'entreprise de libération du Koweït, le ministre de la Défense nationale pourrait-il nous dire si le gouvernement considère ce qui se passe maintenant dans le golfe Persique comme une opération dirigée par les Nations Unies?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, pour répondre en partie à la question du député, je lui dirai que ce qui se passe actuellement dans le Golfe, à savoir les hostilités et l'utilisation de la force pour contraindre Saddam Hussein à sortir du Koweït, relève des Nations Unies et de l'autorité dont elles ont investi les pays qui collaborent à cette entreprise.

Le député n'ignore pas que le Canada détient le commandement tactique des dispositifs, du matériel et du personnel d'autres pays. Cela dit, le commandement général des dispositifs de tous les pays engagés dans les hostilités nécessaires aux fins de la résolution 678 portant sur le retrait de Saddam Hussein du Koweït, relève du commandement du général Norm Schwarzkoff. Cela étant, nous devons comprendre qu'en acceptant le contrôle et le commandement tactiques des dispositifs et du personnel d'autres pays, le Canada a délégué du même coup, naturellement, le contrôle tactique de ses propres dispositifs au commandement général.

M. Fred J. Mifflin (Bonvista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je remercie le ministre pour sa réponse à ma question. Je crois savoir comment l'interpréter.

Je reformule ma question en demandant au ministre si le gouvernement du Canada a l'intention de demander au secrétaire général des Nations Unies d'invoquer les articles applicables de la charte des Nations Unies pour que cette opération soit une opération véritablement dirigée par les Nations Unies?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la réponse à la première question du député avait trait aux détenteurs du pouvoir, et le député sait que le comité militaire constitue, du moins à ma connaissance, le seul instrument de la Charte des Nations Unies applicable à la situation actuelle. Je crois qu'il peut comprendre que le comité militaire des Nations Unies est inactif depuis plusieurs années. En raison de la fin de la guerre froide, la situation pourrait se modifier un jour, mais elle n'a pas encore changé.

Le député conviendra avec moi, j'en suis sûr, qu'il est préférable que les militaires et le matériel canadiens dans le golfe Persique soient placés sous un commandement national, c'est-à-dire un commandement canadien, plutôt que sous le commandement d'un comité.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Beaucoup de Canadiens, tout en priant pour la sécurité de nos forces dans le Golfe, croient sincèrement que cette guerre, et la participation du Canada à celle-ci constituent une erreur tragique.

Il y a une chose que je voudrais savoir de la part du premier ministre. George Bush a déclaré la nuit dernière que cette guerre ne serait pas un autre Viêt-nam. Compte tenu de cette déclaration, le premier ministre réclamera-t-il des alliés du Canada, particulièrement des États-Unis, qu'ils n'aient en aucun cas recours aux armes nucléaires pendant cette guerre? Réclamera-t-il ensuite des États-Unis et de nos alliés qu'ils retirent toutes les armes nucléaires de la région, pour éviter un accident qui pourrait être catastrophique?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député devient chaque jour un peu plus irresponsable et grotesque. Il sait qu'il n'a jamais été question, au sein de la coalition, d'utiliser les armes nucléaires dans ce conflit. Il le sait, mais il espère réussir à susciter une certaine crainte chez les Canadiens, et c'est pourquoi il pose cette question irresponsable à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse toujours au même ministre qui se doit de reconnaître que, si ses déclarations sont exactes, il ne devrait plus rester d'armes nucléaires dans la zone des opérations militaires.

Plus tôt, pendant la période des questions, le premier ministre a déclaré que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures témoignerait aujourd'hui ou demain devant le comité des affaires étrangères. Nous étions heureux d'entendre qu'il se présenterait devant le comité à un moment aussi critique.

Je voudrais demander au ministre de nous confirmer cette déclaration du premier ministre et de nous garantir qu'il témoignera aujourd'hui ou demain devant le comité des affaires étrangères. Je voudrais aussi lui demander de réclamer immédiatement le cessez-le-feu, une trêve en fait, si effectivement les moyens permettant à l'Irak de lancer une offensive ont complètement été détruits, comme le prétendent les États-Unis?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr que les travaux des comités doivent être abordés à la Chambre pendant la période des questions.

Les membres du comité savent qu'il me sera impossible d'assister à la séance d'aujourd'hui, étant donné les tâches qui m'attendent à la suite des événements d'hier soir. Ils savent également que je prends part régulièrement aux travaux du comité et que j'ai l'intention de continuer de le faire.

Quant aux points soulevés par le député, j'espère que dans les questions qu'il posera au comité et dans le comportement qu'il adoptera à la Chambre, il n'oubliera pas que les responsabilités qui lui incombent en tant que parlementaire sont plus importantes que les considérations sectaires qui pourraient lui dicter sa conduite à la Chambre. Il doit assumer une part des responsabilités afin de protéger la réputation de notre pays et de veiller à ses intérêts.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Je m'inquiète vivement de la réponse faite à la question que mon collègue a posé sur le rôle de l'ONU. Le gouvernement a affirmé qu'actuellement les opérations militaires auxquelles nous participons dans le Golfe sont placées sous la direction de l'ONU. En ce moment, les opérations de l'ONU oscillent entre le succès et l'échec.

Je voudrais que le ministre nous clarifie maintenant sa déclaration. Il avait l'air de dire qu'il était préférable que les troupes canadiennes soient sous un commandement canadien et un commendement général tactique américain, plutôt que sous un commandement de l'ONU. Est-ce bien cela?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Non, monsieur le Président, je n'ai pas dit cela. J'ai dit que, dans le cas présent, il n'existait rien, à ma connaissance, dans le cadre de l'ONU pour commander les Forces canadiennes, à l'exception du comité militaire des Nations Unies.

• (1450)

Comme le savent la députée et ses collègues, ce comité militaire n'a pas fonctionné depuis plusieurs années. Je dirais également à la députée que la sécurité et les chances de succès des Canadiens et des Canadiennes des Forces armées qui appuient les résolutions des Nations Unies sont bien meilleures sous un commandement national canadien que sous celui d'un comité.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, c'est au premier ministre que je pose ma question supplémentaire.

J'ai bien du mal à comprendre en quoi consiste l'engagement que le gouvernement a pris envers les Nations Unies. À mon avis, toute guerre constitue un échec. Ce n'est pas en faisant la guerre pour régler un conflit qu'on aboutit nécessairement à la paix. De tout temps, les Canadiens se sont appliqués à maintenir la paix; pourtant, en l'occurrence, ils se retrouvent parmi les belligérants.

Le premier ministre pourrait-il nous dire s'il envisage pour le moment que le Canada pourra de nouveau participer au maintien de la paix au sein des Nations Unies?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a précisément abordé ce point avec le secrétaire général des Nations Unies au début de la journée. Comme on l'a déjà fait savoir à la Chambre, le secrétaire général a été réconforté non seulement par l'appui du Canada, mais également par notre souci de formuler des idées novatrices afin de nous rendre utiles.

La députée a soulevé une question fort complexe. Elle a dit qu'elle avait du mal à comprendre en quoi consistait notre engagement à l'égard des Nations Unies. Pourtant, rien ne saurait être plus clair que l'engagement du gouvernement et de la Chambre à l'égard des Nations Unies, puisqu'à la suite d'une résolution du Conseil de sécurité, les Nations Unies, en situation de péril extrême, ont demandé à tous leurs membres de leur venir en aide. Ayant entendu cet appel de détresse, le Canada, à l'instar d'autres pays membres, y a répondu de la façon que j'ai signalée hier soir.

Si vous le permettez, monsieur le Président, j'aimerais répondre très brièvement à l'importante question qu'ont posée la députée et certains de ses collègues sur les difficultés qui ont surgi précédemment aux Nations Unies, ainsi que sur les rouages de commandement. Comme certains députés semblent prendre ombrage de la participation d'un pays allié, en l'occurrence les États-Unis, je tiens à rappeler les propos que le premier ministre Saint-Laurent a tenus à la Chambre au sujet de la Corée et de la structure du commandement dans ce conflit, le 1er septembre 1950. Il a dit ceci: «Comme ils étaient les seuls fantassins en mesure de se porter immédiatement à la rescousse des Coréens du Sud»... j'insiste là-dessus, car c'est très important. . . «les Américains l'ont fait d'une façon si noble et héroïque que cela incite davantage d'autres pays membres des Nations Unies à suivre l'exemple des Américains». Voilà ce qu'a déclaré M. Saint-Laurent.

Mme Campbell (South West Nova): Sous la bannière des Nations Unies.

M. Mulroney: Sous la bannière des Nations Unies. À propos du commandement des Nations Unies, M. Pearson a déclaré ce qui suit: «Évidemment, nous savons certes que ce sont les États-Unis qui sont le pays membre des Nations Unies le plus important à cet égard. Ce sont les États-Unis qui sont le mieux en mesure d'intervenir en tant qu'agent des Nations Unies, et ils ont déjà démontré leur efficacité».

C'est ce que pensait M. Pearson, ce que pensait également M. Saint-Laurent et ce que pense encore le gouvernement du Canada.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Comme l'objectif à long terme dans la région du Golfe est de rétablir la paix et la stabilité, il est essentiel, même en temps de guerre, de préparer un milieu propice à la paix et à la stabilité après le conflit.

Par conséquent, je veux poser au ministre la question suivante: Que fait le gouvernement pour réduire au minimum les attaques contre les civils et la destruction de cibles non militaires? Le ministre a-t-il exprimé ce point de vue aux ÉtatsUnis et aux autres alliés de la coalition?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, permettez-moi de faire deux brèves remarques pour répondre à cette question. Premièrement, même s'il convient parfaitement bien à mon avis de débattre les conséquences de certaines de ces questions à la Chambre, aucun d'entre nous ne peut prétendre être un commandant militaire, et des décisions doivent être prises quant au moyen le plus efficace de mettre un terme le plus rapidement possible à cette agression.

Deuxièmement, je tiens à rappeler au député et à la Chambre que les victimes de cette agression au Koweït sont des civils. Hier, j'ai déposé à la Chambre un rapport d'Amnistie internationale qui n'est même plus à jour puisqu'il ne tient pas compte des dernières atrocités découlant de l'occupation du Koweït par l'Irak.

Je suis d'accord avec le député. Nous devons faire tout ce qui peut être fait pour régler cette situation le plus rapidement possible. Cela veut dire une opération militaire très efficace. Cette opération a débuté. Cela veut dire aussi que le monde doit être prêt à prendre des mesures pour rétablir la paix dès que l'occasion se présentera. C'est précisément de cela que j'ai discuté avec le secrétaire général des Nations Unies quand je lui ai téléphoné plus tôt dans la journée.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, je n'ai pas trouvé la réponse du ministre très rassurante. On ne répare pas une injustice par une autre. J'espère qu'on fera tout ce qu'on peut pour réduire au minimum le nombre de victimes chez les civils et les attaques contre des cibles non militaire.

[*Français*]

Monsieur le Président, considérant notre espoir pour une solution rapide à cette guerre malheureuse, est-ce que le gouvernement, avec les Nations Unies, est prêt à initier un plan de paix pour cette région, un plan pour assurer à ces peuples le développement et la justice après la guerre?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il n'est pas clair que le député parle de la région du Golfe. C'est bien de cette région dont il s'agit, d'accord.

Oui, nous sommes prêts à considérer les moyens pour assurer la paix, les bases de la prospérité si les États sont prêts à encourager des systèmes plus démocratiques dans la région. Je crois que tout le monde comprend qu'après la guerre, cette région subira une transformation, qu'importe la nature de la résolution. Il ne sera plus possible à l'avenir de maintenir la sorte de régime qui était en place dans certains pays du Golfe. Le Canada est prêt à jouer un rôle actif dans la transformation de cette région.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, dans cette Chambre, l'honorable député d'Abitibi a parlé de façon très éloquente d'une manifestation à Val-d'Or pour la paix dans le golfe Persique. Cette manifestation a attiré plus de 500 personnes, incluant les Québécois qui sont représentés par le député ici, le député conservateur, et qui sont contre la guerre, contre cette guerre-ci.

Est-ce que le premier ministre va écouter ses propres députés québécois? Est-ce qu'il va annoncer dans cette Chambre aujourd'hui que les Forces armées canadiennes ne prendront aucune part aux actions offensives dans le Golfe?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député sait fort bien que le gouvernement a énoncé hier soir une prise de politique internationale qui est conséquente avec les actions initiées aux mois d'août et septembre par ce gouvernement. Je pense même que le chef de l'opposition hier soir a indiqué l'intention de sa formation politique d'appuyer le gouvernement dans cette démarche, compte tenu des événements.

Mon ami souligne le point de vue d'un député québécois. Il y a toutes sortes de points de vue au Québec; il y en a dans ma circonscription et dans la circonscription de mon ami et ils sont tous valables. Quelqu'un mentionnait que 58 p. 100 des Québécois sont contre la guerre. Je pense que ce devrait plutôt être 100 p. 100 des citoyens. Personnellement, je suis contre la guerre et je pense qu'on l'est tous.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Mulroney: Par contre, il faut savoir quand se tenir debout et défendre les intérêts des Nations Unies. En agissant de la sorte, on est en train de défendre les intérêts d'une paix durable dans le monde. Puisque vous mentionnez un Québécois qui est contre, je vais vous en mentionner un autre qui a appuyé le gouvernement hier, le premier ministre Bourassa.

M. le Président: La parole est à l'honorable député de Chambly pour une question supplémentaire très courte.

• (1500)

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Une chose est certaine, le premier ministre sait qu'il a plusieurs alternatives. Son député d'Abitibi sait qu'il y a plusieurs alternatives. Moi, comme ancien militaire, je sais qu'on a plusieurs alternatives qu'une guerre, et une guerre avec la participation du Canada dans une guerre de façon offensive. La question que j'ai à poser au premier ministre est celle-ci: Pourquoi le premier ministre insiste-t-il toujours sur un rôle offensif pour le Canada quand nos traditions nous appellent à jouer plutôt un rôle humanitaire dans ces conflits?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le 2 août dernier, il y a eu un acte d'agression de la part de l'Irak contre le Koweït. Il s'agissait d'une déclaration de guerre d'un État arabe contre un autre. Le Canada s'est joint aux autres membres des Nations Unies en déplorant cette initiative et en essayant par tous les moyens pacifiques d'obtenir un règlement convenable au conflit. Malgré toutes les tentatives, malgré toutes les initiatives du Canada et d'un grand nombre de pays, chacune d'entre elles fut rejetée sans hésitation par le président de l'Irak. Suite à une décision des Nations Unies, en fixant un délai péremptoire le 15 janvier dernier, les États qui défendent les intérêts des Nations Unies ont décidé d'agir dans l'intérêt de la paix, dans l'intérêt de la liberté, dans l'intérêt de la dignité humaine qui est en train d'être bafouée par les troupes au poste de commande de Saddam Hussein. Le Canada est là, non pas dans un rôle agressif, mais dans un rôle qui défend les intérêts fondamentaux des Nations Unies, parce que le gouvernement croit que sans les Nations Unies la paix durable n'existera plus dans le monde. C'est pour ça qu'on défend les intérêts des Nations Unies.

Des voix: Bravo! Bravo!

[*Traduction*]

M. le Président: Je vois que le chef de l'opposition demande la parole, mais je dois aviser la Chambre qu'il est passé 15 heures.

[*Français*]

M. Chrétien: Monsieur le Président, je pense que le premier ministre n'a pas voulu induire la Chambre en erreur et qu'il ne faudrait pas que la vérité soit la première victime de la guerre, mais. . .

M. le Président: Est-ce que le chef de l'opposition invoque le Règlement?

M. Chrétien: Oui, monsieur le Président.

M. le Président: Sur un rappel au Règlement, la parole est à l'honorable leader de l'opposition.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA DÉCLARATION DU TRÈS HONORABLE LOUIS SAINT-LAURENT LE 30 JUIN 1950

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Sur un rappel au Règlement, monsieur le Président, je voudrais dire et lire au premier ministre que le 30 juin 1950, dans cette Chambre, le premier ministre de l'époque, M. Saint-Laurent, avait dit: «Ce serait notre apport à la police collective qui agirait sous le contrôle et l'autorité de l'Organisation des Nations Unies afin de rétablir la paix dans une région ayant fait l'objet d'une agression.» Je tiens à dire: «Notre apport sous le contrôle et l'autorité des Nations Unies». Ce n'est pas le cas présentement.

Travaux de la Chambre

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si M. Saint-Laurent a dit ça au mois de juin, je n'ai pas de problème avec ça. Mais voici ce qu'il a dit le 1er septembre. . .

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Ce qu'il a dit le 1er septembre 1950 à la Chambre des communes, et je le cite:

[*Traduction*]

Les Américains étaient les seuls à avoir l'infanterie pour prêter immédiatement main forte aux forces de la Corée du Sud, et ils se sont acquittés de leur tâche de façon splendide et héroïque. Il est d'autant plus encourageant pour les autres membres des Nations Unies de suivre l'exemple des Américains.

Voilà ce qu'il a dit le 1er septembre 1950.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Monsieur le Président, nous discutons ici d'une question très importante.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Le premier ministre laisse entendre que, lorsque les troupes canadiennes ont pris part à la guerre. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je dois dire aux députés que je n'ai pas l'autorité pour laisser cet échange se transformer en débat.

Avant d'inviter les députés à aborder la question habituelle du jeudi, je donne la parole à la députée de Nepean qui demande à intervenir.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES CANADIENS D'ORIGINE ARABE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion qui serait adoptée sans débat ni amendement.

C'est moi qui propose la motion avec l'appui des députés de Vancouver-Est et de Pierrefonds—Dollard. La voici:

Que la Chambre réitère sa confiance en la loyauté des Canadiens d'origine arabe et en leur appui au Canada en ce moment de crise mondiale; et

Que la Chambre condamne sans équivoque toute tentative de faire de ces communautés autre chose que des membres à part entière de la société canadienne.

Des voix: Bravo!

M. le Président: La députée a-t-elle le consentement unanime pour proposer cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le gouvernement pourrait-il maintenant nous donner une idée des travaux qu'il prévoit pour cet après-midi, demain, lundi et peut-être même mardi prochain?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, cet après-midi, nous poursuivrons le débat sur la motion qui est à l'étude.

Quant à ce que nous ferons le reste de la semaine, la semaine prochaine et même plus tard, je ne songerais même pas à faire des propositions à la Chambre sans m'être entretenu avec mes homologues d'en face, comme d'habitude. J'espère que nous pourrons nous réunir sous peu.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire qui fait suite au rappel au Règlement du leader à la Chambre. J'ai essayé d'attirer votre attention vers la fin de la période des questions, mais je comprends les difficultés qui sont les vôtres.

Pendant la période des questions, j'aurais voulu demander, moi qui ne suis contaminé par aucune réunion de leaders à la Chambre, ce que le leader du gouvernement à la Chambre pense de mettre un terme au débat tout à fait superflu qui se poursuit en ce moment.

Puisque les hostilités ont débuté hier soir, ne devrions-nous pas tenir un vote afin de voir qui se range du côté des Nations Unies et qui ne le fait pas pour passer ensuite à d'autres travaux du gouvernement?

Des voix: Bravo!

M. Andre: Comme d'habitude, le député a mis le doigt sur l'essentiel. Cette motion est à l'étude depuis un certain temps déjà. Elle est tout à fait semblable à deux autres résolutions déjà adoptées en octobre et en novembre. Il conviendrait de mettre un terme au débat le plus tôt possible.

• (1510)

Ces questions sont normalement discutées avec les leaders à la Chambre, mais je suis certainement disposé à faire participer les députés indépendants à ces discussions. Il faut trouver un moyen de conclure le débat et il convient que cette conclusion vienne le plus tôt possible.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Oui, monsieur le Président. Cet avant-midi, le leader du gouvernement à la Chambre avait pris un engagement à l'effet que nous serions avisés des séances d'information. Monsieur le président, je devrais probablement le soulever sous forme d'une question de privilège, je n'ai pas été avisé. On me dit qu'il y a eu des sessions pour plusieurs autres députés, et au moment où on se parle, monsieur le Président, je n'ai pas pu bénéficier de la même information. Je le regrette infiniment.

[*Traduction*]

M. le Président: Je sais que la question a déjà été soulevée. Si le député veut invoquer la question de privilège, je n'en ai évidemment pas été avisé. Le leader du gouvernement à la Chambre peut souhaiter y répondre.

M. Andre: Monsieur le Président, je répondrai très rapidement. J'ai reçu l'assurance du ministre de la Défense que lui ou ses représentants communiqueraient avec le député le plus tôt possible. Si cela ne s'est pas encore produit, c'est sûrement parce qu'il se passe beaucoup de choses. Je puis assurer le député et les autres députés indépendants que cette possibilité leur sera donnée très bientôt.

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, mon bureau a été informé vers 12 h 35 du fait qu'à titre de députée indépendante, je devais me présenter à 12 h 45 à la pièce 253-D, pour une séance d'information donnée par des représentants de la Défense. Par conséquent, j'ai mis mon manteau et je me suis vite rendue à cette pièce où les néo-démocrates étaient en réunion. Il y a de toute évidence un problème.

On peut prendre tout cela à la légère, mais je pense que les députés indépendants à la Chambre ont le droit absolu d'être avisé par le cabinet du ministre de la Défense nationale. J'ai fait une demande en ce sens lors de cette réunion et on m'a répondu que si je voulais réserver une salle, tous les députés indépendants pourraient obtenir des précisions.

Monsieur le Président, vous comprendrez que ce n'est pas à moi qu'il incombe de réunir tous les autres députés indépendants. Si quelqu'un n'était pas présent, je pourrais être accusée d'avoir tenu cette personne à l'écart. Je pense que le cabinet du ministre de la Défense nationale aurait dû me rappeler immédiatement. En fait, les bureaux des autres députés indépendants, et j'ai communiqué avec la plupart d'entre eux, n'avaient pas été contactés dans la plupart des cas. Cette situation est inacceptable.

Je veux dire, au nom des députés indépendants, que nous aimerions être informés le plus tôt possible par le cabinet du ministre de la Défense, afin de pouvoir être le mieux préparés possible. Cette situation n'est tout simplement pas acceptable pour les indépendants.

M. le Président: Je remercie la députée de son intervention. Je dois dire que cette question risque de ne pouvoir être réglée ici. Le ministre de la Défense voudrait faire une intervention. Je lui cède la parole.

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je serai bref.

Je m'excuse auprès de la députée de Beaver River. Nous avons communiqué avec elle dès que nous disposions des personnes en mesure de donner la séance d'information. La séance antérieure s'adressait aux membres du Nouveau Parti démocratique. Malheureusement ceux-ci sont restés dans la salle pour y tenir une réunion. Nous nous excusons. Nous essayerons d'organiser une autre séance d'information le plus tôt possible.

Nous avons aussi essayé de communiquer avec tous les autres députés indépendants. Lorsque nous avons téléphoné à plusieurs députés indépendants du Québec, nous avons dû laisser un message sur leur répondeur téléphonique. Si ces personnes écoutent l'enregistrement de leur appareil, elles verront qu'on leur a laissé un message.

M. Nowlan: Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec les observations de la députée de Beaver River. Nous vivons une période difficile, et je ne veux pas lancer la pierre à qui que ce soit, mais il n'y avait pas de répondeur téléphonique à mon bureau. Nous n'avons reçu le message qu'à 13 h 28 ou quelque chose du genre.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

L'APPUI AUX NATIONS UNIES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Clark (Yellowhead) (p. 16984), ainsi que de la motion de M^me^ Collins (p. 17150).

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, c'est un privilège pour moi de participer à ce débat, à ce moment fort important.

Je voudrais signaler que, depuis mon élection en 1980 à titre de député d'Athabasca, j'ai souvent visité la Chapelle du Souvenir dans la tour de la Paix. J'ai rarement consulté le Livre du Souvenir de la guerre de Corée sans y trouver le nom d'une personne enterrée dans le cimetière des Nations Unies à Pusan, en Corée. Y sont consignés les noms de Canadiens qui ont participé à une autre opération militaire des Nations Unies, la guerre de Corée.

Certains d'entre nous, dans notre jeunesse, ont participé à la force spéciale envoyée en Corée, car nous étions à la recherche d'aventures. Nous étions trop jeunes pour combattre durant la Seconde Guerre mondiale et nous pensions avoir manqué quelque chose. Cependant, peu après notre arrivée en Corée du Sud, cette soif d'aventure a disparu lorsque, nous avons pu constater la pauvreté qui sévissait et voir que tous ces Coréens, hommes, femmes et enfants sans abri, étaient des réfugiés dans leur propre pays. Beaucoup étaient sans abri et vivaient le long des routes, mais il s'agissait de gens qui exprimaient de bien des façons leur sincère appréciation de notre présence là-bas et qui nous offraient parfois de partager leurs maigres biens, un oeuf ou une pomme par exemple. Cela nous touchait énormément.

Cependant, ce qui soutenait le plus les troupes en Corée, à l'époque, c'était l'appui que nous apportaient les Canadiens. Nous avons reçu des lettres et des colis, des députés et le ministre de la Défense de l'époque sont venus nous rendre visite et nos journaux ont loué nos efforts. Nous pouvions compter sur un appui unanime.

L'esprit d'aventure a fait place à une fierté véritable lorsque nous nous sommes rendu compte que nous étions là pour préserver la sécurité et la paix dans le monde en tant que pays membre des Nations Unies. Nous étions vraiment très fiers.

Nous avons combattu aux côtés de troupes d'autres pays à l'intérieur d'une force multinationale des Nations Unies. Il y avait avec nous des régiments britanniques, australiens, turcs, écossais, irlandais, gallois et coréens ainsi que l'artillerie néo-zélandaise, les fusiliers marins américains et la cavalerie américaine.

Je suis tout à fait persuadé que sans l'appui inconditionnel de notre gouvernement ainsi que de tous les Canadiens dans tout le pays, nous n'aurions pu avoir la même fierté dont j'ai parlé. Nos écoles, nos villes natales et nos familles nous appuyaient toutes. Elles se disaient fières de ce que nous faisions au sein de la force spéciale des Nations Unies engagée en Corée.

Aujourd'hui, nous participons à une guerre sanctionnée par les Nations Unies au Moyen-Orient avec une force multinationale qui regroupe plus de 30 de nos alliés. Madame la Présidente, pouvez-vous imaginer un instant—et je demande à tous les députés d'y songer—les sentiments qu'éprouveront nous troupes s'il continue d'y avoir des dissensions dans cette enceinte? Vous rendez-vous compte comment les familles de nos militaires présentement dans le Golfe se sentiront si, à la fin de ce débat, la Chambre des communes n'appuie pas nos troupes à l'unanimité?

Nous devons mettre un terme à ce débat en appuyant nos militaires totalement, de façon constructive et non partisane. Il faut soutenir sans réserve le Canada et s'assurer que nos troupes peuvent compter sur le meilleur appui et le meilleur équipement possibles. Nos troupes doivent être tout à fait convaincues que nous les appuyons complètement.

• (1520)

J'exhorte—c'est, en fait, une prière—tous les députés à mettre un terme à ce débat, à mettre de côté tout esprit de parti, quelles que soient nos divergences, et à appuyer inconditionnellement notre gouvernement et notre pays, le Canada.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, j'ai une observation et une question à adresser à mon collègue.

Pour commencer, je voudrais lui rappeler, à lui et à tous les autres députés, qu'il y a trente-trois ans, dans le discours qu'il a prononcé lorsqu'on lui a décerné le Prix Nobel de la paix, M. Lester B. Pearson, l'un des grands premiers ministres canadiens, a déclaré ceci: «C'est triste à dire, mais nous préparons la guerre comme des géants précoces et la paix, comme des pygmées arriérés.» Malheureusement, les propos de M. Pearson sont de circonstance aujourd'hui, vu que le gouvernement du Canada a opté pour la guerre comme moyen de mettre fin à l'occupation illégale du Koweït par l'Irak.

La Chambre et l'ensemble des Canadiens condamnent l'invasion du Koweït par l'Irak. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Il est indubitable que les Nations Unies aussi ont condamné l'invasion, et nous avons donné notre appui aux résolutions des Nations Unies. Je tiens cependant à rappeler à la Chambre que ces résolutions nous offraient deux grands choix, à savoir la paix par des moyens pacifiques ou par la guerre. Maintenant que nous sommes en guerre, n'oublions pas qu'il reste toujours possible de restaurer la paix par des moyens autres que militaires. J'insiste sur le fait qu'il n'y a pas que des moyens purement militaires d'y parvenir.

C'est dire que le Canada doit continuer d'essayer, grâce à la diplomatie et à un cessez-le-feu, de hâter le retrait des forces irakiennes du Koweït. Il est donc important de ne pas rompre nos relations diplomatiques.

Le député pourrait-il me dire s'il accepte de recommander à son gouvernement de faire de nouvelles démarches auprès du Conseil de sécurité des Nations Unies, de sorte qu'un nouvel ordre mondial pacifique soit instauré pour garantir la sécurité des générations à venir? C'est ma première question, madame la Présidente.

Mme le vice-président: Je m'excuse d'interrompre le député, mais nous ne disposons que de cinq minutes pour les questions et les observations. Le député a déjà fait une observation fort judicieuse et posé une première question. Il y aurait peut-être lieu de donner la chance au député de répondre à cette question.

M. Shields: Madame la Présidente, je ne crois pas un instant que les membres de la force multinationale des Nations Unies ne fassent pas tous les efforts possibles, par l'intermédiaire des Nations Unies, pour mettre fin à cette guerre.

Je rappellerais à mon collègue que la guerre de Corée a commencé comme une mission de maintien de la paix. Un pays, la Corée du Nord, avait envahi un autre pays, la Corée du Sud. À l'époque, on parlait d'action de maintien de la paix.

C'est la même chose dans ce cas-ci. Nous voulons restaurer la paix et la stabilité au Moyen-Orient ainsi que maintenir la sécurité collective dans le monde. Tel est le but que nous poursuivons dans le cadre des Nations Unies.

Les États membres de la force multinationale des Nations Unies font actuellement le maximum pour que cette guerre se termine le plus rapidement possible.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame la Présidente, les commentaires du député m'intéressent beaucoup. Je sais qu'il a lui même combattu au sein des Forces armées du Canada et du Commonwealth, en Corée, où j'ai moi aussi servi en qualité de civile. Je me souviens bien des nombreux jeunes Canadiens qui arrivaient à l'hôpital avec une jambe coupée et d'autres choses terribles que j'ai vues.

Je suis retournée en Corée pour le 35e anniversaire et je suis sûre que le député en a fait autant. La question qui m'est venue à l'esprit à ce moment-là était: Qu'avons-nous réalisé avec cette guerre? Voilà ce que je veux lui demander.

Des milliers de personnes ont été tuées, si on tient compte de tous les Coréens. Nous avons connu des situations terribles avec les réfugiés. Une génération d'enfants a vécu dans une situation très dangereuse. Pourtant, pour en revenir à la Corée, les parties se font encore face dans la zone démilitarisée, presque à l'endroit où elles ont commencé à se battre autrefois. Il y a encore une présence militaire à cet endroit. C'est dans une guerre civile que nous sommes intervenus.

Le député pourrait-il m'expliquer à quoi cette guerre a bien pu servir. Qu'a-t-elle donc produit à part la dévastation et la mort?

M. Shields: Madame la Présidente, permettez-moi de reprendre humblement ma collègue. La Corée a été divisée en deux pays après la Seconde Guerre mondiale, soit la Corée du Nord et la Corée du Sud. Il y avait deux pays: un sous la domination communiste et l'autre sous la domination occidentale. Ce n'était pas une guerre civile comme elle le décrit.

C'était exactement le même cas. Nous avions un pays, la Corée du Nord, envahissant un autre pays, la Corée du Sud.

Qu'a-t-on accompli? Je crois que la Corée du Nord a été repoussée après l'entrée des Chinois dans le conflit et qu'elle a été repoussée à la ligne exacte qui a été tirée après la Seconde Guerre mondiale, soit le 38e parallèle. La Corée du Nord est actuellement sous la domination et la dictature communistes.

La Corée du Sud est allée très très loin dans le processus démocratique. Elle a une assemblée élue démocratiquement. Nous voyons qu'elle est maintenant très prospère. D'après ce que j'ai vu dans mes visites en Corée du Sud, sa population est très reconnaissante à l'égard de l'aide apportée par les Nations Unies, et par les Canadiens en particulier.

M. Bob Hicks (Scarborough–Est): Madame la Présidente, il y a deux jours, j'ai préparé un discours de 20 minutes en prévision de cette occasion. On m'a ensuite demandé de le ramener à 10 minutes.

Avant que je puisse prononcer ce discours, la guerre a éclaté, de sorte que j'ai pensé devoir en préparer un autre. Mais j'ai examiné celui–ci et je constate qu'il fait tout aussi bien l'affaire. Il n'y a aucune différence entre ce que je voulais dire il y a deux jours ou hier et ce que je veux dire maintenant, car les raisons sont les mêmes. J'estime que nous avons les mêmes raisons de nous engager dans cette guerre. Je voudrais en partager quelques–unes avec les députés de la Chambre.

La plupart des pays du monde adhèrent au principe que la conquête d'un territoire constitue un comportement inacceptable dans les relations internationales. Ils estiment que leurs voisins, si petits soient–ils, ont le droit à l'indépendance. La plupart abhorrent également l'utilisation, voire la fabrication d'armes chimiques. Un grand nombre des pays du monde, et ce nombre s'est accru ces deux dernières années, sont voués à la démocratie, à une économie de marché libre et aux droits de la personne pour leurs citoyens.

Puis, il y a les Saddam Hussein de ce monde, des tyrans sanguinaires qui s'accrochent au pouvoir dans leur pays en usant de la terreur et de la torture. Ils se comportent comme des brutes et des maraudeurs cruels à l'égard des pays voisins plus faibles.

L'année dernière, à cette période, le monde semblait sur le point d'entrer dans une ère nouvelle et prometteuse qui nous permettait enfin de dire que la guerre froide était terminée. Or, Saddam Hussein m'a ramené, ainsi qu'une foule d'autres personnes, à une dure et triste réalité: le monde demeure un endroit dangereux et explosif, où de petits dictateurs, armés jusqu'aux dents avec des armements classiques sophistiqués et très dévastateurs, font planer une grave menace sur leurs voisins immédiats et, de plus en plus, sur le monde en général.

Il n'y a pas de doute dans mon esprit que le monde est à un tournant. Ou bien nous continuons à coordonner rapidement et fermement notre réponse à ces atteintes toujours plus dangereuses à la paix internationale, ou bien nous ne faisons rien et nous laissons des dictateurs régionaux s'installer et faire leur propre loi.

Depuis le 2 août, Saddam Hussein a eu 135 jours pour se retirer du Koweït. Pendant ce temps, il a pris des otages, il a pillé le Koweït, il a violé le peuple du Koweït, il a menacé Israël, l'Arabie saoudite ainsi que tous les pays qui ont condamné l'invasion, et il a renforcé ses troupes au Koweït et en Irak.

Laissez–moi vous dire ce que Saddam Hussein a fait dans ce qu'il appelle maintenant la 19e province de l'Irak. Selon des rapports du Koweït, des réfugiés et des otages libérés, l'invasion a été suivie d'un pillage général, de viols et de meurtres. Selon Amnistie internationale, 7 000 personnes ont peut–être été tuées et 20 000 sont portées disparues. Après avoir écrasé les dernières poches de résistance, les forces irakiennes ont systématiquement démantelé le Koweït, s'emparant du matériel, des aliments, des biens, des armes, etc. Elles ont tout emmené en Irak.

• (1530)

Les témoignages sur l'état des personnes arrêtées par l'Irak puis relâchées laissent entendre que la torture serait fréquemment utilisée. Des douzaines de personnes auraient tout simplement disparu. Le viol du Koweït suffit à me convaincre qu'il ne s'agit pas simplement pour l'Ouest de protéger ses approvisionnements en pétrole ou de suivre aveuglément les Américains qui cherchent à protéger leurs intérêts stratégiques dans le Golfe.

Il est ridicule et intellectuellement malhonnête de prétendre qu'il s'agit d'une aventure américaine ou d'une manifestation de l'impérialisme des États–Unis. Les Britanniques, les Égyptiens, les Français, les Syriens, les Néerlandais, les Qataris, les Australiens, les Pakistanais, les Saoudiens, les Soviétiques, les Argentins, les Bengalis et une vingtaine d'autres peuples contribuent activement à l'effort international visant à expulser l'Irak du Koweït.

L'opération multinationale entreprise hier soir montre que la crise du Golfe représente beaucoup plus qu'une menace pour la sécurité des pays occidentaux. Ça l'est certes, mais c'est ausi une menace pour les régimes musulmans modérés au Moyen–Orient et en Afrique du Nord aussi bien que pour Israël, l'Europe de l'Ouest, l'Europe de l'Est, l'Union soviétique, les États–Unis et même le Canada. Mais, par dessus tout, c'est une menace pour les pays les plus pauvres du monde qui dépendent beaucoup plus que les États–Unis du pétrole des pays du Golfe et qui sont beaucoup plus vulnérables que les riches pays industrialisés face aux actions hostiles de leurs puissants voisins.

Au fil des années, les militaires canadiens se sont acquis avec raison une très grande réputation de gardiens de la paix. Mais appuyer les principes de l'ONU exige plus que ça. Il y a des occasions où un bon gardien de la paix doit se faire un artisan de la paix. C'est ce qui, je l'espère, se passe à l'heure actuelle. Ce que font les forces canadiennes dans la région du golfe Persique est clair. Depuis hier soir, nous contribuons à «maintenir la paix et la sécurité internationales» en prévenant toute autre agression de la part de Saddam Hussein. Voilà le but énoncé à l'article 1 de la charte des Nations Unies.

Hier soir, à cause de l'intransigeance de Saddam Hussein, nous avons été amenés à réaliser les autres facettes de ce premier principe qui consiste à «prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix».

Les critiques ont soutenu que nous pratiquons une forme cynique de deux poids deux mesures en agissant contre Saddam Hussein, alors que le monde en général et l'Occident en particulier n'ont pas jugé bon riposter aux actes d'agresssion, aux ruptures de la paix et aux violations du droit international dans le passé. Disent-ils que nous ne devrions rien faire pour le moment? Ne devrions-nous pas maintenir la paix et la sécurité et faire respecter le droit lorsque l'occasion s'en présente? Sinon, quand? Si ce ne sont pas le Canada, nos alliés et les autres partisans de l'ordre international qui le font, qui pourra maintenir la paix?

Je n'ai pas douté un seul instant que si Saddam ne se retirait pas du Koweït, les Canadiens seraient là pour jouer leur rôle. Personnellement, je sais que les militaires canadiens dans le Golfe feront leur travail avec courage lorsqu'ils seront appelés au combat. Des missions diplomatiques ont été tentées pour régler la crise. Malheureusement, Saddam Hussein leur a opposé une fin de non recevoir. Saddam Hussein ne doit retirer aucun avantage de l'agression et il ne doit pas sembler en retirer.

Nous sommes malheureusement contraints de recourir à tous les moyens nécessaires pour faire respecter la volonté de la communauté internationale, comme il est précisé dans la résolution 678. Nous savons que Saddam Hussein n'a pas reculé, et je crois qu'il serait maintenant déraisonnable de laisser agir un dictateur reconnu pour des agressions ainsi que ses actes de cruauté et de terrorisme tant chez lui qu'à l'étranger, lorsque celui-ci est armé de plus de 5 000 chars d'assaut, d'avions de combat modernes, de pièces d'artillerie, de missiles ballistiques et d'armes chimiques, auxquels vient s'ajouter une armée d'un million d'hommes. Il serait déraisonnable de le laisser s'en tirer maintenant.

Madame la Présidente, la force multinationale des Nations Unies n'avait pas le choix. Saddam Hussein a démontré sa volonté de recourir à la force pour agrandir son territoire, intimider ses voisins, attaquer son propre peuple et ses ennemis avec du gaz moutarde et du cyanure, ainsi que faire chanter toutes les nations à portée de ses missiles.

Nous savons qu'il faut arrêter Saddam Hussein. Nous savons qu'il n'y a aucune chance de paix au Moyen-Orient si tout dictateur bien armé a la liberté de satisfaire ses ambitions territoriales ainsi que politiques et de se livrer à la coercition et à l'intimidation de ces voisins militairement plus faibles. Nous savons aussi que si nous n'arrêtons pas complètement Saddam Hussein maintenant, l'Irak accroîtra sa capacité militaire. Elle mettra au point des armes nucléaires et chimiques pour les utiliser contre ses rivaux ou des nations sans défense et même contre son propre peuple.

C'était le Koweït qui a soutenu et aidé les simples Palestiniens de la Cisjordanie lorsque la Jordanie, trop pauvre pour le faire, a décidé de ne plus s'en occuper, et cette aide a pris fin inévitablement depuis l'invasion de ce pays par l'Irak. Ce ne sont pas les pétrodollars de l'Irak qui ont fait vivre les Palestiniens. Cet argent a été investi dans la machine de guerre de Saddam Hussein.

De même, Saddam Hussein a fait l'impossible pour ne pas avoir à proposer des initiatives raisonnables susceptibles de régler une fois pour toutes la situation au Moyen-Orient. La politique de Saddam Hussein a été d'exploiter le sort des Palestiniens à ses propres fins. Rien de plus. Cet homme est l'ennemi auquel font face la communauté internationale et les Irakiens eux-mêmes, qui vivent sous sa férule depuis 22 ans maintenant. C'est l'ennemi que le monde affronte et que les effectifs militaires canadiens dans le Golfe doivent combattre avec ceux des autres membres de la communauté internationale qui se sont ralliés contre Saddam Hussein.

Madame la Présidente, ils ne doivent pas faillir à leur mission. Et nous, à la Chambre des communes, nous ne pouvons pas faillir non plus à nos obligations envers eux.

Mme le vice-président: Y a-t-il des questions et des commentaires? Le député de Saint-Boniface a la parole.

[*Français*]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, il me semble que dans la présentation de mon collègue, il y a quand même une contradiction assez flagrante.

[*Traduction*]

Voici pour quelle raison sa position est incohérente. Il a bel et bien rappelé que nous n'avions pas agi naguère quand des agressions étaient perpétrées contre d'autres pays, mais pourquoi ne sommes-nous pas intervenus quand la Russie a envahi l'Afghanistan? Pourquoi n'avons-nous rien fait quand la Chine a occupé le Tibet?

N'est-ce pas parce que ce sont des superpuissances dans le monde? Par conséquent, nous n'aurions pas pu faire grand-chose et si nous avions choisi d'intervenir, nous aurions vraiment été en fâcheuse posture.

Pour ce qui est des armements de destruction, pourquoi ne nous en prenons-nous pas à l'URSS, à la Chine, au Japon, à la France, à Israël, à l'Afrique du Sud, à la Libye et à la Syrie? Ces pays ont des armements de destruction massive et nous ne les considérons pas tous comme nos alliés.

Que faisons-nous maintenant que nous sommes engagés dans ce conflit? Mon collègue croit-il, oui ou non, que la priorité de son gouvernement est de trouver une solution pacifique à cette guerre maintenant? C'est certes ce à quoi nous devons nous employer aujourd'hui et demain jusqu'à ce que nous l'ayons trouvée.

M. Hicks: Madame la Présidente, je remercie mon collègue d'en face de sa question. J'ai souvent pensé que chacun de nous à la Chambre attaque ce problème d'un angle différent, mais qu'en réalité, nous voulons tous la même chose.

Pour en revenir à sa question, à savoir si nous allons faire une proposition, nous proposons la paix depuis 135 jours. Au cours des 135 derniers jours, ce ne sont pas seulement les Canadiens et notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais aussi les Américains et, comme vous le savez, le secrétaire général des Nations Unies, il y a deux jours à peine, qui ont fait tout ce qui pouvait être fait. On n'a réussi qu'à démontrer qu'il n'y avait pas moyen de régler la question par des négociations pacifiques.

Une voix: Qu'en est-il du moment où le conflit a commencé?

• (1540)

M. Hicks: Madame la Présidente, mon ami me demande ce qu'il en a été au début du conflit. À ma connaissance, les efforts pour régler le conflit ont été entrepris immédiatement. Je rappelle qu'il a aussi fait référence aux autres pays qui possèdent ces mêmes armes destructrices. Il a parlé de l'Union soviétique, qui possède toutes ces armes destructrices.

Le député a en fait donné un bon exemple de négociations pacifiques fructueuses à la Chambre et à tout le monde. La raison pour laquelle nous négocions avec les Soviétiques et la raison pour laquelle certains d'entre nous peuvent se rendre à Moscou pour rencontrer le ministre soviétique de la Défense nationale, c'est que des négociations ont eu un heureux dénouement. Le mur de Berlin est tombé. Tous les autres pays, avec leurs armes de destruction massive auxquelles il a fait allusion, n'ont pas utilisé ces armes de la façon dont Saddam Hussein a décidé de le faire.

Je ne sais pas si j'ai répondu à toutes les questions du député, madame la Présidente, mais j'ai fait de mon mieux.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, j'ai écouté le député avec beaucoup d'intérêt parce que, bien qu'il ait préparé son discours il y a deux ou trois jours, il a estimé qu'il était toujours d'actualité aujourd'hui. À ce moment-là, plus de 100 étudiants des écoles secondaires de ma circonscription étaient dans mon bureau pour écrire des lettres au premier ministre et au gouvernement du député. J'ai seulement ici deux de ces cent lettres dont je voudrais lire quelques lignes avant de poser ma question.

Becky Bourque écrit:

> Nous sommes environ 100 jeunes de la Colombie-Britannique. Nous—j'aimerais personnellement profiter pleinement de la vie, sans avoir à m'inquiéter de la guerre ou à avoir à enterrer trois membres de ma famille qui se trouvent actuellement en Arabie Saoudite.

Il y a une deuxième lettre adressée à M. Mulroney.

> Nous avons passé les deux derniers jours à protester contre la guerre devant la salle municipale, environ 400 personnes ont quitté l'école et ont marché six milles pour se rendre en ville et dire ce qu'elles pensaient. Malheureusement, jusqu'à présent, cela n'a guère donné de résultats. Nous sommes les jeunes de ce monde et nous serons ceux qui devront supporter les conséquences de vos erreurs. Je vous en prie, ne nous obligez pas à supporter les conséquences de celle-ci.

Il faut du courage pour prendre ainsi le parti de la paix quand vous êtes étudiant.

Des reportages incroyables nous sont parvenus sur les résultats des premières attaques qui ont eu lieu. On aurait réussi notamment à éliminer, les missiles sol-sol qui menacent Israël, à endommager ou à détruire les centres irakiens de production d'armes nucléaires, chimiques et biologiques ainsi qu'à perturber presque tout le système irakien de défense aérienne.

Je me demande donc si ce n'est pas maintenant le moment de chercher à conclure la paix et de demander à M. Hussein d'envisager la paix au lieu de continuer la lutte à outrance jusqu'à ce qu'il ne reste absolument plus personne. Je ne m'inquiète pas pour M. Hussein, mais assurément pour les hommes et des femmes qui habitent dans son pays.

M. Hicks: Madame la Présidente, je sais gré à la députée de ses commentaires et de ses questions. Je le répète, nous poursuivons tous le même objectif. Pour l'atteindre, cependant, nous empruntons des voies différentes.

La députée vient de demander s'il vaudrait mieux pour nous de chercher à faire la paix avec Saddam Hussein. Qui a communiqué par téléphone avec Saddam Hussein la veille du déclenchement des hostilités? Selon des nouvelles parues dans les journaux d'hier, le président Bush lui aurait parlé personnellement. Il l'aurait fait dans une ultime tentative pour convaincre Saddam Hussein de rechercher avec lui une solution pacifique. À mon avis, nous voulons tous la paix et chacun a fait ce qu'il pouvait. La députée a parlé. . .

Mme le vice-président: Je dois malheureusement interrompre le député, le temps consacré aux questions et commentaires étant écoulé.

[*Français*]

À ce moment-ci, conformément à l'article 38, je pourrais faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Winnipeg Transcona—la Lituanie; l'honorable député de Winnipeg St. James—la justice; et l'honorable député d'Hamilton-Est—l'énergie.

[*Traduction*]

Nous reprenons le débat. Le député de Victoria a la parole.

M. John Brewin (Victoria): Avant d'aborder l'essentiel de mon sujet, madame la Présidente, j'aimerais corriger en quelque sorte faire une mise au point sur les propos qu'a pu tenir dans des circonstances analogues l'honorable Stanley Knowles qui a été, l'un des députés les plus respectés à servir le Parlement et qui prend encore place parmi nous en tant que fonctionnaire honoraire de la Chambre.

L'autre jour, vraisemblablement dans un effort pour justifier sa position, le premier ministre, qui semble incapable d'échapper aux considérations de parti même en pareilles circonstances, a cité tout d'abord plusieurs premiers ministres libéraux, comme si ceux-ci auraient appuyé en l'occurrence la politique de son gouvernement. Puis, il a cité M. Knowles. Il a fait état de propos que celui-ci aurait tenus en juin 1950. L'extrait figure à la page 16990 du hansard.

M. Knowles a poursuivi en disant que: «. . .le gouvernement peut compter sur l'appui de tous les partis à l'égard de sa décision d'approuver sans discussion les mesures prises par l'ONU. C'est là notre devoir dont l'accomplissement ouvre la porte à l'espérance.»

C'était le début de la citation. M. Knowles parlait en juin 1950. Ses propos visaient le conflit de Corée.

Dans sa déclaration, le premier ministre a clairement laissé entendre que M. Knowles et la CCF appuyaient à l'époque l'intervention militaire, comme ils le feraient encore de nos jours.

Il a même tenté d'attribuer à M. Knowles des paroles qu'il n'a jamais prononcées en précisant que les mesures prises à l'époque étaient en l'occurence des opérations militaires. Cela dénote un manque total de respect envers M. Knowles. J'estime que le premier ministre devrait présenter des excuses à M. Knowles et à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Brewin: Je devrais préciser qu'un lien me lie de très près à M. Knowles. C'est lui qui, à titre de pasteur, a présidé à la cérémonie de mon mariage. Je me sens très près de lui. Il m'a téléphoné l'autre jour pour me faire part de ses commentaires à ce sujet. Il m'a demandé de signaler à notre caucus et à la Chambre qu'il croyait véritablement que la guerre dans le Golfe était une erreur et que la Chambre devrait s'opposer à un tel affrontement.

Le premier ministre a erré non seulement en citant mal les paroles qu'a prononcées M. Knowles en 1950, mais en se servant de M. Knowles, qui n'a pas la possibilité de s'exprimer lui-même à la Chambre, pour appuyer son argument, quand, en fait, M. Knowles reste toujours un ardent partisan de la paix.

Je tenais aujourd'hui à préciser la position de mon parti à la Chambre, au lendemain du déclenchement des hostilités dans le Golfe. Hier soir, à l'instar de tous les Canadiens et de tous les députés, je me disais que nous avions échoué et que la guerre était un signe d'échec. Cette guerre, qui survient à la fin d'un siècle qui a été secoué par les guerres les plus dévastatrices de l'histoire de l'humanité, n'aurait jamais dû éclater. Cette guerre est une erreur très grave et très tragique.

M. Crosbie: Dites-le à Saddam Hussein.

M. Brewin: Le ministre du Commerce extérieur dit: «Dites-le à Saddam Hussein.» Quelle que soit notre opinion sur la façon dont nous en sommes arrivés là et sur la façon dont nous essayons de nous en sortir, il reste que la guerre est une erreur terrible. La question que nous débattons actuellement. . .

Une voix: Vous savez pourquoi.

Mme le vice-président: Le député mérite qu'on l'écoute.

M. Brewin: Madame la Présidente, je dirai aussi que, étant donné la gravité de la question dont la Chambre est saisie, le ministre pourrait donner à tous les députés la chance d'exprimer leur opinion.

• (1550)

Je n'ai pas attaqué l'opinion personnelle des députés d'en face. J'ai simplement dit que cette guerre était une erreur tragique. C'est une opinion que partagent tous les Canadiens. C'est une opinion qui, je crois, nous porte à réfléchir très sobrement.

Il reste à déterminer ce que nous allons faire. La guerre a débuté. C'est une guerre terrible et tragique. Qu'est-ce que le Canada peut faire pour mettre rapidement un terme à cette guerre? Que pouvons-nous faire pour nous préparer au jour où les hostilités prendront fin au Moyen-Orient?

Nous avons quatre positions fondamentales à énoncer à la Chambre. Avant de parler de ces quatre points, je tiens à dire qu'à notre avis, cette guerre est une erreur et elle est injustifiée. C'était là notre point de vue avant le début des hostilités, et ça l'est encore. Nous nous opposons à cette guerre et à la participation du Canada à celle-ci.

La première chose que le gouvernement et la Chambre devraient envisager, c'est une initiative de paix. Le Canada n'est évidemment pas le centre de l'univers. Le Canada ne peut pas, à lui seul, changer le cours de l'histoire et assurer la paix. Toutefois, le Canada est un membre respecté des Nations Unies, il a des contacts partout dans le monde et il peut commencer à travailler avec tous les autres pays qui veulent, comme lui, mettre un terme à cette guerre le plus rapidement possible en vue d'examiner toute solution possible pour ramener la paix.

Les généraux américains nous ont dit que le raid mené hier soir contre diverses cibles en Irak et au Koweït a dévasté les forces aériennes irakiennes et la capacité de l'Irak de mener une offensive. Si c'est le cas, c'est maintenant le temps de faire une brève pause pour voir s'il est possible d'obtenir une réponse de Saddam Hussein. Il est clair que Saddam Hussein n'a pas réagi à la menace de guerre. C'est une grave erreur de calcul de la part des gouvernements américain et canadien, entre autres.

Il ne fait aucun doute pour moi que le gouvernement du Canada a appuyé au départ l'envoi de troupes parce qu'il croyait, à tort, que cette menace ferait reculer Saddam Hussein. L'autre solution, soit préparer le monde à accepter des sanctions durables, n'a jamais été appliquée sérieusement, car les gouvernements étaient convaincus que la menace du recours à la force aurait l'effet voulu sur Saddam Hussein. Ce n'est pas ce qui s'est produit, et depuis maintenant 24 heures, l'Irak est bombardé par les États-Unis et d'autres pays.

L'heure est venue de donner à l'Irak, peut-être grâce aux bons offices d'autres pays arabes ou même de pays comme le Canada, l'occasion de dire dans quelles conditions il consentirait à se retirer du Koweït et à satisfaire aux exigences des Nations Unies. Voilà la première initiative qu'il faudrait prendre.

Deuxièmement, le Canada doit commencer à préparer une aide humanitaire pour les victimes de la guerre et pour les victimes de la crise dans la région. Cette aide humanitaire pourra s'imposer pendant les hostilités ou après. En tout cas, le monde devra être prêt à s'occuper de ces victimes.

Il y a déjà des migrants qui sont coincés en Irak. Il y a des réfugiés en Jordanie. Les populations de la Corne de l'Afrique souffrent d'une famine qui n'a rien à voir avec le conflit, mais, à cause de cette guerre, les secours ne peuvent leur parvenir. Divers organismes humanitaires nous disent qu'ils n'arrivent pas à acheminer les secours aux millions de personnes qui meurent de faim dans la Corne de l'Afrique. Il incombe au gouvernement et aux Canadiens, ainsi qu'à d'autres gouvernements, de trouver des moyens de faire parvenir l'aide en question.

Troisièmement, il est important de planifier ce que nous ferons au sujet des conséquences de cette crise dans la région. Cette guerre prendre fin un jour. Il faut espérer que ce sera le plus tôt possible. On doit alors se demander ce qui se passera ensuite. Comment la région sera-t-elle gouvernée? De quelle façon va-t-on y assurer l'ordre? Pour ce qui est de réparer les terribles dommages sur le plan humain, environnemental et géopolitique causés par cette guerre, il est manifestement important que les gouvernements et d'autres organismes parviennent rapidement et de façon planifiée à apporter l'aide nécessaire ainsi qu'à entreprendre le travail de reconstruction directement sous les auspices des Nations Unies ou peut-être par l'intermédiaire d'autres organismes et organisations.

Il doit être possible d'envoyer des ingénieurs chargés de reconstruire les routes, les ponts, les immeubles endommagés, les systèmes d'adduction d'eau et les égouts. On doit pouvoir, et nous devons être en mesure de le faire rapidement, offrir des services médicaux et du matériel médical, afin de soigner les blessés et les malades dans la région. Il faudra assurer les approvisionnements en denrées simples et en eau ainsi qu'offrir des abris aux gens. Le Canada devrait commencer à planifier pour cela dès aujourd'hui.

Lors d'une séance d'information organisée ce matin par le ministère de la Défense nationale, les représentants du Ministère nous ont avoué que ce n'était pas là la principale question qui les préoccupait à ce stade-ci et que très peu de ressources étaient prévues pour ce type de planification. Je tiens à dire que c'est là un rôle essentiel pour le Canada, un rôle beaucoup plus important que notre participation militaire à cette guerre, qui est une grave erreur. À l'instar d'autres pays, le Canada devrait, par l'intermédiaire des Nations Unies, commencer à se préparer à l'après-guerre. Considérons simplement le dommage géopolitique qui est causé, car je crois que c'est une autre raison que nous avons de nous abstenir du combat actif.

Des bombes provenant des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Grande-Bretagne et d'autres pays sont lancées sur la population de l'Irak et du Koweït. De tels bombardements ne feront qu'exacerber les sentiments extrêmement hostiles qui se manifestent déjà dans cette région contre l'Occident. Si nous devons combler l'abîme qui se creuse entre le monde arabe et le reste du monde, en particulier le monde occidental, il est essentiel que des pays comme le Canada se tiennent prêts à agir rapidement pour montrer que les pays occidentaux n'entendent pas seulement bombarder les gens, mais qu'ils sont prêts à donner une aide humanitaire. Nous devons nous préparer à assurer cette aide. Nous devons être disposés à collaborer avec ceux qui survivront pour édifier à nouveau les structures politiques dans cette région. Nous devons être prêts aussi à rechercher des solutions à long terme aux problèmes.

On a beaucoup parlé de l'organisation d'une conférence internationale sur la paix et de l'établissement de liens. Cette question a été mise à l'écart à cause du début des hostilités. Néanmoins, le problème demeure, et nous devons nous en occuper sans tarder, avec compassion et clairvoyance.

L'hypocrisie fondamentale du monde occidental, qui a amené les Nations Unies à traiter cette question tellement rapidement alors qu'elles ne s'étaient pas arrêtées aux demandes légitimes des Palestiniens de cette région ni aux résolutions invitant l'État d'Israël à agir, ne pourra pas durer une fois que cette guerre aura pris fin. Il est essentiel que la communauté mondiale se penche rapidement sur cela. Le Canada doit jouer un rôle à cet égard.

Enfin, je me permets de signaler que nous devons rechercher un rôle particulier et nouveau pour nos troupes dépêchées dans cette région. La motion que nous avons présentée à la Chambre hier demandait à la Chambre d'approuver le principe selon lequel le Canada ne doit pas participer à l'action militaire contre l'Irak et les positions irakiennes au Koweït. C'est toujours notre position. Il faut donc, à notre avis, retirer à nos troupes le rôle de combattants dans la région.

• (1600)

Le gouvernement prend la direction diamétralement opposée. Le chef d'état-major de la défense, le général de Chastelain, a dit clairement aujourd'hui que nos troupes assument un rôle encore plus actif qu'auparavant dans l'attaque contre l'Irak, donc un rôle offensif, en escortant les bombardiers, et en appuyant les troupes d'attaque contre les positions irakiennes.

Quoi qu'on pense de la position passée en faveur des sanctions, il devient aujourd'hui crucial que les militaires canadiens retirent leur participation à cette guerre, dont on peut dire qu'elle est elle-même un violation de la charte des Nations Unies. Il faut par conséquent redéfinir le rôle de nos troupes. Je fais remarquer que le programme que j'ai exposé au nom de notre parti laisse amplement de place à la présence de nos forces dans la région.

Au lieu d'intervenir dans la guerre, elles doivent commencer à préparer la paix. Au lieu de prendre part à l'attaque, elles doivent s'occuper de tâche humanitaires et se tenir prêtes à secourir les victimes de la guerre au lieu de faire elles-mêmes la guerre. Ce sont des obligations solennelles; les temps sont difficiles pour les Canadiens.

Ils connaissent le terrible tribut de cette guerre. Une grande majorité d'entre eux voulaient que notre gouvernement se prononce plus nettement contre la guerre. La guerre est déclenchée. Naturellement, les Canadiens en sont malheureux et indignés. Ils veulent que notre gouvernement déclare sans ambages que le Canada ne juge pas cette guerre nécessaire ou justifiée.

Ils admirent aussi énormément le professionnalisme des hommes et des femmes en service là-bas. Il ne faut voir dans nos propos aucune intention de diminuer le mérite de nos militaires ou de moins nous soucier de leur sécurité. Nous ne demandons pas de nouveau rôle pour nos troupes parce que nous voulons qu'elles soient retirées de la zone de danger. Les Canadiens, tout au long de notre histoire, ont accepté, quand cela était nécessaire, de risquer leur vie pour défendre les valeurs reconnues par notre pays. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, nos troupes ont rempli des missions dangereuses de maintien de la paix, sous le drapeau des Nations Unies.

Nous demandons que le rôle de nos forces soit redéfini non pour les protéger mais parce que nous croyons que, en tant que représentants de notre pays, elles ont mieux à faire que d'aider à bombarder l'Irak et le Koweït. C'est pour cette raison que nous demandons à la Chambre de presser le gouvernement, même à cette heure tardive, de faire marche arrière, d'écouter la population et de redonner au Canada sa place de gardien de la paix dans un monde qui en a désespérément besoin.

M. Howard Crosby (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Madame la Présidente, permettez-moi d'assurer d'abord au député que cela fait des années que nombre de mes collègues progressistes conservateurs et moi suivons de près l'évolution de la situation au Moyen-Orient. Je suis allé en Irak; je me suis entretenu au fil des années avec des hauts fonctionnaires irakiens et j'ai visité le Parlement de ce pays. Lorsque j'entends dire que Bagdad est bombardé, cela a une réelle signification pour moi. Je suis au fait de la situation dans ce pays et je connais des gens là-bas.

Comme le député estime que cette mesure n'est ni nécessaire ni justifiée, je tiens à présenter quelques observations là-dessus. Il a parlé des conséquences terribles de la guerre, et j'espère qu'il ne veut pas laisser entendre un seul instant que quelqu'un ici ignore que les bombardements sèment la mort et la destruction. Il nous ferait à tous du tort s'il laissait entendre, ne serait-ce qu'un instant, qu'un seul député ou même un seul Canadien favorisent ce genre de mesures. Tous, nous les trouvons évidemment exécrables. La question est de savoir si elles sont justifiées.

Je tiens à dire ceci à tous les députés néo-démocrates: j'ai entendu l'ancien ambassadeur du Canada aux Nations Unies, M. Steven Lewis, qualifier le président Saddam Hussein de psychotique. Il l'a traité de fou à plusieurs reprises. Madame le chef du Nouveau Parti démocratique a elle-même admis qu'à un moment donné, il peut être nécessaire de recourir à la force.

Son parti et d'autres maintiennent que des sanctions pourraient fonctionner, qu'on devrait leur laisser le temps de faire effet et que des démarches devraient être faites par d'autres personnes, en d'autres lieux et en d'autres temps, afin de changer le cours de l'action et ne pas avoir besoin de recourir à une mesure de force. Un des principaux sympathisants de son parti a dit que Saddam Hussein avait une personnalité psychotique. Les membres de son propre parti l'ont décrit comme un fou déchaîné. Comment le député pense-t-il pouvoir convaincre un esprit de ce genre? Comment pense-t-il convaincre ce type de personne de mettre fin aux hostilités et lui faire entendre raison? Comment pouvez-vous faire entendre raison à une personne que vous avez taxée de psychotique?

Le député ne se rend-il pas compte que le président du Parlement de l'Irak a affirmé que 18 millions d'Irakiens sont prêts à mourir pour cette cause parce qu'ils y croient? Comment peut-il parler d'initiatives de paix? Comment peut-il parler de présentation persuasive? Pourquoi ne veut-il pas admettre qu'il s'agit d'une situation qui ne peut être réglée de cette façon, puis justifier ce qui doit être fait et appuyer les actions des Nations Unies?

M. Brewin: Madame la Présidente, j'apprécie l'intervention du député parce qu'elle touche à l'essentiel de la différence entre notre position et celle du gouvernement.

La vraie question est celle-ci: Que faisons-nous avec Saddam Hussein? La question n'est pas de savoir s'il est psychotique. Il l'est. Un dirigeant qui utilise les armes chimiques contre son propre peuple est nécessairement psychotique. Nous admettons aussi qu'il est l'un des pires violateurs des droits de la personne, selon Amnistie internationale. La question du député semble laisser entendre qu'il s'oppose plus que nous à Saddam Hussein. Ce n'est tout simplement pas le cas.

La question est la suivante: Comment traitons-nous avec Saddam Hussein et avec l'Irak? Voilà la question. Le député est d'accord. La question est donc de savoir comment agir avec lui en respectant le plus possible la charte des Nations Unies qui favorise les solutions pacifiques mais qui prévoit cependant la nécessité d'intensifier les divers efforts de la communauté internationale pour appliquer le droit international.

Cela nous amène très rapidement à la question des sanctions. Au début, nous avons tous convenu, à la Chambre, que les sanctions étaient utiles et importantes, et c'est pourquoi nous les avons imposées. Quant à leur application, il est prouvé que ces sanctions ont été les plus efficaces jamais imposées dans l'histoire de l'humanité.

Des sanctions ont été décrétées dans 115 cas depuis la fin de la Première Guerre mondiale. Une étude très approfondie publiée dans le *New York Times* et dans le *Globe and Mail* démontre en détail—le député pourrait-il être aussi courtois envers moi que je l'ai été envers lui—que ces sanctions sont les plus efficaces depuis la fin de la Première Guerre mondiale et, en fait, depuis que les sanctions sont consignées.

Elles ont été appliquées à un pays particulièrement vulnérable face aux sanctions. Il a un seul produit d'exportation important, le pétrole. Le député est d'accord. Il est vraiment curieux qu'aucune preuve n'a été déposée à la Chambre ou au comité contredisant les conclusions fondamentales de cette étude.

Voyons ce qu'elle dit sur les dictateurs parce que c'est le dernier argument que je veux apporter. On a souvent prétendu que les dictateurs ne réagissaient pas aux sanctions et que ce serait le cas pour Saddam Hussein. On dit que Benito Mussolini aurait confié à Hitler que si la Société des nations avait inclus le pétrole dans ses sanctions contre l'Italie en 1935-1936, il aurait été forcé de quitter l'Éthiopie en une semaine. Cette étude conclut que si les sanctions avaient eu le temps de fonctionner, cette guerre n'aurait pas été nécessaire. C'est pourquoi nous disons qu'elle est inutile et injustifiée.

• (1610)

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Madame la Présidente, j'ai écouté l'intervention du député de Victoria avec grand intérêt. Comme nous l'avons vu, l'Irak, sous la direction de Saddam Hussein, a envahi son voisin du sud, le Koweït, un pays plus petit. C'est un grand sujet d'inquiétude dans le monde et pour tous les Canadiens. Partout dans le monde, nous suivons la situation avec intérêt. Le problème a suscité une telle attention dans le monde qu'il a donné lieu à une agression des autres pays contre Saddam Hussein. Il y a cependant d'autres cas où de pareilles choses se sont produites.

Chypre en constitue un excellent exemple. En 1974, les troupes turques ont envahi l'île de Chypre et on réussi à s'emparer de plus de la moitié de l'île, faisant de nombreuses victimes et plus de 2 000 disparus. Les Nations Unies ont adopté de nombreuses résolutions condamnant l'intervention turque, mais ne sont pas allées jusqu'à imposer des sanctions ni prendre d'autres mesures punitives contre la Turquie. J'ai interrogé à maintes reprises le gouvernement sur ce système de deux poids deux mesures.

J'aimerais que le député de Victoria nous dise quelle est la position de son parti sur la question chypriote, car je ne l'ai pas entendue. Son parti en a peut-être parlé, mais j'aimerais entendre de mes prores oreilles quelle est la position de son parti sur la question chypriote, et quelle mesure le gouvernement compte proposer à la Chambre pour résoudre cette situation qui dure depuis 16 ans.

M. Brewin: Madame la Présidente, j'aimerais bien répondre, mais je ne vais pas me lancer dans une discussion sur Chypre. D'une façon générale, notre parti a toujours appuyé les efforts de paix dans cette région et la participation du Canada au maintien de la paix. Nous avons eu des délégations, etc. Toutefois, nous ne sommes pas ici pour parler de Chypre et résoudre cette affaire. Il y a beaucoup de points chauds dans le monde, mais aujourd'hui notre attention se porte sur le Golfe. Je souhaiterais que la Chambre s'en tienne à cela.

M. Karygiannis: Vous n'avez pas de position sur Chypre.

M. Jim Peterson (Willowdale): Madame la Présidente, à propos du Golfe, est-ce que le député de Victoria pourrait nous dire si la position de non participation du NPD s'étend au cas où Saddam Hussein s'attaquerait à Israël? Est-ce qu'elle signifie que le NPD ne permettrait que des troupes canadiennes attaquent l'Irak pour mettre fin à ce genre de masquarade?

M. Brewin: Madame la Présidente, je suis content de cette question, car elle me permet d'éclaircir une fausse idée que l'on se fait et dont, je l'espère, le député n'est pas à l'origine. Je suis sûr qu'il veut obtenir des renseignements. Permettez-moi d'expliquer ce qu'il en est.

Notre parti a toujours été en faveur de la sécurité collective. On peut remonter jusqu'à 1939 et aux observations, que j'ai citées précédemment, de M. Knowles sur la sécurité collective. Nous appuyons toujours la sécurité collective. Nous reconnaissons comme normale la présence de troupes en Arabie saoudite pour empêcher une autre agression de Saddam Hussein. Nous n'avons rien à dire à cela et nous reconnaissons à l'État d'Israël le droit de se défendre. Nous disons que la communauté internationale devrait être prête à défendre l'État d'Israël en cas d'attaque. C'est le sens de la sécurité collective.

Notre position, et je pensais que c'était aussi celle du parti libéral, est axée sur la question suivante: Comment revenir en arrière face à une agression déjà consommée, puisque Saddam Hussein a envahi le Koweït le 2 août? Nous nous trouvons devant un fait accompli. Alors, comment revient-on en arrière? Il y a essentiellement deux possibilités: ou bien utiliser la force contre l'Irak et libérer le Koweït, ou bien imposer des sanctions et faire des pressions qui changeront l'attitude du gouvernement.

Toutes les études dont j'ai parlées indiquent que les sanctions économiques auraient été efficaces, qu'elles auraient changé l'attitude du gouvernement et qu'elles auraient permis d'atteindre les objectifs de l'ONU, à savoir chasser l'Irak du Koweït. Nous prétendons que l'usage de la force n'était pas le bon moyen de redresser cette atteinte du 2 août au droit international. Mais nous appuyons sans réserve l'emploi de la force pour protéger des pays de la région et nous avons toujours été en faveur de la sécurité collective.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame la Présidente, j'étais prêt à prendre la parole hier, mais les circonstances ont fait que nous avons dû modifier notre discours. Quoi qu'il en soit, la motion dont nous sommes saisis n'a pas changé.

Cette motion dit ceci:

> Que la Chambre réaffirme son appui aux Nations Unies pour mettre fin à l'agression du Koweït par l'Irak.

Je puis dire, madame la Présidente, que le Canada se trouve à un carrefour en tant que nation. Beaucoup de gens se sont demandés si nous devions nous joindre à la force des Nations Unies dans le golfe Persique. Pour ma part, je suis entièrement favorable à une telle action. Je l'étais l'automne dernier, je l'étais l'été dernier et je le suis toujours, maintenant que les hostilités ont commencé.

Le Canada continue de participer activement à l'ONU. Nous faisons partie d'une communauté internationale, ce qui nous oblige à assumer certaines responsabilités.

Le premier ministre a dit très clairement et avec raison que la violation de la souveraineté d'un pays par un autre touche l'intérêt du Canada. Nous devons nous rappeler que les Nations Unies ont été créées à la fin de la Seconde Guerre mondiale pour favoriser la coopération internationale et pour servir de tribune afin de régler les différends et, nous l'espérions, d'éviter la guerre.

Un acte d'agression a été commis. La souveraineté d'un pays a été violée. Cette violation est contraire aux principes reconnus qui régissent les relations internationales. Elle va à l'encontre de l'ordre mondial que représentent les Nations Unies.

Le monde a exprimé son indignation par l'entremise des Nations Unies en disant qu'il ne peut pas laisser passer cette agression sans réagir. L'ordre international a été perturbé et, dans l'intérêt du monde et du Canada, il doit être rétabli. Nous risquons le chaos si nous ne préservons pas cet ordre qui permet aux pays de traiter les uns avec les autres.

L'ONU continue d'être le véhicule approprié, capable de moduler les relations entre États souverains. Le Canada a pris des engagements envers l'ONU parce que cet organisme reflète les convictions des Canadiens qui croient à la nécessité de maintenir le droit et l'ordre.

L'ONU est nécessairement concernée quand un État viole la souveraineté de l'un de ses membres. L'ordre international était en cause, et c'est pour cela que l'ONU a pris des mesures pour exprimer sa ferme conviction que l'Irak a agi d'une façon inacceptable. L'ONU a pris des mesures pour rétablir la paix et la sécurité dans le monde et pour rétablir l'ordre international. Elle a donné la permission nécessaire.

Le Canada s'est joint à l'effort international consenti pour appuyer les résolutions de l'ONU en engageant des effectifs et du matériel. Nous avons envoyé les Forces armées canadiennes dans la Golfe pour signifier notre appui à l'ONU et notre opposition à la violence ainsi qu'aux atrocités que l'Irak a perpétrées au Koweït. Des vies canadiennes sont en jeu.

Hier, nous faisions face à une menace de guerre. Aujourd'hui, nous sommes en guerre. Celle-ci pourrait bien faire des victimes parmi les Canadiens. L'agression de l'Irak contre le Koweït est une affaire grave. Et la réaction de l'ONU et du Canada l'est également.

Je siège aux Communes pour représenter les vues des électeurs de Fraser Valley-Est, pour représenter les vues des Canadiens. Ceux-ci ont fait état de leurs préoccupations que je partage. Nous nous préoccupons des vies qui ont été perdues jusqu'ici et de celles que nous pourrions perdre. La vie de militaires canadiens est en jeu. Nous avons demandé à nos soldats de mettre leur vie dans la balance. Nous avons agi ainsi parce que nous savons que sans les principes de la loi et de l'ordre, et sans valeurs tangibles, la société retombe dans la barbarie et la civilisation s'auto-détruit.

Je veux maintenant parler un peu de nos militaires dans le Golfe. Ils exercent une profession honorable et font ce qu'ils ont été appelés à faire parce que c'est leur devoir.

Ces hommes et ces femmes se sont volontairement enrôlés, non pas poussés par l'émulation de quelque Rambo, mais parce qu'ils croient que c'est le meilleur moyen de servir leur pays. En temps de paix, on oublie souvent leur existence, mais en temps de guerre, nous comptons sur eux pour nous défendre. Ils ne nous ont jamais laissés tomber et ils ne le feront pas non plus au cours des hostilités maintenant déclenchées.

• (1620)

Ne sous-estimons pas ce que nous leur demandons. Je suis convaincu que chacun d'entre nous et chacun d'entre eux a toujours su qu'ils pourraient être appelés à participer à une guerre, mais jusqu'à maintenant, cette possibilité semblait bien mince. Cependant, maintenant que la guerre a été déclenchée, nous leur demandons de remplir leur obligation la plus difficile envers le Canada. Pour notre part, nous les assurons du soutien matériel dont ils ont besoin et de notre appui moral. Nous devons leur faire savoir que nous sommes de tout coeur avec eux.

Je veux que les militaires canadiens dans le Golfe et ailleurs dans le monde sachent que nous pensons constamment à eux et que nous les remercions de remplir leur pénible tâche. Nous ne doutons pas un instant de leur professionnalisme et de leur dévouement et, quoi qu'il arrive au cours des prochains jours, nous prions tous pour leur sécurité et pour un règlement rapide du conflit. Aux Forces armées canadiennes, je dis merci.

Les lois du Canada traduisent nos croyances. Nos institutions reflètent qui nous sommes et quelles sont nos valeurs. Notre appui à l'ONU et les mesures que nous avons prises jusqu'à maintenant dans le Golfe sont le prolongement de tout cela.

Le Canada possède des institutions sûres qui protègent nos citoyens parce que notre société repose sur certaines valeurs. Lorsque nous appuyons les Nations Unies, nous agissons en accord avec nos valeurs, nous atteignons une paix d'esprit et nous donnons un sens à nos croyances. Ce que fait le Canada dans cette intervention des Nations Unies, c'est mettre en pratique ses prétentions à titre de nation. Nous, à la Chambre, sommes conscients des coûts de cette guerre.

Nous sommes aussi conscients des coûts qu'il nous faudrait assumer, si nous permettions à l'Irak de profiter de sa violation du Koweit, et de l'agression qu'il y a menée. Nous ne prenons pas à la légère cette décision d'appuyer les Nations Unies. Par un échec de notre tentative de contrer les agressions entre États dans ce conflit, nous signalerions à d'autres chefs d'État usurpateurs qu'ils peuvent violer la souveraineté de leurs voisins impunément.

Nous leur montrerions que le seul prix à payer pour avoir violé la souveraineté d'un autre État et commis des atrocités à l'endroit des citoyens d'un autre pays, serait de subir les reproches de la communauté internationale. En toute conscience, nous ne pouvons pas permettre qu'un tel message soit transmis. Si nous n'appuyons pas nos dires en posant un geste, ce que nous avançons n'aura plus aucune valeur. Les meilleures paroles du monde sont dépourvues de sens, si l'on n'y donne pas suite. Notre crédibilité est en jeu. Je ne parle pas de notre crédibilité en tant qu'acteurs sur la scène internationale, même si c'est un point à considérer, je parle de notre crédibilité en tant que société. Il faut préserver notre crédibilité envers nous-mêmes.

Le Canada agit dans le cadre de l'ONU parce que cette organisation reflète notre foi dans un ordre civilisé. Je ne prends pas cette affaire à la légère, mais nous ne pouvons pas tourner le dos au Koweït. Nous ne pouvons pas permettre que l'agression de l'Irak reste sans lendemain. Je suis tout à fait conscient de la gravité de la situation, et c'est en pleine connaissance de cause que je donne un appui sans réserve à la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, le débat semble être centré sur la question de savoir si les sanctions auraient permis de chasser Saddam Hussein du Koweït advenant le cas où on leur aurait donné davantage de temps pour agir, au lieu de recourir à l'action militaire actuelle.

Je me demande si mon collègue commenterait ce qui suit: l'ancien chef d'état-major de la défense a déclaré: «Rien n'entre en Irak ou n'en sort par la voie maritime... Il ne peut y avoir aucun doute que l'action rapide et unie d'une grande partie du monde. . . décourage l'Irak de commettre de nouvelles agressions et augmente les chances de régler cette affaire sans qu'il y ait une nouvelle agression.» C'était avant que la guerre n'éclate.

Dans leurs discours les sénateurs américains Mitchell et Kennedy donnent des témoignages du président Bush, du secrétaire d'État Baker et du directeur de la CIA Webster selon lesquels les sanctions étaient efficaces.

Le secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures a déclaré dans une lettre du 28 décembre 1990 adressée à John Bosley que «ce sont les sanctions les plus complètes et les plus efficaces jamais appliquées par la communauté internationale».

Le général Schwarzkopf, commandant des forces américaines dans le golfe Persique, et le sénateur américain Sam Nunn ont également fait des déclarations recommandant la continuation des sanctions économiques.

Et finalement, dans une étude portant sur plus de 100 cas et examinant les résultats données par les sanctions, Gary Hufbauer et Kimberly Elliott ont écrit dans un article du *New York Times*, il y a seulement deux ou trois jours, que «les sanctions vont se faire sentir—et dans peu de temps». «Loin d'être peu concluants, les faits donnent à penser que les sanctions commenceront à donner des résultats au printemps ou au début de l'été, et il est fort probable qu'elles obligeront l'Irak à évacuer le Koweït dès l'automne», ajoutent-ils.

Tous les faits prouvaient que les sanctions et l'embargo avaient des effets très nuisibles sur l'Irak. Que répond-il aux faits que je viens d'exposer à la Chambre?

M. Belsher: Madame la Présidente, je dois faire remarquer au député qu'il parle de certaines des motions dont nous étions saisis hier et qui ont fait l'objet d'un vote à la Chambre. La motion dont nous débattons aujourd'hui porte sur la question de savoir si la Chambre va continuer ou non à appuyer les décisions de l'ONU—c'est la motion dont nous sommes saisis. Nous étudions les résolutions qui ont été présentées à l'ONU, du numéro 660 au numéro 678.

Le débat d'aujourd'hui ne porte pas sur la question de savoir si l'on a laissé assez de temps aux sanctions pour qu'elles donnent des résultats, mais si la Chambre appuie ou non les mesures et les motions qui ont été proposées à l'ONU l'automne et l'été derniers. C'est ce dont je débats et c'est ce dont je parle. Je suis tout à fait d'accord pour que nous approuvions ces motions.

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Madame la Présidente, je voudrais moi aussi poser une question au député de Fraser Valley-Est.

Il a déclaré dans son discours que nous avons voulu taper sur les doigts de ces gens lorsqu'ils n'ont tenu aucun compte des résolutions des Nations Unies. Je ne suis pas d'accord avec cette remarque parce que, en fait, on a fait bien plus que cela.

Toujours d'après les services de renseignement, «cette hypothèse ne tient aucun compte du témoignage remarquable de William Webster, le directeur de la CIA, devant le Congrès des États-Unis, comme le rapporte le *Manchester Guardian Weekly* du 23 décembre». Voici ce qu'il a déclaré: «L'Irak a vu ses exportations réduites de 97 p. 100, c'est-à-dire bien davantage que la baisse de ses importations qui n'étaient que de 10 p. 100 par rapport au moment où Saddam Hussein a annexé le Koweït. Le régime de Bagdad voit inexorablement s'épuiser les biens dont dépend son avenir; en effet, l'argent et les recettes provenant du pétrole n'alimentent plus le régime de Bagdad qu'au goutte à goutte. Dans ces conditions, la dictature doit inévitablement s'effondrer.» Voilà ce qu'a déclaré le directeur de la CIA.

Nous étions en train de débattre de la nécessité de laisser aux sanctions qui étaient prévues dans la résolution des Nations Unies que nous avons appuyée, le temps de faire leur oeuvre. Tout à coup, il n'en est plus question, la guerre étant déclarée.

Le député pourrait-il me dire si, selon lui, il s'agissait là simplement d'une chiquenaude, ou si nous n'aurions pas dû au contraire maintenir les sanctions afin d'obliger ce dictateur à capituler?

M. Belsher: Madame la Présidente le député pose là une question fort utile. Il doit cependant reconnaître qu'on ne saurait imposer des sanctions indéfiniment et qu'une coalition de pays devait assurer le respect des résolutions adoptées par les Nations Unies. Comment savoir si ces sanctions atteindront le but désiré dans un avenir prochain ou dans des années seulement?

Nous savons par contre que le Koweït a été envahi et que ses citoyens sont entièrement sous la coupe des Irakiens. Nous savons également, grâce aux appareils de surveillance, que les envahisseurs renforcent et fortifient leurs positions au Koweït. De toute évidence, ils avaient l'intention d'y rester encore fort longtemps. Il fallait intervenir pour faire cesser tout cela et pour obliger l'Irak à quitter le Koweït. C'était de cela qu'il s'agissait.

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, la réalité tragique des hostilités qui ont débuté dans le golfe Persique hier soir font que la résolution et le débat sont complètement dépassés.

• (1630)

C'est particulièrement vrai parce que tous les députés ont patriotiquement promis d'appuyer les Forces armées canadiennes et de prier pour elles.

Il faut montrer aux hommes et aux femmes qui servent là-bas et à leurs familles ici au Canada que nous partageons leurs sentiments d'inquiétude.

Je suis fier du fait que, dans des circonstances aussi graves et pour des raisons aussi sérieuses, nous, parlementaires, avons mis de côté notre esprit de parti pour défendre une cause commune.

Cela dit, il faut expliquer clairement les positions qui nous ont placé dans les circonstances actuelles.

Les décisions difficiles sur nos engagements ont été prises. Nous avons eu des débats animés sur ces décisions, d'abord en novembre quand le gouvernement a adopté sa position visant à appuyer les Nations Unies dans le golfe Persique et, au cours des deux derniers jours, lorsque nous avons réaffirmé cette position.

Le compte-rendu donne une idée précise des diverses opinions, et je vais me limiter à expliquer la mienne. Je ne suis pas naïf en ce qui concerne le système de parti. J'ai beaucoup d'expérience et de respect au sujet de la nécessité et de la valeur de la discipline de parti dans les questions financières et les questions ordinaires de politique.

Franchement, j'ai été troublé cette semaine quand l'opposition a demandé un vote libre. Cela laisse entendre que les députés des divers partis seraient prêts à soumettre leur conscience aux exigences du parti relativement à une question de principes moraux comme celle-ci.

En réalité, aucun député qui se respecte ne devrait se laisser influencer facilement quand il est question de guerre et de paix. À titre de ministériel, tout ce que je peux vous dire, c'est que nos dirigeants ont agi de façon superbe, tant envers le public qu'au sein de notre caucus.

La conduite exemplaire du premier ministre, du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et du ministre de la Défense nationale s'est reflétée dans les déclarations qu'ils ont faites à ce sujet à la Chambre des communes ces derniers mois, mais jamais ils n'ont montré autant de jugement, de bonne conscience et de responsabilité que ces derniers jours.

Si les ministériels ont approuvé à l'unanimité les décisions difficiles qui ont été prises, et je ne peux parler qu'en mon nom personnel, c'est parce que ces décisions étaient justifiées et non parce qu'elles nous ont été imposées. Même si l'on avait tenu un vote libre, je le répète, le choix entre la guerre et la paix ne peut être imposé à un individu à moins qu'il ne soit prêt à en assumer les conséquences.

Dans le débat initial, le 28 novembre dernier pour être précis, j'ai appuyé la résolution recommandant que le Canada participe aux mesures prises par les Nations Unies pour expulser les troupes irakiennes du Koweït.

Avec les événements des derniers jours, je peux répéter en toute conscience et avec conviction que le Canada n'a pas le choix. Il se doit d'appuyer ses alliés des Nations Unies pour mettre un terme à l'agression de Saddam Hussein ou il s'exposera à pires catastrophes dans l'avenir.

Au cours de ce premier débat, j'ai bien précisé que mon instinct me dictait de faire quasiment l'impossible pour garantir la paix et éviter la guerre, sauf en dernier recours. Mais j'ai également signalé toutefois que, bien que nous voulions tous la paix, l'histoire nous montre qu'il faut parfois être prêt à faire la guerre pour trouver la paix ou la rétablir.

C'est Saddam Hussein qui a perturbé la paix et déclenché la guerre le 2 août 1990. Finalement, plus de cinq mois plus tard, le 16 janvier 1991, le Canada s'est joint à d'autres pays membres des Nations Unies pour expulser les troupes d'invasion irakiennes du Koweït.

J'étais en faveur de ce rôle pour le Canada lorsque j'ai pris la parole en novembre, et je continue de l'être.

Il s'agissait de décisions personnelles qui furent difficiles et qui n'ont été prises qu'après mûre réflexion. Je tiens ici à souligner qu'il s'agissait de décisions personnelles qui ne m'ont en aucune façon été imposées.

Au cours de la période des Fêtes et du début de la nouvelle année, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt, comme tous les députés et les Canadiens, la situation au Moyen-Orient.

Je continuais en même temps à essayer de voir quelle solution je pourrais proposer afin de favoriser un règlement de la crise du golfe Persique. Malheureusement, j'en suis resté essentiellement à la position que j'avais adoptée lors du premier débat sur cette question.

Le maintien du droit doit tout simplement être assuré dans le monde entier. Les Nations Unies constituent le meilleur moyen d'atteindre ce but, et le recours à la force militaire ne doit être qu'un recours ultime, lorsque toutes les autres possibilités ont échoué.

Hier soir, les chefs de la coalition, sous l'égide des Nations Unies et la direction des États-Unis, qui a pris l'engagement de loin le plus important, ont décidé dans leur sagesse que les autres solutions avaient échoué au Koweït et ils ont opté pour la solution ultime, à savoir le recours à une action militaire.

Je respecte la notion de sécurité collective illustrée par cette coalition sans précédent sous l'égide des Nations Unies. Par conséquent, j'accepte et j'appuie, bien qu'avec beaucoup d'inquiétude et de chagrin, la décision qui a été prise et qui est maintenant mise à exécution.

Il n'y a guère eu de désaccord dans cette chambre au sujet de l'importance des Nations Unies et du maintien du droit. Les divergences de vue ont porté sur la solution ultime qui est nécessaire pour respecter ces principes de loi et d'ordre ainsi que le travail des Nations Unies. Comment doit-on préserver ces principes? Comment les Nations Unies vont-elles s'acquitter de cette responsabilité? Dans une grande mesure, il y a même eu un consensus face à la perspective peu réjouissante d'un recours à la force militaire pour maintenir le droit, s'il devenait évident qu'il n'y avait plus d'autres recours possibles.

Si j'ai bien compris les chefs, tous les partis conviennent qu'à un moment donné, il faut recourir à la force militaire s'il n'y a pas d'autre moyen de régler le problème.

Le chef libéral a même modifié son amendement antérieur. Par ailleurs, le chef du Nouveau Parti démocratique a dit clairement qu'elle pouvait imaginer qu'à un moment donné, le recours à la force constitue la seule solution possible. Cela veut dire assurément qu'aucun député n'a le monopole du dévouement à la cause de la paix et qu'aucun député n'est absolument irréprochable lorsqu'il s'agit de la prévention de la guerre. Tous, nous cherchons la paix, mais tous nous semblons convenir qu'il faut en fin de compte recourir à la force si cela est nécessaire pour préserver la paix.

Ce dont nous avons discuté, au fond, c'est du moment où il convient de faire appel à la force armée et de la façon de le faire. Cela fait entrer dans le débat la dimension du risque et de la responsabilité. Sur ce plan, une distinction s'impose à la Chambre, car seulement une partie de celle-ci, soit le gouvernement, peut établir les risques et prendre la décision finale. En dernière analyse, c'est le gouvernement qui doit prendre les décisions difficiles, ce que je ne déplore pas, car c'est son devoir de le faire.

Maintenant qu'il a été décidé de recourir à la force, il reste un point de divergence à la Chambre: le Canada doit-il oui ou non continuer à collaborer avec ses alliés pour faire usage de la force? Je ne suis pas d'accord pour que nous nous retirions afin de nous cantonner dans un rôle de maintien de la paix. Le Canada n'est pas un pays neutre. Nous devons faire notre part pour remplir nos responsabilités et honorer nos engagements en collaborant pleinement avec d'autres membres de la coalition des Nations Unies, notamment les États-Unis.

Il faut se rendre à l'évidence. La décision de prendre des mesures contre Saddam Hussein et même d'appliquer des sanctions économiques serait restée lettre morte sans la participation de la plus grande puissance économique et militaire du monde. Soyons réalistes et admettons que nous avons de la chance que les États-Unis soient engagés si complètement dans cette mission pour la paix. Sans eux, on peut douter qu'il aurait été possible de barrer la route à Saddam Hussein.

Donc, il est tout à fait naturel et responsable de se joindre à ces alliés sous la bannière des Nations Unies. En fait, on nous dit que les dirigeants canadiens n'ont pas fait qu'appuyer cette alliance, mais qu'ils ont contribué à la former. Ce serait le comble de l'irresponsabilité et peut-être même de la lâcheté pour le Canada que de ne pas respecter son engagement envers cette alliance. Ce serait certainement humiliant pour nous d'agir ainsi, surtout pour des raisons insignifiantes, par exemple parce qu'on n'est pas d'accord avec les décisions qui ont été prises au sujet de qui dirigera les opérations à tel ou tel moment.

C'est une coalition de nations autonomes qui se sont engagées à défendre une cause commune. À mon avis, c'est la meilleure manifestation du mandat ultime confié aux Nations Unies lorsque cet organisation a été fondée il y a longtemps, un mandat qu'elle n'a jamais vraiment pu remplir jusqu'à maintenant à cause de la guerre froide.

Le rôle que nous jouons actuellement est tout à fait conforme à nos traditions et à notre réputation mondiale.

• (1640)

En fait, la coalition contre Saddam Hussein serait dangereusement affaiblie sans l'entière participation du Canada sur les plans diplomatique, économique et même militaire. C'est là une des principales raisons pour lesquelles j'ai appuyé la résolution de novembre dernier et je continue d'appuyer la position du Canada aujourd'hui.

Ainsi, madame la Présidente, ce n'est pas avec enthousiasme mais bien avec un grand sentiment de découragement et d'appréhension que je vous dis que je reste convaincu que le Canada se doit, à ce moment-ci de son histoire, de respecter son engagement envers les Nations Unies et ses alliés.

Nous cherchons à faire régner la paix dans le monde et à créer un ordre mondial qui est absolument fondamental pour notre propre pays et qui devrait l'être pour tous les pays. C'est une mission dont on ne peut pas dire qu'elle va au delà de nos valeurs parce que, dans le monde d'aujourd'hui, même le Moyen-Orient est un voisin proche. Nous ne pouvons pas nous isoler de la réalité et abandonner nos responsabilités.

Mme le vice-président: Questions ou observations?

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Mon collègue s'est dit en faveur de l'intervention militaire «sous l'égide des Nations Unies». Je crois que ce sont bien ses mots.

Je me demandais si, comme moi, son appui aux Nations Unies est si profond qu'il serait prêt à recommander à son gouvernement de placer cette force multinationale sous le commandement et le contrôle des Nations Unies.

M. Bird: Madame la Présidente, comme le l'ai mentionné dans mon discours, loin de moi l'idée de critiquer la façon dont la coalition mène sa campagne en vue de ramener la paix au Moyen-Orient pour des peccadilles comme le choix du commandant des opérations tactiques.

J'estime que ce mode d'opérations est beaucoup plus réaliste que celui qui aurait pu être adopté sous l'égide des Nations Unies. Je me suis laissé dire que la force des Nations Unies n'avait pas été tellement efficace ni bien dirigée lors de la guerre de Corée, pour ne citer que cet exemple.

Ce qu'il y a d'exceptionnel dans ce cas-ci, c'est que chaque pays a pu garder son autonomie tout en unissant ses efforts dans le cadre d'un commandement national avec autorité déléguée pour les opérations techniques, à ce qu'on dit.

Je crois que cela est parfaitement raisonnable et opportun dans les circonstances.

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Madame la Présidente, je voudrais dire que cette motion vient donner plus de poids au mandat qu'ont les Nations Unies d'avoir recours à la force et établit un autre précédent à ce sujet. Le député croit-il qu'on devrait donner plus de poids aux Nations Unies en leur accordant un nouveau mandat prévoyant le recours à la force et en établissant un nouveau précédent de cette nature?

Remontons dans l'histoire. La Chine a envahi le Vietnam qui, lui-même, a occupé le Cambodge. Les États-Unis ont envahi le Panama. Israël et la Syrie ont fait subir le mêmem sort au Liban. L'Union soviétique s'en est pris à la Tchécoslovaquie et à la Pologne. Si aujourd'hui, l'Union soviétique envahissait la Tchécoslovaquie ou la Pologne ou si la Chine envahissait le Vietnam, les Nations Unies seraient-elles justifiées d'utiliser la force? Croyez-vous que les Nations Unies déclencheraient une guerre contre la Chine et l'Union soviétique, afin de les faire sortir des pays qu'ils auraient envahis? Est-ce ce vers quoi nous nous dirigeons avec un gouvernement mondial?

M. Bird: Madame la Présidente, je crois que les résolutions qui ont été adoptées par les Nations Unies avant l'intervention armée au Moyen-Orient, accordaient le mandat d'avoir recours à la force. Selon moi, l'alliance sans précédent qui a été créée et l'intervention réussie que j'envisage—même si c'est avec beaucoup d'appréhension, à l'instar de tous les députés—montreront pour la première fois peut-être que les Nations Unies ont le pouvoir de faire respecter leur mandat diplomatique par la force, ce qui pourrait leur permettre de ne plus jamais avoir à se servir de ce pouvoir à l'avenir.

Mme le vice-président: Nous reprenons le débat.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, je dois vous dire que contrairement à l'habitude et à la phrase d'usage, il est difficile aujourd'hui pour un député de dire que c'est avec plaisir qu'on participe au débat, car nous parlons d'un dossier très grave, très sérieux et qui a des répercussions très sérieuses pour notre pays, pour nos jeunes et peut-être même pour l'univers.

Le premier ministre a convoqué la Chambre des communes pour discuter du golfe Persique. Mais, madame la Présidente, il l'a fait à la onzième heure. Jeudi soir dernier, il y a déjà une semaine, à quatre jours seulement de l'ultimatum du 15 janvier, le premier ministre a décidé de rappeler la Chambre pour la consulter concernant les actions que le Canada devait prendre face à l'Irak qui avait envahi le Koweït depuis le 2 août.

Pire encore, madame la Présidente, c'est le fait que le gouvernement nous ait proposé, par voie de motion, quelque chose qui est tout à fait différent de la vraie raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui. Au lieu de nous demander si nous devions ou pas participer à cette guerre, le premier ministre et son gouvernement ont plutôt choisi de nous demander, par la voie de cette motion, si nous appuyions l'ONU, l'Organisation des Nations Unies.

[*Traduction*]

Si on nous avait posé la question pertinente en nous demandant, bien entendu, si le Canada devait ou non entrer en guerre, j'aurais quand même voté contre la motion. Cependant, je pense qu'à l'instar de mes électeurs, j'avais le droit d'être saisi de cette question fondamentale, ce qui nous aurait permis de tous nous prononcer sur la question.

Lorsque j'ai déclaré que nous avons entrepris ce débat à la onzième heure, ce n'est pas simplement une expression, puisqu'au moment même où nous débattions cette motion dans cette enceinte, la guerre éclatait. Hier soir, j'avais temporairement quitté la Chambre des communes pour aller souper au restaurant du Parlement, lorsque ma collègue de Mount Royal est soudainement entrée au restaurant pour nous apporter la nouvelle du déclenchement de la guerre. J'étais reconnaissant à ma collègue d'être venue nous annoncer la nouvelle, mais je n'ai vraiment pas trouvé cette nouvelle réjouissante.

Il ne faut pas conclure de nos propos d'aujourd'hui que nous ne jugeons pas répréhensible l'invasion du Koweït par l'Irak. Tous, à la Chambre nous déplorons et condamnons le geste de Saddam Hussein qui, le 2 août de l'année dernière, a envahi ce minuscule pays riche en pétrole. Il ne faut pas prétendre non plus que nous défendons ici ce grand bastion de la démocratie, le Koweït. Ce n'est pas le cas non plus. Nous discutons, évidemment, de l'invasion d'un pays souverain par un autre.

L'invasion a été rapide et sanglante. Le Koweït, dont la population est d'environ un million d'habitants, n'était certainement pas en mesure de se défendre contre l'Irak dont l'armée d'à peu près un million, selon l'Institut international d'études stratégiques établi à Londres, est la quatrième plus considérable de l'univers. L'invasion n'a duré que trois heures. Quelques jours plus tard, le gouvernement capitulait. Nous avons tous entendu parler des atrocités commises. Nous avons vu à la télévision les reportages sur les bébés tués dans les hôpitaux, sur d'autres incidents et sur la dévastation du Koweït par les Irakiens après l'invasion.

• (1650)

Là où je veux en venir, c'est que nous sommes tous unanimes à condamner l'attaque contre le Koweït, que nous soyons d'accord ou non avec l'opération militaire.

[*Français*]

Donc, madame la Présidente, la question n'est pas de savoir si nous appuyons les Nations Unies, comme le laisse entendre la motion à l'étude. Bien sûr que nous le faisons, mais nous ne sommes quand même pas tenus d'appuyer toutes les résolutions de l'ONU. D'ailleurs, le gouvernement du Canada ne l'a pas toujours fait. Nous sommes quand même un pays souverain, libre de faire nos propres choix.

La question n'est pas de savoir non plus si nous sommes contre Saddam Hussein, son gouvernement et l'invasion brutale du Koweït. Bien sûr que nous le sommes. Nous l'avons dit et nous continuons de l'affirmer clairement. La question n'est pas non plus de savoir si nous appuyons nos Forces armées qui sont actuellement dans le golfe Persique. Comme le disait clairement le chef de l'opposition hier soir, bien sûr que le Parti libéral appuie les forces militaires qui sont présentement au Koweït.

La question est donc la suivante, madame la Présidente, bien qu'elle soit peut-être maintenant devenue, d'une certaine façon, académique. La question était de savoir si, de concert avec les États-Unis et d'autres pays, nous étions en faveur d'une déclaration de guerre contre l'Irak? C'est envers cela qu'il y avait objection—et qu'il y a toujours d'ailleurs—de la part des députés libéraux. Mais, madame la Présidente, c'est comme l'eau sous le pont, puisqu'on a déjà dépassé cette étape.

[*Traduction*]

C'est bien regrettable, à mon avis, mais une agression militaire a eu lieu. La guerre est déclarée, et je le déplore. Il est regrettable aussi que notre pays ait décidé de participer à cette guerre, mais, maintenant que c'est fait, il nous incombe à tous d'appuyer les forces que nous avons dépêchées là-bas. Je le dis même si je ne suis pas de ceux qui favorisaient au départ la participation active de nos forces au combat. C'est chose faite et, en autant que je sache, madame la Présidente, on ne peut pas revenir sur une déclaration de guerre. Malheureusement.

Il nous faut donc accorder notre appui à nos forces. Il faut prier pour qu'il n'y ait pas de morts ni de blessés dans leurs rangs, que le conflit durera le moins longtemps possible et que nos troupes pourront rentrer au plus tôt.

Je veux revenir sur toute cette affaire de sanctions et dire pourquoi mes collègues et moi estimions que c'était la meilleure voie à suivre même si, je le répète, on ne leur a pas laissé le temps de faire leur oeuvre. Les Canadiens ont encore le droit de savoir pourquoi nous favorisions cette option pour notre pays. Nous croyons que les voies diplomatiques auraient pu rester ouvertes et l'embargo commercial, être maintenu.

Hier, je crois, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit à la Chambre, en réponse à une question du député de Winnipeg-Sud-Centre, que rien ne prouvait que les sanctions commerciales avaient produit l'effet escompté. Le ministre réclamait des preuves à l'opposition. C'est l'inverse qui devrait se produire. C'est le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui devrait nous prouver et qui aurait dû nous fournir la preuve, avant que des mesures militaires ne soient prises, que les sanctions commerciales n'étaient pas efficaces. Ni les députés ni les Canadiens en général n'ont eu cette preuve.

William Webster, de la CIA, qu'on ne peut pas qualifier de colombe, a dit au Congrès américain, il y a moins de deux mois, que 90 p. 100 des importations et 97 p. 100 des exportations irakiennes étaient bloquées. La situation a-t-elle changé depuis? Si oui, dans quelle mesure? Existe-t-il une preuve de cela et, dans l'affirmative, pourquoi ne nous l'a-t-on pas communiquée, à mes collègues de la Chambre des communes et à moi? Pourquoi ne l'a-t-on pas fait avant de prendre des mesures militaires? Je l'ignore, madame la Présidente.

James Schlesinger, ancien secrétaire américain à la Défense, a déclaré qu'il faudrait attendre environ un an pour voir si les sanctions commerciales sont efficaces et pour pouvoir analyser comment elles ont agi. Comment se fait-il qu'on ait pas suivi tous ces avis, qui encore une fois ne viennent pas de gens connus comme des activistes de la paix?

Je voudrais rappeler à la Chambre un discours prononcé au Sénat américain, le 10 janvier dernier et dans lequel le sénateur Edward Kennedy du Massachusetts a déclaré:

> Je presse le Sénat de voter pour la paix, et non pour la guerre. Ce n'est pas le moment de livrer la guerre. Je rejette l'argument selon lequel le Congrès doit appuyer le président, qu'il ait raison ou non. Nous avons notre propre responsabilité qui exige que nous fassions ce qui doit être fait, et je crois que la guerre est à éviter.

De même, je déclare à nos collègues parlementaires qui appuient le gouvernement, qu'ils avaient le même devoir, que l'argument sur lequel se sont constamment fondés les députés pour appuyer le premier ministre, qu'il ait eu raison ou non, est foncièrement fautif et que nous avons la responsabilité de faire ce qui doit être fait. J'aurais espéré qu'ils se joignent à moi pour affirmer que la déclaration de guerre est une erreur.

Au cours des moments qui me restent, je veux simplement mentionner que les Médecins canadiens pour la prévention de la guerre nucléaire et un groupe américain appelé U.S. Center for Defense Information ont prévenu que le bilan des morts et des blessés de cette guerre serait très lourd. Ils font état de quelque 200 000 personnes, dont 80 p. 100 seraient des civils.

[*Français*]

Madame la Présidente, tout ce que je peux dire dans les quelques minutes qui me restent, c'est que j'espère que ces statistiques sont toutes erronées, non pas parce que les parlementaires, en général, aiment être pris en défaut ou faire erreur, mais plutôt parce que j'espère que ces vies seront épargnées. J'espère de plus, nonobstant les objections que j'ai eues et que j'ai toujours pour cette déclaration de guerre, maintenant que la guerre a été déclarée, que nos forces militaires seront épargnées et qu'ils reviendront tous et toutes du golfe Persique, sans exception. C'est peut-être un désir utopique, mais je peux quand même le souhaiter et prier qu'il en soit ainsi, madame la Présidente.

Je souhaite également que la guerre soit très brève, que Saddam Hussein se retire du Koweït et que, par la suite, les pays du monde puissent faire en sorte qu'il y ait une stabilité dans le golfe Persique. On peut souhaiter que jamais, de toute notre vie, à vous et à moi, madame la Présidente, comme à celle de nos enfants, nous ne ferons face à une crise pareille.

• (1700)

[*Traduction*]

En tant que père de deux adolescents, madame la Présidente, je dois vous dire que lorsque la guerre a éclaté hier soir, encore aujourd'hui et tant qu'elle durera, l'événement revêt d'autant plus d'acuité pour moi. Quand on a un fils de 19 ans, on pense à la possibilité d'une guerre même en temps de paix. Nous y pensons sûrement tous en tout cas, mais on y songe en se faisant un souci plus particulier, et cela nous inquiète encore tous davantage. C'est l'effet que cela me fait en tant que père.

En terminant, espérons que ces hostilités resteront brèves, que Saddam Hussein se retirera du Koweït et que nous rétablirons une paix et une stabilité à long terme dans la région du golfe Persique.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

Mme le vice-président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi S-19, Loi modifiant la Loi sur les pénitenciers pour rétablir les privilèges de visite légaux des parlementaires, et qu'il la prie d'approuver ladite loi.

[*Français*]

J'ai également l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi C-94, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1991.

Également, le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le projet de loi C-18, Loi constituant le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté et modifiant certaines lois en conséquence et contenant les commentaires apparaissant au 19e Rapport du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, en date du 16 janvier 1991.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le projet de loi C-54, Loi modifiant la Code criminel (réunion de chefs d'accusation).

* * *

LA SANCTION ROYALE

Mme le vice-président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une autre communication dont voici le texte a été reçue:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa

Le 17 janvier 1991

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Claire L'Heureux-Dubé, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 17 janvier 1991, à 17 h 05, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire du Gouverneur général,
Judith A. LaRocque

* * *

LA SANCTION ROYALE

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Madame la Présidente, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès d'elle dans la Chambre de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

• (1720)

[*Traduction*]

Et de retour:

Mme le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu au suppléant du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les pêches et le Code criminel en conséquence;

Projet de loi C-68, Loi modifiant la Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon et la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon et portant application de certains décrets;

Projet de loi C-18, Loi constituant le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté et modifiant certaines lois en conséquence;

Projet de loi C-54, Loi modifiant le Code criminel (réunion de chefs d'accusation); et

Projet de loi C-94, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1991.

* * *

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

L'APPUI AUX NATIONS UNIES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Clark (Yellowhead), (p. 16984) et de la motion de M^me^ Collins (p. 17150)

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, je voudrais attirer l'attention du député qui vient de parler et de la Chambre sur ce que pensent les gens de me circonscription de la côte ouest du Canada. J'ai une pétition et des commentaires des élèves de l'école secondaire Como Lake à Coquitlam, en Colombie-Britannique, qui expriment leur vive inquiétude au sujet de la position que le Canada a prise dans la crise du Moyen-Orient. Ces jeunes s'opposent à la guerre et ils encouragent sans équivoque leur député à parler en leur nom et à recommander l'utilisation du dialogue et d'autres sanctions pour mettre fin pacifiquement à cette crise. J'ai reçu un message semblable dans une pétition qui m'a été présentée au nom du conseil étudiant de l'école secondaire Port Moody par Lisa Buckley et Chilwin Cheng. Ils m'ont remis une pétition contenant 1 000 signatures, ce qui fait 1 266 signatures si on additionne celles de l'école secondaire Port Moody et celles de l'école secondaire Como Lake.

Je soumets ces pétitions à l'attention du député parce qu'elles ont été recueillies avant l'ouverture des hostilités. Le député et d'autres députés conviendront avec moi et avec ces élèves que les jeunes Canadiens sont très opposés à la guerre. Ils ont raison. Ils sont contre la guerre.

Le député pourrait-il commenter ce point. Quant à moi, je pense que lorsque les combats seront terminés, et j'espère que ce sera bientôt, le vrai défi que le monde devra relever sera de faire la paix. Il faudra tenir une conférence sur la paix au Moyen-Orient afin d'instaurer la confiance, de mettre sur pied des mécanismes destinés à assurer la sécurité, de faire régner la coopération et d'inspirer un sentiment de sécurité à tous les pays de la région de sorte que des événements semblables ne se produisent plus jamais.

Je suis heureux de présenter ces opinions en mon nom personnel et au nom des jeunes de ces écoles. Je demanderais au député et à d'autres députés de les commenter.

M. Boudria: Madame la Présidente, je tiens à remercier mon collègue de sa question. En fait, il m'a rappelé un point que j'aurais dû soulever moi-même. Hier, des jeunes de ma circonscription, des élèves de l'École secondaire de Plantagenet, ont apporté à mon bureau une carte postale en contre-plaqué de quatre pieds sur huit. Les députés dont les bureaux se trouvent dans l'Édifice de l'Ouest sont peut-être passés devant le mien et ont peut-être vu cette carte postale adressée au premier ministre et préconisant la paix. Je remarque notre collègue de Simcoe de l'autre côté. Son bureau est juste en face du mien. De toute évidence, elle a vu cette carte postale. Ces jeunes ont réellement fait un travail très impressionnant.

Je voudrais répondre à mon collègue qui vient de soulever cette question et qui a attiré l'attention de la Chambre sur la pétition. Ce n'est pas une coïncidence si des jeunes ont signé cette pétition en grand nombre. Les guerres ne sont pas livrées par des personnes de mon âge ou de celui que la plupart des députés de la Chambre, à l'exception de vous, bien entendu, madame la Présidente, car vous êtes beaucoup plus jeune que la plupart d'entre nous. Ce sont des jeunes qui font la guerre. Ce n'est pas une coïncidence si elle les préoccupe particulièrement. J'ai fait allusion à cela plus tôt dans mes observations, en tant que père de deux adolescents, et j'ai parlé de la toute nouvelle dimension que cela comporte. La plupart du temps, ce ne sont pas les généraux qui se trouvent sur les champs de bataille, mais bien les soldats. Ce sont les matelots et les simples militaires bien entendu. Ce sont également les plus jeunes.

En terminant, je voudrais commenter le dernier point que notre collègue nous a signalé, c'est-à-dire toute la question du rétablissement de la paix dans l'ensemble de la région par la suite. Ce matin, j'ai regardé les informations à la télévision. Henry Kissinger, une personnalité bien connue dans le domaine des affaires étrangères, faisait remarquer à ceux qui l'écoutaient que, lorsque tout serait terminé, il faudrait reconstruire pour parvenir à une paix durable dans la région.

Si l'Iraq est dévasté au point que rien ne puisse être reconstruit, si la destruction a cette ampleur, alors on invite d'autres pays, comme l'Iran, à envisager l'invasion de l'Irak. Si cela se produisait, nous aurions le même scénario une nouvelle fois. Ce serait regrettable.

Ceux qui sont chargés de faire cette guerre contre l'Irak doivent se souvenir de cela dans leur stratégie militaire, car il en résultera bien des destructions. Je suppose que c'est cela la guerre. Ils doivent se souvenir que si rien ne peut être sauvé, cela pourrait conduire à une diminution de la stabilité dans la région plutôt qu'à une amélioration de celle-ci.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, je voudrais savoir ce que le député pense d'une question connexe au sujet qui nous occupe.

Je viens de recevoir un appel de la Presse canadienne. Si le sécrétaire parlementaire défend toujours cette position, il sera peut-être intéressé par cette affaire. Il y a une heure, on a interdit à tous les journalises canadiens dans la région de parler aux soldats, aux aviateurs et aux marins à bord des navires ou au Quatar. Je me demande quelle a été sa réaction face à cette interdiction qui touche à la liberté de presse.

J'ai reçu également un autre appel concernant la couverture des événements à la télévision de langue française. Les journalistes sont sur les lieux, mais non pas les équipes de tournage du réseau français de Radio-Canada.

[*Français*]

Ainsi, il y a une inquiétude au sujet du potentiel des caméramen du côté français, la liberté d'expression du côté anglais de Radio-Canada et les autres reporters qui sont sur les scènes. Est-ce que vous avez un commentaire là-dessus?

[*Traduction*]

M. Boudria: Madame la Présidente, l'un des grands sujets de préoccupation, et ce l'est pour les députés d'en face également, c'est la tendance, en temps de guerre, à embellir les nouvelles que l'on veut propager, si je puis employer cette expression. Ce qui est préoccupant évidemment, c'est que les intéressés peuvent alors «orienter» la nouvelle dans le sens qu'il leur convient. Autrement dit, ils peuvent orchestrer les nouvelles de façon à leur faire dire ce qu'ils veulent plutôt que d'informer les gens sur ce qui se passe réellement.

Un autre problème qui me préoccupe tient à la façon de renseigner les gens aux États-Unis. Je ne critique pas les Américains sur ce chapitre. Ils ont leur propre façon de faire les choses, mais ce n'est pas ainsi que j'agirais en ce qui me concerne. C'est le procédé qu'utilisent les autorités militaires américaines, celui que ma collègue de Mount Royal vient tout juste de décrire. Je pense à deux scénarios possibles, et j'espère que quelqu'un du côté du gouvernement pourra les commenter. Je me demande si les autorités militaires américaines ne sont pas en train de contrôler actuellement notre accès aux informations sur cette guerre ou, inversement, se peut-il que notre pays ait adopté leur façon de contrôler l'information? Qu'en est-il au juste?

• (1730)

La députée de Mount Royal me rappelle ce qu'on a déjà répété tant de fois, à savoir que la vérité est toujours la première victime d'une guerre. Il ne fait aucun doute que si c'est le genre de contrôle qu'on exerce sur les médias, la vérité sera certes encore une fois cette première victime.

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail et ministre d'État (Transports)): Madame la Présidente, beaucoup le savent, j'avais hâte de revenir à la Chambre des communes pour obtenir les derniers renseignements et pour discuter de la participation du Canada et des Canadiens au conflit du Golfe.

La guerre a commencé avant que j'aie pu prendre la parole aujourd'hui, mais j'ai écouté les plus récents renseignements sur la situation et j'ai aussi suivi une bonne partie du débat de ces derniers jours.

Je suis encore heureux de pouvoir parler publiquement de l'intérêt national, du droit et de la sécurité internationaux, de la stabilité politique et économique de même que du sort de l'ordre international.

Il s'agit pour moi d'une situation difficile, très grave et préoccupante. Appuyer la motion du gouvernement signifie réaffirmer le vote du Canada en faveur des 12 résolutions des Nations Unies se terminant avec la résolution 678 fixant le 15 janvier comme date limite avant le recours à tous les moyens nécessaires pour faire appliquer toutes les résolutions précédentes des Nations Unies.

Fondamentalement, la question est de savoir ce que nous faisons au sujet de Saddam Hussein et de ses troupes, comment nous le faisons et ce que nous pensons de lui faire évacuer le Koweït.

Je crois qu'aucun député ne conteste la nécessité de régler le problème que posent Saddam Hussein et ses troupes. Il semble que ce qui nous divise, c'est plutôt la meilleure façon d'aborder cette question.

Je ne crois pas qu'il s'agisse simplement de choisir entre la guerre et la paix. Je ne crois pas que quelqu'un ici opterait pour la guerre si nous ne devions pas mettre fin à l'agression. Nous ne voulons pas la guerre, mais Saddam Hussein l'a portée sur le sol d'un petit pays voisin.

La question est de trouver le meilleur moyen de faire sortir Saddam Hussein du Koweït. Je suis partisan de la paix. L'idée de la guerre ou de la perte d'une seule vie humaine ne me plaît pas du tout. Comme le premier ministre du Canada, je crois qu'il fallait avoir examiné tous les moyens diplomatiques avant le 15 janvier et le 16 janvier, date du début de la guerre.

Il ne faut pas chercher longtemps dans ma circonscription de Sarnia—Lambton pour trouver des appuis à cette position. Lundi dernier, environ 100 électeurs de ma circonscription ont manifesté devant mon bureau pour exiger un règlement pacifique à la crise.

Pendant toute la semaine dernière, j'ai aussi rencontré d'autres électeurs, dont des ministres du culte, et j'ai reçu des appels téléphoniques et des télex. Tous disaient. . .

M. Skelly (North Island—Powell River): Madame la Présidente, je suis désolé d'interrompre le député sur un rappel au Règlement, mais on vient d'annoncer que 350 000 Irakiens ont été tués jusqu'à maintenant.

Je me demande si le gouvernement peut nous confirmer ce nombre et nous dire s'il continue d'augmenter. Je pense que la Chambre a besoin de cette information.

Mme le vice-président: Je ne crois pas que ce soit vraiment un rappel au Règlement, mais je prends note de la demande du député et je suis sûre que la Chambre sera informée au besoin.

La parole est au député de Sarnia—Lambton.

M. James: Par ailleurs, madame la Présidente, un certain nombre de mes électeurs ont dit favoriser le respect de la résolution 678 de l'ONU pour ramener la paix internationale et l'ordre dans la région du Golfe.

Sur une question d'une telle importance et d'une telle complexité, personne ne peut avoir toute l'information ni toutes les réponses. C'est pourquoi nous devons respecter les points de vue et les sentiments de toutes les parties.

En tant que parlementaires, nous devons prendre une décision à partir de l'information que nous pouvons tirer de toutes les sources possibles. Nous écoutons nos électeurs, les experts et l'ensemble des Canadiens; nous analysons l'information que nous présente le gouvernement; nous lisons les journaux et nous prenons connaissance de tous les genres de reportage et de toutes les sources de renseignements que nous pouvons trouver.

Parfois, nous faisons le bilan de ce que nous avons appris, en y ajoutant nos sentiments personnels, notre expérience et nos intuitions pesant le pour et le contre des divers éléments. Sur cette question particulière, nous devons commencer par comprendre pourquoi le Canada s'engage activement dans cette affaire. Historiquement, les Canadiens ont toujours été heureux que leur gouvernement appuie l'OTAN en tant que participant et en tant que chef de file. Pourquoi? En raison de notre taille et de l'insuffisance de nos forces militaires. L'ordre international est de toute première importance pour nous.

Notre position s'explique essentiellement du fait que nous voulons soutenir les Nations Unies à l'égard de ces résolutions. Nous défendons nos propres intérêts aux Nations Unies et nous sommes contre l'invasion d'un petit pays membre de l'ONU. Ce n'est pas un geste unilatéral, mais bien une initiative collective de plus de 28 pays.

En particulier, le Canada estime que l'agression irakienne constitue un affront au droit international et un défi dangereux au nouvel ordre international dont le Canada est un ardent défenseur.

En premier lieu, il fallait examiner les sanctions économiques et les mesures diplomatiques. Bien sûr, c'était l'option préférée de tout le monde. Personne ne voulait recourir à la force et tout le monde s'inquiète au sujet de la folie et du coût de la guerre.

Ensuite, nous avons été témoins du démembrement systématique du Koweït depuis quelques mois. Dans son rapport de décembre, Amnistie internationale a décrit les horreurs et les outrages aux droits de la personne dont la population du Koweït a été victime: actes de brutalité, viols, tortures, expulsions forcées et quoi encore.

Que resterait-il à libérer si nous attendions trop longtemps?

Troisièmement, les sanctions ont-elles été efficaces? Bien sûr, le commerce international a fléchi. Mais qui en souffre le plus? Même Maude Barlow, qui a visité l'Irak, a dit à la télévision que seuls les pauvres sont touchés. Saddam Hussein a déjà dit que les forces armées et le gouvernement ne manqueraient de rien.

Il faut aussi se poser des questions. Quelle aurait été la différence dans 6, 12 ou 18 mois? Avec plus de temsps, Saddam Hussein se serait-il mieux préparé à la guerre? Aurait-il fortifié ses défenses? Y aurait-il eu plus de victimes si nous avions attendu? Quel autre pays aurait-il voulu annexer?

Bref, ma décision d'appuyer la motion à l'étude est basée sur huit principes généraux.

Premièrement, le but du Canada est de maintenir l'ordre international en participant aux activités de l'ONU. L'interdiction de se livrer à des agressions, qui est un principe fondamental de la charte de l'ONU, ne peut jamais être vraiment efficace à moins que ses membres ne soient disposés à s'engager solennellement à respecter la sécurité collective.

Deuxièmement, quand on demande si nous devons donner notre appui ou nous dérober, il serait extraordinaire que le Canada ne participe pas à une action menée par l'ONU aux termes de la Charte.

Troisièmement, il n'y a pas eu de changement dans la politique étrangère du Canada. Il n'y a pas de contradiction entre notre rôle actuel et le rôle de gardien de la paix que nous avons joué dans le passé. Les deux appuient les efforts internationaux en vue de maintenir l'ordre et la paix grâce aux Nations Unies.

Quatrièmement, je suis persuadé qu'on m'a fourni des renseignements francs, exacts et détaillés qui prouvent que l'ordre international est menacé.

À cet égard, par l'intermédaire des Affaires extérieures, les services de renseignement nous disent que les sanctions ne donnaient pas de résultats, que les pauvres en souffraient, que les défenses s'organisaient et que, c'était certainement pour nous le moment de fixer une date et d'agir.

Tout accord important conclu à des conditions convenant à Saddam Hussein—et je dis tout accord—aurait pu être un exemple désastreux et affaiblir les Nations Unies pendant des années.

• (1740)

Septièmement, la nature humaine impose la nécessité d'une date limite. Sans elle, aurions-nous eu toutes ces navettes diplomatiques que nous avons vues ces deux dernières semaines? J'en doute fort.

Huitièmement, nos Forces armées nous indiquent clairement qu'elles sont prêtes du point de vue de leur entraînement et de leur état d'esprit. Si le besoin s'en fait sentir, elles le font maintenant, elles sont convaincues de pouvoir s'acquitter de la tâche pour laquelle elles se sont préparées.

Sur la foi de ces considérations et après avoir étudié tous les renseignements disponibles, c'est avec une vive inquiétude et une grande consternation, et certes après de profondes réflexions, que je soutiens la motion appuyant les 12 résolutions des Nations Unies.

De nombreux députés de tous les partis auront probablement du mal à se décider. Mais, en refusant de voter en faveur de cette motion, ils dénonceraient l'appui que le Canada a apporté aux principales résolutions et à l'ordre international qui est si important.

Fasse le Ciel que cette guerre se termine au plus tôt! Mes pensées émues vont aux membres de nos Forces armées qui défendent la cause de la liberté et de la paix dans la région du Golfe, ainsi qu'à leurs proches et à leurs amis qui habitent ma circonscription et ailleurs au Canada. Puissent-ils tous rentrer au Canada rapidement, sains et saufs!

M. Skelly (North Island—Powell River): Madame la Présidente, je souhaite interroger le député au sujet de son attitude personnelle et de celle vraisemblablement de tous les autres députés.

Si l'objectif primordial, qui était de détruire l'infrastructure militaire de l'Irak, a été en grande partie réalisé, si ce pays est maintenant privé de la capacité de lutter contre les forces qui se sont liguées contre lui, si le tiers d'un million d'Iraquiens ont péri et si les bombardements devaient persister, on assisterait à un massacre de pauvres gens du tiers monde. C'est la chose la plus dégoûtante et la plus aberrante qu'on puisse imaginer.

J'aimerais demander au député de s'associer à nous pour demander au premier ministre d'implorer le président des États-Unis de faire cesser les bombardements. Actuellement, on demande à un fou d'assumer la responsabilité de faire cesser cette bataille, alors que ce fou est vraisemblablement dans l'incapacité de se rendre compte de ce qui se passe autour de lui et de prendre les décisions qui s'imposent. Ce sont les Irakiens, dont la moitié ont moins de 14 ans, qui en sont les malheureuses victimes.

Le député pourrait-il s'engager dès maintenant, si l'infrastructure est vraiment détruite et si les pertes devaient atteindre le million dans trois jours, à faire en sorte que le premier ministre communique avec George Bush pour lui demander de tout arrêter, de façon à donner aux Irakiens la chance d'assumer leurs responsabilités et de mettre un terme à cette folie?

M. James: En réponse à la question de mon collègue, madame la Présidente, je dois contester les chiffres que le député a présentés. Je ne connais pas le nombre de morts.

Je sais toutefois que mes électeurs et le gouvernement souhaite ardemment que l'Irak quitte le Koweït. Je comprends naturellement que l'offensive vise au départ des points névralgiques afin d'anéantir la capacité de l'Irak de poursuivre les hostilités.

Les Nations Unies ont demandé à Hussein de se retirer du Koweït. La balle est maintenant dans son camp. On me dit qu'il est fou. D'après les nouvelles que j'ai entendues il y a quelques instants, ils retourneraient à Bagdad. J'ai l'impression qu'ils vont peut-être tenter de convaincre la population de renverser le gouvernement de cet aliéné. Il semble fort possible qu'elle tenter le coup. Il faut espérer que la population se rendra maître de la situation.

Ni moi ni aucun député ne souhaite la mort d'une seule autre personne. Mais nous savons que cela se produit au cours d'affrontements armés. J'espère simplement et je souhaite de tout coeur, comme lui et comme tous les députés ici, que le président de l'Irak ou ceux qui parviendront à le renverser, de préférence des Irakiens, sauront le convaincre de retirer rapidement les troupes irakiennes du Koweït.

Mme le vice-président: Il ne reste qu'une minute, il faudra donc être bref.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): J'ai écouté attentivement mon collègue et je suis d'accord. Nous parlons beaucoup du nouvel ordre international. Le moment ne serait-il pas bien choisi d'envoyer maintenant un message concernant la prochaine étape, pendant que la guerre, que je désapprouve évidemment, se poursuit? Il aurait pu en être différemment la semaine dernière, avant que les hostilités ne soient déclenchées. Toutefois, maintenant qu'il y a la guerre, la situation a changé. La communauté internationale devrait poser la question, et le Canada devrait être l'un des premiers à le faire: quelle est l'étape suivante?

Je connais la circonscription de Sarnia—Lambton et je sais qu'il y a beaucoup de chefs de groupes multiculturels là qui croient fermement que le moment est venu non pas d'établir des liens car je suis d'accord que c'est impopulaire, mais de commencer à parler de la tenue d'une conférence internationale sur la paix. Il faudrait aussi parler du respect de la multitude de résolutions prises par le Conseil de sécurité des Nations Unies relativement à Chypre, et dire à la Turquie: «Le moment est venu pour vous de respecter toutes ces résolutions et de vous retirer du nord de la Chypre.» Le député voudrait prendre la parole un bref instant. Je suis certain qu'on peut lui accorder quelques secondes.

M. James: Madame la Présidente, je comprends les propos de mon collègue et suis conscient de l'intérêt qu'il porte à cette région du monde. J'espère certainement que le maintien de l'ordre international, c'est-à-dire ce qui s'est passé ici avec les Nations Unies, les résolutions, la coalition et l'union des alliés, renforcera très nettement l'idée que les résolutions adoptées seront mises à exécution. Comme l'a indiqué le député, celui-ci ne parle pas d'établir des liens, et moi non plus d'ailleurs. Nous espérons toutefois que cette initiative montrera la voie à suivre, servira d'exemple et illustrera la volonté de rétablir l'ordre international. Je suis d'accord avec le député.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Madame la Présidente, j'ai pris la parole à la Chambre le 29 novembre au sujet de la résolution initiale des Nations Unies autorisant le recours à la force, au besoin, pour chasser Saddam Hussein du Koweït. Pour le bénéfice des téléspectateurs, je dirai que nous sommes en train de débattre essentiellement la même résolution. Permettez-moi d'en rappeler le texte, madame la Présidente:

> Que la Chambre réaffirme son appui aux Nations Unies pour mettre fin à l'agression du Koweït par l'Irak.

Voilà l'objet du débat. Nous discutons des moyens d'expulser un individu d'un pays dont il s'est emparé par la force, ni plus ni moins.

Le soir du 29 novembre, au cours du débat sur la résolution, j'ai signalé que, s'il y avait un thème constant dans tout ce qui s'était dit ce soir-là, c'était que nous souhaitions tous la paix. Nous avons tous des vues divergentes sur certaines questions ou situations, mais nous disions tous souhaiter un règlement pacifique dans la crise du Golfe. Nous avons utilisé tous les moyens à notre disposition. Tous les pays du monde l'ont fait. Les Nations Unies ont travaillé sans relâche pour trouver un règlement pacifique, tout comme notre premier ministre

et notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Mais ce fut en vain.

• (1750)

Ce soir-là, je voulais parler de la dimension personnelle du conflit, de la guerre et de ce que cela représente pour les différents députés. Ce soir-là, j'ai parlé de la présence de mon fils dans le Golfe, sans savoir à l'époque si la guerre éclaterait, mais espérant que non et priant pour qu'elle n'ait pas lieu. Au moment où je vous parle, mon fils est posté à environ 80 milles de la frontière qui sépare le Koweït de l'Arabie Saoudite. Le débat et toute la question prennent donc pour moi, comme député, une dimension tout à fait personnelle. Lorsque je prends la parole, ce n'est pas seulement comme homme politique et comme député, mais aussi comme père.

En un sens, c'est un peu l'expérience qu'ont vécue tous les députés. Nous n'avons pas tous un fils ou une fille dans le Golfe, mais nous avons tous des amis, des voisins ou des collègues qui ont des enfants là-bas. Une personne m'a fait remarquer que chaque soldat est le fils ou la fille de quelqu'un. C'est tout à fait vrai. Nous avons certainement vécu ces émotions ici au cours des derniers jours.

Je crois que chaque député a passé par toute la gamme des émotions, ne sachant pas jusqu'à la toute dernière seconde, si on allait en venir là. C'est maintenant un fait accompli, la guerre est déclenchée.

Regardons un instant ce qui se passait il y a environ un an en Europe et ailleurs dans le monde. Il semblait que la paix était à portée de la main, que les murs tombaient en Europe et que s'écroulaient certaines des vieilles barrières traditionnelles qui nous ont troublés pendant des années. On aurait dit qu'il allait y avoir un nouvel ordre mondial. La guerre froide s'était évaporée et nous étions entrés dans une nouvelle ère de paix.

Cependant, le 2 août, tout cela a été détruit. Ce jour-là, Saddam Hussein a envahi le pays voisin et l'a simplement pris de la façon la plus brutale que nous ayons vue. Il n'a épargné personne. Femmes et enfants, jeunes et vieux, tous ont péri aux mains de ce fou.

Pourquoi l'a-t-il fait? C'est simplement du vol à grande échelle. Lorsque j'étudiais à l'université, un anthropologue m'a dit que c'est habituellement cela qui cause les guerres, un pays qui essaie d'en prendre un autre pour le voler. Saddam Hussein n'a pas fait cela pour des raisons idéologiques. Il l'a fait simplement parce que, en prenant le Koweït, il serait en possession d'environ 25 p. 100 des réserves mondiales connues de pétrole et pourrait se servir de ce moyen économique pour infliger encore plus de mal à d'autres pays et pour envahir à sa guise d'autres États arabes voisins.

Voilà la situation à laquelle le monde occidental a fait face le 2 août. Comment faire sortir cet homme de ce pays?

Nous avons eu recours à tous les moyens pacifiques pour ce faire, même à la douzième heure. L'intéressé n'avait qu'à saisir le téléphone pour faire savoir qu'il était prêt à négocier, à rentrer chez lui et à laisser les Koweïtiens tranquilles, afin qu'on puisse rétablir l'ordre international.

Il n'en a rien fait. Il n'en avait absolument pas l'intention. C'est le même homme, le même fou, qui a fait pendant huit années et demie la guerre à son voisin, l'Iran, ce qui a entraîné la mort de près d'un million de personnes.

Que fait-il? Il essaie de neutraliser le pays qu'il a attaqué et certains des pays voisins contre lesquels il s'est battu pendant huit ans et demi, afin d'éviter qu'ils ne participent au conflit dans lequel il est maintenant engagé et il a restitué toutes les parcelles des territoires dont il s'était emparé à la suite de la guerre en question.

C'est ce à quoi nous faisons face. Nous affrontons un fou.

Hier, à la Chambre des communes, notre ancien premier ministre, M. John Turner a tenté d'expliquer de façon très éloquente aux Canadiens la situation dans le Golfe, par rapport aux Nations Unies. Il a été très convaincant. Selon ses propres paroles, il s'agit tout simplement d'une guerre qui a été sanctionnée par les Nations Unies, afin de faire reculer un ennemi commun.

Pour reprendre les termes de M. Turner hier, il ne s'agit pas d'une aventure américaine, mais d'une opération des Nations Unies visant à assurer la sécurité collective, l'un des événements historiques les plus importants de notre temps. C'est l'une des rares fois dans l'histoire moderne où presque tous les pays du monde se sont dressés contre un ennemi commun.

C'est sans précédent dans notre histoire. Il est très important que le Canada soutienne la position adoptée par la communauté internationale. Nous vivons dans un monde qui semble en quelque sorte rempli de gens comme Saddam Hussein dans diverses régions du monde, de temps à autre. Ce sont des fous.

Nous avons appuyé les Nations Unies au fil des ans, et il faut absolument continuer à le faire dans cette enceinte.

Un vote aura lieu sur cette question, madame la Présidente, et on pourrait affirmer que cela n'a pas vraiment beaucoup d'importance, mais ce n'est pas du tout le cas. Je pense que nous devons appuyer sans réserve notre position aux Nations Unies.

Je le répète, comme l'ancien premier ministre l'a mentionné hier soir, nous sommes des citoyens du monde, et il nous incombe à titre collectif d'agir comme tels contre un agresseur. Car c'est ce qu'est Saddam Hussein: un agresseur qui se sert de son pouvoir et de sa capacité d'infliger des supplices à d'autres.

Si vous le permettez, comme ceux qui m'ont précédé ont dépassé le temps qui leur était alloué, j'aimerais aussi pouvoir terminer mes propos. Saddam Hussein a passé sa vie à infliger des supplices à d'autres. D'autres députés d'en face ont parlé du coût de la guerre dans laquelle nous sommes présentement engagés. Qu'en coûterait-il d'attendre pour agir? Combien de personnes ont été tuées au Koweït au cours des six dernières semaines? Nous ne le saurons jamais.

D'aucuns prétendent que les victimes se comptent par centaines de milliers. Nous ne le saurons jamais. C'est là le type de personne à laquelle nous faisons face. La paix ne règne plus depuis le 2 août, ce n'est donc pas une question de guerre ou de paix.

La guerre a été déclenchée le 2 août, lorsque Saddam Hussein est entré dans un pays neutre et a commencé à en décimer la population—hommes, femmes et enfants. Il nous incombe d'agir contre Saddam Hussein. C'est ce que nous avons fait, et nous en sommes très fiers.

• (1800)

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Madame la Présidente, il faut tout d'abord demander au député qui vient de parler combien de vies ont été sacrifiées seulement au cours des 12 dernières heures. Plus de 100 000, au moins. Selon certains relevés, ce chiffre pourrait atteindre 350 000.

L'orateur qui l'a précédé parlait de sanctions. Le secrétaire parlementaire a cité Maude Barlow, selon qui les sanctions ne touchent que les pauvres. Or, nous devons discuter honnêtement de cette question. Combien de sanctions ont été enregistrées? De combien de sanctions sommes-nous au courant? Combien d'exemples existe-t-il? Combien de pièces manque-t-il au puzzle des sanctions?

Par exemple, nous avons appris du Centre d'études stratégiques du Royaume-Uni, puis nous avons vu sur nos écrans de télévision qu'il y avait une pénurie de métal pour les balles et les cartouches, qu'il y avait une rareté de pétrole, de pétrole raffiné et d'essence et qu'il y avait de longues files d'attente à la pompe, où les gens, en automobile ou en camion, attendent des heures pour faire le plein.

Or, nous étudions la motion suivante:

> Que la Chambre réaffirme son appui aux Nations Unies pour mettre fin à l'agression du Koweït par l'Irak.

Cet argument a été étudié à la Chambre. Nous avons proposé un amendement, qui a été rejeté.

Maintenant, nos hommes et nos femmes dans les Forces armées sont en guerre. Ces hommes et ces femmes sont fiers des fonctions qu'ils doivent accomplir dans la région du Golfe. J'imagine un peu la fierté qu'ils ressentent. Dans ma jeunesse, j'ai fait partie des Cadets et j'ai été sous-lieutenant dans les Forces armées pendant quelque temps. Je comprends donc la fierté que confère le port de cet uniforme.

Je souhaite poser à l'orateur qui m'a précédé une question. Nous sommes au courant de la situation actuelle. Nous savons combien de vies sont sacrifiées et le seront. Demandons-nous alors ce que nous allons faire. Le député sait-il si des initiatives de paix se poursuivent actuellement? Le député est-il au courant? Il peut sûrement consulter l'un des 13 membres du cabinet de guerre pour lui demander comment les choses se déroulent. Je serais heureux d'obtenir des renseignements du député non seulement sur ce qu'il fait, mais également sur ce que fait son parti pour entreprendre les importantes initiatives de paix qui doivent commencer sans tarder.

M. Thompson: Madame la Présidente, pour bien répondre à la longue question du député, il faut revenir sur la question de l'attente dont il a parlé dans son discours.

Je voulais attirer l'attention, dans mon discours, sur un document intitulé «Le prix de l'attente—Amnistie internationale—Invasion du Koweït par l'Irak le 2 août». On y énumère les atrocités commises à l'endroit du peuple koweïtien, y compris ses propres gens.

Ceux que cela intéresse peuvent se procurer le document auprès d'Amnistie internationale. Je recommanderais aux Canadiens et aux Canadiennes qui suivent nos débats de se le procurer. On y voit bien le genre d'individu à qui on a affaire.

C'est ça le prix de l'attente: des centaines de milliers de personnes ont été tuées et des exécutions avaient lieu presque chaque jour en attendant que cet individu sorte de leur pays. Savez-vous comment la paix pourrait être restaurée au Moyen-Orient dès ce soir, madame la Présidente? Pas par des bombardements ni rien de tout ça. Il suffirait que Saddam Hussein prenne le téléphone et dise: «Je me retire de ce petit pays et me replie dans les collines irakiennes.» Rien de plus.

Nous savons ce que les Nations Unies et le Canada ont fait au cours des ans pour sauvegarder la paix. La question qui se pose est la suivante: peut-on négocier avec un fou? Pas selon ses conditions, en tout cas. S'il veut la paix, il peut la faire ce soir. Il n'en tient qu'à lui. Les Nations Unies et le reste du monde sont déterminés à faire régner la paix au Moyen-Orient pour des décennies et des décennies. Nous nous emploierons à cette fin. Le Canada épaulera les Nations Unies, comme nous le faisons ce soir.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, on dirait qu'il y a longtemps que nous sommes revenus à Ottawa pour débattre de la motion que le gouvernement propose, mais il y a seulement deux jours de cela. Comme beaucoup d'autres aux Communes, je m'étais préparée. Mes notes portaient sur les raisons qui font que la guerre est répréhensible et qu'elle serait une erreur. La réalité, en ce moment, c'est que le pays, mon pays, le Canada, est en guerre.

Cela m'est pénible à dire. Jamais de ma vie je n'aurais cru avoir à dire un jour: le Canada est en guerre. Mes collègues m'ont dit que Peter Mansbridge a ouvert le bulletin de nouvelles ce soir en montrant le lancement de missiles. Qu'avons-nous appris, aujourd'hui, en 1991? Rien du tout. Nous voici de nouveau en guerre après avoir dit que celle-ci était passée de mode.

J'ai écouté très attentivement, ces deux derniers jours, les discours du premier ministre et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et je les ai relus. Je ne doute pas de leurs convictions. Je ne dois pas en douter. Personne dans mon pays ne pourrait nous mener là où nous en sommes sans croire fermement à ce qu'il fait. Ce que je lis dans leurs discours, c'est qu'il faut faire la guerre pour avoir la paix. Cela n'a pas de sens.

Avons-nous donné aux solutions de rechange le temps d'agir? Je ne crois pas. Avons-nous exploré toutes les moyens diplomatiques? Je ne crois pas. Avons-nous laissé suffisamment de temps aux sanctions? Non. Nous savions qu'il a fallu 18 mois aux sanctions pour produire leur effet en Namibie. Nous n'avons attendu cette fois que cinq mois et demi. Contrairement à ce que dit le gouvernement, les sanctions semblaient produire leur effet. Jusqu'en août, l'Irak tirait 98 p. 100 de ses revenus d'exportation de la vente de pétrole. Les sanctions ont fait tomber ses exportations de 2 800 000 barils par jour à 60 000. Les pertes pour l'Irak étaient de 2 milliards de dollars par mois. Cela prouve qu'il souffrait des sanctions. N'aurions-nous pas pu les rendre encore plus efficaces si elles ne l'étaient pas assez?

Le langage est une autre chose qui m'a frappée au cours du débat. Les femmes y portent peut-être plus attention que les hommes. Je ne sais pas. Le langage du gouvernement et même de divers députés de l'opposition m'a frappée. Cela m'irrite tout particulièrement, et j'ai du mal à comprendre qu'on parle d'attaque incisive. On dirait un terme de médecine. Qu'est-ce qu'une attaque incisive, au juste? C'est lancer des missiles sur les gens. C'est tuer des gens. Pourquoi ne pas dire de ce que nous faisons vraiment là-bas? Pourquoi ne pas dire à quoi nous prenons part en réalité aujourd'hui? J'ai entendu parler de biens canadiens envoyés au Moyen-Orient pour libérer—une autre de ces expressions—le Koweït. Quels sont ces biens? De nos enfants, de nos jeunes que l'on envoie faire la guerre dans le désert.

• (1810)

J'ai entendu le député de Fraser Valley-Ouest dire qu'il n'était pas prêt à envoyer son fils se faire tuer dans les sables du désert et que si aucun d'entre nous ne souhaitait voir ses fils et ses filles participer à cette guerre, nous n'avions pas d'affaire à nous prononcer là-dessus. Je suis d'accord avec lui.

J'ai trois fils de l'âge de ceux qu'on envoie combattre dans le Golfe. Je serais prête à tout, vraiment à tout, pour qu'ils n'aient pas à faire cette guerre. Comment pourrais-je donc être en faveur de la guerre? Comment pourrais-je dire que les enfants des autres devraient aller se battre? Je ne le peux pas. Je veux qu'aucun enfant ne périsse dans cette guerre, pas plus ceux des autres que les miens. Je veux que personne n'ait à combattre pour une chose aussi bizarre, à laquelle on aurait pu apporter une solution meilleure et plus durable, je crois, grâce à des mesures diplomatiques et à des sanctions.

On a aussi parlé d'un nouvel ordre mondial dans lequel nous serions entrés. Quel est ce nouvel ordre mondial? Il me semble que la guerre relève d'un ordre mondial très ancien. Il me semble qu'on se bat depuis très très longtemps, en particulier dans cette région de la planète, et que la guerre n'a vraiment rien de nouveau. La guerre est purement et simplement un échec. Il faut dire que cette déclaration de guerre marque un échec pour toute l'humanité.

N'avons-nous tiré aucune leçon de l'histoire du monde? N'avons nous rien appris des guerres contemporaines comme celles de Corée et du Viêt-nam? Combien de fois a-t-on dit à la Chambre des communes que la guerre que mon père a faite pour le Canada, la Deuxième Guerre mondiale, devait mettre fin à toutes les guerres? Pourtant, il y a eu d'innombrables guerres depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Nous ne les avons pas prises aussi au sérieux que celle-ci, mais elles ont quand même fait des victimes.

Qu'allons-nous faire maintenant? Que fera notre gouvernement? Nous sommes en guerre maintenant, mais quelle est la responsabilité du gouvernement, du Cabinet, de notre premier ministre et de notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Je pense que nous avons le choix. Je pense que la guerre peut être arrêtée, mais que le Canada doit reprendre le rôle qu'il a joué dans les conflits de ces dernières années, celui de gardien de la paix, conformément à sa fière tradition d'un pays qui se tient un peu en retrait des conflits pour établir le rapprochement entre les belligérants.

Nous avons appris aujourd'hui, de source non confirmée, qu'il y aurait déjà 350 000 victimes en Irak. Est-il possible que tant de personnes aient perdu la vie en moins de 24 heures? Mon collègue me dit que c'est cinq fois plus qu'au Viêt-Nam. Est-ce possible? Nous avons demandé si le gouvernement allait confirmer. Quelle horreur! Le gouvernement a une obligation à remplir, maintenant que nous sommes engagés dans les hostilités. Il doit assumer le rôle dont le Canada et les Canadiens ont été si fiers dans le passé, soit utiliser la diplomatie, être un chef de file dans la recherche de la paix et mettre fin dès maintenant à cette folie. Il n'y a rien lorsque nous parlons de soutenir nos forces armées. Quel plus grand soutien pourrait-on leur donner que de faire cesser les hostilités et de mettre fin à la guerre avant qu'ils ne soient blessés ou tués?

Des voix: Bravo!

Mme Black: J'ai parlé de ma propre famille et d'autres députés ont parlé de leurs propres enfants, mais est-ce que ça suffit de ne penser qu'à sa propre famille? Doit-on se satisfaire de ne penser qu'aux Canadiens, aux Américains ou aux Britanniques?

Nous devons avoir la planète notre village. Nous avons déja entendu cela, mais la destruction qui sévit à l'heure actuelle au Moyen-Orient aura des effets pendant très longtemps dans notre histoire. Si la déstabilisation du Moyen-Orient, nous inquiétait auparavant, Mon Dieu, même en supposant que la guerre se termine demain, que va-t-il arriver dans cette région du monde? Comment allons-nous nous y prendre pour établir le rapprochement dont je parlais plus tôt?

Je prie notre premier ministre, le sécrétaire d'État aux Affaires étrangères et les députés du Parlement des deux côtés de la Chambre d'envisager des mesures diplomatiques, le rôle que le Canada doit jouer comme promoteur de la paix ainsi que le rôle que notre gouvernement et nous devons trouver afin de mettre fin à cette horreur dans laquelle nous nous trouvons. Il faut faire cesser la guerre. Il n'y a pas d'autre solution que de travailler pour la paix. C'est la seule solution raisonnable et c'est celle à l'égard de laquelle notre gouvernement aurait dû assumer un rôle de leadership de toutes les façons dont j'ai parlé. Je ne peux qu'encourager le gouvernement à assumer ce rôle et ce, dès maintenant.

Des voix: Bravo!

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, je tiens à féliciter la députée de New Westminster—Burnaby qui a prononcé un très bon et très émouvant discours.

Lorsque ma collègue de la Colombie-Britannique dit que la guerre est une défaite et un échec, elle a raison. Peut-on imaginer plus grand échec de la part des dirigeants politiques du monde entier quand ils disent: «Nous n'avons pas réussi à résoudre un problème, nous n'avons pas réussi à déloger cette brute de Saddam Hussein, et nous devons maintenant nous tourner vers les jeunes hommes et les jeunes femmes du monde entier pour leur demander de sacrifier leur vie afin qu'ils puissent réussir là où nous avons échoué?» Voilà le message que nous recevons des dirigeants politiques du monde: «Nous avons échoué, et les jeunes gens doivent répandre leur sang. J'ai beaucoup de mal à accepter ça.»

Il n'y a pas que nous, les adultes et les parlementaires, qui nous rendons compte des horreurs de la guerre. L'autre jour encore, j'ai reçu un lot de lettres d'une classe de catéchisme, des élèves de quatrième et cinquième années, de l'Église Unie de Sturgeon Creek, dans ma circonscription. Voulez-vous entendre ce qu'ils disent, madame la Présidente, ces jeunes enfants? «Je ne veux pas de guerre parce que des gens meurent. Je ne veux pas de guerre parce qu'elle tue les gens. Je serais très heureux si les gens cessaient de souffrir de la guerre.»

Nous discutons d'un grand sujet. Je pense que nous, les parlementaires, particulièrement ceux de l'opposition, et je respecte la décision du gouvernement, mais en tant que députés de l'opposition, nous avons l'occasion et le devoir de proposer une autre solution. À mon avis, la solution de rechange à la guerre c'est de poursuivre l'application des sanctions.

• (1820)

Je demande à ma collègue de Colombie-Britannique pourquoi, pense-t-elle, on a abandonné les sanctions. Il est amplement évident qu'elles auraient produit leurs effets si seulement on leur en avait laissé le temps.

Mme Black: Je voudrais remercier mon collègue du Manitoba de sa question et de ses observations.

En ce qui concerne la raison de l'abandon des sanctions, je pense que c'est parce que, depuis le début, on voulait la guerre. C'est maintenant très clair.

Je voudrais vous lire quelque chose qui a été dit dans cette chambre le 8 septembre 1939, une date importante dans l'histoire du Canada. C'est une observation du fondateur du CCF, l'ancêtre du NPD, M. Woodworth. Voici ce qu'il disait:

> On a beau nous dire qu'il faut combattre pour la liberté et la démocratie, souvenons-nous que la guerre est la négation de ces deux choses. Pour vaincre, il faut adopter précisément les tactiques que l'on condamne chez l'ennemi.

Je pense que ces paroles sont tout aussi valables aujourd'hui qu'elles l'étaient en septembre 1939.

M. Murray W. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): Madame la Présidente, je voudrais poser une question à la députée. Cependant, je voudrais d'abord lui citer quelques articles parus dans les journaux il y a une semaine ou deux.

Un article du *Globe and Mail* du 19 décembre dit: «... des formes de torture et d'exaction comme battre avec des bâtons, des tiges de métal, des fouets, des tuyaux ou autres, casser des bras, des jambes ou des côtes, arracher des ongles des mains ou des pieds, couper la langue ou les oreilles, énucléer, castrer, violer les femmes et les jeunes garçons. Je connais un jeune ami du Koweït qui a été arrêté chez lui une nuit, ensuite on a été chercher toute sa famille et ils ont été contraints d'assister à l'exécution de frères et de cousins.»

Une des choses qui m'agacent dans les pieux discours de la députée et des autres membres de son parti, c'est la suggestion qu'il n'y avait pas d'agression et que l'attente ne coûtait rien.

Je voudrais lui demander combien de temps elle était prête à attendre? Si elle prétend qu'il ne devrait pas y avoir d'agression, je voudrais qu'elle réponde à ces articles car, même s'ils ne sont pas absolument confirmés, nous savons qu'il y avait agression. Comme le disait hier le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, nous savons que Saddam Hussein faisait d'autres préparatifs de guerre. Je demande donc à la députée pendant combien de temps elle aurait attendu en laissant ces choses se perpétuer? Était-elle prête à attendre éternellement?

Mme Black: Madame la Présidente, à mon avis, mon discours n'était nullement moralisateur, et je m'offusque vivement de cette remarque.

Des voix: Bravo!

Mme Black: J'ai exprimé mes convictions du fond du coeur, sans faire la morale.

Je lui demande s'il parle au nom du gouvernement, si 350 000 personnes ont été tuées en l'espace de 24 heures et combien de temps durera cette folie? Nous devons trouver une solution à la folie qu'est la guerre.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Madame la Présidente, je voudrais simplement faire une observation au sujet du discours de la députée. Je conviens avec elle que, parfois, lorsque nous voulons aider ceux à qui on a fait du mal, nous faisons la même chose.

Je voudrais parler de ce qui s'est passé pendant la Seconde Guerre mondiale. À la fin de cette guerre, l'aviation américaine a bombardé Dresde, tuant plus d'un demi-million de personnes. La guerre était finie et les Allemands n'étaient plus en mesure de combattre. Que s'est-il passé? Un demi-million de personnes ont été tuées en trois jours.

Je pense que si nous avions voulu aider les Koweïtiens, nous aurions dû continuer d'appliquer les sanctions. Elles fonctionnaient. Tout indique que c'était le cas.

Comme je l'ai dit hier, j'avais parlé à un sénateur américain qui venait de s'entretenir avec le président Bush. La CIA les avait informés que le produit national brut de l'Irak avait diminué de 40 p. 100. Cela veut dire que les sanctions fonctionnaient. La machine de guerre s'essouflait. Nous aurions dû attendre. C'était ce qu'il fallait faire, au lieu de commencer à bombarder des gens innocents et des enfants.

Par conséquent, je suis bien d'accord avec la députée, et je voudrais la féliciter de son discours.

M. Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, encore une fois, si vous le permettez, la victime risque de gagner, mais si elle gagne, c'est en adoptant la même tactique qu'elle condamne chez son ennemi.

Les députés de la Chambre ont surtout accusé M. Hussein de boucherie. Or, ce à quoi nous nous livrons en Irak, de concert avec nos alliés, c'est à une boucherie.

Je demande simplement à la députée, à la Chambre et à la population canadienne: «Jusqu'où ira la boucherie avant que nous ne disions que la guerre doit cesser?»

Des voix: Bravo!

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Madame la Présidente, je tiens à remercier également la députée pour son discours. C'était vraiment un discours venant du coeur.

Elle a assisté elle aussi à la période des questions aujourd'hui et elle a entendu le ministre de la Défense dire explicitement qu'il était préférable de combattre sous le drapeau américain que sous le drapeau des Nations Unies.

Les gens de ma circonscription me disent qu'ils soutiennent ces mesures parce qu'elles ont été prises sous les auspices des Nations Unies et que les combats se sont déroulés sous ce drapeau.

Je crois que la Chambre a été choquée d'entendre le ministre la Défense nationale déclarer aujourd'hui qu'il trouvait préférable de combattre sous le drapeau des États-Unis. La députée est-elle d'accord avec lui?

Des voix: Oh, oh!

Mme Black: Madame la Présidente, je remercie le député pour sa question.

Je voudrais commenter les observations qu'on a faites à propos du bombardement de Dresde. Allons-nous revivre le même drame aujourd'hui? Est-ce ce genre de bombardement que nous allons voir de nouveau? Va-t-on assister à une répétition de cette tuerie alors que les médias et le Pentagone nous disent que toute l'infrastructure militaire, toute la machine de guerre de l'Irak, est détruite. Allons-nous encore assister à ce genre de tuerie? Est-ce ce genre de génocide auquel nous assistons actuellement?

Quant à la question de faire la guerre sous tel ou tel drapeau, je dis que nous devons mettre fin à cette guerre. Il faut y mettre fin.

M. Peter L. McCreath (South Shore): Madame la Présidente, je suis fort heureux de pouvoir participer à ce débat et de pouvoir également soutenir sans réserve aucune la motion dont la Chambre est saisie. Je suis en faveur de cette motion pour trois raisons surtout.

Premièrement, parce que la paix et la sécurité internationales sont nécessaires non seulement pour le monde, mais pour le Canada également.

Deuxièmement, je crois que le principe du droit est un principe sacro-saint dans les relations tant entre pays qu'à l'intérieur de leurs territoires respectifs.

Troisièmement, je suis en faveur de cette motion parce que les Nations Unies non seulement sont le meilleur véhicule, mais elles constituent le seul véhicule qui permette de maintenir la paix et la sécurité dans le monde et de faire respecter la règle du droit entre les nations. Sans des Nations Unies fortes, sans le maintien de la règle du droit ainsi que sans le respect de la paix et de sécurité dans le monde, qui sait dans quelle jungle, où règnerait la loi du plus fort, le monde entier sombrerait. La situation serait effectivement périlleuse pour un petit pays comme le Canada. Qui sait ce qu'il adviendrait de nous en pareilles circonstances?

Les Canadiens jouissent d'une qualité de vie fantastique. Nous sommes un pays riche où abondent les ressources. Dans un monde en proie au chaos, qui sait ce que l'avenir nous réserverait?

• (1830)

Il est important de comprendre que le débat vise d'abord et avant tout à déterminer si le Canada va rester solidaire des Nations Unies comme il l'est depuis 45 ans. Il faut comprendre les pouvoirs et le rôle que les fondateurs de l'ONU lui ont attribués en 1945. Le prédécesseur des Nations Unies était la Ligue des nations et elle a échoué. En dernière analyse, la Ligue ne pouvait que dire aux agresseurs quoi faire. Elle n'avait pas le pouvoir de faire appliquer ses décisions.

Les fondateurs des Nations Unies avaient tiré des leçons de l'échec de la Ligue des nations. Ils avaient retenu qu'il ne servait à rien aux Nations Unies d'avoir des règles à moins d'avoir la capacité de les faire appliquer. Ils avaient reconnu que les Nations Unies devaient arbitrer, concilier, négocier et imposer des sanctions. Puis, si ces moyens ne permettaient pas de faire appliquer les décisions prises collectivement, les Nations Unies pouvaient recourir à la force, comme ce fut le cas en Corée, il y a environ 40 ans, avec l'appui total du Canada.

Il semble donc que le monde et les Nations Unies font une fois de plus face à un agresseur qui ne veut pas entendre raison, qui se moque des résolutions des Nations Unies appuyées par une majorité écrasante de pays, qui laisse les sanctions affamer ses pauvres et son peuple, mais pas ses armées, et qui, arbitrairement et sans provocation, envahit un autre pays, en prend possession, vole les biens de sa population, viole, pille et assassine. Dans l'intérêt du bien, il faut arrêter cet homme.

Si les Nations Unies ne peuvent pas faire plus, alors dites lui de mieux se comporter ou dites aux pays du monde d'attendre qu'il arrête, en espérant que les sanctions feront effet et en regardant les Nations Unies devenir totalement inefficaces. Mais les Nations Unies ont le pouvoir de passer à l'étape finale et ont donc pu déclarer, il y a environ 50 jours, que le 15 janvier était la date limite pour le retrait des troupes irakiennes du Koweït. Puisqu'elles ne se sont pas retirées à temps, il n'y avait pas d'autre possibilité que le recours à la force pour libérer le Koweït et restaurer l'ordre international.

Si les membres des Nations Unies, dont le Canada, ne sont pas prêts à appuyer ce genre de mesures, alors nous devenons nous-mêmes les fossoyeurs des Nations Unies. C'est aussi simple que cela.

Depuis la fondation des Nations Unies en 1945, aucune nation n'a appuyé cet organisme avec autant de constance que le Canada parce que les Canadiens croient en l'ONU et en ce qu'elle représente. Il n'est donc que normal que le Canada soit solidaire des Nations Unies sur cette question comme il l'a été sur tant d'autres.

Il est intéressant de noter que 29 pays du monde ont non seulement appuyé les résolutions des Nations Unies sur l'invasion du Koweït par l'Irak, mais ont en outre envoyé dans le Golfe des forces qui y sont maintenant en service actif. Les pays représentés dans le Golfe viennent de tous les continents du monde et épousent différentes idéologies politiques: libérales, démocratiques ou socialistes. Des pays aussi divers que les États-Unis et le Bangladesh, l'Angleterre, la Tchécoslovaquie, le Sénégal, l'Italie, l'Argentine, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, la France et, bien sûr, le Canada. Certains ont émis l'opinion qu'en cas de déclenchement des hostilités, le Canada aurait dû se retirer. J'ai reçu évidemment quelques appels téléphoniques de gens de ma circonscription qui nous suggéraient d'adopter cette attitude. Ils semblent vouloir préserver la paix à tout prix.

En 1938, on appelait cela de l'apaisement. Ces gens sont sincères. Ils défendaient leur point de vue en toute sincérité. Je respecte leur opinion, mais je crois qu'ils ont tort. Je crois que la majorité des Canadiens sont d'accord avec moi et qu'ils appuieront la position prise par le gouvernement sur la question. Tant que vous céderez au tyran, vous vivrez à sa merci et sous sa domination. Vous ne serez plus jamais une personne libre ni, bien sûr, un pays libre.

À ceux, y compris les gens d'en face, qui ont recommandé les tactiques d'apaisement par la position qu'ils ont adoptée et leurs propositions d'inaction, je dis qu'ils ont tort et que les Canadiens, surtout ceux qui se souviennent de 1938 et de 1939, ou ceux qui ont étudié leur histoire ou qui croient que l'ONU est le meilleur instrument pour la préservation de la paix et de la sécurité internationales ainsi que de la règle de droit, jugeront qu'ils sont dans l'erreur et leur indiqueront que ce gouvernement, ce premier ministre et la majorité en cette enceinte ont réellement fait preuve de leadership et ont agi dans l'intérêt, non seulement du monde, mais également du Canada.

Un second message découle de notre appui à cette résolution aujourd'hui. C'est un message aux hommes et aux femmes des Forces canadiennes, tant à ceux qui sont dans le Golfe actuellement qu'à ceux qui pourraient être appelés à partir bientôt. En partant là-bas, ils mettront leur vie en danger pour assumer les responsabilités professionnelles qu'ils ont choisies. Notre message est simple: comme Canadiens, nous sommes fiers de vous, et vous avez notre appui tout entier.

Au moins la moitié des Canadiens qui servent dans le Golfe sont des citoyens de la Nouvelle-Écosse. À ces courageux professionnels de cette province, je dis que notre parti et notre gouvernement vous appuient sans réserve. Nous sommes fiers de la façon dont vous vous êtes comportés au cours des cinq premiers mois de la crise, car votre efficacité dans le Golfe a été sans égale.

Nous savons que vous ne vouliez pas la guerre. Nous savons que vos familles ont peur devant ce défi, et nous savons que vous aussi vous avez peur. Mais nous savons aussi que vous faites preuve de courage et de détermination dans l'accomplissement des tâches pour lesquelles certains d'entre vous se sont entraînés depuis 20 ou 25 ans. Nous voulons que vous sachiez que les Canadiens sont fiers de vous. Les Canadiens vous remercient. Votre gouvernement est avec vous, et nous demandons à tous les Canadiens de penser à ces gens-là ainsi qu'à leurs familles et de les appuyer. Nous demandons à Dieu de faire en sorte que cette guerre ne dure pas plus longtemps qu'elle ne sera absolument nécessaire.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, j'adresse ma question au député de South Shore. J'ai écouté plusieurs députés ministériels parler des atrocités en Irak, atrocités que tous les députés déplorent.

Chose certaine, tous les députés déplorent les gestes de Saddam Hussein ainsi que les accrocs aux droits de la personne et les actes sauvages dont l'humanité est témoin. Ceux de nous qui pensent que les sanctions n'ont pas eu le temps d'agir éprouvent certaines appréhensions au sujet de nos soi-disant alliés de l'ONU. À mon sens, personne à la Chambre n'oserait affirmer que le fait d'être membre des Nations Unies donne un certain cachet qui reflète les croyances et les normes de la majorité des Canadiens.

J'aimerais demander au député de South Shore, qui, au nom de son parti, a décrit les atrocités des Iraquiens, de nous parler des mesures prises, entre autres, par le président Assad de la Syrie, qui se dit allié à nos efforts.

M. McCreath: Monsieur le Président, je voudrais remercier la députée de Halifax qui a soulevé ces questions très importantes. Elle a parlé d'atrocités et a mentionné le fait que tous les députés condamnent les atrocités commises par les Irakiens au Koweït.

Elle estime qu'il faudrait accorder un peu plus de temps pour que les sanctions donnent des résultats, et je ne partage pas son avis. Premièrement, pendant qu'on attend que les sanctions donnent des résultats, l'Irak continue de commettre des atrocités. J'estime qu'elles ont assez duré et que nous aurions déjà dû y mettre un terme.

Deuxièmement, d'après la déclaration que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a faite à la Chambre, rien ne prouve que les sanctions avaient quelques répercussions que ce soient sur l'armée irakienne. Cela ne fait aucun doute. Les sanctions font du mal à la population irakienne. Les enfants et les vieillards meurent de faim en Irak. Les sanctions font du mal au peuple irakien, mais ne font aucun tort à l'armée. Voilà pourquoi on a finalement décidé qu'il était temps de passer à l'étape suivante, même s'il s'agit de mesures que les gens auraient normalement hésité ou refusé de prendre.

Il y a aussi la question des sanctions. Il nous apparaît qu'à la date où la résolution 678 des Nations Unies a été adoptée, résolution qu'appuyaient la grande majorité des pays membres des Nations Unies, il était manifeste que, le 15 janvier, Saddam Hussein devait retirer ses troupes du Koweït, sinon des opérations militaires seraient déclenchées.

Nous savons tous qui a pris cette décision. Il est facile pour les députés d'en face de rendre les gouvernements de l'alliance responsables du déclenchement des hostilités en Irak, mais n'oublions pas que l'histoire montrera clairement qu'une échéance avait été fixée. Si vous commencez à la reporter, vous permettez simplement à cet energumène de continuer à faire des ravages au Koweït, et qui sait quel pays allait être sa prochaine cible. Mes collègues disent que nous aurions dû attendre que les sanctions fassent effet. Comme c'est intéressant. Les sanctions continuent, la guerre éclate.

• (1840)

J'aimerais qu'ils me disent si c'est logique que le Canada continue à imposer des sanctions alors que 28 autres pays font la guerre. Pensent-ils que seul le Canada prend des décisions dans cette affaire? Nous parlons du fait que plusieurs mois se sont écoulés et qu'on a adopté plusieurs résolutions. Les pays du monde entier forment un front commun, mais le Canada semble être le seul où les partis d'opposition sont plus sages que les autres nations du monde, y compris les 28 ou 29 pays qui ont envoyé des troupes dans la région du Golfe.

Plus tôt aujourd'hui, un député a dit à la Chambre que certains de nos collègues de l'opposition vivent dans un monde à part. Malheureusement, les gouvernements vivent dans un monde réel et doivent gouverner dans un monde réel. Dieu merci pour le Canada, nous avons un gouvernement qui a le courage, l'intégrité et la fermeté pour faire ce qui est bon pour le Canada et pour le monde.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat. Je donne maintenant la parole à l'honorable député de Peterborough pour un discours de dix minutes.

[*Traduction*]

M. Bill Domm (Peterborough): Pour débuter, monsieur le Président, j'aimerais évoquer l'époque des années trente et quarante, époque que bien des députés ont connue. Je fréquentais l'école lorsque la guerre a débuté. Je me rappelle quand elle a pris fin. Lorsque je m'efforce maintenant d'établir la position que je dois adopter à l'égard de la guerre actuelle, je ne puis m'empêcher d'évoquer trente et quarante.

Je me souviens par exemple que les États-Unis, ce pays que certains députés de l'opposition assènent volontiers de critiques, s'étaient montrés peu enclins à s'engager dans cette guerre, que nous étions bien tristes d'avoir perdu des êtres chers et combien nous nous serions réjouis si l'une des plus grandes puissances du monde avait bien voulu prendre une part active à cette guerre deux ou trois ans plus tôt.

Ce qui se produit aujourd'hui est tout à fait l'opposé. Une des plus grandes puissances du monde, membre de l'OTAN, membre des Nations Unies et ardent partisan de ce dernier organisme, les États-Unis sont parmi les premiers des 28 pays qui, à ma connaissance, ont envoyé des troupes dans cette région, à prendre une part active à cette guerre.

À tout prendre, j'aime mieux considérer ce pays comme l'un de nos meilleurs amis et de nos meilleurs alliés. Par ailleurs, du point de vue économique, c'est indubitablement notre principal partenaire commercial. Le Canada et les États-Unis entretiennent de longue date des relations d'amitié. Je me réjouis que les États-Unis soient notre allié et participent à l'affrontement dans la région du Golfe.

Je trouve que l'histoire se répète à maints égards. Je me souviens qu'avant la guerre, dans les années trente, les Britanniques procédaient à des plébiscites. À la fin des années trente, les pacifistes organisaient des marches pour la paix et exhortaient le Royaume-Uni au désarmement et à donner l'exemple. À l'instar de certains députés que nous avons entendus aujourd'hui, ils alléguaient que si le Royaume-Uni optait pour le désarmement et refusait de participer à la guerre, il parviendrait sûrement à faire cesser les atrocités qui se commettaient en Europe.

Alors que nous demeurions impassibles, à l'exception du Commonwealth, nous avons vu un dictateur—totalement un fou ou presque—ravager de nombreux pays d'Europe. Avec le recul du temps, nous pouvons nous réjouir de ce que Churchill ait refusé le désarmement. Nous avons bien de la chance qu'il ait estimé que son pays avait besoin d'avions et de navires. À cette époque, le Canada était très avancé dans ce domaine. Riche vraisemblablement de l'une des plus grandes flottes commerciales du monde, sinon de la plus grande, il possédait également des navires de guerre, de sorte qu'il a pu apporter une contribution fort utile aux pays du Commonwealth.

À l'époque, cependant, la Ligue des nations était en plein désarroi. Elle ne possédait pas autant de pouvoir que les Nations Unies en possèdent aujourd'hui et ne comptait pas non plus sur l'appui d'autant de pays.

C'est un sujet difficile pour moi, parce que j'ai perdu des parents et des amis dans des guerres. Je me sens beaucoup mieux aujourd'hui que dans les années 30 et 40 quand notre principal allié, les États-Unis, tardait à intervenir. La Ligue des nations était littéralement impuissante du point de vue des combattants.

Ce que nous faisons vraiment ici aujourd'hui, c'est considérer d'abord la position du gouvernement. Chacun d'entre nous, dans son for intérieur, essaye de déterminer si nous l'appuyons.

Je vous dirai tout de suite que je vote selon ma conscience, comme je le fais pour beaucoup de choses. Je ne suis pas reconnu comme un partisan enthousiaste de tous les projets de loi que présente le gouvernement. J'ai été dans l'opposition et au gouvernement pendant à peu près la même durée. Je trouve que je n'ai pas à rougir si je vote selon ma conscience pour les questions que j'appuie, et je vote contre le gouvernement de temps en temps pour des questions non financières. Je pense que cela fait partie de notre système.

Voilà que je me demande si je me sentirais mieux personnellement en votant pour la motion ou en la rejetant. J'estime honnêtement que je porterais une grave atteinte au droit et à l'ordre, aux libertés civiles ainsi qu'au pouvoir des Nations Unies si je votais contre la décision de celles-ci de fixer un ultimatum, alors que 31 pays l'appuient et que 28 d'entre eux ont des troupes dans le Golfe.

Nous ne contribuons pas là-bas de façon importante aux forces armées pour le moment, mais étant donné la taille de notre pays, nous faisons une contribution considérable en faveur des résolutions appuyées par les Nations Unies, y compris par le bloc de l'Est. Qui aurait pensé il y a cinq ou six ans que je déclarerais être dans le même camp que l'URSS?

Qui aurait pensé qu'un grand nombre d'entre nous à la Chambre le dirait, à l'exception peut-être de quelqu'uns? Ce n'est pas une décision facile à prendre. J'en suis venu à la conclusion que, à tort ou à raison, nous faisons preuve d'esprit de parti. Nous sommes en politique et nous prenons des décisions politiques.

J'ai analysé les positions politiques de l'opposition officielle. J'ai étudié les positions adoptées par certains de mes amis du NPD et j'ai aussi examiné celle de notre parti, le Parti conservateur. Je vais appuyer la position de ce dernier, parce que je pense que c'est la bonne.

Quelle est la position de l'opposition officielle? Monsieur le Président, cela dépend du très honorable que vous écoutez dans l'opposition officielle. Nous avons la chance, comme l'opposition d'ailleurs, de pouvoir évaluer les propos de deux très honorables de l'autre côté de la Chambre.

M. Duhamel: Nous n'avons qu'un très honorable.

M. Domm: Je pensais que vous aviez un ancien chef qui a été premier ministre et que votre chef actuel avait aussi été premier ministre.

M. Duhamel: Mais il n'y a qu'un très honorable.

M. Domm: Lequel des deux est donc le très honorable?

Une voix: M. Turner.

M. Domm: Très bien. Vous avez un très honorable et peut-être un ancien. . .

Une voix: Non.

M. Domm: Vous avez un ancien très honorable et un actuel. . .

Une voix: Seulement un.

M. Domm: Un seul chef.

Prenons les deux chefs du Parti libéral et examinons d'abord le cas du chef actuel de l'opposition officielle.

Le hansard du 15 janvier renferme la déclaration suivante de l'actuel chef de l'opposition libérale officielle:

> . . .si la guerre éclate, nos troupes doivent être rappelées. . .
>
> Évidemment, s'il n'y a pas de guerre, nos forces devraient rester sur place. Elles sont présentes afin d'appliquer l'embargo et les sanctions. Elles devraient rester sur place. Si la guerre est déclenchée ce soir, demain ou plus tard, il n'y a dès lors plus d'embargo, et nos troupes rentrent à la maison.

• (1850)

Voyons ce que pense un ancien chef à la Chambre des communes, le très honorable John Turner de Vancouver Quadra. Il a déclaré ceci:

> Même si l'on peut soutenir le recours aux sanctions et s'il y a beaucoup à dire en leur faveur, l'enjeu n'est plus celui des sanctions. Il s'agit aujourd'hui de savoir si les résolutions des Nations Unies seront respectées. Ce sont les Nations Unies qui ont décidé de ne pas attendre que les sanctions portent fruit, ce sont elles qui ont imposé le délai.

Il a dit un peu plus loin que nous n'avons jamais pris les Nations Unies pour un simple parloir.

> Comme Canadiens, nous avons peut-être perdu un jeu d'idéalisme, mais jamais notre confiance en les Nations Unies.
>
> Cette question exigeait que je rompe les silence. Je crois qu'il est du devoir du Parlement d'appuyer les résolutions des Nations Unies telles qu'elles ont été rédigées et, par conséquent, de souscrire à la résolution dont est saisie la Chambre.

J'admire ce genre d'homme. Je n'ai jamais dit cela auparavant à propos d'un député de l'opposition depuis que je suis à la Chambre, mais je dois dire que j'admire un député, quel que soit le parti qu'il représente, qui a le courage de prendre la parole à la Chambre des communes et de dire aux gens. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): J'inviterais l'honorable député à conclure puisque son temps de parole est maintenant écoulé; il est donc temps de conclure.

L'honorable député de North Island—Powell River a cinq minutes pour une question ou un commentaire.

[*Traduction*]

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, on a souvent qualifié Hussein de brute, mais sans vouloir justifier aucunement les actes de cet homme, il faut signaler qu'il y a maintenant 2 milliards de personnes qui, sous la conduite des États-Unis, sont lignées contre 17 millions. Les États-Unis sont le principal protagoniste, avec la Grande-Bretagne et la France, et ils ont tués jusqu'à maintenant 350 000 personnes et détruit l'infrastructure militaire de l'Irak. Ce pays ne peut pas réagir.

En 24 heures, plus d'Irakiens ont perdu la vie qu'il n'y a eu de Canadiens tués dans les guerres depuis le début du siècle. Si cela continue, nous en serons à 650 000 ou 700 000 morts demain et à un million le jour d'après. L'Irak a perdu sa capacité de commettre des atrocités et sa capacité de livrer une guerre. Tout ce qui peut arriver maintenant, avec la politique du gouvernement qui appuie les États-Unis, c'est que le massacre continue.

Je demande au député qui a pris la parole s'il est d'accord pour communiquer immédiatement avec le premier ministre pour lui demander de téléphoner à George Bush afin que celui-ci interrompe les bombardements.

Nous avons affaire à un fou. Et ce fou ne comprend pas la nature des actes qui ont fait sa perte. Laissons aux Irakiens le temps de l'écarter, cherchons la paix et prévenons un massacre inutile de la population irakienne. La moitié de la population a moins de 14 ans. Ce sont ces enfants qui se font tuer en ce moment.

Le député communiquerait-il immédiatement avec le premier ministre pour savoir combien il y a eu de victimes jusqu'à maintenant et pour lui demander s'il téléphonera à Bush pour mettre un terme à ces attaques insensées? Si nous ne le faisons pas, il y a lieu de se demander qui est le fou ou qui sont les fous.

M. Domm: Monsieur le Président, je communique avec le premier ministre à l'occasion et même le plus souvent possible. La dernière lettre que je lui ai adressée remonte au 18 décembre. À cette époque, je lui ai dit que j'avais en main le rapport d'Amnistie internationale.

Cet organisme expliquait en détail comment les forces irakiennes avaient torturé et tué des centaines de personnes, fait plusieurs milliers de prisonniers et laissé mourir plus de 300 bébés prématurés après s'être emparées des incubateurs dans au moins trois des principaux hôpitaux de Koweït. Le rapport énumère 38 méthodes de torture utilisées par les militaires irakiens: couper les oreilles et la langue, tirer des balles dans les membres, appliquer des chocs électriques et violer.

Maintenant, pour répondre à votre question. . .

M. Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je comprends tout cela, mais le député pourrait-il m'expliquer la différence qualitative entre ce que les Irakiens ont fait sur une petite échelle et l'extermination de tous ces gens? Cherche-t-il la vengeance?

Le président suppléant (M. DeBlois): Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Domm: Eh bien, je ne remets pas en question le droit du député de participer au débat. Il en aura sûrement l'occasion. En fait, je crois que je l'ai déjà entendu appuyer les Irakiens, en voulant mettre un terme à la guerre pour épargner à ce pays d'autres atrocités.

Je me demande combien d'atrocités nous aurions pu empêcher, au cours de la Seconde Guerre mondiale, si nous n'avions pas participé, si nous étions tous devenus des gardiens de la paix et si nous avions laissé Hitler conquérir le monde entier. Le véritable argument de cette question est le suivant: quand, dans l'histoire du monde—je m'adresse ici au NPD—y a-t-il eu unanimité au sein d'un organisme international, y compris le bloc de l'Est, les alliances occidentales, l'OTAN, le NORAD ou un autre? Quand, dans l'histoire contemporaine ou au cours de votre vie, avez-vous vu une telle unanimité pour arrêter cet homme? Je parle de Saddam Hussein.

Je crois que, contrairement à ce pense le député, nous agissons exactement comme la majorité des Canadiens le désirent. J'ai l'intention de voter en faveur de cette motion. Je sais que le député ne veut pas appuyer la guerre s'il maintient la position qu'il a adoptée depuis le mois d'août dernier et, peu importe s'il la maintient encore pendant une décennie, je connais ses objectifs. On me les a enseignés dans ma jeunesse et je les ai respectés, mais je ne les appuie pas.

Je crois qu'il arrive un moment où la loi et l'ordre doivent régner. Il arrive un moment où il faut protéger les droits de la personne. Il arrive un moment où nous devons nous unir pour constituer une force assez solide pour repousser les agresseurs, les dictateurs et ceux qui veulent dominer le monde.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, je voudrais mentionner au début de mes observations, deux faits sur lesquels tout le monde s'entend.

Personne dans cette enceinte, quelle que soit son allégeance, ne veut la guerre. Nous nous entendons tous là-dessus.

Nous reconnaissons également que Saddam Hussein est un dictateur brutal qui doit quitter le Koweït. Il n'y a aucun désaccord à ce sujet.

Nous nous entendons également pour dire que maintenant que le gouvernement a décidé d'engager nos troupes, tous les députés de cette enceinte doivent appuyer nos militaires. Nous sommes de tout coeur avec nos troupes, et je défie quiconque dans cette enceinte d'affirmer que mes collègues libéraux et moi ne soutenons pas nos troupes. Nous le faisons.

J'ai trouvé quelque peu déconcertant d'entendre hier un ministériel s'inquiéter des divergences d'opinions à la Chambre, car cela pouvait, selon lui, être considéré par nos militaires comme un manque d'appui. Je veux préciser très clairement que j'ai davantage foi en nos soldats que ce type d'observation ne le laisse entendre.

Je sais en mon for intérieur que les soldats canadiens comprennent très bien le rôle du Parlement et de la Chambre. C'est un endroit où l'on peut discuter de questions, aborder nos divergences d'opinions et proposer d'autres solutions. C'est là notre mandat.

Lorsque nous faisons face à une question importante et qu'il s'agit d'engager notre pays dans une guerre et de faire participer nos troupes à un conflit pouvant mettre leur vie en danger, il est normal que des questions se posent et qu'il y ait des désaccords. Cependant, cela ne remet absolument pas en question les compétences de nos militaires et l'appui que nous accordons à nos soldats, marins et pilotes. Tous les membres de nos forces méritent notre appui complet et ils peuvent compter dessus.

• (1900)

Examinons les questions sur lesquelles nous ne sommes pas d'accord. Tout d'abord, la force internationale comprenant une trentaine de pays a décidé de se lancer en guerre. Elle a jugé que les sanctions ne faisaient pas leur effet. Les intéressés ont considéré que la seule façon de se débarrasser de Saddam Hussein et de faire sortir ses troupes de Koweït était de déclencher une guerre. C'est là où nous, libéraux, ne sommes pas d'accord.

Selon nous, le moment n'était pas venu de déclencher les hostilités, car rien n'est plus horrible que la décision de se lancer en guerre. La guerre est synonyme de meurtres, de massacres et de carnages sur la plus grande échelle. C'est une façon de régler des différends, mais c'est un moyen de dernier recours. En notre âme et conscience, nous croyons fermement que le moment n'était pas venu de déclarer la guerre. C'est aussi simple que cela.

Nous nous sommes penchés sur les résultats des sanctions et nous en sommes venus à la conclusion que même si les sanctions et l'embargo n'avaient pas fait tomber Saddam Hussein et ne l'avaient pas forcé à quitter le Koweït, tout semble indiquer que les sanctions donnaient certains résultats. Elles valaient la peine d'être poursuivies et on aurait dû leur laisser plus de temps pour faire leur effet. C'est là notre position. Nous le croyons fermement.

Comme un député l'a déclaré aujourd'hui, la guerre est un exemple de défaite et d'échec. Elle n'a pas un passé glorieux. Nous savons qu'il y a eu des périodes dans notre histoire—la Seconde Guerre mondiale en est un bon exemple—où il n'y avait pas d'autre choix. Il s'agissait, je suppose, de la moins pire des solutions. Cependant, ceux qui étudient l'histoire—même d'une façon superficielle—comprendront que la guerre est horrible et qu'elle constitue un échec. Nous devrions tirer des leçons de l'histoire. Si nous n'apprenons rien d'autre, il faut au moins apprendre à chercher de meilleures solutions que la guerre.

De notre côté, nous étions convaincus que dans ce cas, les sanctions étaient une solution de rechange qui méritait d'être tentée. Nous aurions dû prendre patience. C'est la raison de notre objection. Elle n'a rien à voir avec les accusations de défection contre les Nations Unies, accusations lancées de l'autre côté de la Chambre. Nous appuyons les Nations Unies sans réserve. Je mets les députés ministériels au défi de dire et de prouver le contraire.

Nous avons un deuxième point de désaccord. Le gouvernement a décidé—et je respecte le gouvernement. Il a

porté un jugement de valeur. Je suis certain qu'il a été pénible pour les membres du Cabinet de décider d'engager nos troupes et le pays, dans les hostilités contre l'Irak. La décision incombe au gouvernement, qui a pris ses responsabilités. Nous désapprouvons respectueusement—je souligne ce dernier terme—la décision. Pourquoi? Parce que, en regardant le pays, je pose les questions suivantes. Qui sommes-nous? Qu'est ce pays nommé le Canada? Quelles sont nos traditions? D'où venons-nous et quels sont nos antécédents?

Il me suffit de remonter quelques années en arrière. Tout cela pourrait être englobé dans ce qu'on a appelé la tradition de Pearson établie par le premier ministre Pearson, qui fut un exceptionnel secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans les années 50. C'était un homme qui aurait pu, s'il avait choisi la facilité, appuyer les Britanniques et les Français dans l'affaire du canal de Suez, mais il a montré de la force et une soif d'idéal en disant au monde: «Il doit y avoir un meilleur moyen.» Il a choisi une voie meilleure, il l'a tracé et le monde en a compris la sagesse. Et cet effort a valu à Lester Bowles Pearson le prix Nobel de la paix. C'est à ce moment-là que cette tradition pearsonienne a commencé.

M. Pearson était premier ministre du Canada quand Lyndon Baines Johnson, qui était alors président des États-Unis, a décidé d'intensifier l'action américaine au Viêt-nam. M. Pearson a-t-il emboîté le pas allègrement et avec enthousiasme? Non. Il a jugé que le Canada avait un rôle plus utile à jouer.

Il n'est que trop facile de s'aligner sur une superpuissance ou sur une opinion qui est très répandue à un moment donné. Cela prend du courage et de la ténacité pour proposer autre chose, une solution qui ne jouit peut-être pas de la faveur populaire sur le coup. M. Pearson l'a fait, prouvant sa grande sagesse.

Ce n'est là qu'un aspect de notre tradition. D'un autre côté, rappelez-vous que j'ai posé la question: «Qui sommes-nous, nous Canadiens?» Nous formons un petit pays. En fait de puissance militaire, nous ne valons pas cher. Nous sommes loin de faire le poids, surtout par rapport aux États-Unis et à l'Union soviétique.

Alors, quand surgit une crise internationale comme ce conflit dans le golfe Persique, convient-il que nous assumions un rôle militaire? Est-ce vraiment la chose à faire, monsieur le Président? Est-ce dans ce rôle que nous serons le plus utiles? Je soutiens que non. Vu la taille de notre pays, ses ressources, ses traditions et son histoire, il vaudrait mieux jouer un rôle de pacificateur. Nous devrions chercher une solution pacifique à ce conflit, qui a maintenant dégénéré en guerre. Ce ne sera pas une mince affaire et notre patience sera mise à dure épreuve, mais je crois que c'est le rôle que notre pays doit absolument se donner.

De plus, la guerre n'est pas unidimensionnelle, comme l'ont signalé d'autres députés. Il n'y a pas que la dimension militaire et les combats. Il y a aussi la dimension humanitaire ainsi que la possibilité de négocier. En fait, une trêve et la paix sont également possibles dans ce contexte. Il y a toute une série de dimensions. Et c'est là que notre pays devrait entrer en jeu.

• (1910)

Pour autant que je sache, la guerre ne durera pas toujours. Il faudra tôt ou tard engager des pourparlers. Il faudra négocier une trêve et la faire. Il faudra veiller à ce qu'elle soit respectée. La même chose vaut pour la paix.

Existe-t-il un meilleur pays au monde que le Canada? Je ne le crois pas. Je respecte la décision du gouvernement, mais, compte tenu de notre histoire, de nos traditions et de ce que nous pouvons contribuer et offrir, je crois franchement que nous avons trahi le monde et que nous nous somme trahis nous-mêmes. Je m'attendais à mieux. Je souhaitais mieux.

Permettez-moi de dire seulement quelques mots au sujet du véritable échec que constitue le recours à la force, comme je l'ai dit tout à l'heure. Ce qu'il y a aussi avec la guerre, c'est que rien ne garantit qu'elle produira le résultat escompté. Rien ne dit que la guerre répondra à nos voeux.

Même si je n'approuve pas la décision du gouvernement, je voudrais, à l'instar des conservateurs, que cette guerre soit brève et décisive et que Saddam Hussein retire ses troupes du Koweït. Je prie le ciel qu'il y ait peu de morts et de blessés et que tous nos militaires envoyés au front rentrent vivants à la maison et non dans ce qu'on appelle les housses mortuaires. Tel est mon désir, que partagent sans doute tous les députés de la Chambre. Qu'est-ce qui garantit que cela va se produire? Rien du tout.

Je tiens à le signaler parce que l'autre côté semble laisser entendre que cela se produira automatiquement, étant donné que nous sommes tout puissants, que nous avons raison et que Dieu est de notre côté. Le fait est que cette guerre pourrait être très longue. Elle pourrait faire des milliers et des milliers de victimes. À en juger d'après les premières nouvelles, il y a déjà eu des milliers et des milliers de victimes du côté irakien.

De plus, mis à part l'aspect militaire, est-il garanti que nous allons obtenir le résultat politique que nous souhaitons? Bien sûr, nous pourrions abattre Saddam Hussein, détruire ses armées, obtenir le retrait irakien du Koweït et gagner cette guerre-là. Mais pouvons-nous gagner la bataille politique dans le golfe Persique? Pouvons-nous gagner la bataille politique au Moyen-Orient? J'en doute. Quand je vois ce qui se passe dans le golfe Persique ou dans le Moyen-Orient depuis 40 ans, les choses me paraissent au mieux problématiques. Je crains qu'une fois déclenchées les hostilités, il se produise une incroyable déstabilisation politique dans cette région.

Dieu seul sait où la guerre mènera cette région du monde. Je ne le sais pas, mais ça m'inquiète énormément. Depuis 40 ans, il y a eu combien de guerres au Moyen-Orient? Cinq? Est-ce la sixième? Pourrait-il y en avoir une septième, une huitième, une neuvième?

Je veux simplement le rappeler aux députés, car absolument rien ne garantit que nous allons obtenir ce que nous voulons au moyen de la guerre.

En terminant, je tiens à dire, à titre de député et de membre du Parti libéral, que je voudrais bien que nous ne participions pas à cette guerre en ce moment. Nous aurions pu trouver un meilleur moyen d'action. C'est un jugement de ma part, mais je pense que nous avions un meilleur moyen et que nous aurions dû continuer à appliquer les sanctions économiques.

Je vous le dis, Monsieur le Président, mes pensées et mes prières accompagnent chaque homme et chaque femme qui participent à nos opérations militaires au Moyen-Orient. Je leur souhaite bonne chance, et je leur souhaite de rentrer bientôt et en bonne santé au pays.

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, j'ai suivi ce débat au cours des derniers jours et j'ai eu beaucoup de difficulté à trouver les mots appropriés pour dire le fonds de ma pensée sur le sujet à l'étude.

Par conséquent, je ne profiterai probablement pas de l'occasion qui m'est offerte de faire un véritable discours à la Chambre des communes.

Je voudrais seulement faire quelques commentaires qui vont un peu dans le même sens que ceux de l'orateur précédent. Je ne connais aucun habitant de ma circonscription qui participe directement au conflit, ce qui ne devrait sûrement pas rendre le sujet moins traumatisant. Certains d'entre nous à la Chambre connaissait des gens et des familles qui sont directement impliqués. Par conséquent, nous partageons l'émotion qu'ils doivent certainement ressentir.

Certains ont parlé de la façon dont ils ont l'intention de voter sur cette question. J'ai réfléchi là-dessus, et ce que j'ai à dire essentiellement, c'est que j'ai les mains liées. Elles sont liées par ma conscience et par rien d'autre.

On ne m'a pas demandé ou ordonné de voter d'une façon ou d'une autre, mais je pense sincèrement que si nous réfléchissons et si nous analysons la situation aussi sérieusement que nous le pouvons—si nous ne la prenions pas au sérieux, je suis sûr que nous n'en parlerions pas—, je pense que nous devons voter avec notre conscience.

Notre conscience nous dit que ceux qui ont combattu dans les guerres précédentes et qui ont perdu la vie ou leur santé morale ou leur famille ou le temps qu'ils auraient pu passer avec elles, ont payé le prix des guerres passées. Dans quel but l'ont-ils fait? Ils l'ont fait pour la paix, monsieur le Président.

Une fois instaurée, la paix n'est pas une chose qu'on peut entretenir sans payer un prix additionnel. Aujourd'hui, malheureusement, nous payons.

La guerre qui se déroule actuellement semble avoir déjà fait de nombreuses victimes. Ces pertes de vies sont directement attribuables à une action militaire des deux côtés, ce qui ne les rend évidemment pas plus faciles à justifier.

Certains essaient de jouer sur les sentiments en disant que parmi ces victimes, il y a des enfants et des gens qui n'ont rien à voir avec le conflit, mais nous connaissons les faits et quand tout sera terminé, nous découvrirons peut-être que la majorité des victimes sont des militaires. Je ne me sens pas mieux pour avoir dit cela, mais je voulais simplement m'expliquer. J'ai observé que, si l'on tenait compte de la position de chacun sur la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, on constaterait que les opinions ne divergent pas beaucoup sur ce que nous devrions faire à partir de maintenant. J'admets qu'il y a des différences d'opinion, mais je pense que, essentiellement, la question que nous étudions donne à penser

que nous devrions peut-être blâmer ceux qui nous ont mis dans la situation actuelle. Or, je ne crois pas que ce soit productif et je ne me lancerai certainement pas dans cette voie? car ce ne serait qu'une perte de temps.

• (1920)

À mon avis, les solutions que certains nous ont proposées sortent du cadre qui nous est familier, et nous devrions peut-être les prendre un peu à la légère. Je pense que nous devons nous fier à l'intégrité des Nations Unies, qui commandent la force militaire la meilleure au monde. Ainsi, nous devrions témoigner notre confiance à ceux qui prennent des décisions de ce genre.

Vous m'encouragez, monsieur le Président, à poser ma question, et j'entends le faire tout de suite. Les solutions qui ont été proposées à la Chambre des communes ces derniers jours sont-elles basées sur des renseignements inexacts, insuffisants ou inexistants au sujet de ce qui sa passe réellement?

M. Harvard: Monsieur le Président, je ne suis pas certain d'avoir bien compris la question. S'il veut savoir si le gouvernement a fondé sa décision sur certaines informations et sur certains documents, je n'ai aucun doute que le gouvernement s'est entretenu avec des gens dans le monde entier, qu'il est au courant de certaines choses et qu'il a décidé d'engager le pays dans la guerre pour le meilleur et pour le pire. J'ai dit plutôt que je respectais sa décision. C'était lui le juge.

À la place du premier ministre, j'aurais dit: «Non, il ne faudrait pas décider tout de suite. Peut-être un peu plus tard, je ne sais pas quand: peut-être lorsque nous n'aurions plus le choix.» Or, dans cette conjoncture particulière, selon mon opinion réfléchie et, certainement, d'après l'opinion réfléchie de l'opposition officielle, nous ne croyions pas pour l'instant que la guerre était alors le meilleur choix, malgré tout ce que nous avons entendu.

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, je dirais que je suis en accord avec le député de Winnipeg St. James. En particulier, nous nous opposons tous deux à cette guerre, pour le moment. Nous sommes d'avis qu'on aurait dû laisser plus de temps aux sanctions pour produire leur effet. Cependant, comme le disait le député, il n'y a pas de doute que nous appuyons nos troupes dans le Golfe qui non simplement arborent le pavillon canadien, mais portent nos espoirs qu'elles reviendront saines et sauves.

L'objet du débat, l'appui à la résolution de l'ONU, n'a plus sa raison d'être, puisque nous sommes maintenant en guerre. Bien sûr que nous appuyons tous l'ONU. Je doute qu'il y ait un député dans cette chambre qui s'oppose aux objectifs de l'Organisation des Nations Unies. En ce qui me concerne, j'ai toujours appuyé cet auguste organisme.

Il y a cependant des problèmes, et j'aimerais que le député de Winnipeg St. James réponde à deux questions que je vais lui poser. J'estime que la capacité de maintien de la paix du Canada sera atteinte, car nous faisons maintenant partie des belligérants, et cela aura un effet, plus tard, sur notre rôle dans les opérations de maintien de la paix. Pourrait-il parler de cela.

Ensuite, je me demande si le député est d'accord avec moi pour dire qu'il devrait y avoir une conférence sur le Moyen-Orient pour parler des problèmes de cette région, y compris le conflit entre Israël et les Palestiniens, dès que possible.

M. Harvard: Monsieur le Président, je remercie le député de Welland—St. Catharines—Thorold pour ses questions. D'abord la première, c'est-à-dire: Est-ce que notre aptitude à maintenir la paix a été amoindrie par la décision? Bien sûr que oui parce que nous sommes devenus belligérants. Lorsque viendra le temps de négocier pour obtenir une trêve et maintenir la paix, nous ne pourrons plus proposer notre assistance. Qui nous acceptera? Je doute fort que les Irakiens nous acceptent. Je pense que ce serait très surprenant. Donc, il faudra trouver d'autres pays. Oui, je suis d'accord avec le député: je pense que notre aptitude à maintenir la paix a été amoindrie.

La deuxième question est un peu plus délicate parce que vous parlez de lien. Je répondrai que je ne crois pas qu'une véritable paix puisse être instaurée au Moyen-Orient tant que les différentes parties en cause ne se parleront pas. Les ennemis devront dialoguer. Il devra y avoir des négociations et, oui, à un moment ou à un autre, il devra y avoir une conférence. Je ne vois pas comment vous pouvez changer les choses sans d'abord discuter. Cependant, lier tous les dossiers soulève toutes sortes de questions.

J'éviterais pour le moment d'établir des liens parce que si vous liez le règlement du conflit irakien au règlement du problème plus large du Moyen-Orient, vous donnez dans une certaine mesure raison à Saddam Hussein, car en envahissant le Koweït, il aura forcé Israël et d'autres pays à négocier, donc il aura gagné quelque chose. Dans les circonstances actuelles, j'éviterais de lier ainsi le règlement de différents problèmes. Plus tard, lorsque les choses se seront replacées, les nations, les diplomates et les politiciens devront se parler.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, je voudrait faire valoir certains éléments qui sont au coeur de la crise du Moyen-Orient.

Nous savons tous que le Moyen-Orient est une poudrière depuis la création de deux États par les Nations Unies, la Palestine et Israël. La nation israélienne est née et les Israéliens se sont taillé une patrie. Mais les Palestiniens n'ont pas eu la chance d'avoir un État qui leur soit propre. Au fil des ans, on a proposé de nombreuses résolutions aux Nations Unies pour demander que cette première résolution soit respectée en créant une patrie pour les Palestiniens.

Par conséquent, en 1967, Israël a occupé la Cisjordanie et la bande de Gaza, dépouillant ainsi les Palestiniens de leur patrie. De nombreuses résolutions ont été présentées aux Nations Unies pour demander la création d'une patrie pour le peuple palestinien. Ces propositions se sont toujours heurtées aux objections des Israéliens, qui prétendaient ne pas se sentir en sûreté sur leurs frontières, et des États-Unis qui ont opposé leur veto à la formation d'un État palestinien devant le Conseil de sécurité. De très nombreux pays ont préconisé la tenue d'une conférence de la paix au Moyen-Orient, mais ce projet s'est toujours heurté à un veto aux Nations Unies.

• (1930)

De nombreuses années plus tard, Israël envahissait un pays démocratique, l'un des pays progressistes du Moyen-Orient, le Liban. Les Nations Unies ont condamné cette invasion. Mais personne n'a semblé vouloir aider les Libanais.

Aussi, depuis huit ans, la situation est instable au Liban. Avant cette invasion, on appelait ce pays la Suisse du Moyen-Orient. Il avait une économie florissante et un excellent système bancaire. C'était un exemple de liberté démocratique au Moyen-Orient.

Nous devons donc nous demander pourquoi certains pays semblent aujourd'hui si indignés par l'invasion du Koweït par l'Irak au point de déclencher une guerre aussi dévastatrice pour l'Irak que pour le Koweït. Si les nouvelles sont exactes, Tel-Aviv aurait été frappée d'après ce que je viens d'apprendre.

Pourquoi ces pays refusent-ils le dialogue, pourquoi refusent-ils une conférence de la paix au Moyen-Orient? Pourquoi les États-Unis et Israel ne veulent-ils pas régler un problème qui sévit au Moyen-Orient?

L'Irak, en annexant le Koweït, a certainement commis un acte illégal sur le plan international. Mais nous aurions dû attendre que les sanctions aient fait leur effet. Une des premières résolutions adoptées par l'ONU commençait à agir.

J'ai eu l'occasion, il y a trois semaines, de rencontrer un sénateur américain, à Washington. Il sortait tout juste d'une rencontre avec le président Bush. Il m'a précisé, à moi et à d'autres, que les sanctions étaient efficaces, puisque le produit national brut de l'Irak avait diminué de 40 p. 100, et que les sanctions pouvaient vraiment y être efficaces, parce que le pays n'a aucun accès à la mer et qu'un accès très restreint au golfe. Il est encerclé par l'Arabie saoudite, la Jordanie, la Turquie et l'Iran. C'est un pays qu'on pourrait refermer sur lui-même. Nous avons donc une situation idéale pour que les sanctions fassent effet.

Mais ceux qui s'opposaient à la tenue d'une conférence de paix au Moyen-Orient—surtout Israël et les pays qui ont exercé leur veto au sein de l'ONU et du Conseil de sécurité—voulaient aller à la guerre. C'est ce qui s'est produit.

Maintenant, on peut dire que la crise du Moyen-Orient se produit au même moment où l'Union soviétique revient à un système politique beaucoup plus tyrannique. Comme vous le savez, l'Union soviétique lutte maintenant contre les gouvernements démocratiques d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie.

Pourquoi le monde n'est-il pas scandalisé par l'intervention de l'Union soviétique dans les États baltes? Ceux-ci ont été annexés par le dictateur de l'Union soviétique d'alors, Joseph Staline. Il a annexé ces pays et nous, dans l'Ouest, n'avons jamais reconnu cette annexation.

Nous entendons du côté du gouvernement que nous avons un ordre nouveau et que l'Union soviétique appuie les États-Unis au Moyen-Orient. Elle le fait assurément parce que les États-Unis ont dû retirer d'Europe la plupart de leurs forces armées pour les envoyer au Moyen-Orient.

La même chose s'est produite en 1956 quand la Hongrie s'orientait vers une société démocratique. À ce moment-là, l'Union soviétique a envahi la Hongrie, a écrasé le nouveau gouvernement démocratique de ce pays et l'Ouest, qui était préoccupé par la crise de Suez, a abandonné la Hongrie.

La même chose arrive aujourd'hui. Les puissances occidentales ont concentré leurs efforts sur la crise au Moyen-Orient, l'invasion du Koweït, et c'est à ce moment-là que le peuple lituanien et les nouveaux gouvernements démocratiques de la Lettonie et de l'Estonie sont écrasés par les chars soviétiques.

Malgré tout, le gouvernement du Canada et la Chambre ont adopté une résolution unanime pour condamner les actes de l'Union soviétique. Mais on ne le fait que pour la forme. Le gouvernement canadien et la Chambre vont-ils demander au Conseil de sécurité des Nations Unies de débattre la question de la Lituanie? Je l'espère mais, comme quelqu'un l'a dit, nous avons l'Union soviétique dans notre camp pour la question du Koweït et, comme vous le savez, ce pays renferme 10 p. 100 des réserves mondiales de pétrole. Bien sûr, l'Irak, ayant envahi le Koweït, contrôle maintenant 20 p. 100 des réserves pétrolières connues du monde. Pourquoi luttons-nous contre l'Irak? Parce qu'il y a du pétrole en Irak et qu'il n'y en a pas en Lituanie, en Estonie ou en Lettonie.

• (1940)

Si nos Forces armées participent au combat, c'est que le président des États-Unis estime que certains pays doivent pouvoir compter sur des approvisionnements de pétrole bon marché.

Sommes-nous en train de défendre un pays démocratique au Moyen-Orient? Sommes-nous en train de lutter pour la démocratie? Le Koweït est sous la coupe d'une famille, plus précisément d'un scheik qui a dit non à la démocratie et fermé le Parlement de son pays il y a trois ans. Or, ce scheik, qui a investi 100 milliards de dollars aux États-Unis, a les moyens de faire défendre son pays.

Pourtant, le Koweït a toujours refusé d'accorder au plus de 600 000 travailleurs étrangers et à de nombreux Palestiniens qui y vivaient depuis 20 ans les mêmes droits qu'à ses citoyens. Il les exploitaient. Les Nations Unies auraient dû demander au gouvernement du Koweït d'accorder à ces gens-là le droit de voter et de participer à l'administration du pays. Cetains d'entre eux y vivaient depuis au moins 20 ans.

Le Koweït, vous le savez, est un pays que les Britanniques ont créé en 1961. Auparavant, il faisait partie de l'Empire ottoman et de la province de Bassora. Voilà pourquoi l'Irak prétend qu'il constitue une partie de son territoire.

Nous avons appuyé l'Irak à l'époque où ce pays luttait contre l'Iran. Les États-Unis et les pays de l'Ouest l'approvisionnaient en armes. Parmi les plus chauds partisans de l'Irak figurait l'Arabie saoudite qui lui était reconnaissante de faire à sa place sa sale besogne, c'est-à-dire celle de lutter contre les musulmans intégristes iraniens.

Nous devons accepter une certaine responsabilité, car nous avons aidé l'Irak à obtenir des armes. Nous nous sommes servis des Irakiens et nous avons aidé M. Saddam Hussein. Une fois terminée sa sale besogne, il est soudain devenu notre ennemi. Ainsi que vous le savez, M. Bush s'associe maintenant avec le dictateur qui gouverne la Syrie, un dictateur bien connu pour avoir dépêché des terroristes partout dans le monde. C'est maintenant un petit saint, car il accepte tout à coup d'aider l'Arabie saoudite, les États-Unis et notre pays à lutter contre les Irakiens.

Tandis que la guerre se poursuit, l'économie du Moyen-Orient se détériore de plus en plus, de sorte qu'il faudra de nombreuses années pour la reconstruire: l'instabilité risque de se perpétuer.

J'aimerais revenir à la question du lien entre la conférence du Moyen-Orient et la crise du Koweït.

D'après moi, si le monde veut la paix, il devra s'attaquer aux problèmes d'Israël qui souhaite vivre en sécurité à l'intérieur de frontières. Les Israéliens, j'en conviens, doivent pouvoir jouir de la sécurité, mais ils doivent comprendre qu'ils ne pourront vivre en paix tant que subsisteront des camps de réfugiés à Gaza et en Jordanie.

J'ai eu l'occasion de rencontrer M. Arafat et de m'entretenir avec lui. Il m'a dit qu'il serait prêt à accepter un État palestinien dépourvu d'une armée à la condition que cet État soit celui qu'avaient créé les Nations Unies en 1947.

Monsieur le Président, je formule le voeu que les militaires canadiens qui luttent à l'heure actuelle au Moyen-Orient, rentreront tous bientôt, sains et saufs, au Canada.

Fasse le Ciel qu'une conférence sur la paix soit convoquée afin de mettre fin à cette guerre aussitôt que possible!

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, pendant que mon collègue parlait—j'ignore s'il le savait—, le réseau CNN nous a appris qu'un missile Scud a atteint Tel Aviv. Saddam Hussein a commencé la guerre chimique contre un pays qui a fait preuve d'une discipline incroyable, qui n'était pas impliqué à titre d'ami qui a financé M. Saddam Hussein qui, en retour, a envahi son voisin et l'a violé. Il a délibérément attaqué un pays qui était resté neutre. Il n'y avait aucun rapoport avec ce qui se passait entre Saddam Hussein et le Koweït.

J'ai regardé les annonceurs et les journalistes, très braves et quelque peu téméraires, parler sans leurs masques à gaz. On leur a demandé de les mettre. Ils ont eu de la difficulté à le faire. Je pensais qu'il était facile de se protéger au cours d'une guerre chimique.

Mon coeur bat très vite. J'ai mal à l'estomac. Je ne peux même pas pleurer car j'ai trop peur.

Israël n'a pas encore riposté. Dites-moi, si vous étiez ministre d'État, si vous étiez membre de la Knesset ou ministre de ce État, que conseilleriez-vous à vos collègues du Cabinet et qu'est-ce que vos électeurs seraient en train de vous dire? Qu'est-ce que les Israéliens attendraient de leurs ministres et de leurs chefs?

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, juste avant que je commence à parler, on m'a dit qu'un missile avait atteint Tel Aviv. Je suis vraiment attristé d'apprendre que c'est la guerre chimique.

C'est pourquoi je pensais que nous ne devrions pas commencer la guerre au Moyen-Orient, mais que nous serions mieux avisés de continuer à imposer des sanctions, car elles commençaient à donner des résultats. Les sanctions donnaient des résultats positifs. Natif de l'Europe et ayant connu la guerre, je sais qu'une fois qu'elle éclate, vous ne savez pas quand elle finira. Ils y a des victimes, les gens doivent faire des sacrifices et des familles sont décimées.

• (1950)

Vous me demandez ce que je ferais si j'étais ministre du gouvernement d'Israël. C'est une bonne question, mais je ne peux pas y répondre facilement. Vous me connaissez, je suis franc et je dirais qu'il faut réagir. Je ne vous blâmerais pas si vous réagissiez, mais je crois encore que ceux qui ont commencé la guerre, que ce soit Hussein ou nos voisins américains, sont ceux qui ont dit qu'ils pratiqueraient la chirurgie. Comme vous le savez, on dit que déjà 300 000 personnes ont été tuées en Irak. Je pense avoir répondu à votre question.

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, je tenais moi-aussi à intervenir à ce moment-ci dans le débat. Pour bien des Canadiens, cette nuit restera la nuit de la démence. Les forces qui se sont abattues ce soir sur Tel Aviv et qui ont été déchaînées par Saddam Hussein, causeront des dommages incommensurables, et pas seulement à Tel Aviv.

Quelqu'un a dit un peu plus tôt que le Canada avait perdu son innoncence quand il s'est engagé dans cette guerre. Je vous dirai, quant à moi, que le monde, ce soir, se laisse crucifier. Tantôt, mon collègue a posé une question. Ma question ne s'adresse pas vraiment au député de Calgary, il s'agit plutôt d'une question théorique. Qu'arrive-t-il aux enfants qui sont incapables de mettre eux-mêmes leur masque à gaz? Qu'arrive-t-il aux hommes et aux femmes qui circulent dans la rue et qui sont incapables de se rendre à un abri hermétique? Chacun d'entre nous a parlé du terrible péché de la guerre et ce soir, nous sommes tous coupables.

En tant que parlementaires, nous sommes coupables. Tous les parlementaires du monde entier sont coupables, car ils n'ont pu trouver de solution à ce fléau séculaire qu'est la guerre. J'espère que ces actes de démence prendront fin avant que le monde entier ne soit emporté dans un tourbillon de tueries incroyables.

M. Kindy: Monsieur le Président, je remercie le député pour ses commentaires. Il ne fait aucun doute que nous avons déchaîné des forces que nous avons maintenant du mal à contrôler, et ce pourrait n'être que le commencement.

Je conviens que nous devrions prier pour que les hostilités cessent rapidement, pour que la paix soit rétablie et que les hommes et les femmes politiques retrouvent la raison, afin que la paix règne dans le monde et que la haine cesse à jamais.

[*Français*]

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, il m'est extrêmement douloureux et pénible, à ce moment-ci, de prendre la parole et de poursuivre le débat, d'autant plus que de minute en minute nous apprenons que le conflit s'aggrave, les attaques se multiplient et les victimes tombent.

C'est dans ce contexte, effectivement, que la résolution que nous débattons depuis plusieurs heures prend tout son sens.

Monsieur le Président, j'ai eu l'honneur et l'avantage au cours des mois de novembre et décembre, d'être personnellement présent aux Nations Unies, où effectivement l'on discutait de la résolution 678, laquelle nous débattons aujourd'hui.

Monsieur le Président, je me souviens à ce moment-là, avec les délégués de la mission canadienne aux Nations Unies, qu'il y a eu des débats féroces, des discussions orageuses face à une telle issue.

Devant une telle alternative, monsieur le Président, les réactions étaient de ne pas se laisser aller jusqu'à ce point. Mais, avec l'expérience que j'ai pu acquérir aux Nations Unies, avec cette nouvelle fraîcheur, si je puis m'exprimer ainsi, que constituaient les Nations Unies suite à l'abolition du mur de Berlin, suite au démantèlement du Bloc de l'Est et du communisme, nous sentions et nous sentons encore une force incroyable, une volonté au sein de ce forum que constituent les Nations Unies. Nous sentions que c'était l'organisme adéquat pour justement solutionner ces problèmes, qu'il s'agisse de l'apartheid, qu'il s'agisse du Moyen-Orient ou plus particulièrement du problème iraqien.

Ce qui m'a davantage frappé, impressionné et convaincu de la position canadienne, monsieur le Président, c'est que justement le Canada en tant que tel constitue une puissance relative; il n'est pas une grande puissance mais ce n'est pas non plus une petite puissance. Il y a, parmi les 159 membres des Nations Unies, une vaste majorité de petites puissances, des pays qui n'ont pas les capacités des grandes puissances, soit la capacité économique, la capacité militaire, le prestige que les grandes puissances possèdent.

J'entendais, il y a quelques instants, le député de Calgary-Est dire, au cours de la discussion: «Le Koweït, c'est un pays producteur de pétrole qui contient environ 10 p. 100 de la production mondiale, donc un pays intéressant». Mais ce même député ne sait-il pas que les petites puissances dont je fais allusion, qui sont membres des Nations Unies, sont justement les premières affectées par ces menaces de hausse de prix au niveau d'un combustible énergétique essentiel de nos jours. Ces petits pays que l'on retrouve, soit au sein du Commonwealth, soit au sein de la francophonie, bref, qui sont en constante relation avec le Canada, dont le Canada aide régulièrement par ses programmes d'aide extérieure, ces mêmes pays sont les plus affectés par ces conflits, par ces menaces. Ce sont ces mêmes pays également surtout qui sont menacés dans leur démocratie, mais ils n'ont pas la puissance, la capacité économique, une certaine capacité militaire, ce sont justement ceux-là les plus menacés pour le maintien de leur démocratie. Ce sont donc ces pays, monsieur le Président, qui font appel à des puissances comme le Canada pour être en mesure justement d'intervenir dans ces conflits mondiaux, parce que si personne n'intervient devant une escalade, ce seront ces premiers pays, ces petites puissances, qui sont les plus nombreuses sur notre planète, qui seront les premières envahies, les premières touchées, les premières massacrées.

• (2000)

Je comprends mal, monsieur le Président. C'est bien sûr qu'on peut dire, qu'on doit dire: La guerre c'est une absurdité, c'est évident. Je n'ai vu personne, ni ici à la Chambre des communes, ni au Forum des Nations Unies dire que la guerre c'était la solution. Tout le monde est d'accord pour dire que la guerre est une absurdité. Mais il y avait également un consensus, monsieur le Président. Parmi le Conseil de sécurité, outre les cinq puissances permanentes, le reste des membres, les 10 autres membres sont essentiellement des petits pays. Qu'il s'agisse de l'Éthiopie, du Zaïre, de la Côte d'Ivoire, de la Malaisie, de la Colombie, ce sont des petites puissances, ce sont celles-là qui ont également voté parce que ce sont les premières menacées par des conflits semblables, par des menaces, au niveau de l'énergie et au niveau de leur démocratie.

Nous avons l'intervention en plus malheureusement dans le conflit que nous vivons présentement au moment où je vous parle, l'intervention justement de ces petits pays pour démontrer leur désir, leur appel à des puissances plus importantes comme le Canada, leur besoin d'aide pour les aider à maintenir un équilibre. C'est ça le sens de la résolution qui a été passée le 29 novembre aux Nations Unies et ici à la Chambre des communes, monsieur le Président. Ce n'est pas autre chose que cela.

Il est facile pour quelqu'un qui ne décide pas, de dire: Vous auriez dû dire, vous auriez dû faire ceci ou cela. Il y a quelqu'un par contre qui ne peut pas nous reprocher, au monde entier, qui que ce soit, c'est Saddam Hussein.

Monsieur le Président, j'ai eu vraiment, au cours de ce stage, de cette préoccupation quotidienne à New York, un sentiment d'espoir très grand, d'optimisme très grand, par cette évolution que m'a semblé, parce que j'avais eu des expérience antérieures auparavant, soit à New York même ou à Genève ou à l'extérieur, mais j'ai vraiment constaté à ce moment-là, monsieur le Président, un avancement énorme au niveau, en fait, de la mondialisation, de la conscientisation des problèmes humains.

L'échec que nous vivons aujourd'hui, c'est vrai, monsieur le Président, il en est un, mais ça ne fonctionne pas seul. Ce qu'il faut regarder, ce qu'il faut faire, je pense que ce n'est pas condamner ceux qui ont pris des décisions parce qu'il s'agit là essentiellement d'une vaste majorité écrasante pour en arriver à une décision semblable, et tous espéraient ne pas arriver à l'ultime limite.

Monsieur le Président, mais nous apprenons par nos enseignements, par de la théorie, mais aussi par notre expérience. Or, il semblerait que les expériences que nous avons vécues dans le passé ne nous aient pas appris à se priver de conflits semblables, mais aussi il semblerait que les agresseurs, les envahisseurs, comme l'Irak, n'aient pas aussi appris que l'expérience de prédécesseurs semblables ne leur aient pas apporté du succès.

Cependant, monsieur le Président, je suis certain qu'avec cette situation malheureusement, nous parviendrons sûrement, et je le répète, au sein de cet organisme qui est indispensable à l'évolution de la paix de la communauté, à dégager de cette malheureuse expérience, les bienfaits, s'il en est, qu'il faut en retirer.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'adresse ma question à mon honorable collègue. J'aimerais, s'il le veut bien, qu'il me fasse part de ses réactions à cette citation d'Alain Dubuc dans un article publié dans *La Presse* du 14 janvier 1991 intitulé «Le Canada doit rester un ambassadeur de paix» dans lequel il dit: «Pourquoi envoyer nos jeunes se faire tuer là-bas? Pourquoi permettre au gouvernement fédéral d'engloutir des milliards de dollars dans une telle aventure? Mais, cette réticence s'explique aussi par des traditions profondément enracinées. Le Canada n'est pas une puissance militaire et le rôle modeste qu'il a toujours joué sur la scène internationale est celui d'un ambassadeur de la paix.» Est-ce que vous êtes d'accord avec cette citation?

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le président, le distingué éditorialiste de *La Presse* a droit à son opinion.

Toutefois, comme je viens de le dire, le Canada, par rapport à son action maintenant, ne nous permet pas de conclure qu'il est un pays guerrier. Nous devons conclure que le Canada est conséquent avec les traditions qu'il a respectées. Il est vrai que le Canada n'est pas une puissance militaire, mais le Canada est une puissance relative et il a été pour quelques-uns des pays que j'ai mentionnés, les petites puissances, un pays qui était en mesure d'appuyer leurs revendications. Dans ce cas-ci, cela nous conduit à une situation malheureuse, mais cela n'en fait pas pour autant un pays belliqueux.

Le Canada n'est pas un pays neutre. Le Canada est un pays d'honneur, c'est un pays capable de défendre des principes, et pour lui-même, et pour les autres. Et ce principe s'applique effectivement, dans ce cas-ci, au Canada lui-même et à la communauté internationale et mondiale. La résolution qui a été passée, elle a finalement eu le consensus du Conseil de sécurité, mais il y avait derrière cela 159 pays membres et aucun n'a nié ou a semblé manifester une objection. Le monde entier essentiellement était pour en arriver à cette tactique—si je puis utiliser ce terme—mais d'aucuns espéraient qu'on s'y rendrait à la limite. Toutefois, cela ne fonctionne pas seul: il y a aussi l'agresseur. Vous voyez l'évolution des choses. C'est dans ce sens-là que la résolution a été adoptée au mois de novembre 1990.

Le Canada n'est pas une puissance militaire, il n'est pas un pays belliqueux, mais le Canada était présent en 1914, comme il l'a été en 1939, en 1950, comme il l'est aussi aujourd'hui. Il est membre des Nations Unies et quand on est membre des Nations Unies et qu'on a un consensus semblable à celui du 29 novembre, on ne peut en retirer les bienfaits et quitter lorsqu'on est placé devant une situation extrêmement difficile et pénible. Nous devons être conséquents tout comme le Canada l'est comme pays.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. Quelle attitude a-t-il vis-à-vis le problème du Moyen-Orient en ce qui concerne une conférence de paix qui inclurait, naturellement, Israël, les Palestiniens et aussi maintenant l'Irak et le Koweït? Est-ce qu'il serait en faveur d'une telle conférence?

• (2010)

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, n'eût été ce conflit avec l'Irak, la communauté internationale serait probablement en train de tenir cette conférence. Le Canada l'a appuyée depuis le début. Le monde entier essentiellement l'a également appuyée, sauf une puissance. Mais, il est vrai qu'il ne faut pas relier effectivement les deux situations, sans pour autant nier la nécessité d'une telle conférence.

Nous espérons tous que ce conflit soit de courte durée et qu'il soit très bientôt suivi justement par cette conférence, parce que les Nations Unies ont acquis maintenant la crédibilité pour pouvoir prétendre être le forum adéquat pour trouver la solution au problème du Moyen-Orient.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Cap-Breton Highlands—Canso. Je regrette: j'ai oublié oublié que le député de Lotbinière n'a parlé que pendant dix minutes. Le député d'Ontario a la parole.

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, je dois féliciter le député de Lotbinière pour son excellent discours sur ce qui est de toute évidence une question très importante pour nous tous ici à la Chambre et pour tous les Canadiens.

Lorsque je me suis présenté aux élections en 1988, on m'a posé des questions sur les idées et les principes que j'allais défendre. Toutefois, je dois vous dire que le sujet dont nous parlons aujourd'hui n'est pas un sujet sur lequel on m'a posé beaucoup de questions et auquel j'ai beaucoup réfléchi. Si on m'avait demandé ce que serait ma position dans de telles circonstances il y a deux ans, je crois que j'aurais répondu que j'y penserais une fois que je serais devant la situation, en espérant que cela n'arrive jamais. Nous savons tous que c'est arrivé.

Pourquoi devons-nous prendre cette décision? Je crois que la raison est claire. Il y a environ 170 jours, un pays souverain, l'Irak, a décidé d'envahir un autre pays souverain, le Koweït. Un pays de 17 millions d'habitants, dont plus d'un million sont membres des forces armées, a envahi un pays de seulement 700 000 habitants. C'est l'Irak qui a déclenché la guerre en occupant le Koweït.

Les Nations Unies ont réagi, comme elles devaient le faire. Elles ont réagi presque immédiatement et ont exigé la fin des hostilités ainsi que le retrait des forces irakiennes du Koweït. Les hostilités officielles ont pris fin non pas parce que l'Irak s'est retiré du Koweït, mais bien parce qu'il avait réussi à conquérir le Koweït pour en faire sa 19e province. Les Nations Unies ont imposé des sanctions, comme il convenait de le faire, et presque tout le commerce avec l'Irak a cessé. Je dis «presque» parce qu'on a des preuves indéniables que certains produits parvenaient quand même à l'Irak, de façon limitée, que ce soit par la Jordanie, par l'Iran ou par d'autres frontières où il y aurait pu avoir des fuites.

On a dit que les sanctions étaient efficaces, mais l'étaient-elles vraiment? Quels ont été les résultats? Eh bien, l'Irak occupe toujours le Koweït. Les sanctions n'ont manifestement rien changé à cela. Nous savons aussi que les forces armées irakiennes sont aujourd'hui plus nombreuses qu'elles ne l'étaient il y a 170 jours et qu'on a fait appel à toutes sortes de réserves pour renforcer les forces qui ont servi à envahir le Koweït. En Irak, pour une raison quelconque, si des hauts responsables ne sont pas d'accord, ils sont exécutés.

Si nous pensions que les sanctions n'avaient pas d'effet d'une certaine façon, comme je viens de l'expliquer, je pourrais vous citer un article du *Globe and Mail*. Je vais vous faire part d'un bref commentaire, car je pense qu'il convient bien. Il est toujours intéressant d'entendre l'opinion de nombreuses personnes qui viennent de l'étranger. Voici ce qu'une Canadienne a dit des pénuries. Je cite un paragraphe de son article, qui a été publié le 11 janvier, je crois.

> Contrairement à ce qu'on croit en Occident, l'embargo international frappe l'Irak durement, et cela se manifeste particulièrement par des pénuries de lait et de médicaments. Comme toujours, ce sont les femmes et les enfants qui sont touchés, et non ceux que nous voudrions atteindre.

L'auteur de cet article est Maude Barlow dont je n'appuie pas souvent le point de vue sur bien des questions. Néanmoins, c'est ce qu'elle pense de ce qui se passe en Irak. En toute conscience, je ne crois pas que ce soit l'objectif que nous voulons atteindre en appliquant les sanctions. Je ne crois pas que notre rôle soit de priver les femmes et les enfants des premières nécessités.

Le Canada peut être fier de ses traditions, surtout lorsqu'il s'agit de porter secours dans des situations désespérées dans le monde entier. Lorsqu'on a eu besoin d'aide, peu importe où, nous n'avons jamais manqué à l'appel. Nous sommes encore là. Et où faut-il aller donner notre aide? Dans des pays qui ploient sous une brutale dictature. Voyez les pays d'Afrique où sévit la famine. Les dictatures sont prospères, et la population meurt de faim. Nous allons aider les gens, pas les dictateurs.

Même scénario en Afrique, en Asie, en Amérique centrale et en Amérique du Sud. Nous répondons à l'appel. Mais je ne peux tolérer une situation qui ne va qu'empirer la situation des citoyens de l'Irak, qui sont probablement innocents et n'ont rien à voir avec les atrocités commises par leur chef et leurs forces armées dans le pays voisin. Or, à cause d'un type comme Saddam Hussein, toutes ces personnes vont souffrir. Il ne s'agit pas seulement des citoyens de l'Irak mais aussi de ceux de nombreux pays dans le monde entier, notamment les nations pauvres, celles qui doivent importer tous leurs approvisionnements énergétiques et bien d'autres choses. Elles seront touchées par cette instabilité au Moyen-Orient.

Évidemment, l'Irak prétend que le Koweït est maintenant une province, la 19e province. Nous avons aussi des provinces ici, mais nous n'en avons pas 19. Je mentionne ici que le ministre de l'information de l'Irak a déclaré que le Koweït était la 19e province de l'Irak et que son pays n'allait pas en céder un pouce. Par ailleurs, Abdullah Shayeji, de la faculté de commerce de l'Université du Koweït, a déclaré que les Irakiens s'approprient tout ce qu'ils estiment avoir une utilité ou une valeur. Est-ce là le traitement réservé à une province?

Si vous vous rendez à Bagdad, vous remarquerez que la plupart des véhicules de la police viennent en fait du Koweït. Est-ce ainsi que les choses se passent au Canada? De toute évidence non! Nous n'avons pas assujetti une province pour lui prendre toutes ses possessions et les expédier ailleurs. À mon avis, il est clair que l'Irak ne traite pas le Koweït comme sa 19e province. Ce pays se livre tout simplement au pillage. Vous n'entendez pas dire que de telles choses se passent aussi dans les 18 autres provinces du pays.

J'ai un certain nombre d'autres extraits que je pourrais citer afin d'illustrer les diverses atrocités commises par l'Irak, mais je ne le ferai pas parce que vous les avez sûrement entendues d'autres sources et qu'il n'y a pas lieu de les répéter. Il est certain toutefois qu'il faut mettre un frein à ces atrocités.

Certains ont dit: «Attendez. Laissez plus de temps aux sanctions.» Pourtant, on ne nous a pas dit combien de temps il fallait encore attendre ou pour quel résultat. En outre, ces personnes ne nous ont pas dit si elles allaient appuyer un jour une intervention militaire. Il n'y a aucun doute dans mon esprit que dans un an ou deux, lorsqu'on aura constaté que les sanctions pénalisent davantage le peuple que la dictature militaire, nous devrons, en fait, avoir recours à la force militaire en définitive. Il faudra alors, bien entendu, tenir compte du fait que l'Irak pourrait être un pays beaucoup plus fort encore. Cependant, chose certaine, l'Irak a prouvé qu'il n'avait aucun respect pour les Nations Unies.

Je m'inquiète également lorsque j'entends des gens déclarer qu'il ne s'agit pas d'une entreprise des Nations Unies, mais plutôt d'une opération américaine et que nous ne faisons qu'emboîter le pas aux Américains en l'occurrence. Eh bien, il y a certainement beaucoup de pays qui siègent au Conseil de sécurité. Les intéressés croient-ils vraiment que tous ces pays ne sont que des marionnettes dont les États-Unis tirent les fils? Croient-ils vraiment que la Chine ou l'Union soviétique, qui sont membres du Conseil de sécurité, se plient simplement aux ordres des États-Unis? Les libéraux et les néo-démocrates voudraient faire croire aux Canadiens que lorsque l'appel à la force militaire a été lancé, ceux qui ont répondu étaient à la solde des États-Unis. Imaginez cela. L'Afghanistan, le Bangladesh, la France, le Maroc, le Pakistan, la Syrie et le Royaume-Uni, qui ont tous envoyé des forces bien supérieures à celles du Canada dans la région, ne seraient que des marionnettes dont les États-Unis tireraient les fils.

• (2020)

Ou bien, pouvez-vous imaginer que ce soit le cas d'autres pays comme l'Argentine, l'Australie, le Bahreïn, la Bulgarie, la Tchécoslovaquie, le Danemark et l'Allemagne? Je ne le crois certes pas et je doute que nos vis-à-vis le pensent.

Je voudrais simplement parler de notre rôle dans toute cette affaire. Nous sommes membres des Nations Unies. Il y a de nombreuses années, nous faisions partie d'un autre groupe de pays qui ont libéré un autre pays. Le Canada a joué un rôle dans leurs efforts. Même s'il n'a peut-être pas été très marqué dans l'ensemble, il a quand même été important pour un pays comme les Pays-Bas. Demandez à nos anciens combattants. Demandez à ceux qui ont servi aux Pays-Bas si leur contribution a été utile. Étant donné que je suis né aux Pays-Bas, je peux vous dire que même si l'apport du Canada dans l'ensemble n'a peut-être pas été important, les Koweïtiens apprécieront grandement à l'heure actuelle qu'on mette autant d'efforts pour libérer le Koweït de ses terribles envahisseurs que ce qu'on a fait il y a de nombreuses années pour permettre à d'autres pays du monde de vivre dans la liberté et de progresser.

Je suis persuadé que je pourrais poursuivre ainsi, mais je sais que le temps nous presse. Manifestement, nous devons appuyer les Nations Unies dans leur tentative de règlement de la crise koweïtienne.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, je me réjouis qu'on m'accorde si souvent la parole.

J'ai une question à poser au député. Peut-il me dire ce qu'il pense du fait que l'Union soviétique ait appuyé l'offensive contre l'Irak, mais refuse d'écouter la communauté internationale sur le chapitre de l'indépendance de la Lettonie, de la Lituanie et de l'Estonie?

Le député n'ignore pas que durant la crise du canal de Suez, en 1956, les Soviétiques avaient envahi la Hongrie. Ils avaient profité du fait que l'attention de l'Ouest était alors tournée vers le Moyen-Orient. La même chose est en train de se produire.

M. Gorbatchev semble résister au processus démocratique en cours dans les États baltes. Qu'en pense le député?

M. Soetens: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Il existe évidemment un écart énorme entre cette question et la résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Par cette résolution, tous les pays membres des Nations Unies ont condamné l'invasion d'un pays par un autre. Cela ne veut pas dire que j'appuie nécessairement ce qui s'est produit dans les États dont il parle, mais ce n'est pas cela que nous débattons ici.

Nous débattons une décision des Nations Unies qui jouit d'un appui unanime. Les pays membres de cette organisation ont enfin décidé de collaborer. Il y a dans l'Union des républiques socialistes soviétiques un dirigeant qui se montre en fait plutôt disposé à réparer des torts commis il y a 20, 30 ou 40 ans.

Nous sommes manifestement saisis aujourd'hui d'une résolution des Nations Unis, que le Canada et tous les autres pays du monde ont été appelés à appuyer. Je suppose que cette résolution change tout. Il n'existe pas de pareille résolution dans le cas qu'il expose. Or, de quel droit le Canada irait-il se mêler des affaires intérieures d'un autre pays?

On peut ne pas aimer la façon dont ce pays a été créé—même si cela fait 50 ans de cela—, mais si l'on suivait le raisonnement du député, on pourrait dire que l'Irak fait partie de l'Empire perse et M. Hussein croit que cet empire devrait être rétabli de la Méditerranée à l'Inde et s'étendre jusqu'à la mer Rouge et à l'Arabie saoudite. Allons-nous dire pour autant que l'Irak a raison et devrait repousser ses frontières au maximum parce que telle était la situation il y a 50, 100 ou 300 ans? Évidemment non.

Nous traitons aujourd'hui d'une résolution des Nations Unies concernant deux pays souverains. L'un a envahi l'autre au mépris flagrant de tout ce que les Nations Unies représentent, et nous faisons partie des Nations Unies pour régler les problèmes ensemble au sein des Nations Unies.

M. Francis G. LeBlanc (Cap Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, rares sont les occasions où les députés sont appelés à parler de questions d'importance aussi capitale que celle à l'étude. Comment ne pas s'émouvoir devant les événements qui se déroulent et ne pas être profondément ébranlés par ce qui attend le monde dans les jours et les semaines à venir?

Ma première pensée est pour les hommes et les femmes courageux qui, dans la région du golfe Persique, soient en proie à l'incertitude angoissante que seule peut provoquer la réalité de la guerre. Mes pensées vont aussi aux familles de ces Canadiens qui vivent constamment dans la peur de ne jamais revoir des êtres chers. Certaines de ces personnes sont de ma circonscription. Je ne peux pas l'oublier. Personne d'entre nous ne peut oublier un seul instant que le sort des Canadiens qui sont au Moyen-Orient pourrait se décider dans les prochaines heures et les prochains jours. L'esprit de parti à tout crin n'est guère de mise en ce moment où trop de vies sont en danger.

Le Canada et la Chambre ont vécu des moments semblables par le passé. Tout au long de notre hisoire de pays souverain, le Parlement a porté en définitive l'ultime responsabilité de veiller au bien-être des Canadiens quand, avec d'autres pays, nous avons été placés devant la menace d'un conflit armé. Il est donc essentiel que nous, parlementaires, puissions débattre pleinement la situation de vie ou de mort dans laquelle se trouvent les Canadiens au Moyen-Orient.

Le gouvernement doit soumettre les choix crûment et honnêtement. Il doit être franc avec les Canadiens ici, aux Communes, et partout ailleurs dans le pays. Il ne doit pas cacher ses intentions ni dissimuler ses décisions par des discours nébuleux. Malheureusement, je crains que la résolution dont nous sommes saisis a permis au gouvernement de faire exactement cela. Selon cette résolution, le gouvernement réaffirme son appui aux Nations Unies pour mettre fin à l'agression du Koweït par l'Irak.

Tous les députés à la Chambre appuient les Nations Unies. Nous avons réaffirmé cet appui maintes fois, au cours des six derniers mois. Nous avons suspendu les résolutions 660 et 662 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui condamnaient l'invasion irakienne et l'annexion du Koweït par l'Irak. Nous avons appuyé les résolutions 661 et 670, qui imposaient des sanctions économiques obligatoires contre l'Irak. Nous avons souscrit au recours à la force militaire sous l'autorité de l'ONU pour garantir le maintien des sanctions, et à l'utilisation des Forces canadiennes pour contribuer à la mise en application de ces sanctions. Nous avons condamné la détention par l'Irak de ressortissants étrangers comme otages ainsi que les violations brutales des droits de la personne.

L'acceptation de la résolution 678, approuvant le recours à la force militaire, laisse entendre que les sanctions n'ont pas produit le résultat escompté avant l'échéance arbitraire du 15 janvier. Les députés libéraux ont appuyé toutes les résolutions contre l'Irak.

Or, ce n'est pas la question dont nous sommes saisis. La demande qui nous est adressée, laquelle est maintenant théorique compte tenu de l'attaque multinationale lancée hier soir contre l'Irak et le Koweït et du fait que le Canada a accepté immédiatement de participer militairement, porte sur l'appui de la Chambre à la participation des Forces canadiennes à une opération militaire menée par les États-Unis. Cette opération a été entreprise en vertu des vagues paramètres d'une résolution de l'ONU, mais n'a pas été une opération des Nations Unies. Ce fait est apparu aussi clair que le jour, hier soir, pendant que nous regardions les événements se dérouler à la télévision et que nous écoutions le président des États-Unis annoncer au monde entier le déclenchement de l'opération Tempête du désert.

Quand le premier ministre a annoncé l'intention du gouvernement d'engager nos forces dans cette opération, tout l'argument a perdu son intérêt. En effet, c'était déjà chose faite. Le Canada était en guerre. Le chef et d'autres députés de mon parti ont déjà expliqué clairement notre position. Quand on nous a demandé si le Canada devait prendre part au conflit armé dans le Golfe, nous avons répondu non. Nous estimions qu'on n'avait pas donné le temps aux sanctions de produire leur effet ni tout mis en oeuvre, sauf le recours à la guerre, pour persuader Saddam Hussein de renoncer à sa mainmise sur le Koweït.

Voilà le message que le gouvernement du Canada aurait dû communiquer au président des États-Unis. Nous estimions, et nous n'avons pas changé d'avis, qu'il était inopportun pour le Canada de renoncer aussi volontiers à son automonie d'action et d'aller en guerre du seul fait que les États-Unis avaient décidé de le faire. À notre avis, le Canada devait jouer un rôle plus constructif et plus conforme à nos traditions.

Voilà comment mon parti et moi réitérerions notre appui aux Nations Unies et comment nous choisirions de contribuer à l'effort de sécurité collective sans précédent qu'ont orchestré les Nations Unies en réponse à cette agression.

• (2030)

Je partage l'indignation de millions de Canadiens et de Canadiennes face à l'attaque brutale et flagrante que Saddam Hussein a lancée contre le Koweït. Il n'est, bien sûr, pas question que la communauté internationale tolère pareille agression. Si on laissait un petit dictateur à la gomme comme Saddam Hussein avaler un voisin moins puissant, un tas d'autres agresseurs éventuels se croiraient soudain tout permis, surtout dans le tiers monde, où tous les prétextes sont bons pour faire des querelles de frontières et changer la situation d'un État voisin. Laisser des gens comme Saddam Hussein redéfinir les frontières internationales par la violence sèmerait l'anarchie dans le monde. Il est donc dans l'intérêt de la paix et de la sécurité de contrecarrer les visées de Saddam Hussein.

Mais pourquoi recourir à la guerre? Avons-nous vraiment épuisé tous les moyens possibles? N'avons-nous pas brûlé les étapes? Devons-nous maintenant payer avec du sang ce que nous aurions peut-être pu obtenir en quelques semaines ou quelques mois grâce aux sanctions économiques, soit le retrait de Saddam Hussein du Koweït?

Que se passera-t-il si, que Dieu nous en garde, la guerre se prolonge et le conflit s'étend à d'autres pays du Moyen-Orient ainsi qu'aux autres habitants partout dans le monde à cause d'actes de terrorisme gratuits? Que se passera-t-il s'il y a la guerre chimique, biologique et environnementale? Si nous étions obligés dans le feu de l'action d'avoir recours à des armes de plus en plus sophistiquées, qu'adviendra-t-il de notre résolution lorsque les pertes s'accumuleront et que les médias internationaux commenceront à transmettre dans nos salons et à la une des journaux les images de la guerre, le carnage ainsi que les atrocités inévitables? Pourrons-nous toujours respecter notre engagement? Sommes-nous assurés que nos motifs pour entrer dans cette guerre sont sans reproches et qu'avec du recul, nous n'avons pas essayé toutes les options?

Il ne fait aucun doute qu'il existe des raisons stratégiques irrésistibles pour expulser Saddam Hussein du Koweït, car il est clairement l'agresseur. Sans vouloir, loin de là, que le Canada joue le même rôle, je concède que les États-Unis ont joué un rôle important et généralement favorable en tant que champion de la liberté et de la démocratie. Mais le rôle qui lui revient à titre de pays le plus puissant est assorti de lourdes responsabilités, et il n'est pas toujours certain que la conduite de la politique étrangère américaine au Moyen-Orient ait toujours été sans reproches.

J'ai eu récemment l'occasion de lire un article de Janis Gross Stein, professeur à l'Université de Toronto et l'une des plus éminentes spécialistes des relations internationales au Canada. Dans son article intitulé «Le défi de la crise du golfe Persique», elle analyse les événements qui nous ont menés à cette guerre et elle tente de discerner comment et pourquoi les événements se sont déroulés ainsi.

Elle pose la question très directement et très franchement: Aurait-on pu éviter le recours à la force grâce à des stratégies plus efficaces de prévention des crises? Ses réponses sont très étonnantes, surtout lorsqu'elle analyse les événements menant au 2 août lorsque les forces irakiennes ont envahi le Koweït.

Elle soutient que depuis dix ans, les États-Unis et d'autres pays ont activement cherché à faire de l'Irak une grande puissance au Moyen-Orient, sous prétexte de contrebalanncer les dangers qu'ils percevaient dans l'expansionisme iranien. Elle fait remarquer avec raison qu'en 1977, les effectifs des forces armées irakiennes se chiffraient à 188 000 et qu'à peine dix ans plus tard, ils étaient passés à plus d'un million.

Le professeur Stein soutient que dans les quelques jours et les quelques semaines précédant l'invasion du Koweït par l'Irak, les Américains ont joué un jeu très dangereux qu'elle définit avec les termes dissuasion et assurance, c'est-à-dire que le gouvernement des États-Unis a adressé à l'Irak des messages contradictoires sur la façon dont il réagirait si l'Irak envahissait le Koweït. Elle cite le secrétaire à la défense des États-Unis, Richard Cheney, qui a déclaré à des journalistes, le 19 juillet dernier, que l'Amérique prendrait la défense du Koweït si l'Irak l'envahissait. Seulement cinq jours plus tard, le 24 juillet, un porte-parole du département d'État a dit: «Nous n'avons aucun traité de défense avec le Koweït. Nous n'avons aucun engagement particulier en matière de défense ou de sécurité avec le Koweït.» Dès le lendemain, l'ambassadeur des États-Unis en Irak aurait dit personnellement à Saddam Hussein: «Nous n'avons pas d'opinion sur les conflits entre Arabes, comme votre différend frontalier avec le Koweït.»

Beaucoup de gens ont prétendu que Saddam Hussein avait mal calculé la façon dont le monde, et surtout les États-Unis, réagirait s'il envahissait le Koweït. Madame la Présidente, il semble avoir eu un peu d'aide des Américains à cet égard.

Je tiens à souligner encore une fois, cependant, que je trouve toute agression armée d'un pays contre un autre pays totalement inacceptable. C'est particulièrement vrai de l'invasion du Koweït par l'Irak et ce l'est encore plus quand on pense aux atrocités commises lors de cette invasion. Néanmoins, notre conduite dans les relations internationales et surtout celles des États-Unis doivent être absolument irréprochables, particulièrement lorsqu'on considéra la puissance et les responsabilités de ce pays.

Je crains que les États-Unis ne soient pas au-dessus de tout reproche dans cette affaire ni nous non plus, par conséquent. Nous devons tous partager une part de la responsabilité pour les événements qui se sont produits, quoique pas autant que Saddam Hussein. L'empressement du gouvernement à appuyer les Américains sans réserve dans tout ce qu'ils font, appui qu'il leur a accordé maintes fois, est décevant et malavisé. C'est une des principales raisons pour lesquelles notre gouvernement n'a pas su jouer un rôle plus constructif dans la recherche de la paix au Moyen-Orient.

Le gouvernement s'est laissé prendre au jeu international de la politique du bord du gouffre de sorte qu'il réalise trop tard que nous étions entraînés dans la guerre.

Madame la Présidente, cette guerre n'est pas la nôtre. Mais maintenant qu'elle a éclaté, nous ne nous y déroberons pas. Cependant, qu'on sache clairement comment elle a commencé. Qu'on sache également qu'elle aurait pu être évitée, peut-être dès le mois d'août dernier.

Personne n'a réussi à prouver que les sanctions n'auraient pas fonctionner si on leur avait donné assez de temps, compte tenu surtout des conséquences horribles du recours à la guerre pour obtenir l'effet désiré, soit le retrait ultime des forces de Saddam Hussein du Koweït. L'imposition du délai du 15 janvier était prématurée. Je crains que le gouvernement n'ait pas vu plus loin que le bout de son nez lorsqu'il a appuyé ce délai, car ce faisant, le Canada a perdu une grande part de sa crédibilité à titre de gardien et d'artisan de la paix.

Peu importe qui est à blâmer, on ne saurait nier que la guerre a éclaté dans toute son horreur. Nous devons nous méfier des premiers signes d'optimisme au moment où nous sommes témoins des grondements de mécontentement dans tout le monde arabe et au moment où nous voyons ce soir, sur nos écrans de télévision, les terribles bombardements d'Israël. Nous commençons à voir l'étendue des dommages infligés par les premiers bombardements de la force internationale et par les missiles de l'Irak sur des cibles occidentales.

La question palestinienne reste une grave menace pour la sécurité dans la région. Il est douteux que les forces de Saddam Hussein aient été aussi touchées qu'on voudrait le croire.

La recherche de la paix doit donc se pursuivre. L'objet de cette guerre est de chasser Saddam Hussein du Koweït, mais nous devons nous rappeler qu'il y a toujours place pour la diplomatie pour y parvenir. En fait, la diplomatie est essentielle si nous voulons trouver une solution durable aux problèmes de la région exacerbés par les événements des derniers jours.

Le retrait de l'Irak du Koweït sera le premier pas sur la longue route vers la paix au Moyen-Orient. Notre gouvernement a donc une occasion unique de se racheter comme défenseur de la paix et comme nation prête a faire l'impossible pour la paix.

Nous nous rappelons par dessus tout que la priorité n° 1 est le bien-être de nos troupes et de nos civils au Moyen-Orient. De plus, les familles et les proches des militaires et des civils qui se trouvent dans le Golfe doivent recevoir toute la considération et l'accès à l'information qu'elles méritent.

C'est pour cela que je propose que le gouvernement fédéral installe une ligne rouge que les familles pourraient utiliser afin de parler à quelqu'un qui connaisse la situation de leurs parents et amis qui participent directement au conflit. J'espère que le gouvernement, par l'intermédiaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, acceptera cette recommandation que je fais aujourd'hui.

• (2040)

Nous devons beaucoup à nos concitoyens qui se trouvent au Moyen-Orient, au milieu d'une guerre qu'ils n'ont pas voulu, mais qu'ils doivent combattre. Nous devons beaucoup à ceux dont le dévouement envers le Canada leur donne la force et le courage de combattre pour les principes auxquels ils croient. Nous devons beaucoup à ceux qui ne reverront peut-être jamais ceux qu'ils aiment et à ceux pour qui le désert sera une tombe anonyme. Engageons-nous à faire tout ce que nous pouvons pour la paix et pour mettre un terme à ce conflit aussi rapidement que possible et laisser le Canada prendre la tête d'initiatives visant la conclusion constructive de ce terrible conflit.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Madame la Présidente, j'ai suivi avec intérêt le discours du député. Je voudrais insister sur le fait que les Américains ont clairement laissé entendre à M. Hussein qu'ils ne considéraient pas le différend frontalier entre le Koweït et l'Irak comme étant de leurs affaires et qu'ils ne se préoccupaient pas de cette question.

Je voudrais citer les propos tenus par l'ambassadrice américaine en Irak, April Glasby, qui a rencontré M. Hussein le 25 juillet, une semaine avant l'invasion du Koweït. Discutant de la question avec M. Hussein, elle a dit: «Nous n'avons aucune opinion sur les conflits inter-arabes tel que votre différend frontalier avec le Koweït.» Bien entendu, c'était signifier très clairement à M. Hussein que les Américains ne se mêleraient pas de ce conflit.

Cette ambassadrice porte assurément une certaine responsabilité, car elle a donné des indications erronées aux Irakiens. Et c'est maintenant la tragédie. J'espère que, à l'avenir, les ambassadeurs consulteront le département d'État avant de donner une opinion semblable.

Que pense le député de la conférence sur la paix au Moyen-Orient que réclament depuis de longues années les puissances mondiales, dont les Soviétiques et les pays arabes? Croit-il qu'une conférence comme celle-là aurait permis d'éviter la tragédie d'aujourd'hui au Moyen-Orient?

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, je tiens à remercier le député pour sa question. Avant de répondre à la dernière question qu'il a posée, je voudrais, auparavant, expliquer davantage ce que je disais à propos de la conduite des États-Unis avant le 2 août, le jour de l'invasion du Koweït.

Je ne veux pas condamner la politique étrangère des États-Unis au Moyen-Orient ou ailleurs dans le monde. Il faut que j'apporte cette précision car, quelle qu'en soit la raison, la politique américaine au Moyen-Orient est faite de messages et de nuances depuis de nombreuses années. C'est le genre de politique que les États-Unis ont pratiquée, dans le but de réaliser une forme de stabilité dans cette région, je l'espère. Elle n'a pas toujours fonctionné, évidemment. Je voulais expliquer que lorsqu'on envisage une action comme celle entreprise hier soir, on a du mal à prendre un engagement et à le respecter à cause des hostilités qui pourraient en découler. C'est un problème dont nous devons tenir compte dans nos pays démocratiques. Les États-Unis sont tombées carrément dans ce piège au Viêt-nam au cours des années 60. C'est ce que je voulais faire valoir, surtout à propos de la décision de lancer cette attaque et de l'attitude du Canada qui a immédiatement emboîté le pas. Voilà ce que je tenais à expliquer à ce sujet.

Pour revenir à la question de la conférence sur la paix, depuis de nombreuses années, on propose une telle conférence comme moyen de résoudre la question palestinienne, qui est évidemment la question épineuse au centre du problème au Moyen-Orient. Je souscris à cette bonne idée, indépendamment du conflit qui a été déclenché et indépendamment de l'invasion du Koweït par l'Irak. Je crois qu'une telle conférence est une bonne idée, mais cette conférence n'a aucun rapport avec ce qui s'est passé au Koweït.

Je crois que lorsque cette guerre sera terminée, on devrait proposer une conférence, et tous les participants à celle-ci devraient arrêter une solution définitive à la question de l'établissement de frontières sûres autant pour les Palestiniens que pour l'État d'Israël. Je crois que de telles mesures sont conformes à la résolution 242 et à d'autres résolutions des Nations Unies. Il faudra bien un jour trouver une solution de ce genre pour pouvoir établir une paix durable au Moyen-Orient.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Madame la Présidente, je voudrais m'excuser auprès de mon collègue. Je ne suis arrivé que pour entendre les cinq dernières minutes de son discours, mais je sais que c'est un homme très sincère, ce qu'il a démontré encore une fois aujourd'hui.

Dans ce genre de situation, je me reporte généralement à Tommy Douglas. J'ai regardé ce qu'il avait à dire au sujet de la guerre, de la paix et de toute un éventail de sujets. Nous parlons actuellement de politique étrangère américaine. Tommy Douglas a dit que les Américains avaient leurs faucons et leurs colombes et que les politiciens canadiens avaient leurs perroquets.

Il faut aussi préciser que l'enjeu de cette guerre est le pétrole, ainsi que le pouvoir et l'argent. Je pense que c'est un brillant journaliste américain qui a dit que si le Koweït était rempli de cocotiers et de dattiers, les Américains et les autres pays de la coalition ne s'en seraient jamais préoccupés.

Le président des États-Unis a souvent essayé, tout comme notre premier ministre, d'expliquer la raison de cette guerre. Il a commencé en disant: «Les États-Unis ont des intérêts au Koweït.» Cette raison n'était pas acceptable. Alors il a dit: «Nous allons perdre des emplois.» Mais ce n'était pas acceptable non plus. C'est alors qu'il s'est transformé en agresseur: «Il faut avoir Saddam Hussein.»

Les manoeuvres de la nuit dernière ont été menées avec une précision de chirurgien. Ce soir, elles semblent nous mériter une poursuite pour faute professionnelle. J'aimerais que vous commentiez davantage la politique américaine et la façon qu'a le Canada de corroborer, pardon de collaborer, ou si vous voulez, d'être à la traîne de la politique américaine étrangère au Moyen-Orient.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, je voudrais remercier encore une fois le député de ses paroles bienveillantes et de sa question. Le Canada et les États-Unis sont deux pays très différents. Nous pouvons et devrions poursuivre différemment nos intérêts et nos responsabilités sur la scène mondiale.

Rien ne justifie que le Canada emboîte simplement le pas aux États-Unis, que ceux-ci aient raison ou non de faire ce qu'ils font ou que ce soit dans leurs intérêts ou dans ceux du reste du monde. J'estime que le Canada a un rôle à jouer en étant indépendant des États-Unis, en conservant sa marge d'indépendance, en maintenant sa liberté d'action, et non pas en suivant machinalement les États-Unis.

Pour vous donner un exemple précis et nous ne nous opposons pas aux Nations Unies, nous ne sommes pas contre les Nations Unies parce que nous ne suivons pas exactement les États-Unis mais nous pourrions réellement défendre la cause de la paix et de la stabilité mondiale en agissant indépendamment et différemment des États-Unis.

• (2050)

Comme l'Amérique est un géant, dans sa politique étrangère, elle poursuit toutes sortes d'intérêts différents. Je ne serais pas le premier à condamner carrément la politique étrangère américaine. De toute évidence, il existe au Koweït des intérêts stratégiques non seulement pour les Américains, mais également pour tous les autres pays.

Je ne vois pas pourquoi le Canada ne peut pas jouer un rôle indépendant au Moyen-Orient, surtout dans ce conflit, et ne peut pas être très constructif sans avoir à s'engager dans une guerre. Je ne crois certes pas que les États-Unis aient été sages de se lancer dans cette guerre à ce moment-ci. J'estime que c'est prématuré et dangereux.

Pour parler franchement, je pense que le gouvernement américain a commis une erreur de jugement.

M. Shields: J'invoque le Règlement, madame la Présidente, avant de commencer le débat. Je me demande si la Chambre consentirait à l'unanimité à ce que nos pages, qui sont des étudiants d'université de première année, puissent partir, à ce qu'on ne garde peut-être qu'un personnel réduit au strict minimum pour répondre au téléphone et à ce qu'on laisse les autres rentrer chez eux.

Ils doivent étudier, et nous les faisons veiller très tard.

Mme le vice-président: Je remercie le député pour sa proposition.

Nous conduirons des négociations derrière le rideau, et je suis certaine que nous arriverons très vite à un accord.

M. Chuck Cook (North Vancouver): Madame la Présidente, bien franchement je voudrais vivre dans le monde qu'imaginent certains députés de l'opposition.

Je souhaiterais vivre dans un monde où tout est négociable, où tous les gens sont raisonnables, où des discussions peuvent avoir lieu et où on peut trouver rapidement des solutions dont tout le monde accepte le résultat. Malheureusement, je ne vis pas dans un tel monde et eux non plus, mais ils ne semblent pas le savoir.

Je voudrais parler de Saddam Hussein un instant pour commencer. Cet homme, avec son oncle, a tué pour la première fois à l'âge de 15 ans. À 20 ans, il dirigeait les pelotons d'exécution de son parti. À 25 ans, il s'est mis à un poste où il était chargé d'assurer la sécurité de son gouvernement, puis, par un meurtre, il a finalement accédé à la dictature qu'il assume maintenant en Irak.

Ce n'est pas un homme avec qui on peut négocier et qui mérite la moindre considération. Il y a eu six mois d'efforts diplomatiques avec l'Irak. Il disait exactement la même chose après les six mois qu'avant, en dépit des propositions de paix et des propositions de conférences de toutes sortes.

Finalement, en désespoir de cause, les Nations Unies ont adopté la résolution 678 qui prévoyait qu'après le 15 janvier, on pourrait recourir à la force pour le faire sortir du Koweït.

Le principal argument avancé est qu'il aurait fallu laisser les sanctions faire effet. Cela aurait pu prendre encore six mois, encore un an ou un an et demi. Même les plus chauds partisans des sanctions n'étaient pas prêts à fixer de délai. C'était cela ou la guerre.

Si nous maintenons les sanctions, évidemment il n'y a pas de guerre, pas de milliers de morts et pas de grande machine de guerre en action. Très bien, mais voyons aussi ce que signifient les sanctions.

Dans de petits pays comme le Sénégal, le coût de l'énergie a doublé du jour au lendemain, ce qui laisse bien peu d'argent pour la santé ou l'éducation. La même situation s'est produite dans bien des pays du tiers monde.

Parlons du Koweït lui-même. Pendant six mois, le pays a été livré à des actes de brutalité, au viol ainsi qu'au pillage, et cela se poursuit encore aujourd'hui. D'accord, si vous tenez à des sanctions et si vous êtes prêts à assister à toute cette destruction ainsi qu'à toute cette souffrance dans le reste du monde, il faut que vous acceptiez que le Koweït soit ainsi ravagé pendant que de plus en plus de ses citoyens sont tués, et ainsi de suite.

Il n'existe pas de réponse facile. L'application de sanctions entraîne la souffrance pour autrui et, à vrai dire, si vous estimez comme moi qu'elles risquent de demeurer sans effet avec ce genre de barbare, ce chacal, comme on l'appelle, vous comprendrez que les sanctions signifient également la tragédie pour l'Irak lui-même. Ce ne sont pas les militaires, mais les pauvres de ce pays qui sont touchés. Comme vous avez l'argent, vous pouvez choisir. Quant à moi, je préfère qu'au nom des Nations Unies, les quatre principales puissances aient attaqué l'Irak. Selon un vieil adage, «l'inaction des hommes de bien est tout ce qu'il faut pour que le mal triomphe». Depuis six mois, nous avons fait tout ce que nous avons pu; toutes nos initiatives se sont soldées par un échec; maintenant, quelque chose est en train de se passer.

Si nous songeons par exemple à la Mandchourie en 1931, qui sait de quoi le monde serait fait aujourd'hui si la Ligue des Nations était intervenue. En 1935, dans le cas de l'Éthiopie, si la Ligue des Nations avait pu agir, peut-être aurions-nous pu éviter la Seconde Guerre mondiale. Il y a eu le problème de la Rhénanie en 1936, puis évidemment celui de la Tchécoslovaquie. Si les principales puissances occidentales étaient intervenues à cette époque, Hitler aurait été réduit à l'impuissance, il aurait dû reculer et aurait été remplacé, de sorte que la Seconde Guerre mondiale n'aurait peut-être pas eu lieu. On peut rechercher des accommodements, mais on risque de voir l'histoire se répéter.

Je suis assez déçu de ce que nombre de mes collègues condamnent les Américains. Quant à moi, je remercie le Ciel qu'ils soient là sans eux en Corée en 1950 et encore aujourd'hui pour combattre l'Irak avec leur énorme puissance, j'ignore comment serait le monde. Je signale que nous ne sommes pas toujours d'accord avec ce qu'ils font, mais ce ne sont pas des bâtisseurs d'empire. Quand ils interviennent dans un pays, ils s'en retirent toujours et laissent les citoyens s'occuper de leurs propres affaires. Il en va tout autrement de l'Irak et du Koweït. Je le répète, il faut réduire ce barbare à l'impuissance; il faut l'éliminer.

Les attaques au gaz neuroplégique dont Israël aurait été victime ce soir, témoignent encore du genre d'individu auquel nous avons affaire. Nous n'avons pas affaire aux Irakiens, mais à un despote et à un véritable barbare. J'espère seulement que nous parviendrons à l'éliminer rapidement, sans trop de pertes de vies, de façon que le monde puisse continuer à exister.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame la Présidente, mon très honorable collègue, qui connait l'histoire à fond, nous a donné quelques bons exemples pour montrer que le monde serait différent s'il n'avait pas agi comme il l'a fait. Aurait-il l'obligeance de commenter un autre événement historique et nous dire où en serait le monde ce soir si, le 29 novembre 1947, les Nations Unies, que tous les députés de son parti encensent aujourd'hui, et avec raison, si ces mêmes Nations Unies n'avaient pas alors décidé de créer deux États sur le territoire de la Palestine, un pour les Juifs et un autre pour les Palestiniens. Mon collègue qui est très ferré en histoire pourrait-il nous dire si le monde ne serait pas aujourd'hui plus raisonnable et plus en sécurité?

• (2100)

M. Cook: Bien sûr que je voudrais commenter vos propos, puisque vous vous faites une idée plutôt colorée des événements de cette époque. N'oubliez pas ceci. Israël était un pays pacifique et l'État juif, après sa création, a été attaqué par tous ses voisins arabes. Ils se sont défendus et ont établi une frontière. . .

M. Prud'homme: En 1948?

M. Cook: Nous parlons des années 1947 et 1948. Nous parlons aussi des pays arabes qui ont persuadé les Palestiniens de quitter leur village et de quitter l'État juif. Nous parlons aussi des dirigeants du monde arabe qui ont établi des camps de réfugiés et les ont maintenus pendant des années à des fins politiques et sûrement pas dans l'intérêt des Palestiniens.

Les Palestiniens ont été maltraités par les pays arabes, pas par l'État juif. Le député ne devrait pas l'oublier quand il se demande si le monde ne serait pas différent sans l'État juif. Dieu merci Israël existe.

Tôt ou tard, les Arabes mettront fin à leurs luttes intestines et permettront aux Palestiniens d'occuper la place qui leur revient au Moyen-Orient. C'est le monde arabe, et non l'État juif, qui est à l'origine des grandes souffrances que subissent les Palestiniens depuis 40 ans.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, le député de North Vancouver a déclaré, au début de son intervention, qu'il aimerait vivre dans un monde où tout serait négociable. Il a même traité les députés de ce côté-ci de la Chambre de naïfs parce que nous croyons en la négociation.

Je comparerais la négociation dans le contexte actuel à deux jeunes garçons qui se battent dans la cour d'école. L'un est en train de servir une belle raclée à son adversaire. Il a ses mains autour du cou de l'autre qui est par terre et lui frappe la tête contre le sol en disant: «Abandonnes-tu, abandonnes-tu?» Mais il ne desserre pas l'étreinte assez longtemps pour qu'il puisse répondre oui ou non. On ne peut pas négocier en ne donnant pas à l'autre la chance de répondre.

Si je réponds à cette remarque du député, c'est que avons maintenant une situation où, après l'attaque d'hier soir, on n'a même pas demandé: «Abandonnez-vous?»

Je suis certaine que le député—et je sais qu'il est resté à la Chambre en attendant d'avoir l'occasion de parler—sera heureux de savoir que, d'après les derniers bulletins, les ogives qui ont frappé Israël n'étaient pas des ogives chimiques. Je suis certaine qu'il est aussi soulagé que moi d'apprendre cela.

Le député a demandé si on pouvait s'imaginer à quel point les sanctions feraient mal aux Irakiens si elles étaient maintenues, et je crois que je le cite correctement. Ma question est la suivante: Peut-il me dire s'il ne croit pas que l'attaque d'hier soir a fait très mal aux 350 000 personnes qui ont perdu la vie?

M. Cook: Madame la Présidente, j'ai deux remarques à faire à ce sujet. Je suis curieux de savoir d'où vient le chiffre de 350 000.

Je suis heureux que ce ne soit pas des ogives chimiques qui aient frappé Tel Aviv et Jérusalem ce soir.

Pour ce qui est du reste, nous avons eu six mois d'efforts diplomatiques et de négociations qui n'ont donné absolument aucun résultat. Il vient un moment où il faut passer à l'action. Je répète ce que j'ai dit dans mon discours: «L'inaction des hommes de bien est tout ce qu'il faut pour que le mal triomphe.» Le temps est venu de passer à l'action.

M. Ken Hughes (Macleod): Madame la Présidente, le 2 août 1990, Saddam Hussein a brutalement envahi le Koweït, une autre nation arabe. Son but était simple. Il voulait éliminer le Koweït en tant que pays et s'emparer de ses richesses. Il n'avait cependant pas prévu la condamnation de son geste par les Nations Unies.

Saddam Hussein a fait la sourde oreille et s'est empressé de masser ses troupes le long de la frontière qui relie l'Irak et le Koweït à l'Arabie saoudite. Sans tarder, une trentaine de pays, dont le Canada, ont déployé des troupes et du matériel militaire dans la région pour empêcher toute autre agression. Il ne s'agissait pas simplement d'un groupe de pays agissant de façon unilatérale, mais d'une coalition s'opposant aux actions de Saddam Hussein et placée sous l'égide des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a condamné l'agression de l'Irak le jour même de l'invasion. Par la suite, onze autres résolutions ont été adoptées par le Conseil de sécurité, avant d'en arriver à la résolution 678, qui autorisait le recours à la force si l'Irak ne se retirait pas du Koweït au plus tard le 15 janvier 1991.

Ce qui est le plus étonnant dans tout cela c'est que nous avons déjà vécu une telle situation. Il y a plus de 50 ans, le monde fut témoin du même genre d'agression gratuite. À l'époque, des décisions en apparence anodines eurent des conséquences très importantes pour l'humanité.

Le premier ministre de la Grande-Bretagne, Neville Chamberlain, parla de paix. Lui et la plupart des autres grands de ce monde prônaient une politique de conciliation. Le monde crut, à tort, que s'il se montrait conciliant face à l'agression commise, celle-ci prendrait fin. L'histoire nous a appris le prix terrible de cette politique.

La motion étudiée par la Chambre ce soir visait au départ à montrer que nous n'avons pas oublié cette leçon. Les mesures prises par la communauté internationale contre l'Irak confirment que nous n'avons pas oublié. Je pense que les Nations Unies et le Canada—en fait, j'en suis convaincu—ont choisi la voie la plus appropriée.

Le 11 novembre dernier, soit le jour du Souvenir, je me trouvais dans ma circonscription de Macleod, à High River en Alberta. Il régnait une ambiance chargée d'émotion ce jour là parce que, pour la première fois depuis bien des années, les Forces canadiennes étaient en poste à l'étranger, dans une région qui risquait de devenir un théâtre de guerre. L'émotion était très forte ce jour-là. Les Forces canadiennes se déplaçaient vers le Golfe. Un hommage était aussi rendu à ceux qui avaient fait leur sacrifice lors de conflits antérieurs. Le maître de cérémonie me transmit un message. Ce message s'adressait au député et il disait ceci: prenez la bonne décision, mais ne négligez surtout aucune solution diplomatique.

Dans les allocutions qu'ils ont prononcées ici avant-hier, le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont exposé tous les détails complexes des innombrables initiatives diplomatiques qu'a malheureusement toutes repoussées le régime en place en Irak. Le choix de la bonne chose à faire pour les Nations Unies et pour le Canada—car nous avions bel et bien le choix—était clair.

Aucun pays ni aucun homme d'État ne décide de recourir à la force ou de faire la guerre sans peser les conséquences potentiellement terribles d'une telle décision. Les premières nouvelles étaient encourageantes, mais je ne doute pas que les forces des Nations Unies devront relever d'énormes défis. Rien n'est acquis. Il semblerait que, au cours des deux dernières heures, l'État d'Israël ait été la cible d'une attaque de missiles, dont on ne connaît pas encore toute l'ampleur et qui sera probablement suivie de représailles dont on ne connaît pas non plus l'ampleur.

Cela ne devrait pas nous étonner, car les dangers et les incertitudes sont légion et bien réels, mais l'objectif demeure le même qu'hier et avant-hier. L'objectif est le rejet d'une agression flagrante par chacun des États membres de l'ONU et l'établissement d'un ordre mondial où une paix durable sera possible.

• (2110)

Nombre de mes électeurs m'ont demandé pourquoi le Canada était présent dans le golfe Persique. Il y est en raison de son engagement envers les Nations Unies. Notre pays est un membre fondateur de l'ONU et il a toujours appuyé le rôle que cette organisation a joué sur la scène internationale. L'efficacité dans l'unité de l'ONU a rarement été aussi grande qu'aujourd'hui. Nous avons besoin des Nations Unies pour assurer la stabilité mondiale.

La guerre froide a pris fin. Depuis deux ans, nous n'avons plus un monde séparé entre les États-Unis et leurs alliés d'une part et l'Union soviétique et ses alliés d'autre part, chaque camp exerçant son contrôle sur sa propre sphère d'influence. Nous avons besoin d'un instrument, d'un moyen, pour assurer la paix dans le monde. Manifestement, les Nations Unies constituent l'organisme idéal pour ce faire.

En tant que Canadiens, nous ne pouvons profiter des avantages que nous confère le fait d'être un membre des Nations Unies sans également accepter les responsabilités qui vont de pair. Je suis convaincu que nous devons nous comporter sur la scène internationale, non pas comme des «boy-scouts», mais bien comme une nation prête à assumer ses responsabilités et à jouer le rôle qui lui revient.

Étant donné que, au cours de cette crise, le Canada ait choisi de s'en tenir aux principes, nous sommes mieux placés, et les Nations Unies du même coup, pour rechercher la paix à long terme.

En d'autres circonstances, les gens parlent de l'effet de victimisation. Une personne peut être victime de l'action particulièrement destructrice entreprise par une autre. Ce n'est alors pas simplement la personne visée, la victime, qui est touchée; il en va de même des membres de la famille de cette personne.

Dans la famille des nations, lorsqu'une nation, surtout les petites nations comme le Koweït et le Canada, est victime d'une autre, ce sont toutes les nations qui sont touchées. Aucune ne peut accepter les résultats immoraux qui en découlent.

À l'inverse, lorsqu'il y a des héros, nous rendons hommage à leur courage. Les familles et les êtres chers des intéressés deviennent des héros également.

Ainsi, en conclusion, je tiens non seulement à rendre hommage à la bravoure et au courage des membres des Forces canadiennes, mais à saluer également les membres des familles de ces gens qui, à leur façon, sont également des héros.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, très souvent au cours du débat ce soir, nous avons traité d'un point essentiel, la nécessité des sanctions économiques qui ont été imposées avant que l'alliance des Nations Unies n'exerce ses options ultimes.

L'un des points critiques qu'ont fait valoir beaucoup de députés de l'opposition, y compris des collègues libéraux, c'est qu'on n'a pas laissé aux sanctions économiques le temps de produire leur effet et que le président Bush a décrété cette échéance arbitraire du 15 janvier.

On a amplement de preuves que ces sanctions économiques auraient fini par avoir raison de Saddam Hussein et par le persuader de cesser son agression injustifiée du Koweït.

Je propose à la réflexion du député d'en face les déclarations que le directeur de la CIA américaine, M. Bill Webster, a faites devant le Congrès américain en décembre.

Il a dit: «Les exportations irakiennes ont été réduites de 97 p. 100 et les importations, de 90 p. 100 par rapport à la situation régnant avant l'annexation du Koweït.» Il a ajouté que le régime de Bagdad était inexorablement privé de ce dont son avenir dépend: l'argent. «Bagdad est maintenu en vie par les revenus pétroliers et la dictature périra inévitablement,» conclut-il?

Au nom des mes collègues de l'opposition, je présente à la réflexion du député cette preuve que les sanctions économiques pouvaient avoir un effet et en auraient eu. La réalité d'aujourd'hui, c'est qu'on a décidé de déclencher le carnage au Moyen-Orient sans donner aux sanctions économiques le temps de produire leur effet.

M. Hughes: Madame la Présidente, mon collègue d'en face demande si l'on a attendu assez longtemps pour que les sanctions portent fruit.

Je suis certain que l'histoire nous le dira franchement. L'expérience que j'ai acquise dans le domaine public me porte à penser que ceux qui souffrent le plus des sanctions sont les gens en Irak qui sont le moins en mesure de subvenir à leurs besoins. Les dernières personnes touchées seraient les membres des forces armées de Saddam Hussein. Les premiers à souffrir sont les enfants, par exemple ces bébés koweïtiens qui ont été brutalement assassinés lorsque Saddam Hussein a envahi le Koweït.

Le pire, c'est que Saddam Hussein a pris son temps pour faire durer les choses, accumuler son armement, s'installer au Koweït et se préparer à la bataille à venir. Il s'est préparé de façon pas très jolie à causer un désastre environnemental.

Mon collègue d'en face croit sûrement que nous aurions pu attendre davantage et négocier encore et encore. C'est ce qui s'est produit au cours des mois qui ont précédé le 2 août. Tous les pays ont tenté de négocier une solution jusqu'à ce que le secrétaire général des Nations Unies essaie de régler le conflit en suppliant Saddam Hussein de lui faire savoir quand il serait vraiment prêt à s'asseoir, à discuter et à céder les biens qu'il avait injustement saisis au Koweït, au cours de son acte brutal de l'été dernier.

Je crois que la preuve est manifeste.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, il est devenu très difficile de participer au débat, car la situation évolue très vite au Moyen-Orient.

Il y a une question fondamentale que nous devons nous poser: Le Canada devrait-il être allé en guerre? Aurions-nous dû participer activement à cette guerre? Les forces commandées par les Américains ont-elles bien fait de déclarer la guerre hier? Personnellement, je crois que non.

Il aurait été préférable d'appliquer les sanctions plus longtemps. On aurait dû donner le temps à la voie diplomatique de produire des résultats. Le moment d'aller en guerre n'était pas venu. C'était une erreur. Cette guerre va faire des milliers et des milliers de victimes. Beaucoup d'innocents ont déjà été tués: civils, enfants et gens qui n'ont rien à voir avec Saddam Hussein.

D'un autre côté, je suis d'accord avec tous les Canadiens qui pensent que Saddam Hussein est un fou dangereux qu'il faut arrêter. Mais comment? Je soutiens, et je crois que nombreux sont les Canadiens qui partagent mon avis, que la meilleure façon d'y arriver, c'est par des sanctions.

• (2120)

À propos de la guerre, la question qui se pose est la suivante: Le Canada devrait-il aller en guerre? Si l'on juge qu'il doit le faire, et ce sont les politiciens qui en prennent la décision, alors on est d'accord pour envoyer nos enfants à la guerre s'ils en ont l'âge.

Je voudrais vous donner un exemple personnel, si vous me le permettez. J'ai un fils de 17 ans et je ne voudrais pas qu'il aille se battre dans le Golfe. Comment alors pourrais-je voter en faveur d'une résolution prévoyant l'envoi d'un autre jeune homme ou d'une jeune femme se battre dans le Golfe? Prenez un moment pour y penser. Pour citer un autre exemple, je sais que le premier ministre a un ou deux enfants de l'âge de mon fils Jason. Il devrait penser à son fils et à sa fille. Nous devrions tous bien réfléchir.

J'ai reçu une carte de Noël d'une de mes électrices de la petite localité d'Invermay. Elle a un fils dans l'escadron de CF-18, dans le Golfe, et elle est complètement bouleversée que le Canada se mêle de cette guerre. Elle me dit dans sa lettre que, si Joe Clark avait un fils du même âge que le sien, il ne tiendrait peut-être pas tellement à faire la guerre. Ce sont là des questions extrêmement personnelles, mais je crois que nous devons y répondre honnêtement en disant comment nous réagirions s'il s'agissait de notre propre famille ou de nos proches, pour ensuite essayer de considérer l'ensemble des Canadiens, car nous sommes tous des Canadiens. En fait, nous sommes tous des citoyens du monde et pas seulement du Canada. Et la guerre est terriblement destructrice.

Il y a environ 22 ans, lorsque j'ai été élu député pour la première fois, en 1968, j'ai été l'un des quatre députés qui, sur une période de trois ans, sont allés de leur propre gré au Biafra et au Nigeria comme observateurs lors du conflit entre ces deux pays. J'ai passé sept jours dans la zone de guerre. J'ai vu tomber des bombes. J'ai vu des gens attaqués par des Mig qui volaient au-dessus de nos têtes au milieu de la nuit, j'ai vu la DCA faire feu sur les Mig et j'ai vu dans les hôpitaux des gens qui mouraient des suites d'un bombardement. Je suis allé dans des infirmeries où des gens, surtout des femmes et des enfants, mouraient de faim. J'ai vu les effets de la guerre et j'ai vu comment elle anéantissait ces gens. Cette expérience a profondément changé ma vie et ma perception des conséquences de la guerre.

Saddam Hussein est un dictateur et un fou, nous l'admettons tous. Mais il y a beaucoup d'enfants en Irak, à Bagdad et dans le reste du pays. Ces enfants n'ont pas à répondre des actes de Saddam Husssein, mais ils ont déjà connu la mort et d'autres seront tués ce soir, demain ainsi qu'après-demain. Il y a des enfants à Tel-Aviv et des gens innocents à Jérusalem qui sont la cible d'attaques ce soir à cause de la guerre. Et ces gens n'y sont pour rien.

Ce qui s'est passé est foncièrement mauvais, et je crois que notre pays a commis une grave erreur en décidant de participer à une mission offensive dans le Golfe. Nous aurions dû participer comme nous l'avons fait pour l'application des sanctions, mais nous n'aurions pas dû engager nos militaires dans des manoeuvres offensives. Nous aurions dû employer nos militaires à des fins humanitaires et dans un rôle de maintien de la paix, rôle auquel il faudra probablement renoncer maintenant, à cause de notre engagement contre l'Irak.

Nous aurions dû continuer à appliquer les sanctions. Elles commençaient à donner des résultats, semble-t-il. Elles avaient réussi à bloquer 97 p. 100 des exportations de l'Irak et environ 90 p. 100 de ses importations. La production industrielle avait diminué de 40 p. 100 depuis août dernier, et son produit national brut avait baissé de 30 p. 100 depuis avril. Les plus grands fournisseurs d'armes et de pièces de rechange avaient complètement interrompu leurs livraisons d'armes et de produits chimiques, par exemple.

Ce fut une erreur de nous engager dans des manoeuvres militaires offensives. Ce fut une erreur pour les forces des Nations Unies, sous la conduite des États-Unis, d'attaquer en ce moment.

Beaucoup de personnes sont tuées, et ce n'est pas fini. Le conflit risque de s'étendre beaucoup plus qu'il ne l'a fait depuis 24 heures.

Nous devrions réfléchir à l'incapacité de l'humanité de résoudre ses différends par des moyens pacifiques et non violents ainsi qu'à l'hypocrisie que nous voyons autour de nous, l'hypocrisie, par exemple, qu'était l'appui des États-Unis à l'Irak, il y a seulement quelques mois; l'hypocrisie de la fourniture d'armes à l'Irak, par l'Union soviétique et la France, pour qu'il puisse résister à l'Iran; l'hypocrisie de la condamnation de l'Union soviétique pour son intervention en Afghanistan et de la politique de non-intervention; l'hypocrisie du nouvel ordre mondial dont parlent les Américains, un nouvel ordre qui aura vu leur intervention au Nicaragua, au Panama, au Salvador et au Vietnam; l'hypocrisie des gens qui nous disent: les sanctions n'ont pas d'effet et que nous les avons essayées pendant quatre ou cinq mois contre l'Irak: pourtant, elles avaient eu de l'effet contre la Rhodésie et elles agissent actuellement contre l'Afrique du Sud.

Si nous avions patienté quelques mois de plus, quelques semaines peut-être, nous aurions pu éviter de tuer des dizaines, voire des centaines de milliers de personnes innocentes dans le monde. Je ne dis pas en Irak, mais dans le monde, car lorsque vous lâchez une bombe sur l'Irak, elle se répercute dans les ghettos de New York et peut-être à Yorkton en Saskatchewan, à Montréal ou ailleurs.

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, depuis ce midi, on entend les députés du côté du gouvernement parler fréquemment de la paix et souvent faire allusion à M. Pearson. Je dois leur dire que suite aux événements des derniers jours, il nous sera très difficile, au Canada, de garder la position qu'on avait si chèrement gagnée avec M. Pearson d'être les partisans du maintien de la paix. Dorénavant, on ne sera plus perçu comme étant des personnes neutres voulant maintenir la paix constamment. Comme le dit l'expression anglaise:

[*Traduction*]

«Lorsqu'on déchaîne les démons de la guerre, on ne sait jamais à quoi il faut s'attendre.»

[*Français*]

Les événements d'aujourd'hui nous prouvent que cela devient de plus en plus horrifique et catastrophique. Je pleure le fait qu'on n'ait plus vraiment le système de M. Pearson et je dois dire que ce qui m'inquiète le plus, madame la Présidente, c'est la question de l'échéancier du gouvernement, l'échéancier politique et l'échéancier militaire.

Mon commentaire est celui-ci: Comment se fait-il que le gouvernement n'ait pas convoqué le Parlement au tout début de janvier ou à la fin de décembre? Est-ce que le gouvernement savait quelque chose au sujet de l'échéancier militaire et aurait-il développé autour de cela son propre échéancier politique?

On voit que les Canadiens sont déchirés sur cette question alors que c'est le temps de s'unir. Nous avons un Parlement qui est déchiré, on se contredit, on amène toutes sortes d'idées opposées alors que c'est le moment de s'unir, parce que c'est aujourd'hui, c'est ce soir la catastrophe au Canada. Je dois dire au gouvernement, aux membres du gouvernement, pour terminer, madame la Présidente, que j'ai l'impression qu'ils ont développé un échéancier politique autour de la connaissance d'un échancier militaire.

• (2130)

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Questions ou observations. Y a-t-il réfutation? Le député de Yorkton—Melville.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, je n'ai pas beaucoup de temps, car mon collègue d'Edmonton désire faire quelques observations, mais je donnerai suite à une des observations qu'a faites mon collègue d'Ottawa. Il a dit que le Parlement aurait dû être rappelé en décembre ou en janvier, et je suis certes d'accord avec lui.

La situation est très sérieuse. Je crois qu'il aurait fallu rappeler le Parlement et qu'on aurait dû soumettre à la Chambre des communes une question comme celle-ci: la Chambre des communes souscrit-elle à la proposition d'envoyer des soldats canadiens faire la guerre dans le Golfe?

Cette question n'a jamais été présentée à la Chambre des communes. Nous aurions dû tenir un vote libre, auquel les trois partis à la Chambre, de même que tous les députés indépendants, auraient pu participer. Les députés de la Chambre des communes auraient dû voter selon leur conscience ou selon la volonté de leurs électeurs. Je pense que c'est ce que nous aurions dû faire.

La question la plus importante que nous ayons jamais à étudier au Parlement est la question de paix ou de guerre. Lorsque le gouvernement décide d'envoyer de jeunes Canadiens et Canadiennes faire la guerre dans une autre partie du monde, il ne devrait décidément pas prendre cette décision en conseil des ministres sans un débat complet et libre ainsi que sans le consentement de la Chambre des communes, peu importe le parti que représentent les députés.

Cela a été un échec fondamental du processus. La population canadienne ne mérite rien de moins. Je devrais dire «ne méritait rien de moins», car la décision a déjà été prise. La population canadienne mérite que le premier ministre se présente à la Chambre des communes et inscrive au *Feuilleton* la question de notre participation ou non à une action militaire offensive. Il aurait dû inscrire cette question au *Feuilleton* et tenir un vote libre auquel auraient participé tous les députés de la Chambre des communes.

C'est décidément le moins qu'aurait pu faire le premier ministre du Canada. J'aurais seulement souhaité que les simples députés du gouvernement prennent leur courage à deux mains et insistent pour que leur chef autorise un vote libre et démocratique sur cette question. Ils ne l'ont pas fait et, maintenant, le Canada va en payer le prix.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, la participation canadienne à la guerre dans le Golfe constitue une terrible et tragique erreur. La guerre elle-même constitue en fait une terrible et tragique erreur.

J'ai soutenu cette thèse sur toutes les tribunes qui ont été mises à ma disposition depuis plusieurs mois. Le fait que la guerre a maintenant été déclarée ne transforme pas la perspective d'une guerre erronée en une réalité qui soit rien d'autre qu'une guerre erronée, une guerre terriblement et tragiquement erronée.

Avant de commencer à démontrer pourquoi cette guerre est une erreur, je voudrais tout d'abord rendre hommage aux femmes et aux hommes courageux qui servent dans le contingent engagé dans le Golfe et les assurer de mon total soutien. Nous avons envers eux une dette dont nous ne pourrons jamais nous acquitter, car ils se préparent à subir en notre nom des horreurs—et peut-être des horreurs finales—que nous ne connaîtrons jamais. Du moins, je prie pour que nous n'en fassions jamais l'expérience.

Ce que j'ai à dire ce soir à propos de la guerre ne diminue en rien la grande estime que je porte aux femmes et aux hommes que nous avons envoyés là-bas se battre en notre nom. En effet, madame la Présidente, ce sont les femmes et les hommes de toutes les Forces armées qui se battent dans le Golfe, et toute la population civile qui y vit, qui seront affligés de ces horreurs dont nous ne faisons que parler.

Le gouvernement a exposé trois arguments et demi pour justifier la participation du Canada à cette guerre. Je voudrais les passer brièvement en revue.

Le premier, c'est que nous devons nous engager dans cette attaque contre l'Irak et dans cette guerre, sinon nous aurons négligé de soutenir les Nations Unies. C'est de la foutaise, et ce pour deux ou trois raisons.

Tout d'abord, la résolution 678, qui a autorisé cette guerre, dit dans son très important paragraphe 2 que le Conseil de sécurité autorise les États membres à user de tous les moyens nécessaires pour faire respecter et appliquer la résolution 660 et les suivantes ayant trait au retrait irakien du Koweït.

Elle autorise les États membres. Elle ne les oblige pas, mais elle les autorise à utiliser tous les moyens nécessaires. Elle ne précise pas lesquels. C'est faux de dire que nous sommes tenus par la résolution 678 d'entrer en guerre. C'est tout à fait faux.

C'est pour cela que vous ne trouverez jusqu'à présent que cinq pays activement engagés dans des combats dans le Golfe. Des 31 pays qui, selon ce qu'on nous a répété à maintes et maintes reprises à la Chambre, font respecter les mesures prises par les Nations Unies dans le Golfe, il y en a exactement cinq qui prennent part aux hostilités.

Un des pays nommés, l'Argentine, qui est là soit dit en passant, avec des navires de guerre et des forces terrestres, a déclaré que ses soldats ne combattraient dans aucune action offensive.

La Tchécoslovaquie a envoyé 200 soldats de défense antichimique qui n'ont aucune capacité offensive, et ne sont là qu'à titre défensif uniquement.

Le Danemark a envoyé une petite frégate. Ce navire a été envoyé pour faire appliquer les sanctions et restera dans le Golfe si la guerre éclate, mais ne jouera pas de rôle offensif.

L'Italie, qui a envoyé huit avions de combat Tornado, a exigé que le parlement italien vote avant que ses forces entrent en action. Un tel vote n'a pas été pris, et on n'en prévoit pas.

La Nouvelle-Zélande a envoyé deux avions de transport de troupes C-130 et une équipe médicale. On ne prévoit pour eux aucun rôle offensif.

La Norvège a envoyé un navire de la garde côtière. Encore une fois, ce navire ne peut pas prendre part à une action offensive.

La majorité des États veillant à l'application des sanctions dans le Golfe ne participent pas à des actions offensives. Et je ne parle pas des nombreux États qui sont de bons membres des Nations Unies et ne sont même pas présents dans le Golfe pour faire appliquer les sanctions, par exemple l'Allemagne.

Cet argument ne tient pas debout.

Le deuxième argument est que les sanctions ne font pas effet, argument qui se divise en deux parties. La première preuve que les sanctions n'ont pas d'effet, c'est que Hussein ne s'est pas retiré du Koweït. Cet argument aurait pu être avancé le lendemain de l'entrée en vigueur des sanctions. Vous imposez des sanctions, vous attendez une journée et si Hussein ne s'est pas retiré, c'est que les sanctions n'ont pas d'effet. C'est un raisonnement aussi logique qu'on nous demande d'avaler ici ce soir. En fait, ce raisonnement tient jusqu'au jour où les sanctions font effet.

Par ailleurs, on a prétendu que des produits stratégiques entraient en Irak et que M. Hussein renforçait son armée en dépit des sanctions. C'est le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui a avancé cet argument avec le plus de vigueur. Il a refusé de citer les sources sur lesquelles il se fonde, mais passons pour le moment.

Si on ne veut pas me croire, voyons ce qu'en disent des Américains passablement bien renseignés, notamment l'ancien secrétaire américain à la Défense et ex-directeur de la CIA, M. James Schlesinger qui a déclaré ceci devant le comité sénatorial des forces armées des États-Unis, le 27 novembre dernier: «L'embargo renforcé par un blocus naval est le plus efficace de tous, à part les mesures prises en temps de guerre. On avait déjà estimé officiellement qu'il faudrait un an pour que les sanctions fassent effet. Il semble bien maitenant qu'elles aient agi plus rapidement que prévu, le PNB ayant chuté de 40 p. 100 en trois mois. Les exportations de pétrole sont pratiquement au point mort et les gains sur ces exportations sont tombées dans une même proportion, bien sûr.»

M. Schlesinger a ajouté également que la probabilité était très grande que les sanctions économiques donnent des résultats satisfaisants.

Si vous n'aimez pas ce qu'il dit, voyons alors du côté de l'amiral William Crowe, l'ancien chef d'état-major des États-Unis qui a déclaré ce qui suit lorsqu'il a comparu devant ce même comité, le 28 novembre: «L'embargo pèse lourdement sur ce pays, à mon avis. Compte tenu du niveau de vie dont les Irakiens ont l'habitude et la sophistication de plus en plus grande de la société irakienne, on fait complètement fausse route quand on dit que les sanctions ne font pas de mal à l'Irak. Les dégâts sont énormes. La même chose vaut également, je crois, pour l'appareil militaire de l'Irak qui dépend de l'apport extérieur.»

Au cas où de tels propos ne seraient pas suffisamment convaincants, voici un autre extrait de la déclaration de William Crowe: «Je soutiens que nous devons laisser aux sanctions le temps d'agir avant de les écarter. En fait, même s'il faut imposer ces sanctions pendant 12 à 18 mois au lieu de six pour qu'elles puissent porter fruit, c'est-à-dire éviter le déclenchement d'une guerre et son lot de sacrifices et d'incertitudes, cela vaudrait plus que la peine d'essayer, à mon avis.»

Que penser également des remarques du général David Jones, ancien chef d'état-major des États-Unis qui a témoigné lui aussi devant ce comité: «Le risque, ce sont les problèmes inhérents que le maintien de l'offensive militaire pourrait créer. . .» Je regrette, mais c'est un argument que je n'ai pas le temps d'expliquer ce soir. Cependant, je cite toujours la même personne, le général Jones: . . .«C'est sa capacité industrielle», à savoir celle de Hussein, «le fait qu'il perd de 20 à 30 milliards de dollars en devises fortes par an et qu'il ne peut pas se procurer d'équipement militaire. C'est le besoin fondamental de son pays, et non la nourriture. Au fur et à mesure que les devises fortes vont se tarir, la contrebande va cesser, car on sait que les contrebandiers veulent des devises fortes.» Donc, les sanctions donnaient des résultats avant d'être abandonnées avec autant d'insouciance.

• (2140)

Le dernier argument de poids qu'invoque le gouvernement est le fait que nous devons intervenir parce que les habitants du Koweït se font massacrer et rien de ce que nous pourrions faire ne saurait même se comparer à ces atrocités.

Je cite un passage d'un article paru aujourd'hui dans le *Journal* d'Edmonton intitulé «Des frères prient pour la sécurité de leurs parents restés au Koweït.» Je cite un extrait de cet article:

> Apprenant avec horreur à la télévision que des bombardiers américains ont attaqué l'Irak, deux frères originaires du Koweït prient pour la sécurité de leurs parents mercredi soir.
>
> Said et Sadi Karaman laissaient leurs parents, un frère et une soeur à Koweït, quand ils sont arrivés au Canada en janvier avec des visas d'étudiant.
>
> Bien qu'une lettre reçue il y a deux semaines leur apprenait que leurs parents étaient en bonne santé, de multiples tentatives pour les joindre au téléphone mercredi soir ont été vaines.
>
> «Je voudrais seulement que mes parents soient ici», a dit Said, âgé de 21 ans, avec un tremblement de voix.
>
> Bien qu'il ait été en colère au moment de l'invasion des Irakiens, Sadi a déclaré que les habitants du Koweït auraient pu résoudre leur propre problème.
>
> «(Cette attaque) ne va pas libérer le Koweït. Il va y avoir la guerre. La solution pacifique aurait été préférable.»

C'est le seul Koweïtien que j'ai vu cité directement dans le journal local.

Le dernier argument que le gouvernement a pu invoquer, c'est que la population canadienne approuve. Mais elle n'approuve pas, elle est contre. J'ai reçu 36 appels à mon bureau de circonscription: trois pour, 33 contre. J'ai reçu six lettres: une pour, cinq contre, sans compter celle dont j'ai donné lecture l'autre soir.

Je regrette de n'avoir pu donner à la Chambre autant de preuves que je l'aurais voulu dans ces dix courtes minutes, mais je termine en disant que le Canada est engagé dans une terrible et tragique aventure. C'était une erreur il y a deux jours. Ç'en était une hier. Ç'en est une aujourd'hui. Nous devons nous retirer de cette guerre et faire tout ce que nous pouvons pour y mettre fin le plus vite possible.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Madame la Présidente, je félicite le député d'Edmonton-Est pour son impressionnant discours. Je lui demande de développer un peu la dernière partie de son discours où il a récapitulé ses arguments et de dire à la Chambre et à ceux qui suivent le débat si, à son avis, nous serions dans un aussi mauvais pétrin ce soir advenant le cas où les sanctions auraient continué de s'appliquer au Moyen-Orient.

M. Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, je remercie le député de sa question. Si on avait laissé les sanctions éroder encore plus, d'abord, l'économie nationale de Saddam Hussein, puis ce qui est encore plus important, sa capacité de livrer combat, la guerre ne serait pas nécessaire.

L'actuel directeur de la CIA, deux anciens directeurs de cette agence, deux anciens directeurs de l'Instance collégiale des chefs d'état-major ont tous déclaré au cours de témoignages devant divers comités du Congrès que les sanctions atteindraient probablent leur but. Elles produisaient déjà l'effet souhaité. Pour une raison ou une autre, on a jugé que cette opinion réfléchie et éclairée était erronée. Je n'ai pas encore entendu exprimer à la Chambre d'opinion contraire à laquelle je pourrais autant me fier.

M. Ken Hughes (Macleod): Madame la Présidente, je me demande si le député peut nous décrire les graves conséquences auxquelles nous aurions à faire face dans un an, si nous accordions à Saddam une autre année, peut-être même deux, pour préparer sa machine de guerre et poursuivre ses préparatifs en vue d'un affrontement devant lequel il ne semble pas vouloir reculer, malgré tous les risques qu'il comporte.

Je suis surpris d'entendre le député qui, probablement pour la première fois dans sa vie, fonde ses arguments sur des sources comme la CIA et les chefs d'état-major des États-Unis d'Amérique. Mais le député s'est peut-être aperçu que les choses changent et que les déclarations qu'il citait auparavant se sont révélées incorrectes. Non pas que je veuille insinuer que le député écoute ce genre d'arguments.

Madame la Présidente, certains députés, y compris des collègues du dernier orateur, prétendent que cette guerre ne nous concerne pas.

Quand cela nous concernera-t-il? Quand les Irakiens envahiront l'Arabie saoudite ou la Jordanie? Est-ce quand ils tenteront de s'emparer d'Israël? Quand cette guerre nous concernera-t-il? Depuis quand les intérêts du Canada, les intérêts des Nations Unies et la paix dans le monde ne nous concernent plus?

M. Harvey (Edmonton-Est): J'essaie toujours, lorsque je veux démontrer quelque chose, de citer les sources les plus crédibles que je peux trouver. C'est ainsi que j'essaie, logiquement, d'examiner une question.

Je regrette de devoir répéter que je n'ai rien entendu dans cette Chambre qui ait la crédibilité ou même la substance des témoignages des personnes qui ont comparu devant les comités du Congrès américain et ont mentionné ce qui pourrait arriver en un an. Je me limiterai à deux brèves citations. L'une est du général David Jones:

> Dans le domaine du matériel militaire, nous et nos alliés pouvons réparer et remplacer notre équipement selon les besoins, tandis que le temps travaille contre les forces armées irakiennes.

Voici maintenant ce que disait le directeur de la CIA, William Webster, dans son témoignage du 5 décembre:

> Au taux actuel d'épuisement, nous estimons que l'Irak aura utilisé presque toutes ses réserves de devises d'ici le printemps prochain.

Ce sont les devises que l'Irak utilise pour acheter du matériel militaire au marché noir, ce dont parlait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Lorsque le pays aura épuisé ses devises, il n'aura plus les moyens de faire la guerre.

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Madame la Présidente, je dis à la Chambre que Saddam Hussein est un mal qui était devenu si dangereux que le monde ne pouvait plus attendre avant de prendre des mesures décisives.

Je sais bien que nous tous et l'ensemble des Canadiens songeons ce soir à nos forces armées qui risquent leur vie pour défendre la liberté et l'ordre international. Ce n'est certainement pas, comme l'opposition et bien des gens l'ont prétendu, la guerre du pétrole.

Le 2 août dernier, l'Irak a envahi brutalement le Koweït, déployant plus de 150 000 soldats, 1 200 chars et un millier de véhicules blindés. Après s'être emparé de Koweït, l'Irak a commencé à piller systématiquement les ressources du pays et à s'en prendre à sa population.

En fait, l'organisation indépendante Amnistie internationale a récemment dressé la longue liste des cas de torture, de viol, de brutalité et de sévices de toutes sortes dont les Koweïtiens ont été victimes. Le Canada fait partie d'une alliance qui, sanctionnée par les Nations Unies, a envoyé un message clair à Saddam Hussein, à savoir que les actes d'agression armée ne sont plus tolérés par la communauté internationale.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté 12 résolutions, au cours d'une période de trois mois, relativement à l'agression du Koweït par l'Irak. Le débat qui a commencé mardi à la Chambre porte sur une motion visant à réaffirmer l'engagement pris par le Canada relativement à la résolution 678 des Nations Unies. J'appuie sans réserve cette motion qui indique à Saddam Hussein que le Canada, à titre de membre de l'alliance sanctionnée par les Nations Unies, aura recours à la force militaire si l'Irak ne se retire pas du Koweït. Depuis hier soir, la coalition sous l'égide des Nations Unies a concrétisé son engagement.

Je ne suis pas du tout d'accord avec le chef de l'opposition loyale qui a dit qu'aux premiers signes d'une opération militaire, le Canada devrait se retirer du Golfe. Il faut faire front commun avec ses amis, surtout en période difficile, et je puis vous assurer que le Canada est un vrai ami. Avant le déclenchement des hostilités dans le golfe Persique, beaucoup ont dit que toute action militaire dans cette région serait en fait une action de la part des États-Unis. Rien n'est plus éloigné de la vérité.

• (2150)

La force déployée dans le Golfe représente plus de 30 pays, est sanctionnée par les 12 résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et jouit d'un appui presque unanime. Le monde est uni dans sa condamnation de l'agression perpétrée par l'Irak contre le Koweït et contre les règles du droit international.

Le rôle du Canada dans la région et l'appui qu'il donne à la résolution 678 sont fondés sur l'engagement qu'il a toujours eu à l'égard des Nations Unies, qui sont pour lui le meilleur moyen de maintenir la paix et la sécurité internationales. Toutes les mesures prises par le Canada et par tous les pays qui participent actuellement aux opérations dans le golfe Persique ont été prises sous les auspices des Nations Unies. Pour ce qui est de l'offensive militaire qui a commencé le 16 janvier conformément à la résolution 678, la charte des Nations Unies permet ce genre de mesure, qu'on a déjà pris dans la région. Les Nations Unies n'ont pu entreprendre les mesures en question, à cause des contraintes de la guerre froide. Cela a empêché toute intervention directe de leur part.

À l'heure actuelle, il n'y a aucune contradiction entre le rôle que nous jouons maintenant dans le Golfe et celui de gardien de la paix que nous avons assumé dans le passé. Les Canadiens s'opposent au rôle actuel du Canada, car ils ne sont pas habitués à ce qu'on envoie des navires, des avions et des soldats dans des régions où un conflit menace d'éclater. Nous avons plutôt l'habitude de voir nos forces jouer leur rôle de casques bleus; nos soldats se rendent alors dans des endroits où des cessez-le-feu ont été déclarés, et il leur incombe de faire appliquer une trêve et non de prévenir une guerre.

Cependant, tout comme le rôle des Nations Unies évolue en cette période postérieure à la guerre froide, il en va de même du rôle du Canada à titre de pacificateurs. Chose très intéressante, la notion de maintien de la paix que les Canadiens connaissent bien, a été nouvelle à une époque. En fait, lorsque Lester B. Pearson a formé la première force des Nations Unies, qui a permis de régler la crise de Suez, bien des voix se sont élevées pour s'opposer à l'intervention du Canada. Les mêmes voix ont déclaré que le canal de Suez ne nous concernait pas. Les sceptiques avaient tort à l'époque et ils sont certainement encore dans l'erreur en l'occurrence. Grâce au courage démontré alors par la plupart des Canadiens, une grande tradition des Nations Unies a pu naître; et les Canadiens se sont alors engagés à long terme à jouer un rôle de gardien de la paix.

La crise dans le Golfe se déroule dans un nouveau climat international découlant de la fin de la guerre froide. L'acquisition de territoires par la force brutale a représenté un comportement dangereux pendant la majeure partie du siècle. Les actions de l'Irak constituaient un défi fondamental à l'égard de la communauté internationale en cette ère où la fin des vieilles rivalités entre les superpuissances permet d'aborder de façon plus coopérative et harmonieuse le règlement des problèmes internationaux ainsi que le maintien de la paix et de la sécurité.

À l'heure actuelle, le Canada et la communauté mondiale ont, par l'intermédiaire des Nations Unies, investi énormément dans une réponse internationale collective à l'agression de l'Irak et ce, à juste titre. En plus de forcer Saddam Hussein à se plier au droit international, le succès de la campagne actuelle doit servir de modèle à d'autres opérations importantes tendant à assurer notre sécurité collective à l'avenir.

Les Nations Unies ont adopté une position prudente et équilibrée. Elles ont cherché à obtenir le retrait inconditionnel de l'Irak du Koweït en ayant recours, si possible, à des pressions politiques et économiques, mais à l'expiration du délai du 15 janvier, l'alliance sanctionnée par les Nations Unies a décidé d'entreprendre une action décisive.

Ceux qui insistent pour prétendre que la coalition aurait dû attendre que les sanctions économiques fassent leur effet jouent à l'autruche. Le fait est que l'Irak n'avait nullement l'intention de se retirer volontairement du Koweït.

Les Canadiens sont naturellement pacifiques et ne voulaient certes pas d'une guerre dans le golfe Persique. La perspective d'une telle guerre m'inquiète vivement, car j'ai trois petits-fils âgés respectivement de 18, 19 et 22 ans, trois petits-fils en âge de faire la guerre. Croyez bien que rien n'aurait su me plaire davantage qu'une solution pacifique de cette crise.

Toutefois, il faut considérer sérieusement que la paix n'arrive pas par hasard. Il faut la faire et l'entretenir, parfois à grands frais. Il vaut la peine de se battre pour préserver et faire respecter la loi et l'ordre internationaux ainsi que pour remettre à sa place un dangereux État renégat. Les choses vont se passer dans le Golfe comme les architectes de la charte des Nations Unies l'ont prévu.

Dans le règlement des conflits internationaux, le Canada a toujours cherché à innover sur le plan diplomatique en respectant son engagement envers les Nations Unies. Il a contribué largement à la création d'institutions internationales fondées sur des principes communs, le règne du droit et l'établissement de pouvoirs collectifs de riposte en cas de violation de ces principes.

Il nous faut maintenant défendre les résultats de nos efforts diplomatiques. Autrement, ceux-ci auront été vains non seulement dans la présente crise, mais dans tout ce que nous avons fait au cours des 45 dernières années.

Des Canadiens préféreraient que nous ne soyons pas présents dans le golfe Persique. Nous sommes tous de cet avis. Nous préférerions que l'Irak n'ait pas envahi le Koweït, mais des États responsables doivent agir en fonction des faits et non de leurs voeux. Aussi bienveillant soit-il, le Canada est un État responsable. Le fait est que la paix a été compromise. L'Irak a bel et bien envahi le Koweït. De concert avec 30 autres pays, le Canada est présent dans le Golfe pour rétablir la paix et l'ordre, comme il l'a toujours fait.

En cette période qui suit la guerre froide, l'invasion du Koweït par l'Irak met durement à l'épreuve les Nations Unies. Si l'on refuse de donner un appui entier à la résolution 678 des Nations Unies, on trahit plus de 40 années d'espoir à l'égard de la charte des Nations Unies et de ses dispositions sur la sécurité collective. Si nous remportons la victoire dans la région du Golfe, le message sera clairement transmis à tous les témoins que la guerre ne profite pas si elle est utilisée comme instrument de politique étrangère.

Ce qui est en jeu dans le golfe Persique, ce n'est pas le territoire ni le pétrole, mais la préservation de la règle du droit international. Pour ces raisons et d'autres encore, j'appuie la motion du gouvernement qui réaffirme l'engagement du Canada envers la résolution 678 des Nations Unies.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, personne ne se demandera d'où je sors avec mon commentaire et ma question, puisque c'est la période réservée aux questions et aux observations, si je dis: «Ne cherchez pas ce que le pays peut faire pour vous. Cherchez plutôt ce que vous pouvez faire pour votre patrie.» Le mieux que nous puissions faire pour notre pays ce soir et dans les semaines à venir, c'est probablement de mettre de côté notre esprit de parti et d'appuyer à l'unisson nos militaires en mission là-bas.

Je constate avec grand plaisir que c'est ce qu'ont fait les orateurs des trois partis et les indépendants. Qu'ils l'aient dit ou pas, je sais qu'ils le pensaient dans leur for intérieur, car j'ai aussi eu l'occasion de m'entretenir avec eux hors de cette enceinte.

La question qui se pose est donc celle-ci: Comment appuyer nos militaires? Je suis heureux que tous reconnaissent le danger que courent nos militaires et l'importance de leur faire savoir qu'ils ont notre appui indéfectible. Il y a peut-être d'autres acteurs à qui nous n'avons pas pensé. Cela m'est venu à l'esprit en regardant la télé dans le couloir hier soir. Un journaliste de Radio-Canada était en train de faire un reportage depuis un hôtel de Bagdad, puis plus rien. . . Tout le monde a immédiatement pensé, avec horreur, qu'une bombe était peut-être tombée sur l'hôtel et que la vie de ce journaliste pouvait être en danger. Dieu merci! Il ne lui est rien arrivé.

• (2200)

Le même genre d'incident s'est produit aujourd'hui encore. Des journalistes munis de masques à gaz nous ont livré leur reportage sur les dix missiles qui ont frappé Israël. Il ne faudrait donc pas oublier ces autres importants acteurs, hommes et femmes, quand nous parlons de soutien des troupes. Si ce n'était d'eux, nous ne saurions pas ce qui se passe dans le Golfe aujourd'hui. Je tenais à faire cette observation en passant.

J'ai aussi une question à poser au député. Son gouvernement a-t-il prêté quelque soutien que ce soit aux reporters qui assurent cette excellente couverture des événements au Moyen-Orient?

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Madame la Présidente, pour ce qui est de l'appui, je ne sais pas ce qui a pu se passer là-bas. Je rends hommage au gens des médias qui nous ont fait une description frappante et effrayante des événements d'hier soir, et aussi d'aujourd'hui et de ce soir. Si l'appui est nécessaire, le gouvernement l'accordera sans doute dans toute la mesure du possible.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Madame la Présidente, je ne voudrais pas être impudent en posant une question à un collègue fort respecté. Je suis sûr qu'il croit vraiment à ce qu'il a dit. Je dirai que je suis violemment contre ce qu'il a dit, et c'est mon droit.

Il me semble que ce débat va bientôt se terminer. Une fois de plus, nous voulons parler des sanctions et de la question de savoir si elles pouvaient ou non amener le résultat recherché. Mon collègue d'Edmonton a donné des preuves de l'efficacité des sanctions. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que des produits réussissaient à passer et que, par conséquent, les sanctions étaient inefficaces. Tout dépend du rapport qu'on lit et de l'ambassadeur asiatique qui en fait état. Le rapport n'a pas nommé le pays, mais le ministre non plus.

Quoi qu'on en dise, les sanctions étaient inefficaces. Le gouvernement a dit qu'il était temps d'en finir avec les sanctions, et qu'une des raisons était que Saddam Hussein enlèverait la nourriture aux enfants pour la donner aux soldats. Je suppose que notre réponse c'est: «Bombardons-les tous. Bombardons et continuons à bombarder.» Est-ce la solution au problème?

Peut-être que s'ils devaient choisir, les gens préféreraient avoir faim au lieu de mourir sous les bombes. Une fois de plus, je demande au député comme nous l'avons demandé à d'autres: Qu'est-ce que vous reprochiez aux sanctions? Pourquoi ne pas leur avoir laissé le temps d'agir, même s'il fallait attendre?

M. Darling: Madame la Présidente, pour répondre au député de Sault Ste. Marie, les sanctions fonctionnent, mais pas très rapidement. Dans le cas qui nous occupe, les sanctions ont été appliquées pendant des mois et l'on a donné toutes les chances voulues à Saddam Hussein et à son gouvernement—bien que ce soit probablement le gouvernement d'un seul homme et d'un vrai dictateur. Mais il a estimé que la coalition des Nations Unies bluffait. Toutes les mesures nécessaires ont été prises.

On a demandé: Que va faire le Canada? Il a fait une contribution modeste d'environ 2 200 militaires, dont aucun ne fait partie des forces terrestres. Notre marine et notre aviation sont là-bas pour assurer une protection et une aide.

Je souligne aux députés et au groupe de saints qui se trouvent dans le coin et semblent penser avoir le monopole de la moralité, qu'un grand nombre d'autres pays appuient la position que le Canada a adoptée. Le Canada a 2 200 personnes qui risquent leur vie là-bas. Les États-Unis en ont probablement un demi-million. Même dans l'opposition, en Grande-Bretagne, l'hon. Neil Kinnock a appuyé le recours actuel à la force. L'Australie, un autre gouvernement travailliste, l'a appuyé sans réserve. Mais le saint NPD voudrait que nous retirions nos forces, que nous nous terrions comme des lâches et que, lorsque la guerre sera vraiment terminée, nous nous levions et brandissions le drapeau canadien en disant: «Maintenant, nous pouvons vous aider. Essuyez le sang et la sueur qui coulent sur votre visage.»

[*Français*]

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Madame la Présidente, je vous remercie de m'offrir cette occasion de pouvoir m'adresser aux citoyens de notre pays et aussi aux citoyens de la circonscription de Saint-Maurice.

Dans un premier temps, madame la Présidente, vous me permettrez de faire une parenthèse pour offrir mes meilleurs voeux et féliciter le nouveau chef de l'opposition, l'honorable député de Beauséjour, pour son arrivée à la Chambre des communes. Comme vous le savez, il a représenté ma circonscription pendant 23 ans. Il s'agit d'un ami personnel que je connais depuis plus d'une vingtaine d'années et je voudrais lui offrir mes meilleurs voeux à l'occasion de son arrivée à la Chambre des communes.

Madame la Présidente, je sais que dans la position que vous occupez présentement comme députée de votre circonscription de Saint-Hyacinthe, vous désireriez, vous aussi, parler avec votre coeur, exprimer ce que vous ressentez aujourd'hui face à ce conflit qui a éclaté au Moyen-Orient. Je suis certain que vous seriez en mesure de nous toucher tous profondément par les propos que vous tiendriez, des propos humanistes. Tel que nous vous connaissons, nous savons également qu'en dehors de toute partisanerie politique, vous seriez en mesure d'expliquer à cette Chambre combien il est important que l'ordre international puisse être maintenu.

Ceci étant dit, madame la Présidente, dans un premier temps, j'aimerais vous signaler deux choses. Cette Chambre regroupe trois partis et quelques députés indépendants qui ont exprimé jusqu'à maintenant leurs opinions. Certaines de ces personnes l'ont fait de façon partisane, d'autres ont été plus généreux dans leurs commentaires.

Toutefois, mon père m'a appris que dans la vie, c'est dans les grandes occasions qu'on est capable de séparer les hommes des enfants. Je me suis rendu compte de cela, madame la Présidente, en dehors de toute partisanerie politique, suite à l'appel du très honorable premier ministre, en voyant le comportement des trois grands partis. On a vu comment le gouvernement s'est comporté, on a vu l'attitude du Parti libéral et le comportement des gens du Nouveau Parti démocratique.

Madame la Présidente, en dehors de toute partisanerie, les gens qui ont suivi cela avec une certaine objectivité doivent admettre que les gens du Parti libéral du Canada, qui forment l'opposition officielle, ont été capables, jusqu'à un certain degré, de s'effacer de la partisanerie politique. Par l'entremise du chef de l'opposition, ils ont dit que ce qui était important, d'abord et avant tout, dans une circonstance extrêmement grave et extrêmement sérieuse, c'était la réputation de notre pays, le Canada, et que cela comptait d'abord et avant tout.

À ce chapitre, même si je ne partage pas en général les vues des gens de l'opposition officielle, il faut reconnaître, madame la Présidente, dans cette situation mondiale extrêmement grave, que les gens du Parti libéral représentant l'opposition officielle ont été capables de faire preuve de mesure.

J'aimerais pouvoir dire la même chose de la part de mes collègues socialistes du Nouveau Parti démocratique. Mais malheureusement, encore une fois, conformément à leur habitude malheureuse en cette Chambre, ils ont décidé que coûte que coûte, il fallait s'opposer à la position du gouvernement. Le Nouveau Parti démocratique a prouvé qu'il était incapable, madame la Présidente, de faire preuve de bon sens et de dire que l'intérêt national du Canada devait passer avant toute considération d'ordre partisan. Voilà le genre de médecine que nous sert actuellement le Nouveau Parti démocratique du Canada. Voilà, madame la Présidente, le genre de médecine que les citoyens du Canada, un jour ou l'autre, auront à évaluer dans l'ensemble du phénomène qui les concerne.

• (2210)

Je voudrais brièvement pouvoir vous exprimer quelques sentiments que j'ai pu vivre au cours du mois d'août dernier, alors que j'ai eu l'occasion et le plaisir de me rendre au Moyen-Orient accompagné de la députée de Western Arctic. À cette occasion, nous avons pu visiter Israël, la Palestine et l'Égypte au moment même où Saddam Hussein a menacé le Koweït de sanctions éventuelles. Nous avons vécu des situations extrêmement difficiles dans ce pays.

J'ai retenu une chose, madame la Présidente, c'est qu'il est très difficile de séparer les bons des méchants. Nous avons rencontré des Israéliens, des Palestiniens et les gens qui se retrouvaient dans ce pays avaient chacun leur objectif. Ils avaient chacun leur raison de vouloir vivre au Moyen-Orient en paix. Certains vont juger les Israéliens comme étant les bons et les Palestiniens comme étant les méchants. D'autres feront exactement l'inverse. Mais la réalité n'est peut-être pas aussi simple. La réalité comme celle que nous vivons ce soir nous apparaît encore plus complexe, lorsqu'on se rend compte qu'un pays comme Israël n'a pas répliqué aux premières attaques qui lui ont été faites.

Madame la Présidente, nous assistons actuellement à un conflit qui a été prédit par les experts depuis plus d'une quarantaine d'années. Depuis plus de 40 ans à travers le monde, les experts ont prétendu qu'un jour ou l'autre, au Moyen-Orient, nous aurions une situation extrêmement explosive. Nous sommes arrivés à ce moment crucial de l'histoire de la planète. Et à ce moment crucial, madame la Présidente, nous n'avons qu'un seul choix comme gouvernement du Canada et comme citoyens du Canada. Nous avons le choix de nous regrouper

tous ensemble vers notre dénominateur commun, celui-ci étant les Nations Unies.

Les Nations Unies au cours de leur histoire ont vécu des moments extrêmement difficiles. Cependant, les Nations Unies ont assuré les Palestiniens dans les territoires occupés qu'ils auraient un certain minimum dans leurs conditions de vie, alors que leur situation était extrêmement difficile. L'Office des réfugiés des Nations Unies pour les Palestiniens est largement financé par le gouvernement du Canada qui est l'un des plus grands contributeurs des Nations Unies en faveur des Palestiniens.

Je pense que notre gouvernement, au cours des dernières années, a été capable de faire preuve de flexibilité. Nous sommes les amis d'Israël, bien entendu, mais nous sommes également capables de faire preuve de compassion envers les Palestiniens.

Aujourd'hui, malgré l'action diplomatique du Canada, malgré les dizaines de millions de dollars que nous avons dépensés pour tenter d'assurer la paix au Moyen-Orient, malgré le Prix Nobel de la paix qui a déjà été décerné au regretté Lester B. Pearson, malgré tous ces efforts que nous avons faits au cours des décennies, madame la Présidente, nous en sommes arrivés à un point de non-retour. Saddam Hussein nous place dans une situation de non-retour. Le Canada, l'Amérique, les Nations Unies et le monde n'ont pas le choix. Nous n'avons pas le choix et je pense que la position que notre gouvernement a prise et celle du Parti libéral—et je terminerai là-dessus—est celle de la raison d'appuyer nos militaires et d'appuyer notre gouvernement. Je pense que les gens du Nouveau parti démocratique devraient, en toute conscience, reconsidérer leur option qui est trop partisane et qui est hors contexte actuellement.

Madame la Présidente, je sais que mon temps est écoulé et je vous remercie beaucoup.

Mme le vice-président: Le leader du gouvernement à la Chambre invoque le Règlement et je lui cède la parole.

Une voix: Questions et commentaires.

Mme le vice-président: L'honorable députée d'Hamilton-Est va sûrement me dire quoi faire, mais j'ai reconnu le leader du gouvernement à la Chambre sur un rappel au Règlement, ce qui a préséance sur des questions et commentaires. La parole est à l'honorable leader du gouvernement à la Chambre.

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, comme la Chambre le sait, l'Irak a attaqué ce soir Israël, un pays qui ne fait pas partie de la coalition qui s'efforce de chasser Hussein du Koweït.

Par suite de cet acte odieux, le gouvernement du Canada a adressé un message de sympathie au gouvernement d'Israël. Le premier ministre avait espéré obtenir suffisamment d'information sur les événements pour faire rapport à la Chambre, mais comme l'information est plutôt fragmentaire et encore incomplète, il n'a pas pu venir ce soir pour cette raison.

Par conséquent, étant donné que les circonstances et les paramètres du débat actuel changent d'heure en heure et de minute en minute, je suggérerais qu'après discussion avec les leaders parlementaires de la Chambre et les députés, nous serions peut-être d'accord pour suspendre la séance, comme nous l'avons fait hier soir, pour revenir demain matin à 10 heures.

Je voulais seulement vous dire pourquoi le premier ministre n'est pas ici, parce que certains s'attendaient à ce qu'il vienne. Il avait l'intention de venir, mais pour les raisons que je viens de donner, il n'a pas pu le faire. J'invoque donc le Règlement dans le but de faire cette suggestion qui a été discutée par les leaders parlementaires et avec laquelle ils sont d'accord.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, nous, les députés de ce côté de la Chambre, partageons la détresse de tous les Canadiens. Je prends la proposition du gouvernement au sérieux.

Nous acceptons le fait que le premier ministre soit ici demain pendant la période des questions pour répondre à nos questions. Nous acceptons en outre le fait que nous devrions peut-être retourner chez nous et réfléchir à cette situation très grave.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, nous reconnaissons aussi l'horreur qui s'est produite ce soir et, à la lumière de la tournure des évènements et de la situation malheureuse actuelle, soit l'intensification des hostilités, je crois qu'il serait tout simplement approprié, en attendant d'autres nouvelles, de suspendre la séance et de reprendre le débat à 10 heures, demain matin.

[*Français*]

M. Kindy: Madame la Présidente, j'aimerais avoir des précisions au sujet de la proposition. Est-ce qu'on va reprendre le débat sur le même sujet demain à 10 heures? Dans l'affirmative, j'accepte; autrement, je refuse et je ne donne pas mon consentement. Est-ce que le leader du gouvernement pourrait répondre à cette question?

[*Traduction*]

M. Andre: Madame la Présidente, j'ai l'intention qu'on reprenne les travaux demain matin, à 10 heures, en vertu de l'ordre existant, c'est-à-dire poursuivre le débat de la même question.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame la Présidente, je veux intervenir parce que je prense que nous allons lever la séance. Beaucoup voudraient partir maintenant, peut-être demain.

En toute humilité et aussi aimablement que je le peux, je tiens à dire au leader parlementaire que la prochaine fois qu'il voudra faire une déclaration, ça ne fera que semer la confusion et rendre la vie plus difficile à la Chambre. Vous n'avez qu'à le dire.

Nous ne somme pas idiots, nous accepterons que vous fassiez une déclaration. Nous savons ce qui se passe, mais invoquer le Règlement pour faire une déclaration n'est pas, à mon avis, la bonne façon de procéder.

Des voix: Oh, oh!

M. Prud'homme: Eh bien, vous pouvez bien faire ce que vous voulez, mais vous aurez peut-être besoin de beaucoup plus de consentement. Je vous le dis à vous tous, vous aurez peut-être besoin de beaucoup plus de consentement que vous pensez pour terminer ou pour poursuivre le débat.

Aussi, au lieu de me dire de ne pas charrier, vous feriez mieux d'écouter. Vous pouvez dire que vous n'êtes pas d'accord, et c'est tout. Je ne comprends pas cette façon d'envoyer promener les députés avec qui vous n'êtes pas d'accord.

Les temps sont suffisamment difficiles ne serait-ce que pour tenir un débat dans l'ordre. Et je pense que cela pourra être de plus en plus difficile. C'est tout ce que j'essaie de faire comprendre à la Chambre.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Mme le vice-président: L'honorable député de Shefford sur un recours au Règlement.

M. Lapierre: Madame la Présidente, le leader du gouvernement a dit: «ce serait mon intention». Je veux plus que son intention, je veux une certitude.

[*Traduction*]

M. Andre: Compte tenu de l'heure et des circonstances, j'ai donné mes assurances à la Chambre comme c'est notre coutume. Nous acceptons la parole les uns des autres.

Comme je l'ai dit déjà, et je ne devrais pas avoir à le répéter, nous reprendrons ce même débat demain matin, à 10 heures.

• (2220)

[*Français*]

M. Lapierre: Madame la Présidente, je pense que ces leçons de morale, ce soir, ne sont pas de mise.

[*Traduction*]

Si le leader à la Chambre veut jouer au plus fin, il ne parviendra à rien.

Des voix: Oh, oh!

Mme le vice-président: Je pourrais peut-être aider la Chambre pour que la soirée se termine sans échange de mots que certains pourraient regretter par la suite.

Le leader du gouvernement s'est présenté à la Chambre. Se conformant aux coutumes suivies depuis toujours à la Chambre lorsqu'on fait ce genre d'annonce, il a invoqué le Règlement pour prendre la parole.

[*Français*]

C'est vraiment sur un recours au Règlement que l'honorable ministre s'est présenté à la Chambre. Il a attiré l'attention de la Présidence pour faire part de ces détails à la Chambre et ensuite présenter une motion. Donc, je ne crois pas qu'à ce moment, il y ait eu de gestes anormaux qui aient été posés.

La motion, tel que le ministre nous la présente, demande que les travaux de la Chambre soient suspendus ce soir. Cela veut donc dire que demain, nous continuerions tout simplement avec les mêmes travaux. Je pense que cela éclaircit peut-être la situation pour certains députés qui craignaient un changement d'ordre du jour demain matin.

Est-ce que dans les circonstances il y a consentement unanime pour que la Chambre suspende ses travaux, à ce moment-ci, jusqu'à 10 heures demain matin?

M. Kindy: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Mme le vice-président: L'honorable député de Calgary-Nord-Est invoque le Règlement.

M. Kindy: Madame la Présidente, je n'ai pas encore compris si on reprendra le débat sur le même sujet demain. J'aimerais que le leader du gouvernement nous confirme que ce sera bien le même sujet qui sera débattu demain matin.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Mme le vice-président: Si l'honorable député de Calgarary-Nord-Est veut bien écouter, avec un peu de patience, je vais tenter de le rassurer à nouveau. La séance d'aujourd'hui n'est pas ajournée; il s'agit de suspendre nos travaux. Donc, les travaux qui auront lieu demain seront une continuation de ceux qui ont lieu en ce moment. Y a-t-il consentement unanime pour que les travaux soient suspendus?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Donc, puisqu'il y a consentement unanime, les travaux de la Chambre sont suspendus jusqu'à 10 heures demain matin.

(La séance est suspendue à 22 h 23.)

[*Note de l'éditeur: Le compte rendu des délibérations se poursuit au volume B.*]

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 17 janvier 1991

[*Note de l'éditeur: Le compte rendu des délibérations reprend du volume A.*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 10 heures, le vendredi 18 janvier 1991.

M. le Président: J'explique à la Chambre exactement où nous en sommes ce matin. Les députés savent que la séance a été suspendue hier soir. Elle se poursuit, et nous reprenons le débat.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Comme vous dites, monsieur le Président, techniquement, nous sommes encore à hier. J'assure à la Chambre que nous n'avons pas l'intention de supprimer la période des questions, ni les déclarations des députés. Je crois que la motion suivante serait adoptée à l'unanimité:

> Que, nonobstant l'ordre adopté le mercredi 16 janvier 1991, les déclarations des députés commencent à 11 heures aujourd'hui, suivies de la période des questions orales à 11 h 15 et de la reprise du débat sur la motion nº 27 du gouvernement à midi.

M. le Président: Avant de donner la parole au député d'Ottawa—Vanier, puis-je demander au secrétaire parlementaire quelles dispositions ont été prises au sujet des affaires courantes.

M. Cooper: Nous pourrions probablement nous en dispenser, mais si l'opposition officielle ou d'autres députés s'y opposaient, cela ne créerait aucun problème.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, vous avez deviné ma pensée. En ce qui a trait à la procédure, je pense que nous pourrions agir comme si c'était une journée ordinaire: les déclarations des députés à 11 heures, suivies de la période des questions orales habituelle et des affaires courantes. La Chambre poursuivrait alors le débat en cours.

La motion du secrétaire parlementaire se termine par les mots «suivies de la période des questions orales à 11 h 15 et de la reprise du débat sur la motion nº 27 du gouvernement à midi». Nous n'avons pas négocié ce point, monsieur le Président, mais s'il fait partie de la motion, il va falloir tenir d'autres négociations dès maintenant.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, comme je suis l'un des autres, comme nous désigne le secrétaire parlementaire, je veux d'abord reconnaître que cette période des questions et cette possibilité de faire des déclarations est une marque de générosité de la part de tous les partis. Je voudrais seulement dire au nom des néo-démocrates que nous apprécions cette générosité.

Nous appuierons la motion qui propose de passer aux affaires courantes ordinaires immédiatement après la période des questions, comme nous le ferions normalement un vendredi. C'est probablement ce qu'il convient de faire, étant donné les questions dont nous sommes saisis. Peut-être que de nouvelles négociations pourront avoir lieu sur ce qui va arriver plus tard dans la journée.

Nous appuierons cette proposition de tout coeur, monsieur le Président, et je voudrais seulement dire à mes collègues combien nous apprécions qu'ils aient accepté de poursuivre la période des questions aujourd'hui.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, je me demande si le secrétaire parlementaire peut nous dire s'il était implicite dans ses commentaires et sa motion que l'on n'étudiera pas cet après-midi les initiatives parlementaires. Je me hâte d'ajouter que j'ai un projet de loi d'initiiative parlementaire qui demanderait l'intervention de tous les députés, je pense, pour faire quelque chose au sujet de notre régime de pension ridicule. Je voudrais savoir si sa motion implique la période réservée aux projets de loi d'initiative parlementaire sera supprimée aussi.

M. Cooper: Monsieur le Président, cela n'a rien à voir avec ce que dit le député au sujet de l'élimination de la période réservée aux initiatives parlementaires. Techniquement, bien que ma montre dise qu'on est vendredi, l'horloge du bureau indique jeudi. La semaine ayant été longue, je pourrais croire l'une ou l'autre date. En fait, monsieur le Président, nous essayons de faire une exception au Règlement pour conserver les déclarations de députés et la période des questions.

Pour répondre aux inquiétudes du leader de l'opposition officielle, nous serions disposés à supprimer la dernière phrase de la motion qui dit: «suivies de la reprise du débat sur la motion nº 27 du gouvernement à midi». La phrase en question ne me pose aucun problème.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'allais soulever cette question, mais encore une fois, le député d'Edmonton m'a devancé. Je pense que le gouvernement, en supprimant les derniers mots de sa motion, pourrait satisfaire à la demande du député d'Edmonton. Je dis bien «pourrait» satisfaire à la demande du député d'Edmonton.

• (1010)

M. le Président: Avant de nous lancer dans un grand débat à ce sujet, permettez-moi de préciser la procédure que nous devons suivre aujourd'hui, du moins d'après ce que je comprends de la situation. Peu importe la date qui figure sur votre calendrier, nous en sommes encore au jeudi, par conséquent, à moins que la Chambre n'en décide autrement, nous devrions aujourd'hui poursuivre les travaux comme si nous étions jeudi, ce qui règle la question soulevée par le député d'Edmonton-Est, même si son projet de loi est très important.

M. Riis: Monsieur le Président, je voudrais des précisions. Quelqu'un a proposé de supprimer un bout de phrase, je ne sais pas quoi au juste, ou certains mots, je ne saurais vous dire lesquels exactement, avant que nous nous prononcions sur la motion et que nous donnions notre consentement. Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes pourrait-il nous préciser exactement la nature de la motion dont nous sommes saisis et pour laquelle il demande le consentement de la Chambre?

M. Cooper: Monsieur le Président, permettez-moi d'apporter les précisions suivantes. La motion vise à permettre à la Chambre et aux députés de procéder aux déclarations des députés et par la suite à la période de questions, comme nous le faisons normalement le vendredi. Permettez-moi de répéter la motion, désormais amputée du dernier bout de phrase.

—Que, nonobstant l'ordre adopté le mercredi 16 janvier 1991, la Chambre procède aujourd'hui, à 11 heures, aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement, suivies à 11 h 15 de la période de questions orales.

M. Riis: Je regrette de devoir revenir là-dessus, monsieur le Président, mais puisque c'est la première fois que j'ai ce feuillet sous les yeux et que nous discutons de la chose, je tiens à obtenir des précisions sur ce à quoi nous nous engageons.

Je pose ma question au secrétaire parlementaire. Cela signifie-t-il alors que nous allons cesser de discuter la motion avant de passer à la période des questions, quitte ensuite à ce que la Chambre suspende ses travaux pour les reprendre dès lundi? Je ne suis pas sûr du sort que le gouvernement réserve à ce débat.

M. Cooper: Monsieur le Président, je suis amené à participer à des négociations et à des discussions fort intéressantes. Je tiens à être compris. Dans l'état actuel des choses, si nous n'adoptons pas cette motion, nous devrons poursuivre sans discontinuer l'examen de la motion nº 27 jusqu'à ce que le dernier député ait pu prendre la parole.

Ce que je propose à la Chambre, c'est que nous interrompions ce débat de façon à passer aux déclarations de députés et à la période des questions, quitte ensuite à passer aux initiatives ministérielles. Le gouvernement pourrait alors comme d'habitude appeler ce qu'il voudrait. C'est une simple proposition que je fais à tous les députés, car je ne suis pas autorisé à procéder à des négociations à la Chambre. Loin de moi l'intention de vouloir empêcher les députés de parler. À mon avis, la période des questions a toujours revêtu beaucoup d'importance pour tous les députés des deux côtés de la Chambre, et nous ne voudrions certainement pas les en priver aujourd'hui.

M. Riis: À mon avis, ceux qui ont précédemment rédigé la motion que nous avons sous les yeux ont fait preuve de beaucoup de sagesse; et nous devrions en accepter le libellé. Nous jouirions ainsi d'un peu plus de souplesse, mais pour l'instant, je ne puis accepter cette motion qui risque de mettre fin au débat sur cette grave question.

Étant donné que nous sommes toujours et en tout temps disposés à négocier afin de faciliter la bonne marche des travaux, j'inviterais mon collègue et ami à demander à la Chambre si elle consent à l'unanimité à adopter la motion que nous avons maintenant sous les yeux.

M. Kilgour: Il semble qu'il y ait méprise. Mieux vaudrait, à mon avis, laisser parler le prochain député, quitte ensuite à procéder à des négociations avec les représentants de tous les partis, y compris les députés indépendants, de façon à élaborer une proposition susceptible de rallier l'adhésion de tous.

M. le Président: Déjà ce matin, il y a eu une certaine anticipation à l'égard des interventions opportunes faites par d'autres. Je peux dire que le député a anticipé les

propos que j'étais sur le point de formuler, à savoir que je propose que nous passions au débat. Un député demande la parole. Il me semble que les députés pourraient être très prêts d'en venir à un consensus.

Compte tenu du fait qu'il n'y a pas encore consentement relativement à la motion, se propose donc que nous passions au débat.

Je suis convaincu que le secrétaire parlementaire, les autres leaders à la Chambre et d'autres députés pourraient tenir une discussion. Ceux-ci pourraient peut-être m'indiquer un peu plus tard ce qu'ils ont convenu.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

La dernière personne à prendre la parole hier soir était le député de Saint-Maurice. Celui-ci venait tout juste de terminer son intervention, et nous étions sur le point de passer aux questions et observations. Même si le député est temporairement absent, j'ai indiqué que je voulais formuler une ou deux observations sur la bienveillance de ses propos à l'endroit de notre chef.

Madame le vice-président qui était ici hier soir vient tout juste de me rappeler qu'il restait deux ou trois minutes à écouler hier soir.

M. le Président: Je comprends la demande du député. Je pense que les députés se souviendront qu'il est d'usage de procéder de cette façon lorsqu'il y a interruption des travaux. Si, à la reprise des travaux, le député n'est pas présent, nous devons céder la parole au député suivant.

Si cela peut consoler le député de Saint-Denis, celui-ci aura au moins pu préciser ce qu'il aurait aimé dire. Peut-être celui-ci aura-t-il une autre occasion de s'exprimer.

M. Prud'homme: Je n'ai pas de question à poser au député. Je formulais simplement une observation.

M. le Président: Je comprends cela, mais le député n'est pas présent. Il s'occupe sans doute d'autres tâches.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, hier soir, j'étais sur le point de prendre la parole quand la Chambre s'est ajournée et, ce matin, j'étais encore sur le point de prendre la parole quand nous avons été interrompus par des discussions sur des questions de procédure. J'ai l'impression d'avoir été rappelé à la ligne de départ pour la troisième fois.

Ce débat a suscité de vives émotions à la Chambre. Je comprends les orateurs qui ont dit qu'il faut mettre de côté l'esprit de parti et porter ce débat à un niveau plus élevé.

Hier soir, lorsque j'écoutais le député de Parry Sound—Muskoka, dont la circonscription est voisine de la mienne, je ne pouvais pas m'empêcher de penser que notre cote d'écoute devait être très peu élevée parce que, pour la première fois dans l'histoire, les gens regardent cette guerre qui se déroule sous leurs yeux. C'est tout un changement qu'a apporté la technologie moderne.

Le regret que j'ai en commençant mon discours, c'est que ce débat n'ait pas eu lieu la semaine dernière. Nous avons été rappelés une semaine trop tard. Un débat sérieux a eu lieu au Congrès américain il y a quelques jours, et ses membres ont voté la semaine dernière. C'est ce que nous aurions dû faire. Néanmoins, nous ne l'avons pas fait.

Les gens se demandent pourquoi les points de vue diffèrent sur cette question. Cela ne devrait pas nous surprendre puisque, au Sénat américain, le vote a été très serré: 52 contre 47. Pourtant, une fois le vote terminé, tous se sont ralliés pour appuyer leurs militaires et les personnes qui travaillent pour régler la situation au Moyen-Orient.

• (1020)

On a beaucoup débattu la question de l'efficacité des sanctions. J'ai ici une liste de façons dont les sanctions étaient efficaces. D'autres personnes disent qu'elles ne l'étaient pas. D'autres encore disent qu'il y avait des circonstances atténuantes qui nécessitaient qu'on déclenche la guerre sans tarder. Cependant, tout cela est maintenant du passé. La guerre est là.

À propos de la diplomatie, comment peut-on recourir à la diplomatie lorsqu'on a affaire à un dictateur qui ne veut céder sur rien? Ainsi, le seul espoir qu'il nous restait, c'était les sanctions. Maintenant que la guerre est déclenchée, nous pourrons recourir à la diplomatie uniquement lorsque le dictateur tyrannique de ce pays se rendra enfin compte qu'il ne peut plus continuer.

Cette question a suscité un vif débat à la Chambre, mais je suis certain que tous les députés appuieront nos forces dans leurs efforts en vue de régler ce conflit.

À propos de nos forces, depuis quelques jours, le 2e Hôpital de campagne de la base de Petawawa se prépare à

partir pour le golfe Persique. Je crois comprendre que plus de 500 personnes venant de diverses régions du Canada seront envoyées là-bas. Nous voulons tous leur souhaiter bonne chance. Nous sommes fiers de la façon dont elles servent le Canada. Nous sommes fiers de la façon dont les forces canadiennes exercent leurs fonctions sur trois plans très importants.

Il y a d'abord leur compétence en tant que personnel militaire. Dès qu'on entend le mot «militaire», les gens pensent que ce sont toutes des personnes agressives. Ce n'est pas le cas. Nos militaires sont des professionnels.

Ils sont de très bons diplomates et ils l'ont prouvé à plusieurs reprises dans le travail qu'ils ont exécuté pour les Nations Unies.

Le troisième aspect semble plutôt étrange pour nos gens qui portent l'uniforme des Forces canadiennes, mais il est vrai dans une certaine mesure. C'est que ces militaires ont aussi un rôle politique, car ils doivent travailler avec les habitants d'autres pays et s'efforcer de régler un à un les problèmes qui surgissent de jour en jour et de mois en mois. Ils doivent donner des conseils aux dirigeants civils du Canada, et ils le font très bien.

Nous avons des navires au Moyen-Orient. Ils y sont depuis un certain temps déjà. Nous y avons 24 CF-18 et un important dispositif de soutien au sol. Nous remercions nos gens de ce qu'ils font. Les Canadiens sont de tout coeur avec nos troupes qui sont là-bas et avec celles qui les relèveront.

Avant le congé de Noël, je me suis rendu à Arnprior et je me suis joint, par la parole et par une participation concrète, à un groupe qui envoyait des colis de Noël à tout l'équipage d'un navire. Il y a aussi d'autres groupes qui prennent des initiatives semblables pour garder le contact avec nos forces. J'espère que cela continuera, et j'invite tous les Canadiens à imiter cet exemple. Demandez le nom des hommes et femmes qui se trouvent au Moyen-Orient et envoyez-leur des lettres et des présents de toutes sortes de temps à autre. C'est très important pour leur moral.

Il s'agit d'une question de la plus grande gravité, et c'est ainsi qu'il faut l'aborder. Les députés doivent conserver une attitude empreinte de noblesse à cet égard.

Nous assistons aujourd'hui dans le golfe Persique à une guerre de haute technologie sans exemple dans l'histoire mondiale. Et le déploiement de cette haute technologie se poursuivra dans les jours à venir.

En préparant mon allocution, je ne pouvais m'empêcher de songer à l'époque où je m'occupais beaucoup du groupe parlementaire de l'OTAN. Je m'en occupe toujours, mais je dirigeais autrefois le groupe parlementaire aux conférences internationales des 16 pays de l'OTAN. Ce fut pour moi une expérience extraordinaire, parce que j'ai appris à comprendre la culture des autres pays, leur régime politique, les particularités qui caractérisent leur économie et, bien entendu, leurs habitudes de vie.

Si nous voulons être efficaces dans la communauté internationale, il faut d'abord que nous sachions un peu comment les autres vivent. C'est un fossé à franchir dans les relations internationales.

En préparant mon intervention, je ne pouvais m'empêcher de penser, à propos de ce colossal matériel militaire de haute technologie qui a été mis au point au fil des ans avec l'aide de la science et que possède l'alliance de l'OTAN, que les forces du Pacte de Varsovie en avait autant. Aucun événement n'a eu de plus grandes répercussions sur l'histoire du monde que la soudaine libéralisation des États communistes en Europe de l'Est, qui a abouti à la détente entre ces blocs qui s'affrontaient en Europe. Compte tenu de l'évolution actuelle de la haute technologie, peut-on s'imaginer ce qu'auraient été les conséquences d'une guerre déclarée entre l'alliance de l'OTAN et le Pacte de Varsovie? C'eut été dévastateur pour le monde entier.

Je n'ai pu m'empêcher de penser à ce verset de la Bible: «Les voies de Dieu sont insondables et grandes sont ses merveilles». Je crois qu'il nous a sauvés de la catastrophe.

Aujourd'hui, nous, qui avons la faculté de penser, de travailler de façon constructive et de collaborer avec nos semblables sur la terre, devons mettre à profit nos qualités et déployer les plus grands efforts pour améliorer l'Organisation des Nations Unies. Nous devons mettre en place une diplomatie mondiale très efficace qui agisse comme arbitre et négociateur pour que cet organisme puisse continuer à promouvoir les droits de la personne sur le plan international en dressant un protocole pour toute la planète.

Cette crise d'envergure internationale, qui se déroule dans le golfe Persique et au Moyen-Orient, préoccupe

tous les députés et, bien entendu, tous les Canadiens. Il arrive souvent, dans les conflits entre les êtres humains, que la paix ne vienne pas facilement. Je ne dis pas cela avec indifférence ni pour susciter la peur, ce qui serait bien superflu à l'heure actuelle.

En compagnie de l'honorable George Hees et de délégués du Parlement, j'ai eu l'honneur et le privilège de me rendre à Dieppe pour un anniversaire de la bataille qui y a eu lieu. C'était au cours du mois d'août 1987, je crois. Quand on pense à la façon dont les généraux d'alors ont envoyé ces jeunes gens à Dieppe pour ce raid, c'était inhumain.

• (1030)

Les anciens combattants qui étaient présents à cet anniversaire se sont remémorés ce jour et ce qu'ils avaient vécu. Les militaires, de même que tout le monde, se demandent encore si ce raid aurait dû avoir lieu.

Quand on lit sur les épitaphes les noms de ces gens âgés de 18, 19, 20 et 21 ans, on a le sentiment sincère et profond que nous, qui assumons une charge publique avec l'appui de tous nos concitoyens bien intentionnés, devons faire tout notre possible pour mettre en place une diplomatie efficace dans le monde. Voilà une des plus importantes tâches que peut accomplir notre pays. Nous devons collaborer avec les autres pour accroître l'autorité des Nations Unies.

Comme je l'ai mentionné, étant donné le matériel militaire hautement technique dont on dispose de nos jours et qui se développera encore bien davantage, il est primordial que des gens sensés puissent mettre en place un organisme efficace capable de régler les différends. En fait, quand on en arrive au point où la force est nécessaire, il faut être prêt à appuyer cet organisme mondial.

Nous avons visité la Normandie et la Hollande. Nous avons été fiers de la réputation dont jouit le Canada. Au cours d'une de nos visites pour l'OTAN, nous avons assisté à une cérémonie du Souvenir, même si ce n'était pas le jour du Souvenir, dans un grand cimetière en Hollande. C'était à la campagne, et il y avait des arbres magnifiques. Alors que du cénotaphe où la cérémonie avait lieu, nous comtemplions ces rangées d'inscriptions, nous avons vu les agriculteurs hollandais en habit de travail, le chapeau à la main, venir des champs voisins se joindre à nous, là où se déroulait la cérémonie de commémoration et où nous priions.

C'est le genre d'événement qui marque. On rentre chez soi avec l'idée qu'il faut s'efforcer d'être meilleur et plus constructif dans la vie politique de son pays.

Il y a à la Chambre des personnes remarquables. J'aurais aimé que le débat se tienne une semaine plus tôt, car il a perdu toute utilité sauf celle de nous permettre de suivre les événements au jour le jour et de poser des questions sur ces événements.

Décidons aujourd'hui, comme nous l'avons fait par le passé, d'agir de manière constructive et efficace, de nous préparer à recourir à la diplomatie au moment opportun. Préparons le jour où cette guerre finira et où le Canada pourra prendre l'initiative d'atténuer et de régler une partie des affreux problèmes qui éprouvent le Moyen-Orient depuis 5 000 ans. Ce sera le principal rôle de notre pays.

Lors du conflit coréen, nous nous sommes joints aux forces d'autres pays sous le drapeau de l'ONU. Ces opérations ont été un succès. Nous avons aussi joué un rôle lors de la crise de Suez, encore une fois sous le drapeau des Nations Unies. La proposition est venue d'un Canadien éminent, Lester B. Pearson.

Il était premier ministre quand je suis arrivé à la Chambre. Il était un ami personnel. J'avais la plus grande admiration pour cet homme qui a été pour moi comme un grand-père. Il a fortement influencé la façon de penser du jeune parlementaire que j'étais alors. Beaucoup de choses qu'il m'a dites me sont restées gravées dans la mémoire, car c'était un homme qui avait beaucoup de bon sens. Le très honorable Louis St. Laurent et lui ont pris une part très active dans la fondation de l'Organisation des Nations Unies, à San Francisco, le 24 octobre 1945.

Nous devons poursuivre l'oeuvre qu'ils ont commencée. Ce fut une réalisation considérable de la diplomatie canadienne. Il faut poursuivre dans la même voie et nous préparer à attaquer sérieusement les problèmes. Le problème, aujourd'hui, est causé par l'Irak. Demain, ce sera quelqu'un d'autre. Pour régler ces problèmes, il faut avoir les mécanismes voulus, tant à vocation humanitaire qu'à des fins d'application.

Les Nations Unies ont été créées en vue d'édifier un nouvel ordre mondial. Le respect des frontières internationales a alors pris une importance suprême, qu'il a toujours. Voilà la cause de cette guerre. Cela, et des considérations économiques. Nous devons donc conti-

nuer d'adhérer fermement à ces principes de respect des frontières internationales, d'ordre international et de protocole international dans les années à venir.

Comme nous avons pu le voir, Israël a été attaqué hier soir. C'est insensé, certes, mais c'est une manifestation de la faillibilité de la race humaine. La négociation est peut-être impossible avec un tyran, mais l'on peut quand même tout mettre en oeuvre pour faire régner l'ordre à l'échelle internationale.

J'ai mentionné les autres batailles de l'histoire mondiale que des forces entières ont livrées sous la bannière des Nations Unies. En raison de mon intérêt personnel de longue date pour cette organisation et pour ce qui se passe sur la scène internationale, j'aurais sincèrement espéré qu'il en soit de même cette fois-ci, au lieu de voir tous les pays s'engager un à un dans cette guerre. Afin de renforcer l'image et l'efficacité des Nations Unies, je crois que nous devrions dorénavant placer les forces internationales sous le commandement de l'ONU.

Les généraux et les joueurs clés seront là, mais ils interviennent dans le cadre de l'action concertée d'un groupe de pays agissant sous les ordres de l'ONU. Il va falloir que tous les États membres des Nations Unies s'y engagent, et il va falloir qu'on y fasse appel pour régler les problèmes internationaux.

Je terminerai sur cette maxime fort réaliste qu'il m'a été donné d'entendre souvent et qui cadre avec l'amélioration et l'appui des forces des Nations Unies dans l'avenir: les hommes causent des guerres que les garçons sont obligés de faire. De nos jours, garçons et filles font la guerre.

Dans le présent débat, adoptons une vision prospective et préparons-nous à relever les défis qui nous attendent, car il y aura toujours quelqu'un qui cherchera à dominer le monde entier, quelqu'un qui en voudra toujours plus. Oeuvrons donc avec diligence pour améliorer les Nations Unies et la situation internationale tant dans l'avenir qu'à l'heure actuelle.

• (1040)

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Madame la Présidente, je vais poser une question à mon bon ami qui siège depuis de nombreuses années dans cette enceinte. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt son discours, surtout la partie portant sur les Nations Unies et la bonne réputation que M. Pearson a donnée au Canada grâce à sa participation aux forces de maintien de la paix.

Je voudrais, par ma question, mettre un terme, en partie, à la confusion qui semble régner chez les députés de l'opposition officielle au sujet de cette question très grave.

Le député croit-il que si les alliés combattaient sous le drapeau bleu des Nations Unies, l'opposition officielle aurait beaucoup moins de raisons de s'opposer à la motion du gouvernement et qu'ainsi, elle serait prête à y souscrire?

M. Hopkins: Madame la Présidente, dans mon discours, j'ai parlé des gouvernements, mais pas des gouvernements libéraux en tant que tels, lorsque je me suis penché sur les Nations Unies et notre rôle au sein de cet organisme. J'ai essayé d'être le plus large possible et, je le suppose, de faire preuve d'un peu de sens diplomatique au sujet de ces très importantes questions.

C'est le gouvernement libéral qui a envoyé des forces en Corée sous les auspices des Nations Unies. C'est encore un gouvernement libéral qui a demandé que la crise de Suez soit réglée grâce aux recours de la force des Nations Unies. À l'instar de nombreux députés, j'en suis persuadé, je me sentirais beaucoup plus à l'aise si l'opération en question était menée par les Nations Unies elles-mêmes. Étant donné que nous avons joué un rôle important dans la création des Nations Unies, si nous n'appuyons pas cet organisme au fil des ans dans le cadre des conflits mondiaux qui surgissent, nous laissons alors tomber ces grands hommes d'État qui nous ont précédés.

J'ai précisé très clairement dans mon discours que dans le cadre de conflits futurs, je préférerais que toutes les forces soient placées sous le drapeau des Nations Unies. Il est toujours possible d'avoir recours aux grandes compétences des nombreux pays en question pour organiser la force des Nations Unies.

Ancien camarade de classe qui a été élu dans cette enceinte en même temps que moi, le député est très sensible à cette question également. Il connaît très bien certaines des questions très graves qui se posent.

Au fil des ans,le travail du Canada à l'intérieur de la communauté internationale a été extrêmement important et nous devons continuer à appuyer les Nations Unies. Je tiens à dire à mon collègue que lorsque je parle du drapeau des Nations Unies, il ne s'agit pas simplement d'un symbole. Ce que j'essaie de faire comprendre, c'est que lorsque nous nous lançons dans un conflit international sans combattre sous le drapeau des Nations Unies, même si les opérations peuvent être extrêmement efficaces, je crains fort, du fait qu'il s'agit d'une intervention de

forces nationales plutôt que d'une opération menée entièrement par les Nations Unies, que cela tende à affaiblir la réputation de cette organisation aux yeux du monde. Notre principal objectif aux Nations Unies est de rassembler toutes les nations et tous les peuples du monde, afin de régler de tels conflits.

Nous savons tous que dans le cas du règlement de conflits, la moitié du problème réside dans le fait que les gens ne se parlent pas. Cependant, si nous pouvons les rassembler au sein d'un organisme important, ils devront alors se parler et cela permettra d'éviter bon nombre de ces conflits.

Tous les partis à la Chambre devraient appuyer les Nations Unies et leur drapeau, car nous voulons que ce soit cette organisation internationale qui règle ces grandes questions dans les années à venir.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, mon collègue siège à la Chambre des communes depuis longtemps déjà. Fort de cette expérience, peut-il me dire ce qu'il pense de ceci?

Il me semble que peu de gens sont réalistes dans leur évaluation des victimes que la guerre risque de faire, du nombre de personnes qui y laisseront leur vie et de la façon dont elles périront. Par exemple, le Pentagone parle souvent de la guerre en employant les termes «résultats» et «scénarios». Je voudrais comparer cela aux observations qu'a faites récemment le commandant en chef de la 7e Division britannique, le brigadier Patrick Cordingley, au sujet du présent conflit, et je cite:

> Cette guerre ne ressemblera à rien de ce qu'on a jamais imaginé ni prévu. La population n'est pas préparée à ce qui va se produire. Et il faut. . . la préparer à une guerre particulièrement pénible. Il faut lui dire qu'elle fera beaucoup de victimes.

Je suppose qu'il parle non seulement des soldats, des nôtres aussi bien que des soldats irakiens, mais aussi des enfants, des personnes âgées et de beaucoup d'autres qui périront ou qui seront blessés dans cette guerre.

Je tiens à citer enfin un théoricien militaire qui conteste la guerre dans le Golfe, soit l'amiral Gene Larocque, du Centre d'information de la défense, à Washington. Ce dernier estime que cette guerre fera plusieurs milliers de victimes chez les Américains et les alliés, mais probablement plus d'un quart de million de victimes au total.

Mon collègue voudrait-il me dire ce qu'il pense de ces observations?

M. Hopkins: Madame la Présidente, c'est une excellente question et ce sont là d'excellentes observations, car elles viennent justement appuyer la thèse que je veux faire valoir.

Nous assistons aujourd'hui à une guerre de technologie de pointe. Et j'ai dit toute l'horreur qu'aurait vécue l'humanité si une guerre avait éclaté entre l'Europe de l'Est communiste et l'Europe occidentale libre, compte tenu de tout l'équipement hautement perfectionné dont se sont munis ces deux camps au fil des années.

Il ne fait aucun doute que le membre du Pentagone que vous avez cité a raison car, compte tenu du grand raffinement des armes modernes, on peut tuer aujourd'hui des dizaines de milliers de personnes en un rien de temps. Je doute que les Canadiens se rendent compte que les bombardements précis que permet ce genre d'équipement, par exemple sur l'Irak, aujourd'hui, visent à ne pas faire trop de victimes au sein de la population civile. Mais cela n'est pas d'un très grand réconfort. Cela ne fait qu'alléger un peu le problème.

Si des anciens combattants de la Première Guerre mondiale entendaient aujourd'hui la question de mon collègue et les observations que je présente par votre entremise, madame la Présidente, ils nous diraient probablement que les deux grandes guerres mondiales n'étaient pas non plus des parties de plaisir. On ne peut pas nier que la guerre des tranchées, au cours de la Première Guerre mondiale, a été terrible. Des militaires ont été gazés et ont souffert tout le reste de leur vie de problèmes de respiration et de divers maux, sans parler des amputations et des autres blessures.

La guerre est un enfer, à quelque époque qu'elle se produise et quel que soit l'équipement utilisé. La seule différence, c'est qu'avec l'équipement moderne, on peut vraiment détruire aujourd'hui tout un pays et même le monde entier. Voilà pourquoi je prétends aujourd'hui que j'ai modifié la portée de mon débat.

J'ai tenté de présenter le problème sous un autre jour en disant qu'il est temps que tous les pays du monde libres et responsables se rendent compte qu'ils doivent appuyer une Organisation des Nations Unies très forte, et que cette dernière soit prête en tout temps à intervenir dans les problèmes internationaux et à favoriser leur règlement par la négociation.

Oui, il est possible qu'il soit nécessaire de recourir à la force à un moment donné, mais le mieux que nous puissions faire comme êtres humains, c'est d'essayer au moins d'atténuer les problèmes. Quelle que soit l'ardeur que nous mettions à instaurer un ordre mondial, nous n'atteindrons pas la perfection. Mais si nous n'essayons pas, nous ne pourrons même pas nous en approcher.

• (1050)

Je remercie le député de cette question très importante, car elle a vraiment rapport aux grandes forces destructrices dont l'humanité dispose aujourd'hui en temps de guerre.

S'il y eut jamais un temps dans l'histoire du monde où il faut des gens sensés, des dirigeants politiques et des députés responsables qui sont prêts à prendre position pour permettre aux Nations Unies de faire respecter le droit international et pour donner le soutien voulu à l'ONU—et même réformer cette organisation si nous pouvons la rendre meilleure—c'est bien maintenant. Il nous faut tenir compte de cela également.

C'est pourquoi j'insiste sur l'importance pour le Canada de jouer un rôle de premier plan dans les conférences ou les assemblées qui se tiennent pour tenter d'atténuer les problèmes au Moyen-Orient et d'y apporter des solutions. Nous ne serons pas parfaits dans ce rôle-là non plus, car d'autres peuples n'ont pas réussi à l'être en 5 000 ans. Nous pouvons au moins améliorer la situation. L'important, c'est que nous agissions tous comme des êtres responsables et tâchions de rétablir l'ordre mondial et que nous soyons prêts à régler ces problèmes à l'avenir.

Enfin, il faut surtout que les pays du monde s'engagent envers les Nations Unies et lui apportent un solide appui pour établir la paix dans le monde. En n'établissant pas la paix et en voulant faire cavalier seul, nous allons tous sombrer ensemble si nous n'utilisons pas dorénavant à bon escient les moyens de guerre ultra sophistiqués.

M. John E. Cole (York—Simcoe): Madame la Présidente, j'ai beaucoup de difficultés à parler de la motion à l'étude à la Chambre aujourd'hui, parce que la situation a considérablement changé depuis sa présentation.

Je sais que tout le monde à la Chambre et au Canada veut faire tout ce qui est possible pour amener la paix dans le monde. C'est le vrai sujet du débat d'aujourd'hui. C'est de cela que nous parlons depuis quelques jours: la création d'un ordre international qui amènera la paix dans le monde. Quand nous parlons de cette motion, nous parlons d'amener la paix dans le monde.

Nous devons reconnaître qu'il y a presque six mois, l'Irak a violé la paix internationale en envahissant le Koweït dans un acte d'agression inqualifiable et non provoqué. C'est à ce moment-là que la guerre a commencé. C'était le 2 août dernier.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies, qui regroupe les nations qui ont le pouvoir de maintenir la loi et l'ordre dans le monde, a adopté à ce moment-là une résolution condamnant l'Irak, et exigeant qu'il se retire du Koweït et que les deux parties négocient. Ce fut la première réaction. C'était le 2 août. L'Irak n'a pas obéi. Nous le savons tous aujourd'hui.

Cette première réaction fut suivie de sanctions économiques et de l'autorisation donnée aux forces alliées et aux États membres de faire respecter ces sanctions. Je croyais personnellement, comme tout le monde à la Chambre, que ces sanctions fonctionneraient.

La plupart d'entre nous reconnaissent l'inefficacité de ces sanctions. Il est vrai qu'elles faisaient du tort à la population civile, mais elles ne dérangeait pas du tout les autorités militaires de l'Irak.

Pendant que ces événements se déroulaient, beaucoup de résolutions ont été présentées aux Nations Unies. Il y en a eu 12 en tout. Elles portent sur la violation inacceptable de la charte des Nations Unies, la détention de ressortissants étrangers en Irak, contrairement à la quatrième Convention de Genève sur les crimes de guerre, la violation de la souveraineté du Koweït et la destruction des archives de ce pays. Ce sont des atrocités que l'organisation internationale de maintien de la paix ne peut pas tolérer.

Le Canada a joué un grand rôle dans l'adoption de ces résolutions et dans ces tentatives pour amener la paix dans le monde.

M. Cooper: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. À mon avis, vous jugerez qu'il y a consentement unanime pour proposer la motion suivante:

> Que nonobstant l'ordre adopté le mercredi 16 janvier 1991, la Chambre procède aujourd'hui, à 11 heures, aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement, suivies à 11 h 15 de la période de questions orales, jusqu'à 12 heures.

M. Kindy: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Pourrait-on décider si nous reprenons le débat après la période de questions?

M. Cooper: Madame la Présidente, je peux confirmer qu'immédiatement après la période de questions, à midi, nous reviendrons à la motion nº 27, actuellement à l'étude à la Chambre.

Mme le vice-président: Il semble qu'il y ait consentement unanime pour que le secrétaire parlementaire propose la motion et pour qu'elle soit approuvée. D'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Cole: Madame la Présidente, le Canada a participé très activement au processus de négociation et de débat pour tenter de résoudre ce problème par des moyens pacifiques. Le Canada a été coauteur et corédacteur de presque toutes ces résolutions. Il a joué un rôle très responsable en tant que membre des Nations Unies.

Celles-ci ont accepté, aux termes de la résolution 678, de donner à l'Irak une dernière occasion, un délai, qui lui éviterait d'être attaqué. Suite à un geste de bonne volonté de la part de la communauté internationale, l'Irak a eu sept semaines de plus pour respecter cette résolution du 2 août et se retirer du Koweït.

En tant que gardienne du droit et de l'ordre dans le monde, l'ONU a été forcée de réagir, et le Canada est membre de cette organisation; en fait, il est le membre fondateur dont on a parlé très souvent ces derniers temps à la Chambre. Pourtant, aussi déplaisants que soient les mesures qui devront être prises, et je ne crois pas qu'il soit exagéré de dire que nous les détestons, nous avons l'obligation de maintenir le droit et l'ordre dans le monde.

La force n'est pas une chose qu'on emploie à la légère, et on ne peut pas non plus l'invoquer si l'on n'a pas l'intention de l'utiliser. Je pense que c'est quelque chose dont il faut se souvenir. C'est le dernier recours et, si vous regardez les événements des derniers jours, semaines et mois, où il y a eu des négociations et des discussions pour résoudre cette question, je pense que nous avions envisagé toutes les options possibles. Les dirigeants mondiaux, individuellement et collectivement, et même le secrétaire général de l'ONU, M. Pérez de Cuellar, ont déclaré qu'il n'y avait pas vraiment d'espoir, et l'Irak n'a jamais laissé entendre qu'il était prêt à se retirer du Koweït.

Il y a des questions que nous devons nous poser. Qu'est-ce qui est juste pour le Canada à l'égard de la paix? Est-ce que le Canada est prêt à participer? Allons-nous continuer à appuyer la coalition internationale ou allons-nous nous tenir à l'écart, dans l'espoir que d'autres fassent respecter la loi?

Article 31 du Règlement

Cette crise résulte de la nécessité d'assurer la sécurité collective. Il est important de se rendre compte que nous ne parlons pas de défense de la démocratie. Nous ne parlons pas de pétrole, ni d'appui à Washington. Le principe en cause est simple, il s'agit de la sécurité collective ainsi que de la défense et de la construction d'un nouvel ordre international où l'agression ne serait pas tolérée. C'est là le principe des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

Le Canada n'a pas de politique de guerre.

• (1100)

Le Canada a une politique de paix. Notre politique est conçue pour trouver une solution pacifique aux crises internationales. Si l'on vérifiait les notes dont ont parlé le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'autre jour, sur tout ce qui a été offert et toutes les tentatives qui ont été faites, on s'apercevrait qu'il n'y a qu'une personne qui, aujourd'hui, peut offrir la paix au monde: Saddam Hussein.

Mme le vice-président: Je dois interrompre le député, il pourra continuer lorsque le débat reprendra.

DÉCLARATION DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA CRISE DU GOLFE

M. Al Horning (Okanagan-Centre): Madame la Présidente, je voudrais aujourd'hui, au nom du grand nombre d'habitants de ma circonscription qui appuient l'action du gouvernement dans le golfe Persique, vous dire combien ils sont fiers de nos militaires qui y prennent part.

Ce qui me préoccupe, c'est que le député d'Okanagan—Shushwap, qui nous a souvent critiqués de ne pas écouter la majorité de nos électeurs, s'incline devant la discipline de son parti et n'appuie pas l'action des Nations Unies.

Dans un sondage effectué dans sa circonscription hier par la station de radio CJIB, 390 personnes ont répondu «oui» et 43 ont répondu «non» à la question: «Êtes-vous en faveur de l'action de l'ONU?» Cela représente 90 p. 100 en faveur. Quand le député commencera-t-il à écouter la majorité écrasante de ses électeurs?

Article 31 du Règlement

PLAIDOYER EN FAVEUR DE LA PAIX

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Madame la Présidente, à mesure que cette guerre télévisée se poursuit, le vacarme des armes et des avions couvre de plus en plus la faible voix qui réclame la paix.

Au cours des quelques premiers jours du conflit, ce n'est pas Saddam Hussein qui a été réduit au silence mais bien un nombre inconnu d'hommes, de femmes et d'enfants innocents.

Pour cette raison, je voudrais vous lire une lettre que le Comité central des mennonites a fait parvenir à notre premier ministre le 11 janvier.

«Maintenant que tout espoir est permis après la guerre froide, si nous recourons aussi facilement à la force militaire, nos espoirs de résolution pacifique des conflits en seront donc grandement diminués, ce qui permettra la continuation du militarisme avec ses exploitations, ses destructions et ses massacres.»

C'est là l'avis de ceux qui, depuis 450 ans, ont beaucoup réfléchi à la guerre et à la paix. Je supplie les députés d'en tenir compte.

* * *

ISRAËL

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Madame la Présidente, en apprenant l'attaque déclenchée sur Israël hier soir, ma première pensée à été une réaction de soulagement d'apprendre que des amis israéliens et leurs concitoyens n'avaient pas été atteints.

Nous savons maintenant que d'innocentes victimes sont mortes, et nos pensées s'envolent vers elles et vers leur famille. Nous espérons qu'Israël et les Israéliens n'auront plus à subir d'autres attaques.

Cette agression non provoquée nous rappelle quel prix terrible paie Israël pour son droit à l'existence, et je suis sûr que nous tous à la Chambre soutenons son droit de se défendre.

Hier matin, contre tout espoir, nous souhaitions que cette guerre soit courte. Nous ne sommes plus aussi optimistes aujourd'hui. Saddam Hussein a été à même de constater la destruction que cette guerre entraînera. Est-ce trop espérer que de croire qu'il se laissera toucher par tous ceux qui l'exhortent à retirer ses troupes du Koweït et à mettre fin rapidement à cette guerre?

* * *

ISRAËL

M. Peter L. McCreath (South Shore): Madame la Présidente, rien n'illustre mieux la nécessité, pour la communauté internationale, de stopper Saddam Hussein que son attaque destructrice et cynique contre Israël, ses villes et ses civils. Saddam Hussein tente impitoyablement d'élargir le théatre des opérations pour pouvoir provoquer un conflit mondial.

Hier, nous avons entendu des discours éloquents sur les pertes de vies irakiennes à la Chambre. Nous sommes tous préoccupés à la Chambre par le nombre des victimes et par les morts en Irak et ailleurs, mais cet homme n'attache aucune importance à la vie de son propre peuple.

Seule la destruction de son potentiel militaire rétablira la paix et la sécurité dans le monde. Je félicite Israël pour avoir courageusement décidé de ne pas rispoter sur-le-champ et je l'incite à continuer à faire preuve de modération. La coalition des Nations Unies réglera le problème de Saddam Hussein, et le plus tôt sera le mieux pour tous.

* * *

ISRAËL

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, la nuit dernière, des missiles Scud irakiens se sont abattus sur Israël, ce qui prouve que Saddam Hussein tient sa parole de haine. Il avait juré d'attaquer ce pays dont la seule existence constitue pour lui une provocation. Je condamne vivement cette vile attaque contre Israël. Cette autre agression de Saddam Hussein ne restera pas sans riposte des forces alliées. On nous informe que les sites de lancement des missiles Scud irakiens on été détruits ou subissent d'autres attaques des forces alliées, et c'est tout à fait justifié. Je félicite Israël d'avoir courageusement décidé de ne pas riposter sur-le-champ. J'espère et je prie qu'Israël continuera à faire confiance aux forces alliées. Je prie aussi pour que ses citoyens ne soient pas accablés de nouvelles menaces. Le monde entier sympathise avec les familles des citoyens israëliens qui ont perdu la vie hier soir. Nos pensées accompagnent Isaraël et les forces alliées qui luttent pour le protéger.

LES PERSONNES ÂGÉES

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, cette semaine, la St. Thomas University de Fredericton a créé un Centre du troisième âge rattaché à sa chaire de gérontologie. Sa mission consiste à donner un sens à la vie à tous les âges, et plus particulièrement, à faire bien comprendre qu'en vieillissant, nous continuons à croître en valeur et en potentiel.

Dans un récent mémoire, le rabbin Gunther Plaut, de Toronto, faisait une mise en garde contre certaines tendances répandues au sein de notre société où le neuf est jugé meilleur, ce qui fait des personnes âgées un poids inutile. Dans la réalité, c'est l'inverse qui est vrai. Jamais auparavant les personnes âgées n'ont eu autant de chances d'exercer leur influence pour améliorer le monde.

Il est vrai que la sagesse vient avec l'âge. Jamais auparavant le monde n'a eu autant besoin de jugements sages et mûrs fondés sur une longue expérience de la vie. Avec le déclenchement des hostilités dans le golfe Persique, le monde est consterné de voir que l'humanité n'a pas encore tiré les leçons des pages les plus tragiques de l'histoire.

* * *

ISRAËL

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, en réaction aux événements tragiques qu'amène la guerre au Moyen-Orient, je tiens à exprimer ma préoccupation personnelle et celle de mon parti devant l'attaque inutile et injustifiée lancée par l'Irak contre Israël. Cette attaque est un dur coup pour la population d'Israël et aussi pour la diaspora.

Je félicite les dirigeants de l'État d'Israël d'avoir fait preuve d'une retenue remarquable devant cette attaque. Cette retenue, je pense, devrait inspirer toutes les nations impliquées dans le conflit parce que c'est le pays démocratique le plus vulnérable de la région qui en fait preuve.

Des membres de ma famille, de véritables pionniers, vivent en Israël depuis le début des années 20. Je partage avec tous ceux qui y ont aussi de la famille un vif sentiment d'inquiétude, non seulement pour les Israéliens, mais pour tous les habitants de la région. Espérons que la retenue du gouvernement d'Israël inspirera les autres nations de la région. Espérons qu'une paix durable sera restaurée rapidement.

* * *

LES FORCES CANADIENNES

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, je tiens à exprimer, et je sais que tous les députés de même que, bien sûr, tous les Canadiens, se joignent à moi pour le faire, mon plus profond respect et une grande reconnaissance en ce moment particulier, envers nos jeunes hommes et nos jeunes femmes qui servent actuellement les Forces canadiennes dans le golfe Persique, ainsi que tous ceux qui portent l'uniforme, de même que les civils de la Défense nationale qui collaborent à cette opération très délicate. Leur dévouement et leur sens du sacrifice nous ont toujours admirablement servis, et nous sommes sûrs que ça continuera d'être le cas.

Je crois que tout le monde s'entend pour les féliciter.

* * *

[*Français*]

LES FORCES CANADIENNES

M. Jacques Vien (Laurentides): Madame la Présidente, les militaires canadiens participent présentement à des opérations dans le golfe Persique. Ces femmes et ces hommes démontrent un professionnalisme exemplaire et un sens du devoir incomparable. Nous avons toutes les raisons d'être fiers de nos militaires qui s'acquittent de leurs tâches avec grand brio. J'invite tous les Canadiens et toutes les Canadiennes à appuyer nos militaires en leur adressant des mots d'encouragement afin qu'ils ressentent véritablement le support que leur apporte le peuple canadien pour mener à bien les missions qui leur sont confiées.

* * *

[*Traduction*]

ISRAËL

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Madame la Présidente, le 12 juillet 1990, tandis que mes collègues et moi étions assis sur le mont des Oliviers, qui surplombe la ville de Jérusalem, j'avais l'impression que nous étions arrivés à la terre où tout avait commencé, une terre ayant une longue histoire. J'ai vraiment ressenti alors le plus profond sentiment de paix et de satisfaction personnelle que j'ai jamais connu dans mes voyages autour du monde. Je n'aurais jamais cru que cette terre serait transformée, comme c'est le cas aujourd'hui, en un endroit où règnent

Article 31 du Règlement

l'anxiété, la peur, la confusion et le chaos. Je pense que cette pensée ne peut être résumée plus pertinemment que par les paroles de Dwight D. Eisenhower, quand il a dit: «Lorsque les gens vous parlent d'une guerre préventive, vous leur dites de foncer et de la faire. Mon expérience m'a amené à détester la guerre. La guerre ne règle rien.»

• (1110)

À ceux qui nous dirigeront au cours de cette guerre, et à ceux qui ne cessent de nous citer des exemples de la diplomatie selon Pearson je signale que ce grand homme aurait également dit: «La simple vérité, c'est que nous nous préparons à la guerre comme des géants précoces, et à la paix comme des pygmées arriérés.»

J'ai grand espoir que la paix l'emportera au Moyen-Orient en l'occurrence. J'aimerais partager la douleur que les événements survenus là-bas ont engendrée. Si la tolérance qu'on constate aujourd'hui persistait, nous pourrions trouver la réponse au problème.

* * *

SADDAM HUSSEIN

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Madame la Présidente, le pouvoir concentré entre les mains d'un fou entraîne d'incroyables conséquences qui terrorisent le monde libre. Les atrocités inimaginables de Saddam Hussein perpétrées contre des adultes et des enfants innocents, sa guerre insensée de huit ans contre ses voisins et son refus constant de répondre aux efforts diplomatiques pour la paix de ces cinq derniers mois et demis ont acculé le monde libre à la guerre.

Je voudrais que ceux dans le monde qui envisageraient de suivre le même chemin tirent une leçon de la folie de ces actes d'agression envers l'humanité.

Je voudrais féliciter les Israéliens pour la retenue dont ils font preuve dans cette crise. La position de ces derniers peut le mieux être appréciée par les personnes qui sont actuellement plongées dans la destruction causée par Saddam Hussein. Nous prions pour eux.

Je prie aussi pour les hommes et les femmes des Forces armées canadiennes, qui ont continué à maintenir un haut niveau de compétence militaire et de tolérance. Puissent-ils rentrer chez eux sans incident!

PLAIDOYER EN FAVEUR DE LA PAIX

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, depuis des décennies, les Canadiennes, solidairement avec les femmes du monde entier, encouragent l'utilisation de stratégies non violentes afin de régler les conflits et de mettre un terme à toutes les formes d'oppression et de violence.

Traditionellement, les femmes ont toujours été victimes de la guerre. Elles n'ont jamais pu prendre part aux décisions concernant les guerres dont elles étaient pourtant les victimes. Il y a les mères qui pleurent leurs enfants ici, au pays, et celles qui doivent protéger leurs enfants contre les affres de la guerre. Partout dans le monde, les femmes ont manifesté en faveur de la paix, que ce soient les femmes qui se sont rassemblées à Greenham Common au Royaume-Uni, par exemple, ou encore les mères des disparus en Amérique centrale.

Aujourd'hui, des femmes de tous les coins du Canada participent à des manifestations, envoient des lettres, tentent de communiquer avec leurs parlementaires et sensibilisent leurs concitoyens afin d'exhorter le gouvernement à les inclure dans le processus décisionnel.

Les Canadiennes qui s'inquiètent et qui veulent transmettre leur message de paix, ont communiqué avec les parlementaires. Il est temps que nous écoutions ce qu'elles ont à dire.

* * *

ISRAËL

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Quand je me suis réveillé ce matin, madame la Présidente, j'étais certain d'apprendre qu'Israël avait riposté contre l'Irak et que le champ de bataille de cette horrible guerre s'était élargi considérablement. Ce n'est pas le cas.

Je tiens à signaler que les Israéliens n'ont pas riposté à l'attaque irakienne. Israël ne menaçait pas l'Irak. L'attaque n'a même pas porté contre des cibles militaires, car les missiles ont atteint des régions très populeuses au coeur d'Israël. L'attaque n'était qu'une autre tentative d'élargir le champ des hostilités.

Rappelons-nous que cette retenue est d'autant plus ferme et significative que, depuis les incidents de la Deuxième Guerre mondiale, les Israéliens ont toujours

eu comme principe de répondre à toute agression contre les Juifs.

Le monde entier a été soulagé de constater qu'Israël n'a pas respecté ce principe afin de ne pas élargir le champ des hostilités. Je sais que je parle au nom des Canadiens quand j'exprime ma gratitude aux Israéliens. Je les encourage à continuer à faire preuve de cette force, même si on essaie encore de les provoquer.

* * *

LA CRISE DU GOLFE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): C'est bien triste à dire, madame la Présidente, mais le gouvernement a bel et bien ruiné la réputation du Canada en tant que gardien de la paix dans le monde.

Nous estimons, maintenant que nous sommes engagés dans cette guerre que nous n'avons pas voulue, que nos activités militaires devraient se limiter à dispenser des soins dans les hôpitaux et sur les champs de bataille. Le Canada devrait jouer un rôle qui contribue non pas à ruiner notre réputation, mais à l'améliorer une fois que les hostilités auront cessé. C'est la guerre. Or, cette guerre ne permettra pas de résoudre les problèmes du Koweït, d'autant plus que la majorité des Canadiens ne favorisent en rien cette solution.

Ils veulent au contraire que le Canada déploie des efforts diplomatiques afin de mettre fin à cette terrible situation qui s'aggrave de jour en jour.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre. Hier soir, les Canadiens ont appris avec horreur que l'Irak, sans provocation, avait attaqué Tel-Aviv et Haïfa, les deux plus grandes villes d'Israël.

Je suis persuadé que tous les députés et tous les Canadiens se joignent à moi pour exprimer à nos amis israéliens leur sympathie et leur solidarité. Israël a manisfestement fait preuve d'une remarquable modération face à la menace très réelle qui pèse sur son peuple.

Le premier ministre dirait-il à la Chambre quelles décisions son gouvernement a prises, compte tenu de l'attaque d'hier soir?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, comme le gouvernement l'a expliqué plus tôt cette semaine, si nous avons appuyé la coalition internationale et nous y sommes joints, et si le Canada a appuyé résolument les Nations Unies, c'est notamment pour faire en sorte que Saddam Hussein comprenne clairement que notre pays est déterminé à défendre l'ordre international et à adopter une position ferme face à quiconque s'attaque à un État ami comme Israël.

Apprenant hier soir la nouvelle de cette attaque lancée sans provocation, j'ai communiqué avec le gouvernement d'Israël et j'ai ensuite envoyé au premier ministre une lettre qui dit ceci:

> Vous savez peut-être que j'ai vivement condamné l'attaque aux missiles que Saddam Hussein a dirigée contre votre pays ce soir. Je vous écris néanmoins pour vous exprimer ma profonde sympathie, à vous et au peuple d'Israël.
>
> Le Canada déplore cet acte criminel commis sans provocation. Il montre à quel point, si quelqu'un en doutait encore, Saddam Hussein constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales.
>
> L'attaque contre Israël visait manifestement à provoquer des représailles de la part de votre pays de façon à l'entraîner dans la guerre. Je sais que votre gouvernement l'a compris.
>
> Nos pensées se tournent vers vous ce soir, et je voudrais, au nom du gouvernement et du peuple canadiens, vous exprimer la sympathie que nous ressentons tous pour les victimes et leurs familles et leur transmettre nos meilleurs voeux de prompt rétablissement.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a communiqué avec le ministre israélien des Affaires étrangères. J'ai discuté aujourd'hui de la question avec le président des États-Unis, et le Canada prendra toutes les mesures qui s'imposent pour veiller à ce que Saddam Hussein respecte l'ordre international et les résolutions des Nations Unies sous peine d'en subir les conséquences.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Nous sommes heureux que le premier ministre ait transmis ce message au nom de toute la Chambre et du Parlement, parce que l'attaque d'hier est tout a fait injustifiée. Nous sommes profondément touchés par les attaques qui ont été absolument non provoquées, et en particulier par l'attitude très impressionnante du gouvernement d'Israël face à des menaces verbales qui durent depuis plusieurs mois et les menaces réelles d'hier.

Mais je voudrais demander à ce moment-ci au premier ministre s'il y a eu des décisions prises par le gouvernement pour pouvoir mettre à la disposition d'Israël et du peuple d'Israël une assistance humanitaire pour pouvoir faire face à la situation qui a cours présentement.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, très tard hier soir, j'ai communiqué personnellement avec l'ambassadeur d'Israël et je lui ai dit que le gouvernement était disposé à fournir à Israël et aux États arabes modérés, affectés par la situation, toute aide humanitaire nécessaire.

Ce matin, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a communiqué directement avec M. Levy, ministre des Affaires étrangères d'Israël, pour lui dire de vive voix toute la sympathie du Canada et lui offrir toute aide possible de nature humanitaire visant à favoriser, justement, ou à aider le règlement de tout problème provoqué par une attaque de ce dictateur Saddam Hussein.

• (1120)

[*Traduction*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Madame la Présidente, j'ai une autre question à poser au premier ministre. L'attaque tragique menée hier soir contre Israël a fait sept blessés. Tous les députés savent qu'il y a beaucoup de Canadiens actuellement en Israël.

Quelles mesures le gouvernement prend-il pour assurer la sécurité des Canadiens qui se trouvent actuellement en Israël?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, il y a quelque 14 000 Canadiens actuellement en Israël et ailleurs dans la région.

Nous communiquons évidemment plusieurs fois par jour avec nos ambassades et nos postes là-bas. Nous avons établi un système de surveillance selon lequel les membres de la communauté canadienne dans chacun de ces pays, y compris en Israël, aident nos ambassades à toujours savoir où se trouvent les Canadiens et quels sont leurs besoins.

D'après les renseignements que j'ai eus ce matin d'Israël et d'autres pays dans la région, aucun Canadien n'a été blessé. Tous les Canadiens savent comment communiquer avec leur ambassade.

Par ailleurs, nous avons annoncé hier au Canada un numéro sans frais que les Canadiens qui ont des parents ou des amis au Moyen-Orient peuvent composer pour obtenir des renseignements. Bien entendu, ce service fonctionnera 24 heures sur 24. Je peux dire à la Chambre que, naturellement, beaucoup de gens ont eu recours à ce service hier soir. Nous espérons pouvoir ainsi répondre immédiatement aux Canadiens qui ont des parents ou des amis dans la région et qui sont inquiets.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, j'aimerais poser une question au premier ministre ou au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

L'attaque tragique menée contre Israël la nuit dernière illustre le risque réel d'une escalade et d'un élargissement du conflit.

J'aimerais savoir si le Conseil de sécurité ou d'autres organismes des Nations Unies se pencheront sur cette question particulière et si le Conseil de sécurité se réunira immédiatement afin de discuter de cette escalade et de cet élargissement du conflit, qui ajoutent une nouvelle dimension dangereuse à la situation. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous dire quel sera le rôle des Nations Unies et de ses organismes face à ce fait nouveau?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a été en contact hier avec le Secrétaire général des Nations Unies, comme il l'est assez régulièrement depuis la période qui a précédé le déclenchement des hostilités, afin de trouver une formule pour persuader Saddam Hussein de respecter les décisions de cet organisme international.

Nous soutenons que si Saddam Hussein avait manifesté son intention de respecter la loi et de se retirer du Koweït, qu'il occupe illégalement, cela aurait eu un effet favorable sur l'attitude des membres du Conseil de sécurité. Nous participons maintenant à des opérations qui visent à faire en sorte que la machine de guerre de l'Irak ne serve plus jamais contre des voisins innocents et contre des États de la région comme Israël. Voilà pourquoi le Canada est présent avec d'autres pays qui veulent faire respecter les décisions des Nations Unies.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, nous avons déjà entendu cette réponse.

Je voudrais savoir plus précisément si la nouvelle dimension du conflit, à la suite de l'attaque d'hier soir, va entraîner la convocation du Conseil de sécurité des Nations Unies qui pourrait alors se pencher là-dessus et déterminer les moyens que pourrait employer cet organisme international pour tenter de limiter le conflit.

En particulier, je voudrais poser au secrétaire d'État une question qui découle d'une réponse qu'il m'a donnée hier. Il m'a précisé alors que le gouvernement fédéral souhaitait maintenir les lignes de communication, afin de pouvoir transmettre certains messages.

Sauf erreur, le secrétaire d'État a ordonné l'expulsion de diplomates irakiens. Pourrait-il nous confirmer cela? Dans l'affirmative, peut-il nous dire quelles lignes de communication le gouvernement va maintenir, afin que de permettre les échanges en temps voulu, en vue de mettre un terme à ce conflit?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, cela surprendra peut-être le député, mais il est un des seuls à ne pas s'être attendu à une escalade possible des activités de Saddam Hussein. Il a attaqué le Koweït, c'était une escalade. Il est fort probable que si on ne l'avait pas arrêté, il s'en serait pris ensuite à l'Arabie saoudite. C'est tout à fait probable. Il a proféré des menaces de mort contre l'État d'Israël et hier soir, il a commencé à mettre ses menaces à exécution. Le député ne devrait pas prétendre être surpris par cette escalade.

C'est justement parce que cela était fort possible que les Nations Unies ont compris la grave menace que l'agression de Saddam Hussein posait pour le monde et ont décidé de prendre les mesures pour y mettre un terme. Nous avions espéré pouvoir parvenir à nos fins de façon pacifique et diplomatique, mais nous étions bien décidés à empêcher toute escalade.

Lorsqu'il est devenu évident que la diplomatie ne pouvait plus rien donner et que Saddam Hussein profitait du répit qu'on lui donnait en laissant aux sanctions le temps de faire leur effet, pour perfectionner ses armes chimiques et biologiques, pour polluer le golfe Persique et pour étendre également son réseau de terrorisme, nous avons alors jugé que le moment d'agir était venu. C'est là le point de vue des Nations Unies et du Conseil de sécurité. Pour mettre un terme à l'escalade, il faut arrêter Saddam Hussein.

Une voix: Très juste!

Des voix: Bravo!

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre. Nous nous unissons à tous les députés, comme nous l'avons fait hier soir, pour dénoncer cette attaque particulièrement injustifiée contre Israël. Vraiment, il est triste de devoir admettre que cette attaque prévisible était une des raisons pour les quelles notre parti croyait que déclarer de la guerre avant d'avoir exploré toutes les autres possibilités donnerait ce résultat.

Je voudrais me joindre à ceux qui ont déclaré très sincèrement à Israël que nous admirions sa retenue et sa contribution à la communauté mondiale en faisant preuve de modération.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Comme je l'ai déjà mentionné, il y a évidemment bien des familles canadiennes et des Canadiens qui ont des proches et des amis tant en Israël que dans la région. J'ai été heureuse d'entendre le ministre des Affaires extérieures mentionner qu'un numéro 800 est prévu.

Puis-je demander à nouveau au premier ministre si d'autres moyens ont été offerts pour aider tous les Canadiens qui ont des parents et des amis dans la région? Que peut faire le gouvernement canadien pour soulager les craintes de ces gens et leur assurer des moyens de communication?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, je crois que le numéro du personnel consulaire, le 800, constitue une mesure importante. Les gens qui téléphoneront pourront exprimer leurs inquiétudes et nous pourrons leur répondre.

Toutefois, le chef du Nouveau Parti démocratique fait allusion à un autre élément important. Israël a fait preuve d'une grande retenue, et la Chambre respecte et encourage cette attitude.

Il faut souligner également la grande réserve des pays arabes, des populations de ces pays et des Canadiens d'origine arabe. Nous devons tous encourager cette attitude.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Nous devons le reconnaître.

Notre personnel consulaire forme actuellement une équipe de travail qui nous aidera à faire tout notre possible. La situation est particulière. S'il faut prendre d'autres mesures, j'invite le chef du Nouveau Parti démocratique et, en fait, les autres députés à me faire des propositions. Nous nous efforcerons vraiment de faire tout notre possible.

Comme le premier ministre l'a déclaré, nous avons communiqué immédiatement avec Israël et la Jordanie pour leur signifier que le gouvernement du Canada était prêt à leur apporter une aide additionnelle pour répondre aux besoins humanitaires.

• (1130)

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): J'aurais une question supplémentaire à poser, madame la Présidente. Je prends bonne note des renseignements que le ministre nous a donnés. Ils sont utiles, tant pour les Canadiens qui nous regardent que pour nous.

Ce qu'il y a de tragique dans cette guerre, c'est le déplacement des civils et la souffrance infligée à toutes ces personnes qui n'ont pas nécessairement voulu du conflit, mais qui en font néanmoins les frais.

La Jordanie aurait, à ce qu'on dit, ouvert ses frontières, et un certain nombre de réfugiés seraient actuellement en fuite, comme d'autres dans le passé. Si j'ai bien compris, les Nations Unies estiment à 1,5 million environ le nombre de réfugiés que fera cette guerre, et elles prévoient augmenter leur fond de secours.

Le ministre peut-il nous dire quelles autres mesures le gouvernement canadien va prendre pour venir en aide à ces réfugiés, les victimes de cette guerre, et faire sa part sur le plan humanitaire?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Comme la Chambre le sait, la crise provoquée par l'attaque que Saddam Hussein a lancée contre le Koweït a eu des répercussions immédiates sur les pays du tiers monde, surtout à cause de l'exode des réfugiés et de l'afflux des travailleurs déplacés. La Jordanie et l'Égypte sont au nombre des pays.

Le train de mesures que le premier ministre a annoncées au début du mois d'août comprenaient des contributions totalisant près de 75 millions de dollars que le gouvernement du Canada entendaient verser à des fins humanitaires. Un peu plus du tiers de cette somme était destinée à la Jordanie, un peu moins du tiers était accordé à l'Égypte, et le reste, à d'autres régions du globe. Ces contributions ont été faites.

J'essaie de joindre le ministre des Affaires étrangères de la Jordanie ce matin pour lui transmettre directement le message du premier ministre à l'intention du roi Hussein. Essentiellement, nous demandons aux Jordaniens de nous faire savoir quelle forme il serait utile que prenne maintenant l'aide du Canada et celle du reste du monde, mais plus particulièrement celle du Canada.

Pour savoir à quels besoins répondre, nous estimons que, en pareilles circonstances, il vaut mieux s'en remettre aux pays qui sont aux prises avec le problème. C'est ce que nous faisons, et nous sommes prêts, toujours dans les limites que vous connaissez, à étudier d'autres formes d'assistance qui pourraient être utiles dans la situation.

[*Français*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, je voudrais demander ceci au ministre: Comme il l'a dit en réponse à mon collègue, il y a maintenant une guerre et le Canada a appuyé la guerre, mais en même temps, il est nécessaire de planifier pour la paix, pour la fin de la guerre. Je voudrais demander au ministre si le Canada participe maintenant dans les initiatives diplomatiques au sein des Nations Unies ou avec les autres pays pour trouver, premièrement, une solution évidemment à cette guerre, et deuxièmement pour promouvoir la paix dans la région à l'avenir?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, avec tout le respect que je lui dois, je me dois de corriger une des déclarations de la députée. Ce que le Canada a appuyé, ce sont les Nations Unies. Ce que le Canada est en train d'appuyer, c'est l'ordre international.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Ce que le Canada est en train d'appuyer, c'est l'intégrité et la sécurité du Koweït, d'Israël et d'autres pays qui sont sujets aux attaques de Saddam Hussein.

En ce qui concerne les possibilités après la crise, après le conflit, j'ai déjà entamé des conversations avec le secrétaire général des Nations Unies au cours desquelles je lui ai fait part de l'intérêt et de la détermination du premier ministre et de moi-même de garder une liaison étroite avec lui et avec les Nations Unies pour chercher des moyens de progresser rapidement après la fin du conflit.

Aussi, ce matin, j'ai parlé avec le Dr Abdel Mejuid, le ministre des Affaires étrangères de l'Égypte. Nous avons discuté en particulier de la question de la situation dans la région et d'autres choses, mais nous avons également traité de ce qui sera nécessaire après la paix. Il est question d'une activité de *peacekeeping* au cours de laquelle le Canada pourrait jouer un rôle, mais aussi d'autres questions politiques et humanitaires.

[*Traduction*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, comme mon chef et le gouvernement l'ont

dit, nous admirons l'incroyable retenue d'Israël devant une attaque injustifiée.

Dans l'intérêt de la paix au Moyen-Orient, Israël sursoit même à son droit de se défendre. C'est un exploit inouï, et j'imagine que tous les dirigeants, surtout les membres ou ex-membres du Cabinet, savent ce que c'est que de décevoir, en quelque sorte, ses mandants.

C'est l'impression qu'on a en Israël en ce moment. Je crois et j'espère que les Israéliens sont conscients des intérêts que comporte la paix dans le monde.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à qui je sais gré de ses propos obligeants. Le gouvernement peut-il nous dire quelles autres mesures militaires et diplomatiques les Nations Unies prennent pour garantir la sécurité d'Israël, qui sert en ce moment d'otage dans la guerre entre l'Irak et le Koweït.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, comme ma collègue aura pu en juger d'après la réaction du gouvernement du Canada hier soir et les propos tenus aux Communes auparavant—il y a trois jours—, notre gouvernement a toujours pensé que le but ultime de Saddam Hussein était d'attaquer Israël.

J'ai déclaré à la Chambre que ce serait inacceptable pour le gouvernement du Canada, et j'ai dit pourquoi. J'ai expliqué pourquoi nous résisterions dans toutes les circonstances. Pour cette raison, j'ai eu ce matin avec le président Bush une longue conversation sur la sécurité d'Israël à l'heure actuelle.

Ma collègue a raison. Israël a fait preuve d'une retenue remarquable. Cette retenue ne durera pas éternellement. Les mesures que les forces de coalition ont prises contre l'Irak depuis l'incident et celles qu'elles prendront aujourd'hui ont une telle portée que nous croyons et espérons qu'Israël n'aura pas besoin de riposter dans l'immédiat.

J'ai toujours pensé que personne n'avait le droit de dire à l'État d'Israël quand et comment se défendre. Nation durement éprouvée et dotée d'un patrimoine exceptionnel, Israël a le droit de se défendre, et il l'a toujours fait. Dans les circonstances, la réponse de la grande coalition, qui cherche à défendre les valeurs démocratiques fondamentales, convaincra Israël qu'attendre serait dans son propre intérêt et dans celui de la cause de la paix.

Des voix: Bravo!

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, le gouvernement a sûrement remarqué l'extrême patience dont fait preuve l'État d'Israël. Arrangeons-nous pour qu'elle ne soit plus mise à l'épreuve.

[*Français*]

La tradition canadienne a toujours été de venir en aide aux victimes de la guerre. Malheureusement, les familles israéliennes innocentes se trouvent maintenant dans cette situation tragique.

Est-ce que le gouvernement a d'autres plans pour venir en aide au peuple d'Israël?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Ce matin, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a communiqué avec le ministre Levy, d'Israël, pour lui dire justement que le Canada offrait toute possibilité humanitaire dont on dispose, et on l'offre de bon coeur et immédiatement à Israël.

Le ministre a également souligné à M. Levy, qui l'a apprécié d'ailleurs, l'intention du gouvernement d'offrir de l'aide au roi Hussein, et il en a parlé également avec le ministre des Affaires étrangères d'Égypte. Le ministre Levy était non seulement d'accord, mais parfaitement heureux de la décision du Canada de maintenir et d'intensifier son aide humanitaire à Israël, en Égypte et à toute autre personne non belligérante dans la région.

• (1440)

[*Traduction*]

L'hon. William Rompkey (Labrador): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre. Hier soir, en réagissant contre l'attaque absolument injustifiée et cruelle dont l'État d'Israël a été la cible, le premier ministre a dit que le Canada pourrait devoir jouer un nouveau rôle aux côtés de ses alliés dans l'exécution de mesures de représailles contre l'Irak. Je tiens à donner ici au premier ministre l'occasion de dire aux Canadiens ce qu'il a voulu dire exactement par là et de préciser s'il a donné aujourd'hui au chef d'état-major de la défense, par l'entremise du ministre de la Défense, des ordres qui se trouveraient à modifier la position ou la mission des Forces canadiennes ou, encore, à accroître les effectifs canadiens dans le Golfe par l'envoi d'autres CF-18 ou de troupes d'infanterie additionnelles, par exemple. Peut-il préciser aux Canadiens à quoi il songeait au juste lorsqu'il a fait cette déclaration?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, à la suite de la réunion du Cabinet qui a eu lieu ce matin, le gouvernement n'a pas donné de nouvelles instructions aux militaires. Nous sommes en train d'examiner toutes les options possibles, de concert avec les hauts fonctionnaires de notre service du renseignement de sécurité et des forces armées ainsi que nos alliés du monde entier. Plus tôt aujourd'hui, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a eu des entretiens avec les ministres égyptien et israélien des Affaires étrangères. Nous explorons toutes les voies que pourrait emprunter le Canada pour aider de façon constructive et efficace à la réalisation d'une initiative très importante qui est déjà en cours au Moyen-Orient.

Le Canada n'est pas une superpuissance. Nos moyens militaires sont limités, et nous ne les avons toujours utilisés qu'avec le plus grand soin et souventes fois à contre coeur. Mais je n'hésite nullement à vous dire que, même si le mandat n'a pas encore été défini parce que nous en sommes à examiner toutes les options, le Canada ne tolérera pas que des pays amis soient la cible d'attaques injustifiées. Il fait partie intégrante de la coalition établie par les Nations Unies pour refouler Saddam Hussein hors du Koweït. Il va jouer pleinement son rôle, un rôle plus important encore s'il le faut, et engager les ressources nécessaires pour que règne la justice dans cette région du monde.

Des voix: Bravo!

M. Jim Peterson (Willowdale): Madame la Présidente, l'attaque contre Israël, la nuit dernière, place ce pays devant l'un des plus graves dilemmes auxquels une nation puisse faire face. C'est un choix qui n'en est pas un. Si les autorités font preuve de retenue, comme elles l'ont fait, et ne se défendent pas pour protéger la coalition multilatérale, elles pourraient encourager l'Irak et d'autres pays à les attaquer pour profiter de la situation.

Pourrais-je demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il a convoqué les ambassadeurs. S'il ne l'a pas encore fait, convoquera-t-il les ambassadeurs des pays voisins pour leur dire que s'ils tentent de profiter de la retenue d'Israël, le Canada considérera cela comme très grave?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, le premier ministre et moi avons communiqué avec l'ambassadeur d'Israël, hier soir. Je ne suis pas en train de convoquer les ambassadeurs, mais d'appeler les ministres des Affaires étrangères des pays de la région. J'ai déjà parlé avec le ministre égyptien, et j'ai certainement été frappé par le fait que les autorités égyptiennes ont noté, et même admiré, la retenue dont Israël a fait preuve. Elles comprennent que ce que fait Israël est moins un signe de faiblesse qu'une démonstration de force et de maturité.

Ce n'est pas simplement le sentiment du Canada. C'est le sentiment exprimé ce matin par le ministre des Affaires étrangères d'Égypte. Néanmoins, je vais considérer la suggestion de mon collègue et organiser une réunion des ambassadeurs au Canada des pays voisins d'Israël. Ils partagent, comme nous, un profond intérêt pour l'intégrité et la stabilité d'Israël, tout comme ils souhaitent que l'on arrête la force qui menace le plus de déstabiliser Israël, celle de Saddam Hussein.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame la Présidente, je voudrais aussi poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Nous nous réjouissons parce qu'il a déclaré, en répondant à mon chef, que le Canada s'apprêtait déjà à offrir une aide humanitaire additionnelle aux pays qui sont directement touchés par ces graves problèmes humanitaires.

Je voudrais aller un peu plus loin. On évalue à environ un million de dollars par jour le coût de cette guerre tragique. Je sais qu'à la Chambre, quelles que soient nos divergences d'opinion, nous prions tous pour que la paix revienne le plus tôt possible.

Puisque les fonctionnaires de l'ONU calculent qu'environ 1,5 millions de personnes seront déplacées, en Irak et en Iran seulement, sans compter les autres problèmes humanitaires de la région, le Canada a-t-il l'intention de dépenser au moins autant qu'il l'a fait pour l'effort de guerre, ou peut-être même davantage, pour aider ceux qui sont victimes de la guerre dans les pays qui recevront le gros de la vague immédiate des réfugiés? Pourrons-nous aussi offrir une aide pratique aussitôt que possible, sous forme de moyens de transport pour le personnel et d'aide directe pour les équipes de travailleurs dans les camps de réfugiés et pour les organismes de secours?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, nous cherchons évidemment des moyens de faire face à ce nouvel afflux de réfugiés. Les évaluations que la députée cite sont peut-être en deçà de la réalité. Le nombre de personnes

déplacées en conséquence de l'agression de Saddam Hussein pourrait bien être plus élevé que 1,5 million.

J'espère que la députée et les autres députés de son parti cesseront de ne citer que la moitié des coûts. La guerre coûte cher, c'est évident, mais l'invasion du Koweït par Saddam Hussein a un coût très élevé, surtout pour le tiers monde.

Par exemple, des milliers de personnes, qui sont originaires des pays les plus pauvres, comme le Bangladesh, les Philippines, le Sri Lanka ainsi que des pays d'Afrique et qui gagnent leur vie dans cette région, ont été forcées de la quitter. Cela cause déjà d'immenses problèmes. Plus Saddam Hussein restera là et plus il aura le temps d'en causer encore. Ma collègue demandait plus de temps, la semaine dernière. Avec plus de temps, ces coûts vont s'accumuler.

Je ne peux évidemment pas promettre de dépenser la somme dont la députée a parlé, mais je peux certainement lui garantir que le Canada jouera un rôle actif dans la recherche d'une réponse au problème des réfugiés.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver–Est): Madame la Présidente, je suis tout à fait d'accord avec le ministre qu'il y a bien sûr des coûts élevés sur le plan humanitaire et que ce n'est pas en restant assis confortablement ici au Canada que nous allons nous en rendre compte. Nous nous préoccupons tout autant que lui de tous ces aspects.

Mais il faut penser à l'avenir, comme il le fait sans doute et comme le fait sûrement aussi la ministre de l'Immigration. Je voudrais donc poser la question suivante. L'expérience nous a appris que les pays qui reçoivent des réfugiés au premier et au second stade de ces déplacements de population sont habituellement ceux qui se trouvent ensuite aux prises avec des camps permanents de réfugiés et des apatrides. C'est une grande tragédie. J'espère que nous planifions maintenant. . .

Mme le vice–président: La députée aurait–elle l'obligeance de poser sa question? Cela devient un débat.

Mme Mitchell: Oui, madame la Présidente. Je demande au ministre si nous commençons à planifier dès maintenant et à faire preuve de prévoyance pour tâcher d'empêcher pareille chose de se produire dans les mois à venir.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, le Canada a la réputation d'être prévoyant et secourable dans les situations où il y a des réfugiés ou des victimes semblables.

Nous suivons très attentivement la situation, et j'ai dit que nous examinerions favorablement les demandes d'aide humanitaire.

• (1150)

Nous collaborons, comme l'a dit mon collègue, avec le coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe. Je crois que l'ONU est surtout favorable au rapatriement plutôt qu'à la réinstallation des réfugiés. Mais nous restons toujours en contact. La situation évolue bien sûr constamment, et nous avons l'intention de continuer à travailler avec les Nations Unies à l'égard des aspects humanitaires et du problème des réfugiés aussi bien qu'au sein de la coalition militaire.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Je suis certain que le ministre, comme tous les députés, sait qu'il y a d'autres Canadiens qui sont profondément touchés par ce conflit. Il s'agit bien sûr des familles des hommes et des femmes qui servent bravement le Canada dans le golfe Persique.

J'aimerais demander au ministre s'il peut nous assurer, devant la Chambre, que la planification se fait et que les ressources voulues ont été prévues pour subvenir aux besoins réels de ces familles et les aider à calmer leur anxiété. Le ministre peut–il nous renseigner à ce sujet?

L'hon. Mary Collins (ministre associé de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, cela me ferait plaisir de répondre à mon collègue car je sais qu'il se préoccupe beaucoup des familles de sa région.

Je suis heureuse de dire que nous avons mis en place, par l'entremise de notre ministère, des services de soutien aux familles qui fonctionne depuis un certain temps à Halifax, à Esquimalt et à Cold Lake, d'où provient la grande partie de notre personnel. Ces services sont très efficaces. J'en ai visité il n'y a pas très longtemps. On y trouve des ressources en counselling. En outre, chaque navire a mis sur pied un groupe spécial pour les familles des membres d'équipage. Ces groupes fournissent un soutien aux familles, ainsi qu'un lieu de rencontre pour les conjoints.

Je pense qu'ils fonctionnent très efficacement. Lorsque je les ai visités récemment, ils se sont montrés très reconnaissants. Nous leur avons aussi fait remarquer que nous leur fournirions toutes les ressources supplémentaires dont ils pourraient avoir besoin.

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Madame la Présidente, j'ai une question supplémentaire.

Le monde entier a retenu son souffle hier soir et, Dieu merci, il n'y a pas eu de recours à la guerre chimique ou aux gaz neurotoxiques lors de l'attaque. Nous ne serons peut–être pas aussi chanceux la prochaine fois.

Ma question s'adresse donc au premier ministre. Aujourd'hui, l'ambassade du Canada en Israël a confirmé qu'il y a des hommes, des femmes et des enfants en Cisjordanie, dans le Gaza, qui n'ont pas reçu de masques à gaz.

[*Français*]

On sait qu'il y a des femmes, des hommes et des enfants en Cisjordanie et à Gaza qui n'ont pas reçu de masques à gaz. Est–ce que le premier ministre peut nous dire s'il est prêt à se joindre à ses alliés pour justement voir à l'approvisionnement de ces masques à gaz pour ces enfants, ces femmes et ces hommes le plus tôt possible?

[*Traduction*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, je n'ai pas de réponse précise. Je suis au courant d'un jugement de la Cour suprême, je crois, de l'État d'Israël, qui ordonnait que tous les citoyens soient munis du matériel nécessaire. Je sais que le gouvernement et la population d'Israël sont très respectueux des principes, que ce pays est très civilisé et qu'il voudra tout mettre en oeuvre pour s'assurer que tous ses citoyens reçoivent ces masques.

Je peux faire une vérification, immédiatement après mon intervention, et je serais heureux d'informer mon amie. La position du gouvernement du Canada, qui a été transmise officiellement, a toujours été que les mêmes avantages doivent bien sûr, être offerts à tous les citoyens. Mais nous vérifierons cette question et informerons la députée aussitôt que possible.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

M. John Nunziata (York–Sud—Weston): Madame la Présidente, je veux poser une question au solliciteur général concernant la sécurité nationale.

Pourrait–il nous dire si le gouvernement du Canada a l'intention d'invoquer des articles de la Loi sur les mesures d'urgence, plus précisément ceux qui traitent des urgences internationales et de l'état de guerre?

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, je n'envisage pas cette possibilité pour l'instant.

M. John Nunziata (York–Sud—Weston): Madame la Présidente, j'ai une question supplémentaire à poser au solliciteur général.

Le président de la Fédération canado–arabe m'a signalé hier, et je répète textuellement ce qu'il m'a dit, que les Canadiens d'origine arabe et irakienne étaient victimes de tactiques de harcèlement et d'intimidation par le Service du renseignement de sécurité.

Le solliciteur général pourrait–il nous assurer que le gouvernement du Canada, par l'entremise du Service du renseignement de sécurité, n'enquête pas sur les gens uniquement sur la base de leur origine ethnique ou religieuse?

Peut–il rassurer les Canadiens d'origine arabe en leur garantissant que leurs droits seront protégés et qu'ils ne sont pas placés actuellement sous surveillance spéciale par le Service du renseignement de sécurité?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, je devrais peut–être répondre à cette question puisque j'ai donné cette assurance, que cherche mon collègue, dans le discours que j'ai prononcé à la Chambre il y a trois jours.

J'ai indiqué que nous avions pris des mesures pour qu'on n'invoque jamais plus la Loi sur les mesures de guerre qui a été à l'origine de l'emprisonnement injuste de Canadiens d'origine japonaise et italienne pendant la Deuxième Guerre mondiale. J'ai donné aux Canadiens d'origine arabe, et surtout à ceux d'origine irakienne, qu'on n'entacherait jamais plus notre histoire nationale de la sorte. J'ai indiqué à la Chambre que les lois s'appliqueraient équitablement à tous les Canadiens.

On ne déploiera aucun effort spécial et on ne prendra certes pas de mesures illégales, arbitraires ou futiles contre les Canadiens d'ascendance arabe qui, comme nous tous, sont considérés comme des citoyens de premier ordre.

* * *

LA CRISE DU GOLFE

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, les résolutions des Nations Unies sur lesquelles le gouvernement a fondé la participation du Canada à la guerre

étaient strictement limitées à l'évacuation du Koweït par l'Irak, au rétablissement du gouvernement du Koweït, à la libération des otages et aux réparations.

Dans sa déclaration de l'autre soir, George Bush a clairement ajouté à cette liste la destruction des structures économiques, militaires et politiques de l'Irak. Certains disent même que l'idée d'éliminer Saddam Hussein. Que vise le gouvernement du Canada? Vise-t-il les mêmes objectifs que George Bush ou ceux des Nations Unies?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, un jour viendra—bientôt j'espère—où le NPD abandonnera son réflexe systématiquement anti-américain. Je dis cela en toute déférence pour le député. Je crois entendre glousser dans les rangs du NPD. Le leader socialiste de Grande-Bretagne, Neil Kinnock, a déclaré que s'il prenait ses distances par rapport à la position du gouvernement, il ne se proposait pas de se soustraire à ses obligations d'appuyer les Nations Unies.

Les Nations Unies ont parlé clairement. Le député aimerait peut-être prendre connaissance de tous les objectifs. Compte tenu de l'intransigeance d'un dictateur qui a envahi un État arabe voisin amical et qui a prouvé encore une fois, hier, qu'il était un criminel en attaquant Israël, le Canada se joindra aux autres membres de la coalition pour faire sortir Saddam Hussein du Koweït et pour s'assurer que si la communauté mondiale traite à nouveau avec lui, ce sera à la condition qu'il accepte les règles internationales de droit. Autrement, il sera tenu responsable de tout ce qui se passe.

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, notre parti a été de son côté.

Des voix: Oh, oh!

M. Brewin: Mais lorsque les États-Unis ont tort, mon parti et le Canada ne doivent pas craindre de leur dire. Nous devons aujourd'hui le faire.

Mme le vice-président: Le député a-t-il une question à poser?

M. Brewin: Oui, madame la Présidente.

Ma question s'adresse au premier ministre. Peu importe nos divergences de vues sur la question, le commandement des forces américaines déclare que le centre de contrôle des communications et la puissance de feu de Saddam Hussein ont été détruits. Le gouvernement se joindra-t-il à tous les députés pour demander au gouvernement des États-Unis d'interrompre les mesures de destruction et de chercher à faire la paix avec l'Irak?

• (1200)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, le député veut-il dire qu'après l'attaque lancée contre Israël hier soir, nous devrions interrompre les opérations militaires et demander à Saddam Hussein d'être gentil? C'est tout à fait ridicule.

Ce qui est encore plus grave, c'est de laisser entendre que nous violons la résolution 678 des Nations Unies et que les États-Unis agissent dans l'illégalité. La résolution adoptée le 29 novembre 1990 comporte plusieurs éléments. Elle demande à l'Irak de respecter pleinement les résolutions. Elle autorise les États membres à coopérer avec le gouvernement du Koweït pour restaurer la paix internationale et la sécurité dans la région. Elle demande à tous les États de fournir le soutien nécessaire pour restaurer la paix internationale et la sécurité. C'est exactement ce que nous sommes en train de faire. Nous avons répondu à l'appel des Nations Unies qui ont demandé, à une étape critique de leur existence, à tous ceux qui croient en une paix durable et en la liberté de se lever pour défendre les intérêts des Nations Unies. C'est exactement ce que fait le Canada.

* * *

LE TRAITÉ DE NON-PROLIFÉRATION

L'hon. Walter McLean (Waterloo): Madame la Présidente, 118 pays sont réunis au sein de l'ONU pour tenter d'obtenir une abolition générale des essais. Le Canada est du nombre.

Compte tenu que nous vivons une situation critique et qu'il est délicat de tester une nouvelle génération d'armes, le secrétaire d'État pourrait-il préciser à la Chambre comment votera le Canada aujourd'hui, à l'ONU, sur cette question importante?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, le député sait que le point de vue du Canada a toujours été le même: il importe de maintenir l'intégrité et le progrès par rapport au traité de non-prolifération. C'est cet objectif qui guidera notre façon d'agir aujourd'hui.

Je crois que le député partage ma stupéfaction devant la proposition du Nouveau Parti démocratique question qu'on vient de poser: Le gouvernement du Canada devrait semble-t-il réagir à l'attaque qu'a menée Saddam Hussein contre Israël en lui accordant un répit dans la

contre-attaque dont il fait l'objet. Cette façon de penser est absolument inacceptable pour tout Canadien qui se respecte.

* * *

LES ÉTATS BALTES

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et concerne la situation tragique dans les États baltes.

Pourrait-il nous dire s'il a pris des mesures aux Nations Unies pour que cette question soit soulevée au Conseil de sécurité?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, le député était peut-être absent, quand j'ai répondu à cette question l'autre jour.

Des voix: Oh, oh!

* * *

ISRAËL

DÉPÔT DE LA LETTRE ADRESSÉE AU PREMIER MINISTRE

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, j'ai, dans les deux langues officielles, une copie de la lettre que j'ai adressée au premier ministre d'Israël hier soir. Je serais heureux de déposer les deux versions à la Chambre.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, au début de la journée, pendant la période des déclarations, le député d'Okanagan-Centre a dit que je devrais respecter les désirs de mes électeurs.

Je n'ai pas actuellement la citation exacte publiée dans le hansard parce que celui-ci n'a pas en fait reproduit ses termes précis.

Madame la Présidente, je vous demanderais maintenant de me permettre de réserver le droit que j'ai de prendre la parole pour soulever plus tard à la Chambre une question de privilège afin de clarifier les commentaires précis qui ont été faits par le député d'Okanagan-Centre.

Mme le vice-président: La demande du député a été dûment notée. La parole est au député de York South—Weston pour un rappel au Règlement.

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Madame la Présidente, pendant la période des questions, le député de Calgary-Nord-Est, député indépendant à la Chambre, a posé une question très grave pour savoir si. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: Les députés continuent à rire! Il a posé une question très grave à propos de la situation en Lituanie. Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, qui est censé être un ministériel chevronné, a fait des remarques désobligeantes et a attribué un motif au député de Calgary-Nord-Est.

Le député siège comme député indépendant et n'est pas membre du caucus, mais il mérite d'être respecté à la Chambre. Je demanderais au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de retirer ces remarques.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, je ne peux que conclure que le député qui vient de parler est allergique aux anciens premiers ministres.

M. Nunziata: Vous continuez encore et ça n'a aucun sens.

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: Madame la Présidente, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures continue. Non seulement il insulte les Canadiens d'origine lituanienne et fait preuve de mépris à l'égard de ce. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Madame la Présidente, je regrette que le Règlement de la Chambre ne s'applique pas au député de York-Sud—Weston. Si l'on croit que j'ai dit des choses qui ont pu blesser les Canadiens d'origine balte, permettez-moi de répéter clairement mes propos. J'ai dit que le député n'était pas là lorsque j'ai répondu de façon précise à la question posée par notre collègue de Winnipeg—sa circonscription portait le nom de Birds Hill auparavant, mais je ne me souviens plus du nom qu'elle porte aujourd'hui.

Il n'y a aucune équivoque dans ce que j'ai répondu à la question de ce député et ce que j'ai dit aujourd'hui à la Chambre. Pour rafraîchir la mémoire des députés. . .

Une voix: Le nez vous allonge.

M. Clark (Yellowhead): . . .je répète ma réponse à la question qui a été posée il y a quelques jours. J'ai dit que nous songions à faire appel soit aux Nations Unies, soit à la CSCE, mais qu'il y avait un problème dans les deux cas parce que l'Union soviétique peut y opposer son veto de façon officieuse ou officielle. Je crois que c'est là presque mot pour mot la réponse que j'ai donnée au député de Winnipeg il y a deux ou trois jours. Comme la question a été posée à la fin de la période des questions, j'ai cru qu'une réponse brève serait mieux qu'une réponse plus longue.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Ce n'est pas ce que vous avez dit.

M. Riis: Pourquoi ne vous excusez–vous pas?

Mme le vice–président: Je sais que c'est vendredi et que la semaine a été difficile pour tout le monde.

• (1210)

Je suis désolée que nous en soyons venus à entendre, cet après–midi, des insultes que les députés regretterons d'avoir lancées. Cela pourrait mettre la Chambre dans une situation qui, à mon avis, risque d'être très mal perçue par le reste du pays qui nous regarde.

Il y a un conflit au Moyen–Orient, mais je ne crois pas que ce soit là une raison pour que nous créions un conflit à la Chambre des communes.

Je vais donner la parole au député de Calgary–Nord–Est, qui est directement concerné par ce qui s'est passé au cours des dernières minutes.

Je vois le député de York–Sud—Weston, dont j'ai choisi de ne pas tenir compte des paroles à un certain moment. Je crois qu'il serait sage pour moi d'écouter attentivement le député de Calgary–Nord–Est et d'inviter ensuite la Chambre à reprendre le débat.

J'espère que le député de York–Sud—Weston écoutera attentivement ce que son collègue de Calgary aura à dire et qu'il décidera ensuite qu'il a terminé son intervention.

Je crois que nous devrions reprendre le débat sur le sujet à l'étude.

M. Alex Kindy (Calgary–Nord–Est): Madame la Présidente, j'aimerais apporter une correction. J'étais présent lorsque la question au sujet de la Lituanie a été posée.

Par conséquent, je voulais simplement poursuivre et demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures quels événements nouveaux s'étaient produits depuis.

M. Clark (Yellowhead): Madame la Présidente, si la Chambre est d'accord pour prolonger brièvement la période des questions, je prendrai un moment pour montrer que nous continuons à essayer de voir s'il est possible ou non de. . .

M. Riis: Pourquoi ne vous excusez–vous pas?

M. Clark (Yellowhead): Madame la Présidente, j'essaie, malgré les cris des députés néo–démocrates, de répondre à la question posée.

Nous étudions des façons de soumettre la question à la CSCE ou aux Nations Unies sans que cela n'entraîne le recours par l'Union soviétique à son droit de veto.

Le premier ministre a écrit à M. Gorbatchev. Par ailleurs, je viens tout juste d'écrire au nouveau ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique pour lui demander de fournir sans tarder une réponse claire au premier ministre. Je compte rencontrer, au cours des deux ou trois prochains jours, des représentants des communautés baltes au Canada.

Je sais que des députés de la Chambre intéressés par cette question ont eu des rencontres avec les dirigeants de la communauté balte au Canada afin d'essayer de trouver des façons pratiques d'exercer notre influence sur l'Union soviétique.

Une réunion se déroule actuellement—du moins celle–ci se tenait à 11 h 30 et je crois bien qu'elle n'est pas encore terminée—avec trois députés de la Chambre représentant trois partis, ainsi qu'avec l'ambassadeur de l'Union soviétique, afin qu'on puisse indiquer clairement à ce dernier que, comme je le lui ai dit, si l'Union soviétique ne modifiait pas son attitude face au peuple balte, cela influerait sur nos relations avec son pays.

C'est là le message que j'ai communiqué, et c'est le message qui est en train d'être répété par les députés qui représentent trois partis de cette chambre. Je suis conscient de l'intérêt que porte le député à ces questions, et je

vais m'efforcer de le tenir informé de l'évolution du dossier.

Si celui-ci a des suggestions constructives à formuler au gouvernement, je lui saurais gré de me les communiquer.

Mme le vice-président: Je remercie le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Madame la Présidente, je demanderais au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de bien écouter, parce que cela le concerne.

Je n'ai pas une grande expérience des débats parlementaires en temps de crise internationale ou en temps de guerre, mais on me dit que selon la tradition, par exemple en Grande-Bretagne ou en France, lorsque des crises de cette envergure concernent notre pays, la partisanerie n'est pas nécessairement de mise. On peut s'en rendre compte en regardant ce qui s'est passé dans les autres parlements, à l'exception de celui-ci, à travers le monde.

Peut-être la Présidence pourrait-elle faire une rencontre avec certains leaders ou certains groupes.

Je pensais que le Canada était maintenant partie prenante à une guerre, que la contribution de la Chambre devait dépasser les bornes partisanes. Et aujourd'hui, madame la Présidente, je suis très surpris de voir que le ton est toujours à la partisanerie, et particulièrement de la part de celui qui est responsable du dossier. J'aimerais avoir des indications de la Présidence sur les précédents. Madame la Présidente, nous avons tout fait pour dépasser les bornes de la partisanerie, essayer de collaborer. Je ne comprends tout simplement pas, madame la Présidente, que ce qui se passe ailleurs à travers le monde n'a rien de commun avec ce qui se passe ici. Qu'est-ce qui se passe?

Mme le vice-président: Je crois que, hier particulièrement, l'honorable ministre de la Défense nationale a organisé des réunions d'information pour les différents groupes, et je pense qu'aussi des collègues indépendants ont pu en profiter. Donc, je pense qu'il n'y a pas de problème de partisanerie en ce qui concerne le flot de l'information venant des différents ministères face à la Chambre. Je voudrais donc maintenant que l'on reprenne le débat. L'honorable député de York-Simcoe.

[*Traduction*]

Le député de York-Sud—Weston soulève la question de privilège. Je veux évidemment l'écouter, mais je lui demande d'être très bref, de s'en tenir au point qu'il veut soulever et de me dire en quoi il estime que son privilège n'a pas été respecté. Très rapidement, le député de York-Sud—Weston.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA RÉPONSE DONNÉE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Madame la Présidente, avec la plus grande déférence, je dirai que le ton de vos observations me donne à entendre que vous vous êtes déjà fait une opinion sur ma question de privilège. Je vous demande respectueusement d'entendre ce que j'ai à dire avec une certaine ouverture d'esprit.

Mme le vice-président: Je dois dire au député que son ton n'est pas très agréable pour la présidence non plus.

M. Nunziata: Madame la Présidente, je vais changer de ton si vous en faites autant.

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: Je vais exposer ma question de privilège, madame la Présidente. Pendant la période des questions, aujourd'hui, le député de Calgary a posé une question sur la situation qui existe en Lituanie. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui est un ancien premier ministre, a répondu à cette question en disant que le député était absent d'une manière ou d'une autre.

Les députés conservateurs se sont esclaffés.

Mme le vice-président: Je ne peux pas voir comment cet échange, que je m'abstiendrai de qualifier, porte atteinte de quelque manière aux privilèges du député de York-Sud—Weston.

M. Nunziata: Je n'ai pas fini mon exposé.

Mme le vice-président: La Chambre reprend le débat. Il n'y a pas de présomptions suffisantes.

M. Nunziata: Vous ne me laissez pas exposer mon point de vue. J'ai le droit d'expliquer ma question de privilège, mais vous me coupez la parole. Vous ne me laissez pas dire ce que j'ai à dire. J'insiste pour donner mon point de vue.

Mme le vice-président: Dans ce que le député de York-Sud—Weston a dit, la question de privilège ne paraît pas fondée à première vue. Nous allons reprendre le débat.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

L'APPUI AUX NATIONS UNIES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Clark (Yellowhead)(p. 16983) et de la motion de M^me^ Collins (p. 17150).

M. John E. Cole (York—Simcoe): Madame la Présidente, le fait que les Nations Unies n'aient pas pu traiter de cette crise. . .

• (1220)

Mme le vice-président: Je suis persuadée que le député de York-Sud—Weston finira par se rendre compte que les accusations qu'il vient de porter sont absolument injustifiées tout autant qu'injustes. Le député aura à nouveau la parole lorsqu'il voudra se rétracter. Il voudra peut-être y réfléchir, puis informer la présidence de ses intentions. Reprise du débat.

M. Cole: Madame la Présidente, si les Nations Unies ne s'efforçaient pas de régler cette crise, cela risquerait d'avoir de graves conséquences pour le monde entier. On ne serait peut-être plus jamais en mesure de réagir efficacement à une agression. Le succès de cette initiative sera vraiment un gage de sécurité collective pour l'avenir. C'est absolument crucial pour un pays comme le Canada—même s'il est situé loin de la région touchée—pour un pays aussi peu peuplé que le Canada qui, je le reconnais, est encadré par deux superpuissances, mais qui dispose de forces très limitées. Il faut faire régner la loi et l'ordre au plan international.

L'ONU a ici l'occasion de jouer le genre de rôle pour lequel elle a été fondée. Le risque est grand, toutefois, car si elle n'arrive pas à se montrer digne des principes, des objectifs et des efforts pour lesquels tant de gens ont combattu pendant tant d'années, qu'adviendra-t-il de la paix, de la loi et de l'ordre au plan international? Il est essentiel pour l'ordre mondial que la paix règne dans la situation actuelle.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Madame la Présidente, nous sommes à un point tournant dans les événements au Moyen-Orient et dans le monde.

Tout au cours de ce débat, nous avons eu d'excellents exemples de leadership. Nous avons pu compter sur de remarquables contributions de la part des chefs de parti concernés ainsi que de simples députés. Les interventions étaient tout à fait réfléchies. Certaines vont certainement passer à l'histoire. Nous avons pu compter sur des discours impartiaux et parvenir à l'unanimité dans la plus pure tradition canadienne. Je tiens à féliciter ceux qui sont chargés de la conduite de notre politique étrangère.

Aujourd'hui, madame la Présidente, je me propose d'examiner où nous en sommes, comment nous y sommes arrivés et la réaction dans notre circonscription. Je souhaite également vous faire part de deux incidents concernant un jeune Canadien et un jeune Palestinien. Je veux enfin vous parler des Canadiens d'origine arabe. Commençons donc par où nous en sommes. L'État d'Israël fait preuve aujourd'hui d'une retenue remarquable. Il démontre ainsi sa force morale.

Comme le premier ministre l'a dit à juste titre aujourd'hui, Israël ne devrait pas être mis à l'épreuve indûment. Cependant, on m'a enseigné qu'on fait preuve d'une grande force morale en exerçant une certaine retenue et une certaine discipline personnelle. J'en félicite l'État d'Israël.

Je souhaite m'associer à la déclaration du premier ministre au sujet de l'attaque contre Israël et je tire mon chapeau au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui, tout au long de cette crise, a su faire preuve d'un sens politique historique, lorsqu'il a déclaré que la façon d'empêcher toute escalade était d'arrêter Saddam Hussein et les gens de son acabit.

Comment en sommes-nous arrivés là? Nous avons été impliqués dans la situation au Moyen-Orient dans la plus pure tradition canadienne. Je tiens à féliciter le très honorable député de Vancouver Quadra pour son discours historique et courageux de l'autre jour dans cette enceinte.

Il y a ceux qui prétendent que notre intervention n'est pas légitime. Voici ce que dit l'éminent éditorialiste canadien Jeffrey Simpson dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui:

> Le maintien de la paix sous les auspices des Nations Unies peut signifier un commandement unifié, comme en Corée. C'est alors le pays contribuant le plus à la force de maintien de la paix, les États-Unis en l'occurrence, qui est chargé de prendre les décisions stratégiques et opérationnelles. Il est également possible, comme dans le cas du conflit dans le golfe Persique, que des États membres collaborent à l'application de résolutions des Nations Unies, sans qu'il y ait un commandement unifié des Nations Unies.

Madame la Présidente, nous commençons à connaître la réaction de Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Voici une lettre qui a été envoyée par télécopieur à mon bureau il y a deux jours; on y dit ce qui suit:

Lorsqu'on laisse entendre qu'on devrait accepter de lier le retrait des Irakiens du Koweït au règlement d'autres questions régionales, cela revient à accepter de négocier avec des terroristes et preneurs d'otages, peu importe la légitimité des griefs en cause.

Ce qui serait encore plus malheureux, ce serait de permettre au délai d'expirer sans prendre ensuite rapidement des mesures décisives, car nous pourrions alors nous retrouver face à un problème encore plus horrible.

Nous souhaitons tous un autre résultat, mais il semble évident que la seule action qui pourrait éviter la confrontation actuelle réside dans notre propre capitulation qui ne ferait d'ailleurs que retarder une issue encore plus horrible. Ceux qui rejettent le blâme sur M. Bush et les pays occidentaux en l'occurrence ressemblent à ceux qui blâment les victimes de viols ou de vols pour le crime dont elles ont été victimes.

Ma lettre est peut-être un peu longue, mais je voulais simplement vous faire savoir qu'il y a des gens réfléchis qui soutiennent ce que vous tentez de faire et qui ne passent pas toujours aux nouvelles du soir.

Je vais vous citer un deuxième fac-similé qu'on m'a fait parvenir hier:

Trop de Canadiens ont perdu la vie à la guerre pour que notre pays refuse de voir la nécessité d'un effort coopératif des Nations Unies au Moyen-Orient. Si nous refusions de respecter nos obligations et de mener à bien les initiatives des Nations Unies, cela ravalerait le Canada au niveau d'entité plus que médiocre au sein de la communauté mondiale. Des Canadiens ont donné leur vie pour la préservation du monde civilisé, pour la justice et pour les droits individuels, et les Nations Unies sont la manifestation des idéaux qu'ils souhaitaient ainsi défendre.

J'ai dit que je vous parlerais brièvement d'un jeune homme de 19 ans blessé dans les tranchées. Cela s'est produit le 2 juin 1916 à Sanctuary Wood. Je n'ai entendu cette histoire que près de 75 ans plus tard, quand cet homme, qui avait été blessé dans ces tranchées, a assisté à une réunion de son régiment, à Calgary. Pour la première fois, sa famille entendait parler des expériences sanglantes, de l'indolence, de la banalité et de l'horreur de la guerre.

Je suis très reconnaissant d'avoir été en compagnie de cette homme ce jour-là, parce que, dans mon enfance, je l'avais supplié de me parler de la gloire de la guerre, et il avait toujours refusé de le faire. Mon père, qui avait été blessé par un obus à Sanctuary Wood, le 2 juin 1916, m'a indiqué les films ou les livres d'histoire qui pouvaient me renseigner sur l'horreur et la stupidité absolues de la guerre. Il m'a appris que la guerre reste parfois le seul recours contre un tyran et contre celui qui viole les droits de ses semblables.

Je voudrais aussi parler de ce Palestinien de 24 ans que j'ai rencontré dans un train, en 1959, en me rendant de Gaza au Koweït, et avec lequel je me suis lié d'une grande amitié. Cet homme, Sela Eldin Subi, était un enseignant d'origine palestinienne qui allait s'établir au Koweït, où il a enseigné pendant nombre d'années. Une fois installé au Koweït, il m'a invité à son mariage. Je n'ai pu m'y rendre, mais je lui ai fait parvenir un cadeau. Puis, nous sommes rapidement devenus amis par correspondance.

• (1230)

Plus tard, au cours de la guerre de 1967, je transmettais les lettres que sa famille à Gaza envoyait à des parents au Caire. Aucun service postal n'était offert jusqu'à ce que le Croissant-Rouge et la Croix-Rouge en mettent un sur pied.

Ce service rendu a permis des échanges et des marques d'amitié qui sont, à mon avis, le seul fondement du nouvel ordre mondial, comme l'ont reconnu bon nombre de nos députés.

Il faut dire une chose au sujet des Canadiens d'origine arabe. Au cours de la période des questions, le premier ministre a fait allusion à leur situation actuelle, lorsqu'il a répondu à une question, comme il l'avait fait dans son discours l'autre jour.

Il est peu connu que, dans la ville d'Edmonton d'où je viens, la population compte environ 10 p. 100 des Canadiens d'origine arabe. Ils se différencient un peu de l'ensemble car, d'une façon générale, les Arabes chrétiens sont trois fois plus nombreux que les Arabes musulmans et druses dans notre pays mais, à Edmonton, la majorité des Arabes sont musulmans ou druses, bien qu'il y ait aussi un nombre important d'Arabes chrétiens.

De plus, la communauté juive s'accroît à Edmonton, en grande partie en raison de l'immigration en provenance de l'Union soviétique. Je rends hommage à cette communauté de ma ville, ainsi qu'à la communauté arabe, qui, à l'instigation du professeur Baha Abou-Laban, ont engagé le dialogue depuis le tout début de l'*intifadah*. Si je comprends bien, ces gens ont essayé, avec succès, de montrer qu'au Canada, nous tenons, dans la mesure du possible, à rester à l'écart des querelles qui existent à l'étranger. Pourtant, il ne peut continuellement en être ainsi.

Je cite les paroles que sir Wilfrid Laurier a prononcées à la Chambre le 19 août 1914, au cours du débat sur la Première Guerre mondiale, à propos de concitoyens d'origine allemande. On les trouve à la page 10 du hansard de ce jour-là:

Ils comptent, assurément, au nombre de nos meilleurs citoyens. On l'a reconnu maintes fois. Ils sont fiers de leur pays d'adoption qui, pour plusieurs d'entre eux, est la terre natale, et ils ont souvent témoigné de leur attachement aux institutions britanniques. Cependant, ils seraient

hors de l'humanité s'ils n'avaient pas une profonde affection pour le pays de leurs ancêtres, et personne ne leur reprochera ce sentiment.

Ces paroles pourraient s'appliquer aujourd'hui aux Canadiens arabes, madame la Présidente.

Le premier ministre a dit sur le sujet, le mardi 15 janvier 1991, comme on peut le lire à la page 16990 du hansard:

À ce propos, je tiens à faire savoir aux Canadiens d'origine irakienne qu'ils ne feront en aucune façon l'objet d'une surveillance illégale ou d'une détention injustifiée comme ce fut le cas pour d'autres citoyens pendant la Deuxième Guerre mondiale. Nous avons, comme pays, heureusement tiré la leçon des erreurs commises au cours de la Deuxième Guerre mondiale.

Je fais miennes les paroles du premier ministre et je donne au nom du gouvernement du Canada l'assurance que cet engagement sera respecté et que la retenue sera le mot d'ordre. Nous ne répéterons pas les erreurs commises pendant la Deuxième Guerre mondiale quand des groupes de Canadiens d'origines diverses ont été isolés et traités injustement.

Nous vivons des temps troublés, mais ceux qui ont traversé des périodes de guerre et de formation de l'histoire nous disent que c'est l'histoire en évolution. Comment nous y retrouver dans la confusion?

Le mieux est de s'en tenir à la règle de droit et de l'ordre public. Je souscris donc fièrement à la résolution à l'étude, et à la politique étrangère du Canada en faveur des opérations des Nations Unies dans le golfe Persique. Comme, j'en suis sûr, tous les députés à la Chambre, je prie pour que le règlement du conflit soit rapide et définitif et qu'on établisse une paix durable fondée sur les principes des trois grandes religions monothéistes présentes partout au Moyen-Orient et dans le monde.

Des voix: Bravo!

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Madame la Présidente, ma question que j'adresse au député porte sur la situation au Moyen-Orient.

Je me demande ce qu'il pense de la tenue d'une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient une fois les hostilités terminées. Appuyerait-il la création d'une patrie pour les Palestiniens et la résolution de cette question difficile dans laquelle se trouvent ces gens et appuyerait-il un Liban indépendant et non occupé?

M. Edwards: Madame la Présidente, c'est un rare privilège pour moi, et je le dis bien sincèrement, d'avoir l'occasion de discuter avec le député dans la Chambre.

Comme je l'ai dit dans la conclusion de mes remarques, j'appuie le principe qu'il faut tout faire pour que la paix, qui sera ramenée au Moyen-Orient, soit durable.

Si la détente entre les deux superpuissances peut être maintenue et si la guerre froide est réellement terminée, bien des objections à la tenue d'une telle conférence seraient levées. Je crois que le président Bush a reconnu cela dans certaines des déclarations qu'il a faites pendant les 12 à 18 derniers mois, et qu'une telle conférence serait tout à fait indiquée.

En ce qui a trait à une patrie pour les Palestiniens, je crois qu'il faut respecter les résolutions de l'ONU, non pas celles que nous débattons aujourd'hui, mais les résolutions précédentes portant sur la Palestine et le maintien de l'État d'Israël, ce qui, selon moi, est une condition de la création d'une patrie pour les Palestiniens. Ma réponse au député est un oui conditionnel mais fort.

Quant à la question portant sur le Liban, je pense que son occupation devrait cesser le plut tôt possible, dès que la sécurité y sera rétablie. Il faut que ce merveilleux pays, qu'on appelait la Suisse du Moyen-Orient lorsque je l'ai connu il y a plus de trente ans, puisse encore une fois retrouver la sérénité et la paix à l'intérieur de ses frontières ainsi que la sécurité par rapport à ses voisins.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, je voudrais remercier mon collègue d'en face de ses observations et lui donner l'occasion de faire ses commentaires sur l'analyse suivante de l'Organisation des Nations Unies pour l'enfance, l'UNICEF, qui a été distribuée le 15 janvier à propos de la crise du Golfe: «La situation des enfants. . . En cas de guerre dans la région du Golfe, un certain nombre de facteurs, mis à part les dommages et la destruction causés aux bâtiments et à l'infrastructure, influeront sur le bien-être des enfants et des femmes de la région. Il y aura de graves pénuries, notamment de nourriture, d'eau, de médicaments et d'approvisionnements en énergie. Les services seront sévèrement réduits en raison de leur réquisition pour répondre aux urgences et aux besoins d'ordre militaire. Les prix monteront en flèche et la situation économique risque de devenir compliquée en raison de la dévaluation des monnaies locales, surtout dans la majorité des pays de

la région, qui importent la moitié de leurs produits essentiels. Une détérioration environnementale étendue, découlant de la pollution et des changements climatiques liés à la guerre, aura des effets imprévisibles sur la population locale. La situation sera aggravée par la mise hors service possible des installations de distribution d'eau et des installations sanitaires, notamment dans les régions urbaines.»

Je sais que le député voudra exprimer ses préoccupations à l'égard de ces victimes innocentes du conflit, et je serais heureux d'entendre ses commentaires sur cette analyse de l'UNICEF.

M. Edwards: Madame la Présidente, je sais que notre temps de parole est limité, mais je tenterai de répondre de mon mieux. Cette évaluation est probablement très précise. Je n'en ai pas pris connaissance, mais je remercie mon collègue de l'avoir mentionnée.

J'aurais souhaité que Saddam Hussein ait pu écouter le député ce matin et qu'il se rende compte que c'est ce qu'il est en train de déclencher. La machine est en marche et, à un moment donné, elle s'arrêtera. Par la suite, le monde, qui sera probablement financé par des pétrodollars, car il y a en dans cette région, devra s'engager à mettre sur pied un programme de réadaptation pour toute la région. Ce programme ne visera pas seulement les hommes, les femmes et les enfants, mais il consistera également à rétablir l'infrastructure de la région, qui sera gravement endommagée partout au Moyen-Orient. Il sera peut-être temps d'établir un plan Marshall pour tout le Moyen-Orient, avec la participation et la collaboration de toutes les parties, peut-être parallèlement ou consécutivement à une conférence sur la paix et à un règlement.

• (1240)

Il faut opérer un changement et supprimer du Moyen-Orient les sources de mécontentement qui alimentent les projets de fous comme Saddam Hussein.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, le monde est beaucoup plus triste depuis le 16 janvier 1991, parce que les démons de la guerre se sont déchaînés, et absolument personne ne sait où cette guerre va nous mener. Absolument personne ne sait quels problèmes seront résolus, à supposer que certains le soient.

William Johnson a très bien saisi cet aspect de la question dans un article paru dans *The Gazette* d'aujourd'hui et intitulé: «Les succès militaires initiaux amélioreront-ils les chances du gouvernement?»

Il est infiniment triste de penser qu'une opération militaire, qui détruira littéralement des milliers de vies humaines, pourrait avoir ce résultat.

Les questions les plus pertinentes sont les suivantes: «Peut-on gagner la paix? La victoire militaire sera-t-elle suivie d'un triomphe politique et diplomatique?» Il dit ensuite que la guerre aura peut-être cet effet, mais il se demande aussi si elle n'inaugurera pas une nouvelle ère de terrorisme et si elle n'aggravera pas le ressentiment des Arabes face à l'écart de plus en plus grand entre les nations islamiques et les nations chrétiennes. C'est l'un des problèmes les plus importants.

[*Français*]

Quand je fus élu comme député, le 21 novembre 1988, j'avais anticipé un nombre de questions que je croyais qu'il faudrait que je tranche. J'avais beaucoup lu et je m'étais renseigné au sujet de l'accord avec les États-Unis et j'avais cru qu'il pourrait y avoir des effets néfastes pour les travailleurs et les travailleuses à travers le Canada, dans un nombre de secteurs.

J'avais compris aussi que les réformes fiscales qu'entreprenait le gouvernement pourraient poser de grandes difficultés au peuple canadien et surtout les gens qui sont de faible revenu ou qui sont souvent étiquetés comme «la classe moyenne».

C'était des questions très importantes. Et puis, c'est vrai, je les avais bien anticipées. Mais jamais, jamais je n'aurais cru, comme député, que j'aurais dû trancher une telle question: la question d'aujourd'hui, la question de la guerre. Sûrement pas cette guerre, mais n'importe quelle guerre.

Idéaliste comme je le suis, je croyais qu'il y avait un nouvel ordre, un nouvel ordre où le monde entier aurait pu développer des mécanismes pour régler des problèmes de pauvreté, de faim, de maladie et autres, sans ressort à la guerre.

Malheureusement, j'ai eu tort. Malheureusement, les changements que l'on a faits dans le domaine technologique dépassent de beaucoup les mécanismes qu'on a développés pour trouver des moyens de solutions pacifiques.

[*Traduction*]

Il est malheureux—je le dis sans esprit de parti—que le premier ministre ne nous ait pas rappelés plus tôt pour que nous puissions tenir ce débat avant le déclenchement des hostilités et exposer chacun notre position.

Sans esprit de parti encore une fois, je pense que le premier ministre exagère vraiment quand il prétend qu'il est en communication suivie avec le président Bush.

Par exemple, sachant que le Parlement canadien était en train de discuter cette question, pourquoi le président Bush n'aurait-il pas retardé les hostilités de quelques jours? Pourquoi n'aurait-il pas respecté notre processus démocratique? S'il était arrivé à la même conclusion, il aurait certainement pu le faire deux ou trois jours plus tard.

Je dois ajouter que je suis extrêmement fier de la position de mon parti et de mon chef sur cette question. Nous blâmons Saddam Hussein et ce qu'il a fait au Koweït, à ses concitoyens et, hier soir, à Israël. Qu'il n'y ait aucun doute là-dessus, nous le blâmons, lui et tous ceux qui agissent comme lui.

Mais nous avons deux poids deux mesures. Il y a des gens qui ont commis des atrocités aussi graves, et nous nous sommes contentés d'exprimer verbalement notre mécontement. C'est malheureux. Nous nous réjouissons, nous aussi, de la grande patience et de la grande maîtrise de soi dont Israël a fait preuve. J'ai été heureux d'entendre dire la même chose aujourd'hui d'un certain nombre de pays arabes parce qu'ils ont fait preuve de retenue, eux aussi, comme beaucoup d'Arabes dans le monde. Je prie pour que cela continue.

Notre parti appuyait les sanctions, l'embargo et la diplomatie. Nous avons fourni des preuves que les sanctions avaient un effet, en dépit de ce qui a été dit. Nous avons indentifié quantité de personnes des secteurs politique, militaire et autres qui ont montré, au-delà de tout doute, que les sanctions étaient efficaces et qu'elles ne touchaient pas seulement la population civile, mais qu'elles avaient aussi un impact sur l'infrastructure militaire.

Nous avons fourni des preuves qui n'ont jamais été réfutées. Il n'y a pas un seul député de la majorité qui ait fourni même une fraction des preuves que nous avons apportées.

Nous ne doutons pas un seul instant qu'avec un peu de patience, nous aurions pu avoir une toute autre solution. Nous avons demandé du temps supplémentaire. La meilleure indication de notre façon de procéder est l'amendement à la motion débattue, qui demandait si nous supportions les Nations Unies.

Bien sûr que oui, mais cela ne signifie pas que nous devions suivre aveuglément. Cela ne signifie pas que nous ne pouvons pas préciser la position. Nous avons proposé l'amendement suivant:

> Que la motion soit modifiée par l'ajout des termes suivants: en continuant à imposer des sanctions économiques, cet appui excluant pour le moment, toute offensive militaire de la part du Canada.

Nous estimions qu'un délai supplémentaire nous aurait donné l'occasion de déterminer l'effet des sanctions, de multiplier les efforts diplomatiques et, peut-être, de trouver de nouvelles solutions.

La première option de notre parti, en cas d'hostilités, était de retirer nos troupes. Cela ne veut pas dire que nous n'aurions pas pu aider d'une autre façon. C'est tout le contraire. Nous avons perdu, comme vous le savez, lorsque M. Mulroney et son gouvernement ont décidé de partir en guerre.

Notre appui à l'ONU était inconditionnel. Tous nos députés l'ont rappelé. Nous croyons tellement à l'ONU que nous voulions que cette force multinationale soit sous son commandement et son contrôle.

Le Canada est maintenant en guerre. Que fait notre parti dans cette situation? Sommes-nous pour ou contre cette guerre? Il est clair que nous sommes contre. Nous l'avons répété maintes et maintes fois. Est-ce une guerre nécessaire? Nous pensons que non, du moins en ce moment. Soutenons-nous le gouvernement en ce qui concerne l'appui donné à nos troupes pour assurer leur sécurité? Absolument. Nous voulons qu'elles reçoivent ce qu'il y a de mieux, afin de protéger leur vie. Soutenons-nous le gouvernement en ce qui concerne la nécessité d'entrer en guerre maintenant? Non, pas du tout.

En raison de la décision du premier ministre d'entrer en guerre, comme certains l'ont dit, le Canada a perdu son innocence. Nous sommes devenus, que nous l'apprécions ou non, des agresseurs aux yeux de beaucoup de gens.

Certains diront qu'il y a des moments où il faut entrer en guerre. Oui, bien sûr, malheureusement, quand notre population est directement menacée, cela ne fait aucun doute. Quand notre pays est menacé, il n'y a pas de doute. Mais n'est-il pas dommage que, dans le monde d'aujourd'hui, nous n'ayons pas mis au point des mécanismes qui permettraient des solutions de rechange à la destruction massive?

• (1250)

Nous sommes en guerre. Quoi faire maintenant? Nous devons y mettre fin aussitôt que possible. Elle entraînera une destruction massive d'infrastructures, d'immeubles, de routes, de ponts, d'hôpitaux et d'écoles, mais que dire de la destruction massive des populations? Ce ne sont pas uniquement des soldats qui se font tuer en Irak. Il y a des petites filles, qui ne sont pas bien différentes des petites Canadiennes. Il y a des adolescents qui sont très semblables aux jeunes d'ici. Il y a des papas et des mamans, et que vous soyez une mère ou un père ici, ou encore une mère ou un père dans un autre pays, cela a sûrement la même importance. Il y a des grands-parents et d'autres parents.

Une solution pacifique s'impose aussi rapidement que possible. Cette brutalité incessante n'est sûrement pas la solution ultime. Et il faut prévoir les «retombées», et j'emploie ce mot entre guillements, que cette guerre aura provoquées, c'est-à-dire les problèmes nouveaux qui surgiront. Nous savons tous qu'en prétendant résoudre un problème, on crée souvent toute une série de problèmes imprévus.

Que pourraient être certains d'entre eux? Il y aura un choc émotif ressenti non seulement par les civils, les garçons et les filles, les mamans et les papas, les personnes âgées et les autres citoyens également, mais par nos propres militaires, hommes et femmes. La guerre entraînera une énorme instabilité économique et sociale en Irak et dans d'autres pays.

Que faisons-nous donc maintenant pour essayer d'affronter cette difficulté? Que dire de l'impact environnemental? Y a-t-on pensé? Avons-nous vraiment songé aux difficultés que la guerre entraînera à cet égard? Commençons-nous maintenant à les cerner de manière à pouvoir répondre à ces défis demain, espérons-le, ou dans un très bref délai? Que dire des difficultés à trouver une solution juste?

Nous avons parlé d'un lien, nous avons parlé de conférences de paix et nous avons parlé d'un certain nombre d'autres solutions, mais nous devons les élaborer de sorte qu'elles puissent être prêtes quand le temps viendra. Nous devons trouver une solution juste car, comme je l'ai déjà fait remarquer, une conquête militaire ne résoudra pas ces problèmes.

Qu'allons-nous faire pour prévenir la guerre dans d'autres régions agitées du monde? Ou encore, après avoir «réussi» sur le plan militaire, allons-nous continuer dans cette voie, ou bien allons-nous proposer d'autres genres de solutions, qui pourraient être efficaces, des mécanismes autres que la guerre?

Que dire des autres conflits que pourrait provoquer cette guerre? Comme on l'a fait remarquer, il s'agit d'une guerre à grande échelle qui entraînera des destructions massives et d'énormes pertes de vies, mais il y aura d'autres conflits. D'autres pays, qui estiment avoir été lésés par l'Irak, ne profiteront-ils pas maintenant de cette occasion pour régler leurs comptes? Se croyant dévasté et conquis, l'Irak ne pensera-t-il pas à se venger plus tard? Et qui seront les victimes d'un pareil comportement, d'une pareille attitude cette fois?

Je crois que la première chose à faire pour prévenir ce genre de problèmes est de remettre le commandement des opérations à l'ONU.

Je voulais signaler un autre problème qui touche à la gestion de l'information pendant les conflits. D'après ce que nous avons vu, l'information circulerait ouvertement jusqu'ici, mais je me demande dans quelle mesure cette impression est vraie. L'information reçue est-elle «gérée» ou complètement libre?

Nous dit-on la vérité sur ce qui se passe? Quelles conséquences futures découlent de la gestion des nouvelles et de l'information, non pas seulement en ce qui concerne le théatre des opérations et pendant les conflits, mais toutes les questions qu'un tel état de choses soulève? Aucun député soucieux d'objectivité ne prétend que les militaires n'ont pas tenté de présenter les opérations sous leur meilleur jour jusqu'ici. Pourquoi présenter tel reportage et telles scènes de préférence à d'autres? Qu'est-ce que cela cache? Cherche-t-on à nous influencer pour nous amener à soutenir la décision qui a été prise? Je crois que oui.

Tout cela est bien triste. C'est bien triste, non seulement parce qu'on n'a pas mis au point d'autres mécanismes que la guerre pour régler les différends, mais également à cause des progrès technologiques formidables et fascinants que nous avons accomplis en ce qui concerne les machines de guerre, mais aussi partout dans la société. Par comparaison à ces percées technologiques, on n'a enregistré aucun progrès sur d'autres fronts.

Jetons un bref coup d'oeil sur l'état de notre pays. La pauvreté touche presque cinq millions de Canadiens, soit la plupart des femmes et des parents uniques, et plus d'un million d'enfants. Nous comptons aujourd'hui deux millions de personnes qui vivent de l'assistance publique. Plus d'un million et quart de gens sont en chômage et

environ 500 000 se tournent vers les banques alimentaires. Ce sont des problèmes critiques.

Si nous, qui vivons dans un pays aussi riche et aussi puissant que le nôtre, connaissons de tels problèmes, qu'en est-il des autres pays du monde moins fortunés? Qu'en est-il des pays dévastés ou durement touchés par la guerre?

C'est triste de penser que notre technologie avance plus vite que notre capacité de régler des problèmes comme la pauvreté, le chômage, la répartition juste des richesses ainsi que l'aide aux chômeurs et aux plus nécessiteux.

[*Français*]

Le ressort à la guerre est un échec de notre société. Ce n'est pas une solution. Oui, il y aura quelqu'un qui va «gagner». Mais on sait très bien que cela va déclencher de nombreux autres problèmes qu'on ne connaît absolument pas, qu'on peut très difficilement anticiper, très très difficilement anticiper.

Qu'est-ce qu'on est en train de faire aujourd'hui pour essayer de répondre à ces graves problèmes qui se trouveront non seulement en Irak, mais ailleurs, peut-être à travers le monde?

Nous, comme libéraux, étions prêts à faire la guerre si c'était absolument nécessaire, par exemple pour protéger notre pays, protéger notre peuple. Mais nous croyons que c'est toujours, toujours, toujours le dernier ressort. On ne va pas à la guerre sans avoir épuisé toutes les possibilités, toutes les possibilités.

[*Traduction*]

On part souvent sur le sentier de la guerre. Nous savons cela. Petites ou grandes, les guerres sont toutes pareilles. Elles signifient la destruction, la mort et la mutilation d'hommes, de femmes et d'enfants. Le sentier de la paix est tout autre chose. Le temps est venu de commencer à emprunter plus souvent le sentier de la paix que nous ne l'avons fait jusqu'ici.

Quelles que soient nos convictions religieuses, si nous sommes toujours croyants. . .

[*Français*]

. . .que nous tous allons prier pour la paix, un nouvel ordre où les problèmes se règlent sans guerre, où nos enfants et les enfants du monde entier se sentiront en sécurité, où tous les citoyens et citoyennes de notre planète travaillent ensemble de façon coopérative pour reconnaître et construire un monde nouveau, axé sur l'amitié, l'amour et la coopération.

• (1300)

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, j'ai écouté la fin du discours de mon honorable collègue. Je suis d'accord avec ses derniers paroles à savoir que nous devons tous ensemble travailler pour la paix, l'amour, l'amitié et l'entente entre les nations. Je voudrais simplement lui demander, compte tenu de la gravité de la situation, compte tenu que la guerre a éclaté et que la Chambre est en train de débattre une résolution ayant trait à l'appui accordé aux Nations Unies, l'ancien chef du Parti libéral a dit clairement, et je le cite:

[*Traduction*]

L'ONU subit actuellement un test crucial, et le Canada doit lui manifester son appui. C'est un test crucial pour la sécurité collective, et le Canada doit faire sa part. Est-il d'accord avec cette déclaration?

[*Français*]

M. Duhamel: Madame la Présidente, je remercie ma collègue de ses commentaires et de sa question.

Elle a cité l'ancien chef, et c'est précisément le cas, il s'agit de l'ancien chef. Mais maintenant, nous avons un nouveau chef. J'ai expliqué clairement la position de mon nouveau chef. Comme ancien sous-ministre, ce n'est pas moi qui vais aller mainenant dire aux gens avec qui je travaillais comment mener leur barque. On a un nouveau chef et une politique qui a été très bien expliquée non seulement par le chef, mais par mes collègues et moi-même.

Maintenant, la discussion ne porte pas sur le fait qu'il y ait eu des actes inacceptables perpétrés par M. Hussein, ce n'est pas cela. Mais c'est que la guerre mène à la guerre. La guerre apportera peut-être une victoire militaire, mais elle déclenchera d'autres problèmes.

Donc, chère collègue, je suis tout à fait d'accord pour reconnaître qu'il y a un problème très sérieux. La divergence a surtout trait au fait que nous aurions préféré attendre un peu plus longtemps pour voir si les sanctions n'auraient pas apporté les mêmes résultats, pour voir si la diplomatie ne nous aurait pas donné plus, pour voir si on n'aurait pas pu apporter d'autres solutions beaucoup plus créatrices. C'est cela la différence. Et je ne dis pas cela de façon méchante. Vous êtes le gouvernement, vous avez le droit de faire ce que vous avez fait et je respecte le fait que vous ayez cette autorité.

Mais vous savez, madame la Présidente, et je l'ai dit au début de mon discours, nous avions présenté toutes sortes de témoignages d'une gamme de gens avec beaucoup de crédibilité qui démontraient que les sanctions affectaient non seulement la population, mais commençaient

à ravager l'infrastructure militaire de M. Saddam Hussein. Et le gouvernement n'a donné aucune preuve du contraire.

J'ai même une citation de M. Clark en date du 28 décembre, si ma mémoire m'est fidèle, lorsqu'il écrit à son honorable collègue, qui indique le même point de vue. Nous sommes aujourd'hui le 18 janvier, ce qui veut dire qu'il disait cela il y a trois semaines. Je vous remercie pour vos commentaires et votre question.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Madame la Présidente, j'ai eu l'occasion d'écouter le discours du député de Saint-Boniface avec beaucoup d'attention et j'aimerais lui poser une question.

Nous discutons présentement d'une motion ainsi stipulée:

> Que la Chambre réaffirme son appui aux Nations Unies pour mettre fin à l'agression du Koweït par l'Irak.

Ce n'est pas clair dans mon esprit. Est-ce qu'il a dit qu'il allait voter pour ou contre cette motion?

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Mon honorable collègue sait très bien que je n'ai rien dit à ce sujet. Ce que j'ai dit et je vais le répéter pour lui rafraîchir la mémoire, c'est que nous, les libéraux, nous appuyons les Nations Unies.

M. Lapierre: Et cette motion?

M. Duhamel: Non, non, attendez; j'y arrive. Vous prenez quelquefois un peu de temps pour répondre aux questions, je veux le même privilège. J'ai dit que nous, les libéraux, nous appuyons les Nations Unies. J'ai bien dit qu'on n'avait pas besoin d'être d'accord avec toute proposition d'un organisme, que ce soit les Nations Unies ou autre, pour l'appuyer. Je n'ai pas dit si je l'appuyais ou pas. Ce sera une petite surprise. J'ai bien dit par exemple qu'on avait proposé un amendement qui se lit comme suit:

> Que la motion soit modifiée en ajoutant, immédiatement après le mot «Koweït», ce qui suit:
>
> «en continuant à imposer des sanctions économiques, cet appui excluant pour le moment, toute offensive militaire de la part du Canada.»

Si mon honorable collègue veut savoir si j'appuie les Nations Unies, oui, sans équivoque. La proposition, je vais y réfléchir un peu.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Madame la Présidente, je suis très inquiet de voir que mon collègue a fait son discours et qu'il n'a pas d'opinion sur cette motion-ci. Je veux y revenir.

En âme et conscience, aujourd'hui, nous avons quelques milliers de soldats qui, eux, ne peuvent pas taponner, hésiter, valser, comme veut le faire mon collègue.

Est-ce que lui, comme Canadien, comme député de cette Chambre qui, aujourd'hui, a envoyé. . . nous avons tous collectivement envoyé des milliers des nôtres au front, est-ce que lui a autant de courage que ces gens-là ou s'il va continuer à patiner longtemps?

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, j'apprécie la question. Je ne danse pas, je ne valse pas. Est-ce que j'ai autant de courage que les militaires? Cela, je ne le sais pas, je ne suis pas militaire et franchement je n'envie pas leur position, aucunement.

Puis vous pouvez bien dire que, de façon théorique, c'est nous qui les avons envoyés, mais, moi, je ne les ai pas envoyés. Vous les avez peut-être envoyés, mais moi, pas du tout. Pas du tout.

Est-ce que je patine au sujet de la proposition? J'ai dit que je voulais réfléchir d'avantage. Si vous me demandez s'il fallait dire oui ou non maintenant, qu'est-ce que je ferais? Je dirais non, sans ajouter l'amendement. Je l'ai bien dit clairement.

Est-ce que j'appuie les Nations Unies? Oui, sans équivoque. Je ne comprends pas ce que le député essaie de faire. Il me semble que les questions sont un peu mal fondées. Sûrement qu'il n'est pas sérieux quand il pose de tels gestes.

Et puis je suis un peu déçu, vraiment un peu déçu, parce que je le voyais—et je le vois toujours—j'essaie d'être très charitable, d'un assez bon oeil. Souvent il est assez juste et il est assez charitable et il essaie d'être rationnel et objectif. Quelquefois, un peu comme nous tous, je suppose, il manque à l'appel.

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, il s'agit ici de savoir justement de quel côté tu te trouves quand tu es un parti politique qui prétend un jour diriger un pays. Il faut que tu aies des nerfs et il faut que tu sois capable de dire: Bien moi, là, quand il y a une grave décision à prendre, je mets de côté mon affiliation partisane et je prends la décision qui doit se prendre dans les circonstances.

Alors, ce qu'on veut savoir de notre cher collègue de Saint-Boniface, qui, soit dit en passant, parle dans les deux langues officielles d'une façon extraordinaire, est-ce que, oui ou non, il vote pour appuyer les Nations Unies dans leur effort de sortir l'Irak du Koweït?

C'est très simple. Ce n'est pas ambigu. Oui ou non?

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, je remercie chaleureusement la députée

pour sa question. On ne prétend pas qu'on est un parti en attente qui va peut-être gouverner. On va gouverner, et d'ici peu, madame. Je voulais simplement clarifier cela.

Pourquoi ne pas montrer des nerfs? Madame, parlez aux gens avec qui j'ai travaillé pour voir si j'ai les nerfs qu'il faut. Vous voulez savoir comment je vais voter, madame? Rendez-vous plus tard lorsqu'on prendra le vote. Je vous dis que je prendrai la décision lorsque j'aurai à la prendre.

Madame—pour laquelle j'ai un grand respect, je dois ajouter—je trouve malheureux qu'elle essaie de suggérer des choses qui n'existent pas. Et je croyais que, surtout sur une question aussi grave que celle-ci, elle et ses collègues de l'autre côté de la Chambre auraient été un peu plus justes dans les commentaires qu'ils auraient faits.

Mais ne vous en faites pas, madame, on va gouverner. Ne vous en faites pas, on a les nerfs. Et ne vous en faites pas, madame, je vais voter correctement et je sais comment je vais le faire. Venez voir!

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, c'est avec évidemment beaucoup d'émotion que je me lève en cette Chambre, ne croyant pas que, comme députée, j'aurais un jour, dans l'exercice de mon mandat, à parler sur une motion dont l'issue est de déclencher une guerre qui est actuellement en cours.

• (1310)

Madame la Présidente, à titre d'hommage posthume, je me permettrai de parler de mon père qui, en 1939, alors qu'il n'avait que 23 ans, était membre du Royal 22e Régiment, et, lorsqu'il fut appelé pour s'enrôler, mon grand-père est décédé la même année, laissant ma grand-mère, veuve avec 18 enfants; mon père était célibataire à cette époque, et il est devenu chef de famille. Donc, il a été exempté de se rendre au front, et durant toutes les années de mon enfance, et après que la guerre fut terminée, papa nous disait toujours que même s'il est devenu chef de famille il aurait quand même aimé participer à l'effort de guerre à l'époque et il aurait voulu, n'est-ce pas, comme Canadien et comme compatriote, aller défendre les droits fondamentaux du Canada dans la guerre 1939-1945.

Madame la Présidente, je suis d'avis que la plupart des Canadiens et des Canadiennes ne comprennent pas les origines de ce conflit. Depuis le déclenchement des hostilités, j'écoute avec beaucoup d'attention les reportages qui sont faits, et ici j'aimerais profiter de l'occasion pour féliciter les nombreux journalistes qui sont dans cette région et qui font tout en leur possible pour nous rapporter fidèlement ce qui se passe là-bas. Je voudrais leur offrir mes meilleurs voeux, et je pense à leurs familles aussi. Mais plusieurs citoyens appellent par le biais des «lignes ouvertes» afin de faire part de leurs commentaires, et la grande majorité d'entre eux ou elles nous disent ne pas comprendre les buts fondamentaux de ce qui divise cette région du Moyen-Orient. Je suis d'avis que l'on devrait peut-être faire davantage, comme Canadien et comme Canadienne, d'exercice, d'essayer de comprendre ce qui se passe ailleurs dans le monde puisque, indirectement, cela nous affecte. Et voilà qu'on le voit: une guerre est déclarée et nos compatriotes sont là afin de défendre des valeurs et un ordre mondial.

Alors je souhaite que, non seulement en ce qui concerne le Moyen-Orient mais en ce qui concerne d'autres régions du monde, je voudrais inviter à tout le moins mes commettants à ouvrir davantage leur esprit à ce qui se passe ailleurs pour leur permettre de comprendre les motifs et les raisons historiques qui amènent des pays arabes entre eux à être dissidents. En ce qui touche la question d'Israël, j'y suis allée; évidemment, comme tous les députés, on a été invité avec le Comité Canada-Israël, ceux qui n'ont pas été invités le seront peut-être ou l'ont été et ils ne pouvaient pas y aller, bref moi j'y suis allée. Et évidemment c'est une région tout à fait extraordinaire. J'aimerais aussi aller dans d'autres pays, j'ai des amis qui sont arabes que je n'ai pas vus depuis quelque temps, et qui viennent souvent à Montréal, je les connais très bien. Ce sont des gens pour qui j'ai beaucoup d'affection. Je les ai rencontrés très souvent; leur culture et leurs moeurs sont quelque chose à comprendre et à connaître. J'ai même fumé une fois cette fameuse pipe à eau que les Arabes affectionnent après les repas.

Madame la Présidente, ce qui est absolument incroyable aussi, c'est qu'on est là et il y a une guerre qui se passe à la télévision, et puis on se dit: Est-ce que c'est vrai? est-ce que je rêve? est-ce que c'est un film? Mais c'est la réalité, il y a des bombardements, il y des gens qui ont peur, c'est l'angoisse continuelle. Imaginez-vous, si vous êtes des citoyens de la Jordanie, ou de la Cisjordanie, ou si vous êtes des citoyens de l'Arabie saoudite, vous devez vous demander si la directive du missile qui est d'attaquer une base en particulier ne va pas dévier sur ma région, sur ma maison. Alors, on ne peut pas faire autrement que d'être angoissé avec ces gens, ces hommes, ces femmes et ces enfants qui doivent vivre des situations absolument incroyables.

Ce qui est différent aussi, en 1991, c'est qu'il y a des femmes maintenant qui font la guerre. Lors de la guerre 1939-1945, il y avait des femmes, oui, mais plutôt au niveau des hôpitaux, au niveau de l'aide humanitaire.

Mais là on a des Canadiennes, on a 67 Canadiennes qui sont là comme membres des Forces armées canadiennes, en guerre. Vous savez, pour nous, les femmes, faire la guerre, c'est quelque chose que l'on devrait éviter à tout prix parce que ce sont les femmes qui ont soigné leurs maris dans le temps de la guerre 1939-1945, mais aujourd'hui je vois des hommes qui sont assis devant leur

téléviseur et ils savent que leur femme est là dans le Golfe. C'est tout à fait incroyable! Il y a 8 000 femmes qui font partie des Forces armées canadiennes, et je voudrais leur offrir mes hommages, et leur dire combien je suis fière d'elles, ces femmes qui sont là-bas, avec des appareils militaires dans toutes sortes d'opérations pour défendre les valeurs qui nous sont chères, madame la Présidente.

Est-ce que le fait pour Israël de ne pas répliquer à une attaque constitue une situation de faiblesse plutôt qu'une situation de force? Je pense, madame la Présidente, que nous devons dire hors de tout doute que c'est une situation de force. En ne répliquant pas, dans l'intérêt de cette grande région et aussi dans l'intérêt de leurs compatriotes, les dirigeants israéliens font preuve d'un sang-froid extraordinaire et remarquable, et j'espère qu'ils vont recevoir des forces qui viendront je ne sais trop d'où, madame la Présidente, pour leur dire de continuer et d'essayer d'aider tant soit peu leurs compatriotes à comprendre que c'est dans leur intérêt de ne pas attaquer, mais d'avoir une patience... Bref, après avoir visité cette région, j'ai eu l'occasion de rencontrer M. Shamir en personne, et je lui demande—je suis certaine qu'il n'est pas à l'écoute actuellement, je ne suis que députée d'Argenteuil—Papineau, et, lui, il est pris avec un grave conflit—mais s'il y a quelqu'un qui le connaît, je l'implore de réfléchir d'une manière spéciale pour ne pas aggraver les hostilités.

Madame la Présidente, je sais qu'il y a de mes commettants qui se demandent aujourd'hui comment je pourrais faire, moi, pour participer à cet effort de guerre? Qu'est-ce que je pourrais faire? Est-ce que je pourrais envoyer des sous? Est-ce qu'ils ont besoin de nourriture? Moi je leur dis aujourd'hui que je leur offre mon bureau de comté. J'aimerais qu'ils me téléphonent pour me dire: moi, j'aimerais envoyer ceci, ou donner cela. Et je ferai mon possible pour que toutes ces offres-là soient envoyées directement par l'entremise des groupes qui vont s'occuper des graves problèmes qu'on va vivre après cette guerre. Parce que, on n'en parle pas assez, mais demain matin quand le conflit va être terminé, il va y avoir des maisons de détruites, il va y avoir des femmes et des enfants, et des familles au complet sans foyer, il va y avoir des plaies, il va y avoir des blessures, il va y avoir des handicapés, bref des horreurs, madame la Présidente, auxquels je ne veux pas penser maintenant.

Mais si mes commettants et mes commettantes veulent faire des choses spéciales, je leur demande de contacter mon bureau et c'est sûr que je vais m'occuper de cela personnellement. Pour donner un exemple, quelqu'un qui dirait: qu'est-ce que je pourrais faire, moi dans mon petit patelin? Alors, exemple, si vous fumez, ne fumez pas un paquet de cigarette pour deux jours, ou si vous allez au restaurant, n'y allez pas, et gardez cet argent pour participer à cet effort de guerre que les Canadiens et les Canadiennes ont toujours démontré depuis de nombreuses années, leur générosité, non seulement en temps de guerre mais aussi face aux problèmes, par exemple, que vivent les pays en voie de développement et qui souffrent de la faim.

C'est bien sûr que je vais appuyer la motion, malgré que je le fais avec beaucoup de réserve parce que je suis de l'avis de tous les députés de la Chambre de quelque côté qu'ils soient, que la guerre est un échec. Oui, je pense que d'abord c'est un échec de la part d'un homme qui a décidé, lui, qu'il mettrait le monde à son diapason. C'est peut-être l'échec des dirigeants internationaux qui n'ont pas su prévoir que cet homme s'armait de façon incroyable. Je suis certaine que je parle au nom de plusieurs Canadiens et Canadiennes quand on dit: Est-ce qu'on doit continuer à regarder des gens gagner leur vie en produisant du matériel de guerre qui peut un jour être dirigé vers nous?

• (1320)

Ce sont, madame la Présidente, des choix très difficiles que le gouvernement doit prendre dans les circonstances. Mais comme je le disais plus tôt au collègue de Saint-Boniface, il faut avoir des nerfs très solides pour prendre ce genre de décision et nous l'avons prise. Je suis d'accord avec la motion qui appuie les Nations Unies, évidemment, et les efforts pour retirer et venir à bout de cet homme, de ce dictateur.

Madame la Présidente, j'espère que la guerre va se terminer bientôt et j'offre à toutes les familles et à nos soldats canadiens et à nos Canadiennes qui sont là-bas, ainsi qu'à tout le monde, les journalistes, mes meilleurs voeux et je leur dit que je vais prier pour eux et pour elles.

Mme le vice-président: L'honorable député de York-Sud—Weston demande la parole. Suite à des incidents désagréables qui se sont produits il y a environ une heure, je pense qu'un geste de sa part s'imposerait avant que je le reconnaisse au niveau du débat.

Je vais donc lui donner l'occasion de poser ce geste et j'espère qu'il le fera. Sinon, je me verrai dans l'obligation de donner la parole à quelqu'un d'autre.

[*Traduction*]

M. Nunziata: Madame la Présidente, dans les circonstances, je demande la permission de vous rencontrer à votre bureau pour discuter de la question. Entre-temps, je vous prie de m'accorder la parole pour des rappels aux règlements et des questions de privilège justifiés.

Mais je suis prêt à vous rencontrer à votre bureau au moment qui vous conviendra avant de revenir à la Chambre pour faire part de ma position.

Mme le vice-président: Quelqu'un me remplacera à la présidence d'ici une heure. Comme j'occupe le fauteuil depuis 10 heures ce matin, je pense que tout le monde comprendra que j'ai besoin d'une pause et peut-être de manger un peu.

J'accepte volontiers de rencontrer le député à ce moment-là. D'ici-là, je crois qu'il serait juste que je donne la parole à d'autres députés. Nous réglerons la question après en avoir discuté. Je remercie le député de m'avoir fait cette proposition.

[*Français*]

L'honorable député de Saint-Denis a la parole pour la période de questions et commentaires suite au discours de l'honorable députée d'Argenteuil-Papineau.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame la Présidente, je souhaite que cet échange, plus tard dans la journée, se déroule dans la bonne tradition parlementaire qui nous réunit tous et toutes ici aujourd'hui.

Je voudrais remercier l'honorable députée d'Argenteuil—Papineau, que j'ai écoutée avec beaucoup d'attention, pour les commentaires qu'elle a faits. Ce que j'ai surtout apprécié, c'est qu'elle ait fait un effort de réflexion en disant que cette guerre lui cause des difficultés, lesquelles elle nous a exposées. Et c'est rare dans le système parlementaire.

Elle nous a dit que c'est difficile pour elle de voter pour une motion semblable parce qu'il y a d'autres raisons qu'elle aurait aimé invoquer, mais que dans les circonstances, elle votera pour la motion si jamais nous devions voter sur ce sujet. Ce n'est pas une admission, mais c'est une expression d'honnêteté presque gênante.

Elle a aussi, comme je l'ai dit, fait un effort de réflexion à sa manière. À sa façon, elle a dit ignorer ce qu'on pourrait faire. Il y a tellement de gens qui souffrent. J'ai entendu toutes les déclarations qu'on a faites depuis hier. Vous savez que la députée—et elle l'a elle-même admis—a été l'invitée du Comité Canada-Israël. Elle a vu une partie de ce que le Comité Canada-Israël veut bien lui montrer. Elle sait par contre que dans toutes ces questions difficiles il y a l'endos de la médaille, il y a tout l'autre côté, il y a tous ces millions de gens qui sont dans les territoires palestiniens qui attendent 45 ans que des gens comme elle se lèvent et disent: Il me semble là qu'il faudrait faire quelque chose. Alors, c'est pour cela que je veux être comme un témoin de ce qu'elle vient de dire, en disant que j'ai bien écouté. Je sens qu'elle a une bonne âme et qu'elle est prête à réfléchir: Qu'est-ce qu'on fera plus tard? Qu'est-ce qu'on dira après que cette guerre affreuse, parce qu'on a beau vouloir aller en croisade, en guerre, on sait bien qu'en même temps, pas après, en même temps il doit y avoir des parlementaires. Si on ne fait pas d'effort de réflexion, qu'est-ce qu'on fait entre-temps, pendant la guerre?

Je ne me prononce pas sur le fond de la question à ce moment-ci puisque je ferai un discours. Mais il doit y avoir des parlementaires. Si nous les parlementaires de l'humanité, des démocraties de type occidental, ne faisons qu'un effort de réflexion à savoir qu'est-ce qu'on pourrait faire... Et dans ce sens-là, je la remercie car elle m'a un peu fouetté et en même temps elle a été gentille. . . Il faut que les gens comprennent qu'il y aura d'énormes tragédies, non seulement dans une partie du monde, mais partout au Moyen-Orient. Il y a des tragédies épouvantables. Avons-nous imaginé ce que doit représenter ce million, ces deux millions, ces trois millions de réfugiés qui quittent parce qu'ils ont peur, parce qu'ils sont mis à la porte. Ils sont dans des tentes et ils attendent un peu que des gens comme madame puissent faire des tentatives, trouver des solutions et faire des suggestions. J'apprécie beaucoup son discours.

Mme Bourgault: Si vous me permettez d'abord juste de répondre. Tout d'abord, je voudrais remercier mon honorable collègue de ses bons mots. Évidemment, c'est parce que je connais des gens qui viennent de cette région-là que peut-être j'ai ouvert davantage mon esprit. Ce que je faisais remarquer c'est que la population canadienne doit s'ouvrir au monde. Et là on connaît une guerre dans le Moyen-Orient, mais peut-être qu'il y aura d'autres guerres dans le monde, ailleurs, et ne connaissant pas les us et les coutumes de ces pays, il nous est difficile de juger des motifs qui sous-tendent.

Mais le député soulève une question importante, et je dois féliciter le Comité Canada-Israël pour la façon dont ils nous ont montré le pays. Je suis allée à Bethléem et on est allé voir certains territoires occupés évidemment, mais je voudrais dire que peut-être on pourrait faire la même chose, c'est-à-dire les parlementaires canadiens dans d'autres pays du golfe Persique, monsieur le Président, pour essayer de comprendre et trouver des solutions et des méthodes pour résoudre ce problème-là.

[*Traduction*]

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, nous avons été rappelés à la Chambre des communes la semaine dernière pour discuter d'une résolution visant à réaffirmer l'engagement du Canada à l'égard de la résolution 678 de l'ONU, qui autorise les pays membres à user de tous les moyens nécessaires pour mettre fin à cette crise d'une façon fructueuse.

Il est inutile de préciser que nous prenons tous cette responsabilité très au sérieux. C'est un enjeu qui tient à coeur tous les Canadiens. Pour ma part, je peux dire très honnêtement que jamais auparavant je n'ai eu à me prononcer sur une décision aussi difficile pour tous les députés.

Au nom de la paix, on a fracassé la fenêtre de mon bureau de circonscription avec une brique. Au nom de la paix, on m'a dit que nous devrions bombarder l'Irak. Au nom de la paix, j'aimerais que nous puissions tous baisser les armes et utiliser plutôt cette énergie pour aider les sans-abri et les plus démunis.

Au nom de la paix, je voudrais que Saddam Hussein se dise d'accord avec moi. Il peut encore se joindre aux forces de la paix.

Je ne crois pas que l'ONU ait jamais eu à faire face à une crise aussi difficile, depuis sa création, il y a quelque 40 ans. Depuis le début, l'ONU a joué un rôle déterminant dans le règlement des conflits ainsi que dans le rétablissement et le maintien de la paix dans bien des régions. Cependant, l'efficacité des Nations Unies, en tant que lieu de discussions pour toutes les nations, est maintenant mise à l'épreuve et dépend peut-être de l'issue de la guerre.

• (1330)

Je pense que tout le monde veut la paix. Je ne connais pas un seul député en faveur de la guerre. Le véritable sujet de notre débat, c'est le moyen le plus efficace d'instaurer une paix durable. Bien sûr, nous devons essayer d'éviter la guerre. Je crois que c'est ce que nous avons tenté de faire depuis que l'Irak a envahi le Koweït en août.

Parfois, la guerre ne peut pas être évitée. C'est l'une des leçons que nous avons tirées de la Seconde Guerre mondiale. Elle nous a aussi enseigné que nous pouvons attendre trop longtemps pour arrêter un agresseur. La politique d'apaisement de Chamberlain n'a pas fonctionné en 1939.

Ce que je craignais le plus, c'est que dans notre volonté de faire la paix, nous ayons laissé Saddam Hussein se doter d'un tel arsenal que dans quelques mois ou quelques années, nous aurions fait face à un agresseur encore plus dangereux. Comment cela aurait-il pu servir plus efficacement la communauté internationale et la cause de la paix? Je ne vois pas comment.

Avant l'éclatement du conflit, j'avais entendu dire qu'au premier signe de combat, les troupes canadiennes devraient se retirer, mais en toute bonne conscience, comment aurions-nous pu? Que dirions-nous à nos alliés? «Faites le travail, nous sommes à 4 000 milles derrière vous»? En faisant cela, comment le monde pourrait-il encore croire à notre engagement en faveur de l'ordre mondial? Serait-il moralement acceptable de tourner les talons?

Le Canada n'a pas gagné le respect et la confiance de toutes les nations uniquement grâce à l'efficacité de ses forces armées pendant la Première Guerre mondiale, la Seconde Guerre mondiale et la guerre de Corée, mais aussi parce qu'il est un membre efficace des forces de maintien de la paix des Nations Unies. Historiquement, nous n'avons pas l'habitude de suivre les États-Unis dans la guerre.

Après la Première Guerre mondiale, le Canada a toujours pris ses propres décisions, et c'est la tradition que nous continuons à suivre aujourd'hui. Il a toujours défendu la liberté et soutenu fermement ses alliés, partout où la liberté était menacée. Nous n'avons jamais fui en laissant nos alliés combattre à notre place et nous n'allons pas le faire aujourd'hui.

Les Nations Unies ont été créées pour fournir une tribune qui permette de résoudre les conflits internationaux. Notre présence dans le Golfe répond aux voeux collectifs de 28 pays membres qui demandent une solution pour mettre fin au conflit déclenché par Saddam Hussein, quand il a usé de sa puissance militaire pour envahir et occuper le Koweït.

Jusqu'au 15 janvier, nous étions là pour surveiller l'application des sanctions imposées par les Nations Unies. J'espérais toujours qu'une démarche diplomatique de dernière minute pourrait apporter la paix, mais tous les efforts diplomatiques ont échoué. Saddam Hussein ne veut pas dialoguer ni négocier, et je ne pense pas qu'il partage notre souci de paix, de justice et de respect de la vie humaine.

Pour ceux qui estiment que nous devrions attendre un peu plus longtemps pour que les sanctions donnent des résultats, tout ce que je peux dire, c'est que si le Canada avait été envahi, nous prierions tous, je pense, pour que des pays respectueux de la liberté viennent à notre secours. Nous espérerions que d'autres pays envoient leurs fils et leurs filles pour nous libérer. J'espère que les Nations Unies répondraient à nos demandes de secours, comme nous l'avons fait pour le Koweït.

Ce n'est pas le moment que nos alliés mettent en doute notre appui à la coalition des Nations Unies, mais chose plus importante, c'est le moment que nos jeunes hommes et nos jeunes femmes des Forces armées sachent que nous sommes 100 p. 100 avec eux. Leurs familles doivent aussi savoir que nous ne prenons pas à la légère leur engagement envers l'ordre mondial.

S'il y a eu un moment où il a fallu montrer un front uni, c'est bien maintenant sous la direction des Nations Unies. Par conséquent, monsieur le Président, je crois que nous devons poursuivre notre résolution ainsi qu'appuyer la décision du gouvernement de soutenir nos alliés et de prendre toute action que les forces des Nations Unies jugent nécessaire.

Nous savons que nos troupes sont en guerre. C'est la gorge serrée et avec beaucoup d'émotion que je le dis. J'ai connu la guerre et je ne souhaite à personne de vivre cette expérience. Je prie pour que la paix soit rétablie dans le monde et que cette guerre se termine rapidement.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours que vient de prononcer la députée. Mais j'ai également noté qu'elle a déclaré que si le Canada était envahi, nous n'appellerions pas nos alliés à la rescousse.

Je voudrais donc lui poser la question suivante: Où était le Canada quand d'autres petits pays ont été attaqués? Où était-il quand d'autres petits pays ont été envahis? Où était le Canada quand la Turquie a envahi la Chypre? Ou est-ce une autre histoire parce que ce pays ne renfermait pas de gisements de pétrole? Ce conflit n'avait donc aucune importance. Le président Bush ne nous a pas demandé d'envoyer nos troupes.

Pourquoi le Canada se contente-t-il de dénoncer les agressions, mais refuse d'agir? Pourquoi le Canada applique-t-il deux poids, deux mesures? Pourquoi ne pas adopter une seule politique à laquelle nous ne dérogerions pas? Serait-ce que nous voulons, dans le présent conflit, protéger certains intérêts particuliers? Ou encore devons-nous cette fois-ci tenir compte de ce que le président Bush dit?

Qu'on me comprenne bien, j'appuie nos troupes sans équivoque. Mais je remets en question les deux poids, deux mesures que semblent appliquer le gouvernement et le parti que vous représentez.

Mme Anderson: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je tiens à signaler que les Nations Unies ont été créées il y a de celà 45 ans dans le but d'unifier les pays et de maintenir la paix dans le monde.

Nous avons connu la guerre froide qui a duré quand même assez longtemps. La guerre froide a vraiment entravé le mandat des Nations Unies. Nous n'avons pas été en mesure d'assumer nos fonctions et de protéger bien des pays. Maintenant que la guerre froide s'est estompée, nous espérions vraiment que cet organisme allait remplir son mandat.

Je dois avouer que nos forces chargées du maintien de la paix ont rendu de grands services à Chypre. Toutefois, je crois que l'ONU reste encore l'organisation à appuyer pour rétablir la paix et maintenir l'ordre mondial.

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, un peu plus tôt aujourd'hui, un des députés a déclaré, et je cite: «Trop de Canadiens ont perdu la vie à la guerre pour que notre pays refuse de voir la nécessité d'un effort coopératif des Nations Unies au Moyen-Orient. Si nous refusions de respecter nos obligations et de mener à bien les initiatives des Nations Unies, cela ravalerait le Canada au rang d'entité plus que médiocre au sein de la communauté mondiale. Des Canadiens ont donné leur vie pour la préservation du monde civilisé, pour la justice et pour les droits individuels, et les Nations Unies sont la manifestation des idéaux qu'ils ont défendu au prix de leur vie.»

Le président suppléant (M. Sobeski): Excusez-moi, mais s'agit-il d'une question ou d'une intervention dans le débat?

Mme Feltham: Je pose une question.

Le président suppléant (M. Sobeski): Alors, peut-être pourriez-vous la poser?

Mme Feltham: Monsieur le Président, en se remémorant les événements qui ont précédé le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale et ceux qui se sont produits au cours de la dernière année et qui ont abouti au conflit actuel avec l'Irak, la députée voit-elle un parallèle entre les deux situations?

Mme Anderson: Monsieur le Président, je pense en effet que les événements qui ont abouti au conflit actuel ainsi qu'à la seconde Guerre mondiale sont très semblables. Beaucoup de personnes craignaient la guerre. Elles ne savaient pas dans quoi nous nous embarquions. Je comprends cette crainte. Elle n'est pas facile à surmonter.

• (1340)

Toutefois, nous avons appuyé nos soldats et nous les avons ainsi aidés. Il leur était extrêmement important de savoir que nous étions avec eux, qu'on pensait à eux et qu'on priait pour eux. Je pense qu'il en est ainsi à chaque fois qu'une situation semblable se produit.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, notre pays a commencé l'année 1990 avec beaucoup d'espoir, mais cet espoir n'est plus là au moment où nous entreprenons l'année 1991.

Cette guerre devait être rapide et décisive. Hier, comme tous les autres Canadiens, je regardais les nouvelles à un réseau pour me tenir au courant de ce qui se passe, et j'ai entendu que M. Bush avait dit hier soir que cette guerre ne serait ni courte ni facile.

Je me joins à tous les députés de la Chambre pour exprimer mon appui et ma grande fierté à l'égard des jeunes hommes et des jeunes femmes qui nous représentent dans le golfe Persique. Je partage aussi le sentiment des députés qui croient que ces gens sont déjà des héros parce qu'ils sont là-bas, prêts à faire ce que leur pays leur demande d'accomplir. Cependant, je n'approuve pas le rôle que leur pays leur demande de jouer.

Cela ne veut absolument pas dire que ceux d'entre nous qui n'approuvent pas ce rôle n'appuient pas les hommes et les femmes qui se battent. Toutefois, je suis terriblement inquiète après avoir entendu le président Bush dire: maintenant que nous sommes engagés dans une guerre qui ne sera ni courte ni facile, alors qu'il y a 24 heures, il préparait le monde à une guerre qui serait courte et «propre»—et je mets ce dernier qualificatif entre guillemets.

Cette guerre est une erreur. Comme l'ont fait la plupart des Canadiens au cours des trois derniers jours, j'ai quitté des réunions, j'ai quitté la Chambre, je suis rentrée à la maison et mes yeux sont restés rivés sur le téléviseur, ce qui est différent pour nous en tant que Canadiens lorsqu'il est question de guerre. Je n'ai pas quitté le téléviseur des yeux dans l'espoir d'entendre des nouvelles et d'en savoir plus long sur ce qui se passe.

Comme d'autres Canadiens, je suis restée assise devant le téléviseur jusqu'à très tard dans la nuit au cours des trois derniers jours. Deux choses m'ont frappée. Premièrement, parce que nous avons des reportages en direct à mesure que les événements se déroulent, nous recevons des renseignements non vérifiés qui changent d'une minute à l'autre. Le pays tout entier et le monde entier passent par tous les états. Hier soir, lorsque les bombes frappaient Israël, les rumeurs les plus folles circulaient sur ce qui allait se passer. J'ai pris conscience que ce serait désormais de cette manière que nous allions suivre les guerres. Nous serons tous rivés au petit écran tous les soirs pour suivre les hostilités.

Une autre chose m'a frappée. En regardant les informations de CNN vers 18 heures hier, on a affiché à l'écran un sous-titre disant que les images diffusées avaient été autorisées par les militaires américains. Cela m'a donné à réfléchir. J'ai pris conscience que tous les soirs à la télévision, nous voyons rapidement des reportages sur d'autres incidents, dans les autres guerres aux quatre coins du monde. Nous avons vu des images plutôt horribles à la télévision depuis l'époque de la guerre du Viêt-nam.

Mais, à bien y réfléchir, j'ai eu une étrange sensation en voyant ces images de pilotes qui montent dans leur appareil ou en descendent et de troupes qui sillonnent le désert dans tous les sens. J'avais l'impression de voir beaucoup de films sortis des archives. J'étais bouleversée de ce que je voyais parce qu'une voix hors champ commentait les scènes et que j'avais l'impression qu'on ne me montrait pas vraiment ce qui se passe. Je crois que les Canadiens commencent à avoir la même impression et la ressentiront de plus en plus vivement.

Il est vrai que, pendant les trois premiers jours, nous n'avons pas vu les conséquences de la guerre. Puisque nous avons la technologie voulue pour faire divulguer l'information, pourquoi censurer ce que les Canadiens peuvent voir?

Je m'inquiète vivement de l'impression qui restera dans l'esprit des Canadiens. Au volant de ma voiture, ce matin, j'écoutais, au réseau anglais de Radio-Canada, un psychologue qui parlait de notre réaction, à nous Canadiens, à ce qui se passe dans le Golfe.

J'ai constaté, en m'entretenant avec certaines personnes, qu'on les amenait à se sentir mal à l'aise parce qu'elles éprouvaient de l'anxiété au sujet de cette guerre. Certaines disent en effet: «Si vous pensez que c'est difficile pour nous, pensez un peu à ceux qui sont dans la région du Golfe.»

Il est normal que des gens soient plongés dans l'anxiété lorsqu'ils sont continuellement mis en présence d'une réalité insaisissable comme cette guerre. Il est important pour nous en tant que Canadiens, d'en parler et, pas seulement pour nous-mêmes; nous devons également réfléchir à la question et décider de ce que nous devrions faire au sujet de ce terrible inconnu.

Ce qui me dérange dans bien des débats en cette enceinte, c'est qu'on accuse toujours les députés de ne dire qu'une partie de la vérité. Si l'on parle de l'aspect humanitaire d'une question, il y a toujours quelqu'un qui se lève pour dire alors: «Vous ne parlez que d'un côté de la médaille. Vous vous arrêtez seulement sur les Irakiens. Pourquoi ne pas parler des Saoudiens? Pourquoi ne dites-vous rien des victimes innocentes en Arabie saoudite? Comment pouvez-vous ne parler que des victimes innocentes en Irak?»

Dans le temps dont nous disposons, personne ne peut couvrir tous les aspects de la question. Cependant, nous avons tous nos préoccupations et nous tentons collectivement de tenir compte de tous les aspects de la question. Ce n'est pas parce qu'un député parle des femmes et des enfants innocents qui meurent en Irak, qu'il se fiche éperdument de ce qui se passe en Arabie saoudite. Si une

personne parle de cela, et ne dit rien d'Israël, il ne faut pas en conclure que nous ne sommes pas terriblement inquiets pour les Israéliens.

Une voix: Très juste!

Mme Langan: Monsieur le Président, nous n'avons pas l'occasion, durant la période des questions, par exemple, de développer notre argumentation afin de tout inclure. Nous devons nous en tenir à un sujet. Pourtant, dans leurs réponses, les ministres et les députés d'en face laissent entendre que lorsque nous tentons d'aborder une question, nous excluons du même coup toutes les autres. Je trouve cela tout à fait tragique, monsieur le Président. C'est là une tragédie, et les Canadiens commenceront bientôt à s'en rendre compte. C'est malveillant et tout à fait trompeur. C'est en quelque sorte un exemple, si vous le voulez, de la façon dont le gouvernement, qui affiche le plus grand mépris, commence à montrer sa vraie nature aux Canadiens. Car, en fait, il méprise les Canadiens.

Comme nous poursuivrons ce débat tard dans la nuit, afin que tous les députés puissent intervenir, j'espère que les Canadiens compredront qu'il n'y aucun parlementaire au Canada qui n'éprouve pas un très grand sentiment de patriotisme et que nous sommes tous terriblement inquiets. Nous ne sommes peut-être pas tous d'accord. Il se peut que je sois en profond désaccord avec la position du gouvernement sur cette très importante question. Cependant, ce n'est pas parce que nous faisons part de nos craintes que nous sommes moins patriotiques ou que nous apportons un appui moins ferme à nos jeunes militaires dans le Golfe.

S'il y a une lacune dans ce débat, c'est bien l'opinion des Canadiens.

• (1350)

La députée ministérielle qui m'a précédée a signalé qu'elle faisait quelque chose dans sa circonscription pour s'assurer que ses électeurs puissent participer à l'effort de guerre. J'avais espérer profiter de la période des questions et observations pour lui poser une question car, même s'il est très louable qu'elle encourage ses électeurs à faire des dons de différentes natures, cela n'arrange rien à la guerre en général ni à ses répercussions. J'aurais voulu lui demander si elle ne croyait pas, en fait, que l'observation d'une trêve n'aurait pas une incidence énorme à ce moment-ci.

Aujourd'hui, au cours de la période des questions, le député de Victoria a fait remarquer au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que des commandants américains avaient déclaré que les raids aériens comportant plus d'un millier de sorties par les Américains, les Britanniques, les Français, les Saoudiens et les Koweïtiens étaient venus à bout du système de défense aérienne et de l'organisation du commandement et des communications de Saddam Hussein. Il a dit au ministre qu'il allait exhorter le premier ministre à demander instamment aux Américains d'envisager la tenue d'une trêve.

Les hurlements qui se sont alors élevés de la tribune ministérielle étaient scandaleux. Ce qui est encore plus scandaleux, c'est que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures alors dit qu'on n'allait pas faire à Saddam Hussein la faveur de déclarer le cessez-le-feu.

Ma foi, personne ne demande une telle faveur pour Saddam Hussein. Décréter une trêve, ce serait faire une faveur aux alliés. Ce serait faire une faveur aux femmes et aux enfants qui sont victimes de la guerre, tant en Arabie saoudite et en Irak qu'au Koweït et en Israël. Ce serait faire une faveur aux proches et aux amis des militaires qui servent le Canada dans le Golfe, et au monde entier, si cette trêve devait marquer la fin de la guerre.

Il est honteux et méprisable de laisser entendre qu'on propose une trêve pour faire une faveur à Saddam Hussein. Cela ne sert qu'à discréditer les propos sincères d'un député.

J'ai dit à quel point je regrettais et déplorais que les Canadiens n'aient pas eu l'occasion d'exprimer le fond de leur pensée là-dessus au gouvernement. En fait, beaucoup de Canadiens ne savent toujours pas ce qu'ils pensent vraiment de cette guerre.

Au moment où la Chambre des communes a été rappelée, j'ai eu la très grande chance de participer à une assemblée regroupant un certain nombre de mes électeurs. J'en ai profité pour prendre une plume et une feuille de papier pour leur demander de me faire part de leur sentiment sur la guerre avant que je ne rentre à Ottawa. Les réponses datent d'une semaine, et bien des événements se sont produits depuis, mais je ne crois pas que les sentiments de ces électeurs aient changé.

Ces lettres disent: «J'ai chargé Joy Langan de faire connaître à Brian Mulroney mes sentiments à l'égard de la crise du Moyen-Orient.» C'est tout. Je n'ai pas tenté d'influencer les idées de ces gens. Voici deux ou trois réponses qui, selon moi, devraient paraître au compte rendu.

La première est signée par une femme, Bernice Gehring, de Maple Ridge, qui déclare:

> Ma tante, Dogney Anderson, de Craigmile en Alberta, a été désignée la première mère de l'année, parce qu'elle a perdu ses trois fils en moins de trois semaines, au cours de la Seconde Guerre mondiale.

Elle avait plus de 80 ans lorsqu'elle est morte et elle était convaincue que jamais plus le Canada ne ferait ou n'appuierait une guerre.

Vous avez une responsabilité envers elle et envers chacun de nous.

Respectez notre foi dans la paix.

Bernice Gehring

J'en ai une autre d'un résidant de la circonscription que je représente. On peut lire:

Monsieur Mulroney, je m'appelle Lou Schillaci et je suis un citoyen canadien naturalisé. Auparavant, j'étais un citoyen des États-Unis. J'ai servi dans les forces armées de ce pays du mois de juillet 1967 jusqu'en octobre 1971, époque de ma libération avec honneur de l'aviation américaine. Je suis venu au Canada chercher du travail, après avoir épousé une Canadienne, en 1971. En août 1980, j'ai décidé de devenir Canadien. J'ai vécu ici avec fierté, car une des raisons qui m'ont fait prendre la décision d'adopter la citoyenneté canadienne, c'est que le Canada était un pays pacifiste. Son armée assure des services de maintien de la paix, elle ne fait pas la guerre. Les problèmes dans le golfe Persique exigent une négociation. Ils ne doivent pas être résolus par des méthodes d'intimidation ni par des menaces de guerre. Le Canada, pour sa part, doit mener ces négociations par la voie pacifique. La position de votre gouvernement dans cette affaire n'a aucune commune mesure avec la mienne, et je demande aux députés de retirer l'appui offensif du Canada à la guerre dans le golfe Persique.

J'ai beaucoup de lettres comme celle-là, monsieur le Président. Je ne les lirai pas toutes. Comme je l'ai promis à ces personnes et aux élèves qui les ont envoyées à mon bureau, je vais les remettre au premier ministre, car ces Canadiens ont le droit de faire connaître leur opinion.

La nuit où les hostilités ont éclaté dans le golfe Persique, j'ai écouté les nouvelles très tard. Quand je suis allée me coucher, on estimait le nombre de morts à 150 000. Nous avons entendu citer plus tard le chiffre de 350 000. Certains disent que le chiffre est exact, d'autres qu'il est erroné. Peu importe que ce soit 150 000 ou 350 000 personnes, je n'arrive pas à m'imaginer l'horreur du carnage ni à concevoir un massacre aussi épouvantable. Je ne défends nullement Saddam Hussein, mais je crois que si le rêve a été et est de mettre fin à tout cela, un moment de paix pour négocier, réfléchir ou résoudre le problème mérite qu'on mette l'orgueil de côté, qu'il s'agisse du président des États-Unis ou des forces alliées.

J'ai remarqué une autre chose à la télévision, qui m'inquiète fort et qui n'est pas de nature à faire la manchette. En suivant le raid aérien en Israël hier soir, j'ai vu des enfants dont les masques à gaz laissaient des trous béants parce qu'ils étaient mal ajustés, j'ai vu des mères mettre des sacs de plastique autour des masques et j'ai vu un bébé dans un berceau dont le cadre était recouvert de plastique ordinaire.

Nous avons la technologie et l'argent pour construire un missile d'un million de dollars. Je suis sidérée que nous n'ayons pas de masques à gaz qui s'ajustent pour les enfants. Peut-être que les stocks sont épuisés, je ne le sais pas. C'est ce que je demande. Le gouvernement pourra peut-être nous le dire. J'étais stupéfaite devant la tragédie de voir que les masques à gaz qu'on mettait aux enfants ne leur allaient pas, de voir utiliser des sacs de plastique afin de les faire tenir et de voir l'expression de confiance sur le visage des parents qui pensaient que cela allait les protéger.

Cette guerre, c'est celle qui nous fend le plus le coeur. Pour chaque mère et père ayant un enfant au Moyen-Orient, pour chaque père et mère vivant au Moyen-Orient, pour chacun d'entre nous qui, il y a un an, croyait ou encore rêvait que nous entrions dans un nouvel ordre mondial, dans un monde où nous pourrions nous parler, résoudre nos différends, grandir et cesser de nous quereller comme des écoliers, genre d'invoquer notamment que la raison du plus fort est toujours la meilleure ou autres pratiques qui faisaient partie du vieil ordre mondial, pour un très grand nombre d'entre nous, le rêve est brisé.

• (1400)

Avant que ne prenne fin le présent débat, je prie encore une fois, comme mes collègues le feront encore et encore, j'en suis certaine, le gouvernement du Canada de demander au président des États-Unis de faire une pause pour la paix afin de donner à cette guerre l'occasion de prendre fin avant que l'horreur ne se poursuive.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement et très sérieusement les propos de la députée de Mission—Coquitlam. J'ai deux questions très précises à lui poser, mais avant, je voudrais dire quelques mots.

Je ne crois pas que quiconque à la Chambre puisse mesurer les horreurs de la guerre, et nous partageons tous les sentiments, les craintes ainsi que les frustrations des familles et des victimes des hostilités actuelles dans la région du golfe Persique.

Pendant que j'écoutais la députée, je feuilletais mon livre de signatures et, moi aussi, je suis tombé sur une lettre de l'un de mes électeurs, M. Raymond Dewar, de Richmond, en Colombie-Britannique.

Je voudrais simplement citer les très brèves paroles de M. Dewar. Il dit:

> Le *Vancouver Sun* d'aujourd'hui a parlé de la campagne lancée par de nombreux groupes se réclamant généralement d'organisations en faveur de la paix.
>
> Pendant les années 30, en Grande-Bretagne, des organisations analogues vouées à la paix ont réussi à intimider le gouvernement de l'époque. Résultat: il n'a pas pu prendre des mesures lorsqu'il était possible de le faire. Ces organisations ont contribué à rendre possibles les premières conquêtes d'Hitler et ont rendu inévitable la Seconde Guerre mondiale.
>
> Les États-Unis ont certes commis une erreur en approvisionnant l'Irak par le passé, et il y a assurément des considérations économiques à envisager pour empêcher le contrôle des champs pétrolifères. Il est également clair que, à moins qu'on n'arrête l'Irak, un jour il y aura une guerre au Moyen-Orient, la Jordanie se joignant probablement à l'Irak pour envahir l'Arabie saoudite et les autres petits pays. Ils chercheraient ensuite à exterminer Israël, qui utiliserait ses armes atomiques et tous les autres moyens. C'est maintenant qu'il faut agir.
>
> Que le gouvernement reste ferme dans sa détermination.

Cela m'amène à poser mes trois simples questions. J'espère que la député de Mission—Coquitlam en prendra note, car ce sont des questions très fondamentales et très pratiques.

La première est celle-ci: Pourquoi les habitants de Tel-Aviv portaient-ils des masques à gaz hier soir? Quel pays du globe a décidé d'utiliser des gaz toxiques, voire des armes biologiques, pour tenter d'exterminer un pays voisin?

Je pose la deuxième question, bien que j'admette qu'elle soit hypothétique, et je l'adresse à la députée et à tous les autres députés d'en face: Si la situation au Koweït ne s'était pas produite, si Saddam Hussein n'avait pas commencé la guerre le 2 août dernier, si les premières hostilités avaient été une attaque lancée à l'aide de missiles balistiques contre Tel-Aviv hier soir, quelle serait alors la position du Nouveau Parti démocratique?

Devrions-nous simplement attendre que d'autres missiles soient lancés? Le Canada prendrait-il aujourd'hui une pause pour la paix? C'est là une très bonne question à laquelle j'estime que le Nouveau Parti démocratique devrait répondre.

Voici ma troisième question: Si la contre-offensive contre le Koweït avait été lancée unilatéralement le 3 ou le 4 août par les États-Unis ou si Israël avait répliqué hier soir contre l'Irak, dans quelle situation se trouverait Israël?

Si la contre-offensive avait été lancée par les États-Unis sans l'appui des Nations Unies et du Canada et si Israël avait répliqué hier soir, les risques n'auraient-ils pas été bien plus grands qu'une énorme conflagration embrase le Moyen-Orient, ce qui ne sera certainement pas le cas grâce aux efforts combinés en faveur de la paix de la coalition des Nations Unies dont le Canada est fier d'être membre?

Mme Langan: Monsieur le Président, je regrette d'être obligée de dire au ministre que même si j'ai essayé, je n'ai pas réussi à noter ces trois questions. Et je n'ai pas l'intention de lui demander de les répéter, vu que la dernière contenait à elle seule environ cinq questions.

Je répondrais au ministre que j'ai prononcé un discours très sérieux dans lequel j'ai posé des questions qui portaient sur des faits et qu'il m'a répondu par des questions hypothétiques qui commençaient par «qu'arriverait-il si».

M. Siddon: C'est le temps de répondre aux questions.

Mme Langan: C'est vrai et c'est ce que j'essaie de faire, monsieur le Président, mais le ministre veut argumenter contre moi.

Je vais quand même rester debout et essayer de répondre de mon mieux à cette longue liste de questions. Le ministre a demandé: «Pourquoi les gens portaient-ils des masques à gaz hier soir?»

Une voix: Actuellement.

Mme Langan: Très bien. Je suis à la Chambre. Je regrette, mais je ne regarde pas en ce moment la télévision. Je suis à la Chambre et je parle de ce que je savais en arrivant ici.

La question est la suivante: Pourquoi portaient-ils des masques à gaz hier soir? À cette question hypothétique, je réponds que nous savons tous pourquoi les gens les portaient. C'est une question stupide. La vraie question, c'est pourquoi n'y a-t-il pas de masques à gaz adaptés aux enfants, pourquoi sommes-nous ici à nous demander les raisons pour lesquelles ils portaient des masques à gaz, au lieu de nous demander s'il n'est pas possible de dialoguer pour obtenir la paix.

M. Siddon: C'est ce que nous avons essayé de faire pendant six mois.

Mme Langan: Le ministre dit que c'est ce que nous avons essayé de faire pendant six mois. Nous avons essayé pendant six mois et ça n'a rien donné. Nous avons porté un coup terrifiant aux Irakiens de même qu'à Saddam Hussein, et personne ici ne défend Saddam Hussein. Nous disons qu'il faut discuter, réfléchir et voir si nous ne

pouvons pas parler au moins entre nous d'un moyen de commencer à ramener la paix.

La deuxième question: Si le Koweït n'avait pas été envahi, quelle aurait été la position du Nouveau Parti démocratique? Tout d'abord, quand nous adoptons des positions, nous le faisons en fonction de ce qui s'est produit, nous ne nous demandons pas quelle aurait été notre position si tel événement ne s'était pas produit. Vraiment, je pense que le ministre souffre d'un peu de confusion dans ses questions.

Je lui sais gré d'avoir été présent à la Chambre et d'avoir écouté mon intervention. Je l'apprécierais davantage s'il réfléchissait à ce que j'ai dit dans mon intervention. Au lieu d'essayer de nous faire trébucher mutuellement et de nous tendre des pièges, nous devrions chercher des moyens de résoudre cette crise au Moyen-Orient.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Tout d'abord, monsieur le Président, la dernière observation de la députée était excellente. Voilà ce qu'il faut faire comprendre. Nous disons que nous allons renoncer à l'esprit de parti, mais nous essayons quand même de marquer des points sur les autres et de nous montrer plus moralistes que l'autre. C'était très manifeste aujourd'hui pendant la période des questions. Nous essayons de renchérir les uns sur les autres, d'insulter les collègues pour ensuite faire amende honorable ou peut-être présenter des excuses plus tard, même si rien n'est certain.

Quoi qu'il en soit, je tiens à dire que la députée a empreint son intervention d'humanité et lancé un message très poignant, et je pense que personne ne devrait chercher à la faire trébucher en lui posant des questions purement hypothétiques.

Je veux poser une question sérieuse à la députée, à propos du coût de la guerre. Nous pouvons considérer ce coût sous deux angles. Elle a parlé du coût en vies humaines, en avançant les chiffres de 150 000 ou 350 000 ou un million de morts. Jusqu'où cela ira-t-il? Nous n'avons encore aucune idée du coût en vies humaines. Quant au coût financier, certains disent qu'il s'élève déjà à 30 milliards de dollars pour 1990, le prélude à la guerre actuelle. Le *Globe and Mail* cite aujourd'hui des porte-parole du Congrès des États-Unis qui estiment que ce coût pourrait atteindre 86 milliards de dollars, soit une guerre de 2 milliards de dollars par jour. À quel prix allons-nous continuer cette guerre? Pourquoi l'avons-nous commencée? Quels en seront les coûts en vies humaines et en argent? Ne pourrions-nous pas dépenser cet argent à meilleur escient dans le monde?

• (1410)

Mme Langan: Monsieur le Président, je crois que la question du député est presqu'une réponse en soi. Il est évident que les coûts d'une telle guerre sont incalculables pour le Moyen-Orient, le monde, l'environnement, les gens, les Canadiens dont les enfants sont au front, et pour les petits qui regardent avec effroi les reportages télévisés. Ils sont incalculables. Il n'existe pas un seul endroit dans le monde où cette guerre ne prélève son tribut d'argent ou de peines.

Un dernier mot, monsieur le Président, car en tentant de répondre à trois questions précises du ministre plus tôt, j'ai oublié de répondre à son commentaire sur les organisations pacifistes qui ont cherché à intimider le gouvernement britannique pour le dissuader d'agir pendant la Deuxième Guerre mondiale. Il a fait allusion à un de ses électeurs. Je voudrais rappeler aux Canadiennes aujourd'hui qu'elles luttent pour la paix et qu'elles ne doivent pas avoir peur.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, je crois que c'est avec le coeur lourd, et l'esprit en désarroi en ce qui me concerne, que la plupart d'entre nous avons engagé ce débat cette semaine. À vrai dire, je suis passé par une véritable transformation psychologique cette semaine avant de parvenir finalement à prendre position.

Je dois dire que mardi dernier, à l'ouverture du débat, et ceci pourra surprendre certains députés, j'ai trouvé que le premier ministre avait prononcé l'un de ses meilleurs discours et l'un de ses discours les plus percutants depuis son accession à la direction du Parti conservateur, certainement depuis son élection comme premier ministre.

En tout cas, à la période des questions ce jour-là, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à ma grande surprise, parce que j'ai parfois différé d'opinion avec lui, a démontré, une fois de plus, qu'il saisissait la situation. Croyez-le ou non, sa contribution au débat m'a influencé.

En novembre, j'ai voté contre la motion du gouvernement et j'ai appuyé les amendements à cette motion parce que je croyais honnêtement qu'il fallait laisser plus de temps aux sanctions. Après avoir entendu le premier ministre et d'autres députés intègres, j'ai commencé à changer d'idée. Je me pose encore des questions car tout n'est pas tout à fait clair dans mon esprit.

Je ne vais pas parler de toutes les horreurs et du coût de la guerre. Le coût d'une guerre se calcule en vies et en dollars. La plupart d'entre nous ont appris tout ce qu'ils savent de la guerre en regardant la télévision et en suivant la guerre du Viêt-nam. Nous avons aussi lu des livres et nous savons que c'est mal. C'est ce qui rend la

queston si complexe. La population est pour la paix. Tous les députés sont pour la paix et contre la guerre.

À écouter les députés, il est évident que nous avons tous une attitude différente face à ces deux questions fondamentales. Mais un député ne se grandit pas en jouant sur les mots, en essayant de prendre les autres en défaut et en prétendant que tel ou tel autre député n'est pas en faveur de la paix, mais en faveur de la guerre.

Cela étant dit, je pense que le premier ministre avait raison. Son discours portait à réfléchir. J'ai lentement changé d'idée. J'avais dit en novembre que je ne voulais pas que mes deux fils aillent se battre dans les dunes mouvantes du golfe Persique, dans ces dunes dont les changements constants symbolisent les alliances changeantes survenues dans cette région depuis des centaines d'années et encore ces dernières années. Mais je suis progressivement arrivé à ma conclusion en regardant le cas de la Mandchourie, de l'Éthiopie, de l'Espagne qui n'a pas encore été mentionnée, de l'Autriche, de la Tchécoslovaquie et, enfin, de la Pologne. En regardant tous ces événements où, dans les années 30, le monde dit libre n'a rien fait, j'ai commencé mardi à me dire: «Eh bien, Patrick, il faut faire face à la situation, tu ne peux pas te retrancher derrière une position de parti parce que tu es maintenant un député indépendant.» J'avoue franchement que j'ai déjà pensé que ce serait plus facile de me cacher derrière la bannière d'un parti, mais je savais que je ne pourrais pas le faire. J'en arrive doucement à la conclusion que les effets de ce conflit commencent à se faire sentir de plus en plus près de nous et qu'il faut se rendre à l'évidence: les erreurs ont été commises. Je donnerai un aperçu de ces erreurs, mais nous n'avons pas tellement le temps de le faire. Franchement, je n'étais même pas censé prendre la parole.

Mon premier point, c'est que je finis par être gêné que cette Chambre en soit encore à débattre cette motion. Si j'étais en service dans le golfe Persique, au sein des forces qu'on a si bien louangées et à qui nous avons assuré tout notre appui, disant que nous sommes de tout coeur avec elles et avec les alliés, contre Saddam Hussein; si j'étais un petit Canadien pris là-bas dans le désert du Sinaï, ou même en Arabie ou au Qatar, et j'entendais cette bonne vieille Radio-Canada International—avant que le gouvernement la fasse disparaître, mais je fais une digression—que le Parlement du Canada poursuit pour la quatrième journée un débat visant à adopter une résolution selon laquelle le pays appuie l'action militaire et l'intervention des Nations Unies pour neutraliser Saddam Hussein; si j'entendais dire que les députés en discutent encore, je dirais que c'est là ce qui amène la population à penser que le Parlement canadien est plein d'hypocrites et qu'il a perdu contact avec la réalité. Je le penserais encore plus si je découvrais, en écoutant le GI Joe d'en face, que les États-Unis avaient entrepris le débat au Congrès il y a une semaine et qu'en deux jours, avec 435 représentants et 100 sénateurs, ils avaient conclu le débat sur la question. Ce sont eux qui sont les plus touchés par cette affaire, avec leurs 400 000 militaires, sans parler des sommes investies.

Ils ont pris une décision dans une assemblée très divisée, parce que le pays lui-même est divisé sur cette question. Nous savons quel était le débat, et je suis stupéfait de voir que le Sénat, où les démocrates sont majoritaires, n'a pas voté contre le Président ou la Chambre des représentants. Il y a presque deux fois plus de démocrates que de républicains, et ils ont voté très fermement en faveur du président.

Je suis un Canadien qui écoute ce GI Joe demander ce que fait son pays à débattre encore cette motion, après avoir envoyé 2 000 soldats et trois navires. Puis j'apprends que la Grande-Bretagne a réglé cette question en une journée. Les procédures parlementaires y sont évidemment différentes, mais le vote s'en est tenu à la question fondamentale. En une journée, les parlementaires ont tenu leur débat, et nous savons tous que les règles sont différentes là-bas. Malgré une opposition travailliste socialiste forte et très bien définie, le vote a été emporté avec 534 voix contre 57.

Venons-en maintenant au président Miterrand, en France, qui a également des troupes au Moyen-Orient. Après une seule journée de débat, les parlementaires Français ont donné leur appui aux Nations Unies par 523 voix contre 43. Ce fut le cas aussi du gouvernement socialiste de l'Australie et du gouvernement des Pays-Bas qui compte de nombreux députés socialistes. Ces gouvernements ont, eux aussi, appuyé l'ONU. Mais nous, nous débattons encore cette résolution.

J'ai été impressionné par la dernière partie du discours du premier ministre ainsi que par le discours du député de Vancouver Quadra, je l'en félicite comme je félicite mon ex-collègue, le député de Fraser Valley, qui a laissé

parler son coeur. Bien qu'ils aient exprimé des opinions différentes, je me rallie aux propos du député de Fraser Valley, parce que j'ai utilisé dans le débat qui a eu lieu en novembre dernier certains des arguments qu'il a avancés. Je sais qu'il était tourmenté pendant le débat de novembre, parce qu'il voulait intervenir. Il s'est abstenu, a-t-on dit, pour diverses raisons, mais il a eu le courage de participer aujourd'hui au débat.

Ensuite, l'ex-chef du Parti libéral, le député de Vancouver Quadra, s'est présenté à la Chambre pour prononcer un discours retentissant. À part l'affaire Munsinger qui avait éclaté en 1966, la deuxième année où je siégeais à la Chambre, lorsqu'un de mes collègues, le ministre de la Justice Cardin, avait lancé le nom de cette affaire en présence de l'évêque de Québec, ce qui avait provoqué un débat de deux jours sur une question de privilège, jamais je n'ai vécu un moment aussi dramatique que lorsque le député de Vancouver Quadra s'est levé pour prononcer son discours sur cette question si importante.

Tout bien réfléchi, cela prend du courage, peu importe les erreurs commises par le passé, et Dieu sait que George Bush et moi n'avons pas toujours été d'accord sur les mesures que le gouvernement a prises et qui nous ont menés là où nous en sommes aujourd'hui. Si j'avais encore des doutes, les discours que les chefs ont prononcés mardi m'ont convaincu. En les écoutant, j'ai commencé à changer d'idée. Mais si j'avais encore des doutes, je me suis rendu compte, quand les bombes ont commencé à tomber et les attaques aériennes ont débuté ce soir-là, qu'il était temps d'agir ou de nous taire.

• (1420)

Malgré toutes les réserves que j'ai, j'admets que ce n'est pas la première fois qu'une force multinationale se rend au Moyen-Orient. Bonté divine, il y a 1000 ans, menées par la croix de Jésus, les croisés se sont rendus jusqu'au Moyen-Orient, et cela n'a rien réglé. En réalité, on pourrait se demander si la confiance ou la méfiance observée à cette époque-là ne sont pas à l'origine des problèmes fondamentaux qui divisent encore de nos jours le Moyen-Orient.

Si nous devons nous inquiéter de cela, tournons-nous vers ce personnage romantique nommé Laurence d'Arabie et toutes les promesses qu'il a faites aux Arabes pendant la Première Guerre mondiale pour essayer de faire en sorte que ces derniers combattent les Turcs et, ce faisant, les Allemands. Ces promesses n'ont pas été tenues, et nous savons que d'autres choses ont été faites après la Première Guerre mondiale, avec la création de l'État d'Israël.

Tout cela fait partie de l'histoire, et nous nous trouvons dans un véritable bourbier actuellement. C'est pourquoi j'éprouvais une grande inquiétude à l'idée de faire une guerre au Moyen-Orient avant d'avoir épuisé toutes les possibilités de sanctions.

Puis, nous abordons les prises de position du président et celles qui ont maintenant été appuyées par tous les membres de la coalition, soit l'ultimatum des Nations Unies et l'absence de discussion avant un retrait complet. Ce sont, dans une certaine mesure, des reliquats de la Seconde Guerre mondiale où une capitulation inconditionnelle avait été exigée. Et tous les historiens disent que cette politique de capitulation inconditionelle, qui semblait si bonne à l'époque, a prolongé la Seconde Guerre mondiale de deux à trois ans, avec toutes les pertes financières et les morts qui en ont résulté.

Nous allions nous trouver dans cette situation et je ne pouvais pas comprendre, en lisant les journaux et en écoutant en particulier CNN et d'autres stations, au moment où nous nous entrions dans le débat des Nations Unies et pendant les jours qui ont suivis, jusqu'au 15 janvier, pourquoi l'Ouest, les alliés, la coalition dont nous faisions partie, qui comptent des millions de personnes de plus que le Koweït qui a une population de 17 millions, devaient se soucier de sauver la face. C'est une ironie qui m'a frappé. Mon Dieu, nous nous mettons dans cette situation d'ultimatum, de retrait sans négociations et de deni des liens. Nous avons 17 millions face à tous les millions de la coalition, et l'ironie réside dans le fait que cette partie du monde se préoccupe tant de sauver la face et nous croyons davantage à sauver des vies humaines.

Lorsque ce débat a commencé, au début de la semaine, j'étais assurément prêt à choisir les vies, à ne pas me soucier de sauver la face et à nous assurer que nous ayons une conférence. Et quoi qu'il arrive, j'étais prêt à dire cela, comme les gens ont essayé de le faire, je pense, ces deux ou trois derniers jours—après mardi, quand les bombes et les avions ont commencé à intervenir. Je ne pouvais pas y croire parce que ce qui m'inquiète, en dépit de l'histoire que j'ai racontée et des sables mouvants du Moyen-Orient qui sont absolument symboliques des alliés peu sûrs qu'on a dans ce pays, c'est le fait qu'à cause de tous ces facteurs, je ne suis pas du tout séduit. Je suis très inquiet au sujet des slogans concernant l'attaque de points névralgiques.

Monsieur le Président, vous et moi sommes peut-être de petits historiens, mais au cours de la guerre civile, le slogan était «une semaine avant d'arriver à Richmond». Au cours de la Première Guerre mondiale, c'était «trois semaines avant le défilé de la victoire à Paris». Lors de la Deuxième Guerre mondiale, c'était «un mois en Normandie et à Berlin pour Noël». Nous n'avons pas à songer à ces choses, mais nous devrions le faire, et j'espère que les responsables l'ont fait la dernière fois que les Nations Unies ont décidé de participer à une opération militaire, soit en Corée. Les choses s'étaient très bien passées jusqu'à ce qu'on arrive à la rivière Yalu et qu'on commette l'erreur fondamentale d'inclure toute la République de Chine dans le conflit; cette erreur a entraîné des pertes de vie inutiles. Peut-être Israël sera-t-il, pour des raisons différentes, l'équivalent de la rivière Yalu dans le conflit actuel. Qui sait? Monsieur le Président, c'est pour toutes ces raisons que je suis préoccupé. À mon avis, il ne fait aucun doute que nous possédons, notamment les Américains, la puissance et la technologie nécessaires pour faire cette guerre.

En regardant les nouvelles au réseau CNN ce matin, je songeais à cette technologie de guerre ultraperfectionnée—et terrible—, mais qui n'a pu contrôler les problèmes de radar ni un certain Noriega, lorsque les Américains se sont rendus dans ce petit pays qu'est Panama. Il semble que la Cour suprême des États-Unis se penchera sur l'affaire Noriega au cours des deux ou trois prochaines années.

Il y a toutes ces situations. Parfois, la technologie ne suffit pas. Je suis préoccupé. Je ne pense pas que cette guerre sera terminée dans deux ou trois semaines. Je pense qu'elle va durer beaucoup plus longtemps.

Je crois aussi, comme bien des experts que j'ai entendus, aux vertus de la patience. Le point qui me préoccupe depuis le début, et on n'en a pas beaucoup parlé, c'est que la situation n'a pas vraiment été réévaluée aux États-Unis. Peut-être ne serait-il pas patriotique de le faire.

Ce qui me chicote le plus, c'est la rencontre du président Saddam Hussein et de l'ambassadeur des États-Unis en Irak, April Glaspie, huit jours avant l'invasion. Saddam Hussein a dit, entre autres: «Vous êtes faibles. Vous ne pouvez tolérer 10 000 victimes dans un combat». Une telle déclaration montre comment la patience peut tenir la puissance en échec, et c'est ce qui risque de se passer dans le conflit actuel.

Mais le pire c'est la réponse donnée à Saddam Hussein lorsqu'il a posé la question suivante à l'ambassadrice: «Quelle est la position des États-Unis à l'égard du Koweït?» L'ambassadrice a répondu—conformément à la politique américaine sur le Moyen-Orient qui avait été étudiée trois semaines auparavant par le sous-comité des affaires du Moyen-Orient présidé par Lee Hamilton —: «Il s'agit d'un différend frontalier qui existe depuis longtemps entre votre pays et le Koweït. Il s'agit d'un conflit arabe, et vous n'avez pas à vous inquiéter des États-Unis à ce sujet.»

C'était là le pire message à envoyer parce que, huit jours plus tard, soit le 2 août, l'Irak envahissait son voisin. Nous en sommes là aujourd'hui. Je suis d'accord pour dire que nous aurions dû rappeler le Parlement plus tôt et tenir un débat lorsque nous n'étions pas en guerre. Cela ne fait aucun doute. Lorsque le président Bush, le lendemain des élections aux États-Unis, a envoyé des renforts de 150 000 personnes, j'ai tout de suite compris où cela nous menait: je ne suis pas un génie militaire, mais j'ai commencé à prendre conscience que le conflit allait éclater. Je continuais de penser pourtant que les dirigeants de l'alliance, le président et les autres essaieraient d'exercer une influence pour que nous ne soyons pas mis dans l'obligation de faire voler nos avions.

Cela dit, ce que je n'arrive pas à comprendre dans la position des libéraux, sans vouloir faire trop de politique, c'est que, en fait, une fois les hostilités déclenchées, ils retireraient nos troupes. Si les opérations se déroulaient sous le drapeau des Nations Unies, c'était très bien; sinon, ce n'était guère recommandable.

Longtemps avant l'intervention du député de Vancouver Quadra, mais après avoir écouté le discours du chef de l'opposition mardi, j'ai songé à M. Pearson. Bien sincèrement, il devait se retourner dans sa tombe, lui qui a tellement contribué au maintien de la paix et s'est tellement intéressé aux Nations Unies.

Il me reste très peu de temps, monsieur le Président, mais je dois dire que je n'arrivais pas à en croire mes oreilles. Nos gens étaient là pour faire du bon boulot, mais, si les hostilités éclataient, ils devaient s'enfuir!

Je ne vais pas ressasser encore l'histoire, mais certains députés, sûrement pas beaucoup, doivent se rappeler la Seconde Guerre mondiale. J'étais cadet et je suis allé au camp. À ma première permission de week-end, je suis vite rentré à la maison pour dire à mon père que j'avais rencontré les hommes les plus extraordinaires du monde, les soldats au camp. C'était la guerre. Mon père m'a demandé de qui il s'agissait. Je ne vais pas dire quel régiment c'était, mais je lui ai donné le nom. J'étais un

enfant de 16 ans. Je n'aurais pas dû être dans les cadets, car j'étais trop jeune de deux ans, mais trop grand de six pouces. J'ai été accepté. Mon père m'a répondu que c'était de bien braves gens, mais que c'était des zombis. Je lui ai demandé ce que cela voulait dire.

• (1430)

«Oh, ces zombis. Ils se battent pour le Canada. Ils s'enrôlent, mais ne seront pas envoyés outremer.» Sans entrer dans des détails concernant la politique canadienne à ce moment-là, c'est ce qu'on pensait.

C'était à l'époque de la Deuxième Guerre mondiale. Je n'en croyais pas mes oreilles lorsque j'ai entendu le chef de l'opposition qui disait hier, ou le jour où il a parlé, que les troupes devraient se retirer en cas de déclenchement des hostilités. Si c'était le cas, les forces canadiennes seraient considérées comme des zombis et elles seraient la risée du monde entier.

Monsieur le Président, vous me faites signe qu'il ne me reste plus beaucoup de temps. Je n'ai pas encore vraiment commencé, mais je sais que le temps est précieux.

Pour revenir à mes propos du début, je veux simplement dire que, lorsque les avions commencent à voler et que les combats s'engagent, je crois que, si j'étais un soldat là-bas et que j'entendais dire que nous débattons encore cette question ici, je ne penserais pas que ce débat est une bonne chose pour moi.

Saddam Hussein écoute peut-être ce que nous disons ici. Il a entendu de drôles de choses dans cette Chambre, mais cela ne l'a certainement pas dérangé.

En conclusion, je veux dire que, en raison de ces deux discours, je suis d'accord avec le député de Fraser Valley et le député de Vancouver Quadra. Nous savons bien ce que le NPD a essayé de faire. Je crois qu'il est du devoir des députés de l'opposition et des autres députés de se décharger sur le gouvernement pour bien lui faire saisir qu'il n'a pas la faveur populaire actuellement.

Je crois vraiment que, si les sondages Gallup ne révélaient pas certaines des choses qu'ils révèlent ces temps-ci, c'est-à-dire la réalité, ce débat n'aurait pas duré si longtemps.

Mettons la question aux voix, et que ce soit un vote libre pour que nous puissions voir qui est pour et qui est contre.

Je vais terminer en parlant de ce qui m'a vraiment fait changer d'idée avant que les bombes ne commencent à tomber parce que, une fois les hostilités déclenchées, j'étais évidemment d'avis que nous devions être unis, sans quoi on nous comprendrait vraiment mal.

Je veux citer une phrase qu'a prononcé le sénateur Danforth au cours du débat historique qui s'est déroulé la semaine dernière aux États-Unis. Le sénateur Nunn et le sénateur Danforth ont prononcé des discours classiques, représentant les deux côtés dans cette affaire, et les deux se rapprochaient beaucoup.

J'ai été frappé par cette phrase lorsque je l'ai lue, et j'espère qu'elle aura le même effet sur les députés. C'est une citation très brève, et c'est ce qui m'a fait changer d'idée avant d'entendre le discours du premier ministre et avant le déclenchement des hostilités:

> Le meilleur moyen de faire régner la paix. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il-vous-plaît. Votre temps est écoulé. Passons maintenant aux questions et aux observations.

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, je voudrais demander au député d'Annapolis Valley s'il peut nous citer certaines paroles qui ont été prononcées lors du débat au Congrès américain et qui, à son avis, peuvent permettre d'expliquer davantage la position dont il parle.

Je me demande si le député a des notes à ce sujet.

M. Nowlan: Monsieur le Président, naturellement, j'apprécie beaucoup la perspicacité du député qui me pose cette question.

Je voudrais simplement faire part des propos du sénateur Danforth. Je crois que c'est fondamental:

> La clé de la paix est le maintien d'une menace militaire plausible, et c'est précisément le point sur lequel nous nous prononcerons. Je ne peux voter pour enlever au président toute menace plausible de recours à la force. C'est en fait une ironie suprême que de constater que ce n'est que par la menace de la force qu'on peut assurer la stabilité du monde. Cependant, c'est là une ironie dont nous sommes conscients depuis la Seconde Guerre mondiale.

En conclusion, pour compléter cette citation—il me reste une minute environ pour la réponse—, c'est ce qui s'est passé durant toute l'année avec la chute du mur de Berlin et l'ouverture de l'Europe de l'Est. Ces événements découlaient de la présence d'une force militaire plausible: l'OTAN et ses alliés.

Certaines des personnes qui souhaitent maintenant faire un temps d'arrêt et qui veulent toujours parler de paix et non de dissuasion militaire, avaient pourtant la même position à une certaine époque.

Ce qui me rend perplexe, c'est que je comprends l'importance du drapeau des Nations Unies. Selon certains, et c'est peut-être là la position de l'opposition à ce stade-ci—je ne la connais pas au juste—si la coalition qui cherche à faire respecter une résolution des Nations Unies combattait sous le drapeau des Nations Unies, ils n'auraient aucune objection à l'intervention militaire en question.

Ainsi, en l'absence de ce drapeau, ils peuvent demander qu'on prévoie davantage de temps pour que les sanctions puissent faire leur effet. Cela ne me paraît pas très logique. La dernière fois qu'une force militaire a combattu sous la drapeau bleu des Nations Unies, elle était commandée par un Américain, le général McArthur.

Je vous parie que si nous en discutions, certains députés auraient peut-être été contre la nomination du général McArthur qui, nous le savions, allait se montrer très dur.

En l'occurrence, les Nations Unies ont adopté de nombreuses résolutions. Les alliés ont décidé d'intervenir en vertu d'une résolution des Nations Unies, et il est vrai que cela représente de nombreux problèmes, étant donné tous les dangers qu'il y a dans la région. Je ne crois pas que cette guerre va permettre de résoudre la question. Je pense que nous allons continuer à être aux prises avec tous ces problèmes historiques si nous ne tenons pas une conférence et n'acceptons pas de faire un lien entre toutes ces questions.

Cependant, je trouve tout à fait inadmissible qu'on se cache derrière un vote, qu'on retarde un vote et qu'on réclame davantage de sanctions alors que d'importants bombardements ont déjà commencé. Je ne peux accepter qu'on ne puisse appuyer nos troupes dans la région en invoquant l'argument spécieux selon lequel nos troupes ne combattent pas sous le drapeau des Nations Unies, alors qu'en fait, nous avons maintenant au Moyen-Orient un commandant américain ayant pour mission de faire appliquer une résolution de l'ONU, même si ses troupes ne sont pas sous le drapeau des Nations Unies.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je passerai la parole à quelqu'un d'autre dans une minute. Je voudrais simplement déclarer que j'ai prêté une oreille attentive à l'excellent discours de mon collègue. Il n'y a rien de mal à dire que j'ai eu l'honneur de connaître son père et de siéger à la Chambre avec lui, il y a bien des années. Je sais reconnaître une personne de grand talent et je dois dire que le député a prononcé un discours fort éloquent. Je tiens à souligner officiellement que je suis heureux de voir que certains députés, je pourrais voter différemment, je l'ignore encore, s'entendent pour dire que l'établissement de liens et la tenue d'une conférence internationale constituent le genre de démarches que nous aurions dû faire bien longtemps avant d'en arriver à ce moment fort triste que nous vivons.

Je relirai son discours, mais je dois dire que d'autres députés devraient parler de cette façon—il a vraiment fait le tour des émotions qu'il ressent face à ce débat en passant d'une position à une autre. À mon avis, voilà la raison d'être du Parlement. C'est l'essence même de l'indépendance, peu importe la façon dont on votera sur la question. Je suis très heureux de ce que je viens d'entendre.

M. Nowlan: J'apprécie vraiment ces mots venant du doyen de la Chambre, qui siégeait ici en même temps que mon père. Je sais que nous différons d'avis de temps à autre sur certains votes, mais nous avons le même respect pour cette institution et pour les députés, même quand nous sommes totalement en désaccord avec les positions que ces derniers peuvent adopter.

Je veux signaler un autre point que j'ai oublié car, monsieur le Président, la semaine a été exténuante pour bon nombre d'entre nous. Comme c'était le cas à l'époque du président F.D.R., pour ne pas parler du règne actuel du président Bush, les sondages occupent une telle place et la télévision est est une telle réalité, qu'il devient très compliqué d'essayer de former une coalition et de rassembler tous les éléments nécessaires à la participation. Je sais que nous devons admettre que la question dont nous sommes saisis appartient au passé. Nous sommes engagés dans cette bataille.

Je suis totalement en faveur du nouvel ordre, mais en même temps qu'apparaissent des ordres nouveaux, nous avons malheureusement affaire à de vieux dictateurs. Peut-être que tout cela appartient au problème de l'histoire.

M. David Kilgour (Edmonton—Sud-Est): Monsieur le Président, je tiens moi aussi à féliciter le député d'Annapolis pour son allocution, non pas parce que je siège ici à côté de lui, mais bien parce qu'il a vraiment prononcé une excellente allocution.

La résolution dont nous sommes saisis est la suivante:

> Que la Chambre réaffirme son appui aux Nations Unies pour mettre fin à l'agression du Koweït par l'Irak.

Je conviens parfaitement avec le député qu'il serait presque grotesque de tenir un vote là-dessus. Quel député oserait se prononcer contre une telle résolution? Je me trompe peut-être, mais je crois que pour bien des dépu-

tés qui favorisaient déjà les sanctions, voter contre cette résolution maintenant, en pleine guerre, reviendrait à poignarder dans le dos les hommes et les femmes qui servent le Canada dans cette région du monde.

Je me demande—et je le demande au député—si le présent débat n'aura pas finalement l'avantage de permettre aux députés de faire valoir divers points. Si nous avions ajourné nos travaux hier, comme nous en a empêchés le député de Calgary—Nord-Est, je crois, la Chambre serait en congé, alors que j'estime important qu'elle soit en session à l'heure actuelle, même si les députés se contentent de nous entretenir jour après jour de divers aspects de la guerre et des derniers événements. Le député ne conviendra-t-il pas qu'il vaut la peine que le débat se poursuive presque indéfiniment afin que les députés des divers partis représentés à la Chambre aient une chance de prendre la parole? Il semble absurde de mettre maintenant cette résolution aux voix.

• (1440)

M. Nowlan: Monsieur le Président, je sais gré à mon voisin de pupitre de ses observations. Je sais qu'il partage les pensées que tous les députés ont à l'esprit cette semaine.

Je suis d'accord. Si la Chambre ajournait, le public dirait que les députés sont repartis en vacances, bien que nous soyons revenus avant le 18 février. Il se pose un problème réel. Il n'y a pas de travaux prévus au *Feuilleton*. J'ignore ce que les Communes vont faire concrètement du point de vue législatif. Mais, oui, il faut prévoir une période des questions. L'affaire essentielle est le débat en cours. Je ne sais trop si je suis d'accord avec mon ami quand il dit que tous les députés vont voter pour la résolution. Je crois qu'il faut mettre la résolution aux voix et en finir avec le débat pour que les Canadiens au Moyen-Orient ne soient pas embêtés de répondre si des gens d'autres nationalités leur demandent ce que fait leur Parlement. «Le débat se poursuit. Ce sont de drôles de numéros. Ils n'arrivent pas à s'entendre. Ils se piquent tous d'appuyer les Nations Unies. Ils disent tous s'opposer à Saddam Hussein. Ils se disent tous en faveur de la paix et contre la guerre. De quoi diable peuvent-ils bien parler?» Qu'on en finisse avec le débat, qu'on vote et que les leaders parlementaires s'entendent pour qu'il puisse y avoir un apport du public.

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, moi aussi je pense que la Chambre devrait voter sur cette motion. La guerre est commencée depuis trois jours, et j'estime qu'une fois que tous les députés auront eu l'occasion d'exprimer leur opinion, la Chambre devrait mettre cette question aux voix.

Comme l'orateur précédent l'a mentionné, les soldats canadiens et, j'en suis sûr, la communauté internationale voudront savoir exactement quelle est la position du Parlement canadien sur cette question importante.

Ce débat et toute cette question comportent certains aspects importants. Ils ont vu le jour avec l'invasion du Koweït en août dernier. C'était une attaque non provoquée. Je suis sûr que tous les députés de la Chambre étaient d'accord avec le gouvernement canadien lorsqu'il a condamné cette invasion. Par ailleurs, je suis certain que beaucoup de députés de la Chambre ne croyaient pas que cette condamnation par le Canada ou, bien entendu, par d'autres pays épris de paix suffirait à modifier le cours des événements au Moyen-Orient. Une condamnation seule n'allait pas donner de résultats.

J'estime qu'il était donc fort indiqué que le Canada, de concert avec beaucoup d'autres pays membres des Nations Unies, emploie des sanctions. Des sanctions peuvent donner un certain nombre de résultats. Je peux vous dire qu'au moment où le Canada a recouru à ces sanctions, je doutais un peu qu'elles permettraient d'expulser les forces irakiennes du Koweït, mais je croyais fermement qu'elles exerceraient des pressions sur l'Irak et que, il était à espérer, ces pressions, de même que celles d'autres pays du monde, les convaincraient de se retirer. À ce moment-là, je ne pensais pas qu'elles changeraient le cours des événements. Je ne dis pas catégoriquement que des sanctions ne peuvent jamais fonctionner ou qu'on ne devrait jamais plus tenter de les appliquer. Bien sûr qu'on le devrait. Tout comme on devrait tenter une condamnation, comme le Canada l'a fait contre l'Irak le lendemain de son invasion du Koweït, on devrait tenter de recourir à des sanctions.

La seule question qui reste à débattre est de savoir si nous devrions aller au-delà des sanctions et appuyer nos soldats et, bien sûr, tous ceux qui se battent conformément à la résolution des Nations Unies. Devrions-nous leur accorder maintenant notre appui pour qu'ils expulsent par la force les troupes irakiennes du Koweït? De toute évidence, les opinions divergent, et on les a entendues à la Chambre. On a invoqué un certain nombre de raisons, habituellement plusieurs dans un seul argument, pour expliquer pourquoi nous devrions tenter de les expulser par la force.

Dans plusieurs de ces raisonnements, certains évoquent encore et toujours la question des frontières du Koweït. Je lis dans un article de journal que les frontières du Koweït ont été fixées arbitrairement par une

puissance coloniale, comme si cela diminuait le moindrement la légitimité d'un pays.

J'aurais beaucoup de mal à trouver plus d'une poignée de pays dont les frontières n'ont été ni fixées, ni influencées, ni façonnées de quelque façon que ce soit par des puissances coloniales. En fait, les frontières du Canada ont été façonnées et fixées par une puissance coloniale. Cela ne justifie aucun autre pays du monde d'envahir le Canada. Cela ne remet pas en question la légitimité de notre pays, pas plus que ça ne devrait le faire pour l'État du Koweït.

De même, j'en ai entendu certains me dire qu'on fait tout cela pour le pétrole. J'ai reçu des lettres à ce sujet. J'ai même été abordé un jour à l'église par quelqu'un qui m'a dit que tout cela tournait autour du pétrole.

Je puis vous dire que, pour ma part, ce n'est pas à cause du pétrole que j'appuie la résolution des Nations Unies ni les actions des pays engagés dans cette opération, et jamais personne ne devrait y engager le Canada ni prétendre que le Canada entre en guerre à cause du pétrole.

Même si la pénurie de pétrole pourrait causer quelques désagréments aux Canadiens en faisant monter les prix, je sais que les pays du tiers monde en souffriraient bien davantage. Mais cela ne devrait jamais justifier une guerre.

Il y en a qui n'arrêtent pas d'évoquer le leadership des États-Unis ainsi que la position du président Bush et du Congrès américain, comme si cela remettait en question la légitimité des mesures mises en oeuvre pour chasser l'Irak du Koweït. Je ne suis pas du tout d'accord avec eux. Je ne pense pas que le fait qu'ils n'aiment pas les États-Unis ou le gouvernement américain devrait influer sur leur opinion au sujet de ce qui est bien et de ce qui est mal. Cela n'a rien à voir.

Je sais que les États-Unis appuient cela. Je sais que le Royaume-Uni, la France et l'Italie sont du même avis. Néanmoins, cela ne change rien au principe qui veut que l'Irak quitte le Koweït.

Certains députés ont dit que si le Canada s'inquiète tellement du Koweït, pourquoi ne dit-il rien des autres exemples? Je dois dire que je suis d'accord. Je suis d'avis que le monde a échoué en Éthiopie en 1936. Nous avons échoué en Éthiopie, puis en Tchécoslovaquie deux ans plus tard. Je suis d'accord avec ceux qui reconnaissent et comprennent le fait que la guerre froide a, pendant la majorité de notre vie, paralysé le monde et l'ONU, empêchant l'Organisation de défendre le droit. Je dirais que, effectivement, nous avons fait des erreurs. Cela ne veut pas dire que nous devons continuer à en faire.

Un des éléments les plus critiques en ce qui concerne la question de savoir si nous devons aller au-delà des sanctions, est le rapport d'Amnistie internationale publié quelques jours avant Noël. Je pense que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déposé ce rapport à la Chambre des communes au cours des derniers jours. Je vais parler d'un communiqué que je suis heureux de déposer, puisque j'ai l'intention de m'y reporter. Il s'agit d'observations d'Amnistie internationale qui, je pense, ne vise qu'à rechercher la vérité. C'est ce qui m'a convaincu que nous n'avions pas en face de nous un pays qui allait répondre aux sanctions, aux propos et aux condamnations de l'ONU ou de ses membres.

C'est un communiqué qui a été publié une semaine avant Noël, le 18 décembre 1990. Amnistie internationale a conclu de ses enquêtes que les forces irakiennes avaient torturé et tué des centaines de personnes, fait des milliers de prisonniers et laissé mourir plus de 300 enfants prématurés après avoir volé les incubateurs d'au moins trois hôpitaux de Koweït. Le rapport signale 38 méthodes de torture utilisées par l'armée irakienne, notamment couper la langue et les oreilles, tirer des balles dans les membres, appliquer des chocs électriques et violer. Les auteurs disent: «On nous a dit fréquemment que la façon la plus courante de tuer les gens était de les amener à la porte de chez eux, de les faire identifier par la famille, puis de les assassiner d'une balle dans la nuque.»

• (1450)

Ce qui est intéressant dans tout cela, c'est que le gouvernement irakien n'a jamais nié. J'attendais qu'il dise que ce n'était pas vrai ou qu'il conteste d'une certaine façon.

Le Canada et les autres pays épris de paix devraient répondre par la force à tout pays qui en envahit un autre, qui emporte les incubateurs et qui tue les gens au hasard.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je suis d'accord avec les autres députés qui ont parlé à la Chambre pour dire que la guerre est répugnante, atroce et horrible. Beaucoup de gens y perdent la vie.

La guerre du Golfe ne dure que depuis quelques jours, et on ne connait pas encore l'étendue des dommages. Je ne parle pas des dommages matériels. Nous savons qu'ils seront considérables en Irak, et maintenant en Israël et peut-être dans d'autres pays du Moyen-Orient.

Le député reconnaît-il que des centaines de milliers de personnes pourraient perdre la vie? Je parle de civils innocents qui pourraient périr en Irak, en Israël et dans d'autres pays du golfe Persique. En fait, nous savons maintenant que beaucoup de gens ont perdu la vie à cause du principe de droit international selon lequel un agresseur ne doit pas être récompensé.

Le député a-t-il réfléchi à ce très grave problème d'un point de vue humanitaire pour comprendre ce que les civils innocents de Bagdad, de Tel Aviv et de Jérusalem ont ressenti depuis que les bombardements ont commencé? Pense-t-il que les centaines de milliers de personnes qui perdront la vie—nous ne connaîtrons pas le nombre total des victimes avant la fin de la guerre—se soucient vraiment des principes de droit international?

M. Nicholson: Monsieur le Président, je suis heureux de répondre au député. Il a demandé, pour commencer, si je réalisais que ce principe de droit international des Nations Unies interdit à un pays d'en envahir un autre arbitrairement et si je comprenais que des gens seraient tués.

Logiquement, ses propos signifient que nous sommes faits, parce que nous ne pourrions jamais agir. Nous n'aurions pas pu passer à l'action en 1939, parce que la même question se posait. Vous auriez pu me dire: «M. Nicholson, ne savez-vous pas que si vous tentez d'arrêter Adolf Hitler maintenant, des gens seront tués?»

Je suis porté à dire aux Irakiens qu'ils auraient dû faire pression sur leur gouvernement depuis six mois pour qu'il change d'attitude.

Le député me demande mon avis d'un point de vue humain. Je me mets dans la position de ces parents dont les enfants ont été violés au Koweït, sans que le Koweït y soit pour quelque chose. Le Koweït n'était pas en guerre; il n'a pas provoqué la guerre; il n'a rien fait pour mériter cela. Je pense que c'est de leur point de vue que je vois les choses. Je pense aux tueries perpétrées au hasard au Koweït et je dis qu'il faut condamner ces faits et qu'il faut y mettre fin. La communauté internationale devrait s'unir pour sortir les envahisseurs de ce pays.

Je pense que c'est cela le point de vue humain que je peux présenter. Le point de vue du parti du député, c'est que nous devrions nous retirer dès maintenant. C'est un mauvais, un très mauvais point de vue, et j'espère qu'il y repensera et qu'il en viendra à se dire que tandis que nous y sommes, nous ferions mieux de régler la question, et de le faire aussi vite que possible. Ce serait faisable, je pense, si la coalition reste unie, et je pense que les Israéliens et les Koweïtiens et, j'en suis sûr, toute la population de cette partie du globe, diront que le monde est plus agréable quand la menace de Saddam Hussein ne plane pas sur la région.

M. Soetens: J'inovoque le Règlement, monsieur le Président. J'ai une question à poser concernant le Règlement de la Chambre.

Plus tôt aujourd'hui, le député qui vient de poser une question avait utilisé des termes antiparlementaires et avait eu une attitude antiparlementaire. M^me^ le vice-président qui occupait alors le fauteuil avait déclaré qu'il n'aurait pas la parole tant qu'il n'aurait pas fait ce que la conduite parlementaire exige.

Je vous demande donc si cette position vaut toujours ou si c'est la personne qui occupait alors le fauteuil qui devra décider si le député doit s'excuser à la Chambre pour la manière dont il s'est adressé à la présidence?

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je dois dire à l'honorable député que je ne suis pas au courant de cette décision ou de cet avis émis par M^me^ le vice-président. Je prendrai conseil sur cette question.

Maintenant, le député de York-Sud—Weston était le seul député debout lors de la période de questions et commentaires et, n'étant pas au courant des faits que vous me rapportez, je n'avais d'autres choix que de respecter le Règlement et de reconnaître le député.

Cela étant dit, je prends bonne note de vos remarques et je m'informerai de ce que je dois faire. S'il y a lieu de donner suite—je sais que le député concerné a eu une rencontre avec M^me^ le vice-président—je reviendrai sur cette question.

Alors, nous reprenons le débat. L'honorable députée d'Hamilton-Est.

[*Traduction*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, comme bien d'autres députés et beaucoup de Canadiens, j'ai suivi les événements des 72 dernières heures en passant par toute une gamme d'émotions, avec des battements de coeur, des poussées d'adrénaline et avec la crainte des conséquences que cette guerre peut avoir pour nous, Canadiens, et pour le monde.

J'avais préparé un discours, monsieur le Président, et j'avais adopté une position sur la décision des États-Unis d'attaquer l'Irak. Les événements des 72 dernières heures ont rendu caducs mon discours et la motion à l'étude. Ils sont caducs parce que, que vous le vouliez ou non...

[*Français*]

Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, le Canada est déjà en guerre.

• (1500)

[*Traduction*]

Je suis convaincue qu'en cette période extrêmement bouleversante et difficile pour nous tous, il serait très facile à certains députés ministériels de battre en brèche les positions adoptées ces derniers jours par les députés de l'opposition, mais je parle en tant que députée de l'opposition parce que, personnellement, je suis passée par toute la gamme des émotions et je peux vous dire que peu importe l'issue de la guerre, ce n'était pas le moment, et je crains que les conséquences s'en feront sentir pendant de très nombreuses années. C'était le mauvais moment parce que dans le contexte du nouvel ordre mondial en émergence, nous n'avons pas donné la possibilité aux pressions et aux sanctions économiques de faire effet. Oui, c'était la mauvaise guerre. Et oui, la fin de semaine dernière, j'ai participé à une marche dans ma collectivité avec des personnes représentant le Canada, Israël, l'Irak et le Koweït et aucun d'entre nous ne voulait la guerre.

Le député de Niagara Falls nous a parlé des bébés qu'on retirait des incubateurs. Existe-t-il une personne saine d'esprit qui accepterait pareilles atrocités? Mais les atrocités que nous sommes peut-être à la veille de voir seront toutes perpétrées contre des victimes innocentes, et je ne parle pas uniquement des femmes et des enfants, mais aussi des hommes innocents qui mourront dans les deux camps parce que d'autres hommes ont décidé de faire la guerre. J'ai accompagné un Irakien de ma circonscription dans une manifestation en fin de semaine, et il m'a dit que Saddam Hussein était un dément et que c'était pour cela qu'il avait quitté son pays. Il ne pouvait pas influer directement sur la politique étrangère irakienne comme il aurait aimé le faire dans un pays démocratique. Cette personne a des frères, des neveux et des cousins qui sont tous menacés de mort imminente dans son pays. La guerre ne fait ni gagnants ni perdants.

Je pense à la Première Guerre mondiale, à mon grand-père qui a vu son propre père agoniser sur le champ de bataille sans savoir que c'était son père et à ce qu'une telle épreuve a été pour lui. Son père n'avait que six heures à vivre et son corps était criblé d'éclats d'obus. Cela se passait à la Première Guerre mondiale. Aucune guerre ne fait des gagnants et des perdants à la longue, et l'une des vérités qui a semblé s'imposer dans les années 90 a été l'avènement d'un nouvel ordre mondial où les pays cvilisés trouveraient des moyens civilisés de composer avec la nature humaine. Nous voyons maintenant cette civilisation s'effondrer, non seulement au Koweït, mais en Lituanie et en Lettonie, dans les pays baltes, ainsi que dans tant d'autres contrées du monde où le recours à la guerre n'était pas la solution aux différends internationaux jusqu'ici.

On peut invoquer toutes sortes d'arguments très convaincants. Mais il n'en demeure pas moins que le gouvernement canadien a engagé nos concitoyens, hommes et femmes, dans une guerre. Ma belle-soeur sera peut-être appelée sous les drapeaux. En tant qu'ancien médecin de l'aviation, qui a pris sa retraite du service actif l'an dernier, son nom figure toujours sur la liste de rappel, et elle pourrait être rappelée sous les drapeaux. Je sais combien elle a peur et qu'elle n'ose pas répondre au téléphone parce qu'elle redoute d'être rappelée. Je sais, au moment où nous parlons, combien nous disposons de peu de moyens à la Chambre pour influer sur la nature de cette guerre. Il y a des milliers de familles canadiennes qui attendent de nous, en tant que parlementaires, un soutien à l'égard de leurs êtres leurs personnes chers.

Même si la guerre est odieuse et si je me suis opposée au recours prématuré à la force par notre gouvernement

et en fait par le gouvernement américain alors que, en fait, on n'a pas épuisé la voie des sanctions, je ne peux pas en bonne conscience tourner le dos aux Canadiens et aux Canadiennes qui ont été envoyés là-bas pour représenter notre pays dans un conflit qui pourrait avoir des conséquences limitées ou prolongées.

Même si les ministériels connaissent probablement les mêmes doutes, les mêmes craintes et les mêmes appréhensions que nous sur cette question, il me semble que la résolution en question est superflue à ce stade. En effet, dans ces circonstances, le plus sage serait peut-être de retirer cette résolution parce que je conviens que nous ne pouvons pas envoyer un message à nos femmes et à nos hommes des Forces armées qui ne peut en aucune façon traduire notre appui à leurs actions.

Quoi que nous pensions personnellement en tant que députés et en fait en tant que parlementaires, des raisons—certaines légitimes, d'autres illégitimes—pour déclencher la guerre à ce stade, nous devons envoyer un message d'appui total et sans équivoque à ces femmes et à ces hommes dont la vie est en danger, à ces familles, à ces enfants de l'âge de ma fille qui voient leur père et leur mère partir à la guerre, et aussi à ces enfants de part et d'autre du conflit qui vont sans aucun doute perdre la vie à cause de cette guerre.

Je ne peux pas donner de conseils sur la nature militaire que devraient avoir notre intervention à partir de maintenant. Je ne suis pas spécialiste en art militaire. Peut-être que l'un des plus accablants sentiments que nous avons éprouvés au Parlement est celui d'impuissance. Les événements internationaux se déroulent si rapidement que nous, à la Chambre ou à l'autre endroit, n'avons pratiquement pas d'influence sur ce qui pourrait se produire.

Nous étions tous rivés à nos petits écrans hier soir pendant que les Irakiens répliquaient et nous avons pu lire la peur sur le visage du correspondant de CNN en Arabie saoudite, qui craignait une attaque au gaz neurotoxique. Nous avons vu la nation d'Israël qui, même si elle était saisie de terreur, a eu la sagesse, je crois, de décider de ne pas user de représailles. Je ne suis pas certaine si, dans les mêmes circonstances, j'aurais su me montrer aussi calme et raisonnable.

Mais nous disposons de certains moyens pour influer sur le cours des événements. Je crois qu'il est important que nous continuions, à la Chambre des communes, d'inciter le gouvernement et ses alliés à chercher une solution pacifique. Nous devons leur signaler, comme je l'ai fait ce matin, que non seulement des enfants israéliens pourraient très bien être tués dans ce conflit, mais que la vie des enfants palestiniens dans la bande de Gaza et en Cisjordanie est également menacée. Il ne faut pas oublier non plus les enfants iraniens, irakiens et koweïtiens. En évitant le plus possible tout sectarisme politique, nous pouvons poursuivre les objectifs du gouvernement et renforcer la paix dans le monde.

Comme objectifs à long terme, monsieur le Président, nous devrions songer à réexaminer la notion de civilisation dans le contexte du nouvel ordre mondial, puisque, à mesure que des bombes sont lancées, et elles le seront sur l'Irak, nous assistons non seulement à la destruction des installations irakiennes, mais également à la destruction de l'une des plus anciennes civilisations du monde.

• (1510)

Dès le Moyen-Âge, on retrouve la notion d'État. Quand les gens ont accepté notamment la création de fiefs, ils l'ont fait pour obtenir la protection de leur seigneur. Les notions de civilisation et d'État ont été établies justement pour que nous puissions nous protéger nous-mêmes.

[*Français*]

Mais dans le contexte national, monsieur le Président, on a été capable, si on regarde l'exemple de l'Europe. Jusqu'en 1945, l'Europe a toujours été en guerre, 2 000 ans de guerre. Mais après 1945, après qu'ils ont vécu les horreurs de la guerre de la même façon que cela a été vécu au Japon, depuis ce moment-là, ils ont encore appris que le vrai épanouissement d'une civilisation ne provient pas de la guerre. Cela ne provient pas de la guerre. Cela provient de la paix. Et c'est peut-être pourquoi, monsieur le Président, que l'on est en train de voir un nouvel ordre en Allemagne, parce qu'ils voient que le mur de Berlin n'a rien donné.

[*Traduction*]

Je crois qu'il est temps, dans le contexte global actuel, d'examiner ce que nous ententons par «nouvel ordre mondial». Comment se fait-il que nous ayons pu, au niveau national et dans nos vies personnelles, élaborer une formule afin de résoudre nos problèmes de façon légitime et non agressive, et que nous sommes incapables de l'appliquer au niveau international?

Le Première Guerre mondiale devait mettre fin à toutes les guerres. Pourtant, seulement quelques décennies plus tard, nous nous sommes engagés dans un autre conflit.

[*Français*]

Et qui, monsieur le Président, aurait pu croire que nous, dans ce 34e Parlement du Canada, sommes ici pour voter sur la guerre? Moi je ne l'aurais jamais pensé de ma vie. Qui aurait pu croire que ma petite fille de trois ans, quand hier j'étais vraiment émotive et j'étais vraiment

déçue, ma fille me dit: Maman, est-ce que c'est la guerre qui te rends triste? Elle n'a même pas quatre ans, monsieur le Président. Mais qu'est-ce qu'on peut donner à nos enfants?

[*Traduction*]

À long terme, nous devrons rechercher de nouvelles sanctions économiques et de nouveaux moyens de pressions diplomatiques qui tiennent compte du fait que nous n'arriverons pas à régler les problèmes du Moyen-Orient simplement en écartant Saddam Hussein.

Saddam Hussein aura sûrement des émules. Vu sa fragilité, si la coalition devait se rompre, les risques de perturbations internationales seraient encore plus grands en raison des initiatives prises sous l'égide des Nations Unies.

Mais comment donc envisager ce nouvel ordre mondial?

J'aimerais m'arrêter un instant pour traiter de ce que je perçois, tant à la Chambre que partout au Canada, comme une différence d'attitude de la part des hommes et des femmes à l'égard de la guerre. En tant que femme participant à la vie politique de mon pays, jamais je ne donnerais à entendre que les hommes et les femmes ont reçu du Ciel le droit de voir le monde différemment.

Si, d'aventure, vous interrogiez les députées des deux côtés de la Chambre, et si vous interrogiez également les femmes de toutes les régions de notre pays, monsieur le Président, vous constateriez qu'elles ont une attitude diamétralement opposée à celle des hommes en ce qui concerne la guerre.

Aucune députée ne songerait à proposer à la Chambre d'envoyer là-bas des militaires pour «leur casser la gueule». C'est méconnaître la nécessité d'épuiser toutes les ressources de la diplomatie avant de déclencher la guerre. Je crois sincèrement que, de ce point de vue, les hommes et les femmes qui participent au combat et les personnes qui sont demeurées au Canada doivent commencer à éprouver les mêmes sentiments que nous.

Sauf erreur, monsieur le Président, vous constaterez qu'au cours de ce débat, les députées se sont exprimées avec beaucoup plus d'émotion que bien des hommes.

Hier, la députée de Mount Royal et la députée de Saanich—les Îles-du-Golfe se sont exprimées avec éloquence et sincérité, tout en décrivant la situation d'un point de vue personnel bien particulier. Quant à moi, j'estime que même si nous éprouvons tous les mêmes émotions et les mêmes sentiments à l'égard de la guerre, il est essentiel que nous prenions du recul pour réfléchir à sa véritable signification. Même si certains devaient m'en blâmer, j'aimerais répéter que la faculté de créer et de préserver la vie qui est l'apanage des femmes nous a amenée à voir la guerre d'un point de vue différent, de sorte que nous sommes moins disposées à envoyer nos fils et nos filles à la guerre.

[*Français*]

Je dis cela, monsieur le Président, pas pour dire que la perspective féminine est meilleure que celle de l'homme. Seulement pour dire, monsieur le Président, que la façon dont ont été socialisées les femmes, avec la capacité de créer la vie, est beaucoup moins vite à l'éteindre.

Et je pense que dans le nouvel ordre que l'on attend du contexte international, quel que soit le résultat de cette guerre, on s'attend qu'elle soit courte et qu'il y ait aussi peu de pertes de vies que possible, il faut que nous apprenions de ce contexte. Il faut que nous apprenions de cette capacité de créer la vie qu'un nouvel ordre, une nouvelle civilisation ne peut pas s'appeler «civilisée» quand le moyen de résoudre nos problèmes, c'est au moyen de meurtres ou de tueries ou de guerres.

Cela, monsieur le Président, c'est le devoir de ce Parlement, parce que c'est évident que nous, dans le contexte de la Chambre, n'allons pas... certains députés ne vont pas influencer le cours des événements qui se déroulent d'une minute à l'autre dans le Moyen-Orient et dans le golfe Persique.

Mais pour nous, comme parlementaires, monsieur le Président, et pour le Canada et pour le monde, si on veut recréer un peu l'espoir qui a attendu la fin de la guerre froide en 1990, il aurait fallu que nous choisissions de nouveaux instruments pour changer notre capacité de régler nos problèmes internationaux quels qu'ils soient.

C'est pour cela, monsieur le Président, que, comme je hais la guerre, comme je hais le fait qu'il va y avoir des innocents de tués de tous les côtés, je pense, monsieur le Président, que, nonobstant le fait que je déplorais la décision du gouvernement de nous lancer dans cette guerre, on y est.

Il faut que nous soyons prêts à donner l'appui absolu et total à nos hommes et femmes qui sont là, qui travaillent pour nous tous.

Mais en même temps, monsieur le Président, il faut que nous nous axions ici, en cette Chambre, sur la question primordiale qui est la vraie création d'un nouvel ordre qui partage les responsabilités, les aspirations et les espoirs de tous les citoyens du monde.

[*Traduction*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai probablement entendu plus de discours de la députée que de n'importe qui d'autre. Je dis cela parce que la plupart des députés savent que je la connais probablement depuis plus longtemps que mes autres collègues à la Chambre. Je dois lui dire que, qu'elle s'en rende compte ou non, elle a probablement fait son meilleur discours. La façon dont la Chambre l'a écoutée en atteste. Tous les députés savent—ce que le hansard ne reflète pas—que le silence régnait tout le temps qu'elle a parlé, et pour cause.

• (1520)

Je dois lui dire aussi que, quand elle a parlé de l'impuissance que nous ressentons comme députés, son discours, s'il est remarqué comme il devrait l'être, il devrait influencer les députés et leur position à ce sujet. Je dis cela avec toute la sincérité dont je suis capable.

Je voudrais lui parler de l'impuissance que nous ressentons en tant que législateurs dans un cas comme celui-ci J'éprouve le même sentiment et j'y ai fait allusion dans mes remarques hier. Nous débattons une motion qui nous demande si nous sommes en faveur des résolutions de l'ONU qui ont déjà été mises en vigueur et auxquelles on a donné suite. Autrement dit, la motion est tout à fait superflue. Même si elle ne l'était pas, elle a été libellée et présentée de telle façon que si vous votez en faveur, vous votez pour la guerre, et si vous votez contre, vous votez contre l'ONU.

C'est déplorable que le Parlement ait été ainsi saisi de cette question, si troublante soit-elle, alors qu'on aurait dû nous présenter une motion qui, avant les hostilités, nous aurait demandé directement: Comme pays, voulons-nous ou ne voulons-nous pas participer aux hostilités quand elles commenceront et si elles commencent? J'aurais quand même voté contre la proposition, mais je pense que nous avions le droit d'avoir la bonne question, pas celle que nous avons eue.

Deuxièmement, comme la guerre a éclaté, je crois que nous devrions nous demander—peu importe que je ne sois pas d'accord avec la procédure actuelle—c'est si oui ou non nous appuyons nos troupes qui sont déjà sur place. Nous ne devrions pas nous demander s'il faut voter sur une motion qui est superflue et qui était inappropriée avant même d'être superflue.

Mme Copps: Monsieur le Président, j'accepte les compliments du député. Il est vrai que lui et moi avons passé pas mal d'années ensemble et que nous avons livré beaucoup de guerres, mais aucune n'était de cette nature. Il s'agissait exclusivement de guerres politiques.

Indépendamment des observations du député et de la nature de la résolution au moment où celle-ci a été présentée, je pense que nous devons tous mettre de côté nos conflits politiques et résister à la tentation naturelle de se faire du capital politique avec cette question. Dans cette optique, je pense qu'il importe de retirer cette résolution, parce qu'à mon avis, celle-ci est inutile et elle risque, indépendamment du résultat du vote, d'envoyer le mauvais message à nos forces armées.

Compte tenu du caractère délicat de la situation actuelle, il serait beaucoup préférable de discuter d'une résolution que nous pourrions approuver à l'unanimité et qui confirmerait notre appui entier aux Canadiens et aux Canadiennes qui servent leur pays dans le golfe Persique. C'est la raison pour laquelle j'espère que cette résolution sera retirée. Il serait bon de s'entendre sur une résolution qui ferait l'unanimité à la Chambre; c'est très important pour le moral de nos troupes là-bas.

[*Français*]

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, je voudrais remercier et féliciter notre collègue de Hamilton-Est et en profiter pour faire un commentaire et lui poser une question, si elle accepte.

La députée de Hamilton-Est a dit que, lorsqu'il y a la guerre, nous nous trouvons sans gagnant et sans perdant. Je pense que si je me réfère à ce que l'on enseigne dans nos écoles d'administration ou dans des écoles d'administration, ou bien nous faisons face à une situation de *win-win* mais, lorsqu'on est dans un rapport de *win-loose*, ce sont nécessairement toujours des perdants. De sorte que s'il n'y a pas deux gagnants, il y a finalement deux perdants. Alors, il m'a semblé comprendre que notre collègue de Hamilton-Est avait dit qu'il n'y avait pas de gagnant et pas de perdant. Et, à travers mon commentaire, elle pourrait peut-être se reprendre si elle a à le faire.

Mon deuxième commentaire, et c'est une question en même temps, a trait bien davantage à sa position. Nous connaissons ses positions en tant que femme, et je trouve cela assez exceptionnel—et elle mentionnait la possibilité d'être critiquée—de nous parler de la qualité, et surtout des différences, de la différence fondamentale entre ce qu'on appelle un homme, une femme, *male and female*. Et j'aimerais, pour éviter tout point de discussion ou point qui serait obscur, que dans les quelques instants qui lui restent, elle puisse réaffirmer encore davantage le fait que c'est à travers la reconaissance de différences individuelles que l'on fait grandir les individus comme les nations beaucoup plus que le fait de jouer sur des ressemblances et, par le fait même, quand on travaille trop sur la notion de ressemblance on travaille sur une notion de *levelling the base*, de sorte qu'en reconnaissant les différences individuelles on n'attaque pas nécessairement ce qui doit être autre chose que du *levelling the base*.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable députée d'Hamilton–Est, il reste une minute et demie pour répondre au commentaire.

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Brièvement, monsieur le Président, le député a tout à fait raison parce que pour tout exemple il y a toujours des exceptions. Par exemple, comme on parle de réactions hommes et femmes, un collègue me parlait de M^me^ Thatcher. Il est certain que M^me^ Thatcher, jusqu'à un certain point, ne représentait pas la sensibilité dont je parlais tout à l'heure. Cela dit, je pense qu'il est important de reconnaître nos différences. Je l'ai toujours dit, qu'on soit francophone ou anglophone, homme ou femme, et cela c'est un point que j'ai essayé de soulever.

Sur la question des gagnants et perdants, c'est vrai que nous pouvons gagner à court terme, si Saddam Hussein, en réagissant à la force des alliées et des États–Unis, il se peut qu'il se retire, soit. À court terme, on y gagne, mais à long terme? J'ai donné l'exemple de mon grand–père parce que j'ai vu comment sa vie a changé depuis la Première Guerre mondiale. Nous, on était les gagnants, mais mon grand–père était toujours un perdant. Il n'a jamais pu trouver un *job* de sa vie parce qu'il n'était pas capable de travailler, cela dû aux blessures qu'il avait subies en défendant son pays. On a vu de la même façon, monsieur le Président, les perdants, quel que soit le résultat de la guerre au Vietnam, les perdants individuels, les familles brisées, les enfants d'un peu partout qui sont morts. Dans ce contexte–là, à long terme, la guerre ne crée ni perdant ni gagnant, cela crée le forum pour encore faire une autre guerre. Et c'est ce dont j'ai très peur parce que si on déstabilise dans le Moyen–Orient, à court terme, il peut y avoir des gagnants, mais à long terme, qu'est–ce que cela va donner au forum international qui est était déjà fragile avant le déclenchement de cette guerre par Saddam Hussein?

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat. L'honorable député d'Outremont dipose de 10 minutes.

M. Jean–Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, je vais prendre quelques instants de mon temps de parole pour revenir sur le commentaire de notre collègue de Hamilton–Est. Effectivement, il n'y a jamais de gagnant et de perdant dans une situation où il faut se placer dans une conjoncture de *win–win* où tous les deux partenaires gagnent, sinon tous les deux perdent.

• (1530)

Monsieur le Président, je ne pensais pas qu'il serait nécessaire que je parle. Ma position était connue. J'avais d'autres moyens de communiquer avec la population d'Outremont.

Les développements récents demandent que je parle. Mais je veux m'adresser à la communauté juive d'Outremont, du Québec et du Canada pour leur offrir ma sympathie et mes prières.

Nous savons tous qu'il y a, dans cette circonscription que j'ai l'honneur de représenter, des personnes qui viennent de tous les milieux et que le multiculturalisme existe de façon remarquable dans ce petit microcosme. Mais aujourd'hui il est important et il m'apparaît nécessaire de me lever et d'offir à cette population, comme je le disais, mes sympathies et mes prières. En toute humilité aussi, monsieur le Président, je veux offir mes sympathies au peuple d'Israël.

Si vous me le permettez, je vais aborder quelques dimensions sur la dynamique de toute cette situation que nous vivons. D'entrée de jeu, il me semble et il me semblait qu'il n'y a pas d'hésitation et que la position doit être claire. Le premier ministre l'affirmait déjà dans cette Chambre, le 16 janvier dernier, et je cite:

> Le temps est malheureusement venu, par conséquent, de poser les gestes qui s'imposent pour préserver l'ordre mondial et garder à l'ONU toute son efficacité. La communauté mondiale se devait d'agir car ne pas le faire aurait miné la crédibilité des Nations Unies, fermé les yeux sur une agression flagrante et des violations du droit international, et encouragé d'autres agresseurs en puissance à défier l'opinion mondiale dans la poursuite de leurs propres ambitions criminelles.

Et je me permets aussi de le citer en anglais:

[*Traduction*]

«Le temps est malheureusement venu, par conséquent, de poser les gestes qui s'imposent pour préserver l'ordre mondial et garder à l'ONU toute son efficacité. La communauté mondiale se devait d'agir, car ne pas le faire aurait miné la crédibilité des Nations Unies, fermé les yeux sur une agression flagrante et des violations du

droit international ainsi qu'encouragé d'autres agresseurs en puissance à défier l'opinion mondiale dans la poursuite de leurs propres ambitions criminelles. Si le Canada était resté à l'écart, nous aurions, ce faisant, trahi nos propres intérêts, abdiqué nos propres responsabilités et déshonorés nos traditions.»

[*Français*]

Et c'est pourquoi, monsieur le Président, je pensais qu'il ne serait pas nécessaire que je parle, que ma position était connue et que je supportais et supporterai la motion qui est devant cette Chambre.

[*Traduction*]

Il n'est jamais facile de déclencher la guerre, en tout cas pas pour les Canadiens. Par nature, nous sommes un peuple passif et nous avons derrière nous une longue tradition qui veut que nous cherchions à régler les différends pacifiquement aussi bien chez nous qu'à l'étranger. Pourquoi attachons-nous tant de valeur à la stabilité? Pourquoi sommes-nous reconnus internationalement comme un peuple pacifique? Cela s'explique, en très grande partie, par notre multiculturalisme. Ce sont des immigrants qui ont fondé le Canada, et d'autres immigrants sont venus apporter de nouvelles idées et une nouvelle vitalité à notre société. Nous avons appris il y a longtemps à être à l'écoute des besoins les uns des autres pour que les Canadiens d'origines diverses puissent vivre en paix côte à côte. Il fallait que nous soyons prêts à écouter, à parler, à négocier et à faire des compromis. C'est ainsi que nous sommes passés maître dans l'art de résoudre les différends avec le minimum de violence.

Nous avons un autre principe qui a contribué à nous faire connaître comme un pays pacifique. C'est le soutien indéfectible que nous accordons à l'ONU, organisation vouée à la cause de la paix. Le Canada a contribué à créer les Nations Unies telles que nous les connaissons et il a continué à l'appuyer sur les plans financier, matériel et militaire dans une proportion largement supérieure à sa propre importance relative dans le monde.

L'ONU est une organisation pacifique, mais il est reconnu qu'il faut parfois recourir à la force pour réprimer les actes d'agression les plus flagrants. Nous sommes peut-être nombreux à avoir du mal à l'admettre, car la guerre froide a longtemps empêché les Nations Unies de remplir ses fonctions de paix et de sécurité. Mais le principe de la sécurité collective face à l'agression est au coeur même de la charte des Nations Unies. Le nier, c'est rejeter la raison d'être de l'ONU et accepter que règne la loi de la jungle dans les affaires internationales.

[*Français*]

La vie, monsieur le Président, n'est pas ce qu'elle était. Tout le monde le dit, à tout le moins on l'entend presque partout où nous nous trouvons.

Les personnes plus âgées dans notre société se plaisent à parler du bon vieux temps, le temps où tout allait tellement bien. Dans ce temps, on peut croire qu'il n'y avait pas de guerres, pas de meurtres, pas de voleurs. Non, que l'on me dira, mais il y en avait beaucoup moins.

De toute façon, c'est une discussion qui ne tient pas. En fait, il me semble qu'il n'y a rien de plus faux. Il y a toujours eu des guerres, il y a toujours eu des meurtres, il y a toujours eu des vols, il y a toujours eu des tempêtes, il y a toujours eu des personnes qui mouraient.

On peut donc facilement affirmer que notre temps n'a jamais été aussi satisfaisant, aussi enrichissant depuis de très nombreux siècles.

La société des loisirs est apparue il y a quelques dizaines d'années parce que nos sociétés avaient atteint un niveau de vie plus acceptable. Si la société des loisirs avait pu arriver avant, elle aurait sûrement été là et d'autres générations antérieures à la nôtre auraient pu en profiter.

En entrant dans cette société de loisirs, nos sociétés devenaient aussi plus compatissantes parce que nous étions plus socialement évolués.

Dans une famille, monsieur le Président, il y a toutes sortes de personnalités. Certains sont plus agressifs, d'autres sont plus humbles, d'autres sont plus innovateurs.

Dans bien des familles, et nous du Québec le savons très bien, parce que la famille était nombreuse, il arrivait souvent que nous trouvions ce qu'il était convenu d'appeler un mouton noir. Cet enfant parmi les autres, entre frères et soeurs, faisait souvent à sa tête.

Je vois que le temps passe rapidement, monsieur le Président, et je vous remercie de me rappeler à l'ordre. Je vais donc nécessairement terminer. Je voulais dire que cet enfant, considéré comme mouton noir, recevait, de la part des autres enfants, une attention spéciale. Et c'était souvent un des enfants mieux préparés, mieux équipés, qui pouvait le rappeler à l'ordre.

• (1540)

Et j'utilise cet exemple, j'utilise ce symbole parce que la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement me permet de penser qu'un des enfants de la communauté mondiale a demandé aux autres enfants de la famille de s'occuper de ce qui est considéré comme un mouton noir.

Et puisque vous me demandez de terminer, je répète, monsieur le Président, que j'appuie sans aucune hésita-

tion cette motion et je le fais avec toute la connaissance que j'ai de la psychologie des individus comme de la psychologie des groupes, et avec toute l'honnêteté que je peux ressentir parmi les autres députés.

Le président suppléant (M. DeBlois): Une période de cinq minutes de questions et commentaires. L'honorable député de Saint-Denis.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, j'ai bien apprécié les derniers mots de mon honorable collègue et ami d'Outremont. Il a dit: «Je donne mon appui total et entier et je le fais en toute connaissance de cause comme psychologue, grand connaissant des questions humaines».

Vous voyez bien que je prépare tranquillement un peu l'intervention que je ferai probablement, peut-être, je ne le sais pas. Mais c'est surtout cet aspect-là que je vais toucher dans mon discours.

Grand connaissant des questions humaines,—et je le reconnais—le docteur Hogue aurait-il l'amabilité de me dire que, tout en poursuivant les opérations militaires, comme on le fait actuellement, contre l'invasion inacceptable—je le reconnais—de Saddam Hussein au Koweït, alors il y a des nations qui ont décidé de faire une opération militaire, je ne me prononce pas là-dessus pour la question à mon honorable collègue et ami.

Mais le temps ne serait-il pas venu alors de lancer des messages, de lancer des messages que sitôt que cette question sera terminée militairement, et c'est bien évident que ceux qui actuellement sont en train de voir à ce que Saddam Hussein ou se rende ou se retire gagneront, c'est bien évident, est-ce que le temps n'est pas venu de lancer un message? Surtout comme nous, comme Canadiens, envers, par exemple, tout ceux qui sont en train d'être désespérés dans cette partie du monde. Et je pense entre autres à ces amis de la Jordanie, parce que je me souviens des paroles de notre premier ministre lorsque Sa Majesté le roi de Jordanie est venu dans cette Chambre et a parlé exactement là.

Je me souviens des paroles du très honorable premier ministre du Canada lorsque le Président d'Israël, M. Herzog, est venu et qu'il a parlé exactement là devant vous et devant moi.

Et il y a d'autres questions auxquelles il faudrait bien commencer à réfléchir. Et avant que ces gens, monsieur le docteur Hogue, deviennent tellement désespérés et ne songent qu'à se lancer dans des aventures absolument malheureuses—je pense entre autres à ce million et demi de Jordaniens d'origine palestinienne, 60, 70 p. 100 de la population de la Jordanie—qui sont en train de monter à un cran de plus dans la haine et dans la haine qui ne nous mènera à aucune solution possible. Et la même chose pour ces gens des territoires du nord-ouest et de Gaza qui disent qu'il n'y a plus d'espoir.

Est-ce que le temps ne serait pas venu pour le Canada, tout en continuant à la manière de votre gouvernement,—je ne me prononce pas là-dessus—de lancer quand même des messages que c'est la détermination du Canada, que bientôt, on finit cette question-là, mais là il faut qu'on s'occupe de ces questions qui trainent, docteur?

Et vous savez, vous qui connaissez la psychologie humaine, que ces questions trainent depuis tellement longtemps au Moyen-Orient.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député d'Outremont, vous avez deux minutes.

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Merci à mon collègue d'un comté voisin, du comté de Saint-Denis, pour cette question emballante, mais il va de soi, difficile à répondre.

Je vais m'appliquer avec toute mon honnêteté intellectuelle et nécessairement j'implique et j'inclus dans mon honnêteté intellectuelle mon émotivité.

La réponse globablement, puisque vous en voulez une, et cela va de soi, c'est la mienne, la réponse est oui, il le faudrait. Mais pour ce faire, il faut réussir tous et chacun d'entre nous à faire plus que de nous tolérer. Il faut s'accepter et je ne ferai pas, vous le savez bien, des voeux pieux. La notion d'appartenance est fondamentale. Et en même temps qu'est fondamentale la notion d'appartenance, est aussi fondamentale la notion de confiance. Personne dans cette Chambre, à commencer par vous, peut croire que le premier ministre ou le ministre d'État aux Affaires extérieures prend des positions parce que c'est impulsif et par velléité. C'est parce que la lecture qui a été faite est la meilleure lecture possible, et je n'ai pas à parler en leur nom, il va de soi. La meilleure lecture possible exigeait que la décision se prenne et elle s'est prise, mais par contre, peut-être bien qu'il faut passer à travers un certain exercice avant d'y arriver et l'exercice qui se fait dans cette Chambre n'est pas un exercice qui démontre notre impuissance.

À mon avis, c'est un exercice qui démontre notre puissance et notre possibilité de nous positionner et notre possibilité en même temps, non pas de seulement s'adresser au peuple d'Israël, mais aussi s'adresser aux Palestiniens, s'adresser d'ailleurs à tous les peuples du monde pour leur dire que le Parlement du Canada, de quelque côté que nous soyons assis dans cette belle Chambre, nous prenons des responsabilités en essayant d'être aussi bien conscients que la ligne entre la paix et la guerre. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat. L'honorable député de Drummond a la parole.

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, en envahissant le Koweït le 2 août dernier, l'Irak a provoqué la crise internationale la plus grave des dernières années et ce, dans une région caractérisée

depuis longtemps par une situation explosive, des inimitiés profondes, accentuées par la pauvreté et les disparités économiques, une hostilité sourde entre religions et pays ainsi que l'extrémisme et la haine aveugle qui en résultent, une région marquée par une guerre de huit ans entre l'Iran et l'Irak, une interminable guerre civile au Liban, des affrontements répétés entre Arabes et Israéliens et de violents conflits entre Israéliens et Palestiniens.

L'agression commise par l'Irak posait un défi fondamental à la communauté internationale, à un moment où la fin des vieilles rivalités entre les superpuissances ouvrait la voie aux recours, au dialogue et à la coopération pour régler les problèmes internationaux et préserver la paix et la sécurité.

Nous traversons une époque de changements extraordinaires dans le monde. En Europe de l'Est, les gens se libèrent du fardeau de l'idéologie communiste pour embrasser les libertés et les responsabilités de la démocratie et du libre marché. En Europe de l'Ouest, la tendance à l'intégration politique et économique s'accélère. En 1991, 340 millions d'Européens achèveront de se réorganiser en un marché unique.

L'invasion et l'annexion du Koweït par l'Irak ont déstabilisé l'ordre mondial, profondément bouleversé les projets de développement dans le Tiers monde, fait dérailler les projets de transition vers des économies du marché en Europe centrale et en Europe de l'Est et continueront à peser sur les systèmes politiques et économiques du monde entier.

Depuis le début de la crise, la communauté internationale s'exprimait avec un consensus et une clarté sans précédent. Avec la fin de la guerre froide, l'Organisation des nations Unies pouvait maintenant édifier un ordre international durable. Il est donc très important, monsieur le Président, que nous rappelions à la population du Canada, les raisons profondes qui ont motivé notre gouvernement dans ses prises de position face à la crise du golfe Persique et à sa participation à la guerre.

Permettez-moi tout d'abord, monsieur le Président, de faire un bref rappel des événements qui se sont produits depuis le 2 août dernier. Ainsi, ce jour-là, l'armée irakienne a envahi le Koweït avec une force importante et imposante de plus de 150 000 hommes, 1 200 chars et un millier de blindés, semant la stupeur dans le monde arabe autant que dans le reste de la communauté internationale, laquelle a condamné aussitôt cette invasion.

• (1550)

Cette invasion commise sans aucune provocation dépassait de beaucoup toute la riposte que le Koweït aurait pu offrir. Les forces armées iraqiennes ont rapidement maîtrisé la capitale et ravagé sans aucune retenue les ressources de l'État et persécuté ses habitants. Et après six jours de combats inégaux et sanglants, Saddam Hussein déclarait le Koweït annexé à l'Irak.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies, dont fait partie le Canada, a exigé le retrait immédiat des troupes iraqiennes. Un embargo économique financier et militaire a également été décrété dans le golfe Persique contre l'Irak et le Koweït, embargo auquel a adhéré le Canada qui a accepté de faire partie de la force de frappe internationale.

La réaction de la communauté internationale, comme je l'ai précisé tout à l'heure, a été rapide et claire. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté 12 résolutions visant à mettre un terme à cette occupation injustifiable du Koweït par l'Irak.

Dans le golfe Persique, plus de 30 pays participent à l'action multinationale dont les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, l'Australie, l'Arabie saoudite, l'Égypte, la Syrie, le Pakistan, le Bengladesh et la Russie.

Des pays africains comme le Niger et le Sénégal et de nouvelles démocraties d'Europe centrale, soit la Tchécoslovaquie, la Bulgarie et la Pologne, en font également partie.

Au terme de cette période de réflexion accordée à Saddam Hussein par le Conseil de sécurité des Nations Unies, nous n'avons malheureusement pu que constater que ce dernier n'était aucunement disposé à retirer ses troupes du Koweït. Au contraire, sa position semblait se durcir d'heure en heure, forte de l'appui du parlement iraqien.

La rencontre entre le secrétaire d'État américain James Baker et le ministre des Affaires étrangères de l'Irak, Tariq Aziz, de même que les efforts de conciliation tentés à deux reprises par le Secrétaire général des Nations Unies, M. Pérez de Cuellar, n'ont pas réussi non plus à faire avancer la cause de la paix et du traitement diplomatique du problème. Un conflit armé était donc envisageable.

Il est nécessaire, monsieur le Président, que nous révisions les raisons qui ont amené le gouvernement du Canada à fournir une aide militaire. N'oublions pas que notre participation militaire est consécutive à une série de résolutions adoptées par l'énorme majorité des membres du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Notre adhésion à cet organisme est avant tout une profession de foi en tous les moyens humainement possibles d'assurer la paix dans le monde. Plusieurs de ceux et celles qui condamnent l'emploi de la force compris dans la résolution 678, ne comprennent que la Charte des Nations Unies renferme non seulement des énoncés de

principe en faveur de la paix, mais également des dispositions en matière de sécurité collective.

Rédigée suite aux atrocités de la Seconde Guerre mondiale, la Charte prévoit les mesures qui s'imposent pour son application, advenant le non-respect de ses dispositions par quelque nation que ce soit.

Tout le monde souhaite, y compris moi-même, que tout conflit international soit résolu de façon pacifique. Le Canada tout entier partage cet espoir, j'en suis persuadé.

Cependant, lorsqu'une situation risque de s'envenimer au point de menacer la sécurité internationale, lorsque tous les arguments de persuasion semblent avoir échoué, que pouvons-nous faire alors?

Attendre qu'une population soit entièrement massacrée et décimée? Supporter que les droits de la personne et d'un État soient violés sans retenue et sans réplique de la part du reste du monde? Voilà le coeur du problème.

Qu'est-ce qui a rendu, monsieur le Président, la situation intolérable pour la communauté internationale?

Nous savions que l'Irak disposait d'une force militaire améliorée et qu'il continuait de renforcer ses installations au Koweït.

Monsieur le Président, le Canada ne peut que soutenir entièrement la position des Nations Unies. Nous dissocier de quelque façon que ce soit de cet organisme dont la mission première est la paix universelle équivaudrait à cesser de croire en l'humanité.

Si une portion d'humains renonce à un moment à l'idéal de compréhension, de tolérance et de confiance entre les peuples, faut-il, au nom d'une paix précaire, leur laisser toute liberté de détruire leurs semblables?

Il est regrettable que la crise du golfe Persique ait mené à une guerre plutôt qu'à une solution pacifique. Il n'existe pas de bonne guerre. La guerre est l'invention la moins noble de l'humanité. Nous voulons tous l'éviter. Saddam Hussein a ignoré jusqu'au dernier moment les appels à la paix et, par son refus de se retirer du Koweït, conformément à l'ultimatum des Nations Unies, a ouvert la porte à la guerre. Ce qu'il faut retenir avant tout c'est que si nous voulons la paix, nous devons défendre ces principes qui sont inscrits dans la Charte de l'ONU. Nous devons être prêts à défendre ce que nous considérons comme la bonne cause. Agir autrement serait dire à Saddam Hussein et à d'autres agresseurs éventuels que l'ONU est incapable de réagir efficacement à une agression.

Le 16 janvier, le temps était malheureusement venu de poser les gestes qui s'imposaient pour préserver l'ordre mondial et garder à l'ONU sont efficacité

Dans la Charte des Nations Unies, les peuples se déclarent solennellement résolus à vivre en paix et à unir leurs forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

Aux termes de la Charte, c'est au Conseil de sécurité qu'incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi que du règlement pacifique des différends.

Depuis sa fondation, l'Organisation des Nations Unies a souvent été appelée à empêcher une situation dangereuse de dégénérer en véritable guerre, à persuader les adversaires d'utiliser la table de conférence plutôt que de recourir aux armes et à faciliter le retour de la paix ou du moins à mettre fin aux combats quand se produisent des hostilités.

Malgré des insuccès et des déconvenues, l'Organisation ne cesse développer son aptitude à maintenir et à rétablir la paix dans le monde.

Enfin, monsier le Président, je souhaite que cette guerre soit brève afin que nos compatriotes qui défendent la liberté et la cause d'une paix durable soient de retor au pays bientôt.

Le président suppléant (M. DeBlois): Questions et observations, cinq minutes. Reprise du débat. L'honorable député de Scarborough—Agincourt a la parole.

[*Traduction*]

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole dans le débat sur cette importante motion présentée par le gouvernement. Essentiellement, la question se résume à ceci: aller en guerre ou ne pas y aller. À quoi bon? Nous sommes entrés en guerre il y a deux ou trois nuits de cela. Je vois encore mon collègue, le député de Dartmouth, entrer précipitamment à la Chambre pour nous l'annoncer.

À quoi bon rappeler la Chambre pour en débattre, quand nous sommes déjà en guerre? Je tiens néanmoins à vous faire part de mon opinion et de celle de mes électeurs sur certains points.

Nous avons téléphoné à plus de 2 000 d'entre eux en fin de semaine dernière pour leur demander si, à leur avis, le Canada devait assumer un rôle offensif dans la

guerre du Golfe ou si les sanctions devaient être appliquées plus longtemps. Plus de 70 p. 100 des personnes interrogées s'opposaient à ce que les Forces canadiennes jouent un rôle offensif. Je voudrais vous lire quelques commentaires que nous avons recueillis à cette occasion.

Voici ce que M. Goldthorpe nous a dit: «Je déteste la guerre et le sacrifice inutile de nos jeunes gens. C'est terrible! On devrait négocier la paix à la place.»

M. Jaffray a dit: «Moi qui croyais que les militaires canadiens ne devaient jouer qu'un rôle défensif et ne contribuer aucunement à l'offensive contre Hussein. J'aimerais beaucoup mieux les voir mener leurs opérations sous la bannière des Nations Unies.»

M^me^ Beath a signalé: «Le Canada devrait avoir pour position d'appuyer les sanctions décrétées par l'ONU, mais il devrait prendre l'initiative au sujet de la question palestinienne et demander que l'ONU maintienne les sanctions tant que la preuve n'aura pas été faite qu'elles sont inefficaces.»

Voici ce que pense M^me^ Akers:«Il faudrait donner le temps aux sanctions de produire leur effet. À quoi bon acculer l'adversaire au pied du mur? Cela ne peut pas continuer. S'il y a une guerre, nous allons nous en ressentir ici. De grâce, pas de guerre! Continuez de miser sur les sanctions.»

M^me^ Bloemink a déclaré ceci: «Je ne crois pas que cette guerre soit une bonne chose. On s'est laissé influencer. Nos jeunes ne devraient pas être sacrifiés à l'autel de la cupidité, parce que c'est bien une affaire de gros sous tout ça. C'est une situation hypothétique.» M. Guildys nous dit:

> Le blocus économique imposé par le gouvernement du Canada et par le reste du monde au Moyen-Orient est probablement la meilleure mesure à prendre.
>
> Quant à la guerre, j'ai toujours été contre parce que des vies innocentes sont menacées.

J'ai écouté très attentivement les observations de mes électeurs. Je les ai rencontrés et j'ai cherché à comprendre ce que la population canadienne avait à dire. Les électeurs de Scarborough—Agincourt pourraient se tromper. Je pourrais me tromper. Cependant, ils ne sont pas en faveur de la guerre.

• (1600)

Si la population canadienne refuse la guerre, comment pouvons-nous, comme parlementaires, répondre: «Nous sommes sourds et nous ne vous écouterons pas. Nous ne tiendrons pas compte de ce que vous avez à dire. Nous vous placerons dans une situation telle que vous devrez participer à la guerre.» Si nous examinons comment les Forces canadiennes ont été dépêchées là-bas et si nous passons en revue les événements qui ont conduit nos jeunes hommes et nos jeunes femmes à combattre, nous réaliserons que nous n'avons jamais exposé la situation clairement à la population canadienne. Nous réaliserons que jamais nous avons annoncé aux Canadiens ce que nous allions faire.

L'Irak a envahi le Koweït, le 2 août. La Chambre n'a pas été rappelée immédiatement pour débattre des questions très importantes qui suivent: Devrions-nous envoyer nos troupes? Devrions-nous engager l'équipement militaire canadien dans le Golfe? Devrions-nous envoyer les jeunes hommes et les jeunes femmes des Forces canadiennes sur la scène de la guerre?

Le premier ministre a pris la décision. Le ministre de la Défense nationale s'est rendu à Halifax pour assister au départ de nos trois navires. On a entouré tout cela de beaucoup de publicité, car le gouvernement croyait pouvoir remonter dans les sondages en adoptant la même position que Margaret Thatcher aux Malouines. La Chambre a alors repris ses travaux.

Bien entendu, la Chambre a été amené à croire que nous étions là pour appliquer les sanctions prévues en vertu de la résolution des Nations Unies. Nous pouvons voir clairement comment ce remarquable organisme, le Conseil de sécurité des Nations Unies, a été pour ainsi dire poussé à adopter cette mesure à ce moment. Car il est très important de savoir à quel moment le vote a eu lieu. Il s'agissait de la dernière semaine de la période durant laquelle les États-Unis assuraient la présidence du Conseil. Tous les participants avaient un intérêt dans l'affaire. Les Soviétiques se sont rangés du côté des États-Unis.

Voyons un instant pourquoi ils ont accepté se joindre aux États-Unis et de souscrire au délai prévu avant le déclenchement d'une guerre. Parce qu'ils sont en plein chaos à l'heure actuelle et que les Américains leur ont promis des denrées et de l'aide. Les Chinois se sont abstenus de voter. Pour quelle raison? Il est important de le noter. Ils voulaient être du bon côté pour une fois, contrairement à ce qu'ils avaient fait en 1989, lorsque leurs chars avaient écrasé les manifestants sur la place Tienanmen. Tous les autres pays ont appuyé les États-Unis, car ils avaient beaucoup à gagner. Je suis persuadé que les sanctions, si on les avaient poursuivies encore quelque temps, auraient fini par donner les résultats escomptés.

Il faut tout d'abord voir les raisons pour lesquelles ce débat est nécessaire. L'Irak, sous la direction d'un forcené, Saddam Hussein, a envahi son voisin du sud, le Koweït. Même si cela représente un sujet de préoccupation important pour la communauté mondiale, il faut voir

cela dans le contexte de l'histoire mondiale récente. Il y a eu d'autres cas où un pays plus important a envahi un plus petit pays ce qui a amené parfois les Nations Unies à prendre des mesures punitives contre l'agresseur.

On en a eu un exemple à Chypre, en 1974, un matin du mois d'août.

Des millions et des millions de personnes ont vu un agresseur, aussi puissant que Saddam Hussein, aussi insensé que lui et aussi capable de résister militairement, envahir un pays plus petit, où trois nations étaient censées agir en protecteurs: la Turquie, la Grèce et l'Angleterre.

Pourtant, l'un de ces pays a envahi l'île de Chypre. Qu'avaient les Cypriotes pour combattre les Turcs? Ils avaient des effectifs militaires minimums et étaient armés de fusils et de grenades de la Deuxième Guerre mondiale. Ils n'avaient pas de gisements de pétrole. Ils n'avaient pas d'argent. Parce qu'ils étaient dépourvus de pétrole et d'argent, ils n'avaient pas d'amis.

Pourtant, au Koweït, pour établir un parallèle entre les deux pays, la population est à peu près égale. Les deux pays sont à peu près situés de la même façon au Moyen-Orient. Ils ont à peu près le même climat. Il y a une différence entre eux. L'un est riche en gisements pétrolifères, l'autre non.

Pourtant, même si le reste du monde a condamné l'occupation de Chypre et même si le ministre de la Défense a parlé d'efforts vaillants par les troupes canadiennes agissant comme gardiens de la paix, nous n'avons pas vu les Américains dépêcher 450 000 militaires là-bas. Nous n'avons pas vu les Français courir à leur aide. Nous n'avons pas vu les Britanniques réagir. Nous n'avons vu personne tenter quoi que ce soit. Nous n'avons pas vu le Canada envoyer trois navires et 2 000 hommes. Pourquoi pas? Je reviens à mes calculs et à mon jugement du début. Il n'y avait pas de pétrole. Il était peut-être dans leur intérêt que l'île soit divisée. Je m'interroge sur ces traitements différents.

Des raisons militaient en faveur de la poursuite des sanctions pendant plus longtemps. Il faut d'abord se demander sérieusement pourquoi les sanctions auraient donné des résultats. L'histoire nous enseigne que les pressions, si elles sont assez fortes, finissent toujours par provoquer une réaction. Le sort que Benito Mussolini, un autre fou de la Deuxième Guerre mondiale, a connu aux mains de son peuple attend peut-être Saddam Hussein, et peut-être alors le monde sera-t-il en paix. Le dictateur italien avait déclaré à son grand ami dictateur lui aussi, Adolf Hitler, que si le pétrole avait fait partie de l'embargo par la Ligue des nations en 1935-1936, il aurait été obligé de retirer ses troupes qui occupaient l'Éthiopie.

Il y a eu d'autres cas, madame la Présidente, où les sanctions ont extrêmement bien réussi. Je voudrais en rappeler quelques-uns, pour l'information des députés qui disent qu'elles ne donneraient pas de résultats.

Les sanctions imposées par les Américains au début des années 80 ont contribué à forcer le gouvernement polonais à libérer des prisonniers politiques. Le blocus partiel que l'Inde a fait subir au Népal, en 1989-1990, a tellement perturbé ce pays qu'il s'est doté d'un gouvernement sympathique à l'Inde.

Je me rappelle que, dans ma jeunesse, on parlait d'un petit pays appelé le Biafra. À la fin des années 60, le monde entier s'est intéressé vivement à l'application par le Nigeria de sanctions qui en ont ruiné l'économie et l'infrastructure sociale. S'il y a une leçon à tirer du passé en ce qui concerne les sanctions, c'est que, pour être efficaces, elles doivent être appliquées le plus fermement possible et avoir le temps de faire leur oeuvre.

L'autre jour, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que nos sanctions ne donnaient rien. Il y avait des fuites. Mis au défi de le prouver, il n'y est pas arrivé.

Elles ont certes donné quelque chose. La communauté internationale dans son ensemble a réalisé l'un des blocus commerciaux les plus efficaces jamais vus. Tout ce qui a manqué, c'est le temps. L'histoire montre que quelques mois ne suffisent pas pour que des sanctions fassent leur oeuvre. Si les sanctions imposées contre l'Irak avaient été maintenues raisonnablement longtemps, elles auraient paralysé ce pays. Il est vraiment malheureux que les Américains n'aient pas voulu donner aux sanctions une chance de porter fruit.

• (1610)

Dans les années 60, les Beatles chantaient: «Donnez une chance à la paix!» Si l'on avait donné une chance aux sanctions de donner des résultats, tout cela ne serait peut-être pas arrivé. Il n'y aurait peut-être eu aucune victime. Le fou aurait peut-être battu en retraite. Des missiles ne seraient peut-être pas lancés en ce moment même sur un tiers pays neutre qui n'a rien à voir avec cette guerre. Toutefois, Saddam Hussein veut le forcer à

y participer afin de diviser la coalition des Nations Unies que dirigent les États-Unis.

Si nous avions attendu encore un mois ou deux, le monde ne se serait pas arrêté. Si nous avions attendu jusqu'au 15 février ou au 15 mars avant de commettre une agression, rien n'aurait changé.

L'horloge d'Armageddon aurait marqué, même aujourd'hui, 11 h 55. Au moment où nous parlons, l'aiguille se rapproche de plus en plus de minuit.

D'autres députés de la Chambre ont dit qu'il ont vu la guerre. Chez mes ancêtres, il y a des gens qui ont vécu sous l'occupation pendant près de 400 ans. Dans le pays d'où je viens, avant que je n'élise domicile au Canada, il y a eu cinq ans d'occupation nazie. Pendant la Première Guerre mondiale, mon grand-père a été blessé au cours d'une bataille. Lors de la Seconde Guerre mondiale, j'ai perdu deux oncles qui luttaient dans le maquis. Alors, je ne suis pas étranger aux pertes de vie dans les familles. J'ai vu des gens lutter pour leur pays. Si on nous mobilisait pour défendre notre pays, je suis sûr que tous les députés de la Chambre s'engageraient. Alors, ne nous écartons pas de la question en disant que donner aux sanctions plus de temps de fonctionner, équivaut à ne pas appuyer pas nos forces dans le Golfe.

Les ministériels tentent de transmettre à la population canadienne le message que nous, de ce côté-ci de la Chambre, n'appuyons pas les Canadiens et les Canadiennes dans le Golfe. Je dis qu'ils ont tort. Je mentionne les Canadiennes, car dans une guerre classique, c'est la première fois que nous voyons sur les pages couvertures des journaux et des revues des photos d'hommes et de femmes armés. Ces photos ne sont pas montrées pour embrouiller ou pour attendrir la famille restée au Canada. Ce sont des photos réelles.

Je suis père de quatre filles, et la pensée que nous devrons peut-être aller en guerre et que, peut-être un jour, mes filles risqueront de se retrouver sur les lignes de front, me donne certes des frissons d'horreur.

Je suis partisan de la paix et j'estime qu'il faudrait lui donner une chance. Je crois que nous devons parler de la paix et, lorsqu'on aura épuisé toutes les solutions possibles et donné aux sanctions une chance réelle de fonctionner, alors on pourra prendre les armes.

À propos de prendre les armes, au moment où nous siégeons ici un vendredi après-midi, bien après les heures habituelles de séance, et au moment où nous parlons de la paix et de la guerre, je voudrais vous entretenir un peu plus longuement d'une partie du monde qui est occupée depuis 16 ans. Certains de mes collègues diront peut-être que j'ai un faible pour cette partie du monde. C'est peut-être à cause de mes origines. C'est à cause de nos origines que nous devenons fiers d'apporter notre contribution à notre grand pays, le Canada. Depuis 25 ans, et je tiens à le dire bien haut, le Canada est présent dans l'île de Chypre où il participe à une force de maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies. Nous avons perdu 29 hommes, et cela coûte environ 30 millions de dollars par année à l'économie canadienne. J'ai interrogé le ministre de la Défense nationale l'autre jour à cause d'un article du *Toronto Star* qui rapportait que le chef du caucus conservateur, le député d'Ontario, avait dit qu'il allait saisir le caucus national de la possibilité de retirer les forces canadiennes de Chypre pour faire des économies.

Lorsque j'ai demandé au ministre de la Défense nationale s'il comptait retirer les forces de Chypre, il a éludé la question et n'a pas répondu clairement non. Je tiens également à dire bien haut à la Chambre que lorsque les Nations Unies se sont prononcées le 15 décembre 1990 sur la question de savoir si l'on devait garder les forces de maintien de la paix à Chypre, il y a eu une abstention. Il y a un pays qui y a été présent pendant 26 ans et qui a décidé, sous le gouvernement actuel, de ne plus se soucier de l'île. Madame la Présidente, ce pays, j'ai honte de le dire, c'est le Canada. Ce pays, j'ai honte de le dire, s'est abstenu, sous le gouvernement conservateur actuel, d'envoyer des forces à Chypre. Pourquoi? Parce qu'il croit que nous économiserons la misérable somme de 30 millions de dollars. On parle de retirer nos forces de Chypre, et je recommande aux députés d'en face qui n'ont pas visité l'île de le faire, car tous les autres murs dont nous parlons, comme le mur de Berlin, sont tombés, mais l'île est séparée par une ligne de démarcation appelée la ligne verte. Elle est toujours là; elle n'a pas disparu. Pourtant, le Canada n'a pris aucune initiative ni proposé aucun plan, sauf ceux de 1978 proposant des négociations de paix sur l'île.

Alors, qu'allons-nous faire? Allons-nous nous dégonfler? Allons-nous quitter Chypre parce qu'il n'y a pas de solution et que cela nous coûte cher? Je vois un autre député de l'autre côté; il est peut-être d'accord avec moi. Je propose aux députés d'en face qu'ils aillent visiter la ligne verte, qu'ils aillent voir le dernier mur qui sépare

deux peuples, et qu'ils reviennent à la Chambre dire, comme le ministre de la Défense nationale, que nous allons retirer nos troupes. Où allons-nous les envoyer? C'est une importante question. Probablement dans le Golfe. Pourquoi? Parce qu'il y a du pétrole et parce que Bush a pris le téléphone et a dit: «Envoyez-nous des troupes.»

Il est intéressant de remarquer ce qui s'est passé lors de la première attaque: sur les quelque 30 pays de la force multinationale, quels étaient ceux qui participaient? Je voudrais que cela figure au compte rendu: c'était les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Arabie saoudite, le Koweït et le Canada.

Je sais qu'il ne me reste que quelques minutes, mais je voudrais analyser cela. Les États-Unis, pourquoi? Parce qu'ils s'intéressent au pétrole. Même chose pour le Royaume-Uni. L'Arabie saoudite se protège contre l'agression. Le Koweït, c'est parce qu'il a été envahi. Le Canada, c'est parce qu'il a un premier ministre qui ne connaît pas les mots «politique étrangère». Nous avons un premier ministre qui ne connaît pas ce qu'est la politique étrangère du Canada. Lorsque le président des États-Unis lui téléphone, il répond: «Oui, Monsieur, nous sommes d'accord. Oui, nous allons envoyer 24 avions dans le Golfe. Oui, Monsieur, nous allons envoyer nos trois navires.»

• (1620)

Vous allez dire que trois navires et 24 avions font une différence considérable pour la force multinationale qui se trouve là-bas, mais c'est plutôt l'aspect de notre présence afin que les Américains ne hissent pas leur drapeau comme si c'était une guerre américaine. Ils disent: «Oh! le Canada était avec nous.»

Eh bien! D'après moi, il est temps que nous étudiions une politique étrangère qui soit élaborée au Canada. J'affirme qu'il est temps que nous examinions d'autres agressions telles que celles qui se produisent en Lettonie, en Lituanie, au Sri Lanka et partout dans le monde, que nous examinions une politique canadienne et que nous agissions comme nous le faisions à l'époque Pearson quand le Canada était vraiment une force de maintien de la paix des Nations Unies. L'agression? Oui, lorsqu'il le faut. Le combat? Oui, lorsqu'il le faut. Mais il faut tout d'abord laisser le temps aux sanctions de faire leur effet. Elles ont prouvé maintes et maintes fois qu'elles fonctionnaient. Par conséquent, les sanctions doivent venir en tout premier lieu avant que nous appuyions sur le bouton de la machine de l'apocalypse. C'est ce qui est en train de se passer. Nous sommes en train d'appuyer sur le bouton.

Nous ne sommes pas mieux que Saddam Hussein. C'est un fou qui a tué des millions de femmes et d'enfants. Il s'est livré au pillage. On pourrait dire que nous tuons. On pourrait dire que si on avait attendu, peut-être deux autres mois supplémentaires, cela ne serait pas arrivé.

En terminant, je déclare mon apppui total à nos militaires et je joins mes prières à celles des députés des deux côtés de la Chambre pour leur offrir nos meilleurs voeux et souhaiter qu'ils puissent rejoindre leur famille car personne ne peut souffrir d'entendre les pleurs d'un petit de six ans qui dit: «Mon papa pourrait mourir.»

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Madame la Présidente, si j'ai bien compris le député, il a dit que les Forces canadiennes participaient à de la première attaque. Comme ce n'est pas, à ma connaissance, ce qui s'est passé, pourrait-il me le prouver?

M. Karygiannis: Madame la Présidente, quand la guerre a éclaté, la ministre associée de la Défense nationale était en train de parler, et mon collègue de Dartmouth est entré à la Chambre pour lui demander si elle pouvait expliquer le rôle que les Forces canadiennes jouaient à ce moment-là. Elle a utilisé les mots «balayage» et «escorte». Ce sont ses propres mots. Je ne sais pas s'ils sont appropriés—je ne suis pas militaire—mais, en lisant les journaux, je comprends qu'ils que nous avions escortent les bombardiers ou qu'ils balayent le ciel devant eux. Ils les protègent. Alors, si les autres attaquent pendant qu'ils escortent les bombardiers, que font-ils? J'ai peut-être mal saisi, madame la Présidente, mais quand le premier ministre est venu et qu'il a dit que nous étions en guerre, j'ai parfaitement compris.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame la Présidente, il est inutile de dire à quel point je suis heureux qu'un nouveau député soulève la question de Chypre.

Je l'ai soulevée pendant des années, mais je comprenais que le monde était tel que la Turquie était notre alliée au sein de l'OTAN et qu'elle couvrait solidement le flanc de l'alliance contre le pacte de Varsovie. Je comprenais cela même si je n'admettais pas que nous étions forcés de ne rien faire pour cette raison.

Nous avons maintenant un nouvel ordre international dans lequel nous demandons à tout le monde de respecter les décisions des Nations Unies et notre amie, la Turquie, est avec nous dans cette nouvelle aventure. J'ai demandé une fois, puis deux fois et en privé, aussi: «Maintenant que nous avons un nouvel ordre international, allez-vous au moins dire aux Turcs que le temps est venu de quitter Chypre?» Je suis allé à Chypre, je connais l'île aussi bien que le Liban. C'est le paradis terrestre.

[*Français*]

Le miel de la terre, c'est Chypre et le Liban. Mais parce que continuellement on refuse d'aider dès le début, la situation s'envenime.

[*Traduction*]

Chypre a une population de 600 000 âmes et elle a été obligée d'accueillir 200 000 réfugiés. Qui s'intéresse a sort de Chypre maintenant? Qui s'intéressait au sort du Liban au tout début des hostilités? Qui s'inquiète du sort des Palestiniens? Je rappelle que je n'approuve pas du tout l'attaque de l'Irak qui a détruit quelques maisons hier soir, mais qui aurait pu être un monstrueux carnage. Mais voit-on cette même paranoïa à la télévision du réseau CNN et ailleurs lorsque des gens de Cisjordanie et de la bande de Gaza sont humiliés, privés d'écoles, d'universités et de collèges, privés d'eau et privés de liberté? On va résoudre ce problème, bien sûr. Qu'on lise le discours de mon premier ministre à Sa Majesté le roi de Jordanie quand il a pris la parole à la Chambre. Qu'on lise le discours du roi de Jordanie qui nous suppliait de comprendre. Qu'on lise le discours du président d'Israël qui a pris la parole là-bas lui aussi. J'ai écouté son discours comme un homme doit le faire. Je n'ai entendu que des promesses et encore des promesses. Rien n'a été fait pendant ce temps. Les gens sont de plus en plus désespérés. La haine couve. Qui sait si le roi Hussein, que nous avions l'habitude d'appeler notre ami, ne tombera pas sous les coups de gens qui n'ont plus d'espoir.

Je demande au gouvernement et à mon collègue de faire un commentaire. Je ne suis pas d'accord pour dire que le temps est venu de déclencher une guerre, mais les choses étant ce qu'elles sont, je soutiens nos soldats canadiens. Nous prenez-vous pour une bande de dingues? Nous prions pour nos jeunes gens qui sont au front maintenant. Nous n'allons pas les priver de l'argent ou de tout ce dont ils auraient besoin pour nous revenir sains et saufs. Je prie mon pays, le Canada, et je lance ce message au monde entier, en demandant que des mesures soient prises pour réparer toutes ces injustices. Est-ce trop demander à un Canadien?

M. Karygiannis: Madame la Présidente, je veux remercier mon collègue de Saint-Denis pour m'avoir donné la chance de parler d'une chose qu'on appelle peut-être la haine, quelque chose dont les députés n'ont pas encore parlé. La Grèce a vécu sous l'occupation ottomane pendant 400 ans, jusqu'en 1821. Cette année-là, il y a eu un soulèvement, et on a bouté les conquérants hors du pays. Depuis 1821, on apprend aux enfants grecs à haïr les Turcs. Les enfants de Turquie apprennent à haïr les Grecs. J'ai grandi dans cette culture. Mes enfants en font aussi partie et leurs enfants, en raison de leur héritage culturel, seront aussi de ce nombre. Cette haine se transmet. La haine se transmet ainsi au Moyen-Orient. La même chose se produit avec les enfants de Chypre. Cessons de discuter de guerre et commençons à discuter de paix.

Certains de mes collègues de l'opposition disent que la guerre est commencée.

• (1630)

Le débat que nous tenons maintenant fait de nous le seul Parlement au monde qui discute encore de guerre ou de paix, ou encore de ceci ou de cela.

Mais je tiens à dire qu'il est très important que nous poursuivions cette discussion, même s'il nous faut siéger 24 heures.

Si mon collègue de Colombie-Britannique n'est pas d'accord, je lui dirai. . .

M. Barrett: Je n'ai rien dit.

M. Karygiannis: Je suis désolé si je vous ai mal compris.

Il importe que nous soyons ici en vue de discuter de cette immense machine de guerre qui pourrait se déchaîner sur des êtres humains. Combien d'entre vous ont connu des gens qui ont été tués à la guerre? Des enfants?

Je suis allé à Chypre, et j'ai vu le travail que peuvent accomplir nos forces. Je sais de quoi elles sont capables et je suis fier d'elles. Je vous le dis, madame la Présidente, nous devrions soutenir les Forces canadiennes dans leur rôle de maintien de la paix, et non dans les actes d'agression.

On doit mettre fin aux actes d'agression une fois pour toutes, aujourd'hui même.

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Madame la Présidente, je vous remercie de me donner la possibilité de participer au débat sur la motion présentée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et appuyée par le vice-premier ministre.

Depuis le début du débat, la situation s'est malheureusement détériorée au Moyen-Orient, et la guerre a été déclenchée. Je croyais dès le départ que ce serait l'une des décisions les plus difficiles que j'aurais à prendre à la

Chambre. Cette décision est plus difficile à prendre en raison des conséquences d'une guerre.

Je n'ai aucune expérience de la guerre, si ce n'est que je suis le fils et le neveu d'anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale. Puisque beaucoup de facteurs entrent en ligne de compte dans toute décision prise par des députés, j'ai tenté d'aborder la question dans différentes perspectives.

La motion est claire:

> Que la Chambre réaffirme son appui aux Nations Unies pour mettre fin à l'agression du Koweït par l'Irak.

Tout d'abord, j'aborde cette motion dans une perspective internationale, sans trop faire une analyse de la guerre. Pendant que le monde continue de se transformer rapidement pour devenir de plus en plus une véritable communauté mondiale, je crois qu'il importe de protéger le seul instrument capable d'assurer l'ordre et la paix dans le monde: les Nations Unies.

D'autres députés l'ont rappelé: il y a 46 ans, les nations du monde ont créé une organisation, l'ONU. Le premier objectif de l'ONU est de maintenir la paix et la sécurité dans le monde.

Sa charte donne au monde le droit de dissuader les agressions et, s'il le faut, de recourir à la force lorsque des agressions surviennent. Ces dispositions ont été prévues pour les situations comme celle que nous vivons aujourd'hui.

Comme l'a déclaré l'ancien chef de l'opposition, il s'agit d'une épreuve déterminante pour les Nations Unies. Depuis que l'Irak a envahi le Koweït le 2 août dernier, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté 12 résolutions. En tant que membre du Conseil de sécurité, que fait maintenant le Canada devant le refus d'obtempérer de Saddam Hussein?

En tant que membre fondateur des Nations Unies, le Canada doit-il retirer son appui simplement parce que la situation se corse?

Ensuite, j'avais envisagé d'aborder la question d'un point de vue national, car nous devons tous nous demander dans quelle voie le Canada doit s'engager pour favoriser le bon droit et la cause de la paix.

Après avoir consulté de nombreuses personnalités de ma circonscription et leur avoir demandé de m'aider à me faire une idée de l'attitude à adopter, j'ai dû interroger mon âme. Lorsque d'autres différends ont surgi, j'ai toujours dit que j'étais contre la violence et que je reconnaissais à la vie une valeur estimable.

Certains de mes électeurs m'ont fait savoir qu'ils s'opposaient à la guerre. Ma petite fille, qui n'a que 7 ans, s'est mise à pleurer parce qu'elle est terrorisée à l'idée de la guerre. Pour ces raisons, j'éprouve peut-être plus de mal que d'autres à me décider à l'égard de cette motion.

Ayant été appelé à participer, d'une façon fort modeste, aux activités des Nations Unies, j'ai dû m'interroger au sujet de mes convictions. Je me souviens du jour où, en tant que délégué canadien à l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, j'ai dû examiner la Résolution 678.

C'est alors que, pour la première fois, j'ai compris que cette résolution comportait une véritable menace de guerre. Depuis lors, je n'ai cessé de m'interroger sur l'attitude que je devrais adopter si jamais cette menace se concrétisait.

S'il est un aspect sur lequel je suis demeuré inébranlable, c'est bien mon appui aux Nations Unies. Ayant été appelé à plusieurs reprises à participer à leurs activités aussi bien à Genève qu'à New York, j'en suis arrivé à la conclusion que cette organisation peut accomplir des merveilles pour l'homme, notamment au chapitre de l'établissement, de la confirmation et de la protection des droits de tous les peuples.

Maintenant que M. Saddam Hussein conteste le rôle de l'Organisation des Nations Unies, je dois m'interroger. Dois-je renoncer à appuyer l'ONU? Dois-je au contraire l'assurer que je l'appuie dans son entreprise, ainsi que cette motion nous y invite?

Ayant pesé le pour et le contre de cette difficile question, je dois reconnaître que bien des gens de par le monde continuent de compter sur l'ONU pour protéger leurs droits.

Si vous le permettez, madame la Présidente, j'aimerais m'interroger un instant sur un aspect connexe. Que devons-nous faire maintenant? Que devrons-nous faire à l'avenir? Comment pourrons-nous favoriser les initiatives qui seront prises à l'issue de la guerre? En toute déférence, j'invite la Chambre à envisager deux perspectives. Tout d'abord, je dis que nous devons adopter cette motion dans les plus brefs délais afin de réitérer notre appui aux Nations Unies. Ensuite, ce qui est également important, nous devons établir immédiatement une mission de paix, soit dans le cadre des réunions du Conseil de sécurité, soit à l'occasion de pourparlers de paix au Moyen-Orient sous la surveillance des Nations Unies.

Comme l'ont dit bon nombre de mes collègues, certains il y a quelques minutes à peine, je crois que nous devons consacrer à la paix tous nos efforts.

J'ai foi dans l'instauration et la défense d'un ordre international durable. J'entends me prononcer en faveur de cette motion, car j'accorde mon soutien à nos militaires. J'appuie le Canada et j'appuie les Nations Unies.

Mme le vice-président: Questions et commentaires. Le député d'Edmonton-Sud-Est.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Madame la Présidente, le député et moi sommes de la même province. Nous avons tous les deux fait des études de droit, et je sais que les avocats sont impopulaires. Après les hommes politiques, ce sont peut-être les plus impopulaires.

Je me demande pourtant si le député n'a pas trop simplifié la question. Est-il, par exemple, au courant de l'article qui a été écrit par M. Gary C. Hufbauer, éminent économiste, en collaboration avec une autre personne. Cet article fait remarquer, entre autres, que, s'il y a jamais eu un endroit où les sanctions risquaient d'être efficaces pour des raisons géographiques, c'était bien en Irak dont la moitié du PNB est tiré du pétrole. Si nous leur avions donné quelques mois de plus, d'après cet article que le député a probablement lu comme la plupart des députés à la Chambre, il aurait été extrêmement probable que M. Hussein aurait évacué le Koweït à l'été ou à l'automne.

Dans sa réponse à cette question, il pourrait peut-être aussi parler de mon deuxième point, selon lequel on estime que la moitié des personnes qui vont mourir dans cette guerre seront des enfants irakiens. À cause de la guerre avec l'Iran, la population irakienne se compose d'environ 45 p. 100 d'enfants de moins de 15 ans.

Peut-il aussi nous dire si, d'après lui, c'est une bonne chose pour les Nations Unies, alors que celles-ci auraient pu utiliser ce modèle d'isolement et d'embargo avec des sanctions vraiment efficaces pour qu'il fasse partie maintenant de la *Pax Americana* qui semble se dessiner à cause des problèmes en Union soviétique? Je me rends compte que ce sont trois questions, mais il répondra peut-être à celle qu'il voudra.

• (1640)

M. Littlechild: Madame la Présidente, je voudrais remercier mon collègue pour cette question très difficile.

Tout d'abord, je ne connais pas très bien l'article dont il a parlé, mais les renseignements que je possède proviennent des forces alliées et des Nations Unies quant à savoir si les sanctions ont été efficaces dans le cas présent. Je crois comprendre qu'elles ne frappaient pas les personnes visées, mais en l'occurence les pauvres et les enfants irakiens, et non les militaires. Les renseignements collectifs et la décisison collective des membres alliés des Nations Unies doivent assurément être meilleurs que l'information dont je dispose. Ils ont décidé que les sanctions n'étaient pas efficaces, et je suis de cet avis.

En ce qui concerne le nombre d'enfants irakiens qui vont mourir, c'est l'une des raisons pour lesquelles j'ai dit dans mon discours que c'était une décision difficile à prendre pour moi. À mon avis, aucune guerre n'est bonne à cause de ses conséquences sur les innocents.

En ce qui concerne d'autres situations dans le monde, je ne peux que demander à la Chambre d'envisager un règlement ou un mécanisme pacifique pour remédier aux conflits existants n'importe où dans le monde lorsque des enfants sont en cause. Il ne devrait pas être nécessaire d'envisager forcément des sanctions économiques pour commencer.

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Madame la Présidente, je prends la parole au sujet d'une des plus importantes questions de l'histoire du Canada. L'engagement du Canada envers l'ONU à l'occasion de la crise du Golfe va sûrement être un point saillant de notre histoire.

Ce débat est une discussion sur la guerre et sur la paix, sur le bien et sur le mal. Le débat nous force à défendre le bien, à prendre position et à combattre le mal. Les Canadiens d'un océan à l'autre savent que le temps est venu de réfléchir à leur histoire, à leurs traditions et à leur engagement ferme de promouvoir la paix.

Les Canadiens d'un océan à l'autre savent aussi que le temps est venu de réfléchir et de se prononcer sur leur avenir au sein de la communauté internationale. Du point de vue international, le débat porte sur l'engagement du Canada de défendre la paix et les pays pacifiques. Du point de vue national, le leadership est manifestement l'objet du débat.

Certains disent qu'il faut user de force contre l'agresseur, d'autres préfèrent attendre que Saddam Hussein revienne à des sentiments moins belliqueux. Que veut dire le mot paix pour Saddam Hussein? Plus de temps pour préparer la guerre? La paix est un trésor rare, de grande valeur et souvent fragile. Au cours des dernières années, la paix mondiale a été maintenue dans une large mesure par les Nations Unies, organisation établie spé-

cialement à cette fin. Depuis des décennies, l'ONU a connu le succès parce des nations pacifiques se sont alliées pour protéger les membres plus faibles contre des agresseurs comme Saddam Hussein.

En gestes et en paroles, Saddam Hussein a toujours montré qu'il rejette la paix. Les témoignages contre Saddam Hussein constituent une histoire effrayante d'emploi de gaz toxique contre ses concitoyens, de mort et de destruction dans l'invasion irakienne du Koweït, de mise au point d'armes biologiques et chimiques, de tentatives de fabriquer des armes nucléaires et d'autres engins de destruction massive, de collaboration avec des terroristes et de missiles lancés récemment contre Israël. Le 2 août, Saddam Hussein a commencé sa guerre contre la communauté internationale. Ses actes et ses déclarations prouvent qu'il n'a aucun respect pour la vie humaine, le droit international, la propriété et son intégrité personnelle.

Pour assurer le succès permanent des Nations Unies il est crucial que le Canada respecte ses obligations envers la communauté internationale, par l'intremise des Nations Unies, et résiste au diabolique Saddam Hussein. Le Canada ne peut profiter des avantages qu'offre l'ONU et renier ses obligations quand les choses tournent mal Le Canada doit jouer un rôle de premier plan au sein des Nations Unies, non seulement en période d'accalmie, mais surtout quand la situation est plus délicate, comme c'est le cas actuellement dans le Golfe. Le Canada doit continuer de préparer le chemin pour la paix, aujourd'hui dans le Golfe, et aussi dans les années à venir. Par l'intermédiaire des Nations Unies, le Canada doit poursuivre ses efforts pour expulser Saddam Hussein du Koweït et faire respecter le droit international.

À l'instar de bien d'autres, vu mon jeune âge, mon expérience de la guerre est plutôt limitée. Je me souviens naturellement d'avoir écouté à la télé des reportages sur la guerre du Viêt–nam et entendu d'autres histoires de guerre. Dans ma famille, mes grands–parents ont consacré une partie de leur vie au service militaire. Pendant le Seconde Guerre mondiale, mon père, qui était membre des Forces armées canadiennes, a servi outremer dans les transmissions. Tout jeune, je me souviens que nous réfléchissions tous les ans à la guerre pendant les cérémonies du jour du Souvenir. Le 11 novembre, nous observions à la maison un rituel inoubliable. Tôt le matin, pendant que ma mère aidait mon père et s'appliquait à faire reluire ses médailles de guerre et de service militaire, ils se remémoraient les années de la guerre. Pendant que mon père ajustait le béret bleu marine de la Légion royale canadienne, je suis sûr qu'ils pensaient aux années 40, à l'époque où, jeunes mariés, des milliers de milles les séparaient et, même s'ils gardaient espoir, ils s'inquiétaient un peu de leur avenir. Après un petit défilé dans les rues de notre ville, la messe et le rassemblement des anciens combattants, mon père revenait à la maison et répondait aux questions que mon frère et moi lui posions. Je me souviens que chaque année je le questionnais au sujet de la guerre, en cherchant probablement à lui soutirer quelques commentaires sur l'héroïsme ou la gloire des valeureux combattants.

Et tous les ans, mon père nous répétait la même chose. La guerre, disait–il, est horrible, Elle engendre la peur et la terreur. La guerre souille; elle a une force de destruction incroyable. La guerre, nous disait–il, est un mal qu'il faut à tout prix éviter si possible. Mais il nous parlait aussi de nos responsabilités, de nos obligations et de notre devoir envers le Canada. Je comprenais un peu plus facilement les concepts de responsabilités et d'obligations, mais je n'ai commencé à saisir la signification du devoir que lorsque j'ai appris que mon père, convaincu qu'il était de son devoir de défendre les intérêts de notre pays, s'est enrôlé même si une vieille blessure à une jambe lui aurait permis de se soustraire à la conscription. Le Canada a le devoir d'appuyer les initiatives des Nations Unies dans le Golfe. Les Canadiens, d'un bout à l'autre du pays, doivent s'unir pour communiquer leur appui inconditionnel aux membres des Forces armées canadiennes actuellement en mission dans le golfe Persique.

• (1650)

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, je veux d'abord dire quelques mots au sujet de ma circonscription, qui n'a pas souvent l'occasion de faire la manchette. J'ai l'honneur de représenter la circonscription d'Esquimalt—Juan de Fuca, qui comprend la plus grande base navale des Forces armées canadiennes sur la côte du Pacifique, ainsi que d'autres éléments de nos forces armées, dont la seule élément dans le monde à avoir gagné le Prix Nobel de la paix pour son travail de maintien de la paix, soit la Princess Patricia's Light Canadian Infantry basée à Victoria.

Cela m'a frappé d'entendre quelqu'un parler de ses parents. Comme c'est probablement un des derniers discours que j'aurai l'occasion de prononcer puisque ma carrière tire à sa fin, je vais faire quelque chose que je n'ai jamais fait en 25 ans de vie publique: je vais moi aussi parler de mes parents pendant quelques minutes.

Mon père est né au Canada. Il a été élevé à Winnipeg, au Manitoba, et, durant sa première année d'université, il s'est porté volontaire pour aller outremer pendant la Première Guerre mondiale. Mon père a passé dix mois dans les tranchées, a été blessé deux fois et a été victime d'une attaque au gaz. Il a perdu la vue de façon permanente au cours des années 50 par suite des blessures qu'il a subies en servant son pays.

Ma mère était une militante pour la paix. En 1936, à l'époque où elle protestait contre la montée du fascisme, elle m'a un jour emmailloté de bandages comme une victime de la guerre civile espagnole. Il est donc important pour nous de réfléchir à tous les exemples de ce genre que nous avons.

Mon père m'a parlé du devoir et de la dévotion, comme l'autre député l'a dit, mais mes parents m'ont aussi parlé de la responsabilité et de la conscience. Je suis juif et j'avais des parents extraordinaires. J'ai fréquenté deux universités catholiques. J'ai passé six ans avec les Jésuites, alors j'ai été exposé à la philosophie catholique. J'ai fait une spécialisation en philosophie thomiste. C'est une étrange combinaison, un juif thomiste, mais voilà ce que ça donne.

Grâce à mes antécédents, j'ai pu me rendre compte que le chauvinisme est important pour tout le monde à un moment ou l'autre de notre vie. Cependant, ce que nous devons comprendre par–dessus tout, c'est que nous sommes responsables de nos actes. Nous servons un pays et nous sommes fiers d'être Canadiens. Cependant, ce n'est pas par chauvinisme qu'on peut dire que le Canada est un grand pays, mais bien parce que tous ses habitants sont responsables, qu'ils ont une conscience et qu'ils le montrent au moyen du processus démocratique que nous avons et qui aboutit à cette Chambre.

Il y aura des divergences d'opinion, et personne ne doit se sentir diminué, quel que soit le parti qu'il représente, à cause de ces divergences d'opinion. Jusqu'à maintenant, ce débat n'a pas vraiment été teinté d'esprit de parti, sauf, malheureusement, de la part de certaines personnes qui occupent les banquettes ministérielles, comme on en a eu l'exemple aujourd'hui. J'ai été consterné par ce genre de comportement. J'espère que c'est maintenant fini, mais c'est arrivé et je devais le mentionner.

La situation nous est présentée comme un problème auquel il n'existe que deux solutions possibles. Mais il faut se demander comment on en est parvenu à ce point.

Qui a vendu la technologie à l'Irak? Les scientifiques irakiens ont–ils dépensé tout le PNB de leur pays pour mettre au point des missiles sol–air? D'où viennent les missiles Scud? Et les avions Mirage?

Toute la panoplie déployée contre l'Irak donne une idée des armes que ce pays a pu acheter à l'Union soviétique, à la France, aux États–Unis et à tous ceux qui étaient prêts à vendre. Nous parlons des missiles qui fendent l'air et de telle ou telle arme que les Irakiens possèdent. Mais qui les leur a vendus?

Qu'y avait–il de disponible sur le marché? Avant de reprocher aux députés libéraux et néo–démocrates de ne pas être automatiquement d'accord sur tout, il faut essayer de voir ce qui s'est passé en coulisse et de savoir qui a fourni l'équipement à l'Irak. L'Union soviétique a les mains sales. Les États–Unis aussi. Et notre pays n'est pas innocent non plus.

Pas un pays occidental n'a élevé de protestations pendant les transactions ou, pendant les grands débats du passé, à l'époque de la Société des Nations, était contre les armes et les embargos sur celles–ci. Il a fallu que notre premier ministre choisisse avec soins ses commentaires historiques. Il n'a pas rendu un très fier service à la Chambre.

J'ai trouvé renversant qu'il ne fasse pas mention de nos citoyens qui se sont battus pour la liberté et n'ont toujours pas été reconnus officiellement par le Canada. Ce sont les braves jeunes gens de la brigade Mackenzie–Papineau qui se sont engagés volontairement pour servir en Espagne et ont sacrifié leur vie pour lutter contre le fascisme. Le Canada ne les a toujours pas reconnus officiellement en raison de divisions politiques.

Personne n'a les mains propres et je ne suis pas un saint, mais j'étudie l'histoire. Qui a vendu au Salvador les armes qui ont tué six Jésuites et deux femmes innocentes? Qui a fabriqué les armes avec lesquelles Salvador Allende, démocratiquement élu, a été assassiné dans son bureau présidentiel? Qui a envahi Panama, la Grenade ou l'Afghanistan?

On parle de ce nouvel esprit de coopération aux Nations Unies. Ciel! J'espère qu'il s'agit d'une conversion des dirigeants internationaux qui siègent au Conseil de sécurité, notamment ceux d'une Chine encore ensanglantée par les massacres de la place Tiananmen. Ils sont là et participent aux délibérations alors qu'ils sont loin d'avoir la conscience tranquille.

Nous sommes humains et nous commettons des erreurs. Je crois hélas que nous venons d'en commettre une autre. C'est une période éprouvante pour les Nations Unies, et quelle épreuve c'est! Nous aurions dû attendre encore pour que les sanctions portent fruit.

Il est plutôt étrange que je cite un ancien chef de la CIA pour étayer mon point de vue. C'est pourtant l'ancien chef de la CIA qui, lors des audiences aux États-Unis, a montré que les sanctions auraient été efficaces si nous avions attendu encore un peu.

Le discours du chef du Parti libéral et celui du chef de mon propre parti ont clairement fait ressortir ce point. Ensemble, ces deux partis détiennent un pourcentage des suffrages plus élevé que le gouvernement.

Nous avons un point de vue valable qu'il faut présenter sans faire preuve d'esprit de parti. Je veux parler de la force du droit international. Le premier ministre dit—et nous sommes tous d'accord—qu'il faut respecter le droit international. Le gouvernement du Nicaragua a interjeté appel, au cours des dix dernières années, devant le tribunal de La Haye afin qu'on ne viole pas la souveraineté de la nation en plaçant des mines dans le port de Managua.

Lorsque le gouvernement des États-Unis a vu qu'il risquait de perdre cette cause devant le tribunal de La Haye, il a annoncé qu'il ne tiendrait pas compte de la décision de ce dernier.

Ça ne suffit pas. J'espère que toutes les belles paroles ainsi que les déclarations faites par les cinq grands et le Conseil de sécurité signifient que ceux-ci ne se montreront plus sélectifs pour ce qui est de décider quand la règle du droit doit s'appliquer à une nation. J'espère, après cette expérience, que l'Union soviétique ne pénétrera plus jamais sur le territoire des Lituaniens pour les écraser. Je suis heureux qu'ils aient accepté la tenue d'un référendum. J'espère que l'impérialisme d'extrême gauche ne se manifestera plus jamais et que celui de droite saura se contenir, compte tenu des propos formulés relativement à la situation actuelle.

• (1700)

Je veux faire quelques observations personnelles sur la conjoncture actuelle. Il y a cinq ans, suite à l'arrivée en scène de Mikhail Gorbatchev, j'ai parlé à un prêtre catholique qui est un très bon ami à moi et je lui ai dit: «Explique-moi ce phénomène.» Il a répondu: «Dave, la seule chose que je puisse répondre, c'est qu'il s'agit d'un cadeau du ciel». Étant un peu agnostique, j'étais prêt à accepter cette explication parce que j'étais heureux de l'évolution que je croyais discerner. Nous assistions au début de la fin de la guerre froide. Les alliances, tant celle du Pacte de Varsovie que celle de l'OTAN, ont dû remettre en cause l'utilité de leur rôle. Les militaires en Union soviétique ainsi que dans certains pays occidentaux se sont sentis menacés par le réchauffement des relations est-ouest. Il est certain que le complexe industriel militaire, contre lequel le général Eisenhower nous avait mis en garde, a aussi pris peur.

Avec la fin de la guerre froide, nous devons nous pencher sur les secteurs de notre économie, comme l'ont fait les Soviétiques, qui sont essentiellement axés sur sur le commerce des armes. La seule façon de maintenir ce commerce est d'avoir une guerre. Nous en avons une maintenant. Il serait trop simple de dire que cette guerre a été organisée de façon à entretenir la lutte aux armements, mais elle arrive à un bon moment pour les intéressés. Nous sommes passés de la guerre froide à de nouvelles croisades. Pourquoi est-ce que je parle de nouvelles croisades? Parce que les mots magiques employés durant la guerre froide étaient «anticommunisme» ou «anticapitalisme». Ces deux expressions sont passées de mode dans l'histoire du monde, et nous avons dû les remplacer par anti-Arabe, anti-juif, anti-chrétien.

Les musulmans fondamentalistes ont été invités à participer à ce débat sous prétexte de combattre l'infidèle. Saddam Hussein a qualifié cette agression de «jihad». C'est lui qui a fait intervenir cette dimension de guerre religieuse, et ses paroles ne tombaient pas dans l'oreille de sourds. De notre côté, nous avons été témoins, au Moyen-Orient, de tentatives sérieuses par des gens responsables, tant au sein de la communauté palestinienne qu'israélienne, pour organiser une conférence internationale sur la paix, mais ces tentatives ont abouti chaque fois à un échec.

Si rien d'autre ne découle de cette série d'événements tragiques, dont les listes de pertes de vie ont été décrites par les députés de façon beaucoup plus exacte et bouleversante que je ne peux le faire, je voudrais que le gouvernement aille de l'avant pour exiger la tenue d'une conférence internationale sur tous les problèmes de cette région et je voudrais que tout le monde y participe.

Non seulement la vérité est la première sacrifiée dans une guerre, mais il en va de même de la raison ainsi que de l'attitude qu'il faut pour rebâtir. Je voulais que l'embargo réussisse. Nous sommes maintenant en guerre. Je prie Dieu qu'elle se termine au plus tôt et qu'elle cause le moins de décès possible.

Il ne s'agit pas d'une partie de football, ni d'une partie de la LNH à la télévision. On ne peut changer de poste et croire que c'est fini. Il faut envisager un massacre incroyable tant sur le plan humain que socio-économique. Comment remplacerons-nous Saddam Hussein quand il sera parti et quand la population sera remplie de haine et de colère contre le chrétien infidèle et contre l'Occident? Faut-il croire qu'une âme charitable se pointera pour diriger le Koweït avec compréhension? Cette personne sera assassinée en moins d'un mois. Nous nous retrouverons dans un bourbier là-bas, et celui qui croit que nous n'aurons pas à déployer des forces de maintien de la paix peut-être en Irak et au Koweït, mais certainement en Irak, n'a vraiment pas toute sa tête.

Quand ce pays subira une transformation radicale, sa paix et sa tranquillité l'exigeront. J'entends les commentateurs à la télévision qui comparent la situation à une intervention chirurgicale qui règle le problème en un tournemain. Ne nous racontons pas d'histoires.

Non seulement devrons-nous être prêt à participer à une conférence sur la paix, mais aussi à comprendre qu'une partie de nos budgets devra être consacrée aux forces que nous déploierons pour maintenir la paix.

Nous parlons de l'après-guerre, et je mentionne l'Irak. Il faut aussi penser à un autre pays: la Syrie. La Syrie d'aujourd'hui aurait pu être l'Irak d'hier. La situation est la même. Je suis sérieux en disant cela, mais il est ironique de constater que le général Noriega et Saddam Hussein étaient de très bons amis de George Bush lorsqu'il était chef de la CIA. Je tiens à prévenir tout dictateur potentiel d'éviter de se lier d'amitié avec le président des États-Unis, car on sait ce qui arrive quelques années plus tard.

Hussein, c'est la Syrie. A-t-il les mains propres? Pas du tout. Qu'a-t-il à se reprocher? Pensez au Liban. Examinez la vision qu'il a maintenant des possibilités qui s'offrent à lui et nos craintes quant à ses chances de briser cette fragile coalition, ce qui est tout à fait possible. Dieu merci, Israël a eu le bon sens de ne pas répliquer au cours des dernières 24 heures. Une chance.

Des voix: Bravo!

M. Barrett: On voit M. Mubarak, qui lutte, en Égypte, pour se maintenir au pouvoir, profiter d'un cadeau de 7 milliards de dollars des Américains, qui ont effacé sa dette. Certains cyniques laisseraient entendre que les Américains ont acheté son appui. Pas moi, car je suis trop jeune pour être cynique. Cependant, je m'inquiète lorsque j'examine sa position, et je sais que la population de son pays est prête à se lancer dans une guerre sainte.

On se tourne alors vers la partie de l'Union soviétique située au nord de la Turquie: l'Azerbaïdjan et toute la partie sud de l'URSS. Le fondamentalisme islamique y est devenu le cri de ralliement contre la domination de Moscou, et nous avons vu des images de gens assassinés pour des motifs religieux, à l'intérieur de l'Union soviétique. C'est là un autre exemple de nouvelles croisades.

Les fondamentalistes, qu'il soient chrétiens, musulmans, juifs et le reste, croient tous détenir la vérité et ne peuvent accepter qu'un autre ait un point de vue différent. Si nous nous laissons entraîner continuellement dans cette guerre en fonction des nouvelles croisades, alors l'Union soviétique va connaître des troubles, tout comme nous, et le terrorisme international aura pour cri de ralliement: «Rappelez-vous de l'Irak, amenez les bombes.»

Je ne pense pas que nos vis-à-vis ont songé à cela. Lorsque je suis arrivé dans cette enceinte, j'ai été surpris d'apprendre que les sous-ministres ne s'asseoient même pas à côté de leurs ministres. Où sont les experts? Où sont les conseillers du gouvernement? Même durant la période des questions, il incombe manifestement à l'opposition de poser des questions qui pourraient placer le gouvernement dans l'embarras, mais le gouvernement ne doit pas, pour sa part, donner des réponses facétieuses. Nos vis-à-vis doivent se comporter en hommes d'État. Or, ça ne semble pas être le cas, et cela m'inquiète. Lester B. Pearson, Louis Saint-Laurent et John Diefenbaker n'ont pas agi comme eux.

J'aurais d'autres choses à ajouter, mais je vais peut-être attendre la période réservée aux questions et réponses. Cependant, en conclusion de mon discours, je voudrais citer un passage de la déclaration du Pape il y a trois jours. Il a tenu ses propos en partant du principe qu'il n'y a ni gagnant ni perdant. Il a affirmé que c'est le monde entier qui sortait perdant des événements de la semaine précédente.

• (1710)

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, je me demandais si le député ne pourrait pas nous fournir encore quelques précisions.

M. Barrett: Madame la Présidente, je n'ai rien dit qui soit exclusivement de mon cru. Je me suis simplement fait l'écho de plus fins esprits qui ne subissent pas les contraintes qu'impose la discipline de parti. Tout ce que je peux ajouter à ce que j'ai déjà dit, c'est qu'on est en

pleine croisade des temps modernes. Tout ce dont je viens de parler me porte à le croire vraiment.

Le moment est tout indiqué pour que les chefs spirituels du monde entier prennent la relève. Aujourd'hui, plus que jamais, le grand rabbin d'Israël, les mollahs musulmans et les leaders spriritуels chrétiens devraient mener leur propre enquête ou convoquer une réunion extraordinaire du Conseil oecuménique des Églises, car nous prions tous le même Dieu, et il est important que tout le monde le sache. Oui, nous prions tous le même Dieu, et j'espère qu'il excusera notre maladresse. Le fait est qu'il serait bon, et extrêmement important pour l'ego des hommes concernés, de comprendre que nous devons répondre de nos actes à une instance supérieure à toutes les autres. Je propose que le gouvernement du Canada prenne l'initiative d'exhorter les chefs spirituels du monde entier à offrir une orientation nouvelle face aux problèmes qui découlent principalement de différends religieux.

Peu importe comment nous voterons en fin de compte, c'est le débat qui est important. Je ne voudrais surtout pas qu'un député puisse sortir d'ici convaincu que cela prend un vote pour être en guerre, ce qui serait pure chauvinisme. Nous sommes déjà en guerre. Ce que j'avais à dire avant que la guerre ne soit déclarée est bien différent de ce que j'ai à dire maintenant que nous faisons face à cette réalité. Le Parti libéral le comprend, et nous aussi. Notre position est claire.

Nous sommes contre tout rôle offensif que pourraient jouer les Forces canadiennes. Nous devons cependant être à l'affût des besoins sur le plan humain, de sorte que, plus jamais, des réfugiés ne soient forcés de nager à la recherche d'un navire, comme au Viêt-nam. Vous rappelez-vous de ces images de mères et d'enfants de toutes races, croyances et couleurs à la recherche d'un bateau ou d'un refuge? Vous souvenez-vous le temps que cela a pris à la communauté mondiale à se mobiliser? Il ne faut plus jamais laisser une telle chose se produire.

Nous devons aider la Jordanie à subvenir aux besoins des réfugiés, en dépit des dissensions internes sur le camp que ce pays doit appuyer. Il y a beaucoup à faire. Que le Canada se mette à l'oeuvre. Que le gouvernement du Canada se mette à l'écoute des réflexions, des désirs et des demandes des gens ordinaires qui se moquent pas mal qu'on soit conservateurs, libéraux ou n'importe quoi. Ils veulent la paix. Ils veulent que leur pays prenne l'initiative dans la recherche des solutions aux problèmes humains concrets que cette tragédie a causés et qu'il serve l'avertissement suivant à tous les pays responsables de la situation actuelle: «Vous n'êtes pas blancs comme neige. Si vous voulez du propre maintenant, vous feriez mieux de ne plus jamais vous comporter comme vous l'avez fait en Afghanistan, au Viêt-nam, au Panama et ailleurs.»

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Madame la Présidente, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca avait commencé à expliquer les multiples niveaux de souffrances infligées dans une guerre, les niveaux de dérogation à la vérité et les efforts que nous faisons pour comprendre la situation en revenant à la vue simpliste que nous avons un certain contrôle de la situation. L'un de ces arguments simplistes qui sont dirigés contre notre parti, c'est que nous sommes antimilitaristes. C'est loin d'être le cas.

Le député a rappelé dans son entrée en matière que la plus grande base navale et la Princess Patricia's Light Infantry gagnante d'un prix de la paix se trouvent dans sa circonscription qui est voisine de la mienne. J'aimerais qu'il nous parle du rôle des militaires, du rôle éminent que les militaires ont joué tout au long de l'histoire canadienne et de la façon dont nous pouvons continuer d'être à la hauteur de notre réputation dans les opérations militaires. Nous n'adoptons pas une position critique contre les militaires. J'aimerais qu'il développe ce point.

M. Barrett: Madame la Présidente, au cours des deux dernières semaines, j'ai été appelé comme député à monter à bord de l'un de nos navires dont l'équipage partait pour la côte est. J'assistais à la cérémonie militaire. Le commandant a été extraordinaire car il nous a laissés libres de parler à l'équipage et d'aller où nous voulions.

Le débat parmi l'équipage est le même que celui parmi nous ici, à la Chambre. Il n'a rien de différent. Ce sont des libéraux, des conservateurs et des néo-démocrates en uniforme. Ils se forment tous des opinions semblables aux nôtres. La seule condition et principe fondamental qui les unit est le désir authentique de servir différemment dans l'armée, conformément aux traditions, comme ma collègue l'a mentionné.

N'allons pas croire que les hommes et les femmes en uniforme sont des chauvins ou des violents. Nous avons l'armée la plus responsable de notre histoire. Ce sont des personnes instruites et bien formées, qui ont une philosophie et qui comprennent leur rôle traditionnel de gardiens de la paix. Ils feront ce qu'on exige d'eux. Ils le font déjà. Nous en sommes fiers. Mais ils rempliront aussi les missions que nous leurs confierons à Chypre, en Israël,

au Liban et ailleurs. On leur fait confiance, on les croit et on les respecte.

Quand cet épisode sera terminé, il faudra que le Canada soit prêt à poursuivre le rôle international de son armée en faveur de la paix.

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Madame la Présidente, nous avons eu un échange vous et moi plus tôt dans la journée. Je voudrais, à la suite de notre discussion à la Chambre, vous présenter mes excuses et retirer les paroles que j'ai eues envers vous.

Des voix: Bravo!

Mme le vice-président: Je tiens à remercier le député de son geste honorable.

[*Français*]

Ce geste d'honneur a vraiment un effet particulier. Il fait en sorte que la Chambre des communes, que l'institution qu'est la Chambre des communes sorte grandie d'un moment difficile. Au nom de tous les députés de cette Chambre, je remercie l'honorable député très sincèrement.

[*Traduction*]

APPUI AUX NATIONS UNIES

M. Bob Porter (Medicine Hat): Madame la Présidente, tout au long du présent débat, on a beaucoup parlé du rôle que le Canada a joué dans le passé, de celui qu'il devrait jouer aujourd'hui et de celui qu'il jouera à l'avenir.

Les Forces canadiennes ont participé activement aux deux guerres mondiales et à la guerre de Corée. Notre pays a chèrement payé la liberté que nous en sommes venus à tenir pour acquise, je crois. Plus de 100 000 Canadiens ont péri dans ces guerres, et l'histoire s'en serait trouvée de beaucoup changée si les forces alliées n'avaient pas consenti l'ultime sacrifice de combattre jusqu'à la mort dans une guerre insensée. Je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que toutes les guerres sont insensées.

On nous le rappelle le 11 novembre de chaque année lorsque, en notre qualité de député, nous participons aux cérémonies du jour du Souvenir et voyons diminuer au fil des années le nombre des anciens combattants qui ont servi leur pays dans le passé. Il y en a très peu de la Première Guerre mondiale, s'il en reste, et quelques-uns de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée. Ils nous rappellent à tous, je crois, que c'est grâce à la participation du Canada aux guerres passées que nous bénéficions tous aujourd'hui de certaines libertés: la liberté de présenter notre candidature à des élections et de dire ce que nous pensons à la Chambre des communes, dans la rue ou dans les médias.

• (1720)

Beaucoup de gens ont consenti le sacrifice suprême pour que nous jouissions de la vie que nous menons au Canada, et je me prends parfois à penser que nous avons trop tendance à tenir cela pour acquis. Il arrive que nous voyions de moins en moins de gens aux cérémonies du jour du Souvenir. Nous ravivons à l'occasion notre mémoire pour rendre hommage à ceux qui ont contribué au rôle que le Canada a joué et qui nous vaut le respect du monde entier, tant en combattant qu'en assurant le maintien de la paix dont on a tant parlé ici au cours du présent débat.

De mon enfance dans les dernières années de la guerre, je me souviens surtout d'une petite ville des Prairies qui comptait alors quelque 10 000 habitants, soit Medicine Hat. Il y avait un camp de prisonniers de guerre d'un côté de la ville et une base d'entraînement de l'Aviation de l'autre côté. Des jeunes gens de tous les pays du monde venaient s'y entraîner. Beaucoup de prisonniers du camp étaient aussi des jeunes gens à peine sortis de l'adolescence qui devaient probablement se demander, comme beaucoup d'autres jeunes gens, ce qu'ils faisaient là, pourquoi ils faisaient cette guerre et s'ils allaient rentrer un jour à la maison pour retrouver leurs proches. À la fin de la guerre, il y avait plus de prisonniers dans ce camp que d'habitants dans la ville.

Des jeunes gens venaient des îles britanniques et de l'Europe s'entraîner à piloter des avions et s'en retournaient sans savoir s'ils reviendraient jamais au Canada. D'aucuns sont revenus et ont apporté une contribution remarquable à notre collectivité. Des gens des deux côtés sont revenus, à savoir des soldats et des prisonniers. Ils se sont établis, ils ont élevé leurs familles et ils ont réglé leurs différends entre eux.

Ce n'est certainement pas facile pour nous, à la Chambre, de discuter de la situation actuelle, étant donné qu'elle change presque à chaque minute. La télévision diffuse presque 24 heures sur 24 maintenant, et c'est une expérience qu'aucun d'entre nous n'a jamais vécue. Nous suivions les événements de plus loin autrefois, mais nous observons maintenant de très près ce qui se passe aujourd'hui dans le monde.

En commentant la situation actuelle, le Conseil canadien des associations d'anciens combattants a déclaré que les anciens combattants canadiens travaillaient beaucoup pour la paix, mais qu'il fallait encore une fois défendre les principes et les idéaux pour lesquels nous avons combattu dans les guerres précédentes et que le temps était venu de le faire.

Je crois que le Parlement a le devoir d'appuyer les résolutions des Nations Unies dans leurs formes actuelles et, par conséquent, la résolution dont la Chambre est saisie actuellement. Le fait que nous soyons obligés d'utiliser ce terrible moyen pour assurer la paix et la stabilité dans le monde témoigne tristement de l'incapacité des humains à résoudre leurs différends.

À la conférence de San Francisco qui a donné naissance aux Nations Unies, on rêvait de maintenir la paix et la sécurité collective. Cet idéal était fermement appuyé par le Canada et il s'est traduit par l'intégration à la charte des Nations Unies de dispositions permettant aux États membres de se porter mutuellement secours et de repousser l'agression par des moyens militaires, si nécessaire.

Le Canada était là dès le début pour défendre le principe de la sécurité collective. La guerre du golfe Persique est un test essentiel pour les Nations Unies, et le Canada doit les appuyer. Les avantages et la sécurité que l'appartenance à une organisation comme celle-là sont censés apporter sont aussi assortis de responsabilités.

L'incapacité de la Société des nations à répondre efficacement à l'agression a entraîné sa disparition.

C'est lorsque le dictateur irakien Saddam Hussein a envahi le Koweït, le 2 août, que la guerre a réellement commencé. Il n'avait apparemment pas l'intention de prendre la raison et la diplomatie au sérieux.

J'estime qu'on a déployé tous les efforts possibles. Certes, les Nations Unies, par leur leadership, ont tenté de prendre tous les moyens mis à leur disposition. Elles ont recouru à la diplomatie pour donner à Saddam Hussein toutes les occasions de revenir sur la position qu'il avait prise et pour nous accorder une pause pour rechercher la paix que nous voulions tant. Rien n'indiquait qu'il mettrait fin à son agression et tout montrait que ce n'était qu'une question de temps avant qu'elle prenne des proportions plus grandes.

Les sanctions auraient peut-être pu avoir un effet si elles avaient été appliquées rigoureusement et pendant assez longtemps, mais rien ne garantissait qu'un ralentissement économique forcerait Saddam Hussein à se retirer du Koweït. Il semblait disposé à laisser souffrir des milliers d'Irakiens et ceux qui se trouvaient dans le Koweït occupé, avant que les forces militaires ne ressentent quelque effet que ce soit des sanctions.

Je sais qu'on a conjecturé longuement sur ce qu'on aurait pu faire ou ne pas faire pour améliorer la situation ou pour prolonger le délai qui avait été fixé. J'ai lu un certain nombre d'articles et je ne citerai que la *Gazette* de Montréal du jeudi 17 janvier 1991.

> Ceux qui, au Canada ou ailleurs, disent que le monde avait le choix entre la paix et la guerre oublient une considération importante: la paix maintenant, si elle ne comportait pas le retrait des forces irakiennes du Koweït, ne serait probablement pas une paix permanente ni même durable. Elle signifierait une complicité dans l'agression commise par l'Irak et la création d'un précédent qui encouragerait de nouvelles agressions ailleurs. Elle signifierait l'acceptation du plan évident de Saddam Hussein de dominer le Moyen-Orient, peu importe la volonté de ses habitants. Israël et l'Arabie saoudite avaient raison de craindre ses intentions. Mais l'invasion par l'Irak du Koweït, dont le grand péché, semble-t-il, était d'avoir prêté à l'Irak une grosse somme d'argent pour l'aider dans ses efforts de guerre contre l'Iran, montre que même les amis de l'Irak n'étaient pas hors de danger.
>
> En fait, le choix se situait probablement entre la guerre maintenant et la guerre plus tard, contre un Irak plus puissant qui pourrait fort bien pu être doté d'armes nucléaires. Les sanctions économiques n'ont pas fonctionné, bien qu'elles aient réussi à supprimer les exportations de pétrole de l'Irak, et il n'y a aucune raison convaincante de croire qu'elles auraient donné des résultats assez rapidement.
>
> Les Nations Unies sont vouées à la paix, mais également à la sécurité collective. Le Canada aurait eu tort de se soustraire à ses responsabilités.

Margaret Thatcher a déclaré il y a quelques jours que les dictateurs ne se rendent jamais, mais qu'il faut les mettre en déroute. Les différends entre les pays se poursuivront sans nul doute longtemps après que les événements du Moyen-Orient seront terminés, si jamais cela se produit. Je pense que chacun de nous en sondant sa conscience et ses valeurs doit peser son amour pour notre pays. Il faut espérer et prier que nous pourrons traverser cette période des plus difficiles. Elle est maintenant d'autant plus difficile qu'une guerre a commencé.

Mais laissons cela de côté. L'ONU, malgré toutes ses imperfections, reste notre dernière chance pour assurer la sécurité du monde.

Nous avons le droit d'exprimer notre opinion, sachant dans le fond de notre âme que nous voulons tous la même

chose. Qu'il s'agisse de nous les députés, des autres Canadiens ou d'autres habitants, j'en suis certain, nous voulons tous pouvoir mettre fin à ce qui vient de se produire. La guerre est probablement due à la faiblesse humaine, et nous avons peut-être tous failli, certains de façon moins grave. Mais nous savons tous, je pense bien, que c'est la conséquence des échecs de ceux d'entre nous qui occupons des postes à divers paliers de gouvernement dans tous les pays, d'un bout à l'autre du monde.

• (1730)

Tout ce que je souhaite, c'est que bientôt nous puissions regarder en arrière et prendre conscience qu'il y a une bien meilleure façon de diriger les affaires du monde, et j'espère sincèrement que l'ONU soit la route qui s'offre à nous tous.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Madame la Présidente, je voudrais, par votre entremise, demander au député qui vient de parler et pour qui j'ai beaucoup de respect, s'il voudrait dire à la Chambre comment il pense que ces pays qui font partie de la force alliée pourront parler au monde arable ou musulman, après la guerre.

Je voudrais également signaler aujourd'hui au premier ministre un incident qui s'est produit ce matin à bord d'un autobus à Ottawa. Un jeune homme d'origine arabe, je crois, peut-être irakienne, est sorti de l'autobus avec le nez en sang. Un témoin a dit que ce fut un incident très pénible. Je me demande s'il compte dans sa circonscription des gens d'origine irakienne ou venant d'autres parties du monde arabe et s'il pense également à eux aujourd'hui.

M. Porter: Madame la Présidente, je dirai à mon collègue, le député d'Edmonton-Sud-Est, que je crois certainement en avoir dans ma circonscription. La communauté arabe n'y est pas très nombreuse, mais j'en connais un certain nombre. Nous déplorons certes tous les incidents du genre de celui qu'il a évoqué.

J'ai parlé plus tôt du camp de prisonniers et du camp d'entraînement des militaires à l'autre bout de la ville. J'ai tout lieu de croire qu'au plus fort des hostilités, les sentiments étaient tout aussi exacerbés qu'ils le sont maintenant. Et pourtant, j'ai assisté à une certaine réconciliation et à une fusion de ces sociétés, car des jeunes gens qui étaient prisonniers de guerre sont revenus vivre dans cette localité et d'autres qui avaient servi dans les Forces armées sont revenus eux aussi, et les deux groupes ont appris à vivre et à travailler ensemble.

Les cicatrices seront profondes, cela ne fait aucun doute. Si la situation demeure comme elle est actuellement, avec des forces arabes dans les deux camps, il y a peut-être espoir de réconciliation par la suite. Plus la guerre actuelle durera, plus elle s'intensifiera, surtout si les forces israéliennes intervenaient, et plus ce sera difficile. Je suis persuadé à l'heure actuelle que ce sera très difficile pour les Arabes des deux camps, et je ne sais pas s'ils en guériront un jour. Je suppose qu'on n'en guérit pas, à en juger par la Seconde Guerre mondiale.

Dans le cas des Libanais, l'opinion qu'ils se sont formée à la suite des événements dans leur pays persistera sûrement durant des générations. Comme le député l'a dit, à cause de ce qui se passe aujourd'hui, l'opinion de ces gens aura probablement changé de façon indélébile, tout comme leur perception du reste du monde et peut-être celle qu'ils ont de nous-mêmes.

Quant aux incidents du genre de celui que le député a mentionné, j'espère que nous pourrons nous élever au-dessus de ça. Nous sommes d'abord des Canadiens. Nous sommes tous de diverses origines et de diverses conditions sociales. Tout bon Canadien devrait maintenant pouvoir passer sur le fait qu'on vienne d'ailleurs, ce à quoi tenait l'incident évoqué. Je remercie le député de sa question.

M. Ross Stevenson (Durham): Madame la Présidente, ce débat est fondamental. Il est important et il pourrait avoir des conséquences qu'aucun d'entre nous ne peut imaginer maintenant, car nous discutons de la décision du Canada d'appuyer la résolution 678 de l'ONU, et plus particulièrement de la participation du personnel militaire canadien à un conflit militaire. Nous parlons d'une guerre qui, comme toutes les autres, apporte la mort et la destruction.

Cette décision nous a été particulièrement difficile; elle est si éloignée du vécu du Canada. On pourrait compter sur les doigts de la main, aujourd'hui, les députés actuels qui ont fait la guerre dans les Forces armées canadiennes, au cours de la Seconde Guerre mondiale ou du conflit coréen qui s'est terminé il y a plus de 37 ans.

Ce fait en dit long sur notre pays, sur son rôle et sur son attitude dans le monde. Pour nous, la guerre n'est qu'un souvenir lointain ou qu'un fait historique. Les Canadiens ne sont ni militaristes ni enclins à la guerre. En temps de paix, nos forces armées ont des effectifs faibles; elles sont trop souvent négligées. Pourtant, elles font preuve d'un

grand professionalisme, comme elles le montrent encore aujourd'hui.

Je ne me considère aucunement du parti des faucons dans ma façon d'aborder les affaires internationales; bien au contraire. Au cours de mes deux courtes années à la Chambre j'ai eu l'honneur de représenter le Canada à des pourparlers qui ont eu lieu au Japon et ont abouti sur l'Accord des Nations Unies sur la vérification du désarmement et la réduction des armes. J'ai fait des déclarations à la Chambre pour recommander des initiatives visant à amener le désarmement et la réduction de l'arsenal nucléaire. Dernièrement, j'étais parmi les représentants de notre pays à la réunion, en Grande-Bretagne, du groupe des parlementaires de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord.

On a souvent mal compris le rôle de l'OTAN. Bien que ce soit une organisation essentiellement militaire, elle n'a jamais été conçue comme une force d'attaque. L'OTAN a été créée avec l'importante participation du grand artisan de paix canadien, Lester B. Pearson, et elle visait à garantir la paix au moyen d'accords devant assurer la sécurité par la coopération des nations membres. En ce sens, l'OTAN a été un succès non mitigé tout au long des quarante années que la guerre froide a duré. On ne s'en rend peut-être pas compte, mais il se peut fort bien que la contribution la plus importante du Canada au maintien de la paix dans le monde réside dans sa participation à la mise sur pied et à l'activité de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord.

La réputation du Canada comme gardien de la paix à l'échelle mondiale remonte à la période qui a suivi la crise du canal de Suez, en 1956. Par la suite, nous avons acquis une réputation enviable, à cet égard, au Moyen-Orient et ailleurs. Nombreux sont ceux qui se demandent si nous ne mettons pas cette réputation en jeu par le rôle que nous jouons présentement dans la crise du golfe Persique.

Il est valable de considérer maintenant un autre aspect important de notre histoire. J'ai déjà mentionné que, par tradition, nous ne sommes ni militaristes, ni enclins à la guerre. Cependant, le Canada a déjà été mis en face de la nécessité de faire la guerre, et il a toujours été disposé à faire tout ce qu'on attendait de lui, et même plus.

Cette disposition s'est manifestée d'une manière particulière lors des deux guerres mondiales qui ont marqué la première moitié de notre siècle. Plus de 600 000 Canadiens ont participé à la Première Guerre mondiale, et un sur dix d'entre eux n'est pas rentré au pays. Le rôle que nous avons joué en 1939-1945 a été tel qu'à la fin du conflit, le Canada avait pour la première fois, et j'espère, pour la dernière fois, une armée complète en Europe.

Nous disposions probablement de la troisième aviation militaire du monde et de la quatrième marine de guerre. Ces nombres représentaient un engagement important de notre part, puisque notre population à l'époque ne dépassait pas 12 millions de personnes. Je ne devrais pas en parler avec vantardise, bien sûr, mais les Canadiens ont quand même de quoi être fiers.

• (1740)

Je soutiens que le Canada possède une fière tradition de gardien de la paix, mais aussi d'intervenant quand il est nécessaire de se joindre à d'autres pays pour résister à une agression. Je crois que nous sommes devant une telle nécessité aujourd'hui.

J'ai écouté ceux qui prétendent qu'il aurait fallu attendre encore, pour que les sanctions économiques contre le régime de Saddam Hussein puissent porter fruit en Irak. Je voudrais bien pouvoir être d'accord avec eux, mais la réalité démontre le contraire, à mon avis.

D'autres assurent que nous aurions dû tenter d'autres négociations avec le chef irakien. Là encore, personnellement, j'aurais voulu très sincèrement que cela fut possible. Mais comment négocier avec un homme qui refuse même d'entendre les exigences fondamentales de ceux qui se sont ralliés contre lui pour qu'il quitte le Koweït et lui redonne sa souveraineté? Ces derniers jours, il a rejeté ou refusé d'entendre toutes les instances raisonnables des dirigeants du monde qui l'ont supplié d'éviter un affrontement armé. L'attaque non provoquée sur Israël, hier soir, est une indication claire que la paix et les négociations ne figurent pas dans son programme.

Ce n'est pas une crise où c'est du pétrole contre le prix du sang, comme certains voudraient nous le faire croire. C'est un slogan qui accroche, mais un slogan dangereusement simpliste que de dire qu'on ne versera pas de sang pour du pétrole, car on cherche ainsi à réduire la crise du Golfe à un dénominateur commun ridicule. Il est vrai que l'importance du pétrole koweïtien était indiscutablement un mobile de l'invasion irakienne, mais ce pétrole revêt une importance minime pour le Canada. Les prix pétroliers ont grimpé, mais aucun chef d'État responsable, et certainement pas les Nations Unies, n'affronterait Saddam Hussein pour cette unique raison.

Ce qui nuit à toute la discussion sur cette crise à la Chambre et ailleurs, c'est prétendre que notre gouvernement nous mobilise pour la guerre parce qu'il est obligé, en quelque sorte, d'emboîter le pas au gouvernement américain à Washington. À mon grand regret, j'en suis venu à croire que, pour quelque raison que ce soit,

certains détestent tellement nos proches voisins qu'ils attendent que les États-Unis établissent leur position en politique étrangère rien que pour mieux pouvoir en prendre le contre-pied. Pour ces gens, dès que vous êtes d'accord avec les États-Unis, vous avez tort automatiquement et vous êtes des valets de Washington.

Dans les circonstances actuelles, ils refusent complètement de voir que les États-Unis font partie des 28 pays, dont le Canada, qui soutiennent les Nations Unies en prenant des mesures pour faire échec à une agression caractérisée. Étant le plus grand et le plus puissant pays du monde, les États-Unis ont forcément accepté de prendre la direction dans la crise du Golfe. Les États-Unis ne sont pas le méchant de l'histoire. Qu'on se le dise. Ils ne sont pas non plus les auteurs de la crise actuelle dans la région du Golfe. Prétendre le contraire, c'est faire le jeu de Saddam Hussein et de ses habiles propagandistes.

Pour ma part, je crois que nous devons être reconnaissants envers les États-Unis d'avoir bien voulu accepter une aussi grande part de responsabilité et être contents qu'ils aient la capacité de le faire, en tant que démocratie. Je crois aussi que nous, au Canada, devons nous compter chanceux d'avoir un tel pays pour voisin. Les Canadiens ne penseraient pas de la même façon si nous vivions aux côtés d'un pays gouverné par un régime comme celui de l'Irak.

Je suis sûr qu'il n'y a personne au sein de ce gouvernement, ni en ce Parlement, qui trouve facile de prendre la décision de mettre nos forces au service d'une région en guerre. Pourtant, il vient un temps où il est nécessaire de prendre de telles décisions. Si nous voulons respecter nos responsabilités et nos obligations, en tant que membre des Nations Unies, ce temps est venu.

C'est un moment difficile, surtout si l'on repense à la vague d'optimisme qui déferlait il y a à peine un an. C'était l'époque où le mur de Berlin et le rideau de fer tombaient. Les nations d'Europe de l'Est profitaient avec enthousiasme de leur liberté retrouvée. Certains se demandaient même si nos forces armées avaient de l'avenir. C'est de cela que nous discutons maintenant.

Notre histoire est jalonnée de bien de «si», autant de bornes sinistres marquant la montée d'agresseurs. Ainsi, que se serait-il passé, «si» l'on avait bloqué Hitler tandis qu'il avançait en Rhénanie ou plus tard, quand il a réclamé la capitulation de la Tchécoslovaquie? Ou «si» l'on avait empêché Mussolini de s'emparer de l'Éthiopie?

Aujourd'hui, nous vivons une situation unique où les pays des Nations Unies font face à un autre agresseur et tentent de le faire reculer. Le rôle du Canada est clair, et les parlementaires n'ont honnêtement pas d'autre choix que de l'accepter.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, j'ai écouté mon collègue et je sais que ses propos venaient du fond du coeur quand il a déclaré, au nom de nous tous, qu'il souhaitait une fin rapide et complète à ces hostilités.

Il a mentionné qu'il y a 28 pays en jeu dans les forces menées par les États-Unis, ce qu'on appelle la coalition qui s'oppose à l'invation du Koweït par Saddam Hussein. Le Canada est l'un d'eux. Au début du combat, il y avait quatre pays participants. Par la suite, et encore maintenant, nous voyons d'autres pays se joindre au combat. Si je ne m'abuse, neuf pays sur 28 sont maintenant à l'action. Le Canada a accordé son soutien militaire à l'initiative américaine dès le tout début. Bien sûr, dans les dernières heures, les CF-18 ont été autorisés à voler aux côtés des B-52 américains, au cours des bombardements quadrillés de zones définies de l'Irak.

Je formulerai très directement ma question à l'intention de mon ami: Comprend-il la raison pour laquelle le Canada s'est si rapidement affirmé comme l'un des rares pays, parmi les 28 de la coalition, à épauler les forces américaines par un engagement militaire, ou peut-être, quelle est son opinion à cet égard?

M. Stevenson: Madame la Présidente, d'après les renseignements obtenus ce matin, le rôle que doivent jouer les avions canadiens au Moyen-Orient n'a pas encore changé. Ils escortent toujours les navires manoeuvrant dans le nord du golfe Persique. À la séance d'information de ce matin, on nous a signalé qu'on n'avait pas encore demandé aux pilotes canadiens de modifier leur rôle. Cependant, nous ne savons pas encore si on le leur demandera.

Il est important de mentionner que, sur les instructions du gouvernement et du premier ministre, les avions canadiens ont reçu de toute évidence la consigne de ne pas participer à la première vague de bombardements sur l'Irak.

Nous ne pouvons cependant ignorer le rôle important que le Canada joue au sein des Nations Unies depuis de nombreuses années. Nous avons pris part, en compagnie d'autres nations, aux combats en Corée. Et comme le sait le député, nous avons, à bien des occasions, été affectés au maintien de la paix dans d'autres régions du globe.

Et voilà qu'aujourd'hui on nous confie une autre mission. Le Canada continue de jouer son rôle au sein de l'ONU, qui est d'appuyer les résolutions adoptées par tous les pays membres des Nations Unies.

• (1750)

J'espère que le Canada continuera de jouer ce rôle. Je ne vois pas pourquoi il ne pourrait pas à l'avenir jouer un rôle important dans le maintien de la paix, probablement à la fin de cette guerre, et certainement ailleurs dans le monde.

À mon avis, cela ne modifiera pas la position importante que le Canada occupe actuellement et qu'il continuera d'occuper au sein des Nations Unies.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Madame la Présidente, je voudrais remercier le député d'avoir participé au débat.

À mon avis, il est essentiel que les députés expriment leurs sentiments et fassent connaître à leurs électeurs leur position particulière dans cette situation très grave.

Nous débattons cependant une résolution dont voici la teneur:

> Que la Chambre réaffirme son appui aux Nations Unies pour mettre fin à l'agression du Koweït par l'Irak.

La résolution elle-même, il me semble, n'est plus pertinente puisque les hostilités ont effectivement été déclenchées. La résolution en question, naturellement, a été inscrite au *Feuilleton* avant le déclenchement des hostilités il y a quelques jours.

Je voudrais demander au député s'il convient que la résolution n'a aucun intérêt pratique à ce stade. Ne conviendrait-il pas que, très prochainement, la Chambre adopte une résolution—à l'unanimité, espérons-le—pour exprimer son appui aux troupes qui sont actuellement dans le golfe Persique?

M. Stevenson: Madame la Présidente, comme le dit naturellement le député, nous revoyons la motion dont nous sommes saisis. Nous revoyons l'appui à des motions qui ont été adoptées précédemment à la Chambre.

Nous avons eu des discussions sur le même sujet en novembre. En fait, le Parlement a été un des premiers à adopter une telle résolution. Nous avons maintenant seulement l'occasion d'exprimer à nouveau notre opinion personnelle, si nous le souhaitons.

Ce n'est pas prendre une position particulièrement nouvelle en ce qui concerne la Chambre. Assurément, la plupart des députés ont manifesté dans leurs discours leur appui au personnel des Forces armées qui se trouve actuellement dans le Golfe.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): L'été dernier, plus précisément au mois de juillet, madame la Présidente, je me suis rendue au Moyen-Orient.

Même si je n'étais guère rassurée, je me mourrais d'expectative et de curiosité. Je me rendais en Terre sainte. J'étais loin de soupçonner que j'entreprenais le voyage de ma vie. J'étais loin de soupçonner aussi que je conserverais un souvenir impérissable des expériences que j'allais vivre, des émotions que j'allais ressentir et, par-dessus tout, des gens que j'allais rencontrer et des connaissances que j'allais acquérir.

Les problèmes du Moyen-Orient, nous le savons tous, tiennent à de multiples circonstances et facteurs complexes, dont certains sont si étroitement liés et si profondément ancrés que leur réalité et leur compréhension échappent à l'examen le plus minutieux.

Je dois reconnaître que j'ai subi une transformation politique profonde alors que, de bon matin, j'étais allée m'asseoir sur le mont des Oliviers qui domine la ville de Jérusalem. J'éprouvais un immense sentiment de paix intérieure et je me réjouissais de me trouver à la campagne.

Je passai la journée, je le répète, à réfléchir, à admirer le paysage et à m'entretenir avec mes compagnons. J'étais venue dans une terre d'avenir, bien que chargée d'histoire et de culture, sans savoir que le jour viendrait où la ville serait la proie de la crainte, de l'angoisse de la confusion et du chaos. Je n'arrivais pas à trouver les mots pour décrire les sentiments que j'éprouvais pendant que je visitais le pays. J'ai fait la connaissance de bien des gens et visité maints endroits: Beitzhour, Ramallah, Beirzhit, les universités qui ont dû fermer leur porte pendant 3 ans, Jérusalem, Bethléhem et Jabalayia; je me suis rendue dans les camps de réfugiés de la Cisjordanie et de la bande de Gaza où 1,7 million d'êtres humains vivent entassés les uns sur les autres.

C'est un voyage que je n'oublierai jamais. Si j'avais lu à propos de cette situation, si j'en avais entendu parler, ou encore si j'en avais discuté avec quelqu'un, j'aurais peut-être pu avoir des doutes, mais ce que je voyais en visitant les camps de réfugiés confirmait mes souvenirs. Quand

on est témoin de ces choses-là, quand on voit la réalité, quand on s'entretient avec ces gens, quand on mange à leur table et quand on devient plus réceptif non seulement aux réalités de l'histoire, mais aux circonstances et aux conditions actuelles, sans compter les espoirs que nourrissent tous ces groupes, c'est toute une autre histoire.

On est étreint par un sentiment d'aliénation et de frustration. On comprend que chacun de ces gens-là, depuis le bébé qui apprend à marcher jusqu'au vieillard encore capable de transporter quelque chose, tous participent à la lutte de l'humanité pour sa survie.

Madame la Présidente, je me demande pourquoi toutes ces bravades, pourquoi tous ces discours sur le pouvoir et sur la guerre et pourquoi le mesmérisme euphorique au sujet de la guerre. Pourquoi examinons-nous la science de la destruction comme quelque chose à admirer, alors que les chefs, qui ont l'expérience de la guerre et qui se sont demandé comment obtenir la paix, ont encore des questions à poser, car ils ont vécu leur vie sans avoir les réponses à des questions comme le Moyen-Orient.

Madame la Présidente, beaucoup de personnes sont en cause dans cette guerre, y compris nous qui y sommes mêlées de force. Il y a des gens là-bas qui sont citoyens canadiens; mes pensées les accompagnent, eux et leurs familles. J'ai un communiqué du grand chef des Mohawks, Joe Norton, qui signale que les Mohawks de Kahnawake ont environ 22 hommes au Koweït qui se battent aux côtés des forces américaines contre l'armée de Saddam Hussein. Ils ont été parmi les premiers qui ont été envoyés au front américain avant Noël. Il y a également des Mohawks avec les marines américains dans la golfe Persique.

Il dit que l'Armée américaine a fait une campagne de recrutement en 1990 afin de persuader les Mohawks de s'enrôler dans l'armée. D'après les officiers américains de recrutement, ils veulent des Mohawks parce qu'ils n'ont peur de rien, ils savent se battre et ils sont braves.

Il y a beaucoup de Canadiens comme eux là-bas, des gens que la situation a forcés à prendre les armes et qui ont dû répondre à des questions très difficiles.

Ces Canadiens suivent ce débat au Parlement dans l'anxiété et dans la crainte, comme nous qui avons suivi les événements dans le Golfe. Il faut avouer que très peu de nous ont déjà participé à ce genre de débat parce que nous n'avons pas connu les deux guerres mondiales. Beaucoup de nous n'ont aucune expérience des affaires et des stratégies militaires.

Mais peut-être connaissons-nous deux choses. La première, c'est que nous savons que nous vivons dans un pays pacifique et que la paix règne au Canada. Nous vivons dans un pays démocratique. Nous avons des gens là-bas, et ce ne sont pas seulement des militaires, mais aussi des journalistes. Il y a toujours cette bataille amicale entre les politiques et les journalistes. Nous avons des gens comme Eric Rankin, Jim O'Connell et Brian Stewart. En faisant leur travail, ces gens risquent leur vie. Ils vont là-bas pour nous tenir au courant de ce qui se passe. Je connais les journalistes. Ils ont fait le serment de nous dire la vérité et de nous communiquer les faits. Ces gens sont aussi là-bas.

• (1800)

Nous sommes ici en train de discuter de la crise du golfe Persique, mais je crois que nous sommes un peu en retard. Je crois aussi que cette motion est redondante. Je crois que nous aurions dû entreprendre ce débat il y a dix jours et non il y a trois jours. Beaucoup des choses que nous voulions dire ont dû être mises de côté parce que les circonstances ont tellement changé.

Je crois qu'on doit donner au Parlement le droit explicite de participer à un débat sur le déploiement de troupes canadiennes dans une zone de guerre potentielle avant, et j'insiste vraiment là-dessus, avant qu'elles n'y soient envoyées. À mon avis, le Canada a plus à offrir pour le maintien de la paix que pour la guerre. C'est peut-être ma faute. C'est peut-être ma perception des choses qui ne me permet d'accepter rien d'autre que de réels efforts de paix. Je crois sincèrement que la paix doit être notre objectif.

L'engagement de longue date du Canada à l'égard du multilatéralisme et son appui envers les institutions internationales lui ont donné un niveau de crédibilité dont peu de pays jouissent. C'est ce que nous avons à offrir.

Madame la Présidente, vous avez entendu le premier ministre dire aujourd'hui que nous ne sommes pas une superpuissance et que nous ne sommes pas un facteur de dissuasion important. C'est ce que le premier ministre a déclaré aujourd'hui.

Regardons le rôle de chef de file qu'a joué Pierre Trudeau dans son initiative de paix en 1983 et 1984. Permettez-moi de citer les paroles de M. Trudeau: «Si notre avenir ne dépendait que des Canadiens, nous pourrions être assurés qu'il n'est pas en danger. Cependant, aucun pays aujourd'hui ne tient son avenir entre ses mains. Nous partageons cette planète avec environ 160

autres pays, qui ont tous une influence sur notre sécurité, notre économie, notre environnement et la qualité de nos vies.»

Je ne veux pas faire marche arrière à ce moment-ci, mais la question est présente dans l'esprit de beaucoup d'entre nous. Avons-nous vraiment fait tous les efforts possibles sur le plan diplomatique? Le saurons-nous jamais? Nous n'avons jamais reçu de rapport des Nations Unies nous disant que nous avions épuisé toutes les possibilités.

Ces informations n'ont pas été fournies aux Canadiens ni aux députés. Nous ne saurons jamais. Comment pouvons-nous montrer que le gouvernement a tort? Comment peut-il prouver que nous avions tort de demander un peu plus de temps pour poursuivre les négociations et les efforts diplomatiques ainsi que pour continuer d'appliquer les sanctions? Nous ne saurons jamais qui avait raison. Voilà la regrettable situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Il y a un an seulement, les citoyens du monde entier avaient de grands espoirs de paix. J'ai reçu des appels téléphoniques d'Allemagne la veille du jour où le mur de Berlin est tombé. Nous dînions à l'ambassade d'Allemagne, discutant de la réunification de l'Allemagne. Quelle discussion passionnante. Le lendemain, le mur tombait. La guerre froide prenait fin.

Aujourd'hui, c'est la crise dans ce nouvel ordre mondial qui n'aura guère duré. Le mur de Berlin a été abattu et la guerre froide est finie, mais à peine un an plus tard, le 2 août, il suffisait de trois heures pour transformer la situation du tout au tout. Les troupes irakiennes ont atteint leurs objectifs: le gouvernement du Koweït a été renversé et le pays est tombé sous la coupe de l'Irak.

Au cours de la guerre du Viêt-nam, il a fallu beaucoup de temps aux Américains pour s'unir dans des manifestations en faveur de la paix, pour savoir avec précision ce qu'ils voulaient et ce qu'ils ne voulaient pas dans cette guerre. Il y a eu beaucoup de manifestations pour la paix au Canada. Il n'a pas fallu autant de temps. Je me souviens de l'une d'elles avec joie parce que ce sont dix étudiants de ma circonscription qui l'ont organisée. Nous avons eu à Yellowknife, par une température de moins 40, 400 personnes qui manifestaient pour la paix, et mes électeurs ont fait beaucoup d'appels et écrit beaucoup de lettres. Mes électeurs croient que la guerre n'était pas la seule solution dans la crise du Golfe. C'est leur conviction. Si je le dis, ce n'est pas pour blesser ou insulter quiconque. C'est simplement leur conviction. Ils croient tout comme moi qu'on aurait pu atteindre les mêmes objectifs par les sanctions et la diplomatie.

Manquons-nous à ce point de leadership, d'espoir et d'idéaux au point de rendre pour toujours inutile le recours aux sanctions et à la diplomatie? Pourrons-nous jamais espérer qu'elles donnent des résultats? Retrouverons-nous jamais la crédibilité pour essayer de les faire appliquer dans l'avenir? C'est une question très complexe. Nous avons couru le risque de perdre la possibilité de recourir à cet outil particulier dans une crise future. Il est intéressant de noter que de nombreuses manifestations pour la paix se tiennent un peu partout aujourd'hui et que les gens se posent des questions. Je me pose la question suivante: Qu'arrivera-t-il à ce mouvement si la guerre devient impossible à contrôler? Le serait-elle déjà?

Ce que nous avons vu au cours de la phase initiale de cette guerre dans le golfe Persique, c'est que celle-ci ne sera, je pense, semblable à aucune autre. Elle sera d'une intensité sans précédent. Vous avez vu à la télévision ces images de Bagdad, qui était éclairée comme un arbre de Noël. Il n'y règne toutefois aucune joie. La puissance américaine ne pourra être contenue cette fois-ci. Je crains bien qu'il n'y ait aucune limite. Nous savons qu'il y a eu au moins cent missions de bombardements. Or, il ne s'agit là que du volet aérien de l'offensive. Il n'y a pas encore eu d'opération terrestre, qui risque de faire beaucoup plus de victimes. Je pense qu'il ne s'agit que d'un début et que nous avons malheureusement sous-estimé la capacité de d'anéantissement de vies humaines et de destruction de civilisation de cette guerre, sans parler de ses répercussions sur le désir des nations de préserver la paix.

Le Canada doit assumer un rôle humanitaire. Aujourd'hui, il y a des milliers de réfugiés qui fuient l'Irak. Ils s'enfuient en Iran, si pouvez le croire. Après une guerre de huit ans avec ce pays, ces réfugiés s'enfuient en Iran. La guerre n'a aucun sens. Ces réfugiés ont besoin de notre aide. Le Canada doit aussi fournir une aide alimentaire.

Je veux prendre quelques minutes pour discuter de cette question. Celle-ci n'est pas aussi simple que certains l'ont fait valoir. Sauf erreur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a été informé, lorsqu'il s'est rendu au Moyen-Orient, de l'existence de préoccupations légitimes dans cette région, notamment l'accès à la mer pour l'Irak. Mais, il y a aussi Saddam Hussein.

Comme tout le monde le sait, Saddam Hussein s'est lancé en guerre deux fois au cours des dix dernières années. Il a grandi avec la mentalité d'un révolutionnaire et il en est toujours un. C'est là la façon qu'il a de voir les choses, son mode de pensée. Au Moyen-Orient, la violence a toujours été présente et elle l'était encore lorsque j'ai visité la région l'été dernier.

Jeune adolescent, Saddam Hussein s'est joint à la révolution, et je crois qu'il est demeuré un révolutionnaire depuis. La télévision irakienne nous l'a montré comme une personne intraitable le lendemain de la journée où il avait rallié ses troupes. C'est un dirigeant du tiers monde qui veut tenir le monde entier dans sa main sur le plan économique. Il est bien décidé à dominer le Moyen-Orient. Nous connaissions sa soif d'argent et de pouvoir. C'est pourquoi le monde s'est uni de façon fort éloquente pour appuyer les sanctions économiques. Je ne peux croire que nous ayons fait volte-face aussi rapidement. Je n'en crois pas mes oreilles lorsque j'entends ce que disent un certain nombre de personnes, surtout des politiciens américains, qui ont appuyé au départ les sanctions économiques et invité les Canadiens—c'est le cas notamment du sénateur Edward Kennedy—à attendre qu'elles fassent leur effet. Le président et M. Baker ont tous souscrit sincèrement aux sanctions et ont invité tous les intéressés à leur donner une chance de réussir. Eh bien, nous n'en sommes déjà plus là. Nous le savons. Cependant, je crois en mon fort intérieur que nous ne saurons jamais de façon certaine les résultats que les sanctions auraient pu donner, car nous avons pris la mesure préventive en question en nous alignant sur nos voisins.

• (1810)

Même si ceux qui souhaitaient avoir recours à la force militaire immédiatement ne nous le diront pas, les sanctions économiques minaient le pouvoir d'Hussein. Il ne pouvait plus compter sur ses exportations, 90 p. 100 de ses importations avaient disparu et il commençait à manquer de revenus et de devises.

Il faut également comprendre qu'il y a des milliers de morts, peut-être des dizaines de milliers. Le Canada doit offrir des services médicaux et de soutien aux victimes.

Nous devons également comprendre les répercussions écologiques de cette guerre. Il y a plus de 1 000 puits de pétrole en exploitation au Koweït, dont 350 sont sous pression, ce qui signifie que si on ne peut faire tomber leur pression et les fermer, on devra combattre de très intenses incendies, 10 millions de gallons de pétrole flamberont chaque jour et 500 000 tonnes de cendres s'envoleront dans les couches supérieures de l'atmosphère ce qui fera augmenter l'accumulation de gaz carbonique, créera des trous dans la couche d'ozone et bloquera les rayons du soleil, faisant ainsi baisser les températures.

Le Canada a la technologie voulue et il doit aider à réparer ces catastrophes écologiques.

On peut être certain que le coût financier de la guerre se chiffrera en milliards de dollars. D'après ce qu'on m'a dit, il en coûterait 3 milliards de dollars par jour.

En conclusion, je voudrais terminer mon discours en vous faisant part d'une citation que je crois tout à fait pertinente.

Les Canadiens savent que pour assurer notre sécurité et celle de tout autre pays, il faut aborder la question de façon collective, mais il nous incombe de nous assurer que les problèmes mondiaux sont réglés non pas par la force, mais par la coopération.

La guerre est la science de la destruction, et on ne pourrait trouver une meilleure façon de la décrire. Un chef d'État remarquable a déclaré un jour:

> Lorsque des gens vous parleront d'une guerre préventive, vous leur direz alors d'aller se battre. J'ai une certaine expérience de la chose; j'en suis venu à haïr la guerre. Elle ne règle rien.
>
> Dwight D. Eisenhower.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, j'ai grandement apprécié le discours qu'a prononcé la députée. Comme elle, je ne crois pas que la guerre soit une solution. Avec le temps, les sanctions auraient porter fruit. Il aurait peut-être fallu six mois, mais M. Hussein aurait probablement cédé.

Je voudrais poser une question à la députée. Pense-t-elle que les Américains ont envoyé le mauvais message à l'Irak, lorsque l'ambassadrice des États-Unis, April Glaspie, a déclaré à M. Hussein ce qui suit:

> Nous n'avons pas d'opinion sur le conflit arabe, dont votre différend frontalier avec le Koweït.

L'ambassadrice américaine a fait cette déclaration à M. Hussein, le 25 juillet. La députée pense-t-elle que M. Hussein a compris qu'il pouvait envahir le Koweït? Croit-elle que les Américains sont en partie responsables de cette invasion?

Mme Blondin: Monsieur le Président, je dois admettre que je serais la dernière à pouvoir comprendre comment les Américains prennent leurs décisions et comment un Saddam Hussein peut réagir et pour quels motifs il le fait.

J'avoue que je me pose beaucoup de questions de ce genre. J'ignore si le mauvais message a été donné mais, puisque nous devons parler de motifs, j'ai le sentiment, depuis le tout début de ce conflit, que je ne comprends rien à la participation des Américains. Je ne saisis pas tout à fait, si je peux dire.

Je pense que j'ai toujours eu l'impression que les Américains frapperaient les premiers. La situation m'attriste particulièrement parce que j'ai de la sympathie pour des pays comme la Jordanie, qui sont menacés, ou comme Israël, qui sont des cibles.

C'est pourquoi je suis si convaincue que nous avons peut-être sous-estimé notre capacité de faire durer la paix en déclarant la guerre parce que nous n'avons pas permis au monde diplomatique de faire preuve du leadership qu'il faut pour jouer un rôle efficace et que nous n'avons pas laissé les sanctions porter fruit. Si les sanctions restaient sans résultat, pourquoi ne nous l'a-t-on pas dit de façon explicite? Il aurait fallu qu'on nous en donne les raisons et qu'on nous dise que c'était une évidence.

Sur cette question précise, je ne peux deviner les motifs des Américains. Je ne peux que constater les faits. Je ne peux même pas passer en revue la guerre Irak-Iran ni imiter mon collègue, M. Barrett, qui a pris la parole il y a plus d'une demi-heure. . .

Une voix: Il a prononcé un discours formidable.

Mme Blondin: . . .et qui a rappelé la guerre Irak-Iran et les motifs non seulement des Américains, mais aussi de l'Union soviétique, en divers endroits du globe. Je ne peux vraiment dire que je saisis toute la question. Je ne peux expliquer la raison, mais les gens veulent savoir le pourquoi de cette participation au conflit. Les gens veulent savoir combien il y a de coupables dans une guerre. Il n'y en a pas seulement un, mais un grand nombre. Combien de doigts appuient sur la gâchette? Il y en a beaucoup.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, mes collègues et moi avons goûté les observations opportunes et très profondes de la députée. J'ai été particulièrement ému de l'entendre dire que cette terrible erreur découlait d'initiatives diplomatiques manquées et qu'on n'avait peut-être pas accordé suffisamment d'attention aux sanctions, non plus qu'à un large éventail d'autres mesures diplomatiques qui auraient pu amener Saddam Hussein à retirer ses troupes du Koweït.

Elle conviendra avec moi, je crois, qu'on a maintenant le sentiment que les Nations Unies ont raté une occasion, en cette fin de la guerre froide, de jouer désormais un rôle différent en réglant vraiment les différends internationaux au fur et à mesure qu'ils surgissent.

Voudrait-elle nous dire ce qu'elle en pense? Estime-t-elle comme beaucoup d'entre nous, je crois, que les États-Unis usent en fait de leur influence pour présenter aux Nations Unies des résolutions que d'aucuns trouvent non seulement inopportunes, mais encore contraires à la charte des Nations Unies, qu'on a vraiment eu tort de déclarer simplement la guerre et de mobiliser les forces alliés pour écraser aussi brutalement les forces irakiennes et qu'on est allé trop vite comme par le passé. Nous savons que nous ne réglons rien. Il se peut que nous soyons en train de créer des problèmes encore plus graves pour l'avenir. Et pourtant, on a raté ainsi l'occasion de faire des Nations Unies une organisation revitalisée et plus significative.

• (1820)

Mme Blondin: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses questions et observations émouvantes. Il y a un certain malaise concernant le rôle qu'ont entrepris les principaux acteurs dans toute cette crise. Les États-Unis sont l'un de ces acteurs, le Canada en est un autre. Étant donné la situation dans laquelle nous sommes plongés, nous ne saurons jamais, à mon avis, si nous n'avons pas raté une occasion de régler le conflit, mais il faut se dire qu'il s'en présentera d'autres.

Les Nations Unies et notre gouvernement ont le devoir d'encourager les pays membres de l'ONU à s'employer à réaligner les activités des Nations Unies en faveur de l'instauration et du maintien de la sécurité et de la liberté des pays. C'est ce que nous souhaitons. Le temps de tenir une conférence est peut-être venu, comme le disait l'un de mes collègues. Depuis que je suis allée au Moyen-Orient, je crois que les Nations Unies pourraient prendre l'initiative d'une conférence qui porterait sur les questions épineuses du Moyen-Orient. Ce sont des questions infiniment complexes. La question palestinienne ne concerne pas seulement les Palestiniens, mais le monde entier. Nous devons tous nous employer à la résoudre.

Je crois que nous avons laissé passer l'occasion de régler la crise actuelle, et qu'il règne une certaine ambiguïté. Beaucoup de gens entretiennent des doutes et se demandent si l'un des états membres ne défend pas ses propres intérêts.

M. David Kilgour (Edmonton–Sud–Est): Madame le Président, je tiens à remercier le député ministériel qui vient de me céder sa place, même si c'était à son tour d'intervenir, ainsi que le député libéral de York–Sud—Weston pour m'avoir laissé prendre la parole maintenant parce que je dois rentrer pour m'occuper de mes enfants malades à la maison.

Malgré le libellé très vague de la motion, la plupart des Canadiens croient probablement que nous débattons l'opportunité de faire participer activement nos forces armées à l'offensive contre l'Irak, puisque certains de nos 1 850 compatriotes qui se trouvent dans la région du Golfe prennent déjà une part active à la guerre qui est en cours là–bas et que nous souhaitons tous voir prendre fin très bientôt. Les missiles lancés contre Israël hier soir nous ont fait voir que tout est possible, et nous prions tous pour que rien n'arrive.

Pour beaucoup de Canadiens, ce débat ne doit plus être bien intéressant compte tenu des événements récents. Il doit leur paraître inutile, inopportun, voire ridicule. S'il se poursuit, je crois que c'est parce que bon nombre d'entre nous estimons que ce débat, avec les méandres qu'il décrit en suivant l'évolution de la situation au Moyen–Orient—et nous sommes tous très reconnaissants au député de Calgary–Nord–Est qui fut, je crois, le seul à s'élever contre l'ajournement de la Chambre hier soir—, nous permet de continuer de siéger ici en tant que législateurs et représentants élus venant de partout au Canada et de débattre la question de l'heure.

Je pense que beaucoup d'entre nous sont d'avis qu'il vaut mieux être ici que chez nous dans les circonstances. Nous devrions revenir tous les jours pour poser des questions au gouvernement durant la période des questions et essayer de cerner le problème qui captive les Canadiens d'un océan à l'autre.

Je crois comprendre que, en vertu d'un ordre de la Chambre, si, à un moment donné, ce soir, demain matin, dimanche matin ou à n'importe quel autre moment, personne ne prend la parole, le débat sera considéré comme terminé. Il n'y aura un vote dans le courant de la semaine prochaine que si les chefs des trois partis en conviennent.

Reste à voir quand ils arriveront à une entente. À propos du vote, je suis de ceux qui croient en son utilité, mais ce n'est pas à moi d'en décider.

Je voudrais dire clairement que je comprends ce que les législateurs d'autres pays membres de la coalition ont cherché à faire depuis que la guerre a éclaté. Je ne dispose de données qu'à l'égard de quelques pays, mais la Chambre trouvera peut–être intéressant de savoir, si elle ne le sait pas déjà, que les sénateurs américains ont voté à 52 contre 47 en faveur de la motion autorisant le président à aller en guerre, et cela avant le début de la guerre.

Les résultats d'un vote tenu au cours des derniers jours—je crois que c'était hier—étaient de 98 voix en faveur d'aller en guerre et de zéro contre. La Chambre des communes de la Grande–Bretagne reste en session pendant le déroulement de la guerre, et je pense que c'est de notre intérêt à tous. J'espère que la nôtre le restera aussi d'une façon ou d'une autre.

La Chambre des communes de la Grande–Bretagne a voté en faveur de la guerre à 600 voix contre 57. On me dit que l'Italie et la France ont eu à peu près les mêmes résultats, mais je ne les ai pas. L'Italie a tenu son vote hier.

Vous pourriez dire: «Et le Japon, lui, et l'Allemagne?» Ces pays n'ont pas de forces en service là–bas, et ni l'un ni l'autre de ces parlements n'ont tenu de vote sur la question.

Les gens se demandent comment le Parlement a son mot à dire dans les modalités prévues par la Loi de la défense nationale et la Loi sur les mesures d'urgence. On m'a dit, et je le crois, que la déclaration de l'état de guerre doit être faite par une proclamation du gouverneur général du Canada. De même, le recours aux pouvoirs extraordinaires peut se faire légalement par un décret du Cabinet.

Il semble que le Cabinet n'a aucunement l'intention de faire l'un ou l'autre. Le solliciteur général a fait remarquer aujourd'hui qu'il ne prévoyait pas le recours à la Loi sur les mesures d'urgence pour l'instant. N'est–ce pas tout à fait théorique maintenant que 2 000 avions survolent quotidiennement l'Irak? Que fait–on de nos quelque 1 850 concitoyens dont la vie est en danger là–bas?

Maintenant que les hostilités sont commencées et que nous sommes tout à fait engagés, comment l'un d'entre nous pourrait–il voter contre la motion, si jamais elle est mise aux voix, aussi ambiguë soit–elle? Peut–être est–ce un bon motif pour ne pas la mettre aux voix. Je sais que les opinions diffèrent sur la question.

Tous les députés de quelque côté et de quelque coin du pays que ce soit souhaitent que nos militaires retourneront, sains et saufs, dans leur famille et chez eux au pays. J'espère qu'ils auront dorénavant notre soutien entier et

unanime. Si le retrait du personnel canadien faisait courir de plus grands risques au personnel des autres pays engagés dans le conflit, je pense qu'il devrait rester.

Cela vous intéresserait peut-être d'apprendre, madame la Présidente, que l'opposition à la participation active du Canada à la guerre était très forte dans Edmonton-Sud-Est. Les gens qui m'appelaient la désaprouvaient dan une proportion de huit contre un.

Environ 2 000 Edmontoniens ont participé à un rassemblement contre la guerre près de l'hôtel de ville d'Edmonton au cours du week-end. Des milliers d'autres ont manifesté ailleurs au Canada, notamment à Ottawa.

J'ai demandé à près de 200 personnes qui assistaient à une conférence sur l'enfance à l'université de l'Alberta, le week-end dernier, de lever la main si elles étaient favorables à la participation active du Canada à cette guerre. Personne ne l'a fait.

• (1830)

Ils s'y opposaient peut-être parce que les Médecins canadiens pour la prévention de la guerre nucléaire ont calculé que la guerre ferait plus de victimes chez les enfants que chez les soldats, si elle éclatait, comme c'est maintenant le cas. En effet, comme plus de la moitié de la population de l'Irak est âgée de moins de 15 ans à cause de la guerre contre l'Iran et l'Irak, entre autres, les médecins semblent avoir raison de dire qu'il mourra beaucoup plus d'enfants que de soldats.

Ceux d'entre nous, dans cette Chambre, qui s'opposaient à l'adoption de la motion initiale non amendée, avant que la guerre n'éclate, c'est-à-dire avant que les forces multilatérales n'attaquent l'Irak, ne devraient pas oublier les horreurs que Saddam Hussein a commises depuis qu'il a fait du Koweït la 19e province de l'Irak, le 2 août. Sauf erreur, ces horreurs ont eu pour conséquence, entre autres, de provoquer l'exode de plus de 500 000 Koweïtiens et d'autres résidents hors du Koweït. Selon Amnistie internationale, les soldats irakiens auraient assassiné des centaines d'habitants non armés, des centaines d'autres auraient disparu ou seraient emprisonnés et les occupants irakiens utiliseraient 39 méthodes de torture différentes. On croit que plus de 300 bébés prématurés sont morts quand les envahisseurs ont saisi leurs incubateurs pour les envoyer à Bagdad. C'est probablement ce qui a le plus ému les Canadiens. Bref, au cours des derniers mois, les troupes de Saddam Hussein ont perdu la sympathie des gens de bonne volonté du monde entier. Ils ont violé tous les principes pour lesquels le Canada, les Nations Unies et le droit international public luttent depuis des décennies.

Alors, pourquoi n'ai-je pas pu me résoudre à appuyer le recours à la force contre pareil fou il y a quelques jours? Tout d'abord, parce que je pense que la guerre ne devrait être déclarée que lorsqu'il ne reste plus d'espoir raisonnable que les sanctions fonctionneront. Jusqu'à ce que la guerre n'éclate, nous pouvions encore espérer qu'un embargo et un blocus économiques complets forceraient Hussein à retirer toutes ses troupes du Koweït. Je citerai maintenant quelques conclusions tirées d'un article récent dont le très respecté Gary Hufbauer est coauteur. Il écrit: «Les éléments de preuve dont on dispose indiquent que les sanctions des Nations Unies commenceront à faire effet au printemps ou au début de l'été prochain, et il est fort probable qu'elles forceront l'Irak à retirer ses troupes du Koweït dès l'automne. La guerre peut se révéler plus rapide, mais les coûts d'une attaque comprennent la perte de milliers de vies humaines», la plupart des Irakiens, je présume. M. Hufbauer a ajouté: «L'Irak est très vulnérable face aux sanctions, étant donné sa géographie, la nature de son économie et la collaboration complète et sans précédent des pays qui appliquent les sanctions. Plus précisément, le seul produit d'exportation de l'Irak est, comme nous le savons tous, le pétrole, qui constitue près de la moitié de son PNB. Par conséquent, malgré le contrôle exceptionnellement brutal et total de Hussein sur son peuple, avec le temps, la probabilité du succès d'un embargo complet» demeure à plus de 85 p. 100, selon M. Hufbauer.

Contrairement à l'opinion que nous avons beaucoup entendue à la Chambre, madame la Présidente, et selon laquelle des sanctions ne font pas bouger les tyrans, elles ont été utilisées avec succès contre bon nombre d'entre eux. Au début des années 80, les sanctions américaines ont contribué à la décision du général Jaruzelski de libérer des prisonniers politiques et de diminuer la répressionn en Pologne. Des sanctions économiques ont également contribué, du moins à un certain degré, pendant les années 60, à la chute de Trujillo en République dominicaine et de Ngo Diem au Vietnam et, pendant les années 70, à celle d'idi Amin en Ouganda et d'Anastasio Somoza au Nicaragua. On croit que Mussolini aurait confié à Hitler que si la Société des Nations avait inclus le pétrole dans ses sanctions contre l'Italie en 1935-1936, il aurait été forcé de se retirer de l'Éthiopie en moins d'une semaine.

Deuxièmement, et cela me paraît une question très importante, il y a l'institution des Nations Unies et son rôle dans le monde d'aujourd'hui. Je crois que trop de gens dans le monde croient qu'il s'agit d'une guerre des Nations Unies; ça ne l'est pas. Il est vrai que la charte des Nations Unies autorise l'usage de la force, mais seulement en dernier recours. En l'occurrence, je crois que la

résolution 678 du Conseil de sécurité du 29 novembre 1990 n'aurait pas dû être adoptée tant qu'on n'aurait pas donné aux sanctions une chance raisonnable de donner des résultats. Geoffrey Grenville-Wood, le président national de l'Association canadienne pour les Nations Unies, l'a très bien exprimé l'autre jour quand il a dit: «C'était une mauvaise résolution, mauvaise pour les Nations Unies et mauvaise pour la paix mondiale.»

La position dans laquelle se trouvent maintenant les Nations Unies peut avoir un très grand nombre de conséquences. Par exemple, au lieu de profiter de la situation pour donner à l'ONU l'occasion d'instaurer une politique permanente d'isolement des tyrans et des envahisseurs en leur imposant un embargo, cela deviendra pour les Nations Unies un précédent pour recourir à la violence, tuer des enfants et déchaîner toutes les horreurs dont s'accompagne une guerre. En tant que solide partisan des Nations Unies, je regrette profondément ce qui arrivera probablement.

Je pourrais faire remarquer également, madame la Présidente, que l'Association canadienne pour les Nations Unies, qui semble, assez ironiquement, critiquer avec le plus d'acharnement le rôle des Nations Unies en la matière, est un organisme voué à la promotion de l'ONU. Dans notre pays, on considère qu'elle est devenue une critique très efficace des Nations Unies, particulièrement de la résolution du Conseil de sécurité dont je viens de parler.

L'Association a écrit hier au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je ne sais pas s'il est opportun que je cite cette lettre, car elle lui est adressée. Il n'est pas ici pour en parler, mais je dirais, en toute justice que l'Association canadienne pour les Nations Unies est fort mécontente que ce qui se passe, de la façon dont cela se passe et du comportement de l'ONU.

Je ne pense pas avoir beaucoup plus à dire. En conclusion, nous sommes en guerre. Je sais que mes collègues du NPD estiment que l'on peut faire une distinction entre les nations—moins de 10—qui ont déjà participé aux attaques contre l'Irak, et les autres. Comme d'autres à la chambre, je présume, ils ne veulent pas que le Canada participe aux attaques contre l'Irak.

Comme je le disais, j'ai bien peur que nous soyons en guerre, même si beaucoup d'entre nous, de ce côté du moins, ne voulaient pas de guerre. Je rends hommage au chef du Parti libéral qui n'a pas maintenu sa position voulant que les troupes canadiennes se retirent si la guerre éclatait. Je ne pense pas que ce seront les enfants et les civils qui mourront en plus grand nombre dans cette guerre.

M. Hussein disait que l'Irak se battrait jusqu'au dernier enfant. Je crois savoir que sa femme et ses enfants ont quitté l'Irak. Je suis sûr que le dernier enfant à mourir en Irak ne sera pas le sien. C'est toujours une des tragédies face à ce genre de tyran.

En conclusion, je dirais que s'il y a un vote sur cette motion, je voterai en faveur, mais avec les réserves que j'ai faites.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Madame la Présidente, je crois que mon intervention est à la fois un commentaire et une question.

Je trouve la conclusion du député intéressante. Je ne doute pas de sa sincérité, mais il est évident que sous la férule de Saddam Hussein, ce dément dont nous avons tous entendu parler et que nous avons vu à l'oeuvre, les Irakiens ont subi les pires exactions. D'ailleurs, certains nous disent que pendant les huit ans et demi de lutte contre l'Iran, une guerre qu'il a infligée à son peuple en quelque sorte, ces deux pays ont perdu environ un million de vies humaines. On me dit que la vie sous son régime a été une torture continuelle depuis qu'il s'est emparé du pouvoir en 1968.

Ma question est très simple. Comment faisons-nous, madame la Présidente, en tant que membres de la communauté internationale, comme l'a rappelé le député de Quadra l'autre jour, pour faire échec à un pareil dément si ce n'est par un effort concerté dans le cadre des Nations Unies?

• (1840)

M. Kilgour: Madame la Présidente, je remercie le député pour sa question et je sais, pour avoir regardé la télévision hier soir, que l'un de ses fils est au front. Son point de vue a donc plus de poids que l'opinion de ceux qui n'ont pas d'enfant engagé dans cette guerre. Si j'avais un fils ou une fille à la guerre, je serais tout aussi torturé qu'il l'est présentement, j'en suis sûr. Je trouve que la sincérité avec laquelle le député défend son point de vue mérite notre respect.

Je crois qu'il vaut la peine de rappeler que si l'Ouest, et j'entends par là un certain nombre de pays que je n'ai pas besoin de nommer, n'avait pas fourni des armes aux deux camps, des armes dernier cri, des uniformes, des avions à réaction, des chasseurs et des bombes,—car, comme le sait le député, certains ont approvisionné les deux camps—, cette guerre horrible se serait éteinte d'elle-même. Certains pays de l'Ouest ont directement participé à ce conflit parce qu'ils ont entretenu le feu en quelque sorte.

Nous devrions en avoir honte. J'ai connu un homme—il est décédé maintenant—qui était musulman et qui m'a dit un jour que l'Ouest aurait pu mettre fin à cette guerre en trois semaines s'il l'avait voulu. Mais nous ne l'avons pas fait, et nous n'avons rien fait en ce sens que je sache. Certains pays de l'Ouest sont directement responsables de la mort de tous ceux qui sont tombés au cours de cette guerre.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Madame la Présidente, je félicite mon collègue pour ses commentaires très impartiaux. Le débat que nous avons ce soir est très délicat.

J'aimerais qu'il nous dise, compte tenu de son expérience comme parlementaire, quelle latitude le Canada aura, à son avis, dans les initiatives de paix et dans les activités de maintien de la paix et de médiation, s'il y en a, pendant la présente crise et peut-être après la guerre. Quel rôle pourra jouer le Canada si nous ne mettons pas fin à nos condamnations sous forme de bravades verbales? Est-ce le rôle que nous devrions continuer de jouer? Devrions-nous continuer de nous prononcer de façon si provocatrice et si incendiaire que cela risquera de nous empêcher de reprendre notre rôle traditionnel de gardien de la paix et de médiateur?

M. Kilgour: C'est une excellente question, madame la Présidente. Une autre manière de présenter la situation serait de dire que si nous gagnons, nous perdons. Qu'arrivera-t-il au Canada dans la région? En supposant que l'Irak soit battu rapidement, il y aura des troubles, de l'instabilité, une montée de nationalisme et beaucoup d'animosité contre les pays membres de la coalition. Israël sera-t-elle dans une meilleure situation après? Est-ce que la Syrie s'emparera de certaines régions de l'Irak? Qui sait quels génies sortiront de quelles lampes après le conflit et l'éviction de M. Hussein?

Je suis d'accord, nous devrions mesurer davantage nos paroles. J'ai déjà parlé de cette jeune personne qui été battue dans un autobus, à Ottawa. J'ignore si la députée était présente à ce moment-là. Il y a des électeurs d'origine irakienne dans ma circonscription et je suis convaincu que la plupart d'entre eux sont venus au Canada pour échapper à Saddam Hussein.

Le rôle du Canada en tant que gardien de la paix sera amoindri. Notre image sera ternie sur la scène internationale, cela ne fait aucun doute. Nous serons tout simplement perçus comme le petit frère ou la petite soeur de ces États-Unis qui imposent leur *pax americana*. Nous ne pouvons pas maintenant dire à nos hommes et à nos femmes là-bas de revenir, de laisser leurs tentes et de prendre le prochain avion pour le Canada. Nous serions la risée des 28 pays de la coalition et du monde, si nous faisions cela. Je pense que je peux me permettre de citer un extrait de John McCrae dans *In Flanders Field*. Ces paroles ont été gravées là-bas dans la pierre. Il se trouve qu'il est le frère de ma grand-mère et le héros de la famille. Je crois que c'est la personne qu'on admirait le plus dans la famille. Il a écrit: «Si vous manquez à votre parole envers nos compagnons qui sont tombés, vous troublerez leur sommeil dans les champ de coquelicots des Flandres.» Comment pouvons-nous respecter les voeux que formulait John McCrae pour le Canada, si nous disons maintenant à nos militaires de se retirer?

Quant à la question de savoir si nous pouvons leur dire de ne pas prendre activement part aux raids sur de Bagdad, comme le député le sait, je suis d'avis que nous ne devrions pas nous engager directement, au moyen des CF-18 et du reste. Mais nous serions accusés de tenter de nous soustraire à notre devoir, et je suis heureux que le député de Saint-Denis semble d'accord.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, j'ai beaucoup d'admiration pour mon collègue d'Edmonton-Sud-Est, qui vient de prendre la parole. J'ai m'intéresse particulièrement au point de vue philosophique qu'il peut apporter à son discours, grâce à ses vastes connaissances et à sa grande expérience. Franchement, c'est vendredi soir, le sabbat est commencé et normalement je devrais être avec ma famille; j'aurais préparé le repas du sabbat et allumé les bougies, et nous aurions récité nos prières. Je ne peux vraiment pas y être aujourd'hui, et ma famille, mon mari, ma mère et mon père devront se débrouiller pour préparer la soupe et les boulettes de matzo.

Je pense vraiment que c'est ici que nous devons tenter de trouver quelle sera la prochaine étape. Le député de Saint-Denis et moi-même, députée de Mount Royal, devront avoir des discussions qui ne seront pas faciles, mais qui se révèleront peut-être fructueuses, espérons le. Je déclare assurément à la Chambre et au député de Saint-Denis que j'apprécie et comprends le rôle ainsi que l'appui que vous donnez aux Palestiniens. Je sais que vous m'accorderez le même droit et je pense que nous respectons tous les deux le droit de tous les peuples, les

Israéliens et les Palestiniens de vivre ensemble en paix et en harmonie. Je sais qu'il a parlé dans ce sens à la tribune internationale. Pendant que j'étais ici et que je pensais à cette question, je me demandais. . .

M. Prud'homme: La députée dit qu'elle comprend les sentiments du député de Saint-Denis à l'égard des Palestiniens. Vous devez comprendre mes sentiments à l'égard d'Israël également, parce que d'ici une heure, les gens diront qu'il y a un M. Prud'homme partial face à une dame partiale, et vous savez que je ne l'accepterai pas. Je suis Canadien. Je crois à la paix et à la justice pour tous et pour le Moyen-Orient. Cela veut dire vraiment pour tous! La députée était avec moi dans une tribune internationale quand je me suis assuré que les Canadiens essayent avec 1 000 autres personnes étrangères de voter vous savez comment. Si vous acceptez cela, vous devriez être exhaustive. C'est moi qui ai voté contre l'Irak pour avoir utilisé des gaz. Ce n'est pas les autres. Soyez exhaustive, mais ne m'entraînez pas dans ce débat avec vous.

Mme le vice-président: Je pense qu'il serait sage que les députés reprennent le débat comme notre Règlement le suggère.

• (1850)

Comme vous le savez, cela a été ainsi toute la journée. Les nerfs sont à vif et les passions se déchaînent.

M. Prud'homme: Oh non, je suis très calme.

Mme le vice-président: Je ne relèverai pas la remarque du député.

M. Prud'homme: Mais je ne laisserai plus rien passer.

Mme le vice-président: À vrai dire, la période des questions et des réponses est terminée. Je demanderais à la députée de Mount Royal de bien vouloir conclure très rapidement.

Mme Finestone: Je ne cherchais nullement à travestir les propos de mon honorable collègue. Je cherchais simplement à savoir si comme moi, le député d'Edmonton-Sud-Est éprouvait un sentiment d'impuissance alors que nous sommes là à traiter une résolution qui semble superflue. Nous sommes en guerre. Israël est en péril. Les familles, réunies autour de la table pour célébrer le jour du Sabbat dans la joie, se demandent si elles ne vont pas toutes périr dans l'éclatement de la prochaine bombe. Je me demande si le député éprouve le même sentiment d'impuissance à éviter ce malheur.

Mme le vice-président: Rapidement, je vous prie. Le député d'Edmonton-Sud-Est.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Je partage assurément ce sentiment, madame la Présidente. Ce qui est terrible, c'est que c'est aujourd'hui jour de grande fête. Connaissant celui qui est chargé de mettre les missiles à feu, je me demande ce qu'il fera ce soir, s'il dispose encore de missiles mobiles Scud. S'il lui en reste, va-t-il lancer des missiles renfermant des poisons chimiques. On a du mal à imaginer que pareille chose puisse se produire à la fin du XX^{e} siècle.

Avant qu'on ne m'interrompe, puis-je ajouter que je me réjouis de ce que le député de Saint-Denis ait manifesté, d'une façon peut-être malhabile, qu'il n'avait rien à reprocher à la députée de Mount Royal? J'espère qu'avec le temps, ces deux députés vont réussir à faire la paix. Puissent-ils y parvenir. Je les félicite de leurs efforts.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Tout d'abord, madame la Présidente, je tiens à faire savoir que je participe volontiers à ce débat, même si, pour parler franchement, j'estime, à l'instar d'autres députés, que ce débat n'aurait pas dû avoir lieu, car il n'était pas nécessaire.

Cette semaine s'est révélée particulièrement éprouvante pour tous les citoyens du monde, pour les Canadiens, et tout particulièrement pour les députés.

Je souhaite en premier lieu rassurer tous les Canadiens, notamment mes électeurs de Brandon—Souris, que j'ai l'honneur de représenter. La décision à l'égard de cette motion n'est pas de celles sur lesquelles un député, quel que soit son parti, se prononce à la légère.

De toute évidence, personne au Canada ne souhaite la guerre. La réalité, pourtant, c'est que la guerre qui se poursuit encore ce soir, remplit les députés et tous les autres Canadiens d'un sentiment de découragement et de dépression.

Le démantèlement du mur de Berlin s'est produit si rapidement que ce fut un fait presque incroyable. Plusieurs en ont conclu, avec espoir, à la fin des hostilités qui avaient marqué la première moitié du siècle—les années

30, 40, la guerre froide et la guerre de Corée. Le désespoir qui est résulté du fait que nous sommes en guerre est évident à la Chambre. Je pense que c'était évident à la Chambre aujourd'hui parce que, je regrette de le dire, nous avons connu de meilleurs moments dans cette enceinte. C'est évident quand on regarde nos collègues. J'ai senti la même chose quand je me suis entretenu avec les employés d'entretien de la Colline parlementaire. J'ai vu la même chose sur le visage des jeunes pages de la Chambre.

Je tiens à dire que le fait qu'un si grand nombre de pays soient en guerre indique que nous avons échoué. Si les pays et les hommes ne peuvent pas régler leurs différends autrement, c'est qu'ils ont faili à la tâche. Je pense que c'est un échec que beaucoup de gens n'arrivent pas à comprendre, surtout les jeunes. À deux reprises cette semaine, deux groupes importants de personnes sont venus à mon bureau de circonscription. Je voulais leur dire que je comprends leurs appréhensions au sujet de ce qui était alors la possibilité d'un conflit et de la réalité de la guerre actuellement en cours.

Un aspect du débat qui me trouble, c'est que la plupart de ceux qui participent au débat sont plus âgés que la moyenne. Peut-être sommes-nous conscients de notre âge dans les circonstances parce que nous savons que, chronologiquement, nous ne sommes pas capables de bien représenter les jeunes Canadiens que ronge l'inquiétude.

Aux jeunes, je leur dirais que je comprends probablement leurs craintes et leurs appréhensions, peut-être parce que j'ai déjà été jeune. Je me souviens que j'étais très jeune au moment de la Seconde Guerre mondiale et j'écoutais anxieusement les reportages sur ce conflit. Malgré mon jeune âge, je me rendais bien compte que mon oncle était parti à la guerre, qu'il avait été blessé et souffrait de malaria, et je me souviens de la joie immense que j'ai éprouvée en apprennait qu'il revenait à la maison. J'ai également suivi la guerre de Corée de près, même si les moyens de communication à l'époque n'étaient pas ce qu'ils sont aujourd'hui.

Voilà pourquoi je peux comprendre, je crois, ce que ressentent les jeunes. J'avouerai également que je n'oublie jamais, quand je me prépare à un débat, que j'ai la chance d'être père. Je suis très fier de pouvoir dire que mes deux filles sont ici, à la tribune, pour entendre mon discours.

Par conséquent, même si nous avons du mal à nous identifier à nos jeunes électeurs, je suis sincère quand je dis que je comprends leurs préoccupations, et j'espère que nous pourrons leur prouver que nous les comprenons même si nous ne sommes pas toujours d'accord avec eux.

Cette guerre nous afflige particulièrement, du fait qu'on nous diffuse des images frappantes du conflit. J'étais dans les couloirs cet après-midi et je regardais à la télé des reportages provenant en direct de Tel Aviv et de Jérusalem, deux villes que j'ai eu l'occasion de visiter. J'observais en direct les journalistes et je pouvais entendre la sirène grâce à la télévision. Je les ai vus mettre leur masque à gaz et les retirer avec soulagement, après s'être assurés qu'il s'agissait, du moins pour ce soir, d'une fausse alerte.

Plus que toute autre chose, c'est la télévision en direct qui rapproche les Canadiens de la guerre. Mais il ne faut pas oublier que même si la guerre semble se dérouler dans nos salons, nous sommes quand même loin de la zone des opérations militaires. Heureusement pour nous, nous sommes loin de cette chose horrible qu'est la guerre et puissions-nous avoir le privilège d'en être toujours loin.

Je suis toutefois conscient du fait qu'il y a des habitants de ma circonscription qui sont au Moyen-Orient, dans la région du golfe Persique. Certains y sont allés volontairement et en sont revenus. Je sais qu'un de mes électeurs de Brandon a des parents à Bagdad actuellement. Cet homme, qui vient lui-même de cette ville, observe avec crainte ce qui se passe là-bas et les conséquences que la guerre peut avoir.

Même si nous sommes absorbés par cette crise, et c'est effectivement une crise très grave, je suis aussi conscient du fait qu'il y a aujourd'hui des guerres dans d'autres régions du monde que nous ne devrions pas oublier, même si nous avons tendance à le faire. Je devais visiter une partie de la Corne de l'Afrique la semaine prochaine, mais j'ai dû modifier mes plans à cause de la crise du Golfe. Non seulement l'Éthiopie, la Somalie et le Soudan, pour ne nommer que ces trois pays, sont déchirés par des guerres civiles, mais la famine pourrait aussi faire un nombre incalculable de victimes dans ces régions. Nous sommes bien sûr résolus à régler la crise du golfe Persique, mais il ne faut pas oublier qu'il y a d'autres conflits qui ont besoin de notre attention, même si nous avons tendance à les oublier quelque peu.

• (1900)

Nous devons aussi porter une certaine attention à la raison de ce débat et à la façon dont nous devrions réagir à cette situation. Le point clé sur lequel nous sommes tous d'accord, c'est que nous aurions préféré qu'une guerre ne soit pas nécessaire. Cependant, la guerre dont il est question ici a débuté le 2 août. Malgré ce que les journaux ont pu nous dire ces derniers jours, la question que se posaient beaucoup de pays n'était pas de savoir si un pays déclencherait ou non une guerre, mais bien comment nous allions réagir à une guerre déclenchée il y a environ cinq mois. Cette guerre a débuté, pour diverses raisons peut-être, lorsque les forces irakiennes dirigées par Saddam Hussein ont envahi le Koweït.

Je crois fermement que la sécurité et la paix mondiales reposent sur le principe de la sécurité collective. Je pense, et je suis conscient que les avis sont partagés ici à cet égard, que le principe de la sécurité collective a été mis à l'épreuve au cours des récentes semaines et des derniers jours. À mon sens, le principe de la sécurité collective exige que tous les membres qui adhèrent au pacte aident ceux qui ont besoin d'aide et qui sont victimes d'une agression.

L'une des difficultés que nous éprouvons au Canada ces derniers jours est liée au fait que le Koweït est très très loin et que la plupart d'entre nous ne connaissons rien de cette nation qui a été envahie l'été dernier. Je pense que beaucoup de gens ont oublié l'invasion de ce pays, son occupation et l'agression commise à son endroit. Selon moi, le principe de la sécurité collective suppose que nous avons, en tant que membres des Nations Unies, ou de la communauté globale, une responsabilité morale, militaire et politique, de venir en aide à ceux qui sont victimes d'une agression. Si nous ne faisons rien, comme me l'ont suggéré certains de mes électeurs, alors non seulement nous manquons à notre engagement envers ceux qui vivent au Koweït et ceux qui sont victimes de cette agression, mais nous ne respectons pas non plus le principe même de la sécurité collective. Nous manquons à une partie des engagements que nous avons pris lorsque nous nous sommes joints aux Nations Unies.

Les événements qui se sont produits ces derniers jours me rappellent mes études en histoire. À une certaine époque, j'ai consacré pas mal de temps à étudier l'histoire de la diplomatie en Europe. Assez curieusement, ma thèse de maîtrise à l'Université de l'Oregon portait sur le pacifisme britannique, qui est si intimement lié à la politique de conciliation de 1930. À mon avis, cela fut directement à l'origine des événements qui sont survenus en 1939. Lorsque je songe à cette période de l'histoire, je ne peux m'empêcher de penser au brillant avenir que tant de gens entrevoyaient pour la Société des Nations, à la fin de la Première Guerre mondiale. Ceux-ci rêvaient de créer un nouvel organisme international qui aiderait à faire en sorte que l'holocauste que fut la Première Guerre mondiale ne se répète jamais plus.

L'une des grandes difficultés, pour une organisation comme la Société des Nations ou les Nations Unies, c'est qu'elle impose à ses membres l'obligation de prêter assistance à d'autres membres qui peuvent se trouver au loin.

Jusqu'à un certain point, les États membres doivent être disposés à renoncer à une partie de leur pouvoir de décision souverain. Lorsque la Société des Nations a été mise à l'épreuve, comme elle le fut à diverses reprises dans les années 30, et lorsque on a été mise à l'épreuve par des agressions qui sont survenues à cette époque, on n'a pas su réagir.

Nous n'avons rien fait lors de l'invasion de la Mandchourie en 1931; nous avons réagi mollement à l'invasion, par Mussolini, de l'Abyssinie et de l'Éthiopie en 1935; nous n'avons pas barré la route à Hitler qui a occupé la Rhénanie en 1936 et ensuite la Tchécoslovaquie en 1938. C'étaient de graves erreurs. Non seulement ceux qui ont pris ces décisions à l'époque ont trahi leurs frères, non seulement ils ont manqué à leur devoir de réagir adéquatement à l'agression, mais ils ont aussi sacrifié le principe même de la sécurité collective. De la sorte, ils ont contribué à faire disparaître les espoirs qu'on pouvait encore avoir dans la Société des Nations.

Ce qu'il y a de tragique dans ces refus d'intervenir, c'est qu'ils ont incité les agresseurs à continuer sur leur lancée. Ceux-ci en ont déduit que l'opposition serait faible, ce qui les a encouragés à maintenir leur politique d'agression. Ce qu'il y a de tragique dans tout cela, c'est qu'il a ensuite fallu intervenir contre le Japon, l'Italie et l'Allemagne, et que le prix à payer fut alors beaucoup plus élevé.

Le coût humain aurait été beaucoup moindre entre 1939 et 1945 si la communauté mondiale avait su faire front commun en 1931, 1935, 1936 ou même en 1938. J'établis simplement un parallèle entre les enjeux diplomatiques des années 30 et ceux d'aujourd'hui. Je ne

cherche nullement à mettre Saddam Hussein, l'homme, sur le même pied que le monstre que fut Adolf Hitler. Je ne saurais établir un tel parallèle, ne sachant même pas s'il est pertinent, exact ou opportun.

Je crois cependant qu'il existe une similitude indéniable entre ce à quoi font face aujourd'hui les membres des Nations Unies et ceux de la Société des Nations de 1930. Il est un peu bizarre de poursuivre nos débats au Parlement, comme nous le faisons depuis quelques jours, après avoir été pris de vitesse par les événements.

L'objet central de nos débats, je crois, est de savoir si nous allons prêter assistance aux membres des Nations Unies—en l'occurence, le Koweït—qui nous l'ont demandé. Nous acquitterons-nous de l'obligation morale que nous avons, à mon sens, d'aider un État membre des Nations Unies qui est aux prises avec des difficultés?

Pour diverses raisons politique évidentes, je préférerais que le drapeau des Nations Unies flotte là-bas aux côtés du drapeau canadien, mais, comme je l'ai déjà mentionné, je comprends pourquoi cela n'est pas possible pour le moment. J'exhorte les députés à ne pas s'étendre là-dessus indûment, car à mon avis, il est clair que la résolution 678 des Nations Unies, à laquelle les membres du Conseil de sécurité ont souscrit librement, nous donne clairement le mandat d'agir comme nous le faisons. Je suis persuadé que nous sommes là-bas dans le cadre d'un effort des Nations Unies. La question de savoir qui commande ne me pose aucun problème.

• (1910)

Je déplore que ce débat soit nécessaire. Je trouve vraiment tout à fait regrettable qu'il y ait encore dans le monde des Saddam Hussein qui, pour une raison quelconque, sont bien décidés à faire leur marque dans l'histoire, aux dépens des autres. Cela m'attriste de voir qu'à leur façon machiavélique et diabolique, ils ont conclu que leur meilleure défense militaire consistait à attirer Israël dans une guerre grâce à des attaques non provoquées comme celle d'hier soir.

À l'instar d'autres députés, je voudrais féliciter le gouvernement et le peuple israéliens pour la grande discipline et la retenue dont ils ont fait montre depuis, car si je devais prendre une telle décision, j'ignore si je serais en mesure de faire de même, dans les circonstances.

Je trouve regrettable que les efforts diplomatiques de la communauté mondiale aient à nouveau échoué. Cependant, je crois qu'il y a des périodes dans notre histoire—et c'est l'une d'elles—où nous devons, à cause de ce qui s'est passé, répondre par la force à certains dirigeants et à certains pays car ils ne connaissent aucun autre langage, semble-t-il. J'avais espéré que l'énorme rassemblement de troupes dans le golfe Persique aurait un effet dissuasif sur Saddam Hussein, et ce serait peut-être le cas pour une personne plus rationnelle que lui.

Cependant, maintenant que nous en sommes rendus là—et j'espère que ce sera là le message transmis par le Parlement également—, je voudrais dire à tous nos militaires et à toutes les forces participant à la coalition, que nous sommes fiers de voir qu'ils sont prêts à servir en notre nom ainsi qu'à mettre en jeu leur vie, afin de défendre les traditions et les principes qui sont les leurs et les nôtres. J'espère également que le Parlement dira très clairement aux intéressés, même si nous ne sommes peut-être pas d'accord sur la façon dont ils se sont retrouvés là-bas, que nous sommes de tout coeur avec eux et que nous espérons que la guerre qui est maintenant déclenchée sera très courte et que les pertes humaines seront le plus minime possible. C'est là mon espoir et mon souhait.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Madame la Présidente, c'est avec intérêt que j'ai écouté l'allocution du député, dont certains passages m'ont bouleversé. Historien de formation, il a fait carrière dans ce domaine, et c'est probablement le sens de l'histoire qui fait le plus défaut à la plupart d'entre nous. Si je ne m'abuse, le député a comparé Hussein à Hitler pendant quatre longues minutes pour avouer finalement qu'il n'était pas en mesure de dire si ces deux hommes se ressemblaient. Sauf votre respect, chez moi, on appelle cela de la sophistique. S'il est pour faire valoir que les deux hommes sont absolument identiques, il devrait avoir le courage au bout du compte de tirer cette conclusion.

A-t-il lu l'article sur la question des sanctions, qui a été largement diffusé et dans lequel Gary Hufbauer et Kimberly Elliott rappellent, comme je l'ai fait dans mon exposé, que Benito Mussolini aurait confié à Hitler que, si la Ligue des nations avait inclus un blocus pétrolier

dans ses sanctions contre l'Italie, il aurait été forcé de retirer ses troupes de l'Éthiopie en une semaine?

Enfin, pourquoi l'Association canadienne pour les Nations Unies, notre ancien ambassadeur au désarmement, M. Douglas Roche, et beaucoup d'autres sont-ils absolument bouleversés—pour ne pas dire plus—par le peu de sanctions qui ont été prises et par ce que sont en train de faire les Nations Unies?

Pourquoi le député croit-il que l'Association canadienne pour les Nations Unies et son président, M. Jeffrey Grenfell Wood, sont-ils tellement inquiets de ce qui arrive? Peut-il me dire ce qu'il pense de tout cela?

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Madame la Présidente, ma réponse portera sur deux ou trois points.

J'ai dit dans mon exposé que je voyais de véritables points de comparaison entre les défis diplomatiques qui se sont posés à la Ligue des nations dans les années 30 et ce à quoi les Nations Unies et les États membres font face en 1990-1991.

J'ai dit que je ne me croyais pas en mesure de déterminer si Saddam Hussein a le même genre de personnalité destructrice qu'Adolf Hitler. Cela a paru contrarier le député, qui a peut-être de ces deux hommes une meilleure connaissance que moi.

Je crois comprendre assez bien Adolf Hitler, car j'ai lu la plupart des biographies le concernant. Je n'ai pas lu de biographie de Saddam Hussein.

Les sanctions, comme le député le sait, ont été appliquées comme première étape dans un grand nombre de cas. Elles l'ont parfois été en dernier. Leur succès n'a pas été aussi grand que nous le souhaiterions. Je ne vois aucune preuve que les sanctions utilisées jusqu'ici contre l'Irak ont eu un impact réel sur la capacité militaire du gouvernement irakien.

Il n'y a aucun doute que les citoyens d'Irak s'en ressentent. Si ce pays était une démocratie où l'opinion publique avait un moyen quelconque de s'exprimer, alors l'impact qu'ont les sanctions sur les citoyens se répercuterait, dans l'ensemble du système politique, pour atteindre le gouvernement d'Irak.

Mais dans une société où la démocratie n'existe pas, où, sans que la moindre preuve pèse contre eux, des ministres sont éliminés au gré de Saddam Hussein et où les armes chimiques sont utilisées contre les citoyens, je ne crois pas que le mécontentement populaire puisse s'exprimer de quelque façon que ce soit pour avoir un effet politique ou un effet militaire, ou les deux.

Je ne vois donc aucune indication que les sanctions atteignent leur but. Je vois la force irakienne qui a envahi un pays souverain et qui ne donne aucun signe de vouloir se retirer.

Je vois l'injustice énorme commise contre une nation et son peuple. Je n'ignore pas les différends historiques qui existent au Moyen-Orient à l'égard des problèmes liés au tracé des frontières et autres. Malgré qu'il existe depuis longtemps des problèmes importants, rien dans la façon dont les pays et les peuples devraient se comporter les uns à l'égard des autres ne justifie les actions du gouvernement irakien, c'est-à-dire l'invasion du Koweït.

Malgé ces différends et ces problèmes historiques, rien ne peut à mon avis, nous exempter, nous, le peuple, le gouvernement et le parlement canadiens, d'assumer ce que je considère comme notre obligation morale de nous porter au secours de ce même pays, le Koweït.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Madame la Présidente, je suis très impressionné par les parallèles avec d'autres époques de l'histoire qu'établit le député de Brandon—Souris et par son habileté à les faire ressortir dans son exposé. Je pense que les preuves de sa compétence dans ce domaine sont évidentes. Sa thèse sur la politique d'apaisement de la Grande-Bretagne pendant les guerres précédentes est des plus intéressantes. Elle est extrêmement impressionnante.

• (1920)

Un des points sur lesquels je voudrais interroger le député, c'est le fait qu'il a dit que le débat de ce soir a été dépassé par les événements de cette guerre. Par exemple, hier, certains députés ont souligné que la question est peut-être théorique ou futile, en ce sens que nous sommes déjà engagés dans une guerre. Alors, pourquoi la débattre?

Personnellement, j'estime extrêmement important que le Parlement canadien fasse preuve de la même solidarité que celui de la Grande-Bretagne a montrée. Je voudrais simplement que le député commente ce sentiment de solidarité et le fait que le Canada appuie la communauté mondiale dans cet effort pour se débarrasser d'un démon.

M. Clark (Brandon—Souris): Tout d'abord, madame la Présidente, je tiens à dire bien clairement que j'accepte le fait qu'il y a eu et continue d'y avoir d'importantes divergences d'opinions sur cette question. Je n'impute absolument aucun motif à ceux qui ne sont pas d'accord avec les positions que j'ai exprimées.

Je crois qu'il importe d'établir bien clairement que ceux qui combattent ou qui se préparent à combattre à l'étranger comprennent bien qu'ils accomplissent une chose qui a l'appui de leurs concitoyens au Canada, car s'ils n'ont pas cet appui, ils se demanderont le plus logiquement du monde pourquoi ils se trouvent là.

J'ai une chose à dire, et j'aborde peut-être un aspect que je ne devrais pas aborder, mais je sais que le député qui vient de me poser la question a un fils au sein des forces militaires qui se trouvent à moins de 80 milles de la frontière koweïtienne. Je penserais que le fils du député et ceux qui sont là-bas avec lui ont besoin de ce genre de satisfaction intérieure qui vient de la croyance non seulement qu'ils accomplissent une chose qui est juste, mais que d'autres croient qu'ils font une chose juste.

En mon nom et au nom de mes collègues, je voudrais vous demander sur un plan très personnel si vous adressez ce message à votre propre fils.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Madame la Présidente, je ne pourrais être davantage d'accord avec le député quand il dit que nous devons transmettre à nos troupes au Moyen-Orient notre appui unanime pour leurs efforts dans l'opération qu'ils sont chargés d'accomplir là-bas.

Je demande au député comment on y réussit avec une résolution disant que la Chambre réaffirme son appui aux Nations Unies pour mettre fin à l'agression du Koweït par l'Irak. S'il a l'intention d'appuyer les troupes qui sont au Moyen-Orient, ne serait-il pas d'accord avec moi pour dire que ce serait bien plus utile et bien plus direct d'adopter à l'unanimité une motion qui le dirait clairement?

Demandez-vous aux troupes qui risquent leur vie au Moyen-Orient d'interpréter comme un appui à leur endroit cette motion futile qui a été inscrite au *Feuilleton* avant le déclenchement des hostilités et qui dit que nous appuyons les Nations Unies?

Pour atteindre cet objectif, n'admettrait-il pas qu'il serait beaucoup plus prudent et raisonnable de retirer cette motion et de la remplacer par une motion qui permettra à la Chambre d'appuyer à l'unanimité les troupes canadiennes au Moyen-Orient?

M. Clark (Brandon—Souris): Madame la Présidente, comme vous vous en souviendrez, la Chambre avait été saisie d'une motion similaire en novembre. Elle avait été adoptée, mais pas à l'unanimité des députés, ni même des partis. Les militaires canadiens savent pourquoi ils sont là-bas et ils interpréteraient, à mon avis, le rejet de cette résolution comme un manque d'appui à leur égard. Ayant parlé de cette motion, certains députés voudraient sûrement présenter des motions en vertu du Règlement.

L'objet de la motion dont nous parlons depuis trois jours et dont nous pourrions encore parler toute la nuit, est de réaffirmer notre appui aux Nations Unies qui désirent mettre un terme à l'agression de l'Irak contre le Koweït. C'est la motion à l'étude comme vous le savez, madame la Présidente. C'est celle au sujet de laquelle les députés devront décider s'ils votent oui ou non.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, je suis très heureux de me prononcer contre la motion nº 27 du gouvernement qui dit:

> Que la Chambre réaffirme son appui aux Nations Unies pour mettre fin à l'agression du Koweït par l'Irak.

Le caucus néo-démocrate et, en fait, le parti, par l'intermédiaire de son comité de direction qui a discuté à fond de la question, se sont opposés à la guerre et à la motion parce que nous savons tous que la motion signifie que nous autorisons la guerre et qu'elle a été présentée avant le début de celle-ci. Maintenant que le Canada est plongé dans la guerre, nous continuons de nous y opposer et ce qui se passe nous pousse à le faire encore davantage.

Cette guerre provoque de graves dommages bien au-delà de Bagdad et de l'Irak, notamment en créant des réfugiés et en bouleversant autrement l'économie. Hier soir, Saddam a tenté d'étendre la guerre en lançant une attaque non provoquée contre une autre nation qui ne participe pas à cette guerre: il a lancé des missiles sur

Israël. Il voulait bien sûr se rallier davantage de nations arabes.

Jusqu'à maintenant, grâce à la retenue héroïque du gouvernement et de la population d'Israël, ce geste de Saddam a échoué. Je félicite Israël pour sa patience courageuse et j'applaudis les 3 000 ans d'histoire de la communauté juive qui a lutté pour vivre en paix.

Il existe encore un risque que cette guerre renouvelle les siècles de guerre entre les Arabes et les musulmans d'une part et les peuples d'origine européenne d'autre part, les nouvelles croisades, comme mon collègue de Esquimalt—Juan de Fuca l'a dit. Ce ne sont là que des raisons de plus pour mettre fin à cette guerre. Il est maintenant temps de convoquer la conférence sur la paix au Moyen-Orient que les Nations Unies demandent surtout pour régler le conflit israélo-arabe. Le combat du Canada est différent du combat d'Israël en raison de notre place dans le monde. Je crois pourtant que le même principe de restriction doit s'appliquer au Canada. Je crois qu'en poursuivant cette guerre, nous ferons probablement beaucoup plus de mal que de bien à la population du Koweït, à celle du Moyen-Orient et à l'ensemble du monde.

Saddam avait certainement tort d'envahir le Koweït; il avait tout à fait tort. Même s'il avait un différend juridique avec le Koweït, ce qui est très possible, il aurait dû négocier ou s'en remettre au tribunal international, et non pas entrer en guerre.

L'URSS a également eu tort d'armer son allié, Saddam Hussein. Les États-Unis avaient tort eux aussi de lui vendre des armes et d'en faire leur protégé, face à l'Iran. La France aussi avait tort de lui vendre des armes. Le Canada aussi a eu tort de vendre des pièces destinées aux hélicoptères achetés des Américains. Le président Bush a eu tort de dire à Saddam Hussein une semaine avant l'invasion, et pire, presque au moment de l'invasion, que les États-Unis ne se préoccuperaient pas de ce qu'on a appelé un conflit arabe-arabe sur la délimitation de frontières. Il a eu tort de refuser la recommandation qu'avait faite un comité du Congrès à cette époque, en juillet, et qui proposait l'application de sanctions pour contrer Saddam.

• (1930)

Pourtant, nos pays ont contribué à la création de Saddam, le brutal envahisseur. On a tenté d'utiliser des sanctions pour priver Saddam des revenus et des moyens physiques lui permettant de poursuivre la guerre. Les sanctions commençaient à agir en ce sens; elles avaient réduit le revenu national de 97 p. 100. Après les élections aux États-Unis, les Américains ont doublé leur présence militaire dans le Golfe et ont conclu quelques échanges commerciaux avec certains des pays touchés. À partir de là, il n'était plus possible d'arrêter le mouvement. Maintenant, la guerre fait rage. Beaucoup de Canadiens de tout âge s'opposent toujours à cette guerre, et ils ne sont pas ici ce soir.

Hier, les principales Églises du Canada ont fait des déclarations au sujet de cette guerre. Par exemple, le très révérend Michael Peers, chef de l'Église anglicane du Canada, a rejeté l'idée que la guerre dans le Golfe était justifiée. Voici un extrait de sa déclaration:

> Il est indéniable que l'invasion du Koweït par Saddam Hussein est une violation flagrante du droit international et que les atrocités perpétrées contre le peuple koweïtien sont inacceptables et méprisables. Il n'en demeure pas moins que la décision du gouvernement du Canada d'engager nos forces armées dans une guerre et l'appel lancé par les politiques canadiens de nous serrer les coudes pour soutenir l'effort de guerre est hautement discutable. Les dirigeants religieux ont le devoir de commenter cette décision.

Il passe ensuite en revue les critères traditionnels du christianisme, à savoir les six principes justifiant le déclenchement d'une guerre, et il établit le bien-fondé de notre intervention actuelle. Il conclut sur ces mots:

> Cette guerre dans le gofe Persique ne répond pas aux conditions établies par la tradition chrétienne qui justifieraient un engagement armé de notre part maintenant. Le premier ministre a déclaré que la participation active du Canada aux combats était à la fois raisonnable et morale. Je rejette son point de vue et le raisonnement sur lequel il se fonde. . . J'engage tous les Canadiens de bonne volonté à déployer tous les efforts possibles pour rétablir la paix et faire cesser ces actes de destruction.

Madame la Présidente, il a conclu que la guerre était injustifiable pour ces raisons.

Il en a été de même du secrétaire général du Conseil canadien des Églises, M. Stuart E. Brown dans une déclaration à laquelle ont souscrit le chef de l'Église évangélique luthérienne du Canada, la Conférence des Évêques catholiques du Canada, et, évidemment, le Primat de l'Église anglicane du Canada, le Modérateur de l'Église Unie du Canada et le Modérateur de l'Église presbytérienne au Canada. Le secrétaire général y déclare notamment ce qui suit:

> La guerre ne saurait mettre fin à la crise du Golfe. Nous demandons au gouvernement de communiquer de toute urgence avec les Nations Unies pour dissuader le Conseil de sécurité d'autoriser le recours à la force, que ce soit pour tenter d'expulser l'Irak du Koweït ou pour forcer le gouvernement de Saddam Hussein en Irak à démissionner. Nous souhaitons vivement que le Canada travaille en étroite collaboration avec les Nations Unies afin de mettre en oeuvre des mesures économi-

ques et diplomatiques propres à faire régner la paix et la justice pour tous les peuples du Moyen-Orient.

Les sanctions économiques constituent le moyen le plus efficace de dénoncer le caractère intolérable de cette invasion du Koweït.

L'ère des ultimatums est révolue. Les pays devront dorénavant chercher à concilier leurs différends par des moyens non militaires, même s'ils devront accepter à contre coeur des compromis et des solutions qui n'ont rien d'idéal. De toute évidence, les guerres ne règlent jamais rien définitivement.

Voici un exemplaire de la lettre qu'a envoyée aujourd'hui au premier ministre Monseigneur Robert Lebel, évêque de Valleyfield et président de la Conférence des évêques catholiques du Canada, et dont il a fait également parvenir des copies au chef du parti libéral ainsi qu'au chef du Nouveau Parti démocratique. Au sujet du bombardement d'Israël par l'Irak hier soir, il écrit notamment:

Ce n'est pas à cause de cette dernière agression de l'Irak que le Canada doit intensifier sa participation au conflit militaire.

Il ajoute qu'il est au courant des mesures que le Cabinet envisage.

Plus loin, il poursuit, et je cite:

Nous soutenons que cette guerre n'aurait jamais dû être déclenchée. Nous soutenons en outre que les effets des sanctions économiques, jointes aux efforts diplomatiques de la communauté internationale, n'ont tout simplement pas eu le temps de se faire sentir.

Il demande au premier ministre et au gouvernement du Canada de:

a) renoncer à tout accroissement de la participation de nos forces armées dans la guerre du golfe Persique;

b) exhorter le Conseil de sécurité des Nations Unies à mettre en oeuvre des mesures devant aboutir au cessez-le-feu et à la reprise des négociations en vue d'un règlement pacifique;

c) travailler à mettre au point un plan international d'action afin de fournir une aide humanitaire à tous les pays victimes du Moyen-Orient.

Voici une déclaration du Très Révérend Walter Farquharson, modérateur de l'Église unie du Canada. Il dit en partie ce qui suit:

Nous déplorons le bombardement de Bagdad et l'affirmation que ce bombardement aurait été un succès. Ce fut en fait un échec monumental, tout comme le fut d'ailleurs l'invasion du Koweït par les forces irakiennes.

Nous ne saurions accepter l'affirmation de nos dirigeants qu'ils avaient épuisé tous les moyens. Tout en continuant d'adhérer aux principes d'un ordre mondial juste et d'appuyer les Nations Unies, nous sommes persuadés, notamment en raison des moyens modernes de faire la guerre, que seuls des moyens non militaires peuvent garantir une paix mondiale durable.

L'homme est capable de concevoir et de réaliser des machines de guerre terribles et de causer des ravages sur une grande échelle. Il est capable par ailleurs de faire la paix avec ses ennemis et de réparer les torts qu'il a pu leur causer. Il doit assumer la pleine responsabilité de ses actes, bons et mauvais.

À la suite de ces terribles événements, nous implorons les dirigeants de tous les pays de renoncer à infliger une destruction encore plus grande aux peuples de la région du Golfe et à faire courir un plus grand danger aux membres de nos familles qui servent leur pays dans le Golfe.

Nous nous engageons devant Dieu à accomplir la tâche éprouvante, mais sacré de soigner tous ceux qui ont été blessés au cours de ces terribles événements. Nous n'avons pas d'autre choix parce que nous croyons que Dieu nous a donné à tous comme mission d'abaisser tous les poings serrés et de guérir toutes les nations blessées.

Nous, du NPD, étions opposés à cette guerre avant le bombardement de Baghdad et nous y sommes toujours opposés maintenant. Nous disons: retirons nos troupes du théâtre des opérations et trouvons-leur de meilleurs rôles de pacificateurs. Prévoyons avec les pays membres des Nations Unies une conférence sur la paix qui réuni les Arabes et les Israéliens. Commençons maintenant à apporter notre aide en fournissant des médicaments, de la nourriture et d'autres secours aux réfugiés et aux personnes déplacées par cette guerre.

Je voudrais faire une dernière remarque, madame la Présidente. Certains ont prétendu qu'une position comme celle de mon parti est trop imbu d'esprit de parti à un moment inopportun. Je le récuse, ce n'est pas vrai.

J'ai travaillé pour la paix depuis la fin des années 40. Cela a été la conséquence de mon expérience dans la Seconde Guerre mondiale, au cours de laquelle j'ai dû me demander comment nous nous étions mis dans cette situation où les chrétiens considéraient que c'était leur devoir envers Dieu comme envers le roi de tuer d'autres chrétiens. Comment en sommes-nous arrivés là? J'en ai conclu que cela était dû principalement aux conflits économiques entre les pays qui doivent être réglés avant d'entraîner une guerre.

J'ai participé pendant dix ans au Mouvement pour la paix avant d'adhérer au CCF-NPD. Je ne l'aurais pas fait si je ne l'avais pas considéré comme un groupe parlementaire partisan de la paix. J'ai continué mes activités avec le Mouvement pour la paix.

• (1940)

J'étais très fier de représenter mon parti hier après-midi à une manifestation contre la guerre, à laquelle ont participé environ 2 000 personnes. J'ai l'impression que ce mouvement de contestation prend de l'ampleur.

Nous ne protestons pas contre la guerre dans le but de nous distancer du gouvernement, espérant ainsi en retirer un avantage politique aux prochaines élections. Nous protestons en tant que Canadiens. Nombreux sont ceux

qui agissent selon leurs convictions religieuses. Quant à moi, j'avais ces convictions avant de devenir socialiste et je continue toujours de les respecter et de les mettre en pratique. Nous protestons en tant que Canadiens loyaux cherchant à défendre les intérêts de la population canadienne et des citoyens du monde, convaincus qu'il faut, dans l'intérêt actuel et ultérieur du monde entier, mettre un terme à cette guerre. Ce que nous voulons, c'est mettre immédiatement un terme à cette guerre et faire tout ce qui est possible et nécessaire pour rétablir la paix avec l'appui d'autre pays.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): J'ai écouté les commentaires de mon collègue. J'ai déjà eu, par le passé, l'occasion d'aborder avec lui ce genre de questions. Je peux donc comprendre ce qu'il ressent. Je sais qu'il est membre du clergé et un ardent défenseur de la paix et je l'en félicite. Je ne partage pas toujours son opinion, mais je crois que le Parlement a besoin d'hommes comme lui, pour constamment nous rappeler l'importance de la paix. Je tiens à lui dire que, même s'il arrive, quoique rarement, que je ne sois pas tout à fait d'accord avec lui, il demeure néanmoins la voix de la conscience quand la Chambre aborde ce genre de questions. Je voudrais de nouveau l'en féliciter.

J'aimerais soulever un point particulier à propos de ce qui se passe aujourd'hui. À mon avis, nous discutons d'une motion qui a été mal formulée lorsqu'elle a été présentée à la Chambre. Ce n'est pas la réponse que le gouvernement voulait. Le gouvernement a rappelé le Parlement parce qu'il voulait savoir si celui-ci accepterait, au besoin, que le Canada participe à un effort de guerre.

Je me serais opposé à une telle proposition et j'aurais voté contre, mais je pense néanmoins que c'est celle-là qui aurait dû être présentée. Quoi qu'il en soit, elle serait de toute façon superflue maintenant. Mon collègue n'est-il pas d'accord pour dire que la motion à l'étude était erronée au départ et que même s'il n'est pas d'accord avec la proposition—je pense toutefois qu'il l'est—, celle-ci est superflue de toute façon. Il ne sert absolument à rien d'en discuter aujourd'hui, peu importe que nous soyons d'accord ou non avec la résolution 678 des Nations Unies, puisque cette dernière a été pleinement appliquée, y compris son volet militaire? Le député pourrait-il formuler des observations concernant cette question?

M. Heap: Je remercie le député pour ses remarques encourageantes et pour sa question très pertinente. Oui, c'est une mauvaise résolution parce qu'elle demande clairement une réponse à une question qui n'est pas énoncée. Elle est générale, c'est-à-dire qu'elle nous demande si nous voulons soutenir les Nations Unies dans leurs efforts en vue d'arrêter l'agression; bien sûr que nous voulons les soutenir. Toutefois, ce n'est pas là la question. Comme le député l'a si bien dit, il s'agit de déterminer si nous acceptons la guerre comme moyen choisi par les États-Unis et par d'autres pays membres des Nations Unies.

Cela vient appuyer le point soulevé par certains orateurs précédents quant aux méthodes employées par les États-Unis pour gagner certains alliés à leur cause. Ainsi, le Canada, ou plutôt le premier ministre, à titre de récompense pour son appui loyal dans cette guerre, semble maintenant assuré de pouvoir participer aux négociations commerciales avec le Mexique.

D'autres marchés ont été conclu avec d'autres pays.

En ce qui concerne le retrait de la résolution pour la remplacer par une meilleure, je dirais certainement que le gouvernement devrait la retirer. S'il veut en proposer une qui nous demande d'appuyer la guerre, je m'opposerai certainement à cette résolution.

S'il veut proposer une résolution qui divise la question en deux, c'est-à-dire qui nous demande d'approuver ou non la décision des politiciens de faire la guerre, nous appuyons quand même les hommes et les femmes qui ont reçu la formation nécessaire, qui sont devenus compétents dans leur travail et qui risquent aujourd'hui leur vie pour exécuter les ordres du gouvernement. Je continuerais certainement d'appuyer ces hommes et ces femmes. Cependant, je n'appuie pas la guerre à laquelle le gouvernement les oblige à participer.

[*Français*]

M. Marc Ferland (Portneuf): J'ai écouté, moi aussi, madame la Présidente, avec beaucoup d'intérêt et d'attention, ce que disait mon collègue et je veux lui dire que je suis moi aussi un homme qui croit énormément à la paix et qui n'aime pas, et loin de là, la guerre ou les situations de guerre.

Il a dit, tout au long de son discours, que ce n'était pas un discours partisan, que sa décision était beaucoup plus une décision de conscience personnelle, ce que je respecte énormément parce que je pense que tout homme peut

prendre comme acquis qu'il a sa propre conscience à supporter et qu'il peut prendre aussi, dans ce pays, des décisions en fonction de sa conscience.

Mais ce que je regrette, madame la Présidente, c'est que, tout à l'heure, en réponse à mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell, il n'a pas pu éviter de faire de la politique et de faire ressortir ses sentiments anti-américains. Et cela m'étonne de la part de mon collègue et cela détonne énormément de la tenue même de son propre discours.

Alors j'aimerais savoir pourquoi, madame la Présidente, que collègue, à la fin d'un excellent discours, convaincant s'il en est, n'est pas capable de laisser de côté la ligne partisane dans une situation aussi critique que celle que nous vivons au Canada et que particulièrement les gens dans le golfe Persique vivent présentement?

[*Traduction*]

M. Heap: Madame la Présidente, le député a peut-être raison. En fait, j'ai repris la rédaction de mon discours plusieurs fois, je l'ai restructuré et reformulé justement pour faire ressortir le point sur lequel je voulais insister.

Dans mes propos un peu plus improvisés, je m'en suis effectivement pris aux activités du président des États-Unis. Je suis profondément convaincu de ce que j'ai dit, mais si le député pense que j'ai gâché ainsi l'effet de la première partie de mon intervention, il est bien possible qu'il ait raison.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Madame la Présidente, certains députés de l'opposition officielle et du Nouveau Parti démocratique m'étonnent lorsqu'ils parlent de la résolution et de la motion en question. Je leur rappelle le texte:

> Que la Chambre réaffirme son appui aux Nations Unies pour mettre fin à l'agression du Koweït par l'Irak.

Cela se comprend clairement. Le député sait parfaitement que la Chambre a voté sur la motion initiale le 29 novembre. Elle a été appuyée dans une proportion de deux contre un. Cette motion-ci réaffirme simplement notre soutien.

Si nous sommes citoyens du monde, que veut-il que nous fassions? Nous mettre à l'écart des Nations Unies, ne pas prendre part à l'intervention collective du reste du monde contre Saddam Hussein. Voilà à quoi cela se résume, au fond. Le monde entier, à l'exception de quelques rares pays, s'oppose à Saddam Hussein. Faut-il donc nous laver les mains de nos responsabilités internationales? Allons-nous nous dissocier de cette responsabilité collective? Voilà la question que je pose au député.

• (1950)

M. Heap: Madame la Présidente, je dois dire que le député qui vient de me poser une question semble se méprendre sur la signification de la résolution. Le paragraphe 2 dit que les Nations Unies autorisent les États membres, coopérant avec le gouvernement du Koweït, à employer tous les moyens nécessaires pour faire respecter la résolution 666 du Conseil de sécurité et toutes les résolutions pertinentes qui ont suivi ainsi qu'à rétablir la paix et la sécurité internationales dans cette région.

La résolution ne dit pas que nous devons partir en guerre pour atteindre cet objectif. Ce n'est pas du tout cela. C'est le gouvernement que le député appuie qui donne cette interprétation à la résolution.

L'utilisation, abusive selon moi, de cette résolution de l'ONU présente deux graves difficultés. Tout d'abord, la résolution ne dit pas qu'il faut agir maintenant. . .

Une voix: Oh, oh!

M. Heap: Je n'ai pas interrompu le député. Il n'y a eu aucun rapport du comité chargé de surveiller l'application des sanctions. La question de l'efficacité des sanctions n'a pas été tranchée. Tout est resté dans le vague. Cette résolution est loin d'être parfaite. Dans sa forme actuelle, elle ne nous ordonne ni ne nous demande de faire la guerre.

Deuxièmement, si l'objectif tacite était la guerre, elle ne prévoit pas la création d'un commandement des Nations Unies contrôlé démocratiquement. Les Nations Unies n'ont donné aucune autorité. Il ne s'agit pas de savoir s'il y a une drapeau bleu, ou s'il faut dire que le général américain est le général des Nations Unies. Il s'agit de savoir si cette intervention relève de l'autorité de l'ONU et si elle est contrôlée par elle. Il s'agit de savoir quand les Nations Unies diront d'y mettre un terme. Cette motion encourage tout État membre qui prétend coopérer avec le Koweït à faire tout ce qu'il veut pour ensuite se justifier en se réclamant des Nations Unies.

C'est une imposture, madame la Présidente.

[*Note de l'éditeur: Le compte rendu des délibérations se poursuit au volume C.*]

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 17 janvier 1991

[*Note de l'éditeur: Le compte rendu des délibérations reprend du Volume B.*]

M. John Nunziata (York–Sud—Weston): Madame la Présidente, je siège dans cette enceinte depuis six ans et demi environ et, de loin, c'est là la question la plus importante et la plus grave qui y ait jamais été étudiée, à mon avis, au cours de cette période.

Alors que j'interviens ce soir, mon pays, votre pays—notre pays—est en guerre. Je ne crois pas que les Canadiens aient vraiment bien compris ce que cela signifie.

Nous ne discutons pas d'une motion, mais du fait que le Canada est en guerre. La résolution dont nous sommes saisis—et je voudrais vous la relire, précise:

> Que la Chambre réaffirme son appui aux Nations Unies pour mettre fin à l'agression du Koweït par l'Irak.

Cette motion a été inscrite au *Feuilleton* avant le déclenchement de la guerre. Or, au cours des derniers jours, bien des choses se sont produites. Nous avons été témoins d'une semaine tout à fait remarquable, une semaine que beaucoup de gens n'oublieront jamais.

Le Parlement a repris ses travaux lundi, car mardi se trouvait à être le 15 janvier, date limite qui avait été imposée artificiellement et à partir de laquelle les États–Unis et tous les autres États membres des Nations Unies avaient le pouvoir d'utiliser tous les moyens à leur disposition.

Il y a eu une rencontre quelques jours auparavant entre le secrétaire d'État américain James Baker et le ministre irakien des Affaires étrangères, Tariq Aziz. Comme nous le savons, ces pourparlers n'ont pas permis de parvenir à la paix et quelques jours plus tard, le secrétaire général des Nations Unies a essayé une dernière fois de convaincre Saddam Hussein de se retirer du Koweït. Il n'y a plus lieu de se demander s'il aurait fallu rappeler la Chambre plus tôt. La Chambre a entrepris son débat mardi. Nous avons discuté toute la journée. Le délai a expiré à minuit, le 15 janvier, il y a quelques jours. Mercredi soir, la Chambre siégeait et discutait de cette motion lorsque les bombes ont commencé à s'abattre sur Bagdad, le Koweït et l'Irak.

À la suite du bombardement initial, dans cette nuit du 16 janvier, les marchés boursiers ont été à la hausse et le prix du pétrole a chuté. La tendance pour tous les indicateurs économiques a été exactement le contraire de celle prévue par les experts. On éprouvait un certain sentiment de satisfaction aux États–Unis et, en fait, dans le monde entier face à la réussite de ce bombardement, au début de la guerre. Les gens parlaient d'une fin rapide de ce conflit.

Cependant, encore hier, durant la nuit encore une fois de plus, on a assisté de nouveau à l'horreur au Moyen–Orient, cette fois–ci en Israël. Des missiles Scud ont été lancés à partir de l'Irak dans le cadre d'une attaque non provoquée sur un pays ne participant pas au conflit. On savait exactement ce que Saddam Hussein était en train de faire, mais les Israéliens, les habitants de Jérusalem, de Tel Aviv et d'Haïfa ont vécu l'horreur indicible de la possibilité d'une attaque chimique. Dieu merci, on n'a pas eu recours à des ogives chimiques, et il faut se réjouir du fait que les pertes n'aient pas été plus importantes.

Depuis, ceux qui étaient si constructifs le soir du 16 janvier sont devenus un peu plus pessimistes en cette nuit du 17, car les chiens ont été lâchés et nous ignorions hier soir s'il resterait quelque chose au Moyen–Orient aujourd'hui. Nous ne savions pas si Israël allait riposter à cette attaque non provoquée. Nous sommes reconnaissants à Israël d'avoir montré tant de retenue jusqu'à maintenant dans ce conflit et d'être resté à l'écart.

Il est vingt heures et, pendant que nous discutons en toute sécurité ici, à Ottawa, il y a des millions de personnes, en Israël et en Irak, qui vivent dans une terreur absolue. Imaginons un moment le nombre de Canadiens qui sont assis confortablement chez eux ou ailleurs dans un endroit sûr au Canada, alors que des millions de gens en Israël, en Irak, en Jordanie, en Arabie saoudite ou au

Koweït ignorent ce qui se passe. La population irakienne entend les bombardements puis les tirs anti-aériens de riposte. Pensons à nos enfants. Pensons ensuite à tous ces enfants qui sont à l'écoute. Cette horreur indicible ne s'effacera jamais de leur mémoire.

Lundi, c'était l'échéance; mardi, nous avons été témoins du bombardement de Bagdad; jeudi soir, nous avons vu le bombardement de Tel Aviv, de Jérusalem et de Haïfa. Qu'arrive-t-il ce soir au Moyen-Orient? Que se passera-t-il demain soir? Quand prendra fin cette guerre?

Je crois qu'il est important de prendre un peu de recul pour s'interroger sur le but de tout cela.

• (2000)

Députés d'en face et les autres, dites-nous qu'il y a une bonne raison pour expliquer la participation de notre pays et d'autres pays à cette guerre brutale et horrible. D'aucuns invoquent le principe international qu'un agresseur ne doit pas avoir le dernier mot.

Madame la Présidente, croyez-vous vraiment que des milliers et des milliers de gens, qui ont déjà trouvé la mort dans le bombardement, se préoccupent d'un principe international sur l'agression? Pensez-vous que les millions de personnes qui souffrent ou qui vont souffrir s'en inquiètent, pendant que les députés d'en face et les autres se demandent si la guerre est nécessaire pour arrêter ce que Saddam Hussein faisait au Koweït? Il s'adonnait au pillage et au viol. On retirait des droits civils et on brutalisait des gens. C'est exact! Nous le savons. Il existent des preuves.

Que peut-il y avoir de pire que les bombardements constants? Syntonisez CNN et regardez avec quelle satisfaction, aux séances d'information du Pentagone, on parle de 1 000 ou 2 000 sorties par jour. Qu'est-ce que cela signifie? Ce n'est pas une marche agréable dans un parc tranquille sous un beau soleil. Une sortie veut dire qu'un bombardier, que ce soit un F-14, un F-17 ou un F-18, laisse tomber des centaines de livres d'explosifs. Oui, les cibles visées sont militaires ou stratégiques. Il faut exterminer les centres de contrôle et de commandement, les missiles SCUD et les lanceurs mobiles. Seulement 80 p. 100 atteignent leur but. Quel est l'effet sur les vies humaines? Quelles cicatrices marqueront les survivants?

Trop souvent au cours des derniers jours du débat et avant, les gens ont semblé oublier presque le coût de la guerre pour les humains et ce que tout cela signifie. Ils ne se sont pas demandé pourquoi les Américains, les Canadiens et les Britanniques sont mêlés à cette guerre. Pourquoi sommes-nous à la veille de la destruction? Les conséquences des événements sont très étendues parce que les Américains prétendent que Saddam Hussein ne doit pas être récompensé, qu'un agresseur ne peut être récompensé et qu'il doit être chassé du Koweït.

Je comprends pourquoi des millions ont perdu la vie pendant la Seconde Guerre mondiale, celle qui devait être la dernière de toutes. Elle ne l'a pas été, malheureusement. Je saisis pourquoi des millions de vies ont été exterminées pendant la Deuxième Guerre mondiale et à quel point Hitler est venu près de vaincre les Britanniques.

J'ai voyagé en France pendant l'été et visité l'emplacement de certaines des grandes batailles des Première et Seconde guerres mondiales. J'ai marché pendant des heures le long des plages à Dunkerque. J'ai longé la plage pendant des heures à Douvres et je me suis souvenu des événements d'il y a 45 ans. Le principe qu'on défendait alors était la démocratie et la liberté. Les gens pouvaient comprendre cela. On savait pourquoi on se battait. Mais allez donc expliquer à vos enfants que le Canada est en guerre au nom de quelque principe international qui dit qu'un agresseur ne doit pas avoir le dernier mot.

J'en conviens, mais la solution se trouve-t-elle dans la guerre? Se trouve-t-elle dans 1 000 ou 2 000 sorties par jour et des bombardements constants? Consiste-t-elle à lancer des missiles Scud sur l'État d'Israël? À entraîner la chute du roi Hussein de Jordanie? Réside-t-elle dans l'alliance de la Syrie et de l'Iran avec l'Irak? La guerre ne résout rien, mais nous sommes en guerre, que nous le voulions ou non. Les troupes canadiennes sont là-bas et plaise au ciel qu'elles n'aient pas à participer directement aux hostilités. Prions pour que prenne fin au plus tôt cette guerre qui n'était absolument pas nécessaire, à mon avis.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, ceux qui étaient nés et ceux qui, comme moi, n'étaient pas encore dans ce monde mais ont lu sur la question, savaient qui était alors l'ennemi. On a su qui était l'ennemi parce qu'on nous en a parlé. En rédigeant mon allocution, je me suis demandé qui était l'ennemi dans cette guerre-ci. On m'a toujours dit qu'il y a habituellement un ennemi à abattre, à détruire. Les Irakiens sont-ils aujourd'hui l'ennemi? Bien sûr que non, mais le Canada est en guerre contre l'Irak. L'ennemi n'est pas le peuple irakien, formé

de femmes et d'hommes innocents. Peut-être sont-ce les militaires, l'armée et les 500 000 à un million de soldats? Non, l'ennemi, c'est Saddam Hussein. C'est le seul responsable de toute cette affaire. Avons-nous raison de faire une guerre qui risque de tuer des millions de gens et d'en traumatiser des millions d'autres dans le monde entier? Devrions-nous faire cette guerre? Je ne le crois pas, madame la Présidente. Nous ne devrions pas participer à cette guerre.

Les États-Unis constituent le principal combattant du côté des alliés. Nous savons pourquoi le monde est en guerre ce soir. Ce n'est pas pour chasser Saddam Hussein du Koweït. Si le monde est en guerre, c'est pour supprimer tout bonnement Saddam Hussein, de sorte qu'il ne dirige plus les destinées de l'Irak. Le monde est en guerre afin de supprimer la menace irakienne que représente Saddam Hussein. Quelles seront les conséquences? Quelles seront les victimes? Combien? Nous savons que les répercussions économiques seront dévastatrices. Nous savons que les souffrances humaines et la destruction de vies humaines seront immenses. Que se passera-t-il à longue échéance lorsque cette guerre sera terminée, que ce soit au cours des prochains jours, des prochaines semaines, des prochains mois ou des prochaines années? À quoi ressemblera le monde une fois que les tirs auront cessé? Le problème entier sera-t-il résolu? Le monde sera-t-il sûr et paisible après cela? Sera-t-il à l'abri d'autres Saddam Hussein? Y en aura-t-il d'autres comme lui? Je pense que oui, madame la Présidente. Lorsque les tirs auront cessé, les problèmes ne feront que commencer à cause de la guerre dans laquelle nous nous trouvons engagés.

La guerre n'était pas la solution. On n'a pas donné aux sanctions économiques la chance de faire effet. Elles fonctionnaient. On n'a pas prouvé au reste du monde ni à nous que les sanctions économiques ne fonctionnaient pas. Il incombait à ceux qui voulaient la guerre de prouver qu'elles ne fonctionnaient pas. En fait, les preuves sont accablantes: tandis que la diplomatie n'a peut-être pas donné de résultats ces dernières semaines ou ces derniers mois, les sanctions, elles, fonctionnaient.

Je voudrais citer un discours qui a été prononcé par le sénateur George Mitchell, tout juste la semaine dernière, lorsque le Congrès des États-Unis se demandait s'il fallait autoriser George Bush à faire la guerre. Nous savons tous que le vote a été serré tant au Sénat qu'à la Chambre des représentants. Le sénateur Mitchell a dit:

> La guerre comporte des coûts énormes et des risques élevés: un nombre inconnu de blessés et de morts, des milliards de dollars, un approvisionnement de pétrole gravement perturbé et des hausses des prix pétroliers, une guerre qui s'étendra probablement à Israël. . .

• (2010)

Nous savons qu'il avait raison.

> . . .à la Turquie ou à d'autres pays alliés, l'occupation éventuelle à long terme de l'Irak par les États-Unis, une instabilité accrue dans la région du golfe Persique, une hostilité persistante des Arabes contre les États-Unis et un retour possible à l'isolationnisme dans notre pays.
>
> On prend trop tôt la grave décision d'entrer en guerre.

Ces propos ont été tenus avant que les États-Unis ne lancent leur campagne, comme ils l'ont appelée. Le sénateur Mitchell a ensuite détaillé ce qui s'est passé aux États-Unis pendant les semaines qui ont précédé leur décision d'entrer en guerre, lorsque M. Bush a dit que les sanctions fonctionnaient. Le secrétaire d'État, M. Baker, de même que le directeur de la CIA, William Webster, ont dit qu'elles fonctionnaient. Le sénateur Mitchell a souligné que plus de 90 p. 100 des importations et 97 p. 100 des exportations irakiennes avaient cessé. Il a expliqué en termes très clairs la façon dont les sanctions fonctionnaient et, pourtant, on ne leur a pas donné une chance de faire effet. Les États-Unis ont plutôt décidé qu'il était essentiel de faire la guerre.

Nous ne savons pas comment tout ça va finir. Nous ignorons quelles seront les conséquences. Je prends note que mon temps est presque écoulé. J'avais beaucoup plus à dire, mais laissez-moi terminer en disant que moi et mon parti appuyons les militaires canadiens qui sont au Moyen-Orient. Nous espérons et nous prions Dieu que cette guerre se termine le plus rapidement possible et que nos militaires puissent revenir sains et saufs chez eux dans leur famille. Nous souhaitons et prions Dieu pour que le Canada joue un rôle important, un rôle de premier plan dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'une paix durable, aussi difficile que cette tâche puisse être après la cessation des hostilités. Nous espérons que notre pays pourra quand même travailler à la réalisation d'une paix longue et durable au Moyen-Orient, compte tenu du fait qu'un grand nombre de peuples qui ne s'entendent pas y vivent, que les Palestiniens ont droit à une patrie, qu'ils ont des droits qu'il faut respecter et qu'Israël a aussi le droit à la sécurité. Il faut trouver des solutions, et je suis convaincu que le Canada pourra jouer ce rôle à l'avenir.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, mon collègue qui vient de terminer disait que nous devrions retirer la motion d'appui à la résolution de l'ONU, puis ensuite que nous devrions appuyer nos troupes. Cela

revient à dire qu'il n'approuve pas ce qui se passe au Moyen-Orient, qu'il estime que nos troupes ne devraient pas être là-bas, mais qu'il les appuie dans leur combat illégitime et leur acte répréhensible.

Je lui rappelle que son chef a dit que nous devrions soutenir les Nations Unies jusqu'à un certain point, mais que la minute où l'on tire un coup de fusil, on devrait les rapatrier. Les députés d'en face doivent se brancher: ou bien ils appuient les sanctions de l'ONU et la force internationale dont nos troupes font partie, ou bien ils n'y souscrivent pas et alors il ne peuvent pas appuyer nos troupes. Autrement, c'est illogique.

M. Nunziata: Madame la Présidente, ce que dit le député n'a aucun sens. Du moins, il est bien difficile de lui en trouver un. Le député vient de démontrer la mesquinerie dont nous sommes témoins tous les jours de la part des députés d'en face, et en particulier du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Bien sûr que nous appuyons nos troupes.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Je sais que ce député a fréquemment violé le Règlement de cette Chambre. Il vient de me prêter des mobiles que je n'ai pas et que je n'avais pas lorsque je me suis levé pour poser ma question. J'ai posé une question, une question bien claire, et je lui demande de m'expliquer. C'est alors qu'il me prête des mobiles, ce qui est contraire au Règlement de cette Chambre.

Mme le vice-président: Je serais heureuse que personne ne prête des mobiles, qu'on réponde aux questions et qu'on poursuive le débat sur cette grave question sans retomber dans des situations désagréables. Le député de York-Sud—Weston.

M. John Nunziata: Le député prétend que c'est contradictoire de s'opposer à la participation du Canada à cette guerre et d'appuyer les troupes après que la guerre a éclaté. Nous savons, madame la Présidente, que le vote a été très serré au Congrès américain, mais que lorsque la décision a été prise et que le pays est entré en guerre, le Congrès a appuyé à l'unanimité les troupes envoyées au Moyen-Orient.

Je crois qu'ici aussi, à la Chambre des communes, nous n'étions pas d'accord sur le principe de la participation du Canada ni sur l'utilité de la guerre, mais tous les députés et tous les Canadiens devraient appuyer les hommes et les femmes des Forces canadiennes qui mettent leurs vies en danger au Moyen-Orient, au moment où nous parlons. Je ne crois pas que ces positions soient contradictoires.

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Madame la Présidente, je voudrais remercier mon collègue qui a fait un exposé assez clair sur la question du Moyen-Orient et a démontré qu'effectivement, nous—évidemment, cela n'est pas nécessaire de le dire, c'est bien entendu—supportons nos troupes dans les conditions actuelles.

Mais de se faire dire, en même temps, qu'en ne pouvant pas accepter de proposer des sanctions, cela voulait dire qu'on ne supportait pas nos troupes, c'est complètement ridicule.

Et je voudrais dire ceci à mon collègue ici: Quand on considère que la quasi-moitié du Sénat américain—et ils sont impliqués—avait suggéré à leur président que les sanctions soient épuisées avant qu'il y ait une manoeuvre militaire, je demanderais à mon collègue la question suivante: Si les sanctions avaient pu être utilisées jusqu'à la dernière minute, est-ce qu'il croit que le danger de pertes de vies aurait été inévitable quand même?

[*Traduction*]

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Je suis absolument convaincu que si l'on avait donné une chance aux sanctions, elles auraient fini par fonctionner. Les membres du Congrès des États-Unis l'ont prouvé clairement. Je voudrais citer très brièvement le discours du sénateur Edward Kennedy du Massachusetts. Avant que les hostilités éclatent, mardi soir, soit avant que les États-Unis entrent en guerre, il a dit ceci: «Les sanctions n'ont pas échoué, personne ne peut le prouver. Elles ont encore une bonne chance de nous permettre d'atteindre nos objectifs dans le Golfe. Saddam Hussein paie un prix très élevé pour son agression: 90 à 95 p. 100 de ses exportations de pétrole ont été interrompues. L'économie de l'Irak a été réduite de presque la moitié. Saddam n'a plus de devises pour entretenir sa machine de guerre. De

petites quantités de biens de consommation se glissent peut-être entre les mailles du filet, mais Saddam ne peut pas faire fonctionner son pays et sa machine de guerre avec ça.»

Il était absolument évident que si on leur en avait donné la chance, les sanctions auraient fonctionné. Des centaines de milliers de vies auraient pu être sauvées si les États-Unis avaient eu la retenue qu'ils demandent à Israël d'avoir aujourd'hui pour endiguer le conflit de ce côté-là. Si les Américains avaient fait preuve de retenue et s'ils avaient permis aux sanctions de fonctionner, des centaines de milliers et peut-être des millions de vies humaines auraient pu être sauvées.

• (2020)

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Madame la Présidente, je cite le hansard du 16 janvier 1991, page 17133:

> Personne ne donne des ordres aux Nations Unies, pas même les États-Unis. Aucun pays, surtout pas les États-Unis, ne peut imposer sa volonté à cette institution.
>
> Non, ce n'est pas une aventure américaine. C'est une opération des Nations Unies visant à assurer la sécurité collective, l'un des événements historiques les plus importants de notre temps. . .

Madame la Présidente, je cite l'ancien chef de son parti et ancien premier ministre du Canada, John Turner. Je trouve étonnant qu'un député puisse défier l'ancien premier ministre qu'il a appuyé et pour qui il a un grand respect. C'est tout simplement étonnant.

Avant de terminer, je voudrais qu'il réponde à cette observation. Il y a une différence très importante entre ce qui s'est passé à la Chambre des représentants des États-Unis et ce qui se passe ici. Il existe certes des divergences d'opinions ici à la Chambre comme il y en existe au Congrès américain. Personne ne le conteste, car c'est la raison d'être de notre institution. Personne de nous ne le conteste, personne en toute sincérité.

La différence tient simplement à ceci. Le député dit qu'il appuie nos troupes malgré les divergences d'opinions que nous avons sur cette question et sur la motion dont nous sommes saisis. Il appuie nos troupes. La différence entre son parti par rapport aux sénateurs et aux députés américains qui ont des divergences d'opinions est simplement celle-ci: non seulement ils appuient leurs troupes, ils appuient leur président.

C'est une chose sur laquelle je veux établir une nette distinction. J'estime qu'ils ont le devoir d'appuyer le premier ministre, le ministre de la Défense et le gouvernement du Canada. C'est une très claire distinction, et ils peuvent se cacher tant qu'ils veulent derrière cette phrase, cette petite phrase qu'ils aiment répéter, à savoir qu'ils appuient les troupes.

J'estime qu'ils doivent appuyer le peuple canadien, le gouvernement du Canada et, oui, notre premier ministre.

M. Nunziata: Madame la Présidente, le député demande l'impossible. Il me demande de me joindre aux Canadiens qui, dans une proportion de 12 p. 100, appuient le premier ministre du Canada. C'est ridicule de prétendre qu'on ne peut soutenir nos troupes sans appuyer le premier ministre.

Quand je parle de manifester notre soutien, je ne veux pas dire adopter quelque vague résolution disant que la Chambre réaffirme son appui aux efforts des Nations Unies pour mettre fin à l'agression de l'Irak contre le Koweït. Ce n'est pas ce que j'appelle manifester son soutien.

Si le député voulait manifester son soutien à l'égard des troupes canadiennes au Moyen-Orient, pourquoi n'a-t-il convaincu son leader à la Chambre et son premier ministre de présenter une résolution qui dirait spécifiquement: «Qu'il soit résolu que la Chambre des communes soutient entièrement les effectifs canadiens de nos forces armées actuellement en poste au Moyen-Orient.» Nous serions alors plus heureux de souscrire complètement et unanimement à une telle résolution.

Nous ne nous contentons pas de prononcer de beaux discours quand nous parlons de soutenir nos troupes. Nos troupes doivent être soutenues de toutes les façons possibles, en matériel militaire et autrement. Ce qui importe à nos yeux, c'est qu'une résolution explicite et non équivoque venant de la Chambre leur exprime notre soutien. Je sais que le député est d'accord avec moi, et il devrait entreprendre maintenant des démarches pour convaincre son leader à la Chambre de présenter une résolution honnête aux Communes.

Mme le vice-président: Je donnerai la parole au député de Haldimand—Norfolk pour la reprise du débat. Je voudrais m'assurer que le député partage toujours son temps de parole avec le député d'Ottawa—Vanier.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Comme beaucoup d'autres députés, je m'étais préparé pendant des jours à prononcer un discours à la Chambre au nom des Canadiens que je suis chargé de représenter, les gens de Haldimand—Norfolk, pour expliquer pourquoi le Canada ne devrait pas dès maintenant partir en guerre.

Mais bien des choses ont changé au cours des dernières 48 heures. Les armées alliées ont lâché des milliers de bombes sur l'Irak. Saddam Hussein a bombardé Israël, qui a montré du courage et de la bonté par sa retenue.

Notre pays est maintenant activement engagé dans une guerre contre l'Irak. Les Canadiens sont déchirés entre l'envie de dénoncer une guerre dont ils ne voulaient pas et, maintenant que c'est chose faite, le désir de soutenir nos soldats et nos alliés.

La décision a été prise de recourir à la force, et nous savons maintenant qu'elle était prise bien avant que la plupart des députés aient l'occasion de prendre la parole et de se prononcer sur la question. En fait, on ne peut pas se tromper en disant que moins de 10 p. 100 des députés ont pu exercer une certaine influence sur la décision du Canada d'abandonner les sanctions et d'aller à la guerre.

Nous, les Canadiens, sommes évidemment fiers de notre pratique bien établie en matière de démocratie. Nous savons que nous devons maintenir cette pratique, si nous voulons la conserver intacte. Pourtant, ce gouvernement a déclaré la guerre, petit à petit, tandis que plus de 90 p. 100 des députés et, par conséquent, des Canadiens, étaient gardés dans l'ignorance totale.

Les Canadiens sont tenus à l'écart du processus politique; leur méfiance et leur cynisme vont sans cesse croissants. Si nous prétendons désapprouver Saddam Hussein le dictateur, comme on le désigne si souvent, nous ferions mieux de nous attarder à penser d'où vient le pouvoir en ce pays. Il vient du peuple, pas seulement du cabinet de guerre, pas seulement des hauts fonctionnaires, mais du peuple.

Ces derniers mois, j'ai parlé avec beaucoup d'électeurs de ma circonscription de Haldimand—Norfolk. J'ai reçu beaucoup d'appels téléphoniques ces dernières semaines. Leon et Suzan Hudecki, qui sont tout à fait opposés à l'envoi de troupes dans le Golfe, m'ont dit «Les sanctions sont efficaces, alors pourquoi la guerre est-elle nécessaire?»

J'ai aussi reçu un appel de Sue Stevenson de Waterfront. «Il faudrait renforcer les sanctions, disait-elle. Le maintien de la paix est très bien. Nous avons besoin de négociations plus poussées. Continuez de négocier, s'il vous plaît.»

Pour sa part, Ron Machelli de Tillsonburg disait oui à la guerre. Il craint qu'Hussein soit sur le point de se doter d'armes nucléaires.

Madame le Président, comme vous le voyez, il y a différentes opinions sur la question au Canada. On pourrait diviser les gens en trois camps. Il y a ceux qui jugent que Saddam Hussein est un fou dangereux insensible aux sanctions économiques. Il a envahi l'État souverain du Koweït; ses soldats ont violé, torturé et assassiné. Nous, les Canadiens, avions l'obligation morale de nous unir aux autres pays pour le faire sortir de ce pays, et ce le plus rapidement possible.

Certains disent que rien ne justifie la participation du Canada à la guerre, et je respecte leur point de vue, mais je regrette de devoir leur dire que nous, les hommes et les femmes politiques du monde, avons échoué. Nous n'avons pas réussi à instaurer le nouvel ordre mondial. L'optimisme qui était né de la destruction du mur de Berlin est tombé.

Et puis il y a les autres, les plus nombreux, qui ont dit que les sanctions commençaient à faire effet. Ils ont demandé pourquoi le gouvernement avait fait volte-face en retirant son appui aux sanctions pour favoriser la guerre.

Il m'était impossible de répondre à cette question, parce que le gouvernement ne nous avait pas encore expliqué pourquoi il estimait que les sanctions étaient insuffisantes et que nous devions, sans plus attendre, avoir recours à la force.

Certains vous diront que ce n'est plus le temps de regretter l'abandon des sanctions et le recours à la force. Mais je crois qu'il importe pendant quelques instants d'exprimer le déchirement que ressentent les Canadiens qui doivent aujourd'hui décider si le Canada doit être en guerre ou non.

En septembre dernier, le président des États-Unis, M. Bush, a déclaré au cours d'une séance mixte du Congrès américain, et je cite:

> Les sanctions donnent des résultats. L'Irak commence à en ressentir les effets.
>
> Les dirigeants irakiens sont coupés du reste du monde. Ils sont incapables de vendre leur pétrole, et seule une très faible quantité de biens parvient encore jusqu'à eux.

• (2030)

Au mois d'octobre, le secrétaire d'État américain, M. Baker, a déclaré que les sanctions donnaient les résultats escomptés. Moins d'un mois plus tard, le directeur de la CIA, William Webster, affirmait:

> Tous les secteurs de l'économie irakienne ressentent les effets des sanctions, et de nombreuses industries ont dû cesser leurs activités.

Selon les statistiques disponibles, les importations de l'Irak ont diminué de 90 p. 100, et ses exportations, de 97 p. 100. C'est donc dire que les sanctions ont paralysé l'Irak. L'Union soviétique et la France, les deux grands fournisseurs de l'Irak, ont cessé de leur envoyer des pièces de rechange et de l'équipement militaire. Les réserves de devises de l'Irak ont diminué de façon spectaculaire, de sorte qu'il est pratiquement impossible d'acheter des marchandises de l'étranger et de passer outre aux sanctions.

Il ne faut pas laisser le gouvernement se leurrer. Les Canadiens ont de graves réserves face à cette guerre. Ceux-ci veulent être entendus concernant cette question et ils veulent que leurs représentants élus fassent valoir leur point de vue relativement à toute décision prise concernant nos forces dans le Golfe. Le gouvernement a l'obligation de consulter les citoyens du pays tout au long de l'évolution de ce conflit.

Pendant les huit semaines qui ont suivi l'invasion du Koweït par l'Irak, le gouvernement a refusé de rappeler le Parlement. Il ne s'est montré aucunement intéressé à consulter l'opposition en vue d'adopter une position multipartite face au problème. Un grand nombre de résidents de Haldimand—Norfolk se sont dits très préoccupés tout en manifestant une grande loyauté envers les Nations Unies. Je pense qu'il importe ici d'apporter des précisions relativement au rôle de cet organisme, puisqu'une certaine confusion semble régner à cet égard.

Il est quelque peu ironique que, contrairement à la prétention du gouvernement portant que l'attaque du 16 janvier avait reçu l'approbation des Nations Unies, le Secrétaire général de cet organisme, Javier Pérez de Cuellar, ne savait rien de cette offensive. Cette guerre est sanctionnée par les États-Unis. La distinction peut sembler quelque peu théorique, mais ce n'est pas le cas. Aucune des forces actuellement engagées au Moyen-Orient ne reçoit ses ordres du Conseil des Nations Unies; ceux-ci sont donnés par un général américain.

Les Canadiens déplorent le fait que le Canada ait renoncé à son rôle de gardien de la paix. Notre conviction que le dialogue est l'outil le plus efficace, de même que notre confiance à l'égard des possibilités qu'offre la négociation, nous ont gagné non seulement un respect énorme de la part de la communauté internationale, compte tenu de notre importance ou de notre pouvoir économique limité, mais nous ont aussi donné une fierté et une identité nationales.

Les Canadiens se posent maintenant la question: qui sommes-nous? Quel est notre rôle dans le monde et dans ce conflit? Notre recours à la force a-t-il compromis notre rôle de maintien de la paix et pouvons-nous encore être appelés à jouer ce rôle?

Beaucoup des gens à qui j'ai parlé dans ma circonscription sont déchirés. Cependant, je suis convaincu que je parle pour la plupart d'entre eux quand je dis que nous ne pouvons pas tourner le dos à nos troupes, peu importe à quel point nous regrettons de les avoir envoyer faire la guerre. Nos soldats doivent savoir que nous respectons leur dévouement et leur loyauté, que nous prions pour leur sécurité, que nous leur fournirons le matériel nécessaire pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs tâches et que leurs familles peuvent compter sur notre appui ainsi que sur notre gratitude.

Nous devons nous engager ici, à la Chambre, à faire la meilleure chose que nous pouvons faire pour nos soldats, c'est-à-dire chercher à rétablir la paix ainsi que nous servir de notre prestige international pour trouver une solution et pour redécouvrir ces qualité dont nous nous sommes déjà servis au nom de la paix: la tolérance, le désir d'écouter, la capacité de communiquer et le respect de la dignité humaine.

C'est peut-être par la force qu'on mettra un terme à cette guerre, mais c'est seulement par la diplomatie qu'on pourra trouver une solution définitive. Le Canada doit jouer un rôle de chef de file pour trouver cette solution.

[*Français*]

M. Marc Ferland (Portneuf): Madame le Président, mon collègue a beaucoup de dialogue et de négociation. Ce qu'il a dit tout au long de son discours, c'est qu'il aurait fallu que le Canada continue à accentuer le dialogue et la négociation.

Ce que je voudrais lui rappeler, c'est que, pour dialoguer, il faut au moins être deux personnes. Alors M. Hussein, il y a de nombreux mois, a refusé de dialoguer.

Deuxièmement, pour négocier, il faut aussi être deux et il faut aussi accepter de négocier. Alors M. Hussein, jusqu'à la dernière minute, a refusé de négocier. Il a même quasi refusé de recevoir le Secrétaire général des Nations Unies.

Alors comment peut-il dire que le Canada aurait dû ne pas participer à cette action-là, cesser son appui à l'ONU pour continuer à négocier alors qu'on savait fort bien que M. Hussein ne voulait plus négocier?

[*Traduction*]

M. Speller: Madame le Président, dans le discours que j'ai prononcé ici ce soir, j'ai déclaré être convaincu, comme les députés de ce côté-ci de la Chambre, que non seulement les négociations n'avaient pas assez duré, mais aussi qu'un délai trop court avait été accordé pour que les sanctions portent fruit.

Je pense avoir montré, à l'aide des chiffres que j'ai fournis aux députés, que les sanctions étaient efficaces, que Saddam Hussein avait été isolé et que, dans les circonstances, il ignorait, selon toute vraisemblance, les intentions des Nations Unies avant d'envahir le Koweït.

Si l'on examine les événements dans ce cas et par le passé, on constate que la diplomatie américaine n'est absolument pas parvenue à prévenir Saddam Hussein, avant qu'il envahisse le Koweït, que les États-Unis ne toléreraient pas un tel acte.

Le front uni qu'a formé la communauté internationale est magnifique. Il est bon que le Canada ait participé dès le début et qu'il ait dépêché des membres de ses forces armées là-bas pour faire respecter les sanctions. C'est ainsi qu'on amène les gens à négocier.

Je regrette simplement que le gouvernement et les pays alliés n'aient pas donné aux sanctions le temps de porter fruit.

M. Pat Sobeski (Cambridge): Le député parle de sanctions. Je voudrais savoir ce qu'il pense de ce qu'en disait un communiqué libéral sur la crise du golfe Persique le 21 décembre.

Il doit s'y connaître en sanctions parce qu'elles font partie de la politique libérale. On dit ici: «La position libérale est que le Canada doit promouvoir les sanctions au lieu de brandir la menace d'une guerre.» Plus loin: «Cela pourrait comprendre d'une part la menace de nouvelles sanctions comme la réduction radicale de l'approvisionnement en eau de l'Irak, que régularisent des barrages turcs, si Saddam refuse de revenir sur sa position. On pourrait également refuser de rétablir rapidement l'aide alimentaire à l'Irak.»

Je ne connais pas le droit international, mais si le député préconise des sanctions qui limiteraient l'approvisionnement en eau et en aliments à un pays ennemi, je trouve cela choquant. C'est pourtant ce que l'énoncé de politique dit clairement. Je voudrais voir le député en parler aux gens de sa circonscription, dans la rue principale de Hagersville.

M. Bob Speller: Madame le Président, c'est son gouvernement qui a décidé de faire la guerre. C'est son gouvernement qui a dit que les sanctions n'étaient pas efficaces. C'est son gouvernement qui a refusé de donner à la Chambre des preuves que les sanctions ne portaient pas fruit.

Une voix: C'est son devoir de le faire.

M. Speller: Que cette guerre soit longue ou brève, elle fera des victimes. Des gens vont mourir, que la guerre dure quelques jours ou qu'elle s'éternise.

Le gouvernement a décidé que le Canada était en guerre. Maintenant que cette décision a été prise, notre parti veut appuyer les hommes et les femmes qu'on a envoyés là-bas et obtenir que la Chambre débatte ouvertement et librement les questions entourant le rôle que doit jouer le Canada dans cette guerre.

J'ose croire que le député va veiller à ce que son caucus et le gouvernement présentent à la Chambre une résolution prévoyant que celle-ci appuie les militaires canadiens qui sont actuellement en poste dans le golfe Persique.

• (2040)

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame le Président, c'est un débat difficile, c'est un débat sérieux. C'est peut-être, dans les quelques années que j'ai été ici, un des débats les plus bouleversants auquel j'aie participé. Je n'ai pas beaucoup de temps, mais je voudrais faire quelques commentaires.

Madame le Président, le gouvernement a déposé une motion devant la Chambre mardi dernier, dont le libellé se lit comme suit:

> Que la Chambre réaffirme son appui aux Nations Unies pour mettre fin à l'agression du Koweït par l'Iraq.

Madame la Présidente, j'étais ici, à Ottawa, en août dernier, lorsque la décision du gouvernement a été prise d'envoyer des troupes canadiennes, des ressources, de l'équipement, des bateaux canadiens. J'ai parlé au niveau de ce caucus, au niveau de mon parti, et nous avons appuyé, madame le Président, l'initiative du gouvernement, une initiative qui avait été lancée par les Nations Unies à savoir qu'il fallait appliquer des sanctions économiques pour convaincre Saddam Hussein de libérer le Koweït.

La mission, madame la Présidente, que nous avions à ce moment-là, c'est la même mission que nous avons encore aujourd'hui. Nous sommes encore convaincus que Saddam Hussein doit libérer le Koweït.

Madame la présidente, la motion qui est devant nous est caduque. Elle est absolument désuète, madame la Présidente, parce qu'elle ne tient pas compte qu'il y a eu des changements dans le monde.

Sans que l'on puisse dire que les libéraux aient participé à la décision d'aller en guerre, nous étions contre, madame la Présidente, cette décision d'aller en guerre. Nous avons dit à maintes reprises: Il n'est pas temps de passer aux actions militaires.

Nous avions donné notre appui aux sanctions. Nous étions convaincus qu'avec le temps, ces sanctions auraient l'effet désiré: convaincre Saddam Hussein de libérer le Koweït.

Ce n'est pas nous, madame le Président, qui avons changé les voies et les moyens, ce sont des forces indépendantes de ce caucus, indépendantes de ce groupe auquel j'appartiens, le Parti libéral.

Et nous avions dit, dans un amendement que nous avons déposé à la motion du gouvernement déposée mardi dernier, qu'à ce moment il ne fallait pas recourir à l'agression militaire. Nous avions dit que, pour le moment, il fallait continuer avec les sanctions économiques et avec les mesures diplomatiques afin qu'on ne puisse pas dire que nous avions failli à la tâche de maintenir la paix dans le monde.

Madame le Président, la décision a été prise par d'autres que nous. On ne peut pas nous blâmer aujourd'hui et dire: Les libéraux ont changé d'idée. Madame le Président, on n'a pas changé d'idée. La mission reste la même. La mission, c'est de libérer le Koweït et de convaincre l'agresseur, Saddam Hussein, de libérer le Koweït.

Madame le Président, de tous les discours prononcés en Chambre, j'en ai écouté plusieurs. J'ai écouté particulièrement ceux des ministres pour voir s'il y avait là-dedans un message qui aurait pu être réconfortant au niveau des efforts que ce gouvernement-là aurait faits au niveau international pour convaincre l'agresseur, Saddam Hussein, de laisser de côté ses désirs d'occuper des territoires qui ne sont pas les siens.

Au contraire, on n'a pas vu, pendant des mois, des actions constructives du gouvernement. Tout d'un coup, on nous dit: On s'en va en guerre, le Canada participe à une coalition.

Et nous sommes, madame le Président, appelés aujourd'hui à approuver une motion qui ne dit pas que nous allons en guerre, mais qui dit que nous appuyons les Nations Unies dans ses efforts pour libérer le Koweït de l'emprise de l'Irak.

Madame la Présidente, cette motion est caduque, je le répète, elle est même mal faite, à tel point que je ne peux pas comprendre que cette malhonnêteté du gouvernement de vouloir faire accroire que cette motion, qui est en fait une motion périmée, puisse aujourd'hui être votée par cette Chambre dans un sens ou l'autre ou appuyée par l'opposition et qu'on nous dise: Vous savez, ce qu'on fait, en fait, c'est de prendre un vote à cette Chambre sur la décision d'aller en guerre et d'appuyer nos troupes canadiennes.

Madame la Présidente, je n'ai pas beaucoup de temps, mais je vais vous dire une chose: Nous appuyons les troupes canadiennes. Nous appuyons la mission de libérer le Koweït et, maintenant que la décision a été prise, car nous avons toujours été constants dans cette question, nous avons dit que nous appuyons la mission de libérer le Koweït, nous appuyons les mesures de sanctions. Maintenant que la décision a été prise par le gouvernement sans consultation, sans nous en parler, d'aller en guerre, je pense, madame le Président, qu'il est clair que la mission reste la même: libérer le Koweït, mais de ne pas mettre le monde et cette partie du monde importante pour nous dans un État de guerre, une escalade terriblement dangereuse qui peut se produire d'ici quelques heures, causer des problèmes pour des années à venir à la paix mondiale.

Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement les discours de mes collègues. Tantôt, on a posé une question à un de mes amis, collègue à moi, sur les sanctions. Ce n'est pas à nous, madame le Président, à faire la preuve que les sanctions ne fonctionnaient pas.

Les sanctions fonctionnaient, d'après nous. Si nous en croyons les autorités américaines, avant l'élection, les sanctions fonctionnaient. Qu'est-ce qui est arrivé tout d'un coup pour qu'elles ne fonctionnent pas?

Madame la Présidente, le fardeau de la preuve reste sur le gouvernement. On n'a eu aucune réponse satisfaisante à nos questions là-dessus.

Madame la Présidente, je n'ai pas beaucoup de temps, mais il y a un autre sujet dont je veux traiter. La situation a changé dans les dernières 24 heures. La situation qui prévaut aujourd'hui au Moyen-Orient, avec l'état de guerre de la coalition contre l'Iraq, a fait changer beaucoup de gens.

Aux États-Unis, madame la Présidente, il y a quelques jours, le Congrès américain s'était prononcé à 47 contre 52; 47 sénateurs américains avaient voté contre la participation à la guerre américaine dans le Moyen-Orient.

Hier, madame la Présidente, maintenant que la guerre est engagée, 98 sénateurs américains ont appuyé leur pays en guerre parce que c'est une chose qui tient à coeur, madame la Présidente.

Je ne peux pas me lever aujourd'hui et dire que je n'appuie pas les gens, les femmes et les hommes de mes Forces armées qui sont là pour défendre, en mon nom et sous mon drapeau, sous le commandement de mon pays, les intérêts pris par mon gouvernement, que je l'aime ou que je ne l'aime pas.

Je n'appuie pas ce gouvernement-là, madame la Présidente, on sait cela, mais cette décision-là a été prise par eux. Je me dois donc, comme Canadien, d'appuyer la décision prise et d'appuyer surtout les forces armées.

Et madame la Présidente, cette décision que nous aurons à prendre, ce vote que nous aurons à prendre dans ces quelques jours, je l'espère, sera un vote intelligent et, je vous le jure, madame le Président, c'est de bon coeur que nous le prendrons parce que nous tous, ici, musulmans, juifs, chrétiens—je l'ai dit aujourd'hui—nous prions tous le même Dieu pour la paix, madame la Présidente. J'espère qu'il nous entend!

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame le Président, mon collègue a dit que c'est un des débats les plus difficiles. C'est bien évident. C'est non seulement un débat difficile, c'est un débat compliqué où vraiment ce que nous voulons atteindre, on l'a oublié.

Mon collègue voudrait-il bien clairement, comme il l'a fait, mais en élaborant un peu plus dans les quelques minutes qui lui restent, resituer le débat, faire comprendre la signification du vote que nous pourrions être appelés à prendre, par rapport à l'enjeu, et répéter exactement la position canadienne.

• (2050)

La position canadienne, elle est claire, c'est que nous sommes contre l'engagement des forces militaires. Nous aurions apppuyé les forces qui s'occupaient des sanctions, mais maintenant nous sommes face à une guerre.

Mon collègue pourrait-il dire à la Chambre, une fois de plus, que c'est évident que nous ne pouvons pas dire à nos soldats canadiens et nos femmes qui se battent là-bas, que nous ne les appuyons pas, que ce sont des terroristes—parce qu'en réalité c'est ce que l'on dirait—que ce sont des mécréants. Mais c'est inconcevable que le gouvernement s'imagine pouvoir faire croire une telle chose à la population canadienne! C'est absolument aberrant. Mon collègue veut-il élaborer là-dessus?

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame le Président, je remercie le député de Saint-Denis, mon bon ami, un homme qui sait situer les questions et celle-ci est pertinente.

Je vais commencer en lui disant ceci: Il n'y a pas de honte à rechercher la paix. Si les troupes canadiennes peuvent contribuer à amener la paix, je serai comme lui, un des plus heureux.

Un vote se tiendra dans les jours à venir, mais Dieu seul sait quand et moi, je l'ignore. Mais je sais que les trois leaders parlementaires auront à se consulter sur le moment au cours duquel ce vote sera tenu, parce que la motion ou l'ordre de la Chambre traitant de la question donne aux leaders parlementaires, exceptionnellement, le droit de décider quand le vote se tiendra. Je ne sais pas quand ce vote aura lieu, madame le Président. Je ne le sais pas. Mais ce que je peux dire par contre, c'est que le vote sur cette motion est un vote qui, à mon avis. . . Soit qu'on n'a pas compris l'importance du libellé de la motion car, comme je le disais, elle est caduque, périmée et on ne veut pas mettre la vraie question devant le peuple canadien qui dirait: Étant donné que nous avons entrepris des hostilités comme pays, avec nos forces armées et avec d'autres forces armées dans le golfe Persique et que nos forces canadiennes militaires sont impliquées, appuyez-vous, oui ou non, nos forces militaires? Là est la question, madame le Président.

J'appuie les forces militaires. J'espère et je prie pour qu'elles reviennent le plus rapidement possible avant que cette guerre n'escalade jusqu'à un état dont tous connaissent l'importance et l'enjeu. Si la coalition arabe brise demain, nous aurons une situation difficile, très difficile. Alors que tout ce que nous voulons, c'est que M. Saddam Hussein comprenne le bon sens et qu'il libère le Koweït. Nous n'avons aucun intérêt à néantir ou à détruire l'Iraq. Nous n'avons pas d'intérêt ou d'ambition territoriale dans cette région, mais nous voulons rétablir l'ordre international.

Je crois, madame la Présidente, que c'est dans l'intérêt du Canada de travailler vers la paix et, comme je disais tantôt, il n'y a aucune honte à vouloir travailler pour la paix. Et c'est cela, l'objectif de nos soldats canadiens.

[*Traduction*]

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Je veux féliciter mon honorable collègue d'Ottawa—Vanier d'avoir expliqué pour l'opposition pour les ministériels la consternation de la population à l'égard de la situation dans laquelle se trouve le Canada devant cette guerre que personne ne veut mais à laquelle nous participons.

Les députés de mon parti ont choisi la paix lorsque nous avions encore le choix entre la guerre et la paix il n'y a pas très longtemps. Qui aurait pu faire autrement? Lorsque nous avions l'occasion de choisir entre les sanctions et la guerre, nous avons opté pour les sanctions. Nous avons défendu la possibilité que les sanctions apporteraient la paix. Nous avons défendu la possibilité que les sanctions nous procureraient le sang-froid, la rationalité et le moyen pacifique en vue d'arriver à résoudre le conflit.

Nous avons continué à le faire, jusqu'à la toute dernière minute, il y a 48 heures de cela. Nous connaissions les risques que nous courions en attendant notre heure et le bon moment. Nous avons pris le gouvernement à partie parce qu'il a commencé à agir unilatéralement, sans consulter la population du Canada, pour changer le rôle habituel et le rôle normal de maintien de la paix que le pays a joué sur la scène mondiale, rôle que le ministre a défini comme la coordination de conflits. Puis, nous

sommes passés du maintien de la paix au rétablissement de la paix. Du jour au lendemain, nous sommes devenus, sans la consultation du Parlement, des gendarmes d'autres sociétés un peu partout dans le monde. Selon les termes du ministre, nous sommes devenus les policiers du nouvel ordre démocratique.

Nous en sommes venus à nous opposer à un gouvernement qui avait unilatéralement décidé d'engager le Canada dans une aventure, car il s'agissait bien de cela, l'été dernier, au Moyen–Orient: d'une aventure qui menaçait de rompre la stabilité très précaire, le très fragile équilibre de forces qui existait avant le 2 août. Nous ne pouvions trouver absolument aucune raison de ne pas appuyer les sanctions et de ne pas recourir au mécanisme que nous avions établi aux Nations Unies que nous avions aidé à fonder pour servir de tribune permettant de trouver des solutions.

Depuis quelques jours, nous n'avons plus le choix entre les sanctions et la guerre, mais plutôt entre la guerre et la guerre. Ce n'est pas un choix que nous souhaitons. Ce n'est pas ce que veulent les Canadiens. Ce n'est pas le choix que tout être humain rationnel se réjouit de faire. Il est difficile pour tous les Canadiens de faire face à un tel choix. D'autres collègues à la Chambre ont parlé des difficultés, des atrocités et des sacrifices en vies humaines, en matériel et en ressources, de même que des pertes de cerveaux et de talents causées par cette façon de régler un conflit.

Mais nous y faisons face, et parce que nous y faisons face, tous les Canadiens ont maintenant le choix entre une longue guerre ou une guerre qui pourrait se terminer rapidement avec le minimum de dommages pour notre réputation internationale, pour notre réputation nationale, et surtout pour les hommes ainsi que les femmes que nous avons envoyés en guerre sans le consentement du Parlement. Nous sommes en guerre et il n'est donc pas illogique que ceux d'entre nous qui représentent la volonté du peuple, cherchent à faire savoir à leurs électeurs que ce n'est pas de leur faute si l'on fait la guerre sans le consentement du Parlement. Cette responsabilité appartient au gouvernement.

De notre côté, nous appuyons nos forces armées. Nous pouvons comprendre les objectifs qu'on leur a fixés même si le gouvernement cherche à les déguiser. Nous sommes donc entrés en guerre sans savoir pourquoi. Le gouvernement, par l'intermédiaire de tous ses députés pendant le cours de ce débat, a essayé de décrire une situation où l'ordre mondial serait opposé aux machinations d'un individu diabolique. Cela se tient. Je ne pense pas que quiconque au Canada, voire dans le monde occidental, ne doute que nous faisons face à une personne qui ne devrait pas être à la tête de l'Irak, et encore moins d'un autre pays du monde. Nous avons l'obligation de nous attaquer à la menace que constitue Saddam Hussein, non seulement pour le Moyen–Orient, mais aussi pour la communauté internationale. Nous sommes appelés à jouer, malgré nous, un rôle de combattants, dans une guerre que personne ne désire. Mais en tant que combattants et représentants de la population, nous avons l'obligation de demander au gouvernement à quelles fins les combattants sacrifieront leur vie et de l'interroger au sujet des émotions et des efforts de tous les Canadiens.

• (2100)

Serait–ce simplement pour chasser un dictateur du Koweït? Je rappelle aux ministériels que le chemin que les forces alliées ont emprunté pour se rendre au Koweït passe par Bagdad. Je leur rappelle également que la machine de guerre des alliés cause des ravages, sème la mort et la destruction ainsi que cause des préjudices à des millions de personnes à Bagdad. Je leur rappelle aussi que ces instruments de mort et de destruction seront dirigés vers nos propres concitoyens, comme ils l'ont été vers d'autres victimes au Moyen–Orient.

Hier, c'est avec étonnement et horreur que le monde entier a été témoin d'une attaque insensée mais machiavélique contre Israël. Je ne sais pas si, en tant que Canadien pacifique, je serais capable de résister à ce genre de provocation, mais cela ne nous empêche pas de demander à Israël de fermer les yeux sur le fait que ses intérêts ont été bafoués et que la sécurité de son pays ainsi que la vie de ses habitants ont été menacées, afin que les forces alliées puissent rétablir la paix qui nous serait bénéfique à tous.

Si l'on réfléchit aux objectifs pour lesquels nous nous sommes engagés dans cette guerre, peut–on dire que nous nous contenterons simplement de chasser le dictateur du Koweït? La réponse à cette question est claire: non!

Comment pouvons–nous y parvenir le plus efficacement? Comment pouvons–nous procéder pour obtenir le résultat le plus durable?

Honorables collègues, au moins de ce côté-ci de la Chambre, nous nous sommes engagés à faire plusieurs choses, dès l'instant où nous sommes entrés en guerre. L'une d'elles est certes de libérer le Koweït, pas nécessairement de remplacer son gouvernement féodal par un autre, mais peut-être de donner à un autre type de gouvernement une meilleure chance d'exister.

Nous reconnaissons également que pour maintenir la stabilité, nous devons nous engager à faire en sorte que l'intégrité du Koweït subsiste après le retrait des forces alliées du théâtre d'opérations aussi sûrement qu'à l'arrivée de celles-ci.

J'ai écouté les propos des députés du gouvernement quant à la façon d'atteindre cet objectif, ou pour ce qui est de savoir si c'est effectivement un objectif, et je n'ai entendu jusqu'à maintenant aucune déclaration portant selon laquelle il va falloir éliminer la menace militaire que pose l'Irak pour tous ses voisins.

Nous l'avons vu dans le passé. Nous en avons été témoin contre l'Iran durant huit années. Nous l'avons vu récemment contre le Koweït. Nous en avons été témoin encore hier avec l'opération menée contre l'État d'Israël, qui n'est ni un belligérant, ni un combattant, ni un participant dans le conflit. Nous l'avons vu récemment aussi dans le cas des minorités ethniques en Irak, les Kurdes et d'autres, le long de la frontière turque.

Par conséquent, la destruction de cette machine militaire doit constituer un objectif. Un autre objectif doit être le rétablissement d'une certaine stabilité.

Le gouvernement a-t-il l'intention de tout simplement détruire l'Irak et de laisser un vide qui sera comblé de gré ou de force par d'autres puissances dans la région qui ont manifesté dans le passé une tendance à vouloir s'approprier des territoires?

Nous connaissons déjà l'histoire de la Syrie au Liban. Nous connaissons déjà les activités de l'Arabie saoudite dans la région. Nous savons, en fait, que l'Arabie saoudite a accru sa puissance militaire en achetant pour 22 milliards de dollars d'armements en août dernier seulement.

Les députés de l'autre côté de la Chambre peuvent-ils raisonnablement espérer que cet accroissement de la puissance militaire va rétablir un très fragile équilibre du pouvoir au Moyen-Orient? Pouvons-nous oublier les intérêts d'Israël en matière de sécurité nationale? Je pense que non. Tous les députés à la Chambre ont dit que cela devait constituer un élément crucial dans n'importe quel équilibre du pouvoir.

De plus, qu'allons-nous faire une fois que nous aurons détruit le leadership de l'Irak, une fois que nous aurons détruit sa structure politique intérieure? Sommes-nous prêts à laisser un fort contingent de maintien de la paix pour rétablir l'ordre intérieur? Sommes-nous prêts et/ou sommes-nous invités par le gouvernement à lui donner un mandat permettant d'installer une armée alliée d'occupation et d'administration non seulement en Irak et au Koweït, mais aussi en Arabie saoudite?

Le gouvernement n'est pas très bavard sur certaines de ces questions et sur les objectifs à la réalisation desquels il dit que nous participerons, mais il a déjà engagé le Canada à participer à la guerre sans la déclarer. Il est certain, comme en 1918 lorsque nous avons participé à la Première Guerre mondiale, que notre participation au conflit nous donnerait l'occasion de siéger à la table de négociation et de participer à l'élaboration d'un plan de paix qui soit durable.

Eh bien, quels sont ces objectifs? Quels sont ces plans? Les Canadiens n'ont-ils pas maintenant le droit de savoir pourquoi nous nous engageons un énorme potentiel politique et militaire pour lequel nous suscitons également des querelles internes. Nous montons une partie de l'opinion publique canadienne contre l'autre, sur la question de la guerre au Moyen-Orient.

Si nous voulons participer honnêtement et sérieusement à cette activité de sécurité collective, nous devrons définir ce que nous entendons par sécurité collective et par paix à long terme. Comme je l'ai dit au début, il ne s'agit plus de savoir si les sanctions sont supérieures à la guerre. Nous ne le saurons jamais. Nous ne nous sommes pas donné la chance de vérifier si elles auraient fonctionné. Nous n'aurons jamais la chance de voir si d'autres mécanismes de paix auraient produit le résultat désiré.

Les députés, tant du côté du gouvernement que de l'opposition, devraient se rappeler qu'ils voulaient atteindre les mêmes objectifs, que ce soit au moyen des sanctions ou de la guerre, c'est-à-dire évincer un dictateur, libérer un territoire occupé, détruire un matériel de guerre et rétablir le fragile équilibre des forces au Moyen-Orient. Rien n'illustre mieux la fragilité de cet équilibre que les menaces qui pèsent quotidiennement sur un ami du Canada. Au moment où nous parlons, nous savons que les Israéliens, dont le pays est à peu près de la taille de l'Île-du-Prince-Édouard, font face à un danger imminent d'attaque par missiles et d'invasion armée. Nous leur demandons de se sacrifier pour la paix; nous devrions nous demander nous-mêmes quel sera notre sacrifice. Nous n'en ferons pas beaucoup, j'espère, mais au moins la vérité ne devrait pas être l'un de ces sacrifices.

Les Canadiens peuvent apporter une contribution au Moyen-Orient. L'un de mes collègues, un expert des questions militaires, a dit qu'il y avait diverses contributions possibles: la marine, l'aviation, les troupes terrestres, le soutien et l'aide humanitaire.

Les membres de mon caucus et ceux du caucus du NPD aussi pensent que l'aide humanitaire que le Canada peut apporter aurait beaucoup de valeur à long terme non seulement pour les gens de la région, mais pour la réputation du Canada dans le monde.

• (2110)

Nous avons déjà vu les perturbations et les difficultés énormes que le conflit a occasionnées. Dès le début, plus de 60 000 réfugiés ont fui du côté de la Jordanie. Le mouvement continue, et nous savons que, à cause des bombardements, il y aura plus de 750 000 réfugiés encore. Selon certaines estimations, leur nombre pourrait atteindre le million et demi. Comment allons-nous rétablir l'ordre si nous ne pouvons pas profiter de l'occasion pour apporter une aide humanitaire en cette période de crise? Ce serait là remplir l'un de nos nombreux rôles au sein de l'ONU.

George F. Kennon, ancien ambassadeur américain à Moscou, doyen de la politique étrangère des États-Unis et auteur de la politique d'endiguement, a signalé que, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, lorsque l'Europe traversait l'expérience de l'après-guerre, il fallait surmonter la destruction sur les plans économique, politique et social. Il a dit: «Contre la faim, la pauvreté, le désespoir et le chaos, les gouvernements qui chercheraient à perpétuer la misère humaine afin d'en tirer profit politiquement ou autrement, se heurteraient à l'opposition» et je pourrais ajouter ici des Nations Unies et de tous les Canadiens.

Si nous ne faisons pas cela, nous nous trouverons à renoncer aux objectifs auxquels nous avons applaudi lorsque nous nous sommes engagés dans ce conflit. Notre gouvernement doit à tous les Canadiens de dire dans quelle mesure nous participons à un plan de paix à long terme. Durant la Deuxième Guerre mondiale, les puissances alliées avaient déjà commencé à préparer la paix à Québec, à Casablanca et à Yalta. Tout ce qu'on nous a dit, c'est que nous établirons au Moyen-Orient une puissance militaire invincible.

Cependant, cela sera de très courte durée, et nous ne pouvons pas faire furtivement des propositions de paix. Nous avons déjà fait des efforts pour sacrifier presque tout au nom de la paix. Par exemple, je sais que mes collègues à ma gauche ont souvent parler d'une conférence internationale sur la paix avec un ordre du jour déterminé d'avance et des objectifs qui assureraient une série de résultats.

Lorsque nous en arrivons au point où nous sommes prêts à sacrifier la sécurité nationale d'Israël pour assurer la paix sans toutefois être capables de l'obtenir, nous savons que ce n'est plus une option valable pour nous. Cependant, nous devons faire autre chose à la place.

Le gouvernement dévoilera-t-il son plan aux Canadiens? C'est impossible que nous nous contentions de laisser nos troupes au Moyen-Orient. C'est impossible que nous leur donnions le pouvoir de faire régner l'ordre dans une région où la coopération et l'harmonie ont été détruits au cours des 50 dernières années à cause de l'irrationalité que le pétrole amène avec ses richesses et ses jalousies.

Permettez-moi de vous citer, en terminant, les propos peu rassurants que tenait la Fédération canado-arabe dans une lettre qu'elle m'a fait parvenir récemment: «Il n'y a pas de solution militaire possible au conflit au Moyen-Orient. La guerre ne ferait qu'envenimer pour des dizaines d'années à venir les relations entre l'Occident, d'une part, et 200 millions d'Arabes et un milliard de musulmans, d'autre part. Cela conduirait à une catastrophe internationale. En effet, tout espoir serait vraisemblablement perdu de voir s'instaurer le nouvel ordre mondial dont il est question et que nous espérons tous.»

Notre quête de paix doit avoir des racines profondes et durables. Notre parti demande donc au gouvernement, par cette résolution, d'arrêter de tergiverser et de proposer un plan de paix qui pourra être mis aux voix. Je sais que tous les Canadiens qui suivent le débat seraient d'accord pour dire que personne ne veut la guerre. Maintenant que le gouvernement fédéral nous a précipités dans une guerre, nous voulons que soit élaboré le plus rapidement possible un plan qui rendra la guerre inutile.

En cas de guerre, je sais que nous tous, députés libéraux ici présents, serions les premiers à nous porter volontaires pour être aux côtés de nos amis, de nos fils et de nos filles qui sont au combat en ce moment ainsi que pour veiller à ce qu'ils rentrent sains et saufs au pays.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Madame le Président, je vais partager mon temps de parole avec le député de Timmins—Chapleau.

Madame la Présidente, nous sommes ici ce soir en train de débattre une question discutable et une résolution caduque. Nous sommes en train de parler d'une guerre en cours pendant que nous siégons et alors que certains députés parleront jusqu'à 3 ou 4 heures ce matin.

M. Cooper: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Toutes mes excuses, mais je voulais intervenir avant que le député ne commence.

Ne pourrions-nous pas demander à la Chambre de laisser partir les pages? Je suis sûr qu'ils sont fatigués. Ils ont travaillé de longues heures cette semaine et beaucoup d'entre eux doivent aller à l'école.

[*Français*]

M. Gauthier: Madame le Président, nous sommes totalement d'accord que ces jeunes hommes et jeunes femmes puissent aller chez eux se coucher pendant que nous travaillons. On vous verra lundi.

[*Traduction*]

M. Riis: Madame le Président, je crois que voilà une excellente suggestion. Ils nous ont rendu de précieux services et ils ont été une source d'inspiration et d'enthousiasme pour nous.

M. le Président: Je prends note de ces généreux commentaires, et il en sera ainsi ordonné, évidemment. Mais je dois rappeler à la Chambre qu'ils avaient déjà accepté de grand coeur de nous servir aussi longtemps que durerait le débat. Je crois de ces généreux commentaires sont l'expression de la gratitude et de l'estime que la Chambre éprouve pour les pages qui servent non seulement cette institution, mais le pays tout entier.

M. Boudria: Monsieur le Président, je souscris entièrement à ce qu'on vient de dire, mais je tiens à rappeler le présence de beaucoup d'autres employés des Communes qui ne pourront pas évidemment s'en aller chez eux. Peut-être pouvons-nous saisir l'occasion pour leur dire que si nous le pouvions, nous leur accorderions sans aucun doute le même privilège. Il nous faut reconnaître l'aide que nous apportent les gens comme le greffier, les sténographes et les autres qui nous assistent.

En tant qu'ancien employé de la Chambre, monsieur le Président, je tiens à les féliciter pour leur dévouement.

M. le Président: En tant qu'ancien employé de la Chambre, le député se souvient probablement de moments où lorsque les députés étaient rentrés chez-eux, il pouvait lui aussi rentrer chez-lui.

M. Cooper: Monsieur le Président, vous pourriez peut-être mentionner les traducteurs.

M. le Président: Je crois que l'ensemble des députés tiennent à remercier tous ceux qui servent la Chambre des communes et, ce faisant, le pays.

M. Gauthier: Monsieur le Président, pendant que le secrétaire parlementaire est ici, je voudrais lui poser une question au sujet de notre programme de lundi. Il s'agit d'une question très importante étant donné que nous n'avons pour le moment aucune idée des sujets qu'étudiera la Chambre lundi et que nous siégerons probablement tard ce soir et demain.

Je me demande si le secrétaire parlementaire a eu la possibilité de s'entretenir avec son leader parlementaire et s'il peut faire savoir à la Chambre quels sujets seront abordés lundi et, si possible, mardi, mercredi et jeudi de la semaine prochaine.

M. le Président: Je souligne que cette procédure est très inhabituelle, mais le secrétaire parlementaire accepte de répondre.

M. Cooper: Je fais savoir à l'honorable député que nous étudierons probablement les projets de loi C-88, C-91 et C-93, tous trois inscrits au *Feuilleton*.

Nous faisons face bien sûr à une situation exceptionnelle et les circonstances pourraient changer. Alors, je dois évidemment faire cette réserve. Mais en ce moment, nous avons certainement l'intention d'appeler ces trois projets de loi. Nous discuterons de l'ordre avec les autres députés de la Chambre et nous collaborerons dans toute la mesure du possible.

M. Nunziata: Sur le même point, monsieur le Président, je suppose, d'après les propos tenus par les trois leaders parlementaires, qu'il est acceptable de laisser le débat expirer et de tenir un vote plus tard, à un moment choisi par les trois leaders parlementaires, sans modifier l'ordre de la Chambre qui nous régit actuellement.

M. Cooper: Monsieur le Président, comme je ne peux répondre pour tous les leaders parlementaires, alors je voudrais bien laisser toutes les options ouvertes. Nous coopérons. Nous avons constaté l'excellent esprit à la Chambre des communes ce soir, et je suis certain que cela se poursuivra.

• (2120)

M. Butland: J'espère, monsieur le Président, que toutes ces interventions ne réduiront pas d'autant mon temps de parole.

M. le Président: Je peux garantir au député que j'ai pris note de toutes ces interventions et qu'elles ne réduiront pas son temps de parole.

M. Butland: Merci, monsieur le Président. Je le répète, ce débat porte sur la guerre. Nous allons parler jusqu'à 3 ou 4 heures du matin, parce que le Parlement ne nous a pas rappelés au moment voulu. Le Congrès américain a jugé bon d'adopter une motion. Il a tenu un débat sur cette motion tout à fait pertinente. Nous n'en faisons rien. On nous a rappelés à la veille de la guerre pour discuter d'une motion qui était déjà presque caduque. Il est vrai que je ne suis pas historien et que je n'ai jamais été au Moyen-Orient. Je pense que ceux d'entre nous qui ne connaissent pas la région sont donc mal placés pour comprendre la question. D'ailleurs certains de mes électeurs m'ont dit que si George Bush, le premier ministre du Canada et plus de politiciens se trouvaient sur le théâtre des opérations, les chances de déclenchement d'une guerre seraient bien plus minces.

Le premier ministre a cité Lester B. Pearson à plusieurs reprises, mais je prétends qu'il n'a retenu que les passages qui lui convenaient. Je voudrais donc vous citer moi aussi les paroles du très honorable ex-premier ministre. En 1957, lorsqu'il a reçu le prix Nobel de la paix, il a déclaré que nous nous préparions pour la guerre comme des géants précoces, mais pour la paix comme des pygmées arriérés. Je pense que cette citation résume mieux la position du premier ministre à ce moment-là et celle de notre parti également. Nous avançons sur un chemin glissant, partagé entre l'utopie et la mort. Il y a six mois à peine, le mur de Berlin tombait, la guerre froide prenait fin et les satellites de l'Union soviétique recherchaient leur indépendance; on était parvenu à une période de détente entre les États-Unis et l'Union soviétique. Or voilà maintenant que des problèmes surgissent en Lituanie et dans les autres pays satellites. Nous faisons face à cette conflagration au Moyen-Orient, et le cours des événements a changé du tout au tout, alors que nous sommes passés d'une période extrêmement constructive à une période très mauvaise. Ainsi, nous sommes placés dans une situation difficile, et les choses peuvent pencher d'un côté comme de l'autre.

Nous n'avons jamais cessé d'affirmer que cette guerre était inutile et injuste. Il s'agit d'une guerre pour le pouvoir, l'argent et le pétrole. Un journaliste fort sage, selon moi, a déclaré que s'il n'y avait au Koweït que des cocotiers et des dattiers, nous n'essaierions pas d'en chasser Saddam Hussein. On a envahi le Koweït et nous voudrions régler son compte à Saddam Hussein.

Au Canada, les personnes âgées et les jeunes tiennent le même langage. D'une part, les jeunes, qui n'ont pas connu la guerre et n'ont pas été souillés par de tels conflits, disent tous d'une seule voix que la guerre n'est pas une solution. D'autre part, les membres de la Légion, dans ma localité, qui ont déjà connu la guerre, pensent exactement la même chose. Cela ne réglera rien. Ainsi, le 15 janvier, et cela venait à point nommé, les représentants de La Voix—Le Réseau des aînés se sont déclarés contre cette guerre. Ils ont dit ceci: «Nous voulons que le Canada joue un rôle plus actif et indépendant de gardien de la paix, afin d'appuyer les Nations Unies. Nous pouvons appliquer les sanctions et participer à des négociations diplomatiques, mais nous ne devons pas être des agresseurs dans ce conflit.» C'est là l'opinion de nos aînés, des anciens combattants et de nos jeunes. J'ai eu l'occasion de recevoir des lettres d'étudiants d'une école de ma localité qui affirment tous, sans exception, que la guerre ne réglera absolument rien.

Si nous pouvons soigner autant de maladies, nous pouvons certainement régler nos différends. Un étudiant a déclaré que s'il pouvait se rendre en Irak et parvenait à parler à Saddam Hussein, il est sûr qu'il pourrait le convaincre que cette guerre n'a pas de sens. L'ironie de la chose, c'est qu'il y a quelques années, les États-Unis soutenaient Saddam Hussein en Irak. Ils lui donnaient des armes. C'était un héros à l'époque. C'est soudain devenu un assassin diabolique! C'est un chacal! C'est un barbare! A-t-il changé? Non, il n'a pas changé. C'est la même personne. C'était un barbare à l'époque, et c'en est toujours un maintenant.

Tous disent, dans leurs discours, que Saddam Hussein est le diable incarné. Il ne fait aucun doute que c'est une mauvaise personne, mais nous bouleversons la vie de millions de gens dans ce conflit. Avons-nous aussi déclaré la guerre aux enfants irakiens, à tous les pays arabes du monde et aux Israéliens? Il y a eu un effet domino, un effet d'entraînement. Comme nous l'avons dit, la guerre ne réglera pas le problème et ne fera qu'aggraver le conflit entre différents pays. La guerre n'est pas une solution.

J'ai lu un article de Richard Gwynne et je pense que nous sommes intervenus sans analyser la situation suffisamment. Saddam Hussein voulait la guerre. Nous allons en faire un martyr. Quel sera le résultat final, si nous en faisons un martyr? Aucun de nos problèmes ne sera réglé, mais il en découlera une multitude de nouveaux problèmes, probablement insolubles. Tandis que nous chercherons tout de même une solution, combien de milliers de personnes perdront la vie?

Au sujet des sanctions, fonctionnent-elles ou non? Auraient-elles fonctionné ou non? Nous avons des rapports contradictoires à ce sujet. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit que des produits non détectés s'infiltraient au pays. Si j'ai jamais entendu une déclaration paradoxale, c'est bien celle-là. Si ces produits ne sont pas détectés, comment sait-on qu'ils s'infiltrent? Certains disent que les sanctions sont efficaces, d'autres le contestent.

Cette fois-ci, nous ne pouvons pas attendre. Saddam Hussein prendra la nourriture aux femmes et aux enfants pour la donner à ses soldats. En ce qui nous concerne c'est inacceptable. Aussi, notre solution est l'action. Faisons mille sorties par jour et ravageons le pays.

Si les jeunes enfants de ce pays avaient le choix, j'en suis sûr, entre avoir faim ou faire face aux ravages de ces bombardements, le choix serait évident. On aurait dû donner plus de temps aux sanctions pour qu'elles donnent des résultats. Saddam Hussein voulait cette guerre et nous la lui avons donnée. Nous avons été un jouet entre ses mains et la solution ne se trouvera pas là. Tant que ce dirigeant sera présent, ce pays sera un paria et les autres pays ne traiteront pas avec lui.

Au moment où je parle, au début de la journée, la Jordanie va peut-être intervenir. Nous savions que Hussein attaquerait Israël, il l'avait annoncé. Israël s'y attendait, donc l'attaque n'avait rien d'étonnant, mais cela ne la justifie pas pour autant. Le tout pourrait dégénérer en génocide. Nous pourrions anéantir toute une nation.

De nombreuses vies humaines seront sacrifiées, sans parler des coûts de cette guerre qu'on évalue à 2 milliards de dollars par jour, pour un grand total de 86 milliards. Vous dites que ces dépenses n'ont aucune importance. Pourtant, en cette époque où des gens meurent de faim et de malnutrition, cet argent est, au contraire, très important, puisqu'il pourrait être utilisé à meilleur escient.

Reste à savoir pourquoi nous sommes en guerre? Pouvons-nous répondre à cette question? C'est pourtant la question à laquelle nous devrons répondre quand la guerre sera finie. Pourquoi y sommes-nous allés? Pour sortir l'agresseur du Koweït? Pour protéger notre mode de vie? Le président des États-Unis disait que c'était pour protéger notre mode de vie, protéger nos emplois. C'est tiré par les cheveux. Cela n'a pas fonctionné.

• (2130)

Finalement, quand nous y sommes allés, ce fut pour nous débarrasser de l'agresseur. Bien sûr que nous devons nous en débarrasser, mais est-ce le bon moyen? Nous avons choisi le moyen le moins souhaitable, mais maintenant que nous y sommes et que le mouvement est enclenché, comment pourrons-nous nous en sortir? Qui sera là-bas pour ramasser les morceaux, quand tout sera terminé?

Et les négociations? Des négociations ont eu lieu, du moins nous le croyons, et au moment des dernières négociations, James Baker a dit: «Nous allons tenter de recycler une vieille méthode. La carotte, c'est que s'ils se retirent du Koweït, nous n'utiliserons pas le bâton. Ça, c'est de la négociation. . . nous utiliserons le gros bâton. Évidemment, nous utilisons le gros bâton. Les bombes tombent les unes après les autres.

Winston Churchill, qui en a tiré une grande partie de sa réputation dans le cadre d'un conflit, a dit un jour: «Négocier, négocier, négocier vaut mieux que guerroyer, guerroyer, guerroyer.» Nous sommes d'accord et nous sommes contre cette guerre. Nous la dénonçons constamment. Nous nous unissons pour prendre la défense de nos militaires et notre motivation est constamment mise en doute, à savoir si nous les appuyons ou non. C'est presque honteux. C'est méprisable d'avoir même osé prétendre qu'ils n'avaient pas notre appui. Mais ces gens préféreraient nous voir nous unir pour réclamer qu'on prenne les armes.

Je termine en vous demandant si la bonne attitude consiste à prendre les armes et à tenter de se joindre à une agression? Je ne peux pas m'empêcher de penser aux médecins et aux aumoniers militaires qui oeuvrent en temps de guerre. Qui pourrait être considéré comme plus brave que ces personnes qui vont au front totalement dépourvues d'armes, pour la plupart?

Alors, s'il vous plaît, n'allons surtout pas dire que nous n'appuyons pas nos militaires. Rien ne pourrait être plus faux. Nous sommes contre cette guerre. Nous sommes contre l'agression et nous croyons malheureusement qu'elle est maintenant incontrôlable et que nous ne pouvons plus revenir sur nos pas. Au rythme où vont les choses, qu'est-ce que ce sera demain et le jour suivant, et dans deux semaines d'ici? Espérons que cela se termine le plus rapidement possible.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Je vous remercie, monsieur le Président. J'apprécie la conviction avec laquelle le député a parlé et je ferai juste quelques commentaires pour ensuite poser peut-être une question.

Personne n'aime la guerre. Tout le monde est d'accord là-dessus. Ce n'est certes pas une option que quelqu'un préférerait. Une des questions qui, je pense, a été soulevée par le député est quelque peu déroutante pour les Canadiens, c'est peut-être quelque chose qu'il n'a pas indiqué. Il s'agit simplement du fait que Saddam Hussein a infligé un dur châtiment à son propre peuple, car des centaines de milliers de personnes de son propre peuple ont péri au cours des années. En fait, des millers d'Irakiens sont morts cette année et des centaines de milliers de personnes sont mortes, paraît-il, au Koweït qu'il a annexé, et continuent de mourir en ce moment même.

La question qui reste sans réponse dans toute cette affaire est de savoir combien de ces personnes auraient continué à mourir de sa main si les Nations Unies n'étaient pas intervenues aussi énergiquement et collectivement pour libérer l'Irak de cet individu. La question que je pose vraiment au député est de savoir quel prix était-on prêt à payer pour maintenir la paix.

M. Butland: Monsieur le Président, j'apprécie la sincérité de la question.

Je répondrais que la violence engendre la violence. Effectivement, j'ai laissé entendre qu'Hussein est un barbare et un chacal. Il mérite tous les qualificatifs dont les gens l'ont affublé puisqu'il s'en est pris à son propre peuple et a utilisé des gaz asphyxiants ainsi que toutes ces armes meurtrières. J'ai aussi lu les horreurs qu'il a perpétrées au Koweït. Elles sont si innommables que, lorsqu'on les lit, on n'arrive pas à y croire tellement c'est répugnant.

La solution que semble proposer le gouvernement, c'est de décimer au plus vite ces populations au lieu de laisser 10 000, 15 000 ou 20 000 personnes mourir d'une mort atroce et lente. Son idéologie semble être de bombarder en masse, de faire une guerre-éclair et de voir combien de personnes on peut tuer le plus rapidement possible là-bas. Dans les images très explicites qu'on nous présente à la télévision, on voit que les armes sont à tel point perfectionnées qu'elles peuvent entrer et exploser dans un bunker. Elles sont aussi précises que cela. Telles sont les armes que nous utilisons.

Or, la solution ne peut pas consister à rayer un pays de la carte même si on peut le faire. On parle de 150 000, de 350 000 morts. Je ne sais pas au juste. Rien n'a encore été confirmé, mais quelle sera l'ampleur de l'hécatombe si, dans un petit incident comme ce qui s'est passé à Panama, où l'on avait laissé entendre qu'il y avait eu très peu de morts alors qu'il y en a eu en fait des centaines? Le nombre des morts atteindra-t-il les centaines de milliers ou même le million si les hostilités se poursuivent? Ce n'est pas la solution.

[*Français*]

M. le Président: L'honorable député de Portneuf, très brièvement, s'il vous plaît.

M. Marc Ferland (Portneuf): Oui, je serai bref, monsieur le Président. J'aimerais savoir de la part de mon collègue qui fait partie de tous ceux qui disent qu'on aurait dû continuer à négocier avec M. Hussein. Cet homme-là venait de sortir d'une guerre de huit ans avec son voisin, et on avait cru, lui et moi, et l'ensemble des dirigeants de ce monde, que c'en était fini de la guerre au Moyen-Orient, que l'on retrouverait la paix. Quelques mois plus tard à peine, ce même M. Hussein s'attaque à un petit pays. Et l'ensemble des dirigeants de tous les pays du monde qui siégeaient à l'ONU ont conclu unanimement que ses ambitions guerrières n'avaient pas cessé et que dans le fond ce qu'il voulait c'était d'étendre la guerre au Moyen-Orient et d'essayer de s'accaparer un certain nombre de pays. Il n'a pas tellement donné tort à l'ensemble des dirigeants de ce monde lorsqu'hier il s'est attaqué à Israël, un pays qui jusque là n'était pas impliqué dans ce conflit directement avec les Iraqiens et avec lui-même. Alors j'aimerais qu'il m'explique jusqu'à quel point l'ONU peut essayer de négocier ou de tenter de négocier avec des gens, et je peux dire qu'à l'ONU, tout le monde le reconnaît, nous avons négocié jusqu'à l'extrême limite des possibilités des négociations. Mais à quel moment doit-on utiliser, comme il le disait, pour reprendre son expression, le bâton pour faire comprendre à quelqu'un qu'à un moment donné il faut que la folie arrête quelque part?

[*Traduction*]

M. Bultland: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question que je dirais difficile. C'est comme les sanctions. Combien de temps négociez-vous? Combien de temps donnez-vous aux sanctions pour faire leur effet? Je l'ignore. Je n'ai pas la réponse. Tout ce que je peux dire, c'est que la présente solution est la mauvaise. Ce n'est pas une solution de tromper le monde et d'en subir les conséquences partout sur la planète le mois prochain, l'an prochain, au cours de la prochaine décennie et peut-être même, au cours du prochain siècle. Nous ne nous en remettrons peut-être jamais.

• (2140)

Donc, je ne peux pas répondre à la question. Il se pourrait qu'il ait fallu un an et demi aux sanctions pour atteindre leur objectif. Ils disent que c'est trop coûteux et trop lent. Comparez cela aux 86 à 100 milliards de dollars et au million de vies perdues. Je ne pense pas qu'une comparaison soit possible.

Merci, monsieur le Président.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Merci, monsieur le Président. Je prends la parole ce soir pour participer à ce débat sur une question de la plus grande gravité. Je tiens à préciser bien clairement dès le départ qu'aucun député, c'est ma ferme conviction, n'est en faveur de la guerre. Nous avons tous dit que nous nous y opposions. Mais les modalités de notre opposition varient.

Le principal objet du débat est la motion dont nous sommes saisis. Sa lecture me laisse perplexe.

> Que la Chambre réaffirme son appui aux Nations Unies pour mettre fin à l'agression du Koweït par l'Irak.

Je suis d'accord. Mais je n'approuve pas le fait que l'ONU, comme gardienne de la paix et regroupement de nations appuyant la paix a décidé, par la résolution 678, de faire la guerre.

Si je comprends bien, en vertu de l'article 42 de la charte des Nations Unies, il faut qu'il existe des preuves que toutes les autres possibilités ont été épuisées avant d'aller en guerre.

Je ne suis pas convaincu, et les députés d'en face ne m'ont pas convaincu, que toutes les options ont été essayées. Je ne pense pas que l'on a accordé suffisamment de temps aux sanctions. Je sais qu'on a souvent demandé: Combien de temps? Quand faudra-t-il mettre un terme à la situation? Personnellement, je ne pense pas que tout le pétrole et tout l'argent qui serviront à cette guerre justifient la perte de vies humaines.

En ce qui a trait à la question des sanctions, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous dit que nous avons—et je voudrais me reporter ici aux propos formulés, le 16 janvier 1991, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et qui sont reproduits à la page 17112 du hansard, en réponse à une question qui lui était posée par notre chef. Il a déclaré:

> Ce que je dis, c'est que le système des sanctions que nous avons est le meilleur qui ait jamais été utilisé dans le monde et que, malgré tout, du matériel stratégique passe en Irak.

Il me semble que même si nous disposons du meilleur système de sanctions qui existe dans le monde, nous nous retrouvons avec un filet sans mailles. À mon avis, ces sanctions ne produisent pas les résultats escomptés.

Qu'est-ce que cela veut dire? Je crois que cela signifie que notre système de sanctions n'est pas le meilleur au monde. Cette déclaration m'apparaît franchement plutôt ridicule.

Si des produits chimiques et des machines étaient introduits d'une façon quelconque dans le pays, nous aurions dû intensifier notre surveillance et rendre nos sanctions plus sévères.

Je n'ai entendu donner aucune preuve à la Chambre de l'efficacité des sanctions. Je crois que nous avons précipité les choses. Nous avons agi trop vite. On l'a dit déjà mais il vaut la peine de le répéter que, comme parlementaires, nous ne serions pas aussi pressés de dire qu'il faut faire la guerre si nous devions la faire nous-mêmes. Nous disons que Saddam Hussein est un détraqué. Il n'est pas très équilibré. Nous ne savons pas ce qu'il fera ensuite. Il est prêt à sacrifier son peuple pour arriver à ses fins.

Les bombes que nous lançons sur l'Irak tuent des civils. Nous ne tuons pas les militaires. J'ai une lettre des Médecins canadiens pour la prévention de la guerre nucléaire. Cette association a gagné le prix Nobel de la paix en 1985. Le cinquième paragraphe de cette lettre dit: «La forte majorité des blessures et des morts surviendraient parmi la population civile. Lors des guerres depuis 1980, 84 p. 100 de toutes les personnes tuées étaient des civils. Les populations irakienne et koweïtienne sont constituées, à 45 p. 100, d'enfants de moins de 15 ans. Les services médicaux y sont insuffisants même en temps de paix. Mais ils seraient paralysés par la guerre.»

J'ai reçu de nombreuses lettres d'élèves de ma circonscription qui me disent que la guerre est stupide. Ils ne veulent pas la guerre mais la paix. Il doit y avoir un autre moyen. Combattre contre quelqu'un d'autre, c'est recourir à la violence, laquelle ne peut qu'engendrer plus de violence. Ce sont des enfants de 10, 11 et 12 ans qui s'expriment ainsi. Et des gagnants du prix Nobel de la

paix nous parlent du respect de la vie des hommes et des femmes du Canada qui veillent dans le golfe Persique à l'application des sanctions des Nations Unies contre l'Irak. Nous prions avec leur famille pour que la question se règle, par l'entremise des Nations Unies et sans la guerre. C'est ce que les enfants disent.

Pas besoin d'être un génie pour comprendre que la guerre est répréhensible. Elle l'était du début. Nous n'étions pas en faveur et nous ne le sommes pas davantage maintenant.

J'ai ici un communiqué du personnel de l'*Enterprise*, un journal local d'Iroquois Falls, dans ma circonscription. Il dit: «Sid, donnez une chance à la paix. Nous, d'Iroquois Falls, vous prions de tout tenter, en notre nom, pour éviter, dans la région du Golfe, une guerre qui pourrait entraîner la perte de nombreuses vies et une tragédie à l'échelle mondiale.»

Personne ne veut la guerre. Celle-ci est motivée par la cupidité et non la nécessité. Elle est causée par le besoin d'argent. Pourquoi Saddam Husein a-t-il besoin du Koweït? Parce qu'il est sans le sou. Il sort d'une guerre de huit ans avec l'Iran. Il a besoin d'argent, tout simplement. Il veut le pétrole. Il veut l'argent.

Or, on nous a demandé tout à l'heure quel était le prix de la paix. Quel est le prix d'une vie? Tout cela vaut-il une vie? La perte d'une vie—la vôtre, par exemple—vaut-elle tout cela? Je ne le crois pas.

On peut dire bien des choses ici, ce soir, et on en a déjà entendu pas mal. Nos troupes sont dans le Golfe. Ma position, et celle de mon parti, est très nette. Nos troupes sont là-bas. On ne peut remettre ce fait en question. Que feront-elles? Participeront-elles aux forces offensives? Je crois plutôt qu'elles devraient jouer le rôle qui a été prévu de concert avec les Nations Unies et qui consiste à maintenir la paix. Nous devrions aider à répondre aux besoins d'ordre médical et humanitaire. Nous devrions offrir des escortes pour les navires hôpitaux et utiliser nos CF-18 pour protéger ces bâtiments. Nous devons jouer un rôle non agressif. Ce rôle devrait revêtir un caractère humanitaire afin d'assurer une protection et de mettre l'accent sur la recherche ainsi que le maintien de la paix. Dès que nous devenons des agresseurs, nous nous retrouvons sur le même pied que Saddam Hussein. Nous ne lui sommes pas supérieurs, nous lui sommes inférieurs, parce que nous sommes maintenant devenus les agresseurs.

• (2150)

Dans la recherche de la paix, nos troupes ont un rôle à jouer. Je ne suggère nullement qu'elles devraient se retirer, revenir au pays et oublier tout ce conflit. Au contraire, elles doivent être là-bas. Je crois qu'elles devraient répondre aux besoins des civils et des réfugiés, tant en se gardant de devenir les agresseurs. Sur ce, je termine mes observations.

[*Français*]

M. Marc Ferland (Portneuf): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de Timmins pour la qualité de son discours et je le crois sincèrement lorsqu'il dit que tous les gens dans cette enceinte sont pour la paix.

Ce collègue et moi, monsieur le Président, il y a à peine deux ans, nous étions en Normandie pour le Jour du Souvenir et on se promenait tous les deux dans ces immenses cimetières où on pouvait y voir des milliers et des milliers de croix ou de pierres tombales. On regardait l'âge des gens qui y étaient inhumés: 17, 18, 19, 20 et 22 ans. On se disait, en sortant de ces cimetières, en regardant tout ce qu'il y avait autour, la beauté du paysage, les gens qui étaient heureux: C'est le prix qu'il a fallu payer un jour pour avoir cette paix.

Lorsqu'on était dans des petits villages où on inaugurait des cénotaphes ou des pierres pour commémorer les efforts des Canadiens qui étaient morts au combat, on a parlé à des jeunes gens, des jeunes parents, qui disaient: «Si on fait cela aujourd'hui, c'est pour que nos enfants se rappellent le prix qu'il a fallu payer un jour pour cette paix.» Le Canada s'en est toujours souvenu. Il a toujours fait des efforts, depuis près de 45 ans—et mon collègue sera d'accord avec ce fait—pour travailler dans le sens de la paix.

Cependant, il vient un moment, lorsque la guerre est déclenchée par un autre, où il faut lui dire et il faut trouver le moyen de le faire. Lui qui est un syndicaliste, il comprend qu'on peut négocier pendant un an, pendant deux ans, sauf qu'à un moment donné, l'impatience se fera sentir, soit d'un côté ou de l'autre, qui dégénérera en une confrontation verbale au début mais qui pourra même en venir à des confrontations un peu plus physiques. Mais on s'est donné des règles dans notre société: on a des lois, on peut aller en cour, on peut demander à des juges de trancher.

Mais lorsqu'il s'agit de pays, lorsqu'il s'agit d'individus qui contrôlent un pays et qui décident, non pas d'utiliser le verbe, la parole ou même de donner une petite taloche de temps à autre, mais qui décident d'utiliser des armes chimiques, des chars d'assaut, des avions et de détruire des régions entières, de quel outil doit-on se servir pour

arrêter ces gens-là? J'aimerais qu'il m'explique ce soir comment, au niveau international, on peut avoir un juge et comment celui-ci peut faire respecter cette loi internationale? Ici on peut toujours appeler la force policière et lui dire: «Écoutez, faites respecter les lois». On a des prisons, on peut les mettre en prison. Mais on ne peut pas mettre un pays en prison. Alors, j'aimerais qu'il m'explique de quelle façon on pourrait, à l'avenir, éviter de faire la guerre pour corriger des situations qui n'ont aucun sens?

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Tout d'abord, j'aimerais remercier mon collègue pour sa question, une question très profonde et sincère, je crois.

Il est vrai que nous avons passé un peu de temps en Normandie il y a environ deux ans et c'est vrai aussi qu'en marchant parmi les pierres tombales, j'avais le coeur serré de voir tous ces jeunes qui étaient morts à cause de la guerre. C'est pour cela aujourd'hui que je parle si fortement pour le succès des négociations pour la paix. De plus, je crois que ce n'est pas suffisant de dire qu'il vient un moment où il faut qu'on aille à la guerre. Dans ce cas-ci, nous avons eu un système de négociations, si vous voulez, qui n'est pas allé jusqu'à la fin, que l'on n'a pas épuisé.

Pour ce qui est des sanctions, à mon avis, on n'a pas suffisamment attendu qu'elles puissent donner des résultats. J'aimerais citer—mais je n'ai malheureusement que la version anglaise—une déclaration que j'ai ici devant moi.

[*Traduction*]

L'amiral américain à la retraite, William J. Crow, ancien président de l'instance collégiale des chefs d'état-major des États-Unis, qui témoignait devant le Comité sénatorial des forces armées des États-Unis, a déclaré:

> Si les sanctions devaient réellement porter fruit au bout de 12 à 18 mois, au lieu de six mois, il vaudrait mieux, selon moi, éviter la guerre et son lot de sacrifices et d'incertitudes.

[*Français*]

Je suis complètement d'accord avec cette déclaration. Je ne pense pas et je n'ai jamais été convaincu qu'on ait donné assez de temps aux sanctions pour qu'elles aient un quelconque effet.

Si je porte un peu plus attention à la question de mon ami, je suis tenté de lui citer une lettre, également en anglais, au septième chapitre. . .

[*Traduction*]

Nous demandons que tous les gouvernements fassent en sorte que les sanctions soient plus efficaces et que le secrétaire général des Nations Unies mette tout en oeuvre pour négocier le retrait des forces irakiennes du Koweït. Nous sommes convaincus d'être à un point tournant de l'histoire de l'humanité et de pouvoir agir comme une communauté internationale pour élaborer un ordre mondial qui ne repose pas sur la guerre afin de régler les conflits.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, je participe à ce débat ce soir en ayant vraiment le sentiment que c'est tout à fait futile, étant donné les événements qui se déroulent dans le golfe Persique et qui échappent tout à fait au contrôle de notre Chambre et même du Canada. Le débat est devenu inutile en ce sens qu'il ne conduit à aucune décision efficace de la part du Parlement, étant donné que la guerre a déjà été déclenchée et que nos troupes sont déjà là-bas. De nombreux députés, dont votre serviteur, déplorent cela vivement et auraient aimé avoir l'occasion, avant le déclenchement de la guerre, de présenter certains des arguments qui sont maintenant soulevés.

Dans les circonstances actuelles, je regrette plutôt le fait que ce débat soit devenu tendancieux et qu'il continue de l'être. Je ne crois pas que ce soit le moment—surtout sur cette question—de marquer des points politiques d'une façon que les gens pourraient considérer comme mesquine, vu que le Canada est maintenant en guerre et que nous sommes d'abord et avant tout Canadiens. Je crois que nous, dans cette enceinte, sommes d'accord sur de nombreux points et je voudrais souligner ces points avant d'expliquer, pour la gouverne des Canadiens, les raisons pour lesquelles on aurait pu et dû régler cette question différemment.

La motion dont nous sommes saisis demande à la Chambre de réaffirmer son appui aux Nations Unies pour mettre fin à l'agression du Koweït par l'Irak. L'objectif des Nations Unies en l'occurrence est une chose sur laquelle nous nous entendons tous à mon avis, soit le retrait des forces irakiennes du Koweït et le rétablissement du gouvernement légitime du Koweït. Ce sur quoi il y a des divergences d'opinions à la Chambre, c'est sur les moyens appropriés que la communauté mondiale devrait employer, afin de parvenir à cet objectif. Nous, de ce côté-ci, croyons qu'on aurait dû laisser aux sanctions économiques le temps d'agir et poursuivre pendant ce temps des efforts diplomatiques. Le gouvernement a jugé que le temps de la guerre était arrivé et c'est lui, ainsi que le premier ministre, qui devront supporter les conséquences de cette décision.

Même si je déplore que le Canada soit en guerre, je souscris de tout coeur aux objectifs visés par nos forces. En ce sens, j'appuie la motion dont la Chambre est saisie.

• (2200)

[*Français*]

Cette année, la joie des Fêtes a été assombrie par l'angoisse et la hantise. Bien que le monde était à un croisement des chemins, nous sentions que les choses allaient mal tourner. Il est vrai que l'ensemble de l'agenda canadien n'était pas rose. Ce qui m'a frappé, ce sont les messages télévisés de nos troupes à leurs familles et leurs amis ici au Canada. Ces soldats canadiens en territoire étranger ou naviguant dans des eaux lointaines n'étaient pas stationnés au loin en tant que gardiens de la paix mais bien en danger de s'engager dans des combats meurtriers.

[*Traduction*]

Comment les choses ont-elles pu tourner si mal si vite? Comment en sommes-nous venus à envisager l'engagement imminent des forces canadiennes dans des hostilités, non pas en Europe mais dans un désert lointain? Je suppose que nous nous demandons tous la raison de notre présence là-bas. Est-ce vraiment à cause du pétrole? Les États-Unis sont-ils réellement en train d'amener la communauté mondiale à les soutenir dans leur première opération depuis la fin de la guerre froide afin d'affirmer leur influence de manière nouvelle et menaçante? S'il n'y avait pas de pétrole au Koweït, nous soucierions-nous seulement de l'asservissement de ce petit pays par les Irakiens? Nous serions-nous opposés si les Irakiens avaient réussi à renverser Khomeini, et s'étaient peut-être emparés des champs pétrolifères iraniens?

Ces questions m'inquiètent et me bouleversent profondément, au moment où j'entrevois la situation avec laquelle le monde est aux prises dans le Golfe, mais elles ne permettent pas beaucoup d'examiner les problèmes auxquels le Canada fait face en tant que membre de la communauté mondiale, problèmes qui risquent de perturber le monde pendant les années à venir. Il reste peu de place pour un débat maintenant que le président des États-Unis a pris la décision d'attaquer l'Irak et l'a mise à exécution. Cette décision a été prise à Washington uniquement. Or, ce n'est pas ainsi que le monde devrait fonctionner en 1991.

Je m'adresse à la Chambre des communes pour implorer le gouvernement de ne pas abandonner la poursuite de la paix, même en face de la guerre. Malgré l'engagement de notre pays à participer à cette action, nous ne devons pas cesser de chercher des solutions de paix en vue de mettre fin à la destruction le plus tôt possible. Même en temps de guerre, prêchons la retenue à la communauté mondiale.

On ne saurait contester la raison pour laquelle nous sommes dans cette situation. L'assaut massif, non provoqué et brutal lancé le 2 août par l'Irak contre le Koweït et la prétendue annexion ultérieure du Koweït pour en faire une province de l'Irak ne peuvent être tolérés par aucun pays civilisé. L'Irak a ouvertement et effrontément violé le droit international et fait fi de la charte des Nations Unies. La communauté mondiale a réagi avec une rapidité et un consensus remarquables, et le Canada avait raison d'appuyer les résolutions des Nations Unies condamnant l'Irak et exigeant son retrait du Koweït, de même qu'imposant des sanctions économiques.

Certains ont usé de faux-fuyants, soit parce qu'ils soutiennent que les prétendus griefs de l'Irak sont fondés, soit parce qu'ils disent que le monde a utilisé deux poids deux mesures lorsqu'il a réagi à des torts analogues causés dans le passé. Je ne suis pas d'accord.

[*Français*]

L'issue du grief de l'Irak sur les frontières artificielles décidées par la Grande-Bretagne, sa prétention à une partie du territoire du Koweït ou encore ses doléances à l'endroit des dirigants koweïtiens ne sont que de la poudre aux yeux afin de brouiller les cartes. Des frontières ont probablement été tracées d'une manière cavalière, toutefois, elles ont été acceptées par les États de la région et sont devenues légitimes de fait. Aucun autre État de la région n'a commencé une guerre pour une question de frontière. De plus, Saddam Hussein était des plus heureux de reconnaître la légitimité des dirigants koweïtiens lorsqu'il demandait les milliards de dollars nécessaires pour sa guerre avec l'Iran.

[*Traduction*]

Pour ce qui est des deux poids deux mesures, il est vrai qu'il se dégage une forte odeur d'hypocrisie dans la condamnation unanime de l'Irak par la comunauté internationale. Celle-ci a si souvent négligé de blâmer et encore plus de prendre des mesures significatives contre les agresseurs. Encore aujourd'hui, au moment où l'Union soviétique cherche à intimider le peuple lituanien par des brutalités, le monde se contente de proférer des paroles creuses.

Une telle argumentation est une arme à double tranchant. S'il y a eu deux poids deux mesures, cela montre certes que la communauté internationale manque d'expérience dans la prise de mesures collectives. S'il fallait que la communauté internationale ait la conscience tranquille et ait toujours traité tout le monde de la même manière pour prendre des mesures collectives, il ne se ferait jamais rien.

Franchement, la prétendue hypocrisie des États-Unis me dérange moins que la conclusion logique de l'argumentation sur laquelle elle est fondée, à savoir que la communauté internationale ne peut pas respecter la charte des Nations Unies conformément aux résolutions du Conseil de sécurité si la force nécessaire à la mise en oeuvre de ces résolutions vient principalement des États-Unis. En concluant cela, on se trouve à enlever toute pertinence aux Nations Unies et à faire en sorte que les États-Unis agiront unilatéralement à l'avenir lorsqu'ils estimeront leurs intérêts menacés.

Et puis, il y a la croyance cynique à laquelle j'ai fait allusion tout à l'heure, celle qui veut que tout cela ne soit motivé que par le pétrole. Bien sûr, c'est un fait incontestable que si cette agression s'était produite dans une région pauvre en ressources naturelles, une région moins stratégique, la réaction aurait été très différente. Je suppose que cela fait partie de la dure réalité de la politique internationale, mais ce n'est certes pas une raison pour condamner une initiative internationale.

Certes, on ne devrait pas sacrifier des vies humaines pour du pétrole, mais je n'arrive pas à comprendre pourquoi les solides raisons économiques qui motivent la nécessité de s'assurer l'accès à d'importantes ressources pétrolières justifient de contester la légitimité de la coalition internationale contre l'agression. Qu'on le veuille ou non, le pétrole est absolument essentiel à l'économie mondiale. C'est particulièrement vrai des économies des pays indutrialisés, mais d'autant plus des économies précaires des pays en développement. Le fait que le pétrole est en jeu rend l'issue de cette crise cruciale pour l'économie mondiale, mais cela n'entache en rien la légitimité morale de l'action internationale contre Saddam Hussein.

Les torts que pourrait subir l'économie mondiale et les souffrances humaines qui seraient endurées si Saddam Hussein réussissait à bloquer l'approvisionnement en pétrole en provenance du Golfe sont presque inimaginables. Je suis donc persuadé que les envolées oratoires et les paroles équivoques que j'ai entendues jusqu'à maintenant ne constituent nullement un argument valable contre l'effort, fondé sur des sanctions économiques, que déploie la communauté internationale pour faire plier Saddam Hussein.

La période de guerre froide a été une période de tensions incessantes, mais on doit dire qu'elle a été exempte de grands conflits internationaux. On ne laissait pas déraper les conflits régionaux à cause du danger d'escalade vers une confrontation des superpuissances et tout ce que cela pouvait représenter.

Dans le monde après la guerre froide, la paix ne reposera plus sur des forces de dissuasion mutuelle, et l'équilibre du pouvoir sera remplacé par la prépondérance du pouvoir. Si les États-Unis et l'Union soviétique ne voient plus leurs intérêts en contradiction, ou si l'Union soviétique se trouve effectivement en voie de déclin comme superpuissance, de nouvelles questions très importantes se posent. Il faut se demander, par exemple, quel contrepoids ou autre frein extérieur limitera la puissance des États-Unis? Quelle protection le monde aura-t-il contre les violations du droit international s'il n'y a pas de gendarmes internationaux? Quel mécanisme multilatéral faut-il avoir pour que le droit international soit appliqué uniformément dans les situations où le recours à la force s'impose?

• (2210)

En l'absence de forces de dissuasion mutuelle des superpuissances pour décourager l'agression, il me semble que le nouvel ordre après la guerre froide peut suivre l'une des deux voies suivantes: ou bien la communauté internationale met au point une méthode efficace de répression des violations du droit international, ou bien on verra une réaction unilatérale d'une superpuissance ou même d'une puissance moyenne à une situation qu'elle considère vitale pour ses intérêts, probablement sans que les organisations internationales soient consultées ou presque.

L'invasion du Koweït par l'Irak a fourni à la communauté internationale son premier test manifeste de la période après la guerre froide. C'est un test manifeste, car rien ne justifie en droit international l'action de l'Irak contre le Koweït. Il n'y avait pas beaucoup de choix qui s'offraient à la communauté mondiale après le 2 août. Je peux en imaginer trois.

On aurait pu fermer les yeux sur l'invasion et la traiter comme un problème arabe nécessitant une solution arabe. Mais cela ne tient pas compte du fait qu'aucun État arabe ne possède la force militiare voulue pour faire respecter une solution arabe décidée contre Saddam Hussein.

Deuxièmement, la réaction internationale aurait pu prendre la forme d'une intervention dans le Golfe pour prévenir l'expansion de l'agression avec, peut-être après une période de sanctions, l'acceptation à contrecoeur de l'annexation du Koweït par l'Irak comme un de ces incidents malheureux qui surviennent dans le monde. Cette option signifie que le respect du droit international est strictement volontaire et reconnaît l'incapacité de la communauté internationle de faire respecter les normes absolument essentielles à une paix et une sécurité durables.

On aurait certainement espéré que le choix définitif était d'appliquer les articles du chapitre VII de la charte des Nations Unies, qui prévoient notamment l'usage la force, et je cite: «. . .à la demande du Conseil de sécurité des Nations Unies.» Dans ce premier test de la période après la guerre froide, la communauté internationale ne s'est malheureusement pas servie du Conseil de sécurité pour faire pression de façon efficace sur Saddam Hussein au moyen d'une action collective réelle. On s'en est plutôt servi pour faire approuver automatiquement l'intervention unilatérale d'une superpuissance ce qui, semble-t-il, fait fi de la prudence et de la retenue qui doivent accompagner toute décision de détruire les biens et la vie de centaines de milliers de personnes.

Je veux qu'il n'y ait pas de malentendu. Je ne veux absolument pas que l'on pense que je sanctionne, accepte ou pardonne l'occupation du Koweït par l'Irak. Nous ne devons pas oublier la peur ressentie ou les pertes subies par un grand nombre d'innocentes victimes, y compris des Canadiens retenus en otage par les Irakiens dans des endroits stratégiques, en violation flagrante du droit international et de toutes les normes en matière de droits de la personne. Les prises d'otages ont été aggravées par la décision prise le 25 août d'imposer la peine de mort à tous les Koweïtiens reconnus coupables d'avoir donné asile aux ressortissants étrangers.

En plus du sort des otages, on se souviendra de l'occupation du Koweït par les forces irakiennes comme de l'un des événements les plus brutaux et les plus vicieux de l'histoire moderne. À cet égard, le rapport de 82 pages publié par Amnistie internationale en est la preuve. Si l'impérialisme territorial de l'Irak ne suffisait pas, le rapport d'Amnistie internationale, dont d'autres députés ont parlé, m'amènerait à conclure qu'une action internationale contre l'Irak était nécessaire.

Mais ce n'est pas la question primordiale. La question est plutôt de savoir quelle action est appropriée et par qui elle doit être prise. De plus, nous devrions nous demander quel devrait être le rôle du Canada.

J'estime que l'action offensive de la force internationale dans le Golfe contre l'Irak était une mauvaise action, qui a été prise au mauvais moment et par la mauvaise force.

[*Français*]

Ce serait une grave erreur, bien que la force ne soit jamais écartée et qu'elle puisse être nécessaire plus tard, que de s'y engager maintenant. Nous n'avons pas donné assez de temps aux sanctions pour qu'elles soient efficaces.

[*Traduction*]

Inutile de dire que la décision d'abandonner les sanctions économiques en faveur d'une action offensive entraînera des conséquences inconnues, mais probablement horribles. Non seulement le conflit sera responsable d'un nombre énorme de morts et d'une destruction généralisée, mais l'issue même n'est absolument pas certaine. Supposons que les forces de l'alliance aient le dessus, que fera-t-on ensuite? Il est fort possible que Saddam devienne un martyr et que sa défaite ne fasse qu'accroître la haine des Arabes pour les Occidentaux tout en ébranlant les gouvernements des États arabes qui ont appuyé l'alliance et donc l'Occident.

Il est possible que l'on ait à envoyer des troupes d'occupation en Irak après la guerre. Il est possible que les États voisins soient tentés de profiter de la défaite de l'Irak pour réclamer du territoire irakien: l'Iran à l'est, la Syrie à l'ouest, et peut-être même la Turquie au nord. Par ailleurs, il est possible que l'extansion de la guerre à Israël fasse éclater l'alliance contre l'Irak et amène d'autres nations arabes à entrer dans le conflit.

De plus, et ce n'est pas de moindre importance, il y a un grave danger de catastrophe écologique.

Enfin, quel devrait être le rôle du Canada dans cette terrible situation? Le Canada s'est acquis une excellente réputation dans le domaine des affaires internationales. Son influence a largement dépassé sa puissance pendant la moitié de ce siècle. Compte tenu de cette histoire, il est particulièrement embarrassant, en cette période de crise, de voir que notre gouvernement n'a rien trouvé d'innovateur et d'original à proposer, jusqu'à ce que le premier ministre écrive au secrétaire général des Nations Unies, la semaine dernière.

Je sais que mon temps est presque écoulé. C'est pourquoi je voudrais conclure en disant que nous avons créé un précédent très inquiétant en ne suivant pas les étapes prévues au chapitre VII de la charte des Nations Unies.

La fin de la guerre froide ne signifie pas la fin de la nécessité de la sécurité collective basée sur la coopération internationale. Cependant, tout comme Neville

Chamberlain a donné une mauvaise réputation à l'apaisement et a ainsi influencé d'innombrables décisions de politique étrangère depuis lors, cette opération précipitée dans le Golfe pourrait avoir le même effet sur la sécurité collective ou coopérative.

Nous avons tous regardé la télévision ces derniers jours et nous avons été témoins des horreurs de la guerre diffusées en direct. Ce qui m'a frappé, c'est à quel point la vie est capricieuse. Pourquoi suis-je né au Canada et puis-je regarder ces horribles événements en sécurité, sachant que les bombes ne tomberont pas sur moi, alors que dans un autre pays, une autre personne comme moi se cache dans un abri, avec sa famille serrée contre elle, et se demande pourquoi cela lui arrive, à elle.

Tant que les dirigeants du monde ne trouveront pas un moyen de mettre fin à la folie de la guerre, nous ne devons jamais cesser de travailler pour la paix entre tous les peuples.

Que Dieu protège les hommes et les femmes qui servent le Canada dans le Golfe. Que Dieu protège les civils et les militaires de tous les pays qui font face actuellement à ce grave danger et qu'Il nous pardonne tous.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Merci, monsieur le Président. J'ai écouté le député avec plaisir. Son argumentation était, en général, très approfondie, mais j'ai quelques remarques à lui faire et j'espère qu'il me répondra.

Pour commencer, je vais citer notre ancien premier ministre, le très honorable député de Vancouver Quadra, qui a dit si clairement, le mercredi 16 janvier 1991:

> Non, ce n'est pas une aventure américaine. C'est une opération des Nations Unies visant à assurer la sécurité collective, l'un des événements historiques les plus importants de notre temps. . .

Il ajoute:

> . . .certainement de mon vivant.

Je cite cet extrait parce que je pense que nous trompons les Canadiens quand nous affirmons que le Conseil de sécurité ne fait qu'entériner les points de vue d'un de ses membres. Est-il en train de nous dire que l'Union soviétique, la France, la Grande-Bretagne ou la Chine auraient sanctionné aveuglément l'action des Nations Unies?

• (2220)

S'il examine attentivement le chapitre VII, pas seulement les articles 41 et 42, il saisirait le raisonnement qui sous-tend cette décision et se rendrait compte que l'action de l'ONU cadre parfaitement avec la charte qu'elle s'est donnée, et certainement avec le chapitre VII. Je le répète, il ne devrait pas se borner aux seuls articles 41 et 42.

M. Manley: Je suis content qu'on me pose la question, monsieur le Président, parce qu'elle me permet d'expliquer le point dont je n'avais malheureusement pas eu le temps de parler.

Je crois que les Nations Unies n'ont pas été appelées à remplir leur mandat aux termes du chapitre VII. Il leur a été plutôt demandé de remettre un chèque en blanc aux États-Unis pour lancer l'offensive militaire contre l'Irak. Je regrette que le Canada ait emboité le pas sans même poser de questions sur le moment de l'attaque, autant que nous sachions.

Comme le député le sait, le chapitre VII de la charte des Nations Unies prévoit un cadre précis d'action collective internationale contre un État renégat. Il inclut l'établissement d'un Comité d'état-major et exige, à l'article 42, une déclaration par le Conseil de sécurité que les sanctions économiques se sont révélées inadéquates.

Voici que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui est bien au fait, je crois, des problèmes qui surgissent lorsque d'anciens chefs se mettent à contredire les chefs en place, comme se plaisait à le faire M. Diefenbaker, a demandé à l'opposition, peut-être seulement pour la forme, de prouver que les sanctions étaient efficaces. Comme c'est ridicule!

D'abord, c'est au Conseil de sécurité qu'il revient d'en décider et celui-ci ne s'est jamais arrêté à juger de la valeur des sanctions économiques. Cette mesure a été absolument mise de côté.

Ensuite, le fardeau de la preuve devrait incomber à ceux qui prétendent que les sanctions économiques sont inefficaces. N'est-ce pas l'argumentation que le premier ministre canadien a fièrement fait valoir auprès de Margaret Thatcher dans le contexte du Groupe des sept? Lorsque celle-ci a soutenu que les sanctions contre l'Afrique du Sud ne donneraient rien, notre premier ministre a répondu que les sanctions étaient bel et bien la voie à suivre. Pourtant, il semble disposé à accepter que les sanctions ne fonctionnaient pas, en se fondant sur très peu de preuves, autant que nous puissions en juger.

Ce qui me préoccupe, ce n'est pas la question d'approuver l'engagement des Nations Unies dans la bataille du golfe Persique. Il s'agit plutôt de dire que le Canada aurait dû prendre du recul et déclarer que les procédures

énoncées au chapitre VII sont extrêmement importantes. Elles n'ont fonctionné qu'une fois dans l'histoire des Nations Unies, et c'est parce que l'Union soviétique avait décidé de s'absenter pendant le vote sur la Corée. Nous avons maintenant une occasion historique de voir si des mesures de collaboration véritable peuvent permettre d'instaurer la paix et la sécurité dans le monde. Pourquoi ne pas employer ces procédures? Pourquoi les mettre de côté et laisser à une superpuissance le soin de déterminer s'il est temps de prendre une action militaire?

M. Thompson: Monsieur le Président, je vous remercie de cette deuxième occasion de répondre.

Je voudrais clairement souligner un seul point: il s'agit du fait que, encore une fois, le chapitre VII n'indique pas la séquence des événements, les étapes précises qu'il faut suivre au sujet des sanctions. On n'est pas tenu de constater si les sanctions sont efficaces ou non.

Au lieu de s'en tenir à l'interprétation absolument stricte des articles 41 et 42, si le député étudiait le chapitre VII au libellé clair et non équivoque, il se rendrait compte que nous avons clairement respecté les exigences de ce chapitre.

M. Manley: Monsieur le Président, je ne pense pas que ce soit seulement une question d'interprétation juridique et je ne suis pas spécialiste en droit international. Je lis la disposition de l'article 42 qui dit: «Si le Conseil de sécurité estime que les mesures prévues à l'article 41, c'est-à-dire les sanctions, seraient inadéquates ou qu'elles se sont révélées telles, il peut entreprendre toute action» et ainsi de suite. Il me semble qu'en l'absence d'une telle constatation, il n'aurait pas fallu appliquer les mesures énumérées à l'article 42. Mais je crois que c'est là l'argument juridique.

À mon avis, l'argument le plus important est celui-ci: maintenant que l'ère de la guerre froide est révolue, comme j'ai tenté de l'expliquer dans mon premier discours, nous avons réellement le choix entre deux façons d'instaurer la paix et la sécurité internationales dans le monde. Ou bien nous assurons la sécurité collective, qui comporte l'engagement de nombreuses nations, de préférence les Nations Unies, ou bien nous la confions à une superpuissance, voire à une puissance moyenne dans un différend régional, qui peut établir la paix ou prendre les mesures qu'elle semble juger souhaitables.

Ce qui fait défaut, à mon avis, dans ce cas-ci, c'est un désir manifeste, chez les pays qui ont pris cette décision, de mener jusqu'à sa conclusion logique le concept de la sécurité collective, c'est-à-dire de demander à tous les membres du Conseil de sécurité de décider de prendre une action militaire offensive contre le pays renégat, l'Irak.

Au lieu de cela, on a laissé de côté le processus pour simplement confier au président des États-Unis la tâche de prendre une décision. Comme je l'ai dit dans mon discours, ce n'est pas ainsi que le monde devrait fonctionner en 1991. Si nous voulons vraiment établir une paix et une sécurité permanentes, sans être simplement à la merci des caprices d'une superpuissance, nous devons espérer que le monde déterminera les mécanismes qui pourront faire en sorte que, d'abord, des mesures soient prises lorsqu'elles sont nécessaires, mais que, ce faisant, nous créions, si vous voulez, une série de précédents pour montrer qu'il ne doit pas y avoir deux poids deux mesures et pour éviter la nécessité d'une sécurité collective. Cela ne peut se réaliser que lorsqu'on possède un régime clair de droit international qui s'est révélé efficace et viable, mais je pense que nous avons échoué sur ce chapitre.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Merci, monsieur le Président. Depuis que je siège à la Chambre, je me suis parfois senti mal à l'aise d'être un Canadien, surtout au moment de l'adoption de l'Accord de libre-échange, mais aussi à cause de la perte par le Canada de ses objectifs économiques spécifiques, de la réduction de ses programmes sociaux et des conséquences de tout cela sur l'attitude prévenante et charitable de la société, qui fait la réputation du Canada. Mais je ne me suis jamais senti aussi mal à l'aise d'être Canadien qu'au cours des derniers jours, en voyant le déclenchement de la guerre contre l'Irak et la réaction du gouvernement. Je sais que de nombreux Canadiens ressentent aussi ce malaise. Je parlerai dans un moment de l'ampleur de la réaction de mes électeurs qui m'ont fait part de leurs inquiétudes.

Les Canadiens savent que la Chambre poursuit actuellement un débat pour déterminer si la guerre contre l'Irak en vue de forcer le retrait des troupes irakiennes du Koweït est une bonne ou une mauvaise mesure. La guerre est chose faite maintenant, mais nous discutons maintenant pour savoir si c'était bien ou non.

Permettez-moi d'établir clairement ma position dès le début. De concert avec des millions de Canadiens, je m'oppose fermement à la décision du gouvernement de soutenir cette guerre. Je m'oppose à la décision du gou-

vernement de déployer, à des fins offensives, des troupes composées de jeunes citoyens canadiens. Je m'oppose à la décision de ce gouvernement d'impliquer le Canada dans une guerre meurtrière qui n'est pas nécessaire.

• (2230)

La décision d'attaquer l'Irak était et demeure moralement inacceptable. La guerre, quelle que soit sa forme, est une folie. Il semble incroyable que l'on n'ait pas tiré de leçons de l'histoire. N'avons-nous rien appris au cours des années? Que faudra-t-il pour que notre gouvernement et celui du président Bush se rendent compte qu'une offensive militaire ne résoudra rien?

Nous avons tous la responsabilité morale de mettre un terme à cette folie, d'arrêter le carnage et de mettre fin à l'assassinat de dizaines de milliers de personnes dont le seul tort est d'être nées en Irak, des personnes qui ne sont aucunement responsables des gestes de Saddam Hussein. Cette guerre aura et a déjà un coût considérable sur le plan politique, économique, environnemental et humain, un coût qui aurait pu être évité si notre gouvernement, celui des États-Unis et d'autres avaient été aussi résolus à maintenir la paix qu'ils étaient déterminés à faire la guerre.

Cette guerre est de la folie. Toutes les églises du monde disent que cette tuerie de civils innocents est inacceptable sur le plan moral. On ne peut échapper à cela. Ceux qui appuient cette offensive militaire n'ont pas d'autre possibilité que d'accepter une certaine responsabilité pour la mort de tous les innoncents qui ont déjà été tués et qui le seront du fait de cette offensive militaire contre l'Irak. C'est là ma position, exposée aussi clairement que possible. Je m'empresse d'ajouter cependant que je partage le dégoût du monde entier devant les actions de Saddam Hussein. Elles sont répréhensibles et immorales, il n'y a pas de doute là-dessus.

Je désire également souhaiter à tous les Canadiens qui participent à cette guerre un retour, sain et sauf le plus rapidement possible.

Je me suis demandé pourquoi le gouvernement semble oublier au fil des années que les gens souffrent réellement de ses pratiques, de ses principes, de ses lois et de son assaut, par exemple, contre les politiques sociales de notre pays; que des enfants ont vraiment faim à cause de ses politiques et à cause de son refus de faire passer la justice avant les intérêts des grandes entreprises; que plus de 40 000 enfants meurent chaque jour sur notre planète parce que le Canada et d'autres soi-disant pays civilisés poursuivent leurs politiques internationales, en vendant par exemple à l'Irak et à d'autres dictateurs partout dans le monde les armes qu'ils utilisent pour tuer des hommes, des femmes et des enfants innocents.

Comme on l'a constaté bien clairement depuis quelques jours, la guerre ne peut résoudre les conflits de longue date. Elle ne fera que les faire éclater à plus grande échelle et plus profondément. Cette guerre ne mettra pas fin à l'agression, mais accélérera plutôt le cycle de la violence et de la vengeance—et cela peut ne pas se limiter uniquement au Moyen-Orient.

Quand cette folie sera terminée, que ferons-nous? La mort de milliers d'Irakiens, d'Israéliens, de Saoudiens, de Koweïtiens et de soldats des pays soi-disant alliés ainsi que les blessures infligées à beaucoup d'autres seront peut-être un obstacle insurmontable pour les diplomates après la guerre. Cette attaque massive contre l'Irak n'est pas un fondement sur lequel on peut construire un nouvel ordre stable dans la région et dans le monde. Au contraire, elle entraînera fort probablement des années, sinon des décennies de vengeance et elle rendra la réconciliation impossible.

Le NPD est reconnu depuis longtemps comme un parti qui soutient que les différends doivent être résolus de façon pacifique. Ce n'est pas toujours bon pour sa popularité. Nous soutenons quand même ces positions, comme beaucoup d'autres l'ont fait avant nous, parce que nous sommes convaincus qu'elles sont moralement justes. Je n'ai jamais été aussi fier que lorsque mes collègues et moi avons été les seuls députés à voter pour la paix et contre la guerre, cette semaine.

Cette résolution demandait qu'on appuie l'application des sanctions et les autres activités des Nations Unies, mais que cet appui devrait exclure la participation du Canada à une attaque militaire contre l'Irak ou les forces irakiennes au Koweït. Seuls les députés néo-democrates ont soutenu cette résolution. Seuls les députés néo-démocrates ont préféré la paix à la guerre.

Nous sommes le seul parti politique au Canada à faire cause commune avec les Canadiens qui ont exigé la fin de la violence comme moyen de résoudre des différends et qui ont demandé la fin de l'escalade vers la guerre ainsi que la fin de la folie démentielle, bref qui ont demandé la paix.

Nous avons perdu sur ce point, mais le Canada et les Canadiens aussi. En dépit de leur opposition à la guerre et de leur appel en faveur de la paix, les Canadiens ont été entraînés dans ce conflit contre leur gré par le gouvernement. Nous avons eu la chance de parler contre l'utilisation des forces canadiennes pour attaquer l'Irak, et seul le Nouveau Parti démocratique s'est rangé dans le camp des Canadiens en votant pour la paix et contre une offensive militaire en Irak.

Nous avons exhorté le gouvernement à combattre pour la liberté et la démocratie dans le golfe Persique, et nous devons nous rappeler que la guerre est la négation même de la liberté et de la démocratie.

Les États-Unis et leurs alliés, dont fait partie le Canada, pourraient gagner cette guerre, mais uniquement en adoptant les tactiques irakiennes que nous condamnons tous. Les Canadiens lancent un appel à leur gouvernement pour lui demander de cesser ce recours à la force brutale et de travailler d'une manière constructive au rétablissement de la paix. Les gens de Saskatoon—Clark's Crossing, la région du Canada que je suis fier de représenter, m'ont dit de dénoncer cette intervention militaire. Ils trouvent que cette guerre est de la démence, et ils se sentent à la fois malheureux et trahis de la décision de leur gouvernement d'affecter nos soldats dans le Golfe pour attaquer l'Irak.

À quelques exceptions près, les gens de Saskatoon—Clark's Crossing ont dénoncé cette guerre. Ma circonscription compte une population importante de Canadiens de confession mennonite. Ils possèdent une admirable tradition, non seulement de défenseurs de la paix, mais de militants pacifistes et de gens aux moeurs pacifiques. Leurs ancêtres ont souffert de leur attachement à la non-violence comme moyen de résoudre les différends, et j'ai entendu un grand nombre d'entre eux défendre la cause de la paix et manifester de la déception devant la décision du gouvernement d'engager le Canada dans une guerre.

Je me rappelle de la crise des missiles lorsque le premier ministre Diefenbaker a refusé d'entraîner notre pays dans une guerre que les États-Unis menaçaient de déclencher contre Cuba, et pourtant, cette crise se déroulait sur le perron de notre porte ainsi dire. M. Diefenbaker a opté pour une politique militaire canadienne indépendante, et nous lui en avons été tous reconnaissants. Le gouvernement actuel a eu l'occasion d'en faire autant, mais il a refusé.

Comme le rappellent de nombreux spécialistes, il semble qu'une victoire contre l'Irak n'entraînera que plus d'instabilité encore, une recrudescence des sentiments d'hostilité et davantage de conflits au Moyen-Orient. Une telle victoire ne résoudra rien, et ne peut rien résoudre au demeurant. Une fois cette guerre terminée, il faudra encore continuer à multiplier les démarches diplomatiques et les efforts de paix.

Hier encore, le Canada jouissait de la crédibilité nécessaire pour engager activement ce type d'activités essentielles et créatrices, mais en déclarant la guerre à l'Irak, il perdu cette réputation dont il aurait besoin pour régler ce conflit et peut-être d'autres conflits à l'avenir. Le Canada ne peut espérer passer du rôle de belligérant à celui à d'arbitre impartial du jour au lendemain. Pour beaucoup de Canadiens, c'est la partie la plus triste de tout cet épisode. La réputation du Canada comme gardien de la paix et pays pacifique a été sérieusement compromise. C'est tragique en effet de constater que la fin de la guerre froide a abouti au déclenchement d'une guerre en règle. N'avons-nous rien appris?

N'oublions pas l'avis de tant de spécialistes, dont le chef de la CIA, William Webster et l'amiral américain Crow, l'ancien chef de l'état-major interarmes des États-Unis, qui ont dit que les sanctions agissaient et qu'avec suffisamment de temps, elles auraient contraint l'Irak à se retirer du Koweït. L'impatience et des conditions difficiles ne justifient pas le déclenchement d'une guerre, qui entraînera des souffrances encore plus grandes.

Pour ce qui est de l'appui aux Nations Unis, le Nouveau Parti démocratique et moi avons appuyé toutes leurs résolutions en faveur d'un règlement pacifique de la crise. Nous appuyons 11 des 12 résolutions du Conseil de sécurité. Cependant, nous n'avons pas donné notre appui à la résolution 678 qui imposait le 15 janvier comme date limite pour le retrait des forces irakiennes du Koweït et qui autorisait le recours à la force après cette date. Nous nous opposons à cette résolution et nous continuerons de nous y opposer. L'Association canadienne pour les Nations Unies s'inquiète du rôle que les Nations Unies ont joué dans ce conflit.

Je crois que nous verrons plus tard que leurs actions des derniers mois ont causé un tort irréparable aux Nations Unies. Le Canada peut encore s'efforcer de trouver un règlement à la guerre. Le Canada devrait employer toutes ses énergies à chercher une solution diplomatique susceptible de mettre fin à cette guerre. Il devrait exercer des pressions pour la tenue d'une conférence internationale sur l'ensemble des problèmes du Moyen-Orient et il devrait appuyer des mesures efficaces pour régler les conflits dans la région y compris les différends territoriaux. Il devrait fournir toute l'aide humanitaire qu'il peut.

Le Canada devrait travailler aussi fort pour la paix que d'autres ont travaillé pour la guerre. Le Canada peut faire beaucoup et il aurait déjà dû déployer de grands efforts pour instaurer la paix dans le monde. Il est vraiment tragique pour nous tous que le Canada ait plutôt opté pour la guerre.

En terminant, si le premier ministre veut à tout prix une guerre, il y en a une que je suis prêt à livrer avec lui. Il y a une guerre que je mènerai à ses côtés, et c'est la guerre contre la pauvreté au Canada et dans le monde, la guerre contre la faim, la guerre contre le sous-logement, la guerre contre la violence et le racisme, la guerre contre le chômage et contre les mauvais traitements infligés aux femmes et aux enfants, la guerre contre l'analphabétisme, la guerre pour sauver notre planète et protéger l'environnement et la guerre en faveur de la dignité pour tous les Canadiens. Je ferai cette guerre avec lui, mais il doit d'abord mettre de l'ordre dans ses priorités. Des

fonds ont pu être trouvés pour faire la guerre, mais pas pour nourrir les enfants affamés.

• (2240)

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, quand on déchaîne les démons de la guerre, on ne sait jamais à quoi il faut s'attendre.

[*Français*]

C'est le message que je transmets aux agresseurs de ce monde.

[*Traduction*]

Le 2 août, Saddam Hussein a envahi un petit pays voisin. À ce moment-là, notre gouvernement n'a pas jugé bon de rappeler le Parlement. Cependant, le Conseil de sécurité des Nations Unies a condamné cette invasion et a imposé à l'unanimité des sanctions économiques le 6 août.

Pourtant, le Parlement n'a été rappelé qu'à la fin septembre.

Pendant la session d'automne, on a fourni peu de renseignements au Parlement. On n'a pas donné assez de temps aux sanctions pour faire effet. Aucun compte rendu n'a été donné au Parlement à propos de celles-ci. Le gouvernement a décidé qu'il valait mieux traiter l'affaire au Cabinet. . .

[*Français*]

. . .secrètement et de ne jamais faire part des renseignements et des informations. Le gouvernement a toujours gardé le Parlement dans la noirceur.

[*Traduction*]

Le gouvernement a refusé que le Parlement se réunisse à la fin décembre et a attendu jusqu'à la date honteuse du 15 janvier. Avant Noël et après, il a préféré envoyer nos forces militaires dans le Golfe sans qu'il y ait eu un débat approprié et sans donner assez de temps aux sanctions. Je le déplore vivement, parce que cela n'informe pas tout le Parlement, et ne favorise pas l'unité au Canada quand nous nous trouvons face à une horrible catastrophe dans le monde.

Les sanctions ont-elles donné des résultats? Le comité des Nations Unies n'a jamais fourni un compte rendu à ce sujet. Notre gouvernement n'en a pas fait rapport au Parlement. Nous avons entendu dire qu'elles étaient efficaces à 40 p. 100 et qu'elles donnaient de plus en plus de résultats. C'est ce que nous avons cru comprendre. . .

[*Français*]

. . .mais toujours par des renseignents indirects, toujours par renseignements à l'extérieur.

L'échéancier des sanctions a-t-il été assez long? On l'ignore. Notre parti était en faveur des négociations et de la paix. Notre parti voulait absolument qu'il y ait des sanctions, mais aussi qu'il y ait toujours des négociations pour la paix. Cela est l'idéal et c'est l'idée du Parti libéral.

J'ai maintes fois entendu le premier ministre, comme plusieurs autres membres du Cabinet du gouvernement, mentionner le nom de M. Pearson. C'était Pearson par-ci, Pearson par-là, mais toujours pour justifier leur présentation, leur mode de pensée, leur façon d'opérer. J'ai remarqué qu'ils se servaient des citations de M. Pearson, toujours hors contexte, toujours pour justifier leur propre contexte. Ce qui m'a réellement fait de la peine, c'est la façon dont on a tout à coup changé le Canada. Le Canada qui était auparavant partisan du maintien de la paix.

[*Traduction*]

Le Canada a eu la réputation mondiale d'être un gardien de la paix jusqu'à ce que le gouvernement actuel change tout cela.

Comment serons-nous désormais des gardiens de la paix neutres? C'est vraiment une très importante question. Cela constitue vraiment une volte-face dans la politique canadienne. Nous n'avons pas donné aux sanctions assez de temps, à mon avis.

Si le gouvernement estime que c'est faux, alors j'ajouterais que le gouvernement n'a pas donné au Parlement assez de renseignements pour que celui-ci sache vraiment si l'on avait ou non donné assez de temps aux sanctions. Pendant tout ce temps, le premier ministre a pris des décisions arbitraires.

J'ai effectué une enquête dans ma circonscription de Carleton—Gloucester avant la date honteuse du 15 janvier. À la suite de tous les sondages, nous avons découvert que les gens voulaient une paix négociée et préféraient les sanctions.

[*Français*]

J'ai eu la visite, le 15 janvier dernier, d'un groupe d'élèves d'une école d'Orléans, l'École élémentaire Reine-des-Bois, lequel groupe était accompagné du directeur d'école, M. Ouellet. Ces élèves se sont présentés avec un immense carton qui était une pétition signée par tous les élèves demandant au gouvernement, au Parlement de discuter uniquement de la paix.

Les appels téléphoniques et les lettres que j'ai reçus de mes commettants de Carleton—Gloucester parlaient de paix et non de guerre. C'est le 15 janvier seulement que le Parlement a été convoqué. À tous les jours, excluant le Jour de Noël, durant les vacances, j'étais ici et j'ai remarqué que plusieurs membres de l'opposition étaient également ici. On espérait toujours que le gouvernement

serait convoqué. Mais non, notre premier ministre a préféré agir comme si le système parlementaire britannique n'existait pas. En vertu de ce système, le Parlement doit siéger afin qu'il y ait du dialogue, des débats et qu'on entende les opinions de tous les partis. Mais cela ne s'est pas produit; la seule chose qui est arrivé a été de voir le premier ministre agissant comme un président de compagnie, réunissant son. . .

[*Traduction*]

. . . conseil d'administration qui prend les décisions et en informe ensuite les actionnaires.

Dans la motion qui a été présentée et que je citerai dans mon discours, le 15 janvier—une date assez étrange—le gouvernement propose:

[*Traduction*]

Que la Chambre réaffirme son appui aux Nations Unies pour mettre fin à l'agression du Koweït par l'Irak.

[*Français*]

J'en conclus que ce genre de motion. . .

[*Traduction*]

. . .est très vague, très floue et se prête à toutes sortes d'interprétations.

[*Français*]

L'amendement libéral, par contre, ce jour-là, était ainsi libellé:

[*Traduction*]

Que la Chambre réaffirme son appui aux Nations Unies pour mettre fin à l'agression du Koweït par l'Irak en continuant à imposer des sanctions économiques, cet appui excluant, pour le moment, des offensives militaires de la part du Canada.

C'est-à-dire au 15 janvier. La motion précisait aucune offensive militaire pour le moment et a été mise aux voix, je vous ferais remarquer, avant qu'on nous annonce à 18 h 45 que la guerre était déclarée et que les hostilités avaient commencé.

Le NPD, lui, avait proposé l'amendement suivant:

Que la Chambre réaffirme son appui aux Nations Unies pour mettre fin à l'agression du Koweït par l'Irak en continuant à imposer des sanctions économiques; cet appui exclura la participation du Canada à une attaque militaire contre l'Irak ou les forces irakiennes au Koweït.

En d'autres mots, aucune offensive militaire.

[*Français*]

Et c'est toujours la politique du NPD: ne jamais se défendre. Cependant, à 18 h 45, ce fameux jour, après la présentation de cette motion, il y a eu des hostilités, des attaques et la guerre était effectivement déclarée.

• (2250)

J'aimerais citer ici une lettre qui a été envoyée au premier ministre par la Conférence des évêques catholiques du Canada, le 18 janvier 1991. Je ne citerai que la partie la plus importante—et cela provient des évêques du Canada—qui dit ceci: «Nous maintenons que cette guerre n'aurait jamais dû débuter. On n'a jamais laissé le temps nécessaire pour que l'application des sanctions économiques et les mécanismes diplomatiques puissent porter fruits.» Et c'est signé par Robert Lebel, évêque de Valleyfield, président de la Conférence des évêques.

Les hostilités ont commencé à 18 h 45 ce 15 janvier.

[*Traduction*]

À mon avis, la motion du gouvernement à ce moment-là a perdu tout simplement sa raison d'être. Ce qui est important de découvrir, c'est son intention. Quels étaient véritablement ses objectifs politiques et cherchait-il, avec les militaires, à suivre le programme établi par un ou plusieurs autres pays? Qu'a fait le gouvernement?

[*Français*]

Que n'a-t-il pas partagé avec tous les membres du Parlement? Je dis que le premier ministre n'a pas partagé ces renseignements. On a tous appris, par l'entremise de la télévision, que le président de l'Union soviétique. . .

[*Traduction*]

Le président de l'Union soviétique avait été informé de l'invasion une heure avant qu'elle ne se produise. Tout le monde sait que, lorsque des hostilités de ce genre éclatent, surtout quand les Nations Unies y sont impliquées, le pays le plus puissant informe ses collègues et ses amis, en particulier ses alliés et surtout les pays qu'il côtoiera au front.

J'ai bien l'impresion que le premier ministre savait avant 18 h 45, avant qu'il ne dépose cette motion, que la guerre allait éclater le jour même où il avait rappelé le Parlement. Il le savait et il n'en a pas informé le Parlement. Cela me paraît inacceptable dans un régime parlementaire.

À mon avis, monsieur le Président, la motion du gouvernement n'est plus pertinente, elle est superflue.

Le lendemain, soit le 16 janvier, Saddam Hussein a décidé d'attaquer Israël.

[*Français*]

Saddam Hussein, à mon avis, est un maniaque, un diable qu'il faut maintenant remettre à sa place. Il faut maintenant défendre un autre allié, dans ce cas-ci, Israël.

[*Traduction*]

Je dois féliciter les Israéliens pour la retenue dont ils ont fait preuve jusqu'à maintenant.

[*Français*]

Ils se font taper dessus constamment. Pourtant, ils savent comment se défendre, mais je les admire du fait qu'ils s'en abstiennent présentement. Je condamne Saddam Hussein d'avoir attaqué un pays qui était en paix, un pays qui ne l'a pas attaqué. On doit protéger nos alliés, on doit protéger les autres pays.

Maintenant que 18 h 45 est chose du passé, que les hostilités ont débuté, que la guerre est en marche, tout ce débat devient, à mon avis, redondant. Je comprends mal la politique du gouvernement tendant à inciter les députés à faire des débats à longueur de journée, à longueur de nuit, sans arrêt. On devrait profiter de ce moment pour s'unir.

Regardons le pays d'Israël, par exemple: Est-ce que présentement au Parlement d'Israël, est-ce que les différents partis se prennent à la gorge, s'accusent de toutes sortes de choses et se disent des bêtises ou se contredisent? Non, ils sont unis. C'est ce que l'on devrait faire aujourd'hui. Maintenant que les hostilités ont commencé, maintenant que la guerre est prise et qu'on voit Israël, un pays qui était paisible, se faire bousculer, se faire sauter dessus, on se rend compte que tout a changé. Tout le Parlement, le gouvernement et l'opposition, les députés indépendants, on devrait s'unir tous ensemble car l'objectif de tous est la paix.

[*Traduction*]

Nous devons nous montrer solidaires. Nous devons appuyer nos troupes déployées dans le Golfe, qui doivent actuellement accomplir des missions de reconnaissance pour écarter les avions ennemis et escorter les avions alliés, mission que j'appuie. S'il y a une bonne décision que le gouvernement a prise dans ce conflit, c'est celle d'envoyer un hôpital de campagne, et je l'en félicite.

[*Français*]

S'il y a eu du positif jusqu'à maintenant, et c'est quelque chose que tous les Canadiens approuvent, j'en suis sûr, mise à part la partisanerie, c'est un hôpital de guerre. Et là, on reconnaît vraiment le principe libéral, le principe de Lester B. Pearson, soit qu'il y ait un hôpital en situation de guerre.

[*Traduction*]

C'est une très bonne décision. Notre pays doit appuyer les Nations Unies. Notre pays doit être uni. Le Parlement doit être uni. Les alliés doivent être unis. Nous devons tous unir nos efforts pour rétablir la paix.

[*Français*]

Je dois vous dire, monsieur le Président, et j'en suis fier, que chaque soir avant de m'endormir, je fais une prière pour nos militaires et pour la paix. J'inviterais tous les gens qui ne participent pas activement aux activités dans le Golfe, sauf d'en parler, discuter, dialoguer et essayer de trouver un moyen pour la paix, qu'ils trouvent un moment dans la journée où ils peuvent faire une prière pour la paix, pour l'humanité, pour les hommes et les femmes qui y sont impliqués, qu'ils soient actifs dans le golfe Persique ou qu'ils soient des parents ici au Canada, aux États-Unis ou en Europe, partout dans l'univers. Notre but principal devrait toujours être la paix et la promotion d'une vie heureuse pour le peu de temps qu'il nous reste à vivre chacun de nous ici-bas.

[*Traduction*]

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, j'ai juste une remarque à faire sur le discours du député. Un des points que je voulais éclaircir, c'est que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a bel et bien fait un rapport au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur le 10 décembre. Ce jour-là, il a fait le point sur le recours aux sanctions et sur les effets de ces sanctions sur l'Irak. Je voulais simplement porter ce fait à l'attention du député.

En résumé, le 10 décembre 1990, le ministre a dit ceci: «Les sanctions sont nécessaires mais ne sont pas suffisantes pour nous permettre d'atteindre les objectifs que nous visons, soit forcer l'Irak à se retirer du Koweït et redonner à ce pays sa souveraineté et son gouvernement légitime.

Je voulais signaler cela au député. Je ne crois pas que ce soit bien différent de la conclusion à laquelle son ancien chef en est arrivé mercredi ici même, à la Chambre. Le député a quand même fait un compliment à notre gouvernement, et je vais lui en faire un en retour. Même si le député n'était pas d'accord avec son ancien chef mercredi, je lui lève mon chapeau pour être resté assis ici,

devant la caméra, pendant toute la durée de ce discours. Je crois que cela en dit long sur le député en question.

• (2300)

[*Français*]

M. Eugène Bellemare: Monsieur le Président, je dois remercier le député de Carleton—Charlotte pour ses compliments. J'ai toujours admiré la sincérité de mon collègue de Carleton—Charlotte.

Alors qu'il fait ces commentaires en réplique à mes propos, si je puis me permettre, monsieur le Président, je lui dirais que c'est réellement au Cabinet à faire ses preuves en ce qui a trait aux effets des sanctions, qu'elles aient fonctionné ou non, qu'elles aient eu des résultats ou non. Ce n'est pas à nous de jouer aux devinettes, ce n'est pas aux gens des banquettes arrière du gouvernement de faire des commentaires. Je crois que la responsabilité de la preuve repose sur les épaules des ministres du gouvernement.

Avant de terminer, toutefois, je dois rappeler à mon collègue que les Nations Unies ont un comité qui devait faire rapport sur les sanctions. Jusqu'à maintenant, je n'ai pas encore vu de rapport, à moins que mon collègue ou le premier ministre aient vu les rapports et, selon leur habitude, qu'ils cachent encore des renseignements aux autres députés du Parlement.

[*Traduction*]

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, comme vous l'avez probablement remarqué, ce débat change rapidement de direction d'une journée à l'autre si ce n'est d'une heure à l'autre. Lorsque nous avons amorcé le débat, nous parlions des sanctions, des initiatives diplomatiques et de toutes les idées que nous pouvions avoir lorsqu'il y avait encore de l'espoir et qu'il restait encore du temps. Graduellement, nous nous sommes éloignés de ce genre d'idées pour discuter du rôle accru des forces armées, des façons de mettre un terme aux hostilités, du rétablissement de la paix et des dommages causés par cette guerre.

Je tiens à signaler que le Parlement a été rappelé au moment où l'horloge sonnait presque le coup de minuit. C'est à la dernière minute que le Parlement a été rappelé et cela n'a pas donné aux parlementaires le sentiment que notre débat et notre vote avaient une incidence sur les événements qui se déroulaient à l'extérieur de cet immeuble et loin de la Colline. Malheureusement, ce n'est pas là un cas isolé; c'est plutôt une tendance.

Je vous rappellerai, monsieur le Président, que, en août dernier, le premier ministre a ordonné le déploiement de navires canadiens après avoir rencontré le président Bush, et ces deux semaines avant que le Conseil de sécurité des Nations Unies n'approuve les sanctions, soit le 25 août.

En septembre, des appareils CF-18 canadiens ont été déployés 10 jours avant que le Parlement ne soit rappelé.

Je dois aussi vous signaler que l'arrivée des navires canadiens dans le canal de Suez a dû être retardée en septembre à cause des dispositions législatives qui exigent que le Parlement soit rappelé dans un délai de 10 jours lorsqu'un navire de guerre est envoyé en service actif.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler que, en novembre, lorsque le Conseil de sécurité a fixé la date limite du 15 janvier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a minimisé l'importance de ce délai en le qualifiant d'artificiel. Eh bien, les événements nous ont montré à quel point ce délai était artificiel.

En janvier, le Parlement a eu cette semaine 13 heures avant l'expiration du délai pour entamer le débat. Lorsque les bombes ont commencé à s'abattre sur Bagdad, nous étions au beau milieu de nos discussions.

Il y a manifestement quelque chose qui ne va pas dans le processus de consultation, tant entre le premier ministre et son Cabinet qu'entre le premier ministre et le Parlement.

Les Canadiens, que le Parlement représente, n'a pas eu beaucoup à dire dans le débat. Le Canada s'est lancé en guerre avant que le Parlement, porte-parole des Canadiens, ne puisse terminer ses délibérations. Évidemment, la décision avait été prise bien avant que les pilotes des CF-18 escortent les missions de bombardement en Irak de même qu'au Koweït et que les avions de ravitaillement KC-135 approvisionnent les bombardiers américains dans la région du Golfe. Cette absence de participation des Canadiens au système parlementaire n'est que l'un des nombreux aspects troublants des événements de ces dernières semaines et de ces derniers mois.

À cette étape-ci, au moment de mettre un terme au débat ce soir, nous sommes conscients que les exigences de la machine de guerre sont insatiables. On demandera au Canada une plus grande participation. On réclamera des forces de terre et des troupes de combat, par exemple. Nous ne connaissons pas vraiment l'opinion des Canadiens à ce sujet. Il est probable que l'opinion publique est aussi partagée que les députés peuvent l'être. On est en droit de se demander dans ce débat si les Canadiens veulent recourir à la guerre pour résoudre le problème koweïtien. Veulent-ils que le Canada participe à

une guerre dirigée par les États-Unis et mandatée par un Conseil de sécurité composé de 15 pays seulement, fussent-ils très puissants? Et nous, parlementaires, savons-nous vraiment ce qui nous attend?

Il faut signaler à la population plusieurs dangers, tels que nous les percevons aujourd'hui. Les Canadiens s'attendent à ce que nous prenions une décision et votions de notre mieux en essayant de préparer l'avenir.

Le premier danger qui point à l'horizon, c'est que cette guerre risque de se transformer en un affrontement qui opposera les musulmans aux Occidentaux. C'est une perspective terrifiante. Si cela se produisait, ce serait un recul non pas de dix ou de cent ans, mais de plusieurs siècles. Il faut l'éviter, mais c'est un danger très réel.

Un autre danger, c'est que le Canada perde complètement sa réputation internationale d'arbitre de pacificateur, et de nation qui ne prend pas parti dans les affrontements mais s'efforce de résoudre les différends et jouit de la confiance des parties en cause. C'est un rôle que le Canada jouait de plus en plus sur la scène internationale. C'est un atout précieux, car ce rôle présente d'énormes avantages.

• (2310)

Cette perte de réputation préoccupe profondément un grand nombre d'entre nous. Cette perte de réputation sur la scène internationale se manifeste aussi d'une manière plus concrète au pays. Examinons le cas de nos institutions nationales telles que la Société Radio-Canada et Via Rail. Elle s'est aussi manifestée au cours des six dernières années dans les relations fédérales-provinciales.

Une troisième zone de danger est l'environnement. Ce n'est pas le moment d'entrer dans les détails de cette question. Les scientifiques ont fait des prévisions plutôt troublantes relativement aux dommages qui pourraient être causés à l'environnement par la production de gaz dangereux, si les champs de pétrole s'embrasaient par suite d'opérations militaires.

Quatrièmement, il y a le danger auquel sont exposés les volontaires occidentaux qui se trouvent dans des pays musulmans pour mettre à exécution des projets d'aide. Il s'agit d'initiatives importantes, particulièrement en Asie et dans certaines régions de l'Afrique, qui pourraient être compromises si les communautés musulmanes réagissent mal à la présence de ces Occidentaux.

Que devons-nous faire? Nous ne pouvons pas nous contenter d'énumérer les dangers; nous devons aussi songer à l'avenir et essayer de voir quel pourrait être le rôle du Canada, durant le conflit et une fois que celui-ci aura pris fin. Je vais m'arrêter très brièvement à l'une de ces deux considérations, à savoir le rôle de nos forces armées. Mon collègue d'Ottawa-Sud a traité de cet aspect qui revêt une importance particulière et qui pourrait être déterminant pour notre avenir.

Je fais ici allusion au fait que nous faisons participer moins de 2 000 hommes et femmes aux hostilités. Comparativement aux 500 000 membres des forces américaines, notre participation est marginale. Notre effectif représente probablement moins de un pour cent de l'ensemble des forces sur place.

Évidemment, nous pouvons jouer un rôle offensif ou défensif dans cette guerre. Nous pouvons choisir l'un ou l'autre de ces rôles. Nous pouvons prendre cette décision parce que, de toute façon, l'effectif concerné n'est pas très important.

Je prétends qu'au lieu de participer à des opérations offensives militaires, comme des raids aériens, des combats terrestres et l'attaque d'installations, nous pourrions chercher plutôt à intensifier nos efforts sur le plan des services médicaux et de soutien dans des hôpitaux de campagne en nous consacrant aux soins des blessés et à la protection de ceux qui assurent des services et le reste. En d'autres termes, nous pourrions jouer un rôle défensif humanitaire dans le cadre d'une campagne militaire. Je crois que le Canada se gagnerait un énorme respect si nous nous chargions de ce rôle car il ne s'agirait pas alors pour nos troupes de participer à une offensive destructive.

Je le répète, nos forces sont réduites et il devrait donc être assez facile de faire en sorte que notre rôle devienne défensif plutôt qu'offensif. Ce serait également un rôle bien visible qui nous permettrait de bâtir la confiance des gens au Canada et dans les régions musulmanes du monde, où ces événements sont suivis de très près.

Lorsque la guerre sera terminée, et nous espérons que ce sera sous peu, nous devrons entreprendre d'instaurer la paix au Moyen-Orient. Nous serons aux prises avec des ruines et des dommages importants sur les plans humain et matériel. Il faudra rétablir la confiance des gens et faire en sorte qu'elle remplace la confrontation. On devra ensuite bâtir à partir de cette confiance. C'est durant de telles hostilités que le Canada peut jeter les bases nécessaires à l'établissement d'un climat de confiance pour l'après-guerre.

Ainsi, le rôle de nos forces armées revêt beaucoup d'importance du point de vue de nos intérêts et de notre rôle particulier au sein de la communauté internationale. Cela répondrait peut-être à la question de ceux qui se demandent au Canada pourquoi nous participons à ces opérations.

Nous sommes une puissance moyenne. Nous voudrons et devrons établir de nouvelles relations dans cette région du monde qui sera alors déchirée par la guerre et dévastée.

D'autre part, je crois—et je terminerai là-dessus—que nous devrons nous pencher sur l'ONU, son rôle et son mode de fonctionnement. Ce faisant, il faudra examiner de plus près la charte qui régit ses activités. C'est le Conseil de sécurité qui est son principal moteur, le centre de prise de décisions.

La charte a maintenant 45 ans. Manifestement, il faut la réexaminer et la modifier. Elle doit refléter le nouveau visage de la communauté mondiale, de la famille des nations, car il y a actuellement plus de 150 pays membres comparativement à 60 ou 70 lors de la création des Nations Unies, à San Francisco, en 1945.

Si nous faisons cela—et je crois que cela s'impose—,il s'agira d'examiner la question du droit de veto. Ce droit est accordé aux cinq nations les plus puissantes qui peuvent décider du sort du monde parfois, en opposant simplement leur refus. Nous devrions soulever certaines questions difficiles, notamment celle de savoir pourquoi n'importe lequel de ces cinq pays devrait avoir ce pouvoir. Est-ce toujours si pertinent? Est-ce dans l'intérêt de la communauté mondiale? Dans la négative, nous devons nous demander si ce pouvoir, qui était peut-être nécessaire en 1945, ne doit pas être supprimé, afin que tous les membres du Conseil de sécurité soient égaux.

C'est là une notion qui a surgi au cours des dernières décennies où de nombreuses autres institutions ont décidé d'accorder de moins en moins de privilèges à un nombre limité de personnes et de participants. Cette nouvelle notion doit également être présente à l'intérieur du Conseil de sécurité des Nations Unies, selon moi.

Il faut nous attaquer à ces questions et à d'autres le plus tôt possible, si nous voulons que le Conseil de sécurité, par le biais de ses décisions, représente bien le nouveau visage de la communauté mondiale. En vertu de la charte actuelle, je doute que ce soit le cas. Je n'ai pas besoin de vous rappeler, monsieur le Président, que c'est le Conseil de sécurité qui a décidé de fixer une date limite pour l'application des sanctions et qu'à ce stade-ci, cette décision nous a entraînés dans une direction dans laquelle nous croyons, de ce côté-ci, que l'humanité ne devrait pas s'engager.

• (2320)

M. Grey Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, je voudrais commenter brièvement ce que le député a dit, au début de ses remarques, à propos de l'opinion publique et de la question de savoir si nous faisons vraiment ce que nous devons faire.

C'est à la population canadienne qu'il revient de juger si le gouvernement a pris la bonne décision, mais je voudrais citer quelques chiffres. Je sais que tout dépend des chiffres que l'on prend et de leur exactitude. Ces chiffres datent du 17 janvier.

La majorité des Canadiens, soit 71 p. 100, approuvent les mesures prises jusqu'à maintenant par le Canada dans le Golfe. Il y a un changement par rapport au 15 janvier, car la proportion était alors de 58 p. 100. La majorité des Canadiens, soit 77 p. 100, sont favorables au maintien ou à l'intensification de notre engagement militaire. Il est intéressant de noter que seulement 11 p. 100 sont en faveur du retrait de toutes nos forces de cette région. Bien sûr, la position selon laquelle toutes les forces devraient être retirées de la région est celle qu'a adoptée le chef de l'opposition, il y a à peine quatre petites journées.

Quant à l'opinion publique, personne ne sait si la décision est bonne ou mauvaise, et je ne pense pas qu'un politicien devrait se fier aux sondages. Qu'importe la valeur de ces chiffres, je tenais simplement à les signaler au député.

M. Caccia: Monsieur le Président, je crois comprendre que le député, en me faisant connaître ses constatations, veut savoir si je suis d'accord avec lui ou non. Comme il l'a fait remarquer avec raison, on a avantage à choisir très soigneusement ses statistiques si l'on veut s'en servir pour appuyer un argument, et je suis certain que c'est ce que le député a fait.

Le député sait aussi que les sondages Gallup varient considérablement. Les mêmes données pourraient devenir une toute autre histoire en une nuit à peine, s'il y avait des morts et des blessés. Un sondage réalisé aux États-Unis révélait justement que l'appui de l'opinion publique chuterait très rapidement si le nombre des éventuelles victimes augmentait. En un sens, c'est triste à dire, mais c'est comme si l'on attachait un prix à la vie et que ce prix augmentait avec le nombre des victimes, pour nous permettant ainsi de déterminer si nous sommes favorables ou non au recours à la force.

Je fais remarquer au député que, selon lui, 11 p. 100 des Canadiens se sont dits favorables au retrait des troupes de cette région. Ce retrait n'est pas une si mauvaise idée si nous partons du point de vue que nous ne croyons pas que le recours à la force puisse régler la situation au Koweït.

Pour que le Canada joue un rôle de gardien de la paix ou d'arbitre dans cette affaire et préserve sa réputation, il n'aurait pas été si mal de se retirer dès le début des hostilités. Le retrait aurait prouvé que nous sommes profondément convaincus que la solution que nous recherchons tous ne réside pas dans le recours aux armes.

Je ne serais pas étonné si, dans les semaines et les mois à venir, la population canadienne changeait d'avis et appuyait de moins en moins la solution de la guerre. En réalité, cette tendance a déjà commencé à se manifester dans les sondages.

[*Français*]

M. Marc Ferland (Portneuf): J'ai une brève question à poser à mon collègue de Davenport. Lui et la plupart de ses collègues ont fait allusion à différentes formes de sanctions et au fait qu'on aurait dû accentuer les sanctions envers l'Irak.

J'aimerais savoir s'il est d'accord avec la position officielle de son parti datée du 21 décembre 1980, à l'intérieur de laquelle, à la page 4, on dit que la position du Parti libéral serait que le Canada demande à la Turquie de couper l'alimentation en eau et, deuxièmement, de restreindre les approvisionnements en nourriture. Cela revient à dire d'assoiffer et de priver de nourriture la population civile de l'Irak sous prétexte que M. Hussein a attaqué le Koweït. Ce serait une méthode de rétorsion. Est-ce une position acceptable, pour un pays tel que le Canada, de refuser de mettre en application les principes fondamentaux des chartes des droits de l'ONU qui stipulent qu'il est illégal de couper l'eau à des peuples et de les priver de nourriture, particulièrement les civils?

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je voudrais dire à mon collègue que la position prise par notre parti est bien expliquée dans la première partie de notre communiqué.

Nous avons expliqué le point sur lequel nous sommes d'accord avec le gouvernement et nous avons pris dans ce contexte une position très positive, à mon avis. Nous avons aussi discuté les points sur lesquels il y avait divergence d'opinions au sujet des sanctions dont l'honorable député faisait allusion. On pourrait discuter de la validité de cette mesure, mais je pense que l'on ne doit pas s'occuper d'un détail qui a rapport à l'application de sanctions pour rejeter la position de notre parti. On doit examiner la question de façon globale. Évidemment, du point de vue idéologique, nous prenons deux positions différentes. Il y a la position du parti de mon collègue qui croit que la guerre est la solution et la position de mon parti qui croit que les sanctions seraient la solution.

Nous devons donner, au moins, beaucoup plus de temps pour démontrer que les pressions politiques et économiques sont la clé, la réponse pour trouver la solution juste. Si mon collègue veut examiner le mérite de cette proposition en détail, je suis disposé à le faire avec lui. Je suis convaincu que nous pourrions avoir de bonnes discussions ensemble et que nous pourrions trouver un terrain d'entente.

• (2330)

[*Traduction*]

M. le Président: Le député d'Okanagan—Shuswap veut-il poser une question ou présenter des observations?

M. MacWilliam: Je veux participer au débat, monsieur le Président.

M. le Président: Je crois devoir signaler qu'on a entretenu la présidence sur l'ordre d'intervention des prochains orateurs. Je crois avoir laissé entendre au député de Laurier—Sainte-Marie qu'il serait le prochain à prendre la parole.

On se demande si les intervenants sont répartis également. Les députés voudront bien me donner un instant pour y réfléchir. Je veux être très juste ici.

Je tiens à dire au député de Laurier—Sainte-Marie que j'ai eu divers entretiens. Compte tenu du nombre de députés des trois partis, de députés indépendants et de députés du Bloc qui ont déjà participé au débat—je sais que le député de Laurier—Sainte-Marie collaborera avec la présidence—,j'accorderai d'abord la parole au député d'Okanagan—Shuswap, puis au député de Laurier—Sainte-Marie. Ce sera ensuite le tour d'un député libéral.

La parole est au député d'Okanagan—Shuswap, puis au député de Laurier—Sainte-Marie.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Je vous remercie, monsieur le Président, du jugement judicieux dont vous faites ici preuve.

Il va sans dire que ces derniers jours ont été plutôt difficiles pour tous les députés, et je le dis sans parti pris. Lorsque le Parlement a été saisi de cette résolution, il y a quelques jours, la guerre n'avait pas encore éclaté. La situation mondiale a évolué plus vite que le débat à la Chambre des communes. Qu'il suffise de dire qu'il ne s'agit plus tellement de décider si le Parlement doit envoyer des jeunes Canadiens et Canadiennes au combat, mais d'établir combien il devrait en envoyer au juste.

C'est là une question personnelle et morale extrêmement importante qui, je le sais, a tourmenté cette semaine tous les députés. C'est pourquoi le Nouveau Parti démocratique a décidé, dans sa sagesse, de permettre à ses membres de s'exprimer là-dessus selon leur conscience et de se prononcer librement sur la résolution dont la Chambre est saisie. Nous sommes déçus que le gouvernement n'ait pas reconnu le mérite d'un vote libre de toute influence sur une question de conviction personnelle.

Comme nous l'avons signalé au cours du débat ces derniers jours, de profonds changements sont survenus dans le monde autour de nous. La crise au Moyen-Orient n'a pu se régler par des voies pacifiques et diplomatiques. Devant cet échec, la coalition de 28 États membres des Nations Unies a dû exercer sa terrible option finale. Le monde se retrouve en guerre.

Personne n'approuve la brutale annexation du Koweït par Saddam Hussein. Je crois parler au nom de tous les députés en disant qu'il ne faut jamais laisser des dictateurs comme Hussein opprimer d'autres nations. Nous avons commis cette erreur à la Deuxième Guerre mondiale. Les pays ont tous peur de la répéter. C'est pourquoi la coalition de 28 membres des Nations Unies intervient pour contrer cette agression. C'est pourquoi un embargo international a été décrété sur le commerce avec l'Irak. C'est pourquoi les Nations Unies ont averti Hussein de se retirer du Koweït. C'est pourquoi le blocus économique a été imposé.

J'en arrive à ce point critique du blocus économique contre l'Irak. Il commençait en réalité à faire mal, et vraiment mal. Des preuves convaincantes ont été données en décembre par le directeur de la CIA, M. William Webster. Ce dernier disait que les exportations irakiennes avaient été réduites de 97 p. 100 et les importations de 90 p. 100.

Le secrétaire à la Défense des États-Unis, Dick Cheney, a déclaré il y a quelques mois que les sanctions et l'embargo commençaient à produire leur effet. C'était il y a deux ou trois mois. Il a dit que l'embargo commercial imposé par les Nations Unis avait nettement réussi «à bloquer l'approvisionnement en pièces de rechange pour l'équipement militaire».

Le régime de Bagdad s'épuisait inexorablement. Il manquait de la seule ressource dont il avait désespérément besoin: l'argent. Mise dans l'impossibilité de vendre le pétrole dont les réserves sont le goutte-à-goutte qui maintient Bagdad en vie, la dictature aurait fini par s'écrouler.

C'est éluder la question, qui a été posée tant de fois à la Chambre: Pourquoi a-t-on décidé arbitrairement que le 15 janvier serait le dernier jour des négociations et le moment de déclencher les opérations? Pourquoi a-t-on imposé cette échéance? Pourquoi le président Bush ne voulait-il pas attendre que les sanctions fassent encore plus mal?

On a présenté de nombreux arguments à la Chambre sur ce point critique. Les députés ont affirmé notamment que l'embargo prendrait trop de temps à agir. D'autres ont dit que, selon toute probabilité, la coalition des nations n'aurait pas tenu aussi longtemps. Elle aurait commencé à se désintégrer et aurait par conséquent perdu de sa force. On a dit ailleurs qu'il serait trop coûteux de maintenir cet embargo, mais quel est le prix de la guerre? Quel est le prix de la vie humaine?

• (2340)

On a fait valoir d'autres arguments, des arguments valables, je le reconnais; par exemple, le temps aurait permis à Hussein de rassembler des forces, de renforcer ses troupes et de se retrancher encore plus solidement. Je ne suis pas un stratège militaire et je ne connais pas les réponses à ces questions. C'est peut-être exact ou peut-être faux. Sur le plan de la stratégie militaire, je ne suis pas en mesure de discuter la véracité de ces arguments. Le fait reste qu'on n'a pas laissé suffisamment de temps aux sanctions pour qu'elles portent fruit.

J'ai entendu plus tôt ce soir un député ministériel soutenir qu'en fait, le blocus économique faisait mal aux pauvres, aux personnes à faible revenu, aux femmes et aux enfants de l'Irak. Est-il plus humanitaire et plus humain de les bombarder? Je soutiens que non.

L'argument essentiel que je veux faire valoir ici ce soir, comme l'ont fait avant moi d'autres députés de mon caucus et des députés de l'opposition libérale, c'est qu'on n'a pas laissé de temps pour épuiser tous les recours diplomatiques et économiques possibles avant de prendre cette tragique décision finale. On n'a pas laissé le temps aux sanctions de harceler Hussein jusqu'à ce qu'il finisse par se rendre compte qu'il devait se retirer.

La guerre qui engouffre maintenant le Moyen-Orient peut très bien avoir été inévitable. Peut-être qu'attendre plus longtemps n'aurait fait que la rendre pire, mais nous ne connaîtrons jamais la réponse à cette question. Je ne puis m'empêcher de penser que nous sommes peut-être intervenus trop vite. Pour l'amour de Dieu, nous aurions pu attendre plus longtemps! La vie humaine est tout simplement trop précieuse pour la sacrifier. Cette guerre était prématurée et elle est également inconciliable avec les intérêts à long terme pour la région du Moyen-Orient. Elle est incompatible avec le rétablissement de la paix dans la région.

La participation du Canada au blocus économique est tout à fait justifiée, mais la poursuite de sa participation, malheureusement, compromet maintenant son rôle traditionnel et historique de gardien de la paix. Elle a terni notre réputation. Elle a couvert de sang les mains canadiennes.

Cela dit, je tiens également à ce qu'on comprenne bien une chose. Personne ne peut fermer les yeux sur les actions de Saddam Hussein. Personne ne peut fermer les yeux sur les atrocités qui ont été commises contre les Koweïtiens. Personne ne peut justifier l'annexion militaire d'un autre pays. Personne ne peut tolérer le pillage qui s'est produit, la mise à sac des villages ainsi que le viol des femmes et des enfants. Personne ne peut tolérer ce genre de conduite inhumaine. Il fallait arrêter Hussein. C'est en effet la conclusion finale.

Le scénario apocalyptique de la guerre moderne, avec les armes chimiques et bactériologiques ainsi que l'éventualité de représailles nucléaires, est également un puissant rappel que la diplomatie a toujours été et continuera toujours d'être la meilleure solution possible.

Les sanctions économiques étaient efficaces. Nous aurions pu, avec le temps, réduire Hussein à se retirer honteusement et sans effusion de sang, mais on a décidé d'abandonner les moyens diplomatiques et de tirer sur la gachette.

Je ferai remarquer à la Chambre qu'il est vraiment ironique de constater que ce sont les Américains eux-mêmes qui ont armé l'Irak, qui ont entraîné les soldats irakiens, qui ont aidé l'Irak dans sa lutte contre l'Iran et qui lui ont enseigné la technologie de la guerre moderne. Nous voyons que les jolis missiles fournis par les Américains sont maintenant lancés contre leurs propres forces. À mon avis, ce seul fait en dit long sur les conséquences ultimes du commerce international des armes.

Le peuple irakien n'est pas l'ennemi, ne l'oubliez pas. L'ennemi, c'est Saddam Hussein, un tyran despotique. Ce soir, je tremble pour la population irakienne, car c'est elle qui souffrira le plus dans toute cette tragédie.

C'est ironique que le génie technologique de la guerre moderne, qui l'a faite encore plus meurtrière, d'une précision incroyable, chirurgicale comme on dit, nous la porte tout droit dans nos salons. On peut choisir de ne pas la regarder en fermant le poste. On peut choisir de regarder les annonces publicitaires. Pendant le dîner, on peut choisir de regarder les raids d'une précision chirurgicale. En fait, c'est aseptisé. C'est une guerre aseptisée. Les gens sont rassemblés autour de leur téléviseur pour regarder les commandants expliquer les raids chirurgicaux, la neutralisation des cibles et les coups de botte au derrière version ultra-moderne.

L'élément humain et la tragédie humaine de la guerre sont éliminés. Bien qu'il soit crucial pour nous d'être informés par les médias, j'ai en même temps très peur que l'information nous ait désensibilisés et nous désensibilise encore davantage de sorte qu'il nous sera encore plus facile d'accepter la prochaine guerre.

Je veux me replacer dans le contexte, en citant un extrait d'un texte écrit par Christopher Black, avocat et chroniqueur indépendant de Toronto. Il écrit que, pour des motifs encore voilés par des platitudes au sujet de la liberté et de notre devoir de riposter à l'agression, notre pays a amorcé une descente dans un monde où régnera une terreur effroyable, un monde où le meutre sera régi et approuvé, un monde de plaies béantes et de chairs calcinées, de jeunes gens poussant des cries d'agonie, un enfer de lance-flammes, de napalm, d'avions désintégrés et de tanks en flammes dans la nuit du désert, un monde de cadavres éventrés, enflés et puants. Voilà la réalité.

C'est l'élément humain de la guerre et c'est lui qui rend toutes les guerres intolérables.

Cette guerre n'était pas nécessaire, du moins pas tout de suite. Elle était prématurée et inutile, mais maintenant que l'on a appuyé sur la gachette nous n'avons plus le choix. Nous sommes partie prenante et, dans ce contexte, le Canada, en tant que membre de l'ONU, a accepté de se conformer à ces décisions.

Maintenant que les menaces ont fait place à l'action, je suis d'avis, et c'est un point de vue personnel, que le Canada devrait continuer à jouer un rôle actif au sein de l'alliance des Nations Unies. Quel devrait être ce rôle, alors? Un rôle d'attaque et de destruction? À mon avis, non. À part ses F-18, le Canada n'a pas la puissance militaire et le matériel sophistiqué nécessaires pour participer à des actions offensives.

En tant que nation reconnue pour ses activités de maintien de la paix, le Canada a l'obligation de travailler de façon positive, au sein de l'alliance, à trouver une issue à cette tragédie. Il devrait jouer un rôle important dans l'aide médicale et humanitaire. Il devrait continuer à assurer la protection des navires du Golfe.

Le Canada a un rôle sur le théatre des opérations. Nous ne pouvons pas décider de nous défiler, mais nous devrions avoir un rôle d'aide médicale et humanitaire. Nous devrions jouer un rôle de protection. Nous ne devrions pas participer à des actions offensives, afin de démontrer notre désir de résoudre un conflit qui est devenu terriblement sale.

Je ne doute pas que la solution de cette crise soit cruciale pour l'avenir collectif des Nations Unies et même cruciale pour la démocratie mondiale.

Je répète en terminant qu'il faut arrêter les dictateurs comme Saddam Hussein. C'est tout ce qu'on peut dire.

• (2350)

J'ajouterais cependant qu'il est vraiment regrettable que, pour ce faire, la communauté mondiale ait eu à recourir à l'option ultime, la guerre. J'espère et je prie que nous n'aurons pas à faire un choix semblable à l'avenir.

[*Français*]

M. Marc Ferland (Portneuf): Je voudrais féliciter mon collègue pour la qualité de son discours. Cependant, j'aimerais lui rappeler un fait sans précédent dans l'histoire de la diplomatie canadienne et des efforts que le Canada a faits pour éviter que n'éclate, dans le golfe Persique, la guerre que nous vivons présentement.

J'aimerais informer mon collègue que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a eu au cours des seize semaines précédant le début de la guerre dans le Golfe, plus de cinquante rencontres bilatérales avec différents intervenants. Si l'on ajoute la cinquantaine d'autres rencontres multilatérales qu'il a eues, sans compter toutes les rencontres et tous les efforts du premier ministre, c'est la plus grande offensive diplomatique jamais entreprise par le Canada. Elle serait plus importante encore que lors de la dernière guerre mondiale, ou même à l'époque où le Canada est allé aider l'ONU ou est allé travailler avec l'ONU lors de la guerre de Corée.

Je dois vous dire que ces efforts, le Canada les a faits, mais de votre côté, on ne semble pas reconnaître ces efforts inouïs du Canada pour éviter qu'on en arrive à ce cataclysme que nous vivons présentement. J'aimerais que mon collègue reconnaisse au moins ces faits-là et qu'il félicite le gouvernement pour cet effort sans précédent.

[*Traduction*]

M. MacWilliam: Je reconnais le rôle historique que le Canada a joué lors des deux guerres mondiales et du conflit de Corée. Nous avons joué un rôle dont nous sommes fiers. De nombreux Canadiens ne sont jamais revenus, parce qu'ils avaient sacrifié leur vie à la cause de la liberté. Il n'y a pas de doute là-dessus. Je pense que nous le reconnaissons tous, en particulier chaque année lorsque nous assistons aux cérémonies du jour du Souvenir.

Pourtant, je dirais à mon collègue que le monde entre dans une nouvelle arène, du moins je l'espère, une arène où une réponse par la guerre ne sera plus nécessaire. Le Canada doit jouer un rôle de leader dans ce domaine, car nous sommes une nation qui, traditionnellement, a joué un grand rôle dans le maintien de la paix et la recherche d'une solution diplomatique à tout prix. Le Canada doit continuer à jouer ce rôle par tous les moyens possibles, et même lorsque d'autres nations sont en guerre. Nous sommes en guerre, mais reconnaissons que nous avons un rôle à jouer. Cependant, je ne pense pas que notre rôle soit nécessairement un rôle militaire offensif.

Soyons réalistes, nous ne sommes pas une superpuissance. Nous n'avons pas les moyens techniques et la formation pour mener des actions semblables à celles des Américains ou des Britanniques. Traditionnellement, nous avons joué un rôle différent et nous devons continuer dans cette voie.

En particulier dans le cas de la guerre dans le golfe Persique, nous devons reconnaître que les besoins d'assistance médicale seront énormes. Nous installons un hôpital de campagne à quelques kilomètres seulement de ce qu'on pourrait appeler la ligne de front. C'est une initiative que nous appuyons. L'aide médicale sera critique si la guerre venait à durer. Il y aura également des besoins considérables en matière d'aide humanitaire. Il y aura un flot de réfugiés, en particulier en Jordanie dont les frontières sont ouvertes. Face à cet afflux de réfugiés, le Canada doit jouer un rôle de premier plan dans la fourniture de l'aide dont ils auront besoin.

Je reconnais que, par le passé, nous avons dû recourir à l'option militaire, mais cela ne signifie pas que nous devions l'utiliser de nouveau à l'époque moderne.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, au moment où j'interviens dans ce débat, le Canada est en guerre et le sentiment qui domine c'est l'inquiétude.

Ceux qui étaient pour la guerre se demandent combien de temps cette guerre durera, combien de vies seront sacrifiées et qu'arrivera-t-il après. Ceux qui étaient contre se demandent s'il est possible de faire maintenant quelque chose contre cette guerre. Doivent-ils baisser les bras et se rallier passivement? Et comme les autres, ils se demandent aussi combien de vies seront sacrifiées. Jusqu'où cette guerre peut-elle nous entraîner? Le risque en valait-il la chandelle? Surtout lorsqu'on voit et qu'on entend depuis le début qu'une attaque contre Israël pourrait entraîner une réplique de ce pays et Israël aurait toutes les raisons, serait légitimée de se défendre afin de protéger son peuple contre une attaque.

Cependant cela changerait complètement le cours, la portée, l'intensité de cette guerre. Qu'arriverait-il à la Jordanie, à la Syrie, la Tunisie, le Maroc, l'Algérie, sur la pression de leur population? Se rangeraient-elles sur le côté de Saddam Hussein? Et la Mauritanie, et la Turquie, est-ce qu'on n'est pas en train de faire de Saddam Hussein un héros du monde arabe? Le monde, notre planète, méritait-il, à l'aube de l'an 2000, en l'an un de l'après guerre froide, qu'on l'entraîne dans un tel risque?

Aujourd'hui beaucoup d'espoirs sont déçus, particulièrement chez les jeunes. Les sondages prouvent, par ailleurs, que le peuple s'oppose à la guerre et aspire à la paix. Et je me réjouis de voir ces milliers de personnes à travers le monde, même aux États-Unis; je pense aux 300,000 milles manifestants et manifestantes en Allemagne, je pense à ceux et celles du Canada, du Québec, à Montréal, tous ces gens qui sont descendus dans la rue pour réclamer la paix.

C'est actuellement le signe le plus encourageant pour l'avenir. C'est sur ce sentiment de paix qu'il faut, dès maintenant, construire le nouvel ordre international, celui où la règle des rapports entre les États sera le droit et non la force, ce que Emmanuel Kant, déjà au XVIIIe siècle, appelait de tous ses voeux et nommait la République universelle. M. Adrien Cantin, ce matin, disait dans *Le Droit*, qu'il nous faut préparer l'après guerre, et dès maintenant.

Cela résume bien en ce moment ce que je ressens et ce que je pense. Et si je prends la parole, ce n'est pas pour passer le temps, mais je pense qu'en tant qu'élu, dans un moment comme celui que nous vivons, nous avons un rôle à jouer. Et tout nous dit, tout nous indique que les peuples québécois et canadiens veulent la paix. Comme le passé est souvent garant de l'avenir, il vaut la peine de faire un examen de conscience. Et, dans cette Chambre, des questions doivent être posées au gouvernement. Pourquoi sommes-nous en guerre? Et comment se fait-il que nous en soyions arrivés là?

C'est un fait connu que les États-Unis, tout comme le Japon ou la Communauté économique européenne avaient dans ce conflit des impératifs de politique intérieure, particulièrement l'approvisionnement en pétrole. C'est un fait aussi que les États-Unis jouent le rôle de gendarme dans le monde et cela toujours étroitement lié à la concurrence internationale de plus en plus vive pour le maintien et la conquête des marchés.

Mais pour le Canada, quels sont ces impératifs de politique intérieure? Le pétrole? J'en doute, quand on sait que le Canada est un pays producteur de pétrole qui, par exemple dans le cas du Québec, ne dépend du pétrole du Moyen-Orient que pour 1,2 p. 100 de sa consommation, pétrole provenant de l'Arabie Saoudite. On ne peut affirmer qu'il s'agit là d'un impératif stratégique. Nous savons de plus, que le Canada n'a pas pénétré les marchés internationaux par la force des armes, ce qui explique d'ailleurs la réputation internationale du Canada.

• (0000)

C'est certainement ce qui explique le fait que le gouvernement Mulroney n'a jamais invoqué d'autres arguments que le rang du Canada dans le monde pour participer à cette guerre.

Il y a encore là plus de questions que de réponses. En quoi les intérêts supérieurs du Canada ont-ils été mieux servis depuis le 2 août, puis depuis le 16 janvier, date du déclenchement de la guerre. Finalement, le Canada a-t-il une politique au Moyen-Orient et s'il en a une, quelle est-elle? Comment le gouvernement canadien a-t-il pu nous entraîner aussi loin dans la guerre sans se tenir politiquement et moralement responsable des hommes, des femmes et des enfants qui mourront? Comment ce gouvernement a-t-il pu ne pas nous expliquer, sans qu'on le lui demande, quelle sera la suite des événements après la guerre?

Le Canada a-t-il une politique au Moyen-Orient? Le Canada a-t-il travaillé à la nécessité de convoquer une conférence sur la paix au Moyen-Orient, sur la base de toutes les résolutions—et j'insiste, monsieur le Président—de toutes les résolutions de l'ONU concernant cette région? S ait-il ce qu'il adviendra de la stabilité politique de cette région? A-t-il des propositions à faire?

Comment sera assurée, par exemple, la sécurité du Koweït en cas de victoire des forces alliées? Sait-on pour combien de temps nos troupes sont là-bas? Le rang du Canada dans le monde a-t-il donc été mieux servi par cette diplomatie ne répondant en rien aux intérêts stratégiques du Canada et trop calquée sur celle des États-Unis en particulier?

Si le Canada avait résolument oeuvré pour une nouvelle approche diplomatique au Moyen-Orient, basée sur la nécessité d'une conférence internationale sur la paix dans cette région, reconnaissant la nécessité absolue d'en arriver à régler le problème palestinien par la création d'un État palestinien, je crois sincèrement que le Canada aurait été mieux servi, son rang dans le monde grandi et la paix mieux servie par une telle politique.

C'est la raison pour laquelle, monsieur le Président, lorsque je suis arrivé ici, ma position était la suivante: condamner l'agression irakienne au Koweït et exiger le retrait des troupes irakiennes; maintenir les sanctions économiques contre l'Irak et maintenir aussi la participation des troupes canadiennes à ces sanctions; s'opposer à toute intervention militaire offensive du Canada; et finalement, privilégier les efforts diplomatiques dont, principalement, la tenue d'une conférence internationale sur la situation au Moyen-Orient.

Cette conférence se doit d'aborder les problèmes au Koweït, ceux du Liban, ceux de Chypre, ceux de la Palestine et l'ensemble des relations entre Israël et ses voisins arabes. Cette conférence internationale, si l'on veut enfin voir le bout du tunnel dans cette région, où tout à la fois les intérêts stratégiques des pays occidentaux seront protégés mais où, plus fondamentalement, les aspirations légitimes de ces peuples seront reconnues, devrait porter sur les points suivants. Premièrement, le retrait immédiat du Koweït par l'Irak; deuxièmement, la participation, à cette conférence, de tous les pays et peuples du Moyen-Orient, y compris l'OLP; troisièmement, la reconnaissance par l'OLP de l'État d'Israël et du droit fondamental pour Israël à l'existence; quatrièmement, la reconnaissance par Israël d'un État palestinien.

Toutes ces conditions sont contenues, je vous le rappelle, monsieur le Président, dans des résolutions déjà votées à l'ONU, laquelle aura un rôle déterminant à jouer en présidant cette conférence. Pour pouvoir engager cette démarche avec un minimum de chance d'atteindre le but fixé, il ne faut pas tomber dans le piège des purs et des impurs. Nous devons faire attention aux absolutismes, à l'interprétation de la réalité en termes de bons et de méchants.

Saddam Hussein n'est aucunement le héros de la cause palestinienne, le sauveur du Tiers-Monde ou le martyr de l'Islam. C'est un dictateur qui fut longtemps appuyé par les puissances occidentales dont principalement les États-Unis. George Bush n'est pas non plus cet homme épris de paix et de justice qui ne tolère pas les agressions. Sa feuille de route est éloquente, de la Grenade au Panama, en passant par les appuis à bon nombre de dictateurs dont justement, monsieur le Président, Saddam Hussein.

Rappelons également que, comme arme importante du Conseil de sécurité, l'URSS profite de la crise au Moyen-Orient pour réprimer de façon violente les aspirations légitimes des pays Baltes. Ce n'est donc pas à travers de telles analyses que nous pourrons comprendre la réalité. La seule lecture possible de la réalité passe par la reconnaissance de tous les peuples à exister, à tous les pays le droit de s'exprimer et à tous les hommes et femmes à leurs droits de vivre. Ces idéaux sont élevés, mais ce sont les seuls qui peuvent être à la base d'un véritable droit international, reposant sur la plus grande justice sociale possible.

Dans le contexte du Moyen-Orient, il faut se rappeler que des dirigeants israéliens, comme Menahem Begin ou Yitzhak Shamir furent des terroristes et que plus récemment encore, dans le présent conflit, ce ne fut qu'après un ordre exprès de la Cour suprême, que le gouverne-

ment israélien se plia, et de mauvaise grâce, à la nécessité de distribuer des masques à gaz dans les territoires occupés par les Palestiniens et, encore-là, un seul par famille.

C'est donc maintenant que nous devons préparer l'après-guerre et le Canada peut, dès maintenant, se positionner en ce sens car cette guerre ne règlera en rien les causes de la guerre actuelle. Je suis arrivé ici en me disant que je ne pouvais appuyer cette guerre, non pas parce que je suis en principe contre toute guerre, mais parce que je ne pouvais, au plus profond de moi-même, me convaincre que cette guerre allait régler quelque chose à la crise du Golfe, et je n'ai pas changé d'idée parce qu'elle est déclenchée.

Bien sûr, je me sens solidaire des Canadiens et Canadiennes, des Québécois et Québécoises qui sont au front et qui risquent leur vie à toutes les heures depuis mercredi dernier. Ils ont toute ma solidarité et mon appui et j'espère pour eux et elles que ce mauvais moment sera vite passé. Le gouvernement Mulroney n'a pas et n'aura pas non plus mon appui maintenant, ni ma caution pour son action depuis le 2 août dernier.

L'arbre ne doit pas nous empêcher de voir la forêt. Il y a des circonstances où il ne faut pas nous laisser entraîner dans l'immédiat à l'encontre de nos principes, surtout lorsque ce sont davantage ces principes plutôt que la guerre qui, à ce moment-ci, sont porteurs de l'avenir et de véritables solutions.

Monsieur le Président, je n'appuierai donc pas la présente proposition du gouvernement.

[*Traduction*]

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, permettez-moi de faire un bref commentaire et de poser une question.

J'ai été très impressionnée par le discours du député et par l'émotion avec laquelle il a parlé du Canada. Pourrait-il avoir l'obligeance de dire brièvement quel rôle le Canada devrait jouer dans cette guerre plutôt que celui que le gouvernement a suggéré.

[*Français*]

M. Duceppe: Monsieur le Président, je pense que le gouvernement aurait à ce moment-ci à déployer le plus d'efforts diplomatiques possible, car il est faux de prétendre qu'en temps de guerre la diplomatie disparaît. C'est peut-être à ce moment-là, d'ailleurs, qu'il y a une activité très intense, même si elle n'est pas nécessairement évidente.

D'autre part, je pense que le gouvernement doit faire pression sur les Américain qui, ne nous le cachons pas, sont véritablement ceux qui dirigent, dans le cadre de la résolution de l'ONU. Ce sont eux qui ont la commande. Je pense que le gouvernement doit faire pression pour que les Américains se rappellent que l'objectif, supposément, et tout au moins c'est ce qu'affirment les résolutions de l'ONU, est de faire en sorte que les troupes iraqiennes quittent le Koweït et non pas d'écraser l'Irak. Cela serait, d'une part, ne pas respecter l'esprit et la lettre des résolutions de l'ONU, mais cela serait encore faire en sorte de déstabiliser complètement cette région, de susciter un sentiment de haine, non seulement contre l'Amérique mais contre l'ensemble de l'Occident. C'est de cela que le Canada doit se protéger. Je pense que c'est ce genre d'intervention que le Canada doit faire actuellement.

• (0010)

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je remercie ma collègue d'avoir posé une question, parce qu'après douze heures de présence dans cette Chambre, j'ai voulu être très près du nouveau député de Laurier—Sainte-Marie. C'est assez difficile de courir jusqu'au siège pour poser une question, donc je remercie ma collègue. Il ne faut pas que les jeunes pensent qu'on a le don de se multiplier alors qu'ils nous voient à la télévision dans un coin et dans l'autre.

Je dois dire que c'est la première fois que j'entend l'honorable député, un collègue du Québec, faire une intervention sur une question de très haute importance. Je regrette toujours que dans les affaires internationales, il n'y ait pas plus d'attrait de la part de la députation en général. Je le regrette parce que j'ai toujours dit qu'une des principales raisons qui m'ont attiré à Ottawa, en plus de défendre le Québec, ma propre identité, était ma grande préoccupation des affaires internationales, parce que c'est manquer à notre devoir de député fédéral que de ne pas avoir de préoccupation internationale. On est au mauvais palier de gouvernement si on n'a aucune réflexion à offrir à nos compatriotes.

Je voulais simplement m'inscrire en disant que j'ai été surpris des propos de mon collègue. J'ai été enchanté évidemment, non pas parce qu'on semble partager les mêmes opinions car j'ai toujours respecté les collègues qui ne partagent pas mes opinions lorsqu'ils les expriment avec beaucoup de doigté, d'intelligence et de vigueur. Mais les circonstances ont voulu que parmi les bons discours que j'ai entendus dans cette Chambre jusqu'à maintenant, il y en a eu deux du Bloc québécois. Lucien Bouchard a fait un discours remarquable, à tel

point que j'ai demandé à mes collègues du Parti libéral du Canada, au caucus, à la suite de plusieurs autres députés de le lire attentivement. Ce n'est pourtant pas quelqu'un qui partage notre philosophie politique.

Voilà que dans cette même continuité, l'honorable député de Laurier—Sainte-Marie nous présente des vues fraîches, des vues nouvelles sur cette situation absolument dramatique. Un autre des grands discours qu'on a entendus cet après-midi est celui de M. Barrett de la Colombie-Britannique. Ce fut un discours vraiment. . . Je le dis, car il est tard et je souhaiterais que les gens—je ne nomme pas les gens de mon parti, je nomme les gens d'autres partis—le lisent. Voilà un homme qui doit être épouvantablement tiraillé. Il l'a dit lui-même: «Je suis de religion juive». Mais quand même, je ne peux pas omettre de souligner l'intervention qu'il a faite. Donc, ce fut l'un des grands discours tout comme celui que je viens d'entendre. Je n'ai pas vraiment de questions à lui poser, sauf que j'aimerais bien qu'il élabore une minute ou deux sur cette conférence internationale qui a toujours été remise aux calendes grecques. Qu'est-ce que notre collègue y voit dans cette conférence internationale sur les questions du Moyen-Orient, puisqu'il a bien voulu en parler dans son discours?

M. Duceppe: Je pense que si l'ONU a un rôle à jouer, et on parle d'un nouvel ordre international, il me semble que cela revient à un organisme international et je crois que c'est l'ONU qui devrait jouer ce rôle-là. Il faudrait faire en sorte que Pérez de Cuellar ait les moyens de tenir cette conférence.

D'autre part, cette conférence—et je l'ai précisé—suppose la présence de l'OLP, mais à une condition, que l'OLP retire de sa charte le fait qu'elle ne reconnaisse pas le droit d'Israël à un État. Et cela, c'est primordial. Et dans ce sens, il me semble qu'Israël a un rôle important à jouer. Si Israël disait: Nous sommes d'accord pour une conférence de paix, nous sommes d'accord pour que l'OLP soit là et qu'il y ait un État palestinien comme le prévoient les résolutions votées depuis longtemps à l'ONU, à condition toutefois que l'OLP nous reconnaisse. Il est impossible de négocier quand une partie veut la disparition de l'autre. Cela me semble évident.

Donc, il me semble que c'est dans cette optique-là qu'il faut voir la résolution des problèmes. Et tant qu'il n'y aura pas une telle conférence—à ce moment-ci, il y a le problème avec l'Iraq, en 1967, ce fut celui de l'Égypte. On l'a répété en 1973, on en a eu en 1948, en 1956, ce fut Suez, et j'oubliais Chypre de même que le Liban. C'est un domino auquel il manque une clé ou des règles du jeu. Et lors d'une telle conférence, les gens se parleront.

L'ONU pourra se donner des moyens de coercition, je pense, aux sanctions économiques, bien appuyés, bien appliqués par l'ensemble des pays et reconnaissant la légitimité de l'ONU. Je pense que c'est dans ce sens-là qu'il faut voir les relations internationales dans le futur, et non pas de la façon dont Foglia parlait ce matin dans *La Presse*, il disait: «J'ai l'impression que les Américains ont un *high-tech*, mais un cerveau de King Kong, par bout», et cela est dangereux d'intervenir de cette façon. C'est dangereux, je pense, de laisser la technique dépasser la réflexion. Je ne blâme pas là le peuple américain, je le respecte tout autant. Il n'y a pas un peuple meilleur qu'un autre, mais il faut faire passer la diplomatie avant les moyens de destruction. Je pense que c'est l'essentiel.

Le président suppléant (M. Ferland): Je remercie l'honorable député de Laurier—Sainte-Marie. La parole est maintenant à la députée de Mississauga-Est.

[*Traduction*]

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, des centaines de Canadiens et de Canadiennes pourraient perdre la vie dans le golfe Persique à cause des décisions prises par le gouvernement. Encore une fois, ce sont des politiciens qui décideront, dans le confort et la sécurité de leurs bureaux, du sort des soldats qui sont au front.

Cicéron a dit avec beaucoup d'autorité morale qu'on ne devrait jamais cesser de préconiser la paix parce que la plus injuste des paix est meilleure que la plus juste des guerres. L'histoire nous enseigne que la guerre contient tant d'inconnues que personne ne peut prédire comment elle se terminera et quelles seront ses conséquences.

L'agression de Saddam Hussein mérite certainement d'être condamnée comme le Canada et la communauté internationale l'ont réprouvée. Nous avons appris les atrocités commises contre les Koweïtiens, mais il n'y a pas de plus grande atrocité que la guerre elle-même. Bien des Koweïtiens que nous espérons libérer ne survivront peut-être pas à leur libération. Des civils irakiens ont déjà perdu la vie. Il y a seulement quelques heures, des civils israéliens, qui vivent très loin du conflit du Koweït, ont été frappés par des missiles irakiens.

Notre premier ministre dit qu'il n'y avait pas d'autres moyens, qu'il ne pouvait pas donner plus de temps aux mesures pacifiques et que le Canada devait abandonner son rôle traditionnel de gardien de la paix pour se joindre à l'assaut contre l'Irak. Contrairement au Congrès améri-

cain, le Parlement canadien ne vote pas sur une résolution claire qui fait entrer notre pays en guerre.

Depuis cinq mois et demi, le gouvernement se rapproche graduellement de la guerre tout en niant à chaque étape qu'il avance dans cette direction. Ce sont les chefs de notre gouvernement qui déclarent la guerre, mais ce sont les Canadiens qui souffriront, surtout les militaires et leurs familles.

Le Congrès des États-Unis a débattu en profondeur les arguments en faveur de la guerre et en faveur de la paix. C'est avec quelques voix de majorité seulement que le Sénat des États-Unis a décidé que les Américains livreraient bataille. Notre gouvernement n'a malheureusement pas été assez honnête pour débattre la vraie question en temps opportun. C'est seulement le veille du jour où les bombes ont commencé à pleuvoir que le premier ministre a permis la tenue d'un débat sur la décision que le gouvernement a prise de faire la guerre. Voilà pourquoi nous discutons ce soir pour décider si les Nations-Unies auraient dû donner la permission de faire la guerre, alors que nous savons que cette guerre est déjà commencée.

Les ministres du gouvernement n'ont jamais dit d'une façon directe et honnête au public canadien qu'ils entraînaient le pays dans sa première guerre depuis celle de Corée. Encore une fois, le gouvernement a demandé des instructions au sud de la frontière. Le public canadien s'est encore fait avoir.

Le premier ministre dit que la question à l'étude est simple. Elle est peut-être simple pour le gouvernement, mais elle ne l'est certainement pas pour les familles des Canadiens et des Canadiennes qui se feront tuer ou mutiler pour rien. Ce sont eux qui devront payer le vrai prix de cette guerre, pas le premier ministre.

La seule guerre noble est celle qui n'aura jamais lieu en raison de l'opposition de dirigeants dont le principal intérêt sera la protection de la vie humaine et qui tiendront absolument à éviter un conflit inutile. On n'a manifesté aucune volonté de la sorte dans le golfe Persique.

• (0020)

L'expérience de l'Asie du Sud-Est nous a appris que des soldats seront sacrifiés, comme des pions sur un échiquier. Mais les vrais joueurs se serreront la main et passeront à la partie suivante.

Il y a à peine 17 ans, les forces américaines se sont retirées du Viêt-nam. Près de 60 000 Américains avaient été tués. Des milliers d'autres sont revenus estropiés, paralysés ou psychologiquement dysfonctionnels. Lorsque les blessés sont retournés aux États-Unis, ils se sont retrouvés dans des hôpitaux pour anciens combattants qu'on ne peut qualifier que de taudis. Ils ont affronté un public qui s'était déjà rendu compte que la guerre qu'ils avaient livrée était immorale et injuste. Beaucoup de ces anciens combattants sont aujourd'hui confinés dans des fauteuils roulants et se souviennent du rôle qu'ils ont joué dans le conflit qui a entraîné la mort d'un million de Vietnamiens et qui a laissé derrière lui un paysage brûlé par le napalm et par des années de bombardements constants.

On a qualifié la guerre du Viêt-nam de guerre noble. Mais il n'y a vraiment rien de noble à tuer des centaines de milliers de personnes désespérément pauvres, sans grands biens et sans intérêts étrangers. Aujourd'hui, une nouvelle génération de soldats, trop jeunes pour se rappeler la futilité de la guerre du Viêt-nam et inspirés par des Rambo et des Schwarznegger, sont envoyés aux nouveaux champs de massacre.

Les forces américaines se battent encore une fois pour rétablir la division imposée par un autre pays occidental il y a des décennies. Encore là, l'ennemi est une population extrêmement pauvre, qui bénéficiera le moins de tout butin de la guerre. Ce sont ces gens-là qui seront abattus par les soldats américains et britanniques; ils seront bombardés par les alliés et peut-être les avions canadiens.

Le premier ministre continue d'invoquer les violations des droits de la personne commises par l'Irak pour justifier de commettre la plus grande violation possible de ces droits, une guerre atroce. Avant le 2 août, le premier ministre a autorisé le Canada à importer 250 000 $ de pétrole par jour, sachant pertinemment que Saddam Hussein avait utilisé des armes chimiques contre sa propre population civile.

Il est hypocrite que le gouvernement prétende maintenant être envahi par des principes, lorsque des événements tout aussi horribles ont eu lieu au Koweït. La décision prise par les États-Unis d'entrer en guerre pour sauver le Koweït est particulièrement malheureuse, étant donné le succès des sanctions contre l'Irak.

Le problème avec les sanctions, c'est qu'elles ne garantissaient pas que Hussein se retirerait du Koweït avant que la campagne présidentielle ne soit lancée aux États-Unis l'année prochaine. Tous les dirigeants politiques se rappellent fort bien comment Margaret Thatcher s'est servie de la guerre des Malouines pour remporter une deuxième victoire électorale.

À maintes reprises, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a demandé s'il y avait des preuves que les sanctions fonctionnaient. Il doit certainement savoir que le directeur de la CIA a rapporté en décembre que le maintien des sanctions aurait un effet de plus en plus destructeur sur les forces militaires irakiennes: le quasi-épuisement des réserves de devises de l'Irak d'ici au printemps, la fermeture de presque toutes les industries, sauf celles liées à l'énergie et les industries militaires d'ici à l'été, la diminution de la capacité des forces aériennes de l'Irak d'accomplir régulièrement des missions de vol après trois ou six mois et, enfin, une détérioration des

forces terrestres et aériennes de l'Irak après seulement neuf mois.

Contrairement à ce que le premier ministre nous a dit, l'Irak n'aurait été que plus faible et plus pauvre si on avait seulement attendu que les sanctions fonctionnent, ce qui aurait permis de sauver des vies chez les alliés au cas où le recours à la force militaire devenait réellement nécessaire un jour. L'option de la guerre est la plus destructrice de toutes les options pour la région et pour les alliés.

Ne nous leurrons pas sur la durée de la guerre ou sur le prix à payer sur le plan humain. Jusqu'ici, 45 000 sacs à cadavres ont été envoyés dans la région. Les forces militaires américaines doivent croire que 45 000 de leurs soldats risquent de mourir là-bas. Le plus tragique, c'est que la culture occidentale a glorifié la guerre, les dirigeants qui ont mené leur pays dans la bataille et, notamment, ceux qui sont morts au combat. Je souhaiterais que nous puissions traiter avec autant de respect ceux qui parviennent à éviter des conflits.

Aujourd'hui, notre nation a vu les résultats des deux premiers jours de guerre. Le premier jour, beaucoup croyaient à une victoire facile des États-Unis. Nous avons vu une attaque dont les images et les bruits semblaient directement tirées de la *Guerre des étoiles*. Nous n'avons pas vu le carnage au sol, ni les 150 000 personnes qui, selon une source, auraient été tuées. Maintenant, Israël a été frappée et une fois de plus, les Israéliens craignent l'utilisation de gaz mortels contre eux et leurs familles. L'Arabie saoudite a été attaquée. La Turquie envisage de réclamer les champs pétrolifères du nord de l'Irak. La Syrie et l'Iran se demandent quel parti ils pourront tirer d'un Irak exsangue. La paix durable semble plus éloignée que jamais.

Le gouvernement a accepté d'assumer la responsabilité pour ces Canadiens tués et ces gens tués par des Canadiens. N'est-ce pas là ce dont il retourne dans une guerre: tuer et être tué? Il n'y a jamais eu de bonne guerre ni de mauvaise paix. Notre nation, comme un marin jeté par-dessus bord par un capitaine soûlé par la gloire de la guerre, n'a d'autre choix que de nager jusqu'au rivage pour voir la guerre jusqu'à sa fin.

Des Canadiens et des Canadiennes remarquables sont dans le Golfe et feront cettte guerre pour nous. Ils méritent tout notre respect et toute l'aide que nous pouvons leur apporter.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, je n'ai qu'un ou deux commentaires et peut-être une question. Je m'inscris en faux contre une ou deux déclarations de la députée. Je ne veux que clarifier sa position.

Au début de son intervention elle a mentionné la décision du gouvernement du Canada de s'embarquer dans une guerre qui pourrait coûter des centaines de milliers de vies humaines. Je voudrais des précisions sur cette affirmation parce que je crois que la députée sait très bien qu'il s'agit d'une mesure collective prise par les Nations Unies et pas seulement par le Canada. En d'autres mots, le Canada n'a pas pris la décision de déclencher la guerre.

Je voudrais aussi qu'elle se prononce sur des déclarations faites par son ancien chef, celui qui dirigeait son parti lorsque la députée s'est portée candidate aux dernières élections, notamment lorsqu'il réfute le lien que la députée a tenté d'établir entre la guerre du Viêt-nam et celle du Golfe. Je veux qu'elle commente cette déclaration, parce que son ancien chef a été clair sur la question et a rejeté tout lien ou tout parallèle entre ces deux guerres.

Le député de Vancouver Quadra nous a dit l'autre soir qu'il rejetait totalement l'accusation voulant qu'il ne s'agisse que d'une guerre des États-Unis et que ceux-ci ont entraîné tous les autres pays. Il rejette catégoriquement l'accusation. Il nous dit qu'il s'agit bel et bien d'une guerre sanctionnée par les Nations Unies. Ce n'est pas une guerre des États-Unis. Il est très catégorique sur la question. Je cite ses paroles, telles qu'elles sont rapportées à la page 17133 du hansard du 16 janvier 1991:

> Personne ne donne des ordres aux Nations Unies, pas même les États-Unis. Aucun pays, surtout pas les États-Unis, ne peut imposer sa volonté à cette institution.

Il ajoute:

> Non, ce n'est pas une aventure américaine. C'est une opération des Nations Unies visant à assurer la sécurité collective, l'un des événements historiques les plus importants de notre temps, certainement de mon vivant [. . .]

La députée pourrait peut-être commenter cette déclaration.

Mme Guarnieri: Je remercie le député pour sa question. Je crois avoir dit des centaines d'hommes et de femmes canadiens. Le député a parlé de la mort de centaines de milliers de Canadiens et de Canadiennes. Qu'il s'agisse d'une centaine ou d'une centaine de milliers, je crois qu'une centaine de vies sont aussi importan-

tes qu'une centaine de milliers de vies de Canadiens et de Canadiennes. Je pense que nous jouons sur les chiffres.

• (0030)

J'accorde la même importance à une centaine de vies qu'à une centaine de milliers de vies. Mais j'ai dit que je ne pouvais pas comprendre comment le député pouvait dire avec tant de certitude le nombre exact de vies de Canadiens qui seront sacrifiées dans une guerre où ceux-ci ne se doutaient même pas qu'ils seraient entraînés.

Le député me demande d'expliquer ma divergence d'opinion avec l'ancien chef du Parti libéral. De toute évidence, celui-ci a son opinion et j'ai la mienne.

En retour, je me demande si le député serait assez aimable pour répondre lui aussi à une question au sujet d'une déclaration faite le 16 novembre par le ministre de la Défense, lorsqu'il visitait les Forces canadiennes dans le Golfe, je crois. Il a dit aux journalistes que les Canadiens pouvaient envisager de participer à une attaque contre l'Irak même sans l'accord des Nations Unies. Je cite: «Nous préférerions, s'il faut recourir à la force, que ce soit autorisé par une résolution des Nations Unies, mais nous n'écartons pas la possibilité que le Canada appuie une action militaire indépendante des Nations Unies.»

À mon avis, c'est un commentaire assez effronté de la part du ministre.

J'ai aussi une autre question, si le Président me le permet. Pourquoi vouloir si rapidement entraîner le Canada dans cette guerre? Quel est l'intérêt du Canada? Pourquoi, le premier ministre, dans une entrevue accordée le 28 décembre, déclarait-il que «nous ne nous préparons pas à la guerre», insistait-il que «nous tentons d'assurer la paix» et affirmait-il que «nous le saurons longtemps à l'avance, si cela devait changer»?

Il a ensuite ajouté: «Je me présenterai à la Chambre des communes et j'expliquerai la situation. J'étudierai avec les députés différentes possibilités qui s'offrent au Canada.»

Quelles possibilités le premier ministre a-t-il envisagées avant de jeter le Canada dans la guerre?

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Merci, monsieur le Président. J'aimerais faire une réflexion sur une observation intéressante. Je me demande si la députée pourrait la commenter plus longuement.

L'une des choses que j'ai remarquée juste avant le déclenchement de la guerre et dans les jours suivants, c'est que beaucoup d'étudiants de ma circonscription, d'Okanagan—Shuswap se sont réunis pour proclamer très haut d'une même voix que le Canada et les États membres de l'ONU, les pays alliés, devraient faire tout ce qu'ils peuvent pour trouver une solution pacifique à ce conlit et pour laisser plus de temps aux sanctions économiques, afin qu'elles puissent agir.

Je voulais simplement vous citer une lettre qui m'a été envoyée. Malheureusement, elle m'est arrivée le jour même où la guerre a été déclenchée. Elle dit ceci: «Vos électeurs d'Okanagan—Shuswap se sont réunis au cénotaphe de Salmon Arm, mercredi, afin de formuler une prière silencieuse pour la paix. Nous aimerions que vous transmettiez le message suivant au gouvernement du Canada.» Le message se lit comme suit: «Message au gouvernement du Canada transmis par l'intermédiaire de notre député, M. Lyle MacWilliam: Abstenez-vous d'une action militaire. La guerre n'est pas une solution que nous jugeons acceptable. Ayez recours aux sanctions et à la négociation. Donnez une chance à la paix.»

C'est signé par un grand nombre d'habitants de la région d'Okanagan—Shuswap. J'ajoute que d'après le nombre de pétitions venant des écoles secondaires de ma région, il est évident que les étudiants, les jeunes gens du Canada, s'inquiètent de plus en plus de toute la question de l'engagement du Canada dans une action militaire. Je pense que c'est une manifestation très ferme que nos jeunes commencent à s'intéresser à ces questions et à faire entendre leur point de vue d'une voix forte. Ils demandent qu'on laisse une chance à la paix et qu'on prenne tous les moyens possibles pour trouver une solution pacifique, avant d'avoir recours à cette ultime option si tragique. Je me demande si la députée constate la même chose dans sa circonscription et si elle a des choses à ajouter à cet égard.

Mme Guarnieri: Je remercie le député de sa question et de ses observations. Je pense qu'on peut dire sans crainte de se tromper que nous avons des affinités sur ce point.

Au cours des vacances de Noël, j'ai eu l'occasion de visiter plusieurs écoles de ma circonscription. Le sujet qui venait en tête de liste était le golfe Persique, et la principale préoccupation chez les jeunes était la conscription. Déjà, ils affirmaient tous sans équivoque que le gouvernement était résolu à les envoyer à la guerre. Ils sont assez avisés pour avoir pu faire cette constatation à un moment aussi précoce. Leur plus grande crainte était d'être appelés sans les drapeaux.

J'aimerais bien que la Chambre nous donne l'assurance que le gouvernement n'a aucunement l'intention d'appeler ces jeunes sous les drapeaux, sans leur avoir jamais expliqué le pour ou le contre de cette guerre ou encore de notre entrée en guerre, ni quels sont les intérêts du pays dans cette guerre. Nombre de ces jeunes mériteraient d'être écoutés. Je crois aussi que le gouvernement

a totalement fait la sourde oreille à ce que pensent les Canadiens.

Mon bureau est constamment submergé d'appels téléphoniques de gens qui craignent qu'on ait été trompé et qu'on se soit engagé dans une guerre à laquelle on n'aurait jamais dû se mêler. Je suis absolument certaine que si nous avions formé le gouvernement, nous ne nous serions jamais trouvés dans cette situation.

[*Français*]

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, je vais tenter de livrer ce discours malgré une toux assez prononcée. J'espère quand même être en mesure de passer à travers les commentaires que j'ai préparés. Je tiens à intervenir à cause de l'importance du débat.

La diversité des opinions exprimées au cours de ce débat témoigne du caractère démocratique de notre régime parlementaire, dont chacun d'entre nous est un maillon vivant. À cet édifice de la démocratie, je viens apporter ma contribution comme député, comme Canadien du Québec. Je suis fier de la réputation que notre pays s'est acquise de par le monde dans le domaine du maintien de la paix. En participant aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Canada a obtenu des succès considérables, de même que dans le règlement pacifique des conflits, par le biais de notre diplomatie. C'est un facteur important à retenir dans ce débat.

Hélas, la parole n'est plus à la diplomatie mais à la bouche des canons ou, pour utiliser un langage plus moderne, à celle des missiles. Comme Juif, je ne vous cacherai pas que les menaces qui pèsent ce soir sur Israël, à l'instant même, si j'ai bien compris les nouvelles, hantent mon esprit.

[*Traduction*]

En tant que Juif, j'éprouve une inquiétude profonde et constante au sujet de la sécurité d'Israël. Naturellement, je n'en oublie pas pour autant les aspirations des autres. Je me considère avant tout comme un citoyen du monde. Le rabbin Harry Stern de la synagogue Emmanuel à Montréal disait qu'il n'y avait qu'une seule race: la race humaine. Je sais aussi que les Israéliens souhaitent faire la paix avec leurs voisins arabes et avec les Palestiniens.

Après avoir appris l'attaque de la nuit dernière perpétrée contre Israël, mes premières pensées ont été pour mes amis qui vivent dans ce pays. J'espère que ces amis ainsi que les autres Israéliens n'ont pas été blessés. Nous savons maintenant, bien entendu, que des civils innocents ont été tués, et notre coeur saigne pour eux et leur famille. Nous espérons qu'Israël et ses habitants n'auront pas à subir de nouvelles attaques.

Cette agression sans provocation nous rappelle le prix énorme qu'Israël paie simplement pour exister. Je suis sûr que tous les députés à la Chambre appuie le droit absolu d'Israël de se défendre.

Le Parti libéral s'est opposé à l'entrée en guerre le 15 janvier.

• (0040)

Cela ne veut pas dire que nous nous opposerions toujours à la guerre. Notre chef a dit clairement dans son discours à la Chambre que nous nous opposions à entrer en guerre à ce moment-là. Nous estimions qu'il fallait donner davantage de temps aux sanctions.

Je ne suis pas pacifiste. On ne peut pas accuser le Parti libéral de pacifisme au sens où nous croyons qu'il est possible de supprimer la guerre en toutes circonstances. Malheureusement, la condition humaine n'y arrivera probablement jamais.

Notre position ne veut pas dire que nous sommes opposés aux mesures de sécurité collectives de la charte de l'ONU, ni, comme certains l'ont laissé entendre à la Chambre, que nous sommes prêts à fermer les yeux sur l'agression de Saddam Hussein. Bien au contraire, nous avons appuyé diverses mesures pour lui faire expier son agression. La question est de savoir quand il faut user du recours suprême, la guerre et quand il faut appliquer les dispositions de sécurité de la charte.

La semaine dernière, 47 membres du Sénat des États-Unis et un bon nombre de représentants—j'en ai oublié le nombre exact—ont voté contre l'usage de la force à ce moment-là. Notre position ne diffère pas de celle de ces membres du Congrès américain. La guerre, le recours ultime, ne devrait être utilisée qu'après qu'on a évalué soigneusement toutes sortes de facteurs contradictoires. Les conditions étaient-elles favorables le 15 ou le 16 janvier? Les historiens et les politicologues débattront cette question pendant des années.

Au cours du débat, nous avons entendu des arguments pour et contre. D'autre part, quand le premier ministre a pris la parole à la Chambre, il a déclaré qu'avec du temps et de l'argent, Saddam Hussein renforcerait son arsenal. Alors que les sanctions avaient nui aux exportations et aux conditions de vie de l'Irak, Saddam veillait à ce que ses forces armées recoivent la priorité absolue. Je ne pense pas que quelqu'un en doute à la Chambre.

Le premier ministre a également mentionné que Saddam Hussein avait par le passé fait preuve d'une tolérance sans bornes devant les souffrances infligées de son peuple et que rien ne prouvait que les sanctions avaient soulevé une houle de mécontentement.

D'autres, comme le chef de mon parti ont fait remarquer que, en septembre et en octobre, le président Bush, le secrétaire d'État, M. Baker, et le directeur de la CIA, M. William Webster, ont tous affirmé que les sanctions faisaient effet. Nous avons tous entendu ces statistiques de nombreuses fois au cours du débat. Les importations de l'Irak auraient diminué de 90 p. 100 et ses exportations, de 97 p. 100. La production industrielle a baissé de 40 p. 100, et l'Union soviétique ainsi que la France ont cessé de vendre à l'Irak des pièces de rechange et de l'équipement militaire. Mon chef proposait que le Conseil de sécurité des Nations Unies évalue l'efficacité des sanctions et soutenait que nous ne devions utiliser la force qu'en dernier recours, quand tous les autres moyens, y compris les sanctions et les initiatives diplomatiques, auraient échoué.

Pour bien situer toutes ces questions, j'ai discuté il y a quelques semaines avec une analyste de la politique nationale réputée. Elle m'a avoué qu'elle n'était pas convaincue que les sanctions donneraient des résultats d'ici trois ou quatre ans. Quand on applique des sanctions, on s'attend à ce que la population visée se soulève et renverse son chef. L'application de sanctions semblait la solution idéale, sur le plan économique, dans le cas de l'Irak, mais c'était également la pire des solutions à adopter parce que ce pays est dirigé par un chef sans scrupule qui dispose d'un système de sécurité très puissant.

De plus, Saddam Hussein a déjà montré sa capacité d'affaiblir son économie, autrement dit de réduire le niveau de vie des Irakiens, comme il l'a fait pendant les affrontements avec l'Iran qui ont duré huit ou neuf ans.

D'après l'analyste que j'ai rencontrée, il ne nous restait essentiellement que deux options: laisser Saddam Hussein occuper le Koweït pendant encore trois ou quatre ans ou faire face à l'éventualité devant laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, c'est-à-dire la guerre.

Le seul avantage de la première option aurait été de maintenir le statu quo. Selon l'analyste, Hussein aurait eu du mal à accroître son arsenal militaire. Il n'aurait pas eu les moyens de causer encore plus de tort à cette région.

Et puis il y avait la seconde option, la guerre.

Personne ne sait où nous mènera cette guerre, combien de temps elle durera, combien de vies humaines seront perdues ou combien de pays y participeront. Mis à part les vies qui seront sacrifiées, cette guerre aura également des conséquences politiques tout aussi terribles. La guerre engendrera la déstabilisation politique. Il faut se demander ce qui se produira à la fin des hostilités. L'Irak demeurera-t-il un pays indépendant ou sera-t-il divisé entre la Syrie et l'Iran? Après la guerre, un gouvernement chiitte prendra-t-il les choses en main?

Nous n'avons pas encore commencé à nous pencher sur ces questions et sur bien d'autres.

Ce que je veux dire, c'est que la guerre entraînera la perte de vies humaines et des conséquences politiques peut-être pires que ne l'aurait fait l'occupation du Koweït pendant encore quelque temps. Je le répète, c'est terrible d'en arriver à une conclusion comme celle-là, lorsqu'on pense aux ravages causés au Koweït et aux souffrances infligées à sa population.

N'aurait-on pas pu adopter le point de vue inverse? La guerre était-elle nécessaire pour éviter des pertes humaines et matérielles encore plus graves que celles occasionnées par la guerre? Saddam Hussein était-il en mesure de causer encore plus de destruction?

Compte tenu de l'opération Bouclier du désert, avec plusieurs centaines de milliers de soldats alliés en Arabie saoudite, Saddam Hussein aurait-il osé attaquer l'Arabie saoudite ou un autre de ses voisins?

On a prétendu qu'il fallait stopper Saddam Hussein pour l'empêcher de recourir à l'arme nucléaire. S'il avait été prouvé que l'Irak était sur le point d'avoir une arme nucléaire utilisable, mon opinion et celle de mon parti auraient été différentes, manifestement.

En novembre, le *New York Times* publiait un article citant les services de renseignement selon lesquels l'Irak aurait encore besoin de deux à dix ans pour se doter d'un arsenal nucléaire. Le même journal soutenait, dans un éditorial, que la menace nucléaire irakienne ne suffisait pas à justifier une intervention militaire en ce moment. L'éditorial se poursuit en ces termes:

> La seule solution à long terme, en dehors d'une occupation militaire permanente, doit être diplomatique. Il faut que, dans le règlement final de la crise du Golfe, la question nucléaire soit au premier rang des préoccupations. Il faudrait imposer l'embargo sur toute livraison à l'Irak des produits nécessaires à la fabrication de la bombe, les inspections internationales devraient devenir beaucoup plus rigoureuses et il faudrait intervenir auprès de l'Irak pour qu'il s'abstienne de construire des installations faciles à convertir pour la production de bombes.

D'aucuns diront que c'est simplement l'opinion d'un journal, même si c'est le *New York Times*, qui a une certaine autorité. Il a peut-être raison et peut-être pas. Néanmoins, avant de partir en guerre, il nous faut des preuves convaincantes. Or, je ne crois pas que ces preu-

ves aient été présentées au Parlement, pas plus qu'au Congrès américain ou aux Nations Unies.

Je voudrais maintenant aborder un autre aspect de la stratégie de ces derniers mois. Dans les semaines qui ont précédé le 15 janvier, j'ai pris conscience que, paradoxalement, la perspective d'une guerre donnait à Saddam Hussein une importance qu'il ne mérite pas. Comme nous redoutons tous les conséquences de la guerre, certains étaient disposés à tout céder pour éviter les hostilités.

• (0050)

Si l'ONU n'avait pas fixé une date butoir, le 15 janvier et si nous avions été disposés à maintenir les sanctions, nous aurions pu oublier Saddam Hussein. Il n'aurait pas été question de lier ce conflit à d'autres questions au Moyen-Orient. Saddam Hussein est un paria. Sans la menace de guerre, il n'aurait joué aucun rôle dans les affaires internationales jusqu'à ce qu'il se comporte comme un être civilisé.

Les événements de ces derniers jours, en Union soviétique, nous rappellent aussi qu'il faut avoir une vue d'ensemble sur les affaires internationales. Tout en prenant de mesures contre l'Irak pour nous assurer qu'il ne tire pas profit de cette agression brutale, nous devons placer ce problème en regard de ce qui se passe ailleurs. Je ne veux pas dire qu'il faut comparer ce qui se passe en Union soviétique avec les actes de l'Irak, mais il y a beaucoup d'autres incidents et beaucoup d'autres drames, qui se sont déroulés ces dernières années et dont il faut tenir compte dans une perspective d'ensemble.

Autre point, aucun autre pays n'est aussi proche des États-Unis que le Canada. Par conséquent, nous devons à ce pays notre amitié, mais nous devons aussi le faire profiter de notre jugement. Les États-Unis commettent des erreurs.

Avant le 2 août, les États-Unis, par l'entremise de leur ambassadrice en Irak, se sont conduits d'une manière plutôt étonnante. Je songe aux entretiens qui se sont déroulés entre April Glaspie, ambassadrice en Irak, et Saddam Hussein le 25 juillet, six, sept ou huit jours avant l'invasion du Koweït.

L'ambassadrice Glaspie a répondu à Saddam Hussein qui venait de lui expliquer son différend avec le Koweït: «Nous n'avons aucune opinion sur les différends interarabes comme votre différend frontalier avec le Koweït. J'étais à l'ambassade américaine au Koweït à la fin des années 60. À cette époque, nous avions instruction de n'exprimer aucune opinion sur cette question, qui ne regarde pas les États-Unis.»

Les États-Unis ont donné le mauvais message à Saddam Hussein, l'invitant presque à envahir le Koweït. Depuis le 2 août, le monde paie cette erreur très cher. Si l'on examine l'évolution de la politique américaine dans cette région depuis dix ans, comme un réseau américain l'a fait il y a environ une semaine, on ne peut s'empêcher de penser qu'elle était gravement déficiente à bien des égards; c'est le moins qu'on puisse dire.

Le débat qui se tient ce soir peut avoir l'air bien théorique, à l'heure qu'il est. C'est possible. Mais la guerre prendra fin et il faudra réexaminer ces questions si nous voulons bâtir ce nouvel ordre international dont tout le monde parle ces jours-ci.

Je viens de parler de l'erreur que les Américains ont commise juste avant le 2 août dans leurs relations avec Saddam Hussein. Il ne faut pas oublier non plus que ce sont les Américains, les Français, les Allemands de l'Ouest, les Soviétiques et bien d'autres qui ont aidé Saddam Hussein à construire sa machine de guerre. Il faut éviter désormais ce genre d'erreur avec l'Irak et avec d'autres pays. Nous ne pouvons que prier pour que la guerre prenne fin au plus tôt et pour qu'il y ait le moins de morts possible. Nous sommes de tout coeur avec nos gens, hommes et femmes, qui servent dans le Golfe. Nous leur souhaitons bonne chance, monsieur le Président.

Au cours du débat, certains ont parlé des efforts qui se font dans leurs circonscriptions pour réunir musulmans, juifs, chrétiens et adeptes d'autres religions. J'espère que cette guerre favorisera davantage ces efforts et que tous les Canadiens auront entre eux des relations civilisées. Si cette guerre prouve quelque chose, c'est que nous avons beaucoup de fossés à combler entre nous.

[*Français*]

M. Marc Ferland (Portneuf): Monsieur le président, j'ai bien apprécié le discours de mon collègue. Cependant, j'aimerais qu'il me dise s'il est d'accord avec la position de son parti lorsqu'il parle de sanctions, que dans les sanctions que l'on devrait ou que l'on aurait dû appliquer, plutôt que de déclarer la guerre, parmi celles-ci, tel que proposé par son propre parti, de couper l'eau aux iraqiens à partir des barrages qui sont situés plus au nord, en Turquie, deuxièmement de couper les approvisionnements en nourriture, ce qui aurait attaqué dans les deux cas la population civile et non pas la population militaire?

J'aimerais savoir s'il croit, en tant que Canadien, que c'est une position qui pourrait être acceptable par le peuple canadien.

M. Berger: Monsieur le Président, le député me demande si je suis d'accord avec la position de notre parti sur les sanctions économiques. Bien entendu, ces sanctions économiques n'étaient pas le fait de mon parti, elles ont été décrétées par les Nations Unies, par le truchement de plusieurs résolutions. Ces mesures furent appuyées par tous les pays membres des Nations Unies, certainement tous ceux qui avaient voté pour les sanctions, ceux qui siégeaient au Conseil de sécurité. Il y avait peut-être lieu d'accroître ces sanctions économiques. En ce qui touche le cas précis qu'il soulève, comme je le disais tout à l'heure dans mon discours, le but des sanctions économiques est d'amener une population à renverser le dictateur.

Peut-être était-il possible, en serrant davantage ces sanctions économiques, d'amener les Iraqiens à se débarrasser de Saddam Hussein, mais comme je le disais dans mon discours, l'analyste à qui j'ai parlé n'était pas optimiste, compte tenu du contrôle serré que Saddam Hussein exerce sur sa population, que l'on puisse se débarrasser de lui. Si j'ai bien compris aussi, les sanctions économiques prévoyaient quand même la possibilité de fournir des médicaments à l'Irak. Je ne suis pas un spécialiste de ces questions mais je pense que la question de fond du député était de savoir si j'appuyais les sanctions économiques et la réponse est certainement oui.

[*Traduction*]

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Relativement aux sanctions, monsieur le Président, il est ironique que le député conservateur parle de bloquer les fleuves Tigre et Euphrate afin d'empêcher l'Irak de s'approvisionner en eau, et qu'il parle aussi d'intercepter les approvisionnements de nourriture. Le Parti conservateur a choisi une différente forme de sanctions.

• (0100)

Le monde impose des sanctions à l'Irak. Le Parti conservateur, lui, voudrait plutôt imposer des sanctions au peuple irakien, aux pauvres et aux enfants. Il voudrait que les B-52 lâchent des tonnes de bombes sur les territoires occupés par des civils. Ce serait effectivement une sanction des plus sévères. Par ailleurs, les conservateurs laissent entendre que le renforcement des sanctions économiques ne sert à rien.

Beaucoup de mes amis de la base de Comox, qui ont bien réfléchi à la question, ne veulent pas participer à une telle opération. Ils ne veulent pas que le premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le Parti conservateur ordonnent qu'on tue des Arabes. Ce n'est pas pour cela qu'ils se sont enrôlés.

Pourtant, il est clair que les sanctions souhaitées par les conservateurs consisteraient à faire lâcher des bombes par des B-52 sur des femmes, des enfants et des civils irakiens. Je pense que la tentative faite par le député afin de discréditer le député libéral et le parti que celui-ci représente est extrêmement cynique. Au lieu d'agir de cette façon, le député devrait communiquer avec le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures afin de leur demander de faire cesser la guerre.

[*Français*]

M. Ferland: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Monsieur le Président, je pense que mon collègue de North Island—Powell River erre un peu. Il semble vouloir m'attribuer les positions du Parti libéral. Lorsqu'on parle de sanctions économiques, lorsqu'on parle d'eau et de nourriture, je ne pense pas qu'il s'agisse de sanctions économiques, monsieur le Président, pas selon moi du moins.

[*Traduction*]

M. Skelly (North Island—Powell River): Merci, monsieur le Président. C'est une curieuse façon d'obtenir la parole.

Je n'ai certainement aucune difficulté par rapport au choix des sanctions, qu'il s'agisse d'imposer des sanctions économiques liées au matériel et aux approvisionnements militaires, ou aux produits nécessaires à la société, et de les renforcer de façon à inclure l'eau et les denrées alimentaires. Les conservateurs ont. . .

M. Thompson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. L'intervention du député porte-t-elle uniquement sur le débat ou celui-ci fait-il allusion à des questions et à des réponses de la personne qui a pris la parole avant lui? Je veux simplement mentionner qu'il s'est montré tout à fait ridicule en lançant des accusations de toutes sortes, et je pense que. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je m'excuse de vous interrompre, mais vous savez, comme moi, qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. Ce sont plutôt des matières d'opinions. Les parlementaires peuvent diverger sur tel ou tel point. Nous en sommes simplement à la période de questions et observations et l'honorable député exprime un point de vue qui peut être contesté par d'autres députés de la Chambre, mais à ce moment-ci, il a tout le loisir d'exprimer son point de vue auquel peut répondre l'orateur précédent.

Je reconnais à nouveau très brièvement, pour un bref commentaire, l'honorable député de North-Island—Powell River.

[*Traduction*]

M. Skelly (North Island—Powell River): Merci, monsieur le Président. J'aimerais simplement dire que les deux députés libéraux qui ont pris la parole ont prononcé des allocutions très réfléchies, et je pense que la tentative visant à jeter le discrédit sur eux est de mauvais goût et...

M. Thompson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a encore exagération. Les députés n'essayaient pas de discréditer leurs vis-à-vis. Leurs propos étaient très réfléchis, nous le reconnaissons. Je pense qu'il est tout à fait ridicule de laisser entendre une telle chose.

M. Skelly (North Island—Powell River): Ce n'est qu'une discussion. Le fait est que son allocution était très réfléchie, tout comme celle du député de Portneuf.

Cela dit, vous ne pouvez imposer des sanctions aux femmes, aux enfants et aux civils en vous servant de B-52, comme l'approuvent les conservateurs. C'est inacceptable.

M. Thompson: Monsieur le Président, encore une fois...

Le président suppléant (M. DeBlois): La période réservée aux questions et observations est terminée.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président. Je prends la parole ce matin pour participer à un débat auquel je n'avais jamais pensé participer un jour. Je n'avais jamais pensé que le Parlement du Canada s'engagerait dans un tel débat. En fait, jusqu'à ce que j'apprenne mercredi soir que nous étions vraiment dans une situation de guerre et que des missiles avaient bel et bien frappé l'Irak, je n'ai jamais cru que cela arriverait. Je n'ai jamais cru que le Canada irait en guerre.

Je pense que c'était le cas de bien des députés parce que, dans les heures qui ont suivi la première annonce, en circulant des les couloirs de l'édifice du Centre, j'ai rencontré beaucoup de députés qui étaient ahuris, qui étaient stupéfaits et qui ne pouvaient pas croire que cela venait vraiment de se produire.

Au cours des deux derniers jours, j'ai eu le temps de penser à tout cela et je me suis demandé quel était le rôle du Canada dans cette affaire. Pourquoi le Canada est-il en guerre? Pourquoi faisons-nous cette guerre? Comment pouvons-nous justifier notre participation à cette guerre? J'en suis venu à la conclusion qu'il n'y a aucune raison qui puisse justifier la participation du Canada à cette guerre à ce moment-ci.

Le président George Bush a dit et le premier ministre a confirmé que les sanctions économiques n'étaient tout simplement pas efficaces et qu'il fallait aller en guerre. Eh bien, les sanctions économiques qui ont été imposées sont les plus complètes de l'histoire du monde.

La semaine dernière, un débat très éloquent s'est déroulé aux États-Unis, débat au cours duquel un grand nombre d'orateurs, surtout des démocrates, ont donné des preuves que les sanctions économiques étaient vraiment efficaces. Ils ont donné des preuves telles que le rapport de la CIA qui disait que le matériel de guerre de Saddam Hussein commençait à faire défaut et que, si les sanctions économiques continuaient pendant quelques mois encore, les Irakiens seraient bientôt obligés de démonter certaines machines pour prendre les pièces afin de garder d'autres machines en état de fonctionner. C'est du matériel très sophistiqué qui, sans pièces de rechange, ne serait plus utilisable. Comme nous l'avons entendu plusieurs fois, le produit national brut était en chute libre. C'est un pays qui connaissait des problèmes économiques très graves. Pourtant, nous sommes allés en guerre. Quel a été le résultat de cette guerre?

Je regardais une séance d'information du Pentagone aujourd'hui à la télévision, et le général qui donnait cette séance d'information a dit que la guerre se déroulait comme prévu. Il a dit que, depuis le déclenchement des hostilités il y a 45,5 heures, les forces de la coalition avaient effectué 1 000 missions par jour, soit un total de 2 000 missions au cours de cette période. Le général a dit que c'était comme deux jours J consécutifs. Le jour J, il y a eu des raids aériens aux proportions ahurissantes, et il a dit qu'il y avait eu deux jours J consécutifs. On suppose qu'il y en aura un autre ce soir et un autre demain soir et ainsi de suite pour les quelques prochains jours.

Les pilotes américains qui ont été interviewés à la télévision à leur retour de mission ont affirmé qu'ils ne s'étaient heurtés à aucune résistance, ou très peu. Ils ont effectué leurs raids et sont revenus. Nous avons entendu des rumeurs, qui sont non confirmées évidemment et selon lesquelles ces raids, en plus de détruire des points stratégiques, auraient fait entre 150 000 et 350 000 victimes chez les Irakiens. C'est quelque chose qui ne peut laisser aucun Canadien insensible. En 45 heures, nous avons peut-être tué 350 000 personnes. Monsieur le Président, c'est effarant.

• (0110)

Quelle a été la riposte de l'Irak? La prétendue coalition a peut-être perdu huit avions. On n'est pas sûr s'ils ont été abattus ou s'ils ont manqué de carburant. On ignore ce qu'il est advenu d'eux, et l'Irak a lancé quelques missiles sur Israël. Bien sûr, le lancement de missiles sur Israël n'est pas justifié, mais il n'en demeure pas moins que la riposte irakienne a été très négligeable comparativement à l'effet des attaques de la coalition américaine.

Je suis tenté de croire que les services de renseignement américain savaient à quoi s'attendre, surtout quand on les entend dire que les opérations se déroulent comme prévu. Ils savaient fort bien que la machine de guerre actuelle de l'Irak n'est pas une menace. Ils savaient à l'avance quelle serait sa riposte. Les Américains ne savaient pas qu'ils perdraient 8, 12 ou 15 appareils, mais ce qu'ils savaient, par contre, c'est que leur puissance de frappe aurait un effet dévastateur sur l'Irak. Et pourtant, cela ne les a pas empêchés d'aller de l'avant.

Ils sont allés de l'avant même si les sanctions portaient fruit et même s'ils savaient qu'ils allaient annihiler des centaines de milliers d'Irakiens.

Voyons maintenant les mobiles de cette intervention. Cette guerre n'a pas été déclenchée pour régler les problèmes au Moyen-Orient. Elle n'était pas nécessaire pour se débarrasser de Saddam Hussein. À mon avis, c'est une guerre qui a été décidée par George Bush non pas pour se débarrasser du fou qu'est Saddam Hussein, mais pour s'assurer la victoire aux prochaines présidentielles. Je crains bien que nous soyons en train d'assister à quelque infamie politique actuellement.

Songeons à Margaret Thatcher qui a remporté une victoire politique à la suite de sa victoire militaire dans les Malouines. Et George Bush fait de même dans la crise actuelle.

Une voix: Brian Mulroney aussi.

M. Laporte: J'ai peur que mes collègues aient raison et que le premier ministre use du même genre de levier politique et agisse avec la même mentalité politique que George Bush.

En dépit de leurs belles paroles, les États-Unis sont responsables de nombreux problèmes au Moyen-Orient actuellement. Les États-Unis doivent assumer la responsabilité du personnage qu'est Saddam Hussein. Sous bien des rapports, il est la créature des Américains, comme l'était naguère Noriega au Panama.

On parle beaucoup d'une conférence de paix internationale au Moyen-Orient depuis des années. C'est dans une large mesure, non pas complètement, mais dans une large mesure, à cause des Américains que cette conférence n'a jamais eu lieu. C'est de l'hypocrisie de la part de George Bush de nous déclarer d'un ton vertueux qu'il doit se débarrasser de ce fou pour sauver le monde.

Quel est le rôle du Canada dans cette intervention militaire? Quel rôle joue-t-il? Rappelons que 28 pays font partie de cette coalition. Le Canada possède le quatrième contingent, par ordre d'importance, après l'Angleterre et la France. Sur quelque 500 000 soldats alliés, les Américains en comptent 450 000 et le Canada, 1 700. Nous avons dépêché trois navires de guerre, du type de la Seconde Guerre mondiale, et 25 avions. Voilà à quoi se résume notre participation. Le rôle du Canada dans cet effort de guerre est donc minime. Le retrait de nos troupes et de nos avions n'aurait pratiquement aucune incidence sur l'issue de cette guerre. Pourquoi alors intervenons-nous là-bas? Ce n'est pas nous qui allons faire gagner ou faire perdre cette guerre. C'est certain.

À propos d'infamie politique, je dirai au premier ministre, et je regrette pour mes collègues d'en face, mais c'est la seule raison logique que je trouve à notre participation à cette guerre: qu'il va retirer quelque chose de cette participation, à savoir un siège pour le Canada aux pourparlers sur le libre-échange entre le Mexique et les États-Unis. Il faut dire que sa cote de popularité est de 12 p. 100 d'après les sondages, et il espère marquer quelques points politiques en s'inspirant de l'épisode de Margaret Thatcher dans les Malouines. Il n'a rien à perdre. Mes collègues d'en face n'ont rien à perdre, à 12 p. 100 dans les sondages. En se présentant comme de véritables patriotes canadiens, ils essaient de profiter de cette crise.

Ce qui m'attriste encore davantage, c'est que même si le premier ministre n'a pas jeté des paroles en l'air comme George Bush qui a déclaré vouloir donner une leçon aux Irakiens, il est venu bien près de le faire. Il parle maintenant d'escalade. Hier soir, après l'attaque sur Israël, le premier ministre a déclaré que le Canada devrait peut-être accroître ses forces.

Si les rumeurs voulant que le Canada envoie 5 000 militaires sont fondées, en quoi cela va-t-il aider à régler la crise? Nos troupes ne vont certainement pas détruire les missiles Scud qui s'abattent sur Israël et ne joueront sûrement pas un rôle décisif dans la défaite de Saddam Hussein. L'envoi de troupes canadiennes ne peut avoir que des motifs politiques. Lorsqu'un gouvernement, un premier ministre ou un président se sert de sa position pour marquer des points sur le plan politique aux dépens de la vie d'êtres humains, il est difficile de descendre plus bas.

Une voix: Bravo!

M. Laporte: Et je crains fort que le gouvernement soit tombé à ce niveau.

La position des néo-démocrates est très claire à ce sujet. Nos troupes ne devraient pas se trouver là. On aurait dû les retirer aussitôt que George Bush a signifié son intention d'entrer en guerre. Ne vous y trompez pas, cette guerre n'est pas menée par les Nations Unies, mais bien les Américains sous le couvert des Nations Unies. Il ne s'agit pas d'une coalition. Certains aiment le terme «alliés»; cela soulève des sentiments patriotiques. Or, il ne s'agit pas d'alliés en l'occurrence. C'est plutôt une attaque menée par les Américains avec l'aide de quelques autres personnes. C'est là le vrai visage de cette guerre, et il faut en être conscients.

Sitôt que George Bush aurait parlé d'une intervention militaire, les néo-démocrates lui auraient signalé qu'au premier coup de feu, nos troupes entendaient se retirer de la région. Nous souscrivions aux sanctions économiques, et nous sommes prêts à y participer. Nous pensons que Saddam Hussein doit être forcé de se retirer, mais qu'il ne fallait pas, pour ce faire, écraser les Irakiens sous les bombes. Au premier coup de feu, nous aurions dit carrément à George Bush que nous allions retirer nos troupes.

Nous devrions jouer un rôle différent. Il s'agit pour nous d'être des gardiens de la paix.

Lorsque les bombardements cesseront, nous allons devoir entreprendre un énorme travail de reconstruction dans la région, afin de redonner aux gens une vie normale. Il faudra penser aux 350 000 personnes—que ce chiffre soit exact ou pas—qui sont touchées; il y a des soldats, il est vrai, mais il y a également beaucoup de familles. Ce sont des enfants, des femmes et des hommes qui essaient simplement de survivre dans une région du monde sur laquelle souffle un vent de folie et dans laquelle ils se trouvent par accident seulement.

Les Canadiens devraient être là pour participer au travail de reconstruction. Nous devrions assumer notre rôle traditionnel. Des immeubles s'effondreront après les bombardements, l'eau sera contaminée et des bombes qui n'auront pas détonné lors de l'impact, se mettront à exploser. Nous serons aux prises avec toutes sortes de problèmes permanents. Certaines personnes seront estropiées pour la vie; elles auront perdu un bras, une jambe ou la vue.

Les Canadiens devraient s'en tenir à leur rôle traditionnel de gardiens de la paix. Nous devrions être disposés à faire cela et à envoyer sur place des ingénieurs et des équipes médicales prêts à jouer le rôle qui convient le mieux au Canada.

Nous n'avons rien à voir dans cette guerre. Notre participation n'influencera en rien le résultat final. Par contre, nous pouvons être des gardiens de la paix. Nous avons ruiné notre réputation en tant que gardiens de la paix en participant à ce conflit, et je le déplore vivement.

Avant de terminer, je tiens à dire que même si nous ne sommes pas d'accord, le fait est qu'il y a des troupes canadiennes dans le Golfe. Mes pensées vont à ces militaires et à leurs êtres chers. Je sais que nous espérons tous que les intéressés rentreront chez eux et nous prions tous certes pour qu'aucun autre militaire canadien ne soit envoyé dans la région.

• (0120)

Je voudrais finalement dire qu'à mon avis, lorsque les historiens relateront les faits dans quelques années, ils concluront que cette guerre a été une grave erreur. Lorsqu'ils examineront le rôle du Canada dans cette dernière, je suis persuadé qu'ils considéreront qu'il s'agit là d'un épisode peu glorieux de notre histoire.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, à mon avis, les observations du député sont empreintes de cynisme, peuvent au mieux être qualifiées de très déplaisantes et sont totalement inacceptables, même à cette heure du matin. Je crois qu'il pourrait se montrer un peu plus constructif. Il n'a rien laissé de côté, exposant la théorie de la conspiration et ainsi de suite. Je ne sais trop à quoi il a rêvé dernièrement, mais son apport à ce débat était bien mince.

M. Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je me demande simplement si le député entend continuer à ennuyer la Chambre avec ses observations tendancieuses. Serait-il possible de lui demander ses intentions? Est-ce là la tâche qu'il doit accomplir ce soir?

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre. Cette période est réservée pour poser des questions ou faire des observations. Je crois que le député a le droit de faire valoir son point de vue.

Je redonne la parole au député de Carleton—Charlotte.

M. Thompson: Monsieur le Président, je voulais entre autres démontrer. . .

M. Skelly (North Island—Powell River): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Vous avez dit que la Chambre lui accorderait le droit d'exposer son point de vue. Je demande si la Chambre peut procéder à un vote sur cette question.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je ne saisis pas l'obervation du député. Cette période est réservée aux questions et aux observations.

M. Thompson: Monsieur le Président, je comprends qu'il est difficile de traiter avec certains personnages de ce genre à cette heure-ci du matin.

Il y a une chose que je voudrais faire remarquer au député, en toute honnêteté, et c'est que notre premier ministre, il y a à peine quelques jours, a écrit au secrétaire des Nations Unies, Pérez de Cuellar, pour lui souligner certaines idées qu'il voudrait bien voir se réaliser et dont il a discuté avec bien des gens et certains parlementaires, entre autres, évidemment, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il y était question de ce que nous pouvons faire et des mesures que nous voulons voir adopter sur la scène internationale, une fois que cette crise, ce cauchemard en un sens, aura pris fin en Irak. Je crois qu'il s'agit là d'une contribution fort positive.

J'espère que le député modérera le ton de ses observations et réfléchira très sérieusement au rôle positif que le Canada peut jouer à la fin des hostilités.

M. Laporte: Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir posé cette question. Je sais qu'il est très sincère.

D'après moi, le Canada devra examiner attentivement l'incidence qu'aura cette guerre sur le Moyen-Orient, qui est une région fort changeante, même en période calme, et cela depuis de nombreuses décennies. Le danger réel de cette guerre est le risque d'une escalade. Dans ce cas, nous pourrions connaître une catastrophe encore plus terrible.

Je parle sincèrement, mais je ne peux m'empêcher d'être cynique, parce que, si le gouvernement considérait honnêtement la voie de la diplomatie et prenait à coeur les préoccupations de la communauté internationale, il n'aurait pas appuyé cette guerre. Je ne comprends absolument pas pour quelles raisons, autres que la politique crasse, nous devrions envoyer trois navires et 25 avions parmi les quelque 500 000 militaires et les centaines d'autres avions dans cette région. Si l'on penche pour la diplomatie, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas pris d'autres mesures?

Il est bon que le gouvernement envoie des lettres. Le premier ministre a raison et c'est parfait, mais les mesures que prend le gouvernement ne semblent pas tenir compte d'une volonté d'utiliser les voies de la diplomatie, de préférence à celles de la petite politique. J'espère que le député a raison—et que les intentions du gouvernement sont vraiment honorables. Permettez-moi d'en douter.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Nous en sommes à la période des questions et observations, monsieur le Président. Ma question au dernier intervenant est motivée par l'opinion venue de l'autre côté de la Chambre. J'ai l'impression que nous sommes nombreux à attendre depuis des mois que le gouvernement aide de manière positive à régler la crise et qu'il fasse entendre la voix traditionnelle du Canada en faveur de la paix et de solutions rationnelles.

Je trouve que les propos du député d'en face sont plutôt ironiques. J'aimerais savoir ce que le député en pense au moment même où le secrétaire général des Nations Unies qui vient demander ce que fera le Canada pour la reconstruction après les dommages que nous allons infliger dans les jours, les semaines ou les mois à venir. Espérons que cela ne durera pas des années. Je voudrais savoir ce que vous pensez de l'absence totale d'intervention positive de la part du Canada jusqu'à maintenant.

M. Laporte: Je remercie la députée de sa question. Je suis persuadé que les convictions du député d'en face sont sincères. Je crois qu'il s'abuse malheureusement, car la diplomatie n'est pas facile à exercer par les armes d'un chasseur CF-18. Le genre de diplomatie que pratique le gouvernement va engendrer un nombre incalculable de problèmes au Moyen-Orient.

Le gouvernement manque de leadership. C'est clair dans de nombreux domaines. Il est clair que, malgré ce que prétend le gouvernement, la diplomatie est inexistante. Les actes du gouvernement ne s'accordent pas avec ses discours. La diplomatie qu'il pratique est celle des CF-18. Elle n'a rien de bénéfique pour le Moyen-Orient, pour notre pays et pour le monde.

Des voix: Bravo!

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, quand j'ai appris par la télévision tôt mercredi matin que mon monde était en guerre et que mon pays le serait aussi bientôt, j'étais au désespoir. Je ne pouvais pas croire que nous pensions encore à notre époque que le moyen de résoudre les problèmes du monde était de bombarder, de détruire et de tuer.

J'ai senti le besoin d'appeler chacun de mes enfants pour lui que j'étais désolée que nous ayons échoué, que nous ayons trompé leurs attentes, et qu'il n'y ait rien que je puisse faire.

Comme tous ceux de leur génération, mes enfants sont des personnes formidables, des soigneurs, des bâtisseurs et des innovateurs, qui ont appris à vivre dans un monde qui met ses valeurs dans la guérison des maux, la construction et l'application de l'esprit à la solution des problèmes. Ils ont grandi avec la conviction que leur pays, mieux peut-être que n'importe quel autre, aspirait à une nouvelle ère, celle où les conflits humains se résoudraient dans toute la mesure du possible par les oeuvres de l'ingéniosité, de la détermination et de la compassion.

Je ne sais pas quelle est pour moi la pire tragédie: que les hommes et les femmes du Canada et d'autres pays, qui ont un avenir si prometteur, risquent de mourir loin des leurs, et ou qu'ils soient appelés à tuer d'autres personnes. Qu'ils tuent ou qu'ils se fassent tuer, leur sort demeure tout aussi tragique. Mais ils doivent obéir aux ordres qu'ils ont reçus, non pas par suite d'un vote du Parlement, mais par la volonté d'une poignée d'hommes et de femmes, qui sont en sécurité ici, à Ottawa, et qui mettent en danger la vie de nos militaires et d'autres personnes.

• (0130)

Nos pensées et nos prières accompagnent les militaires canadiens en poste là-bas, et je dis à chacun d'entre eux la prière irlandaise suivante: «Que Dieu vous protège et vous ramène, sains et saufs, à vos proches et amis restés ici.» Nous les admirons et les respectons. Nous savons qu'ils consacreront toute leur compétence et leur talent à remplir la tâche difficile qu'on leur a confiée.

Je prie aussi pour les Israéliens et les Israéliennes ainsi que pour leurs enfants qui viennent de vivre deux nuits affreuses et qui sont aux prises avec la peur. Nous apprenons ce soir que cinq autres bombes ont été lâchées sur Tel Aviv, semant encore la destruction et la peur. La poignée de dirigeants israéliens m'inspirent la plus vive admiration pour avoir résisté à la tentation bien naturelle d'user de représailles, compte tenu des torts et des dommages qu'ont subis leurs administrés, et pour avoir choisi plutôt de brandir les armes de la retenue, du courage et de la sagesse. Je suis de tout coeur avec les membres de la communauté juive du Canada qui craignent pour la vie et la santé de leurs proches et amis de là-bas.

Outre le désespoir et l'horreur que m'inspire la situation, j'éprouve un mépris total pour le gouvernement qui accorde si peu d'importance à la destruction et à la mort qu'il était prêt à semer, et qui a cru pouvoir faire fi du droit des Canadiens d'exprimer leur point de vue sur cette affaire décisive, par l'entremise de leurs représentants élus. Pendant que le monde se dirigeait inexorablement vers une déclaration de guerre, le premier ministre a lésé tous les députés et moi-même de notre droit de prendre la parole au nom de nos électeurs. À peine 12 heures avant le coup de minuit, mardi dernier, on nous a permis de nous consacrer au devoir sacré que nous avons juré d'assumer.

Quelle question plus importante pouvons-nous examiner au nom de nos électeurs que celle de la guerre et de la paix? Et pourtant, le premier ministre a attendu qu'il soit trop tard pour que plus d'une poignée d'entre nous prenne la parole avant la date fatidique. Et pourquoi? Pourquoi a-t-il attendu à la dernière minute? Pourquoi a-t-il muselé les Canadiens alors que les assemblées démocratiques du monde entier se réunissaient pour débattre cette question?

La suite des événements l'a bien montré. Il a attendu que le Congrès américain se réunisse. Il a attendu que le Congrès américain débatte cette question. Il a attendu que le Congrès américain donne au président des États-Unis le mandat de faire la guerre et que l'émissaire du président vienne solliciter son appui. Il a attendu que des militaires canadiens soient engagés dans cette crise pour consulter le Parlement.

Pendant qu'il attendait, le Parlement ne siégeait pas et les Canadiens étaient muselés. Ce n'est qu'une fois la décision prise et communiquée au gouvernement américain que la voix des Canadiens a pu se faire entendre par le truchement de leurs représentants élus.

Même là, le premier ministre n'a pas voulu laisser la Chambre débattre la vraie question. Dans son mépris pour le Parlement, il a refusé de lui exprimer clairement ses intentions. Il a refusé de demander si le Canada devait faire la guerre. Avec le recul, qui peut encore douter que c'était effectivement la question à poser? Il a continué à dissimuler, à faire diversion, à esquiver, à se dérober et à faire illusion au moyen de quelque prétention vague et abstraite que nous endossions en principe les Nations Unies. C'est l'opposition officielle qui a dû se charger de poser carrément la question aux Canadiens en disant clairement que le Canada devrait faire tout ce qui est possible pour forcer Saddam Hussein à se retirer du Koweït au moyen de sanctions économiques, que si les hostilités éclataient au Moyen-Orient, il fallait rapatrier nos troupes et que le Canada devrait se préparer à jouer son rôle d'artisan et de gardien de la paix.

Nous croyions et nous croyons encore que le temps n'était pas encore venu où la guerre était le seul moyen possible pour forcer Saddam Hussein à se retirer du Koweït.

Même maintenant, au moment où les bombes tombent et des gens meurent, au moment où la vie de Canadiens, d'Irakiens, d'Israéliens, de Koweïtiens, de Saoudiens, de Jordaniens et de citoyens de nombreux autres pays est en péril, le gouvernement refuse de déclarer franchement son objectif.

Jeudi midi, les responsables du ministère de la Défense nous ont offert une séance d'information. On leur a demandé précisément quelle mission constituait la base des décisions stratégiques et tactiques auxquelles ils participaient? Était-ce de faire sortir Saddam Hussein du Koweït, ou de détruire la machine de guerre irakienne?

Ces responsables nous ont répondu que l'effort de guerre du Canada concordait avec la résolution des Nations Unies visant à expulser Hussein du Koweït. Et pourtant, cet après-midi, le premier ministre a dit à la Chambre que nous sommes engagés dans une campagne visant à faire en sorte que la machine de guerre de Hussein ne puisse plus jamais servir. Et ce soir encore à la radio, j'ai entendu le ministre de la Défense nationale dire, en réponse à la même question, que nous avions pour mission de faire sortir Saddam Hussein du Koweït. Or, quelle est la réponse franche pour les Canadiens? N'est-il pas temps que nous l'entendions? Le premier ministre devrait dire la vérité aux Canadiens.

J'ai entendu ce soir le porte-parole de l'Union soviétique regretter que des missiles fabriqués en URSS aient été utilisés contre Israël hier soir. Eh bien, les missiles portent peut-être l'estampille «Fabriqué en URSS», mais quel est le pays d'origine des gouttelettes de gaz neuroplégique qui peut étouffer les enfants? Quel est le pays d'origine des armes chimiques qui, selon le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, peuvent être déchaînées contre les forces alliées et des civils innocents?

D'où viennent la technologie nucléaire et les composantes des bombes nucléaires qui menacent de déclencher une réaction en chaîne susceptible de rendre le monde inhabitable pour le genre humain? Quels sont les pays qui ont armé depuis plus d'une décennie les fous de ce monde? Quels sont les gouvernements qui ont basé leur économie sur les armements et les technologies de destruction et de mort? Quels sont les pays dont l'économie prospère chaque année grâce à un nouveau jouet et qui doivent trouver des marchés où écouler les modèles de l'année précédente? Quels sont les pays qui font passer le commerce extérieur avant la sécurité du monde et qui refusent de surveiller le mouvement des armes?

Qui sont les marchands de mort qui ne se soucient pas de l'endroit où aboutissent leurs produits tant que leurs recettes augmentent et qui font passer le profit avant le caractère sacré de la vie humaine?

Qu'on ne se trompe pas sur mes intentions. Les hommes et les femmes qui font reculer les frontières de la science et de la technologie méritent notre plus grande admiration. Leur talent et leur créativité sont essentiels pour le maintien d'armes de dissuasion mutuelle et du délicat équilibre qui peut préserver la paix dans le monde. Leur contribution au progrès de la santé et de la sécurité humaines est incalculable. Ce ne sont pas eux qui ont esquivé la responsabilité de freiner la prolifération des produits de leur travail entre les mains de ceux qui voudraient les utiliser dans leur folle quête de pouvoir. Ce sont les autres, nous tous, les législateurs, qui portent la responsabilité de la mort de milliers de civils innocents pour détruire les monstres que nous avons créés et armés.

Et à quel coût? Quels risques prenons-nous quand nous décidons non seulement d'expulser Hussein du Koweït mais de raser ses installations de production nucléaire? Quelles vies mettons-nous en péril quand nous bombardons les usines d'armes chimiques?

• (0140)

Comment détruisons-nous la capacité de produire des armes biologiques mortelles sans exposer à des substances nuisibles inconnues des gens sans méfiance qui ne veulent rien d'autre que se réveiller le lendemain pour gagner durement leur vie, nourrir et vêtir leurs enfants et espérer un avenir meilleur pour la prochaine génération? Surtout, dans quelle mesure est-ce dans l'intérêt des superpuissances de maintenir depuis plus de dix ans les tensions au Moyen-Orient, de négliger les souffrances des Palestiniens qui n'ont pas de patrie et de refuser de travailler pour créer un climat qui permettrait aux pays de cette région du monde de se parler et de résoudre leurs différends?

Saddam Hussein n'est qu'un bref épisode dans l'histoire de Bagdad. Les pays, les États et les royaumes passent, mais les villes et les centres qui regroupent la population restent. Bagdad est née à l'aube de l'histoire des civilisations, il y a dix mille ans. Pourtant, nous avons décidé, au cours de notre bref séjour sur la terre, de la réduire en cendres.

Le documentaire dramatique que la télévision nous montre depuis mercredi nous fait-il vraiment voir la réalité? Avons-nous vu un seul enfant mort? Avons-nous vu une seule goutte de sang? Savons-nous combien de personnes sont mortes? Nous permet-on de voir la réalité de cette guerre? Non.

Ce que nous voyons, c'est de la science-fiction aseptisée. C'est La Patrouille du cosmos avec des projecteurs qui éclairent l'univers, *l'Entreprise* qui file dans le noir, des explosions étincelantes dans le ciel, des motifs lumineux aussi beaux que des étoiles, mais qui nous cache la réalité des milliers d'êtres humains qui vivent dans cette ville et qui tremblent de peur. Le pont de *l'Entreprise* est maintenant la salle des nouvelles de CNN où des gens risquent leurs vies pour satisfaire notre insatiable curiosité de téléphages et essayer d'enregistrer le son d'une sirène de plus ou de filmer les couleurs d'une explosion de plus par la fenêtre.

On a dit que le Canada avait perdu son innocence. Je sais que j'ai perdu une partie de la mienne, cette semaine. Armée de mon tout nouveau cynisme, j'ai entendu le secrétaire d'État aux Affaires extérieures admettre que la barrière de sanctions était plutôt une passoire qui laissait passer des ressources que Saddam Hussein utilisait pour maintenir son oppression. En entendant cela, je me demande dans quelle mesure le potentiel militaire dont ils disposaient depuis novembre a affaibli la détermination et la capacité des États-Unis et de leurs alliés de serrer le cordon de sanctions assez fort pour étrangler à mort Saddam Hussein.

J'ai entendu le prétexte selon lequel l'embargo faisait mal aux civils irakiens et koweïtiens mais non aux militaires. Qu'est-ce qui peut faire plus mal que la mort? Combien de guerres nous faudra-t-il encore avant de mettre fin à celles-ci? Nous disons la même chose à chaque guerre.

S'il faut croire les belles paroles que j'entends ici et à la télévision au sujet des Nations Unies, je me demande pourquoi, dans ce cas, le Canada a promis aux États-Unis d'envoyer des forces pour appliquer l'embargo plusieurs semaines avant que les Nations Unies n'annoncent un embargo? Pourquoi le premier ministre a-t-il annoncé que nous enverrions des CF-18 dans le Golfe quelques heures seulement après qu'un officier supérieur de l'aviation américaine a annoncé que les alliés écraseraient Bagdad sous les bombes? Pourquoi ce ne sont pas les Nations Unies qui ont jugé que les sanctions ne pourraient pas fonctionner et que le temps était venu d'utiliser la force, un jugement qui était crucial?

J'ai attendu en vain pendant des mois que le Canada adopte une seule position indépendante et qu'il prenne une seule initiative pour trouver une solution pacifique. J'ai attendu que le Canada demande que la décision finale ne soit pas prise à Washington mais à New York, par les Nations Unies, et que cette opération contre Hussein soit placée clairement et sans équivoque sous la direction du Conseil de sécurité des Nations Unies. J'ai attendu que la voix du Canada soit celle de la fermeté, de la retenue et de la préférence pour les moyens pacifiques. Hélas, tout ce que j'ai entendu, c'est l'écho de la voix du président Bush.

Nous n'avons pas perdu que notre innocence. Nous avons perdu la réputation et le respect dont nous jouissons dans le monde pour notre rôle d'artisan et de gardien de la paix. Le monde a perdu un promoteur honnête et indépendant de la raison et d'un avenir meilleur pour tous.

Cette semaine, tous les nouveaux espoirs que nous avions fondés, au début de l'année dernière, pour le prochain siècle, se sont effrondrés. Ce fut aussi l'effondrement des progrès réalisés pour la démocratie et la liberté par des dizaines de milliers de gens courageux. Beaucoup ont risqué leur vie et un grand nombre sont morts en résistant à l'oppression en Europe de l'Est. Ce fut aussi l'effrondrement de notre espoir de voir affecter à la sauvegarde des enfants et de notre environnement ainsi qu'à l'avènement d'un monde meilleur les milliards de dollars servant à l'achat d'armes destructrices. Hélas, nous sommes encore engagés—avec un demi-milliard de dollars par jour pour un seul pays—à tuer, à mutiler et à détruire, mais non pas à construire.

Je ne vous ferai pas d'excuses, ce soir, pour choisir la passion au lieu d'une froide analyse. Lorsque la vie de milliers de personnes est en jeu, c'est le temps de la passion et c'est le temps de la raison. Devant la possibilité d'un monde sans conflit et sans oppression, il faut de la passion.

Je ne vous ferai pas d'excuses pour dire que la voix des femmes est essentielle dans nos assemblées législatives. Je ne vous ferai pas d'excuses pour dire que c'est la raison et la passion qui nous rendent plus humains. Je ne vous ferai pas d'excuses pour rapporter à la Chambre qu'il y avait deux fois plus de femmes que d'hommes parmi les 59 p. 100 qui se sont dits contre la guerre lors d'un sondage Gallup.

Je ne vous ferai pas d'excuses pour personnaliser l'horrible situation à laquelle le Canada et le monde font face, ou encore pour dire que ce que je veux pour mes propres enfants, je le dois à tous les enfants de la Terre, c'est-à-dire le droit de grandir sains et forts dans la sécurité et la liberté, de développer leurs talents et de contribuer à l'élaboration d'un monde meilleur pour le troisième millénaire. Et ce soir, nous avons causé des torts irréparables à ce droit.

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président. Je voudrais vraiment féliciter la députée pour son magnifique discours. Dans le débat, j'ai remarqué que les meilleurs discours étaient en faveur de la paix. Les femmes sont celles qui propagent les valeurs humaines, et c'est pourquoi il faudrait plus de législatrices dans cette enceinte.

Je n'ai que quelques commentaires à faire. Il me paraît évident que la Chambre ne peut répondre au désir de la plupart des Canadiens de trouver une façon pacifique pour le Canada d'intervenir dans cette crise. Je me demande seulement s'il n'est pas temps que les femmes de cette Chambre se regroupent pour prendre une autre voie. Bien que ce ne soit encore qu'une goutte d'eau, ce mouvement semble grossir et prendre de l'ampleur à mesure que le temps passe. Il y a un très grand désir de paix dans ce pays. La majorité des gens ne veulent pas que allions tuer des Irakiens. Ils veulent pour nous un rôle beaucoup plus positif et beaucoup plus constructif.

La première question que je voudrais poser à la députée est celle-ci: à votre avis, est-il possible que le gouvernement soit immuable et que tous ses membres ne puissent s'éloigner de l'orientation que le premier ministre a établie? Il est peut-être temps que les femmes de l'opposition s'unissent et commencent d'une seule voix à exprimer les opinions qu'elles ont avancées avec tant de force à la Chambre, pour voir si elles ne peuvent pas rallier de plus en plus de gens à la cause de la paix, dont les autres législateurs de la Chambre ainsi que pour voir si elles ne peuvent pas les gagner à leur cause, tout en ralliant également d'autres Canadiens pour tenter de maîtriser la situation dans laquelle nous nous trouvons, de ce côté-ci de la Chambre.

Vous avez également mentionné la création de fous. Je siège à la Chambre depuis maintenant plus d'une décennie, et j'ai entendu des députés de ce côté-ci de la Chambre parler constamment contre la création et l'utilisation de fous dans le monde par notre voisin au sud. Au Salvador, comme dans d'autres pays analogues, 80 000 personnes ont été assassinées à cause des dollars et des conseillers américains. Personne ne parle d'envahir ce pays. On parle de le préserver. Certes, tout dépend de qui est tué.

• (0150)

Quand les députés de l'autre côté de la Chambre auront fini de prêcher au sujet des atrocités, nous pourrons peut-être leur rétorquer: Qu'avez-vous à dire maintenant sur les atrocités au Salvador? De toute évidence, les États-Unis n'accepteront jamais un renversement militaire là-bas.

Le troisième point très valable que vous avez mentionné, c'est que, lorsque la guerre sera finie, que ferons-nous au sujet de toutes les mains sales qui ont trempé dans cette affaire? Je siège à la Chambre depuis plus d'une décennie et j'ai entendu les députés de ce côté-ci de la Chambre se répandre en injures contre les Allemands de l'Ouest qui vendent des usines chimiques permettant de fabriquer des gaz neuroplégiques et contre les Français qui vendent des réacteurs dont on extrait la matière fissible pour fabriquer des armes nucléaires. Il est temps que nous parlions franchement au gouvernement et que nous lui disions que bien des pays, y compris le nôtre, se salissent allégrement les mains en vendant des armes et autres instruments de mort.

J'estime que le discours de ma collègue était excellent et je n'oublierai certes pas les trois points qu'elle a mentionnés, dont la capacité de l'opposition de se rallier. Nous avons été motivés par notre désir de voir le Canada se diriger vers une solution pacifique. Les femmes de ce côté-ci de la Chambre peuvent peut-être commencer à nous rallier pour que soient atteints les objectifs dont vous avez parlé, et pour qu'on n'oublie pas non plus cette affaire des pays qui ont les mains sales. Nos mains sont aussi sales que celles d'autres pays qui ont créé notamment ce monstre. Banissons la folie et les atrocités qui règnent dans des pays comme le Salvador.

Mme Catterall: Il faudrait 20 minutes pour répondre aux questions et aux commentaires du député, mais je n'abuserai pas du temps de la Chambre. Le député ne peut pas s'en tirer aussi facilement. Il ne peut pas se décharger de ses responsabilités sur la poignée de femmes à la Chambre qui ont le pouvoir de donner la vie et qui lui donnent peut-être plus d'importance à cause de cela. Il est temps que les hommes aux Communes commencent à reconnaître que le sort du monde les inquiète et qu'ils s'intéressent plus au sort des enfants et de tous les êtres humains de la terre qu'à l'argent, au pouvoir et à la richesse.

Il faut que vous commenciez à nous écouter. Nous faisons ce que nous pouvons pour modifier les valeurs dont on s'inspire pour prendre des décisions, mais à vrai dire, je n'ai pas grand espoir pour mon pays quand je constate que notre système de valeurs se fonde de plus en plus sur l'ambition et le pouvoir sous le gouvernement actuel. Sous ce régime, les nantis posséderont davantage et les dépossédés auront moins encore. Les forts survivront et prospéreront aux dépens des faibles, et les plus vulnérables de tous sont nos enfants.

Je n'ai pas grand espoir quand je vois qu'on enlève des ressources à ceux qui ont le plus besoin de se faire entendre au sein de notre société démocratique. Je n'ai pas grand espoir quand je vois qu'on ne trouve pas d'argent pour assainir nos rivières et nos lacs, mais qu'on en trouve suffisamment du jour au lendemain pour mener une entreprise de destruction. Je crois effectivement que ce que le Canada a perdu dans les circonstances actuelles et depuis quelques années est incalculable, car nous ne serons plus perçus comme un pays capable de façonner une nouvelle mentalité dans le monde ainsi que de transformer notre savoir-faire dans le domaine de la technologie et des communications en techniques environnementales productives et positives, techniques qui sont aussi rentables économiquement que les techniques de guerre, soit dit en passant. Je constate que nous avons perdu beaucoup de notre capacité de contribuer positivement et de façon indépendante aux progrès de l'humanité, et je le regrette.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je sais que c'est par amitié que l'on me donne quelques secondes, je voulais simplement me joindre aux propos de mon collègue de Vancouver. Je regrette seulement qu'il soit si tard, cela fait déjà depuis dix heures vendredi matin, il est maintenait deux heures samedi matin et moi je ne regretterai jamais de toute ma vie d'être resté parce que plus l'heure avance, plus la qualité des discours est incroyable, des gens qui ont réfléchi, qui ont bien pensé et qui nous informent, sans partisanerie. Je ne savais ce que la députée, à cette heure-ci, était pour dire, comment elle voterait, et c'est ça le vrai débat.

[*Traduction*]

Ce débat est un véritable débat des Communes. On ne doit pas se faire dire de but en blanc de voter de telle façon parce que l'autre côté de la Chambre votera de l'autre, car on en viendrait alors à parler pour ne rien dire. Je regrette qu'il n'y ait pas plus de gens pour nous entendre, et je ne parle pas des gens à la Chambre parce que la tradition ne me permet pas de dire combien nous sommes, mais c'est regrettable. Le discours et les arguments de la députée d'Ottawa-Ouest prêtent à la réflexion. Je voudrais que ce débat ne se termine pas. Certains députés se demanderont peut-être comment il se fait qu'il ne soit pas encore terminé ou qui a pris la parole, et ils liront les commentaires plus tard. Quoi qu'il en soit, je ferai en sorte qu'on n'oublie pas les commentaires de la députée lorsque je prononcerai mon discours.

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, c'est mon premier discours depuis ma rentrée à la Chambre des communes, à la suite de la récente élection partielle dans York-Nord. Je n'aurais jamais pensé, cependant, qu'à mon entrée à la Chambre, j'aurais à discuter de la guerre dans mon premier discours, je dis bien du Canada en guerre.

Pendant toute cette période, j'ai toujours maintenu ma foi profonde dans les gouvernements du monde, y compris le Canada, croyant qu'ils réussiraient à obtenir un règlement pacifique de cette grave crise du Golfe, une crise qui a choqué, attristé et profondément affecté les Canadiens. Je continue à croire que, en tant que pays démocratique, nous pourrions arriver à une solution de cette crise internationale par des voies diplomatiques, en respectant les grands principes et en examinant tous les moyens possibles.

En tant que jeune Canadien, je nourrissais l'espoir d'assister à un règlement pacifique de la crise. Ce matin, il va sans dire que cet espoir s'est évanoui. Les mesures de guerre ont pris le pas sur la solution pacifique. Le Canada est en guerre dans le golfe Persique. Nous traversons certainement un moment grave de notre histoire et nous traitons d'une question ayant de graves répercussions et des conséquences inimaginables sur l'avenir du monde en matière de paix, d'ordre et de sécurité.

Comme tous les Canadiens, j'ai dénoncé l'invasion irakienne du Koweït et l'annexion illégale de ce pays. Je crois que ce geste était inacceptable et injustifié. Il entrait complètement en contradiction avec le nouvel esprit de collaboration qui régnait dans les différentes nations du monde.

Je crois que l'imposition de sanctions économiques obligatoires contre l'Irak aurait peut-être, si on leur avait donné plus de temps, permis un règlement pacifique de la crise. En tant que parlementaire, j'aurais aimé pouvoir participer au débat sur cette question importante et entendre les membres de la plus importante tribune du pays, bien avant de faire face à la réalité présente de la guerre. Je crois qu'ainsi notre contribution aurait pu avoir plus de poids.

Ce matin, cependant, tout en parlant, je me rends compte que les questions hypothétiques du passé ne correspondent pas à la réalité du présent. On pourra peut-être répondre à certaines de ces questions quand on fera à l'autopsie de cette guerre.

• (0200)

Ce qui importe ce soir, c'est de déterminer notre rôle dans le Golfe, alors que des jeunes Canadiens, hommes et femmes, offrent leur vie au nom des principes démocratiques qui ont toujours été à la base de l'engagement du Canada dans les affaires internationales. Nous devons leur offrir notre appui complet, puisqu'ils doivent parvenir par leurs efforts au but partagé par chacun de nous à la Chambre et, bien sûr, par tout le monde au pays, soit de ramener la paix et l'ordre au Moyen-Orient ainsi que dans le monde.

Je pourrais passer des heures à décrire les manquements de ce gouvernement dans son traitement de cette crise, mais je crois qu'il suffit de souligner la preuve la plus élémentaire de leur échec, et c'est le fait que nous soyons en guerre.

La guerre est un échec. Les dirigeants politiques de ce pays, comme ceux de bien d'autres nations n'ont pas réussi à parvenir à un règlement pacifique. À partir de ce matin, nous serons jugés sur ce que nous faisons pour parvenir à la paix. Je pense que ce matin, à la Chambre des communes, nous nous trouvons à une croisée des chemins; nous ne sommes pas à l'arrivée, mais au départ. Où allons-nous maintenant?

Je veux profiter de l'occasion pour demander au gouvernement, à tous les députés et à tous les gouvernements du monde, de faire vite dans leurs efforts pour parvenir à cet objectif ultime qu'est la paix. Nous devons poursuivre activement les pourparlers de paix. Nous devons remplacer les balles et les bombes par de tels pourparlers. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre des vies humaines parce que nos chefs politiques n'ont pas réussi à trouver une solution. Nous avons été élus pour chercher des solutions et nous devons les trouver.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député n'a parlé que cinq minutes. Je crois savoir que vous avez partagé votre temps avec un collègue.

M. Bevilacqua: Oui, c'est exact. La députée de Hamilton Mountain.

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Toute ma vie, j'ai admiré les gens qui, à tous les paliers de la vie politique, servent leurs compatriotes canadiens. J'ai toujours eu un attachement particulier pour la Chambre des communes et le processus démocratique.

Il y a deux ans, j'ai eu le privilège d'être élue à la Chambre des communes par les électeurs de Hamilton Mountain. Depuis, j'ai consacré tout mon temps et mon énergie à les servir et j'ai goûté chaque minute. Chaque fois que j'ai pris la parole à la Chambre, j'en ai été fière. Je n'avais jamais pensé qu'un jour je ne pourrais pas dire que je prends plaisir à participer à un débat, mais c'est le cas aujourd'hui.

En effet, ce n'est pas avec plaisir, mais avec beaucoup de tristesse que je prends la parole, non pas pour parler de la paix, mais de la guerre. Jusqu'au dernier moment, j'avais espéré que notre appel en faveur de la paix et de la patience serait entendu, mais le gouvernement a fait la sourde oreille.

J'ai toujours pensé que la responsabilité d'un dirigeant politique est de régler les problèmes, de négocier des solutions et de faire des compromis. Nous devons admettre aujourd'hui que nous n'avons pas été à la hauteur de ces responsabilités.

Le Canada a une longue et enviable histoire de promoteur de la paix sur la scène internationale. Le rôle que le gouvernement a donné au Canada sur la scène du Moyen-Orient ces derniers mois compromet sérieusement notre tradition. Plutôt que de se faire la voix de la raison et le défenseur des négociations, le gouvernement a renoncé à la tradition canadienne de maintien de la paix pour adopter la voie de la violence.

Et à quelle fin? Le monde sera-t-il meilleur? Cette région du monde deviendra-t-elle plus démocratique et plus pacifique?

Il n'y a pas de gagnants dans une guerre, seulement des perdants. La guerre n'est pas la solution à un conflit humain, mais un exemple flagrant d'échec. Je suis convaincue que le gouvernement du Canada aurait dû donner aux sanctions plus de temps pour porter fruit. En tant que Canadienne, je regrette sérieusement que nous ayons renoncé au merveilleux idéal de paix que nous avait si fièrement légué Lester B. Pearson.

Le degré de souffrance humaine qui résultera de la confrontation est horrible à imaginer. Nous n'en avons encore rien vu, mais bientôt, nos écrans de télévision montretont à tous les horreurs de la guerre. Des analystes américains avançaient aujourd'hui qu'il y pourrait bien y avoir déjà des milliers de morts après seulement 50 heures de guerre. Espérons qu'ils se trompent.

Pendant que je suivais nerveusement les événements du Golfe, les visages de militaires canadiens, hommes et femmes, me revenaient constamment à l'esprit. Nous entendons des politiques et des conseillers militaires discuter des grandes stratégies derrière l'opération Tempête du désert, comme elle a été nommée. Mais nous, nous ne devons jamais oublier que toute guerre se solde nécessairement par la souffrance humaine.

Des choix politiques ont été faits. Ce ne sont pas les miens. Cependant, j'appuie les efforts courageux de nos militaires et je prie pour qu'ils reviennent sains et saufs du golfe Persique. Mes pensées sont avec ceux et celles qui ont un proche dans le Golfe, et je souhaite la restauration rapide de la paix dans la région.

Je pense aussi à la sécurité des populations de la région du Golfe, qui se retrouvent plongées au milieu de ce conflit.

Je le répète, c'est avec beaucoup de tristesse que j'ai vu la diplomatie et les négociations laisser la place aux balles et aux bombes. Avec la fin de la guerre froide, j'avais espéré que nous trouverions des solutions pacifiques aux problèmes mondiaux. J'espère que ce que nous voyons ne représente pas le nouvel ordre mondial dont tant de leaders internationaux ont parlé ces derniers mois.

Bien que chacun éprouve un attachement à son pays, nous n'en sommes pas moins tous des citoyens du monde. Je n'éprouve aucun plaisir à entendre raconter le succès des missions de bombardement dont la population irakienne fait les frais. La dévastation et les souffrances provoquées par la guerre du Golfe seront immenses.

Le Canada doit jouer un rôle de premier plan dans la recherche de moyens pour restaurer la paix et alléger les horribles conséquences de la guerre. Il faut instaurer une paix durable. Je prie pour que la paix revienne dans le Golfe au cours des prochains jours et pour que tous les militaires canadiens retrouvent leur famille et leur foyer. Avec tristesse et en nous donnant une nouvelle mission, nous pouvons recommencer à chercher une paix durable et un nouvel ordre mondial.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, naturellement, les Canadiens ne se sont pas encore remis du choc qu'ils ont subi en apprenant que nous étions en guerre. La plupart d'entre nous sont encore étonnés du fait qu'un pays, qui se targue d'avoir acquis une réputation internationale en tant qu'ardent défenseur de la paix, participe aujourd'hui aux opérations militaires effroyabes dans la région du golfe Persique. Les bombardiers zigzaguent le ciel et des gens meurent, mais le plus triste, c'est le message que nous venons de recevoir des Médecins canadiens pour la prévention de la guerre nucléaire et du United States Centre for Defense Information, qui prévoient qu'au moins 200 000 personnes seront tuées et 500 000 autres seront grièvement blessées. Le pire dans tout cela, c'est que 80 p. 100 des victimes seront des civils, et une grande partie d'entre eux seront des enfants.

• (0210)

Je tiens, au début de mon intervention, à apporter la précision suivante: nous reconnaissons tous le fait que l'instigateur de ce conflit, Saddam Hussein, est un dictateur cruel et un agresseur barbare qui s'est attaqué premièrement au Koweït et plus récemment à l'État d'Israël. Certains l'ont traité de psychotique et d'aliéné, qui a bafoué les droits fondamentaux de citoyens de plusieurs autres pays et qui a tué des milliers de ses concitoyens en faisant preuve d'une brutalité sans borne. Nous déplorons bien sûr les atrocités qui ont été commises dans ce pays par suite des décisions que cet homme a prises.

Mais il ne faut pas oublier non plus que, pendant que nous nous occupons de Saddam Hussein, il y a des millions d'enfants, ainsi que leurs parents et leurs grands-parents, qui n'ont jamais demandé d'être mêlés à cette horrible guerre.

Ce soir, je parle à titre de père de deux jeunes gens, tous deux en âge d'être recrutés par les forces armées. Lorsque nous discutons de la forme que devrait prendre la participation de notre pays, cela nous touche certainement de près de songer que nos jeunes pourraient être appelés au front. En tant que père de deux jeunes gens, je vous avoue que cette perspective ne me sourit guère.

Quand on pense à cette guerre, le pire, c'est d'admettre que nous avons tous échoué et que cette guerre symbolise notre défaite. C'est une erreur. C'est mal et injustifié. En nous retrouvant devant une situation aussi horrible, cruelle et barbare, nous ne pouvons qu'admettre notre échec. Quand on pense que, au moment où je vous parle à la Chambre des communes, des centaines de vols sont effectués au-dessus de l'Irak, des milliers de tonnes de bombes sont lancées et des milliers de gens trouvent la mort ou sont mutilés.

Quand nous nous rendons compte que la plupart d'entre nous, à cause de notre âge, n'avons jamais connu la guerre, cela nous porte à réfléchir. Nos parents et nos grands-parents ont connu la guerre, mais pour la plupart d'entre nous, ce que nous en savons, c'est ce que nous avons lu à ce sujet et à ce que nous avons vu à la télévision et au cinéma. C'est à se demander s'il est vrai, comme le rappellent les historiens, que chaque génération répète les erreurs de la génération précédente. Nous voici aux prises avec l'inconcevable. Je crois que nous sommes encore consternés par le fait que nous nous sommes inpliqués dans une guerre effroyable.

Au moment où nous parlons aujourd'hui, nous reconnaissons tous que les hommes et les femmes de nos forces armées servent leur pays dans la région du Golfe. Nous prions pour eux et nous espérons qu'ils rentreront vite dans leur foyer, avec leur famille et leurs amis, et bien entendu en bonne santé.

J'ai été presque choqué de voir la réaction massive des électeurs d'une des 295 circonscriptions de notre pays, celle de Kamloops. Il y a eu une foule de coups de téléphone, de lettres, de télégrammes, de télécopies et de délégations pour condamner presque universellement notre participation à cette guerre. J'ai ici des pétitions émanant du collège universitaire de Cariboo, des écoles secondaires de Kamloops, de Logan Lake, de Westsyde, de North Kamloops, de Clearwater, de Barriere et de Chase, ainsi que d'un grand nombre d'écoles secondaires de premier cycle et de plusieurs écoles élémentaires. J'ai également de pétitions émanant des localités de Chase, de Penetan Lake, de Paul Lake, de Raleigh, de Heffley Creek, de Barriere, de Clearwater, de Deadman's Creek, de Savona, de Little Fort, de la bande indienne de North Thompson, des localités de Logan Lake, de Kamloops, de Dallas, de Barnhartvale, de Brockelhurst, de Westwold et de bien d'autres localités ainsi que de nombreuses Églises et de nombreuse associations communautaires. Tous ces gens pensent que le Canada ne devrait pas participer à ce conflit.

Je suis fermement convaincu que la façon dont notre gouvernement nous a engagés dans cette guerre a été une grave erreur. Le fait que les États-Unis ont dirigé cette attaque contre l'Irak était en fait une erreur. Avant qu'un pays s'engage dans ce genre d'hostilités, il devrait explorer toutes les autres possibilités avant de se lancer dans ce genre de massacre et d'horreur auquel nous assistons maintenant heure après heure.

Je dois dire que je n'ai pas apprécié, en tant que Canadien, de voir notre gouvernement répondre si rapidement à l'initiative américaine en ce qui concerne l'intervention militaire dans la région du golfe Persique. J'estime que notre politique étrangère ne diffère en rien de celle du Montana. Je veux dire que nous sommes maintenant essentiellement une prolongation de la politique étrangère américaine car, après que les États-Unis ont déclaré qu'ils s'engageaient dans une opération offensive dans le golfe Persique, notre premier ministre a immédiatement suivi leur exemple. Oui, monsieur nous sommes avec vous.

Il n'y a pas eu de discussion avec les Canadiens, ni de débat au Parlement. Ce qui est le plus bizarre en l'occurence, c'est que nous débattons aujourd'hui la question de notre engagement dans le golfe Persique alors que nous avons déjà près de deux mille militaires dans cette région ainsi que des avions et des navires. C'est discuter un peu après coup. C'est une chose faite. Aussi, je dis que cela a été un moment extrêmement triste pour les Canadiens de voir notre politique étrangère, en particulier quand il s'agit de ce genre d'agression, essentiellement dictée par le président Bush des États-Unis. Quand on se demande si l'on avait épuisé toutes les possibilités pacifiques pour encourager le cruel Saddam Hussein à évacuer le Koweït, on est forcé de répondre que non.

Nous avons échoué quand on considère les efforts diplomatiques qui auraient pu être tentés il y a quelque temps. Je reconnais qu'il y a eu beaucoup d'agitation au cours des dernières heures avant la date limite du 15 janvier. Nous pouvons bien admettre qu'on aurait pu faire beaucoup plus. Nous avons fait certaines choses et nous sommes fiers du fait que nous avons participé aux sanctions dans le golfe Persique, qui étaient une tentative pour étrangler suffisamment l'économie de l'Irak afin d'obliger Saddam Hussein à retirer ses troupes d'occupation du Kuweït. Mais, avons-nous donné à ces sanctions la possibilité d'être efficaces?

Nous ne l'avons pas fait. Examinons les faits. Il suffit de citer les propos de quelques experts dont la compétence est, je pense, reconnue par tous, et qui comprennent le rôle des sanctions. Je fais allusion ici à des personnes comme William Webster, de la Central Intelligence Agency des États-Unis, qui disait il y a moins de deux mois, devant le Congrès américain, que 90 p. 100 des importations de l'Irak et 97 p. 100 de ses exportations avaient été arrêtées. D'autre part, James Schlesinger, ancien secrétaire américain à la Défense, a dit qu'il fallait environ une année pour que les sanctions commerciales portent fruit. Comme vous le savez, nous n'appliquons ces sanctions que depuis quatre ou cinq mois.

Notre propre secrétaire d'État aux Affaires extérieures a écrit, dans une lettre datée du 28 décembre de l'an dernier, qu'il s'agissait des sanctions les plus efficaces et les plus complètes à avoir été appliquées par un organisme international. Évidemment, l'imposition de sanctions n'est pas une technique nouvelle pour inciter des pays à faire certaines choses. En effet, des sanctions ont été imposées dans 115 circonstances, un peu partout dans le monde. Or, nous savons qu'il faut au moins d'une à deux années avant que de telles sanctions ne paralysent suffisamment la vie économique d'un pays pour contraindre le gouvernement en place à se conformer aux décisions jugées appropriées.

• (0220)

Je poursuis. Le général Schwartzkopf, commandant des forces américaines dans le golfe Persique, a publié une déclaration prônant le maintien des sanctions économiques.

Une étude portant sur plus de 100 cas d'imposition de sanctions économiques a révélé que, d'ici peu, ces sanctions feront mal, très mal. C'est très encourageant. Je pourrais continuer. Je veux seulement citer deux autres experts, parce que je pense qu'il est important que les Canadiens sachent que les sanctions donnent des résultats.

L'amiral William Crow, ancien président du conseil américain des chefs d'état-major interarmes, a dit devant un comité du Congrès des États-Unis que l'embargo faisait très mal. Selon l'amiral, il est tout à fait faux de penser que l'Irak ne souffre pas de l'imposition de ces sanctions, compte tenu du niveau de vie auquel ce pays est habitué et de la sophistication de plus en plus grande de la société irakienne. L'amiral a ajouté que l'Irak souffre beaucoup et que cela vaut aussi pour ses forces armées, qui dépendent du soutien de l'extérieur.

Par ailleurs, le général David Jones, ancien président du conseil américain des chefs d'état-major interarmes, a dit que le risque posé par le maintien de l'offensive militaire était trop problématique. Le général a souligné le fait que Saddam Hussein perd annuellement de 20 à 30 milliards de dollars en devises fortes. Cette situation permet évidemment de penser que celui-ci ne reçoit pas d'approvisionnements militaires. Il semble que les seules marchandises qui entrent en Irak sont celles qui sont passées en contrebande. Or, les contrebandiers comptent aussi sur les devises fortes. Ainsi, les réserves de devises sont tout simplement en train de disparaître.

J'ai une longue liste de personnes qui ont signalé que l'économie du pays était ruinée par l'application des sanctions. Les statistiques que le Congrès américain a diffusées au monde montraient que le produit national brut de l'Irak avait chuté de 48 p. 100 en seulement quatre mois. Si une baisse de 48 p. 100 du PNB en quelques semaines ne prouve pas l'efficacité des sanctions, je ne sais quelle autre information il faudrait donner.

Toute cela veut dire que les sanctions donnaient des résultats. Elles étaient très efficaces et, si on les avaient maintenues plus longtemps, nous ne pouvons que conclure qu'elles auraient fini par forcer Saddam Hussein à se retirer du Koweït. Cependant, nous avons vu que les États-Unis n'étaient pas prêts à attendre. Je dis cela parce que je crois que nous pouvons tous reconnaître que c'est presque avec enthousiasme que le gouvernement américain a décidé de déclencher la guerre, pour une gamme de raisons que nous avons toutes entendues. L'une de ces raisons, et non la moindre, c'est le besoin de l'industrie militaire américaine de se préparer pour une guerre ou d'être en guerre.

Quelqu'un a signalé de façon succincte l'autre jour que le meilleur moyen de se débarrasser des stocks, c'est de les faire exploser. Nous voyons que c'est effectivement l'un des moteurs de l'économie américaine. Si le Koweït était un pays de palmiers, de dattiers et de bananiers, les forces américaines déploieraient-elles des dizaines de milliers de militaires pour remettre un cheik et sa famille à la tête d'un pays non démocratique, une famille qui a aboli le Parlement dans ce pays? J'en doute.

Un autre aspect de cette affaire qui inquiète beaucoup d'entre nous, c'est le fait que, comme quelqu'un l'a mentionné l'autre jour, la première victime de la guerre est la vérité. Nous savons bien que les nouvelles que nous recevons quotidiennement à la télévision et dans les journaux ne sont que de la propagande. Les forces de la coalition dirigée par les Américains ont admis que les nouvelles étaient toutes soumises à la censure militaire. Si, en réalité, cette guerre était juste comme certains des ministériels l'ont affirmé, nous n'aurions certainement pas peur de l'exposer au grand jour. Toutefois, comme le gouvernement américain ne permet pas aux journalistes de tout couvrir, nous ne pouvons que supposer qu'ils ontquelque chose à cacher, qu'ils sont dans l'embarras et ainsi de suite.

Pensez à ce qui se passe d'autre au moment où nous regardons la télévision pour un avoir un compte rendu, soumis à la propagande, et décrivant les événements qui se déroulent d'heure en heure au Moyen-Orient.

L'autre jour, quelqu'un disait que les médias reprendraient la description simultanée, comme s'il était question d'un match de football. Il parlait évidemment de la description des centaines de sorties effectuées par les avions qui vont couvrir de bombes les forces irakiennes dans le sud de l'Irak ou mener ces attaques qu'on a qualifiées de chirurgicales dans la ville de Bagdad. Des attaques chirurgicales. Ça sonne presque bien: c'est un terme médical.

Évidemment, l'expression «attaque chirurgicale» veut dire qu'une forte concentration de bombes ou de missiles de croisière frappent une zone d'une superficie restreinte, faisait un nombre incalculable de morts et de blessés. Pensez aux gens, monsieur le Président, qui ont trouvé ces mots pour aseptiser notre réaction et pour qu'il soit plus facile pour nous d'accepter le fait que nos forces sont engagées, avec celles d'autres pays, dans un combat militaire avec les forces irakiennes.

Par exemple, on parle de libérer le Koweït. Cela veut dire attaquer les troupes de Saddam Hussein dans ce pays. On parle de pertes humaines. Eh bien, les pertes humaines sont des personnes qui ont été tuées. On parle de protéger notre capital. Notre capital, ce sont les jeunes hommes et les jeunes femmes qui composent nos forces armées. Ce n'est pas du capital, ce sont des jeunes hommes et des jeunes femmes. Ce sont des êtres humains dont il est question ici. On dit que Bagdad ressemblait à un arbre de Noël: c'était le bombardement massif qui détruisait de grands secteurs de la ville.

C'est le langage qu'on a inventé pour aseptiser notre réaction, comme mon collègue d'Okanagan—Shuswap l'a si bien dit plus tôt: pour que nous acceptions plus facilement une guerre horrible, sanglante et brutale.

Je veux simplement dire que nous sommes en guerre. Vingt-huit pays font partie de la coalition dirigée par les États-Unis, mais un petit nombre seulement participent à des opérations offensives. C'est pourquoi nous soutenons que le Canada ne devrait pas jouer un rôle offensif. D'autres pays ont envoyé là-bas des navires de leur garde-côtière pour offrir divers types de services dans leurs domaines de compétences. Nous disons que le Canada a un rôle à jouer dans ce conflit et que nos forces devraient être redéployées pour fournir un soutien militaire aux initiatives humanitaires visant à aider et à protéger le nombre croissant de réfugiés dans la région du golfe Persique, les centaines et les milliers de gens qui fuient l'Irak et qui ont besoin de soutien et de protection. Nous pouvons aider les réfugiés dans la région en fournissant de la nourriture, des navires, des abris et des fournitures médicales. L'hôpital de campagne et d'autres formes de soutien médical constituent un autre aspect du rôle que le Canada devrait jouer. Il ne devrait pas jouer un rôle offensif. Il devrait se joindre à des pays comme l'Argentine, la Tchécoslovaquie, le Danemark, la Norvège et d'autres, mais il ne devrait pas participer au combat.

En conclusion, je veux simplement dire que nous nous trouvons engagés dans une guerre qui n'aurait jamais dû se produire. Cela a vraiment nui à l'image du Canada en tant que pays pacifiste et a probablement compromis notre chance de pouvoir jouer de nouveau un rôle de maintien de la paix certainement dans cette région du monde et peut-être même dans d'autres régions. Cela a aussi nui aux Nations Unies. Nous espérions que, avec la fin de la guerre froide, les Nations Unies pourraient adopter un nouveau style, créer de nouvelles institutions et trouver de nouvelles approches pour que nous puissions résoudre ces problèmes géopolitiques internationaux d'une façon plus moderne et plus humaine, au lieu de simplement envoyer des troupes pour engager le combat.

Malheureusement, le monde a échoué et notre pays également. Le fait que nous soyons engagés dans une guerre aussi horrible, sanglante et brutale prouve cet échec.

Relevons maintenant le défi, et continuons de chercher jusqu'à ce que nous trouvions des moyens de rétablir la paix au Moyen-Orient.

• (0230)

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député et aux autres députés qui sont intervenus.

En tant que députés, nous ne pouvons mettre un terme à cette guerre. Le gouvernement a décidé que le Canada participerait à la guerre et que nos troupes non seulement assureraient des services de soutien mais qu'elles participeraient aux opérations offensives, ce qui implique que nous allons tuer des Irakiens.

Tous les députés siégeant de ce côté-ci sont opposés à cela. Nous nous y sommes opposés depuis le début. Nous ne croyons pas que ce soit là un rôle utile et important pour les Canadiens. Pour ma part, je ne pense pas que nous ayons échoué.

C'est plutôt notre gouvernement qui nous a laissés tomber. Notre premier ministre nous a trahis en nous entraînant dans une guerre à laquelle nous ne voulons pas participer, à l'instar de la majorité des Canadiens.

Je voudrais poser au député une question. N'est-il pas révélateur que le premier ministre et son gouvernement n'aient l'appui que de 12 p. 100 de la population, que 88 p. 100 des Canadiens n'aient aucune confiance en eux, et qu'il y a une semaine, plus de 55 p. 100 des Canadiens souhaitaient que le Canada ne joue absolument aucun rôle dans cette guerre qui entraînera la mort d'Arabes ou d'Irakiens? Les gens ont jugé que le Canada n'avait pas sa place là-bas et c'est là le sentiment croissant de la population.

Le premier ministre a été incapable de tenir compte des souhaits de la majorité des Canadiens et de se gagner leur confiance. C'est là un échec de la part du gouvernement dont les députés, les uns après les autres, sont intervenus, afin de demander d'appuyer les États-Unis dans son invasion de l'Irak. Chose intéressante, le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont déclaré tous deux que si les Nations Unies refusaient leur accord, nous serions prêts à nous lancer en guerre avec les États-Unis seulement, même si nous préférerions avoir l'aval des Nations Unies. C'est là un échec colossal. Le gouvernement n'a plus la confiance de 88 p. 100 des Canadiens ni celle d'aucun député de ce côté-ci.

Nous n'avons pu convaincre le gouvernement d'entendre la voix de la raison et de faire preuve d'humanisme et de bon sens. C'est là un échec, mais c'était une tâche impossible.

Le député reconnaît-il que nous n'avons pas échoué en fait? Nous avons essayé de défendre notre point de vue de façon honnête, mais le gouvernement a choisi de faire la sourde oreille. Il n'a pas voulu écouter 88 p. 100 des Canadiens. Il est maintenant temps que les députés de l'opposition commencent à organiser un comité de législateurs pour la paix ayant pour objectif de mettre un terme à la guerre avec l'aide d'autres Canadiens. Nous ne pouvons plus compter sur notre gouvernement ni certes sur le fou qui gouverne nos voisins du Sud, George Bush.

Le député reconnaît-il que nous n'avons pas vraiment échoué et que nous n'avons tout simplement pas réussi à convaincre le gouvernement qu'il avait déjà perdu?

M. Riis: Comme d'habitude, mon collègue présente un argument sensé et soulève des questions extrêmement pertinentes que la plupart des Canadiens se posent eux-mêmes, je le suppose.

Notre gouvernement nous a engagés dans cette crise, sachant fort bien que 88 p. 100 des Canadiens n'appuient pas notre premier ministre et qu'une grande majorité des Canadiens sont opposés à notre participation à cette guerre. Je me rappelle que les néo-démocrates ont réclamé le rappel du Parlement avant que le Canada ne décide d'envoyer des troupes dans la région, et ce afin que nous puissions tenir un débat dans l'espoir que, pour une fois, le premier ministre serait sensible aux points de vue des gens qu'il représente, les Canadiens.

Bien entendu, à la lumière de tous les sondages d'opinion, nous savons qu'au Canada, la grande majorité des gens sont contre notre participation à cette guerre. Nous avons même proposé que, au moment de se prononcer, on tienne un vote libre permettant aux députés de se libérer de l'emprise de leur whip, celui du Parti conservateur, afin qu'ils puissent représenter le point de vue de leurs électeurs sur la pertinence pour le Canada d'entrer en guerre.

À mon avis, depuis 50 ans, la Chambre n'a jamais pris une décision plus importante que celle de décider si oui ou non nous devions nous lancer en guerre. Le Parti conservateur n'a pas permis à ses députés de voter en fonction des souhaits de leurs électeurs. On leur a tout simplement demandé d'appuyer le premier ministre qui avait bien hâte de venir en aide à son ami, le président Bush, en envoyant nos troupes combattre aux côtés des militaires américaines. C'est vraiment un bien triste moment pour notre pays.

Je voudrais simplement terminer ma déclaration en vous faisant part des propos tenus le 8 septembre 1939 par M. Woodsworth, le fondateur du CCF, le parti qui a précédé le Nouveau Parti démocratique, comme en témoigne le hansard de cette journée-là. Voici ses propos:

> On a beau nous dire qu'il faut combattre pour la liberté et la démocratie, souvenons-nous que la guerre est la négation de ces deux choses. Pour vaincre, il faut adopter précisément les tactiques qu'on condamne chez l'ennemi.

Selon moi, ces paroles sont aussi pertinentes aujourd'hui qu'elles l'étaient en septembre 1939.

M. Skelly (North Island—Powell River): J'apprécie beaucoup la réponse réfléchie du député de Kamloops. Je veux faire une autre observation, cette fois sur le

mauvais service que rendent les médias à la population de l'Amérique du Nord.

Presque toute la nuit de Noël, j'ai regardé le reportage de l'American Broadcasting Corporation sur l'attaque du Panama par le malade qui est au sud de nous. Il faut se rappeler que ce sont les Américains qui ont créé Noriega et que l'interdiction de stupéfiants ne les a pas dérangés autant que la position qu'il a tout à coup adoptée à l'égard du canal de Panama. Dès que le dictateur d'Amérique centrale a commencé à menacer leur propriété du canal de Panama, il leur est devenu intolérable de le garder en place. Toutes ses violations des droits de la personne, tout le trafic de drogues et tous les autres abus lui étaient pardonnés jusqu'à ce qu'il commence à exiger le contrôle du canal de Panama.

L'American Broadcasting Corporation a manifestement agi comme l'aurait fait une agence de l'armée américaine, glorifiant ces activités et la décision du président des États-Unis, ainsi que faussant l'information diffusée à la population américaine et blâmant l'interprétation qu'en donnaient bien des organismes au Canada. Je m'inquiète sérieusement du fait que nos médias soient entraînés dans ce courant grossier, de sorte qu'ils ne communiquent pas les renseignements dont la population a besoin pour juger de façon rationnelle ce genre d'activité.

Cette stratégie s'explique en partie par les compressions budgétaires imposées à une société de radiodiffusion publique qui a fait ses preuves dans le domaine du journalisme et qui s'est toujours acquittée au mieux de sa responsabilité d'informer la population avec un sens de la justice et de l'équilibre. Cette guerre que George Bush nous a infligée et la façon dont il nous dirige au Moyen-Orient font maintenant l'objet de reportages encore plus tordus. Je félicite le député, qui a dénoncé ce mauvais service énorme que rend une dangereuse radiodiffusion des séances d'information de l'armée américaine et la conspiration ourdie pour garder le public dans l'ignorance.

Quand George Bush a déclaré qu'il n'était pas question de livrer cette guerre avec un bras lié, il faisait allusion, entre autres, au refus absolu de communiquer des informations au moyen de médias libres de rapporter les faits et la dévastation ainsi que les renseignements dont a besoin la population pour pouvoir juger raisonnablement cette guerre.

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, à titre de député, je peux honnêtement déclarer que je regrette vivement de devoir débattre cette motion, parce qu'elle concerne la guerre.

• (0240)

Personne de sensé au Canada ou ailleurs dans le monde ne veut être témoin d'une guerre dans le golfe Persique ou ailleurs. Pourtant, il est tragique de constater que, depuis le 17 janvier, la guerre existe et, encore une fois, la fragile stabilité du Moyen-Orient est en jeu.

Au Canada, cette tragédie nous touche de plus près, cette fois. Les hommes et les femmes qui représentent notre pays, que ce soit sur la terre, sur la mer ou dans les airs, exécutent leurs tâches d'une façon très professionnelle et exemplaire. Le Canada et les Canadiens ont raison d'être fiers d'eux. Nous souhaitons à tous ces militaires de revenir sûrement et rapidement auprès des leurs. Je sais que tous les députés et les Canadiens partagent ce souhait.

Dans la circonscription de Stormont—Dundas que je représente, j'ai reçu plusieurs pétitions de la part d'électeurs qui s'inquiètent beaucoup de la guerre dans le golfe Persique. Cent jeunes élèves de l'école publique Newington et 280 élèves de l'école secondaire St. Lawrence, à Cornwall, m'ont fait remarquer avec insistance qu'une génération n'ayant jamais vécu la guerre ne veut pas la vivre aujourd'hui.

De plus, au cours des deux derniers jours, M. Brian Ferguson, de Cornwall, a recueilli quelque 500 signatures en faveur de la paix. Je crois que le point de vue de ces gens traduit celui d'une majorité de Canadiens. Les pétitionnaires veulent que cesse le déploiement des Forces canadiennes dans le golfe Persique. Ils veulent rappeler au gouvernement que le Canada jouit d'une réputation de gardien de la paix et ils demandent que nous ne compromettions pas ce précieux trésor si cher aux Canadiens.

Nous savons que le Canada a toujours été présent lorsqu'il fallait aider à maintenir la paix. Les forces de maintien de la paix du Canada s'acquittent depuis quelque temps déjà de leurs tâches à Chypre et sur le plateau du Golan. Si, pour faire cesser les hostilités, il faut, dans les jours à venir, constituer une force des Nations Unies pour le maintien de la paix, j'espère que le Canada acceptera une fois de plus d'intervenir et qu'il offrira son concours.

La récente attaque aux missiles contre l'État d'Israël a scandalisé le monde. Beaucoup pensaient que la menace de Saddam Hussein d'attaquer Israël n'était rien d'autre qu'une menace. Ce n'était malheureusement pas le cas. Néanmoins, nous sommes conscients de l'admirable retenue d'Israël qui n'a pas riposté.

Le monde se demande et craint ce qui va se produire si les missiles Scud et leurs charges chimiques frappent Israël. Que deviendront les forces de la coalition contre l'Irak si Israël riposte par une attaque aérienne ou des missiles Jéricho? Il y a un danger réel d'effondrement de la coalition et d'escalade du conflit. Le monde ne peut qu'imaginer quels seront les événements et leurs ramifications. Il est certain que les dirigeants irakiens ne demandent pas mieux que de diviser la coalition en entraînant Israël dans la guerre.

Quel que soit le déroulement de la guerre, nous pouvons être assurés de la détermination du Canada à instaurer la paix. Les Canadiens maintiennent leur engagement envers la paix. Comme une personne de ma circonscription le dit dans une lettre, «la paix est la seule autre option, et elle peut être un objectif difficile, mais tout de même possible, à atteindre».

Je crois que les Nations Unies ont tout tenté pour empêcher une guerre. Je pense aussi qu'on a de bonnes raisons de penser qu'elle aurait pu être évitée. Si on avait laissé agir les sanctions des Nations Unies contre l'Irak plus longtemps, la guerre n'aurait peut-être jamais eu lieu. Certains affirment que jamais Saddam ne se serait retiré du Koweït. Peut-être, mais la guerre est déclenchée. Comme le chef de notre parti l'a affirmé plusieurs fois, c'est facile de commencer une guerre, mais difficile de l'arrêter.

Les Canadiens et tous les peuples du monde ont le devoir de chercher à mettre fin à la guerre et d'éviter les conséquences catastrophiques qu'elle peut entraîner. Contrairement à ce que certains ont prétendu, la cause de la guerre n'est pas le pétrole ni le désir des États-Unis d'attaquer l'Irak. Je pense aussi que le peuple irakien ne souhaite aucunement combattre les Américains, les Britanniques, les Français, les Saoudiens, les Syriens, les Égyptiens, les Canadiens ni aucune autre des nations qui forment la coalition des Nations Unies dans le golfe Persique.

Le but de la coalition est de sortir l'Irak du Koweït. L'invasion a été condamnée par la communauté mondiale, et la décision a été prise de résister à l'agression.

C'est une erreur de supposer qu'il fallait absolument attaquer l'Irak après l'échéance du 15 janvier. Malheureusement, la décision a été prise et la guerre a éclaté.

[*Français*]

Monsieur le Président, la position du Parti libéral a toujours été claire au cours du débat. Nous avons exhorté le gouvernement à attendre afin que les sanctions et la diplomatie produisent leurs effets. Le gouvernement a choisi de ne pas nous écouter. Cette guerre n'est pas nécessaire à l'heure actuelle, mais les Libéraux vont apporter leur appui aux militaires canadiens. Ces hommes et ces femmes qui combattent dans la région du Golfe, nous ne les abandonnerons pas.

[*Traduction*]

Le Parti libéral appuie l'opération militaire du Canada dans le golfe Persique. Cette position n'empêche cependant pas notre parti de poursuivre ses efforts en faveur d'un règlement pacifique et expéditif du conflit. Les efforts pour mettre fin au conflit méritent l'appui entier du Canada.

Si l'Irak refuse de se conformer aux résolutions des Nations Unies en vue de mettre fin à la guerre, il faut alors entreprendre et appuyer tous les efforts nécessaires pour hâter un règlement.

Les Canadiens ne veulent pas d'un conflit prolongé où les possibilités d'escalade croissent en même temps que le prix à payer en vies humaines.

Espérons que le gouvernement canadien mettra dans une offensive pour la paix autant de moyens qu'il en a mis dans une offensive de guerre. Le Canada doit profiter de toutes les occasions possibles pour mettre la position respectée dont il bénéficie dans le monde au service de la cause de la paix.

Nous entretenons des rapports avec de nombreux pays de l'hémisphère occidental et du tiers monde. Nous avons la confiance de tout le Moyen-Orient. À l'ONU, le Canada a toujours été indépendant et conséquent aux principes et aux objectifs de cette organisation internationale.

Je suis persuadé que tous les Canadiens attendent de leur gouvernement qu'il travaille activement à faire régner la paix. Le Canada ne doit pas oublier qu'il incombe à tous les pays d'appuyer la cause de la paix en temps de

guerre. Il faut explorer toutes les solutions dans le but de rétablir la paix. La poursuite de la paix n'est sans doute pas facile, mais ses résultats dépassent largement les difficultés.

Cette guerre finira bien un jour. On évaluera alors le rôle qu'aura notamment joué notre pays dans ce tragique conflit. J'espère que nous pourrons alors être fiers de ce que notre gouvernement aura effectivement défendu la cause de la paix. Sinon, l'engagement traditionnel du Canada envers la paix et la sécurité dans le monde sera au nombre des victimes de cette guerre.

Enfin, en tant que représentants de tous les Canadiens, nous avons le devoir et l'obligation de collaborer de façon impartiale au rétablissement de la paix et au retour de nos militaires, sains et saufs. Nos prières et nos pensées accompagnent les fantassins, aviateurs et marins canadiens en poste dans le golfe Persique. Ils ont notre appui inconditionnel et celui de tous les Canadiens. Espérons tous que des signes de paix se manifesteront avant longtemps dans la région du golfe Persique.

• (0250)

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député a eu la parole pendant dix minutes. Je crois comprendre qu'il partage son temps d'intervention avec un collègue.

M. Kilger: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Nous passons donc à la période de questions et d'observations d'une durée de dix minutes.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'être resté si tard pour pouvoir nous exprimer sa pensée sur ce sujet si délicat. Pourrais-je lui demander de pouvoir élaborer sur ce dont nous avons déjà discuté d'ailleurs, sur la question du rôle que le Canada pourrait dès maintenant entreprendre? Et je lui rappelle cette conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient. Quel est le rôle qu'il voit possible pour le Canada de jouer dans l'avenir? Et lorsque nous en avons discuté, non seulement dans l'avenir, mais dès maintenant, tout en regardant cette guerre qui se déroule sous nos yeux, est-ce que le Canada n'a pas un rôle à jouer dès maintenant, diplomatiquement, c'est-à-dire sur les deux fronts? Le Canada est engagé militairement de par la volonté du gouvernement. Mais est-ce qu'en même temps, de par la volonté du gouvernement, on ne pourrait pas retourner à ce qui a fait la tradition du Canada, c'est-à-dire de jouer en même temps un rôle diplomatique. Est-ce qu'il peut, en quelques instants, nous exprimer ses vues là-dessus?

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, je remercie mon collègue, le député de Saint-Denis, de ses commentaires et de sa question. Certainement, j'ai l'espoir que le Canada sera certainement pro-actif envers la paix, car nous nous devons, comme parlementaires—et j'encourage tous les Canadiens et Canadiennes d'apporter leurs suggestions envers ce problème qui existe devant nous dans ces moments.

Au sujet d'une conférence internationale, au sujet des problèmes du Moyen-Orient, j'y crois certainement. Je ne peux pas comprendre si comme Canadiens on valorise la paix, et si on espère que les autres personnes à travers le monde entier puissent en jouir, aussi bien que nous. Le moindre que l'on puisse faire, comme nous tentons de le faire aussi souvent que possible, serait de se réunir autour d'une table et de reconnaître d'une façon respectueuse que nous avons certainement des différences mais que nous valorisons aussi certaines valeurs, comme la paix. Je serais très encouragé de voir une initiative de la sorte qui a quand même déjà été mentionnée aux Nations Unies, et qui, pendant des années et des années, est remise pour une raison ou une autre. Mais il est certain que, la guerre froide est terminée, si l'ONU a une occasion de jouer un rôle encore plus grand, de prendre sa place dans le monde, certainement que cette initiative mériterait d'être parmi les premières dans laquelle elle voudrait se lancer, à trouver une solution pour la paix au Moyen-Orient.

[*Traduction*]

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, j'ai été très affecté par les événements des derniers jours, des dernières semaines et des derniers mois qui ont débouché sur l'éclatement d'un conflit vraiment inquiétant pour nombre de pays. C'est un conflit qui n'est pas facile à résoudre et qui a terriblement divisé la Chambre et le Parlement de nombreux pays qui, dans des situations difficiles, doivent décider de ce qu'il faut faire et ne pas faire.

Cette décision est probablement la plus difficile que j'aie eu à prendre de toute ma vie. Elle touche à la vie de nombreux êtres humains qui sont entraînés dans un conflit que nous sommes nombreux à contester.

Aucun d'entre nous n'appuie ce que Saddam Hussein a fait et nous avons tous été horrifiés de voir ses troupes envahir le Koweït. Nous avons été témoins des atrocités qui ont été commises dans ce pays et nous avons compris l'énorme défi que cela constituait pour les diverses démocraties, dont le Canada, les États-Unis et les pays européens, ainsi que pour tous les autres pays du monde. Voici que je me prends à penser que, depuis quelques jours, le Canada est en guerre. Que pouvons-nous dire à nos

électeurs? Que devrions-nous dire aux Canadiens? Que veulent-ils entendre?

Ma foi, je crois que la première chose à leur dire est que nous appuyons les troupes canadiennes. Nous sommes de tout coeur avec les proches des militaires qui craignent beaucoup pour leur vie et leur santé. Nous prions que ce conflit se règle au plus tôt. Nous espérons au plus haut point que notre pays et notre gouvernement prendront tous les moyens diplomatiques possibles pour résoudre et non exacerber le conflit.

Je crois que beaucoup partagent ce point de vue que défendent les libéraux. Nul besoin de chercher bien longtemps pour trouver des gens qui l'ont exprimé ces derniers jours. Le chef de l'Église unie, le révérend Walter Farquharson, a déclaré ne pas croire, comme le prétendent nos dirigeants, qu'il n'y avait pas d'autres solutions. Le chef de l'Église anglicane du Canada, l'archevêque Michael Peers, a dit refuser de croire que la guerre dans le Golfe est justifiée. L'archevêque catholique de Toronto s'est dit très attristé et a annoncé qu'il célébrerait une messe spéciale pour la paix, lundi. Le Conseil canadien des Églises a exprimé son opposition catégorique à cette question.

Comment se fait-il que ces personnes, les chefs des Églises au Canada, sont unanimes sur le point que la guerre aurait pu être évitée? Ce conflit n'aurait pas dû la tournure qu'il a pris.

On n'a qu'à réfléchir à ce qui s'ensuit lorsque la guerre commence. Quels sont les dégâts causés? Quels sont les côuts de la guerre? Le prix de la guerre est certainement très élevé moralement, physiquement et économiquement. Des dizaines de milliers de vies pourraient être sacrifiées. Il suffit de penser aux bombardements quadrillés.

Dans l'avion qui m'a amené à Ottawa, ce soir, j'ai survolé plusieurs grandes villes: Windsor, Detroit, London, Toronto et Ottawa. En regardant les lumières au-dessous, j'ai essayé de me mettre à la place d'un pilote de B-52 qui lâche ses munitions et ses bombes comme ça se passe actuellement en Irak. Qui sont les victimes à l'instant? Heureusement pour nous, aucune bombe ne tombe sur le Canada aujourd'hui. Néanmoins, nous autorisons que ces bombes soient lâchées sur d'autres pays. Nous autorisons nos propres troupes à prendre des mesures qui causeront de graves dommages et de grandes souffrances en Irak.

Je n'appuie pas, bien sûr, ce que Saddam Hussein a fait, mais je pense qu'on n'aurait pas dû non plus appuyer les mesures qui ont été prises contre lui. Nous dépenserons des milliards de dollars pour nos initiatives de guerre. Il faut aborder sérieusement les préoccupations environnementales reliées à l'utilisation des armes chimiques conventionnelles. En raison du raid qui vient d'avoir lieu sur Israël, nous sommes très préoccupés. Nous craignons tous beaucoup que cela ne se terminera pas à la suite de quelques raids de nuit. La possibilité existe réellement qu'Israël soit entraîné dans le conflit, ce qui pourrait conduire à une guerre arabe contre le monde occidental.

• (0300)

Nous savons qu'il pourrait très bien y avoir une escalade du conflit et nous ne devrions écarter aucune conséquence éventuelle d'une action entreprise aujourd'hui. L'utilisation d'armes chimiques par l'Irak pourrait causer des dommages illimités aux habitants du Moyen-Orient. Si l'on peut en croire les informations qui nous proviennent du Golfe, du pétrole pourrait être déversé dans le golfe Persique à partir d'énormes pétroliers ou de puits pour être ensuite incendié. Il faudrait des siècles pour réparer les dommages ainsi causés à l'environnement. Ce serait une catastrophe à l'échelle mondiale sans compter les grands ravages causés par les armes conventionnelles.

On sait pourquoi un grand nombre de chefs religieux partout dans le monde sont contre la guerre. Quelles autres options avons-nous? Nous savons sûrement que nous avions des sanctions en place. Nous prenions des mesures positives pour nuire à Saddam Hussein, non pas physiquement avec des bombes, mais économiquement par des sanctions. Nous voulions lui nuire au point de ralentir considérablement son économie et lui nuire par des moyens moins violents, des moyens qui nous auraient permis d'arriver à la même fin.

Quand une société se demande comment elle va résoudre un problème, il me semble qu'elle doit tenir compte des conséquences à long terme et non à court terme. Il n'y a absolument aucun doute que la guerre qui se déroule actuellement laissera des cicatrices et des rancunes. Elle opposera les pays les uns aux autres non pas pendant des jours ou des années, mais pendant des siècles. Je m'inquiète quand je pense aux divisions que nous créons avec une guerre de cette nature. Je crois fermement que nous créons des divisions entre races en agissant ainsi.

Quand j'ai lu un article de Carole Goar, dans le *The Toronto Sun*, je me suis mis à réfléchir sur le genre d'information qui nous a été donné par le premier ministre et son gouvernement. Il y a de quoi se demander si l'on nous a renseigné clairement, sans détours et honnêtement sur l'évolution de la situation au cours des derniers mois.

Le 10 août, le premier ministre a annoncé que trois navires seraient remis en état. Le gouvernement n'en avait absolument pas le mandat. Ils ont été remis en état et envoyés dans le Golfe. Quand des journalistes et des députés lui ont demandé à quoi ils serviraient, il a répondu qu'ils n'avaient aucun mandat. Deux semaines plus tard, le 25 août, le Conseil de sécurité des Nations Unies a annoncé des sanctions contre l'Irak. Quand il a parlé à la presse le 10 août, le premier ministre savait certainement quel serait le mandat de ces navires. Cependant, il ne l'a pas dit au public canadien ni au Parlement. Ces navires sont arrivés en Italie le 11 septembre et ils sont restés là trois jours. Le 14 septembre, on nous a annoncé que des CF-18 seraient envoyés dans le Golfe et que les navires étaient maintenant en service actif. La date du 14 septembre est significative parce que le premier ministre était obligé d'informer ou de convoquer le Parlement 10 jours au plus tard, après l'envoi des navires dans une région où une guerre était possible.

En n'envoyant pas les navires le 11, mais en les retenant jusqu'au 14, le premier ministre essayait évidemment d'éviter de rappeler immédiatement le Parlement et d'informer les Canadiens. Il a attendu jusqu'au 24 septembre pour le faire.

Le 16 novembre, notre ministre de la Défense a annoncé que le Canada n'avait pas rejeté la possibilité d'appuyer l'usage de la force à l'extérieur du cadre de l'ONU. Il a plus ou moins laissé entendre que si les Nations Unies n'approuvaient pas cette solution, le Canada l'envisagerait quand même. Il a clairement dit à ce moment-là que le Canada agirait indépendamment à l'extérieur des Nations Unies et opterait pour cette solution.

Le 28 décembre, le premier ministre a promis que les Canadiens seraient avertis assez longtemps d'avance si nos troupes passaient à l'offensive. Le 8 janvier, il a dit qu'il n'était pas nécessaire de rappeler le Parlement. Cependant,—c'est le même scénario qui se répète—, le Parlement a été rappelé le 15 janvier et les bombes ont commencé à tomber le 16 janvier, quand l'échéance de l'ONU a expiré.

Le premier ministre a-t-il tenu sa promesse de rappeler le Parlement et d'informer les Canadiens longtepms avant que nos troupes passent à l'offensive? Il me semble que non. Il a plutôt fait le contraire. Il a parlé à James Baker ainsi qu'au président Bush, et je pense qu'il savait comment et quand l'attaque serait lancée. Il a rappelé le Parlement pour discuter de cette question après avoir pris cette décision.

Je trouve très ironique de débattre aujourd'hui une motion que nous avons votée le 29 novembre. Nous débattons cette motion à nouveau et elle sera encore une fois mise aux voix, tandis que des mesures ont déjà été prises. J'estime que c'est mal car si le premier ministre avait décidé de prendre ces mesures et d'engager les forces canadiennes dans le conflit, sachant que le Parti libéral du Canada et le Nouveau Parti démocratique ont tous deux voté contre cette même motion, il aurait dû l'expliquer à la Chambre. Pourtant, il l'a présentée pour la mettre aux voix encore une fois, après que les bombes ont été lâchées.

Je pense que le premier ministre l'a fait pour une raison précise. En présentant cette motion, il tente peut-être bien d'atteindre des fins partisanes. J'estime que c'est mal. Je suis d'avis que le premier ministre et le Parlement du Canada ne devraient pas viser des fins partisanes dans le cas qui nous occupe. Nous devrions chercher à savoir ce qui est bien et ce qui est mal. Je ne crois pas que c'est la voie que nous suivons actuellement.

J'ai vraiment l'impression que, dans chaque question importante que nous avons étudiée ces dernières années, le mot d'ordre a été de susciter la division et la confusion chez le public canadien et d'embrouiller les choses. Je n'ai qu'à mentionner l'Accord de libre-échange, l'Accord du lac Meech, la situation à Oka et les propositions soumises par le premier ministre pour régler les problèmes économiques, toutes des questions qui ont grandement divisé la population dans notre pays. Dans le cas qui nous occupe, il a présenté une motion qui, il le savait, le 29 novembre, allait semer la discorde à la Chambre.

• (0310)

Je crois que le premier ministre et son Cabinet auraient dû présenter une motion qui aurait dit: nous appuyons nos troupes, nous travaillerons à une solution démocratique et nous ferons tout en notre pouvoir pour mettre rapidement un terme à la guerre. Au contraire, il présente une motion visant à appuyer les actions du gouvernement, ce qui, à mon avis, et il le sait bien, ne fait que diviser encore davantage la population canadienne. Si quelqu'un dans notre pays a du talent pour le gâchis,

c'est bien le premier ministre. Il détruit tout ce qu'il touche.

On s'est posé de sérieuses questions sur le rôle des Nations Unies et on s'est demandé si le Parlement appuie leurs actions. Je crois fermement que le Parlement soutient le rôle des Nations Unies. Il avait appuyé les sanctions, et les trois partis y avaient souscrit par leur vote à la Chambre. Il restait à savoir si nous allions ou non entrer en guerre.

Je pense que tous les députés doivent se rendre compte, et cela est très évident pour de nombreux experts internationaux, que la résolution 678 du Conseil de sécurité ne confère pas un plein pouvoir aux Nations Unies. Elle dit que tout pays indépendant peut tenter de redonner la liberté au Koweït. Autrement dit, elle autorisait le Koweït, les États-Unis, le Canada et tous les autres pays à agir indépendamment.

À en juger par les questions qui ont été posées à la Chambre, il est évident que le Canada n'agit pas sous la férule des Nations Unies. Il agit comme pays indépendant et de son propre chef. Je crois que, puisqu'il agit comme pays indépendant, il n'agit pas pour ou contre les Nations Unies. Il suit une option présentée dans une résolution des Nations Unies.

Je présume qu'en y regardant de plus près, et je tente de voir une différence ici, il est réellement évident que chaque pays engagé dans ce conflit a pris des décisions indépendantes et que le conflit n'a pas été décidé par les Nations Unies.

Lorsqu'on l'a interviewé le soir où la guerre a commencé, le secrétaire général des Nations Unies a dit qu'il ne savait pas que le conflit avait débuté. Il est alors très clair qu'il ne s'agissait pas d'une action des Nations Unies, mais plutôt de pays indépendants qui appliquaient une résolution des Nations Unies.

Il est très clair que le Canada et tous les partis à la Chambre, appuient toujours les Nations Unies. Il reste que nous ne sommes pas d'accord pour dire que le Canada devrait être engagé dans un conflit où, à mon avis et de l'avis de bon nombre d'entre nous, il n'a pas d'intérêts à défendre. J'ignore quel est l'intérêt du Canada au Moyen-Orient, mis à part la paix et la justice pour tous ceux qui se trouvent dans cette région.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de l'analyse très bien réfléchie et clairement exposée qu'il a faite de la situation. Comme d'autres l'ont fait, je veux rappeler et approuver son appui aux membres de nos Forces armées et à leurs familles qui sont probablement les Canadiens les plus directement concernés et les plus angoissés de tout le pays. Je le félicite de ses propos concernant l'appui que nous pouvons donner à leurs familles et je les partage entièrement.

Étant donné son analyse, je voudrais lui demander, ce qu'il pense de la suggestion suivante. Tout ce qu'on dit dorénavant à la Chambre tombe dans l'oreille de sourds. Le gouvernement et le premier ministre ont décidé de la politique à suivre, et je suis déchiré. Je garde à l'esprit les propos du député de Saint-Denis au sujet de son estime pour les députés de ce côté-ci de la Chambre, qui réfléchissent sérieusement à leurs positions et les exposent avec toute leur sincérité.

Nous en sommes rapidement arrivés à la fin de l'utilité de ce processus. J'ai pour ma part décidé de me mettre demain au téléphone pour appeler tous les membres du clergé, tous les dirigeants syndicaux, tous les représentants du monde des affaires, en fait, autant de personnes que je pourrai joindre dans ma circonscription de North Island—Powell River pour leur demander de commencer à former un comité visant à mettre fin à la guerre. Nous, les législateurs ici à la Chambre, nous ne pouvons plus convaincre les décisionnaires d'arrêter cette guerre.

Je vais demander à ce comité s'il songerait à le faire. Cela a été longtemps efficace aux États-Unis, et je pense que c'est important aujourd'hui. Je vais téléphoner au dirigeant local du Parti réformiste, ainsi qu'à ceux du Christian Heritage Party, du Parti libéral et du Parti conservateur pour leur demander de s'unir dans un esprit dénué de sectarisme pour représenter la majorité des Canadiens. Les gens rationnels de ce côté-ci de la Chambre doivent entamer le processus visant à arrêter la guerre.

La première étape consisterait à amener le gouvernement à interdire la participation des Forces armées canadiennes à des attaques contre l'Irak. Le plus grand soutien que nous puissions donner aux hommes et aux femmes dans les forces armées, c'est de les rapatrier avant qu'un seul d'entre eux ne se fasse tuer dans une guerre injuste. C'est la meilleure chose que nous puissions faire pour leurs familles.

La deuxième chose que je vais inviter ce comité à examiner, c'est d'amener le premier ministre du Canada à mettre fin à la participation du Canada à cette guerre. La chose la plus constructive que notre premier ministre puisse faire, c'est de retirer le soutien politique international permettant aux États-Unis de poursuivre la guerre.

Nous devons ensuite convaincre d'autres pays, petits et moyens, de faire comprendre aux États-Unis qu'il s'agit d'une guerre injuste. Nous devrions travailler en collaboration avec d'autres pays non seulement pour faire cesser cette guerre mais pour faire en sorte qu'elle ne reprenne pas ni qu'aucune autre ne commence jamais plus.

C'est probablement la chose la plus constructive que je puisse faire demain matin, et je pense que tous les autres députés devraient en faire autant. Nous ne pouvons plus convaincre le gouvernement conservateur qu'il est juste de mettre fin à la guerre et de retirer l'appui politique international aux États-Unis. Ce n'est pas une guerre des Nations Unies, mais une guerre américaine.

Aux États-Unis, ce qui a permis de faire cesser la guerre du Viêt-nam, c'est un comité général établi partout dans le pays dans ce but-là. Nous avons le devoir de faire la même chose au Canada et de faire fonctionner le comité aussi rapidement que possible. Le meilleur appui que nous puissions donner aux membres des forces armées et à leurs familles, c'est de les faire sortir de la région avant qu'un seul d'entre eux ne se fasse tuer.

M. Pickard: Je remercie mon collègue de ses observations et de ses recommandations positives, car je pense que lorsqu'on se trouve face à une situation qui ne permet pas d'atteindre les objectifs par des moyens traditionnels, il faut trouver d'autres solutions.

Il semblerait que notre capacité d'influencer le premier ministre, le Cabinet ou ceux qui sont au pouvoir ait été étouffée de façon quasi systématique. Les protestations de la population n'ont pas d'importance. On ne semble pas se préoccuper de grand-chose.

Pourtant, certains aspects pourraient être très importants. On en découvre lorsqu'on parle aux gens qui voudraient mettre un terme à cette guerre. Je souhaiterais qu'ils prennent le temps d'écrire à tous les députés conservateurs ainsi qu'aux autres, et de faire du lobbying dans leur région.

Je suppose que je ne suis pas du genre à dire: «Prenez une pancarte et n'en parlons plus». J'essaie toujours d'amener un peu de logique et de faire valoir les inquiétudes ainsi que les sentiments de la base dans chaque circonscription. Les députés commenceront peut-être à écouter la population. À mon avis, c'est le seul moyen de vaincre l'obstruction.

Je pense vraiment que le gouvernement fait actuellement de l'obstruction. Nous sommes incapables de faire accepter nos points de vue. Nous sommes incapables de convaincre le gouvernement de ce que pense la population, dont 85 p. 100 de celle-ci s'opposent à beaucoup de ses politiques. Le gouvernement continue comme si de rien n'était, même s'il ne représente qu'une infime fraction de ce pays. Je pense que nous avons lieu d'être très inquiets de la voie que nous suivons et des deux prochaines années.

• (0320)

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Je vous remercie, monsieur le Président, de votre patience.

[*Traduction*]

Je voudrais demander à mon collègue s'il peut commenter une chose qui est très importante pour nous et sans doute aussi pour le Nouveau Parti démocratique. C'est une idée qui flotte depuis des années, qui est trahie depuis des années, oui, trahie par ceux qui négligent un des plus importants problèmes de la région, tandis qu'il y avait un espoir, celui d'une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient. Pourrait-il nous parler de cette idée et du rôle que le Canada aurait dû jouer et pourrait encore jouer?

M. Pickard: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Le Canada, au cours des années, à eu un rôle très clair, un rôle diplomatique visant à chercher des solutions, à maintenir la paix et à éviter les conflits, non pas à tout prix, mais bien à cause des torts que la guerre fait aux belligérants.

Le Canada était un pays très respecté en raison de son habileté à négocier, à recourir à la diplomatie, à s'élever au-dessus de la mêlée et à considérer les problèmes sous un angle permettant de les résoudre. Je ne pense pas une minute que ce rôle devrait changer. Je dois cependant reconnaître que cela ne semble pas être celui que l'on privilégie en ce moment. Nous avons forgé des liens

étroits avec notre voisin du sud et nous le suivons en tout, pas seulement sur le plan économique, mais aussi dans la guerre.

Au lieu d'être positifs et de chercher des solutions aux problèmes du Moyen-Orient, nous avons fait le contraire. Nous nous sommes alliés à un pays qui a de grands intérêts à protéger. Ces intérêts sont les économies du Moyen-Orient, qui intéressent aussi le monde entier. Toutefois, ce n'est pas pour cela qu'il faut prendre son bâton de baseball et essayer de gagner le match en prenant des mesures brutales. Qu'on effectue des bombardements quadrillés ou qu'on prenne d'autres mesures, nous appuyons l'agression plutôt que la diplomatie, et c'est répréhensible.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, le gouvernement a flétri tout ce qu'il a touché depuis sa venue au pouvoir.

J'hésitais un peu à parler du libre-échange et de ses conséquences pour le pays. Je ne savais pas non plus, si je devais faire allusion aux modifications apportées au régime de l'assurance-chômage et aux répercussions que ces modifications ont eu sur le pays. Mais après avoir entendu d'autres députés en parler, c'est ce que j'ai fait moi aussi. Je trouve tout à fait approprié d'en parler, ne serait-ce que pour donner des exemples de plus de ce qu'a fait le gouvernement. On peut faire autant pour flétrir le pays par une intervention au Moyen-Orient que par les agissements au pays même. Le gouvernement a dépêché des troupes à l'étranger avant même de consulter le Parlement. Il a expédié les forces canadiennes à l'étranger avant la décision des Nations-Unies sur la ligne de conduite à suivre, mais non pas avant que les États-Unis aient arrêté leur propre ligne de conduite. En agissant ainsi, le gouvernement a flétri la Chambre également, et la démocratie du même coup. C'est la première fois depuis deux ans que la clôture ne tombe pas pour mettre fin à un débat d'importance.

Je soupçonne que c'est ce que le gouvernement voudrait bien faire maintenant, à cette étape du présent débat. En flétrissant tout ce qu'il a touché par les mesures qu'il a prises, il a également rabaissé la réputation des politiques aux yeux du public et la réputation de ceux qui se sont mis au service de leur pays.

On aurait cru être descendu à un niveau jamais vu lorsqu'on a présenté cette motion parce qu'elle était manifestement biaisée, au point de presque ternir à jamais la réputation de notre pays.

La motion réaffirmant l'appui de la Chambre aux Nations Unies pour mettre fin à l'agression de l'Irak contre le Koweït est évidemment bien tournée, car le gouvernement savait à l'avance, comme on l'a déjà rappelé, que libéraux et néo-démocrates s'y opposeraient, et qu'elle serait probablement mise aux voix au bout du compte, ce qui forcerait l'opposition à voter contre les Nations Unies. Au cours de ce débat, nous avons entendu certains députés de l'autre côté, nous faire comprendre que c'est précisément ce que le gouvernement espère. Ils nous ont déjà accusés de voter contre l'ONU.

Mais le gouvernement s'est abaissé encore davantage lorsque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a brandi joyeusement le rapport d'Amnistie internationale sur les atrocités commises en Irak, poussant l'audace jusqu'à déposer ce rapport. On commet trois crimes en utilisant cette information. Le premier crime consiste à se servir d'un rapport d'Amnistie internationale. C'est une façon odieuse d'utiliser l'information que de citer un passage hors contexte pour prouver son point comme le secrétaire d'État l'a fait. Deuxièmement, on ternit la réputation de l'organisme le plus honnête du monde en ne citant le cas que d'un seul pays. Troisièmement, c'est dégrader tout le débat parce qu'on ne parle que du cas d'un seul pays alors que les rapports d'Amnistie internationale exposent la situation dans d'autres pays également.

Brandir ce rapport pour montrer combien la vie dans un seul et même pays est menacée, c'est rabaisser la vie humaine du même coûp. C'est la rabaisser en la quantifiant, et je vais vous expliquer pourquoi. D'autres pays sont mis au ban dans d'autres rapports d'Amnistie internationale, et je vais en citer un en particulier. On a procédé à 16 exécutions et 2 300 personnes sont sous le coup d'une sentence de mort dans ce pays. Toujours dans ce pays, une décision de la Cour suprême permet l'exécution des jeunes contrevenants d'à peine 16 ans et des arriérés mentaux. Ce n'est pas d'un pays du tiers monde que je vous parle. Il ne s'agit pas d'un pays que nous considérons comme anti-démocratique ou arriéré. Il s'agit des États-Unis d'Amérique.

• (0330)

Je refuse de faire de sombres calculs sur la valeur de la vie humaine. Ce qu'a fait Saddam Hussein est indescriptiblement vil. Mais une vie à Des Moines ou à San Francisco n'a pas plus de valeur qu'une vie en Irak. La barbarie doit être condamnée universellement. C'était ce que j'espérais quand nous avons entamé cette période que la

Chambre a souvent désignée, ces derniers temps, comme étant le nouvel ordre. J'espérais que ce genre de barbarie qu'on dit venir d'Irak et qui, comme je l'expliquais, existe aussi aux États-Unis, unirait le monde dans un même effort pour la faire disparaître comme il se doit. Mais au lieu de cela, nous faisons la guerre.

Je ne veux pas dire que seuls les États-Unis ou l'Irak sont à blâmer, même si je n'ai mentionné qu'eux. Presque tous les pays du monde sont mentionnés dans ces rapports d'Amnistie internationale, mais il y a une exception assez intéressante, un pays qui n'y figure pas, du moins pas dans le rapport d'Amnistie internationale de 1989. Quelles choses continuent à se dégrader considérablement dans ce pays comme je m'y attendais? Le Canada ne figure pas dans le dernier rapport d'Amnistie internationale. Je crois que c'est peut-être le résultat de notre histoire et de certaines des idées que ce pays a défendues. Je crois que nous devons en être très fiers. Mais il nous faut aussi être très conscients de la valeur de cette réussite et très vigilants pour préserver la situation.

Examinons le nouvel ordre. Comme nous entretenions beaucoup d'espoirs il y a un an, quand le mur de Berlin est tombé! Nous avons alors espéré qu'une partie de cette barbarie qui avait cours derrière le rideau de fer et qui se produisait partout dans le monde pourrait être arrêtée, d'une manière ou d'une autre. Nous pensions que l'espèce humaine de l'Est, de l'Ouest, du Nord et du Sud pourrait ne faire qu'une en vue d'éliminer ce genre de chose.

Au lieu de cela, nous entendons les arguments de l'autre côté de la Chambre, et que disent-ils? Ils disent que nous vivons un nouvel ordre, une époque merveilleuse. Nous avons eu des problèmes auparavant en tentant d'établir la justice dans les différentes nations du monde, parce que la guerre froide empêchait les Nations Unies d'accomplir leur mandat. Cette déclaration était assez innocente, et nous aurions aimé que certaines des paroles du parti d'en face se traduisent par des actes.

Ces paroles se sont traduites par: Qu'est-ce d'autres déclarations de leur part, selon lesquelles nous ne devons pas nous inquiéter même si l'on prend des mesures contre l'allié d'un pays de l'autre côté du mur de Berlin. Nous pouvions tous nous unir et personne ne devait craindre qu'en prennant des mesures contre un pays, quelqu'un de l'autre côté du mur de Berlin nous rende la pareille.

Plutôt qu'un monde où nous avons au moins la capacité de dominer cette barbarie, nous avons maintenant un monde où la barbarie est débridée, en raison du nouvel ordre mondial. C'est le message que j'ai entendu de l'autre côté de la Chambre, quand on y parle de la vie dans le nouvel ordre mondial.

Pouvez-vous imaginer que quelqu'un ait dit que la guerre froide avait empêché les Nations Unies de réaliser leur mandat? Que Dieu nous vienne en aide si vraiment nous pouvons en déduire que le mandat des Nations Unies, c'est la guerre qui est certainement le premier résultat que nous ayons vu de l'action concertée de la communauté mondiale, après la chute du mur de Berlin.

Depuis deux ou trois jours, on a fait beaucoup de citations intéressantes au cours du débat. Ainsi, quelqu'un a dit, il faudrait consulter le hansard pour savoir qui, que c'est la passion aveugle de la paix qui avait mené à la Seconde Guerre mondiale. Je sais qui a dit cela, et vous le savez aussi, n'est-ce pas?

C'est le premier ministre qui l'a dit ou au moins qui a cité ces mots prononcés par quelqu'un d'autre. Je ne connais pas l'auteur, mais c'est le premier ministre qui a fait la citation. Il a dit qu'une passion aveugle pour la paix avait été à l'origine de la Seconde Guerre mondiale. Ensuite, quelqu'un d'en face a demandé, à propos d'une citation semblable, si les sanctions auraient donné des résultats contre des Mussolini ou des Hitler. Comment diable pourrions-nous le savoir puisqu'elles n'ont pas été mises à l'essai? Certains députés, de ce côté-ci, on parlé de gens qui étaient dans le camp de Mussolini. Ils ont dit que, si les sanctions avaient été appliquées, elles auraient assurément donné des résultats, et vite.

Mais on n'a jamais songé à appliquer des sanctions au début de la Seconde Guerre mondiale, parce que le complexe industriel, dans les deux camps, profitait de l'effort d'armement.

Un ami à moi, aujourd'hui décédé, travaillait aux Bermudes, pendant la Seconde Guerre mondiale, comme censeur. Tout le courrier échangé entre l'Amérique du Nord et l'Europe passait entre les mains des censeurs. Il m'a dit, sans trahir le secret auquel il était tenu, que j'aurais été étonné de savoir où en étaient rendus les dirigeants d'entreprise de notre pays pendant la Seconde Guerre mondiale.

J'ignore si les sanctions auraient donné des résultats au début de la Seconde Guerre mondiale, mais je sais fort bien qu'on ne les a pas mises à l'essai.

Je voudrais dire un mot de la Seconde Guerre mondiale dont je n'ai entendu personne parler. Si ma mémoire est fidèle—je ne suis pas historien, pas plus que bien d'autres députés—il me semble qu'au cours des deux derniers conflits mondiaux, ce sont les États-Unis qui ont suivi le Canada. Autrement dit, les États-Unis sont entrés en guerre après le Canada. Je me demande ce qui s'est produit depuis pour que les États-Unis soient si pressés.

J'aurais bien voulu, que cette fois encore, les États-Unis suivent le Canada. Nous nous targuons de ce que nous sommes un pays brave et pacifique, même si, connaissant nos dirigeants actuels, j'ai le sentiment qu'il est probable que la décision de partir en guerre a été prise de concert. Je dirais que si nos dirigeants avaient été différents, du point de vue idéologique, notre pays n'aurait pas déclenché la guerre, ni avant, ni après les États-Unis.

À propos des sanctions, j'estime qu'il y a lieu de parler d'ordre international. En fait, j'ai peut-être été trop dur lorsque, parlant du plaisir que le gouvernement mettait à entrer dans le nouvel ordre international, j'ai dit que toute la mission des Nations Unies avait été faussée par la guerre froide.

• (0340)

L'imposition des sanctions prouve hors de tout doute que ce nouvel ordre présente un certain intérêt. Dans ce nouvel ordre presque tous les pays de la terre s'entendaient pour dire que Saddam Hussein était un barbare et qu'il fallait le faire reculer. L'Irak, ainsi que le Koweït qu'il occupait sans justification aucune, il faut l'admettre, se retrouvaient cernés de toutes parts.

Je ne sais pas vraiment ce que c'est, car je ne me suis pas retrouvé souvent cerné de la sorte, essayant de sortir. Mais les mots veulent dire ce qu'ils veulent dire, et je vois bien comment on peut se sentir, cerné comme l'était Saddam Hussein. Et je dois avouer ici que mon parti appuyait sans réserve les sanctions décrétées contre ce dictateur et ce fou. Quoi qu'il en soit, dans ce nouvel ordre international, nous en étions venus, par des moyens pacifiques, à cerner ce fou qui était incapable de continuer encore longtemps, qui était immobilisé et qui n'aurait certainement pas pu se maintenir très longtemps encore.

Il me reste peu de temps, mais je tiens à dire que c'est de la foutaise absolue de prétendre qu'on a donné aux sanctions un chance de réussir. Je ne veux pas exagérer, mais si nous sommes disposés à appliquer volontairement des sanctions contre le gouvernement de l'Afrique du Sud pendant 30 ans, nous pouvons bien imposer contre Saddam Hussein des sanctions pendant un peu plus que cinq mois. De toute façon, ce délai était artificiel.

Il y aurait bien d'autres choses à dire, mais je conclurai par une réflexion d'Anthony Star, puisque nous semblons priser tellement les citations à la Chambre.

Il dit que, à l'exception de certains rongeurs, aucun animal vertébré ne s'en prend à ses congénères. La guerre ne peut être considérée que comme l'expression définitive des sentiments de la race humaine. J'espère que le gouvernement se ressaisira bientôt et fera tout son possible pour se sortir du bourbier où il s'est engagé et où le monde s'est engagé.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Merci, monsieur le Président, je félicite le député de son excellent discours et des solides recommandations qu'il a formulées. Je sais qu'il est d'accord avec moi pour dire que ces recommandations, comme toutes celles qui émanent de ce côté-ci de la Chambre, n'ont reçu aucune attention. En fait, le premier ministre du Canada et les députés conservateurs ont déjà décidé que le Canada participerait à la guerre et que nous allions engager nos forces armées, conjointement avec celles des États-Unis et d'un nombre limité d'autres nations, dans une attaque contre l'Irak.

Le député est-il intéressé à amorcer demain un processus de regroupement de législateurs et de citoyens désireux d'essayer de trouver une solution différente, peut-être par la création de comités visant à faire cesser la guerre? Ces comités seraient composés de tout citoyen intéressé appartenant à l'un ou l'autre des groupes suivants: le clergé, le milieu syndical, le milieu des affaires, les légions locales, les groupes d'anciens combattants et les organisations de femmes. Il s'agirait de former une vaste coalition impartiale dans le but unique de contrain-

dre le gouvernement à faire cesser la participation du Canada à la guerre.

Nous pourrions peut-être inviter la communauté pacifiste d'Ottawa à venir dans nos bureaux, à titre bénévole, et à se servir des services téléphoniques, postaux et autres dont nous disposons, afin d'aider à créer de tels comités dans des circonscriptions que nous ne représentons pas.

Personnellement, j'aimerais qu'un comité visant à faire cesser la guerre soit créé dans la circonscription de chaque ministre du gouvernement, ainsi que celle du premier ministre. L'idéal serait, qu'avec le temps, de tels comités soient créés dans tout le Canada et qu'ils soient assez solides pour convaincre le gouvernement que celui-ci a pris une très mauvaise décision. En fait, il mis le Canada en péril, sans parler des membres de nos forces armées et de leurs familles.

Un tel comité pourrait faire cesser la participation du Canada et de ses forces armées à la guerre. Il pourrait mettre un terme à l'appui accordé à George Bush par le premier ministre et son gouvernement. Il pourrait convaincre d'autres petites nations qui n'ont aucun intérêt dans la boucherie à laquelle nous allons assister à compter de maintenant. Le comité pourrait collaborer avec les citoyens afin de faire cesser la guerre et de mettre fin à la participation du Canada. Il pourrait ensuite travailler avec des personnes et des groupes des États-Unis qui poursuivent le même objectif, à savoir mettre un frein à la participation de leur pays au conflit.

De tels comités pourraient se pencher sur les questions soulevées à la Chambre. Le Canada ne peut avoir bonne conscience puisqu'il vend des armes, des réacteurs nucléaires et d'autres engins de guerre. Celui-ci devrait s'occuper de stopper les assassins qui, dans bien des cas, ont été mis en place par les États-Unis, au Salvador, en Amérique centrale, en Amérique latine et dans le Sud-Est asiatique.

Le comité pourrait se pencher sur diverses questions soulevées par les députés de ce côté-ci de la Chambre. Il est presque temps de mettre fin au débat. Il n'y a aucune raison de tenir un vote. Son résultat ne convaincra jamais le gouvernement. Il n'aura aucune influence sur ce dernier.

Ce qui influencera le gouvernement, ce sont les 88 p. 100 de Canadiens qui s'opposent au premier ministre, au gouvernement et à cette guerre, si ceux-ci forment un vaste mouvement national afin de sortir le Canada de la guerre, puis de travailler à en faire sortir aussi les États-Unis. Je pense que c'est tout ce que nous avons à faire.

Le député n'est-il pas d'accord? Serait-il prêt à participer à une telle initiative?

M. Fisher: Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'avoir fait cette suggestion et d'avoir posé cette question. Je suis d'emblée prêt à participer à une telle initiative.

Nous pourrons donner d'autres numéros de téléphone, mais je vais donner celui du téléphone qui se trouve dans le couloir derrière moi. C'est le (613) 995-9557. Il est 3 h 50 à l'heure normale de l'est. Nous croyons parfois que les gens ne nous regardent pas, mais je pense que nous pourrions être surpris. Nous essaierons de donner d'autres numéros de téléphone. C'est réservé uniquement à nos propres whips de l'opposition, mais il y a ici un numéro de téphone général rattaché à un grand nombre de lignes téléphoniques. Nous aurons celles-ci.

Il me reste encore six minutes à parler. Nous pourrons peut-être donner d'autres numéros, avant que je termine. Encore une fois, le numéro est (613) 995-9557.

M. Walker: Et le numéro de votre domicile?

M. Fisher: Je viens de Saskatoon. Naturellement, le numéro là-bas est (306) 382-3361. Il est dans le bottin, et tout le monde le connaît.

Je répondrais à la question par l'affirmative: j'y participerais.

Il y a eu une excellente réclame dans le *Star Phoenix* la dernière fin de semaine. Le numéro de télécopieur du premier ministre a été communiqué ainsi que celui du secrétaire d'État, et j'encouragerais assurément les gens à s'en servir.

Il faut préciser, je pense, que nous ne disons pas qu'il faut que le Canada se retire complètement des opérations. Il n'y a pas un seul Canadien, je pense, qui s'opposerait à ce que le Canada participe à l'imposition des sanctions, ce que nous avons déjà fait auparavant. Nous, en tant que néo-démocrates, avons proposé qu'il y ait une pause dans les hostilités.

• (0350)

Nous avons été informés par des orateurs précédents que les nouvelles que nous recevons ont été déformées et

aseptisées par les militaires. Aussi, je suppose que sont fausses les nouvelles selon lesquelles la capacité de riposte de l'Irak a été presque anéantie.

Néanmoins, il est absurde d'anéantir un peuple. C'est Saddam Hussein et son armée que nous essayons de neutraliser. C'est une folie que d'aller au-delà de ce qui est nécessaire du point de vue militaire pour y parvenir, anéantir une population civile et les entités géographiques que sont le Koweït et l'Irak.

Il semble extrêmement sensé de suspendre les hostilités et de dire à ce fou: «Il est temps d'arrêter ce que vous faites. En tant qu'humanité, nous sommes prêts à vous donner la possibilité d'arrêter ce que vous faites et de revenir à la raison.» En même temps, on lui imposerait les sanctions lourdements.

J'ai un autre numéro ici, monsieur le Président. Le voici (613) 996-7441.

Je ne suis pas sûr si cela répond entièrement à la question, mais c'est une excellente idée, quelque chose qui doit être encouragé et poursuivi. Espérons-le, cela ramènera le pays à la raison et peut-être redonnera la direction des opérations au Canada qui pourra alors ramener également le monde à la raison.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, avant d'entamer mon discours, je voudrais vous remercier de présider ce débat. Je sais que la nuit a été très longue pour vous. Je voudrais aussi, par votre entremise, monsieur le Président, remercier les employés de la Chambre des communes et les greffiers au Bureau pour la persévérance dont ils ont fait preuve tout au long de ce très long, mais très important débat.

Pendant que je me préparais à intervenir, j'ai décidé d'aller passer la journée à Winnipeg, puisque cette question préoccupe grandement les habitants de ma ville. À bord de l'avion qui me ramenait, je songeais à quel point les gens sont divisés.

Je me suis rendu à l'Église unie Westminister où j'ai rencontré des pacifistes qui m'ont donné leur point de vue sur la situation au pays. En allant visiter mes amis au centre de conditionnement physique, au coin de la rue, j'ai eu un autre son de cloche. À la toute première légion au pays, la Légion nº 1, sur l'avenue Sargent, les commentaires étaient différents, tout comme à la légion Sir General Sam Steele, dans le nord de la ville.

Bien que cette diversité d'opinions symbolise généralement une saine société démocratique, elle montre également à quel point notre société est divisée en ce moment. Quand un pays s'engage dans un conflit, comme nous le sommes maintenant, et quand sa population est autant divisée, cela devrait nous porter à réfléchir.

En préparant mon discours, je me disais que nous participions à un débat vraiment bizarre, qui s'était ouvert par une motion conçue, rédigée et présentée à la Chambre en temps de paix. Certes la guerre était imminente, à ce moment-là, mais elle n'avait pas encore éclaté. Et voilà même qu'avant que nous mettions un terme à ce débat, nous sommes en pleine guerre. D'une certaine façon, il est difficile de croire que 60 heures se sont déjà écoulées depuis que les premiers tirs ont été effectués et que les premiers avions ont décollé en direction de l'Irak, mais il semble que ça remonte à loin le moment où nous avions la chance d'éviter la guerre. Aujourd'hui nous nous retrouvons au milieu d'affrontements effroyables.

Quand les députés ne sont pas à la Chambre, bon nombre d'entre eux regardent la télévision. Dans un sens, c'est la première guerre à laquelle nous sommes contraints d'assister. Nous voyons les ravages causés par toutes ces bombes, et Dieu sait ce qui arrivera quand les troupes commenceront à avancer. Mais d'un autre côté, nous ne nous sentons pas tellement concernés par tout cela. Bien sûr, nous ne pouvons pas, en éteignant la télévision, mettre fin aux tirs et aux bombardements. Mais notre société démocratique est tout de même impuissante, parce que nous ne souhaiterions à personne ce genre de malheurs. Et pourtant nous n'y pouvons rien. Au moment où la télévision internationale nous fait vivre la guerre comme jamais auparavant, nous ne nous sentons pas concernés, mais plutôt impuissants.

Il faut nous demander comment nous pouvons contribuer utilement à un débat comme celui-ci. Nous voulons tous la paix, mais, d'un autre côté, nous sommes prêts à utiliser des stratégies très différentes pour rétablir la paix et veiller à ce que notre société puisse continuer de vivre dans la paix.

Je le répète, j'ai été étonné de voir que le sentiment qui l'emporte est un sentiment de colère. Combien de fois à la Chambre avons-nous eu l'ocasion de parvenir à un consensus, pour être ensuite témoins de motions présentées et d'initiatives prises simplement pour créer cette division.

Je pense, par exemple, à tous les commentaires qui ont été formulés par les députés et auxquels je voudrais ajouter le mien. Je suis reconnaissant à nos troupes et aux membres de nos forces armées qui obéissent aux ordres du gouvernement et se placent dans des situations péril-

leuses en prenant des risques ainsi qu'en semant la peur dans le coeur de leurs parents qui craignent pour leur vie et s'inquiètent des conséquences que pourrait avoir cette guerre. La Chambre n'a jamais été saisie d'une motion visant à remercier nos troupes. Rien n'aurait été plus facile pour le gouvernement que d'obtenir le consentement unanime de la Chambre pour remercier ceux qui se sont portés volontaires pour aller au front. Je suis sûr que pas un seul député, même parmi les indépendants, n'aurait dit non à cette motion. Le gouvernement a-t-il fourni l'occasion à la Chambre de faire preuve d'unanimité. Pas du tout. Il a au contraire cherché à nous diviser.

Quiconque est chargé d'examiner une situation aussi complexe que celle du Moyen-Orient doit nécessairement réfléchir aux antécédents historiques. Ayant examiné ce que mes collègues ont pu dire ces derniers jours, j'ai été étonné de constater le grand nombre d'entre eux qui ont évoqué l'histoire et recherché des parallèles pour étayer leurs propos. En l'occurrence, qu'aurait fait le premier ministre Pearson? Qu'aurait fait le premier ministre King? Qu'aurait fait le président Roosevelt? Apparemment, les députés de tous les partis sont unanimes à appuyer la position de ces grands personnages. En fait, pour étayer sa thèse, le premier ministre a même recherché l'aval de Stanley Knowles en citant ses propos. Sans doute les députés néo-démocrates ont-ils été étonnés de retrouver M. Knowles dans le camp du premier ministre. Pourtant, on doit s'attendre à des surprises de ce genre dans un débat comme celui-là.

Tous les premiers ministres du Canada ont dû faire face à des situations de crise et tenter de concilier des intérêts inconciliables. M. King a dû faire face au problème de la dépression, à celui de la Seconde Guerre mondiale, à celui de la génération sacrifiée et à l'échec de la Société des Nations. M. Saint-Laurent, lui, a dû faire face au problème de la reconstruction de l'Amérique du Nord, à celui, plus aigu, de la reconstruction de l'Europe, et à celui de la guerre froide. L'un et l'autre ont assisté à la naissance des pays en voie de développement et aux premières tentatives des colonies pour secouer le joug des puissances européennes.

Dans les années 60, il y a eu le début de la guerre du Viêt-nam et la menace de guerre nucléaire. Dans les années 70, il y a eu la crise du pétrole. Nous avons assisté à la deuxième des grandes batailles au Moyen-Orient. Dans les années 80, nous avons vu s'amorcer la désintégration du bloc de l'Est. Il n'y a pas lieu nécessairement de considérer ces grands hommes comme des héros simplement parce que chacun a su régler les problèmes de son époque. Ils ont dû éprouver bien des difficultés. Nous sommes ainsi amenés à réfléchir à notre situation actuelle.

Souvent, la meilleure façon de trouver la solution à un problème, c'est d'en examiner les causes. Il faut songer par exemple au Canada et aux difficultés que nous éprouvons.

• (0400)

Quiconque recherche une issue à l'impasse constitutionnelle sera grandement déterminé dans sa démarche par sa conception du Canada. Sa population est-elle constituée uniquement des descendants des deux peuples fondateurs? Si notre pays a plus de 130 ans, quel âge a-t-il? Est-il constitué de dix provinces qui ont un jour signé un accord et qui pourraient toujours en signer un autre, ou s'agit-il simplement d'une série de régions?

Peut-être certains pourront-ils m'accuser de poser en l'occurrence des questions un peu stupides qui n'ont rien à voir avec la crise du Moyen-Orient, mais ils devraient songer au prix que le Canada a dû payer pour n'avoir pas fait toute la lumière sur ce problème. La crise constitutionnelle à laquelle nous faisons face résulte du fait que nous n'avons pas pris au sérieux les peuples autochtones. Nous estimions que l'histoire de notre pays avait débuté à un moment donné, il y a plus d'un siècle et moins de deux. Les dirigeants autochtones soutiennent que non, le Canada a débuté il y a 1 000 ans. Mieux vaut commencer à réfléchir maintenant à la chose afin de nous en faire une idée. Nous avons refusé de reconnaître cette notion à la table des négociations et que s'est-il produit? Nous ne sommes pas parvenus à nous entendre. Si nous avions réfléchi il y a quatre ou cinq ans au fait que notre population comprenait également des autochtones, nous ne serions pas dans le pétrin où nous nous trouvons actuellement. De même, dans le cas du Moyen-Orient, nous devons nous demander quand cette lutte a débuté.

Pour la première fois, le Canada fait partie d'une coalition militaire. De quelque façon que nous voulions présenter la chose, nous travaillons en étroite collaboration avec nos alliés, mais c'est la première fois que nous intervenons véritablement dans cette région, si l'on fait abstraction de Chypre, pays situé également dans cette région mais qui n'est pas directement impliqué. Que pensons-nous de cette crise? Pensons-nous qu'elle a débuté par l'invasion du Koweït en août dernier? Pensons-nous qu'elle a débuté par l'embargo pétrolier? Pensons-nous qu'elle a débuté par le partage de la Palestine à l'issue de la Seconde Guerre mondiale? Remonte-t-elle au partage de la région par les puissances européennes à l'issue de la Grande Guerre? Trouve-t-elle sa source dans nos différentes religions plusieurs fois centenaires? Le conflit découle-t-il de tensions ethniques? Quelles sont ses origines?

Lorsqu'on entre dans une crise, il vaut mieux connaître très bien la nature du problème, si l'on veut vraiment trouver une solution. Comme la Chambre le sait pertinemment, notre parti a hésité fortement à permettre la participation du Canada à ce conflit. Nous considérions

qu'il s'agissait là d'une série de problèmes. Or, jusqu'à maintenant, les nombreux recours à la force au Moyen-Orient n'ont jamais permis de parvenir à la solution finale, à un règlement permettant de régler tous les problèmes. Cependant, cette fois-ci, pour une raison quelconque, nous avons jugé que le recours à la force était la solution.

En soulevant cette question et en s'opposant à ce qui se passe, notre parti a pris garde de ne pas se ranger du côté des gens simplement anti-américains ou pacifistes par définition. Il arrive que des guerres soient nécessaires. De nombreux Canadiens ont, dans leurs familles, des gens qui ont combattu dans des guerres justifiées et qui ont payé le prix. Nous, au Parti libéral, respectons cela et y souscrivons.

La semaine dernière, un journaliste britannique, Hugo Young, a écrit un excellent article dans le *Manchester Guardian*. Il a prétendu que Saddam seul était à blâmer. Ce qu'il a fait dans son article est fort intéressant, et je crois que tous les politiciens devraient en faire autant; il s'agit de lire un document qui déchire tous vos arguments, afin d'être sûr de votre position. Ainsi, lorsque je me préparais pour mon discours d'aujourd'hui, j'ai cru que ce journaliste avait lu mon discours au préalable, ce qui lui permettait de réfuter chacun de mes arguments.

En coulisses, le Parti libéral a bien réfléchi à la question et bien fait ses recherches. Il a été en mesure d'établir une position qui allait dans le sens de notre engagement historique à l'égard des Nations Unies, tout en invitant le Canada à prendre certaines mesures avant de se lancer dans le conflit. Comme cette étape a été franchie, il est très important de relever les erreurs commises par le gouvernement et d'essayer de comprendre comment nous devrions aborder le problème à l'avenir.

Je pense que, dans le début de cette semaine, l'un des aspects les plus importants que doit faire ressortir tout parlementaire qui est honnête et qui veut vraiment représenter l'opinion de ses électeurs, c'est la colère des Canadiens qui ne comprennent pas comment nous avons pu nous placer dans cette situation. Peu importe qu'ils soient d'accord ou non avec notre entrée en guerre, ils sont en colère. Ainsi, après Noël, ils n'ont pas vraiment su pourquoi on avait décidé qu'on devait déclencher la guerre le 15 janvier. Pourquoi le Canada s'était-il retrouvé étroitement allié à une position qu'on n'avait pas persuadé les Canadiens d'adopter?

En revenant en arrière, nous constatons que le gouvernement a négligé d'informer les Canadiens. Il en résulte que nous commençons une guerre sans que la population considère de façon générale que ce soit dans son intérêt. Le gouvernement a négligé de faire connaître les intérêts que peut avoir le Canada au Moyen-Orient. Nous y avons de véritables intérêts qui méritent d'être défendus. Il a négligé de débattre cela au Parlement au cours de l'été. Il a négligé d'entretenir un débat permanent sur cette question. Il a négligé de donner des réponses à ce sujet au cours des périodes de questions. Il a négligé d'informer les Canadiens intéressés par cette question. Il a refusé de rencontrer les groupes de pacifistes pour discuter honnêtement des ces questions. Il a refusé de tenir de grandes consultations. Les ministériels ont fini par adpoter avec entêtement l'attitude borné de celui qui a raison: le Cabinet savait qu'il avait raison, les hauts fonctionnaires savaient qu'ils avaient raison, et ils ont décidé d'engager le Canada dans cette guerre, coûte que coûte.

Maintenant, on réécrit l'histoire. Ceux d'entre nous qui aiment écouter les ritournelles des médias et les commentateurs qui se spécialisent dans le genre, s'apercevront que depuis que la décision a été prise, en fait, depuis jeudi dernier, avant que la décision ne soit prise de déclencher l'offensive contre l'Irak, on apprend tout à coup que notre gouvernement s'est employé sans arrêt à rechercher une solution pacifique. Alors que depuis six mois il n'a que répété qu'il fallait s'en tenir à la date limite fixée, qu'il nous fallait exercer toutes les pressions possibles, on constate tout à coup qu'il chuchote: «Non, non, non, nous nous efforcions vraiment, mais vraiment, d'arriver à quelque chose de bien différent. Nous nous efforcions en réalité de trouver une solution pacifique à cette affaire. Si nous nous sommes exprimés autrement, c'était uniquement parce que c'était ce qu'on attendait de nous.»

Comment peut-on s'attendre à ce que les gens croient que leur devoir leur impose d'être au front lorsqu'en réalité leur gouvernement soutient qu'il a tout fait pour éviter cette situation? Il dit depuis six mois qu'il fallait être rendu au front pour le 15 janvier. Et vous demandez pourquoi les Canadiens ne savent pas à quoi s'en tenir. C'est parce que la situation qu'on leur a présentée était confuse et visait à les manipuler.

Il faut que cela soit consigné au compte rendu parce que nous ne pouvons pas, de génération en génération, décevoir les gens qui croient que le Canada doit être fondamentalement pacifique. Au moment où se présente une situation qui les fruste et où ils ont l'impression de se faire manipuler, on leur interdit l'accès à l'information. Je pense particulièrement aux jeunes et aux étudiants

d'université, aux groupes religieux et aux gens qui, ordinairement, n'ont pas une présence marquante dans l'arène politique. Ils regardent autour d'eux et ils disent: «Nous ne comprenons pas pourquoi cela arrive. Pourquoi devons-nous y aller?»

On peut prétendre à bon droit, j'en conviens, que dans le cas d'une démarche légitime des Nations Unies, et plus précisément des pays de l'OTAN qui sont nos alliés, il incombe au Canada de prendre part à une action collective qui le protège et maintient la paix dans le monde. C'est un principe auquel le Canada souscrit depuis les premières rencontres qui ont conduit à la création de l'ONU à San Francisco. C'est une tradition dont nous sommes fiers et que nous avons soutenue à nos risques et périls lors de plusieurs crises. D'autres en ont parlé avant moi, et de nombreux premiers ministres l'ont vue d'un même oeil. Voilà l'orientation que nous nous sommes donné.

Toutefois, lorsqu'on commence à brûler les étapes, on oublie de dire à la population que la résolution de l'ONU n'est pas vraiment un appel aux armes mais seulement une permission de participer si on le désire. Ce n'est cependant pas ainsi qu'on nous présente la situation; on ne nous dit pas qu'on aimerait bien que chacun fasse sa part mais que personne n'y est obligé. Si c'est ainsi que vous voulez vous y prendre, d'accord. Mais faites-le honnêtement. Ne dites pas aux Canadiens que c'est une opération exécutée sous la bannière de l'ONU pour les laisser constater trop tard que chacun arbore son propre drapeau et qu'il y a un coordonnateur—du moins, je pense—même si ce n'est pas réellement ce que le ministre de la Défense nationale nous a dit. Nous pensons bien qu'il y a un coordonnateur, et nous pensons que ce n'est peut-être pas un Canadien, sans toutefois savoir au juste qui c'est; on nous dit que cela ne peut pas être l'ONU parce que la coordination sous l'égide des Nations Unies ne fonctionnerait pas. Mais vous vous dites: «Allons, soyez honnêtes, dites-nous ce qui justifie notre présence dans le cadre de cette organisation, pourquoi vous croyez que cela donnera de bons résultats, quelle forme notre participation doit prendre si vous croyez qu'il faut accroître notre participation pour protéger nos troupes et nos intérêts au Moyen-Orient». De toute évidence, il faudra maintenant l'accroître—«ne nous dites pas cette semaine, comme si vous n'y aviez pas pensé la semaine dernière ou il y a deux semaines, que vous en arrivez maintenant à cette décision.»

• (0410)

Aujourd'hui, j'ai appris que nous allions dépêcher des troupes au Moyen-Orient. Pourquoi ferions-nous cela? Pour protéger notre hôpital. Que penser de ce raisonnement?

Nous y établissons un hôpital pour s'occuper des blessés et nous dépêchons des troupes pour le protéger. Nous devrions déclarer honnêtement que nous envoyons des troupes pour soutenir les troupes alliées. Si nous voulons envoyer des troupes pour faire partie des troupes alliées, avouons franchement aux Canadiens que nous devons accroître notre base. Nous pouvons ainsi traiter du problème de façon honnête, nous pouvons poser des questions au cours de la période de questions, proposer des motions et former un comité pour en discuter. Or, nous procédons à l'inverse. Comment un parlementaire pourrai-il s'opposer à l'envoi de troupes dont la mission est de protéger un hôpital. Personne ne peut s'y opposer. Cette supercherie doit abasourdir nos forces armées, car elles ont un rôle sérieux à jouer. Les Canadiens respectent les forces armées. Ils se sont engagés à s'assurer que le Canada joue un rôle honorable. Ils sont fiers de la réputation de leur pays, parce que le Canada a une politique étrangère indépendante, une politique qui, à leur avis, est énoncée par le Parlement et élaborée par le Cabinet. Il existe un ensemble d'institutions démocratiques qui sont sans pareille dans le monde, mais lorsque des idées et des stratégies sont présentées de façon détournée, les Canadiens prennent leurs distances.

Le gouvernement envisage maintenant le spectre de la guerre avec une majorité croissante de Canadiens qui s'y opposent. Comment peut-on faire en sorte qu'un pays soit fier? Ce pays est dirigé par un gouvernement qui l'a mené à la faillite. Nous sommes au beau milieu d'une récession. Nous faisons face à une crise constitutionnelle. Notre population autochtone vient de vivre une crise. Nous nous engageons maintenant dans une guerre, et on se demande comment il se fait que les Canadiens sont démoralisés. S'ils allaient dans leur circonscription, les députés ministériels verraient pourquoi les gens sont démoralisés. Il y a tellement longtemps que les Canadiens ont réussi quelque chose qu'ils ont oublié ce que c'est que d'être fier de soi, et ce n'est pas en participant à une guerre qu'ils ne comprennent pas que cela risque de leur arriver.

Je crois que le gouvernement a décliné ici d'importantes responsabilités et que cela va nous coûter cher. En ce moment, et même si je ne partage pas l'optimisme des observateurs qui prédisent que la guerre sera brève, je me rends compte que les pays occidentaux ont sans cesse commis la même erreur. Que les conflits aient éclaté en Asie, au Moyen-Orient, en Amérique du Sud ou en Amérique centrale, on a toujours sous-estimé la résistance des gens qui défendent avec acharnement une cause nationaliste, religieuse ou historique. Ces conflits ont toujours été plus longs et plus dévastateurs que prévu.

En nous engageant dans ce long conflit, n'oublions pas qu'il nous faut gagner non seulement une bataille mais la guerre. Pour employer un cliché, nous voulons que la paix l'emporte sur la guerre et nous voulons que la paix revienne dans tout le Moyen-Orient. Nous voulons préserver l'intégrité de bien des pays de cette région. Je sais que nous sommes nombreux ici à craindre qu'Israël ne soit entraîné dans une guerre qu'il n'a pas souhaitée ni provoquée. En suivant les informations à la télévision, tous les députés se rendent compte à quel point des tensions historiques risquent de faire basculer Israël et ses voisins dans la guerre. Espérons que les Israéliens ne seront pas entraînés injustement dans ce conflit.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, je vous prie. Le temps mis à votre disposition est expiré. Vous ne pouvez poursuivre qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

M. Walker: Monsieur le Président, les parlementaires ont toutefois le devoir d'aider le gouvernement à améliorer sa politique étrangère. Je propose donc le plan suivant. Premièrement, qu'on commence dès maintenant à tenir des débats publics sur le rétablissement de la paix dans le monde et à expliquer aux gens ce qui se passe au Moyen-Orient. Deuxièmement, qu'on s'efforce d'aider toutes les nouvelles démocraties. Troisièmement, qu'on s'inspire des accords de l'OTAN pour mettre au point des plans politiques et sociaux qui prévoient la participation de l'Europe de l'Est avant qu'il ne soit trop tard. Quatrièmement, qu'on mette au point une politique militaire qui prévoit l'acquisition d'équipement à la seule fin d'assurer le maintien de la paix.

C'est notre problème à l'heure actuelle car nous ne pouvons pas assurer le maintien de la paix avec des CF-18. Cinquièmement, qu'on inclut le respect des droits de l'homme dans notre politique étrangère. Sixièmement, qu'on mette au point des projets de développement régional de la paix de sorte que la guerre ne risque pas d'éclater dans des endroits comme le Cambodge, les Philippines et l'Amérique centrale. Septièmement, qu'on rédige un Livre blanc sur la paix. Huitièmement, qu'on charge un comité parlementaire d'entretenir les Canadiens de ces questions. Neuvièmement, et ce qui importe peut-être le plus, qu'on reconnaisse publiquement que la guerre ne donne rien. Entrer en guerre, c'est consacrer l'échec de tout ce que en quoi nous croyons en tant que pays. Il faut renverser la vapeur et profiter de cet échec pour promettre notre pays à un avenir de paix.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur quelques points que le député a abordés et peut-être aussi lui poser une question.

J'étais content que le député soulève la question de l'action concertée et de l'obligation qu'a le Canada, en vertu de la charte des Nations Unies, d'unir ses efforts à ceux du reste de la communauté mondiale. Je suis heureux de voir qu'il reconnaît ce fait, ainsi que la nécessité de la sécurité collective dans le monde. Je ne crois pas que nos vues soient trop divergentes sur le chapitre de l'obligation qui incombe au Canada. J'espère avoir cité le député fidèlement.

J'aimerais néanmoins qu'il précise sa pensée sur le point suivant, si possible. Il a dit que le Canada avait des intérêts au Moyen-Orient. Le député, qui semble comprendre de quoi il s'agit, a ajouté que le jeu en valait la chandelle.

D'une certaine façon, le gouvernement ne nous a jamais vraiment dit, et j'espérais que le député le ferait, lui, ce matin, quels intérêts sont en jeu au juste.

M. Walker: Monsieur le Président, je crois que, dans ce cas, les intérêts canadiens sont axés sur l'élaboration d'un plan de paix de longue durée au Moyen-Orient. Cette région du globe a toujours été une source de préoccupation pour moi, depuis que j'étais étudiant, il y a 23 ans de cela. Cette région pourrait faire exploser le monde, parce que des intérêts économiques, historiques, nationaux et religieux se trouvent concentrés en un même point dans une mesure telle que nous, Canadiens ne pouvons en saisir la portée.

Le principal organisme qui a été créé pour s'occuper de telles questions est l'ONU, qui doit justement s'efforcer de mieux comprendre le Moyen-Orient. Comme les députés qui suivent ce genre de questions de près le savent, il y a plusieurs résolutions des Nations Unies auxquelles il n'a jamais été donné suite.

Nous avons le devoir de protéger ce pays et de garantir sa stabilité en application des engagements de l'OTAN, dont fait maintenant partie la Turquie.

Il y a également de nouveaux intérêts, des intérêts économiques, qui se font jour, je crois. Plusieurs sociétés des secteurs public et privé étant très actives dans cette région, nous avons des intérêts commerciaux en jeu dans cette affaire.

De plus, il importe de régler les conflits relatifs à Israël, ce petit État qui a une énorme valeur symbolique par rapport à sa taille et dont il faut protéger l'intégrité.

Voilà les questions que je considère généralement comme de toute première importance pour le Canada. C'est grâce à nos organismes internationaux, plus particulièrement l'ONU, que nous pouvons veiller à nos intérêts. En tant que puissance intermédiaire oeuvrant pour le maintien de la paix, le Canada peut donner au reste du monde une idée de ce que pourraient être ces solutions.

• (0420)

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, une fois de plus, nous voyons ce qu'est un débat important. Je désire remercier l'honorable député. Il est 4 h 20 et on voit que même à cette heure matinale, les députés qui ont à coeur de bien penser, de bien réfléchir, peuvent proposer toutes sortes de suggestions.

Dans un espace d'à peine cinq minutes, à la fin de son discours, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, M. Walker—je préfère appeler les députés par leurs noms—nous a fait une série de suggestions.

[*Traduction*]

C'est à cela que sert le débat. Je ne vivrai probablement pas assez vieux pour voir un débat aussi important. C'est probablement le troisième plus important débat auquel j'ai participé en 27 années de carrière comme parlementaire. Je ne m'étendrai pas sur le premier, celui sur la Loi sur les mesures de guerre. Je me contenterai de dire que j'ai voté pour, en me fondant sur le peu d'information dont je disposais. Je le dis en anglais et je le répéterai en français.

Évidemment, il y a aussi eu le débat sur la Constitution. C'est probablement pour cela que je suis canadien. Je suis un Canadien français ici aujourd'hui. Quel est mon rôle ici? Maintenant, sur la question de la guerre, j'aurais tant aimé— j'aurais eu le sentiment d'être un Canadien meilleur et plus fier, si l'occasion nous en avait été donnée ces dernières heures, après deux jours de débat. Je n'en reviens pas. Je ne crois pourtant pas avoir manqué une minute du débat. J'étais ici à dix heures, hier matin. Le Président était là, lui aussi. Il est maintenant quatre heures du matin, le lendemain, et il n'y a pas eu d'obstruction. J'ai entendu les députés proposer toutes sortes d'idées nouvelles et merveilleuses.

Sans vouloir dénigrer personne, j'ai cru reconnaître des intonations.

[*Français*]

C'est la même expression. On appuie d'un côté, alors qu'ici, on reflète les hésitations canadiennes.

[*Traduction*]

J'ai entendu, dans le parti que je représente avec fierté, des personnes, que je considère comme des amis et qui le resteront, dire que l'opposition est divisée. Nous ne sommes pas divisés. Nous rendons simplement compte avec nos émotions et notre raison de ce qui se passe dans le pays ainsi que de la réticence des gens qui sont partagés entre leurs émotions et leur solidarité envers leurs concitoyens. J'y reviendrai si j'interviens dans le débat.

Mais je tiens à remercier le député. Il a passé toute la journée à Winnipeg. Je ne pouvais pas le croire quand on m'a dit qu'il rentrait par avion hier soir, c'est-à-dire vendredi soir, et qu'il demandait la permission de parler avant moi, si j'intervenais, parce qu'il «voulait avoir deux heures de sommeil» avant de retourner à Winnipeg ce matin.

J'introduis une note personnelle dans le débat, mais les Canadiens doivent savoir que les députés s'intéressent à la question. Je ne parle pas seulement des députés de ce côté-ci de la Chambre. Je veux montrer aux Canadiens que nous sommes des êtres humains. La question nous importe. Ceux qui sont ici présents sont diablement touchés. Ce qui ne veut pas dire que les absents sont indifférents. Mais le débat est tellement important. C'est le

Canada, mon Canada, qui est en cause. J'en parlerai plus tard, j'espère.

[*Français*]

C'est pour cela que je suis ici, pour entendre des gens comme M. Walker.

[*Traduction*]

J'ai besoin d'entendre des interventions comme celle que M. Barrett a faites cet après-midi. Cela ne m'arrive pas souvent, mais j'avais les larmes aux yeux quand il a dit: «Voici ce que je pense, moi qui suis juif.» La situation est difficile.

Jamais au cours des années, je n'aurais cru être en aussi grande amitié avec mon collègue de Westmount sur la question du Moyen-Orient. Son discours m'a renversé. J'espère que les Canadiens vont le lire. Je le dis en français. . .

[*Français*]

J'espère que les Québécois et Québécoises vont lire le discours de M. Berger. Ce n'est pas un hommage que je veux lui rendre, mais cela a dû être difficile pour lui de faire ce débat.

[*Traduction*]

Cela n'a pas dû être facile pour lui de parler comme il l'a fait. Il dort probablement en ce moment. Ce sera un choc pour lui d'apprendre demain ce que j'ai dit. Je pense sincèrement ce que je dis. Vraiment. Voilà ce que produit le débat sur une question de cette importance, sur une question inimaginable.

Nous ne sommes pas faibles. De notre côté de la Chambre, nous n'avons pas peur. Nous ne fuyons pas devant un fusil. Essayez de me faire sortir de la Chambre quand il y a une fausse alerte, et vous verrez que je ne perds pas facilement mes moyens. J'ai fait partie de la prévôté, la police militaire, à Shilo, dans ma jeunesse.

Nous ne faisons pas preuve de faiblesse en débattant une question de guerre et en défendant des mouvements pacifistes. Non, nous parlons de vie humaine. Je remercie le député d'être revenu car ceux qui liront le texte dans quelques minutes diront: «Peut-être que la moitié de tout cela devrait constituer la politique canadienne.» J'espère donc que mon collègue de la majorité lira toutes ces bonnes propositions, qu'il en retiendra quelques-unes, qu'il réfléchira à d'autres et rejettera d'emblée celles qui sont utopiques car, plus tard, je vous parlerai d'un rêve que j'ai fait.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je dois probablement admettre, comme certains autres députés ici, que j'ai un peu de difficulté à me préparer au débat. En effet, je suis frustré parce que les décisions sont déjà prises et que la guerre a déjà été déclarée. De plus, ce dont nous discutons ici est presque déjà dépassé et, dans une certaine mesure, les parlementaires ont l'air un peu bête parce que les décisions ont déjà été prises relativement à l'entrée en guerre.

Mais je crois, comme mon collègue de Saint-Denis vient de dire, que des renseignements intéressants ont été signalés. Ce ne sont peut-être pas des renseignements qui peuvent nous aider à prendre une décision qui a déjà été prise, mais j'espère qu'ils pourront mener à des discussions sur le rôle futur du Canada et à une analyse des décisions qui ont mené à l'intervention du Canada aux côtés des États-Unis et des Nations Unies dans cette guerre.

Je note avec intérêt ce que le député de Saskatoon a déclaré après son discours, en réponse à une question posée par le député de North Island—Powell River. Il a dit qu'il y avait dans le salon des députés un numéro de téléphone que les Canadiens de partout au pays qui suivent le débat à la télévision, peuvent composer s'ils veulent dire ce qu'ils en pensent réellement aux députés qui sont à la Chambre ce soir. C'est le (613) 996-7446.

Il y a eu un grand nombre d'appels téléphoniques dans le salon de l'opposition de la part de citoyens qui regardaient le débat à la télévision. Pour la première fois pendant mes 18 années comme député à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique et à la Chambre des communes à Ottawa, j'avais presque le sentiment qu'il serait possible d'avoir un parlement interactif, car les Canadiens qui nous regardent à la télévision peuvent vraiment nous donner des renseignements qui peuvent être utiles au débat. Je pense que, même à quatre heures du matin, c'est-à-dire à seulement une heure du matin en Colombie-Britannique, ces personnes peuvent réellement, en regardant le débat, nous fournir des renseignements, nous donner leurs impressions et échanger leurs sentiments avec les autres Canadiens qui s'intéressent tellement à ce qui se passe au Moyen-Orient et au Parlement. Ils passent effectivement du canal des informations à celui des débats de la Chambre des communes parce qu'ils ont maintenant l'occasion de faire directement part de leurs impressions aux députés.

Il y a à peine quelques minutes, j'ai reçu un appel d'un habitant de Parksville, en Colombie-Britannique, dans ma circonscription. Son fils se trouve à bord de *l'Athabaskan*, dans la zone de guerre. Cet électeur s'oppose vivement à la guerre et voudrait que les Canadiens se retirent de cette zone. Je voudrais dire, à l'intention de cette personne qui m'a appelé d'aussi loin que Parksville, que je lui sais vraiment gré de son appel. Je dois admettre que, lorsque je me suis présenté à la Chambre pour ce débat, j'estimais que la décision avait déjà été prise et que, en tant que député des Communes, j'étais absolument impuissant devant cette situation. En fait, on se sent un peu stupide lorsque la décision a déjà été prise et

qu'il ne reste plus qu'à s'exprimer un peu sur la position que le gouvernement a adoptée.

• (0430)

En fait, je présume que j'étais l'un des milliers ou des millions de Canadiens qui ont regardé le débat au Sénat et à la Chambre des représentants des États-Unis, sachant que ceux qui prenaient la parole au Congrès américain avaient le pouvoir de décider si leur pays allait ou non entrer en guerre pour appuyer le gouvernement Bush. Ce pouvoir donne aux députés et aux sénateurs américains une plus grande impression que nous, au Canada, qu'ils jouent un rôle important au nom de leurs électeurs pour exprimer leurs valeurs et leurs convictions. Cela aurait été possible à la Chambre des communes du Canada. Il n'était pas nécessaire que le gouvernement se présente à la Chambre alors qu'il avait déjà pris sa décision, pour simplement permettre aux députés d'exprimer leur opinion, sans écouter leur point de vue et sans respecter réellement les positions ainsi que les solutions qu'ils avançaient. Dans une certaine mesure, le gouvernement a tenté de ridiculiser les députés de l'opposition. J'estime que, dans le cas qui nous occupe, c'était la mauvaise voie à suivre de la part du gouvernement.

J'ai lu un peu l'histoire lorsque j'étais plus jeune. Je sais qu'en période de guerre, le gouvernement communique souvent avec les partis d'opposition pour tenter d'établir une sorte de gouvernement d'union en raison de la nécessité d'unifier le pays et de faire l'unité nationale. Dans cet effort d'unité, il s'adresse aux syndicats, par exemple, qui participeront à l'effort de production de guerre. Il contacte les municipalités, les banques,les entreprises et les institutions financières, dont il recherche la collaboration pour mobiliser le pays en vue l'effort de guerre.

Dans ce cas-ci, fidèle à lui-même, le gouvernement n'a même pas pris la peine de communiquer avec l'opposition pour formuler la question que nous allions débattre à la Chambre. J'ai examiné la motion dont le gouvernement nous a saisis en la présentant comme un fait accompli, et elle s'énonce ainsi: «Que la Chambre réaffirme son appui aux Nations Unies pour mettre fin à l'agression du Koweït par l'Irak.» Il n'y a personne à la Chambre qui puisse être contre une motion pareille. Nous voulons appuyer les Nations Unies. Nous voulons appuyer les principes énoncés dans la charte des Nations Unies. Nous nous y sommes engagés en tant que parti et en tant que pays. Comment pourrions-nous nous opposer à une motion comme celle-ci? Nous nous sommes également engagés à faire mettre fin à l'agression du Koweït par l'Irak. Comment un député pourrait-il s'y opposer? Ce n'est pas pour cela que le premier ministre a proposé cette motion à la Chambre des communes.

Il l'a fait pour nous tendre un piège politique. Au fond, le gouvernement donnera comme interprétation à cette résolution que l'opposition appuie ses efforts de guerre contre l'Irak. Je n'appuie pas les efforts de guerre du gouvernement contre l'Irak. Ce fut une mauvaise décision prise sur la base d'un raisonnement erroné alors qu'on n'avait pas épuisé d'autres solutions. Il est injuste qu'un premier ministre vienne proposer une telle résolution à la Chambre lorsqu'il sait fort bien qu'elle est conçue pour prendre politiquement au piège les députés de l'opposition en les amenant à voter pour une chose qu'ils n'acceptent pas. C'est de la manipulation, le genre de manipulation dont nous n'avons que trop souvent été témoins de la part du premier ministre actuel. C'est le genre de manipulation dont il s'est vanté lui-même quand il a dit qu'il avait retardé jusqu'à la dernière minute la conférence des premiers ministres sur l'Accord du lac Meech afin que les premiers ministres provinciaux se sentent obligés par l'approche de l'échéance de voter rapidement pour adopter l'Accord du lac Meech. Le pays a rejeté ce genre de manipulation politique. Nous n'aimons certes pas qu'on y recoure dans une grave situation comme celle-ci pour voir encore une fois l'opposition parlementaire amenée par manipulation à voter pour une résolution qui est essentiellement un piège politique.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Bravo!

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Or, j'appuie les députés qui ont le courage de leurs opinions, notamment le chef de notre parti politique. Par exemple, le député de Fraser Valley-Ouest à fait une excellente intervention à la Chambre et prononcé un vibrant plaidoyer en faveur de la solution pacifique des conflits, tant au Moyen-Orient qu'ailleurs dans le monde. L'ennui, quand on nous soumet une résolution que tous les partis à la Chambre des communes n'ont pas eu l'occasion d'élaborer grâce au processus de consultation, c'est qu'il est presque impossible de permettre aux députés de tenir un vote libre. Si

nous votons en faveur, le gouvernement dira que nous appuyons la guerre. Si nous votons contre, le gouvernement dira que nous approuvons l'invasion du Koweït par l'Irak ou que nous refusons d'appuyer les hommes et les femmes servant au sein de nos forces armées à l'étranger. Or rien de cela n'est vrai, mais tel est le choix que le gouvernement nous donne en proposant ce genre de résolution à la Chambre. Je trouve avilissant pour le Parlement et avilissant pour le gouvernement, mais c'est malheureusement caractéristique du premier ministre actuel de proposer ce genre de résolution, comme il l'a fait dans le débat sur l'Accord du lac Meech.

Je tiens donc à vous dire, monsieur le Président, quelle est exactement la position que j'entends prendre sur cette motion, car elle me semble n'avoir absolument aucun sens. Si nous passons au vote, je ne suis toujours pas sûr de la façon dont je vais voter parce que le gouvernement peut interpréter mon vote comme il lui plaira. C'est à cela que sert ce genre de résolution.

Je tiens à vous dire, cependant, que je suis absolument hostile à la participation du Canada à cette guerre contre l'Irak. Je ne pense pas qu'elle soit nécessaire. Je pense que nous suivons la politique extérieure des États-Unis et que le Canada ne devrait pas se mêler de cette politique. Je suis absolument hostile à l'utilisation des forces canadiennes dans une offensive contre le gouvernement de l'Irak. Ceci ne veut pas dire, monsieur le Président, que je ne veux pas que l'Irak se retire du Koweït ou que j'appuie l'agression de l'Irak contre le Koweït. Ce que je veux dire, c'est qu'il y avait d'autres solutions que nous aurions dû utiliser et que nous aurions dû épuiser avant de recourir à la guerre.

Je pense que ces autres solutions auraient réussi si on leur en avait donné la chance. Cependant, d'autres personnes—je pense au président George Bush et au gouvernement américain—avaient des objectifs différents. Je pense que c'est ce qui a déterminé la façon dont le Canada a été entraîné dans cette guerre.

Je suis d'accord avec mon chef pour dire que les forces du Canada devraient être au Moyen-Orient, mais qu'elles devraient poursuivre d'autres fins que les fins violentes des États-Unis. Je pense que nous devrions nous en servir pour empêcher la guerre de s'étendre à l'extérieur de la zone de guerre actuelle et que nous devrions participer au blocus pour empêcher le matériel de guerre et de soutien de se rendre en Irak en passant par les autres pays du Moyen-Orient, et ce afin que l'Irak soit privé de sa capacité de maintenir ses troupes au Koweït et de continuer à faire la guerre à nos alliés dans cette région. Je crois aussi que nos troupes et que le personnel canadien devraient être utilisés à des fins humanitaires pour fournir une aide médicale ou autre aux civils et aux réfugiés blessés ou déplacés par suite des destructions causées par cette guerre.

• (0440)

Le Canada a un rôle important et réputé à jouer dans la fourniture de ces formes d'aide humanitaire et de services de soutien aux blessés, aux réfugiés et aux victimes de cette guerre.

Je pense que cela serait conforme au rôle traditionnel que notre pays a joué récemment dans d'autres guerres dans le monde et qui nous a valu beaucoup de respect.

J'ai eu l'occasion de visiter les Nations Unies en tant qu'observateur parlementaire, il y a seulement quelques semaines. C'est une occasion que je n'aurais jamais pensé avoir quand j'étais petit et que ma famille était très pauvre à New Westminster, en Colombie-Britannique. Je n'aurais jamais cru pouvoir observer aux Nations-Unis des délégations du monde entier discuter des questions d'importance mondiale.

J'étais très excité d'avoir pu vivre cette expérience à titre de député. J'ai beaucoup de respect pour les Nations Unies et je les appuie sans réserve.

Et le gouvernement ose me dire à la Chambre, à moi député de l'opposition, que si je n'appuie pas sa résolution, je suis contre les Nations Unies. Je suis absolument indigné qu'on essaie de me prendre au piège avec cette résolution. C'est absolument faux. Je ne le dis pas seulement pour moi, mais pour tout notre caucus.

Notre caucus a appuyé les Nations Unies durant toute son histoire et durant toute l'histoire des Nations Unies.

Ça n'a pas toujours été le cas de certains de nos alliés dans la guerre actuelle. Par exemple, je voudrais parler d'un incident qui s'est produit récemment devant la Cour internationale de justice. Le député est certainement au courant du scandale des Contras qui a permis d'apprendre que les États-Unis fournissaient légalement, en vertu de la loi américaine, et illégalement à d'autres moments, des armes, de l'argent, du matériel et de l'aide humanitaire à un groupe, les Contras, qui n'aurait pas

existé sans l'aide du gouvernement américain et de ses substituts.

La Cour internationale de justice, en 1986, a entendu une plainte du Nicaragua, qui prétendait qu'en appuyant les Contras, en imprimant des brochures appelant à la guerre psychologique et au terrorisme contre des communautés nicaraguayennes, en fournissant aux Contras des armes pour tuer les civils nicaraguayens et, dans ces manuels d'instructions sur la guerre psychologique et le terrorisme, en préconisant le meurtre de citoyens non combattants, les États-Unis violaient le droit international ainsi que la charte des Nations Unies, et se livraient à un acte d'agression contre le Nicaragua.

La Cour internationale de justice, a par ailleurs déclaré qu'en minant les ports de la côte atlantique du Nicaragua, les États-Unis ne violaient pas seulement les traités conclus avec le Nicaragua, mais violaient aussi la Convention de Genève et la charte des Nations Unies.

Ces dernières années, jusqu'en 1986 au moins, les États-Unis n'étaient guère des défenseurs de l'ONU. Le gouvernement nous dit cette fois que nous devons être du côté de l'ONU ainsi que des États-Unis et que nous devons faire preuve de respect envers l'ONU. Je voudrais savoir où était le gouvernement du Canada lorsque ces violations se produisaient, lorsque les États-Unis étaient traînés devant la Cour internationale de justice et trouvés coupables de violer la charte des Nations Unies ainsi que le droit international, et de participer à des actes d'agression.

Voilà un pays de 220 millions d'habitants qui s'attaquait à un pays de 3,5 millions d'habitants. Pourquoi le Canada n'a-t-il pas pris position? Pourquoi ne cherchait-il pas des alliés aux Nations Unies pour empêcher ces actes d'agression contre le Nicaragua, puisque les États-Unis avaient été identifiés et condamnés par la Cour internationale de justice, un organisme international que le Canada prétend appuyer? Où était notre appui pour les Nations Unies, alors?

Une des raisons pour lesquelles j'ai presque honte, en tant que parlementaire, d'être ici à 4 h 45, heure normale de l'est, c'est que la résolution dont nous sommes censés parler n'a plus de raison d'être puisque le Canada est déjà entré en guerre aux côtés des États-Unis. Nous ne sommes pas en mesure d'exercer les pouvoirs que nous ont confiés nos électeurs.

J'ai reçu quantité de lettres de ma circonscription, provenant de gens qui s'opposent catégoriquement à la guerre. Pourtant, en tant que représentant de mes électeurs, je ne peux absolument rien faire parce que le gouvernement avait déjà pris sa décision lorsqu'il a présenté la motion et parce que les députés ne peuvent le faire changer d'avis.

Au moment où je parle, il y a deux députés de la majorité à la Chambre. Le Cabinet dort et personne n'écoute réellement les Canadiens. Il y a de quoi être mécontent.

Il y a cependant un moyen pour les gens de rejoindre le Parlement en ce moment-même. Je les invite à faire le (613) 996-7446; c'est un téléphone situé dans le lobby de l'opposition. . .

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je félicite le député pour son percutant discours, qui, je sais, sera lu. Je ne dis pas cela à la légère ou par raillerie. Le député a énoncé certaines évidences sur le comportement des États-Unis dans le monde, et ces faits ne sont pas à leurs crédits.

Le député a parlé notamment d'un nouveau rôle pour les Forces armées canadiennes. Je crois que lorsque les Américains, par leurs bombardements, auront ramené l'Irak à l'âge de pierre, que ce pays sera en ruines et que son gouvernement, son administration ainsi que ses infrastructures auront été détruits, il y aura un nombre astronomique de victimes.

Mais le jour où les bombardements cesseront, les décès se multiplieront. Les gens mourront des suites d'affections gastro-intestinales. Ils mourront des suites des blessures reçues à la guerre. Ils mourront des suites de la faim, de la maladie et de l'exposition au froid. Les systèmes d'approvisionnement en eau auront été détruits. Les systèmes d'égout auront été détruits. Il y aura des produits toxiques et des déchets dangereux partout. Les systèmes de transport auront été détruits. Dans les villes, des immeubles endommagés par la guerre seront devenus dangereux. Nous devons penser sérieusement au rôle à donner aux Forces armées canadiennes qui sont expérimentées et dont le corps médical peut fournir des traitements aux civils et aux militaires. Notre armée peut éviter la famine et la maladie grâce à certaines techniques

médicales. Elle peut fournir des services de santé communautaire. Il y aura toujours des femmes enceintes et des accouchements, les gens continueront de souffrir de maladies et ils auront besoin d'antibiotiques, d'autres médicaments et de soins chirurgicaux.

Nous pourrions envoyer un corps d'ingénieurs pour détruire les immeubles dangereux et endommagés. Nous pourrions rétablir les systèmes de transport pour que les malades, les blessés et les démunis puissent être acheminés vers les centres de santé, et les camps temporaires et les centres d'alimentation. Nous pourrions rétablir l'électricité pour faire fonctionner les pompes et évacuer les eaux d'égout et assurer l'approvisionnement en eau. Nous pourrions nous occuper des systèmes d'égout, d'aqueduc et de communication endommagés pour que la population se réorganise progressivement et puisse s'occuper d'elle-même.

À partir de Trenton, de Comox et de Cold Lake, nous pourrions acheminer les stocks de médicaments, d'aliments, de carburant, d'abris et de vêtements qui sont déjà constitués. Beaucoup de gens mourront d'exposition au froid. Nous pensons automatiquement qu'il fait toujours chaud en Irak, mais ce n'est pas le cas.

Les Forces armées canadiennes disposent de stocks et peuvent prévenir la famine ainsi que la mort de nourrissons et de jeunes enfants en raison des maladies les plus bénignes simplement en fournissant les antibiotiques qui pourront probablement sauver plus de vies que n'importe quoi d'autre. Nos militaires sont prêts à livrer ces stocks ils en sont très capables, mais malheureusement, le gouvernement n'a pas envisagé cette possibilité un seul instant.

Lorsque les actes de destruction seront terminés, beaucoup de personnes mourront encore de causes simples comme la maladie ainsi que le manque de soins, d'aliments, de vêtements, d'abris et de médicaments. Notre armée est beaucoup mieux équipée pour combler ces besoins que pour faire la guerre. Pourtant, lors de la séance d'information que deux personnes ont donnée à notre caucus l'autre jour, nous avons appris que cela n'était pas pris en considération.

• (0450)

Si nous ne sommes pas là le jour où les bombes cesseront de tomber, les gens commenceront à mourir à un rythme croissant. Il faudra de l'argent, des ressources et de la planification pour tout mettre en place. Je demande pourquoi le premier ministre, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ainsi que le ministre de la Défense nationale ne donnent pas à la Chambre des renseignements sur la responsabilité que nous avons l'intention d'assumer après les bombardements et sur le moment où de l'argent et des ressources seront mis de côté.

M. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je sais gré au député de nous exposer les choix qui nous sont offerts. C'est une question qui préoccupe notre caucus et l'opposition. Même avant la fin de la Deuxième Guerre mondiale, et d'autres guerres également, les alliés avaient une idée de ce qu'il faudrait faire ensuite, et ils ont tenu des réunions pour savoir exactement ce qui se passerait une fois la paix rétablie. Ils savaient qui aurait la responsabilité de reconstruire ce qui avait été détruit. Ils savaient également qui se chargerait des installations médicales nécessaires à cause des blessures et des pertes subies au sein de certaines populations. Ils avaient une idée de la reconstruction économique à entreprendre et ils savaient qui devrait s'occuper de redonner à ces populations la richesse économique dont elles jouissaient auparavant.

Je crois que les participants à cette guerre n'ont pas encore commencé de telles discussions, et ils devraient le faire. Je félicite le député des suggestions qu'il nous a offertes jusqu'ici.

Dans cette même veine, je crois que nous devrions examiner le rôle futur des Forces armées et de la puissance militaire canadiennes car j'ai l'impression que de nombreux Canadiens, après avoir vu ce qui s'est passé au Moyen-Orient, ne voudront jamais plus que nos militaires jouent un rôle pareil.

On a suggéré un certain nombre de missions pacifiques pour le Canada, celles que nous assumons traditionnellement au sein des Nations Unies comme gardiens de la paix chargés de séparer les combattants et de rétablir une coexistence pacifique entre les pays belligérants.

Je crois qu'on pourrait utiliser les Forces armées canadiennes à d'autres fins que la guerre. On les a utilisées un peu sur la côte ouest pour surveiller les déversements de pétrole et pour protéger l'environnement qui deviendra un sujet de préoccupation majeur au cours des 10 prochaines années. Je crois notamment qu'on pourrait envoyer nos soldats dans des pays d'Afrique aux prises avec des braconniers qui détruisent les éléphants ou menacent des espèces en voie d'extinction parce qu'ils sont mieux armés que les gardes-chasse chargés de protéger les parcs nationaux.

Pourquoi ne pas envoyer nos soldats renforcer les effectifs des réseaux de parcs nationaux afin de protéger les espèces menacées? Si rien n'est fait rapidement, ces

espèces disparaîtront. Pourquoi ne pas le faire également pour empêcher la destruction des forêts pluviales dans le sud-est de l'Asie et dans le centre de l'Amérique du Sud? Je crois que nos militaires pourraient soutenir les services policiers dans certains pays pour les aider à protéger l'environnement naturel. Si nous ne protégeons pas ces éléments de la nature, c'est toute la vie sur terre qui pourrait disparaître.

Si la présidence veut bien m'accorder encore un instant, je vais maintenant parler d'une déclaration de l'organisme Médecins canadiens pour la prévention de la guerre nucléaire lequel organisme a signalé quelque 10 millions de cas de paludisme dans le monde actuellement, auxquels s'ajoutent un million de nouveaux cas chaque et un million de morts tous les ans à cause de cette maladie. Nous pourrions guérir les gens atteints de paludisme. Il serait possible de le faire en leur consacrant l'équivalent de l'argent qu'on dépense en armements dans le monde en l'espace de deux semaines. Je crois que le gouvernement devrait s'engager à ne plus dépenser à des fins militaires pendant deux semaines et à verser cet argent dans une caisse internationale, car le paludisme fait plus de mort que les guerres. Ce sont eux, les vraies victimes de la guerre. Si nous prenions cet argent pour le consacrer au traitement des maladies comme le paludisme, je pense que nous pourrions ainsi sauver plus de vies et prévenir plus de morts que de n'importe quelle autre manière. Je pense que le Canada devrait s'engager à poser ce genre de geste à l'échelle du monde, ce qui serait très valable aux yeux de cette génération et des générations à venir.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): C'est un plaisir de contribuer à ce débat, à la Chambre, au nom du caucus du Nouveau Parti démocratique. J'aimerais rappeler aux citoyens de ce pays préoccupés par ce que cela a engendré, qu'il y a un téléphone dans le hall, ici. Vous pouvez y joindre un député et lui faire part de vos commentaires. Vous êtes priés de composer le (613) 996-7446. Appelez, je vous en prie. Il y a des choses que les citoyens doivent faire pour compenser ce que fait le gouvernement, alors je vous en prie, téléphonez.

Je voudrais traiter brièvement ce soir de quatre questions que les Canadiens posent. Comment en sommes-nous arrivés là? Comment faire pour nous en sortir? Comment faire pour éviter cela à l'avenir? Quel rôle devrait assumer le Canada, à l'avenir. Comment en sommes-nous arrivés là? Sans trop insister, disons que le gouvernement a somme toute trouvé nécessaire de se soumettre complètement à la volonté des États-Unis.

Le premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et les membres du caucus conservateur ont consacré beaucoup de temps, pendant leurs discours, à insister sur le fait que les Américains constituent un excellent partenaire commercial pour le Canada. Nombre d'entre nous ont de la famille aux États-Unis et entretiennent des liens très amicaux avec des citoyens américains. Très souvent, au cours du siècle, les États-Unis ont utilisé dans leurs échanges à l'étranger des tactiques qui sont complètement contraires à ce que la plupart des Canadiens jugent correct.

Mais le premier ministre, pour une raison quelconque, a décidé non seulement d'entretenir des relations d'affaires avec les États-Unis, mais il s'est aussi senti redevable envers eux à un point où c'est déplacé et très malsain. C'est pour cette raison que nous participons à cette guerre. Il y en a parmi nous qui croient qu'il faut bien payer pour jouir de cette relation très spéciale. Parce qu'on a signé avec eux un accord sur les échanges commerciaux, notre gouvernement s'engage tête baissée, qu'on soit d'accord avec lui ou non. Je suis sûr que James Baker a dit au premier ministre, le soir de son arrivée, que pour maintenir ce lien, il nous fallait non seulement les appuyer politiquement dans l'attaque menée sur l'Irak à l'échelle internationale, mais il nous fallait aussi avoir du sang sur les mains. C'était le prix à payer, et ce n'est peut-être pas fini. Il se pourrait qu'on doive payer aussi pour pouvoir nous joindre aux États-Unis et au Mexique à la table de négociation, pour convenir d'un accord. On pourrait nous demander davantage plus tard. Malheureusement, le premier ministre et son gouvernement ont tenté de placer le Canada dans une position très subordonnée et servile envers les États-Unis, en posant ce geste vraiment désastreux.

Le premier ministre et le gouvernement n'ont pas la confiance des Canadiens. De façon constante, 88 p. 100 des Canadiens expriment leur mécontentement et leur manque de confince envers notre gouvernement. Le 7 janvier, 55 p. 100 des Canadiens ne voulaient pas de la participation du Canada à une guerre contre l'Irak. Cette proportion continue d'augmenter et les sentiments sont de plus en plus marqués. Je suis sûr, maintenant que les Forces canadiennes peuvent participer à des attaques contre la population irakienne, et que celles-ci augmenteront à une vitesse astronomique. Notre gouvernement, le premier ministre, le pays n'auront aucune gloire pour les actes qui sont commis. Les citoyens canadiens ne l'appuieront pas. On a beaucoup parlé des Forces canadiennes. De ce côté-ci de la Chambre, nous croyons qu'il faut les appuyer. Nos militaires se trouvent dans une position extrêmement précaire. Nombre d'entre nous croient que cette position est moralement inacceptable et

qu'en fait, la meilleure façon de les appuyer, eux et leur famille, serait de les retirer immédiatement. Ce n'est pas notre guerre. Ce n'est pas notre genre d'action. Nos Forces armées ont un meilleur rôle à jour.

• (0500)

Comment peut-on cesser de participer à cette guerre? C'est la question que posent de nombreux Canadiens ce soir au téléphone. Le gouvernement a parlé aux Canadiens avec autant d'autorité qu'il a pu. Tous les ministériels qui ont parlé à la Chambre ont essayé d'expliquer pourquoi nous avons besoin de nous joindre aux États-Unis pour attaquer l'Irak. Pourquoi devons-nous engager nos Forces armées dans une offensive pour tuer des Irakiens? Le raisonnement est fort peu convaincant.

Nous sommes probablement près de deux milliards et nous disposons des biens de presque tout le monde industrialisé. Nous attaquons un pays de 17 millions d'habitants. Les sanctions les auraient écrasés. Le riz coûte 42 $ le kilo et il continue à augmenter. Il a augmenté 90 fois. Les Irakiens ne pourraient bientôt plus se nourrir, si ces conditions continuaient. Assurément, leurs Forces armées ne pourraient pas poursuivre leur tâche; la production de pétrole et l'obtention de devises seraient pratiquement impossibles.

Comment pouvons-nous nous retirer de cette guerre? Nous demandons simplement au premier ministre de mettre fin à la participation du Canada à la guerre et de retirer les troupes pour qu'elles cessent d'attaquer les Irakiens.

Mon collègue de Comox—Alberni a proposé très raisonnablement au gouvernement de donner aux troupes qui sont dans cette région une mission d'endiguement des combats. Pourquoi permettre une attaque en dehors des frontières de l'Irak? Pourquoi ne pas limiter davantage le théâtre des opérations? C'est une proposition raisonnable et un rôle utile. Nous avons des troupes efficaces et bien entraînées.

Je suis très contrarié que le gouvernement et nos Forces armées n'aient pas commencé à prévoir la mission qui, dès l'arrêt des bombardements et de la canonnade, consisterait à exécuter des opérations de sauvetage et de reconstruction, ce que nous ne faisons pas. Plus de gens pourraient mourir à la suite de la guerre avec le chaos, les maladies ainsi que le manque de nourriture et de vêtements qui pourraient se produire. Nous disposons des compétences, des capacités et des ressources nécessaires au sein de nos Forces armées pour fournir une aide considérable. Dans l'avenir, les Irakiens pourraient en fait nous considérer à nouveau comme des amis et nous faire confiance, si nous jouions ce rôle. Nous pourrions être accueillis comme des citoyens du monde dans cette région, si nous offrons de les aider.

Ce n'est pas ce qui se passe maintenant. Cela a été confirmé par les Forces armées. J'aimerais honnêtement entendre le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires étrangères déclarer que nous avons suivi ce conseil de l'opposition: voici les projets que nous avons en place pour procéder au sauvetage et à la reconstruction, dès l'instant où les bombardements cesseront. Nous nous joindrons au Japon et à d'autres pays qui se sont engagés dans cette voie pour alléger les souffrances de ce conflit très regrettable.

Que faisons-nous pour l'empêcher, pour cesser de participer à cette guerre? Je suis de plus en plus convaincu que nous ne pouvons rien faire de plus à la Chambre des communes. La motion qui a été proposée n'a plus maintenant sa raison d'être. Le débat a surtout permis aux députés d'intervenir pour demander ce qu'on peut faire.

Bien des personnes à la Chambre sont arrivées à certaines conclusions. Il est inutile d'avoir un vote, ni de continuer le débat plus longtemps. Le gouvernement et l'opposition ont pris leur décision. Les citoyens du Canada peuvent trouver un moyen par l'intermédiaire de groupes en faveur de la paix, de groupes confessionnels, d'associations syndicales et de gens d'affaires, de groupes communautaires de soutien afin de former un comité en vue d'arrêter la guerre. Il s'agit de s'organiser au niveau local, régional et national. Ces comités représentant toute la collectivité peuvent s'adresser au gouvernement et au premier ministre ainsi qu'exercer d'énormes pressions politiques pour demander que le gouvernement mette fin à la participation du Canada, mais sans s'en tenir là. Mettre fin à la participation du Canada signifie revenir à l'engagement traditionnel qu'ont connu les Canadiens auparavant et organiser les opérations de sauvetage, de réintégration et de reconstruction à confier aux Forces armées. Nous pouvons également nous occuper de l'endiguement, du blocus et des sanctions, jusqu'à ce qu'on puisse conclure un traité de paix. Au lieu d'aller attaquer les populations irakiennes, nous pourrions jouer maints rôles utiles.

Ces comités canadiens pour mettre fin à la guerre pourront alors s'associer à leurs homologues aux États-Unis afin d'obliger George Bush et les forces armées américaines à mettre fin aux bombardements qui risquent de ramener cette région du monde à l'âge des cavernes et à renoncer à des opérations terrestres qui

risquent de causer des pertes de vie énormes. Un comité pour mettre fin à la guerre pourrait étendre ses activités dans les pays de moindre et moyenne importance, notamment aux pays scandinaves qui, au lieu de participer au combat et de tuer des Irakiens, préfèrent jouer un rôle beaucoup plus constructif que le Canada, s'associant à d'autres pays et leur demandant de collaborer en vue de mettre fin à la guerre.

Cette démarche pourrait prendre des dimensions beaucoup plus considérables. Une fois que la guerre aura cessé, lorsque le Canada acceptera de poursuivre une bien plus noble cause que maintenant, ces comités pourraient être chargés de convaincre le gouvernement actuel et celui qui le suivra, d'éviter que le Canada ne se salisse les mains dans cette affaire. Nous approvisionnons en armes les forces armées de gouvernements dont le régime nous répugne absolument.

Ce qui se passe à l'heure actuelle en Amérique centrale est tout à fait révoltant. Nous devrions chercher à convaincre les États-Unis de se purifier les mains du sang qu'ils y ont versé ces dernières années. Par exemple, ils ont fait 80 000 victimes au Salvador, sans compter que les agents de la CIA au Guatemala, au Honduras et ailleurs en Amérique latine maintiennent depuis des années des dictateurs au pouvoir, les encourageant à pratiquer la torture et à créer des bataillons de la mort. Ils ont dévasté sur une grande échelle. Ce n'est que rarement que nous entendons les députés ministériels formuler des critiques à la Chambre à ce sujet.

Le comité canadien devrait mettre fin à la guerre et prévenir à l'avenir toutes les guerres. Le Canada ne devrait pas se salir les mains. Jamais plus il ne devrait se mêler d'attaquer qui que ce soit. Nous devrions réfléchir à la façon dont à l'avenir nous pourrions contribuer à rendre le monde où nous vivons plus sécuritaire et plus compatissant. Voilà la réputation que le Canada devrait rechercher.

À propos des sanctions et de la sécurité collective, je constate que le Canada est devenu un spécialiste du maintien de la paix. Nos militaires sont souvent intervenus pour séparer des belligérants. Avec les années, ils ont appris à endiguer le flot des armes et à gagner la confiance des parties en présence, de sorte que ceux-ci acceptent mieux ce rôle de maintien de la paix.

Nous serons peut-être appelés à jouer de tout nouveaux rôles dans le concert des nations, et je crois que nous avons le talent, le dévouement, le courage et l'expérience voulus pour le faire. Pour ce qui est des sanctions, nos forces armées pourraient jouer un rôle fort intéressant, en mettant au point des moyens d'en accroître la rigueur. Quand des belligérants se font la lutte avec acharnement, ils ne songent nullement au maintien de la paix, mais une fois qu'ils ont décidé de mettre fin aux hostilités, ils ont besoin d'une force neutre sans arme pour ramener le calme dans la région. C'est un rôle que nos militaires savent remplir avec diplomatie, car ils savent séparer les belligérants, endiguer le flot des armes et se rendre utile de toutes les façons.

Si nous voulons obtenir des résultats analogues avec les sanctions, nous devons convaincre les pays voisins de celui qu'elles visent de collaborer avec la communauté internationale. En raison de nos initiatives diplomatiques, si nous jouissons de la confiance, nous pourrons à ce titre, convaincre certains pays de collaborer, ce que ne sauraient faire des pays comme les États-Unis et Israël qui ont du sang sur les mains. Nous l'avons déjà fait.

Nous avons appris à surveiller le transport de marchandises pouvant faire l'objet d'une interdiction. Nous pourrions mettre au point des moyens de nous assurer que les sanctions donnent des résultats, de façon que les pays ne soient pas tentés d'avoir recours à l'intervention armée. Les pays délinquants pourraient être ramenés à l'ordre avant qu'il y ait d'énormes effusions de sang.

• (0510)

En plus des opérations de paix, nos militaires pourraient devenir des spécialistes de l'application de sanctions. Le Canada est un pays digne de confiance. C'est un pays qui n'a pas de sang sur les mains et pas d'intérêt personnel en vue, d'autant plus qu'il peut s'enorgueillir d'avoir déjà bien servi la communauté mondiale. Le Canada a démontré qu'il accepte volontiers d'aider à établir la paix et l'amitié entre les peuples par des moyens non violents.

Encore une fois, je prie le député de Carleton—Charlotte de bien vouloir m'excuser de l'avoir harcelé par des rappels au Règlement au début de la soirée. En l'occurrence, je ne faisais que manifester le genre de frustrations que nous ressentons tous. Je le regrette. Au cours de la soirée, j'ai écouté avec intérêt les propos de tous nos collègues. Les discours improvisés qu'ils ont prononcés nous seront à l'avenir fort utiles. Nous sommes déçus du refus du gouvernement d'accepter les recommandations de l'opposition. Il a certes éprouvé bien du mal à modifier sa position.

Je reconnais que le gouvernement a décidé d'attaquer l'Irak. Le caucus ministériel entend défendre cette décision jusqu'au bout, ce que j'accepte. Tout est terminé. Il ne sert à rien de poursuivre le débat sur cette motion ou même de voter. En tant que députés de l'opposition, nous devons faire front commun pour tâcher de convaincre les Canadiens d'exercer des pressions sur le gouvernement afin qu'il modifie sa politique.

Ce débat a été fort utile et devrait ouvrir de nouveaux horizons.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Quand je suis arrivé à la Chambre, monsieur le Président, j'étais plutôt découragé, triste, déprimé et quelque peu dégoûté de ce qui se passe dans le monde aujourd'hui.

Depuis une trentaine de minutes, soit depuis que le député de Saskatoon—Dundurn a donné le numéro de téléphone de la salle de l'opposition, je participe finalement à la démocratie active. J'ai été enchanté de passer une trentaine de minutes à m'entretenir avec des Canadiens de toutes les régions du pays qui nous téléphonent à leur frais pour dire aux parlementaires ce qu'ils pensent.

Avant de commencer mes remarques, j'aimerais me faire leur interprète à la Chambre des communes. J'ai parlé à un monsieur de Calgary, en Alberta, qui a dit qu'il était encore debout et suivait avec beaucoup d'intérêt les débats à la Chambre des communes, surtout ceux des députés de l'opposition. Il s'est dit déçu de la position du gouvernement, mais, après avoir entendu les propos des députés de l'opposition, il a confiance dans le Canada. D'après lui, ce sont les députés de l'opposition qui montrent la voie à suivre dans ce débat.

Une dame de Victoria m'a téléphoné pour me dire que les trois membres de sa famille sont complètement désabusés. «Quelle honte que le Canada soit en guerre», m'a-t-elle affirmé.

Un monsieur de Tillsonburg, en Ontario, s'est dit frustré du fait que les députés soient forcés de suivre les directives de leur parti. Il aurait aimé que les Canadiens aient leur mot à dire. Je suis heureux de lui fournir l'occasion de dire ce qu'il pense à la Chambre des communes.

Un Montréalais m'a dit être démoralisé par la position du gouvernement au sujet du Moyen-Orient; il était vraiment abattu par toute cette affaire. Je partage son opinion.

Avant de continuer, monsieur le Président, permettez-moi de répéter ce numéro de téléphone: (613) 996-7446. Des députés attendent vos appels.

De Vancouver, un autre Canadien a appelé pour dire que nous devrions rester neutres et que nous devons rester sur place pour aider les gens, non pas pour nous lancer à l'attaque.

Une Torontoise s'oppose au fait que les Canadiens sont dans le Golfe, prêts à faire la guerre. D'après elle, ils devraient chercher à rétablir la paix.

Juste avant mon retour à la Chambre, une dame a appelé de Calgary, en Alberta. Elle n'a pas pu dormir depuis le début des hostilités. Inquiète de voir le Canada mêlé à cette guerre, elle a allumé des chandelles pour la paix avant d'envoyer ses petits-enfants au lit. Elle aimerait que nous rétablissions la paix, une paix durable.

Voilà les quelques remarques que j'ai entendues de Canadiens et de Canadiennes de toutes les régions du pays. Le numéro de téléphone est le (613) 996-7446. Nous prenons les appels de toutes les régions du Canada.

Encore une fois, je devrais lire la motion dont la Chambre est saisie afin que nous sachions à quoi nous en tenir. Voici la motion, monsieur le Président:

> Que la Chambre réaffirme son appui aux Nations Unies pour mettre fin à l'agression du Koweït par l'Irak.

Ne nous faisons pas d'illusions sur le sujet du débat en cours à la Chambre des communes: nous nous demandons si le Canada devrait participer à la guerre au Moyen-Orient; nous nous demandons si le Canada devrait passer à l'attaque. Voilà le sujet du débat.

Cela ne fait aucun doute. Tous les députés et tous les Canadiens et Canadiennes ont toujours appuyé les Nations Unies dans le maintien de la paix. Depuis 45 ans, nous sommes fiers de nos Forces armées et du rôle qu'elles jouent au sein des Nations Unies pour maintenir la paix. Mais, depuis quelques jours, la situation a changé parce que le Canada joue un nouveau rôle au Moyen-Orient.

Je suis profondément déçu, car je suis né juste avant la fin de la Deuxième Guerre mondiale, et j'ai vu comment le Canada s'est acquis cette réputation. Je me souviens du jour où j'étais à un club des Nations Unies alors que j'étais encore à l'école secondaire. Des conférenciers venaient nous parler du géant qui dormait sur la scène mondiale. C'était à peu près à l'époque où Lester Pearson a obtenu le Prix Nobel de la paix à la suite de ses initiatives au Moyen-Orient à l'occasion de la crise du canal de Suez. Jeune Canadien, j'étais fier de la position adoptée par mon pays. C'était une position dont tous les Canadiens pouvaient être fiers. Tous les membres de nos Forces armées avaient raison d'être fiers de leur rôle sur la scène mondiale.

Je dois dire que j'ai été profondément attristé quand l'administration Bush a commencé à brandir le sabre, imitée quelques heures après par notre propre gouvernement. Ce n'était pas le Canada que j'avais connu. Ce n'était pas le Canada dont j'étais un fier citoyen. D'après les commentaires que j'ai recueillis auprès des habitants de ma circonscription, ce n'est pas non plus le genre de Canada dont ils sont fiers. En tant que citoyen né et élevé au Canada, je ne peux m'identifier au rôle offensif que le Canada joue dans ces opérations militaires. Je ne suis pas habitué à voir le Canada jouer un rôle d'attaquant et je me sens encore mal à l'aise en y songeant. C'est, à mon avis, un rôle que renient tous les Canadiens.

Juste avant Noël, j'ai visité différentes écoles situées dans ma circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt, notamment à Penticton, Oliver et Osoyoos. J'y ai rencontré des écoliers de la 5e à la 12e année. Les jeunes m'ont posé toutes sortes de questions: Pourquoi agissons-nous ainsi? Devrons-nous nous enrôler? Ce conflit dégénérera-t-il en Troisième Guerre mondiale? Que restera-t-il de notre planète? Va-t-on utiliser la bombe atomique?

• (0520)

On nous a traités d'alarmistes parce que nous abordions ce sujet, mais ces engins de guerre existent dans le monde. Nous ferions l'autruche si nous refusions d'aborder ces questions et d'y répondre. J'aimerais avoir les réponses à ces questions. J'aimerais garantir à ces enfants qu'il n'y aura pas de conflagration majeure et qu'il s'agit tout au plus d'une guerre très localisée. J'aimerais y croire moi-même, mais je m'inquiète énormément de la survie du monde entier quand je vois le genre d'armes utilisés dans ce conflit et ce qui s'est passé ces deux derniers jours en Irak et en Israël.

On dispose d'une puissance de feu pouvant détruire le monde tel que nous le connaissons. Je ne peux pas plaisanter à ce sujet. Je ne veux pas prendre part au conflit. Je veux retrouver le monde dans lequel je peux en toute quiétude élever mes deux filles. J'étais à la maison, mais sur le point de revenir à Ottawa, quand ma jeune fille de 12 ans m'a demandé si je ne pouvais pas me rendre à Ottawa par un autre mode de transport que l'avion. Cela nous touche un peu, mais si peu comparativement à ce que les gens qui vivent ce conflit au Moyen-Orient doivent ressentir. Pouvez-vous vous imaginer comment on doit se sentir actuellement à Bagdad, à Tel Aviv ou à Jerusalem, sans savoir ce qui va se produire et si des armes chimiques seront lancées sur nous? Je prie pour ces gens et pour tous ceux qui sont impliqués dans ce conflit.

Je ne suis pas seul à m'inquiéter. Avant les plus récents événements, je recevais un certain nombre de lettres et d'appels, analogues à ceux dont je vous ai fait part un peu plus tôt. En majorité, les gens s'opposent au rôle d'attaquant que joue le Canada.

La résolution qu'a envoyée au premier ministre le conseil de ville de Grand Forks, située à la frontière de ma circonscription, résume bien l'opinion d'une bonne partie de mes électeurs, et je voudrais vous la lire:

> Le conseil de la ville de Grand Forks adopte à l'unanimité la résolution suivante.
>
> Attendu que la politique traditionnelle du Canada est d'appuyer les Nations Unies, que le Canada s'est forgé une réputation internationale en tant qu'artisan de la paix et que nous avons, à titre de législateurs municipaux, l'obligation de veiller au bien-être et à la sécurité de nos citoyens, le Conseil de ville de Grand Forks, en séance ouverte, exhorte le gouvernement du premier ministre Brian Mulroney à faire preuve de patience et de retenue en ce qui concerne la participation des forces canadiennes au conflit dans le golfe Persique et incite le gouvernement du Canada à ne négliger aucun effort pour trouver une solution pacifique à la crise actuelle et à appuyer les initiatives des Nations Unies pour rétablir une paix durable ainsi que la justice et la sécurité dans cette région.

Au nom des citoyens de Grand Forks, le maire, Yasushi Sugimoto, déclare qu'il veut profiter de l'occasion pour demander au premier ministre et au gouvernement du Canada de tenir compte de la position de sa localité quant au rôle que devraient jouer les Forces canadiennes dans le golfe Persique. Certaines des remarques faites dans la résolution adoptée par la ville de Grand Forks sont reprises dans des lettres que j'ai reçues. Une lettre qui vient de North Vancouver dit ceci, et je cite:

> Avant d'engager le Canada dans une guerre, veuillez recourir à toutes les autres mesures possibles contre Saddam Hussein. Jusqu'à maintenant, la réponse de la communauté internationale me donne l'impression que c'est une grande fête militaire que personne ne veut manquer.

Dans un autre paragraphe, l'auteur dit ce qui suit:

> Ne laissez pas la majorité au Parlement approuver aveuglément cette décision sans qu'il y ait un débat honnête; notre Parlement a fait (de façon quasi unanime) des erreurs tragiques dans le passé. Le 25 février 1941, Angus MacInnis a été le seul député à se prononcer contre les mesures de répression à l'endroit des Japonais. Et nous savons tous à quel point cette décision était mauvaise.

Une dame de Summerland, une localité de la Colombie-Britannique située dans ma circonscription, dit ceci, et je cite:

> Je suis une vieille femme et j'ai vécu deux terribles guerres mondiales, mais je me rends compte qu'elles étaient bien petites comparativement à ce qui arrivera si nous continuons de traiter la situation actuelle de façon aussi ridicule.

Voici une lettre adressée à l'honorable Joe Clark par un couple de Kaleden, une autre localité de ma circonscription. Voici ce qu'ils disent:

> Il est grand temps que nos leaders se rendent compte que le Canada est dans une position pour jouer un rôle de négociateur de paix. Nous ne sommes pas obligés de toujours suivre les États-Unis. Nous pouvons être le pays qui joue un rôle de chef de file et qui fait preuve de créativité pour trouver des méthodes non destructrices de régler nos différends. Nous pouvons être le pays qui trouvera une solution pacifique à cette crise.

J'abonde dans le même sens que ce couple de Kaleden, en Colombie-Britannique. Je pense moi aussi que, si nous le voulons, nous pouvons être ce catalyseur qui ramènera la paix.

Voici d'autres remarques venant d'une femme de Penticton. Elle dit ceci:

> Au lieu d'être poussés à la guerre par les États-Unis, ne pouvons-nous pas prendre l'initiative de chercher une solution pacifique? Le Canada a toujours été respecté dans le monde entier en tant que pays pacifiste.

Dans le dernier paragraphe, elle dit:

> On doit pouvoir régler les crises mondiales autrement qu'en faisant la guerre, autrement qu'en faisant des milliers d'innocentes victimes et en laissant dans le deuil d'innombrables parents, conjoints et enfants.

Enfin, l'Église unie du Canada de Penticton a écrit au premier ministre une lettre dont j'aimerais vous lire un extrait.

> S'il y a une guerre, des civils innocents, des enfants et des vieillards, seront tués en masse. Ceux qui survivront connaîtront des misères presque inimaginables dans un pays dévasté. Sommes-nous prêts à nous occuper de la marée de réfugiés portant les séquelles physiques ou mentales de cette guerre? Si nous appuyons la guerre, nous devons aussi assumer nos responsabilités à l'égard des conséquences de celles-ci. Nous ne croyons pas que le gouvernement a tenu compte de cela.
>
> Lorsque nous regardons ou écoutons les médias, nous nous rendons compte que la «fièvre de la guerre» monte depuis un certain temps. La réaction quasi hystérique de beaucoup de gens n'est pas seulement terrifiante, mais elle montre que nous n'avons pas tiré une grande leçon du passé. On n'a pas encore cessé de donner à la guerre un caractère glorieux pour procéder plutôt à un examen objectif de la réalité. Que défendrions-nous ici? Certainement pas la démocratie. Et aucune nation ne devrait risquer un conflit sanglant pour assurer son approvisionnement en pétrole et en essence.
>
> À cause des armes modernes, y compris les armes nucléaires et chimiques, la guerre, aussi limitée qu'elle puisse être au départ, menace d'engloutir toutes les nations et peut-être même la planète, possibilité des plus terrifiantes. La guerre est devenue désuète comme moyen acceptable de régler des conflits internationaux.

Cette lettre supplie le premier ministre et le gouvernement de réexaminer leur stratégie et de chercher la paix par tous les autres moyens possibles.

Ces remarques venant de diverses personnes de la Colombie-Britannique, principalement de ma circonscription, je n'aurais pas pu mieux les écrire. C'est pourquoi j'ai choisi d'exprimer l'opinion de ces gens au Parlement ce soir, comme je l'ai fait pour les personnes qui ont téléphoné. Je dirai aux gens qui essaient d'appeler d'être patients. S'il n'y a pas de réponse, qu'ils essaient de nouveau. Encore une fois, le numéro est le (613) 996-7446.

• (0530)

Shirley McKee, de Penticton, je vous remercie d'avoir appelé pour nous exprimer votre soutien plus tôt dans la soirée. Nous sommes heureux que vous nous fassiez savoir que vous vous intéressez à ce sujet de la plus haute importance. Nous voulons vous permettre à vous, les Canadiens, d'exprimer votre point de vue à la Chambre des communes par l'intermédiaire des députés du Nouveau Parti démocratique. Je vous invite donc à continuer d'appeler.

Je vais terminer en disant que, à mon avis, le Canada devrait, de concert avec les Nations Unies, chercher à résoudre ce conflit par la collaboration diplomatique internationale. Le gouvernement du Canada doit prendre les mesures nécessaires pour promouvoir une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient, afin de pouvoir assurer la sécurité collective. Sans cette sécurité collective, nous avons peu d'espoir d'assurer la sécurité de nos enfants à l'avenir. C'est ce que nous voulons par-dessus tout. Je veux quitter le Parlement à la fin de mon mandat en sachant que je n'ai pas échoué en tant qu'homme politique et que je n'ai pas contribué à entraîner le Canada dans une guerre. Je veux pouvoir dire que j'ai contribué à créer la paix dans le monde.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, à 5 h 30, heure normale de l'Est, j'ai réussi à fermer un peu l'oeil tout en suivant à la télévision tantôt les délibérations de la Chambre, tantôt

les informations pour tenter de suivre le déroulement des événements aux petites heures du matin.

Il est certain que les informations de ces dernières heures sont bien décourageantes. Je n'ai pu m'empêcher de penser que c'était à prévoir. Une fois qu'on a laissé le génie s'échapper de la lampe, on ne peut plus rien contrôler. Les politiques ne dirigent plus rien. Ni les généraux. Le peuple non plus. Nous ne maîtrisons plus les événements.

Saddam Hussein a fait sortir le génie de la lampe en août, et George Bush et sa coalition ont fait la même chose en ouvrant les hostilités il y a quelques jours. Il y a donc deux génies en liberté, et la situation nous échappe doublement.

Après cette deuxième vague de missiles lancés contre Israël, nous attendons tous avec anxiété, mais nous pouvons faire bien peu de choses pour inciter cet État à faire preuve de la même remarquable modération qu'hier soir. L'opinion prépondérante est qu'Israël, pour une multitude de raisons, n'arrivera pas à se contenir aussi bien.

S'il devait y avoir des représailles, la guerre qui oppose maintenant les pays de la coalition à l'État irakien pourrait bien prendre une nouvelle tournure et s'étendre. Certains alliés pourraient devenir des adversaires; toute une série de facteurs pourraient jouer et faire évoluer la situation si bien que tout le Moyen-Orient pourrait s'embraser. C'est une perspective qui a de quoi nous faire tous frissonner. Voilà ce qui arrive quand on libère le génie de la lampe.

Au cours du débat des derniers jours, et surtout de cette nuit et de ce matin, quelques réflexions m'ont frappé. Tout d'abord, nous ne pouvons pas faire comme si ces événements ne se sont pas produits. Peu importe nos retours en arrière et notre interprétation des faits historiques, nous ne pouvons rien changer à l'histoire. Il faut repartir du point où nous sommes. Même si nous le souhaitons de tout coeur, nous ne pouvons pas recommencer pour nous y prendre différemment. Nous pouvons bien revenir sur les événements pour tirer des leçons de nos erreurs et tenter de les éviter à l'avenir, mais nous ne pouvons rien y changer. Nous commettons encore des erreurs, mais il n'est peut-être pas trop tard pour corriger certaines d'entre elles.

Certains disent que Saddam Hussein est un fou. On l'a répété bien des fois à la Chambre. C'est peut-être vrai, mais malheureusement, il n'est pas le seul. Je suis sûr qu'un certain nombre de députés se rappellent la théorie insensée adoptée par Henry Kissinger et Richard Nixon, théorie exposée dans le livre de M. Kissinger sur le Viêt-nam et le Cambodge. Selon cette théorie, que je vais me contenter de résumer, si vous faites croire à l'ennemi que vous êtes dément ou que vous agissez en dément sans égard aux conséquences, l'ennemi hésitera à vous combattre, de peur d'une réaction irrationnelle, et vous allez gagner. Henry Kissinger était-il dément? Richard Nixon était-il dément? Saddam Hussein est-il fou?

C'est comme l'histoire racontée par David Suzuki à la télévision il y a quelques semaines, au sujet des deux conducteurs qui essaient de voir lequel est le plus brave. Si vous voulez réellement gagner, selon l'histoire, vous vous débarrassez de votre volant et vous bousillez vos freins. Ainsi, lorsque l'autre participant constatera que vous ne pouvez tourner, il prendra peur et vous aurez gagné. Le problème est le suivant: que se passe-t-il si l'autre ne sait pas ou ne croit pas que vous avez agi de la sorte? Pire encore, que se passe-t-il s'il s'est lui aussi débarrassé de son volant? Nous savons ce qui se passe, puisque cela vient tout juste de se produire. C'est arrivé le 2 août 1990, puis ça c'est reproduit encore ce mois-ci. Il n'y a pas de vainqueurs et, selon ce qui va arriver au cours des prochaines heures, il risque de n'y avoir que des perdants, des perdants qui auront beaucoup perdu.

J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt une partie du débat de ce soir. L'un des points sur lesquels je voudrais m'arrêter a été exposé en détail par un collègue qui n'appartient pas au même parti que moi, puisqu'il s'agit du député d'Ottawa-Sud. Celui-ci a très bien développé son intervention sur la nature changeante des structures du pouvoir dans le monde actuel et sur les leçons que nous aurions intérêt à en tirer. Je ne vais pas m'attarder trop longtemps. Les remarques formulées par le député méritent d'être lues par tous les Canadiens.

• (0540)

Relativement à la situation actuelle et à l'opération qui a été entreprise il y a quelques jours, il a dit qu'il s'agissait d'une mauvaise action prise au mauvais moment par la mauvaise force. C'était à 10 h 15 hier soir, heure normale de l'Est. L'une des choses qui me préoccupent relativement à ce qui a été fait il y a quelques jours, c'est qu'on a raté une belle occasion d'au moins essayer de procéder de la bonne façon. Nous aurions pu mettre sur pied une

opération dirigée par un commandement des Nations Unies, de manière à favoriser le maintien de la paix dans le monde après la période de la guerre froide. L'époque de l'intimidation est révolue. Certains peuvent le regretter, mais je suis personnellement heureux qu'il en soit ainsi.

Je me souviens, et je suis convaincu que beaucoup de députés et de Canadiens s'en souviennent aussi, de ce jour de 1962 où ceux qui quittaient leur travail à la fin de la journée se sont salués d'une manière différente parce que, en raison de la menace posée par la crise de Cuba, nous ne savions pas si nous allions pouvoir revenir au travail le lendemain. Les gens qui prenaient l'autobus pour rentrer à la maison étaient très silencieux. Les peuples de la plupart des pays du monde ont la chance de pouvoir être assez certains que, indépendamment de ce qui va se passer, nous allons nous revoir le lendemain, et cette pensée est rassurante. L'époque où deux personnes dans le monde pouvait faire sauter la planète est révolue. Cette situation a toutefois engendré des dangers nouveaux et très réels.

Nous devons mettre en place de nouveaux mécanismes, si possible par l'entremise des Nations Unies, afin de régler les questions d'agression et de violations graves des droits humains et nationaux. Le monde est dominé par une superpuissance qui n'a pas fait la preuve qu'elle est la plus responsable, ce qui n'est souvent guère moins acceptable que le régime de terreur dont nous sortons.

Un grand nombre de stupidités ont été dites des deux côtés de la Chambre au cours du débat. J'espère que je ne vais pas en ajouter d'autres. Le conflit actuel n'a pas débuté en janvier de cette année. Il a commencé en août dernier. Certains députés des deux côtés de la Chambre veulent paraître tellement purs qu'ils ne parviennent qu'à faire rager les autres et à faire grimper le niveau d'intolérance déjà élevé, tant au Canada que dans le monde.

La motion dit:

> Que la Chambre réaffirme son appui aux Nations Unies pour mettre fin à l'agression du Koweït par l'Irak.

Le Nouveau Parti démocratique demande la tenue d'un vote libre pour des raisons très bonnes et valables. Le gouvernement a refusé, mais les néo-démocrates vont voter librement. Le gouvernement et son porte-parole ont dit clairement qu'il interpréterait un vote favorable comme un appui à sa politique. Je ne peux appuyer une telle position, ce n'est pas une dérobade. Mais je ne peux pas non plus voter contre ce que dit la motion. Il ne me reste plus qu'une seule option, m'abstenir. Cela ne me plaît pas. Mais à cause de ce que je considère une tentative malicieuse de manipuler la Chambre des communes par une interprétation et un libellé pareil, je n'ai pas le choix.

Je continue de dire que, tout imparfait que soit le plan des Nations Unies à l'heure actuelle, ou plutôt la politique sanctionnée par les Nations Unies, le seul espoir pour l'avenir repose dans la formation—peut-être pour les conflits ultérieurs—d'un commandement permanent des Nations Unies qui pourra réagir avec rapidité dans les phases ultérieures du conflit ou, ce qui est plus probable, pendant les futurs conflits réels ou appréhendés. C'est le dernier espoir pour la liberté, la justice et la paix dans notre monde dominé par une seule superpuissance, pour le meilleur ou pour le pire.

Je ne me fais pas d'illusions. Une superpuissance unique ne consentira pas plus à se soumettre aux mêmes règles qui s'appliquent au reste d'entre nous que ne le font deux superpuissances. Les superpuissances ne fonctionnent pas ainsi, mais là où c'est possible, il faut oeuvrer lentement et méthodiquement à étendre l'application et l'acceptation de ce genre d'action véritablement internationale dont la direction et la gestion doivent être internationales, et pas seulement de nom, sinon elle ne sera jamais acceptée ni efficace à long terme. C'est le seul espoir pour l'avenir, et il faut se mettre à l'oeuvre dès maintenant.

Le conflit dans lequel nous sommes engagés depuis août de l'année dernière et depuis le début de la semaine est une tragédie. Nous ne pouvons qu'espérer qu'il se réglera bientôt sans prendre de plus grandes proportions et qu'il se perdra le moins de vies possible chez toutes les parties en cause. Il faut agir sans tarder pour amener les pays du Moyen-Orient à des négociations au cours d'une conférence internationale sur la paix dans cette région du globe, et nous efforcer de bâtir des pays et de délimiter des frontières dans la stabilité et la sécurité.

Nous tous, qui avons vécu la période des 40 ou 50 dernières années, savons que le peuple juif devait avoir une patrie dans l'État d'Israël. Mais à cause de la duplicité du ministère de la Guerre et du ministère des Affaires étrangères de Grande-Bretagne au début du siècle, quand les mêmes territoires ont été promis à deux peuples différents, nous sommes depuis constamment en

butte à ces difficultés qui ne cessent de menacer la paix non seulement de cette région mais du monde.

Tous ceux d'entre nous qui ont été témoins des événements avant et pendant la Deuxième Guerre mondiale savent que le Canada et le monde entier sont coupables. Quand les juifs venus d'Allemagne et d'autres pays d'Europe a cherché une terre d'asile, nous avons tous fermé nos frontières. Leur désir et leur besoin d'une patrie étaient compréhensibles.

L'État d'Israël a mal agi à de nombreuses occasions ces dernières années, c'est un fait. Malgré ses antécédents et ses croyances passées, il a eu recours à un grand nombre des méthodes et pratiques que ses oppresseurs ont utilisées contre les juifs pendant la Deuxième Guerre mondiale. Il faut néanmoins comprendre les raisons de son comportement et trouver le moyen de donner aux Palestiniens une patrie bien à eux, tout en garantissant les frontières stables et sûres d'au moins l'État d'Israël original. Nous devons construire au Moyen-Orient quelque chose d'une valeur durable. Il faut avoir l'espoir que la région ne se détruira pas à nos risques à tous. Comme c'est souvent le cas dans notre monde, les deux côtés ont à la fois tort et raison, mais nous devons profiter de l'occasion qui se présentera certainemet lorsque ce conflit se terminera, pour rassembler toutes les parties concernées et offrir toute l'aide et les garanties possibles, afin de tenter d'assurer une sécurité à long terme à tous les gens vivant au Moyen-Orient.

• (0550)

Les observations du député de Saint-Denis que nous avons entendues plus tôt, étaient passionnées et sérieuses; elles méritaient d'être écoutées. Je suis persuadé que lors de son principal discours, il en répétera certaines. J'ai également écouté l'ancien premier ministre de la Colombie-Britannique, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca. Comme dans le cas du député de Saint-Denis, j'ai été fort impressionné par la connaissance qu'il avait de la question lorsqu'il a essayé de nous décrire quelques-uns des événements qui avaient eu lieu et de nous faire part de certains de ses espoirs et de ses craintes pour cette région ainsi que pour le monde.

Ce n'est pas une question simple, et je n'ai jamais prétendu avoir toutes les réponses. J'espère connaître certaines des bonnes questions à poser. Cependant, je suis certain que les Canadiens qui veulent essayer de bâtir un ordre international et des mécanismes internationaux sur lesquels on peut se fier et qui peuvent être respectés. Je souhaite simplement que les actions auxquelles participe notre gouvernement depuis quelques mois ne nous empêcheront pas, ainsi que le reste du monde, de parvenir à nos fins. C'est là mon espoir et ma prière. Dans cette mesure, je suis persuadé que la majorité des gens de ma région et des Canadiens seront d'accord avec moi là-dessus, du moins je l'espère.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je tiens à dire qu'il est presque 6 heures du matin. Certains d'entre nous sommes ici depuis 10 heures hier matin. Je me sens plus d'attaque que si je venais de me lever.

Je siège dans cette enceinte depuis 27 ans. Je ne crois pas qu'il s'agisse d'une question conservatrice, néo-démocrate ou libérale. Je dirai en anglais et en français qu'il ne s'agit pas non plus d'une question québécoise. Je suis un catholique, un croyant fervent, mais cela n'a rien à voir avec ma religion. C'est une question d'éthique. Je n'ai jamais cru qu'après 27 ans dans cette enceinte, les gens finiraient par commencer à comprendre. J'ai tellement apprécié l'intervention de mon collègue que cela m'amène à formuler une brève observation. Nous arrivons enfin à la vraie question. Nous remontons jusqu'aux causes du problème d'aujourd'hui.

Je vais le répéter, même au risque de placer dans l'embarras un ami et collègue de la Colombie-Britannique, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca. Il n'appartient pas à mon parti, ne parle pas ma langue et ne partage pas ma religion. Pourtant, il a prononcé un discours incroyablement touchant en se demandant ce qui ne va pas. C'était un discours extraordinaire non parce qu'il était important, mais parce qu'il venait du coeur.

Lorsqu'on veut régler un problème, il ne suffit pas de gouverner.

[*Français*]

En français, on dit qu'il faut aussi prévoir, avoir de la vision. On ne peut pas bousculer des gens, on ne peut pas humilier des gens, on ne peut pas torturer des gens et s'imaginer qu'ils accepteront tout le temps. Pourtant, il serait si facile. . .

[*Traduction*]

C'est ce que le député m'amène à dire. Ce serait si facile. Je ne comprends pas. Les gens considèrent que c'est très difficile, et je pense exactement le contraire. Je dois me tromper. Je dois être totalement dans l'erreur. Je vois cela comme une solution facile. Il s'agit de respecter les gens quels que soient leur couleur, leur religion, leur statut social ou le reste. Nous sommes tous des êtres humains.

Nous sommes tous les fils et les filles du même Dieu, car il y a un Dieu. Or, il nous regarde aujourd'hui et dit ceci: «Ce sont mes enfants. Ne sont-ils pas assez intelligents pour faire la paix plutôt que de s'entre-tuer?»

Sommes-nous si stupides que nous sommes incapables de trouver des solutions?

Je voudrais remercier le député, car je ne me sens plus seul lorsque je parle des Palestiniens et de paix entre Israël et les Palestiniens. J'ai consacré 26 ans à prendre part à des conférences. Je suis soumis à des pressions dans mon parti. On continue en cette heure tardive, ce matin, de les exercer sur nous pour nous amener à voter en faveur de cette motion.

Il s'agit de pressions de gens puissants que je respecte, mais je ne cède pas facilement et je n'entends pas le faire. J'espère que mes collègues réfléchiront à la question. Nous écouterons les autres discours, mais je me sens tout à coup plein d'énergie, car je vois tant de gens qui se rendent compte que nous aurions peut-être dû accorder davantage d'attention à cette région du monde.

La situation peut être explosive. Les nouvelles ne sont pas bonnes. Ce ne sera pas une guerre à la Rambo; nous ne pourrons envoyer nos troupes nettoyer la région et espérer que tout s'arrêtera là. Non. La haine est si profonde. Or je ne veux pas que le Canada soit détesté. Nous n'avons aucune raison de l'être; les gens nous aiment. Ils ont pour nous un respect que nous ignorons nous-mêmes. Nous devrions baiser le sol partout où nous allons au Canada.

Tout le monde aime le Canada. Parfois, je me demande si nous le méritons.

M. Kristiansen: Monsieur le Président, je fais remarquer très brièvement que, trois ou quatre fois au cours des 15 dernières heures, j'ai été touché par les observations du député.

Même si je m'écarte légèrement du débat dont nous sommes saisis ce soir, je tiens simplement à déclarer qu'on croit davantage dans les travaux que nous poursuivons actuellement, quand on voit quelqu'un qui y a consacré autant d'années—je dis cela avec respect—que le député de Saint-Denis. C'est avec enthousiasme et conviction, ainsi qu'avec engagement qu'il est encore capable de voir ce qui peut être fait. Notre travail nous rend parfois plus cyniques—c'est presque inévitable—, mais sa capacité de préserver l'enthousiasme et la volonté d'agir soulève l'admiration.

• (0600)

Enfin, je voudrais ajouter une autre observation. Il y a bien des choses que je n'ai pas dites, parce que mes collègues et d'autres députés en ont parlé. Plus précisément, il a été question de la réputation de cette superpuissance qui est au sud. Je ne suis pas à l'aise dans ce monde dominé par une superpuissance pas plus que je ne l'ai été dans le monde dominé par deux superpuissances auparavant.

En dépit de ce malaise, je dois dire que le tort fait par une nation à une autre, en août dernier, c'est-à-dire l'occupation du Koweït, et ce qui s'est passé au Koweït depuis l'invasion, les violations, les actions infâmes qui se sont produites au Koweït, qui ont été signalées par Amnestie internationale et par divers observateurs, ont dépassé ce qui s'est produit lors de l'invasion et de l'occupation du Danemark par les Nazis, question que je connais quelque peu. L'invasion et l'occupation se sont produites de façon civilisée en comparaison de ce qui s'est produit au Koweït. Je ne peux pardonner cela, ni une action qui menace de faire sauter toute cette région, la faire basculer au siècle de la noirceur et peut-être faire disparaître la chance que nous avons de rétablir un ordre stable, sûr et juste dans cette partie du monde. C'est la crainte que je ressens et c'est pourquoi nous devons trouver une façon de faire entendre raison aux deux camps.

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter nos braves jeunes militaires qui sont en train d'appliquer la politique du gouvernement actuel dans le golfe Persique. Le présent débat ne les vise pas directement, mais il concerne la décision du gouvernement de les envoyer à la guerre.

Je tiens aujourd'hui à bien préciser ma position. Je suis contre une participation offensive du Canada à la guerre dans le Golfe et cela, pour trois raisons. D'abord, je préférerais que le Canada joue un rôle humanitaire et diplomatique important plutôt qu'un rôle militaire symbolique qui risque de nuire à notre capacité future de participer activement au rétablissement de la paix au Moyen-Orient.

Toute la nuit, pendant que se tient le présent débat, des appels téléphoniques nous parviennent de tous les coins du Canada. Nous exhortons les gens à nous faire part de leurs préoccupations en composant le (613) 996-7446. Je sais que nombreux sont ceux qui aussi bouleversés que moi par ce qui se passe à l'heure actuelle.

Je crois que d'autres solutions auraient au moins pu être explorées pour faire plier Saddam Hussein et, en tant que député, je n'approuverai le déclenchement d'une guerre que le jour où je serai persuadé qu'il n'existe aucune autre solution. Je tiens à rappeler à la Chambre que mes collègues néo-démocrates et moi n'approuvons

pas qu'on se soit lancé tête baissée dans la guerre avec la résolution 678 du Conseil de sécurité.

Lorsque cette résolution a été débattue, nous avons dit à quel point nous craignions que la fixation d'une date limite n'envenime les choses. Le gouvernement n'a cessé d'insister que cette date ne voulait rien dire et que les sanctions pouvaient être maintenues. Rien ne disait que la guerre allait éclater ce jour-là. Moins de 14 heures après le moment fatidique, le Canada était en guerre.

Je tiens à dire à quel point j'ai été terrassé d'apprendre cela, d'autant plus que nous avions interrogé jour après jour, à la Chambre, le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sujet des sanctions, que nous leur avions demandé des preuves qu'elles n'étaient pas efficaces, qu'ils nous avaient dit et répété que les sanctions seraient maintenues et qu'il n'y aurait pas nécessairement la guerre.

Nous avons voté contre la résolution. J'aurais souhaité ne jamais avoir à venir dire ceci à la Chambre: «Je vous l'avais bien dit.» Le premier ministre, le secrétaire d'État et les députés ministériels, qui se sont prononcés en faveur de cette résolution, ont désormais sur la conscience la responsabilité d'avoir fait entrer le Canada dans la guerre 14 heures après le moment fatidique.

Chacun des députés doit se poser une question fondamentale pendant qu'il réfléchit à la position à prendre. Nous sommes tous renversés par l'invasion brutale du Koweït par les Irakiens et par les souffrances qu'endurent les Koweïtiens. Mais que fallait-il opposer à cela? Est-ce que sept ou dix autres mois de sanctions auraient fait l'affaire, sanctions que beaucoup de spécialistes s'entendaient pour considérer comme préférables à la perte de centaines de milliers de vies, peut-être? Je ne peux que répondre par l'affirmative. Il valait mieux risquer que les sanctions ne donnent rien plutôt que de faire la guerre. On ne sait pas plus où cette guerre mènera le monde qu'on ignore si les sanctions se seraient finalement révélées efficaces.

Comment le Canada peut-il se rendre le plus utile? Permettez-moi d'exposer chacun de mes trois points plus en détail. Beaucoup de pays fermement opposés à l'Irak ne participent pas à l'offensive militaire dans le Golfe. Beaucoup de pays qui ont contribué à l'effort militaire dénoncent l'action de Saddam Hussein et appliquent le programme de sanctions de l'ONU. Il est important de se demander pourquoi certains pays qui appuient les Nations Unies ont décidé d'assumer un rôle offensif et pourquoi d'autres ont hésité à le faire. Je crois qu'il est juste de supposer que la décision de chaque pays est fonction de ses traditions, de ses capacités et de ce qu'il juge être la meilleure voie à suivre.

Notre gouvernement a décidé que la voie à suivre était l'intervention militaire. Je suis tout à fait contre cette décision. Je crois que la tradition veut, au Canada, qu'on ne recoure à la guerre qu'en tout dernier ressort. Il est vrai qu'il n'en est pas de même chez nos voisins du sud.

• (0610)

Il a été beaucoup question du rôle qu'a joué Lester B. Pearson dans l'établissement de cette tradition. Le précédent qu'il a créé nous a bien servis, et je voudrais, moi aussi, lui rendre hommage pour ce service insigne.

Je veux également souligner le rôle capital qu'a joué John Diefenbaker durant la crise des missiles cubains parce qu'il est important, à mon avis, de faire connaître ce qui a été accompli sans sectarisme politique au Canada. M. Diefenbaker aurait pu appuyer l'effort militaire américain avec enthousiasme, mais il a soutenu que le Canada prendrait ses propres décisions militaires et qu'il ne le ferait qu'en dernier recours. M. Diefenbaker aurait pu engager le Canada dans l'embargo commercial décrété par les États-Unis à l'égard de Cuba, mais il ne l'a pas fait.

Par ses actions, M. Diefenbaker a démontré avec force et courage que le Canada allait prendre ses propres décisions militaires, tout en reconnaissant la menace que faisaient planer les missiles de Cuba.

Le Canada a toujours préféré les solutions non militaires aux solutions militaires, qu'il a toujours jaugés avec une extrême prudence. Or, le gouvernement vient de rompre cette tradition.

L'autre question qui se pose—et il incombe à tous les députés qui se sont opposés à la décision du gouvernement d'y répondre—est la suivante: quel rôle devrait assumer le Canada?

Je crois que le terme qui décrit le mieux le genre de mesures que nous devrions envisager est «humanitaires», ce qui n'exclut pas la possibililté d'affecter nos militaires à leur mise en oeuvre. Il s'agit, entre autres, de l'envoi de personnel médical, d'opérations de secours, d'aide aux

réfugiés et de la préparation de missions de maintien de la paix qui pourraient être menées après la guerre.

Le Canada devrait en outre s'engager résolument dans la voie diplomatique, à titre de non-combattant, comme il l'a fait lors de la guerre du Viêt-nam.

Je dois dire que je reconnais les efforts déployés par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avant le début des hostilités. Je comprends qu'il ait autorisé la représentation diplomatique irakienne à rester au Canada. Mais que se passera-t-il si la Jordanie, la Syrie, l'Iran ou le Yémen se joignent à la lutte contre les alliés? Qui sera en mesure de négocier? Qui pourra diriger une mission diplomatique si toute la région est en guerre?

Je pense qu'un rôle militaire actif de la part du Canada mettra fin à toute chance que le Canada remplisse ce rôle essentiel et, franchement, je crains qu'il n'ait pour seule option que d'augmenter sa participation militaire à la guerre contre d'autres ennemis.

Je reviens à mon deuxième point, l'abandon des sanctions. Je voudrais faire remarquer que de nombreux spécialistes ont fait savoir que les sanctions étaient efficaces. Écoutons le sénateur George Mitchell, le sénateur Wellstone, l'ancien président des chefs d'état-major, l'amiral William Crow, l'économiste de Georgetown et spécialiste en sanctions, M. Gary Hufbauer, et bien d'autres. Tous disaient que les sanctions avaient—j'utilise le passé—des chances raisonnables d'atteindre leurs objectifs.

Nombre de mes collègues libéraux et conservateurs ont dit que cette question étaient maintenant sans objet puisqu'il n'y avait plus de sanctions. Il est clair qu'il y a là une logique un peu tordue, quand des gens qui vous disaient il y a trois jours qu'il fallait maintenir les sanctions, vous disent maintenant qu'ils appuient l'action offensive d'une guerre qu'ils ne voulaient pas.

C'était une erreur pour les alliés que d'entrer en guerre il y a trois jours. C'était une erreur pour notre gouvernement que d'appuyer l'échéance du 15 janvier. C'était une erreur que de renoncer aux sanctions et à une politique qui, de l'avis de tous, faisaient mal à l'Irak. C'est une erreur épouvantable que de dire que, puisque la guerre a commencé, nous pouvons appuyer un rôle offensif pour le Canada.

Il est clair que nous ne saurons pas avant quelque temps l'ampleur des dommages, mais personne ne doute que si la guerre se poursuit, les morts se compteront par centaines de milliers. C'est cela la guerre: c'est la mort et la destruction.

Quel est le coût de 100 000 vies? Un mois de sanctions? Deux mois? Trois mois? Je ne peux pas prétendre que je connais la réponse, mais je peux dire que nos n'avons laissé que cinq mois aux sanctions.

Je refuse de voter l'entrée de nos soldats dans une guerre que nos politiciens n'ont pas pris le temps d'essayer d'éviter. C'est la plus importante décision que j'ai eue à prendre en six ans à la Chambre des communes. Je ne voterai pas en faveur de la participation offensive du Canada à une guerre, simplement parce qu'elle est déjà commencée.

Pour terminer, je voudrais rappeler que le Nouveau Parti démocratique nous avait mis en garde contre une échéance, de crainte qu'on assiste à ce qui se passe actuellement: une guerre inutile et hâtive. Le fait que nos pires craintes se sont réalisées ne suffit pas à me forcer à voter pour la guerre.

Avant de conclure, je voudrais lire quelques lettres et pétitions que j'ai reçues de ma circonscription au sujet de la triste décision qui a été prise.

Cette lettre m'est adressée, avec copie au premier ministre et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle est datée du 16 janvier et elle vient de Fernie, en Colombie-Britannique. Elle dit:

> Monsieur,
>
> La seule chose encourageante parmi les événements des derniers jours est la position ferme et sensée du Nouveau Parti démocratique et la vigueur avec laquelle Audrey McLaughlin l'a défendue. Le fait que les Nations Unies n'ont pas réussi à trouver une solution pacifique est un énorme recul dans l'établissement d'une paix durable dans le monde. Le Canada ne devrait pas appuyer cette décision erronée des Nations Unies. Nous sommes extrêmement mécontents que le gouvernement que nous avons élu engage notre pays, nos amis et nos familles dans une guerre. Nous pouvons seulement espérer que tous les jeunes Canadiens comprendront la folie et l'immoralité de la guerre.»

J'ai une autre lettre de Grasmere, en Colombie-Britannique. Elle est adressée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, au chef de l'opposition, au chef de NPD, au député de Burnaby—Kingsway et à moi. La voici:

> Messieurs,
>
> Je m'oppose de toutes mes forces à la participation du Canada à la guerre du Golfe en vue d'accroître les profits des multinationales. Une économie basée sur la course aux armements et sur la guerre, c'est un échec impardonnable qui témoigne du manque de prévoyance et d'initiative de notre gouvernement.

La vérité et la non-violence sont des valeurs qui défient le temps. Je ne m'habituerai jamais à l'idée que tant de gens continuent de souffrir passivement et d'accepter les miettes que leur jette une société d'abondance qui n'hésite pas à risquer leurs vies en exigeant d'eux le sacrifice ultime dans des souffrances et des peines insoutenables.

• (0620)

J'ai aussi une pétition de 65 habitants de Cranbrook, en Colombie-Britannique. Je ne lirai pas tous les noms. Elle est datée du 16 janvier et elle dit ceci:

Monsieur,

Nous sommes un groupe de citoyens inquiets de votre circonscription qui appuient fermement et vigoureusement votre position et vos efforts pour la paix en ce moment très critique.

Nous pensons que le Canada devrait prendre l'initiative de faire et de maintenir la paix dans le monde. En tant que Canadiens, nous n'appuyons pas le recours à l'action militaire agressive pour arrêter des gens ou les empêcher d'attaquer les autres.

Nous espérons que vous continuerez de défendre inflexiblement votre opinion et que le Canada l'acceptera et l'adoptera et que, par conséquent, notre pays ne sera pas engagé dans une action offensive au Moyen-Orient.

Avant de m'asseoir, je supplie le gouvernement, les ministériels et tous les députés de mettre fin à cette guerre mortelle et de ramener la paix aussi rapidement que possible pour qu'il y ait moins de souffrances et de dommages dans le monde.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Madame la Présidente, je voudrais faire remarquer que beaucoup de gens ont téléphoné aux parlementaires cette nuit pour exprimer leur opinion à ce sujet, et j'invite les gens à continuer d'appeler au numéro (613)-996-7446.

Les appels des Canadiens qui ont afflué ici cette nuit sont extraordinaires. C'est extraordinaire de voir que les Canadiens sont nombreux à être éveillés et à nous dire qu'ils ne peuvent dormir depuis le déclenchement de cette guerre; ils nous font des suggestions au téléphone et manifestent un engagement total à cet égard.

Je veux proposer une chose au député et à tous les autres députés. Le premier ministre, un homme qui a l'antipathie de 88 p. 100 des Canadiens et suscite l'hostilité de la majorité des Canadiens, a décidé avec son Cabinet de déclarer la guerre à l'Irak.

On a dit que personne, individuellement ou collectivement à l'intérieur d'un petit groupe, ne devrait être autorisé à déclarer la guerre au nom des Canadiens. On a soutenu qu'il devrait exister une division des pouvoirs, ainsi qu'un système de poids et contrepoids à cet égard. Seul un vote de la Chambre devrait permettre de déclarer la guerre à un autre pays et autoriser l'usage offensif des forces armées contre lui.

Je me demande si le député serait en faveur de l'idée suivante: nous, les députés qui soutenons qu'un premier ministre et son Cabinet ne peuvent prendre la décision d'attaquer un autre pays et de déclarer la guerre, devrions élaborer un projet de loi d'initiative parlementaire et tâcher de le faire adopter par tous les députés à la Chambre. Il enlèverait au premier ministre et à son Cabinet le pouvoir de déclarer la guerre au nom de notre pays pour le confier exclusivement à la Chambre par un vote engageant tous les députés.

Le député appuierait-il une telle proposition et nous encouragerait-il à y donner suite, de sorte que cette décision ne puisse plus être prise par un premier ministre obligé envers les États-Unis ou par un petit groupe de Canadiens appelé le Cabinet?

Nous ne parlons pas d'action défensive, mais d'action offensive dans le cadre d'une déclaration de guerre qui serait décidée par un vote à la Chambre. Il s'agirait donc d'élaborer un projet de loi d'initiative parlementaire et de tâcher de le faire accepter par tous les députés à la Chambre, de sorte que nous n'ayons plus jamais affaire à une motion piège comme celle dont nous sommes saisis en l'occurrence.

M. Parker: Madame la Présidente, j'aimerais remercier mon collègue de sa question. C'est une excellente occasion. C'est l'une des choses que j'ai remarquées à la Chambre au début du débat, tout au long du déroulement des tragédies et en regardant la télévision. J'ai entendu et j'ai vu la consternation de tous les députés de chaque côté de la Chambre devant la destruction et les capacités de destruction qu'il y a là-bas.

J'en ai entendu beaucoup se dire entre eux que les décisions sont prises par la moitié de la Chambre.

Un grand nombre des personnes, de partout au Canada, qui ont voté pour le gouvernement et pour les positions en question, ont appuyé ce côté de la Chambre. Lorsqu'une décision de cette ampleur est prise, c'est le genre de débat et de politiques qui devraient ressortir afin qu'au moment de la prise de décision, l'engagement entier de toute la population canadienne fasse l'objet d'un débat impartial et très actif sans qu'aucun engagement préalable n'ait été pris, qu'aucune promesse n'ait

été faite, qu'aucun marché n'ait été conclu avec d'autres groupes, et ainsi de suite. Je ne parle pas des députés. Je parle des échanges qui ont lieu avec d'autres pays et d'autres groupes sans aucune participation du Parlement.

J'appuie la suggestion qui a été faite. J'espère qu'un grand nombre de députés et de politiciens se rencontreront pour tâcher d'amener ce genre de politiques.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Madame la Présidente, j'ai d'abord une observation à faire.

Le député de Powell River a donné un numéro de téléphone: le (613) 996-7446. Je tiens à dire à la Chambre que ceux d'entre nous qui ont participé à ce processus démocratique sont enthousiasmés par ce que se passe. Nous avons reçu des appels d'un océan à l'autre. Jusqu'ici, à ma connaissance, nous n'en avons reçu aucun du Yukon ou des Territoires du Nord-Ouest.

Je voudrais partager avec les députés un commentaire d'une femme d'Edmonton, qui a dit que c'est la première fois de toute sa vie—elle était très sincère—qu'elle pouvait exprimer une opinion en sachant qu'on l'écouterait. Je lui ai assuré que sa voix serait entendue à la Chambre. Elle m'avait dit qu'elle se demandait comment nous étions passés d'un rôle de gardien de la paix à celui de fauteur de guerre. Elle se demandait si, maintenant, par l'entremise du gouvernement, nous ne nous faisions pas simplement l'écho du gouvernement Bush.

Je voudrais poser au député de Kootenay-Est la question que cette femme m'a posée. Au cours des années, les Canadiens ont levé fièrement la tête lorsqu'ils ont voyagé dans d'autres pays. Ils ont toujours été bien respectés par les habitants du Moyen-Orient, de l'Europe de l'Est et de l'Europe centrale. Partout où ils sont allés, ils ont arboré fièrement la feuille d'érable. Elle se demande si à cause de la situation actuelle, nous perdrons le respect que nous voue la communauté internationale. Le député pourrait peut-être répondre à cette femme d'Edmonton.

Je rappelle aux gens que le numéro à composer est le (613) 996-7446. Continuez de transmettre vos appels.

M. Parker: Madame la Présidente, je voudrais remercier mon collègue de sa question.

Il est remarquable que nous soyons ici, à 6 h 30 du matin, après avoir tenu un long débat qui a duré toute la nuit. Des personnes appellent de toutes les régions du Canada pour exprimer leurs préoccupations et leur désir que le Canada maintienne un rôle pacifique et non offensif.

Je crois que notre tradition se perdra si nous continuons de jouer ce rôle d'agression. Cette tradition se perdra, mais ce qui est encore plus grave, lorsque cette guerre sera finie, si nous y avons participé d'une manière offensive, nous perdrons également le respect, la dignité et la confiance qu'on nous a témoignés pendant de nombreuses années, en tant que pays pacifique qui fait tout en son pouvoir pour trouver des solutions en faveur de la paix.

Nous perdrons la confiance des autres pays non seulement en tant qu'individus, mais également en tant que pays qui a tant travaillé pour la paix—je ne serai pas sectaire à ce moment-ci—non seulement sous le gouvernement libéral, mais également sous celui de M. Diefenbaker. Comme je l'ai dit dans mon discours, non seulement sous le gouvernement libéral, mais également sous celui de M. Diefenbaker, les néo-démocrates ont été reconnus depuis des années pour rechercher la paix et des moyens de la maintenir. Je tiens à dire que notre réputation de pays pacifique respecté à l'échelle mondiale est en jeu. J'exhorte le gouvernement à abandonner son rôle offensif, à reprendre son rôle d'artisan de la paix et à trouver une solution pour que nous puissions nous sortir de cet horrible gâchis.

• (0630)

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Madame la Présidente, certains ont fait allusion à la résolution, et je tiens à la lire une fois encore pour que nous sachions bien de quoi nous sommes censés discuter. Elle est très brève:

> Que la Chambre réaffirme son appui aux Nations Unies pour mettre fin à l'agression du Koweït par l'Irak.

Certains ont avancé qu'il serait facile aux néo-démocrates d'appuyer la motion puisqu'ils ont toujours été partisans des Nations Unies. Si cela avait été l'essentiel de l'affaire, il ne fait aucun doute que nous l'aurions appuyée.

Mais, madame la Présidente, vous et moi étions à la Chambre. Nous avons entendu le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dire en réponse à une question que le gouvernement ne serait pas lié par les résolutions du

Conseil de sécurité parce que ce Conseil peut prendre de mauvaises décisions. Ce n'est qu'après que le Conseil de sécurité eut adopté la résolution dont nous parlons que le gouvernement a dit qu'il en faisait sa politique. Il est clair qu'il se réservait le droit de suivre George Bush si le Conseil de sécurité n'était pas prêt à aller dans la même direction.

C'est pourquoi nous avons de la difficulté à appuyer la résolution. Ce n'est pas vraiment la position des Nations Unies. C'est une position qui a été ébauchée par le président Bush et ses conseillers. Encore une fois, madame la Présidente, vous et moi avons pu lire des articles sur les nombreux déplacements dans le monde du président et de ses adjoints qui voulaient s'assurer que tous les membres du Conseil de sécurité appuyaient leur résolution. Ils ont levé toutes les barrières et ils ont obtenu l'appui voulu. Ce n'est pas une décision à laquelle le Conseil de sécurité est arrivée librement.

Mais pour en venir à notre débat qui dure depuis. . . je ne sais trop combien d'heures. Nous en sommes à la quatrième journée. On en vient à perdre la notion du temps. J'ai entendu quelqu'un mentionner un appel téléphonique d'une personne disant avoir de la difficulté à dormir. Certains d'entre nous ne se souviennent peut-être pas de ce que dormir veut dire. En temps normal, il y aurait une demi-heure que je serais levé. Comme le député de Saint-Denis, je me sens plus éveillé maintenant qu'il y a douze heures. Nous verrons bien comment les choses se passeront.

J'ai entendu des ministériels déclarer qu'il nous fallait arrêter Saddam Hussein. Ils parlent de ses 22 ans de brutalité et de terrorisme dans son propre pays. Ils rappellent qu'il a utilisé des armes chimiques contre son propre peuple et qu'il est l'ennemi sous la gouverne de qui les Irakiens ont vécu pendant 22 ans. Si notre principale préoccupation, c'est le peuple qui vit sous la férule de Hussein, puisque nous avons pu attendre 22 ans avant de nous inquiéter de cet homme, pourquoi ne pouvions-nous pas attendre quelques mois, peut-être un an de plus, si ce délai avait permis aux sanctions de faire effet?

Combien d'enfants de Bagdad ou de Tel-Aviv et combien de militaires devront être massacrés ou mutilés avant que nous admettions qu'il aurait été préférable d'attendre que les sanctions portent fruit? D'après tous les comptes rendus que j'ai entendus, les sanctions étaient efficaces.

Même ceux qui doutaient de leur efficacité disaient que ce n'était qu'une question de temps et qu'il aurait fallu attendre jusqu'à un an pour qu'elles fassent effet. Nous avions déjà imposé ces sanctions pendant quatre mois et demi. Pourquoi ne pas avoir attendu sept mois et demi de plus, si c'était ce qu'il fallait pour atteindre le but que nous atteindrons maintenant par une tuerie?

Environ deux heures après l'annonce de la nouvelle le 16 janvier, un poème que j'avais mémorisé il y a quelque 50 ans et oublié depuis, j'imagine, m'est revenu en mémoire. Je l'ai attribué par erreur à A.E. Houseman, mais il est de Thomas Hardy. La troisième strophe si je me souviens bien, disait:

> C'est étrange la guerre.
>
> Vous tirez sur un inconnu à qui,
>
> si vous l'aviez rencontré dans un café,
>
> vous auriez payé un verre ou prêté quelque monnaie.

La guerre est en effet bien étrange. La guerre doit être la pire folie de l'humanité. La guerre ne règle aucun problème, elle exacerbe les anciens et en crée de nouveaux. La guerre ne règle rien. La guerre peut être facile à déclencher, mais bien difficile à arrêter.

Selon la résolution, nous agissons sous la houlette des Nations Unies. C'est un effort des Nations Unies mais, encore une fois, vous savez et je sais que lorsque le président Bush parle de l'effort de guerre, comme lorsque le premier ministre de notre pays parle de l'effort de guerre, ils parlent en fait des alliés. Ils parlent de la coalition. Ils ne parlent jamais de la force des Nations Unies, parce que ce n'en est pas une. Cette force s'appuie sur cette résolution, certes, mais c'est une force américaine soutenue presque uniquement par quelques alliés de la coalition.

Le rôle du Canada au sein d'une force de maintien de la paix était universellement accepté et nous valait beaucoup de considération, jusqu'à ce qu'il commence à s'affaiblir en 1984, quand le premier ministre a été élu. À partir de là, notre rôle s'est tellement confondu avec celui des États-Unis sur les plans économique, international, politique et même culturel, que nous sommes maintenant vus de plus en plus comme un simple vassal du gouvernement Bush, ou un pauvre 51e État des États-Unis.

Personne ne conteste le fait que ce soit Bush qui décide de tous les gestes qui sont posés et que nous suivions à la traîne. Nous tentons peut-être de les anticiper, mais nous suivons certainement. Nous avons délaissé notre rôle de maintien de la paix. C'est une grande perte pour nous, mais c'en est une aussi pour l'ensemble du monde.

Pour un politicien confortablement assis dans un lieu sûr, c'est facile de voter en faveur de la guerre. Nous allons pouvoir voter. Les jeunes gens qui sont sur les lignes de front doivent se battre, mais ils n'ont pas voix au chapitre. C'est pourquoi nous devrions nous montrer un peu plus responsables dans la décision d'entrer en guerre. Pourtant, nous paraissons le faire si facilement et tellement à la légère, non pas parce que cela sert nos intérêts, mais parce que cela sert les intérêts du président des États-Unis.

La guerre est l'ultime folie humaine. C'est une chose que j'ai souvent répétée, mais elle vaut toujours. On évalue à 17 milliards de dollars par année la somme nécessaire pour assurer à la population du monde la nourriture, l'eau, le logement ainsi que les services d'enseignement et de santé nécessaires. C'est une somme immense, madame la Présidente. Pour la mettre en perspective, disons que c'est à peu près la somme qui est consacrée à l'armement chaque semaine de l'année. Une semaine de dépenses en armements suffirait à accomplir tout cela.

Je vais lire une autre citation.

> Tous les fusils qui sont fabriqués, tous les navires de guerre qui sont mis à flot et toutes les roquettes qui sont lancées, dérobent finalement le nécessaire à ceux qui ont faim et qui n'ont rien à manger; à ceux qui ont froid et qui n'ont pas de vêtements. Ce monde d'armements ne dépense pas seulement de l'argent. Il dépense la sueur de ses travailleurs, le génie de ses scientifiques et la maison de ses enfants. Ce n'est pas une vie. Sous un nuage de guerre, l'humanité s'agrippe à une croix de fer.

L'auteur de la citation est Dwight D. Eisenhower.

Actuellement, le Canada dépense environ 13 milliards de dollars par année. C'était avant que nous nous engagions dans ce combat contre l'Irak. Treize milliards de dollars pour se préparer à la guerre! Non pas pour se battre, mais simplement pour être prêt, pour être prêt à tuer, si l'occasion se présente. Nous dépensons environ 3 milliards de dollars par année pour aider les pays en voie de développement à s'aider eux-mêmes, non pas pour leur procurer du soulagement, mais bien pour les aider à voler de leurs propres ailes.

• (0640)

Les Canadiens ont combattu courageusement au cours de deux guerres mondiales. Chacune de ces deux guerres devait être celle qui allait mettre fin à jamais à tout conflit armé. Les Canadiens ont fait plus que leur part, et ils jouent encore un rôle de premier plan pour maintenir la paix dans bien des régions du monde. Aujourd'hui, peut-être pour la première fois dans notre histoire, nous participons à une guerre à titre d'agresseur, encore une fois pour préserver la paix, nous dit-on.

Comme le reste du monde, le Canada a essuyé un échec. Nous nous sommes joints à tous les autres pays qui ont échoué. Nos démarches n'ont rien donné de bon. Nous avons participé à des guerres défensives. Cette fois-ci, nous attaquons pour préserver la paix, mais nous sommes encore voués à l'échec. Chose certaine, si la guerre actuelle mène à la paix, ce pourrait être dans un millier d'années. À mon sens, ce n'est pas la meilleure façon de procéder.

Je ne suis pas pacifiste. J'ai passé cinq ans dans l'aviation au cours de la guerre, guerre que nous étions obligés de faire. Les erreurs ont été commises longtemps avant que la guerre n'éclate, c'est certain. Je ne prétends pas que celle-ci est différente. Encore une fois, nous avons commis des erreurs depuis 22 ans. Mais il existe des solutions acceptables, et il faut les trouver avant de commencer à faire feu, pas après.

Quand j'étais à l'école secondaire, j'ai été fortement impressionné par un professeur qui, par la suite, est devenu journaliste pour *The Ottawa Citizen*. Il s'agit de Ronald Grantham, aujourd'hui à la retraite ici à Ottawa. Il a gagné un prix international pour un article sur le désarmement unilatéral.

J'ai une meilleure solution à offrir, la seule en fait qui puisse donner de bons résultats, car ce que nous avons fait jusqu'ici n'a pas été dans l'intérêt de l'humanité. Je propose que, unilatéralement, le Canada désarme ses forces militaires, élimine le budget de la défense et se serve de cet argent pour aider les nations qui en ont besoin pour s'aider elles-mêmes. Dépensons notre argent pour rétablir la paix plutôt que pour faire la guerre, car jamais la guerre n'engendre la paix. Les hostilités peuvent cesser, mais nous n'aurons jamais la paix en faisant la guerre. Désarmons-nous et prouvons qu'il existe une meilleure solution.

Ma proposition ne s'adresse pas à tous les pays du monde, même si j'espère que cela viendra un jour, mais je dis qu'il y a un pays qui peut le faire. Il y a un pays dans le monde qui est assez important. Si nous éliminons notre budget de défense, nous pourrions faire des efforts suffisants et affecter des fonds assez considérables à un programme de paix pour que le reste du monde s'en rende compte. Nous pouvons le faire parce que, bien que nous soyons un pays immense, très riche en ressources et très productif dont l'économie est très forte, il est impossible que nous protégions nos frontières contre un agresseur du Sud ou du Nord. Il est absolument impossible pour un pays de quelque 30 millions d'habitants de défendre quelque 10 000 ou 15 000 milles de frontières.

Nous pourrions abandonner notre défense. Nous ne pourrons pas nous défendre. Les 13 milliards de dollars que nous affectons annuellement à la défense constituent un montant insignifiant par rapport au millier de milliards dépensés annuellement à l'échelle internationale. Nos 13 milliards de dollars sont tellement peu par rapport au total, qu'ils ne se remarqueraient pas sur les dépenses totales consacrées à la défense dans le monde. Mais la contribution que nous pourrions faire à l'aide et au développement internationaux serait remarquée. Et, espérons-le, en travaillant sous les auspices des Nations Unies—et comme je l'ai déjà dit, nous avons toujours appuyé celles-ci et nous serions ravis de le faire dans le cas présent si nous pensions que nous en avions pris librement la décision—et en choisissant des bénéficiaires, qui seraient prêts à renoncer également à dépenser leurs maigres ressources pour la défense nationale, à la condition que l'organisation des Nations Unies leur garantisse que leurs frontières resteraient intactes, nous pourrions peut-être élargir le cercle des nations qui sont disposées à confier la sécurité de leurs frontières à la sécurité collective fournie par les Nations Unies.

Le Canada est un cas exceptionnel. Nous pouvons renoncer à la défense puisque nous ne pouvons même pas prétendre pouvoir défendre notre propre pays. L'expérience que nous avons eue avec nos Forces armées cette année a été telle que nous savons qu'elles sont exceptionnellement douées pour l'organisation. Elles pourraient être utilisées pour établir la paix dans le monde entier au lieu de faire la guerre et de tuer des gens, et en espérant qu'on pourra en éliminer suffisamment pour que la prochaine guerre soit un peu plus retardée qu'elle ne l'aurait été autrement. Le Canada est un pays exceptionnel dans la mesure où il ne peut pas se défendre; aussi, il ferait aussi bien d'y renoncer. Pourtant, il est assez important économiquement pour pouvoir apporter une contribution considérable au genre de programme que j'ai décrit.

Nous participons maintenant en tant qu'agresseur. Nous avons abandonné notre rôle de gardien de la paix. Nous n'avons plus cette réputation. Examinons à nouveau la situation d'un point de vue différent. Faisons un effort dans le domaine du développement économique, en utilisant nos Forces armées exceptionnellement compétentes sur le plan de l'organisation, de sorte que nous puissions faire une impression foudroyante sur le monde et montrer qu'il est possible aux êtres humains de coexister. Si nous continuons comme nous le faisons depuis des milliers d'années et si nous n'apprenons pas bientôt à vivre ensemble, nous allons complètement disparaître de notre planète en tant qu'espèce.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Madame la Présidente, avec votre permission, je voudrais faire une remarque, puis poser une question au député.

Ma remarque a pour objet de remercier encore une fois les Canadiens d'un bout à l'autre du pays pour leur participation au débat pendant toute la nuit. Cela a été très réconfortant de voir que les Canadiens regardent la chaîne parlementaire, que ce soit en Colombie-Britannique ou à St. John's, à Terre-Neuve, et quelle que soit l'heure. Ces deux dernières heures, nous avons reçu des appels de tous les coins du Canada.

Tout récemment, j'ai pris des appels d'environ 14 personnes d'Ottawa, deux ou trois personnes de St. John's, à Terre-Neuve, et d'autres de Dartmouth, en Nouvelle-Écosse. Tous ces gens partageaient la même opinion: ils ne veulent pas que le Canada joue un rôle d'attaquant au Moyen-Orient. Je tiens à tous les remercier. Nous avons pris en note tout ce que vous nous avez dit et espérons avoir pu inclure vos commentaires dans les discours que nous avons prononcés ce soir.

Je voudrais dire autre chose et poser une autre question ayant trait à un appel que j'ai reçu d'un citoyen de Penticton, en Colombie-Britannique, il y a deux ou trois jours. Cet homme a servi 28 ans dans les forces militaires. Il affirmait que la machine de guerre de l'Irak devait être anéantie à cause de la prolifération des armements. Nous avons discuté pendant quelque temps de la nature de cette prolifération des armements et des difficultés auxquelles nous aurions à faire face si nous décidions d'attaquer, comme il le souhaitait, cette machine de guerre dirigée par un aliéné. Nous nous sommes également demandé qui déterminerait les machines de guerre à détruire et les fous à arrêter. Devrions-nous nous en prendre à tous les pays qui accroissent leur arsenal militaire, et qui contrôlera ces opérations?

Je voudrais poser au député la question suivante. Y a-t-il un moyen, selon lui, d'interrompre l'approvisonnement en armes de certains pays, comme l'Irak, qui accroissent leur arsenal grâce à l'achat d'armes importées de France, d'Allemagne, d'Union soviétique et des États-Unis? Vu sa grande sagesse et vu l'expérience qu'il a vécue au cours de la Deuxième Guerre mondiale et l'expérience qu'il a acquise depuis en tant que législateur, voit-il comment nous pourrions resserrer le contrôle des armements, afin d'aller au fond du problème causé par la prolifération des armements et l'avidité des fabricants

d'armes? Aurait-il l'obligeance de nous faire part de ses commentaires à ce sujet?

• (0650)

Mme le vice-président: J'informe le député de Nanaïmo—Cowichan que son collègue lui a laissé une minute et demie.

M. Stupich: Madame la Présidente, la réponse doit nous venir de l'Organisation des Nations Unies, comme je l'ai mentionné dans mon discours. Si cet organisme peut exercer assez d'influence et si les gens lui reconnaissent le pouvoir de résoudre les différends et de faire respecter les frontières, alors ces nations n'auront plus besoin des armes qu'elles achètent de nos jours, à fort prix dans bien des cas, acculant même parfois leur pays à la faillite. Cet équipement ne leur sera plus d'aucune utilité. Elles n'en auront pas besoin pour se protéger, ni pour attaquer quelqu'un d'autre. Ainsi donc, la prolifération des armements n'aura plus sa raison d'être.

La solution est de renforcer les Nations Unies. J'ai proposé dans mon discours ce que nous pourrions faire à cette fin.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, je prends la parole afin de faire ce que je n'aurais jamais imaginé devoir faire, soit traiter de la guerre non pas en tant que notion théorique, mais bien en tant que réalité bien concrète. En effet, sans pourtant l'avoir déclarée, nous sommes bel et bien en guerre.

Je tiens à dire tout d'abord que sans la guerre, je ne serais vraisemblablement pas celui que je suis. Je dois mon existence à la guerre. Mon père, qui faisait partie des *Queen's Own Cameron Highlanders* de Winnipeg, a fait la connaissance de ma mère en Écosse alors qu'il était allé rendre visite à des parents de son beau-frère. Une fois marié, mon père participa à la tentative de débarquement à Dieppe où, capturé par les Nazis, il fut envoyé en Pologne où il devait demeurer jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale prisonnier au Stalag 8-B. Libéré à la fin de la guerre, il rejoignit ma mère au Canada. Je suis leur premier né.

Si je dis que je ne devrais pas être là, c'est qu'il est mort, lorsque j'avais 13 ans, des suites des mauvais traitements qu'il avait subis au cours de son incarcération. J'éprouve donc des sentiments contradictoires à l'égard de la guerre, car je reconnais que les gens n'ont parfois pas le choix. Je reconnais également que les dirigeants ont parfois tort de partir en guerre et qu'ils le font parfois pour de mauvaises raisons.

Il y a trois ans, en tant que député, j'ai eu l'honneur de suivre là-bas les traces de mon père en compagnie de l'honorable George Hees, à l'époque ministre des Anciens combattants, pour assister aux manifestations visant à marquer le 45e anniversaire du débarquement de Dieppe. À bien des égards, cette visite m'a confirmé dans mon attitude à l'égard de la guerre et convaincu qu'il était stupide d'y recourir pour régler les conflits entre les peuples.

J'en suis venu à cette conclusion quand j'ai constaté que cette attaque n'aurait jamais dû avoir lieu, car Dieppe était une forteresse à peu près inexpugnable. J'ai été confirmé dans mon attitude lorsque j'ai vu toutes ces tombes dans les cimetières d'Angleterre et de France. Je me suis rappelé la façon dont les actualités filmées du temps de mes parents décrivaient le retour de nos gars. À en juger par les inscriptions que portaient les pierres tombales, il s'agissait de jeunes de 18, 19, 20 et 21 ans. Même s'ils avaient dû vieillir vite , ils étaient encore des adolescents quand ils sont morts dans ces champs de bataille.

À mesure que nous obtenions de plus en plus de renseignements au sujet de la Seconde Guerre mondiale, suite à la diffusion de documents naguère tenus secrets, il est apparu, comme l'a déclaré lui-même George Hees lorsque nous participions à une célébration du Jour du Souvenir au cimetière de Dieppe, que les généraux avaient été bien stupides de tenter le débarquement à Dieppe.

Nous avons commis une erreur à Dieppe et nous en avons commis une autre en nous lançant dans cette guerre contre l'Irak avant même que les sanctions aient eu le temps de porter fruit. À mon avis, c'est incontestable, il s'agit d'une guerre stupide et tout à fait infustifiée. C'est aussi une guerre où le Canada a détruit 20, ou 30 ou je ne sais plus combien d'années de service comme gardien de la paix. Nos hommes et nos femmes sont présents dans diverses régions du monde pour tenir les adversaires à distance, que ce soit à Chypre ou en Israël. J'ai visité des camps de l'ONU sur le plateau du Golan.

Ces hommes et ces femmes, de concert avec des représentants d'autres pays comme la Finlande et l'Inde, pour ne nommer que ceux-là, ont travaillé très fort pour empêcher diverses nations de se battre. C'est là le rôle du Canada. Nos forces armées sont équipées à cette fin. Nous n'avons pas l'équipement ni les ressources humaines nécessaires pour être une nation offensive, Dieu merci. Par ailleurs, je suis inquiet de ce qui arrivera à nos hommes et nos femmes qui sont déjà dans le golfe Persique ainsi qu'à ceux et à celles qui y seront bientôt envoyés.

Il est presque 7 heures du matin. Officiellement, selon la Chambre des communes, nous sommes encore jeudi. Certains d'entre nous croient que nous devrions encore être mercredi. Toutefois, pendant les dernières heures de ce débat, je serai le dernier orateur de mon parti, et mon collègue, le député de Saint-Denis, sera le dernier orateur de son parti. Nous avons reçu des appels téléphoniques de toutes les régions du Canada. C'est vraiment remarquable.

Dans le temps qu'il me reste, je voudrais faire un compte rendu à la Chambre de ce que j'ai entendu lorsque j'ai répondu au téléphone dans le hall. J'ai parlé à des gens que je ne connaissais pas du tout et que je n'avais jamais rencontrés. Une grande partie des appels venaient de la Colombie-Britannique, principalement en raison de la différence d'heure. Je peux cependant vous dire que j'ai reçu des appels de gens de l'Ontario et du Québec qui étaient incapables de dormir. Ils ont passé la nuit debout parce qu'ils sont inquiets de la situation dans laquelle le Canada s'est placé, et ils regardent le débat à la Chambre des communes.

Ils m'ont dit entre autres que, s'ils regardent le débat à la Chambre des communes au lieu de regarder les nombreuses autres chaînes, c'est qu'ils entendent enfin parler de paix: ils entendent les députés dire que cette guerre est insensée, qu'elle doit cesser et que nous devons trouver une meilleure solution. Ils nous remercient et nous disent de continuer notre bon travail.

• (0700)

Il arrive souvent aux députés de se sentir très seuls. C'est certainement le cas lorsque mon parti adopte une position différente de celle du reste de la Chambre et peut-être aussi, pour un temps, de celle de nombreux Canadiens. On se sent isolé.

Madame la Présidente, les appels que nous avons reçus nous ont beaucoup réconfortés, parce que nous savons que nous ne sommes pas seuls. Nous représentons le point de vue de centaines de milliers de Canadiens.

Permettez-moi de vous faire part des réflexions de ces Canadiens. Un citoyen de Burnaby s'oppose à la guerre. Il dit que c'est une bourde catastrophique et il envisage de refuser de payer ses impôts, préférant les verser à un fonds pour la paix.

Une autre dit que cette guerre est insensée. Un autre homme de Colombie-Britannique a appelé. C'est un immigrant d'origine yougoslave qui est chez nous depuis 20 ans. Il estime que cette guerre est une erreur flagrante et que c'est une atrocité.

Un autre parle des enfants, des femmes, des personnes âgées, de tous ces innocents, tant en Irak qu'au Koweït, qui ne sont pour rien dans cette guerre, mais qui seront blessés ou tués. D'autres parlent du gouvernement. Ils en ont plein le dos. Certains disent que le débat est passionnant; ils se réjouissent de ce débat parce qu'ils dénoncent la guerre. Une personne d'Ottawa a appelé à 5 heures du matin après avoir terminé son quart de travail dans un hôpital. Une représentante des Médecins canadiens pour la prévention de la guerre nucléaire a appelé pour nous donner son appui.

Nombreux sont ceux qui appuient la position du NPD. L'observation qui suit est très intéressante, car beaucoup d'entre nous ont suivi les informations à la télévision. Je songe à une scène qui se déroule en Irak. Ce sont les premières images qui nous parviennent du bombardement et de la riposte de la DCA. On dirait que c'est la *Guerre des étoiles* et que cela sort tout droit d'un film.

Une personne a dit qu'on se croirait devant un grand jeu de Nintendo, mais ajoute que ce sont des joueurs en chair et en os. C'est un Nintendo avec des êtres humains. Ce ne sont pas des images qu'on tue, mais des personnes en chair et en os.

D'autres encore nous disent qu'il ne faut pas s'y méprendre, que ce ne sont pas vraiment des forces des Nations Unies. Ce sont des forces américaines soutenues par quelques autres pays.

Un homme d'Oshawa désapprouve carrément la présence du Canada dans le Golfe. Un autre, de Downsview, dit que cette guerre l'écoeure. Une dame de Vancouver a appelé pour dire qu'elle avait assisté hier soir à une réunion organisée par les conseillers municipaux et que 500 jeunes ont fait à pied les 30 milles qui séparent Maple Ridge de Vancouver pour se rendre à cette réunion en scandant: «Nous voulons la paix, pas la guerre.» Ces jeunes, c'est la prochaine génération. Mais ils sont aussi la chair à canon, il ne faut pas l'oublier.

D'autres demandent le rappel de nos troupes. Une personne dit qu'elle a honte de ce que notre pays a fait. Certains disent ce que nous savons tous, soit que ces événements nous font passer par tous les états. L'Irak ne devrait pas occuper le Koweït, mais ils ont honte parce que le premier ministre a décidé de faire jouer au Canada un rôle offensif au lieu d'un rôle de maintien de la paix sous les auspices des Nations Unies.

Une personne de Nanaïmo a dit: «J'aimerais bien qu'il y ait une façon d'arrêter cette guerre.» Une autre a déclaré: «Parce que des députés au Parlement ont dit ce que je pensais ce soir, je vais dormir un peu mieux et je les en remercie.» Une autre personne demande que l'on fasse preuve d'un plus grand discernement dans notre façon de traiter ce genre de différend. Une personne de

Toronto a tenu à dire qu'elle souhaitait la fin de la participation du Canada à la guerre et qu'elle était fière de la position du NPD. Elle a ajouté qu'elle aimerait que le Canada assume un rôle de gardien de la paix.

Une dame, qui est une ancienne citoyenne de l'Afrique du Sud, a parlé durant un bon moment des sanctions qui, à son avis, n'étaient vraiment pas appliquées avec autant de rigueur qu'elles auraient pu l'être en Afrique du Sud. Malgré cela, regardez ce qui se passe là-bas: l'apartheid est en train de disparaître. Cette dame a aussi dit que personne ne pouvait se réjouir de la destruction de vies humaines au Moyen-Orient.

Une autre personne a dit que, sans vouloir offenser nos forces au Moyen-Orient, les véritables soldats étaient les membres de ce camp de la paix qui, comprenant un médecin canadien, se sont installés sans arme entre les forces de la coalition et celles de l'Irak. Une autre personne a tout simplement dit qu'elle était très touchée par ce que nous faisions et qu'elle appréciait ce geste.

Une dame de Sarnia a dit que les Canadiens n'avaient pas d'affaire là-bas. Celle-ci a ajouté qu'elle avait 76 ans et qu'elle avait déjà vécu deux guerres. «Nous n'avons rien fait de bon au cours de la dernière guerre. Que donnera cette guerre? Elle ne fera qu'entraîner, tôt ou tard, un autre conflit ailleurs.» Une autre remarque intéressante est que nous pouvons lutter pour la paix. Nous pouvons lutter pour la paix à un niveau politique.

La suggestion de mon collègue de former une coalition non partisane contre la guerre a reçu un appui très marqué. Une personne—en fait il y a eu deux appels—était très contrariée par ce qui s'est passé au cours de la période des questions, lorsque des députés du gouvernement ont ri des propositions faites afin de favoriser la paix.

Les gens sont aussi consternés par la couverture assurée par les médias. Ils n'ont pas précisé de quel service il s'agissait, mais nous avons tous suivi les événements. Il semble que le langage employé soit un langage militaire et que l'attention soit portée sur les armes militaires. On ne nous a montré aucune scène des personnes qui sont mortes en Irak ou au Koweït. On nous a montré les dommages causés en Israël, et nous sympathisons avec ce peuple. Nous pensons qu'il était fou de la part de Saddam Hussein de s'en prendre à Israël d'une façon aussi injustifiée et gratuite, puisque cet État ne participe même pas à la guerre. Nous prions pour qu'Israël se retienne et ne se venge pas, ce qui aurait pour effet d'entraîner une escalade du conflit.

Ce risque d'escalade, ainsi que l'ont souligné à maintes reprises nos intervenants, est l'une des raisons pour lesquelles nous craignions le déclenchement d'une guerre au Moyen-Orient. Nous avons toujours pensé qu'il n'y aurait pas de conflit nucléaire entre l'URSS et les États-Unis; nous étions plutôt d'avis que la guerre découlerait d'un incident au Moyen-Orient ou dans un coin analogue.

Je sais que le temps qui m'est accordé est presque écoulé. Il m'a été impossible d'exprimer en 20 minutes toutes les pensées qui m'occupent, en plus de toutes les observations et commentaires qui m'ont été formulés ce soir. Je voudrais seulement souligner deux points, en particulier à ceux et à celles qui vont regarder les reprises de ce débat: si vous téléphonez, il est possible qu'il n'y ait personne pour prendre votre appel. Nous allons nous efforcer d'avoir des personnes pour recevoir vos appels au moment où les reprises des trois ou quatre dernières heures de ce débat seront présentées, parce que nous tenons à vous entendre. J'invite tous les gens à communiquer avec leur député et à lui dire ce qu'ils pensent de la participation du Canada.

• (0710)

Comme je l'ai dit au début, je n'aurais jamais pensé me trouver dans cette chambre pour discuter de la participation du Canada à une guerre. En tant que Canadien, je suis très ému lorsque j'entends notre hymne national, et en particulier la phrase «We stand on guard for thee». J'ai vu ce que cette phrase signifiait et je ne veux plus de héros. Je ne veux plus de héros dans les champs de bataille. Je veux me contenter des héros qui ont combattu pour le Canada au cours des deux guerres mondiales et du conflit en Corée. Arrêtons cette guerre maintenant. Redonnons à nos forces le rôle de gardiens de la paix qu'elles remplissent depuis des années d'une manière qui fait notre fierté. Je vous remercie, madame la Présidente, et je vous remercie, mesdames et messieurs, de suivre ce débat et de nous faire part de vos impressions.

[*Français*]

M. Marc Ferland (Portneuf): Madame la Présidente, je voudrais féliciter mon collègue de Thunder Bay—Atikokan pour l'excellent discours qu'il vient de faire ici sur un sujet qui n'est pas tellement facile, j'en conviens avec lui. Cependant, j'aimerais peut-être, si vous me le permettez, rappeler peut-être un fait aux citoyens canadiens. On s'inquiète beaucoup aujourd'hui, et avec raison, du risque que courent nos hommes et nos femmes des Forces armées canadiennes dans le Golfe présentement. Cependant, on oublie trop souvent les dizaines de milliers de policiers au Canada qui risquent leur vie à chaque jour pour faire respecter les lois de notre pays. Et malheureusement, lorsqu'ils meurent ces gens-là, ça ne fait pas

l'objet d'un débat ici en cette Chambre. Ce que je veux dire par là, madame la Présidente, c'est que le rôle que le Canada joue présentement est un rôle d'abord d'établir la paix si on veut être capable d'être un gardien de la paix.

Madame la Présidente, il y a un individu qui a entraîné son peuple avec lui sans jamais l'informer. Les vraies victimes de ce qui se passe là, c'est le peuple iraqien lui-même qui a été entraîné, parce qu'il n'a pas été informé ce peuple-là par un individu qui n'avait pas de conscience.

La loi internationale ou le gouvernement international, qui s'appelle l'ONU, l'ensemble des pays qui en font partie, unaniment, ont dénoncé les actes qu'il a commis envers un peuple membre des Nations Unies, et ce peuple membre des Nations Unies qui est le peuple du Koweït a demandé l'aide des Nations Unies. Il a demandé l'aide de ses frères pour le délivrer. Le Canada, qui a une tradition de 45 ans de gardien de la paix, de défenseur des droits et libertés, a maintenu sa mission qu'il s'est toujours donnée en acceptant aussi de courir des risques, de faire certains sacrifices, s'il le faut, pour s'assurer qu'il y ait sur cette planète un ordre nouveau.

Et je n'aime pas entendre, madame la Présidente, mon collègue et ses confrères venir dire que de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes des gens qui ne cherchons que la violence et la guerre. Au contraire, madame la Présidente, jamais dans l'histoire de la diplomatie canadienne il y a eu autant d'efforts de mis pour éviter cette guerre-là.

Au cours des 112 derniers jours, l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieurs, M. Joe Clark, a eu 50 rencontres bilatérales, a eu plus de 50 autres rencontres multilatérales, et là je n'inclus pas les nombreuses rencontres, les nombreux appels téléphoniques que notre premier ministre a faits pour essayer de trouver une solution pacifique avant qu'on n'en arrive à une situation telle que nous vivons présentement.

Madame la Présidente, je pense que le Canada a été un leader depuis 45 ans dans ce monde-là et je pense que les Canadiens et les Canadiennes se doivent d'être fiers du travail que notre pays a fait, que notre gouvernement a fait. Bien sûr, les conséquences que nous vivons présentement, et je termine là-dessus, madame la Présidente, sont le résultat d'un individu qui n'a pas voulu respecter le droit fondamental, la loi internationale, la loi des Nations Unies qui dit que tout peuple a le droit de vivre librement chez lui et tout peuple de cette planète et de cette terre a le droit de compter sur ses voisins, sur ses amis pour venir le secourir lorsqu'il est envahi de la façon dont il l'a été.

[*Traduction*]

M. Angus: Madame la Présidente, je voudrais remercier le député pour son compliment au début de sa déclaration et pour sa question.

Il n'est pas surprenant que les députés dans cette enceinte aient des divergences d'opinions fondamentales sur la façon de parvenir à la paix. Le gouvernement du Canada a choisi à ce stade-ci d'avoir recours à la force militaire pour réaliser cet objectif.

Nous considérons, et nous le répétons sans cesse, que le moment n'était pas venu de se lancer en guerre; il faut un certain temps aux sanctions pour faire leur effet et il ne fallait pas se contenter d'un délai de cinq mois fixé arbitrairement à la demande des États-Unis. Les forces de la coalition rassemblées dans le Golfe ne portent pas le casque bleu des Nations Unies comme le veut la tradition. Lorsque le gouvernement prétend soutenir les Nations Unies, personne n'est dupe. Tout le monde sait qu'il appuie, en fait, les Américains.

On a beaucoup accusé notre parti en particulier d'être anti-américain. Ce n'est pas vrai. Nous venons de recevoir un appel de Will Williamson de Deforest, au Wisconsin. C'est un ancien combattant de la guerre au Viêt-nam et il est totalement handicapé. Il a perdu toutes ses illusions au sujet de son pays. Il a regardé nos travaux toute la nuit et nous a téléphoné pour nous féliciter. Selon lui, la démocratie n'a jamais fait un pas aussi important.

Je voudrais également rappeler à la Chambre que mon chef a rencontré des membres importants du Parti démocrate, aux États-Unis, des représentants et des sénateurs qui s'opposent tout autant que nous à la guerre. Nous ne sommes donc pas anti-américains. Nous nous opposons plutôt au gouvernement Bush et au Parti conservateur du Canada. Nous sommes en faveur du Canada. Nous croyons que notre pays doit poursuivre son rôle traditionnel de gardien de la paix; il ne s'agit pas de s'attaquer au tyran, mais de l'isoler et de couper ses ressources pour l'empêcher de fonctionner.

Je voudrais ajouter que nous assistons maintenant au Moyen-Orient à une nouvelle version de la bataille des Hatfield et des McCoy. Voilà deux familles qui luttent pour un territoire en se fichant éperdument de leur peuple; on se bat pour des frontières qui ont été tracées par la Grande-Bretagne à la fin de la Seconde Guerre

mondiale et qui ne représentent absolument rien pour les gens et qui vivent là-bas.

• (0720)

Je fais au gouvernement du Canada les mêmes supplications que m'ont faites les gens qui m'ont appelé ce soir. Il doit repenser sa ligne d'action; il n'est pas trop tard. Nous pouvons revenir à nos rôles traditionnels, ne pas ramener les hommes et les femmes des forces armées mais les mettre au secours des victimes, des réfugiés, des blessés et des familles qui attendent sans parents ni foyer. Voilà quel est le rôle du Canada. C'est ce que nous devrions faire depuis le début.

Il faudrait par ailleurs chercher, par l'entremise des Nations Unies, une solution diplomatique pour que la guerre et le carnage se terminent avant qu'il y ait trop de morts, de quelque nationalité que ce soit.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame la Présidente, gouverner c'est décider, mais c'est aussi prévoir et également choisir. J'ai choisi d'être contre cette guerre impliquant mon pays le Canada.

Une des plus grandes joies de ma vie a été naturellement le 10 février 1964, lorsque, pour la première fois, j'ai été élu député de la circonscription de Saint-Denis à Montréal.

Une des promesses que M. Pearson m'avait permis de faire, même si nous étions un gouvernement minoritaire, c'était de dire aux électeurs et électrices de ma circonscription qu'avant les prochaines élections, il y aurait un drapeau national distinctif au Canada. Nous avons eu ce débat vigoureux à la Chambre, mais nous avons eu notre drapeau du Canada.

[*Traduction*]

Nous avons eu ce drapeau canadien après un long débat, mon premier débat en 1964. J'étais très fier ce jour-là, et ma fierté n'a jamais diminué depuis.

Oui, je viens du Québec. Oui, je suis canadien-français; oui, je viens de Montréal et, oui, j'ai dit la même chose en français.

[*Français*]

Je vois dans le drapeau du Canada une image, un rêve, un symbole pour le monde qui est en désarroi et qui cherche sur la planète une terre de relative tranquillité, une terre généreuse—avec des gens ouverts qui ont leurs petits préjugés, oui, c'est évident—où on peut venir calmement se mélanger et essayer de se comprendre.

[*Traduction*]

C'est ça le Canada. C'est un espoir pour le monde entier. Ce que le monde a toujours vu dans le Canada, c'est cet espoir d'avoir une place différente sur la terre, notre «mère la terre», comme mon ami amérindien l'a dit en anglais. Les Amérindiens parlent toujours de notre mère la terre. C'est ça le Canada. Le monde considère le Canada comme un compromis entre toutes sortes de régions, d'émotions et de peuples, un pays qui a toujours su trouver, non pas des solutions, mais des propositions quand le monde est en difficulté.

Le gouvernement a décidé de se joindre aux États-Unis et à plusieurs autres pays pour faire la leçon à Saddam Hussein, une fois pour toutes. Le chef du gouvernement—je vais le dire en anglais—is a personal friend of mine.

[*Français*]

Et je le dis en français, je n'ai pas honte, c'est un ami personnel. Mais ce premier ministre, pourtant, mon ami, lorsqu'il a reçu le mercredi 11 octobre, dans cette Chambre, sa Majesté le roi Hussein Ibn Talal, le roi Hussein, mieux connu, du Royaume hachémite de Jordanie, disait ceci de lui, très poli naturellement: «Nous sommes témoins aujourd'hui au Parlement d'un événement marquant: c'est la première fois que le chef d'un pays arabe prononce une allocution devant le Parlement canadien. Comme l'attestent votre autobiographie et de nombreux leaders respectés du monde, vous êtes, Votre Majesté, profondément dévoué à la cause de la paix au Moyen-Orient. En fait, rares sont ceux, s'il en est, qui ont mis autant d'énergie et autant de détermination à la faire progresser, cette paix. Comme l'a si bien dit le premier ministre Thatcher, M^me^ Thatcher, vos qualités humaines, particulièrement votre courage et votre clairvoyance, vous ont valu le respect et l'admiration du monde entier.»

Il a dit d'autres choses qui pourraient me mettre dans l'embarras, mais voilà que ce petit roi, puisqu'on l'appelle comme ça, a bien averti l'humanité de la tragédie qui se déroule sous nos yeux maintenant. Parce que le Moyen-Orient, c'est bien plus compliqué que l'on ne pense.

[*Traduction*]

On peut l'étudier pendant 25 ans comme je l'ai fait; on reconnaît alors bien humblement qu'il reste encore tellement à apprendre. Dans le discours que j'ai prononcé en octobre, j'ai déclaré qu'on connaît bien le moment de son arrivée au Moyen-Orient et la manière dont on y est arrivé, mais qu'on ignore le moment de son départ et la manière dont on en sortira. Nous y sommes.

Le Canada n'avait pas la mission d'être là de cette façon. Il représentait un espoir pour l'humanité. Il n'a pas respecté une grande puissance. La France et la Grande-Bretagne, voilà ma mère patrie. Comme vous, mes trois collègues du Québec, les députés du Parti conservateur, mes amis, je me plais à dire que nous avons été colonisés deux fois: par la France et par la Grande-Bretagne.

Nous sommes américanisés. Nous aimons les Américains, mais nous ne sommes pas américains. Voilà comment près de la moitié du monde nous voit. Notre pays a été colonisé par les Français, qui ont évidemment dépossédé les Amérindiens et les Esquimaux de leurs terres, puis il l'a été à nouveau par les Britanniques et il est convoité par les États-Unis. C'est pourquoi nous sommes bienvenus partout dans le monde.

Le gouvernement a fait son choix, qui n'est pas le nôtre. Je ne vais pas hurler. Il est 7 h 30, samedi. La plupart de ceux qui sont présents y sont depuis 10 heures, vendredi. Je répète que je me sens plein d'énergie et que je n'ai pas manqué une seule minute du débat. Pour moi, le résultat est tellement incroyable qu'on en ressent une énergie inépuisable pour tenter de convaincre les autres gouvernements qu'il n'est peut-être pas trop tard. Ne nous regardez pas en disant: «Les libéraux semblent divisés.» J'espère que le NPD votera contre cette motion. Le sondage Gollup peut dire une chose aujourd'hui, mais un grand penseur romain a dit que «la raison doit prévaloir sur l'opinion publique quand cette dernière est volatile». Je me rappellerai toute ma vie l'époque où la Loi sur les mesures de guerre était en vigueur et que 86 p. 100 de la population nous appuyaient. Comme je l'ai déjà dit, j'ai voté en faveur de son application. Je prétends encore qu'on m'avait menti. Je possédais l'information et je devais donc faire mon devoir. Mais je sais une chose, 1970 est une année dont je me rappelle clairement. Le gouvernement a décidé et l'opinion publique, volatile comme elle est et n'ayant pas encore vu le massacre qui se produit, dit qu'il a raison. D'accord.

• (0730)

Sur ce point, je le répète, je m'en remets à ma conscience, non aux sondages Gallup. Je me rappelle également qu'en 1972, les mêmes qui nous appuyaient à 86 p. 100 nous ont presque chassés du pouvoir, 18 mois après, de sorte qu'on ne doit pas agir en fonction des sondages uniquement. Je voudrais dire en ce moment que moi, Marcel Prud'homme, je ressens tellement de sympathie pour nos jeunes Canadiens qui sont en train d'accomplir leur devoir en ce moment parce qu'ils se sont engagés, parce qu'ils sont militaires, qu'ils sont fiers et qu'ils obéissent; lorsque le gouvernement leur ordonne quelque chose, ils le font. En ce sens, je puis les assurer que nous ne les priverons pas de tout ce dont ils ont besoin afin qu'ils puissent rentrer sains et saufs au pays. Voilà pour cette question. Mais le vrai problème, c'est pourquoi nous n'avons pas cherché à convaincre les États-Unis d'être patients dans cette région du monde. Il arrive ce qu'on pouvait prévoir. Nous sommes samedi matin, à 7 h 30, et voyez ce qui se passe en Jordanie, voyez les masses en Algérie, un pays de 30 millions d'habitants dont 70 p. 100 sont des jeunes. Voyez ce qui se passe dans mon cher Liban; il y a des manifestations. Ce pauvre Liban était sur le point de se remettre sur pied après avoir été abandonné par l'Ouest et par les grandes puissances pendant 16 ans. En Jordanie, un voisin d'Israël, il y a des manifestations. Le Cabinet et le Parlement sont réunis au moment où je vous parle. Qu'arrivera-t-il? Mais c'était prévisible. Ne connaissez-vous pas la mentalité arabe? N'avons-nous pas des experts qui vous diront que les Arabes ne fonctionnent pas, et ne réagissent pas comme des Européens. Ils ont été bousculés, insultés et trahis.

[*Français*]

. . .Donc, ils ont toutes les raisons au monde d'être méfiants. Et cette méfiance, ce soir, semble se manifester d'une manière éclatante dans tout le Moyen-Orient.

Ceux qui pensaient pouvoir arriver au Moyen-Orient, faire un *clean-up* et en sortir rapidement, se leurrent. Je mise sur ma réputation. Je le regrette mais si je devais avoir tort, je m'en réjouirai devant le bon Dieu à genoux et je l'en remercierai. Mais j'en doute; je pense que je vais avoir raison. Je le regrette. Mais ne pouvions-nous pas prédire ce qui était tellement évident?

J'ai parlé de nos soldats canadiens. Évidemment que je veux parler d'Israël et c'est tout naturel!

[*Traduction*]

Je suis membre de l'Union parlementaire internationale. J'ai parlé personnellement à Arafat. «Reconnaissez l'État d'Israël et son droit de vivre en paix», lui demandions-nous. Bien des fois, j'ai demandé aux parlementaires canadiens, quand venait le moment de voter, si nous allions écouter Arafat, même si nous n'étions pas d'accord avec lui. Arafat est venu aux Nations Unies en novembre 1974. Il nous a suppliés de ne pas le laisser tomber. Nous ne l'avons pas écouté. Tous les dirigeants du Moyen-Orient demandent la justice, la paix et la compréhension.

Quand un dirigeant n'obtient pas les résultats espérés, on le remplace par un autre qui est plus dur et plus fanatique: nous nous retrouvons avec Hussein, aujourd'hui; nous nous sommes retrouvés avec Khomeini, hier, et nous aurons Assad de la Syrie, demain. Pourquoi l'Ouest se retrouve-t-il toujours avec des Marcos et des Duvalier? Je n'ai jamais compris, ou, plutôt, je comprends trop bien: intérêt, honneur, faveur, argent. Nous nous retrouvons toujours avec les pourris.

Évidemment, Saddam Hussein perdra. Évidemment, l'alliance vaincra, mais à quel prix? Je ne suis pas pacifiste. Il était coincé. Il n'avait pas le droit d'envahir le Koweït, ni de faire peur aux Israéliens dans l'espoir qu'ils riposteraient. Il n'avait pas le droit. Nous savons tous cela. Nous sommes d'accord. Mais il était coincé.

[*Français*]

Sommes-nous à ce point orgueilleux, nous, les hommes et les femmes politiques? L'orgueil des chefs d'État, est-ce d'avoir raison, de vouloir toujours avoir raison? Mais n'ont-ils pas lu l'histoire? C'est M. Eisenhower, un grand président des États-Unis qui a dit: Méfiez-vous, le grand danger à la paix mondiale, c'est la force et la puissance du complexe militaro-industriel des États-Unis—mais il aurait pu dire de l'Ouest, de l'occident—ces vendeurs d'armes qui corrompent tous les pays en voie de développement, parce qu'ils y trouvent leurs profits.

Aujourd'hui, mon cher collègue au vrai coeur québécois, nous aurons peut-être des jeunes Canadiens et Canadiennes, Québécois et Québécoises qui se feront tuer par des armes fabriquées chez-nous peut-être! Est-ce normal? Est-ce acceptable? Mais l'humanité va-t-elle se réveiller? Quand allons-nous comprendre que tous les peuples recherchent la même chose: la dignité.

[*Traduction*]

Devrais-je épeler le mot dignity en anglais? Si puissant que les gens pensent être, ils n'ont pas plus droit à la dignité.

[*Français*]

Les petits de la terre, les gens qui ont été torturés, qui ont été humiliés, ce sont des choses inacceptables. Et quand on a la moindre connaissance—et vous l'avez madame—de la sensibilité humaine, on sait très bien que cela va éclater. Si ce n'est pas aujourd'hui, ce sera demain. Donc, vous nous voyez dans l'embarras, c'est évident. Je vois des députés qui diront: Ah quelle horreur, les députés libéraux, quelques-uns ou plusieurs, les députés néo-démocrates, quelques-uns ou plusieurs, non seulement ils sont contre la guerre, mais ils sont contre nos soldats là-bas. Ce serait une monstruosité que de nous prêter ces sentiments.

• (0740)

Le gouvernement a pris une décision, il a le droit. Nous ne la partageons pas. Ce qui ne nous empêche pas de croire que tout devra être fait pour accorder à ces jeunes Canadiens et Canadiennes, Québécois et Québécoises...

[*Traduction*]

M. Whittaker: Madame la Présidente, étant donné que le député est le dernier à parler et qu'il sert ce pays depuis longtemps, pourrions-nous prolonger son temps de parole, vu la satisfaction de l'auditoire et les appels que j'ai reçus?

Mme le vice-président: Je voudrais bien savoir quel est le rappel au Règlement, si le député voulait bien le mentionner.

M. Whittaker: Madame la Présidente, je demande le consentement unanime pour prolonger le temps de parole du député.

Mme le vice-président: Je suis sûre que les députés sont prêts à le prolonger pour une durée raisonnable. Je comprends que le député s'est levé parce que j'avais fait signe que la fin du discours approchait, comme nous le faisons normalement pour faciliter la tâche de l'orateur. Je remercie tout le monde de sa collaboration.

[*Français*]

Je pense que l'honorable député de Saint-Denis voudra terminer dans les prochaines minutes.

La parole est à l'honorable député de Saint-Denis que je m'excuse d'avoir interrompu.

M. Prud'homme: Madame la Présidente, vous faites votre devoir et je vous respecte parce que vous représentez l'institution.

[*Traduction*]

Je ne voudrais pas abuser, mais je perçois rapidement le sentiment des Canadiens. J'étais dans le foyer. Je vais vous en citer un. Il attend que je mentionne son nom. Il s'appelle Todd, et il est de Regina. Il est d'accord avec le gouvernement, et je dois avoir l'honnêteté de le dire.

Grâce au satellite, il y a des gens qui nous regardent, du Wisconsin et de Saginaw, au Michigan. Neuf personnes ont appelé pendant que j'étais dans le foyer. J'ai écouté. Les néo-démocrates étaient trop occupés. J'essayais d'attirer l'attention de mes collègues. Je dis au député de Thunder Bay—Atikokan que je peux lire et je peux écouter. Ils sont de Don Valley-Ouest, de Colombie-Britannique. Elle s'appelle Rose Marie. En quelques

minutes, il y en a eu d'autres de New Westminster, en Colombie-Britannique, John de Stoney Creek et une autre Rose Marie. Tout d'un coup, les gens s'intéressent aux affaires internationales. Ils disent: «Un minute, je ne savais pas ce qui se passait. Qui a pris cette décision? Comment et pourquoi a-t-elle été prise?»

Le premier ministre reviendra lundi prochain, et nous serons présents à la Chambre. Quel geste diplomatique va-t-il offrir? À l'heure actuelle, on peut aller à la guerre et y participer. Ce sera plus difficile, mais il faut en même temps arborer encore une fois le drapeau canadien, le drapeau de la fierté, et présenter une solution. En sommes-nous vraiment rendus au point où nous n'avons rien à offrir au monde qui supplie les parlementaires, les hommes d'État et les dirigeants religieux? Ils disent tous: «Faites quelque chose. Cela n'a pas de sens.»

Je ne veux pas être sectaire. Les députés le savent. Je ne suis pas sectaire, mais je dis au premier ministre et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de s'appliquer nuit et jour à trouver une solution.

La situation était incroyable pendant la période de Noël. Les ministres des Affaires étrangères du monde prenaient des initiatives. Lorsqu'on prend des initiatives, toutefois, il faut posséder une âme et comprendre les autres. Dans les affaires étrangères, il n'y a ni maître ni serviteur.

[*Français*]

Si vous considérez avec mépris les gens parce que ce sont des Arabes, eh bien, les Arabes ça existe, c'est comme M. Plourde, puis Marcel Prud'homme, puis M^me^ Champagne. Ce sont des êtres humains qui veulent être traités dans l'égalité et dans le respect, puis ils l'attendent, puis ils ont toujours espérer que ça au moins ils pouvaient le recevoir du Canada.

Moi je regrette, mais je pense qu'on a failli à notre tâche là-dessus. Vous voyez un tas de notes, ça fait des jours que je suis le débat, ça fait des années que j'accumule et quand je viens pour parler, mon Dieu, c'est moins ordonné, c'est vrai.

[*Traduction*]

Je ne suis pas très discipliné. Au fil des ans, j'ai acquis ce que je voulais. J'ai essayé par tous les moyens de convaincre mes collègues de s'intéresser à cette affaire et de tenter de faire comprendre la réalité au gouvernement. Dans mes voyages autour du monde, je parle de la paix au Moyen-Orient, parce que la région va exploser un de ces jours. Maintenant que nous sommes en guerre, il est encore possible de reprendre notre rôle habituel, en tant que Canadiens.

Mon dernier mot, madame la Présidente, sera de vous remercier et de remercier mes collègues pour leur patience. J'en appelle aux Canadiens, dans les deux langues.

[*Français*]

S'il vous plaît, ce que j'ai vu hier soir et ce matin, mon chauffeur de taxi libanais. . .

[*Traduction*]

. . .s'est fait bousculer. Ce n'est pas ça le Canada. Ce n'est pas mon Canada. Ce ne sont pas là mes villes: Toronto, Ottawa ou Montréal.

J'espère que les Canadiens, qui connaîtront des temps difficiles avec la poursuite de cette discussion, ne se mettront pas à avoir des réactions paranoïaques à la seule vue de personnes à la peau foncée, comme le font certains agents d'immigration.

Le fait de venir de l'Irak, de la Palestine ou de toute autre partie du monde ne signifie pas qu'on ne peut pas être un Canadien loyal. Il y a des lois dans ce pays. Les gens savent jusqu'où ils peuvent aller et ce qu'ils peuvent faire. Ils savent que la loi veille, pour les cas où ils n'agiraient pas en bons Canadiens ou en bons futurs Canadiens.

Ne nous mettons pas à insulter odieusement ces gens, comme certains commencent à le faire. C'est trop dangereux. Tâchons plutôt de nous entendre.

[*Français*]

Soyons très prudents sur cette question-là. Et plus tard, je vous reparlerai de ce nouvel ordre économique dont on parle, de ce nouvel ordre mondial, parce que si le nouvel ordre mondial existe, eh bien, mon Dieu, qu'est-ce qu'on attend pour demander à notre nouvel allié, toujours ami, au président de la Turquie, on pourrait au moins lui dire: Écoutez, il y a un nouvel ordre économique, il y a un nouvel ordre politique mondial. Vous ne pourriez pas sortir de Chypre?

[*Traduction*]

Pourquoi ne vous retirez-vous pas de Chypre? Il existe maintenant un nouvel ordre mondial. Pourquoi occupez-vous le nord de Chypre?

Mon collègue de Scarborough—Agincourt a dit: «Bien sûr, il n'y a pas de pétrole là-bas; c'est donc très loin sur la liste des préoccupations des Nations Unies.»

Les Nations Unies deviennent si importantes que le gouvernement des États-Unis, qui avait oublié de verser sa contribution pendant de nombreuses années, vient d'y penser et de s'exécuter. Peut-il verser aux Nations Unies les 500 millions de dollars qu'il leur doit? Tout à coup, les Nations Unies redeviennent importantes.

Je m'en réjouis. Mais je veux que personne n'utilise les Nations Unies pour servir ses propres fins. Les Nations Unies existent pour trouver des solutions aux problèmes du monde.

[*Français*]

Alors, madame la Présidente, je ne sais pas si j'ai réussi à convaincre mes collègues, mais je peux vous assurer d'une chose: Les Canadiens, les Canadiennes qui nous écoutent nous demanderont des comptes. Les Québécois et les Québécoises, et je ne fais pas de division, mais c'est un mot que j'aime bien, ils vont nous demander des comptes. Moi je préfère rester à ce moment-ci peut-être impopulaire, indépendamment des sondages, car nous nous reverrons dans un mois ou dans deux mois et nous verrons ce que les Canadiens et Canadiennes, Québécois et Québécoises pensent de ce débat qui se déroule, mais qui se déroule malheureusement trop tard, car il aurait dû se dérouler avant, ou vers le 2 août, et non pas aujourd'hui. Alors, c'est un fait accompli. Alors, on va essayer de faire du mieux que l'on peut, mais ce ne sera pas facile. Je vous regarde et vous savez comme moi que ce ne sera pas facile.

• (0750)

M. Marc Ferland (Portneuf): Madame la Présidente, j'ai un bref commentaire à faire. Tout d'abord, je voudrais saluer le talent de mon collègue de Saint-Denis et son expérience, surtout de la Chambre, et l'émotion qu'il met à l'intérieur de ses discours. Peut-être que lorsque j'aurai le même nombre d'années de service dans cette Chambre, si les électeurs font avec moi ce qu'ils ont fait avec lui, j'aurai peut-être la même facilité d'exprimer et de passer des sentiments. Il a dit beaucoup de choses qui sont, je pense, fondamentales.

J'ai eu l'occasion il n'y a pas tellement longtemps d'aller faire un tour là-bas et de voir ce que c'était que de mettre les pieds dans un État arabe, de voir la fierté, la façon dont ces gens-là ont de nous regarder, la fierté qu'ils démontrent d'être ce qu'ils sont. Mais cependant, ce que j'ai senti chez eux c'était cette crainte de voir qu'il y ait un moment donné quelqu'un qui veuille dominer et non pas vouloir respecter les États qui sont déjà là. Ce n'est peut-être pas parfait. Il est sûr qu'il y a des systèmes politiques qui ne sont pas tout à fait comme nous voudrions les voir, mais il y a un élément dans le discours de mon collègue et ami qui m'agace un peu.

Lorsque l'on dit: Les Américains, les Américains, les Américains... Moi, je vais vous dire que pour la première fois, ce qui m'a surtout frappé, c'est lorsque M. Gorbatchev, il y a quelques mois, a dit à M. Bush et face au monde: La guerre froide est finie, c'est fini cette guerre froide-là entre les deux Blocs. Si on regarde tous les problèmes, et mon collègue sera d'accord avec moi, tous les problèmes du Moyen-Orient découlent du fait qu'il y avait d'un côté deux ennemis à toutes fins pratiques qui essayaient de tirer des avantages l'un et l'autre dans ce territoire-là et, en bout de ligne, qu'est-ce qui est arrivé? Bien on a eu le résultat, le dégât qu'on a présentement. Je pense qu'il sera d'accord avec moi là-dessus. Mais on avait espoir, moi en tout cas j'avais espoir, je suis peut-être naïf, c'est vrai que je suis jeune en politique... J'ai peut-être été naïf d'espérer qu'enfin, à la fin de la guerre froide, on pourrait ensemble, peu importe le pouvoir que l'on a, peu importe qu'on soit dans le bloc soviétique ou dans le bloc américain, appelez-le comme vous voudrez, les histoires de blocs c'était fini, puis au moins on en arrivait enfin à une unité où tous les pays, quels qu'ils soient, pouvaient s'exprimer.

Mais j'aimerais que mon collègue me réponde là-dessus, à savoir: Est-ce qu'effectivement le fait que M. Hussein attaque de cette façon-là le Koweït, il n'est pas venu lui jeter de l'huile sur le feu et essayer de détruire ce qu'on essayait de commencer à bâtir ensemble, vraiment travailler, tout le monde, la planète ensemble, essayer de faire quelque chose de valable dans cette région-là et de redonner et de donner à ces gens-là, que j'aime moi aussi énormément, sans nécessairement les connaître comme vous, mon cher collègue, mais au moins qu'on essaie de leur donner la dignité, de leur donner les moyens de se développer?

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame la Présidente, évidemment, tout d'abord, j'ai dit que l'attaque de Saddam Hussein au Koweït est inacceptable. Le mot français est très fort: inacceptable. Donc, il y a des règles. Là où je me sépare de vous, c'est comment pallier à une chose qui est inacceptable et, si je me fie aux déclarations de la Conférence des évêques catholiques du Canada, toutes les communautés, tous les mouvements pacifiques que j'encourage à continuer à nous tenir en alerte, nous collectivement, eh bien, il y a d'autres moyens que de faire ce qu'on est en train de faire. Vous voyez, c'est là qu'on se sépare. C'est inacceptable! De plus, vous dites toujours, avec beaucoup d'émotion,

[*Traduction*]

Oui, bon Dieu, j'ai des émotions. Je parle de la planète, des relations humaines, des sentiments humains et des gens qui vont mourir et qui meurent. Bien sûr, je m'émeus, mais je ne perds pas la tête.

[*Français*]

Je vois encore quelques journalistes qui me pourchassent depuis longtemps dire: «Dans un grand discours émotionnel. . .». Eh bien, qu'ils l'écrivent! Mais qu'ils viennent me voir tout de suite après et ils verront que je

suis. . . S'ils disaient que je suis irrationnel, je serais un peu plus fâché, mais émotionnel, cela ne me choque pas du tout. C'est ce qui fait d'ailleurs que nous, au Québec, on n'est pas une société distincte, on est une société différente. On pense différemment, on agit différemment, on a des émotions différentes, mais nous sommes des bons Canadiens tout en étant différents et on s'exprime d'une manière différente.

Alors, c'est ma manière à moi et je ne changerai pas. Cela demande beaucoup de force physique, mais le débat est fini. Alors, je vous remercie, madame.

[*Traduction*]

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député. Il siège à la Chambre depuis 27 ans. Il a fait partie du comité des affaires extérieures et il l'a présidé vraisemblablement depuis plus longtemps que je suis député. Ce soir, il nous a fait comprendre pourquoi la Chambre a une telle confiance en lui.

Il a très bien résumé la situation dans son dernier discours à la Chambre. Sur un ton sévère, il nous a prévenus que nous assumions une énorme responsabilité à l'égard des citoyens du Canada et du reste du monde. Il a très bien dit combien les collectivités musulmanes du monde et les Palestiniens en général ont soif de justice, de reconnaissance et de dignité.

Je tiens à lui dire combien j'admire son apport à ce débat.

À l'instar d'un grand nombre de députés, j'ai dit que le Parlement du Canada s'était dérobé à ses obligations. Je dois confesser que j'ai changé d'avis ce soir. Ce ne fut pas un échec. Les députés se sont donné bien du mal pour arrêter leur position. Certains ont tenu des propos tout à fait constructifs.

Certaines députés ont prononcé des discours qui figurent vraisemblablement parmi les meilleurs que j'ai pu entendre depuis 12 ans que je suis là. Elles ont formulé les exhortations les plus vives. Au moment de quitter la Chambre, nous avons tous une meilleure idée des objectifs que nous devons poursuivre à l'avenir.

Malheureusement, je constate que la Chambre est divisée selon deux points de vue tout à fait irréconciliables. Le gouvernement estime qu'il a fait le bon choix et qu'il doit appuyer les Nations Unies. L'opposition, au contraire, estime qu'il ne pouvait pas faire pire.

En tant que législateurs, nous représentons des circonscriptions, et j'estime le moment venu de nous en remettre à nos millions de concitoyens. Nous estimons quant à nous que nous devons absolument créer, dans toutes les régions du Canada, des comités pour faire cesser la guerre. Quant à lui, le gouvernement devra au contraire convaincre les Canadiens de sa position. Je lui souhaite bonne chance.

M. Prud'homme: Madame la Présidente, avec le plus de courtoisie possible, je voudrais vous remercier et, avec votre permission, je voudrais apporter seulement une petite correction.

Oui, je défends les Palestiniens. Je n'en parlerai pas parce que vous seriez encore ici dans dix heures. Je compatirai au sort des Palestiniens jusqu'au jour où ils auront, comme moi, un passeport. Alors je compatirai au sort d'une autre personne qui souffre.

Vous avez parlé des musulmans et des Palestiniens. J'ai aussi une grande place dans mon coeur pour les juifs. À mon avis, voici ce que nous devrions nous efforcer de faire: réunir ces trois peuples. Rappelez-vous que 25 p. 100 des Palestiniens partagent la religion de notre majorité; ils sont chrétiens et catholiques. Si nous pouvions seulement rêver!

J'ai dit que j'avais fait un rêve. Ce sera le dernier. Si nous pouvions seulement rêver de réunir les dirigeants de ces trois grandes religions, dont les lieux saints occupent une superficie à peine dix fois la taille de notre Parlement. Ce miracle peut se réaliser, mais il faut harceler les gens. On a besoin d'initiative.

• (0800)

Je pourrais demander à mon collègue de faire des pressions sur le gouvernement. C'est tout ce que nous pouvons faire.

[*Français*]

S'épuiser physiquement, mais c'est vous qui avez des responsabilités. Il y a eu un long débat, on est en guerre, d'accord, je ne questionne plus cela, mais il faut faire des initiatives immédiatement, et c'est là que vous mes collègues que je regarde, avec qui j'ai plus d'affinités, que vous avez un grand rôle à jouer. Il faut jour et nuit dès maintenant forcer, réveiller, bousculer, se faire bousculer par les *peace groups*. Moi je les aime parce qu'ils me réveillent la conscience, ils m'agacent, c'est pour cela que je les aime. Les jeunes qui disent: ce n'est pas possible, il n'y a personne qui a de l'imagination dans ce Parlement-là? Les femmes, la majorité des femmes du Canada disent: nous, on ne veut pas, mais qu'est-ce qu'on peut

faire? Mais c'est vous mes chers collègues, c'est vous le gouvernement.

[*Traduction*]

Exerçons des pressions sur le gouvernement, et pas seulement pour les efforts de guerre. On va régler le sort de Saddam Hussein. Mais il faut insister aussi pour mettre fin à cette monstrusoité qui se déroule sous nos yeux.

M. Angus: Madame la Présidente, on dirait que la journée du jeudi se termine.

Au nom de tous les députés, je profite de cette occasion pour remercier tous les employés de la Chambre des communes qui nous ont secondés au cours de ce débat extrêmement long: les traducteurs, les commis et leurs adjoints, les préposés aux microphones, les pages en chef, les employés chargés de la télédiffusion et de la sécurité, le sergent d'armes, les chauffeurs d'autobus, le personnel du hansard, les employés de la cafétéria et le personnel de chacun des partis politiques.

Je remercie également les députés qui sont restés ici toute la nuit et ceux qui sont revenus aux petites heures du matin, comme vous, madame la Présidente. Nous vous remercions. Ce fut un débat très enlevant, probablement les plus belles heures que le Parlement ait connues depuis très longtemps.

Je félicite aussi mon bon ami qui a été le dernier orateur, car il a fait d'excellentes observations. Je pense que nous devons tous y réfléchir. Madame la Présidente, merci à tous.

M. Cooper: Madame la Présidente, je remercie mon collègue, le whip du Nouveau Parti démocratique, d'avoir signalé à la Chambre notre admiration pour tous ceux qui servent cette institution et qui nous permettent de poursuivre longuement nos délibérations, comme nous l'avons fait dans ce cas-ci. Je suis persuadé que les Canadiens, dans leur foyer, ne comprennent pas que nous sommes encore au 17 janvier. Si je leur en faisais la remarque, ils me répondraient sûrement: «Oui, bien sûr, si vous le dites, je vous crois.» Au nom des ministériels, je tiens à dire que nous aussi sommes reconnaissants de l'aide que nous avons reçue.

Je veux féliciter les députés qui ont participé au débat. Celui-ci nous aura permis de vivre toutes sortes d'émotions, de sentir la tension de la situation et d'exprimer divers points de vue. Je crois que la Chambre s'est montrée à la hauteur des circonstances et j'espère qu'un certain nombre de Canadiens auront suivi et apprécié le débat.

[*Français*]

Mme le vice-président: Comme il n'y a plus de députés pour prendre la parole, conformément à l'ordre adopté le mercredi 16 janvier 1991, la motion de M^me^ Collins est réputée mise aux voix et un vote par appel nominal est réputé demandé et différé jusqu'à un moment à être déterminé par les trois leaders à la Chambre.

[*Traduction*]

Comme il est 8 h 04, la Chambre s'ajourne à lundi prochain, à 13 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 8 h 04.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 21 janvier 1991

La séance est ouverte à 13 heures.

Prière

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je voudrais seulement faire un bref rappel au Règlement, parce que nous sommes impatients de passer au débat sur une question importante.

La semaine dernière, la Chambre devait envisager la possibilité de faire retransmettre la réunion spéciale du comité des affaires étrangères avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ce comité se réunit cet après-midi, à 15 h 30, si je ne m'abuse. Je veux simplement obtenir de mon ami, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, la confirmation qu'il est encore approprié que des caméras de télévision retransmettent cette importante réunion du comité.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, des discussions se déroulent actuellement, comme le sait le député du Nouveau Parti démocratique. J'attends le retour de l'un de mes collègues avec qui j'aurai une brève discussion. Je reviendrai ensuite informer la Chambre, mais je tiens à ce que ces discussions aient lieu avant de passer à l'étude des motions.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors, bonne chance aux négociations. Conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES – MOTIONS

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA CRÉATION D'UN SERVICE D'ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait favoriser la création d'un service d'enseignement coopératif, financé par Agriculture Canada, les universités et les gouvernements provinciaux, pour développer la recherche et l'éducation permanente des agriculteurs et du personnel.

—Monsieur le Président, avant d'aborder la motion à l'étude pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires, je tiens à dire qu'il s'agit d'une question dont je ne veux pas nier l'importance, mais qu'il y a d'autres problèmes dont nous pourrions parler aujourd'hui. Mais, et je m'adresse à ceux qui suivent nos délibérations, tel est l'ordre de nos travaux, et nous allons nous y conformer.

C'est pour moi un plaisir de parler de la motion dont nous sommes saisis et dont je vais relire le texte:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait favoriser la création d'un service d'enseignement coopératif, financé par Agriculture Canada, les universités et les gouvernements provinciaux, pour développer la recherche et l'éducation permanente des agriculteurs et du personnel.

Je vais vous entretenir quelques minutes de cette question et implorer le gouvernement de reconnaître l'importance de l'agriculture et du secteur agro-alimentaire pour le Canada. Depuis les dernières élections, il y a un peu plus de deux ans, le gouvernement Mulroney s'est empressé de sabrer dans les programmes agricoles et de priver les producteurs du secteur primaire et de l'industrie agro-alimentaire d'un grand nombre des outils de gestion et des programmes dont ils pouvaient profiter par le passé.

J'avoue que l'agriculture est un secteur dans lequel les pouvoirs sont partagés entre les deux ordres de gouvernement, mais je tiens à leur signaler l'importance de l'industrie agro-alimentaire dans notre pays, et j'espère qu'on m'écoutera et qu'on reconnaîtra cette importance un peu mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici. Il s'agit d'une industrie de 43 milliards de dollars. Elle emploie un cinquième des Canadiens. À moins que nous n'agissions plus vigoureusement pour remplacer ou modifier les programmes dont l'industrie a été privée depuis quelque temps, il nous sera impossible d'être concurrentiels comme nous devons l'être, dans cette industrie. Ce sont là les règles du jeu, que ce soit dans l'industrie agro-alimentaire ou dans n'importe laquelle autre. Nous devons être concurrentiels.

• (1310)

C'est une fausse économie, une fausse perception et une erreur de raisonnement. Il nous faut mettre davantage l'accent sur la recherche et le développement dans toutes les industries, pas seulement dans l'agriculture, et sur l'éducation permanente, non seulement au niveau des producteurs, mais aussi, comme la motion le dit, au niveau du personnel des services de vulgarisation, du ministre de l'Agriculture, qui travaille avec les producteurs et avec les travailleurs de l'industrie agro-alimentaire.

Depuis environ deux ans, la pression que subit notre secteur agricole est plus grande que jamais. Cette pression ne vient pas uniquement de l'Accord de libre-échange, même si j'ai soutenu, tout au long de ce débat, que l'industrie agro-alimentaire était celle qui allait être touchée le plus durement et le plus rapidement par cet accord.

Nous pouvons voir ce qui se passe. Nous pouvons voir la rationalisation qui se fait dans l'industrie de la transformation des aliments. Les coûts élevés font que le Canada n'est pas aussi concurrentiel qu'il ne devrait l'être dans ce secteur, et c'est parce que l'Accord de libre-échange a changé les règles du jeu contre la volonté et malgré les conseils de beaucoup d'entre nous qui connaissent assez bien la façon dont cette industrie fonctionne, peut fonctionner et devrait fonctionner. En dépit de toutes ces recommandations, les nouvelles règles ont été mises en place, et nous subissons maintenant les conséquences d'une situation qui nous a été imposée.

Je vais vous donner un exemple qui est très près de moi. C'est dans ma propre circonscription. Il y a à peine dix jours, une autre entreprise de transformation a annoncé qu'elle allait cesser de faire la culture et la transformation des légumes dans ma région, ce qui fera perdre 1,3 million de dollars par année à 25 producteurs de ma circonscription. Cela fera aussi disparaître un peut plus de 150 emplois saisonniers du début de février au début de novembre.

Si cette entreprise fait cela, vous ne pouvez pas la blâmer. C'est son bilan financier qui l'oblige à le faire. Elle doit rationaliser. Maintenant, les règles du jeu ont changé, les tarifs ont changé, et ainsi de suite.

Ces changements sont attribuables à l'Accord de libre-échange, bien sûr, mais aussi à d'autres facteurs. Les taux d'intérêt y sont aussi pour quelque chose. Le gouvernement nous tiendra un discours de ce genre: «Les taux d'intérêt ne sont pas aussi élevés qu'il y a quelques années.» Je reconnais qu'ils ne le sont pas, mais l'écart entre le taux d'intérêt réel qui a cours au Canada et celui en vigueur aux États-Unis est, lui, beaucoup plus important qu'il y a quelques années.

Dans la dernière vague de taux d'intérêt élevés, un écart d'environ 2 p. 100 séparait les taux du Canada de ceux des États-Unis. Nos entreprises étaient alors beaucoup plus concurrentielles qu'elles ne le sont maintenant. Comme vous le savez sans doute, l'écart est actuellement de 4 ou 5 p. 100. Le taux d'intérêt a effectivement son importance, mais ce qui importe davantage, c'est l'écart entre les taux au Canada et ceux aux États-Unis.

On maintient le dollar à un niveau exagérément élevé. La capacité d'exportation de l'ensemble de l'industrie agro-alimentaire en subit les contrecoups. Nous connaissons les conséquences d'une telle situation.

L'autre incertitude avec laquelle notre industrie doit composer à l'heure actuelle, c'est celle qui entoure les pourparlers concernant l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, les pourparlers du GATT qui, à ce jour, n'ont pas porté fruit.

Je vais répéter ce que j'ai déjà dit à maintes reprises: de la façon dont les pourpalers du GATT se déroulent à l'heure actuelle, j'ai bien peur que les mesures que nous devrions prendre à l'égard de l'industrie agro-alimentaire et du commerce des produits agricoles dans le monde entier ne seront pas prises aussi rapidement qu'elles devraient l'être pour être efficaces. Si nous ne parvenons pas à conclure une entente à ce chapitre, ce sera extrêmement dommage pour un grand nombre, sinon la totalité, des producteurs primaires du secteur de l'agro-alimentaire. Les effets se feront certainement sentir à tous les niveaux. Nous ne devons pas oublier, et le gouvernement ne doit pas oublier, que de la vigueur des producteurs primaires dépend tout le reste de l'industrie agro-alimentaire.

C'est bien beau de dire qu'il coûte moins cher de s'approvisionner ailleurs dans le monde. C'est vrai, à court terme. Mais il faut prévoir, comme j'implore le gouvernement de le faire, la mise en oeuvre de ces programmes, les fonds nécessaires et l'aide voulue en comptant sur une plus grande participation des provinces. Nous pourrons ainsi avoir une industrie agricole et agro-alimentaire solide pour subvenir aux besoins alimentaires à long terme des Canadiens.

À court terme, tout est peut-être pour le mieux, mais il faut voir plus loin que le bout de notre nez et plus loin que le gouvernement ne semble prêt à le faire.

L'industrie agro-alimentaire n'est pas qu'une source d'approvisionnement en nourriture pour les Canadiens. Elle est aussi la plus sûre au monde. Outre l'approvisionnement en nourriture, elle sert bien d'autres fins au Canada. Je ne crois pas que le gouvernement conservateur ait pleinement pris conscience du fait que cette industrie ne fournit pas seulement des aliments. Elle produit des aliments de qualité. Existe-t-il un meilleur moyen de subvenir aux besoins des Canadiens et de garantir à nos enfants et à nos petits-enfants un approvisionnement alimentaire sûr que de veiller à ce que, dans la mesure du possible, les aliments que nous consommons soient produits ici-même, au Canada. Nous ne pouvons pas cultiver tout ce que nous voulons. Nous le savons. Notre climat ne nous le permet pas. Mais nous devons produire ce que nous pouvons chez nous et selon nos propres normes. Il le faut.

Cela ne sera possible que si les conditions économiques sont viables. On parle de la viabilité de l'agriculture et de l'environnement, et je suis tout à fait d'accord avec cela. Il ne faut cependant pas oublier que, quelque louable qu'elle soit à notre avis, toute entreprise—agro-alimentaire, de transformation ou autre—doit être rentable, sans quoi elle est vouée à l'échec. Elle doit avoir une raison d'être financière.

C'est pourquoi je crois qu'il conviendrait d'accorder une priorité plus élevée à l'industrie agro-alimentaire et que les Canadiens devraient prendre conscience de son importance. Car, non seulement est-elle une source sûre d'approvisionnement en aliments de qualité, mais elle joue un rôle écologique. Les producteurs agricoles, surtout ceux de produits de base, connaissent mieux que quiconque le rôle qu'ils peuvent jouer dans la production de diverses récoltes, dans la conservation des sols, la conservation de l'eau et la lutte contre l'érosion par le vent. C'est un autre rôle important qu'il faut reconnaître à l'agro-alimentaire.

Ce secteur a aussi beaucoup de poids dans la balance commerciale, comme dans l'emploi. Un Canadien sur cinq travaille dans l'agro-alimentaire. Les services de ces personnes ne sont requis nulle part ailleurs. S'ils l'étaient, on pourrait décider avec désinvolture d'en diriger un ou 20 p. 100 d'entre eux vers un autre secteur de l'économie. Nous n'avons pas besoin d'eux. Dieu sait quelle situation le gouvernement a créée et que le chômage est suffisamment élevé comme cela.

L' agro-alimentaire a aussi une influence, qu'on pourrait qualifier de non tangible, sur la trame ou fibre sociale. L' été dernier, j'ai voyagé dans les Prairies. Mon fils de 20 ans qui m'accompagnait n'en croyait pas ses yeux. Il m'a dit: «Regarde, papa, ce que deviennent ces villes.» Nous avons tous vu des séquences de films où l'on clouait des panneaux de bois aux fenêtres. C'est ce qu'on a fait dans ces villes, monsieur le Président. Dans des villes de l'Ouest, les vitrines de 40, 50 ou 60 p. 100 des commerces sont recouvertes de panneaux de contreplaqués de 4 pieds sur 8.

• (1320)

Nous ne voulons pas diriger nos populations rurales vers les plus grands centres urbains. Oui, les grandes agglomérations peuvent jouer un rôle, qu'elles jouent d'ailleurs, mais je ne crois pas nécessaire d'y faire affluer encore plus de monde.

Les ruraux sont forcés d'y aller parce qu'ils cherchent une autre source de revenu pour pouvoir exploiter la ferme et fournir aux Canadiens ce qu'eux et beaucoup d'entre nous considèrent comme des aliments bon marché. Je n'ai pas d'objection à ce que les aliments ne coûtent pas cher, mais cela ne doit pas être au détriment d'une forte proportion de notre population. Cela ne peut pas marcher.

Je préviens les Canadiens et le gouvernement que du train où vont les choses, nous nous préparons à une très vilaine situation. Nous nous inquiétons à juste titre de la protection de l'environnement pour nos enfants, nos petits-enfants et nos arrière-petits-enfants. Nous voulons nous assurer de la qualité de l'air qu'ils respireront et de l'eau qu'ils boiront.

Je dis simplement qu'il va falloir mettre en oeuvre davantage de programmes pour garantir l'avenir de nos enfants, de nos petits-enfants et de nos arrière-petits-enfants. Il faut faire en sorte que les denrées produites ici par un important secteur de notre économie soient saines, de bonne qualité et sûres.

Nous ne devons pas oublier que quoi qu'on fasse, il n'y a que quatre secteurs dans le monde qui sont générateurs de richesses. Ce sont la pêche, l'exploitation minière, l'exploitation forestière et l'agriculture. Or, le gouvernement ne prend pas les mesures voulues pour empêcher une bonne partie de ces secteurs de s'effondrer.

Il n'est pas nécessaire de parler dans cette enceinte de la situation économique précaire de notre industrie minière, de l'industrie forestière et du secteur de la pêche; nous savons qu'elle est déplorable. En outre, on en arrive à créer au Canada des conditions sociales qui sont loin de répondre à nos voeux et à nos critères. C'est le cas notamment dans le secteur de l'agriculture.

Comme je l'ai déjà dit, à l'instar de bien d'autres, l'agriculture est le baromètre de l'économie de n'importe quel pays. Nous pourrions nous servir de l'exemple de M. Gorbatchev. Pendant un certain nombre d'années, il a cru que la machine de guerre serait le moteur de son économie. Il a découvert récemment que ce n'est pas le cas, car il y a maintenant en Union soviétique des millions de gens qui ont faim et qui ne peuvent acheter nulle part les produits dont ils ont besoin parce qu'ils ont disparu des magasins.

Pour qu'une économie soit prospère, productive et efficace, il faut d'abord que les gens aient le ventre plein. Ils seront ensuite en mesure d'aller travailler et de produire pour le bien de tous. Nous savons tous qu'en Union soviétique, à l'heure actuelle, beaucoup de gens ignorent comment ils vont vivre jusqu'au printemps ou comment ils vont s'en sortir durant l'année qui vient. Il n'y a tout simplement pas assez d'aliments dans le garde-manger ainsi que sur les tablettes des magasins, et les gens ont faim.

Je voudrais rappeler au gouvernement certains de ses propres chiffres. On s'attend à ce que les revenus totaux des producteurs primaires au Canada soient, en 1991, de 4 p. 100 inférieurs à ce qu'ils étaient en 1990. Cela représente une baisse de 7 p. 100 par rapport à 1989. Je rappelle à la Chambre, aux Canadiens et au gouvernement qu'aucun secteur ne peut survivre lorsque ses revenus diminuent.

Nous savons tous ce qu'il en coûte d'être en affaires et ce que doit dépenser un particulier ou une entreprise pour survivre. Les dépenses augmentent. Pendant ce temps, les revenus diminuent dans un secteur qui n'a jamais été trop prospère. Nous ne pouvons permettre que cela se poursuive. Si nous laissons faire à court terme, nous allons payer chèrement à long terme.

Il y a actuellement beaucoup de tensions et d'incertitudes dans le secteur agricole à cause, je le répète, de tout ce qui se passe.

J'encourage donc le gouvernement à collaborer avec certains groupes qui lui demandent, directement ou par l'intermédiaire des gouvernements provinciaux, une certaine aide financière et, dans certains cas, le maintien de l'aide financière déjà accordée.

Le gouvernement n'a pas garanti à ces groupes qu'il apportera l'aide voulue une année encore, pour qu'on puisse engager sur place le personnel de vulgarisation nécessaire au règlement des tensions liées à la gestion et à la production. Dans le cas de nombreuses exploitations agricoles familiales, les deux conjoints doivent travailler à l'extérieur ou au moins l'un des deux de le faire, et il n'est pas facile, dans une collectivité rurale, de trouver une gardienne.

Je rappelle au gouvernement qu'il existe deux programmes qu'il aurait avantage à étudier. Ces deux exemples sont de l'Ontario, mais je crois qu'il y aurait beaucoup à gagner à les mettre en oeuvre à la grandeur du pays. Il y a d'abord l'*Advanced Agricultural Leadership Program*. Je suis fier de dire que j'ai collaboré à son établissement il y a quelques années. Grâce à ce programme, les gens des secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire et le personnel de vulgarisation ont travaillé ensemble pendant deux ans pour former des gens capables de relever les défis à venir dans le domaine des affaires provinciales, nationales et internationales, de se familiariser avec les besoins de la société et d'amener le Canada—dans ce cas, surtout l'Ontario—à adopter une perspective plus globale. Je recommande au gouvernement fédéral de confier le mandat de ce programme à un ministère. La proposition a été faite à divers ministères, mais sans succès.

Il y a en outre le programme de l'*Ontario Agricultural Training Institute*, qui est réalisé par des organismes sans but lucratif. Financé à 25 p. 100 par les participants, ce programme a facilité la mise en place d'initiatives de formation personnelles en vue d'aider les agriculteurs et de favoriser un changement dans le domaine de la gestion. La plus grande part du financement provient d'Emploi et Immigration. À moins qu'un changement ne soit survenu au cours des deux derniers jours, le gouvernement fédéral a refusé jusqu'à maintenant d'autoriser le financement de ce programme pour une autre année.

J'espère que mes collègues annonceront de bonnes nouvelles à la Chambre aujourd'hui et qu'ils nous diront que le financement est prévu pour l'année prochaine, car nous avons besoin que de tels programmes d'entraide se poursuivent.

En terminant, je rappelle au gouvernement que les programmes de ce genre sont importants et nécessaires, si nous voulons consolider notre industrie agro-alimentaire au Canada et ne pas continuer à tirer de l'arrière comme nous le faisons. J'exhorte le gouvernement à maintenir ces programmes.

M. Ross Stevenson (Durham): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que je participe au présent débat.

En tant qu'ancien chercheur qui a beaucoup travaillé à l'avancement de la technologie et aux transferts de technologie, je suis d'emblée au fait de l'importance de cette question pour le secteur agricole. Je vais aborder cette motion sous un angle tout à fait différent de celui qu'a adopté le précédent orateur.

Il est vrai que nous sommes en récession à l'heure actuelle et que le secteur agricole est fortement touché. Contrairement au précédent intervenant qui se désespérait pour l'avenir de l'ensemble du secteur agricole canadien, je trouve que l'avenir de ce secteur est certes aussi brillant que celui des secteurs agricoles de tous les autres pays du monde.

Le député a dit que le gouvernement était en train de vider la politique et le financement agricoles canadiens de leur substance. Un rapide coup d'oeil sur l'évolution du financement depuis 1984 suffit à se persuader que ce n'est tout simplement pas vrai. Avec les deux nouveaux programmes qu'il a annoncés récemment, soit les programmes RARB et CSNR, le gouvernement s'est trouvé à créer les programmes à long terme les plus importants à avoir jamais été établis au Canada, programmes qui sont très bien accueillis par la collectivité agricole.

L'incidence que la rationalisation actuelle a sur tout le secteur agricole est inquiétante dans l'immédiat.

• (1330)

Partout dans le monde, les échanges se libéralisent rapidement avec l'approbation manifeste des consommateurs. Le secteur canadien ne peut pas survivre avec des usines inefficaces.

Au lieu de s'en tenir aux mauvaises nouvelles qui font tous les jours la manchette des journaux, on devrait s'intéresser aux projets du secteur agricole canadien et en particulier à la transformation des aliments. On verrait alors que le nombre des nouveaux investissements, des expansions et des nouvelles usines dans le secteur canadien de la transformation des aliments est en très nette progression. Selon les dernières statistiques, soit celles concernant la période allant du 1er janvier 1989 au 30 novembre 1990, on compte 30 nouveaux investissements, 17 fusions, 39 fermetures d'usines, 50 nouvelles entreprises et 54 expansions. Chaque fois qu'une usine ferme ses portes, cela fait les manchettes. Mais il faut chercher à la page 43 de la section des Affaires des journaux pour apprendre que des capitaux sont investis. La tendance est manifestement à l'expansion de l'industrie alimentaire au Canada.

Ceux qui ont regardé *Venture* au réseau anglais de Radio-Canada, le dimanche soir, il y a de cela une semaine, ont pu voir plusieurs hauts dirigeants de l'industrie alimentaire traiter de la rationalisation au Canada et du brillant avenir que cela promet pour cette industrie.

Donc, si l'on regarde l'avenir au lieu de s'inquiéter de l'immédiat, bien que je ne veuille pas minimiser les problèmes actuels et la nécessité d'aider le secteur agricole à les surmonter, comment allons-nous faire pour permettre aux agriculteurs et à tout le secteur agricole, qui est si important pour notre économie, de se préparer et de saisir toutes les occasions qui vont certainement se présenter dans les quelques prochaines années?

L'année dernière, le gouvernement a mis sur pied un groupe d'étude sur la gestion et les finances agricoles, dans le cadre de la révision de la politique agro-alimentaire. Tous les intervenants de l'industrie agro-alimentaire, y compris les producteurs, ont collaboré avec les deux paliers de gouvernement pour déterminer un plan à long terme afin que la communauté agricole atteigne la stabilité économique. Le groupe d'étude s'est penché surtout sur l'amélioration de la rentabilité et de la productivité grâce à l'étude et à l'application de meilleures pratiques de gestion.

Dans son rapport présenté en juin aux ministres fédéral et provinciaux de l'agriculture, le groupe d'étude a recommandé la création d'un programme national de formation et d'information en matière de gestion agricole, auquel participeraient l'industrie, les deux paliers de gouvernement et des établissements d'enseignement postsecondaire de tout genre.

Lors de leur réunion tenue en août dernier à Moncton, les ministres ont accepté cette recommandation. En ou-

tre, ils ont mis sur pied un groupe de travail qui, réunissant des représentants des gouvernements et de l'industrie, était chargé de proposer des modalités de mise en oeuvre. Le rapport définitif est prévu pour la fin d'avril.

Dans un marché mondial de plus en plus concurrentiel, il est important que les agriculteurs aient accès à l'information technologique à jour dont ils ont besoin pour bien gérer leurs exploitations agricoles. Mais le groupe de travail a souligné que les gouvernements seuls n'étaient pas en mesure d'assurer la diffusion complète de l'information aux producteurs. C'est pourquoi il est fortement suggéré que l'industrie alimentaire tout entière collabore pour rendre le programme envisagé très efficace et très complet ainsi que pour diffuser l'information à tout le secteur d'étude.

Le groupe d'étude a proposé la mise sur pied d'un programme à long terme de gestion agricole. Les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que l'industrie collaboreraient et coordonneraient le programme à l'échelle nationale pour qu'il puisse être appliqué dans les régions et, ainsi, répondre aux besoins de chacun. Cette application régionale est très importante, en raison des divers types de récoltes, de climats, de sols et ainsi de suite qui existent dans notre pays.

Plus précisément, le groupe d'étude a proposé que le programme de gestion agricole offre trois niveaux de services aux producteurs, le premier étant des services de formation et de perfectionnement, dont l'élaboration de cours modulaires, de programmes d'études et ainsi de suite. Le deuxième consiste à offrir des services de gestion, lesquels, bien sûr, sont très importants pour les producteurs. Troisièmement, le programme offrirait des services d'information et présenterait une amélioration par rapport aux services de vulgarisation qui existent déjà au Canada et qui, soit dit en passant, sont très bons.

Il s'agit d'un vaste programme faisant intervenir les deux paliers de gouvernement, les collèges, les universités, les organisations agricoles, les prêteurs du secteur privé et les experts-conseils, qui travaillent tous ensemble pour coordonner et financer ce programme.

Nous estimons que les changements apportés aux structures actuelles permettront de relever les défis de l'avenir et que nous n'avons pas besoin d'un service de vulgarisation entièrement nouveau. Nous devons seulement adapter l'ancien, qui a évolué avec les besoins du Canada. Il nous faut seulement un léger rajustement et un peu plus de collaboration pour transmettre les renseignements à l'industrie canadienne et la placer dans une position très favorable pour relever les défis de l'avenir.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat aujourd'hui, bien qu'il puisse paraître étrange que nous débattions une motion comme celle-ci au milieu d'une crise nationale, comme l'a dit le député de Prince Edward—Hastings qui l'a proposée, mais il est vrai aussi que la vie continue. Nous avons d'autres problèmes à régler.

L'un de ces problèmes est certainement la crise à laquelle fait face aujourd'hui le Canada rural et qui touche particulièrement les agriculteurs. Ce serait une erreur de l'oublier. Par conséquent, je suis heureux que ce projet de loi d'initiative parlementaire soit à l'étude aujourd'hui.

Il n'y a aucun doute que l'agriculture et les localités rurales du Canada sont à un point tournant et que leur avenir est en jeu. La centralisation et le déclin se poursuivent depuis si longemps qu'ils font boule de neige. Ils s'accélèrent et le pourcentage des agriculteurs qui quittent l'agriculture ou qui sont en difficulté augmente rapidement, et les difficultés des localités rurales s'aggravent au même rythme.

Par conséquent, il est de plus en plus urgent d'agir. Nous ne pouvons plus penser que nous avons le temps de régler ce problème graduellement, en plusieurs années. Une foule de problèmes doivent être réglés dès maintenant.

Je suis certainement d'accord avec le député pour dire que ces problèmes touchent une industrie primaire qui emploie 20 p. 100 des Canadiens. Un Canadien sur cinq vit de l'industrie agricole. La question concerne aussi la nourriture dont le monde ne peut se passer parce qu'elle répond au besoin le plus fondamental des humains. Nous devons aussi tenir compte du fait qu'un tiers des Canadiens vivent encore dans le Canada rural, malgré les difficultés qu'il connaît actuellement. Leur avenir, l'avenir de leurs enfants et celui de leurs localités dépendent beaucoup de l'orientation que nous prendrons.

• (1340)

Les pressions que nous subissons sont bien évidentes. Il y a les pressions découlant de l'Accord de libre-échange, qui nous amènent à harmoniser notre gestion de l'agriculture et de l'industrie alimentaire avec les méthodes américaines. Comme le marché américain est beaucoup plus vaste et permet des économies d'échelle beaucoup plus grandes, et qu'on y met beaucoup moins l'accent sur les institutions à caractère agricole et sur le

soutien à l'entreprise agricole familiale, notre secteur agricole et nos agriculteurs sont exposés à des pressions croissantes à mesure que progresse ce processus.

Il y a toute la situation internationale que les négociations du GATT ont mise en lumière et où il existe de véritables divergences internationales sur la façon dont nous devrions envisager le problème. Il y a d'un côté les Européens qui, à cause de leur histoire, de leur géographie et du fait qu'ils ont souffert de la faim pendant la guerre, et parce qu'ils occupent un territoire très restreint et ne veulent pas voir leurs villes surpeuplées, estiment qu'il vaut la peine de garder autant d'agriculteurs que possible à la campagne et sont prêts à payer le prix à cette fin.

De l'autre côté, il y a les Américains qui, avec leur Trésor public et leurs énormes économies d'échelle, estiment pouvoir éjecter qui ils veulent du marché et sont prêts à le faire au moyen de fonds publics. On oublie souvent le fait que partout dans le tiers monde, la majorité des gens vivent encore de l'agriculture et que, même si elle nous frappe durement, cette guerre commerciale est encore plus dévastatrice pour les agriculteurs du tiers monde qui mènent déjà une existence très marginale en exploitant des entreprises très marginales et courent tout simplement à la ruine à cause de toute cette situation.

Une troisième pression vient de la réalisation croissante de ce que nous faisons à notre environnement et de tout le mouvement vers une agriculture durable. Cela va contraindre la communauté agricole, si elle ne le fait pas de son plein gré, à adopter une toute nouvelle façon de gérer ses affaires, par exemple envisager le genre de produits chimiques à utiliser ou la façon d'élever le bétail. De nombreux éléments devront changer, selon la façon dont évoluera le débat sur l'environnement, et cela créera toute une série de nouveaux facteurs auxquels la communauté agricole devra s'adapter au cours des prochaines années. Si le milieu rural ne participe pas activement à ce débat, il se le verra imposer.

Il y a des forces centralisatrices qui s'insèrent dans un plan plus vaste et font partie intégrante, consciemment ou inconsciemment, de la politique du gouvernement. Je pense que tout cela est fort bien décrit dans le récent ouvrage du député d'Edmonton–Sud–Est, qui démontre de façon très convaincante qu'au cours des 20 à 25 dernières années, les gouvernements libéraux et conservateurs ont consacré des ressources immenses et une énergie considérable au développement des centres urbains, et ce au détriment des régions rurales, qu'il qualifie de Canada extérieur. C'est le Canada intérieur qui a reçu toute l'attention, toutes les ressources et tout l'investissement, tandis que le Canada extérieur, où habite le tiers de la population, n'a reçu que les miettes, ce qui fait que les tendances historiques se sont trouvées accélérées par les décisions délibérées des gouvernements.

C'est ce qui nous a amenés à la crise actuelle. Comme l'a dit le député de Prince Edward—Hastings dans son discours, le revenu agricole devrait chuter de 4 p. 100 au Canada et il a baissé de 9 p. 100 en Saskatchewan cette année. Cela signifie une baisse de 37 p. 100 du revenu net des agriculteurs au Canada et de 60 p. 100 pour ceux de la Saskatchewan. Si l'on regarde le revenu net des agriculteurs de la Saskatchewan, on constate que le revenu agricole des familles d'agriculteurs n'était que de 5 000 dollars par année. Si vous enlevez 60 p. 100, il ne reste que 2 000 dollars de revenu agricole par famille. Cela me paraît absolument catastrophique, et il faut faire quelque chose, pas dans quelque temps, ni même lorsque notre nouveau programme de sécurité commencera, mais tout de suite.

Il nous appartient de proposer des solutions.

Voilà pourquoi je suis content qu'on a ait présenté cette proposition. J'ai acquis une certaine expérience dans ce domaine au cours de mon séjour à l'Université d'État du Michigan, une université qui dispose d'une concession de terrains et une pionnière dans le domaine de l'enseignement coopératif. Dans cet État, l'enseignement coopératif se fait sur le principe du partenariat entre l'industrie, l'État, les gouvernements locaux et l'université. Ce sont surtout les universités qui sont responsables de l'administration de ce programme.

Cette façon de faire m'a beaucoup intrigué car c'est le gouvernement qui administre les services d'enseignement coopératif au Canada. Au début, je croyais que notre façon de faire était peut-être plus appropriée et que nous faisions bien de confier l'administration de ces services à des organismes gouvernementaux. Mais certaines choses m'ont fait changer d'idée depuis. J'ai constaté notamment que le gouvernement Devine, dans ma province de la Saskatchewan, avait politisé les services d'enseignement coopératif agricole parce que le plus gros de ses appuis lui vient de sa base rurale. Il se sert de ces services pour raffermir sa base rurale.

Deuxièmement, les changements massifs survenus dans la communauté agricole au cours des 10 dernières années me convainquent que nous devons absolument mettre au point le modèle coopératif dont parle le député.

Je soutiens donc cette proposition. Je soutiens également les programmes de protection du revenu axés essentiellement sur des formules du coût de revient, ce qui doit être la pierre angulaire de tous les progammes de soutien agricole.

Nous devons nous occuper également du problème de la dette agricole. Nous ne pouvons pas nous en remettre aux forces libres du marché. Nous devons nous occuper de la dette agricole en priorité. Nous sommes en train de laisser les générations futures, et la génération actuelle également, crouler sous le poids des dettes.

Nous devons nous attaquer à l'infrastructure agricole et au développement rural sur un front plus vaste. Nous devons soutenir les anciennes institutions qui ont donné au Canada un système unique de soutien de la famille agricole: la Commission canadienne du blé, les syndicats du blé et les offices de commercialisation.

En terminant, je voudrais parler également de la plate-forme politique d'un autre parti qui ne compte qu'un seul représentant aux Communes et qui n'a donc pas grand chance de faire valoir publiquement son point de vue. Contrairement à nous, le Parti réformiste du Canada demande que les forces du marché remplacent le gouvernement comme principal agent d'intervention dans le secteur agricole. Il préconise l'élargissement de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis afin d'inclure les dispositions prises actuellement en matière de financement des exportations.

Il demande la suppression du tarif du Nid-de-Corbeau qu'on remplacerait par un paiement provisoire unique non imposable. Ce parti demande que l'aide au transport des aliments du bétail pour l'Est soit supprimée, que la Société du crédit agricole soit réorganisée selon un modèle commercial pour qu'on puisse la privatiser plus tard, et que le nombre des offices de commercialisation soit réduit par mesure d'économie.

Je suis content de pouvoir me prononcer publiquement en faveur de la proposition du député. Le Canada rural bat en retraite depuis trop longtemps. Il est temps maintenant qu'il passe à l'offensive. Je prie instamment tous les députés de réfléchir à tous les moyens que nous pourrions prendre pour aider la communauté agricole à relever les défis que lui réserve l'avenir.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis heureux aujourd'hui de me prononcer sur la motion du député de Prince Edward—Hastings, membre de l'opposition. La motion est la suivante:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait favoriser la création d'un service d'enseignement coopératif, financé par Agriculture Canada, les universités et les gouvernements provinciaux, pour développer la recherche et l'éducation permanente des agriculteurs et du personnel enseignant.

Cette motion paraît très sensée et on pourrait croire qu'elle rallierait tout le monde.

Je tiens à énumérer certaines activités déjà en cours au Canada. L'importance de la recherche et de l'éducation permanente ne fait aucun doute dans notre monde en mutation rapide. Les agriculteurs ne sont pas à l'abri des changements et leurs besoins en information augmentent sans cesse. Ce qui est compliqué, c'est de communiquer efficacement cette information à ceux qui en ont besoin et de le faire sous une forme facilement utilisable.

Implicitement, la motion à l'étude signifie qu'il faudrait réformer complètement des structures déjà en place qui sont sous la responsabilité des gouvernements provinciaux. Avant de nous embarquer dans une telle aventure, nous devrions peut-être examiner la situation actuelle.

Si le député veut dire que nous devrions reproduire ici le système en place aux États-Unis, plusieurs aspects doivent être précisés. Comme les députés le savent, le système américain est un service conjoint fourni par le gouvernement fédéral, les États et les universités.

• (1350)

Premièrement, combien coûterait l'implantation d'un tel système au Canada? Très cher, sans aucun doute, surtout pendant la période de transition.

Deuxièmement, quels seraient les conséquences du changement sur ceux et celles qui exécutent déjà des programmes de recherche et fournissent des services de vulgarisation?

Troisièmement, un tel système correspond-il au contexte moderne? Le système américain a connu une époque glorieuse, mais aux États-Unis, beaucoup des agriculteurs les plus instruits se demandent si ce système est le meilleur pour répondre à leurs besoins.

Notre gouvernement préconise plutôt d'encourager l'instauration de services de vulgarisation plus efficaces et plus souples qui feraient appel à une plus grande coopération, mais tireraient parti des structures institutionnelles déjà en place au Canada.

Au Canada, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux se partagent la responsabilité de différents aspects de l'agriculture. Ce partage de responsabilités et d'autorité est fondé non seulement sur la Constitution, mais encore sur les pratiques établies au fil des ans.

De nos jours, le gouvernement fédéral a la responsabilité première de la recherche en matière agro-alimentaire. En outre, certaines provinces soutiennent activement des programmes de recherche qui nous ont permis d'accroître nos connaissances. Dans ma propre circonscription, le centre de recherche d'Agassiz, qui existe depuis plus de 100 ans, collabore avec l'industrie. L'industrie consacre plusieurs milliers de dollars chaque année à la base agricole pour veiller à ce que la recherche se fasse à proximité du lieu d'exploitation de ses entreprises. Cela concerne notamment certaines des denrées assujetties au régime de gestion de l'offre, mais aussi certains secteurs horticoles qui font des expériences avec diverses cultures dans la vallée du Fraser. Ce sont des choses qui ont cours à l'heure actuelle.

Ces dernières années, le secteur privé s'est davantage intéressé à la recherche agro-alimentaire. Il en est résulté une augmentation de la collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux et le secteur privé dans les activités de recherche. Telle est la situation, et il faut s'en réjouir.

Ce sont les gouvernements provinciaux qui ont la responsabilité première des services de vulgarisation mais le gouvernement fédéral s'y est aussi intéressé d'une façon limitée et modérée. Parmi des exemples de cette participation du gouvernement fédéral, on compte des ententes de développement fédérales-provinciales, des transferts de technologie par l'entremise de la Direction générale de la recherche d'Agriculture Canada et l'Administration du rétablissement agricole des Prairies—mieux connue sous le sigle ARAP du temps de mon enfance—de même que les services de gestion et de crédit agricole assurés par la Société du crédit agricole, les experts en gestion agricole et les économistes agricoles.

Les universités et collèges canadiens font de la recherche agricole et offrent des services de vulgarisation. Le niveau d'efforts fournis varie grandement selon les institutions et les provinces, la plupart du temps en fonction de l'importance de l'agriculture pour l'économie régionale et locale.

C'est l'une des forces fondamentales de la division actuelle des responsabilités au Canada. Même si, à première vue, on peut avoir l'impression qu'un programme national ferait le mieux l'affaire, plus souvent qu'autrement, ce sont les intérêts locaux et régionaux qui permettent le mieux de déterminer les besoins spécifiques.

Reconnaissant cette diversité régionale et l'importance croissante d'établir au Canada une industrie agro-alimentaire viable, plus fiable et répondant mieux aux besoins du marché, le ministre de l'Agriculture a entrepris en décembre 1989 une révision complète de la politique agro-alimentaire du pays.

Depuis ce temps, 11 groupes de travail et comités examinent toute une gamme de questions liées à l'agriculture et ont proposé les mesures qui pourraient être prises. Le ministre et ses homologues provinciaux se sont recontrés à deux reprises pour discuter de ces recommandations, et une troisième rencontre devrait avoir lieu prochainement.

Un des 11 comités s'est penché sur les questions de transfert de la recherche et de la technologie. Une conférence nationale sur les priorités en matière de transfert de la recherche et de la technologie se tiendra en juin prochain, de concert avec le Conseil de recherches agricoles du Canada. Des intéressés de tous les domaines du secteur agro-alimentaire y participeront.

Pour donner une idée de la coopération que vient appuyer cette révision de la politique, mentionnons que les provinces se sont entendues pour qu'Agriculture Canada s'occupe d'abord de fournir la technologie et l'information aux spécialistes provinciaux qui, à leur tour, s'occuperont de les transmettre aux producteurs.

Par l'intermédiaire du Bureau des relations avec l'industrie créé récemment, Agriculture Canada travaille également avec le secteur privé en vue de commercialiser des techniques mises au point par le ministère. Le groupe de travail sur la compétitivité a confirmé combien il était important d'avoir un tranfert de technologie efficace pour avoir une industrie agro-alimentaire saine et concurrentielle. Lors de leur rencontre à Winnipeg en novembre dernier, les ministres de l'Agriculture ont convenu de participer à la création d'un conseil de la compétitivité dans le domaine de l'agro-alimentaire, conseil qui serait dirigé par l'industrie et servirait de catalyseur en mettant en application les recommandations du groupe de travail.

Un autre groupe de travail a examiné les questions du financement et de la gestion agricoles. En août dernier, à Moncton, les ministres de l'Agriculture fédéral et provinciaux ont accepté les quatre recommandations du groupe de travail. Ces recommandations comprenaient la nécessité d'établir une politique agricole nationale; de fixer un rôle clairement défini à la Société du crédit agricole; d'étendre le mandat des comités d'examen de la dette agricole de créer un programme national pour dispenser des services de formation et d'information sur la gestion agricole.

Maintenant que les rapports du groupe de travail ont été déposés, les prochains mois seront consacrés à mettre en place les mesures concrètes qui satisferont les besoins des agriculteurs canadiens en programmes d'action.

Article 31 du Règlement

Vous voyez donc, monsieur le Président, que le gouvernement est très conscient de la nécessité de fournir des services efficaces aux agriculteurs canadiens, qu'il s'agisse du transfert de technologie de recherche ou de la formation en la gestion agricole.

Comme c'est l'habitude du gouvernement depuis 1984, nous progressons en consultation avec nos collègues provinciaux, l'industrie et les producteurs.

L'objet de nos efforts n'est pas de modifier sensiblement les institutions existantes ni d'en créer de nouvelles simplement pour donner l'illusion qu'on prend des mesures, mais de fournir aux agriculteurs canadiens un service de vulgarisation plus coopératif, adapté et efficace.

Pour conclure, j'aimerais dire que les divers programmes que je vois appliquer directement au centre de recherche d'Agassiz, les séances sur le terrain qu'ils tiennent et la participation de la collectivité agricole ne sont qu'un autre exemple de la coopération à laquelle on assiste maintenant entre l'industrie et la recherche dans le domaine de l'agriculture au Canada.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, c'est volontiers que je prends la parole cet après-midi pour traiter, ne serait-ce que pendant quelques instants, de la motion du député de Prince Edward—Hastings concernant toute la gamme des programmes de soutien public, la vulgarisation, la recherche, etc.

Vers 1987 ou 1988, j'ai eu l'occasion de visiter la plupart des centres de recherche disséminés un peu partout au Canada et de constater jusqu'à quel point ils sont utiles à nos producteurs de denrées alimentaires et jusqu'à quel point aussi dans bien des cas, notamment à Kentville (Nouvelle-Écosse) et à Lethbridge (Alberta), ils illustrent bien la collaboration étroite entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

Au cours des quelques instants dont je dispose, je voudrais signaler combien sont affligeants les chiffres que le gouvernement a rendu publics la semaine dernière et qui indiquent que même si le revenu agricole net en 1990 n'a pas été particulièrement réjouissant, il devrait baisser en 1991 d'environ 54 p. 100 par rapport à 1990. Autrement dit, le revenu agricole net de cette année est en quelque sorte deux fois plus élevé qu'il le sera en 1991.

Cette réduction du revenu agricole net—j'ai entendu dire que celui du Manitoba devrait faire une chute d'environ 51 p. 100, tout comme celui des autres provinces—résulte en grande partie du fait que le gouvernement n'a cessé de sabrer ses programmes de soutien depuis les élections générales de 1988. De 1988 à 1989, il les a réduits de plus de 100 millions de dollars; de 1989 à 1990, de quelque 1,3 milliard de dollars; et en 1991, il doit les réduire encore de 400 millions de dollars. Nous sommes donc témoins d'une réduction majeure des programmes de soutien de l'agriculture du gouvernement qui aura pour résultat de réduire en 1991 le revenu agricole de 54 p. 100 environ, le portant de 4,3 milliards à 1,9 milliard de dollars.

Cette motion porte sur la recherche et le développement. Quand on examine les programmes de soutien de la recherche agricole de 1986 à 1990, on constate que le gouvernement a réduit de quelque 4 millions de dollars (dollars constants) les crédits alloués au budget d'exploitation. Par ailleurs, il a réduit de 15 millions de dollars les crédits affectés aux immobilisations et de quelque 500 millions de dollars les paiements de transfert, pour un grand total de près de 20 millions de dollars.

• (1400)

Ainsi, à compter du budget de 1989, le gouvernement s'en est pris à nos producteurs de denrées agricoles et n'a cessé depuis de le faire. Le prix du grain dans le monde entier n'a jamais été plus bas. La demande et la commercialisation sont également au plus bas. C'est tout à fait intolérable.

M. le Président: L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, vendredi soir dernier, au cours du débat sur la guerre contre l'Irak, plus de 200 personnes ont téléphoné à la salle de l'opposition pour s'entretenir avec des députés qui participaient au débat.

Seulement trois d'entre elles ont appuyé le gouvernement d'avoir envoyé des avions canadiens pour combattre les Irakiens. Les 200 autres se sont opposées vigoureusement et fermement à la position du gouvernement dans ce conflit armé. Beaucoup d'intervenants avaient été incapables de dormir depuis le début des hostilités.

J'aimerais répéter publiquement certaines de leurs observations: «Cette guerre est une grave erreur», «Ç'est tout à fait imprudent», «Ramenez nos militaires, ils ne devraient pas être mêlés à cette guerre.» Une autre

personne a téléphoné pour dire qu'elle avait honte du comportement du gouvernement.

Un des appels les plus touchants a été celui d'un ancien combattant du Viêt-nam, complètement infirme, qui, de DeForest, au Wisconsin, s'est dit dégoûté de George Bush et du Congrès qui l'a appuyé. Il nous a demandé de continuer à lutter contre cette guerre déclenchée par George Bush.

Mes collègues vous feront part d'autres appels qu'ils ont reçus au sujet de la guerre.

Des voix: Bravo!

* * *

LES ÉTATS BALTES

M. Ken Atkinson (St. Catharines): Monsieur le Président, la guerre dans le Golfe a détourné l'attention du monde entier des événements tragiques qui secouent actuellement les pays baltes. De toute évidence, les récentes attaques que l'armée soviétique a lancées contre la population des républiques baltes de la Lituanie et de la Lettonie sont tout aussi inacceptables que les actes d'agression commis par Saddam Hussein.

Les événements qui se déroulent dans les pays baltes et le Golfe ne sont pas sans rappeler l'invasion de la Hongrie par l'Union soviétique en 1956 pendant que le reste du monde se concentrait sur la crise de Suez. Voilà pourquoi l'Union soviétique doit immédiatement prendre des mesures concrètes pour garantir que les actes d'agression comme ceux dont nous avons été témoins la semaine dernière en Lituanie et au cours de la fin de semaine en Lettonie, ne se reproduisent pas.

Le Canada doit condamner les actes commis par l'armée soviétique en demandant aux Nations Unies de faire cesser la violation flagrante des droits fondamentaux de la personne et d'appuyer le droit de ces peuples à l'autodétermination. À la lumière de ces récents événements, le Canada devrait également reconsidérer l'aide qu'il accorde à l'Union soviétique.

Fait on ne peut plus ironique, l'Union soviétique, l'un des pays signataires des résolutions de l'ONU condamnant l'Irak, doit maintenant chercher à réparer ses propres infractions à la charte des Nations Unies.

* * *

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES POUR LES AUTOCHTONES

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, encore une fois, le gouvernement du Canada n'a pas respecté le droit international dans le traitement qu'il a accordé à ses citoyens autochtones.

Article 31 du Règlement

Le *Canadian Centre of International Pen*, de concert avec la faculté de droit de l'Université de Toronto, a effectué une étude sur les obligations que doit assumer le Canada, aux termes du droit international, envers ses peuples autochtones, à la suite des compressions budgétaires appliquées aux programmes de communications autochtones et annoncées dans le budget fédéral de 1990-1991.

La façon dont le Canada traite ses communautés autochtones sera maintenant portée à l'attention de la Commission des droits de la personne des Nations Unies, à Genève.

Je félicite l'organisation Pen et l'Université de Toronto pour leur initiative et l'intérêt qu'elles portent à cette question. Comme l'a dit, ce matin, le président de l'organisation PEN, John Ralston Saul: «Ces compressions budgétaires ne sont pas immenses; elles ne correspondent qu'à une petite ablation très précise, juste suffisantes pour couper les cordes vocales des autochtones.»

Le gouvernement fédéral veut retirer aux autochtones un de leurs droits les plus fondamentaux, la liberté de parole.

* * *

[*Français*]

AMNISTIE INTERNATIONALE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, vendredi dernier, j'ai pris connaissance, pour la première fois, du rapport détaillé d'Amnistie internationale qui a publié les violations des droits de la personne commises au Koweït avant la guerre.

Amnistie internationale a demandé au gouvernement irakien, après la libération de plusieurs centaines d'Occidentaux, de mettre un terme à l'emprisonnement, à la torture et au meurtre dont ont déjà été victimes plusieurs milliers de personnes au Koweït. On est choqué, révolté par les méthodes de torture utilisées par les militaires irakiens.

L'équipe des enquêteurs a dressé une liste de quelque 1,000 personnes arrêtées, mais elle estime que le nombre exact est beaucoup plus élevé. Des milliers de personnes, parmi lesquelles des adolescents de 13 ans, seraient toujours détenues dans les prisons irakiennes et koweïtiennes, ainsi que dans des centres de détention ou des maisons. D'autres ont été abattues peu après leur arrestation dans des postes de police ou à leur domicile ou ont été fusillées.

Monsieur le Président, nous nous joignons tous à Amnistie internationale pour demander que cessent la torture et les massacres au Koweït par les Irakiens.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, dans ses observations sur le golfe Persique, le premier ministre s'est plu à citer les propos tenus par d'autres premiers ministres dans des circonstances analogues. Je saisis cette occasion pour citer les réflexions de simples Canadiens qui ont appelé aux Communes pendant le débat qui a duré toute la nuit, jusqu'au matin du samedi 19 janvier 1991.

Une personne de Burnaby a demandé comment nous, artisans de la paix, pouvions ainsi changer de rôle et devenir des guerriers.

Quelqu'un a appelé de Terre-Neuve pour dire que des femmes, des enfants et des personnes âgées innocentes, au Koweït et en Irak, n'étaient pour rien dans cette guerre, mais qu'ils allaient en être les victimes.

Un troisième interlocuteur fait remarquer que cette guerre prend l'allure d'un jeu Nintendo, à ceci près que ce sont des hommes en chair et en os qui sont en cause et que ce ne sont pas des images sur un écran qu'on fait disparaître.

Voici ce que dit un citoyen du Nouveau-Brunswick: «Je vous en prie, continuez de vous opposer à cette résolution. Aucun gouvernement qui a un appui populaire de seulement 14 p. 100 n'a l'autorité pour lancer un pays en guerre.»

Un Torontois nous dit: «Je suis venu au Canada en croyant y trouver un refuge sûr. Le gouvernement est en train de tout saboter.»

Une autre personne dit qu'il n'est jamais trop tard pour modifier la politique du Canada et faire de notre pays un artisan de la paix.

Le premier ministre devrait s'intéresser davantage aux opinions des simples Canadiens au lieu de citer les hommes politiques d'autrefois.

* * *

LES PÊCHES

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour parler de l'échec total de la politique fédérale en matière de pêches dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse.

Le ministre a dit s'être servi du groupe de travail Haché comme base pour son programme de gestion du poisson de fond. J'ai assisté à ces réunions et à ces audiences, et aucun des pêcheurs côtiers que j'y ai rencontrés n'appuyait les nouvelles idées du Ministère. En fait, il n'y a pas eu de consensus à cet égard.

Nous avons maintenant le système des quotas transférables qui donne aux pêcheurs d'expérience des quotas ridiculement bas. Certains pêcheurs sont tellement mécontents du nouveau système qu'ils poursuivent en justice le ministère des Pêches et des Océans.

De plus, à cause des quotas accordés aux entreprises pour la pêche hauturière, la société Produits de la mer National limitée loue maintenant les bateaux des pêcheurs côtiers pour pêcher les quotas qui allaient auparavant aux localités côtières.

Depuis le 18 décembre 1990, j'ai demandé plusieurs fois au ministre des Pêches et des Océans de me rencontrer pour discuter de la situation, mais je n'ai pas eu de réponse. Je prie instamment le ministre de me rencontrer ou, du moins, de rencontrer les pêcheurs locaux pour trouver sans tarder une solution raisonnable avant que la situation ne s'aggrave.

* * *

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

M. Walter Van De Walle (St-Albert): Monsieur le Président, le 2 août dernier, le monde apprenait avec consternation que l'Irak entrait en guerre et envahissait le Koweït. Les Nations Unies ont manifesté sans tarder leur opposition à l'agression commise par le dictateur Saddam Hussein. Quant au Canada, celui-ci a participé activement à l'application des sanctions des Nations Unies contre l'Irak. Au fil des mois, un grand nombre de solutions diplomatiques ont été envisagées et Saddam Hussein a continué à les rejeter.

Le 15 janvier, les forces alliées, composées d'une trentaine de nations, ont lancé une offensive en vue de libérer le Koweït.

Je demande à tous les partis politiques d'appuyer l'effort de guerre du Canada et des Nations Unies. Je demande à tous les Canadiens de soutenir les hommes ainsi que les femmes qui font partie de nos forces armées et de prier pour leur sécurité.

Les nations du monde doivent établir une paix durable au Moyen-Orient et dans le monde entier.

* * *

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, des centaines de Canadiens ont téléphoné au salon de l'opposition de la Chambre des communes, tôt samedi matin, pour expliquer aux députés du NPD ce qu'ils pensaient de la participation du Canada à la guerre du Golfe. Voici certains des commentaires que nous avons recueillis.

Un vétéran de la Seconde Guerre mondiale a félicité sarcastiquement le premier ministre de nous avoir mis dans un tel pétrin. Un autre de la Seconde Guerre mondiale et de la Guerre de Corée, quelqu'un qui a fait

partie du même régiment que mon père, soit les Cameron Highlanders de Winnipeg, a déclaré que les seuls propos sensés tenus à la Chambre des communes sont ceux des opposants à la guerre.

Quelqu'un qui fait actuellement partie des Forces armées canadiennes a téléphoné pour dire que celles-ci étaient mal équipées pour la mission dont elles essaient de s'acquitter, mais que le Canada est tout à fait en mesure de jouer un rôle de maintien de la paix.

• (1410)

Une femme de Nanaimo, qui a vécu en Grande-Bretagne durant la Seconde Guerre mondiale, s'oppose à la guerre du Golfe. «Nous ne devrions pas bombarder les autres», a-t-elle dit.

Voici enfin un commentaire qui résume les sentiments de nombreuses personnes qui nous ont téléphoné. «Continuez, s'il-vous-plaît, de vous oppposer à la résolution. Avec un taux de popularité de 14 p. 100, aucun gouvernement ne saurait être mandaté pour mener un pays à la guerre.»

Il y a au moins un parti qui est prêt à écouter les voix de la raison d'un océan à l'autre. Je suis fier d'être néo-démocrate.

Des voix: Bravo!

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, non seulement l'Irak a-t-il opposé une fin de non-recevoir catégorique à d'innombrables initiatives de paix, mais il a profité de la situation pour raffermir sa mainmise sur un pays souverain qu'il a pris par la force et qu'il tient dans la terreur.

Le monde entier sait que cet agresseur n'a que faire des discussions, des négociations et de la diplomatie. L'histoire enseigne que la conciliation ne sert à rien. C'est regrettable, mais il faut absolument que la communauté mondiale prenne les mesures nécessaires pour protéger le nouvel ordre mondial et garantir l'efficacité, voire la survie, des Nations Unies. La paix, comme toute chose, a un prix. Le Canada est aujourd'hui, comme toujours, prêt à payer ce prix.

Je rends hommage aux hommes et aux femmes qui font partie du contingent des Forces armées canadiennes envoyé dans le Golfe. Ils contribuent, au nom du Canada, à l'application de la résolution 678 de l'ONU. Parce qu'il y a un écart entre le monde dont nous rêvons et la réalité, ils servent leur pays avec honneur et courage dans des conditions difficiles. Ces braves Canadiens et Canadiennes défendent les intérêts du Canada et les valeurs qui nous sont chères.

Nous prions pour eux et pour leur famille. Ils méritent notre admiration et notre reconnaissance.

Des voix: Bravo!

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, quoi que nous pensions de la participation de nos forces au combat, nous devons, comme Canadiens, appuyer d'un commun accord les hommes et les femmes qui sont membres des Forces armées. Ils mettent courageusement leur vie en danger dans l'espoir que, bientôt, le conflit sera résolu et la paix rétablie.

Personne ne veut voir les Forces canadiennes prendre part au combat. Nous aurions préféré que le conflit se règle pacifiquement. Nous sommes cependant en état de guerre et nous devons veiller à ne rien faire ou dire à la Chambre qui soit de nature à démoraliser nos troupes.

La guerre a toujours été un temps de douleur, de tension et d'épreuve. C'est aussi un temps où il faut nous serrer les coudes. Je sais, pour en avoir parlé avec les gens de ma circonscription, que les avis sont partagés sur le rôle que nous devons jouer dans le golfe Persique. La plupart des gens s'accordent pourtant pour dire que nos pensées, nos prières et notre appui doivent être acquis aux hommes et aux femmes de nos Forces armées.

Espérons que la mission de nos militaires sera remplie avec un minimum de pertes de vies et qu'ils reprendront bientôt le chemin du retour.

* * *

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, personne au Canada ne veut la guerre, mais nous avons la responsabilité de maintenir la paix. Les Nations Unies ont été crées pour protéger le monde contre l'agression non provoquée. Les Canadiens sont prêts à assumer leur responsabilité et à faire respecter les principes ainsi que le mandat des Nations Unies.

Le fils du regretté premier ministre Pearson aurait dit en fin de semaine que son père n'était pas un pacifiste et que sa politique reposait avant tout sur l'importance du rôle des Nations Unies à l'égard du maintien de la paix. Cependant, toujours selon Geoffrey Pearson, lorsque la guerre éclatait, son père croyait que les pays membres de

l'ONU devaient intervenir militairement pour contrer l'agresseur.

Il a également ajouté que, abstraction fait de petites différences, il pensait que M. Clark suivait la tradition du Canada en matière diplomatique.

Notre nation n'est pas une nation de pacifistes, mais de gardiens de la paix. Aujourd'hui, nos forces collaborent pour que règne la paix dans le golfe Persique. Les Canadiens n'ont pas voulu cette guerre. Pourtant, nous sommes prêts à assumer notre responsabilité de faire respecter les principes et le mandat des Nations Unies.

* * *

SADDAM HUSSEIN

M. Bob Hicks (Scarborough–Est): Monsieur le Président, je crois qu'il nous incombe à tous de rehausser par tous les moyens possibles le moral des troupes canadiennes et de la force multinationale.

La tradition veut depuis longtemps qu'on inscrive des noms et des messages sur le devant des missiles qui doivent être lancés. Je voudrais proposer que les forces multinationales n'inscrivent plus le mot «Saddam» sur leurs missiles. Monsieur le Président, je préférerais qu'ils inscrivent ce nom à l'envers, car il se lit ainsi: «madd as».

* * *

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

M. Mac Harb (Ottawa–Centre): Monsieur le Président, malgré les efforts diplomatiques intenses qui ont été déployés avant le 15 janvier, la guerre a éclaté et les Canadiens tentent de faire face à la situation.

La violence n'est pas un moyen efficace de régler les différends. Nous aurions tous souhaité de ne pas être tenus de prendre la voie que nous avons prise.

Nous savons qu'il est difficile d'imaginer une fin à cette guerre, mais elle finira un jour et la question ne sera pas de savoir qui est le gagnant et qui est le perdant car, de toute évidence, dans des situations comme celle–ci, nous sommes tous perdants. Un de mes électeurs a dit que notre monde, qui est au bord d'une catastrophe écologique et qui réclame les réformes les plus élémentaires pour apporter un peu de justice, de nourriture et d'espoir aux pays du tiers monde, ne peut tout simplement pas se permettre un tel gaspillage de ressources et de vies humaines.

Une fois cette crise passée, le Canada et les Nations Unies feront face à un défi de taille: trouver une solution durable aux problèmes du Moyen–Orient. À cette fin, j'espère que, pour l'humanité, le jour viendra où des mots comme «guerre», «violence» et «destruction» seront supprimés du dictionnaire et remplacés par «dialogue», «diplomatie» et «paix».

* * *

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

M. Ken Hughes (Macleod): Monsieur le Président, la guerre est un des comportements humains les moins acceptables, mais ce qui l'est encore moins c'est de ne pas défendre ses convictions lorsque toutes les tentatives diplomatiques possibles ont échoué.

Vendredi, quelque 200 étudiants se sont réunis à l'Université de Calgary pour exprimer leur appui aux forces des Nations Unies, y compris les Forces armées canadiennes, qui recherchent une paix durable dans la région du golfe Persique. On pouvait lire sur une affiche faite à la main et flottant au–dessus de la promenade Memorial Drive à Calgary: «Les Canadiens qui ont beaucoup vécu t'appuient, Brian. La paix dont nous profitons coûte quelque chose.» Cette déclaration reflète l'opinion d'un grand nombre d'Albertains du Sud.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous aimerions que le premier ministre renseigne la Chambre concernant la situation internationale.

Cette fin de semaine, la presse a rapporté une déclaration du premier ministre à l'effet que le conflit du golfe Persique allait être une guerre longue et difficile. Je lui demande donc, étant donné qu'il prévoit une guerre longue et difficile, s'il s'engage toujours à ne jamais envoyer de forces terrestres dans le golfe Persique comme il l'a mentionné en fin de semaine.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, depuis le début, le gouvernement a toujours cru qu'il s'agissait d'une guerre qui pouvait durer une période de temps assez prolongée.

Nous n'avons jamais cru à l'idée qu'il s'agissait d'un conflit qui pouvait être réglé dans le cours d'un week–end. Cela dit, je pense que le gouvernement demeure très confiant quant à l'activité de nos forces militaires et

des forces militaires des alliés qui va régler, de façon définitive, le problème sur le champ de conflit.

En ce qui concerne notre engagement, c'est quelque chose que j'avais mentionné antérieurement, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait également mentionné et qui fait partie intégrante de la politique canadienne.

* * *

[*Traduction*]

LES ÉTATS BALTES

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question pour le premier ministre sur une autre situation internationale très sérieuse. Comme le premier ministre le sait, cette fin de semaine, les troupes soviétiques ont attaqué le ministère de l'Intérieur de Lettonie, et au moins cinq personnes ont été tuées, dont des civils et des journalistes. Cette action intervient juste une semaine après que les troupes soviétiques sont entrées en Lituanie et ont tué 14 personnes. Je voudrais demander au premier ministre si le gouvernement convoquera l'ambassadeur d'URSS pour lui faire part de l'indignation du Canada devant cette utilisation de la force.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous avons déjà convoqué l'ambassadeur, aujourd'hui, pour lui dire justement que le Canada condamne cette utilisation brutale et injustifiée de l'armée contre le gouvernement démocratiquement élu de Lettonie. J'aurai l'occasion un peu plus tard, en tant que parlementaire, de rencontrer le vice-président de Lettonie, M. Ivans, qui vient à Ottawa pour nous faire part directement des inquiétudes et des préoccupations de la population ainsi que du gouvernement.

• (1420)

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, après les mesures de répression déclenchées en Lituanie la semaine dernière, le premier ministre a émis un communiqué de presse dans lequel il disait: «Une escalade accrue aura de graves conséquences pour les relations entre le Canada et l'URSS».

Je le demande au premier ministre: Étant donné que nous avons été témoins d'une «escalade accrue», que fera le gouvernement pour amener l'Union soviétique à abandonner le recours à une force meurtrière dans ses relations avec la population des républiques baltes?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous envisageons des mesures dans trois domaines généraux.

Évidemment, nous envisageons d'abord des mesures dans le domaine des relations bilatérales avec l'Union soviétique. Nous lui avons déjà laissé entendre que la ligne de crédit et autre forme d'aide d'urgence dont notre gouvernement avait parlé sont remises en question.

Le chef de l'opposition le sait sans doute, on se demande même au sein de la communauté canadienne d'origine balte si nous devons participer ou non à l'acheminement des vivres vers l'Union soviétique. C'est une question à l'étude.

Nous envisageons également d'autres mesures sur une base bilatérale, car il est parfaitement clair que ces mesures de répression de la part de l'Union soviétique nuiront aux relations entre nos deux pays.

Deuxièmement, nous envisageons des mesures qui peuvent être prises à l'échelle internationale. Mon collègue de Winnipeg a soulevé la question l'autre jour, et le député de Calgary. Nous examinons la possibilité de saisir du problème la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe ou les Nations Unies. L'ennui, c'est que les Soviétiques ont *de facto* un droit de veto dans les deux cas.

Enfin, le Canada songe à des moyens concrets de soutenir les États baltes grâce à des contacts accrus et une aide directe. J'espère avoir l'occasion d'en discuter plus en détail au cours de mes entretiens plus tard aujourd'hui.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, mes questions s'adressent au même ministre.

Nous savons qu'il y a une semaine, le monde a été témoin de la répression sanglante Lituanie. Aujourd'hui, les Canadiens d'origine lettone sont indignés que les bérets noirs soviétiques aient tué et blessé des civils et des journalistes innocents à Riga au cours du week-end.

Je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si, à la suite des événements tragiques qui se produisent dans les États baltes, il ne pourrait pas demander un débat d'urgence sur cette question très importante, conformément à l'article 53 du Règlement.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis certainement en faveur d'un débat d'urgence sur cette question.

Je crois qu'il serait opportun que les leaders parlementaires en discutent. En fait, ils le font peut-être déjà, et je ne voudrais pas m'ingérer dans leurs décisions.

Après avoir adopté une résolution unanime comme nous l'avons fait, je crois qu'il serait utile que le Parlement tienne un débat court et explicite pour permettre aux députés de tous les partis de dire clairement et sans équivoque ce qu'ils pensent aux Soviétiques et aux habitants des républiques baltes.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je m'adresse au même ministre.

Samedi dernier, le 19 janvier, ma collègue de Scarborough-Centre et moi avons assisté à une assemblée de près de 500 Canadiens d'origine balte pour discuter de la crise qui secoue les pays baltes actuellement.

Entre autres exigences, les Canadiens d'origine balte veulent que le gouvernement du Canada prie instamment les Nations Unies de dépêcher des observateurs dans la région et qu'il reconnaisse les conseils des républiques baltes du Canada. Voici la question que je veux poser poser au ministre. Examinera-t-il ces deux requêtes des Canadiens d'origine balte? Pouvons-nous espérer que des mesures seront prises le plus tôt possible dans le cadre des deux recommandations dont j'ai parlé?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, fidèle à son habitude lorsqu'il s'agit de ce genre de questions, ma collègue de Scarborough-Centre a immédiatement attiré mon attention ce matin sur la teneur de cette question.

Nous avons eu l'occasion d'en discuter en long et en large. Je ne suis pas encore en mesure de répondre à mon collègue qui reprenait les question que la députée de Scarborough-Centre m'avait déjà posée plus tôt, mais j'espère bien pouvoir le faire. Je vous demande pardon.

Mme Campbell (South West Nova): Que font les États-Unis?

M. Clark (Yellowhead): La députée me demande, de son siège, ce que font les États-Unis.

Elle voudra sans doute savoir que, parmi tous les chefs d'État des pays de l'Ouest qui ont communiqué à ce sujet avec l'Union soviétique, aucun n'a exposé sa position aussi énergiquement que le premier ministre du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, sans vouloir commenter la question de la députée ou la réaction des autres pays, je peux affirmer, sans crainte d'être contredit, que la déclaration du premier ministre du Canada a été la plus énergique de toutes les déclarations faites par les chef d'État de l'Ouest, et nous comptons bien continuer en ce sens.

* * *

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, le 25 juillet dernier, une semaine avant que Saddam Hussein attaque le Koweït, l'ambassadrice des États-Unis lui a dit, sur les instructions de James Baker: «Nous n'avons pas d'opinion sur les conflits entre pays arabes, comme votre différend territorial avec le Koweït. Les États-Unis n'ont rien à voir dans cette affaire.»

Compte tenu de cette déclaration et compte tenu des ventes d'armes à l'Irak par les pays occidentaux et l'URSS, le premier ministre du Canada peut-il dire si le Canada appuyait cette position américaine et les ventes d'armes à l'Irak et peut-il préciser quelles démarches diplomatiques le Canada a entreprises devant les Nations Unies et, plus directement, auprès de l'Irak et de la Ligue arabe, pour faire cesser immédiatement cette guerre absurde?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai discuté à fond des solutions pacifiques au conflit avec les ministres des Affaires étrangères de la région et avec le secrétaire général Pérez de Cuellar. Je crois que le député le sait.

Que le député sache aussi que M. Pérez de Cuellar s'est dit d'avis que Saddam Hussein devait répondre aux initiatives des Nations Unies avant qu'il puisse y avoir des discussions sérieuses en vue d'instaurer une trêve, de retirer les armées en présence ou de prendre toute autre mesure du genre. Nous sommes d'accord avec le secrétaire général des Nations Unies.

En juillet dernier, j'ignorais la teneur des conversations entre l'ambassadrice d'un autre pays et les responsables irakiens. Nous estimons que l'invasion du Koweït,

violation flagrante du droit international, et le refus de Saddam Hussein de respecter la volonté exprimée par les nations du monde, portent directement atteinte aux intérêts du Canada et exigent une réaction de la part de notre pays.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, bien sûr, le ministre n'a pas parlé de la très importante question de la vente d'armes à cette région pendant la période qui a précédé l'invasion.

Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Vu le bombardement massif dont l'Irak fait l'objet actuellement, le premier ministre sait pertinemment que la guerre du Golfe n'a sans doute jamais eu pour seul objectif de forcer l'Irak à se retirer du Koweït, conformément aux résolutions des Nations Unies, mais aussi de détruire l'Irak des points de vue militaire, économique et social. Il ne s'agit donc pas d'une guerre autorisée par les Nations Unies mais plutôt d'une guerre menée par les États-Unis.

Le premier ministre dira-t-il aux Canadiens combien d'hommes, de femmes et d'enfants sont morts dans cette guerre, combien de civils et de militaires y sont morts, y compris les membres de la garde républicaine, puisque la censure nous empêche d'avoir ces renseignements essentiels? Le premier ministre reconnaîtra-t-il maintenant que les troupes canadiennes ne devraient pas participer à ce carnage, que le Canada devrait plutôt jouer un rôle humanitaire, un rôle médical et, enfin, un rôle de maintien de la paix, afin de chercher à atténuer les terribles effets que cette guerre entraînera sur les plans humain, économique et écologique?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je pense que la plupart d'entre nous à la Chambre estiment que le geste le plus humanitaire qu'on puisse faire serait de mettre un terme à ce conflit et d'y mettre fin d'une manière qui respecte non seulement l'intégrité du Koweït, mais aussi l'efficacité des Nations Unies. C'est ce que nous tentons de faire. Je ne vois pas où le député veut en venir.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Le premier ministre sait qu'une délégation multipartite revient tout juste de la corne de l'Afrique, où sévit actuellement une famine digne des récits bibliques. La guerre du Golfe risque de compliquer grandement la livraison des denrées de secours, dans la mer Rouge et le golfe d'Aden, jusqu'aux ports du Soudan et de l'Érythrée.

• (1430)

Par conséquent, le premier ministre s'engagera-t-il à informer l'ONU et les autres organismes humanitaires que le Canada est prêt à redéployer au besoin ses forces aériennes et navales qui sont dans le Golfe, pour assurer un service d'escorte aux opérations de secours humanitaire destinées à la corne de l'Afrique?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, cette question devra évidemment être examinée soigneusement, en raison de tout ce qu'elle implique.

Mon collègue, le ministre du Commerce extérieur, rencontrera la délégation multipartite qui revient de la corne de l'Afrique. La situation de cette région nous préoccupe beaucoup et nous voulons prendre des mesures concrètes pour alléger le problème.

Le député vient de démontrer, peut-être sans le vouloir, que lorsque Saddam Hussein a attaqué le Koweït, lorsqu'il a déclenché ce conflit, son geste a touché non seulement la population du Koweït, mais tous les peuples en difficulté du monde: dans la corne de l'Afrique, au Zimbabwe, au Sénégal et au Bangladesh.

C'est pourquoi il faut mettre fin à ce conflit, et c'est pourquoi il faut le faire sous l'égide des Nations Unies.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Aujourd'hui et demain, le ministère des Affaires extérieures tiendra une réunion ici à Ottawa avec diverses organisations non gouvernementales afin de préparer la 47e session de la Commission des droits de la personne des Nations Unies. La priorité de cette session devrait être le viol cruel et injustifié des droits de la personne des citoyens des États baltes.

Le ministre nous dirait-il ce que le Canada entend faire à cette session pour contribuer à mettre un terme à ces atrocités dans les États baltes?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, c'est justement pour demander l'avis des organisations non gouvernementales intéressées aux droits de la personne que nous les consultons. Nous aimerions qu'elles nous disent comment

mieux défendre les intérêts légitimes du Canada par l'intermédiaire des agences de l'ONU.

Des représentants des États baltes vont assister à ces assemblées. Nous tiendrons compte de leurs conseils et nous ferons tout notre possible pour défendre leurs intérêts par l'intermédaire des Nations Unies.

Soit dit en passant, nous devons également prendre d'autres initiatives. C'est pour cette raison que, en plus des Nations Unies, nous allons communiquer avec la CSCE, que le premier ministre a écrit une lettre non équivoque à M. Gorbatchev et que nous cherchons d'autres moyens d'offrir une aide symbolique et considérable aux citoyens des États baltes.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): J'ai une question supplémentaire pour le même ministre, monsieur le Président.

Ces atrocités révoltantes se produisent aujourd'hui, comme hier et la semaine passée, d'ailleurs. Pourtant, on nous répond que rien ne presse.

Le ministre aurait-il l'amabilité de nous assurer, mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, et moi, qu'il a dit aux fonctionnaires qui vont s'entretenir avec les organisations non gouvernementales d'essayer de mettre fin à ces abus flagrants des droits de la personne? Le ministre m'assurerait-il qu'il a demandé à ses fonctionnaires de faire de telles instances?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il faut absolument que la Chambre se prononce sur cette question et que chaque député, comme ma collègue prenne la parole pour exprimer clairement ses appréhensions à ce sujet. Mais, en fin de compte, l'opinion des parlementaires et des Canadiens ne pèsera dans la balance qu'à condition que nous trouvions des moyens efficaces de convaincre les autorités soviétiques.

C'est pouquoi le premier ministre du Canada a délibérément envoyé à M. Gorbatchev le message le plus catégorique que ce dernier ait reçu de chefs d'États de l'Ouest pour lui demander de mettre fin aux actes d'agression. C'est pouquoi nous avons dit clairement que sa réponse à ce message va se répercuter directement sur les relations entre Moscou et Ottawa. C'est pourquoi nous cherchons des moyens qui n'ont jamais été utilisés et que d'autres pays n'accepteront peut-être pas, mais qui nous permettront d'apporter une aide symbolique et considérable aux peuples baltes.

Les observations de la députée sont encourageantes. Je lui saurais gré de nous suggérer des mesures énergiques et efficaces dont les répercussions se feront sentir à l'extérieur des Communes.

* * *

[*Français*]

LES ÉTATS BALTES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. À cause des événements tragiques dans les pays baltes et la mobilisation de l'armée russe, est-ce que la ministre va arrêter la déportation des réfugiés de ce pays, particulièrement ceux qui ne veulent pas faire partie de l'armée de l'Union soviétique?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous avons une politique de déportation qui est très sensible à la situation dans les pays qui font partie de l'Union soviétique. Également, les personnes de l'Union soviétique qui sont ici peuvent demander une prolongation de leur visa au Canada.

[*Traduction*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, en fin de semaine, mes collègues et moi avons été informés de l'expulsion de certains réfugiés baltes, et actuellement au Canada. Ces réfugiés craignent d'être recrutés par l'armée dès leur arrivée en Union soviétique.

La ministre peut-elle veiller à ce qu'aucun réfugié ne soit retourné dans les pays baltes?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous sommes très conscients de la situation dans les pays baltes. Naturellement, les réfugiés de ces États détiennent des passeports soviétiques. Il leur incombe donc de nous aviser qu'ils viennent des pays baltes.

Je peux vous assurer que nous continuerons de surveiller de près la situation dans cette région du monde.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, la question que je pose au secrétaire d'État aux Affaires extérieures a trait également à la situation qui existe en Lettonie et en Lituanie et qui risque d'être celle également de l'Estonie par suite de la décision de l'Union soviétique d'user de violence contre les populations baltes et d'avoir la mainmise sur les gouvernements qu'elles avaient élus démocratiquement.

Sans contester son analyse sur la force de la déclaration du premier ministre, mais reconnaissant pourtant la nécessité d'intervenir de toute urgence, j'aimerais que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures me dise quelles initiatives le Canada pourrait prendre aujourd'hui au sein des Nations Unies pour signaler cette affaire à l'attention de la communauté internationale.

Je dirai au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qu'il ne devrait pas se laisser arrêter par la perspective d'un veto des Soviétiques. Si ceux-ci usent de leur droit de veto pour s'opposer à cette initiative du Canada, soit! Cependant, le Canada devrait proposer des manières concrètes dont les Nations Unies devraient aborder ce problème.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député. Il y a bien sûr une différence entre formuler une proposition et la faire accepter. Je suis d'accord avec le député quand il dit que, sans nous soucier du veto des Soviétiques, nous devrions saisir de cette affaire les Nations Unies, voire la CSCE.

À mon avis, la démarche la plus utile que je pouvais prendre aujourd'hui était d'accepter de recevoir en tant que parlementaire le vice-président de la Lettonie qui se trouve à Ottawa. J'ai fait en sorte de modifier mon emploi du temps pour pouvoir le faire.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, nous nous réjouissons tous de ce que le ministre soit disposé à rencontrer ces groupes, mais il devra un jour prendre des initiatives, non pas en tant que parlementaire, mais au nom du gouvernement, et nous nous efforçons en l'occurrence de proposer des initiatives que le gouvernement pourrait prendre.

Ma question supplémentaire porte donc sur l'aide directe dont le ministre a parlé. Sauf erreur, le gouvernement connaît les besoins médicaux de la république de Lituanie et ceux vraisemblablement aussi de la république de Lettonie par suite de l'intervention des troupes soviétiques.

Le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement a élaboré des projets en vue d'expédier les médicaments, les fournitures médicales et toutes les autres choses dont ces républiques ont besoin par suite de l'intervention des Soviétiques?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Pour être bref, monsieur le Président, ma réponse est «oui».

Nous avons eu des discussions avec certains gouvernements provinciaux qui se sont dit prêts à contribuer à l'aide médicale. Nous examinons d'autres moyens de rassembler ces fournitures et de les faire parvenir à destination. Le second objectif peut s'avérer plus difficile que le premier, mais je suis assez certain que nous pourrons l'atteindre. Il va sans dire que je serais reconnaissant à tous les députés de nous faire savoir où nous pourrions obtenir ces fournitures médicales qui, dans les circonstances, pourraient se révéler utiles au Canada et aux populations des républiques baltes.

* * *

• (1440)

LES PRISONNIERS DE GUERRE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et elle concerne le traitement des prisonniers de guerre.

Étant donné qu'on a fait défiler les prisonniers de guerre appartenant à la coalition à la télévision irakienne pendant la fin de semaine, ce qui nous fait craindre pour leur sécurité, je me demande si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait nous dire quelles garanties le Canada a cherché à obtenir pour faire en sorte que les prisonniers de guerre soient traités par les Irakiens conformément à la Convention de Genève de 1949 sur le traitement des prisonniers de guerre.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous avons appelé aujourd'hui l'ambassadeur de l'Irak au Canada pour exiger précisément ces garanties. C'est l'obligation manifeste de l'Irak en vertu du droit international, et le Canada s'attend à ce qu'il respecte scrupuleusement ces obligations.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Je remercie le ministre pour sa réponse directe. Je suis certain qu'il fait tout en son pouvoir pour parler à l'Irak.

Ceux d'entre nous à la Chambre qui ont considéré certains des actes commis par les Irakiens, même avant la guerre, ont des raisons de douter qu'ils vont honorer ces engagements.

Je demanderais au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de nous garantir peut-être que nous devrons peut-être pas nous en tenir à l'ambassadeur irakien et en fait demander directement la garantie d'organisations internationales, comme par exemple, celle de la Croix-rouge internationale.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis certes prêt à le faire.

Je rappellerais au député que le monde avait convenu, en fait à l'instigation du Canada, d'essayer de faire parvenir aux personnes qui en ont particulièrement besoin en Irak, de la nourriture et des médicaments par l'intermédiaire de la Croix-Rouge internationale et que c'est Saddam Hussein qui a refusé, comme il l'a fait depuis le début.

Il serait extrêmement imprudent pour quiconque de croire que, avant qu'il y soit obligé, Saddam Hussein va changer sa position alors qu'il a utilisé tout le temps que nous lui avons donné pour mettre le monde, jour après jour, de plus en plus en danger.

* * *

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, le gouvernement continue de soutenir que les Forces canadiennes dans le Golfe demeurent sous commandement canadien.

Le premier ministre peut-il réaffirmer aux journalistes canadiens que la liberté de presse traditionnelle continuera de coexister avec le souci de sécurité dans la zone de guerre pendant toute la durée du conflit?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les Forces canadiennes sont effectivement sous commandement canadien. Les journalistes qui se trouvent là-bas jouiront évidemment de la pleine liberté de presse, sous réserve évidemment de toutes les conditions nécessaires qui sont dictées par les autorités militaires dans la zone de guerre.

Mme Mary Clancy (Halifax): Merci, monsieur le Président, mais je demande: Quelles autorités militaires? L'association canadienne des journalistes déplore que nos reporters soient soumis à la censure américaine.

Le ministre de la Défense nationale peut-il garantir à la Chambre que les reporters canadiens seront en mesure de dire toute la vérité sur nos forces et sur le travail qu'elles font au nom des Canadiens?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, vendredi dernier, j'ai signé une lettre adressée au président de la Presse canadienne, qui représente les médias qui se trouvent dans la région du golfe Persique, et expliquant exactement notre attitude et les occasions qui leur seront données d'obtenir des renseignements, notamment d'être mis au fait des derniers événements, sans nuire aux opérations des Forces canadiennes.

Je ne peux pas donner de garanties au nom d'autres pays, et je ne peux pas garantir non plus que les représentants canadiens des médias qui se trouvent dans d'autres pays où les autorités militaires canadiennes ne sont pas actives, obtiendront le même accès à l'information. Je suis sûr qu'on reconnaîtra la cohérence de notre attitude envers les médias. Cela ne changera pas.

* * *

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

L'un des facteurs qui ont contribué au scepticisme de la population face à la guerre du Golfe, et en particulier face aux motifs des gouvernements occidentaux, est le rôle joué par ces derniers depuis dix ans relativement à la vente d'armes à l'Irak, pays à l'assaut duquel le gouvernement envoie maintenant nos Forces armées. J'ai déjà soulevé cette question en chambre au mois de novembre dernier. Le gouvernement a-t-il mené une enquête sur le rôle de ministères fédéraux et de compagnies canadiennes relativement à la vente d'armes à l'Irak et, le cas échéant, qu'est-ce que le gouvernement peut dire à la Chambre?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous avons effectivement examiné cette question. Le député est au courant qu'un journaliste canadien a fait des allégations non fondées relativement à une transaction en particulier. Nous avons demandé à ce journaliste de nous fournir toute preuve pouvant confirmer ses propos. Il ne nous en a fourni aucune. Tous les renseignements dont nous disposons indiquent que ces allégations sont erronées.

Le député sait aussi que, d'une façon générale, j'ai fait resserrer les contrôles visant l'exportation, vers cette région, de marchandises qui pourraient servir comme armes. Sauf erreur, il n'y a pas eu de livraisons canadiennes. Je le répète, si le député dispose de preuves solides, et je ne parle pas d'allégations non fondées ou de suppositions, j'aimerais qu'il me les communique.

En terminant, je pense qu'il sera très important, après cette guerre, que le monde profite de l'occasion pour instaurer un meilleur régime. J'ai déjà abordé cette question et, relativement au rôle que pourrait assumer le Canada et aux initiatives que celui-ci pourrait prendre une fois que la crise sera terminée, nos diplomates s'efforcent déjà d'identifier des mesures pratiques qui

pourraient être prises pour faire cesser la vente d'armes, non seulement à l'Irak, mais dans toute cette région instable.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, j'ai des renseignements qui indiquent que l'Irak possède du matériel d'artillerie capable de projeter, sur de longues distances, des obus hautement explosifs ou des obus chimiques. Ces obus ont été testés par une entreprise privée belge en 1987-1988 au Centre de recherches du ministère de la Défense nationale à Suffield, en Alberta.

Ma question est la suivante: si le ministère de la Défense nationale n'était pas au courant que ces obus étaient en fait destinés à l'Irak, et on me dit qu'il aurait pu l'apprendre en demandant simplement des renseignements, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement était au courant de cela et acceptera-t-il qu'une enquête publique indépendante soit instituée immédiatement sur la participation du Canada à la vente d'armes à l'Irak?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je ne sais rien d'autre à ce sujet que l'allégation que le député vient de faire. S'il est sérieux, il déposera tout de suite à la Chambre ou me remettra directement tous les renseignements qu'il a à ce sujet et que nous devrions examiner.

D'après les informations que nous avons, le Canada n'a pas participé à ce genre d'activités. Je dois dire, monsieur le Président, que je suis heureux que le député comprenne maintenant que Saddam Hussein possède des armes aussi dangereuses et que, si nous lui avions donné plus de temps, comme le député et son parti nous ont demandé de le faire, il aurait pu se servir de ces armes à des fins encore plus dévastatrices.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, concerne les très graves violations des droits de la personne en Lettonie et dans d'autres pays baltes.

Le secrétaire d'État sait très bien que la troisième ronde de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe portera sur les droits de la personne et se tiendra à Moscou plus tard au cours de l'été, l'Union soviétique étant le pays hôte. Nous devrions donc envisager d'exercer certaines pressions pour que la réunion en question se tienne ailleurs ou de ne pas y participer.

Si l'Union soviétique ne change pas sa position, je pense qu'il serait tout à fait tragique de permettre la tenue d'une conférence sur les droits de la personne à Moscou.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, lorsqu'on a décidé de tenir cette conférence à Moscou, le Canada a été, si je ne m'abuse, le dernier pays à donner son accord. Nous l'avons fait avec une certaine réticence, précisément parce que nous voulions obtenir certaines garanties quant au respect des droits de la personne par l'Union soviétique.

Le gouvernement fédéral a jugé à ce moment-là qu'il était très important de tenir une conférence en Union soviétique dans le cadre de la *perestroïka* et de la *glasnost*. Nous avons obtenu certaines garanties en ce qui a trait à l'accès des journalistes, la position des organisations non gouvernementales et le reste.

• (1450)

À l'instar du député, je crois que les événements dans les républiques baltes soulèvent certaines questions qui doivent être examinées dans le contexte de cette réunion. Je pense qu'il sera d'accord avec moi pour dire que le gouvernement fédéral et d'autres doivent répondre de façon tout à fait prudente à cette proposition. Je vais donc prendre en note cette recommandation qui vient d'un député.

* * *

L'ACCORD RELATIF À UN PROGRAMME INTERNATIONAL DE L'ÉNERGIE

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. L'Accord de libre-échange prévoit que le Canada doit partager proportionnellement son pétrole et son gaz avec les États-Unis. Le ministre se prépare-t-il à respecter cet engagement advenant une pénurie aux États-Unis, par suite de ce que le premier ministre a prévu comme devant être une guerre longue et difficile dans le golfe Persique?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je veux tout d'abord faire remarquer à la députée que le chapitre 9 de l'Accord de libre-échange, qui porte sur l'énergie, confirme toutes les obligations prises auparavant par les deux signataires, en particulier en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Je rappelle en outre à la députée qu'en 1974, le gouvernement libéral a obtenu l'adhésion du Canada—adhésion

que j'approuve, d'ailleurs—à l'Agence internationale de l'énergie, ce qui oblige le Canada à partager en cas de pénurie. En pareil cas, ce sont les obligations contractées sur le plan international que le Canada doit respecter et non l'Accord de libre-échange.

[*Français*]

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Peut-il confirmer que le gouvernement a mis sur pied un plan de rationnement pour la gazoline destinée aux consommateurs et que des coupons à cet effet sont prêts à être imprimés, même qu'ils sont en train d'être imprimés à ce moment-ci à Cornwall?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada, de concert avec les provinces et l'industrie, a mis en valeur le secteur de telle sorte que les réserves se sont en réalité accrues depuis la fin des années 70 et le début des années 80.

Je fais remarquer deuxièmement à la députée que nous sommes aujourd'hui un exportateur de pétrole et de gaz.

Je lui signale troisièmement que c'est pour accroître nos approvisionnements que le gouvernement dépense autant d'argent pour de nouveaux projets, tant dans l'Ouest que sur la côte est.

Je lui dis, enfin, que l'Accord relatif à un programme international de l'énergie prévoit trois étapes, une première d'information publique, une deuxième de coordination de la réponse aux situations d'urgence, que nous avons déclenchée après l'invasion, et une troisième qui serait le rationnement, dans le cadre de l'accord, mais dont nous ne prévoyons pas l'application. Nous n'avons pas fait imprimer de coupons. J'ignore si nous en arriverons là un jour, mais je rappelle que c'est le gouvernement libéral de 1974 qui a engagé le Canada dans cette voie.

* * *

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Vendredi, le chef de l'opposition a demandé au gouvernement si le Canada allait fournir une aide humanitaire aux Israéliens, en signe de sympathie et de solidarité, par suite de l'attaque non provoquée que Saddam Hussein a lancée contre eux. Le premier ministre a répondu que l'offre avait été faite. Peut-il nous donner des précisions sur la forme que doit prendre cette aide humanitaire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme mon collègue et moi l'avons fait observer à la Chambre, pas vendredi, mais mardi, nous croyons que l'ambition ultime de Saddam Hussein était d'attaquer Israël. En effet, si le Canada s'est porté aussi résolument à la défense de l'ONU et de ses principes, c'est parce qu'il cherchait à prévenir le genre d'attaques dont Israël a été la cible.

À la nouvelle de ces attaques, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi avons immédiatement fait savoir au premier ministre d'Israël et à son gouvernement qu'ils pouvaient compter sur notre solidarité ainsi que sur notre appui et que nous étions prêts à leur fournir toute aide humanitaire dont ils pourraient avoir besoin.

Depuis, je suis en rapport constant avec le gouvernement d'Israël et avec les dirigeants de la communauté juive au Canada. Aucune demande ne nous a encore été adressée, mais le gouvernement d'Israël a exprimé sa gratitude au gouvernement canadien et à la population canadienne pour ce témoignage de compréhension, d'appui et de solidarité.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, compte tenu de toutes ces communications, je demande à nouveau au premier ministre s'il peut nous donner de plus amples renseignements au sujet de cette aide que tous les intéressés accueilleront volontiers et nous dire notamment de quelle nature elle sera au juste.

Quand sera-t-elle fournie? Va-t-elle permettre de réparer les dégâts causés par les missiles? Permettra-t-elle en outre d'aménager des habitations pour les centaines de milliers de réfugiés qui fuient en masse l'Union soviétique pour Israël?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député s'enquiert finalement du logement des réfugiés.

En novembre, j'ai eu, en Israël, des entretiens relatifs à l'aide canadienne au logement des réfugiés. Nous avions alors dit que le Canada était disposé à participer à une aide de ce genre, à la condition que cela ne concerne en rien les territoires occupés.

L'aide humanitaire, quant à elle, viendrait de l'ACDI. Des sources ont été établies. Tout dernièrement, le gouvernement israélien a manifesté sa gratitude pour l'aide offerte, mais a fait savoir qu'elle ne servirait pas tout de suite.

Nous avons fait une offre similaire au gouvernement jordanien qui a aussi fait savoir que, l'impact des missiles en territoire jordanien ayant été exagéré par les médias, il ne ferait encore rien pour l'instant.

À propos de l'aide humanitaire à la Jordanie, je tiens à dire que je me suis entretenu avec des hauts fonctionnaires jordaniens de la façon dont le Canada pourrait aider leur pays à accueillir les réfugiés qu'il reçoit par suite de la décision que la Jordanie a prise, à l'exhortation de la communauté internationale, d'ouvrir ses frontières aux réfugiés de l'Irak ou d'ailleurs.

* * *

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Nous entendons parler de la généralisation des bombardements en tapis contre l'Irak, jour après jour, nuit après nuit, mais à cause de la censure militaire, nous n'entendons pas parler des victimes dont le nombre, à en juger par l'expérience de la Seconde Guerre mondiale, pourrait être absolument énorme.

Sur la foi de ses sources d'information, le ministre nous donnera-t-il des chiffres sur le nombre des victimes—hommes, femmes et enfants—militaires ou civils qu'ont pu faire ces bombardements en tapis?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, les seuls chiffres que je puisse donner, ce sont ceux que Saddam Hussein a fait diffuser. Le nombre des morts est inférieur à 100.

Des voix: Oh, oh!

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le roi Hussein de Jordanie a récemment réclamé un cessez-le-feu temporaire pour donner au dialogue et à la diplomatie une chance d'éviter une catastrophe aux proportions tragiques. Le secrétaire d'État peut-il commenter la réponse du Canada à l'appel du roi Hussein?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, monsieur le Président. Le gouvernement du Canada a maintenu le plus activement possible un contact avec le roi Hussein et son gouvernement.

Nous avons jugé cela particulièrement nécessaire, car d'autres gouvernements faisant partie de la coalition ne maintenaient pas ce contact. C'est la raison pour laquelle je me suis rendu en Jordanie en novembre dernier et pour laquelle le premier ministre a été régulièrement en communication avec le roi. C'est également pourquoi, il y a deux jours, j'ai téléphoné à M. Masri, le ministre des Affaires étrangères. Nous sommes en contact suivi avec lui.

Il y a deux nuits, le roi Hussein a convoqué notre ambassadeur, M. Percy Sherwood. Le roi lui a exprimé sa profonde reconnaissance pour le leadership dont le Canada a fait preuve afin de maintenir les voies de communication ouvertes entre les membres de la coalition et la Jordanie.

• (1500)

En ce qui a trait à la proposition que le roi Hussein a présentée, nous nous y opposons. Nous estimons qu'il serait mal à propos d'avoir une pause ou un cessez-le-feu tant que Saddam Hussein n'aura pas utilisé les voies de communication dont il dispose pour indiquer clairement qu'il est prêt à accepter les résolutions du Conseil de sécurité qui ont été dûment adoptées, résolutions qu'il aurait pu accepter dans des conditions de paix et qui sont actuellement appliquées par les autres pays du monde.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PÉNITENCIERS

MESURE MODIFICATIVE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston) propose: Que le projet de loi S-119, Loi modifiant la Loi sur les pénitenciers pour rétablir les privilèges de visite légaux des parlementaires, soit maintenant lu pour la première fois.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la première fois.)

Affaires courantes

LE COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR

AUTORISATION DE TÉLÉDIFFUSER LES DÉLIBÉRATIONS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les partis, et je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour la motion suivante:

Que la Chambre autorise, conformément aux lignes directrices qui régissent la télédiffusion des délibérations de la Chambre des communes, la diffusion, par les médias électroniques représentés à la tribune des journalistes, de la séance du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur qui aura lieu le lundi 21 janvier à 15 h 30;

Qu'une telle diffusion soit laissée à la discrétion du président du Comité;

Que le décorum soit maintenu au cours de la séance.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'Ontariens qui s'intéressent à la Loi sur les jeunes contrevenants.

Ils demandent des peines plus sévères pour les jeunes qui sont reconnus coupables d'infractions avec violence, le traitement psychiatrique obligatoire pour les jeunes contrevenants sur ordre du tribunal, la divulgation des noms des jeunes contrevenants condamnés pour meurtres, pour crimes sexuels et pour voies de fait graves, ainsi que le transfert automatique aux tribunaux pour adultes des jeunes contrevenants accusés de crimes sexuels et de meurtre.

LES ÉTATS BALTES

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, je présente cette pétition au nom de citoyens inquiets du Canada qui me l'ont soumise, ce week-end, en réponse à la crise dans les États baltes.

La Chambre sait que la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie sont à l'avant-garde des réformes économiques et d'une véritable démocratisation.

Dans cette pétition, les signataires disent que le président Gorbatchev a commencé à utiliser la force pour imposer sa volonté au lieu de respecter le gouvernement démocratiquement élu de la Lituanie. Ils disent aussi que l'Union soviétique ne respecte pas les engagements qu'elle a pris dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et qu'elle refuse de négocier des solutions basées sur le principe de l'acte final de la conférence d'Helsinki.

Les pétitionnaires demandent au Parlement du Canada de reconnaître immédiatement le gouvernement légitime et démocratiquement élu de la république de Lituanie et ils exigent que l'Union soviétique retire toutes ses forces militaires de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie. Ils réclament aussi que l'aide internationale inconditionnelle à l'Union soviétique, sous forme de crédits et de céréales fourragères, devienne conditionnelle et qu'elle ne soit accordée que si les troupes soviétiques se retirent des États baltes et si la crise de la Baltique est réglée.

LA FERMETURE D'UN BUREAU DE POSTE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs centaines d'électeurs de la localité d'Algoma Mills.

Ces pétitionnaires rappellent que le bureau de poste administré par le gouvernement fédéral a toujours été partie intégrante de leur village depuis 1882 et demandent que ce bureau ne soit pas remplacé par un service postal privatisé.

Ces pétitionnaires font valoir que ce bureau de poste est important pour leur localité et ils demandent au Parlement d'exhorter le gouvernement à annuler tout plan de fermeture ou de privatisation de ce bureau.

LE FINANCEMENT DE PROGRAMMES DESTINÉS AUX AUTOCHTONES

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, permettez-moi de présenter une pétition signée par 113 personnes de partout au Canada, qui réclament le rétablissement des subventions dans le cadre du Programme des communications sociales des autochtones et des services de radiodiffusion à l'intention des autochtones.

Comme la Chambre le sait, l'organisation internationale Pen, regroupement d'écrivains qui s'est donné pour mandat de dénoncer publiquement les violations du droit à la liberté de parole, a critiqué les compressions touchant le financement de la radiodiffusion et des

communications autochtones, disant qu'elles n'étaient pas attribuables à des facteurs budgétaires, mais plutôt à la volonté du secrétaire d'État de réduire les communautés autochtones au silence et de supprimer leurs droits culturels et politiques, qui sont garantis par les conventions internationales dont le Canada est signataire.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de respecter les obligations qui lui incombent en vertu de la loi internationale, de mettre fin à cette suppression de la liberté de parole des organisations autochtones et de rétablir le financement dans le cadre du programme en question.

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

Mme Joyce Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une autre pétition signée par près de 100 électeurs de Mission—Coquitlam, qui exhortent le gouvernement à tenir compte de leur position. Ils affirment que le Canada, qui est reconnu comme un excellent partisan des Nations Unies une réputation mondiale de gardien de la paix, aurait constaté que les sanctions économiques sont un moyen non violent et efficace d'appliquer des pressions et d'influencer les pays ainsi que leurs dirigeants.

Les pétitionnaires prient le gouvernement de s'opposer à la guerre au Moyen-Orient et de laisser le temps amener Saddam Hussein à retirer ses troupes du Koweït.

LES SERVICES POSTAUX

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis très heureux de déposer 78 pages de pétitions jugées correctes quand à la forme et au contenu par le greffier.

Les pétitionnaires proviennent de Prince Rupert et exhortent le Parlement à demander au ministre responsable de la Société canadienne des postes d'ordonner à cette société de maintenir intégralement le service au comptoir au sein du bureau de poste de Prince Rupert, de prolonger les heures d'ouverture de ce bureau de poste, d'accroître les services qui s'y rapportent, d'augmenter les services de distribution à domicile et de mettre un terme à la privatisation.

LES ESSAIS EN VOL À BASSE ALTITUDE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter une pétition signée par 108 habitants des villes d'Innisfail, Calgary, Lethbridge, Monarch, Edmonton et Bassano, tous des membres de l'Église anglicane du diocèse de Calgary. Les signataires signalent les risques que posent les essais à basse altitude menés à Nitassinan, au Labrador-Québec, sur la santé des peuples innus et inuits ainsi que la position du Synode général de l'Église anglicane du Canada qui exhorte le gouvernement fédéral à mettre un terme aux essais en rase motte qu'effectue l'OTAN dans cette région.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au gouvernement de supprimer tous ces essais ainsi que l'entraînement au-dessus des territoires habités et réclamés par les Innus et les Inuits, de retirer l'invitation que le Canada avait lancée à l'OTAN en vue de la création d'une base permanente de l'OTAN abritant des armes tactiques et de prendre les mesures nécessaires pour protéger le niveau de vie des Canadiens qui seront durement touchés, sur le plan économique, par l'interruption de la formation des pilotes de chasseurs-bombardiers.

• (1510)

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, j'invoque l'article 36 du Règlement pour présenter des pétitions que le greffier a jugées correctes quant à la forme et au contenu, pétitions signées par un grand nombre de citoyens de ma circonscription qui estiment que le Canada s'est acquitté efficacement de son rôle de gardien de la paix au sein de l'ONU, qu'il devrait continuer à jouer ce rôle dans l'actuelle crise du Golfe et qu'il faudrait laisser les négociations se poursuivre pour qu'on puisse en arriver à une solution pacifique de la crise du golfe Persique.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de permettre au Canada de conserver sa réputation de gardien de la paix, dans l'intérêt de tous les Canadiens.

LES SERVICES POSTAUX

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, j'ai moi aussi l'honneur de déposer deux pétitions différentes au sujet des services postaux. Le gouvernement conservateur a l'habitude de retirer les boîtes aux lettres et de réduire les services sans consulter les électeurs.

Les signataires de la première pétition demandent au gouvernement de remettre en place une boîte aux lettres qui était au 223, avenue Roncesvale, à Toronto, afin qu'ils puissent continuer à l'utiliser au lieu d'avoir à parcourir de longues distances pour poster une lettre.

La deuxième pétition a trait à la succursale postale «M», qui a été déménagée. Les pétitionnaires demandent au gouvernement que soit offert au nouvel endroit des services de poste prioritaire, de courrier recommandé, de vente de timbres et d'articles connexes,

de location de boîtes postales, etc., comme c'était le cas à la succursale postale «M».

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LES ÉTATS BALTES

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Conformément à l'article 52 du Règlement, monsieur le Président, je propose, appuyé par le député de LaSalle—Émard, l'ajournement de la Chambre pour débattre une affaire précise et importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit les troubles dans les États baltes.

Bien que, récemment, la Chambre des communes ait adoptée une résolution sur cette situation, les incidents survenus en Lettonie au cours du week-end et les opérations militaires accrues dans les trois États justifient un débat en profondeur sur l'avenir des relations entre le Canada et l'Union soviétique.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, nonobstant la motion adoptée par la Chambre le 15 janvier et visant à reprocher à l'Union soviétique sa politique dans les États baltes, je demande, aux termes de l'article 52 du Règlement, je demande la tenue d'un débat d'urgence sur l'agression contre les pays baltes par des forces spéciales non contrôlées de l'Union soviétique.

La situation d'urgence découle du fait que les gouvernements dûment élus de la Lettonie, de l'Estonie et de la Lithuanie sont assiégés par un agresseur. Nous ne pouvons pas récompenser les actes d'agression, comme en fait foi la coalition contre l'Irak.

Je demande un débat d'urgence parce qu'un pouvoir étranger, l'URSS, a enfreint le droit international et que le Canada n'a jamais accepté l'annexion forcée de ces États baltes.

La présidence est au courant des événements survenus dans les États baltes depuis que la Chambre a adopté la motion le 15 janvier, et elle sait que ce débat est urgent et qu'il devrait avoir la priorité sur toutes les affaires courantes de la Chambre.

M. le Président: Le député demande-t-il la parole sur le même sujet?

[*Français*]

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Oui, monsieur le Président.

M. le Président: Je regrette, mais le député n'a pas donné à la Présidence l'avis qu'exige l'article 52 du Règlement.

[*Traduction*]

J'ai reçu deux demandes qui, conformément à l'article 52 du Règlement, vise la tenue d'un débat d'urgence sur la situation actuelle dans les pays baltes. La première demande me vient du député de Parkdale—High Park, et la seconde, du député de Calgary-Nord-Est.

Les députés savent sûrement, comme l'ont mentionné ces deux députés, que la Chambre a adopté une résolution conjointe il y a quelques jours et que depuis, cette question a été continuellement soulevée, du moins au cours de la période des questions.

Toutefois, en tant que votre Président, je dois tenir compte des commentaires échangés aujourd'hui au cours de la période des questions. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a clairement signalé à la Chambre que les leaders à la Chambre et d'autres députés discutent en ce moment de la possibilité de tenir ce genre de débat. Tant que je n'aurai pas été informé de l'issue de ces discussions, je réserverai ma décision. Je remercie le député d'avoir soulevé la question.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR L'ACCORD PORTANT CRÉATION DE LA BANQUE EUROPÉENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 19 décembre, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-88, Loi concernant la participation du Canada à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, soit lu pour la troisième fois et adopté.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke–Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat de troisième lecture sur ce projet de loi et j'attends avec impatience les résultats probables de l'initiative dont il est question dans cette mesure législative.

Personne à la Chambre et même personne dans le monde occidental ne peut faire autrement qu'accueillir favorablement les événements extraordinaires qui se sont déroulés en Europe de l'Est au cours de la dernière année ou des dix–huit derniers mois et qui ont mené à la proposition que nous étudions aujourd'hui, soit la création d'une Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Il n'y a pas si longtemps encore, il aurait été presque impensable d'envisager la création d'une banque regroupant les pays d'Europe de l'Est et ceux d'Europe de l'Ouest, et même d'autres pays en dehors de l'Europe, dans un effort commun pour favoriser le développement économique plus rapide du continent européen qui est maintenant uni.

Nous voilà pourtant ici, aujourd'hui, en train d'étudier, à l'étape de la troisième lecture, un projet de loi concernant la participation du Canada à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, ce qui permettra au Canada de contribuer au financement de la banque et qui fera du Canada l'un des membres fondateurs de cette banque.

Le Parti libéral est heureux qu'on ait donné suite à l'idée lancée par le président Mitterrand à l'été 1989. Nous accueillons favorablement la participation du Canada à ce projet et avons hâte au jour où la banque jouera un rôle important dans le processus d'unification entrepris en Europe.

Cette banque aura pour but premier d'injecter des fonds dans les nouvelles économies de marché de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est. Elle fournira de l'argent aux pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est qui appliqueront les principes de la démocratie multipartite, du pluralisme et de l'économie de marché.

La participation du Canada sera importante. Nous détiendrons 3,4 p. 100 des actions et, sur une période de cinq ans, nous injecterons quelque 150 millions de dollars dans cette banque. Par cette contribution et cette participation, nous figurons parmi les membres les plus actifs de la banque.

• (1520)

En passant, je demanderais au gouvernement, à propos de participation à la banque, si les conditions prévues au départ faisaient une place à la République démocratique d'Allemagne? Faut–il supposer maintenant que ses actions seront souscrites par la République fédérale d'Allemagne, c'est–à–dire l'actuelle Allemagne réunifiée, et, dans l'affirmative, cela fera–t–il de l'Allemagne le plus important participant?

Si l'on peut supposer que les actions des deux républiques allemandes doivent être détenues par l'Allemagne réunifiée, celle–ci sera assurément le participant le plus important, devançant de peu les États–Unis qui, selon les plans initiaux, devaient se placer au premier rang.

Avant que nous ne mettions un terme à ce bref débat, je voudrais que le gouvernement réponde à cette question.

La mesure dont nous sommes saisis dit clairement, comme le font les articles de l'accord portant création de la banque, que l'objet principal de la nouvelle banque sera de canaliser des capitaux vers l'entreprise privée ainsi que vers les économies de marché du centre et de l'est de l'Europe. Dans toute l'Europe de l'Est, il est grandement nécessaire de promouvoir l'initiative privée et l'initiative individuelle.

Je suis sûr que tous les députés de tous les partis considèrent cette mesure comme un moyen important d'appuyer les transformations auxquelles nous assistons depuis 18 mois en Europe de l'Est. Elle incite les pays de cette région à renoncer aux régimes communistes qui ont marqué pour eux l'après–guerre afin de s'orienter vers une économie de marché, régime qui a tellement contribué à cette prospérité bien plus grande dont a joui l'Europe de l'Ouest.

Les députés de ce côté–ci de la Chambre, et tous les autres aussi, certainement, se félicitent de ce qu'une partie importante des fonds de la banque puisse servir à la restructuration nécessaire des équipements publics en Europe de l'Est. Je songe surtout à toutes les questions environnementales qui ont été lamentablement négligées en Europe de l'Est après la guerre et aux équipements publics qu'il faudrait moderniser ou remplacer dans la plupart de ces pays.

Je pense que, dans l'avenir, la banque sera très sollicitée au sujet du nettoyage de l'environnement, de l'infrastructure et, ce qui est peut–être le plus important, de la

réforme des sociétés d'État. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que la banque est d'abord établie pour promouvoir le développement d'économies de marché en Europe de l'Est, type d'économie vers lequel les pays de cette région se sont clairement tournés au cours des derniers mois.

Une observation formulée concernant la création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, qui aura son siège à Londres, est que, d'une certaine façon, celle-ci entre en conflit avec les structures et les possibilités de la Banque mondiale et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement d'acheminer des fonds en Europe de l'Est. Personnellement, je ne pense pas qu'il s'agisse là d'un argument valable. Il est évident que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ainsi que le Fonds monétaire international auront un rôle permanent à jouer dans la croissance et la transformation des économies de l'Europe de l'Est. En fait, au sein de la structure des Nations Unies, les banques régionales ont été reconnues comme jouant un rôle important pour ce qui est de fournir des capitaux permettant de répondre aux besoins particuliers des grandes régions du monde. De toute évidence, la Banque asiatique de développement a connu beaucoup de succès en ce qui a trait à l'injection de fonds dans des projets de développement en Asie. Il en a été de même pour la Banque interaméricaine de développement en Amérique latine ainsi que pour la Banque africaine de développement en Afrique.

Il est logique et normal que, dans les circonstances particulières auxquelles font face les pays de l'Europe de l'Est aujourd'hui, une banque spéciale soit créée pour l'Europe. Un tel organisme sera idéal pour définir et élaborer les projets qui pourront découler de cet effort commun, non seulement des pays d'Europe, mais aussi de l'extérieur. C'est pour cette raison, et pour d'autres, que nous approuvons cette mesure législative qui garantit la participation du Canada à la création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, je veux remercier mon collègue des observations qu'il a formulées relativement au projet de loi à l'étude, le projet de loi C-88.

Le député a posé une question concernant la réunification des deux Allemagnes et le degré de contrôle que celles-ci pourraient avoir. Un document portant sur cette question a été distribué en octobre dernier, si je ne m'abuse. En tant que membre du Groupe des Sept, l'Allemagne détiendra une part approximative de 8 p. 100. Ainsi, les États-Unis continueront d'avoir la part la plus importante, soit 10 p. 100, tandis que le Canada détiendra 3,4 p. 100. J'espère que ces précisions répondent à la question posée par mon collègue.

M. MacLaren: Monsieur le Président, il est peut-être quelque peu insolite qu'une question posée à la Chambre appelle une autre question qui en appelle aussi une autre. En fait, les données fournies par la députée ne répondent pas au point que j'ai soulevé. Je voulais savoir si la part attribuée à la République démocratique allemande de l'époque, soit 15 500 actions, a été annulée au moment de la fusion avec la République fédérale ou si elle a été absorbée par la République fédérale d'Allemagne? Si c'est le cas, le nombre total d'actions de la RFA dépasserait un peu le chiffre de 100 000, ce qui serait légèrement plus élevé que le nombre d'actions détenues par les États-Unis.

Cela dit, je ne veux pas retenir plus longtemps la Chambre avec cette question. Je suis certain que la députée pourrait me fournir ces précisions d'une autre façon si elle le désire.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, tout d'abord, je trouve plutôt ironique que nous débattions ce projet de loi aujourd'hui lorsque nous prévoyons tenir ce soir un débat d'urgence sur la situation dans les républiques baltes.

Les gens discutent notamment de l'attitude à prendre dans nos rapports avec l'Union soviétique, à cause des événements dans ces pays.

• (1530)

Mais nous voici en train de discuter cet après-midi de la création de la banque. Je ne critique pas; je signale simplement l'ironie de la situation. Cette banque ne doit pas seulement concerner les pays d'Europe orientale et centrale, mais aussi l'Union soviétique.

Cette évolution dans nos rapports avec l'Union soviétique découle sans contredit de la *glasnost* et de la *perestroïka*. Si les mouvements de l'Union soviétique sont remis en doute à cause des événements dans la région de la Baltique, c'est-à-dire la violence commise contre des civils en Lituanie et l'autre jour encore, à Riga, en

Lettonie. Il est difficile de parler de l'établissement d'une nouvelle banque pour poursuivre ces nouvelles relations.

Il est probablement utile de poursuivre nos efforts malgré tout, parce que la date limite pour ratifier l'accord international prévoyant la création de cette banque est fixée au 31 mars 1991. Nous avons encore un certain temps.

Que ce soit clair, je ne propose pas que nous jugions prématurément si la banque est toujours une bonne idée. Je crois que c'est une bonne idée, mais le fait que l'Union soviétique soit incluse dans ce projet est pour le moins ironique étant donné les événements des dernières semaines dans les républiques baltes.

Ce qui se passe là-bas nous inquiète tous. J'ai été reçu vendredi, avec le député de Scarborough et le député de Parkdale—High Park, par l'ambassadeur de l'Union soviétique au Canada à qui nous avons fait part, au nom du groupe parlementaire canadien, de notre inquiétude pour les républiques baltes dans les circonstances.

Je reviendrai peut-être plus longuement sur le sujet ce soir, si nous avons un débat d'urgence. Je voulais signaler ce fait, à tout hasard et dire que nous nous opposons à la position soviétique officielle énoncée par l'ambassadeur, à savoir qu'il suffirait, pour mettre fin à la crise, que les républiques baltes se comforment aux nouvelles formalités de séparation prévues par la constitution.

Comme vous le savez probablement, monsieur le Président, cela prendrait cinq ans. Les porte-parole officiels de l'Union soviétique répètent souvent que les républiques baltes devraient suivre ce processus si elles veulent se séparer.

D'abord, il va sans dire que les républiques baltes, qui soutiennent avoir été annexées illégalement à l'Union soviétique, ne veulent pas se plier à un processus constitutionnel pour se séparer. Pour elles, suivre le processus constitutionnel soviétique reviendrait ni plus ni moins à reconnaître qu'elles font effectivement partie de l'Union soviétique, ce qu'elles ne sont pas prêtes à faire.

Au lieu de cela, elles voudraient que l'Union soviétique mène des négociations spéciales avec elles, puisque nombre de pays n'ont, comme elles, jamais reconnu leur annexion. Cette position bénéficie de l'appui du gouvernement du Canada et du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur, lequel est allé en Union soviétique en avril dernier s'entretenir de la situation balte avec plusieurs personnes, dont des représentants de la Lituanie.

Le comité a recommandé que, comme le Canada, l'Union soviétique reconnaisse que les républiques baltes constituent un cas d'espèce. Il a recommandé que le statut particulier des républiques baltes soit reconnu et dit espérer que M. Gorbatchev et le gouvernement soviétique finiront par accepter de considérer les pays baltes comme un cas unique, ce qui ne créerait pas forcément un précédent pour les autres républiques qui ont été rattachées autrement à l'Union soviétique. Cela ne découlait pas du Pacte Molotov-Ribbentrop de 1938.

Monsieur le Président, pour la communauté internationale, l'Union soviétique avait bien des raisons de profiter du statut spécial des républiques baltes et de se lancer dans des nécociations utiles avec les gouvernements nouvellement élus de ces républiques. Tous ces gouvernements ont été élus en 1990 à la suite des premières véritables élections dans ces pays depuis 1940.

À l'instar d'autres députés de la Chambre, j'ai eu le privilège d'être sur place lors des élections en Lituanie, en février 1990, et j'ai pu constater de mes propres yeux que ces élections s'étaient déroulées tout à fait dans l'ordre. Je trouve encore plus tragique la violence dont sont victimes les Lituaniens et les Lettons, car j'ai pu très bien me rendre compte en Lituanie que les gens souhaitaient d'abord et avant tout un changement pacifique.

Il suffit donc, selon moi, que les dirigeants soviétiques décident tout d'abord que ces gouvernements démocratiquement élus ne doivent pas être renversés par quel que moyen que ce soit, et surtout pas par la force, comme on s'apprêterait à le faire selon certains. Si Moscou, le président Gorbatchev ou les gens au pouvoir à l'heure actuelle à Moscou permettaient que cela se produise, on assisterait certainement, à mon avis, à un changement fondamental de notre attitude à l'égard de ce qui se passe en Union soviétique.

Laissez ces gouvernements continuer d'exister, rappelez les bérets noirs et les autres troupes qui participent aux opérations militaires en question contre les forces policières loyales aux gouvernements démocratiquement élus et négociez. Rien n'empêche les dirigeants soviétiques de négocier âprement, d'être intransigeants face à la souveraineté qu'ils sont prêts à accorder à ces républiques et d'avoir une position bien à eux. Je crois qu'ils ont des préoccupations tout à fait légitimes au sujet de la souveraineté des républiques baltes, qu'il s'agisse de questions de sécurité, de questions économiques ou de la protection des minorités et du traitement qui pourrait leur être infligé par les majorités ethniques de ces républiques.

Il y a bien des questions à régler et cela risque d'être long. Cependant, il s'agit de négocier et non d'avoir recours à la force comme on le fait depuis quelques semaines en Lituanie et en Lettonie.

À cet égard, je tiens à dire que pour beaucoup de gens, surtout depuis la chute du mur de Berlin, la reconstruction de l'Europe de l'Est et de l'Europe centrale marque la fin de la Seconde Guerre mondiale et constitue le dernier legs de cette guerre. Or, à mon avis, nous devons comprendre que, contrairement à ce que bien des gens prétendent au sujet de la situation en Europe, cette guerre ne sera pas vraiment terminée tant qu'on n'aura pas réglé le sort des républiques baltes.

Le mur de Berlin n'était pas le dernier vestige de la Seconde Guerre mondiale. Le fait que les États baltes fassent partie de l'Union soviétique et ne puissent pas affirmer leur indépendance constitue le dernier legs de la Seconde Guerre mondiale et, tant que la question ne sera pas réglée convenablement, on devrait peut-être cesser de laisser entendre que toutes les conséquences de la Seconde Guerre mondiale ont pris fin. Certes, si les pays baltes en sont maintenant là, c'est par suite d'un accord intervenu entre Hitler et Staline, qu'on ne peut pas isoler, je crois, de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale. Et c'est pour cela que je dis que l'on devrait cesser de faire comme si toutes les conséquences de la Seconde Guerre mondiale avaient été réparées, car ce n'est pas le cas.

• (1540)

Ce qu'il faut faire, maintenant que tous les pays d'Europe de l'Est et d'Europe centrale ont démocratiquement exprimé le voeu de faire partie de l'économie mondiale comme jamais auparavant, c'est notamment de trouver le moyen de les y intégrer. Au nombre des mesures envisagées et favorisées, il y a cette banque qu'on est en train de créer.

Je nourris un tas de réserves au sujet de l'économie mondiale à laquelle ils sont en train de s'intégrer. Ils vont constater que cette nouvelle économie capitaliste mondiale ne baigne pas dans l'opulence. Ils vont s'y intégrer au pire moment possible. Si encore ils avaient décidé ou essayé de s'y intégrer en 1968—et je suis persuadé qu'ils l'auraient fait de façon plus graduelle—, lorsque Alexander Dubcek a envisagé pour la première fois de modifier le régime communiste de la Tchécoslovaquie, ils auraient eu moins de mal à le faire. À cette époque, les économies mixtes qui auraient pu faciliter la transition étaient mieux tolérées par l'économie mondiale.

Aujourd'hui, il me semble que les économies d'Europe de l'Est et d'Europe centrale vont devoir changer complètement de cap et devenir du jour au lendemain, si je puis dire, des économies capitalistes à part entière sans disposer d'aucun des instruments dont beaucoup d'économies occidentales se sont servies, à juste titre, au fil des années pour affronter certaines des plus terribles réalités d'une véritable économie globale dominée par une concurrence féroce.

Je suis donc très pessimiste quant aux conséquences possibles d'une transition qui s'avérerait trop difficile. Les gens pourraient se rendre compte qu'en l'absence du vieux régime, le nouveau régime ne répond pas encore à certains besoins fondamentaux, dont l'alimentation. Nous pourrions alors être témoins d'une instabilité politique et d'une agitation considérables dans ces pays.

Il revient à l'Occident de mettre en pratique ce qu'il préconise depuis 45 ans. Il faut éviter de nous mettre dans la position où l'on pourrait nous accuser d'avoir versé des larmes de crocodile depuis 45 ans, en pensant à ces pauvres habitants de l'Europe de l'Est, de l'Europe centrale et, tant qu'à faire, de l'Union soviétique, qui étaient si misérables à cause de ce régime. Lorsque ces gens décideront de changer de régime et nous diront qu'ils ont besoin de notre aide pour faire en sorte que la

transition s'effectue tout en préservant la démocratie et en évitant de mener à l'instabilité politique ainsi qu'à l'agitation, nous répondrons: «Eh bien, nous avons nos propres problèmes maintenant, alors débrouillez-vous.»

Si les événements récents nous ont appris quelque chose, c'est qu'il n'y a pas de cas isolé. En Union soviétique surtout, mais aussi en Europe de l'Est et en Europe centrale, si la réforme échoue lamentablement à cause d'une faillite de l'économie, tous les intéressés en subiront les conséquences.

Il ne suffit pas de dire: «Oui, la concurrence est forte de nos jours sur le grand marché mondial. À vous de jouer. C'est le plus rapide et le plus puissant qui gagne. Si vous ne faites pas le poids, tant pis.» Je regrette, cela ne se passera pas ainsi.

Si certains pays n'arrivent pas à s'intégrer à l'économie mondiale d'une façon jugée acceptable par leur population, nous ferons toujours face à de très graves problèmes en Europe, dont un important pourrait être, monsieur le Président, l'apparition de millions de réfugiés économiques, c'est-à-dire que des dizaines de millions de gens pourraient simplement faire leurs bagages et venir en Occident.

En Allemagne, en France et ailleurs en Europe, bien des gens se demandent si l'Europe dite de l'Ouest serait submergée par une arrivée massive de réfugiés, dans l'éventualité où les nouvelles attentes en Europe de l'Est et en Europe centrale ne se concrétiseraient pas. Donc, on a tout intérêt à répondre aux attentes économiques des anciens pays communistes à la suite du démantèlement de leurs économies dirigées.

Monsieur le Président, nous souhaitons qu'à longue échéance ces pays de l'Europe orientale et centrale seront pleinement intégrés à la Communauté européenne. Je crois que c'est un souhait à long terme de ces pays. Un grand nombre d'entre eux, et bien sûr les pays qui sont déjà membres de la Communauté européenne, verront un jour une Europe entièrement unifiée où la souveraineté, en particulier la souveraineté économique, sera confiée dans une certaine mesure à un organisme supranational qui est en l'espèce la Communauté européenne dont le siège est à Bruxelles.

Nous espérons pouvoir un jour trouver dans ce cadre supranational élargi une façon d'exprimer les rivalités nationales, ethniques et régionales, non pas par un nationalisme démodé, comme on en voyait au XIX^{e} siècle, mais plutôt dans les entités régionales et ethniques autonomes qui trouveront leur place au sein de cette réalité supranationale élargie.

La souveraineté de l'État national se dilue de deux façons: de haut en bas, par la dévolution d'une certaine autonomie aux régions et aux ethnies, ce qui pourrait satisfaire les Croates en Yougoslavie ou encore les Écossais en Grande-Bretagne; et de bas en haut, par la création d'une communauté élargie où la souveraineté économique est confiée à une autorité supranationale.

Autre phénomène de bon augure, en Europe, les gens se rendent compte que pour avoir une économie de marché intégrée, ils doivent aussi s'entendre sur des normes sociales communes et sur les politiques concernant, entre autres, la sécurité du revenu, les pensions et l'assistance sociale.

Avant de se donner une économie régionale intégrée où les règles sont les mêmes pour tous les compétiteurs, il faut aussi s'entendre sur un minimum de justice sociale pour qu'un pays ne puisse pas exploiter ses travailleurs en les montant contre ceux d'un autre pays. Cela s'applique aussi à l'analyse de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, mais je n'ai pas le temps de m'étendre là-dessus parce que mon temps est expiré. J'espère cependant que mes commentaires ont été utiles.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, je ferai quelques brefs commentaires sur le projet de loi à l'étude. Il prévoit une dépense de 120 millions de dollars—non pas canadiens, mais américains—par le Canada. Quand on consulte l'annexe de ce projet de loi où l'on décrit le contenu de l'accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, on y lit ceci:

> Considérant l'importance d'une coopération étroite et coordonnée pour promouvoir l'essor économique des pays d'Europe centrale et orientale, aider leurs économies à devenir compétitives au plan international, les assister dans leur reconstruction et leur développement et réduire ainsi, le cas échéant, les risques associés au financement de leurs économies.

En lisant cela, j'ai immédiatement pensé que la République démocratique allemande, la Pologne, la Bulgarie et l'Union soviétique sont plus compétitives que nous quand il s'agit d'exploiter les immenses ressources de poisson de la côte est du Canada.

• (1550)

Le gouvernement du Canada a donné les quotas suivants 1991: pour la Bulgarie, 750 tonnes de sébaste; puis il y a Cuba, qui a des quotas partout; puis la République démocratique allemande, qui n'existe plus en réalité,

comme tout le monde le sait, mais qui fait partie de la CEE. Elle a un quota de 476 tonnes métriques de sébaste pour 1991 dans les zones 3L et 3N le long des côtes canadiennes. Le Canada ne l'a pas encore dit, mais je suppose que le quota attribué pour 1991 à la République démocratique allemande sera incorporé à celui de la CEE, car il n'y a pas moyen de faire autrement. La République démocratique allemande n'existe pas, sauf dans le cadre de la CEE en ce qui a trait aux accords qui ont été signés avec le gouvernement du Canada.

Et puis il y a la Pologne. Elle bénéficie cette année d'un nouveau quota de 500 tonnes métriques de morue dans la zone 3M au large de la côte est du Canada. C'est une zone qui est connue dans le monde entier sous le nom de Bonnet Flamand, une immense frayère à l'est des côtes canadiennes. C'est un bas-fond de l'océan Atlantique situé à environ 230 milles marins à l'est nord-est de St. John's, à Terre-Neuve.

De coutume, il n'y a jamais de pêche à cet endroit. Autrement dit, tous les pays du monde se sont concertés avec leurs scientifiques et ont décrété que le monde entier devrait respecter cette zone et ne pas y pêcher parce qu'elle sert de frayère pour un grand nombre d'espèces de nos poissons plats, mais c'est aussi une zone d'alevinage pour quelques-uns de nos poissons mésopélagiques.

Nous avions convenu de ne plus y pêcher. Mais pour cette année, l'accord a été réouvert. La Pologne a obtenu un quota de 500 tonnes métriques, et le Canada, un quota de 100 tonnes métriques.

Nous en arrivons maintenant à l'URSS. Elle a un contingent de 1 270 tonnes, alors que le Canada en a un de 100 tonnes. Ce n'est qu'une infime partie de l'histoire. Monsieur le Président, si vous vouliez connaître toute l'histoire, vous seriez consterné, car ce n'est qu'une façon dont les pays de l'Europe de l'Est obtiennent des contingents de pêche le long du littoral canadien.

Comme je viens de le faire remarquer, une des nouvelles zones ouvertes actuellement fait en sorte que le Canada a un contingent encore moins élevé que les pays de l'Europe de l'Est. Ce n'est qu'une façon, c'est-à-dire par l'entremise de ce que nous appelons l'OPANO, l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest, dont ils obtiennent des contingents. Il existe une organisation analogue en Europe.

Nous en avons une, au Canada, qui autorise les pays étrangers à pêcher à l'intérieur de notre zone. C'est une façon dont ils obtiennent des contingents. Ils peuvent également en obtenir lorsque le Canada dit qu'il va puiser dans ses propres contingents pour le leur donner.

Que s'est-il passé en décembre, pendant la période des fêtes? La Pologne a obtenu des permis spéciaux pour pêcher le maquereau dans la zone 4VWX, le long de la côte est de la Nouvelle-Écosse, dans la zone 4VN, au nord, autour de l'Île-du-Cap-Breton et dans la zone 5ZE, plus au sud, au large du Nouveau-Brunswick.

La Bulgarie a obtenu des permis pour pêcher le maquereau et le merlu argenté dans la zone 4VN. L'Union soviétique avait au moins 40 navires-usines dotés de permis à ce moment-là. Il faut se rappeler que ces navires sont là parce qu'ils sont plus concurrentiels que les navires canadiens. La raison en est très simple.

À l'heure actuelle, le Canada compte cinq grandes sociétés qui embauchent en fait des navires de l'Europe de l'Est pour qu'ils pêchent leurs propres contingents le long du littoral canadien.

La Fisheries Products International est la plus grande société que nous possédions. Le 4 janvier, des navires de l'URSS débarquaient du flétan du Groenland dans ses usines pour les maintenir en marche. Imaginez. L'Union soviétique qui fournit du poisson à la FPI. C'est un nouveau phénomène au Canada, et il n'est apparu que cette dernière année. Jamais auparavant, nous n'avions utilisé des navires étrangers pour prendre du poisson dans les eaux canadiennes, sur des quotas qui sont la propriété de compagnies canadiennes.

Il faut se demander pourquoi. Les pêcheurs canadiens sont les meilleurs du monde. On peut dire qu'ils sont plus compétitifs que ceux de n'importe où au monde. Ils savent prendre le poisson mieux que n'importe qui. Ce sont les meilleurs au monde.

Comment se fait-il que, depuis un an environ, ces compagnies canadiennes ont la permission du gouvernement pour employer des navires d'Europe de l'est, les pays dont nous parlions aujourd'hui à propos du projet de loi autorisant notre participation à une banque créée spécialement pour ces pays? La réponse est simple.

La plupart de ces compagnies d'Europe de l'est et des gouvernements de ces pays ne se préoccupent pas de savoir s'ils perdent de l'argent. Peu leur importe d'être ici 10 mois, à pêcher dans l'océan Atlantique, sans rien prendre. C'est pour cela que ces navires sont plus compétitifs que les navires canadiens.

• (1600)

Mon intervention, aujourd'hui, vise à faire une suggestion très simple au gouvernement du Canada. Il ne s'agit pas de savoir si nous allons vraiment donner suite à l'intention de cette mesure législative. Il ne s'agit pas de savoir si l'on subventionne une compagnie ou une nation pour la rendre compétitive. Il s'agit de mettre tout le monde sur un pied d'égalité.

La première chose que le Canada devrait faire, c'est annuler toutes les licences accordées à des pays étrangers pour pêcher, dans les eaux canadiennes, des poissons dont les prises, pour les pêcheurs canadiens, sont assujetties à des quotas. C'est ça que le gouvernement devrait faire. Voilà ma suggestion au gouvernement du Canada à propos de cette mesure législative.

Nous ne sommes pas compétitifs dans le domaine de la pêche, simplement parce que ces gouvernements distribuent beaucoup d'argent à leur flotte de pêche. J'invite le gouvernement du Canada à annuler les licences et à donner aux Canadiens la chance de participer à la pêche dans l'est du Canada.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je voudrais bien poser une question, car rares sont les députés qui connaissent autant le secteur des pêches que notre collègue ici présent.

Je pense qu'il conviendra avec moi que le Canada aimerait venir en aide à certains pays de l'Europe de l'Est, comme le prévoit ce projet de loi. Certes, nous devons protéger les intérêts de nos pêcheurs et de notre secteur des pêches. Je me demande si le député a des suggestions à faire pour que le Canada puisse venir en aide à nombre de pays de l'Europe de l'Est sans nuire du même coup à l'industrie des pêches canadienne?

M. Baker: Oui, monsieur le Président, j'en ai. D'abord, on pourrait commencer par faire comprendre à ces pays que certains types de machines utilisées à grande échelle peuvent détruire l'environnement. Autrement dit, on devrait faire en premier lieu la promotion du «développement durable», terme que le Parti libéral du Canada utilise à toutes les sauces dans l'élaboration de politiques.

L'équipement utilisé dans certains de ces navires est très destructeur. Il est incroyable de penser qu'on puisse contrôler par ordinateur, de la salle de contrôle d'un navire, les filets et l'équipement qui raclent le fond de l'océan. C'est pourtant ce que font bon nombre de ces navires.

De plus, ils ne font aucune distinction quant à l'âge du poisson. Ils ne font pas de distinction quand ils raclent une frayère ou quand ils arrachent la nourriture des espèces de poisson qui commencent à se faire rares au Canada.

On devrait transmettre à ces pays nos connaissances scientifiques pour qu'ils puissent adopter les mêmes mesures que nous prenons pour nos ressources. Nous avons une politique au Canada voulant que le Président de la Chambre des communes n'a pas le droit de s'adonner à la pêche commerciale. Un député n'a pas le droit de s'adonner à la pêche. Un chômeur ne peut le faire non plus, parce que nous restreignons le droit de faire la pêche commerciale au Canada. Contrairement à ces pays, nous gérons cette ressource d'une manière stricte, nous imposons de lourdes amendes et nous protégeons l'environnement. C'est une contribution que nous sommes en mesure de faire.

Une autre serait de suggérer à certains de ces pays de trouver d'autres façons d'obtenir du poisson. Je parle évidemment de la pisciculture. Nous pourrions ainsi apporter une aide précieuse aux pays de l'Est. Ce qui n'a rien à voir à l'utilisation de grands navires traversant l'Atlantique pour venir pêcher du poisson que personne ici n'a le droit de prendre et, par la même occasion, détruire des ressources comme cela s'est fait ailleurs dans le monde.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je sais que les ministériels demandent le vote, mais j'estime que le projet de loi est trop important pour mettre tout de suite fin au débat.

Il n'y a pas si longtemps que les pays énumérés à l'annexe A du projet de loi se réjouissaient parce que le président Gorbatchev avait instauré la *glasnost* et la *perestroïka*. Le monde a exulté lorsqu'un dirigeant de l'Union soviétique a enfin libéré la population soviétique d'un joug oppressant et a dit: «C'est très bien, dites-nous ce que vous voulez. Dites-nous quel genre de gouvernement vous voulez et quel modèle commercial vous voulez.» Le monde a applaudi le président Gorbatchev. Il lui a même donné le prix Nobel de la paix.

Grâce au leadership du président Gorbatchev et du monde occidental, la guerre froide s'est enfin terminée. Le 1er mai, j'étais à Berlin-Est avec le Comité permanent

des affaires étrangères et du commerce extérieur lorsque des milliers et des milliers de personnes ont circulé entre Berlin-Est et Berlin-Ouest sans même avoir à montrer de passeport ou de visa.

Il y a vingt ans, j'ai vécu pendant un an dans un pays d'Europe de l'Est. Vous n'apprenez pas à connaître un pays en vous y rendant en touriste. J'ai vécu en Pologne pendant un an. De la Pologne, je suis allé en Tchécoslovaquie, en Hongrie, dans tous les pays énumérés à l'annexe A, en Roumanie, en Yougoslavie et en Bulgarie. Les seuls pays que nous ne pouvions pas visiter étaient l'Union soviétique et l'Albanie. Je mentionne ce fait car il démontre le chemin parcouru entre 1970-1971 et 1990-1991. Vous pouvez maintenant voyager librement dans la majorité des républiques soviétiques et même en Albanie.

Il y a eu des élections libres dans beaucoup des pays que j'ai mentionnés. Nous nous souvenons du nombre de personnes tuées dans les luttes pour obtenir des parlements démocratiques libres.

Certaines personnes oublient quand le mouvement Solidarité a vraiment commencé ses activités. Les premières émeutes qui ont été déclenchées en raison des pénuries de produits alimentaires qui ont fait 56 victimes, ont eu lieu lorsque je vivais en Pologne, en 1970-1971. Que de chemin parcouru depuis!

Ces pays se sont débarrassés du communisme et ont élu des gouvernements démocratiques. J'étais en Lituanie lorsque cette république a tenu ses premières élections libres le 24 février.

• (1610)

J'ajouterai, monsieur le Président, que la Lituanie, et plus tard la Lettonie et l'Estonie, ont tenu des élections au scrutin secret. Tous ceux qui voulaient représenter un parti ou se présenter comme candidats indépendants pouvaient le faire. Leur nom était inscrit sur les bulletins de vote et la population s'est prononcée. Ces parlements démocratiques ont été institués dans le cadre d'un scrutin secret.

Mais qu'avons-nous fait dans l'Ouest pour aider ces pays à réaliser leurs réformes économiques et politiques? Nous leur avons offert toutes sortes de programmes évidemment. Le gouvernement a accordé notamment une aide de 72 millions de dollars à la Hongrie et à la Pologne. Nous avons d'excellentes raisons de croire que les agriculteurs de ces pays sont capables d'assimiler notre savoir-faire et nos techniques agricoles. Nous leur avons offert des programmes de gestion. Nous avons offert également des programmes d'enseignement de l'anglais à de nombreuses personnes de l'Europe de l'Est. Mais je doute que l'Ouest s'efforce vraiment d'aider ces pays à adopter une économie fondée sur l'entreprise privée.

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement des économies de l'Europe centrale, dont il est question dans le projet de loi C-88, est l'un des meilleurs moyens que l'Ouest puisse prendre pour montrer au monde qu'il est prêt à venir à la rescousse de ces pays.

J'ai entendu certains dire aujourd'hui que nous devrions peut-être réfléchir avant d'adopter le projet de loi C-88. La guerre froide était terminée quand on l'a présenté en première et en deuxième lectures. La coopération entre l'Union soviétique et le Canada était excellente alors. Mais cette coopération a pris fin malheureusement il y un peu plus d'une semaine avec l'intervention de l'Armée rouge à Vilnius. J'y suis déjà allé. J'ai reconnu les rues et les édifices qui ont été attaqués par les bérets noirs et par les chars d'assaut qui ont détruit en une nuit ce qu'on avait mis tant de temps à construire.

À nouveau ce weekend, cinq innocents, des civils et des journalistes, ont été tués. Pourquoi? Pour quelle raison? La députée de Scarborough-Centre et moi avons rencontré environ 500 personnes, pas plus tard que samedi. Il y avait des Canadiens issus des trois groupes baltes ainsi que des représentants de ces États. Il y avait des jeunes venant d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie, qui nous ont fait un compte rendu de première main de ce qui se passe là-bas. J'en réserve le contenu pour un débat d'urgence qui se tiendra plus tard aujourd'hui à la Chambre, du moins je l'espère.

Je ne suis pas d'avis que nous ne devrions pas adopter ce projet de loi. Espérons que le président Gorbatchev reviendra à la raison et qu'il retirera toute trace de l'armée soviétique dans les États baltes, pour que nous puissions revenir à l'attitude ouverte qui s'était établie entre nos deux pays.

N'était-ce pas agréable quand le président Gorbatchev pouvait visiter le Canada, quand notre premier ministre pouvait visiter l'Union soviétique et quand nous pouvions coopérer et signer toutes sortes d'accords? Que c'était beau! Le monde était en liesse. Maintenant, en seulement deux fins de semaine, nous avons détruit tout cela.

J'espère que les chefs d'État et les peuples du monde savent que nous ne formons qu'une seule famille, sur cette planète, et que nous parviendrons à résoudre nos différends et à travailler ensemble. Ainsi, peut-être pourrons-nous, au moyen d'une organisation comme la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, aider beaucoup plus efficacement les pays d'Europe de l'Est qui veulent rétablir leur situation.

Quatre millions de Canadiens ont des liens directs avec l'Europe centrale et l'Europe de l'Est; nous avons donc grandement intérêt à aider ces pays. Je veux remercier le gouvernement d'avoir accepté notre amendement sur les questions environnementales, voulant qu'avant d'accorder un prêt, la banque voit d'abord à ce que le projet soit

conforme aux principes de développement durable. Les trois partis se sont entendus là-dessus, et c'est maintenant inscrit dans le projet de loi. Cela lui donne plus de poids et montre encore une fois que lorsqu'on travaille tous ensemble, on finit par mettre au point quelque chose de mieux. Les trois partis ayant travaillé ensemble ici, nous avons créé un projet de loi meilleur.

De notre côté, nous ne retarderons pas son adoption. Nous voulons seulement faire part de nos observations et l'appuyer avec enthousiasme, en avertissant le président Gorbatchev que s'il veut que ce projet de loi puisse être utile, puisque l'Union soviétique contribuera à la banque, mais qu'elle pourrait aussi en être bénéficiaire, il devra d'abord déterminer s'il croit vraiment et réellement en la démocratie ou s'il veut rétablir un régime de type stalinien.

M. Alex Kindy (Calgary Nord-Est): Monsieur le Président, le député a tenu des propos qui ont eu l'heur de me plaire. Il a abordé bon nombre des aspects fondamentaux de cette banque. Il mérite des félicitations notamment pour l'amendement au sujet de l'environnement.

Lors d'une visite récente en Europe de l'Est, notamment en Croatie et en Bosnie-Herzégovine, j'ai pu constater les ravages de la pollution. La ville de Zenica, située à une centaine de kilomètres au nord de Sarajevo, possède une énorme aciérie et des mines de charbon. Si elle figure au premier rang de toutes les villes du monde pour ce qui est de la pollution par le SO_2, c'est que Staline autrefois a construit cette aciérie pour les Yougoslaves qui, à cette époque, n'avaient aucune idée des dommages que la pollution pouvait causer à l'environnement.

Cela dit, je reconnais combien il était important pour cette nouvelle banque et cette nouvelle modalité de financement de comporter une mise en garde au sujet de la pollution.

Je me réjouis de ce que le parti libéral, avec la collaboration des autres partis, ait présenté un amendement qui a été accepté.

J'ai une question à poser au député. C'est le mouvement Solidarité de Pologne, qui nous le savons, a été le premier à répandre le nouvel esprit de liberté en Europe de l'Est. J'estime pour cette raison qu'il y a lieu de rendre hommage au mouvement Solidarité.

J'aimerais demander au député, étant donné qu'il y a encore des troupes soviétiques en Allemagne, en Pologne, en Hongrie et en Tchécoslovaquie, s'il estime, advenant le retour au pouvoir à Moscou des partisans de la ligne dure, si l'avenir du mouvement de libération que nous constatons aujourd'hui peut être compromis.

M. Flis: Si je réponds volontiers à la question du député de Calgary, monsieur le Président, c'est que je sais tous les efforts qu'il a déployés pour favoriser la collaboration et les relations entre le Canada et certains des pays de l'Est de l'Europe. Il reçoit maintes délégations de l'Ukraine et d'autres régions de l'Europe de l'Est, et il a l'amabilité de me les présenter de façon que nous puissions obtenir un rapport de première main sur l'évolution de la situation.

J'éprouve effectivement de réelles appréhensions au sujet de la présence là-bas de militaires soviétiques. Sauf erreur, il y en a encore 130 000 en Pologne et, nous l'avons vu, les troupes soviétiques pénètrent dans les États baltes. Obéissent-ils à un échéancier secret? J'espère que non!

• (1620)

Je fais juste assez confiance au président Gorbatchev pour croire qu'il n'a pas établi d'échéancier secret. La question qui se pose est la suivante: Le contrôle sur l'armée est-il en train d'échapper au président Gorbatchev? Si oui, et si les ultras sont en train de reprendre l'armée en main et de lui dicter sa conduite, je pense qu'il faut craindre le pire. J'estime donc qu'il y a lieu de surveiller de très près l'évolution de la situation.

Par ailleurs, nous constatons que l'Union soviétique appuie les efforts des États-Unis et des pays de l'Ouest qui ont déclenché la guerre à Hussein pour l'obliger à se retirer du Koweït. N'est-ce pas merveilleux que pour la première fois dans l'histoire du monde depuis la fin de la guerre froide, les Nations Unies aient la possibilité de mettre fin à un différend? Il eut mieux valu qu'elles tentent d'y arriver sans prendre les armes, mais elles n'ont malheureusement pas pu faire autrement. Les pays alliés ont été contraints d'y recourir. Si les Nations Unies peuvent faire la preuve qu'elles sont capables de régler des problèmes comme celui-ci, il faut espérer que les pays alliés pourront de nouveau s'associer. Même si les forces soviétiques luttent au côté des pays alliés, elles ne constituent pas une menace. C'est ce que nous espérons, et je sais gré au député de sa question.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): J'attire l'attention de la Chambre sur le fait que le débat porte toujours sur la participation du Canada à la Banque européenne de reconstruction et de développement. La Présidence est très patiente et très large, mais j'en appelle à votre

collaboration afin que vous vous en teniez à la pertinence du débat.

Y a-t-il d'autres questions ou commentaires? Reprise du débat. L'honorable député de Willowdale a la parole.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, c'est un grand plaisir, pour moi, de dire quelques mots dans ce débat.

M. Milliken: Et pour nous!

M. Peterson: Je commencerai par dire que nous sommes, comme parti, en faveur de cette proposition du gouvernement d'établir une Banque pour la reconstruction de l'Europe, l'Europe centrale et l'Europe de l'Est.

[*Traduction*]

Considérons le climat politique qui a permis cette évolution. Nous avons vu se passer des choses extraordinaires en Europe, principalement grâce à une nouvelle politique et à une nouvelle orientation de l'URSS. La *perestroïka* et la *glasnost* ont conduit à l'effondrement du rideau de fer. L'Union soviétique a renoncé à son hégémonie sur ses pays du rideau de fer.

Nous avons été témoins de choses que je n'aurais jamais pensé voir de mon vivant. On a libéré l'Allemagne de l'Est et, en très peu de temps, le mur de Berlin a été détruit et l'Allemagne a été unifiée. Ces événements politiques, j'en suis sûr, ont dépassé les plus grandes espérances que nous aurions pu avoir au sujet de la libéralisation des régimes en Europe de l'Est.

On nous demande, aux termes de ce projet de loi C-88, de créer la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Nous voyons un projet de loi par l'intermédiaire duquel la communauté européenne occidentale s'est adressée à nous et a déclaré au monde: «N'avons-nous pas l'obligation d'aider les pays de l'Europe de l'Est et du Centre à faire la transition d'une économie dirigée et planifiée à une économie de marché pour qu'ils puissent prendre place dans la nouvelle collectivité planétaire?»

Je peux sans hésiter répondre par l'affirmative que nous avons effectivement cette obligation.

Pendant des années après la Seconde Guerre mondiale, nous avons vu comment s'opérait la reconstruction. Les accords de Bretton Woods sont un exemple de la manière dont la collectivité mondiale s'est unie pour établir la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et le Fonds monétaire international.

Cela n'a pas suffi, parce que les Américains considéraient l'Europe ruinée comme un obstacle à la prospérité de toutes nos économies. C'est dans le cadre du généreux plan Marshall et de l'action encore plus généreuse des États-Unis qui a établi un fonds pour que nos alliés européens puissent relancer leur économie, que nous avons pu les voir revenir à la prospérité et développer leur commerce dont nous, en Amérique du Nord et dans d'autres régions du monde. Et nous en avons également bénéficié.

Cela a vraiment marqué le début du village à l'économie planétaire, et nous nous sommes rendu compte qu'aucun pays ne peut rester prospère si le monde ne l'est pas dans son ensemble.

Pourtant nous avons échoué lamentablement à la suite de la Seconde Guerre mondiale, dans la mesure où nous n'avons pas fait participer à la prospérité les pays du Sud, les pays du tiers monde. Nous n'avions pas prévu à leur intention de mesures semblables à celles que nous avions envisagées pour nos anciens alliés. Par conséquent, de nombreux pays du tiers monde, des pays du Sud, ont vu chuter leur revenu par habitant et leur niveau de vie.

À l'heure actuelle, les effets de la sécheresse et de la famine sont dévastateurs, tout comme le nombre de victimes. Au Soudan seulement, jusqu'à huit millions de personnes risquent actuellement de mourir de faim dans le sud du pays. Lorsque nos efforts collectifs ont été coordonnés, ils ont été efficaces. Ce qui est honteux, c'est de n'avoir pas permis à tous les peuples de notre planète qui rétrécit de plus en plus de bénéficier de ces efforts collectifs.

Revenons maintenant à la situation en Europe centrale. Comme l'a indiqué mon collègue de Parkdale—High Park et de nombreux autres intervenants, nous avons le devoir d'aider ces nouvelles économies à devenir rentables. Nous agirions ainsi dans leur intérêt ainsi que dans notre intérêt à long terme, non seulement au regard de la conjoncture politique actuelle, mais pour l'édification d'économies fortes et notre prospérité à tous. Comme il était prévu dans le plan Marshall, nous aiderions ainsi nos anciens alliés.

Par ses politiques éclairées, M. Gorbatchev a permis l'émergence de ces pays. Il n'a toutefois pas les moyens économiques d'assurer leur prospérité. D'ailleurs, en Union soviétique, M. Gorbatchev voit maintenant ses politiques progressistes accuser un recul, les tenants de la ligne dure estimant que la *perestroïka* ne fonctionne pas et qu'il faut retourner à l'ancien système.

Voilà le dilemme devant lequel nous nous trouvons, car l'Occident veut voir l'Union soviétique amorcer son virage. Il veut que ses anciens alliés du rideau de fer

amorcent leur virage économique. Voilà le problème qui se pose à nous, le problème auquel je me suis heurté tout comme le monde entier, il y a quelques années, avec la République populaire de Chine. Nous voulions qu'un milliard d'habitants de la RPC sortent des ténèbres et développent leur économie de façon constructive afin que la population de ce pays puisse prospérer et connaître un meilleur niveau de vie.

Ensuite, il nous a fallu faire face aux terribles réalités politiques du massacre de la place Tiananmen, qui ont retardé les initiatives des pays occidentaux désireux d'investir, de traiter avec le gouvernement chinois et de faire affaire avec un régime qui venait de se montrer extrêmement répressif.

Les événements dont nous avons été témoins dans les pays baltes nous préoccupent énormément. C'est par une agression armée qu'on a tenté de réprimer la population des pays baltes qui voulait exercer sa liberté d'expression et son droit à l'autodétermination. Les récents affrontements ne nous réjouissent guère, parce que nous espérions que la *perestroïka* allait se poursuivre pendant de longues années et que nous pourrions y participer par l'entremise d'un organisme comme la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

• (1630)

Mais voilà qu'aujourd'hui nous nous sentons déchirés par les plus récents événements. Nous devons faire savoir à l'Union soviétique que le Canada désapprouve les mesures qu'elle a prises, que les droits de la personne doivent être respectés et que la force n'est pas le moyen de traiter la population des pays baltes qui veut exprimer librement ses idéaux. Comment pouvons-nous envoyer ce message à l'Union soviétique tout en votant en faveur du projet de loi C-88, dont l'un des objectifs est d'aider l'URSS et d'obtenir sa collaboration? C'est le dilemme auquel doivent faire face les députés des deux côtés de la Chambre.

Il ne s'agit pas d'une question purement politique. J'estime qu'il serait rétrograde de notre part de refuser d'approuver la création de cette banque, puisqu'elle vise, après tout, à venir en aide à de nombreux pays, comme la Pologne, la Yougoslavie, la Hongrie et la Bulgarie. L'Allemagne de l'Est fait maintenant partie d'une Allemagne unifiée et recevra probablement une aide bilatérale de la part de celle-ci. Nous avons le devoir d'aider ces pays à développer leur indépendance au sein des nouvelles économies de marché.

Je crois que nous pouvons, en toute conscience, y arriver. Nous pouvons adopter ce projet de loi. Mais profitons-en pour lancer en même temps un message très clair aux dirigeants soviétiques pour leur signaler que nous n'approuvons pas les actes qu'ils commettent dans les pays baltes. Si nous devions rejeter ce projet de loi simplement à cause des mesures prises par l'un des membres de cette banque, nous retarderions l'évolution de nombreux autres pays à qui nous attachons beaucoup d'importance.

Même si c'est avec tristesse que nous reconnaissons que la *perestroïka* ne fonctionne pas comme nous l'avions espéré, appuyons ce projet de loi parce que c'est la clé de l'avenir. Servons-nous du projet de loi C-88, le projet de loi portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, pour nous rendre compte que nos efforts peuvent aller plus loin que l'Europe centrale et l'Europe de l'Est.

Cherchons à faire des efforts pour aider aussi d'autres banques de développement, comme la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement et d'autres institutions en Amérique latine, afin de nous assurer que nous jouons notre rôle dans l'industrialisation et le développement des pays dont nous devrions avoir honte d'accepter le niveau de vie comme étant normal pour eux.

Servons-nous de cela comme exemple pour réexaminer l'hypocrisie fondamentale dont nous tous, en tant que parlementaires, et en fait tous les Canadiens, faisons preuve lorsque nous disons que la vie est sacrée et que nous nous révoltons lorsque nous voyons des gens mourir par suite d'une agression armée, même si nous avons raison de le faire. Mais le nombre de personnes qui meurent chaque jour de faim et de malnutrition, ou parce qu'elles n'ont pas de médicaments et que les premières nécessités de la vie leur font défaut, est bien supérieur à celui des victimes d'agressions armées.

En appuyant ce projet de loi, réaffirmons notre foi dans l'obligation collective que nous avons tous, nous qui sommes des privilégiés, d'aider ceux qui n'ont pas la même chance. En les aidant, nous contribuons à instaurer un ordre international meilleur, ce dont nous profiterons nous aussi. Réaffirmons notre engagement à aider tous les habitants de cette planète.

Des voix: Bravo!

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je constate que mon voisin de banquette a vraiment à coeur de combattre les atteintes aux droits de la personne dans le monde, que ce soit au Moyen-Orient, quelque part en Asie, en Europe ou ici-même, au Canada. Je me réjouis de voir que, malgré sa passion pour la défense des droits de la personne, il donne quand même son appui à ce projet de loi.

Les Canadiens et les Canadiennes commencent à s'inquiéter de nous voir faire des contributions et des dons un peu partout dans le monde. Peut-être devrions-nous

nous préoccuper davantage de la situation économique au Canada. Lui qui fait preuve de tant de compétence au sein du Comité des finances, pourrait-il dire à la Chambre quelle forme devrait prendre, selon lui, la contribution canadienne à cette banque? Devrait-il s'agir de subventions ou plutôt d'investissements qui pourraient un jour rapporter aux Canadiens?

M. Peterson: Monsieur le Président, je remercie le député de Parkdale—High Park de sa question.

Le capital de la banque sera de 12 milliards. La participation et le contrôle sont entre les mains de la Communauté européenne même, dans une proportion de 51 p. 100. La banque est la création du gouvernement de François Mitterrand. La Communauté européenne a ensuite inscrit ce projet à son ordre du jour, à Bruxelles, il y a eu un an en décembre. La contribution du Canada pourrait s'élever à 460 millions de dollars. Je ne crois pas que nous soyons jamais appelés à verser ce montant car notre souscription initiale est de 5 millions de dollars.

La banque va utiliser le capital versé par tous les pays membres pour emprunter sur le marché. Elle va tenter de favoriser la libre entreprise en Europe centrale et orientale en accordant des prêts aux entreprises privées. Son principal objectif est de consacrer 60 p. 100 de ses capitaux, soit le montant des contributions et les sommes qu'elle a été en mesure d'emprunter sur les marchés financiers mondiaux, à la promotion des industries qui ont une chance de réussir.

On constate que ces anciennes économies communistes et centralisatrices sont beaucoup mieux en mesure d'absorber les investissements étrangers. En 1988, il n'y a eu qu'environ 165 entreprises industrielles en participation dans ces pays. Or, moins d'un an plus tard, dans le cadre de la *glasnost* et la *perestroïka*, l'intérêt des investisseurs dans ces pays avait augmenté au point que le nombre d'entreprises en participation était passé à 2 100.

Selon moi, l'entreprise en participation est l'une des façons idéales d'investir dans un pays qui, contrairement à d'autres, n'a pas connu la libre entreprise et l'entreprise privé depuis bien des années et où l'État contrôlait et coordonnait tout jusque là. Il y a alors une période de transition durant laquelle l'État collabore avec des chefs d'entreprises privées, afin de regrouper des moyens de production qui ont toujours été contrôlés entièrement par l'État avec des ressources qui, dans d'autres régions du monde, sont entièrement du domaine de la libre entreprise. On peut se servir des meilleurs éléments des deux systèmes pour favoriser la transition et faciliter la bonne marche de ces entreprises. Voilà pourquoi j'estime que, en ce qui concerne 60 p. 100 des capitaux qui seront investis dans le secteur privé, il y a de bonnes chances qu'on ait recours à des entreprises en participation pour favoriser la transition.

• (1640)

Pour répondre à mon collègue, le député de Parkdale—High Park, je dirai qu'il faut s'attendre en outre à ce que 40 p. 100 de ces capitaux soient investis dans la construction d'une infrastructure nationale. Après tout, des entreprises et des secteurs industriels ne sauraient survivre dans l'arène économique mondiale si elles ne sont pas appuyées par une infrastructure, des moyens de communication, des réseaux de transport et ainsi de suite. Il faut prévoir les services qui vont appuyer les entreprises aussi bien que les institutions financières.

Je crois qu'on s'est probablement fixé un objectif réaliste en prévoyant d'investir dans l'infrastructure de base de ces pays de façon à assurer la viabilité économique nécessaire à l'établissement de nouvelles économies.

Outre ces investissements, je vois des spécialistes canadiens du bâtiment, des communications et des transports jouer un rôle important en fournissant capitaux et savoir-faire à ces pays-là et en créant des emplois au Canada dans la fabrication des produits dont ceux-ci auront besoin pour se développer.

Ce n'est pas un don, mais un investissement dans d'autres pays ainsi qu'un investissement pour les entrepreneurs canadiens et vraiment, à plus long terme, pour une économie mondiale plus prospère dont nous serons finalement les bénéficiaires.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je tiens d'abord à mentionner que j'ai écouté avec intérêt les observations de mon collègue de Willowdale ainsi que celles d'autres députés, dont celui de Winnipeg-Transcona. Je dois reconnaître que le ton du débat et les arguments qui sont présentés montrent que les députés de tous les caucus connaissent fort bien le rôle que joue le Canada et celui qu'il pourrait jouer. Je veux féliciter mon collègue des nombreuses propositions qu'il vient de faire. Si j'ai bien saisi tout ce qu'il a dit, je suis entièrement d'accord avec lui et j'irais même un peu plus loin que lui. Encore une fois, je félicite tous les orateurs qui m'ont précédé.

Je tiens à dire que lorsque nous avons entendu parler de cette proposition pour la première fois, c'était en 1989, par le président de la France, François Mitterrand, qui déclarait lors d'une session du Parlement européen que les pays industrialisés devraient faire quelque chose pour venir en aide aux pays de l'Europe orientale et centrale

qui connaissaient un changement spectaculaire en conséquence de la *perestroïka* en Union soviétique.

Je me souviens, monsieur le Président, de notre grande joie, que vous partagiez aussi, devant la chute du mur de Berlin et les déclarations quotidiennes du président Gorbatchev au sujet de ce qu'il pensait de la transformation du monde, de la démocratisation, du passage d'une économie dirigée à une économie de marché et de la valeur d'une économie mixte. Le monde occidental et surtout, les pays industrialisés ont très bien accueilli cela.

Nous nous sommes tout de suite demandé comment nous pouvions y contribuer. Je me rappelle les discussions sérieuses que j'ai eues avec mes collègues sur les façons dont le Canada pourrait aider les pays d'Europe centrale à traverser cette très difficile période de transition et à s'adapter aux conséquences non seulement économiques, monsieur le Président, mais aussi, quelqu'un comme vous peut le comprendre, aux conséquences sociales, culturelles et politiques de ces changements radicaux. Nous nous en réjouissions.

Nous ne nous réjouissons cependant pas autant de l'absence de progrès dans les réformes économiques, particulièrement en Union soviétique. Encore une fois, nous reconnaissons cependant qu'il existe au sein du système des forces conservatrices qui se rallient contre ces changements radicaux et essaient de s'accrocher à l'ordre ancien, au *statu quo*, en Union soviétique; nous avons cette position en horreur et espérons voir régner des attitudes plus libérales pour libéraliser l'économie et la vie ordinaire du citoyen soviétique moyen. Tout ce débat au sujet du projet de loi C-88 est placé dans un contexte étrange par les événements qui se sont produits tout juste au cours des dernières heures dans les pays baltes. En effet, nous avons été témoins des mesures d'oppression prises par les forces soviétiques en Lituanie et en Lettonie ainsi que de la démocratisation et de l'aspiration à l'autodétermination dans les pays baltes. C'est avec le coeur lourd que nous avons regardé à la télévision les mesures prises par les troupes soviétiques contre les habitants de ces deux pays baltes.

Je dois avouer que cela nous amène à nous poser une question. Sommes-nous actuellement enthousiastes à l'idée d'utiliser l'argent des contribuables canadiens pour financer cette Banque européenne pour la reconstruction et le développement, sachant que ces fonds iront à l'Union soviétique au moment même où cette violation des droits de la personne a lieu, non seulement dans ces deux États, mais également ailleurs? Je pense, en particulier, aux nouvelles des dernières heures sur les événements très tristes qui se déroulent dans les États baltes.

Ils sont sans doute peu de choses en comparaison avec la brutalité et les incroyables horreurs de la guerre qui fait rage dans le golfe Persique, mais je laisserai ces considérations de côté pour le moment, en prévision du débat qui sera bientôt consacré à ce sujet. Nous espérons tous que ce film d'horreur sera court et que la paix viendra bientôt.

Le siège de cette banque créée, comme je l'ai dit, à la suggestion du président de la France, François Mitterrand, durant la session de novembre 1989 du Parlement européen, sera situé à Londres et son premier président sera Jacques Attali, de France. L'accord dont nous discutons aujourd'hui d'un point de vue canadien sera ratifié d'ici la fin de l'année financière, le 31 mars. Je n'irais pas jusqu'à dire que le Canada est un bailleur de fonds relativement modeste, mais il versera une contribution de 479 millions de dollars à la banque—ce qui, comme vous savez, monsieur le Président, nous assurera un siège au conseil d'administration, comme il convient—sur un capital total de 15 milliards de dollars canadiens. Notre contribution représente donc quelque chose comme 3,4 p. 100 des capitaux de la banque.

Encore une fois, le Canada ne sera pas l'un des meneurs, mais il sera un acteur important. Au nom du Nouveau Parti démocratique, je peux dire que nous jugeons le principe du projet de loi acceptable et nous estimons que nous devons participer à cette banque; oui, le Canada a beaucoup à offrir. Cela ne veut par dire cependant que nous n'avons aucune réserve.

Je rappelle que nos préoccupations ont été exposées devant le comité. L'article 11, en particulier, où il est questions du mode de fonctionnement, nous inquiète. En raison de l'importance de cette question, je tiens à consigner quelques dispositions de ce projet de loi au compte rendu. Mais avant de le faire, je tiens à rappeler que nous appuyons tous avec enthousiasme cette conversion d'une économie fondée sur la bureaucratie stalinienne à une économie qui ressemble davantage à ce qu'on trouve dans d'autres pays socio-démocrates, socialistes ou capitalistes. Nous savons combien cette transition est attendue depuis longtemps et nous voulons tous y travailler. Cependant, il ne faudrait pas qu'à cause de notre enthousiasme, nous empêchions la transition vers une économie mixte dans les pays de l'Europe de l'Est et en Union soviétique.

Lorsqu'il est question des méthodes de fonctionnement prévues, on se demande si l'on n'est pas en train de lier, pour ainsi dire, les poings et les pieds de ces pays qui entreprennent cette difficile période de transition sociale et économique. J'ai été fort intéressé par les divers

rapports descriptifs sur le financement par le FMI et la Banque mondiale de divers projets partout dans le monde et comment ces projets peuvent être presque restrictifs sur le plan idéologique car ils comportent des oeillères idéologiques en ce qui concerne les modalités d'investissement des fonds. Je ne voudrais sûrement pas que nous nous associons à cette restriction du financement. Je voudrais lire quelques points. L'article 11 du projet de loi C-88, sous le titre «Méthodes de fonctionnement», se lit comme suit:

> Dans la poursuite de ses objectifs et l'exercice de sa mission tels qu'ils sont définis aux articles 1 et 2 du présent Accord, la Banque effectue ses opérations de l'une quelconque ou de toutes les manières suivantes :

• (1650)

Je pense qu'il est inutile de se reporter aux articles 1 et 2, car nous connaissons tous fort bien ces aspects du projet de loi. L'article 11 se poursuit en ces termes:

> (i) Soit en accordant des prêts en faveur d'entreprises du secteur privé, de toute entreprise d'État fonctionnant de manière concurrentielle et se préparant à opérer selon les règles de l'économie de marché ou de toute entreprise d'État en vue de favoriser sa transition vers la propriété et le contrôle privés, soit en cofinançant de tels prêts avec des institutions multilatérales, des banques commerciales ou d'autres sources de financement intéressées, soit en participant à de tels prêts, le but étant notamment de renforcer ou de faciliter la participation des capitaux privés et/ou étrangers dans ces entreprises;

L'objectif de ce projet de loi est parfaitement clair. Je vois, non sans intérêt, que mon collègue de Kingston et les Îles hoche la tête pour dire que s'il y a un point qui soit clair, c'est bien cet alinéa.

Une chose m'inquiète cependant, monsieur le Président. Quand le projet de loi précise que la Banque effectue ses opérations soit en accordant des prêts en faveur d'entreprises du secteur privé et de toute entreprise d'État fonctionnant de manière concurrentielle, soit en cofinançant de tels prêts avec des institutions multilatérales, des banques commerciales ou d'autres sources de financement intéressées, soit en participant à de tels prêts, la question est de pouvoir évaluer l'opération, sur le plan de la concurrence, lorsqu'il s'agit de déterminer si une entreprise est admissible à du financement. Pendant cette période de transition, notre façon d'envisager le fonctionnement concurrentiel, pour ce qui est des entreprises d'État, pourrait être quelque peu différente de la leur.

Je voulais simplement dire que nous devons être aussi ouverts que possible au cours de cette période pour favoriser un mouvement vers la rentabilité lorsque c'est possible pour certaines de ces entreprises d'État. Mais nous devrons aussi être conscients que cette période risque d'être assez longue, que cette transition pourrait être un peu plus longue qu'on en a l'habitude dans notre économie de marché et qu'il nous faudra simplement faire preuve de souplesse, pour assurer le soutien nécessaire.

L'article 11 se poursuit ainsi, et je cite:

> (ii) *a*) en prenant des participations dans des entreprises du secteur privé;
>
> b) en prenant des participations dans toute entreprise d'État fonctionnant de manière concurrentielle. . .

Tandis que j'y suis, monsieur le Président, j'aimerais insister encore une fois sur la nécessité de faire preuve de souplesse en ce qui concerne la concurrence, surtout en ces heures difficiles que vivent les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, notamment l'Union soviétique. Monsieur le Président, je lis l'étonnement sur votre figure.

Alors que Mikhaïl Gorbatchev est pressé de toutes parts en raison des perspectives de succès ou d'échec de sa *perestroïka*, j'estime que tout ce que nous pourrions faire pour favoriser l'épanouissement de l'économie soviétique et éviter que le pouvoir ne retombe entre les mains des éléments les plus conservateurs qui s'appuient sur l'armée en Union soviétique, constituerait non seulement un investissement dans notre avenir en tant que pays de l'Ouest, mais du point de vue du monde entier. Nous devons appuyer par tous les moyens les mesures progressistes que Mikhaïl Gorbatchev tente de mettre en oeuvre en ces temps très difficiles. Je tenais à formuler ces quelques observations au sujet de la capacité des entreprises d'État de soutenir la concurrence.

Je tiens à poursuivre, car j'estime que c'est important. Il s'agit de prendre des participations dans toute entreprise d'État fonctionnant de manière concurrentielle et se préparant à opérer selon les règles de l'économie de marché et de prendre des participations dans toute entreprise d'État en vue de favoriser sa transition vers la propriété et le contrôle privé, le but étant notamment de faciliter ou de renforcer la participation des capitaux privés et/ou étrangers dans ces entreprises. Plus loin, monsieur le Président, le projet de loi précise:

> *c*) en garantissant, lorsque d'autres moyens de financement ne sont pas adéquats, l'émission de titres par des entreprises du secteur privé et des entreprises d'État comme celles visées. . . ci-dessus.

Il est question surtout des entreprises d'État fonctionnant de manière concurrentielle. De toute évidence, il

s'agit d'un élément essentiel du projet de loi C-88. J'avais l'intention d'examiner d'autres articles du projet de loi. La suite de l'article 2 précise que les entreprises d'État ne doivent pas être considérées comme étant soumises à la concurrence lorsqu'elles fonctionnent en autonomie dans un marché concurrentiel, à moins qu'elles ne soient soumises à la législation sur les faillites.

Encore une fois, cela montre que pendant cette période de transition difficile, où les entreprises d'État doivent être concurrentielles en fonctionnant en autonomie dans un marché concurrentiel, cette transition ne va pas être facile. Aussi je dirai seulement qu'il est dans notre intérêt de donner une interprétation très libre à ces définitions.

Je dirai qu'il s'agit là, à mon avis, d'une excellente occasion pour le Canada de donner son appui aux économies de l'Est en expansion dans cette période difficile de transition.

Le Canada pourrait naturellement faire bien plus. Je n'ai pas à répéter aux députés que notre aide et notre appui sont nécesaires non seulement dans cette région du globe mais, naturellement, dans bien d'autres endroits. Je fais particulièrement allusion à des endroits comme l'Ethiopie, le Soudan et des régions de l'Afrique qui connaissent la famine et où nous devrions, à mon avis, faire nettement plus non seulement pour calmer les craintes immédiates en ce qui concerne la famine, mais, naturellement, pour aider vraiment ces pays qui voudraient que nous renoncions à l'aide conditionnelle à laquelle nous participons actuellement non seulement dans cette partie du monde, mais presque partout.

Pour conclure, je voudrais dire que nous appuyons l'idée maîtresse de ce projet de loi tout en émettant plusieurs réserves très sérieuses. J'ose espérer que le gouvernement prendra en considération les réserves exprimées par ceux qui ont pris la parole avant moi, aussi bien en comité qu'au cours du présent débat, au moment où nous nous apprêtons à jouer un rôle important dans la reconstruction économique de l'Europe de l'Est, y compris l'Union soviétique.

Enfin, je m'en voudrais de ne pas souligner que nous pouvons être utiles non seulement en participant à ce projet de banque pour la reconstruction, mais en prenant une foule d'autres mesures. J'attends avec impatience l'occasion de participer aux débats et aux séances de comité où il sera abondamment question du rôle que le Canada aura à jouer pour aider au développement économique de ces pays.

Initiatives ministérielles

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'AJOURNEMENT DE LA CHAMBRE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, ayant participé à des discussions intenses avec mes collègues des deux côtés de la Chambre, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime au sujet de la motion suivante.

Je devrais dire à la présidence qu'il y en a une deuxième. Voici la première:

> Que, une fois terminée l'étude de l'affaire émanant du gouvernement nº 27 concernant la crise dans le golfe Persique, le mardi 22 janvier 1991, à 18h, la Chambre s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la Présidence;
>
> Que, durant cet ajournement, le Comité permanent de la défense et des affaires des anciens combattants et le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur puissent tenir des séances conjointes cinq jours par semaine afin de fournir les plus récents renseignements les plus récents sur l'évolution de la situation dans le golfe Persique (ces séances étant ouvertes à tous les députés, aux membres accrédités de la tribune de la Presse et au public, sous réserve des exigences de la Chambre des communes en matière de sécurité); et qu'à tout moment où ces comités demanderont au Président de rappeler la Chambre, celle-ci soit rappelée pour siéger dès que cela sera pratiquement possible; et
>
> Que les dispositions habituelles de l'article 28(3) du Règlement s'appliquent également durant cette période d'ajournement à l'exception du fait que la Chambre peut être rappelée pour siéger suite à un avis d'au moins 12 heures et que l'avis habituellement requis de 48 heures applicable aux motions ne soit pas exigé, afin que la Chambre puisse commencer à débattre de toute motion émanant du gouvernement relative aux affaires extérieures et à la défense, pourvu que le Président puisse en tout temps convoquer la Chambre à la seule fin d'accorder la sanction royale à tout projet de loi, après quoi la Chambre demeurera de nouveau ajournée conformément au présent ordre.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je peux confirmer qu'il y a vraiment eu, des négociations entre les partis. Je voudrais poser deux questions au secrétaire parlementaire pour obtenir quelques éclaircissements sur la proposition en question.

Tout d'abord, je suppose que, lorsque la motion précise que ces réunions seraient ouvertes à tous les députés, ainsi qu'aux membres accrédités de la tribune des journalistes, cela veut dire—et je veux des garanties à ce sujet—que les délibérations pourraient être télévisées par ceux qui le désirent aux conditions habituelles de la Chambre des communes.

• (1700)

Je voudrais ensuite poser au secrétaire parlementaire la question suivante: Je connais la nuance entre le rappel de la Chambre dans les 12 heures et le recours au paragraphe 28(3) du Règlement qui nous donne 48 heures. Je tiens à préciser clairement que la seule justification de l'avis de 12 heures est de donner au gouvernement la possibilité de rappeler la Chambre dans les 12 heures pour discuter d'une question touchant la défense ou les affaires extérieures, mais rien d'autre. Dans tous les autres cas, le gouvernement doit avoir recours au paragraphe 28(3) du Règlement, ce qui signifie un avis de 48 heures. Mon collègue pourrait-il nous confirmer cela?

M. Cooper: Monsieur le Président, je voudrais signaler à mon collègue que lorsque nous parlons de gens accrédités, cela inclut les journalistes de la télévision ainsi que des médias électroniques et permet du même coup la présence de caméras de télévision. Je pourrais ajouter que nous voulons faire en sorte que tous les députés indépendants, membres de l'opposition officielle ou de l'opposition et ministériels aient la possibilité de participer aux travaux de ce comité et de s'assurer qu'ils sont bien renseignés sur la question.

Bien entendu, l'avis de 12 heures a été prévu pour tenir compte de la situation à laquelle nous faisons tous face à l'heure actuelle et que nous, en tant que parlementaires, surveillons de très près. Nous voulons nous assurer de pouvoir rappeler la Chambre rapidement en cas d'urgence ou de crise et reprendre nos travaux au lieu d'attendre 24 heures comme c'est la règle.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je suis content d'apprendre par le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre que les médias diffuseront les délibérations en entier tous les jours et que les députés pourront siéger à ces réunions. Les partis pourront évidemment poser des questions pertinentes.

Le délai de 12 heures pour le rappel de la Chambre équivaut à une convocation presque immédiate, ce qui veut dire que la Chambre sera rappelée s'il survient quelque chose d'important dans la guerre du golfe Persique. Je suis sûr que cela signifie un rappel qui peut se faire à la demande du comité.

Je présume que le gouvernement a toujours l'intention de présenter un budget et un discours du Trône avant la fin de février. Je crois aussi savoir que les chefs de parti pourront prendre la parole avant le vote prévu pour 18 heures demain. Voudrait-il nous le confirmer?

M. Cooper: Oui, monsieur le Président. Tout d'abord, la télédiffusion des séances du comité devrait se faire selon les règles habituelles de la Chambre des communes. Nous le comprenons tous.

Deuxièmement, en ce qui concerne le budget, le discours du Trône et ce genre de choses, aux dernières nouvelles, le ministre des Finances avait toujours l'intention de présenter un budget cette année. Ce sera sûrement le cas. Je ne puis évidemment pas donner de date au député, mais nous aurions l'intention de le présenter probablement vers la fin de février. Cela reste bien sûr à confirmer par le ministre des Finances. Je ne voudrais absolument pas empiéter sur sa prérogative.

Quant à la question du député concernant les représentants des trois partis, cela fera l'objet de la deuxième motion dont je suis prêt à discuter dans quelques instants, dès que nous aurons adopté celle-ci.

[*Français*]

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): Sur un rappel au Règlement, l'honorable député de Calgary-Nord-Est.

M. Kindy: Monsieur le Président, je veux confirmer que le secrétaire parlementaire nous a consultés, ceux qui pensent de façon un peu indépendante. Nous sommes prêts à coopérer et je pense que vous avez notre accord.

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le Président, je pense que le fait que le comité permanent siégera est une bonne chose.

Je voudrais simplement que mon collègue me donne l'assurance que, pendant les séances quotidiennes, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou le ministre de la Défense nationale, qui sont très occupés, ou à défaut un ministre important, feront leur possible pour assister à ces séances.

M. Cooper: Monsieur le Président, comme je l'ai dit plus tôt, notre intention, en tant que représentants de la Chambre des communes, est de nous assurer que les députés et le grand public soient pleinement informés en ce qui concerne ce comité.

Notre intention—et j'ajoute dans toute la mesure du possible—est d'avoir un ministre important du cabinet présent et de hauts fonctionnaires disponibles. Je pense que la Chambre comprendra que, de temps à autre, vu la situation dans laquelle nous nous trouvons, il sera difficile de prévoir le calendrier de certains ministres ou hauts fonctionnaires.

Je répète, dans les termes les plus forts possibles, que notre intention est, chaque fois qu'on le pourra, de donner les renseignements les meilleurs et les plus complets possibles.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, avant d'aller plus loin avec la deuxième motion, j'aimerais dire que les représentants des divers partis aux Communes ont tenu des discussions.

Nous nous sommes mis d'accord pour que la Chambre, une fois qu'elle en aura terminé avec cette motion, tienne, entre 19 heures et 22 heures, un débat d'urgence sur la situation dans les pays baltes. Je disais donc que des discussions ont eu lieu à ce sujet, et que si la présidence n'y voit pas d'inconvénient, nous nous prêterions volontiers à la tenue de ce débat.

Voici donc le libellé de la motion.

—Que lorsque le débat d'urgence sur la situation des États baltes sera terminé, la Chambre s'ajourne jusqu'à 17 heures, le mardi 22 janvier 1991, alors qu'un représentant de chaque parti s'adressera à la Chambre sur la motion nº 27 émanant du gouvernement pendant au plus 15 minutes pour chaque représentant, chacun, après quoi il y aura une sonnerie d'appel de 15 minutes suivie immédiatement d'un vote sur la motion nº 27 émanant du gouvernement.

Je précise que la durée des allocutions des représentants des trois partis sera d'au plus 15 minutes.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre permet-elle, à l'unanimité, au secrétaire parlementaire de présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre a entendu la lecture de la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Pour assurer la bonne marche des travaux, je me demande si le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre serait d'accord avec moi pour que, comme il n'y a plus d'orateurs sur le projet de loi C-88 que nous sommes sur le point d'adopter, nous suivions la pratique habituelle et suspendions la séance jusqu'à 19 heures afin que les députés puissent se préparer pour le débat de ce soir?

M. Cooper: Oui, monsieur le Président, si le projet de loi C-88 est adopté immédiatement avec dissidence, nous serions heureux de suspendre la séance jusqu'à 19 heures, ce qui marquera le début du débat d'urgence.

* * *

LOI SUR L'ACCORD PORTANT CRÉATION DE LA BANQUE EUROPÉENE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-88, Loi concernant la participation du Canada à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: La question.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée, avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

[*Français*]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-ce qu'il y a consentement unanime pour suspendre les travaux jusqu'à 19 heures?

Article 52 du Règlement

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les travaux sont donc suspendus jusqu'à 19 heures.

(La séance est suspendue à 17 h 08.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 19 heures.

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

[*Traduction*]

LES ÉTATS BALTES

LES INTERVENTIONS DU GOUVERNEMENT DE L'URSS

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 52 du Règlement, le député de Parkdale—High Park a été autorisé à présenter une motion afin que la Chambre discute d'une question importante qui doit être prise en considération de toute urgence, soit la situation dans les États baltes.

[*Français*]

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park), appuyé par M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est), propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ajoute que les règles de l'article 52 spécifient que chaque député a la parole durant au plus 20 minutes et il n'y a pas de période de questions et observations.

L'honorable député de Parkdale—High Park a maintenant la parole.

[*Traduction*]

M. Flis: Monsieur le Président, j'aimerais d'abord vous féliciter d'avoir eu la sagesse d'autoriser la Chambre à discuter de la crise importante qui se déroule dans cette partie du monde. Je remercie tous les partis et les députés indépendants d'avoir donné leur accord pour la tenue de ce débat d'urgence sur la crise dans les États baltes.

Tout le monde a cru que la Seconde Guerre mondiale avait pris fin le 2 septembre, au moment de la reddition des Japonais. La Seconde Guerre mondiale s'est toutefois poursuivie d'abord lorsque Hitler et Staline ont occupé trois pays aux termes du Pacte Molotov-Ribbentrop. D'un simple trait de plume, ils ont convenu d'occuper trois pays.

En quoi cette situation diffère-t-elle de celle où un pays comme l'Irak envahit le Koweït? Dans un cas, ce sont les forces militaires qui ont pris la décision; dans l'autre, il a suffi d'un trait de plume et le sort en a été jeté. Dans les deux cas, cependant, des pays souverains se sont vu priver de leur indépendance. La Seconde Guerre mondiale s'est poursuivie parce que les États baltes n'ont pas accepté la situation. La plupart des pays occidentaux ont d'ailleurs dénoncé cette annexion.

Pour défendre leur cause, les Lituaniens et les autres intéressés ont mené des actions militaires, se cachant dans les buissons, empêchant les communications avec l'Union soviétique et rendant la vie misérable à l'armée soviétique. Les choses ne se sont toutefois pas arrêtées là. Il y a eu une pause, puis nous avons été témoins de manifestations. En réalité, depuis une cinquantaine d'années, nous voyons la persistance de certains aspects de la Seconde Guerre mondiale.

Puis, la semaine dernière, nous avons été témoins de la répression sanglante de Vilnius. Cette répression s'est faite sans raison apparente. D'après certains, la raison tiendrait au refus de la conscription par les jeunes gens. La plupart d'entre eux accepteraient, j'en suis certain, de joindre les rangs d'une armée pour défendre leur pays, mais ils refusent de gagner ceux de l'armée soviétique pour défendre un autre pays; en effet, car si l'armée soviétique ordonnait à ces jeunes baltes d'envahir un autre État balte, ils devraient faire feu sur leurs propres parents. Ils risqueraient d'être appelés un jour à tirer sur leurs propres frères et soeurs. Je ne saurais donc blâmer ces jeunes gens de refuser de s'enrôler dans l'armée de l'Union soviétique. Ils sont prêts à s'enrôler dans l'armée de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie, mais non pas de celle de l'Union soviétique. Selon moi, ce n'était pas là la véritable raison. Le président Gorbatchev ou quiconque a donné l'ordre aux chars d'avancer s'en est servi comme d'un prétexte.

Comment le monde a-t-il réagi lorsque Gorbatchev a décidé de faire occuper par ses troupes et ses chars Vilnius, la capitale de la Lituanie? Il a réagi avec rapidité et fermeté.

Les quelque 500 citoyens canadiens d'origine balte que le député de Scarborough-Centre et moi avons rencontré samedi ont félicité le gouvernement canadien d'être intervenu aussi rapidement, car le Parlement de notre pays a été l'un des premiers à adopter une résolution tripartite condamnant ces mesures de répression de l'Union soviétique.

Les États-Unis ont également réagi promptement. Selon le *Times* de New York, le président Bush aurait déclaré ce qui suit:

> Nous condamnons ces mesures qui ne pourront que nuire à nos relations. . . J'exhorte les dirigeants soviétiques à s'abstenir de toute nouvelle mesure susceptible d'entraîner un regain de violence et de nouvelles pertes de vie. J'exhorte le gouvernement soviétique à reprendre la voie pacifique des négociations et du dialogue avec les gouvernements légitimes des États baltes.

Évidemment, on s'est demandé si le sommet Bush–Gorbatchev serait contremandé? J'espère que non et qu'il sera simplement retardé jusqu'à ce que l'armée soviétique se soit retirée des États Baltes.

Comment la Communauté économique européenne a-t-elle réagi? Encore une fois, selon le *Times* de New York:

> La Communauté économique européenne a reproché à Moscou ses mesures de représailles, l'a prévenu qu'elle pourrait bien suspendre l'aide économique d'un milliard de dollars qu'elle a promis à l'Union soviétique, et l'a sommée d'identifier les autorités qui ont ordonné aux militaires de tirer sur des populations civiles désarmées.

Les pays membres ont exprimé leur réprobation les uns après les autres, mais le temps me manque pour m'arrêter à chacun d'eux.

En Europe de l'Est, la Tchécoslovaquie a invité la Pologne et la Hongrie à participer à des consultations et déclaré qu'elle envisageait notamment la possibilité de recourir à une action commune, y compris le retrait du Pacte de Varsovie.

En fin de semaine, j'ai appris que le gouvernement de la Pologne était prêt à accueillir le gouvernement de la Lituanie si celui-ci devait s'exiler. La Pologne connaît les difficultés qu'éprouve un pays d'accéder à l'indépendance. La Lituanie, pays indépendant, ne devrait pas avoir à lutter pour son indépendance, mais si, en dernier ressort, le gouvernement Landsbergis devait diriger de l'extérieur de la Lituanie, il sait qu'il serait bien accueilli à Varsovie. Voilà le genre de collaboration et de réaction que nous observons un peu partout dans le monde.

Pour en revenir à la réaction du Canada, le 9 janvier dernier, j'ai écrit au secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour lui demander de condamner les derniers événements et de communiquer avec l'ambassadeur de l'Union soviétique. Je tiens à le remercier aujourd'hui, je vois qu'il est présent, d'avoir convoqué l'ambassadeur pour se faire expliquer la façon d'agir de l'Union soviétique.

Le premier ministre a envoyé une lettre au président Gorbatchev pour le prévenir que si ces actes d'agression ne cessaient pas, ils pourraient nuire aux relations ultérieures entre nos deux pays. Nous avons tous reçu des communiqués à ce sujet.

Article 52 du Règlement

• (1910)

Naturellement, la Chambre a adopté à l'unanimité une résolution à ce sujet. Je dois dire que c'est surtout cette résolution tripartite qui semblait le plus irriter l'ambassadeur de l'Union soviétique quand le député d'Edmonton-Sud-Est, le député de Scarborough-Est et moi lui avons rendu visite.

L'ambassadeur nous a reproché notre manque d'objectivité et d'équité, mais nous lui avons assuré que nous étions au contraire très objectifs et très justes et que nous ne cesserions pas nos pressions ni nos initiatives tant que les troupes soviétiques ne se retireront pas et que l'Union soviétique n'acceptera pas de négocier avec les pays baltes.

Nous avons demandé à l'ambassadeur quel but visait son pays. Comment fallait-il s'y prendre pour que la Lituanie, l'Estonie et la Lettonie puissent entamer des discussions avec les dirigeants soviétiques. J'ai été quelque peu consterné d'entendre l'ambassadeur nous dire qu'il fallait presque revenir au point de départ. Il a répondu qu'il y avait une nouvelle constitution et que les États baltes devraient donc pour commencer tenir un référendum.

Après le référendum, il y aura une période d'attente de cinq ans pendant laquelle auront lieu des négociations, par exemple. Au bout de cinq ans, les États baltes accéderont peut-être à l'indépendance.

Je dis peut-être parce que, après cinq ans, il n'est pas garanti qu'ils obtiendraient effectivement l'indépendance.

Lorsque notre comité des affaires étrangères s'est rendu en Union soviétique, les représentants officiels nous ont dit que les États baltes devaient, pour se séparer, rembourser tout ce que l'Union soviétique avait investi chez eux, dans les infrastructures, par exemple.

Je dirai que les États baltes sont probablement tout à fait disposés à faire ce remboursement, mais avant, je crois que ces trois États devraient présenter à l'Union soviétique la facture de tout ce qu'elle leur a arraché et en exiger le remboursement. Qu'elle rembourse pour toutes les familles envoyées en Sibérie et pour celles qui n'en sont jamais revenues. Qu'elle rembourse tous les biens volés aux Baltes. Je suis persuadé que, au bout du compte, on constaterait que l'Union soviétique doit plus aux États baltes que ceux-ci ne doivent au pouvoir central. Il me semble que c'est un bon argument.

Au cours de nos entretiens avec les porte-parole baltes, dont les présidents Landsbergis et Godmanis et tous

Article 52 du Règlement

les représentants estoniens que nous avons vus ici, nos interlocuteurs nous ont dit: «Nous ne souhaitons rien d'autre que de négocier avec les représentants soviétiques un règlement pacifique.»

J'étais en Lituanie pour les élections libres du 24 février. Je ne crois pas qu'on puisse trouver peuple plus pacifique que les Baltes. Ils ne veulent pas de la guerre. Ils souhaitent un règlement pacifique, mais personne ne négocie avec eux. On revient toujours à la même position: nous avons une constitution. Ils doivent se séparer selon la constitution. Les élections du 24 février ont eu lieu avant que la constitution ne soit adoptée.

Sur la question du référendum, les États baltes se demandent pourquoi ils devraient tenir un référendum pour demander aux gens s'ils veulent l'indépendance? Ils ont toujours été des pays indépendants. En acceptant un référendum, ils disent à l'Union soviétique et au monde qu'ils ne sont pas indépendants. C'est comme si on demandait aux Canadiens de tenir un référendum sur notre indépendance et notre souveraineté en tant que nation.

C'est de là que vient l'impasse, et le Canada peut jouer un rôle vital pour essayer de rapprocher les deux parties afin de les aider à se sortir de cette impasse. L'Union soviétique ne parlera pas tant que les pays baltes ne tiendront pas leur référendum. Les pays baltes veulent d'abord être reconnus comme États indépendants avant de négocier.

J'essaie de vous expliquer la raison de cette impasse. Que ce soit en Union soviétique, lorsque le comité des affaires étrangères s'est rendu là-bas, ou lors de discussions avec des représentants qui sont venus ici, tout le monde à qui nous avons parlé, nous a dit que les gouvernements des États baltes veulent négocier.

L'autre chose que je voudrais rappeler au président Gorbatchev, c'est que je n'ai pas été témoin des élections en Estonie ni en Lettonie, mais j'ai été témoin de celles en Lituanie. N'est-ce pas une forme de référendum lorsque les gens élisent leurs propres parlements et que tous les partis ainsi que tous les candidats indépendants peuvent se présenter aux élections? Les habitants des pays baltes ont parlé; ils ont élu leurs propres parlements démocratiques. Comment l'Union soviétique peut-elle maintenant essayer de leur enlever ces parlements qu'ils ont élus librement? C'est ce qu'elle a essayé de faire en Lituanie et, le week-end dernier, en Lettonie. J'espère que ce ne sera pas le tour de l'Estonie le week-end prochain. Cependant, parce que le monde a manifesté son opposition, espérons que l'Union soviétique ne tentera pas le même scénario en Estonie. À voir la façon dont les choses se déroulent, il semble que ce soit là sa stratégie: le week-end prochain en Estonie; dans deux semaines, ce sera de nouveau le tour de la Lituanie, puis de la Lettonie, et ainsi de suite. Espérons que cela ne se passera pas comme ça.

Lorsqu'il a rencontré la communauté balte, notre groupe parlementaire a reçu des messages très clairs sur ce que veulent les Canadiens d'origine balte. Monsieur le Président, cela ne vient pas de moi; c'est la Communauté lituanienne-canadienne qui demande que le gouvernement canadien prenne les dispositions suivantes, en raison des mesures de répression brutales prises par l'armée soviétique à Vilnius: 1) imposer des sanctions à l'URSS jusqu'à ce que ce pays retire ses chars d'assaut et ses parachutistes de Vilnius et entame des négociations avec le gouvernement légitime de la Lituanie; 2) accorder immédiatement la reconnaissance diplomatique au gouvernement élu démocratiquement dans la République de Lituanie et dirigé par Vytautus Landsbergis; 3) présenter une résolution canadienne aux Nations Unies pour condamner l'agression soviétique et demander la tenue d'une réunion d'urgence du Conseil de sécurité afin de discuter de la crise balte; 4) demander la tenue d'une réunion spéciale de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe pour dénoncer l'agression commise en Lituanie comme une menace à la paix en Europe. Ces recommandations sont formulées par la communauté lituanienne.

Lors de la rencontre que nous avons eue en fin de semaine, la communauté lettonne a fait quatre propositions qu'elle aimerait que le Parlement étudie. La communauté demande au gouvernement canadien: 1) de bloquer immédiatement toute aide à l'Union soviétique et d'imposer des sanctions commerciales et économiques à ce pays; 2) de tenir un débat d'urgence à la Chambre des communes. Nous avons donné suite à cette demande, puisque c'est ce que nous faisons ici ce soir. La troisième proposition porte que le Canada demande aux Nations Unies de dépêcher des observateurs dans les États baltes. J'aimerais m'arrêter un peu à cette proposition. Les Canadiens d'origine balte veulent que les Nations Unies envoient des observateurs, mais ils aimeraient aussi que le Parlement dépêche des observateurs canadiens. Ces personnes ont déjà vu des observateurs canadiens dans leur pays, et elles demandent que notre gouvernement en envoie maintenant pour surveiller ce qui se passe. Selon eux, la présence d'observateurs internationaux obligerait Gorbatchev à y penser deux fois avant de dépêcher les bérets noirs parachutistes; quatrièmement, le fait de soulever constamment la question des pays baltes à la Conférence sur la sécurité et la coopération en

Europe, en insistant que les mesures soviétiques continueront à menacer la paix en Europe, tant que la démocratie ne sera pas rétablie.

• (1920)

Les demandes de la communauté estonienne sont celles des autres pays baltes. Si l'on étudie les demandes venant des communautés lituanienne et lettonne, on se rend compte qu'elles sont semblables à celles de la communauté estonienne.

Je vous remercie, monsieur le Président, de nous avoir permis de tenir ce débat d'urgence. J'ai déjà dit et je répète à la Chambre que nous faisons face à deux crises, une qui concerne l'Irak et l'autre les pays baltes. Le monde s'est réjoui de constater la fin de la guerre froide. Rappelons-nous combien d'argent a été gaspillé à cause de la guerre froide. Nous pouvons maintenant réaliser des économies et nous en servir pour nourrir les pauvres ainsi qu'offrir de meilleurs logements à notre population. Si cette crise ne se règle pas, nous vivrons une autre guerre froide qui poussera l'Est et l'Ouest à se munir d'armes, à mettre un terme à leurs échanges commerciaux et à cesser tout dialogue.

Monsieur le Président, aucun parlementaire au Canada ou ailleurs sur la terre ne souhaite cela.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Je remercie la présidence d'avoir autorisé le débat, de même que le député de Parkdale—High Park et celui de Winnipeg Transcona d'avoir soulevé cette importante question. Elle intéresse tous les partis.

Le premier ministre du Canada a aussi rappelé à M. Gorbatchev en termes non équivoques, le 13 janvier, que ce dernier a promis d'ouvrir la société soviétique au monde.

Je cite tout d'abord ce que disait *The Globe and Mail* du 10 décembre au sujet de l'intransigeance de M. Gorbatchev envers la souveraineté de la république.

> Est-ce par coïncidence que les autorités soviétiques ont décidé d'écraser le soulèvement hongrois en 1956 pendant que le monde occidental était occupé par la crise de Suez, ou que Staline a envoyé ses chars d'assaut dans les républiques baltes le jour où les Nazis sont entrés dans Paris?

L'auteur croit que non. Il ne voit pas non plus une simple coïncidence dans le fait que, pendant que l'attention du reste du monde est concentrée sur la menace de guerre dans le golfe Persique, le président soviétique Mikhaïl Gorbatchev semble se préparer à écraser le mouvement indépendantiste dans la région de la Baltique et dans d'autres républiques soviétiques.

Article 52 du Règlement

Ce qui se passe aujourd'hui m'apparaît comme une tragédie. L'anxiété s'empare des Canadiens et des gens partout dans le monde car, pensons-y, les Américains ont maintenant dans la région du golfe Persique, 450 000 militaires. Ils ont retiré des forces d'Europe et d'ailleurs pour les envoyer dans le Golfe. Pendant ce temps, l'Union soviétique sévit contre les républiques soviétiques baltes.

Je suis allé en Union soviétique cinq fois. J'y étais à l'automne de 1989. À cette occasion, j'ai pu me rendre compte des changements qui commençaient à s'opérer. L'Union soviétique s'épanouissait. On y parlait d'économie de marché, de la possibilité de tenir des élections démocratiques et ainsi de suite.

Qu'arrive-t-il maintenant? On dirait que les ultra-conservateurs sont en train de prendre le dessus en Union soviétique et que M. Gorbatchev agit au nom de quelqu'un d'autre.

En 1989, j'ai fait un arrêt à Vienne en revenant d'Union soviétique. J'y ai acheté un quotidien allemand où l'on disait que l'archevêque d'Autriche invitait les Autrichiens et le monde entier à prier pour M. Gorbatchev parce qu'il était l'artisan de l'ouverture de la société soviétique au reste du monde. Celui-ci reconnaissait les atrocités commises par Staline contre les pays baltes durant les années 30. L'archevêque recommandait au monde entier de prier pour M. Gorbatchev.

Nous avons ensuite vu l'Union soviétique se faire moins hermétique. Elle a toléré l'unification de la R.F.A. et de la R.D.A. Elle a toléré l'instauration de la démocratie en Tchécoslovaquie et en Hongrie, avec l'effet d'entraînement que cela a eu en Yougoslavie, où on a tenu des élections libres en Croatie, en Bosnie-Herzégovine et ailleurs.

Nous avons vu ce qui est arrivé au régime en Roumanie. Tout cela, on le doit à M. Gorbatchev.

Je suis retourné en Union soviétique l'automne dernier. Je n'en revenais pas de l'ouverture que j'y ai constatée, surtout en Ukraine et dans les pays baltes. Des élections démocratiques avaient eu lieu. Les gens parlaient d'économie de marché. J'ai eu le plaisir et l'honneur de parler à un parlement régional en Ukraine. C'était comme ici. Tout le monde pouvait s'exprimer. Mais en même temps, d'autres phénomènes se produisaient. Il y avait des pénuries de nourriture et d'autres produits en Union soviétique et dans les États baltes.

Article 52 du Règlement

À mon avis, ces pénuries sont l'oeuvre des forces conservatrices qui veulent maintenir l'ancien régime et qui sabotent les réformes des gens progressistes qui entourent M. Gorbatchev. Il était presque évident que si l'aide de l'Ouest n'arrivait pas, les forces communistes conservatrices en Union soviétique prendraient le dessus. Je crains que c'est ce qui est en train de se produire lentement. Les intentions étaient excellentes. Nous devons rendre hommage à M. Gorbatchev d'avoir voulu changer la situation. Mais en même temps, des gens comme M. Eltsine disent que d'autres forces sont à l'oeuvre.

• (1930)

Je voudrais citer *The Globe and Mail* d'aujourd'hui qui publie une allocution de M. Eltsine qui a été lue devant 300 000 partisans, processus démocratique à Moscou. M. Eltsine leur disait qu'une dictature se préparait en Russie. Quand il parle de la Russie, il parle de l'impérialisme soviétique. Il ne parle pas de la Russie elle-même parce qu'il en est le président. Il n'est pas le président de l'Union soviétique. Il a été élu avec une énorme majorité. Il prévient donc le public qu'une dictature prendra le pouvoir en Russie s'il ne réagit pas devant les signes de plus en plus nombreux de la mainmise des conservateurs communistes sur le Kremlin.

Les réformes économiques ont été bloquées, la démocratie trahie, la *glasnost* piétinée: voilà ce que M. Eltsine dit au monde. M. Chevarnadze a fait la même chose. Il a démissionné parce qu'il pensait que la dictature revenait en Union soviétique.

Au moment où nous regardons ce qui se passe au Moyen-Orient, où nous voyons des gens mourir des deux côtés et où notre attention se concentre sur cette région, comme je l'ai dit au début, des changements très profonds se produisent en Union soviétique.

Nous pourrions nous demander pourquoi l'Union soviétique coopère avec les Nations Unies. En temps normal, elle aurait opposé son veto à toute action entreprise par les États-Unis et par tout autre pays, dans le golfe Persique, mais elle veut que l'attention mondiale se rive sur le Moyen-Orient alors que les forces américaines sont engagées dans une guerre longue et difficile. Il semble que les forces conservatrices en Union soviétique, des forces vraiment communistes et réactionnaires, se réjouissent de ce qui se passe dans le Golfe, parce qu'elles pourront s'emparer du pouvoir.

Ce qui se passe à l'instant en Lituanie, en Estonie et en Lettonie est tragique, car ces pays ont été vendus, comme le disait le député de Parkdale—High Park, d'une paraphe d'Hitler et de Staline sur un bout de papier. Il s'agissait d'un marché.

J'espère qu'il n'y a pas eu de marché de conclu entre les États-Unis et l'Union soviétique au sujet du Moyen-Orient pour ce que nous appelons le nouvel ordre mondial. «Votre sphère d'influence sera le Moyen-Orient et la nôtre, l'Europe de l'Est.» M. Gorbatchev avait de très bonnes intentions, j'en suis sûr, mais il n'a plus le contrôle sur ce qui se passe en Union soviétique.

Je tiens à dire que ces mesures de répression ne sont pas seulement mises en oeuvre dans les pays baltes, mais en Ukraine aussi. De fait, on a arrêté des députés dans les édifices du Parlement ukrainien, dont M. Khmara. J'aimerais vous lire une courte lettre que j'ai écrite au premier ministre le 13 décembre. C'est un message qui a été lu à Toronto à un rassemblement de gens qui réclamaient la libération de M. Khmara.

> Je veux me joindre à ceux qui sont ici présents aujourd'hui pour exprimer notre inquiétude devant ce qui se passe en Ukraine.
>
> Comme nous le savons, M. Khmara est un député du Parlement ukrainien, un éminent défenseur des droits de la personne, un ancien prisonnier de conscience et un membre fondateur du Mouvement de surveillance de l'application de l'Acte final d'Helsinki. Il a été arrêté sous des accusations fabriquées par la police secrète du gouvernement central.

C'est-à-dire le Kremlin. Je continue:

> J'espère que cela ne représente pas un changement de politique à Moscou.
>
> Nous avons vu récemment de sombres nuages s'annoncer à l'horizon de la *glasnost*. La nomination de M. Boris Pugo, un major-général pur et dur du KGB originaire de Lettonie, au poste de ministre de l'Intérieur des Républiques socialistes soviétiques révèle un durcissement du régime et un recul de la démocratisation de la société soviétique.
>
> Je demande au premier ministre de dire à M. Gorbatchev que les Canadiens ne toléreront pas les violations flagrantes des droits de la personne, comme dans le cas de M. Khmara.
>
> Nous ne devrions jamais abandonner la lutte pour les droits de la personne, où que ce soit.

Les changements qui se produisent en Union soviétique sont certainement plus dramatiques encore dans les États baltes. J'appuie volontiers la requête de la communauté lituanienne du Canada qui a adressé une lettre à la

plupart des députés. L'une des mesures que M. Clark et M. Mulroney devraient prendre tout de suite, ce serait d'accorder immédiatement la reconnaissance diplomatique au gouvernement démocratiquement élu de la République de Lituanie dirigé par le président Landsbergis, et à ceux de Lettonie et d'Estonie. C'est le minimum que le gouvernement canadien puisse faire.

Je voudrais remercier tous les députés qui veulent participer au débat. J'estime que les changements en Union soviétique ont certes été très positifs jusqu'à récemment. Il faut maintenant rappeler aux dirigeants du Kremlin que le monde ne peut pas voir s'arrêter la *glasnost*.

• (1940)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il n'arrive pas très souvent que la Chambre soit unanime, même sur des questions de politique internationale, mais je crois que la Chambre des communes du Canada parle aujourd'hui, sinon d'une seule voix, certes avec la même conviction et dans un seul but, soit faire savoir le plus clairement possible aux dirigeants de l'Union soviétique et aux peuples baltes que chacun de nous, chacun des Canadiens conteste absolument la façon dont l'Union soviétique a commencé à étouffer les aspirations et les gouvernements légitimes des États baltes.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): La véritable question reste pour nous—et je ne crois pas que nous pourrons y répondre ce soir—de savoir exactement ce que le peuple et le gouvernement canadiens peuvent faire en pratique pour renverser la vapeur. Nous sommes tous résolus à faire quelque chose dans les limites des devoirs et des contraintes qu'impose à notre gouvernement la famille des nations.

Tous les Canadiens, je crois, sont scandalisés par l'usage brutal et injustifié de la force militaire contre la population et les gouvernements démocratiquement élus des États baltes, la semaine dernière en Lituanie et hier, à Riga, en Lettonie. Nous condamnons une attitude aussi effroyablement répréhensible et nous invitons le président soviétique, M. Gorbatchev, à faire de même.

Article 52 du Règlement

Personne ne peut demeurer insensible à la lutte vigilante et paisible que mènent les peuples baltes pour recouvrer leur indépendance. Leur avenir est lié au nouvel ordre mondial que nous nous efforçons d'établir, en Europe ou dans le Golfe.

C'est pourquoi ce débat est important. Il importe également d'indiquer clairement aux dirigeants de l'Union soviétique que, quelles que soient nos préoccupations au sujet d'une guerre dans le Golfe où la vie de Canadiens est en jeu, nous ne laisserons personne s'en tirer à bon compte pour les mesures de répression qu'on commence à prendre, et qui sont maintenant très manifestes dans les pays baltes.

Je tiens à féliciter de son excellent travail la députée de Scarborough–Centre, qui préside un comité spécial de députés qui étudient la question des pays baltes. Ils ont travaillé avec beaucoup d'ardeur et de dévouement au nom des communautés baltes du Canada et des gens qui viennent de ces pays.

L'appui du Canada aux pays baltes est inébranlable. Nous reconnaissons leur indépendance *de jure*. Nous n'avons jamais accepté leur annexion par la force. Nous appuyons le droit de leurs peuples à être maîtres de leur propre avenir. La question que nous devons nous poser est de savoir quelle aide concrète nous pouvons maintenant leur offrir.

Je viens tout juste d'avoir le grand honneur de m'entretenir, en ma qualité de parlementaire, avec le vice–président de la Lettonie, M. Ivans, qui est venu au Canada pour me voir personnellement ce soir. Il s'apprête maintenant à rencontrer, plus tard ce soir ou tôt demain matin, le secrétaire d'État des États–Unis. Nous avons parlé de trois types d'aide que le Canada peut offrir: une aide matérielle, une aide morale et politique ainsi qu'une aide diplomatique.

Au sujet d'une aide matérielle, il se peut fort bien qu'en Lettonie, comme c'est malheureusement le cas en Lituanie, on ait besoin de fournitures médicales. Au nom du gouvernement et de la population du Canada, j'ai demandé au vice–président Ivans de dresser la liste des choses dont les Lettons pourraient avoir besoin et que nous pourrions leur fournir. Nous étudierons les moyens de faire parvenir ces choses aux gens dans le besoin, mais ce pourrait être difficile.

J'invite les groupes canadiens qui auraient peut–être des fournitures médicales et d'autres articles utiles, à

chercher le moyen d'amasser ces choses et de les faire parvenir à la population des États baltes.

Quant au soutien moral et politique, le vice-président de Lettonie a abordé deux ou trois points. L'un d'eux mérite d'être sérieusement pris en considération à la Chambre. Il comporte certains risques, notamment pour la sécurité de la personne, et le risque de nuire plus que d'aider. Il s'agit de la formation d'une délégation de parlementaires de la Chambre des communes qui irait en Lettonie.

Pour le moment, en tant que secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je ne fais aucune recommandation en ce sens. Je pense que c'est parce que le débat arrive si rapidement après que la proposition a été faite.

Un tel geste pourrait avoir des résultats positifs, mais il comporte également des risques: des risques pour la personne, compte tenu du contexte, et le risque qu'une telle action par des parlementaires canadiens suscite une réaction tout à fait contraire à ce que nous souhaitons de la part des autorités soviétiques.

Les États baltes ont établi un centre balte à Stockholm. Le gouvernement de la Suède a jugé que cela était acceptable selon son interprétation des règles de droit international et de la pratique. Il est certainement important et utile pour nous de voir si des dispositions semblables pourraient être appliquées ici.

Sur la question diplomatique, il y a évidemment des choses que nous devons envisager. On en a discuté en réponse aux questions de mon ami de Winnipeg Transcona. Il faut tenir compte ici de ce que nous pouvons faire dans le cadre des Nations Unies, probablement au sein de ses comités responsables des droits de la personne. Nous tentons déjà de définir des moyens de progresser en ce sens par l'intermédiaire de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Je reviendrai là-dessus un peu plus tard.

Comme l'ont dit les deux députés qui m'ont précédé, ce qui se produit en Lettonie et en Lituanie est indissociable de l'ensemble de la situation en Union soviétique, une situation qui devient chaque jour plus inquiétante, surtout pour ceux qui avaient mis beaucoup d'espoir dans la *glasnost* et la *perestroïka* et qui étaient si déterminés à contribuer au succès de ces réformes.

Aucun de nous ne désire le morcèlement de l'Union soviétique. Nous voulons tous que la réforme entreprise dans cette société soit fructueuse. Nous avons notamment été encouragés par l'attitude qui avait d'abord été adoptée relativement au statut des États baltes. Nous sommes maintenant découragés, profondément découragés, par les mesures plus violentes et plus dramatiques qui ont été prises au cours des derniers jours.

Il existe des mesures qu'on peut prendre pour venir en aide aux pays baltes, et il faut les étudier, mais il faut le faire en renforçant la réforme ainsi que la cohésion qui se dessinent en Union soviétique. C'est un défi particulièrement difficile que nous devons tous relever, mais j'estime, monsieur le Président, qu'il y va de l'intérêt de tous, y compris la population des pays baltes et les Canadiens d'origine balte, que nous trouvions un moyen qui puisse à la fois stimuler les réformes amorcées par M. Gorbatchev en Union soviétique et mettre les pays baltes sur la voie de l'indépendance.

Il n'est pas clair, du moins dans mon esprit, que nous pourrons y arriver ce soir. Toutefois, l'Union soviétique doit comprendre, en songeant à ses politiques actuelles ainsi qu'au prix qu'elle attache à l'aide d'un pays et d'un gouvernement comme les nôtres, que le Canada accorde une importance primordiale aux droits de la personne, qui occupent une grande place dans notre société, et qu'il compte un grand nombre d'habitants provenant de l'Europe de l'Est et de l'Europe centrale, soit de pays formant l'Union soviétique d'aujourd'hui.

Les Canadiens ne peuvent faire autrement qu'être profondément touchés par les événements qui ont lieu actuellement en URSS. Si elles ne cessent pas, ces actions auront inévitablement des effets néfastes sur les relations officielles entre le Canada et l'Union soviétique. Pis encore, elles finiront par atténuer, voire étouffer complètement l'enthousiasme qui grandissait en faveur des réformes en URSS dans notre population, notamment chez les Canadiens originaires de pays situés derrière ce qu'on appelait le rideau de fer.

[*Français*]

L'appui du Canada à l'endroit des États baltes a été inébranlable. Nous reconnaissons leur indépendance de droit; nous n'avons jamais accepté leur annexion par la force. Nous plaidons en faveur du droit de ces peuples de décider de leur avenir.

Le printemps dernier, les trois républiques ont tenu des élections justes et libres. Des représentants fédéraux, le député de Parkdale—High Park, celui de Winnipeg Transcona, le député de Scarborough-Centre et un représentant ontarien, le premier ministre Rae, sont allés observer le déroulement des élections en Lituanie.

À l'initiative de la Lituanie, le 11 mars, ces gouvernements démocratiquement élus ont déclaré leur indépendance de l'URSS. Ils ont tenté de négocier avec Moscou, comme le prévoit la Constitution actuelle. Ils ont, au lieu de cela, fait l'objet de pressions politiques et économiques.

• (1950)

Cinq ans de diminution du mode de vie ont amené la perestroïka au point critique. L'économie soviétique est en miettes. Les pressions indépendantistes et l'opinion publique défavorable sont à la hausse. M. Gorbatchev doit choisir d'avancer ou de reculer.

Les défendeurs de Gorbatchev réclament que la loi et l'ordre sont les seules armes contre l'anarchie. Ses opposants disent qu'en le réprimant il deviendra l'otage des forces réactionnaires. Avec la polarisation, l'instabilité s'installe rapidement.

Cet hiver, l'URSS a réclamé l'assistance du Canada et des autres pays occidentaux. Nous avons choisi d'appuyer les réformes en diminuant le coût de la transition. Suite à mes entretiens avec l'ancien ministre des Affaires étrangères, M. Chevardnadze, le premier ministre du Canada a offert des mesures d'assistance concrètes à l'occasion du dernier sommet de la CSCE à Paris. Tout ceci est en danger.

[*Traduction*]

Il était évident que la situation s'aggravait en Union soviétique quand M. Chevardnadze a démissionné à la mi-décembre, nous avertissant de la possibilité que la dictature ne fasse son apparition. Les événements tragiques de Vilnius, au cours de la nuit du 12 au 13 janvier, avec 14 morts, 163 blessés et 57 disparus, ont hélàs fait de M. Chevardnadze un prophète. M. Gorbatchev a adopté comme position que les événements de Vilnius étaient regrettables, mais inévitables. Il n'a pas condamné la violence; il n'a pas exprimé de compassion pour les victimes ni désavoué ceux qui ont ordonné cette agression. Son ultimatum aux États baltes a donné le feu vert à l'armée, bien qu'il ait nié avoir personnellement eu connaisance des conséquences.

Les trois États baltes croient qu'un gouvernement présidentiel direct, imposé par l'armée, est imminent. Ils font un appel pressant au Canada et aux autres États occidentaux, en établissant un lien explicite avec la crise du Golfe. Ces trois États ont envoyé des représentants qui sont autorisés à établir des gouvernements en exil si cela est nécessaire. Et, comme le sait la Chambre et comme je l'ai dit, j'ai rencontré au début de la soirée le vice-président de la Lettonie.

Le manque de cohérence à Moscou entre les diverses factions qui briguent le pouvoir rend toute évaluation difficile. Le président Eltsine de la République russe s'est joint aux États baltes pour s'opposer au gouvernement central. Des dizaines de milliers de gens ont manifesté à Moscou, hier, en demandant la démission de M. Gorbatchev et le rétablissement de la démocratie. Entre temps, la situation dans d'autres républiques est de plus en plus tendue, en Géorgie, en Arménie, en Moldavie et en Ukraine. M. Gorbatchev et l'armée les ont menacées du même traitement si elles ne cèdent pas. Nombreux sont ceux qui pensent que les États baltes doivent servir d'exemple.

Le printemps passé, les Canadiens ont applaudi aux élections libres dans les États baltes et ils ont appuyé le droit de ces gens-là de déterminer leur propre avenir. Nous avons protesté quand les Soviétiques ont eu recours à l'intimidation. Comme parlementaire, je me suis entretenu avec M^me^ Prunskiene, alors premier ministre de la Lituanie. Le Canada s'est empressé d'exprimer son inquiétude au sujet de la situation dangereuse dans les États baltes. En décembre, le premier ministre et moi, à titre de parlementaires, avons vu le président Landsbergis de la Lituanie, le premier ministre Godmanis de la Lettonie et le ministre des Affaires étrangères, M. Jurkans. Le 13 décembre, j'ai écrit à M. Chevardnadze, ministre des Affaires étrangères, pour lui demander de confirmer les garanties explicites qu'on nous avait données au premier ministre et à moi il y a un an et selon lesquelles on ne prendrait pas de mesures répressives. Les 8 et 11 janvier, l'ambassadeur soviétique a été convoqué.

Au nom du gouvernement du Canada, j'ai transmis des messages non équivoques. De toutes les démocraties de l'Ouest, le Canada a été l'un des pays qui ont réagi le plus fortement devant les incidents tragiques survenus à Vilnius.

Le premier ministre a immédiatement adressé au président Gorbatchev une lettre dans laquelle il lui faisait des reproches sévères et lui demandait de faire preuve de modération et de négocier des ententes fondées sur l'Acte final d'Helsinki et la Charte de Paris. Il lui a rappelé que, à mesure que la tension internationale

Article 52 du Règlement

montait, les Canadiens surveillaient la tournure des événements tant dans l'URSS que dans le Golfe.

En même temps, le premier ministre a annoncé que le Canada réexaminerait son offre d'aide technique ainsi que la marge de crédit de 150 millions de dollars. Il ne s'agit pas là d'aide alimentaire, mais bien d'une vente commerciale. Nous avons établi un lien direct entre l'aide canadienne et la poursuite des réformes soviétiques. J'ai annoncé que nous allions réexaminer les décisions à prendre en vertu de ces programmes. Je tiens à dire à la Chambre que nous avons suspendu toute action qui, en vertu de ces programmes, n'avait pas commencé au moment des événements de Lituanie.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Le 15 janvier, la Chambre a adopté à l'unanimité une résolution condamnant la violence brutale utilisée contre la population de Lituanie et son gouvernement démocratiquement élu.

Samedi, j'ai reçu une note de l'ambassadeur soviétique me donnant l'explication officielle des tragiques événements de Lituanie. Moscou rejette toute responsabilité et blâme les dirigeants lituaniens qui auraient pris des positions extrémistes. Toutefois, cette note était antérieure aux événements également tragiques qui se sont produits à Riga, hier.

Personne ne sait si M. Gorbatchev exerce toujours le pouvoir ou si, ce qui serait plus inquiétant, il reste toujours résolu à faire les réformes qui ont commencé en son nom. Dans sa lettre du 13 janvier, le premier ministre mettait en garde le président soviétique contre les conséquences de la voie suivie. Nous n'avons pas eu de réponse, mais nous voudrions la citer et la déposer à la Chambre, ce soir.

[*Français*]

Le premier ministre a écrit:

Monsieur le Président,

Je vous écris pour vous faire part de l'aversion et de l'indignation qu'ont ressenties tous les Canadiens devant la violence injustifiée faite au peuple et au gouvernement démocratiquement élu de la Lituanie.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a exprimé nos préoccupations à l'ambassadeur soviétique le 11 janvier. Depuis, les forces militaires soviétiques ont été utilisées contre les institutions et les citoyens de la Lituanie, avec pour résultat que des personnes ont été tuées et d'autres, grièvement blessées.

Je déplore vivement que ces actes aient été commis. Ils sont contraires aux assurances que M. Clark avait reçues du ministre Chevardnadze, et que vous m'aviez vous-même explicitement données, qu'il n'y aurait pas d'intervention militaire dans les États baltes. Je ne saurais trop vous souligner l'importance de condamner sans délai et sans équivoque ces actes.

Vos efforts et vos initiatives ont grandement contribué à redonner espoir à votre nation et à la communauté mondiale. Je vous exhorte à ne pas déprécier cette réalisation, et à faire plutôt preuve de modération dans cette situation de plus en plus dangereuse, afin d'éviter que le sang ne coule de nouveau. Je vous conjure de chercher des solutions négociées qui soient compatibles avec l'Acte final d'Helsinki, la Charte de Paris et les aspirations légitimes de la Lituanie et des autres États baltes. Il ne saurait y avoir de démocratie sans respect des droits et libertés fondamentaux de la personne.

Le Canada revoit actuellement ses offres d'aide technique à votre pays et les nouvelles marges de crédit pour l'achat de produits alimentaires. L'évolution de la situation dans les États baltes aura aussi des incidences sur les accords conclus pendant la visite de M. Clark à Moscou et à l'occasion des entretiens que nous avons eus lors du Sommet de la CSCE à Paris.

Je dois insister sur le fait que toute escalade de ce conflit aura de graves conséquences sur nos relations. Comme M. Clark l'a signalé à l'ambassadeur soviétique, en cette heure de vive tension internationale, nous avons les yeux tournés non seulement vers le Golfe, mais aussi vers l'URSS. Vous ne devriez pas, en pareilles circonstances, sous-estimer la force de l'opinion canadienne et de l'opinion mondiale.

C'était le contenu de la lettre du premier ministre à M. Gorbatchev et je suis prêt à la déposer sur le bureau de la Chambre.

[*Traduction*]

Je crois que j'approche de la fin du temps qui m'est imparti. Je me demande si je ne pourrais pas avoir encore deux ou trois minutes.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. Flis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Nous voudrions, certes, que le secrétaire d'État nous en dise plus long, et je me demande s'il pourrait éclairer notre lanterne dans les trois minutes qui lui sont allouées. Il ne cesse de répéter qu'il a rencontré le vice-président en sa qualité de parlementaire. Il a rencontré le président Lanbsbergis en sa qualité de parlementaire. Je croyais que c'était à titre de secrétaire d'État aux Affaires extérieures qu'il avait rencontré ces gens.

• (2000)

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, je crois que le député comprend, aussi bien que le reste de la Chambre, que notre pays est assujetti à certaines contraites, et j'ai clairement expliqué que c'était en qualité de parlementaire que j'ai pu rencontrer les dirigeants élus et d'autres parlementaires qui détiennent une charge publique dans les pays baltes. C'était une chose entendue par tous les intéressés, et également de la part de tous les membres de la communauté balte au Canada. C'est évidemment à ce titre que je me suis entretenu avec le

parlementaire qui est actuellement vice-président de la Lettonie.

Dois-je comprendre que l'un des députés indépendants qui m'a empêché. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): A l'ordre s'il vous plaît. Est-ce que j'ai le consentement unanime de la Chambre pour donner plus de temps de parole au secrétaire d'État aux Affaires extérieures?

L'honorable député de Richelieu a la parole.

M. Plamondon: Je suis d'accord pour donner le même temps, en autant que le temps que le ministre va prendre sera ajouté à 22 heures, de façon à ce que ceux qui veulent parler puissent le faire. Moi j'aurai à peine le temps de parler, et si le ministre prend plus de temps, je n'aurai pas mon tour. Alors, peut-être que le ministre peut continuer. Cependant, au lieu de finir à 22 heures, si le ministre prend 15 minutes de plus, ou 10 minutes de plus, nous finirons à 22 h 15 ou 22 h 10, selon le cas. C'est à cette condition.

Le président suppléant (M. DeBlois): Si je comprends bien, il n'y a pas de consentement unanime pour prolonger le débat, parce que je suis lié par un ordre de la Chambre, à moins que la Chambre décide de rescinder l'ordre qu'elle a elle-même adopté avant l'heure du souper.

Est-ce que la Chambre accepte de prolonger le débat après 22 heures dans la mesure de la prolongation du discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, des représentants des ministères des Affaires extérieures et du Commerce extérieur sont en contact continuel avec les représentants des communautés baltes et avec les personnes concernées.

Nous continuons notamment de faciliter les expéditions de fournitures médicales vers la Lituanie et les autres États baltes.

Notre ambassade à Moscou continue de transmettre le message du Canada, c'est-à-dire le message de la Chambre des communes et de notre gouvernement, aux autorités soviétiques par l'entremise du ministère soviétique des Affaires étrangères, message qui leur a été communiqué notamment au cours de la conversation que l'ambassadeur du Canada, M. Michael Bell, a eue avec le nouveau ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Bessmertnykh.

Article 52 du Règlement

Un représentant de notre ambassade assure des services consulaires à Vilnius, à l'intention des Canadiens qui se trouvent dans cette région et il se charge de transmettre les communications. Il est en contact direct avec le président Landsbergis.

Un autre agent d'ambassade doit partir bientôt pour Riga.

Nous songeons aux moyens d'inclure les États baltes dans la démarche de la CSCE. Le Canada tient des propos énergiques à la conférence de la CSCE qui a lieu à Valetta et qui étudie les méthodes de résolution pacifiques des différends, et il fera de même au cours des réunions permanentes à Vienne.

À l'instar d'autres pays, le Canada jouera la carte de la dimension humaine de la CSCE qui, nous le pensons, devrait nous permettre d'exercer plus d'influence que naguère quand nous exigerons officiellement des explications des autorités soviétiques sur la situation dans les États baltes.

Le député de Markham, la Chambre le sait, a formulé aujourd'hui une proposition dont j'ai pris bonne note au sujet d'une conférence de la CSCE qui mettrait l'accent sur les droits de la personne.

Nous discutons de la situation avec nos alliés de l'OTAN et nous étudions les moyens de la porter à l'attention des Nations Unies, notamment dans le cadre de la Commission des droits de l'homme qui doit se réunir à Genève avant la fin du mois. Les députés m'ont signalé que même s'ils comprennent ce que signifie l'application du veto aux affaires dont le Conseil de sécurité peut être saisi, l'existence de ce veto ne devrait pas en soi nous empêcher de soulever ce problème dans le cadre soit du Conseil de sécurité, soit de l'Assemblée générale. Nous réfléchissons aux moyens d'y donner suite.

Par ailleurs, nous examinons comment le Canada pourrait venir en aide aux États baltes en intensifiant nos rapports et en accroissant l'aide directe. En outre, nous étudions avec les collectivités baltes du Canada la possibilité d'ouvrir au Canada un bureau d'information concernant les pays baltes.

Je suis prêt à examiner tout autre moyen susceptible de donner des résultats. Nous devons respecter certaines limites, compte tenu de nos obligations dans la famille des Nations, compte tenu de l'importance des relations que nous entretenons avec l'Union soviétique et compte tenu de l'influence restreinte que notre pays, ou plutôt que notre gouvernement peut exercer au niveau des affaires non seulement nationales, mais internationales.

Article 52 du Règlement

Tout en demeurant conscient de ces contraintes, je puis dire que le premier ministre et moi sommes déterminés à faire tout ce qui est humainement possible pour reculer ces contraintes jusqu'à l'extrême limite de la tolérance. J'aurai besoin, en l'occurrence, non seulement de l'appui de la Chambre, mais aussi de ses conseils quant aux moyens à mettre en oeuvre pour atteindre cet objectif. Je m'engage à examiner de près toute proposition avancée au cours du débat et après.

Sauf erreur, ce débat vise à bien faire comprendre aux populations baltes et surtout aux dirigeants de l'Union soviétique que l'explosion de violence et les mesures de répression dont nous avons été témoins ces derniers jours répugnent au plus haut point au Canada et au Parlement de notre pays et risqueraient de gravement compromettre les relations que nous souhaitons entretenir en permanence avec l'Union soviétique, ainsi que les réformes que nous aimerions y favoriser.

C'est vrai que la crise du Golfe accapare notre attention toute entière, mais si les dirigeants de l'Union soviétique ont pensé que cette crise pourrait détourner l'attention des Canadiens, du Parlement ou du gouvernement de la situation des populations baltes, ils se sont leurrés. Nous tenons à leur faire savoir que nous défendons des principes que les Canadiens estiment importants depuis longtemps et que nous accordons notre appui sans réserve à ces populations dont nous admirons tous la bravoure et la détermination.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures a excédé de 6 minutes sa période de 20 minutes, le débat prendra fin ce soir à 22 h 06.

La parole est à l'honorable député de Burnaby—Kingsway.

[*Traduction*]

M. Robinson: Monsieur le Président, nous en sommes, je crois, à la période réservée aux questions et aux observations.

Le président suppléant (M. DeBlois): Il n'y a pas de période prévue pour les questions ou les observations dans le cadre de ce débat. Le député désire-t-il prendre la parole?

M. Robinson: Non.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je remercie le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour le discours qu'il a prononcé ainsi que les deux députés qui ont proposé cette motion afin que nous puissions avoir un débat d'urgence. Ce débat devrait montrer, particulièrement à l'Union soviétique, mais aussi à la communauté balte du Canada, que le Parlement canadien prend très au sérieux les récents événements qui ont secoué la Lettonie et la Lituanie. Le débat devrait permettre d'exprimer également les vives inquiétudes que ressentent à juste titre les membres de la communauté balte au Canada face aux problèmes de leurs pays d'origine.

Je semblais avoir l'attention du secrétaire d'État, peut-être que je pourrais la ravoir. Je voulais l'informer que je lui remettrai un document qui a été envoyé par télécopieur au cours du week-end et que j'ai reçu indirectement du ministre de la Santé de la Lituanie, M. Juozaz Oleksas, chez qui j'ai séjourné une dizaine de jours quand je me suis rendu en Lituanie pour observer le déroulement des élections. Le document décrit de façon assez détaillée la nature des actes d'agression qui ont été commis et des blessures qui ont été infligées, les causes de décès et cetera. Il énumère toutes les fournitures médicales qui se font rares. Je lui en remets une copie, juste au cas où le ministre des Affaires extérieures n'en aurait pas déjà une dans ses dossiers.

Revenons au débat d'urgence que nous tenons ce soir. Il s'inscrit dans le cadre des mesures que le Parlement a déjà prises, comme vous le savez, monsieur le Président, au sujet de la situation à laquelle font face la Lituanie et la Lettonie. La première de ces mesures remonte jusqu'au mois de mars de l'an dernier, date à laquelle nous avons adopté une résolution reconnaissant le droit. . .

Des voix: Oh, oh!

• (2010)

M. Blaikie: Monsieur le Président, je préfère ne pas parler en même temps que les députés d'en face. Il y a actuellement un débat d'urgence. Il y a une crise en Lettonie de même qu'en Lituanie, et le moins que les députés puissent faire, c'est d'écouter ce qui se dit ici ou de poursuivre leurs conversations ailleurs.

À propos des mesures que le Parlement canadien a prises jusqu'à maintenant, je vous ai renvoyé, monsieur le Président, au passage de la résolution de mars 1990, dans laquelle nous avons reconnu collectivement aux États baltes le droit de proclamer leur indépendance, ainsi qu'à la résolution du 15 janvier dans laquelle nous avons demandé à l'Union soviétique, compte tenu des événements du week-end en Lituanie, de mettre un terme à la violence exercée contre les civils. En Lettonie cette fois, d'autres civils ont été tués par un groupe de militaires appelés les bérets noirs.

Je suis très heureux de faire partie de cet effort collectif des parlementaires canadiens, effort qui doit son exis-

tence à un consensus sur la situation dans les États baltes, mais aussi aux initiatives d'un groupe appelé Groupe de parlementaires canadiens pour les peuples baltes; ce groupe tire ses origines de la visite que des parlementaires canadiens ont faite en Lituanie, afin d'y surveiller, en février 1990, le déroulement des élections qui ont, pour ainsi dire, porté au pouvoir le parti Sajudis, un mouvement-cadre qui regroupe les diverses factions idéologiques: des verts aux sociaux-démocrates, des communistes, des démocrates chrétiens et diverses personnes animées d'un même idéal, celui de voir un jour la Lituanie recouvrer l'indépendance dont elle a déjà joui à titre d'État souverain.

Je me rappelle fort bien l'expérience que j'ai vécue là-bas. Nous avons passé le gros de notre temps à Vilnius, mais nous sommes sortis un soir, le vendredi je crois, pour aller dans une petite localité près de la mer Baltique, Siluté, où j'ai pu assister à une réunion populaire avec la participation de divers candidats. Je crois qu'il y en avait six dans cette circonscription. Les candidats ont pris la parole, et les interventions ont été suivies d'une période de questions. Comme j'étais un invité, on m'a proposé d'expliquer pourquoi j'étais là et de dire un mot après la réunion.

Je leur ai dit entre autres choses que c'était l'assemblée la plus polie et la plus sérieuse à laquelle j'avais jamais assisté. Par comparaison, toutes les assemblées semblables que j'ai vues au Canada, comme homme politique, paraissent de qualité inférieure. Tous étaient conscients des enjeux dont ils discutaient et ils étaient très généreux les uns envers les autres.

Je me suis dit à ce moment-là que, pour nous, la démocratie va peut-être de soi et que, à bien des égards, nous abusions de notre liberté de parole en étant inutilement disgracieux les uns envers les autres. Ces gens connaissaient la valeur de cette expérience qu'ils vivaient pour la première fois en 50 ans et ils faisaient preuve d'une grande considération.

Cela veut dire aussi que chez eux, la politique n'a pas été banalisée comme elle l'est par les médias chez nous, rendue triviale par le clip ultra-court, la mauvaise publicité et tous les maux qui affligent la politique dans les démocraties occidentales.

Article 52 du Règlement

Cela dit, l'expérience de ce soir-là et d'autres expériences aussi continuent de me motiver pour mettre les événements des États baltes à l'ordre du jour à la Chambre et aussi, dans la mesure où un député peut le faire, devant les instances internationales. J'ai pu constater chez les Lituaniens une détermination, qui d'ailleurs ne fléchit pas, à poursuivre leur cheminement de façon très pacifique, démocratique et j'ajouterais courageuse. Mais ils sont prêts à se défendre si on les y oblige.

J'espère que tout ce que nous faisons et disons ici aujourd'hui fera comprendre à l'Union soviétique que nous voulons que ces gouvernements élus démocratiquement en Estonie, en Lettonie et en Lituanie soient préservés non pas comme gouvernements emprisonnés et assiégés dans leurs Parlements, mais bien comme interlocuteurs légitimes dans les négociations concernant l'indépendance des pays baltes ou la nouvelle relation qu'ils pourraient avoir avec Moscou. Que Moscou ou l'autorité centrale en Union soviétique soit aussi dure qu'elle le veut dans ses négociations démocratiques au sujet des conséquences de l'indépendance, de la même façon que tout autre pays voudrait négocier de façon dure et réaliste avec certaines de ces parties qui chercheraient la souveraineté. Je n'ai pas besoin de faire des comparaisons évidentes.

Ces gouvernements ont été élus de façon juste et démocratique. Pour moi, il est essentiel que ces gouvernements élus démocratiquement ne soient pas renversés ni remplacés par des gouvernements non élus pour assurer le maintien des relations harmonieuses avec l'Union soviétique. Il y a beaucoup de questions difficiles à régler entre ces gouvernements élus et Moscou. Il y a des questions de sécurité concernant le respect des minorités ethniques dans les républiques baltes, des questions concernant les modalités de séparation, et ainsi de suite. Ces choses prendront du temps.

Il est important que les dirigeants des diverses républiques baltes comprennent à quel point cette situation est difficile pour l'Union soviétique et procèdent sagement, en tenant compte de ces réalités. Je ne suis pas en mesure de juger si elles ont fait cela ou non, mais nous pouvons dire que c'est quelque chose dont elles doivent tenir compte.

Article 52 du Règlement

J'ai rencontré l'ambassadeur de l'Union soviétique vendredi avant de rentrer dans ma circonscription, et il m'a donné la même explication officielle que nous avons déjà reçue de la part de ce pays. C'est l'explication qui a été fournie au comité des affaires étrangères lorsque celui-ci s'est rendu à Moscou au mois d'avril 1990, à savoir qu'il existe une disposition prévoyant la séparation des républiques de l'Union soviétique. Le processus s'étend sur cinq années, et on demande aux républiques baltes de s'y conformer.

Le problème comporte deux volets. Premièrement, le fait pour les républiques baltes d'accepter le processus constitutionnel ou constitutionnalisé de séparation équivaut à accepter la constitution soviétique. Or, les républiques ne sont pas disposées à le faire, parce qu'elles soutiennent jouir d'un statut spécial reconnu par une proportion importante de la communauté internationale qui n'a jamais accepté leur annexion par l'Union soviétique. Le fait pour ces républiques de demander la séparation uniquement dans le cadre du processus constitutionnel établi équivaut à concéder le point sur lequel repose toute l'interprétation qu'elles ont de leur statut politique.

Le second volet, sur lequel les porte-parole soviétiques n'insistent jamais sauf si vous leur demandez, est le fait qu'à la fin de la période de cinq ans, toute séparation, même si elle est ratifiée par un référendum—et je ne crois pas me tromper en disant cela—doit être approuvée par Moscou. Les Lituaniens et d'autres groupes estiment qu'il existe une sorte de carte maîtresse qui risque de sortir à la fin et de jouer contre eux. Il y a des problèmes là-bas.

Il faut que les dirigeants baltes reconnaissent les difficultés avec lesquelles l'Union soviétique est aux prises et, de même, l'Union soviétique doit reconnaître le cas particulier des Baltes. Ce cas particulier est mis en évidence dans le rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur, c'est-à-dire le rapport sur notre visite là-bas. Le concept n'est pas nouveau, mais celui-ci, je pense, n'a pas encore été pleinement accepté par l'Union soviétique. Il serait sage que l'Union soviétique reconnaisse le cas spécial des Baltes, pour diverses raisons et non parce que cela lui permettrait de négocier actuellement avec les dirigeants de ces républiques.

• (2020)

S'il avait été possible d'établir des relations différentes avec les républiques baltes et d'amorcer, par exemple, une transition vers une économie de marché plus rapidement dans les pays baltes qu'on est de toute évidence capable de le faire ailleurs, on pourrait en quelque sorte y voir un projet pilote de la *perestroïka* et constater que des événements peuvent se produire là-bas plus rapidement et plus facilement, jetant ainsi les bases du changement qui doit se produire ailleurs en Union soviétique.

Bien sûr, cet argument n'a pas été retenu par les dirigeants soviétiques, mais je crois qu'il est valable. Je regrette beaucoup que ces arguments n'aient pas été entendus ou, du moins, qu'ils n'aient pas été acceptés au Kremlin, à Moscou. Je ne m'oppose pas à la décision annoncée par le ministre de suspendre divers projets en cours concernant l'Union soviétique, mais je trouve malheureux que nous en arrivions à ce point, tout comme le ministre des Affaires extérieures, j'en suis certain.

Je crois que les nouveaux rapports qui s'établissent avec l'Union soviétique sont non seulement importants pour le Canada, parce que l'Union soviétique se trouve à être un de nos plus grands voisins à tous les égards, mais je considère aussi que ces nouveaux rapports que commençait à entretenir le monde avec l'Union soviétique sont déterminants pour l'avenir de la planète et ce, pour des raisons évidentes.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a raison quand il déclare que nous devons réagir à ces événements en tenant compte de tout le contexte de nos relations avec l'Union soviétique. Cela comporte des décisions très difficiles, car on comprend aisément que la population canadienne a dressé la liste des mesures qu'elle souhaite que prenne le gouvernement.

Même si nous partageons ces préoccupations, nous pouvons différer d'opinions du point de vue tactique sur le meilleur moyen d'atteindre le résultat souhaité et sur ce qu'il faut retenir pour le moment afin de préserver de plus vastes possibilités, y compris celle de l'indépendance de la Lituanie, de la Lettonie et de l'Estonie.

Si l'Union soviétique devait s'écrouler—pour reprendre l'expression du ministre—ou avait l'air de s'écrouler, l'armée soviétique pourrait à courte échéance s'imposer, exercer une plus forte influence et se livrer à plus de violence du genre de celle dont nous avons été témoins en Lettonie et en Lituanie.

Il y a des jugements très difficiles à porter, et j'espère que nous tous, comme politiques, sommes compris par

les diverses communautés car nous abordons la question le plus sérieusement possible et ne donnons pas raison aux gens uniquement pour nous faire du capital politique.

En ce qui concerne le Golfe, je ne suis pas sûr. Ma carrière politique m'a suffisamment appris à me méfier pour ne pas croire aux coïncidences dans toutes sortes de circonstances, mais je crois qu'il est juste de dire que les incidents dans le Golfe distraient des événements dans les républiques baltes. Qu'il y ait une intention délibérée ou non est presque accessoire, en réalité.

L'éclatement était de toute façon inévitable, car Moscou ne voulait absolument pas accepter de cas spécial. La question aurait fini par se poser tôt ou tard. Cela donne à réfléchir, car notre position est la même dans le cas présent, et pourtant nous ne semblons pas pouvoir nous mettre d'accord sur la situation dans le Golfe.

Il serait utile, selon moi, de trouver ce qui, dans la position du gouvernement au sujet de la crise du Golfe, pourrait lui donner une nouvelle marge de manoeuvre en ce qui a trait à la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie. Je veux parler de la nouvelle importance qu'on accorde aux Nations Unies, dont le gouvernement se sert de façon tout à fait sincère, à mon avis, même si je ne suis pas d'accord, pour justifier ses initiatives dans le Golfe.

Je crois qu'il y a là une autre occasion pour les Nations Unies d'exercer leur influence dans le cadre d'une situation qui est tout à fait nouvelle, en ce sens que cela fait moins d'un an que les nouveaux gouvernements en question ont été démocratiquement élus. Cela est tout à fait nouveau, car nous devons composer avec la situation postérieure à 1989, soit l'après-guerre froide.

Je ne suis pas d'accord avec la façon dont les nouvelles Nations Unies ont abordé la crise du Golfe, mais je crois qu'il s'agit là d'une autre question sur laquelle les Nations Unies devraient se pencher, dans le cadre du nouvel ordre mondial.

En ce sens, il faut aborder la situation en question sous un autre angle. On ne peut pas vraiment se fier aux moyens pris dans le passé pour régler ces questions. Selon moi, on doit se baser sur ce que l'Union soviétique à proposé aux Nations unies dans certains des discours prononcés, par l'ancien ministre des Affaires étrangères, Edouard Chevardnadze, afin de trouver des façons d'amener l'Union soviétique à respecter sa propre parole sur la façon de régler la crise dans les républiques baltes.

Article 52 du Règlement

J'invite le ministre et son ministère à procéder à l'analyse qui s'impose, car il se peut qu'on puisse trouver dans les déclarations qui ont été faites depuis quelque temps par les Soviétiques une façon de placer les dirigeants soviétiques dans l'embarras et de les persuader qu'il leur incombe, étant donné leurs beaux engagements, de permettre un débat sur la situation dans les républiques baltes aux Nations Unies, au Conseil de sécurité ou autre.

Il s'agirait de faire en sorte que la question des États baltes soit discutée à une tribune internationale, comme il se doit. Étant donné que la communauté internationale prétend depuis longtemps, que l'annexion des États baltes n'est qu'une situation de fait, comme beaucoup d'entre nous le croient, et qu'elle ne repose sur aucun fondement juridique, ce qui aurait permis autrement à l'Union soviétique de prétendre qu'il s'agit simplement d'une question interne, on peut, monsieur le Président. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Le temps de parole du député est écoulé. La Chambre permet-elle au député de poursuivre son discours?

Une voix: D'accord.

M. Blaikie: Je parlais des Nations Unies, monsieur le Président. Je voudrais ajouter une dernière chose.

Lorsque la guerre du Golfe sera terminée, sous peu nous l'espérons, il faudra se demander si nous devons procéder à une réforme des Nations Unies, afin qu'elles puissent se pencher de façon tout à fait légitime sur ce que les diverses nations du monde considèrent comme leurs affaires internes.

Nous ne pouvons plus continuer de laisser les gouvernements qui se succèdent au Canada, en Union soviétique, en Irak et ailleurs, prétendre, lorsqu'il est question repectivement des droits autochtones, de la Lituanie ou des Kurdes, qu'il s'agit là de questions strictement internes. Je crois que c'est là un programme de réforme sur lequel le gouvernement devrait se pencher.

M. Robinson: Monsieur le Président, par suite de consultations menées à la Chambre, je me demande si l'on me permettrait de poser ici une brève question à mon collègue.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre consent-elle à ce que le député pose une question au député de Winnipeg Transcona?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 52 du Règlement

[*Français*]

M. Plamondon: Monsieur le Président, je suis d'accord, si on ajoute le temps comme on l'a fait tout à l'heure.

[*Traduction*]

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Je vous remercie, monsieur le Président, je serai bref. Je tiens tout d'abord à féliciter mon collègue pour son analyse très poussée de la situation actuelle dans les républiques baltes. Je sais qu'il est déjà allé là-bas ainsi qu'en Union soviétique, l'année dernière. Il est certes l'un des spécialistes de la Chambre sur cette question très importante.

En tant que porte-parole de mon parti en ce qui concerne les affaires extérieures, je veux être aussi clair que mon collègue.

• (2030)

D'abord et avant tout, nous avons toujours refusé de reconnaître l'annexion des républiques baltes; notre position à cet égard n'a pas changé et nous favorisons nettement l'établissement d'un dialogue constructif entre les républiques baltes et l'Union soviétique sur la façon de répondre aux aspirations des premières en matière de souveraineté et d'autodétermination.

La Chambre et moi condamnons manifestement les actes de violence qui ont été perpétrés en Lituanie et en Lettonie et qui ont coûté la vie à quelque 14 Lituaniens il y a huit jours et à des Lettons. Plus tôt aujourd'hui, nous avons appris que deux explosions d'origine indéterminée s'étaient tragiquement produites aussi en Estonie, aux chantiers navals de Tallin et à un collectif de travailleurs. Heureusement, il n'y a eu aucune victime, mais, monsieur le Président, n'oublions pas que des explosions similaires ont précédé, au début de janvier à Riga, les derniers événements survenus en Lettonie.

Je tiens à faire savoir ici que, dans l'ensemble, nous appuyons certes la position que le gouvernement a adoptée à l'égard de cette très difficile question. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a exposé cette position, et nous nous réjouissons particulièrement de l'assurance qu'il nous a donnée que cette question serait examinée en toute première priorité aux Nations Unies, soit par la Commission des droits de l'homme des Nations Unies à Genève, soit par le Conseil de sécurité. Quoique nous ne faisions pas partie du Conseil de sécurité, j'ose croire que nous veillerons à ce que cette question y soit soulevée ou que d'autres tribunes en soient saisies, y compris la CSCE.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sait que j'ai communiqué avec lui au sujet de l'octroi aux républiques baltes du statut d'observateur aux assemblées de la CSCE. Je comprends qu'on recherche un consensus dans le cadre de la CSCE, mais j'aimerais bien que le Canada appuie maintenant le statut d'observateur à la CSCE.

De plus, mon collègue a mentionné que la situation dans le golfe Persique retient tellement l'attention qu'on n'accorde peut-être pas, et cela semble effectivement être le cas, l'importance voulue à ce qui se passe dans les républiques baltes, c'est-à-dire en Lituanie et en Lettonie, l'Estonie ayant été épargnée jusqu'ici.

Je voulais aussi faire observer, dans le même ordre d'idées et je serai bref, qu'une autre grave atteinte aux droits de la personne a échappé à l'attention mondiale. Je parle, bien sûr, des procès des dissidents chinois qui ont manifesté sur la Place Tiananmen. Les autorités chinoises ont même interdit à un jeune ressortissant chinois, Jao Jiye, le secrétaire général de la Fédération des étudiants et professeurs chinois au Canada, de se rendre en Chine pour une visite. J'espère, monsieur le Président, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne manquera pas d'exprimer son inquiétude avec autant d'éloquence et de vigueur qu'il l'a fait dans le cas des républiques baltes.

En terminant, je voudrais réitérer une fois de plus notre appui aux mesures prises dans ce cas et recommander vivement que les Nations Unies et la communauté mondiale fassent savoir on ne peut plus clairement à Mikhaïl Gorbatchev—lui qui a tant fait depuis six ans, avec la *glasnost* et la *perestroïka*, pour raviver dans le monde entier l'espoir d'un nouveau départ—qu'il ne doit pas changer de cap et qu'il doit faire en sorte que les républiques baltes ne soient plus le théâtre d'actes de violence et de massacres.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme l'honorable député a parlé 5 minutes, le débat ce soir se continuera jusqu'à 22 h 11.

La parole est à l'honorable députée de Scarborough-Centre.

[*Traduction*]

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État au Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, permettez-moi de vous dire en commençant que je parta-

gerai mon temps avec mes collègues de ce côté-ci de la Chambre.

Je tiens à exprimer les remerciements des députés de la Chambre des communes qui ont accepté de tenir ce débat, et je veux remercier tout particulièrement le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour ses remarques excellentes et réfléchies de ce soir. On peut applaudir le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour sa détermination et pour son excellent travail à propos des pays baltes.

Il y a une année seulement, j'ai eu la chance de me rendre en visite à Vilnius, en Lituanie, avec des collègues de la Chambre des communes. À l'invitation de Sajudis, le mouvement de liberté en Lituanie, nous avons été témoins des élections démocratiques qui ont permis aux principes d'indépendance et d'autonomie politique de remporter une victoire écrasante. Après 50 ans de domination par l'Union soviétique, les pays baltes de Lituanie, de Lettonie et d'Estonie s'acheminaient vers la liberté et la démocratie.

Lors de mon séjour à Vilnius l'année dernière, j'ai vécu avec une famille lituanienne, j'ai pris la parole à des réunions au nom de candidats du parti de la liberté, j'ai rencontré des étudiants à l'université de Vilnius et j'ai bavardé avec des gens dans des restaurants, des magasins et dans la rue. La détermination et la discipline de ces gens étaient manifestes. Ils voulaient l'indépendance politique et économique.

À mon retour au Canada, mes collègues et moi avons entrepris d'établir le Groupe parlementaire canadien pour les peuples baltes, un groupe composé de députés de tous les partis de la Chambre et chargé de concert avec les Canadiens d'origine balte, de promouvoir notre aide à ces peuples et d'encourager le gouvernement canadien à appuyer aisi qu'à favoriser l'indépendance de la Lituanie, de la Lettonie et de l'Estonie.

Je tiens à remercier de leur énorme travail les dirigeants de la communauté balte du Canada. Je veux mentionner particulièrement M. Laas Levitt, président de l'Estonian Central Council du Canada, le docteur Gurtis Silins, président de la Latvian National Federation du Canada et M. Al Pacecuinis, président sortant de la Communauté lituanienne du Canada. Nous leur sommes très reconnaissants du travail qu'ils ont accompli au sein de leur communauté et des renseignements qu'ils ont fournis aux parlementaires. En fait, il faut féliciter de leur bon travail tous les membres des communautés des pays baltes.

Article 52 du Règlement

Les élections en Lituanie portaient sur une seule question, l'indépendance, et cette dernière a remporté une victoire écrasante. Or, tout juste quelques mois plus tard, alors que ce pays était si près d'accéder à la liberté et à l'indépendance, le régime soviétique oppressif, en dépit de ses promesses de *glasnost* et de *perestroïka*, d'ouverture et de liberté, a frappé ces pays baltes en déployant pleinement sa force militaire.

Les Soviétiques ont d'abord réagi aux appels à l'indépendance en imposant un blocus économique. Ils tentaient de réduire la population à la soumission. Lorsque le blocus a échoué, les Soviétiques ont fait miroiter, semble-t-il, la promesse de négociations. Il est maintenant évident que cela n'a jamais été leur intention. Maintenant, l'autorité présidentielle est menacée, et les chars soviétiques sont entrés dans le pays, rappelant des souvenirs d'atrocités antérieures.

Ce week-end, j'ai entendu des témoins oculaires des trois pays baltes parler du massacre et des persécutions dont ont été victimes des hommes forcés de s'enrôler dans une armée qui n'est pas représentative de leurs valeurs, de leurs croyances et de leurs idéaux. J'ai été horrifiée par les atrocités qui leur ont été infligées.

Ce problème est d'envergure internationale. On ne peut s'en désintéresser comme s'il ne concernait que l'Union soviétique. Nous avons été témoins d'un côté de Mikhaïl Gorbatchev qui est inconciliable avec tous les progrès et toutes les réformes réalisés en URSS. Nous ne pouvons pas l'oublier. C'est pourquoi il est si important que nous débattions cette crise à la Chambre des communes, ce soir.

Nous appuyons résolument l'indépendance des Lituaniens, des Lettoniens et des Estoniens ainsi que leur lutte pour la liberté, la démocratie, le respect de leurs droits et la justice. Nous devons faire tout ce que nous pouvons, par l'intermédiaire des Nations Unies, de la Commission des droits de l'homme et de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe pour établir clairement notre position, c'est-à-dire que nous n'acceptons rien de moins que l'indépendance de ces pays.

• (2040)

J'encourage les parlementaires à participer à des délégations canadiennes. Je prie le gouvernement d'appuyer l'envoi d'un groupe de travail des Nations Unies dans les États baltes pour observer le déroulement des événements et pour faire rapport à la communauté internationale.

Je félicite le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et je suis heureuse que le Canada ait suspendu la promesse qu'il avait faite à l'Union soviétique de l'aider dans ses réformes. En effet, comment pourrions-nous continuer à

Article 52 du Règlement

aider un pays dont les valeurs sont si contraires aux nôtres? Comment pourrions-nous aider un pays dont le président n'a pas tenu la promesse qu'il a faite à notre gouvernement de ne pas utiliser la force dans les États baltes? Je suis heureuse aussi d'entendre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dire que l'aide médicale sera envoyée directement aux États baltes.

Je vais maintenant parler du centre d'information. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré, dans son discours, qu'on envisageait la création d'un tel centre. Je le félicite de cette initiative. Je crois que c'est une excellente idée de rassembler à cet endroit toute l'information concernant les événements qui se déroulent dans les États baltes ainsi que la sécurité des familles qui s'y trouvent. Un centre semblable a déjà été ouvert à Stockholm.

Je prie aussi notre gouvernement d'aider par tous les moyens les personnes qui veulent quitter les États baltes pour émigrer au Canada, surtout celles qui sont victimes d'actes criminels et de persécutions.

Notre groupe parlementaire a rencontré des représentants des communautés baltes ici au Canada. Je suis heureuse de dire à la Chambre des communes, qu'ils ont beaucoup apprécié la réaction directe et rapide de notre premier ministre, le très honorable Brian Mulroney, qui a communiqué avec le président Gorbatchev pour lui exprimer l'horreur que tous les Canadiens ressentent devant la violence injustifiée utilisée contre les membres du gouvernement démocratiquement élu de la Lituanie.

En terminant, je dirai qu'à titre de parlementaires et de citoyens voués à la démocratie, nous devons continuer à soutenir les aspirations ainsi que les objectifs des peuples baltes dans leur lutte et la réalisation de leur indépendance.

Des voix: Bravo!

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, je dirais pour commencer que j'éprouve une grande déception et beaucoup de crainte pour l'avenir.

Au cours des deux ou trois dernières années, les relations entre l'Union soviétique et le reste du monde avaient été caractérisées par un mot: l'espoir. L'espoir d'une ère nouvelle dans l'histoire du monde.

[*Français*]

L'espoir de l'indépendance et de la liberté et avec elles une nouvelle signification de la réalité, non seulement dans les relations entre les nations, mais également dans l'esprit de l'âme humaine.

[*Traduction*]

Même devant les difficultés et les dangers croissants qui accompagnaient le changement, nous avons continué à espérer que les dirigeants et la population de ce grand pays trouveraient la volonté et les moyens de continuer leur marche vers l'avenir. Aujourd'hui, nous doutons de cette marche et nous doutons de la direction suivie. Va-t-on vers l'avenir avec confiance ou vers le passé avec crainte et avec terreur?

Il n'y a pas de doute que le Canada s'inquiète des événements dans les États baltes. Nous condamnons sans réserves la façon inutilement violente dont les gouvernements démocratiquement élus et leurs institutions ont été attaqués en Lituanie et en Lettonie.

[*Français*]

Nous ne sommes pas naïfs. Nous savons et nous comprenons les pressions énormes qui pèsent sur le président de l'Union soviétique, mais nous savons également... et nous pensions qu'il savait... que la coercition et l'intimidation n'avaient aucune place dans la société qu'il défendait et vers laquelle il tendait, du moins, c'est ce que nous pensions.

[*Traduction*]

Nous continuons d'espérer que M. Gorbatchev demeure partisan du libre développement et de la croissance de la démocratie, ainsi que de l'autodétermination que la démocratie exige. Nous considérons que la démocratie offre à l'Union soviétique, à sa population et à ses voisins une plus grande sécurité ainsi qu'une plus grande prospérité que celles qu'ils ont eues sous l'ancien régime.

Où en est l'Union soviétique en ce moment? Où se trouve M. Gorbatchev? Où en est la *glasnost* en cette heure de décision? Tous ceux qui participent au débat de ce soir connaissent bien la situation qui a placé, il y a 50 ans, les États baltes indépendants—la Lettonie, la Lituanie et l'Estonie—sous le régime de Staline.

Nous savons avec quelle brutalité toute opposition a été éliminée. Nous savons que la russification forcée à été imposée à ces cultures. Mais nous savons aussi que l'oppression a échoué.

Nous savons avec quel courage et quelle passion les anciens citoyens de ces pays ainsi que leurs descendants ont maintenu la flamme vivante, conservant leurs espoirs et leurs rêves d'une patrie bien à eux au Canada et ailleurs dans le monde, pendant ces longues et sombres années.

Avec les changements que le président Gorbatchev a inaugurés en Union soviétique, nous avons constaté que les citoyens de ces pays baltes avaient également conservé tout aussi vivaces ces mêmes espoirs et ces mêmes rêves.

Les chars d'assaut et les véhicules blindés peuvent écraser bien des choses sur leur passage, mais jamais ils ne pourront éteindre la flamme de la liberté une fois celle-ci allumée. Nous croyions que la nouvelle Union soviétique avait compris cette leçon de l'histoire. Nous avions espéré que la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Accords d'Helsinki et d'autres ententes internationales auraient été les fondements des nouvelles relations entre les parties qui composent cette immense union. Puisqu'on les appelait républiques, nous considérions, au Canada, que ces pays en avaient plus que le nom.

[*Français*]

C'est cette évolution dans laquelle nous avions confiance et dans laquelle les pays des Balkans et leurs citoyens avaient foi. Lorsque la possibilité de voter s'est présentée, ils n'ont pas hésité. Ces démocraties naissantes, comme nous pouvons les nommer, mais qui en conviction et en compréhension, nous ont montré leur sagesse et leur développement au-delà des années.

[*Traduction*]

Ces vaillants espoirs s'éteindront-ils maintenant dans le sang et la destruction. La Charte de Paris, que l'on vient de signer il y a à peine quelques semaines, deviendra-t-elle un autre bout de papier sans valeur comme tant d'autres documents dans l'histoire?

Je sais que tous les Canadiens se joignent à moi pour demander instamment au président Gorbatchev de faire cause commune maintenant avec les tenants de la démocratie et de la transparence et de montrer une fois de plus ces qualités de chef courageux qui lui ont valu les applaudissements du monde entier.

Tant de symboles de la tyrannie ont été balayés à travers l'Europe et en Union soviétique même au cours de cette dernière année. Les murs sont tombés. Les polices secrètes ont été démantelées ou ont regagné leurs quartiers. La presse écrite ainsi que la presse parlée libres et non censurées ont commencé à faire leur apparition.

Article 52 du Règlement

Le monde a applaudi à cette transformation et a salué ceux qui l'avaient rendue possible. Nous nous sommes réjouis. Des millions de personnes ont trouvé de nouvelles raisons de vivre et un nouvel espoir. Pour quelle raison pourrait-on vouloir mettre fin à un tel progrès?

La sécurité? Sérieusement, est-il possible de croire qu'un retour à la guerre froide pourrait engendrer une plus grande sécurité?

La prospérité? Quelle prospérité peut-il y avoir dans une course aux armements et dans l'anéantissement du développement économique qui résultera d'une nouvelle répression?

La tranquillité? La tranquillité s'établira dans les rues de Vilnius et de Riga quand on y entendra les clameurs des citoyens qui se réjouissent de leur liberté retrouvée et les bruits quotidiens des activités des citoyens libres, et non la clameur des chars et des mitraillettes.

Le Canada n'a jamais reconnu l'annexion des États baltes par l'Union soviétique et ne le fera jamais. Nous reconnaîtrons cependant la volonté de l'Union soviétique, selon qu'elle voudra poursuivre dans la voie de sa nouvelle relation avec le monde et avec son peuple ou faire volte-face.

Nous voulons que l'Union soviétique ait toutes les chances de paix, d'amitié et de liberté, avec tout ce qui en découle. Mais le président Gorbatchev doit aussi savoir que les Canadiens le surveilleront de près, à partir de maintenant.

Nous le prions d'agir avec courage et sagesse, pour la démocratie et pour la liberté.

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, comme tous les Canadiens et comme tous les habitants de la terre épris de liberté, j'ai été consterné et dégoûté par les événements survenus ces derniers jours en Lituanie et plus récemment, en Lettonie. Ces événements sont d'autant plus bouleversants qu'ils surviennent dans la foulée des événements du golfe Persique.

Comme c'est le cas de la plupart des députés, ma circonscription compte beaucoup d'électeurs originaires des États baltes, et j'ai beaucoup d'amis personnels qui viennent de cette région. Il y a un centre culturel canado-letton dans ma circonscription. J'ai beaucoup d'amis personnels et il y a beaucoup d'électeurs qui sont liés à ce centre. Il y a aussi la maison de l'Estonie, juste à la limite de ma circonscription. Encore beaucoup d'électeurs de ma circonscription et de mes amis sont liés à cette maison. Il y a seulement quelques mois, comme d'autres députés, j'étais à la Maison communautaire lituanienne de Toronto pour célébrer les premières élections libres et

Article 52 du Règlement

indépendantes à avoir lieu en Lituanie depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

• (2050)

Tous les députés et tous les Canadiens savent que les États baltes ont eu une existence troublée. Nous savons qu'ils étaient indépendants au XIII[e] siècle. Nous savons qu'ils ont été dominés par leurs voisins plus forts jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale. Ils sont redevenus indépendants pendant une très brève période entre la Première et la Seconde Guerre mondiale, puis l'Union soviétique leur a ravi cette indépendance en violant des traités de non-agression signés avec chacun des trois États.

Nous savons aussi que les nazis et l'armée de l'Union soviétique se sont battus pour le contrôle des États baltes. Finalement, après la Seconde Guerre mondiale, ils sont tombés sous la domination de l'Union soviétique à l'issue de la conférence de Yalta et de la division de l'Europe en blocs d'influence.

Cependant, nous savons aussi que le Canada n'a jamais reconnu l'annexion illégale ou l'occupation des États baltes et nous avons toujours considéré que légalement, ils restaient indépendants.

Aujourd'hui, juste au moment où ils semblaient sur le point de retrouver leur indépendance de fait comme de droit, l'armée soviétique intervient une fois de plus. Que devons-nous faire et que pouvons-nous faire? On nous dit que le premier ministre a déjà condamné ces actions. Il a écrit à M. Gorbatchev pour le lui dire.

On sait que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est allé plus loin encore en déclarant d'abord que nous reconsidérerions notre aide à l'URSS et, maintenant, que nous allions la suspendre. Nombre de mes électeurs ont proposé d'autres moyens.

Ils ont proposé la tenue d'un débat d'urgence comme celui de ce soir. Ils ont proposé l'envoi d'observateurs canadiens dans les pays baltes, comme l'a fait la Norvège. Ils ont proposé que nous pressions l'URSS de mettre un terme aux horribles actions illégales qui y ont cours actuellement. Ils ont proposé que le Conseil de sécurité des Nations Unies impose des sanctions à l'URSS, même si l'on sait que ce pays détient un droit de veto au conseil.

Ils ont proposé l'envoi d'observateurs des Nations Unies de même que l'imposition de sanctions par celles-ci. Ce sont des choses que nous pouvons faire unilatéralement, mais il y a des mesures qu'il faut prendre par l'entremise des Nations Unies, il me semble, car nous n'avons pas réussi à régler efficacement et pacifiquement la crise du golfe Persique.

Ce que nous devons faire maintenant, c'est en arriver à une solution pacifique et efficace de la crise qui secoue les pays baltes. Nous devons le faire de telle manière que seront garanties une fois pour toutes la liberté ainsi que la démocratie en Lettonie, en Estonie et en Lituanie, et que ces pays deviennent indépendants.

[*Français*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, je veux vous parler ce soir de la terrible situation que vivent les peuples des pays baltes. La situation de ces républiques est très grave. L'attaque contre ces peuples aura des conséquences dramatiques.

Dans cette partie du monde aux assises politiques fragiles, des peuples luttent pour leur survie. La guerre du Golfe ne doit pas nous le faire oublier. Les événements tragiques des derniers jours nous ont tous ébranlés. Ils nous montrent à quel point les efforts d'ouverture et de transparence sont fragiles; ils nous montrent aussi qu'on ne peut pas maintenir indéfiniment des peuples sous un joug. On ne peut pas réduire pour toujours leur volonté d'épanouissement. L'histoire des républiques baltes est écrite dans le sang. Dévastés par la guerre, abusés par des régimes dictatoriaux, les peuples baltes ont néanmoins survécu. La *perestroïka* avait laissé entrevoir à ces peuples un grand espoir. Hélas, des intérêts aux accents dictatoriaux veulent noyer ce tourbillon de liberté.

Nous savons maintenant qu'aucun régime ne peut éteindre la flamme des pays baltes. Le mouvement est irrésistible. Il annonce un monde différent où la force n'aura plus d'utilité.

[*Traduction*]

Les vaillants efforts des États baltes nous ont beaucoup appris. Ils nous ont montré que les règles morales et les principes de justice sont ceux qui façonnent une nation.

Il y a eu des élections libres dans les États baltes. En février, par exemple, mon collègue, le député de Parkdale—High Park, qui est l'un des principaux experts canadiens sur les questions de l'Europe de l'Est, a assisté aux élections en Lituanie. Il m'a dit, et il l'a déclaré à la

Chambre ce soir, que ces élections se sont déroulées honnêtement selon les principes démocratiques. D'après lui, leurs assemblées législatives avaient été élues démocratiquement et, dans ces circonstances, comment peut-on justifier maintenant l'envoi de troupes pour enlever aux pays baltes leur Parlement élu dans les règles?

D'abord la Lituanie, puis la Lettonie, combien de temps encore avant que ce ne soit le tour de l'Estonie? Le monde doit maintenant se faire entendre d'une voix unanime et sans équivoque. Que doit-il faire? Premièrement, il doit reconnaître que les simples finesses du langage diplomatique ne dissuaderont pas ceux qui voudraient priver par la force un peuple de sa liberté. Il doit se rendre compte que de vagues menaces et l'aide économique qu'on pourrait supprimer ne sont absolument pas suffisantes. Que doit faire le monde?

Premièrement, il doit donner un poids réel aux leviers économiques dont il dispose. À cette fin, je félicite le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour la déclaration qu'il a faite ce soir.

Deuxièmement, le monde doit adopter au Conseil de sécurité des Nations Unies une résolution condamnant l'agression soviétique. Cette motion peut être rejetée, mais il faut prendre position. Cela ne passera pas inaperçu.

Il y a d'autres mesures qui doivent également être prises. Au Canada, nous ne devons pas simplement faire mine de reconnaître ce fait très réel qu'est l'indépendance absolue des États baltes. Nous devons déclarer que la reconnaissance de droit n'est plus suffisante, les États baltes ont droit à une reconnaissance véritable. Un peuple qui a tenu des élections libres qui a combattu pour son indépendance, a droit à une pleine reconnaissance diplomatique.

Encore une fois, je fais allusion à la question de mon collègue de Parkdale—High Park lorsqu'il a demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourquoi ce dernier n'avait pas rencontré les dirigeants des États baltes, non en simple qualité de parlementaire, mais dans l'exercice de ses fonctions de représentant de notre pays, de secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Il y a d'autres choses. Nous devons convoquer une réunion spéciale de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe afin de dénoncer la menace très réelle que fait planer sur la paix en Europe et dans le monde cette agression des États baltes.

Finalement, car mon temps est limité, monsieur le Président, nous devons accorder le statut de réfugié aux ressortissants des États baltes qui parviennent à venir au Canada, et il serait tout simplement impensable que le gouvernement envisage d'expluser des jeunes gens dont le seul crime est de refuser de vouloir rejoindre leur régiment puisqu'ils pourraient être appelés un jour à tirer sur leurs propres concitoyens.

• (2100)

La liberté ne cause pas la déstabilisation. Qu'est-ce qui s'oppose à ce que nous fassions ce qui est juste? Certains soutiennent que nous ne devons rien faire qui puisse mettre en péril la situation de Mikhaïl Gorbatchev. Certains soutiennent que nous ne devons rien faire qui puisse déstabiliser l'Union soviétique. Quant à moi, je soutiens la thèse contraire.

Le monde doit beaucoup à Mikhaïl Gorbatchev, mais celui-ci doit maintenant faire face à des forces conservatrices qui voudraient le mener à sa perte et ruiner tout ce qu'il a accompli. Il faut faire comprendre aux dites forces que le monde libre ne saurait tolérer un retour aux anciens errements. Il faut leur faire comprendre que si Mikhaïl Gorbatchev a eu raison au début, il a tort maintenant. Nous devons bien faire comprendre au président soviétique que nous sommes prêts à appuyer les partisans de la liberté. Ce qui risque de déstabiliser l'Union soviétique, ce n'est pas d'accorder la liberté aux États baltes, mais bien de la leur refuser. Les États baltes ne constituent en rien une menace.

Les États baltes ne constituent pas une menace. La véritable menace, comme nous l'avons vu au cours de la fin de semaine, ce sont les 300 000 citoyens qui ont participé à une manifestation à Moscou et ce sont les innombrables milliers qui ont participé à des démonstrations dans toutes les régions de l'Union soviétique pour dénoncer l'extrême brutalité dont les militaires ont fait preuve à Vilnius et à Riga. Les Russes eux aussi veulent leur liberté. Ils savent qu'elle est liée à la liberté des autres.

En terminant, je rappelle que l'Union soviétique fait face à un chaos économique indescriptible. Ses dirigeants doivent comprendre que le progrès économique sans la liberté politique est tout simplement une impossiblilité. L'Union soviétique doit comprendre que nous sommes à l'aube d'un ordre nouveau et que les États baltes en sont le symbole.

L'Union soviétique doit comprendre que notre destinée à tous, partout dans le monde et plus qu'ailleurs à la Chambre, est liée au combat que livrent trois petits pays extrêmement courageux.

Des voix: Bravo!

Article 52 du Règlement

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, premièrement, dans le peu de temps qui m'est accordé, je voudrais féliciter mon collègue, le député de LaSalle—Émard, qui a travaillé en étroite collaboration avec mon collègue, le député de Parkdale—High Park, pour organiser aujourd'hui, avec l'appui de tous les députés, un débat d'urgence sur cette question.

J'aimerais lire à la Chambre une lettre que j'ai reçue d'un de mes électeurs, M. Peteris Kusmanis, qui se fait le porte-parole du milieu des affaires et résume très bien la situation. Il écrit:

> En tant que représentant du monde des affaires, je suis très inquiet de la situation actuelle en Union soviétique, et particulièrement de la force utilisée pour réprimer les gouvernements de la Lettonie, de la Lituanie et de l'Estonie qui ont tous été élus démocratiquement. Nous ne pouvons entretenir de bonnes relations économiques avec l'Union soviétique, tant que celle-ci ne s'engagera pas vraiment à respecter la démocratie et la libre entreprise et ne prouvera pas qu'elle est digne de notre confiance. L'Union soviétique semblait se diriger dans la bonne voie, avec la *perestroïka*, la *glasnot* et la tenue d'élections démocratiques, mais les événements des derniers mois nous auront prouvé que la *perestroïka* et la *glasnost* ne sont qu'une vaste rigolade. Je vous exhorte à appuyer ou à présenter, dès aujourd'hui, une résolution que la Chambre pourra adopter à l'unanimité afin de condamner les Soviétiques qui ont attaqué hier le gouvernement démocratiquement élu de la Lettonie. La Chambre des communes devrait IMMÉDIATEMENT débattre d'urgence la situation dans les pays baltes. Des sanctions devraient être imposées à l'URSS. Le Canada devrait inciter ses partenaires de l'OTAN, de la CSCE et des Nations Unies à faire de même. Les États-Unis jouent un rôle clé dans cette histoire, et Brian Mulroney devrait communiquer avec George Bush pour inviter les États-Unis à prendre immédiatement des mesures sévères.
>
> Tant que la liberté ne sera pas rétablie dans les pays baltes, et tant que l'Union soviétique ne s'engagera pas à établir un régime de libre entreprise, aucune aide économique ne devrait être accordée à l'Union soviétique. La situation exige que des mesures soient prises immédiatement. . .

De nombreux habitants de ma circonscription partagent l'opinion de M. Kusmanis. J'aimerais aussi revenir sur les propos du député d'Edmonton, qui était en Union soviétique l'an dernier, à peu près à cette époque. Je m'y trouvais moi aussi pour prendre la parole à une conférence sur l'environnement. Un immense espoir nous animait alors, car nous avions tous l'impression d'aller dans la bonne direction.

Nous voici réunis ce soir pour ce débat d'urgence, déçus que ces espoirs se soient évanouis sous nos yeux. Les députés ici présents doivent se montrer solidaires et envoyer à l'Union soviétique un message clair si nous voulons garder le moindre espoir que M. Gorbatchev prenne position et commence à désamorcer la situation dans les États baltes. Peut-être pourrons-nous ainsi recommencer à croire, comme l'an dernier, qu'il va dans la bonne direction.

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock—South Langley): Depuis 18 mois, monsieur le Président, les espoirs et les aspirations du monde, ceux de l'Ouest en particulier, ne cessent de fluctuer. Il y a 18 mois, nous avons commencé à espérer que seraient libérés ceux-là mêmes que nous appelions les pays du bloc de l'Est du temps du Rideau de fer.

Au cours des semaines subséquentes, nous avons été témoins d'événements quasiment incroyables qui ont mené au démantèlement du mur de Berlin.

Ce n'était pas la paix qu'on restorait. Ces pays-là avaient connu 40 ans d'une sorte de paix dans toute l'Europe de l'Est. À l'heure actuelle, ce n'est pas le genre de paix que nous aimons, mais c'était une sorte de paix. Ce n'était pas la paix qu'on restorait, mais bien la liberté qu'on rétablissait.

Cette expérience a été précédée d'une déclaration de l'Union soviétique, soit que l'accord conclu en 1939-1940 entre Molotov et von Ribbentrop était, en fait, une transaction illégale.

C'est ce qu'attendaient trois générations de citoyens estoniens, lettons et lituaniens. Les gens de ces trois pays avaient été violés et volés par deux pays européens aux termes d'un accord illégal, mais voilà que l'Union soviétique admettait son illégalité.

Ayant reconnu sa culpabilité, l'Union soviétique doit donc réparer le tort causé en vertu de ce traité. C'est le sujet du débat de ce soir. La paix régnait, mais c'est la liberté qu'on vient de rétablir, comme l'ont dit plusieurs de nos collègues, en tenant des élections depuis un an. Mais le rétablissement de la liberté crée un énorme problème pour le président Gorbatchev.

Au cours des 40 années suivantes, les populations, les cultures, les idéologies, les buts et les régimes économiques de ces pays se sont mélangés les uns aux autres. Comment démêler tout cela? C'est le problème auquel le président Gorbatchev fait face. Quand la moitié de la population de l'un de ces pays est russe—citoyens de l'Union soviétique—, cela pose un problème auquel il faut trouver une solution. N'ayons pas peur d'admettre que le problème existe.

Reconnaissons que les problèmes vont prendre de l'ampleur au fil des ans, tant et aussi longtemps que l'Union soviétique n'en tiendra pas compte.

Rappelons-nous que ces gens-là ont goûté à la liberté et l'ont vécue comme jamais auparavant. Ils ne seront pas satisfaits tant que cette liberté ne leur sera pas assurée de façon permanente. Ils ne veulent pas se la faire enlever. Si cette soif de liberté n'est pas étanchée, cela ne fera qu'entraîner des conflits plus explosifs à l'avenir.

• (2110)

Il est important de signaler que les habitants des États baltes essaient de bien faire les choses. Ils n'essaient pas de faire un pied de nez à l'Union soviétique. Ils essaient de procéder de façon pacifique en négociant de bonne foi. Jusqu'à maintenant, on ne les a pas récompensés de leur bonne foi, ni de leur désir de bien faire les choses.

Le Canada a plusieurs responsabilités. Premièrement, nous devons sonner l'alarme pour aviser le monde que quelque chose ne va pas dans ces pays. Nous ne pouvons pas rester silencieux en pensant que le problème va disparaître.

Nous devons tirer une leçon de l'erreur que nous avons commise dans le cas du Moyen-Orient. Nous avons été témoins de cette guerre qui a duré huit ans entre l'Irak et l'Iran, guerre qui a fait un million de victimes. Lorsque Saddam Hussein était prêt à sacrifier 50 000 vies humaines seulement pour capturer une ville, le monde a regardé tout cela en disant: «N'est-ce pas terrible?» Nous sommes restés silencieux lorsqu'il s'est servi de gaz pour éliminer les Kurdes, des citoyens de son propre pays. Nous n'avons pas dit grand-chose. Puis, il a envahi le Koweït, et nous nous sommes rendu compte qu'il fallait faire quelque chose immédiatement. L'expérience du Moyen-Orient devrait nous apprendre que nous ne pouvons pas laisser ce genre de tendance se répéter dans les États baltes.

Il y a à peine quatre semaines, j'ai rencontré un jeune homme de ma circonscription. C'est un professeur d'économie internationale et de finance à l'Université de la Colombie-Britannique qui a pris un congé pour aller en Finlande afin d'étudier les événements qui se déroulent dans les pays baltes. Juste avant le Jour de l'an, il m'a dit que, ce que les dirigeants des État baltes craignent le plus, c'est que l'intensification du conflit au Moyen-Orient ne donne aux forces réactionnaires conservatrices de l'Union soviétique l'occasion de prendre les États baltes. Pendant que tous les yeux étaient rivés sur le Moyen-Orient, il était possible d'intervenir dans les États baltes. Les prédictions se sont réalisées, et il faut que nous sonnions l'alarme.

Il faut deuxièmement que nous soyons solidaires des Baltes. Nous devons leur faire savoir que nous les encourageons, que nous sommes à leurs côtés, que nous tenons à ce qu'ils soient libres et que nous voulons qu'ils connaissent la même liberté que nous.

Des voix: Bravo!

M. Friesen: Nous devons leur montrer que ce ne sont pas des vains mots et que nous souhaitons vraiment qu'ils soient libres comme nous. C'est pourquoi nous nous félicitons que le secrétaire d'État ait annoncé que nous avons déjà suspendu certaines des négociations et initiatives en cours dans les relations canado-soviétiques. Elles ont été suspendues.

Deuxièmement, le secrétaire d'État lance de nouvelles initiatives de collaboration avec les Baltes. Nous devons les rencontrer et leur consacrer du temps. Nous devons marcher à leurs côtés et prendre ces nouvelles initiatives dont certaines ont été annoncées par le secrétaire d'État ce soir.

Nous devons tirer la sonnette d'alarme et encourager les Baltes. Il faut éviter de commettre dans les États baltes les mêmes erreurs qu'au Moyen-Orient.

Je me réjouis de ce débat. Cependant, je voudrais répondre sur un point au député de LaSalle—Émard. Selon lui, il vaut la peine de courir le risque que l'Union soviétique soit déstabilisée et peut-être que le président Gorbatchev soit mis à l'écart. Si M. Gorbatchev n'apporte pas les réformes voulues, c'est une possibilité très intéressante. . .

Une voix: Il n'a pas dit cela.

M. Friesen: Oui. Il a dit que le risque en valait la peine.

Mais par qui le remplacerait-il? S'il pouvait nous le dire, je serais d'accord avec lui, car sa proposition semble très intéressante.

Ce soir, nous sommes avec les Baltes et nous serons avec eux à l'avenir. Nous leur montrerons que nous tenons à ce qu'ils soient libres.

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je me joins ce soir à mes collègues de tous les côtés de la Chambre des communes pour dénoncer et déplorer la répression armée des citoyens des républiques baltes ainsi que l'atteinte à leurs libertés.

Article 52 du Règlement

Je feuilletais tout récemment l'une des récentes biographies de Mikhaïl Gorbatchev. Certaines pages renfermaient diverses photos. L'une de celles-ci était presque inexplicable. Il s'agissait d'une photographie, sur toute la page, de Gorbatchev tout seul dans un parc accroupi en train de nourrir un écureuil. Sous la photo, on pouvait lire ce qui suit: «La tragédie de Mikhaïl Gorbatchev, c'est qu'il ne pourra terminer sa propre révolution». Pourquoi cette photo? Cette prophétie est difficile à expliquer, mais ce qui est certain c'est que le scénario auquel nous assistons et qui est caractérisé par une période de retranchement, se produit souvent lorsque des changements révolutionnaires surviennent.

George Bernard Shaw a dit que les paradoxes sont les seules vérités. Nous sommes présentement les témoins d'un paradoxe énorme, en ce sens que la révolution de Gorbatchev, axée sur la *perestroïka* et la *glasnost*, est aussi caractérisée par un virage marqué vers la démocratie et une suppression très nette de l'instinct traditionnel des États totalitaires, qui consiste à faire appel à l'armée en période de crise.

Ce n'est pas la première fois, ces dernières années, que des pays tels que la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Hongrie essaient de se débarrasser du régime qui leur a été imposé depuis 1945. La chose s'est produite en 1956, à Budapest, dans le cas de la Hongrie. Elle s'est produite en 1968, à Prague, dans le cas de la Tchécoslovaquie.

Cette fois-ci, la différence est que l'armée rouge est demeurée dans les casernes et qu'elle l'a fait parce que Mikhaïl Gorbatchev le lui avait ordonné. Le paradoxe devant lequel nous nous trouvons ce soir est le suivant: c'est sous le même régime et le même dirigeant, que la répression militaire est devenue en réalité la triste signature dans déjà deux des républiques baltes, la Lituanie et maintenant la Lettonie.

C'est la future structure de l'Union soviétique qui est en cause. M. Gorbatchev, semble-t-il, est décidé à garder le contrôle d'une fédération légèrement décentralisée des républiques soviétiques. La démocratisation qu'il a un jour préconisée ne semble pas aller jusqu'à l'autodétermination démocratique de chacune des républiques.

Les peuples baltes, d'un autre côté, on pris les idées du dirigeant soviétique au sérieux, concluant logiquement de la *glasnost* et de la *perestroïka* que toutes les républiques seraient libres d'administrer leurs propres programmes politiques et économiques. Les différences sont maintenant très nettes. Tandis que Mikhaïl Gorbatchev prêche la réforme, les peuples baltes la pratiquent.

Ce soir, à 18 heures, j'ai rencontoré le vice-président de la Lettonie, ici, à l'immeuble de l'Est, en compagnie du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le message qui m'a le plus frappé parmi tous ceux qu'il nous a laissés, c'est sa déclaration que le peuple de Lettonie, en marche depuis quelques mois, refuse de faire marche arrière. Le sentiment d'un nouveau pouvoir de réalisation démocratique est palpable dans les républiques, y compris en Ukraine où je suis allé en octobre dernier, au Kazakhstan et partout ailleurs, en Géorgie, en Estonie, en Lettonie, en Lituanie et dans la république russe même. Ce n'est donc pas le moment de passer le mauvais message.

• (2120)

Il y a deux ans, le 4 mars, quand je me suis adressé au congrès annuel des anciens combattants baltes au Canada, j'ai cité des livres dans lesquels les combattants pour la liberté dans ces républiques, s'étaient préparés à d'autres occasions à renverser les autorités en place et à rétablir une société libre et démocratique. Ils avaient fondé leur initiative en partie sur des déclarations que leurs dirigeants avaient faites en Occident et leur foi que ces paroles se traduiraient en appui concret au moment du soulèvement. L'appui sur lequel ils comptaient leur a tragiquement fait défaut quand ils ont décidé d'agir.

Comme l'ont déclaré bien des députés, nous devons maintenant joindre le geste à la parole. C'est pourquoi j'approuve totalement et avec plaisir tout le discours impressionnant qu'a prononcé ici, ce soir, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ce n'est sûrement pas de gaieté de coeur que lui et les députés ministériels ont décidé de suspendre la marge de crédit de 150 millions de dollars et toutes les autres initiatives qu'il a mentionnées. Le député de Winnipeg a aussi fait allusion à l'espoir qu'avaient fait naître les récents événements. Ce n'est donc pas avec plaisir que nous devons maintenant prendre ces mesures.

Nous ne pouvons participer au présent débat sans penser que notre pays est engagé dans la guerre du golfe Persique. Pour la cinquième fois au cours de ce siècle, notre pays est en guerre et, comme l'a dit le poète canadien Robert W. Service, nous sommes plongés dans l'obscurité d'une nuit noire et profonde. Cette guerre ne peut nous apporter rien de bon. Nous y sommes parce que nous avons un engagement envers les Nations Unies et que nous lui devons notre appui.

Nous étudions ce soir la situation en Lettonie et en Lituanie, des pays qui sont aussi envahis, qui sont occupés et qui sont annexés par une puissance voisine. Il y a bien des parallèles qui ne peuvent échapper à bon nombre d'entre nous qui, ce soir, traitons le difficile dilemme juridique que l'Union soviétique, en tant que membre des Nations Unies, considère comme une question de politique interne ne relevant pas des Nations Unies.

En conclusion, je voudrais déclarer qu'en octobre dernier, au cours d'un voyage en Union soviétique, j'ai relevé bien des changements qui devraient nous encourager tous, car nous les souhaitions depuis des années, et ils sont maintenant en train de se produire. J'ai aussi vu un pays qui, par bien des aspects, se situait tout juste un cran au-dessus du chaos. J'y ai vu tant de gens qui étaient déterminés à renverser l'ordre ancien, un régime qui, pendant 70 ans, a prêché la réussite, mais qui n'a produit que des pénuries et des échecs, ainsi que la répression et l'extermination de millions de gens qui aspiraient à la liberté.

À mon départ, l'unique question que j'avais en tête, pendant que je ressentais ce sentiment palpable de liberté, cette vague croissante de réforme et de démocratie, consistait à me demander qui contrôlait l'Armée rouge, parce que, comme Lénine l'a déjà dit, le parti communiste est le ciment qui unit l'Union soviétique. Aujourd'hui, le parti communiste s'est atrophié, il a vieilli et il a perdu sa capacité d'unifier. Je crains que nous soyons témoins des dernières heures du dernier empire du XX^{e} siècle et que la dernière force qui reste soit celle des armes. Espérons tous que les mesures que nous venons de prendre et les voix que nous venons d'entendre pourront à un moment donné, et je veux dire maintenant, inverser ce processus.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Dans sa sagesse, le Président de la Chambre a permis la tenue de cet important débat d'urgence et au nom des Canadiens d'origine balte de la circonscription de Hamilton-Ouest, que je représente. Je tiens à le remercier. Je remercie également mon collègue, le député de Parkdale—High Park, pour ses efforts inlassables en tant que coprésident du Groupe de parlementaires canadiens pour les peuples baltes, ce groupe tripartite auquel je suis fier d'appartenir.

Article 52 du Règlement

Les membres de la *Society of East Central European Nations* de Hamilton, en Ontario, se rappellent fort bien ce que Gromyko a déclaré lorsqu'il a cédé la place à Gorbatchev. Il a dit alors que derrière son beau sourire, il avait une main de fer. C'est là une citation cruelle à reprendre ce soir dans cette enceinte, surtout quand on sait tout ce qu'on lui doit. C'est peut-être une critique sévère, mais pas pour les Lituaniens, les Lettons et, je l'espère, les Estoniens.

Encore hier, au centre-ville de Hamilton, qui a été la première municipalité du pays à adopter une motion tendant à appuyer le mouvement démocratique en Lituanie et appelant le gouvernement fédéral à adopter une position très ferme pour soutenir la Lituanie, c'est un vent glacial qu'ont dû affronter les centaines de manifestants qui s'étaient rassemblés à l'extérieur de l'hôtel de ville. Les membres des collectivités lituanienne, lettonne, estonienne et ukrainienne présents étaient tous d'accord pour dire que la lutte dans les États baltes faisait peser sur la paix mondiale un danger tout aussi grave que la guerre dans le golfe Persique et que, si elle tombait dans l'oubli, nous paierions tous chèrement.

Pour bien montrer leur appui aux États baltes, les manifestants portaient leurs drapeaux nationaux, et certains brandissaient des pancartes sur lesquelles on pouvait lire notamment: «La paix et non un bain de sang». Sur une autre, au lieu d'écrire «Gorbatchev, prix Nobel de la paix», on avait rayé le mot «paix» et on l'avait remplacé par le mot «guerre». Le slogan se lisait comme suit: «Gorbatchev, prix Nobel de la guerre». Enfin, sur une autre pancarte, on avait écrit: «Non aux chars; oui aux négociations». Il y a eu un moment très émouvant, lorsqu'un groupe d'enfants d'âge scolaire ont pris leurs noeuds noirs et les ont placés sur un arbre symbolique, un conifère.

Oui, à l'instar de nombreux députés dans cette enceinte, je ressens à nouveau la crainte et l'exaspération de ces gens courageux dont le pays natal fait face à la tyrannie. La tension est grande dans les pays baltes. En fait, on craint de plus en plus que l'usage injustifié de la force militaire contre le peuple et le gouvernement démocratiquement élu de Lituanie, où l'on dénombre 13 morts, 165 blessés et 65 personnes disparues, et contre le quartier général de la police lettonne, qui a coûté la vie à cinq personnes, va s'étendre bientôt à l'Estonie, car des murs de béton ont été érigés autour des immeubles du Parlement estonien et des gens y exercent une vigile constante.

Article 52 du Règlement

Je crains que l'attention du monde et une bonne partie des ressources médiatiques ne soient détournées des mouvements de troupes et de l'effusion de sang qui ont lieu dans les États baltes vers la guerre du golfe Persique. Si on ne l'arrête pas, Gorbatchev réussira peut-être à obtenir indirectement ce qu'il n'a pas pu accomplir directement.

• (2130)

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a écrit beaucoup de choses à ce sujet. Il conteste, condamne en fait, vivement les brutalités inacceptables que les Soviétiques ont perpétrées en Lituanie et en Lettonie. On a beaucoup protesté et manifesté dans ma circonscription de Hamilton-Ouest, dans la circonscription de Parkdale—High Park et dans d'autres circonscriptions canadiennes ainsi que dans le monde entier. On dira beaucoup de choses ce soir, au cours du présent débat d'urgence.

Cependant, ce sont des mesures concrètes que j'exhorte constamment le gouvernement à prendre afin de faire comprendre au gouvernement soviétique toute la gravité de la situation. Quelles mesures, demanderez-vous? Nous préconisons un dialogue constructif entre l'Union soviétique et les États baltes visant à résoudre la crise pacifiquement. Voici ce que m'écrit une de mes électrices, E.G. de la rue Emerson, et je ne mentionne que ses initiales pour protéger sa vie privée:

> Comme vous le savez sans doute, les États baltes ont perdu leur indépendance lorsque l'armée soviétique les a occupés illégalement en 1940. Bien que le Canada maintienne toujours une politique de non reconnaissance de droit de cette occupation, ce dont mes camarades d'exil et moi lui savons gré, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie, avec leur mentalité et leur éthique du travail d'Europe occidentale, continuent en fait de fonctionner comme des colonies de l'empire soviétique.
>
> L'activité politique récente des fronts populaires et de leurs partisans dans ces pays ont révélé avec force au monde leur désir constant de restauration de la liberté et de la dignité de leur vie.
>
> Ils ont besoin de l'aide du Canada.

Le Canada peut-il les aider? Je félicite le secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'avoir rencontré l'ambassadeur soviétique aujourd'hui et des mesures qu'il a annoncées ici ce soir. Le Canada peut jouer un rôle vital en écoutant les désirs des communautés baltes du Canada.

La communauté lituanienne du Canada demande au gouvernement canadien de prendre les mesures suivantes à la suite de la répression brutale que l'armée soviétique a exercée à Vilnius:

Premièrement, imposer des sanctions à l'URSS jusqu'à ce qu'elle retire ses chars d'assaut et ses parachutistes de Vilnius et entame des négociations avec le gouvernement légitime de Lituanie.

Deuxièmement, accorder immédiatement la reconnaissance diplomatique au gouvernement démocratiquement élu de la République de Lituanie dirigé par le président Landsbergis.

Troisièmement, saisir les Nations Unies d'une résolution canadienne condamnant l'agression soviétique. Réclamer la tenue d'un débat d'urgence du Conseil de sécurité de l'ONU pour discuter de la crise balte.

Quatrièmement, demander la tenue d'une réunion spéciale de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe pour condamner contre la Lituanie l'assaut qui représente une menace pour la paix en Europe.

Nous entendons ensuite la communauté lettone dire que cet avertissement n'a clairement eu aucun effet sur les Soviétiques. La communauté lettone du Canada est outrée par la tragédie insensée de l'assaut des Bérets noirs soviétiques qui ont tué ou mutilé des civils et des journalistes innocents à Riga. Elle demande au gouvernement canadien d'interrompre immédiatement toute aide à l'Union soviétique et d'imposer les sanctions commerciales et économiques dont nous nous réjouissons de voir commencer l'application ce soir. Elle demande de tenir à la Chambre des communes le débat d'urgence auquel nous participons ici ce soir. Elle demande aux Nations Unies d'envoyer des observateurs dans les États baltes et de continuer à soulever la question balte à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe en soulignant que les actions soviétiques continueront de menacer la paix en Europe jusqu'à ce que la démocratie soit restaurée.

Mes électeurs baltes disent qu'ils sont impatients d'apprendre que nous, les députés, qui avons l'honneur de servir le pays, avons aidé les pays baltes dans leur lutte pour la restauration de leur souveraineté économique et culturelle.

En leur nom, j'implore le secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'utiliser tous les moyens pratiques et pacifiques à sa disposition, comme les mesures qu'il a annoncées ici ce soir, pour amener l'Union soviétique à négocier les conditions de l'indépendance qui, espérons-nous, permettra de résoudre les problèmes légitimes des États baltes.

[*Français*]

M. John Manley (Ottawa-Sud): Je suis heureux, monsieur le Président, de participer ici, ce soir, à ce débat au sujet des problèmes dans les États baltes.

[*Traduction*]

Lorsque tous les regards sont tournés vers une autre région du monde, le golfe Persique, il est bien difficile d'attirer l'attention des gens sur l'inquiétude qu'on

éprouve pour les habitants des républiques baltes: la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie.

Cependant, il est très important pour la communauté mondiale de se pencher sur la situation de toutes les régions du monde qui se trouvent devant des obstacles comme ceux que l'on évoque ce soir. Il faut que ces situations se sachent. C'est particulièrement important en ce moment où beaucoup, ici même, critiquent les mesures prises par la communauté internationale dans le golfe Persique, sous prétexte qu'on appliquerait des normes différentes selon les pays en cause.

Si la communauté internationale, en gagnant de l'expérience dans les domaines de l'action en coopération et de la sécurité collective, veut parvenir à une paix mondiale durable grâce à ses principes, elle devra avoir des normes applicables à toutes les situations, pas seulement à celles où il existe des intérêts économiques particuliers et importants.

Nous sommes tous profondément déçus de ce qui semble se produire en Union soviétique et dans les États baltes. Cette déception s'est accentuée encore par l'importance de l'espoir que nous avions tous nourri pour le régime dirigé par un nouvel homme, un homme qui paraissait affable et compétent, et dont M^me^ Thatcher avait pu dire: «Il a l'air de quelqu'un avec qui nous pourrions faire des affaires.» Après lui avoir donné le prix Nobel de la paix, nous constatons que, dans son pays, les troupes ouvrent le feu sur la population et l'écrasent de leurs chars, alors qu'elle ne faisait que défendre les réformes démocratiques dans son pays.

Je pense qu'il importe que les Canadiens se souviennent que l'histoire des républiques baltes a été marquée, au cours de ce siècle, par leur soumission à l'Union soviétique en 1940, à la suite d'un pacte entre l'Allemagne nazie et Staline. Le Canada ne reconnaît toujours pas cette soumission des États baltes.

Nous avions toujours tellement d'espoirs. Bien sûr, leur indépendance n'a pas été acceptée spontanément. Mais si l'on repense aux années de la guerre froide, on revoit ce qui s'est passé en Hongrie en 1956 et en Tchécoslovaquie en 1968, ainsi que la construction du mur de Berlin en 1961, et on constate l'énorme changement qui s'est produit. On revoit aussi les pourparlers pour la réduction des armements qui se sont poursuivis pendant des années, sans avoir l'air de mener nulle part.

Soudain, avec ce nouveau chef du Kremlin, la face du monde semblait changée. La liberté semblait s'épanouir en Union soviétique—on avait le droit de dissidence; les gens marchaient dans les rues pour protester contre les dires de leur gouvernement. Des politiciens et des journalistes soviétiques sont venus au Canada et nous ont parlé des faits nouveaux: la liberté d'expression et la liberté d'opinion dans les journaux soviétiques. On dirait que la porte vient de se refermer d'un coup sec. Nous sommes évidemment déçus.

Cette affaire a aussi de l'importance, si l'on examine certains propos du président Gorbatchev. Ce n'est pas une question de maintenir de l'ordre en Lituanie. Ce n'est pas une question de respect de la légalité. C'est une question de force militaire attaquant le gouvernement de Lituanie, qui avait été élu démocratiquement. Les élections dans ces pays n'avaient pas été organisées par une quelconque puissance extérieure. Elles avaient été autorisées et légitimées par le gouvernement même de l'Union soviétique. En Lituanie, elles ont eu lieu sous surveillance internationale et ont donné lieu à l'élection du gouvernement qui, le 11 mars dernier, avait voté, non pas par une faible majorité, mais à l'unanimité, pour déclarer l'indépendance de ce pays par rapport à l'Union soviétique. Quel événement excitant!

• (2140)

J'ai en main un reportage du *Washington Post* du 12 mars 1990, dans lequel on parle de l'excitation ressentie par les gens qui ont été témoins de cet événement, des larmes qui coulaient sur les visages de certains d'entre eux au moment où ils se sont rendu compte que, encore une fois, leur pays pouvait espérer devenir indépendant. Quelques dix mois plus tard, cet espoir semble s'envoler en fumée devant les chars soviétiques.

La position du Canada à l'égard de cette situation ne devrait laisser planer aucun doute. Le Canada n'a jamais accepté l'occupation des républiques baltes par l'Union soviétique. Cette position est demeurée la même, peu importe le parti au pouvoir.

Je voudrais lire un extrait d'une lettre datée du 29 avril 1983 et rédigée par l'honorable Allan J. MacEachen, alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures:

> Le Canada ne reconnaît pas l'incorporation *de jure* de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie dans l'Union soviétique. Le gouvernement soviétique est bien conscient de notre position, que nous maintenons fermement depuis quarante ans. En respectant cette politique, le gouvernement canadien exprime sa désapprobation constante de l'annexion des pays baltes par la force.

Étant donné cette déclaration—je n'ai aucune raison de croire que le gouvernement actuel ait modifié sa position à cet égard—, je ne comprends pas pourquoi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures doit rencontrer les représentants de la Lituanie et de la Lettonie en sa

qualité de parlementaire et non en celle de ministre. Il devrait avoir honte de refuser de faire cela.

Il est important que l'Union soviétique comprenne que, dans les républiques baltes, l'idéal national fait partie intégrante des idéaux démocratiques. Il faut faire comprendre à M. Gorbatchev, par des instances—il semble que celles de notre gouvernement aient été claires et fermes—de la part de notre gouvernement et d'autres gouvernements des pays occidentaux, que la notion de réforme démocratique englobe le droit des peuples à l'autonomie politique, notamment dans des républiques comme les pays baltes, où les traditions et les idéaux nationaux existent manifestement depuis longtemps.

Les dirigeants des différents pays du monde doivent comprendre que, tout comme il est impossible d'arrêter le vent, il est impossible d'arrêter le vent de liberté qui souffle un peu partout. Nous l'avons senti en Chine. Nous l'avons vu abattre le mur de Berlin et renverser des gouvernements en Europe de l'Est. Nous sentons également son souffle encore léger dans d'autres parties du monde. Le vent de la liberté et de la démocratie souffle en Union soviétique.

Le choix est clair. Ou bien le gouvernement exploite le vent, ou bien il essaie d'y résister. S'il l'exploite, les gens seront fiers de leur pays et capables de se dévouer pour le rendre meilleur ainsi que pour construire une économie forte et un pays fondé sur la compassion et les principes de la démocratie. S'il y résiste, il suscitera de la colère, de la frustration, de la tristesse ainsi que du désespoir, et les réformes échoueront inévitablement. Le choix me semble évident.

Je félicite le gouvernement pour les mesures que le ministre a annoncées ce soir. J'espère que ces mesures et d'autres semblables, qui seront prises dans le monde, aideront M. Gorbatchev à prouver à son pays qu'il peut réussir dans ses négociations avec l'Ouest et construire un nouvel ordre mondial tout en édifiant une économie soviétique plus forte et plus saine. Il peut aussi revenir aux anciennes méthodes, faire face à la résistance énorme que les pays de l'Ouest lui opposeront et se rendre compte que rien ne sortira son pays du bourbier économique dans lequel il est enlisé.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Merci, monsieur le Président, de m'accorder 5 minutes et merci au bloc conservateur de m'accorder également 5 minutes sur leur temps de parole. Je voudrais également, à titre de député du Bloc québécois, condamner le geste posé par l'Union soviétique envers la démocratie, envers également les peuples baltes. Les Québécois comprennent énormément ce qui se passe parce qu'eux aussi ont eu à subir les mêmes gestes en 1970. Eux aussi ont vu les chars canadiens entrer chez eux pour brimer la démocratie grandissante. Si on fait une comparaison entre ce qui se passe en Lituanie aujourd'hui, ce qui s'est passé dans d'autres pays du monde et ce qui s'est passé au Québec lors de la crise d'octobre, on voit qu'il y a énormément de ressemblance. À ce moment, on se rappellera que les chars canadiens sont entrés au Québec, que le gouvernement canadien avait suspendu les droits des individus, comme on le fait aujourd'hui en Lituanie. On avait envoyé militaires et chars, comme on le fait aujourd'hui en Lituanie. On avait arrêté des gens injustement. Plus de 400 Québécois avaient été détenus en prison sans avoir à faire quoi que ce soit avec la crise d'octobre et sans avoir été mêlés d'aucune façon à des gestes antisociaux ou autres. Ces gens ont été détenus en prison sans droit de recourir à des avocats. Ils ont été torturés. Ils ont été menacés exactement comme cela se fait aujourd'hui en Lituanie dans les pays baltes. Après ces arrestations, des gens ont perdu leur emploi à jamais et leurs réputations ont été entachées aussi à jamais.

Monsieur le Président, aucun coin du monde n'est à l'abri de tels abus, de telles attaques à la démocratie. Il ne faut pas se fermer les yeux sur les gestes que nous avons faits et qui étaient aussi des attaques à la démocratie.

Il y a quelque temps, monsieur le Président, en 1989, la Chine utilisait les chars pour mater la démocratie, et la Chambre des communes a condamné ce geste. En 1990, la Chambre des communes a condamné l'invasion du Koweït par l'Irak. En 1991, aujourd'hui, elle condamne l'invasion de la Lituanie par les chars soviétiques, mais je rappelle à cette Chambre qu'en 1970, elle est restée silencieuse lorsque les chars canadiens sont entrés au Québec pour brimer la démocratie.

Après avoir cependant entendu les discours de ce soir des honorables députés de cette Chambre, je suis très rassuré quant à leur intention de défendre toutes les régions du monde qui recherchent la démocratie et la souveraineté. C'est donc avec grande confiance que j'entrevois la venue du Québec en pays démocratique et souverain et que les députés de cette Chambre, je suis sûr, se lèveront pour défendre avec autant d'ardeur qu'ils le font ce soir pour la Lituanie.

[*Traduction*]

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, je veux prendre part au débat de ce soir. Les événements m'attristent. Nous avons vu l'URSS commettre des actes lourds de conséquences et regrettables contre les États baltes.

J'ai voyagé en Union soviétique à trois reprises, la dernière fois en juin dernier. Il semblait y avoir de réels progrès sur la voie de la démocratie. Mais quelques heures sur place suffisaient pour se rendre compte de la fragilité de ces progrès. Peut-être les Soviétiques et les Baltes avaient-ils des attentes déraisonnables parce que, bien sûr, l'instauration de la démocratie prendra un certain temps.

• (2150)

Je veux féliciter les Baltes pour leur patience et leur détermination. Je félicite aussi les Canadiens d'origine lituanienne, lettone et estonienne pour leur patience. Cette année, ils tiendront leur 19e dîner balte. C'est en effet la dix-neuvième année qu'ils organisent ce dîner sur la colline du Parlement pour parler aux parlementaires et aux dirigeants de leur importante cause.

J'aimerais rappeler certaines déclarations, certains engagements et certains gestes de ces deux dernières semaines. Ainsi, le 8 janvier, on a déclaré ceci:

> M. Joe Clark s'est dit préoccupé par l'annonce de mouvements militaires dans les États baltes, en Ukraine et dans plusieurs autres républiques soviétiques.
>
> «Nous avons fait part avec vigueur de nos inquiétudes à l'ambassadeur soviétique», a dit M. Clark. «Nous exhortons toutes les parties dans ce dangereux face à face à faire preuve de retenue.
>
> M. Clark a invité les dirigeants soviétiques à cesser toute mesure d'intimidation et à éviter le recours à la force, exprimant l'espoir que Moscou et les républiques puissent s'entendre sur des solutions négociées à leurs différends.
>
> M. Clark a rappelé que le ministre des Affaires étrangères soviétique, M. Chevardnadze, l'a assuré à plusieurs reprises qu'il n'y aurait pas d'intervention militaire dans les États baltes et que le président Gorbatchev avait donné de nouvelles assurances en ce sens au premier ministre.

Le 9 janvier, une lettre a été envoyée par le Groupe parlementaire canadien pour les peuples baltes. La lettre était signée par le président, l'honorable député de Scarborough-Centre, et par l'honorable député de Parkdale—High Park. Bien sûr, le député de Winnipeg Transcona n'était pas étranger à cette initiative. Adressée à l'ambassadeur de l'Union soviétique au Canada, M. Richard Ovinnikov, cette lettre dit:

Article 52 du Règlement

> «Au nom du Groupe parlementaire canadien pour les peuples baltes, nous protestons énergiquement contre les récents mouvements de troupes soviétiques dans les pays baltes.
>
> Ces actions sont absolument inacceptables et vont à l'encontre des déclarations antérieures de votre gouvernement. Nous nous attendions à la tenue de négociations visant à régler le différend opposant votre gouvernement et ceux des pays baltes.»

Deux jours plus tard, le 11 janvier, le communiqué suivant a été publié au nom de M. Clark; ce communiqué se lisait en partie comme suit:

> Nous déplorons, a dit M. Clark, le recours à la force contre le gouvernement démocratiquement élu et la population de la Lituanie. De telles actions sont contraires aux assurances données par le ministre des Affaires extérieures, M. Chevardnadze, ainsi que par le président Gorbatchev au premier ministre Mulroney et suivant lesquelles il n'y aurait pas de répression dans les pays baltes.
>
> M. Clark a plaidé en faveur de la modération dans cette situation dangereuse et a exhorté les autorités soviétiques à ne pas recourir de nouveau à la violence. Il a souligné que l'Union soviétique devait respecter ses obligations dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et trouver des solutions par voie de négociations, conformément aux principes de l'Acte final d'Helsinki.»

Deux jours plus tard, le 13 janvier, un communiqué provenant du bureau du premier ministre disait notamment:

> Le premier ministre a dit qu'il regrettait profondément que ces actions aient été entreprises. Elles trahissent les assurances formelles données au Canada par M. Gorbatchev. Le premier ministre a souligné la nécessité pour M. Gorbatchev de condamner sans tarder et sans équivoque pareilles actions.
>
> Le premier ministre a invité M. Gorbatchev à faire preuve de modération et à éviter tout nouveau recours à la violence. Il a pressé le président de l'Union soviétique de chercher des solutions qui soient conformes à l'Acte final d'Helsinki, à la Charte de Paris et aux aspirations légitimes de la Lituanie et des autres pays baltes. La démocratie est impossible sans le respect des droits et libertés fondamentaux.
>
> Le premier ministre a déclaré que le Canada réexaminait son offre de soutien technique ainsi que les nouvelles lignes de crédit pour l'achat de nourriture.
>
> Le secrétaire d'État a dit, ce soir, que ce programme avait été mis en veilleuse.

Le 15 janvier, deux jours plus tard, la Chambre a été saisie de la motion suivante, qui a reçu l'agrément de tous les députés; cette motion se lit comme suit:

> Il est résolu:
>
> Que la Chambre condamne la brutale et inacceptable répression en Lituanie, et demande au président Gorbatchev ainsi qu'au gouvernement soviétique de s'abstenir de tout nouveau recours à la force envers les peuples et les gouvernements démocratiquement élus de Lituanie, de Lettonie et d'Estonie;

Article 52 du Règlement

Pour couronner le tout, hier soir à la télévision, nous avons appris que des Bérets noirs soviétiques ont attaqué et pris d'assaut un immeuble à Riga, en Lettonie. D'après le reportage, quatre personnes auraient été tuées, et au moins dix autres blessées. C'est un autre regrettable pas en arrière, qui est révoltant aux yeux de la plupart des gens.

Les Canadiens qui ont des racines dans les pays baltes sont très inquiets. Ils se préoccupaient de leur sort depuis des années, mais ils avaient commencé à espérer depuis un an ou deux. Les événements récents ont sûrement tué dans l'oeuf leurs nouveaux espoirs.

J'ai reçu une lettre de M. et M^me^ A.P. Stanenas, de Thornhill, et je voudrais vous en lire un passage, monsieur le Président. Cette lettre m'était adressée et voici ce qu'elle dit:

> Devant les atrocités commises actuellement contre le peuple et le gouvernement de Lituanie,
>
> je vous prie instamment de demander au premier ministre du Canada de convoquer une réunion du Conseil de sécurité des Nations Unies pour pouvoir parrainer une résolution condamnant les actes de sanglante agression perpétrés contre ce peuple et ce pays, une résolution qui ordonnerait le retrait des forces militaires soviétiques de la République de Lituanie.

J'ajoute que ce soir, il y a quelques heures, M. Voldemars Berkis, un Canadien d'origine lettone m'a téléphoné pour me faire part de ses préoccupations et inquiétudes. Il se posait plusieurs questions, mais je n'en mentionnerai que deux ou trois. En somme, il se demandait pourquoi on pratiquait une politique de deux poids deux mesures et pourquoi certaines infractions ou certaines violations des droits de la personne sont traitées plus rapidement que les problèmes des pays baltes. «Pourquoi, a-t-il demandé, ne pas faire de ces problèmes une autre question à débattre devant les Nations Unies?»

Il m'a fait part de beaucoup d'autres commentaires à propos de ces décennies de pourparlers qui n'ont pas débouché sur une action concrète. Que répondre à un homme comme lui, monsieur le Président, sinon que tous les députés de la Chambre s'efforceront maintenant de se serrer les coudes pour engager une action concrète.

Plus tôt aujourd'hui à la Chambre, j'ai posé une question au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je voulais surtout savoir ce qu'il en était de notre participation au troisième round de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui aura lieu à Moscou l'été prochain. C'est l'URSS qui est le pays hôte, et j'ai demandé au secrétaire d'État si nous ne devrions pas songer à nous retirer de cette conférence advenant qu'elle ne traite pas rapidement de ces violations. C'est une décision qui peut sembler dure, mais le temps est venu de prendre des décisions dures au nom des peuples des pays baltes.

En terminant, je tiens à rassurer tous les Canadiens d'origine balte: tous les députés des Communes feront toutes les démarches pratiques possibles, au cours des prochaines semaines et des prochains mois, pour les aider à réaliser d'une façon ou d'une autre leurs rêves d'indépendance et de liberté ainsi que pour faire en sorte que ces atrocités et ces reculs, si fréquents au cours de l'histoire, ne se reproduisent plus jamais.

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir prendre part, ce soir, au débat spécial sur la question balte.

Je veux remercier les députés qui ont travaillé activement à cette affaire et qui ont tout mis en oeuvre pour obtenir la tenue de ce débat, soit les députés de Scarborough-Centre, de Parkdale—High Park et de Winnipeg Transcona. Je pense que sans leur volonté de faire bouger les choses, ce débat n'aurait pas eu lieu ce soir, même si je sais que nous avons tous reçu des appels téléphoniques de citoyens d'origine balte de tout le Canada, qui réclament que la Chambre se réunisse pour étudier ce problème d'importance critique.

• (2200)

Je veux de remercier les gens qui, dans ma circonscription, London—Middlesex, sont d'origine balte, parce que ce groupe de quelques centaines de familles, à London et dans le sud-ouest de l'Ontario, a grandement enrichi la culture et la vie de notre communauté. Leur apport a été très enrichissant pour chacun de nous. Les connaissances qu'ils ont transmises à leurs concitoyens au sujet de leurs racines et de la région d'où ils viennent nous ont permis à tous de mieux comprendre la situation.

La leçon que nous avons retenue au contact de ces gens—je ne révélerai rien de très surprenant pour la plupart des Canadiens—c'est, que ces trois États étaient auparavant des pays indépendants, qui pouvaient s'autodéterminer.

L'autodétermination est vraiment, je pense, l'objet de mon discours ce soir parce que, manifestement, tout le monde y pense actuellemeent dans le golfe Persique, que l'on soit Koweïtien, Palestinien, Arabe d'une autre origine ou Canadien qui lutte pour obtenir le droit à l'autodétermination de ces pays. Nous sommes tous très intéressés par l'autodétermination et, en tant que parlementaires, c'est ce que nous cherchons le plus à obtenir.

L'obstination de l'URSS à refuser l'autodétermination à ces trois pays nous a surpris. Même si Gorbatchev a émancipé le Soviet et cette partie du monde pour que l'autodétermination ait l'air possible avec des élections libres pour la première fois dans ces pays, et certains de mes collègues ont eu la chance d'en être témoins, nous voyons maintenant qu'il cachait en fait ses véritables intentions. Ces derniers jours, les Bérets noirs ont intervenus avec une réalité brutale et ont bafoué les droits et l'aspiration à l'autodétermination. À mon avis, ces peuples et les Canadiens sont indignés, à juste titre, de cette intervention.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a dit ce soir que le Canada a pris, par l'intervention de notre premier ministre et de son propre ministère, des mesures très spectaculaires et utiles, espérons-le. L'une d'elles est de suspendre, à partir d'aujourd'hui, l'aide de 150 millions de dollars à l'Union soviétique, ce qui est, à mon avis, une très bonne décision. Mais il convient de faire plus. Nous, en tant que parlementaires défenseurs de l'autodétermination et des droits des peuples baltes, devons faire davantage.

On a parlé ce soir de mettre en application les recommandations que nous avons tous reçues de nos collectivités. J'ai rencontré les collectivités baltes de London et de London—Middlesex et j'ai trouvé que leurs collègues de tous le Canada se faisaient l'écho de leurs inquiétudes ce soir, à la Chambre.

J'espère que le Conseil de sécurité des Nations Unies prendra les mesures qui s'imposent. C'est ce que nous espérons. Nous avons déjà parlé des mesures prises par le gouvernement, mesures qui, je l'espère, seront utiles.

Ce soir je vois en cette Chambre certains de mes collègues qui sont membres de la direction de l'Association parlementaire Canada-Europe, qui compte des représentants de tous les partis. Sous votre égide, monsieur le Président, elle peut être très utile aux gouvernements récemment élus dans les trois pays en cause, comme elle a su aider les gouvernements novices de Hongrie, de Tchécoslovaquie et de Pologne.

L'Association a été très active et aimerait aider les parlementaires des pays baltes à s'acquitter de leur mission tout en leur permettant de voir, grâce au regard d'autres pays, la légitimité de leur action dans l'affirmation de leur droit à l'autodétermination.

En outre, pour donner une ossature à tout cela, ces pays, ces gouvernements et ces parlementaires ont besoin de se doter d'une infrastructure économique.

L'Association parlementaire Canada-Europe a travaillé d'arrache-pied avec le Parlement de chacun des autres pays de l'Europe de l'Est. En fait, depuis un an, elle a obtenu des résultats significatifs pour ce qui est d'aider ces pays à raffermir leur économie.

Au fur et à mesure que l'économie se raffermit, il en va de même de ses citoyens, et le moment vient où quelques-uns d'entre eux s'estiment capables d'usurper le pouvoir, comme ils l'ont fait manifestement en Lituanie, et comme d'autres l'ont fait également hier et aujourd'hui à Riga; certains alléguent que les gouvernements élus étaient dépassés par la réalité nouvelle de l'Union soviétique. Ceux-ci voudraient les contraindre à rentrer dans le giron de l'URSS, et pour ce faire, ils n'ont pas hésité à utiliser les Bérêts noirs pour anéantir les droits des gouvernements élus qui, en fait, incarnent à eux seuls la détermination des populations de ces États.

De toute évidence, en tant que parlementaires, ils ont besoin de notre appui. Ils ont besoin de toute l'aide qu'ils peuvent obtenir du Parlement du Canada et de ceux d'autres pays. Je pense pouvoir me faire l'interprète de tous les députés en déclarant que nous sommes acquis définitivement à cette entreprise. Je sais que par l'entremise de l'Association parlementaire Canada-Europe, nous voulons faire savoir aux anciens ressortissants de ces trois pays baltes, qui sont au Canada, que tous les députés sont déterminés à travailler avec le nouveau gouvernement de chacun de ces trois pays.

Nous trouverons le moyen de collaborer avec ce groupe de parlementaires qui a été formé, comme je l'ai dit au début de mon intervention, grâce à l'initiative de trois de nos collègues intéressés à la question qui ont collaboré de façon positive avec des Canadiens d'ascendance balte afin que toute la population soit saisie du problème. Les 26 millions de Canadiens savent maintenant qu'il n'y a pas qu'au golfe Persique que l'autodétermination d'un peuple est menacée, mais que le même problème se pose en Europe de l'Est, dans la région nord-est, où trois pays, que le Canada a toujours reconnus et qui ont le droit à l'autodétermination, s'aperçoivent aujourd'hui que leurs droits sont bafoués.

Nous voulons que tous ces gens, au Canada et dans ces trois pays, sachent que notre Parlement les appuie fortement. Monsieur le Président, sous votre direction, un groupe sera chargé de faire l'impossible pour accélérer ce processus et aider ces pays à franchir les obstacles afin qu'un vent frais de démocratie puisse souffler sur ces pays.

Article 52 du Règlement

M. Flis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le débat de ce soir a été excellent. Tous ont collaboré au point que je demande le consentement unanime de la Chambre afin que l'on siège jusqu'à 22 h 30, au plus tard. Il n'y a plus que deux personnes qui doivent prendre la parole, et leurs interventions ne nécessiteront que de cinq à sept minutes chacune.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime afin que l'on prolonge la séance de 10 à 15 minutes?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Dix à vingt minutes?

M. Boyer: Pourquoi n'accordez-vous pas cinq minutes à chacun?

Le président suppléant (M. DeBlois): Cinq minutes à chacun.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, comme l'ont déjà dit d'autres députés, c'est un réel honneur d'intervenir, ce soir, dans le cadre de ce débat d'urgence sur cette motion, qui découle des événements qui ont lieu depuis quelques jours dans les États baltes et de l'accroissement de l'activité militaire dans toutes ces régions. Je crois fermement, ce soir, qu'on doit réexaminer les relations du Canada avec l'Union soviétique.

• (2210)

Comme mon collègue de Parkdale—High Park l'a déclaré tout à l'heure, le gouvernement fédéral doit inviter les Nations Unies à envoyer des observateurs dans la région et les consuls des républiques baltes au Canada.

Ce qui se passe est clair. Alors que l'attention du monde entier est tournée vers la crise du golfe Persique, le gouvernement communiste en profite pour brutaliser et tuer des gens dans les États baltes. La violence s'accroît de jour en jour.

Des opérations militaires sont menées dans toute la région, et le gouvernement communiste de M. Gorbatchev n'en éprouve aucune honte.

Je voudrais vous citer un passage tiré du communiqué du 13 janvier 1991 du premier ministre qui précisait que le Canada entendait réexaminer ses offres d'aide technique et de nouvelles marges de crédit pour l'achat de denrées. On ajoutait qu'une autre escalade aurait de graves répercussions sur les relations entre le Canada et l'Union soviétique. Je crois qu'il faut retirer immédiatement toute offre d'aide à l'URSS.

Je n'ai pas entendu parler de réforme, d'aide ou de compréhension cette semaine, mais de violence. Rien ne justifiait d'envoyer de 30 000 à 40 000 militaires supplémentaires dans les États baltes en l'espace de deux ou trois jours. Ce geste provoquera des émeutes; il en a déjà provoqué.

Nous avons vu la démocratisation de tant d'endroits grâce à cet homme à qui on a décerné le prix Nobel de la paix, que le *Time* a choisi comme la personnalité de l'année et qui a été à l'origine de tant de changements dans le monde en six ou sept ans. Il éclipse les politiques et dirigeants occidentaux depuis de nombreuses années. Il a concentré sur lui toute l'attention. On n'arrive pas à croire qu'il ait laissé pareille chose se produire. C'est difficile à imaginer après avoir vu tomber le mur de Berlin et après avoir vu la démocratie revivre à des endroits d'où elle avait disparu depuis 40, 45 et 50 ans. Nous avons vu de formidables changements s'opérer dans son propre pays.

Maintenant, nous assistons au début de la fin. Était-ce vraiment le fait de cet homme? Est-ce bien cet homme qui parle ou est-ce autre chose qui, je le crains fort, est en train de se produire?

En terminant, je voudrais rappeler la position du Parti libéral à l'égard des pays baltes. Premièrement, nous n'avons jamais reconnu l'incorporation de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie à l'Union des républiques socialistes soviétiques. Deuxièmement, nous nous opposons indiscutablement à l'intégration, de gré ou de force, des pays baltes à l'URSS.

M. Gorbatchev doit respecter l'autonomie des pays baltes. De plus, l'Union soviétique a enfreint les septième et huitième principes énoncés dans l'Acte final d'Helsinki. Elle doit finir par comprendre que l'autonomie ainsi que le respect des droits de la personne et des libertés fondamentales sont de rigueur dans le nouvel ordre mondial. Il faut bien le faire comprendre à l'Union

soviétique. Il faut en convaincre M. Gorbatchev. J'ai peine à croire que cela puisse arriver, après tous les progrès qui ont été accomplis ces dernières années.

Je tiens à féliciter tous les députés qui ont pris part à ce débat. Je vous remercie de votre attention. Je cède maintenant la parole à mon honorable collègue.

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, je remercie la Chambre de me donner l'occasion de parler sur cette question très importante.

Tout d'abord, permettez-moi de dire la fierté que j'ai ressentie pour cette assemblée lorsque les députés se sont ralliés unanimement, comme cela devrait se produire plus souvent, pour condamner l'agression par l'Union soviétique des trois pays baltes et pour exprimer, quelle que soit leur affiliation politique, leur appui à ces trois pays indépendants. Je crois que cela mérite d'être loué.

Je veux aussi profiter de l'occasion pour remercier et féliciter le gouvernement ainsi que le premier ministre d'avoir signifié sans tarder à Mikhaïl Gorbatchev que ses gestes étaient inacceptables.

J'ai été impressioné par le discours, du secrétaire d'État qui a fait remarquer qu'au moins, le Canada a agi rapidement et énergiquement—peut-être pas aussi énergiquement que nous le souhaiterions, j'y reviendrai dans un instant—pour montrer que nous sommes déterminés à faire comprendre clairement à l'Union soviétique que le Canada ne tolérera pas cette agression contre ces trois pays indépendants.

Le gouvernement et le Parlement peuvent faire davantage pour s'assurer que le message ne sera pas perdu pendant que l'attention du monde est dirigée vers une autre région très importante du monde, le Moyen-Orient.

Je veux aussi remercier les députés de Parkdale—High Park, de Scarborough-Centre et de Winnipeg—transcona, qui président le comité qui s'est saisi de cette question il y a quelque temps et qui vu à ce que les parlementaires soient bien informés de la situation.

Je veux souligner quelques points. Premièrement, les atrocités contre les trois États baltes, l'Estonie, la Lituanie et la Lettonie, ont commencé il y a 50 ans, quand l'URSS a envahi ces trois États, non pas par la force comme aujourd'hui, mais après avoir supprimé leur indépendance d'un trait de plume. Jusqu'à ce jour, ces trois États baltes ont attendu que le monde et que le Canada prennent position pour dénoncer l'annexion illégale par l'Union soviétique de ces trois républiques indépendantes, et pour affirmer qu'elle n'aurait jamais dû avoir lieu, que cela ne devait pas être, et qu'il n'était plus temps de rester silencieux.

J'ai partagé la joie de ces peuples—comme beaucoup d'entre vous—il y a un an, quand leurs gouvernements démocratiques ont été élus. J'ai partagé leur joie. Je me trouvais dans le sous-sol de l'église de la communauté lituanienne de London, en Ontario, et j'ai vu les gens pleurer de joie à mesure que les résultats du vote venaient annoncer le rétablissement de leur indépendance qu'ils consacraient leur indépendance retrouvée. Nous avons partagé cette joie avec eux.

Dimanche dernier, j'ai partagé leur horreur et leur angoisse en voyant ce qui se produisait de nouveau dans leur pays, lorsque l'Union soviétique a ni plus ni moins donné l'assaut en Lituanie et en Lettonie, pour tuer et brutaliser de nouveau ces peuples et ces nations.

Il est grand temps et il est absolument nécessaire que nous manifestions collectivement notre volonté politique à ce sujet, et que nous montrions à quel point nous sommes sérieux à quel point le monde est sérieux, lorsque nous disons que Mikhaïl Gorbatchev ne peut pas espérer profiter de ce qui se passe dans le golfe Persique pour essayer de rétablir illégalement l'autorité soviétique sur les trois États baltes.

En tant que parlementaires, qui appuient ces peuples d'esprit libre et démocratique dans leur volonté d'exister au sein d'une coalition pacifique, y compris l'Union soviétique, nous exigeons ici que l'ONU et la CSCE examinent très sérieusement cette question. Nous exigeons aussi que notre gouvernement fasse savoir à l'Union soviétique et au nouvel ordre mondial que les atrocités comme celles qui ont été perpétrées dans les États baltes ne peuvent plus être tolérées.

Si le gouvernement veut vraiment manifester son engagement à l'égard des trois États baltes, pourquoi ne reconnaît-il pas enfin ces trois États comme des pays indépendants? Nous n'avons jamais reconnu leur annexion illégale par l'Union soviétique, mais il conviendrait parfaitement que le gouvernement et le Parlement décident à nouveau aujourd'hui ou demain de reconnaître ces trois républiques baltes et d'entretenir de véritables relations diplomatiques avec elles. Cela prouverait notre volonté politique de voir cette crise se régler.

Article 52 du Règlement

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 22 h 20 et conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, je déclare la motion adoptée.

[*Français*]

La Chambre demeure ajournée jusqu'à demain, 17 heures, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui.

(La séance est levée à 22 h 20.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 22 janvier 1991

La séance est ouverte à 17 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LA CRISE DU GOLFE PERSIQUE

L'APPUI AUX NATIONS UNIES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 17 janvier, de la motion de M. Clark (Yellowhead):

Que la Chambre réaffirme son appui aux Nations Unies pour mettre fin à l'agression du Koweït par l'Irak.

Et de la motion de M^me^ Collins:

Que la question soit maintenant mise aux voix.

M. le Président: Conformément à l'ordre adopté le lundi, 21 janvier 1991,. . .

[*Traduction*]

. . . la Chambre entendra maintenant un représentant de chacun des trois partis au sujet de l'initiative n^o^ 27. . .

[*Français*]

. . .concernant la crise du golfe Persique pour une période n'excédant pas 15 minutes chacun.

La parole est maintenant au très honorable premier ministre.

[*Traduction*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour demander à tous les députés d'appuyer les efforts du Canada, en tant que membre des Nations Unies, pour expulser Saddam Hussein du Koweït.

Je le fais, monsieur le Président, en partant du principe que, malheureusement, la guerre est parfois nécessaire pour obtenir la paix.

La guerre dans le golfe Persique n'a pas commencé le 15 janvier, mais plutôt le 2 août dernier, quand Saddam Hussein a brutalement envahi et occupé le Koweït sans la moindre provocation. Par son geste, Saddam Hussein a menacé l'ensemble de la région. Il a placé le monde devant une alternative: ne rien faire, comme ce fut si souvent son attitude dans le passé, et laisser l'Irak occuper un pays n'ayant qu'un dixième de sa taille ou bien riposter. Le monde a choisi de riposter.

Il a décidé d'intervenir à l'intérieur du cadre international établie qui a été 46 ans plus tôt à San Francisco et que les Canadiens ont contribué à ériger, les Nations-Unies.

La communauté mondiale n'a pas eu recours immédiatement à la force pour contraindre Saddam Hussein à se retirer du Koweït. Elle a plutôt agi avec prudence et modération, donnant à la diplomatie la chance d'apporter une solution pacifique au conflit.

Entre le début d'août et la fin de novembre, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté 12 résolutions ordonnant à Saddam Hussein de se retirer du Koweït. Ces résolutions ont presque toutes été adoptées unanimement, et beaucoup d'entre elles ont été rédigées et, dans certains cas, coparrainées par le Canada, qui était alors membre du Conseil de sécurité.

• (1710)

Cette communauté de vues a été suscitée par la nature clairement inacceptable de la violation par Saddam Hussein des très grands principes de la paix et de la sécurité. Elle découlait du nouvel esprit de coopération qui avait ravivé l'ONU et lui avait redonné espoir après l'apaisement des tensions entre l'Est et l'Ouest.

En tout, 28 pays ont envoyé des forces dans le Golfe pour y faire respecter les sanctions. Au cours des cinq derniers mois de 1990 et des premières semaines de 1991, le monde a été témoin des efforts diplomatiques les plus intenses de l'histoire moderne.

Que ce soit au cours de réunions des Nations Unies, de la Ligue arabe, de la Communauté européenne, du Mouvement des non-alignés et du Commonwealth. . .

[*Français*]

. . .et parmi les membres les plus importants de la francophonie. . .

[*Traduction*]

. . . et au cours des centaines de contacts qu'ont eus entre eux les dirigeants politiques du monde entier—de l'Est et de l'Ouest, du Nord et du Sud, des pays musulmans et non musulmans et des pays arabes et non arabes—, les avenues de la paix ont toutes été explorées.

[*Français*]

Je suis en mesure d'affirmer, monsieur le Président, que pendant tous ces mois, le Canada a pris toutes les initiatives diplomatiques possibles en faveur de la paix. Vous me permettrez, monsieur le Président, de rendre un témoignage au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui a fait un travail remarquable dans ces circonstances difficiles.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Mulroney: Mais chaque avenue explorée menait droit au mur d'intransigeance de Saddam Hussein.

Ainsi, le 15 janvier, après une dernière pause de 47 jours en faveur de la paix, les nations sont passées à l'étape suivante, celle du recours à la force qui était d'ailleurs déjà autorisé par les Nations Unies.

Le Canada s'est joint à elles dans cet effort. Nous tenions à ce que l'ONU intervienne comme elle avait promis de le faire si Saddam Hussein ne respectait pas la volonté, clairement exprimée à maintes occasions, de la communauté internationale. Nous étions déterminés à aider à déloger les forces de Saddam Hussein du Koweït et à contribuer au rétablissement de la paix et de la sécurité dans la région, de façon complètement intégrale, conformément à la résolution 678 du Conseil de sécurité de l'ONU dont le Canada lui-même avait coparrainé le passage.

[*Traduction*]

Ainsi, nous avons demandé à des militaires canadiens de servir à nouveau leur pays, cette fois dans le golfe Persique, et d'accepter ainsi de s'exposer à de graves dangers.

Ces femmes et ces hommes courageux méritent entièrement notre appui. Nous leur devons à eux, ainsi qu'à leurs familles et à notre histoire, d'exposer clairement nos positions en tant que représentants du peuple canadien, et je suis fier d'exposer ma position en tant que premier ministre du Canada, au nom du gouvernement du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: L'espoir irréaliste que les choses s'arrangeront si nous le souhaitons avec suffisamment d'ardeur n'a pas sa place dans un processus de décision sérieux.

Il y a des gens qui se demandent quels sont les intérêts du Canada dans ce conflit et comment le Canada peut avoir des intérêts légitimes immédiats dans un grave conflit qui se déroule à des milliers de milles d'ici.

Notre premier intérêt est de promouvoir la simple moralité. Saddam Hussein est en train de commettre un crime épouvantable au Koweït. La communauté mondiale a l'obligation morale d'intervenir pour mettre un frein à ses agissements.

Le deuxième intérêt que nous avons dans ce conflit est l'établissement ainsi que le maintien d'un dispositif de paix et de sécurité capable de décourager les actes d'agression et, au besoin, d'y mettre fin.

Pendant des décennies, le Canada a oeuvré en faveur de l'établissement d'un mécanisme efficace de sauvegarde du droit et de l'ordre internationaux basé sur le principe de la sécurité collective.

Sauf dans le cas de la guerre de Corée, l'affrontement idéologique qu'a été la guerre froide a continuellement bloqué cet effort, paralysé le Conseil de sécurité des Nations Unies et rendu la sécurité collective impossible. La recherche de la sécurité collective n'est pas un objectif nouveau pour nous. Elle s'inscrit dans les meilleures traditions canadiennes.

Parlant de la crise actuelle dans le contexte des traditions canadiennes et de la façon dont elles ont évolué d'une décennie à l'autre et d'une génération à l'autre, Goeffrey Pearson, un des distingués ambassadeurs du Canada, plus récemment notre ambassadeur en Union soviétique, a fait une remarque intéressante. Parlant dimanche dernier de la participation distinguée de sa famille à l'édification de ces traditions, M. Pearson a dit ceci:

> Mon père n'était pas un pacifiste. Sa politique était fondée surtout sur l'importance des Nations Unies pour assurer la paix. Mais si la guerre était déclenchée, il était d'avis que les pays membres de l'ONU devaient intervenir militairement pour contrer l'agresseur.

Cela, monsieur le Président, est chez nous un acte de foi appris en échange d'un nombre incalculable de vies, dont celles de nombreux soldats canadiens, lors des deux guerres mondiales et de celle de Corée.

Mais certains Canadiens, et certains des membres de cette assemblée, ont demandé: Pourquoi maintenant? Pourquoi dans ce conflit? Certains prétendent que parce qu'elle n'a pas toujours contré l'agression dans le passé, l'ONU devrait s'abstenir de le faire cette fois-ci.

Mais quand personne n'est intervenu dans le passé et que les nations se sont désolidarisées de l'ONU, cette organisation s'en est trouvée discréditée. Son rôle de gardien de la sécurité s'en est trouvé affaibli. Et les

conflits se sont succédé. Ce n'est pas un argument que j'avance, monsieur le Président, c'est un fait historique.

Affirmer que l'ONU, parce qu'elle a échoué dans le passé, ne devrait pas réussir davantage aujourd'hui, c'est la condamner à être toujours inadéquate. Comme le maintien de l'ordre international est d'une importance capitale pour le Canada, nous ne condamnerons jamais une institution aussi essentielle à la protection de nos intérêts nationaux que les Nations Unies. Nous ne condamnerons jamais cette organisation à être toujours inadéquate. Au contraire, nous travaillerons sans relâche pour qu'elle soit capable d'assurer la paix.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Si, le 15 janvier, la coalition des Nations Unies s'était fragmentée ou avait abdiqué ses responsabilités, je ne crois pas qu'il soit inexact de dire, monsieur le Président, que l'ONU aurait perdu sa crédibilité pendant plusieurs décennies et peut-être même à jamais. Il y va donc de notre plus grand intérêt.

La meilleure façon de réaliser notre espoir de rendre le monde moins dangereux est de donner à l'ONU l'appui dont elle a besoin pour s'acquitter efficacement de son rôle et d'assurer la paix pour l'humanité.

[*Français*]

La plus sérieuse question—la plus troublante en fait—qu'ont eu à se poser de nombreux députés pendant ce débat a trait autant à l'opportunité de la décision d'aller en guerre qu'aux questions qu'elle soulève. Pourquoi la communauté mondiale ne pourrait-elle pas attendre et donner plus de temps aux sanctions et à la diplomatie?

Le gouvernement est d'avis—et c'est aussi l'opinion de presque tous les autres membres de la coalition des Nations Unies—que les risques et les coûts d'une longue attente étaient devenus tout à fait intolérables. Si nous nous étions simplement contentés de maintenir les sanctions, le pillage du Koweït se serait poursuivi. Lors de nos débats précédents sur cette question, en septembre et en novembre derniers, Amnistie Internationale n'avait pas encore dénoncé les terribles atrocités commises par l'Irak: le débranchement d'incubateurs contenant des bébés koweïtiens; les agressions sexuelles contre les Koweïtiennes; l'exécution de jeunes Koweïtiens devant les yeux de leurs parents et de leurs frères et de leurs soeurs.

Nous savons, maintenant, que de telles atrocités sont commises. Nous savons aussi que la terreur qui règne au Koweït a fait fuir plus de la moitié de la population de ce pays vers d'autres pays. Que serait-il resté du Koweït si le monde avait attendu six mois de plus, ou 16 ou 60, ou tout le temps qu'il aurait fallu pour que les sanctions affectent la capacité militaire de l'Irak, si seulement un geste était possible? Nous savons que Saddam Hussein s'est servi de la pause pour la paix, non pas pour la paix ou à des fins diplomatiques, mais pour élaborer des plans d'actions terroristes et établir ses positions de défense.

• (1720)

Il ne s'est pas préparé pour la paix. Il n'a même pas exploré les avenues pouvant mener à un règlement pacifique; il s'est plutôt préparé à lancer des missiles sur des civils en Israël et en Arabie saoudite.

[*Traduction*]

Ces actes terroristes criminels se sont poursuivis cet après-midi.

Dans l'allocution que j'ai faite en Chambre il y a une semaine aujourd'hui, j'ai dit:

> Certains prétendent que le Canada devrait maintenant se retirer de la scène, quitte à jouer plus tard un rôle de maintien de la paix. Mais si Saddam Hussein parvenait à annexer le Koweït, il serait alors en position de menacer tout le Moyen-Orient, et au moment où je vous parle, il est en train de menacer différents pays.

C'était il y a une semaine.

J'ai poursuivi en ces termes:

> Avec le temps et la richesse qu'il gagnerait, il pourrait ajouter d'autres armes de destruction massive à son arsenal, y compris, fort probablement, des armes nucléaires. Dans quelle position cela placerait-il ses voisins? Après l'Iran et le Koweït, quelles seraient sa prochaine cible? L'Arabie saoudite? La Jordanie? Est-ce que nous attendrions la fin des dernières atrocités en espérant être invités à faire partie d'une force de maintien de la paix?
>
> Saddam Hussein a menacé d'attaquer Israël avec des armes de destruction massive. Face à une très grave provocation de l'Irak et face aux violentes menaces que le ministre des Affaires étrangères Tarek Aziz a proférées à son endroit la semaine dernière à Genève, Israël a fait preuve d'une remarquable modération.
>
> Si Saddam Hussein mettait ses menaces à exécution, resterions-nous encore à l'écart dans l'espoir d'être appelés plus tard à contribuer au maintien de la paix dans ce qui resterait du Moyen-Orient?
>
> Ce serait adopter une voie qui ne serait ni sage ni responsable, une voie dans laquelle le Canada ne doit pas s'engager.

C'est ainsi que je raisonnais la semaine dernière, et la plupart des dirigeants politiques du monde partageaient l'opinion que j'ai exprimée à la Chambre.

Il y a quelques heures seulement, Saddam Hussein a lancé une autre attaque non provoquée contre des civils israéliens. En Israël, des hommes, des femmes et des enfants sont devenus la cible des attaques meurtrières aux missiles Scud lancées par l'Irak contre ce pays. Si le gouvernement s'en est tenu fermement à sa résolution lorsque l'heure critique a sonné la semaine dernière, et il continuera de s'y tenir jusqu'à ce que la paix soit assurée, c'est entre autres raisons parce que nous avions résolu de ne jamais rester silencieux et indifférents si Israël était menacé d'une destruction massive. Les autres pays mem-

bres de la coalition, qui se battent pour la liberté dans la région aujourd'hui, adoptent la même attitude.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Monsieur le Président, l'enjeu de cette guerre est le triomphe d'un principe fondamental et de la vision du monde de demain tel que nous l'envisageons. Rien ne nous permet de croire que les sanctions atteignaient leur but, à savoir le retrait des forces de Saddam Hussein du Koweït. En fait, au cours des cinq derniers mois et demi, elles ont permis d'accomplir certains progrès dont je parlerai dans un instant, mais les résultats étaient loin d'être encourageants. Il ne fait aucun doute que l'économie irakienne s'en ressentait.

[*Français*]

Les importations et les exportations se trouvaient réduites. Le rationnement s'était fait beaucoup plus rigoureux. Les prix de certains produits avaient augmenté et dans certains cas, monsieur le Président, de façon spectaculaire. Certaines usines avaient dû fermer leurs portes. Mais nous savions que certaines denrées alimentaires et certains produits pénétraient quand même dans le pays.

Et pendant qu'il réduisait les rations destinées à son peuple, Saddam Hussein augmentait celles destinées à son armée.

La communauté mondiale aurait-elle persévéré dans la voie des sanctions et la coalition se serait-elle maintenue si on avait vu des citoyens irakiens et koweïtiens crever de faim pendant que les forces de l'Irak s'installaient au Koweït?

Nous avons affaire à un homme qui a fait subir les pires souffrances à ses concitoyens: un demi million d'entre eux sont morts durant la guerre de huit ans qu'il a lui-même déclenchée contre l'Iran.

Nous avons affaire à un homme qui a utilisé des gaz contre ses ennemis iraniens et même, monsieur le Président, contre ses propres concitoyens.

Nous avons affaire à un homme qui a pris des dizaines de milliers de personnes en otage; un homme qui attaque à coups de missiles des endroits où habitent des civils et non pas des installations militaires; un homme qui viole la Convention de Genève en maltraitant les prisonniers de guerre et en menaçant de s'en servir comme boucliers humains pour protéger ses armes.

Depuis notre dernier débat sur la crise du Golfe, en novembre dernier, nous avons tous pu nous faire une idée plus juste de cet homme.

Sachant ce que nous savons maintenant, peut-il y en avoir encore beaucoup parmi nous qui continuent de croire que des sanctions auraient suffi à arrêter Saddam Hussein? On aurait peut-être pu le croire lors de notre premier débat sur cette crise en septembre, et même, monsieur le Président, en novembre. Mais maintenant, il ne doit pas y en avoir beaucoup parmi nous aujourd'hui à être convaincus de cette affirmation.

Personne ici ne veut la guerre. Mais parfois, il est nécessaire de se battre pour la paix. Et c'est le cas maintenant.

[*Traduction*]

Je crois qu'en tant que nation, nous devons faire notre part dans l'épreuve de force que nous impose l'échec de la diplomatie et des sanctions. Nous devons chasser Saddam Hussein du Koweït, comme l'exigent 12 résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. Et nous devons rester solidaires de nos alliés de la région et d'ailleurs, dont beaucoup supportent une part du fardeau beaucoup plus lourde que la nôtre. Que penserait le monde de nous si nous retirions nos forces et devenions simples spectateurs alors que les choses se corsent?

M. le Président: Je me permets de rappeler au très honorable premier ministre que les discours sont limités à 15 minutes. Je suis sûr que la Chambre est disposée à accorder plus de temps au premier ministre. Il va sans dire qu'il devrait en aller de même pour les autres discours.

Des voix: D'accord.

M. Mulroney: Merci, monsieur le Président, à vous ainsi qu'au chef de l'opposition et au chef du Nouveau Parti démocratique.

Que penserait le monde de nous si nous retirions nos forces et devenions simples spectateurs alors que les choses se corsent? Et surtout, que penserions-nous de nous-mêmes? Le Canada fera donc sa part.

[*Français*]

Nous avons les moyens et les ressources nécessaires pour remplir toutes les obligations que nous avons contractées, et nous pouvons le faire sans introduire une politique de conscription.

[*Traduction*]

Nous tous, dans cette Chambre, souhaitons la fin de ce conflit. Cela ne fait absolument aucun doute. Mais certains députés soutiennent qu'il devrait maintenant y avoir une pause dans ce conflit.

[*Français*]

Nous estimons que cela aurait un effet négatif. La résolution 678, que le Canada a coparrainnée, prévoyait déjà une pause. Le gouvernement ne voit pas l'utilité d'en faire une autre. La meilleure réaction à l'intransigeance et à la brutalité de Saddam Hussein est justement

de ne pas lui accorder un répit dans une guerre qu'il a lui-même provoquée. Nous aurions tort de lui laisser la moindre chance de déployer d'autres missiles pour attaquer les villes d'Israël et de l'Arabie saoudite. Et nous n'allons pas prendre le risque de le laisser refaire ses forces, réparer son infrastructure et renforcer ses défenses.

La première chose à faire est de gagner la guerre, et la deuxième, monsieur le Président, est de gagner la paix.

Saddam Hussein a exploité les brèches et les faiblesses de la région la plus explosive du globe.

[*Traduction*]

C'est une région où l'on trouve des armes de destruction massive; une région qui a enrichi les marchands de canons; une région où il y a beaucoup de pauvres et où la politique est notoirement instable; une région dont l'histoire a été marquée par une succession de guerres engendrées les unes par les autres. Et pendant ce temps, bon nombre des aspirations légitimes des peuples de cette région restaient en plan, sans réponse, et ne sont toujours pas satisfaites.

• (1730)

Pendant que les combats se poursuivent pour libérer le Koweït et que les résolutions des Nations Unies sont mises à exécution, des diplomates canadiens ont commencé à examiner ce qu'il faudra faire ensuite pour apporter la paix et la sécurité à cette région agitée. La victoire militaire que nous visons sera bien amère et bien éphémère si elle ne débouche pas sur une paix juste et durable. Nous ne ménagerons aucun effort pour trouver des solutions à ces problèmes.

La recherche de ces solutions passe par les Nations Unies, car si l'ONU n'est pas renforcée à la faveur de ces débats et de ces interventions, il n'y aura plus aucun moyen réaliste que le monde pourrait utiliser pour bâtir une paix durable au Moyen-Orient lorsque les hostilités se termineront. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles le Canada a aujourd'hui des troupes au Moyen-Orient. Nous sommes là pour défendre les intérêts fondamentaux des Nations Unies, car, lorsqu'il défend les Nations Unies, le Canada défend la cause de la paix à venir.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Si nous parvenons à rester solidaires maintenant, les problèmes de cette région pourront être abordés par une ONU d'autant plus forte qu'elle aura traversé la crise avec succès. Si nous ne parvenons pas à rester solidaires, ces problèmes ne feront qu'empirer sous les yeux de l'ONU discréditée.

Tout au long de cette crise, le gouvernement a adopté une position claire, cohérente et constante. Nous nous sommes opposés à l'agression, nous avons appuyé les Nations Unies et nous avons décidé fermement que le Canada assumerait sa part de responsabilités. Il n'y a pas eu le moindre revirement. Personne ne peut douter de la position que le gouvernement a adoptée dès le début.

En novembre dernier, lors du deuxième des trois débats que la Chambre a tenus sur la crise du Golfe, le gouvernement a exposé les intérêts du Canada, affirmé son intention d'appuyer la volonté des Nations Unies et défini les mesures qui pourraient s'imposer si Saddam Hussein continuait de défier le reste du monde. Ces questions ont alors été pleinement débattues. Et depuis le 15 janvier, nous avons examiné s'il fallait ou non continuer d'appuyer l'ONU et ses résolutions.

Depuis le 2 août dernier, la Chambre a discuté pendant plus de 75 heures de la conduite à tenir à l'égard de la crise du Golfe. Le débat a été chez nous beaucoup plus long qu'il ne l'a été au Royaume-Uni, en Australie, en France, aux États-Unis et dans d'autres démocraties du monde. Il est tout à l'honneur des parlementaires d'avoir exigé et obtenu un débat aussi important sur un problème crucial qui met en cause la paix mondiale.

Le Parlement a eu maintes fois l'occasion de s'exprimer sur les principes en cause, comme il se devait. Et le gouvernement a assumé la responsabilité des décisions prises, comme le commande son devoir. Nous sommes convaincus d'avoir respecté à la fois la lettre et l'esprit de la loi. J'invite donc tous les députés, y compris ceux qui sont peut-être d'un avis différent pour des raisons qu'ils ont exposées avec éloquence à la Chambre en d'autres circonstances, à appuyer la motion dont nous sommes saisis pour réaffirmer le soutien du Canada à l'ONU.

Aucun Canadien n'a voulu cette guerre. Tous souhaitaient la paix. Le monde a donné à Saddam Hussein le choix entre la guerre et la paix. Il a malheureusement opté pour la guerre. Étant donné le choix qu'il a fait de façon délibérée, le Canada a adopté une attitude résolue et inébranlable. Nous avons choisi de nous ranger du côté des Nations Unies et de nous opposer à l'agression. Nous

avons choisi de nous tenir debout et d'intervenir quand la liberté et la paix mondiale sont gravement menacées.

Le 11 décembre 1957, Lester Pearson. . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: Je suis dans l'embarras. Je prierais l'honorable premier ministre de conclure ses observations le plus tôt possible.

M. Mulroney: Monsieur le Président, je suis désolé de dépasser quelque peu la limite de temps et je prie les députés de m'en excuser. Je conclus à l'instant, et c'est avec plaisir que, à mon tour, je laisserai au chef de l'opposition et au chef du Nouveau Parti démocratique tout le temps nécessaire pour exposer leur point de vue sur cette question très importante.

Avec votre permission, monsieur le Président, je m'empresse de conclure. Un instant me suffira. Si mes collègues me le permettent, je vais conclure et je sais que nous ferons preuve de la même obligeance envers tous les députés. Je voulais simplement terminer en citant les propos que M. Pearson a tenus en acceptant le prix Nobel de la paix. Il a dit:

> Il ne peut y avoir de paix durable et «créative» si les gens ne sont pas libres. L'instinct de la liberté individuelle et nationale ne peut être réprimé, et toute tentative de le faire de la part d'un gouvernement totalitaire et despotique aboutira non seulement à des troubles intérieurs mais à un conflit international.

Décidons tous ensemble, aujourd'hui, monsieur le Président, d'appuyer l'ONU non seulement dans ses paroles, mais dans ses actes également.

Apportons ensemble notre contribution à la libération du Koweït. Et travaillons ensemble au rétablissement de la paix et de la sécurité dans cette région, confiants que, ayant posé le bon geste aujourd'hui, nous puissions espérer vivre bientôt dans un monde plus pacifique.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui à la Chambre des communes devant une nation en guerre.

Nous sommes consternés par le traitement brutal que l'Irak réserve aux prisonniers de guerre et par ses attaques cyniques contre Israël. Moins d'une semaine après le déclenchement de la guerre, beaucoup ont perdu la vie, et la destruction matérielle augmente d'heure en heure. C'est là, monsieur le Président, la tragédie de la guerre.

En tant que député, pendant la plus grande partie de ma vie, j'ai fait de mon mieux pour servir la population canadienne. Pendant ces années-là—au Parlement, au Cabinet et dans l'opposition—j'ai beaucoup appris sur le Canada et les Canadiens. J'ai appris, entre autres, que le Canada est un pays qui aime la paix. Sur le plan international, nous nous sommes bâti une réputation de gardien de la paix, et non pas de gendarme mondial. Ce sont les Pearson et Trudeau qui nous ont légué cet héritage dont nous sommes si fiers aujourd'hui.

J'ai dit déjà que l'on n'a pas donné suffisamment de chances à la paix dans le golfe Persique.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Et je continuerai à le dire.

Au cours des derniers jours, j'ai consulté les Canadiens, d'un océan à l'autre. J'ai aussi consulté mes collègues du caucus parlementaire. Cette guerre n'est pas chose facile à considérer pour aucun des députés de toute cette Chambre.

Nous sommes tous d'accord sur les objectifs: expulser les Irakiens du Koweït. Nous sommes tous d'accord que Saddam Hussein est un tyran. En envahissant et en occupant le Koweït en août dernier, il en a apporté la preuve. En attaquant Israël la semaine dernière, et encore aujourd'hui, sans être provoqué, il en a encore apporté une nouvelle preuve. Et en maltraitant les otages et les prisonniers, il a vraiment complété le dossier.

Lorsque le Conseil de sécurité a voté les sanctions économiques contre l'Irak le 6 août dernier, les libéraux se sont dits favorables à cette décision. Lorsque le Conseil de sécurité a autorisé l'usage de la force militaire pour appliquer les sanctions, le 25 août, les libéraux se sont prononcés une autre fois en faveur.

• (1740)

Lorsque le gouvernement a déposé à la Chambre une résolution condamnant Saddam Hussein et élargissant le rôle de l'ONU, les libéraux ont donné leur appui à cette motion aussi. Mais en novembre, lorsque le gouvernement a déposé une autre motion permettant cette fois le recours à la force, les libéraux ont dit: Non, pas pour le moment. Nous avons dit à la Chambre et nous avons dit aux Canadiens que la guerre pouvait être encore évitée. L'embargo et les sanctions n'étaient pas en place depuis assez longtemps, seulement depuis quelques semaines, et ne pouvaient donc pas produire leurs effets, faute de temps.

[*Traduction*]

Il fallait donner aux initiatives diplomatiques davantage de temps pour aboutir. Nous avions craint que l'imposition d'un délai plutôt court ne constitue en fait qu'un ultimatum conduisant inévitablement à la guerre. Malheureusement, nous avions raison.

Nous avons affirmé que pour tendre au nouvel ordre mondial, il ne fallait surtout pas essayer au départ de légitimer le recours hâtif à la force. Nous croyons que le principal objectif des Nations Unies doit être d'assurer le respect de la règle du droit et non d'avoir recours à la force. En outre, pour être efficaces, les Nations Unies ne doivent prôner le recours à la force qu'en dernier recours et, encore là, les troupes engagées doivent combattre sous le drapeau des Nations Unies.

La semaine dernière, le 14 janvier, juste avant le déclenchement des hostilités, nous avons de nouveau exhorté le Parlement à attendre encore que les sanctions et les mesures diplomatiques portent fruit et à retarder le recours à la force.

Certains peuvent nous reprocher notre grande prudence, mais je n'ai pas l'intention de présenter des excuses. Lorsque la vie d'êtres humains est en jeu, lorsque l'environnement de notre planète est menacé et lorsque la stabilité future du Moyen-Orient est remise en question, nous sommes toujours très prudents.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Pour sa part, le Nouveau Parti démocratique nous a dit qu'on ne devait jamais avoir recours à la force. Nous ne partageons pas ce point de vue.

D'un autre côté, le gouvernement était prêt à se précipiter dans la guerre. En rejetant notre amendement la semaine dernière, il a entériné le recours hâtif à la force.

Il est maintenant trop tard. Nous ne saurons jamais si la diplomatie, les embargos et les sanctions auraient donné des résultats. On a préféré s'en remettre aux balles et aux bombes. Et contrairement à ce que certains pourraient penser, la guerre ne ressemble pas à une partie d'échecs. Il arrive parfois, en temps de guerre, que les pièces ne restent pas sur l'échiquier.

Quoi qu'il en soit, quelle que soit notre position sur la sagesse d'une guerre hâtive, mercredi dernier, le gouvernement a rejeté notre amendement qui proposait de maintenir les sanctions. Le même soir, les hostilités ont été déclenchées dans le golfe Persique. La nuit suivante, les Irakiens ont attaqué Israël, un État qui n'était pas engagé dans la guerre.

Nous faisons maintenant face à une nouvelle situation. Tout a changé depuis mardi dernier. La tragédie qu'est la guerre s'est abattue sur nous une fois de plus. Nous devons maintenant faire en sorte qu'elle soit aussi brève que possible. Nous devons faire tout en notre pouvoir pour instaurer, après la guerre, une paix durable au Moyen-Orient.

Nous déplorons le fait que le Canada sera peut-être moins bien placé à la fin de cette guerre pour jouer le rôle de gardien de la paix. Mais nous pouvons quand même contribuer à établir une paix durable. Pour ce faire, nous devons saisir toutes les occasions qui s'offrent à nous pour mettre fin rapidement au conflit et ramener pour longtemps la paix au Moyen-Orient.

Les libéraux veulent tenir compte des préoccupations des Canadiens. Aujourd'hui, j'ai annoncé que nous allions créer un groupe de travail sur la paix au Moyen-Orient. Il sera composé de députés. . .

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Il sera composé de députés libéraux et de Canadiens que la question intéresse. Les libéraux veulent contribuer à l'établissement d'une paix durable dans cette région qui est un point chaud.

Aujourd'hui, après le déclenchement des hostilités, on nous invite à nous prononcer sur une motion qui est formulée comme suit:

> Que la Chambre réaffirme son appui aux Nations Unies pour mettre fin à l'agression du Koweït par l'Irak.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, croyons que le Parlement aurait dû être saisi de cette motion avant le 15 janvier, comme on l'a fait au Congrès américain. Elle aurait alors été pertinente. Aujourd'hui, elle ne l'est plus. La guerre a été déclenchée. Le gouvernement a engagé nos troupes.

Nous sommes très inquiets pour les militaires canadiens, hommes et femmes, qui participent maintenant au conflit. Ils mettent leur vie en danger et doivent savoir que les Canadiens les appuient entièrement.

Nous croyons que la motion sur laquelle nous allons nous prononcer ce soir aurait dû être rédigée en conséquence. On aurait dû dire simplement que la Chambre des communes appuyait nos troupes dans le Golfe; le gouvernement ne voulait pas transmettre ce message très clair.

Hier, je me suis mis en rapport avec le premier ministre. Je l'ai exhorté à accepter une nouvelle motion pour remplacer celle dont nous sommes saisis maintenant. Elle serait libellée comme suit:

> Étant donné que des hostilités ont été déclenchées dans le golfe Persique et que le Canada est un membre de la coalition, la Chambre réaffirme son appui aux Forces canadiennes dans le golfe Persique.

Monsieur le Président, le premier ministre a refusé. Dans les circonstances, nous, de ce côté-ci, sommes conscients du fait que bien des gens essaieront d'interpréter le vote de ce soir contre la motion du gouvernement

comme un vote contre nos troupes et pour Saddam Hussein.

[*Français*]

Nous croyons très fermement, monsieur le Président, que nous ne devons rien faire qui pourrait être déformé et utilisé pour démoraliser nos troupes. Pour cette raison, parce que nous sommes solidaires des Forces canadiennes dans le Golfe, nous voterons en faveur de la résolution.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Chrétien: Notre vote ne veut pas dire cependant que nous cautionnons le comportement du gouvernement dans ce dossier. Il ne s'agit pas d'un vote qui approuve la gestion par les conservateurs de cette crise avant que la guerre éclate. Il ne s'agit pas non plus d'un vote qui approuve toutes les actions du gouvernement depuis que la guerre a éclaté ou dans les jours qui suivront.

[*Traduction*]

Je le répète, nous croyons fermement que nous ne devons rien faire qui pourrait être déformé et utilisé pour démoraliser nos troupes.

• (1750)

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Ainsi, parce que nous appuyons nos forces dans le Golfe, nous souscrirons à la motion. Il ne faudrait surtout pas en conclure cependant que nous avalisons la façon dont le gouvernement a traité cette question avant le déclenchement des hostilités ni que nous approuvons toutes les actions du gouvernement depuis le déclenchement des hostilités.

Nous choisissons aujourd'hui, monsieur le Président, d'appuyer nos militaires qui servent leur pays dans le golfe Persique.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: C'est pour cette raison, maintenant que nous sommes en guerre, que j'ai déclaré mercredi soir dernier que nous devions appuyer nos troupes qui combattent dans la région.

Nous prions Dieu que nos militaires reviennent au Canada le plus tôt possible.

Des voix: Bravo!

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, il s'est passé beaucoup de choses depuis que nous avons commencé à débattre cette motion, la semaine dernière. La guerre n'était alors qu'une possibilité; elle est aujourd'hui une réalité.

C'est aussi un fait que nous sommes tous scandalisés par les images des prisonniers de guerre que nous transmettent les médias, par le bombardement injustifié de l'État d'Israël et, sûrement, par la perte de nombreuses vies, quoique nous n'ayons d'autres détails que ceux fournis par certains médias américains et autres. Nous savons pour la plupart, je crois, que les victimes sont probablement beaucoup plus nombreuses qu'on ne le pense. C'est là le vrai visage de la guerre.

Comme il s'est passé beaucoup de choses depuis la semaine dernière, monsieur le Président, je crois important de rappeler ce dont il est question ici aujourd'hui. Il ne s'agit pas de débattre la bravoure des militaires canadiens ni la position des Nations Unies, mais bien de savoir si le Canada se devait de participer à la guerre.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Nous nous sommes toujours opposés à ce que le Canada participe à cette guerre parce que nous estimons que les sanctions économiques et les mesures diplomatiques n'ont pas eu le temps de faire leur oeuvre. Nous croyons que l'échéance du 15 janvier était artificielle et qu'elle constituait beaucoup plus une escalade vers la guerre qu'une véritable pause pour la paix.

Nous croyons, monsieur le Président, que les Nations Unies ne devraient pas autoriser les pays membres à faire la guerre. N'oublions pas que les forces alliées ne combattent pas sous l'étendard des Nations Unies.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Cette résolution permettait aux pays signataires de recourir à la force.

Enfin, il est bien évident que le Canada peut contribuer à l'effort de guerre, mais nous croyons qu'il peut faire davantage que de simplement participer à la force militaire.

Dans cette affaire, monsieur le Président, trois options s'offrent à nous. Appuyer et renforcer les sanctions économiques, renouveler et poursuivre les efforts diplomatiques ou faire la guerre. Chaque option présente des risques. Les deux premières risquent d'être longues à donner des résultats. La guerre risque d'être coûteuse en vies humaines et en catastrophes économiques, politiques et environnementales. Il faut peser les risques que présente chaque option avant de prendre une décision.

Nous l'avons fait et nous avons décidé que les conséquences de la guerre étaient trop tragiques pour ne pas donner une chance aux initiatives diplomatiques et aux sanctions économiques.

[*Français*]

Monsieur le Président, il y a une semaine, je me suis levée à la Chambre pour expliquer que mon parti est contre cette guerre et que mon parti est contre une participation canadienne offensive.

Je me lève aujourd'hui, monsieur le Président, pour vous dire que notre position n'a pas changé.

Des voix: Bravo! Bravo!

Mme McLaughlin: Nous restons fermes: notre engagement envers la paix est irréversible. C'est pourquoi nous allons voter contre cette résolution.

[*Traduction*]

Tout le monde à la Chambre se soucie grandement du sort des jeunes gens et des jeunes femmes qui sont en poste dans le Golfe. Nous prions qu'ils reviennent sains et saufs. Nous sympathisons avec leurs proches. En même temps, nous voulons rappeler au gouvernement la raison pour laquelle nos troupes ont été envoyées dans le golfe Persique, soit appliquer des sanctions économiques, ce qu'elles ont accompli avec fierté.

[*Français*]

Monsieur le Président, alors que ce débat prend fin, j'aimerais parler de ce que cette guerre veut dire pour les Nations Unies et du rôle que le Canada pourrait jouer comme artisan de la paix.

Le premier ministre suggère que de ne pas appuyer cette guerre, cela veut dire trahir les Nations Unies et ses objectifs. Là, je ne suis pas d'accord du tout. Monsieur le Président, seulement 28 des 150 pays qui sont membres des Nations Unies sont membres de la coalition, et moins de la moitié de ces 28 pays participent à l'offensive militaire.

Est-ce que le gouvernement suggère que ces pays—donc plus de 100 pays, une majorité qui ne participe pas à cette guerre offensive—n'accordent pas d'importance aux Nations Unies ou ne croient pas en son avenir? Moi, je dis non, ce n'est pas le cas! Suggère-t-il que ces pays veulent moins le retrait de Saddam Hussein du Koweït? Moi, je dis non.

[*Traduction*]

Nous sommes peut-être les seuls à la Chambre à nous opposer aujourd'hui à cette guerre, mais nous ne sommes pas les seuls Canadiens à le faire. L'ancien ambassadeur du Canada aux Nations Unies, M. Stephen Lewis, et l'ancien ambassadeur du Canada aux Nations Unies pour la paix et le désarmement, M. Douglas Roche, sont contre la guerre. Contester cette guerre, ce n'est pas contester les Nations Unies, mais plutôt l'optique militariste de cette organisation.

Le premier ministre a dit avec raison qu'on n'éradiquerait pas le mal avec des voeux pieux. Personne ici ne le propose. Nous parlons aujourd'hui du rôle important que le Canada peut jouer et de l'attitude que les Nations Unies doivent adopter pour que s'établisse un nouvel ordre mondial où les menaces auront cédé le pas à la conciliation, la vengeance à la justice, la destruction au dialogue et où la communauté internationale s'entendra pour protéger des vies au lieu de faire la guerre.

Des voix: Bravo!

• (1800)

Mme McLaughlin: C'est, monsieur le Président, la vision de mon parti et la raison pour laquelle nous n'appuierons pas la motion du gouvernement. Nous ne votons pas contre les Nations Unies, nous votons contre cette guerre.

[*Français*]

Mais, monsieur le Président, nous sommes en guerre, une guerre qui risque d'être longue et difficile et qui va coûter cher, cher en vies humaines, cher pour l'économie, cher pour l'environnement et cher pour l'avenir de cette région.

Déjà en moins d'une semaine, nous avons assisté, grâce à la télévision censurée, à des bombardements massifs de Bagdad et à des bombardements de ces villes en Israël. Nous avons regardé avec horreur des vidéos des prisonniers de guerre. Mais, monsieur le Président, malheureusement, ce n'était pas une surprise. C'est exactement ce que tant de gens avaient prédit.

[*Traduction*]

C'est pourquoi nous disons qu'il n'est pas nécessaire de prendre en ce moment le risque de la guerre. Il faut poursuivre les autres solutions jusqu'au bout avant de prendre pareille décision.

Il n'y a personne dans mon parti, à la Chambre et au Canada, qui ne soit consterné par les images de guerre que nous avons sous les yeux. La question maintenant est la suivante: Que doit faire le Canada? Quel rôle utile peut-il le mieux jouer pour hâter la fin de cette guerre? Nous reconnaissons tous que l'objectif est de faire sortir

les forces irakiennes du Koweït et d'instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient.

La position du gouvernement est nettement que le Canada doit jouer un rôle militaire offensif. Le Parti libéral est du même avis, mais pas mon parti.

Pour faire oeuvre utile, nous pouvons fournir d'autres services également nécessaires en déployant nos militaires pour qu'ils continuent d'apporter une aide médicale. Nous pouvons entreprendre un certain nombre d'initiatives, comme mettre les Forces canadiennes au service des centaines de milliers de personnes que la guerre transforme en réfugiés, faire escorter par les navires canadiens les bâtiments qui portent des secours aux pays de la Corne de l'Afrique et accroître notre aide financière ainsi que notre appui à la Croix-Rouge internationale.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Le Canada peut poursuivre avec vigueur aux Nations Unies des initiatives diplomatiques qui portent en elles l'espoir d'un règlement négocié du conflit.

Le plus tragique dans toute cette question, lorsqu'on parle du rôle le plus utile et le plus efficace pour le Canada, m'est apparu ce matin, quand j'ai lu l'article du journaliste du *Star* de Toronto qu'on a menacé de coups en Jordanie. Il dit: «Nous étions accueillis comme des gardiens de la paix et d'honnêtes intermédiaires partout dans le monde arabe, mais nous comptons maintenant au rang des ennemis pour de nombreux Jordaniens».

C'était le risque à courir. En prenant part à l'aspect offensif de cette guerre, nous avons perdu énormément de notre crédit et de notre efficacité comme participants aux initiatives de médiation et de maintien de la paix.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Tout au long du débat, mes collègues et moi avons tenté de faire valoir notre point de vue, mais aussi de proposer des solutions de rechange. J'ai saisi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de quelques-unes de ces solutions de rechange, comme il me l'avait demandé la semaine dernière.

Nous croyons que ces autres moyens feraient assumer par le Canada un rôle utile et constructif. Nous ne serions pas l'un des belligérants, mais un véritable artisan de la paix.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Je termine sur une note personnelle, monsieur le Président. Comme beaucoup d'autres à la Chambre, j'ai voyagé dans ma circonscription et dans d'autres régions ces derniers jours. Nous nous rendons tous compte que c'est une dure épreuve pour les Canadiens. Tout le monde convient qu'il faut arrêter des agresseurs comme Saddam Hussein. On a cependant énormément de réticence à voir le Canada s'engager dans une guerre.

Le gouvernement dit que la guerre est le seul moyen; mon parti dit qu'il y a une autre voie, la voie pacifique. Notre position, celle de mon parti, est sans équivoque. Nous avons écouté exposer toutes les opinions au cours du débat, mais la guerre, avec la dévastatation et la mort qu'elle engendre, n'est pas la solution à notre avis. Ce n'est pas la façon d'inaugurer un nouvel ordre mondial.

L'avenir était si prometteur, il y a à peine un an. L'espoir d'un monde plus juste semblait réel. La guerre est la trahison de cet espoir. La guerre est le même vieux moyen de régler les choses. La guerre est insensée. L'option de tuer des gens pour résoudre des conflits doit disparaître du nouvel ordre mondial.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Enfin, je sais qu'un changement de politique gouvernementale exigerait du courage et de la force: le courage de dire à un grand ami qu'on n'est pas d'accord avec lui; la force d'agir comme pacificateur quand d'autres sont déterminés à faire la guerre.

[*Français*]

Cette guerre va véritablement causer la mort de centaines de milliers d'innocents. Ce sont eux qui en paient le prix. Ce sont les familles qui souffrent des décisions des politiciens.

Le Canada doit chercher à mettre fin à cette guerre, à y mettre fin pour les familles de ces Canadiens et de ces Canadiennes qui sont dans le Golfe, à y mettre fin pour les familles d'Israël, à y mettre fin pour les familles partout.

[*Traduction*]

Nous disons que la voix du Canada doit être une voix pour la paix, une voix forte et claire pour un ordre mondial vraiment nouveau ainsi que pour une nouvelle conception des choses qui rendra l'espoir à tous les Canadiens et aux gens du monde entier.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Conformément à l'ordre adopté le lundi 21 janvier 1991, la Chambre procédera au vote différé par appel nominal sur la motion de M^me^ Collins,

voulant que la motion du gouvernement nº 27 concernant le golfe Persique soit maintenant mise aux voix.

Le député de Calgary-Ouest pour un rappel au Règlement.

M. Hawkes: Monsieur le Président, il y a eu des consultations, et la motion exige que vous fassiez retentir la sonnerie dite de 15 minutes. Je pense que le désir de la Chambre est que la sonnerie retentisse une minute ou deux, après quoi nous nous présenterons. Vous pouvez espérer que la Chambre sera prête à voter en moins de 15 minutes.

M. le Président: Le député de Calgary-Ouest a fait une suggestion à la Chambre. Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Le premier vote porte sur la motion de Mme Collins. Convoquez les députés:

Après l'appel du timbre:

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien se lever.

Des voix: Avec dissidence.

M. le Président: Adoptée avec dissidence.

Le vote suivant porte sur la motion principale.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Puis-je me dispenser de faire retentir la sonnerie?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

Initiatives ministérielles

(Vote Nº 389)

POUR

Députés

Anawak	Anderson
Andre	Arseneault
Assad	Atkinson
Attewell	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Beatty	Bélair
Bellemare	Belsher
Berger	Bertrand
Bevilacqua	Bird
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Boudria	Bourgault
Boyer	Brightwell
Browes	Caccia
Cadieux	Callbeck
Campbell (South West Nova)	Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff	Casey
Chadwick	Champagne (Champlain)
Charest	Chrétien
Clancy	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Collins
Comuzzi	Cook
Cooper	Copps
Corbeil	Côté
Couture	Crawford
Crosby (Halifax West)	Danis
Darling	DeBlois
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Dick
Dingwall	Dionne
Dobbie	Domm
Dorin	Duhamel
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferguson
Ferland	Finestone
Flis	Fontaine
Fontana	Foster
Fretz	Friesen
Gaffney	Gagliano
Gauthier	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Gray (Windsor West)
Greene	Grey (Beaver River)
Guarnieri	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harb	Harvard
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin
Holtmann	Hopkins
Horner	Horning
Hudon	Hughes
Jacques	James
Jelinek	Johnson
Joncas	Jordan
Jourdenais	Kempling
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Koury
Landry	Langlois
Lapierre	Larrivée
Layton	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Leblanc (Longueuil)	Lee
Lewis	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacAulay	MacDonald (Rosedale)
MacDonald (Dartmouth)	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	MacLaren
MacLellan	Malone
Manley	Marchi
Marin	Marleau
Martin (Lasalle—Émard)	Martin (Lincoln)
Masse	Mayer
Mazankowski	McCreath
McDermid	McDougall (St. Paul's)
McGuire	McKnight
McLean	Merrithew
Mifflin	Milliken
Mills	Monteith
Moore	Mulroney
Nicholson	Nowlan

Nunziata
O'Kurley
Paproski
Peterson
Pickard
Porter
Proud
Reid
Ricard
Rideout
Rompkey
Saint-Julien
Shields
Simmons
Soetens
Speller
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Vanclief
Venne
Vien
Volpe
Weiner
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard
Worthy
Oberle
Pagtakhan
Parent
Phinney
Plourde
Pronovost
Redway
Reimer
Richardson
Robitaille
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Sobeski
Sparrow
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tobin
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Van de Walle
Vézina
Vincent
Walker
White
Wood
Young (Acadie—Bathurst)—217

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Barrett
Black
Blaikie
Althouse
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Benjamin
Blackburn (Brant)
Breaugh
Brewin
Catterall
Edmonston
Fulton
Gardiner
Heap
Hunter
Kindy
Langdon (Essex—Windsor)
McLaughlin
Nystrom
Plamondon
Riis
Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)
Stewart
Taylor
Waddell
Young (Beaches—Woodbine)—47
Butland
Duceppe
Fisher
Funk
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Karpoff
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Murphy
Parker
Prud'homme
Robinson
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Tremblay (Rosemont)
Whittaker

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

Le député pour un rappel au Règlement.

M. Corbett: Je voudrais simplement dire à la Chambre qu'en raison d'un problème de communication dans mon bureau, je ne savais que le vote avait lieu. Si j'avais été ici, j'aurais voté avec le gouvernement. Je suis convaincu que la décision que nous avons prise est la bonne.

M. le Président: Comme il est 18 h 30, conformément à l'ordre adopté le lundi 21 janvier 1991, la Chambre s'ajourne maintenant jusqu'à l'appel de la présidence.

(La séance est levée à 18 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 1er février 1991

La séance est ouverte à 12 h 35.

Prière

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je tiens à informer la Chambre que, conformément à l'ordre adopté le lundi 21 janvier 1991, j'ai rappelé la Chambre aujourd'hui uniquement pour donner la sanction royale à certains projets de loi.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé des messages pour l'informer qu'il a adopté sans amendements les projets suivants: projet de loi C-37, Loi constituant l'Institut canadien des langues patrimoniales; projet de loi C-63, Loi constituant la Fondation canadienne des relations raciales; projet de loi C-260, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (contrat matrimonial); projet de loi C-69, Loi modificative portant compression des dépenses publiques; projet de loi C-84, Loi concernant la privatisation de la Société nationale des pétroles du Canada; projet de loi C-40, Loi concernant la radiodiffusion et modifiant certaines lois en conséquence et concernant la radiocommunication; projet de loi C-223, Loi concernant l'institution d'un jour de compassion pour les personnes tuées ou blessées au travail; projet de loi C-88, Loi concernant la participation du Canada à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement; et projet de loi C-81, Loi de mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

* * *

LA SANCTION ROYALE

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa

le 1er février 1991

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Antonio Lamer, juge en chef de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 1er février 1991, à 12 h 20, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le secrétaire du Gouverneur général,
Judith A. LaRocque

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le président suppléant (M. Paproski) et les membres des Communes se rendent au Sénat.

Et de retour:

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu au suppléant du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale à certains projets de loi:

Projet de loi C-72, Loi constituant la Commission canadienne des affaires polaires et modifiant certaines lois en conséquence—Chapitre 6.

Projet de loi C-37, Loi constituant l'Institut canadien des langues patrimoniales—Chapitre 7.

Projet de loi C-63, Loi constituant la Fondation canadienne des relations raciales—Chapitre 8.

Projet de loi C-69, Loi modificative portant compression des dépenses publiques—Chapitre 9.

Projet de loi C-84, Loi concernant la privatisation de la Société nationale des pétroles du Canada—Chapitre 10.

Projet de loi C-40, Loi concernant la radiodiffusion et modifiant certaines lois en conséquence et concernant la radiocommunication—Chapitre 11.

Projet de loi C-88, Loi concernant la participation du Canada à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement—Chapitre 12.

Sanction royale

Projet de loi C-81, Loi de mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises—Chapitre 13.

Projet de loi C-260, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (contrat matrimonial)—Chapitre 14.

Projet de loi C-223, Loi concernant l'institution d'un jour de compassion pour les personnes tuées ou blessées au travail—Chapitre 15.

En vertu de l'ordre adopté le lundi 21 janvier 1991, la Chambre s'ajourne à l'appel de la présidence.

(La Chambre s'ajourne à 12 h 55.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 25 février 1991

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA CONVOCATION DE LA CHAMBRE

M. le Président: Je désire informer la Chambre, qu'en conformité de l'ordre de la Chambre adopté le lundi 21 janvier 1991 et de l'article 28(3) du Règlement, j'ai donné avis que la Chambre devait se réunir aujourd'hui et je dépose maintenant cet avis sur le Bureau.

De plus, le jeudi 21 février 1991, j'ai expédié à chaque député un message par courrier électronique expliquant les raisons de la convocation.

[*Traduction*]

Je désire aussi informer la Chambre que, à la requête faite par le gouvernement aux termes du paragraphe 55(1) du Règlement, j'ai fait imprimer un *Feuilleton* spécial donnant avis d'une motion et d'un projet de loi, tous deux d'initiative ministérielle.

[*Français*]

Je dépose aussi sur le Bureau une lettre du leader du gouvernement à la Chambre des communes, en date du mercredi 20 février 1991.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE DÉCÈS DE CLAYTON D'ENTREMONT

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, le 14 février, les pêcheurs côtiers du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse ont perdu un infatigable défenseur quand Clayton d'Entremont de Meteghan et West Pubnico est mort prématurément, à l'âge de 38 ans, dans un accident de la route.

Je connaissais bien Clayton, et j'ai toujours admiré la profondeur de son dévouement à la cause des pêcheurs et transformateurs indépendants. Chaque fois que la pêche côtière a eu besoin d'un solide porte-parole, Clayton était là pour la défendre au sein d'un nombre incalculable de commissions consultatives sur les pêches.

Les gens de la valeur de Clayton sont rares de nos jours, monsieur le Président. Perdre quelqu'un de sa trempe alors que le pays a tant de défis à relever ici et à l'étranger est encore plus triste. La fidélité de son engagement à une cause doit nous servir d'exemple à tous.

À sa femme, Roberta, à sa fille, Lauren, et à sa famille, j'offre mes plus sincères condoléances. Ce fut un honneur de travailler avec Clayton pendant tant d'années. Les pêcheurs du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse le regretteront.

* * *

LE GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, les rênes du pouvoir sont sur le point de passer d'un agriculteur à un autre en Nouvelle-Écosse. En effet, le premier ministre Roger Bacon s'apprête à céder le poste qu'il a occupé à titre intérimaire durant six mois. Il a fait bien plus qu'assurer l'intérim durant ce court mandat. Sa compétence a épaté les habitants de la Nouvelle-Écosse et ceux de toutes les provinces de l'Atlantique. Roger Bacon a fait un travail remarquable dans des circonstances particulièrement difficiles.

D'ici peu, il sera remplacé par un autre producteur laitier, en la personne de l'honorable Donald Cameron. Pour la première fois dans l'histoire de la province, le premier ministre sera originaire du comté de Pictou. M. Cameron est bien connu pour son honnêteté et son intégrité ainsi que pour les seize années qu'il a passées à l'assemblée législative de la Nouvelle-Écosse en tant que député et ministre.

Article 31 du Règlement

Les Néo-Écossais se réjouissent à l'idée d'être dirigés par un homme dont le style direct est bien connu et ils entrevoient avec optimisme l'avenir de la province sous le régime de son gouvernement, qui sera assermenté demain, le 26 février.

Félicitations et bonne chance à M. Cameron et à son gouvernement.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, le plan de la Saskatchewan qui veut harmoniser sa taxe de vente au détail avec la TPS du gouvernement fédéral illustre une fois de plus l'admiration béate du premier ministre Grant Devine pour M. Mulroney et son empressement à se plier à ses volontés.

Il est scandaleux de constater que non seulement le ministre provincial, qui s'est déjà déclaré opposé à la TPS, accepte maintenant de percevoir cette taxe nuisible et régressive, mais qu'il tente aussi de soutirer 200 millions de dollars par année de l'économie de la Saskatchewan dans son propre intérêt. Il y a moins de quatre mois, M. Devine a déclaré qu'il avait bien réfléchi à la question et que la TPS et la taxe provinciale seraient mises en oeuvre simultanément; il a demandé aux gens d'affaires de la Saskatchewan de préparer leurs livres et leur matériel en conséquence.

Aujourd'hui, alors qu'il entrevoit la demande d'un paiement fédéral en agriculture, M. Devine change d'idée, peu importe la planification et les dépenses engagées par le monde des affaires. Les gens de la Saskatchewan savent bien que des élections provinciales s'en viennent. Je rappelle à chacun de ces électeurs que nous ne voulions pas de la TPS fédérale et que nous aurons bientôt l'occasion de dire non à la TPS de Devine.

* * *

[*Français*]

LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, l'Association minière du Québec s'objecte fortement au projet de modifications à la Loi sur la gestion des finances publiques concernant la récupération des coûts dans les secteurs maritime et aérien.

Ces nouveaux frais et coûts, particulièrement dans le secteur maritime, auront un effet désastreux sur l'économie de certaines régions et en particulier pour l'industrie minière. En effet, cette récupération des coûts constitue des hausses pour les entreprises, qu'elles ne pourront pas récupérer auprès de la clientèle, qui peut s'approvisionner auprès d'autres fournisseurs dans le monde.

Monsieur le Président, au lieu de préconiser des coûts supplémentaires, le gouvernement fédéral devrait plutôt envisager la mise en application des récents rapports du vérificateur général du Canada qui proposent une rationalisation des coûts et la privatisation de certains services pour faire des économies, plutôt que de créer des surcharges aux Canadiens.

* * *

[*Traduction*]

FONCTION PUBLIQUE 2000

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, une réforme de la fonction publique est apparemment en cours dans le cadre du programme connu sous le nom de Fonction publique 2000. Annoncé en décembre 1989, Fonction publique 2000 a pour objectif avoué de permettre à la fonction publique d'offrir le meilleur service possible aux Canadiens au cours du XXI^{e} siècle.

Jusqu'à maintenant, toutefois, Fonction publique 2000 a surtout réussi à mécontenter des milliers de fonctionnaires. On n'a pas consulté les fonctionnaires avant de mettre ce programme en vigueur. On n'a tenu aucun débat parlementaire ni aucune consultation publique sur cette question, en dépit des demandes répétées des députés libéraux et de l'ensemble des syndicats des employés de la fonction publique. L'Institut professionnel de la fonction publique du Canada, forte de 24 000 membres, a boycotté l'automne dernier une assemblée du Conseil national mixte pour protester contre une attitude aussi cavalière.

Si le gouvernement ne consulte pas des milliers de fonctionnaires et ne tient aucun compte de leurs préoccupations, comment peut-il escompter que cette réforme soit un succès? Le gouvernement conservateur rate une occasion de vraiment consulter les fonctionnaires, le Parlement et la population canadienne.

Je regrette vivement que le gouvernement ne soit pas plus sensible que cela aux préoccupations des fonctionnaires canadiens.

* * *

[*Français*]

L'AIDE EXTÉRIEURE

Mme Nicole Roy-Arcelin (Ahuntsic): Monsieur le Président, je viens d'effectuer un court voyage en Haïti, comme membre de la délégation canadienne, à la prestation de serment du père Jean Bertrand Aristide.

Les élections qui ont eu lieu le 16 décembre dans ce pays ont permis d'envisager l'avenir sous des jours meilleurs et de rompre avec un passé de dictature, de violence

et de corruption pour entrer dans la voie de la démocratie et du progrès.

Le peuple haïtien, riche en histoire—il a été le premier peuple noir indépendant dès 1804—mais pauvre en ressources économiques, a besoin pour s'épanouir, de l'aide du Canada. Cette aide doit être augmentée substantiellement à cause des liens qui nous unissent. Plus de 60,000 Haïtiens vivent au Canada, en particulier au Québec, et Haïti est membre de la francophonie mondiale.

Je suis convaincue que mon gouvernement répondra aux appels de ce peuple qui, par sa fierté, sa dignité, ses richesses culturelles, a tant à partager avec nous.

* * *

[*Traduction*]

LE PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Selon les représentants du Programme alimentaire mondial, 25 pays africains feront face, en 1991, à une pénurie alimentaire de quatre millions de tonnes qui touchera 30 millions de personnes. La guerre du Golfe remet en question l'aide humanitaire apportée à ces pays africains. En effet, le monde entier consacre toute son attention à cette région et n'apporte plus l'aide financière voulue pour combattre la famine en question.

Quelles sont les priorités du Canada au sujet de la guerre du Golfe et de la nécessité de combattre la faim dans le monde? Le Canada ne devrait certes pas accorder plus d'importance aux opérations militaires offensives dans le Golfe qu'à la lutte contre la famine en Afrique et dans les pays en développement.

Dans le budget fédéral de demain, le Canada aura l'occasion d'établir clairement ses priorités. Allons-nous accroître nos engagements à l'égard de l'aide d'urgence et de l'aide au développement maintenant, alors que les besoins sont des plus pressants et que l'attention du monde entier est tournée vers une autre région? Dans l'affirmative, nous montrerons ainsi que les Canadiens croient fermement qu'il importe d'abord et avant tout de sauver des vies.

* * *

L'UNITÉ CANADIENNE

M. Peter L. McCreath (South Shore): Tous les jours, de plus en plus de Canadiens s'inquiètent de l'avenir de notre pays. Bon nombre d'entre eux profitent des travaux du Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada pour participer à la planification de notre avenir. Je voudrais porter à l'attention de la Chambre et du gouvernement la récente initiative de la chambre de commerce de Lunenburg, qui a créé un comité chargé de relever le défi que nous lance le groupe en question.

• (1410)

Dans une lettre qu'il m'a fait parvenir récemment et dont je serais heureux de vous faire connaître le contenu, le comité a rejeté complètement l'idée que la région de l'Atlantique devrait être séparée du reste du pays. Il exhorte tous les Canadiens, surtout les séparatistes du Québec, à ne pas tenir pour acquis que la séparation du Québec entraînera nécessairement l'isolement géographique de la région de l'Atlantique.

Il invite en outre, à juste titre, tous les Canadiens à examiner dans une optique progressiste les fondements sur lesquels nous pouvons bâtir une nouvelle confédération qui préserverait les points forts actuels du Canada tout en répondant aux préoccupations culturelles et régionales légitimes.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, tous les Canadiens ont souffert des compressions budgétaires que le gouvernement actuel a imposées à Radio-Canada, mais personne aussi cruellement que ceux de l'Atlantique. Les récentes réductions ont entraîné la suppression de la série d'émissions la mieux cotée que Radio-Canada ait produite au Canada, *Land and Sea*.

Cette série constitue une tradition dans les Maritimes. Elle appartient en propre à la région de l'Atlantique. Aucune autre émission ne reflète mieux que *Land and Sea* les intérêts et les préoccupations de cette région. Tous les Canadiens de l'Atlantique trouvent indispensable d'avoir une certaine compréhension de ce qui est le moteur de leur économie ainsi que des traditions et des valeurs qui leur sont propres. Il est donc extrêmement important que nous ayons l'occasion d'apprécier la beauté de notre région et l'importance de nos ressources, et de nous les faire expliquer par notre système public de télévision.

Nous ne réclamons pas quelque chose de nouveau ni ne voulons imposer un fardeau injuste au gouvernement. Les Canadiens de l'Atlantique veulent seulement voir leur émission *Land and Sea* de retour à leur écran de télévision.

Je sais que le gouvernement doit préserver le caractère indépendant des décisions en matière de programmation, mais la suppression de *Land and Sea* devrait préoccuper n'importe quel gouvernement. Si le gouvernement faisait une recommandation à cet égard ou reconnaissait à quel point cette émission est essentielle pour la région de l'Atlantique, cela permettrait peut-être de maintenir cette tradition vieille de 20 ans.

Article 31 du Règlement

Au nom des Canadiens de l'Atlantique, je demande donc au gouvernement de se porter à la défense de *Land and Sea*.

* * *

LA GUERRE DU GOLFE

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés): Monsieur le Président, après la Mandchourie en 1931, l'Abyssinie en 1935 et la Seconde Guerre mondiale, où 40 millions de personnes sont mortes brutalement, on a créé les Nations Unies, qui avaient l'objectif et le pouvoir d'arrêter des tyrans qui s'attaquaient à d'autres pays et qui tuaient des innocents. Malheureusement, pendant 40 ans, la guerre froide a empêché de prendre des mesures collectives.

Dans le cas de l'attaque de Saddam Hussein contre le Koweït, les Nations Unies ont agi de concert et avec beaucoup de courage pour imposer des sanctions, puis passer à l'action. Le Canada a pris part à cette décision collective courageuse. Les libéraux et les néo-démocrates s'y sont opposés.

Il y a quelques jours, Saddam Hussein a présenté une offre de retrait qui comptait tellement de conditions qu'il lui resterait toujours une capacité et une intention d'agression. Les libéraux et les néo-démocrates voulaient qu'on accepte sa toute première offre. Le gouvernement canadien et la coalition des Nations Unies ont, à juste titre, rejeté cette offre.

En fin de compte, ni le Parti libéral ni le Nouveau Parti démocratique ne sont dignes de diriger le Canada conformément à notre fière tradition, qui consiste à appuyer les Nations Unies et ses nombreux organismes.

* * *

ALGOMA STEEL

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, à part le gouvernement, tout le monde sait que les taux d'intérêt et le dollar élevés déciment l'industrie manufacturière canadienne en général et Algoma Steel en particulier.

Nous devons avoir l'assurance que les Américains ne considèreront pas une garantie de prêt comme une subvention et ne nous imposeront pas un droit compensateur. L'opinion des conseillers juridiques canadiens ne suffit pas. Nous devons avoir la parole des représentants de l'industrie métallurgique, du commerce extérieur et du gouvernement américains.

Le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie m'a assuré qu'il participerait aux travaux d'un groupe de travail chargé d'étudier la viabilité à long terme d'Algoma. Il a déclaré ensuite, dans une conférence de presse, qu'il n'était pas question que le gouvernement fédéral participe à la restructuration à long terme d'Algoma.

Le gouvernement est une des causes du problème et il doit contribuer à sa solution. Le ministre doit participer activement aux travaux du groupe de travail au lieu d'y assister comme spectateur.

* * *

MARK TEWKSBURY

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, la foule qui remplissait le centre sportif Lindsay Park a pu applaudir les exploits de Mark Tewksbury, tandis qu'il fracassait trois records du monde. Le sprinter du club de natation de l'Université de Calgary a établi de nouveaux records du monde en nage sur le dos, dans les épreuves de 50 mètres, 100 mètres et 200 mètres.

Les Canadiens seront fiers de lui lorsqu'ils le verront se mesurer avec les meilleurs nageurs du monde, à l'occasion des épreuves de la Coupe du monde en Europe, le mois prochain. Il est maintenant le favori.

Félicitations Mark, et bonne chance.

* * *

LA SANTÉ

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, au cours des dernières semaines, j'ai reçu des appels, des lettres et des pétitions de la part de personnes âgées de toute la province du Manitoba et surtout de ma circonscription, Saint-Boniface.

Plus de 400 de ces messages provenaient du même endroit, le foyer pour personnes âgées Saint-Vital. Ces personnes réclament que moi et mes collègues libéraux fassions tout ce qui est en notre pouvoir pour rétablir le régime universel d'assurance-maladie, que le gouvernement est en train d'abolir systématiquement en faisant adopter des projets de loi comme le C-69. Ensemble, nous devons mettre un frein aux tentatives du gouvernement fédéral de se dérober à ses obligations dans le domaine de l'assurance-maladie, et nous y parviendrons. Des gestes comme la présentation du projet de loi C-69 pourraient entraîner la privatisation de notre excellent régime d'assurance-maladie, actuellement offert à tous les Canadiens. Il pourrait ainsi devenir l'apanage des riches.

Au Canada, la loi sur les services de santé garantit qu'il n'y a pas de frais d'utilisation, que les médecins ne peuvent avoir recours à la surfacturation et que les services sont universels.

[*Français*]

Si le gouvernement décide demain de s'attaquer au programme de santé et s'il continue de persévérer à accabler les aînés, je vous assure qu'il aura une bataille entre les mains!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, je sais que tous les députés voudront se joindre à moi pour souhaiter au chef de l'opposition un prompt rétablissement.

[*Français*]

Nos pensées et nos prières sont avec la famille Chrétien.

[*Traduction*]

Ma question s'adresse au premier ministre. Après six ans et demi de gouvernement conservateur, notre pays n'a jamais été en aussi mauvaise position, tant sur le plan économique que sur le plan constitutionnel. Le premier ministre, qui avait axé sa campagne électorale sur le slogan «des emplois, des emplois et des emplois», pourrait–il nous expliquer pourquoi 1,3 million de Canadiens sont sans travail, pourquoi 186 000 enfants se présentent chaque mois aux banques d'aliments, pourquoi il y a eu 54 000 faillites l'an dernier et pourquoi notre position concurrentielle face aux États–Unis est à son plus bas niveau depuis 40 ans?

Est–ce que le premier ministre a provoqué délibérément cette récession, ou est–ce qu'elle résulte de sa mauvaise gestion de l'économie?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis surpris des comparaisons de la députée. Elle dit que l'économie est à son plus bas niveau depuis les années 1930. Elle a la mémoire bien courte, car la situation était bien pire lors de la récession de 1981–1982. . .

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): . . .et personne ne peut le nier.

La députée parle du nombre des faillites. Si elle regardait un peu ce que cachent ces chiffres—dont personne n'est heureux—elle verrait que, selon le *Financial Post* d'aujourd'hui, il se crée chaque année quelque 160 000 sociétés. Selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, association qui regroupe les petites entreprises, ce serait jusqu'à 340 000 nouvelles entreprises qui seraient créées chaque année. Je pense que c'est un facteur important.

Le fait que l'économie soit en récession ne nous rend certainement pas heureux de ce côté–ci de la Chambre, et nous faisons tout notre possible pour l'en sortir. J'aurai autre chose à dire demain, dans mon budget.

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, de ce côté–ci, nous nous souvenons de ce qu'a dit le ministre. Il a déclaré qu'il fallait mourir avant d'aller au ciel et, en ce moment même, il y a 1,3 million de Canadiens qui meurent d'envie de trouver du travail.

[*Français*]

Suite à la TPS, 88 000 Canadiens et Canadiennes ont perdu leurs emplois dans le secteur des services au mois de janvier seulement. Suite aux politiques de votre gouvernement, il y a 300 000 Canadiens qui ont perdu leurs emplois dans le secteur manufacturier depuis deux ans.

Quelles sont les politiques précises que le ministre va annoncer demain afin de donner encore un peu d'espoir à ces milliers et milliers de chômeurs qui attendent des réponses du gouvernement?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois que si elle voulait bien attendre à demain, la députée aurait une bonne réponse à sa question.

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur a fait preuve d'incompétence dans l'administration du commerce, de la politique monétaire, des taux d'intérêt, de la politique fiscale et de la dette nationale, que le ministre, en 1984, avait prévu de ramener à 18 milliards de dollars en 1991.

En dépit de sept années de croissance effrénée à l'échelle mondiale, le Canada est aux prises avec une grave récession.

Le premier ministre se rend–il compte que son programme, qui consiste à favoriser les riches, à accabler la classe moyenne et à négliger complètement les pauvres, détruit l'économie canadienne?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée s'obstine à parler de 1981–1982. Les taux d'intérêt étaient alors de 22 et de 23 p. 100 au Canada. Aujourd'hui, ils sont de 9 et de 10 p. 100.

Elle parle de chômage. Le taux de chômage était alors de 14 p. 100, un sommet. Nous avons aujourd'hui un taux de chômage légèrement inférieur à 10 p. 100. Le taux

d'inflation atteignait alors les 13 p. 100. Aujourd'hui, il est d'environ 4 p. 100.

• (1420)

La députée se prend elle-même au piège. Elle ne devrait pas comparer les statistiques d'aujourd'hui à celles de 1981-1982, un des pires moments de notre histoire économique, et espérer s'en tirer sans une égratignure.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, aujourd'hui est le jour le plus sombre de notre histoire pour les 1 300 000 Canadiens qui n'ont pas d'emploi à cause de la politique économique que le gouvernement actuel pratique de propos délibéré. Ce jour le plus sombre de notre histoire n'est pas à venir. Il est arrivé maintenant.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministère des Consommateurs et des Sociétés a fait savoir aujourd'hui que pour le mois de janvier seulement, 5 991 Canadiens de plus avaient déclaré faillite. Il s'agit d'une hausse de 69 p. 100 par rapport à la même période l'an dernier.

En parlant de ces données, le surintendant des faillites a déclaré textuellement: «Il faut tenir compte aussi de l'effet psychologique de ces faillites. Certaines sont de véritables tragédies.»

Pourquoi le ministre met-il en oeuvre un plan économique qui accule des milliers de Canadiens à la faillite? Pourquoi le ministre poursuit-il une politique qui cause des drames partout au pays? Pourquoi ne promet-il pas aujourd'hui de mettre un terme à ces drames et pourquoi ne prend-il pas des mesures dès maintenant pour nous tirer de cette récession? Pourquoi?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je demande au député de ne pas regarder uniquement le côté tragique de ces données. Je conviens avec lui que ces chiffres sont effectivement malheureux. Cependant, le député oublie de dire que, par rapport à la taille de l'économie et au nombre d'entreprises en activité au pays, le pourcentage des faillites est de 0,8 p. 100 actuellement. À l'époque où le député siégeait de ce côté-ci de la Chambre, en 1982, ce pourcentage était de 1,28 p. 100.

Je ne dis pas que la situation est rose actuellement. Mais je lui demande de placer ce problème dans une juste perspective et de regarder d'un oeil critique le gâchis dont il a été responsable au cours de l'exercice de 1981-1982.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le ministre est en poste depuis six ans et doit assumer la responsabilité de ce gâchis.

Ma question supplémentaire s'adresse également au ministre des Finances et porte sur ses politiques. La semaine dernière, le ministre du Revenu national a admis ce dont les Canadiens se doutent depuis le début, à savoir que son gouvernement a hâte d'empocher les nombreux milliards de dollars de recettes fiscales que lui rapportera la fameuse TPS.

Pourquoi le ministre a-t-il dit aux Canadiens que la TPS n'aurait aucune incidence sur les recettes tandis que le ministre du Revenu national a admis qu'elle constituera une ponction fiscale de plusieurs milliards de dollars pour le gouvernement?

Le gouvernement cherche-t-il à tromper la population canadienne ou ne sait-il tout simplement pas ce qu'il fait? Qu'en est-il? Le ministre pourrait-il nous le dire enfin? Les Canadiens veulent savoir la vérité.

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai répété ce que je dis depuis le début, à savoir que nous ne prévoyons pas que la TPS produira des recettes supplémentaires et que nous avons tenu compte de tous les facteurs.

J'ai bien ajouté, en guise de réponse à une question, ce que le ministre des Finances et d'autres ont dit dans le passé, soit qu'à l'avenir, si la situation changeait et si l'on sortait de la récession, il pourrait y avoir des recettes supplémentaires.

Si le député s'intéresse aux faits, il écoutera ceci. J'ai conclu en disant: «Quoi qu'il en soit, à l'heure actuelle, ce n'est qu'une hypothèse, car nous ne savons absolument pas s'il y aura des recettes supplémentaires ou non.»

* * *

LA GUERRE DU GOLFE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Tout d'abord, monsieur le Président, au nom de mon parti, je profite de cette occasion pour souhaiter un prompt rétablissement au chef de l'opposition.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le premier ministre connaît la position de mon parti en ce qui concerne la guerre du Golfe. Nous y étions opposés dès le début parce que nous pensions qu'on aurait dû

donner aux sanctions économiques et aux initiatives diplomatiques le temps de porter leurs fruits. Nous nous sommes opposés à son intensification ininterrompue parce que nous sommes d'avis qu'elle va créer plus de martyrs qui vont appuyer Saddam Hussein. Autant que les autres, nous voulons voir Saddam Hussein se retirer du Koweït.

Nous voyons ce que le président Bush est prêt à faire et les mesures qu'il entend prendre. Je demande au premier ministre quels sont les objectifs du gouvernement du Canada dans ce conflit armé, et va-t-il demander aux Nations Unies de décider quand le mandat de la résolution aura été rempli et de ne pas laisser les États-Unis trancher la question?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Certes, monsieur le Président, je me joins au distingué leader de l'opposition officielle à la Chambre et au chef du Nouveau Parti démocratique pour transmettre nos meilleurs voeux au député de Beauséjour. Nous espérons qu'il se rétablira promptement et qu'il reviendra à la Chambre des communes dans un avenir rapproché.

Le chef du Nouveau Parti démocratique demande quels sont les objectifs du gouvernement en ce qui a trait à la guerre. Nous voulons que les résolutions du Conseil de sécurité soient pleinement respectées. C'est justement ce que le gouvernement a fait et ce que la trentaine de pays membres de la coalition essayent de faire.

Ma collègue dit que, comme tout le monde, le NPD veut voir Saddam Hussein se retirer du Koweït. Eh bien, on n'atteint pas cet objectif en faisant des voeux pieux, mais en prenant des mesures pour défendre ses principes.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre.

Il n'est guère utile aux jeunes Canadiens et Canadiennes, voire aux centaines de milliers d'êtres humains au Moyen-Orient qui sont les victimes innocentes de cette guerre, de parler maintenant des principes qui devraient prévaloir.

Le premier ministre et moi différons d'avis sur les moyens qui auraient pu mettre fin à l'aggression de Saddam Hussein. Par contre, lui et moi sommes d'accord quand il s'agit de souhaiter à nos militaires de rentrer au Canada sains et saufs.

Nous savons ce que le premier ministre fait pour favoriser l'escalade de la guerre. Quelles mesures son gouvernement et lui mettent-ils en oeuvre et quelles autres initiatives diplomatiques favorisent-ils afin de faire cesser rapidement cette guerre? Le premier ministre pourrait-il nous préciser quelles mesures il a prises lui-même et quelles initiatives diplomatiques il a appuyées pour mettre fin à cette guerre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la députée prétend savoir comment on aurait pu mettre fin à l'aggression de Sadam Hussein. Nous savons tous comment. Saddam Hussein aurait pu et aurait dû dire: «J'ai pris une mesure illégale contre un État voisin. J'entends me retirer de cet État conformément aux exigences du Conseil de sécurité des Nations Unies.» Quand il a refusé de se rendre à ces exigences, il ne convenait plus d'accepter de se dire qu'on allait le laisser faire, et le Canada a choisi de s'associer aux pays du monde et d'intervenir pour libérer le Koweït ainsi que pour chasser Saddam Hussein de ce pays.

La députée m'a demandé si le Canada s'emploie activement à élaborer des moyens à mettre en oeuvre dans la période d'après-guerre pour faire cesser le conflit. Il convient vraisemblablement de dire au nom de tous les députés que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada joue un rôle déterminant, tant au Canada, en Europe et ailleurs dans le monde, pour élaborer des moyens de mettre fin à cette guerre. Au nom de tous les députés, je tiens à le féliciter pour ses efforts incessants en vue de trouver une solution pacifique à ce conflit.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Le moyen de mettre fin à cette guerre est connu de tous. Il existe maintenant maintes perspectives pour ce qui est d'instaurer la paix à l'issue des hostilités; quant aux efforts de reconstruction, le Canada joue et continuera de jouer un rôle que nous considérons utile et constructif.

• (1430)

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président.

Je regrette que le premier ministre n'ait pu nous fournir des renseignements plus précis. S'il est vrai que le ministre responsable des affaires extérieures effectue des démarches diplomatiques, il serait certes dans l'intérêt

des Canadiens de connaître la nature exacte de ces initiatives et ceux-ci aimeraient bien en être informés.

Il y a autre chose.

[*Français*]

Le premier ministre a dit hier que le Canada pourra augmenter sa participation à la guerre du Golfe. En ce moment, dans cette région, on a besoin d'aide humanitaire pour les réfugiés, pour les innocents, pour les innocents sans-abri et sans nourriture.

Le 5 février, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures me disait, dans une lettre, que le gouvernement était prêt à augmenter sa contribution financière dans le domaine de l'aide humanitaire si le besoin se faisait sentir. Il est évident que le besoin est là. Au lieu d'augmenter la participation à la guerre, pourquoi ne pas tenir les engagements pris par le secrétaire d'État et augmenter l'aide humanitaire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai répondu à une question hier en provenance d'un journaliste à l'effet. . .

[*Traduction*]

«Monsieur le premier ministre, se pourrait-il que nous ayions à accroître notre participation au cours de cette guerre terrestre?» La réponse est: «Oui, cela est possible. Comment? Je ne sais pas encore.» Vous me posez une question hypothétique. C'est possible, mais je ne saurais vous dire quelle forme prendrait notre participation accrue. Il existe plusieurs possibilités, je pense.

Le gouvernement répond aux demandes que lui formulent nos meilleurs conseillers militaires. Tout ce que nous avons dit, c'est que si on nous demandait d'accroître notre aide, nous répondrions à cette demande, comme nous le faisons depuis le tout début des hostilités.

[*Français*]

Maintenant, la députée pose une question quant aux contributions mentionnées par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le fait est que depuis quelques semaines, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures témoigne quelques fois par semaine devant le comité de la Chambre. Il a élaboré avec énormément de précision ses initiatives et les initiatives du gouvernement canadien dans une foule de domaines, y compris la recherche d'un règlement pacifique de ce conflit. Il a énuméré en détail un éventail d'initiatives du gouvernement canadien quant à l'aide humanitaire que le gouvernement canadien a apportée et se propose d'apporter. Il a étalé au grand jour une série de dispositions en ce qui concerne la situation, suite à l'intervention militaire et là où le gouvernement canadien serait invité à jouer un rôle pacifique. Il a mentionné également qu'avec une contribution qui dépasse les 75 millions de dollars sur une base *per capita*, le Canada est devenu un des plus larges contributeurs de tout le monde occidental à la question humanitaire dans la région.

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Je vous remercie, monsieur le Président. Je voudrais, moi aussi, poser quelques questions au premier ministre.

Prenant la parole hier après la réunion du cabinet de guerre, le premier ministre a fait des déclarations qui ont semblé dépasser nettement le mandat de l'ONU tel qu'il est défini dans les résolutions adoptées par cette organisation. Il a invoqué une foule de raisons pour lesquelles il faudrait maintenir les sanctions contre l'Irak après la fin de la guerre et la libération du Koweït.

Je me demande si le premier ministre pourrait nous dire quelles sont ces raisons si nombreuses pour lesquelles, d'après lui, les sanctions économiques devraient être imposées après la fin de la guerre et la libération du Koweït.

S'agit-il simplement d'imposer un embargo sur les armes ou existe-t-il d'autres objectifs que le premier ministre fixe maintenant pour la conduite de la guerre et qui n'ont pas encore été révélés aux Canadiens?

Fixe-t-il une nouvelles série d'objectifs de guerre et, en fait, est-ce que les déclarations d'hier ne contredisent pas fondamentalement l'esprit qui animait le discours qu'il a prononcé il y a trois semaines où il annonçait un plan de paix pour le Moyen-Orient.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la version donnée par le député de mes commentaires d'hier conduirait certes à cette conclusion. Mais les déclarations qu'il m'attribue ne sont pas corroborées par une analyse du texte.

La question était: «Et la possibilité que les sanctions économiques soient maintenues après la fin de la guerre? Est-ce possible? Et dans l'affirmative, pourquoi le ferait-on?» J'ai répondu: «Je pense que c'est au Conseil de sécurité de l'ONU d'envisager cette possibilité.» Il me vient à l'esprit, très franchement, des dizaines de raisons différentes pour lesquelles il pourrait être utile qu'elles soient maintenues, en partie ou en totalité, pendant un certain temps.

Une des raisons que j'ai donné—si mon collègue le désire, je peux en citer d'autres—c'est que le Conseil de sécurité déciderait surement qu'il serait imprudent, à

cause de la destruction du Koweït, qui se poursuit en ce moment même, de la tentative d'invasion de l'Arabie Saoudite et du lancement de missiles Scud contre Israël, qui ne participe pas à cette campagne, de permettre à Sadam Hussein de remonter après la fin des hostilités une machine de guerre qui lui permettrait de se livrer au même genre d'agression contre des États innocents, comme Israël et l'Arabie Saoudite.

C'est dans cet esprit de prudence que j'inviterais le Conseil de sécurité, après les hostilités, à revoir la question et à procéder avec les plus grandes précautions pour faire en sorte que ce genre d'attaques avec des missiles Scud ne soient plus jamais lancées contre Israël ni contre aucun autre pays de cette région.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, je veux poser une question supplémentaire.

Pour en revenir aux Nations Unies, au cours du week–end, le secrétaire général a déclaré qu'on pouvait maintenir les résolutions des Nations Unies contre l'Irak tout en s'acquittant de la principale obligation morale, c'est–à–dire mettre un terme à la destruction qui est en cours.

Nous savons que l'appel lancé par le secrétaire général le week–end dernier n'a pas porté fruit. Le premier ministre peut–il nous dire si des efforts sont en cours en vue de préserver le rôle des Nations Unies pour ce qui est de déterminer l'issue de cette guerre?

Plus précisément, relativement à la réponse qu'il vient de donner, le premier ministre dit–il maintenant qu'il proposera au Conseil de sécurité de nouvelles résolutions visant à prolonger les sanctions après la guerre?

Autrement dit, le Canada prend–il l'initiative d'élargir ou de changer les objectifs? En fait, quel sera le rôle des Nations Unies dans la gestion de la guerre et, surtout, dans la gestion de la paix? Peut–il expliquer quelle seront la position et le rôle du Canada à la lumière de la réponse qu'il vient de donner?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député de Winnipeg–Sud–Centre peut bien se permettre d'interpréter à sa façon les déclarations du premier ministre ou les miennes.

Je crois cependant que ce serait mieux pour tout le monde s'il ne se permettait pas d'interpréter à sa façon les déclarations du secrétaire général. Il se souviendra que j'ai dû le rappeler à l'ordre à cet égard au comité.

Ce n'est pas la première fois qu'il tire une phrase d'une déclaration faite par le secrétaire général des Nations Unies et qu'il lui attribue une signification tout à fait différente de celle que le secrétaire général voulait lui donner.

Ce genre de comportement n'est pas très utile à quiconque veut appliquer une politique extérieure honnête dans ce pays ou même dans son parti.

Une voix: Règlement.

M. Clark (Yellowhead): Je crois qu'un de ses collègues en a assez entendu, monsieur le Président.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre.

Au cours du week–end et notamment hier, le premier ministre a dit que nous pourrions envoyer dans le Golfe des effectifs et du matériel supplémentaires. Ce matin, à la télévision, le ministre de la Défense nationale a déclaré que nous pourrions envoyer d'autres CF–18.

A–t–on déjà décidé ou envisage–t–on d'envoyer dans le Golfe des effectifs et du matériel supplémentaires et, si oui, quelle serait la nature de ce matériel?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je dois donner au député la même réponse qu'à son collègue, monsieur le Président.

La transcription est claire. La question était la suivante: Est–il possible que, au cours de la phase terrestre, nous engagions de nouvelles ressources dans le conflit? La réponse: Il est possible que nous devions le faire. Cela dépendra des recommandations du général de Chastelain et des autres hauts responsables militaires, ses collègues.

Nous n'avons reçu aucune demande en ce sens, mais le cas échéant, nous l'étudierons avec le plus grand soin et nous prendrons les mesures que dicte l'intérêt national.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Le mois dernier, le ministre aurait dit que les coûts de notre intervention militaire pourraient quadrupler si l'escalade du conflit se poursuivait. Maintenant que le conflit

a effectivement pris de l'ampleur, à combien estime-t-il maintenant le coût de l'effort de guerre en tenant compte des effectifs et du personnel supplémentaires que nous pourrions envoyer plus tard dans le Golfe?

• (1440)

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, les propos que le député me prête ont été tenus précisément dans un contexte semblable à celui de cette question. Quelqu'un m'a posé une question hypothétique, et j'ai répondu que je me refusais à dire que les coûts quadrupleraient parce que je n'en savais rien. Pour la même raison, je ne peux pas répondre à la partie hypothétique de la question du député.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Ce sont des balivernes.

M. McKnight: Le député de Winnipeg-Sud-Centre parle, mais je ne l'entends pas.

Une voix: Les coûts.

M. McKnight: Les coûts supplémentaires, comme je l'ai dit, sont d'environ 60 millions de dollars par mois. Les coûts de fonctionnement ordinaires sont de 30 millions de dollars.

Le député n'ignore pas que, plus les CF-18 volent longtemps et plus leurs heures sont longues ou nombreuses, plus les coûts augmentent. Il n'y a pas assez longtemps que nous jouons notre nouveau rôle de combat air-sol pour pouvoir en estimer les coûts.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je lui signale que le chômage est à la hausse. Des milliers de Canadiens devront maintenant se tourner vers l'assistance sociale. Nous venons d'apprendre que les faillites ont augmenté de 69 p. 100 par rapport à l'an dernier.

Pendant cette intersession, nous avons tous été témoins des tragédies humaines qui en ont résulté dans nos collectivités, la vie d'hommes et de femmes ayant été littéralement bouleversée par la récession.

Le ministre est-il disposé à nous dire aujourd'hui que, dans son budget de demain, il changera de cap, il cessera d'écouter uniquement les grandes entreprises et il commencera à placer au premier rang de ses priorités ces personnes si durement éprouvées.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que le député a omis de mentionner deux choses. Premièrement, nous avons réagi à la faiblesse de l'économie en diminuant les taux d'intérêt. Ils ont baissé de plus de 400 points de base, soit 4 p. 100, depuis leur sommet du printemps dernier.

J'aimerais en outre signaler au député que le nombre net d'entreprises a connu une hausse importante au pays, même en cette année de récession. L'augmentation nette de leur nombre a été de 130 000, ce qui signifie que beaucoup de nouvelles entreprises ont été créées.

Comme je l'ai déjà dit en réponse à une question antérieure, un observateur de la Faculté de gestion de l'Université de Toronto estime à 160 000 le nombre de nouvelles entreprises. Il s'agit d'entreprises constituées en sociétés. Quant à la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, elle évalue ce nombre à plus de 300 000; le potentiel de création d'emplois de ces nouvelles entreprises est donc énorme.

Le gouvernement a l'intention de baisser les taux d'intérêt pour assurer la viabilité de ces nouvelles entreprises et leur permettre de créer de nouveaux emplois, d'offrir de nouvelles perspectives et de connaître une expansion dont tout le pays bénéficiera.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): En fait, monsieur le Président, il y a 327 000 Canadiens et Canadiennes qui ont perdu leur emploi l'an dernier, d'après Statistique Canada. C'est Statistique Canada qui le dit, pas le ministre des Finances. Trois cent vingt-sept mille personnes ont vu leur emploi disparaître à tout jamais.

[*Français*]

Un porte-parole conservateur, le député de Halton—Peel, déclarait seulement en parlant du Budget:

[*Traduction*]

Au point où en sont les choses, l'équité—et cela m'ennuie beaucoup d'avoir à le dire—c'est pour ainsi dire du luxe.

[*Français*]

Est-ce que le ministre des Finances pense, lui aussi, que la justice sociale est un luxe, qu'il ne saurait être possible d'inclure dans ce Budget demain?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois que notre gouvernement a pris diverses mesures pour promouvoir la justice sociale et qu'il affiche un excellent bilan sur ce chapitre. Ce que le député propose que nous fassions à l'égard des choses que j'ai mentionnées en parlant du budget que je déposerai demain, c'est d'accroître les dépenses sans tenir compte d'autres facteurs comme le déficit.

Si le député souhaite nous voir faire quelque chose pour l'économie, le mieux que nous puissions faire est de veiller à ce que les taux d'intérêt continuent de baisser. Or, la méthode qu'il voudrait nous voir adopter aurait justement l'effet contraire sur l'économie. Les gens qui se cherchent un nouvel emploi, ceux-là même dont il s'inquiète parce qu'ils ont perdu leur emploi, en pâtiraient. Cette méthode serait préjudiciable aux entreprises qui se démènent actuellement pour échapper à la faillite. Si le député pense ce qu'il vient de dire au sujet de la justice sociale, il examinera très attentivement les mesures que j'annoncerai demain et il se réjouira.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, je pose ma question au ministre de l'Agriculture.

Les producteurs de semences de l'Île-du-Prince-Édouard sont furieux et déconcertés. La principale industrie d'exportation de leur province est dévastée par l'embargo sur l'exportation de nos de pommes de terre de semence d'abord par les États-Unis et maintenant par le Canada.

Les agriculteurs estiment que le gouvernement a traité avec beaucoup de maladresse le problème de virus et qu'il a perdu le contrôle de la situation.

Les producteurs de pommes de terre veulent savoir quand au juste Agriculture Canada a appris la présence du virus PVYN et pourquoi rien n'a été fait avant qu'il ne soit trop tard et que la situation ne tourne au désastre économique.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je partage l'inquiétude du député en ce qui concerne le virus PVYN. La question n'est manifestement pas d'ordre commercial mais relève plutôt de la Loi sur la protection des végétaux.

Des mesures ont été prises pour mettre fin aux restrictions qui ont été imposées. Nous croyons que d'autres restrictions peuvent être levées pourvu que l'importation de pommes de terre de semence ne se fasse que des zones cinq et six de l'Île-du-Prince-Édouard. Il ne s'agit pas ici de la variété de l'Atlantique. Nous poursuivons nos efforts dans ce sens.

Monsieur le Président, je dois signaler au député que c'est grâce à une coopération et à des consultations très étroites avec les gouvernements de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick et les producteurs que nous avons pu convaincre les Américains. Le PVYN est un virus désigné dans leur loi sur la mise en quarantaine des végétaux. Nous avons réussi à les convaincre que nous avons un processus d'accréditation et que diverses mesures sont prises pour enrayer cette maladie. Le défi pour nous est de l'enrayer le plus vite possible et de mettre au point tout programme d'indemnisation nécessaire pour sauver les producteurs du désastre. Nous nous y employons en ce moment, et des entretiens se poursuivront à Washington demain.

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, les producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard ont l'impression, et je suis d'accord avec eux là-dessus, que ce sont finalement les sénateurs George Mitchell et Jesse Helms qui décident, que c'est plus qu'une simple question biologique et que c'est maintenant une affaire de commerce et de politique.

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. C'est son ministère qui est chargé de la lutte contre les maladies et de leur élimination. Ainsi, dans le cas du virus PVYN, pourquoi le ministère de l'Agriculture n'a-t-il pas pris immédiatement les mesures qui s'imposaient et n'a-t-il pas détruit les récoltes touchées? Est-ce que tous les producteurs de semences seront indemnisés en vertu de la loi, étant donné que tous les producteurs sont actuellement dans la même situation, qu'ils soient touchés ou non par le virus?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, lorsqu'on s'est aperçu que le virus existait, on a immédiatement pris des mesures, de concert avec les provinces et les producteurs, pour mettre sur pied le processus d'élimination nécessaire.

À vrai dire, c'est nous qui avons soulevé la question auprès des Américains et les avons mis au courant de la situation. Nous leur avons assurés que nous prenions toutes les mesures possibles pour éliminer cette maladie, afin que les échanges commerciaux puissent se poursuivre normalement.

Je le répète, il s'agit d'une question de maladie et non d'une question commerciale. Le fait est qu'en vertu de la Loi sur la protection des végétaux, certaines règles et certains règlements doivent être respectés. Nous devons nous y plier au même titre que nos partenaires commerciaux.

Les Américains imposent certaines restrictions quant à l'entrée de ces pommes de terre sur leur marché, et le député devrait admettre que nous ferions de même si nous étions à leur place.

* * *

• (1450)

L'ÉCONOMIE

M. Joe Fontana (London–Est): Monsieur le Président, la politique gouvernementale des taux d'intérêt élevés et d'un dollar fort a amené la ruine de l'économie canadienne. En outre, la TPS a fait grimper le coût de la vie pour des millions de Canadiens, qui arrivent tout juste à joindre les deux bouts. Voilà ce que le groupe de travail libéral a entendu dans 35 localités de tout le pays.

Le ministre des Finances peut–il me dire si son budget va contribuer à alléger la récession que subissent les Canadiens ordinaires ou s'il ne profitera qu'aux Canadiens que le ministre a consultés, à savoir ses petits copains de Bay Street?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne crois pas pouvoir souscrire entièrement aux conclusions du groupe de travail libéral, car je suis persuadé qu'on a bien pris soin d'interroger des personnes qui se font un devoir de faire valoir le point de vue libéral.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Les députés s'étonnent de ma réaction. Je leur demande d'être sérieux.

Le député me demande si nous nous préoccupons de ce que pensent les Canadiens ordinaires. Oui, monsieur le Président, nous nous en préoccupons. Nous avons largement consulté des groupes très divers et pas seulement des groupes de gens d'affaires. Nous avons entendu des organisations syndicales, des organisations s'occupant de politique sociale, de même que des organisations de personnes âgées et des organisations culturelles. Nous avons tenu compte de leurs points de vue à toutes.

Je dirai à mon collègue qu'en réduisant les taux d'intérêt de 400 points de base ces huit derniers mois, nous nous sommes trouvés à aider les Canadiens de tous les coins et recoins du pays. C'est la meilleure façon de vraiment sortir de la récession actuelle.

M. Joe Fontana (London–Est): Monsieur le Président, je suis certain que le ministre des Finances n'a pas voulu insulter les représentants des chambres de commerce, des municipalités et des syndicats ni les Canadiens ordinaires qui ont témoigné devant le groupe de travail. Nous avons au moins eu le courage de parler à la population. Nous avons au moins eu le cran de consulter le vrai monde plutôt que de nous limiter à Bay Street.

Le ministre des Finances expliquerait–il au 1,3 million de Canadiens qui sont chômeurs et au demi–million de nos concitoyens qui, chaque année, fréquentent les banques alimentaires comment son dollar surévalué, sa politique de taux d'intérêt élevés et ses politiques économiques en général ont profité à l'économie canadienne et à eux–mêmes.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, mon collègue reconnaîtra que nous avons été témoins d'une baisse des taux d'intérêt sur les bons du Trésor, qui sont passés de près de 14 p. 100 à approximativement 9,75 p. 100 selon l'offre de la semaine dernière. Nous avons vu les taux d'hypothèque, qui étaient de 14,5 ou 14,75 p. 100, je crois, diminuer pour atteindre le niveau actuel d'environ 11 p. 100. Grâce à cette baisse, des milliers de Canadiens de plus peuvent aujourd'hui acheter une maison qu'ils ne pouvaient se payer il y a un an.

Le député sourit. Il devrait retourner voir certaines des personnes qu'il dit avoir rencontrées pour leur demander si elles sont satisfaites de pouvoir bénéficier d'une hypothèque à 11 p. 100.

Je peux affirmer au député que ces gens sont très, très contents de pouvoir obtenir une hypothèque à 11 p. 100. Ce taux est nettement inférieur à celui qu'ils pouvaient obtenir en 1981–1982, lorsque les taux d'hypothèque. . .

* * *

LES VIDÉOS

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, ce matin, les Canadiens, qui sont aux prises avec la récession et la TPS et qui se préparent à subir le choc d'un autre budget conservateur, ont été abasourdis d'apprendre que le gouvernement fédéral avait dépensé plus de 40 millions pour faire des vidéos sur des modules de sable. Il y en avait un sur le ministre de la Défense en Saskatchewan pendant la guerre et un autre sur le cabinet du premier ministre intitulé: «Mon heureux séjour en enfer».

C'est étrange évidemment, mais ce qui m'intéresse, c'est de savoir si le premier ministre qui demande aux Canadiens de se serrer la ceinture et de partager le fardeau de cette époque difficile nous dira pourquoi lui et son gouvernement gaspillent des millions de dollars à des fins aussi frivoles et même stupides.

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, j'aimerais répondre brièvement au député parce qu'il a parlé de moi et de mon ministère. L'un des vidéos, qui a coûté 14 000 dollars, avait pour but d'attirer l'attention des Canadiens et. . .

Une voix: Le maquillage a coûté combien?

M. McKnight: . . .des dirigeants et des groupes municipaux sur l'aide qu'ils apportent à la Ligue des cadets du Canada et de les féliciter pour leur coopération. Les députés comprennent certainement cela.

Je devrais dire aussi au député qu'un autre vidéo était destiné à présenter et à féliciter des soldats canadiens qui participent actuellement ou qui ont déjà participé à des opérations de maintien de la paix pour le Canada et qui ont reçu une médaille des Nations Unies. On voulait leur rendre hommage pour cette raison.

Je signale aussi au député que le gouvernement a réalisé un vidéo qui a gagné un Juno. Il est du ministère de la Santé nationale et il porte sur la menace. . .

Une voix: Écoutez ceci.

M. McKnight: . . .que le SIDA fait peser sur les jeunes hommes et les jeunes femmes du Canada. Prétend-il que c'est inutile?

L'argent consacré à la réalisation de vidéos pour l'éducation et la formation est de l'argent bien dépensé. Dans mon ministère, c'est un excellent instrument d'information, de recrutement de de formation pour les Forces armées canadiennes.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je veux signaler au premier ministre un autre cas de gaspillage gouvernemental et de stupidité.

Comme le premier ministre le sait sans doute, à peine rentré d'Europe, le ministre des Communications ici présent a annoncé des dépenses de 45 millions de dollars pour l'Institut canadien de recherche sur les entreprises culturelles, dépassant même son record en matière de dépenses inutiles. Et celà au moment où Radio-Canada a du mal à survivre.

Le premier ministre interviendra-t-il pour mettre fin à ce gaspillage inutile, frivole et scandaleux afin d'allouer l'argent où cela s'impose et d'y aider les Canadiens en ces temps de difficultés économiques?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, je tiendrais à rappeler à mon honorable collègue que le secteur culturel au Canada, et particulièrement le domaine des industries ou des entreprises culturelles, génère 250 000 emplois et 16 milliards d'activité économique, monsieur le Président. Or, c'est un secteur où il nous faut reconnaître l'apport économique des créateurs et des entreprises, particulièrement à cette époque d'ouverture de nos frontières de mondialisation de la distribution des biens culturels et de l'apport technologique presque quotidien, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de Postes Canada.

Étant donné que des familles de militaires canadiens sont séparées à cause de la guerre de Golfe, je voulais signaler au ministre que bon nombre de nos amis de la coalition des forces armées qui luttent contre Saddam Hussein, ont pris des dispositions spéciales pour faciliter la communication entre les militaires et leurs familles.

Je me demande si nous, Canadiens, avons fait la même chose. Quelles dispositions spéciales avons-nous prévues? Le ministre a-t-il rencontré son homologue de la Défense nationale pour faciliter l'envoi du courrier aux familles canadiennes?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, effectivement, au début du conflit, lorsque des troupes canadiennes ont été envoyées au Moyen-Orient, Postes Canada a pris des dispositions permettant aux braves Canadiens en service dans le Golfe d'envoyer

sans affranchissement leurs lettres et leurs communications à leurs parents et à leurs proches. C'est une politique qui a été établie au début, dont nous sommes fiers, à laquelle Postes Canada ainsi que les Forces canadiennes collaborent et qui profite aux troupes canadiennes dans cette région.

* * *

• (1500)

[*Français*]

LES COMMUNICATIONS

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications.

En décembre dernier, le ministre justifiait la fermeture des postes de Radio-Canada à Matane, Rimouski et Sept-Îles parce que la situation économique le dictait. En septembre dernier, ce même ministre a dit aux artistes qu'il n'avait pas d'argent pour augmenter les budgets du Conseil des arts. Comment le ministre des Communications a-t-il réussi à trouver 45 millions de dollars pour un institut canadien de recherches sur les entreprises culturelles alors qu'il n'avait pas d'argent ni pour Radio-Canada, ni pour le Conseil des arts?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, une politique culturelle est active dans les différents domaines et non pas dans un seul domaine.

En ce sens, pour compléter la réponse que donnait notre collègue plus tôt, il existe, dans la plupart des secteurs d'activités économiques du Canada, des instituts de recherches qui travaillent en partenariat avec les différents secteurs économiques, que ce soit dans le domaine des pâtes et papiers, que ce soit dans le domaine de la métallurgie, que ce soit dans le domaine de la recherche clinique, dans le domaine spatial et terrestre, donc à peu près dans tous les secteurs, monsieur le Président.

Le gouvernement est actif parce qu'il reconnaît l'importance économique de ces secteurs. Or, le secteur culturel est un secteur vital pour notre économie et c'est dans cet esprit que le gouvernement veut s'assurer, en partenariat avec les entreprises culturelles, un secteur fort qui assurera la distribution de notre création et de nos biens culturels au Canada.

[*Traduction*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Puisque nous parlons de culture, je voudrais dire que Radio-Canada est très important pour la culture et les communications au Canada.

J'aimerais que le ministre justifie devant les Canadiens comment nous pouvons dépenser 45 millions pour une institution culturelle, alors que nous fermons des stations à Calgary, Saskatoon, Windsor, Corner Brook, Sydney, Goose Bay et dans toutes les régions du Canada? Comment peut-il parler de culture et fermer Radio-Canada?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, le secteur culturel fait face à différentes pressions et différentes tensions. Un des domaines où il est nécessaire d'assurer une meilleure présence, c'est dans le secteur des industries culturelles. Un des problèmes auxquels fait face notre domaine culturel au Canada, c'est la faible part de marché de nos industries et de nos parts culturelles à l'intérieur du Canada.

Voilà pourquoi il est important, tant pour nos créateurs que pour des créations d'emplois, de travailler avec nos entreprises pour donner au Canada une moyenne normale de parts de marché pour nos biens culturels, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. le Président: Il y a eu quelques discussions, et la présidence estime qu'il serait normal que notre ami et collègue, l'honorable Eugene Forsey, reçoive un hommage de cette Chambre. Je donne à nouveau la parole au député d'Ottawa—Vanier.

* * *

LE DÉCÈS DE M. EUGENE FORSEY

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, la mort, la semaine dernière, de M. Eugene Forsey est une perte pour tous les Canadiens, et surtout pour cette Chambre et le Parlement.

M. Forsey n'aurait jamais rien prétendu de semblable, car nous savons qu'il n'était pas homme à se donner de l'importance. C'était un grand Canadien.

Je l'ai connu, monsieur le Président, pendant les années que j'ai passées au Parlement. Parfois il nous donnait un conseil, parfois nous nous disputions, et parfois nous avions de sérieuses consultations.

Il disait il y a quelques semaines, lors d'une entrevue télévisée, qu'il n'avait jamais accompli grand-chose, mais il admettait qu'il avait peut-être eu de l'influence sur une ou deux personnes. En réalité, au cours d'une vie de 86 ans, il a eu une influence considérable sur de nombreuses personnes et il a accompli de grandes choses.

Né à Terre-Neuve, élevé à Ottawa et instruit à Montréal et Oxford, toutes ces influences se retrouvaient dans sa personnalité. C'était un érudit, un critique invétéré, un réformateur social, un ardent fédéraliste et un grand patriote.

Ses pensées étaient toujours fondées sur de grands principes philosophiques, mais il ne s'attachait pas aux détails. À tout ce qu'il touchait il apportait une énergie considérable et un tour de phrase particulier.

[*Français*]

Eugene Forsey, cet éminent politicien, élevé dans un milieu conservateur, devient plus tard fondateur et même candidat du parti CCF, un parti socialiste, ancêtre du NPD, puis comme tout être intelligent se réservait le droit de changer d'idée et devenait finalement un sénateur libéral, passant ainsi de la droite à la gauche, puis au centre.

Plus tard dans sa vie, il résistait à devenir partisan d'un parti politique, choisissant plutôt de poursuivre ses objectifs avec la même vigueur qu'on lui connaissait de défendre ses idées, écartant toute forme de partisanerie.

[*Traduction*]

Le plus remarquable chez M. Forsey, c'était son absence de prétentions. Il parlait de la même façon à de jeunes étudiants et aux premiers ministres, et il prenait le même soin à nous exposer son point de vue. Il arrivait que nous ne soyons pas d'accord, mais la plupart du temps nous admettions que cela venait d'un Canadien très respecté.

Ses mémoires parlent de sa vie en marge des grands événements. L'histoire montrera qu'assez souvent il a eu une influence constructive au centre du pays.

M. Eugene Forsey va nous manquer.

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Si j'avais tenté il y a à peine une semaine de dire quelques mots gentils à la Chambre des communes au sujet de M. Forsey, il aurait fallu nous attendre à recevoir dans les 24 heures une lettre venant de lui, dans laquelle il aurait corrigé notre grammaire ou notre interprétation de l'histoire, ou nous aurait simplement fait des reproches pour avoir gaspillé le temps du Parlement pour quelqu'un d'aussi peu important qu'Eugene Forsey.

Malheureusement, monsieur le Président, personne ne recevra une telle lettre, parce que Eugene Alfred Forsey est décédé la semaine dernière, à l'âge de 86 ans.

Ceux d'entre nous qui ont eu la chance de travailler avec lui au sein de ce Parlement savent que c'était un érudit, un diplomate et un fervent Canadien, mais que c'était surtout un ami.

J'ai eu le bonheur de rencontrer M. Forsey pour la première fois il y a dix ans, au moment où j'étais membre comme lui du Comité mixte sur la Constitution. Il a fait preuve à la fois d'une connaissance extraordinaire de la Constitution canadienne et d'une redoutable indépendance d'esprit et de principes, qui l'ont amené au cours des ans à s'opposer au point de vue constitutionnel de tous les partis politiques du Canada.

Lui connaissant cette caractéristique et l'ayant vu à l'oeuvre en tant que distingué coprésident du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, où il a combattu pour protéger les droits du Parlement et des citoyens ordinaires, j'ai acquis un grand respect pour son intelligence, son courage et sa passion pour le Canada.

Il est arrivé souvent que nous ayons des opinions divergentes sur la même question, mais il n'était pas rare, pour cet homme qui a intitulé ses mémoires *A life on the Fringe*, de s'opposer aux idées de ceux qui se sentaient privilégiés de le compter comme un ami. On peut ne pas être d'accord avec les politiques qu'il proposait à un moment ou un autre, mais nul n'a jamais pu douter de sa rigueur intellectuelle, de son courage, de son amour du Canada ou de sa volonté de défendre fièrement ses convictions.

Nous sommes chanceux que Eugène Forsey se soit finalement laissé convaincre, l'année dernière, de publier ses mémoires. Il a rédigé un compte rendu spirituel, modeste et merveilleusement passionnant de sa vie et du Canada, à partir de sa naissance à Grand Bank, Terre-Neuve, en 1904.

Il explique dans la préface de cet ouvrage pourquoi il a refusé si longtemps de publier son autobiographie. Il dit: «J'ai répondu que j'aimerais mieux être condamné aux travaux forcés. Cette entreprise n'en valait pas la peine; elle impliquait une quantité de travail épouvantable, et je ne pouvais pas supporter l'idée qu'encore un autre réviseur entreprenne de corriger mon anglais.»

Nous pouvons tous nous estimer chanceux qu'on ait finalement arraché son consentement à publier les souvenirs qu'il a gardés d'une vie aussi remplie.

• (1510)

Nous pouvons nous compter encore plus chanceux qu'il ait dédié sa vie au service de son pays. Les propos qu'a tenus le premier ministre la semaine dernière, au moment de son décès, sont tout à fait appropriés—le

Canada a perdu l'un de ses fils les plus éminents, avec le décès d'Eugene Forsey.

Des voix: Bravo!

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole après le député d'Ottawa—Vanier et le ministre de la Santé nationale afin de rendre hommage, au nom du NPD, à un grand Canadien, M. Eugene Forsey.

Depuis une semaine, beaucoup a été dit et écrit—seulement que des éloges—à l'endroit de feu Eugene Forsey. Je pense que le sénateur serait surpris, agréablement j'espère, de ce que les politiques, les partis et les observateurs ont dit à son sujet, si l'on tient compte de ce que lui-même a dit et surtout écrit à leur sujet durant sa longue et illustre carrière.

Le *Globe and Mail* dit de lui qu'il a été le plus lu et le mieux connu des experts constitutionnels canadiens. Le premier ministre a de plus dit, comme l'a fait remarquer le ministre de la Santé, qu'il comptait parmi les Canadiens les plus éminents—je m'imagine ce que le sénateur aurait répondu à cela, probablement dans une lettre au *Globe and Mail*.

Je tiens à souligner son engagement dans le mouvement ouvrier de 1942 à 1966. Pour certains, cela représente un engagement à vie, mais pour Eugene Forsey, ce n'en était qu'une partie. En 1941, on me dit qu'il a reçu une bourse du Fonds Guggenheim et qu'il est allé étudier aux États-Unis.

Il est revenu en 1942 et s'est vu offrir un emploi par le Congrès canadien du travail qui est devenu, en 1955, le Congrès du travail du Canada.

À titre de directeur de la recherche, il a écrit d'innombrables mémoires. Il a pris la parole un peu partout. Il a défendu des causes, dont la sécurité de la vieillesse, et ses efforts ont été couronnés de succès. Il l'a fait en français et en anglais.

Le premier président du Congrès du travail du Canada, le distingué Claude Jodoin, avait coutume de complimenter M. Forsey pour son excellent français.

Il a mis ses capacités, sa précision et son intensité intellectuelles au service de l'organisation du syndicalisme au Canada. J'estime que le pays tout entier en a profité.

Il a représenté, sans succès toutefois, le CCF dans deux élections fédérales et une élection provinciale, où il avait comme opposant le premier ministre de l'Ontario, George Drew.

Soit dit en passant, il m'avait parlé il y a quelques semaines seulement de cette débâcle et de cette élection. En outre, il m'a parlé de ses rapports avec des hommes comme Stephen Leacock, Frank Scott, Norman Bethune, sans oublier celui qu'il appelait M. King, Arthur Meighen et John Diefenbaker.

Pour la génération de parlementaires dont je fais partie, il a fait vivre l'histoire. Nous avions coutume de le rencontrer parfois pour dîner au restaurant parlementaire les soirs d'hiver où il faisait froid. On y allait et il était là. Il nous parlait alors, non pas d'un ton condescendant, mais sagement et savamment, des grands Canadiens et des grandes questions de l'histoire canadienne. Si nous n'aimions pas cela, nous pouvions toujours parler du lac Meech pour dessert.

Il a été lucide jusqu'à sa mort. Bien des gens ont été surpris de constater, en lisant son article sur le rapport Allaire dans un journal de la fin de semaine dernière, qu'il avait fait une analyse plus critique et structurée qu'aucun journaliste ou politicien n'avait pu présenter jusqu'à maintenant. C'était un article étonnant, et c'est pourquoi nous le regretterons beaucoup, particulièrement dans les circonstances présentes. Tous les députés savent ce que je veux dire.

Le meilleur hommage qu'on pourrait lui rendre, à titre de parlementaires, serait de suivre son exemple. Il était précis, dévoué et inspiré. Il respectait ceux qui ne partageaient pas son opinion. Je vois encore son sourire. Je vois encore son air moqueur et je l'entends encore parler de toutes ces figures marquantes de l'histoire du pays.

Il n'avait pas de malice. Ce n'était pas un idéologue, mais un homme de principe. Certes, il était non conformiste sur les bords. Il a adhéré à trois partis politiques fédéraux et les a tous quittés, montrant qu'on peut faire beaucoup en dehors de l'arène politique. Il a toujours eu la même vision du Canada, que beaucoup partagent, mais que certains contestent. Cependant, quel que soit notre point de vue sur ses idées, il faut reconnaître qu'il les a toujours défendues avec vigueur, intelligence, précision et tenacité.

Il va manquer aux Canadiens. C'est un homme irremplaçable.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, je veux moi aussi rendre hommage à Eugene Forsey, ce Canadien remarquable. Je l'ai rencontré pour la première fois lors d'un colloque de l'Entraide universitaire mondiale qui s'est tenu en Inde, en 1953. Il était alors professeur, et j'étais étudiant.

Depuis ce temps, au fil des nombreuses années, j'ai profité de ses conseils. Comme d'autres députés l'ont signalé, c'était un homme plein d'esprit et un imitateur remarquable. Nous nous régalions de ses histoires et Dieu sait qu'il avait bien des anecdotes à nous raconter sur toutes sortes d'incidents qui se sont produits au cours de notre histoire.

Mes collègues ont parlé des lettres qu'il a publiées dans les magazines et les journaux du pays. Il avait toujours quelque chose d'intéressant à dire. Il nous manquera sûrement beaucoup. Cependant, j'ai le sentiment que son esprit hantera ces lieux, que nous l'entendrons se moquer de nous et qu'il nous inspirera à jamais.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES DÉCLARATIONS AU SUJET DE L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège au sujet de déclarations faites par plus d'un député pour induire la Chambre en erreur. Il s'agit, en l'occurence, du ministre actuel de l'Industrie, du ministre actuel de l'Environnement et de son prédécesseur, le député de Lac-Saint-Jean.

Je crois que les présomptions sont suffisantes et je suis disposé à soumettre à la Chambre la motion pertinente. Ma question de privilège découle de déclarations publiques faites par le ministre fédéral de l'Industrie à Montréal, le 1er février 1991, au sujet de la politique du gouvernement. Ces déclarations nuiront dorénavant à notre environnement. Elles vont directement à l'encontre de la politique établie du gouvernement et de la position défendue par deux autres ministres à la Chambre et au Comité permanent de l'environnement. Le vérificateur général du Canada a également abordé cette question juste avant Noël.

Le secteur des pâtes et papiers est le plus important secteur manufacturier au Canada et il est également le principal responsable de la pollution marine dans notre pays. De nouveaux règlements sont en cours d'élaboration depuis un certain temps déjà. L'ancien ministre de l'Environnement, le député de Lac-Saint-Jean, a promis qu'ils entreraient en vigueur d'ici au mois de juin 1991, à tout le moins, en juin 1992. En décembre 1990, le gouvernment a publié le Plan vert dans lequel l'actuel ministre de l'Environnement s'engageait à ce que ces règlements entrent pleinement en vigueur d'ici au 1er janvier 1994.

Cependant, le 1er février dernier, à Montréal, devant les représentants de l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers, le ministre de l'Industrie a parlé de janvier 1996, soit un retard de quatre à cinq ans dans la promulgation et la mise en oeuvre des règlements.

Je voudrais vous faire part de très brèves citations pour appuyer ma question de privilège.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Un instant. En gros, le député affirme que des déclarations ont été faites au sujet de la politique du gouvernement et que, par la suite, la presse a rapporté qu'un ministre aurait dit des choses allant à l'encontre de ce qui avait été déclaré plus tôt.

Je ne crois pas avoir à établir les différences qui existent entre les diverses déclarations, mais je tiens à ajouter que c'est aller un peu loin que de demander à la présidence de considérer que la question de privilège paraît fondée à première vue.

Le gouvernement peut souhaiter répondre à cette question, mais je tiens à signaler à mes collègues ministériels que ce n'est pas nécessaire, selon moi. Même si elle peut fort bien être soulevée dans le cadre de la période des questions ou d'un débat, je ne crois pas qu'il s'agisse d'une question de privilège.

Je remercie le député de m'avoir avisé à l'avance.

AFFAIRES COURANTES

• (1520)

[*Traduction*]

DÉCRETS DE NOMINATION

DÉPÔT DE RENVOI

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, plusieurs nominations par décret effectuées par le gouvernement.

Affaires courantes

Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, ces nominations, dont la liste est ci-jointe, sont renvoyées d'office aux comités permanents voulus.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 104 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LE MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, au nom du ministre des Communications et en conformité avec le paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel du ministère des Communications pour 1989-1990.

* * *

COMMUNICATIONS ET CULTURE

DÉPÔT DE LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, toujours au nom du ministre des Communications, et en conformité avec les articles 109 et 32 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement au quatrième rapport du Comité permanent des communications et de la culture au sujet du Centre national des Arts.

* * *

LA LOI SUR LES NORMES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Rex Crawford (Kent) demande à présenter le projet de loi C-347, la Loi concernant les normes d'économie d'énergie pour les produits consommateurs d'énergie importés au Canada ou expédiés ou transportés d'une province à une autre.

—Monsieur le Président, je suis fort heureux de pouvoir présenter aujourd'hui, en première lecture à la Chambre, un projet de loi concernant les normes d'économie d'énergie pour les produits consommateurs d'énergie importés au Canada, ou expédiés ou transportés d'une province à une autre.

Cette mesure a pour but de réduire la consommation d'énergie au Canada en fixant des normes nationales en matière d'économie d'énergie. Une fois établies, ces normes s'appliqueront aux produits consommateurs d'énergie afin d'en rehausser le rendement énergétique.

On sait que le Canada a l'un des pires dossiers du monde en matière de consommation d'énergie. Pour contrer cette tendance, nous avons besoin de normes nationales strictes et d'un solide esprit d'initiative pour les faire respecter au pays. Ce projet de loi s'inspire de la Loi sur l'énergie de l'Ontario qui a été adoptée par l'ancien gouvernement libéral de cette province.

Au niveau fédéral, le gouverneur en conseil peut établir des règlements régissant l'utilisation d'un symbole national en matière d'économie d'énergie. Tous les produits destinés à la vente, qui respectent les règlements en question, porteront ce symbole.

Des mécanismes d'essai seront arrêtés. De même, aucun produit ne pourra être importé au Canada s'il ne porte pas ce symbole national.

La liste de ces produits comprend les climatiseurs centraux, les congélateurs, les chaudières, les téléviseurs, les lave-vaisselle et les chauffe-eau pour n'en nommer que quelques-uns.

Je crois que tous les députés soutiendront ce projet de loi sur les normes d'économie d'énergie parce que ce faisant, ils souscriront à une initiative nationale vigoureuse dont le but est de protéger l'environnement, une question qui revêt beaucoup d'importance aux yeux des Canadiens.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

L'ÉTIQUETAGE DES ALIMENTS

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, il me fait aujourd'hui plaisir de présenter deux pétitions conformément à l'article 36 du Règlement. La première est signée par beaucoup d'électeurs de ma circonscription d'Ontario et d'autres circonscriptions de la région de Toronto, qui s'inquiètent parce que les restaurants et les emballages d'aliments ne sont pas tenus de révéler tout les ingrédients entrant dans la fabrication des aliments.

Ils exhortent donc le Parlement à adopter une loi modifiant le règlement sur les aliments et drogues pour exiger que les fabricants énumèrent les ingrédients et les additifs contenus dans les aliments préemballés, ce qui remplacerait les classifications générales actuellement permises. De plus, cette loi devrait obliger les restaurateurs et ceux qui vendent des aliments à fournir sur

demande à leurs clients, la liste de tous les ingrédients et additifs entrant dans la composition des aliments préparés.

LE SÉNAT DU CANADA

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, la deuxième pétition émane d'un grand nombre d'habitants de ma circonscription d'Ontario.

Elle concerne le Sénat du Canada et signale que les signataires savent que le Sénat a été établi en 1867 dans le but de représenter les régions du Canada et d'être une Chambre de réflexion et de pondération. Il ne remplit plus maintenant aucune fonction utile. Il est complètement sectaire et il s'est révélé, à la suite de maints efforts, impossible à réformer.

Les signataires demandent donc au gouvernement et au Parlement du Canada d'abolir carrément le Sénat.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, j'aimerais présenter deux pétitions portant 325 signatures d'électeurs de Port Alberni, en Colombie-Britannique, qui reprochent à Postes Canada d'avoir réduit ses services et de faire faire le tri du courrier ailleurs, ce qui en retarde davantage la livraison.

De plus, la Société canadienne des postes vient d'annoncer la fermeture de deux bureaux de poste ruraux dans ma circonscription, soit à Coombs et à Royston, en Colombie-Britannique. Plus précisément, mes électeurs demandent au Parlement canadien d'ordonner à la Société canadienne des postes de maintenir les bureaux existants, de prolonger leurs heures d'affaires, de donner plus d'expansion aux services rentables, de cesser de privatiser et de commencer à augmenter les services afin d'accroître les recettes.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'insiste pour appuyer la pétition de mon collègue visant à abolir le Sénat. Je tiens cette idée pour excellente.

J'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de résidents de Kamloops, en Colombie-Britannique, qui, je dois le reconnaître, tiennent à manifester leur vive opposition à la TPS, même s'ils le font d'une façon un peu tardive.

Ils exhortent le gouvernement à bien réfléchir au tort que cette taxe cause aux Canadiens, quitte ensuite à la retirer.

[*Français*]

LA COLLINE PARLEMENTAIRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36 du Règlement, je dépose une pétition provenant de citoyens de Vassan, Val d'Or, Maniwaki et La Motte, au Québec, qui exigent que le gouvernement du Canada mette fin au projet intitulé «le secteur de la cité parlementaire» qui envisage, au coût de 68 millions de dollars, l'aménagement d'un stationnement et d'un centre commercial sous le Parlement fédéral du Canada, et qu'il reconnaisse la nécessité de conserver tel quel l'environnement et le caractère historique des édifices et du site de la Colline parlementaire à Ottawa.

[*Traduction*]

LES BANQUES D'ALIMENTATION

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je souhaite présenter à la Chambre une pétition qu'ont fait circuler des jeunes Canadiens de ma circonscription de York-Ouest au cours de la période des Fêtes en même temps qu'ils recueillaient des dons de nourriture destinés à la banque d'alimentation North York Harvest. Cette pétition décrit hélas de façon fort éloquente la situation. À l'heure actuelle, plus de 1,4 million de Canadiens visitent régulièrement les banques d'alimentation de notre pays; sur ce nombre, près de 40 p. 100 ont moins de 18 ans.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au gouvernement de mettre fin aux programmes économiques qui sont responsables de cette foule record qui se presse devant les banques d'alimentation et de prendre enfin conscience de la situation embarrassante dans laquelle il place les familles canadiennes obligées de fréquenter les banques d'alimentation.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions

Affaires courantes

nos 411, 412, 413, 416, 420, 427, 428, 429, 430, 433, 435 et 440.

[*Texte*]

LES FRAIS D'ADHÉSION—CLUB DE GOLF

Question no 411—**M. Boudria:**

La Société canadienne des postes a-t-elle payé, depuis les 4 dernières années financières, les frais d'adhésion à un club de golf pour ses employés et, dans l'affirmative, *a*) pour combien d'entre eux, *b*) pour lesquels, *c*) de quel club de golf s'agit-il, *d*) à quel prix?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): La Société canadienne des postes offre à tous les membres de son personnel des régimes de rémunération et d'avantages sociaux qui se comparent à d'autres grandes sociétés du marché avec lesquelles elle est en concurrence sur le plan des ressources humaines.

Quant à la valeur précise d'une entente salariale donnée, elle ne concerne que l'employé et la Société.

LE BUDGET DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRE

Question no 412—**M. Caccia:**

Le Budget des dépenses supplémentaire (B) 1990-1991 et la déclaration jointe du président du Conseil du Trésor du 23 novembre 1990 ont-ils été soumis à une évaluation environnementale avant d'être approuvés par le Cabinet et, dans l'affirmative, dans chacun des cas, *a*) qui a fait cette évaluation, *b*) quand l'annonce publique des incidences environnementales sera-t-elle faite?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Le Budget des dépenses principal et le Budget des dépenses supplémentaire ne sont pas en soi assujettis au processus d'évaluation en matière d'environnement. Ils sont des états consolidés des dépenses que le gouvernement demande au Parlement d'autoriser en vue de l'exécution des programmes et des activités de l'État et ils indiquent les sommes nécessaires pour régler les dépenses législatives courantes déjà approuvées par le Parlement. Aux termes du projet de loi C-78, *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, il sera présenté au Parlement un rapport annuel qui comprendra le résumé statistique de toutes les évaluations environnementales faites en vertu de cette loi.

Dans l'exercice du pouvoir de dépenser conféré par le Parlement par l'intermédiaire des budgets, les ministres sont tenus à la fois de respecter le cadre légal et stratégique établi par le Parlement et le gouvernement et d'effectuer les évaluations environnementales à l'égard des activités de leur ministère. Certains postes du Budget des dépenses supplémentaire ont peut-être été évalués en vertu de l'engagement du gouvernement annoncé au moment du dépôt du projet de loi C-78, s'il s'agit de politiques ou de programmes, ou en vertu du décret sur les lignes directrices afférentes au processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, s'il s'agit de projets.

LE PROGRAMME DU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE

Question no 413—**M. Karygiannis:**

Comment se répartissent l'intérêt et les autres coûts dans les 2,5 milliards de dollars d'augmentation des dépenses du Programme du service de la dette publique, lesquelles passent de l'estimation initiale du ministre des Finances de 41,5 milliards de dollars à un total prévu de 43,65 milliards de dollars?

L'hon. Michael Holcombe Wilson (ministre des Finances): Le tableau suivant fait état de la ventilation des intérêts et des autres frais liés à la hausse de 2,5 milliards de dollars des dépenses relatives au programme de la dette publique en 1990-1991:

	Budget des dépenses principal	Estimation actuelle	Budget des dépenses supplémentaire (B)
		(en million de dollars)	
Frais d'intérêt			
Obligations négociables intérieures	14 181	14 662	481
Bons du Trésor	13 568	15 037	1 469
Obligations d'épargne du Canada	4 750	5 091	341
Pensions de retraite et autres intérêts	8 357	8 566	209
Intérêt total	40 856	43 356	2 500
Frais de gestion et d'émission	294	294	0
Total—Frais de la dette publique	41 150	43 650	2 500

LES TRAVAUX DE RÉNOVATION EN VUE D'ÉLIMINER OU DE CONFINER L'AMIANTE DANS L'ÉDIFICE DE L'EST, L'ÉDIFICE DU CENTRE ET L'IMMEUBLE LANGEVIN

Question no 416—**M. Boudria:**

Dans *a*) l'édifice de l'Est, *b*) l'édifice du Centre, *c*) l'immeuble Langevin, a-t-on effectué des travaux de rénovation en vue d'éliminer ou de confiner l'amiante et, dans l'affirmative, les ouvriers ont-ils été mis au courant de la nature du travail, et, dans l'affirmative, de quelle façon l'ont-ils été?

L'hon. Elmer MacIntosh MacKay (ministre des Travaux publics et ministre chargé de l'application de la Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique):

ÉDIFICE DU CENTRE

L'amiante est présente dans l'édifice du Centre comme isolant sur les tuyaux d'alimentation et sur quelques conduits d'air.

Durant l'été 1989, un entrepreneur spécialisé a été embauché pour exécuter des travaux de réfection sur certains conduits dont le recouvrement avait été brisé accidentellement ou par usure inhabituelle. Le but de ce travail était de s'assurer que l'amiante était bien scellée. Les débris et poussières ont été ramassés et éliminés adéquatement.

Ces travaux ont fait l'objet de discussions exhaustives au préalable avec l'entrepreneur afin de s'assurer qu'il possédait l'équipement et le matériel de protection nécessaire pour effectuer les travaux de confinement et de réfection.

En novembre 1990, des travaux de même nature ont été accomplis. Dans tous les cas, l'entrepreneur était au courant de la protection nécessaire afin d'assurer la sécurité des travailleurs et des locataires de l'édifice.

ÉDIFICE DE L'EST

Nous savons que l'amiante est présente dans l'aile 1910 de l'édifice de l'Est sur les conduits ainsi que sur la plupart des murs et plafonds de plâtre. L'aile 1910 est actuellement dans un piètre état étant donné que des sommes minimes ont été consacrées à son entretien puisque des rénovations majeures sont prévues pour cette partie de l'édifice dans un avenir rapproché.

Au printemps 1990, on a décidé que des travaux de confinement devaient être effectués afin de s'assurer que l'amiante présente dans les murs de plâtre abimés, ainsi que sur les conduits, était parfaitement scellée et qu'elle ne contaminait pas l'environnement. Des travaux de réfection ont été exécutés au cours de la fin de semaine du 31 mars au 1er avril 1990, comme suit:

—réparation de fissures mineures dans les murs de plâtre;

—réparation du recouvrement sur les conduits à découvert;

—nettoyage des débris et poussières au besoin et élimination appropriée;

—installation de clôtures de plastique pour recouvrir les fissures majeures dans les murs abimés afin de s'assurer que les matériaux sont parfaitement recouverts.

L'étendue du travail a été examinée sur place avec l'entrepreneur avant de lui accorder ce contrat. L'entrepreneur était donc bien au courant de la nature du travail à effectuer dans un environnement où l'amiante est présente, afin qu'il puisse avoir en main l'équipement et le matériel de protection nécessaire.

En novembre 1990, les services d'un autre entrepreneur ont été retenus pour effectuer des travaux similaires. Il a également été informé des circonstances dans lesquelles il allait devoir travailler.

IMMEUBLE LANGEVIN

Aucun travail n'a été effectué dans l'immeuble Langevin en vue de l'élimination ou du confinement de l'amiante.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE—LE DÉPÔT DIRECT

Question nº 420—**M. Milliken:**

Relativement à une lettre envoyée récemment par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social aux récipiendaires de chèques de la Sécurité de la vieillesse, les informant qu'ils peuvent recevoir leurs chèques par dépôt direct, le ministère a-t-il établi un mécanisme permettant de s'assurer que les prestataires qui utilisent déjà le dépôt direct ne reçoivent pas un exemplaire de la lettre et *a*) dans d'affirmative, quel mécanisme a été mis en place, *b*) dans la négative, pourquoi aucun mécanisme n'a-t-il été créé?

L'hon. Henry Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Aucun mécanisme de ce genre n'était nécessaire parce que les clients de la Sécurité de la vieillesse ne recevaient pas, au moment de l'envoi postal, de paiements au moyen du dépôt direct électronique. L'envoi postal était en fait la première offre de dépôt direct faite par Santé et Bien-être social Canada dans le cadre de sa démarche graduelle relative à l'inscription au dépôt direct.

L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

Question nº 427—**M. Malone:**

En ce qui concerne le coefficient de pondération accordé aux produits du tabac dans l'Indice des prix à la consommation (IPC), *a*) quel est le coefficient actuel, *b*) à quand remonte sa dernière mise à jour, *c*) depuis la dernière mise à jour, de combien le montant des ventes de tabac a-t-il diminué, *d*) à l'heure actuelle, quel coefficient accorderait-on au tabac?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Selon Statistique Canada:

a) Le poids du tabac dans l'IPC est établi d'après une enquête sur les dépenses des familles. L'enquête qui a servi à établir les poids actuels dans l'IPC a eu lieu en 1986. Elle ne permettait d'établir qu'un poids combiné

des produits du tabac et des articles pour fumeurs. Ce poids représente 2.1 p. 100 des dépenses des familles.

b) La dernière mise à jour des poids de l'IPC remonte au mois de décembre 1988 mais se basait sur les résultats de l'enquête sur les dépenses des familles de 1986.

c) Mesurées en dollars courants, les ventes de tabac ont augmenté de 35 p. 100 entre 1986 et la moyenne des neufs premiers mois de 1990. Par contre, mesurées en dollars constants de 1986, elles révèlent une baisse de 13 p. 100 pour la même période.

d) Comme il n'y a pas eu d'enquête sur les dépenses des familles depuis 1986, il n'est pas vraiment possible de déterminer le poids qui serait établi aujourd'hui. Cependant, si l'on se basait sur les données des comptes nationaux, le poids serait à peu près le même.

L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

Question nº 428—**M. Malone:**

En ce qui concerne le coefficient de pondération accordé aux produits du tabac dans l'Indice des prix à la consommation (IPC), le gouvernement prévoit-il, *a*) donner un nouveau coefficient, *b*) ajuster le coefficient à intervalle régulier?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Selon Statistique Canada:

a) Statistique Canada prévoit mettre à jour les poids de l'IPC au mois de janvier 1994 utilisant les résultats de l'enquête sur les dépenses des familles de 1992.

b) Les poids de l'IPC sont mis à jour environ tous les quatres ans et ce, depuis 1978. La prochaine mise à jour est reportée d'un an car Statistique Canada estime important que les effets de la taxe sur les produits et services sur les habitudes de dépense puissent être pris en compte. Statistique Canada ne prévoit pas mettre les poids à jour plus fréquemment parce que son expérience démontre que des mises à jour plus fréquentes ne se traduiraient à l'IPC qu'en de très faibles différences.

L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

Question nº 429—**M. Malone:**

Si le prix des produits du tabac augmentait de 10 p. 100, 25 p. 100, 50 p. 100, 100 p. 100, (i) quel serait l'effet sur l'Indice d'ensemble des prix à la consommation (IPC), (ii) quel serait l'effet sur l'Indice d'ensemble des prix à la consommation si le coefficient de pondération accordé aux produits du tabac dans l'IPC correspondait aux niveaux de vente courants?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Selon Statistique Canada:

(i) Supposons qu'au cours d'une période de douze mois les prix ne changent pas. Le taux de variation annuel correspondant de l'IPC est donc de 0 p. 100. Supposons maintenant que les seuls prix qui changent au cours de cette même période sont ceux des produits du tabac et que ces derniers varient de (a) 10 p. 100, (b) 25 p. 100, (c) 50 p. 100 et (d) 100 p. 100. Dans ce cas, le taux de variation annuel de l'IPC devient (a) 0.3 p. 100, (b) 0.7 p. 100, (c) 1.3 p. 100 et (d) 2.6 p. 100.

(ii) Puisque les poids sont à peu près les mêmes, il n'y aurait pas de différence.

LA POSSIBILITÉ D'UNE HAUSSE DE LA TAXE SUR LE TABAC ET SES PRODUITS

Question nº 430—**M. Malone:**

Afin de récupérer les coûts en frais médicaux et pertes d'emplois et de temps imputables à la consommation du tabac, le gouvernement entend-il hausser la taxe sur le tabac et ses produits, et dans l'affirmative, de combien?

L'hon. Michael Holcombe Wilson (ministre des Finances): Puisqu'il s'agit d'une question fiscale qui doit être discutée dans le cadre d'un budget, il ne serait pas approprié de répondre à la question à ce moment. Toutefois, la représentation du député relative aux coûts des frais médicaux et aux pertes d'emplois imputables à la consommation de tabac sera prise en considération lors de la préparation du prochain budget.

LES CAS DE SIDA, DE VIH ET D'HÉPATITE B RELEVÉS AU SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Question nº 433—**M. Nunziata**

Pour chaque année, entre 1985 et 1989, combien a-t-on relevé, chez *a*) les membres du personnel des Services correctionnels du Canada, *b*) les détenus des Services correctionnels du Canada, de cas (i) de SIDA, (ii) de VIH, (iii) d'hépatite B?

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada):

a), (i), (ii), (iii);

Le Service correctionnel du Canada ne dispose pas de l'information demandée, car il s'agit de renseignements de nature médicale qui sont considérés comme confidentiels. L'employé n'est donc pas tenu de les divulguer. Tous les dossiers renfermant des renseignements personnels ayant trait au SIDA, au virus de l'immunodéficience ou à l'hépatite B doivent être désignés comme étant des dossiers protégés et utilisés conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et aux dispositions sur la confidentialité exposées dans la politique concernant la sécurité et la santé, la politique sur le programme d'aide aux employés et la politique sur la sécurité du gouvernement du Canada.

b), (i), (ii);

Le Service correctionnel du Canada tient des statistiques annuelles sur le SIDA et le virus de l'immunodéficience depuis 1989 seulement. Cependant, un total cumulatif peut être communiqué: à partir de la fin de 1985 jusqu'au 31 décembre 1989, on a constaté que quatre détenus étaient atteints du SIDA et 43, du virus de l'immunodéficience.

Depuis le 31 décembre 1989, on a enregistré 24 cas de détenus sous responsabilité fédérale atteints du virus de l'immunodéficience, mais aucun cas de SIDA.

b), (iii);

On ne dipose pas de données sur le nombre de cas d'hépatite B pour l'année financière 1986-1987. En ce qui concerne les autres années, les statistiques sont les suivantes:

1985-1986—33
1987-1988—101
1988-1989—99
1989-1990—132

CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES: ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET SANTÉ

Question nº 435—**M. Karpoff:**

En vertu de la Loi actuelle sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, le gouvernement fédéral a-t-il déterminé quand ses contributions pécuniaires à ces programmes administrés par les provinces *a*) commenceront à diminuer, *b*) deviendront nulles et, dans l'affirmative, quels sont les deux exercices où cela se produira (i) à Terre-Neuve, (ii) à l'Île-du-Prince-Édouard, (iii) en Nouvelle-Écosse, (iv) au Nouveau-Brunswick, (v) au Québec, (vi) en Ontario, (vii) au Manitoba, (viii) en Saskatchewan, (ix) en Alberta, (x) en Colombie-Britannique, (xi) au Yukon, (xii) dans les Territoires du Nord-Ouest?

L'hon. Michael Holcombe Wilson (ministre des Finances): La réponse à la question nº 265 répondue le 26 juin 1990 contient des projections détaillées des contributions en espèces et en impôt que le gouvernement fédéral ferait aux provinces aux termes de cette loi.

a) Selon ces projections et les données pertinentes relatives aux années antérieures: pour l'Ontario, le Québec, la Saskatchewan, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon: 1989-1990. Pour toutes les autres provinces: 1990-1991. Ces dates sont susceptibles de changer au fur et à mesure que d'autres données deviennent disponibles.

b) Aucune contribution en espèces n'équivaut à zéro pendant la période de validité des prévisions (jusqu'en 1994-1995 inclusivement).

LE MONTANT TOTAL DE TAXES PAYÉES PAR LES AUTOCHTONES

Question nº 440—**M. Walker**

Pour les années *a*) 1988, *b*) 1989, quel a été le montant total de taxes (directes et le montant estimatif de taxes indirectes) payées par les autochtones?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national):

A) B)

Revenu Canada, Impôt:

Les données demandées ne sont pas disponibles. Il n'est pas possible de fournir les données demandées, cette information n'étant pas produite avec la déclaration d'impôt d'un particulier.

Revenu Canada, Douanes et Accise:

Au cours des années 1988 et 1989, la taxe de vente fédérale (TVF) payable en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise* était perçue par les fabriquants. On ne peut obtenir de statistiques sur la vente aux autochtones de produits manufacturés taxables. Par conséquent, on ne peut fournir une estimation de la TVF contenue dans les produits taxables qui ont été achetés par les autochtones.

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu aux questions que le secrétaire parlementaire a énumérées.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si la question nº 417 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que la question nº 417 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES TRAVAUX PUBLICS

Question nº 417—**M. Boudria**

Quels sont les noms et les adresses des immeubles mentionnés par le ministère des Travaux publics comme renfermant des matériaux contenant de l'amiante projeté et, dans le cas de chaque immeuble, quelles mesures ont été prises pour éliminer ou confiner de tels matériaux?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1530)

[*Traduction*]

LE BUDGET

INSCRIPTION À L'ORDRE DU JOUR

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, le mardi 26 février 1991, à 16 h 30, le Président interrompe les travaux dont la Chambre sera alors saisie, lesquels seront sur-le-champ réputés ajournés, et que la Chambre passe sur-le-champ à l'étude de la motion suivante, inscrite au nom du ministre des Finances relativement à l'exposé budgétaire du ministre des Finances. . .

«Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement»—;

Que, immédiatement après cet exposé budgétaire, le Président donne la parole à un député de l'Opposition officielle afin de débattre ladite motion et, lorsque le débat aura été ajourné, que le Président ajourne la Chambre jusqu'à l'heure habituelle de séance, le jour suivant; et

Que la reprise du débat sur le budget se fasse conformément au Règlement.

—Monsieur le Président, des dispositions qui figurent depuis fort longtemps dans le Règlement de la Chambre permettent l'inscription d'une motion à l'ordre du jour pour la présentation d'un exposé budgétaire. Aux termes de l'article 84 et du paragraphe 83(2), il suffit que le ministre en fasse la demande. Ces dispositions ont été conçues à une époque où nous siégions le soir et où le budget était normalement présenté à 20 heures, après la fermeture des marchés.

Ces dispositions ne nous permettent pas de passer au budget à l'heure normale. Lorsque les initiatives ministérielles débutent, les marchés sont encore ouverts. Comme il ne convient pas que l'exposé budgétaire se fasse à cette heure, je propose cette motion spéciale parce que le Règlement ne tient pas compte de la modification de nos heures de séance.

La semaine dernière, le gouvernement a annoncé son intention de présenter un budget à la Chambre le mardi 26 février. Mes collègues ont communiqué avec les partis d'opposition et avec les députés indépendants pour discuter du programme proposé par le gouvernement. De façon générale, tous ont semblé d'accord, monsieur le Président. Nous voudrions donc aujourd'hui fixer définitivement les détails de la présentation du budget en demandant à la Chambre d'adopter cette motion. Nous passerons ensuite à d'autres travaux.

Sauf erreur, quelques députés veulent parler de cette motion. Je comprends leur point de vue, et je crois savoir que la Chambre, après un débat limité, serait disposée à adopter la motion pour passer à d'autres travaux. Voilà donc, en quelques mots, la raison d'être de la motion. Nous avons eu des discussions passablement longues sur la question, et je souhaite que nous puissions adopter la motion assez rapidement.

M. David Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, l'opposition acceptera évidemment le projet de motion concernant la présentation du budget. Cependant, je crois que c'est important, monsieur le Président, de prendre quelques minutes pour éclaircir certains points.

C'est la première fois que j'ai l'occasion de collaborer avec le gouvernement, en tant que leader parlementaire de l'opposition, pour organiser les travaux de la Chambre. Je tiens à préciser que j'espère être en mesure d'assurer ce genre de collaboration dans la plupart des cas.

Il convient de signaler toutefois que la collaboration est quelque chose qui fonctionne dans les deux sens. J'ai l'intention d'aborder les discussions concernant les travaux de la Chambre de façon aussi raisonnable et compréhensive que mes prédécesseurs l'ont fait et je m'attends à ce que le leader du gouvernement à la Chambre fasse de même.

Même s'il est entendu au départ que, dans une démocratie parlementaire, monsieur le Président, c'est la majorité qui finira par avoir le dernier mot, il est essentiel que la minorité ait le droit d'exprimer sans entrave ses opinions. La Chambre représente tous les Canadiens, y compris les 57 p. 100 qui n'ont pas voté pour le gouvernement aux dernières élections fédérales.

Bien que nous acceptions les résultats parlementaires de notre régime démocratique et les attentes légitimes du gouvernement en ce qui concerne l'opportunité des décisions relatives à ses propositions, nous insistons pour exercer les droits que nous confère ce même régime.

Il vous incombe de voir à ce que nos droits en tant que minorité soient respectés. Nous espérons toutefois que le gouvernement sera capable de faire preuve de courtoisie

et de respect—et j'insiste sur ce point—pour que nous puissions exercer nos droits en toute normalité.

Nous savons tous que le gouvernement a entrepris des discussions avec les autres partis au sujet des règles de procédure régissant les travaux de la Chambre.

Nous amorçons ces discussions en espérant qu'elles auront comme résultat de maintenir l'équilibre entre les besoins législatifs d'un gouvernement dûment élu et les exigences des Canadiens qui veulent que le Parlement fasse un examen approfondi non seulement des propositions du gouvernement, mais aussi de toutes les mesures qu'il prend.

Pour arriver à cela, il faudra tenir des consultations honnêtes et collaborer normalement dans la conduite des travaux de la Chambre. Je tiens à dire au leader du gouvernement à la Chambre que le fait que nous acceptions ce projet de motion est une preuve de notre volonté de rendre ce système efficace.

Je veux qu'il m'assure que, dorénavant, pour toutes les questions se rapportant non seulement aux affaires du gouvernement mais à toutes les activités de la Chambre, il agira avec courtoisie et tiendra des consultations honnêtes au lieu de nous menacer de son fouet.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'aimerais moi aussi prendre deux ou trois minutes pour parler de la motion à l'étude.

Je ne le ferai pas dans la même optique que le leader du Parti libéral à la Chambre. Je ne vois pas l'utilité de débattre ou de discuter longuement de la coopération à ce moment-ci. Nous estimons que c'est une motion sensée. Notre réaction à cet égard est tout à fait positive.

D'une certaine façon, c'est toutefois une motion qui établit la procédure à suivre pour l'étude du budget. À titre de critique chargé de commenter le budget et de faire des propositions à ce sujet au nom de mon parti, je déplore le peu de temps dont la Chambre dispose pour ses travaux avant que n'y soit déposé le budget.

Nous aurions bien aimé bénéficier de quelques jours réservés à l'opposition pour pouvoir faire part de certaines de nos suggestions à propos du budget. À titre d'exemple, le ministre des Finances a laissé entendre aujourd'hui que notre parti souhaitait simplement une forte augmentation des dépenses au pays. Il a dit que nous souhaitions un accroissement du déficit, etc. Des discussions préliminaires auraient été très utiles et nous auraient permis de signaler au ministre que ce n'est absolument pas là notre position.

Celle-ci est d'ailleurs très claire. Nous estimons qu'il y a un écart énorme entre nos taux d'intérêt et ceux des États-Unis, écart qui, dans le passé, était de l'ordre de 1 à 1,5 p. 100. Il est maintenant d'à peu près 4 à 4,5 p. 100. En fait, cet écart se maintient depuis maintenant près de deux ans.

À cause de l'écart énorme entre les taux d'intérêt de nos deux pays, la valeur du dollar canadien rend non concurrentielles de nombreuses entreprises de ma circonscription et de partout au pays. Malgré l'existence d'une main-d'oeuvre qualifiée et les excellents investissements qui ont été faits, les efforts de nombreuses sociétés ont été en pure perte à cause de la forte valeur du dollar qui résulte des taux d'intérêt élevés au pays, non pas de façon absolue, mais par rapport à ceux des États-Unis. Nous insistons donc pour que cet écart soit ramené à son niveau antérieur.

• (1540)

Il convient de signaler que, le cas échéant, notre pays épargnerait durant la première année au moins 5 milliards de dollars au chapitre des paiements d'intérêt de la dette nationale, en raison des taux d'intérêt moins élevés.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre le député, mais je crois que je dois le rappeler à la pertinence du débat qui est d'étudier la motion relative au temps où sera présenté le discours du Budget et que le député aura amplement le temps, plus tard, de discuter ce dont il évoque actuellement, à savoir les éléments de la politique budgétaire.

Donc, j'inviterais le député à s'en tenir à la pertinence de la motion qui est à l'étude devant nous.

[*Traduction*]

M. Langdon: Monsieur le Président, je m'efforcerai sûrement de présenter des observations pertinentes.

Je faisais allusion, au début de mon intervention, à ce qui me préoccupe dans la présentation de cette motion à ce moment-ci. Cette motion établit les procédures relatives au dépôt du budget à la Chambre des communes. L'argument que j'ai soulevé, c'est qu'à mon avis, les députés devraient avoir l'occasion, avant la présentation d'un budget, de formuler des suggestions et de faire valoir des points importants dont devrait tenir compte le gouvernement dans la préparation d'un budget. À cet égard, j'espère que cette observation a été jugée pertinente.

Je voudrais simplement ajouter deux derniers commentaires. D'abord, s'il était possible que cette motion soit présentée de telle sorte que nous parlions d'un budget à déposer dans quelques semaines, nous, surtout les députés de notre parti, pourrions alors formuler à la Chambre des communes certaines des idées ou des préoccupations que nous avons recueillies partout au Canada, au cours de notre tournée sur la reprise économique, tournée qu'a effectuée le Nouveau Parti démocratique pendant que la Chambre ne siégeait pas.

Comme vous l'avez proposé, monsieur le Président, à l'instar de certains de mes collègues, j'aurai certainement l'occasion d'exposer ces idées au cours du débat sur le budget. Cependant, je dois faire remarquer qu'il serait important pour bien des gens qui nous ont fait des déclarations et qui en ont fait au Parti libéral, au cours de sa tournée quelque peu différente, que leurs idées soient entendues à la Chambre et étudiées par le gouvernement avant la présentation même du budget.

L'argument que je présente, monsieur le Président, c'est que nous avons hâte au débat sur le budget, que cette motion structurera, car nous présenterons des observations sur les propositions budgétaires du gouvernement. Nous proposerons sûrement des solutions de rechange qui refléteront une grande partie des travaux effectués par les membres de notre caucus et qui tiendront fidèlement compte des observations et des préoccupations que nous avons entendues un peu partout au Canada.

Nous avons préparé un document de discussion sur nos solutions de rechange concernant la reprise économique. Nous en avons discuté partout au Canada. Nous en parlerons au cours du débat sur ce budget. Nous approuvons bien sûr cette motion qui structure le débat. Cependant, nous souhaitons qu'à l'avenir, le gouvernement fasse en sorte qu'il soit possible de tenir un débat préliminaire et de prévoir une occasion de présenter à la Chambre des communes les idées ainsi que les suggestions recueillies auprès de nombreuses Canadiens dans tout le pays.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir participer à ce débat sur la motion prébudgétaire. Je suis d'autant plus heureux que cette motion nous permette, justement, d'examiner, à l'aube de l'exercice budgétaire, les différents éléments qui, justement, nécessitent un budget de la part du ministre des Finances dans les vingt-quatre prochaines heures.

Monsieur le Président, j'en profite pour donner au ministre des Finances quelques-unes de mes pensées sur l'exercice qui nous attend demain, et j'espère qu'il pourra en tenir compte, parce que, monsieur le Président, le ministre des Finances, à cause de ses politiques fiscales et monétaires, nous a laissés dans un terrible état.

Le Québec, à ce moment-ci, monsieur le Président, paie très chèrement la politique fiscale et monétaire du ministre des Finances. J'irais même jusqu'à dire que, pour régler la surchauffe en Ontario, le ministre des Finances administre une médecine de cheval qui, finalement, nous oblige, nous au Québec, à payer plusieurs millions, si ce ne sont des milliards de dollars de plus, que nos propres indices économiques nous obligeraient normalement.

Monsieur le Président, je m'explique, et c'est pourquoi j'appuie cette motion présentée par le gouvernement, parce que j'ai hâte de voir ce que le ministre des Finances aura à nous dire. Par exemple, comment peut-il expliquer que l'indicateur de l'inflation en Ontario, par exemple, en 1988, l'inflation de l'IPC était de 5,5 p. 100 alors qu'elle n'était que de 4,2 p. 100 au Québec, donc un différentiel de 1,3 p. 100; que cette année, en Ontario, l'inflation est de 6,6 p. 100 tandis qu'au Québec, elle se situe à 4,7 p. 100, donc un différentiel de 1,9 p. 100? On sait que toute la politique budgétaire de ce gouvernement, autant sa politique de taux d'intérêt que sa politique fiscale sont enlignées sur le combat à l'inflation, supposément. Par conséquent, le Québec doit payer, actuellement, des taux d'intérêt beaucoup plus élevés, avec un différentiel de cette nature-là, tout simplement pour amortir l'inflation en Ontario.

Sur le marché du travail, les mêmes indices sont là. Par conséquent, cela a coûté—cette bataille contre l'inflation en Ontario—126 000 emplois à des Québécois depuis le mois d'août 1990. Monsieur le Président, on parle de 126 000 Québécois et Québécoises qui, à cause de la politique monétaire canadienne, ont perdu leurs emplois, souvent ont perdu la dignité qui accompagne ces emplois pour se retrouver sur les listes de l'assurance-chômage.

Monsieur le Président, le ministre des Finances a tout un défi devant lui demain. Vous savez qu'actuellement, au Québec, on a des taux de chômage records, records qui se situent autour de 13,3 p. 100 pour l'ensemble du Québec, mais des situations dramatiques dans certaines régions, comme dans le Bas-Saint-Laurent—Gaspésie. En Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, monsieur le Président, le taux de chômage est à 20 p. 100.

• (1550)

Et si on regarde, par exemple, la région de mon chef, le député de Lac-Saint-Jean, on parle d'un taux de 17 p. 100. Par conséquent, je pense que tous les députés du Québec, qui attendent avec impatience le budget du ministre des Finances, vont réclamer de lui des mesures particulières pour le Québec, étant donné que la politique nationale impose un préjudice grave à l'ensemble de l'économie québécoise.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre mon bon ami, le député de Shefford, tout comme je l'ai fait tout à l'heure pour son prédécesseur, le député de Essex—Windsor.

Je regarde le libellé de la motion qui est à l'étude présentement et qui ne vise qu'à préciser la méthode selon laquelle le Budget sera présenté et je m'aperçois que le député se prononce sur le fond d'un éventuel budget.

Donc, j'aimerais qu'il s'en tienne davantage à la pertinence du débat. L'honorable député de Shefford a la parole.

M. Lapierre: Monsieur le Président, je comprends votre irritation parce que dans votre propre région aussi le chômage est très élevé.

Mais ce que je voudrais vous dire, monsieur le Président, c'est que cette motion est très importante parce qu'elle nous donne l'occasion, justement, de regarder l'avis, lequel stipule que le ministre des Finances a déposé une motion qui dit: «Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale de ce gouvernement». Monsieur le Président, quand on parle de la politique budgétaire générale de ce gouvernement, on parle du chômage, on parle de l'inflation, on parle des taux d'intérêt et dans ce sens-là, je pense que ces éléments-là sont tous interreliés.

Bien sûr, on pourrait restreindre le débat à la procédurite, mais, monsieur le Président, je sais que vos horizons sont beaucoup plus larges que cela et que, comme moi, vous êtes préoccupé par la question de l'inflation. Je suis certain que vous avez été extrêmement préoccupé d'apprendre, la semaine dernière, que l'inflation est rendue à 6 et quelque chose au Canada au cours du dernier mois. Sur cela, 1,8 p. 100 est attribuable à une mesure volontaire du gouvernement, soit la mise en place de la taxe sur les produits et services.

Monsieur le Président, comme moi, vous avez dû être époustouflé de voir que ce gouvernement. . .

M. Duhamel: Et estomaqué aussi!

M. Lapierre: . . .qui prétend faire la bataille à l'inflation est devenu le principal créateur de cette même inflation. Donc, monsieur le Président, tout comme vous, je suis préoccupé et je suis nerveux à l'idée que le ministre des Finances, demain, va se lever et pourra nous amener, peut-être, d'autres taxes, peut-être d'autres médecines de cheval comme je le disais tout à l'heure et je vous comprends d'être un peu agité.

Mais la réalité, monsieur le Président, quand on regarde le nombre de faillites qui se sont produites au Canada au cours des derniers mois, on apprend aujourd'hui une augmentation de 69 p. 100! Au Québec, on est en train d'atteindre des records de faillites. Justement, le journal *La Presse* de la fin de semaine en faisait état.

Monsieur le Président, je me demande si je veux permettre au ministre des Finances, qui a conduit l'économie de ce pays, dans les sept dernières années, à un tel marasme, je me demande si on devrait lui donner l'autorisation de continuer ses basses oeuvres sur l'économie canadienne et particulièrement sur l'économie québécoise. Quand on regarde cela, les mauvaises nouvelles s'accumulent de jour en jour sur l'économie et, monsieur le Président, le Québec en paie un prix anormalement élevé. Le Québec, actuellement, fait les frais de la politique nationale et c'est pourquoi des organismes comme la Chambre de commerce du Québec et comme d'autres commencent à se poser des questions sur l'intérêt économique de l'union, de la Confédération. On commence à se poser des questions sur l'établissement de la politique budgétaire; on commence à se poser des questions à savoir pourquoi on paie des taux d'intérêt si anormalement élevés—5 points de plus que le taux américain. Pourquoi payons-nous cela quand notre inflation a été contrôlée et que le monde syndical et le monde ouvrier ont fait des sacrifices particuliers, et maintenant on leur en impose des nouveaux sacrifices?

Monsieur le Président, cette motion, justement. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je m'excuse d'interrompre à nouveau le député de Shefford. Je tiens à le

rassurer. La Présidence n'est ni irritée ni nerveuse; elle est tout simplement le serviteur de la Chambre et son devoir, c'est de faire respecter le Règlement. Le Règlement prévoit que tout débat doit porter sur l'objet de la motion et la motion ne vise qu'à déterminer que demain après-midi, à 16 h 30, le ministre des Finances soit autorisé à présenter son discours sur le Budget.

Alors j'en appelle à la logique et à la collaboration du député de Shefford.

M. Lapierre: Monsieur le Président, tout comme vous, je me posais la question: Est-ce que justement on devrait donner la permission au ministre des Finances de déposer son Budget demain après-midi? Avec tous les chiffres qu'on a devant nous, il faut se poser la question. Et c'est le but de ce débat, monsieur le Président. Il est certain que la procédure de cette Chambre ne voudrait pas empêcher les gens de penser, par exemple, au nombre record de faillites que l'on vient d'avoir. On sait que la majorité des Québécois sont préoccupés par l'économie et qu'ils sont inquiets devant la perspective que le ministre des Finances se lève demain à 16 h 30. Ils ne savent pas du tout quelle surprise les attend.

Puis, vous savez, ils ont écouté les deux ou trois derniers discours sur le Budget du ministre des Finances. Ils devaient avoir des effets extraordinaires, puis cela va de mal en pis. Et c'est pour cela que moi, en tant que député de Shefford, je suis obligé de rappeler au ministre des Finances, avant qu'il se lève demain après-midi, qu'il y a des réalités sur le terrain, qu'il y a des chômeurs, par exemple, qui actuellement sont sous le couvert de la Loi sur l'assurance-chômage, qui devront perdre leurs prestations très bientôt à cause justement de la nouvelle Loi sur l'assurance-chômage. Mais ces chômeurs-là, monsieur le Président, la dernière fois que le ministre des Finances s'est levé, il leur avait promis des cours de formation professionnelle. Et vous savez comme moi que le ministre n'a pas tenu parole parce que, actuellement, il n'y a aucune entente nouvelle sur la formation professionnelle qui puisse justement sécuriser ces chômeurs. Et tous ces chômeurs-là sont inquiets parce qu'ils se disent que le 31 mars, l'entente fédérale-provinciale sur la formation professionnelle n'a pas été signée.

M. Ricard: Jean, attends à demain! On va le déposer demain le Budget!

M. Lapierre: Et j'entends le député de Laval, là-bas, qui se lève rarement pour parler, mais qui parle beaucoup de son siège. . .

M. Ricard: Parce que tu parles tout le temps!

M. Lapierre: Monsieur le Président, je peux vous dire que ce Budget de demain nous rend très nerveux. On va probablement appuyer cette motion, parce qu'on reconnaît la responsabilité du gouvernement. Mais tout comme vous, j'aimerais m'assurer, avant de terminer mon discours, que le ministre des Finances réalise jusqu'à quel point le Québec est pénalisé par ses politiques, jusqu'à quel point il devrait mettre en place immédiatement dans son Budget de demain un programme compensatoire pour permettre au Québec de retrouver sa dynamique économique, parce que la réalité, les hauts taux d'intérêt, la politique monétaire et les taxes qui n'en finissent plus ont miné l'économie du Québec.

Monsieur le Président, je pense que ce ministre des Finances est directement responsable des mauvaises surprises et des statistiques économiques à ce moment-ci et je pense qu'il devrait en payer les frais, parce que, monsieur le Président, dans ce régime-ci, il faut s'assurer que chacune des parties ne soit pas pénalisée indûment. Et dans ce cas-ci, d'ici 16 h 30 demain après-midi, j'espère que le ministre des Finances va réaliser que son dernier Budget, sa politique monétaire et sa politique fiscale ont porté un préjudice très grave au Québec. Et donc, je l'exhorte à préparer immédiatement un programme compensatoire pour annuler les effets négatifs de sa politique monétaire et fiscale.

M. Ricard: Je vais lui faire le message, Jean!

M. Lapierre: Tu ne lui parles jamais!

M. Plamondon: Monsieur le Président, j'aimerais demander à mon confrère, qui vient si éloquemment de parler au sujet des inquiétudes des gens du Québec sur ce Budget qui aura lieu demain. . . Il a parlé de fonds compensatoires, et l'on sait que les deux derniers Budgets du même ministre ont gelé la péréquation envers les provinces, ce qui a fait perdre plus d'un milliard et demi de dollars au gouvernement du Québec. Est-ce que dans son exposé, ce qu'il voulait suggérer c'est que, comme on a trouvé les moyens de donner deux milliards de dollars en subventions à Terre-Neuve, après l'échec du lac Meech, comme a trouvé le moyen de créer un fonds d'un milliard de dollars pour le développement de l'Ouest, comme on a trouvé le moyen de trouver un milliard aussi au niveau de l'Est, est-ce qu'il serait possible. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette, mais je ne peux plus tolérer. . . Je suis d'un naturel tolérant, mais la pertinence du débat est à savoir à quel moment le discours du Budget sera lu. Et j'ai beau être très large de nature, mais je ne comprends pas en quoi la question est relative au moment où le discours du Budget sera déposé.

Reprise du débat. La parole est à l'honorable député de Richelieu.

• (1600)

M. Louis Plamondon (Richelieu): Oui, sur la reprise du débat, j'allais terminer ma question. Monsieur le Président, je suis très heureux. . .

Au cours de la période de questions et commentaires, après qu'un député a pris la parole, il me semble que c'est la procédure habituelle de la Chambre et c'est la première fois qu'on censure les discours d'un député. Souvent, il y a un projet de loi qui est déposé, et on voit les députés parler de tout et de rien sans jamais que la Chambre n'intervienne au niveau du contenu. Elle intervient au niveau de la procédure, mais jamais au niveau du contenu.

Or, dans ce sens-là, je voulais simplement poser la question à mon confrère de Shefford en lui disant, si le fonds de compensation dont il parlait, pour prévenir le ministre, toujours en fonction de la pertinence du débat de demain—et je parle toujours de la pertinence, puisque c'est cela la proposition—la pertinence de donner la permission au gouvernement de déposer un budget.

Peut-on lui permettre de déposer un budget sans l'avertir des désirs de nos commettants? Et dans ce sens-là, je pense que mon confrère, en suggérant au ministre un fonds spécial pour rembourser les montants d'argent perdus à cause de la péréquation, ce serait peut-être une suggestion très possible pour le ministre des Finances qu'il soit un peu plus à l'écoute de la population et on verrait peut-être avec cela que dans les sondages, le gouvernement serait plus apprécié.

Alors, si mon confrère voudrait préciser sur ce fonds de compensation-là qu'il suggère au ministre.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Shefford, en s'en tenant à la pertinence du débat.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ce débat qui y va de l'économie est pertinent dans l'esprit et dans le coeur de l'ensemble des Canadiens.

Je pense qu'aujourd'hui, c'est un moment idéal, un moment privilégié pour passer quelques messages au ministre des Finances parce que c'est lui qui nous demande la permission ici de pouvoir se lever demain à 16 h 30.

M. Ricard: C'est déjà fait, Jean!

M. Lapierre: Donc, monsieur le Président, vous savez, quelques-uns de vos collègues—pardon, quelques députés d'en face—se contentent de parler assis à leur siège. J'espère qu'ils vont se lever et dire au ministre des Finances comment leur gouvernement a amené le Québec dans une récession inacceptable.

J'espère, monsieur le Président, que ces députés qui sont muets, qui sont des moutons vont, une fois pour toutes, dire au ministre des Finances que le milliard de dollars de compension est nécessaire, est urgent pour permettre au Québec de reprendre la roue économique.

Monsieur le Président, je pense que les retards que nous accusons à ce moment-ci et les problèmes économiques sont dus spécifiquement à la politique monétaire du gouvernement.

M. Peterson: C'est vrai.

M. Lapierre: On n'est pas insensible, monsieur le Président, à la réalité des taux d'intérêt. On voit des entreprises florissantes, traditionnellement, faire faillite de jour en jour, une augmentation de 69 p. 100 du taux de faillite, monsieur le Président!

Et ces députés-là aujourd'hui ont passé leur journée à applaudir le ministre des Finances. On parle de 69 p. 100 d'augmentation du taux de faillite. Le gouvernement est en faillite, monsieur le Président. Ils sont en faillite économique et politique. Et par conséquent, on leur donne l'occasion de redorer leur blason et permettre aux Québécois de prendre une petite confiance dans la manière dont ils administrent. Je les exhorte à prendre immédiatement action et à aller voir le ministre des Finances et qu'ils exigent un fonds compensatoire pour permettre à l'économie québécoise de reprendre sa vigueur à laquelle elle a droit. La réalité, c'est que c'est ce gouvernement qui a étranglé l'économie québécoise.

M. Peterson: Et l'économie canadienne.

M. Lapierre: Tout cela, pour essayer de faire plaisir ou plutôt de mater l'inflation des Ontariens. Et cela, monsieur le Président, me fait de la peine de voir mon collègue de Willowdale être obligé d'admettre cela. Mais le gouvernement du Canada a passé son temps à s'aligner sur l'Ontario et à faire payer le Québec. Et dans ce sens-là, monsieur le Président, c'est inacceptable et j'espère qu'ils vont corriger cela dès demain à 16 h 30.

Le président suppléant (M. DeBlois): Questions ou commentaires?

M. Rocheleau: Non, débat, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): Donc, nous reprenons le débat avec l'honorable député de Hull—Aylmer.

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, ce qui m'inquiète aujourd'hui dans cette Chambre à peu près vide, c'est qu'on est sur le point d'adopter ou de permettre au ministre des Finances de déposer son budget demain, alors que le budget actuel n'est pas encore terminé et qu'on a connu des aventures pour le moins importantes au cours de la dernière année. Ce sont des aventures très tragiques que non seulement ce gouvernement a connues, mais que l'ensemble canadien a connues avec l'administration du dernier budget du ministre des Finances. On nous demande une motion

simplement pour déposer un budget. Et cette motion-là permet tout de même aux députés, monsieur le Président, de mettre en garde le ministre des Finances, lors du dépôt de son Budget demain, tenant compte du fait qu'on traverse une situation économique très importante, très néfaste pour l'ensemble des Canadiens, alors que les gouvernements provinciaux. . . et je parle ici du gouvernement du Québec qui s'apprête à pelleter dans la cour des municipalités, avec la réforme Ryan, 500 millions de dollars de dépenses, monsieur le Président, alors que le ministre des Finances du Québec, il y a à peine quelques semaines passées, a indiqué à la population du Québec que plusieurs points d'impôt ne seraient pas accordés dans le Budget du Québec cette année par le Budget fédéral. Et, monsieur le Président, on regarde cette Chambre à peu près vide, alors que lorsque le Budget va être déposé et que le gouvernement va tirer sur la chaîne, les pattes vont se lever, sans pour autant tenir compte des implications du Budget.

Monsieur le Président, l'an passé, on s'était fait dire dans le Budget de 1990 que les taux d'intérêt allaient connaître une diminution importante. On vient à peine, dans le dernier mois, de commencer à voir une diminution sensible des taux d'intérêt. Dans le Budget de l'an passé, monsieur le Président, on ne nous parlait pas de récession. Pourtant, cela a été une récession *made in Canada*. Et pourquoi la situation qui perdure aujourd'hui est-elle aussi grave? C'est parce que le ministre des Finances s'est aventuré dans une récession et maintenant que le cheval est au galop, on ne peut plus l'arrêter.

Voilà la situation dans laquelle on est et on veut le mettre en garde, monsieur le Président. Ce n'est pas le fait que l'on soit contre le fait que le ministre des Finances dépose son Budget demain. Ce n'est pas le fait que l'on est contre la motion. C'est le fait de le mettre en garde, et moi je veux le faire au nom de mes commettants et commettantes de la circonscription de Hull—Aylmer, parce que nous sommes ici dans la région de la Capitale nationale. On est ici du côté de l'Outaouais québécois où on a une dépendance du fédéral en attendant la souveraineté du Québec. Et en attendant la souveraineté du Québec, monsieur le Président, il y a des fonctionnaires fédéraux qui travaillent ici, puis je veux m'assurer que les fonctionnaires fédéraux qui travaillent ici ne soient pas déplacés comme on l'a vu la semaine dernière, monsieur le Président, dans la politique de l'accord signé sur l'immigration. Il y a près de soixante fonctionnaires de la région qui ont été déplacés à Montréal ou à Québec.

La même chose s'applique dans la TPS, monsieur le Président. On a déplacé 500 fonctionnaires pour aller arrimer la TPS au Québec avec la taxe provinciale. Ce sont des fonctionnaires de la région de la Capitale nationale qu'on déplace. Actuellement, on est dans un cul-de-sac constitutionnel et le ministre des Finances va déposer un Budget. Il y a une surchauffe en Ontario et c'est le Québec qui en est pénalisé et on ne se lèvera pas pour le dire en Chambre, monsieur le Président? Bien, un instant! On est encore des citoyens canadiens. On a encore un passeport canadien et on est ici pour défendre les intérêts supérieurs du Québec et on veut être écouté dans cette Chambre. Ce ne sont pas les conservateurs qui font partie de ce gouvernement qui parlent pour défendre les Québécois. Ce sont les députés du Bloc québécois actuellement qui défendent les Québécois. Et c'est cela qu'on veut dire au ministre des Finances, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): Questions et commentaires. La parole est à l'honorable député de Richelieu.

M. Louis Plamondon (Richelieu): Tout d'abord, je voudrais féliciter mon confrère de Hull—Aylmer pour l'interrogation qu'il a justement sur la pertinence de déposer un budget demain, de donner la permission au ministre de déposer un budget. Et je demande à mon confrère: Peut-on se permettre de donner la permission à un ministre de déposer un budget sans qu'il ait, au cours des semaines qui ont précédé, montré d'intentions en ce qui regarde le contrôle du déficit, montré de bonnes intentions ou une volonté ferme du gouvernement de corriger les faillites que l'on voit, d'aider les entreprises. On voit un record de faillites à Montréal, dans le journal d'aujourd'hui, sans qu'il y ait d'engagement à prendre des mesures pour diminuer le chômage. Tout cela, vous l'avez bien soulevé, mon confrère l'a très bien soulevé, surtout lorsqu'il a parlé de pelletage. Pourrait-il nous expliquer davantage, lorsqu'il a dit que le gouvernement fédéral avait pelleté dans la cour du provincial et qu'ensuite le provincial a pelleté dans la cour des municipalités, de façon à bien démontrer au ministre, avant qu'il ne dépose son Budget, l'importance que ce pelletage, par le biais d'un gel de la péréquation, cesse?

• (1610)

Alors, monsieur le Président, très brièvement, et on entendait ici aujourd'hui le ministre des Finances qui nous indiquait qu'on avait permis à l'aviation canadienne des bombardements en Irak, au Koweït, et que ça allait coûter plus cher dans le budget d'opération de la défense. C'est tout cela, monsieur le Président. Pourtant, cette guerre-là, on y a souscrit à l'intérieur des Nations Unies, on a joué un rôle de protection, d'accompagnement au cours du dernier mois. Et aujourd'hui ça semble aller dans le meilleur des mondes dans la guerre américaine-Irak. Et là, parce que dans les sondages on a pris quelques points, parce que le premier ministre a pris quelques points, on décide de passer à l'attaque maintenant. Et ça va occasionner combien de millions de dépenses encore

une fois, monsieur le Président? Mais c'est tout cela du pelletage dans la cour du voisin.

On s'est fait dire la semaine passée, monsieur le Président, et on se l'est fait dire encore cette semaine par le président du Conseil du Trésor, à Québec, M. Daniel Johnson, qu'il n'y aurait pas de hausse de taxes. Mais non, ce sont 500 millions de dépenses qui vont être transférés dans la cour des municipalités. Ici, monsieur le Président, au gouvernement fédéral, on n'aura probablement pas d'augmentation d'impôt, on n'aura probablement pas d'augmentation de taxes, on va probablement avoir une augmentation du déficit, sûrement, mais on va transférer au Québec, et je parle pour le Québec, des dépenses importantes que le Québec aura passées à d'autres. C'est cela le pelletage, monsieur le Président, et c'est pour cela que le Canada ne fonctionne plus dans son système actuel.

Le président suppléant (M. DeBlois): Questions et commentaires. L'honorable député de Chambly a la parole.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Je vous remercie, monsieur le Président, je voulais juste adresser un petit commentaire à mon collègue de Hull—Aylmer. Je l'ai bien compris quand il a critiqué le ministre des Finances et je peux faire de même, bien sûr. On a tous une certaine crainte quand on constate qu'il est en train de préparer un nouveau budget parce que si on se reporte aux autres budgets présentés par le ministre des Finances dans le passé, on sait tout le mal que ces budgets nous ont fait. Mais là où j'ai un problème avec mon collègue, quand il parle d'un certain pelletage, dans le passé, mon collègue a parlé d'un certain groupe de gens, surtout les indépendantistes au Québec, comme des «pelleteux» de nuages, je trouve que lorsqu'il se porte à la défense des intérêts des Québécois, mon collègue parle du Bloc québécois comme étant le seul véritable défenseur des droits des Québécois, je me pose beaucoup de questions là-dessus parce que moi je trouve qu'il y une certaine hypocrisie à la Chambre des communes, et ça c'est peut-être normal parce que les gens sont un peu comme cela. Mais quand on parle de défendre les droits des Québécois et quand on parle du Bloc québécois, je suis obligé de dire que j'ai regardé mes collègues du Bloc québécois voter, et j'ai regardé si mes collègues du Bloc québécois avaient voté en faveur de l'avortement.

Des voix: Ce n'est pas vrai.

M. Edmonston: Quand j'étais là, je me souviens que ces gens-là, on a eu des gens qui vont voté en faveur, et on a eu un collègue du Bloc québécois qui a voté contre la loi. Vous pouvez le lire, et vous savez de qui il s'agissait, il s'agissait du député de Verdun. Alors moi j'ai pris bonne note de cela en me disant: Ah, ça c'est celui qui défend les intérêts des Québécoises, pas seulement les intérêts des Québécois. Je peux vous parler. . .

M. Lapierre: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Shefford sur un rappel au Règlement.

M. Lapierre: Monsieur le Président, je sais que mon collègue de Chambly a plus d'acuité que cela dans ses propos et aura remarqué que le député de Shefford, le député de Hull—Aylmer ainsi que le député de Richelieu, nous avons voté contre cette mesure. Nous sommes l'allié, non seulement des Québécois, mais surtout des Québécoises, monsieur le Président.

M. Edmonston: Monsieur le Président, si je me trompe, je suis prêt à admettre ce que le député vient de dire, mais il est certain que, quand on regarde le résultat du vote ici à la Chambre, on constate une certaine contradiction. Par exemple, sur la question de la guerre, comme l'honorable député de Saint-Denis vient de le mentionner, on n'a pas un parti politique qui vote en bloc, c'est un parti politique qui est pas mal déchiré sur plusieurs questions importantes.

M. Lapierre: Des hommes libres!

M. Edmonston: Des hommes libres, c'est ce que mon ami vient de dire.

Mais je trouve que, sur la question de la guerre par exemple, je ne pense pas que de la façon qu'on a présenté le vote, la façon dont le Bloc québécois a voté, c'était pour défendre les intérêts québécois. On peut avoir différentes opinions, mais pour moi, je trouve que défendre les intérêts québécois ce n'était pas de voter pour cette guerre-là.

Une dernière chose, monsieur le Président, en parlant de défendre les intérêts québécois, on a eu des membres du Bloc québécois qui ont voté pour la TPS, bien sûr, et maintenant ils se plaignent que la TPS nous fait mal. Mais il faut parler du passé de ces gens-là, soit le fait qu'avant qu'ils deviennent membres du Bloc québécois, ils ont créé le mal duquel ils se plaignent aujourd'hui. Alors, c'est cela que j'appelle ne pas défendre les intérêts des Québécois et ne pas défendre les intérêts des Québécoises.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Hull—Aylmer, vous aviez une question ou une réaction?

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, je n'ai pas cru percevoir de questions, mais je veux quand même commenter sur une des affirmations qu'il a faites.

J'ai voté contre la Loi sur l'avortement. Quant à la question de la guerre, monsieur le Président, je pense qu'on a voté pour appuyer les Nations Unies, mais je n'ai pas voté par exemple pour que nos CF-18 bombardent le

Koweït et l'Irak. C'est cela que le ministre des Finances nous a indiqué ce matin, que cela allait coûter plus d'argent dans le budget et cela, je suis contre.

Quand je dis que le Bloc québécois défend les intérêts du Québec ici dans cette Chambre, à l'exception du député de Chambly, les trois députés du Bloc québécois ont parlé alors qu'aucun député du Parti conservateur provenant du Québec n'a parlé. Tantôt, on va tirer sur la chaise, les pattes vont se lever et le Budget va être adopté et après cela, on critiquera. J'aime mieux critiquer avant qu'après, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): Il reste une minute et demie à la période de questions et commentaires. L'honorable député de Shefford.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, le député de Hull—Aylmer a fait état de la situation plus particulière de sa région et j'aimerais qu'il insiste sur cette question des fonctionnaires, à savoir la situation des fonctionnaires de sa région qui pourrait être modifiée advenant le Budget. Par exemple, on dit que le ministre des Finances va peut-être faire son budget sur le dos des fonctionnaires. J'aimerais qu'il aille un peu plus loin sur cette question-là.

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, pour mon collègue de Shefford, il est vrai que depuis la venue du gouvernement conservateur ici à Ottawa, en 1984, il y a une baisse des fonctionnaires de près de 10 p. 100. C'est l'Outaouais québécois qui en a fait en partie les frais. Aujourd'hui, on parle de coupures substantielles et le président du Conseil du Trésor émettait même un avis à ce sujet. Est-ce que ce sont encore les gens de l'Outaouais québécois et de la capitale nationale qui vont faire les frais de la mauvaise gestion de ce gouvernement ou si c'est encore une diminution dans la Fonction publique tel qu'on l'a vu au cours des dernières années? C'est une inquiétude que j'ai et que nous avons de ce côté-ci de la Chambre.

Le président suppléant (M. DeBlois): Ceci met fin à la période de questions et commentaires. Nous reprenons le débat avec l'honorable député de Richelieu.

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, je voudrais également, comme mes deux confrères, m'interroger sur la pertinence de laisser le ministre des Finances déposer un budget demain. Le ministre propose en toute quiétude, avec la collaboration des deux partis traditionnels, de déposer son budget sans qu'on se soucie de le prévenir que les gens, nos concitoyens et nos commettants et commettantes sont très, très inquiets. Ils sont inquiets de ce qui s'est passé au cours des deux dernières années et ils voudraient voir, avant qu'on dépose un budget, le ministre s'engager publiquement dans des restrictions budgétaires, par exemple des dépenses, afin de mieux contrer le déficit.

Ils voudraient voir des engagements très nets du ministre avant qu'il puisse déposer son budget pour pouvoir contrer le chômage. Quelles sont les mesures qu'il s'engage à prendre avant de déposer ce budget-là au niveau des taux d'intérêt? Laissera-t-il les taux d'intérêt se distancer de 4 à 5 p. 100 de ceux des États-Unis par exemple? Laissera-t-il la valeur du dollar grimper jusqu'à 90c. et nuire à certaines entreprises de ma circonscription par exemple? Tous ces engagements je les voudrais, au moins en théorie, sans qu'on ait un texte définitif, au moins en théorie, avant de donner la permission au ministre des Finances de déposer son dossier concernant la récession dont on vit et qu'il a lui-même créée par ses deux derniers Budgets. Quel engagement prend-il pour la contrer avant de déposer son Budget?

• (1620)

Au niveau des paiements de péréquation, quel engagement prend-il de ne pas geler, comme au cours des deux dernières années, la péréquation, ce qui fut très dommageable pour les Québécois? Et quelle garantie avons-nous que le gouvernement, comme c'était marqué aujourd'hui dans le *Journal de Montréal* en grand titre: «Le gouvernement fédéral continue de dilapider l'argent du contribuable.» Quelle garantie ai-je qu'il n'y aura plus de dépenses aussi folles que de dépenser 14 171 $ pour un vidéo intitulé «Le ministre Bill McKnight», 14 000 pour faire un vidéo sur le ministre et envoyer cela aux gens de la Défense? Est-ce qu'il est acceptable de débourser 34 533 $ pour une émission télévisée du ministère, qui a été transmise par satellite,—je parle toujours du ministère de la Défense—36 385 $ pour un vidéo sur la prudence au volant en Allemagne? Est-ce que le ministre peut nous garantir avant de déposer son Budget que de telles folies vont se terminer?

M. Lapierre: C'est terrible!

M. Plamondon: Trente-sept mille, cinq cent cinquante-quatre dollars pour un vidéo portant sur les vols controversés des appareils de l'OTAN au-dessus de la région de Goose Bay, à Terre-Neuve. Et on a fait traduire—alors un montant supplémentaire—en italien, en allemand et en hollandais ce vidéo-là. Est-ce que le ministre peut nous garantir que de tels fonds dilapidés sont du passé et qu'à l'avenir il n'y en aura plus? Quarante mille dollars pour un vidéo intitulé «Visite d'État à Rideau Hall». En quoi le ministère de la Défense peut-il dépenser au-delà de 40 millions comme cela en différents vidéos? On a tourné plus de 200 vidéos. Il ne manque plus que les films pornos! C'est à croire que cela va venir, présumément pour nos soldats qui seraient à l'extérieur et qui s'ennuieraient. Alors l'Agence canadienne de développement international a dépensé 55 000 $ pour un vidéo intitulé «Les cuisines du monde». Alors, cela a été comme cela tout au cours des dernières

années. La plupart de ces films vidéos ont été produits et ne sont disponibles que pour une clientèle très restreinte, dit l'article du journal. Ce fut comme cela depuis deux ans, en plus de ce qu'on a pu couper en péréquation et qui a forcé le gouvernement du Québec à l'heure actuelle à se revirer et à pelleter à son tour au niveau des gouvernements municipaux.

Il me semble qu'on ne peut pas donner une permission à un ministre. Le premier ministre devrait révoquer ce ministre des Finances, permettre à un autre ministre de venir prendre en main la gestion des finances du gouvernement canadien et ensuite de cela, prendre des engagements concrets par une déclaration publique et après venir demander à la Chambre: Me permettez-vous de déposer un Budget qui concrétisera la pensée que j'ai maintenant envers les finances de l'État? Mais non, aujourd'hui, on nous dépose une proposition, un mandat en blanc, disant: Le ministre des Finances veut déposer un autre Budget controversé, un autre Budget qui ne guérira pas le chômage, qui va continuer de mener les industries à la faillite, qui va continuer un déficit inacceptable, qui va continuer de permettre des taux d'intérêt en collaboration avec le responsable de la Banque du Canada, John Crow, qui va permettre une valeur du dollar canadien surélevée et qui va nuire à nos exportations, qui va nous permettre de rester en récession continuelle et d'inventer une nouvelle récession canadienne. Est-ce qu'on peut permettre à un tel ministre des Finances de déposer un Budget demain? Mais c'est ce que la Chambre nous demande aujourd'hui. Monsieur le Président, je vous demande: Est-ce qu'on serait logique, est-ce qu'on serait des complices de ce ministre que de dire: Oui, nous allons permettre de déposer un tel budget sans un engagement public du ministre de dire: Non, nous avons fini nos folies.

Non, nous allons mettre un frein au déficit inacceptable. Non, nous allons mettre un frein au chômage. Non, nous allons mettre un frein à la surévaluation du dollar canadien. Mais non, aucun engagement, sinon, préparez-vous mes chers concitoyens, cela va être dur. Serrez-vous la ceinture pendant que nous faisons des vidéos de 14 000 $ sur le ministre Bill McKnight, que nous faisons un vidéo de 36 000 $, en version française et anglaise, sur la prudence au volant en Allemagne.

Est-ce qu'on peut permettre cela encore? Est-ce qu'on peut permettre que ce genre de dépenses continue? Un autre vidéo sur Rideau Hall. . .

Une voix: Cela n'a pas de bon sens!

M. Plamondon: C'est inacceptable. C'est pour cela que c'est. . .

Une voix: Sur Rideau Hall?

M. Plamondon: Sur Rideau Hall, oui monsieur, 35 000 $ dépensés par la Défense nationale pour faire connaître Rideau Hall. Et ce sont des dépenses comme cela, ce n'est pas pour rien que l'on puisse lire un titre aussi dur. . . «continue de dilapider l'argent du contribuable». Et c'est cela qu'on a de la misère, nous du Bloc québécois, à accepter, de donner permission à un tel ministre de continuer.

Donc, aujourd'hui, on ne comprend pas le silence cependant des députés conservateurs du Québec. . .

M. Lapierre: Ils ne sont pas là!

M. Plamondon: Bien sûr que là, maintenant que le premier ministre a fait son discours fédéraliste, ils se doivent de devenir les anciennes nouilles libérales de 1982 qui avaient permis au gouvernement de rapatrier la Constitution sans le consentement du Québec. Bien sûr que là ils deviennent les moutons, les silencieux, pas un ne se lève. Au contraire, demain, ils vont tous être là, puis ils vont applaudir le ministre des Finances, mais ça achève ce temps-là. Ça achève. Aux prochaines élections, nous serons heureux de leur envoyer leur chèque de pension pour ceux qui le méritent et les autres, bien, ils iront sur le chômage, puis ils verront que la période de chômage a été raccourcie par ce gouvernement-là. Et là peut-être en souffriront-ils à leur tour. Ils comprendront mieux la population qui aujourd'hui accepte mal que la Chambre soit silencieuse en permettant à un ministre des Finances de solliciter, de déposer un budget demain sans avoir pris un engagement public, un engagement concret en face de ses électeurs de sa circonscription, en face de ceux de sa province et en face de ceux de nos deux pays, le Québec et le Canada. Aucun engagement n'a été pris concrètement et on voudrait un mandat en blanc. Alors, moi je ne pouvais pas laisser passer, monsieur le Président, un tel acte anti-démocratique, un tel acte d'indifférence à l'endroit des malheurs que supportent mes commettants et commettantes dans ma circonscription. Alors, je me devais, il me semble, de me lever et de dire à ce gouvernement: Vous n'aurez pas un mandat en blanc.

Nous tenons au moins à vous prévenir que toute cette administration-là, si néfaste à l'économie canadienne, dont vous êtes l'artisan depuis deux ans, principalement, je tenais à vous dire avant que vous le déposiez, que ce Budget-là, nous n'acceptons pas qu'il soit de la même race des autres budgets. Il faut que les choses changent et nous aurons fait notre devoir pendant que les autres restaient silencieux dans cette Chambre, que les trois

partis officiels restaient silencieux, nous aurons officiellement prévenu le gouvernement de l'insatisfaction de nos électeurs et de nos électrices, et surtout du drame que s'apprête à vivre au niveau économique le Canada tout entier.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, premièrement, je veux féliciter mon collègue de Richelieu. Son exposé a permis justement de voir la différence entre un député libre de ses opinions et un groupe absent de la Chambre qui pourtant est maintenant responsable; il y a quelque 50 ou 58 députés conservateurs du Québec. Et aujourd'hui dans ce débat, monsieur le Président, nous n'en avons entendu aucun.

Je veux rendre hommage à mon collègue de Richelieu parce que lui n'a pas peur de ses opinions, n'a pas peur d'exprimer la frustration de ses électeurs sur le parquet de cette Chambre ici. Je vois le ministre du Travail qui arrive. On pourrait peut-être bénéficier de ses avis et de l'avis des électeurs de sa circonscription sur la situation dramatique du chômage au Québec, sur la situation dramatique des faillites au Québec, sur la situation dramatique de la ville de Montréal. Depuis qu'il est ministre responsable de Montréal, ça va de mal en pis. C'est le pire ministre responsable de l'île de Montréal qu'on a eu depuis la Confédération, monsieur le Président. Et il vient ici sourire sans parler, sans répondre aux inquiétudes des Montréalais. Monsieur le Président, je veux dire encore une fois à mon collègue de Richelieu que si le ministre responsable de l'île de Montréal avait autant de courage que lui, il ne serait pas aussi bas dans les sondages à ce moment-ci. Le ministre responsable de l'île de Montréal aurait dû arriver un peu plus tôt parce que mon collègue de Richelieu avait beaucoup de conseils pour lui, comment remettre sur pied l'économie québécoise. Et donc, monsieur le Président, je veux demander à mon collègue de Richelieu s'il pourrait faire une description sommaire pour le ministre qui vient d'arriver?

• (1630)

M. Plamondon: Ce sera avec plaisir, monsieur le Président. Je remercie mon cher confrère des aimables mots à mon égard, mais je vous renvoie l'hommage dans votre discours il y a quelques instants également. Vous avez été d'une éloquence fort rare en démontrant la pertinence d'avertir le ministre des problèmes que rencontre le Canada avant de déposer son Budget. Vous avez parlé du ministre responsable de la région de Montréal, le ministre du Travail. Je me suis laissé dire qu'on changerait le nom de son ministère sous peu et qu'il porterait le nom de ministre du chômage, ce qui caractériserait davantage son titre et la région de Montréal qu'il représente au gouvernement. Son silence continuel qui est connu et reconnu fait en sorte que les problèmes que j'ai soulevés tout à l'heure en termes de chômage, en termes de faillites records. . . et un journal comme *La Presse* titrait, monsieur le ministre: Montréal accumule les records de faillites! Alors, il faudrait que vous preniez en main vos responsabilités et faisiez en sorte que. . . On dit ici que cela est pire qu'en 1982, en termes de fermetures forcées. Il faudrait, monsieur le ministre, que vous preniez en main votre ministère et votre responsabilité de la région de Montréal et faire en sorte que cela cesse. J'ai parlé également, monsieur le ministre, au niveau du déficit. Il y a depuis deux ans qu'on nous promet que le déficit baisserait, et on va se ramasser avec un déficit beaucoup plus important que prévu. On va invoquer la guerre, on va invoquer les taux d'intérêt, mais qu'a-t-on fait pour les contrôler ces taux d'intérêt-là. Je l'ai soulevé tout à l'heure: les taux d'intérêt à quatre ou cinq p. 100 de différence avec les États-Unis, cela a été très préjudiciable, surtout au Québec. Bien sûr que cela a servi les intérêts d'autres régions du pays. Mais cela n'est pas nouveau, le Québec a toujours passé après.

On a parlé de la valeur du dollar qui est maintenu à 87c. Quel engagement peut prendre le ministre pour faire en sorte que ça change? C'est pourquoi, nous du Bloc québécois, on hésite énormément à permettre aujourd'hui, à permettre demain, dans sa demande par résolution qu'il nous fait aujourd'hui, à permettre au ministre de déposer un budget. Peut-on se permettre de dire oui à un ministre qui n'a pris aucun engagement et qui a fui ses responsabilités quand les taux d'intérêt étaient élevés pendant toute l'année, pour servir les intérêts d'une région spécifique canadienne, au détriment du Québec? Un ministre qui a gelé la péréquation. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député de Richelieu, mais c'est le ministre des Finances qui est en cause, et la motion porte sur le moment au cours duquel sera déposé le Budget. L'honorable député de Richelieu a de nouveau la parole.

M. Plamondon: Je vous remercie, monsieur le ministre, monsieur le Président, dis-je.

Une voix: Il n'est pas ministre encore.

M. Plamondon: Monsieur le Président, dis-je. Encore une fois, lorsque vous me ramenez au contenu, j'ai l'impression parfois que c'est une certaine forme de censure dans le sens que le parlementarisme britannique a toujours été très ouvert. . .

Une voix: Il ferait un meilleur ministre.

M. Plamondon: Peut-être oui, vous êtes président, mais vous feriez sans doute un meilleur ministre que le ministre des Finances que nous avons présentement.

Une voix: Ça finit toujours par les brûler.

M. Plamondon: Mon confrère me suggère des mots que je n'ose répéter. Je le laisserai faire lui-même.

Quand je m'adressais au ministre responsable de la région de Montréal, c'est que c'était une région très touchée, et j'espérais, en le sensibilisant comme cela, qu'il puisse faire en sorte que le ministre des Finances, avant de déposer son Budget, prenne des engagements publics. C'est cela qu'on aurait voulu du ministre avant que la Chambre soit convoquée, qu'il prenne des engagements publics de corriger la situation et de ne pas s'engager dans le même genre de budgets qui ont toujours fait en sorte que le Québec se fasse organiser, que le Québec soit encore perdant. Plus de 800 millions dans le dernier budget à cause d'une péréquation qui est gelée, sans avertissement. Et on s'apprête encore à couper.

On veut garder les pouvoirs, par exemple. Les pouvoirs constitutionnels, on veut les garder. Mais quand il est question de payer, on refile la facture, on refile la facture au Québec. La seule garantie que le Québec reçoit du gouvernement fédéral, c'est de recevoir la facture. Ça, par exemple, on l'a toujours. Mais, par contre, des engagements concrets pour corriger des situations injustement créées par ce ministre-là. . . et cette récession-là que nous vivons c'est à cause du ministre. Est-ce qu'on doit permettre à un ministre de déposer un budget? C'est l'interrogation. Et, monsieur le Président, on le soulignait tout à l'heure: Nous devons nous interroger aujourd'hui sur la pertinence de déposer un budget. Or est-ce qu'il est pertinent de permettre à un ministre qui a créé autant de chômage, qui a créé autant de faillites, qui a créé un déficit inacceptable, des taux d'intérêt intolérables, une valeur du dollar surévalué et qui a créé une récession. . .

Est-ce qu'on peut permettre à un ministre aujourd'hui, en lui disant avec le sourire comme le font les membres de l'opposition, les membres du NPD et surtout mes confrères conservateurs du Québec, dire oui au ministre, que nous lui permettons de continuer de mettre ce pays en faillite, nous permettons au ministre de déposer un budget qui ne corrigera rien de la situation économique? Est-ce qu'on peut se permettre cela? Avons-nous des responsabilités? Sommes-nous membres de la Chambre seulement, comme le disait mon confrère de Hull—Aylmer, quand on tire la chaîne, les pattes lèvent et on vote en masse comme le whip nous le dit ou est-ce qu'on va se prendre en main et prendre nos responsabilités de parlementaires et avertir ce ministre des Finances qu'il ne pourra pas déposer un budget s'il ne prend pas des engagements sérieux pour corriger, au niveau économique, la situation désastreuse dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Et nous, les membres du Bloc québécois qui avons décidé en fin de semaine de fonder un parti politique, prenez garde, tous ceux qui restent silencieux aujourd'hui, vous aurez à affronter un membre du Bloc québécois et vous paierez cher ce silence et cette destruction économique du pays que vous êtes en train de confier au ministre des Finances. Et nous n'accepterons pas qu'il puisse déposer un budget sans dire et sans crier tout haut toute notre détermination. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je m'excuse d'interrompre, mais au cas où d'autres députés aimeraient. . . Il est possible que d'autres députés veuillent interroger le député de Richelieu.

La Chambre est-elle prête à se prononcer? Puis-je être dispensé de la lecture de la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

La motion est adoptée.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques et d'autres lois en conséquence, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

[*Français*]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Il y a une proposition à l'effet que M. Peterson remplace M. Milliken. Est-ce que la Chambre est d'accord avec cette proposition?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Il y a trois motions au *Feuilleton des Avis* pour l'étape du rapport du projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques et d'autres lois en conséquence. Elles sont toutes inscrites au nom du député de Kingston et les Îles.

[*Traduction*]

Les motions 1, 2 et 3 sont recevables et seront débattues ensemble, mais mises aux voix ainsi qu'il suit: les motions 1 et 2 seront mises aux voix séparément.

Des votes affirmatifs sur la motion 1 et la motion 2 rendront inutile la mise aux voix de la motion 3.

Si les motions 1 et 2 sont rejetées, la motion 3 sera mise aux voix.

MESURE MODIFICATIVE

M. Jim Peterson (au nom de M. Milliken) propose:

Motion nº 1

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 6, en retranchant les lignes 16 et 17, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«fourniture des services aux usagers ou catégories d'usagers qui en bénéficient ou la mise des installations à la disposition des usagers ou catégories d'usagers qui en bénéficient.»

Motion nº 2

Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 6, en retranchant la ligne 40, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«montant ou le coefficient—mais non prévoir la prise en compte de nouveaux facteurs de rajustement—et en préciser la».

Motion nº 3

Qu'on modifie le projet de loi C-91, en supprimant l'article 6.

• (1640)

—Monsieur le Président, je remercie mes collègues de me permettre de prendre la parole sur cette question.

Pour commencer, je signale que le député de Kingston et les Îles, M. Milliken, qui a proposé les trois amendements de notre parti, a admirablement défendu ceux qui ont discuté avec lui, avec moi et avec notre parti, des répercussions possibles de ces modifications à la Loi sur la gestion des finances publiques.

En un mot, nous applaudissons à de nombreses dispositions que le gouvernement propose dans le projet de loi. À notre avis, beaucoup de ces modifications d'ordre administratif qu'il apporte s'imposaient depuis longtemps. Le vérificateur général en recommande depuis de nombreuses années.

Nous félicitons le gouvernement de s'être occupé de ces importantes questions qui vont simplifier ses opérations. C'est cependant une erreur de croire que ce projet de loi, qui tend à modifier la Loi sur la gestion des finances publiques, ne renferme que des modifications d'ordre administratif.

Des dispositions inquiètent grandement notre parti, les députés de l'opposition et un grand nombre de Canadiens.

Celle qui porte sur le principe du paiement par l'usager cause le plus d'inquiétude. Par ces modifications, le gouvernement étend son pouvoir d'imposer des frais ou droits d'utilisation pour toutes les fonctions qu'il remplit au nom des Canadiens.

Peut-être demandez-vous s'il n'est pas juste que le coût des services soit assumé par ceux qui en bénéficient. Nous ne le faisons pas pour tout. Nous finançons sur le Trésor les coûts de la santé et de l'éducation; après tout, les étudiants ne sont pas les seuls à payer pour l'enseignement. Le fait que le niveau d'instruction de la population canadienne soit élevé profite à tout le monde.

À la limite, le principe des droits et des frais d'utilisation risque de détruire l'essence de notre pays et la raison d'être des impôts et des taxes. Si vous poussez trop loin l'application du principe, seuls les utilisateurs de services, quels qu'ils soient, et les personnes qui en bénéficient dans quelque mesure que ce soit seraient tenus de payer.

En vérité, il n'y a pas eu foule aux audiences du comité. Toutefois, les Canadiens et les Canadiennes qui sont venus nous faire part des problèmes que le projet de loi causerait à leur groupe ou à leur entreprise ont soulevé des points très importants.

L'un des principaux sujets de préoccupation est de savoir ce que le gouvernement a véritablement l'intention de faire et jusqu'où il ira dans l'imposition de frais d'utilisation.

Le comité a posé la question au gouvernement, et voici ce qu'on nous a répondu: «Il se pourrait que nous devions majorer légèrement le prix des passeports pour être bien sûrs que le coût de la délivrance des passeports soit assumé par les titulaires. Il se peut que nous devions imposer des frais de photocopie et de réimpression.»

Nous n'avons pas d'objection à ce que le gouvernement fasse payer des petites choses comme celles-là. Il ne nous a cependant pas confirmé que les pouvoirs du gouverneur

général en conseil seront restreints—pas par décision du Parlement, mais simplement par décret rédigé à huis clos et proposé par le gouvernement.

Nous avons posé des questions comme: «Quel est l'ordre du jour secret du gouvernement? Jusqu'où entend-il aller? Fera-t-on payer les automobilistes qui empruntent la Transcanadienne? Qu'en sera-t-il des services aéroportuaires et des services fournis aux importateurs et aux exportateurs? Devraient-ils en assumer seuls le coût?

Et les frais d'utilisation des aéroports proprement dits? Tout doit-il s'autofinancer? C'est porter les notions de privatisation et d'imputation fondée sur les sorties de fonds à leur paroxysme.

Il y a une industrie canadienne en particulier qui a été source d'inquiétudes pour nous: l'industrie du transport. Examinons un peu sa situation. Il y a quelque temps, Transports Canada a proposé que cette industrie paye plus cher certains des services que lui fournit le gouvernement du Canada. Les plaisanciers et les pêcheurs ne devaient cependant pas faire les frais de cette augmentation, puisque l'industrie du transport commercial allait l'assumer. Selon le gouvernement, ce sont les gros expéditeurs, ceux qui expédient du grain, du charbon, du minerai de fer et de l'acier, qui vont payer.

Reste à savoir qui devrait assumer le coût de services comme le pilotage, la recherche et le sauvetage, l'exploitation de brise-glaces et de la flotte de la Garde côtière ainsi que les aides à la navigation? Des gens raisonnables vont débattre la question de savoir qui devrait faire les frais du maintien d'un haut niveau de sécurité et de raffinement en matière de navigation au Canada. Nous voulons que la Garde côtière s'occupe des opérations de recherche et de sauvetage, mais qui va payer pour cela? Est-ce que ce devrait être tous les usagers? Une partie des frais devrait-elle être assumée par le Trésor canadien? Ce sont là des questions qui sont critiques pour tous les Canadiens et qui doivent faire l'objet d'un débat et d'instances à la Chambre des communes.

Par exemple, à l'heure actuelle, les gros expéditeurs assument à eux seuls les frais d'exploitation de Ports Canada. Ils assument à eux seuls les frais d'exploitation de la Voie maritime et les coûts de pilotage et la plupart des frais d'exploitation de la Commission canadienne des grains. Mais s'ils doivent payer aussi les autres services dont parle Transports Canada, pourquoi le gouvernement ne le dit-il pas franchement?

Il nous dit qu'il ne sait pas ce qu'il va faire et qu'il ne veut pas s'engager le moindrement à cet égard, puis il propose d'apporter des amendements à son propre projet de loi par suite des instances qui lui ont été formulées. Je comprends que le gouvernement s'efforce d'être direct, mais je crois qu'il n'a pas vraiment entendu ou saisi en quoi consistaient ces instances.

Tout d'abord, ce que nous, libéraux, avons essayé de faire valoir avec l'amendement Milliken, c'est que si l'on impose des frais supplémentaires aux usagers plutôt que de recourir au Trésor public ou aux budgets ministériels, il faudra s'assurer que tous les usagers les assument. Autrement dit, il ne faudra pas imposer des frais seulement aux riches ou aux moins riches, aux étrangers ou aux Canadiens, ou encore aux habitants du centre du pays, mais s'assurer que ce sont les usagers de ces installations qui en font les frais. Pourquoi faudrait-il que ceux qui ne s'en servent pas payent les frais?

Ne devrait-on pas discuter avec le secteur du transport de la question de l'accroissement des services qui lui sont offerts? S'il ne veut pas de ces services, pourquoi paierait-il pour les avoir? Pourquoi cette question ne ferait-elle pas l'objet d'une décision politique et le coût n'en serait-il pas assumé par le Trésor public ou imputé sur les budgets ministériels?

Le député de Kingston et les Îles, M. Milliken, qui vient d'arriver, a proposé trois amendements en notre nom. Ces amendements visent à faire en sorte que ce soit les bénéficiaires des services qui en fassent les frais, ce qui est certes raisonnable. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas souscrit à notre point de vue et à la proposition de M. Milliken en autorisant ce simple amendement?

Il y a beaucoup de bon dans ce projet de loi. Nous félicitons le nouveau président du Conseil du Trésor pour les efforts qu'il a déployés en présentant ce projet de loi visant à moderniser la Loi sur la gestion des finances publiques, mais nous ne voulons pas autoriser le gouvernement, au sujet de l'amendement de l'article 6 concernant les frais des usagers, à imposer ces frais à tout le monde. C'est arbitraire. Cela va à l'encontre de ce que nous défendons comme Parlement. C'est injuste pour le secteur industriel et cela risque de lui nuire indûment. C'est pourquoi nous n'avons d'autre choix que de contester ce projet de loi s'il n'est pas amendé dans le sens que nous proposons.

• (1650)

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant de donner la parole au prochain orateur, en conformité avec l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de South West Nova—les pêches; le député de North Island—Powell River—Oka; le député de Winnipeg–Nord–Centre—développement régional.

Reprise du débat.

[*Français*]

L'honorable secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances) a la parole.

[*Traduction*]

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires) et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je pense qu'il y avait là une promotion qui n'était pas prévue.

M. McDermid: Profitez-en tandis que vous pouvez.

M. Worthy: Je voudrais parler de la motion que le député d'en face a présentée aujourd'hui au sujet du projet de loi C–91. C'est l'aspect qui a suscité le plus de discussions à la Chambre et au comité. Je parle évidemment de la modification à l'article 19 de la loi concernant les frais d'utilisation proposés dans l'article 6 du projet de loi.

L'article 19 de la Loi sur la gestion des finances publiques parle surtout des services fournis à des usagers ou groupes d'usagers nettement définis et discernables. Le principe sur lequel s'appuie cet article, c'est que sous réserve des exigences des programmes, le coût des services, droits et privilèges devrait être payé par ces usagers ou groupes d'usagers.

Je serais négligent si je ne soulignais pas la mention «sous réserve des exigences des programmes». L'incidence que les frais d'utilisation auront sur les usagers, les autres parties concernées et les objectifs des programmes sont des considérations très importantes. Dans certains cas, il sera préférable de ne pas faire payer les usagers ou de leur faire payer moins que le coût total des services pour permettre aux programmes d'atteindre leurs objectifs. D'un autre côté, en ne faisant pas payer les usagers lorsque les circonstances le justifient, on impose un fardeau injuste aux contribuables.

Il y a un aspect de l'article 6 qui a suscité beaucoup de discussions, c'est celui de l'établissement des frais d'utilisation selon la catégorie d'usagers. Cette modification vise à établir clairement qu'il faut faire la moyenne des coûts par catégorie d'usagers en fixant les frais à payer lorsqu'il n'est pas pratique d'établir les frais individuels à payer chaque fois qu'un service est fourni. Bien qu'on puisse décider que, dans l'intérêt public ou pour d'autres raisons liées aux programmes, certains usagers ne devraient pas assumer le coût entier de certains services, il ne s'agit pas de faire payer ces coûts à d'autres usagers.

On craint cependant que le libellé actuel ne donne pas l'assurance qu'une catégorie d'usagers n'aura pas à payer plus que le coût des services qui lui sont fournis. Pris dans son ensemble, il nous apparaît que le libellé actuel de l'article 6 en donne bel et bien l'assurance. Il pourrait cependant être utile de l'établir plus clairement.

Le député d'en face propose de le faire en ajoutant «aux usagers ou catégories d'usagers qui en bénéficient».

Je ne veux pas prendre beaucoup de temps, mais je pense qu'il faut montrer que cette formulation présente certaines difficultés. L'expression «qui en bénéficient» fait intervenir un critère subjectif, alors que l'important est qu'un service a été fourni à un bénéficiaire ou à une catégorie de bénéficiaires ou qu'une installation a été mise à la disposition d'un usager ou d'une catégorie d'usagers.

C'est le cas, par exemple, de certains services d'inspection fournis par le ministère de l'Agriculture. Il ne fait pas de doute qu'il y a eu prestation de service, mais on peut se demander qui en bénéficie en dernière analyse.

En conséquence, comme solution de rechange à la formulation proposée par le député d'en face, je propose deux amendements.

Premièrement, qu'on change la motion nº 1, qui modifie l'article 6 du projet de loi C–91, en supprimant tous les mots suivant le terme «suit» et en les remplaçant par ce qui suit:

> «prestation des services aux bénéficiaires ou usagers, ou à une catégorie de ceux-ci, ou la mise à leur disposition des installations.»

Deuxièmement, qu'on change la motion nº 2, qui modifie l'article 6 du projet de loi C–91, en supprimant tous les termes suivant le terme «suit» et en les remplaçant par ce qui suit:

> «période d'application, mais ces règles ne peuvent prévoir la prise en compte de facteurs de rajustement qui n'y sont pas précisés.»

Je pense que la Chambre verra que cette formulation rendra les choses plus claires pour tout le monde.

[*Français*]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Les deux motions proposées par l'honorable secrétaire parlementaire du ministre d'État aux Finances sont recevables.

MESURE MODIFICATIVE

[*Traduction*]

M. Angus: J'invoque le Règlement. À l'étape du rapport, si l'on n'a pas donné préavis qu'on proposera des amendements, n'est-il pas nécessaire de demander le consentement

M. Baker: Oui, monsieur le Président, je me demande également si vous pouvez examiner la motion dont la Chambre est saisie et qui, comme vous l'avez expliqué, constitue réellement une combinaison de trois motions dont une, si je vous ai bien compris, vise à supprimer tout un article du projet de loi. Je me demande comment on peut modifier un amendement visant à faire supprimer un article.

[*Français*]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Pour répondre à la première question soulevée par le député de Thunder Bay—Atikokan, on me signale qu'un avis n'est pas nécessaire pour proposer un amendement qui est déjà à l'étude devant la Chambre.

Quant à la deuxième objection soulevée par le député de Gander—Grand Falls, la Présidence la prend en délibéré et je rendrai ma décision aussitôt que la réflexion sera terminée. En attendant, le débat peut reprendre sur les motions qui sont à l'étude.

MESURE MODIFICATIVE

[*Traduction*]

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, mon intervention sur ce projet de loi est un peu du déjà vu. Elle me ramène à un autre projet de loi présenté à la Chambre en 1985. Il s'agissait du projet de loi C-75, Loi sur la marine marchande du Canada. L'article 4 essayait de faire directement ce que l'article 6 du projet de loi C-91 tente de faire indirectement, à savoir imposer des frais d'utilisation, notamment à la marine marchande du Canada.

• (1700)

Dans le cas du projet de loi C-75, la tentative du gouvernement avait échoué. Cette nouvelle tentative doit échouer également. Si elle réussit, ce sera un autre clou dans le cercueil de la marine marchande canadienne. En fait, elle subira le sort qu'ont déjà subi VIA Rail et d'autres secteurs aux mains de ce gouvernement.

Ce nouveau fardeau que l'on veut imposer à la marine marchande accélérera l'évolution suivante: la mise à la casse des navires détenus par des sociétés canadiennes; le changement de pavillon des navires qui utilisent les Grands Lacs et la Voie maritime; la fusion des sociétés maritimes des Grands Lacs et d'ailleurs. Cette évolution entraînera d'importantes pertes d'emplois, de sérieuses pertes de recettes pour le Canada et les provinces ainsi qu'une augmentation des dépenses d'assurance-chômage et d'assistance sociale.

Je dois dire tout de suite que les amendements proposés par le gouvernement ne s'attaquent pas au vrai problème. Ils représentent une tentative d'amélioration d'un mauvais projet de loi, mais le problème—la politique du gouvernement—demeure, de même que la mesure qui permettra au gouvernement de procéder à la récupération des coûts.

En tant que nation exportatrice, nous nous retrouverons un jour sans marine marchande pour transporter nos céréales, notre charbon, notre potasse et d'autres marchandises.

Dans le peu de temps dont je dispose, je voudrais exposer rapidement la situation dans laquelle nous nous trouvons en matière de procédure. D'une part, le gouvernement dit que l'article 6 du projet de loi C-91 ne lui confère aucunement de nouveaux pouvoirs à l'égard de la marine marchande. D'autre part, le ministre des Transports a en fait déclaré au président du Conseil du Trésor, dans une lettre du 17 décembre 1990:

> Il semble qu'aucun nouveau pouvoir législatif ne soit nécessaire pour permettre la mise en oeuvre des propositions du ministère, s'il en était décidé ainsi en temps opportun. De l'avis du ministère de la Justice, l'article 19 actuel de la Loi sur la gestion des finances publiques présente un fondement légal suffisant.

La Loi sur la gestion des finances publiques existait bien avant que le projet de loi C-75 ne soit déposé et débattu à la Chambre des communes. La question que je pose, monsieur le Président, et que posent les représentants de la marine marchande, est celle-ci: si, en 1985, il fallait modifier la Loi sur la marine marchande du Canada pour autoriser la mise en oeuvre des mesures de recouvrement des coûts de la Garde côtière, pourquoi, tout à coup, aucune mesure législative n'est nécessaire

maintenant? D'autre part, si cet article 6 prévu dans les modifications ne vise pas la marine marchande, qui vise-t-il en réalité?

La marine marchande suit cette mesure législative depuis qu'elle s'est rendu compte que cette mesure présentait en fait une menace pour elle. Or, l'industrie estime et, assurément, des rapports du Comité mixte d'examen de la réglementation laissent entendre que, en vertu de l'ancien article 19, le gouvernement n'a pas le pouvoir d'imposer des frais d'utilisation ou des mesures de recouvrement des coûts à la marine marchande. Notamment, les documents fournis par la Chambre de commerce maritime laissent entendre que, à moins que les frais d'utilisation ne soient appliqués à un usager précis, que ce soit un particulier ou une personne morale, à sa demande, le gouvernement ne peut pas légalement invoquer la Loi sur la gestion des finances publiques pour imposer des mesures de recouvrement des coûts à la marine marchande.

Lorsque nous passerons au débat sur l'étape du rapport et sur la troisième lecture, un autre jour, mes collègues et moi exposerons les répercussions de ce projet de loi et de la politique de recouvrement des coûts du gouvernement, qui s'achemine lentement vers le bureau du ministre en passant par les différents niveaux de la hiérarchie administrative. Nous indiquerons alors pourquoi il faut bloquer ce projet de loi.

Nous avons été témoins d'un revirement important dans le secteur des transports, l'industrie maritime ayant connu un déclin, à cause de divers facteurs qui l'a affaiblie. Par exemple, le tonnage transitant par la Voie maritime du Saint-Laurent a passé de 74 millions de tonnes en 1979 à 48 millions en 1989, une diminution de 35 p. 100. Pendant la même période, les volumes de fret transportés par la marine marchande du Canada ont baissé de 18 p. 100, passant de 94 millions à 77 millions de tonnes.

Les plus grandes baisses ont été enregistrées au niveau des céréales et du minerai de fer alors que l'industrie maritime n'avait aucune prise sur les changements structurels survenus dans ces industries respectives. C'est en grande partie aux politiques gouvernementales et à l'évolution des marchés internationaux qu'il faut attribuer la baisse du tonnage de céréales transportées par voie maritime. Le déclin de longue date de la compétitivité de l'Amérique du Nord dans la production de l'acier a occasionné une chute importante de la demande de minerai de fer.

À part le déclin des marchés, il faut signaler que le transport fluvial fait aussi l'objet d'énormes pressions au plan de la concurrence. Celle-ci lui vient d'autres moyens de transport, surtout le chemin le fer, et d'autres routes maritimes, comme le Mississippi, la côte est des États-Unis et les ports de la côte ouest du Canada réservés à l'acheminement des céréales seulement.

Le résultat des forces à l'oeuvre sur les transports maritimes est bien évident. On n'a qu'à voir le nombre de transporteurs maritimes qui ont dû vendre, cesser leurs activités ou fusionner dans une industrie qui est de moins en moins rentable. Plus d'une douzaine de ces transporteurs maritimes ont cessé d'exister récemment. De plus, les transporteurs maritimes qui restent fusionnent leurs activités de transport en vrac, ce qui montre qu'ils sont continuellement pressés de réduire les frais et de fournir des services plus efficaces.

Au cours de la dernière décennie seulement, le nombre de navires marchands en activité membres de l'Association des armateurs canadiens a baissé continuellement, pour passer de 176 en 1979 à 119 en 1989. Selon l'Association canadienne des armateurs des Grands Lacs, le nombre de marins syndiqués qui sont au service de ses membres a chuté de 3 592 en 1979 à 2 245 en 1990, soit une baisse de 38 p. 100.

Toutes les régions du pays seront frappées par la politique établie en vertu de la mesure législative à l'étude. Elle touchera la Colombie-Britannique de façon très négative. Elle touchera l'Ontario de façon très négative. Le Québec sera particulièrement visé. Le Canada atlantique sera aussi touché.

Tout le pays sera touché. En effet, si nous n'avons pas de navires pour transporter les céréales, la potasse ou le charbon des Prairies, en passant par les Grands Lacs et la Voie maritime du Saint-Laurent, les Prairies vont dépérir.

Qui plus est, si aucun navire ne navigue, nous aurons besoin de moins en moins d'acier pour en construire. De fait, nous n'avons aucun bateau en construction; cela dure depuis plusieurs années surtout à cause des politiques du présent gouvernement.

Cet aspect du projet de loi est inacceptable, bien que le gouvernement y ait apporté des retouches à la dernière minute. Il est inacceptable pour tous ceux d'entre nous qui représentent des communautés maritimes où l'on retrouve des ports de mer, et qui reconnaissent la valeur de l'industrie maritime pour le Canada. Celle-ci n'a pas les moyens de verser un sou de plus pour les frais d'exploitation.

Au lieu de proposer cet article et d'instaurer des mesures de récupération des coûts, le gouvernement devrait plutôt faire comme l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, c'est-à-dire mettre en place des tarifs moins élevés afin d'inciter un plus grand mouvement de produits dans son système, permettant à un plus grand nombre de personnes de travailler et d'en bénéficier. Le pays entier pourrait en profiter.

Je prie le gouvernement d'accepter de laisser tomber entièrement l'amendement en question soit l'article 6 modifiant l'article 19, afin que le reste du projet de loi puisse avancer. Qu'on renvoie cet article à la place qui lui revient; qu'il disparaisse à jamais.

[*Français*]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant de reconnaître le prochain orateur, je suis en mesure de dire que, après avoir pris en considération l'opinion formulée par le député de Gander—Grand Falls, relativement à la motion présentée par le député de Cariboo—Chilcotin, que l'opinion émise par le député est matière à débat et que, après réflexion, la Présidence estime encore recevable les deux motions d'amendement présentées par le secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances). Reprise du débat. L'honorable député de York-Ouest a la parole.

• (1710)

[*Traduction*]

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat à l'étape du rapport sur le projet de loi C-91 qui vise essentiellement, par l'article 6, à favoriser le recouvrement des coûts et à accroître les recettes du gouvernement fédéral. En dépit des amendements proposés par le secrétaire parlementaire, mon parti et notre caucus sont très préoccupés par cet article. Nous estimons qu'il devrait être enlevé du projet de loi.

Cet article, en page 1990 du projet de loi, dit que le gouverneur en conseil peut, sur recommandation du Conseil du Trésor: *a*) fixer par règlement le prix à payer par les bénéficiaires d'un service ou les usagers d'installations; et *b*) autoriser le ministre compétent à fixer ce prix par arrêté.

Certains députés ont fait allusion aux complications et aux ramifications de ce projet de loi, particulièrement de l'article 6, dans le secteur du transport. Les graves conséquences du projet de loi ont tout d'abord été constatées par les représentants du secteur des transports de la région des Grands Lacs.

Il pourrait s'agir, au bas mot, de 25 millions de dollars en frais additionnels pour le secteur de l'expédition et du transport maritime qui, comme on l'a dit, connaît des difficultés. Toutes les régions du Canada, surtout le Québec, s'en ressentiront. Plutôt que de tenter d'accroître la confiance, de trouver des stimulants et d'adopter des programmes propres à revigorer ce secteur, le gouvernement lui imposera le fardeau du recouvrement des coûts, ce qui est déplorable. Cela ne fera qu'aggraver une situation déjà précaire.

Monsieur le Président, les représentants du secteur attendent du Parlement et du gouvernement des signes rassurants démontrant que le gouvernement comprend l'importance de ne pas rendre ce secteur moins concurrentiel parce qu'il fait déjà face à une très vive concurrence. Le secteur des transports accuse des baisses d'activité de 8 à 12 p. 100 dans différentes parties de la région et pourrait donc difficilement encaisser des frais d'exploitation additionnels en ce moment.

Ce n'est pas la première fois que mon parti aborde ce problème. En tant que critique des questions de transport, j'en ai parlé le 5 novembre dernier, au moment de l'étude du projet de loi concernant les gardiens de port de Montréal et de Québec. Nous avons dit qu'il s'agissait peut-être là d'un autre moyen pour tenter d'aller chercher 25 millions de dollars de plus dans les poches des usagers traditionnels des installations du gouvernement fédéral du Canada.

Le 20 novembre 1990, nous avons également fait état des répercussions que l'obligation de payer des droits d'utilisation pourrait avoir chez nos différents transporteurs aériens, surtout auprès des plus petits services aériens comme ceux de la région de l'Atlantique notamment, qui seront plus durement touchés par cette mesure. Ce plan est non seulement injuste, mais ses répercussions sont disproportionnées, car les petits transporteurs aériens de l'Atlantique paieront plus, en droits exigibles, que leurs contreparties plus importantes du centre du Canada. De même, les aéroports du nord de l'Ontario seront plus lourdement mis à contribution, toutes proportions gardées, que les aéroports de Toronto, comme l'aéroport international Pearson et les autres aréoports régionaux.

Le 2 novembre, j'ai posé au ministre des Transports les mêmes questions que nous posons aujourd'hui, pour lui donner, et donner à son gouvernement, une nouvelle occasion de régler ce problème.

En dépit des nombreuses instances de mes collègues et des députés du Nouveau Parti démocratique, voilà qu'à notre retour au Parlement, nous avons, comme premier article à l'ordre du jour un projet de loi qui ne tient nullement compte des nombreuses démarches que nous avons faites dans cette enceinte.

Il y a eu évidemment les critiques que les différents groupes d'intérêts n'ont pas manqué de faire. Norman Hall, président de l'Association des armateurs canadiens, a fort bien expliqué le point de vue de cette association lorsqu'il a parlé des répercussions de l'article 6 sur l'industrie maritime dans des mémoires soumis au gouvernement. M. Peter Smith, de la Chambre de commerce maritime, dans un exposé très long et très articulé sur l'industrie des transports, en est venu à la même conclusion. Pourtant, comme je l'ai rappelé tout à l'heure, nous nous battons toujours aujourd'hui pour tenter de faire comprendre au gouvernement que l'imposition de droits d'utilisation élevés serait particulièrement préjudiciable à l'industrie des transports.

Ces droits d'utilisation sont un autre symptôme de la tendance accélérée à la privatisation. Dans le domaine des transports au Canada, on a assisté effectivement à la privatisation d'Air Canada, à l'amputation de VIA RAil, et à tout le mouvement vers la déréglementation des transports qui devait être la panacée pour les voyageurs canadiens alors qu'elle a produit tout l'effet contraire. On a privatisé l'aérogare 3. Même si le constructeur s'est acquitté de ses obligations et s'il a fait de l'excellent travail, on ne s'est toujours pas à quoi nous en tenir sur les dispositions prises par le gouvernement, car elles sont entourées du plus grand secret. Les Canadiens ne savent pas quelle entente est intervenue entre le promoteur et le gouvernement.

On ne saurait considérer le projet de loi C-91 isolément. En effet, si on le considère globablement en tenant compte des autres éléments du programme du gouvernement, on constate un mouvement accru vers la privatisation et la déréglementation ainsi qu'un effort gigantesque de la part du gouvernement fédéral, par l'entremise de Transports Canada, pour se dérober à ses responsabilités et pour se défaire de l'infrastructure mise en place depuis de nombreuses années.

Notre parti n'entend pas assister passivement à la désintégration de cette infrastructure nationale et au retrait du gouvernement fédéral de ce domaine. Alors même que le monde est en constante évolution et que le gouvernement fédéral éprouve le besoin de faire preuve de souplesse, compte tenu du climat politique qui règne dans le domaine constitutionnel, nous devons tout de même reconnaître l'importance du rôle que les transports jouent dans notre pays non seulement du point de vue économique, que ce soit en matière d'emplois ou de retombées, mais aussi pour ce qui est de la survie de notre pays. En effet, notre pays a une superficie considérable. Nous nous en rendons compte chaque fois que nous venons de nos circonscriptions. Certains d'entre nous qui doivent voyager pendant six ou sept heures en avion en sont plus conscients que certains députés de Toronto. C'est à peu près le temps qu'il faut pour se rendre en Europe.

L'infrastructure des transports constitue l'un des réseaux qui ont permis à notre pays de survivre. À mon avis, compte tenu des initiatives que le gouvernement a prises à l'égard de VIA Rail, de celles visant à privatiser Air Canada, de son insistance à obliger les usagers à assumer les frais et de sa détermination à s'en remettre aux entreprises privées qui ont déjà bien du mal à s'en tirer, nous voyons les fondations commencer à se désintégrer.

À mon avis, si nous considérons ce projet de loi isolément, nous risquons de manquer le coche, si je puis dire. Nous devons le considérer au contraire de concert avec les autres initiatives que le gouvernement actuel a prises et qui nous offrent une perspective globale. Cette perspective globable est indéniablement fort inquiétante.

Voilà pourquoi je prie instamment notre secrétaire parlementaire, le premier député ministériel à traiter de ce projet de loi, de reconsidérer l'article 6. Nous estimons qu'il faudrait abolir cet article 6.

• (1720)

En décembre dernier, le ministre nous a dit qu'il allait revenir en février et s'est engagé à nous faire savoir ce qu'il comptait faire à propos du paiement par l'usager. Le ministre des Transports n'a toujours pas pris la parole. Il n'a toujours pas adopté de position définitive relativement au paiement par l'usager. C'est comme s'il voulait faire passer, mine de rien, un aspect sur lequel il faudrait au contraire faire toute la lumière.

Nous estimons donc que le gouvernement s'y prend mal à propos d'une question d'une importance capitale.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, au sujet du projet de loi C-91 et des répercussions de l'article 6 sur notre industrie maritime, donc sur nos industries primaires, je commence en disant que cette mesure impose des prix à payer aux industries de transport maritime et que ce n'est qu'une taxe de plus ajoutée aux 33 autres que le gouvernement actuel a imposées depuis son accession au pouvoir.

Un des problèmes que pose cette proposition est le fait qu'elle n'est assortie d'aucune limite et qu'elle va augmenter les frais d'exploitation de notre industrie de transport maritime ainsi que le coût d'exportation de nos ressources alors que beaucoup de nos entreprises d'exportation sont mal en point à cause de nombreux autres facteurs de la politique économique du gouvernement.

Nos coûts énergétiques sont élevés, le dollar canadien coûte cher, nous avons un protocole d'entente sur le bois d'oeuvre et je sais que beaucoup d'expéditeurs de charbon de la Colombie-Britannique éprouvent d'énormes difficultés. Cette dernière initiative illimitée du gouvernement va placer nos principaux exportateurs de ressources dans une situation de moins en moins concurrentielle.

La circonscription de Kootenay-Ouest—Revelstoke est à l'intérieur des terres, éloignée des industries maritimes, dirait-on. Les choses influent cependant les unes sur les autres. Aussi bien dans Kootenay-Ouest que dans Kootenay-Est, beaucoup d'exportateurs de minerais—par exemple, Cominco, la plus grosse fonderie de plomb et de zinc au monde, éprouve déjà de graves difficultés à mettre au point son programme de modernisation auquel le gouvernement contribue financièrement—sont dans une situation précaire à cause des politiques du gouvernement actuel et de celles de l'administration libérale qui l'a précédé.

L'industrie du charbon de Kootenay-Est a des problèmes, et toute l'industrie canadienne de bois d'oeuvre est très mal en point, surtout en Colombie-Britannique où elle constitue un des principaux secteurs de notre économie. À cause de l'incurie et de la mauvaise gestion du gouvernement, de plus en plus de nos exportations et de nos importations de ressources primaires sont faites à partir de ports américains plutôt que canadiens.

Nous craignons que la mesure à l'étude, et particulièrement l'article 6, ne viennent frapper durement ces industries, la main-d'oeuvre et les collectivités qui en dépendent au moment le moins opportun.

Cette mesure n'est guère plus qu'une façon déguisée de faire ce qu'on n'a pas pu accomplir en 1985 avec le projet de loi C-75. De toute évidence, elle va habiliter le gouvernement à imposer des coûts à nos industries maritimes et primaires. Si le gouvernement parvient à ses fins, cela ne fera que pousser davantage l'industrie maritime du Canada vers le précipice. Cette nouvelle augmentation des frais accélérera l'élimination des navires actuels et la fusion des compagnies de navigation, ce qui aura des conséquences désastreuses qui entraîneront des pertes importantes d'emplois et de recettes fiscales ainsi que des dépenses accrues pour la caisse d'assurance-chômage et le programme de bien-être social, puisque les employés de ces industries extractives seront durement touchés.

Je voudrais aborder une question qu'a déjà soulevée l'orateur précédent, le député de Thunder Bay—Atikokan, soit les conséquences de cette décision sur certains groupes précis de produits et d'activités économiques. La première année, le gouvernement vise 25 millions de dollars, et il y a lieu de croire que cet objectif est conservateur, à en juger d'après les frais qu'on songe à prélever. Selon des renseignements recueillis auprès des compagnies de navigation, des agents portuaires et des porte-parole de ce secteur d'activité, le transport de certains produits et les contributions d'un nombre limité d'entreprises, pas plus de 20 p. 100 environ, rapporteraient plus de 22 millions de dollars à ce programme de recouvrement des frais.

Ce qui importe plus que ce total, toutefois, ce sont les déplacements entre secteurs que pourrait occasionner l'augmentation des frais de transport de produits sensibles aux fluctuations du marché dans les cas où le produit, le transporteur ou encore le port se heurtent directement à la concurrence. C'est le cas, notamment, lorsque le prix final à la livraison ne s'écarte que de quelques cents de celui de concurrents qui ne paient pas les frais ou sont avantagés du point de vue de la distance.

Il est impossible d'analyser tous les transports, mais l'Association des armateurs canadiens a remarqué des produits et des cas particuliers dont Transports Canada n'a pas tenu compte.

Le fret maritime est, dans le cas du charbon, de quelque 30,8 millions de tonnes métriques pour les exportations et d'environ 17,7 millions de tonnes pour les importations. Dans le cas des produits de la forêt, les exportations représentent 18,6 millions de tonnes métriques et les importations, 0,5 million de tonnes seulement.

Dans le secteur des mines et des métaux, les estimations préliminaires permettent de croire que les frais prélevés dans le seul secteur du transport des minéraux et des métaux pourraient représenter le tiers de l'objectif de toute la première années, 25 millions. Les transporteurs se préoccupent particulièrement de l'effet du recouvrement sur les parts de marché, car le transport est un élément important du coût à la livraison de nombreuses matières premières. C'est ainsi que des augmentations apparemment minimes du coût à la livraison d'un certain nombre de produits peuvent occasionner des changements brusques qui rompent le délicat équilibre nécessaire pour pénétrer des marchés, de sorte que des débouchés sont perdus, notamment aux mains de concurrents étrangers qui n'ont pas à acquitter ces frais.

Dans le cas du charbon, le gros des exportations se fait à partir des ports de la côte ouest tandis que les importations et les transports intérieurs se font dans l'Est. Parmi les importations, notons les quantités importantes de charbon américain utilisées pour la production d'électricité et la sidérurgie dans le sud et le nord de l'Ontario, charbon qui provient de ports américains sur le lac Érié, par exemple Toledo, Cleveland et Sandusky. Il y a du charbon de l'ouest du Canada qui est expédié à partir de Thunder Bay.

Néanmoins, ce qui est très important du point de vue des coûts, c'est le transport du charbon américain extrait dans les Appalaches. À l'heure actuelle, il est transporté de Cleveland par des barges canadiennes jusqu'à Sept-Îles, où il est transbordé dans de très grands vraquiers à destination de marchés étrangers. Ce type d'acheminement est très sensible à la variation des frais de transport, car il s'agit de concurrencer directement le port de Norfolk, en Virginie, et la double imposition de frais à l'usager constitue une lourde menace.

Les producteurs de l'Ouest qui exportent du charbon sont aussi vivement préoccupés par la politique de recouvrement des coûts de la GCC, politique dont ils craignent de faire les frais. La majeure partie de ces exportations de charbon est destinée à la métallurgie, et la demande à cet égard est stationnaire ou à la baisse. Le marché mondial est hautement concurrentiel, et les prix du charbon ont chuté de façon vertigineuse.

En Colombie-Britannique, les producteurs de charbon destiné à l'exportation ont en effet perdu plus de 4,4 millions de dollars en 1990. Sur le plan de la concurrence, ils s'estiment déjà désavantagés par les lourdes taxes que le Canada impose sur le carburant diesel pour locomotives, ainsi que par les taux d'intérêt élevés et par le dollar canadien surévalué, et ils croient que les nouveaux frais d'utilisation imposés à la marine marchande réduiront encore davantage leur viabilité financière; voilà autant d'arguments qui tendent à prouver, comme je le disais précédemment, que ce genre de mesure, sans limite de durée, arrive au pire moment qui soit pour l'industrie canadienne des ressources, notamment dans l'Ouest canadien.

En terminant, je signale que 39,8 millions de tonnes de produits forestiers ont été transportées par voie maritime en 1988. Selon l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers, la politique de recouvrement des frais qui est proposée coûtera à l'industrie des produits forestiers environ 4 millions de dollars de frais de transport maritime supplémentaires. C'est le secteur des exportations qui en absorbera la majeure partie.

En conclusion, je le répète, les coûts de transport supplémentaires et le trafic en baisse pourraient entraîner de nouveaux bouleversements en ce qui concerne les habitudes de transport et les quantités acheminées, en perturbant l'équilibre concurrentiel précaire des principaux produits canadiens exportés aux États-Unis et sur les marchés d'outre-mer.

Il faut examiner rigoureusement les intérêts des différentes parties en cause avant d'aller de l'avant dans la mise en oeuvre du programme de frais d'utilisation actuellement proposé. Voilà qui explique notre position. Nous demandons au gouvernement de reconsidérer ce qu'il s'apprête à faire avant de planter un autre clou dans le cercueil des industries canadiennes qui exportent des matières premières.

• (1730)

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, le projet de loi dont la Chambre est saisie actuellement devrait s'appeler «le projet de loi sur l'agence de recouvrement». La raison en est que, naturellement, les dispositions 4, 5, 6 et 7 se complètent toutes mutuellement. Le projet de loi apporte un nouvel élément aux droits et aux sommes d'argent dues au gouvernement fédéral, sous la forme d'une agence de recouvrement, ce genre d'organisme qui habituellement harcèle les pauvres qui doivent de l'argent à telle ou telle personne, à une certaine banque ou à un certain organisme.

Aux termes de ce projet de loi, deux paragraphes entiers portent sur les agences de recouvrement. Le projet de loi définit même ce qu'est une agence de recouvrement au cas où l'on ne pourrait pas payer les droits imposés ou devrait de l'argent à un ministère fédéral. Voilà comment on la définit: une agence de recouvrement s'entend de toute personne, qui sans faire partie d'un ministère—le ministère est défini dans la Loi sur l'administration financière comme étant vraiment un ministère du gouvernement—, exerce l'activité de recouvrer des créances pour le compte de tiers et qui, comme membre d'une profession juridique ou agent de recouvrement, est titulaire d'un agrément, donné par enregistrement ou licence, dans la province où elle exerce cette activité.

Ce projet de loi présente deux graves lacunes. Ce sont des choses scandaleuses à faire figurer dans une loi du Parlement. La première est, naturellement, qu'on va imposer tous ces nouveaux droits et la deuxième, qu'on va mettre en place un système où l'on aura recours sytématiquement à des agences de recouvrement pour récupérer tout l'argent dû.

Le message à tirer de tout cela, je pense, est que le gouvernement du Canada nous dit que, de nos jours, les agences de recouvrement vont être un secteur lucratif. Si on n'est pas administrateur judiciaire, alors on a intérêt à travailler pour une agence de recouvrement, d'après ce projet de loi.

Il y a quelque chose d'injuste dans ce concept. Supposons que ce n'est pas de votre faute si vous devez de l'argent. C'est quelquefois de notre faute si les Canadiens doivent de l'argent; ce n'est pas de la leur. Le Parlement a adopté une loi en 1988 sur le versement anticipé du crédit d'impôt pour enfants, ou quelque chose de ce genre. Actuellement au Canada, il y a des veuves qui ont contracté des dettes envers le gouvernement du Canada et dont les maris sont peut-être morts en novembre ou en décembre. Des créances sont dues au gouvernement du Canada à cause d'un incendie qui a eu lieu en décembre et qui a détruit la maison, et il a fallu placer les enfants dans une famille nourricière pendant le mois de janvier.

Nous avons adopté une loi qui disait que le crédit d'impôt pour enfants serait versé de façon anticipée aux mères en novembre. Je crois qu'il s'agit d'un montant de 518 $ au départ et, si on n'a pas de frais de garde d'enfants, on touche 38 $ de plus ou quelque chose du genre. Cependant, on n'a droit à ce crédit que si chaque enfant déclaré était à la charge du contribuable au mois de janvier suivant—c'est-à-dire en janvier dernier.

Nous nous retrouvons donc dans une situation où des parents seuls, des veuves, d'un bout à l'autre du pays, doivent de l'argent au gouvernement du Canada aux termes de cette mesure législative. Ce projet de loi autorise les agences de recouvrement à recouvrer ces sommes, même s'il se peut que la personne concernée doive de l'argent au gouvernement sans que ce soit sa faute.

La deuxième chose qui est injuste au sujet de ces droits, c'est que, dans l'industrie de la pêche par exemple, ils favorisent les pays étrangers. Je vais vous donner un seul exemple puisque je crois comprendre que je ne dispose que de dix minutes.

La fin de semaine dernière, j'ai pris connaissance de certaines données concernant les prises de thon rouge et de requin par les Japonais dans les eaux canadiennes. Ils ont pris 170 tonnes de thon rouge et 53 tonnes de requin sans avoir de permis et sans devoir respecter de quota.

Voici comment ils s'y prennent pour que ce soit légal. Ils déclarent évidemment que ce sont des prises accidentelles, même si cela représente un volume plus élevé que ce que les pêcheurs de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse ont le droit de pêcher. C'étaient des prises accidentelles et c'était parfaitement légal. Ils ont pêché leurs prises accidentelles, puis ils sont partis. Ils n'ont même pas pêché les autres espèces qu'ils étaient censés pêcher.

Lorsqu'ils vont chercher leurs permis, ils ne paient pas de droits. Aucun pays étranger ne paie des droits lorsqu'il va chercher ses permis de pêche à St. John's, dans la province de Terre-Neuve, ou à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Par contre, les Canadiens ne peuvent pas obtenir de permis s'ils ne paient pas les droits.

Qu'advient-il de tous ces droits non payés? On envoie des factures à ces pays. Nous voyons aujourd'hui la France qui négocie pour payer la moitié des droits qu'elle doit pour avoir pêché au large de la côte est du Canada.

Ce n'est pas juste d'imposer aux pêcheurs Canadiens un système discriminatoire qui les oblige à payer des droits alors que les pays étrangers peuvent s'en tirer sans payer ce qu'ils doivent. Comme ce sont des pays étrangers, c'est le ministère des Affaires extérieures qui se charge de leur envoyer une facture qui porte sur plusieurs années.

Monsieur le Président, on peut dire que les pêcheurs japonais sont les requins et que nous sommes devenus l'appât dans l'industrie de la pêche.

Ce projet de loi présente beaucoup d'autres défauts, mais je n'ai pas le temps d'entrer dans les détails. J'aimerais pouvoir le faire parce que je réussirais peut-être de cette façon à convaincre les ministériels de voter contre le projet de loi.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer au débat cet après-midi. C'est un débat plutôt intéressant, mais c'est un thème trop souvent abordé depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur en 1984.

En effet, nous faisons face aujourd'hui à une autre forme d'imposition, qui vient s'ajouter à tous les autres impôts auxquels les Canadiens, sont déjà assujettis. La population en a assez du gouvernement.

On a pu le constater au début de l'année lorsque quelqu'un a signalé que le gouvernement actuel n'avait la confiance que de 12 p. 100 environ des Canadiens. On nous a dit que pour bien comprendre ce que cela signifiait, il fallait savoir que 15 p. 100 des gens croyaient qu'Elvis Presley vivait encore et qu'ils l'avaient vu en public plus souvent que le premier ministre.

Finalement, la perte de confiance dans le gouvernement est incroyable. Elle découle en grande partie de programmes comme la privatisation, la déréglementation et le recouvrement des coûts, qui entraînent la destruction de l'infrastructure du pays.

Il est ironique de constater que le gouvernement impose lourdement les Canadiens non seulement par le biais de l'impôt sur le revenu, mais également par l'entremise de l'application de droits comme ceux-ci chaque fois qu'il en a l'occasion. Il devient de plus en plus coûteux de faire des affaires au Canada.

Trop souvent, ce sont les plus démunis qui font les frais du recouvrement des coûts. La taxe sur les produits et services, cette énorme taxe régressive, en est un excellent exemple. La grande majorité des Canadiens la trouvent tout à fait inacceptable, et il en ira de même de la

proposition en question qui va toucher les compagnies de transport. Le gouvernement va de l'avant, et le premier ministre, qui ne recueille que 12 p. 100 des intentions de vote et qui fait face à une énorme opposition de la part de tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays, mis à part ces 12 p. 100 de fidèles, affirme qu'il sait mieux que quiconque ce qui est bon pour les Canadiens et qu'il va agir comme bon lui semble.

• (1740)

En fait, le premier ministre ne sait jamais ce qui convient le mieux aux Canadiens, et ces derniers n'ont aucune confiance en lui.

Ce qui est tout à fait catastrophique pour les Canadiens, entre autres choses, c'est que l'actuel premier ministre, en qui les gens n'ont aucune confiance, est celui qui va restructurer le Canada. Il propose de nouvelles formes constitutionnelles qui auront pour effet, à première vue, de décentraliser notre pays, de céder aux provinces les pouvoirs du gouvernement fédéral et de balkaniser notre pays. Il faut chercher le pourquoi de recouvrement des coûts, de la privatisation, de la déréglementation, de la dévolution des pouvoirs à toutes les provinces, de l'affaiblissement du gouvernement fédéral et du déclin de l'intégrité de cette nation.

Selon un courant d'opinions, l'Accord de libre-échange n'était pas vraiment un accord commercial, mais plutôt une proposition en vue d'une union économique avec les États-Unis. Or, la façon d'en arriver à une union économique avec les États-Unis consiste à ne pas négocier seulement l'accord fondamental. On peut détruire l'infrastructure nationale qui tient ce pays ensemble d'est en ouest. On peut démolir le réseau ferroviaire, VIA Rail. On peut vendre l'Office national de l'énergie qui donne une raison d'être à une politique de l'énergie applicable d'un bout à l'autre du Canada. On peut la vendre, la remettre à l'une des sept soeurs ou l'équivalent.

En passant, on peut mettre en oeuvre une politique de «ciels ouverts», de telle sorte que les transporteurs américains assurent la liaison Vancouver-Toronto et imposent des tarifs plus bas que les sociétés Air Canada et Canadian. On peut détruire la structure nationale de transport aérien, l'anéantir et la remettre aux lignes aériennes U.S. Air ou American. Il n'y aurait ainsi plus de structure est-ouest. L'élimination des chemins de fer, de VIA Rail, ferait disparaître la structure est-ouest qui tient ce pays ensemble.

On peut ensuite se débarrasser du système de communications. On prévoirait des dispositions dans les lois qui détruiraient Radio-Canada, ce système de communications national qui nous unit d'est en ouest.

Graduellement—cela a commencé en 1984 et s'est poursuivi en 1985, en 1986 et en 1987—, on démantèlerait ce pays, en sapant l'infrastructure qui lie ce pays d'est en ouest et lui permet de résister à l'énorme pression exercée au sud.

Vous ajouteriez des choses comme l'investissement étranger. Vous cesseriez de restreindre l'investissement étranger de sorte que des sociétés américaines puissent acheter littéralement des sociétés canadiennes. Non seulement l'infrastructure canadienne serait en ruines, mais les Américains auraient aussi largement la mainmise et un droit de regard sur notre économie nationale.

Je crains au plus haut point qu'un jour, dans un avenir pas trop éloigné, le premier ministre, qui obtiendra encore 12 p. 100 dans les sondages—encore ceux qui croient qu'Elvis Presley est toujours vivant—, viendra nous dire ceci: «Eh bien, c'est le temps de me retirer. J'ai fait tout ce que je m'étais proposé de faire».

Il est intéressant que le président du Comité des finances ait dit franchement un jour: «Donnez-nous deux mandats et personne ne pourra jamais réparer les dégâts.» Quel sinistre présage pour les Canadiens!

Lorsque le premier ministre ne pourra obtenir plus de 12 ou 15 p. 100 dans les sondages et devra se retirer, il sera intéressant de voir les conservateurs le remplacer pour arriver à se faire réélire. Compte tenu de son entêtement à poursuivre une politique aussi peu judicieuse, une politique que contestent catégoriquement les Canadiens, tout ce qu'il pourra dire alors aux Canadiens, ce sera qu'il aura accompli tout ce qu'il s'était proposé de faire. C'est la destruction systématique du Canada: privatisation, déréglementation et récupération des coûts. En voici, rapidement, quelques beaux exemples: la déréglementation, une occasion de laisser le plus de transporteurs possible exercer leurs activités dans une région, au moindre coût possible. La ligne aérienne Nanaimo-Vancouver est un bon exemple. Le nombre de transporteurs y

est passé de deux à cinq. S'ils avaient mis leurs fonds en commun pour construire un pont à péage, ils auraient fait plus d'argent. Cela leur aurait coûté moins cher à la longue.

Quand les cinq transporteurs y étaient actifs, le prix du billet de Vancouver à Nanaimo était de 17 $. C'est le meilleur marché que l'on pouvait payer sur ce parcours. Les transporteurs ont évidemment fait faillite. Il s'est évidemment produit de graves accidents mortels. Finalement, les deux principaux transporteurs ont pris la relève, si bien qu'il en coûte 96,50 $ pour aller de Vancouver à Nanaimo, un prix scandaleux de monopole.

Je vois qu'il me reste peu de temps. À propos de récupération des coûts, dans la partie nord de l'île de Vancouver, une région où l'on s'efforce de fortifier une économie précaire et d'offrir des conditions de vie convenables, le ministère du Revenu national a décidé de fermer le bureau des douanes. Il faut aller passer aux douanes ailleurs, faire un détour pour sortir de cette partie de l'île ou y entrer. S'il faut passer par ailleurs, à plus grands frais parce que le gouvernement a voulu recouvrer ses coûts, autant rester ailleurs. L'économie de cette partie de l'île dépérit; les maisons et les vies des habitants en souffrent.

Les gens blâment directement les procédures malavisées du gouvernement pour recouvrer ses coûts, les mêmes qui sont proposées dans le projet de loi à l'étude aujourd'hui.

Espérons qu'il renoncera à sa politique ciels ouverts, qu'il retirera cette disposition du projet de loi et qu'il assumera comme responsabilité nationale la charge d'instaurer une infrastructure nationale, afin que les économies locales et régionales, ainsi protégées et soutenues, puissent prospérer.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, je désire attirer l'attention de la Chambre en particulier sur l'effet que ce projet de loi aura sur les localités du nord du Canada, comme la mienne, au Labrador. Je me demande si la Chambre et le gouvernement savent ce que cette mesure fera aux localités nordiques. Ce sont des localités dont l'économie repose sur les ressources et où l'on ne peut rien faire d'autre que d'extraire du minerai de fer ou de pêcher. Ce sont des villes mono-industrielles qui n'ont pas d'autres moyens de créer des emplois pour les gens qui y habitent depuis 20 ou 30 ans.

Je parle de ma circonscription, mais je pourrais aussi bien parler des localités du nord du Québec, du nord de l'Ontario, du nord de la Colombie-Britannique, du Yukon ou des Territoires du Nord-Ouest, ces petites localités nordiques isolées qui dépendent exclusivement des industries extractives, qui sont isolées pendant une grande partie de l'année et dont les habitants ne peuvent voyager ou expédier et recevoir des marchandises que par bateau en été ou encore par avion en hiver. Ce projet de loi leur fera du tort.

Il vaut la peine de mentionner que les habitants de ces localités isolées et vulnérables, qui, n'ayant rien d'autre que les ressources pour vivre et étant parfois obligés de voyager par avion puisque il n'y a pas de routes et que les bateaux ne s'y rendent pas en hiver doivent déjà payer des frais d'utilisation des aéroports en plus de leurs frais de transport considérables. Ils devront maintenant payer en plus la TPS sur les produits et services du Sud.

Ces localités paient déjà l'essence plus cher que les autres régions du Canada. Dans ma circonscription, par exemple, un litre d'essence se vend presque un dollar actuellement. Connaissez-vous d'autres endroits au Canada où on le paie si cher? C'est le genre de coûts dont je parle. C'est le genre de coûts que les sociétés et les particuliers doivent payer dans le Nord et pourtant, le gouvernement est prêt à leur en faire payer un autre.

Nous ne demandons pas la charité. Nous demandons qu'on ne rende pas encore plus difficile la survie des sociétés et des particuliers qui vivent dans le nord du Canada.

• (1750)

Je veux parler de l'imposition de frais additionnels aux petites compagnies arériennes, par exemple. Je veux parler de l'imposition de frais éventuels pour les services de brise-glace lorsqu'un palangrier est pris dans les glaces au printemps et qu'il faut dépêcher un brise-glace pour le libérer. Le pêcheur qui souffre déjà de la dimunition des stocks de poisson, pourrait maintenant se voir

imposer des frais supplémentaires pour faire libérer son bateau des glaces.

Et les opérations de recherche et de sauvetage? Va-t-on maintenant exiger des frais pour cela? Si votre vie est en péril, si vous êtes pris dans une tempête en mer, ou si vous êtes prisonnier des glaces au printemps, devrez-vous maintenant payer des frais pour vous faire sauver la vie et faire préserver votre bateau?

Voilà le genre de coût qui va mener tout simplement à la faillite les sociétés et les particuliers établis dans le Nord.

Je veux parler plus spécialement du secteur du minerai de fer. Quand je parle de la Iron Ore Company du Canada, quand je parle de Wabush Mines, je pourrais tout aussi bien parler des exploitations minières du nord du Québec, du nord de l'Ontario, du Yukon ou des Territoires du Nord-Ouest, car elles devront toutes dépendre des moyens de transport pour acheminer leurs produits vers les marchés.

Le premier ministre le comprendra, car il a été président de l'Iron Ore Company du Canada à une époque où elle connaissait beaucoup de difficultés. Cette entreprise a traversé cette période difficile. Elle a réduit ses coûts d'exploitation, elle a dû faire des mises à pied et elle est maintenant concurrentielle sur le marché. Mais elle ne fait pas beaucoup d'argent; elle survit à peine.

S'il doit y avoir une charge supplémentaire ou un fardeau financier accru pour cette société anciennement présidée par le premier ministre, elle devra fermer ses portes, comme d'autres sociétés minières.

Je veux vous faire part des propos tenus par M. Muloin, directeur général de Wabush Mines, au sujet du projet de loi dont nous sommes saisis. Il pourrait aussi bien parler de toute autre collectivité du Nord. Voici ce qu'il dit:

> Comme vous le savez, Transports Canada a réintroduit le concept des frais d'utilisation pour la marine marchande. Cette proposition aura des conséquences graves pour les habitants de votre circonscription.
>
> Aux termes de ce projet de loi, les clients de l'étranger (y compris des États-Unis) devront payer 0,12 $ la tonne pour l'acheminement de minerai de fer des mines du Canada, tandis que les clients canadiens devront payer 0,06 $ la tonne.
>
> S'ils sont adoptés, ces frais augmenteront le coût de production du minerai de fer canadien de la région du Québec et du Labrador de plus de 4 millions de dollars par année.
>
> Le minerai de fer est un produit qui est vendu internationalement et dont l'offre dépasse actuellement la demande. Il est donc critique que les producteurs comme Wabush Mines restent compétitifs, pour qu'ils continuent à vendre leur produit et restent en affaires.
>
> Cette initiative de Transports Canada constitue une sérieuse menace à notre capacité de rester compétitifs et, en tant que telle, met en danger l'emploi et la qualité de vie des familles qui travaillent pour l'industrie du minerai de fer de la région du Québec et du Labrador.
>
> Je vous prie instamment de faire part à votre collègue, l'honorable Doug Lewis, ministre des Transports, de notre opposition à cette proposition.

Je me suis exécuté, monsieur le Président. J'en ai fait part au ministre des Transports et au gouvernement du Canada.

Je voudrais également vous communiquer une lettre de M. Bill Kelly, maire de Wabush. Je suis sûr qu'il a l'appui du maire de Labrador City, et je soupçonne que c'est aussi le cas du maire de Fairmont et des autres localités qui, situées de l'autre côté de la frontière du Québec, exploitent également des mines de fer.

Voici ce qu'il dit:

> Nous avons appris que Transports Canada s'apprête à rétablir le concept des frais d'utilisation pour la marine marchande [. . .]
>
> Wabush Mines a pu survivre et rester compétitive dans le commerce du minerai de fer en se montrant très économe et efficace. Même la plus petite augmentation de coût par tonne pourrait faire la différence entre une exploitation fructueuse et la fermeture de cette exploitation.
>
> Wabush est une ville qui gravite autour d'une seule industrie. Notre existence dépend de la capacité de Wabush Mines de vendre son produit à un prix compétitif. Pour rester concurrentielle et réduire ses coûts, Wabush Mines a réduit ses effectifs [. . .]Nous craignons beaucoup qu'une forte augmentation du coût par tonne entraîne plus de congédiements ou même la fermeture de l'entreprise.
>
> La région du Québec-Labrador produit 90 p. 100 du minerai de fer dans tout le Canada. Si ces frais d'utilisation sont adoptés, le coût de production augmentera de plus de 4 millions de dollars par année.

Nous ne demandons pas l'aumône. Le gouvernement impose un fardeau financier à ces sociétés, qui ne pourront plus survivre et s'assurer qu'elles maintiennent ou créent des emplois. Au lieu de cela, le gouvernement met des employés à pied et élimine ces industries dans le nord du Canada.

Nous ne demandons pas une aide financière ou l'aumône, mais bien une chance équitable de survivre. Le gouvernement, qui appuie le secteur privé et dit, avec raison, que celui-ci est le seul à pouvoir créer des emplois à long terme, devrait décidément remettre de l'ordre dans ses affaires et cesser d'imposer des frais d'utilisation

à des localités du Nord isolées et vulnérables qui disparaîtront à jamais s'il n'en tient qu'à lui.

C'est pourquoi il faut rejeter l'article 6 de ce projet de loi.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole et de dire quelques mots du projet de loi à l'étude, le C-91.

Disons pour commencer qu'en Colombie-Britannique, d'où je viens, et en particulier dans la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt, nous avons une économie axée sur l'agriculture et sur la forêt ainsi que sur les mines, dans une certaine mesure.

Tous ces secteurs dépendent de la possibilité pour les producteurs d'expédier leurs produits vers les marchés qu'ils détiennent. Bien entendu, en Colombie-Britannique, nos marchés, en dehors des États-Unis, sont dans les pays qui bordent le Pacifique.

Au cours des dernières années, nous avons connu de nombreux problèmes, en particulier dans le secteur forestier, non seulement en Colombie-Britannique, mais dans tout le Canada.

Dans notre province, nous avons eu, bien sûr, l'Accord de libre-échange et le protocole d'entente entre le Canada et les États-Unis, lequel prévoit le prélèvement d'un droit de 15 p. 100 sur le prix des produits du bois expédiés aux États-Unis.

Il y a le dollar canadien artificiellement élevé, et bien sûr les taux d'intérêt tout aussi artificiellement élevés. Lors du débat de 1987 et 1988 sur le libre-échange, le secteur forestier pensait que, peut-être, cet accord pourrait avoir quelque avantage, mais pour cela il aurait fallu que le dollar reste bas et que les taux d'intérêt demeurent raisonnables.

Comme les deux dernières années nous l'ont démontré, ce ne fut pas le cas. Les taux d'intérêt ont bondi, puis il y a eu le protocole d'entente. Le secteur forestier connaît de graves problèmes, et ce projet de loi, avec sa mesure de récupération des frais, est un autre clou dans le cercueil du secteur forestier.

Dans ma province, ce secteur est durement frappé par la récession et se trouve dans une situation difficile. Si la récession s'étend, les difficultés du secteur s'aggraveront encore. Si les sociétés ne peuvent pas vendre leurs produits par l'intermédiaire du secteur de la construction, elles se retrouvent devant beaucoup de problèmes.

De plus en plus, le problème réside dans le fait que le gouvernement frappe cette industrie au moment où elle est dans une mauvaise situation. L'industrie forestière, c'est plus que le secteur de la construction. Elle englobe également, bien sûr, la majeure partie du secteur des pâtes et du papier. Dans ce cas précis, les programmes du gouvernement n'ont été d'aucun secours. En fait, l'un de nos principaux producteurs en Colombie-Britannique en a été victime. Nous constatons que le recouvrement des coûts se généralise de plus en plus dans notre secteur et qu'il explique en partie les nombreuses mises à pied en Colombie-Britannique.

• (1800)

Ces mises à pied influent beaucoup sur l'accès à l'assurance-chômage. Plutôt que d'attendre deux ou trois semaines leurs prestations d'assurance-chômage, les chômeurs doivent maintenant attendre six, huit et parfois 12 semaines. C'est, à mon avis, une conséquence directe des politiques du gouvernement. C'est une mesure qui vient accroître un peu plus les frais de l'industrie forestière et d'autres secteurs comme celui des mines de métaux et de charbon. Cette mesure frappe des régions comme la Colombie-Britannique, le nord de l'Ontario et les Maritimes.

Il faut aider les industries qui seront touchées par ces frais d'expédition et s'assurer qu'elles peuvent continuer de produire et d'expédier leurs produits sur les marchés d'exportation, accroître leur production, augmenter le nombre d'emplois et vendre sur les marchés.

Je discerne dans cette mesure le fort penchant du gouvernement pour la privatisation. La tarification des services n'est pas en soi une mauvaise idée, mais il faut l'ajouter aux autres aspects de la privatisation, qu'il s'agisse de Petro-Canada, d'Air Canada, des bureaux de postes en milieu rural ou de l'ensemble du secteur des Postes. Cela fait partie de la vague de privatisations qui déferle sur tout le pays sous l'impulsion de ce gouvernement, de privatisations faites pour le plaisir au lieu de mesures conçues pour venir en aide à la population du pays ou de ma circonscription.

Un de mes prédécesseurs dans ce débat a parlé des difficultés que connaissent les transporteurs aériens qui, vous le savez, sont assujettis à une triple imposition, avec l'ajout de la TPS. Ils paient des taxes aux aéroports ou aux installations maritimes. Ils paient des taxes sur leur carburant. Ils paieront maintenant un quatrième impôt sous forme de frais d'utilisation, en plus de la TPS qui est venue compliquer leur situation.

Il semble de plus en plus qu'on s'en prend à ceux qui ont besoin d'aide. Au Canada, où les distances sont grandes et les transports indispensables, nombre d'entreprises ont besoin d'aide. Par le passé, dans toute l'histoire du pays en fait, nous avons toujours tenu compte de ces facteurs pour les régions et leur développement, qu'il s'agisse d'exploitation des mines de charbon, des forêts, etc.

On assiste à l'heure actuelle à l'abandon de ce principe au Canada. On assiste à l'abandon de l'idée du Canada comme une entité formant un tout.

Toutes ces mesures sapent l'unité du pays. Quand le gouvernement commencera à s'en apercevoir et à reconnaître l'importance de tout cela pour l'ensemble du réseau au lieu de tout séparer et de s'en prendre à tous ces éléments séparément, il se rendra peut-être compte alors de ce qu'on peut faire pour l'unité du pays.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur l'amendement proposé par M. Worthy. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare l'amendement adopté avec dissidence.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion nº 1 modifiée?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion modifiée adoptée avec dissidence.

Le prochain vote porte sur l'amendement de M. Worthy à la motion nº 2.

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare l'amendement adopté avec dissidence.

L'amendement de M. Worthy est adopté.

Le prochain vote porte sur la motion nº 2 modifiée. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion modifiée.

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion modifiée adoptée avec dissidence.

La motion nº 2 modifiée est adoptée.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme je l'avais annoncé, la motion numéro 3 n'est pas mise aux voix puisque les motions nos 1 et 2 sont adoptées.

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (au nom du président du Conseil du Trésor) propose que le projet de loi modifié soit approuvé.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée avec dissidence.

M. Cooper: Monsieur le Président, je me demande s'il y aurait consentement unanime pour que l'on passe à la troisième lecture du projet de loi C-91 maintenant?

M. Dingwall: Monsieur le Président, les députés de mon parti seraient d'accord pour que nous passions à la troisième lecture du projet de loi C-91.

M. Angus: Monsieur le Président, nous n'accéderons pas à cette requête tant que l'article 6 figurera dans ce projet de loi.

• (1810)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Quand le projet de loi C-91 sera-t-il lu une troisième fois?

Des voix: À la prochaine séance de la Chambre.

Le président suppléant (M. DeBlois): À la prochaine séance de la Chambre.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES ACCORDS DE BRETTON WOODS ET DES ACCORDS CONNEXES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre entreprend l'étude du projet de loi C-93, Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes, dont le comité législatif a fait rapport sans proposition d'amendements.

Le président suppléant (M. DeBlois): Il y a, au *Feuilleton des Avis*, une motion proposant, à l'étape du rapport, un amendement au projet de loi C-93, Loi modifiant la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes. C'est une motion inscrite au nom du député d'Essex—Windsor.

[*Français*]

Cette motion est recevable. Je vais donc mettre en délibération la motion nº 1.

[*Traduction*]

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor) propose:

Motion nº 1

Que le projet de loi C-93 soit modifié par insertion, après la ligne 22, page 5, de ce qui suit:

«6. La même loi est modifiée par adjonction de ce qui suit:

14. Le ministre des Finances fait déposer devant le Parlement les communiqués publiés par le Comité intérimaire du Fonds monétaire international et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.»

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, il y a eu confusion sur ce qu'on avait le droit de déposer à la Chambre et quand on pouvait le déposer. Par conséquent, je me demande si nous ne pourrions pas modifier, avec le consentement unanime de la Chambre, les quelques mots suivants qui figurent dans l'amendement:

Tous les six mois, le ministre des Finances fait déposer devant le Parlement les comptes rendus des réunions du comité intérimaire. . .

Je me demande si nous ne pourrions pas remplacer ces derniers mots par ce qui suit:

Tous les six mois, le ministre des Finances fait déposer devant le Parlement les communiqués émis par. . .

C'est ce qu'on mettrait à la place des comptes rendus des réunions à déposer tous les six mois devant le Parlement.

Je me demande si la Chambre accepterait, à l'unanimité, d'apporter ce petit changement à l'amendement.

Le président suppléant (M. DeBlois): On invoque le Règlement.

M. Manley: Je ne trouve guère à redire à la substance de cet amendement.

J'aimerais bien que la présidence nous dise si elle a l'intention d'accepter comme précédent le fait qu'un projet de loi puisse être amendé en vue de modifier un article de la loi qui ne l'est pas dans le projet de loi, comme c'est le cas en l'occurrence.

M. Cooper: Monsieur le Président, l'observation de mon collègue est tout à fait judicieuse. À mon avis, il importe de comprendre que la Chambre prend de temps à autre diverses initiatives avec le consentement unanime de la Chambre, sans pour autant créer de précédent. Je reconnais qu'il soulève là un aspect tout à fait pertinent, et nous comprenons certes son inquiétude. Mais comme nous agissons en l'occurrence avec le consentement unanime de la Chambre, nous ne songeons pas à créer de précédent.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Présidence prend en délibéré les observations des honorables députés. La motion a déjà été jugée recevable mais il n'est pas défendu d'y jeter un deuxième regard. D'ici là, le débat peut reprendre.

[*Traduction*]

M. Langdon: Si nous éprouvons de vives inquiétudes, monsieur le Président, c'est que ce projet de loi en soi vise à mettre le Fonds monétaire international mieux en mesure d'appliquer des sanctions contre les pays les moins développés qui éprouvent des difficultés à rembourser leurs emprunts.

Il pourra être intéressant, pendant le débat à l'étape de la troisième lecture, d'examiner s'il y a lieu de permettre au Fonds monétaire international de prendre des sanctions plus rigoureuses contre les pays les moins favorisés. Mais si nous devons nous engager dans cette voie, notre parti estime très important que la Chambre des communes obtienne régulièrement du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, des comptes rendus de façon que nous puissions savoir de quelle façon ces organismes appliquent les nouveaux pouvoirs dont nous entendons les investir au moyen de ce projet de loi.

Cet amendement vise à inscrire dans la mesure proposée l'engagement de déposer devant le Parlement tout communiqué publié à l'issue des séances du comité intérimaire du Fonds monétaire international ou du comité de développement de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Ainsi, les députés pourraient prendre connaissance de la façon dont le Fonds monétaire international applique les nouveaux pouvoirs dont nous l'investissons.

Ayant demandé et, sauf erreur, obtenu le consentement unanime de la Chambre pour proposer certains changements, j'aimerais les expliquer brièvement. Je ne suis pas certain qu'un délai de six mois soit réaliste, compte tenu du calendrier du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale; il pourra s'écouler tantôt cinq mois, tantôt sept entre les réunions du comité intérimaire et du comité de développement. Voilà la raison pour laquelle on retire la mention «tous les six mois.» La substitution de communiqués aux comptes-rendus vise simplement à préciser que les documents qui doivent être déposés devant le Parlement du Canada sont ceux des réunions du comité interimaire et du comité de développement de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international.

• (1820)

Je le répète, monsieur le Président, il importe que le projet de loi énonce clairement le principe du dépôt régulier de ces documents, de façon qu'il incombe au gouvernement de veiller à ce que les organismes compétents assument ces responsabilités, afin que les députés puissent réagir à ces communiqués quand ceux-ci parviennent à la Chambre.

M. John Manley (Ottawa–Sud): Monsieur le Président, bien que je ne sache toujours pas si nous sommes en train d'établir un précédent en agissant de la sorte ou si la question n'a pas encore été touchée, je tenais à faire quelques commentaires au sujet du fond même de l'amendement. Je voudrais surtout parler de. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Un instant, s'il vous plaît.

[*Français*]

Avant que vous n'abordiez le fond de la motion, j'aimerais simplement, à la suite des propos que vous avez tenus tout à l'heure, bien préciser que l'amendement proposé par le député de Essex—Windsor est relié aux modifications apportées par le projet de loi C-93 et qu'il est recevable, donc qu'il n'est pas un élément nouveau dans le sens où vous le mentionniez plus tôt.

Par conséquent, la Chambre est légitimée de prendre en considération la proposition de motion présentée par le député de Essex—Windsor.

[*Traduction*]

Le député d'Ottawa–Sud a la parole.

M. Manley: Je vous remercie de ces précisions, car les commentaires de *Beauchesne* semblent sous-entendre que cette procédure est inadmissible. Je présume donc que nous avons établi un précédent en l'occurrence.

En ce qui concerne l'amendement, j'aurais tout d'abord quelques réserves à vous signaler à propos du comité intérimaire qu'on y mentionne. Quand on examine la loi, dans ce cas-ci la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, et quand on étudie les annexes de cette loi, soit les accords de Bretton Woods, on a du mal à comprendre ce qu'est véritablement le comité intérimaire dans le cadre de cette mesure législative.

Nous savons tous que le comité intérimaire existe bel et bien, mais je ne crois pas qu'il existe en tant qu'entité légale ou réglementaire au Canada, que ce soit dans cette loi ou dans une des annexes. L'amendement n'est pas très clair à ce sujet, et cela m'inquiète.

De plus, comme on mentionne les réunions du comité intérimaire du FMI et de la Banque mondiale, on en vient à se demander de quelles réunions au juste il est question.

Ce sont les réserves que j'ai en ce qui concerne la formulation de cette disposition. Quant à son fond, je tiens à dire que l'objectif visé, qui est de rendre le gouvernement du Canada plus responsable devant le

Parlement pour ce qui est de sa participation aux activités du Fonds monétaire international en particulier, est très noble. Nous avons découvert au fil des ans que les mesures qu'applique le FMI ont, de bien des façons, nui aux objectifs que nous visions, surtout en ce qui a trait au développement des pays du Tiers monde et au rééchelonnement de leurs dettes. Très souvent, ces mesures sont appliquées sans que le Parlement du Canada en ait été directement avisé.

Dans la mesure où l'amendement proposé par le député de Essex—Windsor vise à faire connaître au Parlement du Canada la teneur des discussions et des débats qui se déroulent pendant les réunions du FMI et de la Banque mondiale ainsi que des décisions qui y sont prises, je l'appuie sans réserve.

Notre parti aimerait que le ministre fasse plus souvent rapport au Parlement, de façon à bien informer la population canadienne et à tenir les médias qui s'intéressent au développement des pays du tiers monde au courant de la participation de notre gouvernement ainsi que des décisions qui sont prises et qui sont, à bien des niveaux, très importantes.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion.

Des voix: D'accord.

(La motion nº 1 (M. Langdon) est adoptée.)

L'hon. Thomas Hockin (au nom du ministre des Finances) propose que le projet de loi, ainsi modifié, soit agréé.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec votre permission, maintenant?

Des voix: D'accord.

M. Worthy: Monsieur le Président, vous verrez, je crois, que les députés estiment que nous devrions achever l'étude de ce projet loi dès maintenant.

M. Hockin (au nom de M. Wilson, Etobicoke-Centre) propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Langdon: Monsieur le Président, je voudrais seulement faire quelques remarques sur la troisième lecture de ce projet de loi.

Il est très important, à mon avis, de reconnaître que c'est un projet de loi qui réalise deux choses. C'est un projet de loi qui augmente sensiblement le montant de...

M. Dingwall: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Étant donné la courtoisie dont a bénéficié le député, en particulier de la part de ce côté-ci et des personnes d'en face, la Chambre serait disposée, j'en suis certain, à ce qu'il cède la parole à mon collègue d'Ottawa-Sud qui est le porte-parole officiel de l'opposition sur cette question. Je suis certain que le député en conviendrait avec moi.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-ce que le député de Essex—Windsor consent à céder la parole au député d'Ottawa-Sud?

[*Traduction*]

M. Langdon: Monsieur le Président, dans un souci de paix, d'harmonie et de bons sentiments, sinon pour refléter mon opinion d'une certaine personne, je serais très heureux de céder la parole à mon estimé collègue d'Ottawa-Sud.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le Président se réjouit de cette collaboration.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Je dois dire, monsieur le Président, qu'après deux ans, la procédure utilisée ici continue à me laisser perplexe. Je suis très reconnaissant au député de Essex—Windsor de m'avoir cédé la parole. Peut-être que le mystère se résoudra de lui-même un jour si je reste ici assez longtemps.

Une voix: Il y a peu de chance pour que cela arrive.

• (1830)

M. Manley: Quelqu'un dit qu'il y a peu de chance pour que cela arrive.

J'aimerais dire au sujet du projet de loi C-93 que, à mon avis, il nous offre une excellente occasion d'examiner certaines des inquiétudes qu'un grand nombre d'entre nous ont ressenties au sujet du Fonds monétaire international et de son incidence sur le développement et les problèmes du tiers monde.

Cela dit, il faudrait se souvenir que les questions que soulève ce projet de loi ne reflètent que deux amendements assez mineurs apportés à la méthode selon laquelle le fonctionne le FMI. Tout d'abord, il augmente les quotas que les pays sont obligés de garder en dépôt au FMI. Deuxièmement, il présente un nouveau mécanisme de discipline pour les pays qui manquent à leurs obligations envers cet organisme, à savoir la suspension du droit de vote.

En ce qui concerne la première de ces propositions, tous sont d'accord, à l'exception peut-être des États-Unis, pour accroître les quotes-parts versées au Fonds monétaire international.

Ces quotes-parts, qui s'appliqueront seulement si elles sont approuvées à la majorité de 85 p. 100 des voix attribuées aux pays membres, constitueront une augmentation de la contribution des pays membres au fonds.

En entendant cela, tous les Canadiens auront un mouvement d'inquiétude et se diront qu'il s'agit encore d'une nouvelle dépense gouvernementale que le contribuable devra finir par absorber.

Si nous appuyons ce projet, c'est parce que le gouvernement et ses fonctionnaires nous ont donné l'assurance que ces quotes-parts sont en fait des actifs déposés auprès du FMI et considérés comme des actifs du gouvernement canadien.

En d'autres termes, nous recevons l'assurance que ces quotes-parts plus importantes ne représentent pas un article de dépense pour le gouvernement du Canada. On nous dit qu'elles ne coûteront rien au contribuable.

Admettons. Mais la disposition sur la suspension des droits de vote pour les pays qui manquent à leurs obligations nous inquiète. Il est vrai, comme nous l'avons dit dans un débat antérieur auquel j'ai participé, que le FMI a parfois besoin de moyens pratiques pour amener les États à respecter leurs obligations.

Jusqu'à maintenant, ce moyen était la suspension de la participation du pays membre au FMI, mesure plutôt draconienne qui n'a d'ailleurs jamais été appliquée.

La suspension des droits de vote est une sanction plus commode, car ses conséquences sont moins graves. Néanmoins, le recours à cette mesure réduit au silence les pays les plus faibles et ceux qui ont le plus pressant besoin de l'aide financière de l'organisation.

Pour beaucoup d'entre nous, y compris le député d'Essex—Windsor, il est à craindre que, dans l'utilisation des pouvoirs considérables dont il dispose comme source de financement des transactions internationales, le FMI ne soit encore moins à même, dans bien des cas, de prêter l'oreille aux pays qui ont le plus besoin d'aide.

Nous appuyons ce projet de loi. Pourquoi? La meilleure explication se trouve peut-être dans le témoignage que Roy Culpeper, de l'Institut Nord-Sud, a livré au comité législatif chargé du projet de loi C-93.

Le témoin a fait allusion aux inquiétudes de nombreux députés qui se demandaient comment le gouvernement allait répondre au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, déposé un peu plus tôt.

En dépit de ces préoccupations et même si d'autres organismes, dont l'Institut Nord-Sud, ont soulevé de nombreuses questions au moment de leur comparution devant le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur qui achevait de se pencher sur la question, M. Culpeper nous a conseillé de donner le feu vert au projet de loi. Il s'est exprimé en ces termes:

> Je ne crois pas que le projet de loi C-93 soit le meilleur véhicule pour poursuivre ce débat. J'estime qu'il devrait en effet être adopté, de sorte que le Canada puisse aider à ce que cette augmentation des quotes-parts intervienne au plus vite. Le FMI, c'est certain, est loin d'être parfait et devrait être amélioré. Toutefois, ce projet de loi ne permet pas d'examiner à fond le FMI comme il le faudrait ni d'ouvrir le débat politique nécessaire que devrait engager nos législateurs et la population en général. Ce que je veux dire, c'est que le Canada, tout comme la plupart des autres pays membres, n'a pas les moyens de surveillance voulus pour obliger cette institution internationale suprêmement importante à rendre des comptes à la population.

Voilà donc un projet de loi qui atteint certains objectifs auxquels souscrit l'Institut Nord-Sud, mais qui, fondamentalement, ne tient pas compte des importantes questions concernant l'obligation de rendre compte du FMI ni des préoccupations au sujet du développement des pays du tiers monde.

Nous constatons que de nombreuses politiques du FMI, des politiques de rajustement structurel bien intentionnées, n'ont guère réussi à améliorer la situation des pays du tiers monde. À la suite des efforts du FMI pour modifier le rendement de certains pays du tiers monde et de l'aggravation du problème d'endettement dans ces

pays, force est de constater que les politiques du FMI ont, dans certains cas, réellement nui aux pays qu'elles étaient censées aider.

De façon générale, le FMI a prescrit des remèdes pour les pays en mauvaise santé: des compressions des subventions aux démunis, des dévaluations, des mesures de déréglementation, des mesures qui visaient à de créer des surplus commerciaux, mais qui, en réalité, ont éliminé une production agricole qui permettait à la population de survivre et de se nourrir convenablement.

Après une dizaine d'années de rajustement du FMI, le PNB par habitant dans les pays du tiers monde est, me dit-on, de 6 p. 100 inférieur à ce qu'il était il y a 10 ans. Donc, même d'un point de vue purement économique, il semble que les politiques du FMI aient souvent échoué.

Ces préoccupations existent au Canada et dans les pays qui ont épaulé le FMI. Il faut en parler au Canada et ailleurs, alors que la guerre, espérons-le, tire à sa fin dans le golfe Persique. Nous ne sommes pas indifférents aux interprétations de nombreux pays du tiers monde qui estiment que cette guerre est en fait une guerre des pays riches contre les pauvres, une guerre entre le Nord et le Sud, interprétations avec lesquelles je ne suis pas d'accord, mais qui ont néanmoins cours dans ces pays en développement. Dans ce contexte, nous devons nous rendre compte que, malgré ce que notre population perçoit comme étant une aide généreuse aux pays du tiers monde, le transfert net de richesses aujourd'hui ne se fait pas du nord au sud, mais bien du sud au nord.

• (1840)

Même si le Canada et d'autres pays prétendent aider les pays en développement, la réalité est que, en raison de notre politique et de la structure de la dette, nous continuons de drainer les richesses des pays du tiers monde. Dans bien des cas, nous continuons de leur enlever leurs ressources humaines. Nous leur enlevons leurs meilleurs éléments en raison de notre politique d'immigration qui donne des points pour les compétences et l'instruction. Nous avons de la place au Canada pour les meilleurs éléments du tiers monde, mais pas pour les plus pauvres et les plus faibles.

Dans ce contexte, je crois que, en tant que Canadiens, nous devons tous nous rendre compte qu'un de ces jours, nous devrons trouver une solution à la pauvreté, à la faim, à la privation, à la famine, c'est-à-dire à tous les problèmes qui existent dans l'hémisphère sud et qui semblent insurmontables. Si nous ne commençons pas à chercher cette solution aujourd'hui, les problèmes seront encore plus insurmontables demain.

Par conséquent, comme je l'ai dit plus tôt, j'appuie l'amendement du député d'Essex—Windsor, dont le contenu a été accepté. J'espère que nous verrons les parlementaires au Canada et dans d'autres pays développés accorder de plus en plus d'attention à la recherche d'une solution à long terme aux problèmes des pays en développement. Ce sont des problèmes que nous partageons aussi en tant que Canadiens. Peut-être que les membres du parti au pouvoir sont moins susceptibles de partager ces problèmes que certains autres d'entre nous, mais je crois que les Canadiens en général reconnaissent que, ici même au Canada, nous devons tenter de trouver des façons de faire profiter toutes les régions, dans une certaine mesure, de la prospérité que connaît le pays.

C'est là un des principes fondamentaux qui a permis à la Confédération canadienne de devenir ce qu'elle est aujourd'hui, et c'est une question dont nous devrions parler davantage. Ce principe s'applique certainement à l'échelle mondiale. Nous devons reconnaître que nous ne pourrons pas continuer à refuser de partager nos richesses avec les citoyens d'autres pays. Ces richesses ne nous reviennent pas de droit. En tant qu'administrateurs de richesses énormes, il nous incombe de voir à ce que la pauvreté, la maladie et la privation ne détruisent pas l'espoir des gens qui sont nés dans des pays moins riches que le nôtre.

Ainsi, même s'il s'agit d'un projet de loi de forme à bien des égards, il y a des questions très importantes qui se cachent derrière cette mesure législative. C'est important, à mon avis, que les parlementaires redoublent d'ardeur en vue de régler certains de ces problèmes.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, comme je venais juste de commencer à le dire avant que ne nous décidions de changer quelque peu de cap, il s'agit là d'une mesure au sujet de laquelle je voudrais faire quelques observations.

Tout d'abord, bien entendu, ce projet de loi permet de réaliser un objectif important. Il s'agit d'une étape du processus devant conduire à l'augmentation des ressources financières totales du Fonds monétaire international pour lui permettre de prêter davantage d'argent aux pays en développement qui font face à de graves crises d'endettement. Nous, de ce parti, souscrivons de tout coeur à cet objectif.

Malheureusement, sous l'influence surtout des représentants américains au Fonds monétaire international, à ce que l'on dit, le projet de loi prévoit également un certain nombre de sanctions accrues contre les pays en développement qui manquent à leurs obligations envers le fonds.

Ainsi, si le projet de loi est adopté par notre Parlement, puis par un certain nombre de parlements dans le monde entier, ces sanctions pourront entrer en vigueur. Si cela se produit, il sera alors possible pour la première fois de suspendre en fait les droits de vote de pays membres du Fonds monétaire international.

Auparavant, lorsqu'on considérait qu'un pays ne respectait vraiment pas ses obligations envers le Fonds monétaire international, il était possible de l'expulser, mais en toute franchise, c'est là une solution si draconienne qu'elle n'est généralement pas retenue par le FMI.

Ainsi, je le répète, en adoptant ce projet de loi de concert avec un certain nombre d'autres pays, on sera ainsi en mesure d'imposer des sanctions à des pays du tiers monde qui ne respectent pas leurs obligations envers le Fonds monétaire international, sans avoir à les expulser carrément de cet organisme.

La suspension des droits de vote d'un pays membre constituera, je l'espère, une sanction qui ne sera appliquée que dans les cas les plus graves où un pays refuse carrément de faire quelque effort que ce soit pour commencer à se plier à ses obligations envers le fonds. Cependant, ce projet de loi permet de prendre la mesure en question, quelles que soient les circonstances entourant le non-respect des obligations.

Comme le député qui m'a précédé l'a signalé, il s'agit d'un projet de loi de forme. Je souhaite simplement l'expliquer en termes concrets pour la gouverne des députés, si je le peux, et m'arrêter un instant sur le cas d'un des pays africains avec lesquels j'ai collaboré étroitement lorsque je travaillais pour le Centre de recherches pour le développement international avant de devenir député.

Il s'agit de la Zambie. Ce pays fait face à d'énormes problèmes d'endettement pour des raisons indépendantes de sa volonté. C'est le prix du cuivre qui a chuté de façon catastrophique. Il a donc établi en fait des méthodes assez avancées de planification, des plans quinquennaux, pour bien préparer les nouveaux projets de développement qu'il voulait mener à bien.

Il s'était également rendu compte que, pour parvenir à ce type de développement, il fallait mettre en oeuvre une politique très forte de soutien de l'agriculture individualisée. En réalité, le CRDI a travaillé, entre autres choses, à soutenir certains de ces projets d'agriculture paysanne en Zambie.

• (1850)

Je passe sur les détails que je pourrais donner sur la Zambie. Ce pays a fait énormément d'efforts pour surmonter ses problèmes économiques. Malgré cela, à cause de la baisse considérable du prix du cuivre, il se voit soudain dans l'impossibilité de rembourser les emprunts qu'il a contractés pour des projets de développement qui semblaient alors parfaitement viables, parce que les revenus de l'exportation du cuivre qu'il escomptait lui font défaut.

Avec la conséquence, pour les Zambiens, que, pour payer une partie de ces dettes, le gouvernement de la Zambie a dû réduire considérablement les programmes sociaux; comprimer le budget de l'éducation; diminuer les dépenses pour les services de santé; réduire sensiblement les salaires des travailleurs du cuivre, par exemple, qui produisent ce que le pays exporte.

Bref, la vie du Zambien moyen est devenue beaucoup plus dure parce qu'il faut payer les emprunts contractés par le passé.

Nous reconnaissons que la chose à faire est d'effacer les prêts d'aide au développement que nous avons accordés aux pays qui se trouvent aujourd'hui dans des circonstances semblables, pour qu'ils se remettent sur pied et puissent acheter nos produits et ceux d'autres pays.

Ce n'est toutefois pas possible dans le cas des prêts commerciaux. Ce n'est pas possible dans le cas des prêts bancaires. Le FMI n'accepte habituellement pas d'effacer les prêts qu'il a consentis. Il en résulte malheureusement de grandes souffrances pour les populations des pays en cause.

Certains de ces pays sont probablement coupables de politiques irresponsables qui sont très difficiles à justifier. Parmi les pays qui ont été touchés, il y a notamment le Panama, pays qui n'a pas fait attention aux divers types de projets de développement qu'il mettait en oeuvre.

On peut dire la même chose du Cambodge et du Pérou ainsi que d'autres pays tels la Zambie, le Soudan, la Sierra Leone et le Costa Rica, qui ont généralement essayé de suivre la même méthode de développement logique et qui se sont pourtant endettés à cause des changements qu'ont subis les prix des marchandises, du café dans le cas du Costa Rica. J'ai mentionné le cuivre dans le cas de la Zambie et le cacao dans celui de la Sierra Leone. Ces pays faisaient face à des difficultés, non pas à cause de ce qu'ils avaient fait ou pas, mais bien à cause de changements survenus dans l'économie mondiale.

Monsieur le Président, nous espérons que le FMI fera preuve de compréhension dans le traitement qu'il réservera à ces pays et qu'il tiendra compte du prix que comportera l'application rigoureuse des politiques qui sous-tendent les sanctions plus sévères prévues dans ce projet de loi.

J'espère que le FMI adoptera une attitude aussi compréhensive. C'est à cette condition que nous sommes prêts à aller de l'avant avec cette mesure législative.

Nous ne sommes toutefois pas disposés à appuyer ce projet de loi. Malgré les mesures utiles qui feront augmenter le montant d'argent mis à la disposition des pays du tiers monde, il y a une mesure négative qui consiste à établir ces nouvelles sanctions contre ces pays et qu'à notre avis le FMI ne devrait pas adopter; c'est pourquoi, en tant que parti, nous ne pouvons donner notre appui.

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires) et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, la Chambre est saisie de ce projet de loi depuis avant Noël. Cette mesure législative a donné lieu à un bon débat et soulevé un excellent esprit de collaboration entre les divers partis représentés au sein du comité et de la Chambre. Pour cette raison, je voudrais remercier les députés d'en face qui ont appuyé son adoption.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Thunder Bay—Atikokan a la parole pour invoquer le Règlement.

M. Angus: Monsieur le Président, il semblerait que nous ayons abattu pas mal de travail aujourd'hui, puisque nous avons adopté une motion gouvernementale, terminé l'étude d'un projet de loi à l'étape du rapport et d'un autre à l'étape du rapport et de la troisième lecture. Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement pourrait-il nous informer du programme prévu pour demain?

M. Cooper: Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue pour son rappel au Règlement.

Nous avons effectivement beaucoup accompli aujourd'hui, et c'est un merveilleux précédent. Nous comptons donc terminer demain la troisième lecture du projet de loi C-91, le débat sur le projet de loi C-26 et, à compter de 16 h 30, si possible, le débat sur le budget.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité avec l'article 38 du Règlement.

LES PÊCHES

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, je tiens à revenir ce soir sur la question que j'ai posée le 17 décembre dernier au ministre des Pêches et des Océans, au sujet du système de quotas individuels transférables que son ministère a prévu d'instaurer dans la région de Scotia-Fundy. Si je dis «prévu», c'est que ce système est mis aujourd'hui en place pour la pêche côtière de Scotia-Fundy.

En réponse à ma question, le ministre a dit alors que les pêcheurs de petit chalutier de cette région avaient réclamé des quotas individuels transférables.

Monsieur le Président, je ne connais aucun pêcheur de petit ni de grand chalutier de la région, qu'il s'agisse de C-1 ou de C-2, qui ait réclamé des quotas individuels transférables. Et j'y reviendrai. Ils ont peut-être réclamé des quotas, mais des quotas qui leur permettent de gagner leur vie.

• (1900)

À mon avis, le ministre n'a pas eu la décence, le courage ni la volonté politique de s'entretenir avec les pêcheurs néo-écossais, en particulier les pêcheurs côtiers, que ce soit ici, à Ottawa, ou en Nouvelle-Écosse. Il s'entretient toujours avec les dirigeants des grandes sociétés qui viennent à Ottawa, et je ne tiens pas à remettre en question ses raisons de s'entretenir avec ces gens-là et non avec les centaines et les centaines de personnes qui sont associées au secteur de la pêche côtière.

En outre, je ne sais pas ce que ses hauts fonctionnaires ont pu lui dire, mais à en juger par ce qu'on m'a dit et écrit, ils ne se sont certes pas donné la peine de consulter les pêcheurs côtiers de la Nouvelle-Écosse. Le ministre a peut-être le Groupe de travail Haché dont il peut parler, mais M. Haché et ses collaborateurs n'ont pas fait les deux choses importantes que les pêcheurs attendaient d'eux lorsqu'ils ont fait leur tournée: tout d'abord, évaluer les stocks existants avant de mettre en application leur plan de réduction des prises dans les eaux côtières sans tenir compte de l'évaluation des stocks réels dans ces eaux; et deuxièmement, fixer un quota viable. J'insiste sur le mot viable, car le ministre n'en fait rien.

À chaque réunion à laquelle j'ai assisté et avec chaque lettre que je reçois sur le sujet, il devient clair pour moi que les pêcheurs côtiers de Scotia-Fundy ne veulent rien savoir d'un quota transférable individuel ni du plan de gestion actuel. On n'a qu'à voir les poursuites judiciaires qui ont été intentées à cause du programme de classement à quai que le ministre veut mettre en application et qui est à l'étude à Terre-Neuve; il entrera en vigueur une fois que le programme de formation mis sur pied à l'intention des pêcheurs par la Commission d'assurance-chômage aura pris fin au mois d'août; les pêcheurs, s'il en reste, devront payer pour un programme qui les obligera, avec l'approbation du ministre, à s'annoncer six heures avant de se présenter au quai, beau temps mauvais temps.

C'est ridicule. Le ministre a oublié que les marchés ne prendront pas un poisson de bonne qualité, qu'ils ont des quotas individuels et qu'ils peuvent déclarer ce qu'ils ont pris, mais il est ridicule de conserver ce système forçant les pêcheurs et les transformateurs à se conformer à un classement à quai et à payer pour cela.

À cause de ce merveilleux plan de gestion, nous voyons maintenant la société Produits de la mer National et d'autres grandes entreprises transférer leur quota d'entreprise à des bateaux plus petits qui sont plus efficaces et qui capturaient auparavant ce poisson, car les bateaux de pêche hauturière ne pourraient jamais le capturer dans la baie de Fundy et dans d'autres zones de pêche côtière; nous voyons donc les grandes entreprises demander aux pêcheurs des chalutiers de moins de 65 pieds de travailler maintenant pour elles à prix réduit, pour la moitié du prix, et ce poisson est ensuite amené aux usines de transformation des sociétés de pêche hauturière, alors qu'il allait auparavant aux villages de pêche côtière.

Ce fait devrait à lui seul faire comprendre au ministre que les gens des villages de pêche côtière veulent le rencontrer. J'aimerais avoir la possibilité de le rencontrer. Depuis tout le temps que je suis députée, que je siège du côté ministériel ou dans l'opposition, j'ai au moins été capable de discuter avec n'importe quel ministre à la Chambre, ou on a au moins eu la courtoisie de répondre à mes lettres ou à mes demandes d'entrevue. J'ai au moins obtenu ça. J'ai attendu presque deux mois et demi avant de recevoir une réponse à une lettre demandant un entretien amical avec le ministre pour parler des conséquences catastrophiques de sa politique. Mais non, monsieur le Président, il faut être un grosse compagnie pour réveiller le gouvernement ou retenir l'attention du ministre.

Je peux vous dire, monsieur le Président, ce que feront les quotas individuels transférables. C'est, à mon sens, la dernière étape de la privatisation d'une ressource commune. À une époque, si vous aviez un quota, vous pouviez sortir et pêcher jusqu'à concurrence du quota. Maintenant, le transfert va évincer les petits propriétaires exploitants. Certains représentants locaux de l'industrie estiment que les quotas individuels transférables feront perdre la moitié des emplois d'ici la fin des transferts. J'irais jusqu'à dire que les transferts se feront au profit de cinq compagnies qui contrôleront toutes les prises de la pêche côtière à la fin de ce plan de gestion, à moins qu'on arrête le ministre.

Je dirais une dernière chose au sujet de la procédure d'appel de ce plan de gestion.

Les pêcheurs ont reçu une lettre de 4 pages le 23 juillet et ils avaient un mois pour faire appel. Que devaient-ils faire?

Je pense que c'est presque une violation des droits de la personne. Pour contester les relevés des prises antérieures, utilisez le dossier A. Il y avait aussi un dossier B. Je pense qu'il y avait quelque 25 pages. Il fallait remplir la page couverture et les tableaux 1, 2 et 3 pour chacune des

années où l'on désirait contester et signer une déclaration attestant l'exactitude des données. Il fallait un comptable.

Il fallait faire tout cela au milieu de l'été, à un moment où la pêche bat son plein et où les comptables sont en vacances. Mais on ne donnait qu'un mois. Il fallait aussi des preuves à l'appui des données fournies dans les tableaux. C'est un affront aux Canadiens.

Pour ceux qui pêchent depuis 10, 20 ou 40 ans, les preuves pouvaient être les copies des bordereaux d'achat, les copies des registres de pêche, une formule signée autorisant le MPO à obtenir les documents des déclarations d'impôt, une autre formule signée autorisant le MPO à avoir accès aux documents de l'assurance-chômage. Le ministre est avocat. Il devrait se rendre compte que c'est un outrage. Tout soupçon de fraude pourra être renvoyé à la GRC.

Pouvez-vous me dire que le gouvernement ne joue pas avec le gagne-pain de ces pêcheurs? Je sais que la secrétaire parlementaire va faire une déclaration au nom du ministre des Pêches et Océans, mais je pense qu'elle devrait demander au ministre de retirer sa politique. S'il pouvait seulement venir rencontrer les pêcheurs, il saurait ce qui se passe, au lieu de se contenter d'écouter un ou deux de ses fonctionnaires.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, il y a des décisions difficiles à prendre dans le cadre du Plan de gestion du poisson de fond de l'Atlantique pour 1991, et elles n'ont été prises qu'après un examen minutieux des avis et des opinions exprimés par les organismes, les pêcheurs, les représentants de l'industrie et les gouvernements provinciaux. Des scientifiques spécialistes des pêches qui se réunissent pour analyser les indispensables données biologiques sur les stocks des différents poissons, notamment ceux de la région Scotia-Fundy, ont aussi été consultés.

Un équilibre raisonnable a été établi entre la conservation de la ressource et la stabilité des divers éléments de l'industrie ainsi que de l'économie de la région atlantique du Canada. La nouvelle méthode pluriannuelle de gestion du poisson de fond assurera une meilleure exploitation de l'industrie de la pêche du poisson de fond au Canada atlantique et permettra aux exportateurs canadiens et à leurs clients de planifier à long terme, à mesure que les réserves de poisson se consolideront.

Le plan pluriannuel établit des quotas de trois ans pour la plupart des poissons de fond. Le total des prises admissibles sera réexaminé périodiquement par les scientifiques et sera modifié chaque fois que les données scientifiques le justifieront.

Le plan de 1991 aide les pêcheurs de morue de South West Nova, où le quota a été porté à 26 000 tonnes. En outre, les pêcheurs qui exploitent de petits chalutiers côtiers et des engins fixes sont avantagés cette année, par rapport à l'année dernière, dans Scotia-Fundy. Ce plan favorisera donc le maintien et même l'accroissement de la stabilité à long terme.

Pour ce qui est de l'application des quotas individuels transférables pour différentes pêches, ce plan a été annoncé il y a quelques mois, le 7 mai 1990, comme les députés le savent, dans le cadre du Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique. Dans la mesure du possible et après une consultation d'ensemble des pêcheurs touchés, le système des quotas individuels transférables serait élargi à un nombre de pêcheurs de plus en plus grand.

En 1989, plus de 40 p. 100 des débarquements sur la côte atlantique provenaient de navires qui opéraient en vertu de ces QIT. Ce plan a été établi sur la lancée d'un processus entamé au début des années 80 pour la pêche hauturière du poisson de fond.

Aujourd'hui, toutes les pêches hauturières sont basées sur le même genre de QIT, et un système semblable a été mis sur pied récemment à l'intention des plus petits navires du golfe et de la région Scotia-Fundy, pratiquant la pêche côtière du poisson de fond. Les discussions se poursuivent avec l'industrie et les gouvernements provinciaux pour l'établissement du QIT à l'intention des crevettiers du golfe.

Il faut savoir que les systèmes de QIT n'entraînent pas la privatisation des pêches. Évidemment, la responsabilité de modifier ces quotas en fonction de la conservation et des besoins socio-économiques incombe toujours au ministre des Pêches et des Océans. Tous les transferts de quotas entre participants nécessitent l'accord de Pêches et Océans Canada, au moyen d'une modification des permis de pêche.

L'adoption des QIT est une méthode de gestion qui se conforme aux réalités actuelles.

• (1910)

Le fait d'allouer les quotas individuellement permet aux pêcheurs de mieux planifier leurs activités et d'adopter des méthodes de gestion en usage dans les entreprises commerciales.

OKA

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, ce débat sur la motion d'ajournement porte sur la question qui a été soulevée à la Chambre, il y a quelque temps, au sujet de l'affaire d'Oka et sur la demande présentée par ce côté-ci de la Chambre à la

ministre de la Justice, pour qu'elle institue une commission d'enquête à cet égard.

Je voudrais expliquer la raison pour laquelle il est absolument indispensable d'instituer une commission d'enquête au lieu de s'en remettre au comité où l'antagonisme partisan, à mon avis, ne permettra pas réellement de faire la lumière sur les questions que les Canadiens veulent approfondir.

À l'automne de 1989, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a dit qu'il avait conclu une entente de principe avec les Mohawks de Kanesatake et de Kahnawake sur la question du règlement des revendications territoriales, qui a entraîné la crise d'Oka. En fait, le ministre n'avait conclu aucune entente. Il avait présenté un document qui, avait-il prétendu, était une entente de principe, mais ce document n'était signé que par trois fonctionnaires de son ministère et personne d'autre. Ce n'était pas une entente.

Le ministre a soutenu que les dirigeants mohawks étaient incapables d'en arriver à une entente parce qu'ils étaient extrêmement divisés mais, en fait, ils avaient carrément et unanimement rejeté la proposition d'entente du ministre. Cela est curieux. Si le ministre dit la vérité, il devrait soumettre sur-le-champ ce document à la Chambre des communes.

En outre, au printemps de 1990, le ministre a dit qu'il était disposé à acheter les terres en litige à Oka afin de résoudre le problème. Les dirigeants mohawks ont un enregistrement d'une rencontre avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, rencontre qui a eu lieu le 21 juin 1990. Sur cet enregistrement, le ministre dit qu'il ne peut pas acheter les terres, faute de fonds publics.

Si le ministre dit la vérité, il devrait immédiatement déposer à la Chambre tous les documents concernant l'achat de ces terres avant la crise d'Oka.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien avait amplement l'occasion de résoudre ce différend. Il s'agissait de terrains que la municipalité d'Oka avait payés moins de 200 000 dollars. La stupidité et l'incompétence dans cette affaire ont rendu nécessaire une épreuve de force entre 4 000 membres des Forces armées canadiennes et la bande mohawk de Kanesatake, ce qui a coûté 200 millions de dollars aux contribuables canadiens qui n'ont pas encore fini de payer la note car le problème n'est pas encore réglé.

Nous ne devrions pas être obligés de demander une enquête publique, mais seul un juge peut arracher la vérité au gouvernement et au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien parce qu'il peut obliger des témoins à comparaître, à témoigner et à déposer les documents pertinents.

Ce sont des documents que la Chambre ou le comité ne pourront jamais obtenir parce qu'ils n'ont pas le pouvoir d'en exiger le dépôt et que le gouvernement n'a pas l'intention de les soumettre aux Canadiens. Nous devons avoir une enquête publique si nous voulons que les Canadiens sachent vraiment ce qui a entraîné l'envoi de 4 000 membres des Forces armées canadiennes et une dépense de 200 millions de dollars.

Ce qu'il faudrait surtout, c'est que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien démissionne immédiatement parce que la Chambre ne peut absolument pas croire ses déclarations contradictoires. Ce que ses déclarations contredisent, c'est la vérité.

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député revient de nouveau à la charge pour nous demander de procéder à une nouvelle enquête sur l'affrontement d'Oka. Le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord a décidé d'effectuer une enquête complète et indépendante sur les événements de l'été dernier. Ce comité doit demander aux représentants du public, désireux de commenter ces événements, de le contacter.

Les intéressés auront ainsi amplement l'occasion de faire état de leurs préoccupations, et leurs interventions permettront au comité de procéder à une étude complète des événements d'Oka et de Kahnawake.

Les événements d'Oka ont déjà fait l'objet d'un examen approfondi, notamment par la province de Québec, en vertu de la Loi sur la défense nationale, et par la Cour fédérale du Canada qui, en deux occasions, a conclu que les opérations des forces engagées n'avaient pas contrevenu à la Charte des droits et libertés.

Je suis sûr que le rapport du comité permanent fera état de ces premières conclusions. Cependant, je suis content que le comité ait décidé d'enquêter lui-même car je crois qu'une telle tribune permettra aux Canadiens de faire valoir leur point de vue et d'avoir accès aux renseignements qu'ils souhaitent peut-être obtenir.

Cette enquête nous permettra également de trouver les réponses à des questions qui ne sont peut-être pas encore résolues. Même si nous pouvons déjà tirer des leçons du passé, je suis fermement convaincu, toutefois, que nous devons songer à l'avenir en mettant à profit ce que nous avons appris pour le plus grand bien des Canadiens.

C'est le but que poursuit le gouvernement dans son nouveau programme à l'intention des autochtones dont le premier ministre a fait état dans son allocution à la Chambre, le 25 septembre 1990. Dans cette allocution, le premier ministre a parlé d'un programme qui reposait sur quatre pilliers: les revendications territoriales globales, les conditions économiques et sociales dans les réserves, les relations entre les autochtones et le gouvernement ainsi que les sujets qui préoccupent les autochtones dans la vie contemporaine au Canada.

L'objectif de ce programme est de créer de nouveaux rapports entre les Canadiens autochtones et non autochtones. Pour pouvoir définir et mettre au point ces nouvelles relations, il faudra faire preuve de créativité et de persévérance, et avoir le courage de voir les choses avec impartialité, avec l'honnêteté nécessaire pour comprendre comment elles ont évolué et avec la volonté commune de résoudre les problèmes actuels pour le plus grand bien des prochaines générations.

Le succès de ce programme dépend de l'engagement et de l'esprit d'initiative des dirigeants gouvernementaux et autochtones. Je suis sûr qu'en songeant à l'avenir et en nous inspirant des leçons du passé, nous atteindrons les objectifs que nous poursuivons dans le cadre de ce programme.

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je prends volontiers la parole pour attirer l'attention de la Chambre sur la fin tragique du Programme d'initiatives dans les vieux quartiers, à Winnipeg. Ce programme a été créé il y a 10 ans sous la gouverne du député de Winnipeg-Sud-Centre qui, à titre de ministre, avait réussi à réunir les trois paliers de gouvernement pour qu'ils se penchent sur l'avenir des vieux quartiers de Winnipeg.

Jusqu'à ce moment-là, il y avait de nombreuses dissensions entre ces trois gouvernements sur des questions très importantes comme les voies ferrées du CP.

Sous l'impulsion du gouvernement libéral de l'époque, un programme de 100 millions de dollars a été créé, pour être ensuite renouvelé et modifié en 1985-1986. L'avenir de ce programme est maintenant incertain, et les citoyens de Winnipeg aimeraient bien connaître les intentions du présent gouvernement à ce sujet.

Selon une rumeur, le projet sera prolongé d'une année sans financement. C'est tout à fait inacceptable pour les gens des vieux quartiers.

Plusieurs groupes ont entrepris de se réunir depuis qu'a commencé à circuler l'année dernière la rumeur selon laquelle le Programme d'initiatives dans les vieux quartiers ne serait pas renouvelé.

L'*Urban Futures Group*, sous la direction d'un professeur de l'université de Winnipeg, a présenté aux gouvernements fédéral et provincial plusieurs propositions en vue de modifier le Programme d'initiatives dans les vieux quartiers et de donner à plus de 80 groupes venant des vieux quartiers la chance de se faire entendre.

J'ai participé à ces rencontres et je peux assurer à la Chambre que des activistes sociaux aussi bien que des gens d'affaires cherchent à redonner au programme le rôle qui lui revient, soit d'être le centre nerveux de l'intervention publique dans ce secteur.

Les gouvernements ont refusé par la suite de rencontrer ce groupe, et le programme a été mis en veilleuse. La semaine dernière, le *Inner City Voice*, journal communautaire bien connu au coeur de la ville, a formé un autre groupe pour discuter de ces questions.

J'ai fait partie de ce groupe, et beaucoup de gens ont soulevé des questions comme le logement et les mauvaises conditions de logement au coeur de Winnipeg, attribuables en grande partie au refus de la SCHL, sous le gouvernement actuel, d'accorder suffisamment de fonds pour les logements coopératifs et les logements pour personnes à faible revenu. Les pâtés de maisons, les uns après les autres, ont pris un air dévasté.

En outre, lorsque les gens veulent rénover leurs maisons, ils ne peuvent plus obtenir d'argent parce que le budget du Programme d'initiatives dans les vieux quartiers est épuisé.

Deuxièmement, les gens ont parlé des garderies. Nous entendons souvent le gouvernement parler d'emplois. Il dit d'aller chercher du travail, de travailler et de se prendre en mains. Pouvez-vous imaginer, monsieur le Président, que la plupart des personnes seules pour élever une famille n'ont pas accès à des garderies pour pouvoir intégrer le marché du travail. Le gouvernement leur tourne le dos.

Il y avait un programme magnifique au coeur de la ville, le Child-Parent Centres. Il visait les familles à faible revenu. Il échappait à toute paperasserie. Quelques parents s'étaient unis et offraient un service tout simple à leur quartier. Le gouvernement n'a pas trouvé le moyen, par l'intermédiaire de son Programme d'initiatives dans les vieux quartiers, de maintenir le soutien offert à ce groupe. Par conséquent, toutes les structures du service disparaissent. Un autre organisme, sur l'avenue Broadway au coeur de la ville, le *West Broadway Family*

Center offrait un répit aux parents. Ils pouvaient y passer afin de parler de leurs problèmes et de la difficulté qu'il y a à s'occuper seul d'une famille. Ce service aussi a été interrompu.

• (1920)

Tout le monde, à Winnipeg, s'entend pour dire que North Main est l'un des secteurs urbains les plus mal en point, peut-être de tout le Canada. Ce secteur évoque les pires images que nous nous faisons en nous représentant la vie au coeur d'une ville américaine.

La *North Main Development Corporation*, groupe de gens d'affaires, s'efforce courageusement depuis cinq ans de créer un organisme capable de susciter l'appui du public pour de nouvelles installations et de nouvelles infrastructures, afin de changer l'impression qu'il n'y a dans ce secteur que des hôtels en ruine et des commerces délabrés, espérant ainsi faire augmenter la valeur des propriétés.

On aurait pu penser qu'un programme aussi conservateur aurait fait vibrer une corde sensible chez le gouvernement, et que celui-ci aurait au moins dit qu'il fallait aider North Main. Mais non. Sa réaction a été un silence éloquent, mais qui n'apportera rien à North Main.

Pensons aussi à la gare du CP, l'un des principaux points historiques de Winnipeg. Des dirigeants très responsables du monde des affaires autochtone ont présenté un projet très réfléchi et ont proposé d'acheter l'immeuble. Le CP serait intéressé à conclure un marché. Il faut un gouvernement pour décider d'aller de l'avant et de se lancer le premier. Les autres suivront ensuite.

Le Programme d'initiatives dans les vieux quartiers a été conçu pour aider des gens comme ceux-là à démarrer. Sans lui, il n'y aura personne pour dire: «Nous vous donnerons le petit coup de pouce qu'il vous faut pour garantir la mise en oeuvre de votre programme.»

Encore une fois, on voit que l'absence d'engagement actif du gouvernement fédéral a des effets désastreux sur le centre-ville.

Monsieur le Président, je pourrais donner encore plusieurs exemples qui montrent jusqu'à quel point le programme est devenu un élément essentiel à Winnipeg depuis dix ans et, malgré quelques subtiles erreurs de jugement, jusqu'à quel point il est engagé dans le projet des Forks ou dans celui de North Portage. Mais l'essentiel, c'est qu'il y ait un effort concerté au centre d'une ville soumise à d'énormes pressions économiques et qu'on consacre un bon montant d'argent à des projets qui viendraient concrètement en aide aux nouveaux Canadiens, aux sans-emploi et aux jeunes autochtones en matière de formation. Bref, un programme comme celui-là est essentiel à l'avenir de la ville.

Le gouvernement n'a pas tenu compte des besoins à Winnipeg. Mois après mois, on y avait besoin de mesures gouvernementales et d'un engagement du gouvernement à ne pas se retirer du programme au moment où on a besoin de lui, comme il l'a fait dans le cas de diverses ententes fédérales-provinciales sur le développement économique régional et dans le cas d'importants projets industriels. En fait, le gouvernement fédéral devait montrer qu'il comprenait Winnipeg.

Nous l'avons demandé à maintes reprises à la Chambre, mais ce fut peine perdue. Je demande donc encore une fois au gouvernement s'il va appuyer le programme de restauration du centre-ville de Winnipeg, s'il va signer une nouvelle entente, donner signe de vie et montrer quelque appui pour le centre-ville de Winnipeg.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, comme le député de Winnipeg-Nord-Centre l'a fait remarquer, l'Opération centre-ville de Winnipeg a été lancée en 1981 dans le cadre de l'Accord de développement général entre le Canada et le Manitoba afin de remédier au déclin que connaissait alors le centre-ville. Ce déclin avait des répercussions sur toute la province puisque Winnipeg compte 62,5 p. 100 de la population du Manitoba.

En 1986, à la fin du premier accord quinquennal, on avait réalisé des progrès considérables pour remédier à ce déclin et on avait jugé à ce moment-là qu'ils étaient trop récents et peut-être trop fragiles pour pouvoir retirer l'appui de l'État.

Par conséquent, comme le député l'a laissé entendre, on a négocié en 1986 un deuxième accord sous ce gouvernement et on a mis en place le programme quinquennal de développement général et économique.

Ce programme appelé Initiatives II a été conçu pour renforcer ce dynamisme et pour faire en sorte que la tendance à une confiance renouvelée chez les investisseurs soit consolidée, et cela s'est produit. Un centre Toronto-Dominion tout neuf construit au coin de Portage et Main témoigne que la confiance des investisseurs connaît un nouveau regain au centre-ville.

Tous les gouvernements ont l'obligation de veiller à ce que les fonds publics soient affectés aux priorités les plus pressantes, qu'ils répondent aux situations et aux besoins actuels et qu'ils aient trait directement à des mandats de certains secteurs du gouvernement.

Un grand nombre des besoins du centre-ville de Winnipeg, auxquels le député a fait allusion, cadrent très bien avec le mandat de la ville et de la province. Malgré cela, la ville de Winnipeg elle-même voit au-delà du centre-ville. Elle a fait preuve d'une excellente initiative en créant Winnipeg 2000 pour établir un point de convergence du développement économique pour toute la ville, dirigé, monsieur le Président, par le secteur privé.

Il en a résulté une conviction accrue que la vraie solution à long terme aux besoins du centre-ville est la création d'emplois grâce à des investissements du secteur privé dans la ville. Aussi, que nous y parvenions grâce à un nouvel accord tripartite ou par un autre moyen, cela reste à négocier.

Cependant, je dirai qu'Ottawa n'est pas à la veille d'abandonner Winnipeg ni le Manitoba.

Ainsi, dans le secteur des soins de santé, par exemple le gouvernement investira quelque 200 millions de dollars à Winnipeg et au Manitoba, y compris les frais d'implantation du laboratoire fédéral de virologie qui sera situé au centre-ville et aura un impact marqué sur l'économie de Winnipeg. Le Canada entend bien collaborer dans les domaines de compétence fédérale. Quant à savoir si ce sera dans le cadre d'accords officiels ou de simples programmes de coordination, il est un peu trop tôt pour le dire.

Quoiqu'il en soit, les objectifs de Winnipeg 2000 mettront l'accent notamment sur les besoins des autochtones citadins et le développement économique général de cette ville.

De concert avec le secteur privé, les gouvernements muncipal et provincial, nous travaillons à diversifier l'économie de Winnipeg et du Manitoba et à favoriser leur développement industriel, tout en demeurant attentif aux besoins notamment de la collectivité autochtone.

Nous croyons que notre orientation est celle qui aura l'effet le plus avantageux et le plus durable sur la collectivité dans les années 90.

C'est dans cette perspective que l'honorable Jake Epp s'est entretenu avec ses homologues provincial et municipal et qu'il les rencontrera de nouveau pour discuter d'une nouvelle ère de collaboration entre les gouvernements et le secteur privé dans les années 90.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion d'ajournement de la Chambre est adoptée d'office.

La Chambre s'ajourne donc à 11 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 27.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 26 février 1991

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

[*Traduction*]

LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

M. le Président: J'ai l'honneur de déposer le rapport du bibliothécaire parlementaire pour l'exercice terminé le 31 mars 1990.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU VINGT ET UNIÈME RAPPORT DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADIENNE DE L'OTAN

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le vingt et unième rapport de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je sais que je prends la parole un peu tard. J'aurais dû le faire au moment des déclarations de ministres. Je me demande si je peux poser à mon collègue, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, une question concernant les événements assez extraordinaires qui se sont déroulés dans le golfe Persique au cours des dernières heures.

Le député sait-il si le ministre de la Défense nationale fera aujourd'hui une déclaration à la Chambre à ce sujet ou s'il expliquera de quelque autre façon la position du gouvernement au regard de l'évolution récente de la situation?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ignore malheureusement si c'est là l'intention du gouvernement. Je puis toutefois donner à mon collègue l'assurance que, le cas échéant, je communiquerai avec lui pour l'en informer.

* * *

LA LOI SUR LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ ET LA LOI SUR LES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

APPROBATION DU RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL D'EXAMEN

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet d'une motion que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* en septembre dernier. La motion vise l'approbation du rapport du Comité spécial d'examen de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité, rapport présenté à la Chambre le lundi 24 septembre 1990.

L'objet de cette motion est de demander à la Chambre d'approuver le rapport intitulé *Une période de transition, mais non de crise*. Je présente cette motion aujourd'hui, parce qu'hier. . .

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. La procédure exige que la motion soit lue, et je pense que c'est ce que je devrais faire. M. Brewin propose:

> Que le rapport du Comité spécial d'examen de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité, présenté à la Chambre le lundi 24 septembre 1990, soit agréé.

• (1110)

M. Brewin: Merci, monsieur le Président. Je suis désolé d'avoir outrepassé mon rôle en voulant lire la motion; je l'ai fait par inadvertance.

M. le Président: Comme le député l'a probablement compris, je croyais qu'il allait formuler des observations d'un autre ordre au sujet de cette motion. C'est pourquoi je l'ai laissé parler. J'apprécie bien sûr la courtoisie du député.

M. Brewin: Monsieur le Président, j'aimerais parler du rapport lui-même et, si ce n'est pas contraire aux règles, commenter en passant la réaction du gouvernement à ce rapport.

La Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité a été adoptée en 1984 par la Chambre des communes. Elle établissait essentiellement un nouveau régime pour le renseignement de sécurité au Canada. En vertu de cette loi, les questions liées au renseignement de sécurité ne relevaient plus de la GRC, mais d'un nouvel organisme qui devait être créé, le Service canadien du renseignement de sécurité.

La loi de 1984 prévoyait la mise sur pied d'un comité parlementaire chargé d'examiner la question cinq ans après l'adoption de la loi. Ce comité a été établi au cours de l'été 1989. Il était présidé par le distingué député de Lethbridge; j'espère que c'est bien là le nom de sa circonscription. Le comité a travaillé d'arrache-pied pendant un an pour produire ce rapport, intitulé *Une période de transition, mais non de crise*.

Je veux préciser dès le départ que ce rapport faisait l'unanimité au sein des membres du comité. Tous, conservateurs, libéraux et néo-démocrates, ont approuvé les recommandations du rapport. Ce n'est pas seulement le produit d'un consensus, mais bien du travail très poussé accompli par les membres du comité. Nous avions un excellent personnel, les membres du comité travaillaient très bien ensemble et je tiens à féliciter en particulier le président du comité qui a travaillé fort pour nous amener à faire ensemble des recommandations constructives.

Comme c'est le cas de tout rapport unanime, ce rapport représente jusqu'à un certain point un compromis entre divers points de vue. Nous étions très fiers, cependant, de notre travail et nous étions convaincus d'avoir proposé des suggestions et des recommandations constructives pour le bien du Canada et de son régime de gouvernement.

Le renseignement de sécurité est un domaine difficile parce qu'en établissant un service de renseignement de sécurité, nous donnons essentiellement au gouvernement des pouvoirs spéciaux pour préserver la sécurité du Canada. Mais nous avons aussi appris au cours des années qu'il est essentiel d'imposer des limites, des contraintes et des restrictions à ces pouvoirs spéciaux pour l'empêcher de violer les droits des citoyens.

En rédigeant le rapport, nous avons découvert qu'il y avait deux sujets d'inquiétude. Le premier concernait les libertés civiles en général: on se demandait si, dans le cadre de ses activités, le Service canadien du renseignement de sécurité violait les libertés civiles des Canadiens et s'il existait des contrepoids suffisants pour faire en sorte que lorsque les citoyens du Canada considéraient que leurs droits étaient menacés ou même violés par le SCRS, ces situations soient étudiées et les corrections nécessaires, apportées.

C'était le premier sujet d'inquiétude, les libertés civiles.

Il y en avait un autre: on se demandait si le SCRS et le gouvernement faisaient un bon usage de l'argent des contribuables dans le cadre des activités de renseignement.

Durant le présent exercice, on dépensera 190 millions pour le SCRS. Il a plus de 2000 employés. Qu'est-ce qu'ils font? Pour quoi dépensent-ils tout cet argent? Cela nous amène à la question du secret, car plus nous avons essayé de savoir, plus nous avons constaté que le fonctionnement du service était entouré de secret et de mystère.

Ce secret est-il nécessaire pour protéger la sécurité du pays, camoufle-t-il une violation par le gouvernement des droits de citoyens ou cache-t-il un gaspillage éhonté de la part de cet organisme? Ce que nous avons constaté, c'est que le SCRS n'était pas prêt à nous le dire. Ce que nous avons constaté aussi, c'est que le gouvernement ne souhaitait pas nous donner de renseignements à ce sujet. Nous voyons maintenant, dans la réponse à la recommandation, qu'il n'a pas l'intention de dire au Parlement et à la population ce qu'il fait en leur nom. Le gouvernement continue d'invoquer la sécurité pour ne produire aucune justification.

Je vais prendre une minute ou deux pour résumer certaines des recommandations. La plus importante, à mon avis, était la suppression de l'examen parlementaire périodique et son remplacement par un sous-comité permanent du Comité permanent de la justice et du solliciteur général, qui serait reponsable des questions relatives aux renseignements de sécurité. Le sous-comité aurait un personnel permanent assermenté, des locaux sécuritaires pour ses travaux et recevrait les renseignements du gouvernement à huis clos.

Le rôle d'un tel comité serait de vérifier l'utilisation du budget des dépenses et de savoir si l'argent de la population est dépensé sagement. Le deuxième point serait lié à

l'équilibre à maintenir entre les intérêts des libertés civiles et ceux de la sécurité du pays. Cette recommandation émane de la commission McDonald, qui a précédé la création du SCRS, et elle avait été adoptée à l'unanimité des membres de la commission. Je prétends qu'elle est tout à fait logique, car il est important de faire naître et de maintenir la confiance du public à l'égard du SCRS.

Nous avons constaté que le problème de l'examen quinquennal était que les députés, pour qui cette question est nouvelle, ont beaucoup de mal à progresser. Il faut du temps pour que l'organisme commence à faire confiance au comité et pour que les membres du comité acquièrent les compétences nécessaires pour poser les questions pertinentes aux bonnes personnes. Il nous semble que le système a évolué au point où il est important d'avoir un comité parlementaire.

À un niveau, l'actuel Comité permanent de la justice et du solliciteur général a reçu du Parlement le mandat d'examiner les activités du SCRS et d'autres organismes de sécurité, y compris ceux de la GRC. Mais ce comité a également pour mandat d'étudier une vaste gamme d'autres questions. Nous avons donc pensé qu'il était important qu'un groupe de parlementaires, forcément peu nombreux, acquière le même savoir-faire que nous, au comité, avions acquis, à notre avis, pendant l'année où nous avons effectué nos travaux. Cette recommandation a été carrément rejetée par le gouvernement. La sagesse de tous les députés, non seulement de ceux du NPD, mais de tous les députés du Parlement, a été rejetée par le gouvernement, qui préfère revenir à l'examen quinquennal.

M. Lee: Septennal.

M. Brewin: Est-il maintenant septennal? D'accord.

Je dois avouer, monsieur le Président, que je n'ai même pas eu une occasion, au cours des dernières 24 heures, de lire en détail tous les commentaires du gouvernement. Je les ai parcourus très rapidement. J'ai désormais des responsabilités à assumer dans un autre domaine.

Un examen septennal.

• (1120)

Un des problèmes que les responsables du renseignement de sécurité, c'est-à-dire ceux du SCRS, nous ont signalés, c'est qu'ils étaient réticents face à l'imposition de cet examen parlementaire spécial. Ils n'ont pas la chance de s'habituer au fait qu'ils doivent faire l'objet d'un examen parlementaire et doivent donc faire des pieds et des mains pour tenter de répondre aux diverses questions et préoccupations soulevées par le comité.

Lorsque nous nous sommes rendus à Washington pour rencontrer les représentants de la CIA et d'autres fonctionnaires, nous avons découvert que les sénateurs et les députés du Congrès américain avaient constaté que, avec le temps, il était possible d'instaurer un certain degré de confiance de part et d'autre.

J'aimerais d'abord vous exprimer ma grande déception devant le rejet de cette recommandation par le gouvernement et par le solliciteur général. Je ne crois pas qu'elle soit entièrement perdue car, en fin de compte, c'est au Comité permanent de la justice et du solliciteur général qu'il revient de décider de la façon de procéder. J'espère que tous les membres du comité étudieront cette recommandation unanime et qu'ils auront le courage d'en accepter la sagesse.

Une deuxième recommandation visait l'extension de l'examen et de la surveillance à d'autres organismes que le SCRS. Ce que de nombreux Canadiens et peut-être même des députés ignorent sans doute, c'est que le mandat du SCRS était limité à un domaine particulier. La GRC est aussi engagée dans des activités de renseignements de sécurité, ainsi que le ministère de la Défense nationale. Divers organismes et diverses composantes d'autres ministères sont aussi engagés dans des activités de la sorte.

Ces organismes ne détiennent pas le même pouvoir spécial que le SCRS. Mais cette recommandation nous semble quand même sensée car le Parlement n'examine pas leurs dépenses; je pense notamment aux dépenses secrètes de fonds. C'est le cas du Centre de la sécurité des télécommunications, par exemple. Pour des motifs pratiques, les dépenses que la GRC engage dans ce domaine ne sont pas soumises au Parlement. Les autres dépenses du ministère de la Défense nationale ne le sont pas non plus, et pour cause peut-être, car en divulguant la ventilation de ces dépenses, les renseignements recueillis pourraient tomber dans les mauvaises mains.

Voilà pourquoi nous avons jugé utile que ce sous-comité parlementaire, qui pourrait se réunir à huis clos et recevoir des renseignements de sécurité, soit chargé d'examiner les dépenses en question et les activités d'autres ministères. Nous étions en outre persuadés de l'importance d'accorder ce mandat au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. Cette recommandation a aussi été rejetée.

Une des contraintes imposées au SCRS provient des définitions de la loi d'autorisation, qui limitent le mandat du SCRS aux menaces envers la sécurité du Canada telles que définies dans la loi.

Une des recommandations les plus importantes portait sur la suppression de l'alinéa 2*d*) de la loi qui permet au gouvernement, par l'entremise du SCRS, d'user de ses pouvoirs spéciaux pour surveiller ce qui, selon la loi, constitue des activités subversives.

Plus nous examinions l'article en question, plus nous demandions aux témoins qui se présentaient au comité: «Quelles sortes d'activités subversives? Qu'est-ce que vous considérez comme une activité subversive?» Nous convenons tous que le terrorisme est un problème dont le SCRS doit s'occuper. Le SCRS doit combattre également l'espionnage. En notre qualité de parlementaires, nous faisons notre devoir en donnant à cette agence le mandat de combattre le terrorisme et l'espionnage.

Or, plus nous creusions la question, plus nous avions du mal à cerner la définition du terme subversion. Car il ne faut pas oublier que dans l'esprit de certaines gens, la subversion ressemble fort à ce que d'autres considèrent comme des activités tout à fait légitimes.

Ce que nous voulons faire valoir, c'est que même si le rapport a recommandé de supprimer l'alinéa 2(*d*) de la loi, une intervention s'impose lorsque l'opposition à l'État va jusqu'au recours à la violence ou à la menace de violence, car c'est du terrorisme.

Nous devons également nous renseigner sur les activités d'espionnage des gouvernements étrangers dans notre pays. L'histoire de notre pays démontre que la situation devient fort préoccupante quand le gouvernement veut imposer sa propre définition de la subversion et s'arroger le droit d'enquêter sur des groupes qui diffèrent peut-être uniquement d'opinion avec lui.

Le témoignage le plus révélateur à ce sujet nous est venu d'un ancien fonctionnaire, John Stern, qui a défendu énergiquement le maintien de l'alinéa 2(*d*) dans la loi. À la question d'un membre du comité qui lui a demandé de donner une exemple de subversion, il a parlé des gens qui préconisent la séparation ou l'indépendance du Québec.

J'ai l'impression que c'était cette réponse qui a incité les députés du gouvernement et de l'opposition à s'interroger sur les abus possibles, de la part du SCRS et du gouvernement, des droits qui leur sont conférés dans la loi.

Si nombreux que nous soyons à condamner la séparation du Québec ou d'une autre région du Canada, et pratiquement tous les députés sont contre cette idée, nous vivons en démocratie et en régime démocratique, les gens ont droit à leur opinion en autant qu'ils l'expriment dans le cadre des institutions démocratiques parlementaires. Voilà comment nous devons envisager ces questions. Nous ne devons pas donner à notre gouvernement le droit d'espionner les groupements qui respectent le cadre démocratique pour faire valoir leur point de vue, même si nous ne sommes pas d'accord avec eux.

Mais si ces mêmes gens songent à user de violence pour atteindre leur objectif politique, la question prend alors une autre dimension, et nous devons l'examiner. Par conséquent, le comité s'est prononcé unanimement pour l'élimination de cet article, point de vue que le gouvernement a rejeté.

Le rapport contient beaucoup d'autres recommandations importantes. Certaines suggestions ont trait aux nominations au sein du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, qui est censé être le gardien de ce secteur au nom du Parlement.

Nous avons vu le fiasco de la dernière nomination. Le comité, encore unanime, a présenté des moyens qui, à notre avis, permettraient d'éviter de telles erreurs et restaureraient la confiance à laquelle a droit le SCRS.

Nous avons fait différentes recommandations concernant les employés du SCRS. J'ai constaté avec déception que même si le directeur du SCRS a déclaré qu'il était favorable à des négociations collectives avec ses employés, le gouvernement s'est contenté de dire du bout des lèvres qu'il n'avait pas, en principe, d'objections. Mais le gouvernement ne s'est pas engagé à modifier la loi pour donner ce droit aux employés.

Un certain nombre de recommandations visent à améliorer le processus des mandats et à mieux protéger les droits de ceux qui n'ont pas réussi à obtenir une cote de sécurité. Une grande partie des activités de sécurité sont les activités générales de vérification de sécurité et d'attribution des cotes de sécurité à ceux qui veulent devenir

citoyens du Canada, immigrer ici ou postuler un emploi dans la fonction publique.

Pourtant, ce système, entre autres problèmes, est entravé par la grande quantité de paperasse. Non seulement n'avons-nous pas réussi à aller jusqu'au coeur des rouages de ce système, mais le rapport du gouvernement ne dit rien de l'équilibre des pouvoirs susceptible de prévenir un abus de ce système.

Bref, la réponse du gouvernement à ce rapport très complet et, je le pense, très réfléchi du comité spécial démontre peut-être assez bien pourquoi le Parti conservateur est au pouvoir depuis trop longtemps.

J'ai peine à imaginer que le gouvernement élu en 1984, après être resté 25 ans dans l'opposition, se lance si rapidement à la défense des organismes et des bureaucrates chargés de la sécurité et manque à son devoir envers le Parlement qui consiste à répondre dans un esprit d'ouverture aux recommandations du comité.

• (1130)

Les droits des Canadiens devraient être au centre des préoccupations du Parlement. La motion que j'ai présentée demande l'adoption du rapport. Ce faisant, le Parlement ferait savoir au gouvernement que les recommandations du rapport doivent être mises en oeuvre.

Nous percevons un grand contraste. Nous avons un rapport de comité parlementaire et un rapport du gouvernement. Ils tranchent l'un sur l'autre. Il importe, à notre avis, que la Chambre appuie son comité, qu'elle appuie ses recommandations et promulgue la charte de cinq ans proposée pour le système du renseignement de sécurité du Canada.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue, le député de Victoria, pour l'excellent discours qu'il a prononcé ce matin au sujet de la réponse du solliciteur général au rapport du comité spécial chargé d'étudier les activités du SCRS. J'ai quelques questions à lui poser.

La première a trait à un passage que l'on trouve à la page 79 de la réponse du solliciteur général et qui a pour titre *Maintenir le cap*. Au dernier paragraphe de cette page, on lit ce qui suit: «Le gouvernement reconnaît la nécessité de consulter les chefs des autres partis au sujet de ces nominations.»

Si ma mémoire est bonne, la nomination de l'actuel président du SCRS il y a un an et demi ou deux ans a donné lieu à un tollé de protestations, pour dire le moins. À ce moment-là, l'ancien chef de mon parti a dit clairement qu'il n'avait pas été consulté, même si certaines dispositions le prévoyaient. Il n'avait reçu qu'un coup de téléphone, mais il n'était pas à son bureau. La nomination a été faite, et il en a été avisé par la suite.

Ma première question au député de Victoria est la suivante: Cette exigence figurant à la page 79 de la réponse du solliciteur général donne-t-elle plus de poids au processus dont on a abusé il y a presque deux ans?

Ma deuxième question a trait à une déclaration faite par le député à propos du voyage du comité spécial à Washington, où il a tenu des consultations en compagnie de représentants du gouvernement auprès de la CIA et d'autres organismes fédéraux américains du domaine de la sécurité.

Ma question, dis-je, est la suivante: A-t-il eu l'impression que les membres de la CIA ou de tout autre groupe semblable, comme le Conseil national de sécurité, souffrent du point de vue professionnel ou que leur travail souffre du fait qu'aux États-Unis des comités parlementaires, que ce soit à la Chambre des représentants ou au Sénat, surveillent constamment la direction et le fonctionnement de ces organisations secrètes?

M. Brewin: Monsieur le Président, je sais gré au député de sa question. Si je puis dire, ses fonctions évoluent en même temps que les miennes. À l'heure actuelle, le député de Brant s'occupe au sein de notre caucus des affaires intéressant le renseignement de sécurité et si ce sous-comité était établi, j'imagine qu'il pourrait en faire partie. Le cas échéant, je le sais, il saura servir de façon exemplaire.

Le député a posé deux questions. La première a trait aux nominations au sein du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. Je pourrais rappeler les tristes étapes qui ont abouti à la dernière nomination. Je préfère au contraire rappeler la recommandation 80 du comité. Auparavant, je cite les commentaires du comité.

Avant de nommer les membres du CSARS, le premier ministre doit d'abord consulter le chef de l'opposition officielle à la Chambre des communes et le chef de chacun des partis qui comptent au moins 12 députés. Le comité sait que le mécanisme par lequel a été nommé le président actuel du CSARS a suscité quelques inquiétudes dans le public.

C'est le moins que l'on puisse dire. Le comité croit également que cet organisme doit jouir de la confiance de tous les Canadiens.

Finalement, le comité a recommandé que l'on modifie l'article 34 de la Loi sur le SCRS de manière à ce que le premier ministre soit tenu 1) d'informer par écrit le chef de tous les partis ayant plus de 12 députés à la Chambre des communes que l'on doit procéder à une nomination au CSARS; 2) de demander au chef de chacun des partis ainsi informés de présenter une courte liste de personnes qui, d'après eux, ont les qualités requises pour être membres du CSARS; et 3) de communiquer et de discuter avec les chefs de partis à la Chambre pour connaître leur opinion quant au candidat de leur choix.

Cette recommandation vise particulièrement à renforcer la démarche de façon à s'assurer que le premier ministre consulte les chefs des partis d'opposition quand vient le moment de nommer des membres au sein de ce comité important. Enfin, je dirai que le gouvernement reconnaît simplement la nécessité de consulter l'opposition, mais sans s'engager à modifier la Loi sur le SCRS à cet égard. Il s'agit tout simplement d'une dérobade de sa part.

La deuxième question porte sur la CIA et les autres organismes de renseignement américains. Nous avons constaté que les organismes de renseignement de sécurité américains, qui s'étaient tout d'abord fort inquiétés de l'établissement de comités permanents du Congrès pour surveiller leurs activités, ont constaté en fin de compte que lesdits comités leur étaient des plus utiles du fait qu'ils reconnaissaient en fin de compte que les organismes en question accomplissaient de l'excellente besogne, ce que ceux-ci savaient déjà, et que les comités leur servaient en quelque sorte d'exutoires quand il arrivait immanquablement à quelqu'un de commettre une bévue.

Nous croyons que, dans la mesure où nous avons pu le constater, le SCRS accomplit de la bonne besogne. La loi de 1984 comportait elle-même un certain nombre d'exutoires, y compris le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, mais nous estimons qu'il y aurait place pour certaines améliorations; en fait, le SCRS et les autres organismes qui s'occupent du renseignement de sécurité auraient tout à gagner et rien à perdre à l'établissement d'un organisme permanent d'examen parlementaire. Quand j'examine la réponse que le gouvernement a donnée à notre recommandation, je me demande ce qu'il peut bien avoir à cacher. Pourquoi ne veut-il pas que nous sachions comment il dépense l'argent? Pourquoi ne veut-il pas que nous examinions les activités auxquelles le renseignement de sécurité se livre au Canada?

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie le député de Victoria de nous donner l'occasion de commenter le rapport de ce comité qu'avait présidé le député de Lethbridge.

Je tiens à dire que j'étais jeune homme quand la Seconde Guerre mondiale a éclaté. J'espère que le député de Victoria comprend que le groupe ethnique auquel j'appartiens et dont je suis fier a été l'objet de beaucoup d'attention et de mépris public au cours de ce conflit simplement à cause des noms que nous portions. Je me souviens de ce que c'était que d'être de descendance allemande pendant la Seconde Guerre mondiale et des soupçons que nous attirions automatiquement à l'époque. Comme d'autres collègues de mon caucus, je sais pertinemment ce qu'on ressent quand on est l'objet de surveillance non motivée.

Aussi directement et gentiment que je peux, j'assure au député de Victoria qu'il n'a rien à nous apprendre au sujet des droits civils dans notre société. Alors qu'il consulte son collègue, je lui signale que ceux d'entre nous qui ont connu ce genre de surveillance voient d'un bon oeil la création du Service ainsi que les travaux du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité et ceux du comité parlementaire. Nous pensons qu'une façon de protéger les droits civils des Canadiens consiste à établir ces institutions et à mettre au point ces procédures de surveillance. Que le député de Victoria sache que le gouvernement prend la question au sérieux: nous sommes chargés de protéger les Canadiens contre toute menace, mais nous devons aussi nous assurer que leurs droits civils sont respectés.

• (1140)

Nous avons une double responsabilité et nous entendons nous en acquitter avec fermeté.

Je suis heureux de débattre la motion qui demande à la Chambre d'agréer le rapport du Comité spécial d'examen de la Loi sur les infractions en matière de sécurité et de la

Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité rapport intitulé *Une période de transition, mais non de crise.*

Ce projet de loi est important dans la mesure où il traite de la façon dont nous répondons, en tant que société, aux menaces faites à notre sécurité tout en protégeant nos libertés et notre droits démocratiques. En 1984, quand le Parlement a étudié les projets de loi proposés sur le SCRS et sur les infractions en matière de sécurité, il a décidé qu'on devrait procéder à un examen des dispositions et de l'application de ces lois cinq ans après leur entrée en vigueur.

Je voudrais féliciter les membres du comité spécial, présidé par le député de Lethbridge, pour le travail qu'ils ont accompli. Ce comité a fait de nombreuses observations et recommandations qui méritent d'être étudiées attentivement par le service du renseignement de sécurité du gouvernement.

Dans les 150 jours prévus dans l'article 109 du Règlement, le gouvernement a déposé au Parlement sa réponse mûrement réfléchie aux recommandations du comité. Je constate que le président du comité, le député de Lethbridge, a fait remarquer dans une conférence de presse après le dépôt du rapport que «l'examen n'a révélé aucune crise ni aucune irrégularité dans nos services de sécurité et de renseignement».

Il est aussi intéressant de remarquer qu'à la même conférence de presse, le député de Victoria, l'auteur de cette motion, a déclaré: «Le SCRS mérite nos félicitations étant donné l'amélioration évidente par rapport au passé.»

Le monde est témoin de changements spectaculaires depuis cinq ans. Le mur de Berlin a été démoli et la guerre froide est terminée —du moins, nous supposons qu'elle l'est. On ne sait pas encore ce qui en résultera. Je me rappelle avoir vu un reportage au moment où la République fédérale d'Allemagne célébrait l'unification des deux Allemagnes et où, la veille de l'acte final d'unification, la police secrète soviétique rencontrait encore la police secrète de l'Allemagne de l'Est pour lui demander de poursuivre ses activités. Aussi, alors que la guerre froide est terminée, nous l'espérons, cela signifie que certaines de ces activités se poursuivent encore, que les vieilles habitudes sont difficiles à perdre et que la sécurité reste une préoccupation essentielle du peuple canadien.

Je remarque également que le premier ministre a déclaré récemment à la conférence sur Interpol tenue ici à Ottawa que:

> Alors que les États à une époque s'inquiétaient de la guerre, ils doivent maintenant aussi se soucier d'autres menaces faites à leur sécurité, comme les trafiquants de drogue, les terroristes ainsi que ceux qui commettent des crimes contre l'environnement, qui blanchissent l'argent, se livrent à l'espionnage industriel et au grand banditisme. Pour relever ces nouveaux défis, nous devons nous montrer aussi vigilants et énergiques dans notre coopération que nous l'avons été auparavant.

Le mandat du SCRS englobe deux de ces menaces: le terrorisme et l'espionnage industriel.

En dépit des changements qui se sont produits dans le monde, la plupart des gens conviendraient qu'il est nécessaire d'établir un système pour protéger les Canadiens des menaces à leur sécurité ainsi qu'un service de renseignement de sécurité. De l'avis du gouvernement, il ne fait aucun doute que le Canada a besoin du SCRS.

Le comité spécial a conclu qu'il était nécessaire d'avoir un service du renseignement de sécurité, comme le SCRS. Je remarque également qu'aucun des témoins qu'a entendus le comité n'a prétendu que le service du renseignement de sécurité n'avait plus d'utilité ou encore que le mandat du service national civil du renseignement de sécurité devrait de nouveau être confié à la GRC.

Notre sécurité est parfois menacée. On n'a qu'à penser au terrorisme. La démocratie canadienne s'exerce dans un climat de liberté où l'on peut poursuivre des objectifs politiques grâce à des discussions franches et aux activités licites de défense d'une cause. Ce climat, ainsi que la sécurité de public, sont menacés quand un individu ou un groupe cherchent à atteindre des objectifs politiques en commettant des actes d'agression ou en menaçant de le faire.

Dans les années 80, le terrorisme constituait une véritable menace pour la sécurité de la population, et le gouvernememt a ordonné au SCRS de faire du terrorisme sa plus grande priorité en matière de renseignement de sécurité. Notre meilleur moyen de défense est un service de renseignement.

Avec la création de nations est né l'espionnage, l'autre menace importante. Toutes les nations cherchent à améliorer leur position dans le monde. Certaines utilisent des moyens clandestins pour y arriver, et cette menace persiste encore de nos jours, malgré l'évolution du climat politique au niveau international. Ces changements n'ont pas réussi à éliminer les menaces que font planer les services de renseignement ennemis sur le Canada et qui restent considérables.

Le Canada doit pouvoir se protéger contre de telles menaces, qu'il s'agisse d'espionnage traditionnel ou de tentatives d'espionnage technologique. Le gouvernement se doit de protéger ainsi les Canadiens qui consacrent leur carrière à la recherche de découvertes scientifiques favorisant notre pays. Le comité spécial conclut également que le terrorisme et l'espionnage menacent toujours le Canada et les Canadiens.

Dès le début de cette étude parlementaire, le gouvernement a déclaré que la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité et la Loi sur les infractions en matière de sécurité étaient, à son avis, deux excellentes mesures législatives qui fonctionnaient comme l'avait voulu le Parlement. Le comité spécial s'est dit convaincu que la structure de base de la loi était solide, qu'elle fonctionnait bien et qu'elle devrait être préservée.

J'aimerais rappeler à la Chambre certaines notions fondamentales dont a tenu compte le gouvernement dans cet examen, comme l'a souligné le nouveau solliciteur général au cours de son témoignage devant le comité spécial.

La Loi sur le SCRS offre un cadre législatif qui assure un certain équilibre entre la sécurité nationale et la protection des droits et libertés individuels. Aux termes de cette loi, le mandat du SCRS est de recueillir des renseignements sur des activités constituant des menaces envers la sécurité du Canada et de conseiller le gouvernement à cet égard. Elle donne au SCRS les pouvoirs nécessaires pour remplir ce mandat.

La loi prévoit un système unique qui sert à guider le SCRS. Ce système consiste en un cadre législatif qui définit et limite les pouvoirs et les responsabilités politiques du SCRS, en un mécanisme de contrôle judiciaire, ainsi qu'en une importante surveillance externe assurée par le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité.

Enfin, la loi prévoit un mécanisme qui permet à des personnes ou à des groupes de faire entendre leurs plaintes concernant n'importe quel aspect des activités du SCRS.

La Loi sur les infractions en matière de sécurité confirme que les infractions en matière de sécurité et les activités liées à la sécurité préventive relèvent de la GRC. Ces lois fournissent un cadre législatif bien conçu qui donne assez de souplesse pour qu'on puisse l'adapter aux circonstances. L'ensemble de dispositions législatives et de politiques qui régit l'activité du SCRS est sans pareil dans le monde.

Le gouvernement a établi des politiques pour guider l'interprétation et l'application de ces lois. Tous les principaux éléments du système de renseignement de sécurité au Canada ont travaillé fort pour voir à ce que ces lois soient pratiques et efficaces.

Le service s'est développé et fonctionne selon un processus de choix de cibles qui est très strict. Le processus de demande de mandats est aussi très rigoureux. On est en train d'accroître les responsabilités du service en ce qui concerne la reddition de comptes afin qu'elles reflètent plus fidèlement le processus d'élaboration de politiques et de prise de décisions au sein du gouvernement.

• (1150)

L'inspecteur général et le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité se sont acquittés de leurs fonctions de façon rigoureuse et ordonnée, et le député de Victoria en conviendra, j'en suis certain.

Dans ses rapports, l'inspecteur général assure au ministre que le SCRS respecte la loi et les politiques ministérielles. Quant au CSARS, il met un terme, dans ses rapports annuels que le ministre doit déposer au Parlement, au cycle annuel de reddition de comptes du SCRS. C'est trompeur que de laisser entendre qu'un autre pays, comme les États-Unis, a un pouvoir d'examen que le Canada n'a pas. J'espère que le député de Victoria sera d'accord avec moi à ce sujet.

Enfin, la GRC et le SCRS ont une relation de travail qui assure une collaboration efficace. C'est de cette façon que la législation fonctionne aujourd'hui.

À titre de législateurs, nous sommes tous conscients que cinq ans, ce n'est pas beaucoup pour mettre en oeuvre des changements fondamentaux. Nous avons tout de même fait un bon bout de chemin. Il y a eu tout d'abord une période de rodage dans l'application de la Loi sur le Service canadien de renseignement de sécurité et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité. Ces nouvelles dispositions constituaient un ensemble dynamique et capable de se corriger automatiquement. Elles nous ont dotés d'un bon système de sécurité permettant de préserver l'équilibre entre une sécurité nationale réelle et le respect des droits et libertés.

Après une période d'application de trois ans de la nouvelle Loi sur le SCRS, il est devenu évident, en 1987, qu'il fallait accélérer la transition. À l'intérieur du service et des rapports externes du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité ainsi que du Comité mixte des langues officielles, des indications le montraient clairement. Le gouvernement a mis sur pied un groupe de consultation indépendant dirigé par l'honorable Gordon Osbaldeston et l'a chargé de trouver les moyens de faire évoluer le SCRS plus rapidement vers les objectifs fixés par le Parlement.

Inutile de vous le rappeler, le rapport Osbaldeston, publié en 1987, concluait que la Loi sur le SCRS était foncièrement bonne et que le service était devenu une institution nationale importante qui comptait sur un personnel dévoué. Au bout de trois ans, il fallait soutenir l'évolution du SCRS par la discipline d'un plan d'action pour qu'il devienne plus rapidement un service de renseignement moderne.

Le gouvernement a accepté les recommandations du rapport Osbaldeston pour modifier le cap en cours de route. J'espère que le député l'admettra.

Je voudrais maintenant décrire certaines des grandes réalisations que le gouvernement a à son actif depuis la proclamation de la loi, en 1984.

Voyons d'abord la gestion interne du SCRS.

1. Le directeur joue maintenant un rôle important dans la gestion des activités de renseignement. C'est ainsi qu'il préside lui-même les principaux comités opérationnels internes.

2. Le SCRS s'est doté d'une politique opérationnelle plus rigoureuse et plus précise sur le ciblage.

3. Des sous-directeurs chargés de la gestion intégrée, des ressources humaines et des langues officielles ont été nommés afin d'améliorer la planification interne du SCRS, les relations hiérarchiques, le développement des ressources humaines et les moyens d'assurer les services dans les deux langues officielles.

4. Le SCRS a reçu un budget suffisant qui, pour la première fois, correspondait à ses besoins, et le personnel du service sera regroupé dans un immeuble central.

5. L'école de formation du SCRS a été réétablie à Ottawa et propose toute une gamme de programmes de formation dans les deux langues officielles.

En ce qui concerne le contrôle exercé par le gouvernement sur le SCRS, des ministres ont donné des directives formelles au service. Ce sont les exigences nationales qui doivent dicter la nature de la production de renseignements. La définition des menaces à la sécurité du Canada, qui figure à l'article 2 de la Loi sur le SCRS, fixe les paramètres qui doivent encadrer la collecte de renseignements. Il est possible de préciser davantage ces grands sujets pour mettre l'accent plus directement sur les besoins en renseignements des ministères clients. À l'avenir, les besoins des clients seront regroupés en cinq domaines d'intérêt national sur lesquels le service pourra communiquer au gouvernement de renseignements stratégiques concernant des menaces à la sécurité du Canada.

Ces directives établissent cinq domaines d'intérêt national. Tout d'abord, la sécurité publique, c'est-à-dire la possibilité pour les Canadiens de se livrer à des activités sociales ordinaires sans craindre d'être lésés. Deuxièmement, l'intégrité du processus démocratique, c'est-à-dire le fonctionnement des institutions et l'exercice des droits et des libertés essentiels au bon fonctionnement d'une société démocratique. Troisièmement, la sécurité des biens de l'État, c'est-à-dire la responsabilité du gouvernement de protéger les ressources humaines, intellectuelles et matérielles dont la gestion lui est confiée par la population canadienne. Quatrièmement, la sécurité économique, c'est-à-dire les conditions nécessaires pour maintenir la position concurrentielle internationale du Canada, fournir des emplois productifs et lutter contre l'inflation. Cinquièmement, la paix et la sécurité dans le monde, c'est-à-dire l'aptitude du système international à évoluer tout en évitant la guerre, en contenant les conflits régionaux et en réduisant la violence au minimum.

Il existe également une directive qui indique de quelle façon le directeur doit rendre des comptes au ministre. Une autre porte sur la conduite générale des enquêtes en accord avec les principes énoncés par la Commission McDonald. Les moyens d'enquête utilisés doivent être proportionnels à la gravité et à l'imminence de la menace. Le besoin d'employer diverses techniques d'enquête doit être évalué en regard du tort qu'elles pourraient causer aux libertés civiles ou à des institutions sociales utiles.

Plus une technique comporte d'intrusion, plus l'autorisation d'y recourir doit venir de haut. Sauf dans les cas d'urgence, il faut utiliser les techniques de collecte de l'information qui comportent le moins d'intrusion avant d'employer celles qui en comportent le plus, et la suprématie du droit doit être respectée.

M. Brewin: Oh, oh!

M. Friesen: Le député de Victoria prend la chose à la légère, mais pas le gouvernement.

Il y a également une directive concernant le recours à des sources humaines, selon les principes clés suivants. . .

M. Brewin: Vous ne lisez même pas bien.

M. Friesen: Je lis bien.

Une voix: Oui, il lit bien.

M. Friesen: Tout d'abord, il faut recourir aux sources humaines dans les cas et dans la mesure où il est raisonnable et nécessaire de le faire.

Deuxièmement, la nécessité d'employer de telles sources doit être soigneusement évaluée en regard de préjudices possibles pour les libertés civiles.

Troisièmement, le recours à ces sources doit faire l'objet d'une direction et d'un contrôle centralisés.

Quatrièmement, les sources doivent agir dans les limites de la légalité.

Cinquièmement, on doit gérer les sources de façon à assurer à la fois la sécurité des opérations du SCRS et celle des sources.

Sixièmement, le SCRS doit traiter les sources selon les principes de déontologie, qu'il s'agisse de la façon de les traiter ou de les rémunérer.

Le président suppléant (M. DeBlois): Un instant, s'il vous plaît.

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, je vous prie. Le temps de parole du député est écoulé, à moins que la Chambre n'accepte de le prolonger. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Questions ou observations.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je ne parlerai pas méchamment du discours, somme toute solide, que le député a très bien livré.

Il a rappelé à un point de son discours que le gouvernement avait parlé de l'espionnage comme ayant toujours cours. Je lui demande comment il le sait. Sommes-nous censés accepter cette affirmation simplement parce qu'elle vient du gouvernement? L'a-t-il lu dans le *Time*?

Nous concluons dans notre rapport que le terrorisme existe. Il se fait de l'espionnage, dont nous n'avons cependant pas pu mesurer l'étendue. Ces activités sont-elles assez répandues pour justifier des dépenses de 190 millions de dollars? Comment sommes-nous censés le savoir? Le gouvernement refuse d'en parler. Comment le député sait-il combien il se fait d'espionnage au Canada?

Il dit que le plan se déroule comme le Parlement l'avait prévu. Nous disons dans le rapport que ce qui se fait est bien, mais qu'il reste encore beaucoup de chemin à faire. Pourquoi le gouvernement rejette-t-il la suite? Pourquoi le député dit-il qu'il faut s'en tenir là? Depuis la présentation de notre rapport, des changements radicaux se sont produits en Europe. Le Pacte de Varsovie a été officiellement démantelé pas plus tard qu'hier. Le député n'était peut-être pas au courant. Il n'a peut-être pas entendu le secrétaire d'État aux Affaires extérieures déclarer qu'il faudra désormais considérer l'Union soviétique comme un allié.

• (1200)

Il y a sûrement une meilleure façon de conduire les affaires entre nations que de poursuivre dans la voie où le gouvernement est engagé.

En résumé, ma question est celle-ci: Comment savoir quelle est l'étendue des activités d'espionnage et de terrorisme au Canada? Nous avons étudié la question pendant un an, et ni le SCRS ni le gouvernement n'a voulu nous renseigner. Comment le savoir?

M. Friesen: Ces organismes annoncent dans la presse locale. C'est précisément pourquoi le solliciteur général fait chaque année rapport au Parlement de ses fonctions.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au secrétaire parlementaire sur un aspect de la réaction du gouvernement à ce rapport.

Elle concerne l'organisme appelé le Centre de la sécurité des télécommunications. Dans son examen du SCRS, le comité s'est aussi penché sur ce que nous croyions être les activités du CST. Nous nous sommes rendu compte que celles-ci ne sont soumises à aucun mécanisme d'examen. Le Parlement n'a aucune idée des ressources financières et autres dont dispose le CST, et nous n'avons pas réussi à savoir du Bureau du Conseil privé, qui supervise le gros du travail du CST, ce que fait au juste le CST et comment il dépense son argent.

C'est un organisme qui a été créé sous la direction du ministère de la Défense nationale, mais son travail sert principalement au ministère des Affaires extérieures et sa gestion relève surtout de ce ministère. Ce dernier ministère utilise les renseignements secrets que recueille le CST, à l'étranger.

Si je me fie à mes documents et si je lis entre les lignes de l'étude effectuée par le comité, cet organisme maîtrise parfaitement les techniques d'écoute électronique, est parfaitement capable d'écouter toutes les conversations téléphoniques au Canada et n'est assujetti à aucun mécanisme d'examen. Le gouvernement le reconnaît en gros. Il dit vouloir s'occuper de cette question et faire une annonce à un moment donné. Il parle de mettre en place des méthodes qui amèneraient le ministère de la Défense nationale à jouer un rôle.

Je voudrais savoir ceci: Que va faire au juste le gouvernement d'un organisme qui n'est assujetti à aucun des contrôles que le Parlement prétend exercer à l'heure actuelle ou que le gouvernement prétend avoir mis en place à l'extérieur du CSARS? Qu'a-t-il l'intention de faire? Comment va-t-il régler ce problème qui met en cause les droits et les libertés des Canadiens?

M. Friesen: Monsieur le Président, je crois que le député vient de répondre lui-même à ses questions de façon plutôt contradictoire. Il semble laisser entendre

que l'organisme en question échappe à tout examen, mais dit en même temps que son comité l'a examiné.

Je lui signalerai que cet organisme relève du ministre de la Défense nationale et que c'est auprès de lui qu'il conviendrait de soulever la question. S'il est vraiment curieux de savoir, je lui conseillerai simplement de lire le rapport qui a été déposé hier. Il trouvera des réponses à ses questions aux pages 53 et 54.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au secrétaire parlementaire du solliciteur général. Dans les observations qu'il vient de présenter, en réponse, si je ne m'abuse, à une question il a déclaré que le Parlement avait demandé au CSARS, Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, de faire rapport sur les activités du SCRS. Or, au cours de ses travaux, le comité spécial a constaté qu'il était difficile d'obtenir des renseignements du SCRS de même que du CSARS, parce que la loi interdit à ce dernier de révéler des renseignements mis à sa disposition.

En fait, dans le *Globe and Mail* de ce matin, un article mentionne qu'«un fonctionnaire critique l'examen du SCRS». Si je comprends bien, l'ancien enquêteur du comité spécial, dont le rapport a été présenté l'été dernier, aurait déclaré qu'on avait constaté, au cours des travaux, qu'en dépit de souhaits contraires, le CSARS n'était pas entièrement au service du Parlement. Autrement dit, il confirmait une affirmation du comité dans son rapport, soit qu'il était impossible d'obtenir du CSARS les réponses qu'on cherchait.

Par conséquent, le rôle que le CSARS doit jouer auprès du Parlement n'a pas sa place, parce que tout renseignement que reçoit vraiment la Chambre des communes lui vient soit du SCRS, soit du solliciteur général. Ce dernier doit approuver tout ce que le CSARS communique à la Chambre des communes, de sorte que tout renseignement qui nous est communiqué est revu ou approuvé par un ministre.

Le secrétaire parlementaire considère-t-il que c'est cela la démocratie? Est-ce que cet état de choses a du sens dans une démocratie? Reconnaîtra-il que, dans un système parlementaire, le pouvoir et la responsabilité viennent de la Chambre des communes, qui est la composante législative? Admettra-t-il qu'ils sont conférés au nom de la population du Canada aux ministres qui sont tenus de rendre compte directement à cette Chambre, et non pas à eux-mêmes ou au Cabinet exclusivement?

M. Friesen: J'aurais souhaité que le député du Nouveau Parti démocratique ait lu le rapport qui a été déposé hier plutôt que de poser cette question aujourd'hui. Il aurait pu lire la réponse à sa question à la page 68.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné la parole et je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat sur la motion de mon collègue de Victoria.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais en un sens reconnaître le mérite d'un certain nombre de personnes. Je suppose qu'on doit beaucoup à bien des gens qui travaillent au sein de nos services de renseignement. Je veux parler des membres du SCRS, de la GRC et des autres organismes qui fonctionnent fort bien si on se fie à notre étude, qui nous ont bien servi dans le passé et qui continuent de le faire dans les circonstances actuelles alors qu'ils font face à un défi important.

On ne doit pas en conclure que des erreurs n'ont pas été commises. Cela arrive. Un des problèmes qui se posent dans ce domaine, c'est que lorsque quelqu'un commet une erreur, ce qui est tout à fait possible, son geste n'est pas, semble-t-il, soumis à l'examen auquel sont assujettis d'autres représentants du gouvernement dans des circonstances semblables.

Notre comité, le comité spécial de la Chambre, a passé plus d'un an à se pencher sur cette question. Il s'agissait d'une étude intensive. Nous étions en toute franchise soumis à un certain nombre de restrictions.

• (1210)

À la fin, on a fait des compromis pour pouvoir réaliser nos objectifs, pas tous évidemment, en tant que comité.

Nous avons dû faire l'apprentissage de toute cette question. Il nous a fallu quelques semaines, sauf erreur, pour comprendre qu'aucun d'entre nous n'avait vraiment eu la chance auparavant de se pencher sur ce domaine. Cela nous a pris un certain temps pour nous en rendre compte. Nous avons pu procéder à notre étude sur ce domaine relativement fermé des activités gouvernementales.

La raison pour laquelle on nous a demandé d'effectuer cet examen figure dans la législation initiale elle-même. Le Parlement a demandé à d'autres parlementaires d'examiner cette législation au bout de cinq ans. Il ne s'agissait pas d'un comité spécial créé en vue d'étudier les activités du SCRS. Il avait été prévu bien à l'avance par

des parlementaires qui savaient et comprenaient qu'il faudrait peut-être apporter certaines modifications à la législation élaborée dans ce domaine.

Le titre de la réponse du gouvernement est: *Maintenir le cap: La sécurité nationale dans les années 1990*. Eh bien, la sécurité nationale est une combinaison du renseignement de sécurité et du renseignement étranger. Le titre «sécurité nationale» est quelque peu prétentieux, car notre étude a permis de déterminer que toute la question du renseignement étranger échappait en grande partie au SCRS et à la GRC en vertu de la Loi sur les infractions en matière de sécurité; elle a été confiée en majeure partie au ministère des Affaires extérieures et au Comité interministériel de la sécurité et des renseignements du Bureau du Conseil privé. Ainsi, nous n'avons pas pu vraiment approfondir la question de la sécurité nationale.

Nous avons notamment recommandé de créer, à l'instar d'autres gouvernements, un Bureau indépendant chargé d'évaluer les questions de sécurité nationale, mais cette recommandation a été rejetée par le gouvernement. Nous ne pourrons donc pas compter sur cet examen équilibré et objectif du renseignement étranger et du renseignement de sécurité englobant tout le domaine de la sécurité nationale.

Nous sommes déjà entrés dans l'ère de la dictature technologique. J'ai signalé tout à l'heure qu'il était possible que tous les Canadiens soient victimes d'espionnage électronique. Cela est fait dans les meilleures intentions du monde, j'en suis persuadé, mais on procède de façon extrêmement intensive. Il s'agit d'un type d'espionnage électronique qui permet d'entendre les paroles et de surveiller les activités de n'importe quelle personne, même si l'on est à des kilomètres de là. Je crois que les mécanismes mis en place par le Parlement doivent être améliorés et mis à jour. Tous les membres du comité sont de cet avis, selon moi. Si le gouvernement croit qu'il est prêt dans ce domaine à entrer dans les années 90, je pense plutôt qu'il est dépassé. Si le gouvernement avait porté davantage attention aux recommandations du comité, il serait beaucoup plus avancé.

J'ose espérer qu'au lendemain des prochaines élections fédérales, le gouvernement du Canada saura être plus attentif à ce genre de choses.

Je voudrais aborder officiellement cinq ou six sujets qui ont fait l'objet de recommandations dont le gouvernement n'a pas tenu compte. Le comité espérait que le solliciteur général et le directeur du SCRS donneraient des précisions sur certains aspects de l'orientation ministérielle. Les directives sont des documents cadres que le directeur élabore et qui régissent les activités du SCRS tant dans le domaine de la surveillance que dans celui de la simple analyse.

Nous espérions obtenir des précisions sur ces directives. Il convient de noter que le SCRS a depuis mis en oeuvre une directive sur l'un des secteurs les plus importants, notamment la définition du mandat concernant les menaces. Nous nous intéressions à bien d'autres sujets aussi, et il y a encore beaucoup de travail à faire.

En parlant des mécanismes d'examen, j'ai signalé tout à l'heure que le CST échappait aux mécanismes d'examen. Le secrétaire parlementaire a dit qu'il est question d'examen dans la réponse du gouvernement. Or, dans les quatre cas où l'on parle d'examen ou de surveillance, on profite en fait des services d'un avocat du ministère de la Justice.

Ce n'est ni un examen, ni de la surveillance. Pas du tout. Tous les ministères fédéraux n'ont qu'un coup de fil à donner pour obtenir l'aide d'un avocat du ministère de la Justice. Cela ne vaut rien.

Deuxièmement, le CST consulte souvent les autorités supérieures du Bureau du Conseil privé, du ministère de la Défense nationale et du ministère des Affaires extérieures, c'est-à-dire celles-là mêmes avec qui il travaille habituellement. Je n'appelle pas cela de la surveillance ni un examen.

On dit que le CST est assujetti à l'examen administratif interne du ministère de la Défense nationale, mais c'est la même chose dans tous les autres ministères fédéraux. Le CST soumet un plan stratégique et des énoncés de politique au Comité interministériel de la sécurité et du renseignement. Mais ce comité, c'est en fait le Bureau du Conseil privé, c'est-à-dire les gens avec qui il travaille. Cela tient davantage du travail en vase clos que de l'examen ou de la surveillance.

N'allons pas croire que le gouvernement a répondu comme il se doit à la question. Le CST ne fait pas l'objet d'une surveillance ni d'un examen et il continue d'être exploité sans contrôle.

Nous avons eu beaucoup de temps pour examiner les opérations de la Direction des enquêtes relatives à la sécurité nationale, à la GRC. À notre avis, lorsque le travail de sécurité de la GRC donne lieu à des problèmes ou des plaintes, ces questions devraient être renvoyées au Comité de surveillance des activités de renseignement de

sécurité, mais c'est la commission spéciale des plaintes de la GRC qui devrait faire enquête à leur égard.

Cela ne constitue pas une ingérence dans les affaires de la GRC, mais simplement une consolidation du processus d'examen des plaintes. Nous avons pensé que si le public estimait qu'une erreur avait été commise et qu'une plainte était justifiée, il serait plus facile de l'adresser à un seul organisme, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité.

Nous avons estimé que ce comité devrait pouvoir présenter des rapports spéciaux au Parlement. Il est l'organisme qui travaille pour le Parlement et pour les Canadiens. Il devrait pouvoir faire rapport au Parlement chaque fois qu'il en sent le besoin ou chaque fois qu'il le juge nécessaire.

Au lieu de cela, la loi dit maintenant qu'il doit faire rapport annuellement. À mon avis, ce n'est pas suffisant. Notre comité a estimé que ce n'était pas suffisant et qu'il devrait avoir la capacité et la compétence voulues pour présenter un rapport au Parlement, en notre nom et en celui de nos électeurs, chaque fois qu'il le juge à propos.

Le gouvernement n'a pas accepté cette recommandation.

Nous avons pensé que, dans le processus d'examen des plaintes, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité devrait pouvoir lui-même déposer une plainte. Le gouvernement n'a pas souscrit ni à cela, ni à notre opinion qu'une plainte pourrait être déposée expressément et directement auprès du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité.

J'ai mentionné ce processus plus tôt, mais je répète que, en fait, la loi exige que toutes les plaintes soient adressées au directeur du SCRS, autrement dit, directement à l'organisme qui fait l'objet des plaintes. Nous avons pensé qu'il devrait y avoir un moyen d'adresser directement une plainte au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité.

Je veux parler de l'examen parlementaire comme tel. Le député de Victoria a mentionné notre étude du mécanisme d'examen utilisé par le Congrès américain. Or, j'ai cru déceler un certain scepticisme chez les députés de l'autre côté, à l'égard de cet aspect de notre étude.

• (1220)

Il y a 25 ans, les États-Unis en étaient à peu près où nous en sommes aujourd'hui: il n'y avait pas d'examen efficace, par le Congrès, des activités concernant les renseignements et la sécurité. Il y a eu des problèmes il y a 15 ou 20 ans, au moment de la guerre du Vietnam, et d'autres après cela. C'est alors que le législateur a commencé à agir. Le résultat, c'est qu'il y a maintenant un comité mixte permanent du Congrès sur la sécurité et les renseignement, qui examine toutes les questions et étudie le budget de tous les organes de sécurité et de renseignement du gouvernement des États-Unis.

On pourrait s'attendre à des problèmes, mais non, des porte-parole expérimentés, comme l'ancien chef de la CIA qui est venu nous voir, nous disent que le processus fonctionne très bien, qu'il n'y a pas de fuites et que même l'organisme apprécie la surveillance dont il est l'objet. Il apprécie le fait que les gens se savent surveillés et que les législateurs observent en permanence, car cela contribue à maintenir l'honnêteté. L'éclairage des opérations a été efficace aux États-Unis. C'est ce qu'on nous a dit.

En ce qui concerne un nouvel examen, plutôt que d'accepter le sous-comité parlementaire que nous avons proposé, le gouvernement répond que nous réexaminerons la situation de nouveau dans sept ans, c'est-à-dire vers la fin des années 90. Voilà une façon de traverser les années 90, ne faire un examen qu'à la fin.

M. Brewin: Ce gouvernement ne sera plus ici.

M. Lee: Vous avez raison. Ce sera probablement un autre parti qui formera alors le gouvernement.

Le Comité permanent de la justice et du solliciteur général a un mandat général qui l'autorise à se pencher sur ces questions. Même si d'autres consultations s'imposent, le gouvernement a accepté que les comités soient maîtres de l'exercice de leurs fonctions. Je sais qu'il respectera ce principe; aussi, il se pourrait fort bien que le comité de la justice décide de former ce sous-comité et que celui-ci s'acquitte du genre de travail recommandé par le comité.

Nous avons formulé des recommandations concernant les relations entre la direction et les employés. Je le signale car, dans ce secteur, les employés sont en vase clos et sont coupés du reste de la fonction publique. Au SCRS, ils sont un peu comme sur une île du Pacifique. Les employés du SCRS n'ont pas souvent la chance de communiquer avec ceux des autres organismes gouvernementaux. Comme bon nombre des professionnels à l'emploi du SCRS ne peuvent parler que rarement de leur travail à l'extérieur du bureau, ils sont moins enclins à établir des communications bilatérales avec les autres employés de l'État. Nous avons donc formulé des recommandations pour aider la direction et les employés du

SCRS à surmonter l'isolement psychologique dans lequel ils doivent travailler.

J'aimerais enfin aborder la question des nominations au sein du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. Il a déjà été question des nominations antérieures. À la page 79 de sa réponse et comme nous l'avons déjà lu en cette Chambre, le gouvernement reconnaît la nécessité de consulter les chefs des autres partis au sujet de ces nominations. N'est-ce pas aimable à lui d'en reconnaître la nécessité? Il ne s'agit toutefois pas d'une nécessité. C'est une exigence de la loi.

L'obligation de tenir des consultations est indiquée expressément dans la loi. Si ma mémoire m'est fidèle, la dernière initiative du gouvernement au chapitre des consultations s'est résumée à l'envoi d'une lettre au chef de l'un des partis de l'opposition la veille de la nomination. Le chef en question n'a même pas reçu la lettre. Voilà le genre de consultation que le premier ministre m'expliquait dans une lettre.

Je lui ai à mon tour écrit pour lui indiquer mon intention de saisir les tribunaux de la question. Je lui ai dit que l'efficacité de son processus de consultation n'était absolument pas démontrée. Je n'ai pas poussé l'affaire davantage parce que j'espérais des engagements un peu plus fermes du gouvernement dans sa réponse au rapport du comité d'examen du SCRS. J'ai espéré en vain. Je suis déçu des observations du gouvernement et de la réponse banale, superficielle et inconsistante que l'on trouve à ce sujet à la page 79. Je veux aussi que le Parlement sache qu'il faudra faire davantage à ce chapitre.

Le débat tire à sa fin et, sur le plan de la procédure, nous nous apprêtons à liquider toute cette question, le rapport du comité et l'examen quinquennal prévu dans la loi avant de passer à autre chose. Nous nous déroberons à nos responsabilités si nous ne prenons pas d'autres mesures pour renouveler ou améliorer les institutions qui devraient être en place.

Compte tenu de la réponse superficielle du gouvernement, il reste beaucoup à faire dans ce domaine. J'ai bon espoir que le comité de la justice donnera suite à certaines des recommandations. J'invite tous les députés de cette Chambre à adopter la motion à l'étude.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat, ce matin. Je n'ai pas l'intention de prendre toutes les 20 minutes qui me sont allouées parce que je sais que deux autres députés voudraient apporter leur contribution au débat.

Je ne veux pas répéter les excellents arguments que mon ami et collègue de Victoria a présentés au début du débat, ce matin, en proposant la motion d'adoption. Je voudrais d'abord parler d'une façon plus générale des organisations, des agences secrètes et du secret en général dans une démocratie ainsi que de la place et de la responsabilité de ces agences dans une société démocratique.

Je sais que dans une certaine mesure, nous sommes tous, ou presque, captifs de ce qui se publie actuellement dans ce domaine et que nous croyons parfois la fiction plutôt que la réalité. Mais il reste que la plupart des sociétés, sinon toutes, qu'elles soient totalitaires ou démocratiques, ne peuvent se passer de services secrets de renseignement pour s'informer de toutes les menaces réelles ou potentielles à la sécurité de l'État. C'est évident. La question n'est pas de savoir si nous devrions avoir ou non un service de renseignement de sécurité, mais de déterminer la place qu'il occupera dans notre société, comment il y fonctionnera et devant qui il sera responsable.

Le solliciteur général ayant complètement rejeté les 117 recommandations du comité spécial, je soutiens que l'autorité ultime qui a créé le SCRS était et demeure la Chambre des communes et que, par conséquent, le SCRS est en fin de compte responsable envers la Chambre des communes, qui l'a créé. C'est vrai en théorie et aussi en pratique. Si nous voulons rester fidèles aux principes fondamentaux de la démocratie dans un système parlementaire, tous les organismes gouvernementaux, le centre de la sécurité des télécommunications, les réseaux de renseignement du ministère de la Défense nationale, le ministère des Affaires extérieures, le Service canadien du renseignement de sécurité ou même le CSARS doivent tous être ultimement responsables envers la Chambre et le Parlement.

Comment nous y prenons-nous pour faciliter cette relation et cette obligation de rendre des comptes à la Chambre? La procédure pourrait être encombrante, c'est évident. En fait, il serait impossible de forcer un organisme comme le SCRS de rendre des comptes à toute la Chambre ou de comparaître devant les comités publics de la Chambre pour répondre aux questions de leurs membres ou pour justifier son budget ou ses actes. L'un des moyens pour ce faire, qui semble avoir fait l'affaire de nos homologues du sud, à Washington, et servi de concept de base à l'organisation de leur système, c'est de nous assurer une vue d'ensemble grâce à un comité d'examen de la Chambre dont les réunions—la plupart du temps, mais évidemment pas toujours—seraient télévisées. Ce comité aurait la responsabilité de préserver la confidentialité et

de maintenir une équipe composée d'un nombre adéquat de recherchistes et de conseillers pour faciliter son travail. Le SCRS pourrait donc relever directement d'une division de cette Chambre ou d'une partie de cette Chambre, c'est-à-dire de ce comité multipartite.

• (1230)

Ce comité multipartite aurait d'immenses responsabilités, il n'y a aucun doute là-dessus. Ce ne serait pas un comité comme les autres, puisqu'il constituerait un lien fondamental et maintiendrait une relation très importante, par l'intermédiaire duquel le SCRS pourrait rendre des comptes et attester qu'il assume ses responsabilités.

Ce serait donc un organisme gouvernemental qui relèverait d'un ministre, mais aussi de l'organisation qui l'a créé et qui en est responsable, soit du comité spécial de la Chambre des communes.

À Washington, les membres de la Chambre des représentants et, bien sûr, les sénateurs ont déjà entrepris l'établissement de tels comités d'examen. Ces comités n'ont aucunement empiété sur les opérations ou l'intégrité du fonctionnement d'organisations comme la CIA ou le Conseil national de sécurité, et les divers organismes militaires secrets ou services de renseignement des États-Unis.

Pourtant, dans le rapport qu'il a déposé hier et qui est intitulé *Maintenir le cap*, le solliciteur général rejette l'idée qu'un sous-comité spécial devrait être formé à la Chambre à cette fin.

Je suis très déçu de ce manque de sensibilité manifesté par un ministre, dans un domaine critique. Tout de même, à la page 82 de ce même rapport, *Maintenir le cap*, qui est sous-titré *La sécurité nationale dans les années 90*, le solliciteur général écrit ceci: «Refuser de discuter publiquement des questions de sécurité nationale avec les Canadiens ne peut qu'engendrer la méfiance et l'ignorance.»

C'est là le problème auquel nous faisons face ce matin. Le ministre reconnaît que le fait de ne pas rendre publics les travaux de son ministère, et particulièrement du SCRS, favoriserait la méfiance. C'est exactement ce qu'il dit dans son rapport. Par contre, il refuse le moyen que nous préconisons à la Chambre, soit le comité spécial. Je ne comprends pas sa logique, ou plutôt son manque de logique.

J'en déduis que le solliciteur général est coincé par ses fonctionnaires, que son sous-ministre et le directeur du SCRS ont dit «Pas question!», et que le ministre n'a pas eu d'autre choix que d'endosser l'opinion de ses hauts fonctionnaires. Il s'est mis d'accord avec eux. Si mes déductions s'avèrent exactes, je trouve que c'est regrettable, et je suis extrêmement poli en disant cela.

Selon des experts en matière d'organismes de renseignement de sécurité, de 80 à 90 p. 100, sinon plus, des activités menées par ces organismes ne sont pas secrètes. S'ils —c'est-à-dire les responsables de ces organismes —tiennent à se murer dans le secret, c'est pour se faire valoir. C'est une question de survie.

Si vous ôtez son habit à l'empereur, celui-ci n'est plus empereur. Si vous enlevez le secret, monsieur le Président, une grande partie du secret ou de l'atmosphère mystérieuse qui entoure les activités d'une agence, celle-ci devient alors un organisme d'État comme les autres. Il deviendrait ainsi doublement difficile d'obtenir des crédits et le financement voulu.

Pendant que j'en parle, je devrais ajouter que le SCRS est l'un des rares organismes gouvernementaux dont le financement n'a cessé d'augmenter au cours des cinq dernières années, enregistrant une augmentation moyenne de 14,4 p. 100 par année de 1985-1986 à 1990-1991. Lorsque le budget sera déposé cet après-midi, nous ne verrons sans doute pas de réduction dans sa part des fonds publics.

Or, à la Chambre comme au comité, chaque fois que nous demandons des précisions au sujet du financement du SCRS, on nous dit qu'on ne peut nous répondre qu'à huis clos. Même là, je ne suis pas sûr qu'on nous donnerait des réponses précises à des questions précises sur le financement du service parce que cela irait à l'encontre de loi.

Je siégeais à la Chambre au début des années 80, et je peux vous assurer que le Parlement n'avait pas du tout l'intention de nous empêcher de nous renseigner, généralement parlant, sur ce que le solliciteur général, le solliciteur général adjoint et le directeur du SCRS faisaient en matière de politique, non pas sur le plan d'opérations précises, mais je dis bien sur leur politique de financement.

Sur l'utilisation finale qu'ils faisaient des deniers publics pour savoir si ce service s'acquittait correctement, honnêtement et loyalement des fonctions dont il était investi, nous ne pouvons rien savoir maintenant. Non seulement n'avons-nous aucun moyen de savoir si les fonds publics sont dépensés à bon escient au SCRS, mais nous ignorons si ces fonds sont bel et bien dépensés. Chaque fois que le directeur nous propose un nouveau budget, c'est un budget concocté dans le secret et en privé. Non seulement nous ne participons pas à l'élaboration de ce budget, mais pire encore, nous n'avons pas voix au chapitre. Nous ne pouvons pas le réduire et nous ne

pouvons même pas lui demander pour quelles raisons et à quelles fins l'argent demandé est dépensé.

Je voudrais traiter d'un autre aspect de cette question dont on a déjà parlé ce matin, mais je tiens à ajouter aussi quelques remarques. Je parle du processus de sélection des membres du comité de surveillance. Je ne connais aucun des membres du comité personnellement, même si je crois que l'un d'entre eux est un ancien député des Communes. Je n'ai jamais rencontré M. Bassett. Je ne connais pas ses titres de compétence. Mais ses états de service jusqu'ici laissent planer des doutes, et je n'en dirai pas plus. Les modalités de sélection de M. Bassett étaient carrément inacceptables et comme on l'a déjà signalé, elles n'ont pas fait l'objet de consultation, car c'était à prendre ou à laisser. D'ailleurs, nous n'avons été mis au courant de sa nomination qu'une fois le fait accompli et nous n'avions aucun moyen de nous y opposer.

C'est insensé de choisir, au petit bonheur, le titulaire d'une charge aussi importante que la présidence du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, une charge assortie de très lourdes responsabilités, en recrutant un suppôt du parti au pouvoir, et il n'y a pas d'autre façon de présenter la chose, car M. Bassett a peut-être d'autres belles qualités, comme citoyen et comme homme, mais il soutient, et il a toujours soutenu le parti au pouvoir. Or, ce rôle ne se prête guère à ce genre de nomination. À mon avis, le titulaire de cette charge devrait être au-dessus des considérations partisanes, il ne devrait pas venir des milieux politiques et il devrait avoir les aptitudes propres à l'exercice d'une telle charge. Il est de la plus haute importance que le chef ou le président du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité soit une personne sans lien apparent avec la scène politique, mais ce n'est pas une telle personne qu'on a choisie pour occuper ce poste.

Je pourrais m'étendre longuement encore sur plusieurs autres aspects du rapport spécial du comité ce matin, mais je sais que nous n'avons pas grand temps et que d'autres députés veulent intervenir. Je voudrais toutefois, en terminant, faire une courte observation sur la recommandation du comité portant sur la suppression de l'alinéa 2*d*) des définitions, notamment la définition de la subversion.

Dans un régime démocratique, il faut non seulement tolérer, mais susciter de saines controverses dans les limites de la légalité. Il ne faut pas craindre pareilles discussions. Il ne faut pas avoir peur de dire ce qu'on pense, de discuter et de donner son point de vue, quel qu'il soit. Cependant, certains considèrent toujours que ce genre d'activités n'est peut-être pas subversif, mais presque. En outre, la police, le SCRS et la GRC tiennent pour suspectes toutes les manifestations ou toutes les marches, quelles qu'elles soient. Ils prennent des photos, les versent dans des dossiers et les mettent en lieu sûr dans des classeurs, sous forme de microfiches notamment. Ils font cela de manière à pouvoir dire plus tard que telle ou telle personne a participé à telle manifestation et, donc, la soupçonner de subversion.

• (1240)

Une voix: Vous devriez voir ce qu'il y a dans votre dossier.

M. Blackburn (Brant): On vient de me dire que je devrais consulter mon dossier. Mon dossier est peut-être assez volumineux maintenant, je n'en sais rien, même si je n'ai pas participé à beaucoup de manifestations depuis quelques années. Il doit sûrement traîner quelque part. Je l'espère. En fait, j'espère que j'aurai un jour l'occasion de le consulter pour voir quelle sorte de monstre je suis.

Monsieur le Président, avant de terminer, je dois dire que je suis profondément déçu par la réponse du solliciteur général à l'excellent rapport du sous-comité. Sa réponse, qui est intitulée *Maintenir le cap*, est inacceptable à mon point de vue, et j'espère sincèrement qu'à court terme nous allons changer notre façon de voir le SCRS et le considérer comme tous les autres organismes d'État, lesquels doivent se soumettre à un examen périodique par un comité des Communes pour que ce comité sache ce qu'il fait. Le SCRS aura donc l'avantage de savoir que les députés sont au courant de ses activités et qu'il a leur agrément.

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés): Monsieur le Président, c'est un privilège de pouvoir parler un peu de la réponse officielle que le gouvernement a donnée au rapport *Une période de transition* et qui est intitulée *Maintenir le cap*. Le rapport du comité était unanime, et le gouvernement y a répondu.

Je peux comprendre le sentiment de frustration des membres du comité de voir que le gouvernement n'a pas répondu à chacune de nos 100 et quelques recommandations. Je tiens tout de même à préciser que je suis encore fier d'avoir été membre de ce comité. Je crois que les membres qui représentaient l'opposition, pour la plupart de nouveaux députés, devraient, à juste titre, être très

fiers de leur contribution. Je ne dis pas cela à la légère parce qu'il faut situer les choses dans leur contexte.

Beaucoup d'entre nous se souviennent du régime qui a existé depuis le début de la Confédération jusqu'à 1980, où les programmes concernant la sécurité étaient élaborés au sein de la GRC. Il n'existait pratiquement aucun système par lequel la GRC rendait des comptes à la population. En fait, la plupart des députés ne savaient même pas ce qu'était le *CSE*, le *Canadian Security Establishment* à cette époque. C'est ainsi que le système a fonctionné pendant toutes les années avant les années 80.

À la suite des événements survenus au Québec et après la commission McDonald, un nouveau régime a été mis en place et sanctionné par une loi en 1984. Ce régime prévoyait d'excellents mécanismes pour la reddition des comptes, surtout par l'intermédiaire d'une agence indépendante appelée le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité, qui compte des membres des trois partis politiques. Il s'agissait là, pour ainsi dire, du premier mécanisme contraignant le SCRS à rendre des comptes.

Dans notre groupe, nous avons constaté que cela a très bien fonctionné. Mais je tiens à redire aux députés que le système s'est amélioré sans cesse. De plus en plus de renseignements sont accessibles aux députés et au comité de surveillance où siègent des députés des trois partis qui se sont toujours bien acquittés de leur tâche. Comme députés, nous sommes tellement occupés et nous subissons tellement d'autres pressions quotidiennes que nous ne pouvons pas consacrer à cette question autant de temps que nous aimerions et qu'elle mérite. C'est pourquoi notre comité a conclu que le comité de surveillance fait de l'excellent travail et qu'il doit poursuivre ses activités.

L'aspect le plus significatif de la la réponse du gouvernement est que, pour la première fois, les Canadiens qui s'intéressent au domaine de la sécurité ont accès à un document dont l'authenticité est indiscutable. Il suffit de lire ce document pour connaître tous les joueurs et tous les mécanismes de contrôle et de responsabilité. En soi, c'est une source de renseignements très utile au public parce que, à la lumière de mon expérience ici à Ottawa, je sais que si une agence ou un gouvernement va trop loin, peu de temps s'écoule avant qu'il y ait une fuite. Vous ne pouvez pas pousser trop loin, car il y a une armée de fonctionnaires qui disposent de photocopieuses. Il y a des fuites de renseignements. Tant que nous avons une opposition vigilante, un comité de la justice vigilant et des médias vigilants, nous pouvons soulever ces questions-là.

Nous avons au Canada des médias toujours en éveil. Non seulement sont-ils vigilants, mais certains membres connaissent à fond les activités de renseignement et de surveillance. Un nombre sans cesse croissant de recherchistes et d'universitaires ont formé leur propre association appelée CASIS. Ce sont des services très perfectionnés, fournis par des hommes et des femmes compétents. Donc il est impossible, à mon avis, que les erreurs commises par la GRC se reproduisent, et dans une large mesure, cela s'ébruiterait certainement.

Ce fait en lui-même justifie, à mon avis, l'examen que nous avons effectué en 1990. Mais il y a d'autres avantages et le plus important d'entre eux, je pense, a consisté dans le fait que le gouvernement a accepté le principe d'un nouvel examen en 1998.

D'après les dires de tous les principaux intervenants dans le domaine du renseignement de sécurité, qu'ils considéraient l'examen parlementaire comme une épée de Damoclès suspendue au-dessus de leurs têtes et qu'ils ressentaient vraiment de la crainte et de l'appréhension à l'idée de comparaître devant nous parce que nous représentons effectivement le Parlement dans son ensemble. Toutefois, pour la plupart, nos comités font, à mon avis, un très bon travail dans ce domaine.

Les rapports annuels que le directeur et le ministre devront maintenant remettre directement au Parlement constituent un grand progrès parce que cela donne un autre moyen au comité de la justice pour faire comparaître le ministre devant lui et pour lui poser des questions précises. Le dernier point que je voulais signaler est que cela dépendra vraiment de nous en tant que députés. Comme le Parlement a toutes sortes de comités, et bien que je ne siège pas au comité concernant les invalides et les handicapés, je pense que mes collègues, membres de ce comité, posent les bonnes questions et font progresser étape par étape ce secteur de notre vie publique comme nous, qui avons la responsabilité de faire l'examen de sécurité. Nous avons réussi à fournir davantage de renseignements au public. Nous avons continuellement augmenté les connaissances que détiennent les Canadiens et nos collègues du Parlement.

À mon avis, voilà en quoi consiste tout le système. C'est la manière dont fonctionne la démocratie. C'est une démarche lente et ennuyeuse. Nous passons des centaines d'heures à ces comités sans pour autant être crédités d'un seul vote dans nos circonscriptions respectives; mais elle rend en fait plus efficace la vie publique au Canada et oblige plus ou moins nos bureaucrates à rendre des comptes. Nous reconnaissons tous, les bureaucrates commes les autres, que l'obligation de rendre des comptes est la clé. Ainsi, chaque jour, nous apportons notre pierre à l'édifice.

L'autre avantage que je vois à participer à cette démarche, c'est que nous parvenons à hausser le niveau de confiance. Je me souviens qu'au début, lorsque les représentants du SCRS venaient témoigner devant nous, ils étaient fort nerveux, voire pris de panique à l'idée que notre comité pourrait compromettre la sécurité nationale de notre pays, car ils jouent un rôle important, et nous reconnaissons tous que nous avons besoin de sécurité.

Le monde n'est pas un lieu où des gens honnêtes et francs s'amusent. Il existe des quantités de données qu'il vaut mieux garder secrètes, ce que nous reconnaissons tous. Cependant, lesdits représentants craignaient en quelque sorte que tout le système n'aille s'écrouler. La vérité, c'est que grâce au sérieux dont ont fait preuve tant les députés ministériels que ceux de l'opposition siégeant au sein du comité, le système ne s'est pas écroulé.

Au fur et à mesure que l'année avançait, on pouvait constater qu'ils étaient disposés de plus en plus à nous mettre dans la confidence. Nous avons obtenu des renseignements que nous n'avons pas divulgués et que nous ne divulguerons jamais, car nul d'entre nous ne souhaite compromettre la sécurité du Canada pour le simple plaisir d'embarrasser le gouvernement à la Chambre des communes ou pour en tirer un avantage mesquin pour soi ou pour son parti. Les gens ne se comportent pas ainsi.

• (1250)

Nous avons constaté que c'était encore plus vrai aux États-Unis où, en raison du niveau de confiance obtenu au fil des années, les membres élus du Congrès ont accès à plus de renseignements que nous.

Il est vrai que nos deux systèmes sont quelque peu différents. Aux États-Unis, un membre du Congrès assume personnellement plus de responsabilités à l'égard de ses concitoyens. En vertu de la constitution, il est tenu de s'assurer que le gouvernement continue de fonctionner. Chez-nous, le système est quelque peu différent, car le Cabinet est constitué de députés et doit rendre des comptes à la Chambre.

Si le premier ministre était élu séparément et pouvait choisir les membres de son cabinet parmi tous les citoyens du pays, la situation serait toute différente. Nous serions tous des législateurs et devrions voir à ce que le système fonctionne; ici, nous n'avons pas cette obligation. L'objectif de l'opposition est de signaler toutes les lacunes du gouvernement et de tenter aussi de faire tomber le gouvernement en employant toute une série de motions de censure.

Si les députés de l'opposition possédaient des renseignements confidentiels susceptibles de nuire au gouvernement, ils se retrouveraient dans une situation délicate. À mon avis, ils seraient quasiment obligés de dévoiler ces renseignements, étant donné qu'ils ont le devoir de faire tomber le gouvernement en proposant des motions de non-confiance.

Voilà la question que nous débattions. Il s'agit d'une question épineuse à laquelle il n'existe aucune réponse facile.

Je crois que nous devrions adopter un type de gouvernement ressemblant davantage à un Congrès, parce que j'aimerais être reconnu comme un législateur capable de rendre des comptes à mes propres électeurs en ce qui concerne les positions que je prends. Nous nous éloignerions ainsi énormément de l'esprit de parti qui nous caractérise et nous ne respecterions plus les consignes de collaborer avec les autres partis. Il m'arriverait alors souvent de voter comme l'opposition et vice versa.

Cela serait avantageux pour notre pays, mais pour des raisons différentes.

M. Boyer: D'accord.

M. Thacker: Le dernier point que je voudrais faire valoir, monsieur le Président, parce que je tiens à ce que mon collègue d'en face ait le dernier mot, c'est que les partis de l'opposition peuvent faire tout ce qu'ils veulent avec ce rapport. S'ils sont insatisfaits, ils peuvent formuler leurs propres opinions en ce qui concerne notre rapport intitulé *Une période de transition* et la réponse du gouvernement. Ils pourraient soumettre leur rapport détaillé à l'approbation de leur caucus ou de leur cabinet fantôme, en disant: «Si nous formions le gouvernement, voilà exactement les mesures que nous prendrions.»

C'est ce que je leur conseille de faire, s'ils ont l'impression que cela en vaut le coup. Ce qu'ils découvriront si un jour ils prennent le pouvoir, au début du XXI^{e} siècle. . .

M. Boyer: Ne vous avancez pas trop vite!

M. Thacker: Quand les ministres deviennent membres du conseil exécutif, ils jouent un rôle constitutionnel différent. Ils assument de nouvelles fonctions et de nouvelles responsabilités. Ils prêtent des serments de discrétion. C'est renversant à quel point cela les rend rapidement beaucoup plus responsables et discrets, si je peux m'exprimer ainsi. On a beaucoup plus de mal à obtenir des réponses de leur part à cause des nouvelles obligations constitutionnelles qu'ils doivent respecter. J'ai remarqué ce phénomène à plusieurs reprises.

C'est la même chose pour l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Il est étonnant de voir le nombre de ministres qui, du temps où ils étaient dans l'opposition, défendaient à grands cris l'accès à l'information, mais qui, une fois membres du cabinet, à cause de leurs obligations constitutionnelles et des renseignements supplémentaires et un peu plus complets dont ils disposent, appuient avec beaucoup plus de réticence l'accès à l'information.

Je vous remercie, monsieur le Président. Ce fut pour moi un privilège de présider ce comité. Je remercie de nouveau les députés qui ont siégé au comité. Je crois que nous avons accompli ensemble un travail remarquable. Je suis convaincu que, en 1998, nos successeurs reconnaîtront eux aussi l'excellent travail que nous avons effectué.

Je vous remercie d'avoir siégé à ce comité.

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, je veux profiter du peu de temps qui reste pour faire quelques remarques parce que j'ai eu le privilège de siéger à ce comité. Ce comité, présidé par M. Thacker, a fait du bon travail.

Les décisions prises sur presque tous les points étaient unanimes, et nous avons présenté un rapport unanime. À mon avis, c'est un peu vexant de voir comment le gouvernement a traité les recommandations unanimes et impartiales d'un comité qui a travaillé fort. Le comité a présenté 117 recommandations et, si je fais un calcul rapide, je crois que le gouvernement a répondu à une recommandation et demie sur 117. Ce n'est pas là, à mon avis, l'approche qu'il convient d'adopter.

L'autre fait intéressant, c'est que les Canadiens ont acquis une certaine maturité en ce qui concerne le SCRS. Lorsque ce service a été créé en 1983–1984, les gens ont manifesté leur scepticisme d'un bout à l'autre du pays. Ce n'est plus le cas, et ce n'était pas le cas lorsque le comité a fait son travail. Certaines personnes ont fait des suggestions constructives, mais on n'a pas perçu le genre de scepticisme qui existait en 1984. Compte tenu de cela, je crois que le comité a été capable de bien équilibrer tous les échanges. L'élément clé qui se dégage du rapport, dont le gouvernement a choisi de ne pas tenir compte, concerne la surveillance.

Monsieur le Président, je veux vous lire la recommandation nº 108.

> Le Comité recommande que les fonctions du sous–comité consistent: 1) à examiner le budget des organismes de sécurité et de renseignement afin de fournir des rapports aux comités que pourra désigner la Chambre des communes; 2) à examiner le travail entrepris par le CSARS et l'inspecteur général; et 3) à entreprendre des examens de nature générale. . .

C'est une recommandation très positive qui contribuerait largement à protéger non seulement les Canadiens, mais aussi les organisations qui feraient l'objet de cet examen parce qu'elles bénéficieraient ainsi de la surveillance du Parlement.

Il est choquant de constater, en examinant le Budget des dépenses, que ce service aura dépensé environ 200 millions de dollars au cours de l'année dernière et que tout ce que nous en savons tient dans un crédit d'une ligne. C'est bien franchement inacceptable. Les parlementaires devraient avoir davantage leur mot à dire à cet égard. Nous ne devrions pas laisser dépenser 200 millions sans avoir aucune idée de la façon dont on les a employés. Cet argent a–t–il été consacré aux employés, aux immeubles, au matériel? À quoi a–t–il servi? Le Parlement n'en sait absolument rien.

Aux États–Unis, par exemple, il existe deux comités de surveillance, un pour la Chambre des représentants et un pour le Sénat. Ceux–ci examinent l'utilisation qu'on fait de l'argent et s'il est dépensé de façon appropriée.

Nous avons entendu dire maintes et maintes fois qu'environ 95 p. 100 de l'information recueillie par ces agences provient des journaux et que 5 p. 100 est secrète. Si tel est le cas, je ne vois pas comment un comité de surveillance pourrait causer beaucoup de tort à cet organisme.

Par ailleurs, une autre recommandation importante proposait de charger le CSARS d'examiner les activités de tous les organismes s'occupant de renseignement de sécurité, pas seulement du SCRS. Il s'agit de la recommandation 87, et cela devient absolument essentiel.

Article 31 du Règlement

La surveillance parlementaire est plus indispensable à cause de ce que le gouvernement actuel a fait du processus de nomination au SCRS. La nomination de John Bassett a en effet entaché tout le fonctionnement du SCRS. Il est absolument nécessaire d'assurer une surveillance parlementaire afin que les Canadiens puissent avoir confiance en ce qui s'y passe exactement.

Il faut nous rappeler qu'il est question des droits de la personne en l'occurrence et de l'intrusion dans la vie privée des gens. Dans ces conditions, nous devons être très vigilants. Si l'on politise, par le processus de nomination, l'organisme qui est chargé de surveiller les activités de renseignement, on se trouve en réalité à mettre en péril les droits de la personne. Voilà pourquoi la surveillance parlementaire s'impose. C'est pourquoi, j'en suis convaincu, la plupart des membres du comité, y compris les députés ministériels, s'inquiétaient de voir que le solliciteur général n'avait pas tenu compte de la recommandation dans sa réponse.

Je crois également que c'est tout le système des comités parlementaires qui se trouve menacé ou mis à l'épreuve en l'occurrence. Le gouvernement est obligé de répondre aux comités et de mettre en oeuvre, du moins en partie, les recommandations élaborées par ces comités qui ne ménagent pas leur peine. Il y a de quoi être mécontent quand on voit ses recommandations traitées aussi superficiellement.

Je vois que mon temps de parole tire à sa fin. Je tiens à dire en terminant que le comité de la justice devrait peut-être accepter la suggestion du président du comité et former un comité de surveillance parlementaire malgré le gouvernement. J'espère que nous pourrons le faire.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour exhorter le gouvernement à secourir les agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard, victimes de la décision des États-Unis de fermer leurs frontières à presque toute la production de pommes de terre de semence venant de cette province.

Je demande au gouvernement d'indemniser les agriculteurs touchés par cette interdiction, de soutenir les efforts qui seront déployés pour éradiquer la maladie et de préciser avec les Américains les méthodes d'approbation ainsi que et les normes douanières que ceux-ci jugent acceptables.

Le gouvernement fédéral doit également soutenir les efforts visant à rétablir la réputation de l'Île-du-Prince-Édouard qui est bien connue comme premier producteur de pommes de terre au monde.

Je suis certaine que, si le gouvernement fédéral est disposé à accorder l'aide voulue, l'industrie de la pomme de terre de la province peut sortir de ces difficultés plus forte que jamais.

L'inaction des autorités fédérales inquiète de plus en plus les producteurs qui ont le droit de savoir à quoi s'en tenir. Il faut agir tout de suite.

* * *

LE MOIS DU COEUR

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour parler du fond du coeur à tous les députés et pour leur rappeler, à eux et à tous les Canadiens, que le mois de février est le mois du coeur.

Les maladies cardiovasculaires sont la principale cause de décès et l'une des principales causes d'invalidité au Canada. Plus de 70 000 Canadiens en meurent chaque année. Un grand nombre de ces décès peuvent être évités par l'adoption de saines habitudes de vie comme un bon régime alimentaire, l'activité physique et la prohibition du tabac.

Le contrôle de la tension artérielle et la prévention du diabète sont aussi importants. Je note avec plaisir que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, en collaboration avec les ministères provinciaux de la santé, a entrepris une campagne en faveur de la santé cardiaque pour aider à réduire les maladies cardiovasculaires.

Dans la circonscription de London—Middlesex que je représente, 3 000 bénévoles ont recueilli, pour la Fondation des maladies du coeur, 244 000 $ au total, atteignant ainsi l'objectif le plus élevé qu'ils se soient jamais fixé.

Le 1er mars, à London, il y aura à midi un repas populaire au théâtre Century. Cent entreprises donnent à cette cause. Un livre de recettes, intitulé *Light-Hearted Everyday Cookbook*, a été préparé par Ann Lindsay et la

Fondation des maladies du coeur pour nous aider tous à garder un coeur sain.

Tous les Canadiens devraient participer à cette campagne de souscription pour nous aider tous à vivre sainement à l'avenir.

* * *

LE BOIS DE SCIAGE RÉSINEUX

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, en 1986, les conservateurs, cédant aux pressions du gouvernement américain, ont signé le protocole d'entente concernant le droit de douane sur le bois de sciage résineux.

Ce droit de douane, dans le contexte de la politique économique du gouvernement et de sa politique de gestion des ressources, a coûté des milliers d'emplois dans le secteur forestier, surtout en Colombie-Britannique et dans le nord de l'Ontario.

Jeudi, le ministre du Commerce rencontre le premier ministre provincial, M. Vander Zalm, qui a déclaré, le jour où le protocole a été signé, que c'était un «grand jour pour la Colombie-Britannique».

Comme le gouvernement américain refuse de renégocier le protocole, il est temps que notre gouvernement dise sans ambages qu'il s'oppose à cette entente et qu'il prenne immédiatement des mesures pour y mettre fin.

Nous espérons que le ministre réussira à convaincre le gouvernement Vander Zalm de lutter, avec le gouvernement de l'Ontario et les néo-démocrates du pays tout entier, contre cette entente régressive.

* * *

LES COMMUNICATIONS

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, les hebdomadaires constituent le pivot du système de communication des régions rurales du pays. C'est pourquoi le gouvernement fédéral a subventionné pendant des années la distribution de ce que nous appelons les journaux communautaires.

L'année dernière, le ministère des Communications a annoncé le retrait d'une partie importante de ces subventions. Malheureusement, cette information n'est pas parvenue à de nombreux éditeurs d'hebdomadaires qui ont vendu des abonnements annuels l'automne dernier en supposant qu'il n'y aurait pas de changements importants dans les tarifs postaux en 1991.

Article 31 du Règlement

En décembre, les Postes ont signifié leur intention d'augmenter énormément les tarifs, ce qui, en toute franchise, a surpris beaucoup de gens.

Bien entendu, l'importance de l'augmentation en question et la suppression des subventions versées par le ministère des Communications remettent en cause la viabilité future de certains journaux.

Nous avons besoin de nos journaux communautaires.

J'exhorte le ministre responsable de la Société canadienne des postes et le ministre des Communications à vérifier ce qui peut être fait pour retarder cette augmentation ou offrir de meilleurs tarifs aux journaux communautaires, afin que les intéressés puissent se préparer aux répercussions financières de ces augmentations inévitables.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, les États-Unis envisagent une fois de plus de procéder à des travaux de prospection pétrolière et de mise en valeur au coeur même de la réserve faunique de l'Arctique, en Alaska.

Cette réserve, ainsi que la plaine côtière et le parc du Yukon du Nord, constitue l'écosystème arctique intact le plus productif du monde. Les travaux d'exploitation pétrolière dans cette région menaceront bel et bien cet écosystème et pourquoi, me direz-vous? Pour tirer du sol des ressources pétrolières bonnes pour à peine 200 jours environ.

L'*Arctic National Wildlife Refuge* est un terrain de mise bas pour plus de 180 000 caribous qui constituent la base de l'économie des collectivités autochtones de l'Alaska et du Yukon. La harde est également la plus importante du monde et représente une ressource unique et sans prix pour tous les Canadiens et les Américains.

En juillet 1987, le Canada et les États-Unis ont signé l'accord international sur la gestion de la harde de caribous de la Porcupine. Cette entente prévoit que les deux pays doivent prendre des mesures pour protéger cet animal et son habitat.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures défend la conservation des terres en question, et j'exhorte le gouvernement à continuer de s'opposer à la mise en valeur de ces terres, qui pourrait détruire à jamais un patrimoine sans prix. Je prie instamment le premier ministre d'aviser le président Bush que les États-Unis violeraient l'esprit de l'accord international s'ils procédaient à ces travaux de mise en valeur.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

L'AIDE GOUVERNEMENTALE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, prenant la parole lors du déjeuner de clôture de l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers, réunie en congrès à Montréal, M. George Petty, le patron de la papetière Repap, s'est permis d'accuser le gouverneur de la Banque du Canada, John Crow, de pure stupidité, ajoutant: «Crow est en guerre. Il braque les canons sur les entrepreneurs et les travailleurs avec ses taux d'intérêt élevés.»

Selon le *Journal de Montréal* du 2 février 1991, ce que George Petty s'est bien gardé de dire c'est que sa compagnie, au cours des années 1986, 1987, 1988 et 1989, n'a versé aucun impôt sur les bénéfices cumulés de 509 millions de dollars! Mieux encore, non seulement Repap n'a payé aucun impôt, mais cette compagnie a bénéficié de 407 millions de dollars d'aide gouvernementale au cours de cette période, dont 330 millions de dollars sous forme de crédits d'impôt à l'investissement et 77 millions de dollars à titre de subventions!

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, les Canadiens commencent à être bien sensibilisés au danger que comporte le réchauffement de la planète. L'automne dernier, après s'être penché sur la question, le comité de l'environnement a sommé le gouvernement d'intervenir pour en réduire l'une des sources principales, à savoir les émissions de dioxyde de carbone. Les quelque 700 scientifiques qui, venant de 120 pays, ont participé à la deuxième conférence mondiale sur les changements climatiques, ont eux aussi réclamé que des mesures soient prises sans tarder. Malgré les preuves scientifiques nombreuses de la nécessité de réduire les émissions de dioxyde de carbone, tout ce que le gouvernement du Canada projette de faire, c'est de geler le niveau d'émissions toléré à ce qu'il était en 1990, et cela d'ici l'an 2000. On est loin de ce que recommande le monde scientifique.

Le fait est que, sans politique énergétique à long terme, le gouvernement ne peut pas affronter la menace que posent les changements climatiques. Malheureusement, le leadership fait défaut, malgré tout ce que raconte le premier ministre tant au Canada qu'à l'étranger. Le gouvernement se défile devant la responsabilité de gouverner. C'est la triste vérité.

L'ÉCONOMIE

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, le ministre des Finances s'apprête à nous présenter un budget aux allures d'hologramme, mais les Canadiens et les Canadiennes ne seront pas dupes de cette illusion d'optique. Les taux d'intérêt élevés, combinés à la valeur élevée du dollar dans un contexte de libre-échange, ont fauché au moins 1 500 emplois dans des entreprises manufacturières de la région de Hamilton telles que Camco, Dare Foods, Stelco, Greening-Donal, Canadian Wire and Cable, Nabisco et Ball Packaging, pour ne nommer que celles-là. Cette année, la charge de travail de l'assistance sociale a augmenté d'un gros 46 p. 100 par rapport à l'an dernier dans la circonscription de Hamilton—Wentworth à cause du grand nombre de personnes qui ont perdu leur emploi.

Les perspectives d'emploi sont plutôt mauvaises à notre avis. Le ministre du Revenu national dit qu'il n'y a pas lieu de s'en faire, et que le secteur manufacturier est en pleine expansion. Je me demande s'il a parlé de cela avec son propre frère, Henry Jelinek Jr., qui a décidé de faire prendre de l'expansion à son usine ontarienne, non pas à Oakville, mais aux États-Unis. . .

Des voix: Quelle honte!

M. Keyes: . . .et de n'embaucher dorénavant que dans l'État de New York.

* * *

L'INSTITUT CANADIEN DE RECHERCHES SUR LES ENTREPRISES CULTURELLES

M. Ken Hughes (Macleod): Monsieur le Président, avant même que je sois élu, en 1988, les électeurs de Macleod demandaient déjà au gouvernement de réduire ses dépenses. Ils continuent à réclamer des compressions budgétaires. C'est pourquoi nombre d'entre eux et moi sommes tellement scandalisés de l'annonce que le ministre des Communications a faite récemment à propos de la création d'un institut canadien de recherches sur les entreprises culturelles.

• (1410)

Élitiste et douillet, ce prétendu institut culturel de recherches de 45 millions de dollars constitue une insulte au bon sens du Canadien moyen, car il deviendra constituer un autre des nombreux groupes de pression subventionnés qui s'arrachent les fonds publics, ce qui n'augure rien de bon pour le déficit ni pour la culture canadienne.

Je demande au ministre des Finances de réduire le budget de ce ministère de 45 millions de dollars au moins.

Des voix: Bravo!

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, la façon dont le gouvernement traite la question de l'accord nord-américain de libre-échange a vraiment de quoi inquiéter tous les Canadiens. Ceux-ci se posent des questions auxquelles il faut répondre.

Le gouvernement saisit-il les répercussions que l'accord aura sur les Canadiens ordinaires? Apparemment non. Il n'a pas encore publié d'analyse économique détaillée.

Le gouvernement a-t-il une idée de ce que devrait être notre position aux négociations? Apparemment non. Un jour, le ministre du Commerce nous dit que l'Accord de libre-échange ne sera modifié par aucun autre accord et, le lendemain, il dit qu'on y apportera peut-être des modifications.

Le gouvernement se rend-il compte que les Canadiens devront être consultés sur un éventuel traité nord-américain? Apparemment non. Même si la date prévue pour le début des négociations approche à grands pas, le gouvernement ne manifeste aucune intention de consulter les Canadiens ordinaires.

Le gouvernement se rend-il compte qu'il en va de l'avenir commercial et économique du Canada? Apparemment non.

* * *

LES COMMUNICATIONS

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, les lecteurs et les éditeurs des hebdomadaires agricoles et ruraux sont sur le point d'apprendre ce que l'Accord de libre-échange signifie exactement pour eux. Le ministre des Communications, qui vient de dénicher 45 millions de dollars pour la débâcle des entreprises culturelles de Montréal, supprime maintenant l'aide à la distribution des hebdomadaires. En effet, le vendredi 1er mars, Postes Canada augmentera les tarifs imposés dans le cas des hebdomadaires agricoles au Canada, une hausse qui pourra atteindre 700 p. 100. Des hebdomadaires tels que le *Western Producer* et le *Shellbrook Chronicle* ont joué un rôle essentiel dans le développement économique et social des régions rurales au Canada, mais le gouvernement cherche à les éliminer.

Cette façon de faire n'est pas canadienne. Les membres du caucus conservateur qui se sont rendus dans leur ciconscription en milieu rural, savent tous ce qu'en pensent leurs électeurs. Ils sont conscients que le ministre des Communications leur coûte des votes. Je leur demande donc de montrer assez de courage pour faire changer cette politique non canadienne.

* * *

LES COMMUNICATIONS

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, dans mon coin rural de la Nouvelle-Écosse, les hebdomadaires communautaires jouent un rôle très important. Les journaux comme le *Oxford Journal*, *The Citizen*, *The Truro Weekly* et le *Springhill Record* protègent et renforcent la structure même de notre mode de vie.

Les augmentations de tarifs postaux qui sont proposées dans le cas des hebdomadaires communautaires auront pour effet de multiplier les frais de distribution jusqu'à cinq fois dans certains cas, ce que ne pourront tout simplement pas absorber ces petits journaux. Une autre difficulté réside dans le fait que, même si ces augmentations ont été annoncées dans la *Gazette*, bon nombre de propriétaires de ces journaux ne se rendent pas compte aujourd'hui des répercussions que ces augmentations auront sur leurs activités; il fallait un préavis plus long.

Ensemble, ces éditeurs ont demandé que la question soit traitée en deux temps. D'abord, l'augmentation globale des tarifs postaux devrait être moins forte. Ensuite, ces augmentations devraient s'échelonner dans le temps, et un préavis suffisant devrait être donné, de sorte que chacun puisse s'y adapter et aviser ses clients en conséquence.

J'appuie tout à fait cette position et j'exhorte les ministres intéressés à collaborer avec le secteur dans cette affaire.

* * *

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, le solliciteur général a déposé hier la réponse du gouvernement au rapport du comité parlementaire spécial chargé d'examiner la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité.

En septembre dernier, ce comité a présenté un rapport unanime qui contenait 117 recommandations. Le gouvernement n'en a toutefois retenu que deux.

Les membres du comité sont déçus. Le Parlement aussi devrait l'être. Quoi qu'il en soit, le solliciteur général, le SCRS, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité et d'autres organismes qui

oeuvrent dans ce domaine peuvent encore donner suite à bon nombre des recommandations.

Le solliciteur général s'est, quant à lui, engagé à présenter au Parlement un rapport annuel sur la question et, dans le rapport original, il est clairement indiqué que les préoccupations du Parlement à ce chapitre forment la base d'une mise à jour et d'une réforme.

Malgré la réponse incomplète et insatisfaisante du gouvernement au rapport du comité parlementaire, tous les députés ainsi que tous les membres du comité précité et des autres comités peuvent promouvoir, pendant le reste de la législature en cours, les nombreux objectifs du rapport qui n'ont pas été réalisés. Souhaitons qu'ils le fassent.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA PAUVRETÉ

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Non seulement les Conservateurs sont–ils de mauvais gestionnaires de l'économie, ils sont de mauvais gestionnaires sans coeur. Au cours des deux termes de ce premier ministre, nous avons vu une croissance économique partout dans le monde.

Si la gestion de l'économie par les Conservateurs était si bonne, pourquoi y a–t–il plus d'un million d'enfants qui vivent sous le seuil de la pauvreté? Pourquoi 250 000 Canadiens ont–ils besoin de secours actuellement pour se loger? Pourquoi la majorité des enfants autochtones vivent–ils sous le seuil de la pauvreté? Pourquoi plus de 500 000 Canadiens et Canadiennes doivent–ils avoir recours aux banques alimentaires chaque année? Pourquoi, monsieur le premier ministre?

[*Traduction*]

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je pense que, de ce côté de la Chambre, nous pouvons être fiers de nos performances économiques au cours des six dernières années.

Des voix: Bravo!

M. Loiselle: Je suis personnellement très fier d'appartenir à un gouvernement qui a créé plus d'emplois que tout gouvernement antérieur et qui a fait augmenter l'économie plus vite que tout autre gouvernement par le passé.

Cela dit, je peux affirmer à la députée que le nombre de personnes vivant au–dessous du seuil de la pauvreté a diminué considérablement et que la richesse du pays a notablement augmenté.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, le premier ministre devrait savoir que les victimes de la mauvaise gestion économique conservatrice ne sont pas seulement des statistiques, ce sont de vraies personnes.

J'aimerais demander au premier ministre s'il est conscient du fait qu'à Saint–Henri, les gens meurent en moyenne onze ans plus jeune que ceux de l'autre côté de la voie ferrée, à Westmount. Est–ce qu'il est au courant de ces statistiques–là? Est–ce qu'il est également au courant du fait que 99 p. 100 des enfants pauvres ne sont jamais allés au collège ou à l'université? Après six ans et demi de pouvoir, est–ce que le premier ministre est fier de son record en ce qui concerne les pauvres du Canada?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): À entendre l'honorable députée, monsieur le Président, on aurait l'impression que le parti auquel elle appartient n'a jamais été au pouvoir. Je lui rappellerai la situation lamentable dans laquelle l'économie de ce pays se trouvait lorsque nous avons pris le pouvoir en 1984. La situation était lamentable!

Cela étant dit, il y a encore dans notre pays des poches de pauvreté, nous le reconnaissons. C'est pourquoi il est très important de contribuer ensemble à améliorer la richesse de ce pays. Chaque fois que nous avons tenté de le faire, chaque fois que nous avons voulu prendre des mesures pour diminuer la présence du gouvernement et laisser aux petites entreprises et aux entreprises un peu d'espace, nous n'avons toujours eu de la part de l'opposition que de l'opposition et rien d'autre.

Alors, ce gouvernement est déterminé à améliorer l'économie de ce pays, la prospérité de ce pays pour tous les Canadiens.

[*Traduction*]

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, peut–être qu'à un certain moment, au cours des prochains mois, le gouvernement commencera à accepter la responsabilité de son programme.

Des voix: Bravo!

Mme Copps: En janvier dernier, lors de nos consultations auprès de la population, nous avons appris, par exemple, qu'à deux coins de rue de la colline du Parlement, une soupe populaire sert 80 000 repas par année à des gens qui n'ont pas assez à manger. Cette soupe

populaire n'existait pas du temps des libéraux. Non seulement elle existe maintenant, mais elle sert 80 000 repas par année.

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Peut-être que si vous preniez le temps de consulter, vous sauriez ce que les gens pensent de la situation de 1991.

Parmi les des mères seules du Manitoba trois sur cinq vivent au-dessous du seuil de la pauvreté. Si le programme économique du gouvernement est si bon, pourquoi les faits relatifs à la pauvreté sont-ils aussi catastrophiques? Si les réalisations économiques du gouvernement sont si impressionnantes, pourquoi y a-t-il autant de banques alimentaires, de sans-abri, d'assistés sociaux et de Canadiens dans la pauvreté?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je voudrais donner à la députée quelques chiffres qui l'aideront à comprendre la voie que nous avons suivie depuis 1984.

Commençons par Terre-Neuve où l'emploi a augmenté de 18,5 p. 100 de 1984, sous votre régime, à janvier de cette année, sous notre régime.

• (1420)

Si vous passez en Nouvelle-Écosse, l'emploi a augmenté de 13,3 p. 100; au Nouveau-Brunswick de 17,4 p. 100. Je pourrais continuer: Ontario, 12,4 p. 100 d'augmentation; Manitoba, 6,4 p. 100; Alberta, 11,9 p. 100; Colombie-Britannique, 21,4 p. 100, entre votre gestion et la nôtre, même en période de récession.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Finances.

Lorsqu'il discute des taux d'intérêt, le gouvernement ne mentionne jamais le fait que la différence entre les taux américains et les taux canadiens est demeurée à des niveaux sans précédent au cours de la dernière année. Cet écart grandissant, qui se situe actuellement à 4 p. 100, a contribué à la surévaluation du dollar canadien, ce qui a entraîné une chute des exportations canadiennes vers les États-Unis de 1 milliard de dollars l'année dernière.

Comment le gouvernement peut-il chercher à accroître la compétitivité du Canada sur le plan international lorsque l'écart entre les taux d'intérêt canadiens et américains demeure inchangé et lorsque la politique du dollar élevé que poursuit le gouvernement canadien mine ses secteurs d'exportation?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, mon collègue, le ministre des Finances, le premier ministre et d'autres députés à la Chambre ont souligné l'importance de réduire les taux d'intérêt.

Nous avons dit au parti de l'opposition comment nous travaillons à réduire ces taux. Notre politique a fait en sorte que, au cours des deux derniers mois, ils ont baissé de 200 points. Ce ne sont pas de belles paroles, mais bien des faits.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, de toute évidence, le ministre n'a pas compris ma question. Je ne dis pas que les taux d'intérêt n'ont pas baissé, mais que l'écart entre les taux canadiens et les taux américains n'a pas diminué. La réduction des taux d'intérêt canadiens traîne derrière celle des taux américains.

Le problème auquel les exportateurs canadiens font face, c'est que cet écart est demeuré inchangé au cours de la dernière année. Nous nous rendons. . .

M. McDermid: C'est totalement faux.

M. MacLaren: Ce n'est pas faux. Il n'est passé que de 5 à 4 p. 100 et est encore grand par rapport au passé. Quand le gouvernement va-t-il réduire cet écart, afin d'offrir aux exportateurs canadiens la possibilité de prendre part aux marchés mondiaux, comme ils le méritent?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il est effectivement très important que nous réduisions ces taux d'intérêt. J'accepte l'argument du député: il existe un écart, mais celui-ci est attribuable aux pressions du marché.

Nous avons tenté d'expliquer au député que notre pays est soumis à de plus fortes pressions que les États-Unis. Nous avons examiné notre politique monétaire il y a un an. J'ai déclaré aux députés à la Chambre que nous avons constaté que la demande était trop élevée. L'économie ralentissait, mais les Canadiens continuaient de consommer sans arrêt. La demande augmentait, et nous avons dit: «Cela est très dangereux. Nous vivons au-dessus de nos moyens.» Chaque fois que nous avons voulu proposer

des mesures financières ou autres pour réduire la demande, nous n'avons reçu aucun appui des partis d'opposition. Loin de là, ils ont refusé toutes nos propositions.

Voici le résultat de notre politique. Les taux d'intérêt baissent et l'écart se rétrécit.

* * *

LA GUERRE DU GOLFE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Les troupes irakiennes se retirent actuellement du Koweït et pourtant, le président Bush a décidé de poursuivre la guerre et de rejeter toute proposition visant à y mettre fin. Les Canadiens aimeraient que le premier ministre s'affirme et transmette l'opinion du Canada au lieu de se faire l'écho de celle des États-Unis.

Aujourd'hui, le premier ministre a déclaré qu'il voudrait que le Conseil de sécurité se réunisse pour discuter de l'acceptation par l'Irak des résolutions des Nations Unies.

Le premier ministre pourrait-il aussi nous dire si le gouvernement appuiera un cessez-le-feu qui pourra être surveillé par les Nations Unies et s'il le fera immédiatement? La guerre est incontestablement gagnée. Quand serons-nous satisfaits?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il y aura lieu d'être satisfait quand le pays agresseur déclarera une fois pour toutes qu'il s'engage à respecter toutes les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Quand on lui a demandé à 12 h 30, aujourd'hui, si son pays avait l'intention de se conformer aux 12 résolutions du Conseil de sécurité, l'ambassadeur de l'Irak aux Nations Unies a répondu non. Il a dit: «Certaines de ces résolutions ne sont peut-être pas valides. Nous avons nos propres réserves. D'autres se prêtent à différentes interprétations. Nous devons donc procéder étape par étape.»

Tous les membres de la coalition, du Danemark à la Grande-Bretagne en passant par le gouvernement socialiste de la France, ont déclaré aujourd'hui que la position du chef du NPD était inacceptable.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Je veux poser une question supplémentaire au premier ministre. Au moins, monsieur le Président, le NPD a arrêté sa propre position et ne l'a pas copiée sur celle de George Bush.

[*Français*]

Monsieur le Président, tous les témoins racontent que l'armée irakienne se retire en masse. Ma question s'adresse toujours au premier ministre.

Le gouvernement canadien va-t-il appuyer un cessez-le-feu afin de permettre le retrait des troupes irakiennes, sous la surveillance des Nations Unies?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la députée néo-démocrate affirme que les néo-démocrates ont effectivement leur position particulière. Oui, effectivement. C'est à peu près le seul parti ici au Canada et le seul parti socialiste au monde qui prend une position semblable. D'ailleurs, la France ce matin disait: «La France est favorable à un cessation des hostilités, dans le strict respect de l'ensemble des résolutions du Conseil de sécurité. Mais elle ne saurait courir le risque d'une manoeuvre dilatoire au moment où nos soldats sont engagés sur le terrain. La France estime qu'il appartient au Conseil de sécurité de prendre acte des déclarations officielles des autorités irakiennes acceptant de se conformer à toutes les décisions de l'ONU.» C'est la position de la France, c'est la position du Canada, c'est la position de tout pays civilisé.

[*Traduction*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le premier ministre et moi, nous sommes d'accord sur un seul point: le Nouveau Parti démocratique est le seul parti qui a eu le courage de dire qu'il fallait essayer la diplomatie ou d'autres méthodes et ne faire la guerre qu'en dernier recours.

Nous savons que la force militaire irakienne a été détruite en grande partie et que l'objectif visé par les résolutions des Nations Unies—la dernière en particulier qui autorisait l'usage de la force pour obliger l'Irak à se retirer du Koweït—est atteint, semble-t-il, puisque les troupes irakiennes se retirent du Koweït. Des pilotes américains ont dit aux journalistes qu'ils bombardaient avec des bombes à dispersion les troupes irakiennes qui s'enfuient du Koweït sur les routes au nord de Koweït City. Au dire d'un pilote: «Nous avons gagné le gros lot.»

Le premier ministre pourrait-il nous dire si des pilotes canadiens participent à ce bombardement des forces irakiennes en retraite?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les pilotes canadiens et les CF-18 sont complètement engagés dans la poursuite de l'effort visant à assurer que le président de l'Irak déclare de façon non équivoque au Conseil de sécurité qu'il accepte sans réserve de se conformer aux 12 résolutions des Nations Unies. Lorsque que ce sera fait, et à ce moment-là seulement, il sera indiqué d'ordonner un cessez-le-feu,

et c'est alors seulement que le gouvernement du Canada ordonnera à ses CF-18 de mettre fin aux opérations auxquelles ils participent pour défendre les Nations Unies.

Dans le préambule de sa question, ma collègue a dit que le NPD était le seul parti favorable à la diplomatie et aux autres méthodes. Elle a oublié de dire que c'était aussi le seul parti sur lequel il ne fallait pas compter pour défendre la liberté et les Nations Unies.

• (1430)

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'aurais d'autres questions à poser au premier ministre sur le même sujet.

Je crois que nous reconnaissons tous que nous traversons actuellement un période très, très critique et qu'il y a un espoir d'obtenir bientôt la fin des combats.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité se réunit cet après-midi et qu'il invitera le représentant irakien à New York à présenter et à défendre la position annoncée par le gouvernement irakien.

Ce que j'aimerais entendre du premier ministre, c'est si le Canada a déjà complètement rejeté cette annonce de retrait, d'après les déclarations qu'on vient d'entendre, ou si le Canada attendra la décision du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la question de savoir si cette offre respecte ou non les conditions.

Autrement dit, sommes-nous prêts à attendre que le Conseil de sécurité décide si les conditions sont acceptables, ou avons-nous déjà pris une décision?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la réunion non officielle du Conseil de sécurité vient de se terminer. L'Irak n'a pas fait son rapport. Il n'a ni fait de compte rendu ni même répondu au Conseil de sécurité. L'Irak s'est contenté d'émettre un communiqué radiophonique. Ce n'est pas la façon de régler ce conflit, et l'Irak le sait.

La façon dont l'Irak peut résoudre ce problème, c'est de se présenter au Conseil de sécurité et de déclarer, comme le disait aujourd'hui le premier ministre, clairement et sans ambiguïté qu'il accepte les résolutions du Conseil de sécurité.

Comme c'est le cas depuis le début, la solution à cette guerre est entre les mains de Saddam Hussein.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'aimerais que le secrétaire d'État éclaircisse un point.

N'est-il pas vrai qu'un pays non membre comme l'Irak, c'est-à-dire qui n'est pas membre du Conseil de sécurité, même s'il fait partie des Nations Unies, ne peut pas assister aux réunions non officielles du Conseil de sécurité, mais qu'il peut être invité à des réunions officielles? En vertu des règles de l'ONU, c'est impossible s'il s'agit de délibérations non officielles.

Le ministre peut-il nous dire si l'Irak sera nommément invité à présenter sa position devant les Nations Unies? Le gouvernement croit-il que, sur des questions aussi cruciales que celle-là, il appartient au Conseil de sécurité de l'ONU de juger si les conditions énoncées dans les résolutions de l'ONU sont satisfaites ou croit-il qu'une telle décision peut être prise par les membres de la coalition? Est-ce l'ONU ou la coalition qui décide?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, pour répondre à ce que le député traite de question technique, l'Union soviétique, comme il devrait le savoir, a indiqué qu'elle serait prête à transmettre à une réunion non officielle du Conseil de sécurité, si tel est le souhait de l'Irak, un message de ce dernier exprimant expressément son acceptation des conditions.

La question n'est pas de savoir qui transmettra le message; le fait est qu'il n'y a pas de message. Saddam Hussein n'a pas fait savoir qu'il était prêt à accepter la volonté du monde, telle qu'elle est exprimée dans les résolutions du Conseil de sécurité.

Quant à savoir qui décide, le premier ministre du Canada a clairement fait savoir à plusieurs reprises, et encore aujourd'hui, que les décisions relèvent du Conseil du sécurité et de personne d'autre. Elles relèvent des Nations Unies, mais avant que l'ONU puisse prendre une décision au sujet de la réponse de l'Irak, celui-ci doit accepter entièrement et inconditionnellement toutes les résolutions adoptées par les Nations Unies.

L'hon. M. Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, j'adresse ma question au ministre de la Défense nationale.

Nos avions dans le Golfe ont joué divers rôles tout au long de la guerre, soit des missions de reconnaissance, de balayage et d'escorte et, tout dernièrement, une mission de bombardement. Le ministre de la Défense nationale peut-il nous dire quel est le rôle actuel des CF-18 dans le Golfe? Est-ce le train-train habituel? Le ministre ou le commandant des Forces canadiennes dans le Golfe a-t-il émis de nouvelles consignes ou pense-t-il en émettre d'autres pour les CF-18?

L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale): Non, monsieur le Président. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, selon les consignes sur les forces tactiques d'intervention agréées par le commandant des Forces canadiennes au Moyen-Orient, l'escadron de CF-18 a un rôle de patrouille aérienne de combat, de balayage et d'escorte ainsi que de tir d'interdiction air-sol.

Il n'y a pas eu de changement, et je n'en prévois aucun tant que les efforts des coalisés n'auront pas assuré le respect des résolutions des Nations-Unies, ce vers quoi tendent l'escadron de CF-18 et tous les effectifs canadiens.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Anciens combattants.

En principe, notre pays n'a pas officiellement déclaré la guerre dans le conflit du golfe Persique. Cela signifie, par conséquent, que nos militaires en mission dans cette région n'auront pas droit à la pension d'ancien combattant.

Monsieur le Président, le ministre pourrait-il dire à la Chambre et aux familles de ces militaires ce à quoi ils auront droit en matière d'avantages pour anciens combattants? Seront-ils admissibles aux mêmes programmes que les anciens combattants des deux guerres mondiales et de la guerre de Corée?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, nous prions tous naturellement pour que cette guerre ne fasse pas de victimes parmi nos soldats, mais nous devons envisager cette possibilité, car c'est le lot de toutes les guerres.

C'est pour cette raison que le gouvernement actuel a déclaré que le région du Golfe était un secteur de service spécial. Ainsi, nos militaires en mission dans ce secteur ont droit à un traitement très spécial, un traitement préférentiel en matière de pensions.

J'en parle pour que les familles de ces militaires sachent exactement à quoi s'en tenir à ce sujet. Premièrement, nos soldats sont couverts en permanence par ces programmes pendant toute la durée de leur service dans cette région. Ils ont droit à la pension d'invalidité, aux traitements pour cause d'invalidité, aux prestations de survivant, aux allocations pour soins, à l'allocation vestimentaire spéciale, aux frais de modification apportée au domicile, à l'aide pour la reconversion professionnelle et à l'allocation d'incapacité exceptionnelle.

Ces allocations s'ajoutent évidemment aux mesures que le ministre de la Défense a annoncées aujourd'hui pour ces gens qui défendent si vaillamment leur pays dans la région du Golfe.

* * *

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN AU CANADA

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Le ministre des Transports propose de donner aux transporteurs aériens américains le droit de nuire aux transporteurs canadiens, voire de les éliminer, au moyen d'une modification de l'entente canado-américaine sur les transports aériens. La majorité des transporteurs canadiens de même que tous les membres du Comité spécial sur les services de transport aérien entre le Canada et les États-Unis s'opposent à cette modification, en vertu de laquelle les transporteurs américains obtiendraient des droits de cabotage leur permettant d'assurer des services aériens réguliers entre les villes canadiennes.

Le ministre va-t-il donner sur-le-champ l'instruction à son négociateur de n'accorder à aucun prix des droits de cabotage aux transporteurs aériens américains?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, comme la Chambre et le comité le savent fort bien, nous renégocions cette entente afin d'améliorer les services offerts aux consommateurs, aux localités et aux transporteurs canadiens.

Le comité spécial a conclu dans son rapport que le *statu quo* était inacceptable. C'est ce qu'a dit votre collègue.

M. Marchi: Qu'ont-ils dit à propos du cabotage?

M. Lewis: Parlons donc du cabotage. Au chapitre du mandat de négociation, il est dit dans le rapport: «En définitive, il nous apparaît que nous ne sommes pas en mesure de recommander une option de négociation précise au gouvernement. Nous négocierons une meilleure entente pour le Canada.»

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, il est dit à la page 12 du rapport du comité: «Nous voulons certes que le gouvernement ait les coudées franches lors des négociations mais, à notre avis, une

nouvelle entente ne doit pas concéder de droits de cabotage aux transporteurs américains.»

Cela reflète l'opinion de la vaste majorité des intéressés, qu'il s'agisse des transporteurs, des syndicats ou des groupes communautaires. Le ministre a rejeté cette observation du comité quand il a dit, non pas aux Canadiens, mais aux Américains, que le cabotage était négociable. Pourquoi va-t-il à l'encontre des souhaits et de la viabilité de l'industrie aérienne canadienne?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Je répète que les transporteurs canadiens nous ont incités à leur permettre de mieux servir les Canadiens et de mieux desservir les routes. C'est là une des recommandations du comité.

Mon collègue cite le rapport du comité. S'il avait continué jusqu'à la page 29, il aurait lu: «Nous avons cependant dit que le gouvernement doit jouir de la plus grande marge de manoeuvre et que des droits limités de cabotage pour nos transporteurs peuvent être à notre avantage dans ces négociations.»

* * *

LE CHÔMAGE

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre du Revenu national.

Le projet de loi sur l'assurance-chômage adopté par le gouvernement l'an dernier était censé être le *nec plus ultra* pour les Canadiens. Le ministère du Revenu national a été débordé par les décisions qu'il lui a fallu rendre individuellement au sujet de la réglementation sur les transactions entre personnes avec lien de dépendance dans les cas d'entreprises familiales. Beaucoup de familles ont ainsi été contraintes de vivre plusieurs semaines sans revenu et ont dû être soutenues par des parents, des amis et des bureaux municipaux d'aide sociale.

Le ministre du Revenu national s'engagera-t-il aujourd'hui au nom du gouvernement à cesser de traiter les Canadiens de façon si insensible et fera-t-il en sorte que Revenu Canada ne retarde jamais plus le paiement des prestations d'assurance-chômage?

• (1440)

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le gouvernement a cessé de traiter les contribuables canadiens de façon insensible le moment où l'un de mes prédécesseurs, aujourd'hui ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a présenté la charte des droits des contribuables.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre.

Une modification apportée à la Constitution en 1940 a confié la responsabilité des sans-emploi au gouvernement fédéral. Beaucoup de municipalités ont doublé ou triplé leurs budgets d'aide sociale ces derniers mois en raison de la récession créée par le gouvernement.

Quand le gouvernement du Canada assumera-t-il pleinement sa responsabilité constitutionnelle et cessera-t-il de se décharger du fardeau des sans-emploi sur les municipalités et les provinces?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, que le député sache que le projet de loi C-21 a beaucoup fait pour alléger certains des problèmes dont il parle.

Malheureusement, l'adoption normale de ce projet de loi n'a pu se faire en raison d'un problème au Sénat. Nous avons maintenant pris toutes les mesures pour aplanir ce problème. Les députés peuvent avoir l'assurance que le problème a maintenant été réglé.

* * *

[*Français*]

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Consommation et des Corporations. La Loi sur la concurrence n'a aucune réglementation en ce qui concerne l'escroquerie dans le domaine des prix de l'essence. La loi ne se réfère qu'à la collusion sur les prix. Pourquoi le ministre ne prendrait-t-il pas l'initiative de mettre en place un organisme approprié pour éviter l'escroquerie au lieu de continuer simplement à servir de moniteur?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, mon honorable collègue devrait savoir que la question du prix de l'essence au détail est de responsabilité provinciale. Le gouvernement fédéral voit, en vertu de la concurrence, s'il peut y avoir collusion en vue de frauder ou d'intervenir contre les intérêts des consommateurs, de cette façon-là. Mais les provinces ont toute la latitude pour intervenir. Deux provinces ont déjà des lois à cet effet et j'ai déjà eu l'occasion de m'entretenir avec mes collègues des provinces à ce sujet. Ils ont toute la

latitude et j'espère, monsieur le Président, que l'intervention de mon collègue n'a pas pour but de me demander à ce stade-ci d'intervenir à l'intérieur d'une juridiction provinciale.

[*Traduction*]

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre.

Les groupes de consommateurs et les Canadiens dans tout le pays sont mécontents des déclarations du gouvernement selon lesquelles le prix de l'essence dépend entièrement des forces du marché.

Les Canadiens méritent d'avoir des preuves concrètes que le prix de l'essence est équitable. Le ministre va-t-il établir une commission d'examen indépendante pour enquêter sur l'établissement du prix de l'essence au Canada?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, si mon collègue regarde ce qui s'est passé à travers le Canada au cours des dernières semaines à ce sujet, il est en mesure de s'apercevoir qu'il y a eu une diminution sensible du prix de l'essence dans la plupart des régions canadiennes, ce qui est tout à l'avantage des consommateurs canadiens. Ce gouvernement a toujours cru, monsieur le Président, qu'il était dans l'intérêt des consommateurs d'avoir la plus grande concurrence possible dans ce secteur-là, de façon à ce que les consommateurs canadiens bénéficient à tout moment de réductions de prix et de la concurrence.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur et elle concerne Algoma Steel.

Si le gouvernement fédéral veut la preuve que ses programmes économiques sont un échec, il n'a qu'à penser à Algoma, aux conséquences des taux d'intérêt élevés, du dollar canadien cher et de l'Accord de libre-échange.

Étant donné le fait que les prêts provinciaux garantis ont été considérés comme une subvention par les Américains dans une action en compensation contre Sysco Steel, je voudrais demander au ministre ce qu'il fait pour assurer aux sociétés sidérurgiques de notre pays que les prêts garantis ne seront plus considérés comme des subventions, et que la situation ne se reproduira plus pour Algoma.

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne sais pas si le député était présent quand il y a eu une grève de cinq mois à Algoma Steel, il y a quelque temps, grève qui a durement touché cette société.

En ce qui concerne la question des subventions, le député est satisfait, je l'espère, que nous ayons maintenant un Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis de sorte que si on accuse Algoma Steel ou n'importe quelle autre société de bénéficier d'une subvention, on peut maintenant s'adresser à un groupe bilatéral qui, créé en vertu du chapitre 19, aura le dernier mot sur la question de savoir s'il s'agit effectivement d'une subvention, comme il l'a fait dans le cas de la viande de porc; cela a prouvé sans l'ombre d'un doute l'efficacité et le caractère définitif du système de règlement des différends et montre combien l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis est précieux. Je suis ravi de calmer les inquiétudes du député à ce sujet.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, je vais transmettre les propos rassurants du ministre. Vous avez remporté une décision sur le porc, mais vous avez perdu toutes celles sur l'acier, donc il n'y a rien de rassurant.

Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie que je remercie de s'être occupé de cette question jusqu'ici.

Au cours d'une réunion le 11 février, il m'a dit que des représentants de son ministère siégeront au groupe de travail chargé d'étudier la rentabilité à long terme d'Algoma. À la conférence de presse qui a suivi, il a affirmé que le gouvernement fédéral ne peut absolument pas participer à la restructuration à long terme d'Algoma. Ce sont des déclarations contradictoires.

Le ministre va-t-il s'engager à siéger au groupe de travail et nous dira-il quelles mesures concrètes il entend prendre pour assurer la rentabilité à long terme d'Algoma et protéger des emplois canadiens?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): D'abord, monsieur le Président, je dois dire que j'ai été heureux de mettre au point, avec les trois autres partenaires, un arrangement concernant la garantie de l'emprunt consenti à Algoma. Je l'ai fait particulièrement pour les citoyens de Sault Ste. Marie.

Deuxièmement, je n'ai pas fait de déclarations contradictoires. J'ai dit que les fonctionnaires du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie seraient toujours disposés à collaborer avec d'autres intervenants

pour trouver un moyen de garantir l'avenir de l'entreprise. J'ai dit aussi que, compte tenu de ce que mes collègues savent en ce qui concerne les mesures compensatrices, le gouvernement du Canada ne peut absolument pas participer directement. Il a toujours respecté la politique qui s'applique à l'industrie sidérurgique depuis 1984 et il ne peut pas contribuer à la restructuration de l'entreprise elle-même. Cependant, le ministère est tout à fait disposé à agir à titre de conseiller si cela peut aider.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, c'est au ministre du Revenu national que je m'adresse. De nombreux hommes d'affaires ont hâte de toucher le remboursement de la taxe de vente à l'inventaire auquel ils ont droit et qui constitue l'un des nombreux aspects utiles de la TPS.

Quand l'homme d'affaires, qui a fait parvenir au ministère sa demande à la mi-janvier, peut-il espérer toucher son remboursement? Ensuite, que peut faire l'homme d'affaires qui a besoin de toute urgence de ce remboursement?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Dès le début, monsieur le Président, nous avons reçu plus de demandes de remboursement de la taxe de vente à l'inventaire que nous ne l'avions prévu. Il y a eu en ralentissement temporaire dans l'examen de ces demandes. Depuis lors, nous avons amélioré notre méthode.

Je puis donner au député l'assurance que nous sommes de nouveau en mesure d'expédier les chèques de remboursement en respectant le délai de 21 jours que nous nous étions impartis dès le début. En fait, nous avons expédié jusqu'à maintenant 23 302 chèques de remboursement aux hommes d'affaires de notre pays afin de leur fournir les liquidités dont ils ont besoin.

En terminant, monsieur le Président, je tiens à féliciter les représentants du secteur commercial, notamment la Fédération canadienne des détaillants, qui a accompli de l'excellente besogne en venant en aide aux hommes d'affaires et aux consommateurs pour qu'ils s'adaptent sans trop de mal à ces changements fiscaux énormes.

LES FAILLITES

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, la question que je pose au premier ministre a trait au nombre record de faillites imputables aux propres programmes du gouvernement.

Chaque fois qu'une entreprise fait faillite, des travailleurs doivent rentrer chez-eux le soir et informer les membres de leurs familles qu'ils ne toucheront plus de salaire, et qu'ils devront dire à la banque qui leur a accordé un prêt hypothécaire qu'ils ne seront pas en mesure d'acquitter leur paiement à la fin du mois. Ils vont être pourchassés par les agences de recouvrement et subir d'énormes pressions familiales, de sorte qu'ils seront nombreux à figurer parmi ceux qui seront en faillite personnelle. La question que je pose au premier ministre est claire: Pourquoi son gouvernement refuse-t-il tout net de reconnaître les difficultés énormes qu'éprouvent certains Canadiens par suite des programmes économiques de son gouvernement et d'y remédier?

• (1450)

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Je ne conteste pas que le pays est en récession. Je ne conteste pas non plus que cette récession a des conséquences tragiques pour de nombreux Canadiens et que nous devons prendre tous les moyens possibles pour nous tirer de cette triste situation.

Cela dit, je rappelle au député ce que le surintendant fédéral des faillites a déclaré lorsqu'on se met à comparer des périodes comme par exemple janvier de cette année et celui de l'année dernière. En effet, en janvier 1990, notre situation était florissante. Nous sommes maintenant au beau milieu d'une récession. Le surintendant, au demeurant sans parti pris, a déclaré: «J'ai bon espoir que mai venu, toutes les autres circonstances demeurant identiques par ailleurs, la situation devrait beaucoup s'améliorer».

Je reconnais néanmoins que, conformément aux voeux des Canadiens, nous devons avoir recours à toutes les mesures fiscales et financières possibles pour favoriser la relance économique de notre pays.

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

La récession frappe durement le sud-ouest de l'Ontario. Près de 30 p. 100 des travailleurs de l'automobile de

Chatham sont en chômage. Motor Wheel a perdu plus de 600 emplois. Le nombre des assistés sociaux dans le comté de Kent a augmenté de plus de 400 p. 100 par rapport à 1981.

Ce n'est pas une récession ordinaire. Beaucoup d'entreprises ont fermé pour de bon. Des emplois sont perdus pour toujours. Comment le ministre va-t-il venir en aide aux travailleurs et à leurs familles?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur la première question que le député a posée à propos du nombre des faillites dans notre pays.

Le ministre des Finances a insisté hier sur le fait—évoqué de nouveau aujourd'hui par le ministre d'État aux Finances—qu'un grand nombre d'entreprises ont été créées depuis 1984 grâce à la prospérité que notre gouvernement a ramenée. Il est donc évident que nous avons davantage de faillites d'entreprises aujourd'hui parce qu'il y a eu beaucoup plus de création d'entreprises en 1990 qu'il n'y en avait en 1984.

Il sait très bien, monsieur le Président, et le ministre des Finances l'a dit hier, que nous avons des fermetures et des fusions pour un tas de raisons. Autrement, les faillites elles-mêmes sont attribuables à la récession.

Encore une fois, monsieur le Président, si le député et son parti examinaient ce qu'est réellement l'économie, ils comprendraient ces chiffres.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture.

L'Île-du-Prince-Édouard a perdu presque tous ses marchés de pommes de terre de semence en Amérique du Nord. Les pertes de cette année se chiffrent à 40 millions de dollars.

Qui plus est, les interdictions américaine et canadienne ne donnent aux producteurs aucun moyen d'obtenir une nouvelle certification. Les producteurs de pommes de terre de semence ont besoin de savoir où ils peuvent trouver des semences certifiées pour leurs semailles du printemps afin de poursuivre leur exploitation.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député est sûrement au courant de tout le travail qu'ont fait en collaboration les deux niveaux de gouvernement et même les producteurs. La tâche qui nous attend a été bien résumée par le président de l'Office de commercialisation de la pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard, M. George Webster: «Cette année-ci est peut-être perdue, mais nous devons commencer à remettre sur pied et à relancer cette production de pommes de terre de semence.»

C'est précisément ce que nous essayons de faire. Nous envisageons des mesures d'indemnisation. Nous avons élaboré un programme d'éradication en collaboration avec les producteurs et le gouvernement provincial. En ce moment même, des négociations et des pourparlers se poursuivent à Washington en vue de rétablir les échanges normaux dans ce secteur.

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, George Webster voudrait sans doute savoir aussi où il trouvera les pommes de terre de semence pour les semailles du printemps.

Agriculture Canada ne sait pas d'où est venu le virus PVYN. Les Américains n'appliquent pas de tests de dépistage de ce virus alors que nous le faisons. Le virus est peut-être bien venu de chez eux. Pourquoi le ministre n'exige-t-il pas des tests aussi rigoureux pour les pommes de terre importées des États-Unis que ceux auxquels les Américains soumettent nos produits?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député sera heureux d'apprendre que nous appliquons aux produits américains importés chez nous les normes auxquelles nos exportations sont assujetties. Le député fait signe que non, mais je l'assure que c'est le cas. Cela se fait en ce moment même.

Le virus PVYN a été dépisté vers la fin de l'été dernier. Des analyses plus poussées et des tests en laboratoire, après la récolte, ont permis de le détecter dans 14 exploitations de l'Île-du-Prince-Édouard et trois du Nouveau-Brunswick. En collaboration avec les deux gouvernements provinciaux et les producteurs, nous avons aussitôt lancé un programme d'éradication, un programme de certification afin de lutter contre cette très grave maladie. Ces efforts se poursuivent.

J'ai assuré aux producteurs et aux ministres de l'Agriculture de ces deux provinces qu'Agriculture Canada prendrait toutes les mesures nécessaires pour éradiquer la maladie et aider les producteurs à absorber les pertes.

* * *

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national.

Au début de décembre, le gouvernement a annoncé qu'un certain nombre de localités du Nord deviendraient de nouveau admissibles au moins à une indemnisation fiscale partielle. C'était au début de décembre. Aucune

mesure législative n'a été présentée à la Chambre, et il n'y a pas de formulaire à la disposition des Canadiens visés pour qu'ils puissent produire leur déclaration d'impôt pour l'année d'imposition 1990.

Premièrement, quand le gouvernement présentera-t-il une mesure législative à la Chambre à cet égard et, deuxièmement, quand les formulaires seront-ils disponibles pour que ces Canadiens puissent produire leur déclaration d'impôt pour 1990?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je suis certain que le Nouveau Parti démocratique appuiera les initiatives que le ministre des Finances et Revenu Canada ont prises à cet égard. Nous discutons actuellement de la question avec notre leader parlementaire et avec ceux des autres partis aussi, du moins je l'espère, afin de déterminer quand une telle mesure législative pourra être présentée à la Chambre.

Revenu Canada est prêt à régler cette question dès maintenant. Plus tôt la Chambre adoptera cette mesure, plus tôt les habitants du Nord pourront en profiter.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le ministre sait que le gouvernement a changé d'idée à ce sujet il y a deux mois et demi, mais qu'il n'a toujours pas présenté de mesure législative.

Je veux poser au ministre la question suivante: peut-il garantir que le gouvernement ne se servira pas des habitants du Nord pour faire du chantage et qu'il présentera sans délai un projet de loi qui portera expressément sur l'indemnisation fiscale des localités du Nord et non sur d'autres mesures prévues dans le budget du gouvernement?

Ces gens attendent depuis deux mois et demi. Pourquoi ne pas présenter une mesure législative dès maintenant?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, ce que le député vient de dire est tout à fait ridicule. Cela ne devrait pas me surprendre, venant de ce côté de la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Jelinek: Nous avons toujours essayé et nous essayons toujours de tenir des consultations sur chaque question, et l'indemnisation fiscale des localités du Nord n'a pas fait exception à la règle.

Le député saura que nous avons entrepris un vaste processus de consultation avec les habitants du Nord à ce sujet. Son chef le sait et approuve cette initiative. C'est ce processus de consultation qui est à l'origine du retard.

La Chambre vient de reprendre ses travaux hier après une brève interruption. Si le député veut collaborer avec nous, comme le feront les libéraux j'en suis certain, il aura son projet de loi, et les habitants du Nord auront leurs avantages fiscaux.

M. le Président: Je vais permettre au député de Cap-Breton Highlands—Canso de poser une seule question.

* * *

LES PÊCHES

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans qui, au beau milieu de cette récession créée par le gouvernement canadien lui-même, entend accroître les difficultés auxquelles font déjà face les pêcheurs de l'Atlantique en imposant de nouveaux frais importants de surveillance aux quais. Les droits en question viennent s'appliquer au moment même où les pêcheurs côtiers de toute la région de l'Atlantique font les frais de la mauvaise gestion du gouvernement, et plus particulièrement d'une réduction des quotas et d'une chute des prix.

Est-ce équitable? Le ministre va-t-il maintenant annuler ces nouveaux frais avant que des centaines de pêcheurs ne fassent faillite?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Non, monsieur le Président, je n'en ferai rien.

* * *

• (1500)

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je tiens à signaler aux députés la présence à la tribune de Son Excellence Ahmet Kurtcebe Aldtemocin, ministre des Affaires étrangères de la République de Turquie.

Des voix: Bravo!

* * *

LE DÉCÈS DE GUS MACFARLANE

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour rendre hommage à Gus MacFarlane, ancien député qui est décédé au cours du week-end dernier.

Gus a servi fièrement et assidûment les citoyens de Hamilton Mountain, à titre de député de la région entre 1974 et 1979. Ceux qui l'ont connu durant les années où il a siégé à Ottawa et ses nombreux autres amis se rappellent de son caractère enjoué et de sa merveilleuse voix mélodieuse.

Il a été whip en chef du gouvernement et s'est fort bien acquitté de cette tâche. Ses collègues n'ont sûrement pas oublié son projet spécial qui consistait à lutter pour les droits des députés de l'arrière-ban des deux côtés de la Chambre.

À l'extérieur de la scène politique, Gus MacFarlane a apporté une contribution importante à plusieurs organismes nationaux. Membre de l'Association canadienne des paraplégiques depuis 1985, il a été également membre fondateur de la section de l'association pour l'Île-du-Prince-Édouard en 1986. Au cours des deux dernières années, il a été président du comité national de financement de l'Association canadienne des paraplégiques.

Gus a également joué un grand rôle dans le domaine du football amateur au Canada. Après avoir été président de Football Canada, il a été plus récemment président de cette association à l'Île-du-Prince-Édouard et a cherché à relancer ce sport sur l'île.

Le plus grand hommage qu'on pourra rendre à Gus MacFarlane ne résidera pas dans les regrets que nous exprimons aujourd'hui, mais bien dans le souvenir qu'il a laissé aux nombreuses personnes qu'il a si bien encouragées.

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, je voudrais donner suite à l'intervention du député de Hamilton Mountain et rendre moi aussi hommage au regretté Gus MacFarlane.

Je siégeais dans cette enceinte lorsque Gus s'y trouvait. Il m'a toujours été d'un grand secours. C'était un ami pour moi comme pour tous ses collègues de ce côté-ci de la Chambre.

Je suis sûr que tous les députés et tous ses anciens électeurs de la région de Hamilton présentent à sa famille leurs condoléances les plus sincères en ce moment bien triste, mais nous tenons à préciser que la Chambre des communes avait le plus grand respect pour Gus MacFarlane.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je me joins à mes collègues pour exprimer notre regret d'apprendre le décès de Gus MacFarlane, que j'ai bien connu.

Il a été whip en chef du Parti libéral au moment où j'étais moi-même whip en chef du Nouveau Parti démocratique, il y a quelques années.

Gus MacFarlane faisait partie de ces députés qui sont populaires auprès de tous leurs collègues à la Chambre des communes, qu'importe leur allégeance politique. C'était un homme sympathique, ouvert et très franc. Excellent orateur, il avait une voix forte et retentissante. Je suis certain que tous ceux d'entre nous qui étaient ici le connaissaient bien et s'en souviennent.

Il s'intéressait aussi beaucoup aux sports. Il faisait du sport bien avant son élection au Parlement, il en a fait tout en étant député et, bien sûr, il a continué par la suite, après 1980.

Monsieur le Président, Gus nous manquera à tous. Au nom de mon parti, j'offre nos condoléances à sa famille et à ses nombreux amis.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, je veux simplement ajouter quelques mots à ce qui a été dit.

Gus MacFarlane est venu à Charlottetown, il y a quelques années. Il est venu travailler aux Affaires des anciens combattants comme membre de la Commission des allocations aux anciens combattants.

Peu après son arrivée dans la ville, il s'est fait connaître comme un leader de la collectivité. Une de ses premières réalisations à Charlottetown a consisté à organiser le carnaval d'hiver, qui est par la suite devenu une activité annuelle fort populaire.

Comme mon collègue l'a mentionné, c'est à Gus que l'on doit la résurrection du football amateur dans la ville de Charlottetown.

Je veux simplement offrir mes plus sincères sympathies à sa famille. Les jeunes de notre pays et de ma province ont bénéficié des nombreuses heures de travail ardu qu'a consacrées Gus MacFarlane et de l'esprit de dévouement qu'il a démontré.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES OBSERVATIONS PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Dans une question au secrétaire d'État, j'ai cité directement la transcription d'une déclaration du secrétaire général des Nations Unies.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a répondu que j'interprétais librement la déclaration, que je tentais une fois de plus de déformer les paroles du secrétaire général et que ce n'était pas un procédé honnête en matière de politique étrangère.

Monsieur le Président, je voudrais vous citer les paroles exactes du secrétaire général. Les voici:

> ... en accord avec les résolutions du Conseil de sécurité. Des possibilités de règlement en vue de la cessation du conflit sont devenues

évidentes au cours des deux derniers jours. Il serait extrêmement tragique que les possibilités offertes échouent maintenant. Je souhaite vivement que ce ne soit pas le cas.

Il a ajouté:

Les Nations Unies et moi, puis-je ajouter en ma qualité de secrétaire général, traversons une période extrêmement éprouvante et douloureuse. Depuis le début de la crise, la dévastation a pris des proportions considérables. Les conséquences pour une région vitale et d'une très grande importance stratégique sont incalculables.

Voici le passage que j'ai cité:

Nous avons le devoir de soutenir les principes qui ont motivé les résolutions du Conseil de sécurité et nous devons obéir à l'impératif moral suprême, qui est d'empêcher une plus grande destruction de la vie. Ces deux objectifs ne doivent pas être irréconciliables.

Il formule ensuite le voeu que les décisions soient fructueuses.

Là où je veux en venir, monsieur le Président, c'est que je citais directement le secrétaire général. Je le citais dans le contexte de son appel à la recherche d'une résolution pacifique, comme je viens de le faire.

Malheureusement, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a pas su lire ou comprendre correctement ces transcriptions, et c'est porter atteinte à mes privilèges de député que de m'accuser de chercher à déformer les propos du secrétaire général et de traiter malhonnêtement de la question. Il est regrettable que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures prête des intentions à un député qui pose une question à laquelle il est incapable de répondre.

Je vous demande de juger de cette atteinte aux privilèges à la lumière de l'article 48 du Règlement.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je rappelle à la Chambre que ce que j'ai dit au député de Winnipeg, c'est qu'il serait dans notre intérêt à tous qu'il ne se permette pas de libertés avec les déclarations du secrétaire général. Il se souviendra que ce n'est pas la première fois que je suis obligé de le rappeler à l'ordre au comité. Ce n'est pas la première fois qu'il attribue à un passage d'une déclaration du secrétaire général une signification que n'y avait pas mise ce dernier.

En parlant du secrétaire général des Nations Unies, le député de Winnipeg a dit à la Chambre qu'on pouvait continuer à appliquer les résolutions des Nations Unies contre l'Irak tout en répondant à l'impératif moral de mettre fin à la destruction. Et nous savons que cet appel du secrétaire général n'a pas été entendu au cours du week-end dernier.

Tout ce qu'on peut en conclure, c'est qu'on n'a pas répondu à l'appel du secrétaire général.

Permettez-moi de citer les propos qu'il a tenus à ce sujet.

Lorsqu'on lui a demandé s'il croyait que l'offensive terrestre minait toute chance de succès des initiatives diplomatiques constructives, le secrétaire général a répondu ceci: «L'histoire montre que les hostilités et la diplomatie peuvent coexister. Ce qu'il faut espérer, c'est qu'on arrive à empêcher que des gens soient tués.»

Puis, quelqu'un lui a posé une autre question au sujet des opérations militaires, et il y a répondu en ces termes: «Vous en savez probablement plus que moi en ce qui concerne les opérations militaires, mais celles-ci semblent nécessaires pour atteindre l'objectif, qui est exclusivement de libérer le Koweït.»

Le député, je le sais, lit le *New York Times*. Il sait donc que ce journal a publié hier, sous le titre de «Le président de l'ONU appuie l'offensive», un article correspondant davantage à mon interprétation qu'à celle qu'il a exposée officiellement et qu'il a essayé de faire valoir encore aujourd'hui.

L'autre jour, au comité, le député de Winnipeg a dit que, au cours du week-end, le secrétaire général des Nations Unies avait avoué à la BBC craindre que la confrontation ne mette en péril la vie de millions de civils, qu'il y ait de plus en plus de victimes civiles et que des secteurs résidentiels ne soient largement démolis.

En fait, cette déclaration n'était pas du secrétaire général des Nations Unies, mais bien d'un autre haut fonctionnaire des Nations Unies. Cela ressortait clairement d'un article de M. Trevor Rowe, qui a paru dans le *Sunday Citizen* du 10 février et que le député a cité, si je ne m'abuse. On pouvait y lire ceci:

Un haut fonctionnaire des Nations Unies qui collabore étroitement avec M. Pérez de Cuellar a dit que. . .

J'ai poursuivi la citation au comité afin de faire valoir ce point.

Je crois juste de dire que le secrétaire général des Nations Unies s'est dit angoissé à l'idée que des civils perdent la vie.

• (1510)

Tous les membres du comité partagent cette angoisse. On ne rend pas justice à la vérité ni au secrétaire général des Nations Unies en tournant ses propos en critique ou les déformant.

Au mieux, c'est une question de point de vue mais, comme le député avait exposé officiellement sa version, j'ai cru devoir exposer la mienne.

M. le Président: Si le député de Winnipeg–Sud–Centre souhaite répondre, la parole est à lui, mais je lui demanderais d'être très bref.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a encore une fois trouvé le moyen de se reporter à un document différent. Je citais le texte même de la déclaration que le secrétaire général a faite le 23 janvier 1991, lorsqu'il a dit qu'il serait extrêmement tragique que les possibilités de règlement offertes échouent maintenant et qu'il souhaitait vivement que ce ne soit pas le cas. Il ne se fait guère mieux, à mon avis, en fait d'appel à un règlement pacifique. Je voulais simplement dire qu'il serait temps que le secrétaire d'État prenne au sérieux les déclarations qui sont faites à la Chambre au lieu de chercher à déformer nos propos comme il le fait tout le temps.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: J'ai suivi très attentivement le débat hier et j'ai eu la chance de relire cette partie du compte rendu. J'ai écouté le député de Winnipeg–Sud–Centre et le très honorable ministre.

L'un des problèmes qui naissent des débats animés que nous avons dans cette enceinte est qu'un camp ou l'autre et souvent les deux à la fois donnent à penser que ni l'une ni l'autre de leurs versions des faits n'est aussi juste qu'une personne de l'autre camp ne voudrait qu'elle le soit.

Je ne doute pas un instant que le député de Winnipeg–Sud–Centre a posé sa question en toute bonne foi. L'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures lui a répondu et a ouvert le débat sur ce qui s'était dit à un moment ou à un autre et sur le sens de ces propos. À mon avis, c'est là le propre du débat et, tant que des propos manifestement diffamatoires ne sont pas échangés, il n'y a pas lieu d'intervenir.

Je remercie les deux députés de leur courtoisie.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

MESURE MODIFICATIVE

Le très hon. Joe Clark (au nom du président du Conseil du Trésor) propose: Que le projet de loi C–91, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques et d'autres lois en conséquence, soit maintenant lu pour la troisième fois et adopté.

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires) et du ministre (Finances)): Monsieur le Président, j'aimerais simplement faire quelques dernières observations sur le projet de loi C–91, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques et d'autres lois en conséquence.

Je pense que, non seulement les députés de cette Chambre, mais toute la population au pays, aussi bien les gens d'affaires que les simples citoyens, savent pertinemment qu'une entreprise échouerait lamentablement si elle s'employait à fonctionner dans le contexte actuel avec des règles et des dispositions qui datent de plus de 40 ans. Elle serait inefficace et ne pourrait fonctionner longtemps. Voilà la situation dans laquelle se trouve le gouvernement du Canada à l'heure actuelle. Même si le gouvernement compose avec elles, il n'en demeure pas moins que les dispositions et règles qui régissent ses activités datent de 40 ans. À mon avis, les députés des deux côtés de cette Chambre reconnaissent la nécessité de les mettre à jour.

Aussi, la plupart des modifications proposées dans le projet de loi C–91 sont des modifications de forme. Le projet de loi vise à rendre la gestion financière plus efficace et à moderniser certaines dispositions. Son objectif ultime est de permettre à l'administration financière au sein du gouvernement fédéral de bénéficier des derniers progrès dans le domaine de l'informatique. En permettant l'établissement de nouveaux critères d'efficacité et le recours à la technologie informatique, ces modifications aideront les ministères à faire davantage avec moins, dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Le projet de loi permettra notamment d'améliorer la gestion des rentrées et des sorties de fonds du gouvernement, d'accroître l'efficacité dans l'administration des programmes et des services gouvernementaux, de ratio-

naliser et de moderniser les méthodes d'administration interne, d'améliorer les outils pour faciliter la gestion de la dette publique ainsi que d'accroître la souplesse au chapitre du financement et de l'exécution des services, ce qui améliorera du même coup les services à la population.

À titre d'exemple, les modifications qui sont proposées aux paragraphes 17(4) et (5) et dont il est fait état à l'article 5 du projet de loi permettront de supprimer l'encombrante procédure de règlement avec les banques et les autres institutions financières des chèques sans provision que reçoit le gouvernement.

En outre, cet amendement ouvrira la voie à la rationalisation du paiement des honoraires et des commissions aux agents qui travaillent pour le compte du gouvernement, réduisant ainsi au minimum les formalités administratives qui leur sont imposées.

Depuis toujours, les agents du secteur privé prélèvent leurs honoraires et leurs commissions sur les fonds perçus. C'est une pratique reconnue. Cela s'applique autant à la vente d'une maison, d'un billet d'entrée à un événement sportif ou à un concert qu'à la vente de biens immobiliers. Même le gouvernement provincial permet aux commerces de détail de retenir leurs frais d'administration sur la taxe de vente perçue.

Néanmoins, ce n'est pas le cas au gouvernement fédéral. Le total du montant perçu doit être déposé au Trésor. Ensuite, un chèque est émis pour les honoraires et les commissions dûs.

Les changements proposés dans le projet de loi se font attendre depuis longtemps. Ils sont essentiels au traitement efficace et pratique des transactions courantes.

Le projet de loi comprend aussi des amendements visant à rationaliser et à moderniser le processus de paiement. Grâce aux amendements apportés à l'article 34, une plus grande souplesse permettra d'appliquer les principes modernes de gestion des risques pendant la vérification des factures et d'autres demandes de paiement. Il en va de même pour les amendements apportés aux articles 35 et 36, ce qui signifie que le gouvernement entre dans l'ère électronique et qu'il tire tous les avantages présentés par les techniques de paiement électronique. Ces amendements seraient tout particulièrement avantageux pour les fournisseurs du gouvernement puisque ceux-ci toucheraient leurs paiements à la date d'échéance, mais ils seraient tout aussi avantageux sur le plan de la gestion de la trésorerie en ce qui a trait aux contributions importantes ou à l'aide financière accordée à l'industrie. Le paiement électronique permettrait de supprimer les avances importantes, et les fonds resteraient dans le Trésor jusqu'au dernier moment. Cela représenterait donc des économies pour les contribuables et le gouvernement du Canada.

D'autres améliorations proposées en matière de gestion financière visent à rationaliser le processus d'approbation des remises de taxe ainsi qu'à réduire la paperasserie interne et les autres obstacles qui nuisent au recouvrement d'au moins une partie des millions de dollars de créances que l'on dit irrécouvrables. Ce sont des dollars qui reviennent au gouvernement, aux Canadiens. Le gouvernement doit donc veiller à les recouvrer dans la mesure du possible.

Le projet de loi vise à fournir une compétence uniforme et cohérente en vue de la dispense du paiement d'une somme ou de créances dues au gouvernement pour des raisons humanitaires lorsque les circonstances le justifient. Cela rendrait notre gouvernement plus humain.

On y précise les exigences en vue de l'inscription et du règlement des créances dues à la fin de l'exercice financier, supprimant ainsi tous les frais généraux injustifiés.

Et, chose qui me tient à coeur, le projet de loi permettra de réduire le gaspillage de papier en éliminant les rapports qui font presque double emploi avec la partie 3 du Budget des dépenses, où l'on trouve déjà des renseignements détaillés.

En somme, ce projet de loi vise à moderniser les pratiques de gestion financière du gouvernement et d'accroître la productivité, et ce, sans sacrifier ni diluer les principes fondamentaux du contrôle parlementaire des dépenses de l'État.

Ma conclusion ne serait toutefois pas complète si je ne parlais pas de certaines préoccupations qui ont été soulevées pendant le débat à la Chambre et au comité à propos de l'article 6 du projet de loi, qui porte sur les frais d'utilisation. Les personnes en cause ont dit notamment qu'il fallait veiller à ce que les utilisateurs ne paient pas plus que leur part des frais et à ce qu'aucune catégorie d'utilisateurs n'assume les frais des services offerts à d'autres catégories.

• (1520)

En outre, on voulait obtenir l'assurance que les règles du jeu ne seraient pas modifiées en cours de route, que de nouveaux facteurs de rajustement ne seraient pas établis sans modification des modalités initiales et que les utilisateurs auraient l'occasion de se prononcer là-dessus.

Le gouvernement a prêté l'oreille à ces recommandations et a tout fait pour leur donner suite. Je suis sûr qu'ainsi modifié le projet de loi est conforme à l'essentiel de ces recommandations.

Je suis donc en mesure de remercier les députés qui ont appuyé le projet de loi à cette étape-ci et je demande qu'il soit adopté rapidement aujourd'hui.

[*Français*]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat et c'est un plaisir que d'y participer cet après-midi du fait justement qu'il s'agit de la troisième lecture du projet de loi C-91. J'ai des problèmes avec ce projet de loi, mais en général je félicite le gouvernement d'avoir présenté ce projet de loi qui vise à modifier la Loi sur la gestion des finances publiques, ce qui est très important. Et je suis d'accord avec l'honorable secrétaire parlementaire quand il dit que ce projet de loi vise à ramener ce gouvernement dans le XXI^{e} siècle, et cela est une bonne chose. Je suis heureux d'appuyer ce projet de loi dans ces circonstances, mais seulement dans ces circonstances, mais pas en ce qui concerne l'article 16 du projet de loi. C'est à cause de cela que je tiens à prononcer un petit discours, et aussi pour discuter d'une autre question qui a trait à l'article 30 de la Loi.

[*Traduction*]

Je me faciliterais la tâche, et je faciliterais probablement aussi celle des députés si je poursuivais en anglais.

Je trouve que l'article 6 de ce projet de loi représente une tentative grave de la part du gouvernement pour s'approprier des pouvoirs supplémentaires, et je crois que les députés s'en rendent parfaitement compte malgré les protestations du secrétaire parlementaire.

Mais je tiens à remercier le secrétaire parlementaire d'avoir bien voulu étudier mes amendements et je reconnais que le gouvernement a accepté, en principe, un de ces amendements en lui apportant une modification mineure sur le plan de la formulation. Quant à l'autre amendement, je crois que nous ne sommes toujours pas d'accord sur l'incidence qu'il aurait, et nous ne sommes certes pas d'accord sur les effets de l'article 6 du projet de loi qu'on nous a présenté.

J'estime que le nouvel article 6 représente une tentative de la part du gouvernement pour s'approprier le pouvoir d'imposer aux Canadiens des frais, une forme de taxes si l'on veut, en échange des services qu'il leur rend. Tout le monde sait que le gouvernement devrait normalement, en pareil cas, présenter un projet de loi prévoyant certains services à accorder aux Canadiens, et le Parlement voterait chaque année les crédits nécessaires au financement de ces services dans le cadre du budget.

Le gouvernement tente maintenant de facturer ces services aux Canadiens en fonction de leurs coûts sans avoir à passer par le Parlement pour le faire, et c'est pour cette raison que je m'oppose à cet article du projet de loi. Dans sa version modifiée, l'article 6 donne plus de pouvoirs au gouvernement; personne ne peut dire le contraire. Si le gouvernement n'avait pas cherché à augmenter ses pouvoirs, il ne l'aurait pas présenté. Je crois que le secrétaire parlementaire le sait fort bien.

Somme toute, le gouvernement a décidé effectivement qu'il ne voulait plus, dorénavant, être obligé de demander au Parlement la permission d'accroître le fardeau fiscal des Canadiens, car c'est en fait de cela qu'il s'agit. Normalement, le Parlement aurait voté les crédits nécessaires pour financer les services en question, le Parlement continuera de voter ces crédits, semble-t-il, mais le gouvernement pourrait maintenant facturer le coût de prestation de ces services et utiliser les crédits présumément votés par le Parlement à d'autres fins analogues, notamment pour améliorer les autres programmes et installations ministériels visés par ce même crédit autorisé par la Chambre.

Il faut faire comprendre aux Canadiens que la Chambre est en train de perdre des pouvoirs à cause des mesures que le gouvernement propose dans ce projet de loi et de certains pouvoirs supplémentaires qu'il cherche à se donner.

À mon avis, cela équivaut à une taxation sans représentation. Comme nous le savons, une telle situation a conduit à la révolution américaine. Dans une démocratie parlementaire, il est très important que ce soit les représentants élus du peuple qui décident qui doit payer des taxes et selon quels critères. En d'autres mots, tous les projets de loi financiers doivent être présentés ici et toutes les taxes ne peuvent être levées qu'après un vote à la Chambre, sauf lorsque nous avons délégué le pouvoir de lever ces taxes au gouvernement.

J'estime que dans le cas présent, la délégation de pouvoir outrepasse les limites raisonnables. Elle donne beaucoup trop de pouvoirs au gouvernement, plus de pouvoirs qu'auparavant.

Cela étant dit, et ayant marqué mon objection, je reviendrai à ce sujet plus tard. Je veux aborder un article

précis, qui a été modifié par le gouvernement. Le plus simple serait peut-être d'examiner l'amendement que j'avais proposé.

Dans l'amendement que mon collègue de Willowdale a été si heureux de proposer hier en mon nom, je demandais de remplacer certains mots par:

> «fourniture des services aux usagers ou catégories d'usagers qui en bénéficient ou la mise des installations à la disposition des usagers ou catégories d'usagers qui en bénéficient».

Je cite ces mots en les tirant de leur contexte, mais l'amendement visait à faire en sorte que lorsque le gouvernement décide d'imposer des frais pour un service, seules les personnes qui en bénéficient ont à payer ces frais.

Le gouvernement a soulevé comme objection que le terme «bénéficier» était trop vague en droit et qu'il pourrait être interprété comme voulant dire qu'une personne utilisant le service, mais n'ayant pas retiré le privilège qu'elle espérait en obtenir pourrait soutenir qu'elle n'en a pas bénéficié et n'aurait donc pas à payer.

Je comprends l'argument. Je sais que cette possibilité existe. Je peux comprendre qu'en droit, ce terme puisse donner lieu à une certaine confusion dans les cas où il est clairement prévu que les personnes utilisant un service paient des frais d'utilisation qu'elles en aient ou non retiré un avantage réel en améliorant leur sort. Il est évident que l'objectif est d'imposer des frais pour l'utilisation d'un service, et je suis prêt à l'admettre.

Je veux préciser le plus clairement qu'il m'est possible que le sous-amendement proposé par le gouvernement et accepté avec dissidence hier, visait à corriger ce défaut et à faire en sorte que les usagers d'un service paient les frais d'utilisation. Qu'ils en retirent un avantage véritable pourrait bien ne pas être un critère. En fait, on a donné à entendre que cela n'en était pas un. L'utilisateur d'un service pourra être facturé, mais la question de l'avantage ne sera envisagé qu'au sens où on aura eu recours à un service. Ainsi le paiement devra être acquitté par les usagers.

J'espère que les termes contenus dans l'amendement du gouvernement s'appliqueront en fait devant les tribunaux. Je me rends compte, en tant qu'avocat, que les tribunaux répugnent à prendre pour source un débat parlementaire pour connaître l'intention du législateur quand les termes d'une loi du Parlement sont en fait adoptés, mais si l'on invoque cet article devant les tribunaux, j'espère qu'on aura recours à mon discours. et à celui du secrétaire parlementaire. Peut-être voudra-t-il clarifier ce point au cas où j'aurais mal interpétré ce qu'il a dit.

Je me référerais aussi, pour aider les tribunaux, aux déclarations faites devant le comité législatif qui a étudié ce projet de loi. La personne qui faisait ces déclarations était M. McCrindell, le contrôleur général adjoint, le 11 décembre, devant le comité législatif sur le projet de loi C-91. Il a déclaré ce qui suit, et je cite la page 1-15 de la transcription des délibérations du comité:

> Lorsqu'on détermine les droits, les objectifs des programmes et les répercussions sur les usagers et les autres parties directement concernées sont des questions importantes. On aura pour objectif global de réaliser une plus grande équité dans le financement des activités du gouvernement en transférant la charge des contribuables en général à ceux qui bénéficient directement du service.

• (1530)

J'insiste sur les mots «bénéficient directement», qui ne figurent pas actuellement dans le projet de loi à cause de la difficulté de construction du mot «bénéficient» dans la langue anglaise. J'espère que, quand un tribunal sera saisi de la question, les termes qui seront utilisés dans la loi auront été pesés avec grand soin pour faire en sorte que les personnes qui ne bénéficient pas de la prestation d'un service, et encore une fois j'utilise ce mot dans son sens normal, ne soient pas facturés pour ce service, parce que manifestement ce n'est pas l'intention du gouvernement, comme l'a indiqué le contrôleur général adjoint dans sa déclaration devant le comité législatif que nous avons essayé de faire figurer dans ce projet de loi par un amendement précis.

Il y a un autre point qui, à mon avis, doit être examiné et que nous n'avons pas étudié à la Chambre. Je sais que nous avons maintenant terminé l'étude des amendements et qu'ils ont été incorporés dans le projet de loi. L'autre point qui n'a pas été inclus dans le projet de loi du gouvernement et qui, à mon avis, est très important. Comme c'était là l'occasion de modifier la Loi sur la gestion des finances publiques, j'estime que le gouvernement aurait pu inscrire l'amendement approprié dans ce projet de loi, de sorte que le Parlement puisse l'étudier. Je songe en l'occurrence à l'article 30 de la loi qui traite de l'utilisation des mandats spéciaux du gouverneur général.

Même si j'ai déjà abordé cet aspect au Parlement, je me vois contraint de le faire de nouveau aujourd'hui, car j'estime que le gouvernement a raté l'occasion de remédier à une grave carence de la loi. En fait, je devrais

plutôt parler de l'utilisation abusive dont le gouvernement fait du régime en place.

Mieux vaudrait que je rappelle aux députés que la Chambre tire son pouvoir de son contrôle des dépenses du gouvernement. Au Royaume-Uni, à cause de ce principe, un roi a eu la tête tranchée. Ce principe fondamental, qui est au coeur même de la démocratie parlementaire, interdit au gouvernement de dépenser l'argent sans le consentement de la Chambre. Ce principe est incorporé dans la Constitution de notre pays. On sait que tous les crédits doivent être votés d'abord par la Chambre des communes. La Constitution du Canada le précise en toutes lettres. Nous savons que la Chambre vote les crédits en tenant compte du budget des dépenses que le gouvernement dépose à la Chambre et nous nous attendons, sauf erreur, à ce qu'il dépose jeudi de cette semaine le nouveau budget pour la nouvelle année financière.

Au cours des années financières 1988-1989 et 1989-1990, les choses se sont passées quelque peu différemment. Les députés se souviennent que le gouvernement, ayant tenu des élections en novembre 1988, jugea à propos de convoquer le Parlement en décembre pour une période de deux semaines au cours de laquelle il n'a abordé qu'une seule question, l'Accord de libre-échange. Au lieu de rappeler le Parlement au début de la nouvelle année pour adopter les crédits nécessaires jusqu'à la fin de l'année financière, le gouvernement a préféré recourir à des mandats spéciaux du gouverneur général conformément à l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques. Plus précisément le 19 janvier 1989, il a obtenu que le gouverneur général signe un mandat spécial l'autorisant à dépenser 80 millions de dollars sans demander l'avis du Parlement.

Le 16 février, il lui a demandé un autre mandat l'autorisant à dépenser 507 millions de dollars sans l'autorisation du Parlement. Comme chacun sait, l'année financière se termine le 31 mars. Autrement dit, il a fait table rase de l'année financière précédente; cependant, pour éviter de s'adresser à la Chambre pour en obtenir des crédits, il a mis fin à la législature. Celle-ci se poursuivait même si les députés ne siégeaient pas, mais comme il voulait s'éviter de nouveaux ennuis, il a décidé de mettre fin à la législature le 3 ou le 4 avril 1989, je ne me souviens plus exactement de la date. La nouvelle année financière avait débuté, de sorte que le gouvernement avait besoin d'argent pour poursuivre ses activités au cours des premiers mois, et le Parlement n'était pas en mesure de lui accorder ces crédits sur-le-champ. Cela aurait pris quelques semaines. Donc, au lieu de rappeler la Chambre au mois de mars, comme il aurait dû le faire pour régler cette question, il a attendu jusqu'au 3 ou 4 avril. Le 1er avril, quel beau poisson d'avril, il a demandé au gouverneur général un autre mandat, cette fois-ci pour la somme de 6 milliards de dollars, en fait pour 6 175 011 778 $ pour être plus précis.

Avec cet argent, il a géré les opérations gouvernementales jusqu'à ce que le Parlement adopte un projet de loi de crédits provisoires au mois de mai 1989.

Une voix: Scandaleux.

M. Milliken: Oui, c'est scandaleux. Je suis content que le député de Bonavista—Trinity—Conception le reconnaisse, parce que c'était alors la première fois qu'on faisait un usage abusif de ces mandats spéciaux.

C'était la première fois qu'un gouvernement avait recours à des mandats spéciaux quand le Parlement n'était pas en session, exception faite de la fois où il avait fallu réparer le toît d'un des édifices au début du siècle.

Je voudrais vous lire l'article 30 de la loi et m'arrêter à la signification de certains mots de cette disposition. On y dit:

> En l'absence de crédit, le gouverneur en conseil peut, par décret, ordonner l'établissement d'un mandat spécial pour la signature du gouverneur général en vue d'autoriser un paiement sur le Trésor si le Parlement n'est pas en session, le Président du conseil du Trésor lui remet un rapport attestant l'absence de tout crédit pouvant autoriser le paiement et le ministre compétent lui remet un rapport attestant l'urgence du paiement et sa nécessité dans l'intérêt public.

«Attestant l'urgence du paiement et sa nécessité dans l'intérêt public.» Ces paiements n'avaient rien d'urgent. Le Parlement aurait pu s'en occuper, mais de toute façon, il s'agissait de paiements pour permettre au gouvernement du Canada de poursuivre ses activités générales.

Il ne s'agissait d'une situation d'urgence, comme en temps de guerre. Il n'y avait aucun édifice du gouvernement qui allait s'effondrer faute de réparations. Aucune catastrophe n'avait secoué une région du pays.

Le gouvernement ne voulait tout simplement pas avoir à faire face aux représentants élus du peuple. Il ne voulait pas rappeler la Chambre pour aborder la question du Budget supplémentaire ou du Budget principal. Il s'est dit: «Nous irons chercher cet argent en utilisant un mandat spécial.» Jamais un gouvernement n'avait invoqué l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* à si mauvais escient.

J'ai soulevé plusieurs questions de privilège à la Chambre à ce propos. La présidence a rendu ses décisions, et je reconnais que nous semblons impuissants à apporter un changement à cet égard.

Mais en tant que députés, nous sommes habilités, dans une certaine mesure, à modifier la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Je suis déçu que, à l'occasion de ce que le secrétaire qualifie, avec raison selon moi, de révision en profondeur, le gouvernement n'en profite pas pour corriger ce qui est un problème flagrant, du moins si on s'en tient à l'interprétation que le gouvernement donne de la loi.

Il est bien clair que la Chambre a accepté cette interprétation pour certaines fins limitées, car il n'y a rien que nous puissions faire, comme parti minoritaire, pour nous y opposer. Le gouvernement aurait pu profiter de l'occasion pour apporter une modification. C'est avec plaisir que je l'aurais proposée, mais je tiens à préciser qu'une modification comme celle-là aurait été irrecevable, puisqu'elle aurait porté sur un article de la loi que le projet laisse intact.

On m'a donc dit que, si j'avais proposé un amendement, il aurait été irrecevable. J'ai au *Feuilleton* une projet de loi modifiant la *Loi sur la gestion des finances publiques* qui vise à prévenir ce genre d'abus. Il s'agit du projet de loi C-211. J'ai expliqué au secrétaire parlementaire que je ne demandais pas mieux que d'insérer les dispositions de ce projet comme amendement du projet de loi C-91. Mais apparemment, cela était irrecevable, et il aurait fallu obtenir un consentement unanime qui n'est pas venu.

À mon sens, la difficulté est aggravée dans ce cas par un autre petit exemple de l'arrogance du gouvernement. Celui-ci doit, aux termes de l'article 30, faire rapport à la Chambre de l'utilisation des mandats du gouverneur général. Se conformant à la loi, le gouvernement a dûment déposé un document sur les mandats spéciaux du gouverneur général. Il en a même déposé deux, un sur les mandats utilisés en 1988-1989 et un sur ceux de 1989-1990.

Pour ce qui est de l'exercice 1989, celui qui a pris fin le 31 mars 1989, on avait déjà déposé au Parlement le budget principal approuvé par la Chambre en juin 1988, si je ne m'abuse. Je n'étais pas ici. Un budget supplémentaire a été déposé pendant la session de décembre. Il semble qu'un autre budget supplémentaire, le C, ait été préparé, mais n'a jamais été déposé au Parlement.

Il y est fait allusion dans le rapport que le leader du gouvernement à la Chambre, sauf erreur, a déposé au sujet du recours aux mandats spéciaux. Il s'agit du document parlementaire 342-1/258. Il en est question dans le résumé du début, là où sont énumérés les crédits qui n'ont pas été votés par la Chambre. On fait allusion à ce document qui est désigné comme budget supplémentaire C et n'a pas été déposé. Après le dépôt de ce document, un des comités permanents de la Chambre a tenu des audiences au sujet de l'utilisation de ces mandats. J'ai eu l'occasion, à ce comité, de poser des questions aux fonctionnaires qui étaient responsables de la préparation des mandats spéciaux et qui avaient vraisemblablement eu un rôle à jouer dans la préparation du budget supplémentaire.

• (1540)

J'ai demandé à ce moment-là que des exemplaires du budget supplémentaire C, dont il est question dans le rapport, soient mis à la disposition des députés. Le témoin a dit qu'il se renseignerait et qu'il donnerait une réponse plus tard.

Il semblerait que cette personne a répondu au président du comité en juin 1989. La lettre, qui était adressée à M. Turner, président du Comité de la consommation et des corporations, lettre dont je n'ai malheureusement pas pu prendre connaissance avant d'avoir fait d'autres démarches par écrit à cet égard en janvier de cette année, disait ce qui suit: «On m'a dit que ce document, qui n'a pas été déposé, est une ébauche qui a été rédigée à l'intention des ministres seulement; il ne peut donc pas être rendu public.»

Les choses en sont restées là. Le document ne pouvait pas être rendu public, même s'il s'agissait de l'ébauche du budget supplémentaire C qui aurait été déposé au Parlement si celui-ci avait été convoqué.

Ainsi, même s'il était question du budget supplémentaire C dans le rapport, nous n'avons pas pu en prendre connaissance.

Pourquoi garder ce document secret? Pourquoi le gouvernement refuserait-il de déposer ce document au Parlement? C'est la Chambre qui doit approuver les mesures accordant certaines sommes d'argent au gouvernement à des fins précises, mais le gouvernement ne veut pas

préciser ces fins à la Chambre en présentant ce document.

C'est certainement raisonnable de demander que cette ébauche de budget supplémentaire soit mise à la disposition des députés. Bien sûr que ce n'est qu'une ébauche; tout le monde le sait. Pourquoi le gouvernement cherche-t-il à nous cacher ce budget supplémentaire? Je crois que c'est une question qui doit être posée, et nous devrions avoir une réponse.

Je me rends bien compte que, à strictement parler, cette disposition ne figure pas dans le projet de loi. Il n'est pas question de cela dans le projet de loi, mais c'est une omission. Le gouvernement a omis de déposer ce document. Il a omis de dire honnêtement et franchement à la Chambre pourquoi il veut cet argent, puisque les fins auxquelles cet argent est destiné sont précisées dans le budget supplémentaire. C'est là où les fins sont censées figurer, et ces documents devrait sûrement être mis à la disposition des députés, même si nous n'avons pas eu l'occasion de nous prononcer sur l'octroi des crédits. On nous en a enlevé la chance avec le recours, abusif dirais-je en l'occurrence, à l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Étant donné l'abus que l'on a fait de cette disposition, il n'est pas étonnant d'observer chez les Canadiens un changement d'attitude à l'égard des politiciens et des députés en général. J'ai ici. . .

M. Reid: J'ai une centaine de lettres à ce sujet.

M. Milliken: Oui, j'ai reçu beaucoup de lettres moi aussi. Je me réjouis de voir que le député de St. John's-Est est d'accord.

J'ai ici un extrait d'un article publié récemment par Andrew Love, un étudiant de l'Université Queen's, dans ma circonscription. L'article a paru dans la livraison la plus récente du magazine *Policy Options*, celle de janvier 1991. À la page 22 du magazine, M. Love écrit ce qui suit dans son article—je parlerai des dates dans un instant, car cela intéressera peut-être les députés:

> Au cours de la dernière décennie, les Canadiens n'ont pas cessé d'exprimer un degré inquiétant de ressentiment contre ce qu'ils considèrent comme des intrusions impersonnelles et inefficaces de l'État dans leur vie. Les résultats du plus récent rapport trimestriel de la firme Decima sur les tendances dans les affaires publiques confirment qu'en raison d'un cynisme déclaré à l'égard des programmes publics, les Canadiens deviennent plus autonomes et rejettent les options institutionnelles et collectivistes. Près de 60 p. 100 des Canadiens estiment que les politiciens sont dénués de principes, contre 28 p. 100 en 1980; et 81 p. 100 estiment que les politiciens se préoccupent davantage de l'argent que des gens, contre 53 p. 100 en 1980. Plus grave, seulement 32 p. 100 des répondants jugent que les politiciens sont compétents, contre 57 p. 100 en 1980.

D'un point de vue partisan, il est facile de comprendre pourquoi il y a eu une telle perte de confiance, étant donné les mesures que le gouvernement actuel a prises depuis six ans. Vous aurez remarqué que les premiers résultats remontaient à 1980. Les choses étaient un peu différentes à l'époque.

Nous avons maintenant affaire à un gouvernement qui, franchement, a déçu les Canadiens à tant d'égards qu'il est difficile d'imaginer qu'il ait le culot de continuer à gouverner sans déclencher d'élections et sans faire comme l'a suggéré le chef de mon parti, il y a une semaine.

Le député de St. John's-Est pense que la perspective d'élections me rend nerveux. Je tiens à l'assurer qu'il n'en est rien; c'est plutôt lui que la perspective d'élections rend nerveux car il sait, comme mon collègue de Bonavista—Trinity—Conception peut le lui dire, que la cote de popularité du Parti conservateur est maintenant tombée à 6 p. 100 dans les provinces Maritimes, y compris Terre-Neuve. Pardon, 8 p. 100. Leur cote est même inférieure au taux d'intérêt préférentiel dans les Maritimes, et le député de St. John's-Est sait parfaitement bien que s'il y avait demain des élections, il coulerait avec son collègue de St. John's-Ouest.

[*Français*]

M. Saint-Julien: J'ai 100 p. 100 dans ma région, chez-nous.

M. Milliken: Oui, oui, 100 p. 100, sans doute. En Abitibi, il a 100 p. 100; ça va. À Kingston, c'est très différent, j'en suis sûr.

[*Traduction*]

Voilà un exemple de perte de confiance complète, et je voudrais signaler au secrétaire parlementaire et aux ministres, si certains d'entre eux sont encore parmi nous, que l'échec en question s'explique en partie par le fait que le gouvernement traficote l'administration financière du pays en ayant recours aux mandats en question et ainsi de suite. Les gens n'ont aucune confiance dans un gouvernement qui laisse tomber les procédures établies, modifie les dispositions visant à protéger la population contre le mauvais emploi des deniers publics et ne dévoile pas au Parlement tous les dessous de ses transactions financières.

S'il y a un endroit où le gouvernement doit préciser clairement ce qu'il fait en matière de gestion des deniers publics, c'est bien à la Chambre, car c'est nous qui avons

la lourde responsabilité de nous assurer que le gouvernement agit comme il se doit et de lui réclamer des comptes dans le cas contraire.

Or, nous députés de l'opposition, sommes mal placés pour nous acquitter de cette tâche, si on nous refuse l'accès à toutes les données et prévisions financières pertinentes.

Dans le cas du Budget des dépenses supplémentaire C qui a été rédigé sous une forme provisoire et qui n'a jamais été soumis au Parlement, au lieu de rappeler le Parlement et d'étudier ces prévisions budgétaires de la façon habituelle, le gouvernement a choisi d'agir de façon sans précédent et de prélever des fonds sur le Trésor public grâce aux mandats spéciaux du gouverneur général.

Je n'ai aucune difficulté à répéter ce que j'ai déclaré. Le député sait pertinemment que j'ai raison. Il n'ignore pas que la façon de procéder du gouvernement était tout à fait sans précédent. Je tiens à lui dire que c'était répréhensible et que le gouvernement le savait pertinemment. Nos vis-à-vis ont choisi d'agir ainsi, car ils ne voulaient pas faire face à la musique dans cette enceinte. Ils auraient dû rendre des comptes durant la période des questions. Ils auraient été forcés d'entendre les discours de députés sur des sujets qu'ils ne voulaient pas aborder. Ils ont donc décidé d'ajourner les travaux du Parlement et d'obtenir l'argent dont ils avaient besoin par l'intermédiaire des mandats spéciaux du gouverneur général. Le député sait que j'ai raison. Il sait que je dis la vérité. S'il examinait toute cette question avec objectivité, il s'apercevrait qu'il est d'accord avec moi.

Nous avons un gouvernement à la dérive, un gouvernement n'a pas tenu ses promesses et qui a perdu la confiance de la population, comme l'a précisé M. Love dans l'article en question. J'exhorte nos vis-à-vis à le lire. Ils pourront peut-être alors comprendre ma position au sujet de ce projet de loi.

En résumé, donc, j'ai trois points. Tout d'abord, le projet de loi est injuste, car il retire au Parlement le droit de lever des impôts, un droit fondamental. Il retire aussi d'autres pouvoirs et c'est pourquoi, surtout en ce qui a trait à l'article 6, je crois que c'est répréhensible.

Nous avons essayé d'obtenir certaines garanties et les amendements que le secrétaire parlementaire a proposé d'apporter aux miens, qui amélioraient, selon moi, le projet de loi, pourront être utiles à cet égard, mais nous ne pouvons qu'espérer qu'on interprétera tout cela comme on le souhaitait au départ lorsque le projet de loi sera contesté devant les tribunaux, ce qui ne manquera sûrement pas de se produire.

En outre, le fait qu'on ait oublié dans le projet de loi les dispositions visant à empêcher le recours à des mandats spéciaux du gouverneur général durant les intersessions constitue, selon moi, une grave lacune. Si le secrétaire parlementaire et son ministre, qui n'est malheureusement pas ici pour entendre mes observations, avaient examiné ensemble le problème, ils se seraient rendu compte qu'il était possible de rétablir la confiance à l'égard des hommes politiques, de la Chambre et de ses membres.

• (1550)

Si, au lieu d'agir comme ils l'ont fait en violant cette loi, ils avaient dit «nous accepterons vraiment de restreindre ainsi nos activités. À l'avenir, nous reviendrons devant le Parlement pour avoir notre argent et pour arrêter de nous répartir le Trésor en recourant à ces mandats. Nous présenterons un amendement n'autorisant ce recours qu'en cas d'urgence», ils auraient respecté exactement l'objet de la loi. Si le ministre avait agi de cette façon, nous aurions mieux accueilli ce projet de loi. Le public aurait pensé que les choses n'étaient peut-être pas si mauvaises que le révèlent les sondages et nous aurions pu améliorer la réputation des députés et, en passant, celle du gouvernement.

Il me déplaît de constater que le gouvernement semble toujours avoir tort. Je préférerais qu'il semble avoir raison; c'est d'ailleurs la raison de ma présence ici. On peut parfois penser que nos critiques sont toujours négatives, mais c'est qu'elles visent à améliorer la performance du gouvernement.

Le député de St. John's-Est devrait se réjouir du fait que nous essayons. . .

M. Duhamel: C'est le cas. Regardez-le sourire.

M. Milliken: Je remarque qu'il sourit—nous essayons d'améliorer la performance du gouvernement, parce que si elle ne s'améliore pas considérablement, et je veux dire peut-être beaucoup plus que nous pourrions raisonnablement nous y attendre, ses chances d'être réélu sont tellement minces que je ne peux que sympathiser.

Je termine en déclarant que nous sommes saisis d'un projet de loi qui aurait pu donner lieu à deux améliorations particulières. Je regrette que le gouvernement n'ait accepté qu'en partie la première et qu'il n'ait pas donné suite à la deuxième. Pour ces raisons, nous voterons

contre ce projet de loi même si certaines de ses dispositions initiales, qui traitent de questions administratives habituelles et normales, sont raisonnables et sages. À notre avis, cette omission et ce refus d'adopter l'amendement que j'avais proposé, ne nous autorisent pas à voter en faveur de cette mesure législative particulière.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver–Est): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion de dire quelques mots sur ce projet de loi. Chose certaine, le projet de loi C–91 m'a réservé des surprises quand j'ai cherché quelle incidence il aurait sur la circonscription de Vancouver–Est que je représente et sur le reste du pays. Je suis persuadée que la plupart des Canadiens, et plus particulièrement ceux qui travaillent dans certaines des entreprises directement visées, ne sont pas conscients des changements néfastes quoique subtils qu'entraîne ce projet de loi.

Je parle, bien sûr, du pouvoir que le projet de loi C–91, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques, confère au Cabinet de faire payer les bénéficiaires de toute une gamme de services publics au Canada et de majorer le prix demandé, alors que la population canadienne est habituée à disposer de tels services et que ceux–ci devraient être payés sur le Trésor public auquel cotisent tous les contribuables.

Il ne faut pas s'étonner que le gouvernement ait choisi un moyen détourné comme cette tarification en fonction du marché pour aller chercher de l'argent dans les poches des gens. Ainsi, peu importe leur revenu et leur situation financière, les particuliers, les sociétés et les entreprises seront obligés de payer pour obtenir des services qu'ils étaient habitués à considérer, et à juste titre, comme des services publics auxquels tous devraient avoir accès, peu importe leur revenu.

Je crois qu'il s'agit là d'un principe extrêmement important dans la société canadienne. Ce principe, les conservateurs n'ont eu de cesse de l'anéantir depuis leur arrivée au pouvoir. Les choses allaient déjà assez mal avec les libéraux, mais elles n'ont fait qu'empirer avec les conservateurs.

Le projet de loi C–91 permet au Cabinet fédéral de faire payer les bénéficiaires de services gouvernementaux sans avoir à passer par le Parlement. Il peut décréter des majorations de frais à huis clos, dans le secret, sans tenir d'audiences ni mener de consultations auprès des premiers intéressés et, bien sûr, sans suivre le processus d'examen en comité que nous jugeons indispensable quand il s'agit d'adopter de nouvelles mesures. Je trouve, par conséquent, que le projet de loi C–91 est très dangereux du fait qu'il permet au Cabinet de majorer les frais d'utilisation. Ces frais peuvent paraître minimes dans certains cas pour le moment, mais je suis certaine qu'ils seront majorés dans le budget qui s'en vient et qu'ils le seront encore par la suite sans la moindre consultation publique, et au gré du Cabinet.

Je vais prendre deux ou trois exemples. En y pensant un peu, et après avoir consulté des gens à propos des questions qui m'intéressent et qui intéressent les habitants de la côte ouest, je me suis aperçue que cela toucherait particulièrement la marine marchande canadienne et la construction navale.

Je tiens à dire également que la décision d'imposer des frais d'utilisation, prise dans le secret du Cabinet, pourrait s'étendre à des programmes sociaux, à la santé, aux soins hospitaliers et certainement aux droits des citoyens. Nous avons déjà des frais pour demander le statut d'immigrant reçu, pour avoir un passeport et pour obtenir la citoyenneté. Ce sont des choses qui relèvent des droits des citoyens et devraient le rester. Nous ne devrions pas les facturer; elles devraient être financées sur les recettes de l'État.

Je vais parler d'abord de la construction navale. Nous savons tous que la marine marchande est menacée de toutes parts, tout comme l'industrie de la construction navale elle–même. Le gouvernement semble vouloir les détruire.

Je me rappelle que lors de la campagne électorale de 1984, les conservateurs disaient qu'ils allaient promouvoir et rétablir la construction navale au Canada. Le programme qui figurait dans leur plate–forme électorale paraissait assez bon, mais ils n'ont rien fait de ce qu'ils avaient promis et même, progressivement, ils ont nui à l'industrie et l'ont minée en supprimant toutes les subventions indispensables à la construction navale dans un pays occidental progressiste. Je parle bien sûr de la suppression de toutes les subventions que les autres pays savent indispensables au maintien d'une industrie nationale de la construction navale.

Ensuite, en ce qui concerne la côte ouest en particulier, il y a eu le sentiment de trahison qui a suivi l'annonce de l'annulation du Polar 8, un sentiment qui persiste aujourd'hui. Il est intéressant de noter que ce brise-glace aurait été utilisé à des fins pacifiques dans le Nord et qu'il aurait desservi les collectivités du Nord, mais non, on n'a pas jugé cela prioritaire. Par contre, nous avons pu trouver un bien plus grand nombre de millions pour faire la guerre dans le Golfe. On peut se demander où se situe notre sens des valeurs.

On m'a dit que l'annulation du Polar 8 avait déjà entraîné des mises à pied massives, qui pourraient atteindre 350 si le gouvernement ne fait rien.

Les chantiers navals n'ont reçu aucune aide, ils ont été durement frappés et de nombreux travailleurs ont été mis à pied. Je sais que, dans le Grand Vancouver, des chantiers navals ont fermé leurs portes pour cette raison ou qu'ils ont dû réduire leurs activités et mettre de nombreux travailleurs à pied.

Dans sa politique concernant la construction navale—je reviens encore une fois aux conséquences nuisibles du projet de loi C-91—, nous devons nous rappeler aussi que le gouvernement s'est montré très injuste dans la répartition des contrats de construction, de réparation et de remise en état des navires canadiens.

Je voudrais parler d'un document daté de février 1991, que j'ai ici. Il est intitulé: *Réponse du gouvernement fédéral au groupe d'action de la Colombie-Britannique sur la construction navale*.

Ce groupe a proposé un certain nombre de modifications et a soulevé un certain nombre de problèmes. L'un de ces problèmes était l'injuste répartition des contrats de réparation, de remise en état et de construction des navires de la garde côtière, des brise-glace et des navires de guerre au Canada.

• (1600)

Comme vous le savez, la plupart des contrats sont donnés à l'est et au centre du Canada. Il est vraiment essentiel, comme ce groupe le propose dans ce mémoire adressé au gouvernement, que la politique du gouvernement soit plus juste à cet égard et tienne compte aussi des besoins, des technologies et des installations des chantiers navals de la côte ouest.

Nous savons aussi—et ce mémoire le souligne—que l'Accord de libre-échange fait du tort aux chantiers maritimes. Il est évident qu'il les place dans une situation défavorable. Une révision des tarifs concernant la réparation et l'entretien des navires s'impose. Malheureusement, ce projet de loi aggravera les difficultés et les obstacles que doivent surmonter les industries du transport maritime et de la construction navale. Elles doivent déjà payer, évidemment, des frais d'utilisation pour l'usage des quais du gouvernement et beaucoup de services gouvernementaux, comme les services de la Garde côtière. Il y a également des frais d'utilisation pour l'usage d'installations gouvernementales comme les grues qui livrent les conteneurs.

Avec ce projet de loi, nous savons que non seulement les frais d'utilisation actuels ne seront pas supprimés, mais qu'ils seront augmentés discrètement, sans que le public en soit avisé et sans qu'il ait la possibilité d'en appeler, voire d'être entendu, au sujet des répercussions que cette hausse aura sur une industrie qui souffre déjà beaucoup et qui trouve difficile de rivaliser avec les compagnies de transport maritime et les ports des États-Unis.

Avec le projet de loi C-91, le Cabinet prendra des décisions à huis clos et augmentera sans aucun doute les frais d'utilisation des installations et du matériel du gouvernement. Nous sommes particulièrement préoccupés par les conséquences que cette hausse aura sur la concurrence du port de Vancouver, par exemple, par rapport à ceux de Seattle et de Tacoma.

Le projet de loi entraînera ,également des coûts supplémentaires, notamment pour les paquebots de croisière. Les paquebots qui s'arrêtent à Vancouver représentent un marché très important qui offre beaucoup de retombées économiques. Les compagnies de paquebots de croisière se sont déjà plaintes des tarifs élevés qui, imposés par le gouvernement canadien, risquent de décourager l'utilisation des ports canadiens. Je suis certaine qu'une hausse des frais d'utilisation des installations, qui sera refilée aux paquebots de croisière, suffira à faire pencher la balance. Ces compagnies s'inquiètent vivement de la perte de ce marché supplémentaire dans la région de Vancouver. Je suis convaincue que cela vaut également pour les ports de la côte est.

Je voudrais parler un instant des préoccupations exprimées par l'Association du transport maritime de la Colombie-Britannique au sujet du projet de loi C-91. Cette association regroupe 50 compagnies établies dans la région, dont la majorité sont des compagnies internationales de transport maritime qui desservent la côte et les ports de la Colombie-Britannique. Elles assurent le transport efficace de ressources et de marchandises de l'Ouest vers les marchés étrangers. Elles sont indispensables à toute l'économie du Canada.

Dans une lettre adressée à l'honorable Michael Wilson en date du 28 janvier, l'association précise que ses membres sentent le besoin urgent d'attirer l'attention sur les changements proposés à la Loi sur la gestion des finances publiques dans le projet de loi C-91 afin de permettre au gouvernement fédéral d'imposer des frais pour l'utilisation de services gouvernementaux sans être tenu de tenir

auparavant un débat au Parlement. Les signataires mentionnent également un certain nombre de conséquences qu'aura, selon eux, l'augmentation des frais d'utilisation et des frais proposés sur le transport maritime au Canada et à destination de l'étranger, en vertu du programme de recouvrement des coûts. Ils prévoient que ce n'est là que l'amorce d'une escalade des coûts qui aura un effet très néfaste sur l'industrie. Voici ce qu'ils disent:

> Nous craignons que l'imposition à outrance de ces frais au transport maritime pourrait augmenter à un degré qui pourrait nuire grandement aux activités des ports des deux côtes canadiennes. Le transport maritime et le commerce extérieur constituent une part essentielle du produit national brut du Canada, et la fuite de la clientèle vers les ports des États-Unis pourrait constituer une menace réelle si les coûts continuent d'augmenter.
>
> Notre industrie paie maintenant 10 p. 100 des frais de pilotage sur la côte ouest, plus environ 120 p. 100 du coût de gestion de la Société du port de Vancouver, de la Société du port de Prince Rupert, et d'autres.
>
> Nous croyons fermement que l'imposition de taxes supplémentaires sur le transport maritime au moyen de frais d'utilisation devrait être autorisée par le Parlement, et non par le Cabinet en dehors de tout débat.

Et voilà! Notre parti appuie très fermement la position de l'Association du transport maritime de la Colombie-Britannique. Nous sommes très préoccupés par les frais d'utilisation qui sont imposés actuellement, ainsi que par le droit qui est conféré au Cabinet de hausser ces frais indéfiniment.

Nous exhortons le gouvernement à prendre cela en considération. Il n'est pas trop tard. Le projet de loi est maintenant à l'étape de la troisième lecture, et nous aimerions évidemment que son adoption soit retardée pour que le gouvernement puisse reconsidérer cette question.

Compte tenu de l'esprit de ce projet de loi, nous attendons avec beaucoup d'appréhensions le contenu du budget qui sera annoncé aujourd'hui, et même ce qui ne s'y trouvera pas, mais qui existera malgré tout.

Il se pourrait, par exemple, que certains secteurs ne fassent pas l'objet de compressions draconiennes, mais des hausses radicales des frais d'utilisation visant à accroître les recettes pourraient être tout aussi catastrophiques pour les industries et les travailleurs licenciés.

De nombreux autres secteurs seront touchés par l'augmentation des frais imposés aux usagers et par le pouvoir du Cabinet de décider de pareilles hausses sans consulter le Parlement.

À titre de critique en la matière, je songe au secteur du multiculturalisme et de la citoyenneté, notamment à celui de la citoyenneté et de l'immigration. La citoyenneté canadienne a déjà été considérée comme un droit. C'est du reste ce qu'elle devrait être. Elle devrait être un droit au Canada.

Nous ne devrions pas avoir à acheter la citoyenneté canadienne. Nous ne devrions pas avoir à acheter un passeport. La capacité d'obtenir un passeport est certainement un droit. Nous devons maintenant payer 25 $ pour avoir un passeport, et ce n'est évidemment qu'un début.

Quelqu'un qui présente une demande pour obtenir sa citoyenneté après avoir passé trois ans chez nous ou un nouvel immigrant qui présente une telle demande doit payer des frais d'utilisation au lieu d'être accueilli chaleureusement par le Canada.

Quel genre de message donnons-nous là aux néo-Canadiens qui se sont installés chez nous? J'ai passé le mois qui vient de s'écouler dans ma circonscription à m'occuper de dossiers d'immigrants, d'immigrants désespérés dans bien des cas—je pense notamment aux réfugiés—, qui n'ont pas droit à des soins médicaux, qui n'ont pas d'argent pour vivre, qui sont au désespoir quant à leur avenir et qui ressentent beaucoup d'insécurité.

Quand elles font une demande d'immigrant reçu, même au début du processus—demande qui sera peut-être rejetée plus tard—, ces personnes doivent payer 250 $, montant qui va sans doute augmenter dans ce projet de loi.

Les députés conservateurs trouvent ça drôle, mais il n'empêche qu'il y a, dans ma circonscription, des gens pauvres qui veulent tellement venir au Canada qu'ils sont prêts à priver leurs enfants de nourriture pour payer les 250 $ que le gouvernement demande en échange du droit de résidence au Canada.

C'est épouvantable. Cela va vraiment à l'encontre de ce qui nous tient à coeur au Canada en ce qui touche les droits à la citoyenneté.

Il y aurait encore beaucoup à dire. Je suis sûre que mes collègues parleront des effets que cela aura sur notre régime d'assurance-maladie. Nous savons déjà que des réductions ont touché les paiements de transfert aux provinces au titre du Régime d'assistance publique du Canada et de la Loi canadienne sur la santé.

Cela signifie que le gouvernement diminue déjà les soins de santé et les services sociaux au Canada.

Nous savons maintenant que le Cabinet peut aller plus loin et imposer des frais d'utilisation pour les hôpitaux et les autres services d'assurance-maladie. Est-ce ce genre de pays que nous voulons? La Loi canadienne sur la santé

prévoit que le régime d'assurance-maladie doit être accessible à tous.

Pourtant, il est évident que subrepticement—nous ne voulons pas que ce soit sans bruit, et nous continuerons à le crier sur tous les toits—ce gouvernement est en train de miner le principe de l'universalité, de l'égalité d'accès, de l'accessibilité et de la transférabilité entre les provinces parce qu'il permet à ces dernières d'imposer des droits d'utilisation.

• (1610)

Sur ce, je vais terminer. Je veux seulement répéter que, à mon avis, les Canadiens ne se rendent pas compte des effets de ce projet de loi. Il représente une érosion dangereuse des principes fondamentaux de la citoyenneté canadienne. C'est une honte pour le pays que le Cabinet ait le pouvoir d'imputer des frais aux usagers pour des services publics essentiels, considérés depuis toujours comme des droits et qui devraient être payés à partir de l'impôt et des taxes que, tous, nous payons. Nous nous opposons fortement à ce projet de loi.

[*Français*]

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je comprends que ce projet de loi vise à permettre au gouvernement de gérer ses finances de façon plus efficace et pratique, ainsi qu'à contribuer à la réduction du déficit.

En 1987, le gouvernement fédéral avait fait un tel genre de propositions dans le projet de loi C-75. Aujourd'hui, la proposition de politique revient au même, c'est-à-dire récupérer des coûts dans les secteurs maritime et aérien. Plutôt que de préconiser des coûts supplémentaires, monsieur le Président, le gouvernement fédéral devra envisager la mise en application des récents rapports du vérificateur général du Canada qui proposent une rationalisation des coûts et la privatisation de certains services pour faire des économies au lieu de créer des surcharges.

Monsieur le Président, j'aimerais vous souligner aussi que le transport devrait être considéré d'une façon globale et intermodale plutôt que de choisir certains secteurs comme le maritime et l'aérien. En effet, le chemin de fer et le routier sont aussi très importants.

Un autre aspect à considérer, c'est la politique nationale des transports telle qu'énoncée à l'article 3 de la Loi nationale concernant les transports. À mon avis, la proposition de tarification va à l'encontre de certains éléments de cette politique. Ceci est particulièrement vrai quand on y lit que les prix et les modalités de chaque transporteur au mode de transport ne doivent pas constituer un obstacle abusif à l'échange des marchandises à l'intérieur du Canada. Cela arrive à un très mauvais moment alors que les transporteurs sont accablés par la récession, par la flambée des prix du carburant et par la crise du golfe Persique.

Monsieur le Président, on veut imputer des frais généraux pour l'usage de certains aéroports des régions éloignées au Québec. Cela nuira à l'Abitibi et au nord du Québec qui verraient le prix du billet d'avion grimper sensiblement.

Monsieur le Président, j'aimerais mentionner que j'ai reçu une lettre de Me Jean Roberge de l'Association minière du Québec qui a écrit au ministère des Transports du Canada dans laquelle il écrit: «En effet, cette récupération des coûts constitue des hausses pour des entreprises que nous ne pourrons pas récupérer auprès de la clientèle qui peut s'approvisionner auprès d'autres fournisseurs dans le monde. Au Québec, la hausse de coût envisagée représenterait au minimum 15 p. 100 d'augmentation sur un coût de transport maritime d'au moins 12 millions de dollars. A ce rythme, les entreprises québécoises perdront certainement leur capacité concurrentielle qui est encore fragile».

Dans le document du ministère, on explique que la politique de recouvrement des coûts a été développée dans un esprit d'équité et d'efficacité. Nous sommes d'avis contraire. En effet, nous ne trouvons pas qu'il soit équitable que le Québec se voit appliquer des distances maximales de 300 milles nautiques alors que les autres ports aux extrémités du pays se voient attribuer un nombre de milles nautiques très inférieur à ces 300 milles nautiques.

Et M. Roberge poursuit en disant: «La nouvelle tarification envisagée causera un tort important à l'économie canadienne et principalement dans le secteur primaire. Le Canada et le Québec qui se situent dans les premières places au monde comme fournisseurs de minéraux et de métaux risquent de connaître une érosion importante de cette situation». Voilà les commentaires de Me Roberge de l'Association minière du Québec.

Monsieur le Président, en terminant, j'aimerais dire que le ministre des Transports du Canada devra prendre en considération les recommandations de l'Association minière du Québec, du ministre des Transports du Québec et de mes recommandations afin que les régions éloignées du Québec et du Canada, ainsi que les régions centrales, comme le port de Québec et le port de Montréal, ne soient pas pénalisées par ce projet de loi.

Le président suppléant (M. DeBlois): Questions et observations. Reprise du débat avec l'honorable député de Gander—Grand Falls.

[*Traduction*]

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, je tâcherai d'être bref. D'ailleurs, cinq minutes environ devraient me suffire pour faire ce commentaire.

Je veux parler de ce projet de loi qui me préoccupe beaucoup et qui préoccuperait beaucoup les Canadiens s'ils savaient de quoi il retourne. Je suis inquiet pour la raison suivante. On se sert de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, non seulement pour imposer des frais et des droits dans le cadre de ce projet de loi, mais également pour introduire une nouvelle notion juridique.

Cette nouvelle notion signifiera que tout l'argent dû au Receveur général du Canada sera recouvrable par le gouvernement alors que le seul moyen que prévoit actuellement la loi pour rembourser le gouvernement est de lui envoyer un chèque au nom du Receveur général du Canada. Toutes les lois sans exception qui ont été adoptées dans cette chambre depuis la Confédération renferment des règlements qui expliquent ce que le gouvernement doit faire pour recouvrer l'argent qui lui est dû.

Or, le projet de loi qu'on est en train d'adopter aujourd'hui apporte un nouvel élément dans le décor. Ce nouvel élément figure dans le nouvel article de ce projet de loi, l'article 17.1. Cet article fait intervenir, pour la première fois de notre histoire, la notion d'«agence de recouvrement». On définit l'expression «agence de recouvrement» comme étant un membre d'une profession juridique ou un agent de recouvrement titulaire d'une licence dans la province où il exerce cette activité.

Précisons que toutes nos autres lois et règlements prévoient généralement un délai de prescription pour le recouvrement des créances.

La prescription est de trois ans en ce qui concerne la Loi sur l'assurance-chômage, sauf s'il y a fraude, auquel cas ce délai est de six ans. Il en va de même du recouvrement des dettes contractées auprès du ministère des Finances ou du ministère du Revenu national, dans le cas d'une personne qui devrait de l'argent au Receveur général du Canada pour avoir encaissé un crédit anticipé d'impôt pour enfant qui ne devrait jamais être recouvré.

Ils pourraient devoir rembourser cette avance en raison d'une tragédie faisant que leur enfant a quitté le foyer en janvier de cette année, parce que la mesure législative que nous avons adoptée en 1988 portait que pour avoir droit au versement anticipé du crédit d'impôt pour enfant, celui-ci devait habiter la maison des parents et il fallait recevoir les allocations familiales jusqu'au mois de janvier suivant. Les raisons, la plupart de véritables désastres, étaient par exemple un incendie à la maison, l'éclatement de la famille, un décès au foyer et, parfois, le placement de l'enfant en foyer nourricier. Ce sont surtout des femmes qui se font dire ce mois-ci qu'elles doivent rembourser 2 000 $ ou 3 000 $ au gouvernement du Canada.

Dans le règlement de la Loi sur les allocations familiales, il est précisé comment cet argent doit être recouvré. Vous saisissez le crédit au titre de la TPS, le crédit d'impôt fédéral ou les allocations familiales pendant un certain temps. Des veufs et des veuves qui ont vécu une catastrophe comme un incendie ou un décès chez-eux en janvier doivent 4 000 $ et 5 000 $.

Maintenant, tous ces règlements ne valent plus rien. Toutes ces lois du Parlement ne valent plus rien. Toutes ces méthodes éprouvées et humaines de recouvrement des créances—et si vous ne les recouvrez pas, vous ne voyez jamais la couleur de l'argent—sont abandonnées avec l'entrée en scène des agences de recouvrement. C'est le projet de loi du gouvernement du Canada sur les agences de recouvrement.

Tout ce que je peux en déduire, c'est que le gouvernement du Canada veut nous faire comprendre que les emplois de l'avenir sont dans les agences de recouvrement. Il s'agit là d'un changement radical, et le gouvernement devrait y repenser ou ne jamais invoquer cet article après l'adoption du projet de loi.

• (1620)

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je voudrais rappeler à ceux qui nous écoutent que le projet de loi C-91 traite bien sûr de la gestion des fonds publics.

[*Français*]

—la gérance des fonds et des finances publics.

[*Traduction*]

J'ai trois commentaires à formuler et j'aimerais que mon collègue nous dise ce qu'il en pense.

Notre collègue, le député de Kingston et les Îles, a fait remarquer au gouvernement que c'était là une belle occasion de régler le problème des mandats spéciaux qu'il a soulevé à plusieurs reprises au Parlement, problème qui se pose quand le gouvernement a recours à des mandats spéciaux pour obtenir des fonds publics et ce, sans en saisir le Parlement. Je me demande si le député voudra, quand j'aurai posé mes autres questions, nous donner son avis à ce sujet.

La tarification des services est une question qui me préoccupe énormément, parce qu'il s'agit en sorte d'une taxe camouflée, d'une taxe cachée. C'est une taxe non déclarée et bon nombre d'entre vous savent que le gouvernement a imposé 33 augmentations de taxes depuis qu'il a pris le pouvoir en 1984, y compris la taxe sur les produits et services. Cependant, personne ne s'est vraiment arrêté au nombre de taxes non déclarées qui nous ont été imposées sous la forme de frais d'utilisation.

C'est pourtant une question intéressante, parce que, si l'on examine les comptes publics, on s'aperçoit que le gouvernement enregistrait des recettes de 70 milliards de dollars en 1984. Aujourd'hui, ces recettes atteignent 120 milliards, ce qui représente une majoration de plus de 50 milliards de dollars attribuable aux 33 augmentations de taxes que j'ai mentionnées. Quel montant représentent toutes ces autres taxes cachées? N'est-ce pas en fait un moyen d'imposition plus ou moins détourné?

En tant qu'habitant de l'Ouest, et plus précisément du Manitoba, je me pose quelques questions. J'ai entendu des collègues à la Chambre faire mention de la tarification possible des services dans les domaines de la santé et de l'enseignement, mais aussi dans le transport maritime et d'autres modes de transport, comme les services dans les aéroports et le transport aérien ainsi que le camionnage. Ils ont également mentionné la possibilité d'imposer des frais d'utilisation dans les domaines de l'agriculture, de l'exploitation minière, des communications et de l'industrie forestière, pour ne nommer que ceux-là.

Qu'est-ce que cela signifie pour tous les Canadiens, mais aussi pour les Canadiens de l'ouest du pays, où le bassin de population est assez restreint et où les localités sont petites et souvent très éloignées l'une de l'autre. J'aimerais qu'on commente cette situation.

Enfin, je terminerai en posant la question suivante.

[*Français*]

N'est-il pas clair qu'il faudrait que le gouvernement corrige les lacunes que je viens de mentionner, aussi bien que d'autres qui ont été identifiées par mes collègues, avant de procéder avec ce projet de loi?

[*Traduction*]

M. Baker: Monsieur le Président, si je comprend bien, la question de mon collègue concerne le fait qu'il va falloir remédier aux lacunes actuelles pour que ce projet de loi puisse être efficace. Alors je dois dire que je suis absolument d'accord avec mon collègue et je citerais l'exemple suivant tiré du projet de loi en question.

Je fais allusion expressément à la disposition 29.1 du projet de loi. Je la cite:

> Un ministère peut être autorisé par une loi de crédits à l'égard d'un programme approuvé ou d'une dépense autorisée, à affecter, au cours d'un exercice, ses recettes à la compensation de ses dépenses ou à constituer un fonds de crédit renouvelable.

Maintenant les députés qui sont prêts de moi et qui viennent de Moncton, au Nouveau-Brunswick, savent qu'actuellement, en ce moment même, les contrôleurs de la circulation aérienne négocient avec le gouvernement du Canada au sujet des salaires. Si cet article était adopté, alors les recettes produites par les contrôleurs aériens à Moncton, au Nouveau-Brunswick—deux députés de cette province assis à côté de moi savent exactement ce que je vais dire—et à Gander, à Terre-Neuve, voudraient dire que ces centres de contrôle de la circulation aérienne réaliseraient des bénéfices pour le gouvernement du Canada. Ils font payer le contrôle de la circulation aérienne dans notre pays, au cas où les députés ne le sauraient pas, pour toutes les prises de contact initiales avec un transporteur étranger qui traverse l'Atlantique en provenance de l'Europe, de l'Afrique ou de l'Union soviétique. Chaque prise de contact initiale coûte à ce transporteur étranger au moins 150 $ à cause du service fourni par les contrôleurs de la circulation aérienne. Mais qu'arrive-t-il à cet argent—150 $ par prise de contact initiale, à raison d'environ 500 prises de contact par jour? Cela représente environ 25 millions de dollars. Mais où va donc cet argent?

Une voix: Par mois?

M. Baker: Il s'agit de 25 millions de dollars, plus ou moins 4 ou 5 millions de dollars. Où va cet argent? Il va au Trésor.

Alors ce projet de loi, comme le député vient de le signaler, n'est qu'une blague. L'argent versé dans le Trésor du gouvernement du Canada n'est pas affecté au contrôle aérien. Si c'était le cas, nous n'aurions pas les problèmes que nous avons aujourd'hui dans ce secteur parce que la rénumération n'est pas adéquate, et nous ne serions pas obligés d'embaucher des contrôleurs aériens américains qui ont été mis à pied il y a huit ans aux États-Unis. Il n'y a pas assez de formation dans ce domaine au Canada, même si le secteur du contrôle

aérien verse des millions et des millions de dollars dans le Trésor du gouvernement du Canada.

Ce projet de loi dit qu'un ministère peut se servir des recettes qu'il produit pour financer ses dépenses, mais c'est faux. Comme je ne peux pas utiliser le mot «mensonge», je suis obligé de dire que ce n'est qu'une blague.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je comprends qu'il a été très difficile pour vous d'entendre, étant donné tout le tapage à la Chambre aujourd'hui, alors que nous attendons des nouvelles importantes dans quelques minutes.

J'ai peu de temps à ma disposition et je suis conscient du fait que je ne pourrai que commencer mes observations. L'une des raisons pour laquelle nous poursuivons ce débat sur le projet de loi C–91, qui était censé être adopté très facilement, car il n'était que d'ordre administratif, réside dans le fait que cette mesure renferme un article clé permettant au gouvernement d'imposer comme bon lui semble des frais d'utilisation, de nouveaux régimes fiscaux en quelque sorte, dans les divers domaines des activités gouvernementales.

Il y a notamment la décision du ministre des Transports touchant l'industrie maritime. Beaucoup d'entre nous dans cette enceinte sommes inquiets de sa viabilité à long terme. En fait, nous nous en préoccupons, que ce soit sur la côte de la Colombie–Britannique, dans les Grands Lacs, dans le fleuve Saint–Laurent ou sur la côte est.

Si elle est adoptée sous sa forme actuelle, cette mesure, et en particulier l'article 6, nuira énormément à la survie d'une bonne partie de notre industrie et ce faisant, accroîtra les coûts de nombreux secteurs de notre économie, qu'il s'agisse du secteur céréalier, des secteurs du fer, du charbon et de la potasse, ou du secteur forestier qui dépendent tous, en définitive, du transport de leurs produits par des navires, que ce soit au Canada ou vers l'étranger. Cet article 6 permettra au gouvernement, par l'intermédiaire du ministre des Transports et de sa politique de recouvrement des coûts dont on commence à sentir les effets, de menacer en réalité le secteur maritime.

On pourrait se demander pourquoi le gouvernement agit ainsi. Pour quelles raisons cet article figure–t–il dans ce projet de loi?

Si je peux revenir en 1985 pour parler d'un autre projet de loi tendant à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada, le gouvernement avait essayé à l'époque d'y inclure un article sur le recouvrement des coûts, l'article 4. Nous avons réussi à le rejeter. Nous avons forcé le gouvernement à le retirer. Ainsi, le gouvernement essaie de façon détournée maintenant de faire ce qu'il n'a pu réussir à l'époque avec le projet de loi C–75. Il ne semble pas savoir au juste ce qui est nécessaire. En réponse aux ministres des Maritimes, le ministre des Transports et le président du Conseil du Trésor ont dit avoir le pouvoir législatif d'imposer des frais aux usagers.

• (1630)

Dans une lettre qu'il a fait parvenir le 17 décembre 1990 au président du Conseil du Trésor, le ministre des Transports dit ceci: «Je crois comprendre que nous n'avons pas besoin d'un nouveau pouvoir législatif pour appliquer les propositions ministérielles si l'on décide de le faire en temps opportun. De l'avis du ministère de la Justice, l'article 19 de la Loi sur la gestion des finances publiques assure un fondement légal suffisant».

Si le gouvernement estime qu'aucun nouveau pouvoir n'est nécessaire aujourd'hui, je voudrais bien savoir pourquoi il lui en fallait un en 1985, pour le projet de loi C–75, la Loi sur la marine marchande du Canada.

Le gouvernement fédéral a vraiment besoin de cette disposition pour être légalement fondé d'appliquer les mesures de recouvrement des coûts qu'il propose maintenant par l'intermédiaire du ministre des Transports.

Si j'en juge par toutes les instances que m'ont formulées le secteur industriel et les localités, ce projet de loi constitue manifestement une sérieuse menace pour leur viabilité économique. Hier, au cours du débat article par article du projet de loi à l'étape du rapport, j'ai fait savoir que cette disposition devrait être supprimée et que nous serions tout disposés à passer à la troisième lecture si cette disposition était rayée du projet de loi.

Monsieur le Président, je ne sais pas combien de temps il me reste, mais peut–être voudrez–vous dire qu'il est 16 h 30?

M. le Président: Comme il est 16 h 30 et conformément à l'ordre adopté le lundi 25 février 1991, la Chambre passe maintenant à l'étude de la motion des voies et moyens n° 18.

* * *

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances) propose:

Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

—Monsieur le Président, dans mes budgets précédents, j'ai mis en oeuvre un large éventail de réformes fondamentales en matière économique et financière. Je proposerai aujourd'hui d'autres initiatives de grande envergure.

Nos politiques ont posé des défis aux Canadiens et au gouvernement lui-même. Cependant, elles sont indispensables pour aider notre pays à gérer les risques et à exploiter les possibilités que présente une économie mondiale en évolution rapide.

La concurrence se fait toujours plus féroce au niveau international. Une vague incessante de changements économiques exerce une influence profonde sur les gens, les industries et les pays. Les possibilités sont devenues plus nombreuses, mais les risques aussi.

Depuis mon dernier budget, la montée des incertitudes a pesé lourdement sur la confiance économique et sur les performances de l'économie, tant au Canada que dans le reste du monde.

La stabilité internationale a été ébranlée par les opérations militaires dans le golfe Persique et par les bouleversements politiques survenus en Europe de l'Est et en Union soviétique.

[*Français*]

Des négociations cruciales pour la libéralisation du commerce international se sont butées à de graves problèmes, qui comportent des risques importants pour une économie aussi tournée vers l'extérieur que l'est celle du Canada.

Comme dans plusieurs autres pays, y compris les États-Unis, notre économie traverse actuellement une récession. Plus d'un Canadien a perdu son emploi; beaucoup d'autres ont perdu confiance dans l'avenir de l'économie.

[*Traduction*]

Qui plus est, tous ces événements se déroulent au moment où certains remettent en cause l'avenir même du Canada.

Pourtant, nous devons affronter le monde tel qu'il est et non pas le voir à travers l'optique déformante de nos souhaits.

Vers la reprise

Quand les temps sont difficiles, il est facile de perdre le sens des perspectives ainsi que la confiance. Pourtant, c'est dans les périodes comme celle-ci qu'une vision claire et réaliste est la plus nécessaire pour rétablir la confiance et tracer la voie du bon sens qui mènera à la reprise.

Nous ne devons pas perdre de vue les raisons solides sur lesquelles nous pouvons appuyer notre optimisme, face aux grands défis qui nous attendent.

[*Français*]

Au niveau international, la grande majorité des pays continue d'exprimer avec vigueur la volonté commune de maintenir un ordre mondial stable et de nouer des relations économiques fondées sur une ouverture et une confiance plus grandes.

Notre pays a le sens de l'adaptation et est plein de ressources. Un Canada plus fort, plus confiant est à notre portée, pourvu que nous soyons disposés à y mettre le travail qu'il faut.

[*Traduction*]

Au cours des douze derniers mois, nous avons accompli des progrès encourageants dans la réduction des tensions inflationnistes et des taux d'intérêt. C'est pourquoi nous avons de bonnes chances d'observer une reprise économique au second semestre de l'année.

Nous devons toutefois reconnaître aussi que l'espoir ne garantit pas le résultat.

Le temps d'agir

Cette période d'incertitude et de risque est également le temps d'agir, chez nous comme au plan international, pour régler les problèmes et retrouver confiance en notre avenir.

Sur la scène internationale, le Canada continuera de jouer son rôle dans des efforts déployés en coopération, afin d'imprimer une plus grande stabilité à la situation économique et politique. Dans le cadre de ces responsabilités, nous continuerons d'appuyer les efforts des Nations Unies visant à rétablir la paix et l'ordre dans le golfe Persique.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous devons fournir, et nous assurerons aux hommes et aux femmes qui font partie de nos forces armées, tout l'appui dont ils ont besoin pour mener à bien cette tâche. Nous devons également être prêts à jouer un rôle constructif dans la région du golfe une fois le conflit terminé.

Sur le plan intérieur, nous devons prendre d'autres mesures énergiques de manière à favoriser une reprise rapide et une croissance soutenue de l'économie.

* * *

REPRISE, CROISSANCE ET PROSPÉRITÉ

Ce budget expose un Programme de reprise économique—en vue d'une reprise vigouvreuse et confiante qui, non seulement ne fera de la récession qu'un mauvais souvenir, mais nous propulsera dans une période de croissance durable et de prospérité nouvelle.

La priorité consiste pour nous à établir les conditions essentielles à la reprise. Notre plan ne repose pas sur un accroissement des dépenses. Cette méthode, déjà mise en pratique par le passé, n'a rien donné.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): La clé de la reprise, c'est la réduction des taux d'intérêt. Le Programme de reprise économique permettra cette baisse des taux d'intérêt grâce aux mesures suivantes:

Nous établirons des objectifs clairs et réalisables de réduction de l'inflation. Celle–ci sera ramenée à 2 p. 100 d'ici le milieu de la décennie.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Une inflation réduite aura pour effet une baisse des taux d'intérêt.

Nous mettrons les finances publiques sur la voie de l'équilibre budgétaire. Nous éliminerons le facteur de craintes inflationnistes que constitue l'accumulation de la dette publique.

• (1640)

Le Plan de contrôle des dépenses annoncé dans le budget de 1990 sera prolongé.

Le gouvernement inscrira dans la loi des plafonds de dépenses à respecter impérativement.

Nous établirons un Fonds de service et de réduction de la dette destiné uniquement à assumer les frais de la dette publique. Nous garantirons par une loi que toutes les recettes provenant de la taxe sur les produits et services ainsi que des privatisations seront versées à ce fonds.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Nous appliquerons des restrictions sévères aux activités gouvernementales. Les budgets de fonctionnement seront gelés aux niveaux actuels, tandis que les traitements des ministres du Cabinet, des parlementaires, de tous les titulaires de charge désignés par décret et de tous les fonctionnaires fédéraux seront soumis à des restrictions rigoureuses.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Ces mesures traduisent notre ferme volonté de gérer et de contrôler les activités gouvernementales avec une rigueur et une efficacité dont les Canadiens percevront les dividendes au cours des prochaines années.

Ces mesures nous permettront d'atteindre les objectifs financiers clés qui avaient été fixés dans le plan présenté dans mes budgets de 1989 et 1990.

Nous éliminerons les nouveaux emprunts du gouvernement fédéral sur les marchés financiers après 1993–94.

Nous contrôlerons rigoureusement les dépenses. La prolongation du Plan de contrôle des dépenses limitera la croissance des dépenses de programmes à 3 p. 100 par année après 1991–92.

Nous maintiendrons le déficit à 30.5 milliards de dollars cette années et l'an prochain.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Et ce, malgré les pressions découlant de la récession, monsieur le Président. En 1992–93, grâce à la reprise et à la baisse des taux d'intérêts, le déficit descendra sous les 25 milliards de dollars pour la première fois en 10 ans.

[*Français*]

Ce Budget établira un meilleur équilibre entre la politique financière et la politique monétaire. Il favorisera une réduction des taux d'intérêt et un regain de confiance, deux ingrédients essentiels à la reprise économique.

L'économie se redressera au second semestre de cette année et affichera une forte croissance en 1992.

Le rétablissement de la croissance économique est essentiel. Nous devons toutefois viser plus loin que la reprise si nous voulons accéder à la prospérité qui peut être la nôtre. À cette fin, nous devons trouver la façon d'amener les Canadiens à collaborer plus efficacement, dans un large partenariat national, afin de relever les défis de la concurrence qui se posent au Canada—un partenariat pour la prospérité.

Le point de départ consiste à prendre conscience honnêtement des défis auxquels nous sommes confrontés. Nous devons faire face à nos problèmes tels qu'ils sont.

[*Traduction*]

Le problème fondamental est le suivant: nous sommes en perte de vitesse par rapport à nos partenaires commerciaux pour ce qui est de notre capacité fondamentale de concurrence sur le marché international.

Nous avons vu de quelle façon notre pays, en vivant au–dessus de ses moyens, s'était retrouvé inévitablement avec une inflation plus rapide, des taux d'intérêt plus élevés, des investissements réduits, une baisse de la consommation, un fléchissement de la croissance et des pertes d'emplois —tous ces facteurs contribuant au gonflement de la dette publique.

Il n'y a rien de plus facile que de critiquer les autres: les entreprises et les travailleurs imputent au gouvernement la responsabilité du taux de change, des taux d'intérêt et des impôts; les entreprises reprochent aux travailleurs leurs revendications salariales; ou encore, les travailleurs accusent les entreprises de verser des salaires et des primes élevées à leurs cadres ou de négliger la formation.

Cependant, nous n'aboutirons à rien en nous imputant mutuellement la responsabilité de la situation. Nous sommes tous responsables des problèmes actuels et devons tous participer à la solution. Les enjeux sont trop importants pour que tous ne s'engagent pas à fond dans un effort national.

Le gouvernement prendra l'initiative d'un important effort national de réflexion qui permettra de rassembler les idées et les efforts des Canadiens de tous les milieux et de toutes les régions, afin de renforcer notre capacité de prospérer dans un monde économique sans merci.

Avant de décrire plus en détails les mesures du budget, je voudrais poser de façon très claire les raisons pour lesquelles, en période de récession, il faut inciter les Canadiens à faire preuve de patience et de modération.

* * *

REGARDER LES RÉALITÉS ÉCONOMIQUES EN FACE

Il s'agit sans aucun doute du plus difficile des sept budgets que j'ai présentés —tout particulièrement à cause des circonstances économiques douloureuses auxquelles les Canadiens font face en ce moment.

Il est clair que l'état de faiblesse de l'économie s'est confirmé et aggravé au dernier trimestre de 1990. Je m'attends à ce que l'économie se stabilise vers le milieu de l'année, après avoir enregistré une baisse cumulative de production de près de 2,5 p. 100. Le taux de chômage dépassera 10 p. 100 au premier semestre de l'année, avant d'amorcer une baisse lorsque la croissance et l'emploi se redresseront.

Au cours des mois qui ont précédé ce budget, je me suis entretenu avec des citoyens de tous les coins du pays et leur ai prêté une oreille attentive. J'ai mené des consultations prébudgétaires intensives auprès des dirigeants d'organismes représentant toute une gamme d'intérêts patronaux, ouvriers, sociaux et autres. Je reçois directement et continuellement le point de vue des citoyens canadiens pendant les visites que j'effectue à différents endroits au Canada, dans la correspondance que je reçois et de bien d'autres façons encore. Je n'ignore pas les difficultés de ceux et celles qui ont perdu leur emploi ou leur entreprise.

Bien que les opinions varient énormément au sujet de certaines des questions de politique à court terme, les points de vue concordent largement sur les enjeux fondamentaux.

Les Canadiens veulent une économie forte et en croissance, qui leur offre de bons emplois et de meilleures possibilités pour eux-mêmes et leurs enfants. Ils veulent que leur gouvernement ait les moyens financiers de maintenir les programmes essentiels sans lesquels ce pays ne serait pas ce qu'il est.

Les Canadiens savent que le déficit et la dette publique sont des problèmes sérieux qu'il faut absolument résoudre. Ils savent que des mesures vigoureuses et déterminées sont nécessaires à cette fin. Ils estiment, enfin, que ces mesures doivent être prises en nuisant le moins possible aux plus nécessiteux.

[*Français*]

En élaborant notre Programme de reprise économique, j'ai tenu soigneusement compte de ces opinions. L'une des meilleures choses que nous puissions faire pour renforcer l'unité du pays est de renforcer notre union économique et notre situation financière. Notre démarche témoigne également d'une conscience aiguë des difficultés auxquelles bien des Canadiens sont confrontés aujourd'hui. J'en veux pour preuve le fait qu'en 1991-1992, les dépenses de programmes augmenteront à 6,9 p. 100. Cette hausse est certes trop forte sur le plan strictement financier, mais on peut facilement la justifier sur le plan humain.

[*Traduction*]

La hausse totale de 7.5 milliards de dollars des dépenses de programmes se répartira de la manière suivante, pour la majeure partie: 3 milliards de dollars pour l'aide aux chômeurs, 1.6 milliard pour les personnes âgées et 1.3 milliard pour les agriculteurs en difficulté.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous avons également affecté 600 millions de dollars à la défense nationale afin de pouvoir assumer des responsabilités accrues en 1991-92.

Ces quatre secteurs représentent plus de 80 p. 100 de la hausse des dépenses de programmes.

En un mot, nous mettons l'argent là où il est nécessaire, au moment qu'il faut.

Simultanément, nous avons pris soin de préserver les chances de réalisation de nos objectifs à court terme, comme ils doivent l'être si nous voulons bénéficier d'une croissance économique soutenue.

Il ne faut pas se leurrer: les mesures proposées dans ce budget sont dures et exigeantes. Je peux vous assurer que le gouvernement et tous les employés de l'État en ressentiront âprement les effets. Nous devons en donner davantage au contribuable pour son argent.

Cependant, les Canadiens savent que la résolution des problèmes économiques du Canada continuera de nécessiter la participation et les efforts de chacun.

Dans ce budget, je demande aux Canadiens de partager le fardeau des nouvelles restrictions financières. Je suis parfaitement conscient des sacrifices que bien des Canadiens ont consentis au nom des restrictions. Je sais que d'autres mesures de restriction provoqueront une certaine résistance.

• (1650)

Il fut un temps où les périodes de fléchissement économique étaient l'occasion, pour les ministres des Finances, d'injecter des fonds dans l'économie, de dépenser davantage pour les programmes et de ne pas s'inquiéter autant de la situation financière de l'État. Cependant, à cette époque, nous ne faisions pas face à des déficits élevés persistants, à une dette publique considérable et au dommage que l'économie ne manquerait pas de subir si on négligeait ces problèmes graves. N'oublions pas, qu'au cours de la dernière récession, le déficit du Canada a doublé pour passer de 14 à 28 milliards de dollars. Nous sommes encore pris avec les problèmes engendrés par cette situation.

Notre dette publique devrait atteindre 400 milliards de dollars vers le milieu de l'année—à peu près 15 000 $ pour chaque femme, homme, enfant au Canada. À eux seuls, les intérêts de la dette engouffreront plus de 43 milliards de dollars l'an prochain—plus que nous dépensons pour la sécurité de la vieillesse, l'assurance-chômage et les allocation familiales réunies.

[*Français*]

Depuis son entrée en fonction en 1984, le gouvernement a eu une longue côte à remonter, celle de la réduction du déficit et de la reprise en main de la dette publique. Le rythme de l'augmentation de la dette a été sensiblement ralenti. Le déficit, bien qu'il soit encore trop élevé, a été diminué de moitié, en proportion de notre revenu national.

Tout au long de cette période, de nombreux Canadiens se sont mis à se préoccuper de plus en plus de ce que l'État pourrait faire pour eux, de ce qu'ils obtenaient en contrepartie de leurs impôts.

Cela n'a rien de surprenant. En 1984, le gouvernement fédéral dispensait 1,33 $ sous forme de programmes et de services pour chaque dollar qu'il percevait en impôts. Il ne s'agissait pas d'une bonne affaire.

[*Traduction*]

Nous payons maintenant—et combien chèrement—le prix de ces années trop nombreuses, pendant lesquelles nous avons consommé plus de services publics que nous étions prêts à en payer—empruntant la différence.

Nous devons sortir de ce cercle vicieux.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Les décisions prises pendant les années 70 et au début des années 80, en provoquant l'endettement massif des années 90, ont considérablement réduit l'espace laissé aux Canadiens et à leurs gouvernements pour faire des choix aujourd'hui—des choix entre le soutien de programmes et de services prioritaires ou la réduction des impôts.

Dans mon budget de 1989, j'ai exposé un plan financier à moyen terme visant à réduire considérablement le déficit et à mettre fin aux nouveaux emprunts nets du gouvernement sur le marché financier d'ici 1994–1995. Le budget de 1990 réitérait le plan et instaurait un programme de contrôle des dépenses, afin de le réaliser. Cependant, les recettes sont maintenant moins élevées que prévu; les dépenses sont plus élevées à cause de la faiblesse de l'économie; et les frais de la dette sont sensiblement plus élevés.

Si nous ne faisions rien face à cette aggravation de la situation financière, le déficit serait sensiblement plus élevé que prévu au cours des cinq prochaines années et la dette publique augmenterait d'au moins 25 milliards de dollars de plus pendant la même période. Cela empirerait tous les problèmes fondamentaux que nous devons résoudre si nous voulons assurer une reprise vigoureuse. De plus, si nous continuions d'accroître nos dépenses, le problème de la dette s'en trouverait empiré d'autant.

Au lieu d'avoir une inflation et des taux d'intérêts réduits, nous sèmerions les germes d'une inflation plus rapide, de taux d'intérêt plus élevés et, immanquablement, d'impôts plus lourds.

Au lieu de laisser plus de place aux investissements productifs et créateurs d'emplois, nous les évincerions.

Au lieu de rétablir la capacité du gouvernement de fournir les services auxquels les Canadiens tiennent et dont ils ont besoin pour bâtir une économie et un pays plus forts, nous affaiblirions cette capacité.

Au lieu de rétablir la confiance dans la capacité du Canada de régler ses problèmes, nous porterions un coup direct à cette confiance, de la manière la plus irresponsable.

Bien que, dans les détails, les choix auxquels le gouvernement fait face dans la conduite de la politique publique soient difficiles, la voie générale que nous devons continuer de suivre est bien claire. Nous devons garder le cap que nous nous sommes fixés en 1984 et que nous avons rappelé avec force en 1989.

Des voix: Bravo!

DES MESURES PRÉPARANT LA REPRISE ET LA PROSPÉRITÉ

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Le premier défi consiste à nous assurer que les taux d'intérêt continueront de diminuer. Voilà la clé de notre Programme de reprise économique.

Nous enregistrons des succès réels dans notre lutte contre l'inflation. Aussi, les taux d'intérêt ont diminué de plus de quatre points depuis leur sommet de mai dernier. Cependant, nous devons maintenant renforcer la confiance dans les possibilités d'obtenir et de maintenir une nouvelle détente de la conjoncture monétaire.

Le rétablissement de la stabilité financière du gouvernement est essentiel à cette confiance.

Prolongation du Plan de contrôle des dépenses

Le maintien des restrictions des dépenses est la clé de la réduction du déficit et de la maîtrise de la dette. Les restrictions doivent porter sur les dépenses de programmes du gouvernement.

Dans son budget de 1990, le gouvernement avait instauré un Plan de contrôle des dépenses sur deux ans qui touchait un large éventail de dépenses publiques, à certaines exceptions importantes près.

Le Plan de contrôle des dépenses sera prolongé. Des exceptions continueront d'être prévues pour les régimes de soutien du revenu destinés aux personnes âgées, aux familles et aux anciens combattants, pour l'assurance–chômage, ainsi que pour la péréquation et les transferts du Régime d'assistance publique du Canada aux provinces à revenu inférieur. Les programmes destinés aux Indiens et aux Inuit ne seront pas touchés non plus par le Plan.

Dans le cadre du Plan de contrôle des dépenses:

Nous prolongerons le plafond de 5 p. 100 imposé actuellement à la croissance des paiements du Régime d'assistance publique du Canada aux provinces financièrement plus fortes que sont l'Ontario, la Colombie–Britannique et l'Alberta, pour trois années de plus.

Le gel qui s'applique actuellement à l'ensemble des transferts monétaires et fiscaux par habitant aux provinces, dans le cadre du Financement des programmes établis, sera également maintenu jusqu'en 1994–1995. Ces transferts continueront d'augmenter au même rythme que la population provinciale.

Un certain nombre d'autres programmes resteront soumis au gel, notamment les paiements découlant de la *Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique*, les sommes versées à Téléfilm Canada et le financement des prêts à des conditions de faveur de la Société pour l'expansion des exportations.

Les programmes scientifiques et technologiques ainsi que les paiements en espèces au titre de l'Aide publique au développement augmenteront de 3 p. 100 par année.

La réduction de 15 p. 100 appliquée actuellement aux crédits prévus pour les nouveaux logements sociaux sera maintenue.

Les subventions et contributions aux entreprises, aux groupes d'intérêts et aux particuliers seront réduites de 75 millions de dollars l'an prochain et de 125 millions de dollars par la suite.

En résumé, les programmes qui ne sont pas touchés par la prolongation du Plan de contrôle des dépenses, représentant 60 p. 100 des dépenses de programmes, progresseront à un rythme annuel moyen de 3,9 p. 100 de 1991–1992 à 1995–1996. Les autres dépenses de programmes augmenteront à un taux annuel moyen de 1,7 p. 100.

Étant donné notre situation financière difficile, le gouvernement a décidé de réexaminer un certain nombre de décisions récentes.

Nous retirerons la contribution annoncée antérieurement de 88 millions de dollars à la Maison d'opéra du Ballet de Toronto, conformément à la décision du gouvernement de l'Ontario.

Les dépenses relatives au Plan vert seront étalées sur six ans au lieu de cinq.

Les fonds prévus pour la Planification de l'emploi seront réduits de 100 millions de dollars en 1991–1992.

Nous retarderons le versement de l'aide financière prévue pour la construction de salles de concert à Edmonton et à Montréal.

La mise sur pied de l'Institut de recherches culturelles de Montréal est retardée.

[*Français*]

Réforme de la gestion de l'administration fédérale

Dès le départ, nous avons reconnu que le sens des responsabilités financières, pour le gouvernement, devait s'exercer en premier lieu dans ses propres activités. Les frais de fonctionnement sont soumis à des restrictions rigoureuses depuis 1984, diminuant même en termes réels. Nous avons obtenu ce résultat en réduisant la taille de la Fonction publique, en éliminant des programmes et en améliorant l'efficience des opérations.

Cet effort s'est intensifié au cours des dernières années. Depuis décembre 1989, les mesures de restriction appliquées au niveau opérationnel permettront d'économiser au total 6 milliards de dollars sur cinq ans. Les budgets de déplacements, d'automobiles et de matériel, de fournitures et de locaux ont été réduits. Des projets de

construction du gouvernement dans la région de la Capitale nationale ont été remis à plus tard.

• (1700)

[*Traduction*]

Nous sommes bien conscients que les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement supporte sa part des restrictions. Nous reconnaissons aussi que les politiciens et les fonctionnaires fédéraux doivent prêcher par l'exemple et démontrer leur volonté d'aider le pays à traverser cette passe difficile. C'est pourquoi nous prenons d'autres mesures afin de comprimer les coûts et d'améliorer l'efficience.

Le traitement ministériel du premier ministre et des membres du Cabinet sera gelé pour un an.

Les budgets salariaux des ministères ne seront pas rajustés en 1991-1992 en fonction des augmentations de coûts qui pourraient découler des nouvelles conventions collectives. Les hausses éventuelles devront être absorbées sur les budgets existants des ministères. Chaque hausse de 1 p. 100 des règlements salariaux moyens dans la fonction publique pourrait entraîner la perte d'environ 2 000 emplois.

Au cours des trois prochaines années, le gouvernement n'est pas disposé à envisager de hausses de traitements supérieures à 3 p. 100 en taux annuel.

Les taux d'augmentation salariale des cadres supérieurs de la fonction publique, des sous-ministres et des dirigeants des sociétés d'État seront limités à un niveau ne dépassant pas la moyenne des règlements négociés dans la fonction publique fédérale.

Les traitements des députés et sénateurs, qui augmentent actuellement au rythme de l'inflation diminuée de 1 p. 100, s'accroîtront désormais à un taux égal au produit de cette formule ou à la moyenne des règlements négociés dans la fonction publique, le moindre des deux taux étant applicable.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous éliminerons des niveaux de gestion et réduiront de 10 p. 100 le nombre de cadres supérieurs dans la fonction publique.

Les budgets d'immobilisation et de fonctionnement, traitements exclus, seront gelés aux niveaux de 1990-1991.

Nous continuerons de chercher à conclure une entente, avec les syndicats de la fonction publique, sur une politique d'adaptation de la main-d'oeuvre qui permettra l'impartition des services gouvernementaux lorsque cela se révèle économique. Si une entente ne pouvait être négociée, nous présenterions des mesures législatives permettant l'impartition.

Ce programme de restrictions produira des économies de 3.6 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

Il n'y a aucun doute que le gouvernement de même que ceux et celles qui y travaillent feront leur part.

Les détails de ces initiatives et des mesures connexes seront annoncés sous peu par mon collègue, le président du Conseil du Trésor.

Politique salariale

Monsieur le Président, j'aimerais m'attarder sur l'optique dans laquelle le gouvernement envisage sa politique d'établissement des traitements. Le maintien des restrictions salariales est un élément clé de notre Programme de reprise économique.

À titre d'employeur de premier plan, le gouvernement se doit de veiller à ce que les règlements salariaux dans le secteur public n'accroissent pas les tensions inflationnistes dans l'économie. Dans ce but, le gouvernement a fait preuve de restriction dans les règlements négociés dans l'administration fédérale, tout en maintenant les principes de la négociation collective. Les règlements salariaux conlus depuis 1987 ont été moins élevés que dans le secteur privé ainsi que dans les secteurs provincial et municipal.

Cependant, étant donné la gravité de la situation financière, le gouvernement estime être dans l'obligation de renforcer les restrictions salariales, dans les ententes conclues avec ses propres employés. Ce faisant, le gouvernement tient à souligner que les employés fédéraux ne sont pas les seuls touchés par les restrictions. Tous les Canadiens traversent une période difficile en raison de la récession. Au cours des deux derniers mois seulement, plus de 140 000 emplois ont été perdus dans l'économie. Dans les circonstances actuelles, le gouvernement doit couper dans tous les secteurs de dépenses, y compris dans la masse salariale.

Les restrictions de dépenses sont une responsabilité qui incombe à toutes les administrations publiques. N'oublions pas que nous sommes tous au service du même contribuable—celui-là même qui doit payer le prix lorsque nos dépenses deviennent incontrôlées. Nous bénéficierons tous, également, des retombées positives d'une réduction des dépenses publiques—sous la forme d'une diminution des taux d'intérêt, d'une croissance plus forte et d'une réduction des impôts.

Les restrictions salariales sont particulièrement importantes aux niveaux provincial et municipal, y compris dans le secteur de l'enseignement et dans les services de santé. Les salaires et traitements représentent 45 p. 100 des dépenses totales dans ces secteurs. Les règlements salariaux y ont été supérieurs à l'inflation et à notre capacité financière. Certaines provinces ont déjà adopté des programmes visant à limiter les hausses de traitements de

leurs employés. Il faut absolument que toutes les provinces emboîtent le pas.

Les règlements salariaux dans le secteur privé ont également contribué aux tensions inflationnistes. L'atténuation de ces tensions aidera à diminuer les coûts et à améliorer notre compétitivité. Il en résultera une croissance plus rapide, de nouveaux emplois et des revenus plus élevés.

Autres initiatives pour l'amélioration de la gestion et de l'efficience

Outre les mesures que je viens de décrire, le gouvernement prendra un certain nombre d'autres initiatives afin de rationaliser ses activités et de promouvoir l'efficience dans le cadre de son Programme de reprise économique.

Revenu Canada prendra les dispositions nécessaires pour améliorer la perception des recettes fiscales dues à l'État. Des changements seront également effectués de manière à permettre de recouvrer les sommes dues à l'État sur les remboursements d'impôt.

De nouvelles mesures de recouvrement des coûts seront mises en place dans les services de transport et à la frontière.

Privatisation et sociétés d'État

Depuis 1984, le gouvernment a privatisé ou dissous plus de 20 sociétés d'État et amélioré les opérations des sociétés restantes. Cela a permis de réduire le nombre des employés des sociétés d'État de près de 80 000 depuis 1984–85. Au cours du prochain exercice, le gouvernment continuera de se départir des placements qui ne sont plus nécessaires aux fins de la politique publique.

La privatisation de Petro–Canada suivra son cours, maintenant que la législation a été adoptée au Parlement.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Des propositions législatives seront présentées sous peu pour permettre au gouvernement de procéder à la vente de ses actions dans Télésat Canada. Le gouvernement se propose de privatiser CN Exploration, une filiale du CN.

L'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada sera dissoute et ses responsabilités, transférées à d'autres ministères. La Corporation Petro–Canada pour l'assistance internationale sera dissoute. Ces mesures mettront une fin aux dernières institutions qui restaient du Programme énergétique national.

Le recours aux organismes de service spéciaux sera étendu dans le but d'améliorer le service et l'efficience ainsi que de réduire les coûts, en particulier dans les activités de prestation de services au public et aux ministères. Parmi les organismes ou fonctions qui seront ainsi convertis figurent la Commission canadienne des grains, la Surveillance des hippodromes et la Direction générale de la propriété intellectuelle relevant du ministère de la Consommateurs et des Sociétés. D'autres candidats à la conversion en organismes de service spéciaux seront annoncés en temps et lieu par le président du Conseil du Trésor.

Nous allons aussi examiner l'opportunité de réorganiser certaines opérations gouvernementales afin que le gouvernement soit plus près des gens qu'il sert. Par exemple, l'Office national de l'énergie ira s'installer à Calgary.

Des voix: Bravo!

• (1710)

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Le programme de privatisation a été mis en oeuvre jusqu'ici par le Bureau de la privatisation et des affaires réglementaires. La privatisation demeure une priorité du gouvernement. Conformément à notre volonté de rationaliser les activités du gouvernement, les fonctions de cet organisme seront réorganisées. Les opérations actuelles ou futures de privatisation seront dirigées par le ministère des Finances, sous la responsabilité du ministre d'État (Finances et Affaires réglementaires).

Plafonds de dépenses inscrits dans la loi

Les mesures de restriction des dépenses proposées dans ce budget sont essentielles à la réussite de notre Programme de reprise économique. Ces mesures s'appuient sur une discipline qui a déjà permis de ramener la croissance annuelle des dépenses de programmes à 3.7 p. 100 au cours des cinq dernières années, comparativement à 13.8 p. 100 par an au cours des 15 exercices précédents.

Ayant démontré notre capacité de gérer les dépenses de manière responsable, nous pouvons maintenant donner aux Canadiens des assurances encore plus grandes que les dépenses de programmes ne se remettront pas à l'avenir à augmenter de manière effrénée, comme c'était manifestement le cas avant 1984.

Le gouvernement se propose de plafonner par une loi les dépenses de programmes annuelles au cours des cinq prochains exercices. En inscrivant ces plafonds dans la loi, nous garantirons le respect des objectifs exposés dans ce budget en matière de dépenses de programmes. Une marge de manoeuvre sera prévue uniquement dans un nombre très restreint de situation exceptionnelles, qui seront définies dans la loi.

Cette loi modifiera profondément la manière dont le gouvernement gère ses dépenses. Elle n'interdira pas l'instauration de nouveaux programmes répondant à des besoins nouveaux, mais elle obligera le gouvernement à

financer ces nouveaux programmes dans le cadre des plafonds de dépenses globaux fixés dans la loi.

Le gouvernement mènera des consultations au sujet de la forme précise que ces mesures importantes devraient prendre. Je publierai un avant-projet de loi au cours des prochaines semaines et fournirai à cette occasion plus de détails sur le processus de consultations. Un projet de loi définitif sera présenté dans le courant de l'année.

Affectation du produit de la TPS à la solution du problème de la dette.

La TPS a amélioré la compétitivité des produits fabriqués au Canada, aussi bien sur le marché intérieur qu'à l'étranger. Nous avons enfin éliminé la taxe sur les ventes des fabricants, qui était désuète et nuisait à la croissance et à la création d'emplois au Canada.

J'ai été particulièrement encouragé par les réactions positives d'un certain nombre d'industries à vocation exportatrice, qui sont déjà à même de constater les avantages du nouveau régime fiscal. Je suis également satisfait des progrès que nous avons pu réaliser vers l'établissement d'un régime harmonisé avec les provinces. Le Québec, puis la Saskatchewan, maintenant, ont décidé d'adopter la structure de la TPS. Cette décision leur sera profitable, car les entreprises des deux provinces profiteront des incitations à l'investissement offertes par la TPS. La perception des taxes provinciale et fédérale par une même administration fiscale réduira les coûts subis par les contribuables. Plus important encore, les petites entreprises sortiront gagnantes grâce à la réduction des coûts d'observation.

Les avantages concurrentiels offerts par la TPS sont évidents. À une époque où le Canada doit redoubler d'efforts pour garder sa place dans l'économie mondiale, il est d'autant plus important que les autres provinces harmonisent leur taxe de vente avec la TPS. C'est dans l'intérêt des provinces. C'est dans l'intérêt du Canada.

Je sais bien que de nombreux Canadiens ont exprimé la crainte que les recettes fournies par la TPS servent peut-être à financer de nouvelles dépenses de programmes, au lieu de contribuer à réduire le déficit. Bien que l'inscription dans la loi de plafonds de dépenses, dont je viens de faire état, soit de nature à atténuer les craintes de nouvelles dépenses de programmes, une garantie supplémentaire sera fournie.

Dans le cadre de notre Programme de reprise économique, nous veillerons à ce que toutes les recettes de la TPS soient affectées uniquement à l'effort de ralentissement de la dette publique. À cette fin, des mesures législatives établiront un Fonds de service et de réduction de la dette auquel seront versées toutes les recettes de la TPS. Le fonds recevra également des contributions privées, versées pour la réduction de la dette, et d'autres recettes déterminées, comme le produit des privatisations. Le rapport d'inspection du fonds, rédigé par le vérificateur général, sera présenté chaque année dans les Comptes publics du Canada.

Établissement d'objectifs nationaux de réduction de l'inflation

Le gouvernement et la Banque du Canada se sont clairement engagés à stabiliser les prix de manière à promouvoir une croissance stable, l'équité et la prospérité au Canada. À cette fin, notre Programme de reprise économique comporte d'autres mesures visant à réduire les tensions inflationnistes.

La stabilité des prix a des avantages énormes. Des prix stables renforceront notre capacité concurrentielle et protégeront ceux qui sont le moins en mesure de le faire eux-mêmes, comme les gagne-petits, les personnes âgées et les autres citoyens à revenu fixe. Ils entraîneront une baisse des taux d'intérêt en éliminant la prime de risque exigée par les prêteurs en situation inflationniste, ce qui rendra le logement plus abordable aux Canadiens. Ils réduiront le coût du capital—et en particulier le capital de risque—pour les entreprises canadiennes. La stabilité des prix aidera à éviter les phases d'accélération et de freinage par lesquelles une inflation croissante fait passer l'économie.

Comme le soulignent les documents budgétaires, le Canada a enregistré, pendant la majeure partie de la période d'après-guerre, une inflation comparable à celle qu'ont connue d'autres pays industrialisés, y compris l'Allemagne. De 1950 à 1973, notre taux d'inflation n'a été que de 2,8 p. 100 en moyenne, performance meilleure que celle du Japon. Aucun obstacle insurmontable ne s'oppose à la stabilité des prix.

En conséquence, j'annonce aujourd'hui, avec le gouverneur de la Banque du Canada, l'établissement d'objectifs intermédiaires de réduction de l'inflation afin de poser les jalons qui nous mèneront à la stabilité des prix. Nous sommes résolus à faire baisser graduellement l'inflation pour la ramener à 2 p. 100 d'ici 1995 et à continuer de progresser vers la stabilité des prix par la suite.

La réduction de l'inflation nécessite la diminution des anticipations inflationnistes. L'adaptation à la stabilité des prix peut se trouver sensiblement facilitée lorsqu'on fournit au public des objectifs précis et un calendrier clair, qui permettent aux gens de savoir à quoi s'attendre. On risquerait de prolonger inutilement la faiblesse de l'économie en s'en remettant uniquement aux forces du marché pour faire baisser les anticipations inflationnistes. Une correction plus rapide et moins douloureuse des

anticipations inflationnistes permettra de réduire sensiblement l'écart entre nos taux d'intérêt et ceux des États-Unis.

• (1720)

Renforcement de la stabilité financière

Grâce aux mesures proposées dans ce budget, les restrictions de dépenses continueront de contribuer de façon majeure au rétablissement de la stabilité financière. Mon budget de 1990 ne comportait aucun impôt nouveau. Dans ce budget, je propose deux mesures d'accroissement des recettes, dont l'effet est soigneusement ciblé.

Financement de l'assurance-chômage

Le régime d'assurance-chômage est l'un des éléments les plus importants du filet de sécurité sociale au Canada. De ce fait, la loi exige que le Compte d'assurance-chômage garde une situation financière saine, grâce à un mécanisme d'autofinancement.

Les taux de cotisations avaient été fixés en 1989 pour une période de trois ans à compter de 1990, à la lumière des prévisions économiques de l'époque. Au taux actuel des cotisations, le Compte d'assurance-chômage passerait d'un excédent à la fin de 1990 à un déficit de 6 milliards de dollars d'ici la fin de 1992, à cause de prestations plus élevées que prévu antérieurement.

Nous avons constaté combien il en coûtait de ne pas agir sans tarder pour éviter que les problèmes de dette ne prennent de trop grandes proportions. Une bonne gestion nous impose de prendre les mesures nécessaires pour préserver l'autofinancement du régime d'assurance-chômage. En conséquence, le taux des cotisations augmentera de 55c. par 100 $ de gains assurables pour passer à 2,80 $ pour les employés. Dans le cas des employeurs, le taux passera à 3,92 $. Ces mesures entreront en vigueur le 1er juillet 1991. Le coût hebdomadaire après impôts de la hausse sera de 2,70 $ pour les employés gagnant le maximum des gains assurables.

Relèvement des taxes sur le tabac

Notre stratégie nationale de réduction de l'usage du tabac s'attaque au problème du tabagisme sous tous ses aspects. Elle vise en particulier à dissuader les jeunes de commencer à fumer.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Elle comporte des campagnes de sensibilisation du public, des annonces publicitaires et le remplacement des récoltes, par exemple. Cette stratégie a réussi à réduire la consommation de tabac des Canadiens. Des études montrent que les taxes sur le tabac ont un effet dissuasif particulièrement important auprès des jeunes Canadiens.

À compter de minuit ce soir, la taxe d'accise sur les cigarettes augmentera de trois cents la cigarette. La taxe d'accise sur les autres produits du tabac sera majorée en proportion. Ces hausses s'appliqueront également aux stocks actuels de produits du tabac.

Étant donné que la consommation du tabac au Canada devrait continuer à diminuer selon les prévisions, il en est de même des recettes produites par ces mesures au cours des prochaines années. Étant donné les effets dommageables du tabac sur la santé, c'est là un genre de diminution des recettes auquel je consens avec plaisir.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): On estime que, grâce à ces mesures, le nombre d'adolescents qui fument sera réduit d'environ 100 000.

[*Français*]

Cotisations salariales et impôts sur le capital appliqués par les provinces

Depuis une dizaine d'années, les provinces font de plus en plus appel aux cotisations salariales et aux impôts sur le capital pour se procurer des recettes. Cette situation soulève deux questions pour le gouvernement fédéral, à savoir s'il devrait acquitter les cotisations salariales imposées par les provinces, et les effets qu'une augmentation des impôts provinciaux sur le capital et la masse salariale exercent sur l'impôt fédéral perçu auprès des sociétés.

Après avoir examiné ces questions, j'annonce notre intention de continuer à payer volontairement les cotisations salariales provinciales d'application générale, ainsi qu'à limiter la déductibilité des impôts provinciaux sur le capital et la masse salariale, en regard de l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés.

Cette limitation s'appliquera de manière progressive, de manière à laisser aux entreprises et aux gouvernements provinciaux le temps de s'y adapter, et elle fera l'objet de consultations avant d'être mises en oeuvre. Les impôts sur le capital et la masse salariale seront soumis au même régime que les impôts sur le revenu. Cela éliminera l'avantage accompagnant les impôts déductibles sur les entreprises qui ont sensiblement réduit le produit de l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés, au cours des dernières années. Les petites entreprises seront protégées contre l'effet de cette mesure. Celle-ci ne rapportera pas de recettes supplémentaires au gouvernement fédéral, mais la fiabilité de l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés en sortira renforcée.

[*Traduction*]

Aide aux Canadiens handicapés

Depuis son entrée en fonction en 1984, le gouvernement a pris des mesures d'importance afin de promouvoir l'égalité des chances pour les Canadiens affligés d'un handicap. Le premier ministre a nommé un ministre responsable de la condition des personnes handicapées; nous avons adopté une loi sur l'équité en matière d'emploi; nous avons mis en place une aide fiscale plus équitable et plus généreuse.

En un mot, ce gouvernement a fait plus que tout autre pour améliorer les possiblilités données aux Canadadiens affligés d'un handicap de participer plus équitablement et plus complètement à la vie professionnelle, sociale et personnelle.

Pour renforcer les progrès que nous avons déjà accomplis, j'annonce aujourd'hui d'autres mesures en faveur des Canadiens handicapés:

Le crédit d'impôt pour personnes handicapées sera porté de 575 $ à 700 $ à compter de l'année d'impositon 1991.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): La définition des dépenses admissibles au crédit d'impôt pour frais médicaux sera élargie de manière à comprendre les frais de préposés à temps partiel à domicile.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Les dépenses effectuées par les employeurs afin de transformer leurs locaux en fonction des besoins des personnes handicapées deviendront entièrement déductibles, l'année même.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Les avantages sociaux offerts par les employeurs à des personnes handicapées pour leur permettre de travailler ou les aider dans leur travail ne seront plus imposables.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Que ce soit dans la conception de mesures fiscales ou dans l'élaboration de propositions législatives ou de nouveaux programmes destinés aux handicapés, le gouvernement a bénéficié des consultations intensives qu'il a menées auprès des groupes représentant les points de vue et les intérêts des Canadiens handicapés. Le gouvernment continuera de collaborer avec ces groupes afin que le régime fiscal réponde mieux aux besoins des Canadiens handicapés.

LE DÉFI DE LA PROSPÉRITÉ

J'aimerais maintenant aborder la question du défi que constitue la prospérité future du Canada. Ce défi existe en permanence, mais il se pose aussi avec une acuité croissante.

La clé de la prospérité réside dans l'augmentation de notre productivité, car c'est elle qui déterminera notre pouvoir d'achat futur. Malgré une forte croissance économique au cours des six dernières années, nos gains de productivité dans le secteur de la fabrication ont été les plus faibles parmi les pays industrialisés du Groupe des Sept.

Un monde de plus en plus concurrentiel ne tolère pas la complaisance et n'offre aucun refuge aux industries ou aux pays non compétitifs. Nous devons nous adapter aux nouvelles réalités mondiales ou nous condamner à voir stagner ou diminuer notre prospérité future.

Ce défi de la concurrence était au coeur du Programme de renouveau économique présenté par le gouvernement en 1984. Le large éventail de mesures économiques et financières adoptées pour mettre en oeuvre ce programme ont bâti des fondations plus solides pour soutenir notre compétitivité future.

[*Français*]

Cependant, les Canadiens s'inquiètent de plus en plus de notre capacité concurrentielle. Leurs préoccupations ont trait au climat économique en général, ce qui comprend l'inflation, les taux d'intérêt, le taux de change, ainsi qu'aux problèmes structurels qui affectent notre productivité, notamment l'efficacité de nos investissements, le fardeau représenté par le secteur public et le climat offert aux entreprises.

Les gouvernements se doivent de créer un climat propice à la croissance d'entreprises compétitives. Dans ce Budget, nous agissons afin de rétablir l'équilibre financier et de stabiliser les prix. Cela renforcera notre capacité de concurrencer dans un monde économique sans pitié.

• (1730)

[*Traduction*]

Notre compétitivité à l'échelle internationale se bâtit d'abord sur le marché intérieur. Nous devons maintenir et renforcer notre union économique. Dans ce domaine comme dans d'autres, les gouvernements doivent intensifier le rythme des réformes structurelles. Je collabore depuis un certain temps avec mes collègues des provinces afin de dégager une approche commune devant les grands enjeux économiques. L'une des principales questions qui se posent est la suivante: Quelle quantité d'activités gouvernementales les gens sont–ils prêts à payer? Dans nos travaux, nous examinons déjà le coût croissant

de l'administration publique, ainsi que les chevauchements et les dédoublements. De plus, le premier ministre a chargé le Conseil économique du Canada de se livrer à une étude approfondie sur l'incidence des administrations publiques sur la compétitivité.

Pour continuer d'aller dans le bon sens, je propose de promouvoir les investissements en bourse au Canada en modifiant les règles fiscales applicables aux régimes de retraite. L'objectif sera d'éliminer les distorsions qui, à l'heure actuelle, font pencher les caisses de retraite en faveur des achats de titres de créance. Cela accroîtra le volume de capitaux disponibles pour l'achat d'actions, avec la possibilité que cela rende les entreprises canadiennes plus compétitives. Le gouvernement discutera à fond de ces propositions avec les parties intéressées.

Cependant, cela ne suffira pas à assurer notre prospérité future. Nous devons porter un regard sans complaisance sur la qualité de nos investissements en infrastructures, en machinerie, en équipement, en formation, en enseignement, en recherche et en technologie. Il apparaît que dans certains domaines, comme les dépenses que le secteur privé consacre à la formation et la recherche, nos efforts sont insuffisants. Dans d'autres domaines, comme l'enseignement, le niveau de nos dépenses se compare avantageusement aux moyennes internationales, mais nous semblons prendre du retard au niveau des résultats. Dans ces secteurs comme dans d'autres, la coopération des Canadiens dans les secteurs public et privé sera crucial pour notre réussite.

[*Français*]

Cette question ne concerne pas uniquement les entreprises, les travailleurs et les gouvernements. Le renforcement de la capacité concurrentielle du Canada représente un enjeu énorme pour tous les Canadiens. Les points de vue des travailleurs, des consommateurs et des gens qui participent à tous les aspects de la vie de l'économie, joueront un rôle utile dans la définition des problèmes et l'élaboration de solutions.

Pour contribuer à mieux assurer notre prospérité future, le gouvernement lancera un effort national en vue d'établir un nouveau partenariat pour la prospérité qui fera appel aux talents et aux efforts des Canadiens de tous les secteurs de la vie économique. Pour amorcer le processus, nous publierons au printemps un document d'étude qui aidera à orienter le débat public vers l'établissement d'un large consensus sur les problèmes auxquels nous sommes confrontés et la mise au point de solutions.

[*Traduction*]

ACCORDS FISCAUX FÉDÉRAUX–PROVINCIAUX

Ce budget a d'importantes répercussions sur les accords fiscaux fédéraux–provinciaux et, en particulier, sur les principaux mécanismes de transferts: la péréquation, le Financement des programmes établis et le Régime d'assistance publique du Canada. Ces programmes représentent plus de 90 p. 100 des sommes transférées par le gouvernement fédéral aux provinces pour les aider à payer toute une série de programmes et de services.

Pendant des décennies, le gouvernement fédéral a fourni un soutien financier important et croissant aux provinces. Rien que l'an prochain, les transferts fédéraux aux provinces atteindront 36,9 milliards de dollars, transferts pécuniaires et fiscaux compris. Ces transferts sont tout simplement trop importants pour pouvoir échapper à notre programme de restriction des dépenses. Le déficit est un problème national, qui appelle une solution nationale.

Le gouvernement fédéral n'est pas plus exigeant envers les provinces qu'il ne l'est envers lui–même. Les principaux transferts aux provinces, sous forme tant pécuniaire que fiscale, augmenteront d'environ 3,7 p. 100 en moyenne par année de 1991–92 à 1995–96. L'ensemble des autres dépenses de programmes fédérales augmentera de 3,4 p. 100.

Je reconnais qu'une limitation de la croissance des transferts au titre du Financement des programmes établis puisse faire craindre que le gouvernement fédéral ne pourra plus continuer à faire respecter les principes nationaux régissant l'assurance médicale, aux termes de la *Loi canadienne sur le santé*. Des mesures législatives seront présentées afin que le gouvernement fédéral garde les moyens de faire observer ces principes nationaux de soins de santé.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Les principes de la *Loi canadienne sur la santé* ne seront pas compromis.

[*Français*]

Les mesures de ce budget ramènent la croissance des transferts fédéraux–provinciaux à un niveau conforme aux réalités financières de l'heure. Cependant, il est également temps de nous demander si le système de transferts et d'accords fiscaux ne pourrait être réformé de manière à mieux répondre aux défis, aux priorités et aux besoins nouveaux des années 90 et du siècle prochain.

Au cours des derniers mois, mes collègues des provinces et moi-même nous sommes penchés ensemble sur les problèmes économiques et financiers du Canada. J'ai déjà fait allusion à nos débats sur la question du chevauchement des dépenses. Nous travaillons également en collaboration sur un certain nombre de questions importantes touchant l'imposition et les transferts fiscaux.

[*Traduction*]

Réforme des principaux programmes de transferts

Le gouvernement fédéral envisagera les réformes susceptibles d'être apportées aux principaux programmes de transferts, dans le cadre financier exposé dans ce budget. Nous voulons nous assurer qu'à l'avenir le système de transferts:

assure le partage des possibilités et des avantages permis par la Confédération;

soutienne un Canada plus efficient et plus compétitif;

maintienne les principes et les normes sur lesquels s'appuie la citoyenneté canadienne, tout en respectant la liberté d'action des provinces.

Ces réformes représentent des enjeux pour tous les Canadiens, et nous étudierons la meilleure façon de connaître leurs points de vue.

Les pourparlers sur la mise à jour et le renouvellement de la péréquation sont déjà bien lancés et se poursuivront dans le cadre de ce processus plus large.

Accords fédéraux-provinciaux de perception fiscale

Un certain nombre de mes collègues des provinces ont exprimé leurs préoccupations devant le fait que les accords fédéraux-provinciaux de perception fiscale ne leur laissaient pas une marge de manoeuvre suffisante pour faire face à leurs priorités économiques et sociales propres. Certains ont émis l'avis que les provinces devraient avoir le droit, dans le cadre de ces accords, d'appliquer un impôt provincial fondé sur le revenu imposable plutôt que sur l'impôt fédéral de base. En fait, la possibilité d'établir des systèmes distincts de perception a été évoquée par certaines provinces.

Étant donné l'importance de ces questions et des dossiers connexes, le gouvernement fédéral sollicitera l'avis des citoyens canadiens et de spécialistes de l'impôt. Nous publierons un document d'étude au printemps afin d'examiner les réformes possibles des accords de perception fiscale. L'objectif sera de déterminer si l'on peut rendre ces accords plus souples tout en maintenant les avantages concurrentiels d'un mécanisme de perception fiscale qui soit simple et cohérent, et favorise la reddition de comptes par les gouvernements. À la suite de ces consultations, nous présenterons des propositions précises.

* * *

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Notre Programme de reprise économique aidera à faire du Canada un endroit stable et intéressant pour des investissements qui seront la source d'une croissance nouvelle, d'emplois et de possiblilités pour les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les éléments de notre Programme de reprise économique se renforcent mutuellement. Une réduction des déficits et des emprunts de l'État se traduira par des conditions plus favorables à la baissse de l'inflation et des taux d'intérêt. Cela aidera à réduire le déficit en stimulant la croissance et en réduisant les frais de service de la dette publique.

La reprise économique s'amorcera au second semestre et s'accélérera l'an prochain.

L'inflation diminuera. Le taux d'inflation descendra à 3 p. 100 d'ici la fin de l'an prochain et s'établira à un peu plus de 2 p. 100 en moyenne au cours des trois années suivantes. L'inflation sera sensiblement moins élevée au Canada qu'aux États-Unis. Cela renforcera la situtation fondamentale de notre économie et notre capacité concurrentielle. Cela atténuera également les pressions exercées sur la politique monétaire.

• (1740)

Les taux d'intérêt continueront de baisser. Les taux d'intérêt à court terme devraient descendre à un niveau moyen de 9,5 p. 100, selon les prévisions, en 1991, bien au-dessous de la moyenne de 13 p. 100 enregistrée en 1990. Cela contribuera à relancer la consommation et les mises en chantier d'habitations.

Une forte croissance économique sera assurée. La production réelle s'accroîtra de 3,5 p. 100 en 1992 et de 4 p. 100 en moyenne à moyen terme. Le revenu disponible réel des particuliers progressera constamment tout au long de cette période. La croissance de l'emploi débutera au second semestre et s'affirmera au cours des prochaines années.

Je dépose le document budgétaire comprenant les Avis de motion de voies et moyens. Ce document donne plus de détails sur les mesures proposées.

Je présenterai aussi un projet de loi sollicitant un pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1991-92.

Je demande que ces motions soient inscrites à l'ordre du jour afin d'être étudiées.

* * *

CONCLUSION

Monsieur le Président, j'ai présenté un budget fort, un budget de reprise économique.

Ce budget s'attaque avec déternimnation à nos problèmes financiers.

Il impose une discipline rigoureuse aux dépenses gouvernementales.

Il exige des restrictions énergiques des activités du secteur public.

Il trace clairement la voie qui mènera à la réduction de l'inflation et à la baisse des taux d'intérêt.

Il vise à convaincre les Canadiens que nous nous attaquons directement aux problèmes économiques et financiers de l'heure.

[*Français*]

Cependant, ce Budget ne s'arrête pas là. Il montre clairement la voie dans laquelle nous devons nous orienter pour relever les défis plus fondamentaux qui menacent la compétitivité de notre économie, tout en tenant compte des besoins des personnes les plus nécessiteuses.

En un mot, ce Budget montre la voie à suivre pour assurer la bonne marche de notre économie, à un moment où les Canadiens se posent des questions fondamentales sur l'avenir de leur pays.

[*Traduction*]

Notre Programme de reprise économique diffère des mesures proposées lors des récesions antérieures.

Notre programme ne tente pas de régler les problèmes à grand renfort de fonds publics. Ces derniers n'apportent qu'un soulagement temporaire.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Notre gouvernement s'attaque en profondeur aux problèmes sur lesquels il a prise. C'est la meilleure façon de créer un cadre de vie et de travail positif pour les Canadiens.

Nous demandons aux Canadiens de faire de même, dans le climat plus favorable que ce programme contribuera à instaurer.

J'aimerais cependant ajouter encore une chose, monsieur le Président. Trop souvent, les Canadiens se plaignent du fait qu'une autre région ou un autre groupe bénéficie d'un régime plus favorable. Le défi qui se pose à tous les Canadiens est de faire ce qu'il nous est possible, à chacun d'entre nous, pour renforcer notre pays.

En cette période où l'unité nationale est soumise à de grandes tensions, il convient d'écarter jalousie et défaitisme, afin de commencer à travailler ensemble pour notre pays.

Le Canada a fait bien du chemin en 123 ans. Ce n'est pas le moment de baisser les bras. Il est temps de commencer à voir les choses de manière positive et à mettre en valeur nos réussites passées.

Nous avons forgé un pays qui fait l'envie du monde entier—un pays tolérant et ouvert, qui bénéficie du deuxième niveau de vie au monde.

Cette prospérité a été mise en péril quand nous avons oublié une valeur traditionnelle du Canada, celle de payer nos dépenses au fur et à mesure.

Je crois que ce budget nous aidera à reconquérir certains des éléments clés qui nous ont permis d'obtenir une forte croissance par le passé—une inflation faible, une bonne gestion financière et la volonté de travailler ensemble à notre réussite.

La réalisation de ces objectifs peut raviver notre fierté et nous donner des raisons solides d'envisager l'avenir avec espoir et avec confiance—un espoir qui est important en cette phase de notre histoire. En effet, une économie forte renforcera notre unité nationale. . . et la foi en l'unité nationale rejaillira sur notre force économique.

Nous voulons tous que le Canada soit fort, uni est prospère. Notre Programme de reprise économique nous aidera à atteindre cet objectif.

Des voix: Bravo!

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, le budget qui vient d'être rendu public est une catastrophe pour la majorité des Canadiens.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Gray (Windsor–Ouest): Ce Budget est un vrai désastre pour la plupart des Canadiens.

[*Traduction*]

Le ministre des Finances a tout simplement dit aux Canadiens qui sont au chômage ou craignent de l'être qu'ils doivent se débrouiller tout seuls.

Il a également précisé aux Canadiens que s'ils étaient malades ou pauvres, ils ne devaient rien attendre du gouvernement.

Le ministre parle d'unité nationale. Il dit carrément aux Canadiens qu'ils peuvent être au chômage ensemble. C'est tout ce qu'il avait à leur dire dans le budget de ce soir.

L'année dernière, lorsqu'il a présenté son dernier budget, en février 1990, nous avons affirmé que ce budget ne pouvait qu'entraîner une récession au Canada. Le ministre s'est dit en désaccord avec nous, mais nous avions raison, car c'est exactement ce qui s'est passé. Nous sommes en pleine récession, à cause de la politique du ministre des Finances et de son gouvernement.

Il n'y a absolument aucune raison de croire que le ministre sait plus ce dont il parle aujourd'hui que dans son dernier budget, surtout lorsqu'il affirme que ce dernier budget va permettre de relancer l'économie et favoriser la croissance économique.

Après tout, le ministre reconnaît lui-même qu'en vertu de son budget de ce soir, le taux de chômage atteindra 10 p. 100 et demeurera pratiquement au même niveau l'année prochaine.

Cela va entraîner bien des souffrances pour 1,5 million de Canadiens qui seront au chômage à cause du mauvais sens des priorités du ministre.

Il abandonne les travailleurs canadiens à leur sort et tout ce qu'il trouve à leur dire, c'est qu'ils doivent payer davantage pour survivre à la situation catastrophique dans laquelle il les a placés. En fait, il augmente leurs contributions au régime d'assurance-chômage, ce qui constitue en réalité une augmentation d'impôt, et en même temps—et il faut le souligner, monsieur le Président—il réduit encore de 100 millions de dollars les sommes consacrées aux programmes de création d'emplois. C'est là une véritable gifle aux travailleurs canadiens.

Le ministre prolonge en outre de trois ans le gel des paiements de transfert aux provinces en ce qui concerne des soins de santé et l'enseignement supérieur. Il continue également de plafonner le Régime d'assistance publique du Canada. Ce sont-là des compressions réelles dans les transferts fédéraux destinés à des programmes essentiels pour tous les Canadiens.

• (1750)

Cela signifie que le gouvernement ne réduit pas vraiment son déficit. À la place, il en refile encore une fois la responsabilité aux provinces, ce qui aura pour effet d'augmenter les impôts que verseront les Canadiens à leurs municipalités et à leurs provinces.

Ce budget ne soulève aucun espoir; c'est un budget de détresse, qui impose la stagnation à un nombre croissant de sans-emploi. Avec ce budget, le ministre des Finances se lave les mains de toute responsabilité à l'égard de la dévastation qu'il a créée avec sa récession toute canadienne.

Je répète que les priorités du ministre sont mauvaises quand elles ne tiennent pas compte de la nécessité d'aider les chômeurs canadiens ni du besoin d'aider le pays à sortir de la récession.

Je déclare qu'avec ce budget, le ministre rend encore plus improbable toute espèce de succès en vue de réduire le déficit qui, dit-il, l'inquiète tellement.

Il n'est pas garanti que les politiques annoncées par le ministre ce soir auront plus de chances d'aboutir à une véritable reprise que n'ont été efficaces des politiques exactement pareilles, lorsqu'elles ont été lancées par le ministre des Finances de R.B. Bennett, premier ministre conservateur au cours de la Dépression. Ces politiques ont alors été appliquées, mais n'ont pas produit la reprise. Elles n'ont pas empêché la dévastation des années 30, et les politiques du ministre ne promettent pas de meilleurs résultats.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, en guise de conclusion ce soir, j'affirme que le budget de 1990 qu'a présenté notre ministre des Finances a créé une récession purement canadienne. Or, selon moi, le budget d'aujourd'hui constitue un schéma directeur pour la déconfédération. Schéma directeur de la déconfédération, parce que ce budget, qui élimine le soutien fédéral à l'assurance-maladie et qui retire toute espèce d'appui réel aux études supérieures et à l'aide sociale, amène de trop nombreux Canadiens à mettre en doute la nécessité d'avoir un gouvernement national, un gouvernement fédéral.

Je déclare que le problème n'a rien à voir avec notre gouvernement national. Ce ministre des Finances, son premier ministre et son Cabinet, voilà le problème.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor-Ouest): Les Canadiens sont conscients de cela, et c'est pourquoi ils rejetteront ce budget; en conséquence, je crois qu'il convient de proposer, avec l'appui du député d'Ottawa-Sud:

Que ce débat soit maintenant ajourné.

[*Français*]

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

La motion est adoptée.

M. le Président: Conformément à l'ordre adopté le lundi 25 février 1991, la Chambre demeure ajournée jusqu'à demain à 14 heures.

La séance est levée à 17 h 53.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 27 février 1991

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE BUDGET

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Monsieur le Président, hier, le ministre des Finances et le gouvernement s'en sont pris brutalement aux travailleurs partout au Canada en plafonnant à 3 p. 100 les augmentations de salaire des fonctionnaires. Ils disent ainsi à chaque employeur canadien qu'il n'y a pas de mal à faire fi du droit à la négociation, ainsi qu'à menacer les employés de pertes d'emplois et de recours à l'impartition. Et si ces mesures ne donnent pas les résultats escomptés, le gouvernement est prêt à s'immiscer dans la conciliation et l'arbitrage pour forcer les employés à retourner au travail.

Les travailleurs de tous les coins du pays seront touchés par cette atteinte brutale et cynique à leurs droits durement acquis. Lorsque 1,3 million de Canadiens sont en chômage, le fait de réduire le pouvoir d'achat de la population ne fera qu'ajouter aux souffrances qui se feront sentir plus longtemps.

Le ministre des Finances a dit aux travailleurs qu'ils devront composer avec les effets dévastateurs de ses politiques de taux d'intérêt élevés, d'argent cher et de chômage élevé. La TPS sera imposée deux fois: à la caisse et sur leur paye.

Les travailleurs canadiens ne s'entretueront pas pour survivre, ils s'en prendront plutôt au gouvernement.

* * *

LA GUERRE DU GOLFE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, alors que les troupes irakiennes se retiraient du Koweït conformément à la résolution 660 de l'ONU, les forces aériennes de la coalition, notamment d'énormes bombardiers B–52 américains, ont laissé tomber des bombes en grappes et des bombes de 1 000 lbs sur les soldats en fuite. Des aviateurs américains se sont alors exclamés: «Nous avons frappé en plein dans le mille. On dirait que les troupes irakiennes s'en vont et nous les frappons durement. Encore quelques jours et il n'en restera plus rien.»

Le premier ministre, qui pratique ce que l'ancien ambassadeur à l'ONU, Stephen Lewis, a qualifié de diplomatie de toutou, a refusé d'expliquer en quoi consistait la participation des CF–18 canadiens à ce carnage.

Aujourd'hui, le ministre des Affaires étrangères de l'Irak, Tariq Aziz, a déclaré que l'Irak acceptait toutes les résolutions pertinentes de l'ONU. Il est de plus en plus évident maintenant que les États–Unis sont déterminés à aller beaucoup plus loin que ne le prévoyaient les résolutions de l'ONU pour réaliser leur programme de destruction totale de l'infrastructure militaire, politique et économique de l'Irak.

Quand notre premier ministre manifestera–t–il finalement un soupçon d'indépendance en disant à George Bush que trop, c'est trop, que cette guerre démentielle doit cesser et que le Canada ne sera plus un rouage de la machine à tuer.

* * *

LE BUDGET

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, le ministre des Finances mérite des félicitations pour avoir lancé un programme clair qui nous sortira de la récession, relancera la croissance économique et nous assurera une nouvelle prospérité.

Comme on me l'a appris en faisant mon éducation, il faut payer ses dettes, et je suis convaincu que la plupart des Canadiens pensent que c'est aussi ce que devrait faire leur gouvernement. Celui–ci peut mieux servir les Canadiens en jugulant l'inflation et en contrôlant les taux d'intérêt. Une économie forte est la meilleure voie pour assurer le plein emploi et la prospérité aux Canadiens. Je félicite le ministre des Finances de donner l'exemple en gelant son propre salaire, et je suis convaincu que tous les députés accepteront avec moi de limiter nos salaires. Il n'est que raisonnable que nos collègues fonctionnaires se joignent à nous dans cette mesure de compression budgétaire.

Article 31 du Règlement

Le maintien de la limite sur la croissance des paiements de transfert fera clairement comprendre aux provinces qu'elles aussi sont une partie du problème et qu'elles doivent aussi contribuer à y trouver une solution. Le ministre des Finances a ouvert la voie. Emboîtons lui le pas et donnons lui notre plein appui.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, le Budget conservateur d'hier a totalement oublié Montréal. À Montréal, le taux de chômage est maintenant de 13,4 p. 100 et le gouvernement a coupé l'assurance-chômage, a coupé le programme pour le développement de l'emploi, a coupé l'habitation sociale, a coupé le *Medicare* et a coupé les paiements aux provinces.

[*Traduction*]

Dans un rapport daté du 4 février, Statistique Canada a déclaré que la pauvreté était plus grande à Montréal que dans toutes les autres villes du Canada. Vingt-deux p. 100 des habitants de la région de Montréal vivent sous le seuil de la pauvreté comparativement à 13 p. 100 à Toronto. Et que fait le gouvernement conservateur? «Désolé, les copains, allez chercher de l'aide ailleurs. Nous pouvons trouver un milliard pour la guerre en Irak, mais nous ne pouvons pas trouver d'argent pour construire des logements, faire fonctionner les hôpitaux et créer des emplois au pays.» Que Dieu bénisse le Canada.

* * *

LE BUDGET

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au nom de tous les Canadiens pour demander au gouvernement de faire preuve d'honnêteté.

Hier, le ministre des Finances a annoncé son intention d'amputer de 75 millions de dollars cette année et de 125 millions de dollars chaque année par la suite les crédits versés aux groupes qui luttent pour l'égalité et la justice sociale. Mais son gouvernement a refusé de dire aux Canadiens quels groupes seront touchés par ces réductions; il refuse aussi de nous le dire dans le Budget des dépenses, dont il se sert habituellement pour révéler les victimes de ses compressions budgétaires.

Qu'est-ce que les Canadiens doivent penser de ces cachotteries dignes d'un pleutre? Il n'y a qu'une seule solution, monsieur le Président. Le gouvernement a l'intention de s'en prendre les uns après les autres aux groupes qui luttent pour l'égalité. Il veut éviter toute opposition organisée.

Il a eu si peur des protestations du printemps dernier contre ses propositions budgétaires visant à supprimer le financement des centres pour femmes, lesquelles ont fait les manchettes, qu'il se cache maintenant derrière le mince voile de la consultation ministérielle. Les Canadiens ne s'y trompent pas. Ils veulent savoir qui sera visé et pourquoi.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, dans le Budget 1991, j'ai noté avec satisfaction que les dépenses de programmes augmenteront de 7,5 milliards de dollars en 1991-1992 et que cette augmentation de 6,9 p. 100 comparativement à l'exercice précédent sera allouée là où les besoins sont les plus pressants, soit 3 milliards à l'aide aux sans-emploi, 1,6 milliard à l'aide aux personnes âgées, 1,3 milliard aux agriculteurs en difficulté, 600 millions au support de nos troupes dans le Golfe et 1 milliard à tous les autres programmes.

Monsieur le Président, dans un souci d'équité, le crédit d'impôt pour handicapés sera augmenté de 125 dollars, passant de 575 à 700 dollars pour l'année d'imposition 1991. L'aide fédérale aux Canadiens handicapés sera ainsi accrue de 35 millions par année.

* * *

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Girve Fretz (Erié): Monsieur le Président, un article de journal porte le gros titre suivant:

«Les sociétés américaines sont averties que la TPS canadienne leur cause du tort.»

Les sociétés américaines devraient prendre conscience du danger que leur fait courir la TPS, affirme un fiscaliste américain.

«Je pense que les sociétés américaines vont être les grandes perdantes avec la taxe sur les produits et services», a déclaré Cliff Massa, un avocat de Washington qui est un spécialiste en matière de taxes à la valeur ajoutée.

Alors qu'actuellement les sociétés américaines pour la plupart ne lui prête aucune attention, la TPS de 7 p. 100 va rendre leurs concurrents canadiens plus redoutables.

«Je ne sais pas pourquoi les sociétés semblent s'y intéresser si peu.»

Massa, qui donne l'alarme aux États-Unis au sujet de la TPS depuis un an, a déclaré que l'ancienne taxe de vente fédérale de notre pays était une bénédiction pour les sociétés américaines.

«Je pense que tout le monde comprend que la taxe de vente fédérale défavorisait les fabricants canadiens.»

«Cela m'a à la fois stupéfait et déçu de voir que les Américains ne portent la moindre attention à la TPS», a ajouté Massa.

* * *

LE BUDGET

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, le dernier budget signe l'arrêt de mort du régime public d'assurance–maladie. Il est absurde de croire que le gouvernement peut renoncer au pouvoir de négociation que lui confirment les paiements de transfert et espérer encore que les provinces ne laissent pas tomber le régime national de soins de santé.

Les provinces sont obligées de fermer des lits dans les hôpitaux. Des patients meurent avant d'avoir pu subir une intervention chirurgicale.

Ce budget créera un système de soins de santé à deux niveaux. Votre lieu de résidence et votre revenu détermineront la place que vous occuperez dans ce système.

• (1410)

Et qui en souffrira le plus? La classe moyenne qui tire le diable par la queue, les personnes âgées et les plus démunis.

L'accès aux soins de santé constitue l'un des droits fondamentaux des citoyens canadiens, et le gouvernement est en train de les en priver. Ces six dernières années, le gouvernement a été incapable de faire appliquer la *Loi canadienne sur la santé*. Voilà qu'aujourd'hui on nous demande de croire que de nouvelles mesures législatives permettront de maintenir les normes nationales de santé.

Nous n'avons pas besoin de nouvelles lois pour nous protéger contre les frais modérateurs et la surfacturation. Ce qu'il nous faut c'est un nouveau gouvernement.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, les États–Unis viennent d'imposer des restrictions sur la pomme de terre de semence canadienne parce qu'on a trouvé des pommes de terre contaminées par le virus PVY–N qui tue les plantes.

D'après le ministère de l'Agriculture, les régions touchées ont été clairement indiquées, et on a mis fin à la propagation du virus afin d'éliminer la maladie.

Des essais de laboratoire ont prouvé que la pomme de terre de semence du Nouveau–Brunswick n'est pas affectée.

Article 31 du Règlement

C'est pourquoi les Américains ont levé leur interdiction et acceptent les pommes de terres importées du Nouveau–Brunswick. Cependant, ils maintiennent un contrôle sévère des pommes de terre de l'Île–du–Prince–Édouard. Les Canadiens doivent simplement en conclure qu'ils faut s'assurer que seulement les produits de première qualité sont destinés à l'exportation, dans les pays voisins.

* * *

LE BUDGET

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, les électeurs de ma circonscription de Haldimand—Norfolk ont été consternés en voyant le ministre des Finances s'en prendre aussi impitoyablement aux tabaculteurs et aux localités de ma région.

Le ministre a–t–il la moindre idée des difficultés économiques qu'éprouvent les électeurs d'Haldimand—Norfolk en raison de sa gabegie économique?

Sait–il que la mise en application de sa nouvelle taxe sur le tabac va entraîner la faillite de bon nombre de mes électeurs?

Bien qu'il perçoive plus de 5 milliards de dollars par année au moyen de cette taxe sur le tabac, il en retourne moins de 10 millions aux agriculteurs qui tirent leur subsistance de la culture du tabac.

Le ministre ne savait–il pas les conséquences que son budget ne manquerait pas d'avoir sur les localités et les petits entrepreneurs avoisinants la zone de culture du tabac?

Le ministre ne savait–il pas que les gens sont animés d'un sentiment de colère et de frustration et que certains d'entre eux sont bel et bien désespérés? Ils risquent même, dans leur frustration, de s'en prendre non pas seulement à eux–mêmes, mais aux autres.

Les tabaculteurs subventionnent les programmes du ministre depuis assez longtemps. Le moment est venu pour le ministre de paser à l'action; il doit ou bien racheter la part des agriculteurs, ou bien leur fournir les garanties à long terme dont ils ont besoin pour survivre.

* * *

LE BUDGET

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, un budget provoque toujours un tollé chez les gens dépensiers qui pensent que le gouvernement dispose de ressources illimitées. Nous l'entendons encore aujourd'hui, mais pas de la part du Canadien moyen, le contribuable qui paie la note.

Article 31 du Règlement

Nos contribuables en ont soupé des dépenses gouvernementales, et ce budget-ci leur donne de l'espoir.

Le ministre des Finances a écouté ceux qui réclament que le gouvernement fasse montre de plus de responsabilité dans sa gestion financière. Une entreprise ne peut survivre si elle dépense trop, et notre pays non plus.

Verser toutes les recettes de la TPS au Fonds de service et de réduction de la dette constitue une mesure positive. Les Canadiens n'aiment pas les taxes et ils apprécient qu'une loi garantisse que les recettes de la TPS serviront à la réduction de notre dette et non à de nouvelles dépenses.

Pour la première fois, nous plafonnerons le montant que les politiques peuvent dépenser. C'est ce que réclame ma motion 684 d'initiative parlementaire, et je me réjouis de voir figurer cette mesure dans le budget.

Le pays fait face à des temps difficiles, et le ministre a décidé de prendre des mesures rigoureuses; les Canadiens réfléchis ne manqueront pas de l'appuyer.

* * *

LE BUDGET

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, le champagne a coulé à flot toute la nuit dans les salles de réunion du Conseil pour les questions d'intérêt national d'entreprises et des amis du premier ministre.

Retranchée derrière ses abris fiscaux, la grande entreprise a porté des toasts à la santé de son bien-aimé ministre des Finances qui, impitoyable, a lancé une attaque dévastatrice contre les pauvres qui travaillent et contre les Canadiens de la classe moyenne.

L'évaluation des dommages du budget montreront que le ministre a infligé de lourdes pertes à presque tout le monde à l'exception de ses copains, les 150 membres du Conseil pour les questions d'intérêt national d'entreprises, et que le déficit ne bouge pas.

Le ministre des Finances a déclaré hier soir:

> Je n'ignore pas les difficultés de ceux et celles qui ont perdu leur emploi ou leur entreprise.

Pourtant, pendant que les chômeurs font la queue devant les banques d'alimentation, je n'entends qu'une chose: Tom d'Aquino et sa bande qui choquent leurs verres de cocktail, et leurs libations sont des frais déductibles de leur revenu imposable.

* * *

LE BUDGET

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour féliciter le ministre des Finances des nouvelles mesures fiscales qu'il a présentées pour aider les personnes handicapées.

En juin dernier, le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées, présidé par notre collègue, le député d'Oxford, a déposé un rapport dans lequel il priait le gouvernement de faire de l'intégration économique des personnes handicapées une priorité nationale.

Les importantes nouvelles mesures annoncées dans le budget d'hier font partie d'une stratégie qui vise à assurer des chances égales aux Canadiens handicapés.

Ces mesures viennent s'ajouter à un ensemble imposant d'initiatives dont le but est d'améliorer la qualité de vie des Canadiens handicapés et d'aplanir les obstacles qui les empêchent de participer pleinement à notre société.

Grâce à ces nouvelles mesures fiscales qui aident à la fois les employeurs et les employés, il sera plus facile de s'assurer que les Canadiens handicapés ont des chances égales de se tailler une place sur le marché du travail.

* * *

L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

Mme Mary Clancy (Halifax): Les cinéastes canadiens vont être très durement touchés par la décision des conservateurs de réduire de 28 millions de dollars le budget de Téléfilm Canada.

Depuis que le gouvernement a décidé d'entretenir d'étroites relations commerciales avec les Américains, l'industrie cinématographique canadienne subit les effets du manque de loyauté du gouvernement à son égard. Nos vis-à-vis ont tout d'abord supprimé le programme d'encouragements fiscaux à la production de films et de vidéos, qui s'élevait à 200 millions de dollars par année.

Par la suite, le gouvernement n'a pas présenté de législation pertinente relativement à la distribution des films en vue de porter à 3 p. 100 la proportion de films canadiens sur nos écrans. Ce faisant, il est allé à l'encontre des recommandations et des promesses de son propre groupe de travail, mais il a répondu aux attentes du cousin américain du ministre des Finances, Jack Valenti.

Non seulement le gel des crédits de Téléfilm pourrait avoir des répercussions sur l'industrie du long métrage, mais il pourrait également devenir une «histoire inventée» pour la Société Radio-Canada, étant donné qu'elle reçoit chaque année près de 31 millions de dollars prélevés sur le Fonds de développement de la production d'émissions canadiennes.

Il est manifeste pour les députés de ce côté-ci de la Chambre que le gouvernement modifie sa politique cinématographique et qu'il est bien décidé à laisser complètement tomber l'industrie canadienne du film.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BUDGET

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, permettez–moi de préciser clairement une chose.

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps (Hamilton–Est): Ce ne sont pas les consommateurs canadiens qui ont créé cette récession. Elle n'est pas attribuable non plus aux marchés financiers ou à la crise du Golfe.

Si le ministre des Finances veut vraiment savoir qui est responsable de cette récession, il devrait acheter un miroir, payer la TPS et se regarder dans ce miroir, car c'est lui qui est à blâmer.

Je demande au premier ministre pourquoi, en cette période de récession, il a autorisé le ministre des Finances à sabrer dans les programmes sociaux et les programmes de création d'emplois au moment même où le chômage est catastrophique. Pour quelles raisons a–t–il laissé le ministre des Finances s'attaquer aux programmes de logement alors que les refuges d'urgence ne répondent plus aux besoins?

Pourquoi a–t–il approuvé un budget qui s'en prend aux victimes de la récession même qu'il a créée avec son gouvernement?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense devoir rappeler à la députée une déclaration qu'elle a faite il y a un an environ.

Elle a dit alors qu'on approchait du point critique en ce qui concernait le déficit et elle a ajouté qu'à son avis, tout candidat à la direction de son parti devait absolument aller dans tout le pays prêcher une gestion financière plus saine.

Des voix: Encore!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Je voudrais également porter à son attention les observations qui ont été formulées hier par les représentants du gouvernement provincial qui est le plus endetté au Canada et qui fait face au même genre de problème que le gouvernement fédéral, à l'heure actuelle.

M. Hubert Kitchen, ministre des Finances de Terre–Neuve, a déclaré ceci: «Le budget de M. Wilson est tout à fait sensé étant donné la situation actuelle et l'importance cruciale pour tous les gouvernements au Canada de vivre selon leurs moyens. Je pense qu'il fait là une tentative sincère en ce sens. Je crois que nous devrions lui reconnaître le mérite d'essayer d'améliorer les choses.»

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Voilà le choix que doivent faire les Canadiens. Nous pouvons vivre selon nos moyens ou suivre la voie proposée par la députée et dire simplement qu'il faut oublier la saine gestion financière, pour reprendre les termes qu'elle a utilisés en mars dernier.

Il faut se rendre compte que, jusqu'en 1984, l'augmentation des dépenses gouvernementales a été beaucoup trop marquée, puisqu'elle s'établissait en moyenne à 13,8 p. 100 par année. Il est donc essentiel que les Canadiens et la députée de Hamilton–Est comprennent l'importance de ce budget si on veut revenir à une meilleure gestion financière.

• (1420)

Mme Sheila Copps: Monsieur le Président, sa politique de taux d'intérêt a échoué, comme sa politique de l'emploi et sa politique fiscale. Le ministre est bien mal placé pour parler de saine gestion financière.

Le premier ministre peut–il nous expliquer pourquoi il laisse le ministre des Finances détruire notre régime d'assurance–maladie universel? Comment peut–il à la fois prétendre qu'il soutient le régime d'assurance–maladie universel et en détruire le financement? Comment peut–il attaquer la substance de notre système de santé quand le respect et le souci de la personne humaine qui le caractérisent font partie du fondement même du pays?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien–être social): Monsieur le Président, comme les anciens candidats à la direction du Parti libéral oublient vite ce qu'ils ont pu déclarer un jour!

Le *Dauphin Herald* du Manitoba rapporte en ces termes les propos que la députée aurait tenus lors de la course à la direction du Parti libéral: «Copps dit que si elle devient chef du Parti libéral et premier ministre, elle réformera le régime fiscal et réduira les dépenses publiques plutôt que d'imposer une taxe.»

Comme on oublie vite!

Les programmes sociaux auxquels les Canadiens tiennent tant sont menacés parce que 35c. de chaque dollar qu'Ottawa perçoit en impôts servent à payer les intérêts sur la dette nationale. Cela signifie que chaque homme, femme et enfant canadien doit plus de 15 000 $ à Ottawa.

Jusqu'où la députée laissera-t-elle grimper cette dette? N'aura-t-elle pas plutôt l'honnêteté de dire aux Canadiens qu'il est temps que la génération actuelle paie ses dépenses?

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre puisque c'est lui qui devait être responsable de l'unité du Canada. Et il sait que ce Budget est non seulement anti-Québec mais qu'il est aussi anti-Canadien. Le gouvernement fédéral force les provinces à introduire des tickets modérateurs. Il force les provinces à couper les soins médicaux en coupant le programme d'assurance médicale. Le gouvernement fédéral coupe les paiements, mais demande ensuite aux provinces de fournir le même service. Le premier ministre pourrait-il nous dire, en ces temps difficiles de l'histoire du Canada, pourquoi il s'attaque à l'assurance médicale, le seul programme qui nous unisse au Québec, en Ontario, dans l'Ouest et dans les Maritimes, le seul programme où tous les Canadiens y croient vraiment? Est-ce que le premier ministre va nous dire qu'il est prêt à sacrifier le programme d'assurance médicale pour ses besoins de la dette nationale?

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, ce n'est pas la première fois que les députés d'en face cherchent à effrayer les personnes âgées, les malades et les pauvres. La tactique est déplorable. L'opposition a utilisé cette tactique aux dernières élections, mais sans succès. Les Canadiens l'ont rejetée alors et la rejetteront encore cette fois.

Le gouvernement fédéral ne demande rien aux provinces qu'il n'est pas disposé à faire lui-même. Les paiements de transfert aux provinces vont augmenter d'environ 3,7 p. 100, tandis que les programmes fédéraux vont s'accroître de 3,4 p. 100. Monsieur le Président, il en coûtera aux provinces moins de 1/2 p. 100 de leurs recettes. En prétendant que c'est la mort du régime d'assurance-maladie, les libéraux se font une fois de plus alarmistes.

Des voix: Bravo!

M. John Manley (Ottawa-Sud): Ma question s'adresse au ministre des Finances, qui semble raffoler des citations.

En 1982, lorsqu'il voulait être celui qui allait présenter les budgets, il a dit ceci: «Le gouvernement doit commencer par se rendre compte que ce sont des personnes qui sont touchées et qu'il ne peut pas s'enfermer dans une tour d'ivoire, à Ottawa, sans se préoccuper des Canadiens qui perdent leur emploi et leur entreprise.»

Le ministre peut-il nous expliquer comment une réduction de 100 millions de dollars dans le financement de la Stratégie canadienne de l'emploi et des taux d'intérêt, qu'il prévoit être supérieurs à 10 p. 100, va aider les Canadiens à garder leur emploi et leur entreprise?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si mon collègue prenait plus de temps pour choisir ses citations, il verrait, je crois, que depuis que je fais partie du gouvernement, je ne cesse d'avertir les Canadiens à propos de la croissance des déficits et de la dette.

Lorsque nous avons préparé le présent budget, nous faisions face à un déficit budgétaire de 35 milliards de dollars que nous avons pu ramener à 30 milliards et demi de dollars.

Si je comprends bien, les députés d'en face voudraient porter le déficit de 35 à 36, 37 ou même 38 milliards de dollars. C'est absolument inacceptable. Cela ferait grimper les taux d'intérêt, et les premières à en souffrir seraient les personnes dont il est question dans les paroles qui sont de moi et qu'il a citées.

Ce budget vise à faire baisser les taux d'intérêt. Pour y arriver, nous allons légiférer de façon à contenir les dépenses publiques, nous allons réduire le déficit par rapport à ce qu'il aurait dû être et nous allons le réduire encore davantage l'an prochain. Nous allons juguler l'inflation de façon à faire baisser les taux d'intérêt. C'est là que réside la différence fondamentale entre le gouvernement, qui est de ce côté-ci de la Chambre, et le Parti libéral, qui siège de l'autre côté. Nous allons faire baisser les taux d'intérêt afin de relancer l'économie. Les libéraux d'en face ne sauraient que dépenser à mort.

Des voix: Bravo!

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, le problème du ministre, c'est de croire que les déficits ne sont qu'une affaire de chiffres. Or, les déficits concernent aussi les gens.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Manley: Selon le Budget présenté hier, même avec une reprise économique au second semestre de l'année, il y aura toujours un million et demi de chômeurs au Canada.

Monsieur le Président, j'ai une autre citation. Le ministre des Finances a aussi dit, et je cite:

[*Traduction*]

Quand les gens luttent pour survivre, quand ils ont peur de perdre leur emploi, la confiance ne peut être bien grande.

[*Français*]

À la lumière de ses propres paroles, le ministre peut-il nous dire en quoi son Budget donne à ce million et demi de chômeurs canadiens et à leurs familles des raisons de faire confiance au gouvernement?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, dans les 15 années qui ont précédé 1984, nous avons vu. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, ce que je vais rappeler aux députés s'applique très bien à la situation actuelle.

Une voix: Vous n'avez pas encore réussi à faire une bonne prédiction.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, pendant les 15 années qui ont précédé 1984, les dépenses gouvernementales ont augmenté, année après année, au rythme de 13,8 p. 100. Jeff Simpson déclarait ce matin: «Ottawa a paralysé sur le plan financier parce que le gouvernement fédéral a accumulé une dette de près de 200 milliards de dollars entre 1975 et 1984.»

Le message qui échappe totalement aux libéraux d'en face, c'est que les choix que nous voudrions tous faire aujourd'hui sont impossibles parce qu'on a dépensé sans compter à l'époque où la dette s'accumulait.

Si les députés ne comprennent pas cette leçon que nous sert le passé, ils vivent dans un autre monde.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre parle de choix. Il parle de faire des choix sans disposer d'une marge de manoeuvre, alors qu'il y a 1,5 million de Canadiens et de Canadiennes qui n'ont pas le moindre choix parce qu'ils sont sans emploi.

Je voudrais rappeler quelque chose au ministre des Finances. Lors de la dernière récession, le gouvernement libéral d'alors a plafonné les pensions de vieillesse et les allocations familiales, réduit les salaires et fait plus d'un million de chômeurs au Canada. À ce moment-là, le ministre avait demandé au gouvernement: «Comment se fait-il que les libéraux s'entêtent à pousser les Canadiens au bord du précipice et à y faire tomber certains d'entre eux?» Aujourd'hui, les Canadiens posent la même question au ministre et au gouvernement conservateur.

• (1430)

Le ministre des Finances peut-il me dire pourquoi le budget ne prévoit aucun programme de création d'emplois pour les Canadiens? C'est ce genre de choix, le choix de travailler, que le ministre devrait donner aux Canadiens et aux Canadiennes.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je constate à regret que ma collègue d'en face n'a rien compris au budget. Le but premier du budget est de permettre aux Canadiens et aux Canadiennes dont elle parle de réintégrer le marché du travail en faisant baisser les taux d'intérêt. Cette mesure fait plus que n'importe quoi pour stimuler l'économie.

Ma collègue semble dire que, si elle était à ma place, elle prendrait le déficit de 35 milliards de dollars que nous avons en début d'exercice et le porterait à 37 ou 38 milliards en donnant de l'argent à gauche et à droite. Mais elle occasionnerait ainsi une hausse des taux d'intérêt qui aurait tôt fait d'anéantir les bienfaits que les dépenses supplémentaires pourraient avoir procurés.

L'orientation du budget est la suivante: grâce au plafonnement des dépenses et à la réduction du déficit et du taux d'inflation, arriver à faire baisser les taux d'intérêt et à les maintenir à ce niveau.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): J'ai une question supplémentaire pour le premier ministre.

Le ministre des Finances nous dit que créer 1,5 million de chômeurs, c'est assurer la prospérité. Lorsque les taux d'intérêt étaient plus élevés, il nous disait que c'était nécessaire pour le bien de l'économie. Il nous dit maintenant qu'il va faire baisser les taux d'intérêt, ce à quoi nous

souscrivons, mais que nous devons avoir plus de 1,5 million de chômeurs. C'est tout à fait inacceptable.

Le premier ministre disait, il y a tout juste deux semaines dans un grand discours à Toronto, que l'unité nationale consistait, en grande partie, à poursuivre la tradition canadienne des normes nationales, et il a mentionné en particulier la santé ainsi que l'environnement.

Comment le premier ministre peut-il parler sérieusement d'unité nationale, alors que son budget contribue à détruire l'assurance médicale, ne fait rien pour l'environnement et ne laisse entrevoir aucune création d'emplois? Comment peut-il parler d'unité nationale alors qu'il ne peut même pas fournir des emplois aux Canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ma collègue prétend que le ministre des Finances a laissé entendre que nous devions avoir 1,5 million de chômeurs. C'est une déformation complète de ce qu'il a dit. Il n'a jamais tenu de tels propos, et je sais que ma collègue. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Il n'a jamais tenu de tels propos, et je sais que ma collègue, au moment opportun, choisira de se lever pour corriger l'impression qu'elle a laissée, car elle est tout à fait inexacte.

Si le chiffre de 1,5 million doit s'appliquer à quelque chose, c'est au nombre d'emplois créés par le gouvernement depuis son assermentation en 1984. Ce résultat est le meilleur de tous les pays de l'OCDE et le second des pays du Groupe des Sept, après le Japon.

Nous sommes en récession, nous l'avons reconnu. Nous allons travailler à nous en sortir de façon naturelle, non pas en promettant des jours meilleurs tout en dépensant de l'argent emprunté, mais en abaissant les taux d'intérêt, en revitalisant le secteur privé, en attirant des investissements étrangers et en créant des emplois durables.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): J'ai une question supplémentaire pour le ministre des Finances.

Il y avait bien des façon pour lui de justifier son budget, mais il a dit qu'il prévoyait un taux de chômage de 10 p. 100. Cela signifie 1,5 million de chômeurs. Je ne dis pas qu'il en est heureux, mais c'est ce qu'il prévoit. Par conséquent, il a basé son budget sur un taux de chômage élevé.

Je voudrais lui poser une autre question.

[*Français*]

En 1982, l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit du gouvernement libéral: «Ce gouvernement demande aux Canadiens à faible et moyen revenu d'assumer une plus grande partie du fardeau que les riches.» Mais hier, ce gouvernement conservateur vient de faire la même erreur. Ce sont toujours les moins favorisés et la classe moyenne qui paient.

Ma question s'adresse donc au ministre des Finances. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas décidé de supprimer les échappatoires fiscales pour les grandes sociétés dans ce Budget?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne sais pas combien de fois je devrais répéter à la députée que l'objectif essentiel de la réforme de l'impôt sur le revenu des sociétés était de mettre un terme à un certain nombre des échappatoires dont elle parle. Il y a deux ou trois ans, elle aurait eu raison, mais aujourd'hui nous avons enlevé beaucoup de ces échappatoires, et même les banques qui ne payaient pas d'impôt en paieront 1 milliard de dollars cette année.

Nous avons créé un impôt sur les grandes sociétés, c'est-à-dire toutes celles qui ont un capital supérieur à 10 millions. L'an dernier, alors que les bénéfices des sociétés ont baissé de 40 ou 50 p. 100, les recettes de l'impôt sur le revenu des sociétés n'a baissé que de 5 p. 100 environ. Pourquoi? Parce qu'elles ne peuvent plus utiliser les échappatoires qu'elles avaient. Notre gouvernement les a enlevées.

Si la députée connaît d'autres échappatoires à supprimer, qu'elle me les signale. Je serais heureux de l'entendre et d'intervenir s'il y a lieu.

Des voix: Bravo!

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Il se peut que le ministre des Finances de la province de Terre-Neuve soit impressionné par ce budget, mais les habitants de Terre-Neuve et du Labrador savent que c'est la mère de tous les budgets.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Nous assistons à une retraite complète du ministre des Finances et de son budget, face à la récession. Ce ministre prévoit un taux de chômage de 10 p. 100, tandis qu'il réduit la Planification de l'emploi de 100 millions de dollars.

Ma question est la suivante: Pourquoi ce gouvernement est-il prêt à abandonner 1,5 million de Canadiens sans emploi, qui seront aux prises avec la récession fabriquée au Canada par son ministre des Finances?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à rappeler à mon ami que la dernière personne à avoir utilisé l'expression «mère de toutes les guerres» vient d'essuyer un grave revers.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il se pourrait que mon ami porte le béret demain à la Chambre. Il a déjà la moustache.

Des voix: Bravo!

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Oui, monsieur le Président, le ministre des Finances parle vite. Saddam Hussein a promis la mère de toutes les batailles, et lui, il a présenté la mère de tous les budgets. Ils battent maintenant tous deux en retraite.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Monsieur le Président, le fait est que le ministre. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député à la parole.

M. Tobin: Monsieur le Président, le fait est que le gouvernement, qui nous avait promis des emplois, des emplois et encore des emplois, se prépare maintenant à laisser 1,5 million de Canadiens sans emploi, sans abri et sans espoir.

Pourquoi le gouvernement a-t-il retranché 100 millions de dollars du budget de développement de l'emploi? Pourquoi le gouvernement augmente-t-il de 24 p. 100 les cotisations d'assurance-chômage juste au moment où les Canadiens se font dire qu'ils ne doivent rien espérer et qu'ils sont livrés à eux-mêmes, en pleine récession?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député est encore dans l'erreur.

• (1440)

Nous réduisons le budget de la Planification de l'emploi, c'est vrai, mais en même temps, nous augmentons le budget de la formation en injectant de l'argent dans la caisse d'assurance-chômage. Ce n'est pas par plaisir que nous réduisons le financement de la Planification de l'emploi, parce que c'est un bon programme.

M. Tobin: Alors pourquoi le faites-vous, Michael?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je vais vous le dire. Cette mesure montre bien la gravité du problème du déficit et de la dette auquel nous faisons face.

Mes amis d'en face ont le choix: ils peuvent avoir une économie saine grâce à des taux d'intérêt moins élevés, ou ils peuvent avoir une économie chancelante doublée de taux d'intérêt élevés, parce que la méthode préconisée par les libéraux, de même que par les néo-démocrates, est de dépenser, dépenser et dépenser, en espérant que nous pourrons ainsi nous tirer d'affaire. Mais cette façon de faire ne peut qu'engendrer des taux d'intérêt plus élevés et le maintien du problème.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Ce budget s'attaque directement aux mouvements syndicaux dans notre pays. Le gouvernement a bel et bien déclaré la guerre à ses propres fonctionnaires.

En 1989, plus de 68 000 d'entre eux gagnaient moins de 30 000 $ et, fait assez curieux, les deux tiers étaient des femmes.

Compte tenu de cela, le ministre des Finances admettra-t-il maintenant à la Chambre que ces mesures visent uniquement à détruire complètement les mouvements syndicaux et leur droit de négocier de bonne foi?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): De toute évidence, monsieur le Président, le gouvernement n'admettra rien de tel. Si vous avez lu le budget de cette année et ceux des deux années précédentes, vous constaterez que nous sommes aux prises avec une situation financière difficile,

attribuable en grande partie à une très lourde dette que votre régime nous a léguée, que vous le vouliez ou non.

Illustrons l'ampleur de notre problème, afin d'assurer le service de cette dette l'année prochaine, nous devrons verser plus de 43 milliards de dollars. La conjoncture actuelle est très difficile, à une période où des Canadiens sont mis à pied et perdent leur emploi, lorsque certains rouvrent des conventions collectives pour aider leur entreprise à survivre. Nous devons prendre des mesures difficiles.

Nous ne nous attaquons pas à notre fonction publique, au contraire. Nous lui demandons de partager avec nous la solution de ce problème dans l'intérêt de tous les Canadiens.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Les statistiques de Travail Canada, c'est-à-dire du gouvernement, confirment que les salaires des fonctionnaires fédéraux sont maintenant loin derrière ceux des secteur privé et public. Compte tenu de ces chiffres et de ceux que j'ai présentés dans ma déclaration précédente, le ministre des Finances acceptera-t-il maintenant d'abandonner ces projets ridicules de contrôle des salaires dans la fonction publique fédérale, avant que ses propres employés ne prennent le gouvernement à partie?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous n'avons pas décidé d'imposer un gel des salaires. Nous avons dit qu'il y aurait plafonnement du budget portant sur les salaires.

Cela dit, je conviens avec le député que nous avons conclu de très bonnes conventions collectives avec les syndicats de la fonction publique. Je suis fier de dire que nous les avons conclues au-dessous des taux d'inflation, ce qui est mieux que dans le secteur privé et que dans d'autres gouvernements et administrations.

Quoi qu'il en soit, nous sommes toujours aux prises avec une situation financière difficile. Chacun doit faire sa part pour régler ce problème. Nous faisons des compressions et partageons le fardeau. Nous nous attendons que tous les employés participent. Ce matin, j'ai rencontré tous les dirigeants syndicaux, sauf un, et nous avons eu une discussion très franche. Je suis fermement convaincu qu'ensemble nous pouvons gérer cette situation.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, les Canadiens avaient besoin d'un budget d'espoir pour redonner du travail aux gens. À la place, ils ont eu droit encore une fois aux solutions mesquines qui entraînent la fermeture des usines, l'élimination des emplois et la disparition des espoirs des Canadiens.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans le discours du budget et dans la conférence de presse de M. Crow aujourd'hui, le gouvernement s'est donné des cibles à atteindre en matière de réduction de l'inflation. Le ministre montrera-t-il qu'il se soucie des emplois et s'engagera-t-il à réduire le chômage en se donnant des cibles dans ce domaine-là aussi?

L'hon. Micheal Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je renvoie le député à une brochure intitulée *Résultats et perspectives économiques et financiers du Canada* qui a été publiée en même temps que le budget. À la page 37, il y a un tableau qui montre les niveaux d'inflation que le Canada a connus entre 1950 et 1973 ainsi que l'incidence qu'ils ont eu sur l'économie. Le taux d'inflation était de 2,8 p. 100 et le déficit était nul.

Les dépenses de programmes étaient peu élevées comparativement à la taille de l'économie. La productivité des travailleurs était presque trois fois plus élevée qu'entre 1974 et 1984; le taux de croissance du revenu national s'élevait à 5,2 p. 100 en termes réels comparativement à 3,3 p. 100 entre 1974 et 1984. Durant cette même période, le taux de chômage était beaucoup plus faible que durant la période de 1974 à 1984. Je ne peux pas démontrer plus clairement et plus succinctement les avantages d'un faible taux d'inflation.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): En fait, monsieur le Président, dans son propre budget, le ministre prévoit un taux de chômage de 10 p. 100 pour cette année et, pire encore, un taux de chômage de 9,8 p. 100 pour l'an prochain. Le ministre ne pourrait-il pas reconnaître qu'il y a des gens qui souffrent au Canada et que l'angoisse dont il a parlé dans son discours est réelle. Il devrait donc être aussi important pour lui de se fixer des objectifs en matière de réduction du chômage qu'en matière de réduction de l'inflation? Le fera-t-il? Prendra-t-il cet engagement?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je sais que les Canadiens souffrent. J'ai été personnellement témoin de la crainte des gens qui perdent leurs emplois et leurs entreprises. C'est précisément ce qui m'a porté à présenter le budget d'hier. C'est parce que ce budget fera baisser les taux d'intérêt et d'inflation qu'il fera monter celui de l'emploi, comme le souhaite mon collègue.

Il secoue maintenant la tête parce qu'il ne comprend pas notre démarche. Ce qui est. . .

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, hier, dans son Budget, pour justifier les coupures dans l'environnement, le ministre nous a dit, et je cite: «Depuis l'annonce du Plan vert, la situation économique s'est dégradée.» Monsieur le Président, le Plan vert a été annoncé il y a à peine deux mois. Qu'est-ce que le ministre peut savoir aujourd'hui qu'il ne savait pas il y a deux mois? Mieux encore, qu'est-ce que le ministre aurait dû savoir en décembre qu'il sait maintenant?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député de LaSalle—Émard sait certainement que l'on vit une période difficile sur le plan économique, sur le plan fiscal. Et le Budget reflète bien les mesures que le gouvernement doit prendre pour traiter d'une situation difficile. Maintenant, quand on regarde les dépenses sur l'environnement, on doit se rappeler que le Budget d'hier reconfirmait l'engagement du gouvernement fédéral d'injecter trois milliards de dollars pour le Plan vert, l'échelonnant sur six ans plutôt que cinq ans. On doit aussi se rappeler que toutes les initiatives qui avaient été détaillées dans le Plan vert du mois de décembre sont retenues par le gouvernement, et on va agir sur chacune de ces initiatives.

• (1450)

[*Traduction*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, je n'arrive pas à croire qu'un ministre de l'Environnement intellectuellement taré se porte à la défense d'un ministre des Finances qui l'est aussi.

En décembre, le ministre de l'Environnement nous a dit que tous les fonds destinés au Plan vert étaient engagés pour les cinq prochaines années. Le Plan vert est maintenant aux poubelles. Pourquoi? Parce que le ministre des Finances nous a dit que le déficit budgétaire était plus important que le déficit environnemental.

Puisque le ministre veut répondre, peut-il me dire s'il croit lui aussi que le déficit budgétaire est plus important que le déficit environnemental? Les technologies respectueuses de l'environnement n'ont-elles, à son avis, aucun avenir économique? Croit-il que le déficit environnemental n'est assorti d'aucun coût économique? Le ministre est-il heureux d'être le jouet de ses collègues?

[*Français*]

Est-ce que le ministre est content d'être le Marcel Masse de l'Environnement?

[*Traduction*]

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, au cours de l'exercice financier qui se termine, le gouvernement du Canada aura dépensé 1,3 milliard de dollars au chapitre de l'environnement. Conformément au plan financier annoncé hier par mon collègue, le ministre des Finances, ce montant augmentera de 250 millions de dollars durant le prochain exercice financier.

Je vais expliquer bien clairement ce que cela signifie à mon collègue d'en face. Cela signifie une hausse de 20 p. 100. Oui, je crois effectivement que le gouvernement a pris des engagements fermes au regard de l'environnement. Voyez les chiffres et surveillez-nous.

[*Français*]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

[*Traduction*]

Il y a un peu plus d'un an, le premier ministre a fait la déclaration suivante:

> Au cours de notre deuxième mandat, nous allons faire porter de plus en plus nos efforts sur les ressources, sur les éléments fondamentaux d'une société concurrentielle, sur l'investissement à long terme dans la population, notamment sur la formation professionnelle et l'éducation, et sur la recherche-développement.

Le maintien du gel sur les paiements de transfert au chapitre de l'éducation, annoncé hier, de même que la compression de 100 millions de dollars dans le domaine de la formation contredisent cette déclaration du premier ministre. Pourquoi? Pourquoi cette contradiction flagrante?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, premièrement, tout ce que mon collègue a dit est tout simplement faux. Les paiements de transfert aux provinces augmenteront de 3,7 p. 100 au cours des quatres prochaines années.

M. Mulroney: Ils ne sont pas gelés.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Ils ne sont pas gelés. Les paiements de transfert vont augmenter.

Mon collègue de Winnipeg prétend que cette augmentation est inférieure au taux de l'inflation. Ce n'est pas le cas, car elle est supérieure au taux de l'inflation.

Je constate que mon collègue n'a pas tout lu le budget. Mais s'il s'en donnait la peine, il verrait que l'un des principaux moyens de rehausser la position concurrentielle de notre économie est de bien en maîtriser les macro-éléments. Et ces macro-éléments sont une faible inflation, des déficits réduits et des taux d'intérêt peu élevés. Ce sont tous les éléments clés qui permettent de rehausser notre position concurrentielle. Il faut également savoir faire coïncider l'action de ces éléments avec les améliorations à apporter dans le domaine de l'éducation, des sciences et de la technologie et ainsi de suite. Cependant, il faut avoir bien en main les éléments macro-économiques pour ce faire, et c'est cet objectif que poursuit le budget.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Je n'arrive pas à comprendre comment le ministre des Finances peut savoir que les paiements de transfert augmenteront plus rapidement que le taux de l'inflation l'an prochain, et je crains qu'il en aille de même de la plupart des Canadiens.

[*Français*]

Ma question supplémentaire est la suivante: Selon l'Association des Universités et des Collèges du Canada et la Fédération canadienne des étudiants, il y aura une augmentation massive des frais de scolarité et de la dette des étudiants à cause du gel que le gouvernement vient d'annoncer. Le tout coûtera au moins 1 000 $ par étudiant d'ici 1995. Le ministre peut-il confirmer que les riches auront dorénavant un meilleur accès à l'éducation tandis que la classe moyenne et les moins nantis, y incluant les pauvres provinces telles que le Manitoba, seront systématiquement et rapidement mis à l'écart?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi de rappeler de nouveau à mon collègue que les principaux paiements de transfert aux provinces augmenteront de 3,7 p. 100.

Une voix: Ils ne sont pas plafonnés.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député soulève certaines mesures en rapport avec les paiements de transfert. Cela relève des provinces. Les provinces doivent décider de quelle façon elles vont gérer leurs finances. Je signale à mon collègue qu'elles doivent, elles aussi, restreindre leurs dépenses, car celles-ci ont augmenté deux fois plus rapidement que celles du gouvernement fédéral.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. En réponse à une question posée par mon chef, le ministre, s'exprimant avec prudence, a dit qu'il avait supprimé quelques-unes des échappatoires fiscale créées par le Parti libéral pendant les 15 années qu'il a été au pouvoir, mais qu'il ne les avait pas toutes éliminées. Ou bien le ministre ne lit rien, ou bien il rejette délibérément les nombreuses recommandations qui lui sont communiquées depuis quelques années à propos des échappatoires qu'il pourrait supprimer s'il voulait vraiment mieux répartir le fardeau de la réduction du déficit.

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas éliminé la déduction pour frais de représentation des gens d'affaires, le crédit d'impôt pour dividendes, le crédit d'impôt pour bénéfices de fabrication et de transformation et les allégements fiscaux qui profitent aux promoteurs immobiliers, dont un grand nombre se sont enrichis aux frais des contribuables? Pourquoi n'a-t-il pas supprimé ces échappatoires fiscales s'il veut vraiment que tous contribuent à la réduction du déficit?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a parlé de quatre échappatoires, suivant sa terminologie. S'il veut en parler au comité, je serai heureux de lui donner une réponse plus précise.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je ne pense pas que le Président me permettra de donner une réponse complète, mais je vais tout de même commencer par le crédit d'impôt pour bénéfices de fabrication et de transformation. Ce crédit a pour but de permettre à notre industrie manufacturière de soutenir la concurrence américaine. S'il était supprimé, les taux d'imposition du secteur manufacturier s'en trouveraient fortement augmentés, ce qui entraînerait la disparition d'emplois au Canada et la création d'emplois aux États-Unis.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député voudra bien poser sa question.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, le ministre des Finances sait pertinemment que ce crédit a été créé, notamment, pour atténuer les effets de la taxe sur les ventes des fabricants, qui vient d'être supprimée. Par conséquent, il devrait lui aussi être supprimé.

Comment le ministre peut-il se présenter à la Chambre aujourd'hui comme hier et parler de répartition du

fardeau et de réduction du déficit, sans même demander un seul sacrifice au milieu des affaires, à ses amis du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national? Comment peut-il parler de réduction du déficit sans leur demander un seul sacrifice?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député dit que le crédit d'impôt pour bénéfices de fabrication et de transformation a été créé pour atténuer les effets de la taxe sur les ventes des fabricants. C'est faux. Cette taxe date de 1926. Or, ce n'est que dans les années 70 que le gouvernement a institué le crédit susmentionné pour compenser l'établissement par les États-Unis d'un nouvel impôt. Le crédit visait à stimuler les exportations et à placer les fabricants canadiens et américains sur le même pied en matière fiscale, afin que le Canada ne perde pas d'emplois au profit des États-Unis.

Si mon collègue veut qu'on perde des emplois au profit des États-Unis en augmentant les impôts, qu'il le fasse, mais de grâce pas dans notre pays.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, il y a dans les aspects fédéraux-provinciaux de ce Budget une arrogance. . .

Des voix: Oh! Oh!

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, si vous me le permettez, il y a dans les aspects fédéraux-provinciaux du Budget une incohérence qui ressemble étrangement à de l'arrogance. D'une part, le gouvernement diminue en termes réels sa contribution aux programmes provinciaux d'assurance-santé. D'autre part, le gouvernement veut se faire donner des pouvoirs additionnels pour imposer aux provinces le niveau de leurs dépenses et le contenu de leurs programmes. Comment le gouvernement peut-il justifier cette intention, en même temps de payer moins et de contrôler plus?

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Demande à la CSN d'interpréter cela comme il faut, Lucien!

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député devrait savoir que le gouvernement fédéral continue d'augmenter les paiements de transfert versés aux provinces.

• (1500)

Le gouvernement fédéral maintiendra à 3,4 p. 100 l'augmentation annuelle des dépenses des programmes fédéraux, alors qu'il augmentera de 3,7 p. 100 les paiements de transfert aux provinces.

En ce qui a trait au financement des programmes établis, nous transférerons quelque 20 milliards de dollars, dont 14 milliards sont destinés aux soins de santé. Je crois que les contribuables canadiens ont le droit, lorsqu'on dépense 14 milliards de dollars de fonds publics, d'exiger l'établissement, à l'échelle nationale, de normes minimales à respecter pour tous les Canadiens.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Si je comprends bien, monsieur le Président, c'est le nouveau fédéralisme que le gouvernement fait miroiter depuis quelque temps au Canada et aux provinces: la facture aux provinces, les décisions à Ottawa.

[*Traduction*]

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je voudrais seulement faire remarquer à mon collègue, je suis même embarrassé de le lui signaler, que dans *La Presse* d'aujourd'hui, on lit: «Un budget honnête qui voit loin; Wilson montre l'exemple».

Ce que nous essayons de faire, c'est de montrer aux Canadiens la voie essentielle que le pays doit emprunter pour renforcer l'unité nationale et de leur prouver notre capacité de travailler de concert avec les provinces à l'appui des traditions et des principes qui nous importent.

Mon ami dit vouloir plus de souplesse dans la *Loi canadienne sur la santé*. Que veut-il dire par là? Qu'il est en faveur du ticket modérateur et de la surfacturation?

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège.

J'ai trouvé personnellement blessants les échanges de la période des questions d'aujourd'hui, notamment en raison des termes utilisés.

On a parlé de la «mère de tous les budgets» et de la «mère de toutes les batailles». Non seulement ces expressions ont-elles donné une connotation de légèreté tout à fait inappropriée aux termes guerre et budget, mais elles dénigrent la maternité.

Affaires courantes

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

DÉPÔT DU RAPPORT DU CONSEIL CONSULTATIF

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, en conformité des dispositions de l'article 32(2) du Règlement, je désire déposer, dans les deux langues officielles, le rapport du conseil consultatif du Régime des pensions du Canada, intitulé *Le niveau de sensibilisation au Régime de pensions du Canada.*

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à neuf pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

Le président suppléant (M. Paproski): Déclarations de ministres.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais que le ministre de l'Énergie profite de la période des déclarations de ministres pour dire à la Chambre pourquoi, le 20 novembre, Petro-Canada a vendu sans soumission à Tan Yu des terrains adjacents à Fantasy Gardens, en Colombie-Britannique.

* * *

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

LE COMITÉ PERMANENT DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'article 34, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, un rapport de la réunion du Comité permanent de la Conférence des présidents des parlements du Commonwealth, tenue à Port Moresby, en Papouasie-Nouvelle Guinée, les 7 et 8 janvier 1991.

[*Français*]

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES

DÉPÔT DU DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du Comité permanent de l'énegie, des mines et des ressources, sur les sables bitumineux. Le rapport est rédigé dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

LOI DE 1991-1992 PORTANT POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John McDermid (au nom du ministre des Finances) appuyé par M. Blais, demande la permission de présenter le projet de loi C-97, Loi portant pouvoir d'emprunt.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LE RECYCLAGE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je demande le consentement unanime de la Chambre pour retirer le projet de loi C-272, inscrit à mon nom sur la liste des projets de loi d'initiative parlementaire. Je crois comprendre que les termes exacts sont: que l'ordre soit annulé et la motion, retirée.

Je demande le consentement unanime.

Le président suppléant (M. Paproski): Êtes-vous tous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Il en est ainsi ordonné.

(L'ordre est annulé et le projet de loi est retiré.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai deux motions d'intérêt courant à proposer. La première porte sur les travaux prévus pour lundi prochain, et plus particulièrement sur l'heure habituellement réservée aux initiatives parlementaires qui ne

sera pas utilisée à cette fin à cause du débat sur le budget. La motion nous permet simplement de poursuivre l'étude des initiatives ministérielles et donne à un plus grand nombre de députés l'occasion de participer au débat sur le budget.

Par conséquent, je propose:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou usage de la Chambre, à 13 heures, le lundi 4 mars 1991, soit à l'ouverture de la séance, la Chambre reprenne l'étude des initiatives ministérielles et le débat sur la motion nº 18 de voies et moyens, inscrite au nom du ministre des Finances.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas consentement unanime.

M. Cooper: Monsieur le Président, je crois avoir le consentement unanime de la Chambre pour l'adoption de la prochaine motion. Si je propose cette motion, c'est parce que les comités permanents ont changé de nom et que, par conséquent, un document qui devait être renvoyé à l'un des comités n'a pas été envoyé à l'autre, même s'il aurait dû l'être.

Par conséquent, je propose:

Que, nonobstant tout ordre ou usage de la Chambre, le rapport annuel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'exercice se terminant le 31 mars 1990, qui est réputé avoir été déféré au Comité permanent des affaires autochtones le 26 février 1991, soit réputé avoir été déféré aussi au Comité permanent de l'industrie, de la science et de la technologie et du développement régional et du Nord.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LA GUERRE DU GOLFE

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition aux termes de l'article 36 du Règlement. J'ai ici plusieurs pétitions émanant d'habitants de Victoria et de cette région. Cette pétition concerne la guerre dans le Golfe et a été préparée avant que nous n'entendions les nouvelles aujourd'hui, selon lesquelles les généraux proclamaient leur satisfaction de tirer sur des soldats en retraite.

Les pétitionnaires demandent aux États-Unis, à la Grande-Bretagne et aux autres pays qui ont des forces en Arabie Saoudite de ne pas user de mesures offensives contre l'Irak à cause des conséquences catastrophiques de la guerre. Les généraux déclaraient aujourd'hui que des milliers de soldats étaient tués, manifestement dans des combats inutiles.

• (1510)

Si je pouvais ajouter, monsieur le Président, il y a un nom qui n'a pas été accepté sur cette pétition. Un habitant de Victoria âgé de 91 ans du nom de Percy Gray, s'oppose énergiquement à la guerre, et je voudrais que cela figure au compte rendu de la Chambre.

LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de présenter une pétition signée par de nombreux habitants de la Colombie-Britannique, conformément à l'article 36 du Règlement. Elle concerne la Commission nationale des libérations conditionnelles, qui libère sans se soucier de la sécurité du public des personnes reconnues coupables de meurtre.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de bien vouloir réviser les lois du Canada en ce qui concerne les libérations conditionnelles pour qu'une condamnation à perpétuité le soit vraiment, au lieu des 12 ou 15 ans que purgent actuellement les personnes reconnues coupables d'assassinats avant d'être libérées par la Commission nationale des libérations conditionnelles.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter plusieurs pétitions que le greffier des pétitions a jugées conformes aux exigences de l'article 36 du Règlement. L'une d'elles vient d'habitants d'un certain nombre de municipalités de l'Ontario et du Québec et a trait aux vols d'entraînement à basse altitude au Labrador. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'exiger du gouvernement qu'il s'unisse aux Premières Nations, aux Innus du Labrador et aux autochtones du nord du Canada pour s'opposer à cette utilisation de leurs terres aux fins de l'entraînement des pilotes de l'OTAN et du NORAD à l'attaque, et de réaffecter les fonds consacrés à l'OTAN et au NORAD par le Canada de manière à permettre aux autochtones de reprendre le contrôle de leurs terres et de leurs moyens de subsistance et à promouvoir un développement durable pour tous les Canadiens.

Affaires courantes

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition provenant d'un certain nombre d'habitants de Toronto, Weston, Downsview et Mississauga, qui s'opposent à la taxe sur les produits et les services. Ils demandent au gouvernement d'y renoncer et de réduire la nécessité de recourir à une telle taxe de vente en faisant baisser les taux d'intérêt bancaires afin d'aider la petite entreprise et de stimuler la création d'emplois.

LA GUERRE DU GOLFE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition de la part de plusieurs centaines d'habitants de Toronto, qui demandent à la Chambre des communes d'exhorter le gouvernement à se déclarer absolument engagé à poursuivre un règlement pacifique du conflit dans le Moyen-Orient, à s'opposer à toute offensive militaire contre l'Irak et à retirer toutes les Forces armées canadiennes de la région jusqu'à ce que nous puissions être assurés qu'elles ne sont pas déployées dans une capacité offensive, mais seulement dans la mesure où c'est nécessaire pour rendre les sanctions efficaces; ils demandent en outre de faire servir l'argent de nos impôts à des programmes sociaux utiles, comme les services de garderie, les pensions de vieillesse, les soins médicaux et l'éducation, non à des aventures militaires au Moyen-Orient.

J'ai une autre pétition sur le même sujet, venant d'habitants de Toronto, qui demandent au gouvernement du Canada d'utiliser tous les moyens disponibles pour encourager les membres de l'ONU à laisser aux sanctions le temps de donner des résultats et à s'abstenir de toute action militaire offensive contre l'Irak, et de ne pas engager les forces armées canadiennes dans une offensive militaire contre l'Irak.

[*Français*]

LA COLLINE PARLEMENTAIRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36 du Règlement, je dépose une pétition provenant des citoyens de Lebel-sur-Quévillon qui exigent que le gouvernement du Canada mette fin au projet intitulé «le secteur de la cité parlementaire» qui envisage, au coût de 68 millions de dollars, l'aménagement d'un stationnement et d'un centre commercial sous le Parlement fédéral du Canada, et qu'il reconnaisse la nécessité de conserver tel quel l'environnement et le caractère historique des édifices et du site de la Colline parlementaire à Ottawa.

Une voix: On est d'accord!

* * *

[*Traduction*]

QUESTION AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui à la question nº 407.

[*Texte*]

LES SUBVENTIONS ET LES EXEMPTIONS DE TAXES

Question nº 407—**M. Saint-Julien:**

Pour les années *a*) 1984, *b*) 1985, *c*) 1986, *d*) 1987, *e*) 1988, *f*) 1989, *g*) 1990, le gouvernement fédéral a-t-il accordé des subventions en vertu de programmes fédéraux ou des exemptions de taxes aux sociétés du Canadien National et *Ontario Northland Railways* sur toutes les subdivisions ferroviaires dans les circonscriptions fédérales d'Abitibi et du Témiscamingue et, dans l'affirmative, quelle est la répartition des subventions et des exemptions de taxes accordées en vertu de ces programmes (i) par année, (ii) pour chaque subdivision?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Les ministères des Finances et des Transports m'informent comme suit:

Les observations suivantes apportent des éclaircissements sur les questions soulevées ci-dessus relatives à l'exonération fiscale.

L'Ontario Northland Railways (ONR) est une filiale de la Commission des transports du Nord de l'Ontario, laquelle est une société d'État provinciale. À ce titre, l'ONR est exemptée de l'impôt sur le revenu fédéral en vertu de l'alinéa 149 (1)*d*) de la Loi de l'impôt sur le revenu, qui contient une disposition générale applicable à toutes les sociétés d'État provinciales.

Aucun décret de remise accordant un allégement fiscal précis au Canadien National (CN) n'a été adopté de 1984 à 1990. Le traitement du revenu et des déductions relatives à ce contribuable pendant cette période aura donc été conforme aux dispositions générales de la Loi de l'impôt sur le revenu. En général, ces dispositions ne prévoient pas que les activités commerciales d'une société fassent l'objet d'une exonération partielle fondée sur leur nature ou sur le lieu où elles se déroulent.

Cependant, certains crédits d'impôt à l'investissement à l'égard des dépenses en immobilisations sont octroyés sur une base régionale et sont disponibles dans les régions dont il est question. Quoique la disposition de la Loi de l'impôt sur le revenu relative à la confidentialité

interdise la publication d'informations de nature fiscale au sujet des contribuables, le CN a lui-même rendu disponible, par l'intermédiaire de Transports Canada, le compte de ses remboursements de crédits d'impôt à l'investissement liés à des dépenses en immobilisation engagées dans les circonscriptions fédérales de l'Abitibi et de Témiscamingue pour la période allant de 1984 à 1990:

Remboursements annuels au titre du CII (milliers de dollars)

1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	**Total**
10,3	72,0	11,0	10,5	0	0	0	103,8

Les observations suivantes apportent des éclaircissements sur les questions soulevées ci-dessus relatives aux subventions fédérales.

Le Canadien National a reçu des subventions fédérales en vertu de la Loi sur les chemins de fer (1985) et, par la suite, de la Loi de 1987 sur les transports nationaux pour une partie d'une subdivision, la subdivision Taschereau. La section de la ligne concernée s'étend de La Sarre (Québec) à Cochrane (Ontario). Environ 17,5 p. 100 du tronçon de 82,4 milles dont l'abandon a été approuvé en septembre 1991 se trouve dans la circonscription fédérale du Témiscamingue. Le reste du tronçon se trouve dans une autre circonscription fédérale en Ontario. Les représentants de l'Office national des transports affirment qu'ils ne peuvent affecter les montants des subventions à des tronçons précis de la voie à l'intérieur de la ligne en question. Par contre, il est possible de distribuer au *prorata* la subvention sur la base des milles de voie ferrée. Par conséquent, la subvention totale versée au CN pour le tronçon figure ci-dessous ainsi que la subvention accordée (calculée sur la base des milles de voie ferrée) pour la partie du tronçon qui se trouve dans la circonscription fédérale du Témiscamingue.

(i)	(ii)	(ii)
	CN – sub. Taschereau (La Sarre – Cochrane)	**CN – sub. Taschereau (tronçon du Témiscamingue)**
Année		
(a) 1984	–	–
(b) 1985	–	–
(c) 1986	286 767 $	50 114 $
(d) 1987	494 653	86 444
(e) 1988	370 386	64 727
(f) 1989	475 172	83 040
(g) 1990 (est.)	290 000	50 680

L'Ontario Northland Railway ne reçoit aucune subvention fédérale pour la partie de la subdivision Kirkland Lake qui se trouve dans la circonscription du Témiscamingue.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): On a répondu à la question désignée par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si la question nº 432 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre que la question nº 432 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

L'IMMIGRATION

Question nº 432—**M. Berger:**

Depuis le 1er janvier 1989, combien de revendicateurs du statut de réfugié, qui avaient vu leur demande rejetée par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et parmi eux, combien ont été admis pour des raisons d'ordre humanitaire par *a*) pays d'origine, *b*) province où la demande a été présentée?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que toutes les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Le budget

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 26 février, de la motion de M. Wilson (Etobicoke–Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, lundi dernier, j'ai interrogé le ministre des Finances au sujet des faillites. Comme nous le savons tous trop bien, monsieur le Président, le nombre de faillites au Canada ne cesse d'augmenter. La hausse a été de 69 p. 100 pour le mois de janvier seulement.

Monsieur le Président, dans le budget qui a été présenté hier, nous avons vu un autre genre de faillite. Nous avons vu la faillite politique du premier ministre et du ministre des Finances.

Quand il est question d'intégrité, le gouvernement conservateur est en faillite. Quand il est question de justice, le gouvernement conservateur est en faillite. Quand il est question d'idées constructives et de compassion, le gouvernement conservateur est en faillite. Il est en faillite quand il est question de répondre aux besoins des Canadiens ordinaires, des travailleurs, des pêcheurs, des agriculteurs, des petits entrepreneurs ainsi que des Canadiens qui vivent et travaillent dans les diverses régions de notre pays.

[*Français*]

Monsieur le Président, depuis sept ans, à chaque printemps, le ministre des Finances présente son Budget à la Chambre des communes. Les idéologues de droite, qui collent aux théories d'antan, attendent toujours avec impatience cet événement annuel. Ce septième Budget ne les décevra pas. Il compte bien des avantages pour eux.

[*Traduction*]

Ce budget n'apporte rien de bon à la plupart des Canadiens. Pour la majorité d'entre eux, les sept années de budgets de ce ministre n'ont été que sept années de malchance.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor–Ouest): Ce dernier effort ne change rien à la série de défaites que le Canada essuie à cause de ce gouvernement conservateur. Pour presque tous les Canadiens, ce dernier budget n'est que le septième épisode d'un même cauchemar.

Les exemples qui tiennent du cauchemar ne manquent pas dans ce budget déposé hier à la Chambre par le ministre des Finances.

Le régime d'assurance–maladie est l'une des réalisations dont le Canada tire le plus de fierté. Ce dernier budget en fait un moribond branché aux équipements de vie que le ministre finira probablement par débrancher. Il ne retranche pas moins de 2,3 milliards aux paiements de transfert au chapitre de l'assurance–maladie, ce qui risque de faire disparaître un régime qui fait l'envie du reste du monde.

Dans ce budget, le ministre dit aux Canadiens que, dans quelques années, le gouvernement fédéral ne soutiendra plus le régime d'assurance–maladie. Si le pouvoir central ne contribue pas directement à ce régime, comment pourrons–nous conserver un régime national de soins de santé, un régime dont les normes soient uniformes d'un bout à l'autre du pays?

Les compressions annoncées hier auront aussi de lourdes conséquences sur nos services d'enseignement supérieur. Hier, le ministre a dit en fait aux étudiants à faible revenu que leurs jours étaient comptés dans nos établissements d'enseignement postsecondaire.

Par–dessus tout, ce budget confirme que le gouvernement conservateur nous a lancés dans une voie qui mène tout droit à la désintégration du Canada. Le ministre détruit certains des programmes qui ont contribué à nous unir et qui nous rendaient fiers d'être canadiens.

Ce n'est pas la fin du cauchemar. Pour des milliers et des milliers de chômeurs, ce budget n'offre aucune lueur d'espoir. Il les plonge au contraire dans le désespoir.

Non content d'accepter un taux de chômage très élevé, le ministre fait de ce chômage une partie intégrante de son plan économique. Il nous dit sans sourciller que, cette année, 10 p. 100 des Canadiens seront au chômage et que la situation ne changera guère l'an prochain. C'est tout simplement inadmissible.

• (1520)

Le ministre nous a dit en fait que 1 500 000 Canadiens demeureront sans emploi au cours des deux prochaines années, monsieur le Président. Au lieu de prendre des mesures pour remédier à la situation, il ne fait qu'aggraver le problème. Il donne aux chômeurs non pas une gifle, mais deux. D'une part, il réduit de 100 millions de dollars les crédits consacrés aux programmes de création

d'emplois et, d'autre part, il augmente les cotisations d'assurance-chômage de 25 p. 100.

Ainsi, à cause de la politique du ministre des Finances, du premier ministre, du Cabinet et du caucus conservateur, des centaines de milliers de Canadiens vont se retrouver au chômage et, même pire, vont devoir être pris en charge par le bien-être social.

Ce budget montre comment le gouvernement refuse d'assumer ses responsabilités pour sa gabegie, sa mauvaise gestion de l'économie canadienne. En effet, lorsqu'il doit répondre de la grave récession qui frappe si durement les Canadiens, le gouvernement affirme qu'elle est attribuable aux problèmes économiques que connaissent les États-Unis et il invoque les troubles causés par la guerre du Golfe. Dans le cas du chômage, il rejette le blâme sur les chômeurs eux-mêmes et s'en prend à eux.

Lorsqu'on soulève la question des disparités régionales, la réponse du gouvernement consiste à blâmer les régions et à leur faire porter tout le fardeau. Lorsque des milliers de Canadiens perdent leur emploi et que des milliers de gens également ont un besoin désespéré d'un logement décent, que fait le ministre des Finances? Non seulement il augmente les cotisations d'assurance-chômage, mais il réduit de 411 millions de dollars les crédits destinés aux programmes de logement visant à aider les plus démunis.

Les choses sont très claires. C'est le gouvernement qui est à blâmer, et personne d'autre. Cette récession, qui frappe maintenant durement les Canadiens dans tout le pays, a commencé bien avant le déclenchement de la guerre du Golfe. Elle a précédé de beaucoup la récession aux États-Unis. Elle a pris naissance il y a environ 11 mois. C'était en avril dernier en fait. Elle a découlé du budget de février 1990 du ministre et de ses budgets précédents. Si le ministre ne veut pas me croire, il n'a qu'à demander au *Conference Board* du Canada, un organisme tout à fait indépendant. Le *Conference Board* lui a signalé qu'au cours de l'automne dernier, sa mauvaise gestion avait entraîné la première récession attribuable à des facteurs internes.

Le ministre devrait déjà savoir cela. Après tout, cette récession est l'aboutissement normal de sept années de politiques à courte vue, notamment la politique visant à maintenir les taux d'intérêt et le cours du dollar élevés.

Et qu'a dit le premier ministre au sujet de tout ceci en octobre dernier. Il s'est exprimé ainsi:

Le gouvernement a provoqué un ralentissement de l'économie. M. Wilson l'a précisé dans son budget, c'est clair comme de l'eau de source.

C'est exactement ce que le premier ministre a déclaré alors. S'il y a une chose qui est claire comme de l'eau de source, c'est que les Canadiens sont aux prises avec une récession très dure et implacable. Il est également manifeste que le gouvernement a provoqué cette récession. Le premier ministre lui-même l'a reconnu.

Ce qui est également clair comme de l'eau de source, c'est que le budget d'hier ne fera absolument rien pour nous sortir de cette récession. Comme l'économiste Michael McCracken d'Informetrica l'a déclaré hier après avoir pris connaissance du contenu du budget, il s'agit là d'un budget propre à créer une récession. Je le répète, il a conclu que ce budget va favoriser la récession.

[*Français*]

Monsieur le Président, ce gouvernement se permet de décider du futur économique du Canada d'un simple coup de dé. Tous les Canadiens et les Canadiennes en sont les perdants. Le ministre prétend, comme il l'a fait aujourd'hui et hier, que les taux d'intérêt sont en baisse. Mais cette baisse est bien minime et vient beaucoup trop tard. Il faudra des mois, bien des mois, avant que la baisse des taux d'intérêt produise ses effets.

[*Traduction*]

C'est qu'il faudra encore bien des mois avant que le milieu des affaires et les consommateurs reprennent vraiment confiance dans l'économie. D'ici là, des milliers d'autres Canadiens perdront leur emploi et des milliers d'autres petites entreprises feront faillite.

Qu'y a-t-il donc dans ce budget pour ces Canadiens et ces petites entreprises? Eh bien, rien d'encourageant, monsieur le Président, absolument rien d'encourageant.

Pendant que la situation économique gâche la vie des Canadiens, le ministre ne fait rien de constructif, de positif et d'utile. À la place, il erre à la manière d'un Néron des temps modernes, et ce budget lui donne simplement l'occasion de jeter un peu d'huile sur le feu qu'il a lui-même allumé.

Selon les économistes, la récession engendrée par ce gouvernement pourrait durer encore de nombreux mois, ce qui est inacceptable. Nous, du Parti libéral, déclarons qu'il faut plus qu'un nouveau budget. Les Canadiens ne se contenteront pas d'attendre la fin de la récession. Ils veulent un nouveau programme économique qui soit efficace et qui nous fasse sortir de cette récession dans les

plus brefs délais. Il n'y a pas de tel programme dans ce budget.

Depuis le début de l'été dernier, les libéraux réclament un nouveau programme économique qui soit élaboré à partir de taux d'intérêt et d'un dollar beaucoup moins élevés. Dans ce même ordre d'idées, ils demandent que des programmes de rajustement viennent en aide aux entreprises et aux travailleurs qui sont gravement touchés par l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis ainsi que par la récession actuelle. Les libéraux veulent des politiques qui nous aident à restructurer, à moderniser nos milieux de travail et à recycler nos travailleurs. Avant toutes choses, les libéraux demandent des politiques fondées sur l'équité. Nous voulons des politiques équitables qui créent de l'emploi, qui nous redonnent une croissance économique vigoureuse et qui mettent un terme à la destruction de notre potentiel industriel par le gouvernement conservateur.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor-Ouest): Le premier ministre a promis des emplois et encore des emplois. Pourtant son gouvernement n'a eu que des réductions et encore des réductions à offrir aux Canadiens. Il leur a imposé une taxe sur les produits et services, une TPS qui a porté l'inflation à des sommets inégalés. Il leur a servi une récession car, de l'aveu du premier ministre, cette récession a été provoquée par son gouvernement. Cela nous a donné de hauts niveaux d'inflation. Cela nous a donné l'annonce d'un éventuel accord de libre-échange avec le Mexique, avant même la tenue d'un débat public, avant même l'établissement de buts et d'objectifs et sans que l'on s'efforce de réparer les dommages causés par l'Accord de libre-échange que les conservateurs ont signé avec les Américains.

Hier, le ministre des Finances, comme tant d'autres fois, a parlé de projets pour réduire le déficit, sans avouer que la dette nationale a doublé, oui, doublé depuis que son gouvernement a accédé au pouvoir, en 1984.

Les Canadiens ne devraient donc pas écouter ce que le ministre des Finances dit du déficit et de la dette publique parce qu'il n'est plus digne de foi ni sur cette question ni sur aucune autre.

Le ministre et le gouvernement se trompent de priorités. Le ministre refuse de se concentrer sur ce qui est nécessaire: nous sortir d'abord et avant tout de cette récession paralysante. En se dérobant à cette obligation, il aggrave le problème du déficit. Le ministre l'avoue, à la page 70 de son propre document budgétaire, quand il dit:

> . . .la situation économique s'est détériorée, ce qui se répercute sur le déficit.

• (1530)

Justement! D'où vient cette détérioration? De la politique même du gouvernement conservateur, y compris sa défense des taux d'intérêt élevés. La situation a tout simplement empiré. La politique de loyer élevé de l'argent a ajouté des milliards de dollars aux coûts des emprunts du gouvernement de même qu'au déficit et à la dette nationale.

Soit dit en passant, chaque fois que les taux d'intérêt baissent d'un seul point de pourcentage, le gouvernement économise presque 2 milliards. Si le ministre voulait se donner la peine de lire ses propres documents budgétaires, je crois qu'il dirait comme moi, en fin de compte. S'il réglait en priorité la crise économique du Canada, le gouvernement surmonterait plus facilement ses propres problèmes de gestion financière.

Le fonds de réduction du déficit que le ministre propose de constituer avec les recettes de la TPS est, purement et simplement, une supercherie économique. Il n'ajoute rien aux recettes publiques eixstantes. Entre-temps, la TPS même demeure, elle continue d'accabler les Canadiens à faible ou moyen revenu et est pour les petites entreprises un cauchemar administratif.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'incite le ministre des Finances à s'arrêter un moment aujourd'hui pour bien réfléchir. Je l'incite à s'éloigner des embrassades qu'il reçoit de ses amis du Cabinet et du caucus. J'incite le ministre à prendre un moment pour écouter les voix qui augmentent de plus en plus à chaque jour à l'extérieur de ces murs. J'incite le ministre, ainsi que ses collègues du Cabinet, à écouter les cris de colère qui retentissent partout au pays. C'est la voix des Canadiens et des Canadiennes qui en ont assez des politiques insensibles de ce gouvernement.

De plus en plus de Canadiens disent au gouvernement qu'ils en ont assez de la TPS; qu'ils en ont assez de subir des compressions budgétaires à leurs services de santé et à leur enseignement supérieur.

[*Traduction*]

Les Canadiens en ont soupé des compressions dans le domaine de la recherche et du développement. Ils en ont assez de la destruction systématique des industries agricole, forestière, de la pêche, des possibilités dans le nord du pays, ainsi que de l'industrie de l'automobile. Ils en ont assez de voir le gouvernement s'en prendre au régime d'assurance-maladie et à l'enseignement supérieur. Je le répète, ils en ont assez de voir notre potentiel industriel se détériorer comme il le fait depuis l'arrivée des conservateurs au pouvoir.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, les Canadiens ont vu le gouvernement anéantir VIA Rail et fermer des bureaux de poste partout au Canada.

Une voix: C'est honteux!

M. Gray (Windsor–Ouest): Ils ont vu le gouvernement réduire radicalement les services, notamment la programmation locale de Radio–Canada d'un bout à l'autre du pays.

Une voix: C'est honteux, absolument honteux!

M. Gray (Windsor–Ouest): Les Canadiens ont vu le gouvernement s'en prendre à des institutions qui ont contribué à faire de notre pays ce qu'il est. Ils sont furieux et ils veulent que cela cesse, mais le gouvernement refuse de les écouter.

En janvier et en février, contrairement au gouvernement qui n'a d'oreilles que pour ses copains, les gros bonnets de Bay Street, des membres du caucus libéral ont sillonné le pays. Ils ont tenu 35 audiences et entendu plus de 300 témoignages d'associations d'affaires, de syndicats, de groupes d'action sociale, de représentants de municipalités et de gouvernements provinciaux, d'organismes culturels et de gens ordinaires. Les libéraux ont écouté ce que les Canadiens avaient à dire, et le message qui se dégage ait alors étuit que le gouvernement conservateur, le ministre des Finances et le premier ministre n'ont plus la confiance de la population canadienne.

La politique économique du gouvernement que dirige le premier ministre Mulroney fait du tort aux mères célibataires, aux enfants, aux petites entreprises, aux travailleurs et aux travailleuses, aux malades ainsi qu'aux personnes âgées. Les faits parlent d'eux–mêmes. La croissance économique est à son niveau le plus faible des dix dernières années. Le gouvernement conservateur s'est payé le luxe d'une récession fabriquée au Canada, et le plus navrant de tout, c'est que 186 000 enfants sont obligés de faire la queue dans des banques alimentaires de tout le pays; un enfant sur six se couche tous les soirs le ventre creux.

Ce n'est pas un budget pareil qui va venir au secours de ces enfants affamés, ni aider les travailleurs, les petites entreprises, les agriculteurs, les pêcheurs ou qui que ce soit d'autre, à l'exception peut–être de la poignée de gens qui appuient encore le programme ultra–conservateur du gouvernement. Mais le ministre n'écoute tout simplement pas la très grande majorité des Canadiens.

Les propos que notre groupe de travail a recueillis n'étaient pas ceux d'une petite élite corporative. Ce sont les paroles de Canadiens moyens comme ceux de ma localité: des travailleurs de l'automobile qui ont perdu leur emploi au profit des États–Unis et du Mexique à cause de la politique cruelle du gouvernement conservateur. Ce sont les paroles de Canadiens éprouvés par la TPS, par l'Accord de libre–échange et par les autres mesures économiques cruelles et à courte vue du gouvernement conservateur.

Mais le ministre des Finances, le premier ministre et le gouvernement veulent–ils entendre ces paroles? Ce budget prouve que non. Ce budget prouve que le gouvernement est terriblement à court d'intégrité et d'idées constructives. Le budget déposé par le ministre des Finances est la goutte qui fait déborder le vase. Il montre le vrai visage du gouvernement et du Cabinet.

Les conservateurs ont beau parcourir le pays, comme l'a fait récemment le premier ministre, en parlant de refaire la Confédération, ce budget nous montre la vérité toute nue puisqu'il se résume à un plan pour défaire la Confédération. Le gouvernement est en train de détruire les institutions et les programmes qui font l'unité canadienne. Voyez seulement ce que les conservateurs ont fait à VIA Rail, à Postes Canada et à Radio–Canada.

[*Français*]

Et regardons un peu ce qu'ils font aux services de santé ainsi qu'à l'enseignement supérieur. En coupant les transferts aux provinces, d'ici l'an 2009—qui n'est pas très loin—monsieur le Président, il n'y aura plus aucun transfert fédéral aux provinces pour les services de santé. Et si cette prédiction se réalise, le gouvernement fédéral ne sera pas en mesure de faire respecter les normes établies pour les services de santé par la Loi canadienne sur la santé.

[*Traduction*]

Il y a aussi d'autres exemples, monsieur le Président, mais l'essentiel reste le même. Le gouvernement démantèle les institutions et les programmes qui font l'honneur du Canada. Il démantèle les institutions et les programmes qui distingue le Canada, les institutions qui nous valent l'admiration du monde entier. Alors qu'ils mènent le Canada au bord de la faillite économique et constitutionnelle, le ministre, le premier ministre et leurs collègues du Cabinet n'écoutent plus ce que les Canadiens moyens ont à dire.

Le budget est un missile Scud largué sur les Canadiens. C'est une attaque lancée contre l'assurance-santé, une attaque contre les sans-emploi, une attaque contre les institutions et programmes mêmes qui ont contribué à faire du Canada ce qu'il est.

À l'écouter prononcer son discours, on jurerait que le ministre est un fervent défenseur d'un Canada fort et uni.

• (1540)

Il verse, sur le sort de l'unité canadienne, des larmes qui, espérons-le, ne sont pas des larmes de crocodile. Puis, il présente un document budgétaire qui n'est, je le répète, rien de plus qu'un plan de dissolution de la Confédération.

Hier, le ministre a donné aux Canadiens une dure leçon de cruauté. Il leur a dit de se débrouiller seuls.

Hier, au coeur d'une difficile récession, voici ce que le ministre a dit aux Canadiens à faible et à moyen revenu: «Débrouillez-vous.»

Hier, le ministre a dit aux canadiens qui sont sans abri de se priver pour survivre à l'hiver. Il leur a dit de se débrouiller.

Hier, le ministre a dit aux Canadiens qui sont malades et âgés que cela n'a pas d'importance si ses politiques obligent les provinces à fermer des hôpitaux et à congédier des médecins et du personnel infirmier. Le ministre a dit aux malades et aux personnes âgées du Canada: «Débrouillez-vous.»

Hier, le ministre nous a soumis un plan de dissolution de la Confédération et, après l'avoir examiné, les Canadiens disent: «En voilà assez. Il faut arrêter ce gouvernement conservateur avant qu'il ne détruise le Canada.»

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor-Ouest): Par conséquent, je propose, appuyé par le député d'Ottawa-Sud:

> Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> Que la Chambre condamne le gouvernement pour avoir présenté un budget qui: ne soulage aucunement les Canadiens qui sont aux prises avec une récession d'origine purement canadienne puisqu'elle a été créée par le gouvernement en 1990; sape les fondements sociaux et économiques du fédéralisme canadien; augmente le fardeau financier déjà injuste et disproportionné qu'assument les Canadiens à revenus faibles et moyens; et ne prévoit aucun programme afin de relancer réellement l'économie canadienne.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): La motion est recevable.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, en répondant à un budget, il est difficile de ne pas tomber dans le piège des effets oratoires, des phrases pompeuses et des exagérations qui portent les gens à croire que nous n'essayons pas sérieusement de comprendre la façon de penser du gouvernement et de l'opposition officielle avant de proposer les solutions que le Nouveau Parti démocratique adopterait pour améliorer la situation économique actuelle.

Je veux donc éviter les fioritures. Je veux aussi dire à la Chambre et au Canada que le budget de M. Wilson nous a profondément déçus.

Quand la délégation du Nouveau Parti démocratique a visité différentes parties de notre grand pays pour s'enquérir de la reprise économique, des gens nous ont parlé de leurs difficultés et nous ont dit à quel point la vie était devenue difficile quand la récession avait commencé à se faire sentir. Ils nous ont fait comprendre la gravité des problèmes humains auxquels ils faisaient face. Par exemple, en parlant de sa localité, un agriculteur nous a dit: «Les mises à pied, les fermetures d'usines, les faillites et le partage du travail ne sont que des chiffres dans les journaux et à Statistique Canada, mais ici ils sont réels et ils font mal.» Ils racontent une tragique histoire de fiertés brisées, de queues devant les banques alimentaires, de prestations d'assistance sociale et de tensions au sein des familles.

Cet agriculteur nous a dit aussi que des travailleurs âgés de 45 à 64 ans, dont beaucoup avaient travaillé toute leur vie pour le même employeur, se retrouvaient au chômage parce que leur emploi avait été éliminé par le libre-échange.

Comme le directeur du centre d'aide aux chômeurs de London nous l'a dit: «Le système de sécurité sociale du Canada est débordé par les demandes des gens touchés par cette récession.»

Comme nous l'a dit le St. Thomas District Labour Council: «Les conséquences d'une succession de budgets du Parti conservateur, ces six dernières années, ont été désastreuses pour la plupart des Canadiens.» Le chômage monte en flèche, les fermetures d'usines et les mises à pied massives sont légion, le revenu réel moyen des travailleurs diminue, la pauvreté et la faim se répandent, les faillites agricoles augmentent à un niveau record et les nombreuses victimes de ces budgets sont privées de

l'aide dont elles ont besoin, à cause de compressions dans les régimes d'assurance-chômage et d'assistance sociale.

Ou encore, comme le Waterloo Regional Council nous l'a dit: «Soixante-dix pour cent de tous les assistés sociaux dans cette localité le sont maintenant pour la première fois.» Soixante-dix pour cent, monsieur le Président. Le nombre total des assistés sociaux a atteint un niveau record, jamais vu auparavant, soit plus de 6 000 en décembre dernier. En 1989, la banque d'alimentation régionale de Waterloo a distribué 400 000 livres de vivres aux nécessiteux. Cette année, elle prévoit leur en distribuer un million de livres.

Comme nous l'a dit très crûment, mais très simplement, la Community Opportunities Development Association de Cambridge: «Le ralentissement de l'économie a répandu la peur dans l'esprit de bien des gens de notre localité.»

• (1550)

C'est là la réalité, monsieur le Président, que le gouvernement semble incapable de reconnaître. C'est là la réalité qui a des conséquences désastreuses dans tout le pays, qui détruit des familles et qui pousse les gens au désespoir, au pessimisme ainsi qu'à la peur face à l'avenir.

Je dois avouer, monsieur le Président, que moi aussi j'éprouve ces sentiments. Je sens la colère monter en moi, à voir le gouvernement incapable d'écouter ce que disent véritablement les gens de partout dans le pays. Je dis au gouvernement qu'il est grand temps qu'il reconnaisse la colère, la frustration, l'amertume et le sentiment de désespoir profond que ressentent des centaines des milliers de Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Pour l'avenir du pays, au nom des centaines de milliers de personnes durement touchées, et par égard pour les enfants dont l'avenir est compromis, je demande au gouvernement de commencer à écouter ces centaines de milliers de gens qui souffrent, à leur prêter attention et à leur montrer qu'il se préoccupe de leur sort.

Des voix: Bravo!

M. Langdon: Les gens attendaient un message d'espoir, mais quelle sorte de message ce budget leur a-t-il communiqué? Le sempiternel message qu'on leur sert depuis six ans et demi, les mêmes compressions scandaleuses, les mêmes impôts qui frappent les simples citoyens sans toucher les grandes sociétés, la même obsession de l'inflation et du déficit alors que ce sont pourtant les gens qui ont perdu leur emploi et qui ont vu leurs usines fermer leurs portes partout au pays.

Une personne que j'ai rencontrée au cours de nos réunions à travers le pays m'a dit: «Les choses allaient mal pendant la récession de 1981-1982 sous le régime libéral. Nous avons vécu de durs moments, mais nous avions au moins la consolation de savoir que nos usines fonctionnaient toujours. Nous espérions que les emplois finiraient pas revenir, non pas à cause des mesures que les libéraux avaient prises, mais à cause de la reprise économique qui se manifestait ailleurs dans le monde, et les emplois sont effectivement revenus, et les usines étaient toujours là à attendre que leurs employés reprennent leur travail. Les exploitations agricoles fonctionnaient toujours et donnaient aux gens le sentiment d'un avenir prospère. Les petites entreprises étaient toujours actives.»

Cette même personne m'a dit encore: «Les choses se passent différemment au cours de la présente récession. Les usines ferment leurs portes et quittent le pays.» Elles s'en vont aux États-Unis à cause du libre-échange. Elles s'en vont au Mexique, et à cause d'une autre stupidité de ce gouvernement, d'autres s'en iront également s'installer au Mexique. De plus en plus d'entreprises déménagent dans le Sud. D'autres entreprises ferment leurs portes, et le nombre des victimes de ces fermetures augmente forcément.

Nous devons rajuster notre tir en ne faisant pas porter uniquement nos efforts sur la lutte contre l'inflation, mais sur la création d'emplois également, sur la réduction du chômage et sur la lutte contre la récession, car nous devons redonner du travail aux gens pour que le pays se remette à fonctionner.

Ce budget est un budget très hypocrite. C'est un budget qui parle de la nécessité de faire l'unité nationale. Mais en même temps, il énumère les compressions pratiquées à Radio-Canada, il détruit des institutions nationales comme VIA Rail et il trahit les engagements contractés envers les provinces.

[*Français*]

Je suis un député de l'Ontario, mais si j'étais un député québécois, si j'étais un citoyen de la province de Québec et que je regardais ce Budget, j'y verrais beaucoup de termes se référant à l'unité nationale. Mais quelle est la réalité? C'est un gouvernement qui a brisé ses promesses aux provinces, qui a brisé ses promesses, qui a décidé que toutes les promesses que le gouvernement a faites à la province de Québec, par exemple, il a décidé que toutes ces promesses ne signifiaient plus rien, que toutes ces promesses sont quelque chose qu'on peut ignorer, qu'on peut changer, qu'on peut briser!

Les résultats pour les Québécois, pour tous les Canadiens et Canadiennes, les résultats, dis-je, c'est plus de chômage, c'est moins de services, c'est peut-être la destruction de notre système de santé nationale. On ne peut pas accepter cela dans notre pays!

Des voix: Bravo!

M. Langdon: On doit lutter, et pour nous, comme parti, je dois dire que nous voudrions lutter contre cette direction conservatrice. Ce n'est pas une direction qu'on peut accepter; c'est une direction qui va détruire notre pays.

M. Edmonston: C'est contre les intérêts du Québec.

M. Samson: C'est inacceptable.

[*Traduction*]

M. Langdon: C'est de l'hypocrisie: le discours sur l'unité nationale et l'absence de toute idée susceptible de contribuer à construire cette unité.

Il est aussi question de coopération et de la nécessité de travailler tous ensemble. Nous devons tous partager le fardeau, Pourtant, qu'annonce vraiment le budget? Une agression contre les travailleurs, contre les 6 000 fonctionnaires qui perdront leur emploi.

C'est une attaque qui ne permettra pas aux travailleurs de protéger leurs salaires de l'inflation.

C'est une agression contre les petites entreprises.

• (1600)

Tout le monde ne le sait pas, mais lorsque vous augmentez les primes d'assurance-chômage, les travailleurs en souffrent. C'est vrai. Mais les petites entreprises sont frappées encore plus durement que les travailleurs. Partout au Canada, les petites entreprises seront dévastées par cet accroissement du fardeau que représentent les primes d'assurance-chômage.

Qu'il s'agisse des travailleurs, des petites entreprises ou des femmes, tous verront augmenter leur fardeau. Certains groupes verront diminuer l'appui financier qui leur était accordé dans le passé.

Mais les grandes entreprises, elles? Y a-t-il un seul élément du budget qui vise les grandes entreprises? Y a-t-il un seul élément disant que ces entreprises devront commencer à payer leur juste part? Y a-t-il un élément? Pas un seul, rien, pas un seul élément ne donne suite à la volonté exprimée par certains groupes de grandes entreprises de porter leur part du fardeau. Rien n'a été fait pour que les grandes entreprises assument une part du fardeau qui s'abat sur les travailleurs ainsi que sur les petites et moyennes entreprises.

Il est aussi question de compétitivité dans le budget. Nous devons tous nous efforcer d'être plus compétitifs.

[*Français*]

La compétition pour le futur, c'est important.

[*Traduction*]

Nous en convenons. Mais, qu'en est-il vraiment de ce budget? C'est une attaque lancée contre l'éducation, la recherche scientifique, la formation professionnelle et l'environnement. Dans le budget, tous ces secteurs sont sacrifiés pour des motifs de compétitivité à venir.

Des voix: Bravo!

M. Langlois: Pourtant, que fait le gouvernement? Il fait des compressions, mais pas dans les dépenses inutiles. Nous avons signalé à maintes reprises à la Chambre des cas de gaspillage, mais le gouvernement a refusé d'agir.

Nous avons dû parler pendant deux années de subventions qui étaient accordées à des entreprises louches du Cap Breton avant que le gouvernement ne reconnaisse que ces subventions faisaient partie d'une escroquerie et qu'il faudrait les supprimer.

Cela nous a pris deux années. Le député de Nickel Belt et moi avons lutté à la Chambre et au comité. En fin de compte, nous avons obligé le gouvernement à reconnaître le gaspillage qui se faisait dans ce cas particulier. C'est tellement difficile de convaincre le gouvernement de mettre fin à ce genre de gaspillage. Il se contente de prendre des mesures plutôt pour la forme, en imposant, par exemple, le gel du traitement des ministres. Or, tout ce qu'il a fait en réalité, c'est geler le supplément que les ministres touchent à titre de membre du gouvernement. Ils ont toujours droit à l'augmentation de leur traitement de député.

Le budget est un exemple manifeste d'hypocrisie. Le ministre des Finances a eu l'audace de dire à la Chambre qu'il avait ressenti l'angoisse de tous les Canadiens qui ont perdu leur emploi ou leur petite entreprise. Il a ressenti leur angoisse, mais il n'a rien fait pour les aider, rien du tout. Le peuple souffre.

Au nom de mon parti, je voudrais proposer un sous-amendement à l'amendement présenté par l'opposition officielle. Je propose:

Qu'on modifie l'amendement en ajoutant les mots suivants:

«Ne dissipe pas l'angoisse des gens qui ont perdu leur emploi ou leur entreprise; mine les principes de l'assurance-santé universelle; et ne propose pas un régime fiscal juste, notamment un impôt pour les sociétés.»

Le gouvernement avait le choix, mais il ne l'a pas fait. Il a décidé de suivre les sentiers battus. S'il avait choisi ce que nous avions proposé pour le pays, cela irait beaucoup mieux pour les centaines de milliers de personnes qui souffrent partout au pays.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais prendre le sous-amendement en délibéré. Questions et commentaires. La parole est au député d'Ottawa—Vanier.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours du député de Essex—Windsor, et c'est à regret que je note qu'il n'a pas mentionné une fois l'impact de ce Budget sur les fonctionnaires fédéraux. Si on se réfère au discours sur le Budget d'hier, à la page 10, on peut y lire:

Les budgets salariaux des ministères ne seront pas rajustés en 1991-1992 en fonction des augmentations des coûts qui pourraient découler des nouvelles conventions collectives. Les hausses éventuelles devront être absorbées sur les budgets existants des ministères.

Chaque hausse de 1 p. 100 des règlements salariaux moyens dans la fonction publique pourrait entraîner la perte d'environ 2 000 emplois.

[*Traduction*]

Pour ceux d'entre nous qui s'inquiètent du sort de la fonction publique du Canada, il est évident que le gouvernement vient de déclarer la guerre à ses propres fonctionnaires. En déclarant que chaque hausse de 1 p. 100 des règlements salariaux pourrait entraîner la perte d'environ 2 000 emplois, le gouvernement vient de conforter les préjugés que d'aucuns entretiennent à l'endroit des fonctionnaires.

Or, nous avons l'une des meilleures fonctions publiques du monde. Je pense sincèrement qu'en agissant de la sorte, le gouvernement va provoquer, dans les années à venir, des troubles syndicaux non seulement dans la fonction publique, mais au sein d'autres organismes. Je n'arrive pas à compendre comment il se fait que les néo-démocrates, nos socialistes de salon, comme j'aime à les appeler, n'ont pas fait la moindre allusion aux conflits de travail que nous allons devoir subir à cause de l'insensibilité du gouvernement.

Je voudrais que le député d'Essex—Windsor nous dise pourquoi son parti n'a pas mentionné une seule fois, en réponse à ce discours du budget des plus importants, les effets que ce budget aura sur les travailleurs en général et, en particulier, pourquoi il ne s'est pas porté à la défense de la fonction publique du Canada, qui sert pourtant admirablement notre pays.

M. Langdon: Monsieur le Président, chaque fois qu'un porte-parole du Parti libéral prend la défense des travailleurs et des fonctionnaires, je dois dire que cela m'amuse particulièrement. En effet, ce député et ce parti, si mon collègue se rappelait ce qui s'est passé il y a quelques années, ont été ceux-là mêmes qui ont imposé un contrôle des salaires aux fonctionnaires —le programme des 6 et 5 p. 100 auquel s'est opposée énergiquement la fonction publique dans tout le pays et dans la collectivité d'Ottawa. Laissez-moi vous dire que l'incidence sur le moral des fonctionnaires, qui va certainement être très négative après les mesures prises par les conservateurs dans ce budget, a aussi été extrêmement négative lorsque les libéraux ont fait exactement la même chose pendant la récession de 1981-1982. Ils ont essayé de rendre les travailleurs responsables de cette récession au lieu de reconnaître qu'en fait ils en sont les victimes.

• (1610)

Si le député avait écouté mon discours, il aurait aussi remarqué que j'ai en fait parlé précisément des 6 000 emplois qui seront probablement perdus à cause de cette mesure conservatrice. Ces 6 000 emplois vont disparaître si les fonctionnaires recoivent leur augmentation entière de 3 p. 100 qui, elle-même est bien inférieure au taux d'inflation. Cela va entraîner la suppression de postes au sein de la fonction publique.

Bon, si le député ne s'est pas rendu compte que je parlais des articles du budget qui concernent la fonction publique lorsque j'ai fait remarquer cette perte potentielle de 6 000 emplois, alors cela prouve qu'en dépit de ses travaux précédents, il ne comprend vraiment pas très bien la manière dont les mesures en question, prises par le Parti conservateur, vont nuire aux fonctionnaires ici à Ottawa et d'un bout à l'autre du pays.

Le budget

Des voix: Bravo!

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, le député de Windsor—Essex a décrit les conséquences néfastes de ce budget sur les petites entreprises. Au début de mes observations, j'aimerais dire à mon tour jusqu'à quel point l'augmentation des primes d'assurance-chômage se répercutera sur les employeurs qui constituent la petite entreprise. À l'instar des coupes décrétées dans le financement des programmes établis et du plafonnement du financement du régime d'assistance publique, cette augmentation des prime d'assurance-chômage se répercutera également sur les provinces et les municipalités.

Dans la plupart des régions de notre pays, les municipalités, les hôpitaux et les administrations scolaires sont les gros employeurs. Ces entités vont se ressentir directement des changements apportés au régime d'assurance-chômage et des coupes effectuées dans les différents programmes. Elles devront trouver ailleurs l'argent dont elles ont besoin; autrement dit, elles devront solliciter davantage les contribuables par l'intermédiare de taxes foncières et de taxes provinciales. Même de cette façon, cette initiative fait mal.

Je pose ma question au député: Est-il d'accord avec moi quand je dis que le gouvernement a beau prétendre ne pas augmenter les impôts, il emploie des moyens détournés pour accroître tout de même le fardeau fiscal des travailleurs dont le revenu est moyen ou faible?

M. Langdon: Monsieur le Président, la remarque du député est tout à fait judicieuse. J'aimerais simplement communiquer à la Chambre les commentaires que nous avons reçus de certains exploitants de petites entreprises que nous avons rencontrés un peu partout au pays pour les interroger sur la relance économique.

Ainsi, lors des audiences que nous avons tenues dans ma propre localité, quelqu'un m'a dit: «La TPS, la surévaluation du dollars et la récession vont avoir notre peau.» Il s'agit en l'occurence du président de l'Association des gens d'affaires du centre-ville de ma localité. Nous devons prendre conscience de ce que le gouvernement est en train de faire cette année. Tout d'abord, avec sa TPS, il a imposé un fardeau financier très lourd aux petites entreprises. En effet, elles doivent engager de très lourdes dépenses de gestion. De nombreux exploitants de petites entreprises un peu partout au Canada m'ont dit que ces frais administratifs ruinaient leurs perspectives d'avenir.

Outre la TPS, le gouvernement a maintenant décidé de hausser les primes d'assurance-chômage. Évidemment, ainsi que je l'ai signalé au cours de mon exposé, cette décision va surtout nuire aux petites entreprises de notre pays, car celles-ci doivent contribuer 1,4 $ chaque fois qu'un travailleur verse 1 $ à la caisse d'assurance-chômage. Ce n'est là qu'un exemple de l'injustice dont le gouvernement a fait preuve dans ses budgets précédents et dont il fait encore preuve dans ce budget-ci. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous nous y opposons si fortement.

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps alloué aux questions et commentaires est maintenant écoulé.

Avant de donner la parole au ministre, je tiens à dire que j'ai examiné le sous-amendement et que je l'accepte.

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'amorcer le débat du côté gouvernemental de la Chambre sur le Budget. Après ce voyage un peu au-dessus des nuages, après avoir écouté mes collègues du NPD, il fera bon, je pense, de reprendre contact avec la réalité.

Il est bien évident que si j'ai trouvé cela curieux, je me permets le commentaire, le député de Windsor-Ouest disait tout à l'heure qu'il faut absolument créer des emplois pour les Canadiens, mais il ne faut surtout pas par exemple ouvrir nos marchés vers les États-Unis et encore moins ouvrir nos marchés vers le Mexique. C'est bien trop dangereux! Mais créons des emplois ici pour faire des choses. Pour les vendre à qui? Cela, ce n'est pas important. Ce n'est pas important parce que la gestion financière de l'État et la structure financière, d'avoir de la compétitivité et être capable de fabriquer des produits et être capable de les vendre à un prix compétitif, évidemment, d'aucune façon cela peut-il effleurer l'esprit de quelqu'un qui est membre du Nouveau Parti démocratique. Cela n'entre pas dans leur concept et dans leur vision.

Cependant, après le Budget qui a été déposé par mon collègue, le ministre des Finances, hier, d'autres par contre ont réagi, monsieur le Président. M. Frédéric Wagnière, dans *La Presse* de ce matin, dans son éditorial, qualifiait ce Budget «d'honnête et qui voit loin» et je cite: «Il y a longtemps qu'on n'a pas vu un budget qui concilie à la fois les exigences financières de l'État et les intérêts économiques des Canadiens». Plus loin, il dit ceci: «Le gouvernement a saisi la gravité de la situation économique et financière du Canada et a décidé d'y remédier». Monsieur le Président, une autre citation, et la dernière:

«Le Budget est simple dans la mesure où il s'adresse aux problèmes sans détour, sans compromettre l'avenir économique à long terme».

Il est bien évident que ces gens-là ont une plus grande objectivité que mon collègue de Essex—Windsor par ses commentaires que je viens d'entendre. Je crois, monsieur le Président, que le Plan de reprise économique qui est instauré dans le Budget déposé hier place le Canada et les Canadiens sur la voie d'une prospérité nouvelle et durable. La clé d'une reprise économique vigoureuse ainsi que la croissance et la prospérité futures de la nation est bien claire.

• (1620)

Il faut que les taux d'intérêt baissent et demeurent peu élevés sur une longue période de temps. Pour cela, nous devons réaliser une condition fondamentale qui est tout aussi claire, obtenir une réduction constante et durable de l'inflation et des anticipations inflationnistes des Canadiens. Et à cela, j'écoutais l'autre orateur, un autre député de la même région de Windsor qui disait que d'avoir un taux de chômage de 10 p. 100, c'était obscène. De la part des libéraux, je ne sais pas comment on pourrait qualifier un commentaire semblable alors qu'eux ont fait endurer aux Canadiens,—j'ai pris quelques notes—à une période de temps, des taux de chômage qui ont tourné autour des 20 p. 100 dans certaines régions du pays, des taux d'intérêt qui étaient aux alentours de 24 p. 100 pendant une certaine période de temps, avec un taux d'inflation de 12 p. 100... Il faudrait dire, par exemple... Peut-être que mon collègue d'Ottawa—Vanier...

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés auront un peu plus tard l'occasion de poser des questions et de formuler des commentaires.

[*Français*]

M. Blais: Je peux vous assurer, monsieur le Président, que les Canadiens qui ont eu à payer ces sommes épouvantables et qui ont eu à payer un prix absolument effrayant de cette récession, ils s'en rappellent. C'est d'ailleurs pourquoi ils ont renvoyé ces grands administrateurs, ces grands commis de l'État à l'époque, chez eux, et ont fait place à un gouvernement responsable, qui l'a été au cours de ce premier mandant de 1984 à 1988 et qui va continuer avec les mesures annoncées hier, à garder le pays sur la voie de la prospérité.

Il existe indéniablement, monsieur le Président, un lien direct entre l'inflation et les taux d'intérêt. L'évolution passée de notre économie le prouve amplement. Pendant les années 1950 et 1960, quand l'inflation était faible, moins de 3 p. 100 en moyenne par année, les taux d'intérêt étaient peu élevés. Quand l'inflation a augmenté dans les années 1970, les taux d'intérêt ont grimpé eux aussi.

Des comparaisons internationales confirment l'existence de ce lien. De 1980 à 1989, les principaux pays industrialisés du Groupe des Sept, où l'inflation était la plus faible, en moyenne, le Japon et l'Allemagne sont également ceux où les taux d'intérêt étaient les moins élevés en moyenne. Et ce sont les pays qui ont laissé l'inflation atteindre les plus hauts sommets. Par exemple, la France et l'Italie, qui ont généralement enregistré les taux d'intérêt les plus élevés, cela aussi c'était malheureux pour ces populations. Nous travaillons, monsieur le Président, à mettre en place des conditions qui permettront à l'économie de se redresser d'ici le milieu de l'année qui vient, pas dans cinq ans, dès cette année. Et nous progressons, en fait. Les taux d'intérêt ont déjà diminué de plus de 4 points par rapport à leur sommet de mai dernier. Et les consommateurs canadiens, dans toutes les régions du pays, réaliseront au moment où ils viendront renouveler leurs hypothèques ou leurs prêts personnels dans les semaines qui viennent, que dans leurs portefeuilles ils auront davantage d'argent pour faire face à la situation présente parce qu'ils paieront des taux d'intérêt de 2, 3 et 4 p. 100 moins que ce qu'ils avaient à payer.

Cependant, si nous voulons que cette croissance économique soit durable, nous ne pouvons nous contenter que de combattre les tensions inflationnistes. Notre objectif national doit être non seulement de juguler l'inflation, mais de la réduire considérablement et de la maintenir à un bas niveau. En d'autres termes, de réaliser une stabilité dans les prix. La stabilité des prix a des avantages économiques et sociaux énormes. Des taux d'intérêt plus faibles sont un exemple parmi tant d'autres.

[*Traduction*]

Sans la stabilité des prix, les entreprises et la main-d'oeuvre canadiennes ne seront pas concurrentielles sur le marché international.

L'inflation fait que les produits canadiens coûtent plus cher que les produits semblables vendus par les autres pays. Comme résultat, les entreprises perdent des ventes, et les travailleurs perdent des emplois.

La stabilité des prix engendre aussi l'investissement accru des entreprises.

La recherche révèle que l'inflation moins forte est l'une des raisons pour lesquelles le coût des capitaux d'investissement est moins élevé au Japon et en Allemagne qu'il ne l'est au Canada et aux États-Unis. L'équité économique est une autre raison primordiale pour laquelle les Canadiens devraient s'efforcer de réduire le taux d'inflation. Réprimer la hausse des coûts est tout simplement la meilleure façon de protéger les gens qui ne sont pas capables de se défendre contre l'inflation. Les pauvres, les gens âgés et les personnes à revenus fixes

sont autant de bonnes raisons pour lesquelles notre programme de relance économique vise à réduire l'inflation encore davantage.

Le budget fait état de niveaux d'inflation réalistes que nous pouvons atteindre. Ils sont basés sur l'indice des prix à la consommation, mesure la plus usuelle de l'inflation. Voici les niveaux officiels du taux d'inflation visés: 3 p. 100 à la fin de 1992, 2,5 p. 100 au milieu de 1994 et 2 p. 100 à la fin de 1995. Je pense qu'ils sont réalistes.

Comme Terrence Corcoran le disait dans *The Globe and Mail* ce matin:

> . . .M. Wilson a étonné beaucoup de prévisionnistes en déposant un budget qui vise à contrôler le déficit et à relancer l'économie.

[*Français*]

Après 1995, monsieur le Président, le gouvernement continuera à viser la stabilité des prix, comme je l'ai expliqué. Les objectifs et les méthodes qui seront alors adoptés seront fondés sur l'expérience acquise au cours des prochaines années, et sur les consultations menées en permanence auprès des Canadiens. Les objectifs de réduction de l'inflation qui sont présentés dans le programme de reprise économique du gouvernement sont empreints de bon sens. Et je crois qu'ils sont également nécessaires. Le Canada a enregistré des taux d'inflation beaucoup plus faibles par le passé et est capable de rééditer cette performance. Ce n'est que depuis les années 1970 que les résultats du Canada se sont détériorés en matière d'inflation en comparaison avec des pays comme l'Allemagne et le Japon.

Il n'y a aucune raison pour que le Canada ne puisse revenir à des taux de ces années-là, si nous nous appliquons tous ensemble pour y arriver.

Les avantages d'une inflation plus faible sont manifestes et concrets. Les taux d'intérêt diminueront, comme ils le font actuellement, monsieur le Président. La productivité et la compétitivité de l'économie seront renforcées. Notre niveau de vie augmentera, il est déjà le deuxième au monde, et l'équité sociale se trouvera améliorée. Il en résultera un pays plus fort, plus prospère qui pourra tenir son rang dans le peloton de tête en matière économique, monsieur le Président.

Nous plaçons dans ce Budget la situation financière de l'État sur la voie d'un budget équilibré. Nous prenons des mesures pour éliminer l'accumulation de la dette publique en tant que source de crainte inflationniste. Dans ce but, nous prolongeons pour trois ans, jusqu'en 1994-1995, le plan de contrôle des dépenses annoncé dans le Budget de 1990. Évidemment, cela ne fait pas l'affaire de nos amis du Nouveau parti démocratique. Leur seule politique est de dépenser et de dépenser, pensant que de jeter de l'argent par les fenêtres, et de l'argent emprunté, puisse aider un pays à prospérer. Évidemment, cela n'est supporté par aucun économiste, sauf peut-être leurs propres économistes, mais en définitive, monsieur le Président, tout le monde sait que cela ne rencontre aucune crédibilité dans le public.

Nous inscrivons dans la loi un plafonnement obligatoire des dépenses de programme et nous créons également un fonds de service et de réduction de la dette ayant pour fonction exclusive d'assurer le paiement de la dette publique. En vertu de la loi, toutes les recettes provenant de la taxe sur les produits et services et des privatisations seront versées à ce fonds. Et de cette façon, nous pourrons arriver avec le temps,—ce ne sera pas facile, cela va prendre du temps, cela va prendre de l'énergie, de la détermination—mais, monsieur le Président, je suis convaincu que nous y arriverons.

À la fois, le gouvernement et ses fonctionnaires feront leur part. Nous soumettons les activités internes du gouvernement à des restrictions rigoureuses. Les budgets de fonctionnement sont gelés au niveau actuel. Les traitements des ministres du Cabinet sont gelés. Les traitements des députés et sénateurs, de toutes les personnes qui sont désignées par décret par ce gouvernement, de tous les fonctionnaires fédéraux seront assujettis à des restrictions sévères. C'est ce qui faisait dire que nous, et je cite encore une fois le journal *Le Soleil* de ce matin: «Wilson donne l'exemple».

• (1630)

Je crois, monsieur le Président, que de cette façon-là, il serait très difficile pour un gouvernement de demander aux Canadiens de s'imposer des mesures difficiles, tout en continuant, lui, de se permettre des dépenses qui seraient dans l'ordre de 8, 10 ou 12 p. 100, parce qu'il est bien évident que si on voulait continuer de dépenser, c'est très facile. Il n'y a rien de plus facile que de dépenser. Vous empruntez, vous créez des programmes. C'est ce que nos prédécesseurs ont fait pendant des années. C'est avec cela qu'ils ont mis un déficit structurel, à l'intérieur du gouvernement, de 200 milliards de dollars au moment où nous sommes arrivés au pouvoir. Il n'y a rien de plus facile. N'importe quel gouvernement peut emprunter de l'argent, créer des programmes et dépenser de façon irresponsable.

M. Ricard: On paye la dette plus tard!

M. Blais: Monsieur le Président, si nous voulons que nos enfants et nos petits-enfants puissent vivre dans un pays qui continue d'être prospère, nous n'avons pas le choix, nous devons responsabiliser le gouvernement. Nous comprenons que ces mesures sont très difficiles pour le gouvernement. Elles sont difficiles pour nos employés. Ce sont des mesures qui sont difficiles à prendre, mais nous n'avons pas le choix.

Exactement comme le père et la mère de famille, lorsqu'ils ont un revenu qui diminue ou pour une raison ou pour une autre, ils font face à une situation difficile, ils s'assoient autour de la table de la cuisine, ils prennent les décisions qui s'imposent, et doivent réduire les dépenses de façon générale pour essayer de s'assurer que les dépenses vont être consacrées à des secteurs spécifiques et réservés pour les gens qui en ont le plus besoin. C'est comme cela que nous avons réservé un montant de plus de 7 milliards, malgré un contexte difficile. Nous avons réussi à identifier un montant de plus de 7 milliards qui va être consacré pour les chômeurs qui en ont véritablement besoin cette année. Nous comprenons leur situation; un autre 1,6 milliard de dollars pour les personnes âgées; un autre 1,3 milliard de dollars pour les producteurs agricoles en difficulté, pour des causes qui échappent à notre propre capacité et qui viennent du contexte mondial.

Je crois que ce sont des décisions appropriées que de tenir compte des intérêts particuliers, de groupes particuliers qui ont des besoins et auxquels il faut répondre, monsieur le Président.

Les programmes dont je parlais tout à l'heure représentent plus de 90 p. 100 du soutien financier qui est accordé par le gouvernement fédéral aux provinces afin de les aider à financer toute une gamme de services importants d'un bout à l'autre du Canada. Il le faut. Il ne faut pas s'étonner que le Budget qui a été déposé hier ait d'importantes répercusions sur les accords fiscaux fédéraux-provinciaux, et plus particulièrement sur certains éléments du régime de transferts aux provinces, à savoir la péréquation, le financement des programmes établis et le régime d'assistance publique du Canada.

[*Traduction*]

Depuis des dizaines d'années, le gouvernement fédéral donne de plus en plus de soutien financier aux provinces. L'an prochain, par exemple, les paiements fédéraux sous forme de transferts pécuniaires et fiscaux s'élèveront à presque 37 milliards de dollars.

À eux seuls, les transferts pécuniaires constituent le cinquième de toutes les dépenses fédérales pour les programmes. Ces transferts sont trop gros pour que nous les exemptions de notre programme de compression des dépenses.

Le déficit est un problème national qui exige une solution nationale. En moyenne, les principaux transferts aux provinces, pécuniaires et fiscaux, augmenteront de 3,7 p. 100 par année de 1991-1992 à 1995-1996. Toutes les autres dépenses fédérales pour les programmes n'augmenteront que de 3,4 p. 100. Fait à noter, le budget de 1991 ne s'applique pas aux transferts de l'année financière en cours, ni de la prochaine.

Les transferts de 1990-1991 et de 1991-1992 sont basés sur le budget de février 1990, et les provinces en ont déjà tenu compte dans leurs programmes. Les nouvelles mesures annoncées dans le budget de cette année vont réduire la croissance des transferts de 1992-1993 d'environ 700 millions de dollars, ou à peu près 0,5 p. 100 des recettes provinciales.

De plus, elles sont conçues de façon à atténuer les répercussions dans les provinces à revenus modestes.

[*Français*]

Je crois, monsieur le Président, que nous avons pris les mesures pour nous assurer que les gestes que nous avons posés à l'endroit des provinces sont justes et équitables. Comme le ministre des Finances de Terre-Neuve l'a dit hier soir, l'approche du ministre des Finances est juste et équitable et malgré certaines difficultés que nous comprenons, il sera possible de faire face à la situation.

Le plafonnement de la croissance des transferts du financement des programmes établis amène à se préoccuper de la capacité future du gouvernement fédéral de faire respecter les principes nationaux de l'assurance médicale aux termes de la Loi canadienne sur la santé.

Des mesures législatives seront présentées de façon que le gouvernement fédéral reste en mesure de faire respecter ces principes. Les principes de la Loi canadienne sur la santé, monsieur le Président, nous l'avons affirmé hier et nous l'affirmons encore aujourd'hui, ne seront pas compromis.

Les mesures présentées dans ce Budget ramènent la croissance des transferts fédéraux-provinciaux à un niveau conforme aux réalités financières de l'heure. Cependant, il est également temps de se demander si un système de transferts et d'accords fiscaux peut être réformé afin de mieux répondre aux défis, aux priorités et aux besoins des années 1990 et du siècle prochain.

Le gouvernement fédéral devra envisager des réformes qui pourraient être apportées aux principaux programmes de transferts dans le cadre financier exposé dans ce Budget. À cet égard, nous ne négligerons pas le fait que l'une des meilleures choses que nous puissions faire pour renforcer l'unité de ce pays est de renforcer notre économie et notre situation financière. Nous voulons nous assurer qu'à l'avenir, le système de transferts assure le partage des possibilités et les avantages permis par la Confédération, soutiennent un Canada plus efficient, plus compétitif et maintiennent les principes et les normes sur lesquels repose la citoyenneté canadienne, tout en respectant la liberté d'action des provinces.

Il est faux de prétendre, comme j'ai entendu le député de Essex—Windsor le dire tout à l'heure, qu'en coupant...

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps accordé au député est écoulé. Nous passons à la période des questions et observations.

La parole est au député d'Ottawa—Vanier pour une première question ou observation.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, à l'exemple du ministre, je lui citerais également moi aussi des en-têtes de journaux du Québec, de sa province: «Budget Wilson—Un manque de courage», *La Presse* de Montréal; «Le patronat et les syndicats sont déçus du nouveau Budget de Michael Wilson», Serge Truffaut, *Le Devoir*; «Wilson sert d'abord la vis aux fonctionnaires et aux provinces», signé Chantal Hébert, *Le Devoir*. Et je peux lui en citer d'autres.

Monsieur le Président, ce ministre qui vient de nous parler voudrait nous faire croire à nous, Canadiens, que ce gouvernement est préoccupé avec les problèmes économiques du pays. On n'a pas confiance dans ce gouvernement, monsieur le Président. C'est assez clair. On ne confie pas à un groupe de gens, qui n'ont pas tenu parole, l'avenir de ce pays.

Je voudrais demander au ministre comment il va expliquer à ses collègues députés et aux contribuables du Québec l'article du *Devoir* d'aujourd'hui, «Un budget qui coûtera 732 millions de dollars au Québec—selon Gérard-D. Lévesque». C'est tout de même quelqu'un, Gérard-D. Lévesque; c'est un de tes chums, cela? M. Lévesque déplore la hausse des cotisations à l'assurance-chômage. Il dit que le Québec va en souffrir; cela va coûter 136 millions de dollars au Québec. M. Lévesque dit que les mesures projetées par Ottawa, soit le plafonnement à 10 000 $ de la déduction de la taxe sur le capital pour l'entreprise, seront mauvaises pour le Québec. Et c'est comme cela, monsieur le Président, tout au long de l'article.

• (1640)

Je suis certain que le ministre a lu aujourd'hui les commentaires de gens bien renseignés, de gens responsables, tant dans la presse québécoise que canadienne. Et je lui pose la question. Comment ce ministre peut-il nous dire à la Chambre ici qu'il est pour l'unité nationale du pays quand son gouvernmement duquel il fait partie comme ministre se désaffilie des programmes nationaux, que ce soit des programmes établis du financement que nous connaissons dans le domaine de la santé, dans le domaine social, dans le domaine de l'éducation, quand il se désaffilie du financement de ces programmes, graduellement? Ils font accroire aux Canadiens, en leur disant: Ne vous en faites pas, on sort des programmes établis, des programmes sociaux, des programmes de santé, mais on va légiférer pour s'assurer que ceux qui ont la responsabilité dans ce domaine-là continueront à le faire, mais nous autres on ne paiera plus la note. Je pose la question, monsieur le Président. Comment faire accroire cela aux Canadiens?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je rappellerai à mon collègue, le député d'Ottawa—Vanier, que c'est ce même M. Lévesque, ministre des Finances du Québec, qui a appuyé notre gouvernement dans l'imposition d'une taxe sur les produits et servies, qui a appuyé notre gouvernement pour harmoniser sa taxe provinciale à la taxe fédérale. Il fait partie également du gouvernement du Québec, qui a appuyé notre gouvernement dans l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et dans l'Accord de libre-échange tripartite avec le Mexique, qui a également appuyé notre gouvernement dans l'Accord du lac Meech. Je crois que si on veut citer M. Lévesque, on va le citer au complet sur ce qu'il a représenté.

M. Gauthier Je parle du budget.

M. Blais: Mon collègue a une mémoire sélective, monsieur le Président. Je dirai simplement qu'on est loin de diminuer les transferts aux provinces. Particulièrement la province de Québec où le transfert est passé l'an dernier de 9,8 milliards, je crois, à plus de 10 milliards cette année, et sera l'an prochain de 10,6 milliards, monsieur le Président, ce qui représente à peu près 30 p. 100 des dépenses du gouvernement du Québec. À moins que je ne sache pas compter, ce n'est pas une diminution, c'est une augmentation. La seule chose, c'est qu'on est obligé de restreindre les augmentations, de les limiter à l'essentiel et de s'assurer que cet argent-là les provinces vont le dépenser justement et qu'elles aussi vont harmoniser leur budget avec le Budget canadien de façon à ce que la responsabilité que notre gouvernement demande à tous les Canadiens, en passant par les gouvernements municipaux et provinciaux et les citoyens en général. . . ils vont faire comprendre à leurs citoyens que ce budget-là, justement, c'est une façon de contrôler nos dépenses. Et je suis persuadé que les ministres des provinces vont l'accepter, tout comme M. Levesque et M. Kitchen.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Quatre députés voudraient poser une question au ministre. Je donnerai tout d'abord la parole au député de Windsor—Sainte-Claire, ensuite au député de Scarborough, puis au député de Laval-Est.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, je ne me lancerai pas dans une discussion pour déterminer à quel point M. Lévesque et le gouvernement se sont trompés avec la TPS et toutes les autres mesures économiques que le gouvernement conservateur a adoptées et qui sont à l'origine même de la dislocation de notre pays.

Je voudrais chercher à comprendre comment le ministre peut prétendre s'y connaître en économie. Dans le *Maclean's* d'aujourd'hui, Peter C. Newman signale que les libéraux et le gouvernement actuel sont responsables de la désindustrialisation de notre pays et sont en train de faire du Canada un pays du tiers monde, parce qu'ils ne comprennent pas véritablement ce qu'est un déficit. Le déficit augmentera tant que le pays sera incapable de créer la richesse dont il a besoin pour réduire les dépenses nécessaires aux programmes de création d'emplois improductifs, au régime d'assurance-chômage, et cetera.

Je me demande si le ministre comprend bien les dommages considérables que le gouvernement et le premier ministre ont provoqués en annonçant une période de croissance économique tout en continuant à réduire les subventions à la recherche et au développement, à l'enseignement postsecondaire ainsi qu'à la formation. Tous ceux qui s'étaient prononcés sur cette question, y compris le Conseil consultatif national des sciences et de la technologie, ainsi que tous les consortiums d'industries et d'entreprises de haute technologie avaient pourtant averti le gouvernement que s'il ne modifie pas son programme de dépenses et s'il n'accorde pas plus d'importance à la formation, à l'enseignement ainsi qu'à la recherche et au développement, le pays ira à sa perte et le déficit augmentera.

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, seul un néo-démocrate peut parler d'une augmentation de 3 p. 100 dans les fonds réservés à la science et à la technologie comme étant une diminution. Seul un néo-démocrate veut voir cela de cette façon, et seul un néo-démocrate peut voir le Canada, réduire le Canada. . . Je vous ai laissé parler, mon cher collègue, si vous voulez bien me donner la possibilité de terminer. Seul un néo-démocrate peut voir le Canada comme un pays du Tiers monde, ce qui n'est pas particulièrement poli pour l'ensemble des Canadiens, alors que le niveau de vie des Canadiens est le deuxième au monde. Le Canada s'est bien comporté dans sa progression économique au cours des dernières années, étant parmi les premiers, à plusieurs reprises, parmi les 24 membres de l'OCDE. Ce n'est tout simplement pas sérieux, et je crois que des efforts ont été faits par notre gouvernement dans le but de pouvoir continuer d'augmenter les sommes versées à la recherche et au développement pour un montant de 3 p. 100. Avec le budget aussi serré que nous avons, mon collègue devrait applaudir et féliciter le gouvernement pour le geste que nous avons posé.

[*Traduction*]

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, j'ai quelques observations à formuler et une question à poser au ministre.

Je rappelle au ministre que l'histoire ne s'arrête pas en 1984. Le gouvernement actuel est en place depuis 1984, et je dois dire qu'il a eu une performance lamentable en ce qui concerne l'économie, les budgets, la situation matérielle de notre pays et notre déficit.

Le ministre sait pertinemment que la dette globale de notre pays a doublé pendant les six brèves années où nous avons été les otages du gouvernement conservateur. Regardons la vérité en face.

Dans son discours, le ministre a eu une belle image, que j'accepte, celle d'une famille qui fait de son mieux pour honorer ses obligations financières. Les membres de la famille s'assoient autour de la table de la cuisine et discutent de leurs problèmes. Ils n'essaient pas de se berner les uns les autres et ils n'essaient pas de maquiller les faits.

Je vais poser au ministre une question bien précise au sujet de cette attitude de franchise. Le ministre est au courant, puisque son collègue a prononcé le discours hier. Je songe précisément au passage du discours qui se trouve à la page 3. Le ministre des Finances parle de divers aspects de la reprise, de la croissance et de la prospérité. Je remarque la phrase très simple que voici:

> Nous garantirons par une loi que toutes les recettes provenant de la taxe sur les produits et services [. . .]seront versées à ce fonds.

Je répète, toutes les recettes. À la page 15 du même discours, je lis:

> . . .nous veillerons à ce que toutes les recettes de la TPS soient affectées uniquement à l'effort de ralentissement de la dette publique.

Voilà ce que son collègue, le ministre des Finances, a déclaré.

Passons maintenant à la page 87 du document budgétaire. On lit:

Le premier ministre s'est engagé à ce que toute recette provenant de la TPS qui dépasserait la projection contribue à la réduction du déficit...

Et voici quelque chose qui n'était pas dans l'exposé du ministre:

Pour faire suite à cet engagement, le gouvernement présentera des propositions législatives visant à créer un compte à des fins déterminées, auquel seront versées les recettes nettes tirées de la TPS. . .

Une famille ne se comporte pas comme cela. Elle ne joue pas sur les mots comme dans un discours au Parlement, parlant tantôt de toutes les recettes de la TPS et tantôt des recettes nettes.

Ma question est simple. Que faut-il entendre par recettes nettes? Si votre collègue parle de toutes les recettes de la TPS, pourquoi est-il question ensuite de recettes nettes?

M. Blais: Monsieur le Président, heureusement que la vie ne s'est pas arrêtée en 1984, car nous avions une dette de 200 milliards.

Une voix: Elle est maintenant de 400 milliards.

M. Blais: Oui, mais l'intérêt composé sur ces 200 milliards s'élève à plus de 120 milliards de dollars.

Ainsi, 87 milliards de dollars de cette dette proviennent de la dette dont nous avons hérité lors de notre accession au pouvoir en 1984. C'est la vérité et c'est la réalité. C'était un déficit annuel de 38 milliards de dollars et un accroissement des dépenses de 13 à 14 p. 100. C'est ça la réalité.

• (1650)

Au sujet des recettes nettes provenant de la TPS, monsieur le Président. . .

[*Français*]

Il est bien évident que le gouvernement devra tenir compte du fait que de l'argent que nous recevons de la TPS, il ne faudrait pas oublier—et je suis un peu surpris que mon collègue l'ait oublié—que nous retournons plusieurs dizaines de millions de dollars aux Canadiens en crédits de la TPS pour permettre aux familles à faible revenu qui gagnent moins de 30 000 $, de recevoir à l'avance le remboursement de la TPS. Cela me permet de faire état de la valeur de cette mesure que nous avons prise à l'intérieur de la TPS, ce qui permet de retourner aux Canadiens des millions et des millions de dollars avant qu'ils puissent se rendre aux magasins pour effectuer leurs dépenses. C'est une mesure, justement, qui a été prévue à l'intérieur de la TPS. Je crois que cela répond à la question de mon collègue.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): On peut poser une très brève question ou faire une observation.

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, avant de faire une observation, je veux demander à mon collègue qui a cité *Le Devoir*, ce qui est très dangereux quand on ne le lit pas, ou plus précisement un article qui portait sur 732 millions de dollars du budget de M. Gérard-D. Lévesque. Je lui demande cela parce que j'ai lu cet article ce matin à Québec. C'est dans mon domaine, et je sais ce qui est écrit dans le journal. J'espère qu'il ne l'a pas fait exprès, mais je n'aime pas voir des choses comme cela ici, et 732 millions de dollars. . .

[*Français*]

—Monsieur le Président, j'espère qu'il nous écoute par l'entremise de la télévision—c'est pour trois ans; c'est 732 millions pour trois ans. Alors, on devrait lire 244 millions. Je sais que cela n'a pas la même force, 244 millions; 732 fait beaucoup plus peur, mais les choses doivent être éclaircies. J'ai *Le Devoir* ici: Il s'agit de 732 millions pour trois ans, ce qui fait 244 millions.

Tout d'abord, monsieur le Président, n'étant pas de l'opposition, je voudrais aller un petit peu dans le positif. Je voudrais demander à mon collègue, si vous voulez bien m'accorder au moins une minute pour préparer ma question, c'est que personne n'a parlé d'autre chose que de choses négatives. Il faut dire que dans ce Budget, il doit y avoir des choses positives, même s'il y a une taxe sur le tabac.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Parent: Selon vous, monsieur le Président, pouvons-nous interroger les personnes qui posent des questions durant ces périodes réservées aux questions et aux observations ou devons-nous nous adresser au ministre? Que devons-nous faire?

Le président suppléant (M. Paproski): Il me pose une question maintenant. Je croyais que le député posait une question au ministre sur son discours, mais le député de Broadview—Greenwood vient de me signaler que cette question portait sur l'intervention du député d'Ottawa—Vanier. Le député, qui siège à la Chambre depuis longtemps, devrait savoir qu'on ne peut pas, pendant la période réservée aux questions et aux observations, interroger un autre orateur que celui qui vient de faire un discours.

[*Français*]

M. Della Noce: J'ai bien compris, monsieur le Président, et je vous en remercie. Mais je voudrais faire une mise au point pendant que c'est encore frais à ma mémoire.

Mon honorable collègue n'a pas dit le vrai montant d'argent. C'est injuste de faire croire qu'il s'agissait de 732 millions quand ce montant s'applique à trois ans, ce qui représente 244 millions par année. La mise au point est faite et je voulais qu'elle soit inscrite dans le compte rendu. Mon honorable collègue a le même article que moi, j'en suis certain.

Maintenant, je voudrais en venir à la question que je voulais adresser à mon collègue. J'aurais pu invoquer une question de privilège aussi, mais c'était qu'il y avait quand même des choses positives, même si nous avons taxé encore la cigarette. Je sympathise avec ces travailleurs qui sont quand même dans une situation très difficile depuis plusieurs années. Mais il y a une chose qui n'a jamais été mentionnée, par exemple, c'est que l'essence n'a pas été taxée et cela touche aussi beaucoup d'entreprises.

La question que j'adresse à mon collègue est très simple: aujourd'hui, j'ai assisté à la période de questions orales et j'ai entendu et vu des gens qui n'avaient pas encore compris le transfert aux provinces. Moi, je l'ai compris et mon collègue pourra me corriger si je fais erreur, mais à ma surprise aujourd'hui, les gens de l'opposition n'avaient pas encore compris cela ou peut-être faisaient-ils semblant de ne pas comprendre.

Nous n'avons pas coupé les transferts aux provinces, et je pense que dans son discours il en a été question, c'est que nous avons donné une montant mais cette somme ne dépasse pas le taux de 3,7 p. 100. Donc, je demande à mon collègue si j'ai bien compris ou, comme l'opposition, on fait semblant de mal comprendre. L'opposition devrait relire la documentation dont notre collègue, le ministre des Finances, nous a fait lecture hier.

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Il est bien évident, comme mon collègue l'honorable député vient de le dire, que les transferts aux provinces vont augmenter, et vont augmenter dans toutes les provinces. La seule limite qui a été imposée, c'est au niveau de certains transferts dans les provinces les plus riches au niveau de la péréquation.

Mais il reste que malgré une situation financière difficile, une marge de manoeuvre très petite, nous avons réussi malgré cela à augmenter de façon très significative les transferts aux provinces dans tous les secteurs. Le signal que nous avons donné c'est que dans une situation difficile, nous devons nous assurer d'identifier plus clairement nos priorités. C'est ce que nous avons fait en plus d'augmenter les transferts aux provinces dans une proportion de 3 p. 100, en plus d'augmenter les transferts à la recherche de 3 p. 100, et nous avons dégagé une marge de manoeuvre de 7 milliards de dollars dont 3 milliards seront réservés aux chômeurs.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Malheureusement, la période réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée. Reprenons le débat.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, en écoutant hier soir le ministre des Finances livrer son septième exposé budgétaire, je me suis demandé où étaient les idées qui pourraient animer et inspirer toute une génération. Les idées, les visions et les principes animent un pays, et pour que les idées aient un sens, elles doivent renvoyer à leur centre, et ce centre est l'être humain, l'être humain qui souffre, qui travaille, qui lutte et qui espère. C'est sur ce point, à mon avis, que le ministre des Finances et ses conseillers ont échoué. Ils n'ont pas réussi à se rapporter à l'être humain. Notre société canadienne distincte est centrée sur la personne.

Le ministre a parlé d'une entreprise nationale visant à rassembler les idées et les efforts de tous les Canadiens. Mais pour qu'une entreprise nationale soit efficace et positive, il faut d'abord qu'elle repose sur la confiance. Et avant de donner leur confiance à un ministre des Finances, les gens vont examiner ses réalisations, passées et présentes. Les réalisations passées du ministre des Finances contribuent-elles à inspirer la confiance ou à la décourager?

Je ne pense pas qu'elles l'inspirent, après sept budgets marqués par de nombreuses compressions—et je ne parle pas de compressions budgétaires visant à supprimer le gaspillage, mais de compressions attribuables à un manque de créativité—, par de multiples hausses d'impôt des particuliers, par la TPS, par les liquidations, par la cession de l'Aérogare 3, par une série de prévisions jamais atteintes. Et que dire de la confiance en la sincérité du ministre qui promettait de réduire le déficit de 1984 à 1988 lorsque notre pays connaissait l'une de ses meilleures performances économiques: où était l'effort pour réduire ou contenir le déficit et la dette pendant cette période? Il surveillait le tout. Il était ministre des Finances lorsque le déficit

est passé de 180 milliards à 370 milliards de dollars, mais il en attribuait la faute aux libéraux qui n'étaient pas au pouvoir. La confiance dans le ministre repose sur des bases fragiles.

Parlons du présent, du budget d'hier soir. Encore une fois, la pierre angulaire du plan du gouvernement et de son discours du trône était l'environnement, mais tout de suite nous voyons ce secteur frappé par des compressions budgétaires. Le Régime d'assistance publique du Canada est lui aussi frappé de compressions budgétaires qui se répercuteront sur nos municipalités. D'autres réductions frappent Téléfilm Canada, le ministère des Sciences et de la Technologie et, partant, la recherche et le développement, ce qui se répercute sur la formation, chose dont nous avons si désespérément besoin pour atteindre les niveaux de compétitivité dont parle le ministre des Finances.

Le logement est également frappé. La situation en matière de logement à coût abordable n'a jamais été pire; or, au lieu d'essayer d'atténuer le problème, le ministre des Finances ampute de 411 millions de dollars le budget consacré à cette fin sur cinq ans.

• (1700)

Je vais parler de la Maison d'opéra du Ballet de Toronto, parce qu'à première vue, il semble que le ministre ne se rend pas compte qu'une salle de ballet ne sert pas uniquement aux amateurs de ballet. Le ballet constitue une composante de la culture, l'une des grandes industries que nous possédions au Canada. Il contribue également au tourisme, le plus grand créateur d'emplois au Canada. Mais, encore une fois, il ne l'a pas compris, et le gouvernement retire sa contribution.

C'est la même chose pour les centres culturels dans d'autres parties du pays.

Pour ce qui est du contrôle des salaires dans la fonction publique, le ministre des Finances ne comprend pas que, étant donné les problèmes qui se posent durant une récession, les taux de chômage élevés, les retards importants dans le traitement des demandes de statut de réfugié et les difficultés de la SCHL, nous avons besoin plus que jamais de nos fonctionnaires pour offrir les services dont nous avons tous besoin en tant que parlementaires. Ainsi, lorsqu'on leur donne une gifle en quelque sorte, comme on le fait dans ce budget, cela ne peut que nuire à leur moral et à leur productivité ainsi que se répercuter sur l'humeur de tout le pays.

Ainsi, lorsqu'on examine ce budget, on s'aperçoit que la cote de confiance du ministre a encore baissé.

Le ministre a parlé d'un «effort national», d'«unité nationale», de «foi» et de «valeur traditionnelle du Canada.» Il a ajouté que nous étions le deuxième pays au monde à avoir le niveau de vie le plus élevé.

Je suis absolument sidéré lorsque j'entends les conservateurs redécouvrir le mot «national».

En effet, depuis six ans, ils ne cessent de décentraliser et de dénationaliser. Ils suppriment des programmes nationaux et des normes nationales comme s'ils s'étaient engagés dans une course de démolition.

Lorsque j'entends le ministre des Finances utiliser le mot «national», j'ai le sentiment que c'est en quelque sorte une conversion de dernière heure.

Je tiens à répéter qu'il faut tout d'abord mettre l'accent sur les gens.

Je crois que les êtres humains veulent être traités de façon équitable. Lorsque nous parviendrons à une certaine équité au Canada, la productivité augmentera. Ce n'est qu'alors que nous pourrons atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés pour les taux d'intérêt, réduire l'inflation, faire chuter les prix et réaliser le plein emploi. Ce n'est que lorsque les gens ont le sentiment d'être traités équitablement qu'on peut alors mériter leur confiance.

À mon avis, l'instrument dont dispose le ministre des Finances pour entreprendre la mobilisation nationale dont il parle et pour commencer cette galvanisation, c'est le régime fiscal. C'est l'instrument par excellence qui touche tout le monde, d'un océan à l'autre, et le ministre des Finances l'a mis de côté. Il ne s'en est pas servi hier. Dans une page de son budget qui était consacrée au régime fiscal, il a déclaré qu'au cours des prochains mois, le gouvernement serait à l'écoute de la population. Il recueillerait leurs idées et s'en servirait pour tracer la voie à suivre.

Comment la confiance peut-elle exister, si les gens ne sont pas au premier plan de nos préoccupations? C'est sur ce point que le ministre a échoué. Il examine les chiffres dans leur ensemble, mais il oublie l'essentiel.

Nous parviendrons à galvaniser la vie dans ce pays en traitant sa population équitablement. Nous savons très bien que le régime fiscal actuel, celui que gère aujourd'hui ce gouvernement, de même que les gouvernements antérieurs dont nous faisions partie, se trouve en mauvais état; il a besoin d'une réforme complète. Le ministre des Finances n'a pas eu le courage de traiter de cette question dans le budget qu'il a présenté hier soir.

Permettez-moi de rappeler une observation de M. Yves Séguin, ministre québécois du Revenu jusqu'à ce qu'il démissionne à cause de la TPS, il y a six mois. Au cours de l'émission *Le Point*, que présentait hier soir

Radio–Canada, il a déclaré: «L'unité canadienne est menacée tant que l'on ne procède pas à une réforme en profondeur du régime fiscal. Ce régime favorise les riches plus que jamais dans le passé.»

Comment la confiance peut–elle exister quand un ministre ne s'occupe pas des gens? C'est ainsi que nous avons maintenant un document de base sans substance morale. Selon moi, même si le ministre est bien intentionné, ce document ira rejoindre les six qui l'ont précédé et dont fort peu de parties ont été mises en oeuvre.

[*Français*]

M. Guy Ricard (Laval—Ouest): Monsieur le Président, j'écoute les discours des députés de l'opposition et j'ai certaines difficultés avec ce qu'on donne comme exemple.

Je vais faire un commentaire, monsieur le Président, et ensuite je poserai une question. On sait que le Budget est divisé à peu près en trois: un tiers sert à la dette, environ un tiers du Budget des revenus sert aux transferts aux provinces et l'autre tiers va aux programmes. Or, le service de la dette, lorsqu'on est arrivé au pouvoir en 1984, était d'environ 200 milliards de dollars et on devait emprunter à peu près 30 milliards par année juste pour payer l'intérêt sur la dette.

Si mes calculs sont bons, 30 milliards multipliés par sept ans, cela fait 210 milliards, plus les 200 milliards qu'on a pris en 1984, ce qui nous donne 410 milliards. C'est à peu près ce qu'on rencontre dans les chiffres et statistiques actuellement.

J'écoute avec attention les commentaires des députés de l'opposition qui nous disent qu'on ne coupe pas aux bons endroits. Donc, le service de la dette, on ne peut pas le compresser, il faut un tiers du Budget; le transfert aux provinces, le ministre a dit plus tôt qu'il n'avait pas réduit, dans le Budget, le transfert aux provinces. Donc, il reste les programmes du gouvernement qu'il faut analyser.

J'aimerais poser une question au député qui vient de nous faire un éloquent discours. Où et comment, dans les programmes existants du gouvernement, on pourrait—à la suggestion même du ministre qui disait qu'il voulait regarder les programmes gouvernementaux—où et comment, dis–je, on pourrait réaménager ce système de façon à récupérer des montants d'argent qui servent actuellement à payer la dette, premièrement, et deuxièmement, qui pourraient améliorer la situation des Canadiens?

[*Traduction*]

M. Mills: Monsieur le Président, il ne faudrait pas que le député perde de vue le fait que la dette s'élevait à environ 180 milliards lorsque les conservateurs ont été portés au pouvoir et que les frais d'intérêt étaient en fait de l'ordre de 18 milliards, étant donné les taux d'imposition et les possibilités d'accès aux capitaux étrangers qu'il y avait alors. Quand je l'entends citer des chiffres comme 30 milliards et 200 milliards, cela me dérange un peu. Je peux comprendre qu'il veuille gonfler un peu les chiffres, mais de là à les doubler, ou presque, il y a une limite.

Il faut bien le dire, au moment où vous êtes arrivés au pouvoir, l'économie canadienne se portait mieux qu'elle ne s'était jamais portée. Lorsque le ministre des Finances a parlé, hier soir, de constituer un fonds de prévoyance pour réduire la dette publique—ce n'est pas que l'idée ne soit pas intéressante en soi—, je me suis rappelé l'avoir entendu dire, en 1982 et 1983, quand il était porte–parole de l'opposition pour les finances, qu'il allait s'attaquer au problème de la dette et du déficit et qu'il allait le régler. Pourquoi n'a–t–il pas appliqué des idées comme celle–là dès le début, quand la conjoncture économique lui était favorable? Il aurait dû immédiatement joindre le geste à la parole.

Ce n'est pas le temps, quand on est aux prises avec une grave récession, de faire tout d'un coup comme si le 1,5 million de chômeurs canadiens n'existaient pas.

• (1710)

Si ce 1,5 million de personnes réintègrent le marché du travail, cela va faire tourner l'économie et faire fondre la dette ainsi que le déficit beaucoup plus rapidement que ce quasi–chômage institutionnalisé. Quand 1,5 million de personnes sont sans emploi, c'est tout le filet de sécurité sociale qui en subit le contrecoup, et il n'y a pas moyen de sortir du marasme. C'est contre cela que nous en avons.

Ce n'est pas en coupant dans les programmes de création d'emploi et les programmes de tourisme ni en faisant peser contre la petite entreprise, qui emploie 80 p. 100 de la population active au Canada, la menace d'une majoration de près de 150 p. 100 des cotisations d'assurance–chômage que vous allez faire redémarrer l'économie. Au contraire.

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, j'ai écouté mon collègue faire une critique très structurée et sensée du budget. Il a parlé de la réduction des paiements de transfert. Les jeunes de notre province et de notre pays vont souffrir parce que le budget va mettre hors de leur portée les frais de scolarité et les livres frappés par la TPS.

J'ai une question très précise à poser à mon collègue. Qu'apporte le budget, à son avis, à ceux qui font des études supérieures? Peut-il leur proposer des moyens de surmonter l'épreuve qu'est ce budget à mes yeux?

M. Mills: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

C'est une question très difficile. Quand je fais le tour des restrictions dans le domaine des sciences et de la technologie ainsi que dans les programmes concernant les secteurs de la formation et de la culture, je ne vois guère d'espoir. À cause de cela, j'estime que l'orientation du budget est fautive. Je répète que le ministre ne s'adressera pas à la personne qui a des aspirations personnelles. Il ne se rend pas compte que pour encourager les gens à réussir aux niveaux dont parle mon collègue ou même comme ouvrier, il doit introduire une certaine justice dans le système. Je ne vois absolument aucune justice dans ce budget.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais permettre une question supplémentaire, mais je passe d'abord au député de Winnipeg St. James.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue, le député de Broadview—Greenwood, pour son excellent exposé.

Il a bien raison de dire que nous devons nous préoccuper d'abord et avant tout des gens.

Je rappelle à mon collègue de Toronto que, tout au long du débat sur l'Accord de libre-échange que nous avons tenu il y a deux ans et demi, nous avons craint quelque chose que l'on appelait l'harmonisation, notamment en rapport avec certains programmes sociaux américains. Nous craignions que le gouvernement conservateur n'abaisse nos programmes sociaux au niveau des programmes américains, autrement dit, au niveau du plus bas dénominateur commun.

Et qu'est-il arrivé? Je vais citer deux exemples. Le budget qui a été déposé hier prévoit une hausse de 24 p. 100 des cotisations d'assurance-chômage. On a désavoué la Commission de l'assurance-chômage. Le gouvernement se retire, à la manière américaine, de l'assurance-chômage.

Que dire de l'assurance-maladie? La même triste histoire. Le gouvernement s'en retire aussi. Ce budget prévoit à lui seul de réduire les paiements de transfert de plus de deux milliards de dollars.

À mon avis, nous assistons à une harmonisation générale, et je voudrais savoir si mon collègue de Toronto est d'accord avec moi là-dessus.

M. Mills: Monsieur le Président, la circonscription de Broadview—Greenwood compte 20 000 personnes âgées, et s'il y a une chose qui les rassure dans notre collectivité, dans notre pays, c'est le régime d'assurance-maladie.

Les Canadiens savent que près de 40 millions d'Américains n'ont pas d'assurance-maladie, et cela les énerve beaucoup lorsqu'ils voient ou ont l'impression que nous nous alignons petit à petit sur la norme américaine, surtout quand ils en sont arrivés à un âge où ils ne peuvent à peu près rien faire pour empêcher cela. J'espère que le gouvernement ne survivra pas assez longtemps pour réaliser l'harmonisation, mais je ne doute pas le moindrement que s'il préconise réductions par-dessus compressions budgétaires plutôt que d'augmenter la cagnotte, c'est par peur de nuire à la compétitivité du Canada.

M. Guy Ricard (Laval-Ouest): Monsieur le Président, je me demande si j'ai bien compris la réponse du député qui a pris la parole il y a quelques minutes. Je crois avoir entendu qu'il suggérait au gouvernement d'accroître le déficit de quelques milliards de dollars plutôt que de réduire ou de réorganiser certains programmes.

Je me demande s'il est conscient que la population ne peut pas se permettre actuellement une autre augmentation du déficit. Ai-je bien compris son intervention?

M. Mills: Monsieur le Président, voici ce que j'ai tenté de dire dans mon discours: si l'on a une nation, un peuple, qui a le sentiment d'être bien traité, la productivité augmente immédiatement. Lorsque la productivité augmente, plus de produits sont fabriqués un meilleur prix, ce qui engendre plus de recettes pour le gouvernement du Canada, plus d'emplois, moins de prestataires de l'assurance-chômage ou de l'assistance sociale et plus d'exportations. C'est ce que je tentais d'expliquer.

Ce n'est que lorsque vous imposez une TPS et des coupes budgétaires et que vous démoralisez la population, que vous découragez la productivité. Cette façon de dissuader la productivité rejaillit directement sur votre déficit.

M. Murray W. Dorin (Edmonton–Nord–Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole aujourd'hui pour manifester mon appui au budget présenté hier soir par le ministre des Finances.

Ce budget est logique dans le contexte des nombreuses réformes économiques et restructurations que nous avons réalisées au cours des six dernières années. À l'époque, nous avons attaqué sur les fronts tant économiques que non économiques, pour régler des problèmes qui sévissaient dans certains cas depuis longtemps et qui affaiblissaient le pays, ce qui nous empêchait d'utiliser tout notre potentiel.

Au cours de cette période, nous avons réformé le secteur de l'énergie, par l'abolition du Programme énergétique national et par la déréglementation. Nous avons réformé le secteur des transports au moyen de la déréglementation. Nous avons réformé le secteur de l'investissement en abolissant l'Agence d'examen de l'investissement étranger, pour favoriser une hausse des investissements étrangers, dont les régions d'exploitation des ressources comme l'Alberta et l'ouest du Canada avaient grandement besoin.

Nous avons privatisé des sociétés d'État. Nous tentons de favoriser le commerce extérieur par des moyens comme l'Accord de libre–échange avec les États–Unis. À ce chapitre, nous évaluons maintenant la possibilité de conclure un accord commercial trilatéral entre le Canada, les États–Unis et le Mexique.

Nous avons apporté des modifications majeures au programme d'assurance–chômage. La liste est encore longue.

• (1720)

Toutes ces mesures ont été prises afin que l'économie canadienne soit davantage une économie de marché et plus apte à soutenir la concurrence internationale. Je pense que chacune de ces mesures a été essentiellement bonne. Franchement, dans la plupart des cas, nous n'avons pas le choix.

L'économie mondiale s'est modifiée radicalement et continue d'ailleurs de se transformer profondément. Il y a 20 ou 30 ans, il n'y avait que quelques pays industrialisés comme le Canada, qui produisaient la majeure partie des services et des produits manufacturés destinés au reste du monde. Prenons des pays comme le Japon durant les années 50 et 60. Nous pensions à l'époque que ces pays produisaient des biens de piètre qualité dont personne ne voulait vraiment. Nous avons aujourd'hui une toute autre opinion du Japon. Cela vaut aussi pour des pays comme Taiwan, la Corée, la Thaïlande et d'autres encore, qui se sont peu à peu lancés dans la production de matériel de haute technologie à valeur ajoutée qui concurrence maintenant nos meilleurs produits canadiens.

Nous assistons actuellement à une quasi–révolution en Europe de l'Est. Ces pays ont pris conscience qu'ils doivent évoluer et tenir davantage compte des forces du marché pour pouvoir bénéficier des mêmes avantages économiques que le reste du monde.

Cela signifie que nous ne partageons plus avec un petit nombre d'autres pays le monopole de la technologie et de la production industrielle. Nos clients d'hier sont aujourd'hui nos concurrents. Mais le Canada a toujours été et demeure une nation commerçante; il vient au deuxième rang des pays qui, dans le monde entier, sont les plus tributaires du commerce extérieur.

À l'heure actuelle, le commerce, les investissements et les mouvements de capitaux sont plus internationaux que jamais. Nous nous heurtons à une concurrence qui est nouvelle pour nous ou qui, du moins, n'a jamais été aussi vive et qui risque d'ailleurs de s'intensifier grandement dans l'avenir. Nous devons donc nous préparer.

Je pense que les réformes structurelles et les signaux qui nous ont été donnés dans le budget d'hier nous permettent de le faire. Il en est question à la page 56 du document sur le budget.

> Les réformes structurelles mises en oeuvre par le gouvernement depuis 1984 ont aidé à faire passer le potentiel de croissance de l'économie d'environ 2,75 p. 100, pendant la phase d'expansion des années 80, à 3,75 p. 100, niveau projeté à moyen terme.

C'est cette hausse d'environ 0,75 p. 100 de la croissance réelle annuelle qui nous permettra de trouver les ressources pour régler, entre autres, le problème du déficit et de la dette, mais aussi pour réaliser en même temps la plupart de nos aspirations.

Le potentiel de croissance dépend de la progression de l'emploi, des capitaux et de la productivité globale. Comme on peut le lire à la page 56.

> L'Accord de libre–échange conclu avec les États–Unis, la déréglementation et l'effet de la TPS stimuleront les investissements. Le stock de capital devrait s'accroître de 4,4 p. 100 par année à moyen terme, comparativement à 3,5 p. 100. . . Les réformes structurelles renforceront également la croissance de la productivité totale, qui devrait s'établir à 0,5 p. 100 en moyenne par année, comparativement à une progression à peu près nulle pendant la période d'expansion précédente.

Même si l'on s'attend à ce que la croissance de la production globale pour la période 1993–1996 soit semblable à celle qu'on a connue de 1984 à 1987, beaucoup de

différences se remarqueront dans la performance globale de l'économie. Une bien plus grande partie de la croissance sera attribuable aux investissements fixes des entreprises et à une balance commerciale favorable, alors que celle de la dernière période d'expansion était surtout attribuable à la consommation, tant par les ménages que par les gouvernements.

La productivité devrait également être meilleure. Ces différences dans la nature de la croissance —augmentation de l'offre plus que de la consommation —contribueront à une baisse fondamentale de l'inflation et amélioreront la compétitivité internationale du pays. L'économie se trouvera donc en bien meilleure posture en 1996 qu'elle ne l'était vers la fin des années 80.

Selon ces prévisions, les Canadiens peuvent parvenir d'ici 1996 à avoir une économie qui ne soit alourdie ni par la dette publique, ni par un compte courant déficitaire, qui ne s'appuie pas sur les emprunts à l'étranger et qui jouisse d'un faible taux d'inflation. Nous reviendrions ainsi à une situation économique plus équilibrée, comme ce fut le cas pendant la période écoulée entre 1950 et le milieu des années 70.

Bref, nous aurons jeté les bases d'une croissance et d'une prospérité soutenues. Nous n'aurons plus à subir ces terribles cycles que nous avons connus dans les années 70 et 80.

Comment faire pour y parvenir? Je pense que ce qu'il faut retenir du message que nous a communiqué le ministre des Finances dans son discours du budget d'hier soir, c'est qu'il nous faut surtout garder la maîtrise de la croissance, du déficit et de la dette. La seule façon de parvenir à une croissance soutenue de l'économie, c'est de maintenir les taux d'intérêt à un bas niveau. Mais c'est impossible si le déficit du secteur public reste élevé.

Bien des gens ne comprennent pas la relation qui existe entre la dette publique et les taux d'intérêt. Essentiellement, la quantité d'argent disponible dans une économie et provenant de l'épargne des paticuliers, notamment des régimes d'épargne-retraite, est limitée. Si le gouvernement utilise toute cette épargne ou presque, il n'en reste plus pour les autres emprunteurs comme les entreprises qui auraient voulu emprunter des capitaux d'investissement. Ce qui se produit alors, c'est que le loyer de l'argent augmente, c'est-à-dire que les taux d'intérêt sont plus élevés. Nos entreprises canadiennes ne sont donc plus en mesure de concurrencer, sur le marché des capitaux, les pays où du capital est disponible à un taux moins élevé —en Allemagne ou au Japon, par exemple.

Il n'y a pas d'autre moyen de s'en sortir. D'autres pays ont essayé. Ils ont essayé, par exemple, d'imprimer de l'argent, ce qui est à peu près la seule solution qui reste. Cela ne fonctionne tout simplement pas.

Il nous arrive parfois à la Chambre de parler comme si le gouvernement et la Banque du Canada pouvaient fixer les taux d'intérêt au niveau souhaitable, sans qu'il y ait d'autres conséquences. Mais en réalité, ils sont limités dans ce qu'ils peuvent faire. De fait, les marchés financiers internationaux auront une plus grande influence sur ce que nous faisons au Canada.

Voilà pourquoi, pour créer un milieu favorable à la réduction des taux d'intérêts, nous devons démontrer que nous maîtriserons la dette publique et l'inflation. Ces dernières sont reliées. Voilà pourquoi le contenu du budget d'hier soir du ministre des Finances portait essentiellement sur ces deux points.

Si nous réussissons à mettre un frein à l'inflation ou à la ramener au niveau de 2 p. 100 comme le voudrait le ministre, le milieu sera propice à l'abaissement suivi, soutenu et permanent des taux d'intérêts. Bien sûr, le loyer de l'argent s'en trouvera réduit pour tout le monde, y compris le gouvernement. Ainsi, il sera plus facile de payer les intérêts sur notre dette. Nous pourrons en outre commencer à réduire cette dette car, vers la moitié de la décennie, vers 1995, nous espérons être en mesure d'arrêter l'émission de nouvelles obligations d'État.

Tout cela repose naturellement sur diverses suppositions. Or, dans son budget d'hier soir, le ministre des Finances a énoncé des suppositions réalistes, aussi réalistes que quiconque pourrait en émettre, étant donné leur nature et la période que nous traversons. En effet, pendant le débat budgétaire de l'année dernière, personne d'entre nous n'aurait pu prévoir que nous serions engagés dans une guerre au cours de l'année. Nous aurons certainement à faire face à d'autres défis d'ici le budget de l'année prochaine.

À mon avis, le ministre des Finances a montré, hier soir, sa détermination à faire les rajustements voulus pour que nous ne perdions pas pied. Il a tracé la voie il y a longtemps. Chaque année, il s'en est occupé. Des rajustements doivent être faits, et il les a faits. Nous avons fait des rajustements à l'égard du secteur public et avons indiqué ce que nous prévoyons accomplir à titre de gouvernement. C'est ce que nous avons fait pour rappeler au secteur privé que le climat économique demeurera favorable et lui indiquer que le taux de l'inflation et les taux d'intérêt seront maintenus ainsi que réduits.

Espérons que ces mesures favoriseront les investissements que nous souhaitons tous et permettront de créer les emplois que nous attendons.

Je me dépêche d'ajouter une autre chose car je vois qu'un député du Parti libéral veut me poser une question.

• (1730)

J'ai bien aimé son discours, soit dit en passant. Il a parlé du genre de réforme fiscale qu'il souhaite, son sujet de prédilection dernièrement. Je me demande s'il pourrait en profiter, pendant qu'il pose sa question, pour nous dire quand il compte se présenter au Comité des finances pour nous expliquer sa proposition, étant donné que nous avons dû reporter la réunion prévue quelque temps avant Noël.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je vais parler tout d'abord de l'impôt unique qui est un système plus simple et plus équitable que celui déposé actuellement sur le bureau du greffier. Cette proposition nécessite quelques raffinements et modifications, ce à quoi je m'attaque en collaboration avec le groupe d'étude de la fiscalité que mon chef a mis sur pied.

Notre équipe chargée d'étudier cet impôt unique ne demande pas mieux que de comparaître devant le Comité des finances dans un proche avenir. Nous espérons vous apporter un peu de créativité.

Je veux poser une question concernant notre dollar. Je constate que ni le ministre des Finances hier soir ni aucun intervenant aujourd'hui du côté du gouvernement n'a abordé la question du dollar. Nous voulons tous rehausser notre capacité concurrentielle, nous voulons tous le retour au plein emploi et nous nous préoccupons tous de l'état de nos exportations.

Je voudrais savoir ce que pense le député de notre dollar qui navigue entre les 78 et 82 cents américains actuellement. Il ne nous a jamais dit ce qu'il pensait du cours de notre dollar dans son intervention. Pourrait-il s'étendre un peu sur ce que le cours de notre dollar peut faire pour relancer nos exportations et réduire ainsi le nombre de personnes figurant sur la liste des chômeurs? En soi, une baisse du cours du dollar n'aurait pas une incidence marquée sur l'inflation et les taux d'intérêt, à mon avis, mais elle exercerait probablement moins de pressions sur le déficit.

Qu'en pense le député?

M. Dorin: Monsieur le Président, d'abord, je voudrais dire que dès que son caucus donnera son agrément à la proposition fiscale en cause, je n'aurai aucune difficulté à la faire appuyer par mon parti.

M. Mills: Avez-vous entendu cela?

M. Wappel: Absolument.

M. Dorin: Il arrive fréquemment qu'on ne s'entende pas lorsqu'il s'agit de déterminer si le dollar est trop élevé par rapport à la productivité de nos industries. Mais quand il dit qu'on peut faire tomber la valeur du dollar, on se demande bien comment.

On dit que la Banque du Canada a maintenu délibérément le dollar à des niveaux élevés. En fait, ce n'est pas ce que montrent les chiffres. Dépassant les 20 milliards de dollars, les réserves en devises étrangères n'ont jamais été aussi élevées. Cela montre que la Banque du Canada est intervenue sur les marchés financiers dans le but essentiellement d'empêcher le dollar de monter plus haut.

Outre l'intervention sur ces marchés et l'accumulation d'autres devises, il n'y a pas vraiment moyen d'agir directement sur la valeur du dollar, à moins d'imposer une sorte de contrôle des changes.

Auparavant, nous avions une monnaie dont la valeur était fixée sur celle de la devise américaine. Nous avons abandonné ce système parce qu'il ne fonctionnait pas. Le gouvernement n'arrivait pas à le maintenir. Les pressions exercées sur le dollar étaient tout simplement trop fortes. Le gouvernement étant forcé de racheter trop de dollars, ce système a été abandonné. La plupart des pays qui ont adopté un système semblable l'ont également abandonné.

Aucun autre pays industrialisé n'a, à ma connaissance, adopté cette formule. Les Européens songent à se doter d'une monnaie commune. C'est le mark allemand qui domine l'économie européenne —et ils interviennent —, mais c'est en partie parce que la Bundesbank d'Allemagne appuie essentiellement cette politique. Pour lier notre monnaie à la devise américaine, il faudrait convaincre les Américains de nous aider. D'abord, je ne suis pas sûr qu'ils le feraient; ensuite, je ne crois pas que nous aimerions qu'ils le fassent.

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours du député. Si j'ai bien compris, il a toujours une confiance aveugle dans les pronostics et le don de devin ministre des Finances, ce qui n'est pas mon cas, évidemment.

Je voudrais poser au député trois questions précises concernant les pronostics qu'a établis le ministre des Finances l'an dernier et les déclarations qu'il a faites hier soir, au cours de son exposé budgétaire.

Hier soir, le ministre a déclaré, et je cite: «Nous maintiendrons le déficit à 30,5 milliards de dollars cette année et l'an prochain, je répète, 30,5 milliards de dollars cette année et l'an prochain, malgré les pressions découlant de la récession.» Il a ensuite prédit que le déficit descendrait d'ici l'automne prochain sous les 25 milliards de dollars pour la première fois en dix ans. J'aimerais que le député nous dise s'il croit tous ces pronostics, étant donné que le ministre des Finances n'a pas annoncé l'an dernier qu'il maintiendrait le déficit à ce niveau, mais qu'il a plutôt prédit que le déficit descendrait sous les 30 milliards et n'a jamais parlé de la récession qu'il a lui-même créée.

Hier, le ministre a déclaré dans son discours: «La reprise économique s'amorcera au second semestre et s'accélérera l'an prochain.» Je voudrais donc poser au député la question suivante: Croit-il en ces pronostics, étant donné que le ministre des Finances n'a jamais prédit l'an dernier, dans son exposé budgétaire, la récession qui nous a frappés cette année. Au contraire, il avait prévu exactement l'inverse et il s'est complètement trompé.

Finalement, dans son discours, le ministre a parlé hier des taux d'intérêt et a affirmé que ceux-ci seraient inférieurs à la moyenne de 13 p. 100 enregistrée en 1990. Il est vrai que les taux d'intérêt se situaient en moyenne à 13 p. 100 en 1990, mais le député se souvient sûrement que le ministre des Finances avait prédit que les taux d'intérêt n'atteindraient jamais 13 p. 100 quand il a déposé son budget en 1990.

Je demande donc au député: Croit-il aux pronostics établis par le ministre des Finances dans ces trois domaines, où il s'est carrément trompé l'an dernier? Dans l'affirmative, pourrait-il nous dire pourquoi les dons de devin du ministre se seraient soudain améliorés?

M. Dorin: Monsieur le Président, je vais essayer d'y répondre aussi brièvement que possible parce que je pense que le temps va nous manquer.

Tout d'abord, certes, je crois effectivement que le ministre va atteindre ses objectifs. Je pense que toute personne s'occupant de prédire la conjoncture économique ou d'ailleurs d'établir le budget d'une entreprise reconnaîtrait qu'en ce qui concerne l'ampleur du déficit, il s'agit d'une différence entre le montant qui avait été annoncé et ce qu'il est maintenant, c'est-à-dire environ 1 à 2 milliards de dollars.

Au gouvernement, nous brassons des milliards de dollars, mais en affaires on parle plutôt de milliers ou de millions de dollars. En ordre de grandeur, avec un budget de dépenses d'environ 150 milliards de dollars, il s'agit ici d'un écart de 1 à 2 p. 100. Pour n'importe quel plan d'entreprise qui a un écart de 1 ou 2 p. 100, la plupart des hommes d'affaires estimeraient, que c'est une bonne approximation.

En ce qui concerne la relance économique, le député a demandé pourquoi je pense qu'elle commencera au milieu de l'année. À mon avis, j'ai probablement deviné juste parce que, l'année dernière, on s'attendait à ce que la crise économique arrive plus vite qu'elle ne s'est produite. En fait, elle est arrivée un peu plus tard dans l'année, ce qui veut probablement dire que la relance prévue maintenant va commencer plus tôt que nous ne l'aurions pensé l'année dernière.

En ce qui concerne les taux d'intérêt, le fait que l'économie reste plus forte qu'on ne l'avait prévu pendant une certaine période est l'une des raisons pour lesquelles les taux d'intérêt restent élevés également. Nous assistons maintenant à la réaction. Les taux d'intérêt ont baissé; la demande d'emprunt et de crédit a diminué. Selon toute probabilité, je pense que les prévisions du ministre des Finances, si je dois les qualifier, sont probablement prudentes.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, un certain nombre de mes collègues ont déjà parlé, ou le feront sous peu, d'aspects particuliers du budget et de leurs conséquences sur les Canadiens de diverses régions ou de divers secteurs de l'économie, ainsi que des répercussions regrettables du budget sur les aspirations des Canadiens en cette période de récession.

• (1740)

Je voudrais prendre quelques minutes, dans ce débat sur le budget, pour parler des antécédents du gouvernement et revenir sur un point effleuré par mon collègue de Scarborough, soit la crédibilité dont le gouvernement et le ministre des Finances peuvent se targuer en présentant des prévisions.

Le ministre des Finances et le gouvernement prennent grand plaisir à rejeter la faute de l'actuelle récession sur le gouvernement libéral en place avant 1984. C'est un gaspillage éhonté du temps de la Chambre que de se livrer à des réflexions aussi étrangères à la réalité. Le fait demeure que, du point de vue statistique, ce que le gouvernement dit pour rejeter le blâme sur le gouvernement précédent ne tient pas debout.

Je vais donner un exemple et je passerai ensuite aux circonstances du budget.

Le ministre des Finances aime bien rappeler la récession de 1980–1981. Les taux d'intérêt étaient supérieurs à 20 p. 100, il est vrai, mais le ministre oublie que le taux d'inflation était de 12,5 p. 100, non seulement au Canada, mais dans le monde entier, si bien que les taux d'intérêt réels étaient de 7,5 p. 100.

Que s'est–il passé en mai 1990, ce gouvernement–ci et l'actuel ministre des Finances étant au pouvoir? Les taux d'intérêt étaient de 14,1 p. 100 et l'inflation, de 4,4 p. 100. Le taux d'intérêt réel était donc de 9,7 p. 100 en mai, contre 7,5 p. 100 en 1981. Qui est celui qui berne les autres? Le gouvernement actuel est lui–même responsable de la récession. C'est lui qui en est la cause. À un moment où les taux d'intérêt auraient pu être beaucoup plus bas qu'ils ne l'étaient, le gouvernement a maintenu sa mauvaise politique et a contribué à créer la récession qui touche tous les Canadiens depuis environ un an.

Je reviendrai là–dessus dans quelques instants. Avant la présentation de ce budget, le Canada traversait une grave récession. Cela est attribuable en partie au fait que le gouvernement n'a pas su profiter de cinq ou six années de prospérité sans précédent pour réduire les dépenses gouvernementales, la dette et le déficit, conformément à la pensée économique orthodoxe.

Après tout, grâce en partie aux mesures mises en oeuvre par le gouvernement libéral avant 1984, notre situation était très bonne sur le plan de l'emploi, de la production économique et des recettes, ce qui ouvrait la porte à une politique budgétaire plus conservatrice. Lorsque l'économie est prospère, c'est le moment de prendre des mesures afin de réduire les dépenses gouvernementales et de permettre au secteur privé de se développer comme il peut le faire dans les circonstances que j'ai décrites.

Cependant, le gouvernement a choisi d'aller à l'encontre de l'économie keynésienne et de la pensée économique orthodoxe. Il n'a rien fait durant ses premières années au pouvoir pour contrer les dépenses excessives. Il n'a pas réduit les dépenses gouvernementales et, lorsqu'il s'est rendu compte qu'il fallait contrôler l'économie, il s'est servi uniquement de la politique monétaire pour le faire. Il a imposé des taux d'intérêt élevés aux Canadiens. C'est la seule mesure qu'il a prise pour essayer de lutter contre les pressions inflationnistes qu'il percevait au Canada. En agissant de cette façon, non seulement il a découragé les investisseurs, les petites entreprises et les agriculteurs de contribuer davantage à notre croissance économique, mais il a aussi augmenté, et je crois que c'était intentionnel, l'écart entre nos taux d'intérêts et ceux en vigueur aux États–Unis, écart qui a atteint des niveaux sans précédent. Qu'est–ce que cela veut dire pour le Canadien moyen? Cela veut dire des pertes sur le plan des emplois et des exportations. C'est ce que cet écart veut dire. Pourtant, le gouvernement s'est entêté à maintenir sa mauvaise politique qui consistait à hausser les taux d'intérêt dans notre pays.

Le gouvernement savait que chaque hausse d'un point des taux d'intérêt faisait augmenter le déficit, accroissant du même coup le fardeau fiscal des Canadiens. Nos frais de service de la dette ont augmenté pour en arriver au point où le gouvernement a dû reconnaître dans son budget qu'il n'a fait aucun progrès pour les réduire. Notre déficit aujourd'hui est bien supérieur à celui que le ministre avait prédit il y a seulement un an et est revenu à ce qu'il était lorsque son parti est arrivé au pouvoir après une grave récession.

Cette politique de taux d'intérêt élevés et l'écart des taux d'intérêt entre le Canada et les États–Unis ont fait grimper la valeur du dollar canadien. Sa valeur a en effet grimpé à des niveaux irréalistes qui ne correspondent pas à notre capacité de production. En conséquence, nous souffrons de l'échec de nos exportations et de l'incapacité des Canadiens à exporter non seulement aux États–Unis mais aussi à l'étranger, à cause de la valeur grossièrement exagérée du dollar canadien.

Nous avons vu au Canada les résultats de la politique de taux d'intérêt élevés que le gouvernement a poursuivie avec un entêtement obstiné. Si quelqu'un ne croit pas ce que je dis, je vais au moins me reporter au Conseil économique du Canada, un organisme respecté d'analyse économique financé par le gouvernement.

En examinant la politique économique des deux dernières années, le Conseil dit ne pas croire que le taux de chômage actuel soit acceptable et inévitable. Il conclut ainsi: une pénible leçon que nous avons apprise sur la lutte contre l'inflation au moyen de restrictions monétaires, c'est–à–dire des taux d'intérêt élevés, c'est que le remède ne fonctionne que lorsqu'il provoque une récession qui, à son tour, fait chuter le nombre des emplois, les investissements et les exportations. C'est exactement ce qu'a fait le gouvernement. Il a suscité une récession fabriquée au Canada. Il a fait diminuer les emplois et

augmenter le chômage. Il a découragé les investissements, et nos exportations ont baissé.

Cela fait partie du contexte dans lequel s'inscrit le budget que le ministre des Finances a présenté hier soir.

Je voudrais évaluer brièvement la crédibilité du ministre. Dans son budget de l'an dernier, il prévoyait que les taux d'intérêt, qui étaient de 12 p. 100 en 1989, descendraient à 11 p. 100 en 1990. Les taux se sont plutôt établis à 13 p. 100 en moyenne, intensifiant les pressions sur le déficit dont j'ai parlé. La hausse du déficit suit celle des taux d'intérêt. Le gouvernement restreint les programmes pour réduire le déficit, alors qu'il est responsable de la situation à cause des taux d'intérêt qui ont provoqué le déficit colossal qui accable les Canadiens.

Le ministre des Finances a prédit dans son dernier budget que le taux d'inflation, de 5 p. 100 en 1989, tomberait à 4,7 p. 100 en 1990 et s'établirait à 4,5 p. 100 à la fin de l'année dernière.

• (1750)

De combien est-il aujourd'hui? Il est de 6,8 p. 100, bien que la récession authentiquement canadienne dure depuis plus de six mois.

Je dois vous donner un autre exemple de l'incapacité du ministre des Finances à prévoir et à prédire avec précision les conditions de l'économie.

Le ministre des Finances avait prédit un déficit de 28,5 milliards pour 1990, et de 26,8 milliards pour 1991. Nous savons aujourd'hui que le déficit s'est élevé à 30,5 milliards dans la dernière année, et le ministre a même reconnu que le déficit aurait atteint 35 milliards s'il n'était pas intervenu pour en ralentir la croissance.

On pourrait continuer à l'infini. De nombreux exemples indiquent à quel point le ministre s'est trompé dans ses prévisions lorsqu'il a voulu donner à la population canadienne une idée de la conjoncture à venir.

Dans son dernier budget, le ministre a prédit que le Canada connaîtrait un taux de croissance de 1,2 p. 100 en 1990, mais il a ajouté: «On prévoit que la croissance reprendra pendant la deuxième moitié de 1990 et en 1992, et qu'elle sera précédée d'un accroissement des exportations nettes.»

En fait, l'économie a reculé de près de 2 points de pourcentage pendant le deuxième trimestre de 1990, et cela s'est continué au cours des troisième et quatrième trimestres de l'année dernière. En outre, j'ai le regret de dire que, pendant le premier trimestre de 1990, le Canada a enregistré un déficit record de 20 milliards de dollars dans son compte commercial courant, et non pas un accroissement net des exportations, comme le ministre des Finances l'avait promis à la population canadienne il y a moins d'un an.

Où en sommes-nous si nous examinons le budget aujourd'hui? Où en sont la crédibilité du gouvernement et les prévisions du ministre des Finances?

Ce budget qui est riche en belles paroles, mais pauvre en fait, offre l'assurance que les taux d'intérêt à court terme descendront à 9,5 p. 100 cette année par rapport à leur niveau actuel d'un peu plus de 10 p. 100, et s'établiront à 7 p. 100 à moyen terme.

C'est là une déclaration intéressante de la part du ministre des Finances, car jusqu'à très récemment, il était un monétariste aussi convaincu que le gouverneur de la Banque du Canada. Il disait: «Nous devons avant tout avoir des taux d'intérêt élevés pour freiner l'inflation.» Mais, tout à coup, le ministre des Finances semble redevenu fiscaliste. Il a renoncé à ses obsessions monétaires et a maintenant décidé que les taux d'intérêt élevés constutuent le principal obstacle à l'accroissement de l'abondance et de la prospérité au Canada et que, avant tout, nous devons maintenant les réduire.

Lui qui les a haussés constamment chaque mois, au cours des dix-huit derniers mois, a maintenant décidé que sa tâche principale était de les baisser. Ils ne diminueront pas beaucoup, cependant. Ils sont censés passer de 10 p. 100 actuellement à 9,5 p. 100 au cours des 12 prochains mois.

Ce n'est pas une grosse réduction. Elle ne réduira certainement pas l'écart entre les taux d'intérêt canadiens et américains. Elle ne suffira certainement pas à assurer la reprise des investissements et de l'activité économique, comme nous le souhaitons tous.

Non seulement le ministre des Finances croit pouvoir faire baisser les taux d'intérêt à ce niveau, il prétend aussi que le taux d'inflation chutera à 2,9 p. 100 d'ici la fin de 1992 et à 2 p. 100 d'ici 1995. Que dites-vous de cela, monsieur le Président? Le taux d'inflation, qui est actuellement de 6 et de 5 p. 100, tomberait à 2,9 p. 100 d'ici 1992. Il serait donc réduit de moitié en deux ans!

Le ministre des Finances ne nous dit pas comment il accomplira ce miracle.

Car c'en est un. Qui ne voudrait pas réduire l'inflation aussi rapidement? Ce serait extraordinaire si nous pouvions le faire. Le *Globe and Mail* trouve ces chiffres étonnants, cependant. D'autant plus qu'ils ne s'appuient sur aucune information, aucune projection, ni aucune précision sur la façon dont nous réaliserons cette remarquable réduction de l'inflation, alors que les taux d'intérêt ne baisseront qu'un tout petit peu.

Le ministre prétend aussi que le déficit ne s'élèvera qu'à 24 milliards de dollars en 1992–1993, à 16 milliards l'année suivante et à 10 milliards en 1994–1995, au lieu de 30 milliards et plus, comme c'est le cas actuellement. Les journaux ont raison de dire que ces chiffres sont étonnants. Mais le ministre des Finances ne nous dit pas comment il obtiendra ce résultat.

Nous devrions regarder sérieusement les hypothèses sur lesquelles se fonde ce budget. Les Canadiens se demandent d'où viendra la croissance de 3,5 p. 100 l'an prochain. Le Canada est en pleine récession. Certains trimestres, il n'y a pas de croissance; d'autres, il y a une croissance négative et, tout d'un coup, nous aurons une croissance de 3,5 p. 100 l'an prochain, puis 4 p. 100 l'année suivante. Le fait que le ministre des Finances présente ces chiffres sans la moindre analyse montre qu'il pense les Canadiens bien crédules. Qui peut avoir confiance dans des chiffres comme ceux-là au vu des prévisions antérieures du ministre et du gouvernement? Ce sont des chiffres que nous aimerions, et que nous souhaiterions, voir atteints, mais vu ce qu'on nous présente et l'expérience passée, la population ne croit pas que le gouvernement soit capable d'amener le genre de changement radical que prévoit le budget. Et pourtant, à quel prix? Quel prix le gouvernement s'est-il fixé pour atteindre ces objectifs?

Le gouvernement parle de restructurer radicalement l'économie pour rendre le Canada plus compétitif. Ce qui est le plus frappant, c'est qu'en sept ans, le gouvernement n'a rien fait au sujet de la dette, la faiblesse la plus flagrante de l'économie. Il n'a rien fait pendant sept ans et maintenant il essaie d'agir de façon totalement inappropriée. Voilà ce qu'amènent des principes économiques selon lesquels le gouvernement n'a pas de rôle à jouer dans l'économie et un programme politique qui a provoqué la fragmentation du pays selon des critères régionaux, linguistiques ou sociaux.

Ce que veut la population canadienne, ce n'est pas ce genre de prévisions budgétaires excessivement optimistes et sans le moindre fondement, qui ne font rien pour remédier aux vrais problèmes auxquels le Canada fait face actuellement.

Des voix: Bravo!

M. MacLaren: Je suis heureux d'ententre mon vis-à-vis donner son appui au point de vue que je viens d'exposer et je suis convaincu que son opinion. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je vous interromps, car je vois qu'il est 18 heures. Le député disposera encore de dix minutes pour ses questions et ses observations, lorsqu'il aura la parole demain.

Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à demain 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 28 février 1991

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE COMITÉ PERMANENT DE LA JUSTICE ET DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, je vous sais gré de m'accorder la parole pour soulever la question de privilège.

Ma question de privilège porte sur un événement survenu en décembre dernier. Le 18 décembre dernier, j'ai pris la parole à la Chambre et donné avis de mon intention de soulever la question de privilège. À ce moment-là, j'ai déclaré qu'il valait peut-être mieux attendre à plus tard pour la soulever et l'examiner. Par la suite, évidemment, la Chambre a ajourné ses travaux et elle ne les a repris temporairement que pour examiner la question de la guerre du Golfe. Cette semaine, elle examine le budget.

Au cours de cette période, certaines personnes qui ont participé aux événements en question, ont eu des entretiens. Ces entretiens leur ont permis de mieux comprendre les tenants et les aboutissants de l'affaire, mais malheureusement, celle-ci n'est toujours pas réglée.

Monsieur le Président, mon premier devoir en l'occurrence est de vous prouver que la question de privilège est fondée à première vue, et c'est précisément l'obligation dont je désire maintenant m'acquitter.

M. le Président: Ainsi qu'il l'a signalé, le député a soulevé cette question de privilège il y a plusieurs semaines.

• (1110)

Peut-être serai-je contraint d'interrompre le député avant qu'il ait terminé sa présentation, car du point de vue de la procédure, j'éprouve quelques difficultés à l'entendre maintenant.

Quoiqu'il en soit, j'invite le député à nous expliquer brièvement ce dont il est question. Peut-être serai-je contraint de l'interrompre. Si je devais le faire, je tiens à préciser que le député ne serait pas privé pour autant du droit de soulever à nouveau la question à une date ultérieure.

Je ne cherche pas à dissuader le député, mais la présidence éprouve des difficultés du point de vue de la procédure. Le cas échéant, je m'expliquerai là-dessus.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je vous remercie de votre intervention. Si vous me permettez un très bref commentaire, je crois avoir une idée générale de ce qui préoccupe le député.

Compte tenu de ce que j'en sais, je ne crois pas qu'il y ait matière à soulever la question de privilège. Cependant, comme cette affaire revêt de l'importance pour la Chambre, je tiens à faire savoir à la présidence que les députés de notre parti acceptent volontiers d'entendre ses raisons, à la condition que ses explications soient brèves, succinctes et pertinentes.

Après quoi, si la présidence m'y autorise, j'aimerais formuler quelques brefs commentaires.

M. le Président: Je sais gré au secrétaire parlementaire de ses observations. Évidemment, je suis au courant de l'affaire. Je pense que tous les députés le sont également. Cette affaire revêt énormément d'importance pour les Canadiens et également pour tous les députés.

À l'invitation du secrétaire parlementaire, j'accepte d'entendre le député.

M. Lee: Je voudrais simplement invoquer le Règlement, monsieur le Président, pour vous demander s'il est préférable que je reporte mon intervention sur cette question à plus tard au cours de la journée. Je pourrais attendre que le ministre en ait fini avec le Budget des dépenses.

Si c'est cela qui vous préoccupe, je suis prêt à attendre que nous passions à l'ordre du jour avant de faire mon intervention. Je vous propose cette solution, car je ne crois pas qu'une brève explication suffise à bien situer la question de privilège que je veux soulever.

Il s'agit d'une question très importante pour la Chambre et également très complexe. J'aimerais pouvoir présenter tous mes arguments en même temps.

M. le Président: J'aimerais signaler à tous les députés et à tous ceux qui nous écoutent que je ne dénigre en rien la cause que veut défendre le député.

La question se pose parce qu'un comité a demandé à un ministre de dévoiler certains renseignements qui figurent dans un rapport confidentiel au sujet d'un détenu qui s'est évadé et qui a commis des infractions pendant qu'il était en liberté.

Voilà le problème, sauf que cela suscite des questions de procédure que je dois trancher.

Le comité a fait rapport à la Chambre, mais celle-ci ne s'est pas encore attaquée au problème. Or, cela me pose certains problèmes sur le plan de la procédure.

Si le député désire reporter son intervention à plus tard, je considérerai certainement que le débat sur cette question de privilège est ajourné et j'accepterai d'entendre ses arguments au moment où il le jugera opportun.

Permettez-moi de signaler que, non seulement en tant que président de la Chambre, mais aussi à titre de député, je comprends parfaitement bien pourquoi le député ne veut pas se contenter de brefs commentaires à ce sujet. Je le comprends très bien.

Vu que le député a soulevé cette question une deuxième fois à la Chambre, et je le remercie d'ailleurs pour sa collaboration, il est probablement préférable de reporter encore le débat sur cette question, ce qui n'empêche pas le député de soulever la question.

Je remercie le secrétaire parlementaire de nous avoir informé que les ministériels acceptent cette façon de procéder.

Je tiens également à remercier le député pour sa collaboration, l'intérêt qu'il porte à cette question et tous les renseignements qu'il a fournis à la présidence, pas seulement lui, mais également les députés de l'autre côté de la Chambre. La présidence vous en est reconnaissante.

Je remercie les députés de leur collaboration.

Le député soulève la question de privilège.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, je ne soulève pas la question de privilège très. . .

M. le Président: Peut-être a-t-on commis une erreur, mais la Présidence n'a pas d'avis de la question de privilège.

M. Althouse: Monsieur le Président, j'aurais peut-être pu me précipiter pour vous le transmettre pendant que vous étiez en train de rendre une décision. Je sais que les questions de privilège. . .

M. le Président: Mon problème, c'est que le Règlement est très clair. Je pourrai donner la parole au député plus tard aujourd'hui, mais je ne pense pas pouvoir le faire à ce moment-ci.

Si le député m'en donne avis, je l'examinerai et lui accorderai la parole plus tard aujourd'hui.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LE BUDGET DES DÉPENSES PRINCIPAL DE 1991-1992

DÉCLARATION EXPLICATIVE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR

Le président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances) présente un message dont le Président donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le Budget des dépenses principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1992.

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'aimerais également déposer à l'appui du Budget des dépenses la Partie I, le Plan de dépenses du gouvernement; de plus, je déposerai auprès du greffier de la Chambre au nom de mes collègues, la Partie III du Budget des dépenses qui comprend les plans de dépenses de 87 ministères. Ces documents seront distribués aux membres des comités permanents afin de leur faciliter l'examen du pouvoir de dépenser qui est sollicité dans la Partie II du Budget des dépenses.

RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

M. Loiselle: Monsieur le Président, conformément aux dispositions des articles 81(4) et 81(6) du Règlement, je propose:

> Que le Budget des dépenses principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1992, déposé plus tôt aujourd'hui, soit renvoyé aux différents comités permanents de la Chambre énumérés ci-après.

Puisque la liste des crédits qui sont envoyés aux divers comités est longue et détaillée, monsieur le Président, je demande à la Chambre de consentir à ce qu'elle soit imprimée dans le *hansard* sans être lue.

Le président suppléant (M. Paproski): Y consent-on?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: La liste précitée suit:*]

Au Comité permanent des affaires autochtones

Affaires indiennes et développement du Nord canadien, crédits 1, 5, 10, 15, L20 et L25

Au Comité permanent de l'agriculture

Agriculture, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40 et 45

Au Comité permanent des communications et de la culture

Communications, crédits 1, 5, 10, 15, L20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90 et 95

Secrétariat d'État, crédits 1, 5, 30 et 35

Au Comité permanent du multiculturalisme et de la citoyenneté

Secrétariat d'État, crédits 15 et 20

Au Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale

Consommation et Sociétés, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35 et 40

Finance, crédit 35

Gouverneur général, crédit 1

Industrie, Science et Technologie, crédits 100 et 105

Parlement, crédits 1 et 5

Conseil privé, crédits 1, 5 et 35

Travaux publics, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30 et 35

Secrétariat d'État, crédits 10 et 25

Approvisionnements et Services, crédits 1, 5 et 10

Conseil du Trésor, crédits 1, 3, 5, 10, 15 et 20

Au Comité permanent des privilèges et des élections

Conseil privé, crédit 15

Au Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources

Énergie, Mines et Ressources, crédits 1, 5, 10, L15, L20, 25, 30, 35 et 40

Au Comité permanent de l'environnement

Environnement, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

Au Comité permanent des affaires extérieures et du commerce extérieur

Affaires extérieures, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, L40, L45, 50, 55, 60 et 65

Au Comité permanent des finances

Finance, crédits 1, L5, L10, 15, 25 et 30

Revenu national, crédits 1, 5, 10 et 15

Conseil privé, crédit 25

Au Comité permanent des forêts et des pêches

Pêches et Océans, crédits 1, 5 et 10

Forêts, crédits 1, 5 et 10

Au Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicappées

Justice, crédit 10

Au Comité permanent de la justice et du Solliciteur général

Justice, crédits 1, 5, 15, 20, 25, 30, 35, 40 et 45

Conseil privé, crédit 40

Solliciteur général, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35 et 40

Au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration

Emploi et immigration, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 35

Travail, crédits 1, 5, 10 et 15

Au Comité permanent de la gestion et des services aux députés

Parlement, crédits 10 et 15

Au Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants

Défense nationale, crédits 1, 5, 10, 15 et 20

Anciens combattants, crédits 1, 5, 10, 15 et 20

Au Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine

Emploi et immigration, crédits 30 et 40

Santé nationale et Bien-être social, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30 et 35

Au Comité permanent des comptes publics

Finance, crédit 20

Au Comité permanent de l'industrie, de la science et de la technologie et du développement régionale et du Nord

Agence de promotion économique du Canada atlantique, crédits 1, 5, L10 et 15

Affaires indiennes et Nord canadien, crédits 30, 35, 40 et 45

Industrie, Science et Technologie, crédits 1, 5, L10, L15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, L60, 65, 70, 75, 80, 85, 90 et 95

Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, crédits 1 et 5

Au Comité permanent des transports

Conseil privé, crédit 10 et 30

Transports, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55 et 60

Que le crédit 20 du Conseil privé soit déféré au Comité mixte permanent des langues officielles; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat en informer Leurs Honneurs.

Affaires courantes

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

La motion est adoptée.

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de déposer aujourd'hui le Budget des dépenses principal du gouvernement pour l'exercice 1991-1992.

Le Budget des dépenses principal apporte de nombreuses précisions sur la façon dont le gouvernement dépensera la plupart des 159 milliards de dollars qu'il est prévu de consacrer aux dépenses budgétaires, comme l'a annoncé mardi, mon collègue le ministre des Finances.

En déposant ce Budget des dépenses principal, le gouvernement demande au Parlement d'approuver de nouvelles autorisations de dépenser de 47 milliards de dollars, les 110,5 milliards de dollars restants provenant d'autorisations législatives déjà approuvées par le Parlement.

Ce Budget des dépenses principal témoigne de notre engagement indéfectible à contrôler les dépenses et à limiter le coût des opérations gouvernementales.

Depuis son entrée en fonction en 1984, notre gouvernement a attaché la plus haute priorité à la réduction du coût des opérations gouvernementales, tout en continuant d'assurer aux Canadiens les programmes et les services dont ils ont besoin. Nous avons ainsi indiqué notre engagement à l'égard d'une saine gestion et de l'administration judicieuse des recettes fiscales.

• (1120)

La gestion ordonnée des finances du pays exige un examen constant et rigoureux des programmes et services fédéraux, et un engagement continu à restreindre les dépenses. Sur ce plan, monsieur le Président, nous avons obtenu d'importants résultats au cours des six dernières années. Et je vous pardonnerai, monsieur le Président, si vous n'applaudissez pas, compte tenu de vos responsabilités dans cette Chambre.

La croissance annuelle des programmes de dépenses a été ramenée à 3,7 p. 100 en moyenne entre 1984-1985 et 1990-1991, soit bien en deçà du taux d'inflation.

La croissance annuelle des dépenses de fonctionnement et en capital, notamment des salaires de la Fonction publique, est tombée à un taux moyen de 3,3 p. 100 pendant les six années où notre gouvernement a été en exercice. Là encore, c'est une croissance bien inférieure au taux annuel d'inflation et beaucoup plus faible que la croissance moyenne de 10,4 p. 100 enregistrée au cours de la première moitié de la décennie.

La Fonction publique a été dégraissée depuis 1984-1985 et elle a à peu près la même taille qu'au milieu des années 1970. Cela s'est produit malgré une hausse significative du volume de travail découlant des programmes et des services, d'un achalandage accru dans les aéroports, un traitement d'un plus grand nombre de voyageurs aux douanes, une livraison d'un plus grand nombre de chèques de pension chaque mois.

L'efficience accrue des opérations du gouvernement n'a pas simplement découlé de mesures rigoureuses de contrôle des dépenses. Nous avons aussi porté toute notre attention à la meilleure gestion du gouvernement.

Depuis 1984-1985, les dépenses de fonctionnement et d'entretien ont été rigoureusement contrôlées et les ministères et organismes ont dû absorber les hausses de coûts atribuables à l'inflation.

La meilleure gestion de la trésorerie a également permis d'économiser des sommes importantes; des augmentations salariales mesurées ont permis de maintenir les frais salariaux du gouvernement à un niveau raisonnable.

Et ensemble, ces mesures ont clairement indiqué aux Canadiens que l'époque où le gouvernement avait la dépense facile est maintenant révolue. Cette réalité est d'autant plus importante que nous traversons une période de récession économique marquée par des pressions extérieures imprévisibles et susceptibles d'entraîner de nouvelles dépenses.

[*Traduction*]

En 1991-1992, les dépenses de programmes atteindront 116 milliards de dollars, ce qui représente, par rapport à l'année précédente, une augmentation de 6,9 p. 100, c'est-à-dire moins de 3 p. 100 si l'on exclut des éléments transitoires comme le niveau élevé des prestations d'assurance-chômage et le soutien accordé aux céréaliculteurs.

Le gouvernement estime qu'il pourra plus facilement relancer l'économie s'il parvient à convaincre les Canadiens de ses efforts pour restreindre ses dépenses. Afin de renforcer cette confiance et de maintenir le plan de réduction du déficit dans la bonne voie, nous devrons réduire davantage les dépenses de programmes et prendre d'autres mesures pour rendre la gestion du gouvernement plus efficace. Nous ne devrons pas simplement nous contenter de remplir notre rôle en faisant preuve de notre frugalité habituelle. Les coupes que nous avons effectuées dans nos dépenses et d'autres économies internes ont débarrassé les services du gouvernement de tout le superflu.

Les coupes que nous allons effectuer auront des effets qui se feront sentir sur les activités internes et le niveau de service que fournit le gouvernement, mais nous nous appliquerons autant que possible à en atténuer les conséquences néfastes.

Bien que les ministères n'aient pas encore décidé dans quel domaine précis ils feront porter leurs efforts, certains ont déjà fait connaître leur choix, qui vont de l'élimination de certaines publications internes du gouvernement, notamment *Dialogue*, et de l'élimination de la participation directe du gouvernement fédéral au financement de la Semaine nationale de la prévention du crime, à l'abandon graduel de la planification de l'utilisation des terres dans le Nord.

Si nous voulons que l'économie de notre pays soit saine et que le gouvernement soit en bonne posture financièrement, nous devrons apporter des changements fondamentaux dans la prestation des programmes et des services à la population. Les ministères devront organiser rationnellement leur prestation de services, quitte vraisemblablement à réduire également le nombre de leurs points de service.

Notre programme vise à réduire et à comprimer les dépenses, et je n'ai pas en m'en excuser. Nous n'entendons pas demander aux Canadiens d'assumer les dépenses du gouvernement plus que le pays n'en a les moyens.

Dans son budget, le ministre des Finances a annoncé un certain nombre de mesures visant à réaliser des économies immédiates ainsi qu'à assurer l'efficacité à long terme des programmes et des services du gouvernement. Je me propose aujourd'hui de décrire en détail certaines de ces mesures.

[*Français*]

Le pivot de ce programme de restrictions est la poursuite du Plan de contrôle des dépenses, ainsi que des contrôles serrés du coût des opérations gouvernementales.

Les mesures que nous prenons cette semaine en vue de contrôler le coût des opérations du gouvernement engendreront des économies, monsieur le Président, de près de 870 millions de dollars pour 1991–1992. Sur la période de planification fiscale quinquennale se terminant en 1995–1996, les économies cumulatives réalisées dépasseront 5,2 milliards de dollars.

Ces initiatives auront une incidence directe sur la Fonction publique, à tous les niveaux: Nous introduisons un programme de restrictions salariales de trois ans qui pourrait, selon le résultat des négociations collectives, entraîner la perte de quelque 6 000 emplois. Les niveaux de gestion dans les ministères et organismes seront réduits et le nombre des cadres diminuera de 10 p. 100.

Mais la réduction des coûts, si importante soit-elle pour le bien de notre pays à l'heure actuelle, n'est pas la seule raison qui motive ces changements.

Les mesures annoncées aujourd'hui, monsieur le Président, témoignent plutôt de la prise de conscience profonde qu'on ne peut plus justifier la complexité et les coûts actuels des opérations du gouvernement aux yeux des Canadiens; pour bien servir les Canadiens, le gouvernement doit innover dans la façon d'assurer les services et s'appuyer sur des organisations gérées de façon beaucoup plus efficiente.

Nous sommes convaincus que ces réductions et ces réformes s'imposent pour que le gouvernement puisse disposer de fonds pour ses programmes et services essentiels, et pour qu'il soit en mesure de montrer le bon exemple aux autres employeurs au Canada.

Toutes ces mesures changeront grandement la façon dont le gouvernement mène ses activités.

Il y aura un gel des dépenses de fonctionnement et d'entretien, et des dépenses en capital reliées aux programmes existants.

Pour ce faire, les budgets de fonctionnement et des immobilisations de chaque ministère seront réduits de 3 p. 100 dans le Budget des dépenses principal. De ce fait, les dépenses globales pour les programmes existants en 1991–1992 seront maintenues au même niveau qu'en 1990–1991.

Le gouvernement prend d'autres mesures pour réduire les dépenses en subventions et contributions qui ne font pas autrement l'objet de mesures déjà incluses dans le Plan de contrôle des dépenses.

Le leader du gouvernement à la Chambre et vice-président du Conseil du Trésor, mon collègue l'honorable Harvie Andre, entreprendra un examen des dépenses courantes au titre des subventions et contributions. Cet examen permettra de s'assurer que les dépenses courantes seront réduites en tenant compte des priorités du gouvernement et en réduisant au maximum les inconvénients pour le public. M. Andre présentera des recommandations sur la façon de mieux cibler les subventions et contributions, de favoriser l'autonomie et de réduire les chevauchements.

• (1130)

Ces mesures additionnelles, monsieur le Président, produiront des économies de 75 millions de dollars en 1991–1992, qui atteindront 125 millions de dollars d'ici 1992–1993.

Comme l'a indiqué le ministre des Finances, le gouvernement présentera un projet de loi afin d'imposer des limites aux dépenses. Ainsi, les Canadiens devraient être assurés que les dépenses de programmes seront gérées dans le cadre du plan financier.

[*Traduction*]

Compte tenu de la gravité de la situation financière, le gouvernement doit étudier de près ses frais salariaux. Notre attitude dans les négociations collectives doit aussi s'inspirer de notre engagement à atteindre les objectifs annoncés par le ministre des Finances en matière d'inflation.

Le gouvernement doit donner l'exemple à tout le pays par la modération des règlements. Au cours des trois prochaines années, nous refuserons d'envisager des hausses de plus de 3 p. 100 par année. Il nous semble possible de respecter ce plafond dans le cadre de notre régime actuel de négociation collective. De toute façon, nous sommes prêts à légiférer au besoin pour maintenir les services essentiels et éviter les règlements excessifs accordés par des tierces parties.

Les budgets salariaux de 1991–1992 ne seront pas rajustés en fonction de nouvelles augmentations de traitement qui seraient négociées. Il n'y a tout simplement pas d'argent pour accroître les budgets de fonctionnement des ministères afin de permettre à ceux–ci d'absorber des augmentations de traitement.

Par conséquent, toute augmentation de traitement doit être payée au moyen de réductions dans les budgets salariaux, essentiellement par réduction du nombre d'emplois dans la fonction publique. Il faut que cette relation entre les traitements et les pertes d'emplois soit bien claire, et il faut que tous les intéressées la comprennent. Chaque tranche de 1 p. 100 entraînera une réduction de quelque 2 000 emplois, de sorte que, si des conventions sont négociées à 3 p. 100, les réductions seront de l'ordre de 6 000 emplois.

Choisir entre les augmentations de traitement et les pertes d'emplois n'est chose facile ni pour l'employeur ni pour les agents de négociation, mais, compte tenu des impératifs de modération, c'est un choix qu'il faut faire.

J'ai déjà rencontré les dirigeants des syndicats de la fonction publique pour leur demander leur appui en vue de réduire les pertes d'emploi au minimum. Les ministères ont été priés de préciser les pertes d'emplois que pourraient exiger des augmentations de salaire allant jusqu'à 3 p. 100 par année.

Si les règlements nous obligent à faire disparaître des emplois, nous souhaitons que cela se fasse autant que possible par attrition plutôt que par des mises à pied.

[*Français*]

Durant cette période de restrictions, le gouvernement estime que les hausses salariales des cadres supérieurs ne devraient pas dépasser celles obtenues par leurs homologues syndiqués dans le cadre du processus de négociation collective. Il nous faut également maintenir un certain degré de relativité entre les cadres et le personnel syndiqué qu'ils supervisent.

Par conséquent, les augmentations salariales des membres de la catégories de la gestion, des sous–ministres et des dirigeants des sociétés d'État seront limitées et ne dépasseront pas les taux moyens de règlements négociés dans la fonction publique.

Le nombre de cadres dans la fonction publique sera, comme je l'ai dit, réduit de 10 p. 100, soit d'environ 475.

Cette réduction s'effectuera en partie au moyen d'un programme touchant l'ensemble du gouvernement et visant à ramener à trois le nombre de niveaux de gestion au–dessous du niveau de sous–ministre. Cela permettra de rationaliser les activités ministérielles, de diminuer les coûts, d'augmenter la rapidité du processus décisionnel et d'accroître de façon générale les pouvoirs donnés aux fonctionnaires dans les régions et aux points de service.

Les ministères ont donc été priés d'élaborer un plan pour déstratifier et réduire de 10 p. 100 le nombre de leurs cadres. La mise en oeuvre de ces plans débutera le 1er septembre 1991, et la réduction du personnel se fera au cours des deux prochaines années.

[*Traduction*]

Le gouvernement améliorera la compensation entre les versements qu'il doit faire et les montants qui lui sont dus. Les services de l'impôt de Revenu Canada amélioreront le recouvrement des créances grâce à leurs activités postcotisation. Ces initiatives visent à assurer l'équité au contribuable et à préserver l'intégrité du régime fiscal. Il y aura vérification du revenu déclaré par les contribuables ainsi qu'examen des déductions et exemptions réclamées.

Depuis 1984, le gouvernement intensifie ses efforts en matière de frais aux usagers. Les recettes provenant des frais imposés aux usagers dépassent maintenant les 3 milliards, ce qui est deux fois plus qu'en 1984–1985. Le gouvernement est toujours à la recherche de nouveaux domaines où il serait acceptable de faire payer les usagers.

Afin qu'une moins grande partie de ces coûts retombe sur le contribuable, Transports Canada continuera d'aug-

menter les coûts recouvrés auprès de certains groupes précis qui utilisent ses services.

Notre programme de privatisation a déjà permis de rendre au secteur privé et à d'autres niveaux de gouvernement plus de 18 sociétés d'État et autres entités.

Le gouvernement entend privatiser CN Exploration, société pétrolière et gazière constituée pour exploiter les ressources minérales du CN en Saskatchewan.

La Corporation Petro-Canada pour l'assistance internationale (CPCAI) sera dissoute. L'aide canadienne à l'étranger en matière d'énergie sera dispensée par l'Agence canadienne de développement international. L'aide canadienne dans le domaine de l'énergie sera ainsi rationalisée, ce qui se traduira par des économies sur le plan administratif.

L'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada sera dissoute. Ses fonctions résiduelles seront confiées au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, à l'Office national de l'énergie et au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

La privatisation demeure une grande priorité. Compte tenu de notre expérience à ce jour cependant, et pour simplifier les opérations du gouvernement, nous estimons que nous n'avons plus besoin d'un service distinct pour remplir cette fonction. Le Bureau de la privatisation et des affaires réglementaires disparaîtra donc.

Les fonctions d'examen de la réglementation remplies par ce bureau seront assumées par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Et il incombera désormais au ministère des Finances de coordonner les activités de privatisation.

[*Français*]

Le gouvernement est convaincu que de nombreux services et fonctions sont acquittés de la meilleure façon et la plus efficiente par des fonctionnaires. Toutefois, le gouvernement estime également qu'il est important de pouvoir disposer de toute une gamme d'options pour dispenser des services aux Canadiens.

En conséquence, nous avons fait en sorte d'être en mesure de donner à contrat certaines fonctions à l'extérieur de la Fonction publique, lorsque cela est dans l'intérêt public—soit du point de vue des coûts, de l'efficience ou de la qualité du service. Les Canadiens, monsieur le Président, n'en attendent pas moins d'un gouvernement résolu à gérer sainement le pays.

Nous poursuivrons les négociations entamées avec les syndicats de la Fonction publique en vue de mettre en place une nouvelle politique d'adaptation de la main-d'oeuvre, qui permettra de supprimer les obstacles à la sous-traitance.

S'il se révèle impossible de conclure une nouvelle entente avant l'expiration de la politique actuelle le 31 mars 1991, le gouvernement déposera au Parlement un projet de loi visant à confirmer son droit de sous-traitance. Les obstacles à la sous-traitance qui peuvent maintenant exister seront ainsi supprimés.

Des voix: Bravo!

M. Loiselle: Vous êtes d'accord. Je sens que vous êtes d'accord. Vous n'osez pas le dire.

• (1140)

L'objectif poursuivi ici, monsieur le Président, est simplement de donner au gouvernement la marge de manoeuvre nécessaire pour que les Canadiens tirent le maximum des impôts qu'ils payent.

Les organismes de service spéciaux sont une initiative majeure du gouvernement visant à améliorer la prestation des services publics. Au cours de l'année écoulée, nous avons créé, avec des résultats positifs, cinq organismes dont le Bureau des passeports et les services d'imprimerie du gouvernement du Canada. En créant de tels organismes, il est possible d'espérer améliorer la qualité du service et accroître la valeur globale des impôts payés par les Canadiens.

Dans son budget, le ministre des Finances a annoncé la création de trois nouveaux organismes: le Bureau de la propriété intellectuelle, l'Office gouvernemental de surveillance des hippodromes, et la Commission canadienne des grains.

Nous avons pris cette décision pour favoriser une mise en place plus systématique des techniques de gestion du secteur privé, ce qui permet de mener les opérations dans une optique plus commerciale et propice à un recouvrement accru des coûts.

Je suis heureux aujourd'hui de vous annoncer que le gouvernement confère à six autres entités servant un large éventail de clients le statut d'organisme. Ces nouveaux organismes sont les suivants:

Office des normes générales du Canada;

Institut de formation de Transports Canada;

Administration canadienne du pétrole et du gaz des terres indiennes;

Programmes de développement professionnel des services correctionnels;

Réseau canadien d'information sur le patrimoine;

Institut canadien de conservation.

De même, j'ai demandé au Secrétariat du Conseil du Trésor de collaborer avec les ministères pour cerner, évaluer et créer d'autres organismes au cours de la prochaine année, en mettant fortement l'accent sur les organisations qui servent directement le public et dont le potentiel d'amélioration est le plus grand.

[*Traduction*]

Il ne doit subsister aucune ambiguïté au sujet des mesures que nous prenons aujourd'hui. Elles traduisent la volonté constante du gouvernement de réduire les coûts de ses programmes ainsi que ses frais généraux d'administration. Elles reflètent la nécessité de modifier en profondeur le mode de fonctionnement de l'administration et elles témoignent de notre engagement à chercher des méthodes plus efficientes pour assurer des services aux Canadiens.

Les réductions de dépenses et autres initiatives de gestion sont un élément essentiel des grands objectifs nationaux du gouvernement pour la relance de l'économie et la réforme de l'administration publique.

Il est rare que le changement soit facile, et les changements profonds peuvent être pénibles et difficiles, mais ce n'est plus une question de choix mais de nécessité que de modifier en profondeur le fonctionnement de l'administration publique.

Pendant ces six dernières années d'austérité, les fonctionnaires fédéraux ont beaucoup travaillé pour maintenir les services offerts aux Canadiens. J'ai bon espoir qu'ils sauront s'adapter à ces nouveaux changements et relever ces défis.

Les Canadiens se féliciteront des modifications qui réduiront la taille et le coût de l'administration publique tout en l'équipant mieux pour fournir les services auxquels les contribuables ont droit.

Mais le message central doit être clair. C'est avec le plus grand sérieux que nous voulons appliquer un régime d'austérité et apporter des réformes. Nous sommes déterminés à réduire les dépenses ainsi qu'à organiser et à exploiter les services publics d'une manière qui corresponde aux vrais besoins des Canadiens.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Avant que je ne cède la parole au député d'Acadie—Bathurst, le leader de l'opposition officielle à la Chambre voudrait faire un bref rappel au Règlement.

M. Dingwall: Monsieur le Président, puisque le ministre et son secrétaire parlementaire se trouvent à la Chambre, je demanderais au ministre de veiller à ce qu'on accorde les mêmes avantages aux partis d'opposition que par le passé. Par exemple, les députés de l'opposition officielle n'ont pas reçu d'exemplaires du budget des dépenses.

Les documents n'ont pas été distribués dans notre salle comme ils l'ont été dans celle du Nouveau Parti démocratiques. Le ministre et le secrétaire parlementaire auraient-ils l'obligeance de s'occuper de cette affaire sans tarder afin qu'on nous accorde aujourd'hui les mêmes services que par le passé?

M. Loiselle: Je vous prie de m'excuser. Je n'étais pas au courant de ces difficultés. La prochaine fois, je veillerai à ce que vous receviez les documents auxquels vous avez droit.

M. Angus: Monsieur le Président, à propos de ce rappel au Règlement, je dois dire que les membres de mon caucus sont allés chercher eux-mêmes les documents. Nous n'avons eu droit à aucune faveur.

Par votre entremise, monsieur le Président, je demanderais au ministre de voir pourquoi des députés ministériels ont été vus dans le tunnel entre l'édifice de l'Ouest et l'édifice central avec le Budget des dépenses avant que ne débute la séance de la Chambre et donc avant que le ministre ne dépose les documents. Cela me paraît inadmissible.

Le président suppléant (M. Paproski): Le ministre vérifiera certainement. C'est peut-être simplement parce que les documents étaient trop lourds pour que le ministre les porte. Rappel au Règlement? À propos du même rappel au Règlement?

M. Dingwall: Monsieur le Président, le ministre s'engagerait-il à faire rapport à la Chambre sur la question que mon collègue néo-démocrate et moi avons soulevée? Serait-il disposé à expliquer à la Chambre avant la fin de la journée ce qui s'est passé? Il s'agit d'une tradition qui a toujours été respectée à la Chambre, et il semble y avoir beaucoup de confusion dans les services du ministre au sujet du dépôt du Budget des dépenses.

M. Loiselle: Je dois dire au député que je suis venu directement de mon bureau à la Chambre, où je suis arrivé à 11 heures. Je n'ai donc pas suivi de très près ce qui s'est passé. Je sais qu'un nombre impressionnant de documents ont été distribués et que des séances d'information ont été proposées aux députés comme d'habitude. Autant que je sache, tout le nécessaire a été fait. Quoiqu'il en soit, je vais me renseigner sur les problèmes qui ont été soulevés à l'instant.

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Monsieur le Président, avant d'entamer ma réplique à l'exposé du ministre qui vient de déposer aujourd'hui le Budget des dépenses, je voudrais profiter de l'occasion pour me joindre à tous mes collègues et à tous les Canadiens, j'en

suis persuadé, afin d'exprimer ma joie profonde à la nouvelle que la guerre du Golfe a pris fin et, par votre truchement, monsieur le Président, féliciter chaleureusement les hommes et les femmes des Forces armées canadiennes pour le courage, la compétence et le professionnalisme dont ils ont fait preuve.

Des voix: Bravo!

M. Young (Acadie—Bathurst): Je voudrais commencer ma très brève intervention en citant partiellement la conclusion du texte du ministre où il dit ceci:

[*Français*]

«Les Canadiens se féliciteront des changements qui réduiront la taille et les coûts de l'appareil gouvernemental, tout en donnant à celui-ci de meilleurs outils pour offrir aux citoyens les services auxquels ils sont en droit de s'attendre».

Je me pose la question, monsieur le Président, à savoir si véritablement les Canadiens, à la suite du Budget présenté par le ministre des Finances mardi et les déclarations du président du Conseil du Trésor aujourd'hui, sont vraiment en mesure de croire qu'ils ont maintenant les outils pour continuer l'évolution, le développement de ce pays.

Monsieur le Président, il me semble que la plupart des Canadiens doivent partager mon inquiétude, à savoir pourquoi le gouvernement du Canada, par l'entremise du Budget et avec les documents qui ont été présentés expliquant le Budget des dépenses, pourquoi ont-ils pris cette approche de déguiser, à l'intérieur du Budget et du Budget des dépenses, l'approbation qu'il semble donner au Rapport Allaire. Il me semble presque incompréhensible que le gouvernement conservateur ne s'affiche pas clairement, comme bien d'autres l'ont fait. S'ils veulent voir le démantèlement du pays, qu'ils le disent.

• (1150)

Le Rapport Allaire, monsieur le Président, a été interrogé par beaucoup d'intervenants. Il n'y a pas longtemps, les Canadiens se sentaient un peu rassurés du fait que le premier ministre du Canada se disait, encore une fois, un grand fédéraliste. Il l'avait été, évidemment selon lui, pendant le référendum au Québec au début des années 1980. Mais maintenant, tout d'un coup, monsieur le Président, le gouvernement du Canada s'embarque dans une aventure fiscale qui a comme résultat de prouver aux Canadiens que le gouvernement national n'existe que pour pas ou peu de raisons.

Monsieur le Président, il ne faut pas se leurrer. Si le gouvernement national admet lui-même qu'il n'a plus de raison d'être, non seulement en paroles mais par les actes qu'il pose dans ce Budget et dans ses explications à savoir comment le Budget sera dépensé, à quoi peuvent donc s'attendre les Canadiens qui cherchent un leadership et qui demandent au gouvernement de démontrer la volonté de pouvoir retenir une forme de confédération qui inclurait les Canadiens de l'Atlantique au Pacifique à l'Arctique?

[*Traduction*]

Mes collègues et moi, de même que tous les Canadiens, allons examiner très attentivement, dans les semaines et les mois à venir, les Budget des dépenses et l'exposé budgétaire. Des réactions se sont déjà fait entendre.

Il me semble que beaucoup de Canadiens seront abasourdis de voir que le gouvernement a choisi les documents budgétaires pour faire exactement ce qui a été rejeté par les fédéralistes du Parti libéral du Québec, comme M. Paradis et M. Ryan et de nombreuses personnalités du monde des affaires. Au moment où la Commission Spicer cherche des raisons de garder le Canada uni et au moment où nous attendons la publication du rapport Bélanger-Campeau, le gouvernement conservateur du Canada accepte la prémisse clairement énoncée dans le document connu sous le nom de Rapport Allaire, dans les termes suivants:

> Le gouvernement central continuera d'exercer une compétence exclusive dans les domaines suivants: la défense et la sécurité du territoire; les douanes et les tarifs; la gestion de la dette commune; la monnaie et la péréquation.

Voilà tout ce qui reste du Canada en ce qui concerne le gouvernement fédéral d'après la vision exposée dans le Rapport Allaire. Elle est presque identique à la vision, si on peut l'appeler ainsi, exprimée dans l'exposé budgétaire et le Budget des dépenses.

Il y a sûrement davantage que le gouvernement puisse faire pour montrer que l'avenir du pays lui tient à coeur. Il s'agit d'une totale abdication de la part du gouvernement. C'est l'aveu qu'il est devenu insignifiant. Le problème est loin de se résumer au budget et à tous les beaux discours que nous allons entendre à propos des améliorations attribuables aux dépenses et des grands progrès que la politique d'austérité permettra d'accomplir dans la lutte contre le déficit et la dette.

On parlera sans doute de tous ces éléments. Toutefois, je serais extrêmement surpris si les Canadiens qui examinent tout cela n'étaient pas frappés par la façon dont le gouvernement abandonne ses responsabilités en ce qui concerne les programmes nationaux. Quel que soit l'aspect qu'on examine, cela ne change absolument rien. Le gouvernement a dit qu'il n'est vraiment pas nécessaire d'avoir un gouvernement central fort qui cherche à maintenir certaines normes nationales et à assurer l'égalité entre les habitants des diverses régions du pays.

Le gouvernement reconnaît, comme nous tous, qu'une guerre semble avoir pris fin. Mardi et encore aujourd'hui, le gouvernement a confirmé qu'il déclare la guerre aux régions du Canada. Il veut que les provinces fassent la guerre maintenant parce que c'est la seule façon dont elles pourront survivre par suite de certaines des mesures prévues dans le budget. Il veut que les fonctionnaires se fassent la guerre entre eux pour obtenir des augmentations de salaire ou pour garder leurs emplois.

Les Canadiens s'attendaient certes à un budget et à une attitude de la part du gouvernement qui refléteraient l'incertitude qui règne actuellement quant à l'avenir de notre pays.

Je suppose que le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor s'attireront le même genre de remarques que celles qu'a faites le chef du Parti québécois, M. Parizeau, à l'endroit du premier ministre lorsque ce dernier a abordé de nouveau la question du fédéralisme dans des discours prononcés à Toronto et à Québec, il y a deux ou trois semaines. M. Parizeau n'a pas hésité à dire que les propos du premier ministre étaient très pertinents. Maintenant, je suis certain que nous entendrons M. Parizeau et probablement des députés du Bloc québécois nous dire que le gouvernement a confirmé ce qu'il dit depuis un certain temps, soit que nous n'avons plus besoin du gouvernement fédéral parce qu'il n'assume plus ses responsabilités envers le Canada, envers les régions du Canada, envers les pauvres du Canada, envers les étudiants du Canada et envers les personnes âgées du Canada.

Au cours des prochaines semaines, mes collègues ne prendront aucun plaisir à faire ressortir comment le gouvernement fédéral a abandonné ses responsabilités.

Nous parlons de confiance. C'est une qualité dont beaucoup de gens parlent et que beaucoup de gens recherchent chez les autres et dans leurs institutions. Ce n'est pas quelque chose qu'on voit souvent ces jours-ci, mais mon collègue de Terre-Neuve a été cité à maintes reprises hier à la suite des remarques qu'il a faites au sujet du budget.

Une bonne partie du jargon qu'on entend ces temps-ci se rapporte à ce qui s'est passé dans le golfe Persique. Si on veut continuer dans le même ordre d'idées—même si je ne suis pas porté sur le plagiat—, je vais m'inspirer de l'expression «la mère de toutes les batailles». On pourrait parler de «la mère de tous les engagements» à propos de l'engagement du gouvernement, car il est lamentable.

Voici ce que le premier ministre avait à dire il n'y a pas si longtemps. En 1983, le premier ministre, qui était alors chef de l'opposition, a dit: «J'ai dit et répété des douzaines de fois que, pour le Parti conservateur, l'assurance-maladie est un principe sacré que nous allons toujours protéger.»

Je me demande si un Canadien peut avoir confiance en qui que ce soit, lorsqu'on situe ce genre d'observation dans le contexte de ce que précisent le budget et les prévisions budgétaires au sujet de la qualité des services que les Canadiens peuvent s'attendre à recevoir de leur gouvernement au cours de la prochaine année.

Les gens malveillants pourraient prétendre que ce budget et ces prévisions budgétaires prouvent l'un des truismes. Le syndrome R.B. Bennett est certes de retour parmi nous. Les temps sont durs sous un gouvernement conservateur. On l'a souvent dit, il y a encore quelques gens qui arrivent à se rappeler de cette vérité.

De toute évidence, la manière forte pour parler froidement de déficit et d'austérité rappelle bien des souvenirs à ceux qui ont vécu des périodes de vaches maigres sous un gouvernement conservateur ou à ceux qui se sont intéressés de près à la politique conservatrice dans de telles périodes.

Depuis les années 30, c'est la première fois que le Parti conservateur doit composer avec des temps difficiles au Canada. À mon avis, les personnes âgées du pays vont frisonner lorsqu'elles vont constater avec quelle cohérence le gouvernement aborde les problèmes.

• (1200)

Le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor ont signalé aujourd'hui que très peu de choix s'offraient à eux. C'est sans aucun doute vrai. Je crois que tous les Canadiens comprennent que nous faisons face à des choix extrêmement difficiles lorsqu'ils voient l'ampleur de notre endettement, du fardeau que cela nous impose et du déficit qui en découle.

Cependant, même lorsque les choix sont limités, nous devons prendre des décisions éclairées. Or, j'ai le regret de dire, mais c'est mon avis, que le gouvernement a une perspective extrêmement sombre du pays, une vision tout à fait négative propre à diviser les Canadiens et une attitude qui dénote un manque total d'optimisme. C'est presque une politique de terre brûlée. Et je suppose que, lorsqu'on est à 15 p. 100 environ dans les sondages, on se dit qu'on doit contenter les rares gens qui nous appuient

encore, ceux qui souhaitent qu'on s'en prenne aux pauvres, aux plus démunis et qu'on laisse tomber les réalités que constituent les disparités régionales et le reste.

Nous avons très peu de raisons d'être optimistes aujourd'hui. Je veux intervenir brièvement, car de nombreux Canadiens et moi avons pu constater l'année dernière les effets de la politique monétaire du gouvernement à l'égard des taux d'intérêt, de la valeur du dollar canadien et du reste.

La conversion du ministre des Finances sur le chemin de la récession est vraiment quelque chose à voir, car il est tout à fait incroyable de prétendre que les prévisions budgétaires vont permettre de réaliser les objectifs qu'ont établis le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor, surtout quand on sait de qui viennent ces prévisions. Ce sont ces gens qui ont dit qu'il fallait maintenir les taux d'intérêt à des niveaux élevés et accepter qu'il y ait beaucoup de chômage, parce que c'était la façon de juguler l'inflation qui varie entre 4, 5 ou 6 p. 100, selon les mois, depuis un an environ.

Voilà maintenant que le gouvernement a enfin décidé de réduire les taux d'intérêt, après avoir refusé pendant bien longtemps de donner suite aux instances de l'Association des manufacturiers canadiens, de la Chambre de commerce du Canada, du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national et de bien d'autres personnes. C'est là le monde merveilleux et bizarre de M. Wilson. Maintenant, la réduction des taux d'intérêt entraîne une baisse de l'inflation. Si tout se passe comme on le prévoit dans le budget et les prévisions budgétaires, le taux d'inflation tombera à 3 p. 100, puis à 2 p. 100, et les taux d'intérêt chuteront à 9,5 p. 100 et à 9 p. 100. Voyez un peu le miracle qu'a accompli la récession, alors que les gens n'ont pas su trouver grâce devant le gouvernement après l'avoir supplié pendant des mois, des années même, de rajuster à la baisse les taux d'intérêt et le dollar canadien dont la valeur était maintenue articiellement à un niveau élevé. Tout d'un coup, les règles du jeu changent du tout au tout: on nous dit à présent que des taux d'intérêt peu élevés vont nous donner des taux d'inflation plus bas, tandis que le chômage restera élevé et pourrait même augmenter.

Je me demande comment les gens qui font faillite et les quelque 1,5 million de chômeurs vont réagir à cette nouvelle théorie économique avancée par le gouvernement, par le ministre des Finances, par le président du Conseil du Trésor et, surtout, par l'architecte de beaucoup de tout cela.

Lorsque les taux d'intérêt sont élevés, c'est à cause du gouverneur de la Banque du Canada; lorsqu'ils baissent, le ministre des Finances en prend le crédit et déclare, en employant le «nous» de politesse: «Nous avons réduit les taux d'intérêt.»

Fait sans précédent à ma connaissance, c'est dans une conférence de presse que la nouvelle doctrine Crow a été dévoilée, à savoir qu'on peut arriver à réduire l'inflation en pratiquant des taux d'intérêt peu élevés. Il sera intéressant de découvrir, en comité ou ailleurs, comment cette alliance entre le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque du Canada s'est forgée, car la formule qui consiste à combiner des taux d'intérêt élevés à un fort taux de chômage et à un dollar canadien surévalué a produit, comme je le disais tout à l'heure, une inflation de 4, 5 et même 6 p. 100 récemment. Maintenant, nous allons faire volte-face: nous allons avoir des taux d'intérêt moins élevés pour favoriser la baisse de l'inflation.

La confusion règne parce que personne ne comprend ce qui se passe. Ce n'est pas que les gens ne soient pas capables de saisir les faits. La confusion provient de l'absence de vision et d'engagement du gouvernement qui nous dit: «Ce n'est pas grave si je dédis aujourd'hui ce que j'ai dit ou prédit hier. Voilà ce que je vous annonce aujourd'hui. Et vous devez croire que les prédictions que je fais maintenant se réaliseront dans six mois ou un an, peu importe ce que j'ai pu faire ou dire dans le passé.»

J'ai parlé de conversion parce qu'il n'y a pas si longtemps. . . le ministre des Finances aime bien revenir au début des années 80, pour des raisons très évidentes. À cette époque-là, il avait aussi beaucoup à dire. Par exemple, sur le chapitre du financement des programmes établis, il avait soutenu que s'il diminuait, il y aurait une baisse de la qualité de l'éducation postsecondaire, une intensification du sentiment d'amertume et un accroissement de la confrontation entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Le porte-parole en matière de finances avait déclaré que nous n'avions pas besoin d'une dégradation de l'éducation postsecondaire, mais bien d'une amélioration. C'était en novembre 1981.

Dans le même ordre d'idées, il avait déclaré que des réductions pourraient avoir des effets désastreux sur les universités et les collèges, de même que sur le financement et le fonctionnement des hôpitaux. Selon lui, il ne fallait pas que les hôpitaux, les universités et les collèges deviennent un champ de bataille entre les gouverne-

ments fédéral et provinciaux. Il fallait trouver des solutions, mais pas au détriment des hôpitaux et des universités. Ainsi parlait le ministre des Finances, au début des années 80.

Eh bien, nous pouvons probablement avoir autant confiance dans ce que le ministre des Finances avait à déclarer mardi au sujet de ce qui se produira dans un an que la population en général devait en avoir dans les déclarations que faisait le ministre des Finances quand il était dans l'opposition, au début des années 80.

Le dernier point que je voudrais soulever au sujet du bilan du gouvernement porte sur ce que les ministériels ont à dire de sa gestion car, selon le gouvernement, c'est là son point fort.

Malheureusement, le gouvernement ne communique pas les résultats de sa propre analyse à des observateurs extérieurs, même pas à ses meilleurs amis. C'est pourquoi, lorsque la population examinera le budget et les prévisions budgétaires, elle pensera à la gestion en se rappelant les déclarations qu'il a faites à l'Association des manufacturiers canadiens en décembre 1990. Une politique monétaire restrictive et de fortes hausses des impôts fédéraux, entre autres, ont eu directement pour effet d'augmenter le taux d'inflation, d'entraîner une récession économique et de provoquer de nombreuses pertes d'emploi.

D'après Mike McCracken, président de l'entreprise Informetrica, le gouvernement a choisi de pousser l'économie vers une grave récession. Eh bien, l'Association des manufacturiers canadiens, la Chambre de commerce et le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national conviennent tous que le gouvernement a mal géré les affaires du pays. Il est triste de constater que la population doit maintenant en faire les frais.

On peut espérer qu'au cours des semaines et des mois à venir, nous pourrons montrer aux Canadiens que nous sommes encore nombreux à croire dans ce pays et dans un gouvernement central fort. Ce n'est pas tout le monde qui acceptera la façon de procéder du gouvernement qui, sous le couvert de la politique budgétaire, des budgets et des prévisions budgétaires, a pris des mesures dont il ne pouvait pas parler ouvertement et qui favorisaient un Canada où le gouvernement national se limite à gérer la dette, à s'occuper de la défense nationale et à être responsable des devises.

Les Canadiens demandent et exigent beaucoup plus que cela. À mon avis, le gouvernement du Canada verra bien que monter les provinces contre le gouvernement fédéral et de monter les fonctionnaires les uns contre les autres n'est pas une façon acceptable de continuer à mal administrer les affaires du pays.

• (1210)

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, je ne peux pas dire que l'occasion qui m'est donnée d'intervenir soit très heureuse, car rien dans le budget ou les crédits ne me paraît de nature à réjouir qui que ce soit au Canada. Je pourrais me contenter de dire amen aux propos de mon ami d'Acadie—Bathurst, mais comme ce serait contraire à la tradition de la Chambre, je vais ajouter quelques observations de mon cru.

Je signale en premier lieu que les crédits ont été déposés à la Chambre aujourd'hui pour éclairer non seulement les députés mais aussi les Canadiens. C'est ce que les crédits devraient faire. Vous verrez en les consultant qu'ils embrouillent infiniment plus les choses qu'ils ne les précisent. Par exemple, de belles lignées de chiffres s'additionnent pour donner ce qu'on appelle les prévisions de dépenses du gouvernement du Canada. Les chiffres du Budget des dépenses principal de l'année dernière, qui y sont donnés ne comprenant pas ceux des budgets supplémentaires. Ils sont donc inexacts en ce qui concerne un bon nombre de ministères.

Ils ne comprennent pas, pour fins de comparaison avec le budget principal de 1991–1992, certains des engagements qui, consistant en restrictions dans certains cas et en majorations dans d'autres, ont été annoncés dans l'exposé budgétaire, il y a quelques jours. Comme les chiffres du budget principal de 1991–1992 ne sont pas plus exacts, ces crédits servent plus à embrouiller les Canadiens qu'à les éclairer.

Je répète que les chiffres d'une rangée comme de l'autre sont inexacts. Un gouvernement qui dépense autant pour exercer un contrôle sur les fonds pourrait sûrement soumettre un meilleur document à la population et aux députés.

Un autre élément de ce document crée la confusion: la façon sournoise de réduire, pour une année ou l'autre, les paiements et les montants. On trouve dans les crédits, par exemple, un montant prévu pour une période de cinq ans. La période a été portée à six ans dans le budget de l'autre jour. Les chiffres des crédits, qui sont restés ceux

du programme quinquennal, ne sont pas exacts non plus. Mais j'en ai assez dit sur les inexactitudes des prévisions budgétaires.

D'autres aspects des crédits méritent examen. D'abord et avant tout, il faut parler de la tendance réelle du gouvernement à réduire le nombre des années-personnes de l'administration fédérale. Au Comité des comptes publics et au sein d'autres groupes du Parlement, tant du côté du gouvernement que de celui de l'opposition, on s'est inquiété de la façon dont il coupe dans les années-personnes pour restreindre ses dépenses. En fait, le gouvernement ne coupe pas dans les années-personnes pour réduire ses dépenses. Il est engagé dans un processus de privatisation qui est peut-être en train de supprimer jusqu'à 6 000 emplois, comme il l'a lui-même laissé entendre et comme il menace de le faire dans le budget. Pour le gouvernement, la réduction du nombre des années-personnes de l'administration fédérale est une occasion d'avoir davantage recours aux marchés de services.

Jusqu'à maintenant, le gouvernement n'a jamais réussi à justifier que le recours aux marchés de services est économique. En fait, beaucoup de fonctionnaires supérieurs considèrent que cette formule est plus coûteuse et moins efficace que le travail effectué à l'interne. Ce qu'ils disent d'abord, c'est qu'il faut montrer aux entrepreneurs ce qu'ils sont censés faire. Puis, une fois leur travail terminé, il faut désigner des fonctionnaires pour le réintégrer dans le programme du ministère. Il faut peut-être autant de temps pour rendre ce travail opérationnel que l'entrepreneur en a pris pour l'effectuer. Au bout du compte, le travail revient plus cher qu'à l'interne.

Le ministre dit avoir déclaré dans son exposé que si un nouvel accord n'était pas conclu d'ici à l'expiration de la politique actuelle, le 31 mars 1991, le gouvernement présenterait un projet de loi confirmant le droit de recourir aux marchés de services, supprimant ainsi tout obstacle qui pourrait encore l'en empêcher.

Cela va nuire aux relations patronales-syndicales. . .

Une voix: C'est de l'antisyndicalisme.

M. Hovdebo: Le gouvernement va adopter une loi qui lui permettra de supprimer des emplois de façon que les syndicats ne puissent rien faire. C'est un autre aspect des marchés de services qu'il faudrait examiner, car l'expérience montre que le gouvernement y a eu notamment recours pour favoriser ses petits copains. En accroissant le recours aux marchés de services, il est davantage en mesure de mieux les récompenser pour leur appui.

Il y a une autre raison de s'inquiéter de ce processus législatif et de la réduction du nombre des fonctionnaires. Ce que disait le ministre dans le discours du budget, avant hier, c'est qu'il y aurait une relation entre les augmentations de salaires et les pertes d'emplois. Comme le disait mon collègue de Bathurst, cela a pour effet de monter les employés les uns contre les autres. Cela nuira au moral dans les ministères et dans la fonction publique en général, et c'est ouvrir la porte à de l'agitation parmi les employés au lieu de les motiver à travailler diligemment et efficacement pour le gouvernement et la population du Canada.

Il est également intéressant de noter, dans le discours du ministre, que le leader du gouvernement à la Chambre et vice-président du Conseil du Trésor, dirigera un examen des dépenses actuelles en subventions. Autrement dit, il examinera toutes les subventions, dans tous les ministères. Chaque ministère contribue un certain montant à des organismes qui oeuvrent dans leur domaine. Il y en a dans tous les ministères, et c'est un geste important du gouvernement du Canada à l'égard de la population. Il y a des subventions pour le patrimoine et pour des expositions. C'est le principal contact entre le gouvernement du Canada et la personne de la rue.

On demande à un ministre d'examiner tout cela et de prendre en considération les priorités du gouvernement.

• (1220)

Il va chercher à mieux les diriger, à promouvoir l'autosuffisance et à réduire les recoupements. Tout cela a l'air très bien, mais on peut aussi le voir comme une façon de punir ceux qui désapprouvent la politique du gouvernement. C'est ce qui est arrivé la dernière fois qu'il y a eu une réduction des subventions. Nous nous souvenons de ses conséquences pour les journaux et les communications destinés aux autochtones. Est-ce une façon de punir

ceux qui ne sont pas d'accord avec le gouvernement? Ou est-ce une autre méthode mieux rétribuer les amis?

De toute évidence, une des choses à laquelle le gouvernement travaille, c'est d'avoir de l'argent de disponible dans la troisième année de son mandat. Je me souviens que, sous l'ancien régime libéral, le sénateur de la Saskatchewan, Hazen Argue, avait une importante caisse noire qu'il utilisait à gauche et à droite dans la province, ce qui ne lui a pas tellement réussi puisque son parti n'y a fait élire aucun député.

Quoiqu'il en soit, la création d'une caisse noire s'inscrit aussi dans l'optique budgétaire du gouvernement. Celui-ci a en effet créé une caisse noire de 3,3 milliards de dollars. Il s'agit d'une réserve qui n'est soumise à aucune condition.

M. Milliken: Est-il fait mention d'une «caisse noire» dans le budget?

M. Hovdebo: Pas exactement, mais ce pourrait être le cas; si on l'interprète correctement, il y est question d'une caisse noire. Cela dit, le gouvernement dispose de fonds pour de nombreux secteurs.

Dans celui de la foresterie, des compressions générales de 7 p. 100 sont annoncées, mais plusieurs accords ne sont pas encore conclus. Le gouvernement va les ratifier, puis il devra aller puiser dans sa caisse noire de 3,3 milliards de dollars pour appuyer le développement de l'industrie forestière.

Dans le discours du budget, le ministre a dit qu'une caisse de 1,2 milliard de dollars serait destinée à l'agriculture. Il n'en est toutefois fait mention nulle part dans le Budget des dépenses. Le discours dit que 1,2 milliard de dollars seront destinés à l'agriculture, mais le budget lui-même ne prévoit rien pour le Régime d'assurance-revenu brut ni pour le Compte de stabilisation du revenu net, qui sont bien connus des gens de l'Ouest et des agriculteurs.

Par conséquent, il s'agit bel et bien d'une caisse noire que le gouvernement utilisera pour acheter des votes, pour lui-même ou pour un gouvernement provincial, comme il l'a déjà fait dans le passé. En Colombie-Britannique, l'attribution de fonds au secteur forestier précède la tenue des élections dans cette province; en Saskatchewan, des fonds sont aussi consentis au secteur agricole avant la tenue des élections.

Examinons maintenant les répercussions au chapitre de l'assurance-chômage. Avec le projet de loi C-21, le gouvernement a réalisé des économies de 3,1 milliards de dollars en se retirant du programme d'assurance-chômage. Le gouvernement a enlevé au ministère responsable 20,7 millions de dollars qui étaient destinés à la mise en valeur des ressources humaines, et 100 millions de dollars destinés à la Planification de l'emploi.

Si vous ne connaissiez pas les priorités du gouvernement avant aujourd'hui, vous devriez maintenant en avoir une petite idée. De qui le gouvernement se préoccupe-t-il? À qui ce budget est-il destiné? À qui est-il censé venir en aide? Pas aux travailleurs, de toute évidence.

Les travailleurs, eux, voient leurs cotisations augmenter. S'ils perdent leurs emplois, ils auront accès à moins de possibilités de formation et de perfectionnement professionnel et ce, d'un océan à l'autre. Lorsqu'il y a quelque temps, le gouvernement a cessé de contribuer à la caisse d'assurance-chômage, le ministre a dit qu'il comblerait les déficits de cette caisse.

Que s'est-il passé? Dans son budget, il a augmenté les cotisations pour couvrir tout déficit éventuel.

Encore une fois, ce budget n'aide aucunement les travailleurs. Les cotisations à l'assurance-chômage augmentent de 55c. par cent dollars. S'ils en dépensent la moitié pour les produits et services, elles seront de 3,5 p. 100. L'inflation se situe toujours à environ 5 p. 100. On accroît les prélèvements au titre du RPC. Rien de cela n'indique que nous devrions être contents de ce budget.

Il ne fait aucun doute que les priorités du gouvernement sont claires dans chaque domaine, même là où il a annoncé des augmentations des dépenses. Il a délibérément voulu réduire les services assurés à la population. Le gouvernement renonce totalement à son rôle qui consiste à fournir des services aux Canadiens. Il impose une taxe sur l'assurance-maladie en réduisant les paiements versés aux provinces, une taxe sur les chômeurs en réduisant la formation et les services et une taxe sur les travailleurs en augmentant les cotisations à l'assurance-chômage. La TPS, les prélèvements accrus au chapitre du RPC, une inflation croissante, des restrictions salariales, une taxe sur la petite entreprise avec la TPS et les cotisations à l'assurance-chômage, tout cela réduit la capacité du gouvernement d'aider un grand nombre de Canadiens et de leur rendre la vie plus supportable.

À mesure que les besoins augmentent, le gouvernement se dérobe à son devoir et vise plutôt à aider les multinationales à s'enrichir.

J'espère que les comités pourront examiner ce budget des dépenses. Certains d'entre eux ne se sont pas réunis depuis un bon bout de temps. Quoiqu'il en soit, la priorité du gouvernement n'est pas la population, et ce budget des dépenses le confirme. Nous n'aurions pas dû nous

attendre à autre chose, car le gouvernement n'a pas à coeur les intérêts de la population.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU DOUZIÈME RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA SECTION CANADIENNE DE L'AIPLF

L'hon. Andrée Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, en vertu de l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le douzième rapport des activités de la Section canadienne de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française.

Ce rapport fait état de la réunion du Bureau de la Commission politique et de l'administration générale qui s'est réuni à Paris du 7 au 9 décembre 1990.

L'objet de cette réunion était de réviser le mode de calcul des cotisations.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE DÉBAT SUR LE BUDGET

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, des discussions ont eu lieu, et je crois que vous constaterez qu'il y a consentement pour qu'on présente la motion suivante:

> Que nonobstant tout article du Règlement et toute usage, la Chambre se réunisse à 13 heures, le lundi 4 mars 1991, afin de poursuivre l'étude de l'ordre émanant du gouvernement nº 18 relative aux voies et moyens, au nom du ministre des finances.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Affaires courantes

PÉTITIONS

LA GUERRE DU GOLFE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par plus de 300 habitants de Toronto et de Montréal.

Les pétitionnaires demandent respectueusement au Parlement de déclarer qu'il s'engage fermement à trouver une solution pacifique au conflit au Moyen-Orient, à s'opposer à toute action militaire offensive contre l'Irak et à retirer les forces canadiennes de la région, afin de consacrer ses recettes fiscales à des programmes sociaux utiles comme les garderies, les pensions, les soins de santé et l'enseignement, plutôt qu'à des bunkers au Moyen-Orient.

J'ai un autre pétition signée par plus de 270 habitants de Toronto et d'autres régions de l'Ontario qui désapprouvent cette guerre et la participation du Canada à une action militaire offensive contre l'Irak.

Ils exhortent notre gouvernement à retirer nos troupes du théâtre de guerre et à les employer si possible à des tâches humanitaires et médicales sous les auspices des Nations Unies.

• (1230)

Ils prient aussi notre gouvernement de prendre toutes les mesures possibles aux Nations Unies et ailleurs pour mettre fin immédiatement à cette guerre tragique et pour ramener la paix dans la région en convoquant une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient.

Monsieur le Président, j'ai une autre pétition d'habitants de diverses régions du Canada qui disent que, de l'avis de la grande majorité des experts, il faut laisser plus de temps aux sanctions économiques et aux pressions politiques pour qu'elles produisent leurs effets contre l'Irak.

La pétition a été recueillie en janvier, mais il n'a pas été possible de la présenter plus tôt pour des raisons évidentes. Les pétitionnaires disent aussi que le Canada devrait avoir un rôle essentiel à jouer en tant que promoteur de la paix dans cette région.

Par conséquent, ils demandent au gouvernement d'utiliser tous les moyens disponibles pour inciter les États membres des Nations Unies à donner aux sanctions une chance de fonctionner et pour surseoir à toute action militaire offensive contre l'Irak.

Ils demandent aussi que le gouvernement n'engage pas les Forces armées canadiennes dans une offensive contre l'Irak.

L'EXTRACTION DE L'URANIUM

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter deux pétitions signées par des habitants de Saskatoon, St. Brieux et Fort Qu'Appelle, en Saskatchewan, et de Watertown, Hamilton, St. Catharines et d'autre localités en Ontario.

Ces gens s'inquiètent beaucoup du relâchement réglementaire qui a entraîné le déversement de 2 millions de litres de déchets contaminés dans le lac Wollaston, en 1989. Ils sont consternés que la mine de Eagle Point poursuive ses activités en aval du même lac Wollaston sans que se soient jamais tenues les audiences publiques appropriées.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement d'ordonner immédiatement une enquête exhaustive, indépendante et publique sur les mines d'uranium du nord de la Saskatchewan et du nord du Canada, une enquête qui tiendra vraiment compte des intérêts des autochtones et des habitants du Nord.

Ils demandent aussi au gouvernement de mettre fin aux activités de cette mine d'Eagle Point jusqu'à ce que les audiences publiques appropriées aient été tenues.

LES CANADIENS DES RÉGIONS RURALES

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, j'ai deux séries de pétitions à présenter.

La première nous vient d'un groupe de citoyens de Humboldt, en Saskatchewan, qui demande au Parlement de soutenir le mode de vie rural au Canada en appliquant immédiatement de nouvelles politiques économiques et sociales qui permettraient aux Canadiens des régions rurales de travailler et de vivre dans leur localité tout en maintenant une qualité de vie décente pour leur famille.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, j'ai une seconde série de pétitions, présentée cette fois par les habitants de Munster.

C'est la deuxième fois que je reçois des pétitions des citoyens de cette localité. Ils prient le gouvernement de leur laisser le genre de bureau de poste qu'ils ont actuellement.

Les pétitionnaires prient humblement le gouvernement de faire en sorte que les bureaux de poste ruraux de la Société canadienne des postes restent tels quels, offrant les services d'un maître ou d'une maîtresse de postes et d'une équipe d'employés permanents, dans la ville de Munster.

Les pétitionnaires demandent donc au gouvernement de transmettre le message à la Société canadienne des postes, afin qu'elle maintienne ce genre de bureau de poste qui convient à Munster.

VIA RAIL

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de présenter aujourd'hui, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par un bon nombre de personnes qui viennent en fait de tous les coins du Canada: d'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique.

Cette pétition montre que, même si les réductions de service sont chose faite à VIA Rail, les gens sont toujours préoccupés à cet égard, compte tenu du mouvement de prise de conscience sur les dangers pour l'environnement et d'autres facteurs semblables. Ces pétitionnaires sont inquiets face aux réductions de service imposées par le gouvernement. Ils demandent au Parlement de maintenir l'existence de VIA Rail, le réseau national du Canada.

Ils demandent par ailleurs que cette société soit dotée d'un nouvel équipement qui lui permettrait d'offrir un meilleur service et qu'elle obtienne un budget suffisant pour qu'elle puisse remplir son mandat national de transport de voyageurs.

Comme moi, ces gens considèrent VIA Rail comme un élément indispensable au maintien du Canada en tant que pays unifié et uni.

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Monsieur le Président, j'invoque moi aussi l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition qui a été certifiée conforme par le greffier.

Cette pétition porte la signature de plusieurs Canadiens qui, de toutes les régions du pays, constatent que même si VIA Rail est un service de transport essentiel pour de nombreux Canadiens, le gouvernement du Canada a annoncé des compressions de 400 millions de dollars dans les subventions de fonctionnement qui seront versées à ce service au cours des cinq prochaines années, et ils lui demandent instamment de maintenir ce service essentiel et d'intervenir de nouveau d'une façon plus efficace et plus ordonnée dans le domaine des transports.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si la question nº 426 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre que la question nº 426 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

L'ENVIRONNEMENT

Question nº 426—**M. Ferguson:**

1. Quels études, recherches, documents de travail, etc. et réponses, par auteur et par titre, le gouvernement a-t-il produits, commandés ou financés concernant: *a*) l'éthanol *b*) l'éthanol de grain *c*) l'éthanol en tant qu'oxygénat *d*) l'éthanol en tant que combustile automobile *e*) l'éthanol et ses effets sur l'environnement *f*) l'éthanol et ses effets sur la santé des humains et autres organismes vivants *g*) l'éthanol et ses effets neurologiques?

2. Le gouvernement a-t-il connaissance d'études ou de documents de recherches produits par le secteur privé ou par des établissements d'enseignement au Canada ou à l'étranger sur l'un ou l'autre des sujets mentionnés ci-dessus, et dans l'affirmative, quels sont ces études et documents, par auteur et par titre?

(Le document est déposé.)

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Cooper: Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler les questions nºs 443 et 444 marquées d'un astérisque?

Comme ces réponses sont longues, je demande qu'elles soient inscrites au hansard et considérées comme lues.

[*Texte*]

L'ENTREPOSAGE DES DÉCHETS DE COMBUSTIBLES NUCLÉAIRES

*Question nº 443—**M. Saint-Julien:**

Depuis 1977, Énergie atomique du Canada et Environnement Canada ont-ils fait entreprendre par des universités et/ou autres instituts universitaires canadiens, des études, des recherches et des visites au nord du 49e parallèle dans la province de Québec, dans le but d'entreposer les déchets de combustibles nucléaires et, dans l'affirmative, *a*) combien d'études ont été effectuées, *b*) quels sont les titres des études, *c*) combien de visites ont-ils effectuées, *d*) quels sont les endroits visités, *e*) par combien d'universités et instituts universitaires canadiens, *f*) lesquels?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): En ce qui concerne Environnement Canada:

Aucune université et/ou autres instituts universitaires canadiens n'a entrepris, suite à la demande d'Environnement Canada, des études, des recherches et des visites au nord du 49ème parallèle dans la province de Québec depuis 1977, dans le but d'entreposer les déchets de combustibles nucléaires.

En ce qui concerne Énergie atomique du Canada limitée:

Non, EACL n'a pas fait entreprendre par des universités et/ou autres instituts universitaires canadiens, des études, des recherches et des visites au nord du 49e parallèle dans la province de Québec, dans le but d'entreposer les déchets de combustibles nucléaires.

Toutefois, lorsque des chercheurs de l'Université de Waterloo ont entrepris une étude portant sur les eaux salines souterraines originaires du Bouclier canadien [avec des fonds fournis par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG)], EACL a fourni des fonds à l'Université en vue de la collecte d'échantillons d'eau provenant de cinq mines en exploitation, aux fins d'analyse géochimique. Les renseignements obtenus par l'analyse de ces échantillons permettront de mieux comprendre les caractéristiques géochimiques des eaux profondes de tout le Bouclier canadien et seront donc utiles, en termes généraux, au Programme canadien de gestion des déchets nucléaires. Les dates et les endroits du prélèvement de ces échantillons par l'Université de Waterloo sont indiqués ci-dessous:

Endroit	Date de prélèvement
Mines Sigma Val d'Or (Québec)	juin 1984
Lamaque-Teck Corp. Val d'Or (Québec)	juin 1984
Mines Selbaire Joutel (Québec)	août 1985
Mine Matagami Matagami (Québec)	février 1985 juillet 1985
Mine Norita Matagami (Québec)	février 1985 juillet 1985

Privilège

L'ENTREPOSAGE DES DÉCHETS DE COMBUSTIBLES NUCLÉAIRES

*Question nº 444—**M. Saint-Julien:**

Depuis 1977, Énergie Mines et Ressources Canada, Énergie atomique du Canada et Environnement Canada ont-ils entrepris des études, des recherches ou des visites au nord du 49e parallèle dans la province de Québec, dans le but d'entreposer les déchets de combustibles nucléaires et, dans l'affirmative, pour chaque ministère *a*) combien d'études ont été effectuées, *b*) quels sont les titres des études, *c*) combien de visites ont-ils effectuées, *d*) quels endroits ont été visités?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Les ministères de l'Énergie, Mines et Ressources et de l'Environnement et l'Énergie atomique du Canada limitée m'informent comme suit:

Aucune étude, recherche ou visite au nord du 49ème parallèle dans la province de Québec, a été entreprise depuis 1977, dans le but d'entreposer les déchets de combustibles nucléaires.

Pour de plus amples renseignements, voir la réponse à la question no 443 répondue en ce jour.

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois que la présidence va entendre la question de privilège avant d'appeler l'ordre du jour.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE COMITÉ PERMANENT DE LA JUSTICE ET DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, comme j'ai abordé la question plus tôt aujourd'hui, je ne reviendrai pas sur les points que j'ai déjà fait valoir. Je vais reprendre à peu près là où j'ai laissé.

J'aimerais vous faire remarquer qu'à la suite d'entretiens avec des collègues d'en face, je ne mentionnerai pas certains points basés sur des faits qui, bien que pertinents, pourraient être considérés par certains comme étant accessoires et ne devant pas servir à établir s'il y a ou non présomption suffisante.

Je voudrais d'abord indiquer à la présidence, et je suis certain que je n'ai pas besoin de me perdre dans des détails, ce que nous entendons précisément par une question de privilège. Je vais citer plusieurs références, sans toutefois lire tous les documents.

Le premier point porte sur la définition du terme privilège qui a été lue et citée à maintes reprises à la Chambre. Je ne mentionnerai que deux parties de cette définition, et je cite: «Le privilège parlementaire est la somme des privilèges particuliers à chaque Chambre, collectivement, parlant en tant que parties constitutives de la Haute Cour qu'est le Parlement.» La dernière partie de la définition se lit comme suit:

> . . . bien qu'il s'insère dans l'ensemble des lois, le privilège n'en constitue pas moins, en quelque sorte, une dérogation au droit commun.

J'y reviendrai tout à l'heure. Cette citation a été prise dans *La Jurisprudence parlementaire de Beauchesne* et on la retrouve aussi dans le document courant intitulé *Privilege in the Modern Context*, publié par la Chambre.

Le second point que je veux soulever porte sur un droit spécifique parmi ces droits et privilèges, à savoir le droit d'établir des commissions d'enquêtes, d'appeler des témoins à comparaître et de demander le dépôt de documents. C'est un droit collectif du Parlement et de ses comités. Ce droit figure aussi dans la liste des droits que l'on retrouve à la page 2 du document intitulé *Privilege in the Modern Context*.

Le droit spécifique qui a été violé, c'est celui d'obtenir des renseignements au moyen d'ordres émanant du comité. Je me reporte encore à Erskine May, page 69 de la vingtième édition, où il est dit que:

> Lorsqu'il y a atteinte à l'un ou l'autre de ces droits et privilèges, l'infraction s'appelle violation des privilèges.

Je soutiens que c'est ce qu'a fait le ministre, d'une manière dont je parlerai plus tard.

• (1240)

Je me reporte également à l'article 18 de la *Loi constitutionnelle de 1867* qui codifie, en termes généraux, les droits et les privilèges du Parlement, aux articles 5 et 6 de la *Loi sur le Parlement du Canada* qui les réaffirment et à l'article 108 de notre *Règlement* qui énonce le mandat de la Chambre et de ses comités. Je ne citerai pas ces textes ici.

Je souligne que dans ces textes, il n'y a aucune restriction aux droits des comités du Parlement d'obtenir des renseignements, sauf au paragraphe de la *Loi sur le Parlement du Canada* et de la Constitution qui limite les

droits et privilèges à ceux qui existaient en 1867 et qui ne doivent pas être étendus.

Je comptais citer le cas d'un malheureux, nommé Lee, qui, vers 1704, a négligé de se plier à un ordre d'un comité et a été mis sous la garde du sergent d'armes, puis amené à la Chambre. Mais le récit de cette anecdote, aussi amusant soit-il, prendrait trop de temps.

Ce que je dois faire, c'est démontrer que l'atteinte aux privilèges est à première vue fondée. Je n'ai pas à aller au-delà de la prépondérance des probabilités ni à lever tout doute raisonnable, il suffit d'établir que ma plainte est à première vue fondée, ce qui sera fait, je l'espère.

Les incidents donnant lieu à ma requête remontent à juin 1987, lorsqu'un détenu d'un établissement d'Edmonton s'est évadé. Après cette évasion, le commissaire aux services correctionnels a demandé un rapport conformément à l'article 14 de la *Loi sur les pénitenciers*. En décembre 1989, le rapport a été remis au commissairre et rendu public. Cependant, certaines parties en avaient été enlevées. Des pages, des paragraphes ainsi que deux des conclusions et des recommandations ont été éliminés du rapport.

En mai 1990, le Comité de la justice et du solliciteur général, qui étudiait les dispositions de la *Loi sur la libération conditionnelle*, a demandé une copie non expurgée de ce rapport qui a été appelé le rapport Weir. En même temps, le comité demandait une copie non expurgée du rapport qui, appelé le rapport Légère, portait sur l'évasion d'un détenu au Nouveau-Brunswick.

Notre comité n'a pas réussi à obtenir ces rapports. Le 4 décembre, devant le refus ou l'incapacité du solliciteur général de fournir le rapport non expurgé demandé, le comité lui a formellement ordonné de fournir le rapport. Je crois que je devrais lire cet ordre pour le compte rendu. Il se lit comme suit:

> Conformément à son mandat, le comité exige qu'on lui communique la version non censurée de rapports présentés au Service correctionnel du Canada, l'un par un certain M. Weir qui portait sur l'évasion de Daniel Gingras dans la province de l'Alberta, et l'autre, du bureau d'enquêtes, qui portait sur le contrevenant Allan Légère, il-légalement en liberté dans la province du Nouveau-Brunswick, conformément à. . .

Puis sont énumérés ici les lois dont j'ai parlé.

> . . . et les documents doivent être produits dans les sept jours de la date des présentes.

Le solliciteur général n'a pu s'y conformer.

J'ai en main, et il conviendrait peut-être que je la dépose, la réponse écrite du solliciteur général à l'ordre du comité. Il déclare qu'il a examiné attentivement la motion et la demande de la version non censurée des rapports en cause. Il cite un article de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et dit:

> Je regrette de devoir conclure que l'intérêt public ne l'emporte pas sur la violation du droit à la protection des renseignements personnels qu'entraînerait la communication de la version non censurée de ces rapports.

Dans le cas des deux rapports, les conclusions, les motifs et la plus grande partie des témoignages à l'appui ont déjà été rendus publics.

M. le Président: Je prierais le député de bien vouloir me céder la parole un instant pour parler d'un autre sujet.

Je veux qu'il soit très clair que, dans l'esprit de la présidence, nous en sommes maintenant aux ordres émanant du gouvernement. Cela aura peut-être des répercussions à 13 heures. Je voulais simplement signaler la chose pour que ce soit clair. Le député a la parole pour continuer son intervention.

M. Lee: Monsieur le Président, ayant reçu cette réponse du solliciteur général, le comité a présenté son septième rapport à la Chambre.

Je voudrais lier ces faits au texte de loi dont j'ai parlé plus tôt. Ayant bel et bien reçu l'ordre non équivoque du comité et faisant fi des droits et privilèges des députés, dont on dit souvent qu'ils sont incontestables, le solliciteur général a refusé de s'y conformer, allant à l'encontre des souhaits des membres du comité.

Maintenant, le solliciteur général prétend qu'il n'a pu s'y conformer en raison des dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Il a ainsi empêché les députés de faire leur travail. Les membres du comité n'ont pu, individuellement et collec-

tivement, obtenir les renseignements dont ils avaient besoin pour faire leur travail de législateurs.

On a discuté de cette question avec le Commissaire à la protection de la vie privée, et j'estime qu'il convient de parler ici de ce commissaire, qui était alors M. John Grace, parce qu'il a fait des commentaires à ce sujet et qu'il a déclaré le 24 mai 1990 en réponse à une question de notre collègue, M. Rideout, et je cite très brièvement: «Et si les législateurs ne peuvent pas consulter ces renseignements, qui les verra?».

Cette citation est tirée des procès-verbaux du Comité de la justice et du solliciteur général du 24 mai 1990.

Je n'examinerai pas les dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. À mon avis, elles ne sont pas nécessaires pour appuyer mon argument, mais je ferai allusion à la chose suivante: bien que je sois fermement convaincu que la *Loi sur la protection des renseignements personnels* n'enfreint en rien les droits et les privilèges du Parlement, certains peuvent pretendre que c'est le cas. J'ai entendu invoquer cet argument et je crois, bien que je n'essaierai pas de déterminer quelle est la position du solliciteur général à ce sujet, qu'il essaye de trouver une solution raisonnable à cette question. De toute façon, si quelqu'un devait suggérer que c'est ce que fait la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, je voudrais vous faire remarquer, monsieur le Président, que cette loi ne mentionne aucun des droits et des privilèges du Parlement et qu'elle n'essaye pas de contraindre celui-ci à respecter les limites qu'elle impose dans le cadre du droit commun de notre pays.

Elle impose cependant des limites; en fait, elle accorde des droits à certains groupes et à certaines institutions, comme les tribunaux et les enquêteurs. On leur accorde expressément ces droits pour passer outre aux limites imposées par la *Loi sur la protection des* renseignements *personnels.* Le Parlement n'est pas mentionné dans cette loi, en dehors de la référence faite au droit ou à la capacité d'un député d'obtenir des renseignements personnels lorsqu'il agit au nom d'un des ses électeurs.

• (1250)

Monsieur le Président, je vous renvoie au point que j'ai soulevé plus tôt dans la définition de privilège et où il est indiqué que, même s'il elle fait partie du recueil des lois, la question de privilège, jusqu'à un certain point, constitue une exemption de la loi ordinaire. Je vous demanderais d'en tenir compte en examinant dans quelle mesure la *Loi sur la protection des renseignements personnels* s'applique dans ce cas-ci.

Bien que de nombreux Canadiens considèrent que la Chambre des communes est parfois très imbue d'esprit de parti ce n'est pas le cas en l'occurrence. L'ordre du comité était unanime, et les ministériels ont longuement discuté de cette affaire avec leurs collègues de l'opposition. Tous les partis ont participé de bonne foi à ces dicussions.

À mon sens, la motion que je vous présente aujourd'hui est l'affirmation des droits de tous les électeurs.

Je soulève brièvement trois autres points, car ils sont pertinents et vont vous aider à prendre une décision.

Si les comités, tels qu'ils sont constitués, sont incapables d'obtenir des renseignements, comme nous en faisons état aujourd'hui à l'égard du comité de la justice, les autres comités vont subir le même sort.

Deuxièmement, si c'est un conflit entre les droits et privilèges du Parlement et les obligations des ministériels—j'entends les ministres, ou disons simplement le pouvoir exécutif du gouvernement—si c'est un conflit, dis-je, entre les droits et privilèges du Parlement et le pouvoir exécutif du gouvernement, dans ce cas, monsieur le Président vous avez le devoir, respectueusement, de maintenir les droits, les privilèges et les pouvoirs du Parlement. Je sais que vous comprenez cela.

Troisièmement, si vous jugez que la question de privilège est fondée à première vue et que les droits et les privilèges collectifs des députés ont été enfreints dans cette affaire, alors je suis disposé à proposer la motion appropriée. Cependant, je demanderais que la présidence m'accorde 24 heures, ce qui me permettrait ainsi qu'à d'autres personnes, notamment le président du comité de la justice, de consulter les leaders à la Chambre, les présidents de comité et le solliciteur général afin de préparer une motion qui servirait les besoins du Parlement et de tous les députés.

Monsieur le Président, à moins que vous le désiriez, je n'aborderai pas l'aspect théorique de la différence qui existe entre une motion d'adhésion de pure forme et la question de privilège que je soulève ici aujourd'hui. Si vous me le demandez, je pourrais le faire très rapidement, et cela pourrait être utile.

M. le Président: Tout d'abord, je voudrais dire aux députés, ainsi qu'au public, que c'est l'un des arguments les plus subtils qui m'ait jamais été présenté depuis que je suis Président.

Je voudrais dire à tous les députés des deux côtés de la Chambre que je suis très conscient que cette question m'est soumise après que des dicussions approfondies ont eu lieu entre de nombreux députés dans un climat de collaboration.

J'accepte volontiers l'invitation du député de passer à l'étape suivante de la discussion. Mais, à mon avis, si j'ai bien compris ses remarques, ce n'est pas nécessaire à cette étape. Aussi, je demanderais peut-être au député de conclure et je m'en tiendrai là.

M. Lee: Monsieur le Président, il était nécessaire que j'aborde cette question uniquement si vous estimiez qu'il existait un conflit entre cette procédure et celle du privilège. Si je peux me le permettre, cela ne prendra que 30 secondes, je pense que je vais en parler.

Les députés et le personnel avaient envisagé ici. . .

M. le Président: Je ne peux m'empêcher d'intervenir pour dire que si les choses en viennent là, je vous accorderai certainement plus de 30 secondes.

M. Lee: Dans ce cas, je m'abstiendrai, en espérant avoir l'occasion de revenir sur cette question, si le besoin s'en fait sentir.

En terminant, monsieur le Président, je tiens à préciser très brièvement que l'ordre que le comité de la justice a adopté le 4 décembre dernier est valide, qu'il est encore en vigueur et qu'on ne l'a pas respecté. Cet ordre cristallise le droit de tous les députés d'obtenir des renseignements et de demander le dépôt de documents. Ce droit, qui nous est essentiel si nous voulons atteindre nos objectifs, a été bafoué quand le solliciteur général du Canada a refusé de nous fournir les renseignements clairement précisés dans l'ordre.

Comme nous l'avons vu dans les articles d'Erskine May qui ont été cités, quand on refuse ainsi de se plier à un ordre, c'est comme, si je peux me permettre une brève digression, quand un de nos droits ou de nos privilèges est bafoué ou violé, il s'agit d'une atteinte à nos privilèges, infraction qui est punissable. Mais nous ne voulons pas parler de peine ou de châtiment ici. Nous cherchons à résoudre un problème.

À mon avis, il est clair que nous jouissons de certains droits et de certains privilèges qui ont été violés sans qu'on remédie à la situation. Vous, monsieur le Président, avez le devoir de déterminer si nos privilèges ont été atteints, nos privilèges collectifs si je peux utiliser cette expression, parce qu'il ne s'agit pas simplement de mes privilèges, mais de ceux de tous les membres du comité. Ils ont été violés, et la Chambre doit régler cette affaire.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je tiens moi aussi à ajouter mes félicitations à celles que vous avez adressées au député de Scarborough—Rouge River qui vient de présenter un plaidoyer très réfléchi et très bien conçu.

Ayant eu l'occasion depuis 11 ans de participer à l'examen de plusieurs questions de privilège et de plusieurs recours au Règlement. Je dois dire que le député a présenté l'un des meilleurs plaidoyers que j'ai entendu depuis un bon moment. Je tiens à lui offrir mes félicitations.

Cela dit, je tiens à lui faire savoir par ailleurs que je ne suis pas d'accord avec lui. Bien qu'il ait avancé d'excellents arguments, je ne pense pas qu'il y ait eu en l'occurence abus de privilège.

J'y reviendrai dand quelques instants, monsieur le Président. Je tiens à examiner ce dont il s'agit vraiment. Comme il s'agit en réalité de deux affaires contradictoires, et vu qu'on a soulevé la question de privilège cela place la Chambre, le comité et les députés et, dans une certaine mesure, la présidence dans une situation difficile.

Le problème, c'est tout d'abord que nous avons un comité en train d'examiner une question pour laquelle il éprouve un immense intérêt. Il a fait preuve en l'occurrence de beaucoup de diligence et n'a pas ménagé ses efforts. Finalement, il a rédigé un rapport, qui est devenu un ordre dont la Chambre est saisi.

Nul député à la Chambre ne conteste le bien-fondé de cette démarche. Comme nous estimons que cette démarche fait partie intégrante de notre procédure parlementaire et que c'est une tradition qui doit être maintenue, nous ne voulons en aucune façon restreindre les pouvoirs des comités. Nous estimons que les comités jouent un rôle absolument essentiel dans notre forme de gouvernement démocratique tel que nous le concevons chez nous. Voilà la première partie du problème.

La seconde, celle qui suscite des difficultés, provient du fait que le comité en question a demandé à un ministre de lui communiquer un document. Malheureusement, le ministre éprouve des difficultés à se rendre à sa demande. À mon avis, le député de Scarborough—Rouge River a bien exprimé la réalité quand il a dit que le ministre éprouvait des difficultés et qu'il ne cherchait nullement à s'opposer au désir du comité. En fait, j'ai toutes les

raisons de croire que le ministre souhaiterait se rendre à sa demande, mais qu'il en est en quelque sorte empêché.

• (1300)

À quoi tient la difficulté? C'est qu'il a obtenu un avis juridique—c'est-à-dire une interprétation d'une disposition de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*—selon lequel, s'il se rendait à cette demande du comité, il enfreindrait la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Bien sûr, il y a toujours deux points de vue opposés chaque fois qu'on se dispute sur un point de droit, sinon il n'y aurait pas lieu de faire intervenir un tribunal; l'affaire se règlerait tout simplement ailleurs.

Mais en l'occurrence, je crois que nous reconnaissons tous que nous avons affaire à un avis juridique, qui semble certes être solide, un avis juridique qui est peut-être discutable mais qui, nous le reconnaissons sans doute tous, mérite néanmoins d'être au moins entendu. L'avis est suffisamment solide pour qu'on ne puisse pas ne pas en tenir compte.

Voilà le conflit auquel nous faisons face. D'une part, nous voulons tous que les comités mènent leurs travaux à bien, et nous appuyons le principe selon lequel les comités ont accès à l'information et le droit de poursuivre une question sans entrave. D'autre part, nous appuyons un autre principe selon lequel nous, parlementaires, que nous soyons députés d'arrière-ban ou ministres, ne sommes pas au-dessus de la loi. Nous devons respecter la loi.

La question de privilège du député ne paraît pas fondée. Je n'ai pas besoin d'invoquer beaucoup d'arguments à ce sujet, car la plupart d'entre nous s'accorde à dire que ses objections ne sont pas bien fondées. Il a certainement raison de faire valoir des objections, et il s'agit d'une question préoccupante comme il l'a très bien démontré à la Chambre. Mais sa question de privilège n'est pas fondée.

Comme vous le savez, quand un problème se pose dans un comité, il existe un processus bien arrêté à suivre selon notre Règlement—c'est l'article 117 qui s'applique, je crois—qui établit le processus à suivre par le comité pour saisir la Chambre du problème.

Je ne crois donc pas, monsieur le Président, que la question de privilège du député soit fondée sur des présomptions suffisantes à première vue. Mais, je le répète, il a soutenu une argumentation très valable qui me paraît fondamentale pour les membres des comités et pour les députés en général et certes pour la Chambre et ses traditions.

Je veux donc vous soumettre ce qui, à mon avis, est une proposition raisonnable. J'espère que le député l'acceptera, comme le feront, je crois, les autres députés. Je propose que nous renvoyions cette question, c'est-à-dire le droit du comité de demander des renseignements et la situation dans laquelle le ministre se trouve s'il acquiesce à cette demande, à notre Comité permanent des privilèges et des élections pour qu'il l'étudie et fasse ensuite rapport à la Chambre. Cela nous donnera l'occasion d'examiner une question qui revêt une grande importance non seulement sur le plan philosophique, mais aussi sur le plan pratique dans la situation actuelle.

Par conséquent, je crois que cela donnerait à la Chambre un moyen de régler cette question difficile. Autrement, nous n'aurions pas le choix. Quelle solution nous resterait-il? Nous ferions face à une motion d'adoption. Évidemment, cela mettrait les députés, qui doivent voter sur cette motion, dans une position très difficile parce qu'il s'agit de deux principes et de deux valeurs fondamentales que nous considérons comme étant très importants. Je crois que cela mettrait les députés dans une position difficile.

À mon avis, la meilleure façon de procéder serait donc de renvoyer au Comité permanent des privilèges et des élections la question que mon collègue de Scarborough—Rouge River a soulevée si habilement, comme je l'ai dit plus tôt. Cela nous donnerait l'occasion d'examiner cette question et de conseiller la Chambre à cet égard.

M. le Président: Nous entendons aujourd'hui d'excellents arguments. Je remercie le secrétaire parlementaire.

Je remarque qu'il y a d'autres députés qui veulent prendre la parole. Je donne maintenant la parole au député d'Edmonton-Est.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je prends brièvement la parole pour signaler au Président un ou deux faits qu'il ne connaît peut-être pas encore.

Je n'ai pu entendre que la fin de l'argumentation du député. Je suppose qu'on a fait allusion au commentaire nº 625, qui figure à la page 202 de la cinquième édition de Beauchesne:

> (1) Il est loisible au Comité d'exiger la production de tous les documents à condition que leur communication entre dans son mandat.

On s'est également reporté, je suppose au commentaire nº 626(1), à la page 203. Il y est question d'une condition à respecter, mais je suis d'avis que ce commentaire n'a rien à voir avec la question qui nous occupe.

J'ai été un peu étonné d'entendre le député d'en face, qui vient de prendre la parole, se reporter à l'article 117 du Règlement, qui traite du maintien de l'ordre aux réunions de comité. Je ne vois pas ce que cela a à voir ici.

Néanmoins, l'autre aspect que je voudrais signaler à la présidence est que le document en question a déjà été rendu public, en un sens. En effet, le samedi 6 janvier 1990, le *Edmonton Journal* a publié des extraits du rapport Weir, y compris des passages qui avaient été supprimés dans le texte communiqué par le ministre au comité permanent. Je ne crois pas que cela ait des conséquences directes sur la décision de la présidence, mais je dois signaler que les députés, et surtout les membres du comité, se retrouvent dans une drôle de situation. Je dois préciser, monsieur le Président, que j'étais présent et que j'ai voté au comité le jour où a été prise à l'unanimité la décision de réclamer le texte intégral du rapport. Les membres du comité sont donc réduits à prendre connaissance par les journaux de documents que, de l'avis de n'importe quelle personne raisonnable, le comité devrait recevoir dans le cours normal de ses travaux.

Le problème reste entier, comme l'a dit avec raison le député qui a soulevé la question de privilège à ce propos.

Je comprends les difficultés qu'éprouve le solliciteur général, ou du moins celles qu'il semble éprouver, à cause de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, mais. . .

M. le Président: Je vais certainement laisser le député d'Edmonton–Est poursuivre. Je tiens néanmoins à préciser, pour que tous les députés saisissent bien la situation, que le ministre n'est pour rien dans la divulgation des extraits parus dans les journaux. C'est du moins ce que j'ai compris. On me reprendra si j'ai tort. Je voudrais que le député confirme ce fait, s'il y a lieu, car c'est un élément qui me paraît crucial.

M. Harvey (Edmonton–Est): Monsieur le Président, à ma connaissance, c'est bel et bien le cas. L'auteur de cet article qui renfermait des extraits du rapport n'a jamais révélé sa source, mais je ne crois pas me tromper en disant que ce n'était pas le ministre, pour des raisons plutôt évidentes.

M. le Président: La raison pour laquelle j'interviens à ce sujet, c'est que si un ministre avait dévoilé des renseignements à un moment donné, puis décidé par la suite de ne pas transmettre ces renseignements à un comité, cela pourrait modifier du tout au tout la décision de la présidence. Je remercie le député d'avoir apporté des éclaircissements.

M. Harvey (Edmonton–Est): Bien entendu, si cela était le cas, les choses seraient beaucoup plus claires qu'elles ne le sont.

Je voudrais enfin noter qu'à mon avis, lorsqu'il a établi les lois et les règlements régissant le mandat du commissaire à la vie privée, le Parlement n'avait sûrement pas l'intention de réduire nullement les privilèges dont jouissent les parlementaires. Ainsi, dans le cas qui nous occupe, même s'il est établi qu'il y a conflit, je prétends qu'en tant que serviteur de la Chambre, monsieur le Président, vous devez, pour défendre les droits et les privilèges des députés, décider que le privilège en question est prédominant.

M. le Président: La parole est au député de Kingston et les Îles qui pourrait peut–être aider la présidence.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je voudrais simplement formuler une brève observation qui découle, à vrai dire, de l'excellente intervention du député de Scarborough—Rouge River. Je souhaitais m'arrêter sur les observations fort réfléchies du secrétaire parlementaire, mais j'avais deux choses à dire à leur sujet. Il y a vraiment deux aspects de ses propos qui m'ont surpris, et j'ai cru que vous voudriez peut–être examiner ce point avant de rendre votre décision.

• (1310)

J'ai été quelque peu surpris d'entendre l'honorable secrétaire parlementaire dire qu'il fallait déterminer s'il convenait pour le ministre de rendre ce rapport public. Selon moi, les comités de la Chambre et la Chambre elle-même ont à certains égards les mêmes pouvoirs qu'un tribunal. Or, les tribunaux ont manifestement le droit, en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, d'obtenir des copies de documents qui seraient autrement protégés aux termes de cette loi et de décider si oui ou non un document doit effectivement être rendu public.

Je crois qu'un comité de la Chambre devrait avoir des pouvoirs semblables. C'est, après tout, un acte législatif de cette Chambre qui a créé cette loi. Le Parlement a les pouvoirs résiduels d'un tribunal à certaines fins. Il a le pouvoir d'interroger des témoins et d'exiger la production de documents, et ces pouvoirs font partie de la compétence propre de la Chambre et de ses comités depuis toujours. C'est l'un des privilèges de la Chambre de pouvoir exercer cette compétence, qui est en réalité celle d'un tribunal.

Les comités, ces créatures de la Chambre, ont des pouvoirs semblables, et je suis étonné d'entendre le secrétaire parlementaire affirmer le contraire. Je n'en dirai pas plus.

La deuxième de ses observations qui mérite notre attention est celle où il propose de renvoyer à un autre comité la question de l'obligation pour le ministre d'obéir à la requête du comité.

Il est certain que, comme membre du Comité des privilèges et élections, je ne demande pas mieux que d'entreprendre pareille étude parce je trouve que c'est un point intéressant, si le secrétaire parlementaire a raison quand il dit que le comité n'a pas la même compétence qu'un tribunal pour rendre cette décision.

S'il le veut, la question pourra être examinée par ce comité ou par celui qui a déjà fait tant de travail sur le sujet, et je souscrirais avec plaisir à cette proposition si le Président juge le renvoi nécesaire. Je prétends que le ministre n'a pas à se préoccuper s'il convient de remettre le document à un comité parlementaire.

Cela ne devrait pas l'inquiéter non plus—et je suis sûr que cela ne l'inquièterait pas—d'avoir à remettre un document à un tribunal qui le lui ordonnerait. Je ne vois pas pourquoi il faut traiter la requête d'un comité parlementaire différemment de l'ordonnance d'un tribunal, et je suis étonné d'entendre le secrétaire parlementaire exprimer un autre avis.

J'invite le Président à remonter aux origines du privilège parlementaire, à en vérifier le fondement juridique, à étudier la ressemblance entre les privilèges du Parlement et la compétence propre d'une cour supérieure ainsi qu'à juger si cette compétence existe ou non. Si elle existe, il faut alors produire le document.

M. le Président: J'ai commencé par féliciter le député de Scarborough—Rouge River et remercier le secrétaire parlementaire de ses remarques pleines de délicatesse. J'adresse les mêmes compliments aux députés d'Edmonton-Est et de Kingston et les Îles.

Je voudrais que la Chambre se prononce sur l'idée du secrétaire parlementaire, qui a proposé que le Comité des privilèges et des élections soit saisi de la question.

Cela semble une bonne façon d'épargner à la présidence d'avoir à statuer sur une question particulièrement difficile à trancher. Si je déclarais qu'il y avait présomption suffisante en me fondant sur le discours éloquent du député de Scarborough—Rouge River, c'est-à-dire si la Chambre était d'accord avec moi pour dire que la question paraît fondée à première vue et adoptait ma motion, l'affaire serait portée devant le comité.

Le secrétaire parlementaire a fait une proposition que je trouve très sensée. L'affaire pourrait être portée devant le comité si la Chambre en décidait ainsi. Je demanderai dans un moment le consentement de la Chambre.

Il faut bien comprendre que la question est des plus délicates. On parle de libérer une personne qui a profité d'une mise en liberté pour terrasser un gardien et commettre un autre crime. Cette affaire ébranle les principes fondamentaux de notre système de justice.

Il s'agit d'une question d'une importance énorme. Par ailleurs, comme le secrétaire parlementaire le faisait observer, le solliciteur général est pris dans un dilemme à cause d'une mesure législative adoptée par la Chambre.

En ma qualité de Président, je ne suis pas en mesure de statuer sur l'interprétation faite d'une loi adoptée par la Chambre. Je dois m'en tenir à la question de privilège.

Le député de Shefford se joint à nous à l'instant. J'espère qu'il a quand même pu suivre le débat sur cette question difficile, mais néanmoins extrêmement importante, selon moi. Il est député à la Chambre depuis de nombreuses années. Il souhaite peut-être discuter avec ses collègues de la proposition du secrétaire parlementaire.

Si le député de Shefford veut plus de temps, j'accéderai volontiers à sa demande. Il me signifie que ce n'est pas nécessaire.

Il convient maintenant de consulter la Chambre au sujet de la proposition du secrétaire parlementaire, laquelle me semble très sensée et de lui demander, par consentement unanime, de renvoyer la question au comité approprié.

Est-ce d'accord?

Mme Campbell (South West Nova): La motion proposée fera-t-elle l'objet d'une discussion?

M. le Président: Ce n'est pas une motion. Je demande que l'on consente à renvoyer cette question au comité. C'est ce qu'a proposé le secrétaire parlementaire. J'ai appris que des discussions ont déjà eu lieu, comme cela se passe normalement dans cette enceinte.

Un débat n'est pas envisagé. Je dois soumettre cette recommandation à la Chambre. Bien sûr, je voudrais savoir si des précisions sont nécessaires.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Justement, monsieur le Président, je ne vois pas la différence entre le renvoi de cette question au comité du député ou au comité existant, car je crois que vous retirez des pouvoirs à ce comité.

Je dis cela parce que le comité pourrait se réunir à huis clos et discuter de tout document en sachant que l'information ne sera pas divulguée. J'ai déjà vu cela dans le cas de négociations internationales et de questions diverses. Lorsque tout se passe sans la présence des médias et de toute autre personne, l'information est réservée aux membres du comité.

On enlève de plus en plus de pouvoirs aux députés. Je le dis en toute honnêteté car, pour la première fois de ma vie, j'ai dû débourser cinq dollars pour obtenir des renseignements parce que je les voulais d'ici un mois et non d'ici une année.

Des ministres empiètent de plus en plus sur nos droits en ne répondant pas à nos lettres en moins d'une année ou de six mois. J'estime que les Canadiens doivent avoir accès à l'information, par l'intermédiaire de leurs représentants élus, et cela au moins au sein des comités lorsque ceux-ci siègent.

Ensuite, la presse avait publié cette information, de sorte que la population y a eu accès avant les députés. Si le comité lui-même ne peut pas traiter cela à huis clos, je suis persuadée que nous pouvons en débattre ad nauseam ou pour une période limitée devant un autre comité.

C'est ainsi qu'on nous lèse dans certains de nos droits de députés, ces comités étant formés majoritairement de ministériels.

Nous verrons bien jusqu'à quel point ce droit sera respecté.

M. le Président: Je remercie la députée de South West Nova pour son intervention. Elle siège ici depuis de nombreuses années, et je ne peux que me rallier en grande partie à son point de vue.

• (1320)

Nous avons ici affaire à une situation très difficile. On a conseillé au ministre de se prévaloir d'une loi de la Chambre. Si on l'a bien conseillé, il est en mesure de dire qu'il est légalement fondé de retenir cette information. C'est là le genre de dilemme qu'on devrait soumettre à un comité parlementaire pour qu'il y trouve peut-être une solution.

Mais le dilemme existe manifestement. Personne ne conteste à la Chambre qu'il faille résoudre ce dilemme, et les députés des deux côtés comprennent on ne peut mieux ce qui les attend au juste.

La proposition a été faite, et je sens qu'elle est agréée par la Chambre. Compte tenu des remarques de la députée de South West Nova—que je ne conteste pas—, nous avons maintenant l'occasion de soumettre, par consentement unamine, cette question au comité compétent qui

en serait de toute façon saisi s'il y avait débat et mise aux voix à la Chambre.

Cela me paraît une façon très sensée de traiter un problème très difficile que le public connaît d'ailleurs très bien.

M. Domm (Peterborough): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir demander cet éclaircissement.

Si nous acceptions à l'unanimité votre suggestion, qui est fort valable, en un sens, nous aboutirions au même comité, comme vous l'avez dit. Mais que se passerait-il si la session était prorogée dans deux ou trois semaines et que les comités étaient dissous? Le comité de la justice se penche depuis 1988 sur cette question. Nous avons entendu une foule de témoins à ce sujet, dont certains pas plus tard que la semaine dernière. Que se passerait-il dans ce comité auquel nous renvoyons la question si la session était prorogée le mois prochain?

M. le Président: J'allais répondre immédiatement, mais j'ai pensé que, dans les circonstances, il serait préférable de demander d'abord conseil avant de me prononcer.

Il est clair, en tout cas, que la question expirerait, à toutes fins utiles, si le gouvernement prorogeait la Chambre. Elle expirerait quand même si je disais à la Chambre que la question de priviège est fondée de prime abord et si la Chambre se rangeait à mon avis. Elle expirerait de toute façon.

Pour être absolument sûr que nous comprenons tous ce que nous faisons, cela ne veut évidemment pas dire que la question ne pourrait pas être soulevée de nouveau quand la Chambre recommencerait à siéger. Elle pourrait certainement l'être. Elle ne disparaîtrait pas. Les délibérations seraient sans effet parce qu'elles auraient eu lieu dans une session précédente. Mais la question pourrait être soulevée de nouveau. Elle pourrait m'être soumise dès le jour où le gouvernement déciderait de convoquer la Chambre et de présenter un discours du Trône, s'il prorogeait la session.

Si la Chambre acceptait aujourd'hui la suggestion du secrétaire parlementaire, que la présidence trouve très raisonnable, les députés reconnaîtraient au moins que nous faisons face à un très grave problème sur une question très importante et ils la renverraient au même comité où je la renverrais moi-même, si on me demandait de me prononcer.

Je vais entendre le secrétaire parlementaire et ensuite le député de Mississauga-Ouest.

M. Cooper: Monsieur le Président, je désire clarifier très brièvement une question qui a été soulevée.

Le commentaire 625 de la cinquième édition de *Beauchesne* traite exhaustivement des pouvoirs d'un comité d'exiger la comparution de témoins, la production de documents, etc. Voici ce que dit son paragraphe (2):

> 2) Le Comité qui désire obtenir communication de documents commence par adopter une motion invitant la personne ou l'institution intéressées à produire. . .

Cela a été fait. Il n'y a pas de dispute à ce sujet. Le paragraphe poursuit ainsi:

> . . . faute de quoi il pourra saisir la Chambre des difficultés qu'il éprouve à cet égard. La Chambre statuera.

Selon moi, c'est là l'essentiel de toute cette discussion. À mon avis, il faut absolument en arriver à une entente car, dans le cas contraire, nous nous trouverons devant un dilemme très difficile.

Qu'allons-nous faire? Allons-nous tenir un vote pour prier un député de cette Chambre, un membre du Cabinet, d'accéder à la demande du comité, alors que les spécialistes consultés nous disent qu'en agissant de la sorte, il pourrait enfreindre la loi? Voilà l'essentiel de cette discussion. Voilà pourquoi les députés de cette Chambre ont autant de difficulté à prendre une décision.

Je pense que la Chambre serait malavisée de tenir un vote sur cette question. À mon avis, nous serions alors perdants d'un côté comme de l'autre. Si nous saisissons le comité de la question, il pourra examiner cet épineux problème afin de nous formuler des recommandations sur la ligne de conduite à suivre pour le régler dans le cas où pareille situation se reproduirait. Si nous agissons autrement, nous sommes aux prises avec des conflits très graves au niveau des idées, de la loi et de son interprétation. Je pense avoir fait cette proposition parce que c'est seulement la Chambre qui peut prendre la décision.

Si nous agissons conformément à ma recommandation, la Chambre évite un épineux dilemme et, quand je parle de la Chambre, je veux dire ses députés.

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Monsieur le Président, en tant que président du comité permanent qui est à l'origine de ce problème, je tiens à préciser que j'ai suivi la procédure de *Beauchesne* définie par le secrétaire parlementaire. J'ai saisi la Chambre de ces difficul-

tés, et le consentement unanime nécessaire pour que la Chambre examine la motion a été refusé.

Cependant, je pense que le secrétaire parlementaire a présenté une proposition raisonnable. Il y a toujours des rumeurs de prorogation et une possibilité qu'elles soient vraies. Donc, s'il y a prorogation, nous savons que la question peut rester en plan et, comme vous dites avec raison, monsieur le Président, cela ne met pas fin à l'affaire—la question peut être soulevée de nouveau.

Cependant, avant de permettre le consentement unanime, j'aimerais savoir si le Président de la Chambre a le droit de prier le comité d'agir rapidement, ou s'il a le droit d'imposer un délai au comité pour l'examen de cette question.

M. le Président: Je vais tenter de répondre au député. Le Président est au service de la Chambre et, comme le député le sait bien, ce n'est généralement pas son rôle d'interpréter ce que font les comités et encore moins de leur donner des directives.

Ensuite, vous savez qu'il y a une sorte de règle tacite qui s'applique, même ici, malgré ce que les autres peuvent en dire. Cette discussion a lieu dans la tribune la plus publique du pays. Tout ce que je peux dire, c'est que j'espère que le comité se réunisse très rapidement pour régler cette question.

Dans cet esprit, et profitant encore une fois de la suggestion du secrétaire parlementaire, je pense que le député qui a soulevé cette question voudrait peut-être, après en avoir discuté avec ses collègues, conclure son intervention. Je pourrais ensuite mettre la question aux voix.

M. Lee: Monsieur le Président, je pense, et je suis sûr que tous les députés pensent comme moi, que nous traitons actuellement d'une question qui pourrait être sans précédent. Je me rends compte que le Président a la lourde tâche de régler seul cette question de privilège, et il a mon appui. Je suis tout à fait disposé, avec mes collègues de la Chambre, à chercher un moyen de résoudre cette question.

Je crains que ce soit la procédure, et non les personnes, qui nous cause des problèmes. Depuis quelques années, il m'a semblé parfois que la procédure pouvait être assez embarrassante. Si nous laissons de côté la question de savoir si, techniquement, il s'agit d'une atteinte aux privilèges et si nous acceptons le fait qu'il y a un problème et que nous renvoyions la question à un comité, je suis d'avis que le renvoi doit indiquer très clairement au comité en cause à quelles conditions il devra la régler. Si nous la renvoyons à un comité sans préciser ces conditions, vu la façon dont les choses fonctionnent ici, le comité pourrait simplement tout consigner dans un rapport que la Chambre pourrait ne jamais étudier tant qu'une autre question de même nature ne surgira pas.

• (1330)

Je peux dire au Président que, de mon point de vue et en tant qu'initiateur de cette affaire, je trouverais acceptable et ne m'offusquerais pas qu'il remette sa décision à demain permettant à tous les députés de se consulter à propos de la rédaction d'un ordre qui répondrait aux objectifs du comité de la justice et, je l'espère, aux besoins de tous les députés, et qui, en fin de compte, éviterait peut-être de répondre à la question technique de savoir s'il y a atteinte ou non aux privilèges.

M. le Président: Ce n'est pas souvent que la Chambre passe aussi près d'une entente puis la laisse échapper. Je ne sais pas si je dois m'adresser au secrétaire parlementaire. Je sais toutefois qu'il y a eu de longues discussions.

Je m'en remets à la volonté de la Chambre, mais pourtant j'ai l'impression qu'on tente de renvoyer l'affaire à un comité de la Chambre, ce qui serait sa destination de toute façon si je décidais qu'il y a apparemment atteinte aux privilèges. Bien sûr, ce sera ensuite au comité de décider s'il y a effectivement atteinte aux privilèges. Le comité peut décider comment les ministres doivent agir devant une incompatibilité apparente entre une loi adoptée par cette Chambre et les anciennes lois et traditions de cet endroit. Tôt ou tard, quelqu'un devra étudier cette question. Nous avons l'occasion de le faire maintenant.

Je peux simplement dire que la voie suivie jusqu'à maintenant est très logique et susceptible d'aider considérablement la présidence, car ce que décidera le comité sera utile par la suite.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suis arrivé tard pour le débat, mais je voulais simplement assurer au député qui a soulevé la question de privilège que, de l'avis du gouvernement, il s'agit là d'un réel dilemme. Le gouvernement demande

donc au comité de lui donner ses conseils après en avoir discuté comme il convient.

Le gouvernement se mettrait dans une position difficile, pour parler franchement, s'il se bornait à traiter cette question comme une question de privilège, étant donné le caractère antagoniste de la Chambre et la nature des directives accompagnant le renvoi. Nous pourrions soutenir que le ministre n'a nullement porté atteinte aux privilèges. Nous le serions obligés en un sens. Mais je crois que ce serait trop restrictif. Ce serait contre-indiqué.

Si l'on se préoccupe, semble-t-il, d'une prorogation et de ses conséquences éventuelles, je puis certes vous assurer que, si un ordre de la Chambre était nécessaire pour poursuivre cette question jusqu'à la prorogation et pour y revenir après, vous aurez mon entière collaboration. Nous ne tentons pas de mettre la question de côté ou de la reléguer aux oubliettes, mais bien de nous attaquer au problème fondamental que rencontre le solliciteur général à ce moment-ci. Il ne faut pas beaucoup d'imagination pour émettre des hypothèses sur bon nombre de ces dilemmes. Si nous pouvons progresser et régler la question, je crois que nous servirons les intérêts de la Chambre. Je vous assure de mon entière collaboration.

M. le Président: Je sais que les députés pourraient penser qu'ils doivent prendre encore la parole à ce sujet. Il convient de dire que la question a été non seulement bien débattue après l'intervention splendide du député de Scarborough—Rouge River, mais qu'elle l'a été à fond.

Si vous me permettez de dire ceci: je suis député de la Chambre depuis 1972. Or, je n'ai encore jamais vu une question très sérieuse venir aussi près d'être réglée par un accord unanime. Cela ne veut pas dire que les conclusions du comité satisferont nécessairement tout le monde, mais bien que le comité se penche actuellement sur une question extrêmement difficile que, soit dit en passant, on n'aurait même jamais imaginée à Westminster, il y a plusieurs centaines d'années.

La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Je remercie les députés. Je sais qu'ils me permettront de répéter que je remercie beaucoup le député de Scarborough—Rouge River non seulement pour l'excellente position qu'il a adoptée et pour l'excellent discours qu'il a prononcé, mais également pour la manière dont il a signalé cette question à la Chambre. Je félicite également tous les députés qui ont participé à ce débat. C'est l'un des meilleurs moments dans notre longue histoire. Merci.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 27 février, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement; de l'amendement de M. Gray (Windsor-Ouest) (p. 17722) ainsi que du sous-amendement de monsieur Langdon (p. 17725)

Le président suppléant (M. Paproski): Il reste dix minutes à la période des questions et commentaires du député d'Etobicoke. La whip adjointe pour une question ou un commentaire.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, bien sûr, je veux féliciter mon collègue pour son excellent discours. Il était très bon. Il est clair, d'après ce discours, que ce budget contient beaucoup de prévisions optimistes, mais très peu d'annonces de programmes susceptibles de produire les résultats souhaités.

Qu'est-ce que n'a pas réussi à faire le gouvernement en six ans et demi et qu'arrive-t-il maintenant avec la récession et les difficultés économiques? Quelles mesures pourrait-il prendre pour aider notre économie à se rétablir?

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, je remercie la députée pour son excellente question.

La vérité au sujet du budget, ce n'est pas ce qu'a fait le gouvernement; en fait, ce budget repose presque uniquement sur des leurres et des écrans de fumée statistiques. Ce que n'a pas fait le gouvernement ces sept dernières années, comme le demandait la députée, il n'a pas procédé à la restructuration de l'économie qu'il avait si souvent promise, pour plutôt compter sur des coupes pratiquées

selon l'inspiration du moment et qui n'ont servi qu'à amputer l'appareil existant.

Plutôt que de s'attaquer aux racines profondes de l'inflation, c'est-à-dire aux barrières structurelles du marché, au sous-emploi des Canadiens et à la sous-utilisation de nos ressources, il s'en est remis à l'outil brutal et inéquitable des taux d'intérêt élevés.

C'est ce qui arrive quand on met de l'avant une philosophie économique voulant que le gouvernement n'a pas de rôle à jouer dans l'économie et que son programme politique ne sert qu'à accentuer les disparités socio-économiques régionales.

Ce budget est, essentiellement, la conséquence logique du refus du gouvernement de s'attaquer aux problèmes économiques fondamentaux. C'est un budget handicapé, qui montre comment, par ses politiques, le gouvernement s'est placé dans une situation dont il est désormais prisonnier.

Le gouvernement libéral avait eu recours à une politique budgétaire anticyclique pour sortir le Canada de la récession de 1981. Par contre, comme il n'a pu réduire le déficit pendant les sept années prospères suivantes, ce qui a fait monter la dette publique à 400 milliards de dollars, le gouvernement actuel n'est pas en mesure d'adopter une politique semblable. Le gouvernement prédit une croissance et une productivité records fondées sur une détente des taux d'intérêt elle-même provoquée par une décélération de l'inflation d'une ampleur jamais vue dans l'histoire, mais il ne présente aucune politique concrète qui nous permettrait d'atteindre pareils résultats.

Le député demande quelles politiques aurait pu adopter le gouvernement. Eh bien! je ne dirais sûrement pas que la solution réside dans le retour aux bonnes vieilles méthodes interventionnistes.

• (1340)

Je ne proposerais pas non plus qu'on construise une muraille autour du Canada afin de l'isoler complètement de l'économie mondiale qui s'est fait jour depuis quelques décennies.

Je dirais, toutefois, qu'on peut faire en sorte que l'intervention du secteur public dans le secteur privé soit profitable à l'ensemble des Canadiens. Ce serait une intervention axée non sur la création d'activités économiques, mais sur la création d'un climat favorable à celles-ci. Autrement dit, ce serait une politique axée sur l'offre et non sur la demande.

Les fondements d'une telle productivité ont été affaiblis par l'incurie du gouvernement actuel ainsi que par les divisions nationales croissantes. L'État devrait adopter comme nouvelle règle de refaire ces fondements du tout au tout.

Une stratégie comme celle-là pourrait comprendre entre autres la collaboration avec les provinces pour rehausser les normes en matière d'éducation, améliorer les communications et les infrastructures en matière de transport, abolir les barrières interprovinciales faisant obstacle au mouvement des marchandises, des services, des capitaux et des personnes, ainsi que la recherche du dévoloppement durable en intégrant les coûts environnementaux aux coûts de production, de distribution et de consommation.

Pour pouvoir investir dans les secteurs à haute valeur ajoutée de demain, l'industrie devra avoir accès à un apport de capitaux à long terme et à des prix concurrentiels. Le présent gouvernement aurait dû faire plus pour encourager la création de sources locales d'investissement. Il a plutôt détourné l'investissement intérieur, ce qui a eu pour effet d'affaiblir l'économie. À cause de sa politique de relance par le déficit budgétaire, il fait crouler l'industrie canadienne sous le poids des investisements les plus coûteux au monde.

Elle a donc été obligée de se tourner de plus en plus souvent vers les investisseurs étrangers, réduisant ainsi la maîtrise nationale sur l'économie et conduisant au déficit que nous connaissons au chapitre de la balance des paiements.

Pour répondre à la question du député, le gouvernement doit examiner à nouveau la structure de nos institutions financières en passant en revue la façon dont les Canadiens investissent dans l'industrie du pays. Nous devrions permettre à l'industrie canadienne d'avoir accès à des investissements appartenant à des Canadiens et contrôlés par eux et non seulement à des investissements à long terme.

Enfin, nous devons instaurer des mécanismes pour améliorer la collaboration entre les gens d'affaires, les syndicats et le gouvernement, ainsi qu'entre les divers secteurs économiques. À moins d'arriver à un vaste consensus sur la voie que devrait suivre notre économie et sur la façon de la restructurer, il y a peu d'espoir que nous puissions canaliser les ressources technologiques, indus-

trielles et naturelles du Canada efficacement et sans diffuculté vers ce que le Canada fait de mieux.

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je suis fort contente de pouvoir participer aujourd'hui au débat sur le budget qui a été déposé mardi, mais je vois que je n'aurai pas le temps de terminer mon intervention avant l'ajournement, c'est pourquoi, avant de commencer à parler du budget, je vais commenter brièvement les événements qui sont survenus dans le golfe Persique la nuit dernière.

Nous nous réjouissons tous, je crois, de la suspension des hostilités dans le Golfe et nous attendons avec impatience l'issue des séances du Conseil de sécurité de l'ONU. Le Conseil de sécurité s'est réuni ce matin, et il sera officiellement en séance cet après-midi en espérant que dans l'intervalle, l'Irak aura accédé aux exigences de la coalition, à savoir l'échange des prisonniers de guerre, le paiement de réparations et toutes les autres conditions du cessez-le-feu afin que les démarches de paix soient engagées une fois pour toutes et que nous puissions ainsi nous attaquer à la lourde tache de reconstruction et de rétablissement de la paix et de l'ordre dans cette région troublée du monde.

Je crois que le moment se prête bien à la réflexion ce matin et que nous devons tourner nos pensées vers le peuple koweïtien qui a enduré tant d'atrocités et de dévastations dans son pays, comme les images qui ont défilé sur notre petit écran nous l'ont montré au cours des dernières heures. Il faudra du temps, non seulement pour reconstruire l'infrastructure matérielle du Koweït, mais également pour rebâtir cette confiance qui permettra aux Koweïtiens de vivre de nouveau sans que pèsent sur eux la crainte ou la terreur dans laquelle ils ont vécu au cours de derniers mois. Nos pensées se tournent évidemment vers les familles de ceux qui ont été tués ou blessés pendant les hostilités.

C'est également le temps d'exprimer notre gratitude, et j'en profite, monsieur le Président, pour remercier les nombreuses personnes qui ont tant travaillé au cours de ces sept derniers mois, mais surtout les 2 500 militaires canadiens en mission actuellement dans le golfe Persique et ceux qui ont servi avant eux au cours des différentes relèves. Ils ont accompli un travail exceptionnel, et je crois que nous pouvons être très fiers du rôle que le Canada et les Canadiens ont joué et jouent encore pour résoudre ce conflit.

Nous avons vu certaines personnalités militaires à la télévision, notamment le commodore Summers, le capitaine Dusty Miller, le colonel Lalonde, Denny Fireball Roberts et tous les autres qui ont été si vigilants, que ce soit sur les navires de notre marine, ou dans les forces aériennes avec les F-18, ou encore dans notre hôpital de campagne. Il ne faut pas oublier que 550 Canadiens faisaient partie du corps médical.

Je remercie également notre premier ministre et notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Quand l'histoire de cette guerre sera écrite, j'espère qu'on documentera fidèlement le rôle de premier plan que le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont joué, ainsi que les démarches diplomatiques qu'ils ont effectuées et le soutien indéfectible qu'ils ont apporté aux Nations Unies et aux membres de la coalition.

Nous avons vécu une expérience extraordinaire. Des pays de tous les coins du globe se sont réunis pour dire qu'ils ne toléreraient pas l'agression, et ils ont joint le geste à la parole.

Nous remercions également les Nations Unies, qui vivent peut-être une période de renaissance, et nous espérons que, grâce à la mission qu'elles ont accomplie avec succès, elles incarneront désormais l'espoir ainsi que contribueront vraiment à faire régner l'ordre et la paix dans le monde.

Je voudrais aussi remercier les familles de nos troupes. J'ai eu l'occasion d'en rencontrer plusieurs, le mois dernier, quand j'ai visité de nombreuses bases militaires ainsi que de nombreuses villes et localités. Ces familles ont vaillamment soutenu nos troupes. Je dois également mentionner l'appui inconditionnel que de nombreuses localités et de nombreux Canadiens ont manifesté à nos troupes. Cela illustre bien le courage et la force de caractère des Canadiens.

Il ne faut pas oublier tous ceux qui étaient en poste ici, à Ottawa, et dans diverses régions du pays, notamment les nombreuses femmes militaires qui n'ont pas eu à se rendre dans le golfe Persique, mais qui nous ont permis de remplir notre mission là-bas. Elles ont travaillé jour et nuit, pendant près de sept mois, et aujourd'hui je veux leur rendre hommage. Elles ont accompli un travail remarquable, tant sur le plan militaire que civil.

Aujourd'hui, nous prions pour que la paix règne et pour que les nations aient l'occasion de réfléchir, sous les auspices de l'ONU, aux mesures à prendre pour maintenir la paix, l'ordre et la stabilité dans le monde, tout en sachant qu'elles n'hésiteront pas à passer aux actes s'il le faut.

Le Canada et les Canadiens peuvent être fiers aujourd'hui de leur contribution à cette cause juste et importante.

Des voix: Bravo!

Mme Collins: Monsieur le Président, permettez-moi de revenir au débat sur le budget. Il s'agit d'un budget très important. C'est le septième budget que dépose notre ministre des Finances. Nous avons pu noter une certaine constance et cohérence ces sept dernières années, mais ce budget, peut-être plus que tous les autres déposés depuis sept ans, représente vraiment les mesures importantes que nous devons prendre dans l'intérêt du pays. Le budget non seulement répond aux besoins des Canadiens en cette période de récession, mais, plus important encore, il prépare le Canada à la reprise économique qui s'amorcera dans les prochains mois.

• (1350)

En ce qui concerne le golfe Persique, le gouvernement a dû faire des choix difficiles. Il doit de nouveau faire des choix difficiles afin de s'assurer que les Canadiens connaissent la prospérité économique et que nos jeunes puissent espérer vivre dans un pays dont l'économie est saine.

Si nous voulons maintenir notre niveau de vie auquel nous sommes habitués et fournir les services sociaux que tous les pays du monde nous envient, nous devons être capables de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux. Nous savons qu'une grande partie de notre économie est fondée sur notre capacité de commercer de façon concurrentielle.

Nos services sociaux ne pourront survivre que si le Canada n'arrive pas à s'imposer au sein de la nouvelle économie à l'échelle du globe. À dire vrai, nos gains et notre équité en matière d'emploi, domaines qui me causent bien du souci, seraient compromis si nous perdions notre part du marché.

Les perspectives économiques du Canada demeureront certes précaires tant que nous continuerons de consacrer 36 p. 100 de nos recettes fiscales au service de notre dette. Ainsi que vous le savez, monsieur le Président, le gouvernement fédéral devra verser cette année 43 milliards de dollars en intérêts sur sa dette. En fait, c'est là son poste de dépenses le plus lourd. À l'heure actuelle, nous aurions bien moins de mal à faire face à la récession et à décider de nos options si nous n'étions pas contraints de verser 43 milliards de dollars d'intérêts sur les emprunts qu'ont contractés les gouvernements précédents.

Le gouvernement n'a pas l'intention d'hypothéquer l'avenir des Canadiens. Dans le cadre de son exposé budgétaire, le ministre des Finances a décrit son plan de relance. Ce plan de relance s'appuie sur certains principes fondamentaux que respectent tous les particuliers soucieux de bien administrer leurs finances.

En s'efforçant de juguler l'inflation et de faire baisser les taux d'intérêts, le budget vise à stabiliser les prix d'ici le milieu des années 90, de sorte que les familles pourront élaborer leur plan financier avec confiance. Elles se sentiront davantage en sécurité. Qui plus est, les personnes âgées, les chômeurs, les gagne-petits et les Canadiens à revenu fixe appréhenderont moins l'avenir, car ils se sauront protégés. L'inflation galopante est indéniablement l'un des plus grands malheurs.

Le budget ne se contente pas simplement de nous imposer des restrictions en nous promettant des lendemains qui chantent. Le gouvernement entend venir en aide à ceux qui se ressentent le plus de la récession actuelle. Ces restrictions ne doivent pas constituer un fardeau pour les nécessiteux.

Lorsqu'on examine le budget, monsieur le Président, on voit que les dépenses supplémentaires comprennent des versements accrus aux personnes âgées, aux chômeurs et aux agriculteurs, qui ont été particulièrement touchés par la baisse du prix des céréales.

Je rappellerais à la Chambre que, dans le Plan de contrôle des dépenses qui figurait dans le budget de l'année dernière, certains programmes ont été exemptés de ces restrictions budgétaires et, parmi ceux-ci, on comptait les principaux transferts aux particuliers. Ces transferts constituent la plus grosse partie des dépenses des programmes fédéraux. Ils représentent environ un tiers.

Ces transferts comprennent les prestations de sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti, les allocations au conjoint, les allocations familiales, les pensions aux anciens combattants et les prestations d'assurance-chômage.

Autrement dit, ce sont des chèques du gouvernement qui sont envoyés aux personnes qui en ont le plus besoin, surtout en période de récession; je tiens à assurer à la Chambre que ce sont les dépenses auxquelles on n'a pas touché.

Nous devons reconnaître que notre population vieillit. Étant donné que les prestations aux personnes âgées sont entièrement indexées au taux d'inflation, ces prestations sont parmi les dépenses du gouvernement qui augmentent le plus vite. En fait, les personnes âgées sont les bénéficiaires d'environ la moitié des sommes que le gouvernement dépense pour les programmes sociaux.

De mon point de vue, je sais qu'à cause des différences dans l'espérance de vie, la majorité de ces personnes âgées sont de femmes. En fait, quand on examine la

Article 31 du Règlement

tranche de notre population qui est âgée de plus de 85 ans, on voit qu'il y avait deux fois plus de femmes que d'homme dans cette catégorie, en 1989.

C'est pourquoi dans mon portefeuille, en tant que ministre responsable de la situation de la femme, je suis très heureuse que ce budget apporte une augmentation de 1,6 milliard de dollars au montant dépensé pour les personnes âgées. Il prévoit aussi que 3 milliards de dollars soient dépensés pour les chômeurs. L'assurance-chômage continue à être l'un des éléments les plus imnportants des mesures de sécurité sociale du Canada. Le gouvernement continuera à utiliser les programmes d'assurance-chômage pour venir en aide à ceux qui ont perdu leur emploi.

Je citerai un seul autre exemple sur la façon dont notre reprise ne se fera pas aux dépens des défavorisés. Je pense que nous pourrons alors nous tourner vers les nouvelles initiatives visant à aider les Canadiens handicapés. En novembre dernier, mon colègue, le ministre responsable de la condition des personnes handicapées a proposé une stratégie pour donner des chances égales aux Canadiens handicapés. Le budget donne suite à plusieurs de ces propositions.

Le crédit d'impôt pour personnes handicapées, que ces dernières demandent depuis longtemps, constitue l'affirmation du fait que les handicapés canadiens dépensent davantage pour vivre et travailler. Il sera porté de 575 $ à 700 $ en 1991. Également, le crédit d'impôt pour frais médicaux s'appliquera à trois nouvelles catégories de dépenses causées pas l'invalidité. Trente-cinq mille familles canadiennes vont avoir droit à cette prestation, au coût de 20 millions de dollars. Jusqu'ici, certaines allocations aux personnes handicapées—le transport et le stationnement subventionnés, par exemple—étaient considérées comme des prestations imposables. Le budget supprime cette restriction.

Pour faciliter l'entrée des personnes handicapées sur le marché du travail, ce qui est un de nos objectifs et une demande de nombreuses personnes handicapées, toute dépense d'entreprises pour ces personnes—rampes d'accès pour fauteuils roulants, entre autres—sera déductible l'année où elle a été engagée. Cette mesure découle de l'engagement du gouvernement en ce qui a trait à l'équité d'emploi, engagement qui a contribué à l'avancement des personnes handicapées, des autochtones, des minorités visibles et des femmes.

Je passe à un autre volet du budget auquel je m'intéresse plus particulièrement, ses répercussions sur la défense. Comme mes collègues le savent, la dernière année a présenté de véritables défis au ministère de la Défense nationale, la guerre du Golfe n'étant pas le moindre de ceux-ci. La décision du gouvernement de dépêcher 2 500 Canadiens dans la région du Golfe a imposé de fortes contraintes imprévues au budget de la défense nationale.

Les hommes et les femmes des Forces armées ont joué un rôle de premier plan au sein de la coalition. Comme je l'ai dit plus tôt, ils servent le Canada et la cause de la paix internationale avec beaucoup d'habileté et de dévouement. Je sais que la majorité des Canadiens ont appuyé leurs efforts. Ils ont appuyé nos forces dans le Golfe parce que c'est une juste cause. Comme les générations précédentes, nous devons être prêts à payer la note en temps de guerre. Là où c'est nécessaire, ces dépenses nous garantissent le genre de monde que nous souhaitons pour nos enfants et pour nous-mêmes.

Par l'intermédiaire du ministère de la Défense nationale, le gouvernement du Canada doit appuyer ceux qui ont servi dans le Golfe et s'assurer qu'ils ont l'équipement, l'entraînement et l'appui dont ils ont besoin pour remplir leur mission. Le gouvernement a pris un engagement ferme dans ce sens. La priorité actuelle du ministère de la Défense nationale est d'appuyer les opérations militaires de nos forces dans le Golfe.

Le président suppléant (M. Paproski): La ministre aura encore quatre minutes pour terminer son intervention et ensuite dix minutes pour les questions et les observations.

Comme il est 14 heures, la Chambre passe aux déclarations de députés prévues à l'article 31 du Règlement. Le député de Restigouche—Chaleur.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LE BUDGET

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, le Budget déposé mardi par le ministre des Finances est une attaque en règle contre les provinces de l'Atlantique et les régions rurales.

La compression de 2,3 milliards de dollars effectuée dans les paiements de transferts pour les soins de santé et l'éducation entraînera soit une augmentation dans les impôts perçus par les provinces, soit une réduction dans leurs services.

D'ailleurs, le Budget des conservateurs témoigne du fait qu'ils exercent, non pas la responsabilité fiscale, mais plutôt la brutalité économique.

[*Traduction*]

Au lieu de proposer une stratégie de création d'emplois aux 1,4 millions de Canadiens qui se retrouvent sans emploi au beau milieu d'une récession, le ministre des Finances retranche 100 millions de dollars au programme de la Planification de l'emploi. Où se trouvent donc les ressources pour la formation que le gouvernement a promise en proposant le projet de loi C-21?

Les ruraux et les Canadiens de l'Atlantique ont eu droit à un budget qui diminue les crédits de création d'emplois, ne tient aucun compte de l'unité nationale, lance une offensive contre les services de santé et d'enseignement ainsi que contre les travailleurs et poursuit la politique du premier ministre sur le transfert. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Elgin–Norfolk.

* * *

LE BUDGET

M. Ken Monteith (Elgin—Norfolk): Monsieur le Président, le budget déposé par le ministre des Finances mardi dernier est juste et bien équilibré sauf sur un point: la taxe sur le tabac.

Cette augmentation de la taxe sera désastreuse pour les producteurs de tabac d'Elgin—Norfolk, dont bon nombre sentent déjà les effets de la baisse de la consommation de tabac au Canada. J'ose espérer que le ministre pourra donner un peu d'espoir à ces agriculteurs en les aidant financièrement à diversifier leur production.

* * *

[*Français*]

LES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur accorde de nouveaux avantages fiscaux aux personnes handicapées. En plus d'une majoration du crédit d'impôt, qui passe de 575 $ à 700 $. Monsieur le Président, on entend le ministre des «voyages», le député de Sorel qui chiale toujours après les députés de ce côté-ci; on pourrait l'appeler «le ministre qui a le plus voyagé dans le monde, depuis 1984».

Article 31 du Règlement

Monsieur le Président, la gamme des frais médicaux déductibles est augmentée, allant des services d'un aide à domicile jusqu'à l'acquisition et l'entretien d'une chien guide.

Les familles qui soutiennent un enfant ou un adulte handicapé voient aussi leurs déductions augmentées. On a aussi prévu des mesures pour inciter les entreprises à effectuer des travaux qui favoriseront l'accès des immeubles aux personnes handicapées.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui en vertu de l'article 31 du Règlement pour parler de l'expérience que les autorités du village de Watford ont connue récemment dans leurs rapports avec Postes Canada.

Leurs efforts pour traiter avec la Société des postes d'une façon responsable et positive se sont butés à la bureaucratie et ont avorté à cause de la fourberie de la société et de la méfiance qu'elle inspire.

Postes Canada a finalement montré ses vraies couleurs. Par exemple, le maire du village indique dans une lettre qu'elle avait tort de prétendre que le maître de poste prendrait sa retraite ce printemps.

L'information que les autorités du village ont demandée sur des questions financières et qu'on leur avait promise ne leur est jamais parvenue. Elle doit encore être dans le courrier.

La Société a prévenu privément certaines personnes de soumettre des offres avant de lancer un appel d'offres.

Elle a accordé des contrats sans faire d'enquête sur la solvabilité ni exiger des entrepreneurs cautionnables.

Elle a fourni des renseignements contradictoires et elle a fixé des dates limites déraisonnables.

Les autorités du village ont entrepris des négociations pour acquérir l'immeuble de Postes Canada situé sur le même terrain où le cénotaphe a été érigé en l'honneur des hommes et des femmes qui ont servi le Canada pendant les guerres mondiales. Les autorités du village sont, on le comprend, très inquiètes à la pensée d'avoir à traiter de ce sujet avec la Société des postes qui s'est acquis la réputation de faire des déclarations trompeuses et de refuser de fournir de l'information.

Je presse le ministre responsable d'exiger des comptes de Postes Canada.

Article 31 du Règlement

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, non seulement la TPS est une taxe régressive et scandaleuse en principe, mais elle donne également lieu à des abus.

Aux termes de la loi, les locataires qui n'ont pas un bail commercial ne sont pas tenus de payer cette horrible taxe sur les espaces de stationnement, même si ce n'est pas prévu dans leur bail, même si l'argent est versé à une autre société ou même si le stationnement est situé dans un immeuble voisin. Malgré cela, la compagnie d'assurance-vie Crown a fait payer illégalement plus de 5 000 $ de TPS depuis janvier aux personnes qui louent des espaces de stationnement au complexe La Cité, à Montréal.

Ce sont 5 000 $ que cette société devra rembourser à ces locataires, monsieur le Président. J'ai signalé cet abus à Revenu Canada, qui a promis que l'argent serait remboursé. Toutefois, les députés ne devraient pas être obligés de faire des pressions auprès de Revenu Canada pour faire respecter la loi. C'est le ministère des Consommateurs et des Sociétés qui doit intervenir pour arrêter cette perception illégale de la TPS qui, d'après ce qu'on m'a dit, est répandue dans tout le pays.

* * *

LA JUSTICE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, il est grand temps que quelqu'un examine sérieusement ce qui se passe au ministère de la Justice.

Hier, après deux ans d'hésitation, la ministre de la Justice a annoncé qu'elle ne rouvrirait pas l'affaire David Milgaard. On avait une multitude de preuves qui jetaient le doute sur la condamnation de Milgaard pour meurtre il y a 21 ans. C'était devant les tribunaux qu'il fallait aller pour tirer les choses au clair, mais la ministre de la Justice, sans donner beaucoup d'explications, a dit non.

Elle n'a jamais expliqué comment s'était déroulée l'enquête. Pourquoi la demande de Milgaard n'a-t-elle pas été acceptée? Il semblerait qu'on essaie de cacher certaines choses, monsieur le Président. Le ministère est-il vraiment capable de mener ce genre d'enquête? Après tout, on lui demande de faire enquête sur lui-même. Il faut qu'il y ait une enquête publique. Les Canadiens ont le droit de savoir si le ministère de la Justice est digne de son nom. Entre-temps, le spectre d'un innocent qui languit derrière les barreaux continue de nous hanter.

LA GUERRE DU GOLFE

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, le monde entier s'est réjoui hier soir en apprenant qu'un cessez-le-feu avait été décrété dans le Golfe. Nous pouvons tous être fiers du rôle efficace qu'ont joué les Canadiens et les Canadiennes qui y avaient été dépêchés. Nous sommes également heureux qu'il n'y ait apparemment pas eu de victimes canadiennes.

Néanmoins, ces gens ont exposé leur vie pour appuyer ce que non seulement les Canadiens, mais les gens de tous les pays considéraient comme une mesure essentielle.

Je félicite le gouvernement, notamment les ministres de la Défense nationale et des Anciens combattants, d'avoir désigné la région du Golfe comme un secteur de service spécial, de sorte que ces gens toucheront les avantages et les allocations prévus en vertu de cette désignation. Il faut souligner le leadership dont ces ministres ont fait preuve pendant tout le conflit et l'encouragement qu'ils ont donné ainsi que l'apport du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Il va sans dire que la figure dominante, pendant toute cette crise, a été celle du premier ministre du Canada qui a montré aux Canadiens et à tous les parlementaires la véritable signification du leadership politique et, bien entendu, de la diplomatie. Merci à tous pour avoir fait du bon travail.

* * *

LES DONNÉES STATISTIQUES

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, le gouvernement a trouvé un moyen ingénieux de polir son image. Croyez-le ou non, il a décidé de ne pas dévoiler les mauvaises nouvelles touchant l'économie. Pour ce faire, il a mis un terme à la collecte des données statistiques.

Nous venons d'apprendre que le gouvernement a annulé le recensement annuel sur la construction. Il a également annulé un sondage de milieu d'année sur les intentions d'investissement des entreprises. Au début de janvier, nous avons appris que le gouvernement projetait de mettre fin à toute collecte de données sur les sciences et la technologie.

Vous vous imaginez un peu dans quel embarras cela aurait mis le gouvernement, surtout que le premier ministre a promis d'accroître l'activité scientifique au Canada. C'est ainsi que le ministre a ordonné que Statistique Canada continue de recueillir des données sur les sciences et la technologie. Il semblerait toutefois que la construction et les investissements des entreprises aient été des proies plus faciles. La seule conclusion qu'on puisse

tirer de tout cela, monsieur le Président, c'est que le gouvernement a fait un tel gâchis de l'économie canadienne qu'il lui faut à tout prix cacher les faits aux Canadiens.

* * *

LES PAIEMENTS DE TRANSFERT

Mme Edna Anderson (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, le gouvernement a majoré de 3,7 p. 100, par rapport à l'an dernier, les paiements de transfert qu'il verse aux provinces. Pourtant, il s'en trouve encore pour dire que ces paiements ont diminué et que les secteurs de la santé et de l'éducation vont en pâtir.

Les gouvernements provinciaux savent pertinemment que les paiements de transfert leur sont versés en bloc et sans condition. Il leur incombe ensuite d'en faire une répartition judicieuse. Évidemment, monsieur le Président, il est beaucoup plus facile de reprocher au gouvernement fédéral de ne pas avoir donné assez d'argent que de remettre en question les habitudes des provinces.

Il serait temps que les provinces se rendent compte qu'elles doivent faire leur part. Il faut qu'elles arrêtent de tenir le gouvernement fédéral responsable de leurs problèmes financiers et qu'elles commencent par mettre de l'ordre dans leurs affaires.

* * *

LES FORÊTS

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, dans les prévisions budgétaires que le gouvernement a déposées à la Chambre ce matin, le nouveau ministère des Forêts reçoit une autre gifle. En effet, ses crédits sont coupés de 7 p. 100, en grande partie parce que des ententes sur les forêts n'ont pu être signées avec les provinces. Les ententes donnent au ministère la possibilité de traiter avec les provinces pour régler bien des questions concernant les forêts et l'environnement. On nous dit que les ententes avec l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et l'Ontario pourraient être financées sur fonds de réserve du gouvernement.

Ces ententes ont expiré en mars 1989, et le gouvernement n'a encore rien fait à ce sujet. Même le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest n'a pas encore versé les fonds destinés aux accords d'association en question. Quand le gouvernement va-t-il se décider à accorder à nos forêts la priorité voulue?

Article 31 du Règlement

• (1410)

[*Français*]

LA CROIX-ROUGE

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, lundi dernier était lancée à Montréal la campagne de financement annuelle de la Croix-Rouge au Québec. Lors de ce lancement, M. Claude Béland, président du Mouvement Desjardins ainsi que président d'honneur de cette campagne de financement a profité de l'occasion pour sensibiliser la population québécoise sur l'importance du rôle traditionnel de la Croix-Rouge dans notre société.

En effet, monsieur le Président, la Croix-Rouge c'est beaucoup plus que des cliniques de sang. Dans les cas de sinistres, que ce soit dans les cas de sécurité aquatique et à de multiples égards, la Croix-Rouge apporte un soutien humanitaire constant auprès des victimes. Je suis persuadé que si nous pouvions venir en aide à une personne en danger, nous n'hésiterions pas à le faire. Cependant, nos occupations ne nous permettent pas de le faire. La Croix-Rouge, elle, le fait pour nous, et un don pour lui aider à financer ses activités lui permettra de continuer à le faire. La Croix-Rouge a un urgent besoin d'argent, monsieur le Président. Donnons généreusement!

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, le gouvernement a réussi à lui seul à dévaster l'économie de tout le pays comme ne le montrent que trop bien les 12 000 faillites d'entreprises et 43 000 faillites personnelles au cours de la dernière année.

Par-dessus tout, le gouvernement refuse d'assumer ses responsabilités pour les milliers de vies et de rêves brisés que représentent ces simples statistiques. À l'Île-du-Prince-Édouard, le nombre de faillites a augmenté de 19 p. 100. En Ontario, on a assisté à près de 20 000 faillites d'entreprises et de particuliers. Sous toutes ces statistiques se cachent des gens en chair et en os, dont bon nombre ont vu leur vie brisée et ont perdu leur entreprise, leur emploi, leur famille et leur fierté, tout cela à cause de la politique économique insensée du gouvernement qui a frappé l'économie canadienne en plein coeur.

Le pire de tout, c'est que nos vis-à-vis présentent ce budget qui n'offre aucune aide, mais simplement les mêmes promesses aux entreprises et aux particuliers qui sont au bord du gouffre. La population n'a pas besoin

Article 31 du Règlement

d'un nouveau budget ni d'un nouveau ministre des Finances, mais d'un nouveau gouvernement, libéral celui-là, et pour le bien de tous les Canadiens, le plus tôt sera le mieux.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, les Canadiens ont aujourd'hui bien des raisons de se réjouir. Nos forces en poste dans le golfe Persique ont rempli leur mission avec courage et savoir-faire, et les Canadiens de tout le pays sont extrêmement fiers des hommes et des femmes qui en font partie.

Par ailleurs, les Canadiens cherchent ici le moyen de faire en sorte que notre pays soit plus fort et plus uni. Une de mes électrices, M^me^ Lucille Hilston, de Niagara Falls, est très attachée à son pays. Elle a composé un hymne, pour célébrer la Fête du Canada, qu'elle a intitulé «Heureux anniversaire Canada» et qui devrait, espère-t-elle, inspirer des sentiments positifs dans tout le pays, surtout à ce moment-ci de notre histoire constitutionnelle. Voici quelques vers de cet hymne inspirant:

Il est temps de célébrer
L'anniversaire de notre pays
Cette terre d'amour et de liberté
Oeuvre historique
Faite pour durer

Ce n'est que la contribution d'une seule personne à la promotion d'un Canada uni et plus heureux. Je la remercie de ses efforts. Quiconque souhaite avoir une copie de cet hymne voudra bien m'écrire aux soins de la Chambre des communes.

* * *

LE BUDGET

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, si, après l'exposé budgétaire, il subsistait un doute que le gouvernement conservateur maintient le programme qu'il poursuit depuis sept ans contre les Canadiens à faible revenu et à revnu moyen, un coup d'oeil aux crédits de 1991-1992 suffirait à le dissiper.

En période de récession et de chômage aigu, le gouvernement supprime 3,1 milliards du budget d'Emploi et Immigration et ampute de 100 millions les programmes de la Stratégie canadienne de l'emploi. Il brandit la menace de pertes d'emplois comme conséquence à toute hausse de traitements des fonctionnaires, dressant les employés les uns contre les autres. Il sape encore plus le processus de négociation collective pour consacrer par une loi son droit de faire exécuter contrat des travaux que ses employés accomplissent actuellement.

Avec les 60,3 millions de dollars qu'il retranche des paiements de transfert aux termes du Régime d'assistance publique du Canada, il manifeste une fois de plus son mépris envers les Canadiens ordinaires en attaquant les programmes sur lesquels les Canadiens comptent le plus.

Quand le premier ministre a déclaré que son parti saurait mieux gérer le changement, les Canadiens ne pouvaient pas savoir avec quelle rigueur il le ferait ni quelle était l'ampleur du changement proposé.

* * *

[*Français*]

LES TARIFS POSTAUX

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, il y a quelques semaines, les dirigeants du journal *La Terre de chez nous* et du journal *Les Affaires* ont eu la désagréable surprise d'apprendre qu'ils ne pourraient plus bénéficier du code 3 des tarifs postaux à compter du 1^er^ avril 1991. Cette décision va entraîner, monsieur le Président, des augmentations de plus de 600 p. 100 des frais de poste et, à brève échéance, la mort de ces deux périodiques.

Comment le ministre responsable peut-il justifier une telle augmentation alors même que la plupart des périodiques à propriété canadienne ne subiront qu'une hausse de 5,5 p. 100? Je trouve pour le moins arbitraire qu'on pénalise deux hebdomadaires de chez nous qui représentent bien les valeurs des Québécois et leur désir d'être bien informés, sur la seule base qu'ils sont imprimés sur du papier-journal, non brochés et diffusés plus de 48 fois par année. Vous savez bien, monsieur le Président, le rôle qu'ont joué ces deux publications dans l'affranchissement des Québécois. *La Terre de chez nous* a une valeur de symbole pour les agriculteurs québécois; c'est à la fois leur principale source d'information et le pilier des valeurs rurales au Québec. Le journal *Les Affaires*. . .

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BUDGET DES DÉPENSES

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier, lorsque le parti libéral a dit que le gouvernement essayait de détruire l'assurance–maladie, le ministre de la Santé nous a accusés d'être alarmistes. Dans le budget des dépenses, déposé il y a moins de trois heures, on constate que le gouvernement prévoit une réduction d'un milliard des paiements pour la santé.

Je demande donc au premier ministre comment il peut prétendre que son gouvernement protège l'assurance–maladie alors que le budget des dépenses, à la page 25–8, prévoit une réduction de budget d'un milliard de dollars.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée sait bien que les transferts aux provinces, en vertu du financement des programmes établis, sont constitués de points d'imposition et de transferts pécuniaires. Elle ne parle que de ces derniers. Les transferts totaux, points d'imposition et transferts pécuniaires accusent une augmentation équivalente à 1 p. 100.

De plus, il y a la péréquation dont bénéficient sept provinces. Elle sert aussi à subvenir aux besoins de la santé, de l'enseignement postsecondaire et d'autres programmes dans les provinces qui en bénéficient. Les paiements de péréquation augmenteront substantiellement cette année, en plus des transferts fiscaux et du financement des programmes établis.

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, je vais lire le budget des dépenses au ministre des Finances. Dans le budget des dépenses de 1990, le montant au chapitre du «Programme des services de santé assurés» était de 5 448 000 000 $.

En 1991–92, monsieur le Président, ce même programme ne reçoit que 4 400 000 000 $, soit une réduction de plus d'un millard.

[*Français*]

Le premier ministre sait fort bien qu'aujourd'hui le ministre de la Santé du Québec a prédit que le gouvernement, par ses politiques et coupures dans ses budgets, nourrit les arguments de ceux qui ont des ambitions séparatistes. Ce sont les paroles du ministre de la Santé du Québec. Et j'aimerais poser ma question au premier ministre.

Tenant compte que le programme universel de la santé, qui est protégé et sur lequel compte tous les Canadiens, tant au Québec qu'en Ontario, et à travers tout le Canada, pourquoi le premier ministre est–il en train de nourrir les visions des séparatistes par ces coupures dans le domaine de la santé?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, encore une fois, je le répète, les transferts aux provinces se font de deux façons: premièrement, les transferts en espèces, ensuite les transferts additionnels sous forme de points d'impôt. Ma collègue ne s'est référée qu'aux transferts en espèces. Donc, je le répète, les chiffres mentionnés, et qui sont indiqués dans le Budget de mardi, ne touchent en rien les transferts pour l'année qui vient.

[*Traduction*]

Mme Sheila Copps: Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre.

Son budget des dépenses prévoit une diminution d'un milliard de dollars. Il sait certainement que le ministre de la santé du Québec a déclaré: «Que ce gouvernement, avec ses réductions, apporte de l'eau au moulin de ceux qui voudraient se séparer du Canada.»

• (1420)

J'aimerais demander au premier ministre, lui qui sait si bien que l'assurance–maladie est l'un des fondements de la nation, pour quelle raison il accepte de s'attaquer aux bases mêmes du pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre de la santé du Québec était aussi l'organisateur en chef de la campagne de ma collègue à la direction de son parti.

Des voix: Oh, oh.

M. Mulroney: Le ministre de la santé du Québec sait très bien que le montant versé par le gouvernement fédéral aux provinces va augmenter, contrairement à la décision que lui et ses collègues ont prise lorsqu'ils ont transféré des millions de dollars de frais aux municipalités.

La prochaine fois que vous lui parlerez, mentionnez lui donc cela.

Questions orales

L'ASSURANCE-MALADIE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ni le ministre des Finances ni le premier ministre ne nous ont donné d'explication sur les raisons justifiant les coupes faites dans le budget des dépenses au chapitre de l'assurance-maladie. Compte tenu de la nécessité d'offrir des soins médicaux de qualité aux Canadiens, leur façon d'éluder la réponse est très éloquente.

Ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Hier, lorsqu'on lui a posé une question au sujet du projet de son gouvernement de retirer son soutien au programme fédéral d'assurance-maladie, il a répondu que ces propos n'étaient que de l'alarmisme de la part des libéraux.

Hier, le Dr Lionel Lavoie, président de l'Association médicale canadienne, a déclaré au nom de l'association:

> Le gouvernement du Canada est en train d'anéantir le programme d'assurance-maladie en lui retirant le financement. La qualité des soins médicaux en souffrira.

Je demande au ministre s'il admettra, maintenant, que ce n'est pas de l'alarmisme de dire que son gouvernement est véritablement en train d'asphyxier le programme d'assurance-maladie, mais bien la simple vérité.

Des voix: Bravo!

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, c'est exactement le contraire. Je signale au député que le Parti libéral du Canada déforme les faits lorsqu'il veut faire croire qu'il y a remaniement du régime des versements pécuniaires et des transferts de points d'impôt aux provinces et que cela représente une réduction de l'ordre d'un milliard de dollars de la participation du gouvernement au programme d'assurance-maladie. C'est tout simplement faux. C'est bien là l'alarmisme libéral dont je parlais hier.

Ce qui menace l'assurance-maladie et la qualité des progrmmes sociaux au Canada, c'est le fait qu'aujourd'hui, sur chaque dollar de taxe et d'impôt versé à Ottawa par les Canadiens, 35 cents sont affectés uniquement au paiement des intérêts sur la dette nationale.

Vient un moment où il faut être honnête. Vient un moment où l'opposition doit dire ce qu'il en est. Favorise-t-elle un déficit plus élevé? Favorise-t-elle des impôts plus élevés? Ou favorise-t-elle des compressions? Il est temps d'être franc avec les Canadiens.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, il est temps que le ministre prétendument responsable de la Santé nationale et du Bien-être social soit franc avec les Canadiens et qu'il dise s'il accuse le président de l'Association médicale canadienne d'être alarmiste lorsque celui-ci affirme que le budget du gouvernement est en train d'asphyxier l'assurance-maladie en lui coupant le financement. Osera-t-il faire une telle accusation à la Chambre? Je parie qu'il n'aura pas le courage.

[*Français*]

Le docteur Lavoie a également ajouté qu'il est, et je cite:

> surpris des récentes décisions gouvernementales du régime d'assurance-maladie durant la crise sur l'unité nationale.

Alors, je demande au ministre: Comment peut-il rester impassible pendant que le ministre des Finances et son gouvernement sont en train de démanteler le Canada et ses programmes de base comme notre régime d'assurance-maladie?

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le Canada consacre à l'assurance-maladie environ 2 000 $ pour chaque homme, femme et enfant que compte le pays. Seuls les États-Unis, avec leur système désorganisé, dépensent un pourcentage du PIB plus élevé que le Canada pour l'assurance-maladie.

Nous transférons cette année quelque 14 milliards de dollars aux provinces. Nous respectons notre engagement.

C'est le collègue de la députée d'Hamilton-Est qui a proposé que le gouvernement fédéral renonce à ses responsabilités en matière d'assurance-maladie. C'est à elle d'expliquer cette position, et pas à nous.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Statistique Canada annoncé aujourd'hui que les répercussions de la récession sur la population sont encore plus graves que le gouvernement nous l'avait indiqué. L'Association nationale des banques d'alimentation a déclaré hier que, au cours de la dernière année, près de 200 000 enfants ont recouru aux banques d'alimentation. Je tiens à souligner au premier ministre que, il n'y a pas si longtemps, il prenait la parole dans cette Chambre en même temps qu'il présidait un sommet mondial sur la pauvreté chez les enfants.

Je voudrais demander ceci au premier ministre: Étant donné les besoins réels de la population, pourquoi le gouvernement a-t-il décidé d'imposer des compressions de près de 2 milliards de dollars au chapitre de l'enseignement postsecondaire et des soins de santé, services qui

répondent aux besoins de la population? Nous ne parlons pas ici d'extravagance!

En 1981, les libéraux ont lutté contre la récession en faisant écoper les pauvres, ceux qui avaient besoin d'aide et les chômeurs. En 1991, aucune nouvelle idée n'est proposée.

Que va faire le premier ministre aujourd'hui, en 1991, pour ces Canadiens et pour ces enfants qui ont des besoins réels?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la chose la plus importante que le gouvernement puisse faire, c'est de relancer l'économie, de réduire les taux d'intérêt ainsi que de permettre aux Canadiens de trouver des emplois, de se libérer de l'aide sociale, de se sortir de la pauvreté et de trouver des emplois suffisamment rémunérateurs qui leur assurent une sécurité pour l'avenir.

Les néo-démocrates soutiennent qu'ils se préoccupent de l'avenir de nos enfants. Pourtant, ils laissent entendre que nous devrions dépenser maintenant, au cours de notre génération, et laisser nos enfants payer la note. Il est temps d'arrêter de voler l'argent de nos enfants.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je ne vois pas comment, et je pense que la plupart des Canadiens sont de mon avis, le fait de laisser les enfants de la prochaine génération sur leur faim contribue à assurer leur avenir et celui du reste de la population canadienne.

[*Français*]

Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Les provinces et les territoires disent tous que les besoins augmentent dans le domaine de la santé, dans le domaine des services sociaux, ainsi que dans le domaine de l'éducation. Le gouvernement fédéral, lui, se retire de plus en plus. Les Canadiennes et les Canadiens, partout au pays, comptent sur leur gouvernement quand les temps sont durs. Au lieu de couper, pourquoi le premier ministre ne reconsidère-t-il pas sa décision et arrête de punir les plus défavorisés dans notre société?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Les compressions budgétaires et les attitudes annoncées dans le domaine économique par le gouvernement ont pour effet, tel que le ministre des Finances l'a énoncé clairement, de provoquer une réduction dans les taux d'intérêt. Il y a à peine quelques heures, les taux d'intérêt au Canada ont été abaissés cette semaine, je pense, pour la douzième ou la treizième semaine de suite. Alors, ce sont de bonnes nouvelles pour l'économie.

Effectivement, en sortant de la récession, nous avons bien sûr des problèmes sociaux. Et comme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social vient de l'expliquer, le gouvernement a un éventail de programmes qui visent à aider les moins bien nantis dans notre société. Mais il a noté qu'en ce qui concerne la réduction du nombre de personnes dans la pauvreté, qu'il y en a aujourd'hui plusieurs centaines de milliers de moins qu'en 1984. Et malgré les effets néfastes d'une récession, le Canada a continué à marquer des progrès sociaux importants. Il y a des divergences de vue quant à l'idéologie économique entre les néo-démocrates et nous-mêmes. Nous visons, de notre côté, le secteur privé avec des taux d'intérêt à la baisse, secteur qui sera en mesure de contribuer davantage à la création d'une nouvelle richesse pour tous les Canadiens, en commençant par les emplois durables.

[*Traduction*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): J'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre.

Si le premier ministre voulait aider le secteur économique qui crée le plus d'emplois, il aiderait les petites entreprises au lieu de s'y attaquer comme il le fait dans ce budget.

• (1430)

Le budget des dépenses déposé aujourd'hui prévoit que le Sénat coûtera 5,6 millions de dollars de plus.

Des voix: Quelle honte!

Mme McLaughlin: Une bonne partie de cette augmentation sera certainement attribuable aux huit sénateurs que le premier ministre a nommés pour faire accepter la TPS. En même temps, le ministre des Finances a annoncé une coupe de près de 2,7 millions de dollars dans les Territoires du Nord-Ouest pour les programmes d'enseignements des langues autochtones et l'élimination progressive de l'aménagement du territoire dans le Nord, la région où on en a le plus besoin au Canada, en raison des revendications territoriales et de la fragilité de l'environnement. Cette décision aura des incidences sur l'environnement et sur le développement du Nord.

Le premier ministre pourrait-il se débarrasser de quelques-uns des sénateurs nommés pour faire accepter la TPS et se servir de l'argent qu'il économiserait ainsi pour investir dans le Nord où réside notre avenir?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je sais que ma collègue se soucie beaucoup des petites entreprises. Elle sait certainement que ces entreprises bénéficient de l'un des taux d'imposition les plus faibles par rapport à leurs homologues dans le reste du monde industrialisé. Elle n'ignore certainement pas que ces entreprises demandent une baisse des taux d'intérêt comme le proposent également Shirley Carr, du Congrès du travail du Canada, l'Association des exportateurs canadiens, l'Association des manufacturiers

canadiens et les groupes sociaux. C'est exactement le but de ce budget.

Nous ne nous contentons pas d'espérer que les taux d'intérêt diminueront comme par enchantement, nous prenons les décisions politiques qui mettront en place un cadre qui les fera baisser. Voilà le message essentiel de ce budget.

* * *

LE BUDGET DES DÉPENSES

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le Budget des dépenses principal déposé ce matin prévoit une affectation spéciale de 600 millions de dollars pour le maintien, à compter du 1er avril et durant les 12 mois suivants, de la présence militaire canadienne dans le golfe Persique.

Puisque la guerre du Golfe est maintenant terminée et que les femmes et les hommes courageux qui font partie des Forces canadiennes rentreront bientôt au pays, le ministre des Finances peut-il. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La parole est au député.

M. Tobin: Monsieur le Président, c'est une honte que le parti ministériel ne saisisse pas la présente occasion pour féliciter les membres des Forces canadiennes au lieu de chahuter.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Monsieur le Président, le ministre des Finances peut-il dire à la Chambre quelle partie des 600 millions qui ont été prévus dans le budget des dépenses déposé ce matin pour le prochain exercice, mais qui ne seront pas utilisés à cette fin puisque la guerre du Golfe est maintenant terminée, quelle partie de cette somme, dis-je, servira à venir en aide aux chômeurs canadiens dont le nombre atteindra 1,5 million, de l'aveu même du ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le gouvernement a inclus ces sommes dans le budget pour garantir aux femmes et aux hommes exceptionnels qui font partie des Forces canadiennes un appui de la population canadienne qui soit le plus complet possible, qu'ils soient en service à l'étranger ou ici.

Le gouvernement veillera à répondre aux besoins des militaires, car lorsqu'il s'est engagé devant la Chambre des communes à envoyer des membres des Forces canadiennes pour participer à une guerre au nom de la liberté, nous avons donné à ces derniers l'assurance qu'ils ne manqueraient de rien. Les députés de cette Chambre et le gouvernement les ont alors épaulés et continuent de le faire maintenant.

Des voix: Bravo!

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Et nous étions d'accord.

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: Monsieur le Président, il y a 600 millions de dollars. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député a la parole.

M. Tobin: Monsieur le Président, puisqu'on a réservé ce matin 600 millions de dollars pour les 12 mois à compter du 1er avril, et que nos forces armées ne passeront pas les 12 prochains mois au Moyen-Orient, à notre avis, ne pourrions-nous pas nous servir de cet argent pour donner aux chômeurs un dividende de paix, si l'on veut, en rétablissant les 100 millions de dollars que le ministre avait retranchés des crédits affectés à la création d'emplois dans son budget, il y a quelques jours?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis sûr que les forces armées canadiennes en mission dans le Golfe apprécient cette manifestation de soutien de la part du député.

Mais elles seront un peu perplexes de l'entendre proposer ou recommander le retrait, avant même leur retour au pays, de montants qui leur étaient destinés.

Le député se rend sûrement compte que nos forces armées pourraient demeurer encore très longtemps dans cette région. Nous ne savons toujours pas à quoi nous en tenir à ce sujet. Le gouvernement du Canada continuera d'exploiter toutes les ressources possibles pour s'assurer que nos militaires, qui ont servi leur pays si courageusement, reçoivent l'appui inconditionnel du gouvernement et du peuple du Canada.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, ma première question s'adresse au ministre des Finances.

Le ministère des Finances a maintenant confirmé—ce matin en fait—qu'il va déduire chaque année des paiements de péréquation versés aux quatre provinces de l'Atlantique la somme de 60 $ par habitant pour récupérer ce qui constitue d'après lui le trop-payé qui est le plus élevé jamais vu au chapitre de la péréquation et qui remonte à il y a près de trois ans.

Je voudrais que le ministre des Finances nous dise pourquoi la population de Terre-Neuve devra maintenant rembourser 58,3 millions de dollars en versements de plus de un million de dollars toutes les deux semaines pendant les deux prochaines années, en plus d'être victimes de limites imposées aux paiements de transfert et annoncées dans ce budget cruel. Pourquoi les provinces de l'Atlantique subiront le même sort?

Le gouvernement du Canada annule la dette d'autres pays et de banques étrangères. Pourquoi ne pas laisser respirer les habitants de Terre-Neuve et des Maritimes?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que j'ai bien entendu le député parler de ce budget cruel.

Des voix: En effet.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Pourquoi donc le président du Conseil du Trésor, M. Winston Baker. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . .de Terre-Neuve, a-t-il eu des éloges à faire au sujet de ce budget?

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il a dit que tous les gouvernements en général avaient atteint un point où ils vivaient au-dessus de leurs moyens et où les dépenses ne seront payées que dans 10 ou 15 ans.

Le président du Conseil du Trésor de Terre-Neuve ne croit pas que c'est un budget cruel. Au contraire, il pense que c'est un bon budget. Je ne sais pas pourquoi le député tient de pareils propos. Il devrait parler à son frère.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député a posé une question sérieuse et mérite une réponse tout aussi sérieuse. Cela ne veut pas dire que ma première réponse n'était pas sérieuse.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député à la parole.

• (1440)

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, le ministre peut avoir l'assurance que pour cette question, je ne parle pas au nom de mon frère.

Des voix: Bravo!

M. Baker: Le ministre des Finances admettra-t-il maintenant que son budget et ses prévisions des dépenses déposées aujourd'hui constituent une manière indirecte d'augmenter les impôts? Admettra-t-il qu'il impose un fardeau indu aux gouvernements provinciaux et aux gestionnaires de la fonction publique à qui on ordonne de mettre à pied 2 000 employés pour chaque augmentation de 1 p. 100 des salaires? Le gouvernement traite les fonctionnaires comme des rats, et le ministre s'en croit, l'exterminateur.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, tout ce que je peux dire en réaction à la première réponse du député, c'est qu'elle est la soeur de toutes les réponses.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Peut-être le ministre pourrait-il répondre à la question.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, le député a fait allusion aux mesures que nous avons jugé bon de prendre pour contrôler la masse salariale dans la fonction publique. Nous n'aimons pas avoir à faire cela, mais nous devons reconnaître la position financière difficile du Canada et le grave problème du déficit et de la dette auquel fait face le gouvernement fédéral.

Nous avons demandé aux fonctionnaires et à tous les députés de contribuer au règlement de ce problème. Nous devons tenir compte du fait que dans d'autres parties du Canada, d'autres personnes subissent des réductions de salaire et sont mises à pied. Dans un tel contexte général, si les députés et les fonctionnaires peuvent aider le Canada à se remettre sur pieds et s'ils peuvent contribuer à faire baisser les taux d'intérêt ainsi qu'à faire redémarrer l'économie comme nous le prévoyons pour la deuxième moitié de l'année, alors je crois que nous posons tous un bon geste.

Questions orales

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

Quand j'étais petit, ma mère me disait de ne laisser rien dans mon assiette. Il semble bien que le ministre des Finances ait pris cet ordre au pied de la lettre dans le budget qu'il a présenté mardi. Hier, le ministre de l'Environnement a essayé sans succès de nous faire avaler qu'une diminution de 600 millions de dollars dans les fonds attribués au Plan vert équivalait à une augmentation de 20 p. 100. D'après le Budget des dépenses paru aujourd'hui, l'augmentation budgétaire accordée à l'Environnement est inférieure au taux de l'inflation, et on semble traiter le Plan vert comme une caisse noire politique tenue tout à fait à part des crédits de l'environnement.

Le ministre peut-il expliquer à la Chambre le bien-fondé de continuer à tenir secrets les fonds destinés au Plan vert? Peut-il nous expliquer la réduction de 50 p. 100 au chapitre de l'évaluation environnementale, ainsi que les réductions imposées par son collègue relativement aux sources d'énergie de remplacement et aux mesures de conservation, qui étaient censées être les piliers du plan du ministre pour contrer l'effet de serre?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis heureux de savoir que mon collègue de Skeena lit l'exposé budgétaire et le Budget des dépenses avec attention.

Il verra dans l'exposé budgétaire que le gouvernement s'est engagé sans équivoque à consacrer au Plan vert 250 millions de dollars de plus que ce qu'il avait consacré l'an dernier à l'environnement. Comme je l'ai dit hier, sur un montant de 1,3 milliard de dollars, cela représente en l'occurrence une augmentation de 20 p. 100.

Il verra en outre que les services votés du ministère de l'Environnement augmentent de 4,8 p. 100, et cela, en sus des 20 p. 100 précités. Somme toute, cela montre clairement l'engagement pris par le gouvernement à l'égard de l'environnement.

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il y a un instant, le premier ministre mentionnait à quel point il est important de créer de la richesse. Pourtant, tout le monde semble savoir ce que le ministre des Finances ne veut pas admettre, c'est-à-dire que la création de la richesse dans un pays industrialisé moderne repose sur la recherche et le développement, la technologie ainsi qu'une main-d'oeuvre perfectionnée et très bien instruite.

Je voudrais que le ministre des Finances nous dise, lui qui pointe en diverses directions, quand il cessera de s'en prendre de façon insensée et effroyable à la recherche et au développement, à l'enseignement postsecondaire ainsi qu'à la formation? Quand se rendra-t-il compte que ce genre d'attaques conduiront à la désindustrialisation de notre pays et feront du Canada un pays du tiers monde, et que tout cela ne fera, en fin de compte, qu'accroître le déficit?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, ce qui mènera à la désindustrialisation du Canada, ce seront les taux d'intérêts élevés auxquels doit faire face notre pays à cause du déficit.

Si vous examinez le domaine de la recherche et du développement, vous verrez. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Winegard: J'ai tout mon temps, M. Harvey.

Si vous examinez le domaine des sciences et de la technologie, vous verrez qu'il obtient un traitement de faveur dans ce budget. C'est le domaine qui profite des plus fortes augmentations, ce qui prouve que le ministre des Finances a fini par m'écouter.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, c'est au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que je m'adresse. La *Loi canadienne sur la santé*, que nous devons à un gouvernement libéral et qui est entrée en vigueur en 1984, est une source de fierté nationale. Le projet de loi C-69, que la Chambre a été contrainte d'adopter et qui est entré en vigueur cette année ruine en quelque sorte notre régime d'assurance maladie et constitue au contraire une source de honte nationale.

Le gouvernement prétend maintenant qu'il entend légiférer afin de protéger notre régime d'assurance-maladie, alors que le budget qui bloque pendant encore plus longtemps les paiements de transfert échappe au pouvoir d'application de la *Loi canadienne sur la santé*.

Quels moyens autres que ceux qui figurent déjà dans cette loi le gouvernement songe-t-il à appliquer pour protéger la *Loi canadienne sur la santé*? Le ministre pourrait-il reconnaître que la faiblesse se situe, non pas dans la *Loi canadienne sur la santé*, mais dans la volonté d'agir du gouvernement?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je me suis réjoui lorsque j'ai entendu le ministre des Finances déclarer que des mesures seraient prises pour protéger les dispositions de la *Loi canadienne sur la santé*, alors que l'équilibre entre les points d'impôt et les versements pécuniaires se modifie dans le cadre des transferts aux provinces.

Ce qu'il y a lieu de retenir, c'est que le gouvernement entend verser aux provinces quelque 14 milliards de dollars au chapitre de la santé.

Les paiements de transfert aux provinces ont augmenté depuis la dernière année où les libéraux ont exercé le pouvoir en 1984. Ils ont augmenté de plus de 50 p. 100. Il s'agit là d'une augmentation considérable qui témoigne de la volonté du gouvernement de favoriser la santé de tous les Canadiens.

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): C'est au même ministre que je pose ma question supplémentaire. Au cours des négociations qui ont abouti à l'Accord de libre-échange, les Américains ont exigé que le gouvernement fédéral cesse de participer au financement du régime d'assurance-chômage. L'année dernière, le gouvernement a capitulé et a aboli cette subvention. Maintenant, le gouvernement songe à se dérober à ses engagements en ce qui concerne notre régime d'assurance-maladie. Le ministre pourrait-il nous dire quel sera le prochain domaine auquel il entend s'attaquer afin que nos programmes sociaux s'harmonisent mieux avec ceux des Américains?

Quel nouveau dépôt sacré entend-il sacrifier?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, les libéraux ont eu beau faire circuler ce bobard au cours de la dernière campagne électorale, les Canadiens ne s'y sont pas laissés prendre, car ils savaient que les libéraux utilisaient cette tactique politique honteuse dans l'espoir d'effrayer les personnes âgées, les malades et les pauvres.

Les députés de l'opposition ont hérité d'un monde où ils peuvent dépenser inconsidérément sans se soucier d'où viendra l'argent pour régler la note. Les Canadiens qui ont les pieds sur terre comprennent que les gouvernements ne peuvent pas faire fi des lois économiques, qu'ils sont tenus de respecter les mêmes lois que les particuliers, les propriétaires d'exploitations agricoles de type familial ainsi que les hommes d'affaires, et que quiconque par ailleurs dépense plus qu'il ne gagne risque de s'en mordre les doigts. Nous entendons protéger les programmes sociaux du Canada en mettant de l'ordre dans les finances de notre pays.

• (1450)

[*Français*]

L'EMPLOI

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le taux de chômage à Montréal est très sérieux. Les nouveaux Canadiens, peut-être plus que les autres, ont de la difficulté à trouver un emploi. Est-ce que le ministre peut expliquer comment une coupure de 100 millions de dollars de la planification de l'emploi peut possiblement aider ces gens à trouver les moyens de survivre?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il est très important de noter qu'à Montréal comme dans les autres villes et régions urbaines au Canada, il y a beaucoup d'argent qui est payé pour les cours de langues pour les immigrants et aussi pour la formation aux immigrants.

En même temps, il est aussi important de noter, et je profite de l'occasion pour le dire, que le gouvernement s'est assuré que cette année, plus de 3 milliards de dollars soient dépensés pour la formation et l'aide à l'emploi. C'est 500 millions de dollars de plus que l'année dernière.

* * *

LA COMMISSION SPICER

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Suite à un article qui a paru dans *Le Soleil* d'aujourd'hui, M. Robert Normand, membre de la Commission Spicer, dit—et je cite l'article du *Soleil*: «M. Normand trouve curieux que certains de ses collègues commissaires travaillent sur une base de trente jours par mois à raison de 600 $ par jour. Un ratio de cinq ou dix jours par mois avec quelques périodes plus intensives à l'occasion lui semblerait plus normal». Et il continue: «Certains commissaires auraient embauché des adjoints administratifs sur une base de 40 000 $ par année, des sommes importantes auraient été également payées en temps supplémentaire sans que l'on sache très bien pourquoi».

Ma question, monsieur le premier ministre, est celle-ci: Qu'entendez-vous apporter comme mesures correctives à cet état de choses qui existe?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je connais très bien M. Normand, qui est non seulement un excellent bonhomme, mais un grand administrateur et qui fait partie de la Commission Spicer.

Mais le député sait fort bien que lorsqu'un gouvernement nomme une commission royale d'enquête, on lui donne forcément l'indépendance voulue pour gérer sa boîte. J'ai vu la déclaration aujourd'hui et je suis convaincu que le président de la Commission, M. Spicer, va la regarder attentivement et il prendra, s'il y a lieu, immédiatement toutes les mesures correctives qui s'imposent.

Il est important de noter que le gouvernement a donné un mandat important à M. Spicer dans un laps de temps relativement court quand même pour réaliser son mandat. Mais M. Spicer est parfaitement au courant de toutes les normes de gestion du gouvernement fédéral et nous le connaissons également comme un homme de la plus grande intégrité. Nous savons que sa Commission respectera intégralement toutes les exigences de ces normes.

* * *

[*Traduction*]

L'EMPLOI

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Ce budget porte atteinte aux familles de travailleurs. Le ministre fait porter le poids de ses mesures économiques aux membres de la fonction publique. Il a dit dans son budget qu'il tiendrait compte des inquiétudes des gens, pourtant ce budget ne contient rien pour aider ceux qui ont perdu ou qui vont perdre leur emploi.

En fait, quand on compare le budget des dépenses à l'exposé budgétaire, il est clair qu'on a retiré à la dernière minute davantage d'argent que prévu à la Planification de l'emploi. Le ministre pourrait-il expliquer ce qui, à la dernière minute, est devenu plus important que la formation des chômeurs?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il n'y a rien aux yeux du gouvernement qui soit plus important que la formation des chômeurs. J'apprécie l'appui de la députée à ce titre. Quel dommage qu'elle ait tardé à donner son appui au projet de loi C-21, car nous aurions pu disposer de fonds l'année dernière.

Je voudrais aussi faire remarquer à la députée et répéter ce que j'ai dit précédemment, à savoir que plus de 3 milliards de dollars vont être dépensés cette année pour la formation, les allocations d'étude et les initiatives en faveur de l'emploi d'un bout à l'autre du Canada. Cela constitue 500 millions de dollars de plus que l'année dernière et 900 millions de plus qu'il y a deux ans.

Cet argent est destiné aux chômeurs et aux travailleurs qui ont besoin de se spécialiser et de satisfaire exactement aux exigences du pays en ce qui concerne une main d'oeuvre plus qualifiée. Il permettra aussi de donner à chaque travailleur une vie plus satisfaisante et une source de revenu stable.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, le 26 octobre 1990, le ministre des Finances a dit à la Chambre que les cotisations au régime d'assurance-chômage resteraient inchangées pendant trois ans et que le gouvernement avait fait sa planification en conséquence. Il a même ajouté, et je cite: «S'il y a un déficit, le gouvernement le compensera.» Le ministre devrait savoir qu'une nation en chômage ne peut pas fonctionner.

Pourquoi le ministre des Finances fait-il porter le fardeau du déficit aux travailleurs canadiens et aux chômeurs?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député comprend mal l'objectif de ce budget. Dans l'exposé budgétaire, nous avons énoncé très clairement une série de mesures que nous allons prendre pour faire baisser davantage les taux d'intérêt, qui ont déjà diminué de quatre pour cent.

On ne peut pas se contenter de souhaiter que les taux d'intérêt baissent pour aider les chômeurs dont mon collègue se préoccupe. Ce qu'il faut, c'est prendre des mesures pour s'assurer que cette baisse va se produire.

Ce que j'entends de la part du Nouveau Parti démocratique et du Parti libéral, c'est que, malgré le déficit de 35 milliards de dollars auxquels nous faisions face lorsque nous avons commencé notre planification budgétaire cette année, ils auraient augmenté les dépenses. Toutes les propositions que j'ai entendues de la part du Nouveau Parti démocratique et du Parti libéral aujourd'hui nécessiteraient une augmentation des dépenses. Si ces partis avaient augmenté les dépenses en plus de ce déficit de 35 milliards de dollars qui existait au départ, les taux d'intérêt n'auraient pas baissé, ils auraient monté en flèche. Ils auraient fait beaucoup plus. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député d'Abitibi.

[*Français*]

LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. L'Association minière du Québec s'objecte fortement au projet de modification à la Loi sur la gestion des finances publiques quant à la récupération des coûts dans le secteur maritime, surtout dans les ports de Québec et de Montréal concernant l'industrie minière.

Ma question est la suivante: Est-ce que le ministre peut nous dire aujourd'hui si le projet de loi C-91 aura un effet désastreux sur l'économie de certaines régions, en particulier pour l'industrie minière, du cuivre, du fer, du zinc et du sel dans les ports maritimes de la province de Québec en poussant les cargos canadiens à se diriger vers les ports américains?

[*Traduction*]

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, comme l'a dit mon collègue, le président du Conseil du Trésor, le projet de loi C-91 n'a rien à voir avec le pouvoir du gouvernement d'imposer des mesures de récupération des coûts. C'est l'actuel article 19 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* qui nous y autorise légalement.

Je devrais dire également à mon honorable collègue que nous poursuivons nos consultations au sujet des mesures de récupération des coûts. J'ai rencontré les dirigeants de la Stelco pas plus tard que ce matin, et lorsque nous mettrons une mesure au point, je suis convaincu que l'industrie la trouvera acceptable.

M. le Président: Je donne la parole à la députée d'Ottawa-Ouest pour poser une seule question.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il a dit aux employés de la fonction publique que s'ils voulaient nourrir leur famille, ils devront sacrifier leurs amis.

En 1982, le même ministre a dit à propos du gel des salaires: «Il n'y a aucune flexibilité lorsqu'une limite est imposée à tout le monde, qu'il s'agisse d'un commis, d'un SX-3, d'un sous-ministre ou du président d'une société d'État.»

Pourquoi le ministre a-t-il changé d'avis? Pourquoi trouve-t-il maintenant parfaitement acceptable que le président d'une société d'État gagnant jusqu'à 300 000 $ ou davantage puisse maintenant obtenir cette année une hausse de traitement égale au salaire entier de 70 000 fonctionnaires, égale au salaire entier d'une commis de bureau dont la rémunération équivaut au seuil de la pauvreté et qui a besoin de tous ses sous pour nourrir ses enfants?

• (1500)

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'inviterais la députée à lire très attentivement notre proposition. Elle laisse en effet une certaine marge de manoeuvre, et même beaucoup de marge de manoeuvre. Il ne s'agit pas d'un gel des salaires. Nous avons dit que nous vivons des temps difficiles.

Je voudrais lui rappeler encore une fois ce que j'ai dit aux chefs syndicaux de la fonction publique. À l'heure actuelle, il y a des Canadiens qui ont du mal à joindre les deux bouts, d'autres qui sont mis à pied et d'autres qui renégocient leur convention collective pour venir en aide à leur entreprise. J'ai parcouru le pays pour tenir des consultations en préparation du budget, et tous les gens que j'ai rencontrés m'ont dit qu'au gouvernement, à Ottawa, nous devions faire notre part, et ils ont raison de dire que nous devons tous faire notre part. La fonction publique a fait sa part dans le passé, et je suis persuadé qu'elle la fera encore.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Charles-Eugène Marin (Gaspé): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable du Développement régional au Québec.

Le ministre québécois de la Santé et du Bien-être social aurait accusé récemment les députés conservateurs de l'est du Québec d'avoir sabordé l'accord sur la forêt pour des motifs politiques. Est-ce que le ministre pourrait m'éclairer en ce qui a trait à une telle déclaration?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je dois aussi dire que le ministre Côté a accusé les députés conservateurs de l'est du Québec de faire très bien leur travail et je pense qu'on est d'accord avec cela.

De plus, l'entente à laquelle mon collègue réfère est une entente fédérale-provinciale dans laquelle un montant de 18 millions de dollars a été alloué pour la recherche et le développement dans le secteur forestier, montant géré par la partie fédérale. Nous avons tenté de consulter le gouvernement du Québec qui a proposé des amendements refusés par les comités de consultation locaux. À la demande unanime de tous les comités de consultation locaux au Québec, nous avons décidé d'ap-

pliquer l'entente telle que signée à partir du 1er avril 1991, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je signale aux députés la présence à la tribune de l'honorable Shirley Coppen, ministre d'État et premier whip du parti ministériel en Ontario, et des membres du comité permanent de l'Assemblée législative de l'Ontario.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. David Dingwall (Cape Breton—Richmond–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre. Aurait-il l'obligeance d'expliquer ce que nous ferons pendant le reste de la semaine ainsi que lundi et mardi de la semaine prochaine?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, cet après-midi, vendredi et lundi, nous poursuivrons le débat sur le budget. Mardi, je projette d'appeler la deuxième lecture du projet de loi C-97 portant pouvoir d'emprunt, et il est très possible que mercredi soit une journée réservée à l'opposition. J'en discuterai avec mes collègues d'en face.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, pendant le congé de la Chambre, un comité a étudié la réglementation des armes à feu et remis un rapport. Le leader du gouvernement à la Chambre serait-il en mesure de dire si le gouvernement saisira de nouveau la Chambre du projet de loi C-80 avant la prorogation ou laissera-t-il le projet en plan au *Feuilleton*?

M. Andre: Monsieur le Président, il est exact qu'un comité a examiné la teneur du projet et formulé un certain nombre de recommandations. Sauf erreur, la ministre de la Justice étudie le tout et proposera une solution, soit d'amender le projet de loi C-80 en conséquence, soit de présenter un tout nouveau projet, ce qui serait plus rapide. La ministre fera des recommandations à ce sujet.

Puisque j'ai la parole et que nous n'en sommes pas encore à l'ordre du jour, j'annonce à la Chambre qu'il y a eu des discussions avec les porte-parole de l'opposition et qu'il y a consentement pour que nous revenions aux déclarations de ministres. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures fera une brève déclaration qui sera suivie d'interventions des porte-parole de l'opposition.

M. Dingwall: Monsieur le Président, il y a effectivement eu des entretiens, monsieur le Président, et nous sommes d'accord pour que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures fasse une déclaration dès maintenant. Je crois savoir qu'elle sera brève et sera suivie d'une intervention de mon collègue de Winnipeg. Je présume que la séance sera prolongée d'autant et que le vote aura lieu plus tard qu'à 17 h 45.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Il en est ainsi convenu et ordonné.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AFRIQUE DU SUD

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le Comité du Commonwealth sur l'Afrique du Sud s'est réuni en séance spéciale le 16 février, à Londres, pour discuter de la politique du Commonwealth par suite des récents événements survenus en Afrique du Sud, et notamment de la déclaration du 1er février 1991 du président de Klerk qui s'est engagé à ce que son gouvernement supprime les derniers piliers législatifs de l'apartheid.

Les députés se rappellent sûrement que le premier ministre et moi nous sommes dits très heureux de voir que le président de Klerk avait eu le courage de donner l'exemple et de faire les annonces en question, tout comme nous félicitons les dirigeants noirs de leur détermination à collaborer plus étroitement.

Je voudrais, aujourd'hui, faire brièvement rapport au Parlement des travaux du comité que le Canada préside

et obtenir la permission tout à l'heure de déposer une copie du communiqué pertinent dans les deux langues officielles.

Le comité était composé des ministres des Affaires étrangères de l'Australie, de l'Inde, de la Malaisie, du Nigeria, de la Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe, du secrétaire général du Commonwealth et de l'ancien ministre des Affaires étrangères de la Guyane.

Nous avons pu compter sur la participation de M. Thabo Mbeki, directeur du département international de l'ANC, et de Ron MacLean, ambassadeur du Canada en Afrique du Sud.

La situation en Afrique du Sud évolue rapidement et en profondeur. Bien des Sud-Africains blancs représentés par le président de Klerk ont fait leur examen de conscience et ont entrepris de modifier non seulement la politique du gouvernement, mais également leurs pratiques personnelles en remettant en question leurs convictions.

De nombreux noirs d'Afrique du Sud, surtout Nelson Mandela, font preuve d'une générosité et d'une vision extraordinaires qui caractérisent les gens qui ont été opprimés pendant si longtemps. D'autres, notamment les dirigeants de l'Inkatha et du Congrès panafricain commencent à faire preuve de souplesse et à être prêts à faire des compromis. Pourtant, d'autres Sud-Africains, noirs et blancs, sont victimes de la colère, de l'ignorance et de la crainte des gens.

Le monde entier se préoccupe de ce qui se passe en Afrique du Sud, du fait que l'apartheid est un système de discrimination raciale délibérée qui nie la notion même d'égalité. Tout comme de nombreux Sud-Africains relèvent de façon remarquable leurs nouveaux défis, la communauté mondiale va devoir faire sentir son influence de façon prudente. Il demeure essentiel sur le plan moral de mettre un terme à l'apartheid. Cependant, étant donné l'évolution de la situation, il devient plus complexe de savoir comment au juste réaliser l'objectif en question.

Après un énorme débat reflétant bien la nature représentative de ce groupe, les ministres des Affaires étrangères du Commonwealth se sont entendus à l'unanimité sur une position qui reconnaît l'engagement pris par le gouvernement sud-africain à l'égard d'une vraie réforme, mais qui ne récompensera que les modifications réelles visant à faire disparaître le régime d'apartheid. Nous croyons nécessaire de maintenir nos plus importantes sanctions, tant que le système n'aura pas été complètement aboli. Cependant, certaines sanctions moins sévères devraient être levées en réponse à une preuve tangible de la détermination du gouvernement sud-africain de mettre un terme à l'apartheid à jamais.

Le comité a donc décidé d'adopter une formule de gestion des programmes qui vise à récompenser les mesures concrètes en Afrique du Sud. La première étape du programme sera atteinte lorsque les prisonniers politiques qui restent seront libérés, lorsque les gens en exil pourront revenir chez eux et lorsque seront abrogées les dispositions répressives de la législation sur la sécurité, la Group Areas Act et la Population Registration and Land Act.

[*Français*]

Ces changements peuvent tous être apportés d'ici la prochaine réunion des ministres du Commonwealth, qui aura lieu à la fin du printemps ou en été. Pendant cette rencontre, les ministres examineront les progrès accomplis et décideront s'ils justifient la levée de certaines sanctions comme les restrictions touchant les visas, l'embargo sur le tourisme et les liaisons aériennes, ainsi que les restrictions relatives aux contacts officiels.

Mes collègues et moi craignions entre autres que l'actuelle législation sur la sécurité ne pose un obstacle important à la liberté politique. Nous avons appelé le gouvernement sud-africain à mettre fin aux détentions sans procès, ainsi qu'aux restrictions touchant les assemblées publiques et à accorder aux Sud-Africains les droits universels à la liberté de réunion, à la liberté d'expression et à l'application régulière de la loi. Des progrès substantiels doivent être enregistrés en ce qui concerne le retour des exilés et la libération des prisonniers politiques, d'ici le 30 avril prochain, comme il a été convenu dans le compte rendu de Pretoria d'août dernier.

• (1510)

[*Traduction*]

Le comité s'est aussi penché sur la question des rencontres sportives. À l'avenir, l'embargo sur les rencontres sportives sera traité à part des autres sanctions. Le comité a convenu de suivre les conseils d'organisations sportives représentatives de l'Afrique du Sud, du continent africain et, en temps opportun, de l'olympisme international. Ces organisations décideront du moment d'admettre à nouveau les athlètes sud-africains à des compétitions internationales. Tout indique que cela se fera probablement discipline sportive par discipline sportive.

Le comité a convenu qu'il est de la plus haute importance que les pays membres du Commonwealth appuient et encouragent les pourparlers d'unité en Afrique du Sud.

Afin d'appuyer un changement négocié, le comité a convenu en outre de fournir le savoir-faire constitutionnel et les fonds nécessaires pour mener des recherches et tenir des conférences qui contribueront à la naissance

d'une nouvelle Afrique du Sud, tolérante et démocratique. De son côté, le Canada consacre 1,8 million de dollars à cette affaire en 1990–1991 et y consacrera 2,3 millions l'an prochain. Le Canada s'est aussi engagé à débourser 5,8 millions de dollars pour le rapatriement des exilés et des prisonniers politiques élargis.

Le comité salue aussi le rapport intérimaire du Groupe d'experts sur le développement des ressources humaines pour une Afrique du Sud d'après–apartheid, que la Conférence des ministres des Affaires étrangères a mis au point à sa réunion d'Abuja. Ce comité est présidé par un Canadien, M. John Harker. Nous avons souscrit à l'appel du groupe pour l'établissement par le Commonwealth d'un programme amélioré de formation et de placement pour préparer les Noirs d'Afrique du Sud à occuper des postes de commande au sein du gouvernement d'après–apartheid.

La réunion a montré que les pays du Commonwealth visaient toujours et encore un seul et même objectif. La formule de gestion des programmes marque une évolution politique importante pour le Commonwealth et pour la communauté internationale. Les sanctions ont été cruciales dans l'établissement des changements qui sont survenus jusqu'à maintenant et le seront encore pour assurer en fin de compte la destruction de l'apartheid.

L'Afrique du Sud est loin d'être ce qu'elle était, quoique encore loin de ce qu'elle devrait être. Le Canada n'a cessé de jouer un rôle constructif dans cette transformation, et nous nous proposons de continuer dans cette voie.

Avec la permission de la Chambre, je voudrais déposer, dans les deux langues officielles, une copie de la déclaration finale du comité qui s'est réuni le 16 février à Londres.

Le président suppléant (M. Paproski): Le très honorable représentant a-t-il la permission de déposer cette copie?

Des voix: D'accord.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, je tiens d'abord à remercier le secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'avoir présenté cette déclaration à la Chambre. Cela se produit à un moment important. Il vaut la peine de noter que, depuis plusieurs mois, les événements dans le Golfe nous ont tellement préoccupés que nous n'avons peut-être pas accordé toute l'attention nécessaire aux autres événements qui se produisaient sur la scène internationale.

Il faut souligner que la Chambre, qui a manifesté un grand intérêt pour les problèmes de l'Afrique du Sud au fil des ans, a généralement appuyé l'attitude à adopter. D'après moi, presque tous les Canadiens ont appuyé dans l'ensemble la conduite adoptée par leurs gouvernements successifs à l'égard de l'Afrique du Sud. Nous avons maintenant l'occasion d'examiner brièvement les circonstances qui résultent de la déclaration très importante qu'a faite le président de Klerk, le 1er février.

À cet égard, je me joins au secrétaire d'État pour féliciter le gouvernement de Klerk des initiatives qu'il a prises. Par certains aspects, ce gouvernement est courageux.

Nous savons qu'il existe dans ce pays de puissantes forces politiques qui se dressent contre le gouvernement actuel et qui tentent d'entraver tout progrès.

De même, je crois que nous devrions féliciter Nelson Mandela et l'ANC pour les efforts qu'ils déploient et pour la façon dont ils modifient leurs propres politiques. Nous avons tous trouvé encourageante la réunion qu'ont tenue récemment Nelson Mandela et Buthelezi dans le but de collaborer pour former un front commun en Afrique du Sud et pour faire un pas vers la réforme, de sorte que la majorité noire d'Afrique du Sud puisse s'unir et poursuivre un objectif bien défini.

De plus, je pense qu'il est important de rendre hommage aux nombreux Canadiens, en particulier les membres des Églises et des organismes non gouvernementaux, qui, depuis plusieurs années, considèrent cette question prioritaire et, comme nous le savons tous, encouragent et appuient continuellement les mesures prises par le Parlement.

D'après moi, nous commençons à peine à voir les fruits de ces longues années de lutte qui ne semblaient aboutir à rien. En fait, nous pouvons dire qu'il y a deux ou trois ans, il aurait semblé impossible à quiconque à la Chambre de prédire que le gouvernement sud-africain annoncerait les modifications aux lois d'apartheid qui ont été effectuées le 1er février.

Selon les prédictions faites à ce moment, nous devions faire face à un horrible sentiment de violence et à un conflit racial. Il apparaît maintenant fort possible qu'il y ait une transition pacifique, non pas facile—loin de là—, mais au moins pacifique.

Je le répète, nous sommes toujours disposés, comme représentants de l'opposition officielle, à soutenir le comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth dans la tâche éminemment importante qu'il entreprend.

Personnellement, j'estime que ce comité est peut-être le plus important des groupes qui sont actifs à l'échelle internationale sur la question de l'apartheid.

J'ose espérer, vu que le secrétaire d'État préside ce comité, qu'il en profitera pour signaler directement aux représentants des États membres du marché commun européen l'importance de suivre ce qu'ils appellent leur formule de gestion de programmes. Je crois que l'action concertée est essentielle.

Permettez-moi d'ajouter quelques conseils de prudence. Le temps presse. Une assemblée constitutionnelle doit avoir lieu d'ici à la fin de 1991 et, si je ne m'abuse, le mandat du gouvernement de Klerk prendra fin d'ici 1994.

À moins que des changements importants ne soient apportés et que nous les encouragions, tous les progrès qui ont été accomplis jusqu'ici l'auront été en vain. Il est indispensable que nous examinions le dilemme dont nous a fait part le secrétaire d'État.

Comment arrive-t-on, en effet, à exercer des pressions en appliquant des sanctions sans arrêt durant des années tout en offrant des encouragements? Le maintien de cet équilibre témoigne d'une maîtrise extraordinaire du jeu de la diplomatie internationale.

Monsieur le Président, je vous prie de m'accorder un tout petit instant. Je voudrais commenter les sanctions proprement dites. Ce sujet a fait l'objet de bien des débats à la Chambre depuis quelques mois, et je crois que le secrétaire d'État lui-même a reconnu que les sanctions sont parfois utiles et efficaces. Dans le cas de l'Afrique du Sud, elles n'ont pas donné de résultats aussi rapidement qu'une intervention militaire, mais elles n'ont certainement pas eu les effets secondaires qu'il nous a été donné de voir.

C'est important de le reconnaître parce qu'il ne faut pas rejeter les sanctions comme élément majeur de l'arsenal de la communauté internationale quand il s'agit de questions aussi graves que l'apartheid et l'agression. J'espère que nous prendrons le temps de réfléchir sérieusement à l'utilité et à l'efficacité de cet instrument capital que sont les sanctions.

Dans le cas présent, nous approuvons la position selon laquelle il faut maintenir les sanctions économiques jusqu'à ce que les actes confirment les paroles. Nous sommes d'accord là-dessus et nous continuerons d'appuyer le gouvernement sur ce point.

Si vous le permettez, je voudrais faire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une recommandation majeure qu'il pourra communiquer à ses collègues. Nous estimons également important à ce stade qu'il se fasse au Canada une étude sérieuse sur la situation en Afrique du Sud, en particulier sur le genre de critères ou de mesures à appliquer pour encore mieux susciter, encourager et soutenir les réformes entreprises.

Le Comité permanent des affaires étrangères serait peut-être l'organisme tout désigné, non pour juger de ce qui serait une décision interne par le ministre et ses conseillers, mais pour offrir aux Canadiens la possibilité de faire savoir comment, à leur avis, il faudrait orienter la politique du gouvernement dans cette région cruciale.

J'incite fortement le ministre à communiquer avec le président du comité permanent, comme nous le ferons, pour que ce genre d'examen soit entrepris en priorité et pour que lui et le premier ministre puissent se présenter aux réunions du 30 avril et peut-être à la conférence des premiers ministres à Harare avec toute la force de l'opinion canadienne qu'ils pourront alors exposer.

• (1520)

Un dernier point, si vous le permettez, monsieur le Président, avant de partir. J'ai une observation à faire. La contribution exceptionnelle et capitale du Canada dans tout le débat sur l'Afrique du Sud a été l'appui aux pays de la ligne de front. Comme beaucoup d'autres pays, nous avons été particulièrement attentifs à leurs besoins. Il faut comprendre maintenant que leurs besoins sont encore plus grands.

L'ambassadeur de l'un des pays de la ligne de front me disait récemment que, depuis le déclenchement de la guerre dans le Golfe, son propre pays avait subi une perte nette de revenu de 800 millions et que la même situation se répétait dans les autres pays de la ligne de front, voire dans presque tous les pays africains.

Il est donc très important, lorsque nous étudions les moyens de faire face aux conséquences économiques de la guerre du Golfe, que nous reconnaissions qu'une foule de pays, entre autres les pays de la ligne de front de

l'Afrique, souffrent profondément et terriblement à cause de cette guerre. Des pays comme le Canada auront vraiment la responsabilité et l'obligation de trouver des moyens de leur venir en aide.

En examinant le budget de mardi, je suis profondément chagriné de constater qu'une autre restriction à notre budget d'aide publique au développement ne nous confère pas la marge de manoeuvre ou les ressources dont nous aurions besoin. En outre, le gouvernement a réagi défavorablement au rapport du comité sur la dette des pays du tiers monde. En fait, il a rejeté pratiquement toutes ses recommandations.

Agir sur le plan de la dette aurait été une autre façon importante d'assurer une source d'aide plus active et plus positive à ces pays. C'est encore plus impérieux maintenant à cause de la guerre, et je ne crois pas que celle-ci soit le seul prétexte, car le problème a toujours existé.

J'exhorte encore une fois le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui a déjà fait preuve d'un excellent leadership pour aider les pays de la ligne de front, à reconnaître que ces derniers sont maintenant aux prises avec des problèmes encore plus graves qu'il y a six ou sept mois.

Dans ce cas, nous pouvons dire qu'il reste encore beaucoup de travail à faire et que nous, au Parlement, pouvons aider le gouvernement à l'accomplir en recourant à toutes les ressources du Parlement pour aider à élaborer les politiques que le secrétaire d'État pourra utiliser pour conseiller ses collègues du Commonwealth, mais également en mettant fin à la tragédie continuelle que vivent certains de ces pays, tant l'Afrique du Sud que le reste du continent africain, qui traversent une période très tourmentée et très difficile.

Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de faire cette déclaration et de dire au ministre que nous espérons pouvoir continuer de travailler avec le gouvernement, pas toujours en harmonie avec lui, mais certes dans le même but général. Nous devons mettre fin à l'apartheid. Le plus tôt sera le mieux.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, au nom de mes collègues du Nouveau Parti démocratique, j'ai le plaisir de dire que nous appuyons sans réserve la décision des ministres des affaires étrangères du Commonwealth de maintenir les sanctions contre le régime d'Afrique du Sud.

Je tiens aussi à souligner le rôle que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a joué comme président de ce groupe très important. J'ai par ailleurs trouvé fort pertinentes les observations du député de Winnipeg-Centre-Sud au sujet de la situation très difficile des États de la ligne de front; j'espère que le gouvernement reconnaîtra leurs difficultés et qu'il continuera de leur donner l'appui dont ils ont désespérément besoin, notamment à la lumière de l'évolution de la situation dans le Golfe.

J'ai aussi trouvé très justes les remarques du député de Winnipeg-Centre-Sud quant à l'importance des sanctions. Malheureusement, le gouvernement du Canada a attendu le milieu des années 80 avant de finalement se décider à appliquer des sanctions économiques rigoureuses et efficaces à l'égard de l'Afrique du Sud. Je regrette beaucoup que les gouvernements précédents n'aient pas adopté ces mesures importantes et qu'ils aient laissé l'Afrique du Sud maintenir son régime d'apartheid sans prendre contre elle des sanctions fermes, ce qu'il aurait fallu faire bien avant le milieu des années 80.

Le Nouveau Parti démocratique partage les vues du Congrès national africain, de l'Organisation de l'unité syndicale africaine, des États africains membres du Commonwealth et des groupes de défense des droits de la personne au Canada et en Afrique du Sud. Bien que le gouvernement sud-africain ait pris des mesures préliminaires importantes pour éliminer l'apartheid, les fondements de ce régime répressif et raciste demeurent intacts.

Je tiens moi aussi à féliciter les ONG canadiennes qui ont été si actives dans ce dossier, ainsi que les nombreuses personnes qui ont travaillé sans relâche dans le cadre du Fonds et ailleurs, afin d'amener ces changements attendus depuis longtemps.

Voici ce qu'a écrit récemment l'une de ces personnes, M^me^ Anne Mitchell, du Fonds international de défense et d'aide pour l'Afrique australe, une organisation très importante: «La répression continue. Des Sud-Africains sont encore détenus, emprisonnés, harcelés, torturés et même tués parce que leur opposition au régime de l'apartheid est connue.»

Il y a eu plus de procès politiques en 1990 qu'en 1989, malgré les réformes qui ont été réalisées. Les prisonniers politiques restent en prison. Les exilés politiques restent en exil. Les lois répressives restent dans les recueils de lois.

Je sais qu'il ne s'agit pas seulement d'une question de législation et que les problèmes du logement, de l'éducation, de la formation, de l'alphabétisation, du chômage et de la santé doivent être réglés, eux aussi. Par exemple, en 1990, l'Afrique du Sud a dépensé cinq fois plus par personne pour les services sociaux destinés aux Blancs que pour ceux destinés aux Noirs.

J'espère que dans une nouvelle Afrique du Sud démocratique, le gouvernement s'attaquera en priorité à la pauvreté désespérée des Noirs et au fait que 70 p. 100 d'entre eux vivent sous le seuil de la pauvreté, ainsi que corrigera la distribution inéquitable des terres et des richesses dans ce pays.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est au courant aussi des graves problèmes soulevés par Amnistie internationale au sujet des lois actuelles de l'Afrique du Sud en matière de sécurité et des abus auxquels ces lois donnent lieu. En effet, au cours des séances de l'actuelle quarante-septième session de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, où le Canada est représenté avec beaucoup de compétence par l'ambassadeur Reynell Andreychuk, Amnistie internationale a fait état de graves violations des droits de la personne. J'espère que notre gouvernement continuera de s'y attaquer vigoureusement.

Nous croyons que les sanctions actuelles doivent rester en vigueur jusqu'à ce que le président de Klerk tienne sa promesse de relâcher les 2 500 à 3 500 prisonniers politiques qui sont encore détenus dans les prisons de l'Afrique du Sud et de permettre aux 40 000 exilés politiques de rentrer chez eux sans être inquiétés.

De plus, les lois sévères en matière de sécurité doivent être abrogées et en particulier l'Internal Security Act qui permet la détention sans procès et l'interdiction des rassemblements publics. Enfin et surtout, les sanctions actuelles doivent être maintenues jusqu'à ce que la constitution de l'Afrique du Sud garantisse sans réserves les droits démocratiques des Noirs, autrement dit tant que l'odieux système de l'apartheid n'aura pas été modifié de façon irréversible.

Nous appuyons le principe d'une assemblée constituante. Je recommanderais au gouvernement sud-africain, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures le ferait certainement lui-même, l'expérience de la Namibie qui est tout à fait pertinente dans ce contexte-ci. Bien avant que ne se réunisse une assemblée constituante en Namibie, les partis politiques avaient pu s'entendre sur les principes constitutionnels puis, plus tard, même en plein campagne électorale, sur un code de conduite. J'espère que cet exemple sera celui que l'on suivra en Afrique du Sud.

J'espère également qu'on abordera la question des bantoustans, qui sont une émanation de l'apartheid, et que des mesures seront prises pour que toute la population d'Afrique du Sud, y compris celle de ces pseudo-états indépendants, participe intégralement à l'avenir de leur pays.

Bien que nous félicitions le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'important travail qu'il vient de faire à la conférence du Commonwealth, nous l'invitons à ne pas abandonner les sanctions tant que toutes ces conditions ne seront pas remplies.

Je voudrais dire, pour terminer, que nous ne devons rien de moins à la majorité noire d'Afrique du Sud, à ses courageux leaders comme Nelson Mandela et à la mémoire de tous ceux qui sont morts en luttant pour la démocratie, la justice et la liberté, notamment Steve Beeko emprisonné en 1977, ceux qui sont morts à Sharpeville, ceux qui sont morts à Soweto et ceux qui continuent de mourir en attendant que cet épouvantable système soit aboli.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre), que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, de l'amendement de M. Gray (Windsor-Ouest) (p. 17722) et du sous-amendement de M. Langdon (p. 17725).

Le président suppléant (M. Paproski): La ministre associée de la Défense nationale a la parole. Il lui reste quatre minutes, plus les dix minutes réservées aux questions et aux observations.

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, avant la période des questions, je parlais des répercussions du budget sur le ministère de la Défense nationale. J'aimerais conclure mes propos en disant que, comme vous le savez, le coût de nos opérations dans le Golfe s'élève à environ 105 millions de dollars par mois. La plus grande partie de cette dépense provient de notre budget normal. Environ le tiers du Budget des dépenses supplémentaire de l'au-

tomne était directement lié au coût des opérations dans le Golfe.

Le budget à l'étude prévoit 600 millions de dollars qui nous permettront de payer une partie de nos dépenses qui sont engagées pendant cet exercice mais qui ne seront payées qu'au prochain exercice. Nous prévoyons également des coûts permanents au cours de cette période.

• (1530)

J'ai déjà entendu des collègues des deux côtés de la Chambre alléguer que le MDN n'aura peut-être pas besoin de cet argent et qu'il veut l'obtenir pour maintenir ses propres programmes. Je peux vous assurer, monsieur le Président que cet argent sera utilisé de la façon la plus économe possible. Toute somme résiduelle sera retournée et affectée à la réduction du déficit. Cet argent n'est pas destiné à des programmes particuliers auxquels les députés pourraient penser; il garantit que nous aurons les fonds pour couvrir les dépenses pour le personnel militaire, le matériel et les moyens de transport requis pendant cette période.

Finalement, pour revenir au budget, je pense que tous les députés, de quelque côté qu'ils siègent, désirent féliciter le ministre des Finances. Il s'est vraiment bien acquitté d'un travail très délicat en cette période de récession. Nous savons que les temps sont durs et que beaucoup de Canadiens subissent maintenant les conséquences de l'un des pires replis économiques qu'on ait connus depuis des années.

En réagissant à cette période trouble, le ministre des Finances évite toutefois de mettre notre avenir en danger en se contentant de solutions temporaires. Il a réagi en aidant en premier lieu les Canadiens qui sont le plus durement touchés par la récession, mais surtout il a créé des conditions favorisant une reprise économique grâce à la réduction des taux d'intérêt et d'inflation ainsi que grâce à de nouvelles possibilités qui s'offriront ainsi aux Canadiens.

Qui profitera donc des bienfaits de ce budget? Tous les Canadiens en profiteront. Quand nous sortirons de la récession avec des prix stables et des dépenses gouvernementales maîtrisées, ceux qui en profiteront le plus seront peut-être les Canadiens de l'avenir, nos enfants. Ils nous remercieront pour avoir pris maintenant des mesures fermes visant à corriger les erreurs passées et à tracer la voie vers des jours meilleurs.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, j'ai quelques questions pour la ministre associée au sujet de ses propos sur les dépenses et le budget pour la défense.

Certains commentaires qui ont été faits hier au sujet du budget m'ont laissé un peu perplexe. J'ai donc vérifié les dépenses inscrites au budget de 1990. J'ai trouvé que 11,87 milliards de dollars avaient été affectés pour la défense l'année dernière, et que, pour 1991-1992, nous avions prévu 12,46 milliards pour le même poste. Néanmoins, dans le budget qui a été présenté cette semaine, c'est 12,7 milliards de dollars qu'on y voit au lieu de 12,46 milliards. Toutefois, une augmentation du budget de la défense avait été prévue dans le Budget des dépenses supplémentaire pour couvrir les coûts de la guerre du Golfe.

Lors des séances conjointes des comités des affaires étrangères et de la défense, qui ont siégé pendant l'ajournement de la Chambre, j'ai demandé à plusieurs reprises combien coûterait la guerre du Golfe. Le ministre de la Défense m'a répondu que les fonds qui avaient été votés en décembre couvriraient tous les frais engagés pour la guerre jusqu'à la fin de mars 1991. Mais lorsque ces crédits supplémentaires ont été votés en décembre, nous n'étions pas encore engagés dans la guerre. Nous savons tous que nous avons eu des frais supplémentaires depuis. Il m'a quand même assuré que les crédits supplémentaires couvriraient tous les frais supplémentaires.

Étant donné qu'on avait prévu que cette somme couvrirait toutes les dépenses jusqu'à la fin de mars, et que nous pouvons envisager, aujourd'hui, la fin de la guerre dans le Golfe, Dieu merci, je me demande pourquoi nous avons besoin de 600 millions de dollars en plus des fonds supplémentaires accordés pour la défense cette année. Le sous-ministre, oh pardon, la ministre associée pourrait-elle m'expliquer cela?

Mme Collins: Monsieur le Président, je vois que la députée a le même problème que beaucoup d'autres. Elle voulait dire le ministre associée. Le sous-ministre est évidemment M. Fowler, un sous-ministre fort compétent, qui nous donne d'excellents conseils sur de nombreuses questions militaires.

Pour revenir à ce que nous disions à propos du budget de la Défense nationale, on l'a majoré symboliquement de 5 p. 100 par rapport à l'an dernier. Et cette augmentation ne tient pas compte des 350 millions de dollars. Cette dernière somme n'a pas été incluse dans notre budget de

base et c'est à partir de notre ancienne base budgétaire qu'il faut compter cette augmentation de 5 p. 100. Nous avons apporté certains rajustements parce que nous ne sommes plus tenus de payer la TPS qu'on a soustraite du budget, ce qui veut dire que nous avons, somme toute, un budget de 12,8 milliards de dollars pour la prochaine année.

Les 350 millions de dollars prévus dans le budget supplémentaire n'étaient pas tous destinés à couvrir les dépenses engagées dans les opérations du Golfe. Ils incluaient cependant les dépenses effectuées à Oka, quelque 16 millions de dollars pour les opérations du Golfe, et on avait aussi prévu certaines immobilisations, notamment 100 millions de dollars en vue de l'acquisition d'autres Hercules, des avions de transport. Il est probable que les autres 600 millions de dollars serviront à certaines acquisitions nécessaires, mais certaines dépenses déborderont sur le prochain exercice. Nous en avons engagé certaines qui ne seront pas payées, j'en suis sûre, avant l'exercice de 1991–1992, et ces dépenses s'accumulent.

Nous n'avions pas tenu compte du coût de fonctionnement de l'hôpital de campagne dans nos prévisions précédentes, ce qui a fait gonfler nos coûts, qui sont maintenant de l'ordre de 105 millions de dollars par mois. Nous avons réussi à inclure une partie de ces coûts dans nos dépenses courantes, soit environ 70 millions de dollars. Nous envisageons donc d'autoriser 35 millions de dollars au moyen d'affectations de crédits supplémentaires. Toutes les factures ne sont pas rentrées. Il est difficile de savoir à quoi s'en tenir maintenant. Nous ignorons ce qu'il nous en coûtera pour rapatrier nos militaires ni combien de temps nous devrons les garder en poste dans le golfe Persique. On devra peut-être maintenir l'hôpital de campagne pendant un certains temps encore si les Britanniques ou d'autres en ont besoin. Il se peut aussi que nos navires soient obligés demeurer sur les lieux pendant un certain temps.

D'ailleurs, tant que nous ne saurons pas à quoi nous en tenir sur la situation au Conseil de sécurité de l'ONU et sur ce que nous réserve l'avenir, nous aurons un peu de mal à prédire le genre de dépenses que nous pourrions être appelés à effectuer. Mais on nous demandera de rendre compte des 600 millions de dollars en question. Nous n'avons pas le droit d'affecter cette somme à des dépenses ordinaires. On s'assurera que cet argent sert bien aux fins pour lequelles il a été autorisé à l'origine. Ce que nous ne dépensons pas servira à réduire le déficit.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, j'ai une couple de questions à poser à la ministre associée. La première découle, bien sûr, de la fin de la guerre que nous accueillons tous avec joie, peu importe nos différences et les raisons de ces différences—et je souligne notre grande admiration pour le professionnalisme et la compétence de nos militaires dans le Golfe. Nous divergions d'opinion sur les ordres que le gouvernement aurait dû leur donner, mais nous avons appuyé le rôle qu'ils ont joué dans l'application des sanctions et nous reconnaissons leur professionnalisme et la qualité de leur travail.

La question qui se pose maintenant est de savoir ce qui arrivera ensuite. Le *Huron*, en route pour le Golfe, est à mi-chemin, et le *Restigouche* a reçu l'ordre de partir le 5 mars, date qui approche très rapidement. La population de ma région, celle de Victoria, s'inquiète évidemment de savoir si les ordres seront changés étant donné l'issue du conflit. Il me semble que le gouvernement doit aux familles de ceux qui sont à bord des navires et à ces militaires, de décider immédiatement si les ordres doivent être changés ou s'ils doivent être confirmés.

La situation est telle qu'il me semble impérieux que le gouvernement, non seulement examine les ordres rapidement, mais les change. Notre armée n'a plus à faire face à un ennemi possédant les armes pour attaquer des forces navales dans le Golfe.

Les sanctions seront présumément maintenues pendant une période relativement brève pour faire appliquer les résolutions des Nations Unies qui ne l'ont pas encore été, mais cela n'exige pas une forte présence militaire de pays étrangers au Golfe. Les forces navales du Bahrein, du Qatar et des autres pays de la région sont tout à fait capables de faire appliquer les sanctions dans le contexte actuel.

Nous demandons au gouvernement de prendre immédiatement la décision de ramener nos forces au pays et d'annuler les ordres donnés au *Huron* et au *Restigouche*.

Si je peux, je poserai une autre brève question. Tous nos militaires qui ont été affectés dans le Golfe ont servi dans une région très dangereuse. Les pilotes de nos CF-18 ont été dans une situation de combat réel, et nos forces navales ont travaillé sous la menace des missiles et des avions irakiens.

• (1540)

La *Loi sur les allocations aux anciens combattants* accorde des pensions aux anciens combattants d'autres guerres. Il faudra modifier cette loi pour qu'elle s'applique aux anciens combattants de la guerre du Golfe.

Je demande à la ministre de s'engager, au nom du gouvernement, à présenter une mesure législative prévoyant que ceux qui ont servi le Canada dans le Golfe seront traités comme les anciens combattants d'autres conflits.

En répondant, la ministre pourrait-elle aussi s'engager envers ceux qui ont servi le Canada dans des opérations de maintien de la paix puisqu'ils ont eux aussi servi dans des situations dangereuses?

Mme Collins: Il y a plusieurs questions dans ces propos, monsieur le Président.

D'abord, j'estime qu'il serait imprudent de prendre ces décisions aujourd'hui au sujet des dispositions touchant nos navires, avant de connaître les résultats de la réunion du Conseil de sécurité, qui se déroule en ce moment. Jusqu'à ce qu'on sache avec certitude qu'il y aura une cessation permanente des hostilités et qu'on se soit entendu sur le maintien ou non des sanctions ou des troupes, il vaut mieux maintenir la décision relative à la relève de nos navires. L'*Athabaskan* et le *Terra Nova* sont encore là-bas. Nous nous sommes engagés à les relever le plus rapidement possible.

Si, pour une raison ou pour une autre, il fallait maintenir une présence navale canadienne pour quelques mois encore, nous aimerions que d'autres navires soient prêts à prendre la relève de l'*Athabaskan* et du *Terra Nova*, qui pourraient alors rentrer au pays, comme nous le leur avons promis.

Nous avons donc ordonné au *Huron* de continuer sa route. Certes, nous examinons la situation. Le haut-commandement militaire canadien est en communication avec le commandement canadien dans le Golfe et celui des autres membres de la coalition pour évaluer la situation et prendre le plus rapidement possible d'autres décisions à ce sujet.

Jusqu'à ce que nous disposions de tous les faits et de toute l'information, je pense qu'il serait insensé de prendre des décisions précipitées.

J'ajouterai qu'à ma connaissance les marins du *Restigouche* sont sans doute prêts à partir. Je pense qu'ils aimeraient encore mieux aller à Hawaii et en revenir plutôt que de rester dans le port.

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, je voudrais seulement saisir cette occasion pour féliciter ma collègue de Colombie-Britannique, la ministre, en particulier pour les éclaircissements qu'elle a fournis.

Nous savons tous les deux que le gouvernement de cette province a vivement critiqué le gouvernement fédéral parce que celui-ci n'a pas un budget équilibré comme celui dont la Colombie-Britannique s'enorgueillit. Pourtant, nous avons vraiment progressé, je pense, dans ce budget pour y arriver. M. Vander Zalm a continué à critiquer sévèrement le gouvernement fédéral.

Je me demandais seulement si la ministre pourrait expliquer à M. Vander Zalm pourquoi ce budget est si avantageux non seulement pour le Canada, mais particulièrement pour la Colombie-Britannique.

Mme Collins: Je serais heureuse de répondre à mon collègue de la Colombie-Britannique.

Je sais que, dans cette province, ils prennent souvent plaisir à critiquer le gouvernement fédéral. Je ne tiens pas particulièrement à faire la même chose à l'égard des provinces. Mais je dois dire qu'en l'occurence, le premier ministre provincial a tort. Ce budget est avantageux pour la Colombie-Britannique. Après tout, l'économie de cette province est fondée sur le commerce et sur une économie dynamique; aussi, des taux d'intérêt et d'inflation bas sont absolument essentiels. C'est le genre d'initiatives que nous entreprenons.

L'initiative prise dans ce budget de légiférer des limites aux dépenses est le genre de choses dont, à mon avis, la Colombie-Britannique devrait se féliciter. Cela semblerait être conforme à son idéologie. Les dispositions de ce budget, visant à établir un fond spécial où iront les recettes nettes provenant de la TPS, garantissent que celles-ci serviront à réduire le déficit et non pas à financer d'autres dépenses pour les programmes: un fonds auquel iront les profits découlant des privatisations et auquel des particuliers pourront contribuer pour aider à réduire le déficit. C'est le genre de mesures dont devrait se réjouir la province de Colombie-Britannique, parce qu'elles vont assurer dans cette province la croissance économique et des entreprises prospères.

Je voudrais ajouter autre chose. Juste avant le budget, j'ai eu le plaisir d'annoncer à Vancouver que mon collègue, le ministre des Finances, était en train d'approuver des modifications à la *Loi sur l'impôt sur le revenu*, qui permettraient l'établissement de centres maritimes internationaux. C'est une mesure que la colombie-Britannique demande et à laquel j'ai eu l'honneur de travailler depuis deux ans, en tant que ministre responsable des initiatives en Asie et dans le Pacifique. Cette initiative de mon collègue, du gouvernement va se traduire par la création d'un nombre considérable d'emplois dont certains se sont déjà matérialisés cette semaine, quand la première société a annoncé qu'elle installe au Canada, à Vancouver, ses opérations qui étaient à l'étranger, créant ainsi 80 emplois. Il ne s'agit que d'une seule semaine. Nous verrons bien d'autres créations d'emploi.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kingston et les Îles a une minute et demie pour poser une très brève question. Ensuite, le débat reprendra, et je donnerai la parole au député de Winnipeg Transcona.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je serais très heureux de poser une brève question à la ministre. J'ai écouté son discours avec beaucoup d'intérêt. Elle a parlé du terrible déficit qui afflige notre pays, mais ce qu'elle a omis de mentionner, c'est que le responsable de cet état de choses est le gouvernement dont elle fait partie, puisqu'il a doublé la dette en six ans. En fait, le déficit atteindra 400 milliards de dollars au cours du présent exercice financier, preuve indéniable que le gouvernement a renié ses obligations dans ce domaine, parce qu'il tente de s'y dérober comme si quelqu'un d'autre était responsable de la situation.

Je suis content d'entendre la ministre finalement reconnaître qu'il faut réduire les dépenses gouvernementales, mais je voudrais lui demander pourquoi le ministre des Finances, en poste depuis maintenant six ou sept ans, puisqu'il s'agit de son septième budget, pourquoi, lui qui a parlé de restrictions budgétaires dès la première année, a-t-il imposé des mesures qui ont été si désastreuses pour le Canada? S'il croyait, dès le départ, qu'il fallait imposer des restrictions budgétaires, pourquoi ne l'a-t-il pas fait dès le début, cela nous aurait permis de régler le problème auquel nous devons faire face aujourd'hui et qui prend toujours de l'ampleur?

Je remarque que le déficit a augmenté cette année. Il augmentera aussi l'an prochain, et le ministre ne semble prendre aucune mesure constructive pour résorber le déficit.

Mme Collins: Monsieur le Président, j'en aurais long à dire à ce sujet, car nous avons pris des mesures à cet égard. Auriez-vous oublié que nous avons hérité d'un déficit de 38 milliards de dollars en 1984? Nous avons réussi à le réduire, et il a baissé à moins de 30 milliards de dollars, tout cela malgré une situation financière très difficile. Pendant toutes ces années, nous avons connu une période de croissance économique remarquable, au point où nous sommes devenus l'un des pays les plus influents de l'OCDE.

Je me réjouis de voir que le député parle désormais de restrictions budgétaires. Il y a également son collègue, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, qui affirme que les gouvernements devraient faire comme les citoyens, emprunter s'il le faut pour acquérir des immobilisations, comme une maison, mais payer les dépenses courantes, comme la note d'épicerie. C'est la solution que préconise notre gouvernement. J'aimerais qu'il en soit de même pour le Parti libéral, mais les commentaires formulés à la Chambre par son chef et son chef adjoint semblent indiquer le contraire. Le député pourrait peut-être écouter les conseils du premier ministre du Nouveau-Brunswick et comprendre qu'il faut prendre ce genre d'initiatives. . .

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des observations est terminée. Reprise du débat. Le député de Winnipeg Transcona.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je suis toujours fasciné d'entendre les libéraux et les conservateurs s'accuser réciproquement d'être les grands responsables du déficit. C'est comme si deux familles de la Mafia revendiquaient l'une et l'autre le plus grand nombre de rapines dans leur territoire respectif.

La réalité, c'est que le déficit actuel résulte des programmes que ces deux partis ont appliqués pendant de très nombreuses années.

Le budget prétend vouloir s'attaquer au déficit. Il presse tous les Canadiens de faire leur part. Cependant, il prend bien garde de mettre à contribution les grandes entreprises qui cotisent à la caisse électorale du Parti conservateur et qui ont acheté la publicité qui a servi à convaincre les Canadiens d'appuyer l'Accord de libre-échange. Ces grandes entreprises ne semblent pas faire partie de la collectivité canadienne dans son ensemble que le gouvernement exhorte à accepter la réalité économique telle qu'elle est.

Pourtant, tous les autres Canadiens sont appelés à faire leur part pour payer cette dette qui résulte comme je l'ai dit tantôt des exonérations fiscales dont ces mêmes grandes entreprises bénéficient depuis plus de 15 ans par suite notamment des programmes des gouvernements libéraux successifs.

Comme ce budget n'abolit pas une seule de ces exonérations, ce qui fait que les riches vont continuer de s'enrichir et les pauvres de s'appauvrir, alors que les Canadiens qui ne sont ni riches ni pauvres vont payer de plus en plus d'impôts jusqu'à ce qu'ils soient pauvres eux aussi.

Les gars qui font partie du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national vont sûrement sabler le champagne. Ce ne sont pas eux, mais d'autres, Dieu merci, qui sont appelés à venir en aide au Canada. Les sociétés pétrolières, dont les bénéfices ont augmenté depuis la guerre du Golfe, s'en tirent sans mal, alors que les travailleurs de notre pays sont contraints de payer plus d'impôts afin d'assumer les dépenses d'autres travailleurs de notre pays qui se battent dans le golfe Persique.

• (1550)

Les Canadiens moyens vont devoir assumer une hausse d'impôt par l'entremise de la hausse des cotisations d'assurance-chômage, initiative qui va également nuire aux petites entreprises.

Les chômeurs pour leur part ont vu le gouvernement réduire de 100 millions de dollars les crédits alloués au Programme de planification de l'emploi.

Ceux qui auraient pu avoir accès à des logements subventionnés ont vu le gouvernememt sabrer ce programme.

Les provinces sont également touchées par la nouvelle étape dans ce retrait graduel du gouvernement fédéral des programmes à frais partagés et par la décision de restreindre la déductibilité des charges sociales et des impôts sur le capital. Cette mesure dont le ministre des Finances a dit qu'elle serait sans incidence sur les recettes ne saurait être que punitive et ne risque guère de favoriser l'unité nationale. Tous les Canadiens qui ont recours à certains services dispensés par les provinces, notamment les soins de santé, pâtiront des nouvelles coupes pratiquées dans leur province respective.

Entre-temps, les familles riches continuent d'avoir les moyens d'envoyer leurs enfants dans des écoles privées afin d'échapper aux conséquences des réductions dans les crédits alloués à l'enseignement. Ils continueront de prendre l'avion pour se rendre dans des hôpitaux américains subir l'intervention chirurgicale dont ils ont besoin, sans devoir s'inscrire sur des listes d'attente toujours plus longues, car nos hôpitaux sont surchargés parce qu'ils manquent des fonds nécessaires du fait des coupes pratiquées par le gouvernement fédéral au chapitre des paiements de péréquation.

Qui plus est, ils pourront se réjouir de ces deux bonnes nouvelles: leur pays qui est lourdement endetté ne leur demande toujours pas de faire leur part dans le cadre d'un régime d'impôt sur le revenu vraiment progressiste, par l'intermédiaire d'une taxe sur les gains en capital, d'une taxe sur la richesse, et, le Ciel les en préserve, par l'élimination de la déduction de leurs dîners d'affaires.

Ils peuvent également trouver rassurant que subsiste le crédit d'impôt pour dividendes, et que les sociétés que beaucoup d'entre eux possèdent ou pour lesquelles ils travaillent continueront de bénéficier de la subvention que représentent le crédit de 5 p. 100 pour taxe fédérale sur les ventes, le crédit pour les activités de lobbying et autres activités politiques des entreprises et le crédit pour les multinationales canadiennes qui investissent à l'étranger.

Ils n'auront pas à craindre non plus l'impôt minimum tant redouté des sociétés. Les promoteurs immobiliers, en particulier, peuvent se détendre et continuer de bénéficier de toutes les chances qui ont permis à tant d'entre eux de devenir millionnaires aux dépens des contribuables.

Ces gens sont tous de grands adversaires de l'État-providence, mais ils ne disent pas un mot quand ce sont eux qui profitent des largesses de l'État.

Un budget qui chercherait vraiment à réduire le déficit et à faire partager le fardeau de la dette aurait demandé aux sociétés d'y contribuer ou de se la fermer. En fait, certains indices laissaient croire avant le budget que le monde des affaires y était disposé et qu'il était prêt à être invité à y contribuer, mais qu'on ne le lui a pas demandé.

Au contraire, nous avons un budget qui, en ses propres termes, s'intéresse davantage à la compétitivité du régime fiscal qu'à son équité.

Malheureusement, la compétitivité est un euphémisme employé par les conservateurs pour couvrir l'immoralité et l'inéquité croissantes de notre régime fiscal qui a été récemment couronné, bien sûr, par la TPS.

On ne peut que supposer que le régime fiscal en vigueur dans diverses oligarchies militaires, comme le Guatemala, où l'idée même d'un impôt sur le revenu passe pour révolutionnaire, constitue l'idéal de compétitivité fiscale à laquelle aspirent les bons conservateurs. Et je ne fais pas là une observation purement sectaire à en juger par l'objectif à long terme d'un accord de libre-échange hémisphérique. Les conservateurs ne s'intéressent pas au nombreux exemples européens où la justice sociale et la compétitivité vont de pair.

Si un budget est plus qu'un simple outil de gestion de l'économie et s'il est aussi un énoncé des valeurs qui sous-tendent l'organisation de cette économie, le budget à l'étude a échoué à ces deux égards.

Je me réjouis de voir le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social présent à la Chambre, car il a dit qu'il ne voulait pas rater mon intervention, et je puis le comprendre car j'espère pouvoir aborder toute la question du financement des programmes établis et de l'avenir du régime public d'assurance-maladie; tandis qu'il est ici, peut-être aurai-je l'occasion de l'engager dans un échange à ce sujet.

Ce qui arrive au financement des programmes établis et aux programmes qu'il entend financer, c'est-à-dire le régime d'assurance-maladie et l'enseignement post-secondaire, mérite en effet tous les qualificatifs utilisés ces derniers jours pour décrire le budget du gouvernement.

Le problème, c'est qu'il n'y a pas une seule décision qui, à elle seule, signifie la fin de l'assurance-maladie.

C'est un peu comme l'histoire de la grenouille qui restera dans l'eau jusqu'à ce qu'elle bout si on augmente la chaleur d'un degré à la fois. Le grenouille ne sentira jamais suffisamment la hausse de chaleur pour sauter hors de l'eau. Pourtant, lorsque l'eau sera à un certain degré, elle mourra inévitablement.

C'est la même chose qui se passe avec ces programmes que le gouvernement fédéral fait mourir à petit feu. Ce ne sont pas les conservateurs, mais bien les libéraux qui ont amorcé le processus en 1982. C'est Allan MacEachen, qui a été le premier ministre des Finances à changer unilatéralement les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

La dernière fois que les gouvernements fédéral et provinciaux se sont entendus sur ce genre de mesure, c'était en 1977. Je vois le député de Mississauga; il sait de quoi je parle. C'est en 1982 que les libéraux ont réduit unilatéralement les paiements de transfert versés aux provinces dans le cadre du financement des programmes établis, mesure que l'opposition conservatrice a dénoncée comme étant la plus ignoble possible à l'époque.

Malheureusement, ce que les libéraux ont fait à ce moment-là, c'est créer un précédent qui a été suivi religieusement, non seulement tous les cinq ans au moment de la renégociation, mais presque dans chaque budget. Le gouvernement a réduit unilatéralement les paiements de transfert aux provinces presque dans chaque budget.

Réduction après réduction, il n'y a pas de point précis où nous pouvons dire: «Ce budget signifie la fin de l'assurance-maladie.» Nous pouvons observer depuis 1982—et le fait que les conservateurs ont été au pouvoir pendant la majeure partie de cette période ne peut nous échapper—une tendance qui, si on ne la renverse pas, entraînera inévitablement la disparition de l'assurance-maladie.

On ne peut pas s'attendre à ce que le système de soins de santé soit financés entièrement par les provinces, à qui on demande d'assumer une partie toujours plus grande des coûts. Le fardeau des provinces s'est alourdi. Elles ont peut-être été comblées à la fin des années 70 et au début des années 80, mais depuis 1982, et surtout depuis 1984, elles ont vu leur fardeau augmenter, ce qui a nui à leur capacité de financer le système de soins de santé.

Quels seront les résultats de cela? En définitive, les gens ou plutôt les gouvernements provinciaux chercheront des façons de compenser la réduction des crédits et, s'il s'agit en particulier de gouvernements conservateurs, ils essaieront de trouver divers moyens pour obtenir la participation du secteur privé.

Cela coïncidera avec leur idéologie au départ, car bon nombre des intéressés s'opposent en principe à l'assurance-maladie. Toutes les pièces se mettent en place, sans parler des effets à long terme de l'Accord de libre-échange sur l'assurance-maladie.

Il faut procéder à une analyse pour constater tout cela, mais c'est tout à fait clair. C'est pourquoi je n'hésite absolument pas à dire que ce budget constitue une étape du processus de suppression de l'assurance-maladie. Cela ne se produira pas demain, ni même l'année prochaine, mais on en arrivera à la fin de l'assurance-maladie. Je m'en tiendrai là sur ce chapitre, car j'ai d'autres observations à formuler.

• (1600)

Je voudrais revenir sur les échappatoires fiscales.

Je crois qu'autant sur le plan économique que sur le plan moral, il est inadmissible qu'un budget, qui demande à tous les Canadiens de faire des sacrifices ne prévoit aucun sacrifice, pour le secteur privé. Bien plus, ce secteur va profiter d'autres avantages. Encore l'autre jour, le ministre des Finances a publié un avant-projet de loi tendant à offrir une exemption d'impôt sur les gains en capital aux gens dont l'argent a été placé en fiducie au cours de la période de 21 ans allant de 1972 à la fin de 1993. Le gouvernement a donc présenté cette mesure qui propose d'étendre l'exemption de 21 ans pour ce qui est de l'imposition des gains en capital tirés de fiducies, jusqu'à la mort du dernier bénéficiaire. En vertu des règles actuelles, le gouvernement aurait perçu des milliards de dollars de revenus tirés de fiducies à compter de 1993.

En effet, la législation actuelle, mise en oeuvre en 1972, prévoit que les fiducies doivent inclure les gains en capital dans leur revenu imposable tous les 21 ans. Cette mesure législative permettra, je le répète, de prolonger cette période de 21 ans jusqu'à la mort du dernier bénéficiaire. Les milliards de dollars ainsi épargnés par les fiducies constitueront un cadeau pour le 1 p. 100 de Canadiens nantis qui profitent de ces fiducies.

Tout ceci, au même moment où nous sommes témoins de toutes ces autres mesures qui, contenues dans le budget, prennent pour boucs émissaires les fonctionnaires, les chômeurs et tout un éventail d'autres personnes

en les rendant responsables du déficit. Or parmi les principales causes du déficit, il y a les dépenses fiscales que les divers gouvernements qui se succèdent refusent de modifier vraiment.

J'aperçois le député de Mississauga-Sud. Il se rappellera que, en 1979, quand les conservateurs ont pris le pouvoir, ils ont publié un document intitulé «Compte des dépenses fiscales», parce qu'ils l'avaient promis. Ils ne l'ont plus jamais refait. La situation était la même en 1979; on sait qu'ils ont perdu les élections suivantes et qu'ils sont restés dans l'opposition pendant quatre ans. Revenus au pouvoir, ils se sont dit que ce n'était peut-être pas une si bonne idée. Je me demande pourquoi.

Le fait est que, en 1979, les dépenses fiscales—c'est-à-dire les sommes qui auraient pu être perçues en impôt, mais qui ne l'ont pas été—s'élevaient à 32 milliards. Et le déficit cette année-là a été de 14 milliards. Les dépenses fiscales du gouvernement à ce moment-là, ce qu'il n'a pas perçu à cause d'échappatoires, de super déductions pour amortissement et autres dégrèvements, étaient le double du déficit pour cette année-là.

L'accumulation de politiques de ce genre nous a menés à la situation fiscale actuelle. Si le gouvernement voulait vraiment combler le déficit, il songerait à bloquer certaines de ces échappatoires.

Nous n'avons plus aucune raison de maintenir une déduction comme celle des frais professionnels et de représentation. L'économie ne s'est pas effondrée et n'est pas morte dans les nombreux pays industrialisés qui ont éliminé cette déduction, pas plus que dans ceux, nombreux, qui imposent la richesse ou dans tous ceux dont les régimes fiscaux sont beaucoup plus progressifs que le nôtre et qui sont souvent plus prospères que nous.

Je m'attendrais donc à ce que le gouvernement, si le déficit l'inquiète vraiment, songe à demander aux riches de payer largement pour faire baisser un déficit dont l'origine première est leur propre richesse.

Je vous vois me faire signe, monsieur le Président. Vingt minutes sont vite écoulées.

M. Tremblay (Lotbinière): Vous avez parlé sans rien dire.

M. Blaikie: Quelqu'un là-bas m'accuse de n'avoir rien dit. Il n'écoutait pas, monsieur le Président, car j'ai traité de divers sujets, d'échappatoires concrètes que le ministre des Finances aurait pu bloquer. Il ne cesse de demander des propositions. Nous en faisons. Nous en soumettons tous les ans, mais elles ne trouvent pas d'oreille attentive. Pourquoi n'y prête-t-on pas attention? Parce leur application ne ferait pas plaisir à ceux qui dirigent le Parti conservateur du Canada et le pays. Cela ne ferait pas l'affaire des gens du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, des clubs Canadien, Carleton ou de tous ces autres clubs où l'on décide ce que sera le pays. Les membres de ces clubs ne pourraient peut-être plus y aller déjeûner. Ils seraient peut-être obligés d'aller manger dans une cafétéria quelque part avec les gens ordinaires.

Je croirai que le ministre des Finances veut sérieusement réduire le déficit quand il frappera ces personnes. Entre-temps, le Parti conservateur se sert du déficit comme prétexte politique pour justifier les mesures que, idéologiquement, il prendrait tout de même.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, je félicite le député de Winnipeg Transcona qui assume désormais le rôle de responsable des finances. Ce serait formidable s'il pouvait assister aux réunions du Comité des finances pour étudier les audiences sur les dépenses fiscales et nous donner d'excellents conseils.

La documentation sur les dépenses fiscales est disponible. Le Comité des finances l'a étudiée en profondeur au moment de la dernière réforme d'envergure de l'impôt sur le revenu, examinant chaque provision pour voir ce qui pourrait être fait dans le but de réduire une dépense fiscale. Je n'ai alors entendu aucune suggestion mirobolante venant de lui, de ses collègues, du député faisant partie du comité ou de son leader parlementaire, mais peut-être pourrions-nous nous réunir avec son leader parlementaire et trouver des idées aussi variées.

Vraiment, il a déclaré en somme que nous ne devrions pas avoir de déficit et que nous devrions faire payer les riches. J'ai entendu ce genre d'argument une fois au cours d'une élection et c'était de la part du candidat marxiste-léniniste. Je me demandais si le député accepterait d'exposer à la Chambre sa définition des riches. De combien devrions-nous encore augmenter l'impôt pour celui qui gagne 28 000 $ par année et pour celui qui touche 58 000 $? Combien d'argent veut-il encore aller chercher dans leurs poches? Nous aimerions des précisions. Faire payer les riches! Eh bien, qui est riche et qui

devrait payer? Qu'il nous fournisse des noms. Quels devraient être les taux?

Cessons ces balivernes, il nous faut des taux.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je trouve amusant d'entendre le député de Mississauga-Sud accuser les autres de dire des balivernes, parce qu'en se levant, il aurait dû donner suite à la longue liste d'échappatoires fiscales que j'ai relevées, auxquelles le gouvernement n'a pas remédié et qu'il a évité de commenter, sachant que le gouvernement n'avait rien fait. Le ministre des Finances m'a répondu de la même façon hier à la Chambre. Il a débattu un de mes arguments, mais il a complètement laissé tomber le reste.

Le député perd simplement toute sa crédibilité quand il se lève et suggère d'une certaine façon que je pourrais classer dans la catégorie des riches les gens qui gagnent 28 000 $ par année. Si le Comité des finances a réalisé la moindre partie des travaux dont parle le député, ce dernier devrait savoir à quel point une telle suggestion est ridicule.

Le député sait bien à qui je pense. Le député sait parfaitement à qui je fais allusion. Il connaît à peu près toutes les grandes sociétés au Canada qui font des profits, mais qui ne paient absolument aucun impôt des sociétés. Il sait que son propre parti a réduit des catégories dans le régime fiscal, de telle sorte qu'une personne qui gagne 60 000 $ par année verse le même montant que celle qui en gagne 600 000 $.

Il pourrait peut-être se lever et nous dire pourquoi il s'entête à défendre les promoteurs immobiliers, qui touchent tous ces crédits d'impôt pour des sommes radiées, des fusions, des acquisitions et toutes sortes d'opérations semblables. Pourquoi défend-il l'économie d'écritures comptables qui a permis à tant de gens d'amasser des millions en n'accomplissant absolument rien depuis 10 ou 15 ans?

• (1610)

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, le député a parlé de pays qui sont aussi, sinon plus prospères que le Canada, mais où les impôts sont néanmoins plus élevés, par exemple. Les riches y sont beaucoup plus imposés qu'ici et pourtant, dit-il, l'économie de ces pays n'en a pas souffert.

Le sarcasme que l'on oppose très souvent à cette observation que fait un député ou une autre personne, c'est que si les riches étaient le moindrement imposés en fonction de leur capacité de payer, ils s'enfuiraient tout simplement dans un autre pays en emportant leurs richesses avec eux.

Je voudrais que le député nous dise ce qu'il pense de la façon dont le Canada a été administré au cours de la Seconde Guerre mondiale et durant les deux ou trois décennies qui ont suivi, lorsque les taux d'imposition étaient presque alignés sur la capacité de payer des Canadiens, quelle était la situation du Canada en ces temps-là et si les riches ont alors fui notre pays.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir posé cette question. Je crois que celle-ci fait ressortir deux choses: d'abord, l'équilibre qui existait autrefois au Canada entre le fardeau fiscal des sociétés et celui des particuliers a disparu; ensuite, le fardeau fiscal des particuliers s'est accru, tant au niveau de l'impôt sur le revenu qu'à celui des taxes à la consommation, dont la TPS constitue le dernier avatar, alors que le fardeau des sociétés n'a cessé de diminuer jusqu'à disparaître presque complètement.

La question est de savoir si les gens s'en iraient si l'on inversait la situation, c'est-à-dire si les riches partiraient, car les pauvres sont en général obligés de rester là où ils vivent et sont en général de toute façon plus attachés à leur pays parce qu'ils n'ont pas fréquenté les écoles privées où l'on apprend à s'intéresser davantage à l'argent qu'à sa patrie ou à la société à laquelle on appartient.

Le fait est que, s'il y a ici des Canadiens qui préféreraient quitter le pays plutôt que de payer leur juste part d'impôt, je n'ai qu'une chose à leur dire, monsieur le Président, et c'est: «Au revoir, bon débarras, débarrasez la place, allez-vous-en!» Nous pouvons édifier un pays sans eux. En fait, nous pouvons construire un meilleur pays sans ce genre de personnes.

Le fait est que, si nous voulions adopter une stratégie d'investissement à long terme pour rehausser l'infrastructure de notre pays, sa capacité technologique, sa compétence professionnelle ainsi que ses activités de recherche et de développement, nous créerions un pays où tout le monde voudrait vivre, travailler et investir de toute façon. C'est ce que Robert Reich appelait dans un article publié récemment dans *Atlantic Monthly* le «cercle vertueux» par opposition au cercle vicieux dans lequel le gouvernement nous a engagés en s'efforçant de réduire les salaires, de négliger l'infrastructure nationale et d'at-

tirer des investissements étrangers. Mais lorsqu'on réduit les salaires et qu'on néglige l'infrastructure, les choses empirent, les gens n'ont pas envie d'investir et on songe alors à réduire encore les salaires. Cela mène à une dégradation progressive du pays, au plan socio-économique et environnemental.

Je conseille au gouvernement de lire cet article et de songer à sortir du cercle vicieux dans lequel il se trouve à l'heure actuelle pour entrer dans ce que M. Reich appelle le «cercle vertueux», à l'instar d'autres pays—non pas les États-Unis, mais des pays d'Europe—qui ont depuis longtemps adopté cette formule et qui n'ont aucun mal à attirer les investissements étrangers, car ils se sont dotés d'une main-d'oeuvre qualifiée, d'une adaptabilité technologique et d'autres avantages et points forts au plan social qui font que les gens ont envie d'y investir et d'y vivre même s'ils doivent payer des impôts pour entretenir une société de ce genre.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminées. Reprise du débat. La parole est à l'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, vous me permettrez d'être à moitié à genoux sur mon fauteuil, étant donné ma situation.

Je suis heureux de prendre la parole sur ce septième Budget présenté par le gouvernement conservateur. Ce qui est décourageant, monsieur le Président, lorsqu'on entend des commentaires sur ce septième Budget, c'est que cela fait sept fois que l'opposition répète la même chose, sept fois qu'on entend les mêmes commentaires négatifs sur les sept budgets présentés par le ministre des Finances. Ces sept budgets ont, jusqu'à présent, ramené graduellement le pays dans la bonne voie.

Vous me permettrez, monsieur le Président, de faire un bref historique de la situation financière du Canada depuis une dizaine d'années. J'aimerais commencer par répondre à mon collègue qui vient de faire des commentaires au sujet, entre autres, des compagnies qui ne paient pas d'impôt. C'est faux, monsieur le Président. C'est absolument faux. Les compagnies canadiennes, depuis que nous avons été élus en 1984, ont eu à faire face à des modifications législatives qui ont fait en sorte que maintenant elles paient leur juste part d'impôt.

Et, encore une fois, le député n'a pas donné d'exemple précis, n'a pas donné d'endroit où les abris fiscaux existent pour les compagnies. Et pour une bonne raison, monsieur le Président, il n'y a plus d'abris fiscaux pour les compagnies au Canada. Il y a même un impôt qui doit être payé par les grosses compagnies. Indépendamment du fait qu'elles fassent ou non des profits, elles ont des impôts à payer. Et cela, malheureusement, le député a omis de le mentionner. Le député a oublié de mentionner ce qui a été fait par ce gouvernement en termes de justice fiscale, comme il a oublié de souligner qu'il y a un impôt minimum pour tous les individus, les contribuables canadiens et qu'il n'y a pas un Canadien ou une Canadienne qui peut, par différents chemins, différents abris fiscaux, éviter de payer de l'impôt.

Je pense que c'est important de le souligner, comme il est important de souligner également que le système fiscal, qui a été mis en place il y a deux ans, qui a réduit les impôts des contribuables canadiens—et cela encore il a oublié de le dire—est un système qui est beaucoup plus juste et équitable, avec simplement trois taux d'imposition, où les personnes gagnant des revenus plus faibles, paient moins d'impôt, et celles gagnant des revenus plus hauts, paient plus d'impôt. Et cela aussi, monsieur le Président, il a oublié de le dire.

Au début de mon allocution, je tenais à lui mentionner cela.

Monsieur le Président, vous me permettrez, pour revenir à ce Budget, de vous lire quelques paragraphes d'un éditorial paru dans le *Le Nouvelliste* d'aujourd'hui, éditorial signé par M. Claude Bruneau et qui s'intitule «L'impasse réside au-delà du Budget», et je le cite: «De divers horizons, les Canadiens enjoignaient au ministre Wilson d'atteindre deux objectifs: réduire le déficit et relancer l'économie. Mais en même temps, ils lui interdisaient deux moyens: hausser les impôts et injecter de l'argent nouveau, c'est-à-dire dépenser.» Et il continue en disant: «À l'impossible, nul n'est tenu.» Et un peu plus loin: «Or, on a beau chercher dans les commentaires qui fusent depuis deux jours, on ne trouve nulle part l'ébauche du budget idéal qui apporterait la solution sans soulever de tollés.»

Je pense, monsieur le Président, que ces quelques phrases de l'éditorial de M. Bruneau démontrent à quel point la situation du déficit et de la dette nationale est importante pour les Canadiens qui en ont pris conscience, mais que c'est également un problème majeur.

Vous savez, monsieur le Président, il ne faut pas se faire d'illusions. Lorsqu'on parle de services rendus aux Canadiens et aux Canadiennes, que ce soit par le fédéral, par le provincial, par le municipal ou par le scolaire, ce sont toujours des services qui sont rendus, mais ce sont également toujours des services qui doivent être payés. Les Canadiens commencent à réaliser que, effectivement, lorsqu'ils paient leurs impôts, c'est en fonction de ces services.

• (1620)

La question qui se pose peut-être présentement est celle-ci: Est-ce que nous sommes prêts à débourser davantage pour avoir les services que nous avons? C'est ça la question monsieur le Président. Nous sommes rendus avec un déficit de 30 milliards cette année qui aurait été, sans les coupures et le travail extraordinaire faits par le ministre Wilson, de 35 milliards. Et nous avons une dette nationale qui, comme il a été souligné, a doublé depuis six ans. Quatre-vingt-sept p. 100 de l'augmentation de cette dette nationale, monsieur le président, provient strictement des intérêts à payer sur la dette dont nous avons héritée en 1984, 87 p. 100. Ce qui veut donc dire que ce gouvernement-ci a, à ce jour, réduit son déficit annuel, continue à travailler là-dessus et doit continuer à travailler là-dessus, monsieur le Président, parce que la dette du gouvernement fédéral, ce n'est pas la dette des élus d'Ottawa, c'est la dette de tous les Canadiens et Canadiennes. Et, monsieur le Président, qu'on se souvienne que c'est 36c. de chaque dollar qui viennent ici à Ottawa, 36c. qui servent uniquement à payer les intérêts.

Il n'y a pas une famille, que ce soit dans le comté de Trois-Rivières ou dans votre comté, monsieur le Président, qui pourrait vivre en prenant 36c. de ses revenus pour payer des intérêts, pas du capital, pas un remboursement de capital, monsieur le Président, des intérêts seulement sur leur dette. Il n'y a pas une famille qui pourrait réussir cela. Et, nous non plus on ne peut pas le réussir. C'est pourquoi les mesures qui ont été prises, et d'autres qui vont être prises, sont difficiles. C'est pourquoi les gouvernements provinciaux ont une moyenne de dette, monsieur le Président, de 11c., ce qu'on peut qualifier de raisonnable.

Les municipalités n'ont pas le droit d'avoir de déficit. Elles sont chanceuses. Et nous, monsieur le Président, grâce à l'incurie de l'ancien gouvernement, qui avait le droit de faire des déficits, qui avait le droit d'avoir une dette nationale, on a ramassé le paquet.

Monsieur le président, en 1981-1982, on parle de récession. On parle de 1981-1982. Le déficit était de 14 milliards de dollars. Le gouvernement en place l'a doublé, monsieur le président. Il est monté à 28 milliards dans un an sous le beau prétexte d'aider les Canadiens et les Canadiennes dans une période difficile. Vous connaissez le résultat, monsieur le Président. Le taux d'inflation était à 10 p. 100, les taux d'intérêt étaient à 22 p. 100, le déficit a doublé, et il n'y a rien eu de réglé.

Ce n'est pas en prenant de l'argent dans les poches de certains contribuables canadiens puis en tentant de le remettre dans les poches de l'autre qu'on règle un problème de récession, un problème d'inflation, un problème de taux d'intérêt. Cela a été essayé en 1981-1982 et cela a fait «patate». Le ministre Wilson, monsieur le Président, arrive avec un budget simple, un budget de reprise économique. Il n'augmente pas les impôts; donc, n'aide pas l'inflation. Il ne dépense pas, encore une fois, n'aide pas à ce que l'inflation monte, et s'occupe de la baisse des taux d'intérêt.

Encore une fois, pour aider nos entreprises et les individus à reprendre du poil de la bête. C'est un budget réaliste, c'est un budget de situation, monsieur le président. Vous regarderez, monsieur le Président, les commentaires un peu partout de l'opposition. Ils parlent toujours de donner de l'argent, d'investir de l'argent et d'investir de l'argent. Monsieur le Président, la question est toujours la même. C'est beau d'investir de l'argent. Mais où va-t-on le prendre? Encore une fois, comme le soulignait si bien M. Bruneau, il n'y a personne du côté de l'opposition à ma connaissance, et à sa connaissance, qui n'a trouvé de façon d'aller quelque part chercher des revenus que nous n'aurions pas déjà utilisés.

Alors, monsieur le Président, c'est ça le problème majeur avec lequel nous devons travailler. Il n'y a pas, monsieur le Président, dans ce budget-là, de coupures draconiennes, de coupures majeures qui pourraient—passez-moi l'expression—heurter les Canadiens et les Canadiennes. Et il n'y a rien, monsieur le Président, à mon grand plaisir, qui affecte la région et le comté de Trois-Rivières. Il y a par contre, monsieur le Président, deux mesures extraordinaires, deux mesures nouvelles. D'abord, une législation pour empêcher les ministères de dépenser à l'avenir plus que leur budget. Et ça, monsieur le Président, c'est une nouvelle.

Je pense que c'est important, et cela a été souligné de façon positive en général. L'autre excellente mesure, monsieur le président, une législation spécifique disant que l'argent qui provient de la taxe sur les produits et services ira spécifiquement à la réduction du déficit. Et ça, monsieur le Président, c'est encore une excellente législation qui va assurer aux Canadiens et aux Canadiennes que ce gouvernement-ci prend l'argent de la TPS et l'utilise à la réduction du déficit et non pas pour de nouveaux programmes qui sont demandés à tous les jours par l'opposition parce que, écoutez l'opposition, monsieur le Président, la seule chose qu'ils font c'est de demander de l'argent.

Vous savez, monsieur le Président, quand j'étais jeune et que je demandais de l'argent à mon père, cela arrivait qu'il me dise: «Où veux-tu que je le prenne?». Et, à

l'opposition, je pose la même question: Où veux-tu que je le prenne l'argent?. C'est beau demander, demander et demander, monsieur le Président, mais à un moment donné, il faut passer à la caisse. La carte de crédit est pleine. Et c'est la situation dans laquelle nous sommes; et que les Canadiens comprennent.

Vous les entendrez encore une fois, monsieur le Président, parler des coupures aux provinces, ce qui est faux, ce qui est faux monsieur le Président. Il n'y a pas de coupures d'argent envers les provinces. Il y a principalement dans l'argent transféré aux provinces, deux sortes de programmes: le financement des programmes établis et la péréquation. Ce que le ministre Wilson a dit: Financement des programmes établis: le montant est gelé. Monsieur le Président, un gel et une coupure, ce n'est pas pareil. Ça, c'est pour un programme. Dossier de la péréquation: il continue de la même façon à progresser.

Ce qui veut dire qu'annuellement, monsieur le Président, les provinces recevront plus d'argent d'année en année, spécialement les provinces qui reçoivent la péréquation et qui sont considérées comme les provinces les moins riches. Si je prends, par exemple, monsieur le Président, le Québec en 1984-1985, le gouvernement du Québec recevait 8,2 milliards; en 1990-1991, il va recevoir 10,2 milliards. Ce qui veut dire, monsieur le Président, 30 p. 100 du budget de la province de Québec, ce qui est une somme importante.

Les provinces en général, vont recevoir 36 milliards, pas 36 millions, monsieur le président, 36 milliards par année et, comme le disait le vérificateur général, monsieur le Président, le gouvernement fédéral transfère aux provinces 36 milliards de dollars mais n'a en retour aucun reçu. Les provinces sont libres de faire ce qu'elles veulent avec l'argent qui leur est distribué.

Je pense, monsieur le Président, que c'est important de souligner cela parce que tous les ministères ici à Ottawa—que ce soit le ministère de mon collègue de Santé et Bien-être, le secrétariat d'État ou les Transports—les sommes d'argent que ces ministères-là dépensent, ils doivent les justifier cent par cent. Et c'est bien. C'est le travail du vérificateur général de vérifier tout ça, sauf un montant de 36 milliards qui s'en va aux provinces et que le gouvernement fédéral, ayant confiance aux administrations provinciales, les laisse dépenser à leur guise.

Or monsieur le Président, encore une fois, il ne s'agit pas d'une réduction, c'est un gel du financement des programmes établis et une augmentation au niveau de la péréquation. Je pense que les provinces, monsieur le Président, qui ont depuis 1984 augmenté annuellement leurs dépenses d'environ 5 ou 6 p. 100 par année, toutes les provinces, alors que ce gouvernement-ci augmentait les dépenses annuellement à 3 p. 100, je pense que ces mêmes provinces ont un examen de conscience à faire. Elles doivent regarder la situation du pays dont elles font partie et se dire que si le gouvernement fédéral n'a pas les moyens d'augmenter de plus de 3 p. 100, peut-être qu'elles aussi devront se restreindre quelque peu.

• (1630)

Monsieur le Président, je pense encore une fois que les Canadiens et Canadiennes comprennent l'importance du problème du pays. Et il y a d'autres problèmes. Vous allez entendre d'autres personnes dire que le déficit n'est pas important, que la Constitution est plus importante. Chacun a ses priorités. Si l'économie ne va pas bien, tout le reste déboule et va mal. Et c'est ce que le ministre Wilson a voulu passer comme message. Il faut au départ que tous les Canadiens et Canadiennes aient du pain et du beurre sur la table. Et pour cela, qu'est-ce que ça prend, monsieur le Président? Ça prend des gens d'affaires qui ont confiance dans l'administration de leur gouvernement. Ça prend des gens d'affaires qui reconnaissent que ce gouvernement-ci est capable de gérer et d'administrer les finances publiques et est capable de prendre des mesures difficiles et d'avoir le courage politique de les prendre.

Vous savez, il est facile de critiquer quand on est dans l'opposition. Cela fait six ans et demi que je suis ici, et je n'ai jamais entendu un député de l'opposition faire un commentaire positif sur ce qui a été fait de ce côté-ci de la Chambre, sur aucune législation. Je n'ai jamais entendu l'autre côté dire: Bien, cette loi-là, oui elle est bonne. On admet qu'elle est bonne. Il y en d'autres qu'on considère mauvaises, mais celle-là est bonne. Jamais, monsieur le Président! Ils n'ont jamais reconnu une législation comme étant valable. Monsieur le Président, il est mathématiquement impossible qu'un gouvernement, en six ans et demi, n'ait pas adopté une bonne législation. Et la preuve que c'est impossible, en dehors des mathématiques, c'est que le peuple. . .

M. Wappel: Cela n'a aucun sens!

M. Vincent: . . .c'est que le peuple l'a reconnu en 1988 et nous a réélus.

Monsieur le Président, je suis heureux de voir que j'en ai réveillé un de l'autre côté. Ça fait du bien d'entendre ça.

Une voix: Sur les trois! Il y en a juste trois!

M. Vincent: Monsieur le Président, on commence à les réveiller. C'est bon signe.

Alors, monsieur le Président, jamais il n'y a eu quelqu'un qui a eu le courage de dire qu'il y avait des bonnes législations de faites. Je pense que cette année, avec ce Budget-ci, avec l'importance de la situation économique que l'on connaît, l'opposition devrait se faire un devoir d'appuyer ce Budget, d'appuyer le travail qui est fait dans le but d'améliorer la reprise économique au pays.

Monsieur le Président, vous m'indiquez que mon temps de parole achève. En terminant, je voudrais citer deux articles, deux éditoriaux, un paru dans *La Presse* d'hier et un paru dans *Le Soleil*. Dans *Le Soleil*, le titre de l'éditorial est «Wilson donne l'exemple». Je pense simplement que le titre est un signe, tant pour les administrations provinciales que municipales, que pour les gens d'affaires. «Wilson donne l'exemple».

Et dans *La Presse*, monsieur le Président, le titre de l'éditorial se lit comme suit: «Un Budget honnête qui voit loin». Monsieur le Président, on dit souvent qu'une photo vaut 1 000 mots. Je vous dirai, monsieur le Président, que dans ce cas-ci, ces deux titres-là valent 1 000 mots.

Monsieur le Président, j'encourage encore une fois l'opposition à appuyer le Budget et à appuyer le gouvernement dans son effort de reprise économique que l'on doit vivre dans notre pays.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de passer aux questions et aux observations, je désire informer la Chambre que, à cause de la déclaration du ministre, les initiatives ministérielles seront prolongées de 27 minutes aujourd'hui.

Le whip du gouvernement invoque le Règlement.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je crois que vous jugerez qu'il y a consentement unanime à la Chambre pour présenter la motion suivante:

> Nonobstant les paragraphes 33(2) et 84(4) du Règlement, le temps ajouté aujourd'hui à la période réservée aux initiatives gouvernementales par suite des déclarations des ministres sera ajoutée immédiatement après la mise aux voix du sous-amendement de M. Langdon, à 17 h 45.

Cela nous permettrait de garder l'horaire que nous avions prévu pour les votes de ce soir, sans pour autant empêcher les députés de prendre la parole au sujet du débat important. Je crois que vous constaterez que les whips des deux autres partis voudraient faire des observations.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, dans un esprit de collaboration et pour le bon fonctionnement de cette Chambre, nous donnons notre consentement à cette motion.

[*Traduction*]

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, il y a effectivement eu des consultations. Une des choses que les whips tâchent de faire, c'est de donner un caractère un peu normal à un endroit qui n'est pas reconnu pour cela. Nous voulions éviter la confusion qui régnait à cause du retard.

Les députés ont établi leurs projets de voyage en se fondant sur un horaire de la Chambre qu'ils croyaient fixe. Je veux simplement dire à certains de mes collègues qui ont été informés que le vote serait peut-être retardé, qu'il sera maintenant tenu comme prévu. Lorsque vous entendrez le timbre, accourez à la Chambre!

Le président suppléant (M. Paproski): La prochaine fois, pourriez-vous songer également à la présidence après le vote?

Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, j'aimerais répondre à mon collègue de Trois-Rivières.

[*Français*]

Il faut que je dise, monsieur le Président, que cela ne fait que deux ans ou un peu plus que je suis ici, et je suis députée du Parti libéral. Je peux vous dire que j'ai personnellement travaillé sur un projet de loi qui avait trait à la réforme du système de pensions au Canada. Non seulement j'ai parlé en faveur du projet de loi, mais nous l'avons appuyé et nous avons voté pour ce projet de loi.

Donc, mon collègue de l'autre côté de la Chambre. . .

M. Gagliano: Ce n'est pas la première fois que le député de Trois-Rivières parle à travers son chapeau.

Mme Marleau: . . .s'il faisait un peu plus attention à ce qui se passe en Chambre, il réaliserait que lorsque les gens du gouvernement, de ce côté-là, sont prêts à agir de façon raisonnable et saine, nous aussi nous sommes prêts à servir les gens du Canada. Ce qui arrive souvent, c'est qu'on nous dit: «Nous, on sait tout; on connaît tout; on est les meilleurs du monde; vous autres, vous ne connaissez absolument rien.» Donc, les décisions sont prises du haut et imposées à des gens qui, souvent, ont beaucoup de choses à dire et peut-être même des choses auxquelles on devrait porter attention.

Si on prêtait un peu plus l'oreille, cela irait mieux dans notre pays je crois. Vous savez, on entend et on essaie de tout blâmer sur les autres, parce que les autres ont toujours tout mal fait. Alors, ce n'est pas la façon de gérer un pays. Je pense qu'il est grand temps que nous, représentants fédéraux élus, voyions à ce que cela cesse. Il est temps qu'on commence à penser que nous avons un pays ici, qu'il y a beaucoup de problèmes, et que ce n'est pas en

imposant des budgets qui n'ont aucun sens, en pensant qu'on est le bon Dieu, qu'on va régler les choses.

Il est certain que nous avons des problèmes de dettes, il n'y a aucun doute là-dessus, mais on a aussi des gros problèmes de récession. Le Budget que vous nous avez présenté ne nous a pas apporté de solutions; vous avez fait des prévisions basées sur des projections que. . .

M. Gagliano: Qui ne se réalisent jamais.

Mme Marleau: Et on ne sait même pas où vous avez pris cela. Vous avez décidé que dans deux ou trois ans, le déficit descendra à 25,6 milliards. Ce serait parfait si vous étiez capables de le faire et nous montrer comment vous allez le faire.

M. Gagliano: En 1985, ils avaient dit qu'ils le feraient baisser à 18 milliards.

Mme Marleau: Vous nous dites toujours des choses et entre-temps, nous avons perdu beaucoup d'emplois; les gens sont malheureux, notre pays se divise, on ne sait plus où on s'en va.

Donc, ne pensez-vous pas qu'il est grand temps que vous commenciez à penser un peu aux gens, surtout aux plus démunis—et on dirait qu'il y en a de plus en plus—est-ce que vous voulez qu'on soit tous comme cela, qu'on devienne un pays tout à fait séparé, fini, parce qu'il ne nous reste plus rien? Vous savez que lorsqu'on n'investit pas dans le futur, le dollar qu'on n'a pas dépensé aujourd'hui nous coûte deux et trois fois plus cher dans cinq ou six ans. Quand vous, les Conservateurs, êtes arrivés au pouvoir, vous avez eu des années de croissance extraordinaire. Donc, n'essayez pas de nous blâmer si la dette a continué à augmenter, si elle a doublé. Vous, messieurs, mesdames, de ce côté-là, vous avez beaucoup à répondre pour ces années-là.

• (1640)

Si vous voulez essayer de répondre pour les années et les projections que vous avez faites avant et si vous pouvez justifier ces projections-là, on sera peut-être en mesure de vous croire—je dis bien peut-être—mais c'est très difficile quand on change l'histoire au fur et à mesure. Je suis certaine que je parle pour les gens de ma circonscription et pour des milliers de gens au Canada pour vous dire que vous n'avez plus de crédibilité.

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, vous savez, je dois faire amende honorable envers ma collègue parce que je me souviens d'avoir travaillé avec elle sur le projet de loi, ce qu'elle avait accepté de faire de bon coeur. Je fais amende honorable à ce sujet, car je m'en souviens.

Ceci dit, monsieur le Président, j'aimerais souligner à ma collègue que depuis 1984, le nombre de personnes et de familles qui sont sorties du seuil de la pauvreté a augmenté. Il y a moins de gens qui sont pauvres qu'il y en avait en 1984. Et cela, monsieur le Président, je pense que ma collègue va le reconnaître également.

Au sujet de la dette, monsieur le Président—et c'est ma collègue qui remet cela sur le plancher, mais j'aimerais lui souligner que la dette, en 1984, était de 200 milliards de dollars. Depuis ce temps-là, les intérêts que nous avons eu à payer sur cette dette-là correspondent à peu près à notre déficit annuel. Ma collègue pourra le vérifier; 87 p. 100 de l'augmentation de la dette nationale correspond à des intérêts à payer sur une dette qui était là avant que je sois là. Je sais qu'elle n'aime pas entendre cela, mais c'est la réalité, monsieur le Président. Il faut vivre avec cette réalité-là, autant elle de son côté de la Chambre que moi du mien, tout comme les Canadiens en général.

C'est cela, le problème. C'est pour cela que je lui dis que toutes les fois où son parti ou elle demande de l'argent supplémentaire, il faut qu'on le prenne en quelque part. La question qui se pose est de savoir où va-t-on prendre l'argent nécessaire pour l'augmentation des dépenses qu'elle exige, peu importe le domaine. Dieu sait que comme gouvernement, on peut dépenser dans à peu près tous les secteurs et il y a toujours possibilité de dépenser. Mais où va-t-on prendre l'argent? C'est cela, la question.

En terminant, monsieur le Président, je voudrais également souligner à ma collègue, lorsqu'elle parle de division à travers le pays, que l'an dernier, son caucus a aidé à la division à travers le pays.

Le président suppléant (M. Paproski): Une autre question? L'honorable député d'Edmonton-Est a la parole.

[*Traduction*]

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'ai remarqué qu'à la fin de son intervention, le député a dit, et je m'en remets pour cela aux interprètes, que nous avons besoin d'un gouvernement dans lequel les gens d'affaires peuvent avoir confiance.

Compte tenu de l'indulgence, pour ne pas dire la générosité sans borne, dont le gouvernement a fait preuve à l'égard de ses amis du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, je pense que les grandes entreprises, les grandes sociétés et les fortunés de ce pays ont non seulement confiance dans le gouvernement, mais qu'ils en sont enchantés. S'ils étaient moins qu'enchantés, ce ne serait là qu'une ingratitude puérile de leur part.

Quoi qu'il en soit, le député a commencé son discours en affirmant que mon collègue de Winnipeg est totalement dans l'erreur lorsqu'il dit qu'il y a chez nous des gens qui ne paient pas d'impôt.

C'est à prouver. Revenu Canada produit des statistiques annuelles. Celles de 1988 ont été rendues publiques en novembre dernier. Elles révèlent que parmi les Canadiens dont les revenus annuels étaient de 250 000 $ ou plus en 1988, 140 n'ont pas payé d'impôt. C'est là une hausse de 40 p. 100 par rapport aux chiffres de 1987. Parmi ceux dont les revenus étaient de 50 000 $ ou plus, au moins 5 430 n'ont payé aucun impôt, ce qui représente une hausse fulgurante de 87 p. 100 par rapport à l'année précédente.

J'ai de la difficulté à concevoir que quelqu'un puisse voir là la preuve d'un régime fiscal équitable, mais je serais curieux d'entendre le député essayer de me l'expliquer.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le président, je n'ai pas en tête les chiffres exacts que mon collègue mentionne. Par contre, j'espère qu'il comprendra, parce que cela fait deux ans qu'il répète la même chose, et j'espère que les Canadiens, en général, comprendront aussi.

Il y maintenant dans la Loi de l'impôt sur le revenu un impôt minimum pour les individus et, monsieur le Président, il y a trois choses seulement qui peuvent passer à côté de cela. Premièrement, la personne a fait une perte et peut donc la réduire de ses revenus. Monsieur le Président, je pense que c'est logique: si on perd de l'argent, on peut le déduire de nos revenus.

Deuxièmement, elle a fait des dons de charité. Troisièmement, elle paie une ou des pensions alimentaires. Ce sont les trois seules possibilités pour qu'une personne gagnant, disons, 100 000 $, se retrouve dans une situation où elle n'a pas d'impôt à payer. Si elle n'a pas d'impôt à payer, c'est justement parce qu'elle avait droit à une de ces trois déductions. Et ce sont les trois seules, monsieur le Président. Peut-être que mon collègue ne comprend pas cela, mais s'il perd 50 000 $ cette année, il va être très heureux de pouvoir venir soustraire de son salaire la perte d'affaires de 50 000 $. Il s'agit bien d'une perte, et c'est pour cela qu'il peut à ce moment-là venir la soustraire de son salaire. Et ce sont les trois seules possibilités, monsieur le Président.

Alors je conclus en suggérant à mon collègue qu'il aille revoir ses livres et peut-être qu'il comprendra le système.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est à la députée de Central Nova. Pardon, la député de South West Nova.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Si j'avais les pouvoirs du député de Central Nova, il y a plusieurs choses que je ferais différemment, monsieur le Président.

Dans son discours du budget de cette semaine, le ministre des Finances parlait solennellement de la nécessité de faire preuve de réalisme et il disait, et je cite:

> nous devons affronter le monde tel qu'il est et non pas le voir à travers l'optique déformante de nos souhaits.

C'est ainsi que le ministre voit le monde, mais il a omis de nous dire que l'incertitude devant laquelle se trouvent les Canadiens est en grande partie son oeuvre.

N'oublions pas que cette récession a son origine ici-même, et étant donné la politique économique et commerciale du gouvernement, il se pourrait que les récessions soient les seules choses que nous puissions encore fabriquer au Canada. C'est donc aux membres de l'opposition libérale qu'il appartient de redresser la perspective, c'est-à-dire de démontrer que le gouvernement est responsable de cette situation et que ses mesures de reprise frapperont les Canadiens moyens.

Nous devons mettre un visage sur ce que le gouvernement appelle un «plan de reprise économique». Je ne le vois que comme une continuation du plan de disparition du Canada, du moins du Canada tel que nous le connaissions.

Quelqu'un m'a dit que la *Gazette* de cette semaine avait un dessin montrant le premier ministre avec Schefferville derrière lui et une croix dessus, et qu'il tenait le Canada dans ses mains en s'interrogeant. J'ai essayé de trouver cette caricature, car je pense qu'elle représente bien ce qui se passe.

Parlons du déficit. Le député de Trois-Rivières a ses idées. Je l'en félicite, mais je voudrais aussi faire valoir les nôtres.

Dans chaque budget, depuis 1984, le ministre des Finances proclame hautement sa volonté indéfectible de mettre de l'ordre dans les finances publiques et d'assainir la situation qui, dit-il, lui a été laissée par les libéraux.

Ce budget-ci ne fait pas exception, puisqu'il dit à la page 3:

> Nous mettrons les finances publiques sur la voie de l'équilibre budgétaire.

Disons en passant qu'avec la TPS, il devrait y arriver.

Le moment est venu de dénoncer sa tromperie. Lorsqu'il a pris ses fonctions, en 1984, le déficit annuel était de 38 milliards et la dette accumulée, de 187,2 milliards. Ces chiffres sont élevés, évidemment, mais c'est compréhensible, étant donné que le Canada sortait de l'une des

pires récessions internationales depuis la dépression, une récession qui n'était pas d'origine canadienne et qui avait été causée par des forces sur lesquelles le Canada n'avait aucun contrôle.

• (1650)

On dit que cette récession-ci a été fabriquée au Canada par des forces que contrôle directement le ministre des Finances. Il en est le seul responsable. Il est le ministre des Finances. C'est une récession fabriquée au Canada et non un problème mondial, lorsque tous les autres pays du Groupe des Sept connaissaient des taux d'intérêt, d'inflation et de chômage élevés.

En 1991, le déficit annuel prévu est de 30,5 milliards de dollars et la dette totale—c'est le ministre qui l'a dit, cette semaine—est passée à 388,2 milliards et atteindra 400 milliards, cette année. C'est incroyable quand on pense que pendant presque tout le temps que ce gouvernement a été au pouvoir, nous avons connu une croissance et une prospérité économiques sans précédent et qu'il n'a rien fait pour diminuer le déficit ou pour réduire la dette totale.

Au lieu de profiter des années de vaches grasses pour essayer de rembourser la dette accumulée, le gouvernement n'a fait aucun progrès. Nous nous trouvons maintenant au milieu d'une grave récession fabriquée au Canada qui sera peut-être pire que celle de 1981-1982, et le ministre prétend qu'il n'a plus de marge de manoeuvre. Il nous dit qu'il n'a plus d'idées ni de moyens pour stimuler l'économie et pour donner aux Canadiens de l'espoir pour l'avenir.

Aujourd'hui, le gouvernement nous annonce que les taux d'intérêt et d'inflation diminueront, mais que le taux de chômage augmentera. Étant donné qu'il n'a pas atteint, en matière de taux d'intérêt et d'inflation, les objectifs qu'il s'était fixés dans le dernier budget, il est peu probable qu'il les atteigne cette année et il est à craindre que le taux de chômage ne soit pire que celui qu'il a prédit cette semaine.

Le peu de progrès que le ministre a fait en matière de limitation des dépenses durant les bonnes années, il l'a réalisé aux dépens des Canadiens moyens, en augmentant considérablement les impôts et les taxes et non en inventant de nouveaux moyens de créer quelque chose au Canada.

Entre son arrivée au pouvoir en 1984 et 1989, le gouvernement a imposé 31 grosses augmentations de taxes et d'impôts aux Canadiens. Le fardeau fiscal de la famille canadienne moyenne a augmenté dans une proportion allant jusqu'à 176,3 p. 100. Selon le *Canadian Tax Journal* de mars 1990, à la suite des changements fiscaux survenus depuis 1984, la famille canadienne moyenne paie quelque 1 000 $ de plus en impôts alors que 640 Canadiens dont le revenu dépassait les 100 000 $ n'ont rien versé au fisc en 1987.

D'après d'autres données, si le système fiscal de 1984 était toujours en vigueur, les ménages canadiens paieraient environ 11,1 milliards de dollars de moins en impôts. Cette somme serait en circulation dans l'économie. Elle aurait servi à engendrer de la richesse et à créer de nouveaux emplois. Elle aurait pu contribuer à la demande de produits et de services canadiens.

Cette année, les Canadiens devront composer avec la taxe sur les produits et services, soit un ajout de 7 p. 100 sur tous leurs achats. Ils devront faire face à cette réalité tous les jours. Ils n'y penseront pas uniquement quand ils recevront leur chèque de remboursement trimestriel.

J'espère que le gouvernement poursuivra ses plans jusqu'au bout. Il a instauré cette taxe de 7 p. 100 sans donner d'explications. Toutefois, le ministre a déclaré dans son budget qu'il créerait un nouveau fonds et qu'il montrerait comment cette taxe pourrait servir à réduire la dette accumulée. Entre-temps, les recettes de la taxe sont versées dans les recettes générales. Je ne crois pas qu'il soit juste de croire que les Canadiens donnent carte blanche au gouvernement pour dépenser ces fonds de façon irresponsble, surtout lorsque cette TPS pèse si lourd sur un si grand nombre de Canadiens.

Au cours de la période de croissance et de prospérité sans précédent que nous avons connue depuis 1984, le gouvernement n'a fait aucun effort pour mettre fin aux échappatoires en matière de fiscalité.

Je pense aux gains en capital. Peut-être n'en avions-nous pas besoin compte tenu de toutes les taxes que les travailleurs pauvres paient. Devant le comité, M^me^ Maxwell a déclaré que l'on aurait pu mettre fin à la déduction pour amortissement et à la comptabilisation des frais de stockage

Il y a même les REER. Autrefois, les Canadiens épargnaient. Ils utilisaient leurs propres économies à leur avantage. Peut-être est-il temps d'examiner les REER parce que ce ne sont certes pas les Canadiens à faible revenu qui investissent dans des REER. De ce côté-ci, nous espérons que notre groupe qui se penche sur la réforme fiscale examinera des solutions dans tout le Canada. Apparemment, le gouvernement ne parle pas aux simples citoyens.

Il aurait dû examiner les dépenses de certains programmes, notamment l'APECA et ses deux milliards de dollars. Où sont passés ces deux milliards? Dans l'état actuel des choses, l'APECA se sert de l'argent pour aider certaines entreprises. J'ignore selon quels critères certaines entreprises obtiennent de l'argent et d'autres pas, mais cela est laissé à la discrétion de quelqu'un de l'APECA, ce qui crée, à mon avis, des avantages commerciaux injustes. Cette situation a débouché sur des inégalités entre les entrepreneurs alors que le programme devait servir à améliorer l'économie de l'ensemble de la région.

Par «améliorer», je veux dire que nous devons améliorer les services d'aqueduc ainsi que d'égout ainsi que les services de transport; nous devons améliorer le perfectionnement professionnel; nous devons garantir un développement respectueux de l'environnement. Je souligne avec beaucoup de regret que ces deux éléments, le perfectionnement professionnel et la protection de l'environnement, sont mis à mal dans le budget. Nous devons agir au niveau régional pour que l'ensemble de cette région puisse être plus compétitive sur les marchés canadien, nord-américain et mondial.

À moins que de telles modifications fondamentales ne soient apportées à l'infrastructure, on va voir d'autres entreprises financées par l'APECA fermer leurs portes, comme ce fut le cas de la Dominion Textiles, une industrie née il y a plus de 115 ans. C'est une foule d'emplois perdus au profit du Québec, des emplois créés par une entreprise fondée en Nouvelle-Écosse. Pourquoi ces emplois vont-ils au Québec? Pourquoi une entreprise textile serait-elle plus rentable au Québec qu'en Nouvelle-Écosse?

Et je pense que ça ne s'arrêtera pas au Québec. On va perdre d'autres emplois au profit des États-Unis à cause de l'Accord de libre-échange. De fait, Yarmouth en a déjà perdu en raison de cette entente.

Une entreprise qui s'appelle Atlantic Defence Industries, qui a reçu une aide fédérale-provinciale de plusieurs millions de dollars, est en faillite. Il lui reste six mois à vivre pour honorer son contrat.

Pourquoi? Pourquoi être si sélectif et obtenir si peu de résultats durables? Pourquoi l'APECA ne nous dit-elle pas ce qui ne va pas?

Des entreprises touristiques vont aussi faire faillite parce que certains hôtels reçoivent de généreuses subventions et d'autres pas. La même chose s'applique aux autres secteurs d'activité: certaines entreprises sont financées par l'APECA, d'autres pas. Les mêmes règles du jeu ne s'appliquent pas à tous.

Si le gouvernement avait fait preuve d'un peu plus de créativité dans la lutte contre le déficit ces dernières années, il n'aurait sans doute pas à tenter de réaliser le tour de force qui consiste à équilibrer le budget pendant une récession. Il est trop tard pour cela maintenant. L'équilibre budgétaire est impossible à atteindre quand on est en période de récession, quand le chômage augmente et quand le taux de faillite des entreprises atteint des sommets. On ne peut équilibrer un budget au détriment des sans-emploi, des travailleurs sous-employés, des gagne-petit et des travailleurs mal payés occupant des emplois instables à temps partiel dans le secteur des services.

Parlons maintenant des effets qu'aura le budget en Nouvelle-Écosse et, plus précisément, des effets prévus des compressions dans ma province.

Le ministre prévoit un taux de chômage de 10 p. 100 en 1991. C'est la moyenne nationale bien sûr. En Nouvelle-Écosse, le nombre de sans-emploi est en général plus élevé que la moyenne nationale. En 1989, par exemple, il était de 9,9 p. 100 dans la région de l'Atlantique, 2,2 p. 100 de plus que dans l'ensemble du pays. Quant aux mises à pied, dans ma région uniquement, on va perdre 300 emplois à la Dominion Textile de Yarmouth, d'autres à l'Atlantic Defence Industries de Bridgetown, qui serait sur le point de fermer ses portes—et elle n'existe que depuis les dernières élections, étant le fruit d'une promesse électorale. Atlantic Defence Industries pourrait fort bien fermer ses portes pour de bon très bientôt, une fermeture qui nous coûterait quelque 200 emplois, sans compter évidemment l'incidence du nouveau système de contingentements individuels imposé aux pêcheurs côtiers et aux entreprises de transformation de la baie de Fundy, un système qui pourrait, à lui seul, nous faire perdre la moitié des emplois actuels. Le taux de chômage ne peut qu'augmenter. Il ne peut en être autrement.

• (1700)

Il ne faut pas oublier que le taux de chômage mentionné ne tient pas compte des nombreux travailleurs découragés qui ont renoncé à chercher un emploi, et je pense aux informations du Congrès du travail du Canada qui prétend que le taux de chômage réel au Canada était de 14,5 p. 100 en décembre parce qu'environ 738 000 Canadiens ont été obligés, soit de quitter la population active, soit d'accepter un travail à temps partiel.

Le taux de chômage réel n'est pas celui dont parle le ministre. Ce dernier parle uniquement des gens qui font toujours partie de la population active.

Ce taux de chômage ne tient effectivement pas compte de la misère qui attend les jeunes et les personnes âgées qui étaient, en 1986, au nombre de 175 000 sur une population de 873 000 en Nouvelle-Écosse. On voit bien que de très nombreuses personnes ont été laissées pour compte dans ce plan de relance économique. Non, ce taux de chômage ne tient pas compte de plusieurs milliers de Néo-Écossais. Ce que nous savons en Nouvelle-

Écosse, c'est que même à 10 p. 100, ce taux de chomâge signifiera que les 41 930 Néo-Écossais qui recevaient des prestations d'assurance-chômage en novembre dernier, en novembre 1990, quand le taux de chômage dans la province était de 10 p. 100, doivent s'attendre à une autre année de chômage à cause du gouvernement actuel.

Ils pourraient survivre si les nouveaux règlements de l'assurance-chômage du gouvernement actuel ne les obligent pas à vivre des prestations de bien-être social.

Parlant de bien-être social, je pense aux conséquences de la prolongation du gel des paiements de transfert au chapitre du financement des programmes établis. Je devrais dire ici que le ministre, par l'intermédiaire du gouvernement, ne devrait pas lutter contre le déficit en réduisant en 1991 le financement des programmes établis. Le ministre lui-même l'a dit en 1982.

Je pourrais le citer. Je ne le ferai pas, mais il l'a dit ici à la Chambre.

Les réductions du financement des programmes établis vont frapper la Nouvelle-Écosse particulièrement durement puisque Donald Savoie a déclaré, dans un récent rapport intitulé «Atteindre la maturité pour l'APECA», que les habitants de cette province gagnent environ 15 p. 100 de leur revenu grâce aux paiments de transfert alors que la moyenne nationale est de 11 p. 100.

Des calculs préliminaires montrent que la prolongation du gel coûtera à cette province 423 millions de dollars de plus pour le financement des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire. Venant s'ajouter aux réductions précédentes apportées par le gouvernement au financement des programmes établis, cette prolongation porte le coût pour la Nouvelle-Écosse à plus de 1,5 milliard de dollars pour l'année financière 1995-1996.

Qu'est-ce que cela veut dire pour les habitants de cette province? Cela veut dire que moins d'étudiants vont aller dans nos universités et dans nos collèges parce qu'il va falloir augmenter les frais de scolarité pour compenser ces réductions budgétaires. Pour les étudiants qui quand même feront des études postsecondaires, cela voudra dire qu'ils seront des centaines à assister à des cours donnés dans des locaux qui se détériorent.

Imaginez l'hypocrisie de notre premier ministre qui proclame hautement qu'il s'engage à augmenter la compétence de notre main-d'oeuvre alors qu'il préside au démantèlement systématique de notre système d'enseignement postsecondaire. Cela signifie qu'il y aura moins de lits d'hôpitaux et des listes d'attente plus longues.

En dehors de leurs conséquences directes, ces réductions auront des répercussions sur les budgets provinciaux. Elles auront aussi un effet indirect sur les budgets municipaux, et finalement sur tout le monde parce qu'on assistera à la réduction des services dispensés par les provinces qui ne pourront plus partager leurs dépenses à 50 p. 100 dans le cadre du Programme d'assistance publique du Canada et qui souffriront également du gel du financement des programmes établis.

On pourrait s'étendre longuement sur la question, mais je dois dire que la partie la plus triste de ce budget est le fait qu'il ne tient pas compte du problème que connaît notre province dans le domaine de la fabrication. L'étude menée en 1990 sur l'économie de l'Atlantique révèle que l'agriculture de la Nouvelle-Écosse, par exemple, a enregistré en 1989 des recettes agricoles totales de 229,9 millions de dollars. En 1990, elles avaient tombé à 228,5 millions.

Dans le domaine de la pêche, toutes les prises de poisson de fond—et c'est un cas déplorable—totalisaient 197,5 tonnes en 1989 et procuraient des recettes de 132 millions de dollars. En 1990, les mêmes prises se chiffraient à 178,7 tonnes et donnaient des recettes de 138,7 millions, compte tenu de la hausse du dollar. Nous ne donnons pas d'orientations manufacturières responsables à l'économie de notre région.

Nous avons un ministre des Pêches qui ne parle pas aux entreprises. Un communiqué publié aujourd'hui, je crois, par l'Union des pêcheurs des Maritimes dit qu'à moins que le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral ne commencent à envisager ce qu'ils font à l'égard de la pêche côtière et à moins qu'ils ne cessent d'axer leurs politiques sur les grandes entreprises ainsi que sur les multinationales, il ne restera plus rien pour la pêche côtière. Je cite l'Union des pêcheurs des Maritimes: «De même, la pêche côtière au poisson de fond ne pourra survivre au système de quota par bateau individuel appliqué par le ministère des Pêches et des Océans qui permet aux grandes entreprises d'acheter le quota du bateau de pêche côtière et de l'exploiter avec des bateaux plus grands. Ce n'est qu'une question de temps avant que les pêcheurs côtiers ne perdent l'accès complet aux stocks de poisson de fond, ce qui fera disparaître la pêche côtière au poisson de fond.»

Le gouvernement n'écoute pas les gens. Le groupe de travail libéral sur la récession a entendu les intervenants déplorer que le gouvernement actuel n'écoutait pas les Canadiens. S'il écoutait, le ministre des Finances aurait peut-être des idées nouvelles et innovatrices. Mais il n'écoute pas.

Je l'invite à parler au ministre des Pêches qui ne veut pas parler aux pêcheurs néo-écossais. Je l'invite à venir leur parler et il verra que ce n'est pas ce budget-ci qui nous fera sortir de la récession.

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest): Monsieur le Président, je voudrais féliciter ma collègue pour son excellent discours qui a mis l'accent sur une question qui est, selon moi, la marque du gouvernement conservateur, à savoir son incapacité totale d'écouter les gens.

J'ai trouvé fort intéressant de voir comment ma collègue s'est arrêtée sur sa région, chose que nous oublions parfois. Lorsqu'on examine un budget, on se penche sur les documents budgétaires, on retient les moyennes ainsi que les statistiques et, bien entendu, on oublie les gens. On constate que le taux de chômage devrait s'établir en moyenne à 10 p. 100. Bien entendu, ma collègue nous a rappelé à tous qu'en fait, dans sa région, il va très probablement être beaucoup plus élevé que cela.

Elle a invité le gouvernement à écouter, mais elle n'a pas eu l'occasion de dire au gouvernement ce qu'elle avait entendu lorsque le groupe de travail libéral est allé dans sa région. Ainsi, aurait–elle l'obligeance de me dire et, je l'espère, à certains de nos vis–à–vis qui écoutent peut–être son intervention, ce que le groupe de travail libéral a appris exactement des habitants de la Nouvelle–Écosse.

Mme Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, il y a probablement trois choses qui sont ressorties des instances présentées. Les représentants de la Chambre de commerce de la Nouvelle–Écosse ont déclaré que les taux d'intérêt fixés par le gouvernement avaient entraîné un très grand nombre de problèmes qui échappaient maintenant à tout contrôle. Ils ont également jugé que l'Accord de libre–échange frappait certes durement le secteur manufacturier et que les emplois créés étaient, en définitive, des emplois moins rémunérateurs dans le secteur des services que dans le secteur de la fabrication.

J'ai essayé de signaler dans mon discours qu'en laissant tomber l'agriculture et les pêches, on perd des emplois bien rémunérés dans le secteur de la fabrication. Par contre, lorsqu'on crée des emplois dans le secteur des services, on parle alors de salaire minimum, et il est peu probable que ces emplois soient à temps plein. Disons que la chaîne Sheraton va construire un hôtel au Nouveau–Brunswick grâce à d'importantes subventions de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, si je ne m'abuse. On peut alors se demander comment elle va concurrencer les autres établissements de l'endroit? Il est alors question de salaires très faibles également. On nous a dit également que le gouvernement n'écoutait pas les gens. Les maires ont affirmé que si le gouvernement prévoyait des règles de jeu égales pour tous, il serait alors possible d'être compétitifs, mais qu'il n'en avait aucune intention. Sa politique va d'un extrême à l'autre.

• (1710)

Enfin, dans ma région, on a manifestement entendu parler des pêcheurs. Ils ont demandé au ministre de venir les rencontrer, mais il s'y refuse. Je ne peux comprendre que le ministre des Pêches utilise l'argent de contribuables responsables et n'aille pas constater les besoins sur place. Comment le premier ministre peut–il tolérer que son ministre des Pêches et des Océans n'aille pas voir sur place la situation des pêcheurs côtiers de la Nouvelle–Écosse. Je veux juste vous parler du Syndicat des gens de mer qui représente les propriétaires non pas de gros, mais de petits bateaux.

Les gens entendent aussi ce ministre parler de réalisme. Or, la réalité, c'est la personne handicapée qui doit se débrouiller avec quelques dollars en moins chaque mois. Ce sont des enfants qui ont froid quand ils se couchent le soir et qui ont faim quand ils partent pour l'école le matin. C'est l'éclatement de la famille et c'est la hausse de la violence familiale et de la criminalité. Tous ces éléments contribuent à faire grimper les coûts, qui doivent néanmoins être couverts quelque part dans le régime.

C'est le comble de l'ironie. Cela correspondra à une réduction dans le genre de services sociaux qui sont conçus pour aider les gens et les familles en difficulté.

Permettez–moi de citer un exemple. J'ai eu une visite. Il s'agissait d'un homme qui occupait un emploi permanent lui donnant droit à l'assurance–chômage. C'était un travail à temps partiel dans un K–Mart. Âgé de moins de 30 ans, il était marié et père de deux bébés, dont un était malade. Il gagnait un salaire net d'environ 400 $ et, grâce à un supplément—certaines personnes ignorent qu'il est possible de toucher des prestations d'assurance–chômage en supplément du revenu hebdomadaire—, il pouvait toucher en tout 600 $, je crois. Cependant, il faut plus que 600 $ pour faire vivre une famille de quatre personnes, même en Nouvelle–Écosse.

J'ai téléphoné à l'aide sociale en son nom. En étudiant le budget, on s'est rendu compte qu'il avait droit à une prestation de 41 $ de la part de ce riche pays. Les emplois n'existaient pas. Cet homme aurait bien aimé suivre des cours, mais la formation n'existait pas. Il aurait accepté de faire n'importe quel travail. Le Canada est un pays si riche, et je vois ce genre de situation maintes et maintes fois dans les trois bureaux de ma circonscription. J'en conclus que cela ne tourne pas rond.

Comment la population peut–elle faire savoir au gouvernement que ses politiques ne portent pas fruit? Dans quelle direction faudrait–il aller? Il n'y a pas assez d'argent pour sortir les gens de la Nouvelle–Écosse, encore moins pour leur donner une formation qui leur permettrait de s'orienter vers d'autres emplois. Savez–vous que 600 $, c'est peu pour faire vivre une famille de quatre personnes. Cet homme voulait travailler, mais il ne

pouvait le faire qu'à temps partiel. S'il y avait eu un emploi à plein temps, il l'aurait accepté. Voilà ce que disent les gens.

M. David Kilgour (Edmonton–Sud–Est): Monsieur le Président, je me demande si la députée qui vient de parler pourrait dire à la Chambre.

Une des difficultés que nous éprouvons avec les gens d'en face, c'est qu'ils semblent surtout préoccupés par une circonscription de gens aisés de Toronto ou de Montréal. Je ne peux plus citer Ottawa, étant donné ce qu'ils viennent de faire aux fonctionnaires ici, mais Forest Hill, Bridal Path ou Upper Rosedale, je crois, c'est leur élément naturel. Je me demande, lorsqu'ils plafonnent les programmes d'éducation, l'aide sociale. . .

Une voix: Vous devriez vous montrer gentil pour votre ancien camarade.

M. Blenkarn: Les riches Kilgour.

Le président suppléant (M. Paproski): Il reste une minute. Le député de Winnipeg–Sud–Est posera sa question.

M. Kilgour: Avant cette interruption impolie, monsieur le Président, pourriez–vous nous dire comment ce plafonnement dans les domaines de l'éducation, de l'aide sociale et ainsi de suite affecteront les provinces, en particulier les provinces maritimes, où j'ai l'impression que certains députés ici présents ne se sont jamais rendus?

Mme Campbell (South West Nova): Je tiens à dire que le député est une bonne recrue pour notre parti. J'ai eu avec lui d'excellents entretiens, et la question qu'il pose aujourd'hui donne à la Chambre une bonne idée de ce qui va se passer.

Je vais vous dire comment les choses vont se passer. Il suffit de penser à un domaine qui relève d'une commission scolaire, monsieur le Président. Déjà les provinces leur remboursaient la moitié de ce que leur coûtaient certains services. Elles doivent maintenant chercher ailleurs.

La commission scolaire dont la province fait comprimer le budget ira se plaindre au conseil municipal qu'elle manque d'argent pour garder un enseignant qui donne des cours de rattrapage ou pour garder des classes de 30 ou 40 élèves. Qui subira le contrecoup des mesures malavisées du ministre et de son incapacité de juger de l'humeur de la population?

Les contribuables sont surtaxés. Le ministre veut réduire le déficit grâce à la nouvelle taxe, la TPS, mais il ne propose pas de stimulants qui permettent aux Canadiens de rester actifs et de conserver leur emploi. Si les gens n'ont pas d'emploi, il n'y aura pas de recettes fiscales pour payer ces services. Nous deviendrons des citoyens de troisième ordre, ce qui ne devrait pas se produire dans un pays riche comme le nôtre.

Le président suppléant (M. Paproski): La période de questions et d'observations est terminée. Débat.

M. Don Blenkarn (Mississauga–Sud): Monsieur le Président, je suis mêlé au processus budgétaire au Parlement depuis 1979. Je prends part depuis cette année–là aux séances d'information à huis clos avec les ministres des Finances.

Je me souviens, comme vous sans doute, monsieur le Président, du budget de 1979 par lequel le député de St. John's–Ouest aurait équilibré notre situation financière. Le budget aurait frappé l'essence d'une taxe de 18c. le gallon et nous aurait permis de déduire les intérêts hypothécaires aux fins de l'impôt.

À cette époque, en 1979, la dette consolidée du pays était de 44 milliards. Je parle de la «dette consolidée», parce que c'est de celle–là qu'il faut parler en réalité. Que devons–nous aux porteurs d'obligations? Que devons–nous à ceux qui ont acheté des bons du Trésor? Que devons–nous aux détenteurs d'obligations d'épargne du Canada?

À la fin de décembre 1979, nous leur devions 44 milliards. Puis un autre gouvernement a pris le pouvoir en février 1980. À la fin de son mandat, la dette consolidée était de 163 milliards.

Une voix: De combien est–elle aujourd'hui, Don?

M. Blenkarn: J'y arrive.

Le parti en question a augmenté la dette consolidée, en une législature de seulement quatre ans et demi, d'un peu plus de 119 milliards.

Au 22 février 1991, selon le dernier état de la Banque du Canada sur la dette consolidée aux mains du public, nous devons 272 milliards. J'arrondis. Cela signifie que la dette a augmenté de 109 milliards depuis six ans et demi que le ministre est chargé des Finances.

Notre dette envers le public, et non le montant des comptes nationaux ni ce qu'une partie du gouvernement doit à une autre, est de 272 milliards. Elle s'est accrue de 109 milliards. Cette hausse résulte entièrement de l'inté-

rêt composé car, en dépit des compressions budgétaires massives et des hausses d'impôt auxquelles nous avons eu recours dans l'administration du pays, nous n'avons pas réussi à renverser la situation autant que nous l'aurions souhaité.

Je reviendrai plus tard au renversement de la situation, mais seulement pour le bénéfice de mon collègue, le député d'Edmonton, qui est un spécialiste des questions financières, mais qui ne se présente jamais aux réunions concernant les finances. Nous allons devoir emprunter cette année 21,6 milliards de dollars, plus ou moins ce qui doit arriver dans le fonds des changes.

• (1720)

Je signalerai au député d'Edmonton que, converti en dollars canadiens, le fonds des changes compte 23 milliards de dollars. Maintenir un fonds des changes coûte de l'argent.

Nous devrions peut-être pouvoir réduire ce fonds des changes, mais nous sommes évidemment préoccupés par la valeur d'échange du dollar canadien. Il serait impossible de réduire le fonds des changes sans que la valeur du dollar canadien ne monte immédiatement. Tout cela vient du fait qu'on essaie de garder la valeur du dollar canadien raisonnablement modérée par rapport au dollar américain. Il faut traiter le fonds des changes comme un actif, mais c'est un actif qui coûte quelque chose à entretenir.

Je ne veux pas sous-estimer le coût de la dette et les problèmes qui nous assaillent, mais ne nous emportons pas et ne nous laissons pas aller à citer des chiffres mirobolants et à dire: «Vous devez 400 milliards de dollars et 450 milliards de dollars», et ainsi de suite. Les faits paraissent chaque semaine dans les énoncés de la Banque du Canada. Le député d'Edmonton-Sud-Est n'a qu'à les lire. Il siège ici depuis assez longtemps pour le savoir, et je suis sûr qu'il les reçoit à son bureau toutes les semaines. Alors, pourquoi ne les consulte-il pas?

Nous avons eu des problèmes à l'égard de ce qu'il en coûte pour administrer le pays. Depuis 1985, la hausse annuelle des dépenses de programmes a été limitée à 3,7 p. 100 en moyenne. C'est inférieur au taux d'inflation. En dépit de cela et des hausses d'impôt, nous n'avons pas encore réussi à nous débrouiller sans devoir emprunter.

Nous y arriverons probablement un jour, mais ce ne sera pas facile. Je voudrais parler de cette question à la Chambre, comme je l'ai fait par le passé.

Notre système est un peu laissé à lui-même. Il y a deux choses que nous avons dû faire et que nous devons continuer de faire. Tout d'abord, nous devons examiner l'équilibre financier entre le gouvernement fédéral et les provinces, ainsi que les responsabilités de ces deux paliers de gouvernement.

Ensuite, nous devons éliminer le chevauchement et le double emploi, dans certains cas, le triple et le quadruple emplois dans l'activité gouvernementale, où le contribuable—et il n'y en a qu'un—paie les bureaucrates.

Prenons l'environnement, par exemple. Il paie les bureaucrates du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial, des administrations régionales de l'Ontario, des municipalités ontariennes, et dans chaque administration chargée de la protection de l'environnement, il paie encore d'autres bureaucrates, qui s'occupent tous de questions liées à l'environnement, qui ont tous des règles différentes et des façons différentes de voir les choses. Tous entraînent des coûts énormes, car ils sont payés par la même personne. Ce sont vous, moi et nos enfants qui payons pour cela avec nos impôts et avec l'argent que nous empruntons pour payer ces impôts.

Ce que nous devons faire, c'est de tâcher très sérieusement de réduire ainsi que de supprimer le chevauchement ainsi que le double emploi au sein du gouvernement, et d'établir des priorités sur ce que nous voulons du gouvernement, afin de réduire le plus possible nos exigences par rapport au trésor public.

Permettez-moi de traiter tout d'abord de l'établissement de priorités. On a beaucoup parlé de l'assurance-maladie. Dans son discours, le ministre dit que nous traitons l'assurance-maladie comme un service indispensable. Je pense que nous et nos électeurs traitons tous l'assurance-maladie de cette façon. Mais nous devons établir certaines priorités. Nous ne pouvons plus continuer—le député de Birds Hill a parlé de l'érosion de l'assurance-maladie comme nous le faisons. Nous devons établir des priorités.

Je peux vous donner quelques exemples. Si on demandait à mes électeurs de choisir entre l'assurance-maladie et la SRC, je parie qu'ils opteraient pour la première. Si on leur demandait de choisir entre l'assurance-maladie et l'Office national du film, ils opteraient encore pour la première. Si on leur demandait de choisir entre l'assurance-maladie et VIA Rail, ils choisiraient certai-

nement l'assurance-maladie. Si vous leur demandez s'ils préfèrent l'assurance-maladie ou le PPIMD, je parie qu'ils choisiront l'assurance-maladie. Donnons-nous des priorités et proposons en au lieu de penser seulement au double emploi. Établissons des priorités dans nos dépenses.

Prenons par exemple ce que nous faisons dans un domaine qui relève de mon comité, celui de l'administration financière, des banques, des sociétés de fiducie et des autres institutions financières. Vous savez que les institutions financières du Canada sont supervisées par des inspecteurs provinciaux et un inspecteur fédéral. Les deux gouvernements ont des bureaux d'administration financière distincts qui appliquent leurs propres règlements et leurs propres lois. Le coût de ces bureaux n'est pas absorbé par les gouvernements, mais par vous et moi, parce nous payons des impôts et des taxes aux deux paliers de gouvernement.

Nous devons nous rendre compte que nous devons nous retenir de dépenser et que les provinces doivent faire de même, comme le gouvernement fédéral le leur a fait comprendre, en sabrant dans certains transferts.

Mes collègues d'en face protestent contre ces coupes. Il importe de réaliser que les dépenses du gouvernement de l'Ontario ont augmenté de 10 p. 100 en moyenne entre 1984 et 1990, alors que celles des autres gouvernements provinciaux ont crû au rythme de 7,2 p. 100 et celles du gouvernement fédéral de 3,7 p. 100 par année, pendant la même période. Il faudra bien, un jour, que nous discutions avec les provinces pour réorganiser le partage des revenus et des responsabilités parce qu'il est irréaliste de continuer à vivre comme nous le faisons actuellement.

Je veux parler un instant de la question de l'assurance-chômage. C'est une question désagréable à aborder dans une société où il y a beaucoup de chômeurs et où nous verserons cette année 17 milliards de dollars en prestations d'assurance-chômage, soit 4 milliards de plus que l'an dernier, à cause du taux élevé de chômage.

L'un des problèmes auxquels le ministre a dû faire face en essayant d'équilibrer son budget et de ne pas accroître la dette de l'État, c'est qu'il a dû augmenter les cotisations d'assurance-chômage. Examinons ces cotisations et voyons si nous pouvons vraiment nous payer ce programme tel qu'il est établi actuellement.

Comme le ministre le propose dans le budget, les cotisations sont portées pour les particuliers qui travaillent, à 2,8 p. 100 du salaire jusqu'à un maximum de 28 000 $ par année. Pour les sociétés qui emploient des gens et ce, pour chacun de leurs employés, elles sont passées à 3,92 p. 100 du salaire jusqu'à concurrence de 28 000 $ par année. Cela fait en tout 6,72 p. 100 de la masse salariale. Pensez-y un peu, 6,72 p. 100, c'est trois semaines de vacances pour chaque travailleur canadien.

Pensez-vous vraiment que vos électeurs abandonneraient volontiers trois semaines de traitement de vacances pour les primes d'assurance-chômage? Voilà le genre de choses que le Parlement doit prendre en considération. Ce sont les frais dont nous devons tenir compte lorsque nous disons aux contribuables: «Vous devez payer pour ce fonds, vous devez payer pour cette caisse, ou bien nous devrons augmenter vos cotisations de retraite.»

Ce sont nos électeurs qui supportent ces frais qui nuisent à la productivité, en augmentant le coût de la main-d'oeuvre. Il en résulte des prix plus élevés, et donc une réduction de la compétitivité sur les marchés internationaux.

• (1730)

Ce que le pays doit faire, c'est devenir plus compétitif. Nous devons envisager tout cela et nous demander si nous pouvons continuer ainsi à ne faire aucun changement ou si nous devons examiner les programmes et dire: «Celui-ci doit être modifié».

Nous devons nous satisfaire de moins d'avantages sociaux. Nous devons nous donner des critères différents. Nous ne pouvons pas décréter que tous les programmes gouvernementaux sont sacrés et que rien ne peut être modifié, car nous n'avons qu'un électeur et c'est vous et moi, vos amis, vos voisins et vos électeurs, en un mot, le contribuable. Et il y a une limite à ce qu'il peut supporter.

Je pense que nous avons l'obligation non seulement de protester contre le budget, non seulement de protester contre l'augmentation des taxes et des impôts, non seule-

ment de protester contre les réductions de programmes, mais aussi de reconsidérer le coût du gouvernement.

Je dois dire que je suis très impressionné par la capacité du ministre à réduire très progressivement le besoin d'emprunts. Cette année, le ministre ne devra emprunter que 21,6 milliards environ sur le marché, selon le fonds des changes. Pour l'an prochain, il prévoit d'emprunter 14 milliards et l'année suivante, 5 milliards. Nous devrions être en mesure de commencer à rembourser la dette en 1994-95.

Comparez cela au déficit dont nous avons hérité. Lorsque nous avons pris le pouvoir en 1984, le déficit représentait 8,6 p. 100 du produit intérieur brut. Cette année, les États-Unis accuseront un déficit de 5,7 p. 100 du produit intérieur brut, et le pourcentage de notre produit intérieur brut représenté par notre dette, exprimé comme on le fait selon la méthode des comptes nationaux, est de 3,5 p. 100.

Autrement dit, nous avons réduit ce déficit, qui est passé de 8,6 p. 100 à 3,5 p. 100 du produit intérieur brut et, petit à petit, nous inversons la situation.

Mais nous ne pouvons pas continuer comme nous le faisons. Nous ne pouvons pas continuer à hausser l'impôt sur le revenu année après année, à cause de l'inflation et de l'indexation partielle. Les familles continuent à payer leur dû, en impôt sur le revenu et en taxe sur les produits et services. Mes amis, à ma gauche, réclament des impôts sur le capital. Nous ne pouvons pas poursuivre ainsi si nous voulons bâtir une société compétitive.

Par conséquent, ce qu'il faut faire, c'est apprendre à limiter nos demandes à ce que nous pouvons nous permettre et à ce dont nous avons réellement besoin, plutôt que de rechercher ce qui serait mieux. Ramenons nos dépenses et les demandes que nous faisons au gouvernement à un niveau plus réaliste.

Notre problème est très simple. Pendant un certain nombre d'années, le gouvernement a habitué la population à lui réclamer tout ce dont elle avait besoin. On disait: «M. le gouvernement, j'ai un problème. Je veux fonder une entreprise, accordez-moi un prêt. J'ai un problème, j'ai besoin d'un programme d'assistance.» J'ai besoin de ceci et j'ai besoin de cela. Donnez, donnez, donnez. Le Bon Dieu vous le rendra. Nous avons donc été habitués à recevoir 1,1 $ pour chaque dollar de taxe et d'impôt que nous payons.

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Vous pourrez formuler vos questions et vos observations dans environ deux minutes.

M. Blenkarn: Ils vont me mettre le grappin dessus, j'en suis sûr. Voici ce qu'il nous faut bien comprendre dès maintenant: comme nous tentons de surmonter le problème de la dette, nous payons environ 1,25 $ d'impôt, parce qu'une grande partie sert à payer les intérêts, et nous ne recevons en retour qu'environ 1 $ en avantages. Nous devons renverser cette situation. Nous devons modifier les dépenses du gouvernement, et c'est le devoir de cette Chambre de régler le problème.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord faire un commentaire et poser ensuite quelques questions à mon honorable collègue, lequel est également président du Comité permanent des finances.

J'aimerais lui rappeller qu'il n'y a pas longtemps au Comité des finances, à Vancouver, lors des audiences sur la TPS, le maire de Vancouver, qui comparaissait devant ce comité, nous avait fait un peu la leçon, et je pourrais même dire la morale, sur la fiscalité. Il disait que c'était le temps d'arrêter de jouer dans la poche des autres, c'est-à-dire que le fédéral, pour couper des dépenses, envoie le fardeau aux provinces, lesquelles le transmet aux municipalités. Mais en réalité, on oublie que dans tout cela, il y a un contribuable.

J'espère que le président du Comité des finances a donné des conseils en ce sens à son collègue le ministre des Finances, mais si on doit se fier au dernier Budget, il a justement fait le contraire. Donc, j'aimerais savoir ce qu'il en pense, lui, parce que, monsieur le Président, on voit d'année en année que les prévisions du ministre des Finances ne valent rien. Il avait prévu en 1985 que cette année, on aurait eu un déficit d'environ 19 milliards de dollars; on en est encore à 30 milliards. Donc, qu'il ne vienne pas avec des prévisions, car on sait qu'elles ne se sont jamais matérialisées.

J'aurais une autre question. Plus tôt, l'honorable collègue disait qu'il était très préoccupé par le service de la dette et donc par la dette. J'aimerais lui rappeler que toute la dette accumulée dans 117 ans de Confédération a été doublée par son gouvernement au cours des six dernières années. Il faut le dire cela aussi, monsieur le Président.

Mais j'aimerais lui poser une question. Si on veut vraiment réduire la dette, ce n'est pas en coupant dans des programmes qui aident les Canadiens dans le besoin. Comment cela se fait-il—et lisez les prévisions budgétaires qui ont été déposées aujourd'hui—comment se fait-il, donc, que le gouvernement dépense 3 milliards de dollars par année en publicité, consultation et relations

publiques? Si on est dans une crise économique, si on est en récession, au lieu de couper des programmes pour les gens qui ont besoin d'un lit d'hôpital ou pour les gens qui ont besoin d'une maison à prix modique, un toit sur la tête, de même que pour les gens qui ont besoin de travailler, pourquoi on ne coupe pas dans les dépenses de consultation, de publicité et de relations du gouvernement qui n'a pas besoin de cela de toute façon?

[*Traduction*]

M. Blenkarn: Monsieur le Président, de toute évidence, mon collègue n'a pas été attentif. Permettez-moi de lui communiquer certaines informations, pour sa gouverne. Je lui signale que le ministre des Finances est le seul qui ait fait des prévisions aussi justes à l'égard des besoins d'emprunt et de la dette publique.

L'an dernier, il avait prévu un déficit de 28,6 milliards de dollars. Celui-ci s'est élevé à 30,5 milliards de dollars, mais le ministre a rajusté ses prévisions au cours de l'année en raison des taux d'intérêt. Si le député se reporte à l'année précédente, il constatera que le ministre a réussi à ramener le déficit à 0,5 milliard de dollars de moins que ce qu'il avait prévu.

Au chapitre des emprunts, le ministre avait prévu d'emprunter 21,5 milliards de dollars et il a dû en emprunter 23,5 milliards. Rappelons toutefois que le ministre des Finances et l'actuel gouvernement sont les seuls à n'avoir pas fait comme leurs prédécesseurs: ils n'ont pas eu recours chaque année à deux projets de loi portant pouvoir d'emprunt. Une année, leurs prédécesseurs ont même eu recours à trois projets de loi parce qu'ils n'arrivaient pas à se reprendre en main. Ils dépensaient toujours plus que ce qu'ils prévoyaient eux-mêmes de sorte qu'ils devaient constamment demander à la Chambre un accroissement du pouvoir d'emprunt.

Mon collègue d'Edmonton le sait. Il était député à l'époque. Il se souvient des longs débats sur le pouvoir d'emprunt. Il aimerait peut-être nous en toucher un mot.

• (1740)

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député, parce que je sais qu'il est très honnête et franc. Ayant siégé avec lui au Comité des finances, et sachant que c'est à lui que nous devons une expression savoureuse pour décrire la TPS, je sais qu'il va me répondre franchement. Au nom des députés et des Canadiens, je veux lui demander des précisions au sujet du Fonds de service et de réduction de la dette.

À la page 15 du discours sur le budget, le ministre déclare, et je cite:

> Dans le cadre de notre Programme de reprise économique, nous veillerons à ce que toutes les recettes de la TPS soient affectées uniquement à l'effort de ralentissement de la dette publique.

Ensuite, si nous tournons à la page 87, le ministre déclare:

> Le premier ministre s'est engagé à ce que toute recette provenant de la TPS qui dépasserait la projection contribue à la réduction du déficit au lieu de donner la possibilité d'accroître les dépenses discrétionnaires du gouvernement.

Au paragraphe suivant, il poursuit:

> On créera un compte à des fins déterminées, auquel seront versées les recettes nettes tirées de la TPS et auquel seront débités les frais de la dette publique.

Ce qui semble se dégager de cela c'est que toutes les recettes de la TPS, moins les frais d'administration, soit quelque 16,5 milliards par année, seront versées dans ce fonds spécial et serviront à rembourser la dette.

Voici la question que j'adresse au député: Peut-il nous dire franchement et honnêtement, comme il l'a fait avec la taxe de «pillage et de saccage», comment il interprète «toutes les recettes» ou encore les «recettes nettes», afin que les Canadiens, moi le premier, sachent ce qui sera versé dans ce fonds?

M. Blenkarn: J'en suis ravi. Voilà une question sensée.

La taxe sur les produits et services est une taxe assortie de certaines remises. Ces remises s'appliquent notamment aux hôpitaux, aux écoles, aux organismes de bienfaisance et ainsi de suite, qui reçoivent un remboursement partiel de la taxe qu'ils ont payée. Par conséquent, on doit soustraire des recettes encaissées grâce à cette taxe brute, les remises consenties aux gens qui en récupèrent une partie.

Le même principe s'applique à l'immobilier. Il existe une taxe de 7 p. 100 sur le transfert de la propriété d'une maison, mais si vous êtes un chef de famille propriétaire d'une nouvelle maison, le taux de la taxe que vous devez payer est seulement de 4,5 p. 100 sur le prix d'une maison neuve, ce qui constitue effectivement un rabais de 2,5 p. 100 sur ce taux de 7 p. 100.

Ces escomptes sont soustraits de la taxe brute. On soustrait également des recettes encaissées à l'égard de cette taxe, les remises consenties aux gagne-petit tous les trimestres, comme vous le savez, et on arrive finalement au montant net des recettes perçues. C'est ce montant

net qui est versé aux fonds de réduction du déficit. Aucune autre ponction n'est pratiquée sur ce fonds.

C'est une façon honnête et directe de dire aux Canadiens que nous savons qu'ils n'ont pas apprécié cette taxe sur les produits et services, mais que nous nous en servons pour éponger la dette, car c'est ce à quoi elle doit servir. Une fois que nous nous serons débarrassés de cette dette, nous pourrons peut-être aussi nous départir de cette taxe.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, j'ai d'autres questions intéressantes à poser au député d'en face. En parlant de l'assurance-chômage, il a déclaré que nous devions assumer notre juste part de ce fardeau.

Voici ce que la mairesse de Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, a déclaré: «L'augmentation des cotisations au régime de l'assurance-chômage coûtera 154 $ par année à chaque travailleur de Yellowknife. Cette augmentation signifie une hausse de 35 000 $ à 40 000 $ de la quote-part des employeurs.» M^me^ McMahon a ajouté: «Les dépenses économisées au niveau fédéral et non absorbées au niveau territorial seront refilées aux contribuables et aux municipalités. Ainsi, il se peut qu'on ne donne pas suite aux projets d'infrastructure à moins que les municipalités et les administrations municipales assument ces dépenses en augmentant les impôts fonciers.»

Le taux de chômage oscille entre 60 et 90 p. 100 dans le Nord. La compression de 100 millions dans la Planification de l'emploi aura des conséquences car le taux de chômage est tellement élevé dans cette région que l'assurance-chômage et les programmes de formation constituent, somme toute, une sous-économie. Je sais que le ministre s'est fait une idée de certains groupes qui se font entretenir selon lui. Il a effectué une enquête qui l'a confirmé dans son opinion.

Je voudrais savoir quelles sortes de mesures il prendrait pour relancer l'économie du Nord au lieu d'écorcher vif les électeurs de cette région.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 h 45, conformément au paragraphe 84(4) du Règlement et à un ordre adopté plus tôt aujourd'hui, j'ai le devoir d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix toutes les motions nécessaires pour mettre fin à l'étude du sous-amendement dont la Chambre est maintenant saisie.

La Chambre consent-elle à adopter le sous-amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur du sous-amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(Le sous-amendement est rejeté.)

(*Vote No 390*)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Arseneault	Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bélair	Bellemare
Benjamin	Berger
Blackburn (Brant)	Blaikie
Blondin	Breaugh
Brewin	Caccia
Campbell (South West Nova)	Catterall
Clancy	Crawford
de Jong	Dingwall
Duhamel	Edmonston
Fisher	Flis
Fulton	Funk
Gaffney	Gagliano
Gardiner	Gauthier
Gray (Windsor West)	Harb
Harvard	Harvey (Edmonton East)
Heap	Hopkins
Hovdebo	Hunter
Jordan	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	Lapierre
Laporte	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Leblanc (Longueuil)	Lee
Maheu	Manley
Marleau	Martin (Lasalle—Émard)
McCurdy	McLaughlin
Mifflin	Milliken
Mills	Murphy
Nault	Nunziata
Nystrom	Pagtakhan
Parker	Plamondon
Prud'homme	Rideout
Riis	Robinson
Rocheleau	Rodriguez
Samson	Skelly (Comox—Alberni)
Speller	Stewart
Taylor	Tobin
Tremblay (Rosemont)	Waddell
Wappel	Whittaker
Young (Acadie—Bathurst)	Young (Beaches —Woodbine)—88

Le budget

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Boyer
Brightwell	Browes
Cadieux	Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff	Casey
Chadwick	Chartrand
Clark (Yellowhead)	Clark (Brandon—Souris)
Clifford	Cole
Collins	Cook
Cooper	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Crosby (Halifax West)
Danis	Darling
DeBlois	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Dobbie
Domm	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Friesen
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hogue	Holtmann
Horner	Horning
Hudon	Hughes
James	Jelinek
Johnson	Jourdenais
Kempling	Koury
Landry	Langlois
Larrivée	Layton
Lewis	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Masse
Mayer	Mazankowski
McCreath	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McKnight
McLean	Merrithew
Monteith	Moore
Mulroney	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Plourde	Porter
Pronovost	Redway
Reid	Reimer
Ricard	Richardson
Robitaille	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Tardif
Tétreault	Thacker
Thompson	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van de Walle
Venne	Vézina
Vien	Vincent
Weiner	Wenman
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—138	

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare le sous-amendement rejeté.

Nous reprenons le débat.

M. Samson: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Timmins—Chapleau invoque le Règlement.

M. Samson: Monsieur le Président, pendant le vote, j'ai remarqué que le député de Fraser Valley-Ouest a voté, puis s'est levé et est parti. Au moins un autre député que je n'ai pas pu identifier s'est levé et est parti. Je dirais qu'au moins un vote ne devrait pas compter.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Crowfoot sur le même rappel au Règlement.

M. Malone: Monsieur le Président, je veux intervenir parce qu'il se pourrait bien que nous ayons besoin d'une clarification du Règlement.

Le député de Fraser Valley-Ouest, dont le pupitre est voisin du mien, est bel et bien parti après le vote. Il devait prendre un avion. C'est le Règlement de la Chambre et peut-être devrions-nous le respecter.

Le Règlement de la Chambre dit aussi que les questions posées pendant la période des questions ne doivent pas être litigieuses. Le Règlement veut aussi qu'elles n'aient pas de préambule. Il veut encore. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Malone: Le député néo-démocrate aimerait pouvoir choisir les articles du Règlement et appliquer ceux qu'il croit susceptibles de nuire à certains députés. . .

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): Il existe une convention. . .

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): Je peux rester ici jusqu'à 23 heures si vous voulez.

Une voix: Est-ce une promesse ou une menace?

Le président suppléant (M. Paproski): Une menace.

Le député de Windsor—Sainte-Claire invoque-t-il le Règlement?

M. McCurdy: Monsieur le Président, je crois que c'est l'intervention la plus niaise qu'il m'ait été donné d'entendre d'entendre depuis que je suis député.

Le Règlement est clair et sans ambiguïté. Vous devez rester ici tant que le vote n'est pas terminé et le résultat, annoncé.

Même le député devrait comprendre les conséquences d'une suspension du Règlement qui nous permettrait à tous, après avoir voté, de quitter la Chambre. Imaginez un peu le spectacle.

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): Il existe une convention au commentaire 223(3) du Beauchesne qui s'énonce comme suit:

> 3) Le député qui, ayant entendu lecture de la motion mise aux voix, aurait par inadvertance voté contrairement à son sentiment, ne saurait être autorisé à corriger son erreur. Sa voix reste inscrite dans le sens où il l'a primitivement exprimée (*Débats* du 1er juillet 1926, p. 5311).

Poursuivons-nous le débat? Le député de Cap Breton Highlands—Canso a la parole.

Le député de York-Sud—Weston invoque le Règlement.

M. Nunziata: Monsieur le Président, le point dont vous avez été saisi concerne le fait qu'un député est sorti avant que les résultats du vote aient été annoncés. En ne supprimant pas du compte rendu officiel la voix de ce député, vous établiriez dans les faits un précédent suivant lequel on pourrait sortir de la Chambre après avoir voté. Ce n'est pas la pratique que nous suivons maintenant. Depuis mon arrivée à la Chambre il y a sept ans, il a toujours été très clair qu'on devait rester à sa place jusqu'à ce qu'on annonce le résultat du vote pour que sa voix soit inscrite. En permettant l'incident en cause, comme je l'ai dit, on établirait un précédent en vertu duquel les députés pourraient dorénavant se lever et quitter la Chambre pendant la tenue d'un vote.

• (1820)

Le président suppléant (M. Paproski): Je citerai aussi le commentaire 223(2) qui s'énonce ainsi :

> 2) Le député ne peut voter que de son propre siège où il doit d'ailleurs rester jusqu'à la proclamation du résultat (*Journaux* du 18 avril 1956, p. 416).

Selon cette convention, les députés doivent rester à leur place, mais cela n'a jamais été respecté, à ma connaissance, au cours des six dernières années. Des députés viennent d'arriver. J'écouterai le rappel au Règlement du député, mais il faudrait qu'il y ait un peu plus d'ordre pour que la présidence voie un peu ce qui se passe. Il est très difficile de voir si les députés sortent pour aller boire de l'eau pendant la tenue d'un vote; c'est ainsi que les choses se passent depuis six ou sept ans, sauf erreur.

Je pense qu'on devrait passer à autre chose. Je vais essayer de savoir ce qu'il en est. Il faut faire confiance au député; après son voyage chez lui, s'il a attrapé son avion et s'il estime que sa voix devrait être annulée, il n'aura qu'à se lever à la Chambre et faire ce que lui dictera son devoir. Sinon, je pense que nous devrions passer à autre chose. Il nous restait 26 minutes. Il ne nous en reste plus que 17 maintenant.

Le député de Windsor—Sainte-Claire a la parole pour faire un autre rappel au Règlement.

M. McCurdy: Monsieur le Président, je ne saurais faire autrement tout comme mes collègues, j'en suis certain, que déplorer vivement la manière dont cette décision a été prise.

Le Président s'est d'abord prononcé sur une question qui n'était pas du tout soulevée, puis il a lu les articles du Règlement. Il a déclaré que si en fait le député s'était absenté avant les résultats du vote, il avait enfreint le Règlement. Son collègue, assis à côté de lui, a convenu avec le député derrière moi pour dire qu'il était parti avant la fin du vote.

Il me semble qu'il devrait sauter aux yeux du Président que si sa décision devait régler la conduite à tenir à la Chambre, l'absurdité régnerait. Je demanderais au Président de revenir sur sa décision et de faire preuve d'un peu de jugement.

M. Cooper: Monsieur le Président, je voudrais dire que nous, de ce côté-ci de la Chambre, ne voyons aucun inconvénient à ce que la présidence décide d'appliquer cet article du Règlement.

Je veux pourtant indiquer clairement à la présidence que nous serions heureux qu'elle le fasse, mais nous insisterons également pour que les règles du Beauchesne soient suivies à la lettre dans tous les cas.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): C'était juste avant que je donne la parole au député de Crowfoot. L'usage ne prévoit pas de sanctions de la part du Prési-

dent. Le député doit être assis à sa place pour voter, mais il doit y rester. Très bien, la question est réglée.

Maintenant pouvons-nous reprendre le débat? La parole est au whip du Nouveau Parti démocratique.

M. Angus: Monsieur le Président, je voudrais invoquer le Règlement. Sérieusement, je crois qu'il conviendrait, en consultation avec les services du greffier, que la présidence réfléchisse à ce qui s'est produit au cours des dernières minutes et revienne là-dessus un peu plus tard, plutôt que de laisser le débat se poursuivre ainsi. Je propose que nous ne quittions. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député aurait dû proposer cela il y a dix minutes. Merci.

M. Francis G. LeBlanc (Cap Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, c'est bien de voir que de nombreux ministériels ont attendu ce discours. En tant qu'habitant de la région de l'Atlantique, je voudrais me pencher sur certaines des questions importantes abordées dans le budget de mardi.

Le président suppléant (M. Paproski): Je sais que les députés pensent au *Hill Times*, mais le député a un discours extrêmement sérieux, et je souhaiterais qu'il puisse le poursuivre.

M. LeBlanc (Cap Breton Highlands—Canso): Je sais qu'ils sont jaloux, monsieur le Président. Je voudrais reprendre mon discours. J'espère avoir le temps de le terminer avant que mon temps de parole ne soit expiré.

En tant qu'habitant de la région de l'Atlantique, je disais donc que je voulais me pencher sur certaines des graves questions abordées dans le budget de mardi. Ce sont-là des questions qui touchent au coeur même de la Confédération et à la place de la région de l'Atlantique dans cette dernière.

Récemment, avec certains de mes collègues, j'ai eu l'occasion de parcourir la région de l'Atlantique, pour constater sur place les répercussions de la récente récession sur les gens de l'endroit. Les gens ont pu faire part de leurs points de vue et de leurs préoccupations au sujet des conséquences de cette récession, des mesures prises par le gouvernement pour y remédier et des changements que tout cela entraînait dans leur vie.

À Yarmouth, nous nous sommes entretenus avec Bob Anthony, le président du conseil du comté de Yarmouth qui est lui-même un petit entrepreneur. Il nous a parlé du terrible fardeau que les impôts et les taux d'intérêt élevés constituent pour les petites entreprises de sa région.

À Saint John, Allan Kurtz de la St. Stephen Retailers Association nous a précisé comment sa localité, située le long de la frontière du Maine, devenait peu à peu une ville fantôme à cause de l'Accord de libre-échange, parce que les gens vont tout acheter aux États-Unis.

À Harbour Grace et à Cornerbrook, on nous a maintes fois répété que la mauvaise gestion du fédéral tue les pêches et que rien n'est fait pour donner aux Terre-Neuviens un avenir meilleur.

J'ai surtout appris que des centaines de collectivités dans la région atlantique du Canada souffrent des politiques économiques du gouvernement. Je ne peux me débarrasser du sentiment que ce gouvernement ne s'en soucie guère.

En novembre 1984, le ministre des Finances a présenté aux Canadiens tout un programme en vue d'un renouveau économique. Aujourd'hui, sept ans plus tard, il nous présente un programme de reprise économique. De quoi le Canada doit-il se remettre? Il est évident qu'il faut réparer les conséquences des politiques absurdes de ce gouvernement conservateur.

Des taux d'intérêt réels qui n'ont jamais été si divergents de ceux des États-Unis sont en train d'étouffer nos entreprises et rappellent quotidiennement aux investisseurs l'incertitude économique dans laquelle ce gouvernement a plongé le Canada. Un dollar scandaleusement élevé défavorise nos exportateurs. Un accord de libre-échange qui entraîne la disparition du secteur industriel du Canada et oblige ses habitants à réduire leurs programmes sociaux au niveau des programmes américains.

Voilà qu'on nous présente le septième budget du ministre des Finances; il est à souhaiter que ce soit son dernier.

Je crois fermement qu'une fois que les Canadiens auront entièrement saisi l'objet de ce document, soit ce que le gouvernement tente de faire au moyen de ce budget, ils comprendront les conséquences désastreuses du programme conservateur qui vient de voir le jour.

Examinons les faits. En 1984, lorsque ce gouvernement est arrivé au pouvoir, il a promis un renouveau économique. Il a promis de réduire le déficit et de ralentir la croissance de la dette. Il a promis par-dessus tout des emplois, encore des emplois et toujours des emplois.

Que nous a donné la politique économique du gouvernement? Elle nous a donné notre première récession fabriquée au Canada avec des taux d'intérêt inaccessibles

à bien des Canadiens, près de un million et demi de chômeurs, une inflation plus à la hausse qu'à la baisse ainsi que 34 hausses d'impôt successives par lesquelles le gouvernement a transféré le fardeau fiscal sur le dos des Canadiens à moyen et à faible revenu.

Voici que le ministre des Finances s'attend à ce que les Canadiens le croient lorsqu'il dit qu'il contrôle bien la situation et qu'on devrait lui faire confiance et tenir le coup rien qu'encore un peu. Je demanderai au ministre pourquoi les Canadiens devraient-ils le croire maintenant? Pourquoi devrrions-nous nous fier à ses prévisions touchant au déficit puisqu'elles ne se sont jamais révélées justes? Pourquoi devrions-nous nous fier à ses prévisions en ce qui concerne les taux d'intérêt puisqu'elles étaient tellement fausses dans le budget de l'an dernier? Pourquoi devrions-nous croire sa promesse béate d'un taux d'inflation de 2 p. 100 d'ici trois ans? À cause de sa politique, et en particulier de la TPS, l'inflation a empiré.

• (1830)

Ce que le ministre ne précise pas et ce qu'il ne mentionne pas dans son document budgétaire, c'est que la poursuite de tels objectifs en ce qui concerne l'inflation entraînera une hausse inacceptable du taux de chômage.

Nous sommes maintenant censés croire que le ministre des Finances, qui nous a mis dans un tel pétrin, nous en sortira grâce à cet invraisemblable plan de relance économique. Monsieur le Président, c'est comme demander à Saddam Hussein de surveiller la reconstruction du Koweït.

Le ministre prévoit pour cette année un déficit de 30 milliards et demi de dollars. Après plusieurs années consécutives de croissance économique au Canada, est-ce là tout ce qu'il a réussi à accomplir? Pendant combien de temps prévoit-on que les Canadiens tiendront bon? Beaucoup ont dépassé ce stade. Beaucoup trop ont perdu leur emploi. Beaucoup trop livrent une bataille inutile juste pour continuer d'offrir un toit et des vêtements à leur famille et de nourrir convenablement leurs enfants.

Le ministre n'a pas tenu compte de ces Canadiens dans son budget et, en ce faisant, il les punit pour être au mauvais bout de l'éventail économique.

On nous a souvent accusés, en tant que députés, d'être coupés de la réalité quotidienne au Canada et d'être insensibles aux besoins des Canadiens ordinaires.

Certains nous demandent: Comment pouvez-vous comprendre le sort d'un quinquagénaire qui, sans préavis, a perdu son emploi et est incapable de se recycler convenablement au moment où il voit ses prestations d'assurance-chômage tirer à leur fin? Comment pouvez-vous savoir ce que ressent une mère seule qui est obligée de faire la queue dans une banque d'alimentation, un jeune qui doit se rendre à l'évidence qu'il n'a pas les moyens de fréquenter l'université et un pêcheur qui doit vendre son gagne-pain, celui de son père ainsi que de son grand-père parce qu'il est coincé entre des entreprises plus importantes et plus concurrentielles?

Nous ne pouvons peut-être pas comprendre parfaitement ce que cela signifie pour les personnes directement touchées, mais cela ne veut pas dire que nous devrions cesser de nous en faire pour elles. Cela ne veut pas dire que nous pouvons nous leurrer en pensant qu'avec des prévisions optimistes sur les tendances économiques probables, nous aiderons finalement ces personnes. Les indicateurs économiques ne signifient pas grand-chose pour ceux qui cherchent désespérément un emploi.

Au Canada, des gens ont besoin d'aide aujourd'hui, dès maintenant, mais le gouvernement les a oubliés ou a décidé de les laisser pour compte. Il invoque les pages du *Financial Post* ou du *Globe and Mail* et soutient que ses mesures sont justifiées. Personne n'est plus coupable que le ministre des Finances.

J'aurais vraiment aimé que le ministre se soit joint à mes collègues et à moi, au début de février, lorsque nous avons visité le Canada atlantique en demandant aux simples citoyens s'ils avaient des suggestions, quant aux moyens à prendre pour contrer l'avalanche des difficultés économiques qui avaient affligé notre pays. Je voudrais que le ministre ait ressenti la frustration de ces personnes et leur sentiment que leur pays s'en va à la dérive.

Les mêmes problèmes sont soulevés encore et toujours: l'infrastructure vieillissante et la réticence du gouvernement à la moderniser; les impôts excessifs qui laissent les Canadiens de la région atlantique avec moins d'argent et une capacité de gain réduite; la mauvaise gestion flagrante des pêches, qui paralyse les pêcheurs et les entreprises de traitement du poisson; enfin, un taux de chômage donnant l'impression à certains que le gouvernement ne fera jamais quelque chose à cet égard.

Je pense que nulle part ces sentiments sont ressentis plus passionnément que dans ma circonscription de Cap Breton Highlands—Canso. Le chômage s'élève maintenant à plus de 17 p. 100 au Cap-Breton. La compression des programmes de formation professionnelle et la haus-

se des cotisations d'assurance-chômage ont amené les habitants du Cap-Breton à croire que le problème ne fera qu'empirer, parce qu'il n'intéresse pas le gouvernement.

Comment pourraient-ils penser autrement? En janvier dernier, le gouvernement a éliminé le service voyageur de VIA Rail entre Truro et Sydney. De plus, le CN a cherché à plusieurs reprises à diminuer son service dans certaines parties de l'île. La demande de fermeture partielle du pont tournant, dans le détroit de Barra, en est un autre exemple.

En décembre, le gouvernement a fermé la station de Radio-Canada à Sydney et a mis fin à l'émission de Radio-Canada la plus populaire dans la région atlantique, *Land and Sea*.

Ce gouvernement a refusé de répondre à la demande d'aide de Scotia Synfuels pour l'établissement d'une usine de liquéfaction du charbon dans la région du détroit de Canso. Cette entreprise aurait permis le traitement du charbon du Cap-Breton par un processus sans danger pour l'environnement.

En fait, le ministre de l'Industrie refuse de rencontrer les responsables de cet important projet que soutiennent les dirigeants des collectivités et des milieux d'affaires de l'Île. La diminution des paiements de transfert a mis en danger la capacité du plus célèbre établissement de ma circonscription, l'Université St. Francis Xavier: d'offrir un enseignement de qualité à Antigonish.

Cette université connaît actuellement un déficit d'exploitation de 800 000 $, qui la force à remettre en question plusieurs des programmes qu'elle offre actuellement. Le plus ironique dans tout ça, c'est que St. Francis Xavier est l'alma mater du premier ministre lui-même, qui se prend pour un ministre de l'Éducation, et qui prétend que l'éducation ainsi que la formation sont essentielles pour permettre au Canada de soutenir la concurrence internationale. Tout en prétendant cela, il permet à son ministre des Finances de plafonner encore une fois les paiements de transfert, de paralyser nos universités et de réduire considérablement les programmes de formation professionnelle.

Mes électeurs n'ont pas de leçons à recevoir de ce gouvernement en ce qui concerne l'incidence de la récession sur l'économie. Ils comprennent ce que signifie le dernier budget. Il signifie plus de chômage, plus de coupes, plus de suppressions de services essentiels et plus de désespoir. Il signifie tout cela pour une région du Canada qui a déjà eu plus que sa juste part de coupes. Je le dis en sachant très bien que ce qui est vrai de l'île du Cap-Breton l'est aussi d'une grande partie du Canada atlantique.

Pour le Canada atlantique, le plus inquiétant dans ce budget, ce sont ses omissions. Au lieu de prévoir des fonds supplémentaires pour le recyclage des chômeurs, il ne laisse absolument aucun espoir à ceux qui sentent le poids de la récession.

Le gouvernement a réduit de 100 millions de dollars les fonds de la Planification de l'emploi. Au lieu d'encourager les entreprises à embaucher des chômeurs et à les former, le budget prévoit une hausse de près de 25 p. 100 des cotisations à l'assurance-chômage. Ces cotisations plus élevées sont une taxe directe sur les emplois, une nouvelle taxe imposée aux petits, et moyens salariés ainsi qu'aux entreprises du pays.

Il s'agit d'une nouvelle taxe imposée en plein coeur de la récession, immédiatement après l'entrée en vigueur de la taxe la plus lourde, la plus compliquée et la plus généralisée jamais perçue par le gouvernement, la TPS. Il s'agit d'une autre taxe qui forcera de nouvelles entreprises à licencier des employés et qui les mènera encore davantage au bord de la faillite. Voilà ce qu'il en est de la logique économique des conservateurs. Voilà toute leur compassion.

Les agriculteurs toucheront 1,3 milliard de dollars; c'est bien. Par contre, il n'y a rien pour les pêcheurs du Canada atlantique et d'ailleurs, dont l'industrie est encore en crise. D'après vous, monsieur le Président, qu'est-ce que les pêcheurs devraient penser? Je vais vous le dire. Ils pensent qu'on les a oubliés, ignorés et trahis.

Les pêcheurs savent très bien ce qu'est la récession. Ils savent aussi ce que veut dire être abandonnés par un gouvernement qui a cessé de se préoccuper de leur sort.

Au cours de mes rencontres avec les pêcheurs, ces derniers jours, la même question revenait sans cesse sur le tapis: «Qui est censé nous représenter au Cabinet? Pourquoi continue-t-on à nous ignorer alors que la crise qui nous touche est aussi grave que celle que connaissent les fermiers?»

La réponse est simple. Le ministre des Pêches est tout simplement fatigué de traiter avec les pêcheurs et de les représenter. Il s'en fiche désormais. En effet, il avait déclaré, il n'y a pas très longtemps, qu'il voulait passer moins de temps sur la crise des pêches et en consacrer plus à la question de l'unité nationale.

Quelle bonne idée! Malheureusement, si le ministre en fait autant pour l'unité nationale qu'il en a fait pour les pêches, nous ferions mieux de plier bagages tout de suite.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 18 h 37, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 37.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 1er mars 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue jeudi le 28 février, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement; et de l'amendement de M. Gray (Windsor-Ouest) (p. 17722).

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, je commencerai par dire que je suis heureux de pouvoir intervenir aujourd'hui pour parler du budget du ministre des Finances, un budget qui, à mon avis, répond probablement mieux aux besoins et aux voeux des Canadiens que n'importe quel autre budget que j'aie vu déposer à la Chambre.

Il y a certes un message très clair que j'ai reçu comme député depuis quelques années et plus particulièrement au cours des 12 derniers mois, à savoir l'opinion fréquemment exprimée par mes électeurs et les autres Canadiens que le gouvernement du Canada doit faire preuve de leadership et prendre les mesures nécessaires pour commencer à s'attaquer au double problème de la dette nationale et du déficit annuel.

La dette nationale du Canada atteint maintenant quelque 400 milliards de dollars. Beaucoup d'entre nous, je le suppose, vivons dans un monde où l'on ne se rend pas bien compte de l'énormité d'un montant de l'ordre de 400 milliards de dollars. Mais quand on constate que cela représente un montant d'environ 13 000 $ par habitant, on comprend mieux ce que signifie pareil montant.

Quand je parle à des gens de tous âges, je constate un très large consensus: le problème de la dette commence à inquiéter et, dans certains cas, à presque terrifier certains Canadiens.

Quand je parle aux personnes âgées, les grands-parents avec qui je discute soulèvent souvent la question de la dette et de ses conséquences pour leurs petits-enfants. En fait, je constate que beaucoup de personnes âgées —et je sais que leur situation économique diffère quelque peu de celle des autres —disent: «Nous jouissons aujourd'hui de nombreux avantages dont nous n'avons pas bénéficié auparavant dans notre vie.»

Certaines personnes âgées m'ont dit que leur situation économique était meilleure qu'elle ne l'avait jamais été. Cela ne veut absolument pas dire que toutes les personnes âgées sont dans cette catégorie.

Elles disent aussi qu'elles s'inquiètent pour le bien-être de leurs enfants, et particulièrement de leurs petits-enfants.

Dans une certaine mesure, je suppose que l'aversion de ces gens pour la dette découle du fait qu'ils ont connu les années 30, qu'ils étaient des parents à cette époque et qu'ils ont dû élever leurs enfants au moment où le Canada et d'autres pays du monde traversaient une grave dépression.

Beaucoup de gens qui ont vécu durant les années 30 sont sortis de cette expérience déterminés à ne plus jamais s'endetter, en tant qu'individus, parce qu'ils ont réalisé à quel point ils étaient vulnérables.

Je viens de l'Ouest du Canada. Ce n'est pas seulement la perte d'emplois qui a été tragique durant les années 30, mais aussi la perte de terres agricoles. Le fait que les gens endettés ne pouvaient plus s'acquitter de leurs obligations a provoqué une véritable crise.

Cette génération est consternée par les politiques gouvernementales à tous les niveaux, politiques qui, à mon avis du moins, sont apparues au cours des années 70 et 80, lorsque nous avons commencé à dépenser de l'argent que nous n'avions pas.

Ce qui est ironique dans tout cela, c'est que nous avons commencé à dépenser de l'argent à une époque où, selon moi, nous n'avions pas besoin de le faire.

• (1010)

De toute façon, nous avons aujourd'hui une dette de quelque 400 milliards de dollars que nous allons laisser en héritage aux générations futures. Chacun de nous comprend que ce chiffre continuera d'augmenter à cause de l'intérêt sur la dette. Nous en sommes arrivés à un point où l'intérêt sur la dette accumulée s'élève à quelque 43 milliards de dollars.

Ainsi, même si nous avons réussi à faire des progrès en tant que gouvernement depuis 1984 sur le plan des frais de fonctionnement, cette dette, qui accable tous les Canadiens, continuera de s'accroître à cause de l'intérêt qu'il faut payer.

Cependant, ce que je vois dans ce budget, c'est un véritable effort de la part du ministre des Finances et de ses collègues en vue de régler, d'abord, la question du déficit annuel. Une fois ce problème réglé, nous serons en mesure de nous attaquer à la question de la dette nationale.

D'après les informations qui me parviennent de ma circonscription et les conversations que j'ai eues avec certains de mes électeurs, ce dernier budget, je le dis bien franchement, semble mieux accueilli que tous les autres qui ont été déposés depuis notre accession au pouvoir, en 1984. L'une des raisons, c'est que nous mettons l'accent sur les économies plutôt que sur les dépenses.

L'une des choses curieuses dans la vie d'un homme politique, c'est que, lorsqu'on rencontre les journalistes de sa localité après le dépôt d'un budget, on se fait demander très fréquemment ce que le budget a de bon pour la circonscription. Dans mon cas, qu'y a-t-il de bon dans le budget pour la circonscription de Brandon—Souris?

L'aspect intéressant de cette question, c'est qu'elle sous-entend qu'aucun budget ne peut répondre aux besoins de ma circonscription ou d'une autre, à moins qu'il ne s'agisse d'un budget qui prévoit des dépenses et fait pleuvoir les dollars du gouvernement du Canada, c'est-à-dire des contribuables canadiens. Chose curieuse, on ne m'a pas posé cette question aussi souvent cette fois-ci. Il me semble y avoir un très large consensus, y compris parmi les journalistes canadiens, pour dire que nous en sommes à un point critique et qu'il faut continuer à économiser.

Un deuxième thème est revenu fréquemment tout au long de l'année, c'est que le gouvernement fédéral doit faire preuve de leadership et commencer à mettre de l'ordre dans ses affaires. Je vous répondrai que nous avons accompli des progrès à cet égard. Je songe notamment au fait qu'il y a aujourd'hui 12 000 fonctionnaires de moins qu'en 1984. Un grand nombre de mes électeurs en sont satisfaits, car ils croient que l'appareil administratif est devenu plus lourd que ce que les Canadiens peuvent supporter.

Dans tout le Manitoba et dans la circonscription de Brandon—Souris, on a dit que nous devions faire preuve de leadership tout d'abord en imposant un plafond et certaines restrictions aux énormes programmes fédéraux-provinciaux de dépenses auxquels nous participons.

J'estime qu'on accueillera bien la décision des autorités fédérales de réglementer les dépenses au cours des cinq prochaines années au moyen de dispositions législatives. La décision de plafonner à 3 p. 100 les augmentations des fonctionnaires sera également bien accueillie par la majorité de mes électeurs, mais pas par tous évidemment. Et le blocage de la rémunération des membres du Cabinet sera aussi bien reçu. Selon moi, les gens vont bien accueillir la décision de contrôler davantage le traitement des députés et des sénateurs.

La plupart des Canadiens comprendront que nous essayons de mettre de l'ordre dans nos affaires et ils se rendront ainsi compte que nous avons raison de nous tourner vers les gouvernements provinciaux et les autres ordres de gouvernement pour les encourager à suivre notre exemple.

J'ai également beaucoup entendu parler de la TPS cette année. J'ai déjà parlé à la Chambre d'une rencontre que j'ai eue dans ma circonscription et qui a donné l'occasion aux personnes présentes de faire clairement savoir qu'elles s'opposaient à la TPS.

Cela étant dit, ces gens m'ont également précisé, à cette occasion et par la suite, qu'ils accepteraient plus volontiers la TPS s'ils étaient certains que les recettes tirées de cette taxe ne serviraient pas à financer de nouveaux programmes gouvernementaux. Ils ont dit craindre que les recettes supplémentaires découlant de la TPS soient utilisées pour créer des programmes comme le gouvernement ne cesse de le faire depuis le début des années 70.

Les gens de ma circonscription seront très heureux d'apprendre que les recettes tirées de la TPS seront affectées à la réduction du déficit. Ils constateront égale-

ment avec plaisir que les ressources découlant de la privatisation seront également utilisées pour atteindre cet objectif. Ils apprécieront en outre que les Canadiens puissent, s'ils le veulent, contribuer directement à la réduction du déficit. Enfin, mes électeurs verront d'un meilleur oeil le fait que cette taxe produira, une fois l'économie relancée, davantage de recettes que nous ne l'avions prévu au départ, puisque ces sommes serviront à réduire le déficit.

La question des paiements de transfert est, bien entendu, importante pour le Manitoba ainsi que pour bien d'autres provinces. Je voudrais m'arrêter un instant là-dessus, si vous le permettez.

Je viens d'une circonscription et d'une province où les gens dépendent dans une très grande mesure des paiements de transfert. En fait, selon une recherche rendue publique récemment, les Manitobains profitent, par habitant, davantage des paiements de transfert et du Trésor public fédéral que les citoyens des autres provinces, ce qui surprend quelque peu mes électeurs.

Il est important de comprendre, tout d'abord, que les paiements de transfert accordés au Manitoba et à de nombreuses autres provinces augmenteront à la suite de ce budget, comme ce fut le cas lors des budgets précédents. L'augmentation ne sera pas aussi marquée que nos collègues provinciaux le souhaiteraient. Il est clair qu'ils veulent recevoir le plus d'argent possible de l'extérieur. Selon mes calculs, cette augmentation sera de 3,1 p. 100 pour le Manitoba. À mon avis, il importe de souligner qu'il y aura bel et bien une augmentation, car il y a tellement de gens qui parlent de réductions.

Quand on ne lie que les gros titres, comme bien des gens ont tendance à le faire, on est porté à croire que les gouvernements provinciaux, dont celui du Manitoba, recevront dorénavant moins d'argent. Ce n'est pas le cas. En réalité, elles toucheront plus d'argent au cours de l'exercice qui vient qu'elles n'en auront reçu cette année ou l'année dernière.

D'après mes calculs, les Manitobains bénéficieront chacun de 1 720 $ dans le cadre des paiements de transfert du gouvernement du Canada, ce qui représente une partie importante de leur budget, soit autour de 37 ou 38 p. 100.

Je souligne qu'on s'est considérablement inquiété dans ma province, comme dans les autres provinces, des besoins dans le domaine de l'agriculture. Je représente une circonscription agricole. En disant cela, j'inclus par définition la ville de Brandon, car il ne fait aucun doute que cette collectivité dépend surtout de l'agriculture. Nous traversons une période extrêmement difficile dans ce secteur.

Je suis fier de pouvoir déclarer à mes électeurs et à mes collègues que le soutien au secteur de l'agriculture reste une priorité très évidente du gouvernement du Canada. En fait, cet appui est plus solide. . .

Une voix: Cela n'a pas de sens.

M. Clark (Brandon—Souris): Mon collègue dit que cela n'a pas de sens. S'il consulte les statistiques, il se rendra peut-être compte que, depuis notre arrivée au pouvoir en 1984, il y a eu une augmentation de quelque 500 p. 100 du soutien à l'agriculture, lorsqu'on tient compte des paiements faits directement aux agriculteurs. Mes électeurs le comprennent, même si ce n'est pas le cas de mon collègue, qui représente la circonscription de Kingston et les Îles. Ce budget prévoit 1,3 milliard de dollars de plus pour l'agriculture. Le gouvernement impose des restrictions dans d'autres secteurs, mais il consacre toujours plus d'argent à l'agriculture, et cela risque même de se révéler insuffisant. Des fonds de réserve font partie des prévisions budgétaires, et je crois que nous, ministériels, devrons utiliser une partie de ces réserves pour assurer une aide additionnelle à l'agriculture.

• (1020)

Entretemps, ce budget nous permet de consacrer les fonds nécessaires au soutien de deux programmes de stabilisation très importants pour l'agriculture que l'on connaît dans l'Ouest sous les désignations de RARB et de CSRN.

Malheureusement, le gouvernement du Manitoba n'a pas encore décidé des conditions de sa participation au programme RARB et il a fait savoir qu'il ne pensait pas être financièrement en mesure de participer au CSRN. Si c'est bien la décision qu'il prend cette année, je le regrette, mais j'espère qu'il pourra participer l'an prochain et qu'il comprendra qu'il est important de le faire.

Comme vous le savez, le budget offre aussi une nouvelle aide financière aux personnes handicapées. Je signale en passant que j'en suis particulièrement heureux, parce que les personnes handicapées ont des besoins très particuliers qu'on néglige souvent, mais aussi parce que je suis conscient que je succède à l'honorable Walter Dinsdale qui, tout au long des 31 années qu'il a siégé à la Chambre, a défendu avec beaucoup d'ardeur les intérêts des personnes handicapées. Je sais que s'il était ici aujourd'hui, il serait enchanté que le budget propose des mesures pour répondre aux besoins de ce groupe de personnes.

Je suis aussi conscient du fait que le budget accroît les dépenses, peut-être plus que ne le souhaiteraient certaines personnes de ma circonscription. Des dépenses supplémentaires sont prévues pour s'occuper des chômeurs. Nous ne perdons pas de vue que nous sommes en période de récession. Les journaux laissent entendre que la récession est, dans une certaine mesure, pire en Ontario et peut-être au Québec que dans l'Ouest. Je ne suis personnellement pas de cet avis, parce que je pense que la récession a frappé l'Ouest avant la partie est du pays. Les médias canadiens ne rendent malheureusement pas aussi bien compte de ce qui se passe dans l'Ouest. Les faits sont là, toutefois, et des mesures sont prévues pour remédier à la situation.

La partie du budget qui me paraît la plus importante est celle où le gouvernement dit comprendre que le Canada ne peut se laisser entraîner indéfiniment sur la pente dangereuse de l'endettement massif. Le budget contient aussi l'idée que les solutions aux problèmes de la dette ne sont pas faciles.

Il vaut la peine de le mentionner, car à mon avis, des gens de ma circonscription et d'autres Canadiens aussi, sans doute, sont portés à penser qu'il existe un moyen facile de réduire le déficit et d'éliminer la dette. N'importe qui parmi les députés ou les auditeurs pourrait dresser sa propre liste de choses à abolir et de programmes à annuler pour nous faire économiser. La plupart d'entre nous pourraient proposer des économies de 1 milliard que nous serions heureux de réaliser.

La nature humaine étant ce qu'elle est, cette économie de un milliard de dollars ne se ferait probablement pas aux dépens de nombreux programmes, et peut-être même d'aucun des programmes, qui nous touchent comme particuliers, car il est manifestement humain de vouloir épargner aux dépens de quelqu'un d'autre, de quelqu'un d'une autre classe sociale peut-être, d'une autre profession, d'une autre ville, d'une autre province ou d'une autre région. Comme nous le savons pertinemment, le fait est que nous ne pourrons pas réduire ainsi le déficit, qui sera cette année de l'ordre de 30 milliards de dollars. Nous ne pourrons pas le faire facilement. Nous ne pourrons pas y arriver comme particuliers sans consentir à des sacrifices.

On me rappelle certaines réductions et économies que nous avons faites dans le passé. On me rappelle, par exemple, que nous avons proposé dans un budget antérieur de réduire les subventions versées à VIA de quelque 300 millions de dollars sur une certaine période. Si nous l'avons fait, c'est parce que les subventions à VIA engloutissaient de plus en plus d'argent, atteignant quelque 600 millions de dollars par année et risquant d'atteindre ultérieurement un milliard de dollars.

Lorsque nous avons réduit ces subventions, les protestations ont été très vite à venir de la part des Canadiens qui allaient en subir les conséquences et même de nombreuses personnes qui n'avaient pas eu recours au service de VIA depuis très très longtemps. L'un de mes critiques les plus acerbes à cet égard m'a mentionné une fois en passant qu'il n'avait pas pris le train depuis sept ans. Il faut en conclure, je suppose, que toute compression budgétaire, qu'elle touche VIA ou tout autre programme, nous dérange où que nous habitions.

Il n'existe pas de moyens faciles de réduire le déficit. Si nous étions honnêtes les uns envers les autres, nous admettrions que s'il existait un moyen facile de réduire le déficit et de comprimer la dette nationale, les gouvernements l'auraient déjà trouvé.

Ce que nous demandons dans le présent budget, c'est que les Canadiens se rendent compte d'abord et avant tout que nous sommes déterminés à réduire le déficit et disposés à leur donner l'exemple, afin d'être en droit de leur demander d'en faire autant.

Le présent budget comporte des objectifs qui vont bien au-delà du prochain exercice financier. Il expose les orientations que le Canada va prendre au cours de la prochaine décennie. C'est pourquoi ce budget donne, à mon sens, le pouls des budgets à venir.

Ce que nous disons aux Canadiens, c'est que 35 p. 100 des recettes fiscales vont actuellement au service de la dette. Cela ne peut pas continuer, et nous devons avoir la collaboration de tous pour que ce budget constitue en fait le début de ce que j'espère être une croisade contre le déficit et, ultérieurement, contre la dette nationale.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Madame la Présidente, je représente moi aussi une région qui est fortement tributaire des paiements de transfert. Je suis d'accord avec le député quand il dit qu'il n'y pas de solution facile au problème du déficit.

J'aurais néanmoins quelques questions à poser au député de Brandon—Souris sur ce que fait le gouvernement pour réduire le déficit. Pourquoi s'acharne-t-il à faire payer des Canadiens qui n'ont peut-être pas autant de moyens que d'autres de réussir? Je fais allusion ici aux quelque 100 millions de dollars, je crois, qu'on a retranchés de la Planification de l'emploi, aux compressions faites dans les programmes à l'intention des autochtones quand on n'a pas carrément supprimé des programmes, à la diminution des services de Radio-Canada et aux réductions dans un domaine que je considère très important aussi, à savoir l'environnement. D'autant plus que le Plan vert se serait attaqué au problème de la pollution qui empoisonne le Nord, non pas par notre faute, mais par suite d'incidents qui surviennent ailleurs dans le monde.

Je me demande comment on peut comprimer les dépenses sur le chapitre de l'environnement si l'on veut être écologistes. Voilà le genre de questions que j'avais à poser sur ces sujets et sur d'autres, notamment l'abolition de services comme le programme de subventions postales pour le Nord.

• (1030)

M. Clark (Brandon—Souris): Madame la Présidente, je remercie le député d'avoir posé toutes ces questions. Il a abordé plusieurs points qui, je crois, méritent notre attention.

Je vais les reprendre dans le sens inverse, si vous le voulez bien. Le député a parlé de l'environnement. Si j'ai bien compris, il a fait allusion à des compressions de dépenses dans ce domaine. En réalité, comme le ministre l'a mentionné à la Chambre hier, le gouvernement a alloué 20 à 25 p. 100 de plus au ministère de l'Environnement pour l'exercice qui vient. Les fonds affectés au ministère de l'Environnement ne sont nullement réduits; en fait, c'est exactement le contraire.

Tout d'abord, le Budget des dépenses déposé hier prévoit une augmentation de 4,7 p. 100 des fonds destinés au ministère lui-même, et 250 millions de dollars sont en outre affectés au Plan vert.

Je pense qu'en tenant ces propos, le député parlait du fait que le Plan vert est étalé sur six ans au lieu de cinq ans. C'est le cas, mais il faut bien comprendre que l'objectif du Plan vert demeure intact. Toute la stratégie prévue dans le Plan vert reste inchangée. Par exemple, nous planterons bien 325 millions d'arbres, mais nous le ferons en six ans au lieu de cinq.

Donc, quand on parle du Plan vert, je pense qu'il est important de se rappeler que ce gouvernement est le premier, dans l'histoire du Canada, à avoir élaboré une stratégie à long terme en matière d'environnement. C'est le seul gouvernement de l'histoire du Canada qui a établi de programme de dépenses à long terme, c'est-à-dire sur six ans, pour la sauvegarde de l'environnement.

Nous pouvons différer d'opinion sur la portée de ce programme ou sur les ressources qui lui sont affectées, mais l'importance de cette réalisation ne devrait pas être oubliée, ni par la Chambre ni par les Canadiens.

Le député parle aussi de la Société Radio-Canada et des compressions des dépenses de cette société. L'une des choses dont j'ai déjà discuté avec mes électeurs, c'est qu'en tant que gouvernement, ou en tant que pays, nous devons établir des priorités de dépenses, tout comme les familles doivent le faire. Personne, ou du moins, je suppose, aucun des députés ne peut se permettre de tout offrir à sa famille. Nous n'avons pas les moyens d'offrir à notre famille tout ce que nous aimerions lui procurer. C'est exactement la même chose pour le gouvernement.

Je pense que je répondrais au député qu'au moment d'établir les priorités, nous devons prendre des décisions difficiles, des décisions qui ne seront pas nécessairement bien accueillies partout au pays et qui ne sont pas toujours celles que chacun des Canadiens aurait prises. En examinant le budget, je vois que des compressions sont prévues.

Le député parle de la Société Radio-Canada. Permettez-moi de mentionner également l'Institut de recherches culturelles à Montréal, le retrait de la contribution prévue de 88 millions de dollars au centre de ballet à Toronto, et un autre centre culturel qui avait été proposé à Edmonton. Je suis conscient des mérites et de l'importance de chacun de ces programmes, notamment pour ceux qui en bénéficient directement. Pour ce qui est de l'établissement des priorités, je vous signale toutefois, ainsi qu'au député, que la grande majorité de mes électeurs, pas la totalité, mais la grande majorité, considéreraient moins prioritaires certaines des dépenses proposées. Ils leur accorderaient une moins grande priorité que d'autres. À mon avis, ils comprendront que nous ne pouvons engager les fonds souhaités pour chaque projet proposé.

En ce qui concerne le Régime d'assistance publique du Canada, il importe de comprendre que, dans le cas des provinces qui reçoivent des paiements de transfert, tel le Manitoba, ceux-ci seront entièrement financés dans le cadre du RAPC, comme dans le passé. Les paiements de transfert versés dans le cadre du FPE, le financement des programmes établis, sont effectivement gelés, mais pas ceux qui sont consentis en vertu du Régime d'assistance publique du Canada.

Par ailleurs, je suis personnellement ravi des innovations qui ont résulté de la Planification de l'emploi, car bon nombre ont montré beaucoup de scepticisme à l'égard de cette initiative, notamment certains membres de ma collectivité qui avaient l'habitude de confier certains programmes de formation aux collèges communautaires.

Généralement parlant, je pense que les sommes dépensées ont été utiles. Elles ont entre autres permis une plus grande souplesse que dans le passé. Je suis donc enchanté de l'initiative. Comme nous n'avons pas utilisé la totalité des sommes consenties dans le passé, je pense que certains aménagements sont possibles à cet égard.

Parlons enfin de la capacité de payer, c'est-à-dire les paiements de transfert. C'est un problème important dans ma province. Aussi, j'aimerais rappeler aux provinces que nous devons affecter 35 cents sur chaque dollar de recettes fiscales au service de la dette. Les provinces, elles, n'en affectent en moyenne que 12 cents. À mon avis, ces chiffres montrent bien que pour ce qui est de la capacité de payer, nous avons moins de latitude et de souplesse que nos collègues provinciaux, à cause de la dette et de son service.

Nous ne leur demandons rien de plus que ce que nous sommes prêts à faire nous-mêmes. Nous leur demandons, cependant, de partager la tâche de rembourser la dette nationale parce que c'est un problème national. Ce n'est pas seulement un problème de ce gouvernement ou de cette législature. C'est un problème pour tout le Canada, un problème dont les conséquences sont bien réelles et seront graves pour ceux qui viendront après nous.

Il est facile pour les politiciens de dépenser de l'argent. Habituellement, les gens qui le reçoivent sont heureux; l'annonce se fait à grand renfort de publicité, car nous faisons quelque chose pour ces gens et nous leur donnons quelque chose. Le Canada est tombé bien bas, cependant, si le seul critère de succès d'un gouvernement est d'avoir dépensé plus que les gouvernements précédents.

Ce n'est pas ainsi que nous voyons notre devoir. Notre devoir, c'est de diriger et de prendre des décisions difficiles, qui sont parfois même impopulaires; c'est pour cette raison que nous sommes si bas dans les sondages. Nous croyons que c'est important d'agir ainsi, parce que les décisions que nous prenons aujourd'hui, nous ne les prenons pas dans notre intérêt à titre de politiciens ou dans l'intérêt de la génération actuelle, mais pour le bien des générations à venir.

M. Angus: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement pour demander le consentement unanime de la Chambre afin de permettre aux députés qui le souhaitent d'annoncer au commencement de leur discours qu'ils sont prêts à partager leur temps de parole avec un collègue de leur caucus. Cela donnerait un discours de 10 minutes suivis chacun d'une période de questions de 5 minutes, ce qui ferait en tout 30 minutes.

Il y a eu des discussions non officielles entre les partis. Je ne suis pas sûr si les ministériels sont tous au courant de ce qui s'est dit dans le couloir, mais j'y ai consulté les représentants du gouvernement et de l'opposition officielle. Je pense que vous obtiendrez le consentement unanime pour faire ce que nous faisons habituellement

dans des circonstances comme celles-ci, pour permettre à un plus grand nombre de députés de parler.

Mme le vice-président: Cela arrive souvent dans les grands débats.

La Chambre a entendu la suggestion du député. Voit-elle une objection à la possibilité que les députés partagent leur période de 20 minutes?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: D'accord. La présidence aimerait que le premier orateur qui partagera son temps l'annonce pour qu'il soit plus facile de noter le temps.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Madame la Présidente, conformément à votre récente déclaration, j'utiliserai dix minutes et partagerai le reste avec un autre député de mon caucus.

Je devrais rappeler à la Chambre que je représente une circonscription rurale composée d'exploitations agricoles, de petites villes et de petites municipalités. C'est le genre de circonscription dont le Parti conservateur s'est toujours considéré le porte-parole. Mais au cours des sept ou huit dernières années, cette tradition s'est malheureusement perdue.

• (1040)

Lorsque je me rends maintenant dans les petites villes pour rencontrer les représentants des chambres de commerce et des conseils municipaux, je constate qu'ils s'inquiètent de la situation dans laquelle se trouvent leurs bureaux de poste. Dans chacune de ces localités, un des rares symboles du fédéralisme est le bureau de poste fédéral. Or, dans bien des cas, il est sur le point d'être fermé ou privatisé ou, dans certains cas, de disparaître complètement.

Habituellement, le deuxième symbole du fédéralisme dans ces petites localités, c'est la GRC. Or, à ce moment même, le gouvernement fédéral cherche à obliger ces municipalités à supporter une part encore plus grande des coûts de financement de la GRC. Alors que la plupart des analyses économiques montrent que 30 p. 100 des responsabilités assumées par la GRC dans ces régions rurales sont d'ordre fédéral, le gouvernement fédéral dit qu'il ne peut pas supporter tous ces coûts et veut que les provinces et les petites municipalités s'en chargent.

Il en résulte que certaines des petites villes se trouvent dans une situation presque intolérable. Elles sont en mesure d'embaucher leur propre force policière de quatre ou cinq personnes à un tarif inférieur à celui que le gouvernement fédéral leur demande de payer pour la GRC. Or, ces municipalités ne veulent pas abandonner la force policière nationale. Elles y croient. Elles en sont fières. Pourtant, ce dernier symbole du fédéralisme dans le Canada rural disparaît à cause des coûts dont le gouvernement fédéral se décharge sur elles.

Enfin, la dernière chose dont toutes les petites localités s'enorgueillissent, ce sont leurs hebdomadaires locaux. Or, à la suite d'une directive du gouvernement fédéral lui demandant de réaliser des bénéfices, la Société canadienne des postes a maintenant décidé d'augmenter radicalement le tarif postal imposé sur ces hebdomadaires. Tous les propriétaires d'hebdomadaires qui font des livraisons dans un rayon de plus de 40 milles font face à d'énormes augmentations des coûts postaux. On leur demande de payer 10 ou 11 fois le montant qu'ils paient actuellement. Cela ajoute des pressions supplémentaires à l'unité des petites localités, notamment dans les Prairies, où les journaux sont distribués dans un rayon largement plus grand que 40 milles, à cause de la fermeture de villes et de la diminution de la population.

De l'avis du gouvernement, ce budget n'a pas augmenté beaucoup de taxes, sauf celle sur le tabac. Il soutient qu'il n'y a eu aucune augmentation des coûts pour la population et qu'il s'agit d'un budget d'endiguement visant à réduire les dépenses ainsi qu'à s'attaquer, sinon à la dette nationale, du moins au déficit annuel.

Lorsqu'on examine ce budget de plus près, on constate tout de suite que le gouvernemnt ne réduit pas réellement le déficit. Celui-ci se situe toujours à 30,5 milliards de dollars. Il oscille aux alentours de 30 milliards depuis les sept dernières années. La dette nationale est passée aux environs de 400 milliards, de sorte qu'elle a plus que doublé depuis que le Parti conservateur est au pouvoir. Lorsque vous commencez à regarder dans le budget, vous vous apercevez cependant qu'il y a une quantité d'autres frais que le contribuable et le Canadien moyen devront supporter du fait que le gouvernement poursuit le programme qu'il a commencé à mettre en place avec les autres budgets.

C'est un peu comme l'exemple que donnait David Suzuki, dans un autre contexte, pour expliquer pourquoi notre environnement se dégradait. Il expliquait que nous sommes comme la grenouille que l'on met dans une casserole d'eau sur la cuisinière. L'eau s'échauffe, mais la grenouille reste là et, finalement, elle devient tellement insensible à l'augmentation de température qu'elle finit par cuire. C'est un peu ce qui se produit avec les gens des régions rurales qui sont soumis à des pressions continues et toujours plus fortes de la part du gouvernement fédéral.

Parmi les coûts ajoutés cette année, mais qui ne figurent pas dans le budget, il y a l'augmentation des impôts du fait de la désindexation.

Il y a d'abord l'augmentation de l'impôt sur le revenu personnel, mais il y a beaucoup plus que cela qui a été désindexé: il y a les allocations familiales, il y a la récupération des allocations familiales et des pensions de sécurité de la vieillesse, il y a le maximum du crédit d'impôt pour enfants et les seuils de revenu, il y a les tranches d'imposition, il y a les crédits d'impôt pour les particuliers, les personnes âgées, les personnes mariées et les enfants. Tout cela réduit le pouvoir d'achat des Canadiens. L'effet combiné de la désindexation coûtera environ 300 $ à chaque famille canadienne, soit une augmentation des recettes fiscales d'environ 1 milliard.

Il y a également les augmentations des cotisations à l'assurance-chômage. On n'appelle pas cela une augmentation d'impôt, mais c'est tout de même une augmentation de 25 p. 100 de la déduction sur le chèque de paye des travailleurs, et les employeurs doivent fournir un montant équivalent. Cela en dépit de la modification à la loi que le gouvernement a fait adopter il y a quelques mois pour que la caisse d'assurance-chômage soit autosuffisante, c'est-à-dire qu'elle ne reçoive pas de deniers publics. On se contente de l'alimenter par des prélèvements.

Le gouvernement nous avait assurés à l'époque que les niveaux prévus par la loi resteraient en vigueur pendant au moins trois ans. Moins de six mois plus tard, on décrète une augmentation de 25 p. 100 qui sortira de la poche des travailleurs.

Le gouvernement fédéral se décharche également de certains frais sur les provinces. Je n'ai que le temps de passer en revue quelques-uns de ces coûts supplémentaires que devront assumer les provinces dorénavant, mais je tiens à rappeler qu'en se déchargeant des obligations qu'il a contractées au chapitre de la santé et de l'enseignement postsecondaire dans le cadre du Financement des programmes établis, le gouvernement fédéral fera perdre à la Saskatchewan 348 millions et 140 millions de dollars dans ces deux domaines respectivement, au cours des cinq prochaines années. Cela signifie que ce désengagement du fédéral coûtera 100 $ de plus par habitant dans cette province cette année. La somme est énorme quand on ajoute les frais des programmes agricoles dont le gouvernement fédéral se décharge sur les provinces et les particuliers.

La Saskatchewan participera au programme RARB. Cette participation coûtera quelque 200 millions de dollars de plus par année aux contribuables provinciaux, soit presque quatre fois le montant du budget que cette province consacre à l'agriculture. Si nous faisons le total de tout ce qu'on impose aux agriculteurs à cause de l'augmentation des primes de l'assurance-récolte et de la participation au RARB, le total à payer par la province oscillera autour d'un milliard de dollars au cours des cinq prochaines années, et entre 1,5 et 2 milliards de dollars pour les producteurs sur la même période. Les impôts supplémentaires que la province devra décréter rien que pour maintenir des services à peine suffisants actuellement dans le domaine de la santé et de l'enseignement postsecondaire, coûteront 300 $ de plus par tête en Saskatchewan à cause des mesures que le gouvernement a annoncées dans son budget. C'est donc complètement faux de prétendre que ce budget n'augmente pas les impôts.

Je vais consacrer la dernière minute qui me reste à une chose dont peu de gens ont parlé, à savoir les simulacres d'efforts que le gouvernement déploie pour contrôler les dépenses. Le gouvernement se propose d'instaurer une mesure législative qui limiterait le montant des dépenses qu'il peut engager lui-même au cours des prochaines années. Si le gouvernement était sincère, il reconnaîtrait que c'est lui qui a le dernier mot. Nous ne détenons aucun pouvoir de dépenser de ce côté-ci de la Chambre.

• (1050)

Il en va de même des députés de l'arrière-ban du côté du gouvernement. Seul le premier ministre et son conseil restreint peuvent dépenser de l'argent en obtenant une recommandation royale. S'ils veulent contrôler les dépenses, c'est à eux de le faire. Ce projet de loi, que nous propose le gouvernement, est truffé de tant d'échappatoires que la même règle que nous suivons au Canada depuis 123 ans continuera de s'appliquer, à savoir que seuls le premier ministre et son conseil restreint décideront quand des dépenses seront engagées. Et ce n'est pas une loi «interdisant» les dépenses qui changera quoi que ce soit à cet état de choses.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, je vais commenter ce budget selon une ligne de pensée très précise. C'est un budget mesquin, vindica-

tif et draconien. D'ailleurs, il me rappelle un livre que j'ai lu il y a quelques années, lorsque j'ai obtenu mon premier emploi, un livre intitulé *The Iron Heel*.

Une voix: En 1986.

Mme Joy Langan: Non, un peu avant 1986.

Lorsque j'ai lu *The Iron Heel*, je n'arrivais pas à croire que dans les deux pays d'Amérique du Nord que je connaissais le mieux à l'époque, le Canada et les États-Unis, les faits relatés dans ce livre pouvaient vraiment arriver à des travailleurs, à des citoyens. Pourtant, en examinant le budget, il faut bien admettre que le hommes et les femmes qui font la force du Canada par leur travail, vivent le sombre scénario de *The Iron Heel*.

Le budget est la poursuite de l'attaque lancée par les conservateurs contre les services sociaux et les travailleurs du pays. Les libéraux nous avaient imposé les six et cinq pour cent, les conservateurs nous imposent trois et deux. Souvenons-nous de ce qui avait résulté du programme des six et cinq. À mon avis, ces trois et deux entraîneront encore plus de souffrance au Canada.

Le gouvernement s'en est pris tout particulièrement aux travailleurs du secteur public. Il a invoqué la menace d'une loi pour se soustraire à ses obligations de négocier de bonne foi avec ses employés. Le gouvernement menace de recourir à des lois de retour au travail si les fonctionnaires exercent leur droit légal et légitime de faire la grève. Il menace les travailleurs de les mettre à pied s'ils négocient des augmentations de salaire.

Dans le secteur public, chaque un pour cent d'augmentation de salaire négocié signifiera la mise à pied de 2 000 travailleurs. C'est assez intéressant: quel avantage y a-t-il à accepter une augmentation de salaire de 1 p. 100 si celle-ci s'accompagne d'un avis de mise en disponibilité? Quelle option reste-t-il à la table des négociations? Quel genre de grève anticipée le gouvernement a-t-il provoqué la semaine même où il se présente à la table des négociations devant l'Alliance de la fonction publique?

Il est clair que la mesure législative de contrôle des salaires vise tout particulièrement les travailleurs du secteur public. Le gouvernement leur dit qu'eux, loyaux serviteurs ou pas du pays, du gouvernement et de nous tous, vont devoir porter le fardeau du terrible programme économique poursuivi par le gouvernement depuis 1984.

Je crois important aussi de tenir compte du fait qu'en plus de son attaque contre les fonctionnaires, le gouvernement s'en prend aux paiements de transfert aux provinces. Cela signifie des réductions pour l'aide sociale, les hôpitaux ainsi que les collèges et universités.

Cela se traduira par de nouvelles mises à pied de travailleurs de la santé, de travailleurs sociaux et d'enseignants. Cela se traduira par une réduction des services et amènera des épreuves plus dures.

La récession provoquée par les conservateurs a déjà contraint des centaines de milliers de travailleurs à recourir au chômage et à l'aide sociale. Ce budget ne fera qu'accroître les épreuves de ces travailleurs et leur fera porter le poids de la récession. Un homme de droite, M. McCracken, d'Informetrica, estime même que ce budget nous coûtera encore 68 000 emplois.

Le ministre des Finances s'est targué de présenter un budget ne comportant aucune nouvelle taxe directe. Ce qu'il n'a pas précisé, c'est que la TPS a déjà amputé les budgets des foyers canadiens. Ce qu'il ne dit pas, c'est que l'augmentation des primes d'assurance-chômage coûtera plus cher aux travailleurs, malgré la promesse voulant qu'il n'y aurait pas d'augmentation, promesse faite pendant le débat sur le projet de loi C-21, qui visait à modifier la Loi sur l'assurance-chômage.

Ce qu'il ne dit pas, c'est que les gouvernements provinciaux seront forcés de compenser les réductions des paiements de transfert en imposant davantage les contribuables, ceux-là même auxquels le gouvernement s'en prend dans ce budget.

Le ministre prévoit des taux de chômage de 10 p. 100 cette année et de 9,8 l'an prochain. Or, il ne consacre pas de fonds à la création d'emplois.

Selon des données récentes de Statistique Canada, l'inflation se chiffre à 6,8 p. 100. Il s'ensuit que les paiements de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales vont décroître en chiffres réels parce qu'ils ne sont que partiellement indexés. Les familles et les personnes âgées vont être durement touchées. Le seuil établi aux fins de la récupération de ces paiements va grimper, frappant de plus en plus de Canadiens qui sont dans le besoin.

À elle seule, l'inflation ajoutera 300 $ aux impôts de la famille moyenne, sans oublier la TPS.

On assiste à des réductions touchant les programmes d'adaptation de la main-d'oeuvre, ceux qui sont destinés notamment aux travailleurs plus âgés. Les travailleurs de 45 à 65 ans qui sont mis à pied ont de la difficulté à trouver un emploi leur permettant de maintenir leur style de vie. Or, le gouvernement a osé réduire les budgets de ces programmes.

Article 31 du Règlement

D'autres compressions touchent la planification de l'emploi, quelques mois à peine après que le ministre de l'Emploi eut fait tant état de l'argent frais consacré à la formation. C'est fini, il n'y a plus d'argent frais. C'était de la poudre aux yeux. C'était de la rigolade. Il n'y aura pas d'argent frais.

Contrairement aux déclarations du ministre des Finances, ce budget n'est pas marqué par le partage des responsabilités, ni par la répartition du fardeau durant la récession. Se répartir le fardeau s'applique aussi aux riches et aux grosses entreprises. Répartition va de pair avec équité, et ce budget est loin d'être équitable. Il ne fait que s'en prendre aux familles canadiennes à cause de la mauvaise gestion des conservateurs.

Les plus optimistes d'entre nous ne peuvent s'empêcher de considérer ce budget comme une tentative de briser les reins des syndicats du secteur public. C'est une attaque directe contre les travailleurs syndiqués du secteur public.

Hier, le président du Conseil du Trésor a annoncé que son gouvernement adopterait une loi qui autoriserait le recours à l'impartition par les ministères, ce qui viole la convention collective en vigueur. Doit-on en conclure que c'en est fait de la liberté de négocier des conventions collectives dans la fonction publique? Le ministre veut-il dire que la signature du gouvernement au bas des conventions collectives ne vaut rien? Le gouvernement est-il tombé si bas qu'il renonce à tous ses principes?

En terminant, je voudrais dire que si le ministre des Finances s'intéresse vraiment aux résultats, il devrait investir dans les travailleurs et leurs familles, ces mêmes personnes qui travaillent pour payer les services offerts par le gouvernement, qui sont sans emploi et qui souhaitent participer à la croissance du pays et ainsi qu'à la relance de l'économie. Ils leur faut de nouveaux outils.

[*Français*]

Mme le vice-président: Le temps alloué à l'honorable députée est maintenant écoulé. Comme il est 11 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, ce matin des députés du caucus libéral ont rencontré 20 syndicats représentant plus d'un demi-million de fonctionnaires fédéraux et provinciaux afin de discuter des mesures insensées que le ministre des Finances a annoncées au début de la semaine.

Près de 140 000 des 165 000 membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada sont en négociation avec le Conseil du Trésor, alors que, sur 25 000 membres de l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada, 22 000 sont sans contrat depuis septembre 1990, dont 10 000 qui pourraient déclencher une grève légale.

Ces données nous montrent clairement que le présent gouvernement a attendu le moment propice pour instaurer le contrôle des salaires. En effet, il a attendu que la majorité de ses employés soient en négociation avant de passer à l'attaque. Il a profité de la vulnérabilité de la fonction publique et il force ses employés à se battre entre eux.

Il ne fait aucun doute que le gouvernement n'a qu'une seule chose en tête, soit le démantèlement des syndicats de la fonction publique fédérale.

* * *

[*Français*]

LES FORCES CANADIENNES

M. Allan Koury (Hochelaga—Maisonneuve): Madame la Présidente, je tiens à remercier et féliciter tous ceux et celles qui m'ont appelé, écrit, ainsi que ceux et celles que j'ai rencontrés, pour leur support aux troupes canadiennes et au gouvernement durant la période difficile du golfe Persique.

Merci Rosemont, merci Hochelaga—Maisonneuve.

[*Traduction*]

LES ARTS ET LA CULTURE

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Madame la Présidente, hier le gouvernement a retiré 18 millions de dollars au secteur culturel canadien. C'est une terrible perte. Le gouvernement ne se rend pas compte combien les arts sont importants pour favoriser la compréhension entre les différentes cultures du Canada.

Hier soir, j'ai assisté à la première d'Ottawa d'une pièce autochtone remarquable: «Dry Lips Oughta Move to Kapuskasing», de Tomson Highway, un Cri du Manitoba.

La séance d'hier soir était donnée au profit de la Canadian Native Arts Foundation qui a été créée par John Kim Bell, un Mohawk, pour aider les jeunes autochtones qui ont du talent dans le domaine artistique à réaliser leurs rêves.

Je félicite la Canadian Native Arts Foundation, Tomson Highway et tous les acteurs autochtones, y compris Graham Greene, pour une représentation exceptionnelle.

Les artistes autochtones constituent une force culturelle importante dans notre pays. J'encourage tout le monde à voir cette pièce. Elle est pleine de signification spirituelle profonde. J'exhorte le gouvernement à cesser d'imposer des restrictions budgétaires et à appuyer les langues ainsi que les cultures autochtones.

* * *

[*Français*]

LES MINES ET L'EXPLOITATION MINIÈRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, l'aménagement d'un nouveau laboratoire de recherche minière CANMET va débuter cette année au Québec, au coût de 15 millions de dollars, sur une période de cinq ans. Ce laboratoire, qui aura accès à la mine Dorval, à Val-d'Or, se prêtera à l'essai de méthodes, de procédures et de matériel d'exploitation minière.

Grâce au travail des intervenants des secteurs minier, économique et politique de la région de Val-d'Or, sans oublier le super travail des Benoît Bouchard, Jake Epp, des fonctionnaires de CANMET et du premier ministre du Canada, ce laboratoire de recherche va bientôt voir le jour à Val-d'Or, au Québec.

Article 31 du Règlement

Madame la Présidente, depuis 1984, je défends l'Abitibi à Ottawa. C'est cela le travail des députés conservateurs québécois à Ottawa. Merci à Michael Wilson!

* * *

[*Traduction*]

LE DÉCÈS DE M. GUILLERMO UNGO

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, M. Guillermo Ungo. chef du parti révolutionnaire national démocratre du Salvador, est mort le 28 février. Il se remettait d'une opération au cerveau au Mexique.

M. Ungo, avocat et universitaire, a passé les années 60 à participer à l'organisation d'un mouvement social-démocrate dont il est devenu un dirigeant en 1968, et a formé une coalition avec d'autres partis parlementaires pour établir la paix et la démocratie.

Après le massacre de nombreux chefs de la coalition en 1980, il a voyagé dans le monde entier pour obtenir l'appui international en vue d'instaurer la paix et la démocratie dans son pays. En 1978, il a été élu vice-président de l'Internationale socialiste.

En 1988, il est rentré au Salvador comme candidat à la présidence de Convergence démocratique aux élections de mars 1989.

Depuis lors, il a mené une campagne pour la liberté d'expression des Églises, des syndicats et d'autres groupes de la collectivité dans un dialogue national pour la paix. Son parti conteste les élections à mi-mandat du 10 mars 1991 au Salvador. Il est célèbre pour son mot d'ordre: «Il est impossible d'être démocrate sans être révolutionnaire ou d'être révolutionnaire sans être démocrate.»

* * *

[*Français*]

LE RÉTABLISSEMENT DE LA PAIX DANS LE GOLFE PERSIQUE

M. Jacques Vien (Laurentides): Madame la Présidente, il y a deux jours, le président Bush annonçait la suspension des opérations dans le golfe Persique. Ce moment si attendu de tous nous permet d'entrevoir le rétablissement de la paix dans cette région du monde et d'espérer que cette paix sera durable. N'oublions jamais que la paix a toujours été, au cours des événements récents, le premier objectif à motiver les décisions qu'a pris notre gouvernemnt. En effet, le rétablissement de la paix et son maintien ont été les fondements de nos actions et c'est là un point qui fait honneur à tous les Canadiennes et tous

les Canadiens, et c'est dans cette perspective que nous poursuivons le travail.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Il y a deux semaines, madame la Présidente, le caucus libéral du nord de l'Ontario a tenu des réunions pour entendre les instances au sujet de l'économie régionale. Aucune surprise: les 57 témoins ont parlé de la mauvaise gestion économique du gouvernement. Sa politique de taux d'intérêt élevés a entraîné la récession actuelle.

L'industrie du bois d'oeuvre s'est écroulée. Les exportations aux États-Unis sont presque au point mort. Le Programme d'actions accréditives a été annulé l'an passé. Depuis cinq ans, l'exploration minière a chuté de 15 p. 100.

De plus, le budget retranche 100 millions de dollars du Programme de formation professionnelle, coup dur porté aux jeunes et aux travailleurs en chômage.

Par ailleurs, le coût élevé de la vie, attribuable à la TPS, prive les citoyens du Nord des quelques dollars qu'ils auraient pu investir dans des REER.

Ce budget aurait dû être présenté il y a cinq ans quand l'économie était florissante. Mais non, le gouvernement préfère cogner sur les nécessiteux et épargner ses amis des grosses sociétés.

* * *

LE BUDGET

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, dans leur budget, les conservateurs menacent en fait de légiférer sur les marchés de services.

Qu'est-ce que cela veut dire? Que le gouvernement va donner les emplois de fonctionnaires qualifiés à ses amis. Ce sera, dans toute l'histoire, le pire abus institutionalisé de népotisme, de pots-de-vin et de blanchissage. Ces soit-disant experts-conseils, qui souvent ne connaissent rien, vont être récompensés par le biais de contrats adjugés sans appel d'offres.

Les conservateurs bailleurs de fonds, candidats, organisateurs et donateurs vont facturer le gouvernement des centaines de dollars par jour pour du travail que des fonctionnaires permanents et qualifiés auraient pu accomplir à bien meilleur marché.

Depuis sept ans, les conservateurs ont embauché des milliers d'amis au moyen des marchés de services.

Les libéraux étaient aussi coupables. Au Manitoba, un contrat sans appel d'offres avait été adjugé non pas à un, mais à deux ou trois candidats libéraux dont l'un est aujourd'hui député aux Communes.

Avant que le gouvernement n'adopte une loi pour institutionaliser et répéter les abus dont les conservateurs et les libéraux se sont rendus coupables, exigeons un rapport vraiment impartial sur les expériences des dix dernières années. Qui a obtenu des contrats?

[*Français*]

Mme le vice-président: Je regrette, mais le temps de parole de l'honorable député est maintenant écoulé. L'honorable député de Manicouagan a la parole.

* * *

L'ASSOCIATION DES NORD-CÔTIERS

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Madame la Présidente, je veux rendre un hommage bien particulier aujourd'hui à un groupe d'hommes et de femmes de la Basse-Côte-Nord, dans la circonscription de Manicouagan, qui ont travaillé avec acharnement depuis trois ans pour fonder l'Association des Nord-Côtiers.

[*Traduction*]

Il y a trois ans, l'Association des Nord-Côtiers n'étaient qu'un rêve pour les citoyens et les citoyennes de la Basse-Côte-Nord. Ce rêve est devenu réalité au cours de la fin de semaine des 16 et 17 février, lorsque plus de 100 personnes se sont réunies à La Tabatière pour adopter les arrêtés nécessaires et élire les membres du tout premier conseil d'administration de l'Association des Nord-Côtiers.

[*Français*]

L'Association des Nord-Côtiers regroupe les résidants de tous les villages compris entre Kégaska et Blanc-Sablon, et des représentants de tous ces villages siègent sur le nouveau conseil d'administration.

[*Traduction*]

Je veux rendre hommage à Denis Murray, de Saint-Augustin, qui a eu l'idée de créer cette association, ainsi qu'à Rita Collier et Randy Jones, de La Tabatière, et à Cornella Maurice, de Saint-Augustin, qui l'ont aidé à réaliser son rêve.

Je voudrais également remercier le Secrétariat d'État pour ses bons conseils et son aide financière. Je tiens à féliciter de façon toute spéciale M. Barry Roberts, de Rivière St-Paul, qui a été élu à la présidence ainsi que les membres du tout premier conseil d'administration de l'Association des Nord-Côtiers. . .

[*Français*]

Mme le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

La parole est à l'honorable députée de Nepean.

* * *

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, dans son dernier budget, le gouvernement plafonne à 3 p. 100 les hausses de traitements de tous les fonctionnaires et brandit le spectre des pertes d'emplois si ses employés se plaignent. Ces mesures cyniques ne constituent rien de moins qu'une attaque ignoble et mesquine lancée contre tous les travailleurs canadiens.

• (1110)

En agissant ainsi, le gouvernement fait savoir à tous les employeurs au Canada qu'il est admissible de retirer aux travailleurs leur droit de négocier, de les menacer de supprimer des emplois et d'avoir recours aux marchés de services.

Si le gouvernement se permet de bafouer de façon aussi désinvolte les droits fondamentaux durement acquis des travailleurs canadiens et les principes de base, s'en prendra-t-il ensuite à l'équité salariale et à l'égalité d'accès à l'emploi?

Qui, croyez-vous, seront les plus durement touchés par les décisions du gouvernement? Ce seront les membres les plus vulnérables de notre main-d'oeuvre, soit les femmes, les personnes handicapées et les minorités visibles. Déjà, de nombreuses initiatives gouvernementales ont contribué à réduire considérablement la qualité de vie de ces gens, qui seront les premières victimes des nouvelles compressions budgétaires.

Cela est tout à fait inacceptable, et les députés de ce côté-ci de la Chambre ne le toléreront pas.

* * *

L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Madame la Présidente, je tiens à féliciter le gouvernement fédéral qui a annoncé jeudi soir sa décision de déménager à Calgary l'Office national de l'énergie. Il s'agit là d'une initiative heureuse qui contribuera efficacement à décentraliser l'infrastructure du gouvernement et qui reconnait la provenance des fonds utilisés pour financer les activités de l'Office national de l'énergie.

Il y a 14 ou 15 mois, j'ai déposé une motion exhortant le gouvernement a effectué ce déménagement et nous assistons maintenant à la réalisation de ce projet. Calgary est la capitale énergétique du Canada et c'est là que doit s'installer l'Office.

Je tiens à remercier la Chambre de commerce de Calgary qui a travaillé à la réalisation de ce projet. Ce projet devient maintenant réalité.

* * *

[*Français*]

LE GROUPE DE TRAVAIL SUR L'UNITÉ CANADIENNE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Madame la Présidente, le premier ministre s'apprête à lâcher ses outardes du Canada. Madame la Présidente, 8,1 millions de dollars ont été réservés pour un groupe de travail sur l'unité canadienne. La saison référendaire est ouverte. Quelle hypocrisie de voir que ce même gouvernement, qui a dénoncé vertement le Centre d'information sur l'unité canadienne, trouve maintenant un synonyme par «Le Groupe de travail sur l'unité canadienne». Rebonjour Paul Tellier! Rebonjour Richard Dicerney! Rebonjour Dan Gagné! Les mêmes personnes, les mêmes budgets, les mêmes tactiques. Comment se fait-il qu'en 1980, 1981, 1982 c'était de la propagande, selon les conservateurs? Aujourd'hui, c'est de l'information. Comment se fait-il que dans les années 1980, selon le premier ministre, c'était le «pot» à Jean Chrétien? Aujourd'hui, c'est de l'argent bien dépensé. Comment se fait-il que dans les années 1980, c'était un *slush fund*. . .

Mme le vice-président: Le temps de parole alloué à l'honorable député est maintenant écoulé. La parole est maintenant à l'honorable député d'Edmonton-Est.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉTHANOL

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): La semaine dernière, madame la Présidente, les citoyens de l'Ouest du Canada ont eu une idée de ce que leur réserve l'avenir alors qu'ils assistaient à Lethbridge à une très importante conférence sur l'éthanol en tant que carburant.

La commercialisation de l'éthanol utilisé comme carburant constitue une excellente nouvelle pour les agriculteurs qui y voient un tout nouveau débouché pour leurs excédents de grains. Elle constitue également une excellente nouvelle pour les localités rurales, car les petites usines où se fabrique l'éthanol peuvent employer de 10 à 15 travailleurs dans les localités où elles s'implantent. De plus, elle représente en partie une solution aux problè-

mes qu'éprouvent les municipalités avec l'enfouissement des déchets solides.

C'est enfin une excellente nouvelle pour l'environnement, car contrairement aux hydrocarbures, l'éthanol recycle le carbone déjà dans la biosphère au lieu de puiser encore plus dans le sous-sol.

Même le représentant du gouvernement de l'Alberta à la conférence, sans être un champion de l'utilisation de l'éthanol, a déclaré que si ce produit parvenait à accaparer seulement 3 p. 100 du marché de l'Alberta, les agriculteurs pourraient écouler 450 000 tonnes métriques de grain, ce qui rapporterait des bénéfices nets d'environ 7 millions de dollars à l'économie de l'Alberta.

Sur à peu près tous les plans, la commercialisation de l'éthanol constitue une merveileuse nouvelle. Il est grand temps. . .

[*Français*]

Mme le vice-président: Le temps de parole accordé à l'honorable député est maintenant écoulé.

* * *

L'INDUSTRIE DU TABAC

M. Gaby Larrivée (Joliette): Madame la Présidente, le message des Canadiens à l'effet de réduire et de maîtriser les dépenses du gouvernement et d'améliorer la gestion de la Fonction publique a été bien compris par le ministre des Finances. Le Budget déposé mardi dernier comporte des mesures qui permettront de redresser l'économie, de réduire le chômage, de contrôler la dette et de nous engager à nouveau dans une période de prospérité.

Toutefois, si j'approuve sans réserve la réduction générale des dépenses, je dois cependant exprimer mon désaccord sur les hausses de taxes exagérées sur les produits du tabac qui sont proposées dans ce Budget. Je peux très bien comprendre la stratégie nationale du gouvernement dans la lutte contre le tabagisme, mais je pense que pour cette industrie, la modération aurait eu bien meilleur goût.

Suite à ces hausses, j'invite le gouvernement à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour venir en aide aux producteurs qui seront durement touchés par cette décision.

Mme le vice-président: Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

[*Traduction*]

LE RECYCLAGE DES TRAVAILLEURS

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, ma circonscription de Parkdale—High Park compte de plus en plus de chômeurs parce que les usines qui les employaient ont dû fermer leurs portes ou les mettre en disponibilité à cause de l'Accord de libre-échange ou de la récession.

Mes électeurs se souviennent que le gouvernement s'était engagé à assurer le recyclage des travailleurs qui perdraient leur emploi par suite de l'Accord de libre-échange. Cependant, quand ils demandent précisément cette formation, on leur dit de s'inscrire sur une liste d'attente et on les prévient qu'ils devront vraisemblablement attendre au moins toute une année pour l'obtenir. Or, madame la Présidente, c'est maintenant qu'ils sont sans emploi. Ces travailleurs qui oeuvraient naguère dans le secteur de la fabrication légère ont besoin de se recycler pour survivre à l'ère des ordinateurs et de la technologie. Ils restent sur le carreau parce que le gouvernement refuse d'accorder les crédits qu'il leur avait promis. Des promesses en l'air n'aident guère les Canadiens à rembourser leur hypothèque ou à nourrir leur famille. Elles ne préparent pas les Canadiens au changement de carrière à l'ère de la technologie. Le gouvernement doit renoncer dès maintenant à comprimer les crédits destinés à la formation et il doit commencer à dispenser la formation qu'il a promise, de façon que les Canadiens puissent mettre fin par leur travail à cette récession et entrer de plein pied dans le XX1e siècle.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BUDGET

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, en l'absence du premier ministre, j'adresserai ma question au ministre des Finances.

Étant donné le budget sans coeur qu'il a présenté cette semaine, qu'est-ce que le ministre a à dire à la femme qui fait aujourd'hui la queue au bureau de l'assistance sociale parce qu'elle n'a aucun espoir? Qu'a-t-il à dire à l'enfant qui mangera ce midi-même à la soupe populaire? Qu'a-t-il à dire à la grand-mère dont l'opération est remise à plus tard parce que l'hôpital est trop encombré? Qu'a-t-il à dire au jeune qui dormira dehors cette nuit parce qu'il n'y a plus de place aux centres d'hébergement d'urgence?

Qu'est-ce que le ministre et le premier ministre ont à dire à tous ces Canadiens à part «Désolés, nous devons lutter contre la récession à votre détriment»?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Madame la Présidente, il n'y a personne à la Chambre qui soit content ou heureux d'apprendre que des gens font la queue aux banques alimentaires, qu'ils sont sans abri, qu'ils sont chômeurs ou qu'ils ont perdu leur emploi ou encore leur maison. Ce sont des choses que personne d'entre nous n'aime voir, et nous essayons de faire tout ce que nous pouvons pour remédier aux difficultés qui assaillent ces gens grâce à une variété de programmes qui sont mis en oeuvre aux niveaux fédéral et provincial et, dans bien des cas également, au niveau municipal.

Quand elle pose une question, ma collègue tente de détourner complètement l'attention des Canadiens du problème très, très réel que constitue la dette de notre pays pour nous et, indirectement, par le truchement du gouvernement fédéral, pour chacun de ces Canadiens dont elle parle, une dette de 15 000 $ par habitant; si nous ne réussissons pas à la contenir, nous serons beaucoup moins capable que maintenant de leur venir en aide, car à mesure que la dette s'accumulait au fil des années, les frais de service de la dette en faisaient autant, au point où 35 p. 100 des recettes de l'État servent maintenant à payer tout simplement les intérêts sur cette dette. Cet argent ne peut servir à venir en aide aux sans-abris, aux chômeurs ou aux gens qui perdent leur emploi ou encore leur entreprise.

Une voix: Vous empirez la situation.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Mon collègue dit que j'empire la situation. Il a tout à fait tort, car le budget est précisément conçu pour faire baisser les taux d'intérêt, de sorte que l'économie recouvre la santé et puisse redonner du travail aux chômeurs ainsi qu'aider les entreprises à créer des emplois et les débouchés qui permettront aux chômeurs de rentrer au travail.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, le ministre des Finances parle de la réalité. La réalité, c'est que 200 000 enfants doivent recourir aux banques alimentaires pour se nourrir. La réalité, c'est que 1,5 million de Canadiens et de Canadiennes ne pourront pas trouver d'emploi quand du même coup son gouvernement coupe dans les programmes de création d'emplois. La réalité, c'est que des dizaines de milliers de Canadiens et de Canadiennes n'ont pas de logements décents alors qu'il est en train de couper dans les budgets destinés aux logements sociaux. La réalité, c'est que nous faisons face à une crise dans le domaine de la santé universelle pendant que son gouvernement coupe pour 1 milliard dans le budget du programme universel de santé.

Le ministre sait-il qu'en abdiquant sa responsabilité de régler ces problèmes auxquels font face les provinces, il nourrit les arguments de ceux et celles qui veulent détruire notre pays? Quand va-t-il comprendre cette réalité?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Madame la Présidente, je suis sûr que la députée ne veut pas dire quelque chose dont elle sait que c'est incorrect, incorrect puisque j'ai exposé, hier à la Chambre des communes au cours de la période des questions orales, les raisons qui font que la déclaration de mon honorable amie est incorrecte.

Mon honorable amie s'est référée au Budget de mardi. Je vais donc lui citer la page 89 de la version anglaise, sous la rubrique *Cash and tax transfers to other levels of government*. Les deux transferts, les transferts en espèces et les transferts sous forme de points d'impôt, augmentent cette année à 36,9 milliards de dollars, comparativement à 36,3 qu'ils étaient l'année dernière.

Donc, mon honorable amie sait fort bien qu'elle est incorrecte, ce qui a pour résultat d'induire les Canadiens en erreur.

• (1120)

[*Traduction*]

Elle sait qu'à titre de chef suppléant de son parti, elle a le devoir de parler de façon responsable et franche aux Canadiens.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, les chiffres sont éloquents. Les prévisions que le ministre a déposées hier révèlent une réduction de plus de un milliard des paiements fédéraux au chapitre des services de santé universels.

C'est le budget rêvé pour les séparatistes, mais un cauchemar pour les fédéralistes.

À une étape de notre histoire où le rôle du pouvoir central est contesté, les conservateurs donnent de nouvelles armes à ceux qui veulent démembrer notre pays. Ils le font en faisant disparaître petit à petit nos programmes nationaux.

Le ministre ne comprend-il pas que les Canadiens veulent un gouvernement national qui s'occupe des malades, des sans-abri et des chômeurs? N'est-il pas conscient que, alors que John A. Macdonald a été un père de la Confédération, son premier ministre est le père de la déconfédération?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la députée voudrait que les Canadiens la prennent au sérieux alors qu'elle ne sait même pas lire le budget des dépenses. Les transferts aux provinces au chapitre des services de santé augmenteront cette année d'environ 1 p. 100.

La députée essaie de semer la confusion en ne tenant aucun compte du fait que les transferts de points d'impôt, qui coûtent aussi cher au pouvoir central que les transferts pécuniaires et rapportent autant aux provinces. Ces points d'impôt augmentent. Elle escamote ce fait de propos délibéré.

La députée parle aussi de l'effet du budget sur l'unité nationale. Hier, elle a cité en les approuvant les propos tenus par son ancien organisateur principal au Québec, M. Côté. Elle sait pertinemment que M. Côté préconise l'abolition de l'assurance-maladie et la destruction de notre système national de services de santé. Est-ce la politique du Parti libéral du Canada?

[*Français*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Madame la Présidente, ma question, en l'absence du premier ministre, s'adresse au ministre des Finances.

Lorsqu'il a signé la récente entente sur l'immigration avec la province de Québec, le gouvernement a dit que dorénavant, les négociations constitutionnelles seraient abordées comme un tout. Dans son Budget de mardi, le gouvernement a abandonné la politique sociale aux provinces. Il a amorcé les négociations constitutionnelles sans consultations avec le public. Il a écarté ses experts du revers de la main.

Ma question est celle-ci: Pourquoi? Pourquoi l'avoir fait d'un seul trait de crayon arbitraire, celui du ministre des Finances?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Madame la Présidente, je consulte régulièrement les ministres provinciaux des Finances. Je leur ai fait part, en décembre et en janvier, de la gravité des problèmes financiers du gouvernement fédéral et je les ai avisés qu'il faudrait apporter des changements aux transferts aux provinces dans ce budget. Ils ont compris cela. Le message leur a été communiqué très clairement à la réunion de janvier.

Je réponds donc au député que nous avons eu ces discussions. Nous continuerons d'avoir des discussions avec les provinces au sujet des principaux transferts. Nous discutons depuis environ un an des changements touchant le programme de péréquation.

Nous avons également avisé les provinces de notre intention de présenter des propositions visant à modifier les arrangements fiscaux entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Il y a eu beaucoup de consultations.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Madame la Présidente, ce n'est pas seulement un débat financier, c'est un débat constitutionnel. C'est toujours le même contribuable qui paie. Vous n'avez pas changé le déficit national. Vous avez simplement transféré le fardeau à un autre niveau de gouvernement. Vous n'avez rien fait pour régler le problème.

Le gouvernement a commis exactement la même erreur dans le débat constitutionnel qu'il a commis dans l'Accord de libre-échange. Il voulait désespérément une entente. Il a fait toutes sortes de concessions avant même que les vraies négociations ne soient entamées. Il est allé négocier avec les Américains sans monnaie d'échange et s'est fait plumer.

Au début des négociations constitutionnelles, le gouvernement a fait la même erreur. Il a renoncé à tous ses atouts et, ce faisant, a altéré la nature même de notre pays.

Comment le gouvernement a-t-il pu jouer si vite et perdre une partie dont l'enjeu était le pays? Comment a-t-il pu compromettre notre pays sans aucune forme de consultation nationale, sans même un semblant de débat national?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Madame la Présidente, je crois que mon collègue a mal compris. Il doit se rendre compte que les discussions que nous avons avec les provinces ne visent pas à décider quels pouvoirs les provinces ou le gouvernement fédéral devraient avoir. Nous nous attaquons à un grave problème financier. Si le député analysait la situation de façon honnête, je crois qu'il serait d'accord avec moi pour dire que nous faisons face à un grave problème financier et que nous devons le résoudre.

Il dit que c'est nous qui sommes la cause de ce problème. Toutefois, s'il était honnête avec lui-même et avec les Canadiens, il se rendrait compte que, au cours des 10 années qui ont précédé l'accession au pouvoir de notre gouvernement en 1984, les dépenses de programmes ont augmenté de 13,8 p. 100 par année. Depuis ce temps, le taux de croissance annuel des dépenses de programmes a été de 3,7 p. 100. C'est cette croissance non contrôlée des dépenses, à un taux annuel de 13,8 p. 100, qui est à

l'origine des problèmes auxquels nous devons faire face aujourd'hui. C'est ce qui nous force à faire les choix que nous devons faire aujourd'hui en tant que gouvernement et en tant que peuple. Et si nous ne. . .

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Je m'adresse au ministre des Finances, madame la Présidente.

Plus les gens analysent le budget, plus ils se rendent compte qu'il vise à aggraver la récession, à l'intensifier, au lieu de remettre au travail les chômeurs et les pauvres pour qu'ils puissent gagner de quoi vivre convenablement. Le budget persécute sans contredit les pauvres, les chômeurs et les membres de notre société qui n'ont pas eu de chance. Le ministre des Finances ne leur donne pas de coup de main.

Le ministre a dit que ce budget était une affaire de choix, et bien que d'autres affirment que la récession en sera aggravée, le ministre a choisi d'accorder 24 millions de plus à l'agence d'espionnage du Canada, cinq millions de plus au Sénat et presque un milliard de plus pour la défense. Il choisit par ailleurs de réduire les emplois, les crédits pour l'assurance-maladie et les programmes sociaux.

Le ministre des Finances va-t-il arrêter de sabrer dans les programmes qui viennent en aide aux Canadiens? Va-t-il favoriser concrètement l'unité nationale en remettant les Canadiens au travail?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Madame la Présidente, l'honorable chef du Nouveau Parti démocratique a fait allusion à trois programmes. Elle parle, dans un cas, d'un accroissement de fonds de 20 millions et, dans un autre, de cinq millions, ce qui, comme elle doit le savoir, n'aurait essentiellement que peu d'impact sur le déficit de 35 milliards que nous envisageons.

À propos du financement pour la défense, nous avions le choix.

• (1130)

Nous devions aider et prendre part au combat pour la liberté. Si le chef du Nouveau Parti démocratique est contre la défense de la liberté, elle est d'un autre camp que le nôtre, que nous lui abandonnons parce qu'il ne nous intéresse pas.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous avions le choix. Dans les trois jours qui se sont écoulés depuis la présentation du budget, je n'ai pas entendu le Nouveau Parti démocratique parler d'autre chose que de dépenser plus d'argent. Comme je le disais à la députée hier, quand nous avons consulté les chiffres pour la préparation du budget de 1991-1992, nous nous sommes trouvés devant un déficit de 35 milliards. Je l'entends dire que cela ne la dérangerait pas que le déficit passe à 36, 37 ou 38 milliards.

Elle ne cesse de demander à la Chambre que nous abaissions les taux d'intérêt. Qu'elle m'explique comment le fait de faire passer le déficit de 35 à 37 ou 38 milliards ferait baisser les taux d'intérêt. Ne se rend-elle pas compte comme elle le devrait, que cela ferait monter les taux?

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, j'ai une question supplémentaire à poser.

Il y a des gens qui affirment que ce budget renferme bien des prévisions utopiques. Le ministre a tout à fait tort d'affirmer que le Nouveau Parti démocratique dit vouloir accroître le déficit.

Nous parlons de priorités. Le ministre prévoit 24 millions de dollars pour les services de renseignement, mais pas un sou pour les chômeurs. C'est tout à fait inadmissible.

[*Français*]

Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Il y a maintenant presqu'un million et demi de chômeurs au Canada et les analystes disent que ce Budget va contribuer à encore augmenter ce chiffre. Par exemple, la Conférence des évêques catholiques constate, et je cite: «Il aurait fallu réfléchir à une philosophie qui aurait favorisé la création d'emplois et une meilleure répartition des richesses».

Pourquoi le gouvernement a-t-il choisi de ne rien mettre dans son Budget pour créer des emplois?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Madame la Présidente, ma collègue, Shirley Carr, la présidente du Congrès du travail du Canada, et les évêques catholiques ont tous affirmé qu'il fallait réduire les taux d'intérêt, si j'ai bien compris.

Le chef du Nouveau Parti démocratique a déclaré qu'il fallait espérer que les taux d'intérêt baissent. Il ne suffit pas d'espérer. Il faut justement mettre à exécution les mesures prévues dans ce budget pour réaliser cet objectif.

La limitation des dépenses, la réduction du déficit et les objectifs visant à juguler l'inflation ont tous pour but de faire baisser les taux d'intérêt. Si ma collègue souhaite trouver une façon d'aider les chômeurs pour qu'ils se trouvent un emploi, je tiens à lui signaler que la meilleure façon de stimuler l'économie consiste à réduire les taux d'intérêt, ce qui est justement l'objectif fondamental de ce budget. On veut stimuler l'économie et créer des emplois.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, jour après jour, le ministre intervient dans cette enceinte et affirme qu'il doit juguler l'inflation pour faire baisser les taux d'intérêt. Nous ne sommes peut-être pas en désaccord là-dessus.

Je me dois alors de demander au ministre pourquoi, dans ce cas, il met en oeuvre des mesures inflationnistes comme la TPS et une taxe sur les cigarettes. Il sait fort bien que ces taxes sont inflationnistes. Enfin, il accroît les cotisations d'assurance-chômage, ce qui a également un effet inflationniste pour les petites entreprises et les travailleurs qui doivent assumer des dépenses supplémentaires.

Pendant ce temps, le ministre des Finances affirme qu'il ne détruit pas le régime national d'assurance-maladie. Je tiens à lui dire que nous savons pertinemment qu'il n'a pas entrepris cette destruction. . .

Mme le vice-président: J'invite la députée à poser sa question.

Mme McLaughlin: Madame la Présidente, je voudrais poser une question au ministre qui a déclaré, à l'instar du ministre de la Santé, que le régime d'assurance-maladie n'était pas menacé et que la réduction dans les paiements de transfert entreprise par les libéraux n'avait aucun effet sur ce régime. Je voudrais les inviter à écouter les propos du Conseil national du bien-être qui a déclaré que le budget du gouvernement fédéral pouvait signifier la fin de l'assurance-maladie. Si nos vis-à-vis refusent d'écouter les Canadiens, vont-ils au moins tenir compte du point de vue de leur propre conseil consultatif?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, je n'en crois pas mes oreilles. La députée affirme-t-elle au nom de son parti qu'elle s'oppose aux mesures que le ministre des Finances a prises pour réduire de 100 000 le nombre de fumeurs chez les adolescents au Canada? Si c'est là sa politique, qu'elle le dise carrément.

Je souscris entièrement à cette politique qui permettra de sauver des milliers de vie au Canada et d'épargner des dizaines de millions de dollars sur nos budgets de soins de santé. Si les néo-démocrates s'opposent à ce qu'on accroisse les taxes, afin de décourager les jeunes fumeurs, qu'ils le disent carrément.

Pour ce qui est du Conseil national du bien-être, son travail consiste à prôner davantage de dépenses dans le domaine social, et il s'acquitte fort bien de cette tâche.

Quand ils prennent la parole à la Chambre des communes, la députée et nos vis-à-vis ne devraient pas seulement nous dire où dépenser, mais nous préciser également où il faut prendre l'argent. Il est temps de faire preuve de franchise avec les Canadiens. Le chef du NPD doit exposer clairement sa position.

* * *

LE GROUPE DE CONSULTATION DES CITOYENS SUR L'AVENIR DU CANADA

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Malheureusement, le premier ministre n'a pu répondre hier aux questions concernant les allégations faites par M. Robert Normand, membre de la Commission Spicer.

Étant donné que le premier ministre et le gouvernement ont l'obligation morale et légale de voir au bon fonctionnement de cette commission, le ministre des Finances confirmera-t-il aujourd'hui à la Chambre et, par son intermédiaire, à tous les Canadiens qu'il faut croire les allégations de M. Normand quand il dit que certains membres de la commission peuvent toucher indûment un traitement allant jusqu'à 18 000 $ par mois?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, il est très important de répéter que M. Normand n'a jamais laissé entendre que quelqu'un était coupable de fraude au sein de la commission. Il l'a déclaré sans aucune équivoque.

Le député sait bien, et nous l'avons déclaré à la Chambre hier, qu'une commisssion de ce genre est indépendante.

Malgré l'annonce faite au début de novembre, les besoins financiers pour 1991-1992 sont encore à l'étude et seront prévus dans le Budget des dépenses supplémentaire pour 1991-1992. Pour l'année en cours, soit 1990-1991, les besoins financiers figureront dans le dernier Budget des dépenses supplémentaire, qui doit être déposé sous peu à la Chambre. Le Parlement aura donc l'occasion d'en faire l'examen.

Je voudrais toutefois rappeler au député que, même si la commission est indépendante, elle sera assujettie à l'examen du vérificateur général.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, la commission a été chargée par le premier ministre et le Cabinet d'une mission importante: se pencher sur la question de l'unité nationale. C'est une question cruciale pour le Canada. La commission ne peut pas accomplir sa mission quand elle est en butte aux soupçons que fait planer, non pas l'opposition ou un autre parti, mais un membre éminent de la commission elle-même.

La ministre de la Justice ne voit-elle pas qu'il s'impose de dissiper ce nuage menaçant que fait planer sur la commission un de ses propres membres? Confirmera-t-elle au Parlement et aux Canadiens que personne au sein de la commission ne touche 18 000 $ par mois pour sonder les Canadiens sur les moyens de régler le problème de l'unité nationale?

Les Canadiens et les Canadiennes veulent avoir la certitude que les commissaires font leur travail, c'est-à-dire faire du remue-méninges avec nous, pas nous faire les poches.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Je l'ai dit et je le répète: il s'agit, comme le député le sait, d'une commission indépendante et, si mes collègues ou moi nous avisions de nous ingérer dans ses affaires, le député serait le premier à protester devant la Chambre, j'en suis sûre.

Si la limpidité du processus et la mission de la commission lui tiennent tant à coeur, il vaudrait peut-être mieux que le député ne fasse pas de déclarations qui attirent des soupçons sur elle. La commission est indépendante, mais elle ne jouit pas d'une autonomie totale; elle est assujettie à certaines contraintes.

Toutes les commissions parlementaires sont soumises à des vérifications, justement pour prévenir le genre de chose dont parle le député. Les organismes compétents feront ce qu'ils ont à faire pour veiller à ce que l'argent des contribuables canadiens soit utilisé judicieusement. C'est dans l'ordre des choses.

• (1140)

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre chargé de Postes Canada. À compter d'aujourd'hui, les tarifs postaux frappant de nombreux hebdomadaires vont augmenter considérablement, de plus de 1 000 p. 100 dans certains cas. Le ministre a aggravé la situation hier en accordant un sursis de trois mois à la moitié des hebdomadaires sans se soucier de ce qui arriverait à l'autre moitié. Par suite de cette décision, beaucoup de précieux hebdomadaires agricoles de tout le pays vont tout simplement disparaître.

Le ministre va-t-il nous assurer ici aujourd'hui qu'on annulera au plus tôt ces hausses ridicules de tarifs?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Ce qui est ridicule, ce sont les observations du député à cet égard.

Comme il a été annoncé il y a environ deux ans, la réduction des subventions touchant aux publications fait partie de la gestion financière du gouvernement. Ce qu'on a annoncé hier, ce sont les tarifs qui seront désormais imposés aux hebdomadaires, mais qui ne frapperont ceux des petites villes que dans 90 jours.

On a annoncé, en outre, qu'une subvention additionnelle de deux millions de dollars allait profiter aux grands hebdomadaires régionaux auxquels le député fait allusion, je crois.

L'affaire est donc réglée raisonnablement, correctement et promptement, comme toujours avec notre gouvernement.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Madame la Présidente, la moitié d'entre eux se retrouvent sur le pavé aujourd'hui. Le ministre a éludé la question.

Le ministre ne comprend-il pas que ces hebdomadaires fonctionnent avec une marge bénéficiaire très mince et que toute augmentation des tarifs postaux entraînera la fermeture d'un grand nombre d'entre eux? Le ministre a fait la guerre aux bureaux de poste ruraux et il s'en prend maintenant aux organes de communication des collectivités rurales. Le ministre va-t-il dire à Postes Canada qu'il lui faut cesser de grossir ses profits faramineux sur le dos des Canadiens des collectivités rurales?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Le député fait de l'hyperbole une utilisation assez étonnante. Il suit sans doute l'exemple du chef adjoint de son parti.

Le programme qui se poursuit est administré par le ministère des Communications depuis de nombreuses années, depuis bien avant l'accession au pouvoir de l'actuel gouvernement; il s'agit d'un programme de subventions destinées aux publications du pays. Les hebdomadaires et les journaux des petites localités de moins de 10 000 habitants continueront de bénéficier de la distribution de leurs 2 500 premiers exemplaires en franchise postale.

À la suite de rajustements établis en fonction de la moyenne nationale, les hebdomadaires de ces petites localités paieront huit ou neuf cents l'exemplaire livré. Comparativement au tarif postal de 40 cents exigé pour un envoi de première classe, qu'il s'agisse d'une lettre ou d'un petit colis, force est d'admettre que le programme est très généreux et qu'il reconnaît à sa juste valeur le rôle important des journaux des petites localités.

Il faut que toutes les parties intéressées montrent de la compréhension. Les grandes hyperboles, les exagérations du député et les faussetés qu'il colporte ne sont pas de nature à encourager cette compréhension.

* * *

LE BUDGET

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances qui continue aujourd'hui de parler des graves problèmes financiers auxquels fait face le gouvernement du Canada et de la nécessité que tous fassent leur part pour les régler.

Je veux donc demander au ministre des Finances pourquoi il n'a pas modifié la règle en matière de déductibilité des frais d'intérêt et s'il est au courant que, dans une récente conférence sur la fiscalité, en Nouvelle-Zélande, une multinationale néo-zélandaise appelée Fletcher Challenge s'est vantée de s'être établie au Canada parce que notre pays est un paradis fiscal où elle a pu réaliser 128 millions de dollars de bénéfices en 1989 sans payer un cent d'impôt, étant donné qu'elle peut y emprunter de l'argent pour financer ses activités dans le monde et éviter l'impôt. Pourquoi, si le ministre des Finances tient tant à réduire le déficit, n'a-t-il pas fait quelque chose à ce sujet et pourquoi a-t-il prolongé cette règle en décembre 1990, au lieu de la supprimer?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Madame la Présidente, en ce qui concerne la déductibilité des frais d'intérêt, ils sont déductibles si la société qui bénéficie de cette déduction s'en sert pour emprunter de l'argent destiné à faire des bénéfices. Si Fletcher bénéficie de cette disposition fiscale, qui existe dans bien d'autres pays du monde aujourd'hui, c'est pour faire des bénéfices au Canada, et ces bénéfices seront entièrement imposables.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, en réalité, cette diposition aide cette société à réaliser des bénéfices dans le monde entier et non au Canada. Les seules victimes sont les contribuables canadiens qui financent Fletcher Challenge en subissant des millions de dollars en manque à percevoir.

Pourquoi le ministre des Finances, qui parle si calmement de partager le fardeau de la dette, refuse-t-il de toucher à cette règle et permet-il à ces multinationales de continuer à exploiter les contribuables canadiens et pourquoi, par exemple, n'est-il pas prêt à supprimer l'échappatoire fiscale des frais de représentation, qui constitue un cadeau d'un milliard de dollars pour les gens d'affaires?

Pourquoi n'a-t-il pas eu le courage de leur demander de contribuer à la réduction du déficit? Pourquoi ont-ils encore droit à des cadeaux?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Madame la Présidente, nous avons modifié la règle concernant les frais de représentation. Nous l'avons rendue semblable à celle des autres pays et des États-Unis, en particulier. Mon collègue peut critiquer tant qu'il veut les dispositions du régime de l'impôt sur le revenu des sociétés.

S'il les étudiait, il se rendrait compte qu'elles sont à la limite de la compétitivité par rapport à notre principal partenaire commercial, les États-Unis.

Nous pourrions augmenter nos taxes. Nous pourrions éliminer un certain nombre de dispositions du régime de l'impôt sur le revenu des sociétés, mais cela aurait pour conséquence que des sociétés comme Flier Industries, dans sa circonscription, déménageront à Minneapolis. Il serait peut-être satisfait de la modification apportée au régime de l'impôt sur le revenu, mais il serait aussi le premier à dire à la Chambre: «Pourquoi prenez-vous des mesures qui incitent des sociétés à quitter le Canada et à déménager aux États-Unis?»

Voilà pourquoi nous devons maintenir au Canada un régime d'imposition des sociétés qui soit compétitif.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances.

L'an dernier, lors de l'adoption du projet de loi C-21, le gouvernement s'était engagé à ne pas augmenter les taux de cotisation à l'assurance-chômage avant trois ans. En annonçant cette mesure, le ministre avait dit: «Le gouvernement continuera à financer le déficit de la Caisse d'assurance-chômage pendant les périodes difficiles où une augmentation des cotisations serait mal venue.»

Voilà ce qu'a dit le ministre. Comment se fait-il, alors, qu'il augmente maintenant les cotisations de 2 milliards pendant une grave récession? Il dit lui-même que les temps sont difficiles. Alors, pourquoi ne respecte-t-il pas sa promesse de l'an dernier?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député sait bien que *la Loi sur l'assurance-chômage* exige que les cotisations soient établies de façon à équilibrer la caisse.

Autrement dit, s'il y a un déficit, la loi prévoit qu'il doit y avoir une augmentation des cotisations, et une baisse en cas de surplus. Lorsque les cotisations ont été fixées, lors du dernier budget, c'était en fonction de certaines prévisions économiques.

Les circonstances ont changé. Le gouvernement continuera à supporter le déficit tant que la caisse sera déficitaire, mais pour revenir à un équilibre, les cotisations devront augmenter plus vite. Si nous n'augmentions pas les cotisations maintenant, il faudrait les augmenter de 4 ou 5 dollars à la fin de la période pour couvrir le déficit.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, il n'en reste pas moins qu'en 1990, le ministre des Finances s'était engagé à ne pas augmenter les taux de cotisation à l'assurance-chômage avant trois ans.

Le ministre disait dans son budget qu'en périodes difficiles, il comblerait le déficit à l'aide du Trésor public. C'est ce qu'il a dit, et maintenant il fait ce volte-face de 2 milliards.

Que le ministre me réponde, madame la Présidente. A-t-il fait preuve d'une incompétence totale lorsqu'il a fait cette promesse l'an dernier, ou ne faisait-il que mentir à la population canadienne?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, je trouve la question insultante.

C'est insultant, car nous continuons à supporter le déficit tant que la caisse est déficitaire. Je rappelle au député que c'est son parti qui a retardé le projet de loi indûment, alors qu'il aurait permis de mieux utiliser la caisse en période de récession.

Il sait également que nous allons continuer à supporter le déficit tant que la caisse est déficitaire.

* * *

• (1150)

LE BUDGET

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, la communauté culturelle du Canada s'inquiète de son avenir à cause des réductions et des reports de 197 millions de dollars prévus dans le budget de M. Wilson.

Le ministre des Communications ira-t-il dire à son collègue, le ministre des Finances, qui sabre les subventions et les contributions, qu'en cette période difficile pour l'unité nationale, le gouvernement devrait renforcer les liens qui unissent les Canadiens au lieu de poursuivre une mission de recherche et de destruction contre la culture au Canada?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Madame la Présidente, le gouvernement reconnaît, et reconnaît dans tous les secteurs, l'importance de l'activité culturelle au Canada pour des raisons de développement de son esprit, de présence de ses idées à l'intérieur de son pays. C'est dans cet esprit-là que le gouvernement a mis à la disposition des agences du gouvernement, à la disposition du ministère des Communications, un ensemble de fonds qui, en compararaison avec d'autres secteurs

d'activité, nous permettent de définir des politiques et d'être présents dans tous les domaines culturels du pays.

[*Traduction*]

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, il est déplorable que le ministre des Communications soit devenu le ministre des Vacances et ne soit pas ici pour défendre la communauté culturelle du Canada.

Par ailleurs, le financement des groupes d'étude sur les femmes n'a pas été rétabli et le financement de petits groupes a subi des compressions de 75 millions de dollars cette année seulement.

Le ministre des Finances admettra-t-il que la recherche et le développement communautaire représentent au moins la moitié de la lutte pour l'égalité, à supposer que cette lutte l'intéresse, et refusera-t-il de continuer d'égorger ces groupes, qui travaillent en faveur des femmes?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Madame la Présidente, le gouvernement a ajouté au Conseil des Arts du Canada 8 millions de dollars, cette année, pour les arts.

De plus, le gouvernement développe également dans le secteur d'entreprises culturelles, parce qu'il y a des problèmes au Canada pour supporter notre marché. La solution n'est pas simplement pour le gouvernement d'investir dans ces agences, mais c'est d'assurer que nos entreprises culturelles se développent et permettent de supporter notre marché culturel. C'est dans cet esprit-là, madame la Présidente, que le gouvernment équilibre, et ses programmes et ses subventions, entre ces agences et le ministère des Communications.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il vient de laisser entendre à mon collègue de Winnipeg que nous devons continuer d'avoir un système d'imposition qui soit assez compétitif, et que c'est ce qui justifie l'existence de ces échappatoires si apparentes.

Permettez-moi de demander ceci au ministre des Finances: Compte tenu que les États-Unis, notre principal partenaire commercial, imposent un impôt minimum aux sociétés, qu'ils viennent d'établir une taxe sur les produits de luxe, qu'ils perçoivent des droits de succession et que nous n'avons rien de tout cela dans notre pays, pourquoi le ministre n'est-il pas disposé à intégrer de telles mesures équitables dans notre système d'imposition, afin d'aider les Canadiens et d'alléger le fardeau fiscal du citoyen moyen?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Madame la Présidente, j'aimerais que mon ami me dise si les États-Unis ont un impôt sur les grandes sociétés. Je voudrais qu'il me dise si aux États-Unis le taux de l'impôt sur les gains en capital est aussi élevé qu'ici? Ce sont ces choses qui font que nos sociétés sont plus imposées qu'aux États-Unis. Ce qu'il faut regarder, c'est le résultat final de l'imposition des sociétés.

Comme je le disais à son collègue de Winnipeg, nous pouvons nous amuser à hausser l'impôt sur les sociétés et à leur prendre de l'argent, mais les habitants de sa circonscription découvriront vite que les emplois disparaissent. Ils devront aller à Detroit de l'autre côté de la frontière pour trouver un emploi, parce que les sociétés auront réalisé qu'il est plus rentable de s'y établir que de rester à Windsor.

Les gens de sa localité sont chanceux, parce qu'ils peuvent traverser la rivière, mais ceux qui vivent dans d'autres villes n'auraient pas cette chance. C'est pourquoi nous devons avoir un système d'imposition des sociétés qui soit non pas un peu, mais vraiment compétitif pour garantir que les emplois resteront ici au Canada, et qu'ils ne seront pas exportés aux États-Unis.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, le ministre des Finances devra choisir. Il ne peut pas dire que, pour pouvoir être concurrentiels, nous devons harmoniser notre système fiscal avec celui d'autres pays et, du même coup, nous répondre qu'on ne peut faire comme les Américains lorsque nous lui faisons remarquer que le régime fiscal et divers autres mécanismes des États-Unis sont plus sévères à l'endroit des contribuables à revenu élevé et des grandes entreprises.

Pourquoi le ministre se sert-il de l'excuse des États-Unis lorsque c'est à son avantage s'il ne veut pas suivre leur exemple pour rendre notre système fiscal plus équitable comme il devrait l'être.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Madame la Présidente, tout ce que je disais, c'est que l'impôt minimum sur le revenu des sociétés aux États-Unis est très complexe. Au lieu d'établir un tel impôt minimum sur les sociétés, ce qui compliquerait notre système fiscal, nous avons plutôt instauré l'impôt sur le revenu des grandes sociétés qui est très simple et dont l'incidence est la même. C'est tout ce que je disais.

Le député fait état de l'équité dans l'imposition des particuliers. Il devrait consulter une étude récente de l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'OCDE, à Paris. Cette étude montre que le régime fiscal canadien est juste pour le travailleur moyen et que les travailleurs canadiens conservent, après impôts, une proportion assez élevée de leur salaire.

Le député connaît, j'en suis certain, l'étude effectuée par Price Waterhouse, laquelle compare les régimes fiscaux des particuliers à revenu supérieur du Canada et des États-Unis. D'après cette étude, le fardeau fiscal des particuliers à revenu élevé est beaucoup plus lourd au Canada qu'aux États-Unis.

* * *

[*Français*]

LES FORÊTS

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Ma question s'adresse au ministre des Forêts. Depuis plusieurs mois, le gouvernement canadien essaie d'obtenir une entente Canada—Québec pour le secteur forestier, et nous savons tous que le ministère canadien des Forêts est prêt à injecter une somme de 100 millions de dollars pour les travailleurs forestiers au Québec cette année. Ma question est donc la suivante: Est-ce que le ministre peut nous dire, aujourd'hui, qu'il poursuit quand même ses démarches avec le Québec dans le but d'obtenir une entente pour le secteur forestier québécois car les travailleurs forestiers de l'Abitibi—Témiscamingue sont «tannés» d'attendre après le Québec.

[*Traduction*]

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Madame la Présidente, mes discussions avec mon homologue du Québec se poursuivent toujours effectivement. Nous sommes en train de conclure une nouvelle entente qui respecterait les objectifs du Québec et certains objectifs nationaux légitimes.

Nous ne perdons pas de vue, bien sûr, que les provinces sont les principaux maîtres d'oeuvre dans la gestion des ressources. Nous tentons d'atteindre certains objectifs nationaux importants dans ce domaine. Je songe notamment à la stabilisation des terres à bois privées dans les provinces ainsi qu'aux questions touchant à la recherche, à l'environnement, au travail et à la main d'oeuvre en général.

J'ai fait une offre au Québec le 24 août dernier, et j'espère qu'une entente sera conclue sous peu.

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, tandis que nous voyons le taux de chômage et le nombre d'assistés sociaux grimper en flèche, le ministre des Finances, qui a prédit un taux de chômage de 10 p. 100, gèle les salaires des fonctionnaires et des effectifs de nos forces armées que le gouvernement vient tout juste de féliciter pour avoir bien fait leur travail.

Ce gouvernement vient de déclarer une guerre sans merci à tous les fonctionnaires du Canada, les employés des fonctions publiques fédérale, provinciales et municipales, ainsi que les employés des commissions scolaires. Tous les fonctionnaires seront touchés par ce budget conservateur. Comment le ministre des Finances peut-il venir dire à la Chambre qu'en dépouillant un groupe, les fonctionnaires du Canada en l'occurence, il va remédier aux difficultés économiques attribuables à sa propre incompétence.

• (1200)

M. Andre: Sheila rédige-t-elle les questions de tout le monde maintenant.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Nous ne voulons pas dépouiller qui que ce soit dans ce budget. Nous dressons un tableau fort explicite des problèmes du pays. Nous sommes aux prises avec un grave problème fiscal. Nous demandons aux employés de l'État, aux députés et aux ministres de participer à la solution de ce grave problème fiscal. Nous avons demandé aux fonctionnaires de souscrire à cette démarche et de reconnaître que leur place dans le pays en tant que groupe leur confère une certaine autorité et une certaine direction à donner au pays pour nous aider à réduire les coûts de la fonction publique.

Les représentants du secteur privé ne cessent de me dire que les dépenses du gouvernement augmentent trop vite. Certains gouvernements provinciaux et municipaux ont conclu des ententes salariales avec leurs employés, qui dépassaient de 2 et 3 pour cent le taux de l'inflation au cours des dernières années, et si ce que nous faisons à Ottawa peut les inciter à abaisser ces augmentations salariales à un niveau plus conforme à ce que le secteur privé peut se permettre de payer, l'économie du pays s'en trouvera mieux d'autant. Nous deviendrons plus concurrentiels. Les possibilités d'emploi et d'affaires seront plus nombreuses. Cela sera un élément très important pour relancer l'économie et générer des recettes qui nous permettront de payer nos fonctionnaires.

Hommages

M. le Président: J'ai le regret d'informer la Chambre que nous entendrons aujourd'hui des hommages rendus à un ancien collègue.

Je donnerai d'abord la parole à la députée de Calgary-Sud-Ouest.

* * *

LE DÉCÈS DE M. PETER C. BAWDEN

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre un hommage très spécial à un ami de longue date, M. Peter C. Bawden, un ancien député qui s'est éteint hier soir.

Né à Toronto où il a grandi, Peter s'est installé en Alberta au début des années 50 et y a été un pionnier du forage de puits de pétrole. Créée en 1952, son entreprise, Bawden Drilling, s'est agrandie et s'est davantage spécialisée. Elle a foré des puits, sur terre et en mer, en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba, à l'île de Sable, dans le Grand Nord, à Winter Harbour dans l'île Melville, en Californie, aux États-Unis, en Amérique centrale, en Amérique du Sud, en Australie, en Indonésie, en Iran et dans la mer du Nord.

La sécurité a toujours été une priorité pour Peter; il a en effet toujours veillé à ce que ses employés soient bien informés, protégés et formés. Il commençait toujours par demander au responsable de la sécurité du forage de s'occuper des plates-formes et de voir à ce que la sécurité des hommes vienne en premier.

Il aimait les sports. Il s'est intéressé à l'industrie de l'aviation. Il était partout. Il a siégé à nombre de conseils d'administration d'entreprises et d'organismes de charité ainsi qu'à celui de l'Université de Calgary. Il a consacré beaucoup de son temps à la collectivité de Calgary, à la province de l'Alberta, voire à tout le Canada.

Peter Bawden a été député aux Communes de 1972 à 1979 sous la bannière conservatrice, et a travaillé de bien des façons à l'avènement d'un Canada meilleur. Il y a d'ailleurs à peine un an qu'il a été décoré de l'Ordre du Canada, en reconnaissance de son dévouement, de ses talents, de ses réalisations et de sa contribution.

Nous regrettons tous la perte de ce collègue qui nous est cher et présentons nos sincères condoléances à sa femme Margaret ainsi qu'à ses enfants, Jennifer, David, John, Valerie, Kate et Louise.

Je vous remercie et que Dieu garde Peter.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, nous sommes tous attristés d'apprendre le décès prématuré de Peter Coldwell Bawden, personnalité du domaine pétrolier bien connue dans le monde entier. Sa réussite en affaires était remarquable. Ceux d'entre nous qui avons travaillé avec lui savons à quel point il représentait bien ses électeurs.

J'ai été surpris lorsqu'il a annoncé sa retraite en 1979. Il avait été élu en 1972 et réélu en 1974. J'ai eu le privilège de bien le connaître. Je le répète, nous avons tous été très étonnés lorsqu'il a décidé de ne pas se représenter aux élections de 1979. Je crois pouvoir dire que nous avons tous été déçus lorsqu'il a annoncé sa décision de se consacrer davantage à ses activités au sein de son entreprise réputée où il s'illustrait si bien.

Nous nous rappelons qu'il se conduisait toujours en parfait gentleman et qu'il était un homme très sensible. Il est temps aujourd'hui de nous rappeler les grandes qualités de Peter Coldwell Bawden.

Notre chef m'a demandé, au nom de mon parti, d'exprimer nos plus sincères condoléances à sa femme que certains d'entre nous connaissons bien, et à ses enfants.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, l'annonce du décès de Peter Bawden a été un choc. Je le connaissais très bien. Peter a été un député que les députés des autres partis connaissaient et aimaient bien.

J'ai admiré que Peter, après son départ de la Chambre des communes, soit resté en contact avec quelques-uns d'entre nous qui étions ses amis lorsqu'il siégeait parmi nous comme député de Calgary.

Peter a apporté à la Chambre ses grandes connaissances dans le domaine de l'énergie et dans le domaine des affaires. Il s'occupait avec zèle de sa collectivité de Calgary, comme il s'intéressait beaucoup aux sports et à l'éducation. Je crois que le Canada a reconnu ses grandes qualités, comme le disait mon collègue de Calgary tout à l'heure, en lui accordant l'Ordre du Canada il y a peu de temps.

Nous le regretterons tous. Au nom de mon parti et en mon nom personnel, j'adresse mes plus sincères condo-

léances à sa femme, à sa famille et à ses nombreux amis, non seulement de Calgary, mais de tout le Canada.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, au nom du gouvernement, je voudrais simplement ajouter quelques mots au sujet de Peter Bawden qui, comme l'a dit le député de Yorkton—Melville, est toujours resté en contact avec nous, même s'il a quitté la Chambre en 1979 pour se consacrer entièrement à ses affaires. En tant que bon ami de Peter et Margaret, je peux vous dire que, même si ses affaires lui avaient permis de se faire des amis et des associés partout dans le monde, Peter chérissait avant tout son association avec la Chambre des communes. Voilà pourquoi il était resté en contact avec nous.

C'est tragique de mourir si jeune. Mon épouse et moi avons eu le plaisir de passer quelques jours en compagnie de Peter et Margaret au début du mois de janvier. Même diminué par la maladie, il s'intéressait toujours autant à la scène politique. Il posait constamment des questions et faisait des suggestions. C'était plus fort que lui, il s'intéressait à tout ce qui se passait au pays, sur la scène politique. Cela le préoccupait énormément, et il aura cherché jusqu'à la fin à faire l'impossible pour améliorer la situation. Il nous manquera à tous.

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, permettez-moi de faire une brève intervention au nom de tous ceux associés au portefeuille de l'énergie. Non seulement Peter Bawden était un pionnier de cette industrie, mais il est demeuré un de ses conseillers jusqu'à la fin.

Peter aimait tellement la vie. Je n'oublierai jamais que Peter a été élu en même temps que moi en 1972, mais je me souviendrai surtout de la Conférence sur les perspectives économiques des provinces de l'Ouest que le gouvernement avait organisée à Calgary en 1973. Peter venait tout juste d'être élu. Je me rappelle notre participation à cette conférence. Peter nous a aperçus sur une des grandes routes menant à Calgary. Il s'est arrêté, a reculé en se déplaçant dans les sens contraire de la circulation et nous a invités à la conférence. C'est pour vous dire à quel point Peter était direct et humain. Il était un de nos collègues à la Chambre, mais notre ami à tous à l'extérieur de cette enceinte.

• (1210)

En terminant, j'ajouterai simplement que Peter personnifiait l'esprit d'aventure qui a tant marqué l'industrie pétrolière. Il personnifiait l'audace et la témérité des hommes et des femmes de cette industrie qui en furent les pionniers, même si son passé ne l'avait pas préparé à cela. Quand je suis devenu ministre de l'Énergie, il n'a eu que des mots d'encouragement et de bons conseils à me donner, et ce sont ses conseils que nous regretterons.

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE BLOC QUÉBÉCOIS—LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je me dois de faire ce recours au Règlement parce que j'ai l'impression que les circonstances de cette Chambre nous empêchent, moi et plusieurs de mes collègues, de faire notre travail adéquatement.

Cette semaine, nous avions énormément de dossiers à soulever. Par exemple, je vois le secrétaire d'État, je me pose beaucoup de questions sur son nouveau Centre d'information sur l'unité canadienne. On avait des questions à poser sur la Commission Spicer. Monsieur le Président, cette semaine, nous n'avons eu l'autorisation que de poser une question. Ce n'est pas ça une répartition juste et équitable et j'aimerais le rappeler à votre attention parce que, franchement, ça nous empêche de faire notre travail adéquatement, et je pense que ce n'est pas le but de cette Chambre d'empêcher les députés de poser des questions, sauf que dans une semaine au complet, nos députés ont été ici, vaillants, prêts à travailler, et malheureusement, la Chambre ne nous a pas reconnus selon notre importance numérique.

[*Traduction*]

M. le Président: J'ai écouté très attentivement les observations du député et je me propose d'y réfléchir. J'avais l'impression que jusqu'à maintenant, pour ce qui est de donner la parole aux députés désireux de poser des questions, la présidence les avait tous traités équitablement.

Je vais réfléchir aux commentaires du député.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

JUSTICE ET SOLLICITEUR GÉNÉRAL

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Conformément à l'article 109 du Règlement, madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement au quatrième rapport du Comité perma-

nent de la justice et du solliciteur général sur la prostitution et le racolage.

* * *

LA JUSTICE

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Par ailleurs, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, madame la Présidente, je désire également déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel du ministère de la Justice pour l'année financière 1989–1990.

* * *

LA LOI SUR LE MULTICULTURALISME CANADIEN

DÉPÔT DU DEUXIÈME RAPPORT ANNUEL

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Madame la Présidente, je me réjouis de déposer aujourd'hui, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport annuel du Parlement concernant l'application de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*.

[*Français*]

Ce rapport que je dépose en vertu de l'article 8 de la *Loi sur le multiculturalisme canadien* porte sur l'année financière 1989–1990.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

[*Traduction*]

LOI SUR LE RECYCLAGE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles) demande à présenter le projet de loi intitulé *«Loi concernant le recyclage des contenants réutilisables»*.

—Madame la Présidente, c'est volontiers que je présente ce projet de loi concernant le recyclage. Je suis sûr que le ministre des Transports voudra l'appuyer. Je le vois rire de l'autre côté.

Il s'agit d'une affaire importante, car elle porte sur l'environnement de notre pays que nous voulons tous assainir. En vertu de ce projet de loi, quiconque vend ou offre en vente une boisson quelconque dans un contenant en verre, en plastique ou en métal, sera tenu d'exiger un dépôt sur la vente du contenant en question. Le projet de loi fixe le montant du dépôt en fonction des dimensions du contenant.

Le projet de loi vise à s'assurer que le client rapportera le contenant consigné afin de recouvrer son dépôt. Je crois que l'établissement d'un tel procédé contribuera à l'assainissement de notre environnement, car les gens seront moins enclins à abandonner sur le bord des routes leurs bouteilles, leurs boîtes de conserve et autres contenants en plastique.

J'ai bon espoir que nous pourrons atteindre cet objectif. J'espère que tous les députés voudront bien appuyer ce projet de loi, s'ils sont appelés à le débattre.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions aujourd'hui. La première provient d'un groupe de citoyens de Rivière Saint-Jean et de Magpie, dans la circonscription de Manicouagan, qui demandent au Parlement d'intervenir auprès de la Société Radio-Canada et de prendre toutes les mesures nécessaires à la reprise et au maintien des services de la station de télévision CBST de la Côte-Nord.

L'ÉTIQUETAGE DES ALIMENTS PRÉEMBALLÉS

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Madame la Présidente, cette deuxième pétition origine d'un groupe de citoyens de la région de Montréal, du West Island plus particulièrement, qui demandent au gouvernement d'adopter une loi ou des règlements amendant les règlements sur les aliments et les médicaments afin d'obliger les restaurateurs, manufacturiers et détaillants à indiquer les ingrédients et les autres additifs dans les aliments préemballés.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. Milliken: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement.

M. Reid: Mon Dieu, épargnez-moi!

M. Milliken: Je compatis avec le secrétaire parlementaire et comprends qu'il ne sache à quel saint se vouer.

Je ne tiens pas particulièrement à le harceler, mais je souhaite lui faire savoir que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* une question le 26 novembre 1990. Je demande que le gouvernement réponde à cette question oralement dans les 45 jours.

Nous sommes le 1er mars. Le gouvernement a eu les mois de décembre, janvier et février pour y répondre. Je comprends que le mois de février est plus court que les autres, mais le gouvernement a eu trois mois et quatre ou cinq jours, ce qui est beaucoup, pour m'indiquer tout simplement combien ont coûté trois commissions royales d'enquête.

C'est une question à laquelle le gouvernement ne devrait guère avoir de difficulté à répondre. Je comprends que le député de St. John's-Est remplace quelqu'un d'autre aujourd'hui, mais peut-être pourrait-il supplier à deux genoux ses collègues de bien vouloir obtenir du gouvernement la réponse que je demande et qui intéresse les Canadiens au plus haut point.

M. Reid: Madame la Présidente, je tiens à donner au député l'assurance que si j'obtiens cette réponse, je la lui transmettrai sans faute. Je vais saisir mes collègues de cette affaire. Je sais qu'ils sont tout aussi désireux de collaborer avec nos honorables vis-à-vis que ceux-ci le sont de collaborer avec nous. Je vais en toucher un mot à mon collègue, le secrétaire parlementaire.

Mme le vice-président: Cela dit, je pense que tous les députés seront d'accord pour que les questions restent au *Feuilleton*.

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement; et de l'amendement de M. Gray (p. 17722).

Mme le vice-président: Nous commençons maintenant la période de questions et de commentaires de cinq minutes à la suite du discours de la député de Mission—Coquitlam.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, je prends la parole dans le cadre des questions et des commentaires pour dire que la députée qui a parlé au nom du Nouveau Parti démocratique est la critique de notre caucus en matière de questions ouvrières.

J'étais le porte-parole de notre caucus quand les libéraux ont adopté leur projet de loi au milieu des années 80 et qu'ils ont violé les conventions collectives que le gouvernement lui-même avait signées avec la fonction publique du Canada.

• (1220)

Je connais les souffrances et les rancoeurs qui existaient au sein de la fonction publique à l'époque du projet de loi des 6 et 5 p. 100. Je me demande comment notre critique considère les menaces contenues dans l'exposé budgétaire où, comme vous le savez, le gouvernement a dit, par exemple, qu'il allait négocier avec la fonction publique le droit d'impartir des contrats, mais a ajouté, dans la phrase suivante de ce discours: «. . .et si une entente ne pouvait être négociée, nous présenterions des mesures législatives permettant l'impartition.»

La raison même des négociations collectives est que les deux parties s'efforcent ensemble de régler leurs différends. Je me demande ce que pense notre députée de cette menace par laquelle le gouvernement annonce que peu lui importe qu'on négocie ou non parce qu'il va arriver à ses fins en adoptant un projet de loi, tout comme les libéraux ont violé les conventions collectives qu'ils avaient eux-mêmes signées avec la fonction publique.

Nous avons maintenant un nouveau gouvernement, conservateur cette fois, qui annonce son intention de négocier, mais qui ajoute que, s'il n'obtient pas gain de cause, il légiferera. Je me demande ce que la députée en pense.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, un député de l'autre côté a dit «déçu». Je pense que le mot outragé serait mieux approprié.

Non seulement le gouvernement a-t-il menacé le secteur public de légiférer, il a même garanti, dans son budget, qu'il va passer une loi applicable aux travailleurs du secteur public. Il a également dit aux employés du secteur privé qu'ils pourraient subir le même sort. Chose certaine, on fera des pressions pour mâter les travailleurs dans d'autres secteurs, alors qu'on n'imposera aucun contrôle sur les profits.

Comme résultat, les canadiens bien instruits et consciencieux vont travailler dans des maquiladoras du Nord; mal rémunérés, ils seront dans la pauvreté, alors que les riches vont continuer à faire de gros profits.

Ce n'est pas un projet à court terme. Au contraire, le gouvernement veut s'assurer que les travailleurs canadiens et leurs familles vont finir par souffrir.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, j'aimerais poser une question à la députée de Mission—Coquitlam au sujet de ses excellentes observations sur le budget du gouvernement, en particulier ses remarques sur les inquiétudes que tous les Canadiens, surtout ceux de notre province de Colombie-Britannique, ressentent en ce qui a trait aux paiements de transfert aux provinces.

Sans doute sait-elle que, quand les libéraux étaient au pouvoir, leur programme des 6 et 5 p. 100 supprimait l'obligation pour les provinces de dépenser pour l'enseignement postsecondaire les fonds alloués à ce domaine.

Comme le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Vander Zalm, est un ancien libéral et que nous avons maintenant un parti libéral, nous ne savons pas si leur position a changé depuis le temps des 6 et 5 p. 100.

Que pense la députée de cette proposition? Serait-elle en faveur d'une mesure en vertu de laquelle les fonds destinés à la santé et à l'éducation provinciales seraient obligatoirement dépensés dans ces secteurs?

Mme Langan: Madame la Présidente, je remercie mon collègue d'avoir posé cette question.

Voici une des graves lacunes de la politique gouvernementale visant à réduire les paiements de transfert: déjà on ne tient pas compte des normes nationales établies par le gouvernement et par le Parlement au sujet de la façon dont les provinces devraient utiliser les fonds destinés à l'éducation et à la santé; comme les provinces recevront encore moins d'argent à la suite du budget, il y aura de moins en moins de surveillance pour qu'elles respectent les normes nationales.

Dans ma circonscription de Mission—Coquitlam, des infirmières viennent d'être mises à pied et les travailleurs qui donnent des soins dans les hôpitaux sont débordés parce que trop de gens se font soigner. On a renvoyé des infirmières même avant la présentation du budget.

Si le gouvernement veut faire face à ses responsabilités au sujet de l'éducation et de la santé, il doit prendre des mesures pour que les provinces respectent les normes nationales. Il doit absolument changer sa politique.

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Madame la Présidente, je suis très heureux de pouvoir participer aujourd'hui au débat sur le budget. Je voudrais tout d'abord féliciter le ministre des Finances pour le travail magistral qu'il a fait en orientant le budget dans la bonne direction, malgré les contraintes avec lesquelles il doit composer après des années —au moins 17 —de mauvaise gestion de la part du gouvernement précédent.

Je ne suis pas le seul à le dire. L'honorable Frank McKenna, premier ministre du Nouveau-Brunswick, l'a fait remarquer dans un discours qu'il prononçait la semaine dernière. «Les gouvernements libéraux des années 60 et 70 jusqu'en 1984, disait-il, avaient abandonné leurs principes en dépensant au-delà de leurs moyens et en créant un énorme déficit qui constituait en fait une hypothèque sur l'avenir du Canada.»

Les politiques que les libéraux ont suivies durant les années 60 et 70 ont miné notre capacité à long terme d'être productifs, et nous avons décidé en 1984 de donner un coup de barre.

À sa première année, notre gouvernement a établi un programme de renouveau économique qui insistait sur le défi de la compétitivité auquel le Canada faisait face. Nous nous sommes par la suite efforcés de fournir un meilleur cadre de travail pour rétablir la croissance de la productivité.

Il me paraît juste de dire que les Canadiens se préoccupent de plus en plus de notre capacité de soutenir la concurrence, et nous avons tâché dans ce budget de rétablir à nouveau un fondement solide qui nous permette de soutenir la concurrence tout au long des années 90.

Nous estimons que les gouvernements ont le devoir de créer un environnement favorable à la croissance d'entreprises concurrentielles. Nous avons donc établi dans le budget de 1991 un plan de relance économique sous la forme de mesures qui nous permettront de rétablir notre équilibre financier et de tendre vers la stabilité des prix.

Il reste bien davantage à faire pour assurer notre future prospérité, mais si nous pouvons stimuler la croissance de notre productivité, notre prospérité sera assurée pour les générations à venir.

Ce n'est pas quelque chose qui peut être fait seulement par les gouvernements. Nous avons besoin du concours du secteur privé. Nous devons créer un climat et de bonnes occasions pour le secteur privé. Nous devons tâcher de porter au maximum la croissance de notre productivité.

Il nous faut examiner la qualité de nos investissements dans l'infrastructure, les machines, le matériel, la formation, l'éducation ainsi que la recherche et le développement. Il faut aussi nous pencher sur les dépenses du secteur privé en matière de formation et de recherche. Cela ne concerne pas que le gouvernement, mais également le monde des affaires et du travail.

Nous pouvons tous contribuer à renforcer notre capacité de soutenir la concurrence en cernant les problèmes et en élaborant des solutions. Le gouvernement entend lancer une initiative nationale afin de susciter un partenariat qui, visant la prospérité, exploite à fond les talents et les efforts des Canadiens dans toutes les sphères de l'activité économique.

En ma qualité de ministre des Transports, je voudrais prendre une minute, dans ce débat sur le budget, pour décrire quelques initiatives prises par Transports Canada pour relever les défis de demain.

Nous travaillons en collaboration avec le secteur privé dans les diverses localités au Canada pour essayer de trouver des solutions. Il y a tout d'abord la cession de certains aéroports. Nous avons déjà pris des mesures décisives en matière de gestion aéroportuaire. Notre politique de cession des aéroports à des autorités locales permet aux localités d'influencer davantage les activités de leurs aéroports.

Par l'entremise de ces autorités aéroportuaires locales, nous nous efforçons de servir les intérêts des localités, d'accroître le potentiel de développement économique régional et d'exploiter le réseau aéroportuaire national de manière plus rentable et commerciale. Nous estimons que cela fera apparaître une nouvelle émulation entre les aéroports et donc entre les localités.

• (1230)

Je me suis rendu aux États-Unis il y a une quinzaine de jours pour avoir des entretiens avec des analystes financiers. Ils m'ont dit que, ces dix dernières années, ils avaient cessé de confier à des ingénieurs ou à des comptables la gestion des opérations aéroportuaires étrangères à l'aviation pour la donner plutôt à des gens qui ont un certain bagage en marketing. Selon moi, toutes sortes de possibilités vont s'ouvrir à nous, au Canada, grâce à la cession de ces aéroports.

Nous avons conclu un accord de principe avec les autorités aéroportuaires régionales d'Edmonton. Les négociations se poursuivent avec Vancouver, Calgary et Montréal. Elles devraient aboutir cette année. Plusieurs autres localités ont manifesté de l'intérêt pour l'exploitation des aéroports.

À mon avis, cela prouve que le gouvernement est déterminé à assurer une saine gestion économique et à favoriser la compétitivité dans le secteur des transports.

Lorsque j'ai accédé à mon poste actuel, le premier ministre m'a dit: «Lewis, je veux que vous amélioriez l'aéroport Pearson.» J'ai donc essayé de continuer le travail entrepris par les ministres des Transports qui m'ont précédé pour améliorer le plus possible cette merveilleuse installation. Comme tout le monde le sait, l'aéroport international Lester B. Pearson est la pierre angulaire de notre aviation, et son infrastructure, négligée pendant des années, n'était plus adéquate. Nous nous sommes donc engagés à faire de Pearson une installation de niveau mondial. Comme la Chambre le sait, cet aéroport est la plaque tournante de l'aviation canadienne. C'est le troisième point d'entrée, en importance, en Amérique du Nord. C'est une grande entreprise.

C'est vrai que c'est une grande entreprise. Je ne crois pas que les Canadiens se rendent compte de l'importance que Pearson et les autres aéroports peuvent avoir sur le plan économique. Pearson emploie directement et indirectement 60 000 personnes. Au total, 14 000 personnes vont travailler à l'aéroport Pearson chaque jour. Il rapporte 630 millions de dollars de taxes à trois niveaux de gouvernement, et les recettes qu'il produit atteignent 4 milliards de dollars. L'impact économique de Pearson et des autres aéroports d'un bout à l'autre du pays est énorme.

Cependant, nous avions un problème à l'aéroport Pearson. Cette installation, conçue pour recevoir 8 millions de voyageurs par année, en accueillait 21 millions. Nous avons donc fait appel au secteur privé pour la construction de l'aérogare 3, qui a ouvert ses portes la semaine dernière. Nous avons augmenté de 40 p. 100 la capacité de cet aéroport. Nous trouvons que c'est un événement important dans l'aviation canadienne parce que la construction de cet aérogare n'a rien coûté aux contribuables. Elle appartient au secteur privé. Cela prouve que le partenariat entre le gouvernement et le secteur privé est possible et que le pays peut en bénéficier.

Je suis certain que les Canadiens se vanteront de l'aéroport international Pearson partout dans le monde et que les visiteurs venant des autres pays seront envieux.

Nous améliorons aussi les aérogares 1 et 2. Nous avons fait des travaux de 40 millions de dollars pour agrandir l'aile internationale de l'aérogare 2, qui a été inaugurée en décembre. Il y a de nouvelles portes pour les gros porteurs, et les installations douanières sont plus grandes. Nous avons entrepris, en janvier, la première phase des travaux, dont le coût s'élève à 52 millions de dollars, en vue d'améliorer la partie de l'aérogare 2 qui est réservée aux vols intérieurs. La deuxième phase sera terminée plus tard cette année. Nous avons procédé à l'ouverture. Il y a des fenêtres, des puits de lumière et des tapis roulants. Les installations de manutention des bagages ont été améliorées.

Une voix: Ce qui se fait de mieux.

M. Lewis: Je le crois. C'est ce qui se fait de mieux à l'heure actuelle, et nous voulons faire d'autres améliorations.

En outre, nous avons annoncé notre intention d'inviter le secteur privé à participer à la future modernisation des deux aérogares.

Nous avons demandé à une commission d'évaluation environnementale de déterminer la capacité des pistes à l'aéroport Pearson. Les travaux progressent bien, et nous devrions obtenir des résultats plus tard au cours de l'année.

Je mentionne l'aéroport Pearson, et certains peuvent se demander pourquoi encore Pearson. C'est que 60 p. 100 du trafic aérien passe par cet aéroport, de sorte qu'il en subit les effets un jour ou l'autre. Des installations modernes à Pearson sont essentielles au développement économique et social du Grand Toronto, des collectivités avoisinantes du sud de l'Ontario et, en réalité, du Canada tout entier.

Sur la scène internationale, nous travaillons à améliorer un accord aérien avec les États-Unis, car il est franchement désuet et restrictif. Nous voulons un accord aérien qui donne aux Canadiens les avantages d'un réseau de transport aérien capable de satisfaire aux exigences des marchés et d'ouvrir de nouvelles possibilités. Nous voulons un accord qui permette à nos gens d'affaires de poursuivre des activités commerciales aux États-Unis. Nous voulons un accord qui fasse sortir les Canadiens des salons des aéroports, de sorte qu'ils rencontrent leurs clients et leur vendent les produits ainsi que les services qu'ils fournissent si bien.

À mes débuts comme ministre des Transports, j'ai parcouru le pays, une ville après l'autre: Halifax, Kelowna, Moncton, Calgary, Montréal, Thunder Bay et ainsi de suite. Partout, on m'a dit qu'il fallait un nouvel accord. La population sait bien que nous viendrons à bout de cette récession, mais il faut que nous nous rendions aux États-Unis pour vendre nos produits.

Nous nous rendons bien compte que les temps sont difficiles pour les lignes aériennes du Canada, mais c'est la même chose partout. Dans le monde entier, les transporteurs éprouvent des difficultés. Cependant, nous avons confiance dans les compagnies aériennes canadiennes et nous sommes persuadés que, s'ils sont soumis aux mêmes règles du jeu que les autres, les Canadiens peuvent être très compétitifs. Nous voulons un accord qui réponde aux forces et à la demande du marché et qui permette aux transporteurs des deux pays de profiter des nouveaux débouchés. Nous souhaitons un régime aussi large que possible.

Nous voulons un meilleur service pour les localités du pays et pour les consommateurs canadiens ainsi que de plus grands débouchés pour les compagnies aériennes canadiennes. Nous sommes déjà sur la bonne voie, et je suis persuadé que nous pouvons négocier un meilleur accord pour nos transporteurs, nos consommateurs et nos localités.

Je ne vais pas consacrer toute mon intervention à l'aviation. Même si l'on peut affirmer que je ne suis pas tellement versé dans le domaine maritime, et je le reconnais, j'en suis venu toutefois à comprendre l'importance de la marine marchande pour tous les Canadiens. J'aurais pensé mériter quelques applaudissements en disant cela. Il y a un certain conflit d'intérêts ici.

Cependant, je suis conscient du fait que la stabilité financière de l'industrie maritime est importante pour nous. Je comprends parfaitement que les questions maritimes sont tout aussi importantes pour ceux qui, en Saskatchewan, essaient d'exporter leur grain que pour ceux qui travaillent dans les ports en question. Nous y consacrons notre temps, car nos navires transportent le blé en provenance de la Saskatchewan, le minerai de fer du Québec, la potasse de la Saskatchewan, l'acier de l'Ontario et les produits pétrochimiques de l'Alberta.

Il y a deux choses que je voudrais aborder aujourd'hui, dont nos efforts pour parvenir à plus grande délégation de pouvoirs dans le cadre du système portuaire du Canada. Les députés ne sont pas sans savoir que la Société canadienne des ports administre les principaux ports commerciaux et quelques sociétés de port locales. Il s'agit d'une société d'État qui a été fort rentable au cours des quatre dernières années, puisqu'elle a rapporté des dividendes de quelque 250 millions de dollars au gouvernement fédéral.

Nous voulons que les ports soient davantage autonomes et compétitifs. Nous allons leur déléguer plus de pouvoirs pour qu'ils puissent prendre de l'expansion et accroître leur compétitivité.

Je voudrais également signaler que le gouvernement a annoncé récemment une initiative visant à faire du Canada une nation maritime plus compétitive.

• (1240)

Nous avons une disposition législative sur les centres maritimes internationaux, qui va permettre aux entreprises internationales de s'installer au Canada. Ce projet de loi, qui a été annoncé la semaine dernière, va attirer au Canada des administrateurs du transport maritime, des spécialistes du droit de la mer, des architectes navals et d'autres spécialistes qui contribueront à créer un secteur maritime qui n'existe pas encore ici. Nous examinons, en outre, la capacité des ports canadiens de recevoir et d'expédier des conteneurs plus efficacement. Je devrais recevoir bientôt les conclusions d'une étude sur la concurrence dans le domaine, de sorte que nous saurons, en tant que gouvernement, ce que nous pouvons faire pour améliorer le système.

L'été dernier, j'ai été appelé à travailler au règlement des problèmes frappant le secteur du camionnage. Je tiens à dire à la Chambre que nous avons commandé des études par l'intermédiaire de Transports Canada, car j'en avais franchement ras le bol d'avoir à démêler 36 théories différentes sur les fiscalités canadienne et américaine, qu'elles viennent du secteur du camionnage, du ministère des Finances ou d'ailleurs. Nous avons créé un comité directeur pour tous les intervenants et, lorsque nous aurons les conclusions de ces études, nous saurons exactement quelle est la situation et quels correctifs il faudrait y apporter.

Un aspect du secteur des transports qui n'a pas été tellement abordé dans le budget est la législation concernant les Canadiens handicapés. Je suis très satisfait des efforts que le ministre des Finances a déployés pour venir en aide aux personnes handicapées. J'ai essayé, pour ma part, de mettre l'accent sur le transport des personnes handicapées. La Chambre n'ignore pas que le crédit d'impôt pour handicapés va passer de 500 $ à 700 $ au cours de l'année d'imposition 1991. Ce qui importe peut-être davantage, c'est que la définition des dépenses donnant droit à ce crédit d'impôt va être élargie de façon à englober notamment le coût d'une aide à domicile à temps partiel. Les sommes que vont débourser les employeurs pour adapter leurs installations aux besoins des personnes handicapées seront désormais entièrement déductibles l'année même où elles seront engagées. Les avantages que les employeurs vont offrir aux personnes handicapées de façon à leur permettre de travailler ne seront plus imposables.

J'ai eu à m'occuper de cela lorsque j'étais ministre de la Justice et je suis heureux de pouvoir dire à la Chambre, en ma qualité de ministre des Transports, que nous avons repris le flambeau dans le domaine des transports. La Chambre n'ignore pas que le gouvernement a accordé quelque trois millions de dollars à 130 collectivités de tout le Canada, au cours des cinq dernières années, dans le cadre du Programme d'acquisition de véhicules accessibles.

Nous avons un Comité consultatif des personnes handicapées, qui réunit quelque 17 représentants de groupes de consommateurs et six représentants du secteur industriel. Nous avons eu des réunions et nous avons pu apporter des améliorations. L'automne dernier, j'ai annoncé que l'Air Transport Association of Canada et Transports Canada avaient conclu un accord pour distribuer des cartes sur la sécurité en braille et en gros caractères sur les lignes aériennes pendant une période d'essai d'un an. Si l'expérience donne de bons résultats, elle sera poursuivie.

Je crois que certaines de nos réalisations dans les transports s'allient à ce que le ministre accomplit dans son budget, et je donne à la Chambre l'assurance que nous ne nous arrêterons pas en si bon chemin.

Je voudrais traiter d'un sujet du budget, comme employeur.

Quelque 20 000 fonctionnaires relèvent du ministre des Transports. J'ai constaté au cours de mes tournées qu'ils travaillent dur pour le gouvernement. Les emplois de certains, comme la Chambre le sait, ne sont pas des plus sûrs. Je pense aux opérations de recherche et de sauvetage. J'ai pu constater que les fonctionnaires des Transports —et soyons justes, tous les autres à tous les niveaux de tous les ministères fédéraux —travaillent très fort au service du gouvernement. Je sais que le plafonnement des hausses de traitement à 3 p. 100 sera probablement pénible. Mais nous devons tous faire des efforts pour surmonter nos difficultés. Je sais que les fonctionnaires qui sont d'une grande loyauté envers le gouvernement et le pays comprennent quelle épreuve nous traversons. Je voulais simplement signaler l'apport des fonctionnaires de Transports Canada, en particulier, et d'ailleurs. Je suis persuadé que les mesures qui s'imposent seront prises avec sensibilité dans tous les ministères. Nous allons faire un effort spécial en ce sens aux Transports.

Je termine en signalant que notre gouvernement apporte une direction pour surmonter nos problèmes financiers. Nous avons dû faire des choix difficiles. Il serait beaucoup plus agréable de donner des cadeaux, mais nous n'avons pas l'argent nécessaire. Nous n'avons pas les moyens de dépenser pour nous tirer de nos problèmes. Les Canadiens savent qu'on dirige les affaires de

l'État comme eux-mêmes dirigent leur propre vie quotidienne. Ils ne manquent pas de bon sens. Ils savent qu'il faut nous tirer de nos difficultés, comme ils le feraient pour leur budget familial. Ils veulent que le gouvernement prenne ses responsabilités financières et autres.

Nous remplissons nos obligations financières envers les Canadiens depuis 1984 —j'ouvre peut-être un sujet de débat pour mes amis d'en face —et nous les remplirons jusqu'à la fin de notre mandat.

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Monsieur le Président, j'ai deux petites questions à poser au ministre sur des points précis. Pour commencer, je tiens à remercier le ministre pour sa collaboration au sujet de l'aménagement de l'aéroport municipale de Bathurst. Il a parlé de l'aéroport Pearson et de son importance pour des millions de voyageurs. Toutefois, il n'y a pas que des gros aéroports au Canada, et je profite de l'occasion pour remercier le ministre de sa contribution à l'aménagement de l'aéroport municipal de Bathurst. Nous sommes conscients du problème difficile que posent les petits aéroports partout au pays.

Projette-t-il d'imposer le partage des frais de gestion, sous une forme ou une autre, puisqu'il a été question de frais d'utilisation dans le budget? Il se rappelera que nous avons déjà parlé de cette possibilité. Comme il s'agit d'un cas un peu spécial, je demanderais au ministre de bien vouloir commenter la possibilité que le gouvernement assume une partie des frais d'exploitation des petits aéroports, selon une formule de partage des coûts ou autrement, car j'ai entendu dire, par l'entremise du ministre des Pêches et des Océans au Nouveau-Brunswick, qu'on pourrait nous accorder une certaine aide.

L'autre question que je veux soulever pour l'instant —je sais que beaucoup de mes collègues attendent impatiemment leur tour —est celle de la Transcanadienne au Nouveau-Brunswick. Comme il le sait, cette question intéresse la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, sans oublier Terre-Neuve, parce qu'il y a beaucoup de transport routier dans cette région de nos jours. Il n'y avait rien de précis sur cette question dans le budget. Enfin, je n'ai rien vu. Je prierais donc le ministre de commenter ces deux points.

M. Lewis: Madame la Présidente, je remercie mon ami de ses remarques. Les petits aéroports du Nouveau-Brunswick n'ont pas été en reste. On peut probablement mettre sur le même plan l'Ontario, la Colombie-Britannique et le Nouveau-Brunswick du point de vue de l'aide que nous cherchons à apporter aux petits aéroports. Je ne perds pas de vue les commentaires du député, ni ceux du ministre des Pêches et des Océans au sujet de ce que nous pourrions faire à Bathurst.

À propos de la Transcanadienne, disons qu'elle a fait l'objet de bien des discussions et de bien des études. J'espère que nous pourrons examiner notre politique nationale sur les routes cette année et décider s'il y a lieu d'essayer de formuler une politique exhaustive en vue d'améliorer les quelque 23 000 ou 24 000 kilomètres de route que compte notre réseau routier national. Je comprends très bien la situation au Nouveau-Brunswick. Je crois que la province s'en occupe, et si nous pouvons faire quelque chose pour aider, nous ne manquerons pas de faire notre possible.

La question est encore de savoir où nous allons trouver l'argent pour régler le problème des coûts.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, je tiens à remercier la Chambre de l'occasion qui m'est offerte de poser quelques questions au ministre. Je présenterai un ensemble de points et de questions, auquel je voudrais que le ministre réponde. J'essaierai d'être très bref.

Comme la Chambre et le ministre le savent, une des difficultés qui se posent, c'est que le Comité permanent des transports ne peut pas se réunir, en raison d'une impasse entre le gouvernement et l'opposition, Le whip en chef du gouvernement n'autorise pas le comité à poursuivre ses travaux.

Habituellement, après le dépôt du Budget des dépenses, tous les comités permanents invitent le ministre avec qui ils travaillent à se présenter devant eux pour discuter, comme nous tentons de le faire aujourd'hui, de la signification et des conséquences de ces chiffres.

• (1250)

Le ministre serait-il disposé à assister à une réunion officieuse du Comité des transports que mon collègue du Parti libéral et moi organiserons à un moment donné au cours des prochaines semaines? Si le ministre accepte de se présenter, au moment qui lui conviendra, devant tous les députés, non seulement ceux de l'opposition, mais également ceux du gouvernement, nous pourrons l'entretenir des questions qui figurent dans le Budget des dépenses.

J'ai des questions précises à poser au ministre aujourd'hui. Une des grandes questions qu'on se pose au sujet de l'aérogare 3, c'est de savoir ce que le gouvernement fédéral y gagnera financièrement. Je sais bien que le ministre n'a peut-être pas des chiffres précis en main, mais personne n'a été disposé à nous parler de l'entente convenue. S'agit-il d'un pourcentage des recettes brutes, d'un pourcentage des recettes nettes, d'un pourcentage les deux ou d'un montant fixe?

Je pense que la population du Canada a besoin de le savoir, pour déterminer si le principe de la privatisation ou de la participation du secteur privé à l'établissement et à l'exploitation d'aéroports est acceptable, sans égards aux différences idéologiques qui peuvent exister entre les députés à la Chambre.

L'autre question qui se rattache au transfert des aéroports est celle-ci: le ministre peut-il donner les prévisions de son ministère au sujet des conséquences de ce transfert sur les recettes de Transports Canada? Si ces aéroports sont transférés, que ce soit au secteur privé, à une administration locale ou quoi encore, il faudra de toute évidence instaurer un quelconque nouveau mécanisme financier. Combien cela coûtera-t-il à l'ensemble du réseau? Pour parler bien franchement, les aéroports de Pearson et de Vancouver ont aidé à l'interfinancement des opérations dans les autres aéroports.

La toute dernière question que je voudrais poser à ce moment-ci porte sur le Budget des dépenses. Il semble que les moyens du ministre en matière de sécurité s'effritent. Par exemple, sous la rubrique Sécurité routière et ferroviaire, les dépenses de cette année sont réduites de 3,2 millions de dollars par rapport à l'année dernière. Le Bureau d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports reçoit une augmentation de moins de 1 p. 100. Troisièmement, à la rubrique Recherche et sauvetage maritimes, on indique une réduction de 12,9 millions de dollars. Je me rends compte que, sur ce dernier point, elle est peut-être attribuable à une sorte de réorganisation. Le ministre pourrait nous éclairer là-dessus.

Cependant, il me semble qu'il faudrait investir des fonds dans ce domaine, à une période où le nombre d'accidents ferroviaires augmente et où nous avons une excellente commission chargée d'enquêter sur l'accident de Dryden. La commission déposera son rapport plus tard cette année et, en fait, ce rapport aura peut-être des conséquences sur l'exploitation du Bureau: on supposerait qu'il faudrait des dollars pour que cela fonctionne.

Madame la Présidente, je sais que vous avez hâte, comme moi, d'entendre le ministre. Je m'asseois donc pour l'écouter.

Mme le vice-président: Je me demande bien comment le ministre trouvera le temps de répondre à toutes les questions du député, compte tenu du temps qu'il a fallu à ce dernier pour les formuler.

M. Lewis: Rien de plus simple, madame la Présidente, je ne répondrai qu'aux questions les plus faciles.

Je ne veux pas m'immiscer dans le travail du whip du gouvernement au chapitre des comités. Au demeurant, je pense que le whip du gouvernement et son homologue de l'opposition peuvent certainement régler leur différend très rapidement, le député étant lui-même whip de l'opposition. Pour moi, c'est toujours un plaisir d'aller répondre aux questions d'un comité.

Permettez-moi simplement de vous dire qu'à l'heure actuelle, l'aéroport Pearson produit ses états financiers. Le député peut donc prendre connaissance des actifs. L'état des résultats d'exploitation est accessible à tous. Je vous conseille d'y jeter un coup d'oeil. Lorsque l'aérogare 3 produira des recettes, elles figureront dans les états financiers.

Nous avons conclu un accord avec le promoteur. L'une de ses conditions précise que le contrat entre le gouvernement et le promoteur doit rester confidentiel; cela dit, les recettes que nous obtiendrons de l'aérogare 3 figureront dans les états financiers de l'aéroport Pearson. Je pense que cela répond à la question.

Pour ce qui est du transfert de la gestion des aéroports, voici nos intentions: nous disons que les actifs sont évalués à tant, que le contribuable canadien veut que son investissement soit rentable et que nous voulons une part des recettes. Nous voulons une part des recettes liées à l'exploitation de l'aérogare, aux restaurants et au loyer foncier. Le contribuable n'assumera plus la gestion des petits aéroports. Ce n'est pas au gouvernement d'en assurer la gestion. Le ministre des Transports et ses fonctionnaires n'ont pas à décider si une salle de telle dimension doit être aménagée pour accueillir un restaurant ou une boutique hors taxes. Peut-être cette salle deviendra-t-elle un jour un excellent hangar, mais ce n'est pas nécessairement au gouvernement d'en décider. Voilà pourquoi nous procédons au transfert de la gestion. Nous toucherons pour cela une part des recettes, un pourcentage. Le projet de loi sera présenté au comité la semaine prochaine, et je me ferai un plaisir de venir répondre aux questions de ses membres.

La dernière question concernait la sécurité. Pour Transports Canada, la sécurité est une priorité absolue. Lorsque nous réorganisons les années-personnes ou le

financement, nous tenons toujours compte du fait que la sécurité est la première priorité. Elle continuera d'ailleurs de l'être.

[*Français*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Madame la Présidente, nous sommes ici en principe pour discuter du Budget. En réalité, nous sommes ici pour discuter de compétence ou, devrais-je dire, de l'incompétence aberrante de ce gouvernement, son incapacité de fournir aux Canadiens et aux Canadiennes une gestion économique saine et productive.

Mardi, le ministre des Finances a présenté le septième Budget de son gouvernement. Pour les Canadiens, il ne s'agissait pas d'un sept chanceux.

À l'aube de 1991, les perspectives économiques du Canada sont sombres. Je cite:

«On prévoit que le Produit intérieur brut diminuera de 0,3 p. 100. Le chômage atteindra 10 p. 100. La croissance économique se situera aux environs de 0,9 p. 100, son plus bas niveau en 10 ans. L'économie canadienne s'enlise dans la récession. Depuis trois ans, le ministre des Finances nous a dit que le seul moyen de combattre l'inflation c'est en créant le chômage. Et avec ce Budget, il dit aux Canadiens qu'ils en ont encore pour une autre année. Ce Budget ne montre pas l'ombre d'une stratégie économique globale. Il n'y a aucune vision d'ensemble, aucune indication que le gouvernement sait où il s'en va.»

Madame la Présidente, le vrai problème économique de notre pays c'est que ce gouvernement est tout simplement incapable de gérer la boutique. Lors des six dernières années, le gouvernement a profité de nombreux facteurs qui auraient pu régler les problèmes économiques.

La croissance économique mondiale — 9zsix années de hausses d'impôt, six années de coupures de programmes.

M. Bellemare: C'est une honte!

M. Martin (LaSalle—Émard): C'est une honte, vous avez raison, absolument raison.

Malgré cela, le pays croule sous les dettes et le déficit. C'est une performance honteuse.

M. Bellemare: Oui.

M. Martin (LaSalle—Émard): Une performance qui va continuer si on accepte ce Budget. En bref, monsieur le Président, le ministre des Finances a perdu le nord.

[*Traduction*]

Lorsque ce gouvernement a pris le pouvoir, il avait un but: réduire le déficit. Il a échoué lamentablement. Pourquoi? Parce qu'il ne veut pas comprendre que la réduction du déficit ne s'obtient pas seulement par des diminutions. Elle s'obtient aussi par la croissance, et la croissance résulte des investissements.

Le gouvernement a toujours sous-investi, alors que d'autres pays, comme l'Allemagne et le Japon, investissent. Ce sont des nations qui prospèrent, alors que Michael Wilson a mis notre pays à terre. Comment? Laissez-moi vous énumérer les façons.

Prenons la réduction des subventions à l'enseignement. Il y a une contradiction inhérente entre le rabâchage constant du gouvernement en faveur de la compétitivité et la promotion de politiques qui conduisent inévitablement à des coupes dans l'enseignement.

Vingt-cinq pour cent des Canadiens sont fonctionnellement illettrés. Parmi les pays industrialisés, nous avons un des taux les plus bas de diplômés au secondaire. Qu'est-ce que le gouvernement répond à cela? Il s'assure que tous les étudiants qui voudront aller à l'université l'an prochain paieront 1 000 dollars de plus.

Il s'apprête à supprimer le système d'aide aux familles monoparentales qui désirent envoyer leurs enfants à l'école. Ce gouvernement ne comprend pas que la force de la nation dépend de sa jeunesse.

Abordons la réduction des programmes sociaux. L'absence d'investissements en faveur de la population ne fait que perpétuer le cycle de la pauvreté. Le gouvernement refuse de comprendre qu'un dollar d'investissement en faveur des Canadiens rapportera 5 dollars plus tard.

• (1300)

En fait, lorsque je vois la personne qui préside en ce moment, j'éprouve un certain plaisir à parler des réductions du programme environnemental. Le gouvernement vient de renvoyer le Plan vert aux calendes grecques. Il ne valait pas grand-chose au départ; sa portée n'était pas très étendue; il ne transmettait pas un message bien vigoureux. Ce n'était pas grand-chose, mais c'était le mieux que ce lamentable gouvernement pouvait faire, et maintenant il l'envoie au panier.

Le ministre, en face, nous avait dit qu'il allait dépenser 3 milliards sur cinq ans. Il nous avait dit que non seulement ces fonds étaient approuvés, mais qu'ils étaient même engagés. Il nous a presque dit que c'était un dépôt sacré. Il annonce maintenant des coupes représentant le tiers du budget pour la première année, et 600 millions de dollars pour les cinq prochaines années.

Le gouvernement nous dira que ces sommes sont simplement reportées, mais c'est une farce. Le Plan vert, tel que présenté par le ministre, a un caractère successif. Des sommes supplémentaires devaient y être consacrées au cours de la sixième et de la septième années. Le projet subit une coupe nette du tiers de son financement, soit 125 millions de dollars pour la première année seulement.

Hier, on a rapporté que le ministre de l'Environnement avait déclaré aux journalistes à sa sortie de la Chambre, que le développement industriel était plus important que l'environnement. C'est une déclaration qui est aussi dépassée que l'Edsel. C'est incroyable d'entendre de tels propos. C'est incroyablement décourageant pour ceux qui croient en la valeur de l'environnement de penser que le ministre qui en est responsable a dit une chose pareille. Cela découle du fait que la valeur morale de l'environnement n'a pas été comprise et de l'échec du gouvernement à comprendre que, dans le monde moderne, on ne peut pas avoir une économie solide dans un environnement menacé.

Une voix: Absolument! Bravo!

Des voix: Bravo!

M. Martin: Je remercie mes collègues. Cela découle du fait qu'on ne comprend pas qu'il ne peut pas y avoir de croissance dans un pays qui n'investit pas dans la recherche et le développement, que l'environnement et le perfectionnement de techniques environnementales représentent l'une des plus importantes industries de croissance de l'avenir, et que ce pays est maintenant dans un état où, s'il ne met pas ces techniques au point, il les achètera des Allemands et des Japonais dans dix ans, comme c'est le cas aujourd'hui des magnétoscopes et des tourne-disques. Par contre, si nous les mettons au point maintenant, nous pourrons peut-être alors créer une nouvelle base industrielle. La protection de l'environnement n'est pas une dépense. C'est une occasion phénoménale pour nous de créer une nouvelle économie.

Le problème, avec ce gouvernement, c'est qu'il ne comprend pas que le déficit environnemental est un déficit économique et qu'un déficit social est un déficit économique. Si vous avec des doutes à cet égard, examinez simplement le comportement de Michael Wilson au cours des sept dernières années. Depuis qu'il détient ce portefeuille, le déficit a doublé, et c'est dû à une seule chose: le gouvernement ne comprend pas la nécessité d'investir dans l'avenir.

Il y a bien des facettes à ce budget; elles sont toutes mauvaises. J'ai dit au début que nous ne sommes pas ici pour discuter du budget, mais de la compétence du gouvernement. J'aurais dû dire également que nous sommes ici pour discuter d'unité nationale. Ce budget représente le coup d'envoi, dans la bataille du gouvernement pour garder le pays uni, et il ne pouvait pas être plus inapproprié, ni plus destructeur.

Une voix: Exactement.

M. Martin: Je ne comprends pas comment on peut penser bâtir un pays en revenant sur nos engagement à l'égard de ce pays. Les conservateurs allégueront que la réduction des paiements pour la santé et l'éducation permettent d'améliorer les finances du pays. C'est de la foutaise. La dette nationale, ce n'est pas seulement la dette fédérale, c'est la dette fédérale, plus les dettes provinciales, plus les dettes municipales. Déplacer le fardeau de la dette ne résoud pas nos problèmes financiers. À la fin, c'est le même contribuable qui paie. Cependant, la façon dont le gouvernement aborde cette question affaiblit la fibre même du Canada. Je dirais même qu'il répète des erreurs qu'il a déjà souvent commises et qui ont eu un effet catastrophique sur le Canada.

Dans l'Accord de libre-échange, le gouvernement tenait tellement à signer cet accord, même s'il ne valait pas le papier sur lequel il était écrit, il avait si peur d'échouer, qu'il a lâchement cédé sur tous les points devant les Américains avant même que les négociations ne débutent.

Des voix: Quelle honte!

M. Martin: Il a fait toutes les concessions possibles. Il a cédé sur tous les points susceptibles d'être soulevés par les Américains avant même ceux-ci ne les fassent valoir, parce que c'est un gouvernement lâche.

Comment cela s'est-il terminé? Les Américains, les Canadiens et John Crosbie ont tous crié victoire. Cela me rappelle «la paix de Munich» de 1938.

Une voix: Très juste!

Une voix: C'est ignoble!

M. Martin: Le gouvernement fait exactement la même chose. Au moment où il se prépare à négocier avec les 10 provinces, il est en train de détruire le Canada, de sorte qu'il n'y aura plus rien à discuter et qu'il ne restera plus d'atouts dans son jeu. Ceux d'entre nous qui siègent de ce côté-ci de la Chambre et qui croient au Canada n'en reviennent pas quand ils voient ce que le gouvernement fait d'un pays dont le destin était si prometteur.

S'il y a quelqu'un qui doit aimer ce budget, c'est bien Jacques Parizeau, l'intellectuel au costume gris. Il doit s'en frotter les mains.

Eh bien, il y a d'autres événements dont le gouvernement n'a pas su profiter! Tout au long du débat sur l'Accord du lac Meech, tous les Canadiens, qu'ils étaient pour ou contre l'accord, s'entendaient sur une chose: ils voulaient un débat public; ils demandaient qu'on les consulte. Avec la création de la commission Spicer, nous avions cru que le gouvernement était aussi arrivé à la même conclusion. Mais non, le gouvernement se lance à l'aveuglette dans la réforme constitutionnelle avant même le retour de Spicer, avant même que Gordon Smith et ses bureaucrates n'examinent tous ces documents et ne fassent rapport au pays.

La restructuration est essentielle pour nous. C'est comme si nous retournions en 1865 et que nous avions besoin d'un éclair de génie. Mais ce n'est pas chez le gouvernement actuel que nous allons le trouver.

Aucune autre attaque ne saurait être plus manifeste à l'égard de l'unité nationale que les charges discriminatoires lancées contre certaines régions du pays. Mon collègue de Terre-Neuve en a souvent parlé avec beaucoup d'éloquence, comme mes autres collègues des provinces maritimes.

Permettez-moi de signaler un autre coin du pays qui subit le contrecoup de ce budget: Québec, Montréal, et laissez-moi mentionner ma propre circonscription, La-Salle—Émard. . .

[*Français*]

Depuis l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement, la situation économique n'a cessé de se détériorer dans la région de Montréal. Le Budget du ministre n'a qu'un message: Débrouillez-vous tout seuls, et bonne chance! Les politiques fiscales de ce gouvernement démontrent très clairement qu'il n'est pas intéressé au développement économique de Montréal.

Pourtant, ma ville est la mecque de l'entrepreneurship au Québec. Il y existe un potentiel énorme pour permettre au pays d'être plus compétitif. Mais malheureusement, le gouvernement se croise les bras et laisse gaspiller un potentiel qui fait l'envie de plusieurs.

Depuis 12 mois, au Québec, les faillites personnelles, et là encore je cite: [. . .]ont augmenté de 57 p. 100, et les faillites d'affaires, de 26 p. 100 [. . .].C'est un scandale!

Le mois dernier, Montréal était la ville avec le plus haut taux de chômage au pays: 13,4 p. 100. Dans l'est de Montréal, c'était plus de 20 p. 100. En effet, les Conservateurs ont abandonné Montréal et le Québec. Leurs politiques ont dévasté un des plus beaux fleurons économiques au pays.

[*Traduction*]

Je vois que le temps passe. Permettez-moi quand même de conclure par une dernière observation: notre pays se trouve au coeur d'un débat national sans précédent dans les annales de notre histoire. Nous sommes en pleine crise économique; nous faisons face à des pertes permanentes d'emploi et à des changements fondamentaux bien plus profonds que ce que le gouvernement prévoyait il y a six mois à peine, quand il n'arrivait pas à comprendre ce que tous les autres savaient déjà, c'est-à-dire que les Canadiens étaient gravement touchés par cette récession qui était très sévère.

• (1310)

Ce budget ne sert qu'à envenimer les choses. La poursuite des politiques de taux d'intérêts élevés, le manque de bons programmes de rajustement, l'affermissement continu du dollar canadien, toutes ces choses, qui ont paralysé le pays, montrent des connaissances économiques et nationales insuffisantes de la part du gouvernement. Cela est tout à fait inacceptable.

Une voix: Tout à fait!

M. Martin (LaSalle—Émard): Pour survivre, un pays a besoin d'une volonté nationale. Le présent budget constitue une défaite nationale. À la croisée historique où se trouve notre pays, c'est à nous tous qui siégeons dans cette enceinte qu'il revient de redonner espoir au pays.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je me dis toujours que je dois suivre attentivement les discours de mon collègue parce que son père représentait avant moi la circonscription que j'ai l'honneur de représenter au Parlement aujourd'hui.

Je veux poser deux ou trois questions au député. Quand je songe à la période que nous avons connue sous le gouvernement libéral précédent, je remarque, en premier lieu, qu'avec son programme de contrôle salarial de 6 et 5 p. 100, il a été le premier à s'attaquer à la fonction publique d'une façon qui ne différait guère de l'offensive déclenchée contre les fonctionnaires dans ce budget. Je constate en outre qu'il a pratiqué une politique fiscale qui a incorporé à notre régime fiscal de nombreux problèmes dont nous tenons maintenant le ministre des Finances responsable, comme la possibilité offerte aux sociétés d'emprunter de l'argent au Canada pour exercer leurs

activités ailleurs dans le monde et de déduire les frais d'intérêt de ces emprunts des impôts qu'elles devraient payer au Trésor fédéral autrement, car il ne faut pas oublier que de tels avantages coûtent fort cher aux contribuables canadiens.

Je constate également que ce budget propose une réduction du taux d'imposition des revenus les plus élevés au Canada, une réduction amorcée en 1983 dans le budget du libéral Marc Lalonde qui a ramené de 42 à 34 p. 100 le taux d'imposition des mieux nantis. Les conservateurs ont abaissé encore ce taux en l'établissant à 29 p. 100, et le député conviendra certes avec moi que c'est une initiative regrettable, qui est injuste et préjudiciable au sentiment d'unité nationale dans ce pays.

J'ai l'impression que dans les trois domaines que j'ai mentionnés, et je pourrais en énumérer beaucoup d'autres encore, le Parti libéral semble avoir ouvert la voie au Parti conservateur. Le député pourrait-il me confirmer, qu'en faisant ce vibrant plaidoyer en faveur de l'unité nationale, son parti et lui-même dénoncent leur politique de naguère qui a consisté à servir les privilégiés, les bien nantis et les grandes sociétés de notre pays? S'agit-il d'une véritable métamorphose?

M. Martin: Je voudrais remercier le député de son allusion à mon père, qui est d'ailleurs probablement à l'écoute en ce moment. J'espère que non toutefois, parce que, compte tenu de l'attachement qu'il éprouve pour la Chambre et la ville de Windsor, il serait fort déçu du caractère superficiel de l'intervention du député de Windsor.

J'ai grandi au sein d'une famille qui tenait pour honorable de faire partie de la fonction publique, d'une famille qui respectait des personnes comme O.D. Skelton, que nous accueillions à notre table: il s'agissait d'hommes et de femmes dont on lit les réalisations de nos jours. Croire que le Parti libéral, à qui l'on doit l'édification du pays et le développement de la fonction publique canadienne, s'en prendrait à cette même fonction publique ou la réduirait, c'est faire preuve d'un sectarisme qui est indigne de la part de ce député dont le dossier est pourtant sans tache à la Chambre —du moins occasionnellement.

J'ai encore quelques points à souligner.

À l'époque où le Parti libéral a décrété le gel des prix et des salaires, l'inflation était trois fois, voire quatre fois supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui. Les conditions n'étaient pas les mêmes, et je suis heureux de dire que c'est grâce aux politiques du Parti libéral —lesquelles étaient de loin préférables à l'absurde politique actuelle consistant à maintenir les taux d'intérêt élevés —que l'économie a pu repartir.

Je voudrais dire également au député qu'il suffit de voir que le premier ministre de l'Ontario, Bob Rae, revient l'une après l'autre sur ses promesses électorales, qu'il rentre dans sa coquille et que tous les beaux principes du NPD sont en fait vides de sens face aux réalités du gouvernement, pour comprendre le vrai sens du mot hypocrisie.

Des voix: Oh, oh!

M. Martin: À ce même député, qui estime que le gouvernement ne devrait pas aider les entreprises canadiennes qui exercent leur activité ailleurs dans le monde, je voudrais dire en outre qu'il nous montre quelle étroitesse d'esprit animent les néo-démocrates. Que le député comprenne enfin que les grandes entreprises sont des outils et des agents de l'État, car elles offrent aux jeunes Canadiens des emplois à valeur ajoutée. Je veux vivre dans un pays ayant des entreprises qui font des affaires partout dans le monde, en Malaisie, en Amérique du Sud, etc. Le député croit peut-être que le monde finit à nos portes, mais il n'en est rien. Nous, Canadiens, sommes prêts à nous mesurer à n'importe qui. Je trouve déplorable que le NPD, bien ancré dans son orthodoxie des années 30, n'arrive pas à comprendre que le Canada peut soutenir la concurrence de n'importe quel autre pays. Nous pouvons nous mesurer à tout le monde. Le Canada est un pays gagnant.

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): J'ai une question à poser au député de LaSalle—Émard. Il possède une grande expérience du monde des affaires et il a un esprit d'une grande finesse, mais j'aimerais savoir si nous nous entendons sur l'histoire véritable du contrôle des dépenses des 20 dernières années. Je lui rappelle que pendant la période s'échelonnant sur les 15 années avant 1984-1985, les gouvernements libéraux ont accru leurs dépenses de 13,8 p. 100 par année en moyenne. Cela veut pratiquement dire que les dépenses doublaient tous les six ou sept ans. Il faut également rappeler que, lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, la dette nationale était d'environ 200 milliards de dollars. Compte tenu de son expérience des affaires, le député comprend ce que sont les intérêts composés. Nous avons enregistré des déficits, qui étaient inférieurs, pendant nos quatre premières années de gouvernement. L'intérêt composé sur la dette libérale s'élève à environ 120 milliards de dollars.

• (1320)

Donc, le gouvernement libéral a laissé aux Canadiens un fardeau de l'ordre de 320 milliards de dollars.

Il a parlé de l'hypocrisie de l'autre parti d'opposition. J'aimerais qu'il parle du manque scandaleux de contrôle des dépenses pendant 15 ans. C'est ce que les Canadiens retiendront du gouvernement libéral. C'est ce qui sera écrit dans les livres d'histoire. Pourrait-il expliquer le manque de contrôle désastreux des dépenses par les libéraux?

M. Martin: Je serai bref. Monsieur le Président, le député parle avec éloquence d'intérêts composés. Mais ce qu'il devrait mieux chercher à comprendre, c'est la mécanique des problèmes composés par son gouvernement.

On sait comment le pays s'est mis dans le pétrin. Après la signature de l'Accord de libre-échange —et que vous ayez été favorable ou défavorable à cet accord, le gouvernement a commis une série d'erreurs fondamentales. Le Président me fait savoir que je dois accélérer. Tout d'abord, aucune politique de rajustement; deuxièmement, vous avez amené le dollar à 86 c.; troisièmement, vous avez établi les taux d'intérêt à cinq points de pourcentage de plus que les taux américains, ce qui nous a rendus moins concurrentiels. Vous nous avez fait entrer dans la récession huit mois avant les Américains, huit mois. C'est la première fois et nous nous en sortirons un an plus tard.

Nous sommes dans la situation actuelle en raison des décisions prises délibérément par le gouvernement. Le député le sait. Malheureusement, il ne me reste plus de temps.

Des voix: Bravo!

L'hon. Bob Layton (Lachine—Lac-Saint-Louis): Monsieur le Président, le Canada a l'un des niveaux de vie les plus élevés du monde et une qualité de vie sans pareille.

[*Français*]

Nous sommes vraiment fortunés, monsieur le Président, d'être Canadiens et d'habiter ici.

[*Traduction*]

Mais il y a une bataille que nous menons depuis 1984 pour faire remonter la pente à notre économie et nous sortir de la crise où l'endettement nous a plongés. Nous payons maintenant au centuple pour toutes ces années où nous avons utilisé plus de services du gouvernement que nous ne voulions en payer et où nous empruntions pour combler le déficit.

En 1984, le gouvernement précédent donnait 1,33 $ au chapitre des programmes et services pour chaque dollar qu'il percevait en impôts. Aujourd'hui, on prévoit que notre dette publique atteindra 400 milliards de dollars au milieu de l'année, ce qui représente environ 15 000 $ pour chaque homme, femme et enfant au Canada. Les intérêts sur la dette à eux seuls coûteront plus de 43 milliards de dollars, plus que ce que nous dépensons en prestations de sécurité de la vieillesse et d'assurance-chômage ainsi qu'en allocations familiales réunies.

Cela ne peut pas continuer. En tant qu'administrateurs de l'avenir du Canada, nous devons garder notre pays fort et libre pour nos enfants et tous ceux qui les suivront.

[*Français*]

Mais, monsieur le Président, le Budget de l'année 1991 expose le programme de reprise économique. Le gouvernement fédéral vise à faire de la récession une chose du passé.

[*Traduction*]

Ce budget va rétablir la confiance des consommateurs et des investisseurs. Il nous assurera une croissance continue et un regain de prospérité. Comment peut-on y parvenir? En créant les conditions essentielles pour assurer la relance économique. Une augmentation des dépenses ne créera pas ces conditions, mais une baisse des taux d'intérêt apportera des avantages économiques directs aux Canadiens qui s'efforcent de rembourser l'hypothèque sur leur maison. Au taux actuel d'environ 12 p. 100, une hypothèque de 100 000 $ avec une période d'amortissement de 25 ans nécessite des paiements mensuels d'environ 1 030 $. Mais la même hypothèque à un taux d'intérêt de 9,5 p. 100 demanderait des mensualités d'environ 850 $, ce qui constitue une économie de 180 $ par mois ou de près de 2 200 $ par an.

Il est donc évident que pour mes électeurs, qui habitent l'ouest de Montréal, et pour tous les nouveaux propriétaires de maison, notre engagement, l'engagement du gouvernement à faire baisser les taux d'intérêt constituera un avantage économique direct.

Le plan de relance économique va faire baisser les taux d'intérêt en diminuant le taux d'inflation et mettra le gouvernement en bonne voie d'équilibrer son budget et de réduire ses emprunts.

La solution n'est pas de dépenser davantage. Une augmentation des dépenses ferait monter simplement et sûrement les taux d'intérêt. La réponse consiste à diminuer les dépenses et à faire baisser les taux d'intérêt.

Le nouveau budget est tout simplement une attaque contre le déficit lancée sur tous les fronts. Toutes les recettes découlant de la TPS seront utilisées pour le service de la dette. Les subventions aux entreprises et aux groupes d'intérêt spéciaux seront réduites de 75 millions de dollars cette année et de 125 millions de dollars l'année prochaine.

L'augmentation de la taxe sur les cigarettes de 3c. la cigarette empêchera le déficit d'augmenter et, en même temps, découragera les adolescents de fumer.

L'impôt sur le revenu n'augmentera pas, mais les cotisations d'assurance-chômage seront plus élevées afin que le programme soit rentable, comme l'exige la loi.

C'est un programme sévère qui s'applique également au gouvernement. Le traitement du premier ministre et de tous ses collègues du Cabinet sera bloqué pour un an. Encore une fois, celui des députés et des sénateurs augmentera à un taux inférieur au coût de la vie. Le nombre de cadres supérieurs dans la fonction publique sera réduit de 10 p. 100.

Les budgets de fonctionnement seront gelés aux niveaux actuels, et le gouvernement va légiférer pour imposer des restrictions aux programmes de dépenses.

Le nouveau plan budgétaire frappera durement tous les gouvernements, mais nous ne demandons pas aux provinces de faire quelque chose que nous ne faisons pas nous-mêmes. La limite de 5 p. 100 sur la croissance des transferts de prestations du Régime d'assistance publique du Canada aux provinces mieux nanties sera maintenue jusqu'en 1994-1995.

Ces cotisations au RAPC et les paiements de péréquation aux provinces plus pauvres continueront d'être exemptés des contrôles budgétaires.

Le gel applicable au Financement des programmes établis annoncé l'an passé sera maintenu, mais les transferts en vertu de ce programme continueront d'augmenter au même rythme que la population de chaque province.

La limitation de la croissance des transferts en vertu du Financement des programmes établis soulève certaines inquiétudes sur la capacité du gouvernement fédéral de continuer à faire respecter les normes nationales aux termes de la *Loi nationale sur la santé*, particulièrement dans le cas de l'assurance-maladie.

On s'est penché sur ce problème. Des mesures législatives seront prises afin que le gouvernement fédéral garde les moyens de faire observer les principes et les normes nationaux. Les principes de l'assurance-maladie ne seront pas compromis.

Nous luttons non seulement pour relancer l'économie canadienne à court terme, mais aussi pour que la relance économique à long terme stabilise l'économie et la rende concurrentielle afin que les gens qui veulent travailler trouvent des emplois.

Tous les Canadiens sont dans la lutte. Comme Michael Wilson l'a dit à la Chambre cette semaine, l'enjeu est trop élevé. Il faut donc que chacun fasse sa part.

La qualité de vie au Canada est sans égale, et nous tenons à ce que la situation ne change pas.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, j'éprouve toujours beaucoup de plaisir quand j'entends les députés ministériels discuter du fardeau de la dette nationale. Ils semblent se complaire à évoquer le passé et à traiter du déficit de 1984.

J'aimerais rappeler deux ou trois petites choses au député qui vient de parler. Tout d'abord, c'est en septembre 1984 que son gouvernement a accédé au pouvoir. Peu après, plus précisément en novembre, le ministre des Finances a présenté un exposé économique dans lequel il précisait ce que serait le déficit pour l'année 1984-1985, où le gouvernement a accédé au pouvoir.

Arrivé à la fin de mars, il avait dépassé ses propres prévisions, parce qu'il avait réuni tous les postes de dépenses qu'il avait pu trouver et les avait tous fait figurer au registre des dépenses de cette année financière-là. Il continue d'en parler comme s'il s'agissait d'un déficit libéral.

Non seulement il avait tort de le faire, mais quand on regarde les chiffres, on constate que c'est le gouvernement et le ministre des Finances actuels qui sont responsables de la dette de près de 400 milliards de dollars, soit plus du double de celle dont ils ont hérité lorsqu'ils ont accédé au pouvoir. Pourtant, le gouvernement s'était fait élire en prétendant qu'il allait réduire la dette.

• (1330)

J'aimerais bien que le député me dise ce qu'il pense de deux passages que je veux lui lire. J'aimerais bien qu'il me dise ce qu'il pense de ces remarques formulées à l'égard d'un exposé économique au moment où le Canada sortait progressivement d'une récession.

Voici la première citation: «Dans ce budget que le ministre vient de présenter, les primes d'assurance-chômage vont augmenter de 40 p. 100. Il s'agit bel et bien d'une augmentation d'impôt. Cette augmentation survient au moment où les Canadiens ne sont pas en mesure de l'assumer et constitue une autre erreur colossale».

Voici ma deuxième citation: «Le ministre a annoncé un programme de créations d'emplois de 500 millions de dollars. J'imagine, monsieur le Président, que c'est un pas dans la bonne voie. En l'occurrence, le gouvernement fait bien peu pour s'attaquer au problème du chômage. Cinq cents millions de dollars peuvent sembler beaucoup d'argent, mais cela équivaut à 300 dollars le chômeur et représente à l'heure actuelle 1/4 p. 100 de toute notre économie.»

Une voix: On croirait entendre Wilson.

M. Manley: Ces deux citations sont celles de Michael Wilson, l'actuel ministre des Finances.

Le député souscrit-il à ce que le ministre des Finances disait en 1982 ou à ce qu'il dit aujourd'hui?

Le président suppléant (M. Clark (Brandon—Souris)): Avant de fournir au député l'occasion de répondre, j'aimerais savoir s'il entend utiliser entièrement son temps de parole de 20 minutes et la période de questions de 10 minutes, ou s'il entend partager son temps avec quelqu'un d'autre, étant donné qu'il n'a pas épuisé tout son temps de parole.

M. Layton: Non, je serais heureux de partager mon temps avec mes collègues.

Mon collègue de l'opposition a parlé de la dette nationale. Il est évident que, lorsque nous dépensions à droite et à gauche pendant les années 70 et le le début des années 80, et lorsque la récession s'est amorcée au début des années 80, le gouvernement n'était plus en mesure de taxer au rythme où il dépensait. Du point de vue politique, il aurait été impensable d'augmenter les taxes, mais bien vu d'accroître les dépenses.

Dépenser était la solution à tous nos problèmes. La société canadienne à laquelle nous appartenons tous est devenue égocentrique. «Prenez soin de moi», entendions-nous, «pas dans ma cour.»

À vrai dire, nous étions convaincus de pouvoir nous payer toutes nos fantaisies. Et puis, tout d'un coup, nous nous sommes rendu compte que notre dette croissait si rapidement que ce serait bientôt elle qui dicterait notre conduite à l'avenir. L'ampleur de la dette et des intérêts sur cette dette était devenue un facteur déterminant dont nous devions tenir compte avant de décider si nous pouvions créer des garderies ou des services de tout genre.

Il serait dommage de ne pas réfléchir à toutes ces années où nos dépenses augmentaient en moyenne de 13,4 p. 100 par an, d'après des estimations qui auraient été établies. Nous avons réduit ces dépenses au cours des six dernières années, soit depuis que notre gouvernement a été élu, après avoir promis aux électeurs de s'attaquer au déficit, de contrôler la dette et de bien gérer l'économie. En fait, nous avons réussi à maintenir l'augmentation des dépenses gouvernementales à un taux inférieur à celui du coût de la vie, ce qui signifie que nous avons constamment éliminer le superflu dans la fonction publique.

Le superflu, c'est le double emploi et les chevauchements. Nous savons tous que, avec le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités, il y a parfois trois administrations qui offrent le même service. La solution, c'est que tous les leviers du gouvernement se concertent pour mettre un terme à ce genre de gaspillage.

L'une des façons d'amorcer le dialogue et de nous diriger vers ce genre de solution, c'est sûrement de cesser de distribuer les fonds qui sont dilapidés. Fini le temps où nous disions: «Donnez le service, et nous le financerons.» Dans les deux derniers budgets qu'il a déposés, notre gouvernement a clairement laissé entendre que nous ne payerions plus pour tous ces excès.

Unissons nos efforts. Quelqu'un a dit, je crois que c'était le député de LaSalle—Émard qui a pris la parole plus tôt, que ce genre d'activité brisera l'unité canadienne. C'est la seule chose qui donne à notre pays la chance de ne pas se perdre à cause du gaspillage, du double emploi et du chevauchement. Faisons comprendre aux administrations provinciales et municipales qu'il y a seulement tant d'argent dans la caisse et dans les poches des contribuables. Nous ne pouvons pas faire payer la note à nos petits-enfants et à leurs enfants.

Je peux répondre à la deuxième question, qui portait sur la Commission d'assurance-chômage. On commence à accepter le fait que la loi l'oblige à s'acquitter de ses obligations.

Nous traversons une période de récession. Nous devons puiser dans la caisse d'assurance-chômage pour répondre aux besoins imposés par la loi. Cependant, selon diverses sources, il semblerait que, grâce à la façon dont notre pays est gouverné comparativement à notre grand voisin du Sud et à tous nos autres partenaires commerciaux, la relance commencera avant le milieu de l'année, ou certainement au début du deuxième semestre.

Ces possibilités d'emploi nous remettront sur la voie dans laquelle nous nous étions engagés lorsque nous avons pris les choses en mains en 1984. Depuis notre accession au pouvoir, 1 600 000 nouveaux emplois ont été créés, dont une bonne partie dans l'ouest de la ville de Montréal.

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, je trouve fort intéressants les propos du député de Lachine—Lac-Saint-Louis au Québec. Au cours de son discours sur le Budget, il a fait référence, à un certain point, à la cigarette. Si ma mémoire m'est fidèle, une des grandes industries de la province de Québec c'est bien *Imperial Tobacco*. Les plus grands fumeurs du Canada se retrouvent probablement dans la province de Québec.

Cela dit, je reviens sur la question de la cigarette. Il semblait fier de dire que les Conservateurs vont maintenant arracher 3c. de plus par cigarette aux jeunes gens de la province et aux jeunes filles de la province de Québec et du Canada chaque fois qu'ils vont fumer une cigarette, 75c. par paquet de plus que la taxe qui existe déjà.

Il semblait bien fier de prononcer de tels propos consistant à arracher des sommes d'argent aux jeunes, parce qu'ils font mal. C'est comme talocher, c'est le système du dressage: deux ou trois bonnes claques sur la gueule et puis on va leur apprendre comment faire les choses correctement. Je vous dirais, cher monsieur, que ce n'est pas de cette façon qu'on éduque les enfants sur les problèmes reliés au cancer. Si vous êtes vraiment intéressé au problème de la cigarette, il serait bon que vous fassiez plus de recherche sur ces problèmes reliés au cancer; il serait bon que vous consacriez plus d'argent à la recherche et à la publicité en ce qui touche le côté néfaste de la cigarette. Il serait approprié que vous dépensiez plus d'argent dans des programmes par lesquels les gens seraient plus renseignés, où les gens pourraient peut-être se désister, se débarrasser de l'habitude de fumer, graduellement.

Je vous répète, cher collègue, que ce n'est pas avec des taloches sur le portefeuille des gens ou à la figure des gens qu'on les corrige de leurs défauts. . . si c'est un défaut.

Le président suppléant (M. Clark (Brandon—Souris)): Une brève réponse, s'il vous plaît.

L'hon. Bob Layton (Lachine—Lac-Saint-Louis): Monsieur le Président, pour répondre à la question soulevée par mon collègue à propos de l'introduction des jeunes au monde des fumeurs, c'est certainement, premièrement, le rôle des parents ou des grands-parents, dont je suis, d'encourager un contrôle de cette tendance.

Dans ma jeunesse, c'était une activité sans menace. Mais maintenant, les menaces pour les fumeurs sont bien connues. Et les coûts que cela représente pour chacun des citoyens du pays, une fois l'habitude bien ancrée, et les demandes sur notre système de santé afin de corriger, régler, ou pour sauver les organes des individus, tout cela est bien connu. Le fait que l'on doive débourser 75c. de plus pour un paquet de cigarettes indique certainement à nos jeunes ayant des ressources financières, mais qui ne sont pas illimitées, que c'est une chose que nous, les citoyens du pays, voulons qu'ils considèrent vraiment fortement.

J'espère qu'avec cet obstacle, avec cette «réserve» nationale, que nos jeunes, dans tous les coins du pays, qu'ils regarderont avec prudence leur santé avant d'entrer dans le monde des fumeurs.

• (1340)

[*Traduction*]

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je voudrais prendre part au débat à titre de député de Winnipeg-Nord et de porte-parole de l'opposition officielle pour la santé nationale et le bien-être social. Mon intervention portera surtout sur ce domaine.

Mon rôle de porte-parole comporte une responsabilité, celle d'avertir le gouvernement que son nouveau budget va faire disparaître le système de soins de santé tel que nous le connaissons aujourd'hui. Je suis étonné qu'il faille ainsi avertir les députés ministériels, car il est facile de s'en apercevoir.

Depuis des mois, je vois la tension monter au sujet de l'assurance-maladie.Il y a eu d'abord le budget de l'an dernier, puis le projet de loi C-69. Ce projet compliqué portant sur les dépenses du gouvernement a été adopté à la Chambre et par le Sénat. Il a reçu la sanction royale au début du mois dernier.

Le projet de loi C-69 a provoqué une offensive critique contre l'assurance-maladie de la part du gouvernement. Comme les groupements qui s'occupent d'affaires sociales et de santé peuvent en témoigner, ce projet de loi est terrible pour les soins de santé et les autres programmes sociaux. Il bloque et plafonne les paiements de transfert, c'est-à-dire les montants versés par le gouvernement fédéral aux provinces au chapitre de l'assurance-maladie et de l'enseignement supérieur.

Cela va paralyser l'assurance-maladie, l'enseignement postsecondaire et d'autres programmes sociaux.

Les tensions s'aggravent. Elles n'ont pas été allégées par la conférence qui, l'automne dernier, a réuni dans ma ville, Winnipeg, les ministres des Finances de l'Ouest. Un fait important a marqué cette réunion qui n'est pas sans conséquence pour le budget de M. Wilson et du gouvernement.

Les ministres de l'Ouest sont convenus que le gouvernement fédéral devrait verser les paiements de transfert tout en renonçant à son contrôle sur les normes nationales de soins de santé. Ils ont souhaité que le financement fédéral soit simplifié et que les provinces puissent fixer elles-mêmes leur politique en matière de soins de santé.

La tension monte au sujet de l'assurance-maladie.

Le budget

Le 7 décembre dernier, le ministre de la Santé du Québec a annoncé son intention de remanier le régime de soins de santé qui existe dans sa province. Ce remaniement comprend l'imposition d'un ticket modérateur de 5 $, que je préfère qualifier de frais à l'usager pour les visites non essentielles dans les salles d'urgence.

Je ne blâme pas le Québec. Les provinces sont forcées de prendre des mesures comme celle-ci parce que le gouvernement fédéral a limité sa propre contribution financière à l'application du régime public d'assurance-maladie.

Nous en avons tous les indices sous les yeux, monsieur le Président: le budget de 1990, le projet de loi C-69, les menaces par les ministres provinciaux des finances, la non-observation flagrante de la *Loi canadienne sur la santé*, et la négligence du gouvernement fédéral à la faire respecter. Tous les indices sont là. Toute la tension monte à l'égard du régime d'assurance-maladie —des pressions et encore des pressions.

Puis, il y a trois jours, le gouvernement a asséné le coup fatal, et je n'exagère pas, monsieur le Président. Le coup fatal au régime universel de soins médicaux a été porté lorsque M. Wilson a encore amputé de 2,3 milliards de dollars les paiements de transfert aux provinces.

N'a-t-il pas vu les indices? Ne l'a-t-on pas prévenu de la situation explosive du système de santé? Pourquoi n'a-t-il pas pris de mesures pour protéger le système de santé au lieu d'en aggraver la situation avec d'autres compressions budgétaires?

Je ne peux pas comprendre. Notre système de santé constitue l'un de nos biens les plus précieux comme Canadiens, et voilà que la jouissance nous en échappe peu à peu, ou devrais-je dire que le gouvernement actuel nous l'arrache?

Je suis pris d'étonnement quand j'entends le gouvernement justifier sa décision en disant:

> Une mesure législative sera présentée afin que le gouvernement fédéral garde les moyens de faire observer ces principes nationaux de soins de santé. Les principes de la *Loi canadienne sur la santé* ne seront pas compromis.

Je crois que le compromis s'est produit il y a longtemps lorsque, dans l'Édifice du Centre, M. Mulroney et ses ministres ont décidé de couper les paiements de transfert jusqu'au vif. Voilà qu'ils promettent une nouvelle mesure législative en assurant que «les principes de la *Loi canadienne sur la santé* ne seront pas compromis.»

Pourquoi une nouvelle mesure législative est-elle nécessaire? La loi actuelle permet au gouvernement d'appliquer les cinq principes fondamentaux de l'assurance-maladie, c'est-à-dire l'accessibilité, la transférabilité, l'universalité, l'intégralité et l'administration publique sans but lucratif.

Le principal outil à utiliser pour faire respecter ces principes, c'est la capacité de réduire les paiements de transfert, comme le prévoit la *Loi canadienne sur la santé*. Il est paradoxal de voir le gouvernement troquer son pouvoir d'exécution. Comme disait ma collègue, mon chef suppléant: «Qui paie a le droit de choisir.»

Qui donc choisira? Le gouvernement fédéral ou les provinces? Qui se conformera au choix? Les pauvres, les gens âgés, les enfants dans la misère et la classe moyenne en difficulté.

La faiblesse ne réside pas dans la *Loi canadienne sur la santé*, mais bien dans les politiques de ce gouvernement conservateur.

Comment les Canadiens peuvent-ils croire ce que dit le gouvernement, comme on le leur demande? Comment le gouvernement peut-il protéger l'assurance-maladie?

Permettez-moi de rappeler deux exemples de la grande considération qu'a le gouvernement pour les principes prévus dans *Loi canadienne sur la santé*.

Pendant des années, les Québecois n'ont pas eu droit à la transférabilité, de sorte qu'ils payaient de leur poche les soins reçus dans les autres provinces. Le gouvernement est-il intervenu en leur faveur? Non, il a préféré fermer les yeux sur cette situation. Le Québec doit régler cette question, parce que le gouvernement fédéral ne fait pas sa part.

Le gouvernement est-il intervenu lorsque l'Alberta et la Colombie-Britannique ont imposé à tous leurs habitants, quel que soit leur revenu, la même prime pour les soins de santé?

Non, il s'en est bien gardé et il continue de le faire. Les habitants de ces provinces qui ne peuvent payer la prime, n'ont pas le droit de consulter un médecin et doivent se présenter dans une salle d'urgence pour recevoir des soins.

Le gouvernement fédéral a tout mis en place pour une épreuve de force entre les provinces et la *Loi canadienne sur la santé*, et on nous promet toute une bataille. Dans un coin, il y a les provinces qui sont déterminées à devenir autonomes dans le domaine des soins de santé. Dans l'autre coin, on retrouve MM. Mulroney, Wilson et Beatty, qui défendent apparemment la cause du régime universel d'assurance-maladie.

En toute honnêteté, qui, selon vous, sortira victorieux du combat en question? Si j'étais un parieur, je ne gagerais pas sur le triomphe de l'assurance-maladie.

Les provinces vont sans aucun doute l'emporter et avoir recours à la surfacturation et aux tickets modérateurs. Ainsi, l'assurance-maladie, qui a été promise par le grand premier ministre libéral qu'a été Mackenzie King, en 1919, sera défaite.

Combien de temps encore faudra-t-il attendre pour que les provinces mettent le gouvernement fédéral au pied du mur?

Qu'ont-elles à craindre?

Le ministre de la Santé du Québec ne croit plus que le gouvernement fédéral protégera les normes nationales de soins de santé. Il a précisé que le gouvernement fédéral réduisait les paiements de transfert aux provinces, ce qui prouvait qu'il ne pouvait plus financer l'universalité des soins de santé. Selon M. Côté, cette réduction des paiements de transfert n'a fait qu'accroître la pression sur le régime de soins de santé. Il croit que le Québec devrait établir son propre régime et échapper ainsi aux initiatives maladroites du gouvernement fédéral.

• (1350)

Le ministre québécois des Affaires intergouvernementales a déclaré, pour sa part, que le gouvernement n'avait pas à dicter à sa province des normes de santé et que cela était tout à fait inconstitutionnel.

Le ministre de la Santé du Québec a également affirmé que certaines provinces —et il faisait allusion alors à l'Alberta et la Colombie-Britannique —souhaitaient discuter avec le gouvernement fédéral de la pertinence de certaines dispositions de la *Loi canadienne sur la santé*. Il a ajouté que le Québec était l'une des provinces ouvertes à un débat sur cette question.

En 1946, un autre éminent Canadien, Tommy Douglas, a présenté la *Saskatchewan Hospitalization Act* prévoyant un régime d'assurance public pour les soins hospitaliers. Par la suite, en 1966, cette mesure a été suivie de la *Loi sur les soins médicaux*.

Finalement, face aux menaces de la surfacturation et des tickets modérateurs, le gouvernement libéral a présenté la *Loi canadienne sur la santé* qui a été adoptée en avril 1984 avec l'approbation de tous les partis politiques et de tous les Canadiens. C'est là une source de fierté nationale. C'est une excellente mesure respectée dans le monde entier. Nous pouvons compter sur le meilleur régime de soins de santé au monde. Il appartient à tous les Canadiens, quels que soient leur race, leur culture, leur lieu de résidence ou leurs revenus. On doit le protéger et le préserver.

Au lieu de cela, le gouvernement fédéral anéantit petit à petit l'assurance-maladie. Il traite les Canadiens avec condescendance et il leur dit simplement qu'ils ne comprennent tout simplement pas et qu'il va leur expliquer une fois de plus. Il n'y a pas à en douter, les soins de santé sont bel et bien en danger.

Le gouvernement invoque sans arrêt la dette nationale pour justifier toute la souffrance que cause le nouveau budget. Il l'a fait aujourd'hui, comme il l'a fait hier et plus d'une fois. Je l'ai entendu. Moi aussi, la question de la dette publique me préoccupe, mais la corrélation qui existe entre la dette publique totale et la dette par habitant n'est pas celle qu'il voudrait bien faire croire à tous les Canadiens. Pas du tout. Quatre-vingt pour cent de cet argent, il le doit aux municipalités, aux provinces, à des particuliers et à la Banque du Canada. Il s'agit donc de recettes. N'oubliez pas que la dette a doublé depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur. Qui est-il pour jeter la première pierre?

Le gouvernement soutient également que la croissance de la dette publique est un sujet de préoccupation de plus en plus grave. Je suis d'accord, mais il convient de signaler que la récession que nous vivons, qui a fait monter en flèche le nombre de faillites et contribué de ce fait à grossir la dette, est l'oeuvre de ce même gouvernement. Ni la dette publique, ni le déficit ne devraient servir de prétexte pour refuser de financer le régime public d'assurance-maladie.

Il y a des gens qui trouvent à redire à notre système de soins de santé. À leur avis, nous sommes déjà trop gâtés; nous ne devrions pas en attendre autant du régime d'assurance-maladie et du gouvernement. À ces gens, je dirai ceci: la critique est aisée tant que vous êtes riches et en santé. Ce n'est pas tout le monde qui, comme les députés, peut être admis à la clinique du très exclusif Centre médical de la Défense nationale. Peut-être les détracteurs du régime changeraient-ils d'avis s'ils devaient faire la file pour subir une intervention chirurgicale nécessaire à leur survie ou pour se faire traiter dans un établissement de santé où il y a trop de patients et pas assez de personnel.

En fait, les soins de santé font parfois la différence entre la pauvreté et la prospérité. Ce matin, au congrès de direction de l'Association médicale canadienne, un éminent canadien et ancien député fédéral, l'honorable Mitchell Sharp, disait ceci:

> J'ai été sauvé de la faillite par un système universel de soins de santé.

Pour la plupart, c'est différent. L'assurance-maladie ne nous manquera que lorsqu'elle aura disparu.

Ici même, au Canada, avant même que les dernières compressions budgétaires soient décrétées, des gens dont le nom figurait sur des listes d'attente d'hôpital, mouraient avant d'avoir été opérés. C'est scandaleux.

Je demande au gouvernement de s'occuper des hôpitaux qui suppriment des lits faute de fonds. Allez-dire aux patients et au personnel que les réductions dans les paiements de transfert ne posent pas de problème et que l'impôt provincial direct va servir à combler la différence.

Entre temps, nos infirmières et nos médecins s'en vont travailler aux États-Unis. Les sociétés américaines les attirent avec des tas d'avantages et de belles propositions. L'argent n'est pas un problème là-bas comme il en est un ici, en dépit du fait qu'une plus grande partie du produit national brut va aux soins de santé là-bas comparativement à ici.

La pénurie d'infirmières va prendre des proportions critiques au Canada, car celles-ci vont céder aux offres alléchantes de rémunérations plus adaptées au respect qu'elles méritent.

Considérez encore le modèle américain pour les services que le Canada n'a pas les moyens d'offrir à sa population: les centres ultramodernes de traitement des cancéreux, les centres de réadaptation des alcooliques et des drogués et les centres de soins des enfants souffrant de troubles psychiatriques.

Ce ne sont là que quelques-uns des services que le Canada ne peut pas offrir ou n'offre pas tous à sa population.

Et ce n'est pas tout. Il y a aussi les centres de traitement des nouvelles maladies et des personnes âgées. Nous manquons de techniques de pointe et de matériel de laboratoire, et nous sommes dans l'impossibilité d'en acheter.

Tels sont les problèmes qui assaillent aujourd'hui le secteur des soins de santé: la suppression de lits dans les hôpitaux, l'insuffisance des soins et le stress des professionnels de la santé. Comment peut-on justifier de réduire le financement des soins de santé?

Comme le dit le vieil adage: «La santé est notre bien le plus précieux.» Comme c'est vrai!

Malheureusement, l'assurance-maladie va s'évanouir avec l'imposition de tickets modérateurs et de frais aux usagers. Un système à deux niveaux va s'instaurer. Les riches vont pouvoir se payer les meilleurs hôpitaux privés, alors que les pauvres vont languir dans des hôpitaux et des cliniques surpeuplés et de qualité inférieure, où les professionnels de la santé auront du mal à bien les soigner.

Ce n'est pas de l'alarmisme. C'est ce qui nous attend si le gouvernement ne se décide pas à faire des soins de santé une vraie priorité.

Oui, le gouvernement nous débite avec aisance des lieux communs rassurants et des réponses pleines de confiance pour apaiser les craintes des Canadiens.

Le 3 décembre, le ministre des Finances a déclaré: «Nous n'avons pas l'intention d'abandonner quelque obligation que nous confère la *Loi canadienne sur la santé*. Nous avons la ferme intention de continuer à venir en aide aux provinces, en particulier celles à faible revenu, pour qu'elles maintiennent les mêmes services que les provinces riches.»

Le même jour, le ministre de la Santé a dit qu'aucune modification à la *Loi canadienne sur la santé* n'était envisagée.

Hier après-midi, à la Chambre, le ministre de la Santé a répondu aux questions de mon collègue, le critique libéral en matière des finances, en disant que les Canadiens avaient le choix entre des dettes, des impôts plus élevés et des restrictions. Il a ajouté que la menace qui pèse sur l'assurance-maladie vient des intérêts à payer sur la dette nationale.

Lors d'une entrevue récente portant sur la profession d'infirmier, M. Beatty a nié qu'elle traverse une crise. Il a dit: «Les tensions dans le régime de soins médicaux sont un symptôme de notre succès. Le taux de natalité est faible et les gens vivent plus vieux.»

Croyez-moi, 1,5 million de chômeurs et plus d'un million d'enfants pauvres ne sont pas des signes de réussite.

Le premier ministre et le ministre des Finances nous ont assuré maintes fois que le régime n'est pas menacé. Nous nous faisons dire maintenant que le blocage des paiements de transfert est le moindre de trois maux: restrictions, endettement et hausses d'impôt.

Le gouvernement a même accusé le Parti libéral de semer la panique et de mal interpréter les faits quand il attire l'attention sur le démantèlement progressif du régime d'assurance-maladie. Dans la minute qui me reste, je vais montrer que, peu importe comment on analyse la question, les restrictions, les blocages et les plafonds nuisent au régime de l'assurance-maladie. En plus de détruire ce régime, le gouvernement affaiblit le financement des programmes établis.

Saviez-vous, madame la Présidente, que nulle part dans le budget, il n'est question de la pauvreté chez les enfants et des garderies? Et 100 millions de dollars ont été retirés du fonds de création d'emplois?

Les pauvres se font imposer des restrictions et sont traités avec mépris de la part du gouvernement qui prouve par son silence absolu qu'il ne se soucie pas du tout d'eux.

• (1400)

J'ai reçu hier un appel de Mme Joanne Oberg, de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance. Elle a demandé aux membres de mon personnel s'ils avaient eu vent de compressions touchant son programme, celui-ci étant partiellement financé par le ministère d'État. Les services de garde universels promis par le gouvernement n'étaient qu'une fantaisie électorale éphémère qui a aujourd'hui cédé la place à une menace de compressions imminentes dont même les garderies feraient l'objet. Et qui seront les victimes, encore une fois? Les plus démunis.

Je rappelle que nulle part dans le budget, il n'est fait mention d'une stratégie pour venir en aide aux enfants pauvres ni pour trouver une solution à ce problème. Quand le gouvernement fera-t-il quelque chose à cet égard? Même si nous nous opposons à la TPS, maintenant qu'elle est en place, pourquoi le gouvernement n'utiliserait-il pas, pour notre avenir et pour nos enfants, les recettes qu'elle engendrera? Les enfants ne se nourrissent pas de graphiques sur les taux d'inflation ni de promesses concernant la réduction de la dette. Ce ne sont pas les discours vides du gouvernement qui leur permettront de grandir sains et forts. Ils ont besoin d'aide maintenant. Tous les Canadiens jugeront le gouvernement sur ses actes, pas sur ses paroles.

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Madame la Présidente, j'ai surpris le député d'Edmonton à dire qu'il y a quelques cochons dans ce monde. Je ne sais pas ce qu'il entend réellement par cela, mais il voudra peut-être se lever et prononcer un discours là-dessus.

Je voudrais seulement faire une observation et poser quelques questions au député de Winnipeg, qui a parlé des difficultés dont le Parti libéral est témoin dans le pays depuis l'arrivée des conservateurs au pouvoir. À en juger par les propos du député, c'est à cause du budget du ministre des Finances que notre pays est moins en mesure de s'attaquer aux problèmes qui existent dans les services de santé. Il laisse entendre que la pauvreté est répandue parmi les enfants canadiens, comme si, en déambulant dans les rues, on les voyait tous quémander de la nourriture, une petite écuelle à la main.

Si vous avez écouté le député de Winnipeg, vous constaterez qu'il a brossé de notre pays un tableau tout à fait désespérant, pour lequel le gouvernement est à blâmer. Pourtant, il croit également que, si les libéraux étaient au pouvoir, ils s'attaqueraient aux difficultés dans lesquelles, à son avis, le pays se trouve. Il n'a fait aucune mention de la croissance gigantesque de l'économie et de la façon dont le gouvernement s'est attaqué au grave déficit qu'il a hérité en 1984. Il ne veut même pas considérer que cela nous a été légué par de sont parti.

Je voudrais demander au député de Winnipeg ce qu'il entrevoit au juste comme solution à ce grave problème de pauvreté chez les enfants et les sans-abri. Faut-il dépenser 1, 2, 3 ou 5 milliards de dollars à ce moment-ci ou emprunter l'argent pour surmonter ce problème? Est-ce la solution que propose son parti aujourd'hui? Dépenser plus d'argent? Et, après cela, dans six mois, son porte-parole pour les finances dira-t-il à la Chambre que le gouvernement a laissé le déficit augmenter et critiquera-t-il le gouvernement même auquel il a demandé de dépenser de l'argent? Ce sont là les questions auxquelles il n'a pas répondu dans sa condamnation du budget du ministre des Finances. Je voudrais entendre tout de suite ce qu'il a à dire sur ces questions.

M. Pagtakhan: C'est curieux, madame la Présidente, mais le député est malheureusement arrivé en retard, parce que j'ai bien dit au gouvernement qu'il ne pouvait pas considérer la dette nationale totale comme une dette personnelle car seulement 20 p. 100 de cette dette, environ, est remboursable en monnaie étrangère à des pays étrangers.

Quand nous remboursons les intérêts et le capital à la Banque du Canada, cela représente des revenus pour le gouvernement, alors il ne faut pas tromper les Canadiens. Ils sont plus intelligents qu'on pense.

Je suis très sérieux. Si les ministériels se donnaient la peine d'aller à la Bibliothèque du Parlement lire les excellentes études économiques d'un professeur de l'Université du Manitoba, il ne formuleraient pas ce genre de réponses et ne feraient pas ce genre de commentaires.

Ensuite, le député de Portage a demandé si nous emprunterions de l'argent, comme si c'était mauvais d'emprunter de l'argent pour une bonne cause. Quand des enfants meurent ou tombent malades, on ne les laisse pas mourir ou souffrir de la faim pour la seule raison qu'on préfère garder l'argent pour l'armement, les CF-18 ou le programme des sous-marins nucléaires, qui a été annulé à notre demande parce qu'on nous a écoutés, pour une fois.

Quand on emprunte et qu'on investit dans l'avenir de son pays, ce n'est pas une dette, c'est un investissement. Comment peut-on vouloir être compétitif et réduire ensuite les paiements de transfert pour l'enseignement et empêcher ainsi les gens de s'instruire? Comment peut-on les laisser mourir si on veut qu'ils soient compétitifs et compétents? Je ne comprends pas du tout cette conception des soins médicaux.

Qu'est-ce que je ferais, moi? J'établirais une politique de plein emploi pour le pays. J'augmenterais le salaire minimum fixé par la loi pour les fonctionnaires fédéraux. C'est comme ça qu'on fait disparaître la pauvreté.

Je terminerais ma réponse en disant que nier l'existence d'un problème n'est pas une façon de le régler. Nier l'existence de la pauvreté ne la fera pas disparaître. Nier que le système médical canadien est en crise n'est pas un moyen de résoudre cette crise. Ma formation médicale me rappelle qu'un patient qui nie son mal ne collabore pas à son traitement.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Je pense que tous les Canadiens savent que le Nouveau Parti démocratique est à l'origine de la création de l'assurance-maladie au Canada, avec Tommy Douglas à la tête du mouvement, en Saskatchewan. Il y eut une terrible opposition à l'époque; même les médecins étaient contre et ont fait la grève en guise de protestation, comme mon collègue qui vient de prendre la parole.

Lorsque l'assurance-maladie a été instaurée, il s'agissait d'un partenariat entre les gouvernements fédéral et provinciaux. C'est resté un partenariat à parts égales jusqu'au moment où le gouvernement libéral y a mis fin. En 1977, lorsque les libéraux ont introduit le financement des programmes établis, c'était en vue de mettre fin au partage égal des coûts.

J'aimerais que mon honorable collègue me dise comment il se fait que les libéraux aient amorcé le mouvement de retrait du partenariat à parts égales, en 1982, quand Allan MacEachen, ce célèbre personnage de l'autre endroit, a mis fin à leurs garanties de recettes, ce qui avait déjà coûté 1,2 millard aux provinces en 1984. En outre, ils ont retiré encore 250 millions de l'enseignement postsecondaire, grâce au programme de 6 et 5 p. 100.

L'abolition du partenariat entre les provinces et le gouvernement fédéral a été amorcée sous le gouvernement libéral. Les bases des ravages causés au programme d'assurance-maladie par les conservateurs ont été jetés par les libéraux.

J'aimerais que le député nous explique comment il peut maintenant prendre la parole pour critiquer les conservateurs, qui poursuivent exactement ce que les libéraux ont fait?

• (1410)

M. Pagtakhan: Madame la Présidente, si le Nouveau Parti démocratique avait présenté le budget, je critiquerais ce parti. Il faut savoir qui est l'auteur du budget.

Deuxièmement, lorsque votre mémoire est sélective, vous avez une vue partiale. Dans mon discours, j'ai reconnu la contribution de Tommy Douglas, mais le député refuse de reconnaître les leçons de l'histoire. C'est en fait le grand premier ministre libéral, MacKenzie King, qui a promis l'assurance médicale à ce pays. Cela aussi on peut le trouver à la Bibliothèque du Parlement.

Madame la Présidente, si un député pose une question et veut avoir une réponse, il faut qu'il écoute. Puisqu'il refuse d'écouter, je vais arrêter ici.

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés): Madame la Présidente, c'est pour moi un privilège que de prendre la parole pour dire quelques mots au sujet du budget et de la situation financière du pays en général.

Comme vous le savez, je me suis absenté récemment et j'ai eu le temps de lire des choses plus générales que ce que nous lisons lorsque nous participons aux batailles quotidiennes à la Chambre des communes. J'ai eu également l'occasion de voyager dans le pays et de parler à des Canadiens qui ignoraient que j'étais député fédéral ou même dans les affaires publiques. J'ai constaté certaines choses intéressantes.

Mme le vice-président: Le député de Winnipeg-Nord pour un rappel au Règlement.

M. Pagtakhan: Madame la Présidente, je m'excuse, mais j'ai oublié quelque chose de très important.

Je voudrais dire que j'ai démissionné de l'Association médicale lorsqu'elle a essayé de combattre l'assurance-maladie.

Mme le vice-président: Il ne s'agit pas véritablement d'un rappel au Règlement. Je comprends toutefois que le député voulait rétablir les faits.

La parole est au député de Lethbridge.

M. Thacker: Madame la Présidente, ce qui me saute le plus souvent aux yeux lorsque je discute avec des gens qui ignorent que je siège au Parlement, c'est qu'ils trouvent que notre comportement laisse à désirer ici à la Chambre. Les gens en ont assez de nous voir jouer aux vedettes de l'écran dès que la caméra se braque sur nous. Je ne critique personne en particulier, mais c'est ce qui se passe. Dès que la télévision est entrée à la Chambre des communes, nous nous sommes mis à jouer pour elle; nous sommes des acteurs et non plus des décideurs. Maintenant, les décisions se prennent dans les comités, là où la télévision est absente, car nous semblons être incapables de débattre des questions de façon raisonnable en sa présence.

Je voudrais, aujourd'hui, dire quelques mots sur ce qu'il en est. Mon seul objectif est de tenter de faire face au monde tel qu'il est aujourd'hui et de convaincre les Canadiens qui nous regardent cet après-midi que le budget doit être vu dans un contexte canadien élargi, de fait, dans un contexte global.

Les partis d'opposition vont bien sûr adopter la stratégie que nous-mêmes utilisions lorsque nous formions l'opposition. Nous chercherons à exposer de petites parties du budget et d'en exagérer la portée, au lieu de placer les choses dans leur contexte général. C'est une stratégie ingénieuse, et nous l'avons tous utilisée. Mais je pense que les gens oublient souvent que ce sont là la tactique et la stratégie utilisées, comme il se doit d'ailleurs, par les partis d'opposition.

Je pense que les Canadiens commencent aussi à se rendre compte du formidable pouvoir qu'ont acquis maintenant les groupes d'intérêts dans notre pays. Comme je siège à la Chambre depuis 12 ans, j'estime, madame la Présidente, qu'il faut s'inquiéter de la croissance de ce genre de groupes, car ils peuvent forcer le gouvernement à prendre des décisions en leur faveur plutôt que pour le bien du pays dans son ensemble. Et, en toute honnêteté, je ne connais pas la solution. C'est encore pire aux États-Unis, où les membres du Congrès sont pratiquement prisonniers de groupes semblables, les «comités d'action personnelle», qui leur donnent beaucoup d'argent et assurent leur réélection. Nous n'avons pas le même problème au Canada, puisque le financement se fait par l'entremise du régime fiscal. Je pense que c'est un excellent système qu'il faut conserver, car il crée un écart entre les parlementaires et les groupes d'intérêts. Néanmoins, il faut tenir compte de la conjugaison des efforts de puissants groupes d'intérêts et des médias nationaux, parce qu'en tant que députés, nous savons que les médias nationaux à Ottawa sont complètement coupés de la réalité de la vie dans nos différentes circonscriptions.

Heureusement qu'il y a les médias régionaux, lesquels sont plus honnêtes et tentent de faire connaître les deux côtés de la médaille. Quant aux médias nationaux, ils ne cherchent qu'à démolir les premiers ministres et les gouvernements, quels qu'ils soient. C'est comme si les médias nationaux croyaient être l'opposition et avoir assez de crédibilité pour détruire les gens ou avoir le droit de le faire. Ils détruiront n'importe qui, à la Chambre, s'ils peuvent obtenir des renseignements en toute immunité. Ce n'est pas juste, mais cela fait partie de la liberté de presse, et j'ignore comment nous pourrions exercer un contrôle là-dessus. Je sais cependant que les choses en sont au point où nous devons agir pour instaurer un meilleur équilibre.

Dans quel contexte se situe ce budget et l'ensemble de l'action gouvernementale? Encore une fois, il me semble qu'il nous faut comprendre le monde tel qu'il est. Le monde a connu d'énormes changements ces cinq, dix ou quinze dernières années. Je donne par exemple, la Communauté économique européenne qui est un puissant regroupement de nations européennes. Elle sera un marché commun l'an prochain, et il y aura moins de barrières à la circulation des biens, des capitaux et de la main-d'oeuvre entre ces nations souveraines qu'entre les dix provinces canadiennes.

Pensez-y un peu. Il y a moins de cinquante ans, ces pays se livraient une guerre où des millions de leurs citoyens sont morts. Pourtant, aujourd'hui, il y a moins d'obstacles à la circulation des biens, des capitaux et de la main-d'oeuvre entre eux qu'entre les provinces canadiennes.

Les groupes de réflexion dans le domaine économique nous disent qu'il y a 1 600 barrières à la libre circulation des biens entre les provinces du Canada. Dans le domaine agricole seulement, il y a environ 160 barrières dans ce que nous appelons le marché commun canadien. Cela signifie qu'en tant que nation, nous n'avons pas réussi à concurrencer les autres pays du monde.

Puis, regardez l'Asie. Regardez l'ANSEA qui regroupe la Thaïlande, le Brunei, Singapour et la Malaysie. Eux aussi forment un grand marché commun où vivent plus de 300 millions de personnes et où circulent librement les biens, les capitaux ainsi que la main-d'oeuvre.

Il fallait faire quelque chose au Canada parce que nous ne sommes que 24 millions d'habitants. Nous ne sommes pas isolés dans le monde. Il est vrai que notre industrie laitière ne fonctionne que pour le marché canadien. C'est vrai que l'industrie avicole est limitée au marché canadien. Mais pratiquement tous les autres secteurs de l'agriculture, notamment la production de boeuf et de céréales, les forêts et les mines ainsi que toutes les autres industries, qui engendrent la richesse dont nous profitons, doivent soutenir la concurrence à l'échelle internationale. C'est dire que nous devons tenir compte de la conjoncture internationale. Que ce soit au moyen de la fiscalité, de nos accords de libre-échange ou du système tarifaire, nous devons être en mesure de soutenir la concurrence internationale. Et cette concurrence est féroce.

On critique les privatisations alors qu'indépendamment de leur allégeance politique, partout dans le monde, les gouvernements —néo-démocrates, libéraux ou conservateurs —, ont tous emprunté la voie de la privatisation. Pourquoi l'ont-il fait? Simplement parce que des preuves accablantes ont démontré que les sociétés d'État ne pouvaient pas tenir le coup sur le marché. Elles ne peuvent pas prendre assez rapidement les décisions qui leur permettraient de soutenir la concurrence. Elles ne sont tout simplement pas à la hauteur. Et cela s'explique en partie parce qu'au lieu de prendre la bonne décision administrative quand la situation se corse, elles s'adressent à leur gouvernement qui les tire d'affaire. Et comme ce sont des groupes d'intérêts spéciaux, quand elles viennent voir le gouvernement, elles lui font valoir que sans son aide, elles devront mettre 10 000 employés à pied, et le gouvernement les dépanne évidemment. D'autres pays ont pris de telles mesures partout dans le monde. La solution a été de privatiser ces sociétés, les amenant sur un terrain où la politique n'intervient pas et ne peut donc pas piper les dés.

Qu'est-ce que le marché? C'est, en fait, tout simplement la somme de toutes les décisions que les Canadiens et les habitants d'autres pays prennent individuellement.

• (1420)

Cela constitue le marché, et nous croyons fondamentalement, moi en tout cas, que des millions de décisions individuelles prises dans l'intérêt supérieur de ces personnes elle-mêmes conduiront à un bien meilleur résultat dans l'ensemble que les décisions prises par le cabinet d'un gouvernement de n'importe quelle allégeance politique —peu m'importe qu'il soit conservateur, libéral ou néo-démocrate. Je sais seulement, d'après l'expérience acquis au cours de toute ma vie, que les gouvernements ne peuvent pas prendre des décisions qui remplacent les millions de décisions individuelles que les gens prennent dans leur propre intérêt.

Le Parti libéral l'a cru autrefois, puis sous le gouvernement du premier ministre Trudeau, il a pris une orienteation différente qui était bien plus socialiste. Les néo-démocrates sont encore, du moins au palier national —ils sont beaucoup plus réalistes au palier provincial où ils ont vraiment détenu le pouvoir et où ils ont dû l'exercer —, enfermés dans l'idéologie de la centralisation. Ils veulent toujours nationaliser les banques, le CP, la distribution des produits agricoles et ce genre de choses.

Je pense qu'ils vont y renoncer progressivement. J'espère qu'ils le feront au cours du prochain congrès d'orientation. Le fait est que les pays sociaux-démocrates dans toute l'Europe se débarrassent de leur taxe sur les ventes des fabricants, ce que nous avons fait finalement, et ils reconnaissent le droit à la propriété intellectuelle.

Pensez seulement à la bataille que nous avons livrée au sujet du projet de loi sur les brevets pour les médicaments. Sans aucun doute, il y a quelques années, les sociétés de produits pharmaceutiques augmentaient les prix de façon démesurée, et les pays ont donc réagi. D'autres pays ont établi des commissions d'examen des prix. Qu'a fait le Canada? Nous leur avons pris leurs droits de brevet. Aussi pourquoi les sociétés s'adonneraient-elles à des travaux de recherche et de développement au Canada? Elles feront leur recherche en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Suisse, et aux États-Unis où elles pourront avoir un droit de brevet.

Quand nous avons essayé de donner ici des droits de brevet et que nous avons instauré à la place cette commisison d'examen des prix, nous avons dû mener une lutte acharnée. Les néo-démocrates se sont joints à cette opposition et ont fait durer cette lutte pendant des mois.

Cela a été la même chose avec la protection des obtentions végétales pour l'agriculture. D'autres pays l'avaient adopté depuis 15 ans. Je me rappelle quand Eugene Whelan a proposé la protection des obtentions végétales. Nous en étions partisans, mais le NPD et plusieurs groupes confessionnels y étaient opposés. Ils ont effectivemnt bloqué ce projet de loi pendant 15 ans. Lorsque nous avons réussi à le faire adopter, les jeunes chercheurs canadiens avaient 15 ans de retard.

Heureusement, ils ont appris leur leçon et lorsque nous avons proposé le projet de loi sur la protection des topographies des circuits intégrés pour accorder des brevets aux gens qui conçoivent ces puces et les fonctions de ces micropuces, les deux partis d'opposition nous ont appuyés. Cependant, ils ont retardé l'adoption du projet de loi sur les brevets d'invention des médicaments, comme ils l'ont fait pour le projet de loi visant la protection

des obtentions végétales, avant de finalement comprendre.

Pourtant, des pays sociaux-démocrates de toutes les régions du monde ont adopté ce genre de mesures il y a de nombreuses années, quinze ans même. Pourquoi le Canada accuse-t-il un si grand retard? C'est ce qui nous nuit. Nous nous sommes laissés devancés. En tant que pays industrialisé, nous devrions être en avance. Nous devrions être dans le peleton de tête, et non accuser du retard.

J'ai mentionné un certain nombre de choses, notamment la TPS. Voilà un autre changement fondamental que nous avons apporté. D'autres pays avaient depuis des années abandonné leur taxe sur les ventes des fabricants, mais pas le Canada. Nous nous y agrippions, partiellement parce que la Chambre se trouve coincée et est incapable de réagir assez rapidement. Nous avons finalement joint les rangs de la communauté internationale et des pays qui appliquent une taxe à la consommation. En principe, il est bien préférable de taxer les biens de consommation, au lieu de taxer les épargnes —les gens qui consomment plus paient davantage —, parce que c'est avec les épargnes qu'on construit les usines. Ce sont les épargnes qui servent à rénover les usines et à se lancer dans d'autres secteurs d'activité.

Nous ne le faisons même plus. Nous consacrions nos épargnes à l'achat de biens de consommation. Nous remettions nos épargnes aux provinces, par l'entremise, par exemple, du Régime de pensions du Canada. Ce qui distingue le Québec dans ce domaine, c'est qu'il investit les cotisations versées au Régime de rentes du Québec dans des projets sur son territoire, ce qui explique pourquoi le Québec compte aujourd'hui des petites et moyennes entreprises très dynamiques. Les fonds du Régime de pensions du Canada étaient versés, à des taux d'intérêt très faibles, aux provinces qui s'en servaient pour financer leurs programmes d'exploitation. Il nous a fallu par conséquent emprunter de l'argent. Nous nous retrouvons avec une dette nationale de 400 milliards de dollars, et la moitié de cette somme nous a été prêtée par des étrangers. Nous sommes complètement contrôlés par les marchés financiers internationaux.

Le nouveau budget reflète la réalité de 1984.

Je veux que les Canadiens comprennent l'importance de ce déficit budgétaire de 38 milliards qui existait en 1984 parce qu'il avait deux composantes. L'une de ces composantes était le déficit de fonctionnement, qui s'élevait à quelque 16 milliards de dollars. Cela veut dire que le gouvernement offrait aux Canadiens des programmes valant 1,33 $, mais qu'il les faisait payer seulement 1 $ d'impôt et qu'il empruntait le reste en cachette.

Pour nous, les contribuables, tout paraissait bien. Nous avions tous ces merveilleux programmes dont nous pouvions profiter. Nous payions seulement 1 $ d'impôt, de sorte qu'il nous restait beaucoup d'argent dans nos poches. Qu'avons-nous fait? Nous avons acheté des maisons, des exploitations agricoles et des entreprises que nous avons payées trop cher. Dans la région d'où je viens, la valeur des terres, qui était de 100 $ l'acre d'après la productivité, est passée à 600 $ l'acre. Évidemment, cela ne pouvait pas continuer ainsi parce que la production n'était pas suffisante pour que les agriculteurs puissent payer ce prix.

Ce sont donc ces agriculteurs qui, aujourd'hui, sont en difficulté, ceux qui ont acheté des terres à 600 $ l'acre dans ma ville natale, alors qu'elles ne valaient vraiment que 100 $ l'acre. Tout cela découlait du fait que ces gens bénéficiaient de programmes valant 1,33 $, qu'ils payaient seulement 1 $ d'impôt et que le gouvernement empruntait la différence presque en cachette. La dette nationale a donc commencé à s'accroître.

Lorsque nous avons accédé au pouvoir, nous avions un déficit de 38 milliards de dollars, soit un déficit de fonctionnement de 16 milliards et le service de la dette qui coûtait déjà 22 milliards de dollars.

Le gouvernement pouvait-il remédier à la situation en un an? Toute personne sensée saura que c'est impossible. On ne peut pas augmenter les impôts de 16 milliards de dollars en un an ni réduire les dépenses de programmes de 16 milliards de dollars. Nous devions procéder par étapes. Le premier objectif consistait à équilibrer le budget de fonctionnement, et M. Wilson y a réussi en cinq ans en le faisant passer d'un déficit de 16 milliards de dollars à un excédent, aujourd'hui, de 12 milliards.

Cela veut dire que si les gouvernements précédents n'avaient pas fait grimper la dette nationale, nous aurions pu, dans le budget de cette année, réduire les impôts de 12 milliards de dollars. Tout le déficit aujourd'hui est constitué de frais d'intérêt sur la dette nationale. C'était inutile, car lorsque M. Trudeau est arrivé au pouvoir, je crois que M. Turner a été le ministre des Finances qui a présenté un budget excédentaire. Il nous a fait prendre cette habitude des déficits, et chaque année pendant 15 ans, le budget de fonctionnement a augmenté de 14 p. 100. Les libéraux n'ont pas eu la franchise de dire aux Canadiens: «Écoutez, vous voulez tel programme, d'accord, mais voici l'impôt correspondant pour en payer le coût».

Si nous pouvions seulement inscrire dans notre Constitution une disposition obligeant les gouvernements à préciser qu'à tel programme correspond tel impôt, cela imposerait certes beaucoup de modération aux gouvernements et éviterait aux contribuables de tomber dans ce piège à long terme.

Ce sont les jeunes Canadiens qui devraient vraiment être mécontents. Mais ils voient dans ce budget, pour la première fois, une lueur d'espoir. Tout d'abord, nous allons commencer à payer. Notre génération va devoir payer pour ces programmes dont nous bénéficions aujourd'hui. Nous allons non seulement devoir payer des impôts pour couvrir les dépenses des programmes actuels, comme nous le faisons, mais nous devrons débourser encore 12 milliards de dollars pour payer les intérêts sur la dette nationale.

Grâce à la TPS, si tout marche bien, et personne ne peut le garantir —mais c'est un plan raisonnable car le plan précédent qui a déjà permis de faire passer le budget de fonctionnement d'un déficit de 16 milliards de dollars à un excédent de 12 milliards a bien fonctionné —, nous espérons réussir à équilibrer le budget d'ici 1994. Nous n'aurons plus à emprunter sur les marchés financiers. Ne serait-ce pas merveilleux que le gouvernement fédéral n'ait plus à emprunter aux Canadiens et soit par conséquent en mesure de stimuler l'économie ainsi que de répondre aux attentes des Canadiens.

Ce qui arrivera, en outre, c'est que chaque dollar consacré à rembourser la dette nationale ne portera pas intérêt l'année d'ensuite et que, petit à petit, nous arriverons à rembourser de plus en plus de la dette nationale, ce qui sera merveilleux; mais cela va prendre de 15 à 20 ans, car on ne peut pas corriger en un an ou deux une situation qui dure depuis plus de 15 ans. Il nous faudra probablement une quinzaine d'années pour sortir du pétrin si le gouvernement s'en tient, comme je l'espère, à ce programme et ne revient pas sur sa décision.

• (1430)

J'ai pensé parler, pour finir, aux Canadiens qui sont peut-être à l'écoute et qui s'inquiètent du sort de certains de nos programmes. Le gouvernement fédéral transfert quelque 20 milliards de dollars aux gouvernements provinciaux pour le financement des programmes établis. En prétendant que l'assurance-maladie est menacée, l'opposition essaie de faire peur aux Canadiens et cela, absolument sans raison. Vingt milliards de dollars sont encore transférés chaque année aux provinces pour les besoins de l'assurance-maladie.

Les difficultés du régime d'assurance-maladie remontent à son origine, lorsque le gouvernement fédéral transférait des fonds aux provinces qui n'avaient pas à rendre compte de leur utilisation. C'est le problème fondamental qu'il faut régler. L'argent devrait être perçu par ceux qui le dépensent, parce que les provinces touchaient les fonds, et les utilisaient sans jamais en attribuer le mérite. Nous nous chargions de la dette nationale tandis qu'elles dépensaient l'argent.

La ville de Lethbridge, ma ville, compte deux immenses hôpitaux, mais on s'aperçoit, quand on va dans les petites villes avoisinantes, que celles-ci ont chacune leur hôpital.

Nous avons donc mal employé nos fonds dans le domaine de la santé. Nous aurions pu et nous aurions dû faire mieux. Cela nous saute aux yeux quand nous voyons tous ces établissements. Ils ont tous leur personnel. Que faire de tout ce monde?

C'est la même chose dans l'enseignement postsecondaire. Le gouvernement fédéral paie une proportion énorme des coûts de fonctionnement de l'enseignement postsecondaire partout dans le pays. Nous n'en recevons jamais le mérite comme députés, et n'avons pas non plus de mot à dire. Nous avons au moins, dans le domaine de la santé, les cinq grandes conditions sur lesquelles nous pouvons plus ou moins nous appuyer. Il n'y en a aucune dans l'enseignement postsecondaire. Le gouvernement fédéral devrait pouvoir intervenir davantage dans ce somaine, afin que nous puissions le diriger dans l'intérêt national et soutenir la concurrence des autres pays.

J'ai épuisé mon temps de parole. J'aurais bien aimé avoir une demi-heure de plus pour donner mon opinion sur une foule d'autres choses.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, j'ai beaucoup apprécié l'intervention de mon vis-à-vis. Je sais qu'il siège dans cette enceinte depuis pas mal de temps déjà et j'aurais pensé qu'il en aurait appris un peu plus chaque année, mais c'est exactement le contraire qui semble se produire.

Il a déclaré que notre parti aurait dû faire preuve d'honnêteté envers les Canadiens et leur dire carrément que nous n'avions pas l'argent nécessaire à consacrer aux programmes en question. Pourrait-il alors nous expliquer, ainsi qu'aux Canadiens, pourquoi son parti, dès sa première année au pouvoir, a dépensé 34 milliards de dollars de plus qu'il n'a perçu de recettes fiscales? Pour quelles raisons nos vis-à-vis n'ont-ils pas été honnêtes et n'ont-ils pas dit aux Canadiens qu'ils étaient désolés, mais qu'ils ne pouvaient dépenser cet argent car ils ne l'avaient pas. C'était il y a six ans. On aurait pu alors commencer à réduire notre déficit annuel et notre dette publique qui est plutôt passée de 177 milliards de dollars à 400 milliards de dollars. Je voudrais obtenir quelques explications à ce sujet.

Je souhaiterais également obtenir certaines précisions sur les hôpitaux et l'enseignement postsecondaire. J'ignore au juste ce qu'il recommande. Propose-t-il d'éliminer les hôpitaux des petites villes? Il est vrai que les hôpitaux pourraient peut-être fonctionner de façon plus efficace. Je suppose que les conservateurs, après avoir fermé les bureaux de poste, voudrons aussi fermer les hôpitaux, si l'on se fie à leur politique.

Il a affirmé, en outre, qu'on ne reconnaissait pas la contribution du gouvernement fédéral dans l'enseignement postsecondaire. Je ne suis pas d'accord avec lui. Si nous avons davantage de diplômés d'écoles supérieures, c'est tout le Canada qui en profitera, et nous deviendrons ainsi plus compétitifs.

Lorsqu'il affirme qu'on ne reconnaît pas les mérites du gouvernement fédéral, veut-il dire que ce dernier verse un montant donné au chapitre de l'enseignement et qu'on devrait lui en être reconnaissant? N'oublie-t-il pas qu'il n'y a qu'un seul contribuable au Canada? Ainsi, que ce soit le gouvernement fédéral qui vienne chercher l'argent dans les poches du contribuable ou le gouvernement provincial ou municipal, c'est toujours le même contribuable qui doit financer l'enseignement postsecondaire et les hôpitaux. Nos vis-à-vis essaient-ils de tromper le public en réduisant les paiements de transfert aux provinces et en faisant d'elles les boucs émissaires? Ils pourraient alors se présenter sous un beau jour et affirmer qu'ils font tout en leur pouvoir pour réduire le déficit, mais ils oublieront de préciser le nombre d'étudiants qui ne pourront terminer leurs études universitaires et le nombre de personnes qui ne pourront obtenir des soins hospitaliers faute de place.

Au début, lorsqu'il est arrivé dans cette enceinte, j'appréciais vivement les discours du député, mais il change, et ce n'est pas pour le mieux.

M. Thacker: Madame la Présidente, il me fait plaisir de répondre à la question, car je l'ai déjà fait dans mes observations. Le député aurait voulu qu'en une année, soit en 1984, nous parvenions à équilibrer le budget. C'est ce qu'il déclare.

Le ministre des Finances a été honnête envers les Canadiens. Il leur a parlé du déficit de 38 milliards de dollars, dont 16 milliards de dollars pour le programme de fonctionnement et 22 milliards de dollars pour l'intérêt sur la dette. Nous ne croyions pas pouvoir renverser la situation en une année, mais nous disposons d'un programme de reprise économique, que le ministre a établi très soigneusement, un programme qui pourrait solutionner le problème au bout d'un certain nombre d'années. Nous avons transformé le déficit de fonctionnement de 16 milliards de dollars en un surplus de 12 milliards de dollars. Voilà toute une étape de franchie.

Encore deux ou trois années financières et nous n'aurons même pas à emprunter pour acquitter les intérêts sur la dette. Ce sera un autre événement marquant dans ce pays.

Il est exact que nous aurons réussi à équilibrer le budget en ce qui concerne les besoins financiers, mais notre dette nationale aura probablement atteint 500 milliards de dollars. Ce n'est qu'à ce moment que nous pourrons commencer à réduire notre dette nationale.

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Madame la Présidente, j'entends constamment les députés de l'opposition parler de compressions dans les paiements de transfert.

Je voudrais savoir si le député de Lethbridge a en main des chiffres pour étayer ou réfuter l'accusation selon laquelle nous avons bien mal respecté nos engagements en matière de paiements de transfert.

A-t-il quelque chose à dire, par exemple, au sujet des personnes âgées? A-t-il une opinion ou des chiffres qui pourraient montrer comment, entre 1984 et aujourd'hui, les personnes âgées s'en sont tirées grâce aux paiements de transfert? A-t-il une liste quelconque?

M. Thacker: Oui, j'en ai une, madame la Présidente.

Une voix: Un manuel bien documenté.

M. Thacker: Ma collègue sait que je prends la parole à d'autres occasions et elle convient avec moi que c'est un bon argument à faire valoir.

À en juger par les propos de l'opposition, on croirait que des compressions ont été faites dans tous les secteurs. Lorsque je compare les chiffres de 1984 à ceux de 1991, je constate que ce n'est pas du tout le cas. Examinons les transferts aux particuliers. En 1984-1985, les prestations accordées aux personnes âgées étaient de quelque 11 milliards de dollars. Cette année, elles se situent à 19 milliards. Ce n'est pas une réduction, mais bien une forte augmentation de 8 milliards de dollars.

Je passe à un autre domaine, les paiements de péréquation. En 1984-1985, ils s'élevaient à 5,3 milliards de dollars. Cette année, ils sont de 8,4 milliards. C'est bel et bien une hausse, et non pas une baisse. Au chapitre du Régime d'assistance publique, c'était 3,7 milliards à l'époque et 5,6 milliards cette année.

Et que dire des programmes destinés aux autochtones? Ils ont reçu 1,2 milliard en 1984 et 2,8 milliards cette année. Bien sûr, ces fonds sont dépensés judicieusement. À l'heure actuelle, plus de 18 000 autochtones fréquentent des établissements d'enseignement postsecondaire. C'est beaucoup plus qu'en 1984.

Je suis arrivé à Ottawa nourri de tous les préjugés et de tous les mythes que m'avait transmis mon grand-père. L'une de ces réalités, c'est que les dépenses pour les régions n'étaient pas élevées dans ce temps-là. Voici quels étaient les transferts pour les régions et les sciences; 1,4 milliard. Cette année, ils s'élèvent à 2,6 milliards. Je suis extrêmement fier de pouvoir dire à mes voisins dans ma circonscription: «Voilà ce qu'on dépensait en 1984 et voici ce que nous dépensons maintenant.» Tout en augmentant les dépenses de programmes, nous avons aussi augmenté les fonds consacrés aux personnes âgées. Nous avons été capables de réduire le budget fédéral, le déficit et la dette nationale qui pèsera sur les épaules de nos enfants.

Passons à l'agriculture. Voici un domaine important pour beaucoup d'entre nous, y compris le député d'Essex—Windsor. En 1984, le gouvernement fédéral a dépensé 707 millions de dollars pour l'agriculture. Cette année, il lui a consacré 2,8 milliards. Ce n'est pas une coupe, c'est une énorme augmentation. Je remercie mon collègue de m'avoir donné l'occasion d'exprimer cette opinion.

• (1440)

Le dernier cas serait tout juste égal, en ce qui concerne le pourcentage des dépenses de programmes. Les paiements de transfert aux particuliers sont passés de 29 p. 100 en 1984 à 35 p. 100 cette année. Nous avons donc effectué des changements fondamentaux. Nous transférons plus de fonds fédéraux aux particuliers.

S'il n'en tenait qu'à moi, nous ne dépenserions pas un cent pour les provinces. Nous verserions aux Canadiens ceux destinés aux hôpitaux et aux étudiants ceux destinés à l'enseignement postsecondaire, et nous les laisserions choisir l'université qu'ils veulent fréquenter. Voilà ce que je ferais.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la Présidente, les conservateurs nous disent qu'ils sont vraiment en faveur de l'assurance-maladie, que celle-ci est à leur avis un programme national, mais que le problème vient de la situation financière du pays.

J'ai entendu des libéraux dire qu'ils voyaient vraiment d'un bon oeil la création de l'asssurance-maladie. J'aimerais vous lire la résolution des libéraux lorsqu'il en a été question pour la première fois en 1921. Cette résolution disait. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Karpoff: Écoutez très attentivement, car je n'arrive pas à voir la moindre nuance entre les propos des libéraux et ceux des conservateurs. La résolution disait: «Du point de vue pratique, compte tenu de la situation financière du Canada. . .» C'est le même argument qui est ressorti par les conservateurs pour saborder l'assurance-maladie, le même argument invoqué par les libéraux en 1921. J'aimerais entendre les commentaires du député là-dessus.

M. Thacker: Madame la Présidente, j'estime que je ne devrais pas intervenir dans cette querelle d'amoureux.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre la parole cet après-midi pour parler du budget au nom du Nouveau Parti démocratique. Étant critique pour la santé, je parlerai surtout de cet aspect du budget.

Je pense qu'il faut d'abord revenir un peu en arrière et voir comment est née l'assurance-maladie au Canada. Elle est réellement née en Saskatchewan où Tommy Douglas et le CCF se sont battus d'arrache-pied, contre des groupes puissants, résistant même à une grève des médecins, pour créer l'assurance-maladie. Sans la détermination et l'attachement philosophique à un régime gratuit et accessible de Tommy Douglas et du CCF, nous n'aurions pas ce régime au Canada.

Le programme s'est développé sur la base d'un partage moitié-moitié entre le fédéral et les provinces. C'était le résultat de la Commission Hall de 1964.

Une des choses que je ne comprends pas de la part des conservateurs, c'est que ce sont eux qui ont nommé Emmett Hall. C'était leur homme et c'est de lui qu'est venue l'idée d'un partage moitié-moitié entre le gouvernement fédéral et les provinces en matière de financement, de responsabilité pour la santé des Canadiens et d'innovations dans la prestation des soins et l'exécution de la recherche.

C'est un des programmes nationaux qui unit ce pays. Il est basé sur le partenariat ainsi que sur un engagement égal du fédéral et des provinces. Ce principe est resté, et représente une force unificatrice.

Nous avons maintenant une décision unilatérale du gouvernement conservateur et des gouvernements libéraux avant lui, visant à dissoudre ce partenariat. «Nous n'allons pas faire notre part. Nous n'allons pas assumer notre responsabilité. Nous allons tout simplement nous retirer de l'association.» Voilà ce que nous disons aux provinces.

Il est évident que les Canadiens savent ce qui est en train d'arriver à notre régime d'assurance-maladie. J'aimerais vous faire part de ce qu'en dit l'Association médicale canadienne. Elle s'inquiète de la décision d'abolir le programme national d'assurance-maladie du Canada. Le gouvernement du Canada est en train d'asphyxier le programme d'assurance-maladie en lui coupant le financement. Ces gens sont ceux-là mêmes qui s'opposaient à l'assurance-maladie lors de sa création.

Le Conseil national du bien-être a déclaré être gravement préoccupé par l'avenir de l'assurance-maladie. Le gel du financement des programmes établis pourrait signifier la mort de l'assurance-maladie en tant que programme national, d'ici à 1996.

Nous sommes en présence d'une érosion systématique de notre régime d'assurance-maladie, amorcée par les libéraux et accélérée par les conservateurs depuis 1984. Ces derniers ont réduit les paiements de transfert prévus en 1986 dans le budget de l'an dernier, et encore cette année. Qu'est-ce que cela signifie comme manque à recevoir pour les provinces?

Ce manque à recevoir pour les provinces totalise maintenant 29,4 milliards, pour la période allant jusqu'à l'exercice 1994-1995, et ce ne sont pas que les provinces riches qui y perdent. Certaines des provinces touchées sont incapables actuellement de mettre sur pied un régime d'assurance-maladie. Des provinces comme Terre-Neuve perdront 900 millions de dollars.

La Colombie-Britannique, ma province, perdra 5 milliards de dollars. Je viens de la circonscription de Surrey-Nord, où nous souffrons d'une dramatique pénurie de lits d'hôpitaux —nous n'avons que le tiers des places nécessaires. Ce gouvernement a détruit notre capacité de créer de nouveaux lits d'hôpitaux.

La Saskatchewan perdra 1,5 milliard. Cette coupe asphyxie le régime d'assurance-maladie de la province, en lui retirant sa capacité de le financer. Un jour, nous verrons la fin de ces versements pécuniaires.

Les conservateurs ont tenté de nous dire au cours des derniers mois que tout cela est faux. Le ministre de la Santé et le ministre des Finances m'ont répondu que cela n'arriverait jamais lorsque je leur ai posé la question, l'automne dernier. Maintenant, ils admettent le contraire.

Cela se produira dès 1994 ou 1995 dans les grandes provinces. Bien sûr, le ministre des Finances nous dit, dans son budget, de ne pas nous en faire, que le gouvernement exigera que l'on respecte des normes nationales même s'il n'y aura pas de fonds pour les transferts et qu'il introduira une nouvelle mesure législative en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux* pour s'assurer que les provinces respectent la *Loi canadienne sur la santé*.

Je leur rappelle que ni l'Alberta ni la Colombie-Britannique ni l'Ontario ne reçoivent quoi que ce soit dans le cadre des paiements de péréquation. Alors, si la Colombie-Britannique ne reçoit rien, comment allez-vous faire pour faire respecter la loi dans cette province? Le seul autre moyen que peut utiliser le gouvernement pour leur transférer des sommes importantes est le Régime d'assistance publique du Canada. Les députés d'en face veulent-ils dire que, dorénavant, lorsqu'une province ne respectera pas la *Loi canadienne sur la santé*, loi qu'on n'a jamais fait appliquer d'ailleurs, le gouvernement fédéral lui retirera des fonds accordés par l'entremise du Régime d'assistance publique du Canada pour les enfants maltraités et les foyers nourriciers?

N'oubliez pas que nous sommes en pleine crise d'unité nationale. Osez agir ainsi avec une province, c'est-à-dire lui enlever des fonds destinés à des enfants parce que la *Loi sur la santé nationale* n'est pas respectée, et vous vous retrouverez avec la désintégration totale du pays sur les bras.

Un des problèmes réels que soulève ce budget, c'est qu'on y détruit certains programmes qui tiennent le pays ensemble, notamment le régime public d'assurance-maladie.

• (1450)

Le gouvernement fédéral ne peut pas tout contrôler sans rien payer. C'est pourtant ce qu'il fait avec ce budget, où il annonce l'arrêt des transferts pécuniaires d'ici quatre ou cinq ans, tout en voulant continuer d'imposer son contrôle. Cela ne peut tout simplement pas se faire au Canada. Je pense que ce genre de mesure législative qui détruit nos programmes nationaux —c'est-à-dire l'universalité comme élément de l'un des meilleurs systèmes de soins de santé au monde —ne peut en rien contribuer à favoriser l'unité nationale.

Quelle excuse le gouvernement donne-t-il? Le déficit. Je suis d'accord, le déficit est un problème.

M. Sobeski: Mais vous voulez fermer les yeux sur ce problème.

M. Karpoff: Non. Je ne ferme pas les yeux sur le problème, je ne suis pas comme les conservateurs. En dix ans, nous avons vu un gouvernement libéral incompétent précipiter le Canada dans une récession en 1982-1983, puis un gouvernement conservateur incompétent précipiter le Canada dans une autre récession en 1990-1991.

Oui, il y a un déficit et il est le fruit de la politique des taux d'intérêt élevés des conservateurs, politique qui nous coûte 16 milliards de dollars de plus cette année en intérêt seulement, parce que nos taux d'intérêt devraient être inférieurs de quatre pour cent à ce qu'ils sont. Seize milliards de dollars parce que les conservateurs ont refusé de taxer équitablement leurs amis. Ils ont accordé des abris fiscaux aux grandes multinationales, aux riches et à

ceux qui gagnent 100 000 $ ou plus par année. Ils n'instaurent pas un régime d'impôt juste.

Ces deux facteurs expliquent le déficit. Ce sont les principales raisons pour lesquelles le Canada est dans sa position actuelle. Si les conservateurs avaient instauré un régime fiscal juste en 1984, à leur accession au pouvoir et s'ils avaient maintenu des taux d'intérêt à un niveau acceptable, nous n'aurions pas un déficit de 30 milliards de dollars cette année.

Je commence à me demander ce que cela cache. Je crois que, par principe, les conservateurs sont contre l'universalité des programmes sociaux.

Une voix: Absolument.

M. Karpoff: Absolument. Ils veulent avoir un régime américanisé. Ils souhaitent réaliser cette harmonie avec les États-Unis dont ils ne cessent de parler dans leurs accords de libre-échange, l'harmonie avec le régime de soins médicaux américain qui laisse 57 millions de citoyens sans aucune forme d'assurance-maladie ou de protection médicale suffisante.

Walter Cronkite a fait la comparaison entre nos deux régimes de soins médicaux. Ceux qui ont regardé l'émission en question ont vu la différence entre nos deux régimes. On va finir par laisser tomber notre programme national de soins médicaux avec une pareille politique, et au lieu d'un filet de sécurité pour nous protéger, nous allons nous retrouver devant dix filets pleins d'espaces entre eux. Devant les pressions financières, les provinces vont commencer à utiliser des tickets modérateurs, à permettre la surfacturation et à instituer un régime de soins médicaux à deux niveaux.

Déjà, en Colombie-Britannique, des gens comme le premier ministre de cette province, ce grand penseur, ce penseur fantastique, et je le dis un peu pour rire, parlent d'établir peut-être un régime de soins médicaux payants pour ceux qui en ont les moyens. Peut-être devrions-nous opter pour l'américanisation de notre régime de soins médicaux. C'est certes ce qui va arriver si le gouvernement fédéral renonce au partenariat qu'il a conclu dans ce domaine.

En terminant, madame la Présidente, mais je vois que mes dix minutes sont écoulées, n'est-ce pas?

Mme le vice-président: Je me rends compte maintenant que le député s'attendait à parler pendant dix minutes. Je crois qu'il avait été entendu que les députés qui souhaitaient intervenir pendant dix minutes devaient en avertir la présidence. La présidence ne peut pas deviner qui partagera son temps de parole avec un collègue.

M. Karpoff: Madame la Présidente, je prendrai vingt minutes. Je suis heureux qu'il y ait un consensus me permettant de parler pendant 20 minutes.

L'émission animée par Walter Cronkite était très bien documentée et sérieuse. Il a analysé, preuves à l'appui, les faiblesses du système de soins de santé américain et certaines des lacunes du nôtre. Il ne fait aucun doute que nous avons des problèmes à régler, comme l'augmentation des coûts et l'inégalité de la répartition des soins dans les régions. Se font sentir aussi des problèmes quant à l'accessibilité. Je voudrais maintenant m'arrêter à chacun de ces problèmes.

L'une des choses qu'il faut faire pour commencer, c'est se demander quel est le rôle du gouvernement fédéral en ce qui touche la recherche de solutions de rechange au sein du système de soins de santé.

Le gouvernement fédéral a toujours joué un rôle important dans la promotion de la santé et de la recherche en matière de soins de santé. C'est lui qui est, paraît-il, chargé d'exécuter la recherche nécessaire pour apporter des innovations à notre système de soins de santé. C'est lui qui doit s'occuper de la promotion de la santé, notamment des campagnes de lutte contre l'usage du tabac, de la promotion de l'activité et de la condition physique ainsi que des programmes à l'intention des toxicomanes.

Qu'a fait le gouvernement dans ce budget? Il a réduit les dépenses dans ces domaines, même dans les services de santé et les programmes de promotion de la santé. Le niveau des subventions accordées aux organismes bénévoles de santé est maintenu, sans plus. Et les subventions aux programmes communautaires de promotion de la santé ont été réduites de plus de 20 p. 100.

Voilà l'importance que le gouvernement attache à la promotion de la santé, un domaine qui est pourtant essentiel. Le gouvernement refuse de règler des questions comme celles des programmes de lutte contre la toxicomanie et des problèmes de santé causés par le tabac. Nous avons toujours les lobbyistes en faveur du tabac qui empêchent le gouvernement d'adopter un projet de loi d'avertissement réaliste au sujet du tabac. C'est simplement à cause de l'influence financière qu'ont certains de ces groupes de pression auprès du gouvernement.

L'autre domaine dont je voudrais parler, je pense, ne porte pas spécialement sur la question de l'assurance-maladie, mais sur le budget qui réduit le financement du Régime d'assistance publique du Canada.

Il existe un rapport très évident de cause à effet, parce que nous, les Canadiens, savons qu'il y a un lien étroit entre la pauvreté, la demande de soins de santé et la mauvaise santé des gens. Ce que nous savons, c'est que plus le seuil de pauvreté baisse, plus sont élevés le taux de mortalité infantile, le taux des maladies respiratoires et le nombre des admissions dans les hôpitaux qui nous coû-

tent des sommes énormes en matière de soins de santé. Le gouvernement doit se rendre compte, entre autres, que, s'il veut s'attaquer aux problèmes de santé des Canadiens, il devra d'abord s'attaquer à la question de la pauvreté.

Pourtant, ce budget réduit les dépenses qui dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, ont pour objet de lutter contre la pauvreté et d'assurer la protection de l'enfance.

Mme le vice-président: Le député voudra peut-être utiliser les quelques minutes qui restent quand le débat reprendra.

[*Français*]

Comme il est 15 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain à 13 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

La séance est levée à 15 heures.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 4 mars 1991

La séance est ouverte à 13 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude interrompue le vendredi 1er mars de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement; et de l'amendement de M. Gray (Windsor-Ouest) (p. 17722).

Le président suppléant (M. Paproski): Lorsque le débat s'est terminé le vendredi 1er mars, il restait au député de Surrey-Nord huit minutes pour débattre la question, plus dix minutes pour les questions et les commentaires.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir continuer le débat que j'ai amorcé vendredi, au sujet des compressions prévues dans le budget.

Vendredi, j'ai surtout parlé des répercussions qu'elles auront sur le financement des programmes établis, notamment sur notre régime d'assurance-maladie qui est maintenant sérieusement menacé à cause des différents budgets présentés par ce gouvernement.

J'aimerais aujourd'hui prendre quelques minutes pour parler du Régime d'assistance publique du Canada, programme qui était le résultat d'un partenariat entre les autorités provinciales et le gouvernement fédéral. Ce programme ressemblait beaucoup à l'assurance-maladie, la province et le gouvernement acceptant en effet d'en assumer chacun la moitié des coûts, afin de lutter contre la pauvreté, de prendre soin des enfants maltraités et négligés ainsi que de supprimer les causes d'une telle situation.

Dans la plupart des partenariats, toute modification importante doit être agréée par les partenaires. Depuis les deux dernières années, le gouvernement a toutefois décidé unilatéralement de se retirer du concept de partenariat avec les provinces canadiennes et d'abandonner les objectifs ainsi que les buts qui sont énoncés dans le Régime d'assistance publique du Canada. Il a dit qu'il allait limiter la croissance du financement consenti à trois provinces: l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario.

Le Président et la Chambre doivent savoir que près de 50 p. 100 des personnes qui ont besoin d'aide et 50 p. 100 des enfants qui ont besoin de protection au Canada se trouveront affectés par cette décision. La rupture soudaine du partenariat par le gouvernement a des répercussions sur un fort pourcentage des bénéficiaires du Régime d'assistance publique du Canada.

Le gouvernement a indiqué que les compressions représenteraient seulement de 75 à 80 millions de dollars par année. Évidemment, les provinces ont calculé qu'elles seront beaucoup plus élevées, soit environ 400 millions cette année et 600 millions l'an prochain.

Une partie de cette augmentation résulte de la hausse considérable du chômage qui est évidemment causée par la politique fiscale et monétaire du gouvernement. Le gouvernement dit quand même aux provinces qu'elles doivent assumer les conséquences de l'augmentation du nombre de bénéficiaires causée par la hausse du taux de chômage et qu'il ne les aidera pas financièrement. Il refilera le problème aux provinces et il mettra fin à son partenariat avec elles.

Il y a une semaine, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a annoncé, à grand renfort de publicité, un programme de lutte contre la violence familiale qui coûtera 136 millions de dollars en cinq ans. Sur les 23,6 millions qu'il y consacrera cette année, le ministre reconnaît lui-même qu'il n'y aura que 15 millions en nouveaux crédits. Pendant ce temps, les provinces devront débourser 400 millions.

À quoi sert le Régime d'assistance publique du Canada? Il sert à financer les enquêtes sur les cas de violence faite aux enfants et à conseiller les familles qui ont des problèmes. Il finance les activités des refuges, y compris

ceux pour les femmes battues, le traitement des enfants victimes de violence sexuelle et les soins spéciaux pour enfants.

• (1310)

En même temps qu'il annonce, à grand renfort de publicité, un programme de 15 ou 22 millions de dollars par année, le ministre enlève aux provinces 400 millions de dollars qui étaient destinés à cette même fin. Il n'est pas étonnant qu'elles commencent à se demander si le gouvernement fédéral est encore leur partenaire et si la confiance que suppose normalement un partenariat existe encore.

Il est inadmissible que le gouvernement fasse du financement en trompe l'oeil, refile ses fardeaux financiers aux autres et annonce qu'il lance de nouveaux programmes, au moment même où il réduit la capacité des provinces de financer les services qui pourraient lutter efficacement contre la violence familiale.

L'autre aspect du budget qui touche beaucoup les familles est la réduction des fonds consacrés au logement social. Cette coupe de 15 p. 100 représente 86 millions de dollars par année. Ma propre circonscription pourrait facilement absorber tout le budget du logement social au Canada sans que ses besoins soient tous satisfaits.

Ce budget semble comporter une attaque délibérée sur deux fronts. Il y a d'abord l'érosion des programmes sociaux: logement social, assurance-maladie et Régime d'assistance publique du Canada. C'est de cette érosion que les gens ont parlé durant le débat sur le libre-échange. Un des objectifs du gouvernement était d'américaniser nos régimes de sécurité sociale et de soins de santé, de les balkaniser, de les fractionner, de les privatiser et de les rendre équivalents à ceux des États-Unis.

La plupart d'entre nous savent qu'il serait désastreux pour les travailleurs et les personnes à faible revenu que le gouvernement puisse atteindre son objectif d'harmonisation avec les États-Unis.

Comme on le constate dans ce budget, l'autre objectif du gouvernement consiste, semble-t-il, à simplement refiler le problème aux provinces et à dire: nous ne comprenons pas ce qu'est un régime fiscal équitable et nous ne savons pas comment élaborer ni maintenir des programmes sociaux. Si seulement nous avions une bonne politique monétaire pour que les taux d'intérêt élevés n'accroissent pas le déficit. Nous ne comprenons pas comment nous pouvons avoir un régime fiscal équitable pour les sociétés rentables qui paient le moins d'impôts possible. Puisque nous ne comprenons pas ou ne voulons pas comprendre, nous allons tout simplement refiler le problème aux provinces et les laisser se débrouillier avec les conséquences financières.

Malheureusement, je sais comment ma province va réagir à l'égard de la municipalité de Surrey. Elle va simplement dire qu'elle ne peut pas payer les lits supplémentaires qui sont nécessaires à l'hôpital Memorial de Surrey, faute de fonds. Elle ne s'inquiétera pas du fait que l'hôpital n'a que 1,1 lit de soins actifs par 1 000 habitants, comparativement à une moyenne de 3,3 lits dans le reste de la province ou à l'objectif fixé par la plupart des organismes et des professionnels de la santé, soit environ 3,4 lits de soins actifs par 1 000 habitants. La province ne sera tout simplement pas en mesure de financer d'autres installations médicales. Elle refilera simplement le problème à la localité. Il en va de même pour l'enseignement postsecondaire Les compressions signifient que les provinces auront moins d'argent, ce qui veut simplement dire qu'elles vont annoncer à une municipalité comme la mienne: vous ne pouvez pas agrandir le collège Kwantlen; nous ne pouvons pas nous soucier des milliers d'étudiants qui ont été refusés cette année; nous n'avons tout simplement pas l'argent nécessaire.

Alors, pour résumer, monsieur le Président, je pense que ce budget, notamment au chapitre des services sociaux et des soins de santé, signifie que le gouvernement fédéral a abandonné son partenariat avec les provinces en ce qui a trait à la prestation de services à la population canadienne.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, le député, pendant tout son discours, a fait des observations sur la santé. Je remarque avec satisfaction que le nouveau premier ministre de l'Ontario commence à s'apercevoir qu'il est plus difficile d'agir que de parler. On commence à dire que pour le bien du système, il faudrait peut-être avoir une sorte de récupération fiscale auprès de ceux qui profitent des services offerts dans notre pays.

Je me demande, monsieur le Président, si le député accepterait de parler de cela. Est-il d'avis que le Canadien qui reçoit des prestations de nos services médicaux, devrait les déclarer comme des avantages imposables, ce qui serait une forme de récupération? Est-ce que le député est d'accord là-dessus?

M. Karpoff: Je pense, monsieur le Président, que ce que constate le premier ministre de l'Ontario, c'est que le

précédent gouvernement libéral lui a laissé une situation financière catastrophique. On lui avait dit pendant la campagne électorale qu'il y avait un surplus de 23 millions, alors qu'il s'aperçoit maintenant qu'il y a un déficit de trois quarts de milliard. Naturellement, il se trouve devant des choix difficiles.

En ce qui concerne la possibilité d'une récupération, les seules personnes qui en ont parlé jusqu'à présent, à ma connaissance, sont les conservateurs et les libéraux. Le Nouveau Parti démocratique a toujours été contre toute forme de rémunération des services, tout système à deux niveaux et tout ce qui pourrait entraver le libre accès aux soins.

Il a été prouvé maintes et maintes fois qu'avec un tel système, ce sont les pauvres qui souffrent. Cela ne contribue en rien à réduire les coûts, ni à rationaliser comme il faut les soins ou les services. Par conséquent, je rejetterais toute forme de récupération dans le domaine de la santé.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver–Est): Monsieur le Président, je voudrais demander à mon collègue de parler des aspects du budget qui touchent l'unité canadienne.

Pour moi, la grande tragédie de ce budget, c'est qu'il attaque l'unité canadienne au moment même où nous devrions travailler à promouvoir la fierté nationale. L'assurance–maladie, nos programmes sociaux et notre enseignement postsecondaire sont les choses les plus souvent mentionnées lorsqu'on on demande aux gens ce qui les rend fiers d'être canadiens. Le gouvernement, par ce budget, mine ces trois grands aspects.

Je demande à mon collègue s'il voudrait parler à nouveau des conséquences du retrait fédéral du financement et, en fait, de tout pouvoir national dans le développement ainsi que l'application des programmes d'assurance–maladie et des programmes sociaux.

M. Karpoff: À mon avis, ce budget menace gravement l'unité. Pour ce qui est de savoir comment se construit un pays, les conservateurs semblent penser qu'il suffit de s'attaquer aux problèmes constitutionnels. La plupart des citoyens s'intéressent beaucoup plus aux forces unificatrices que sont leurs droits et obligations au sein de la Confédération.

• (1320)

Ils sont très fiers du régime d'assurance–maladie. Ils ont l'impression que c'est l'une des choses qui ont permis de garder ce pays uni, que nous avons un programme national, que nous avons des normes nationales et que la maladie n'est pas à craindre ici comme elle l'est aux États–Unis. Les Américains craignent toujours de se retrouver complètement ruinés s'ils souffrent d'une grave maladie en ayant une assurance insuffisante. Même ceux qui sont assurés risquent de découvrir que leur assurance ne sera pas renouvelée l'année suivante.

L'une des émissions les plus intéressantes que je puisse conseiller aux gens, c'est le reportage de Walter Cronkite qui comparait les régimes d'assurance–maladie américain et canadien, parce qu'il montrait bien que nous avons effectivement des problèmes. Les rares problèmes que nous avons sont essentiellement le fait que le financement ne permet pas aux hôpitaux de rester à la fine pointe de la technologie, mais on a pu voir par ce reportage que, du point de vue du bien–être des Canadiens et de leur capacité de se faire soigner, le Canada est bien en avance sur les États–Unis.

Il y a bien des choses dans ce budget qui me préoccupent, pour ce qui est non seulement du programme lui–même, mais de ses conséquences sur l'unité. Il constitue un pas vers ce que mon ministre des Finances, en Colombie–Britannique, M. Couvelier, aime à appeler une fuite. Ce que cela veut vraiment dire, c'est que le gouvernement fédéral, sans même négocier, annonce aux provinces, en faisant un signe d'impuissance, qu'il se retirera de certains secteurs et qu'il ne veut plus être partenaire. Sans même attendre qu'une conférence constitutionnelle soit tenue ou qu'une modification soit apportée à la Constitution, il nous annonce qu'il abandonne tout simplement le régime d'assurance–maladie et qu'il laisse tomber ses obligations en matière de programmes sociaux.

Fondamentalement, ce geste aura probablement plus de conséquences pour l'unité du pays que tout autre événement.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots et poser une question au député qui vient de parler et qui a fait, à mon avis, des observations fort importantes et pertinentes sur la manière suivant laquelle ce budget va coucourir à détruire l'assurance–maladie au Canada.

En ce qui concerne ma question, il en a touché un mot lorsqu'il a fait allusion au ministre des Finances de la Colombie–Britannique, notre province. Le député a eu

l'occasion de travailler avec le premier ministre actuel, dans des administrations locales du temps où M. Vander Zalm était libéral. Mes électeurs me posent des questions, et le député pourrait peut-être me donner de bons conseils.

M. Vander Zalm, en Colombie-Britannique, soutient d'une part que le gouvernement fédéral devrait se retirer du régime d'assurance-maladie, renoncer peut-être au nouveau ministère des Forêts et réduire ses dépenses. D'autre part, quand le gouvernement fédéral réduit le financement accordé à la Colombie-Britannique, il conteste les décisions du gouvernement fédéral devant les tribunaux.

La question que je voudrais poser au député est donc la suivante: Quel genre de politiques le premier ministre de la Colombie-Britannique défend-il? M. Vander Zalm soutient-il toujours le même point de vue ou doit-on conclure que le Crédit social, les conservateurs et les libéraux visent tous le même objectif, soit la destruction de l'essence même du Canada?

M. Karpoff: J'ai tendance à essayer d'oublier mon expérience avec le premier ministre Vander Zalm du temps où il était le maire libéral de Surrey et que j'étais échevin. À cette époque, il était assez inconséquent. Je suppose qu'il n'a jamais arrêté de l'être.

Certes, je ne m'arrête pas à ses déclarations quand il dit que le gouvernement fédéral devrait se retirer de tout cela. Puis le lendemain, quand le gouvernement fédéral commence à se retirer, il l'exhorte à ne pas le faire. Ce genre de comportement contradictoire n'est sûrement pas celui d'un chef.

Cependant, l'ayant côtoyé pendant 20 ans et connaissant sa conception plutôt échevelée de la politique et des problèmes sociaux, ça ne m'étonne pas qu'il se comporte ainsi. Cependant, je trouve inquiétant l'illogisme dont fait de plus en plus preuve le gouvernement du Canada dans ses orientations.

À une certaine époque, le financement était à parts égales: les provinces payaient 50 p. 100, et le gouvernement fédéral, 50 p. 100. Maintenant, les provinces paient 63 p. 100 des frais d'assurance-maladie, et le gouvernement fédéral, 37 p. 100. Aux termes du budget présenté la semaine dernière, cette proportion va sûrement diminuer pour s'établir à 65-35. C'en est donc fait du partage à égalité.

M. Ken Hughes (Macleod): Monsieur le Président, je voudrais ramener le débat à la réalité plutôt que de poursuivre dans la fabulation comme mes collègues d'en face qui viennent de l'autre côté des montagnes.

Je suis heureux de prendre la parole sur le budget présenté à la Chambre, la semaine dernière, par le ministre des Finances, Michael Wilson, parce qu'il s'agit d'un plan déterminant qui permettra au Canada de retrouver sa santé économique au cours de l'année et par la suite.

Les habitants de Macleod m'ont dit qu'ils voulaient que le gouvernement fédéral fasse preuve de responsabilité en matière financière, parce qu'ils veulent un avenir prometteur et non pas hypothéqué. Que ce soit à Vulcan, à Red Deer Lake ou au Pas du Nid-du-Corbeau, le message reste le même: mettre de l'ordre dans les affaires financières du Canada.

Le présent budget dresse un plan réalisable qui permettra de calmer les inquiétudes si souvent exprimées par mes concitoyens du sud de l'Alberta. Pour la première fois—le moment est historique—, le gouvernement s'est engagé par une mesure législative à réduire ses dépenses. C'est un événement marquant.

Lorsque j'ai été élu à la Chambre pour la première fois, en 1988, les habitants de Macleod m'avaient chargé d'un important message pour le gouvernement, soit de réduire les dépenses et de maîtriser le déficit.

Des habitants du sud de l'Alberta m'ont dit que le déficit national était ce qui les préoccupait par-dessus tout. Ils se rendent compte que notre pays a dépensé beaucoup plus qu'il ne pouvait se le permettre et que le gouvernement doit être prêt à avouer que ça suffit comme ça.

Et c'est ce que le ministre des Finances nous a bien fait comprendre.

La dette nationale atteindra bientôt 400 milliards de dollars. Cela représente 15 000 $ pour chaque homme, femme et enfant. L'intérêt que nous devons débourser sur cette dette constitue la plus grande dépense que doit faire le gouvernement, à l'heure actuelle. L'année prochaine, elle se chiffrera à elle seule à plus de 43 milliards de dollars. C'est plus que ce qu'on consacre aux programmes de la sécurité de la vieillesse, de l'assurance-chômage et des allocations familiales. Il faudra employer la manière forte pour résoudre les problèmes économiques et financiers fondamentaux du Canada.

Notre gouvernement a déclaré la guerre totale au déficit. Il a écouté les Canadiens qui lui ont dit de se servir de la TPS pour combattre le déficit. Et c'est ce qu'il a fait, à l'instar de l'Alberta qui verse ses excédents dans le Fonds du patrimoine de l'Alberta. Il a donc créé le

Fonds de service et de réduction de la dette pour rembourser la dette.

Je tiens à reconnaître ce qu'a fait mon collègue de Lethbridge, la circonscription voisine de la mienne. Il travaille à cette cause depuis bien avant mon arrivée à la Chambre. Il s'est efforcé de faire en sorte, que pendant les prochaines élections et celles qui suivront, les gens ne se lancent pas à nouveau dans les dépenses et que les compressions demeurent un important objectif du gouvernement. Je reconnais pleinement la contribution de mon collègue de Lethbridge qui a poursuivi cette question de façon résolue. D'autres députés ont aussi travaillé avec lui.

Toutes les recettes de la TPS seront versées à l'effort de ralentissement de la dette publique. Seront aussi versés dans le fonds, tous les produits de la privatisation des sociétés d'État, ainsi que les contributions de particuliers et d'organismes.

• (1330)

La population de Macleod a fait savoir très clairement qu'elle ne voulait pas que la TPS serve de source inépuisable de revenu à quelque gouvernement que ce soit. Elle ne veut pas que les recettes produites par cette taxe de remplacement servent à financer de nouveaux programmes coûteux. À maintes reprises, des électeurs de ma circonscription m'ont dit, lors de réunions publiques, dans des cafés ou dans la rue, que la TPS devrait servir à réduire le déficit. C'est un bon conseil, et le gouvernement en a tenu compte.

Avec la création du Fonds de service et de la réduction de la dette, les Canadiens ont l'assurance que les recettes de la TPS ne serviront pas à créer de nouveaux programmes. Une mesure législative à cet effet sera présentée. Bien sûr, comme c'est le cas de tous les comptes du gouvernement, le fonds sera examiné chaque année par le vérificateur général. L'argent versé dans le fonds servira d'abord au service de la dette, c'est-à-dire au paiement des intérêts. Au fur et à mesure de la croissance des recettes et de la croissance économique, cet argent servira à réduire la dette elle-même. C'est là un autre exemple d'engagement à s'attaquer au déficit et à la dette nationale.

Afin de s'assurer que les niveaux de dépenses sont respectés, le gouvernement imposera, par une loi, des limites aux dépenses annuelles au chapitre des programmes, pour les cinq prochaines années. Évidemment, une certaine souplesse sera conservée pour faire face à une série restreintes d'imprévus. Cela suppose de grands changements dans la méthode dont le gouvernement administre ses dépenses. Il sera possible de créer de nouveaux programmes pour faire face à de nouveaux besoins, mais en tout temps, les limites qui seront fixées par voie législative devront être respectées.

Notre gouvernement sera le premier de l'histoire du Canada à limiter ses dépenses par voie législative. Il s'agit d'une mesure historique et d'une décision majeure qui aidera la Chambre des communes et le gouvernement élu à imposer des contraintes ainsi qu'à donner des orientations aux organismes et aux fonctionnaires qui servent le gouvernement et les Canadiens. Évidemment, ceux qui étudient les programmes gouvernementaux s'intéresseront à cette mesure car elle est, à mon avis, pertinente.

Cette percée est aussi capitale pour les représentants élus des Canadiens. Les Canadiens demandaient des compressions et, en adoptant les mesures annoncées, le gouvernement du Canada et la Chambre des communes répondent à cette demande. De larges secteurs de la nation font face à la récession, et le gouvernement fera en sorte de transposer la volonté des Canadiens dans le système fédéral. Cela est tout indiqué dans le contexte actuel, et ce n'est que juste pour l'ensemble des Canadiens.

Les Canadiens nous ont dit de contrôler les dépenses fédérales. Nous avons répondu à leur demande. Une loi limitera la croissance de l'ensemble des dépenses fédérales au chapitre des programmes à 3 p. 100 après 1991-1992. Voilà une preuve concluante que notre gouvernement est fermement déterminé à réduire le déficit.

Si vous parliez à l'homme de la rue, dans les localités de Longview, de Fort Macleod ou dans d'autres localités de ma circonscription, dans le sud de l'Alberta, vous constateriez rapidement que le resserrement des finances publiques est ce que le gens souhaitent avant tout. Soit dit en passant, le député de Kamloops m'a envoyé une note dernièrement, ainsi qu'à tous les députés de l'Ouest, pour nous encourager à voter contre ce budget, à forcer la tenue d'élections. C'est la chose la plus ridicule qu'il m'ait jamais été donné d'entendre. Il est temps que le député fasse preuve de maturité. Imaginez-vous que le député est né à High River en Alberta. Il a grandi à Longview, une autre localité de ma circonscription, et je puis vous assurer que les gens de ma région ne veulent pas d'élections. Ils ne veulent pas que nous votions contre ce budget. Ils nous disent de continuer à administrer les affaires de l'État et à réduire les dépenses publiques. J'ignore où le député de Kamloops est allé pendant toutes ces années, depuis qu'il a quitté Longview en Alberta, mais il a certes roulé sa bosse.

Les habitants de Macleod ne veulent tout simplement pas qu'on les achète avec leur propre argent. Rien ne saurait les offenser davantage. Ils ne veulent pas que le gouvernement dépense sans compter au détriment de leurs enfants. Imposer des contrôles législatifs sur les dépenses publiques, c'est garantir à tous les Canadiens que la politique d'austérité est bel et bien engagée.

Or, pour réussir à réduire le déficit, nous devons pratiquer l'austérité dans les dépenses. Le gouvernement a pris des mesures supplémentaires dans ce budget pour restreindre les dépenses au chapitre des programmes et des opérations gouvernementales afin de pouvoir réduire davantage encore le déficit. Le plan de contrôle des dépenses a été annoncé en 1990, et on vient maintenant d'en prolonger l'application pour trois ans.

Ce plan touche une vaste de gamme de dépenses publiques, mais il comporte certaines exceptions importantes. Font partie de ces exceptions, les programmes de soutien du revenu destinés aux pesonnes âgées, aux familles et aux anciens combattants, l'assurance-chômage, les paiements de péréquation, les paiements au chapitre du Programme d'assistance publique du Canada versés aux provinces les moins nanties ainsi que les programmes prévus pour les Indiens et les Inuit.

Ce sont tous des programmes importants dont le maintien montre à l'évidence que le gouvernement s'est engagé à protéger les programmes sociaux du Canada. D'ailleurs, notre meilleure politique sociale demeure encore une économie forte, des emplois pour les Canadiens et la possibilité qui leur est offerte de construire eux-mêmes leur avenir. C'est grâce à des mesures aussi décisives que nous pouvons assurer l'avenir de tous les Canadiens.

Le plan de contrôle de dépenses limitera la croissance des dépenses publiques dans certains domaines après 1991-1992: par exemple, les paiements faits aux provinces financièrement plus fortes en vertu du Programme d'assistance publique du Canada, le financement de la science et de la technologie et l'aide publique au développement. Le gel s'appliquera à d'autres secteurs de dépenses, entre autres celui des transferts par habitant dans le cadre du Financement des programmes établis. Pourtant, l'ensemble des transferts continuera d'augmenter au même rythme que la population provinciale.

Tout compte fait, les programmes non assujettis à la prolongation du Plan de contrôle des dépenses représentent environ 60 p. 100 des dépenses de programmes et ils augmenteront au taux annuel moyen de 3,9 p. 100 de 1991-1992 à 1995-1996. Toutes les autres dépenses croîtront en moyenne de 1,7 p. 100 par année. Cela montre que nous avons la ferme volonté d'imposer les restrictions nécessaires.

Le coût des activités du gouvernement a été rigidement contrôlé depuis 1984. En dollars réels, en fait, il a fléchi. Nous avons redoublé nos efforts en décembre 1989 quand nous avons annoncé plusieurs nouvelles mesures de compression des dépenses.

Les Canadiens veulent que tout le monde supporte équitablement le fardeau des compressions. Mes électeurs me disent souvent qu'ils veulent bien faire leur part, mais il faut que les élus, les fonctionnaires et les autres membres du secteur public soient disposés à faire la même chose. Les restrictions et les mesures d'efficience applicables à la gestion publique prouvent que le gouvernement a prêté l'oreille aux instances du public.

La rémunération du premier ministre et de ses collègues du Cabinet sera gelée pour un an. Le traitement des sénateurs et des députés, qui augmente actuellement au rythme de l'inflation diminuée de 1 p. 100, s'accroîtra désormais au taux de cette formule ou à la moyenne des règlements dans la fonction publique, le moindre des deux étant applicable.

Mes électeurs veulent que les fonctionnaires assument leur part du fardeau d'une économie en déclin. Ces derniers n'ont pas été touchés aussi durement par la récession que les employés du secteur privé. Beaucoup de travailleurs ont perdu leur emploi dans le secteur privé, aucun fonctionnaire n'est tombé en chômage dernièrement. C'est donc une question d'équité envers tous les Canadiens.

Je suis tout à fait d'accord: le gouvernement ne doit pas accorder aux fonctionnaires des hausses salariales supérieures à 3 p. 100 au cours des trois prochaines années.

Également, je vois d'un bon oeil les compressions salariales des cadres de la fonction publique et la réduction projetée du nombre de postes à cet échelon. La force et la faiblesse de notre économie doivent toucher tous les Canadiens au même titre.

Ces mesures vont protéger les emplois, maintenir les services à leur niveau actuel et contribuer à réduire le déficit. Au cours de la prochaine période quinquennale, elles vont faire économiser 3,6 milliards de dollars au gouvernement.

Le gouvernement a examiné d'autres secteurs où il pourrait dépenser moins. Je suis heureux de constater qu'il a décidé de remettre à plus tard plusieurs projets coûteux. Le gouvernement a étudié plusieurs questions et a décidé qu'il était temps d'en mettre certaines en veilleuse pour s'en occuper plus tard.

J'ai lu des articles au début de la semaine dernière, qui citaient des députés d'en face, lesquels demandaient au gouvernement d'augmenter considérablement les dépenses et de ne tenir aucun compte du déficit. Par exemple, le député d'Essex—Windsor a exhorté le ministre des

Finances «à abandonner les vieilles méthodes conservatrices visant à diminuer le déficit».

Le député de Windsor–Ouest a déclaré: «Nous devons changer nos priorités à ce stade pour lutter contre la récession.» On peut lire ensuite: «M. Gray ne précise pas de combien il serait disposé à voir augmenter le déficit.»

• (1340)

La dernière fois que nous avons été en récession, le gouvernement libéral d'alors n'a pas tenu compte du déficit. Celui–ci a doublé et est passé de 14 à 28 milliards de dollars pendant cette période. C'est absolument scandaleux. Nous ne pouvons pas nous permettre de faire cela maintenant. Nous continuons toujours à payer le prix de ces mesures inconsidérées prises au début des années 80.

L'opposition semble croire que le fait de dépenser davantage d'argent va résoudre les problèmes mondiaux. Cela n'a pas été le cas dans le passé et cela ne le sera pas maintenant non plus. Les Canadiens disent aux hommes politiques qu'ils ne peuvent pas continuer à dépenser l'argent qu'ils n'ont pas. Ils ont raison.

Les habitants de Macleod ont fait clairement savoir qu'ils veulent qu'on s'attaque au déficit. Nos objectifs à cet égard vont absolument dans ce sens. En dépit des pressions causées par la récession et en dépit des énormes difficultés rencontrées pour conserver le déficit à son niveau actuel de 30,5 milliards de dollars, on a exercé de terribles pressions pour augmenter ce déficit. Je félicite le ministre des Finances d'avoir réussi à le garder à ce niveau.

En 1992–1993, grâce à la relance et à la baisse des taux d'intérêt, le déficit tombera au–dessous de 25 milliards de dollars pour la première fois depuis une décennie. La nécessité de procéder à de nouveaux emprunts fédéraux sur les marchés financiers, cette nécessité d'aller emprunter de l'argent à d'autres pays dans d'autres parties du monde ou à d'autres Canadiens, elle disparaîtra en 1993–1994. Ce sera un grand jour pour le Canada.

Le déficit est la priorité nº 1 du gouvernement, mais nous devons rester conscients, et nous le restons, qu'il existe actuellement une récession. Le gouvernement a accordé un financement supplémentaire là où il est le plus nécessaire. Les dépenses de programmes augmenteront de 7,5 milliards de dollars au cours de la prochaine année financière.

Cette augmentation profitera surtout à trois domaines, puisque 3 milliards de dollars seront versés à des programmes d'aide aux chômeurs, ce qui représente une somme importante, 1,6 milliard de dollars seront consacrés aux personnes âgées et 1,3 milliard de dollars seront réservés aux agriculteurs qui traversent une période difficile.

Les fonds affectés à l'agriculture prennent d'autant plus d'importance dans ma circonscription de Macleod que l'économie de ma région repose essentiellement sur ce secteur d'activité. Cette somme de 1,3 milliard de dollars prévue au budget montre encore une fois que le gouvernement reconnaît, comme il l'a toujours fait depuis son arrivée au pouvoir, le rôle important que joue l'agriculture dans l'économie canadienne ainsi que la structure sociale du Canada rural et des petites villes de notre pays. Donc, ce sont de bonnes nouvelles pour le secteur agricole, pour les petites localités qui vivent de l'agriculture et pour toute la circonscription de Macleod.

D'ailleurs, les dirigeants des associations agricoles de tout le Canada ont vite réagi au budget et en ont fait l'éloge. Alex Graham, président des Syndicats du blé des Prairies, a déclaré: «C'est une preuve bien tangible de l'engagement que prend le gouvernement envers l'industrie agricole.» Don Knoerr, président de la Fédération canadienne de l'agriculture, a dit: «De toute évidence, nous sommes heureux de voir que le gouvernement fédéral a reconnu les besoins des agriculteurs, dont la situation est désespérée.» Harvey McEwen, président de la Western Canadian Wheat Growers Association, a affirmé: «C'est un signe extrêmement encourageant. Ces subventions nous donnent le temps de nous sortir du pétrin.»

Il ne fait aucun doute que l'agriculture joue un rôle important dans l'économie canadienne. C'est ce que le gouvernement a reconnu dans son dernier budget et ce que maintient l'industrie agricole. J'ajouterai que cette question revêt une importance vitale dans l'ouest du pays.

En tant que député de l'ouest du Canada, je me réjouis des efforts déployés par le ministre de l'Agriculture, M. Mazankowski, et des initiatives qu'il a prises ainsi que de la détermination du gouvernement à y donner suite, en soutenant nos agriculteurs dans les épreuves difficiles qu'ils doivent surmonter, notamment la guerre commerciale internationale opposant les Américains aux Européens. Les pays producteurs de céréales font face à ce problème depuis déjà quelques années, et nous espérons, grâce aux négociations du GATT qui se dérouleront au cours des 12 ou 24 prochains mois, pouvoir régler quelques–unes de ces grandes questions internationales.

Entre–temps, notre gouvernement appuie l'industrie agricole.

En terminant, je crois que nous pouvons dire que le budget 1991–1992 est dur, mais juste. Le gouvernement

s'est attaqué de front au déficit, mais tous les Canadiens supportent leur part du fardeau. Ce budget se veut une stratégie financière visant à nous garantir un avenir plus prospère et plus sécurisant pour nos enfants et nos petits-enfants. Mais ce qui importe encore davantage, il correspond aux aspirations des Canadiens.

Je le répète, quand les habitants de Macleod m'ont élu en 1988, ils m'ont confié une mission. Ils voulaient notamment que le gouvernement réduise ses dépenses et résorbe le déficit. Ce budget satisfait aux exigences de mes électeurs.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je désire interroger le député de Macleod et commenter les chiffres qu'il a cités. Il a fait état des dépenses supplémentaires du gouvernement et, sauf erreur, il a parlé de 3 milliards de dollars au chapitre de l'assurance-chômage.

Je tiens à apporter une précision à l'intention de ceux qui nous écoutent. À entendre le député, c'est comme si le gouvernement faisait preuve de largesse. Ce n'est pas aussi simple que cela. Le député le sait pertinemment—je le vois sourire—, le gouvernement n'apporte pas 3 milliards de dollars à la caisse d'assurance-chômage. Je suis sûr qu'à l'instar de nos autres collègues, le député se souvient que par le projet de loi C-21, le gouvernement s'est bel et bien retiré du domaine de l'assurance-chômage. Je crois savoir que jusqu'à maintenant, le gouvernement contribuait près de 25 p. 100—en fait, c'était exactement 26 p. 100—de tout l'argent versé à la caisse d'assurance-chômage. À l'époque où la caisse d'assurance-chômage disposait de 13 milliards de dollars, le gouvernement y contribuait près de 3 milliards.

Les 3 milliards de dollars dont le député a parlé ne sont pas les 3 milliards de dollars que le gouvernement versait jusqu'à maintenant. En fait, je crois vraiment que le gouvernement a été pris de remords, si l'on veut, sur la façon de réunir les fonds.

Dans son exposé budgétaire de la semaine dernière, M. Wilson a dit que le gouvernement n'imposait pas de nouvelle hausse de taxe. Sans m'arrêter à la taxe sur les cigarettes, je dirai que les hausses de taxe se présentent sous de nombreux visages. Pourtant, tout comme mes électeurs et vraisemblablement aussi tous les autres Canadiens, je suis vraiment renversé et irrité à la suite de la décision prise par le gouvernement de hausser de 24 p. 100 les primes d'assurance-chômage que doivent payer tant l'employé que l'employeur. Prise isolément, cette décision est assez terrible, mais quand on l'associe à celle de hausser les primes d'assurance-chômage de l'employeur et de l'employé de moitié d'ici un an et demi, nous voyons la situation sous un jour tout nouveau. Les employés seront contraints de payer des impôts de façon à pouvoir les recouvrer sous la forme de prestations d'assurance-chômage, et l'employeur devra payer encore davantage. Dans ces conditions, les employés qui, dans bien des cas, n'ont pas les moyens de faire plus et les entreprises, la plupart du temps des petites entreprises, seront contraintes de payer encore davantage.

Le gouvernement a beau prétendre verser cet argent, il ne fait que le rendre aux gens qui ont payé des primes supplémentaires d'assurance-chômage de façon à accumuler entre 2 et 3 milliards de dollars au cours de la prochaine année ou deux, selon la façon de calculer et le nombre des travailleurs. Dans ces conditions, l'équation s'équilibre.

J'aimerais que le député, en toute honnêteté, apporte cette précision.

M. Hughes: Je sais gré à mon honorable vis-à-vis de son intervention très réfléchie. Cependant, à l'instar de tous nos collègues, il sait que le gouvernement a demandé 2,70 $ de plus par semaine. Il sait également que le Canada a besoin d'un régime d'assurance-chômage qui soit entièrement financé pour pouvoir assurer des prestations aux chômeurs de notre pays. Il sait que ce sont les gens qui occupent un emploi qui, comme de juste, devront assumer ce fardeau.

Il reconnaîtra, je pense, que l'objectif est vraiment d'instaurer un véritable régime d'assurance-chômage. Il s'agit bien ici d'assurance. Ce sont les Canadiens qui occupent un emploi qui doivent assumer le fardeau et ce sont les Canadiens qui sont temporairement sans emploi avant de revenir sur le marché du travail, qui toucheront les prestations. Le député cherche à présenter le changement d'un certain point de vue, et c'est tout à fait son droit. Je le vois qui sourit. Nous reconnaissons tous que c'est ce qu'il s'efforce de faire.

• (1350)

Pour être réaliste, il faut aborder les questions comme celle-ci en tenant compte de la réalité. Qui paiera en définitive pour l'augmentation si elle ne fait que contribuer encore au déficit. Ce sont les enfants du député, les miens et ceux de nos électeurs d'aujourd'hui. On ne peut surseoir au paiement du déficit et en imposer le fardeau aux générations futures. C'est ici même et aujourd'hui même que nous devons nous attaquer à ce problème.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, un tel discours est très éclairant, car il porte sur les difficultés qu'occasionne le déficit, avec les compressions qu'il entraîne. Nous sommes prêts à mener la vie dure à ces fonctionnaires d'Ottawa. Il n'est même pas signalé qu'ils ne sont pas plus nombreux qu'en 1974. Mais quand il s'agit de donner 1,3 milliard aux agriculteurs, c'est d'accord. Il est très important de leur donner cet argent.

Pas la peine de chercher à autoriser des fonds pour créer des emplois. Après tout, ce sont nos enfants et nos petits-enfants qui devraient payer, puisque cela alourdirait le déficit. Un million et demi de personnes sont au chômage? Pas de problème. Pas la peine de s'inquiéter non plus des 288 000 emplois qui disparaissent dans le secteur de la fabrication, la moitié pour ne jamais revenir. Mais il faut donner 1,3 milliard de dollars à Macleod, en Alberta, car c'est là que sont les besoins.

Que pense le député de ce que le ministre des Finances a dit des gouvernements qui consacraient de l'argent à la création d'emplois lors de la dernière récession? À cette époque-là, le gouvernement a injecté 500 millions dans la création d'emplois. Je cite les propos du ministre: «Le ministre a annoncé un programme de création d'emplois de 500 millions de dollars. J'imagine, monsieur le Président, que c'est un pas dans la bonne voie. En l'occurrence, le gouvernement fait bien peu pour s'attaquer au problème du chômage. Cinq cents millions de dollars peuvent sembler beaucoup d'argent, mais cela équivaut à 300 $ par chômeur et représente à l'heure actuelle 0,25 p. 100 de toute notre économie.»

Le député est-il d'accord avec l'actuel ministre des Finances qui disait en 1982 que les gouvernements doivent affecter des ressources à la création d'emplois ou accepte-t-il plutôt l'opinion que le ministre a aujourd'hui et qui consiste à dire que les chômeurs n'ont qu'à rester sur le pavé?

M. Hughes: C'est avec grand plaisir que je vais répondre à cette intervention, monsieur le Président. J'espère que mon collègue siégera assez longtemps pour qu'on lui remette ses propos sous le nez, huit ou dix ans après le fait, à une époque et dans une conjoncture qui seront tout à fait différentes.

Permettez-moi de vous dire, monsieur le Président, que les temps ont bien changé depuis le début des années 80. Prenons un premier exemple, celui des taux d'intérêt du début de la décennie, qui étaient bien différents de ceux que nous avons réussi à maintenir aujourd'hui en modérant l'expansion de la masse monétaire par notre politique budgétaire et monétaire. Nous avons pu faire en sorte que les taux restent bien en deça de ceux qui ont sévi sous le gouvernement libéral irresponsable du début des années 80.

Mon collègue dit que nous ne devons pas soutenir l'agriculture.

M. Manley: Je n'ai pas dit cela. J'ai dit, au contraire, qu'il faut donner de l'argent à ce secteur.

M. Hughes: Il a dit que nous ne devrions pas investir dans l'agriculture. Attendez un instant. Que faisons-nous dans le secteur agricole? Nous investissons pour nous assurer qu'il y aura encore un secteur agricole et qu'il y aura encore des exploitations agricoles familiales au Canada après ce ralentissement de l'économie internationale. Nous investissons dans un secteur qui est essentiel à la santé sociale et économique de notre pays.

Je dois vous dire, monsieur le Président, que c'est la déclaration la plus étrange que j'ai entendue de la part de ce député jusqu'à maintenant. Je mets en doute ce qui...

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député d'Ottawa-Sud a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Manley: Lorsque le député de Macleod examinera les «bleus», je crois qu'il découvrira qu'il m'a cité incorrectement. Je ne fais que comparer ses remarques concernant les fonds affectés à l'agriculture à celles qu'il a faites au sujet des fonds affectés à d'autres activités de création d'emplois.

Le président suppléant (M. DeBlois): Il reste une minute au député de Macleod.

M. Hughes: Monsieur le Président, je n'ai aucunement l'intention de donner une fausse interprétation aux observations que le député a faites à la Chambre. Je veux simplement lui assurer que je ferai tout ce qu'il m'est

possible de faire pour voir à ce que les agriculteurs reçoivent tout l'appui dont ils ont besoin durant cette période difficile. Tout porte à croire que cette période difficile durera encore quelques années. Elle dure déjà depuis trois ou quatre ans et se poursuivra probablement encore pendant deux ou trois ans.

Nous avons mis en place un filet de sécurité pour les agriculteurs de l'ouest du Canada. Ce programme, auquel ils contribuent dans une large mesure, les aidera à prédire au printemps combien d'argent ils recevront à l'automne. C'est un bel exemple du genre d'appui que nous leur donnons. Nous ne faisons pas que distribuer de l'argent. Nous mettons en place un programme qui oblige l'agriculteur à prendre lui-même des mesures pour se protéger, car le marché international dans le secteur agricole est très difficile. C'est un programme de soutien à l'agriculture qui est tout à fait légitime.

Je vois qu'il ne me reste plus de temps.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, lorsque j'ai participé, l'année dernière, au débat sur le budget à la Chambre, j'ai comparé le ministre des Finances au roi nu. J'ai dit que l'on pouvait trouver, caché dans le document budgétaire d'il y a un an, un aveu tacite d'échec de la part du ministre.

Bien qu'il n'ait pas été prêt à admettre avant octobre que le Canada subissait une récession, il me semblait assez clair à l'époque que les belles paroles creuses du ministre signalaient qu'une récession était en cours ou sur le point de commencer et qu'il se rendait compte que les politiques antérieures n'avaient pas fonctionné.

Eh bien, la récession d'origine purement canadienne de 1990-1991 entre maintenant dans son douzième mois. Près d'un million et demi de Canadiens sont en chômage et, à la différence de l'année dernière où il fallait démontrer la duperie du ministre, il est bien clair pour tout le monde cette année que le ministre et le gouvernement n'ont pas d'idées, ni de vision pour l'avenir, ni de compassion pour les chômeurs et les sans-abri. Ils ont rien à offrir aux Canadiens pour le moment.

Beaucoup de Canadiens estiment maintenant qu'ils n'ont pas grand-chose à espérer et, malheureusement, avec la présentation du budget de 1991, le gouvernement conservateur a plutôt empiré le désespoir et le mécontentement qui affligent le Canada à l'heure actuelle.

[*Français*]

Il nous faut donc l'ajouter à la longue et triste liste du nombre record de 5 991 faillites enregistrées en janvier. Le gouvernement conservateur n'a pas de vision de l'avenir. Leur vision est de nous conduire directement à la faillite nationale. Ce Budget transpire le désespoir.

[*Traduction*]

Dans l'exposé qu'il a fait au Parlement, le ministre des Finances a pratiquement avoué qu'il a maintenant perdu le contrôle de la crise économique qu'il a provoquée. Le ministre affirme que son budget est conçu pour donner confiance aux Canadiens et fournit leadership et orientation, mais ses propres projections ne permettent pas de partager l'optimismme dont sont empreintes ses belles paroles. Ce qu'il appelle la voie vers la reprise est absolument dénué de sens pour le million et demi de Canadiens qui, dit-il, resteront chômeurs en 1991 et 1992.

Sa récente conversion, qui l'a amené à se préoccuper des taux d'intérêt élevés, n'offre aucune perspective de soulagement aux détenteurs d'hypothèque et aux petites entreprises qui resteront aux prises, d'après le ministre, avec des taux d'intérêt d'environ 10 p. 100 et des taux réels d'environ 7 p. 100. Ces projections donnent à penser que la valeur du dollar canadien demeurera élevée et donc que les exportateurs canadiens resteront dans une position désavantageuse face à la concurrence.

De plus, le gouvernement traite le problème du déficit au Canada strictement comme une affaire de chiffres sans paraître comprendre la nécessité d'investir dans les gens.

[*Français*]

Les conservateurs, encore une fois, nous prouvent qu'ils ne savent pas ce qu'ils font. Le Budget de 1991 démontre bien qu'une fois de plus, ils sont aussi perdus qu'ils l'ont été au cours des sept dernières années.

[*Traduction*]

En dernière analyse, ils ont laissé le Canada se retrouver dans une concurrence féroce au sein d'une économie globale impitoyable, sans que notre pays ne soit équipé pour relever le défi.

Pire encore, une bonne partie des difficultés économiques auxquelles font face les Canadiens ont été délibérément planifiées par le gouvernement, à en juger par les paroles mêmes du premier ministre: «Nous avons provoqué un ralentissement économique.»

M. le Président: Comme il est 14 heures, la Chambre procédera maintenant aux déclarations des députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

M. Mac Harb (Ottawa–Centre): Monsieur le Président, les maisons de refuge pour les sans–abri sont bondées et ne répondent plus à la demande. On n'a pas de chiffres précis sur le nombre de sans–abri, mais ce nombre varierait entre 130 000 et 250 000.

Pourtant, le récent budget a porté un autre très dur coup à ces gens. En effet, le gouvernement a réduit sensiblement l'efficacité du programme fédéral de logement en sabrant dans les nouveaux projets de logement social.

Selon l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine, les compressions de 15 p. 100 entraîneront la suppression de plus de 3 000 logements dont on a un besoin urgent. Si nous maintenons ce régime de compressions jusqu'en 1995–1996, nous aurons réduit de plus de 400 millions de dollars le budget du logement, ce qui représentera une perte de milliers de logements pour les Canadiens.

Quand le gouvernement va–t–il enfin reconnaître le problème des sans–abri au Canada? Quand va–t–il consacrer le temps et les ressources nécessaires premièrement pour déterminer exactement combien de Canadiens sont sans–abri, et deuxièmement pour jouer un rôle de premier plan en coordonnant les efforts de tous les paliers de gouvernement et du secteur privé en vue d'assurer un logement décent à tous les Canadiens?

* * *

[*Français*]

LES JEUX DU CANADA

M. Guy Saint–Julien (Abitibi): Monsieur le Président, même s'il a perdu le drapeau des Jeux du Canada par un point, les athlètes québécois et québécoises se sont comportés en gagnants lors des cérémonies de clôture hier à Charlottetown. Ces athlètes ont été les premiers à se lever pour donner une ovation debout à l'Ontario quand on a présenté le drapeau des jeux.

Article 31 du Règlement

Claude Hardy, le chef de mission du Québec, a déclaré: «Pour gagner le drapeau, il ne faut pas débarquer du podium, et c'est ce que nous avons fait.»

Les athlètes québécois ont récolté 140 médailles, dont 63 d'or et deux nouveaux records des jeux. Le Québec a terminé à un point de l'Ontario, perdant 257.5 à 256.5.

Bravo Québécois et Québécoises!

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, chaque année, les flottes de pêche de la Communauté européenne prennent plus de poissons que ce qu'elles s'étaient engagées à prendre. On peut donc qualifier la chose de vol. Ainsi, les Européens viennent voler les familles et les localités de pêcheurs de toute la région de l'Atlantique. Pourtant, le gouvernement fédéral sabre dans les quotas accordés aux pêcheurs canadiens et se montre incapable d'empêcher les Européens de pratiquer la surpêche année après année.

En 1990, les Européens ont pris cinq fois plus de poissons que ce qu'ils s'étaient engagés à prendre au–delà de la zone des 200 milles du Canada.

M. Les Harris, dans son rapport sur la morue du Nord, le Conseil canadien des pêches, les localités de pêcheurs et les gouvernements provinciaux réclament tous qu'on mette fin à la surpêche étrangère et qu'on étende notre zone de compétence.

Il est temps de faire savoir aux Européens qu'ils doivent cesser de pratiquer la surpêche, sous peine de se retrouver à pêcher l'année suivante dans des eaux relevant désormais de la compétence du gouvernement canadien.

Il est temps que le gouvernement fédéral commence à protéger les intérêts ainsi que l'avenir des familles et des localités de pêcheurs du Canada.

* * *

LE DÉCÈS DE HELEN HUNLEY, LIEUTENANT–GOUVERNEUR DE L'ALBERTA

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, cette semaine marque la fin du mandat du 12e lieutenant–gouverneur de l'Alberta. En ma double qualité d'Albertain et d'ami personnel, je voudrais rendre hommage à Son Honneur Helen Hunley.

Mme Hunley a eu une carrière fort impressionnante. Elle a été tour à tour lieutenant du Corps féminin de l'Armée canadienne pendant la Seconde Guerre mondiale, femme d'affaires, échevin et maire de Rocky Moun-

tain House, puis députée à l'Assemblée législative albertaine.

Au sein du Cabinet provincial, elle a occupé les postes de solliciteur général et de ministre des Services sociaux et de la Santé communautaire. Retirée de la politique active depuis 1979, elle a accepté le poste de lieutenant-gouverneur de l'Alberta en 1985.

Elle s'est acquittée de ses fonctions dans le même esprit que tout ce qu'elle a entrepris dans sa vie, c'est-à-dire en s'y donnant complètement. Elle a accompli avec efficacité absolument toutes les tâches qui incombent à un lieutenant-gouverneur. Elle a assumé son rôle de vice-reine avec dignité et dévouement, gagnant le respect ainsi que l'admiration de tous les Albertains.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, pour des raisons humanitaires, je demande au ministre de l'Emploi et de l'Immigration d'autoriser Arthur et Helena Gras, ainsi que leurs deux enfants, à rester au Canada.

M. Gras, un marin polonais, et sa famille sont actuellement menacés de déportation, même s'ils demandent le statut de réfugiés depuis trois ans.

Les raisons humanitaires s'expliquent du fait que les deux enfants sont citoyens canadiens. L'un d'entre eux souffre d'une maladie rare qui, selon les médecins, ne peut être bien soignée en Pologne. Si ce n'était de l'arriéré des demandes de statut de réfugié, M. Gras serait considéré comme un réfugié politique depuis son arrivée au Canada, en 1988. M. Gras s'est trouvé du travail, et la famille s'est bien adaptée au Canada.

Je demande à la ministre de faire preuve de compassion et de bon sens en mettant un terme à la menace d'exportation de la famille Gras.

* * *

LE GOUVERNEMENT CHINOIS

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, en juin 1989, le monde a vu avec horreur le gouvernement chinois écraser brutalement un mouvement pro-démocratique sur la place Tiananmen.

Ce même gouvernement précipite aujourd'hui en douce les procès et les condamnations de ceux qui ont participé à ce mouvement pro-démocratique. Peut-être parce que l'attention du monde reste centrée sur la situation dans le golfe Persique, le secret presque absolu entoure les procès en Chine.

Les observateurs du Canada et d'autres pays occidentaux sont gênés dans les efforts qu'ils font pour surveiller cette nouvelle forme d'oppression que pratique le gouvernement Chinois.

La guerre dans le Golfe est terminée, et nous tentons d'instaurer un nouvel ordre mondial. Or, il ne faut pas oublier que des centaines, peut-être des milliers, de jeunes détenus en Chine sont voués à un avenir incertain, pour avoir simplement voulu que leur gouvernement accélère la réforme démocratique.

Au Canada, nous avons le privilège et le devoir de défendre le principe de la liberté d'expression et de nous opposer au recours à la force contre des manifestants sans armes. Il faut faire comprendre au gouvernement chinois, sans aucune équivoque, que le Canada garde l'oeil ouvert.

* * *

LES NATIONS UNIES

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge): Monsieur le Président, le succès de l'intervention militaire des Nations Unies contre l'Irak servira de précédent et dissuadera d'autres tyrans de s'attaquer à des nations légitimement constituées.

Il y a aussi un autre avantage moins évident. Les pays n'auront plus besoin de s'armer aux prix de milliards de dollars pour se protéger contre des ennemis. En un mot, ils pourront maintenant décider de consacrer des fonds au développement économique ainsi qu'aux programmes sociaux, et s'en remettre aux Nations Unies pour la défense de leurs frontières légitimes.

Monsieur le Président, vous conviendrez sûrement avec moi que c'est une idée valable que le Canada devrait promouvoir aux Nations Unies et ailleurs.

* * *

[*Français*]

LA COMMISSION SPICER

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, la déclaration de M. Keith Spicer à l'effet que «les Canadiens se foutent éperdument de l'administration de la Commission Spicer» est choquante et insultante, au moment même où le gouvernement impose aux payeurs de taxes le fardeau de son incompétence administrative.

Non, les payeurs de taxes ne se foutent pas éperdument de l'administration Spicer, bien au contraire.

Non, les payeurs de taxes ne se foutent pas des 25 millions de dollars qu'ils auront à payer pour une commission bidon qui a perdu toute sa crédibilité.

Non, les Québécois et les Québécoises ne se foutent pas des affirmations de M. Robert Normand à l'effet que «la Commission Spicer banalise la question québécoise».

Le président Keith Spicer a démontré un manque de jugement et un manque de transparence inacceptables.

M. Young (Acadie—Bathurst): Tu as raison!

M. Rocheleau: Il doit démissionner immédiatement et le gouvernement doit suspendre les travaux de cette Commission et ordonner une enquête afin de faire toute la lumière sur ce qu'on peut déjà qualifier de scandale à la Commission Spicer.

* * *

LES FORCES CANADIENNES

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, durant le conflit du golfe Persique, les troupes des Forces armées canadiennes ont joué un rôle important et fondamental. Le Canada a donc participé à part entière et égale avec tous les pays de la coalition à soutenir les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Durant ce conflit, nombreux autres membres des Forces armées canadiennes ont aussi travaillé hardiment de longues heures, ici au Canada, afin de coordonner nos activités au Moyen-Orient.

[*Traduction*]

Je suis persuadé que tous les députés voudront, avec moi, prier le ministre de la Défense nationale de faire frapper une médaille commémorative en l'honneur des membres de nos forces armées. Cette médaille témoignerait de la reconnaissance de tous les Canadiens envers ces hommes et ces femmes dévoués.

[*Français*]

Nous devons maintenant exprimer notre fierté envers nos troupes. Une médaille serait bien méritée.

* * *

[*Traduction*]

LES RÉSIDENCES OFFICIELLES

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, le gouvernement se propose de réduire le déficit avec l'argent qu'il épargnera grâce à des compressions budgétaires dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'environnement.

Nous, Canadiens d'ascendance écossaise, savons depuis longtemps que c'est en épargnant dans les petites choses qu'on finit par économiser beaucoup d'argent.

Article 31 du Règlement

• (1410)

Je tiens à dire au gouvernement qu'il pourrait épargner beaucoup dans les petites choses. Je ne parle pas seulement des déplacements et des instituts du ministre des Communications, quoiqu'on pourrait épargner là-dessus.

Prenons le cas des résidences officielles: il nous en a coûté 500 000 $ au cours des six derniers mois pour loger le premier ministre et le chef de l'opposition. Pour ce dernier, monsieur le Président, il a fallu acheter 27 000 $ de meubles et repeindre l'endroit au coût de 17 600 $ avant qu'il n'emménage. Cela coûte un peu plus cher que dans la circonscription de Beauséjour. On a dépensé 11 000 $ en linge de maison. Et au 24 de la promenade Sussex, on a investi 629 $ dans des paillassons et 1 080 $ dans la lutte contre la vermine.

Quelle vermine? Le Bloc québécois? Je ne sais pas.

Ma grand-mère écossaise disait que si l'on veut vraiment épargner, il faut supprimer un tas de petits déboursés et que cela finit par réduire considérablement les dépenses. Le gouvernement devrait supprimer le gaspillage qui se fait à Stornoway et au 24 de la promenade Sussex.

* * *

LE BUDGET

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, le dernier budget fédéral est bien adapté aux circonstances.

En fait et comme l'a dit le président du Conseil du Trésor, on ne peut plus justifier devant les Canadiens les coûts et la complexité de la machine gouvernementale. En conséquence, le gouvernement va légiférer de façon à imposer des restrictions aux dépenses de programmes. Cela aurait déjà dû être fait il y a une vingtaine d'années. Mais il n'est pas trop tard.

Pour la première fois, une loi va imposer des limites à ce que les politiques peuvent dépenser. Les Canadiens qui craignent que les recettes tirées de la TPS ne servent à financer de nouveaux programmes vont se rejouir de la création Fonds de service et de réduction de la dette, qui garantira que ces recettes servent uniquement à la réduction du déficit.

Le plafonnement des hausses salariales dans la fonction publique, la réduction des échelons hiérarchiques de la bureaucratie, la baisse de 10 p. 100 des cadres supérieurs et la compression des subventions et autres contributions sont autant de bonnes nouvelles pour les Canadiens qui en ont assez des dépenses gouvernementales somptuaires.

Le gouvernement décrète les réductions et les réformes qui s'imposent absolument s'il veut avoir suffisamment d'argent pour payer les programmes et les services essentiels du filet de sécurité social. Il s'arrange pour

faire baisser les taux d'intérêt et pour redonner confiance aux investisseurs de façon à assurer la relance économique de notre pays.

* * *

LE SOMMET MONDIAL SUR LE CONTRÔLE DES ARMES

M. Walter Van De Walle (St-Albert): Monsieur le Président, les Canadiens ont applaudi à l'annonce d'un cessez-le-feu dans le Golfe et du retrait des troupes de Saddam Hussein du Koweït.

Maintenant que les hostilités ont pris fin, nous pouvons nous employer activement à rebâtir un monde où tous les peuples de la terre, dont ceux du Moyen-Orient, pourront vivre en sécurité. Le Canada, faisant preuve de leadership, a proposé la tenue, sous les auspices des Nations Unies, d'un sommet mondial sur le contrôle des armes de guerre et de destruction massive. Au nombre de celles-ci devraient figurer les armes classiques, les missiles ainsi que les armes chimiques, biologiques et nucléaires.

Je tiens à féliciter le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'avoir pris l'initiative aujourd'hui de proposer la tenue d'un sommet mondial sur le contrôle des armements, car cette mesure est indispensable à l'établissement d'un nouvel ordre mondial garant d'une paix durable.

C'est le temps de parler de contrôle des armements et d'accroître les capacités des Nations Unies.

* * *

LES JEUX D'HIVER DU CANADA

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard s'unissent à tous leurs compatriotes pour célébrer le bel esprit sportif qui a présidé aux Jeux d'hiver du Canada, édition 1991, qui ont pris fin samedi dernier. Les cérémonies de clôture ont couronné deux semaines de saine compétition dans des sports individuels et d'équipe.

Cette année, les Jeux ont eu pour thème principal la participation. En effet, un nombre record d'athlètes y ont pris part, ce qui prouve que l'Île-du-Prince-Édouard peut être l'hôte d'un événement de cette envergure. Des milliers de spectateurs sont venus de près comme de loin pour assister aux Jeux.

Aux activités sportives se sont ajoutées celles du festival culturel «Les couleurs du Canada».

Les Jeux d'hiver du Canada ont eu lieu grâce à l'appui soutenu des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard: plus de 5 000 volontaires ont contribué à leur réussite. En 1991, l'Île-du-Prince-Édouard a lancé une invitation chaleureuse au reste du Canada, et des milliers de Canadiens y ont répondu avec enthousiasme. À tous ces gens, nous disons: «Au plaisir de vous revoir bientôt!»

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, qui a dit ceci: «Les gouvernements doivent se comporter comme de simples citoyens. Ils peuvent emprunter, au besoin, pour l'achat d'immobilisations comme une nouvelle maison, mais doivent payer comptant leurs dépenses courantes, telle l'épicerie.»

Il a ajouté ce qui suit:

> Les dirigeants des années 60 et 70 ont grevé d'une première hypothèque l'avenir du Canada. Ceux des années 80 et 90 sont en train de grever le même bien d'une deuxième hypothèque. La valeur nette réelle est inexistante. Nous devons une fois pour toutes cesser de grossir la dette écrasante que nous léguerons à nos enfants.

Qui a prononcé ces paroles, monsieur le Président? Le ministre des Finances? Le premier ministre? Non, monsieur le Président, c'est le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Frank McKenna. Il semble être d'accord avec nous.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le 3 décembre, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré: «Nous n'envisageons pas actuellement de modifier la *Loi canadienne sur la santé*.»

La semaine dernière, nous avons appris à la page 78 du budget que les coupes effectuées dans le programme d'assurance-maladie ont fait que le régime universel d'assurance-maladie ne pourra plus être protégé par l'actuelle *Loi canadienne sur la santé*. Ce gouvernement prévoit déjà des projets de loi qui permettraient de cesser le financement dans d'autres secteurs.

Voici ma question au premier ministre: le 3 décembre, le ministre de la Santé a-t-il mal exposé les faits ou a-t-il

cédé récemment au ministre des Finances qui voulait sabrer l'assurance-maladie?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la déclaration que j'ai faite le 3 décembre est toujours valable. Notre intention n'est pas de modifier la *Loi canadienne sur la santé*, mais de modifier d'autres lois qui la protégent.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, vendredi, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social accusait le ministre des Affaires sociales du Québec de préconiser, et je cite: «. . .l'abolition de l'assurance-maladie et la destruction de notre système national de services de santé.» Le premier ministre peut-il nous dire s'il est d'accord avec son ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ou est-ce qu'il comprend, avec ces coupures au niveau du gouvernement fédéral, que c'est ce dernier qui préconise la destruction de notre système national de santé?

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, mes propos de vendredi avaient trait à la position du ministre québécois qui préconisait que le gouvernement fédéral transfère tout simplement au moins 3,6 milliards de dollars à sa province, ou 14 milliards à l'ensemble des provinces, sans avoir rien à dire dans le maintien des normes nationales.

Je demande à la députée de Hamilton-Est si c'est là la position du Parti libéral du Canada, étant donné qu'elle a cité le ministre québécois comme une autorité en matière d'assurance-maladie et de fédéralisme?

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a fait une très grave accusation. Il a accusé le ministre québécois de vouloir détruire le régime national d'assurance-maladie.

J'aimerais savoir si le premier ministre est d'accord avec les déclarations de son collègue à la Chambre ou si lui au moins comprend que ce sont en réalité les coupes de plus de 1 milliard de dollars, que le gouvernement fédéral fait cette année, qui sonneront le glas du régime.

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, permettez-moi de retourner la question à mon amie.

La députée et son parti croient-ils qu'il serait approprié, de la part du gouvernement fédéral, de simplement transférer cette année 14 milliards de dollars aux provinces au chapitre de l'assurance-maladie sans conserver aucun pouvoir lui permettant de vérifier l'utilisation de cet argent ou le maintien des normes nationales, en matière d'universalité, de transférabilité ou de l'administration publique des autres normes applicables à l'assurance-maladie? Croit-elle que l'assurance-maladie continuerait ainsi d'exister en tant que régime national?

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Hier, à Montréal, le ministre des Finances aurait dit, après une réunion avec les ministres des Finances des provinces, apparemment en parlant des programmes de santé provinciaux: «Il devra y avoir des changements.»

Je demande au ministre quels changements, exactement, envisageait le ministre des Finances? Parlait-il d'établir un ticket modérateur, de fermer des lits d'hôpitaux ou d'éliminer certains traitements des actes couverts par l'assurance?

Ces changements sont-ils conformes à la *Loi canadienne sur la santé*? Pourquoi le gouvernement essaie-t-il de détruire l'assurance-maladie par des voies détournées?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la question du député devrait porter une mise en garde: «Attention: écouter ces déclarations peut nuire à la vérité.»

Rien ne peut être plus loin de la vérité que d'affirmer que le gouvernement fédéral veut détruire l'assurance-maladie. Une chose est certaine, cependant, chaque Canadien dépense en moyenne 2 000 dollars par an en soins médicaux. Si l'on exprime cela en pourcentage du produit intérieur brut, on constate que parmi les pays occidentaux industrialisés, seuls les États-Unis dépensent plus que le Canada.

• (1420)

Le grand défi pour nous dans la protection du système n'est pas de continuer à l'alimenter sans questions, mais de nous demander si l'argent que nous dépensons est utilisé au mieux.

Ainsi, j'aurais espéré que le député défende ardemment l'initiative du ministre des Finances qui réduira probablement de 100 000 le nombre de jeunes Canadiens qui fument, et qui sauvera ainsi des milliers de vies ainsi qu'économisera des dizaines de millions de dollars de soins.

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, le ministre a qualifié d'inexacte une déclaration du ministre des Finances que beaucoup d'entre nous ont entendue ce matin à la radio de Radio–Canada. Je laisse au ministre des Finances le soin de régler cette question avec le ministre de la Santé nationale et du Bien–être social, mais je dis que cette déclaration est exacte.

Dans le document budgétaire qu'il a déposé la semaine dernière, le ministre des Finances a exposé le programme d'élimination progressive des paiements de transfert fédéraux en matière de soins de santé. Le Conseil national du bien–être, l'organisme consultatif fédéral chargé de conseiller le ministre de la Santé nationale et du Bien–être social, a déclaré au sujet de ces compressions: «Sans la pression du gouvernement fédéral, les provinces pourraient faire payer les usagers, ce qui constituerait un pas en arrière et dissuaderait notamment les pauvres à recourir aux soins dont ils ont besoin.»

Pourquoi le ministre et son gouvernement veulent–ils que les provinces fassent un tel pas en arrière?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien–être social): Monsieur le Président, je n'ai pas contesté les propos du ministre des Finances. J'ai contesté ceux du député de Windsor–Ouest, qui a laissé entendre que l'objectif du gouvernement fédéral était de détruire discrètement l'assurance–maladie, une opinion que ne partage pas, si je puis le mentionner, M^me^ Bégin, l'ancienne ministre libérale de la Santé nationale et du Bien–être social. D'après l'article paru samedi dans le *Globe and Mail*: «L'assurance–maladie demeurera», a dit M^me^ Bégin. L'ancienne ministre de la Santé y dit que les compressions fédérales ne menacent pas le régime.

Encore une fois, les députés du Parti libéral ne connaissent pas au juste le montant total des transferts effectués entre Ottawa et les provinces. Ils se plaignent des compressions ou du montant d'argent transféré, mais ils ne tiennent pas compte du fait que les points d'impôt, qui ont exactement le même effet net sur les trésors fédéral et provincial, augmentent et que la croissance des transferts du gouvernement fédéral aux provinces sera de plus de 1 p. 100 cette année pour ce qui est du FPE.

Si les députés souhaitent protéger l'assurance–maladie, il est important que nous mettions de l'ordre dans les finances du gouvernement fédéral pour assurer la stabilité future des programmes sociaux du Canada.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. L'indicateur avancé a encore reculé de façon dramatique aujourd'hui. La récession continue de plus belle. Pourtant, le gouvernement voudrait faire croire dans le Budget que tout va bien, déclarant à la page 52: «. . .la consommation devrait marquer un renversement rigoureux en second semestre cette année. . .».

Comment le gouvernement peut–il espérer que la consommation nous tire de cette récession quand il est prévu dans ce Budget qu'un Canadien sur dix sera sans emploi, quand le gouvernement attaque les salaires des gens et quand la TPS arrache des milliards de dollars des poches des gens partout au Canada?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, l'indice auquel se réfère l'honorable député ne nous apprend rien de neuf; je crois que tout le monde dans cette Chambre était parfaitement conscient de la conjoncture qui prévalait au mois de décembre.

Il s'agit effectivement d'une conjoncture difficile, nous le reconnaissons et c'est pourquoi il est très important, ensemble, de prendre les mesures pour nous en sortir. À cet égard, je dirais que le dernier Budget qui a été présenté par mon collègue, le ministre des Finances—qui aurait d'ailleurs souhaité être dans cette Chambre, mais qui est retenu sur la route entre Montréal et Ottawa par la tempête—crée précisément les conditions qui vont nous permettre cette relance.

Je comprends très bien que nous devons agir, mais nous devons agir sur les vraies causes du problème, créer un environnement qui va permettre aux taux d'intérêt de descendre et de permettre à l'économie et au travail de reprendre.

[*Traduction*]

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Soyons réalistes, monsieur le Président. Les principaux indicateurs

continuent de descendre à pic au Canada. Cela signifie plus de sans-emploi, plus d'enfants sous-alimentés et plus de familles qui luttent pour joindre les deux bouts.

Le ministre des Finances a avoué, samedi, qu'il avait commis des erreurs dans les budgets précédents. Le gouvernement admettra-t-il que le budget de la semaine dernière était une erreur? Aidera-t-il les sans-emploi au lieu de leur faire du tort? Refermera-t-il le grand écart entre les taux d'intérêt des États-Unis et ceux du Canada? Bref, fera-t-il quelque chose pour mettre fin à cette récession au lieu d'en aggraver les conséquences pour les gens?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Si le député regardait sur son pupitre, il verrait un morceau de métal foncé qui dépasse. C'est un microphone, merveille de la technologie moderne, qui me permet de l'entendre clairement. Il n'a pas besoin de crier.

Des voix: Oh, oh!

M. Loiselle: Le gouvernement se préoccupe beaucoup de créer des emplois. De tous les gouvernements de l'histoire du Canada, c'est même celui qui en a créé le plus—un million et demi—, ce qui a amélioré la productivité. Il est vrai qu'après sept ans de croissance record, l'économie surchauffait: des maisons unifamiliales qui valaient normalement 80 000 dollars se vendaient 300 000 ou 400 000 dollars; l'économie était déséquilibrée. Nous devions donc agir pour empêcher l'inflation de s'installer en permanence.

Pour cela, nous devions réduire la pression exercée par l'inflation. Et, monsieur le Président, je suis heureux de dire, comme nous le savons tous à la Chambre, que les taux d'intérêt diminuent depuis je ne sais combien de semaines. Ils ont encore baissé la semaine dernière.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Je me demande si le ministre entend les cris et les appels au secours lancés par les gens qui font la queue devant les banques alimentaires et les bureaux de l'assurance-chômage.

Ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Son gouvernement a bloqué le financement du régime public d'assurance-maladie pour deux ans, puis pour cinq ans; pourtant les frais engagés par les provinces à ce titre augmentent deux fois plus vite que l'inflation.

Le ministre peut-il nous dire si, à son avis, les budgets provinciaux à venir pour la santé apporteront autre chose que la suppression de lits dans les hôpitaux, que la mise à pied de professionnels de la santé, que l'annulation de l'achat de matériel et que des compressions dans tous les services de santé, ce sur quoi la *Loi canadienne sur la santé* ne lui laisse aucun contrôle?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député devrait déjà savoir que, de façon générale, les paiements de transfert versés aux provinces augmenteront de 3,7 p. 100 par année au cours des quatre prochaines années, alors que le gouvernement fédéral maintiendra l'augmentation des dépenses pour ses propres programmes à 3,2 p. 100. Nous ne demandons aux provinces rien de plus que ce que nous nous imposons dans les domaines qui sont exclusivement de compétence fédérale.

Les économies réalisées sur les paiements de transfert accordés aux provinces ne correspondent qu'à environ un demi pour cent des recettes provinciales.

Tout ce que je demande aux provinces, c'est de faire la même chose que ce que nous faisons à Ottawa, c'est-à-dire fixer leurs priorités et décider où, d'après elles, il serait plus important de dépenser ces fonds. Les soins de santé viennent sûrement en tête de liste. Voilà pourquoi le gouvernement s'est engagé à maintenir un régime national d'assurance-maladie.

* * *

LES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Ma question s'adresse au ministre des Finances.

Robert Hamilton, le directeur général de l'association des hôpitaux de l'Île-du-Prince-Édouard, a déclaré la semaine dernière que les compressions pratiquées dans les dépenses sociales annoncées dans le présent budget pourraient entraîner des suppressions de lits et des mises à pied ainsi qu'allonger les listes d'attente en chirurgie. M. Hamilton a ajouté que les hôpitaux de l'île avaient déjà atteint l'extrême limite en matière de compressions.

• (1430)

Le ministre ne se rend-il pas compte que ce budget va compromettre la qualité des soins médicaux, non seulement dans l'Île-du-Prince-Édouard, mais partout au Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée doit faire la part des choses entre les pressions exercées sur notre régime de soins médicaux et sur nos systèmes d'éducation, et les pressions que subissent l'ensemble des finances publiques du pays, c'est-à-dire les finances fédérales, provinciales et municipales. Si nous ne prenons pas les mesures nécessaires pour régler nos déficits et nos dettes maintenant, la situation ne fera qu'aggraver la situation de l'économie et menacera encore plus l'avenir de ces programmes importants. Voilà, en gros, la voie que le gouvernement a

empruntée dans le budget que j'ai déposé la semaine dernière.

J'ai rencontré tous les ministres des Finances provinciaux hier soir, et nous avons discuté de ces mesures. On s'est largement entendu pour reconnaître que le gouvernement devait prendre les mesures nécessaires pour contrôler le déficit et la dette pour les raisons que je viens tout juste de donner.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

J'ai été ministre de la Santé et des Services sociaux dans l'Île-du-Prince-Édouard et je sais que l'exercice du gouvernement impose des choix difficiles. Mais cela dit, je suis bien obligée de mettre en doute le jugement et la générosité d'un gouvernement qui réduit le déficit aux dépens des malades.

Des voix: Bravo!

Mme Callbeck: Monsieur le Président, pourquoi le ministre ne reconnaît-il pas que les mesures qu'il a prises dans son budget nuiront à la prestation des soins médicaux?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ce n'est pas ce que nous avons fait. Nous avons simplement demandé aux provinces d'accepter un taux de croissance moindre dans les paiements de transfert, mais un taux de croissance qui est quand même supérieur à celui que nous convenons d'appliquer à nos propres programmes.

Hier soir, j'ai dit aux provinces que nous dépenserions 183 milliards de dollars au chapitre des paiements de transfert, aux cours des cinq années à venir. C'est à elles de décider maintenant comment elles veulent dépenser cette somme. Elles peuvent consacrer l'argent qu'elles recevront aux soins médicaux, à l'enseignement postsecondaire, aux autoroutes ou aux salaires et aux traitements des employés de leur propre fonction publique. C'est aux provinces de choisir. Ce sont des domaines qui relèvent de leur compétence respective.

Le gouvernement accorde la priorité au régime de soins médicaux. C'est ce qu'il a toujours fait et c'est ce qu'il continuera de faire à l'avenir.

* * *

L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail.

Étant donné que la Chambre s'est prononcée en faveur du rétablissement du financement du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail et étant donné la nécessité de fournir aux travailleurs des services de santé préventifs, comment le ministre peut-il justifier une réduction du budget du centre de 110 000 $, qui vient s'ajouter à celle de 80 000 $ imposée en novembre dernier?

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail et ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, je suis très heureux de savoir que l'honorable député de la circonscription de Hamilton-Ouest sera présent la semaine prochaine au Centre canadien de santé et sécurité au travail, alors que nous organisons justement une conférence des principaux intervenants dans le domaine de la santé et sécurité au travail pour mousser l'intérêt de tout le monde.

En ce qui concerne le Budget, comme le ministre des Finances vient tout juste de le dire, il a été demandé à tous les ministères de ce gouvernement de faire leur possible pour corriger l'énorme déficit laissé par le gouvernement dont il faisait partie, et les 110 000 $ qu'il sera demandé au Centre de couper sur son budget global de 11,5 millions de dollars seront sûrement bien gérés par les administrateurs qui sont là, qui sont des gens compétents, et qui trouveront le moyen de continuer à faire exactement leur excellent travail avec les fonds dont ils disposeront.

[*Traduction*]

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, je remercie le ministre de son annonce d'intérêt public au sujet de la semaine prochaine et je lui demande quand le gouvernement assumera la responsabilité de ses erreurs dans le domaine économique?

Je ne parle pas uniquement en mon nom, mais aussi au nom du président du CCHST. Il demande au gouvernement de laisser respirer le centre. C'est lui qui le demande. Il prie le gouvernement de s'en tenir aux conditions originales de l'entente.

Le gouvernement doit comprendre qu'en augmentant le budget et la clientèle du centre, la promotion de la santé et de la sécurité en milieu de travail lui fera économiser à long terme.

Les accidents de travail coûtent chaque année 29 milliards de dollars au Canada. En raison de la réduction du budget de l'assurance-maladie de un milliard de dollars, le gouvernement doit s'occuper de prévention dans le domaine de la santé.

Le ministre est-il prêt à admettre qu'il serait tout à l'avantage des travailleurs canadiens de rétablir le budget du CCHST?

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail et ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, la recette des libéraux a été mise à l'épreuve au Canada pendant de nombreuses années. Dès qu'il y a un problème, ils délient les cordons de la bourse, et le problème disparaît. Ce n'est pas ainsi que notre gouvernement voit les choses.

Nous avons constamment appuyé le CCHST. Chaque fois qu'il nous a demandé des crédits de relais, nous les lui avons accordés. Cette année, nous avons demandé au centre de se plier au même régime que les autres organismes du gouvernement et de trouver le moyen de continuer de faire son excellent travail avec un peu moins de fonds. Nous sommes convaincus que le centre peut le faire.

* * *

LES FORÊTS

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, des milliers d'emplois dans le secteur forestier de la Colombie-Britannique et du nord de l'Ontario ont été perdus en raison, notamment, du protocole d'entente sur les droits de douane frappant le bois d'oeuvre.

La semaine dernière, le ministre du Commerce extérieur a rencontré le premier ministre Vander Zalm de la Colombie-Britannique pour discuter d'une stratégie de lutte contre les droits en question. En fait, des démarches ont été entreprises aujourd'hui à Washington, D. C., pour faire état des effets dévastateurs de ces droits sur notre industrie au Canada.

Ma question s'adresse au premier ministre. Ces droits de douane constituent un important différend commercial entre le Canada et les États-Unis. Je voudrais que le premier ministre nous dise s'il a soulevé la question auprès du président Bush et s'il a fait valoir les préoccupations du Canada en cette matière.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finance et Privatisation)): Monsieur le Président, le ministre du Commerce extérieur tient, d'une façon continue, des négociations tant avec les provinces, par l'entremise de leurs premier ministre et ministre du commerce, qu'avec les États-Unis.

Aucune décision n'a encore été prise, mais il reste que cette question figure au sommet de la liste des priorités du ministre du Commerce extérieur. Les négociations se poursuivent.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Dans les médias aujourd'hui, le ministre des Forêts de la Colombie-Britannique reconnaît pour la première fois qu'il s'inquiète de la souveraineté du Canada en matière de politique forestière.

Compte tenu de ces préoccupations et du fait que les autorités américaines ont déjà invoqué le protocole d'entente sur les droits de douane frappant le bois d'oeuvre pour contester des décisions internes, comme l'établissement des tarifs canadiens de transport du bois d'oeuvre du Canada, le ministre informera-t-il la Chambre des autres politiques canadiennes qui auraient été contestées par les autorités américaines aux termes du protocole d'entente?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finance et Privatisation)): Le protocole d'entente a été signé par les deux gouvernements et énonce très clairement les conditions de l'entente.

Dans certains cas, les États-Unis ont un droit de regard sur certains droits pour veiller à faire respecter le protocole d'entente, tout comme le Canada peut examiner divers accords conclus avec les États-Unis et contester notamment certaines des subventions que les États-Unis versent à leurs agriculteurs qui font concurrence aux nôtres.

Nous avons remis en question cette entente. Cela se fait couramment. Comme je l'ai déjà dit, cette question figure au sommet de la liste de priorités du ministre. Il est en train de négocier la question avec les provinces et il le fera avec son homologue américain dans un proche avenir.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Les analystes de la Banque Toronto Dominion disent que le Budget du ministre des Finances a une perspective de, et je cite: *Alice in Wonderland*. Malheureusement, les Canadiens ne peuvent pas partager les contes de fée du ministre des Finances.

Avec l'annonce par Statistique Canada que la mesure de l'indicateur avancé composite est tombé de 0,6 p. 100 et que l'indicateur avancé américain est baissé de 0,7 p. 100, pourquoi le ministre des Finances n'admet-il pas qu'il a perdu le contrôle de sa récession «fabriquée au Canada» et n'introduit-il pas des mesures qui remettront les Canadiens au travail?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que les projections dans mon budget sont les mêmes que celles d'une grande partie des économistes du secteur privé, à l'effet que la récession va se terminer au milieu de l'année et que l'économie va progresser de 3,5 p. 100 dans la deuxième partie, ainsi que pendant la prochaine année. Je pense que ces projections sont très réalistes et qu'elles sont les mêmes que celles d'une grande partie des économistes.

• (1440)

[*Traduction*]

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, le ministre oublie que les mesures qu'il a prises dans son budget ont vraiment changé les prévisions de certains des économistes du secteur privé.

Mais, de toute façon, les Canadiens veulent savoir, je pense, pourquoi le ministre des Finances semble avoir tendance à changer d'avis. En 1982, quand il voulait être ministre des Finances, voici ce qu'il pensait de la décision du gouvernement d'augmenter les programmes de création d'emplois de 500 millions de dollars, à cette époque-là qui était une période de récession: «Un pas dans la bonne voie, mais un très petit pas.» Il pensait manifestement qu'on aurait dû faire davantage.

En retirant 100 millions de dollars à la Planification de l'emploi, le ministre devrait expliquer aux Canadiens pourquoi il n'estime plus que le gouvernement devrait favoriser la création d'emplois.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il existe une différence fondamentale entre la conjoncture actuelle et celle qui existait en 1982.

En 1982, le gouvernement fédéral était nettement moins endetté que maintenant. Comme je l'ai bien précisé à la Chambre la semaine dernière, si nous devions augmenter le déficit, comme mon collègue et les membres de son parti ainsi que les néo-démocrates l'ont tous préconisé, nous assisterions à une augmentation des taux d'intérêt qui serait beaucoup plus néfaste à l'économie.

Je devrais aussi faire remarquer à mon collègue que nous sommes toujours convaincus de ce côté-ci de l'importance de donner une formation aux Canadiens, en particulier à ceux qui sont au chômage. C'est pourquoi nous avons transféré une tranche considérable de l'argent du programme passif de soutien du revenu du fonds d'assurance-chômage au programme actif de formation professionnelle. Cela s'élèvera à quelque 550 millions de dollars pour l'année financière actuelle, et passera à environ 750 millions de dollars dans un très proche avenir.

Aussi l'engagement existe manifestement pour aider les gens à se recycler.

* * *

LE GROUPE DE CONSULTATION DES CITOYENS SUR L'AVENIR DU CANADA

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle a trait au Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada.

La semaine passée, M. Robert Normand, membre du groupe, a laissé entendre que des collègues engagent des dépenses scandaleuses.

Comme le président a rejeté ces accusations en fin de semaine, le premier ministre, désireux de protéger l'intégrité de son propre groupe, déposerait-il immédiatement à la Chambre la liste de tous les déboursés, allocations quotidiennes et dépenses de chaque membre du groupe? Sinon, pourquoi ne le ferait-il pas?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suis heureux de dire au député que, demain, quand je déposerai le Budget des dépenses supplémentaire (C) pour l'an passé, le député obtiendra ces renseignements au sujet de la commission.

M. Boudria: Dans le cas de chaque membre?

M. Loiselle: Eh bien, comme le premier ministre l'a déjà dit à la Chambre, ces commissions royales suivent des procédures établies. Il existe certaines façons de traiter ces commissions si nous voulons qu'elles préservent leur autonomie.

Donc, je vais déposer le Budget des dépenses demain. Bien entendu, elles seront examinées au moment opportun par le vérificateur.

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, je prends pour acquis que le premier ministre, en fin de semaine, a su regarder les allégations portées contre la Commission Spicer, et je demande tout simplement ceci: Peut-il assurer la Chambre qu'il a demandé et qu'il a reçu effectivement l'assurance qu'aucune irrégularité n'a été commise? C'est cela que l'on demande.

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler à l'honorable député que le membre de la Commission, qui a été un peu à l'origine, si je comprends bien, mais presque involontairement, de cette attitude. . .

M. Lapierre: Il a parlé à son propre journaliste!

M. Loiselle: Écoutez, il faut laisser les gens parler pour eux-mêmes. C'est très facile de porter des allégations, mais M. Normand a déclaré quant à lui qu'il continuait.

De toute manière, il y a des règles importantes, et je suis sûr que l'honorable député le reconnaîtra. Lorsque nous mettons en place une commission royale d'enquête, par définition, il ne faut pas que le gouvernement commence à se promener pour essayer de la gérer à la place des gens qui sont là.

Il y a sur la Commission des gens comme M. Normand, comme M. Spicer, et beaucoup d'autres personnes tout à fait responsables, et je suis sûr qu'ils vont gérer adéquatement. De toute manière, vous aurez demain les sommes qui ont été dépensées et, en temps et lieu, comme il se doit, le vérificateur général pourra faire l'examen de ces dépenses et faire rapport au Parlement.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Le ministre de l'Agriculture étant absent, monsieur le Président, peut-être le premier ministre pourrait-il répondre à ma question, car je crois savoir que, il y a quatre ans, il s'est occupé d'un problème semblable en Saskatchewan ou dans les Prairies.

Les ministres de l'Agriculture du Canada se sont réunis à Regina, en fin de semaine, pour mettre la dernière main au programme de protection du revenu des agriculteurs. On nous a dit aussi qu'ils ont débattu la question des paiements provisoires d'urgence consentis aux agriculteurs pour leur permettre de poursuivre leurs activités en attendant la mise en place du Régime d'assurance-revenu brut et du Compte de stabilisation du revenu net.

Le premier ministre peut-il nous assurer que, avant les semences du printemps, l'agriculteur va recevoir un paiement comptant d'urgence ou une autre sorte d'allocation du gouvernement fédéral, et nous dirait-il à combien s'élèvera ce paiement d'urgence?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, comme mon collègue le mentionne, les ministres de l'Agriculture des provinces et du Canada se sont rencontrés vendredi et samedi à Regina. Face à cette situation difficile dans le secteur de l'agriculture, ils ont convenu des détails pour la mise en place des deux systèmes GRIP et NISA. Les négociations se poursuivent dans les jours qui viennent pour finaliser cette partie.

Quant au reste, monsieur le Président, avant que ce système à long terme pour répondre aux besoins des agriculteurs puisse être mis en place, le ministre de l'Agriculture a mentionné publiquement qu'il prendrait des mesures intérimaires afin de répondre aux besoins des producteurs agricoles à cet effet. La semaine dernière, au moment où le Budget a été déposé, vous avez été en mesure d'apprécier que malgré une situation financière difficile, le gouvernement a réussi à maintenir une somme supplémentaire de 1 milliard 300 millions de dollars pour les producteurs agricoles canadiens. Dans une situation aussi difficile, c'est un effort énorme et nous verrons dans les prochaines semaines comment cet argent sera dépensé.

[*Traduction*]

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, j'ai demandé si oui ou non ce 1,3 million de dollars du budget serait payé d'urgence aux agriculteurs avant les semences du printemps. Cela veut dire immédiatement.

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, il est bien évident que comme nous l'avons fait au cours des six dernières années, notre gouvernement répondra adéquatement aux demandes des producteurs. Mais je dois également rappeler à mon collègue que comme nous l'avons fait au cours des dernières années, nous allons nous assurer que les mesures que nous allons prendre auront un impact à long terme. Comme d'autres collègues l'ont dit avant, il est fini le temps où l'on ne fait simplement que jeter de l'argent par les fenêtres. Il faut s'assurer que l'argent qui est mis dans les programmes, monsieur le Président, règle le problème à long terme, pour permettre aux producteurs agricoles qui en ont le plus besoin de recevoir cet argent-là et d'être en mesure d'assurer leurs revenus à long terme. Et nous allons le faire, non pas seuls, monsieur le Président,

mais avec les provinces à qui nous allons aussi leur demander une collaboration, comme nous l'avons fait dans le passé.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Depuis que le programme quinquennal de 250 millions de dollars à frais partagés avec les gouvernements provinciaux a été annoncé en 1989 par le gouvernement fédéral, rien n'a encore été signé par le gouvernement du Québec et le Canada afin de décontaminer les lieux contaminés dits orphelins à Joutel, Cadillac, Duparquet et d'autres au Québec. Ma question est la suivante: Depuis votre nomination, nous savons au Québec que vous êtes prêt à signer cette entente pour le bien-être de la population québécoise. Est-ce que le Québec est prêt à signer une entente Canada-Québec concernant les sites contaminés dits orphelins?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, nous avons comme gouvernement terminé les négociations avec le Québec à la fin de novembre dernier. Nous avons un texte d'une entente bilatérale qui a été approuvé par mon homologue québécois, qui a été envoyé par la suite aux divers comités du Cabinet du Québec pour approbation et on a eu toute indication que le Québec était prêt à signer l'entente d'ici la fin mars 1991.

Donc, j'ai bon espoir que l'entente sera en place d'ici quelques semaines.

* * *

• (1450)

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, c'est à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration que je m'adresse.

Pendant que la ministre s'employait à faire de la propagande en faveur de sa nouvelle stratégie en matière d'immigration, les programmes d'enseignement de l'anglais à l'intention des nouveaux immigrants partout au Canada sont en réalité menacés et éliminés. À l'heure actuelle, au Manitoba, plus de 2 100 immigrants inscrits à des cours d'anglais risquent de ne pas avoir accès à cet apprentissage par suite de la décision du gouvernement fédéral de réduire sa participation et de mettre en disponibilité près de 68 enseignants.

Au lieu de poursuivre cette tentative de démantèlement et de restructuration, la ministre pourrait-elle s'entretenir avec son homologue manitobain afin de maintenir les crédits à leur niveau actuel, de façon à ne pas compromettre l'apprentissage de 2 100 immigrants inscrits à des programmes d'enseignement de l'anglais, au lieu d'y mettre fin à la fin du mois.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Avec le temps, monsieur le Président, nous avons majoré les crédits alloués à la formation linguistique. En fait, le député le sait, nous faisons bien davantage que le précédent gouvernement pour ce qui est d'aider les immigrants à s'installer et à apprendre l'anglais. Nous sommes déterminés à leur venir en aide comme auparavant, mais en tenant compte des conditions économiques actuelles. Nous entendons le faire d'une façon moins coûteuse, par l'intermédiaire notamment d'organismes non gouvernementaux qui sont en mesure de fournir ces services de façon plus efficace.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, la ministre le sait, celui qui n'a pas d'emploi et qui ne parle pas déjà l'anglais n'est pas admissible à ces programmes. Des milliers de nouveaux immigrants ne sont pas admissibles aux nouveaux programmes de la ministre. Comme ils ne parlent pas l'anglais, ils ne peuvent donc pas obtenir d'emploi. Comme ils n'ont pas d'emploi, ils ne peuvent avoir accès aux programmes. C'est un cercle vicieux.

Vu l'extrême générosité dont elle a fait preuve pour financer les programmes d'enseignement des langues dans d'autres provinces, la ministre pourrait-elle au moins envisager de rétablir le financement de ce programme au Manitoba, de façon que les gens déjà inscrits à la formation puissent conserver leurs droits et devenir des membres utiles de la société.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le gouvernement dispense l'enseignement des langues à des gens qui ne songent pas à faire partie de la population active. Je rappelle au député que nous sommes le premier gouvernement à le faire. Pour ce qui est de la répartition des crédits dans l'ensemble du Canada, elle répond aux besoins des régions. Mon ministère et moi avons fait plus d'efforts pour aider les immigrants à s'installer et à apprendre la langue que, nous pouvons l'affirmer sans nous vanter, tout autre gouvernement et, sans contredit, mes prédécesseurs libéraux.

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Comme la nouvelle aérogare 3 de l'aéroport Pearson est ouverte, il est tout à fait irresponsable et inadmissible que le gouvernement garde secret l'accord qu'il a conclu avec le consortium.

Étant donné que tous les contribuables canadiens ont le droit légitime de connaître les moindres détails de cet accord, j'aimerais que le ministre nous dise à combien se chiffrent les profits que le consortium prévoit d'enregistrer. Et quelle proportion de ces profits le gouvernement fédéral touchera-t-il? Par ailleurs, les contribuables canadiens devront-ils s'attendre à boucher éventuellement un «trou» pendant la durée de cet accord généreux que le gouvernement à signer avec le consortium?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, en février 1988, les médias et tous les députés, si je ne m'abuse, ont reçu des documents d'information à ce sujet. Je vous en lis un extrait: «À la signature de l'accord et aux débuts des travaux de construction, Transports Canada touchera 2 millions de dollars. Le ministère recevra par la suite 28 millions de dollars à l'ouverture de l'aérogare. Pour les cinq premières années, il touchera, en application d'une échelle mobile, une proportion des recettes brutes allant de 3 à 5 p. 100, en plus d'un minimum garanti d'un million de dollars. . .»

Ces renseignements ont été diffusés il y a trois ans. Cela m'étonne que mon collègue vienne seulement d'en prendre connaissance.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, le ministre continue de tergiverser. Il est peut-être capable de lire un communiqué, mais semble avoir du mal à comprendre les questions que nous lui posons.

J'interroge à nouveau le même ministre à propos d'un sujet différent concernant toujours cet accord. Le ministre a avoué que le gouvernement avait commis une grave erreur lorsqu'il a concédé les droits de service de limousines et de taxis au consortium, dans le cadre de cette entente.

Le ministre peut-il confirmer que le gouvernement a négocié, ou négocie actuellement, le rachat de cette partie de l'entente? Dans l'affirmative, peut-il nous dire combien cette erreur monumentale qu'il a commise coûtera aux contribuables canadiens?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, je n'ai jamais admis que nous avions commis une erreur en ce qui concerne les taxis. Lorsque nous avons abordé la question du service de limousines et de taxis, nous avons bien précisé que nous voulions que les voyageurs aient accès au même service, et ce à toutes les aérogares de l'aéroport international Pearson. C'est la décision que nous avons prise, et nous avons renégocié l'entente pour rendre la chose possible. Je suis sûr que tous les voyageurs, ceux surtout qui utilisent l'aérogare 3, que détestent les libéraux, apprécieront énormément cette décision.

* * *

[*Français*]

LA COMMISSION SPICER

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre, et elle concerne les affirmations de M. Normand, éditeur pour le quotidien *Le Soleil*, à l'égard de la Commission Spicer, où il faut avoir des actions immédiates, surtout que M. Spicer disait hier que les Canadiens se foutent éperdument de l'administration de la Commission Spicer.

Monsieur le Président, est-ce que le premier ministre, suivant les affirmations de son ami, M. Normand, peut se taire, et continuer à se taire dans cette Chambre, alors qu'on a dilapidé pour 25 millions de fonds, qu'on paye 18 000 $ pour des commissaires sur une période de 30 jours alors qu'ils travaillent de cinq à six jours? Est-ce que le premier ministre peut s'engager en cette Chambre à demander la démission de M. Spicer, à suspendre les travaux de cette commission et à ordonner immédiatement une enquête?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'aimerais quand même féliciter l'honorable député de l'intérêt qu'il porte à cette commission et j'imagine, par conséquent, de l'intérêt qu'il porte à l'avenir de ce pays.

Pour ce qui est de la gestion de la Commission Spicer, M. Normand a apporté des nuances importantes. Je mettrais le député en garde contre des affirmations qui peuvent être passablement gratuites. De toute façon, j'aimerais rappeler à la Chambre, et je prenais pour acquis que tout le monde était un peu au courant, que ces commissions-là doivent d'ailleurs suivre des règles qui sont généralement les règles du Conseil du Trésor concernant l'embauche, les contrats, les locations. Ils ont, je

dirais, une supervision douce, parce qu'on doit leur garder leur latitude, et je suis sûr que le député sera très déçu lorsqu'il découvrira, lorsque le vérificateur général lui dira, que tout cela finalement s'est bien déroulé.

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, est-ce que le président du Conseil du Trésor nous dit que la Commission Spicer a eu tout simplement un chèque en blanc et que l'on n'est pas du tout préoccupé par ce qui se passe actuellement alors qu'on impose aux citoyens canadiens un fardeau additionnel, qu'on s'en prend aux plus démunis, qu'on s'en prend aux fumeurs, qu'on augmente la prime d'assurance-chômage. Est-ce là votre unité nationale?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. Si c'est ce que l'honorable député a entendu, pas du tout, au contraire. Ce que j'ai dit, c'est qu'il y a des règles qui s'appliquent à la gestion des commissions royales d'enquête, qui ne sont sûrement pas le laisser-aller. Il y a des règles qui permettent une certaine autonomie, ce qui est non seulement nécessaire mais souhaitable, et je crois que tout le monde le reconnaîtra. Pour le reste, les règles suivies par la Commission Spicer dans l'attribution des contrats à travers le pays, de ses besoins, sont faites selon les normes du Conseil du Trésor, et je suis sûr que tout cela pourra être vérifié en temps et lieu. Et demain, au moment du dépôt du Budget des dépenses (C), le dernier pour l'année en cours, 1990-1991, vous verrez quels sont les montants dont il s'agit.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉGALITÉ

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Il y a cinq ans aujourd'hui, son gouvernement a répondu au rapport unanime du Comité spécial sur les droits à l'égalité en promettant de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que l'orientation sexuelle soit un motif interdit de discrimination dans tous les domaines de compétence fédérale. Le gouvernement n'a toujours pas respecté cet engagement, qui a été pris il y a cinq ans et qui a même été renouvelé par la ministre de la Justice à cette époque-ci de l'année dernière.

• (1500)

Les députés ont reçu de nombreuses lettres à ce sujet, et je voudrais que le premier ministre nous dise quand le gouvernement compte respecter cet engagement.

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député doit sûrement savoir que mon prédécesseur au poste de président du Conseil du Trésor a présenté une proposition très valable que nous considérons équitable, une proposition établie entièrement en consultation avec les syndicats de la fonction publique. Nous estimons que notre position est sensée.

On en a appelé de cette proposition devant une commission. Je ne puis donc pas discuter de sa valeur. Nous attendrons la décision de ce tribunal et, lorsqu'elle sera rendue, nous ferons le point à ce sujet.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. GLEN KEALEY

M. le Président: Le député de Port Moody—Coquitlam a demandé à soulever la question de privilège, ce dont il a bien sûr eu l'amabilité de me prévenir par écrit.

Le député est un avocat chevronné; il m'a prévenu que sa question de privilège se rapportait à un certain M. Glen Kealey. Je tiens à dire au député que je veux savoir dès le début, et très tôt dans son exposé, en quoi exactement les privilèges du Parlement sont concernés.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je suis désolé. J'ai failli poser une question supplémentaire au premier ministre, mais j'ai plutôt soulevé la question de privilège.

Voici de quoi il s'agit. À titre de député, j'ai essayé de communiquer avec M. Kealey. Il est maintenant derrière les barrières. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Je veux dire qu'il est devant le Parlement. Les députés s'esclaffent, monsieur le Président. Cet homme est là depuis deux ans et soutient que le gouvernement est corrompu. Il exerce ses droits de simple citoyen, et ces gens-là rient. Ils trouvent ça drôle.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: J'ai averti le député que j'allais devoir être assez strict à propos de cette affaire.

Le député sait que, en raison des hostilités, des barrières ont été installées afin de tenir la foule à un certaine distance et d'assurer la sécurité à proximité de l'entrée du Parlement.

Si je me fie à ce que j'ai lu dans les journaux, M. Kealy, pour quelque raison, s'est mis dans certaines difficultés à cause de ces barrières. C'est du moins ce que j'ai compris.

Néanmoins, rien n'indique que M. Kealey ou qui que ce soit d'autre ne peut manifester en restant de l'autre côté des barrières, ce qui est tout de même assez près de l'immeuble. Le député doit me montrer, et je crains qu'il n'arrive pas à me convaincre, que l'incident de M. Kaley met en cause ses privilèges de député ou ceux des autres députés.

Je pense que la plainte du député, quelle qu'en soit la nature, ne met peut-être pas les privilèges en cause. Évidemment, le député peut revenir sur le sujet au cours de la période des questions à une autre occasion s'il le souhaite.

M. Waddell: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Non, je n'accepte pas de rappel au Règlement qui ne ferait que prolonger la question de privilège. Le député a fait connaître son point de vue. Je lui répète que je ne vois pas matière à invoquer la question de privilège.

Le député a peut-être bien une plainte à formuler, mais il a d'autres moyens d'en saisir la Chambre.

Le député a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Waddell: Je respecte en tous points les décisions de la présidence, mais je n'ai pas l'impression d'avoir jamais eu l'occasion, à cause du chahut, d'expliquer, fût-ce en une phrase ou deux, l'objet de. . .

M. le Président: Je suis désolé d'interrompre le député de nouveau, mais je comprends très bien ce qu'il a voulu dire. S'il y a motif de plainte, il n'y a pas matière à soulever la question de privilège.

Je sais très bien de quoi il retourne, et le bruit qui s'est fait en face n'a rien à voir à l'affaire. Il n'y a pas lieu d'invoquer la question de privilège, et nous nous en tiendrons là.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA LOI SUR LA PROTECTION DU REVENU AGRICOLE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon Pierre Blais (au nom du ministre de l'Agriculture) demande à présenter le projet de loi C-98, Loi habilitant le gouvernement du Canada, d'une part, à conclure avec les provinces des accords visant la protection du revenu des producteurs agricoles et, d'autre part, à prendre d'autres mesures à cette fin.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LES POMPIERS VOLONTAIRES

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter, encore une fois, une pétition. Elle est signée par les pompiers volontaires du Canada. Comme vous le savez—vous ne le savez probablement pas si vous habitez un centre urbain, monsieur le Président—, les régions rurales comptent très souvent sur les services de pompiers volontaires.

Ils jouent un rôle très utile. Ils ne touchent pas beaucoup d'argent pour ces services et, dans certains cas, ils ne sont pas payés du tout. À titre d'indemnité, on leur donne cependant un reçu aux fins de l'impôt au montant de 400 $. On l'a augmenté il y a dix ans, en le faisant passer de 300 $ à 400 $. Il n'y a pas eu d'autre augmentation depuis ce temps.

Les pétitionnaires implorent le gouvernement d'examiner la déduction fiscale accordée aux pompiers volontaires du Canada qui, très souvent, font office de club philanthropique dans leur localité et qui font beaucoup de travail utile.

Les pétitionnaires prient aussi le gouvernement d'examiner cette disposition de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Je recommande au gouvernement d'acquiescer à cette demande.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui à la question nº 442.

[*Texte*]

LES PORTS DE PLAISANCE

Question nº 442—**M. Simmons:**

Depuis septembre 1984, pour les circonscriptions de *a*) Charlevoix, *b*) de Manicouagan, à combien se sont élevés les coûts de travaux (i) de réparation, (ii) d'amélioration, (iii) de construction des ports de plaisance?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Pêches et des Océans): Les coûts des travaux pour les exercices financiers 1984–1985, 1985–1986, 1986–1987, 1987–1988, 1988–1989, 1989–1990 et 1990–1991 (projections):

a) Charlevoix

(i) 102 862 $

(ii) 1 155 850 $

(iii) 153 493 $

b) Manicouagan

(i)

(ii) 8 946 $

(iii)

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu à la question que le secrétaire parlementaire a mentionnée.

* * *

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question nº 434 marquée d'un astérisque?

Je demande qu'elle soit imprimée dans le hansard et considérée comme lue.

[*Texte*]

LE PROGRAMME D'AIDE AUX RADIOS COMMUNAUTAIRES

*Question nº 434—**M. Arseneault:**

Au sujet du Programme d'aide aux Radios communautaires du Secrétariat d'État, *a*) existe-t-il des fonds attribués au budget de fonctionnement de ce programme, *b*) le gouvernement a-t-il l'intention de renouveler ce budget et, dans l'affirmative, quel en sera le montant?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): *a*) Oui, un montant approximatif de 5 M $ aura été dépensé d'ici la fin du programme dont la durée est de cinq ans. Le budget pour 1991–1992, la dernière année du programme, s'élève à 0,5 M $.

b) Le programme prend fin en 1991–1992. Une évaluation du programme sera entreprise en 1991.

[*Traduction*]

M. Cooper: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement; et de l'amendement de M. Gray (Windsor-Ouest) (p. 17722).

Le président suppléant (M. DeBlois): À la suspension des travaux, la parole était à l'honorable député d'Ottawa-Sud. Vous disposez de 17 minutes et je vous cède la parole dès maintenant.

• (1510)

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, seuls les Conservateurs sont responsables de ne pas avoir su contrôler la dette publique au cours de sept années de croissance économique sans précédent; d'avoir imposé plus de trente fois des taxes régressives sur les épaules des contribuables déjà opprimés financièrement; d'avoir

réussi à créer une récession fabriquée au Canada; de refouler, pour ne pas dire étouffer, les secteurs manufacturiers créateurs d'emplois par leur politique de maintenir un taux d'intérêt élevé et un dollar dispendieux; d'avoir imposé la TPS, une taxe coûteuse et très complexe pour la petite et moyenne entreprise ainsi que pour les consommateurs.

[*Traduction*]

Depuis 1984, les conservateurs essaient de convaincre les Canadiens qu'ils sont les seuls à pouvoir bien administrer les deniers publics. Cependant, bien que son parti soit au pouvoir depuis près de sept ans et que, au cours de cette période, le Canada ait pu compter, avec les autres pays occidentaux, sur une croissance économique presque sans précédent, le ministre des Finances n'est pas parvenu à juguler le déficit et a en fait réussi à doubler la dette fédérale. Il a pourtant procédé à plus de 30 augmentations d'impôt différentes qui ont frappé surtout les Canadiens à faible revenu et à revenu moyen.

Le ministre est toujours prêt à parler des méchants libéraux qui seraient, selon lui, à l'origine du problème. C'est typique d'un gouvernement qui ne semble jamais prêt à assumer la responsabilité de quoi que ce soit. Selon lui, le déficit serait attribuable aux libéraux. Les taux d'intérêt découleraient des mauvaises habitudes des consommateurs qui achètent beaucoup trop à crédit. L'inflation serait la conséquence des augmentations de salaire dans la fonction publique. Et pour ce qui est de l'unité nationale, il faudrait blâmer le chef de l'opposition. Quel que soit le problème, il y a toujours un bouc émissaire.

Quand le gouvernement va-t-il enfin avoir le courage de reconnaître qu'il est responsable de certains problèmes? Manifestement, après sept années au pouvoir, le gouvernement a sûrement une grande part de responsabilité dans le déficit. La dette nationale était inférieure à 200 milliards de dollars, lorsque les conservateurs ont été élus en 1984, et, elle dépassera sous peu les 400 milliards de dollars. La seule chose que le gouvernement ait reconnu enfin, c'est que le Canada est actuellement aux prises avec une récession qui découle directement de sa politique.

La récession créée par les conservateurs n'a rien à voir avec un ralentissement ordinaire de l'activité économique. À cause de la politique poursuivie par le gouvernement, les industries créatrices d'emplois ont dû fermer leurs portes et, dans bien des cas, elles ont été forcées de quitter le Canada à jamais. On peut dire adieu à une bonne partie des 288 000 emplois qui ont été perdus entre avril 1990 et janvier de cette année. Dans d'autres pays, des gens occupent maintenant des emplois qui, jusqu'à tout récemment, constituaient le gagne-pain de Canadiens.

Pire encore, en imposant la taxe sur les produits et services, qui est complexe et coûteuse, le gouvernement vient prendre encore davantage d'argent directement dans les poches des contribuables et complique d'autant plus la vie des petites entreprises.

Ce budget aurait dû offrir aux Canadiens des raisons d'être optimistes, d'espérer et d'avoir une certaine vision de l'avenir.

[*Français*]

Ce Budget aurait dû être une base solide pour sortir le Canada de son guêpier économique et faire travailler les Canadiens. Nulle part dans ce document y a-t-il mention de la façon dont le gouvernement a l'intention d'aider les Canadiens.

[*Traduction*]

Au cours de la campagne électorale de 1988, le premier ministre a prétendu que l'élection d'un gouvernement libéral menacerait la croissance économique du Canada. Il a dit:

> Une victoire libérale devait avoir très rapidement de graves répercussions sur l'activité économique dans le sud de l'Ontario.

Il a ajouté:

> Au début de la décennie, les Canadiens avaient fait face à la pire récession de l'après-guerre, et on peut se demander s'ils sont prêts à courir le risque d'éprouver à nouveau les mêmes difficultés.

Eh bien, en élisant un gouvernement conservateur, les Canadiens ont fait plus que courir ce risque; ils ont eu droit à une véritable récession.

Cependant, ce qui est le plus inadmissible dans ce budget, c'est qu'il n'apporte aucun espoir au million et demi de sans-emploi qui, avec leurs familles, sont les véritables victimes de cette récession.

Même s'il doit y avoir une reprise économique au cours du deuxième semestre de cette année et une forte croissance en 1992, le taux de chômage ne s'améliorera pas, d'après ce que laisse entendre les prédictions du gouvernement même. Il n'y a rien dans le budget concernant la création d'emploi. On ne fait que réduire de 100 millions de dollars le programme Planification de l'emploi et accepter implicitement un taux de chômage de près de 10 p. 100.

Quand il était dans l'opposition, le ministre des Finances saisissait l'importance de garder la population au travail. Par exemple, en 1982, il avait déclaré:

> Le gouvernement doit commencer à se rendre compte que ce sont des particuliers qui sont touchés. Le jeu politique auquel nous nous livrons à la Chambre des communes importe peu, c'est avec la réalité que nous devons traiter. Nous ne pouvons nous enfermer dans notre

tour d'ivoire, ici à Ottawa. Nous devons nous occuper de chaque Canadien qui perd son emploi ou son entreprise.

Il avait ajouté:

[. . .] quand les gens luttent pour leur survie, quand ils ont peur de perdre leur emploi et quand leurs enfants n'arrivent pas à dénicher un premier emploi, la confiance et la générosité ne sont pas grandes. Les belles paroles ne produiront pas l'harmonie que nous recherchons, mais une saine économie y parviendra.

Il aurait été souhaitable que le ministre des Finances continue à croire en ces principes parce que, dans le budget qu'il vient de présenter, il n'y a pas d'emplois, pas d'espoir et pas de vision de l'avenir.

Dans le passé, le gouvernement parlait beaucoup de créer des conditions favorisant la croissance économique. Selon ce budget, il suffit de réduire l'inflation et de diminuer le déficit pour relancer l'économie. Pourtant, ces seules mesures n'aboutiront pas à la croissance économique et à la prospérité.

Ce qu'il faut, c'est un consensus national sérieux et une solide volonté nationale pour garantir la prospérité future du Canada. L'incapacité du gouvernement Mulroney de promouvoir l'unité nationale est liée de près à la gravité des difficultés auxquelles nous faisons face dans le domaine économique.

Alors que le consensus national n'a jamais été aussi essentiel et peut-être jamis aussi difficile à réaliser, les réductions qu'effectue le gouvernement dans les paiements de transfert et les versements en vertu du Régime d'assistance publique du Canada ne feront qu'aviver les tensions relatives à l'unité canadienne.

Le rapport Allaire publié au Québec s'en prend au fédéral qui veut imposer des normes nationales tout en retirant son soutien financier. Comme ces critiques ne sont pas sans fondement, nous pourrions bien assister à l'effondrement des normes nationales et du sentiment d'appartenance à la nation.

[*Français*]

Les Conservateurs ont durement pénalisé les provinces en réduisant les transferts de paiements, et ils ont dupé les Canadiens. Toutefois, les Canadiens savent fort bien qu'il n'y a qu'un seul et unique contribuable: c'est lui. Le contribuable canadien paie aussi bien toutes les taxes, soient-elles fédérales, provinciales ou municipales.

[*Traduction*]

Ce n'est pas en transférant le fardeau du déficit du palier fédéral au palier provincial qu'on va améliorer le moindrement la situation économique nationale. S'il y a quelque chose qui pousse les Canadiens du Québec et d'autres régions du pays à se demander s'il vaut vraiment la peine de lutter pour la survie du Canada, c'est le fait que le gouvernement canadien ne cesse de se retirer de nombreux secteurs de la vie canadienne.

Puis, il y a le fait que le gouvernement s'en prend aux travailleurs en général et à ses propres employés en particulier. La proposition budgétaire visant à bloquer les hausses salariales dans la fonction publique est caractéristique de ce gouvernement cynique qui tente de rejeter le blâme de l'inflation sur un groupe de Canadiens qu'il croit peu susceptible de s'attirer la symnpathie de la population en général. Et cela, après s'être vanté d'avoir maintenu ces dernières années les hausses salariales des fonctionnaires en-dessous du taux d'inflation.

Selon Travail Canada, les hausses salariales des fonctionnaires fédéraux étaient de 5,3 p. 100 en 1990 comparativement à 5,9 dans le secteur privé et à 5,6 dans les fonctions publiques provinciales. Où est la souplesse que le ministre des Finances réclamait lui-même en 1982 lorsqu'il disait qu'il fallait réserver un traitement spécial aux employés à faible revenu et à ceux qui méritent une certaine hausse de salaire pour leur bon travail?

• (1520)

Je vous prédis que cette attaque contre la fonction publique va contribuer à détériorer encore davantage le service aux Canadiens qui comptent sur les programmes et les services fédéraux. L'envoi des suppléments de revenu, la prestation des services par les aiguilleurs du ciel, le traitement des demandes de statuts d'immigrant et de réfugié, et ainsi de suite, vont en pâtir. Les Canadiens peuvent s'attendre à ce que la prestation de ces services se détériore sans cesse, vu que le gouvernement pousse ses meilleurs employés à quitter la fonction publique et alourdit la charge de travail des autres.

On dit que, en régime démocratique, on a le gouvernement qu'on mérite. Je ne crois pas que les Canadiens ont ce qu'ils méritent avec ce gouvernement. Ils seraient en droit de s'attendre à un plan financier qui témoigne de la volonté du gouvernement d'investir dans la plus importante de nos ressources, c'est-à-dire nos gens. Il faudrait donc soutenir non seulement l'enseignement postsecondaire, mais aussi l'éducation permanente et le recyclage des adultes, afin que la population active ait la souplesse voulue pour affronter les défis que présente la mondialisation.

Ainsi, on pourrait venir à bout du problème que pose la croissance du déficit humain. Au lieu de faire honneur au titre de «premier ministre de l'éducation» qu'il s'est lui-même conféré, le premier ministre a réduit quatre

fois, depuis 1984, les paiements de transfert aux provinces au chapitre de l'enseignement postsecondaire.

Un gouvernement conscient de ses responsabilités aurait pris des mesures concrètes en constatant qu'au moins 90 000 des 180 000 emplois, qui ont été perdus dans le secteur manufacturier durant la récession, ont à jamais disparu de la scène économique canadienne, d'après M. Laurent Thibault, le président de l'Association des manufacturiers canadiens. Pareilles mesures auraient une incidence sur notre déficit croissant dans le secteur des sciences et de la technologie.

Un gouvernement avisé aurait fait voir aux Canadiens qu'il saisissait le rapport qui existe entre la qualité du réseau de transport et de communication d'un pays et la part de la richesse mondiale à laquelle il aura accès. Un gouvernement bienveillant aurait donné aux chômeurs une raison d'espérer qu'ils réintégreront le marché du travail. Au lieu de cela, les conservateurs vont couper 100 millions de dollars dans le budget de la Planification de l'emploi.

[*Français*]

Qu'est que le Budget offre aux Canadiens qui ont perdu leur emploi parce que les politiques gouvernementales ont forcé leur employeur à plier bagage? Qu'est-ce que ce Budget dit du rôle du gouvernement d'assurer que les Canadiens soient compétitifs dans une économie mondiale? Qu'est-ce que ce Budget et les précédents disent des valeurs que ce gouvernement met sur l'éducation, la recherche, le développement, la formation et le perfectionnement? Quel message apporte ce Budget aux entrepreneurs qui ont le savoir pour accroître la productivité mais manquent de capitaux?

[*Traduction*]

La critique la plus succincte et la plus préjudiciable entre toutes est peut-être celle que la Banque Toronto Dominion a formulée dans son analyse du budget, et je cite: «Le plus gros défaut de ce budget, c'est de ne s'attaquer à aucun des principaux problèmes économiques du pays.»

En termes simples, pour conclure, ce budget n'apporte ni emplois, ni espoir, ni orientation, seulement de la souffrance et encore de la souffrance. Ça crève les yeux!

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finance et Privatisation)): Monsieur le Président, j'ai écouté le discours de mon collègue avec grand intérêt, comme toujours.

Le message clair et net que je ne peux m'empêcher de dégager des interventions dans le débat budgétaire des députés des deux partis de l'opposition, ceux du Parti libéral comme ceux du Nouveau Parti démocratique, c'est que le gouvernement doit dépenser encore et toujours plus. Je n'ai entendu aucun d'entre eux dire que le gouvernement doit vivre selon ses moyens.

Le député prétend que le budget ne livre pas de message. Le message très net du budget est que si, comme pays, nous voulons survivre et continuer d'offrir les programmes qui sont tellement nécessaires et que la population réclame, il va falloir à un moment donné faire le compte des dépenses, des recettes et des sommes que nous empruntons.

Les députés libéraux tiennent de beaux discours. Ils présentent, un par un, les programmes qui méritent plus de financement. Le député parle de compressions à imposer ici et là. Le gouvernement a imposé des restrictions; il a bien fait comprendre que, puisqu'il transfère le tiers de ses recettes aux provinces, ces dernières sont liées à tout problème avec lequel il est aux prises, de même qu'à la solution.

Je serai direct avec le député qui est l'un des critiques du Parti libéral en matière de finances. Nous savons à quoi les libéraux s'opposent. Nous comprenons parfaitement qu'ils veulent que soit affecté plus d'argent à différents programmes. J'ai deux ou trois questions précises à poser. Premièrement, le déficit qui pèse sur le pays vous inquiète-t-il? Deuxièmement, si jamais les libéraux sont élus, que feront-ils contre le déficit? Comment le réduiront-ils? J'aimerais que les libéraux, qui ne l'ont pas fait jusqu'ici dans le débat, proposent des mesures concrètes.

M. Manley: Monsieur le Président, j'apprécie toujours ces échanges avec le ministre d'État chargé de la Privatisation. Je me réjouis de la présence de ministres pendant le débat d'aujourd'hui. Il est regrettable que le critique de l'opposition en matière de finances ait pris la parole devant une Chambre où aucun d'entre eux n'était présent.

Il s'agit d'une question importante, et je sais que tous les partis représentés en cette Chambre doivent en discuter. Évidemment, je n'apprécie guère le sens que le ministre a prêté à mes propos et à ceux de certains de mes collègues car, de toute évidence, s'il avait écouté attenti-

vement, il aurait compris mes inquiétudes au sujet du déficit et de la dette.

Il sait pertinemment ce qu'il en était du déficit au moment de son élection en 1984 et comment l'actuel ministre des Finances a réussi à le gonfler avant la fin de son premier exercice financier dans ce portefeuille, de manière à établir une base de comparaison extrêmement élevée et à pouvoir, par la suite, se vanter de l'avoir abaissé. Il sait aussi qu'après sept années de croissance économique au Canada, le déficit annuel reste supérieur à 30 milliards de dollars. Il sait que le ministre des Finances a reconnu ce week-end, dans une entrevue qu'il a accordée à Southam News, avoir pris une mauvaise décision en 1987 lorsqu'il a réduit les impôts, ce qui a entraîné une hausse du déficit, au lieu d'être honnête avec la population canadienne et de s'attaquer à ce problème avant les élections. Il a réussi à en faire un problème plus grave que ce qu'il aurait dû être.

Si le ministre veut sérieusement améliorer notre situation, j'ai deux suggestions à lui faire. Avant d'examiner sous toutes les coutures les programmes à amputer, il doit s'interroger sur la façon de bâtir notre avenir. Quel genre de pays aurons-nous dans l'avenir et comment allons-nous relever les défis de demain? Tout homme d'affaires compétent sait que, pour relever les défis qui se présenteront à lui, il doit quelquefois emprunter pour investir.

Le gouvernement actuel ne connaît pas la différence entre dépenser et investir. En freinant les investissements, il nous prive vraiment de notre bouée de sauvetage. En refusant d'engager les dépenses nécessaires pour l'éducation, les infrastructures ainsi que les sciences et la technologie, il compromet vraiment les chances du Canada d'être, dans les années à venir, concurrenciel sur les marchés mondiaux.

Cela dit, je me demande pourquoi le gouvernement semble trouver les fonds nécessaires pour déplacer certains de ses services sans que leur efficacité s'en trouve particulièrement améliorée. Dans le budget, des millions de dollars ont été prévus pour le déménagement de l'Office national de l'énergie. Cela se justifie peut-être sur le plan opérationnel, mais nous ne voyons pas pourquoi, en période de récession, le gouvernement doit engloutir des fonds dans ce genre de projet. Nous savons qu'il a presque 250 millions de dollars pour construire une agence spatiale à Saint-Hubert, alors qu'on peut facilement effectuer le travail de cette agence sans dépenser cet argent. Il ne semble pas vouloir réduire ces dépenses.

• (1530)

Nous savons que des ministres d'État ont laissé tourner le moteur de leurs limousines le soir du budget. Le ministre qui a posé la question n'était peut-être pas l'un de ceux-là, mais d'autres l'ont fait. C'est scandaleux et honteux. Pourquoi ne pas réduire le nombre de ministres d'État? Voici une suggestion. Pourquoi ne pas vérifier le compte des dépenses fiscales pour voir si certaines d'entre elles ne peuvent pas être réduites ou remises à plus tard? Est-ce une solution trop innovatrice pour le gouvernement?

Pourquoi le gouvernement tient-il à conserver un lourd et long processus d'examen des réfugiés pour n'éliminer qu'un tout petit nombre de faux réfugiés? Il dépense près de 100 millions de dollars par année pour renvoyer seulement quelques centaines de personnes du Canada. Pourquoi le gouvernement n'examine-t-il pas ces suggestions?

Puisque les bénéfices des sociétés représentent à peu près le même pourcentage du produit intérieur brut depuis quelques années, comment se fait-il que la part de l'impôt sur le revenu des sociétés dans les recettes du gouvernement ait diminué? Puisque le pourcentage des contribuables à revenus élevés est resté le même, pourquoi l'impôt payé sur ces revenus, exprimé en pourcentage du produit intérieur brut et des recettes publiques, a-t-il diminué?

Je ne peux pas répondre à ces questions pour le gouvernement. Peut-être peut-il le faire, lui.

M. McDermid: La réponse est de réduire les dépenses de 10 millions, comme il le suggère dans son discours, maintenant que le déficit est de 30 milliards. C'est ça qu'il nous propose, sans compter l'augmentation du déficit, puisqu'il nous disait d'emprunter davantage. Je l'ai entendu le dire. Nous devrions emprunter davantage. Nous devrions investir dans l'avenir.

C'est une solution que les libéraux ont essayée. Ils ont emprunté 16 milliards en 1984, seulement pour des programmes: pas pour le service de la dette ou autre chose, simplement pour les dépenses de programmes. Notre gouvernement a un surplus à ce niveau. Nous percevons plus que nous ne dépensons pour les programmes, mais nous avons un énorme déficit à financer.

Le député parlait de l'augmentation du déficit. Il a raison, mais l'augmentation vient seulement des intérêts sur l'énorme dette dont nous avons hérité. Lorsque nous avons pris le pouvoir, elle était de 200 milliards. Je m'en souviens très bien.

Je veux mieux comprendre ce que nous dit le député. Il veut emprunter davantage et augmenter le déficit. C'est bien ce qu'il a dit.

Je vais lui poser une autre question. Son chef, qui va beaucoup mieux et devrait être de retour bientôt, et je m'en réjouis, aurait dit qu'il supprimerait l'universalité des programmes sociaux pour économiser de l'argent. Je me demande si c'est la politique libérale officielle? Est-ce une proposition qu'a faite récemment le nouveau chef de son parti? C'est ce qu'on dit. Il serait prêt à modifier le principe d'universalité pour combattre le déficit?

M. Manley: Monsieur le Président, permettez-moi de dire d'abord que je ne crois pas que le ministre additionne mes chiffres très correctement, s'il arrive à un tel résultat. Je pense que je lui avais mentionné qu'il pourrait même économiser presque 100 millions de dollars sur le seul programme concernant les réfugiés, s'il modifiait l'intention du gouvernement à cet égard.

En fait, à écouter le gouvernement, si ses méthodes financières étaient suivies dans l'entreprise privée, Robert Campeau serait encore en affaires aujourd'hui, parce que sa seule difficulté était de ne pas pouvoir payer les frais de sa dette. Mais ce gouvernement est au pouvoir depuis sept ans. C'est plus qu'il n'en a fallu pour vaincre Adolf Hitler pendant la Seconde Guerre mondiale, et il est encore en train de se plaindre du déficit, malgré tout le temps qu'il a eu pour y faire face et le combattre.

Je crois qu'il est temps que ce gouvernement se rende et qu'il laisse à quelqu'un d'autre le soin de poursuivre la bataille.

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends part à ce débat aujourd'hui, car je tiens à exposer clairement ma position sur l'avenir économique du Canada.

[*Français*]

Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat sur le Budget parce qu'il s'agit d'un moment plutôt historique. C'est l'occasion pour les élus du peuple de se tenir devant leurs commettants, et le pays tout entier, et de déclarer quelle est leur position concernant l'avenir économique du Canada.

[*Traduction*]

J'appuie sans équivoque le plan de relance économique que mon collègue, le ministre des Finances, a proposé aux Communes la semaine dernière. Ce plan ramènera la prospérité et stimulera la croissance.

Il tient compte du fait que le Canada doit continuer de participer pleinement aux négociations avec les autres pays industrialisés. De nos jours, les capitaux internationaux sont transmis par câbles à fibres optiques et ils sont acheminés vers les pays les plus favorables à l'investissement. Le budget poursuit le travail de base entrepris en 1984 par le même ministre des Finances, travail qui vise à faire du Canada un endroit de choix pour l'investissement des capitaux internationaux.

Comment au juste atteindre ces louables objectifs? Tout d'abord en réduisant le déficit annuel et la dette nationale, ensuite en éliminant la nécessité d'emprunter sur les marchés étrangers, troisièmement en faisant fléchir l'inflation, et enfin en réduisant les taux d'intérêt. Voilà comment créer un environnement économique où les Canadiens pourront prospérer.

Ce budget, ce plan de relance économique, permettra d'atteindre tous ces objectifs. Il fixe des bornes à l'inflation. Il propose de légiférer pour limiter la croissance des dépenses du gouvernement. Il crée le Fonds de service et de réduction de la dette, ce qui est la preuve concrète que nous sommes sérieux lorsque nous disons que le déficit sera éliminé. Si le gouvernement du Canada ne tenait pas compte du déficit, ne se souciait pas de la dette et dépensait sans compter pour régler les problèmes ainsi que pour nous arracher à la récession, nous aurions tous à nous en repentir.

Vivre au-dessus de ses moyens mène au désastre. Ce serait revenir à une époque qu'un journaliste réputé a qualifiée d'«années de cauchemar». Entre 1975 et 1984, en effet, un gouvernement fédéral prodigue, riche et dissipateur a multiplié les dépenses, ce qui vaut aux Canadiens de se débattre dans un beau pétrin aujourd'hui. Les Canadiens ne peuvent plus dépenser à plaisir des dollars qu'ils n'ont pas gagnés et s'attendre à ce que leurs enfants et leurs petits-enfants paient la note.

La décision de mettre les finances du gouvernement sur la voie d'un budget équilibré est d'une importance primordiale. Les activités du gouvernement seront réduites. Il faut que les Canadiens sachent que nous faisons notre part. Il nous incombe de diriger le Canada, et nous prêcherons par l'exemple. Un sondage récent révèle que 70 p. 100 des Canadiens admettent qu'il faut réduire les

dépenses de l'État ainsi que le déficit et qu'ils appuient cet objectif.

Et maintenant, un mot de mon ministère. Je constate que nous avons un ancien combattant à la Chambre aujourd'hui. Mon ministère s'occupe d'un groupe tout à fait particulier d'hommes et de femmes, les anciens combattants. Au Canada, le tiers des hommes de plus de 65 ans sont des anciens combattants, et nous comptons plus de 38 000 anciennes combattantes. C'est donc un groupe considérable, qui a de l'influence. En tout, le Canada compte encore presque 600 000 anciens combattants des deux conflits mondiaux et de la guerre de Corée. Ils ont fait leur part pour le Canada, et nous leur retournons la faveur. Je signale donc à tous les anciens combattants aujourd'hui que leurs précieux programmes ne sont pas touchés par le budget. Notre engagement envers eux reste entier. Le Canada maintiendra pour ses anciens combattants les prestations et les programmes les plus généreux et les plus humains au monde. Ils ne doivent pas croire les critiques qui voudraient les convaincre du contraire.

Dans mon ministère, nous estimons que les contraintes financières sont l'occasion d'accroître notre efficacité, de réévaluer nos méthodes et de trouver des moyens d'améliorer nos services. Ce sera un défi pour les gestionnaires. Ce défi, Anciens combattants Canada le relèvera assurément.

• (1540)

Certains députés ont peut-être lu un rapport récent de l'Institut C.D. Howe de Toronto, dans lequel on laissait entendre que notre ministère coûtait cher et que son administration était inefficace. Les médias se sont emparés de cette nouvelle, qui s'est répandue comme un traînée de poudre. C'était un message absolument contraire à ce qui se passe au sein du ministère des Anciens combattants. Ce rapport était erroné.

Je ne puis tolérer pareilles déclarations et je me dois de les contester. Je l'ai fait. Ne rien faire, c'eut été desservir nos employés dévoués et être injuste envers notre clientèle. Le président de l'Institut C.D. Howe m'a personnellement présenté des excuses, ainsi qu'au ministère. Récemment, dans le *Vancouver Sun*, l'auteur du rapport a avoué s'être trompé.

Précisons que les coûts de l'administration de notre Ministère sont inférieurs à 10 p. 100 du coût total. Le soutien financier et les soins de santé représenteront 91,7 p. 100 de notre budget, et ce sont les anciens combattants qui en profitent directement. Nous sommes certainement l'une des administrations les plus frugales du gouvernement.

Le plan de relance économique défini dans le budget fédéral de 1991 établit le cadre opérationnel du gouvernement pour des années à venir. C'est la nouvelle réalité, et nous sommes prêts à y faire face.

Outre les responsabilités de mon ministère, je maintiens mon engagement entier et vigoureux à l'égard du développement régional de la région atlantique du Canada. Pour ma province, le Nouveau-Brunswick, le plan de relance économique annoncé la semaine dernière sera un outil important de développement économique, un tremplin pour une reprise de la croissance économique et de la prospérité.

Je préfère croire que ce n'est pas un budget que le ministre des Finances a présenté aux Canadiens, mais plutôt un plan pour l'avenir.

[*Français*]

Je crois fermement que la réduction du déficit, de la dette nationale, de l'inflation et des taux d'intérêt est le meilleur outil de développement régional. Une économie nationale vraiment concurrentielle l'exige.

[*Traduction*]

Je crois fermement que la réduction du déficit, de la dette nationale, de l'inflation et des taux d'intérêts est le meilleur outil de développement régional au Canada. Une économie nationale vraiment concurrentielle crée des débouchés, de nature économique ou autre, pour tous les Canadiens et les Canadiennes de toutes les régions du pays.

Cette nouvelle ère de responsabilité économique, que nous avons instaurée en 1984, a des conséquences particulièrement prononcées sur nos relations avec les provinces. La dette pose un problème national, elle demande donc des solutions nationales. Les gouvernements, à tous les niveaux, doivent apprendre à vivre selon leurs moyens. Il faut endiguer la marée montante des expectatives au sujet de la capacité d'y répondre de tous les niveaux de gouvernement.

Les gouvernements doivent faire preuve d'imagination et d'ingéniosité dans l'utilisation de leurs ressources. Tout comme le Canadien moyen, tous les niveaux de gouvernement doivent payer leurs comptes.

Le plan de relance économique de 1991 met un frein à la croissance des transferts aux provinces. Il limite cette croissance à une moyenne de 3,7 p. 100 par année. En même temps, les dépenses de programmes du gouvernement fédéral sont astreintes à une croissance annuelle de 3 p. 100. Vous voyez, monsieur le Président, nous ne

demandons aux provinces rien de plus que ce que nous nous imposons.

Pour le Nouveau-Brunswick, ma province, ce plan économique est des plus encourageants. Il n'y a pas de plafond aux transferts du Régime d'assistance publique du Canada à ma province ou aux paiements de péréquation. La limite par habitant aux paiements faits aux provinces en vertu du financement des programmes établis a été annoncée dans le budget de l'an dernier et elle continuera pendant trois autres années.

Puisque les paiements de transfert constituent 20 p. 100 des dépenses de programmes, il est raisonnable que l'on agisse aussi avec prudence dans ce domaine. Voyons donc les choses sous leur vrai jour. Les transferts fédéraux au Nouveau-Brunswick représentent 39 p. 100 des recettes de la province. Les transferts augmenteront à un taux annuel de plus de 4 p. 100. La limite sur les transferts en vertu du financement des programmes établis représente un manque à gagner de 0,2 p. 100, c'est-à-dire deux dizièmes de un pour cent, pour le Nouveau-Brunswick en 1992-1993.

Les répercussions sur la province seront négligeables. Toute affirmation contraire est malhonnête. Toute plainte selon laquelle la province ne pourra se payer des systèmes de soins de santé et d'éducation de qualité est églalement fausse. Encore plus, c'est semer la peur. C'est abuser de la vulnérabilité et des craintes des plus pauvres et des moins instruits parmi les citoyens.

Je crois que le premier ministre du Nouveau-Brunswick appuie entièrement notre plan de renouveau économique. Dans une allocution prononcée récemment à Toronto, le premier ministre a déclaré ceci:

> . . .emprunter de l'argent sur un compte courant est ridicule. Le leader de l'heure jouit de la popularité qu'apporte la distribution de faveurs. Le leader de demain doit consacrer toute son énergie et son ambition à payer la facture.

Et il a ajouté:

> . . .les leaders des années soixante et soixante-dix ont placé une première hypothèque sur l'avenir du Canada. Les leaders des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix placent une deuxième hypothèque sur les mêmes biens. Il ne reste plus rien à hypothéquer. Nous devons une fois pour toutes mettre un terme au fardeau suffocant de la dette que nous léguons à nos enfants.

Il est réconfortant de voir qu'un premier ministre libéral et un homme politique n'est pas partisan de la notion que les dépenses gouvernementales peuvent guérir tous les maux. Le premier ministre McKenna n'est pas le seul premier ministre libéral à partager ce point de vue.

Les gouvernements à tous les niveaux doivent traiter leurs affaires exactement de la même manière que le Canadien moyen. Comme tout propriétaire de maison, nous devons seulement emprunter pour les articles importants, comme une maison ou des appareils ménagers essentiels, mais pour la vie quotidienne, nous devons payer comptant.

La principale difficulté à laquelle le gouvernement du Canada fait face aujourd'hui est que nous devons payer 36 cents sur chaque dollar que nous recevons pour payer les intérêts sur l'argent que les gouvernements antérieurs ont emprunté dans le passé. Pour les provinces, ce montant est en moyenne de 11 cents sur chaque dollar. La dette nous étrangle, et si nous continuons dans la voie de la mauvaise gestion financière, tous les niveaux de gouvernement, comme les citoyens ordinaires, feront face à la faillite.

Nombre de Canadiens ne parviennent pas à comprendre que nous nous trouvons dans une situation grave aujourd'hui à cause des mauvaises habitudes de dépense du passé. Le fardeau de la dette collective est énorme, au total presque 400 milliards de dollars. Comme la plupart des gens ont de la difficulté à se faire une idée d'un montant si énorme, permettez-moi de préciser ce que cela signifie en termes plus simples.

Cela signifie que la part de la dette fédérale de chaque homme, femme et enfant au Canada est d'environ 15 000 $. Si nous ajoutons les dettes collectives de tous les gouvernements provinciaux et municipaux, alors chaque Canadien doit environ 20 000 $ pour les dépenses prodigues des gouvernements antérieurs à tous les niveaux.

Nous avons effectivement dépensé l'argent que nous n'avions pas gagné, et cette pratique ne peut continuer car elle mettrait en péril l'avenir économique et financier de ceux que nous aimons tant: nos familles et leurs familles après elles.

Les Canadiens ordinaires ont beaucoup de mal à comprendre ce que représente un milliard de dollars—à plus forte raison, ce que représente notre dette cumulative de 400 milliards de dollars. Ce que nous savons tous, c'est que nous devons la rembourser, tout comme les Canadiens ordinaires doivent rembourser l'argent qu'ils ont emprunté dans le passé.

Permettez-moi d'expliquer l'énormité du problème auquel font face les 26 000 000 de Canadiens qui doivent payer les 400 milliards de dollars de la dette accumulée. Si le Canada avait mis chaque jour 500 000 $ de côté depuis la naissance du Christ, nous n'aurions pas encore assez d'argent pour rembourser notre dette publique!

Le présent budget reconnaît l'énorme problème de dette avec lequel le Canada est aux prises tandis qu'il poursuit sa route vers un contrôle des dépenses et une réduction du déficit annuel.

Nombre de députés de l'opposition et d'autres personnes proposent que nous augmentions les projets de création d'emplois et que nous dépensions encore plus d'argent que nous n'avons pas gagné. Ils voudraient nous obliger à dépenser pour sortir de la récession. Les gouvernements antérieurs ont essayé cette recette, et elle n'a simplement pas réussi. Elle ne fait qu'aggraver les problèmes du déficit et de la dette en ajoutant d'autres dettes que nous devrons faire payer à nos enfants.

• (1550)

J'appuie donc entièrement le budget de 1991 qui permettra inévitablement de contrôler l'inflation et, par la suite, nous apportera ce dont le pays a réellement besoin—des taux d'intérêt plus bas. Le budget établira des objectifs précis et réalisables pour le taux d'inflation, qui atteindra 2 p. 100 d'ici le milieu des années 90. Le budget mettra les finances du gouvernement fermement sur la voie d'un budget équilibré. Le budget restreindra sérieusement les opérations de notre gouvernement à titre d'exemple que devront suivre les gouvernements provinciaux et municipaux. Ce que nous pouvons faire de mieux, en tant que Canadiens, c'est de mettre le pays sur la voie de la relance économique et financière. Une économie forte et concurrentielle apportera la prospérité, et la prospérité au Canada créera la richesse ainsi que de nouveaux emplois pour nos gens.

Ne pas placer le Canada sur la voie de la prospérité serait faire échec à nos responsabilités. Je n'ai aucune intention de nier mes responsabilités de parlementaire et, par conséquent, j'appuierai le plan de relance économique de 1991.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention la réponse du ministre au discours sur le budget. Je l'ai écouté parler de la nécessité de payer nos comptes et de réduire la dette. Je ne souscris pas à tout ce qu'il a dit, et certains de ses propos, portant sur un point particulier de sa sphère de responsabilité, m'ont laissé perplexe.

J'espère que les anciens combattants de ce pays ne feront pas les frais des mesures énoncées dans le présent budget, autant celles qui sont déjà prises que celles qui le seront.

Un grand nombre d'anciens combattants et d'organismes les représentant m'ont écrit au sujet du ministère des Anciens combattants au cours des derniers mois. Ils voulaient tous savoir ce que l'avenir réserve au ministère. Je sais que le ministre en a parlé pendant le débat sur le budget, mais je voudrais lui poser directement la question.

L'avenir du ministère des Anciens combattants préoccupe bien de gens. Des rumeurs à son sujet circulent depuis bien des années, ce n'est pas nouveau.

J'aimerais reformuler la question que j'ai posée l'autre après-midi au sujet des prestations des militaires qui ont pris part à la guerre du golfe Persique, qui vient de prendre fin. Je me demande si ces anciens combattants seront admissibles à des habitations comme l'étaient les vétérans des autres guerres. Il s'agissait d'un bon moyen d'acquérir une maison pour ces anciens combattants.

Le ministre peut-il nous dire aujourd'hui si le gouvernement étudie la possibilité de mettre des maisons à la disposition des gens qui ont servi dans le Golfe? Je sais que les programmes visés par la *Loi sur les terres destinées aux anciens combattants* ont été éliminés progressivement l'année dernière. Néanmoins, pourrait-il dire à la Chambre aujourd'hui si ces personnes auront quand même droit aux mêmes avantages que les anciens combattants des autres guerres?

M. Merrithew: Je réponds aux deux questions du député de Hillsborough. Je vais commencer par la première, à savoir qu'est-ce que l'avenir réserve au ministère des Anciens combattants du Canada?

Plus de 45 ans se sont écoulés, bien sûr, depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, et 40 ou 35 ans depuis la fin de la Guerre de Corée. On serait tenté de croire qu'avec les décès qui surviennent dans les rangs de nos anciens combattants, car le député n'ignore pas que la moyenne d'âge chez ces derniers est de 70 ans, notre travail devrait diminuer très rapidement au ministère des Anciens combattants. Mais c'est tout le contraire.

Plus les anciens combattants vieillissent, plus les maux, les souffrances et les difficultés qu'ils ont endurés sur les champs de bataille au nom de notre pays se manifestent en quelque sorte, et ils ont très souvent besoin de beaucoup plus de soins lorsqu'ils prennent de l'âge. Ils ont besoin de plus de soins médicaux. Et ils ont également besoin de plus de soins à domicile.

Permettez-moi de placer ce problème dans une juste perspective. Pendant le mois de janvier, et le député pourra se rendre compte de l'ampleur de la tâche, mon ministère et la Commission canadienne des pensions ont traité 2 200 cas de premières décisions. C'est le nombre de premières décisions le plus élevé de toute l'histoire de la Commission canadienne des pensions. Je crois que cela

indique bien que même si le nombre d'anciens combattants diminue, et on ne peut le nier, les problèmes généraux ainsi que les troubles de santé qu'ils éprouvent augmentent.

Je ne saurais naturellement me prononcer sur l'avenir du ministère. C'est au premier ministre, à l'État et à l'appareil gouvernemental de trancher ce genre de question. Ni mon ministère ni moi ne trouvons certes que notre tâche est plus facile. D'ailleurs, à cause des nouveaux programmes que nous avons mis de l'avant, surtout le Programme pour l'autonomie des anciens combattants, le SCT et beaucoup d'autres, notre travail ne cesse de se compliquer.

Quant à la deuxième question, je crois que nous pouvons remercier Dieu que la guerre du Golfe soit terminée—nous espérons qu'elle l'est—et que les Canadiens puissent revenir au pays. Nous pouvons trouver un certain réconfort dans le fait que le Canada n'a subi aucune perte dans ce conflit, même si 2 500 de nos militaires étaient dans la région, dont certains dans des secteurs exposés.

Voyons d'abord qui sont ceux qui nous servent. Ce n'est pas surtout des civils comme lois de la Deuxième Guerre mondiale, où 1,1 million de Canadiens étaient engagés. C'était une armée de volontaires qui avaient quitté leur usine ou leurs champs au Canada pour former les forces canadiennes actives. Dès la fin des hostilités en 1945, ces gens ont immédiatement réintégré la vie civile, contrairement à ceux qui servent aujourd'hui dans le Golfe. Ce sont des militaires de carrière. Ils réintégreront immédiatement leur poste dans l'armée et seront donc assurés de bénéficier de tous les avantages et services des Forces armées canadiennes, lesquels ne sont pas négligeables et sont même nettement supérieurs à ce qui a été accordé pendant la Deuxième Guerre mondiale et après, aux anciens combattants.

Le député a demandé si nous accorderions ces avantages. Oui. Nous accorderons tous les avantages. Les deux plus importants sont évidemment les pensions d'invalidité et les services de traitement qui sont fournis à ceux qui ont subi une invalidité découlant du service dans une zone spéciale, par exemple, le Golfe.

L'aspect logement est aujourd'hui très différent de ce qu'il était après la Deuxième Guerre mondiale, alors que les gouvernements voulaient poser un geste significatif pour les anciens combattants qui avaient fait le sacrifice d'une partie appréciable de leur vie pour se battre. Un programme précis a été créé pour augmenter le nombre de logements pour les anciens combattants.

Cette fois-ci, les militaires reviennent à leurs anciens postes. Bien sûr, il ne sera pas nécessaire de créer de programmes spéciaux, mais cela ne veut pas dire que nous n'avons pas de logements pour les anciens combattants. Nous avons beaucoup de logements pour les anciens combattants. Je crois que c'est dans ma ville de Saint John, au Nouveau-Brunswick, qu'il y a la plus grande concentration de logements pour anciens combattants de tout le Canada. Ces logements seront conservés. D'autres seront ouverts à différents moments. Nous venons d'en inaugurer à Winnipeg et en Colombie-Britannique. Il y a aussi les légions et d'autres groupes sans but lucratif qui veulent faire quelque chose pour nos anciens combattants. Je crois que tout ce que je viens de dire montre que nous faisons ce qu'il faut.

Les besoins ne sont pas aussi grands que lorsque les anciens combattants canadiens sont revenus de la Deuxième Guerre mondiale.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, cette période revêt une grande importance pour le Parlement, car la population du Canada a l'occasion de se faire entendre.

• (1600)

En effet, l'une des responsabilités les plus importantes des députés consiste à profiter du débat sur le budget pour transmettre les espoirs, les craintes, les préoccupations, les inquiétudes et les aspirations de leurs électeurs. Le budget a pour effet de cristalliser ces points de vue et de faire prendre conscience aux gens du sort que l'avenir leur réserve.

Depuis quatre ou cinq jours, j'ai parlé avec mes électeurs. Il ressort de ces discussions certains points communs inquiétants. Ils n'ont pas confiance. Ils ne sont pas optimistes. Ils n'ont plus d'espoir. Ils sont réellement désespérés.

L'une des choses qui me déçoivent—en fait, ça va plus loin que cela, ça me laisse pantois—, c'est qu'en présentant son budget, le gouvernement n'a pas exprimé la moindre inquiétude pour les dizaines de milliers de personnes qui ont perdu leur emploi dans les quatre, cinq ou six dernières semaines. Je ne sais pas s'ils vivent dans des circonscriptions où il n'y a pas de pertes d'emploi, mais aucun député conservateur n'en parle.

Dans son discours, le ministre des Finances a parlé d'un million et demi de Canadiens. Et quand on lui pose des questions sur ce chiffre énorme, il répond: «Eh bien! c'était bien pire en 81-82.» Il oublie de dire qu'à la différence de 81-82, la récession actuelle est d'origine

canadienne et qu'elle ne sévit pas ailleurs. En 81-82, nous avons certes connu une récession, mais c'était une un phénomène mondial. Celle-ci ne frappe que nous.

Pendant la fin de semaine, mes électeurs m'ont dit qu'ils ne pouvaient croire le ministre des Finances quand celui-ci leur disait que les choses allaient s'améliorer dans un an, mais n'offrait rien de concret pour leur donner espoir au moment où la récession s'aggrave, comme l'attestent tous les indicateurs. Parlez-en aux petits entrepreneurs, monsieur le Président, ce que vous avez sans doute fait. Que disent-ils? Que les dépenses de consommation ont baissé de 30, de 40, voire de 50 p. 100. Il ne fait aucun doute que la confiance des consommateurs s'est effondrée.

Dans ma circonscription, des magasins stables et prospères depuis des années ont dû demander de nouvelles marges de crédit et ne savent pas s'ils vont s'en sortir. Je le répète, il n'y a pas un seul mot dans le budget là-dessus. Le budget est dénué de toute marque de bienveillance et de compréhension face au péril qu'affronte ce secteur fondamental de notre économie, surtout quand on pense que nous n'avons à nous en prendre qu'à nous-mêmes. Les marchands de ma circonscription me le font très clairement savoir: leur situation découle de la récession, mais aussi de la TPS. Nous savons que la TPS fait grimper le taux d'inflation: nous avons vu les statistiques à ce sujet.

Les marchands commencent également à constater que les gens hésitent beaucoup à acheter. Leurs craintes les dissuadent de faire des achats comme ils en avaient l'habitude. Les gens restent chez eux ou vont faire leurs achats chez nos voisins du Sud. Ils traversent la frontière à la recherche de bonnes aubaines et de toutes sortes d'occasions. Je ne me souviens pas des chiffres exacts, mais je crois qu'on a observé depuis un peu plus d'un an une augmentation d'environ 40 p. 100 des achats faits aux États-Unis. Mais le gouvernement a préféré ne pas aborder cette question dans le budget; il ne s'en préoccupe pas le moins du monde.

Monsieur le Président, ces dernières semaines, j'ai reçu un tas de lettres de personnes âgées qui viennent tout d'un coup de se rendre compte que, avec le projet de loi C-69, qui a amorcé le plafonnement de notre programme d'aide sociale, le gouvernement s'apprête à se retirer complètement de ce genre de programmes d'ici cinq, six ou sept ans, selon la province. Il est inadmissible que le ministre des Finances et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne jouent pas franc jeu et tentent tous les jours à la Chambre de camoufler leurs intentions.

On peut parler du transfert aux provinces de points d'impôt effectué dans le cadre du financement initial des programmes établis, mais il n'a jamais été question de supprimer la contribution du gouvernement fédéral à ces programmes. Par conséquent, le maintien de systèmes nationaux d'éducation et de soins de santé est désormais menacé.

Aujourd'hui, le ministre des Finances a déclaré qu'il allait y consacrer quelque 28 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Faites le calcul et examinez le résultat. En 1997, l'Ontario et le Québec ne recevront plus aucun paiement de transfert, et d'ici l'an 2000, il en sera de même pour les autres provinces. Cela signifie que toute possibilité de conserver des normes nationales devra être assurée, comme le dit le ministre, par une mesure spéciale qui sera assurément récusée en vertu de la Constitution et probablement rejetée par les tribunaux. Ils le savent. Ils en sont pleinement conscients.

Une voix: Je l'espère.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Je l'espère aussi. Cela fait probablement partie du plan d'ensemble. Cela fait partie de la grande politique de décentralisation qui est celle du gouvernement depuis si longtemps.

Il ne s'agit pas d'argent, mais de gens qui comprennent que les institutions très fondamentales dont ils dépendent sont en voie d'être dissoutes.

Monsieur le Président, avez-vous entendu le ministre des Finances ou le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social reconnaître dans leurs discours que, cette année, il y a plus d'un million d'enfants qui vivent dans la pauvreté au Canada et que nous avons l'un des pires bilans du monde industrialisé occidental? Je pense que cela représente environ 60 p. 100 des enfants, comparé à la Norvège ou à la Suède où il n'y en a que 5 p. 100.

Je viens d'entendre le ministre des Affaires des anciens combattants dire: «Hé! ne m'ennuyez pas avec ce genre de programmes de dépenses.» Nous ne parlons pas d'un programme de dépenses, nous parlons d'enfants. Près de 200 000 enfants ont recours à des banques d'alimentation. Nous parlons de familles monoparentales qui tom-

bent nettement au-dessous du seuil de pauvreté et qui ne peuvent plus payer leur loyer ou leur logement.

Le problème est que, à mon avis, le gouvernement conservateur ne comprend pas l'importance essentielle d'un contrat social dans notre pays. Les membres du caucus conservateur nous parlent beaucoup de la libre entreprise et du système de marché. Mais ils n'ont jamais pu comprendre que le système de marché ne fonctionne que lorsqu'il repose sur une base de programmes sociaux qui donne aux gens un sentiment de sécurité. Il existe un contrat social qui, dans notre pays, nous a pris de nombreuses années à établir et qui est à la base du fonctionnement de tout le système économique. Si on commence à s'attaquer au contrat social, alors on va également compromettre le système de marché. Ils n'ont jamais pu comprendre qu'il existe un rapport évident et indubitable entre le maintien d'un sentiment de sécurité et la stabilité chez les travailleurs, les personnes âgées et les jeunes, afin de leur permettre de participer au marché et de dire: «Je prendrai le risque et je me débrouillerai.» Voilà quelle est notre attitude: nous transférons tout au système du marché privé, puis nous sapons les fondations sur lesquelles il repose.

Cela fait partie de la tragédie que nous vivons.

J'aimerais citer un extrait de l'un des analystes canadiens les plus perspicaces, Michael Ignatieff, un brillant écrivain qui a étudié cette question et le rapport qui existe entre ces éléments. Selon lui, le civisme se caractérise par l'instauration d'un réseau complexe de services sociaux qui, subventionné par les deniers publics, vise à encourager l'intégration sociale et à favoriser le sens de la responsabilité collective. L'idée d'un État-providence visait à renforcer les droits juridiques officiels grâce à l'accès à la sécurité socio-économique, de façon que le sens civique devienne une expérience réelle, non pas un simple concept. Nous assistons maintenant à l'abandon, à l'oubli, voire au démantèlement voulu de ce contrat social fondamental.

• (1610)

Je vous dirai que les efforts qu'a déployés le gouvernement depuis six ans pour ruiner ce contrat social a compromis la capacité des Canadiens de soutenir la concurrence à l'étranger et de régler leurs problèmes, de favoriser leurs intérêts nationaux, sans parler des tensions qu'ils doivent supporter, le manque de productivité et les points de vue de plus en plus divergents d'une région à l'autre. Je parle de l'affaiblissement des droits de citoyen et de l'abandon de l'idée selon laquelle tous les citoyens peuvent compter sur un certain niveau de sécurité, quels que soient leur situation de fortune, leur revenu et leur place au sein de la société.

Si vous les privez de cette sécurité, les citoyens seront enclins à se replier sur eux-mêmes et à refuser de s'engager, sans éprouver de sentiment d'appartenance à l'État-nation appelé Canada. Le premier ministre n'est pas sérieux quand il prend la parole, ainsi qu'il l'a fait il y a quelques semaines, pour déclarer qu'il est déterminé à défendre le Canada, tandis que son gouvernement et lui s'efforcent sciemment et de propos délibéré à anéantir les éléments fondamentaux qui ont permis au Canada de fonctionner pendant de nombreuses années.

Il faut améliorer le contrat social afin d'accroître le sens de sécurité des Canadiens, mais au lieu de le renforcer et d'en reconnaître l'importance dans le cadre du libre-échange, de la concurrence à l'échelle globale et tout le reste, en fait, nous sommes en train de l'anéantir.

Voyez ce que le budget accomplit d'autre. Nous parlons maintenant de nouvelles éliminations. Le gouvernement s'en prend à la fonction publique. J'imagine les ministres réunis en train d'examiner un sondage et décidant de s'attaquer aux fonctionnaires sous prétexte qu'ils n'ont pas la cote de popularité. Faisons en sorte de priver les fonctionnaires du droit aux négociations collectives. Nous allons décider maintenant de leurs conditions de travail et nous jugerons ce qui est juste et équitable. Quand les fonctionnaires manifesteront leur colère, les téléspectateurs et les autres Canadiens n'y prêteront pas attention. Je vous dirai encore une fois qu'il y a dans ma circonscription des enseignants, des infirmières, des travailleurs sociaux, des contrôleurs du trafic aérien et des fonctionnaires au service des anciens combattants qui travaillent très fort, qui font preuve de sérieux et qui apportent leur pierre à l'édification de ce pays. Or, ils viennent de se voir priver d'un droit fondamental auquel à peu près tous les autres Canadiens ont accès. Le gouvernement agit ainsi avec impunité et indifférence, sans s'excuser ni même s'engager à procéder d'une façon équitable. Il élimine ce droit tout simplement. Il se comporte avec un tel cynisme. Selon l'un de mes électeurs, on dirait qu'il veut améliorer sa cote de popularité en poussant les fonctionnaires à faire la grève.

Nous voyons ainsi disparaître un autre des éléments qui favorisaient les rapports au sein de la société, qui

encourageaient les fonctionnaires se dévouer davantage et qui les assuraient d'être traités équitablement.

Ce ne sont pas les fonctionnaires qui sont les coupables au Canada. Ils ne sont pas responsables des problèmes que nous avons. Or, au moment où le gouvernement les pointe du doigt et leur annonce que les hausses de salaire seront plafonnées à 3 p. 100 seulement et qu'une telle hausse ne pourra être accordée qu'au prix de mises à pied, il a le culot de dépenser 179 millions de dollars pour une commission du statut de réfugié composée entièrement de personnes qu'il a nommées, pour la plupart des anciens candidats ou autres amis du parti, qui reçoivent un traitement annuel de 80 000 $, et il parle d'équité.

Quand nous avons quitté le pouvoir, nous avions dépensé 5 millions à la commission du statut de réfugié, pas 200 millions. On avait affaire aux mêmes problèmes, et un rapport d'un comité, qui avait été mis sur pied et où siégeaient des députés ministériels, a recommandé une solution qui aurait été beaucoup plus efficace, mais non, il fallait que le gouvernement agisse à sa façon, et sa façon coûte maintenant 179 millions aux contribuables. Je ne vois pas le gouvernement faire des compressions ni imposer des restrictions à cet égard. Je ne vois pas la ministre de l'Emploi dire qu'elle a commis une terrible erreur et qu'elle va reconsidérer l'idée de la commission, car elle ne sert qu'à permettre à un groupe de conservateurs de toucher 80 000 $ par année plus les dépenses, et peut-être davantage. Or, la liste des candidats au statut de réfugié ne fait que s'allonger, le problème ne fait qu'empirer et les contribuables ne font que payer toujours plus. Je ne vois pas le gouvernement dénoncer cela comme un cas de gaspillage, de double emploi ou d'illogisme.

Oh! non. C'est très bien. Personne ne parle de ça. Je n'ai pas encore entendu un seul député conservateur parler de cette farce. Pourquoi? Ils espèrent peut-être obtenir plus tard le même genre d'avantage. Au lieu de ça, on s'en prend aux fonctionnaires.

Je voudrais parler aussi quelques instants du déficit. Tout le monde dit que nous faisons tout cela parce que nous devons remédier au déficit. Je suis d'accord. Le déficit constitue un grave problème—aussi grave pour les libéraux qu'il l'est pour les conservateurs. Mais il s'agit de savoir comment s'y prendre pour y remédier.

Est-il écrit quelque part dans la loi naturelle que la seule façon de s'attaquer à un déficit est de faire des compressions budgétaires dans les programmes sociaux? Est-il écrit que la seule façon d'assainir les finances publiques consiste à plafonner les programmes destinés aux enfants ou encore les dépenses consacrées à l'éducation ou aux soins médicaux?

M. Milliken: C'est écrit dans le Livre bleu.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): C'est peut-être écrit dans le petit livre bleu qu'on voit partout, mais je n'entends personne parler des excès d'un régime d'exonération des gains en capital, qui accorde d'énormes montants d'argent en cadeau à des Canadiens énormément riches. Je n'entends personne parler des dépenses fiscales.

Même le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, le plus dévoué peut-être des amis des conservateurs au Canada, a dit ouvertement: «Écoutez, les entreprises obtiennent des subventions difficiles à accorder. On donne trop d'argent en cadeau. Il faut que ça cesse.»

Je n'ai rien vu dans le budget qui le fasse, pas une ligne annonçant un véritable changement à cet égard. Mais à propos des 6 ou 7 milliards de dollars en échappatoires fiscaux ou en dépenses fiscales, un ministre des Finances doté d'un peu d'imagination y aurait sûrement vu un domaine où imposer des compressions, plutôt qu'aux maigres ressources sociales.

En fait, lorsqu'on se compare aux autres pays industriels, on constate que nous arrivons plutôt au bas qu'au haut de l'échelle pour ce qui est des dépenses sociales. Mais nous arrivons presque au sommet de l'échelle pour ce qui est des subventions que nous offrons. Combien de grands projets? Il faudrait y mettre fin tout de suite et nous en débarrasser, car nous n'en avons plus besoin. Si nous cherchons des solutions, regardons du côté des véritables investissements publics dans l'éducation, dans la recherche et dans l'infrastructure de notre pays.

Nous n'avons plus besoin de faire ce genre de grosses subventions. Elles ne donnent plus de résultats. Je m'attendais bien à ce que le gouvernement sabre dans ces subventions, étant donné surtout que beaucoup de grandes entreprises avaient dit que le temps était venu de le faire.

Enfin, sous l'angle du budget, je voudrais parler quelques instants de la question fondamentale dont nous nous sommes tous préoccupés à la Chambre, à savoir la guerre et la paix. M. Pearson a dit un jour que nous nous préparons à la guerre comme des géants et à la paix comme des nains. Il devait penser à un budget comme celui-ci lorsqu'il a dit ça, car nous sommes bien prêts à augmenter substantiellement les crédits afin de payer pour la guerre, mais quand il s'agit de payer pour les dommages causés par la guerre, pour la reconstruction du Moyen-Orient et pour les désastres écologiques, que faisons-nous? Nous réduisons davantage les crédits alloués aux programmes d'aide publique au développement et ne proposons aucune aide nouvelle. Nous savons quels sont les problèmes. Nous savons que la reconstruc-

tion exigera des milliards de dollars. Nous savons que les pays du tiers monde ont dû payer des coûts excessifs. Un ambassadeur africain, avec qui je discutais la semaine dernière, m'a dit que la hausse des prix du pétrole avait causé à elle seule un trou de 800 millions de dollars dans le budget de son pays.

Mais que fait le Canada après ses beaux discours dans lesquels il affirme qu'il va assumer un nouveau rôle sur la scène internationale et qu'il va contribuer à bâtir la paix? Il réduit ses engagements.

Je vous le dis, monsieur le Président, on ne peut pas avoir de paix sans la justice sociale et économique. On n'a pas de justice sociale et économique quand le fossé entre les riches et les pauvres ne cesse de s'élargir. On ne pourra combler ce fossé que lorsque les pays industrialisés commenceront à prendre des engagements sérieux pour remédier aux inégalités.

Mais il n'y a rien dans le budget qui le démontre. En fait, le budget contredit tout ce que le ministre des Affaires extérieures ou le premier ministre ont dit en parlant de leurs espoirs pour l'avenir. Le ministre des Finances a le véritable message concernant ce que sera l'avenir: compressions, restrictions, limitations et aucun engagement.

Nous sommes prêts à faire la leçon à tout le monde et à leur dire quoi faire, mais quand il s'agit d'aider réellement de façon très concrète, il n'y a rien sur la table.

Je vous le dis, monsieur le Président, examinons bien le budget et le message qu'il véhicule. Je vous remercie de votre temps et de votre indulgence. Les Canadiens attendaient des réponses créatrices, pleines d'imagination et empreintes de compassion aux problèmes internes et externes, mais ils n'ont obtenu que le même vieux Michael Wilson.

• (1620)

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt mon collègue, le député de Winnipeg-Sud-Centre, nous dire comment le gouvernement pourrait mieux administrer les deniers publics. Il s'est arrêté longuement sur ce qu'il a appelé les excès pour ce qui est des conseils, commissions et autres formations de l'État.

Je voudrais lui poser deux questions. Je préciserai tout d'abord que le député ramène chez lui chaque semaine son chèque de paie et qu'il profite de tous les autres avantages indirects accordés aux députés. Or, je ne l'entends pas proposer que le gouvernement sabre dans son propre salaire.

Il affirme également, je le répète, qu'on devrait sabrer dans les conseils, les commissions et tous les autres organismes à nominations politiques, mais il ne nous précise pas combien on pourrait ainsi épargner et dans quelle mesure on pourrait réduire directement le déficit. Pourrait-on ainsi réduire de beaucoup ce déficit? Il ne nous donne aucune précision à ce sujet parce qu'il sait pertinemment, à mon avis, que cela représente un montant tout à fait négligeable par rapport à l'énorme déficit auquel nous faisons face.

Il parle également de subventions aux entreprises et il prétend qu'il est temps que le gouvernement sabre dans ces dernières. Eh bien, s'il a lu le budget ou écouté l'exposé budgétaire du ministre, il sait qu'on prévoit une réduction de 75 millions de dollars des sommes versées aux entreprises et autres groupes de pression au cours de l'année qui vient et une autre réduction de 125 millions de dollars par la suite.

Le gouvernement apprécie les bons conseils du député, mais il s'est déjà attaqué à la question dans le budget qui a été présenté la semaine dernière.

Enfin, le député prétend qu'on peut parvenir à une certaine justice sociale et économique ou laisse entendre que le gouvernement ne fait rien en ce sens, mais il ne nous dit pas comment nous allons parvenir à cet objectif en accroissant le déficit et en refusant de nous attaquer à notre problème d'endettement.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je suis très heureux que la députée de Winnipeg-Sud ait pu entendre le dernier cinquième de mon discours. Il est regrettable qu'elle en ait manqué la majeure partie, car j'y ai répondu à une bonne partie de ces questions.

Arrêtons-nous tout d'abord sur le salaire et les avantages indirects des députés. Sauf erreur, la députée est membre du parti au pouvoir. Si les conservateurs l'avaient souhaité, ils aurait pu demander au ministre des Finances de présenter des mesures en ce sens. Nous ne formons pas le gouvernement. Ainsi, la députée devrait peut-être répondre elle-même à cette question, car c'est son parti qui prend les décisions. Si elle veut réaliser les

objectifs, je l'invite à convaincre ses collègues et je tiens à préciser que le ministre des Finances a toute la latitude voulue pour présenter les mesures pertinentes.

Ce n'est pas moi qui rédige le budget. La députée de Winnipeg–Sud participe à la rédaction de ce dernier et si elle veut procéder à ces réductions volontaires, je n'y vois aucun inconvénient. Cependant, je tiens à lui dire que si elle veut aller de l'avant et réduire elle–même son propre salaire, je serais heureux de voir cela, si c'est ce qu'elle est prête à faire.

La question fondamentale, c'est comment s'y prendre. Elle nous a dit que son parti allait procéder aux compressions qui s'imposaient. Or, ce que j'ai signalé, c'est que les conservateurs parlent simplement de sabrer dans les paiements destinés aux familles monoparentales, aux enfants, au régime de soins de santé et à l'éducation. C'est là le problème. Je lui ai donné l'exemple de la commission du statut de réfugié qui recevra des crédits de 179 millions de dollars, alors qu'on réduit de 100 millions de dollars les crédits consacrés à la formation professionnelle dans le cadre de la Planification de l'emploi.

Je vais faire une proposition. Allons ensemble voir le ministre des Finances pour lui poser la question suivante: «Voulez–vous vous attaquer à du vrai gaspillage? Alors, retirez vos amis de tous ces conseils, présentez–nous un programme pour les réfugiés qui soit efficace, prenez ces 100 millions de dollars et réaffectez–les à la formation professionnelle. Ainsi, nous pourrons redonner du travail aux gens de ce pays, commencer à former du monde que l'on jette maintenant sur le pavé et leur faire comprendre à quoi sert vraiment d'investir dans la population.»

Au Canada, cela ne consiste pas à privilégier un groupe de personnes qui gagnent 80 000 $ comme membres de la commission pour les réfugiés, mais bien à orienter les gens vers des programmes de formation pour qu'ils acquièrent les compétences dont ils ont besoin, plutôt qu'à retrancher 100 millions de dollars du budget de ces programmes.

Si la députée de Winnipeg–Sud veut procéder de cette façon, qu'elle se lève et qu'elle se dise prête à supprimer cette commission et à en restructurer une autre, puis investir dans les gens pour les aider à retrouver du travail et à acquérir la formation dont ils ont besoin. Voilà de vraies décisions.

Je tiens à féliciter le ministre des Finances d'avoir eu l'intelligence d'arrêter la folie du ministre des Communications, qui était sur le point de créer des instituts sur les relations culturelles à Montréal et ailleurs. Au moins, quelqu'un est intervenu pour le ramener à la raison.

Voilà le genre d'extravagances et le genre d'excès dont on parle, et ils sont légion sous le régime du ministre des Communications. Nous n'avons pas encore entrepris de compter le nombre de projets frivoles qu'il a pu inventer. Le projet en soi n'est pas fautif dans la mesure où l'on crée quelque chose de valable. Si le gouvernement se montre vraiment préoccupé par la culture, soulignant sa valeur économique et sociale, et si les fonds qu'il engage sont productifs, alors les artistes pourront améliorer et faire connaître leurs oeuvres, ainsi qu'en récolter les fruits. La culture est une composante importante de notre société, mais il ne s'agit pas de construire le Taj Mahal. Voilà le problème et voilà le genre de choses que nous essayons de remettre en question.

Sinclair Lewis a écrit un livre merveilleux qui s'intitule *Elmer Gantry*. Il y est question d'un pasteur évangéliste qui prêche constamment. Cela me fait beaucoup penser aux gens d'en face, qui parlent tout le temps de ce qui est nécessaire au salut. Enfin, quelqu'un déclare: «Ce prédicateur est tellement occupé à nous dire ce qu'il faut faire, qu'il en oublie ce qui est vraiment bien.»

Nous avons affaire à un gouvernement qui prêche constamment sur ce qu'il faut faire, mais qui oublie ce qui est vraiment bien.

M. Ken Hughes (Macleod): Monsieur le Président, je pose au député la question suivante.

Il m'a intrigué par ses propos sur les excès, les extravagances et les projets de prédilection, Nous savons tous que du temps où il était ministre, il s'est lui–même remarquablement occupé des intérêts de la ville de Winnipeg.

Les députés de Winnipeg n'oseraient évidemment pas aborder la question, mais ceux d'entre nous qui sommes d'ailleurs dans l'Ouest savons que le député, quand il était ministre, multipliait les extravagances et les excès en faveur de la ville de Winnipeg. Les initiatives ne se distinguaient pas comme économiquement rentables ou favorables au développement économique. Je suis néanmoins ravi qu'il retrouve la raison. J'ai une question brève à lui poser.

Combien de milliards voulez–vous ajouter au déficit cette année?

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, l'observation du député de Macleod montre à quel point le gouvernement est incapable de faire la différence entre exagération et excès, comme dans le cas de l'organisme consultatif concernant les réfugiés, ou un investissement public raisonnable comme le Centre informatique d'Air Canada que nous avons à Winnipeg.

Ce centre apporte à la ville un avancement technologique majeur qui procure de l'emploi à des centaines de personnes en même temps que le système de réservation le plus moderne du pays.

Le député de Macleod estime–t–il qu'un grand centre informatique pour une compagnie aérienne est une exagération? Trouve–t–il excessif l'investissement dans un grand centre national de recherche sur la technologie industrielle, qui sert à tous les Canadiens de l'Ouest? C'est la seule façon dont les petites entreprises de l'Ouest peuvent entreprendre des améliorations et innovations majeures en création industrielle.

Les conservateurs n'y songeraient évidemment pas. Non, ils sont beaucoup trop ocupés à nommer d'anciens candidats conservateurs au Comité consultatif sur les réfugiés. Voilà un investissement sûr! Voilà une saine pratique économique! Placez vos amis. C'est votre façon d'améliorer l'économie nationale.

Pour en venir à la question prétendument simple, je dis que le gouvernement ne parle nulle part dans le budget du mérite à examiner le grand nombre de dépenses fiscales, la lacune d'un système fiscal qui, par exemple, laisse proliférer les acquisitions, les intégrations et les fusions sans frapper d'aucun impôt une utilisation aussi insensée de capitaux qui déstabilise notre économie.

Il en résulte une économie de papier qui autorise l'exportation de milliards en capitaux qui servent à acheter des entreprises aux États–Unis et ailleurs, sans rien ajouter à la richesse même du pays. C'est le genre d'analyse vraiment approfondie et vraiment sérieuse que j'espère voir le gouvernement entreprendre un jour.

En réalité, il n'en aura pas le temps parce que ses jours sont comptés.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat. La parole est à l'honorable député de Jonquière.

M. Jean–Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, lorsque je me trouvais en cette Chambre le 26 février dernier, au moment où on faisait le discours du Budget, je me doutais bien que nous n'aurions pas nécessairement de bonnes nouvelles pour les Canadiens et Canadiennes. Et je pense que cela peut se comprendre, du fait qu'on sait fort bien qu'avec un taux d'intérêt d'environ 10 p. 100, des épargnes ou une dette doublent dans un espace de sept ans. Effectivement, pour nous au Canada, c'est ce qui s'est produit entre 1984 et 1991, alors que la dette que nous avions, la dette accumulée, était de l'ordre de 200 milliards de dollars lorsque nous avons pris le pouvoir, et sept ans plus tard, avec les résultats de l'intérêt sur cette dette, nous en sommes maintenant à tout près de 400 milliards de dollars, ce qui représente énormément d'argent annuellement qu'on doit prendre à même notre Budget pour payer les frais de cette dette.

• (1630)

Pour l'année en cours, 1991–1992, les frais de cette dette seront de l'ordre de 43 milliards de dollars, ce qui veut dire 118 millions par jour que cela coûte aux contribuables canadiens.

Or, dans une telle perspective, il est clair que n'importe quel ministre des Finances, qu'il soit de n'importe quel gouvernement, s'il veut agir de façon responsable, il n'a d'autre choix que de tenter et de tout faire pour réduire les dépenses et essayer d'éviter d'accroître l'inflation. Et pour une situation économique meilleure, pour nous sortir d'une récession, la tentation est grande d'augmenter les dépenses. Cela donnerait bonne bouche. En principe, on pourrait penser que rapidement en augmentant nos dépenses, on va accroître les emplois et que le mauvais cycle vient de se terminer.

Mais permettez–moi à titre d'exemple de donner quelques statistiques des gouvernements précédents. En 1981, le taux d'intérêt était de 22,75 p. 100. Aujourd'hui, au moment où on se parle, il se situe autour de 10 p. 100. Le taux d'inflation en 1981 était de 12,7 p. 100. Aujourd'hui, il est d'à peu près 5 p. 100. Le taux de chômage en 1983, peu de temps avant qu'on prenne le pouvoir, était de 14 p. 100, et aujourd'hui, il se situe aux alentours de 10,5 à 10,9 p. 100.

Bien sûr, on est conscient de la réalité de la récession actuelle. On est conscient qu'il y a des faillites qui sont beaucoup plus nombreuses actuellement au Canada, plus de 54 000 dans la dernière année, et on voit certaines personnes qui ont davantage de difficultés à passer au travers de la présente période.

Alors, quels étaient nos choix devant ce constat de la situation? Je crois que le ministre des Finances a précisément pris certaines orientations qui sont les bonnes et qu'il devait prendre. Parmi celles–ci, il est clair que de décider de geler nos dépenses ou en quelque sorte de geler la croissance de nos dépenses aux alentours de 3 p. 100 d'ici 1995 est une excellente orientation qui devrait permettre justement de contrôler notre inflation.

En parallèle, monsieur le Président, vous savez que nous avons imposé la taxe sur les produits et services dans la dernière année et cela, au plan politique, ce n'est pas payant. Il n'est pas payant d'imposer une taxe sur les produits et services de 7 p. 100. Il n'y a pas un Canadien, pas une Canadienne, qui soit content ou qui apprécie de tels gestes. Mais c'était ceux d'un gouvernement responsable qui doit prendre des décisions, non pas en fonction de la popularité ou en fonction d'augmenter nos cotes de popularité et d'avoir plus de votes, mais d'essayer de gérer un pays qui traverse une situation nommément difficile, c'est-à-dire de gérer ce pays dans des temps où l'on doit procéder si on veut être capable de se sortir du marasme présent en termes de contrôle de notre dette.

Aussi, monsieur le Président, lorsque vous maintenez le cap sur une inflation peu élevée, que vous êtes capable de contrôler cela, aussi par ricochet vous allez réduire ou vous allez être capable d'avoir des taux d'intérêt moins élevés et en quelque sorte impliquer une croissance dans l'économie future.

Parmi les points qui ont attiré mon attention, je voudrais sensibiliser les Canadiens et Canadiennes sur des points intéressants de notre Budget, entre autres, la décision de dire que les revenus qu'on aura sur la taxe sur les produits et services ce sera encore facile pour nous, monsieur le Président, de donner plus avec cela, d'ajouter de nouveaux programmes et de prendre des mesures qui politiquement seraient appréciées des gens, qui seraient populaires. Ce n'est pas cela qu'on a fait. On a imposé la taxe sur les produits et services et on a décidé qu'on allait prendre les revenus de cette taxe et que nous allions l'appliquer à la diminution du déficit.

Le deuxième point qui est important et qu'on doit avoir comme changement de cap de notre gouvernement, c'est notre décision d'enchâsser dans une loi la croissance de nos dépenses. Et ce que cela a de bon, monsieur le Président, c'est ceci: Ça veut dire que dans le futur, lorsqu'on va vouloir mettre un nouveau programme en place, nécessairement, il va falloir que vous enleviez quelque chose qui existe déjà pour en implanter un nouveau, ce qui veut dire, renouvellement de vos programmes, ce qui implique que vous enlevez les choses qui ne répondent plus nécessairement aux besoins de l'an 2000 ou aux besoins des années présentes, pour être capable justement de renouveler cela et de les instaurer dans d'autres programmes qui répondront davantage aux besoins des Canadiens. Ça, c'est changement de cap entre deux changements qui montrent le sérieux du gouvernement.

Maintenant, même si je suis membre du Parti conservateur, je suis capable de dire aussi que dans notre budget, tout n'est pas bon. Il y a quelquefois des choses qui nous plaisent moins nous aussi comme députés. Entre autres, j'en ai vu une chose qui me plaisait moins parce que, en tant que président du comité permanent du travail de l'Emploi et de l'Immigration et en pleine période de récession, j'aurais préféré, à vrai dire, qu'on augmente les budgets dans la planification de l'emploi. Mais le ministre des Finances en a décidé autrement, il a décidé de couper 100 millions là-dedans.

Si on fait juste regarder cela à première vue, on peut dire que c'est vraiment incorrect; mais attention, il faut aller un petit peu plus loin. Il faut prendre la mesure dans un ensemble, dans une perspective qui doit être regardée avec celle de la réforme de l'assurance-chômage.

Vous vous rappellerez, monsieur le Président, que dans le présent Budget, il va y avoir cette année disons près de 500 millions de dollars qui vont aller à la formation des travailleurs. Ces 500 millions-là s'ajoutent à la planification de l'emploi. À la planification de l'emploi, le budget global est entre 1,5 et 1,6 milliard de dollars par année et c'est comme ça depuis 1984. Alors, le chiffre de 500 millions de dollars de la réforme de l'assurance-chômage vient s'ajouter au 1,5 à 1,6 milliard.

Alors, globalement, les Canadiens vont obtenir davantage de ce Budget même si strictement au niveau de la planification de l'emploi, il y a 100 millions de dollars de moins. Mais cette semaine, justement, au caucus du Québec, j'ai moi-même posé de nombreuses questions au ministre responsable pour bien m'assurer qu'en regard de la planification de l'emploi les régions ne seront pas pénalisées. À ce compte-là déjà, on a les assurances de la part du ministre responsable de l'Emploi et de l'Immigration à l'effet que non, les régions ne seront pas touchées là-dessus et on sera en mesure d'apporter plus de précisions dans les prochains jours.

Cela dit, monsieur le Président, je reviens à ce Budget: 159 milliards de dollars de dépenses, 43 milliards pour frais de dette et 115 milliards de ce qu'on appelle nos dépenses de programmes. Quand on parle de dépenses de programmes et qu'on parle d'un budget de cette importance, on a pris aussi une décision qui concerne les provinces, entre autres, au niveau de nos paiements de péréquation et du financement des programmes établis.

Les provinces veulent toujours avoir plus. C'est normal que le fédéral taxe et on voudrait bien que le fédéral, à partir de ses impôts et de ses taxes, donne davantage toujours plus aux provinces. Mais nous aussi il faut donner un signal. Il faut donner un signal aux provinces pour dire: Un instant, voyez à vos finances, voyez à votre gestion parce que nous-mêmes, en termes de dette, on est obligé de couper et il faut relancer ce même message dans les provinces pour que eux aussi administrent de façon plus saine leur propre budget. Nous, on ne peut pas juste manger les coups, imposer les taxes comme la TPS et, après, prendre l'argent à bon prince et la dilapider ou la redonner d'un bord et de l'autre à tous et chacun qui voudra en avoir en regard des provinces.

Quand on parle de péréquation et de transfert, on sait qu'on est en pleine crise constitutionnelle, monsieur le Président, et que là aussi, dans les prochaines discussions, cela devrait faire partie justement des pourparlers qui auront lieu avec les provinces. Je suis moi-même membre du comité mixte qui actuellement va parcourir le pays pour tenter de trouver des solutions à la présente impasse constitutionnelle et, je me permets de vous dire qu'au niveau économique, lorsque vous avez des difficultés constitutionnelles, ce n'est rien pour aider à relancer une économie.

Alors, il faut vivre avec ça, il faut essayer justement de nous sortir de la présente impasse. Et un travail que j'ai à faire avec d'autres de mes collègues, c'est comment essayer de nous sortir de la présente formule d'amendement constitutionnel qui exige l'unanimité. C'est important, monsieur le Président, parce que si on ne réussit pas à corriger cette lacune-là, le Canada ne pourra pas survivre. Il faut faire en sorte de nous sortir de ce carcan qu'exige l'unanimité pour permettre à certaines provinces, dont le Québec, de pouvoir obtenir certains pouvoirs dont il a besoin, qui sont fondamentaux pour le Québec, tels la protection de notre langue et de notre culture, en ce qui concerne aussi les nominations de juges à la Cour suprême, etc.

• (1640)

Bien sûr, je me permets d'en parler en parallèle au Budget, parce que, indirectement, quand il existe de ces problèmes constitutionnels, cela affecte le budget d'un pays, cela affecte notre économie et on se doit de constater comme Canadiens que ce qui s'en vient est sérieux. Et si nous sommes en mesure de nous sortir du carcan de l'unanimité, je pense sincèrement que le Québec à ce moment-là pourrait se rasseoir autour de la table et serait en mesure de gagner les points qui lui tiennent à coeur au niveau de la protection de sa langue et de sa culture, parce que là vous n'aurez pas besoin de l'unanimité. Vous aurez peut-être besoin de sept provinces comportant 50 p. 100 de la population canadienne ou davantage, ce sera à définir, mais c'est une des tâches à laquelle nous travaillons présentement, essayer de trouver une solution avec d'autres de mes collègues, dont les deux coprésidents, le sénateur Beaudoin et le député, M. Edwards.

Alors, monsieur le Président, je n'irai pas tellement plus loin sur le Budget. Je pense que ce que nous devons retenir, ce sont les deux importantes mesures en ce qui concerne la taxe sur les produits et services. L'argent est là et les revenus vont aller pour réduire la dette. De plus, nous avons comme principe de dire qu'on va enchâsser dans une loi la croissance de nos dépenses pour faire en sorte de bien nous assurer que les gouvernements qui suivront, comme nous actuellement, feront attention à cette saine gestion des fonds publics.

Alors, monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir permis cette présentation. En terminant, je me permets de citer une couple de paragraphes d'un journaliste, M. Frédéric Wagnière, de *La Presse* qui disait, et je cite: «Un budget honnête qui voit loin. Michael Wilson a présenté hier un budget honnête qui devrait répondre à beaucoup des inquiétudes des Canadiens. Le ministre des Finances a montré que le gouvernement a saisi la gravité de la situation économique et financière du Canada et qu'il a décidé à y remédier. Si les mesures qu'il propose sont simples, il ne faut cependant pas croire qu'elles ne seront pas pénibles. On ne sort pas d'une récession tout en diminuant un énorme déficit budgétaire sans mettre tout le monde à contribution. Le Budget est simple dans la mesure où il s'adresse aux problèmes sans détour et sans compromettre l'avenir économique à long terme.»

Or, c'était un commentaire de ce journaliste qui, je pense, exprime bien l'orientation responsable que nous avons et que nous allons continuer d'essayer d'appliquer pour faire en sorte que l'inflation soit sous contrôle et que l'on atteigne le chiffre de 2 p. 100 d'ici 1995; également pour faire en sorte que les taux d'intérêt puissent continuer à diminuer comme ils le font depuis le mois de mai dernier: ils ont diminué de 4 points. Nous voulons maintenir cette orientation pour faire en sorte que nos entreprises investissent et que nous atteignions une croissance qui va faire en sorte que dans chacune des régions du pays, il y aura une croissance de l'emploi et que les gens pourront s'épanouir à l'intérieur du Canada.

[*Traduction*]

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député ministériel, le député de Jonquière, pour son allocution sur le budget. Je voudrais poser quelques questions.

Il a signalé que, dans les années 80, les taux d'intérêt avaient atteint les 22 p. 100 alors qu'ils sont aujourd'hui de 10 p. 100. Pourtant, plus tôt cet après-midi, le ministre des Finances a fait savoir que la dette n'était pas aussi importante dans les années 80 qu'elle l'est aujourd'hui. On nous a aussi parlé d'une période de bonne croissance économique qui aurait commencé avec l'élection des conservateurs en 1984.

Qui est responsable de l'énorme dette qui est aujourd'hui celle de notre pays? C'est manifestement le gouvernement actuel.

Puis, le député a dit que le gouvernement n'avait pas le choix aujourd'hui. Eh bien, il a le choix. Le gouvernement avait le choix, en 1988, de ne pas se lancer dans une orgie de dépenses pré-électorales qui visait seulement à acheter les votes des Canadiens.

Le député a signalé que les recettes tirées de la TPS contribueraient à réduire le déficit. Nous avons contesté l'imposition de la TPS, mais si elle devait aider à réduire le déficit, nous nous en réjouirons certainement. Toute-

fois, je tiens à lui dire qu'il a oublié le déficit avec lequel les Canadiens pauvres doivent composer afin de satisfaire à leurs besoins élémentaires de logement et d'instruction. Pourquoi le député n'envisage-t-il pas de réduire aussi ce déficit?

Le député sait-il faire la distinction entre un déficit et un investissement? Un déficit survient évidemment lorsqu'on dépense de l'argent en pure perte. Mais doit-on qualifier de déficit l'argent que l'on dépense pour assurer l'avenir de nos enfants? J'appellerais cela un investissement, car ils seront ainsi plus compétitifs sur le marché du travail.

Le député a parlé d'unité nationale. Ne conviendra-t-il pas que c'est en renforçant nos programmes sociaux et non en les affaiblissant qu'on va vraiment assurer la survie de notre pays?

[*Français*]

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses commentaires.

En réponse à cela, monsieur le Président—et je tiens à le répéter car peut-être était-il absent au moment de cette partie de mon allocution—une dette ou des épargnes. . . Si vous avez des épargnes placées à la banque au taux de 10 p. 100 environ, en sept ans, votre capital va doubler. La même chose se produit au niveau d'une dette; en sept ans, avec un taux annuel d'intérêt d'à peu près 10 p. 100, votre dette double.

C'est exactement ce qui est arrivé au Canada depuis 1984 alors que la dette que nous avons prise, la dette accumulée, le déficit accumulé était de 200 milliards de dollars. Aujourd'hui, il atteint 400 milliards de dollars. Ce sont ces 400 milliards de dollars qui, lorsque vous devez payer l'intérêt annuel, vous coûtent à peu près 43 milliards de dollars pour la présente année, ce qui veut dire 118 millions par jour d'intérêt qu'on doit enlever des poches des contribuables canadiens.

Je ferai remarquer à mon collègue qu'en 1984, lorsque nous avons pris le pouvoir, lorsqu'on retirait un dollar de taxe ou d'impôt, on dépensait 1,33 $. C'est ce qu'on appelle dépenser plus que ce que vous gagnez. Alors les services qu'on donnait aux Canadiens nous coûtaient 1,33 $ versus 1 $ que nous ramassions en argent.

Or, dans les circonstances, vous pouvez comprendre que vous ne pouvez pas, du jour au lendemain, faire disparaître cette dette-là. Ce n'est pas possible. On ne peut pas arriver, demain matin, et dire qu'au lieu de faire un déficit de 30,5 milliards comme celui qu'on va faire en 1991-1992, de le passer d'un coup sec à zéro. Ce serait une moyenne crise au pays! Donc, il faut agir de façon plus responsable et plus raisonnable pour être en mesure de faire en sorte que graduellement, nous arrivions à ce que nos dépenses de programmes versus nos recettes puissent s'équilibrer pour, graduellement, prendre le dessus et en venir à diminuer cette fameuse dette accumulée que nous avons et qui est aux alentours de 400 milliards de dollars actuellement.

[*Traduction*]

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, je ne laisserai pas passer une occasion que personne ne semble vouloir saisir.

Le député a commencé par dire que je n'étais peut-être pas présent ici. Je n'ai jamais quitté mon siège. J'ai écouté très attentivement son analyse, qui m'a évidemment déçu. Il doit admettre que le problème est là.

En ce qui concerne la question de dépenser le capital et les intérêts, le fait est que nous avons bénéficié d'une bonne croissance économique au cours des six dernières années et que le gouvernement n'a pas su en profiter pour réduire le déficit. Et voici qu'il vient nous dire aujourd'hui qu'on ne peut pas supprimer le déficit du jour au lendemain. Ma foi, il a eu six ans pour le faire et six ans, ce n'est pas du jour au lendemain. Je crois donc que sa position est indéfendable. Le député doit reconnaître que le gouvernement a perdu de sa crédibilité, qu'il est incapable de contenir le déficit et qu'il doit céder sa place à d'autres qui sauront assurer une véritable prospérité aux Canadiens.

• (1650)

[*Français*]

M. Blackburn: Monsieur le Président, je pense que je dois à nouveau apporter des précisions aux propos de mon collègue sur ce que représentent les frais de la dette cette année, qui se chiffrent à 43,5 milliards de dollars. Ces 43,5 milliards de dollars représentent ensemble le Programme de la sécurité de la vieillesse, le Programme de l'assurance-chômage et le Programme des allocations familiales. Ces trois programmes réunis équivalent environ au même montant que ce que nous devons payer pour les frais de la dette.

De plus, je me dois de bien montrer à mon collègue le changement de cap que nous avons effectué entre 1984 et aujourd'hui. En 1984, sous le gouvernement libéral, les revenus étaient de 71 milliards de dollars et les dépenses de programmes étaient de 87 milliards. C'est donc dire qu'ils dépensaient 16 milliards de plus que ce qu'ils avaient en revenus. En 1989-1990,—d'accord, je vais reculer d'un an—nos revenus étaient de 113 milliards de dollars et nos dépenses de programmes se chiffraient à 103 milliards de dollars, ce qui est un renversement de plus de 13 milliards en notre faveur, pour vous montrer la différence entre les deux gestions.

Mais encore une fois, en ce qui touche le paiement de la dette, cela ne se fait pas du jour au lendemain. Je vous ai parlé des dépenses de programmes et des revenus. Mais l'intérêt de la dette s'ajoute et il faut que je le paie à chaque année. Où vais-je aller chercher cet argent?

C'est ce qui fait que notre dette ou notre déficit annuel est encore là et qu'il est très difficile à résorber. Graduellement nous couperons nos dépenses, et c'est ce que l'on fera d'ici 1995. Nos dépenses de programmes n'augmenteront pas à un taux supérieur moyen de 3 p. 100 d'ici 1995. Pour bien montrer que l'on maintient le cap, nous voulons que nos revenus augmentent, dans la mesure du possible, et que nos dépenses soient moins élevées, pour en finir, afin de pouvoir commencer à rembourser la dette.

[*Traduction*]

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je suis heureux de souhaiter la bienvenue à tous ceux qui regardent cet après-midi ce que j'intitulerai: «Quelques arpents de pièges parlementaires.» Si vous pensez avoir la réponse, cognez sur votre pupitre aussi fort que possible; le premier qui cogne pourra répondre à la question.

Êtes-vous prêts? Les conservateurs sont-ils tous prêts? Mes collègues derrière moi sont-ils tous prêts? Les libéraux là-bas sont-ils tous prêts?

Voici la question: Qui la revue *Euromoney* a-t-elle choisi comme étant «le pire ministre des Finances au monde»? Vous avez trois choix: a) Michael Wilson, du Canada; b) Otto Stich, de la Suisse ou c) Li Peng, de la Chine.

Mme Mitchell: Michael Wilson.

M. Rodriguez: J'entends «Michael Wilson». Je dois vous dire que si vous aviez choisi les trois, vous auriez eu la bonne réponse. Ce sont les trois pires ministres des Finances au monde.

On a mis au recyclage le pauvre vieux Li Peng, de sorte qu'il n'occupe plus son poste. Mais Otto Stich, qui a conduit la Suisse à la stagflation, tient toujours bon. Et le Canada a toujours Michael Wilson comme ministre des Finances.

Qu'est-ce qui l'a rendu admissible au prix de pire ministre des Finances au monde? Qu'on jette un coup d'oeil sur ses réalisations. En deux ans, le ministre des Finances a fait des prévisions sur le déficit, et il s'est trompé. Il a fait des prévisions sur le taux d'inflation, et il s'est trompé. Il a fait des prévisions sur le taux de chômage, et il s'est trompé. Il a fait des prévisions sur les taux d'intérêt, et il s'est encore trompé. Il a complètement fait fausse route. Nous avons un mauvais ministre dans un mauvais gouvernement, au mauvais moment et dans le mauvais pays.

Regardez ses réalisations. Pouvez-vous le croire? C'est tout un exploit. Nous sommes au beau milieu d'une récession d'origine canadienne. Nous avons une récession et, également, une inflation élevée. Nous avons donc une récession inflationniste. C'est tout un exploit.

L'autre jour, j'ai vu un film très intéressant intitulé: *Edward aux mains d'argent*. Après avoir vu ce film et lu le budget, j'en suis arrivé à la conclusion que, ce que nous avons ici, c'est Michael aux mains d'argent. Pour ceux qui n'ont pas vu ce film, Edward est un personnage dont les mains étaient en forme de ciseaux. Au début, la localité aimait Edward, car il pouvait couper les haies ou les cheveux de façons intéressantes. Tout le monde l'aimait. Mais malheureusement, même dans cette façon artistique de couper toutes sortes de choses, il se blessait. Il se coupait.

Puis, quelque chose est arrivé à Edward: il est tombé amoureux. N'est-ce pas merveilleux? Ce n'est pas quelque chose qui ne pourrait arriver à notre ministre des Finances, mais Edward est tombé amoureux et, malheureusement, on s'est servi de lui. La suite de l'histoire révèle qu'il a été manipulé par l'ami de coeur de la dame dont il est tombé amoureux. Ensuite, le pauvre a malheureusement dû retourner à son château dans le ciel. Ai-je bien raconté l'histoire?

Des voix: Oui.

M. Rodriguez: Il a donc été coupé, coupé et encore coupé, et il est ensuite arrivé à son palais fictif dans le ciel.

Je regarde alors notre propre ministre des Finances et je me demande en quoi il ressemble à ce personnage. Regardez ce qu'il a fait. Il a commencé à couper, couper et couper. Je pense que ses coupes sont vraiment en train de détruire le caractère même de notre pays.

Les conservateurs protestent, monsieur le Président, mais c'est un fait. Voyons le budget et demandons-nous ce que font miroiter les conservateurs dans ce régime comme un nirvana économique. Remarquez que toutes les prévisions se réaliseront après 1993. Vous savez ce qui se produira: c'est une année d'élections, et tous ces éléments du paradis conservateur. Je pense qu'il s'agit plutôt de l'enfer conservateur; pouvez-vous imaginer à quoi pourrait ressembler un paradis conservateur? Je disais donc que ce nirvana économique se réalisera après 1993.

Le paradis conservateur est un lieu où le taux d'inflation moyen sera de 2,2 p. 100; non de 3 ou de 4 p. 100, mais de 2,2 p. 100. Le paradis conservateur sera compétitif. Le paradis conservateur est un lieu où les gens devront agir en prédateurs pour survivre. C'est un lieu où le taux de chômage sera de 10 p. 100 ou plus, en moyenne. Dans ce paradis, le gouvernement fédéral transférera aux provinces la responsabilité de l'érosion des programmes sociaux. C'est un lieu où le salaire de la peur et de l'insécurité sera le salaire normal. Ce sera un lieu où, dans leur lutte pour conserver leur part du financement fédéral de plus en plus maigre, les provinces deviendront des adversaires et les travailleurs se livreront bataille. C'est un lieu où la principale fonction du gouvernement sera d'assurer l'efficacité du système, et non d'offrir des services à la population.

Michael aux mains d'argent, le ministre des Finances chargé de l'État-providence à l'intention des sociétés canadiennes, promet le nirvana aux Canadiens. Il dit que tout cela se réalisera en 1993, après les élections.

Les libéraux ont fait du Canada, notre pays, le serviteur des sociétés. Les conservateurs sont en train d'en faire l'esclave des sociétés. Nous avons vu tous les instruments de la politique gouvernementale tomber graduellement sous l'emprise de Bay Street et du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national. Pourquoi faut-il que tout ce que contient ce budget repose sur les épaules des travailleurs à faible et à moyen revenu, que ce soit eux qui fassent tous les sacrifices pour réduire le déficit? Pourquoi Michael est-il manipulé par ses amis? C'est la similitude que je vois avec le film *Edward aux mains d'argent*. Il est manipulé par les sociétés.

• (1700)

Regardez les prévisions pour 1993, sur le plan des bénéfices des sociétés. Regardez ces bénéfices, et voyez où ils vont. Le ministre, Michael aux mains d'argent, n'a pas utilisé ses ciseaux une seule fois sur les sociétés, pas une fois.

Je pense que les gens de ma circonscription et de tout le pays se posent une question. Ils se disent: «Je suis prêt à faire une contribution pour réduire le déficit, mais pourquoi devrais-je faire un sacrifice total, et où est la contribution des sociétés, qui retirent tellement de cette économie? Pourquoi ne font-elles pas leur part?»

Ce sont les nouvelles fonctions de l'État-providence de Micheal aux mains d'argent, un État-providence pour le seul bénéfice des sociétés. Le seul rôle du gouvernement sera d'appliquer les lois du marché telles qu'interprétées par le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national. Il devra utiliser le budget et les taux d'intérêt pour appliquer le programme des entreprises.

Le gouvernement nous trompe. Il nous jette de la poudre aux yeux. Il attire notre attention sur la réduction du déficit et de la dette, alors que son véritable objectif est de mettre en place ce que j'appelle le programme des sociétés, c'est-à-dire des lois et un processus visant à interdire au gouvernement de s'ingérer dans le fonctionnement du marché pour que celui-ci puisse régler tous les problèmes du Canada.

Pendant que nous critiquons la façon dont il prétend réduire la dette et le déficit, le gouvernement met doucement en place les éléments vraiment importants de son programme: la déréglementation et la privatisation, par exemple.

Il a conclu un Accord de libre-échange. Quel que soit le gouvernement au pouvoir, il aura beaucoup de difficulté à se retirer de toute forme d'accord continental en matière d'énergie ou de commerce.

Les conservateurs peuvent compter sur la reconnaissance de leur amis parce qu'aucun gouvernement socialiste, libéral ou autre ne pourra défaire ce qu'ils auront fait pour eux.

Quelles sont les nouvelles fonctions de l'État-providence pour le bénéfice des sociétés? Réduire les dépenses budgétaires et soumettre les Canadiens à une austérité artificielle. Michael aux mains d'argent dit clairement aux marchés financiers que la valeur de leurs futurs gains est assurée.

Que dit-il d'autre? Que nous devons être compétitifs. Autrement dit, que les travailleurs doivent cesser d'exiger une juste part de la richesse qu'ils produisent et se contenter d'un salaire d'un dollar l'heure parce que nous devons faire face à la concurrence de Taiwan, du Mexique ou d'autres pays qui n'offrent pas à leurs travailleurs des avantages semblables à ceux que les nôtres ont mis tant d'années à conquérir.

Je n'ai jamais vu le gouvernement mettre sur pied une société de lutteurs spécialistes du sumo. Il n'a jamais eu la bonté. . . pardon, ce n'est pas vrai. Les Blue Jays viennent de verser une belle augmentation à Dave Stieb et il ne l'avait même pas demandée. Évidemment, il n'y a

pas de négociation collective dans ce domaine. Seulement de l'arbitrage. Je n'ai jamais vu cela.

Le député de Westmount connaît-il une société qui a dit à ses employés: «Vous avez bien travaillé. Vous nous avez aidés à devenir une grande société prospère et solide. Par conséquent, nous allons maintenant vous donner une augmentation de 10 p. 100.» Ça ne s'est jamais vu, monsieur le Président. Ce n'est pas ainsi que les choses se passent.

Le gouvernement établit des critères pour l'État-providence des sociétés. Ces critères consistent à couper les salaires et le pouvoir d'achat des Canadiens.

La chose suivante qu'il veut faire dans le cadre de son programme, c'est réduire la fonction publique et la remplacer par de hommes de main de Revenu Canada, de façon à tirer plus d'impôt, plus de TPS. Je disais donc que l'on remplace les fonctionnaires, qui sont au service de la population, par des gens qui prendront l'argent dans les poches des contribuables. C'est ça qu'on voit. Regardez le personnel chargé de percevoir la TPS, il augmente sans cesse.

Il me semble que le gouvernement est en train de changer la nature de l'administration de sorte que les gens aient de bonnes raisons de la haïr. Tout ce que nous avons vu Michael aux mains d'argent faire, c'est couper, couper et couper.

Maintenant, les conservateurs nous disent: «Frères repentez-vous, le salut approche.» Et d'où viendra le salut pour atteindre le paradis conservateur, est-ce que quelqu'un peut me le dire? Puisque vous voulez le savoir, je vais vous le dire. Le salut viendra du commerce international... du commerce international. Nous devons être compétitifs à l'échelle mondiale. Vous n'avez jamais entendu cela? C'est là qu'est le salut.

Pour cela, la classe moyenne et les petits travailleurs doivent se mettre au régime. C'est pourquoi on réduit les services sociaux et on augmente les impôts. Nous devons promouvoir celles de nos sociétés qui sont capables de soutenir la concurrence internationale. Autrement dit, nous devons préparer des lutteurs de sumo—pas des Hulk Hogan. Le salut reste dans la formation de lutteurs de sumo. Ce sont eux qui vont nous assurer l'entrée dans le nirvana conservateur.

Cependant, ces lutteurs de sumo ne sont jamais satisfaits, ils en veulent toujours plus. Ils ne cessent de dire à leurs laquais au gouvernement, les conservateurs, «Allez, allez. J'ai la place qu'il vous faut!»

Qu'ont-ils faits? Ils leur ont remis le gouvernement. Ils ont accru le pouvoir de ces sociétés internationales qui doivent aller concurrencer pour nous.

Je vous demande ceci: «Qu'est-ce qui est inflationniste et qu'est qui ne l'est pas?» Si les travailleurs reçoivent une augmentation de plus de 3 p. 100, c'est inflationniste. Mais voici quelques chiffres. Pourquoi ne sont-ils pas inflationnistes? Le président d'Imperial Oil a un salaire de 1,2 million de dollars par an, n'est-ce pas inflationniste?

Mme Dobbie: C'est le secteur privé.

M. Rodriguez: Le président de Magna, 1,2 million; le président de Corona, 1,7 million; le président de BCE, 1,2 million; le président de Varity, plus de 1 million.

La députée vient de dire que c'était le secteur privé. C'est vrai, mais ce sont les lutteurs de sumo. Beaucoup de ces sociétés que j'ai nommées n'ont pas payé un sou d'impôt sur le revenu. Elles n'ont pas contribué un sou, pas un, pour réduire le déficit.

M. Crawford: Si!

M. Rodriguez: Quelle est leur contribution? Vous avez raison, elles ont fait quelque chose. Je peux même vous dire combien elles ont fait.

J'ai pris connaissance dernièrement de données publiées par Statistique Canada, données qui révèlent que ni la classe moyenne ni les petits salariés n'ont bénéficié de la dernière récession; ce sont les classes bien nanties du pays qui en ont bénéficié.

Pourquoi? Parce qu'elles avaient de l'argent à investir et qu'elles pouvaient profiter des taux d'intérêt élevés. Ce sont elles qui peuvent se permettre d'acheter des bons du Trésor et toutes les catégories de certificats qui rapportent de jolis intérêts.

Et le ministre aux mains d'argent n'a même pas frappé d'une surtaxe la fortune ainsi accumulée; il n'a même pas imposé de surtaxe pour essayer de récupérer une partie de cet argent, afin de les laisser contribuer un peu, un tout petit peu à la réduction du déficit.

Mme Dobbie: Il y a des surtaxes.

M. Rodriguez: Il y a des surtaxes, mais compte tenu de la fortune des très riches au Canada, il y a des choix à faire. Pourquoi vous en prendre encore aux pauvres? C'est tout à fait stupide de hausser de 25 p. 100 les cotisations à l'assurance-chômage. Pourquoi ne pas vous tourner vers ceux qui ont de l'argent? Pourquoi le grand couperet s'abat-il toujours sur ceux qui n'ont pas un sou? Pourquoi sur eux? À mon avis, vous devriez mettre à contribution ceux qui ont de l'argent. Vous savez, les Desmarais et autres semblables. Vous devriez leur faire payer une partie du déficit. Après tout, les sociétés ont largement profité de notre pays.

• (1710)

Qu'est-ce qui est inflationniste? Qu'est-ce qui ne l'est pas? Les déclarations d'impôt de ces gros lutteurs sumo, de ces grands présidents-directeurs généraux, ou de la mère de famille monoparentale et des travailleurs à temps partiel qui encaissent leur chèque de paye de 250 $ et qui se démènent pour joindre les deux bouts?

Je constate, monsieur le Président, que vous m'avez fait un signe avec votre doigt. Vous êtes la seule personne de qui j'accepte ce signe, monsieur le Président. Vous êtes la seule qui puisse me montrer le doigt.

Cela dit, je pose ma question. Qu'est-ce qui est inflationniste et qu'est-ce qui ne l'est pas? Un dollar canadien surévalué qui gonfle le prix de nos exportations, qui entraîne des pertes d'emploi et qui anéantit les industries axées sur les ressources? Qui a fait monter les taux d'intérêt? Ce n'est pas le gouverneur de la Banque du Canada. Ce n'est pas le gouvernement.

Une voix: Qui?

M. Rodriguez: Le patron, c'est Michael aux mains d'argent.

J'ai vu le signe que vous m'avez fait, monsieur le Président. Je veux simplement vous dire que si Michael aux mains d'argent peut faire des prévisions, monsieur le Président, je peux pour ma part consulter ma boule de cristal. J'y vois un chiffre. C'est un un. J'en vois un autre: il s'agit d'un neuf. Je vois aussi un autre neuf, ainsi qu'un trois. Il s'agit de 1993. Dieu merci, le jour du salut viendra où nous pourrons chasser Michael aux mains d'argent et le renvoyer dans son palais. Dieu nous vienne en aide.

Des voix: Bravo!

Mme Dorothy Dobbie (Winnipeg-Sud): Monsieur le Président, je n'ai jamais entendu parler de la revue *Eurofinance*. C'est ce que le député a dit, n'est-ce pas?

Une voix: *Eurofinance*.

Mme Dobbie: Oh! Pardon. Quelqu'un à la Chambre a-t-il déjà entendu parler de ce grand journal? Je ne sais pas à quel point nous pouvons ajouter foi à ce commentaire.

Je ferai remarquer au député que, dans l'histoire japonaise, le rôle des lutteurs sumo était de protéger ceux qui étaient sans défense. L'analogie du député est peut-être pertinente, car s'il n'y a pas de gens avec une conscience sociale pour produire des richesses, nous n'aurons pas les moyens voulus pour protéger les personnes démunies.

Je félicite le député, car son analogie sur les lutteurs sumo est la seule chose sensée qu'il ait jamais dite. Il faut protéger les membres de la société qui ne peuvent pas le faire eux-mêmes. Le gouvernement conservateur comprend et reconnaît cela. Voilà pourquoi ses mesures budgétaires tiennent compte des besoins des gens démunis et qui ont besoin d'un coup de main de temps à autre.

Nous avons souvent entendu comment le NPD s'y prendrait pour résoudre le problème de déficit auquel fait face le Canada. Malheureusement, mon expérience du NPD—il s'agit d'une longue histoire au Manitoba—ne me permet pas d'y croire.

Par exemple, pendant ses longues années à la tête du gouvernement manitobain, le NPD a pour ainsi dire chassé de la province les sociétés qui y étaient établies. Le Manitoba ne compte plus maintenant que quelques-uns des sièges sociaux importants qu'il comptait à une certaine époque parce qu'il les a taxés jusqu'à la corde lorsqu'il a pratiqué cette étrange politique économique que préconisaient les néo-démocrates quand ils détenaient le pouvoir dans cette province.

Je ne vois pas comment le député peut croire que la politique du NDP guérirait en quelque sorte les maux économiques du Canada et qu'en taxant les sociétés, nous produirions plus de richesse à consacrer aux gens qui ont vraiment besoin de notre aide.

Je vous dis que le député a une piètre idée du fonctionnement de notre économie, voire de l'économie de tous les autres pays du monde.

D'ailleurs, nous savons que le NPD ne croit pas au déficit. Il s'imagine que si c'est à nous-mêmes que nous

devons de l'argent, et que la dette ou le déficit que nous avons contracté n'existe pas. Ce n'est pas ainsi que le reste du monde voit ce problème.

Le député a parlé également de nirvana. D'après lui, le nirvana est un état que le gouvernement espère atteindre au moyen de mesures budgétaires qui nous donneront, à mon avis, cette sorte de sérénité si nos mesures ont le temps et la possibilité d'agir.

Nous savons que pour le NPD, le nirvana est un état qu'on atteint en dépensant l'argent des autres. Le NDP refuse de comprendre qu'on obtient la richesse en pratiquant des activités productives, comme la fabrication, en créant un peu de richesse et en réalisant quelques bénéfices. C'est ainsi qu'on génère une richesse dont on peut se servir ensuite pour instituer le type de société utopique dont les députés, comme mon collègue d'en face, ne cessent de nous rebattre les oreilles.

Je trouve que le député propose une politique de courte vue quand il nous parle de nirvana. Il parviendrait à cet état béni en dépensant mon argent, le vôtre, et celui des contribuables canadiens au nom de ses principes, au lieu de prendre les mesures qui conviennent le mieux à l'ensemble des sociétés canadiennes.

Enfin, je me demande sur quels éléments et sur quelle expérience le NPD fonde ses merveilleuses projections. Sur l'expérience de la Russie communiste et socialiste? Ou peut-être sur l'expérience merveilleuse de la Chine communiste et socialiste. Je suis sûre qu'il nous donnera volontiers l'exemple de la Suède, cette grande société sociale-démocrate qui vient de décréter une sorte de taxe sur les produits et services de 24 p. 100, et qui connaît de terribles difficultés actuellement.

J'ignore d'où le NPD tire ses plans secrets pour l'avenir du Canada, mais le député pourrait peut-être nous expliquer brièvement sur quoi se fonde sa conviction profonde que le NPD possède les programmes et les plans économiques qu'il faut pour le Canada.

Il parle de récession—je ne voudrais pas utiliser toute la période—, mais il affirme que, d'une manière ou d'une autre, les riches tirent avantage de la récession. Je me demande si le député peut me dire qui bénéficie de la diminution des taux d'intérêt. C'est un des effets de la récession. Peut-être nous fera-t-il profiter de sa grande sagesse.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, tout d'abord, que la députée sache que je n'ai jamais vécu au Manitoba. Je ne connais pas l'histoire politique du Manitoba et toutes ses ramifications. Je peux cependant parler d'une province que je connais et où l'histoire s'écrit, l'Ontario.

À son arrivée au pouvoir, le gouvernement de l'Ontario a dû faire face à un déficit. Il avait des choix à faire et l'un d'eux a été de ne pas réduire ses déficits aux frais des travailleurs de la province. Il a décidé qu'il ne réduirait pas les services fournis aux Ontariens. Les gens paient pour des services comme les soins de santé, l'éducation ainsi que l'aide sociale et nous ne pouvons pas sabrer dans ces services. Il y a d'autres services auxquels les gens ont droit, comme les garderies.

J'ai utilisé l'exemple du pauvre Edward aux mains d'argent, qui était un personnage adorable dans le film. Ce que je voulais faire ressortir par cet exemple, c'est le personnage détestable qu'est le ministre des Finances du Canada. Dans le contexte actuel, les lutteurs de sumo n'ont certainement plus le même sens de la protection. J'ai comparé à ces lutteurs les entreprises qui veulent devenir toujours plus grosses et plus lourdes pour pouvoir l'emporter dans leur catégorie. C'est la comparaison que je faisais.

Passons aux sociétés maintenant. Si on se reporte au tableau 2, à la page 49 du budget, on constate, d'après les projections, que le revenu disponible réel des particuliers devrait augmenter de 1,3 p. 100 en 1992 et que les bénéfices des sociétés avant impôts devraient grimper de 29,1 p. 100. Déjà, les recettes provenant des sociétés ont baissé par rapport à celles tirées des particuliers.

Nous voulons que le gouvernement fasse preuve d'équité. Qu'on décide de s'attaquer au déficit et à la dette, soit. Mais qu'on le fasse avec équité. Autrement dit, si on demande aux Canadiens à revenu moyen et faible de supporter le fardeau de la réduction du déficit, on devrait aussi demander aux sociétés de faire leur part.

• (1720)

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous demandons au gouvernement: «Comment se fait-il que le déficit continue de se creuser?» C'est à cause de la politique de resserrement du crédit qu'applique John Crow sous prétexte qu'il y a des foyers d'inflation.

Où sont donc ces foyers? Sûrement pas en Alberta, ni dans la région de l'Atlantique, ni dans le nord de l'Ontario. Ils sont à Toronto. Pour lutter contre ces foyers, nous avons suivi ce gouvernement.

Ce gouvernement a appliqué une politique d'argent cher. Chaque fois que les taux d'intérêt ont monté de un pour cent, le déficit a augmenté de 3 milliards de dollars. C'était automatique. Face à cette situation, nous avons sans cesse exhorté le gouvernement à renoncer à cette politique.

Nombre de gens ont demandé au gouvernement de ne pas appliquer cette politique. La vérité, c'est que ce gouvernement est responsable de la récession actuelle. Nous sommes en pleine récession. Or, que fait le gouvernement? Il joue du sabre. Michael aux mains d'argent est à l'oeuvre. Il coupe à qui mieux mieux. Mais ce n'est pas le temps des réductions.

C'est le temps au contraire de dépenser. La députée veut savoir comment il faut faire. Je lui dis qu'il faut s'occuper de cette question. Combien d'argent consacrons-nous à la R-D, ne serait-ce que pour aider les entreprises à soutenir la concurrence dans l'avenir?

On ne consacre pas de fonds à la R-D. Au contraire, les budgets sont réduits. Nous consacrons à la R-D une moins grande proportion de notre PIB que les autres pays industrialisés.

Le gouvernement réduit les budgets affectés à l'éducation postsecondaire; les générations futures vont donc hériter d'établissements en décrépitude. Les programmes sont mutilés et détruits. Je dis donc à la députée qu'ils ont trois fois tort et qu'il sont engagés dans la mauvaise voie.

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, j'apprécie vraiment l'occasion qui m'est offerte de participer à ce débat cet après-midi. Je ne peux pas rivaliser avec mon collègue d'en face en ce qui concerne le bruit, mais j'espère que je pourrais assurément invoquer des arguments de poids aujourd'hui.

À mon avis, lorsque nous nous présentons aux élections, nous avons tous diverses raisons de le faire. J'en avais naturellement. Je voulais être élu parce que je m'inquiétais de certaines choses dont j'étais témoin dans notre pays. Je m'inquiétais de l'énorme déficit que supportait notre pays ainsi que de l'endettement croissant auquel nous assistions, qui étranglait notre économie et qui réduisait lentement nos options.

De même, je m'inquiétais de la taille, du coût et du pouvoir croissants du gouvernement qui, à mon avis, étouffait l'initiative individuelle et l'esprit d'entreprise. Au lieu d'avoir un gouvernement et une bureaucratie au service de la population, les gens, je l'ai constaté, consacraient de plus en plus leur temps et leurs efforts à servir et à payer un gouvernement dont ils ne voulaient pas nécessairement et dont ils n'avaient pas forcément besoin.

Je vois dans ce budget le début d'initiatives que la population demande à cor et à cri et qui seront, espérons-le, le signal de changements dans notre pays.

En cette période de crise économique, il ne fait aucun doute dans mon esprit qu'il aurait été bien plus facile pour le ministre des Finances, lorqu'il a déposé son budget mardi dernier, de distribuer l'argent comme certains de nos députés de l'opposition le suggéreraient plutôt que d'opérer des compressions budgétaires là où cela était nécessaire. Il aurait pu dire: «Nous dépenserons de plus en plus d'argent.»

Je suis certain qu'il aurait aimé dépenser davantage d'argent pour des projets dans l'Est, l'Ouest et le Centre du Canada. C'est bien plus agréable que de produire un budget comme celui qu'il a dû présenter cette fois-ci. Il ne l'a pas fait, et je suis très heureux qu'il n'ait pas commencé à dépenser, mais qu'il ait bel et bien commencé à réduire et qu'il maintienne la position actuelle non seulement pour moi-même, mais pour mes enfants, mes petits-enfants ainsi que pour tous les autres jeunes de notre grand pays.

Nous savons tous ce qui s'est passé au cours de la dernière récession avec le gouvernement précédent. Le déficit annuel du Canada a doublé, passant de 14 à 28 milliards de dollars. Nous n'avons tout simplement pas les moyens de commettre de nouveau cette erreur.

Je crois que le nouveau budget fédéral replace le Canada dans la bonne voie. Ce budget est le fruit de choix difficiles en vue d'atteindre des objectifs à long terme. Finis les cataplasmes, nous poursuivons un objectif à long terme.

Si, optant pour la facilité, nous étions enclins à la libéralité, je suis persuadé que notre jeunesse devrait un jour en payer le prix. Si nous nous mettions à dépenser sans compter dans l'espoir de sortir de la récession, nous réussirions peut-être à favoriser la croissance à court terme sans pourtant créer d'emplois permanents ni obtenir des investissements permanents et nous aboutirions à

une hausse du chômage. Nous ne ferions qu'appliquer le cataplasme dont j'ai parlé.

Notre plan en vue de favoriser le développement économique prend une voie différente. Non seulement vise-t-il à faire cesser la récession, mais à favoriser une croissance forte et continue en vue d'aboutir à une prospérité renouvelée. Même si cette voie est la plus difficile à l'heure actuelle, je suis convaincu que le ministre des Finances a fait le bon choix.

Comme l'a signalé le ministre dans son exposé budgétaire, la baisse des taux d'intérêt est la clé de la relance. Il a décrit les mesures très concrètes qu'il a élaborées afin d'atteindre cet objectif. Tout d'abord, le gouverneur de la Banque du Canada et le ministre des Finances sont déterminés à atteindre le taux d'inflation parfaitement réaliste de 2 p. 100 d'ici la fin de 1995. Ensuite, le gouvernement entend équilibrer son budget. Il entend renforcer et étendre, aux moyens d'un programme législatif, le plan de contrôle des dépenses qu'il a mis en oeuvre l'année dernière. Conformément aux voeux des Canadiens, tous les revenus provenant de la taxe sur les produits et services ainsi que de la privatisation serviront à assurer le service de la dette et à réduire le déficit. Enfin, ce qui est très important, le gouvernement entend réduire ses frais de fonctionnement, notamment en restreignant les hausses salariales.

Par ailleurs, il est revenu sur un certain nombre de décisions récentes concernant notamment les 88 millions de dollars qu'il avait promis à titre de participation à la Maison du ballet et de l'opéra de Toronto, sa participation financière à la construction de salles de concert à Edmonton et à Montréal, ainsi que l'Institut de recherches culturelles à Montréal. Mes électeurs ont accueilli avec enthousiasme cette remise en question en période de graves contraintes financières.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler que nous ne demandons à personne de faire ce que nous, en tant que gouvernement, refuserions de faire. Nous allons donner l'exemple en réduisant nos propres dépenses. En commençant au sommet, le premier ministre et les ministres du Cabinet subiront cette année le gel de leur salaire. Au cours de l'année qui vient, de nouvelles restrictions seront également imposées aux parlementaires.

Les ministères devront absorber toute augmentation de traitement avec leurs budgets existants. Le gouvernement supprimera aussi certains niveaux de gestion bureaucratique et réduira le nombre de hauts gestionnaires de 10 p. 100. Cela correspond aux mesures que réclament depuis longtemps les Canadiens.

Ces mesures très concrètes nous permettront d'atteindre d'importants objectifs fiscaux. La reprise économique s'amorcera au Canada au second semestre de cette année. Bien sûr, nous nous attendons à un recul de 1 p. 100 en 1991, mais l'économie se redressera l'an prochain grâce à un taux de croissance de 3,5 p. 100, ce qui constituera une nette amélioration, un revirement que nous attendons avec impatience.

En 1993-1994, le gouvernement fédéral n'aura plus besoin de contracter de nouveaux emprunts sur les marchés financiers.Tous les Canadiens auront alors de quoi se réjouir. Après 1991-1992, l'augmentation des dépenses de programmes sera limitée en moyenne à 3 p. 100 par année. Cette année et l'an prochain, le déficit sera maintenu à 30,5 milliards de dollars et ce, malgré les effets de la récession qui sévit au pays. En 1992-1993, grâce à la reprise économique et à la diminution des taux d'intérêt, le déficit descendra sous les 25 milliards de dollars pour la première fois en dix ans, tout un exploit quand on pense aux divers programmes que le gouvernement a appuyés et élaborés.

Le budget établira un meilleur équilibre entre la politique fiscale et la politique monétaire, ce qui fera baisser les taux d'intérêt et créera un climat de confiance, élément essentiel à la reprise économique. Par ailleurs, dans son budget, le gouvernement se montre sensible aux difficultés économiques actuelles. Autrement dit, malgré tous les calculs savants effectués, nous n'avons pas oublié le facteur humain, c'est-à-dire les travailleurs qui ont perdu leur emploi ainsi que les personnes âgées et les agriculteurs qui vivent des épreuves difficiles, à cause des problèmes qui touchent le marché mondial et sur lesquels ils n'ont aucune influence.

• (1730)

En 1991-1992, nous augmenterons les dépenses de programmes de 6,9 p. 100. J'aurais préféré, quant à moi, n'accorder aucune augmentation, mais il faut reconnaître, encore une fois, qu'en ces temps difficiles, certaines personnes ont manifestement besoin d'aide. En tout, les dépenses augmenteront de 7,5 milliards de dollars, somme qui sera dépensée aux moments et dans les domaines opportuns. Ainsi, 3 milliards de dollars seront versés aux programmes d'aide aux chômeurs, 1,6 milliard, aux personnes âgées, et 1,3 milliard, aux agriculteurs.

De plus, il a fallu accroître le budget de la défense de 600 millions de dollars pour financer notre participation accrue au Moyen-Orient. C'est donc dire que 80 p. 100 de l'augmentation de nos dépenses de programmes seront consacrés à ces quatre domaines.

De plus, on continuera d'exempter les programmes de soutien du revenu destinés aux personnes âgées, aux familles et aux anciens combattants, ainsi que l'assurance-chômage, sans oublier le programme de péréquation et les versements du Régime d'assistance publique du Canada destinés aux provinces à faible revenu.

Autre point crucial, les programmes dont bénéficient les Indiens et les Inuit seront exemptés, de même que le budget de la défense. Ces programmes représentent 60 p. 100 des dépenses de programmes. Leur croissance sera en moyenne de 3,9 p. 100 entre 1991-1992 et 1995-1996.

Toutes les autres dépenses de programmes progresseront au rythme de 1,7 p. 100 par année.

Le budget prévoit aussi d'importantes nouvelles mesures fiscales pour les personnes handicapées. Elles s'inscrivent dans la stratégie gouvernementale de promotion sociale des handicapés. Elles s'ajoutent à une série impressionnante d'initiatives visant à améliorer la qualité de vie des Canadiens handicapés et à supprimer les obstacles qui les empêchent de participer pleinement à la vie de notre société.

Par exemple, le gouvernement a tout d'abord nommé un ministre chargé de la condition des personnes handicapées. Il a fait adopter la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* pour promouvoir l'embauche des Canadiens handicapés. Il a assoupli les critères d'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées, crédit qu'il a augmenté et dont il a facilité le transfert aux membres de la famille.

Il y a eu augmentation des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada. Les nouvelles mesures annoncées mardi représenteront 70 millions de dollars par année pour les Canadiens handicapés et leur famille. Ainsi, le crédit d'impôt sera porté de 575 $ à 700 $ par année.

La définition des dépenses admissibles au crédit d'impôt pour frais médicaux sera élargie de manière à comprendre les frais de préposés à temps partiel à domicile. Nous reconnaissons qu'il est essentiel de soulager les familles qui doivent s'occuper constamment de personnes affligées de graves handicaps. Le crédit d'impôt s'appliquera aussi aux animaux spéciaux, comme les chiens-guides, aux modifications apportées au domicile, comme l'élargissement des portes, et aux produits pour incontinents qui, comme nous le savons, coûtent extrêmement cher et sont un fardeau pour les personnes qui en ont besoin.

Par ailleurs, les dépenses effectuées par les employeurs afin de transformer leurs locaux en fonction des besoins des personnes handicapées sont entièrement déductibles l'année même. Les allocations versées aux employés pour le transport, que ce soit en taxi ou par un service spécialisé comme Para Transpo, et pour le stationnement ne seront plus imposables.

Le fait d'avoir un handicap n'est plus une raison pour être tenu à l'écart. Grâce à ces nouvelles mesures fiscales qui aident à la fois les employeurs et les employés, il sera plus facile de s'assurer que les Canadiens handicapés ont des chances égales de se tailler une place sur le marché du travail.

Comme je l'ai dit au début de mon discours, je crois que les mesures prises dans ce budget remettront notre pays sur la voie de la croissance et de la prospérité. Nous devons faire de la planification à long terme.

Beaucoup de mes électeurs m'ont écrit, m'ont téléphoné ou m'ont arrêté dans la rue pour me parler. Très souvent, ils comparent les finances de l'État aux finances des ménages canadiens. Ils disent: «Vous n'avez qu'à faire preuve de bon sens. Dépensez seulement selon vos moyens. Établissez un budget et respectez-le. Ne vivez pas à crédit.» Je suis entièrement d'accord avec les gens qui ont fait ces remarques et je crois que nous commençons à voir ce genre d'attitude de la part du gouvernement.

C'est pourquoi je suis heureux de constater que les futures dépenses de programmes seront très bien contrôlées, car on imposera des limites à ces dépenses par voie législative au cours des cinq prochaines années. Ce sera là une autre garantie pour les Canadiens que leur argent sera bien administré. Ces limites seront établies dans des lois, afin de garantir qu'on respecte les objectifs fixés quant aux dépenses. Ce sera là une modification importante qui sera la bienvenue dans la gestion gouvernementale des deniers publics.

Je suis heureux que le budget réponde aux préoccupations de la population qui craint qu'on utilise les recettes tirées de la taxe sur les produits et services pour financer de nouveaux programmes au lieu de réduire le déficit. Les gens ne cessent de me dire que notre gouvernement veut davantage d'argent, pour le consacrer à d'autres programmes. Ainsi, je suis très heureux de pouvoir leur garantir que toutes les recettes provenant de cette taxe serviront à réduire la dette et, en fait, le déficit.

On procédera par voie législative, afin d'établir le Fonds de service et de réduction de la dette auquel seront versés toutes les recettes de la TPS ainsi que le produit

des privatisations et les contributions de particuliers et d'entreprises. Je suis persuadé que nous avons tous des électeurs prêts à verser de l'argent pour réduire la dette du gouvernement, car ils s'inquiètent vivement de ses conséquences pour notre pays.

En terminant, monsieur le Président, je voudrais vous faire part d'une lettre écrite en novembre 1990 par Richard C. Halverson, aumônier du Sénat américain. Voici:

> Cher ami,
>
> Cela fait dix ans que je suis aumônier du Sénat, et je ne me rappelle pas avoir constaté autant d'exaspération parmi les membres du Congrès et leurs employés ni un plus grand sentiment de colère chez les gens.
>
> Il y a plusieurs années, j'ai pris connaissance d'une citation tirée d'un livre écrit par Alexander Fraser Tytler. M. Tytler a vécu à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIX^{e}. Son livre s'intitulait *The Decline and Fall of the Athenian Republic*.
>
> N'est-il pas incroyable que la citation suivante, tirée de ce livre portant sur une ancienne démocratie qui a existé bien avant la démocratie américaine, s'applique si bien à la situation actuelle.
>
> M. Tytler a écrit ceci:
>
> La démocratie ne peut être une forme permanente de gouvernement. Elle ne peut survivre que jusqu'à ce que les électeurs découvrent qu'ils peuvent se voter eux-mêmes des crédits prélevés sur le Trésor public.

Je crois que c'est là un facteur important dans notre débat d'aujourd'hui.

> À partir de ce moment-là, la majorité vote toujours pour les candidats qui lui promettent le plus d'avantages tirés du Trésor public, ce qui entraîne l'effondrement de toute démocratie à cause d'une mauvaise politique financière et conduit à l'apparition d'une dictature. Les grandes civilisations du monde ont duré en moyenne 200 ans. Les nations en question ont suivi le cycle suivant. . .

Je voudrais juste vous rappeler que cela a été écrit il y a 200 ans. Selon cet extrait:

> On passe de l'asservissement à la foi spirituelle, de la foi spirituelle au grand courage, du courage à la liberté, de la liberté à l'abondance, de l'abondance à l'égoïsme, de l'égoïsme à la suffisance, de la suffisance à l'apathie, de l'apathie à la dépendance et de la dépendance à l'asservissement.

Monsieur le Président, si nous voulons empêcher le Canada d'être asservi, si nous voulons préserver la liberté du Canada de demain et si nous voulons que nos enfants, nos petits-enfants, nos arrière-petits-enfants et leurs descendants jouissent d'une liberté et d'une qualité de vie comparables aux nôtres, nous devons agir honnêtement, faire le bien et vivre selon nos moyens. Nous éviterons ainsi d'asservir les générations de Canadiens à venir et d'hypothéquer leur avenir. D'après moi, ce budget nous ramène sur la voie de la responsabilité financière, comme le veulent tous les Canadiens raisonnables. C'est aussi la seule façon de préserver les valeurs auxquelles nous tenons tant.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, le discours du député m'a grandement intéressé. J'ai remarqué qu'il louait avant tout la proposition plutôt ridicule du ministre des Finances de présenter un projet de loi qui imposerait des limites aux gouvernements futurs pour les empêcher de dépenser de l'argent qui ne serait pas inclus dans les prévisions budgétaires. Je suppose qu'il serait prêt à plafonner les dépenses publiques par voie législative.

Je suppose que cette proposition plutôt ridicule a pour objet d'imposer des restrictions à ses collègues, qui sont si dépensiers et qui l'ont été tout au long de ces six années de mauvaise gestion qu'a eu à endurer ce pays. Tout d'abord, j'aimerais savoir comment il pense que cette mesure législative pourrait empêcher le Parlement d'adopter des projets de loi qui autorisent d'autres dépenses. En effet, il est parfaitement clair que le Parlement actuel peut modifier toutes les lois déjà adoptées. De toute évidence, cette mesure législative constitue un beau sujet de conversation, mais rien de plus. Je soupçonne le ministre de l'avoir incluse dans son budget pour que ses collègues puissent parcourir le pays en se vantant de s'être finalement attaqués à la dette après avoir mis le problème de côté pendant six ans.

• (1740)

La deuxième question à laquelle je voudrais qu'il réponde se rapporte à une proposition similaire visant le fonds destiné à la réduction de la dette. Je suis ravi que le ministre des Finances ait annoncé que les recettes provenant de la TPS serviront à réduire le déficit. Après tout, il reconnaît enfin qu'il lui faut payer des intérêts sur la dette nationale chaque année. Dans ses budgets, il ne dit pas comment il a réussi, ces dernières années, à enregistrer un excédent alors que nous savons tous que l'on n'a pas affaire à un véritable excédent tant qu'on n'a pas payé les intérêts sur sa dette, mais le ministre insiste pour dire qu'il a trouvé le moyen d'y arriver et qu'il enregistre effectivement un excédent. Je ne connais aucune entreprise au Canada qui ose enregistrer un excédent budgétaire tant qu'elle n'a pas payé son loyer ou son hypothèque, comme le fait le gouvernement fédéral par l'intermédiaire de l'actuel ministre des Finances.

Après avoir dit cela, le ministre ajoute maintenant qu'il va employer les recettes tirées de la TPS à réduire le déficit, ce dont tous les Canadiens se réjouiront sûrement, mais je suis persuadé que le député conviendra que

la création de ce fonds, comme le ministre l'appelle, la tenue de livres séparés à cet égard et toute cette foutaise ne sont qu'une autre façon de tromper les contribuables canadiens. Voici ce que le ministre dit en fait: «Je vais tirer à peu près 24 milliards de dollars par année de la TPS et, comme je dois payer des intérêts annuels de 43 milliards, je me ferai un plaisir de consacrer tout l'argent provenant de la TPS au paiement de l'intérêt sur la dette nationale.»

En fait, le député de Delta sait aussi bien que moi qu'il lui faudra consacrer beaucoup plus que les recettes tirées de la TPS au remboursement de la dette nationale s'il veut y arriver. Le député pourrait peut-être nous dire et avouer à la Chambre que ces deux propositions du ministre des Finances ne constituent qu'une façade visant à tromper la population.

M. Wilbee: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question importante et inquisitrice. Il sait aussi bien que moi ce que disent les Canadiens, soit qu'il n'y a eu aucun contrôle des dépenses publiques par le passé. Comme le disait M. Halvorsen dans la lettre que j'ai citée, dès que les gens apprennent qu'ils peuvent se payer des faveurs grâce au Trésor public, la responsabilité financière disparaît.

Dans ce cas-ci, le gouvernement tente de rétablir la responsabilité fiscale non seulement le temps de la présente législature, mais au-delà de celle-ci. Le député qui pose la question est, on le sait, un expert des questions constitutionnelles, et nous respectons sa sagesse, mais il faut aussi reconnaître que chaque gouvernement s'expose à la colère du public s'il dépense avec autant de prodigalité que le gouvernement précédent. Les Canadiens partout nous demandent de dépenser moins et non plus.

Je suis sûr que le député a entendu comme moi les gens dire que cela ne les dérangeait pas de payer la TPS pourvu qu'elle serve à réduire les dépenses au lieu d'entreprendre de nouveaux programmes. C'est exactement à cela que tend le ministre des Finances.

Je suis aussi impatient que le député de voir quelle forme prendront au juste les mesures législatives qu'il proposera. À ce stade, c'est, je crois, ce que les Canadiens veulent savoir. Ils ne veulent pas de nouveaux programmes tant que nous n'aurons pas les moyens de payer ceux que nous avons déjà.

Comme je le disais, nous avons déjà hypothéqué l'avenir de nos enfants et de nombreuses générations à venir. Il serait insensé de poursuivre dans la même voie. Le ministre essaie de dire aux Canadiens que notre gouvernement prend ses responsabilités à coeur, qu'il choisit la bonne voie et qu'il guide ceux qui viendront après nous. Nous aimerions croire que les Canadiens se rendent compte que le gouvernement prend des décisions qui ne sont peut-être pas populaires, mais qui sont les bonnes décisions. Quand viendra le temps des prochaines élections et que les prodigues brigueront les suffrages, les électeurs diront: «Cela ne nous a pas plu à l'époque, mais ces gars-là savaient ce qu'ils faisaient, et ils ont tenu bon malgré le mécontentement du public.»

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, j'ai une observation et une question. Je tiens d'abord à féliciter mon collègue de Delta pour sa contribution solide, essentielle et sensée à ce débat. Elle était des plus nécessaires.

Il est bien évident pour presque tous les Canadiens que le problème auquel nous faisons actuellement face a pris de l'ampleur pendant les années 70 et, bien sûr, pendant les années 80, parce que le gouvernement ne parvenait jamais à percevoir suffisamment de recettes pour financer les programmes et pour couvrir le déficit grandissant. Les déficits se sont ajoutés à la dette nationale que nous avons actuellement et à la nécessité d'assurer le service de cette dette, de payer des intérêts sur cette dette, qui gruge entre 35 et 38c. sur chaque dollar de recettes perçues. Il est bien évident que cela ne laisse que 65c. ou moins sur chaque dollar de recettes pour offrir les services et les programmes auxquels les Canadiens s'attendent. Pas étonnant qu'ils soient contrariés!

Le problème, c'est que pendant un certain nombre d'années, au cours des années 70 et au début des années 80, les Canadiens bénéficiaient, bon gré mal gré, de largesses gouvernementales d'une valeur de 1,20 $ ou 1,25 $ pour chaque dollar de recettes fiscales qu'ils versaient. Bien entendu, la différence était financée au moyen d'emprunts incessants. Or, la limite de la carte de crédit est atteinte. Les dépenses sont au maximum.

Dans leur critique, les députés de l'opposition laissent maintenant entendre que, d'une façon ou d'une autre, le gouvernement devrait faire fi de la réalité et des expériences des années 70 et 80 et continuer d'emprunter davantage. Nous sommes censés emprunter encore plus d'argent pour qu'une partie encore plus grande des recettes fiscales du gouvernement soit absorbée par le service de la dette publique.

Pendant la période de questions d'aujourd'hui, un député de l'opposition a dit: «Soyons réalistes.» Je viens d'entendre un député de l'opposition dire à peu près en ces termes que le gouvernement ontarien, dans sa compassion, allait sans nul doute accumuler un énorme déficit et, ce faisant, ne règlerait pas les problèmes actuels aux dépens des Canadiens ordinaires.

Je voudrais demander à mon collègue de Delta comment, à la lumière de l'expérience du passé, dépenser plus et emprunter plus aujourd'hui peut être utile. Comment diable cette attitude pourrait-elle être bénéfique, étant donné l'expérience du passé?

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Delta a la parole pour une minute, s'il vous plaît.

M. Wilbee: Je suis certainement d'accord avec le préambule du député sur l'incohérence des députés de l'opposition. Comme les gens me le disaient, ce week-end, dans ma circonscription: «Que font-ils, au juste? Nous ne les entendons jamais parler en faveur de la réduction du déficit. Ils veulent continuellement augmenter les dépenses. Il ne veulent pas faire de coupes nulle part. Comment pourrons-nous revenir à la gestion budgétaire responsable qui permettra à notre pays de sortir de l'impasse actuelle?»

Je suis absolument d'accord pour dire qu'il est impossible d'augmenter nos dépenses et de réduire en même temps nos revenus, c'est-à-dire nos impôts, sans nous endetter davantage.

J'ai vu dans les journaux de ce matin une caricature intéressante où l'on voyait le premier ministre aux commandes d'une excavatrice au fond d'un trou. La légende disait: «Creuser plus creux.» Le trou représentait le déficit. C'est exactement ce que fait l'opposition. Elle demande d'aggraver le déficit sans tenir compte de l'intérêt du Canada.

Le budget

• (1750)

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, dans son discours sur le budget, le ministre des Finances, tout à fait logiquement, a essayé de démontrer que la politique suivie par le gouvernement était la seule possible. Ou bien c'est la façon du gouvernement, ou bien c'est la gabegie que propose l'opposition, comme le disait à peu près le député qui m'a précédé. C'est l'aspect que je voudrais envisager, y a-t-il une autre politique possible?

Comme beaucoup de Canadiens, nous sommes d'avis que le déficit fédéral est un grave problème économique et politique. D'ailleurs, dans sa campagne à la direction du parti, notre nouveau chef ne s'est engagé à aucune dépense. De plus, au cours de la prochaine campagne électorale qui aura lieu dans un an ou deux, il présentera aux Canadiens un programme financièrement responsable.

Donc, nous sommes d'accord, le déficit fédéral est un problème. Nous reconnaissons également que la limitation de l'inflation est un objectif important. Nous sommes donc du même avis sur ces deux points.

La première question qu'il faut se poser est donc celle-ci: Quel chemin le gouvernement a-t-il parcouru dans la réalisation de ces deux objectifs? Aujourd'hui, le taux d'inflation dépasse 7 p. 100, alors qu'il était inférieur à 4 p. 100 lorsque les conservateurs ont pris le pouvoir. Le déficit prévu est de 30,5 milliards, soit 2 milliards de plus que le chiffre prévu dans le budget de l'an dernier. Rapprochez cela de ce que disait le ministre des Finances dans son premier budget de mai 1985. Il disait qu'il voulait ramener le déficit à 18 milliards d'ici la fin de la décennie. Il ne s'est trompé que de la modique somme de 12,5 milliards.

C'est précisément parce qu'il n'a pas atteint ses objectifs que beaucoup de Canadiens doutent de la capacité du gouvernement conservateur à gérer l'économie.

Notre responsabilité, en tant que députés de l'opposition, consiste à rappeler aux Canadiens que le gouvernement n'a pas atteint ses objectifs, soit réduire le déficit et juguler l'inflation, ainsi qu'à leur indiquer où le gouvernement a peut-être fait erreur.

Pour réduire le déficit, il faut doser convenablement la réduction des dépenses, l'augmentation des taxes et la croissance économique. On s'entend généralement pour dire que le gouvernement n'a pas comprimé suffisamment ses dépenses durant les années où la croissance était raisonnablement forte. Au contraire, il a misé énormément sur les hausses de taxes. Ainsi, dans son budget

d'avril 1989, pour réduire le déficit, le gouvernement a proposé des mesures de 9 milliards de dollars pour l'exercice financier 1990–1991; de ce montant, 7,2 milliards ou les quatre cinquièmes provenaient des hausses de taxes et seulement 1,9 milliard de dollars ou un cinquième émanait de la compression des dépenses. Ce sont ces hausses de taxes qui ont contribué à l'inflation.

Dans son exposé annuel de 1990, le Conseil économique du Canada fait l'observation suivante:

> Ce sont surtout les prix réglementés, particulièrement dans le secteur tertiaire, qui ont imprimé un mouvement à la hausse du taux d'inflation depuis le milieu de 1989. Cette catégorie comprend les prix résultant directement des politique fédérales, provinciales et municipales. Les augmentations les plus importantes enregistrées depuis le début de 1989 ont touché les prix de l'essence, les frais d'immatriculation des véhicules, le tabac et l'alcool, les transports publics ainsi que la taxe d'eau.

Bref, en augmentant constamment les taxes de vente, le gouvernement a été directement responsable d'une large part de l'inflation que nous connaissons aujourd'hui au Canada.

Autre point à signaler. M. Doug Peters, vice–président et économiste en chef de la Banque Toronto–Dominion, a aussi expliqué comment la politique monétaire, au lieu de réduire l'inflation, a amené la politique budgétaire à faire grimper celle–ci. Alors que la politique monétaire se resserre et que les taux d'intérêt augmentent, la politique budgétaire s'assouplit et le déficit grossit à cause des paiements d'intérêt plus élevés. En somme, les taux d'intérêt élevés ont contribué à l'inflation et, évidemment, ils ont accru grandement la dette ainsi que le déficit.

Pourtant, en dépit de ce bilan catastrophique, le gouvernement, dans ce budget, dit aux Canadiens qu'il maintient les politiques qui ont misérablement échoué dans le passé. Le ministre des Finances propose de maintenir les taux d'intérêt réels aux niveaux élevés des dernières années.

À la page 58 du budget, monsieur le Président, et je vous invite à lire ce passage. Le ministre des Finances s'exprime ainsi à propos des prévisions à moyen terme, soit jusqu'à la fin de 1996:

> Le taux d'intérêt réel—c'est–à–dire le taux nominal corrigé en fonction de l'inflation—devrait se situer aux environs de 4,75 p. 100 en moyenne. Ce taux est comparable au niveau moyen des années 80 et est d'environ 3 p. 100 plus élevé que le taux moyen des années 60 et 70.

Il me semble évident, même si ça ne l'est pas pour le ministre des Finances et les autres membres du Parti conservateur, qu'avec un taux d'intérêt réel de 4, 75 p. 100, nous ne réduirons pas le déficit. Parce qu'un taux d'intérêt réel aussi élevé non seulement augmente l'intérêt de la dette, mais empêche aussi la croissance de l'économie.

Nous devons reconnaître que toute la politique budgétaire du gouvernement s'appuie sur une forte croissance économique, soutenue par les exportations. Cette forte croissance est nécessaire pour que le gouvernement atteigne ses objectifs en matière de réduction du déficit et du chômage et en matière d'amélioration des conditions de vie.

Mais rien dans le budget ne suscitera cette forte croissance. Les exportateurs canadiens n'ont–ils pas dit qu'ils ne peuvent pas soutenir la concurrence avec un dollar à 88 cents américains? Le gouvernement nous dit pourtant qu'il conservera le dollar à 88 cents américains en maintenant un taux d'intérêt réel élevé. Comment pourrons–nous alors augmenter les exportations? Comment pourrons–nous avoir une croissance économique soutenue par les exportations?

Il est temps de reconnaître que le gouvernement n'a pas atteint les objectifs qu'il s'était fixés, soit la réduction du déficit et la maîtrise de l'inflation.

Résumons les motifs de cet échec: le gouvernement n'a pas réduit les dépenses lorsqu'il aurait pu le faire; il s'est trop fié sur l'augmentation des taxes, ce qui était inflationniste en soi; la politique monétaire était trop restrictive, ce qui a aussi contribué à l'inflation et à l'augmentation de la dette; enfin, l'augmentation des taxes, les forts taux d'intérêt et le dollar élevé ont nui à notre compétitivité ainsi qu'à nos exportations.

Avons–nous une solution de rechange? Voilà la question que j'ai posée au début, monsieur le Président.

[*Français*]

Dans son dernier exposé annuel, le Conseil économique du Canada explique que la stabilité des prix ne devrait pas être le seul objectif économique de la Banque du Canada et du gouvernement. Il devrait y avoir deux objectifs: la stabilité des prix et le plein emploi; et trois moyens: soit la politique monétaire et fiscale et la politique de la main–d'oeuvre.

D'après le Conseil, s'il y a une leçon à tirer des politiques économiques des années 1980, c'est qu'il est très coûteux de combattre l'inflation par le biais de la politique monétaire exclusivement.

Le Conseil souligne l'expérience d'un nombre de pays européens qui ont su, depuis près de vingt ans, contrer l'inflation sans créer de chômage.

D'après le Conseil, il n'y a pas de formule magique. Toutefois, ces pays ont certains points en commun. D'abord, ils se sont engagés au plein emploi. Deuxièmement, les gouvernements, le patronat et les syndicats travaillent ensemble. Le Conseil croit qu'il est possible de mieux coordonner les politiques économiques des gouverne-

ments fédéral et provinciaux au Canada et de rapprocher le patronat et les syndicats dans ce pays. Les recommandations du Conseil, je soumets, offrent une solution de rechange aux politiques actuelles du gouvernement conservateur.

Monsieur le Président, cela vaut la peine de répéter que le Conseil a trouvé chez un certain nombre de pays européens un engagement au plein emploi. Ceci est particulièrement significatif pour nous, Canadiens. Ce gouvernement semble être résigné au chômage élevé. Il prévoit en effet un taux de chômage de 10 p. 100 cette année et de 9,8 p. 100 pour l'an prochain.

Je veux rajouter quelques mots sur la situation particulière de Montréal. Le plus grand nombre de sans-emploi au pays se concentre dans la ville de Montréal, monsieur le Président. Nous avons 207 000 personnes sans travail à Montréal, en comparaison avec 169 000 personnes sans emploi l'an passé. Et on ne peut pas parler de chômage sans parler de pauvreté. Montréal est devenue la capitale de la pauvreté au Canada. Elle regroupe plus de pauvres que toutes les provinces de l'Atlantique réunies, monsieur le Président. Récemment, on a dit de Montréal, dans des termes saisissants, qu'on ne peut plus parler de poches de pauvreté, mais de poches d'aisance parce que la ville entière est devenue pauvre.

Mme Finestone: C'est vrai.

M. Berger: Je dis qu'il faut s'attaquer, monsieur le Président, au fléau de la pauvreté et il faut s'attaquer au fléau du chômage. Ajoutons donc le plein emploi à nos objectifs économiques tel que suggéré par le Conseil économique du Canada. Bien entendu, le Budget conservateur fait complètement abstraction de cette recommandation du Conseil.

• (1800)

[*Traduction*]

En présentant le budget, le ministre des Finances a déclaré que le gouvernement «lancera un effort national en vue d'établir un nouveau partenariat pour la prospérité.» Il a ajouté: «Pour amorcer le processus, nous publierons au printemps un document d'étude qui aidera à orienter le débat public vers l'établissement d'un large consensus sur les problèmes auxquels nous faisons face et vers la mise au point de solutions.»

Le budget

Monsieur le Président, permettez-moi de dire que ce discours me semble plutôt creux. Il y a déjà sept ans de cela, le premier ministre avais promis de doubler les efforts du pays en matière de R-D avant la fin de son premier mandat. Il a fait cette promesse à la Chambre de commerce de Montréal en mars 1984, à l'époque où il était chef de l'opposition.

Il y a maintenant sept ans qu'il a prononcé ce discours dans lequel il s'engageait à doubler l'effort du Canada en recherche et en développement avant la fin de son premier mandat.

Nous nous rappelons aussi que dans son livre *Telle est ma position*, le premier ministre déclarait que «la recherche et le développement [. . .]avec les innovations qui en découlent, sont le pivot de notre réussite économique et nationale». Le premier ministre affirmait que si le pourcentage du produit intérieur brut consacré à la recherche et au développement était augmenté de 1 p. 100 seulement, nous créerions au Canada un million d'emplois et accroîtrions les ventes de produits manufacturés de 20 milliards de dollars.

Par souci de protection des consommateurs, je propose à l'éditeur du livre du premier ministre de changer le titre pour *Telle était ma position*. Nous savons ce qui s'est passé depuis 1984. Le gouvernement est bon pour parler. Il a fait beaucoup de bruit autour de la mise en oeuvre d'un certain nombre de mesures qui attiraient l'attention, mais jugeons le à l'ensemble de son oeuvre.

En réalité, le soutien total à l'effort de recherche et de développement au Canada a diminué, et je vous en donne quelques exemples. Tout d'abord, le gouvernement conservateur Mulroney a réduit l'appui à la recherche et au développement en milieu industriel. Par exemple, d'excellents programmes d'acquisition de matériel ont été annulés et le Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada souffre d'un manque chronique de fonds.

Il s'agit probablement du programme gouvernemental dont on se vante le plus. Il a même été cité dans le rapport Nielsen pour son efficacité. Il manque cruellement de fonds.

Deuxièmement, le gouvernement a réduit les paiements de transfert au chapitre de l'enseignement postsecondaire et a abaissé le niveau général de financement de la formation professionnelle.

Troisièmement, le gouvernement s'en est férocement pris au premier organisme de recherche du Canada, le Conseil national de recherches du Canada, et il a réduit

les fonds des programmes de recherche gouvernementaux sur l'environnement et les sources d'énergie de remplacement.

Quatrièmement, il a réduit de moitié le personnel du Conseil des sciences du Canada.

Cinquièmement, pour ce qui est de la recherche universitaire, le gouvernement a créé le programme de centres d'excellence, mais en même temps, il a gelé le budget de la principale source de financement de la recherche universitaire au Canada, le Conseil subventionnaire fédéral. Il n'a tenu aucun compte des recommandations de l'aréopage du premier ministre, qu'il préside lui-même. Ce comité avait été annoncé en fanfare il y a plusieurs années.

Le premier ministre n'a pas tenu compte des recommandations de son propre Conseil consultatif national des sciences et de la technologie, selon lequel il fallait doubler les fonds des conseils subventionnaires.

Sixièmement, la recherche dans le domaine de la santé a été le dernier secteur à subir les compressions des conservateurs. Sont visés, des programmes de recherche en soins de santé, en promotion de la santé, en prévention des maladies, dont le cancer, et en prévention des blessures et des accidents en milieu de travail.

Le gouvernement semble avoir oublié ce vieux dicton: mieux vaut prévenir que guérir. Il nous assure que le coût des soins médicaux augmente trop rapidement. Mais en même temps, il réduit le financement de la recherche appliquée en soins de santé et de la recherche en promotion de la santé et en hygiène préventive.

Que faut-il penser de toutes ces mesures au fond? Elles nous invitent toutes à consulter l'indicateur internationalement utilisé pour mesurer l'activité scientifique d'un pays auquel le premier ministre s'est référé, à savoir le pourcentage du produit intérieur brut consacré à la recherche et au développement. Les dépenses que le Canada effectue sur ce chapitre ont effectivement diminué depuis la venue du gouvernement au pouvoir, passant de près de 1,4 p. 100 à 1,3 p. 100 de notre produit intérieur brut.

Le premier ministre semble avoir oublié ce qu'il a défendu dans son livre intitulé *Telle est ma position*. Il y prétendait qu'une augmentation de seulement 1 p. 100 des fonds affectés à la recherche et au développement créerait un million d'emplois au Canada et entraînerait 20 milliards de dollars en ventes supplémentaires de produits fabriqués. Le pourcentage du PIB consacré à l'activité scientifique a diminué de 1 p. 100 au lieu d'augmenter ou de doubler comme le premier ministre l'avait promis dans le discours qu'il a prononcé en mars 1984. Cette baisse survient pendant que nos principaux concurrents continuent, toutes proportions gardées, d'investir deux fois plus que nous en recherche et en développement tout en accroissant leurs dépenses dans ce domaine.

Une voix: Des promesses de courte vue.

M. Berger: Voilà qui nous ramène au budget dans lequel le ministre des Finances nous dit que nous devons faire plus pour assurer la prospérité future de notre pays. Je cite un nouvel extrait du dicours du ministre: «Nous devons porter un regard sans complaisance sur la qualité de nos investissements en infrastructures, en machinerie, en équipement, en formation, en enseignement, en recherche et en technologie. Il apparaît, a-t-il ajouté, que dans certains domaines, par exemple les dépenses que le secteur privé consacre à la formation et à la recherche, nos efforts sont insuffisants.»

En lisant cet exposé budgétaire, je me suis dit: «C'est la première nouvelle qu'en a le ministre.» Pourtant, depuis des années, des informations provenant de sources innombrables ne cessent d'avertir les députés que nous prenons du retard dans tous les domaines que le ministre a mentionnés. Cet argument a été invoqué régulièrement et éloquemment par des professeurs et des présidents d'université, par des étudiants, par des enseignants d'école secondaire, par des hommes d'affaires et des travailleurs, par des dirigeants syndicaux et par des membres des propres comités consultatifs du gouvernement. Sept ans après l'arrivée au pouvoir du gouvernement, celui-ci propose de faire porter le débat public sur ces questions.

Qu'a fait le gouvernement depuis sept ans? N'a-t-il pas été chargé d'intervenir dans ces secteurs, de donner l'exemple et de faire quelque chose à ce sujet? Le débat dans lequel le gouvernement propose d'engager les Canadiens maintenant est un constat d'échec, l'aveu que nous avons perdu sept ans pendant lesquels celui-ci aurait dû prendre des mesures pour faire en sorte que tous les Canadiens recoivent un enseignement de qualité et que les entreprises de notre pays fassent assez de recherche et de développement. Au contraire, nous avons vu que toutes leurs initiatives ont été à l'encontre même de cet objectif.

À la première page de son budget, le ministre des Finances a déclaré:

> . . .nous devons affronter le monde tel qu'il est et non pas le voir à travers l'optique déformante de nos souhaits.

J'ai deux remarques à faire à ce sujet. Encore une fois, cela fait maintenant presque sept ans que le gouvernement est au pouvoir. Il est responsable du monde tel qu'il est. Le Canada d'aujourd'hui est ce qu'il est, en partie à cause des initiatives du gouvernement. Il est temps par conséquent qu'il assume la responsabilité de la crise économique que nous traversons aujourd'hui au Canada.

Deuxièmement, quand j'ai entendu le ministre des Finances dire: «Nous devons affronter le monde tel qu'il est», je n'ai pas pu m'empêcher de penser que Bobby Kennedy disait quelque chose de quelque peu différent:

«Certaines personnes voient les choses telles qu'elles sont et demandent des explications. Je rêve de choses qui n'ont jamais existé et je me demande pourquoi elles ne pourraient pas se matérialiser.» Quel contraste! Le ministre des Finances du Canada dit à nos compatriotes: «Ne rêvez pas, ne soyez pas ambitieux, accceptez le monde tel qu'il est avec tous les malheurs que le gouvernement vous a infligés.»

Les libéraux voient les choses différemment. Nous croyons que nous pouvons construire un monde meilleur. Nous croyons que nous pouvons construire un Canada meilleur. Nos compatriotes croient que collectivement nous pouvons construire un monde et un Canada meilleurs. C'est ce que nous devrions nous fixer comme objectif.

• (1810)

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt l'exposé du député et je comprends sa position. Tous les Canadiens voudraient avoir plus d'argent pour l'enseignement, la R-D et une foule d'autres causes valables. Je ne pense pas que quiconque trouve beaucoup à redire à ces propositions.

Je demanderais au député comment nous pouvons faire toutes ces choses, étant donné l'énormité de notre dette et le coût des intérêts sur celle-ci. Inutile de revenir sur les causes et les origines du problème. Nous savons quel était le montant au printemps 1985, à la fin du dernier exercice financier des libéraux, et nous connaissons les effets de l'intérêt composé.

Le fait demeure qu'il faut payer des intérêts sur cette dette, ce qui enlève au gouvernement les fonds nécessaires pour d'autres initiatives que nous souhaitons tous.

Le député parle de rêves, et le rêve a sa place. Il est bon d'avoir des aspirations, mais la dette ne peut disparaître par enchantement, pas plus que la nécessité de payer les intérêts.

Pour financer tous ces projets que le député caresse, quels programmes sacrifierait-il? Ou, s'il ne veut rien sacrifier et s'il ne veut pas réduire les dépenses, quels impôts lèverait-il et quelles augmentations d'impôt proposerait-il? Par quelles mesures fiscales se procurerait-il les fonds nécessaires?

M. Berger: Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir posé cette question. Il demande comment nous fournirions des fonds supplémentaires pour la recherche et le développement. Comment trouverions ces fonds?

Je suis quelque peu étonné d'entendre un ministériel demander à un député de l'opposition comment trouver des fonds pour l'éducation, la recherche et le développement.

Une voix: Sérieusement aussi.

M. Berger: Et le demander sérieusement, comme mon collègue vient de me le faire remarquer. Il me semble que ce gouvernement devrait avoir des idées sur la façon dont nous pourrions trouver de tels fonds et dont nous pourrions inviter le secteur privé à participer davantage à la formation.

À ce sujet, la Commission de Grandpré avait été chargée d'étudier la question des rajustements à l'Accord de libre-échange et a fait une série de recommandations dont ce gouvernement n'a pas tenu compte. Si le député cherche des réponses, il peut donc examiner certaines recommandations de la Commission de Grandpré.

D'après moi, le député n'écoutait pas vraiment mon discours. J'ai déclaré que la réduction du déficit exigeait que nous procédions en établissant un équilibre entre les réductions des dépenses, les augmentations d'impôt et la croissance économique. Ce gouvernement semble avoir oublié qu'une façon de réduire le déficit consiste à stimuler la croissance du pays. Le budget qui a été déposé ici la semaine dernière par le ministre des Finances ne permettra pas d'atteindre ces objectifs.

Je voudrais rappeler une analyse du budget qui a été faite par le Service de la recherche économique de la Banque Toronto-Dominion: «Le principal problème de ce budget, c'est qu'il ne s'attaque à aucun des principaux problèmes économiques du Canada. Les réductions des dépenses et les importantes augmentations d'impôts, dont la hausse de 25 p. 100 des primes d'assurance-chômage tant pour les entreprises que pour les employés, n'auront pas seulement pour effet de prolonger cette récession, mais elles entraveront la réalisation des objectifs de M. Wilson en vue de réduire le déficit.»

Je déclare au député qu'il est temps que lui, les membres de son parti et le ministre des Finances admettent qu'ils ne pourront atteindre les objectifs qu'ils ont fixés pour les Canadiens, c'est-à-dire réduire le déficit et la dette ainsi que contrôler l'inflation.

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, le précédent orateur a cité trois façons de combler le déficit: réduire les dépenses, hausser les impôts et stimuler la croissance. Je n'en disconviens pas, mais je crois qu'il a oublié deux autres moyens extrêmement importants. Le premier consiste à supprimer les échappatoires fiscales dont bénéficient les grandes sociétés, les concessions fiscales qui sont grandement responsables de notre endettement.

Si les conservateurs n'avaient pas allégé le fardeau fiscal de leurs petits copains, s'ils n'avaient pas maintenu les échappatoires fiscales prévues par les libéraux, la dette serait aujourd'hui considérablement moins élevée.

Le député a aussi oublié de parler des taux d'intérêt. D'après mes calculs, une baisse de 4 p. 100 des taux d'intérêt sur 400 milliards de dollars permettrait d'épargner déjà 16 milliards de dollars.

Je voudrais que le député nous dise ce qu'il pense de ces deux autres points: la politique fiscale du gouvernement qui, à mon avis, a grandement contribué au déficit actuel, et les mesures qui s'imposent pour veiller à ne pas aggraver simplement les choses en maintenant une politique des taux d'intérêt élevés.

M. Berger: Monsieur le Président, le député qui est, sauf erreur, membre du Nouveau Parti démocratique. . .

Une voix: Oui.

M. Berger: . . .parle de mettre un terme aux échappatoires fiscales. Il est vraiment remarquable de constater comment les néo–démocrates défendent en vérité des idées contradictoires à ce sujet. D'une part, ils disent vouloir favoriser la croissance économique et, d'autre part, ils s'opposent aux encouragements fiscaux qui ont pour but d'inciter les entreprises à investir dans la recherche et le développement, la formation professionnelle ou des projets quelconques.

Selon moi, le député oublie que le gouvernement a sabré dans certains encouragements fiscaux qui tendaient à stimuler la croissance économique. Il y a plusieurs années, nos vis–à–vis ont adopté une loi qui empêchait les entreprises d'investir dans la recherche et le développement et de déduire, aux fins de l'impôt, le coût des immeubles où elles faisaient leur recherche.

Pouvez–vous imaginer cela, monsieur le Président? Une entreprise doit faire de la recherche et du développement et doit compter pour cela sur du matériel hautement perfectionné, des ordinateurs et le reste, mais elle ne peut installer ce matériel nulle part, car aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* adoptée par le gouvernement conservateur, elle ne peut déduire de dépenses pour l'immeuble où cet équipement est installé.

Je me rappelle très bien de la réaction de Jean de Grandpré qui, à l'époque, était président des entreprises Bell Canada, la société mère de peut–être la seule multinationale du Canada à être réputée dans le monde entier pour ses travaux de recherche, à savoir Northern Telecom et Recherches Bell Northern. Il a déclaré que cette modification fiscale apportée par le gouvernement conservateur forcerait Northern Telecom à effectuer sa recherche aux États–Unis. C'est exactement ce qui se passe.

Est–ce là le genre d'échappatoires fiscales que mon collègue néo–démocrate veut supprimer?

• (1820)

En écoutant mes collègues néo–démocrates, j'ai l'impression qu'ils veulent que le gouvernement conservateur continue de sabrer dans les encouragements fiscaux permettant de stimuler la croissance économique et d'offrir des emplois aux Canadiens. Il me semble qu'ils devront, un jour ou l'autre, préciser clairement aux Canadiens leur position sur toutes ces questions.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat. L'honorable député d'Abitibi.

M. Guy Saint–Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'aimerais prendre la parole sur le Budget et, pour commencer, j'aimerais dire, concernant les transferts aux provinces, que le gouvernement fédéral essaie de contrôler davantage ses propres dépenses de programmes. Et ce n'est pas toujours facile. Par exemple, le Régime d'assistance publique est administré par les provinces tant qu'elles remplissent certains critères. Le gouvernement fédéral doit contribuer 1 $ pour chaque dollar dépensé par les provinces dans ce domaine. Le gouvernement n'exerce donc pas de contrôle sur ces dépenses.

Une chose qu'on aura remarquée dans le Budget fédéral de la semaine dernière, c'est que nous avons obtenu, en Abitibi–Témiscamingue et surtout à Val–d'Or, un centre de recherche qu'on appelle le CANMET. On n'a jamais vu les députés libéraux, jamais vu les députés du NPD, jamais vu les députés du Bloc québécois—de cette province de Québec—essayer d'aider l'Abitibi–Témiscamingue pour essayer d'obtenir, pour la province de Québec, un centre de recherche pour l'industrie minière.

Qu'a–t–on fait depuis plusieurs années, et plus particulièrement depuis les deux dernières années? C'est avec les intervenants économiques de notre région, la Corporation de développement, le CRDAT, l'Association minière du Québec et tous les intervenants politiques de la région de l'Abitibi que nous avons gagné ce dossier. J'en

suis fier parce que c'est un projet de 15 millions de dollars pour les cinq prochaines années et qui commence cette année.

Monsieur le Président, le plan de contrôle des dépenses annoncé dans le Budget de 1990 sera prolongé pour les trois prochaines années. Le traitement ministériel du premier ministre ainsi que ceux des ministres du Cabinet seront gelés. De nouvelles limites seront imposées aux salaires des députés et des sénateurs—et ce ne sont que des limites. Quant à moi, on aurait pu les geler cette année comme ceux des députés, et cela m'aurait fait plaisir.

Monsieur le Président, on parle beaucoup de chiffres. À chaque discours qu'on entend, autant de la part des députés de l'opposition que de ceux de notre côté, on se lance une balle de chiffres quelconques sur le Budget. J'aimerais dire à la population canadienne et à la population du Québec de quelle manière j'ai essayé de couper les dépenses à titre de député. Souvent, en Abitibi, on va dans des réunions sociales, soit avec des personnes de l'âge d'or, soit avec des jeunes, qui nous disent de quelle manière on pourrait couper, nous, au Parlement. On sait qu'ici au Parlement, cela doit coûter 240 millions de dollars; le Sénat, au moins 40 millions de dollars. Mais ce soir, le discours que je vais prononcer, je le fais à l'intention de tous les députés du Canada, les députés conservateurs, les députés libéraux, les députés du Nouveau parti démocratique et les députés du Bloc québécois. Ce sera un discours, comme disent les députés du Bloc québécois, non partisan.

Avant de faire ce communiqué en 1990, c'est-à-dire après le Budget du 26 février 1990, j'avais, avant le Budget, tranmis certaines données aux médias, et j'avais dit que moi, en tant que député, je pourrais couper mes privilèges. Comme députés, on bénéficie de quatre envois collectifs qu'on peut faire parvenir à notre circonscription. J'ai vérifié et surtout d'après ce qui avait été imposé en 1990 par l'honorable Robert de Cotret qui était le président du Conseil du Trésor, lequel avait mis certaines oppositions, quelques restrictions touchant la méthode d'impression de ces documents. Mais ils ne représentent qu'une économie très minime.

À titre d'exemple, j'ai expédié, en 1989, un calendrier 1990 qui a coûté à peu près—pour l'impression de 44 pages seulement—9 000 $; les frais d'envoi par Postes Canada, 2 500 $; la préparation et photomécanique, 1 000 $. Ce qui veut dire qu'un envoi collectif m'a coûté, pour ma circonscription, 12 400 $. Après le Budget du 20 février dernier, en 1990, j'avais précisé à un animateur sur les ondes de la station Radio-Nord de Val-d'Or que le ministre des Finances du Canada devrait prendre parmi ses mesures, celle de couper sur les envois collectifs des députés fédéraux du Canada en les réduisant de quatre à un seul annuellement. Les Canadiens et Canadiennes réaliseraient ainsi une économie de 8,8 millions de dollars si tous les députés conservateurs, libéraux et néo-démocrates prenaient cette même initiative. Pour ma part, en tant que député conservateur d'une région du Nord, j'ai décidé, par un communiqué à la population, que j'enverrais un bulletin parlementaire chaque année. Ce n'est pas que je n'aimerais pas en envoyer quatre, mais je dis qu'il faut couper. On dit à la population, on dit aux hommes et aux femmes: On vous impose des taxes. On vous coupe des programmes, comme on avait coupé cette fois-là le programme pour les étudiants de voyager dans le Canada. J'ai dit à la population: Je vais couper de quatre à un, que je n'enverrais plus 2 000 cartes de Noël chaque année, et que je n'enverrais plus les cartes de bonne fête aux électeurs. Et je disais: Le gouvernement demande aux Canadiens et Canadiennes de se serrer la ceinture. Je considère qu'il est juste, en tant que député fédéral et député d'Abitibi, de couper et de donner l'exemple à la population.

En mai 1990, une nouvelle directive était émise pour n^{os} 64 points de voyage dans le Canada, c'est-à-dire qu'on a un système de budget de points, ce n'est pas de l'argent, ce sont des points pour voyager dans notre circonscription. Et une directive émise d'un comité qui disait qu'il mettait sans réserve à son conjoint les 64 points pour se rendre n'importe où au Canada. C'était là un des privilèges et moi, je me suis objecté immédiatement à cette mesure. J'avais écrit au Président de la Chambre des communes, M. Fraser, et il me disait ce qui suit:

> Je crois comprendre que cette nouvelle disposition permettra d'atténuer certaines des pressions professionnelles et familiales que subissent les députés. Pour les circonscriptions vastes et difficiles d'accès, il sera possible aux députés et conjoints de se déplacer plus facilement et fréquemment à l'intérieur de leur province alors que ces déplacements étaient antérieurement désignés spéciaux.

Voilà une des mesures auxquelles je me suis objecté. Mais pour montrer à la population de ma circonscription quelles dépenses que je faisais comme député dans mes privilèges, voici: J'ai dit à ma population dans une déclaration à la Chambre des communes, le 22 novembre 1990, ce que j'avais dépensé depuis 1984 sur mes dépenses qui se sont situées dans ma circonscription, une grande circonscription comme l'Abitibi, 554 000 kilomètres carrés, du mois de septembre 1984 au 31 mars 1990:

> . . .mes frais de voyage en Abitibi et au Canada ne se sont chiffrés qu'à 180 804 $, soit une moyenne de 32 382 $ par année.

Et si j'avais appliqué 64 points de ma circonscription, pour aller au Nord de ma circonscription, cela m'aurait

coûté 2 500 $ par voyage, soit 160 000 $ par année. Je parle encore des envois collectifs, comment cela m'avait coûté depuis 1984, 26 envois. Cela avait coûté 155 000 $. Et la manière que j'ai prise pour annoncer à ma population les bons voeux de Noël, en faisant une déclaration à la Chambre des communes, nous avons sauvé 15 000 $.

Monsieur le Président, le 12 décembre 1990, j'ai écrit au Président de la Chambre des communes et je lui demandais de modifier le Manuel des allocations et services aux députés. Je disais ceci:

> Il ne fait aucun doute pour personne que le Canada traverse une période difficile sur le plan économique et il est essentiel d'exercer une gestion des dépenses à la Chambre des communes et au Canada.
>
> Nous devons prendre des mesures afin de réduire considérablement les dépenses (privilèges) des députés fédéraux au Canada et d'effectuer des coupures de 20 p. 100 au budget des dépenses de la Chambre des communes d'Ottawa pour 1991-92.
>
> Nous savons tous qu'il y a eu depuis plusieurs mois des compressions budgétaires, voire des coupures totales, qui ont affecté différents programmes et provoqué des difficultés à plusieurs organismes. .

L'exemple que je vous donnais tantôt:

> . . .(programme d'échanges étudiants, promotion de la femme, etc. . .)

Étant donné l'engagement soutenu du gouvernement fédéral à restreindre ses dépenses, nous, députés, devons faire notre part, même si cela doit nous créer quelques difficultés.

Je sais que des modifications ont déjà été effectuées mais je pense sincèrement que d'autres peuvent encore l'être, notamment concernant les allocations et services aux députés. Mes suggestions sont les suivantes:

Dans les suggestions au Président de la Chambre des communes, je disais ce qui suit:

> Le système des 64 points de déplacement alloués aux députés. Chaque député se voit attribuer par période de 12 mois consécutifs un total de 64 points dont il peut disposer comme suit:

C'est-à-dire, je revenais et je suggérais de revenir à l'ancien système, de ne pas mettre les 64 points *at large*. Cela veut dire à la grandeur du Canada. Je disais au Président: Revenons à l'ancien système et gardons nos points, les 64 points directement pour aller dans les circonscriptions, et vice versa.

> Attribuer 15 des 64 points à des enfants à charge pour des déplacements entre la circonscription et Ottawa, ou vice versa.
>
> Attribuer 9 des 64 points à son personnel pour des déplacements entre la circonscription et Ottawa ou vice versa.
>
> 2) Déplacements spéciaux
>
> Les députés peuvent utiliser 20 de ces 64 points pour des déplacements aller-retour entre Ottawa ou la circonscription et toute destination au Canada pour un vol direct (avec courtes escales) à la ville de destination (ceci veut dire de ne pas séjourner dans plusieurs villes sur le parcours avant d'arriver à destination, à moins de cas d'urgence).
>
> B-MEMBRES DÉSIGNÉS DE LA FAMILLE
>
> Les députés qui veulent que des membres de leur famille bénéficient des avantages prévus en matière de déplacement conformément au régime de 64 points peuvent le faire en désignant l'une des catégories suivantes à cette fin: -enfants (fils, fille) -parents (mère, père)

• (1830)

Et je disais surtout de supprimer tous les autres membres désignés de la famille. Pour les services d'imprimerie, des envois collectifs, abolir le chapitre F-3 et le remplacer par celui-ci: faire imprimer quatre envois collectifs et/ou lettres, dépliants, cartes postales, questionnaires, expédiés seulement dans la circonscription du député; que les quatre envois soient imprimés et expédiés à raison d'un (1) par trimestre pour un total de quatre par année afin d'éviter l'envoi de deux ou trois bulletins le même mois.

Un autre chapitre où je parlais du service d'impression: 10 p. 100 d'un envoi collectif sera expédié seulement dans la circonscription du député.

Les voeux de Noël et du Nouvel An comportant un message parlementaire. Au lieu d'imprimer 2,000 cartes, je leur disais: «Faisons imprimer peut-être 500 cartes et, pour le surplus, le député le prendra sur son budget de circonscription.»

Une autre chose que je mentionnais dans une lettre au Président Fraser, en ce qui concerne la papeterie et articles de bureau: «Que des quotas soient imposés pour tout article de papeterie et de bureau à partir du 1er janvier 1991 et une fois les quotas utilisés, les frais de toute demande de papeterie et articles de bureau seront imputés sur le budget principal et ceci, après une étude faite par le Bureau de régie interne de la Chambre des communes, (quota pour le bureau du député à la Chambre des communes).»

Rapports financiers soumis aux députés: Que le relevé des déplacements—système de 64 points—contienne le coût des déplacements pour chaque voyage et qu'il soit cumulatif. Une autre chose, de réduire d'un autre 10 p. 100 pour chaque année 1990-1991, 1991-1992, 1992-1993, les fonds alloués aux subventions et contributions à des associations parlementaires et délégations. Ensemble, les députés devraientt coordonner leurs efforts pour cette réduction pendant trois (3) ans.

J'ai eu une réponse à ma lettre du 13 décembre adressée à M. le Président, lequel me répond toujours assez rapidement, et je cite: «Je vous remercie de votre lettre et de vos suggestions quant à certaines modifications qu'on pourra apporter au Manuel des allocations et services aux députés et qui permettront de diminuer les dépenses de la Chambre des communes. Les membres du Bureau ont examiné vos propositions et sont convenus de

demander aux membres du Comité permanent de la gestion et des services aux députés de les étudier et de leur faire part de leurs observations et de leurs recommandations.» Cela remonte au mois de décembre, mais depuis ce temps, je n'ai rien eu du Comité des privilèges et élections; ils sont restés muets. Je n'ai aucune lettre venant de ce Comité.

Une chose bien importante: Quand je suis arrivé dans ce dossier-là, monsieur le Président, ce que j'ai bien aimé, c'est qu'immédiatement après le mardi 18 décembre était déposé à la Chambre des communes le projet de loi C-79 et dans un des articles de ce projet de loi que beaucoup connaissent dans cette Chambre, on pouvait y lire: La divulgation des dépenses. Après mûres délibérations, le Comité recommande qu'on divulgue en plus amples détails les dépenses qui relèvent directement à des députés. Les Canadiens ont le droit de savoir comment leurs élus dépensent l'argent qu'ils leur accordent.

Dans un esprit d'ouverture et de transparence financière, il faudra donc renseigner le public sur l'utilisation de ces fonds. Le Comité reste incertain cependant quant à la façon de procéder. Ce qui est sûr, c'est qu'il y aura un équilibre à maintenir entre le principe de la transparence financière et le principe de l'indépendance des députés. Il faut que les renseignements soient assez détaillés, mais pas au point de noyer l'essentiel. Il faudra également respecter les droits à la vie privée des employés ainsi que les privilèges des députés. Il faudrait mûrement réfléchir à tous les aspects de la divulgation de ces données ainsi qu'à ses modalités des discussions.

Monsieur le Président, exactement le 11 janvier de cette année 1991, j'ai fait une conférence de presse dans ma circonscription et j'ai déclaré aux médias de chez nous que moi, député, Guy Saint-Julien, dévoilera toutes les dépenses encourues en 1991 dans l'exercice de ses fonctions de député, ainsi de suite, et mes privilèges inclus.

Je disais que j'avais déposé une lettre à la Chambre des Communes, que j'avais avisé le Président que je vais à tous les trimestres dire à la population de ma circonscription. . . et effectivement les populations canadienne et québécoise vont pouvoir prendre connaissance de tous mes privilèges, soit mes dépenses occasionnées par mon bureau d'Ottawa, mes bureaux de circonscription et celles encourues par mon travail de député tels les déplacements parlementaires, voyages d'associations parlementaires, délégations parlementaires et ministérielles, voyages payés par des promoteurs canadiens ou étrangers et toutes les dépenses de mes privilèges que je vais dévoiler à tous les trimestres, quatre fois par année à la population de ma circonscription. Je voulais effectuer ces démarches dans le but de réduire le montant des privilèges qui étaient accordés en tant que député, tel que je l'ai déjà fait l'an passé, soit après le Budget de Michael Wilson, le 20 février 1990. Je disais dans mon communiqué:

> Il est essentiel pour lui d'exercer un contrôle des dépenses payées avec les deniers publics, étant donné l'engagement soutenu du gouvernement fédéral à restreindre ses dépenses dans les ministères, sociétés d'État, programmes, etc. . .
>
> Les Abitibiens et Abitibiennes ont le droit de savoir comment leur député dépense l'argent qu'ils lui accordent.
>
> Dans un esprit d'ouverture et de transparence financière, suite au dépôt par l'honorable Marcel Danis, le 18 décembre 1990, du sixième rapport du Comité spécial chargé de l'examen de la Loi C-79 sur le Parlement du Canada, dans lequel un des points s'intitule: «La divulgation des dépenses».

C'est cela que j'ai décidé de faire pour mes commettants, monsieur le Président, bien avant le Budget de la semaine dernière.

J'ai écrit au Président aussi pour savoir de quelle manière je pouvais connaître toutes mes dépenses, dans cette galère qu'on a ici au Parlement, autant cette galère du Sénat. J'ai demandé au Président, visant la production d'un rapport de dépenses:

> Le Contrôleur de la Chambre m'informe qu'il n'est pas en mesure de fournir des informations financières telles que demandées dans votre lettre.
>
> Autres que les dépenses qui relèvent directement de vos bureaux (Ottawa et comté), la Chambre des communes n'est pas tenue d'accumuler divers frais à titre de chaque député. Les dépenses reliées à la traduction sont encourues par le ministère du Secrétariat d'État sans intervention par la Chambre. De même, la plupart des frais de télécommunications payés par la Chambre sont fournis pour l'ensemble des députés. Donc il serait impossible de vous fournir la totalité des dépenses relatives à vos bureaux, ni en assurer une précision puisque des organismes à l'extérieur de la Chambre sont responsables de certains de ces frais.

Et là on parlait de la Loi du Parlement et ainsi de suite. Je poursuis quand même les travaux pour essayer de trouver des façons pour que je puisse obtenir tout ce qui me concerne, mes dépenses de député que je veux dévoiler à chaque trimestre à la population de l'Abitibi.

Un autre point que j'aimerais vous apporter, monsieur le Président, et on n'en parle pas dans le Budget, c'est surtout dans un des points de C–79: Services mixtes pour les deux Chambres.

> En examinant les rouages administratifs de la Chambre des communes, le Comité s'est rendu compte qu'il y a beaucoup de chevauchement entre les deux Chambres. La plupart des services dont la Chambre a besoin, le Sénat en a besoin aussi. Le Comité croit qu'on pourra économiser les deniers publics en rationalisant les services administratifs pour une meilleure coordination. Il reconnaît toutefois qu'il importe de respecter l'indépendance des deux Chambres. Dans le cadre de ses travaux, le Comité discutera du mécanisme nécessaire pour assurer l'examen de ces questions.

Monsieur le Président, immédiatement j'ai écrit avant le 30 janvier au président du Comité qui me dit:

> Je suis heureux de constater l'intérêt que vous portez aux travaux du Comité spécial chargé de l'examen de la Loi sur le Parlement du Canada.

Il me dit une chose:

> Je ne peux malheureusement pas vous fournir la liste des services communs offerts aux deux Chambres. Je ne sais pas si ce genre de liste existe. Pour obtenir ce renseignement, je vous suggère d'écrire à l'administrateur de la Chambre des communes, M. Ed Riedel, ou au greffier du Sénat, M. Gordon L. Barnhart. L'un ou l'autre ou les deux devraient être en mesure de vous en fournir la liste complète.
>
> Je termine en disant que les membres du Comité semblent convaincus qu'une meilleure coordination des services offerts aux deux Chambres favoriserait l'efficience administrative. Le Comité n'a toutefois pas examiné cette question en profondeur; il s'en est plutôt remis à l'expérience et aux connaissances de ses membres et de son personnel.

Je sais que vous me faites signe qu'il me reste deux minutes, mais j'aimerais vous mentionner, monsieur le Président, que les services conjoints. . . Il m'est arrivé une fois de descendre dans le sous-sol ici pour aller chercher des timbres, mais je me suis trompé de guichet. Je me suis présenté au guichet des sénateurs, au bureau de poste des sénateurs. Comme député je voulais avoir des timbres parce que je paie mes comptes personnels avec des timbres que je paie. Ils ont refusé de me vendre des timbres, en me disant: Tu t'es trompé de guichet, va à celui des députés. Voilà un service mixte que l'on pourrait fusionner, et on pourrait sauver de l'argent. Les messagers des deux Chambres, la production, les publications, l'entretien, le nettoyage, la sécurité, la traduction, la distribution, le service postal, les travaux généraux, la direction des achats, le transport, personne ne peut fournir la liste, mais je viens de le faire. Je viens de vous la fournir, la liste. C'est cela qu'on devrait sauver. On sauverait des millions de dollars. On pourrait sauver, si on mettait tout cela ensemble, peut être 20 millions de dollars entre les deux Chambres.

Il me reste une minute, monsieur le Président, cela va me faire plaisir. J'ai écrit aux deux personnes concernées et j'ai demandé une chose. Le 19 février, j'ai écrit ceci au Président:

> [. . .] je vous demande, par la présente, qu'un comité conjoint soit mis en place dans les plus brefs délais afin d'instaurer une administration commune à ces deux Chambre pour les services qu'elles ont en commun [. . .]

Et ainsi de suite, tous les services que je vais vous mentionner.

• (1840)

Monsieur le Président, en terminant, si j'ai fait cela, c'est parce que c'est important. On dit aux citoyens, on dit aux gens de ma circonscription de se serrer la ceinture. Les entreprises, depuis quelques mois, coupent leurs dépenses, coupent par-ci, coupent par-là, elles mettent des quotas. Il y a deux choses qu'il faut retenir de mon discours de ce soir, un discours non partisan, soit la divulgation des dépenses des députés à chaque trimestre commençant en 1991 et poursuivant au cours des années suivantes et, deuxièmement, un comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat afin d'agencer les services de ces deux Chambres, ce qui pourrait faire économiser les deniers publics.

J'espère que tous les députés ont compris le message que je leur ai transmis.

Le président suppléant (M. DeBlois): Questions et observations. L'honorable député de Saint-Léonard a la parole.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, je vois que mon collègue s'intéresse beaucoup à couper les dépenses. Je suis sûr que ses suggestions et ses conseils vont être étudiés par les différents comités comme celui des services aux députés et celui de la régie interne.

Toutefois, monsieur le Président, j'aimerais me référer au Budget parce qu'on est au débat sur le Budget et j'aimerais poser la question à mon collègue d'Abitibi, lui qui est tellement intéressé à couper les dépenses, s'il a fait le même exercice avec le gouvernement, c'est-à-dire dans le Budget, dans les prévisions budgétaires qui ont été présentées deux jours après le Budget, on a vu que le gouvernement a une dépense de 3 milliards de dollars annuellement, dépenses de publicité, relations publiques, etc. Trois milliards de dollars. C'est quand même dans une période où on demande aux citoyens de couper sur l'assurance-maladie, qu'on augmente les primes d'assurance-chômage, on coupe sur l'habitation pour ceux qui sont sans abri et on coupe sur l'éducation alors qu'on pourrait couper ces trois milliards en publicité.

Donc, je me demande si le député d'Abitibi a écrit, s'il a fait le même effort auprès du ministre des Finances justement afin qu'il en tienne compte. Monsieur le Président, si on coupe dans l'assurance-maladie, on ne peut pas contrôler quand on sera malade ou pas, qu'on soit riche ou pauvre. Quand on est malade, on est malade. Alors, si on enlève l'assurance-maladie, si on réduit l'assurance-maladie pour les pauvres, il est sûr qu'on devrait peut-être commencer à couper les dépenses de

publicité du gouvernement. Quand on voit les millions de dollars qu'ils ont dépensés pour vendre la TPS et tant d'autres programmes.

Donc, je vais quand même donner le temps à mon collègue de répondre. Je sais qu'il reste quelques minutes, mais quand même, c'est le temps, monsieur le Président, car si on dit qu'il faut couper, si on demande à tout le monde de se serrer la ceinture, eh bien le gouvernement ne doit pas le faire sur le dos des plus démunis mais il doit commencer à le faire lui-même. Je sais que le gouvernement a besoin de publicité car il est tellement bas dans les sondages, mais j'ai l'impression que même s'il doublait la somme qui y est affectée, soit 6 milliards au lieu des 3 milliards de dollars dont il dispose maintenant, il n'y aurait rien à faire car c'est le gouvernement qui est fini. Alors, peut-être que s'il enlevait les trois milliards de dollars de dépenses publicitaires, on pourrait couper la dette de trois milliards et laisser les programmes sociaux dont les plus démunis ont besoin.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député d'Abitibi, vous disposez d'une minute et demie.

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): En une minute et demie, il me fera plaisir, monsieur le Président, de répondre. Je savais qu'il ne me poserait pas de questions sur ce que j'ai dit.

M. Prud'homme: Est-ce que tous les députés du caucus du Québec sont d'accord avec toi?

M. Saint-Julien: Parlez, je vous laisse la parole, si vous voulez parler. Au sujet des députés du Québec, je ne me suis pas gêné. Ce que j'ai dit dans mon discours, vous n'osez même pas me poser des questions qui s'y rapportent.

Quand le député me posait des questions ayant trait aux coupures dans les publications, lui, il devrait commencer par couper ses publications dans sa circonscription. Comme je le disais plus tôt, je l'ai fait dans ma circonscription, les envois collectifs ont été coupés de quatre à un. Je tiens à le dire, j'ai déjà écrit au Conseil du Trésor en leur disant—et vous savez, tous les députés reçoivent dans leurs bureaux de belles brochures bien imprimées, de Petro-Canada, dans de belles chemises au sigle des ministères, ainsi de suite, ayant de belles couleurs. J'ai écrit au Conseil du Trésor pour leur demander de faire comme au Québec, en deux couleurs, avec le drapeau du Québec et du Canada, comme pour les autres. Mais vous n'avez pas osé. . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 18 h 45, conformément à l'article 84 du Règlement, j'ai le devoir d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix toutes les motions nécessaires pour achever l'étude de l'amendement dont la Chambre est maintenant saisie.

[*Français*]

Le vote porte sur l'amendement du député de Windsor-Ouest.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cet amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant.)

(*Vote No 391*)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Assad	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker	Bélair
Bellemare	Berger
Black	Blondin
Boudria	Callbeck
Copps	Crawford
de Jong	Dingwall
Dionne	Duhamel
Ferguson	Finestone
Fisher	Flis
Fontana	Gaffney
Gagliano	Gardiner
Gauthier	Gray (Windsor West)
Grey (Beaver River)	Harb
Harvard	Harvey (Edmonton East)
Hopkins	Hovdebo
Hunter	Jordan
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Kristiansen	Lapierre
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
MacAulay	MacLaren
MacWilliam	Maheu
Manley	Marleau
Mifflin	Milliken
Mills	Mitchell
Nault	Nunziata
Pagtakhan	Parent
Parker	Phinney
Proud	Prud'homme
Riis	Rocheleau
Rodriguez	Rompkey
Simmons	Speller
Stewart	Stupich
Taylor	Vanclief
Waddell	Whittaker
Wood	Young (Acadie—Bathurst)—78

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Beatty
Belsher	Bertrand
Bjornson	Blackburn (Jonquière)

Blais
Bouchard (Roberval)
Boyer
Browes
Cardiff
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Cooper
Corbett
Couture
DeBlois
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hockin
Holtmann
Hudon
Jelinek
Koury
Langlois
Layton
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Charest
Clifford
Cook
Corbeil
Côté
Darling
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gibeau
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hogue
Horner
Hughes
Kempling
Landry
Larrivée
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McDermid
McLean
Monteith
Mulroney
Paproski
Porter
Reid
Ricard
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Sparrow
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van de Walle
Venne
Vien
Wilbee
Winegard
Marin
Masse
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Moore
Nicholson
Plourde
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Weiner
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—125

[*Traduction*]

M. le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

Comme il est 19 h 15, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 15.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 5 mars 1991

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LE BUDGET DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRE (C) 1990–1991

DÉCLARATION EXPLICATIVE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR

Le président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances) présente un message dont le Président donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le Budget des dépenses supplémentaire (C) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1991.

[*Traduction*]

RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, conformément aux articles 81.5 et 81.6 du Règlement, je propose:

Que le budget supplémentaire (C) pour l'exercice se terminant le 31 mars 1991, qui a été déposé à la Chambre aujourd'hui, soit renvoyé aux divers comités permanents comme il suit:

[*Français*]

Et parce que la liste des crédits qui sont envoyés aux divers comités est longue et détaillée, je demande à la Chambre, monsieur le Président, de consentir à ce qu'elle soit imprimée dans le *hansard* sans être lue.

M. le Président: Y consent-on?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: La liste précitée suit:*]

Au Comité permanent des affaires autochtones

Affaires indiennes et du Nord canadien, crédits 1c et 15c

Au Comité permanent de l'agriculture

Agriculture, crédits 1c, 5c, 15c, 20c et 40c

Au Comité permanent des communications et de la culture

Communications, crédits 1c, 10c, 30c, 46c, 47c, 67c et 72c

Secrétariat d'État, crédits 1c, 5c et 35c

Au Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale

Consommateurs et Sociétés, crédits 1c et 35c

Parlement, crédits 1c et 2c

Conseil privé, crédits 1c et 5c

Travaux publics, crédits 5c, 10c, 16c et L17c

Secrétariat d'État, crédits 25c et 26c

Approvisionnements et Services, crédits 5c et 10c

Conseil du Trésor, crédit 15c

Au Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources

Énergie, mines et ressources, crédit L15c

Au Comité permanent de l'environnement

Environnement, crédit 15c

Au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur

Affaires extérieures, crédits 1c, 10c, L13c, 20c, 35c et 65c

Au Comité permanent des finances

Finances, crédits 1c, 13c, 20c et 25c

Revenu national, crédits 1c, 5c et 10c

Au Comité permanent des forêts et des pêches

Pêches et Océans, crédits 1c et 10c

Forêts, crédits 1c et 10c

Au Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées

Justice, crédit 10c

Au Comité permanent de la justice et du Solliciteur général

Justice, crédits 5c, 15c, 20c et 40c

Solliciteur général, crédits 10c et 25c

Au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration

Emploi et immigration, crédits 1c, 6c, 10c, 17c et 20c

Travail, crédit 15c

Au Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants

Défense nationale, crédits 1c, 10c, L11c et 20c

Affaires courantes

Anciens combattants, crédit 1c

Au Comité permanent de la santé nationale et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine

Emploi et Immigration, crédit 35c

Santé nationale et bien-être social, crédits 1c, 5c, 15c, 30c, et 35c

Au Comité permanent de l'industrie, de la science et de la technologie, du développement régional du Nord

Agence de promotion économique du Canada atlantique, crédits 1c et 5c

Affaires indiennes et du Nord canadien, crédits 30c, 35c, 40c, 45c et 50c

Industrie, Sciences et Technologie, crédits 40c, 70c, 75c et 80c

Au Comité permanent des transports

Transports, crédits 1c, 2c, 18c, 20c, 25c, 40c et 45c

Que le crédit 20 du Conseil privé soit renvoyé au Comité mixte des langues officielles; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 49 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

• (1110)

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je présente une pétition, conformément à l'article 36 du Règlement, au nom d'un grand nombre de citoyens de Kamloops, en Colombie-Britannique.

Ce sont des gens pleins d'espoir et d'optimisme, qui demandent au gouvernement de supprimer la taxe sur les produits et services. Ils n'abandonnent pas la partie, et je les en félicite. Ils s'accrochent. Qui sait, ils seront peut-être récompensés de leurs efforts un jour.

Au nom de mes électeurs, je demande au gouvernement de reconsidérer la mise en oeuvre de cette taxe.

LE TIMBRE-POSTE COMMÉMORATIF

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, les pétitions suivantes qui portent la signature de résidents de Hamilton, de Stoney Creek et de Burlington.

Ils estiment que le Canada devrait honorer une grande dame, Marie Sklodowska-Curie, pour ses contributions scientifiques à l'humanité; on lui doit la découverte du radium qui sert à soigner les malades partout dans le monde.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'honorer Marie Sklodowska-Curie en émettant un timbre-poste pour commémorer le 125e anniversaire de sa naissance, soit le 7 novembre 1992.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement, je présente aussi des pétitions semblables à celles de mon collègue de Hamilton. Venant de l'Ontario, de Toronto notamment, ces pétitionnaires demandent au Parlement de faire pression auprès du gouvernement pour qu'il crée un timbre en l'honneur de Marie Sklodowska-Curie.

Nombre de pays ont déjà émis des timbres pour témoigner de la contribution scientifique de cette femme. Il est temps que le Canada les imite. Si les lignes directrices en vigueur ne permettent pas au comité de sélection de recommander l'émission d'un tel timbre, le gouvernement n'a qu'à les modifier.

C'est un honneur pour moi que de présenter ces pétitions aujourd'hui, car à la fin de la semaine, soit vendredi, nous célébrerons la Journée internationale de la femme.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, j'ai de nouveau l'honneur de présenter à la Chambre, conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement, une pétition provenant d'électeurs de ma circonscription, qui luttent encore contre la TPS.

Ils estiment non seulement que cette taxe alourdira leurs impôts, mais encore qu'elle entraînera une augmentation de l'inflation, des taux d'intérêt et du chômage, comme le confirment les statistiques économiques depuis quelques mois.

* * *

[*Français*]

LA COLLINE PARLEMENTAIRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36 du Règlement, je dépose une pétition provenant des citoyens et citoyennes de Sainte-Gertrude, en Abitibi, qui exigent que le gouvernement

du Canada mette fin au projet intitulé «le secteur de la cité parlementaire» qui envisage, au coût de 68 millions de dollars, l'aménagement d'un stationnement et d'un centre commercial sous le Parlement fédéral du Canada, et qu'il reconnaisse la nécessité de conserver tel quel l'environnement et le caractère historique des édifices et du site de la Colline parlementaire à Ottawa.

[*Traduction*]

PETRO-CANADA

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, j'ai le plaisir, conformément à l'article 36 du Règlement, de présenter huit pétitions signées par des électeurs de ma circonscription de Kootenay-Ouest—Revelstoke. Les pétitions ont été certifiées correctes quant à la forme et au contenu.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à défaire ou à retirer le projet de loi C-84 concernant la privatisation de la Société nationale des pétroles du Canada, Petro-Canada, et de conserver à cette société son statut de société d'État pour qu'elle agisse dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Les pétitionnaires proviennent de nombreuses localités de Kootenay-Ouest, dont les villes de Castlegar, Nelson, Rossland et Trail, les villages de Fruitvale, Caswell, Montrose, New Denver, Salmo, Slocan et Silverton, ainsi que les localités de Blueberry, Robson, Slocan Park, Winlaw et Argenta.

Il y a aussi quelques pétitionnaires de Penticton, en Colombie-Britannique, de Toronto et d'Ottawa.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondrons aujourd'hui à la question nº 446.

[*Texte*]

LES BONS DU TRÉSOR

Question nº 446—**M. Rodriguez:**

Combien de bons du Trésor les banques et les institutions financières au Canada ont-elles achetés entre 1980 et 1990?

Affaires courantes

L'hon. Michael Holcombe Wilson (ministre des Finances): Des bons du Trésor du gouvernement du Canada d'une valeur approximative nette de 33,6 milliards de dollars ont été achetés du premier trimestre 1980 au troisième trimestre 1990 (les données relatives au quatrième trimestre de 1990 ne sont pas encore disponibles).

Achats de bons du Trésor par les institutions financières

Du premier trimestre de 1980 au troisième trimestre de 1990

(en millions de dollars)

Secteur	Montant
Banques à charte	6331
Banque d'épargne du Québec	-1
Coopératives de crédit et caisses populaires	2460
Compagnies de fiducie	6240
Sociétés de prêt hypothécaire	1146
Compagnie d'assurance-vie	1063
Caisse séparée d'assurance-vie	652
Caisse de retraite en fiducie	6847
Courtiers en valeurs mobilières	2202
Sociétés de fonds mutuel	3054
Assurance de biens et de risques divers	907
Sociétés de prêt à la consommation	268
Assurance-accidents et assurance-maladie	230
Autres (non comptabilisés par ailleurs)	603
Sociétés d'État fédérales (Finances)	32
Sociétés d'État provinciales (Finances)	1596
Total	**33630**

(Source: Statistique Canada, Comptes de flux financiers)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE 1991–1992 PORTANT POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Barbara McDougall (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C–97, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'ouvre aujourd'hui le débat sur le projet de loi C–97 portant pouvoir d'emprunt. C'est la présentation d'un projet semblable qui a été l'une de mes premières responsabilités à la Chambre comme membre du Cabinet en 1985, et je suis heureuse, aujourd'hui encore, de proposer ce projet de loi qui est un élément crucial des activités du gouvernement.

Il importe pour commencer de situer le projet dans son juste contexte, celui de la politique économique du gouvernement énoncée la semaine dernière dans l'exposé budgétaire du ministre des Finances.

[*Français*]

Dans son discours du Budget, le ministre a exposé un plan de relance de l'économie qui permettra au Canada d'amorcer une nouvelle période de croissance et de prospérité. Toutefois, pour relancer l'économie, il faut réduire les taux d'intérêt, ce qui favorisera l'activité économique.

[*Traduction*]

Nous allons abaisser ces taux par trois moyens dont le ministre des Finances a parlé à la Chambre la semaine dernière: d'abord, nous fixerons des objectifs clairs et réalisables en matière d'inflation; ensuite, nous prendrons les mesures nécessaires pour en venir à équilibrer le budget du gouvernement; puis, nous allons restreindre le plus possible les activités du gouvernement.

L'ensemble de ces mesures traduit l'engagement à assurer une gestion et un contrôle efficaces par le gouvernement, ce qui sera très utile pour le Canada dans les années à venir. Ce souci nous anime depuis notre accession au pouvoir, qui a mis un terme à de longues années de négligence.

Ces mesures assureront un contrôle rigoureux des dépenses. La croissance des dépenses de programmes sera plafonnée à 3 p. 100 par année après 1991–1992. De la sorte, le déficit sera maintenu à 30,5 milliards cette année et l'an prochain. En 1992–1993, il sera inférieur à 25 milliards pour la première fois en une décennie. Ces mesures permettront au gouvernement d'éliminer les nouveaux emprunts fédéraux sur les marchés financiers en 1993–1994.

En d'autres termes, dans le débat sur le projet dont nous sommes saisis, nous ne devons pas oublier que les mesures proposées dans le budget réduiront considérablement le montant du pouvoir d'emprunt dont le gouvernement aura besoin à l'avenir.

Les emprunts du gouvernement sont une question très importante qui fait songer naturellement à deux éléments dont il faut tenir compte: la dette publique et le déficit. En période de récession, par le passé, les gouvernements ont le plus souvent accru les dépenses et ont cessé de se préoccuper de leur situation financière. Les députés d'en face qui souhaiteraient que nous suivions cet exemple, oublient que, à cette époque, le gouvernement n'avait pas le même fardeau qu'aujourd'hui. Ce fardeau, nous le devons à 20 ans de déficits constamment élevés et à l'accumulation d'une lourde dette parce que les gouvernements libéraux ont accru les dépenses non seulement en période de difficultés économiques, mais aussi pendant les périodes de prospérité, alors qu'ils auraient dû comprimer les dépenses.

• (1120)

Cela me rappelle le passage biblique où on parle de sept années de vaches maigres et de sept années de vaches grasses, pendant lesquelles il faut faire des réserves pour les jours difficiles. Il ne faut pas oublier qu'une augmentation des dépenses supérieure à celle proposée dans le budget se répercuterait directement sur le montant du pouvoir d'emprunt demandé dans le projet de loi.

Une voix: Ah, le bon vieux temps!

Mme MacDougall: Oh, oui. Le bon vieux temps qui nous a plongés dans le pétrin où nous sommes aujourd'hui.

On prévoit que la dette publique franchira le cap des 400 milliards d'ici le milieu de l'année et nos frais d'intérêt dépasseront 43 milliards l'an prochain, ce qui est supérieur aux budgets réunis de la sécurité de la vieillesse, de l'assurance–chômage et des allocations familiales.

[*Français*]

Notre gouvernement a abordé ce problème avec sérieux. Depuis que nous avons pris le pouvoir en 1984, nous travaillons avec acharnement à réduire le déficit et à limiter le plus possible la croissance de la dette. Des progrès ont été faits. Nous avons freiné la croissance de la dette. De plus, le rapport du déficit au revenu national a été réduit de moitié.

En 1989, le ministre des Finances a fixé comme objectif à moyen terme de cesser de contracter de nouveaux emprunts sur les marchés des capitaux d'ici la fin de 1994–1995. Pour atteindre cet objectif, il fallait réduire considérablement le déficit. On a réitéré cet objectif dans le Budget de 1990 qui prévoyait de nouvelles mesures visant à assurer l'atteinte de cet objectif.

Dans le Budget présenté la semaine dernière, d'autres mesures ont été proposées pour assurer l'atteinte de cet objectif, malgré la diminution des recettes et l'augmentation des dépenses attribuables aux problèmes économiques et la hausse des frais de la dette causée par les taux d'intérêt élevés.

[*Traduction*]

Nous prolongeons l'actuel plan de contrôle des dépenses parce que la discipline et la compression soutenue des dépenses de programmes sont essentielles si nous voulons réduire le déficit et maîtriser la dette. Le programme de deux ans annoncé l'an dernier s'étendra sur cinq ans en tout. Les programmes visés par ce plan seront limités à une croissance annuelle moyenne de 1,7 p. 100.

Il y a évidemment quelques programmes importants qui sont soustraits au plan, ce qui normal. Ce sont les programmes de soutien du revenu des personnes âgées, des familles et des anciens combattants, l'assurance-chômage ainsi que la péréquation. Il y a d'autres exceptions aussi, comme les versements consentis aux provinces les moins riches dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada ainsi que les programmes destinés aux Indiens et aux Inuit. Ces programmes soustraits au plan, qui représentent 60 p. 100 de toutes les dépenses de programmes, progresseront au rythme moyen de 3,9 p. 100 par année pendant la durée du plan.

De plus, nous apportons des réformes dans la gestion publique. Nous intensifions les mesures d'austérité en place depuis 1984, programme essentiel à l'époque et encore aujourd'hui qui a permis de réduire le coût réel de fonctionnement.

Les hausses de traitement des députés et des ministres seront limitées, tout comme les traitements des fonctionnaires, y compris ceux des cadres supérieurs, des sous-ministres et des dirigeants de sociétés d'État.

Les niveaux de gestion qui se sont accumulés au fil des ans à la faveur de l'inertie seront supprimés. Le nombre des hauts gestionnaires dans la fonction publique sera réduit de 10 p. 100. Les dépenses d'immobilisation et les budgets de fonctionnement non salariaux seront bloqués au niveau de 1990–1991.

De plus, monsieur le Président, le gouvernement prendra de nouvelles mesures qui compléteront ce programme d'austérité. Les dépenses seront limitées par voie législative, de sorte que les objectifs en matière de dépenses soient atteints.

Nous établirons le Fonds du service et de la réduction de la dette afin de nous assurer que toutes les recettes de la TPS contribuent à réduire le déficit.

Une voix: Elle ne devait avoir aucune incidence sur les recettes.

Mme McDougall: Bien sûr, cela n'a pas changé.

M. Milliken: Que de balivernes!

Mme McDougall: Ce ne sont certainement pas des balivernes, monsieur le Président. Ce sont des progrès importants. Les Canadiens de tous les milieux savent que nous ne pouvons pas continuer à hypothéquer notre avenir, et ils veulent s'assurer que l'argent dépensé servira à réduire la dette accumulée durant toutes ces années de prodigalité.

Des voix: Bien dit!

Mme McDougall: Je suis certaine que ces mesures recevront l'appui de tous les députés et qu'elles nous amèneront au point où il ne sera plus nécessaire d'emprunter. Ce sera un jour important pour tous les Canadiens, monsieur le Président.

Ce sont des mesures sérieuses, et je suis vraiment désolée que les députés d'en face ne considère pas notre situation financière comme étant sérieuse. Il faut les examiner très attentivement pour les comprendre. Cela est particulièrement vrai lorsqu'on examine l'impact de ces mesures sur les programmes offerts par mon ministère, Emploi et Immigration Canada. Je veux parler de ces programmes pendant quelques minutes.

Les députés d'en face ont dit toutes sortes de choses au sujet de l'impact de ce plan sur les chômeurs. Je veux assurer à la Chambre que nous avons pris des engagements sérieux dès le départ envers les chômeurs canadiens et que nous continuons de respecter ces engagements.

Les députés s'en sont pris particulièrement à une décision, soit la réduction de 100 millions de dollars du budget de la Planification de l'emploi. Ils ont soutenu, à tort évidemment, que le gouvernement abandonnait les chômeurs. C'est tout à fait faux.

[*Français*]

Après son élection en 1984, notre gouvernement a examiné l'ensemble hétéroclite de programmes de création d'emplois et de formation légués par les libéraux. Ces travaux ont abouti à l'établissement de la planification de l'emploi lancée en 1985.

Grâce à la planification de l'emploi, nous avons rationalisé les programmes de formation et d'emploi. Nous nous sommes écartés des programmes ponctuels de création d'emploi. Ceux-ci ne permettaient pas aux participants d'acquérir de nouvelles compétences et n'augmentaient pas leurs chances de sortir du cycle du chômage.

D'après les expériences qui ont été vécues dans leurs propres circonscriptions, les députés, des deux côtés de la Chambre bien sûr, savent que nos programmes ont obtenu de meilleurs résultats que les programmes précédents.

Le Programme de développement des collectivités a permis aux gens de raffermir l'économie des localités. Le Programme de développement de l'emploi a mis l'accent sur les compétences. Les stagiaires participants en ont tiré profit dans le secteur privé.

Nous avons mis au point des formules innovatrices, de formation professionnelle de base. Pour faire face à l'évolution de la technologie, nous avons implanté le programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre et celui d'acquisition de compétence. Les femmes qui reviennent sur le marché du travail et les jeunes en ont bénéficié.

• (1130)

Nous avons été obligés, il y a deux ans, de réévaluer nos programmes de formation et d'adaptation.

[*Traduction*]

Nous n'étions évidemment pas les seuls à admettre la nécessité de restructurer cet ensemble hétéroclite de programmes qui avait pris beaucoup d'ampleur avec les années: le rapport de la Commission Macdonald, le rapport Forget, le rapport de Grandpré et un rapport du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration déposé au cours de la dernière législature allaient tous dans le même sens. Il fallait modifier nos programmes à l'intention des chômeurs.

Le Canada avait besoin d'une politique active du marché du travail. Il existait peut-être certaines divergences d'opinions entre tous ces groupes quant à la nature de cette politique, mais tous s'accordaient à dire que le gouvernement devait ouvrir la voie en élaborant une politique active du marché du travail, et c'est ce que nous avons fait. Nous avons élaboré une politique qui favorise l'adaptation des travailleurs aux demandes changeantes, et non une politique fondée sur l'hypothèse selon laquelle ces changements ne se produiraient jamais, ce qui s'était fait auparavant.

Cet examen nous a amenés à élaborer la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, que j'ai présentée à la Chambre le 11 avril 1989. Je crois que c'est là une réalisation importante pour le gouvernement et pour les Canadiens. Cette stratégie a été conçue pour s'attaquer à deux problèmes qui existaient depuis longtemps. Le premier, c'est celui des travailleurs canadiens qui, trop souvent, n'ont pas les compétences voulues pour obtenir et conserver un bon emploi, qui non seulement accroîtrait leur participation sur le marché du travail, mais qui leur donnerait aussi un sentiment de satisfaction parce qu'ils participeraient davantage et parce qu'ils pourraient mieux subvenir aux besoins de leur famille et assurer son avenir.

Le deuxième problème est celui des employeurs canadiens qui ont des postes à pourvoir, mais qui ne peuvent pas trouver les travailleurs qualifiés dont ils ont besoin. Nous trouvons constamment des secteurs où il y a incompatibilité entre les emplois disponibles et les compétences des personnes qui pourraient occuper ces emplois.

Notre stratégie est fondée sur l'idée d'un partenariat avec les employeurs, avec les syndicats, avec le milieu de l'enseignement de même qu'avec les provinces et les territoires. C'est un genre de partenariat que nous n'avons encore jamais vu. Le gouvernement fédéral ne peut pas s'occuper à lui seul de la formation des travailleurs canadiens. Nous pouvons cependant travailler avec d'autres pour accroître la quantité et la qualité de la formation offerte afin de s'assurer qu'elle est adaptée aux besoins des travailleurs et des employeurs.

La dernière mesure prise pour élaborer ce partenariat a été l'annonce, le 14 janvier de cette année, de la création du Conseil de mise en valeur de la main-d'oeuvre. Ce conseil réunira, pour la première fois au Canada, des représentants des syndicats, du milieu des affaires et des groupes d'action sociale qui nous aideront à améliorer, entre autres choses, la formation offerte aux travailleurs canadiens. Quelle réussite pour la Canada d'avoir été capable de bâtir le genre de partenariat dont nous aurons besoin au cours de cette décennie et qu'on a refusé d'exploiter pendant si longtemps.

Évidemment, l'amélioration du régime d'assurance-chômage était un élément clé de la mise en oeuvre de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre. Nous voulions que le régime d'assurance-chômage continue d'assurer un revenu aux chômeurs, mais nous voulions leur donner aussi une aide active. Nous voulions que l'assurance-chômage fasse partie de cette politique active du marché du travail que les Canadiens veulent et dont ils ont tant besoin.

Pour atteindre ce but, dans les circonstances actuelles, nous devions faire un choix qui nous est familier. Nous pouvions hausser les impôts pour financer ces nouveaux programmes. Nous pouvions emprunter l'argent, augmentant ainsi le montant des emprunts autorisés dans les projets de loi comme celui que nous débattons aujourd'hui, le projet de loi C-97, ou nous pouvions trouver une meilleure façon. Comme d'habitude, nous avons choisi la façon la plus sûre sur le plan financier. Nous avons développé l'aspect actif du régime de l'assurance-chômage et avons invité les employeurs ainsi que les travailleurs, qui en sont les bénéficiaires, à en assumer le coût.

Le projet de loi C-21 a finalement pris force de loi l'automne dernier après que les libéraux en eurent paralysé l'étude pendant un an à l'autre endroit; il prévoyait cette participation accrue malgré les protestations habituelles de l'opposition. En conséquence, le régime de l'assurance-chômage contribue cette année 1,4 milliard de dollars à la formation, aux allocations de formation et à l'aide à l'emploi pour les prestataires d'assurance-chômage, de l'argent qui servira à former 45 000 bénéficiaires de plus que l'an dernier.

[*Français*]

Dans ces circonstances, quel est l'impact réel de la réduction des fonds réservés à la planification de l'emploi, qui est prévue dans le Budget?

Si nous examinons les crédits destinés à la formation, aux allocations de formation et à l'aide à l'emploi, nous constatons que ces programmes profitent, cette année, d'un financement non pas moindre, mais en fait plus élevé.

Les députés doivent se rendre compte que, malgré son importance, la planification de l'emploi n'est pas le seul élément du programme de formation et d'emploi du gouvernement fédéral. Cette année, comme le montre le plan des dépenses d'emploi et d'immigration, le gouvernement a veillé à ce que plus de 3 milliards de dollars soient réservés à la formation, aux allocations de formation et à l'aide à l'emploi, ce qui représente 500 millions de plus que l'an dernier et 900 millions de plus que l'année précédente. L'aide destinée aux travailleurs canadiens n'a donc pas diminué mais s'est accrue.

[*Traduction*]

Quant à notre décision de hausser les cotisations, nous faisions face à un autre choix difficile. Comme le ministre des Finances l'a fait remarquer dans son exposé budgétaire, les conditions du marché du travail ont provoqué une plus grande demande de prestations que nous avions pu le prévoir.

Le déficit prévu de la caisse de l'assurance-chômage aurait donc exigé de fortes hausses des cotisations en 1993 et plus tard pour supprimer le déficit et payer les intérêts qui se seraient également accumulés sur cette dette.

Ce déficit aurait pour premier effet d'accroître les besoins actuels de trésorerie du gouvernement. Sans de nouvelles recettes provenant des cotisations pour contrebalancer le déficit, le besoin d'emprunter augmenterait encore une fois, et l'intérêt sur ces emprunts aggraverait le problème de la dette que nous connaissons déjà.

Ce n'est pas le temps de remettre les décisions difficiles à plus tard. Les cotisations d'assurance-chômage devraient augmenter maintenant et non plus tard. La caisse de l'assurance-chômage affichera quand même un déficit, et je tiens à dire bien clairement que le gouvernement financera ce déficit. En fin de compte, après tout, le gouvernement représente les contribuables et ceux qui paient les cotisations. Le gouvernement financera le déficit, mais ce dernier ne sera jamais aussi grand qu'il aurait été si nous n'avions pas agi dès maintenant.

Comme toujours, notre gouvernement a agi avec prudence. Nous reconnaissons les nombreux besoins auxquels le gouvernement est appelé à répondre, mais nous reconnaissons également que c'est se faire des illusions que penser que nous pouvons toujours compter que les générations à venir seront capables de payer pour nos décisions.

Le plan de relance économique permet donc de faire des choix qui nous aideront à revenir à la prospérité et qui procureront en même temps au gouvernement la santé financière dont il a besoin pour bien faire son travail.

Une voix: Vous faites pleurer les enfants.

Mme McDougall: Je puis vous l'assurer, monsieur le Président, quand ce jeune enfant aura grandi, le Canada sera certes devenu un meilleur endroit où vivre, et ce grâce aux politiques que notre gouvernement a mises en oeuvre.

Il est important de fournir au gouvernement la santé financière dont il a besoin pour bien faire son travail. Nous assumons très sérieusement cette responsabilité.

Entre temps, bien sûr, il reste nécessaire d'emprunter des gros montants, et c'est pourquoi nous sollicitons ici aujourd'hui ce pouvoir d'emprunt.

Les dispositions de la mesure à l'étude sont claires et directes. Il y a tout d'abord une disposition permettant de pourvoir à nos besoins d'emprunt prévus pour répondre aux besoins financiers nets exposés très clairement dans le budget.

Le montant sollicité inclut des fonds au chapitre des gains prévus du fonds des changes et une réserve de 3 milliards pour gérer les opérations de change. Tout cela représente une demande de pouvoir d'emprunt s'élevant à 26,4 milliards de dollars.

Je devrais bien sûr expliquer un détail aux députés d'en face. Comme pour les années précédentes, la demande de pouvoir d'emprunt au chapitre des gains du fonds des changes est due au fait que ces gains inscrits dans les Comptes publics comme recettes budgétaires donnent lieu à d'autres besoins financiers en dollars canadiens. C'est parce qu'ils demeurent dans le compte et ne sont pas mis à la disposition du gouvernement pour financer ses opérations.

La réserve de 3 milliards est la même montant que celle qui a été sollicitée dans les projets de loi portant pouvoir d'emprunt des quatre dernières années. Il n'y a rien d'inhabituel à cet égard.

[*Français*]

Le projet de loi dispose, comme cela est le cas habituellement, qu'à la fin de l'année financière, soit le 31 mars 1992, tout pouvoir d'emprunt de plus de 3 milliards de dollars qui n'aura pas été utilisé en vertu de ce projet de loi sera annulé, comme toujours. Cette disposition protège la réserve permanente du gouvernement jusqu'à l'année suivante, au cas où celui-ci ne recevrait pas un nouveau pouvoir d'emprunt avant le début de la nouvelle année financière.

• (1140)

Le projet de loi annule également la réserve semblable de 3 milliards de dollars qui accompagnait le pouvoir d'emprunt de l'an dernier; l'annulation entrera en vigueur à la plus tardive des deux dates suivantes, soit le 31 mars 1991 ou le jour où le présent projet de loi prendra effet.

Je veux rappeler aux députés que ce projet de loi fournit le pouvoir d'emprunt dont le gouvernement a besoin pour 1991-1992. Il importe de l'examiner rapidement.

[*Traduction*]

Le temps revêt parfois une importance essentielle quand il s'agit de pouvoir d'emprunt. Par exemple, les obligations du gouvernement du Canada qui seront mises en vente le 12 mars épuiseront presque tout le pouvoir d'emprunt accordé pour 1990-1991. Les mouvements quotidiens de trésorerie sont imprévisibles, mais nous prévoyons qu'il sera nécessaire de recourir à l'article 47 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour pouvoir vendre des bons du Trésor pendant la dernière moitié de mars.

[*Français*]

Tant que le projet de loi ne sera pas en vigueur, le gouvernement ne pourra vendre que des titres à court terme et il ne pourra maintenir l'équilibre souhaité entre la dette à court terme et la dette à long terme. Or, le gouvernement s'emploie à harmoniser celles-ci pour réduire les risques d'augmentation des frais inhérents au service de la dette découlant des variations à court terme des taux d'intérêt.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, le projet de loi ne contient aucune disposition inhabituelle, et tous les renseignements nécessaires pour le comprendre sont fournis dans les documents relatifs au budget et dans le Budget des dépenses principal. J'exhorte donc la Chambre à l'adopter aussi rapidement que possible de sorte que le nouveau pouvoir d'emprunt soit en vigueur au début de la nouvelle année financière et que le gouvernement puisse exécuter son programme régulier d'emprunt.

Des voix: Bravo!

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le moment est venu de procéder à des changements, à de vrais changements. L'intervention du président du Conseil du Trésor, ce matin, en a prouvé l'urgente nécessité. Hier, il a promis de nous fournir des réponses sur les dépenses de la Commission Spicer; hier il nous a dit d'attendre au lendemain et qu'il nous fournirait les faits,

M. Flis: Nous attendons.

Mme Copps: En fait, monsieur le Président, le Budget des dépenses supplémentaire qu'il a déposé aujourd'hui montre que près de 18 millions de dollars auront été dépensés par cette commission au 31 mars de cet exercice financier.

Il est probable qu'une fois sa tâche terminée, cette commission royale restera célèbre dans les annales comme la plus chère qui ait jamais siégé. Étant donné la nature de son travail, on ne contestera pas qu'il vaut la peine de dépenser de l'argent pour essayer de sauver notre pays; mais quand on a un président qui, de son propre aveu, a refusé hier soir de se considérer comme un fédéraliste, on doit se demander si, en fait, l'argent que dépensent les contribuables pour la Commission Spicer n'est pas simplement gaspillé.

Je voudrais citer ce qu'il a dit, parce que je pense que les Canadiens étaient scandalisés et horrifiés d'entendre sa réponse lorsqu'on lui a posé cette simple question: «Êtes-vous—eh bien, je le demanderai quand même—êtes-vous fédéraliste?»

«Je suis Canadien et la structure de notre pays m'importe peu. Je m'en moque royalement. Je suis absolument indifférent au fait que nous ayons un régime fédéral, confédéral ou une souveraineté-association, tant que les grandes civilisations de notre pays auront réussi à conclure une association sensée et créative.»

M. Flis: Qu'a-t-il appelé grandes nations?

Mme Copps: Le président de la commission, qui a été nommé par le premier ministre et qui, jour après jour, refuse de répondre à la Chambre des communes à nos questions sur ce sujet, n'est même pas disposé à se considérer comme un fédéraliste. Et pourtant, le président du Conseil du Trésor. . .

[*Français*]

. . .est venu en Chambre et il a promis d'apporter des précisions en ce qui concerne les dépenses Spicer, mais il est resté, comme il l'a toujours été, aveugle. On a les sourds, les aveugles et les muets. Le muet, monsieur le Président, c'est le premier ministre, qui reste toujours assis à son siège et qui n'ose même pas nous répondre sur les questions qui concernent la Confédération. Cela en est même rendu au point maintenant, monsieur le Président, que le président de la Commission établie par le premier ministre pour trouver une formule pour sauver le Canada n'est pas même prêt à se dire fédéraliste. Il qualifie la politique du gouvernement de «plomberie»; de la plomberie, monsieur le Président, mais la plomberie est quand même importante pour faire fonctionner une maison. J'aimerais poser la question à savoir s'il est prêt à vivre dans une maison sans plomberie?

Je pense, monsieur le Président, que la formule qu'on trouve sur le partage des pouvoirs, c'est quand même important en ce qui concerne les revenus du Canada.

[*Traduction*]

C'est pourquoi je dis que le moment est venu d'opérer de vrais changements. Près de 1 500 000 Canadiens seront en chômage à cause des programmes économiques du gouvernement. Nous avons une ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui vient de se vanter à la Chambre des communes de son merveilleux bilan—1 500 000 Canadiens sans espoir.

Une voix: Quel bilan!

Mme Copps: Un enfant canadien sur six se couche tous les soirs le ventre vide. Le nombre des faillites est monté en flèche; il y en a eu 55 000 l'année dernière.

Une voix: Quel bilan!

Mme Copps: Lorsqu'ils sont mis en présence de ce genre de faits, que font le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor? Ils procèdent à des restrictions budgétaires. Ils retirent 100 millions de dollars à la Planification de l'emploi. Si la ministre de l'Emploi se souciait vraiment des gens qu'elle est censée représenter, elle aurait pris la décision honorable qui s'imposait et elle aurait démissionné après que le ministre des Finances eut vidé de leur substance les propositions concernant la Planification de l'emploi.

Des voix: Bravo!

Mme Copps: Le gouvernement a retiré presque un milliard de dollars aux programmes destinés à aider les pauvres de notre pays et a augmenté les cotisations d'assurance-chômage pour les employés de la bagatelle de 24 p. 100!

[*Français*]

Dans son Budget, monsieur le Président, le ministre des Finances annonce qu'il coupera 525 millions au financement aux organismes sans but lucratif dans les cinq prochaines années. En 1991-1992, la coupure sera de 75 millions. Dans le Budget des dépenses déposé jeudi dernier par le président du Conseil du Trésor, il est impossible de savoir quels organismes seront touchés. Est-ce que ce seront les groupes qui s'occupent des femmes en difficulté?

[*Traduction*]

Vont-ils réduire les subventions aux organisations féminines comme ils l'ont fait de manière sournoise dans le dernier budget?

[*Français*]

Est-ce que ce sont les organismes qui s'occupent des banques alimentaires?

[*Traduction*]

Vont-ils réduire les subventions aux banques d'alimentation?

[*Français*]

Le gouvernement attaque les Canadiens et les Canadiennes des deux côtés. Il crée la misère par la récession et les coupures dans les services sociaux, puis il coupe les moyens aux organismes qui essaient d'aider les victimes des politiques gouvernementales. C'est de l'irresponsabilité totale, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Dans les années 30, R. B. Bennett nous a menés à la dépression. Dans les années 90, notre ministre des Finances nous fera connaître la misère noire. Le pire, c'est qu'il est évident que le ministre et son Cabinet ne se contentent plus de simplement envoyer le régime d'assurance-maladie aux soins intensifs. Le budget prouve bien que le gouvernement tient à supprimer notre système de soins de santé qui jadis faisait notre fierté. Le ministre réduira

les paiements de transfert de 338 millions de dollars l'an prochain, et les provinces devront se débrouiller avec 2,3 milliards de dollars en moins au cours des cinq prochaines années, justement à cause des restrictions imposées par le ministre. Ces compressions signent l'arrêt de mort de notre système national d'assurance-maladie, sans parler de notre système d'enseignement postsecondaire qui est sérieusement menacé.

Selon les chiffres qui figurent dans le Budget des dépenses, le ministre retranchera plus d'un milliard de dollars au programme des services de santé assurés, cette année seulement.

[*Français*]

À la page 25-10 du Budget des dépenses, on trouve cette coupure de plus de 1 milliard de dollars pour le Programme des services de santé assurés. Au total, monsieur le Président, cela représente 2,3 milliards de dollars de coupures dans les paiements de transferts, en plus une somme globale de près de 5 milliards de dollars pour les coupures et dans les services de santé, et dans les services d'éducation, et dans les services de logements sociaux, et dans les services de bien-être social. Ce Budget et ce gouvernement attaquent de façon préméditée les moins bien nantis de notre société.

• (1150)

[*Traduction*]

Nous estimons que cette réduction, qui s'inscrit dans le cadre des compressions de l'ordre de 2,3 milliards de dollars au chapitre des paiements de transfert et de 5 milliards de dollars pour l'ensemble des programmes sociaux, porte directement atteinte aux membres de notre société qui ne sont pas en mesure de s'aider eux-mêmes.

Le ministre des Finances est-il en train de dire à la dame âgée qui attend d'être admise à l'hôpital qu'elle devra en payer la note?

En 1985, ce même ministre s'en était pris de façon sournoise aux pensions de Sécurité de la vieillesse. Il a dû changer d'idée quand une dame plutôt courageuse, M^me^ Solange Denis, s'est rendue au Parlement et a lancé au premier ministre cette remarque passablement éloquente: «Adieu, Charlie Brown.» Et bien, monsieur le Président, le moment est venu de dire au premier ministre et au ministre des Finances que ce sera au tour des Canadiens de dire «Adieu, Charlie Brown» à ceux qui auraient l'intention de supprimer notre régime d'assurance-maladie.

Notre régime public d'assurance-maladie fait l'envie de bien des pays depuis longtemps. Il est ironique, cruellement ironique, de voir que, au moment même où les États-Unis songent très sérieusement à établir un régime national d'assurance-maladie, notre propre gouvernement, le ministre des Finances et ses collègues du Cabinet, nous poussent, à notre corps défendant, vers un système à l'américaine. Pour les malades, les personnes âgées et les handicapés, les soins de santé font souvent la différence entre la vie et la mort.

Qu'est-ce que le ministre a à dire à ces Canadiens qui comptent sur notre système de soins de santé? Que dit-il dans son budget? Je cite:

> Je reconnais qu'une limitation de la croissance des transferts au chapitre du financement des programmes établis peut amener à se préoccuper de la capacité du gouvernement fédéral de continuer à faire respecter les principes nationaux régissant l'assurance-maladie, aux termes de la *Loi canadienne sur la santé*.

Ce ne sont pas là les paroles de l'opposition ni de l'Association médicale canadienne. C'est plutôt le ministre des Finances qui affirme dans son propre budget que les principes nationaux régissant l'assurance-maladie risquent de ne plus être applicables en vertu de la *Loi canadienne sur la santé*. Il est conscient du fait que les Canadiens sont inquiets, mais il ne fera absolument rien pour remédier à la situation.

Le thatchérisme est peut-être mort et enterré en Grande-Bretagne, Dieu merci, mais il est manifeste que cette doctrine se porte très bien au Canada et que c'est Margaret Thatcher qui dicte ses discours à Michael Wilson.

Le financement des programmes établis a été créé en 1982, pour remplacer les mécanismes de financement fédéraux qui existaient alors. Nous admettons que le FPE ne fonctionne pas aussi bien qu'il le devrait. Notre chef, Jean Chrétien, l'a signalé à je ne sais combien de reprises. De nombreuses provinces versent les transferts au chapitre du financement des programmes établis dans leur fonds de recettes fiscales générales. Il faut s'assurer que les crédits fédéraux transférés aux provinces pour l'enseignement et la santé sont bien consacrés à ces secteurs. Cependant, la solution n'est pas pour autant de limiter la croissance des paiements au terme du Régime d'assistance publique du Canada. Les pauvres vivant à Edmonton, Vancouver, Montréal ou Chicoutimi ont tout autant besoin d'aide que ceux de Winnipeg ou Halifax.

Les libéraux considèrent que la seule façon d'améliorer le régime, c'est de s'assurer qu'on consacre bien à la santé et à l'enseignement l'argent versé par le gouvernement fédéral pour combler ces besoins. Ils croient également qu'il incombe au gouvernement central de continuer à financer les soins de santé et l'éducation pour que les Canadiens puissent compter sur des normes nationales dans tout le pays.

Les conservateurs jugent que la meilleure façon de remédier à la situation consiste à sabrer dans les crédits destinés à l'assurance maladie et aux étudiants. Les libéraux, quant à eux, pensent que la solution est plutôt de dépenser l'argent dans les domaines où les besoins sont les plus criants. Pourquoi le ministre et son gouvernement abandonnent-ils à leur sort les gens malades, les

personnes âgées, les handicapés et les jeunes du pays? Je vais vous le dire, monsieur le Président. Nos vis-à-vis se fichent éperdument des malades et des personnes âgées. À l'instar de leur premier ministre, de leur ministre des Finances et du reste de leur gouvernement fatigué, ils n'écoutent pas les Canadiens. En janvier et février derniers, pendant que le gouvernement s'affairait à détruire tout ce qui nous distingue en tant que Canadiens, nous, du caucus libéral, parcourions le pays pour écouter ce que les Canadiens avaient à dire. Nous avons tenu 35 audiences et reçu plus de 300 mémoires. Nous avons pu ainsi connaître le point de vue d'associations de gens d'affaires, de syndicats, de travailleurs et de travailleuses, de groupes d'action sociale, de représentants municipaux et provinciaux, d'organismes culturels et de gens ordinaires.

Les libéraux ont prêté l'oreille à ce que les Canadiens avaient à dire, et le message est clair. Le gouvernement a perdu la confiance des Canadiens. Sa politique économique frappe durement les mères seules, les enfants, les étudiants, les travailleurs, les petites entreprises, les personnes confinées à la maison et les malades.

Partout au Canada, les gens nous ont dit qu'ils souffraient énormément de la politique économique du ministre et de son gouvernement.

Voici ce qu'avait à dire à ce sujet la Chambre de commerce du Nouveau-Brunswick: «Depuis cinq ans, le gouvernement fédéral a augmenté l'impôt des particuliers de 57 p. 100 et celui des sociétés de 25 p. 100. Si l'on ajoute à cela la TPS, cela force les entreprises canadiennes à supporter un fardeau accru.»

Pour sa part, le Centre d'aide aux chômeurs de London nous a précisé ce qui suit: «Le plus pénible de la récession pour beaucoup de nos clients chômeurs, c'est qu'ils ne peuvent reprendre leur ancien emploi même lorsque la conjoncture est plus favorable. En fait, la majeure partie de ces gens ne pourront jamais plus retrouver leur place.»

[*Français*]

Voici ce que la Confédération des syndicats nationaux a dit aux libéraux:

> La réorganisation économique continentale est faite au détriment de la souveraineté économique du Canada et a des effets graves sur les travailleurs canadiens. . .

. . .et les travailleuses canadiennes.

[*Traduction*]

Voici ce que le vice-président de l'hôpital Civic de Hamilton nous a dit: «La réduction des paiements de transfert par le gouvernement fédéral se répercute sur les transferts provinciaux. Le gouvernement provincial a dû restreindre les transferts aux hôpitaux au point que les sommes nous semblent inférieures à ce qu'exige le fonctionnement. Ces restrictions entraînent un rationnement des services.»

La Manitoba Anti-Poverty Organization a déclaré aux libéraux: «Les Canadiens qui perdent leur emploi sont forcés de se tourner vers l'assurance-chômage, mais à cause des délais concernant les prestations et des compressions sur le marché du travail, ils doivent vendre tous leurs biens, dépasser leur crédit et demander l'aide sociale.»

Ce n'est qu'une partie des cas, tout à fait révélateurs, à mon avis, que les Canadiens nous ont exposés directement. Dans ce budget et dans ces prévisions de dépenses, les ministres ne font que renvoyer la balle aux provinces, qui la renverront aux municipalités, lesquelles la refileront à leur tour aux contribuables.

Quand le ministre qui a imposé 33 hausses d'impôt depuis 1984 affirme qu'il n'augmente pas les impôts dans son budget, il cherche à nous leurrer. Pense-t-il vraiment que nous croyons que les Canadiens ne se ressentiront pas de ces réductions des paiements de transfert? Bien sûr qu'ils vont s'en ressentir.

Le gouvernement joue une fois de plus aux dés avec l'avenir du Canada, cette fois avec notre avenir économique, et tous les Canadiens y perdent.

Les économistes ne sont pas toujours d'accord sur bien des choses, mais la plupart sont du même avis à ce sujet. Le gouvernement nous a délibérément plongés dans une récession authentiquement canadienne en tentant sauvagement d'effacer. . .

Des voix: Bravo!

Mme Copps: . . . la dette publique, qui a doublé depuis son arrivée au pouvoir, sur le dos des pauvres, des chômeurs, des malades et de ceux qui peuvent le moins se défendre.

De notre côté de la Chambre, nous disons qu'il faut plus qu'un nouveau budget. Comme la grande majorité des Canadiens, nous voulons un nouveau plan économi-

que pour nous sortir de la récession le plus tôt possible, et nous voulons un nouveau gouvernement.

Des voix: Bravo!

Mme Copps: Regardez les sondages. Les Canadiens réclament, en nombre record, un nouveau plan économique. Ils veulent un nouveau gouvernement.

Que le ministre, qui prétend que le budget répond aux voeux des Canadiens, le prouve. Tenez des élections, et les Canadiens vous diront exactement ce qu'ils pensent des programmes économiques du gouvernement. Ce que les Canadiens veulent, c'est que le gouvernement conservateur ne reste pas une journée de plus au pouvoir.

• (1200)

[*Français*]

Le Canada, monsieur le Président, est un pays bâti par la volonté de ses citoyens et citoyennes. C'est un pays complexe; il est caractérisé par sa grande diversité, il s'étend sur une vaste géographie, plusieurs langues y sont parlées, dont deux officielles et il regroupe plusieurs communautés culturelles réparties dans de nombreuses régions.

Sa diversité est notre force parce qu'elle nous permet l'expression d'une société ouverte. Mais cette diversité est aussi sa faiblesse parce qu'il est difficile de maintenir son unité. Les Canadiens et les Canadiennes ont réussi à bâtir un grand pays en partageant des valeurs communes, en se donnant des institutions communes, comme la santé universelle, en bâtissant des infrastructures qui les liaient et en exprimant sa voix spécifique sur ce continent.

Mais depuis qu'ils sont au pouvoir, monsieur le Président, depuis 1984, les Conservateurs ont entrepris de détruire ce qui nous unit comme Canadiens et Canadiennes.

Dès son premier budget, monsieur le Président, le ministre des Finances s'attaquait au coeur des valeurs qui nous unissaient. Qui ne se souvient de la bataille faite ici en cette Chambre par notre collègue décédé, M. Jean-Claude Malépart, qui a forcé, avec M^me^ Solange Denis, le gouvernement à reculer sur son attaque sur les personnes les moins bien nanties de cette société. Et les valeur exprimées ici dans cette Chambre par l'ancien député de Laurier—Sainte-Marie sont les valeurs qui nous unissent comme Canadiens et Canadiennes, ce sont les valeurs qui sont partagées dans un système de santé universel, monsieur le Président, et ce sont les valeurs qui sont en train d'être détruites par ce gouvernement.

Si le ministre a retiré son projet en 1985, alors il l'a fait à force de paroles et de pressions de l'opinion publique. Maintenant monsieur le Président, le ministre devra se retirer comme il l'a fait en 1985, car sinon, il va exécuter son programme pour la destruction en douce du Canada.

Au cours des années qui ont suivi 1984-1985, le gouvernement a démantelé Via Rail, le premier lien physique qui a uni les côtes est et ouest du pays. Ce gouvernement a fait taire la voix distincte du Canada sur notre continent en alignant sa politique internationale sur celle des présidents Reagan et Bush. On n'est plus, nous au Canada, un pays indépendant en ce qui concerne notre politique étrangère, on suit la ligne tracée par Washington. Et cela, c'est une autre destruction depuis 1984.

Ce gouvernement a enfermé notre pays dans un accord de libre-échange qui maintenant est en train de menacer nos programmes sociaux, comme l'assurance-chômage. Le gouvernement a vendu nos intérêts aux investissements étrangers sans aucun contrôle. Ce gouvernement, monsieur le Président, a affaibli la vitalité de notre culture en retirant à Radio-Canada et à CBC les moyens dont ils ont besoin.

Peut-être, monsieur le Président, les Conservateurs ne comprennent-ils pas combien il est important d'avoir des liens pour Radio-Canada à travers le pays. Peut-être qu'ils ne comprennent pas à quel point les stations régionales ont joué un rôle très spécifique en liant le Canada d'une côte à l'autre.

Nous du Parti libéral, nous le comprenons. Et on est prêts, pas seulement à parler, mais à supporter financièrement, moralement et spirituellement les institutions qui nous lient parce que sans cela, monsieur le Président, on est rendu actuellement dans le chaos économique et constitutionnel suite aux politiques de ce gouvernement.

Pour réparer le fiasco du lac Meech, monsieur le Président, le gouvernement conservateur a créé le Forum des citoyens présidé par M. Keith Spicer pour soi-disant consulter les Canadiens et les Canadiennes. Maintenant, on apprend que c'est un chèque en blanc à M. Spicer et à son grand comité qui ne sont même pas prêts à se dire fédéralistes.

M. Prud'homme: Une baignoire sans bouchon!

Mme Copps: Une baignoire sans bouchon, comme me dit mon collègue le député de Saint-Denis.

Vraiment, au moment où nous-mêmes et les Canadiens avons désespérément besoin de trouver des situations réalistes, avons besoin de discussions rationnelles, avons désespérément besoin de retrouver la confiance

dans nos institutions pour conserver le Canada, la créature du premier ministre déçoit encore une fois de plus.

Le premier ministre ne finira-t-il donc jamais de jouer en amateur avec l'avenir de notre pays, comme il le fait actuellement!

[*Traduction*]

Comme d'habitude et comme il l'a déjà fait si souvent, le premier ministre décide de la vie des Canadiens sur un coup de dés. Il le fait cette fois-ci avec le président d'une commission qui refuse même de se dire fédéraliste. Au moment même où les Canadiens ont désespérément besoin de solutions nouvelles et réalistes, où il nous faut des discussions rationnelles et où nous avons besoin de reprendre confiance dans nos institutions, le premier ministre et son oeuvre nous déçoivent encore.

Quand le premier ministre cessera-t-il de jouer en amateur à la roulette russe avec l'avenir de notre pays? Quand va-t-il instaurer une véritable réforme constitutionnelle qui redonnera aux Canadiens espoir et confiance dans un régime fédéral que nous sommes nombreux à chérir, à protéger et à améliorer?

[*Français*]

C'est ce gouvernement qui a créé une crise de confiance chez les Canadiens et Canadiennes dans nos institutions politiques, en abusant honteusement des privilèges de la démocratie. Ce gouvernement a précipité des millions de concitoyens dans la misère en provoquant délibérément une récession. Ce gouvernement a miné notre base industrielle par ses politiques économiques, détruisant ainsi la source de notre richesse collective. Et maintenant, monsieur le Président, il s'attaque à un des fleurons qui a fait la fierté des Canadiens et Canadiennes à Montréal, à Vancouver et à Halifax: Le Régime universel d'assurance-santé.

Monsieur le Président, il ne faut pas se faire d'illusion. En se retirant graduellement du financement du système, le gouvernement national perdra notre capacité d'avoir des critères nationaux pour le système de santé.

[*Traduction*]

En réduisant les paiements de transfert, on s'en prend brutalement à notre capacité d'avoir un régime d'assurance-maladie transférable, qui soit universellement acceptable et qui assure aux Canadiens de bons soins de santé, qu'ils habitent Montréal, Vancouver, Hamilton ou St. John's.

[*Français*]

Le gouvernement coupe les fonds alloués pour la santé. Il coupe les fonds pour l'éducation. Il coupe les fonds aussi pour l'environnement, monsieur le Président. Par une coïncidence bizarre et absurde, il est bizarre que, exactement le montant coupé du budget de l'environnement, c'est le chiffre de l'argent qu'il devrait dépenser pour les fonds de la guerre après le 31 mars 1991. Tout le monde sait que la guerre est finie, mais le fédéral a toujours mis de côté 600 millions de dollars, justement le même montant qu'ils ont retiré de l'environnement, prétendant qu'il sera pour les dépenses de la guerre après le 31 mars.

Ces coupures ne pourront qu'entraîner un déficit plus grand à long terme, un déficit social et environnemental. La santé, l'éducation, l'environnement sont les actifs, monsieur le Président, pour l'avenir. Les fonds qui y sont consacrés ce sont des investissements. Ce ne sont pas des pertes, telles que prévues par le gouvernement, ce sont des investissements.

Monsieur le Président, le déficit c'est la réalité vécue par des millions de Canadiens et Canadiennes. Un million d'enfants vivent sous le seuil de la pauvreté. Un million et demi de Canadiens sont en chômage. Vingt-cinq p. 100 des Canadiens et Canadiennes dans un pays soi-disant développé, un quart de nos concitoyens vivent dans la pauvreté. C'est cela le déficit actuel du Canada.

Le ministre des Finances justifie son Budget en s'appuyant sur ses prévisions et en prétendant que si ses prévisions se réalisent, le pays ira bien. Comment croire le ministre des Finances lorsqu'il prédit que l'inflation sera de 2 p. 100 l'an prochain, que le déficit sera de 6,1 milliards en 1995-1996? Comment croire ceux, de l'autre côté, qui parlent des chiffres du gouvernement conservateur?

En 1985, le même ministre, le ministre des Finances a prédit que cette année le déficit serait de 18 milliards de dollars. Monsieur le Président, ce n'est pas nous les libéraux qui avons doublé la dette depuis six ans, c'est ce gouvernement-ci. Ce n'est pas nous qui avons prédit, en 1985, pendant un mandat du gouvernement conservateur, qu'il y aurait un déficit de 18 milliards cette année, c'est le ministre des Finances. Avec ses prédictions, il a fait faillite comme il est en train de le faire face aux aspirations des Canadiens et Canadiennes. Comment croire le gouvernement quand on sait qu'ils ont prédit que l'administration de la TPS coûterait 325 millions alors que l'on apprend à partir du Budget des dépenses

présenté cette semaine qu'elle coûtera environ 700 millions, incluant les salaires?

• (1210)

[*Traduction*]

Comment peut-on avoir confiance dans les prévisions du gouvernement? Il y a trois mois à peine, il disait que l'administration de la TPS nous coûterait 325 millions de dollars, et voici que nous apprenons, quelque part dans le budget chaotique du ministre, qu'elle va coûter à elle seule aux Canadiens plus du double de ce qui avait été prévu au départ. Elle va coûter 700 millions de dollars, deux tiers de milliard.

Depuis longtemps, les Canadiens et les libéraux réclament haut et fort un nouveau programme économique. Nous voulons un programme qui soit fondé sur des taux d'intérêt moins élevés et un dollar moins fort. Nous voulons des programmes d'adaptation.

Je crois que nous devrions nous reporter à la promesse que le premier ministre a faite lorsqu'il a conclu l'Accord de libre-échange et qu'il a garanti que des programmes seraient expressément prévus pour les travailleurs qui perdraient leur emploi par suite de l'Accord de libre-échange.

Où sont ces programmes? Il n'existe pas un seul programme pour venir en aide au million et demi de Canadiens qui, selon le premier ministre, seront en chômage l'an prochain, et pas un seul programme pour les centaines de milliers de personnes qui, dans ma ville, ma province, le coeur industriel du pays, au Québec et dans tout le pays, ont perdu leur emploi par suite de l'accord commercial conclu par son gouvernement.

Le ministre du Revenu national n'a même pas pu convaincre son propre frère de rester au Canada. Celui-ci déménage son entreprise aux États-Unis afin de tirer profit du merveilleux accord que le gouvernement a conclu avec les Américains au profit de ces derniers. Il a promis les programmes, mais il n'a jamais livré la marchandise.

Nous réclamons toujours des politiques canadiennes qui nous aideraient à restructurer et à moderniser le milieu de travail, ainsi qu'à recycler notre main-d'oeuvre, qui est notre ressource la plus précieuse. Les libéraux réclament un gouvernement qui ne fonde pas ses politiques seulement sur la survie du plus fort, mais plutôt sur la survie de tous les Canadiens, sans oublier les malades, les gens âgés et les jeunes.

De ce côté-ci, nous voulons des politiques qui créent de l'emploi, qui raniment la croissance économique et qui mettent un terme à la destruction par le gouvernement conservateur de notre compétitivité et de notre potentiel industriel.

La semaine dernière, nous avons entendu Jeffrey Simpson, un de ceux que cite souvent le ministre des Finances, déclarer que John A. Macdonald ne reconnaîtrait pas le programme de ce gouvernement conservateur, parce que John A. Macdonald croyait que le gouvernement devait avoir un programme qui réponde aux besoins de la population. À l'heure actuelle, le programme du gouvernement répond aux voeux du seul ministère qui l'a conçu, celui des Finances. En réalité, le programme s'en prend à ceux que le gouvernement devrait défendre, c'est-à-dire les gens pauvres et sans défense.

Il n'est pas nécessaire de saisir les subtilités de la politique pour se rendre compte que les six dernières années ont été marquées par la loi du plus fort et que ce gouvernement est dirigé par des darwinistes, qui croient que ceux qui n'arrivent pas à se débrouiller n'ont qu'à assister tranquillement au démantèlement du système d'assurance-maladie, à subir une réduction de leurs prestations d'aide sociale et à voir s'envoler leur assurance-chômage.

Le gouvernement nous a fait cadeau d'une récession qu'il a lui-même fabriquée, selon l'aveu même du premier ministre. Il nous a donné des taux d'inflation sans précédent, comparativement à ceux des États-Unis. Il faut souligner que l'écart est important si l'on considère l'investissement à long terme des petites entreprises. Aujourd'hui, le gouvernement a condamné l'assurance-maladie. Quant à l'éducation postsecondaire, elle est déjà en danger.

Les Canadiens en ont assez des politiques impitoyables de ce gouvernement. Ils rejettent la TPS. Ils s'opposent aux réductions dans les secteurs de l'assurance-maladie et de l'éducation postsecondaire. Ils refusent le pillage de VIA Rail. Ils protestent contre la fermeture des bureaux de poste ruraux. Ils n'acceptent pas que Radio-Canada élimine la programmation locale de télévision. Ils refusent que la distribution de leurs journaux ruraux soit interrompue à cause des politiques de ce ministre et de son gouvernement.

Nous, les Canadiens, voulons qu'on nous rende notre pays et les institutions qui nous ont bercés, qui nous ont formés et qui nous ont faits différents de nos voisins du Sud. Nous voulons qu'on nous redonne les programmes qui protégeaient nos concitoyens malades et âgés. Nous voulons l'assurance-maladie. Nous voulons l'éducation postsecondaire et nous voulons un gouvernement qui a du coeur.

Les Canadiens veulent que ce gouvernement démissionne, maintenant. Ils attendent un vrai changement.

Ce budget n'est pas un état financier, c'est une condamnation politique d'un gouvernement qui, depuis six ans et demi, démolit graduellement le Canada, qui le démembre peu à peu et qui se prépare à en arracher le coeur en supprimant l'assurance-maladie. Le budget et les prévisions budgétaires que nous présente le ministre des Finances sont la goutte qui fait déborder le vase. Ils dévoilent la vraie nature du gouvernement et du Cabinet.

Comme le disait mon collègue de Windsor-Ouest, nous avons en face de nous les artisans de la déconfédération. La population canadienne trouve le gouvernement et le ministre des Finances coupables d'avoir tué VIA Rail, Radio-Canada, les bureaux de poste des régions rurales, l'assurance-maladie et, aujourd'hui, la capacité même du Canada de survivre en tant que nation.

Le verdict est clair: le temps est venu d'un vrai changement. Si le premier ministre avait du courage, il déclencherait des élections et consulterait la population.

Des voix: Bravo!

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour vous entretenir du projet de loi C-97, dans lequel on demande à la Chambre d'approuver des fonds pour freiner le déficit. Je voudrais cependant rappeler à la Chambre et aux Canadiens qui nous regardent que, bien sûr, ce que le gouvernement demande aujourd'hui, c'est un autre chèque pour financer sa politique économique inefficace. En effet, c'est ce gouvernement-ci qui a doublé la dette de notre pays depuis son arrivée au pouvoir en 1984.

La semaine dernière, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours sur le budget du ministre des Finances. Comme tous les Canadiens, j'ai essayé d'y découvrir de nouvelles idées, une façon de penser novatrive ou un nouveau plan pour trouver des emplois aux chômeurs et pour sortir les Canadiens d'une récession qui s'intensifie. Malheureusement, je n'y ai rien trouvé.

J'estime qu'il est important de nous rappeler qu'un budget n'est pas simplement un moyen économique. Il doit également définir les priorités d'un gouvernement, son idéologie politique et le camp dans lequel il se situe. Eh bien, de toute évidence, dans ce budget, le gouvernement n'est pas dans le camp des travailleurs, les Canadiens à revenu moyen ou faible. Il n'est que dans un camp, celui des sociétés; il oublie et laisse pour compte tous les autres Canadiens.

Au lieu de lutter contre la récession, ce budget ne fait que l'aggraver. Au lieu de créer une plus grande égalité dans notre pays, le gouvernement creuse le fossé entre les régions ainsi qu'entre les riches et les pauvres. Au lieu d'établir des programmes nationaux forts, il démantèle notre pays avec sa politique économique. C'est inacceptable pour les Canadiens et ce n'est pas ainsi que ces derniers envisagent l'avenir de leur pays.

Les Canadiens veulent un gouvernement qui bâtit le pays au lieu de le vendre.

• (1220)

Une voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Les Canadiens méritent un gouvernement qui peut bâtir notre pays. Malheureusement, ce budget et les précédents ont simplement montré, encore une fois, que le gouvernement n'a aucune nouvelle idée ni aucun programme pour faire progresser le Canada, et créer des emplois. Bien qu'on y utilise des termes comme «compétitivité», en fait, ce budget rend le Canada moins compétitif, moins en mesure d'entrer dans le XXI^{e} siècle et moins capable de livrer concurrence sur le marché mondial.

Bien sûr, un budget est toujours fondé sur des prévisions et des hypothèses sur ce qui se passera dans le domaine économique. Mais je rappelle à la Chambre les prévisions et les résultats économiques du gouvernement, l'an dernier. Vu l'inexactitude des prévisions des budgets antérieurs, on ne peut accueillir les prévisions de cette année qu'avec une bonne dose de scepticisme.

Je rappelle que, l'an dernier, le ministre des Finances prévoyait que l'inflation baisserait. Au lieu de cela, en janvier, en grande partie en raison de la taxe sur les produits et services, le taux d'inflation a atteint 6,8 p. 100, le chiffre le plus élevé depuis la récession libérale des années 80.

Le ministre des Finances prévoyait l'an dernier que le déficit serait de 28,5 milliards, alors qu'il sera de plus de 30 milliards. Il prévoyait encore qu'en 1990 les taux d'intérêt à court terme seraient légèrement supérieurs à 11 p. 100, alors qu'ils ont été de 13 p. 100 et plus. Enfin, il nous affirmait que la croissance reprendrait vigoureusement en 1990.

Les chômeurs n'ont pas besoin de lire ce budget, monsieur le Président. Les enfants qui font la queue aux banques d'alimentation n'ont pas besoin de le lire non plus. Ils connaissent la réalité, ils la vivent tous les jours.

[*Français*]

Monsieur le Président, la récession que nous vivons fait resurgir de pénibles souvenirs de la récession libérale du début des années 1980. Nous nous retrouvons en 1991 avec un record de saisies d'entreprises agricoles et de faillites, un taux de chômage de 10 p. 100, un fossé entre les riches et le reste des Canadiennes et Canadiens, qui ne cesse d'augmenter, et des queues aux banques d'alimentation et aux soupes populaires.

La réponse de ce gouvernement, comme la réponse des Libéraux avant lui, ne se résume qu'à des taux d'intérêt élevés, des contrôles de salaires et des coupures aux programmes sociaux. Pourquoi avons-nous cette récession, monsieur le Président?

Le ministre des Finances laisse entendre que c'est parce que les Canadiennes et Canadiens ont vécu au-dessus de leurs moyens. Allez dire cela à la mère qui fait la queue devant les soupes populaires ou à celle qui ne peut pas aller se chercher du travail, faute de garderie.

[*Traduction*]

Le ministre des Finances prétend que les demandes d'augmentations de salaires ont été excessives. Dites-le donc au travailleur de la construction, à l'infirmière, au cuisinier, à la caissière ou au fonctionnaire, en un mot aux millions de familles qui ont moins d'argent disponible chaque année que ce gouvernement est en fonction.

Pour la première fois, il semblerait que la prochaine génération, celle de nos enfants, aura moins de possibilités économiques que la précédente, la nôtre. Il y a quelque chose qui ne va pas du tout.

Le gouvernement se plaît à blâmer la victime: c'est la faute des travailleurs; c'est la faute des chômeurs; c'est la faute des pauvres. Mais remettons les choses en perspective. Mettons un terme aux mythes perpétués par le gouvernement. Nous ne sommes pas en récession à cause des familles canadiennes, nous ne sommes pas en récession à cause des travailleurs ou des personnes âgées, nous sommes en récession en raison de taux d'intérêt prohibitifs, d'un dollar surévalué, de la taxe sur les produits et services, de l'Accord de libre-échange et de la destruction des programmes nationaux. Voilà d'où vient la récession.

On l'a décrite comme une récession d'origine canadienne, ce qui laisse croire que ce sont tous les Canadiens qui en sont responsables. Cette récession a été créée par Ottawa. Elle a été créée dans le bureau du ministre des Finances, et c'est là qu'on devrait s'en occuper.

Le budget présenté la semaine dernière constitue la réponse du gouvernement à cette récession. Le ministre des Finances a annoncé fièrement qu'il maintiendrait le cap. C'est un peu comme si un canoteur qui se dirige vers une chute s'obstinait à garder le même cap. Ses attentes sont illusoires. Que signifie le maintien du même cap pour les Canadiens? Il signifie d'autres coupes dans l'assurance-maladie et l'enseignement postsecondaire.

Aujourd'hui même, dans le Budget des dépenses supplémentaire déposé ce matin, à 11 heures, nous voyons qu'il y aura 728 millions de dollars de moins pour l'assurance-maladie, comme nous l'avons appris dans le budget de la semaine dernière. Alors, en fait, il ne s'agit plus d'une coupe de 1,1 milliard dans les transferts aux provinces pour l'assurance-maladie, mais d'une réduction de 1,8 milliard.

Aujourd'hui même, à 11 heures, nous avons appris dans le Budget des dépenses supplémentaire qu'il y aura 301,8 millions de moins pour l'enseignement postsecondaire, la formation de nos jeunes. Cependant, en même temps, nous voyons les priorités du gouvernement; celui-ci va dépenser, en priorité, 154 millions de dollars de plus pour administrer la perception de la taxe sur les produits et services. Le gouvernement semble s'acharner à répéter les mêmes vieilles erreurs.

Aujourd'hui, nous avons appris que le gouvernement a dépensé 1,1 million de dollars pour envoyer aux Canadiens un dépliant expliquant la taxe sur les produits et services, alors qu'il aurait suffi que le premier ministre discute avec eux de ce qu'ils pensaient de cette taxe. Le gouvernement ne voulait pas se contenter de si peu, il tenait à dépenser 1,1 million de dollars pour dire aux Canadiens ce qu'ils savaient déjà: que cette taxe était régressive, inflationniste et injuste pour eux.

Le gouvernement dit qu'il va garder le même cap. Le même cap avec la TPS. Le même cap en ce qui concerne les coupes dans l'assurance-maladie et l'enseignement, le logement social, la formation professionnelle, la culture et l'environnement.

Le ministre des Finances demande aux Canadiens d'être patients. Les personnes âgées qui ont travaillé toute leur vie ainsi que les anciens combattants qui se sont battus pour leur pays et qui ont le droit de passer leurs dernières années dans la dignité et le respect subissent chaque jour les conséquences de ce qui ce passe au Canada.

Beaucoup d'entre nous se sont indignés l'an dernier quand un des grands journaux du Canada a annoncé que 700 personnes âgées faisaient la queue devant une banque d'alimentation à 7 h 30 du matin en attendant son

ouverture. Tel est l'avenir que nous avons réservé à nos personnes âgées. Les jeunes se demandent sûrement aujourd'hui ce que sera leur avenir, tandis que le gouvernement maintient le cap.

Un enfant qui n'a pas connu autre chose qu'un logement minable, la privation et la pauvreté, ne peut pas attendre dix ans pour que la situation s'améliore. En fait, il ne peut même pas attendre que les taux d'intérêt baissent. Nous laissons une génération de jeunes ne connaître que la privation, tandis que bien d'autres, dans la société, peuvent vivre très confortablement. Le pays et le gouvernement ont sûrement la responsabilité, de dire oui nous voulons une économie forte et des entreprises prospères. C'est important. De même, le rôle du gouvernement est de prendre soin de ceux qui, pour différentes raisons, n'arrivent pas à vivre dans des conditions raisonnables.

Le ministre des Finances réclame plus d'austérité, mais nombre de personnes sont déjà au bout de leurs moyens. Il réclame plus de sacrifices, mais qui doit les faire? En premier lieu, ce sont les Canadiens à revenu moyen. Les familles à deux revenus paieront près de 400 $ de plus, rien qu'en cotisations d'assurance-chômage.

• (1230)

La hausse de ces cotisations touche également la petite entreprise, qui fournit la majorité des emplois au Canada et qui fait vivre un grand nombre de localités partout au Canada, surtout parmi les plus petites. En outre, beaucoup de ces petites entreprises sont de type familial, et toutes les familles sont frappées pour la première fois par la taxe sur les produits et services, qui leur coûte des centaines de dollars de plus par année.

Le gouvernement ne peut donc pas dire que ce budget n'augmente pas les impôts. Ce n'est peut-être pas strictement le budget qui est en cause, mais les politiques économiques dont découle ce budget et qui diminuent nettement, et de plus en plus, la possibilité pour la famille moyenne canadienne d'accéder à la propriété ou simplement de joindre les deux bouts, semaine après semaine.

À qui d'autre le ministre des Finances demande-t-il de faire des sacrifices? Aux malades, à n'en pas douter—j'ai déjà remarqué les coupes dans le régime d'assurance-maladie; aux étudiants; aux pauvres; aux sans-abri—le financement du logement social a de nouveau été réduit de 15 p. 100; enfin, aux chômeurs.

Je rappelle à la Chambre, monsieur le Président, qu'à l'époque des débats sur le libre-échange, le gouvernement a dit qu'il créerait un programme d'adaptation pour les travailleurs, surtout pour les travailleurs âgés. J'ai voyagé d'un océan à l'autre dans ce pays, et j'ai constaté qu'à peu près nulle part ce programme n'a été suffisamment mis en oeuvre pour répondre à cet engagement.

Le gouvernement a dit que les travailleurs du secteur public devaient faire des sacrifices; que les provinces, les territoires et, bien sûr, les municipalités devaient faire des sacrifices. Mais on constate, en prenant connaissance de cette liste, et c'est une longue liste, qu'il y a un groupe qui n'est pas mentionné et à qui on ne demande pas de sacrifices. Je veux parler des entreprises qui réalisent des bénéfices. Une fois encore, nous constatons qu'aucune échappatoire fiscale n'a été supprimée et qu'aucune nouvelle mesure n'a été prévue à l'égard des entreprises qui réalisent des bénéfices, mais qui, encore aujourd'hui, ne paient pas un sou d'impôt. Rien. Pas un mot à leur sujet.

Qu'en est-il des échappatoires fiscales comme la déductibilité des intérêts dont bénéficient les entreprises, de la déduction fiscale pour les frais de représentation dont elles peuvent se prévaloir, de l'exemption pour gains en capital de 100 000 $ et de l'allégement fiscal des promoteurs immobiliers? Pourquoi le gouvernement n'envisage-t-il pas sérieusement la possibilité de rétablir un certain équilibre dans le régime fiscal en frappant d'un impôt minimal les entreprises qui réalisent des bénéfices? Il fut un temps où les particuliers et les entreprises payaient des impôts à peu près équivalents, mais c'est maintenant le particulier qui assume la part la plus importante du fardeau fiscal.

Si le gouvernement voulait réellement un partage du fardeau, il le montrerait dans ce budget. Il supprimerait ces échappatoires fiscales. Il dirait que tout le monde va payer sa juste part et qu'il est temps que les riches et les puissants soient équitablement mis à contribution.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Mme McLaughlin: Le mythe, c'est que ce gouvernement demande à tout le monde de faire des sacrifices. Un autre mythe des politiques économiques conservatrices, c'est que pour avoir une croissance économique, il faut qu'il y ait des inégalités. Pour que l'économie soit bien rodée, non seulement faut-il couper les programmes dont bénéficient les Canadiens et Canadiennes les plus vulnérables, mais aussi avoir un taux de chômage de 10 p. 100.

Cet élément est certainement un des plus choquants du Budget: Que le gouvernement considère nécessaire et bon pour la croissance économique un nombre de chômeurs et de chômeuses qui s'élève à près de 1,5 million.

Le ministre des Finances soutient qu'il comprend l'anxiété des Canadiennes et des Canadiens au chômage. Il le comprend tellement bien qu'il ne fait rien pour empêcher les milliers de pertes d'emplois causées par le libre-échange, et qu'il promet un accord de libre-échange avec le Mexique, un accord qui va entraîner des millliers d'autres pertes d'emplois.

Il comprend tellement bien l'anxiété des chômeurs et des chômeuses qu'il a décidé de couper les programmes de formation professionnelle de 100 millions de dollars l'année prochaine.

[*Traduction*]

Le ministre des Finances se dit conscient de l'inquiétude des Canadiens. Il a dit qu'il les comprenait parce que, au moment de la dernière récession, il travaillait dans Bay Street et il a lui-même vu son salaire réduit. Ces temps-ci, il n'est pas nécessaire de s'éloigner beaucoup de Bay Street pour constater la véritable tragédie de l'écart de plus en plus grand entre les riches et les pauvres. À deux coins de rue de là, il y a des Canadiens et des Canadiennes, jeunes et vieux, qui dorment dans la rue. Des millions de Canadiens connaissent personnellement des amis, des voisins et des parents qui sont à la recherche d'un emploi.

Ce budget semble laisser entendre que ce ne sont peut-être pas tous les Canadiens qui veulent travailler. Ceux d'entre nous qui ont oeuvré dans le domaine savent toutefois à quel point un être humain peut être anéanti s'il se sent un indésirable dans la société, ou s'il est effectivement rejeté par celle-ci parce que, jour après jour, il se heurte toujours au même refus dans sa recherche d'un emploi et qu'il n'a pas les moyens de payer son loyer, de rembourser son hypothèque et d'acheter l'épicerie.

Les méfaits du chômage ne sont pas simplement de nature économique, loin de là. Une personne sans emploi ne vient pas seulement s'ajouter aux statistiques. Nous sommes tous touchés lorsque, dans notre collectivité, nos voisins ou nos parents sont sans emploi. Le problème ne vient pas simplement du fait que quelqu'un soit sans travail; toutes les statistiques montrent en effet que le chômage est un facteur qui contribue à l'augmentation du nombre de foyers désunis, à l'accroissement de la violence familiale ainsi que de l'alcoolisme et de la toxicomanie ainsi qu'à d'autres problèmes sociaux. Il y a un coût humain réel à payer. Il y a un déficit humain réel.

Le fait d'avoir 1,5 million de Canadiens sans emploi peut sembler normal au gouvernement conservateur, mais ça ne l'est certainement pas le cas pour le Nouveau Parti démocratique. . .

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Les Canadiens ne l'acceptent pas.

Le ministre des Finances essaie de nous faire croire qu'il n'y a pas d'autres solutions. Il dit n'avoir aucune marge de manoeuvre et ne pouvoir rien faire d'autre que d'établir des politiques qui puniront les Canadiens.

Je proteste contre cette prise de position, car le gouvernement n'a pas les mains liées. Il existe d'autres solutions et d'autres façons de faire les choses. Comme je le disais au début de mon intervention, le budget n'est pas seulement un outil économique, c'est aussi le reflet de l'idéologie d'un gouvernement et d'un parti politique.

Au lieu de donner au Sénat 5,6 millions de dollars—c'est plutôt 8 millions depuis le dépôt du Budget des dépenses supplémentaire, aujourd'hui—, au lieu de donner 8 millions de dollars de plus au Sénat, au lieu d'investir dans ces vestiges d'un temps révolu, pourquoi le gouvernement n'investirait-il pas dans les jeunes et leur avenir?

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Au lieu de donner 24 millions de dollars de plus au SCRS pour espionner les Canadiens, pourquoi ne pas investir dans des programmes de langues autochtones et des programmes culturels, pourquoi ne pas se mettre à l'écoute des Canadiens? Voilà des solutions, difficiles il va sans dire, mais qui s'imposent si on pense qu'on donne 24 millions de dollars à une agence d'espionnage alors qu'on supprime des programmmes sociaux.

J'ai dit plus tôt que le gouvernement a retranché environ de 1,8 milliard de sa contribution au régime public d'assurance-maladie. Au lieu de cela, il aurait pu supprimer la déduction fiscale pour déjeuners d'affaires, et permettre ainsi aux contribuables de réaliser des économies d'un milliard de dollars. Ça, c'est une solution. Comme je vous le disais, il existe des solutions. C'est dans les déductions pour les déjeuners d'affaires qu'il faut sabrer et non pas dans l'assurance-maladie. Voilà comment il faut établir l'ordre des priorités. C'est un scandale que le gouvernement ait fermé les yeux sur le sort des Canadiens les plus durement touchés par cette récession en optant pour des mesures qui leur sont préjudiciables au lieu de prévoir pour l'avenir.

• (1240)

Si le gouvernement tient à assurer la croissance économique, à relever notre capacité concurrentielle à l'échelle internationale et à réduire le déficit, comme il le

prétend, il devrait alors abaisser les taux d'intérêt, déprécier notre dollar et présenter des mesures fiscales équitables.

Nous savons que le nombre de faillites a grimpé en flèche au cours de l'année, et je répète encore que ces faillites ne sont pas qu'une simple statistique. Ces faillites révèlent que la petite entreprise du coin a cessé d'exister. Cette famille qui a travaillé si durement pour bâtir quelque chose de valable, parce qu'elle avait confiance dans l'avenir de sa localité et de son pays, a été détruite à cause d'une simple politique économique du gouvernement actuel, la politique des taux d'intérêt élevés. Or, qui dit taux d'intérêt élevés, dit nombre de faillites élevé, et pareille politique est loin d'être avantageuse pour les Canadiens.

Tout budget, toute politique économique devrait certes favoriser les investissements, non pas uniquement dans l'immédiat, mais à longue échéance également. Tous les analystes financiers, sans exception pratiquement, s'entendent pour dire, d'une part, que nous ne sommes plus un pays qui peut vivre uniquement de ses ressources naturelles et d'autre part, que nous devons, compte tenu de la concurrence à l'échelle internationale, faire davantage en recherche et en développement pour pouvoir donner le ton dans ce domaine. Nous devons pouvoir compter sur une main-d'oeuvre très qualifiée et très bien formée si nous voulons avoir une économie moderne qui permette aux Canadiens de donner le ton dans le domaine technologique, car ils ont déjà montré qu'ils étaient capables de le faire. Cela signifie qu'il faut investir et non pas sabrer dans le domaine de l'éducation, qu'il faut investir et non pas sabrer dans la recherche et le développement et qu'il faut investir dans la formation professionnelle et non pas sabrer dans les emplois.

Ce ne sont pas des paroles en l'air. Ce sont simplement des faits. Si nous voulons être modernes, si nous voulons nous devons avoir une main-d'oeuvre hautement qualifiée et nous devons mettre les gens au travail. On nous rebat les oreilles à coup de statistiques sur la productivité au Canada, mais qu'en est-il de la perte de productivité que représente les sans-travail? Le manque de travail ne constitue-t-il pas, après tout, l'une des pires ponctions pratiquées sur l'économie, car les gens qui travaillent peuvent payer des impôts, apporter leur juste contribution à l'économie nationale et aider le pays à retomber sur ses pieds?

[*Français*]

Il y a quelques semaines, le premier ministe a affirmé à Toronto qu'il n'avait pas l'intention de démanteler le Canada. C'est le même premier ministre qui a privatisé vingt sociétés de la Couronne, détruit Via Rail et a éliminé les bureaux de poste ruraux, détruit les programmes de communications pour les autochtones, démantelé Radio-Canada et, dans son Budget de la semaine dernière, il a poursuivi son attaque contre les programmes sociaux nationaux, en particulier contre l'assurance-maladie.

[*Traduction*]

Pourquoi cette contradiction, monsieur le Président, puisque deux semaines avant, le premier ministre disait défendre l'unité canadienne? Le premier ministre ne veut pas défaire le Canada. Cependant, les faits parlent d'eux-mêmes. C'est, je pense, parce que pour les conservateurs, le Canada n'est rien de plus qu'un marché. Le seul rôle du gouvernement est d'assurer la prospérité de l'entreprise privée. Si, pour cela, il faut que certaines personnes soient pauvres et que certaines régions soient pauvres, si cela nécessite la destruction de programmes nationaux fondés sur la justice et l'égalité, alors l'idéologie du gouvernement veut qu'il en soit ainsi.

Le Canada est plus que cela. Ce n'est pas cette image conservatrice qui réduit le Canada aux dimensions d'une entreprise. Ce n'est pas ainsi que le NPD voit le Canada. Pour nous, le Canada a des valeurs propres et des institutions nationales qui traduisent ces valeurs et des objectifs nationaux plus élevés que la croissance économique et comportant des éléments de justice, d'égalité et d'humanité. Pour nous, le gouvernement fédéral doit travailler dans l'intérêt de tous les Canadiens et adopter les programmes ainsi que les plans financiers afin de montrer qu'il se soucie de tous les Canadiens, qu'ils soient incapables de trouver un emploi ou encore aient besoin d'être mieux logés ou d'un meilleur niveau de vie.

Pour les néo-démocrates, le Canada, ce n'est pas uniquement 26 millions de producteurs et de consommateurs, mais un peuple lié par l'histoire, l'amitié, des valeurs communes et la volonté d'assurer un meilleur avenir à ses enfants.

Le système national de santé est un excellent exemple de ce qu'est le Canada, parce qu'il fournit les soins de santé à nos citoyens et parce qu'il repose sur l'égalité. Selon notre système, que vous viviez dans un petit port isolé de Terre-Neuve, dans une localité de l'est de l'Arctique, sur la côte ouest, au centre du Canada, le gouvernement a la responsabilité de vous fournir les soins de santé. Il n'y va pas de vos moyens financiers, c'est un service que votre gouvernement, votre pays vous fournira parce que c'est une caractéristique fondamentale du Canada.

Nous disons que peu importe vos revenus, vous avez droit aux soins de santé et à l'éducation. Certes, les

Canadiens devraient au moins pouvoir penser qu'en tant que Canadiens, ils auront accès à un logement convenable, mais dans beaucoup de grandes villes, ce n'est pas le cas et beaucoup de ceux qui n'ont pas de toit sont des enfants.

Voilà les grandes réalisations du système de santé national, dont nous parlons avec fierté et que d'autres pays admirent, comme ils admirent aussi la décision politique qu'il a fallu prendre pour le mettre sur pied.

Donc, le gouvernement, qui continue systématiquement à détruire le système de santé du pays, ne menace pas seulement les pauvres de toutes les régions du Canada, il menace une réalisation qui unit notre pays.

On pourrait dire la même chose de l'aide au développement. Au Canada, nous reconnaissons que les habitants des Maritimes, ceux du Nord, du Centre ou de l'Ouest ont tous une responsabilité les uns envers les autres. C'est une valeur qui nous unit et qui traduit le genre de compassion que nous avons pu, en tant que nation, exprimer, mais, malheureusement, cette valeur est rapidement minée par le programme du gouvernement axé sur l'entreprise.

Ces programmes témoignent du sens des responsabilités que nous avons tous les uns envers les autres et qui nous caractérisent non seulement comme Canadiens, mais aussi comme citoyens du monde.

Je voudrais simplement dire que, par ce budget, le gouvernement va aggraver davantage la situation des Canadiens à revenu moyen et faible. En outre, il a pu dénicher près de un milliard de dollars pour l'effort de guerre dans le Golfe, mais a réduit de 1,6 milliard de dollars l'aide au développement. Peut-on vraiment continuer de croire en 1991 que si on veut la paix et la sécurité dans le monde, on doit assumer notre responsabilité et veiller à ce que tous mangent à leur faim et aient un toit?

Il semble qu'on puisse toujours trouver de l'argent quand vient le temps de faire la guerre.

• (1250)

Si on veut que ça change à l'approche du XXI^{e} siècle, il va falloir trouver des fonds pour nourrir les gens, ici comme à l'étranger.

Si on veut vivre dans un Canada uni et fort, il va falloir qu'on ait un gouvernement dont on pourra être fier, qui nous donnera des causes à défendre et qui nous fournira des réalisations à partager. Il nous faut un gouvernement et une politique économique qui puissent donner espoir à ceux qui souffrent maintenant. Comment peut-on parler d'unité nationale quand des centaines de milliers de Canadiens n'ont plus d'espoir.

À l'heure actuelle, on compte des dizaines de milliers de sans-abri dans des villes comme Montréal, Toronto et Vancouver. Dans certains quartiers pauvres, le poids des nouveau-nés est inférieur à celui des bébés de certains coins de l'Amérique latine. La moitié des enfants autochtones de notre pays vivent dans la pauvreté. Le pays compte 3,3 millions de pauvres.

Ce budget ne leur donne aucun espoir. Notre pays devrait sûrement avoir pour caractéristique d'être capable de nourrir, de loger, de faire instruire tous ses citoyens et d'en prendre soin.

À ceux qui pensent qu'il est naïf de croire qu'on peut se le permettre, je réponds qu'il est naïf de croire qu'on peut ne pas le faire et se considérer quand même comme une société civilisée. À ceux qui disent que l'érosion des programmes sociaux, une plus grande inégalité et une société moins compatissante sont le prix à payer pour soutenir la concurrence étrangère, je réponds qu'il suffit d'analyser les huit économies dominantes du monde pour voir que c'est aux États-Unis que l'écart entre les riches et les pauvres est le plus élevé. Le Canada arrive au quatrième rang à ce chapitre. C'est au Japon que l'écart est le plus faible. Or, on cite souvent le Japon en exemple comme pays prospère.

Il conviendrait donc qu'en analysant les politiques économiques et l'économie d'un pays, on se souvienne que l'écart entre les riches et les pauvres dans un pays témoigne de l'efficacité de politiques économiques données. Les politiques canadiennes laissent à désirer sur ce plan. Pour savoir dans quelle mesure des politiques économiques sont efficaces, il suffit de s'arrêter au nombre de banques alimentaires et de refuges pour sans-abri. Compte tenu du nombre incroyable d'organismes de ce genre au Canada, il faut conclure que les politiques économiques conservatrices ont été catastrophiques.

Il est temps de détruire les mythes. On peut avoir en même temps croissance et équité, compassion et concur-

rence. Il y a moyen de le faire. Il faut faire des choix. Il y a des solutions de rechange. Ce gouvernement n'a tout simplement pas la volonté de faire ces choix.

Enfin, j'espère que les Canadiens prendront conscience que notre pays ne sera fort que dans la mesure où chacun d'entre nous l'est. Partout au pays, de nombreux bénévoles et associations, qui sont au service de la collectivité et coûtent souvent moins cher que d'autres organismes, luttent pour améliorer les conditions de tous.

Une des choses que je trouve très affligeante dans ce budget est qu'on propose de diminuer de quelque 75 millions de dollars les subventions aux organismes. Ceux-ci ne sont pas nommés, mais cela veut dire que l'on fait taire des voix comme l'année dernière. Dans le budget de l'année dernière, on imposait le silence aux peuples autochtones et aux femmes. On diminuait les services essentiels qui dans notre collectivité, sont fournis par des personnes qui le font par compassion et dans un esprit humanitaire.

Si les réductions imposées à ces organismes qui constituent en grande partie l'infrastructure de notre pays est la façon pour le gouvernement de dire qu'il veut que tout le monde supporte sa part du fardeau, eh bien, je dirais au gouvernement qu'il peut faire de vrais choix, qu'il existe de véritables solutions de rechange et que, s'il se soucie de l'avenir du Canada, il faut changer les choix qui sont reflétés dans l'exposé budgétaire, le Budget des dépenses principal et le Budget des dépenses supplémentaire. Il faut les changer immédiatement.

Il nous faut un gouvernement qui se porte à la défense de l'unité nationale et qui dise: «Nous voulons que tous les Canadiens soient égaux et nous allons agir dans ce sens.» Si le gouvernement ne peut pas le faire, alors je propose qu'il démissionne et qu'il permette aux Canadiens de prendre une décision.

Des voix: Bravo!

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, je viens de passer une heure assez difficile.

J'ai écouté le discours de la députée de Hamilton-Est, puis celui de la députée du Yukon. Les deux voudraient faire croire aux Canadiens que la dette du Canada ne pose pas aucun problème et que notre pays doit simplement accroître ses dépenses.

Elles ont énuméré, à l'intention de la Chambre et des Canadiens qui nous écoutent, les programmes qui devraient, à leur avis, croître et prendre de l'ampleur. Pris individuellement, chacun de ces programmes est bon. Je crois que la plupart des Canadiens, ainsi que des ministériels, en conviendront.

Cependant, les députées n'ont pas tenu compte dans leur analyse de la situation des coûts que ces programmes entraîneront pour les contribuables canadiens.

Sur chaque dollar que le contribuable canadien envoie aujourd'hui à Ottawa, près de 40 cents servent à acquitter l'intérêt de la dette que nous avons accumulée. Mais malgré cette dette qui s'accroît parce qu'elle n'a pu être contrôlée, les libéraux et les néo-démocrates réclament plus de dépenses, plus de croissance, de nouvelles idées, de nouveaux programmes et l'expansion des programmes existants, sans tenir compte du marasme dans lequel se retrouvera le pays si nous ne parvenons pas à maîtriser la dette.

Quand on examine la dette du gouvernement fédéral, il faut aussi ajouter la dette de chacune des dix provinces, celle de toutes les municipalités du Canada et celle des citoyens qui ont contracté des emprunts pour financer leur maison, leur entreprise, leur voiture ou encore payer Visa et Mastercard.

Il faut également reconnaître le fait qu'une dette contractée aujourd'hui comporte un engagement de payer plus tard. Quand les deux partis d'opposition expriment de vives inquiétudes au sujet du système d'enseignement, de la jeunesse, des enfants, des malades, des pauvres et des personnes âgées, en réalité, ce qu'ils disent, c'est: «Dépensons aujourd'hui, au diable la prochaine génération.»

J'ai l'impression que les Canadiens de toutes les régions du pays rejetteront cette solution inadmissible, parce qu'elle placerait le Canada dans une position similaire à celle de bien des pays de l'Amérique latine. Le Canada joindrait les rangs des pays sans avenir, parce que les gens d'en face veulent créer toute une série de nouveaux programmes sans tenir compte du problème de la dette.

Je vois que le sergent d'armes s'approche de la masse. Il est 13 heures. Je pourrai peut-être poursuivre après la période des questions.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

Article 31 du Règlement

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES ÉTATS BALTES

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, le dimanche 3 mars, les peuples de Lettonie et d'Estonie ont voté en grande majorité en faveur de leur indépendance de l'Union soviétique.

L'appui écrasant des Lettons et des Estoniens à l'indépendance dans les sondages est en effet remarquable, car les deux pays comptent une forte population russe.

Ces résultats et ceux du sondage qui a eu lieu en Lituanie le mois dernier sont la preuve indéniable de la solidarité des peuples baltes et de leur grande volonté d'être indépendants de l'URSS.

Nous appuyons les pays baltes dans la poursuite de leurs objectifs légitimes; nous prions l'Union soviétique de tenir compte du message non équivoque des sondages et d'entamer immédiatement des négociations avec eux.

* * *

[*Français*]

LA CONSTITUTION

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Monsieur le Président, la loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick doit être enchâssée dans la Constitution canadienne. C'est la meilleure garantie pour les Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick, sans quoi ils seront des participants vulnérables à tout changement politique, tant au Canada que dans les provinces Atlantiques.

Dans la conjoncture actuelle, il est primordial que les droits des Acadiens soient reconnus de façon solennelle par l'enchâssement de la Loi 88 dans notre Constitution.

En cette période d'incertitude, et à l'aube de changements profonds et dramatiques qui vont changer à jamais le visage de notre pays, l'enchâssement de la Loi 88 représenterait un geste concret et positif envers la minorité francophone la plus dynamique au Canada, soit la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick.

La redéfinition du Canada approche à grands pas, monsieur le Président, et sans les garanties constitutionnelles essentielles pour la survie de l'Acadie, cela pourrait signifier pour nous le début de la fin.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur prétend que son budget réduira le déficit, ce qui fera baisser les taux d'intérêt et, par le fait même, relancera l'activité économique.

Cette stratégie est exactement celle que Margaret Thatcher a adoptée en Grande-Bretagne. Son gouvernement conservateur a procédé à des compressions dans le secteur public et haussé considérablement les impôts de la classe moyenne britannique,

Ces mesures ont eu pour effet d'éliminer le déficit. Ce pays a eu un excédent budgétaire de plus de 25 milliards de livres au cours des trois dernières années. Au lieu de baisser, les taux d'intérêt sont montés à 13,5 p. 100 en février. L'inflation s'est aussi accrue, pour atteindre un taux moyen de 9 p. 100 en janvier, ce qui prouve que le lien établi par notre gouvernement entre le déficit et la baisse des taux d'intérêt n'existe pas.

Les Britanniques ont mis 11 dures années à comprendre que Margaret Thatcher avait tort. J'espère que les Canadiens mettront beaucoup moins de temps à comprendre que leur gouvernement fait fausse route, lui aussi.

* * *

M. GORDON TOWERS

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, ce sera tout un défi pour quiconque succédera à Son Honneur, le lieutenant-gouverneur de l'Alberta, mais on a choisi une personne qui saura se montrer digne de cette charge.

Je suis très heureux qu'un de mes amis, un ami de l'Alberta, un ami de la Chambre des communes et un ami de tout le Canada, ait accepté cette nomination prestigieuse de représentant de la Reine en Alberta.

Notre nouveau lieutenant-gouverneur a été éleveur, agriculteur, travailleur communautaire et parlementaire. Après 16 années dans cette enceinte, il a choisi de se retirer avant les dernières élections.

Sa femme, Doris et lui ont été honorés en décembre lorsque, poussés par leur amour et le respect de ce couple, des centaines d'amis se sont réunis pour fêter leur 50e anniversaire de mariage.

Ses voisins et ses nombreux amis sont très heureux de ce choix. Nous transmettons tous nos meilleurs voeux de bonne santé et nos félicitations à un ancien collègue de la Chambre, M. Gordon Towers, à l'occasion de sa nomination tout à fait méritée et appropriée à titre de lieutenant-gouverneur de l'Alberta.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, il y a partout au Canada des Canadiens qui attendent d'être réunis avec leur conjoint qui se trouve dans quelque pays du monde et qui est victime de de l'inefficacité de l'appareil gouvernemental. Dans des milliers de cas, le mari et la femme sont séparés depuis un an, voire deux, en attendant que les services d'immigration veuillent bien approuver leur demande.

Le gouvernement ne s'intéresse que pour la forme à la réunification des familles. Dans la pratique, le système est inefficace et tout à fait incapable de répondre à la demande.

L'année dernière, un groupe de ces Canadiens en attente sont venus à Ottawa supplier la ministre de l'Immigration de les aider à retrouver leurs êtres chers. La ministre leur a promis son aide, mais nous entrons maintenant dans le troisième mois de 1991, et rien ne semble avoir changé.

Au nom de la compassion, j'exhorte la ministre à s'assurer immédiatement qu'on accélère le traitement des demandes de réunification. Ce sont des familles qui sont en jeu. Il est temps de prendre des mesures concrètes plutôt que de se contenter de belles paroles.

* * *

[*Français*]

LA PUBLICITÉ SEXISTE

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Monsieur le Président, depuis plus de 10 ans maintenant, le mois de février signifie la sortie des spéciaux «maillots de bain» des magazines *Sports Illustrated* et *Inside Sports*. Chaque année, ces revues ont des tirages records, des profits colossaux et rendent les «lecteurs» mâles très heureux.

Monsieur le Président, ces publications dénigrent les hommes en faisant appel à leurs bas instincts. Grâce au prétexte du maillot de bain, souvent presqu'invisible, ces périodiques offrent aux hommes trop gênés pour acheter une revue carrément porno, une alternative pudique qui leur fait oublier leur attitude sexiste. La plupart des hommes qui achètent ces magazines clameront bien haut que ce sont des revues de sports. Ils vous diront aussi probablement qu'ils achètent *Playboy* pour les articles!

Monsieur le Président, alors que plusieurs groupes de femmes s'objectent à ces spéciaux maillots de bain pour l'image qu'ils projettent des femmes, je crois tout aussi important de souligner la triste image qu'ils projettent des hommes.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je demande à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration de tenir compte des droits de l'enfant comme raison humanitaire et de compassion pour admettre des familles qui font partie de l'arriéré des demandes du statut de réfugié.

Le Canada souscrit à la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, qui s'applique aux enfants réfugiés. En tant que président du Sommet mondial sur l'enfance, le premier ministre avait demandé l'an dernier à tous les pays d'assurer un meilleur avenir aux enfants en leur offrant l'occasion de se développer sainement.

J'ai étudié attentivement le cas de huit familles qui réclament le statut de réfugié et qui sont au Canada depuis deux à quatre ans. Les enfants qui en font partie ont enduré stress et privations; ils seront terriblement éprouvés si ces familles sont expulsées.

Une amnistie humanitaire pour de tels enfants a du sens tant au plan budgétaire qu'au plan humain. Le personnel ainsi libéré pourra contribuer à réduire le nouvel arriéré.

* * *

[*Français*]

LE MOIS NATIONAL DE LA NUTRITION

M. Charles-Eugène Marin (Gaspé): Monsieur le Président, le mois de mars est reconnu comme étant le Mois national de la nutrition au Canada, pour 1991. À chaque année, l'Association canadienne des diététistes organise une campagne nationale afin de sensibiliser la population canadienne à l'importance de la nutrition et à son effet déterminant en ce qui touche la santé et la qualité de la vie. La campagne 1991 aura pour thème «Faites provision de saine alimentation». Durant tout le mois de mars, des diététiciens aideront les consommateurs du Canada entier à chercher sur les étiquettes les renseignements dont

Article 31 du Règlement

ils ont besoin sur la valeur nutritive des produits alimentaires.

Cette campagne de sensibilisation du public incitera les consommateurs à lire les étiquettes et à adopter des comportements alimentaires plus conformes aux recommandations alimentaires pour la santé des Canadiens et Canadiennes. J'appuie la démarche de l'Association canadienne des diététistes et me joins à tous les honorables députés de cette Chambre pour lui transmettre nos meilleurs voeux de succès dans la campagne 1991.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, le budget, qui a été présenté le mardi 26 février, a été notamment qualifié de cruel par l'opposition. Et pourtant, le milieu des affaires estime qu'il ne va pas encore assez loin dans la réduction des dépenses publiques, même s'il en approuve l'orientation.

Je crois que ce budget constitue un programme bien équilibré qui s'attaque encore au déficit, tout en demeurant sensible aux besoins des collectivités autochtones, des personnes âgées, des anciens combattants, des Canadiens à faible revenu et des défavorisés, en n'imposant pas de compressions budgétaires aux programmes qui les concernent.

La seule façon d'aider les gens qui touchent un revenu fixe, c'est de juguler l'inflation de sorte qu'elle ne diminue pas leur pouvoir d'achat. En insistant pour combattre l'inflation et réduire le déficit, le gouvernement prouve que son approche est réaliste tout autant qu'adaptée aux besoins des Canadiens.

* * *

• (1410)

LE MULTICULTURALISME

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, le ministre d'État chargé du Multiculturalisme et de la Citoyenneté a malheureusement raté une belle occasion de supprimer les réductions imposées l'an dernier à l'enseignement des langues patrimoniales.

Le ministre ne s'est même pas occupé de faire proclamer la nouvelle *Loi constituant le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté*, laissant les choses en suspens à cet égard.

[*Français*]

Le gouvernement a aussi coupé la moyenne des fonds disponibles aux groupes impliqués en relations raciales et en compréhension interculturelle. Les Canadiens et Canadiennes attendent la nouvelle loi sur la citoyenneté et il semble assez évident que le gouvernement ne compte pas l'introduire au cours de cette session.

À un moment où les Canadiens ont besoin d'avoir fierté de leur citoyenneté, le ministre semble abdiquer sa responsabilité.

* * *

[*Traduction*]

LES COMMUNICATIONS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, l'empereur Marcel Masse a accédé au poste de ministre des Communications animé par de vives attentes et vêtu de nouveaux habits. Avec son nouveau mobilier de bureau et des rénovations qui ont coûté plus de 100 000 $, il a conçu de grands plans pour le ministère des Communications.

Quand il n'acceptait pas des Oscars à Hollywood, il se promenait à Paris et ailleurs en Europe, au lieu de défendre la Société Radio-Canada, lien culturel qui unit les Canadiens.

Il a fait des annonces grandioses de salles de concert pour Edmonton et Montréal, d'une salle d'opéra et de ballet fantôme, semble-t-il, pour Toronto, et d'un institut culturel mal situé pour Montréal. Hélas, d'un coup de couteau de Michael Wilson, tout cela a disparu.

Au début, on était très enthousiasmé et l'on attendait beaucoup du nouveau ministre, qui avait mis sur pied, sur la scène culturelle, des groupes de travail évalués à plus de neuf millions de dollars. Malheureusement, la plupart ont été pratiquement laissés pour compte.

Avec grand apparat, le ministre Masse avait promis une nouvelle politique et une nouvelle loi sur les télécommunications, une réforme du droit d'auteur, une banque de développement des secteurs culturels, une politique de distribution de produits culturels, dont des livres, des films et des enregistrements sonores, une politique globale sur les arts et des mesures fiscales pour améliorer la condition socio-économique des artistes du Canada. Malheureusement, ces promesses ne se sont pas réalisées.

Il semble certes que l'empereur ait perdu ses habits et que, en cours de route, il ait appris que si le monde est une grande scène, au Cabinet, il n'est qu'une doublure.

Comme c'est triste pour l'épanouissement de la culture, dont le rôle est si important au Canada de nos jours!

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, les mesures contenues dans le Budget du ministre des Finances permettront au Canada de se sortir de la récession et de relancer sa croissance économique.

En plus de réduire le déficit, ce Budget favorisera une réduction des taux d'intérêt et un regain de confiance, deux ingrédients essentiels à la reprise économique.

La clé du Budget, c'est la réduction du taux d'inflation et pour maîtriser l'inflation, nous devons contrôler les salaires et les dépenses.

Le Budget du ministre des Finances démontre clairement que le gouvernement a saisi la gravité de la situation économique et financière du Canada et qu'il a décidé d'y remédier définitivement.

Toutefois, afin de restaurer notre croissance, il faudra que les provinces, les municipalités et les sociétés d'État emboîtent également le pas. Le message est clair et net, on ne peut exiger que seuls les fonctionnaires et l'appareil fédéral se serrent la ceinture.

Monsieur le Président, nous devons travailler ensemble dans un large partenariat national pour notre prospérité.

* * *

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES VENTES DES FABRICANTS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, le ministre des Finances a déclaré que la subvention de 5 p. 100 qu'est le crédit d'impôt pour bénéfices de fabrication et de transformation allait être maintenue, afin de compenser une subvention américaine à l'égard de la taxe à l'exportation.

Mais le ministre des Finances n'a pas tout dit. Le fait est que le gouvernement des États-Unis a abrogé sa taxe en 1986 et qu'à l'époque, nos entreprises de fabrication et de transformation voulaient que nous gardions ce crédit d'impôt pour compenser notre taxe sur les ventes des fabricants.

Cette taxe injuste et inacceptable sur les ventes des fabricants n'existe plus; elle a été remplacée par la TPS. Pourtant, les secteurs de la fabrication et de la transformation ont toujours droit à cet allégement fiscal.

Cette subvention coûte un milliard de dollars par année. Dans un esprit de justice fiscale, le ministre des Finances n'aurait-il pas dû abolir cette futilité?

LA CROIX DE VICTORIA

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, dernièrement, la Ligue monarchiste du Canada et d'autres groupes ont découvert que, lorsque le gouvernement du Canada a décidé il y a deux décennies de canadianiser les récompenses, les honneurs et les décorations, il a aussi fait en sorte que les Canadiens ne soient plus admissibles aux récompenses et aux honneurs britanniques. Il excluait ainsi pour les Canadiens la possibilité d'obtenir des récompenses auxquelles ils étaient admissibles depuis des siècles.

Avec le déclenchement de la guerre du Golfe qui, grâce à Dieu, semble avoir pris fin sans faire de victimes canadiennes, certains se sont intéressés aux récompenses que les Canadiens pourraient mériter pour bravoure au combat. Ils ont ainsi découvert que la légendaire et prestigieuse Croix de Victoria ne comptait plus parmi les médailles accessibles aux Canadiens. Bien sûr, il en est ainsi depuis près de 20 ans, mais les intéressés ne s'en étaient pas aperçus.

On nous dit maintement qu'une proposition a été présentée au Cabinet en vue de remplacer la Croix de Victoria par une autre croix canadienne. On nous dit que ce changement fait intrinsèquement partie de l'évolution du Canada en tant que nation. Mais il est sûrement tout aussi légitime de considérer la Croix de Victoria comme un élément intrinsèque de l'histoire et des traditions canadiennes, et non pas seulement des traditions propres aux Canadiens d'origine britannique. Par exemple, le premier habitant de Nouvelle-Écosse à avoir mérité la Croix de Victoria, M. William Hall, avait des ancêtres africains, puisque c'était un Noir.

Pourquoi ne pas créer une récompense canadienne qui respecte et qui reconnaisse notre histoire ainsi que notre patrimoine? Pourquoi pas la Croix de Victoria du Canada?

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE GROUPE DE CONSULTATION DES CITOYENS SUR L'AVENIR DU CANADA

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et j'espè-

re qu'il aura le courage d'y répondre. Hier, lors d'une entrevue à une émission au réseau anglais de Radio-Canada, un journaliste a demandé au président du Forum des citoyens, M. Keith Spicer, s'il était fédéraliste. M. Spicer a répondu et je cite:

> Je suis Canadien et la structure de notre pays m'importe peu. Je m'en moque royalement. Je suis absolument indifférent au fait que nous ayons un régime fédéral, confédéral ou une souveraineté-association[. . .]

Je demande au premier ministre: Est-il d'accord que le fédéralisme et la souveraineté-association ne sont que des différences de plomberie?

[*Traduction*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je peux comprendre que le Bloc québécois essaie de miner le Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada, qui vise à rapprocher les Canadiens, mais je ne comprends vraiment pas pourquoi les libéraux et les néo-démocrates attaquent avec tant de hargne une chose qui doit nous rapprocher.

L'allégation du chef suppléant de l'opposition, selon laquelle Keith Spicer ou l'un de ses distingués collègues ne seraient pas à 100 p. 100 dévoués au Canada, est extrêmement regrettable et trompeuse. Dans des conditions vraiment difficiles, le groupe fait un travail très important pour le Canada. Les délibérations se poursuivent, mais souvent, lorsque le résultat est annoncé, il est différent de ce que la presse attendait.

Je suis convaincu que la Commission Spicer fera une importante contribution à l'unité du Canada.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je comprends pourquoi le premier ministre cherche à éviter de répondre à la question, ce qu'il a fait.

Je vais donc lui poser la question de nouveau, sous une forme plus directe. Hier, dans une entrevue, le président du Forum des citoyens, lorsqu'on lui a demandé s'il était fédéraliste, a dit:

> Je suis Canadien et je me fous du type de régime. Le fait que nous ayons un régime fédéral, confédéral ou de souveraineté-association me laisse totalement indifférent. . .

Le premier ministre est-il d'accord avec cette façon de rapprocher le fédéralisme et la souveraineté-association? S'il n'est pas d'accord, quelle mesure entend-il prendre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis surpris que le chef suppléant de la loyale opposition de Sa Majesté n'accepte pas que le président, Keith Spicer, un Canadien très distingué même s'il est quelque peu controversé, puisse dire dans une entrevue: «Je suis Canadien.» C'est ce qu'il a dit. C'est ce que je suis.

Je ne comprends vraiment pas pour quelle raison elle voudrait mettre en doute l'intégrité de M. Spicer et son dévouement envers le Canada.

L'unité du pays est menacée. Je comprends pourquoi mon collègue de Granby m'interpelle de l'arrière-ban. Le Bloc québécois essaie de miner l'instrument conçu pour préserver et protéger l'unité du Canada, mais que les libéraux et les néo-démocrates fassent la même chose, cela me dépasse.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le problème, ce n'est pas le président de la commission. C'est le premier ministre qui a nommé et qui maintient à la tête d'une commission destinée à garantir l'unité du Canada un président qui ne comprend pas la différence entre le fédéralisme et la souveraineté-association. C'est le premier ministre qui a nommé Keith Spicer et c'est lui qui porte la responsabilité d'avoir créé une commission qui coûte 5 000 $ l'heure, 18 $ la minute et 118 000 $ par semaine et dont le président ne comprend pas le Canada.

• (1420)

Le premier ministre pourrait-il nous dire quelles mesures il entend prendre pour mettre fin aux controverses que suscite cette commission parce qu'il a décidé de lui donner un président qui ne comprend pas la différence entre le fédéralisme et la souveraineté-association?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je vois que le chef suppléant de l'opposition a calculé que la commission coûtait 18 $ la minute. Je peux lui dire, en tout cas, que si cette commission. . .

Mme Copps: Et 14 $ la seconde.

M. Mulroney: Elle dit maintenant 14 $ la seconde. Eh bien, à mon avis, le Canada vaut au moins cela.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Des personnes distinguées comme Rick Cashin, l'un des chefs syndicaux les plus distingués de Terre-Neuve, Carol Corcoran, un procureur autochtone de la Colombie-Britannique, Fil Fraser, Thomas Kierans, Robert Tassé, Susan Van de Velde, Elsie Wayne, maire de Saint John au Nouveau-Brunswick, Helena Zukowski, Raymond Sirois et Jim Matkin, de la Colombie-Britannique sont des Canadiens très compétents et très talentueux qui ont fait des sacrifices pour servir le Canada et pour essayer de l'unir. Aucun d'entre eux ne se cherchait un emploi. Aucun d'entre eux ne cherche à profiter des fonds publics, et prétendre le contraire est inconvenant et indigne du chef de l'opposition qui devrait se rétracter dans l'intérêt de l'unité canadienne et de la décence la plus élémentaire.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le pays a désespérément besoin d'un idéal. Pas dans six mois, mais dès maintenant. Les Canadiens se désintéressent du plus important débat sur l'unité nationale qui se soit tenu depuis la Confédération. Le pays a besoin qu'on le dirige.

Ma question est la suivante: Pourquoi le premier ministre ne fait-il rien de la sorte? Pourquoi s'est-il contenté de créer une commission royale qui est elle-même la proie de déchirements et dont le président ne voit rien de mal à la souveraineté-association. Le premier ministre a raison! Il n'a pas à défendre M. Spicer. C'est sa propre conduite qu'il doit justifier!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les propos du député de LaSalle—Émard sont très intéressants. Il dit qu'il manque un idéal au pays et que le problème vient de l'absence de leadership. C'est exactement ce que la députée de Hamilton-Est et lui-même ont dit à propos du nouveau chef de l'opposition, lorsqu'ils appuyaient tous les deux l'Accord du lac Meech et que lui l'a sabordé.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Voici ce que j'ai dit, monsieur le Président. J'ai dit qu'à titre de. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La parole est au député de LaSalle—Émard.

M. Martin: Voici ce que j'ai dit il y a un mois. Je me suis indigné, à titre de Québécois, que le premier ministre ait, pour la première fois en six ans, prononcé le mot «Canada» au Québec.

Les difficultés de la Commission Spicer témoignent simplement du manque de leadership du gouvernement. Je ne parle pas seulement de la Constitution, mais de toutes les questions que le gouvernement aborde. Le premier ministre est en train de déchirer le pays. Ses taux d'intérêt élevés continuent de dresser les régions les unes contre les autres.

Monsieur le Président, il a abandonné la politique économique aux Américains et la politique sociale aux provinces. Voici la question qu'on est en droit de se poser: Qu'advient-il de l'idéal national lorsque le gouvernement fédéral devient un eunuque?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je m'étonne qu'un éminent Canadien et un excellent parlementaire tienne des propos aussi nettement tendancieux lorsqu'il déclare que, pour la première fois en six ans, il y a quelques semaines, j'ai prononcé le mot «Canada» au Québec, en ma qualité de premier ministre du Canada. C'est tout à fait faux. Je sais que mon collègue, que je connais de longue date du reste, demandera la parole pour se rétracter à la première occasion.

Il parle de leadership. Je me souviens très bien d'un discours qu'il a tenu il y a six mois, et non pas six semaines. Je ne peux rapporter ses paroles textuellement, mais je peux très bien en résumer le sens. Il a dit que le plus grand problème des libéraux, c'est qu'ils ne pouvaient connaître la position de Jean Chrétien sur quoi que ce soit. Il a alors invité M. Chrétien à sortir de sa tanière et à faire connaître ses positions s'il aspirait à devenir chef du parti. C'est ce que le député a dit alors.

* * *

[*Français*]

L'UNITÉ NATIONALE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Partout, les gens se demandent ce que sera l'avenir de notre pays. Les chiffres cités dans le Budget et les prévisions indiquent que le gouvernement consacre de l'argent à cette question; presque 18 millions pour la Commission Spicer; plus de 8 millions pour le Groupe de travail sur l'unité nationale; presque 7 millions pour le Bureau des relations fédérales-provinciales et presque 1 million pour le Comité parlementaire sur la formule d'amendement. Évidemment, le premier ministre a un plan. Ma question est la suivante: Qu'est-ce que cela va donner, une fin de semaine au lac Meech, une conférence des premiers ministres ou simplement une position de négociations avec les provinces? Où va-t-il? Les Canadiens ont le droit de le savoir.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon amie demande ce que cela va donner. Il va falloir attendre les résultats de ces différentes commissions d'enquête, la Commission Spicer, la Commission Beaudoin-Edwards et les différentes commissions nommées par le premier ministre Rae, le premier ministre Filmon, le premier ministre Bourassa et d'autres. Il va falloir attendre. Une des doléances et une des critiques adressées au gouvernement fédéral et à tous

les premiers ministres, la dernière fois, c'est que le processus qui a donné naissance, en 1987, à l'Accord du lac Meech donnait pour effet—par inadvertance, peut-être—mais donnait pour effet l'exclusion du simple citoyen. Nous avons donc pris des mesures pour écouter le simple citoyen. C'est cela que la Commission Spicer fait. C'est cela que la Commission Beaudoin-Edwards est en train de faire. Et je suis étonné de voir que maintenant que les provinces et le gouvernement fédéral mettent en branle une série de mécanismes pour écouter la population, le simple citoyen, les néo-démocrates sont contre.

[*Traduction*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): J'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre, monsieur le Président. Je voulais simplement signaler au premier ministre que le budget et les prévisions budgétaires revèlent que le premier ministre poursuit un plan. Il y a des fonds dans le budget pour la Commission, pour un groupe de travail national sur l'unité. Nous ne nous objectons pas à une telle initiative, mais nous voulons simplement signaler au premier ministre que le Canadiens voudraient savoir ce qui se passe. Ils voudraient connaître le plan du premier ministre.

Ce que les Canadiens voient également, ce sont des compressions que le premier ministre et son gouvernement ont pratiquées dans les programmes nationaux qui sont le fondement du pays et qui sont donc importants pour l'unité nationale.

En plus des différentes commissions établies par le gouvernement, ce budget fait état également des intentions du gouvernement de négocier de nouveaux arrangements fiscaux avec les provinces.

J'aimerais simplement que le premier ministre dise aux Canadiens sur quoi porteront les négociations. Que le premier ministre réponde à cette simple question.

• (1430)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ma collègue ne peut pas gagner sur les deux tableaux. D'une part, elle critique implicitement l'affectation, par le gouvernement, de fonds publics à des commissions d'enquête, comme la Commission Spicer et la Commission Beaudoin-Edwards chargée d'examiner la formule d'amendement. D'autre part, elle a déjà reproché au gouvernement de ne pas écouter les gens. Or, nous avons maintenant des commissions qui vont se déplacer pour que des dizaines de milliers de Canadiens puissent nous communiquer leur opinion sur la façon d'établir notre position, et voilà maintenant que le NPD nous en tient rigueur.

Nous nous efforçons d'obtenir la plus forte participation populaire possible, à la fois dans l'établissement des modalités et dans la prise de décision finale, l'idée générale étant qu'en réussissant ce tour de force sans se perdre en querelles et en critiques mesquines, les Canadiens en viendront à présenter leur propre notion sur la direction à prendre, ce qui contribuera énormément à la mise au point d'une solution définitive au bout du compte.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président. Le premier ministre refuse simplement de dire en quoi son plan favorisera l'unité canadienne. Ce n'est pas une question. Je faisais seulement remarquer que le budget contient sans aucun doute un plan financier pour l'avenir du pays. Je demandais simplement au premier ministre qu'il expose ce plan, mais il a refusé.

Le 12 février, le premier ministre a dit que c'étaient ses valeurs, soit celles qui sont à l'origine de la TPS, de l'Accord de libre-échange et des privatisations, qu'il allait appliquer à la Constitution. C'est l'évidence même, le premier ministre veut établir une Constitution favorable aux sociétés.

La question que je voudrais poser au premier ministre est la suivante. Si la Commission Spicer déclare dans son rapport que la population canadienne rejette sa vision affairiste du Canada, le premier ministre écoutera-t-il la population du Canada et abandonnera-t-il sa conception boursicotière du fédéralisme?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ce n'est pas vraiment une question, car elle est absolument sans fondement. Je n'ai jamais rien dit de tel.

La Commission Spicer n'a reçu aucune directive du gouvernement. Elle a pour mission de recueillir le point de vue des Canadiens.

Un membre du NPD voudrait que je nomme une commission d'enquête et que je la laisse faire son travail avec la population. D'après lui, il faudrait rappeler les commissaires à l'ordre, semoncer le commissaire en chef, remettre en question son intégrité et leur dire quoi faire.

Nous n'en ferons rien. Par son indépendance, cette commission sert l'intérêt du Canada en recueillant le point de vue des Canadiens. Tout compte fait, je pense que cette commission contribue à l'unité nationale.

LE GROUPE DE CONSULTATION DES CITOYENS SUR L'AVENIR DU CANADA

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, d'après le budget supplémentaire déposé ce matin, il est clair que la Commission Spicer coûte au Canada 119 000 $ par jour ou 14 $ par seconde. Lorsqu'on lui a demandé hier soir s'il était fédéraliste, le président de la commission a répondu qu'il lui était tout à fait indifférent que nous ayons un régime fédéral ou confédéral ou la souveraineté-association.

Le chef suppléant de l'opposition a demandé au premier ministre s'il jugeait important que le président d'une commission sur l'unité nationale fasse la distinction entre un régime fédéral et la souveraineté-association. Le premier ministre a refusé de répondre.

En tant que père de cette commission, celui qui en a choisi les membres, dont, bien sûr, le président, le premier ministre croit-il qu'il est important que le président d'un groupe de travail sur l'unité nationale fasse la distinction entre le fédéralisme et la souveraineté-association?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je crois que le député est le nouveau whip ou quelque chose du genre au sein du parti d'en face.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Mes excuses à l'aspirant whip. Le député pose une question au sujet d'une réponse qui a été donnée. Je n'ai pas vu tout l'échange entre le journaliste et le président de la commission. Il faudrait que je voie cette déclaration dans son contexte. Mais j'ajouterais que les intéressés sont tous deux membres d'une profession qui, de temps à autre, soutient que les interprétations doivent être fondées sur les paroles exactes prononcées pour éviter tout malentendu. Je crois qu'en toute justice, il faut accorder le même privilège au président du groupe sur l'unité canadienne. Certes, il ne saurait y avoir aucun doute sur l'attachement de Keith Spicer à l'unité et au bien-être du Canada. Les sinistres questions des libéraux mettant en doute son intégrité sont indignes d'une opposition officielle.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, qu'il soit bien clair que ce n'est pas l'intégrité de M. Spicer que nous mettons en doute, mais bien son opinion sur le Canada ainsi que sa capacité de faire la distinction entre le fédéralisme et la souveraineté-association.

Les Canadiens, qui paient 3 592 000 dollars par mois ou presque 18 millions de dollars pour les cinq mois d'existence de cette commission, ont le droit de savoir selon quels critères le premier ministre en a choisi le président. Est-ce que le premier ministre s'est assuré que la personne qu'il a choisie avait une opinion du Canada et du renouvellement du Canada conforme à celle qu'ont traditionnellement les députés de tous les partis nationaux représentés à la Chambre?

[*Français*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, en français on dirait qu'ils sont en train de faire un procès d'intention à M. Spicer.

Le député me demande pourquoi et selon quels critères nous avons procédé au choix de M. Spicer comme président de cette Commission importante sur l'avenir du Canada.

[*Traduction*]

Pour répondre au député, je peux dire que lorsque nous avons examiné les candidatures pour ce poste exigeant, nous savions qu'il serait difficile de choisir et nous savions que le candidat retenu serait exposé à plus de critiques que de démonstrations de gratitude au cours de son mandat. Non seulement M. Spicer l'a-t-il accepté, mais en plus, il a consenti à quitter le poste très important de président du CRTC et à renoncer à la sécurité de ce poste.

Pourquoi l'avons-nous choisi? Parce que nous avons examiné sa carrière. Il a été professeur et journaliste. Il a vécu dans l'ouest du Canada, en Colombie-Britannique, et en Ontario. Il est parfaitement bilingue, ce qui est une caractéristique fondamentale de la nation, et il s'est acquitté de manière exceptionnelle de ses fonctions de commissaire aux langues officielles du Canada. Il a été rédacteur en chef de l'un des journaux les plus réputés du Canada. Il possède toutes les qualités qui lui permettront de servir le Canada aussi bien qu'il l'a fait dans le passé.

Si le député n'est pas satisfait de ces titres de compétence, qu'il regarde les siens.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances, je vais moi aussi interroger le premier ministre au sujet d'une autre

chose qui est d'une importance capitale pour sauvegarder l'unité de notre pays.

Le ministre des Finances répète sans cesse qu'il y aura une reprise économique au printemps. Or, hier, Philip Cross, analyste de Statistique Canada, l'organisme gouvernemental spécialisé en la matière, a déclaré au sujet de la chute des indicateurs économiques pour le onzième mois consécutif qu'il ne voyait pas la fin de cette récession.

Le premier ministre pourrait-il nous dire pourquoi le gouvernement persiste à appliquer un budget aussi déphasé. Pourquoi le gouvernement ne modifierait-il pas son budget et ne proposerait-il pas des programmes qui susciteraient la création d'emploi et le redressement immédiat de l'économie? Pourquoi attendre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue, qui a une certaine expérience du secteur financier, sait pertinemment que la plupart des conjoncturistes indépendants, y compris ceux de la plupart des grandes banques à charte canadiennes, souscrivent à l'évaluation du ministre des Finances, selon laquelle la volte-face économique s'amorcera au cours de l'été, qu'elle se fera sentir dès l'automne et qu'elle produira une croissance économique de 3,5 p. 100 l'année prochaine et de 4 p. 100 les années suivantes. Le Canada se retrouvera à nouveau au deuxième rang de tous les pays membres du Groupe des Sept et de l'OCDE, derrière le Japon, sur le plan de la croissance économique. Et mon collègue le sait bien. Il sait aussi que notre reprise doit être fondée sur la baisse des taux d'intérêt afin de susciter la confiance des investisseurs. On le voit sans cesse: à cause de la solidité du dollar, le Canada attire un appui international soutenu.

• (1440)

Personne ne peut prédire l'avenir. Néanmoins, dans la mesure où il est possible de prédire ce qui se passera dans les mois à venir, on reconnaît généralement que le ministre des Finances a dressé un plan d'action très sérieux qui apportera la prospérité, la croissance et des emplois aux Canadiens.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le premier ministre vient de contredire le ministre des Finances en admettant qu'à son avis, la relance n'aurait pas lieu avant l'été, alors que le ministre des Finances nous a assuré dans son budget que celle-ci se produirait dès le printemps.

Des voix: Oh, oh!

M. Gray (Windsor-Ouest): Il est bien dommage que le premier ministre n'ait pas dit au printemps dernier ce qu'il a annoncé aujourd'hui au sujet des taux d'intérêt. Nous serions actuellement dans une bien meilleure situation.

Le premier ministre s'intéresse aux experts de l'extérieur. Pourquoi n'écouterait-il pas Marie Quinn, la vice-présidente de l'agence nationale de placement Manpower Temporary Services. Elle parlait de Toronto où, si le ministre des Finances a raison, nous devrions voir dès maintenant des signes de relance économique. Elle a dit et je cite: «Nous ne voyons aucun signe qui laisse penser que les affaires reprennent.»

Je pose donc la question suivante au premier ministre: Pourquoi le gouvernement a-t-il présenté un budget fondé sur la relance économique au printemps alors que cela ne se produit pas? Pourquoi fait-il preuve d'autant d'obstination aveugle? Pourquoi refuse-t-il de répondre quand il s'agit du besoin réel d'emplois et de croissance qu'ont maintenant les Canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne peux pas permettre à mon collègue de créer ce désaccord entre le ministre des Finances et moi-même. J'ai voulu dire le début de l'été et le ministre la fin du printemps.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Monsieur le Président, mon collègue sait que les taux d'intérêt ont diminué de quelque 408 points de base depuis leur flambée du printemps dernier et que tout indique après 14 ou 15 semaines consécutives que les taux bancaires continuent à baisser. Toutes ces indications nous laissent penser que la relance sera vigoureuse et qu'elle sera fondée effectivement sur la croissance non-inflationniste basée sur une baisse des taux d'intérêt.

Mon collègue le sait, parce qu'il a participé en 1980 à une échange télévisé avec Morty Shulman qui lui a demandé: «Que se passera-t-il si les libéraux sont élus aux élections en février et que les taux d'intérêt augmentent, parce que vous avez garanti qu'ils allaient baisser», et le député de Windsor-Ouest a répliqué: «Si les taux d'intérêt augmentent, je démissionnerai sur-le-champ.» Ils ont augmenté de 15 p. 100 au cours de cette période, et il est toujours ici.

* * *

LA SANTÉ

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, c'est au premier ministre que je m'adresse. À l'origine, le

régime d'assurance maladie comportait une participation égale du gouvernement fédéral et des provinces. Or, les libéraux ont ruiné cet équilibre avec la formule globale de financement et des coupes unilatérales.

En Nouvelle-Écosse, en août 1983, le premier ministre s'était engagé personnellement à rétablir la participation égale qui existait à l'origine. Il a déclaré: «Nous estimons essentiel de majorer la participation du gouvernement fédéral.»

Le premier ministre pourrait-il me dire pour quelle raison son gouvernement n'a pas respecté son engagement de partager les frais à part égale avec les provinces et pour quelle raison, dans le cadre de ce budget, la participation du gouvernement fédéral est tombé à moins de 37 p. 100?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Comme l'a signalé hier le ministre de la Santé, monsieur le Président, le gouvernement fédéral accroît sans cesse sa participation à ces programmes.

Chaque année, le gouvernement transfère aux provinces quelque 14 milliards de dollars. Globalement, le gouvernement transfère aux provinces de 28 à 30 milliards de dollars par année, dépense qui vient juste après les paiements que nous effectuons pour réduire le déficit.

Si certaines provinces, comme la Colombie-Britannique, doivent utiliser de 5 à 6 p. 100 de leurs revenus pour assurer le service de leur dette, l'Alberta et même une province pauvre comme le Nouveau-Brunswick doivent en utiliser 16 p. 100. Le gouvernement fédéral, quant à lui, a hérité d'un déficit qui l'oblige à verser 35 p. 100 de ses recettes pour assurer le service de sa dette. De façon à maintenir l'intégrité des programmes et à s'assurer que le gouvernement fédéral peut maintenir sa participation, nous devons essayer de revenir à la situation qui régnait en 1968 lorsque les libéraux sont arrivés au pouvoir pour la première fois et qu'ils ne devaient verser 12 p. 100 de ses recettes pour le service de la dette.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, c'est également au premier ministre que je pose ma deuxième question.

En 1983, le premier ministre a déclaré que dans le cas de certaines régions comme le nord de la Colombie-Britannique, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, la participation du gouvernement fédéral au régime d'assurance-maladie devrait être portée à un niveau supérieur à 50 p. 100.

La réalité, aujourd'hui, c'est qu'en raison des coupes décrétées par le gouvernement fédéral, les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de la Colombie-Britannique sont contraintes de restreindre leurs services médicaux et d'envisager le recours à un ticket modérateur.

Qu'est-il advenu de l'engagement du gouvernement de maintenir au moins à 50 p. 100 le niveau de sa contribution au régime d'assurance-maladie? Tout particulièrement, qu'en est-il advenu dans le contexte du budget de 1991?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a toujours respecté ses engagements à l'égard des provinces en leur accordant chaque année toujours davantage.

Ainsi, au cours de la prochaine année, les montants que nous versons aux provinces augmenteront d'environ 3,7 p. 100, alors que nous devrons maintenir l'augmentation de nos propres dépenses autour de 3,2 ou 3,3 p. 100.

Nous versons davantage aux provinces que nous ne dépensons à l'égard d'autres programmes. L'une des difficultés en ce qui concerne la question qu'a posée mon honorable collègue tient à la façon dont certaines provinces ont utilisé l'argent que nous leur avons versé.

Les provinces jouissent d'une situation financière plus saine que le gouvernement fédéral. Il appartient donc aussi aux provinces de s'assurer que les Canadiens reçoivent des services de première qualité. Le gouvernement du Canada contribue plus que sa part à ce genre de programme.

Des voix: Bravo!

* * *

OGILVY RENAULT

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le premier ministre peut-il préciser à la Chambre pourquoi un de ses vieux copains, avocat de Montréal, a obtenu le droit de représenter le gouvernement dans le dossier de la privatisation de Petro-Canada, qui a pourtant son siège social à Calgary? Ne s'agit-il pas en réalité d'une nouvelle forme d'abus de pouvoir de la part du gouvernement, comme il l'a fait lorsqu'il a accordé les marchés de services des CF-18?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, même en interprétant la question du député avec la plus grande bienveillance, on voit que le député fait montre d'une ignorance de la structure complexe des transactions financières.

La question qu'il pose est non seulement insultante, mais également fausse et trompeuse. Je pourrais peut-être l'éclairer en lui signalant premièrement que tous les bureaux de Petro-Canada situés à Calgary ont leurs propres conseillers juridiques. Il en a toujours été ainsi.

Quand le ministre d'État chargé de la Privatisation a rédigé la loi autorisant la privatisation de Petro-Canada, il a retenu les services du cabinet d'Ogilvy Renault pour conseiller le gouvernement. Ce cabinet est chargé de

conseiller le gouvernement du Canada à propos du processus de privatisation en cours.

Le député devrait savoir que ces services ne représentent qu'une faible proportion de tous les services juridiques que comporte la privatisation de Petro-Canada.

La plus grande partie du travail visera à mettre les actions de Petro-Canada sur le marché. Ce travail sera adjugé par le consortium qui offrira au public les actions de Petro-Canada. Notre gouvernement invite le consortium à retenir les services de conseillers juridiques de l'Alberta pour effectuer ces travaux.

• (1450)

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, comme j'ai déjà travaillé au ministère de la Justice, je sais comment ce ministère s'y prend pour retenir les services de conseillers juridiques. Je rappellerais à la ministre que ses collègues ont déjà procédé à la privatisation de 50 entreprises en Colombie-Britannique et que certains avocats de Vancouver s'y connaissent en matière de privatisation. Il y a 12 000 avocats qui exercent leur profession dans l'ouest du pays, et bon nombre d'entre eux maîtrisent bien la question de la privatisation de sociétés pétrolières et gazières.

Ma question supplémentaire s'adresse aussi au premier ministre. L'industrie pétrolière et gazière est l'une des rares industries concentrées dans l'ouest du pays. Il s'agit clairement de favoritisme. Par conséquent, le premier ministre ou son porte-parole accepteront-ils de corriger la situation? Pourquoi faut-il retenir les services de conseillers de Montréal, de l'ancien cabinet du premier ministre?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la politique nous réserve toujours des alliances inattendues.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, il est toujours étonnant de voir un député libéral soulever à la Chambre une question concernant l'industrie énergétique de l'Alberta. Il est particulièrement surprenant de voir ce député adopter la position de son parti avec le zèle d'un converti.

Je rappellerais au député que mes collègues de ce côté-ci de la Chambre sont très conscients du fait que l'industrie énergétique est concentrée en Alberta.

Une voix: Et depuis longtemps.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Notre parti n'est pas responsable du Programme énergétique national. . .

Une voix: Sûrement pas.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): . . . programme qui a non seulement ravagé l'industrie énergétique de l'Alberta, mais qui a porté un coup terrible aux avocats albertains qui appuient cette industrie. En fait, c'est notre gouvernement qui, ayant reconnu que le secteur énergétique est concentré en Alberta, a décidé de déménager l'Office national de l'énergie en Alberta.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Emploi et Immigration).

Les organismes à caractère social et économique de l'est du Québec lancent un cri d'alarme sans précédent depuis les années de la crise, les années 1930. La situation économique néfaste, le chômage et maintenant les articles 28 et 30 de la présente Loi sur l'assurance-chômage sont irréalistes et pénalisent les chômeurs.

La ministre ne réalise-t-elle pas qu'il est essentiel d'apporter des changements à la Loi sur l'assurance-chômage?

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, doit-on rappeler que l'on a fait, justement, une réforme pour tenir compte des taux de chômage élevés qui existent dans les régions auxquelles vous référez.

Nous avons fait une réforme des régions économiques, laquelle n'avait jamais été faite depuis les douze dernières années, justement pour être un peu plus près des besoins des collectivités. Je peux, au nom de ce gouvernement, réitérer notre ferme intention de continuer de travailler avec les collectivités. Nos budgets sont maintenus et c'est la solution; essayons de travailler en partenariat avec les budgets et les idées de nos collectivités.

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, la ministre ne réalise-t-elle pas que ces organismes-là représentent l'ensemble de la population? Mes collègues du Québec et moi-même avons rencontré ces organismes et ils supplient le gouvernement d'apporter des changements aux articles 28 et 30.

Vu la nécessité, vu la crainte qui existe dans ce groupe de population, ne trouvez-vous pas que le temps est arrivé de regarder à tout le moins la possibilité de réviser des choses qui endommagent le tissu social même de notre société que sont ces gens-là?

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, j'entends le député faire référence à une région que je connais très bien, à un passé social que je connais aussi très bien alors que j'ai eu l'occasion, même avant 1984, de travailler à redresser l'économie de l'est du Québec et des régions périphériques.

Je peux maintenir que la stratégie d'emploi que nous avons, que les programmes qui font appel aux talents des collectivités sont un succès et c'est ce avec quoi nous devons continuer de travailler, toutes les collectivités, les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral.

* * *

[*Traduction*]

OGILVY RENAULT

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'ai une question pour la ministre de la Justice.

En éludant les questions du député d'Edmonton-Sud-Est, elle a dit que le celui-ci faisait montre—et je crois l'avoir bien noté, monsieur le Président—«d'une totale ignorance de la structure complexe des relations financières».

Je sais que la ministre, qui a la réputation d'avoir un quotient intellectuel très élevé, a sans doute une très bonne compréhension de ces questions. Peut-elle expliquer, autrement que par ses liens avec le Cabinet du premier ministre, quelles qualités ésotériques et merveilleuses le cabinet Ogilvy Renault peut bien posséder que n'ont pas les principaux cabinets d'avocats albertains?

L' hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Je crois avoir dit «ignorance de la structure complexe des transactions financières». Le député voudra peut-être rectifier.

Le choix du cabinet Ogilvy Renault au nombre de plusieurs cabinets d'avocats qui travailleront dans ce domaine ne discrédite pas les autres. Il a de l'expérience. Il a conseillé le gouvernement du Canada sur le libellé du projet de loi, et sa compétence en matière de valeurs mobilières, de propriété intellectuelle, de biens immobiliers, de droit du travail et des pensions convient parfaitement aux intérêts du gouvernement du Canada dans cette opération.

Je tiens cependant à assurer au député qu'il y aura effectivement énormément de travail pour les cabinets d'avocats albertains, à mesure que se déroulera cette opération. Je ferai également remarquer qu'il existe un principe très important en pratique du droit, le principe de conflit d'intérêts selon lequel un cabinet d'avocats ne peut agir que pour une partie dans une transaction. Et comme la plupart des acquéreurs des actions de Petro-Canada seront de l'Alberta, bon nombre des cabinets d'avocats albertains seront également retenus pour représenter ces parties.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, étant donné l'enthousiasme que la ministre manifeste pour les cabinets d'avocats albertains, je voudrais demander au premier ministre s'il aurait l'obligeance d'inviter le ministre d'État chargé de la Privatisation et des Affaires réglementaires à demander à la Dominion Securities d'enrôler tous les courtiers albertains compétents et disponibles dans son effort de vente et d'inscrire l'émission d'actions à la Bourse de l'Alberta pour la durée de la privatisation.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Comme la ministre l'a fait remarquer, monsieur le Président, la question et l'article de journal rapportant les renseignements divulgués hier soir par mon honorable collègue d'Edmonton-Est sont complètement faux et trompeurs. Je ferai remarquer à mon honorable collègue que tout ce que sa question a d'erroné, c'est que vu que le gouvernement du Canada a déjà demandé au consortium chargé de vendre les actions d'utiliser les services d'un avocat de l'Alberta, nous l'avons également chargé d'utiliser les services de courtiers albertains.

* * *

LE LOGEMENT

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Habitation.

Nous avons appris récemment que le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario ne tiendrait pas sa promesse de bâtir 20 000 logements à prix abordable dans la province. Il y a près de 250 000 sans-abri au Canada, des gens s'entassent dans des logements bondés et des milliers de personnes sont sur les listes d'attente. Comment le ministre peut-il justifier une compression de 15 p. 100 du budget à l'égard des nouvelles initiatives en matière de logement? Qu'entend-il faire pour amener son gouvernement à se raviser et pour donner un peu d'aide aux sans-abri?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, le député n'ignore pas que le

budget vise à faire baisser les taux d'intérêt, à redonner du travail aux Canadiens et à relancer le secteur du bâtiment pour que nous puissions donner un toit à tous ceux qui sont dans une situation désespérée. Le député doit savoir aussi que, grâce aux économies qu'ils ont faites, les services fédéraux de l'habitation pourront construire cette année exactement le même nombre de logements que l'an dernier, même s'il y a moins d'argent.

M. Mac Harb (Ottawa–Centre): Monsieur le Président, j'espère que le ministre ne laisse pas entendre qu'il a répondu aux besoins dans le secteur du logement.

[*Français*]

Le ministre n'est pas sans savoir que l'établissement d'un ministère fédéral du logement reflète une responsabilité fédérale dans ce domaine. Avec une coupure de 15 p. 100 du budget de sa nouvelle initiative dans le domaine du logement, comment le ministre espère-t-il remplir ce mandat? A-t-il incité le gouvernement à ne pas retirer son engagement envers les pauvres gens du Canada ou croit-il préférable de ne pas soulever la question sous prétexte que de toute façon il n'y a personne qui écoute?

• (1500)

[*Traduction*]

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, nous allons assurément tenir nos engagements envers les démunis au cours de l'année. Le député le sait bien, nous contribuons déjà au financement de 640 000 logements dans tout le pays, ce qui coûte au pouvoir central près de deux milliards de dollars.

Cette année, nous pourrons donner une aide semblable pour 40 000 logements de plus. Nous y parviendrons en dépensant moins d'argent parce que les Canadiens veulent que leur gouvernement fasse mieux les choses, qu'il le fasse avec plus d'efficacité et qu'il fasse autant sinon plus en dépensant moins d'argent. Voilà précisément ce qui va se passer cette année dans le secteur du logement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI PORTANT POUVOIR D'EMPRUNT, 1991–1992

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

Reprise du débat sur la motion du ministre des Finances (Etobicoke–Centre): Que le projet de loi C–97, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Le président suppléant (M. DeBlois): Lorsque la séance a été suspendue à 13 heures, le député de Crowfoot avait la parole. Il lui reste 16 minutes.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, lorsque j'ai pris la parole avant le déjeuner, je venais de subir deux discours dans lesquels les orateurs ont énuméré une liste de dépenses qu'ils voudraient faire seulement pour provoquer une baisse des taux d'intérêt. Je vais dire quelques mots là-dessus avant de passer à un autre sujet.

Tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays doivent sûrement se poser la question suivante: Si la dette doit continuer de s'accroître, cela nous donne-t-il des garanties sur le plan des soins de santé, de l'éducation, du logement ou de la formation professionnelle? Plus les provinces, les municipalités, le gouvernement fédéral et les Canadiens eux-mêmes s'entêtent à maintenir ce que nous avons aujourd'hui en contractant des dettes que les générations futures devront rembourser, plus notre filet de sécurité sociale s'affaiblit. Il n'est pas plus fort, mais plus faible.

Les libéraux et les néo-démocrates ont certes des aspirations fort louables dont il faut les féliciter, mais ils doivent un jour ou l'autre faire face à la réalité. Il ne suffit pas de souhaiter tous ces programmes, il faut être capable de les financer.

Je crois qu'un ancien député, qui représentait une circonscription de Toronto à la Chambre et qui est ensuite devenu chef du Nouveau Parti démocratique de l'Ontario, vit cette expérience en ce moment même. Pendant sa campagne électorale en Ontario, il a promis que les frais de scolarité dans les universités n'augmenteraient pas. Il a dit aussi qu'il offrirait, comme on l'a entendu à la période des questions, 20 000 nouvelles unités de logement.

La seule raison pour laquelle le premier ministre de l'Ontario change maintenant d'idée, ce n'est pas parce que ces aspects de la vie ont perdu leur importance, mais bien parce qu'il a été obligé de faire face à la réalité. Il a dû se rendre compte que nous ne pouvons pas seulement souhaiter tous ces programmes, mais que nous devons plutôt mettre en place les éléments qui permettront à l'économie de les financer.

Qu'est-ce qui sépare le parti au pouvoir des deux partis de l'opposition? Ce n'est pas la reconnaissance de ce qui pourrait être bon pour les Canadiens. En fait, il y a une différence fort simple entre notre position et celle du NPD. Ce parti voudrait que nous attendions tout bonnement qu'il se fasse une meilleure redistribution de la richesse, sans jamais mettre en oeuvre les mesures nécessaires à la création de cette richesse. Or, si nous ne pouvons créer une certaine richesse au Canada, nous ne pourrons jamais répondre aux aspirations d'un très grand nombre de Canadiens.

Je voudrais m'arrêter un instant sur un sujet tout à fait différent qui est abordé dans le budget. Il s'agit de l'usage du tabac et des taxes qui s'appliquent à ce produit. Je tiens à vous dire pourquoi, à mon avis, le gouvernement aborde cette question de la bonne façon.

L'usage du tabac au Canada, comme dans tous les autres pays, est dommageable pour la santé, est une cause de la diminution de la productivité et entraîne des frais médicaux élevés. C'est le seul produit vendu sur le marché canadien, à l'heure actuelle, qui est dommageable pour la santé d'une personne même lorsqu'il est utilisé selon les directives du fabricant. C'est un produit qui n'est jamais sûr, quelles que soient les doses. Bien des gens affirment que d'autres produits sont également dangereux, et c'est généralement le cas quand on en abuse, mais pour les produits du tabac, même une consommation minime est dangereuse.

Ainsi, monsieur le Président, je pense que le ministre des Finances a eu raison de prévoir dans ce budget une taxe supplémentaire de 3c. sur les cigarettes.

Je voudrais vous préciser les autres solutions qui s'offraient à lui, mais qu'il n'a pas retenues. Étant donné que nous avons décidé de défendre la liberté dans la région du Golfe et de veiller à ce que les Koweïtiens soient en mesure de conserver leur terre natale, il nous a fallu trouver dans ce budget l'argent nécessaire pour absorber ces coûts.

Il aurait été possible, grâce à une augmentation de 6c. le litre d'essence, de percevoir les mêmes recettes sans accroître l'impôt sur le revenu. Manifestement, cette mesure aurait été inflationniste et elle aurait frappé durement tous les modes de transport, qu'il s'agisse du train, du bateau ou de l'avion. Or, dans un pays aussi vaste que le nôtre, les conséquences de tout cela auraient été très graves.

On aurait pu également, prévoir une taxe de 2c. sur chaque cigarette et de 2c. également sur chaque litre d'essence. Cependant, ce qui importe, c'est qu'une taxe de 1c. sur les cigarettes équivaut à une taxe de 2c. sur le litre d'essence, quand on se place du point de vue des recettes nettes pour le gouvernement fédéral. Ce chiffre tient même compte des prévisions du nombre de Canadiens qui cesseront de fumer à cause de l'augmentation du prix.

Ainsi, une solution aurait été inflationniste alors que l'autre, selon moi, a des répercussions positives sur une habitude qui est dommageable pour la santé des Canadiens.

Lorsqu'on se penche sur l'usage du tabac au Canada, on remarque que très peu de Canadiens de plus de 22 ou 23 ans commencent à fumer. S'ils ont réussi à s'en passer jusque-là, il est fort probable qu'ils demeureront des non-fumeurs pour le reste de leur vie.

Ce qui se produit chez les gens à partir du début de la vingtaine, c'est que l'éducation influe de plus en plus sur l'usage du tabac. Cependant, chez les jeunes dont l'âge varie entre 10 et 17, 18 ou 19 ans, et surtout chez les très jeunes adolescents, c'est le prix qui a une très grande influence sur la décision de commencer à fumer ou non.

L'imposition d'une taxe de 3c. par cigarette sur les produits du tabac et le tabac a des répercussions très positives sur l'usage du tabac chez les jeunes.

• (1510)

Il est clair que nous devons mettre en oeuvre des politiques qui découragent l'usage du tabac au Canada pour toutes les raisons nuisibles qui, nous le savons, occasionnent des coûts dans le domaine de la santé.

On peut dire d'une entreprise dans l'industrie du tabac qu'elle n'est l'amie de personne et qu'elle est l'ennemie de tout le monde. Cela étant dit, je suis aussi fort cons-

cient du fait que des gens vivent de l'industrie du tabac. Je pense en particulier à ces producteurs qui cultivent le tabac et qui en tirent un revenu.

Même s'il est vrai que notre société est de plus en plus sensibilisée aux problèmes de santé et d'environnement, on ne peut débattre cette question sans avoir de la compassion, voire sans se sentir obligé de stimuler la recherche pour trouver d'autres cultures, pour chercher d'autres possibilités et pour mettre en place des filets de sécurité, car le gagne-pain de ces gens est aujourd'hui menacé pour des raisons indépendantes de leur volonté.

D'une part, je crois fermement que plus nous réduirons l'usage du tabac, mieux toute la population s'en portera. Notre pays pourra bénéficier de recettes fiscales sans subir plus de pressions inflationnistes. D'autre part, je pense que nous avons la responsabilité, envers ceux qui gagnent leur vie de cette culture, de chercher d'autres solutions qui leur permettront de préserver une bonne vie de famille sur de bonnes terres agricoles; il faut que nous les protégions d'une façon ou d'une autre.

Les dangers du tabac ne menacent pas seulement ceux qui fument la cigarette. Bien que 35 000 Canadiens meurent chaque année des suites de l'usage du tabac, il y en a encore 3 500 qui meurent parce qu'ils ont été en contact avec la fumée ou parce qu'ils ont vécu dans des milieux où l'on fumait beaucoup. Par exemple, ceux qui travaillent dans des bars ou dans des endroits exigus où l'on fume beaucoup risquent, de par leur simple présence dans ces lieux, de contracter des maladies pulmonaires ou cardiaques et de subir les méfaits d'une industrie dont l'exploitation a nui à la santé de tous les citoyens.

Il y a quelque chose de sinistre dans le cas de l'industrie du tabac. Avant les années 40 et 50, la plupart des fumeurs étaient des hommes. Au moment où, en tant que société nord-américaine, nous avons décidé d'accorder plus d'importance à notre condition physique, tous les hommes en Amérique du Nord ont commencé à réduire leur consommation de tabac. On a alors produit des annonces publicitaires invitant les femmes à faire usage du tabac et à fumer, par exemple, des Virginia Slims. On a utilisé le slogan offensant «Vous en avez fait du chemin, chérie», pour que les femmes se mettent à fumer.

Quand ce marché s'est stabilisé, l'industrie du tabac s'est attaquée au marché suivant, soit celui des jeunes, jusqu'à ce que les gouvernements imposent des restrictions sur la publicité. Non seulement on a défendu de suggérer aux jeunes, en montrant des jeans serrés et des habitudes de vie, que fumer était la chose à faire, mais on a carrément interdit la publicité pour éliminer toute influence sur le marché canadien.

En vendant du tabac à haute teneur en goudron, qui n'est même pas traité ni raffiné en fonction d'une norme considérée comme acceptable en Amérique du Nord, et en essayant de perpétuer l'usage du tabac parmi les habitants du tiers monde, qui sont relativement peu informés et sans méfiance, l'industrie du tabac se trouve aujourd'hui à appliquer une politique qui n'est tout simplement pas tolérable ni acceptable.

Il faut que les membres de cette industrie trouve le moyen de diversifier leurs activités et de sortir de ce secteur, non seulement au nom de la santé des Canadiens et parce qu'ils produisent quelque chose de moralement inacceptable puisque mortel pour tellement de gens, mais aussi parce qu'il leur faut assumer la responsabilité, en tant qu'entreprises, de contribuer avec le gouvernement à amener les producteurs de tabac à se recycler dans d'autres cultures, de façon à ne pas perdre leur gagne-pain.

Plus de 3 000 études sérieuses, qui ont été menées dans une cinquantaine de pays, ont prouvé encore et encore que le tabac, qui est une drogue au même titre que la cocaïne et l'héroïne, est néfaste pour la santé des fumeurs comme des non-fumeurs qui respirent la fumée produite par les fumeurs. C'est une drogue terrible. Elle coûte extrêmement cher à notre société en perte de productivité et en problèmes de santé. Le temps est manifestement venu, je crois, de proclamer, à l'instar de Canadiens de tout le pays, que le tabagisme est une habitude inacceptable et intolérable. Mais surtout, il faut féliciter les auteurs du budget qui se sont arrangés pour empêcher que 10 000 ou 15 000 autres jeunes au moins ne contractent l'habitude du tabac.

Espérons que la taxe sur le tabac grimpera encore l'an prochain et que les entreprises contribueront grandement, de concert avec les gouvernements fédéral et provinciaux et pour des raisons humanitaires, à offrir de

nouvelles options aux régions productrices de tabac, au lieu d'insister pour aller vendre aux hommes, femmes et enfants d'ici et du tiers monde un produit qui n'aurait d'abord jamais dû être mis en marché.

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement le discours et les observations du député. Je n'en reviens pas qu'il ait passé vingt minutes de son intervention sur le budget à parler d'un point en particulier: les méfaits du tabac.

Je lui pose une question toute simple. Si ce qu'il dit est vrai, et si tel est l'engagement du ministre des Finances sur les points que le député a soulevés, le changement aurait pu être une taxe de 10c. ou 15c. la cigarette. C'est de la poudre aux yeux pour faire oublier que le budget est un désastre.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, d'habitude, le député qui est intervenu dans le débat profite de l'occasion pour répondre à la question ou à l'observation. Pas dans ce cas–ci.

Il ne s'agit pas de se livrer à une surenchère pour prouver sa sincérité dans la lutte contre les méfaits du tabac par la rigueur d'une taxe, que ce soit 3c. ou 15c. la cigarette. Il n'y a aucun doute que le député ministériel est sincère quand il parle des effets du tabac et de l'accoutumance à la nicotine qui est aussi forte que celle à la cocaïne ou à l'héroïne.

D'un autre côté, bien que je n'aie rien contre la taxe prévue dans le budget, personne n'a jamais relié l'héroïnomanie au prix de l'héroïne ou la cocaïnomanie au prix de la cocaïne, car une grande partie de ces problèmes tiennent à des questions beaucoup plus complexes que le simple prix du produit. Je mets le député en garde contre le rapprochement simpliste entre le prix d'une substance et la capacité de s'en déshabituer. Résoudre ces problèmes au moyen de l'impôt aurait plutôt pour effet de punir les habitués plus pauvres que les habitués riches. Si vous êtes de ceux qui sont malheureusement incapables de cesser de fumer et que vous êtes aisés, vous continuerez de payer ce que cela coûte. Si vous êtes pauvre et que vous n'avez pas les moyens, vous allez payer quand même parce que vous ne pouvez pas vous défaire de cette habitude, mais vous allez couper ailleurs, dans les dépenses pour les enfants ou autres.

• (1520)

Si le gouvernement est sérieux dans son intention de délivrer les Canadiens de la nicotine, je l'invite à chercher ailleurs que dans le régime fiscal des moyens d'aider les gens à se débarrasser d'une habitude à laquelle on ne renonce pas facilement, comme moi et beaucoup d'autres le savons par expérience.

M. Malone: Monsieur le Président, je n'ai pas répondu au premier député, car j'attendais une question qui n'a pas été posée. Puisque le député de Winnipeg Strathcona veut que je. . .

M. Blaikie: Transcona, pas Strathcona.

M. Malone: D'accord, et je comprends pourquoi vous insistez sur cette distinction.

Le député soulève certes une question légitime. Pour quelle raison traitons–nous la cocaïne et l'héroïne différemment du tabac. La réponse est donc, à mon avis, très claire. Depuis de nombreuses générations, le tabac est légal.

Si on découvrait aujourd'hui l'usage du tabac, si Sir Walter Raleigh apparaissait aujourd'hui en disant: «Devinez ce que j'ai trouvé, un produit qu'on peut mâcher, se mettre dans le nez et fumer dans du papier», et si nous étions au courant de la recherche que nous connaissons à ce sujet aujourd'hui, je parie à tous que ce produit serait illégal. Il entraîne une dépendance équivalente à celle qui existe à l'égard de l'héroïne et de la cocaïne. Ses dangers pour la santé sont tels que, peu importe la façon dont on s'en sert, il est nocif, même pour les non–fumeurs.

Par contre, la cocaïne et l'héroïne sont apparues à une époque où nous étions au courant de leur danger, et ces produits ont toujours été illégaux.

Le député demande ensuite: «Et cette question de prix?» Je pensais avoir répondu à cela dans mes observations comme telles. Les personnes dans la vingtaine qui n'ont jamais fumé n'en prennent pas l'habitude, sauf quelques très rares exceptions. La recherche a permis d'établir que, pendant la jeunesse, soit entre 10 ans et la fin de l'adolescence, le facteur qui a le plus de poids sur la diminution de l'usage du tabac est le prix de ce dernier.

Nous pourrions le rendre illégal, mais nous devrions alors nous demander à quoi sert de rendre un produit illégal alors qu'une partie de notre société en est si dépendante qu'elle jugerait pratiquement impossible d'y renoncer et qu'elle adopterait toutes sortes de comportements sociaux inadéquats pour tenter de perpétuer une habitude qui nourrit leur accoutumance.

Je pense toutefois qu'on a peut-être émis cette hypothèse implicitement. Le député de Winnipeg Transcona dit que ce n'était pas son intention, et je le crois sur parole.

À mon avis, on a fixé ce prix pour qu'il empêche les jeunes de fumer. Quand nous examinons les autres solutions que le gouvernement aurait pu trouver pour collecter des fonds—de toute évidence, il aurait pu, entre autres, augmenter la taxe sur l'essence—, nous constatons qu'elles auraient eu des répercussions inflationnistes. J'estime qu'il s'agit dans ce cas-ci d'une façon louable de collecter des fonds sans accroître l'inflation, tout en exerçant un effet réellement dissuasif sur une mauvaise habitude qui est répandue partout dans le monde.

M. Blaikie: Monsieur le Président, dans le contexte du budget, je voudrais dire aussi au député que, si le gouvernement est prêt à imposer des taxes punitives pour extirper les mauvaises habitudes, comme il le fait dans ce cas-ci pour le tabac et comme le recommande le député, il aurait dû tenir compte des suggestions de certains députés de mon parti et de certains écologistes concernant ce que nous pourrions appeler des taxes vertes, des écotaxes ou des taxes environnementales. Il s'agirait de taxes qui viseraient à décourager l'usage des produits qui sont dangereux non seulement pour les poumons du fumeur, mais pour l'environnement global ou commun de la planète Terre.

On a beaucoup parlé, par exemple, d'une taxe sur le carbone. Nous savons tous que, tout comme la fumée pollue le corps humain, l'effet de serre et les divers produits qui vont dans l'atmosphère ont des effets néfastes à long terme sur l'environnement mondial. Il me semble qu'un jour, les gouvernements devront admettre qu'il faut utiliser la fiscalité, entre autres moyens—parce que ce n'est pas la seule façon de lutter contre ce problème, comme je le disais—ou entre autres armes dans l'arsenal dont le gouvernement dispose—excusez la comparaison avec le militaire—pour lutter contre les problèmes de l'environnement. Par conséquent, le gouvernement pourrait imposer des taxes qui décourageraient les gens d'utiliser certains types de produits.

Le député a-t-il réfléchi à la possibilité d'appliquer ce type de stratégie à l'environnement, étant donné qu'il a déjà accepté une taxe sur la pollution causée par le tabac?

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Crowfoot a une minute pour répondre.

M. Malone: Puisque je n'ai qu'une minute, je tiens à être très clair et très bref. Je n'accepterais jamais la taxe sur le carbone. J'accepterais une taxe sur l'énergie si le gouvernement en imposait une un jour. Elle devrait porter sur toutes les formes d'énergie pour éviter de pointer du doigt l'industrie pétrochimique et les carbones, sans tenir compte des dommages que l'industrie hydroélectrique et le méthane causent à notre environnement. Et pour commencer, il serait injuste de faire une distinction pour une région du pays en particulier en lui faisant payer cette taxe.

Pour ce qui est de taxer les mauvaises habitudes, ce serait peut-être une bonne idée. Je n'y avais pas pensé. Mais si nous la mettions en pratique, nous devrions aussi trouver un système, à la période des questions, pour taxer les préambules et les questions litigieuses ou répétitives, comme celles d'aujourd'hui où la même question a été posée je ne sais combien de fois. D'après le Règlement de la Chambre, ce sont de très mauvaises habitudes et elles devraient être taxées.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour discuter avec mes collègues du projet de loi C-97 qui vise à emprunter plus de 26 milliards et qui fait partie du budget du gouvernement.

[*Français*]

Ce que j'ai l'intention de faire, c'est d'adresser quatre questions. La première: Que font ce Budget et ce projet de loi pour la situation économique, le développement économique du Canada et la récession que le gouvernement a créée ici même au Canada, de ses propres mains? La deuxième: Comment ce Budget et ce projet de loi vont-ils contribuer à l'unité nationale du pays? Vont-ils contribuer ou vont-ils enlever quelque chose? La troisième: Quel effet ce Budget aura-t-il sur l'éducation? C'est une question que j'ai soulevée en Chambre mercredi dernier. Finalement, après avoir fait cette analyse, j'aimerais poser la question suivante: Quel genre d'espoir, quelle confiance devrions-nous avoir comme Canadiens et Canadiennes vis-à-vis le gouvernement à cause des décisions prises dans le Budget et ce projet de loi?

• (1530)

[*Traduction*]

Les députés ne sont pas sans savoir que nous fonctionnons dans un cadre idéologique que l'on peut exprimer comme ceci: le développement économique passe par un taux de change et des taux d'intérêt élevés. Pourquoi? Parce que cela doit permettre de contrôler l'inflation et, par suite, de stimuler l'économie et de créer des emplois.

Il faut admettre, et je pense que c'est assez vrai, que ce qu'on nous présente cette année n'est pas tellement différent de ce qu'on nous a présenté les années passées. Il y a des variations dans les nuances, mais à toutes fins utiles, c'est la même chose. Quels succès a rencontrés le gouvernement? Passons-les en revue rapidement.

Nombre de députés se souviendront des victimes de la politique du gouvernement. Je parle de VIA Rail qui a licencié 2 700 travailleurs. Je parle du CN qui a annoncé que 2 900 Canadiens perdraient leur emploi. Je parle de la privatisation d'Air Canada: encore 2 900 Canadiens en chômage et beaucoup avec des compétences énormes. Il y a des pilotes qui ont consacré leur vie à acquérir les compétences nécessaires, comme beaucoup de personnes dans d'autres professions.

Certains se souviendront du fiasco de Route Canada, qui a été vendue aux dépens de 1 900 Canadiens dont certains n'ont reçu ni le salaire qui leur était dû, ni leurs prestations de retraite, ni leur indemnité de départ. Je pourrais continuer.

Et les coupes à Radio-Canada? Cette année seulement, plus de 1 100 personnes; l'an dernier, quelque 500. Voilà les situations dans lesquelles on a placé les Canadiens. Ils sont les victimes de cette récession de facture canadienne et des décisions du gouvernement, y compris le dernier budget.

Voyons un peu ce qui s'est passé à d'autres niveaux. On nous a dit, avec des preuves à l'appui, que le nombre de faillites n'a jamais été aussi élevé. Quant aux pauvres, ils sont près de 5 millions dans notre pays relativement prospère; la plupart sont des femmes et plus d'un million sont des enfants. Au Canada, cette année, près de deux millions de personnes feront appel aux banques d'alimentation; de ce nombre, 40 p. 100 pourraient, me dit-on, être des enfants, ce qui représente 500 000 personnes par mois.

Au Canada, il y a actuellement de nos jours entre 5 et 7 millions d'analphabètes fonctionnels qui coûtent à notre économie plus de 10 milliards de dollars. Il y a plus de 1,3 million de chômeurs, et leur nombre pourrait bien atteindre 1,5 million. Les programmes d'assurance médicale, d'éducation et d'assistance sociale ont fait l'objet de compressions budgétaires, tout comme les régions et différents groupes, dont certains ont été mentionnés aujourd'hui. De plus, il y a eu 33 hausses de taxes et d'impôt, y compris l'instauration de la taxe sur les produits et services.

Que résulte-t-il de tout cela? Non seulement les Canadiens éprouvent des difficultés, celles dont j'ai parlé et de nombreuses autres, mais le déficit a aussi dépassé le cap des 30 milliards de dollars, pour atteindre 30,5 milliards. Quant à la dette, elle dépassera les 400 milliards de dollars.

Je sais que mes collègues d'en face se plaisent à en imputer la faute aux libéraux. J'ai toutefois en main un document que le ministre des Finances, M. Wilson, a signé et dans lequel il est précisé qu'en 1984, à la fin de l'exercice financier, la dette était de 168 milliards de dollars. Si l'on faisait entrer en ligne de compte les taux d'intérêt, de cette époque à aujourd'hui, on ferait un constat assez intéressant: la dette aurait été nettement inférieure à ce qu'elle est aujourd'hui. Il y a vraiment quelque chose qui cloche.

Nous devons examiner la situation dans son contexte global, car savez-vous à combien s'élevaient les recettes en 1984? Elles étaient d'environ 70 milliards de dollars. Savez-vous combien elles représenteront à la fin de l'exercice financier? Elles atteindront près de 130 milliards de dollars. C'est preque deux fois plus. Il s'agit d'une très bonne augmentation des recettes. Voici donc la question qu'on est en droit de se poser: Qu'est-il advenu de votre argent et du mien?

Monsieur le Président, le succès est plutôt mince. Le modèle que le gouvernement utilise s'appuie sur un certain nombre d'hypothèses, mais celles-ci sont fausses. Elles ne fonctionnent pas dans la pratique; pas délibérément, du moins. Le modèle ne fonctionne tout simplement pas comme il faut.

Examinons certaines de ces hypothèses. Le taux d'intérêt devait être de 11 p. 100 pour 1990-1991. Mais nous savons tous qu'il a été de 13 p. 100 en moyenne. Je pense que l'inflation devait être d'environ 4 p. 100, ou un peu moins. Bien sûr, ce n'est pas le cas; les statistiques les plus récentes révèlent un taux de 6,8 p. 100, ce qui invalide tous les calculs. Le déficit prévu était de 28,5 milliards de dollars, cette année; comme je le disais, il

sera de 30,5 milliards. Vous savez qu'en 1985, ce même ministre des Finances prévoyait un déficit de 18 milliards. On est loin des 30,5 milliards qu'il représente actuellement.

Qu'en est-il des impôts? L'impôt sur le revenu des particuliers devait augmenter de 9 p. 100. Mais voilà qu'il a augmenté de 15 p. 100, votre impôt et le mien. Et pour ce qui est de l'impôt sur les sociétés? Il devait diminuer de 2 p. 100. Qu'est-ce qui s'est produit? Il a diminué de 10 p. 100. Le taux d'imposition des sociétés, qui se chiffrait à 34 p. 100 en 1988, est maintenant réduit à 28 p. 100.

La croissance économique devait être de 1,3 p. 100 en 1990, mais il faudra nous contenter d'un peu plus de la moitié de ce taux, soit apparemment 0,8 p. 100. Les prévisions pour 1991 établissaient cette croissance à 3 p. 100; nous prévoyons maintenant pour cette année un ralentissement de 1 p. 100.

À quoi ressemblaient les prévisions en matière d'emploi? On prévoyait une croissance de 1,2 p. 100, en 1990-1991. En fait, les emplois diminueront dans une proportion d'environ 1,5 p. 100.

Le gouvernement a peut-être fait mieux en matière de chômage. Il prévoyait pour 1991 un taux de chômage à 8,5 p. 100; et maintenant, on s'attend, selon le plus récent budget, à un taux de 10 p. 100, ou peut-être un peu plus.

Avec tout le respect que je dois au ministre des Finances, je considère que ses prévisions ne sont pas fiables. Je m'empresse de dire que je ne crois pas qu'il essaie délibérément de nous induire en erreur, mais plutôt qu'il est incapable de prévoir avec précision ce qui se passera au pays, et de réagir de la façon appropriée.

La seconde question dont je voulais poser est la suivante: Que font ce budget et le projet de loi C-97 pour l'unité nationale? Vous savez, je sais, nous savons tous que les institutions qui unissent notre pays sont détruites systématiquement l'une après l'autre. J'ai déjà parlé de Radio-Canada, qui parle à la nation d'un océan à l'autre, et de VIA Rail, qui nous permettait de voyager à un prix abordable, mais pensons aussi à la privatisation d'Air Canada ainsi qu'aux coupes faites dans les programmes d'assurance-maladie, d'éducation et d'assistance sociale. Je pourrais poursuivre et mentionner bien d'autres cas de compressions touchant des programmes qui contribuent à l'unité du pays lui donnant un idéal et une voie à suivre. Mais ces programmes sont démantelés, et d'une façon telle que la population ne croit plus à ce gouvernement. Ils lui font de moins en moins confiance et ils commencent à croire que l'unité de ce pays n'est plus possible.

On a qualifié ce budget de rêve séparatiste et de cauchemar fédéraliste. Pourquoi? Nous savons que le gouvernement fédéral a été incapale de répondre de façon sensée et généreuse aux besoins des régions ainsi qu'aux besoins des habitants des provinces et des territoires. Les gens ont de plus en plus l'impression qu'on les écarte. Ils ont l'impression de ne plus avoir d'importance. Ils considèrent que quoi qu'ils disent ou quoi qu'ils fassent, ils ne comptent pas. Et c'est tout le pays et le sentiment d'unité nationale qui finissent par en subir le contrecoup.

Selon moi et selon de nombreux collègues, le gouvernement fédéral devrait pouvoir s'assurer que les services essentiels, comme la santé, l'éducation, l'aide sociale, les transports et les communications, sont effectivement accessibles à tous les Canadiens, peu importe la région d'où ils viennent ou la classe sociale à laquelle ils appartiennent. Ces services devraient être en place. Ils constituent notre principale mission, la plus importante. Et c'est sur ce plan que le gouvernement a échoué misérablement.

• (1540)

C'est malheureux, car comme je le disais tout à l'heure, dans toutes les régions du pays, les Canadiens ont l'impression que la nation ne fonctionne plus comme un tout. Ce que de nombreux Canadiens et moi craignons le plus, c'est qu'une fois qu'on s'est mis pareille idée en tête, on finit par se retrouver devant un fait accompli.

[*Français*]

Ma troisième question a trait à l'éducation. Ce Budget affecte quoi, dans le domaine de l'éducation? Le gouvernement a sabré dans l'éducation une fois de plus, après avoir promis, en 1986, ne rien changer, c'est-à-dire couper de 2 p. 100. En 1989-1990, il y a un autre pourcentage d'enlevé; en 1990-1991, c'est gelé. Maintenant, il y a l'extension du gel. Mais il y a des chiffres astronomiques dans tout cela.

Si on regarde 1986 jusqu'à 1995, on se rend compte qu'il y aura 33 milliards de dollars environ de moins pour la santé et l'éducation. Donc, environ un tiers de moins pour l'éducation, c'est-à-dire 11 milliards. C'est beaucoup d'argent, cela! C'est un énorme montant d'argent.

Maintenant, qu'est-ce qu'ils ont fait dans le domaine de la formation et du recyclage? Ils avaient promis des programmes hors pair. Mais qu'est-ce qu'ils nous ont donné? Dans les années précédentes, à peu près le même montant qu'ils avaient eu sans ajustement pour l'inflation. Mais cette année, on a coupé 100 millions de dollars.

Qu'est-ce qu'ils ont fait pour l'aide aux étudiants? Rien! Même si les critères n'ont pas été changés depuis 1984 et même si le coût de la vie a augmenté de façon extraordinaire, rien n'a été fait.

Et l'alphabétisme. On accorde 4,50 $ par étudiant par année pour les 5 à 7 millions de Canadiens et Canadiennes qui ont besoin de l'aide. On ne peut même pas acheter un *hamburger* et un verre de lait avec 4,50 $ aujourd'hui. Et la recherche et le développement? Vous n'êtes pas sans savoir que là aussi, ils ont mis un plafond. La recherche et le développement sont les outils qu'il nous faut, ce sont les outils les plus importants pour s'assurer qu'on soit à la fine pointe des choses, qu'on soit à la fine pointe dans le domaine économique, technologique, social, culturel et politique. Mais qu'est-ce qu'on fait? On met un plafond.

Quels sont les résultats de tout cela? Vous n'êtes pas sans savoir que la dette des étudiants est en train de s'accroître de façon absolument extraordinaire. J'ai ici—et je peux citer, mais je crois que mes collègues me croiront, sinon il me fera un grand plaisir de distribuer la citation—qu'il y a eu une augmentation de la dette de façon flagrante, une croissance substantielle pendant les dix dernières années. C'est-à-dire qu'il y a plus d'étudiants maintenant, si on prend une échelle de 0 $ à 5 000 $, 5 $ à 10 $, 10 $ à 15 $, 15 000 $ à 20 000 $, qui sont de 15 000 $ à 20 000 $ par année, qui ont cette dette, qu'il y en avait dans le passé. Alors, ces gens, qu'est-ce qu'ils font? Ils ont peur, ils se retirent et il y en a de moins en moins qui se rendront au postsecondaire et nous serons les perdants.

Les frais d'inscription! Vous savez, monsieur le Président, il y a, dans certaines provinces, 300 p. 100 d'augmentation; dans d'autres provinces, c'est 200 p. 100 et il n'est pas rare de trouver des augmentations de 100 p. 100 de croissance dans le domaine des frais d'inscription. Qu'est-ce que cela va faire? Je vous assure que si on ajoute, par exemple, le plafond de 2 p. 100 de croissance dans le domaine des emplois aux étudiants et si on se rend compte que les centres d'emplois des collèges et des universités seront fermés d'ici peu, si on se rend compte de l'impact de la TPS, du 3 p. 100 qu'on a ajouté comme tarif administratif sur les prêts aux étudiants, il n'est pas étonnant que les étudiants et les étudiantes du Canada se sentent écrasés. Ils sont écrasés dans une période de développement de notre pays où on se rend compte que la ressource la plus importante, c'est non seulement les citoyens et citoyennes qu'on a à travers le pays, mais ce sont ces citoyens et citoyennes qui sont éduqués, qui ont une bonne éducation, qui sont vraiment impliqués à essayer de faire croître le pays de façon économique, sociale et culturelle.

[*Traduction*]

J'ai une citation en main, et je la trouve un peu embarrassante, car elle dit que la révolution conservatrice fait un grand bon en avant. Elle explique que tandis que le gouvernement continue de parler de la nécessité de rehausser notre capacité concurrentielle sur les marchés internationaux, compte tenu de la mondialisation des économies, il ne cesse d'étouffer les collèges et les universités de notre pays. Nous sommes tous des gens qui croyons à l'importance de l'éducation, mais croire que l'instruction est importante ne suffit pas. Nous devons prendre les mesures pour que le secteur de l'éducation joue le rôle dont il doit nécessairement s'acquitter pour réaliser ce qu'on attend de lui.

Permettez-moi de citer très rapidement les quelques passages suivants, où l'on traite de l'importance de l'éducation:

> L'éducation représente beaucoup plus que l'exercice des pouvoirs de dépenser du gouvernement fédéral dans ce domaine. Elle touche à la trame qui tient le pays ensemble. Dans un pays aussi vaste et aussi diversifié que le nôtre, la notion de nation est souvent bien subtile. Existe-t-il un meilleur endroit pour commencer à bâtir une pays que nos écoles, nos universités et nos collègues et un meilleur moyen que des programmes éducatifs dispensés à l'extérieur de nos institutions?
>
> Le défi que le Canada doit relever est très réel et très immédiat. Nous devons commencer à doter notre pays des ressources humaines dont il a besoin pour affronter la mondialisation des échanges et la restructuration de notre économie nationale [. . .]
>
> Les principaux pays industrialisés se rendent compte de plus en plus de la nécessité d'améliorer la productivité de leur main-d'oeuvre en se servant de la formation comme moyen d'asseoir leur capacité concurrentielle.

C'était tiré de l'*Ontario Report of the Premier's Council Industrial Policy Studies*, volume III, 1986. Selon la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada, et je cite:

> Elles (les universités) rendent en outre à la cause nationale directement ou indirectement des services tellement étendus qu'on peut dire d'elles qu'elles contribuent de la manière la plus efficace à la puissance et à l'unité de notre pays.

[*Français*]

Monsieur le Président, il y a plusieurs autres citations, mais je dois m'attaquer tout de suite à la dernière question.

[*Traduction*]

Comment pourrait-on faire confiance au gouvernement après l'analyse que je viens de vous faire? Nous savons qu'il ne tient pas ses promesses. Je ne serais pas aussi fâché que je le suis s'il nous avait expliqué pourquoi il a agi ainsi. Mais non, il a continué dans cette voie sans avoir la politesse de s'expliquer.

J'ai fait remarquer que ses hypothèses en matière d'inflation, de taux d'intérêt et le reste étaient erronées et tout à fait fausses. Ce qui me fâche, c'est que le ministre n'a jamais voulu admettre la semaine dernière qu'il a fait des compressions au chapitre de la santé et de l'éducation, lorsqu'il a réduit les fonds consacrés à la

santé de 1 milliard de dollars et ceux à l'éducation d'un demi-milliard. C'est bien une compression, ça. Appelons un chat, un chat. Nous savons bien que les politiques du gouvernement n'ont que très rarement été couronnées de succès. Bien que les recettes soient passés de 70 à 130 milliards de dollars, le déficit est de plus de 30 milliards de dollars, et la dette dépassera le cap des 400 milliards de dollars. Pourtant, rien ne l'arrête: il en coûtera quelque 1,5 milliard de dollars pour les sans-emploi, et les banques alimentaires desserviront près de 2 millions de personnes cette année.

Nous savons que le système fiscal est injuste lorsque les pauvres s'appauvrissent et qu'on ne cesse de s'acharner sur la classe moyenne qui s'appauvrit aussi.

Je me réjouis que mon parti ait créé un groupe de travail sur la fiscalité chargé d'examiner l'impôt progressif. Il étudiera les propositions de mon collègue de Broadview—Greenwood ainsi que celles du professeur Brooks de l'Université de Toronto. Le groupe veut garantir que notre système d'imposition national soit aussi pratique et raisonnable que possible.

Le présent budget s'est attaqué aux régions et à leurs habitants. Le gouvernement faisait fausse route en 1984-1985, en 1985-1986, en 1987-1988 et en 1989-1990, comme c'est le cas aussi cette année. Le ministre des Finances nous demande de le croire. Nous avons vraiment essayé, mais c'est une tâche impossible. Nous ne pouvons pas le croire et nous ne le croirons pas.

[*Français*]

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grande attention les éloquents propos de mon collègue, le député de Saint-Boniface, qui s'est exprimé très clairement. Je l'en félicite. Cependant, il y a un certain nombre de points qu'il a soulevés dans son allocution qui me laissent particulièrement songeur. Je sais qu'il est un grand spécialiste du domaine de l'éducation. Il a occupé des fonctions extrêmement importantes dans sa province. Cependant, j'ai quand même sourcillé à quelques reprises, monsieur le Président, lorsque le député de Saint-Boniface a fait globalement allusion à l'argent qui est dépensé à travers le Canada en matière d'éducation et en nous annonçant que nous aurions droit, dans quelques semaines, dans quelques mois, à l'apocalypse complète de la destruction de notre système d'éducation national dans les 10 provinces canadiennes et dans les deux territoires.

Il est vrai, monsieur le Président, que le gouvernement canadien n'a plus les ressources que nous souhaiterions tous investir dans le domaine de l'éducation, comme dans le milieu de la recherche et du développement. Toutefois, beaucoup de citoyens savent que l'argent ne règle pas tous les problèmes. Je regarde seulement chez moi. Dans ma ville de Shawinigan, on a un collège d'enseignement général et professionnel qui, cette année, a les meilleurs budgets qu'il n'a jamais eus dans son existence. Pourtant en termes concrets, monsieur le Président, lorsqu'on regarde. . . Par exemple, c'était dans les journaux chez nous en fin de semaine dernière, on apprenait que 70 p. 100 des étudiants du cégep de Shawinigan étaient incapables de réussir un test élémentaire en qualité de langue française. Pourtant, on dépense des fortunes dans cette institution d'enseignement.

• (1550)

J'ai cru comprendre, monsieur le Président, que le député de Saint-Boniface pense et croit fermement que plus nous injecterons d'argent dans le système de l'éducation, plus nous injecterons d'argent dans le système de la santé au Canada, que nous allons régler nos problèmes de cette façon. Je ne suis pas de cet avis. Je pense que les provinces ont un rôle très grand et très important à jouer dans l'allocation des sommes qui leur sont disponibles en matière d'éducation.

Lorsqu'on regarde par exemple au Québec,—et j'imagine que c'est la même chose dans d'autres provinces—que des enseignants qui sont spécialisés en éducation physique se retrouvent l'année suivante, à cause des conventions collectives de travail, professeurs de mathématiques et quatre ans plus tard professeurs de religion ou professeurs de morale et qu'ils reviennent par après sans recyclage professeurs d'éducation physique, il y a tout lieu de croire que nous avons à ce moment-là dépensé des sommes d'argent extrêmement importantes, mais en raison d'un vice très significatif dans les conventions collectives de travail qui sont accordées par les provinces à ces enseignants-là, tout l'argent qui a été dépensé à ce moment-là, l'a été de mauvaise façon.

Je pense que très souvent on va voir un père de famille qui sera accusé, monsieur le Président, de ne pas s'occuper de ses enfants et tenter d'acheter l'amour de ses enfants avec de l'argent. Il ne règle pas ses problèmes.

Ma question est la suivante, à l'honorable député de Saint-Boniface: Croit-il vraiment que c'est en investissant des milliards de dollars supplémentaires, comme il le voudrait, dans la recherche et le développement, dans l'alphabétisme, du nouvel argent pour augmenter notre budget qui est déjà à 157 milliards de dollars annuellement, qu'on va régler les problèmes du Canada?

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'apprécie les commentaires et la question de mon collègue. Je ne crois pas avoir dit que ce sera l'apocalypse complète s'il n'y a pas une injection de fonds supplémentaires, mais j'ai bien dit, et je cite:

[*Traduction*]

> En 1984, le gouvernement actuel a fait la promesse électorale de doubler l'effort collectif national en matière de recherche et de développement.

[*Français*]

Le premier ministre a fait cet engagement. Ce qui me peine énormément, c'est qu'il ne soit pas revenu nous dire pourquoi il ne pouvait pas honorer cet engagement.

Une autre citation:

[*Traduction*]

> Selon la plupart des critères, le Canada accuse un retard sur ses compétiteurs en matière de recherche et de développement et ne mène dans aucun de ces domaines.

[*Français*]

Voyez-vous, c'est là aussi. C'est cela qui me chagrine. C'est qu'on n'accepte pas la réalité.

En ce qui concerne ce que j'ai dit, je vais me permettre de répondre avec une analogie. Prétendons que monsieur et moi partageons une maison qui est construite de briques. En 1986, on commence à enlever quelques briques ici et là, au hasard, mais on avait dit qu'on ne la toucherait pas. En 1989-1990, on enlève d'autres briques. En 1990-1991, on en enlève d'autres et puis en 1992 jusqu'à 1995, on continue. Bien, qu'est-ce qui va éventuellement arriver? La maison va s'écrouler, cher ami! C'est cela qui arrive. Lorsqu'on blesse cette institution, que ce soit le collège ou l'université, ce n'est pas vu tout de suite, c'est vu plus tard. La blessure devient plus grave graduellement, et finalement, cela porte atteinte. Voilà le message que je donnais.

Un autre message tout aussi important, c'est que l'argent ne règle pas tout, bien sûr, mais j'aurais bien aimé qu'on puisse regarder ce qu'on pourrait faire davantage pour être compétitif, lorsque le gouvernement a cru nécessaire de sabrer chaque année dans le domaine de l'éducation et cette année en particulier dans le domaine de la formation et du recyclage. Cela me peine énormément.

[*Traduction*]

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député de Saint-Boniface, une circonscription voisine de la mienne.

Ma question est en deux volets. Nul doute qu'il s'inquiète, avec raison, des réductions touchant l'éducation. Je me demande toutefois s'il peut nous dire s'il estime que sont appropriées les réductions qui ont été faites il y a environ une semaine à Winnipeg et qui menacent l'emploi d'un grand nombre de professeurs d'anglais langue seconde. Je pense que c'est un bon exemple d'une politique à courte vue quand des compressions touchent des programmes grâce auxquels les nouveaux Canadiens peuvent apprendre l'anglais, ce qui profite non seulement aux intéressés, mais à toute la société. Il me semble qu'on doit considérer le financement de l'éducation non comme une dépense, mais comme un investissement dans l'infrastructure du pays, qu'il s'agisse de la formation de la main-d'oeuvre et de la recherche ou d'autres formes d'infrastructure.

Il me semble que c'est ce qui manque quand on voit cette attaque en règle contre l'éducation notamment.

On peut bien sûr ne pas s'entendre sur ce qui constitue le meilleur investissement dans les infrastructures—dans le cas présent, ce sont les ressources humaines—, mais j'estime que cette façon de voir les choses fait généralement défaut du côté du gouvernement.

En deuxième lieu, je me demande pourquoi—même si le député a fait une brève allusion à la nécessité de l'équité en matière fiscale—les libéraux portent si peu attention au fait que pour augmenter ses recettes sans avoir à comprimer les dépenses, le gouvernement pourrait supprimer bon nombre des échappatoires fiscales. Je me demande si ce n'est pas parce que la plupart de ces échappatoires ont justement été créées par les gouvernements libéraux précédents. Peut-être faut-il y voir la raison du mutisme des libéraux quand il est question de supprimer ces échappatoires.

M. Duhamel: Quand il s'est levé, mon collègue a dit qu'il venait d'une circonscription voisine et je pensais qu'il allait me traiter comme un voisin. C'est ainsi qu'il a commencé, mais, en cours de route, je ne sais pas ce qui est arrivé, on dirait qu'une force s'est emparée de lui et l'a fait dévier.

D'abord, en qui concerne ce dont il vient de parler, je crois que mon collègue n'a pas toujours été à la Chambre—personne ne le peut. Il ne sait donc pas que mes collègues ont en fait mentionné qu'on aurait pu et qu'on aurait dû y remédier. Il n'y a pas un parti sur terre—ni le nôtre pas plus que le sien—, laissez-moi finir. . .

M. Blaikie: Nommez-moi une échappatoire qui aurait dû être supprimée.

M. Duhamel: . . . qui n'aimerait pas revenir en arrière pour changer des choses.

Nommer une échappatoire? Eh bien, je pense que celle des repas en est une bonne. Vous croyiez peut-être que je l'ignorais.

Le deuxième point que je voudrais soulever—et j'espère qu'il va continuer à me traiter en voisin—est le suivant: vous savez, à ce chapitre, le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario ne vaut guère mieux. Dans son programme, il disait être contre les frais de scolarité. Maintenant,

que fait-il? Non seulement il ne les supprime pas, mais il les augmente de 8 p. 100 cette année.

En ce qui touche la question de l'anglais langue seconde, il a raison, je le concède. Son point est excellent, c'est un problème national. Le nombre d'immigrants est en hausse, mais les fonds consacrés aux cours de langue n'ont pas été augmentés. Je suis d'accord avec le député sur ce point. Quant au reste, nous n'avons pas fini de discuter.

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant de donner la parole au député de Rosedale, je dois, comme le prévoit l'article 38 du Règlement, informer la Chambre que les questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement sont les suivantes: le député de Winnipeg Transcona, la Lituanie; le député de Winnipeg St. James, la justice; le député de Drummond, l'habitation.

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, comme d'autres députés, j'interviens dans le débat sur le projet de loi C-97, portant pouvoir d'emprunt, qui nous renvoie au récent budget et aux problèmes économiques auxquels fait face actuellement le pays.

J'ai écouté avec intérêt les récents débats et les discussions des dernières semaines. Je suis étonné de constater que les gens ne parlent qu'occasionnellement des questions fondamentales qui se posent à nous en ce moment.

Il est clair que nous parlons de la santé économique du Canada et de la contribution que le gouvernement fédéral peut, dans la mesure où il peut contrôler les dépenses et les recettes du pays, apporter à l'amélioration de la santé économique du Canada.

• (1600)

En parlant de dette et de déficit, je crois qu'il ne faut pas s'arrêter uniquement à des questions économiques restreintes, qu'il s'agisse de la croissance régulière de la dette, par bien des aspects écrasante, voire étouffante, ou des frais annuels du service de la dette qui restent énormes. En fait, les 43 milliards de dollars qu'il faudra payer en intérêt seulement sur la dette actuelle sont un chiffre astronomique qui équivaut presque à la totalité de nos dépenses annuelles au chapitre des programmes sociaux.

Le problème n'est pas simple à régler. S'il l'était, nous ne serions pas ici en train d'en discuter et nous n'aurions pas eu une succession de budgets et de mesures économiques destinées à s'y attaquer.

Je voudrais, en commençant, aller au-delà des problèmes immédiats de dette et de déficit. Ce sont les taux d'intérêt élevés, un dollar fort, une productivité peut-être insuffisante, une inflation menaçante et, naturellement, un taux de chômage très important et inacceptable en ce moment. Je voudrais examiner le contexte du pays lui-même et la conjoncture à laquelle nous faisons face.

Pendant la période des questions aujourd'hui et dans de nombreuses autres, on a débattu la manière dont nous résolvons nos difficultés constitutionnelles. Encore une fois, le danger est que nous les considérions dans le contexte de ce genre d'arguties juridiques ou, pour élargir un peu le débat, que nous étudions l'ensemble de droits et des privilèges qui s'applique à diverses juridictions: les provinces, le palier fédéral ou, au-delà des provinces, les municipalités.

Il serait important, pendant seulement un instant, de penser à tout cela, au pays même dont nous faisons partie. C'est un pays fascinant, sinon parfois pénible à comprendre.

J'ai eu l'occasion l'année dernière de siéger au comité spécial de la Chambre des communes, le Comité Charest, qui a essayé de résoudre l'impasse dans laquelle se trouvait l'Accord du lac Meech. Je ne veux pas revenir sur tous les arguments qui ont été invoqués pour ou contre au sujet de cette question. Mais je voudrais examiner les positions qui ont influé sur cette étude et celles qui, à mon avis, ont beaucoup influencé la Commission Spicer et le Comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat. C'est là que nous nous lançons, je pense, dans d'énormes difficultés.

Ce qui me frappe, moi qui participe par intermittence à la vie publique depuis un quart de siècle, c'est que, semble-t-il, il soit de plus en plus difficile pour les Canadiens en général de voir le pays dans sa totalité. Il est devenu beaucoup plus facile, on pourrait presque dire séduisant, de regarder le pays avec un microscope particulier, dans une localité particulière et avec un ensemble presque unique de caractéristiques. Alors qu'il est vrai que chacun d'entre nous est chez lui dans une collectivité

déterminée, entouré d'une famille, de voisins et d'amis distincts, les moyens de subsistance de cette collectivité locale est une réalité bien plus large, qui est même plus vaste que le Canada lui-même et celui-ci est, c'est le moins qu'on puisse dire, d'une grandeur déconcertante.

La vieille boutade d'un ancien premier ministre, Mackenzie King, selon laquelle la plupart des pays ont trop d'histoire et que le nôtre a trop de géographie, semble receler beaucoup de vérité particulièrement en ce qui concerne la dernière décennie.

Dans le débat concernant le projet de loi sur le pouvoir d'emprunt, on a apporté une certaine attention, assurément de ce côté-ci, afin de déterminer la mesure où, dans les dernières années du gouvernement Trudeau, les dépenses ont dépassé de loin les recettes, à savoir dans une proportion de 30 p. 100 ou plus, et où il y a eu une rapide accumulation et augmentation de la dette.

Pendant cette même période, au début des années 80, on a aussi tenté de retrouver l'esprit national en modifiant la Constitution en 1982 et 1983. D'une certaine façon, en tentant de résoudre un problème qui était peut-être beaucoup plus difficile que nous ne le croyions, nous avons ouvert une boîte de Pandore et suscité des attentes et des aspirations chez des gens qui étaient à la recherche de solutions à des problèmes locaux, dans un nouveau contexte national dont ils n'avaient pas une idée très nette.

Ces questions sont toujours en suspens. À certains points de vue, elles ont peut-être été aggravées ou, en tout cas, mises en cause par le nouveau contexte économique que l'Accord de libre-échange avec les États-Unis a fait apparaître. S'il est deux choses qui ont un effet sur le caractère propre du Canada, ce sont le sentiment que nous avons d'être unis comme pays, et notre relation avec les États-Unis.

On pourrait ne voir là qu'une expérience négative, et c'est le point de vue de certains, mais j'estime pour ma part qu'il y a peut-être là aussi l'amorce d'un nouveau départ. Le Canada est très grand et ses problèmes, aux yeux des Canadiens, sont énormes, mais le monde, dont nous sommes de plus en plus conscients, est encore plus grand, plus dur et plus difficile. Il suffit de réfléchir aux événements de ces derniers mois et notamment à la crise du Golfe pour constater à quel point c'est vrai.

Je n'ai pas étudié de près tous les détails de la crise et de la guerre du Golfe, mais, juste avant que les hostilités ne débutent, à la mi-janvier, je me suis rendu avec des collègues des deux côtés de la Chambre dans deux pays qui ont durement subi le contrecoup de la crise du Golfe.

Au moment où je vous parle, les Soudanais, dont le gouvernement a choisi avec imprudence d'appuyer l'Irak, ont payé cher, car ils ont du mal à obtenir l'aide étrangère dont ils ont désespérément besoin à un moment où la famine menace et où la crise est sur le point d'éclater.

Nous sommes nombreux à déplorer que de 7 à 9 millions de personnes risquent de mourir de faim alors que trop peu de personnes s'en inquiètent. Ce problème, nous en prendrons douloureusement conscience lorsque le flot d'information sur la crise du Golfe et l'intérêt qu'elle suscite s'amenuiseront.

Ce n'est qu'un exemple du monde dont le Canada fait partie. J'ai assisté il y a quelques mois à une réunion internationale sur des questions de sécurité, pas au sens où nous l'entendons d'habitude, soit la capacité militaire et les systèmes de défense nationale. Il s'agit du genre de sécurité qui suscite des questions fondamentales sur la santé de la planète et sa capacité de survivre à la situation en rapide détérioration ainsi qu'à la dégradation de l'environnement qui se produit dans les points chauds du globe, comme dans certaines parties de l'Afrique, et qui menace déjà de s'étendre même à des parties protégées de l'Amérique du Nord.

Je vois ici mon collègue de la Saskatchewan qui pourrait parler avec émotion de la réapparition d'une sécheresse très menaçante dans les années 80 en Saskatchewan et dans certaines parties des États-Unis.

• (1610)

Nous faisons face à de grands défis écologiques. Quand nous parlerons de sécurité pour les années 90 et au-delà, je pense que nous passerons beaucoup plus de temps à réfléchir à la sécurité et aux ressources écologiques, et nous leur consacrerons tout autant d'importance que les pays ont été disposés à en accorder aux systèmes de défense militaire nationale.

Ce sont donc quelques exemples du monde dont le Canada fait partie, et je voudrais évoquer un fait très étrange.

Quand je voyage avec d'autres dans certains pays d'Afrique ou d'Asie pour discuter de leurs besoins particuliers avec leurs représentants et pour établir en quoi les organismes bénévoles, les institutions, les Églises, les universités, les syndicats et autres organismes canadiens voire les entreprises peuvent leur être utiles, il y a un empressement automatique à engager la conversation avec les Canadiens parce que nous avons la réputation

d'être utiles d'une façon désintéressée et dénuée de toute intention cachée de nous livrer à de l'exploitation ou de rechercher un avantage injuste.

Nous espérons bien entretenir de meilleures relations, des relations qui seront bénéfiques, mais acceptables aux deux parties. Je me rappelle lorsque je me trouvais il y quelques mois en Éthiopie avec un certain nombre d'amis. Je discutais avec eux des grands défis et des graves problèmes auxquels fait face l'un des pays les plus pauvres du monde avec une population deux fois plus nombreuse que la nôtre.

Nous discutions de divers projets depuis un bon moment lorsque, soudainement, nous nous sommes mis à parler du Canada. On m'a demandé de parler de ce qui se passait d'important au Canada à ce moment-là.

J'ai commencé à décrire certaines des questions qui semblent préoccuper beaucoup les Canadiens et je n'ai vu que de l'étonnement dans les yeux des gens qui m'écoutaient parce qu'ils ne pouvaient pas comprendre comment des problèmes si infiniment petits pour eux pouvaient monopoliser l'attention de tout le pays.

Il y a un étrange paradoxe dans cela. Je crois que les Canadiens, nos partis politiques et nos institutions doivent redécouvrir quelles sont les véritables priorités du Canada dans le monde des années 90.

Il faut commencer chez nous, et c'est le but visé par le projet de loi à l'étude aujourd'hui. Il faut mettre de l'ordre dans nos propres affaires financières. Nous ne pouvons pas être gagnants sur aucun tableau si nos ressources et notre économie ne sont pas gérés de façon responsable.

Un grand Canadien, un homme qui connaissait extrêmement bien les différences fondamentales entre les Américains et les Canadiens, a dit un jour: «La vraie différence entre les Américains et les Canadiens sur le plan des affaires, c'est que les Américains aiment faire de l'argent alors que les Canadiens aiment compter de l'argent.» Ce sont là les paroles de Northrop Frye.

Cela en dit long sur un certain sens des responsabilités que nous avons. Je crois que les députés de tous les partis sont assez gênés du fait que nous n'avons pas été aussi efficaces que nous aurions dû l'être pour ce qui est de redonner au Canada la santé économique dont il a besoin.

J'ai certes entendu pas mal de critiques au sujet de certains programmes, de certaines dépenses ou de certaines réductions, mais j'ai entendu très peu de suggestions sur la façon dont nous pouvons nous engager dans la voie vers laquelle le ministre des Finances, le président du Conseil du Trésor et d'autres nous ont orientés. J'ai entendu très peu de gens suggérer une façon sûre de nous sortir de cette impasse économique dans laquelle nous nous trouvons parce que nous dépensons encore une part beaucoup trop importante de nos recettes pour pouvoir régler le problème du déficit et de la dette nationale, qui sont à un niveau inacceptable. Le défi que nous devons tous relever, c'est celui de collaborer pour mettre en oeuvre cette proposition.

J'assistais l'autre jour à une réunion, où la présidente du Conseil économique a soulevé un problème que je n'avais jamais situé sur le plan économique. Elle a déclaré qu'une des faiblesses fondamentales de l'économie canadienne résidait dans la possibilité que nous réagissions trop vivement dans une situation d'antagonisme.

Il va sans dire qu'en raison de la tradition parlementaire, nous prenons tous part, jusqu'à un certain point, à des activités antagonistes. En mettant constamment les gouvernements à l'épreuve, on s'assure qu'il agit de façon responsable et que l'opposition le garde en état d'alerte.

Je crois que son message allait plus loin. Elle voulait dire que, selon l'expérience que nous avons au Canada de poser des gestes réfléchis sur le plan économique, il faut collaborer pour trouver une porte de sortie lorsque la situation est extrêmement dangereuse et compliquée. Personne parmi nous ne peut se réjouir de ce que le déficit de 30 milliards de dollars est encore nettement supérieur à ce qu'il devrait être.

Je défie tous les députés à la Chambre, et peut-être surtout ceux de l'opposition, de participer à ce débat, entre autres, et de proposer une façon de procéder à d'autres réductions efficaces, car, au bout du compte, la chose la plus importante que nous puissions faire pour relancer l'économie et, du coup, les secteurs environnementaux et sociaux, c'est de rehausser la confiance dans l'économie canadienne. Je crois avant tout que nous n'y parviendrons que si nous pouvons prouver que nous voulons sérieusement mettre de l'ordre dans notre économie et réduire, d'une manière remarquable, l'effet de strangulation que la dette et le déficit exercent sur l'économie canadienne ainsi que sur notre population.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, j'ai beaucoup apprécié la majeure partie des observations du député de Rosedale. Au moment où il intervenait, j'étais à ma place et je répondais à une lettre d'un groupe de Scarborough, The Agincourt Ecumenical Ministries, qui réunit un certain nombre d'églises chré-

tiennes. J'essayais de voir ce que le Canada pouvait faire de plus pour contribuer à enrayer les famines dans le monde et aider les affamés ainsi que ceux qui meurent un peu partout. On parlait notamment dans la lettre de la possibilité que le Canada consacre 0,7 p. 100 de son PNB à l'aide extérieure, comme le proposent les Nations Unies. Je sais que nous n'en sommes pas encore là.

Je reconnais qu'il va falloir mieux administrer les deniers publics, afin de résoudre notre problème d'endettement. Il faut avoir l'argent en main avant de le dépenser, mais ce qui semble manquer, c'est un engagement de la part du gouvernement en vue d'accroître notre aide extérieure pour qu'elle réponde davantage aux besoins dans le monde entier.

Alors que je pose cette question à mon collègue, je voudrais également lui rappeler ce qui s'est passé dimanche soir lors d'un dîner auquel nous assistions tous les deux. Un magicien venu tout droit de Chine a fait passer une pièce de ma main à la poche du député qui était à 15 pieds de là. J'ignore encore comment il s'y est pris, mais je vais faire moi aussi un tour de passe-passe et demander au député de bien vouloir nous exposer sa position à ce sujet.

M. MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, je remercie le député de Scarborough de son observation et de sa question.

Comme il s'en rappelle, la pièce qui est restée brièvement dans ma poche est retournée ensuite dans la main du magicien, et cela semble être souvent le cas, bien entendu.

En ce qui a trait à la principale question qu'il a soulevée concernant l'engagement du Canada à l'égard du développement international, pour rentrer à court terme et facilement en grâce, si vous me permettez ce terme théologique, il ne faudrait pas remédier à une situation et ensuite être encore plus mal placé pour jouer ce que je considère être un rôle important dans le domaine du développement international.

• (1620)

Il est vrai que nous nous sommes engagés à consentir 0,7 p. 100 de notre PNB et que nous avoisinons 0,48 ou 0,49 p. 100. Cette proportion a diminué légèrement, même si, en toute franchise, on n'a pas sabré, avec les derniers budgets, autant avec l'aide publique au développement que dans d'autres domaines. Lorsqu'on compare notre contribution en pourcentage à celle de la plupart des pays qui participent au développement international de façon sérieuse, on constate que nous sommes encore un important pays donateur et que nous en faisons certes plus qu'un certain nombre de pays, assurément plus que nos voisins américains qui ont réduit de façon très marquée leur budget consacré à l'aide publique au développement.

Il n'y a pas de réponse facile. On ne peut isoler de la gestion globale de l'économie, les dépenses consacrées au développement international ou à tout autre domaine. Cependant, je pense que nous pouvons mieux utiliser notre contribution pour ce qui est de certaines des annonces faites récemment, depuis un an ou deux, relativement à l'aide à apporter aux plus démunis. Je crois que fondamentalement, nous devrions consacrer nos crédits à des projets qui n'exigent pas de grosses sommes, mais de petits montants, et qui peuvent être d'une très grande utilité au plus grand nombre de personnes possible. Je pense que nous avons appris quelques leçons au cours des dernières années. Nous avons pu nous rendre compte notamment qu'il ne s'agissait pas de dépenser d'énormes sommes, mais de permettre aux gens de s'aider.

Un des meilleurs projets que j'ai administrés lorsque j'étais ambassadeur en Éthiopie et au Soudan, c'est le fameux fonds qui nous a permis d'investir dans de petits groupes, de petits organismes d'entraide, qui ont obtenu d'excellents résultats.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je félicite tout d'abord le député de Rosedale pour son discours. Il a apporte, par sa présence, une grande sagesse à la Chambre, étant donné sa longue expérience, non seulement ici, mais également au service du Canada dans les pays du tiers monde.

Je viens tous les jours écouter les délibérations, surtout les interventions des députés de l'opposition qui parlent toujours sur un ton négatif des affaires du pays. Je sais que l'endettement national nous préoccupe tous. J'ai écouté tout à l'heure avec beaucoup d'intérêt mon ami de Saint-Boniface, qui a critiqué le gouvernement d'avoir haussé les impôts, d'avoir réduit les dépenses, et ensuite d'avoir accumulé une dette. Je me demande comment concilier tout cela.

J'ai une question à poser à mon ami, qui a de l'expérience et qui a séjourné dans toutes les régions du monde.

C'est étrange, mais ceux qui critiquent le pays le plus sévèrement et le plus souvent, sont ceux qui ne se rendent pas compte à quel point nous avons de la chance de vivre ici. Aurait-il l'amabilité de faire des commentaires là-dessus et de nous dire quelles attitudes il a observées de la part des peuples de différentes parties du monde à l'endroit de notre pays, malgré nos problèmes de dette nationale et la nécessité d'un projet de loi sur le pouvoir d'emprunt comme celui dont nous sommes saisis?

M. MacDonald (Rosedale): Il m'arrive de penser que notre plus grand problème est que nous ne pouvons pas nous voir comme d'autres nous voient. Ce n'est pas facile, monsieur le Président, parce que nous vivons comme dans un cocon, si je puis dire, en Amérique du Nord, et que nous avons de nous-mêmes des perceptions qui sont en partie les nôtres et en partie celles des autres. C'est fascinant de voir l'idée que nous avons de nous selon le regard posé sur nous par les États-Unis. Moi qui m'intéresse aux communications et à la culture, j'ai toujours été intrigué que, essentiellement, nous nous expliquions à nous-mêmes par la façon dont les autres nous traitent. Et pour la plupart d'entre nous, c'est la façon dont les États-Unis nous traitent.

Mon ami de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte, ici présent, moi et plusieurs autres sommes allés en Éthiopie au début de la famine. Je crois que nous ne pourrons jamais oublier l'accueil que nous avons reçu. Une image me vient à l'esprit, que je veux partager avec mes collègues, car le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte y est associé. Nous avons visité au plus fort de la famine le pire camp à Mak'ale, dans le nord de l'Éthiopie. Le seul fait d'y penser peut presque consterner ceux qui ne sont jamais allés là-bas. Mais l'image que j'ai n'a rien de consternant. Je vois une trentaine ou une quarantaine d'enfants qui ont trouvé une âme soeur dans le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte. Dans leur façon de chanter et de danser, ils montraient que, même s'ils ne connaissaient pas nos noms ni d'où nous venions, ils savaient que nous étions là en amis, pour aider. Le lien d'amitié et d'acceptation qui s'est établi avait énormément d'importance pour le député et les Canadiens qu'il représentait.

C'est un sentiment qu'il faut développer et qui fera toute la différence, si nous parvenons à nous en imprégner, dans notre façon d'aborder une grande partie de ce qui nous apparaît comme de difficiles problèmes économiques, constitutionnels et environnementaux. Je trouve capital d'en arriver à cette compréhension.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, j'étais impatient de participer au débat sur le projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Je me permets de dire au député qui vient de se rasseoir que je me souviens aussi très bien—je crois que c'était en décembre 1984, quelques jours à peine avant Noël—du voyage que lui, à titre d'ambassadeur du Canada auprès des victimes de la famine, le député d'Edmonton-Sud-Est, M^me^ Lynn MacDonald et moi avons fait en Éthiopie. Il a certes raison de dire que nous n'oublierons jamais cette expérience, car nous y sommes allés très tôt, au plus fort de la famine. Le contraste existant entre la misère que nous avons vue là-bas et les célébrations ici de la grande fête spirituelle mais commerciale de Noël était plutôt frappant.

Je dois dire au député que, même après avoir vécu cette expérience qui m'a touché davantage et plus longtemps que toute autre, je suis, en tant que représentant de l'une des provinces les plus pauvres du Canada, soit Terre-Neuve, et de l'une des circonscriptions canadiennes ayant le plus fort taux de chômage, soit celle qui s'appelle maintenant Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte, de ceux qui n'ont aucune hésitation à appuyer l'aide canadienne au développement et cela, même en période de restrictions.

Je crois pouvoir dire en toute quiétude que même si mes électeurs vivent dans la province la plus pauvre du pays et dans l'une des plus pauvres des 295 circonscriptions fédérales, ils ne voudraient pas vouloir équilibrer les comptes aux dépens des plus pauvres parmi les pauvres du monde. J'espère que le gouvernement ne l'oubliera pas et ne se croira pas politiquement obligé de réduire son aide extérieure.

Si, comme l'a dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, nous participons à la reconstruction du Koweït et de l'Irak, j'espère que les fonds engagés à cette fin ne seront pas tirés des programmes d'aide déjà existants, que nous ne prendrons pas au Sahel pour donner au Koweït ou à l'Irak. Cela ne serait pas correct non plus.

Je tiens à dire quelques mots au sujet du programme de dépenses du gouvernement, du montant qu'il veut emprunter et du budget. En fait, un projet de loi portant pouvoir d'emprunt et un budget ne se résument pas à une déclaration économique, loin de là. Un budget est beaucoup plus qu'un programme économique pour le gouvernement. C'est beaucoup plus qu'un bilan de l'actif et du passif. Un budget est et doit être aussi une déclaration politique. Après tout, il reflète les priorités, les problèmes et le potentiel d'un pays. Il rend compte des choix que fait un gouvernement dans l'établissement de son programme de dépenses. En définitive, un budget nous renseigne sur les valeurs d'une société.

• (1630)

Je n'hésite pas à dire que je me trouve en total désaccord avec ce budget et ce projet de loi d'emprunt. Je ne m'oppose ni au montant des recettes et des dépenses, ni à l'application du programme d'austérité, ni à l'objectif visé par le ministre des Finances depuis sept ans, soit freiner le déficit. Il nous dit chaque année depuis 1984 que c'est son principal objectif, que la dette nationale a plus que doublé en sept ans et que le déficit n'a pas beaucoup diminué. Alors, je ne m'oppose pas à ces objectifs, bien qu'on soit passé à côté. Si je m'oppose au projet de loi d'emprunt et au budget, c'est à cause de l'avenir qu'ils réservent à notre pays.

Le député qui m'a précédé a parlé de valeurs, et je sais que ses propos sont sincères. Je sais qu'il ressent les choses profondément. Je ne le lui ai jamais demandé directement, mais j'en ai l'impression. Si on séjourne avec quelqu'un dans un pays comme l'Éthiopie, une sorte d'osmose commence à se produire. On commence à prendre le pouls des gens. Je sais que, lorsqu'il s'agit de valeurs, on perçoit, comme les prévisions budgétaires le donnent à penser, l'effondrement constant et assuré de l'assurance-maladie dans notre pays et l'effondrement assuré de la capacité des jeunes Canadiens d'accéder à l'enseignement postsecondaire. Je présume que les députés qui voient loin ont beaucoup de mal à accepter cette évolution que laisse présager le budget.

Si on permet au Canada de poursuivre le programme de dépenses et les priorités exposés par le ministre des Finances, nous n'allons plus pouvoir reconnaître notre pays dans un très court laps de temps. Nous ne parlons pas de 10, 15, 20 ou 30 ans plus tard, mais d'ici trois ou quatre ans.

Les Canadiens se rendent-ils compte que ce budget prévoit des compressions de 5 milliards de dollars sur cinq ans au chapitre de l'assurance-maladie, de l'enseignement et de l'assistance sociale et que, d'ici cinq ans, quatre des dix provinces ne recevront plus de paiements de transfert d'Ottawa pour l'assurance-maladie? Qu'est-ce que cela signifie lorsque quatre des dix provinces n'obtiennent aucun paiement de transfert d'Ottawa pour l'assurance-maladie à cause de ces compressions? Cela signifie que nous ne pouvons plus parler d'une norme nationale en matière d'assurance-maladie au Canada, car le gouvernement fédéral ne peut pas en imposer une, car l'abandon du financement lui aura enlevé ses moyens de pression.

Qu'est-ce que cela signifie? Si les transferts pour l'assurance-maladie font l'objet de compressions et que vous venez d'une province qui a suffisamment de ressources financières, telle l'Ontario, le gouvernement provincial comblera la différence et, avec un peu de chance, vous continuerez de bénéficier de soins de la même qualité. Par contre, si vous venez de Terre-Neuve, province qui est touchée par la diminution des transferts fédéraux, et que le gouvernement provincial se révèle incapable de combler la différence, la qualité de l'assurance-maladie dont vous bénéficierez diminuera.

Cela signifie que nous sommes en train de bâtir une société où des Canadiens, dans certains secteurs, ne seront fondamentalement plus égaux. Auparavant, en matière d'assurance-maladie, nous étions tous égaux au Canada, que nous venions de l'Île-du-Prince-Édouard, de Rosedale, de Terre-Neuve ou de la Colombie-Britannique. Nous étions certains de recevoir les soins voulus si la maladie nous frappait, indépendamment de nos autres difficultés. Nous savions que, dans la gêne et sans autres ressources, nous pouvions au moins compter sur le Régime d'assistance publique du Canada. Nous savions que si nous devenions chômeurs, nous pouvions toucher des prestations d'assurance-chômage et qu'au moment de la retraite, nous pourrions nous retirer dans la dignité et toucher notre chèque de pension du Canada. Nous pouvions compter sur l'assurance-maladie, l'accès à une éducation de qualité et l'assurance-chômage. Je pense toutefois que bien des gens de ma génération se demandent, au rythme où vont les choses, s'ils toucheront un chèque de pension de vieillesse un jour et s'ils pourront compter sur la sécurité d'un chèque de pension durant leurs vieux jours.

Tous ces programmes ne se résument pas à une question de gros sous. Ils témoignent des valeurs d'une nation. Comme nation, jugeons-nous important le principe que tout Canadien a droit à des soins de santé de qualité,

qu'il vienne de l'Est ou de l'Ouest, du Nord ou du Sud, qu'il soit riche ou pauvre? N'est-ce pas là une valeur que chérissent les Canadiens? Pouvons-nous la brader pour des considérations budgétaires? Au Canada, ne croyons-nous pas que tous les jeunes, qu'ils soient nés au Nord ou au Sud, à l'Est ou à l'Ouest, qu'ils soient riches ou pauvres, catholiques, protestants, juifs ou musulmans devraient pouvoir développer leur potentiel intellectuel, et que l'université ne devrait pas être le privilège des riches?

Monsieur le Président, chaque fois que les fonds pour l'enseignement postsecondaire sont coupés, les établissements postsecondaires augmentent leurs frais de scolarité et chaque fois qu'ils agissent ainsi, ils deviennent de plus en plus un endroit réservé aux gens fortunés. C'est ainsi que le budget brade les valeurs communes des Canadiens.

J'ai dit, il y a un instant, que j'étais de Terre-Neuve. Au Canada, au cours des 30 dernières années, nous avons eu une autre notion qui a été bradée dans le budget. C'était la notion du développement régional. Elle ne voulait pas dire, cependant, que toutes les régions seraient égales parce qu'elles ne le seront jamais, ni que tous les citoyens seraient égaux. C'est une chose qu'on ne peut pas garantir.

Auparavant, les gouvernements libéraux et conservateurs se sont toujours efforcés de donner au moins l'égalité des chances de succès à tous les Canadiens. Quand on joue avec l'assurance-maladie, avec l'accès à une éducation de qualité et avec la satisfaction des besoins élémentaires de la vie, on refuse cette égalité des chances.

Dans le budget qui vient d'être présenté, le gouvernement sabre encore une fois dans les programmes de formation. Le ministre des Finances prédit que le nombre de chômeurs, qui s'élève actuellement à 1,3 million de personnes, grimpera à 1,5 million, ce qui veut dire qu'un million cinq cents mille Canadiens seront en chômage, sans emploi, sans revenu et sans la dignité que procure le fait de toucher un chèque de paie. Ils seront un million et demi, selon les prévisions du ministre.

Enchaînant dans un même souffle, il ajoute qu'il réduira le budget de formation de 100 millions de dollars. Le fait d'investir dans la formation, de transmettre des connaissances et de développer les habiletés des Canadiens, est-ce une dépense ou un investissement? Cet argent est-il gaspillé ou sert-il à construire en utilisant la matière première la plus importante du pays, nos citoyens?

Je considère qu'une coupe de 100 millions de dollars dans la Planification de l'emploi n'est pas un bon investissement. Ce n'est pas un bon investissement, et ce ne serait pas perçu comme tel dans aucune des circonscriptions du pays, que le taux de chômage y soit très faible ou très élevé. Mais cette coupe a été faite par le ministre des Finances et, de ce côté, nous lui avons demandé, ainsi qu'au gouvernement, de reconsidérer cette mesure. Il s'agit de l'argent de la formation.

En Ontario, cette grande province qu'est l'Ontario, les gens ont vraiment senti pour la première fois les conséquences négatives de cette récession. Le sud de l'Ontario souffre durement. Il se désindustrialise.

• (1640)

Les usines ferment et les travailleurs sont licenciés. Mais ce n'est pas le pire. Le pire, c'est qu'elles ne rouvriront plus. Elles déménagent dans le sud.

Lorsque le gouvernement a introduit le libre-échange, le premier ministre nous a promis, à un certain moment, un programme d'adaptation le plus important qu'on ait jamais vu au monde. Nous n'avons pas obtenu de programme d'adaptation pour ces ouvriers. Certains d'entre eux viennent de ma province. Ils sont maintenant sans emploi. Ils reviennent chez eux, parce qu'ils ont perdu leur emploi dans le sud de l'Ontario.

Ce budget n'offre aucun programme d'adaptation. Les fonds de formation sont réduits de 100 millions de dollars. Les valeurs qu'il reflète sont contraires à la tradition de gouverner ce pays.

Ce ne sont pas des valeurs libérales, néo-démocrates ou conservatrices. Ce sont des valeurs canadiennes, forgées depuis 1867. Elles viennent du coeur, de l'esprit et de l'âme des Canadiens, et elles nous distinguent de notre grand voisin du Sud, les États-Unis. Nous ne croyons pas au chacun pour soi.

Nous ne sommes pas une société où l'on se déchire. Nous croyons à l'affection et au partage. Nous estimons que, quel que soit l'endroit où l'on habite, le revenu que l'on a ou le milieu que l'on fréquente, nous avons tous des choses en commun. Nous sommes Canadiens.

Ce budget a été préparé comme si le ministre des Finances attendait des applaudissement des États-Unis, en raison des valeurs brutales qu'il exprime.

Que ceux qui ont prétendu que ce budget n'était pas une grosse affaire—il ne contient pas de grosses augmentations d'impôts—se souviennent que les cotisations d'assurance-chômage augmentent de 24 p. 100. Cela produira des milliards, mais ce n'est pas une augmentation d'impôt.

On a supprimé 5 milliards des paiements de transfert aux provinces, ce qui fait qu'elles devront faire ce que le gouvernement fédéral n'a pas eu le courage de faire, réduire les programmes et augmenter les impôts.

Que ceux qui passeront les prochains mois à montrer le poing à leur gouvernement provincial, parce qu'il a réduit l'aide aux programmes postsecondaires, augmenté les frais de scolarité ou supprimé des lits d'hôpitaux, se souviennent que la source de leur colère n'est pas dans la province, elle est ici, à Ottawa.

Le ministre des Finances ne s'attaque pas au déficit, il le transfère aux provinces. Ce transfert du déficit va créer un nouveau Canada. Nous aurons une société multiclasse. Ceux qui habitent dans des provinces riches, qui pourront combler la perte, auront un niveau de service, tandis que ceux qui vivent dans des provinces pauvres auront un autre niveau de citoyenneté.

Ce budget tourne le dos à l'histoire canadienne et à tous les premiers ministres depuis John A. Macdonald qui a construit le chemin de fer non pas parce que c'était logique ou rentable, mais parce qu'il voulait lier le pays. Il l'a lié avec un ruban d'acier.

Il comprenait ce que c'était que de construire une nation. Il rêvait du genre du pays que nous pouvions avoir. Ce gouvernement, en six brèves années bien symbolisées par ce budget pathétique, a ruiné le rêve de Macdonald.

M. Cooper: Monsieur le Président, le député m'excusera d'interrompre les questions et observations, mais des entretiens ont eu lieu entre les partis.

Vous constaterez que l'on s'entend à l'unanimité sur la motion suivante :

—Que, à la fin du débat sur la motion d'ajournement aujourd'hui, la Chambre continue de siéger et revienne à l'étude du projet de loi C-97, Loi portant pouvoir d'emprunt, et en poursuive l'étude jusqu'à 22 heures aujourd'hui, sans qu'aucune motion de remplacement ne soit acceptée par le Président et aucune absence du quorum ne soit signalée au cours de la prolongation de cette séance, et que la Chambre s'ajourne à 22 heures.

Que, le mercredi 6 mars 1991, la Chambre continue de siéger jusqu'à 22 heures afin de poursuivre l'étude du projet de loi C-97, selon les mêmes dispositions que le mardi 5 mars 1991, à l'exception des délibérations sur la motion d'ajournement, et que tout vote par appel nominal demandé soit différé jusqu'à 15 heures, le jeudi 7 mars 1991; et

Que, suivant l'adoption de cet ordre, l'ordre portant deuxième lecture et renvoi à un comité législatif du projet de loi C-97 devienne un ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances.

Le président suppléant (M. DeBLois): Est-ce que le secrétaire parlementaire a le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre a entendu les termes de la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

M. Milliken: Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots à ce sujet.

Nous sommes d'accord pour coopérer avec le gouvernement de cette manière, pour l'aider à résoudre cette question. Nous avons de nombreux orateurs qui voudraient participer à cet important débat sur le projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Nous reconnaissons que cela fait partie effectivement du débat sur le budget que nous menons depuis quatre jours, et je peux dire qu'après le discours du député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte, tous les orateurs de ce côté-ci de la Chambre parleront pendant dix minutes, puis qu'il y aura une période de cinq minutes pour les questions et les commentaires, si cela convient à la Chambre.

M. Cooper: Monsieur le Président, je voudrais signaler premièrement combien nous apprécions la coopération de la Chambre en la matière, et, deuxièmement, dire que si les partis veulent partager leur temps de parole, nous, de ce côté-ci, serions très heureux de coopérer et nous encouragerions cela en fait pour veiller à ce que tous les députés qui veulent parler en aient la possibilité.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Pour m'assurer que la Chambre a bien saisi, lui plaît-il d'adopter la motion présentée par le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle également d'accord pour que les députés puissent partager leur temps pour des périodes de dix minutes?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): J'apprécierais qu'avant leurs discours, les députés indiquent à la Présidence s'ils feront un discours de dix ou de vingt minutes pour aider. . . Je n'ai pas encore entendu la position du Nouveau Parti démocratique. Donc, j'apprécierais qu'on précise bien pour aider la Présidence à bien tenir compte du temps.

Période de questions et observations. L'honorable député de Souris—Moose Mountain a la parole.

[*Traduction*]

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur le Président, j'aimerais dire, suite notamment aux propos qu'a tenus le député de Rosedale ainsi qu'à la première partie des commentaires du député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte, que le niveau des débats à la Chambre se serait beaucoup amélioré.

Je me suis réjouis d'entendre certains propos enthousiastes, notamment en ce qui concerne les valeurs importantes du Canada et certaines institutions comme le régime d'assurance-maladie que nous tous apprécions en tant que Canadiens.

Je voulais rappeler ce que le premier ministre Tommy Douglas de la Saskatchewan avait dit naguère au sujet du régime d'assurance-maladie. Les habitants de la Saskatchewan qui sont conservateurs estiment que John Diefenbaker est le père du régime d'assurance-maladie. Ceux qui sont néo-démocrates estiment au contraire que c'est Tommy Douglas. De toute façon, c'est dans cette province que le régime d'assurance-maladie a vu le jour. C'est en Saskatchewan qu'il a fait ses premiers pas. Cependant, Tommy Douglas a déclaré que si le gouvernement devait maintenir ce régime à l'intention des Canadiens, mieux valait être prévenu des abus dont il ferait l'objet et des frais qu'il entraînerait.

Le budget vise précisément à restreindre les dépenses de façon à maintenir ces services que tous les Canadiens tiennent pour si importants.

Par ailleurs, cet après-midi, je me suis réjoui du niveau du débat portant sur l'unité du Canada. Au nom de tous les agriculteurs de l'ouest du Canada, et particulièrement de ceux de la Saskatchewan, j'aimerais rendre hommage au député de Rosedale qui a fait allusion à la période difficile que nous venons de traverser.

• (1650)

Je tiens à insister sur l'importance pour tous les Canadiens de collaborer et de rester unis. Sauf erreur, le ministre de l'Agriculture a déclaré que le gouvernement fédéral avait investi près de 22 milliards de dollars dans l'agriculture depuis six ans.

En tant qu'agriculteurs de l'ouest du Canada, surtout ceux qui sont aux prises avec la sécheresse, nous lui en sommes reconnaissants. À dire vrai, il n'aurait pu le faire sans l'unité du Canada, car l'argent n'aurait pu provenir de la Saskatchewan en ces temps extrêmement difficiles.

Le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte a parlé des difficultés de Terre-Neuve. L'unité du Canada à laquelle le député de Rosedale a fait allusion, revêt une importance extrême pour l'avenir, non seulement au chapitre du développement économique, mais également en ce qui concerne notre perception du Canada et de sa réalité. Chose certaine, il est extrêmement important de s'occuper du déficit et des questions financières et économiques.

Nous vivons dans un pays merveilleux, mais il est essentiel de payer notre part et de s'attaquer au déficit en maintenant l'assurance-maladie et les programmes universels auxquels nous tenons, ainsi qu'étant conscients que ce déficit pourrait nous détruire!

J'apprécie vivement que le niveau du débat soit plus relevé cet après-midi, qu'à d'autres occasions.

M. Tobin: Monsieur le Président, je vais en profiter pour répondre brièvement aux observations du député de la Saskatchewan, le secrétaire parlementaire du premier ministre.

Il a, selon moi, formulé une observation qui donne matière à réflexion, lorsqu'il a précisé qu'on avait versé 22 milliards de dollars aux agriculteurs canadiens. Je ne connais aucun autre groupe de gens qui méritent davantage l'appui de leurs concitoyens. En effet, les 22 milliards de dollars dont nous parlons ne sont pas enfermés dans une chambre forte à Ottawa. Cet argent a été imprimé ici, mais il s'agit en fait d'une part de la richesse du pays qui a été transférée à un groupe en particulier, car le Canada croit qu'il est utile d'appuyer les agriculteurs, ceux-là mêmes qui, pendant de nombreuses décennies, à l'instar d'autres producteurs de produits primaires, nous ont rapporté l'argent nécessaire au bon fonctionnement du pays.

C'est ça le Canada, monsieur le Président. Je tiens simplement à dire au député que je crois tout comme lui que ces remarquables producteurs de produits primaires, les agriculteurs, doivent être aidés en période de vaches maigres, tout comme les pêcheurs, qui sont eux aussi des producteurs de produits primaires, méritent notre appui lorsque les temps sont durs.

Si nous comprenons l'importance d'investir dans quelque chose qui a une valeur collective, il ne faut pas nous en tenir à des critères qui mettent l'accent sur les résultats financiers immédiats lorsqu'il s'agit d'assurance-maladie et d'éducation, mais plutôt défendre le régime d'assurance-maladie.

Je prétends, en toute déférence, que nous n'en faisons rien lorsque nous présentons un budget qui prévoit que d'ici quelques années, certaines de nos provinces, jusqu'à quatre, ne recevront plus aucun crédit du gouvernement fédéral au chapitre de l'assurance-maladie. Le jour où cela se produira, il n'y aura plus alors de normes nationales et, Dieu nous en garde, il pourrait ne plus y avoir de programme du tout.

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, comme d'habitude, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations de mon collègue au sujet du budget, et plus particulièrement de l'assurance-maladie. Je remarque également que dans le *Ottawa Citizen* d'aujourd'hui, l'éditorialiste bien connu Marjorie Nichols parle également du régime d'assurance-maladie. Je voudrais vous citer simplement quelques-unes de ses observations.

Dans un article intitulé «Le tollé autour de l'assurance-maladie : le fait d'alarmistes», Marjorie Nichols se rapporte à des propos tenus par l'honorable Monique Bégin, l'ancienne ministre libérale de la Santé, de 1977 à 1984, à laquelle on doit la législation interdisant la surfacturation par les provinces. Elle affirme que Monique Bégin aurait déclaré ce qui suit au cours du dernier week-end, si je ne m'abuse. Elle conseille aux tordeurs de bras de rester calmes. Elle disait que l'assurance-maladie n'est pas menacée au Canada en dépit de ce que soutiennent les prophètes de malheurs. Marjorie Nichols ajoute que rien ne permet de croire les allégations voulant que la limite de 3,7 p. 100 sur les augmentations des paiements de transfert—je souligne qu'il s'agit bel et bien d'une limite sur les augmentations au chapitre de la santé et de l'éducation au cours des quatre prochaines années—mettra les provinces sur la paille ou compromet l'avenir du système de santé. Au contraire, dit-elle, il y a lieu de croire que les provinces n'ont pas porté leur juste part de l'augmentation des coûts des programmes sociaux ou n'ont pas fait preuve de suffisamment de prudence dans le domaine financier. En outre, la part des budgets des provinces consacrée aux soins de santé n'a pas augmenté en 20 ans.

Le député a dit qu'il appuyait l'idée de la réduction du déficit et de la dette. Je ne l'ai cependant pas encore entendu donner son appui à une seule mesure de compression des dépenses ou d'augmentation de taxes susceptible d'aider à atteindre l'objectif qu'il dit appuyer. J'aimerais qu'il me fasse connaître une mesure de réduction du déficit qu'il appouverait.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte a une minute.

M. Tobin: J'espère que la présidence m'accordera suffisamment de temps pour répondre à cette question de deux ou trois minutes.

Voici une première réponse à la question du ministre qui veut savoir comment réduire le déficit. On pourrait commencer par se débarrasser des quarante ministres dont est composé le Cabinet actuel et qui en font le plus gros Cabinet de l'histoire du pays. Le Cabinet précédent ne comptait que 26 ministres.

Du temps où il était dans l'opposition, le député s'acquittait fort bien de la tâche de porte-parole de son parti pour les problèmes de logement—même que c'est peut-être pour qu'il se tienne tranquille qu'on l'a nommé au Cabinet. Maintenant qu'il fait partie du gouvernement, il pourrait, et j'espère qu'il a le sens de l'humour, porter le titre de ministre des sans-abri. Il était un excellent porte-parole pour les questions de logement quand il était dans l'opposition, mais il a continuellement frappé le secteur de l'habitation de compressions; celle de cette année sera de 400 millions de dollars et privera de logement les pauvres du pays.

J'aurais cru que le ministre se serait davantage porté à la défense de ceux dont il était un si vaillant porte-parole avant d'avoir droit à la limousine ministérielle.

En qui concerne Marjorie Nichols, je pense que son problème, c'est qu'elle habite à Ottawa et non à St. Anthony, à Prince Rupert, à Rimouski ou à Corner Brook. Si elle vivait parmi le vrai monde—je dois dire que moi aussi j'habite à Ottawa de temps à autre—, loin des splendeurs qui nous entourent ainsi que des confortables banquettes offertes à la fois aux députés et aux journalistes, elle comprendrait que la population souffre. Le système est déjà engorgé, il fonctionne à peine par en-

droits et les gens n'obtiennent pas les soins auxquels ils ont droit.

Ces compressions vont donner le coup de grâce car elles vont détruire notre régime d'assurance-maladie.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je vois en regardant la pendule que je ne dispose pas de beaucoup de temps, mais je serais heureux assurément de commencer parce que je pense que c'est un débat important. J'utiliserai peut-être cette minute pour parler de la raison pour laquelle nous menons ce débat ici.

La Chambre est saisie de ce projet de loi C-97 aux termes de l'article 43 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* qui dit essentiellement qu'aucun montant d'argent ne devra être emprunté ni qu'aucun titre ne devra être émis par Sa Majesté ou en son nom sans l'autorisation du Parlement.

À mon avis, si on songe aux événements de l'année dernière, il est important de nous souvenir que c'est la Chambre, conformément à une tradition séculaire, qui a la responsabilité de se procurer l'argent à dépenser au nom des Canadiens. C'est ce que fait ce projet de loi. Il autorise le gouvernement à emprunter jusqu'à concurrence de 26,4 milliards de dollars pour conduire les affaires du pays comme il est indiqué dans les plans budgétaires du gouvernement.

Ce projet de loi porte naturellemnt sur la question de la dette. Nous avons discuté de celle-ci, bien que me laissent perplexe, je dois l'avouer, les remarques de certains de mes collègues d'en face qui semblent penser que le gouvernement devrait dépenser sans compter, puis ne pas percevoir d'impôts pour combler ces dépenses. Je dois vous dire, monsieur le Président, que j'ai toujours eu l'impression que pour équilibrer les livres de comptabilité, ce qui est la bonne manière de procéder, non seulement pour un particulier, mais pour le pays, il faut se procurer des recettes et celles-ci doivent être égales aux dépenses.

Assez curieusement, monsieur le Président—voulez-vous me dire que mon temps de parole est expiré ou puis-je continuer. Très bien, je continuerai plus tard.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 17 heures, la Chambre va maintenant passer à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

LA LOI SUR LES ALLOCATIONS DE RETRAITE DES PARLEMENTAIRES

MESURE MODIFICATIVE

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est) propose: Que le projet de loi C-343, Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires (emploi relevant du gouvernement), soit lu pour la deuxième fois et déféré à un Comité législatif.

—Monsieur le Président, je dois d'abord remercier mon collègue, le député de Kingston et les Îles d'avoir appuyé cette motion. Comme il est membre du Comité des privilèges et des élections, son appui indique bien que ce n'est pas lui qui a voté contre cette motion il y a quelques semaines.

M. Gauthier: Explications!

M. Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Oui. Mon collègue me demande d'expliquer cela. Peut-être êtes-vous au courant, monsieur le Président, que ce projet de loi est allé devant le Comité des privilèges et des élections et j'ai présenté quelques argumentations à ce moment-là. Finalement, on a voté contre ce projet de loi, semble-t-il. Je n'étais pas là car c'était à huis clos. J'espère que l'on appuiera fortement ce projet de loi.

[*Traduction*]

Vous serez peut-être surpris d'apprendre que je ne parlerai pas très longtemps. Je serai aussi bref que possible pour permettre à d'autres députés d'intervenir. J'exhorte les autres députés, et particulièrement les ministériels, à ne pas poursuivre le débat au-delà de 18 heures, heure à laquelle il prendra fin, parce qu'ils renverraient ainsi l'adoption de ce projet de loi aux calendes grecques, ce qui serait, à mon avis, très malheureux.

Mais permettez-moi tout d'abord de traiter des inquiétudes que certains auraient exprimées au sujet de ce projet de loi et du fait qu'il empêchera tout cumul de pension et de traitement, situation qui se produit lorsqu'un député prend sa retraite après avoir siégé six ans, est nommé juge ou accepte un autre poste dans la fonc-

tion publique fédérale et continue de toucher sa pension de parlementaire tout en gagnant, dans bien des cas, un salaire élevé à titre de fonctionnaire fédéral. Dans le projet de loi, on mentionne l'âge de soixante ans, et certains craignent qu'un ancien parlementaire puisse, par conséquent, toucher à la fois une allocation de retraite et un traitement quand il aura atteint soixante ans.

Je ne tenais pas à mélanger ces deux questions, soit le fait qu'on ne devrait pas pouvoir toucher une allocation de retraite à soixante ans parce qu'on a siégé au Parlement et la question du cumul de pension et de traitement. Mais si la mention de soixante ans incitait un député à prolonger le débat pour éviter de se prononcer sur ce projet de loi ou encore à voter contre cette mesure législative, je l'inviterais à renvoyer le projet de loi au comité qui n'aura qu'à supprimer cette disposition si elle l'embête. Il sera possible d'apporter ce genre de changement si le projet de loi est renvoyé à un comité.

Selon Robert Brown, président de l'Institut canadien des actuaires:

> Si une entreprise privée gérait son régime de pension aussi mal que le fédéral, elle courrait à sa perte.

Si elle gérait aussi mal. . .

Une voix: C'est ce que vous faites?

M. Kilgour: Je crois me souvenir de ce député. Ne siégeait-il pas au comité qui ne voulait pas que cette question fasse l'objet d'un vote?

Si M. Brown parle de mauvaise gestion, c'est que le régime de pension des députés accuse un déficit de 144 millions de dollars que nos concitoyens, les 26 millions de contribuables canadiens auront à assumer.

Une voix: Oh, oh!

M. Kilgour: Monsieur le Président, il semble que j'ai touché à un point sensible. Je me demande pourquoi.

M. Bjornson: Je veux juste qu'il nous explique ce qu'il entend par là.

M. Kilgour: Le député aura sa chance plus tard. Je me demande s'il sera celui qui aura le courage d'intervenir à 18 heures, lorsque vous déclarerez que le débat est terminé, monsieur le Président. Dans l'affirmative, je pense que ses électeurs seront très contents de voir son visage à la télévision à 18 heures.

Lorsqu'il prend sa retraite, quitte la politique ou est défait, ce qui sera le cas de bon nombre de nos vis-à-vis après les prochaines élections, un député ayant un minimum de six ans de service dans cette enceinte peut toucher immédiatement une pension viagère, qu'il ait 22 ans, 32 ans ou 42 ans ou je ne sais quoi.

En outre, à la suite d'une modification apportée en 1973, les pensions en question sont pleinement indexées au coût de la vie pour les gens de plus de 60 ans. Qui était au pouvoir alors? Ce n'était pas nos vis-à-vis, je le sais.

Une voix: C'était les libéraux.

M. Kilgour: Il a compris la blague, monsieur le Président.

Comme M. David Somerville, président de la National Citizens Coalition l'a fait remarquer récemment, ces pensions sont en fait plus généreuses que le niveau maximum dans le secteur privé.

M. Bjornson: Un autre expert.

M. Kilgour: Monsieur le Président, je tiens à dire à mon collègue conservateur qu'au moins, l'intéressé paie pour son régime de pensions. Les gens qui prennent leur retraite ou sont défaits lors d'élections peuvent toucher un certain revenu. Dans le secteur privé, un contribuable ne peut toucher sa pension avant 65 ans ou, dans certains cas, 60 ans, comme vous le savez, j'en suis persuadé. D'un autre côté, les anciens députés ne sont assujettis à aucune limite d'âge.

L'année dernière, le gouvernement fédéral a versé 7,6 millions de dollars sous forme de pensions à des députés. On prévoit que le régime actuel, s'il n'est pas modifié, coûtera entre 500 000 $ et cinq millions de dollars par député à partir du moment où les députés toucheront leur pension, et ce jusqu'à l'âge de 75 ans. Mon collègue semble étrangement silencieux.

Cette pension sera versée à un député même s'il est encore à l'emploi du gouvernement. Je voudrais demander à mon collègue conservateur s'il se rappelle de la dette de 400 milliards de dollars? Le ministre des Finances de nos vis-à-vis, qui se fait ovationner lorsqu'il tousse, a réussi à accroître la dette du Canada plus que tous les autres ministres des Finances de notre histoire réunis.

Un grand nombre d'anciens députés deviennent des juges fédéraux ou sont nommés à tout un éventail d'autres postes au sein du gouvernement fédéral. Permettez-moi de vous parler de Mark MacGuigan, un ancien député qui est maintenant juge de la Cour fédérale, car il a déjà été mon professeur, ou de Ed Broadbent. . .

Mme Mitchell: Un libéral.

M. Kilgour: Ed Broadbent est-il maintenant libéral, pour la députée de Vancouver-Est. Devrait-on permettre aux anciens députés de toucher leur pension tout en étant payés de gros traitements à des postes fédéraux?

Je demande au député de Kamloops ce que M. Broadbent gagne ces temps-ci.

M. Riis: Ce n'est pas un renégat comme quelqu'un que je connais.

M. Kilgour: Pour le député de Kamloops, c'est un faux-fuyant.

Une voix: Ils acceptent donc que les pensions soient payées. Le NPD est d'accord. Je n'en crois pas mes oreilles.

M. Kilgour: Ils pourront intervenir dans quelques minutes. Nous verrons s'ils ont le courage de parler à 18 heures.

Un député ne cotise que 11 p. 100 de son traitement, et les contribuables paient le reste. La part de nos régimes de pension qui est assumée par les contribuables en ce moment serait de l'ordre de 70 p. 100.

Au moment où le gouvernement réduit ses dépenses dans les domaines de la santé, de l'enseignement et des soins hospitaliers, qu'il prêche l'austérité pour les autres, en paroles mais non par l'exemple. . .

M. Riis: Comment dites-vous?

M. Kilgour: Prêcher par l'exemple. Je ne le vais le répéter qu'une fois pour le député de Kamloops, sinon je risque d'ennuyer les autres députés.

Sur la question des privilèges des politiques, les dirigeants ne doivent pas se contenter de parler. Il faut donner l'exemple, et les pensions des députés ne sont-elles pas le meilleur point de départ? On dit qu'une bonne pension et un traitement convenable sont nécessaires pour convaincre des hommes et des femmes à sacrifier leur carrière personnelle et à prendre le risque d'une carrière publique. L'argument vaut jusqu'à un certain point, mais il faut définir ce qu'on entend par une bonne pension et un traitement convenable.

Le revenu moyen des Canadiens, selon Satistique Canada, est de 23 709 $ par personne. Là-dessus, il faut payer des taxes, dont les 32 supplémentaires depuis 1984, entretenir la maison et payer les autres dépenses courantes. Depuis le 1er janvier, ils doivent évidemment verser la malheureuse TPS de 7 p. 100 sur de nombreux produits et services. Peu de gens ont droit à la pension avant l'âge de 65 ans. Le salaire de base d'un député s'élève à 62 100 $ par année, auquel s'ajoutent une allocation en franchise d'impôt de 20 000 $ et, depuis quelque temps, un autre montant de 6 000 $ pour le logement et diverses dépenses. Il faut présenter des demandes de remboursement et fournir des reçus.

• (1710)

Les privilèges additionnels, dont 64 billets d'avion aller-retour en première classe. . .

M. Bjornson: En première classe.

M. Kilgour: Je vous prie de le croire, 64 billets en première classe. Je le mentionne à l'intention de la députée d'Orillia.

Mme Anderson: Je ne suis pas d'Orillia non plus.

M. Kilgour: Barrie, Barrie.

Des billets gratuits pour les conjoints et les enfants à charge, des repas subventionnés aux restaurants parlementaires, qui sont de moins en moins subventionnés heureusement, et les prestations de retraite anticipée que j'ai mentionnées.

L'écart entre les députés et les autres Canadiens ne cesse de grandir. C'est ce qui explique en partie l'opinion très répandue que les députés ne cherchent qu'à satisfaire leurs propres intérêts.

J'ai relevé récemment dans un sondage que 65 p. 100 des Canadiens, si je ne m'abuse, pensent que les députés s'intéressent surtout à l'argent. Ce sentiment est amplifié lorsque des décisions sont prises par un comité privé, comme un comité multipartite permanent de la gestion et des services aux députés, qui se réunit en secret, ne conserve aucun relevé des votes—si je fais erreur à cet égard, j'espère que le député de Kingston et les Îles me corrigera—et ne publie aucun compte rendu ou rapport.

Il est exact que la carrière d'un député n'offre aucune sécurité, surtout de nos jours, et qu'en moyenne, la durée du mandat varie aujourd'hui de cinq à sept ans. De plus, comme tous les députés le savent, la vie d'un député suppose des tensions et des corvées, comme les déplacements, les séparations d'avec sa famille, la perte de sa vie privée, les responsabilités face au Parlement et à sa circonscription et ainsi de suite. Pourtant, c'est une fonction que nous avons tous choisie librement. Pour autant que je sache, personne ici n'a été forcé de se présenter aux élections—nous avons tous décidé de nous présenter aux élections—, ce qui n'est pas à la portée de tous nos concitoyens. Jusqu'à maintenant, personne n'a été forcé de se faire élire au Parlement.

Ne convient-il pas qu'on nous verse des pensions qui ajoutent, à partir d'aujourd'hui, 144 millions de dollars à la dette nationale?

Mme Mitchell: Monsieur le Président, c'est seulement que j'estime nécessaire d'intervenir à nouveau pour demander au député de bien vouloir surveiller son langage, même s'il cite les propos d'autres personnes. Il n'y a pas que des hommes qui siègent ici.

M. Kilgour: Je devrais le savoir, monsieur le Président. La députée et moi avons récemment fait partie d'un groupe de discussion à Vancouver, et j'espère que je n'ai pas commis la même erreur là-bas, d'autant plus que j'ai trois filles. . . et un fils.

Pour terminer, je propose le projet de loi C-343 parce qu'il réduirait le déficit de la caisse de retraite. Ce qui est tout aussi important, c'est qu'il prévoit que les députés touchent leurs prestations de retraite à un âge raisonnable, comme c'est le cas pour tous les autres citoyens canadiens.

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir participer au présent débat. Je dois dire que c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté le député d'Edmonton-Sud-Est nous parler de sa préoccupation, très sincère, j'en suis sûr, pour le Trésor fédéral et la propriété publique.

Comme il s'inquiète du fait que des parlementaires touchent une pension en quittant le Parlement et se demande s'il convient qu'ils touchent ces fonds comme le prévoit le programme actuel—et j'ai remarqué qu'il avait quitté le parti dont il était membre lorsqu'il a été élu et on a dit qu'il conviendrait peut-être, qu'il faudrait en fait. . .

M. Kilgour: Le député a oublié, monsieur le Président. Je n'ai pas abandonné le parti; j'en ai été expulsé.

M. McCreath: Monsieur le Président, lorsqu'on postule une charge publique sous une bannière en particulier, selon un ensemble de politiques donné, puis qu'on décide d'abandonner ces politiques parce qu'elles semblent momentanément impopulaires auprès du public, à mon sens, on a abandonné le parti et la bannière sous lesquels on s'est porté candidat et on a été élu.

Néanmoins, si mon collègue est aussi certain que l'opinion qu'il avance est exacte, je me demande pourquoi il n'a pas accepté l'invitation que lui ont faite tant de gens, c'est-à-dire de joindre le geste à la parole, de démissionner de son siège et de se présenter à nouveau, que ce soit comme candidat indépendant ou libéral.

Je ne soulèverai cependant pas ces arguments, bien que je sois tenté de le faire à ce moment-ci. Ce dont je veux réellement parler, c'est du projet de loi qu'il présente—encore une fois, quelque chose qui semble, à première vue, obtenir grandement la faveur du public.

Il ne fait aucun doute que si un député est élu à la Chambre à un très jeune âge, contrairement à moi, puis-je dire, et y sert pendant un certain temps, il peut effectivement être en mesure de toucher une pension très généreuse pendant le reste de ses jours. Il faudrait peut-être examiner cette question. Quoi qu'il en soit, je pense que le principe qui est exposé dans ce cas-ci est très simpliste. Examinons très sérieusement la question qui nous occupe.

Voulons-nous que des hommes et des femmes compétents se présentent à des charges publiques dans notre pays? Quelles conditions font qu'il est non seulement intéressant mais, sur un plan plus pratique, également possible de postuler une charge publique?

Si la seule condition est d'être riche, cela ne pose pas de problème, car il importe peu que l'employeur paie ou non ses employés ou qu'il existe un régime de retraite.

Mais, monsieur le Président, que dire du professionnel dans la quarantaine? La plupart des députés n'arrivent pas à la Chambre lorsqu'ils sont dans la vingtaine, voire dans la trentaine, mais plus tard. Il suffit de jeter un coup d'oeil autour de la Chambre pour voir les cheveux gris un peu partout et pour remarquer que la plupart arrivent à la Chambre à mi-chemin dans leur carrière ou même plus tard. S'ils arrivent plus tard, le problème que mon collègue essaie de résoudre par ce projet de loi ne se pose plus. Cependant, s'ils arrivent ici au milieu de leur vie active, quels sacrifices devront-ils imposer à leurs familles?

Il dit avec raison que personne ne nous force à venir ici. Les gens insistent, cependant. Ils nous le demandent, et nous voulons être représentés par des gens compétents. Il y a des questions au sujet de la viabilité: par exemple, quelqu'un qui exerce sa profession depuis 17, 18 ou 19 ans, qui est rendu au milieu ou à la fin de la quarantaine, qui cotise à un régime de pension depuis peut-être 17 ou 18 ans et qui doit abandonner tout cela pour venir au Parlement où il recommence à zéro.

Allons-nous attirer des gens ici s'ils doivent pour cela mettre en danger la sécurité financière de leur famille? Le danger est réel, si on pense à la majorité des gens qui ont des charges publiques au Canada.

Je ne pense pas que le Parlement devrait être abandonné aux gens riches. Quand on pense aux aspects favorables des régimes de pension des députés, on est tenté de dire: «Bigre, vous êtes vraiment gâtés.» Mais regardons de plus près la nature de l'emploi.

J'ai exercé ma profession d'enseignant pendant 17 ans, dans ma province, la Nouvelle-Écosse. Quand je suis venu ici, j'avais cotisé pendant 17 ans à mon fonds de pension d'enseignant et, évidemmment, pour retirer une pension, j'aurais dû enseigner pendant quelques années de plus et je sais que mes collègues d'en face feront de leur mieux pour que j'aie cette chance aux prochaines élections.

Mais les autres emplois comportent d'autres éléments dont le principal est la sécurité d'emploi. En entreprenant une carrière, on peut raisonnablement s'attendre à la poursuivre jusqu'à sa retraite, jusqu'à ce qu'on ait droit à une pension. C'est évident que nous n'avons pas ce genre de sécurité ici. La réalité est parfois différente.

Mon collègue parle de l'argent que le public verse pour les pensions des députés, puis il enchaîne en mentionnant les autres choses qu'ils reçoivent. Je le mets au défi de me citer un autre régime de pension où le participant paie 10 p. 100. Je sais que dans mon ancienne profession, l'enseignement, la norme était de six ou sept pour cent.

Ce que je dis, c'est que je ne suis pas certain que l'on puisse comparer des pommes et des oranges pour en tirer des conclusions simplistes, comme aiment le faire ses amis de la National Citizens Coalition.

Ce que j'aimerais voir non seulement pour les députés, mais pour tous les Canadiens, c'est une pension transférable, attachée à la personne, de sorte que nul ne soit captif de son employeur, comme c'est souvent le cas.

• (1720)

Lorsque je travaillais pour les enseignants, en Nouvelle-Écosse, j'ai eu fréquemment la visite de professeurs qui étaient à bout de nerfs, las de leur profession et mûrs pour un changement. Ils me disaient: «J'enseigne depuis 21 ans. J'ai 47 ans, mais je suis à bout. Je voudrais faire autre chose, mais je ne peux pas partir à cause de la pension. Je suis prisonnier, je dois rester ici.»

Pourquoi ne pas envisager une réforme des pensions qui ferait que chaque Canadien, à la naissance, serait enregistré pour la pension. Pendant toute sa carrière, qu'il soit employé ou à son compte, il cotiserait à son régime de pension personnel. Il serait alors dans un situation où il pourrait décider, éventuellement, quoi faire de sa pension. S'ils veulent prendre une retraite anticipée, ils peuvent le faire. Différentes options sont aussi offertes pour le paiement des pensions. C'est un système en vigueur notamment en Saskatchewan. Dans cette province, les enseignants ont un système d'achat individuel des pensions.

Je parle ici d'un système où votre cotisation à un régime de pension vous suit. Si vous décidez de changer de profession ou d'employeur, vous conservez votre propre régime de pension qui correspond à vos intérêts particuliers et répond à vos besoins. Pendant toute votre vie active, votre employeur cotise au fonds de retraite comme sous le régime actuel. Si vous êtes à votre propre compte, vous avez la possibilité d'augmenter vos cotisations. En fait, les gens pourraient verser des montants différents, mais je crois qu'il devrait tout de même y avoir un minimum, sinon certaines personnes diront qu'elles n'en ont pas besoin pour se rendre compte, au moment de leur retraite, qu'elles en ont besoin, mais ont été de bien piètres planificateurs financiers. Peut-être devrions-nous adopter une optique plus large et examiner les régimes de pension de tous les Canadiens et pas uniquement celui des députés.

Le projet de loi à l'étude a quelques défauts que je veux mentionner, monsieur le Président, avant de laisser la parole à quelqu'un d'autre.

Tout d'abord, il n'aborde qu'un seul aspect du régime de pension des députés. Il me semble que nous devrions examiner tout le régime. Je suggère à mon collègue d'Edmonton-Sud-Est, qui a présenté cette mesure législative pour tenter de régler un problème, que peut-être il serait plus indiqué d'examiner les pensions des députés en même temps que les autres lorsque le président du Conseil du Trésor présentera à la Chambre son projet de loi sur la réforme de l'ensemble des pensions du secteur public. Il me semble que ce moment serait mieux choisi pour examiner les pensions des députés.

L'absence de mesures de transition dans le projet de loi crée aussi de petits problèmes. Si ce défaut n'est pas corrigé, il se pourrait, par exemple, que les dispositions du projet de loi s'appliquent rétroactivement à des anciens députés. Il manque certains éléments dans les définitions de «temps partiel» et d'«administration publique».

En conclusion, monsieur le Président, je dirai qu'il convient que les députés parlent de pensions. Je crois cependant qu'il n'est ni constructif ni productif de la part des députés de ne parler que de leurs propres pensions. Nous devrions nous occuper des pensions de tous les Canadiens. Un régime de pension adapté aux besoins de tous les Canadiens constitue un excellent élément d'un système de sécurité sociale. Je crois que c'est à l'instauration d'un tel régime que le Parlement devrait consacrer son temps.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots au sujet de ce projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-343 présenté par le député d'Edmonton-Sud-Est.

Je vais prendre un instant pour lire l'article prépondérant du projet de loi à l'intention des gens qui suivent le débat. Il porte évidemment sur les allocations de retraite des parlementaires. Le projet de loi précise:

> Nonobstant les autres dispositions de la présente loi ou toute autre loi fédérale, aucune allocation payable à un ancien parlementaire en vertu de la présente loi ne lui est versée tant qu'il est âgé de moins de soixante ans et employé, à temps plein ou à temps partiel, dans l'administration publique fédérale.

Monsieur le Président, il s'agit d'une proposition très intéressante de la part du député, et elle reflète manifestement les préoccupations d'un bon nombre de personnes. J'estime qu'elle n'en reflète en fait qu'une partie. Le député n'a pas ménagé ses efforts pour signaler tout un ensemble de préoccupations, et je crois que la plupart d'entre nous les connaissons bien. Néanmoins, sans vouloir le contredire—et, monsieur le Président, vous savez bien que je suis sincère—, je dois demander au député s'il veut vraiment promouvoir ce projet de loi ou s'il n'avait tout simplement que l'intention de faire valoir son point publiquement.

Il siège à la Chambre depuis plus longtemps que moi. Il sait que si sa mesure législative est choisie dans le tirage des initiatives présentées par de simples députés, que ce soit une motion ou un projet de loi, la première chose à faire est de convaincre le comité concerné d'en faire une motion qui sera mise aux voix. Il faut beaucoup de pourparlers pour en arriver là, officiels et officieux. Et pour employer l'expression trop souvent employée, il faut faire du démarchage auprès des membres du comité pour leur faire valoir l'importance d'en faire une motion sur laquelle la Chambre sera appelée à se prononcer. De toute évidence, mon collègue n'a pas réussi à convaincre ses collègues de la pertinence de mettre cette mesure aux voix, ce qui m'a d'abord porté à douter de la sincérité de sa démarche.

Il faut dire aussi, bien sûr, que lorsque cela ne fonctionne pas, comme c'est souvent le cas, il revient au député de discuter avec ses collègues de la Chambre des communes des deux autres solutions qui leur restent, à savoir, que lorsque nous avons convenu entre nous qu'il s'agit d'une question qui devrait être mise aux voix, les députés ne disent que le minimun sur la question avant de passer à la mise aux voix.

J'ai remarqué avec beaucoup d'intérêt que le député d'Edmonton-Sud-Est a utilisé presque tout son temps de parole, qui était presque deux fois plus long que ce qui nous a été alloué.

M. Milliken: Beaucoup moins que cela.

M. Riis: Pour ce qui est de l'intervention du député de Kingston et les Îles, j'ai ouvert l'oeil et elle a duré presque toutes les 20 minutes prévues. Je me demande de nouveau à quoi rime cette façon d'agir.

Deuxièmement, et le député est bien placé pour le savoir puisqu'il participe toujours aux discussions sérieuses, nous nous sommes souvent entendus pour envoyer un projet de loi au comité approprié aux fins d'étude. C'est un autre moyen que nous pouvons prendre.

Mais on n'a retenu aucune de ces solutions. Il n'y a eu ni discussions officieuses ou officielles ni conversations privées ni démarchage. Bref, je suis encore obligé de présumer qu'il s'agissait d'un exercice de relations publiques de la part du député, car il n'a jamais eu l'intention ou l'idée de tenir de telles discussions, à vrai dire. Autrement, ces discussions auraient eu lieu comme c'est le cas habituellement.

Une voix: Ne vous écartez pas du sujet.

M. Riis: Je m'efforce simplement d'expliquer à mon collègue que ce n'est pas comme si le député d'Edmonton-Sud-Est était un nouveau venu qui ne comprend pas comment nous procédons dans cette enceinte. Il sait trop bien comment la Chambre fonctionne puisqu'il se révèle fort compétent quand vient le temps de discuter de procédure. Je crois qu'il comprend très bien comment on

procède pour présenter une mesure législative dans cette institution.

Ajoutons que l'argument que le député d'Edmonton-Sud-Est a présenté est fort intéressant. De nombreux Canadiens partagent ses préoccupations. C'est une question qui fait l'objet de discussions au sein des différents caucus et à franchement parler, je trouve qu'elle mérite d'être étudiée, que cette question des pensions devrait être examinée comme tant d'autres sujets d'ailleurs. Le député a effectivement parlé de certains régimes de pensions dans ses remarques d'ouverture.

Sachons voir les choses en face en reconnaissant que la question de ces pensions tourne essentiellement autour du cumul de pension et de traitement. Ce cumul est un problème qui préoccupe la plupart des Canadiens qui ont étudié cette question, mais il y a aussi de nombreux autres points à envisager. Je remarque que son collègue, un député dûment élu, ne vient jamais dans cette enceinte, et je le soupçonne de toucher quand même son chèque de paie régulièrement, semaine après semaine, mois après mois, même si cela fait des mois que je ne l'ai pas aperçu, sauf une fois, lorsqu'il a prononcé un discours.

Le fait est que sous de très nombreux rapports, nous devrions nous demander si les députés s'acquittent bien de la mission dont ils sont investis. Sont-ils rémunérés équitablement par rapport surtout aux conditions qui existent dans d'autres institutions publiques et dans le secteur privé? Ce sont des questions tout à fait légitimes que nous sommes en droit de nous poser.

M. Kilgour: Nous ne pouvons en étudier qu'une seule à la fois.

M. Riis: Mon collègue prétend que nous ne pouvons étudier qu'une seule question à la fois. Je me permets de le contredire. Je suis fort capable d'en examiner deux ou trois à la fois. Je n'ai pas besoin qu'on me les présente à la pièce.

• (1730)

Je ne remets absolument pas en question, je le suppose, l'importance de tout ceci, mais je me demande si oui ou non, lorsqu'il s'agit de modifications au régime de pension des députés, nous voulons aborder la question point par point. En effet, il vaudrait peut-être mieux examiner toute la question dans son ensemble, car selon mon expérience, c'est la meilleure façon d'aborder la plupart des questions.

J'ai écouté avec intérêt l'intervention du député qui m'a précédé et je tiens à dire qu'il avait tout à fait raison lorsqu'il a affirmé qu'il fallait bel et bien réexaminer toute la question des pensions. Si on avait le sentiment que. . .

Mme Gaffney: N'est-ce pas là un pas dans la bonne direction?

M. Riis: Y a-t-il un écho dans cette enceinte? «N'est-ce pas là un pas dans la bonne direction?»

Je suppose que oui, mais pourquoi se contenter d'un pas aussi minuscule? Si nous sommes vraiment sérieux, abordons alors toute cette question de façon globale et franche, plutôt que de nous contenter de si peu, comme nous le faisons trop souvent.

Je crois que mon vis-à-vis est très près de la vérité lorsqu'il affirme qu'il faut se pencher sur cette question dans le cadre d'une étude globale du régime de pension.

Si on veut aller plus loin, demandons-nous quelles sont les préoccupations des gens au sujet de la transférabilité des pensions en général. On s'inquiète du fait que certaines personnes ont d'excellentes pensions, que d'autres n'en ont aucune et qu'un grand nombre ont des pensions insuffisantes.

Ainsi, en tant que Parlement, pourquoi ne pas affirmer que c'est là notre principale priorité, ne pas procéder à une analyse complète des pensions et examiner celles des députés, celles de la fonction publique ainsi que tout un éventail de régimes de pensions privés? On pourrait également voir comment on aborde la question aux niveaux provincial et fédéral.

On pourra alors en arriver à une évaluation sérieuse. Je tiens à dire que je souscris en général à cette initiative. J'appuie mon collègue lorsqu'il affirme qu'il convient d'examiner toute cette question.

M. Kilgour: Je suis en faveur de tout.

M. Riis: Mon honorable collègue se dit en faveur de tout. C'est peut-être vrai, mais ce n'est pas mon cas. Je pourrais dire qu'il y a toute une série de questions avec lesquelles je ne suis pas d'accord, mais je trouve quand même très utile le débat que nous avons aujourd'hui.

En terminant, je voudrais vous faire part d'une préoccupation.

M. Milliken: Dites-nous si vous appuyez le projet de loi.

M. Riis: Je soutiens qu'un examen s'impose, mais je demande en toute sincérité à mon collègue pourquoi, s'il était sérieux, il n'a pas demandé aux différents caucus

d'adopter cette mesure législative. Il n'y a eu aucune discussion ni conversation à cet égard, et il est ici depuis assez longtemps pour savoir que c'est la façon de faire progresser une mesure législative, monsieur le Président.

S'il cherche simplement à se faire valoir en parlant d'une question, c'est ainsi qu'il faut agir parce que les choses n'avanceront certainement pas. Toutefois, je laisse à la population le soin de porter son propre jugement. Bien sûr, il ne me revient pas d'attaquer les motifs de mon collègue.

En terminant, monsieur le Président, je voudrais souligner une disposition à laquelle le député d'Edmonton–Sud–Est a fait allusion, et c'est toute la question de l'âge limite de 60 ans. Je crois vraiment qu'à l'étape du comité, il faudra se pencher sérieusement sur ce point, car si nous pensons à la Charte des droits et des libertés, je ne suis pas sûr que nous devrions inclure ce genre de disposition dans le projet de loi.

Il pourrait y avoir une justification, j'ignore laquelle, mais je suis certain qu'il faudra faire attention.

M. Milliken: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a eu des discussions entre les partis. Je crois que, dans son discours, le député de Winnipeg–Nord a mentionné qu'il partageait son temps avec la députée de Nepean, chacun ayant droit à un maximum de cinq minutes.

Le président suppléant (M. DeBlois): J'accorde cinq minutes au député de Winnipeg–Nord.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, je veux faire des observations sur le projet de loi présenté par mon collègue d'Edmonton–Sud–Est.

Je suis certain que, plus tard, mon collègue de Saint–Boniface se joindra à moi ainsi qu'à d'autres collègues de ce côté–ci de la Chambre.

Avant d'aller plus loin, je voudrais rappeler deux questions fondamentales proposées par la Commission chargée en 1989 étudier les indemnités des parlementaires. Voici mes réponses.

D'abord, voulons–nous, au nom des Canadiens, que les gens les mieux qualifiés gouvernent le pays? Je dis que oui.

Ensuite, sommes–nous prêts à les rémunérer adéquatement pour la responsabilité que nous leur demandons d'assumer? Encore une fois, la réponse est oui.

M. Bjornson: Cela fait–il partie du programme du Parti réformiste?

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, si le député de Selkirk avait la politesse de se taire, il pourrait récolter quelques perles de sagesse.

Je me permets de rappeler que l'objet de ce projet de loi, tel que défini par son auteur, est d'empêcher qu'un ancien membre du Sénat ou de la Chambre des communes ne reçoive une allocation de retraite lorsqu'il est employé à temps plein ou à temps partiel par le gouvernement et qu'il n'a pas encore atteint l'âge de 60 ans. Il s'agit donc du projet de loi tendant à modifier la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*.

Le projet de loi C–43 est une affaire de justice. Est–il juste que les hommes et les femmes politiques se haussent au–dessus des gens qu'ils servent en s'octroyant les pensions qu'ils s'accordent à l'heure actuelle au mépris des règles du secteur privé?

À mon sens, le régime de retraite des parlementaires va à l'encontre d'au moins deux principes acceptés dans le secteur privé. Il y a d'abord la règle des dix ans. Les députés ne doivent travailler que six ans avant de toucher une pension. Tout autre Canadien doit travailler pendant dix ans au moins. Il faut ensuite avoir atteint l'âge de 60 ans avant de toucher une pension. Le Canadien moyen que nous avons juré de servir n'a pas la possibilité de recevoir sa pension avant cet âge, alors que les parlementaires reçoivent leur pension dès qu'ils perdent leur siège ou décident de le quitter.

Le conjoint survivant d'un parlementaire reçoit cette pension au décès du parlementaire en question, aussi jeune, prospère ou riche que soit ce veuf ou cette veuve.

J'estime que ce sont là des pensions de privilège. La caisse de retraite des parlementaires profite deux fois plus vite que ne peuvent le faire les caisses de retraite du secteur privé, de sorte qu'un ancien parlementaire touche beaucoup plus d'argent à sa retraite qu'un Canadien ordinaire ayant travaillé pendant le même nombre d'années que lui. Je trouve cela inadmissible. Le système devrait être uniforme. Nos pensions ne devraient pas être des pensions de privilège. Quel exemple cela donne–t–il aux Canadiens?

Nous étions pour la plupart des travailleurs et des travailleuses de la classe moyenne avant de devenir des parlementaires. Avant d'être élu, en 1988, j'étais médecin et professeur de médecine. Si je devais quitter la politique et retourner à la pratique de ma profession par choix ou parce que l'électorat en décidait ainsi, j'estime qu'il ne serait pas correct de ma part de demander aux Canadiens

de me payer une pension alors que je ne travaillerais plus pour eux. Il n'y a aucune raison pour que je n'attende pas d'avoir au moins 60 ans, comme la plupart des Canadiens, pour toucher une pension de retraite.

À l'heure actuelle, les parlementaires sont bien rémunérés pour leurs services. Nous touchons près de 91 000 $, budget de dépenses et allocation de logement compris. D'aucuns diront peut-être que nous quittons des emplois très rémunérateurs dans le secteur privé pour travailler pour le public. C'est peut-être vrai, mais nous avons bien pesé notre décision et établi notre ordre de priorités. La population ne devrait pas avoir à compenser grassement notre manque à gagner ou le manque à gagner de tout autre politicien une fois que nous avons quitté le Parlement.

Bref, ce projet de loi vise simplement à faire que nos pensions soient moins généreuses, à faire savoir clairement aux Canadiens que nous, parlementaires, reconnaissons vraiment que notre pays est aux prises avec de graves problèmes économiques et que nous tenons sincèrement à les alléger.

J'appuie ce projet de loi qui envoie clairement et à juste titre un message d'équité à nos électeurs et à tous les Canadiens.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je suis moi aussi très heureuse de prendre la parole pour appuyer mon collègue d'Edmonton-Sud-Est au sujet du projet de loi C-343, qui vise à modifier la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*.

Je n'utiliserai probablement pas mes cinq minutes, mais j'ai pensé qu'il fallait reconnaître que, même s'il est peut-être de nature générale, ce projet de loi, pose un principe qui est extrêmement important pour nous, en tant que députés, et pour les Canadiens en général. Je souscris donc à cela.

• (1740)

Je trouve hypocrite que, en vertu de la loi actuelle, un employé du secteur privé qui est mis à pied ou qui est muté dans une autre entreprise située dans une autre région du Canada ne jouisse pas des mêmes privilèges que nous, en tant que députés.

Si on songe à tous ceux qui occupent une charge municipale, on sait qu'ils n'ont pas le droit de toucher leur pension avant 60 ans. Après 10 ans, elle est bloquée et ils ne peuvent ni la retirer après cette période ni la demander avant l'âge de 60 ans. À mon avis, cette mesure est acceptable.

Je songe également aux militaires qui prennent leur retraite à 50 ans et qui, bien entendu, sont encore capables de travailler. S'ils travaillent pour le gouvernement fédéral, je crois savoir qu'ils ne sont pas autorisés à toucher la pension de la Défense nationale tant qu'ils sont fonctionnaires fédéraux. Il semble donc y avoir deux poids deux mesures en faveur des députés, et nous avons mentionné notamment l'honorable Ed Broadbent, ancien chef du Nouveau Parti démocratique, qui a été député pendant de nombreuses années, qui touche une pension très généreuse et qui travaille actuellement pour le gouvernement fédéral en bénéficiant d'un traitement très élevé.

Au Canada, il y a des veufs et des veuves qui vivent avec un revenu très limité. Notre économie est très précaire à l'heure actuelle. Il y a des chômeurs, et je pense que nous, en tant que députés, devons faire preuve d'un certain degré de compassion et de considération. J'estime que, même si le projet de loi n'est pas aussi rigoureux qu'il devrait l'être, il constitue un pas dans la bonne direction et que nous, députés, devons donner l'exemple.

[*Français*]

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre des Sciences): Monsieur le Président, nous discutons présentement en cette Chambre du projet de loi C-343, qui soulève la question à savoir si un ancien parlementaire peut continuer de toucher des paiements de pension s'il a joint les rangs de la fonction publique fédérale.

Comme vous le savez, monsieur le Président, actuellement, les députés de la Chambre des communes peuvent recevoir des prestations de retraite en application de la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement, aux termes de laquelle une allocation est versée aux députés à la retraite qui ont cotisé au compte d'allocation de retraite pendant au moins six ans.

Le montant des prestations de retraite est basé sur le nombre d'années de service ouvrant droit à la pension. Aux termes de la loi actuelle sur les allocations de retraite des membres du Parlement, les députés qui ont accumulé au moins six ans à la Chambre des communes ont droit à une allocation de retraite à la cessation de leurs fonctions, soit le jour de leur démission, de leur décès ou lors d'une défaite électorale. En effet, dans les cas où malheureusement c'est le décès qui emporte le député,

c'est alors ses ayants droit qui peuvent bénéficier de la pension.

Il faut cependant rappeler, monsieur le Président, et cela m'apparaît des plus important, que durant les années où nous occupons cette fonction, nous devons, chacun d'entre nous, verser au compte d'allocations de retraite une cotisation équivalente à 10 p. 100 de notre indemnité de session. Ces cotisations nous sont déduites à la source sur chaque chèque de paye.

Pour ceux qui ont des indemnités supplémentaires en raison de leur fonction additionnelle, tout comme les ministres par exemple, ils peuvent eux, s'ils le désirent, verser une cotisation correspondant à plus de 10 p. 100 de cette rémunération. Ce point est important, car ainsi nous contribuons directement à notre régime de pension durant la durée de notre mandat.

Tous savent, monsieur le Président, que le travail de député est fort exigeant, tant du côté professionnel, que personnel. Nombreux sont ceux qui ont laissé des emplois beaucoup plus rémunérateurs pour venir pendant un certain temps travailler à la construction et à l'amélioration des conditions de vie des Canadiens et des Canadiennes. Nous le faisons par conviction et pour nous permettre de défendre les idées auxquelles nous croyons, et que nous estimons être dans le meilleur intérêt de tous nos concitoyens.

Un député, monsieur le Président, est loin d'avoir la sécurité d'emploi, et c'est bien connu.

Peu importe le niveau de gouvernement où un individu choisit de s'impliquer, il ne sait jamais à quel moment il pourra se retrouver sur le carreau. La démocratie est ainsi et personnellement, je suis en parfait accord avec cela. C'est à la population de choisir ses représentants aux termes prévus pour les consultations populaires et selon les priorités du moment. Le principe démocratique est pour moi fondamental et incontestable, et je souhaite du fond du coeur qu'un jour, tous les individus de cette terre puissent vivre dans un tel système où les droits d'opinion de chaque individu sont respectés. Le principe des élections est la base même du choix démocratique de la population et il doit en être ainsi.

Mais la vie politique implique nombre de difficultés: que ce soit l'éloignement familial, les horaires fort chargés et la charge de travail considérable. Tous ceux qui font ou qui ont déjà fait de la politique active le savent, ainsi que tous ceux qui ont eu à côtoyer d'assez près quelqu'un qui occupe ce genre de fonction. Il nous faut, pendant le temps que dure notre engagement, faire abstraction de notre vie personnelle. Quatre-vingt-quinze p. 100 de notre temps, de nos pensées, et de nos activités sont consacrés à notre tâche de député et cela tant dans nos circonscriptions respectives qu'à Ottawa.

Cela demande énormément, mais il est rare que nous ayons l'occasion de soulever ce genre de considérations personnelles méconnues du grand public.

En effet, pour tous les députés de quelque parti qu'ils soient, c'est une tâche fort exigeante qui demande d'énormes sacrifices. Je crois qu'il est important de le souligner ici alors que nous abordons le sujet des privilèges qui sont attribués aux députés. Mais c'est un choix que nous faisons lorsque nous décidons d'entrer de plain-pied dans cette vie, et nous devons l'assumer.

Tout à l'heure, j'ai abordé brièvement le fait que nous n'ayons aucune sécurité d'emploi. J'y reviens car c'est un point qui me semble fort important dans le débat d'aujourd'hui.

En effet, l'insécurité financière permanente, en raison du caractère aléatoire de notre fonction, fait partie des aléas de la vie politique et si j'aborde ce point, c'est qu'il me semble essentiel que tous les citoyens et toutes les citoyennes puissent aspirer un jour, quelle que soit leur situation financière, à occuper de telles fonctions.

En raison du caractère précaire de cette profession, il ne faudrait pas retirer les quelques privilèges accordés à la fonction qui permettent à tout homme ou à toute femme au Canada de pouvoir faire le saut sur la scène politique. On risque ainsi de les décourager de poser leur candidature, eux qui savent déjà à l'avance qu'ils vont être privés des avantages auxquels ils ont droit dans leurs occupations actuelles, ou à l'inverse, qu'il n'y ait que ceux qui sont indépendants de fortune qui puissent se permettre de devenir députés. Nous céderions alors le pas à une classe d'élite financière qui seule pourrait se permettre le luxe d'aller en politique, et ce n'est certainement pas ce que nous voulons ou ce que nous souhaitons. Tous doivent avoir la chance, s'ils le désirent, de briguer les suffrages et c'est ainsi que nous pourrons assurer que les Québécois et les Canadiens continueront d'être représentés par leurs pairs de quelque milieu que ce soit.

Je n'admettrai jamais que quelqu'un qui soit chef d'une petite entreprise, par exemple, et qui pourrrait apporter une contribution exceptionnelle à l'avancement de notre société, ne puisse le faire, car il aurait tout à perdre en ce qui regarde son avenir. Du même souffle, je n'admettrai jamais non plus, monsieur le Président, que quelqu'un qui n'est pas à l'aise financièrement ne puisse

espérer avoir droit au chapitre en raison du fait qu'il ou qu'elle n'aurait pas les moyens financiers à cause des émoluments reliés à la tâche ou ceux versés par la suite, de se permettre de venir représenter la couche de la population qui, tout comme cette personne, est dans cette situation.

Ce serait absolument injuste et inacceptable. Ainsi, loin de faire avancer le processus démocratique de notre société, nous le ferions reculer et nous nous priverions du talent de ces hommes et de ces femmes qui ont tant à apporter à notre société. J'aurais même peur, qu'alors que nous tentons d'augmenter le nombre de femmes en politique, que nous leur fermions la porte, car il est bien connu que souvent, ce sont les femmes qui sont le moins bien nanties. Et je crois, monsieur le Président, que ceci mérite beaucoup de réflexion.

Un autre point me laisse perplexe dans le projet de loi soumis par mon collègue. En effet, pourquoi un député qui choisirait de servir dans la Fonction publique fédérale après son mandat se verrait-il privé de cette pension avant l'âge de 60 ans, alors qu'il ne serait pas de même pour les autres qui iraient, soit dans le secteur privé ou encore dans la fonction publique provinciale?

• (1750)

Il me semble ici qu'en adoptant ce projet de loi, nous commettrions une grave entrave au principe d'égalité pour tous. Je pense que ce point mérite d'être étudié par les membres de cette Chambre. Je me demande même si cela n'irait pas à l'encontre de la Charte canadienne des droits et libertés qui assure justement comme principe de base, comme principe fondamental, l'égalité pour tous.

Malheureusement, monsieur le Président, je vois que vous m'indiquez que mon temps de parole est expiré.

Le président suppléant (M. DeBlois): Il vous reste une minute, madame la députée de Louis-Hébert.

Mme Duplessis: D'accord, merci.

En examinant aussi l'esprit du projet de loi et de l'incidence escomptée, je me demande également, monsieur le Président, s'il est opportun de prendre une mesure sur le seul point de l'admissibilité d'un ancien parlementaire de continuer à toucher des paiements de pension même si, par la suite, il a joint les rangs de la Fonction publique du Canada. Est-ce là le point le plus urgent que nous ayons à régler dans tous les régimes de pension applicables à l'administration fédérale, régimes qui ont été mis en place par le Parlement?

Tous les députés sont au courant qu'il y a bien d'autres questions à régler dans les régimes offerts en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique, de la Loi sur la pension de retraite des Forces armées, de la Loi sur la pension de retraite de la GRC et dans notre propre régime qui découle de la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires. D'après la gamme des problèmes de l'heure et la complexité des régimes en place, je serais portée à soutenir que nous ne devrions pas envisager de remanier isolément quelque élément d'un régime. Il serait certainement plus sage, monsieur le Président, d'examiner chaque élément des régimes comme s'il faisait partie de toute une batterie de changements conçus pour mettre à jour et moderniser les pensions de toute l'administration fédérale.

Même si nous étions convaincus qu'il y a un point si urgent et si important pour tous les députés qu'il faudrait y voir avant n'importe quel autre, la situation à laquelle tente de remédier le projet de loi C-343 mérite-t-elle que nous consacrions le peu de temps législatif dont nous disposons? Qu'est-ce qui presse vraiment le plus? Que nous donnions suite aux doléances de certains, redoutant qu'une poignée de parlementaires touchent des pensions s'ils sont devenus fonctionnaires fédéraux par la suite?

Monsieur le Président, j'espère que le ministre déposera sous peu son projet de loi dans lequel il va annoncer toutes les réformes qu'il veut mettre en place concernant les pensions.

[*Traduction*]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je suis extrêmement heureux de pouvoir appuyer ce projet de loi et je suis convaincu que s'il est adopté, il rendra plus juste notre régime de pension. Je suis heureux de me joindre à mes collègues de Nepean et de Winnipeg-Nord et on m'a dit que mon collègue de Thunder Bay—Nipigon ainsi que mon collègue de St. James appuyaient ce projet de loi en principe.

Il y a en fait deux poids, deux mesures. De plus, nous décidons nous-mêmes de notre financement, de nos salaires ainsi que de nos avantages sociaux et franchement, cette pratique est contestable et devrait être contestée.

C'est quand le gouvernement sabre dans l'assurance-maladie, l'éducation et les programmes sociaux que les gens se fâchent. Nous les comprenons. En subissant ces coupes, ils voient combien nous sommes aisés avec nos salaires, nos avantages sociaux ainsi que nos pensions, et ils sont de plus en plus fâchés.

Je vais donner quelques exemples. Je déteste les exemples parce que ce sont souvent des exceptions et qu'on a tendance à les prendre pour la règle. Je tiens à ce que ce soit bien clair. Ce n'est pas le cas, cette fois-ci. Il y a des gens qui ne sont pas aussi riches que les autres pour des

raisons particulières. Par exemple, je n'ai rien contre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, mais c'est l'exemple que j'ai choisi. Il est arrivé ici plutôt jeune. S'il prenait sa retraite aujourd'hui et s'il vivait jusqu'à 75 ans—si j'en juge par la mauvaise humeur qu'il affiche parfois, il vivra bien plus vieux que ça—, il toucherait plus de 5 millions de dollars de pension.

Beaucoup d'entre vous savent, par exemple, que nous n'avons besoin que de 10 ans de service pour recevoir 50 p. 100 de notre salaire, mais que les autres Canadiens doivent travailler 25 ans pour avoir le même droit. La plupart des Canadiens n'aiment pas ça du tout. Vous savez aussi que nous pouvons toucher jusqu'à 75 p. 100 de notre salaire, monsieur le Président, alors que le maximum est de 70 p. 100 pour les autres Canadiens et ça ne fait plaisir à personne.

Pour les autres Canadiens qui prennent leur retraite avant 60 ans, il y a une pénalité de 2 ou 3 p. 100 par année, mais il n'y en a pas pour nous et cela ne semble pas juste du tout. Beaucoup d'entre vous ont entendu parler de cumul de pension et de traitement et ce, même aujourd'hui. Je ne critique personne en particulier, mais je dois utiliser des exemples. L'ancien ministre Nielsen a pris sa retraite, il y a quelques années, et, à ce moment-là, il a touché 75 p. 100 de son salaire qui a été indexé depuis sa retraite jusqu'à maintenant. Il gagne aussi 133 000 $ comme président de l'Office national des transports.

C'est beaucoup d'argent, surtout quand on pense aux 5 millions de Canadiens. Il y a deux poids, deux mesures et je ne suis pas sûr que nous devrions prendre toutes ces décisions nous-mêmes.

Que devrions-nous faire? Demandons à un organisme indépendant de trancher la question des salaires, des pensions, des allocations et des autres modes de rémunération. Pourquoi ne rendrions-nous pas compte de nos dépenses si cela satisfaisait les Canadiens? En ce qui concerne les augmentations futures, nous devrions nous baser sur ce qui se passe dans les secteurs privé et public.

Nous devrions adopter une solution de ce genre. Nous devons rendre nos pensions transférables au secteur privé au lieu d'avoir des régimes séparés. Nous devons envisager la possibilité de continuer à contribuer à nos propres régimes de pension quand nous venons ici.

J'aurais pu parler bien plus longtemps, monsieur le Président, mais je remarque que vous me faites signe. Je tiens seulement à dire ceci :

[*Français*]

—oui, il y a un double standard et nous ne devrions pas prendre nos propres décisions au sujet de notre salaire, notre rémunération, nos bénéfices. Je crois que cela relève de quelqu'un d'autre.

[*Traduction*]

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, je voulais parler brièvement de ce projet de loi C-343 présenté par le député d'Edmonton-Sud-Est. Je suis sûre qu'il ne doit pas être populaire pour certains députés de cette chambre, car c'est une situation délicate.

Cela dit, je comprends l'importance pour cet endroit, si isolé du reste du pays, de parler de quelque chose qui n'est pas dans le budget et qui va faire savoir à la population que nous ne sommes pas au-dessus du commun.

Je vais parler brièvement de ce que disait ma collègue de Louis-Hébert au sujet des cotisations que nous faisons à notre régime de pension. En dollars réels, plutôt qu'en pourcentages, je viens de recevoir mon T-4 et en tant que nouvelle députée, j'ai versé quelque 7 000 $ à mon régime de pension. Après six ans, j'aurais cotisé 42 000 $ et je serais admissible à une pension.

Dans mon cas, je pourrais avoir droit à une pension à 42 ans. Comme j'aurais droit à 18 000 $ ou 20 000 $ par année, un bref calcul indique qu'en deux ans et demi j'aurais récupéré ce que j'aurais versé, et qu'ensuite je serais à la charge du public. Bien que la vie ici soit difficile, je pourrais raisonnablement espérer vivre plus de deux ans et demi.

J'irais un pas plus loin que mon collègue d'Edmonton-Sud-Est et je dirais que ma collègue de Louis-Hébert a fait une observation très juste lorsqu'elle a dit qu'une personne qui travaillerait pour le secteur privé n'aurait pas droit à sa pension en vertu de ce projet de loi. Une personne travaillant dans le secteur public serait pénalisée. Je suis sûre que le député d'Edmonton—Sud-Est serait d'accord si je proposais, comme je l'ai fait pour un autre de ses projets de loi, que nous allions plus loin et que nous différions la pension des députés jusqu'à 60 ans, qu'ils travaillent dans le secteur privé ou dans le secteur public. Je pense que ce serait beaucoup plus raisonnable et que cela ne nous exposerait pas autant au mépris de la population canadienne.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, comme tous les autres députés, j'ai le droit et la responsabilité de m'exprimer sur les projets de loi à l'étude. Je ferais remarquer, comme l'a fait le leader à la Chambre du Nouveau Parti démocratique, que l'auteur du projet de loi a pris presque 15 minutes pour le présenter. S'il avait vraiment voulu que tous les députés aient la possibilité de participer au débat et de faire valoir leur point de vue sur cet important sujet, il aurait été bref, ce qui aurait donné à plus de députés la chance de s'exprimer.

Je dois dire que je n'aurais aucune difficulté à appuyer ce projet de loi, sous réserve d'un ou deux changements. Le député pourrait peut-être préciser qu'il ne s'appliquerait qu'aux employés à temps plein de la fonction publique, car beaucoup de gens ont des emplois à temps partiel rapportant 400 $, 500 $ ou 1 000 $ par année, et ils ne devraient pas être pénalisés pour cela.

Je pense qu'il devrait parler aussi des salaires qui seront gagnés par les députés. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Le temps prévu pour l'étude des initiatives parlementaires est terminé.

[*Français*]

Conformément à l'article 96 du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

M. Kilgour (Edmonton-Sud-Est): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): Vous n'êtes pas à votre siège, donc je ne puis vous reconnaître.

MOTION D'AJOURNEMENT

• (1800)

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Winnipeg Transcona a la parole.

M. Kilgour: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député d'Edmonton-Sud-Est invoque le Règlement.

M. Kilgour: Monsieur le Président, comme il semble y avoir beaucoup d'intérêt dans ce projet de loi, je me demande s'il n'y aurait consentement unanime afin de continuer avec ce débat-là. Est-ce que vous pouvez poser la question?

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette, cet item est maintenant réglé et nous en sommes maintenant à la motion d'ajournement, et j'ai reconnu le député de Winnipeg Transcona.

[*Traduction*]

LA LITUANIE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je prends la parole pour reprendre avec le gouvernement la question que j'ai posée à propos de la Lituanie il y a quelques temps. Naturellement, certains députés savent que j'ai posé plusieurs questions ces derniers temps à propos de la situation dans ce pays et les autres pays baltes—la Lettonie et l'Estonie—depuis je suis rentré de mon voyage dans cette région, il y a un peu plus d'un an. J'avais alors eu l'occasion d'observer les élections en Lituanie qui ont porté le mouvement sajudis au pouvoir dans ce pays.

Depuis lors, naturellement, il y a eu d'autres élections en Lettonie ainsi qu'en Estonie et des gouvernements élus démocratiquement sont arrivés au pouvoir dans ces républiques. Il y a eu des déclarations d'indépendance. Maintenant, ces dernières semaines et, en fait, ces derniers jours, nous avons assisté à une série de référendums dans ces trois républiques, en commençant naturellement par la Lituanie où on a tenu un référendum sur l'indépendance. Le dimanche 3 mars, il s'en est tenu un autre en Lettonie et en Estonie.

À mon avis, ce qui est important, ce n'est pas seulement l'écrasante majorité qui a voté pour l'indépendance en Lituanie où les Lituaniens, du point de vue ethnique, forment toujours 80 p. 100 de la population, mais les votes nombreux que les indépendants ont obtenu en Lettonie et en Estonie. Ces deux républiques comptent d'importantes populations ethniques russes. Il semble évident à ce stade que ce n'est pas seulement la population balte, mais d'autres également, qui envisagent la possibilité de républiques baltes indépendantes comme une option sérieuse.

Je voudrais dire que je suis heureux, comme beaucoup d'autres j'en suis sûr, que le pouvoir central de l'Union

soviétique, à savoir le président Gorbatchev et l'Union soviétique elle-même, ait autorisé la tenue de ces référendums. Ceux-ci ont eu lieu d'une manière absolument légale et constitutionnelle, mais il y a quelques semaines, il a semblé, à cause de la tragique intervention des troupes à Riga et à Vilnius, qu'il pouvait y avoir une tendance à saper et même à renverser les gouvernements élus démocratiquement dans ces républiques.

J'espère que je ne suis pas trop optimiste en disant que, semble-t-il, ce n'est pas le cas maintenant et que ces gouvernements se maintiennent au pouvoir et continuent à prendre des décisions, comme la tenue de ces référendums.

Je pense qu'il incombe maintenant à l'Union soviétique et au président Gorbatchev, étant donné les résultats non ambigus de ces référendums, de négocier de façon positive et de bonne foi avec les républiques baltes pour trouver le moyen de reconnaître leur cas spécial par rapport aux autres républiques. Par cas spécial, je veux parler, naturellement, du fait qu'elles ont été annexées de force par l'Union soviétique à la suite des Accords Molotov-Ribbentrop ou du Pacte Hitler-Staline de 1938-1939 et que c'est un facteur qui doit être pris en considération par Moscou dans ses démêlés avec les républiques baltes.

Comme je l'ai déjà dit, je pense que, compte tenu des résultats des référendums, Moscou doit maintenant s'employer sérieusement à trouver une solution pour respecter les aspirations à l'indépendance des populations baltes, une solution qui peut être négociée et qui remplacera avantageusement la force à laquelle l'Union soviétique menace réellement et implicitement de recourir si les républiques baltes poursuivent leur objectif d'indépendance.

Il me semble que Moscou aurait beaucoup à gagner en autorisant la reconnaissance des républiques baltes et en permettant la négociation, bien que difficile, de leur indépendance.

Il y aura des questions économiques très épineuses à régler, vu les très nombreuses années d'intégration économique passées, et de nombreuses autres encore à venir, j'en suis certain. Il faudra résoudre des questions de sécurité, celles des droits des minorités dans les républiques baltes et celles qui sont soulevées en toute légitimité par les nombreux habitants non baltes.

Il y aura bien des questions à régler, mais elles ne pourront l'être qu'à partir du moment où l'Union soviétique admettra enfin l'existence d'un problème qui ne pourra être réglé ni par le recours à la force, ni par l'intimidation, mais seulement grâce à des négociations menées de bonne foi.

Maintenant que les référendums ont eu lieu, je demande donc au gouvernement canadien de faire sa part en cherchant à convaincre l'Union soviétique par la persuasion et non par la force que le moment est venu de régler ce problème.

Pour ce faire, je pense que le gouvernement canadien pourrait notamment signaler son intention de soulever la question des États baltes dans toutes les occasions qui se présenteront et dans toutes les tribunes internationales qui se tiendront, par exemple à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe ou devant les Nations Unies. Le Canada devrait inviter l'Union soviétique, à chaque occasion qui se présentera sur la scène internationale, à régler le problème et lui dire que ce n'est pas un problème intérieur qui la regarde elle, uniquement, mais une question qui concerne la communauté internationale, compte tenu du fait que ces républiques ont déjà été indépendantes. Le Canada devrait inviter les Soviétiques à négocier avec elles de bonne foi et à respecter l'opinion de la communauté internationale, selon laquelle il s'agit effectivement en droit de républiques indépendantes qu'il faudrait reconnaître à ce titre le plus tôt possible.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Je vous remercie de me donner l'occasion de dire quelques mots au sujet des préoccupations soulevées par mon ami, le député de Winnipeg Transcona.

Comme tous les députés le savent, le Canada reconnaît que les pays baltes ont le droit de disposer d'eux-mêmes. Nous n'avons jamais accepté leur annexion forcée. Nous croyons qu'ils ont le droit de décider de leur propre avenir. En fait, le Canada a montré en diverses occasions depuis un an qu'il appuyait les pays baltes d'une manière indéfectible.

Le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le premier ministre lui-même ont tous deux rencontré les anciens chefs d'État de la Lituanie et de la Lettonie, de même que les chefs actuels en certaines occasions. Dans tous les cas, au cours de ces rencontres, je pense que le Canada a profité de l'occasion pour faire valoir qu'il appuyait les pays baltes dans leur lutte pour l'indépendance.

En outre, les préoccupations du Canada et celles de la Chambre ont été transmises aux responsables soviétiques compétents, à l'ex-ministre soviétique, M. Shevardnadze; nous cherchions alors à obtenir l'assurance qu'il n'y aurait pas de recours à la force dans les pays baltes. Malheureusement, on le sait, ces assurances ne se sont pas concrétisées.

En fait, nous avons été parmi les premiers à protester contre le recours injustifié à la force contre la population et les gouvernements élus démocratiquement de la Lituanie et de la Lettonie.

L'ambassadeur de l'Union soviétique au Canada a été convoqué à trois reprises au cours du mois de janvier. Notre ambassadeur à Moscou a transmis les profondes inquiétudes du Canada aux responsables compétents de l'Union soviétique. S'adressant au président Gorbatchev le 13 janvier, le premier ministre du Canada a lié les nouvelles offres d'aide du Canada à la poursuite des réformes.

• (1810)

Comme vous le savez, monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est réjoui du débat du 21 janvier à la Chambre. Je puis vous assurer que nous continuerons d'exercer le même genre de pressions que par le passé.

Nous continuerons aussi à travailler avec les peuples baltes au Canada. On songe actuellement à établir un centre d'information balte, lequel serait sûrement fort utile.

En conclusion, j'estime que les autorités soviétiques connaissent très bien la position du Canada en cette matière. En fait, au dire d'un député de l'opposition officielle qui vient tout juste de visiter ces pays, l'influence et les activités du gouvernement sont très bien connues et respectées là-bas.

LA JUSTICE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, je me dois de me reporter de nouveau à l'affaire David Milgaard.

Tout d'abord, je vous donne des faits. David Milgaard est le plus ancien prisonnier au Canada. Il purge une peine d'emprisonnement à vie pour le meurtre en 1969 d'une infirmière de Saskatoon. Comme il nie sa culpabilité, on ne peut lui accorder de libération conditionnelle.

Des nombreux nouveaux éléments de preuve ont jeté le doute sur sa condamnation. Il a demandé la tenue d'une nouvelle enquête il y a de cela plus de deux ans. La ministre de la Justice vient de rejeter sa demande.

Cette affaire a attiré l'attention du pays et des gens qui se soucient de la justice. C'est dommage que je ne puisse dire la même chose de la ministre de la Justice.

J'estime que nous pourrions la qualifier d'indifférente à cette affaire. Elle n'a manifesté aucun intérêt dans cette affaire, qui ne l'a pas grandement touchée.

Ce qui me préoccupe aussi, c'est que le ministère de la Justice a traité cette affaire avec un esprit fermé. Il me semble que le ministère de la Justice n'ait pas été impartial.

Par exemple, selon un article paru dans le *Globe and Mail* le 1er août, un haut fonctionnaire du ministère de la Justice, M. Bill Corbett, a comparé les personnes qui croyaient à l'innocence de Milgaard à ceux qui croyaient qu'Elvis Presley était toujours vivant. À mon avis, cela témoigne de préjugés qui sont dommageables à l'égard de M. Milgaard et qui empêcheraient la tenue d'une audience équitable.

Il y avait aussi d'autres partis pris dans cette affaire. Au cours des derniers mois, on a demandé la collaboration de M. Bob Caldwell, le procureur de la Couronne qui était chargé de l'affaire il y a de cela 21 ans.

N'oubliez pas que c'est M. Caldwell qui avait demandé la condamnation de Milgaard. Je doute qu'il présente des témoignagnes qui pourraient lui être défavorables. Ou alors, demandons à M. Caldwell de témoigner sous serment. Traitons-le comme n'importe quel autre témoin. Sinon, nous faisons obstacle à la justice naturelle.

Je me demande aussi pourquoi le ministère de la Justice a envoyé un enquêteur, accompagné d'un agent de la GRC, interroger une personne qui avait témoigné au procès il y a 21 ans. On a demandé au témoin de se rendre au poste de police aux fins d'interrogation sans lui offrir les services d'un avocat. Cela s'est produit même si des arrangements avaient été pris pour que l'interrogatoire se passe au bureau de l'avocat du témoin.

S'agissait-il d'une tactique d'intimidation? Je dois poser la question. Était-ce un exemple de traitement impartial, sans parti pris? Cela ne semble pas probable. Mais ces questions me préoccupent.

La ministre de la Justice a plus ou moins admis que de nouvelles preuves avaient été trouvées ces dernières années, preuves que la famille de Milgaard et son avocat avaient mis longtemps à découvrir. La ministre de la Justice a déclaré, il y a quelques jours, que ces nouvelles preuves n'auraient pas modifié l'issue du procès si on avait pu les produire à l'époque. D'ailleurs, elle a prétendu que le verdict aurait été le même.

La victime dans cette cause a été violée, puis assassinée avec un couteau de cuisine. Avant le meurtre, d'autres viols avaient été perpétrés sous la menace d'un couteau de cuisine, mais on ne les a jamais signalés au jury à l'époque. Si le jury avait été au courant de ces autres viols, son verdict eut-il été différent? C'est fort possible.

Je crois que l'indifférence de la ministre est choquante. La ministre a fait valoir également dans sa déclaration, il y quelques jours, qu'on avait retenu les services d'un ancien juge de la Colombie-Britannique pour réexaminer l'affaire Milgaard. C'était une bonne initiative en soi, mais nous nous demandons quel mandat on a confié à ce juge en l'occurrence. On ne nous l'a jamais dit. Quelles preuves a-t-on demandé à ce juge érudit d'examiner? On ne nous l'a jamais dit. Quelle a été son opinion? On ne nous l'a jamais dit non plus. Nous avons jamais entendu parler de la décision qu'il a rendue. Nous n'avons entendu parler que de la ministre de la Justice qui nous a fait connaître son opinion.

Et comble de la mesure, le juge a examiné cette affaire à huis clos sans la présence de l'avocat de Milgaard. Je ne dis pas cela pour critiquer le juge. Je ne fais que commenter la procédure suivie.

Enfin, nous devons nous demander si le ministère de la Justice lui-même n'est pas en conflit d'intérêts. Nous ne devons pas oublier que dans de telles causes, on demande au ministère de la Justice d'enquêter sur ses propres activités. Y a-t-il conflit d'intérêts?

Nous nous posons des questions même en ce qui concerne la ministre de la Justice. N'oublions pas qu'elle cumule les charges de procureur général du Canada et de ministre de la Justice du Canada. Ces deux fonctions ne sont-elles pas conflictuelles? Peut-être, surtout dans des affaires de ce genre, et nous devons alors nous demander si nous tenons vraiment à ce que justice soit rendue. En terminant, je vais encore ajouter ceci. En toute conscience, nous ne pouvons pas accepter la façon avec laquelle la ministre de la Justice a traité l'affaire Milgaard, et je parle de ce qu'elle a fait à partir du premier jour, lorsqu'on lui a demandé ou qu'on a demandé à son prédécesseur de se pencher sur cette cause et de la rouvrir si possible. Nous ne pouvons pas accepter, en toute conscience, qu'elle refuse de rouvrir cette cause. Trop de questions sont demeurées sans réponse, et la justice naturelle exige que des réponses soient apportées à ces questions.

La controverse ne va pas s'éteindre. Elle ne va s'estomper. C'est peut-être ce que souhaite la ministre de la Justice, mais je vous assure que cette affaire ne restera pas là. Les questions sans réponse sont trop graves, sans compter que David Milgaard, qui a passé 21 ans sous les verrous, pourrait bien être innocent.

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada): En vertu de l'article 690 du Code criminel, monsieur le Président, le ministre ne peut rouvrir un dossier que s'il dispose de nouveaux éléments de preuve ou de nouveaux renseignements l'autorisant à penser qu'il y a vraisemblement eu une erreur judiciaire lorsque le tribunal examinait l'affaire.

Un requérant ne peut invoquer l'article 690 que s'il a épuisé toutes les voies de recours. Or, dans cette affaire, un jury impartial a jugé Milgaard coupable de meurtre; un tribunal impartial auprès duquel il s'était pourvu en appel l'a débouté de sa demande, et la Cour suprême du Canada lui a refusé l'autorisation d'interjeter appel en 1971. Ayant épuisé toutes les voies de recours, l'avocat de Milgaard a écrit au ministère de la Justice le 28 décembre 1988 pour demander de rouvrir le dossier conformément à l'article 690.

Il a soumis tout d'abord deux motifs à l'appui de la demande de Milgaard. Afin de bien les évaluer, le ministère a demandé des renseignements supplémentaires que le requérant a fournis en mai et en août 1989. Le ministère a examiné ces motifs et a préparé un rapport préliminaire en décembre 1989.

Pendant que des fonctionnaires supérieurs du ministère de la Justice examinaient ce rapport, le requérant a soumis des motifs supplémentaires qui ont nécessité un examen. Tout d'abord, il a proposé un nouveau suspect en février 1990. Ensuite, il a fourni de nouveaux résultats d'expertises médico-légales en juin 1990. Puis, en juin 1990, il a fourni des déclarations notamment de personnes ayant témoigné devant le tribunal de première instance. Enfin, en juillet 1990, il a présenté «un nouveau témoin».

Avec le concours de la GRC, le ministère de la Justice a examiné chacun de ces motifs. Puisque de nouveaux éléments étaient venus s'ajouter à la demande initiale, le

ministère, à la demande de l'avocat du requérant, a reçu de celui-ci un exposé oral le 1er octobre 1990.

• (1820)

Le ministère a parachevé son rapport et sollicité un avis juridique indépendant. Saisie du rapport, de l'avis juridique et des motifs du requérant, la ministre a consacré un temps considérable à examiner la demande et les faits avant de rendre sa décision le 27 février 1991.

Vu l'importance de la charge qui lui est confiée, la ministre de la Justice devait procéder à une étude approfondie, étant donné qu'il s'agit d'un recours de dernière instance. Pour cette raison, elle a demandé à des spécialistes dans diverses disciplines d'examiner les aspects scientifiques de l'affaire afin d'élaborer un rapport d'évaluation, après quoi elle a interrogé les auteurs de ces rapports.

Pendant qu'ils enquêtaient sur tous les aspects de la demande, la GRC et l'avocat du ministère ont interrogé plus de 36 témoins. Certains d'entre eux ont témoigné sous serment, et leur réponse a été enregistrée. Le procès-verbal du tribunal de première instance et celui du tribunal d'appel ont également fait l'objet d'un examen.

Au cours de son examen visant à déterminer s'il y avait eu vraisemblablement erreur judiciaire, la ministre a examiné les données de toute provenance et celles avancées par l'avocat.

La ministre a conclu qu'aucun nouvel élément de preuve et aucun nouveau renseignement ne l'autorisait à penser qu'il y avait eu vraisemblablement erreur judiciaire.

[*Français*]

L'HABITATION

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'opportunité de prendre la parole et de revenir débattre ce soir de la question que j'ai posée le 11 décembre dernier au ministre d'État (Habitation) au sujet du mécontentement du gouvernement québécois face aux politiques fédérales en matière d'habitation sociale.

Les articles publiés dans les journaux laissaient en effet supposer que la province de l'Ontario avait profité de l'aide fédérale au logement social aux dépens de la province de Québec. Mis sur pied il y a quelques années, le ministère d'État (Habitation) a introduit de nombreuses initiatives visant à aider davantage les Canadiens qui en ont le plus besoin.

Grâce à une coopération fédérale-provinciale améliorée et soutenue et à un processus de planification conjoint en matière d'habitation sociale, les ressources sont d'ailleurs mieux utilisées et mieux adaptées aux besoins des régions. Les ententes cadres éliminent le chevauchement administratif et garantissent la continuité du processus de planification. Ils orientent d'ailleurs l'aide des programmes de logement social vers les plus démunis, surtout ceux qui doivent consacrer plus de 30 p. 100 de leur revenu au logement. Ainsi, quelque 615 000 ménages en bénéficient chaque année.

C'est d'ailleurs avec joie que j'ai appris en décembre dernier la reconduction du Programme des coopératives d'habitation. Institué à l'origine à titre expérimental, ce programme a permis de trouver un logement à des familles à revenu faible ou moyen, à des personnes âgées, à des femmes, à des autochtones, ainsi qu'à des personnes souffrant d'un handicap. Ce programme continuera donc d'offrir un logement aux ménages à revenus mixtes. De nouveaux critères applicables aux futurs résidants d'un logement coopératif feront en sorte que les fonds fédéraux soient versés aux ménages à revenu faible ou modeste qui ne peuvent se permettre de devenir propriétaires.

Le programme prévoit en outre que la moitié des logements coopératifs soient occupés par les plus nécessiteux. Le gouvernement aide également les Canadiens âgés dans le besoin par le biais du logement social. Aussi, il met à la disposition de ceux qui ne nécessitent pas d'aide gouvernementale directe une gamme d'options en matière de logement qui permettent aux personnes âgées de garder leur autonomie et leur autosuffisance financière.

Depuis 1988, le gouvernement fédéral a assuré la construction de 8 811 foyers pour les aînés du Canada. Je voudrais être honnête, monsieur le Président, en vous dévoilant que dans ma circonscription, depuis 1985, les engagements du gouvernement fédéral dans le logement social sont très imposants. Dans le cadre des programmes de logement sans but lucratif et de logement pour ruraux, le gouvernement canadien a contribué à l'augmentation des investissements dans la circonscription de Drummond, de l'ordre de 14 millions de dollars.

En plus, ont été réalisés en vertu du programme de logement sans but lucratif, six résidences représentant 175 unités de logements qui nécessitent une subvention annuelle estimée à 717 000 $, laquelle sera versée pen-

dant 35 ans. Le coût en capital représente donc 25 millons de dollars pour la circonscription.

Dans le cadre du Programme de logements ruraux, quatre immeubles, pour un total de 40 unités de logements ont été réalisés. Cela représente une subvention annuelle de 207 276 $ pour les 25 prochaines années. Ce coût est évalué à 5 200 000 $.

Suite à la construction de deux immeubles dans le cadre du Programme fédéral des coopératives d'habitation, ces coopératives bénéficient de subventions annuelles de l'ordre de 51 003 $ pour une période de 30 ans. Ces coûts seront de 1 530 000 $.

De plus, les engagements du gouvernement au logement social au niveau du supplément de loyer représentent des subventions annuelles de l'ordre de 138 348 $ pour les 35 prochaines années. Cela représente 4 800 000 $.

Enfin, pour le Programme de remise en état de logements pour la circonscription de Drummond, le gouvernement fédéral a permis la rénovation de 839 logements, représentant la somme de 4 702 649 $.

Quant au supplément de loyer, cela représente 138 348 $ en subventions annuelles pour les 35 prochaines années, pour un total de 4 800 000 $.

Monsieur le Président, le récent Budget Wilson nous apprend qu'une somme de 1 000 739 690 $ sera dévolue à la Société canadienne d'hypothèques et de logement, ce qui est un montant très important.

Toutefois, malgré les nombreux engagements du gouvernement dans le domaine social, il semblerait que l'entente fédérale-provinciale défavorise le Québec aux dépens de l'Ontario.

J'ai toujours pensé, monsieur le Président, que les fonds destinés par le gouvernement fédéral au logement des plus démunis devaient être distribués de façon équitable.

Pourtant, les articles auxquels je fais référence affirment, au contraire, que l'Ontario a reçu beaucoup plus que sa juste part. En fait, l'auteur de ces articles soutient que le ministre est bien plus intéressé à satisfaire les besoins en logement des Torontois que ceux des autres Canadiens. On prétend aussi, monsieur le Président, que de tels déséquilibres ont été créés il y a de nombreuses années. Si tel est le cas, est-ce qu'il ne serait pas temps de rectifier la situation?

En 1988, le gouvernement fédéral avait signé à Regina, avec toutes les autres provinces et les deux territoires, un accord qui devait corriger cet état de choses. Pourtant, il semble bien que cela n'a pas marché et que le Québec continue d'être pénalisé.

Avant l'arrivée au pouvoir de notre gouvernement, je sais que la province de Québec avait choisi de ne pas consacrer à de gros projets de construction les fonds fédéraux destinés à l'habitation. Le gouvernement aurait plutôt mis sur pied des programmes qui n'entraînaient pas de subventions à long terme. Par exemple, l'administration de l'époque avait préféré affecter l'argent fédéral à la rénovation des maisons et des loyers plutôt que de créer de nouveaux logements sociaux.

Bien sûr, cette initiative fut très utile aux milliers de foyers dont le logement nécessitait des réparations importantes pour être sécuritaire et confortable. En fait, ce programme a aidé des milliers de familles à travers le Québec, que ce soit dans les régions rurales ou urbaines. Mais il est clair qu'une fois que ces travaux furent effectués, on n'avait plus besoin de subventions à long terme.

D'autre part, en Ontario et ailleurs au pays, les besoins étaient plus importants dans le domaine du logement que dans celui de la rénovation, avec le résultat qu'il y a eu plus de projets de construction répartis sur plusieurs années et subventionnés sur une plus longue période de temps.

Pour être honnête, monsieur le Président, je sais également que l'Ontario s'est engagée activement dans des programmes à coûts partagés pendant 10 ans de plus que celui du Québec.

Je voudrais demander,—puisque le ministre est ici aujourd'hui et que c'est une opportunité pour moi, puisque c'est un confrère que je connais depuis que je suis ici, en 1984—est-ce que c'est la raison pour laquelle plus de dollars fédéraux sont allés à cette province plutôt qu'au Québec, et est-ce que le ministre pourrait expliquer à cette Chambre pourquoi les Québécois qui paient leur juste part d'impôts et de taxes n'en reçoivent pas les bénéfices comme les autres régions du pays?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de sa question car elle me donne l'occasion d'apporter des précisions sur la formule utilisée par le gouvernement du Canada pour distribuer les fonds fédéraux alloués aux provinces et territoires pour rencontrer les besoins en logement des Canadiens et Canadiennes à travers le pays.

[*Traduction*]

Dans le domaine de l'habitation sociale, le gouvernement fédéral veut aider les Canadiens à faible revenu à se trouver des logements convenables et abordables dans les régions où ils habitent. À cette fin, nous avons entrepris des négociations en 1985 et conclu l'Accord de Regina, que toutes les provinces du Canada, y compris le Québec, ont signé. Cet accord établissait une formule de distribution des fonds fédéraux affectés au logement social.

Cette formule, que le Québec a d'ailleurs approuvée, précisait la part des subventions fédérales à laquelle le Québec avait droit et qui correspondait à 24,75 p. 100 de toutes les unités de logement. En réalité, de 1986 à 1989,

le Québec a reçu 25,4 p. 100, ce qui est supérieur à la proportion prévue dans la formule.

• (1830)

En 1987, les provinces ont commencé à se plaindre de la formule. Nous avons tenté d'en élaborer une nouvelle qui conviendrait à tous. Nous avons convenu que, peu importe la région où habitent les Canadiens, ils ont tous droit à des logements subventionnés. Nous avons également approuvé des normes nationales de logement s'appliquant à toutes les régions du pays.

Malheureusement, nous ne nous sommes pas entendus sur toutes les dispositions de la nouvelle formule. En 1990, j'ai décidé, même si je n'avais pas le consentement de toutes les parties, d'appliquer de façon temporaire la nouvelle formule. Avec cette nouvelle formule, nous respectons les principes fondamentaux, soit les besoins de tous les Canadiens, leur accès aux logements sociaux et les normes nationales.

Grâce à l'application de la nouvelle formule, le Québec a reçu en 1990 plus que jamais auparavant. Aujourd'hui, le Québec a droit à 25,65 p. 100 de tous les logements au pays, ce qui représente pour lui une augmentation des subventions fédérales en matière d'habitation sociale. En 1989, le Québec a reçu environ 18,31 p. 100 des subventions fédérales, mais il en a reçu 5 p. 100 de plus en 1990, soit environ 23,20 p. 100, tandis que l'Ontario, qui avait reçu environ 41 p. 100 des subventions fédérales dans ce domaine en 1989, a vu sa part être ramené à 35 p. 100 en 1990.

[*Français*]

Je suis le ministre national de l'Habitation. J'ai des responsabilités particulières. Le Canada est un pays riche et civilisé. Nous nous devons d'assurer la qualité de vie de tous nos citoyens et citoyennes. Nous devons veiller à ce que le grand besoin de la vie soit rencontré. Comme vous le savez, parmi ces grands besoins, se trouvent les vivres et le gîte. J'ai la ferme intention de faire mon devoir envers les Canadiens démunis. Je ne peux laisser les priorités administratives ou politiques des divers gouvernements du pays me détourner de cette responsabilité ou du principe d'équité qui doit animer un gouvernement national.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la motion portant que la Chambre s'ajourne est réputée être retirée.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE 1991-1992 PORTANT POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-97, *Loi portant pouvoir d'emprunt*, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Le président suppléant (M. DeBlois): À la suspension du débat à 17 heures, le député de South Shore avait la parole. Il vous reste 17 minutes.

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, je suis heureux de reprendre le débat que nous avons entrepris plus tôt.

J'avais commencé mon intervention en disant que nous sommes ici pour débattre le projet de loi portant pouvoir d'emprunt qui, en réalité, est un élément du budget même si, en fait, il est prévu dans la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Lorsqu'on parle d'emprunt, on parle évidemment de dette et de déficit. J'entends toutes sortes de choses au sujet de la dette et du déficit dans notre pays. Je crois qu'il est important d'examiner les réalités de la situation pour voir pourquoi le gouvernement est obligé d'emprunter. Pour beaucoup de gens, la meilleure façon de gérer ses affaires, qu'il s'agisse d'affaires gouvernementales ou d'affaires personnelles, c'est de payer ses factures au fur et à mesure. Je suis certain que c'est ce que la plupart des gens veulent faire, et c'est certainement ce que tout gouvernement responsable veut faire.

Par contre, ce n'est pas ce qui s'est passé au Canada au cours de la dernière décennie. Par conséquent, notre pays fait face aujourd'hui à une dette nationale énorme, une dette qui, malheureusement, nous a été laissée en héritage par nos prédécesseurs. Nous sommes cependant chanceux puisque, depuis six ans et demi, le pays a un ministre des Finances qui a fait de la responsabilité financière son premier principe et qui a décidé de s'attaquer au déficit massif dont il a hérité.

Lorsque le gouvernement actuel a accédé au pouvoir en 1984, le déficit annuel était monté à 38 milliards de dollars, ce qui est stupéfiant. Ce qui est encore plus scandaleux, lorsqu'on y pense, c'est que ce déficit ne comprenait pas seulement le service de la dette, mais aussi un déficit de 11 milliards de dollars pour les dépenses de programmes. Le gouvernement de l'époque dé-

pensait 11 milliards de dollars de plus que le montant de ses recettes. En plus de cela, le gouvernement actuel et son ministre des Finances ont hérité de frais d'intérêt s'élevant à 27 milliards de dollars par année.

Mes collègues d'en face aiment dire: «Regardez comment la dette nationale s'est accrue sous ce gouvernement et sous ce ministre.» Toutefois, c'est beaucoup plus facile de dire «débarrassez-vous du déficit national» que de le faire. Mes collègues d'en face implorent sans cesse le gouvernement pour qu'il dépense davantage. Chaque fois qu'il annonce des compressions, les partis de l'opposition s'empressent de crier: «Pourquoi ne dépensez-vous pas plus ici?» Nous l'avons entendu aujourd'hui, durant ce débat. Par ailleurs, chaque fois que le gouvernement prend une mesure d'augmentation des recettes—qui constitue bien sûr une aimable façon d'alourdir le fardeau fiscal des Canadiens qui est déjà, à mon avis, trop lourd—, ils disent: «Non, vous ne pouvez pas hausser les impôts non plus.» Ainsi, on ne peut pas hausser les impôts pour remédier au déficit et on ne peut réduire les dépenses pour y remédier non plus.

Que font donc alors mes collègues d'en face? Ils se mettent à reprocher au gouvernement d'avoir un gros déficit et une grosse dette.

Comment mettre un peu de rationalité dans tout ça? C'est très simple. Les Canadiens ont reconnu il y a quelques années que la seule façon d'y injecter de la rationalité était d'élire un gouvernement qui ait le sens des responsabilités financières, qui reconnaisse le fait qu'il faut payer ses factures dans ce monde-ci, et qui reconnaisse qu'en fin de compte, on n'a rien pour rien et que quelqu'un doit finir par payer. Et c'est le gouvernement que nous avons au pouvoir aujourd'hui.

Lorsque mes collègues d'en face disent que nous ne devrions pas réduire les dépenses sur tel point ni hausser les impôts sur tel autre, ils ne proposent jamais de solution au problème. Dieu sait quelle serait l'ampleur du déficit et de la dette nationale au Canada si mes collègues d'en face avaient poursuivi les habitudes dépensières qui ont eu cours au pays de 1974 à 1984, lorsque la croissance moyenne des dépenses de programmes par le gouvernement fédéral de l'époque—qui, dois-je dire, ne portait pas mes couleurs politiques—s'établissait à 13,8 p. 100. Depuis que notre gouvernement est au pouvoir, ce taux est tombé à 3,6 p. 100, une amélioration remarquable, car c'est un taux inférieur à celui de l'inflation.

Je ne crois pas me tromper en le disant. Je ne voudrais pas induire la Chambre en erreur.

En fin de compte, nous avons su ce qu'était la responsabilité financière.

Quand les gens parlent de «réduire les dépenses», que veulent-ils dire au juste? Quand je parcours ma circonscription et ma province, j'entends toujours les gens dire que le gouvernement doit réduire davantage les dépenses. J'ai l'impression qu'ils veulent dire par là qu'il faut sabrer dans les programmes qui ne les intéressent pas. Ou quand ils disent qu'il faut augmenter les impôts, ils veulent dire en réalité qu'il faut augmenter les impôts que paient les autres, pas ceux qu'ils paient eux-mêmes.

La responsabilité financière, cela veut dire réduire les dépenses selon un plan préétabli afin de pouvoir payer ses factures. Et cela a été la marque de passage de M. Wilson au ministère des Finances. Les finances du pays sont suffisamment en bon ordre pour que nous puissions discuter ici d'un projet de loi autorisant le gouvernement à emprunter 26 milliards de dollars. Comme le ministre me le disait l'autre jour: «Comment peut-on se représenter ce qu'est 26 milliards? C'est bien abstrait.» Il ajoutait: «J'ai constaté qu'on a construit le stade couvert de Toronto pour 500 millions de dollars, soit un demi milliard. Je pense donc à 53 stades couverts.»

J'espère que, un jour, nous n'aurons plus besoin de 53 stades couverts ou de l'argent pour les acheter.

Au bout du compte, monsieur le Président, les progrès que le gouvernement réalise sont tels que nous nous engageons à éliminer d'ici à 1994-1995 tout besoin d'emprunt nouveau. Ce sera un beau jour pour tous les Canadiens.

Le pouvoir d'emprunt fait partie des plans budgétaires du gouvernement. Jetons un coup d'oeil à ces plans et voyons comment ils sont conçus pour régler notre problème de dette. Le budget présenté par le ministre des Finances l'autre soir, excellent budget soit dit en passant, propose un plan très clair de reprise, de croissance économique et de renouveau. Il fera baisser les taux d'intérêt, ce dont tous les Canadiens profiteront. Il fixe des objectifs clairs et réalistes à la lutte contre l'inflation ainsi que

prépare la voie à un budget équilibré, ce que nous n'avons pas vu depuis de longues années.

• (1840)

Un mot au sujet des taux d'intérêt. L'année dernière, les députés d'en face réclamaient une diminution arbitraire des taux d'intérêt. C'était de bonne guerre, sur le plan politique. Le gouvernement s'y refusait, ne voulant pas attiser l'inflation, car tous les Canadiens en auraient souffert. L'inflation, en fin de compte, c'est l'ennemi mortel. Il nous faut des investissements. Or, les investissements sont faits par des gens qui ont confiance dans l'économie.

Le gouvernement prend plusieurs mesures pour assurer la reprise, la croissance économique, le développement et une approche budgétaire responsable. Il veut tout d'abord contrôler ses dépenses. Il le fait en prenant les dépenses bien en main.

Lorsque M. Wilson est devenu ministre des Finances, nous avions, je le répète, un déficit de fonctionnement de 11 milliards. Le revirement a été tel que nous avons maintenant un excédent de 12,5 milliards. Si le gouvernement n'a plus besoin de contracter de nouveaux emprunts en 1994–1995, ce sera parce que cet excédent sera passé à 22 milliards. Nous faisons des progrès remarquables.

Le contrôle des dépenses s'impose peut-être, mais il n'est pas toujours facile ni populaire. Le budget de cette année propose le blocage des dépenses de programmes et, par la suite, une croissance des dépenses publiques limitées à 3 p. 100. C'est difficile parce que nous savons tous que les coûts augmentent, de sorte que si l'on retire 3 p. 100, il faut le retrancher de programmes existants et cela fait mal.

Plus tôt, aujourd'hui, j'ai entendu un député d'en face s'exclamer qu'il était terrible d'effectuer des réductions un peu partout. En réalité, si l'on prend comme point de départ les taux d'intérêt en vigueur l'an dernier, pour combattre l'inflation, ce que nous réussissons clairement à faire, nous avions des taux plus élevés que nous l'aurions souhaité et il en a évidemment résulté une pression plus forte sur les frais de la dette publique. Nous aurions donc eu un déficit de 35 milliards de dollars cette année. À la place, grâce au programme de restrictions, nous avons réussi à réduire ce déficit à 30,5 milliards de dollars, de sorte que les finances du pays se trouvent en bien meilleure posture.

D'après moi, il importe symboliquement aussi bien que substantiellement que le gouvernement ne dirige pas en disant ce qu'il faut faire, mais bien en donnant l'exemple. De toute évidence, nous n'allons pas réaliser de grandes économies sur le chapitre du déficit en gelant le salaire des ministres ou en plafonnant le salaire des parlementaires, mais nous faisons savoir que, nous aussi, nous sommes prêts à porter notre part du fardeau. Il en va de même de la fonction publique.

Les responsables des syndicats de la fonction publique nous ont abondamment fait part de leur inquiétude face au budget qui ne prévoit rien pour les salaires versés à la fonction publique et face à la position du gouvernement de ne pas conclure de convention prévoyant plus de 3 p. 100 et de réduire en conséquence le nombre de fonctionnaires si ce pourcentage est accordé.

Eh bien, les circonstances ne sont pas favorables, mais le gouvernement ne peut tout simplement pas faire la leçon au secteur privé ni aux provinces s'il n'est pas prêt à donner lui-même l'exemple.

J'ai entendu un député de l'opposition se plaindre l'autre jour que la moyenne des traitements dans la fonction publique était d'à peine 30 000 $ par année. Sachez que beaucoup de gens de la circonscription de South Shore qui travaillent dans les conserveries de poisson et qui font la récolte des arbres de Noël seraient bien contents d'avoir 30 000 $ par année. Il faut parfois regarder les choses dans un contexte plus large.

Vous me faites signe que j'ai épuisé mon temps de parole, monsieur le Président, mais je me mettais à peine en train, et je voudrais faire une dernière observation à propos des subventions où les montants doivent être réduits de 75 millions.

Les organismes non gouvernementaux jouent un rôle primordial au Canada. Je ne pense pas que, comme gouvernement, nous devions verser autant de subventions que nous le faisons, mais il faut décider des réductions à apporter selon certains principes. Pour commencer, c'est la mode de conseiller de ne plus accorder de financement de base et de ne financer que les projets. J'ai été président d'un organisme national non gouvernemental pendant trois ans, et je peux dire que lorsque le financement de base fait défaut, on passe tellement de temps à essayer de survivre qu'il n'en reste plus pour la mission à accomplir.

Deuxièmement, il faut déterminer lesquels de ces organismes peuvent s'autofinancer. Certains le peuvent, d'autres pas. C'est un principe à retenir.

Enfin, il faut examiner le mandat et les objectifs fédéraux ainsi que veiller à ne soutenir que ceux que les Canadiens jugent souhaitables.

Je vois, au signe que vous me faites, monsieur le Président, que je dois m'arrêter là. Un dernier mot pour dire qu'il est extrêmement important d'adopter le projet de loi, car le pouvoir d'emprunt prévu dans la mesure de l'an dernier expire le 31 mars. Si nous n'adoptons pas une nouvelle mesure, nous serons réduits au financement à court terme qui coûtera inutilement cher aux contribuables. Je recommande donc le projet de loi à la Chambre et prie instamment tous les députés de l'appuyer.

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest): Monsieur le Président, si ce n'était pas aussi risible, je ne le relèverais pas, mais voici ce que dit le député de South Shore: «La dette nous a été léguée par nos prédécesseurs». Ma foi, quand est–ce que ce député, celui qui l'a approuvé et, en fait, le gouvernement en général vont–ils se décider à assumer la responsabilité de leur mauvaise gestion économique et financière?

Les conservateurs ont été élus en 1984. Ils sont au pouvoir depuis près de sept ans, ils détiennent les rênes du pouvoir depuis bientôt sept ans, sept des années parmi les plus prospères qu'ait connues notre pays du point de vue des emplois et des capitaux disponibles. Durant ces sept années de vaches grasses, le gouvernement a–t–il seulement amassé en prévision des années de vaches maigres? Non. En fait, les conservateurs ont dépensé comme des fous.

Avant 1984, le gouvernement libéral ne comptait que quelque 26 ministres. Depuis, le nombre de ministres a presque doublé.

Mme Marleau: Et le nombre de voitures.

M. Keyes: Et comme le dit ma collègue, la députée de Sudbury, toutes les dépenses se sont aussi multipliées. . .

Mme Marleau: Les grands bureaux.

M. Keyes: Les grands bureaux, les grands travaux d'agrandissement, les chauffeurs, les voitures, les petits bénéfices et les dépenses supplémentaires. Cela fait beaucoup d'argent. Est–ce que l'un ou l'autre de ces ministères s'est vu réduire ses dépenses dans le budget? Non, je ne le crois pas. Le gouvernement a décidé plutôt de continuer à jouer le jeu cruel et pervers des compressions budgétaires.

Le député ne conviendra–t–il pas que, compte tenu des possibilités qu'ont offertes les six ou sept dernières années, son gouvernement aurait pu faire quelque chose. Il aurait pu amasser en prévision des années de vaches maigres? Au lieu de cela, il présente le budget le plus vicieux et le plus cruel au pire moment possible.

Par exemple, je me suis entretenu avec les employés du ministère des services sociaux qui travaillent dans la circonscription de Hamilton–Ouest, qui est la mienne. Les dépenses prévues aux fins des programmes obligatoires d'assistance sociale dans la région de Hamilton—Wentworth étaient l'an dernier de 52,4 millions de dollars. Elles ont atteint en fait 64,1 millions de dollars, et on me dit s'attendre encore cette année à une hausse importante. Mais le gouvernement impose des compressions budgétaires.

Voulez–vous que je vous cite des cas? Parlons d'assistés sociaux. Il y en avait 7 195 il y a un an en janvier. En janvier dernier, leur nombre était passé à plus de 10 000 dans la seule ville de Hamilton. Mais le gouvernement insiste pour réduire le budget de l'assistance sociale. Le député trouve–t–il cela logique alors que les temps sont si durs et que les besoins sont là? Le gouvernement décide d'imposer des compressions budgétaires et d'appliquer des mesures cruelles et perverses de réduction des dépenses et cela, non pas en période de prospérité mais au pire moment possible.

• (1850)

M. McCreath: Monsieur le Président, je serais heureux de répondre à mon collègue qui vient d'illustrer de brillante façon exactement le point que j'ai fait valoir. D'une part, il tance le gouvernement d'avoir réduit les dépenses et d'autre part, il réclame plus de dépenses et nous critique à cause de l'énormité de la dette.

Mon collègue devrait comprendre qu'il n'y a qu'une façon d'éviter que la dette nationale ne s'accroisse davantage lorsqu'on hérite d'un déficit de 38 milliards de dollars, et c'est de résorber ce déficit de 38 milliards en une seule année. Si vous héritiez d'un incroyable service de la dette qui comprend, comme je le mentionnais dans mon discours que mon collègue a écouté très attentivement, 27 milliards de dollars de frais d'intérêt, en plus d'un déficit de 11 milliards de dollars au chapitre des programmes et du fonctionnement de l'État, vous comprendriez l'ampleur de la tâche à laquelle nous devions nous attaquer.

Quand vous vous rendez compte que ce déficit de 11 milliards de dollars s'est transformé en un excédent de 12,5 milliards de dollars au budget, vous constatez une différence de 25 milliards de dollars ou presque. C'est donc dire que nous avons réalisé des progrès remarqua-

bles. Malheureusement, quand on hérite d'un tel déficit, on a beau le réduire, ce qui reste fera toujours accroître la dette chaque année. C'est un fardeau écrasant.

Mon collègue nous dit: «Vous devriez être en mesure de résorber le déficit». Mais il vient pourtant de réprimander le gouvernement pour les compressions budgétaires qu'il a effectuées. En fait, ce qu'il veut dire, c'est: «Réduisez le nombre de ministres et le nombre de voitures pour les ministres.» Avec un peu de chance, vous pourriez ainsi économiser un million de dollars. Mais où prendrons-nous le reste, soit 11 milliards de dollars.

Je vous invite à lire une petite publication intitulée *Où va l'argent de vos impôts*, un ouvrage très clair qui lui permettra de déterminer dans quels domaines nous devrions retrancher 27 milliards de dollars. Le député voudrait-il que nous amputions les paiements de transfert aux personnes, comme les prestations de vieillesse, ou encore les allocations versées aux anciens combattants ou même les allocations familiales? Nous avons plafonné la croissance du FPE en matière de santé et d'enseignement, et ils protestent. Ils prétendent que nous voulons détruire les services de santé et le régime d'assurance-maladie. J'imagine qu'ils ne veulent pas que nous touchions à ces programmes.

Nous ne pouvons pas toucher aux frais d'intérêts. Où allons-nous prendre cet argent? Nous savons qu'ils ne voulaient pas envoyer de troupes dans le golfe Persique. Ils voudraient peut-être abolir le ministère de la Défense nationale. Ils l'ont délaissé tout le temps qu'ils ont été au pouvoir.

Les députés de l'autre côté devraient reconnaître, comme le font les Canadiens, et comme l'ont fait les électeurs en 1984 et de nouveau en 1988, que la responsabilité financière est l'une des grandes qualités des députés de ce côté-ci de la Chambre, de notre gouvernement. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Questions et observations. Le député de Windsor—Sainte-Claire.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, quand j'écoute le député et quand j'observe le gouvernement, je vois un parti qui lutte avec lui-même. Le gouvernement tient le gouvernement à la gorge. Il est en train de suffoquer et se débat. C'est la vision que j'ai du gouvernement. Je vois le député qui quitte juste comme je m'apprête à lui poser une question. Regardons la question du déficit. Je ne parle pas des dépenses sociales ni d'autres choses du genre, mais bien des mesures prises par le gouvernement.

Le député de South Shore doit certainement comprendre que le problème du déficit ne sera réglé que si notre pays connaît une croissance économique constante. Pourtant, non seulement ce budget ne contient pas de politique économique bien définie fondée sur les mesures que presque tout le monde considère comme étant nécessaires, mais il attaque toutes ces choses qui doivent être renforcées si nous voulons avoir le genre d'économie qui ne nous plongera pas dans des déficits encore plus graves.

Je parle de la recherche et du développement, de l'enseignement postsecondaire, de la formation et de l'infrastructure, de toutes ces choses que le gouvernement abandonne. D'un autre côté, une bonne partie de ce déficit est attribuable aux taux d'intérêt élevés que le gouvernement actuel nous a imposés.

Une voix: Bien dit!

M. McCurdy: En fait, le gouvernement dit qu'il lutte contre l'inflation. Il dit qu'il doit limiter les salaires des fonctionnaires à titre d'exemple, je suppose, pour les autres travailleurs. Pourtant, si on regarde la hausse de l'inflation que notre pays a connue, on s'aperçoit qu'une bonne partie de cette hausse est attribuable aux taux d'intérêt élevés. Une bonne partie est attribuable aux coûts accrus des services réglementés. Une bonne partie est attribuable aux impôts plus élevés. Une bonne partie est attribuable à la TPS.

Une voix: Bien dit!

M. McCurdy: Si c'est ça, la gestion financière responsable, je ne voudrais certainement pas vivre dans une maison qui serait gérée de cette façon.

M. McCreath: Monsieur le Président, je vais répondre brièvement. Je déduis des remarques du député qu'il n'appuie pas le budget présenté par le gouvernement. Néanmoins, j'ai noté aussi que, comme mon collègue de Hamilton, il a suggéré au gouvernement des moyens de dépenser davantage sans offrir de suggestions constructives sur la façon de réduire le déficit auquel font face tous les Canadiens et qui a fait monter les taux d'inflation et, par conséquent, les taux d'intérêt qui causent tant de difficultés aux Canadiens d'un océan à l'autre. C'est seulement parce que le gouvernement a adopté une position ferme, conformément à des politiques économiques solides, que nous avons apparemment maîtrisé l'in-

flation et que les taux d'intérêt ont chuté de 3,5 p. 100 depuis un an.

Si mes collègues d'en face prenaient le temps de lire attentivement le budget, ils verraient que nous avons clairement établi des cibles. Nous visons un taux d'inflation de 2 p. 100 et des taux d'intérêt de 6 et 7 p. 100 et nous prévoyons—je regrette de décevoir ainsi mes collègues d'en face—que l'économie redeviendra prospère juste à temps pour les prochaines élections.

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat. Le député de Windsor—Sainte-Claire.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, comme le député de South Shore l'a dit, ce débat porte sur le projet de loi C-97, *Loi portant pouvoir d'emprunt*, qui peut être considéré comme une partie du budget.

J'hésite à participer à l'augmentation du pouvoir d'emprunt du gouvernement, puisque la Chambre décidera presque certainement de l'autoriser. Le gouvernement est déjà suffisamment endetté. S'il voulait rendre service aux Canadiens, il démissionnerait immédiatement.

J'ai écouté le premier ministre prononcer son discours constitutionnel devant les cercles Empire Club et Canadian Club à Toronto. Je l'ai écouté donner son opinion sur la façon d'aborder la question de l'unité du Canada ainsi que sa constitution future, et proposer sa solution aux problèmes qui assaillent le pays et qui causent de vives inquiétudes aux Canadiens. Je voudrais vous lire un extrait de ce discours, car je pense qu'il est important que les Canadiens sachent ce qu'il mijote depuis toujours.

Il a exposé, je crois, sept conditions qui régiraient une réforme constitutionnelle dans notre pays. Il a dit que la première condition à cette constitution future serait de bâtir le Canada prospère que son gouvernement est actuellement en train de bâtir.

Comprenons bien ce que cela signifie, car je pense que les Canadiens seront effrayés lorsqu'ils sauront ce qu'il considère comme une condition fondamentale à toute réforme constitutionnelle. Les progrès qui ont été réalisés grâce à l'Accord de libre-échange, à la privatisation et à des modifications fiscales comme la taxe sur les produits et services constituent la première condition préalable dans la vision qu'a le premier ministre de l'avenir du Canada.

Évidemment, il est complètement insensible au fait que la politique économique dans laquelle il est déjà engagé est la cause même de la crise constitutionnelle qui règne dans notre pays, car tous les Canadiens présument qu'il se livre à la destruction du Canada. C'est la raison pour laquelle nous avons une crise constitutionnelle.

• (1900)

Jetons un coup d'oeil sur le bilan de cette politique économique. Tout d'abord, elle est plus étroitement associée à des valeurs américaines. À certains égards, l'Accord de libre-échange en constitue un exemple, car il a pour objet précis d'assurer une plus grande harmonisation entre le Canada et les États-Unis. Cela montre réellement que le premier ministre s'identifie personnellement à une idéologie fondée exclusivement sur les forces du marché. C'est un point de vue qui amène le Canada à être le serviteur de la politique étrangère des États-Unis, de même que leur miroir économique.

Quelqu'un a dit que lorsque le premier ministre a été élu pour la première fois et qu'il s'est rendu à New York, il est venu, il a vu et il a conquis.

Les attaques menées contre les institutions et les programmes qui ont contribué, dans l'esprit des Canadiens, à unifier le pays et à lui conserver son sens de la communauté, constituent une partie importante et douloureuse de cette américanisation du Canada. Le pays s'étend sur de grandes étendues; il regroupe un grand nombre de populations différentes, qui ont besoin de certaines institutions pour rester unies, par exemple la Société Radio-Canada, VIA Rail, la Société canadienne des postes. Chacune de ces institutions a été attaquée.

Les programmes sociaux ont été atteints. L'assurance-maladie est visée. Même au Québec, même parmi ceux qui ne sont pas sûrs du type de relation que le Québec devrait établir avec le Canada, l'attaque du régime d'assurance-maladie a été considérée comme une atteinte à la Confédération du Canada.

Nous sommes par ailleurs aux prises avec cette étrange méthode en vue d'accélérer la croissance économique, qui contredit en fait tout ce que le gouvernement a dit au sujet de l'amélioration de la compétitivité du Canada dans le monde.

Le déficit a été l'élément déterminant de presque toutes les actions de ce gouvernement. Il a miné la croissance de l'économie, ce qui implique presque sûre-

ment que le déficit augmentera davantage à long terme, à moins que d'autres facteurs ne changent.

Après tout, le déficit reflète la capacité du pays de produire la richesse. Il détermine par conséquent le degré d'imposition de la population et les montants perçus. Il reflète les paiements qui doivent être faits à ceux qui ne travaillent pas. Évidemment, le déficit n'est pas seulement une mesure fiscale. Il reflète également les mesures économiques, mais ce gouvernement n'a pas réussi à prendre les mesures appropriées, qui permettraient d'améliorer l'économie et, à plus long terme, de réduire le déficit.

Le budget, avec son orientation et sa façon de s'attaquer au déficit, est le reflet d'une mentalité, d'une mentalité de comptable, d'économiste et d'obsédé du résultat net. Si je devais comparer à autre chose l'attitude du ministre des Finances, je pense que je citerais en exemple la situation de l'industrie de l'automobile, il y a dix ans. Des comptables du même genre que le ministre des Finances et d'autres de son côté étaient alors tellement préoccupés par les résultats financiers et par les circonstances qui leur permettraient d'éliminer le déficit, qu'ils ont commencé à se débarrasser de leurs ingénieurs, de leurs scientifiques, de leurs concepteurs et de leurs créateurs. Certes, l'industrie est encore rentable, mais de l'autre côté du Pacifique, les concepteurs, les ingénieurs et les scientifiques, bref, les créateurs, pas les comptables, ont fabriqué des automobiles rivales qui ont forcé l'industrie à modifier sa ligne de conduite. L'industrie a dû examiner le rôle de la créativité, de l'esprit novateur, des connaissances et de la technologie dans le secteur de l'automobile.

Nous pouvons d'ailleurs faire la même analogie à l'échelle du pays. Le Canada est devenu un pays qui ne se préoccupe que des résultats financiers, dans un monde où les connaissances, la technologie, la créativité et la capacité de produire des biens à valeur ajoutée ainsi que de la richesse jouent un rôle de premier plan. Notre pays se laisse de plus en plus distancer, et ce, depuis que l'actuel gouvernement a été porté au pouvoir. Le plus curieux dans tout cela, c'est que le premier ministre semblait reconnaître, en 1983, la nécessité de faire quelque chose au sujet de l'échec lamentable du Canada sur les plans de la recherche et du développement, de la technologie ainsi que de l'innovation.

Ce budget perpétue une ligne de conduite qui non seulement n'a pas permis d'obtenir les résultats promis par le premier ministre, mais qui a encore érodé davatange la capacité du Canada de se donner une économie axée sur les produits à valeur ajoutée, économie dont il aura absolument besoin s'il veut demeurer concurrentiel.

Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie notamment qu'il nous faut investir davantage dans la recherche et le développement. Nous avons besoin d'un plus grand nombre de scientifiques et d'ingénieurs ainsi que d'une main-d'oeuvre plus qualifiée. Nous devons pour cela améliorer l'enseignement postsecondaire, pas le détériorer. Nous devons parfaire et non pas diminuer la formation, et nous devons investir dans l'infrastructure.

Que s'est-il passé? Cela continue. En ce qui concerne la recherche et le développement, par exemple, le Conseil national de recherches va obtenir une augmentation d'environ 3 p. 100. Il est difficile de calculer avec précision, mais ce sera environ 3 p. 100. En fait, avant la publication du budget, le ministre des Finances a assuré au Conseil national de recherches qu'il pouvait compter sur une augmentation de fonds de 50 millions de dollars pour les cinq prochaines années.

Or, c'est le même CNR auquel le gouvernement actuel avait imposé des compressions budgétaires en 1985-1986. C'est le même CNR qui a vu ses effectifs scientifiques réduits d'une centaine de personnes au cours de l'année dernière. C'est le CNR qui a soumis le printemps dernier un projet de plan quinquennal dans lequel il demandait 125 millions pour cinq ans uniquement pour le PARI, c'est-à-dire le Programme d'aide à la recherche industrielle. Voyez la comparaison. D'un côté 50 millions pour cinq ans, montant auquel s'applique la hausse de 3 p. 100 prévue dans le budget. Et cela pour tout le CNR, contre les 125 millions demandés pour cinq ans pour le PARI, le programme de création d'emplois le plus efficace que le gouvernement finance à raison de 15 000 $ l'emploi.

Pourtant, le gouvernement n'a pas jugé bon de prendre l'argent qu'il consacre à la publicité pour la TPS et à toutes ces autres dépenses inutiles pour l'investir là où les véritables priorités le justifieraient.

De même, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le CRSNG, qui est chargé de financer la recherche dans les universités, a reçu une hausse de 3,7 p. 100. Or, le Conseil consultatif national des sciences et de la technologie ainsi que le Comité de la Chambre de l'industrie, des sciences et de la technologie où, vous le savez peut-être, monsieur le Président, siègent deux députés ministériels, reconnaissent tous que le financement pour les conseils subventionnaires qui soutiennent la recherche fondamentale dans les universités devrait doubler en trois ans. Cette année, ils ont reçu une augmentation de 3,7 p. 100. Les répercussions de cette mesure sont très graves car, étant donné la façon dont ils

dépenseront, il est vrai qu'un peu plus de chercheurs et d'étudiants diplômés recevront des subventions. Toutefois, ils en recevront tous moins.

• (1910)

Le Budget des dépenses s'accompagne d'un document décrivant l'incidence d'une telle attitude sur la recherche fondamentale dans les universités. Il y est établi que le matériel actuellement utilisé dans les laboratoires des universités est généralement en moins bon état qu'il l'était en 1981, quand le CRSNG avait d'abord présenté son rapport sur cette question.

Il est important d'avoir du matériel moderne, à la fois pour être plus concurrentiel, pour se tenir au premier rang de la recherche et pour former les étudiants diplômés. Dans le document du gouvernement, on lit clairement que ce gouvernement livre une attaque contre la recherche et le développement dans ce pays ainsi que notre capacité de former des chercheurs et des ingénieurs.

De même, le financement du Conseil de recherches médicales a augmenté de 2,4 p. 100.

Dans le secteur de l'éducation, le Financement des programmes établis a été réduit en vertu du projet de loi C-96 ainsi que du présent budget, comme ce gouvernement l'a fait pratiquement depuis son élection. Les réductions des exercices de 1990 et de 1991 enlèveront 3,8 milliards de dollars seulement aux universités, ce qui correspond grossièrement à 1 000 $ pour chaque étudiant dans les collèges et les universités. Cela s'ajoute à la réduction globale de près de 10 milliards de dollars dans les montants que verse le gouvernement fédéral aux universités. Les libéraux ont planifié cette réduction au début de la décennie et les conservateurs poursuivent dans le même esprit en ce début d'une nouvelle décennie.

Nous n'avons pas seulement besoin de chercheurs et d'ingénieurs, mais aussi de travailleurs ayant bénéficié d'une bonne formation. Or, le gouvernement a retiré 100 millions de dollars de la Planification de l'emploi. Soit dit en passant, cette réduction en suit d'autres dans les programmes de formation, dans les programmes de création d'emplois, dont le financement est passé de 2,4 milliards de dollars à 1,3 milliard de dollars, ainsi que le programme d'été de Planification de l'emploi à l'intention des étudiants, qui est passé de 200 à 140 millions de dollars.

Dans les secteurs de l'éducation et de la formation, ainsi que de la recherche et du développement, ce gouvernement s'en prend à la capacité de croître de ce pays.

Enfin, en ce qui concerne l'infrastructure, on se rend compte que le gouvernement n'a absolument pas su reconnaître à quel point il importe d'établir une infrastructure municipale, provinciale et régionale pour assurer le développement économique de notre pays.

M. Robert Reich a cerné deux types de politique économique. Il y a d'abord celle du cercle vicieux, qui fonde le développement économique sur la création d'un bon climat d'affaires. C'est la bonne vieille recette des salaires peu élevés, d'une réglementation presque absente et d'impôt légers, surtout pour les riches. La politique qu'il propose, par ailleurs, est celle du cercle vertueux de développement économique qui est fondé sur la formation des travailleurs et l'encouragement de la créativité. Avec l'instruction et la formation, la créativité grandit et s'améliore sans cesse.

Mais lorsque, à l'instar du gouvernement, on décide de s'en prendre aux travailleurs en essayant de réduire leurs salaires et de redistribuer les richesses par le haut plutôt que par le bas, on entre dans un cercle vicieux qui n'offre d'autre choix que de réduire sans cesse les salaires et les conditions de travail de tout le monde.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Pronovost): Je regrette d'avoir à interrompre le député. Questions et commentaires. La parole est à l'honorable député de London—Middlesex.

[*Traduction*]

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répondre à la diatribe dans laquelle s'est lancé le député de Windsor. Il parle avec beaucoup de compassion, mais à mon avis, avec une piètre connaissance des faits et certainement l'incompréhension la plus totale de ce que le gouvernement a fait depuis 1984.

J'aimerais réfuter deux ou trois de ses affirmations. Par exemple, en ce qui concerne la réforme économique, il met en doute les raisons qui nous ont amenés à mettre en oeuvre la TPS et le libre-échange. En fait, il dit que nous avons succombé aux valeurs américaines. C'est absolument faux. Ce sont là les valeurs conservatrices et, même si elles lui semblent tout à fait étrangères, c'est ce qu'elles sont.

Il met en doute la décision de rechercher pour notre pays un accès aux marchés mondiaux, alors que le monde entier s'oriente en ce sens et que de plus en plus de pays réalisent qu'une économie interdépendante est la voie de l'avenir. Le gouvernement a compris cela depuis 1984; il a orienté ses activités en ce sens et a adopté des politiques qui permettront au Canada d'agir dans une économie mondiale interdépendante et d'y être un participant de premier plan. Mais cela, le député ne semble pas l'avoir compris. De toute évidence, il n'a pas suivi les proposi-

tions et les négociations du GATT. Les pays du GATT sont tous engagés vers une économie de marché et s'orientent évidemment de plus en plus vers une économie de libre-échange. Mais ce sont là des idées qui sont, bien entendu, tout à fait étrangères aux orientations de son parti.

Il nous reproche aussi d'avoir une mentalité de comptable. Qu'y a-t-il de mal à cela? Pourquoi ne pas se préoccuper des résultats financiers? Pourquoi devrait-il y avoir un double emploi au niveau des services? À mon avis, ce que ce budget montre clairement, c'est que nous devons trouver des solutions. Le message du budget du ministre des Finances à l'intention des provinces et des muncipalités, c'est que nous ne pouvons plus nous permettre d'avoir des services qui font double ou triple emploi. Nous devons trouver les moyens de redonner du sens et de la cohérence à cette économie. Le premier ministre l'a évidemment reconnu puisqu'il a chargé le Conseil économique du Canada d'effectuer une étude sur toute la question.

Un autre point important concernait la recherche et le développement. Le gouvernement connaît bien la question. Il sait qu'il nous manquera 30 000 ingénieurs d'ici la fin de la décennie, tout comme le député le sait sûrement d'ailleurs. Il y a une université dans sa ville, comme dans la mienne. En Ontario, l'Université Western a adopté le nouveau programme en sciences, en génie et en technologie. Elle l'a intégré à son programme de 200 millions de dollars, qui servira à distribuer des bourses pour former des étudiants qui deviendront les nouveaux leaders dans ces secteurs.

Je crois que le député a oublié ce programme. Nous avons pris un engagement envers la recherche et le développement. Le secteur privé devrait saisir qu'il lui faudra contribuer davantage, aussi bien en ce qui concerne les finances que la formation.

Le député ne comprend pas que de bons programmes de formation, qui auront une valeur réelle pour la main-d'oeuvre au Canada, sont conçus par des travailleurs et des gestionnaires qui veulent un pays concurrentiel dans un marché mondial où la concurrence est de plus en plus forte. Les 800 millions de dollars que nous économisons grâce aux changements apportés à l'assurance-chômage seront affectés à la formation et au recyclage de Canadiens qui pourront soutenir la concurrence de l'économie mondiale.

On a en fait établi une commission nationale chargée d'élaborer ces programmes à partir de la base. Nous voulons finalement que les programmes avantagent les Canadiens pour qu'ils puissent marcher la tête haute et soutenir la concurrence partout dans le monde. Ce pays peut y parvenir. Le député n'a qu'à nous écouter et à se rallier à nos programmes.

M. McCurdy: Monsieur le Président, comme le député a qualifié mon intervention de tirade, j'en ai déduit qu'il n'approuvait pas ce que j'ai dit. Puis, il a prouvé qu'il n'y avait rien compris.

La question n'est pas de se rendre compte qu'il faut un budget et que ce budget doit souscrire à certaines notions raisonnables quant à ce que nous pouvons nous permettre de dépenser et ainsi de suite. Là n'est pas la question. La question est de savoir ce que doit contenir ce budget.

Si le député estime que le gouvernement a grandement contribué aux activités de recherche et de développement, c'est donc qu'il ne sait pas de quoi il parle. Le niveau des dépenses de recherche et de développment n'a pas augmenté d'un sou depuis 1984. Le fait est que le secteur privé a accru sa participation alors que le gouvernement réduisait la sienne. Ce que ce dernier a apporté de neuf se résume à une somme dérisoire qui n'arrive même pas à compenser l'inflation, loin de là.

• (1920)

En ce qui concerne la formation, il n'a pas su produire jusqu'à maintenant autre chose que des promesses, y compris en ce qui concerne ce groupe de discussion tellement vanté dont les travaux sont paralysés à l'heure actuelle parce que le Québec refuse d'y participer.

Le gouvernement a aussi fait constamment preuve d'un manque d'autorité flagrant en ce qui concerne l'enseignement postsecondaire de 1984 à 1991, et le député n'a pas à me croire sur parole. Qu'il lise le rapport du Conseil consultatif national des sciences et de la technologie! Qu'il lise le rapport produit par une majorité des membres ministériels du Comité de l'industrie, des sciences et de la technologie! Qu'il écoute tous les ministres provinciaux de l'Éducation! Qu'il écoute ce qu'ont à dire les organisations industrielles! Qu'il écoute ce qui ressort de la tribune scientifique que le gouvernement lui-même a mis sur pied.

Il entendra et constatera exactement la même chose que moi, à savoir que le gouvernement n'a pas su prendre les mesures qui s'imposaient pour faire du Canada un pays concurentiel. Il s'est contenté de conclure l'Accord de libre-échange qui nous empêche d'utiliser la plupart des outils que nous devrions pouvoir utiliser et il n'a pas su se servir des outils qui restaient.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, je souscris à une bonne partie des observations formulées par mon collègue, le député de Windsor—Sainte-Claire. Le gouvernement conservateur n'investit vraiment pas assez dans la formation. Tout dollar investi à l'heure actuelle en vaudra dix dans cinq ans d'ici.

Le gouvernement conservateur affirme toujours que le secteur privé doit participer davantage à la formation et au recyclage et c'est là une position tout à fait louable, si ce n'est que les entreprises et les sociétés semblent fuir notre pays. Comment pouvons-nous leur demander de recycler la future génération de Canadiens qui doivent faire la richesse de notre pays? Tout d'abord, le gouvernement devrait peut-être envisager de modifier certaines de ses politiques, afin d'attirer les sociétés qui pourraient alors s'occuper de recyclage à l'avenir.

L'un des autres problèmes, et je voudrais vous demander votre position à ce sujet, c'est que dans le cadre des compressions dans le Financement des programmes établis, nous constatons que le gouvernement dit vouloir présenter des mesures législatives, afin de pénaliser les provinces qui ne respectent pas les normes ou l'universalité du régime de soins de santé. Ce que les conservateurs oublient, c'est que si les provinces continuent de consacrer les mêmes crédits à la santé, elles devront alors sabrer dans l'éducation. Là encore, qui va être le plus durement frappé? C'est notre pays, notre économie et notre avenir, car nous n'investirons pas dans notre génération future.

Je voudrais connaître votre position à ce stade-ci.

M. McCurdy: Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord. En fait, c'est lorsque le gouvernement libéral a décidé, en 1977, d'annuler le partage à parts égales dans le cadre du Financement des programmes établis que les problèmes ont commencé. Depuis, la partie des paiements de transfert allant aux universités est tombée à environ 37 p. 100.

Vous avez parfaitement raison. Si le gouvernement essaie de promulguer des mesures législatives forçant les provinces à respecter les normes reliées au régime d'assurance maladie et à l'enseignement postsecondaire, cela va imposer un fardeau extrêmement lourd aux provinces si elles ne peuvent compter sur aucun paiement de transfert pour répondre à ces besoins.

Cependant, pour ma part, j'ai beaucoup de difficulté à comprendre comment, dans les faits ou sur le plan constitutionnel, le gouvernement sera en mesure de réaliser son objectif, surtout quand on sait qu'au cours des six dernières années, chaque fois qu'il a été question de préciser les paiements qui, au chapitre du Financement des programmes établis, devaient aller aux universités et d'exiger des provinces des fonds de contrepartie afin de respecter leurs responsabilités en matière d'enseignement postsecondaire. Le gouvernement a toujours dit que cela allait trop loin et qu'il ne fallait rien imposer aux provinces.

Le gouvernement semble se contredire totalement.

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, je suis content de pouvoir dire quelques mots du projet de loi à l'étude, le projet de loi C-97 sur le pouvoir d'emprunt, qui a évidemment un rapport direct avec le budget que le ministre des Finances a présenté récemment.

De ce fait, cette mesure est directement liée à mes propres fonctions, au porte-feuille que je détiens ainsi qu'aux répercussions qu'elle aura et que le budget aura, dans le domaine de l'habitation, sur nos programmes nationaux et sur l'organisme fédéral, la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Vous et moi, monsieur le Président, savons que ce n'était pas chose facile pour le ministre des Finances de s'occuper de la situation économique dans un budget cette année. Il y avait d'une part l'énorme déficit, qui s'est aggravé dans la dernière année et qui s'ajoute à un dette nationale considérable.

Par-dessus tout cela, le pays était aux prises avec des difficultés économiques qui réclamaient notre attention. Le ministre des Finances devait trouver le moyen de surmonter le problème de notre dette et de résoudre en même temps les problèmes économiques du pays.

Il y est parvenu sans faire de tort aux pauvres et aux démunis, en particulier dans le domaine de l'habitation. La tâche n'était pas facile. Il mérite mes félicitations pour sa façon de traiter le budget de l'habitation et les personnes qui ont besoin d'aide pour se loger.

Le résultat ultime du budget est que, en dépit de la réduction continue de 15 p. 100 dans l'accroissement des sommes engagées dans les logements publics que le budget de l'an dernier prévoyait pour cette année et dans le cadre fiscal des cinq prochaines années, le montant réel des dépenses publiques fédérales pour les logements sociaux va augmenter cette année de 116 millions.

Cette somme s'ajoute aux chiffres dépensés l'année dernière et les années précédentes. Ce montant supplémentaire comprend une indexation qui vise à maintenir le programme actuel d'aide au logement partout dans le pays. Cette indexation qui vise à soutenir les programmes d'habitation actuels s'élève à une trentaine de millions supplémentaires.

Viennent s'ajouter 86 millions de plus qui permettront au gouvernement, par l'entremise de l'organime fédéral d'habitation, la SCHL, de venir en aide à un plus grand nombre de personnes en quête de logements et d'améliorer la situation du logement dans la prochaine année.

Je sais que vous êtes conscients—je suis sûr que tous les députés le sont—que le gouvernement fédéral vient actuellement en aide à presque 650 000 ménages dans le besoin, dans tout le pays. Il s'agit des personnes âgées, des familles monoparentales, dont la majorité sont dirigées par des femmes, des personnes handicapées, des femmes célibataires à faible revenu, des familles à faible revenu, des célibataires à faible revenu, des handicapés à faible revenu et des autochtones à faible revenu.

• (1930)

Il est intéressant de noter que cette aide est destinée aux Canadiens qui auront en moyenne, cette année, un revenu annuel d'environ 11 000 $ seulement. Par conséquent, la somme qui est consacrée au logement afin d'aider ces gens à se loger, est certainement très, très attendue et très, très utile.

Encore une fois, je pense qu'il faut féliciter le ministre des Finances pour avoir fait en sorte que ce budget n'enlève rien à ces gens. En fait, il permet d'aider plus de 40 000 ménages de plus, cette année, par rapport à l'année dernière.

Il importe de reconnaître également que le budget permettra le maintien de certains de nos programmes nationaux en matière de logement. Tous ces programmes nationaux seront maintenus, mais le budget permettra particulièrement le maintien de certains programmes d'habitation que nous espérons pouvoir améliorer cette année.

L'un de ceux-là est le PAREL, Programme d'aide à la remise en état des logements, qui vise les autochtones vivant dans des réserves. Il vient aussi en aide aux propriétaires à faible revenu ou ayant un handicap.

En 1990, quelque 25 000 ménages ont reçu de l'aide du gouvernement fédéral, dans le cadre de ce programme. Cette aide était offerte sous la forme d'un prêt-subvention. Une somme de 105 millions de dollars était affectée à cette fin. Les gens dont la maison ne correspondait plus aux normes ont pu ainsi la rénover et continuer à y vivre. Ce programme est très utile, très économique et très rentable pour les Canadiens qui possèdent une maison, mais qui ont besoin d'aide pour l'entretenir. S'ils n'obtiennent pas cette aide, ils devront partir et emménager dans d'autres logements subventionnés qu'un niveau de gouvernement devra construire intégralement.

C'est un programme dont le rapport coût/efficacité est très bon. C'est un de ceux que nous avons examinés au cours des dernières années, et j'espère que nous pourrons faire de nouvelles suggestions l'année qui vient. Il y aura peut-être une suggestion à laquelle mes collègues du Québec s'intéressent beaucoup, et c'est aider les locataires dans le besoin. Aboli il y a deux ans, notre programme d'aide à la remise en état des logements locatifs est réexaminé, car nous voulons voir s'il n'y aurait pas moyen de faire quelque chose dans ce secteur, de sorte que ce soit les nécessiteux qui en profitent et non les investisseurs ou ceux qui peuvent se permettre de faire des travaux.

Un autre programme auquel nous espérons ajouter cette année est le programme de logement pour les ruraux et les autochtones. Ce programme visait les autochtones vivant à l'extérieur des réserves ainsi que les habitants des régions rurales et éloignées. Environ 50 p. 100 des fonds de ce programme ont été consacrés au logement d'autochtones. Là encore, nous espérons que, dans l'année qui vient, après un processus de consultation et d'évaluation, nous pourrons faire quelques nouvelles suggestions pour l'améliorer.

Un des programmes a déjà été amélioré comme je l'ai annoncé il y a une semaine. C'était une nouvelle initiative et une initiative améliorée dans le domaine du logement pour les victimes de violence familiale. Il s'agit évidemment des femmes et des enfants battus, mais aussi des personnes âgées ou handicapées qui, comme vous le savez, sont également victimes de violence familiale, une chose que nous trouvons totalement inacceptable dans notre société. Non seulement devons-nous essayer de prévenir la violence familiale, mais nous devons aussi nous occuper de ses manifestations et donc fournir un

logement aux victimes, que ce soit dans des refuges ou dans des logements à plus long terme après un court séjour dans un refuge.

Le gouvernement a déjà un programme en place, l'Opération Refuge, qui a commencé en 1988 et doit se terminer en 1992. Pendant cette période, nous devrions être en mesure de mettre en place 450 unités de refuge pour les victimes de violence familiale.

Il y a eu une semaine hier, j'annonçais à Edmonton une augmentation de ce programme de 4 millions pour les refuges et de 16 millions pour des logements de deuxième phase pour les victimes de violence familiale. Nous prévoyons qu'une fois mis en oeuvre, ce programme, c'est-à-dire l'Opération Refuge, qui suppose la création de 450 places dans des refuges pourra venir en aide à quelque 27 000 victimes de violence, qu'il s'agisse de femmes et d'enfants ou de personnes âgées ou handicapées victimes de mauvais traitements.

Par ailleurs, le programme de services d'hébergement de deuxième phase dont j'ai fait l'annonce la semaine dernière pourra, chaque année, venir en aide à quelque 2 100 victimes de violence familiale.

Est-il besoin d'ajouter que le logement est l'une des préoccupations premières des Canadiens. C'est à mon avis l'une des pierres angulaires de la société canadienne. Aussi, je crois profondément que nous devons, comme c'est le cas actuellement, maintenir pour l'avenir des normes nationales en matière de logement. Nous devons nous assurer que les gens puissent avoir accès à la propriété, car être propriétaire de sa maison, c'est une des aspirations profondes de tous les Canadiens. De nombreuses personnes ont immigré ici parce qu'elles voulaient avoir accès à la propriété.

Qui plus est, nous devons nous assurer que ceux qui ne peuvent se permettre de devenir propriétaires et n'ont pas les moyens d'accéder à la propriété, aient des logements décents et abordables où qu'ils vivent au pays, que ce soit dans les zones urbaines, dans les régions rurales ou dans le Grand Nord. Nous voulons donner cette chance à tous les Canadiens démunis qui n'ont pas les moyens d'avoir un logement décent. Voilà pourquoi nous devons avoir des normes nationales en matière de logement.

C'est pourquoi, dans le débat sur l'unité nationale qui se déroule actuellement, et au moment où nous étudions la question du partage des pouvoirs entre le Parlement fédéral et les assemblées législatives provinciales, l'une des choses que nous devons nous rappeler est la nécessité de normes nationales applicables à tout le Canada dans le domaine du logement.

L'un des aspects importants du budget—et cela concerne le projet de loi que nous débattons ce soir—est le fait que tous les points du budget visent à faire baisser les taux d'intérêt. C'est évidemment un moyen indispensable d'aider l'industrie de la construction au Canada.

Il est intéressant de signaler qu'une baisse de 1 p. 100 des taux d'inrérêt permet à environ 100 000 Canadiens de plus d'accéder à la propriété. Cent mille Canadiens de plus peuvent se payer une maison si les taux d'intérêt baissent de 1 p. 100. En fait, au cours des derniers mois—je pense que c'était aux alentours de juin ou juillet dernier—, vous avez remarqué que les taux d'intérêt hypothécaires avaient atteint 14,25 p. 100. C'est encore loin des 22 et 23 p. 100 du début des années 80, mais depuis ce temps, ils sont descendus à 11 p. 100. Une telle baisse a beaucoup d'influence sur l'accessibilité du logement. En fait, elle signifie qu'une personne à revenu moyen qui achète une maison avec une hypothèque de 100 000 $ paie 250 $ de moins par mois qu'elle ne payait, il y a seulement quelques mois.

• (1940)

C'est extrêmement encourageant pour le logement, la construction domiciliaire et le marché de l'immobilier. Bien entendu, le budget vise tout cela et, à mon avis, les résultats sont très efficaces.

Nous allons également prendre d'autres mesures au cours de la prochaine année. Je voudrais juste en commenter très brièvement deux. Tout d'abord, j'espère pouvoir proposer à la *Loi nationale sur l'habitation* certaines modifications qui permettront au Fonds d'assurance hypothécaire de la SCHL d'assurer les achats de maisons avec participation à la mise de fonds. J'espère également que ce fonds permettra d'assurer les hypothèques inversées au profit des personnes âgées.

Je prévois, et j'annoncerai très prochainement, la création d'un centre canadien de partenariat en matière de logements, qui sera chargé d'établir des partenariats entre les secteurs public et privé, afin que nous puissions tirer un meilleur parti des fonds dont nous disposons, en vue d'offrir aux Canadiens une aide en matière de logement dont ils ont grandement besoin.

Par ailleurs, nous allons prendre des mesures d'économie et de réduction des coûts qui nous permettront de continuer d'aider les Canadiens au cours de la prochaine année, et d'en aider 40 000 autres, l'année prochaine, dans une bien plus grande mesure qu'à l'heure actuelle.

Alors, pour terminer, je voudrais juste dire que j'estime que le budget, qui a été déposé par le ministre des Finances, a créé un équilibre délicat, mais très heureux, qui permettra de réduire les taux d'intérêt, l'inflation et le déficit, d'accroître la confiance dans l'économie et, ce faisant, de relancer le secteur de l'habitation.

Comme vous le savez, le logement est synonyme de familles fortes, de localités fortes, d'une économie forte et d'un pays fort.

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest): Monsieur le Président, comme d'habitude, le ministre chargé de l'Habitation présente des arguments convaincants.

Je tiens tout d'abord à le féliciter pour les mesures qu'il a annoncées pour aider les familles victimes de violence: je parle des mesures d'hébergement pour aider ces familles. J'applaudis à de telles initiatives, mais je rappelle, en passant, que le ministre représente comme moi, bien sûr, une circonscription du Grand Toronto et il n'ignore pas que l'Association des constructeurs de maisons de Toronto a souvent envoyé des représentants sur la colline du Parlement pour entretenir de nombreux députés de la situation du logement dans la région torontoise.

Bien sûr, le ministre sait aussi bien que moi, et peut-être mieux probablement, ce que les constructeurs de maisons de Toronto ont déclaré, à savoir que la situation du logement dans la ville la plus populeuse du pays était désastreuse. Les mises en chantier sont pratiquement inexistantes dans la plus grande ville du Canada. Non seulement les mises en chantier sont-elles au point mort, mais l'industrie du bâtiment se plaint d'une mesure très visible dans le budget, sur laquelle porte justement le projet de loi que nous étudions, à savoir le traitement injuste réservé aux constructeurs de maisons relativement au parc immobilier actuel à cause de la TPS et les échéanciers artificiels imposés à l'industrie du bâtiment sur ce chapitre.

Le ministre a déclaré que ce budget allait permettre de réaliser de grandes choses. Le ministre a dit qu'il s'engageait à relancer le logement, et je le crois. Il a dit également qu'une baisse de 1 p. 100 des taux d'intérêt représenterait 100 000 maisons de plus. Mais il est ensuite tombé dans ce vieux travers conservateur qui consiste à accuser le gouvernement libéral de tous les péchés du monde. Et il a osé dire, tenez-vous bien, que les taux d'intérêt étaient de 22 à 23 p. 10 au début des années 80. Le ministre sait fort bien que c'est une exagération et que ces taux n'étaient que très temporaires à cause de la récession mondiale.

Voici ma question au ministre: Quand allons-nous voir une baisse sensible des taux d'intérêt qui nous permettrait de connaître une reprise du logement? Que faisons-nous de l'anomalie que constitue la TPS pour l'industrie du bâtiment à Toronto? Et quand va-t-on nous offrir autre chose que des belles paroles? Quand allons-nous voir de nouvelles mises en chantier dans le Grand Toronto et ailleurs au pays?

M. Redway: Je suis heureux de pouvoir répondre au député. Je dois dire que ce n'est pas moi qui ai signalé les problèmes de l'ancien gouvernement libéral. J'ai simplement parlé des années 80. Mais le député a certainement bien précisé les choses.

Moi aussi, c'est certain, j'ai beaucoup parlé avec les constructeurs de maisons de Toronto et d'autres régions canadiennes des solutions à appliquer pour résoudre leurs problèmes. Ils me disent tout d'abord de ne pas commencer à intervenir sur le marché immobilier par une sorte de programme artificiel. Restez à l'écart et laissez jouer les forces du marché, mais abaissez les taux d'intérêt. Dans mes entretiens avec les constructeurs, après le dépôt du budget, j'ai constaté qu'ils étaient enchantés de l'orientation du budget, notamment en ce qui concerne la baisse des taux d'intérêt. C'est là le fondement du budget. On reconnaît que les taux d'intérêt doivent diminuer.

Les constructeurs sont donc très satisfaits du budget et croient qu'il va stimuler les affaires. À parler aux gens de l'immobilier, j'ai l'impression, et le député partage sans doute mon point de vue, que, dans l'agglomération torontoise, il y a regain d'activité dans le secteur des logements

les moins luxueux ou à prix abordable. En fait, l'offre ne semble pas suffire à la demande sur ce marché particulier. Donc, il est à espérer que lorsque les entrepreneurs en construction pourront obtenir des taux d'intérêt plus bas, ils commenceront à construire des logements abordables et non pas ces monstruosités à un demi million ou un million de dollars. Cela les aidera certainement aussi à surmonter le problème que leur crée la TPS.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Tout d'abord, je félicite le ministre d'être venu dans ma region, Keewatin. Il est un des rares ministres du gouvernement à venir dans le Nord voir de ses yeux à quel point les prix y sont élevés.

Je voudrais demander une précision au ministre au sujet de ses déclarations sur sa volonté de faire plus pour le logement des autochtones dans les réserves et à l'extérieur de celles-ci. Le ministre aura vu dans le *Globe and Mail* de ce matin un article d'une série commencée il y a quelques jours sur une localité qui, je crois, pourrait servir à illustrer la situation de beaucoup de collectivités situées dans des réserves. Il s'agit d'Osnaburgh où, dit-on, 50 p. 100 des logements sont sans électricité et 50 p. 100 sont sans eau. Juste à côté de cette localité se trouve Pickle Lake qui, elle, a tout.

Le ministre dit que lorsqu'il parle de ces programmes, qu'ils s'appliqueront, et j'insiste sur l'expression «aux collectivités moyennes dans des réserves au Canada».

• (1950)

Je demande donc au ministre ce qu'il peut faire de plus pour s'assurer que les services dans ces localités seront haussés au niveau des normes, puisqu'il a parlé d'une mesure législative établissant des normes nationales de logement pour tout le Canada.

Je lui demande ce qu'il peut faire de plus en ce qui concerne le logement dans ces réserves moyennes du Canada.

M. Redway: Je remercie le député de ses félicitations. J'ai beaucoup aimé visiter sa circonscription et j'y ai appris beaucoup, comme ce fut le cas à deux reprises au cours de la dernière année. J'ai pu constater en personne certaines des grandes difficultés et certains des graves problèmes auxquels fait face le Nord canadien, le Grand Nord canadien, l'Arctique canadien.

Parallèlement, comme le député l'a fait remarquer, il y a des problèmes à la fois dans les réserves et à l'extérieur de celles-ci dans le nord du Canada, mais pas aussi au nord que la circonscription du député. Nous devons nous attaquer à ces problèmes.

L'été dernier, j'ai eu l'occasion de visiter des communautés autochtones situées dans des réserves et à l'extérieur de celles-ci dans le nord de la Saskatchewan et du Manitoba. J'ai visité quelque 22 communautés en l'espace d'une semaine et j'ai pu constater, aussi, des différences frappantes d'un endroit à l'autre. J'en suis revenu avec la conviction que ce qu'il nous fallait avant tout, c'était une meilleure coordination entre les deux ministères fédéraux chargés du logement autochtone. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qui, comme le député le sait, s'occupe du logement dans les réserves surtout. Nous avons certes un rôle modeste à jouer en collaboration avec le MAINC, mais notre tâche principale consiste à aider les autochtones à l'extérieur des réserves.

Je pense que nous avons fait d'immenses progrès, bien qu'il reste encore beaucoup à faire, c'est évident.

J'estime toutefois que grâce aux consultations et aux évaluations que nous avons faites à propos du logement à l'extérieur des réserves dans le cadre du programme destiné aux autochtones en milieu rural, nous recueillerons de bonnes idées d'améliorations qui pourraient être utiles là-bas.

Le député sait que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a aussi produit récemment un document de consultation sur le logement dans les réserves. Nous allons travailler de très près avec ce ministère à ce sujet. Je ne doute pas que tous ces efforts auront pour résultat des suggestions d'améliorations qui pourraient profiter à des localités comme Osnaburgh.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les libéraux vont maintenant scinder en deux leur temps de parole. Le député de Kent a la parole.

M. Rex Crawford (Kent): C'est volontiers que je prends la parole pour examiner ce projet de loi, monsieur le Président, tout particulièrement du point de vue de l'incidence de ce budget sur ma circonscription de Kent et le sud de l'Ontario dans son ensemble.

Le sud de l'Ontario constitue le moteur économique du Canada; en fait, il représente à lui seul 60 p. 100 du produit intérieur brut de la province.

Il ne s'agit pas d'une récession comme les autres. Les programmes économiques du gouvernement font extrêmement de tort au sud de l'Ontario. Les usines ferment et les travailleurs perdent leur emploi. Nous sommes bien loin des difficultés temporaires survenues au cours de la dernière récession de 1981-1982.

Tout comme un moteur, nous le savons, une économie ne saurait tourner éternellement à plein régime. Il est impossible de rouler sans cesse à 100 milles à l'heure. Cependant, grâce à un ajustement approprié et à un bon entretien, le moteur pourra redémarrer. Malheureusement, le gouvernement ne compte que de médiocres mécaniciens. Avec leurs programmes, ils suscitent sans cesse des obstacles, et le sud de l'Ontario sera bientôt paralysé à cause des taux d'intérêt élevés et de la surévaluation du dollar.

Ils se trompent ceux qui prétendent que cette récession a beau être mauvaise; elle est loin d'être aussi mauvaise que la précédente. Dans le comté de Kent, le nombre des personnes inscrites à la sécurité sociale est quatre fois plus élevé qu'en 1981. Pour ce qui est du secteur de l'automobile, le taux de chômage dans la ville de Chatham est de 30 p. 100. Des usines comme celle de la société Motor Wheel Corporation ferment leurs portes. Cette usine se trouve à Chatham depuis ma tendre enfance et nous avons déjà traversé des temps difficiles. La conserverie de tomate de la société Hunt—Wesson à Tilbury a fermé ses portes l'année dernière après plus de 25 ans d'activité. Cette usine et ses employés avaient survécu à la dernière récession, mais ils n'ont pu survivre à celle-ci.

Les responsables, ce sont les taux d'intérêt élevés, la surévaluation du dollar et la politique de libre-échange du gouvernement.

Monsieur le Président, je vous signale que ce n'est pas moi qui parle. Ce ne sont pas non plus les syndicats qui s'expriment ainsi, mais bien le président de la société Hunt-Wesson. Les emplois en question déménagent en Californie et en Ohio; les agriculteurs de ma circonscription qui cultivaient les tomates vont rester sur le carreau.

Auparavant, le Canada était bien armé pour se défendre contre la récession, mais avec l'Accord de libre-échange, nous devons consigner nos armes à la frontière et nous sommes sans protection contre les bandits armés des grandes sociétés américaines.

Il ne faut pas perdre de vue non plus que lors de la récession de 1982, seulement 24 p. 100 des mises à pied résultaient de la fermeture complète ou partielle des usines. Au contraire, en 1990, ces fermetures d'usine sont responsables de 64 p. 100 des mises à pied.

Contrairement à la situation qui régnait en 1981-1982, la récession n'épargne personne.

La ville de Dresden, dont la population atteint 2 500 âmes, va perdre plus de 100 emplois parce que deux de ses plus importants employeurs ont décidé de mettre fin à leurs activités. Songez un peu aux répercussions de bas en haut dans l'économie locale!

À Chatham, la société Navistar qui fabrique des camions a mis à pied le quart de ses 800 employés. La société Seimens, une entreprise d'envergure mondiale, qui fournissait du travail à plus de 1 000 travailleurs, a mis à pied près du tiers de ses effectifs.

Mais le coup de butoir proviendra de la fermeture imminente de la société Motor Wheel dont l'effectif ne compte plus que 250 travailleurs alors qu'il en comptait naguère plus de 600. L'usine doit fermer en mai prochain.

Le tiers environ des travailleurs de Chatham oeuvrent dans le secteur des pièces d'automobile, de sorte que la ville devrait subir des revers analogues à ceux d'autres centres de fabrication d'automobiles, comme Windsor et Oshawa. Cependant, comme Chatham ne compte que 42 000 habitants, toute usine qui met à pied des travailleurs perturbe et ravage toute l'économie locale.

Les mises à pied ont eu un effet dévastateur sur la ville. Les ventes de propriétés foncières ont baissé de 50 p. 100. Le nombre des faillites, dont s'occupe le seul bureau de Peat Marwick Thorne à Chatham, a augmenté de 50 p. 100 depuis l'année dernière.

Le comté de Kent est le foyer de la révolte contre la taxe ontarienne, et cela ne peut que s'amplifier après ce budget. Pour compenser la perte des paiements de transfert fédéraux, les provinces et les municipalités vont augmenter les impôts ou diminuer les services.

L'inaction fédérale pourrait provoquer la disparition d'un plus grand nombre de lits dans les hôpitaux, des listes d'attente encore plus longues pour les opérations, un système d'enseignement de moins bonne qualité et moins d'argent pour les routes ainsi que l'infrastructure.

Le ministre des Finances a en fait proposé de réduire les budgets provinciaux de la voirie. Il ne doit pas rouler beaucoup sur l'autoroute 401.

Des autoroutes et axes de circulation modernes sont absolument cruciaux pour le sud de l'Ontario qui compte des industries utilisant la méthode de production au moment adéquat. L'amélioration des routes dans le but d'aider nos industries devrait être une priorité et non une idée qui vient après coup.

Ce n'est pas une récession ordinaire. La ville de Dresden, du plus loin que je puisse me rappeler, a toujours eu quatre ou cinq marchands d'outillage agricole. Ces petits entrepreneurs ont survécu à la crise de 1981-1982, mais pas cette fois-ci. Maintenant il n'en reste plus aucun.

Les travailleurs voient que les recettes fiscales fédérales ont augmenté de 70 p. 100 depuis 1984.

C'est le genre de choses qui provoque des révoltes. Les Canadiens paieront au total 11,1 milliards de dollars de plus en impôts fédéraux, nets de transferts, que si le système fiscal de 1984 était toujours en vigueur. Une famille canadienne moyenne paie environ 1 000 $ de plus à cause des mesures du gouvernement.

C'est un gouvernement qui a promis dans son premier budget un déficit de 18 milliards de dollars cette année. Après six ans d'augmentation d'impôts, de réductions des programmes et de croissance économique globale, le gouvernement a beaucoup de difficulté à expliquer pourquoi le déficit augmente toujours et la dette publique est incontrôlable.

En 1981, le Canada a suivi le reste du monde dans la récession. Cette fois-ci, nous avons plongé dans la récession huit mois avant les États-Unis, créant ainsi la première récession dont nous étions responsables. Celle-ci s'attaque plus durement au fondement économique du sud-ouest de l'Ontario.

Le ministre des Finances appelle son budget un défi de la prospérité. Pour la plupart des Canadiens, cela va être un défi de la survie. Les années qui viennent vont connaître la concurrence la plus acharnée que le monde ait jamais vue, mais nous avons besoin des outils nécessaires pour la soutenir. Les initiatives du gouvernement nous entraînent dans la direction opposée. Nous assistons à la terrible désindustrialisation du Canada. Depuis la ratification de l'Accord de libre-échange, nous avons perdu 229 000 emplois, soit 11 p. 100 de tous les emplois dans le secteur manufacturier.

• (2000)

L'Association des manufacturiers canadiens a montré que la capacité du Canada à soutenir la concurrence de ses principaux partenaires commerciaux n'atteint plus que 85 p. 100 de ce qu'elle était en 1980. Au cours des cinq dernières années, nous avons perdu 20 p. 100 de notre part des marchés internationaux.

La balance commerciale avec notre principal partenaire commercial, les États-Unis, a diminué de 6 milliards de dollars depuis 1984. De plus, la balance du compte courant avec nos voisins du Sud est passée d'un solde positif de 6,7 milliards de dollars en 1984 à un déficit de 2,7 milliards en 1989.

Ce ne sont sûrement pas les résultats auxquels s'attendait le gouvernement, après avoir dit que nous devrions être compétitifs.

Pendant que le libre-échange et notre triste situation économique sont en train de ravager notre secteur industriel, le gouvernement conservateur n'établit aucun programme d'adaptation pour faciliter la restructuration.

La compétitivité du Canada est grandement menacée pour pas mal de temps, et c'est dans le sud-ouest de l'Ontario que cette situation nous paraît la plus évidente. Le sud de l'Ontario, le centre des activités manufacturières du Canada, souffre d'artériosclérose. Alors qu'un courant d'air frais abat nos structures économiques et secoue les fondations du sud de l'Ontario, le gouvernement se contente de jouer le rôle d'observateur. N'importe quel agriculteur vous dira qu'on se doit de réagir quand on observe l'érosion des sols. On construit des brise-vents.

Notre secteur manufacturier est le sol sur lequel l'économie canadienne croît et prospère, et le gouvernement conservateur le laisse s'éroder.

La récession est plus qu'un mot dans le dictionnaire. Elle touche votre voisin, l'agriculteur du bout du rang et le petit restaurant du coin où tout le monde se rassemble à 6 heures du matin. Elle touche l'entraîneur de l'équipe de hockey ou de baseball de votre fils. La récession frappe les familles.

En terminant, j'ajouterais que nous ne sommes pas aux prises avec une récession ordinaire. La révolte gronde chez les contribuables de la circonscription de Kent, depuis que les conservateurs ont fait porter, dans leur dernier budget, une plus grande part du fardeau aux provinces et aux municipalités. Les taux des prestations sociales montent en flèche dans la circonscription de Kent, à cause de l'incidence de la récession.

Non, nous ne traversons pas une récession ordinaire. Le moteur économique du sud-ouest de l'Ontario se grippe. Le budget déposé la semaine dernière ne nous permet pas de faire un réglage et ne nous offre aucune solution. C'est toujours la même chose. L'assise économique de notre pays s'effondre. Les usines ferment. Les emplois sont perdus à jamais.

Nous avons besoin d'un gouvernement qui sera sensible aux changements se produisant tout autour de nous, défendra le plus faible et prêtera main-forte aux travailleurs et à leur famille.

M. Wappel: Nous avons besoin d'un gouvernement libéral.

M. Crawford: Exactement.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de Kent de la sincérité avec laquelle il a fait son intervention, bien que certaines des choses qu'il a dites m'aient laissé un peu perplexe.

À un moment donné, il a dit que sa circonscription était le foyer d'une révolte fiscale et que ses électeurs estimaient qu'ils payaient déjà trop de taxes et d'impôts. Je crois que c'est la teneur de ce qu'il a dit. Puis, quelques instants plus tard, il déplore que l'on ait à subir une réduction—selon ses termes—des paiements consacrés

au financement des programmes établis en matière d'éducation, de santé et de bien-être social.

J'ai écouté avec grand intérêt le débat aujourd'hui, et à maintes et maintes reprises je ne pouvais m'empêcher de ressentir une certaine perplexité en entendant mes collègues d'en face dire d'une part que les impôts et les taxes augmentent trop, sur le plan des recettes, et d'autre part que nous ne devons pas faire de compressions budgétaires, sur le plan des dépenses.

Or, les dépenses sont payées au moyen des impôts. Comment augmenter les dépenses si l'on ne veut pas augmenter les impôts pour les payer? C'est peut-être pour cette raison que lorsqu'ils étaient au pouvoir, mes collègues d'en face ont plongé le pays dans un endettement aussi épouvantable. Je ne sais pas.

Voici peut-être la question que je voudrais poser à mon honorable collègue. Je constate que, tout comme ses amis qui siègent un peu plus loin à sa gauche, il semble empêtré dans un l'anti-américanisme. Il croit que les consommateurs canadiens ne devraient pas bénéficier des meilleurs prix possibles et que nous devrions bâtir des barrières tarifaires tout autour du pays sans égard à ce qu'il en coûte pour produire des biens de consommation de sorte que le consommateur canadien se trouvera exploité sans répit.

A-t-il des consommateurs dans sa circonscription? Mon honorable collègue voudra peut-être dire ce qu'il pense sur ces deux points.

M. Crawford: Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir posé ces questions.

Je vais commencer par la dernière: Reste-t-il des consommateurs dans ma circonscription? Ils se font de plus en plus rares. Nous perdons des consommateurs dans nos circonscriptions à cause des mises à pied et des fermetures d'usine. Comme nous nous trouvons tout près de la frontière américaine, il a des gens qui vont faire leurs emplettes aux États-Unis.

Le ministre a parlé des cigarettes, ce qui est très bien.

M. McCreath: Vous perdez de la clientèle parce que les prix sont plus bas aux États-Unis.

M. Crawford: Effectivement.

M. McCreath: Si la concurrence jouait sur le marché, vos consommateurs auraient droit à des prix concurrentiels.

M. Crawford: Comment allez-vous vous y prendre? En diminuant le salaire du pauvre qui travaille et doit sacrifier plus de 50 p. 100 de son salaire? Comment voulez-vous qu'il paie des impôts?

Dans notre circonscription, celle de Kent, où la révolte contre les impôts a commencé, les programmes que le gouvernement provincial a imposés aux municipalités. . .

M. McCreath: Où allez-vous prendre l'argent?

M. Bjornson: Comment allez-vous aider les agriculteurs?

M. Crawford: Nous allons les aider bien mieux que vous ne l'avez fait. Le gouvernement provincial a confié des programmes aux municipalités et s'en est lavé les mains. Je sais. J'ai fait de la politique municipale pendant 14 ans et j'ai dû endurer les manèges d'Ottawa et de la province, qui imposent aux municipalités des programmes dont elles ne veulent pas et dépensent sans compter. Au niveau municipal, nous disions toujours que nous ferions tel ou tel travail pour un certain montant et que la même chose coûterait un peu plus cher au niveau provincial et encore plus cher à l'échelon fédéral. Voilà ce qui est crucial, le coût.

Pour répondre à la question du député, je rappellerai que j'ai demandé l'autre jour au ministre de l'Environnement où il allait chercher son budget de 3 milliards. Je ne m'oppose pas à cette dépense. Je ne dis pas qu'elle est trop forte ou trop faible. Je puis être d'accord. Mais je voulais savoir d'où venait ce chiffre.

En politique municipale, on commence par le premier cent et on monte vers des montants plus élevés. Au gouvernement fédéral, c'est l'inverse. On commence tout en haut et on descend. Sa réponse a été très simple. Nous avions besoin de 3 milliards. Ils sont là. Mais je ne peux pas voir les détails: 10 000 $ pour tel projet, 100 000 $ pour tel autre et 125 000 millions pour tel autre encore. Je n'ai jamais vu ces chiffres.

Nous commencions les calculs au premier cent, même s'il s'agissait de 100 000 $. Comme notre municipalité était bien plus petite que le gouvernement fédéral, je puis parler de 100 000 $ au lieu de 100 milliards. Une fois le montant atteint, nous n'avions plus d'argent. Ici, nous avons des dépassements de coûts. J'ai fait partie de trois comités. Chacun d'eux a eu des dépassements de coûts: ne vous inquiétez pas des questions d'argent, nous pouvons dépenser. Et les contrats sortaient. Lorsqu'une municipalité accorde des contrats, elle veut savoir ce qu'il en coûte au total et le maximum à ne pas dépasser. On ne dépense pas un sou de plus. Au niveau fédéral, il semble

qu'on puisse dépasser les prévisions de 20, 30, 40 p. 100 ou encore faire traîner un projet ou une étude pendant cinq ans.

Dans le domaine de l'environnement, j'ai vu des projets qui devaient coûter environ 150 000 $. Depuis cinq ans, on a consacré 800 000 $ à des études, et le projet n'est toujours pas réalisé.

Vous me demandez où il y a du gaspillage.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, je vous prie, le temps de parole du député est expiré.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat sur ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt et de soulever certaines questions d'ordre économique qui intéressent les Canadiens du Nord.

En présentant ce projet de loi, on demande au Parlement d'approuver le plan de dépenses publiques. On demande au Parlement d'approuver des sommes énormes, mais très peu des dépenses publiques prévues, comme ce budget nous l'apprend, viseront à répondre aux besoins sociaux et économiques pressants des autochtones ainsi que des habitants du Nord.

Lorsque le ministre des Finances a déposé son budget il y a une semaine, il a annoncé que les programmes à l'intention des Inuit et des Indiens ne seront pas visés par la prolongation du plan de contrôle des dépenses publiques, ce qui a l'air très bien à première vue, mais nous ignorons toujours dans quelle mesure ils seront épargnés. Le ministre des Finances a négligé de dire à la Chambre et aux Canadiens que le budget de l'an dernier limitait pour deux ans les fonds affectés à ces programmes. Des exclusions étaient prévues pour la santé, l'éducation, l'aide sociale et les revendications territoriales. Toutefois, ce n'est pas par bonté de coeur que le gouvernement a exclu ces programmes.

• (2010)

La loi oblige le gouvernement à verser des fonds aux autochtones pour la santé, l'éducation, l'aide sociale et les revendications territoriales. La question qu'il faut se poser est donc la suivante: L'exclusion s'applique-t-elle seulement aux programmes que le gouvernement fédéral est obligé de financer aux termes de la loi? La réponse n'est pas claire. Même le ministère des Affaires indiennes et du Nord n'était pas certain la semaine dernière.

Comme je l'ai dit plus tôt, le budget de l'an dernier pour les programmes à l'intention des Inuit et des Indiens était pour deux ans. La limite imposée dans le cas de ces programmes est donc la même cette année que l'an dernier. C'est un point que le ministre des Finances a négligé de mentionner dans son discours.

Je rappelle à la Chambre que cette limite représente une perte de 100 millions de dollars pour les programmes à l'intention des Indiens et des Inuit. Ces chiffres sont écrits en noir sur blanc dans les documents budgétaires que le ministre a déposés l'an dernier. Les réductions étaient de 50 millions de dollars l'an dernier et elles sont encore de 50 millions de dollars cette année.

Le gouvernement ne nous redonne pas ces 100 millions. Comme je l'ai dit plus tôt, nous ne savons pas encore ce qui est visé par l'exclusion annoncée récemment.

Le budget de l'an dernier a étouffé les organisations autochtones et les communications autochtones. La même chose se produit cette année.

L'année dernière, on a sabré dans le financement de base pour les organismes autochtones et on fait de même cette année.

Dans le projet de loi portant pouvoir d'emprunt présenté par le gouvernement, on ne rétablit aucun crédit pour les organismes autochtones ou les communications autochtones. Il n'est pas question non plus de verser des crédits supplémentaires aux Postes canadiennes pour le programme de distribution des denrées.

Depuis l'automne, nous attendons, mais en vain, le rapport du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien sur cette question. Quand allons-nous en prendre connaissance?

Le gouvernement a réduit les paiements de transfert aux gouvernements territoriaux. Le gouvernement du Yukon recevra, sur une période de cinq ans, 80 millions de dollars environ de moins que ce qu'aurait dû normalement lui verser le gouvernement fédéral. Les Territoires du Nord-Ouest subiront des compressions de l'ordre de 100 millions de dollars au cours de la même période. En 1991-1992, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest subira une perte d'environ 30 millions de dollars chapitre des paiements de transfert du gouvernement fédéral.

Il est devenu tout à fait clair que le gouvernement n'a aucun programme économique pour le Nord. Il ne reconnaît pas les besoins socio-économiques propres à cette région. Investir dans le Nord ne constitue pas une priorité pour le gouvernement.

Il a publié en 1988 un document intitulé «Un cadre politique et économique pour le Nord.» Cependant, rien n'est fait à ce titre pour améliorer la vie quotidienne des habitants du Nord. Au lieu de cela, le Nord n'est victime

que de compressions et il est aux prises avec une politique fédérale discriminatoire à l'égard de la région.

Ainsi, au cours des dernières années, on a réduit les transferts aux territoires, on a resserré les critères du régime d'assurance-chômage et on a réduit de façon marquée les avantages fiscaux offerts dans le domaine de l'exploitation minière en supprimant les actions accréditives. On a augmenté en outre le fardeau de la taxe de vente sur les transports aériens et les services de télécommunication, on a imposé la TPS et pris d'autres mesures.

Le budget fédéral de 1991 n'est qu'un autre exemple des préjugés défavorables du gouvernement fédéral à l'égard du Nord. On y sabre dans l'environnement, dans la Planification de l'emploi, dans le logement et dans le financement des organismes autochtones. Ce budget n'offre aucune aide, aucun espoir, aucun secours.

On dit plutôt aux habitants du Nord qu'ils devront continuer à souffrir. De sérieux problèmes de logement se posent dans les Territoires du Nord-Ouest. On doit s'occuper des sans-abri et du surpeuplement, ainsi que des problèmes qui en découlent sur le plan social et sur le plan de la santé, mais le budget ne fait rien pour remédier à la situation. Au lieu de cela, on sabre dans les crédits consacrés aux logements sociaux.

Il y a de graves problèmes de chômage dans le Nord, surtout chez les jeunes. Or, ce budget n'est d'aucune utilité sur ce chapitre et on réduit même les sommes consacrées à la formation professionnelle.

Le Nord a désespérément besoin de programmes d'éducation et de formation adaptés à la région et à la culture. Dans les Territoires du Nord-Ouest, 40 p. 100 de la population a moins de 19 ans. Quelle aide offre-t-on à ces jeunes? Il n'y a pas de travail. Comment s'imaginer que ces jeunes sont notre avenir? Pourquoi ce gouvernement fédéral n'a-t-il pas investi dans notre jeunesse?

En avril dernier, la Chambre a unanimement appuyé la motion que j'ai présentée concernant les jeunes autochtones. Pourtant, le gouvernement n'a pas donné suite à cette motion, même si, je le répète, elle a été approuvée à l'unanimité.

C'est chez nos jeunes autochtones qu'on trouve le taux de suicide le plus élevé au Canada. Les problèmes sociaux sont de taille, mais l'aide du gouvernement fédéral est minime, quand elle existe. Le gouvernement n'entretient aucune vision de l'avenir du Nord. Il n'entend pas la voix de la population nordique.

Quand ce gouvernement élabore la politique économique, il ne tient pas compte du Nord ni de sa population. Nous sommes très éloignés du centre du Canada. Notre population est peu nombreuse par rapport à celle du Sud, mais l'éloignement et la population n'excusent pas le gouvernement fédéral qui nous tient à l'écart de son processus décisionnel en matière politique et économique. Non seulement sommes-nous à l'écart du processus décisionnel, mais nous n'avons pas droit aux avantages sociaux qui sont normalement consentis aux Canadiens.

Il existe un fossé considérable dans les niveaux de services dont bénéficie le Nord par rapport au reste du Canada. Le projet de loi portant pouvoir d'emprunt et le budget ne combleront pas ce fossé qui s'élargira vraisemblablement.

On s'est à peine occupé des besoins du Nord en matière d'infrastructure. Pourtant, une infrastructure de base est une condition préalable essentielle au développement d'une économie autonome dans le Nord. Aucune infrastructure n'existe dans notre secteur des transports. Aucune route ne relie les collectivités de ma circonscription. Nous ne pouvons réduire notre coût de la vie ni les coûts d'exploitation de nos entreprises sans une infrastructure de base. Il faut accroître et améliorer l'infrastructure de notre collectivité.

Il faut en outre un important financement de rattrapage pour que les normes des installations destinées à l'éducation et à la santé correspondent à celles qui sont habituellement appliquées ailleurs au Canada. La région de Keewatin comptent sept collectivités et il n'y a pas un seul hôpital. Il y a neuf collectivités dans la région de Kitikmeot et aucun hôpital. Pour les 14 collectivités de la région de Baffin, il existe un hôpital.

Nos taux de chômage sont renversants. Selon les prévisions du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, le taux de chômage de la population en général atteindra 24 p. 100 et celui des autochtones, 40 p. 100 d'ici l'an 2000. Pourtant, il y a seulement deux bureaux d'Emploi et Immigration Canada dans une circonscription desservant 36 collectivités. La région de Keewatin en a un, celle de Baffin aussi, mais celle de Kitikmeot n'en a pas. Je profite de l'occasion pour inciter le gouvernement fédéral, au nom des citoyens de Kitikmeot, à établir un bureau d'Emploi Canada dans leur région.

Qu'est devenue la stratégie sur l'environnement arctique? Elle était absente du Plan vert que le gouvernement a déposé en décembre. La semaine dernière, le ministre des Finances a retranché 125 millions du Plan vert en en répartissant le plan de dépenses sur six années au lieu de cinq. Les principaux éléments de la stratégie sur l'envi-

ronnement arctique devaient porter sur les agents de pollution dans l'Arctique et l'élimination des déchets. Le Plan vert reconnaissait l'urgence de protéger l'écosystème arctique.

Pour conclure, il faut agir maintenant. Le gouvernement fédéral doit se consacrer au développement durable du Nord.

Il y a quelques semaines, plusieurs de mes collègues de l'opposition officielle ont passé un peu de temps dans le Nord avec moi pour écouter les gens de cette région parler de la situation économique. Les programmes que le gouvernement propose dans son dernier budget favorisent la création d'un ghetto arctique.

J'exhorte le gouvernement à faire marche arrière avant qu'il ne soit trop tard.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté les paroles pleines de sagesse et d'enseignement de mon collègue. Il parle avec amour de son coin de pays, et quiconque y est déjà allé comprendra pourquoi. C'est vraiment une région unique et spéciale de notre magnifique pays.

Mais quelque chose m'a frappé lorsque j'y suis allé et me frappe encore dans ce que disent le député et sa collègue, la députée de Western Arctic, lorsqu'ils parlent des besoins uniques et spéciaux des peuples autochtones ainsi que de la région éloignée que nous appelons le Nord.

• (2020)

Je trouve tout bonnement étrange que lorsque le pays était prospère et que l'économie se portait vraiment bien ces dernières années, le gouvernement n'ait pas appliqué le principe du partage des bénéfices, compte tenu de toutes les recettes qui rentraient.

Lorsque les affaires vont mal par suite de sa propre mauvaise gestion financière du pays pendant sept ans, et après qu'il eut haussé les impôts à un niveau sans précédent, le gouvernement décide que des régions comme les Territoires du Nord-Ouest doivent faire plus que leur part pour encaisser le coup.

S'il y a une région du pays qui offre probablement les plus grandes possibilités de renouveau économique, c'est bien le Nord. Le député a dit à juste titre que le gouvernement a toujours refusé, ces sept dernières années, de reconnaître le grand potentiel du Nord et de reconnaître la grande ressource que constituent les peuples autochtones du Canada et surtout ceux du Nord.

Maintenant que vient le temps d'imposer des compressions budgétaires, il ferme les yeux sur ce grand potentiel et, encore une fois, les autochtones du Canada et en particulier ceux du Nord en pâtissent plus que les autres. Je fais ici une observation afin de donner à mon collègue une occasion de se racheter ou presque. Je viens de la région de l'Atlantique et, s'ils n'étaient pas coincés aujourd'hui dans leur esprit de parti, même mes collègues d'en face conviendraient souvent que les extrémités du pays encaissent plus que leur part de coups durs en période de vaches maigres et ne participent pas équitablement au festin en période de vaches grasses.

J'inviterais mon collègue à me dire ce qu'il en pense. Le gouvernement a fait quelque chose que je n'aurais jamais cru possible. Autrefois, on distinguait les provinces nanties des provinces pauvres au Canada. L'Ontario appartenait à la catégorie des provinces nanties.

Une voix: Ce n'est plus le cas.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Le Nord, l'Atlantique et l'Ouest appartenaient à la seconde. Aussi incroyable que cela puisse paraître, le gouvernement est parvenu à reléguer l'Ontario, surtout les régions rurales ainsi que l'est et le sud-ouest de la province, au rang de province pauvre.

Je voudrais que mon collègue me dise une chose: maintenant que le gouvernment a semé la dévastation sur la scène économique jusque dans le siège principal de l'activité économique du pays, en quoi croit-il que cela va aider à répondre aux besoins réels des gens du Nord auxquels ce même gouvernement n'avait pas jugé bon de répondre quand la conjecture était meilleure?

M. Anawak: Monsieur le Président, je remercie mon collègue des Maritimes pour ses commentaires et sa question.

L'une des choses qui ont fait notre fierté, en tant qu'habitans du Nord, est le peu d'aide dont nous avons eu besoin dans le passé. C'est la stricte vérité. Les peuples du Nord ont vécu des milliers d'années sans aide gouvernementale fédérale.

Vers le début des années 50, nous avons vu pousser des maisons que nous n'avons pas demandées. La compagnie de la Baie d'Hudson s'est mise à acheter nos fourrures et nous avons commencé à dépendre de gens à qui nous n'avions pas eu affaire auparavant. Cela a créé de l'emploi et de la richesse. Je n'ai contre cela, mais cela a aussi

créé une demande pour les biens de consommations venant du Sud, comme des aliments, de la mercerie et tous les autres produits que nous consommons aujourd'hui.

Ces choses faisaient autrefois l'objet de certains programmes, comme les subventions postales pour l'épicerie qui permettaient aux gens du Nord de s'approvisionner à un prix à peu près abordable, même s'il correspondait malgré tout à une fois et demie celui qui se payait dans le Sud. Je n'ai qu'un commentaire à faire: quand le gouvernement a entrepris son programme de compressions et que les prix ont commencé a grimper, on s'est rendu compte qu'il créait un ghetto dans l'Arctique. Aujourd'hui, les gens du Nord n'ont plus les moyens d'acheter de l'épicerie, notamment des légumes. C'est pourtant un besoin fondamental. C'est tout un événement que d'avoir une pomme dans le Nord. C'est tout un événement que d'obtenir une banane ou des oranges.

Voilà ce que je tenais à souligner.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat avec l'honorable député de Manicouagan. Peut-il m'indiquer s'il se prévaut des dix minutes qui lui sont allouées ou en prendra-t-il moins?

M. Langlois: Je vais prendre dix minutes, monsieur le Président, pour faire mes commentaires.

Le président suppléant (M. DeBlois): Donc, vous partagez avec un collègue de votre parti.

M. Langlois: C'est exactement cela, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je vous cède donc la parole.

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Monsieur le Président, avant de m'attaquer à la partie principale des remarques que j'ai à faire ce soir, j'aimerais revenir sur certains commentaires qui ont été faits par l'honorable député de Nunatsiaq lorsqu'il a fait une description passablement difficile de sa région du Nord canadien.

J'aimerais mentionner à l'honorable député que dans ma circonscription, il existe des communautés autochtones qui sont échelonnées le long du littoral, sur la côte nord du golfe Saint-Laurent. Ces communautés, monsieur le Président, ont fait des progrès énormes au cours des dernières années. Ces communautés autochtones se sont impliquées dans leur développement économique, dans leur développement résidentiel, dans leur développement au niveau de la santé, dans leur développement éducatif et ils ont mis en place des organismes qui leur permettent d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés et aussi, d'améliorer leurs conditions de vie de façon substantielle.

J'ai eu aussi le privilège de visiter quelques localités du Grand-Nord dans ma circonscription, soit le long de la Baie d'Ungava et là aussi, monsieur le Président, il y a des progrès énormes qui ont été accomplis. Le gouvernement, depuis 1984, a injecté des montants d'argent considérables, des sommes d'argent considérables au développement des communautés, au développement des institutions des résidents du Nord.

Cela étant dit, monsieur le Président, je voudrais revenir à l'objet principal de mon propos et vous dire que ma participation au débat sur le projet de loi C-97 me permettra ce soir de réfléchir à certains aspects très importants du Budget présenté par le ministre des Finances. La demande d'autorisation d'emprunter anticipe les besoins financiers du gouvernement, besoins qui, à leur tour, dépendent en partie de l'efficacité des mesures de contrôle des dépenses par le gouvernement.

Depuis son entrée en fonction en 1984, ce gouvernement a reconnu que le sens des responsabilités financières de la part du gouvernement s'appliquait d'abord aux activités gouvernementales. Les dépenses de fonctionnement ont été soumises à des restrictions sévères et ont même diminué en termes réels.

Les Canadiens s'attendent, monsieur le Président, à ce que le gouvernement et ses fonctionnaires soient soumis, eux aussi, aux restrictions en période de difficultés économiques. Il faut en particulier que les politiciens et les fonctionnaires fédéraux donnent l'exemple en ces temps difficiles en acceptant des restrictions salariales. Les règlements salariaux dans le secteur public ne doivent pas accroître les tensions inflationnistes dans l'économie. C'est pourquoi le gouvernement fait preuve de modération dans les règlements salariaux, tout en maintenant les principes de la négociation collective.

En fait, depuis 1987, ces règlements sont plus faibles dans l'administration fédérale qu'au niveau provincial ou municipal ou dans le secteur privé, monsieur le Président. En cette période de récession, d'autres restrictions sont nécessaires. Le Budget de 1991 a annoncé de nouvelles mesures de compression des dépenses et d'amélioration de l'efficacité. Le traitement ministériel du premier ministre et des membres du Cabinet est gelé pour un an, tandis que les traitements des députés et des sénateurs sont soumis à des restrictions rigoureuses. Les budgets salariaux des ministères ne seront pas rajustés en fonction des hausses de coûts résultant des nouvelles conventions collectives.

Nous ne sommes pas disposés non plus, monsieur le Président, au cours des trois prochaines années, à envisager des hausses salariales dépassant 3 p. 100 en taux annuel. Les augmentations de traitements des cadres supérieurs de la Fonction publique, des sous-ministres et des dirigeants des sociétés d'État seront limitées à un

niveau ne dépassant pas la moyenne des règlements négociés dans le secteur public.

Nous éliminerons des niveaux de gestion et réduirons de 10 p. 100 le nombre de cadres supérieurs dans la Fonction publique. Enfin, nous maintiendrons l'an prochain les budgets d'immobilisations et les budgets de fonctionnement, traitements exclus, à leur niveau de 1990–1991 et nous limiterons sévèrement leur croissance par la suite. Ce programme de restrictions produira des économies de 3,6 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

• (2030)

Monsieur le Président, tous les niveaux de gouvernement doivent assumer leurs responsabilités dans ce domaine, car nous servons tous le même contribuable. De plus, nous bénéficierons tous de la réduction des anticipations inflationnistes sous une forme de taux d'intérêt moins élevés, d'une croissance plus vigoureuse et d'une création d'emplois plus nombreux. Les restrictions salariales sont particulièrement importantes aux niveaux provincial et municipal, notamment dans l'enseignement et dans les services de santé, parce que les règlements salariaux ont augmenté plus vite que l'inflation dans ces secteurs.

Les règlements salariaux consentis dans le secteur privé ont eux aussi contribué aux tensions inflationnistes. La réduction de ces tensions aidera à faire baisser les taux d'intérêt, à réduire les coûts et à améliorer notre compétitivité. Il en résultera une croissance plus rapide, de nouveaux emplois et des revenus plus élevés.

Monsieur le Président, on devrait se souvenir du fait que l'économie plus dynamique que visent ces mesures permettra au gouvernement d'avancer plus rapidement vers la réduction du déficit et vers le contrôle de la dette. C'est facile d'observer, vous savez, avec consternation la requête de 26 milliards de dollars que représente la loi C–97, mais la loi ne fait que refléter la réalité actuelle des finances du gouvernement. Je préfère donc aborder la question de façon positive, me souvenant du fait que n'eut été le Budget, les besoins auraient nécessité une somme beaucoup plus importante.

Monsieur le Président, il faudrait aussi se rappeler que le dernier Budget prévoit des mesures législatives qui limiteront les dépenses de l'État. C'est la première fois qu'un gouvernement introduit de telles mesures dans son budget. C'est une mesure extrêmement importante qui obligera non seulement le présent gouvernement, mais les administrations futures à limiter par législation la croissance de leurs dépenses.

Nous avons aussi entendu, monsieur le Président, au cours des derniers jours, des commentaires sur le fait que les transferts aux provinces n'augmentent pas. Ce n'est pas exact, monsieur le Président. Les transferts aux provinces augmentent, mais augmentent de façon moins rapide, moins grande que prévue. Ce sont quand même des augmentations qui représentent 3,7 p. 100, entre 3 et 4 p. 100 des sommes prévues pour les transferts aux provinces.

Voilà, monsieur le Président, je pense, des mesures qu'il faut souligner. Voilà des points positifs dans le Budget et il est faux de prétendre que le dernier Budget est complètement négatif pour l'économie du pays. C'est un Budget de relance. C'est un Budget qui propose des réductions de dépenses. C'est un Budget qui a été extrêmement sélectif dans les charges additionnelles qui ont été imposées aux contribuables canadiens et je pense que c'est un Budget que les Canadiens, que le secteur de l'économie, que tous les secteurs approuveront parce qu'il reflète exactement la situation financière du Canada.

Alors, monsieur le Président, je voudrais proposer à mes collègues d'approuver le projet de loi sans délai. On doit permettre que le comité se mette à la tâche et étudie le projet de loi et le dirige vers son approbation finale le plus rapidement possible. Ceci est nécessaire pour le bon fonctionnement des finances publiques et pour assurer le progrès discipliné du programme d'emprunt du gouvernement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Période de cinq minutes de questions et d'observations. La parole est à l'honorable députée de Sudbury.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le discours du député de Manicouagan. Cela me surprend un peu, car il a l'air de blâmer un peu l'inflation, c'est–à–dire les pressions inflationnistes sur les hausses salariales du secteur public. Moi, j'ai toujours entendu dire que le secteur public, surtout dernièrement, n'a pas pris des hausses salariales jusqu'au taux de l'inflation. En grande mesure, ils sont restés un peu en arrière des autres. En effet, ils ne se sont jamais rattrapés. Alors, je trouve cela un peu difficile que l'on blâme en effet l'inflation sur le secteur public, parce que moi, j'ai l'impression que l'inflation en grande mesure a été causée, surtout dernièrement, par la TPS qui a certainement causé une hausse formidable dans le taux de l'inflation, ainsi que les diverses taxes qui ont été imposées depuis quelques années.

Alors, je trouve qu'il est un peu injuste de blâmer le secteur public, le secteur gouvernemental pour ces problèmes. Je comprends qu'il faut contrôler les dépenses, mais de là à blâmer un groupe de personnes qui, en effet, font une tâche très difficile. . . Ce ne sont pas tous des gens qui font des gros salaires; il y a plusieurs secrétaires, plusieurs personnes qui ont des gages très modestes.

En effet, non seulement ce député les blâme pour les pressions inflationnistes, mais le gouvernement a imposé ce 3 p. 100 et leur a dit: «Tournez-vous l'un contre l'autre». Alors, si vous voulez une hausse de salaire très modeste, il faut en effet que vous vous tourniez contre votre voisin, contre votre frère, contre votre confrère ou contre les personnes qui travaillent à côté de vous.

Est-ce que vous pensez qu'il soit raisonnable de faire de telles choses aux gens qui, en effet, sont ceux qui travaillent aux projets du gouvernement?

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Monsieur le Président, mon honorable collègue de Sudbury a certainement dépassé, et de loin, la portée des mes commentaires. Ce que j'ai voulu souligner dans l'intervention que je viens de faire, c'est qu'il y a eu des règlements de conventions collectives, des règlements salariaux dans différents secteurs, dans le domaine municipal, dans le domaine des sociétés paragouvernementales, qui ont atteint jusqu'à 8 p. 100. Je voudrais tout simplement lui rappeler le dernier règlement qui a été fait par Hydro-Ontario, à 7,8 p. 100 pour la première année et 8 p. 100 pour la deuxième, règlement qui contribue par le fait même à créer ou à activer l'inflation.

Il y a eu aussi dans le secteur des transports en commun, des règlements de conventions collectives qui ont été nettement supérieurs à ce qui s'est réglé ou à ce qui s'est négocié dans la fonction publique fédérale et dans la fonction publique provinciale. Alors, ce sont ces points-là que j'ai voulu faire. De plus, on a particulièrement remarqué au cours des deux dernières années, monsieur le Président, une tendance à accélérer ou à augmenter les règlements salariaux dans le secteur privé.

Donc il faut absolument, pour contrôler l'inflation, prendre les mesures qui s'imposent et ces mesures-là passent par l'application de mesures sur les règlements des conventions collectives de façon à ce que les augmentations de salaire ne fassent pas partir la courbe inflationniste en montant de façon galopante pour qu'on en perde totalement le contrôle.

Alors, c'est tout simplement cette situation-là, monsieur le Président, que j'ai voulu mettre en relief dans les commentaires que je viens de faire. Je n'ai pas adressé de blâmes à personne; j'ai tout simplement constaté et rappelé à la Chambre et aussi au public canadien qu'il faut être extrêmement prudent pour ne pas perdre le contrôle de l'inflation, parce que si on perd ce contrôle, nous allons revenir aux problèmes de la fin des années 1970 et au début de 1980 où l'inflation nous a tout simplement échappé, ce qui a eu comme résultat des augmentations draconiennes, des augmentations de taux d'intérêt qui ont amené des conditions économiques extrêmement difficiles à ce moment-là.

Voilà, c'était le point de mes commentaires, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat. L'honorable député de Saint-Maurice a la parole pour 10 minutes.

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Monsieur le Président, il me fait plaisir de parler aujourd'hui sur le projet de loi C-97 et donner suite à l'excellente allocution que vient de prononcer mon collègue de Manicouagan, un homme d'affaires qui a été en mesure de savoir comment fonctionnaient les affaires dans le domaine public et qui est capable de nous transmettre le fond de son point de vue de façon claire, correcte et précise.

Monsieur le Président, vous savez, dans la vie nous devons apprendre à faire des choix. Certains de ces choix-là sont plus faciles que d'autres. Pour moi, par exemple, il pourrait être beaucoup plus facile aujourd'hui de dire que les employés du secteur public devraient recevoir des augmentations salariales supérieures à ce que le gouvernement a prévu dans ce Budget. Je vous dis pourquoi, monsieur le Président. C'est bien évident, parce que dans ma circonscription de Saint-Maurice, le gouvernement fédéral est de très loin le principal employeur, avec le Centre fiscal qui se situe à Shawinigan-Sud, le Parc national de la Mauricie ainsi qu'un certain nombre d'autres organismes du gouvernement fédéral.

• (2040)

Alors, il serait facile pour moi de me présenter ici aujourd'hui et de dire tout simplement que le gouvernement a tort, et d'aller chercher une popularité à court terme chez les employés du secteur public. Mais c'est quand même assez curieux, monsieur le Président, parce que, après l'annonce du Budget fédéral, j'ai eu l'occasion d'aller rencontrer un certain nombre d'employés du secteur public, à Shawinigan. Évidemment, ils étaient déçus et je pense que c'est tout à fait compréhensible dans les circonstances. Cependant, j'ai remarqué une très grande différence entre les dirigeants syndicaux qui les représentent, à tout le moins un certain nombre d'entre eux, et les employés qui travaillent au Centre fiscal, à Shawinigan-Sud. Ces employés m'ont dit une chose: Nous ne sommes pas tellement contents. Par contre, on comprend la situation. On comprend que le gouvernement du Canada doit mettre de l'ordre dans ses finances et on comprend qu'autour de nous, à Shawinigan, dans les dernières années, il y a eu des pertes d'emplois qui sont survenues. Et ces citoyens ont de la difficulté aujourd'hui à se trouver un nouvel emploi.

Les gens du secteur public comprennent donc, chez nous, qu'ils doivent faire un certain effort. Évidemment, ils n'ont pas applaudi en entendant le Budget de M. Wilson. Je pense que lorsqu'on annonce ce genre de mesures, monsieur le Président, il est impossible d'applaudir.

Vous savez, on a fait le même genre de débat avec l'introduction de la taxe sur les produits et services en disant que c'était une taxe de trop. Les députés de

l'opposition disaient qu'ils étaient contre cette taxe, sans avoir de remplacement. Pourtant, monsieur le Président, si vous alliez sur la rue ce soir, ici à Ottawa, ou à Sudbury dans la circonscription de mon honorable collègue qui a parlé tout à l'heure, si vous étiez sur la rue et que vous demandiez aux citoyens de Sudbury, ou de Grand'Mère, dans ma circonscription, ou encore aux gens de Sept-Îles: Êtes-vous favorables à une taxe sur l'esssence, êtes-vous favorables à une taxe sur l'alcool? Tous les citoyens vous diraient: Non, nous sommes contre toute espèce et toute forme de taxe. Je pense qu'il s'agit là d'un réflexe tout à fait légitime de la part des citoyens et je trouve cela normal que 100 p. 100 de la population nous répondent: Nous sommes contre toute forme de taxation.

Pourtant, monsieur le Président, nous avons ici dans cette Chambre une grave et une grande responsabilité, celle d'assurer la gestion des biens publics. Cette gestion des biens publics implique que nous devons cette année administrer un Budget de 156 milliards de dollars. Pour la majorité des Canadiens et Canadiennes qui sont à l'écoute et qui s'intéressent à la chose publique, il s'agit d'une somme absolument extraordinaire, hors de toute proportion, dont très peu de gens peuvent saisir la véritable signification. Beaucoup de citoyens nous disent, monsieur le Président: Mais ça n'a pas de sens que vous ayez autant d'argent que cela à gérer. Pour beaucoup de gens au Canada, il est très complexe de comprendre le fonctionnement du gouvernement du Canada. Beaucoup de gens au Canada sont surpris de savoir que le gouvernement fédéral doit annuellement faire des transferts aux provinces, qui totalisent 36 milliards de dollars. Il s'agit d'une somme absolument fabuleuse pour le commun des mortels.

Je sais, monsieur le Président, que vous ne me permettriez pas de dire que les députés du Bloc québécois, notamment, sont absents, qu'ils ne sont pas ici en cette Chambre et qu'ils ne sont à peu près jamais présents à la Chambre. Je sais que vous allez m'interdire de prononcer de tels propos. Mais les gens du Bloc québécois, lorsqu'ils ont communiqué le résultat du Budget aux citoyens du Québec, ils ont tenté encore une fois, monsieur le Président, de créer une grande paranoïa au Québec en disant que le ministre des Finances, M. Michael Wilson, avait tenté, encore une fois, de frapper sur la tête des Québécois pour favoriser les citoyens des autres provinces. À chaque dépôt de Budget, de la part des députés du Bloc québécois, nous nous attendons à entendre ce message enregistré qui est d'ailleurs le même, monsieur le Président, que le message enregistré que nous entendons dans les bureaux des députés du Bloc québécois, qui n'ont presque plus de personnel à Ottawa et qui sont à peu près totalement absents de la Colline parlementaire. Évidemment, je ne parle pas de la Chambre des communes, puisque vous ne me le permettriez pas.

Cependant, monsieur le Président, il est une réalité que les Québécois doivent savoir et je voudrais dénoncer l'attitude mesquine et partisane de certains députés du Bloc québécois. Il y en a un qui a voté avec le gouvernement, les autres ont voté contre.

Pourtant lorsqu'on regarde les chiffres en pleine réalité, on se rend compte, monsieur le Président, que les programmes de transferts du gouvernement fédéral, ce n'est pas une méchante histoire pour le Québec. Lorsqu'on regarde, depuis 1961 jusqu'à 1990, le Québec a bénéficié de transferts fiscaux du gouvernement fédéral, non pas de l'ordre de 91 millions, monsieur le Président, mais de l'ordre de 91 milliards de dollars, alors que les provinces considérées comme étant plus riches, notamment l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont dû verser, pour aider le Québec, les Maritimes et certaines provinces de l'Ouest, une somme d'environ 100 milliards de dollars.

Donc, je voudrais peut-être poser la question aux gens du Bloc québécois, à savoir s'ils sont prêts à renier cet argent-là qui est arrivé en surplus des impôts? Et cela, monsieur le Président, c'est très important. Cet argent-là, ce n'est pas de l'argent que les Québécois ont versé, c'est de l'argent que d'autres Canadiens leur ont versé parce que nous vivons dans un système fédéral qui tend à faire une égalisation des revenus pour tenter d'aider les provinces qui sont plus pauvres. Et dans ce Budget-ci, nous en avons une preuve concrète, monsieur le Président.

Le dernier Budget qui a été présenté par l'honorable ministre des Finances permet des transferts de l'ordre de 960 $ par habitant en Ontario et de 1 500 $ par habitant au Québec. Ces chiffres-là, les gens du Bloc québécois ne peuvent pas les nier; il s'agit d'une réalité que vous pouvez retrouver dans les Comptes publics du Canada.

Donc, je me demande pourquoi l'honorable député de Shefford oublie toujours de mentionner cette réalité dont il nous faisait part si souvent il y a à peine quelques mois lorsqu'il siégeait du côté du Parti libéral du Canada. Mais tout à coup, ces chiffres, parce que le député de Shefford a changé de côté, parce qu'il n'est pas content de l'élection du chef de son ancien parti, il a décidé de devenir vire-capot. Le député de Hull—Aylmer, qui était un des plus grands fédéralistes dans cette enceinte, monsieur le Président, pas content de l'élection de Jean Chrétien comme chef du Parti libéral du Canada, donc parce qu'il n'est pas content, parce qu'il boude dans son coin, il passe de fédéraliste et il devient souverainiste. C'est un peu comme le député de Chambly au niveau du Nouveau Parti démocratique. Voilà encore un cas assez particulier. Le député de Chambly a développé une attitude que je n'avais jamais vue dans cette Chambre. Ce dernier, quand il est dans sa circonscription, est souverainiste-indépendantiste. Mais quand il s'en vient à Ottawa avec son auto, son «citron», rendu à la frontière du

Québec, il est rendu fédéraliste. C'est le comble de l'ironie que le Nouveau Parti démocratique nous a légué dans ce Parlement.

Monsieur le Président, il est une réalité très, très précise qui veut que le gouvernement fédéral, actuellement, doive faire des sacrifices. Les Libéraux ont beau dire, comme le mentionnait mon collègue de Hamilton-Ouest tout à l'heure, que le gouvernement est en place depuis maintenant sept ans, ce qui est tout à fait vrai. Cependant, lorsqu'on a hérité d'une pomme pourrie, la pomme pourrie des MacEachen, Lalonde, Chrétien et compagnie, lorsque nous avons hérité de cette pomme pourrie, monsieur le Président, il est extrêmement difficile de venir à bout d'une question comme le déficit national. Nous avons pris des mesures courageuses, parfois impopulaires, mais qui vont finir, monsieur le Président, par porter fruits et donner à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes une administration gouvernementale qui sera plus saine et qui sera plus équilibrée.

Il serait facile pour le gouvernement fédéral aujourd'hui d'annoncer une augmentation de 20 p. 100 des pensions de vieillesse, de 20 p. 100 des allocations familiales, de 20 p. 100 des salaires de tous les employés de la fonction publique. Le gouvernement deviendrait probablement plus populaire à court terme, le gouvernement du Canada deviendrait, dans les sondages, probablement en tête à très court terme. Mais s'agit-il d'une façon de gérer?

Monsieur le Président, je suis dans cette Chambre depuis seulement deux ans et quelques mois et si j'additionne toutes les demandes qui sont venues des députés libéraux et en particulier des députés du Nouveau Parti démocratique ensemble, il ne faudrait pas que l'on ait un budget annuel de 156 milliards de dollars, mais un budget annuel de 400 ou 500 milliards de dollars. C'est absolument phénoménal, les demandes qui nous sont faites! Je pense qu'il s'agit d'une réalité, d'une irresponsabilité totale sur le plan fiscal alors que nous avons un budget à administrer.

Monsieur le Président, j'aurais encore beaucoup de choses à vous raconter, mais je sais que vous allez m'interdire de parler de l'absence des députés du Bloc québécois. J'y reviendrai sur cette question une autre journée et j'aurai l'occasion également de retoucher à d'autres aspects de ce projet de loi ainsi que du Budget qui a été déposé récemment par l'honorable ministre des Finances. Et là-dessus, monsieur le Président, je vous remercie.

[*Traduction*]

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen-Merritt): Monsieur le Président, en écoutant le discours du député, j'ai remarqué qu'il parlait de la pomme pourrie dont il a hérité en tant que membre de la majorité. C'est ainsi qu'il qualifie le déficit.

Je pense que les Canadiens aimeraient connaître un peu mieux le déficit, et je le renvoie au discours du budget. Là, le ministre parle du plan de reprise économique ainsi que du Fonds de service et de réduction de la dette, disant que toutes les recettes de la TPS seront affectées à l'effort de réduction de la dette publique.

• (2050)

Si l'on regarde à la page 87, sous le titre Fonds de service et de réduction de la dette, on peut lire:

> Le premier ministre s'est engagé à ce que toute recette qui, provenant de la TPS, dépasserait la projection contribue à la réduction du déficit.

Puis au paragraphe suivant, on dit qu'on créera un compte:

> . . .auquel seront versées les recettes nettes tirées de la TPS et auquel seront débités les frais de la dette publique.

Je pense que les Canadiens aimeraient savoir ce qu'il y a dans les enveloppes vides qu'on nous présente et moi-même, en tant que député, j'aimerais bien le savoir. On semble sous-entendre que les recettes de la TPS, environ 16,5 milliards déduction faite des frais d'administration et des remises, iront à la réduction de la dette nationale.

Le député pourrait-il me dire si, de fait, cet argent servira à payer la dette nationale ou si le gouvernement s'amuse avec la population, sachant bien qu'il versera les recettes avec les autres, pour financer le déficit qui vient des dépenses publiques courantes? Le député pourrait-il préciser cela à la population canadienne?

[*Français*]

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue du Nouveau Parti démocratique pour sa question, parce que c'est une grande première pour moi, monsieur le Président: en deux ans et demi de présence à titre de député de Saint-Maurice dans cette Chambre, c'est la première fois que j'entends un député du Nouveau Parti démocratique s'intéresser véritablement à la réduction du déficit. Je voudrais le féliciter, parce qu'il ne s'agit pas d'une habitude qui a été très développée.

Vous savez, monsieur le Président, ce député devrait transmettre la bonne nouvelle et expliquer à ses collègues du Nouveau Parti démocratique qu'il s'agit d'une question extrêmement importante que de combattre et réduire le déficit. Et, j'aimerais peut-être sur ce point précis,—puisque je voudrais bien en avoir l'occasion, monsieur le Président, après avoir écouté attentivement l'honorable collègue—rappeler une parole qui a été dite il n'y a pas encore si longtemps dans ma circonscription, alors que le député de Beauséjour est venu dans ma circonscription, comme par hasard, pour venir rencontrer mes électeurs et pour dire: «Inquiétez-vous pas, les gens

de Shawinigan, le déficit national, c'est pas important». C'est ça qu'il est venu expliquer comme message.

Je dois vous dire que c'est une attitude qui est totalement irresponsable, monsieur le Président,—avec tout le respect que je dois au député de Beauséjour—de venir dire, en 1991: «Le déficit national, ce n'est pas grave, on paiera ça plus tard». Ça doit être probablement comme la solution qu'il avait pour régler la crise constitutionnelle: quand le «char» est dans le fossé, on avance, on pousse, on avance et on pousse, puis ça finit par sortir. Sauf qu'il y a des fois où des chauffeurs réussissent à mettre la voiture dans le fossé. Ça devait probablement être comme la solution qu'il avait envisagée, lors de la crise d'Oka, en disant: «Laissez les Warriors partir et vous les arrêterez plus tard».

Ça devait probablement être comme la solution qu'il a proposée pour régler la crise du golfe Persique en disant, tout récemment: «Bien, c'est pas grave, il faudrait donner une chance à Saddam Hussein de bien paraître».

Monsieur le Président, voilà le genre de discours contradictoire qui est tenu. Le premier ministre et le ministre des Finances ont été extrêmement clairs sur les surplus que la TPS va engendrer par rapport à l'ancienne taxe manufacturière qui a coûté, dans ma circonscription, du temps où l'actuel chef du Parti libéral était député, des centaines et des centaines d'emplois à cause de la présence de cette taxe manufacturière qui rendait les industries de Shawinigan et de Grand'Mère non compétitives.

Nous avons aboli cette taxe, monsieur le Président, pour avoir une taxe moderne, qui est appliquée dans des pays socialistes comme la Suède et comme la France. J'étais en Belgique tout récemment, et les Belges disaient: «On ne comprend rien à ce qui se passe. Nous, les Belges, avons une TPS, une taxe à la valeur ajoutée semblable à la vôtre et on ne comprend pas pourquoi il y a des parlementaires au Canada qui s'objectent à une taxe sensée, moderne, tournée vers l'avenir». Je tiens particulièrement à la reconstruction de notre pays, le Canada, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, ceci est le septième budget du ministre des Finances et le premier à être déposé au cours d'une récession, bien que, si on examine les budgets précédents du ministre, on peut dire que chacun d'eux a contribué directement à la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement. Les prévisions du ministre des Finances et du Conseil du Trésor s'éloignent complètement de la réalité. Le budget n'offre aucune solution aux pauvres, aux malades, aux chômeurs et aux sans-abri.

La bonne nouvelle—oui, il y a même une bonne nouvelle dans ce budget—c'est qu'il s'agit peut-être, enfin, du dernier budget du ministre des Finances.

Certains partisans du ministre disent que ce budget est censé être la pierre angulaire de ce qu'il nous lègue en tant que ministre des Finances mais, pour l'amour du ciel, je ne vois pas pourquoi. Ce budget n'est que le dernier d'une série de mesures qui n'ont pas fonctionné, qui ont été pénibles pour les Canadiens et qui ont entraîné pour certains d'entre eux la perte de leur maison, de leur emploi et de leur sentiment de fierté nationale à l'égard des institutions, des symboles et des principes d'universalité que le Canada devait leur offrir. Comme tous les budgets du ministre, celui-ci mine encore davantage cette vision et cette philosophie du Canada.

Entre autres, c'est un budget qui continue de s'attaquer à l'assurance-maladie et à l'enseignement au Canada. En bloquant les contributions aux provinces et en plafonnant d'autres transferts, le gouvernement modifie l'équilibre dans un pays qui cherche à garantir l'égalité pour les provinces et pour les Canadiens, peu importe où ils habitent et où ils travaillent, peu importe leur revenu et leur situation.

Dans les sept budgets du gouvernement conservateur, le premier ministre et le ministre des Finances ont tenté de nous montrer qu'ils sont compétents, qu'ils ont à coeur les institutions du pays et qu'ils sont prêts à faire preuve de compassion dans la politique financière. Cependant, les Canadiens se sont rendu compte que ce budget est pareil à tous les précédents. Ils peuvent constater qu'il n'y a rien derrière les belles paroles que sont «une politique économique forte» et des expressions passe-partout comme «stabilité», «climat positif» et «force économique». Ces expressions visent à projeter une image qui est fausse.

J'aimerais appeler ce budget, un budget hologramme. Une illusion économique à travers laquelle les Canadiens peuvent voir et passer. À ce point de vue-là, je suis d'accord avec les partisans du ministre quand ils disent que le budget est un modèle que les futurs ministres des Finances devront suivre. C'est un héritage gravé dans la pierre. Un témoignage de la mauvaise gestion économique avec laquelle ses disciples de l'autre côté de la Chambre devront se débrouiller.

Le gouvernement conservateur a réussi à se convaincre que ce budget pourrait lui donner une économie forte et capable de soutenir la concurrence mondiale. Il prétend qu'en sortant le gouvernement de la vie des Cana-

diens par la déréglementation, il pourrait épargner beaucoup d'argent et améliorer leur situation. Il n'a jamais dit exactement comment ni quand s'accomplirait ce miracle.

En tant qu'ancien journaliste, je peux dire cependant qu'il faut soumettre ces prétentions à l'épreuve des faits, pour faire ressortir la vérité. Cette déréglementation n'est pas la panacée que l'on dit. Le gouvernement conservateur pensait qu'il suffisait de regarder les États-Unis pour voir les avantages de cette pratique. Là, la déréglementation porte un autre nom, elle s'appelle «reaganomics».

Dans son nouveau livre sur le legs des années Reagan intitulé *Within our means—The Struggle for Economic Recovery After a Wreckless Decade* (Dans la mesure de nos moyens—La lutte pour la reprise économique après une décennie d'imprudence), Alfred Malabre conclut que: «La plupart des problèmes qui couvaient au temps de Reagan se sont aggravés, depuis l'augmentation de la dette jusqu'à la détérioration de l'assurance-maladie et à la ruine des infrastructures. De plus, de nouveaux problèmes sont apparus.»

N'avons-nous pas déjà entendu cela, monsieur le Président? La dette nationale du Canada est montée à plus de 400 milliards et elle a doublé depuis que les conservateurs sont arrivés au pouvoir, en 1984. La détérioration de l'assurance-maladie nous menace aussi, grâce au dernier budget du ministre, et la ruine de nos infrastructures se manifeste dans les trous béants du filet de sécurité sociale du Canada.

Au Canada, les conservateurs ont supposé que la déréglementation du gouvernement fédéral était une bonne chose et qu'il en était de même de la déréglementation de nos institutions nationales et de celle de la sécurité sociale. C'est exactement ce à quoi le gouvernement conservateur s'est employé depuis ses six ans et demi au pouvoir.

J'ai déjà demandé au député de South Shore de nous donner des explications, ce qu'il a été incapable de faire, du reste; il est à peu près temps que le gouvernement accepte la responsabilité de sa faillite économique et de sa mauvaise gestion; qu'il cesse de trouver des excuses pour la dette nationale qui a doublé depuis son arrivée au pouvoir. Le Canada a connu récemment ses six années les plus prospères, et le gouvernement n'a pas réussi à endiguer la dette nationale ni le déficit.

• (2100)

Dans son premier budget de 1985, le ministre des Finances avait prévu de ramener le déficit à 18 milliards de dollars durant l'exercice financier de 1991-1992. Au lieu de cela, dans son budget de 1991-1992, le ministre a prévu un déficit de 30,5 milliards de dollars. Dans sa dernière tentative de diversion, le ministre des Finances a même dit que la situation ne serait pas aussi catastrophique dans quelques années car l'inflation sera ramenée à 2 p. 100.

D'où le ministre sort-il ces chiffres? Même dans le meilleur des cas, et j'ose croire que le ministre espère une légère amélioration de la situation, l'inflation ne peut être aussi basse. Le ministre avait dit que le taux d'inflation n'augmenterait que légèrement après l'entrée en vigueur de la TPS. Que s'est-il produit? Le taux d'inflation a atteint le niveau incroyable de 6,8 p. 100.

Le ministre avait fondé ses prévisions budgétaires des cinq prochaines années sur l'hypothèse que l'inflation chuterait à 2 p. 100. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il devrait déposer un nouveau budget vraiment conforme à la réalité.

Voici soudain que le ministre des Finances annonce dans son budget que de nouvelles dispositions législatives préciseront clairement les budgets des ministères et que les recettes de la TPS seront affectées uniquement à la réduction du déficit. Cela va directement à l'encontre des déclarations du ministre, qui avait dit que la TPS n'aurait aucun retentissement sur les recettes. Nous nous souvenons tous de ces déclarations, qui étaient trompeuses, évidemment. Cette annonce est inimaginable, de la part d'un gouvernement qui a râlé pendant six ans et demi contre le déficit, alors qu'il aurait pu le réduire. J'ai bien hâte de voir le projet de loi du ministre.

Où réside l'erreur dans les prévisions du ministre? Pourquoi s'est-il aussi lourdement trompé? Le ministre et son gouvernement n'ont pas compris qu'on ne règle pas le problème du déficit simplement en sabrant dans les programmes et en imposant des coupes aux institutions, mais aussi en favorisant la croissance et les investissements, ce qu'ils n'ont pas fait. Peut-être est-ce à cause de la politique des taux d'intérêt élevés, ou encore à cause de la politique de renforcement du dollar.

Le ministre ne s'en tirera pas en disant que cette récession-ci est moins grave que celle de 1981-1982. C'est comparer des pommes et des oranges. Les Canadiens savent que la récession de 1981-1982 était internationale et non une récession libérale, comme le leader du Nouveau Parti démocratique l'a prétendu aujourd'hui.

C'était une récession découlant de problèmes internationaux dont les principaux pays industrialisés ont subi le contrecoup. La récession d'aujourd'hui a une origine canadienne, nous le savons tous.

Je tiens à examiner certaines caractéristiques du Budget des dépenses principal pour lequel le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter. Quand à la Planification de l'emploi, le prétendu programme de recyclage de la main-d'oeuvre, son financement sera amputé de 100 millions de dollars. C'est scandaleux.

Puisque le ministre a reconnu, devant la Chambre, que le taux de chômage à l'échelle nationale pourrait dépasser 10 p. 100 cette année, cela signifie que 200 000 chômeurs viendront grossir les rangs des 1,3 million de personnes qui sont déjà sans travail au Canada. Et le gouvernement conservateur relève les cotisations au régime de l'assurance-chômage de ceux qui ont un emploi. Nous les avions prévenus que le projet de loi C-21 signifierait l'augmentation de ces cotisations.

Je voudrais poursuivre en donnant tous les exemples de ce que nous réserve ce budget, à mon avis. Je vais vous parler des mises à pied à Hamilton-Ouest et dans la région de Hamilton. J'imagine que le député de South Shore sait très bien à quoi s'en tenir sur les pertes d'emplois à Lockport, je parle des mises à pied décrétées par des compagnies comme Camco, Dare Foods, Stelco, Greening Donald, Canada Wire and Cable, Nabisco et Ball Packaging pour n'en nommer que quelques-unes.

En janvier de l'année dernière, il y a un an, notre taux de chômage était de 4,7 p. 100 à Hamilton. En janvier de cette année, il est passé à 8,8 p. 100. D'ailleurs, les listes d'assistés sociaux ont augmenté de 46 p. 100, mais cela n'empêche pas le gouvernement de pratiquer des compressions.

En terminant, nous savons évidemment ce qu'on entend là par hygiène professionnelle et l'importance qu'elle revêt au Canada. Je suis revenu inlassablement à la charge à la Chambre pour rappeler au gouvernement le problème de financement du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail de Hamilton-Ouest. D'ailleurs, la Chambre a approuvé une mesure rétablissant le financement de cet organisme. Mais cette proposition est tombée dans l'oreille d'un sourd, celle du ministre en l'occurence.

Au lieu d'investir dans la prévention, le gouvernement laisse tomber le principe de l'universalité des soins de santé, et sous prétexte de prendre des mesures en prévision de l'avenir, il sape sytématiquement les principes sur lesquels on a construit notre pays.

M. Peter L. McCreath (South Shore): Merci, monsieur le Président. Je suis heureux que le député de Hamilton-Ouest vous ait dit qu'il aimerait m'entendre répondre et je me réjouis de pouvoir le faire.

Je le félicite pour son intervention. Elle s'inscrivait dans le même veine que celles de beaucoup de ses collègues qui ont pris la parole ce soir, même si je dois dire que le député y a mis un certain fini que les autres n'avaient pas. Je l'ai écouté avec intérêt.

Cependant, je suis très inquiet qu'il ait été ici pendant la majeure partie du débat, mais qu'il n'ait pas profité de toutes les sages déclarations entendues ce soir. Il n'a pas écouté ce qui s'est dit sur des choses comme la dette.

Mais, tout d'abord, il a parlé des pertes d'emploi et il a fait allusion à la localité de Lockport que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre. Je dois dire que oui, nous avons dû faire face à des pertes d'emploi à Lockport, comme dans d'autres localités côtières des provinces atlantiques. Cela s'explique bien sûr par la diminution des prises. Le député ne peut certes pas reprocher au ministre des Finances qu'il n'y ait pas eu autant de poissons de fond dans l'océan que nous l'aurions souhaité.

Mais je dirai que je me réjouis que nous ayons aujourd'hui un gouvernement, un ministre des Pêches et des Océans et un ministre du Développement régional qui ont réagi aux problèmes que nous connaissons en accordant des fonds pour le développement de localités comme Lockport, afin de les aider à traverser la période difficile actuelle.

Je suis très heureux que nous ayons la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre et la Planification de l'emploi qui accordent une aide temporaire à ces collectivités et leur donnent des possibilités d'adaptation.

J'ai été très satisfait qu'il y a un peu plus d'un an, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration accorde une subvention du Programme Développement des collectivités au comté de Shelbourne, en Nouvelle-Écosse, qui en a énormément profité. Le programme Développement des collectivités porte fruit et suscite la création de toutes sortes de possibilités d'emploi pour la population du comté de Shelburne, grâce à la diversification de l'économie.

Dans ses observations, mon collègue a fait allusion à la réduction de 100 millions de dollars de la Planification de l'emploi. Or, il y a plus d'un an et demi, des audiences se sont tenues d'un bout à l'autre du pays sous l'égide du comité chargé d'étudier le projet de loi C-21. J'étais membre du comité, et le projet de loi prévoyait de consa-

crer 800 millions de dollars à ce programme. J'ai alors entendu mes amis d'en face dire que ces choses-là étaient une perte de temps et qu'elles ne serviraient à rien de toute façon.

Ainsi, quand on parle de la réduction de 100 millions de dollars, il faudrait reconnaître que c'est une diminution touchant un fonds de 800 millions de dollars qui n'a jamais été accordé parce que leurs amis de l'autre endroit n'ont pas permis l'adoption du projet de loi en cause et donc la création du fonds.

Par conséquent, il y aura plus d'argent que jamais dans le fonds de la Planification de l'emploi. Il pourrait peut-être nous expliquer pourquoi ses collègues s'inquiètent autant aujourd'hui des fonds consacrés à la Planification de l'emploi quand on sait qu'il y a seulement un an, ils décriaient ce programme en disant qu'il était inutile.

M. Keyes: Je remercie le député de sa question. La première avait trait à la sagesse. Pour que les gens comprennent, il faut d'abord leur expliquer.

Passons maintenant à sa deuxième question sur les emplois. Eh bien!, comme l'a si bien dit Peter C. Newman, dans le *McLean's* du mois dernier, et je cite: «En qualité de membre du Groupe des Sept, le Canada compte toujours parmi les puissances industrielles dominantes. Mais la réalité est tout autre: au rythme où elle se désindustrialise depuis cinq ans, l'économie canadienne risque de ressembler à celles des pays du tiers monde d'ici la fin de la décennie. À moins d'un renversement de la tendance, le nombre d'emplois industriels suivra la même courbe descendante que l'agriculture, de sorte que, d'ici 1999, moins de 10 p. 100 de la main-d'oeuvre canadienne travaillera dans le secteur manufacturier. Dès 1986, le Conseil des sciences du Japon avait qualifié le Canada de pays du tiers monde ayant un niveau de vie artificiellement élevé. Depuis lors, tous les indicateurs se maintiennent à la baisse.»

• (2110)

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ce débat sur le projet de loi portant pouvoir d'emprunt, qui découle directement du budget du ministre des Finances, tombe à point. Je dis cela parce que de nombreux Canadiens sont très conscients de certains des indicateurs économiques, comme le fait que nos fallites augmentent considérablement. Pendant le seul mois de janvier, elles ont augmenté de 69 p. 100 dans notre pays. Actuellement, environ 1,3 million de Canadiens sont en chômage, et ce chiffre, d'après le ministre, va passer prochainement à 1,5 million. C'est une catastrophe monumentale.

Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, nous avons perdu peut-être 250 000 emplois dans le secteur de la fabrication. C'est comme une sorte de politique de la terre brûlée. Les usines ont fermé. Depuis Noël, depuis l'imposition de la TPS, les ventes au détail sont en baisse dans notre pays. En fait, elles sont plus qu'en baisse, elles sont inexistantes. Naturellement, l'inflation monte en flèche également, et cela est aussi attribuable à la TPS.

Il existe un autre indicateur économique. Il y a plus de 180 000 Canadiens qui ont eu recours aux banques alimentaires depuis l'année dernière et, fait que je trouve traumatisant, un enfant canadien sur six va se coucher le ventre vide tous les soirs. Il est difficile de croire qu'il s'agisse du Canada lorsqu'on cite ces chiffres.

Puis, naturellement, avec le présent gouvernement et d'après ce programme de droite très scrupuleux qui est suivi avec zèle et enthousiasme, nous avons assisté à une diminution de nos institutions ainsi qu'à des attaques contre Radio-Canada, VIA Rail, Postes Canada et, naturellement, l'assurance-maladie, dont je parlerai dans un instant.

La principale préoccupation des Canadiens dans notre pays est peut-être de savoir comment se débarrasser du premier ministre, Vraiment, c'est la principale question que les Canadiens se posent. Comment nous débarrasser du premier ministre actuel? Comment nous débarrasser du gouvernement actuel? Comment nous débarrasser d'un premier ministre qui prend le mandat de cinq ans qui lui a été accordé lors des élections au Parlement pour le droit d'exercer une dictature? Il peut faire tout ce qu'il désire. Tout ce qu'il désire, il l'obtiendra. Il n'a pas besoin d'écouter la population puisque, après tout, on lui a donné un mandat de cinq ans.

Monsieur le Président, quand vous a-t-on demandé pour la dernière fois, à vous, au député d'en face ou à cet autre là-bas, comment on pouvait destituer un premier ministre? Y a-t-il moyen de destituer un premier ministre du Canada? Malheureusement, je dois dire que je ne connais aucun moyen d'y parvenir. Il y a une façon de se débarrasser d'un premier ministre. Il s'agit du bon vieux processus politique. Mais je ne connais aucun moyen de destituer un premier ministre. Pourtant, ce n'est pas une

fois, mais mille fois qu'on m'a demandé comment obtenir la destitution d'un premier ministre.

Notre système rend les Canadiens perplexes. Je vais vous dire pourquoi. Ils observent ce qui se passe de l'autre côté de la grande mare, en Grande-Bretagne, et voient avec quelle facilité on a pu se débarrasser d'une première ministre au pouvoir depuis trop longtemps. Il fut une époque où tout réussissait à Margaret Thatcher, surtout après la guerre des Malouines. Elle était intouchable. Elle était imbattable. Mais la Dame de Fer avait fait son temps. Les Britanniques avaient un moyen très simple, presque sans douleur, de se débarrasser de cette première ministre.

Les Canadiens doivent se demander: «Pourquoi n'avons-nous pas quelque chose comme ça? Pourquoi devons-nous continuer de supporter cette monstruosité? Pourquoi devons-nous tolérer un premier ministre qui n'a absolument aucune autorité morale pour gouverner, un homme dont la cote de popularité oscille depuis longtemps entre 14 et 16 p. 100?»

Nous avons affaire à un homme qui dit: «Je vais faire tout ce que je veux, sans tenir compte de l'opinion publique et sans tenir compte de ce que veulent les Canadiens, qu'il s'agisse de l'Accord du lac Meech, de la TPS ou de la guerre dans le Golfe. Cela n'a pas d'importance.» Le premier ministre refuse absolument de se conformer un seul instant à l'opinion des Canadiens ou d'en tenir compte.

Voilà pourquoi les Canadiens sont perplexes. Ils se posent des questions à propos d'une mesure aussi impopulaire que la TPS. Ils étaient 80 ou 85 p. 100 à refuser cette taxe. Combien de conservateurs ont dit qu'ils voteraient contre ce gouvernement et contre la taxe? Aucun sinon les deux qui ont été expulsés du caucus.

Des Canadiens se sont demandé pourquoi nous ne pouvions pas amener les simples députés ministériels à voter selon leur conscience sur une mesure fiscale aussi impopulaire. C'est très simple. Parce qu'ils savent que, dans notre régime, voter contre le gouvernement pour le renverser, c'est voter contre eux-mêmes. Si le gouvernement est défait, leur carrière politique est terminée.

Les députés sont donc bien sages parce qu'ils tiennent à leur carrière politique. Je vous le dirai carrément, monsieur le Président, les Canadiens en ont plein le dos. Le régime de parti, la discipline de parti sont allés trop loin. Surtout du côté ministériel, les députés sont de simples marionnettes.

Le Cabinet n'a pas à gagner des appuis pour sa mesure législative. Lorsque le Cabinet se prononce, que peuvent faire les députés ministériels? Ce ne sont que des chiens savants ou des marionnettes: oui, monsieur, non monsieur.

Les Canadiens en ont ras le bol et ils ne vont plus laisser faire. Remarquez bien mes paroles. Beaucoup de députés conservateurs vont payer cher parce qu'ils ont refusé de représenter leurs électeurs.

Je ne crois pas qu'il me reste du temps, mais j'ajouterai ceci. Il s'agit directement du budget. Le ministre des Finances et tous les autres ministres prétendent ne pas toucher au régime d'assurance-maladie, le joyau de nos programmes sociaux. Effectivement, mais ils retirent 2,3 milliards du FPE, des paiements de transfert aux provinces.

Le budget des dépenses montre clairement, noir sur blanc, que la réduction des paiements de transfert aux provinces dépassera le milliard. Ils ont pourtant le culot de prétendre qu'ils ne s'attaquent pas à l'assurance-maladie. «Ne vous en faites pas. Tout est bien.»

Le fait est que, dans quelques années seulement, le gouvernement fédéral ne versera plus d'argent aux provinces pour l'assurance-maladie. Pourtant, le gouvernement a l'effronterie de dire: «Ne vous en faites pas. Nous ne touchons pas à l'assurance-maladie.»

Une fois que le gouvernement n'appuiera plus financièrement le programme d'assurance-maladie, celui-ci mourra en ce sens que ce ne sera plus un programme national. Ce sont les provinces riches qui auront de bons régimes d'assurance-maladie. Les provinces plus pauvres auront les régimes d'assurance-maladie les plus médiocres.

Je pourrais parler aussi des coupes dans les programmes de création d'emplois. Je pourrais parler de l'augmentation de 24 p. 100 des cotisations au régime d'assurance-chômage qui auront un effet dévastateur sur les petites entreprises. Je pourrais vous dire, monsieur le Président, si j'avais le temps, qu'il n'y a rien pour le Canada rural dans ce budget.

Il y a 1,3 milliard de dollars pour le secteur agricole, et je suis très reconnaissant de cela. Toutefois, je tiens à préciser que ces 1,3 milliard de dollars serviront à financer les programmes de sécurité du revenu pour le secteur agricole, le RARB et le CSRN. Ce montant ne s'applique pas au déficit de 300 millions à 900 millions de dollars de la Commission canadienne du blé. Il ne s'applique pas non plus aux 450 millions de dollars qui manquent pour ce qui est des paiements prévus aux termes de la *Loi de*

stabilisation concernant le grain de l'Ouest, ni aux paiements qui seront versés ce printemps aux agriculteurs.

• (2120)

Ce budget est un échec. C'est un budget conservateur. Il n'y a pas d'erreur là-dessus. C'est un budget conservateur et c'est un échec et les Canadiens comprennent très bien cela.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Nous en sommes maintenant à la période de questions et commentaires d'une durée de cinq minutes. L'honorable député de South Shore a la parole.

[*Traduction*]

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, c'est à regret que j'interviens, car je crois que le député de Winnipeg St. James ne fait honneur ni à lui-même ni à son parti ni à la Chambre en parlant comme il l'a fait ce soir du premier ministre du Canada et surtout de l'homme que les Canadiens ont choisi pour être leur premier ministre et auquel ils ont donné deux fois de suite une majorité pour la première fois en 40 ans.

Mon collègue affirme que nous vivons sous une dictature. Il se demande comment on peut destituer un premier ministre. Eh bien, s'il veut parler de dictature, permettez-moi de lui apporter certaines précisions. Sous une dictature, ceux qui ne sont pas élus ne gouvernent pas. Nous vivons dans un pays démocratique où ceux qui sont élus gouvernent et ce, pour toute la durée de leur mandat, contrairement à ce que semblent croire ses collègues libéraux à l'autre endroit qui ont choisi de faire passer la démocratie au second plan et qui, après avoir perdu deux élections d'affilée, ont décidé d'eux-mêmes, comme s'ils en avaient le droit, de s'opposer à la volonté de la majorité élue à la Chambre qui a reçu son mandat des Canadiens.

Il est très simple de répondre à la question soulevée par le député de Winnipeg St. James. Si une majorité de députés dans cette enceinte n'a plus confiance dans le gouvernement et le premier ministre, ces derniers pourront disparaître demain aussi rapidement que Margaret Thatcher plus tôt cet automne, au Royaume-Uni.

Cependant, je tiens à dire ceci à mon collègue. Comme il l'a signalé, certains députés ont quitté notre parti ou se sont dits en désaccord avec le gouvernement, tout comme des députés ont quitté son propre parti au cours des 12 derniers mois et ont décidé de se joindre à un autre groupe. Cependant, permettez-moi de lui préciser que ceux d'entre nous qui siègent dans cette enceinte le font parce qu'ils sont fiers de servir sous un chef qui a le courage de prendre les mesures qui s'imposent pour le bien du Canada, même si cela peut parfois le rendre impopulaire.

Je pense aux récents événements dans le monde. Quelle a été la position de son parti? Les membres de son caucus ont-ils adopté la position qui s'imposait ou se sont-ils simplement fiés aux sondages? Je tiens à lui dire que, lors des prochaines élections, les Canadiens demanderont qui a défendu les véritables intérêts du Canada et qui s'est contenté de réagir aux sondages.

En terminant, j'ai rencontré un ami néo-démocrate qui m'a déclaré que s'il y avait une chose en faveur des conservateurs par rapport aux autres partis, c'est que nous avions un chef, un véritable chef, et qu'au cours des prochaines élections, les Canadiens auraient de lui la même opinion qu'en 1984 et 1988.

M. Harvard: Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député de South Shore. Il a un mauvais chef.

Une voix: Un dictateur.

M. Harvard: Les Canadiens se rendent compte à quel genre d'homme ils confient la direction du pays depuis sept ans et croyez-moi, monsieur le Président, ils ne sont pas stupides. Comme on dit chez nous, nous ne sommes pas nés de la dernière pluie.

Les Canadiens vont sûrement se reprendre aux prochaines élections.

Le député parle de direction. Je vous le demande, monsieur le Président, est-ce donner une direction que de refuser des amendements à la mesure fiscale la plus détestée qui ait jamais été imposée aux Canadiens? Combien d'amendements avons-nous proposés à la Chambre? Combien au Sénat? Pas un seul n'a été accepté, aucun.

Vous vous souvenez du merveilleux Accord du lac Meech? Un tissu sans couture, concocté dans le secret, après minuit, par 11 hommes.

Qu'en disait le premier ministre? Que c'était un tissu sans couture auquel il ne fallait rien changer. Impossible d'y toucher. Il pourrait faire l'objet d'un peu de débat public, mais il ne fallait rien y changer. Rien. Le député parle du premier ministre comme d'un chef. Est-ce cela un chef? Cela ressemble à de la dictature. C'est l'attitude d'un homme qui n'a pas le moindre égard pour le processus démocratique.

Oui, je leur donne raison: ils ont un chef, un mauvais chef, que les Canadiens écarteront aux prochaines élections.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, le projet de loi C-97, qui propose de nouveaux emprunts de 26,4 milliards, s'inscrit dans une longue série de projets de lois semblables du gouvernement. C'est le neuvième du genre depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir. C'est ainsi qu'ils ont emprunté plus de 200 milliards de dollars en tout, soit un montant égal à près de la moitié de la dette nationale totale à l'heure actuelle.

On a besoin de cet argent. Il ne fait aucun doute qu'on aura encore besoin d'argent lorsque sera envolé celui que ce projet de loi permettra d'emprunter à cause de la mauvaise gestion du gouvernement. Pour cette seule raison, nous devrons rejeter ce projet de loi rien que pour contester la mauvaise gestion du gouvernement.

J'ai eu l'occasion d'assister à la présentation du budget à la Chambre et j'ai relevé quelques points que je trouve contestables ou que je voudrais voir modifier. Bien sûr, on ne peut pas les faire modifier, mais on peut certes les contester.

Tout au long de son exposé budgétaire, le ministre des Finances a parlé de notre manque de compétitivité sur les marchés internationaux. Ma foi, à qui la faute? C'est ce même ministre qui, en collaboration avec le gouverneur de la Banque du Canada, a produit ce que le Conference Board du Canada a qualifié de première dépression—je veux dire récession—fabriquée au Canada. Il vaut mieux parler de récession, je suppose. Je crois que c'est le terme qu'ils emploient.

Le ministre sait comment il y est arrivé. Il n'a cessé de dire qu'il lui fallait s'attaquer à la surchauffe de l'économie du sud de l'Ontario. Il l'a fait en haussant les taux d'intérêt et en renforçant le dollar canadien. C'était tout simple. Il savait parfaitement ce qu'il faisait. Il s'en vantait. C'était la façon de s'y prendre. Et surprise! Cela a marché. Cette fois-là au moins, il avait raison.

S'il est si facile de déclencher une récession, pourquoi ne pas enclencher le processus inverse pour stimuler la croissance et créer de la prospérité? Mais le ministre n'est pas prêt à faire cela. Il a haussé les taux d'intérêt pour ralentir l'économie et, au lieu de les réduire progressivement et plus rapidement, il menace de cesser de le faire, parce qu'il veut freiner la croissance de l'inflation. Il veut la ramener à 2 p. 100. Eh bien, quand commencera-t-il encore à serrer la vis? Quand les taux d'intérêt commenceront-ils à augmenter encore une fois, car l'inflation est loin d'être à 2 p. 100 à l'heure actuelle?

Il sait comment faire, mais il n'y est pas disposé car, à son avis, il est beaucoup plus important de ramener l'inflation à 2 p. 100 que de trouver des emplois aux chômeurs canadiens. C'est aussi simple que cela.

Le dollar canadien faisait-il ou non partie de l'Accord de libre-échange? Un ancien membre du Cabinet du gouvernement conservateur nous a dit qu'il faisait partie de l'Accord, non pas des documents que nous avons lus, mais du marché que notre premier ministre a conclu avec le président des États-Unis pour qu'il soit plus facile aux américains d'exporter chez nous et que notre pays devienne davantage une économie de filiale. Le gouvernement continuerait d'accroître la valeur du dollar canadien pour qu'il nous soit encore plus difficile de livrer concurrence sur le plan international.

C'est à cela que l'Accord rimait. Après tout, ce sont les Américains qui ont eu un énorme déficit commercial avec le Canada et ce sont eux qui voulaient renverser la tendance, et nous qui voulions faire tout ce que demandait l'Oncle Sam.

Le ministre veut ramener le déficit à 28,5 milliards de dollars. Au moins, il est cohérent. J'ai entendu le même chiffre chaque année depuis que je siège à la Chambre, et je sais qu'il était à peu près le même toutes les années précédentes. La cible reste donc la même, mais elle ne sera pas atteinte cette année, ni l'année prochaine. C'est dans deux ans que le déficit sera réduit à 28,5 milliards. Le ministre mérite donc une bonne note pour sa persévérance.

En ce qui concerne les augmentations de salaires, elles seront limitées. Mais ce que j'ai préféré et ce qui m'a vraiment fait rire, c'est que les augmentations des cadres, des sous-ministres et des dirigeants de sociétés d'État, des gens qui sont actuellement au sommet de l'échelle salariale, seront limitées au taux négocié par les employés assujettis aux négociations collectives. Si ces employés obtiennent 3 p. 100, le gouverneur de la Banque du Canada, qui a obtenu une augmentation de 30 p. 100 l'an dernier, obtiendra 3 p. 100 de plus que ce qu'il gagne actuellement. À elle seule, l'augmentation représentera une somme trois fois plus élevée que le salaire total du plus haut salarié du secteur soumis à la négociation collective.

• (2130)

Voilà la justice de notre ministre des Finances: il leur accorde le même taux. Peut-on parler d'austérité, dans ce cas?

Le total des coupes prévues dans ce budget s'élève à 1,1 milliard. Le vérificateur général a dit au ministre comment il pourrait récupérer plus que cela en un an, mais il a décidé de ne pas tenir compte de son avis. Rappelez-vous la proposition visant à imposer une nouvelle taxe aux banques parce qu'elles ne payaient pas d'impôt et la blague populaire selon laquelle un caissier de la Banque Royale payait plus d'impôt que la banque elle-même. Le ministre des Finances était censé leur faire rendre gorge et percevoir 2,5 milliards par ce seul moyen. Malheureusement, il y a deux ans, il a déclaré à la Chambre que ce serait trop difficile et qu'on laisserait les banques tranquilles, en ne leur demandant pas de payer les 2,5 milliards qu'elles seraient parfaitement capables de payer.

Le vérificateur général a déclaré qu'en 10 ans d'application de la taxe sur les ventes des fabricants, le gouvernement avait perdu 2,4 milliards de recettes parce qu'il n'avait pas assez de personnel pour vérifier les sociétés qui payaient cette taxe. Une fois de plus, parce qu'il est trop difficile de surveiller les sociétés, on les laissera s'en sortir avec 2,4 milliards.

Il disait aussi qu'embaucher un autre vérificateur à, disons, 40 000 $ par année, selon les chiffres du ministère des Finances, rapporterait entre 300 000 $ et 900 000 $ de recettes supplémentaires. Pour une dépense de 40 000 $, on obtiendrait des recettes de 0,3 à 0,9 million. Il disait qu'il y avait des centaines de millions de dollars à ramasser ainsi.

Il nous a dit à propos du programme de la TPS, qu'en raison du manque de vérificateurs, il n'était pas prêt à examiner les stocks. Il y avait différentes façons, mais l'une consistait à vérifier les stocks pour lesquels le gouvernement allait payer des crédits pour TPS, vu que la taxe de vente fédérale avait déjà été payée. Il se pourrait que l'on perde des millions de cette façon.

Le gouvernement a eu l'occasion de contrôler les sociétés et les contribuables à hauts revenus. Le vérificateur général lui a dit où certains étaient et il savait où étaient les autres. Mais il a préféré s'attaquer aux petits, comme il le fait en limitant les augmentations de salaires des plus petits salariés du secteur public, alors qu'il laisse tranquilles les gros salariés et les grandes sociétés, celles dont les stocks vont faire de l'argent aux dépens de la TPS, parce qu'il est trop difficile de s'attaquer aux gros.

Monsieur le Président, il ne nous a jamais expliqué pourquoi il était si difficile de s'attaquer aux banques pour percevoir 2,5 milliards. Le gouvernement n'a jamais essayé de répondre aux questions du vérificateur général en ce qui concerne le renforcement des contrôles, pour que les sociétés ne puissent pas réclamer des crédits indûs pour TPS sur leurs stocks. Pas la moindre explication, du moins à ma connaissance.

Les recettes de la TPS seront versées dans un fonds affecté à la réduction du déficit. Je me souviens que le ministre des Finances de Colombie-Britannique avait créé un nouveau fonds, pendant que je siégeais au sein de cette assemblée législative, il y a quatre ans. Il l'avait appelé le «Fonds de stabilisation du budget». À l'époque, on a pensé que quelqu'un de son ministère avait fait exprès de créer un nom dont les initiales anglaises (BS) disaient de façon imagée que ce n'était que de la foutaise, car tous savaient très bien que c'était exactement cela, et ils voulaient le révéler au monde.

Nous sommes ici en présence d'un autre fonds qui n'est que de la foutaise. Nous allons placer les recettes de la TPS, soit environ 20 ou 22 milliards de dollars, dans ce nouveau fonds et nous allons nous en servir pour payer entièrement le coût du service de la dette et acquitter cette dette. Le ministre des Finances a dit qu'au cours de l'année qui vient, le service de la dette, c'est-à-dire le paiement des intérêts, sera aux alentours de 45 milliards. Jusqu'à maintenant, il avait toujours cité des montants mitigés. Espérons que cette fois, ce montant sera le bon. Mais il y aura dans ce fonds la moitié de l'argent nécessaire au paiement des frais financiers de la dette du gouvernement, du moins au cours de la première année. Pourtant, c'est ainsi qu'il prévoit maîtriser la dette. C'est ainsi qu'il montrera à la population canadienne qu'il est déterminé à contrôler les dépenses et à nous amener à un point où il n'y aura pas d'autres emprunts.

Il existe un autre fonds comme celui de la Colombie-Britannique, dont le nom rappelle également que ce n'est que de la foutaise.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, j'ai écouté le député avec beaucoup d'intérêt. L'une des choses dont je n'entends pas parler de la part du troisième parti, le NPD, est sa plate-forme électorale. L'un des membres de ce parti est intervenu

aujourd'hui pour nous dire que les libéraux n'avaient pas de plate-forme électorale et que les libéraux faisaient ceci ou faisaient cela.

Nous, de l'Ontario, savons fort bien ce que le gouvernement néo-démocrate de cette province a fait. Ce gouvernement est allé courtiser l'électorat ethnique. Il a demandé aux minorités de voter pour lui en leur disant qu'il allait faire telles et telles choses pour elles. Encore la semaine dernière, l'aile provinciale de ce parti a tenu un congrès. Vous croiriez, monsieur le Président, que le mandat de ce gouvernement provincial est de faire ce que lui disent les simples citoyens, ce que les délégués lui recommandent de faire et que c'est bien ce qu'ils feront une fois au pouvoir. Or, le chef de ce parti est intervenu pour rappeler les délégués à l'ordre et leur dire que ce n'était pas ce que son gouvernement allait faire. On avait de plus en plus l'impression d'entendre parler un conservateur. Qu'est-ce donc qui distingue ce troisième parti des conservateurs?

Ce que je veux dire, c'est que le troisième parti, quand il veut faire quelque chose, sa politique ressemble à de la dictature. Nous savons que les conservateurs ont leur propre dictateur qui nous dit: «C'est ce que je dis, ou c'est rien du tout.»

Une voix: Qu'avez-vous bu ce soir?

M. Karygiannis: Je n'ai pas bu. Je ne touche pas à la boisson. Je suis tout à fait sobre et j'écoute mes électeurs. J'écoute les minorités.

Saviez-vous que parmi toutes les petites entreprises du Canada, 450 000 sont des entreprises familiales de quartier qui appartiennent à des Canadiens de première et deuxième générations? Je n'ai pas entendu le NPD dire quoi que ce soit à ce sujet.

Je me demande si le député du troisième parti interviendra au bout du compte pour nous dire ce que son parti fera. Ou fera-t-il comme ce chef de gouvernement provincial qui change d'avis comme de chapeau. Est-ce que le député va faire comme lui? Est-ce ainsi qu'il compte courtiser l'électorat?

Nous ne sommes pas des girouettes. Nous savons où nous allons. Je me demande si le député sait où il va ou s'il n'essaie pas de ménager la chèvre et le chou? Il pense: «Oh, le pouvoir est proche, nous allons commencer à ménager la chèvre et le chou.» Faites preuve de courage et de franchise, néo-démocrates, parce que vous êtes encore loin de gagner le concours de popularité.

M. Stupich: Monsieur le Président, il ne m'a pas laissé beaucoup de temps pour répondre à toutes ses questions.

M. Karygiannis: Eh bien, commencez.

M. Stupich: Monsieur le Président, je m'adresserai à vous, pas à lui et s'il le veut, il peut se donner la peine d'écouter. Il a peut-être écouté lorsque le NPD a parlé de ses solutions de rechange à la TPS, mais il écoutait malheureusement comme il le fait d'habitude, c'est-à-dire la bouche ouverte et les oreilles bouchées.

Nous avons présenté nos solutions. Entre autre, nous préconisions de ramener l'impôt progressif sur le revenu pour les contribuables des paliers supérieurs, de sorte que ceux qui gagnent les revenus les plus élevés soient imposés aux taux les plus élevés et paient des montants totaux plus élevés d'impôt sur le revenu.

Nous avons déclaré que nous éliminerions les dispositions qui facilitent la tâche aux entreprises—et nous ne parlons pas des petites entreprises familiales. Lorsque nous formions le gouvernement en Colombie-Britannique, nous avions deux taux d'imposition. Les petites entreprises payaient au taux inférieur, et la Colombie-Britannique était la seule province du Canada à faire cela. Lorsque nous parlons de faire payer les entreprises, nous parlons des grosses.

Nous ne trouverions pas trop difficile d'obtenir 2,5 milliards de dollars de plus des banques à charte. Nous ne trouverions pas difficile de majorer le pourcentage. . . de rétablir l'ancien pourcentage du total de l'impôt payé par les grandes entreprises. Même lorsque les libéraux formaient le gouvernement, les entreprises, par rapport aux particuliers, payaient près de deux fois plus que ce qu'elles paient aujourd'hui. Ce sont les conservateurs. . .

M. Karygiannis: Vous êtes pire que les conservateurs: vous êtes des hypocrites.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Je rappelle aux députés que des gens suivent le déroulement de nos travaux à la télévision. Il reste une minute au député.

• (2140)

M. Stupich: Monsieur le Président, je vous remercie de votre intervention.

Je vous l'ai dit, monsieur le Président, nous nous en prendrions aux hauts salariés et aux grandes entreprises. Nous réduirions certaines subventions. Il s'agit de centaines de millions de dollars. Le seul secteur où ils n'ont pas fait de réductions est celui des grandes entreprises, qui touchent des centaines de millions de dollars. Les plus grandes entreprises sont celles qui touchent le plus.

Une voix: Au moins, nous avons une politique.

M. Stupich: Elles donnent plus que les autres au Parti libéral, et ils surveillent cela. Il faut imposer davantage ceux qui devraient payer plus d'impôts, réduire les cadeaux aux grandes entreprises et leur faire payer leur

juste part. Il faut revenir à la proportion appliquée du temps des libéraux. Il y a moyen de faire cela d'une manière équitable. Tout est là.

Nous établirions un régime fiscal équitable. C'est ça la solution: nul besoin d'une TPS.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui sur le projet de loi portant pouvoir d'emprunt.

D'abord, je reste ébahi devant les propos des libéraux et des conservateurs, notamment du député de Toronto qui a une si grande gueule qu'il risque de s'avaler tout entier s'il n'y prend garde.

M. Karygiannis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si le député parlait de moi, je tiens à ce qu'il retire ses paroles. C'est à cause de ma grande gueule justement que j'ai été élu. Ça ne vous regarde absolument pas. J'ai été élu.

M. Laporte: Mon collègue ne devait pas être si arrogant et il devrait s'asseoir pour écouter les remarques; il a posé une question à mon collègue ici qui en connaît probablement davantage sur la façon de traiter les gens et sur la politique de notre pays qu'il n'en saura jamais et il a refusé d'écouter la réponse.

Il est resté assis pendant cinq minutes, il s'est adresé en hurlant au député et il n'a pas écouté sa réponse. Maintenant, il va invoquer le Règlement.

Si le député se souciait de savoir quelle était la position du NPD, il pouvait simplement se référer au bilan du Nouveau Parti démocratique dans la province de la Saskatchewan. Il continue à parler. Il ne veut pas entendre, parce qu'il sait très bien ce qu'il trouvera, s'il regarde l'histoire du Nouveau Parti démocratique qui a été élu dans cette province en 1971. Il est resté au pouvoir jusqu'en 1982.

Nous avons eu un budget équilibré pendant 11 ans en Saskatchewan, et nous avons quitté le pouvoir avec un excédent de 142 millions de dollars. C'est beaucoup plus que le gouvernement de Devine qui a maintenant un déficit de 5 milliards de dollars.

En fait, quand Grant Devine a été élu premier ministre de la Saskatchewan en 1982, il a fait le tour de la province en disant: «Nous pouvons nous permettre de mal gérer la province et nous aurons quand même un budget équilibré.» Il n'a pas eu de budget équilibré depuis huit ans.

Si le député veut examiner le bilan du NPD et du CCF avant lui dans cette province, il verra qu'il est excellent. Il verra aussi que le bilan de Dave Barrett, qui a été premier ministre de la Colombie-Britannique dans les années 70, est très bon.

Maintenant, Bob Rae est premier ministre de l'Ontario. J'espère qu'il posera cette question dans deux ou trois ans, après que le gouvernement ontarien aura eu la possibilité de mettre bon ordre à la pagaille que le premier ministre Peterson a laissé au gouvernement. Dans sa campagne électorale, il a prétendu qu'il y avait un excédent budgétaire, mais il s'est avéré qu'il y avait un déficit de 2,5 milliards de dollars. Il y a des milliers de gens au chômage. Les faillites se multiplient à une allure folle.

Il parle des petites entreprises. Or, les petites entreprises de l'Ontario sont bien mal en point, tout comme celles de la Saskatchewan.

Cela m'amène à parler de l'aspect du budget dont je voulais traiter à l'origine. Dans ma circonscription de Moose Jaw—Lake Centre, on trouve des petits entrepreneurs, des travailleurs, des agriculteurs et des personnes âgées.

Rien n'est prévu dans ce budget pour aider ces gens-là. Bon nombre de mes électeurs m'ont dit: «Je travaille d'arrache-pied. J'essaie d'améliorer mon sort, mais à chaque coup, le gouvernement augmente les impôts. La situation devient intolérable, je ne peux plus survivre.» C'est ce qu'ils me disent.

La même chose vaut pour ce budget. Le ministre a déclaré qu'il n'y avait eu aucune augmentation d'impôt. Il n'y en a pas eu, parce qu'il vient d'introduire la TPS au 1er janvier. Comme on dit, c'est toujours le même tour de passe-passe que jouent les conservateurs.

En 1988, ils nous promettaient une TPS sans aucune incidence sur les recettes pour remplacer la taxe sur les ventes des fabricants. Cela ne devait pas augmenter les taxes. En décembre 1990, certains signes nous ont permis de voir que le gouvernement allait enregistrer des recettes excédentaires de 5 milliards de dollars et peut-être même de 10 milliards. Cela représente une énorme augmentation de taxes, ce qui ne plaît pas tellement aux propriétaires de petites entreprises de la Saskatchewan.

Et comment le gouvernement conservateur de la Saskatchewan a-t-il réagi? En imposant une taxe de vente provinciale. Nous avons maintenant une TPS provinciale qui s'appliquera à partir du mois d'avril à tous les produits et services visés par la TPS fédérale. Ainsi, les gens qui iront au restaurant devront payer 14 p. 100 de plus qu'auparavant. Ceux qui auront recours aux services de plombiers, de mécaniciens ou d'autres ouvriers paieront 14 p. 100 de plus qu'auparavant. Cela causera du tort aux

petites entreprises, ainsi qu'aux travailleurs de ma circonscription.

Le gouvernement a présenté aussi un projet de loi sur l'assurance-chômage. La ministre de l'Emploi—ou devrais-je dire la ministre du Chômage—avait dit que ce nouveau projet de loi permettrait au gouvernement de consacrer plus d'argent à la création d'emplois. Elle a dit qu'il améliorerait le régime d'assurance-chômage afin que les Canadiens soient mieux protégés. Tout ce que nous avons vu, c'est une hausse des cotisations, une baisse des prestations et, maintenant, le gouvernement réduit de 100 millions de dollars les fonds affectés à la création d'emplois. En plus de cela, les cotisations, qui devaient rester inchangées, ont été augmentées également.

Les travailleurs de Moose Jaw, comme ceux des autres régions du pays, devront payer 100 $ de plus cette année pour l'assurance-chômage et 150 $ de plus l'an prochain. Les petits entrepreneurs devront payer environ 140 $ de plus, ce qui réduira encore davantage leurs chances de survie.

Le gouvernement prétend qu'il n'a pas augmenté les impôts, mais il l'a fait de façon indirecte. Les paiements de transfert diminueront d'environ 4,5 millions de dollars au cours des cinq prochaines années. Cela veut dire que les provinces devront réduire les services ou transférer le fardeau aux municipalités. En Saskatchewan, le gouvernement provincial a fait les deux. La ville de Moose Jaw fait face à des hausses énormes des coûts à cause de cela, et la situation ne s'améliorera pas. D'autres municipalités disent qu'elles devront simplement réduire les services. D'une façon ou d'une autre, les Canadiens moyens sont les grands perdants dans ce budget.

Les habitants de ma circonscription se demandent bien où est le gouvernement. C'est un gouvernement qui est censé bien gérer l'économie; pourtant, comme les libéraux l'ont fait avant lui, il a mis le Canada dans une situation désastreuse. Ce n'est pas le Nouveau Parti démocratique qui a accumulé une dette nationale de 400 milliards de dollars. En Saskatchewan, ce n'est pas le Nouveau Parti démocratique dont le budget de fonctionnement affiche un déficit de 5 milliards de dollars, ce sont les gestionnaires, les gens qui sont censés gérer l'économie, les conservateurs qui sont les auteurs de cet échec lamentable.

En fait, en 1982, beaucoup d'hommes d'affaires canadiens considéraient le premier ministre Blakeney comme un homme qui savait diriger une économie. C'était un premier ministre néo-démocrate. Il savait créer des programmes sociaux justes et donner une chance équitable aux entreprises. Voilà ce dont notre pays a besoin.

Le gouvernement a prévu un montant de 1,3 milliard de dollars pour venir en aide à l'agriculture. Or, nous ne savons pas très bien où vont aller ces 1,3 milliard de dollars. Je serais prêt à parier cependant que cet argent ne servira pas à garder le Canada rural en vie. Il ne servira pas à aider les familles agricoles à survivre. Cela constituera plutôt un beau petit programme attrayant qui paraîtra bien pendant un an ou deux, peut-être trois. Il servira à tâcher de garder Grant Devine au pouvoir. Il va bien sûr échouer. Il sera conçu pour aider le gouvernement actuel à rester au pouvoir, ce en quoi il échouera également à mon avis.

À cause de ce budget, les travailleurs canadiens sont déçus, les chefs de petites entreprises sont découragés et les personnes âgées sont tout simplement choquées. Le gouvernement n'a tout simplement pas tenu compte de leurs besoins. Il n'a tout simplement pas tenu compte de leurs voeux. Voilà ce que le gouvernement a fait. Il n'a pas répondu aux besoins de ma circonscription et n'a certes pas répondu à ceux du reste du pays.

Il y a plusieurs mois, mes collègues ont demandé au ministre à la Chambre de faire baisser les taux d'intérêt. Pourquoi ne les fait-il pas baisser de 2 p. 100 pour aider les petites entreprises, les travailleurs, les gens qui ont une hypothèque à payer et ainsi de suite? Le ministre des Finances a dit: «Vous, les néo-démocrates, ne faites que vous plaindre. Nous venons de connaître sept bonnes années de croissance économique, et maintenant que le temps est venu de nous serrer la ceinture, vous vous plaignez.» Quelle farce! Quelle insulte!

Le ministre devrait aller dire aux habitants de la Saskatchewan qu'ils ont connu sept bonnes années de croissance économique et qu'ils doivent maintenant se serrer la ceinture, car ils ont du mal à survivre. Ils trouveraient cela très insultant. Ces sept années ont peut-être été bonnes pour Conrad Black et ses semblables, mais elles ne l'ont pas été pour les habitants de la Saskatchewan et de la majeure partie du pays.

• (2150)

Ce budget s'inscrit dans la ligne de pensée de ce gouvernement qui a réussi à démolir complètement toute notre infrastructure par la déréglementation des transports, la politique de ciel ouvert qui s'annonce, la déré-

glementation éventuelle des communications, la réduction des services postaux et les compressions à VIA Rail. La liste est interminable. Et l'Accord de libre-échange a eu une influence extrêmement néfaste.

Je conclus. En écoutant ce débat, je ne peux pas m'empêcher de rire en entendant libéraux et conservateurs se lancer des pointes et toutes sortes de remarques, car ce sont eux qui ont mis notre pays à mal et l'ont réduit à son état actuel.

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, je m'adresse particulièrement aux députés de Nanaimo—Cowichan et de Moose Jaw—Lake Centre. Je tiens à ce qu'ils entendent tous deux mes observations. Sauf erreur, le premier nous a donné une recette pour contrôler le déficit, c'est-à-dire réduire et éliminer le déficit du Canada. Je trouve cela curieux parce que le député a déjà fait partie d'un ancien gouvernement de la Colombie-Britannique qui a converti un excédent de 100 millions de dollars en un déficit du même montant en l'espace de quelques mois à peine. J'ignore quel type de recette il peut bien offrir à la population canadienne sur la façon de traiter le déficit.

À mon avis, il est très clair que ce gouvernement a pris un sérieux engagement qui est la pierre angulaire des mesures qu'il prend pour promouvoir la reprise économique et faire disparaître ce déficit que nous considérons comme la principale raison du malaise qui nuit à notre économie et à notre avenir.

Le député a parlé de la TPS, mais sans jamais faire valoir ses effets positifs. Il y a notamment le fait qu'elle est été conçue pour permettre au Canada de soutenir la concurrence de l'économie mondiale. Nos exportations s'en trouvent facilitées. Notre secteur de la fabrication jouit d'une plus grande liberté parce qu'en réalité, il peut accéder plus facilement au marché mondial, grâce sûrement à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis ainsi qu'aux négociations du GATT, mais il peut mieux soutenir la concurrence depuis l'élimination de la taxe sur les ventes des fabricants.

Il n'a pas mentionné ces avantages et n'a pas félicité sa province qui, en harmonisant les taxes, a simplifié le régime et a accru son efficacité. Je félicite la province de la Saskatchewan et je regrette que le député de cette province n'ait pas jugé bon de le faire.

Il a parlé de l'assurance-chômage et des modifications que nous avons apportées, mais il oublie le recyclage qui est maintenant possible grâce aux fonds de 800 millions de dollars qui sont prévus à cette fin et qui permettront au secteur privé de donner un nouvel élan à ses travailleurs, afin qu'ils puissent enfin participer pleinement à cette économie mondiale à laquelle doivent s'adapter pratiquement tous les Canadiens.

Il parle en outre de modifications dans les services offerts et de la décision des provinces de refiler certaines responsabilités aux municipalités. Manifestement, nous voulons qu'en Saskatchewan, en Ontario et partout ailleurs, on comprenne qu'il est temps de suivre l'exemple établi dans le budget du ministre des Finances. Il faut que les autres organismes provinciaux et municipaux se penchent sur ce qu'ils font des deniers publics et évitent le chevauchement des responsabilités. Nous devons simplifier les choses aux Canadiens et nous avons donné le ton pour l'avenir dans notre budget.

M. Laporte: Monsieur le Président, mon ami a posé une foule de questions et fait de nombreuses observations.

Premièrement, s'il veut féliciter Grant Devine, je l'invite à une réunion. Je lui en organiserai une où il pourra féliciter mes électeurs. Ce sera formidable.

Quant au gouvernement de la Colombie-Britannique, il n'a jamais eu de déficit budgétaire sous le gouvernement Barrett. Il a même ramené la dette de 550 millions dont il avait hérité à 250 millions. Il l'a réduite tout en équilibrant le budget. C'est un bel exploit.

Le gouvernement ne tarit pas sur la création d'emplois. Mais il y consacre 100 millions de moins. Les gens des CEC ne font pas de déclarations publiques, mais si vous les coincez quelque part, ils vous parleront des problèmes que le gouvernement cause dans la création d'emplois. Ils vous diront qu'on les empêche d'agir et qu'ils ne peuvent s'occuper activement de certains problèmes de chômage. C'est la faute du gouvernement actuel, qui a suivi les traces du gouvernement libéral qui l'a précédé. Je trouve la situation très drôle.

Enfin, en ce qui concerne le projet de loi sur l'Accord de libre-échange, les grosses entreprises disent maintenant que la seule façon dont elles pourront exercer une concurrence au Canada, c'est d'avoir un peu d'harmonisation, ce qui signifie que nous devons abaisser certaines des normes sociales et réduire les impôts. C'est la seule façon dont elles peuvent exercer une concurrence, sinon, elles seront malheureusement contraintes de s'installer

aux États-Unis et d'exporter leurs produits vers le Canada.

C'est ce que nous avons hérité du gouvernement conservateur; c'est ce qu'il nous a légué.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, avant que je ne commence, si vous vérifiez, je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que nous ne tenions pas compte de l'heure, afin que je puisse terminer mon intervention, et pour qu'il n'y ait pas de période de questions et de réponses.

M. Angus: Nous nous sommes consultés. Le député a dit qu'il ferait une intervention de dix minutes, sans question ni commentaire; aussi, même sans regarder l'horloge, nous dépasserons l'heure prévue de six, sept ou huit minutes tout au plus.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre accepte-t-elle à l'unanimité la motion déposée par le député?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Vous avez dix minutes.

M. Angus: Nous acceptons seulement parce qu'il est un gentleman.

M. Volpe: Je vous remercie.

Monsieur le Président, je trouve un peu ironique que le gouvernement nous demande d'adopter ces prévisions des dépenses, alors que, fondamentalement, son budget exige de la Chambre qu'elle fasse fi de la réalité actuelle. Le gouvernement ignore une réalité qui heurte chaque Canadien et Canadienne de plein front. Tout le monde au pays reconnaît que nous sommes en période de récession économique. Tous les indicateurs économiques des 11 derniers mois révèlent que l'économie et le pays sont en train de déraper, mais le gouvernement dit que les compressions sont la solution. Nous devons augmenter les taxes et les impôts, car le déficit et la dette sont très inquiétants. Personne ne conteste cela.

En fait, les Canadiens et tous les députés de cette Chambre se sont montrés plus que patients. Ils ont, par exemple, et je lirai ici quelques statistiques, vu le gouvernement augmenter en 1985, comparativement à l'année précédente, de 4,6 p. 100 la part des recettes de l'État que l'impôt sur le revenu rapporte. L'année suivante, le gouvernement l'a augmentée à nouveau de 4,03 p. 100, puis en 1987, de 0,18 p. 100, et en 1988, de 1,47 p. 100. En tout, au cours des six dernières années, le gouvernement a haussé de 9,03 p. 100 la part des recettes provenant de l'impôt sur le revenu. C'est une augmentation de 66 p. 100 par rapport au pourcentage perçu en 1984. En dollars, une augmentation de 66 p. 100 représente le prélèvement sur les revenus des particuliers, de 25,457 milliards de dollars de plus en 1990, par rapport à 1984.

Une voix: C'est honteux.

M. Volpe: Et je me permets d'ajouter, monsieur le Président, que les Canadiens se sont accommodés de cela. Ils ont dit que cet argent devait bien avoir son utilité. Mais le gouvernement est allé plus loin en disant que les Canadiens sont généreux. La même chose vaut pour la taxe d'accise au cours de la même période: nous avons constaté une hausse de 58 p. 100 de la taxe d'accise. En dollars d'origine, cela représente une somme additionnelle de 12,447 milliards perçue du contribuable canadien, pour un total net de 37,904 milliards de dollars, monsieur le Président, seulement pour les six dernières années.

Les Canadiens doivent exiger de savoir où est passé cet argent.

Une voix: Dans la chasse d'eau.

M. Volpe: Si vous vous présentez à la Chambre aujourd'hui en disant que vous avez besoin de plus d'argent parce qu'il faut régler le problème de la dette et du déficit, parce qu'il faut améliorer la compétitivité des sociétés canadiennes ou parce qu'il faut rendre l'économie canadienne plus compétitive sur le marché mondial, nous avons le droit de demander où sont passés ces 37,904 milliards de dollars.

• (2200)

En fait, la part totale des recettes venant des impôts directs a augmenté de 51,8 p. 100 entre 1984 et 1989, et de 57,06 p. 100 pour les impôts indirects.

Nous avons toujours le droit de demander au gouvernement ce qu'il a fait de cet argent et ce qu'il se propose de faire.

Il n'y a qu'une conclusion à tirer des suggestions du ministre des Finances à la Chambre des communes, et c'est que le gouvernement ne savait pas ce qu'il faisait au cours des six dernières années. . .

M. Wappell: Cela paraît vraisemblable.

M. Volpe: . . .ou bien il était notoirement incompétent.

Nous avons entendu fréquemment que nous devons faire en sorte que les fabricants canadiens ainsi que le secteur industriel et commercial soient plus compétitifs. De 1984 à 1985, le gouvernement a réduit de 6 p. 100 la part de ses recettes provenant de l'impôt sur le revenu

des sociétés. L'année suivante, en 1986, il l'a réduit encore de 19,1 p. 100. Il a changé d'idée en 1987 et il l'a légèrement augmentée de 3,5 p. 100. Les deux années suivantes, cependant, il l'a fait baisser de 8,5 et de 8,3 p. 100.

Sur le plan des recettes du gouvernement—rappelez-vous que le gouvernement prétend réduire le déficit et la dette publique—, cela a permis aux sociétés de diminuer leur part des recettes publiques de 34 p. 100 en même temps que celle de l'impôt sur le revenu des particuliers augmentait de plus de 9 p. 100.

Vous vous dites peut-être que cet argent a été bien dépensé. Est-ce bien le cas? Les intérêts sur la dette publique ont augmenté pendant cette période de seulement 6,9 p. 100 ou, si vous préférez, de 16 439 000 000 $. Cela représente un écart net de quelque 13 milliards.

Les Canadiens demandent encore: Qu'avez-vous fait de cet argent? Avez-vous tenu compte par exemple de certaines préoccupations au sujet du commerce international? Avons-vous amélioré notre compétitivité de ce côté-là ou la compétitivité de notre secteur de la fabrication? Dans le commerce international, par exemple, il serait éclairant pour quelques députés ministériels d'apprendre qu'il y a eu une diminution de 61 p. 100 de notre balance des paiements nette. Grâce à cet extraordinaire gouvernement, nous n'en sommes plus qu'à 12,2 milliards.

Puisqu'il faut continuer de donner autant d'argent à ce gouvernement, nous voulons voir ce que nous recevons en échange.

Que recevons-nous? Nous avons eu droit à une réévaluation du dollar. Et cette appréciation de notre dollar a réduit de 10,6 p. 100 la capacité concurrentielle de notre secteur manufacturier pour les marchés d'exportation.

Le ministre des Finances peut venir nous dire à la Chambre que nous devons augmenter nos recettes afin de réduire la dette et le déficit. On n'a qu'à regarder les chiffres que publie le gouvernement pour constater que quelque chose ne va pas. Et quand on sait que quelque chose cloche dans pareille politique, comment peut-on avoir le culot de demander à la Chambre de réduire encore un peu nos dépenses, en pleine récession alors que les gens ont besoin d'un peu d'aide?

Qu'est-ce que le gouvernement a fait avec l'argent que les gens lui ont donné? Lorsqu'il a réduit les impôts des sociétés et augmenté les impôts des particuliers, a-t-il accru la capacité concurrentielle de notre secteur manufacturier? Il est en train de s'écrouler partout au Canada, mais surtout en Ontario.

Le gouvernement a-t-il résolu le problème du chômage? Celui-ci a augmenté de 34,2 p. 100 depuis l'année dernière à l'époque du budget.

Mon Dieu, monsieur le Président, comment un Canadien sain d'esprit peut-il prétendre que nous devons contribuer davantage aux recettes du gouvernement alors que nous ne recevons rien en échange de cet argent?

Qu'avons-nous fait, par exemple, à propos de la Planification de l'emploi? Nous sommes censés former une main d'oeuvre qualifiée. Mais nous avons réduit de 12,5 p. 100 les fonds alloués à la Planification de l'emploi.

Si les Canadiens ne peuvent pas utiliser cet argent pour stimuler leur commerce et leurs industries ni pour créer des emplois, alors pourquoi, pour l'amour de Dieu, demandons-nous cet argent? Sommes-nous conscients que, l'année dernière, nous avons augmenté les primes d'assurance-chômage de 17 p. 100, et que nous les avons majorées de 24 p. 100 de plus cette année? Qu'allons-nous faire de cet argent si nous ne le mettons pas à la disposition des Canadiens?

Il suffit d'examiner l'industrie de la construction, car elle a pratiquement disparu dans tout le Canada, surtout en Ontario. Seulement à Toronto, le taux de chômage dans l'industrie de la construction est de 85 p. 100, je dis bien 85 p. 100, et il est même plus élevé dans certains secteurs de ce marché du travail spécialisé. Par exemple, 99 p. 100 de chômeurs chez les menuisiers, 88 p. 100 chez les électriciens, 87 p. 100 chez les plâtriers.

Ce qui est encore plus important, c'est que ce moteur qui fait rouler l'économie dans le sud de l'Ontario entraîne aussi le riche secteur des industries tertiaires connexes comme, par exemple, les courtiers d'assurances et leur personnel, les avocats et leur personnel ainsi que les comptables et leur personnel. Le secteur immobilier s'est tout simplement effondré.

Ce budget tient-il compte de la réalité? Non. Il ne fait absolument rien. Reconnaît-il que le temps est venu pour le gouvernement de passer à l'action plutôt que de se contenter de réagir? Pas davantage. Pourtant, à en juger aux chiffres que je vous ai fournis, monsieur le Président, les Canadiens ont fait preuve d'une grande générosité depuis six ans, et pour tout salaire, ils n'ont droit qu'à un soufflet de la part du gouvernement.

Le gouvernement doit avoir une autre raison pour se retirer du secteur économique, du secteur social et du

secteur politique. Serait-ce qu'il n'a plus confiance dans notre pays? Assistons-nous à la délégation de la compétence financière qui sera bientôt suivi par celle de la compétence politique?

La seule chose à laquelle je puisse penser, c'est que nous avions besoin d'épargner suffisamment d'argent pour envoyer la navette de nouveau dans l'espace dans l'espoir qu'elle nous ramènera peut-être le ministre des Finances les pieds sur terre. Compte tenu de toutes ces compressions budgétaires et hausses d'impôt, c'est comme si le ministre des Finances assistait indifférent à l'écroulement du pays. Il nous faut un budget qui réponde aux besoins des Canadiens et des Canadiennes. Ce n'est pas encore cela!

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 22 heures, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 22 h 07.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 6 mars 1991

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES JEUX D'HIVER DU CANADA

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, à la suite de la clôture des Jeux du Canada à Charlottetown, j'ai l'honneur et la fierté de prendre la parole à la Chambre pour rendre hommage à tous les athlètes canadiens qui ont participé aux Jeux d'hiver du Canada de 1991.

Je suis particulièrement fier de nos athlètes de l'Île-du-Prince-Édouard pour leurs belles performances. Cette province a gagné une médaille d'or en boxe, remportée par Mark Docherty, et trois médailles de bronze, deux remportées en boxe par Gerry Ryan et Trevor McAdam, et une en curling par le quatuor de Sean Matheson.

Je voudrais féliciter tous les organisateurs des Jeux du Canada et les milliers de bénévoles qui se sont révélés des Canadiens exceptionnels.

J'aimerais aussi remercier le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, le gouvernement fédéral et en particulier le ministère de la Jeunesse, de la Condition physique et du Sport amateur pour tous les efforts qu'ils ont déployés et le soutien qu'ils ont apporté aux jeux.

Enfin, je voudrais féliciter personnellement tous les athlètes qui ont participé aux Jeux et qui ont fait de cette rencontre culturelle et athlétique un événement vraiment canadien.

Oui, Canada, nos jeunes sont formidables; oui, Canada, nos athlètes peuvent se mesurer aux autres; oui, Canada, nous sommes un grand pays.

LE TOURISME

M. Ken Atkinson (St. Catharines): Monsieur le Président, vous le savez, le tourisme figure au deuxième rang parmi les secteurs les plus importants de l'économie de l'Ontario. Or, depuis deux ans, ce secteur subit des pertes considérables. Je me réjouis donc que le ministre d'État chargé des petites entreprises et du tourisme ait annoncé son intention de consacrer 4 millions de dollars à promouvoir le sud de l'Ontario comme destination touristique.

Les crédits ainsi alloués aux exploitants d'entreprises touristiques et d'attractions touristiques de la région devraient les aider dans leur campagne de publicité destinée à convaincre le plus d'Américains possible à nous rendre visite. Au lieu de chercher à rivaliser avec leurs concurrents, des exploitants seront appelés à collaborer entre eux et à vanter les divers avantages du sud de l'Ontario.

Pour réussir, cette initiative a besoin de la collaboration et de la participation financière à la fois de la province et du secteur privé. La province devra autoriser les crédits nécessaires en vue de revitaliser cet important secteur et participer activement à cette démarche.

J'exhorte le gouvernement de l'Ontario et le secteur privé de la région à appuyer ce programme avec enthousiasme, de façon à susciter chez le plus de touristes possible le désir de venir visiter notre pays.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, Earl Pratt et Ivan Morgan, de la Jamaïque, ont été victimes de violations des articles 14 et 7 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. De concert avec Amnistie internationale, je demande à la Direction des droits de la personne des Affaires extérieures d'intervenir en leur nom.

Pratt et Morgan doivent être exécutés demain matin à la Jamaïque. Le Canada est obligé de faire respecter et de

Article 31 du Règlement

renforcer les instruments ainsi que les décisions sur les droits de la personne.

Le ministre responsable de la Direction des droits de la personne des Affaires extérieures va-t-il intervenir immédiatement et demander au ministre des Affaires étrangères de la Jamaïque d'empêcher cette exécution?

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Ken Monteith (Elgin—Norfolk): Monsieur le Président, l'initiative annoncée hier par le ministre de l'Environnement et visant à empêcher la pollution des Grands Lacs constitue une étape importante dans l'assainissement de ces nappes d'eau. Représentant des Canadiens qui vivent et travaillent le long du lac Érié, je suis heureux de constater que les divers secteurs vont contribuer à mettre au point les stratégies requises pour réduire considérablement la quantité de substances toxiques qui polluent les Grands Lacs.

Je suis heureux aussi de savoir que des fonds seront mis à la disposition des industries pour les aider à utiliser la technologie afin de combattre la pollution dans leurs installations. La prévention de la pollution créera un environnement plus sain pour tous les Canadiens.

* * *

LES RÈGLEMENTS SALARIAUX

M. Don Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, hier, devant le Empire Club et le Canadian Club of Toronto, le ministre des Finances a déclaré que son gouvernement cherchait à mettre un terme aux règlements salariaux supérieurs de 2 à 3 p. 100 au taux d'inflation, et parfois plus.

L'an dernier, le taux d'inflation s'établissait à 5 p. 100. Je me demande quel secteur de la main-d'oeuvre canadienne a touché des augmentations salariales annuelles de 7 ou 8 p. 100.

Travail Canada affirme que les travailleurs du secteur privé ont obtenu en moyenne une augmentation de 5,7 p. 100, les employés du secteur public, une augmentation de 5,9 p. 100 et les fonctionnaires fédéraux, une hausse de seulement 5,3 p. 100.

Alors, qui, croyez-vous, touchait une augmentation de 7 ou 8 p. 100? C'était les cadres supérieurs évidemment, une augmentation de 7,8 p. 100 pour ceux de Toronto et de 7,3 p. 100 en moyenne pour les autres. Un directeur général gagne en moyenne 450 000 dollars par année.

Le ministre des Finances ferait mieux de prendre pour cible ses bons copains de Bay Street, au lieu de rejeter sur les ouvriers la responsabilité de la récession qui nous frappe actuellement.

J'espère que le ministre des Finances enverra une copie de son allocution au gouverneur de la Banque du Canada qui a obtenu une augmentation salariale annuelle s'élevant jusqu'à 21 p. 100 ces trois dernières années.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, je tiens aujourd'hui à vous exprimer ma profonde déception et ma très grande frustration face à un communiqué de presse émis par le gouvernement du Québec hier après-midi, relativement à un programme conjoint fédéral-provincial de décontamination de sites orphelins désignés à hauts risques pour l'environnement.

Quelle ne fut pas ma surprise, monsieur le Président, de constater que des cinq sites proposés par le Québec, aucun ne se trouve en Abitibi—Témiscamingue, là où l'on retrouve le plus grand nombre de ces sites, dont celui de Duparquet qui a été jugé par le gouvernement du Québec à haut risque et dangereux pour l'environnement.

J'ai donc, en date d'aujourd'hui, fait connaître mon profond mécontentement au ministre Pierre Paradis et à l'honorable Robert de Cotret, et j'exhorte ces derniers à prioriser, dans une deuxième phase, et dans les plus brefs délais, les sites abandonnés contaminés et dangereux de ma région.

* * *

[*Traduction*]

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Bob Kilger (Stormon—Dundas): Monsieur le Président, les consommateurs de Sudbury et d'Ottawa qui ont déposé de nombreuses plaintes auprès du Bureau de la politique de concurrence du ministère des Consommateurs et des Sociétés au sujet du prix de l'essence, accueillent avec circonspection la nouvelle que le ministère a finalement décidé de réagir et d'ordonner une enquête sur la possibilité d'alignement des prix dans ces deux villes.

Depuis plusieurs mois, les consommateurs de toutes les parties du Canada ont des soupçons à propos du prix de l'essence et des diverses raisons alléguées pour expliquer de grands écarts de prix d'un bout à l'autre du pays. Le gouvernement, cependant, n'a fait que promettre de surveiller la situation.

Cette enquête aurait dû commencer plus tôt. Les Canadiens méritent d'être protégés contre l'exploitation à la pompe. Ils veulent que le gouvernement leur assure

que le prix de l'essence sont effectivement équitables. Reste à voir si le gouvernement peut donner de telles assurances.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le 2 novembre 1989, le ministère de l'Environnement du Québec écrivait au député fédéral de Témiscamingue, M. Gabriel Desjardins, en ce qui concerne les lieux contaminés dits orphelins à risques élevés. Dans cette lettre, il est mentionné qu'il y a des sites à Arntfield, deux à Duparquet, deux à Cadillac et un à Joutel.

Hier, le ministre de l'Environnement du Québec, M. Pierre Paradis, approuvait une entente fédérale-provinciale de décontamination des sites orphelins à risques élevés au Québec, mais il a oublié ces sites dangereux. Dans cette entente, c'est le Québec qui a choisi les sites.

Monsieur le Président, encore une fois, le ministre de l'Environnement du Québec a perdu le Nord du Québec, et la population de l'Abitibi—Témiscamingue ira au paradis, ou en enfer, avec ces lieux contaminés et qui sont dangereux.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, le dernier exposé budgétaire du ministre des Finances fait penser à la littérature du XIX^{e} siècle: il faut lire entre les lignes pour en saisir le sens. Le plus important n'est pas ce qu'il dit, mais ce qu'il tait.

Bien des localités du nord de l'Ontario comptent sur l'exploitation minière et forestière pour assurer leur bien-être. Or, la politique de resserrement du crédit et d'appréciation du dollar ont paralysé ces industries.

• (1410)

Comment ce budget leur vient-il en aide? En réduisant les paiements de transfert et en faisant porter une charge encore plus lourde aux municipalités, déjà mal en point à cause de la récession que nous devons au gouvernement.

Le ministre des Finances prévoit un taux de chômage de 10 p. 100. Dans la plupart des localités du Nord, il atteint déjà presque le double et il promet d'augmenter encore. Que propose le budget pour aider les chômeurs? Il ampute de 100 millions de dollars les ressources consacrées au recyclage, aux logements sociaux, à la santé et à l'aide sociale. Que dit le budget? Rien du tout.

Pour le nord de l'Ontario, le budget de l'an dernier, avec ses compressions mortelles, prenait l'allure d'un massacre à la Stephen King. Celui de cette année, par ce lourd silence, fait plutôt songer aux films d'Alfred Hitchcock. C'est un effroyable suspense.

* * *

LE BUDGET

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, le ministre des Finances a fait des choix intéressants dans son budget. Par exemple, il a choisi de garder la déduction fiscale pour frais de représentation accordée aux entreprises, ce qui coûte 1,1 milliard de dollars. En fait, il a même améliorer cette déduction pour qu'elle s'applique à la nouvelle taxe sur les produits et services. Le ministre des Finances a également choisi de réduire du même montant, soit 1,1 milliard de dollars, la contribution du gouvernement fédéral au financement des services de santé.

Voici ce que le premier ministre a dit au sujet des services de santé en août 1983:

> Le Parti progressiste conservateur est en faveur d'un régime d'assurance-maladie universel de qualité pour les Canadiens. La situation se détériore maintenant parce que le gouvernement fédéral a décidé unilatéralement et arbitrairement de réduire les paiements versés aux provinces, qui doivent maintenant assumer elles-mêmes les coûts. C'est ça le problème.

Aujourd'hui, les Canadiens veulent savoir pourquoi le gouvernement du premier ministre a lui-même aggravé le problème qui existait en 1983. Ils veulent savoir pourquoi il a choisi de s'en prendre à l'assurance-maladie pour protéger les grandes entreprises.

* * *

L'ACCORD SUR LES PLUIES ACIDES

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, le président George Bush sera à Ottawa, les 13 et 14 mars prochains, pour signer l'accord bilatéral entre le Canada et les États-Unis sur les pluies acides.

Cet accord engage nos deux pays à réduire de façon permanente les émissions causant les pluies acides, afin qu'elles ne menacent plus l'environnement au Canada.

La signature de l'accord entre les gouvernements canadien et américain sur la qualité de l'air marque le point culminant d'une longue série d'efforts de la part de notre

Article 31 du Règlement

gouvernement en vue de résoudre le problème des pluies acides.

L'accord sur la qualité de l'air, en plus des mesures prévues dans le programme canadien de lutte contre les pluies acides et dans l'U.S. Clean Air Act, nous permettra de résoudre le problème des pluies acides et de nous attaquer à d'autres éléments qui causent la pollution transfrontalière, dont le smog urbain et les agents toxiques.

* * *

LES MINES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, on a annoncé hier que 400 autres emplois miniers disparaîtront à Elliot Lake d'ici quelques mois. La perte d'emplois dans ce secteur, depuis l'été dernier, s'élèvera ainsi à près de 3 000.

Ces réductions d'effectifs auront une incidence considérable sur les petites entreprises locales, le gouvernement municipal, les commissions scolaires et l'ensemble de la collectivité, car les pertes d'emplois atteindraient le nombre de 5 100, soit plus de 60 p. 100 de la main-d'oeuvre.

Elliot Lake et les collectivités avoisinantes de la côte nord font les rajustements économiques considérables qu'il faut pour maintenir leur prospérité.

Or, le gouvernement fédéral doit réagir sans tarder en approuvant le budget de 6,3 millions de dollars prévu pour le Programme Développement des collectivités, en accordant une garantie d'emprunt de la SCHL qui assurera la viabilité du projet de logements pour retraités, en autorisant le financement de meilleures aides à la navigation à l'aéroport local et en décentralisant des ministères et des organismes du gouvernement fédéral pour installer des bureaux à Elliot Lake.

La population d'Elliot Lake a l'attitude qu'il faut pour surmonter cette crise mais, pour y parvenir, elle a absolument besoin du soutien du gouvernement fédéral.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT DE MARCHANDISES

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, je me permets aujourd'hui de soulever en cette Chambre une préoccupation qui m'inquiète grandement en raison des répercussions qu'elle pourrait impliquer chez les travailleurs du Canadien National, à Jonquière. Voici ma préoccupation, monsieur le Président. Des discussions ont cours depuis plusieurs mois entre le Canadien National et la compagnie Roberval Saguenay, afin que cette dernière prenne charge du transport de marchandises au Saguenay—Lac-Saint-Jean. En soi, cela peut être bon et profitable pour l'ensemble des parties. Mais ce qui m'inquiète, c'est que la compagnie Roberval Saguenay, en voulant réaliser un bon *deal*, portera un dur coup aux travailleurs du Canadien National. Il y a suffisamment d'informations qui me sont parvenues pour me permettre de croire que le *deal* entre le Canadien National et Roberval Saguenay ferait perdre des emplois à près d'une trentaine de travailleurs du Canadien National dans notre région.

Monsieur le Président, un tel marché, s'il était ratifié, serait carrément inacceptable et il doit être rejeté par Roberval Saguenay. Aussi, je fais appel aux dirigeants de ces compagnies, Roberval Saguenay et le Canadien National, d'informer nos travailleurs et notre population de la teneur réelle des présentes discussions, des scénarios envisagés et des vrais impacts quant aux emplois.

* * *

[*Traduction*]

LE TRANSPORT DES PRODUITS DANGEREUX

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, aux yeux d'un pessimiste, un verre à moitié plein est un verre à moitié vide. Selon la réglementation fédérale sur le transport, un contenant rempli de 18 200 livres de chlore est complètement vide.

C'est la leçon qui ressort d'une enquête sur le déraillement de février 1990 à Brampton, en Ontario. À l'époque, les autorités du CN ont déclaré aux autorités locales qu'un wagon endommagé, un wagon-citerne, était vide, ne contenant que le résidu d'un chargement de chlore qui avait été livré. Ce n'est qu'en hissant le wagon-citerne sur un wagon plat qu'on s'est aperçu qu'il contenait neuf tonnes de chlore mortel.

Les enquêteurs blâment les règlements fédéraux contradictoires. La confusion qui en résulte aurait pu être fatale pour les employés du chemin de fer, les secouristes et les populations avoisinantes.

Le gouvernement a l'obligation absolue de dissiper immédiatement cette confusion. Nous ne pouvons pas tolérer de négligence dans les règlements quand la sécurité des travailleurs et des citoyens est en jeu.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA CONSTITUTION

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre, suite à l'échec total de la crédibilité de la Commission Spicer.

À la veille du débat qui se tiendra cette fin de semaine-ci sur le Rapport Allaire, à la veille du dépôt de celui de la Commission Bélanger-Campeau, au moment où plusieurs provinces à travers le Canada ont des comités parlementaires pour examiner le partage des pouvoirs, pourquoi le Comité mixte du Parlement du Canada n'a-t-il pas le droit d'examiner le partage des pouvoirs? Pourquoi tout le monde à travers le Canada étudie-t-il cette question sauf le Parlement du Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il n'y a rien du tout qui empêche l'opposition officielle au Parlement canadien de nous faire part de ses opinions là-dessus. Il y a la Commission Spicer et il y a également le Comité mixte spécial Beaudoin-Edwards qui siège. Je suis convaincu que les différentes commissions seraient très heureuses de recevoir les commentaires et les recommandations de l'opposition officielle.

Si, à un moment donné, il y a lieu pour cette Chambre de créer une commission parlementaire quelconque pour examiner les positions de l'opposition officielle ou d'autres formations politiques, nous allons bien sûr engager le processus dans ce sens-là.

Mais en ce qui concerne le commentaire quand même péjoratif au sujet de la Commission Spicer, je ferais remarquer à l'honorable chef de l'opposition que le député libéral de Gatineau—La Lièvre, M. Assad, aurait dit, il y a quelques jours: «Ce n'est pas le temps de charrier sur la Commission Spicer; ils n'ont pas encore eu leur chance». Écoutez donc votre député avant de charrier sur la Commission Spicer.

[*Traduction*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je pense que c'est la population qui décidera si elle a confiance ou non dans la Commission Spicer. Je m'inquiète du rôle du Parlement.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La députée a la parole.

Mme Copps: Je le trouve fort limité en cette période cruciale de notre histoire.

De nombreuses provinces se penchent actuellement sur la question du partage des pouvoirs, mais le premier ministre empêche le comité parlementaire de procéder à un examen public complet de cette question.

Pourtant, il a créé en secret un comité de sous-ministres chargé d'étudier et de réviser les pouvoirs du gouvernement fédéral. Pourquoi des sous-ministres se réunissent-ils encore une fois à huis clos pour examiner la forme que pourrait prendre la révision des pouvoirs, alors que le comité parlementaire public ne peut se pencher sur cette question?

• (1420)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ma collègue affirme que le Parlement n'a pas toute la latitude voulue pour étudier cette question. Je l'invite à me soumettre toute proposition raisonnable et appropriée. Je serais heureux, je le répète, d'entreprendre un dialogue donnant lieu à un débat constructif. Selon moi, plus nous recevrons d'idées, plus le Canada sera en mesure de faire face à cette question.

Je voudrais rappeler à ma collègue que l'opposition officielle a neuf jours à sa disposition. Elle pourrait peut-être se rendre utile en profitant de l'une de ces journées pour préciser clairement les mesures qu'elle propose pour régler cette question.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, les Canadiens ne savent que trop que les réunions secrètes et les coups de dés nous ont coûté très cher.

Je voudrais maintenant savoir si le premier ministre du Canada est disposé aujourd'hui à élargir le mandat du comité parlementaire, afin qu'il puisse se pencher sur la question précise du partage des pouvoirs et que le gouvernement fédéral et le Parlement du Canada aient leur mot à dire sur cette question cruciale qu'étudient actuellement les provinces de tout le pays. Va-t-il me donner une réponse?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, le leader du gouvernement à la Chambre des communes est prêt à rencontrer les représentants du parti de ma collègue ou du NPD n'importe quand pour examiner cette possibilité. Si c'est constructif et utile, nous serons heureux de

mettre en oeuvre tout instrument qui pourra être profitable pour le Canada.

Lorsque ma collègue parle d'un coup de dés, elle se reporte à une observation que j'ai formulée et elle m'attaque ainsi.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Je pourrais peut-être revenir sur une observation qu'elle a faite le 4 juin et que le *Star* de Toronto a publiée. Elle a dit: «Jean Chrétien, vous ne comprenez pas le Québec et vous jouez dangereusement avec la survie du Canada. Ce n'est pas dans le passé que se trouvent les solutions de l'avenir, Jean».

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le premier ministre veut que les Canadiens croient que le gouvernement fédéral les consulte avant de prendre position sur un fédéralisme renouvelé. Dans ce cas, pourquoi a-t-il chargé un puissant comité de sous-ministres siégeant à huis clos de rédiger en secret des propositions fédérales sur le fédéralisme renouvelé?

Le premier ministre peut-il me dire si la Commission Spicer est vraiment chargée de consulter la population ou si elle vise à détourner l'attention des Canadiens pendant qu'il orchestre encore une fois les choses à huis clos?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue ne peut pas tout avoir. D'abord, il réclame une participation de la population, puis, lorsque nous créons la Commission Spicer, il est le premier à l'attaquer et à la dénigrer.

La Commission Spicer vise à recueillir le plus grand nombre possible d'opinions auprès des Canadiens. Je crois que tous ses membres prennent leurs responsabilités très au sérieux. Ils cherchent vraiment à recueillir le plus d'opinions possible dans l'intérêt du Canada. La Commission Edwards—Beaudoin va tenir des audiences dans tout l'ouest du Canada au cours des sept ou huit prochains jours, sollicitant l'opinion des Canadiens sur la formule de modification, ce qui est très important. Elle va ensuite parcourir la région de l'Atlantique, l'Ontario et la province de Québec.

Nous espérons donc que les travaux de la Commission Spicer et les améliorations qui pourront être apportées à la procédure grâce à la Commission Beaudoin—Edwards vont aider tous les parlementaires dans le choix d'une formule et d'une question de fond que les Canadiens considéreront volontiers comme une contribution importante à l'unité canadienne et à l'édification d'un Canada nouveau dont tous les Canadiens seront fiers.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, j'espère que tous les Canadiens ont remarqué que le premier ministre a refusé deux fois de répondre directement à une question concernant un comité secret de sous-ministres qui se réunit à huis clos. Le premier ministre cache bien ses cartes, mais il ne niera pas que, une fois encore, il joue au poker avec l'avenir du Canada.

Le premier ministre est-il disposé à expliquer aux députés ici présents et, par l'entremise de cette Chambre, à tous les Canadiens, en quoi consiste exactement le mandat de ce comité de sous-ministres? À quel moment compte-t-il révéler aux Canadiens le mandat et les conclusions de ce comité? Le fera-t-il maintenant de façon que les Canadiens puissent faire part de leurs commentaires à ce sujet ou attendra-t-il que les consultations publiques soient entièrement terminées avant de dévoiler son plan directeur?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ce terrible comité crée beaucoup de remous, semble-t-il. S'il s'agit d'un comité secret, comment le député en a-t-il entendu parler?

Permettez-moi d'apaiser ses angoisses. Il n'y a pas de comité secret, mais je peux lui donner l'assurance que, si pareil comité existait, je l'inviterais à en faire partie.

* * *

LES ACCORDS FISCAUX

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le ministre des Finances disait dans son budget qu'il discute de nouveaux accords fiscaux avec ses homologues des provinces et des territoires. On craint de plus en plus que ces nouveaux accords n'aient une influence fondamentale sur l'unité nationale et les relations futures du gouvernement fédéral avec les provinces et les territoires.

J'ai demandé au premier ministre hier, et je lui demande de nouveau aujourd'hui: Dans ces discussion sur de «nouveaux accords fiscaux», qu'est-ce qu'on négocie?

Est-ce que la santé est visée, est-ce qu'on parle de développement régional et de programmes sociaux? Est-ce que ces négociations sont, en réalité, des négociations constitutionnelles déguisées?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il ne s'agit pas de «négociations constitutionnelles déguisées», comme le dit ma collègue. Depuis un an environ, nous avons des discussions avec les provinces sur la péréquation, un programme qui doit être renouvelé en 1992, en même temps que le financement des programmes établis et le Régime d'assistance publique du Canada. On s'interroge sur la structure que devraient avoir ces deux programmes et aussi sur les accords de perception fiscale. Ces discussions continueront encore pendant quelques mois.

Ce que j'annonçais dans le budget, c'est un élargissement de ce processus qui amènerait un dialogue public sur la question de la structure de ces transferts et de la révision des accords de perception fiscale.

Je tiens à souligner que ces discussions ne portent pas sur l'assurance médicale, l'enseignement postsecondaire ou l'aménagement routier, même si les provinces peuvent y consacrer l'argent qu'elles reçoivent. Ces domaines ne relèvent pas de notre compétence, ils appartiennent strictement aux provinces.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire au premier ministre.

Le ministre des Finances disait dans son budget qu'il parlerait de ces nouveaux accords fiscaux. Tout le monde sait que les accords fiscaux sont un élément essentiel de la structure constitutionnelle de la nation et qu'ils touchent la santé, les programmes sociaux et le développement régional.

• (1430)

Il semble que le gouvernement veut modifier ces accords et que, pour cela, il réunit d'autres personnes à une autre table, mais pour des discussions similaires à celles que nous avons eues pour l'Accord du lac Meech.

Je désire demander au premier ministre une nouvelle fois: Essaie-t-il de faire négocier par son gouvernement et son ministre des Finances des accords fiscaux qui sont en réalité des accords constitutionnels? Le premier ministre permet-il au ministre des Finances de négocier des modifications fondamentales au fédéralisme canadien avant que la population canadienne n'ait été entendue?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la réponse à cette question est non, évidemment.

Je suis un peu surpris par l'allusion presque péjorative que le chef néo-démocrate a fait à l'Accord du lac Meech et à son processus de négociation. L'accord avait pourtant été largement appuyé et avait même été applaudi par son prédécesseur à la tête du NPD et par presque tous les députés.

[*Français*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au premier ministre et la question est simple. En réalité, est-ce que ce gouvernement a l'intention de négocier des arrangements fiscaux qui, actuellement, concernent en réalité la Constitution? Est-ce qu'ils sont sur la table ces programmes sociaux, ces programmes de santé nationale? Il est nécessaire pour le premier ministre d'être honnête avec le public canadien. Qu'est-ce qui est mis sur la table?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la réponse est la même en anglais qu'en français. Je viens tout juste de la donner en anglais. Il n'y a pas de négociations en ce qui concerne les arrangements fiscaux, ni les programmes sociaux. Cela a été clair en anglais, c'est clair en français.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, pendant sept budget consécutifs, le ministre des Finances nous a promis que l'économie canadienne serait plus compétitive.

En deux ans seulement, le Canada a perdu 229 000 emplois dans le secteur de la fabrication, c'est-à-dire 11 p. 100. Le gouvernement préside à la désindustrialisation du Canada.

Aujourd'hui, 1 300 000 Canadiens sont en chômage et le ministre a promis que 200 000 autres Canadiens perdraient leur emploi. Jusqu'où le gouvernement est-il prêt à aller dans la désindustrialisation du Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue déplore, sur un ton alarmiste, le fait que 211 000 emplois ont disparu durant la récession.

Selon une étude de la Canada West Foundation citée dans le *Financial Post* de ce matin, 300 000 emplois auraient disparu dans le même secteur, au cours de la dernière récession, quand mon collègue faisait partie du gouvernement.

Il n'a jamais protesté à ce sujet auprès du gouvernement dont il faisait partie.

Une voix: Il y a eu des mises à pied.

M. Mulroney: Il dit qu'il s'agissait de mises à pied. Si quelqu'un perd son emploi, quand les libéraux sont au pouvoir, c'est une mise à pied.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Mon collègue sait très bien que la récession est grave et que le secteur privé a perdu 140 000 emplois au cours des deux derniers mois, au Canada, mais que les taux d'intérêt ont baissé de 408 points de base depuis leur sommet du printemps dernier.

Les intentions d'investissement semblent fortes. La confiance revient au Canada à mesure que les taux d'intérêt descendent et le ministre des Finances a présenté un programme de croissance et de prospérité économiques dont les effets commenceront probablement à se faire sentir au milieu de l'été. Ce programme apportera de grands avantages à toutes les régions du Canada.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, si ce que le premier ministre est en train de nous dire signifie que la perte de tous ces emplois dans le secteur de la fabrication est justifiée par ce qui s'est produit il y a bien des années, ses propos résument bien toute l'attitude de ce gouvernement.

On ne peut pas bâtir l'avenir économique du Canada à partir de beaux discours.

Ce premier ministre avait promis des emplois, des emplois et des emplois aux Canadiens, mais il les a donnés aux Américains.

Des voix: Bravo!

M. Peterson: Monsieur le Président, quand le gouvernement se rendra-t-il compte que demain nous ne pourrons plus soutenir la concurrence, s'il n'investit pas aujourd'hui dans nos jeunes Canadiens, dans la science et la technologie, ainsi que dans la recherche et le développement? Le gouvernement peut-il s'engager aujourd'hui à faire ces investissements indispensables à notre avenir, de façon que les emplois et les espoirs d'une génération de jeunes Canadiens cessent d'émigrer vers le Sud?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue a raison quand il dit qu'il faut atteindre une plus grande compétitivité et avoir accès à de meilleurs emplois. C'est ce que certains changements structurels permettront d'obtenir. Ce sont des changements difficiles, comme la taxe sur les produits et services et l'Accord de libre-échange, qui ont dû faire face à une opposition féroce venant des éléments protectionnistes du Canada. Ils permettront de restructurer l'économie canadienne et de la rendre beaucoup plus compétitive, ce qui ne peut manquer de bénéficier aux Canadiens.

Par exemple, selon le rapport dont j'ai fait mention et qui a été produit par la Canada West Foundation—et je cite ce rapport paru ce matin: «Dans le secteur de la haute technologie, le Canada a exporté pour 4 milliards de dollars de plus depuis l'introduction du libre-échange, tandis qu'il a importé des États-Unis pour 600 millions de dollars de moins.»

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Dans la plupart des secteurs, les niveaux d'échanges bilatéraux sont restés inchangés, mais les Canadiens ont exporté aux États-Unis plus d'appareils électriques, de produits de l'industrie aérospatiale, de matériel roulant de chemins de fer, d'instruments scientifiques professionnels, de transactions commerciales spéciales, de zinc et de produits du zinc, de métaux et de pierres de précision, et d'autres produits, ce qui montre que la réforme structurelle, notamment l'Accord de libre-échange, accroît notre compétitivité et augmente notre productivité. . .

M. Peterson: Nous avons perdu 229 000 emplois dans le secteur de la fabrication.

M. Mulroney: . . .qui n'est pas encore satisfaisante, mais nous sommes sur la bonne voie, et nous compenserons ces emplois perdus quand nous sortirons de la récession.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question, en l'absence du ministre de l'Environnement, s'adresse au premier ministre. Le ministre de l'Environnement nous a dit que son annonce, hier, sur la dépollution des Grands Lacs était dans la ligne de son Plan vert. Malheureusement, il avait raison: ce n'est qu'un essai de relations publiques. Pour que le plan soit réaliste, il doit être réalisé de concert avec les municipalités et avec les provinces touchées. Voici donc ma question: S'agit-il d'un autre ballon vert? Pourquoi nous offre-t-il son annonce sans avoir finalisé, ni même consulté les provinces et les municipalités touchées?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je pense que la question de l'honorable député est incroyable. Hier, le ministre de l'Environnement a annoncé un plan substantiel pour la dépollution des Grands Lacs, un plan qui a prévu 25 millions de dollars pour le développement d'une stratégie ainsi que l'établissement d'un Centre destiné à combattre la pollution. Ce plan sera en place avec la coopération de l'industrie et des autres paliers de gouvernement. Conséquemment, je pense que l'honorable député devrait se lever pour appuyer ce gouvernement.

[*Traduction*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le secrétaire parlementaire. Je sais maintenant pourquoi nous n'avons eu aucune réunion au sujet du projet de loi C-78. Le plan ne renfermait aucun objectif ni aucun programme.

• (1440)

À dix heures hier matin, le ministre a dit sans équivoque que l'objectif des émissions nulles, que tous les écologistes souhaitent et qui est crucial si l'on veut que le plan réussisse, était absolument et scientifiquement impossible à atteindre. Par la suite, après le déjeuner, et après avoir été l'objet de beaucoup de pressions, il a soudainement modifié sa position et déclaré que le gouvernement visait des émissions nulles.

Le secrétaire parlementaire aurait-il l'obligeance de partager avec la Chambre les progrès scientifiques qui ont été réalisés pendant ces deux heures?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, ce que je peux partager avec la Chambre, c'est que la question de la quasi-élimination ou des émissions nulles est beaucoup plus complexe que le député ne le laisse entendre dans sa question. Je peux dire à la Chambre que le gouvernement a un plan qui comprend une disposition relative à des émissions nulles dans le cas de huit produits chimiques précis. Autrement dit, dans le cas du mirex et de plusieurs autres produits chimiques, leur fabrication, leur utilisation, leur importation et leur exportation ne sont pas autorisées, donc les émissions sont nulles.

J'ajouterai que, dans le nouveau règlement sur les pâtes et papiers qui entrera en vigueur sous peu, on prévoit la quasi-élimination des dioxines et des furanes, comme le souhaitent, je pense, tous les députés de la Chambre.

Dans le troisième cas, celui de l'exemple donné dans l'industrie minière, le contrôle de la présence de métaux lourds, comme le cuivre et le nickel, dans les effluents notamment, sont contrôlés à un niveau qui est suffisant pour protéger l'environnement.

Cette stratégie est conforme au Plan vert et aux réponses que nous avons reçues des Canadiens lors du plus vaste processus de consultation qui ait jamais eu lieu dans l'histoire de notre pays. C'est effectivement le genre de stratégie qui assurera la protection de l'environnement pour nos enfants et nos petits-enfants, contrairement à toute politique que le Parti libéral avait en place lorsqu'il était au pouvoir.

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Environnement, j'adresse ma question au premier ministre. Hier, le ministre de l'Environnement a accordé la prochaine tranche de la caisse noire du Plan vert, un fonds de 25 millions de dollars pour un projet de relations publiques touchant les Grands Lacs.

Il y a 13 ans, le Canada s'était engagé à enrayer les déversements de substances toxiques dans les Grands Lacs. La *Loi sur la protection de l'environnement* lui donne le pouvoir d'agir en ce domaine.

Le gouvernement annoncera-t-il aujourd'hui qu'il s'engage à appliquer l'interdiction de déverser des substances toxiques dans les Grands Lacs?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je peux lire à l'intention de la députée et des autres intéressés la liste des substances qui sont déjà interdites et dont le niveau de déversement est de zéro: le mirex, les polybromobiphényles, les polychloroterphényles, l'alachlore, le leptophos, les phosphamidons—il y a des jours comme aujourd'hui où je préférerais être chimiste plutôt qu'historien—la cyhéxatine et le 2,3,4,5-bis (2-butylène) et les tétrahydro-2- furfurals. À l'heure actuelle, toutes ces substances sont au niveau de déversement zéro comme le prévoit le règlement dont a fait état la députée.

Permettez-moi, monsieur le Président, de citer un passage de l'*Accord sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs*, accord signé en novembre 1987 et auquel la députée faisait référence. À l'article 2 de la Partie A, Objet: «Le déversement de substances toxiques sera interdit et

le déversement de toute substance toxique persistante sera pratiquement éliminé.»

C'est ce qu'a dit le ministre hier.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. En décembre, le Plan vert devait doubler les fonds destinés à la conservation de l'énergie et à l'énergie de remplacement. Mais la semaine dernière, on a annoncé des compressions dans l'enveloppe de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour la septième année consécutive.

Voici donc ma question au premier ministre. Comment le gouvernement compte-t-il rétablir le financement promis dans ce domaine pour éviter de donner l'impression d'un gouvernement qui donne dans l'opportunisme fallacieux?

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, un socialiste se contente de dépenser. Mais quelqu'un qui tient compte des réalités, s'organise pour que l'industrie, les provinces et le gouvernement fédéral collaborent. C'est ce que le gouvernement fait actuellement.

Nous faisons l'impossible pour collaborer à l'établissement d'une future politique énergétique qui sera unique pour tous les Canadiens.

* * *

L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Depuis quatre ans, nous sommes témoins de la fermeture d'une multitude de scieries qui provoquent des milliers et des milliers de mises à pied au Canada. Selon l'Association canadienne de l'industrie du bois, ces fermetures sont attribuables à la taxe à l'exportation touchant le bois d'oeuvre, à la valeur élevée du dollar canadien et à la stagnation des exportations de bois d'oeuvre aux États-Unis.

Quand il rencontrera le président Bush la semaine prochaine, le premier ministre va-t-il lui dire que le Canada a l'intention d'annuler l'accord sur le bois d'oeuvre?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, s'il lisait les journaux, le député saurait que nous travaillons depuis quelques mois à l'établissement de la position que nous défendrons lorsque nous rencontrerons les représentants des États-Unis pour discuter de la question du protocole d'entente de 1986 et, nous l'espérons, pour obtenir un déblocage, car la situation a beaucoup changé depuis.

Notre position est également rendue plus difficile par le fait que, bien sûr, la province de l'Ontario n'a pris aucune mesure de remplacement relativement au protocole d'entente, mais qu'elle a plutôt continué de permettre l'imposition d'une taxe de 15 p. 100 sur les exportations de bois d'oeuvre de l'Ontario.

Nous avons cependant rencontré des porte-parole des gouvernements de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, notamment, et nous continuerons d'étudier la question au cours des prochains mois. Il se pourrait aussi, à un moment donné, que nous fassions appel au premier ministre qui, en raison des excellents rapports qu'il entretient avec les États-Unis, sera sûrement d'un grand secours en cette matière.

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je les lis les journaux. Dans l'édition du 4 mars d'un journal national, on lit: «M. Crosbie ne croit pas pouvoir convaincre Washington que des changements sont nécessaires.»

Le ministre admettra-t-il enfin l'étendue et la gravité des dommages causés à l'industrie du bois d'oeuvre et se décidera-t-il enfin à tenir tête aux Américains en annulant l'entente?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je me demande si le député a jamais réfléchi à la situation. Quelles seraient nos chances si, aujourd'hui ou demain, son parti prenait le pouvoir, lui qui professe depuis toujours son anti-américanisme et ne cherche qu'à irriter nos voisins du Sud? Heureusement, le pays est dirigé par un parti qui a des chances de succès dans ce domaine. Nous n'en aurions aucune si c'était son parti qui était au pouvoir.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

L'un des nombreux aspects du récent budget qui n'a pas été expliqué est la limite de 3 p. 100 qui sera imposée par mesure législative à la croissance des dépenses gouvernementales pendant les cinq prochaines années.

On peut présumer que cette mesure législative pourra être abrogée à tout moment pendant ces cinq ans. Le ministre peut-il expliquer ce qui empêchera le gouvernement de modifier tout simplement sa propre loi? En limitant les dépenses au moyen d'une loi, que compte

obtenir le gouvernement qu'il ne pourrait pas aussi bien obtenir par ses mesures budgétaires?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, depuis six ans et demi, nous avons fait la preuve de notre discipline en limitant l'accroissement de nos dépenses à 3,7 p. 100.

Je pense qu'il est important que les Canadiens aient confiance que nous continuerons dans la même voie et c'est pourquoi il est important de légiférer. Ils peuvent ainsi avoir l'assurance que nous pourrons réduire notre déficit, éliminer les pressions sur les taux d'intérêt et contribuer à la croissance économique.

Le député demande ce qui pourrait empêcher un futur gouvernement de modifier les limites prévues dans la loi. Ce sont les Canadiens qui feront du maintien de ces limites une priorité en faisant clairement savoir à leur député l'importance qu'ils y accordent, car nous avons vu dans le passé que les dépenses excessives entraînent l'augmentation des taxes et des impôts. C'est ce que nous voulons éviter avec notre mesure législative.

• (1450)

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le ministre imposera des limites par voie législative au moment même où les États-Unis abandonnent de telles mesures et, en plus, c'est un autre élément du budget qui n'a été étayé par aucun document.

Je pose une autre question. Le ministre a déclaré dans son budget qu'il garderait les taux d'intérêt à un niveau moyen de 9,5 p. 100 cette année, soit presque exactement le taux actuel. Cela signifie que les taux d'intérêt canadiens continueront d'être beaucoup plus élevés que ceux des États-Unis. Comment le ministre croit-il que la valeur du dollar canadien pourra diminuer à des niveaux plus réalistes? Comment le ministre peut-il promettre que les exportations seront la locomotive de la croissance si le dollar canadien demeure surévalué?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a fait allusion aux objectifs Gramm-Rudman aux États-Unis. Il existe une différence fondamentale entre notre démarche et celle des objectifs de déficit Gramm-Rudman qui étaient fondés sur des estimations de la croissance et des taux d'intérêt. Nos objectifs de dépenses sont fondés sur des chiffres précis. Donc, il existe une différence fondamentale qui est la rigueur avec laquelle nos dépenses seront contrôlées.

Le député s'interroge sur les prévisions de taux d'intérêt. Comme il l'a souligné, le taux prévu pour cette année est de 9,5 p. 100. Dans le secteur commercial, les taux d'intérêt sont d'environ 10 p. 100 en ce moment. Je crois que nous pouvons atteindre ces 9,5 p. 100 comme, je pense, la plupart des spécialistes des marchés financiers qui ont émis des commentaires sur cette projection. Cela nous permettra de stimuler la croissance et contribuera à atteindre des taux d'intérêt de 9 p. 100 l'an prochain, ce qui nous assure la poursuite de la croissance. Et c'est ce qui nous permet d'anticiper une bonne reprise économique dès le milieu de cette année.

* * *

LA SANTÉ

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Dans le récent budget, on a réduit la quote-part du gouvernement fédéral aux dépenses de l'assurance-maladie pour l'année prochaine de 1,1 milliard de dollars, ce qui est exactement ce qu'il en coûte à la trésorerie fédérale qui laisse les hommes d'affaires déduire leurs déjeuners avec consommation et leurs frais de représentation.

Le ministre avait le choix. Va-t-il dire aux Canadiens pourquoi lui, Michael aux mains d'argent, a choisi de conserver la déduction d'impôt pour les cadres?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, on m'a appelé de bien des noms différents.

M. Mulroney: C'est l'un des plus gentils.

M. le Président: Le ministre pourrait peut-être répondre à la question.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je pensais que vous alliez m'appeler Fidel, après le long discours.

J'ai déjà répondu à la question du député à plusieurs reprises dans le passé. Nous avons un régime fiscal au Canada que nous devons conserver concurrentiel par rapport à celui des autres pays, en particulier, celui des États-Unis. L'élément en question de notre régime fiscal est directement comparable à celui qui existe aux États-Unis. Il en est ainsi pour faire en sorte que les gens qui font des affaires au Canada ne soient pas désavantagés

par rapport à leurs homologues américains, qui essayent également de faire des affaires. Ils veulent créer des emplois aux États-Unis comme nous voulons en créer au Canada.

Une voix: Vous pourriez aussi bien créer des emplois en dépensant ce montant de 1,1 milliard de dollars pour l'assurance-chômage.

Une voix: Bravo!

* * *

LES REMBOURSEMENTS DE TAXE DE VENTE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Ma question s'adresse au ministre du Revenu national, car il est au courant d'allégations faites par Radio-Canada à Winnipeg au sujet d'une fraude fiscale. Apparemment, une décision peu connue rendue par son ministère en 1986 permet aux entreprises de garder les remboursements de paiements excessifs de la taxe de vente fédérale au lieu de les remettre aux clients.

On dit que les gens qui connaissent cette décision en profitent. Dans une lettre de 1986, citée dans le rapport, le ministre des Finances disait que de tels remboursements constitueraient des bénéfices exceptionnels inacceptables pour ces entreprises si elles ne les remettaient pas à leurs clients.

Quelle est la politique du gouvernement au sujet de ces remboursements? Comment expliquer que ces entreprises puissent garder de tels bénéfices? La même chose ne risque-t-elle pas de se produire dans le cas de paiements excessifs de la TPS?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): D'abord, monsieur le Président, c'est à l'entreprise que revient la décision de remettre des profits à ses clients. Quoi qu'il en soit, je suis heureux de répondre à cette question.

Comme le député le sait, la taxe fédérale sur les ventes des fabricants comportait 22 000 échappatoires ou exemptions comme celle-là, pas seulement une. C'est pourquoi le gouvernement, au lieu d'éliminer une ou deux de ces échappatoires, a préféré en éliminer 22 000 en imposant une taxe plus équitable comme la TPS.

[*Français*]

LA COMMISSION SPICER

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Le premier ministre, qui accepte maintenant de voir le commissaire Spicer flamber 25 millions dans les pouponnières, est le même gars qui en 1984 dénonçait comme scandaleux les abus du Centre d'information sur l'unité canadienne. Il disait, et je le cite: «Vous ne verrez jamais un conservateur faire ça.» Pourtant, aujourd'hui en 1991, le même premier ministre, avec l'accord du président du Conseil du Trésor, et du «Fred Caillou» de la politique canadienne, le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, est en train de monter exactement le même Centre d'information sur l'unité canadienne, qu'il a condamné lui-même et aboli en 1984. Je demande au premier ministre: C'est quoi la différence entre un scandale rouge et un scandale bleu?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, l'intervention de mon ami me surprend, parce qu'il commence en disant que la Commission Spicer aurait flambé 25 millions de dollars dans des pouponnières. Alors, vous avez justement, monsieur le Président, exactement le problème de mon ami. Même lorsqu'il a un bon point à faire, il exagère à un point tel que personne ne peut le croire ou le comprendre. Parce que 25 millions dans les pouponnières, c'est complètement faux. Ce qui est également faux, c'est qu'il y a une autre commission sur l'unité canadienne. Ça c'est faux. Et ce qui est également faux, c'est son allusion péjorative en ce qui concerne le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Voilà un vrai Québécois, courageux et digne, et un vrai grand Canadien!

Des voix: Bravo!

M. le Président: Une très brève question supplémentaire. L'honorable député de Shefford.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, si «son grand Canadien fier» lui donne raison, c'est qu'il n'a pas exclu l'utilisation de la publicité et de la propagande. Par conséquent, je demande ceci au premier ministre: Est-ce que le premier ministre devant cette Chambre, vu que son parti reconnaît le droit du Québec à

l'autodétermination, peut nous dire s'il est prêt à assujettir son gouvernement à la loi sur la consultation populaire du Québec?

M. Blais Où étiez-vous en 1980?

M. Lapierre: Monsieur le Président, cette espèce de ministre-là à côté a dérangé le premier ministre. . .

M. le Président: Je pense que l'honorable député a posé sa question. La parole est au très honorable premier ministre.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai eu de la difficulté à comprendre l'intervention surexcitée de mon ami. Si le député me demande si le gouvernement et le Parlement canadien vont poser des gestes appropriés, quant à toute attaque ou toute menace contre l'unité du Canada, la réponse est bien sûr oui. Nous sommes tous citoyens canadiens. Vous-même, heureusement pour vous. Vous avez hérité d'un pays extraordinaire. Vous êtes citoyen canadien. Est-ce que nous allons défendre l'intégrité du Canada et l'unité du Canada? Mais c'est un pays parmi les plus spectaculaires au monde. N'importe qui, le moindrement sensé, se ferait un devoir honorable de défendre un pays aussi magnifique!

Des voix: Bravo! Bravo!

• (1500)

[*Traduction*]

M. le Président: Le député de Winnipeg-Sud-Centre pour une courte question.

* * *

LE PROGRAMME D'INITIATIVES DANS LES VIEUX QUARTIERS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, c'est au ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest que je m'adresse.

Vu l'annonce faite cette semaine du Programme d'initiatives dans les vieux quartiers et reconduisant pour une autre année sans nouveaux crédits l'accord de développement économique d'une importance déterminante pour le Manitoba, il semble que le gouvernement ait cédé aux troglodytes de son caucus qui réclament l'extermination. . .

M. le Président: Je dirais au député que, compte tenu du temps, je fais de mon mieux. J'ai demandé que la question soit brève.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Le ministre pourrait-il me dire aujourd'hui s'il est prêt à rejeter cette attitude négative et à faire en sorte que le gouvernement fédéral participe de nouveau à cet important programme de développement.

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, le député exagère quelque peu quand il parle d'extermination. Toutes les discussions que nous avons eues avec les divers intéressés se sont révélées on ne peut plus rationnelles, lucides et utiles.

J'exhorte le député à renoncer à de tels excès de langage, car nous nous efforçons, de concert avec les intéressés, d'élaborer un programme susceptible de satisfaire aux besoins futurs de la région de Winnipeg.

M. le Président: Je prie le député de Winnipeg St. James de poser une question directe et très brève.

* * *

AIR CANADA

M. John Harvard (Winnipeg St. James): C'est au ministre des Transports que je m'adresse.

Air Canada a confirmé aujourd'hui au personnel de mon bureau que 64 emplois non syndiqués allaient être éliminés à Winnipeg. Quarante-cinq l'ont déjà été, et 19 le seront l'année prochaine.

Je tiens à rappeler au ministre l'engagement que le gouvernement a pris il y a deux ans au sujet de la privatisation d'Air Canada.

Des voix: La question, la question!

M. le président: Je demande au député de poser sa question.

M. Harvard: Le ministre pourrait-il me dire pour quelle raison le gouvernement ne tient pas ses engagements?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, Air Canada est maintenant une société privée qui doit poursuivre ses activités en tenant compte à la fois de ses revenus et de ses dépenses.

Avant sa privatisation, elle avait l'avantage d'être une société d'État. Les contribuables n'accordent plus d'appui financier à cette entreprise. Comme elle doit réaliser des bénéfices, elle doit tenir compte de cette réalité.

Affaires courantes

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. David Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'allais céder la parole au député d'en face, mais je me demande si la présidence pourrait peut-être nous aider.

La présidence a-t-elle envisagé la possibilité, dans un avenir rapproché, d'établir certaines lignes directrices en ce qui concerne l'application de l'article 31 du Règlement et plus particulièrement la période des questions, notamment en ce qui a trait au nombre de questions que peuvent poser l'opposition officielle, le Nouveau Parti démocratique et, bien sûr, les députés indépendants ainsi qu'à la durée des réponses que donnent les ministres.

Je ne veux pas me lancer dans un long débat aujourd'hui, mais je me demande si vous pourriez peut-être réfléchir à ma suggestion. Nous pourrions aborder cette question à la Chambre des communes, où tous les députés pourraient participer au débat, ou encore en discuter avec les divers leaders parlementaires.

Vous comprenez, j'en suis sûr, que certains députés ressentent une certaine frustration. Je crois qu'il est important d'éclaircir la question afin que tous les députés comprennent la situation et acceptent vos décisions.

M. le Président: Je répondrai au député de Cape Breton—Richmond-Est que je suis prêt à discuter de ces questions avec les députés n'importe quand.

Le député laisse entendre que cette question pourrait être débattue par tous les députés à la Chambre.

Je serais naturellement très heureux d'offrir mon concours en ce sens. Je rappelle aux députés que la période des questions ne dure que 45 minutes et, jamais dans l'histoire de notre pays, les députés ne se sont livrés une telle concurrence pour poser des questions.

Il n'est pas tous les jours facile de régler ces questions de façon satisfaisante pour tous. On espère que sur plusieurs jours les choses s'équilibrent équitablement.

Mais je suis certainement content que le député ait soulevé cette question et j'espère qu'il entamera des discussions à ce sujet avec certains de ses homologues. Et naturellement, je serais très heureux de rencontrer les députés pour en discuter.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES EXPORTATIONS DE MATÉRIELS MILITAIRES

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le premier rapport annuel sur les exportations canadiennes de matériels militaires pour l'année 1990.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à 49 pétitions.

Soit dit en passant, et pour faire suite à l'intervention du député de Cape Breton, je ne serais que trop heureux de recommander le précédent britannique à l'attention de la Chambre dans le contexte évoqué par le député.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

VINGT-QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Chuck Cook (Vancouver-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 24e rapport du Comité permanent des privilèges et des élections. Ce rapport fait suite au mandat que la Chambre lui a confié le 6 novembre 1990 au sujet de la manifestation qui a eu lieu dans la tribune du public le mercredi 17 octobre 1990, peut-être mieux connue sous l'appellation de «l'affaire des macaronis».

Le rapport recommande de ne prendre aucune mesure particulière à l'égard des participants à cet incident. Il

recommande cependant de prendre très au sérieux les manifestations ou le tapage qui se produiront à l'avenir dans les tribunes et de faire comprendre aux manifestants qu'ils feront l'objet de sanctions et qu'ils font mieux de s'assurer que leur cause leur tient vraiment à coeur s'ils veulent manifester.

* * *

LA LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES DÉCLARATIONS DES PERSONNES MORALES ET DES SYNDICATS (SALAIRES)

MESURE MODIFICATIVE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt) demande à présenter le projet de loi C-349, Loi modifiant la *Loi sur les déclarations des personnes morales et des syndicats (salaires)*.

—Monsieur le Président, le but de ce projet de loi est de faire en sorte que les sociétés qui doivent produire des déclarations en vertu de la *Loi sur les déclarations des personnes morales et des syndicats* produisent effectivement ces déclarations et que celles-ci soient rendues publiques pour que tous les Canadiens puissent voir quels sont les salaires versés aux dirigeants de ces entreprises.

À l'heure actuelle, il faut aller aux États-Unis pour obtenir ces renseignements.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

VIA RAIL

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition concernant la réduction des services à VIA Rail.

Les pétitionnaires signalent que les services offerts par VIA Rail constituent un moyen de transport essentiel pour de nombreux Canadiens et que les coupes que le gouvernement a faites dans les subventions accordées à VIA Rail entraîneront une importante réduction des services de transport ferroviaire au Canada.

Ils demandent, entre autres, au Parlement de maintenir le réseau national actuel de VIA, de renouveler son matériel roulant et de lui donner un budget suffisant qui lui permette de respecter son mandat national en ce qui a trait au transport ferroviaire des voyageurs.

• (1510)

LE CENTRE DE DONNÉES FISCALES DE SUDBURY

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai le devoir et l'honneur de présenter une pétition aux termes de l'article 36 du Règlement.

La pétition est signée par 600 employés du Centre de données fiscales de Sudbury. Ils s'opposent aux frais de stationnement imposées au centre.

Dans leur pétition, les signataires font remarquer que beaucoup d'employés habitent en dehors de la ville de Sudbury et n'ont aucun service de transport en commun pour se rendre au travail. Ils ne peuvent faire autrement que de venir en voiture.

Les pétitionnaires font encore remarquer qu'il n'y a pas de services de garderie au Centre de données fiscales. Ils signalent enfin que les employeurs du secteur privé, dans le voisinage immédiat, ne font pas payer le stationnement.

Ils demandent donc au Parlement d'ordonner au Conseil du Trésor de soustraire le Centre de données fiscales de Sudbury à sa politique sur les frais de stationnement.

LE TIMBRE COMMÉMORATIF

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, aux termes de l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer des pétitions présentées par des Canadiens de Brampton, de Mississauga et de la région de Toronto.

Les pétitionnaires estiment que le Canada devrait rappeler la découverte du radium par Marie Sklodowska Curie, qui a obtenu deux fois le prix Nobel et a été la première femme à inscrire son nom dans l'histoire de la science.

Nous estimons aussi que cette femme exceptionnelle, Marie Sklodowska Curie, doit être honorée pour sa contribution scientifique au bien-être de l'humanité et que le Canada doit saluer la découverte du radium comme un cadeau, un moyen de guérir les malades. Pour ce faire, il devrait émettre un timbre commémoratif à l'occasion du 125e anniversaire de la naissance de cette grande scientifique, le 7 novembre 1992.

LA RÉGLEMENTATION SUR LES ALIMENTS ET LES MÉDICAMENTS

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter deux pétitions aujourd'hui.

La première vient d'un grand nombre d'électeurs du Grand Toronto et des alentours. Les pétitionnaires s'inquiètent du fait que de nombreux citoyens sont victimes de diverses allergies alimentaires. Ils précisent égale-

ment que les restaurants et les fabricants de denrées préemballées ne sont pas tenus de divulguer leurs ingrédients.

Les pétitionnaires exhortent donc le Parlement à promulguer une législation modifiant la réglementation sur les aliments et les drogues, afin de forcer les fabricants à donner la liste précise des ingrédients et des additifs qui entrent dans la préparation de leurs denrées préemballées, au lieu de se contenter de la classification générale permise à l'heure actuelle. Il faudrait, en outre, exiger des restaurants et des détaillants en alimentation qu'ils fournissent aux clients qui en font la demande une liste de tous les ingrédients et additifs qu'on retrouve dans les plats préparés.

LE SÉNAT DU CANADA

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, ma seconde pétition vient aussi d'un certain nombre d'électeurs.

Dans cette pétition, qui porte sur le Sénat du Canada, on dit notamment ce qui suit: «Le Sénat ne joue à l'heure actuelle aucun rôle utile. Il est tout à fait partisan et on sait maintenant, après de nombreuses tentatives infructueuses, qu'il est impossible de le réformer.»

Les soussignés demandent au Parlement d'abolir le Sénat. Je vous soumets ces deux pétitions.

[*Français*]

LA COLLINE PARLEMENTAIRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je dépose, en vertu de l'article 36 du Règlement une pétition provenant des citoyens de Rivière-Heva, Amos, Malartic, Val-d'Or, en Abitibi, qui exigent que le gouvernement du Canada mette fin au projet intitulé «Le secteur de la cité parlementaire» qui envisage, au coût de 68 millions de dollars, l'aménagement d'un stationnement et d'un centre commercial sous le Parlement fédéral du Canada, et qu'il reconnaisse la nécessité de conserver tel quel l'environnement et le caractère historique des édifices et du site de la Colline parlementaire à Ottawa.

[*Traduction*]

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, la pétition ci-jointe a été jugée correcte quant à la forme et au contenu par le greffier des pétitions.

Elle est signée par environ 600 habitants de Kenora, Upsala, Thunder Bay, Kaministikwia et Keewatin, en Ontario, c'est-à-dire des collectivités qui n'ont plus accès aux services de VIA Rail depuis plus d'un an.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'appuyer le plan du NPD qui vise à rétablir les services qui ont été éliminés à VIA Rail le 15 janvier 1990, à maintenir les services existants, à améliorer les services dont dépendent de nombreux Canadiens dans les régions éloignées, à prévoir un mandat législatif concernant VIA Rail et à fournir à cette dernière les ressources nécessaires pour former un réseau moderne de trains de passagers comparable à ceux qui existent dans le reste de l'Occident.

Je me permets d'ajouter que cette campagne a reçu l'appui non équivoque de 1 800 délégués au congrès du NPD de l'Ontario, la fin de semaine dernière.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis heureux de présenter une pétition venant d'électeurs de la circonscription de Kamloops.

Avec un grand optimisme, les pétitionnaires font valoir que, même si la TPS est une réalité, il s'agit d'une taxe inappropriée et tout à fait injuste. Ils demandent au gouvernement de la repenser.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui à la question nº 436.

[*Texte*]

LES LIGNES AFFECTÉES EN PROPRE

Question nº 436—**M. Murphy:**

Y-a-t-il des ministres qui ont des lignes téléphoniques affectées en propre à *a*) des personnes, *b*) des organisations en dehors du gouvernement et, dans l'affirmative, (i) qui sont ces ministres, (ii) qui sont ces personnes et ces organisations, (iii) à combien s'élevent les coûts pour chaque ministre?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Non.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): On a répondu à la question citée par le whip du gouvernement.

M. Harvard: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTIONS PORTANT PRODUCTION DE DOCUMENTS

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant productions de documents soient reportées.

Le président suppléant (M. Paproski): Les motions portant production de documents sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE 1991-1992 PORTANT POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 5 mars, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-97, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des finances.

Le président suppléant (M. Paproski): À la clôture du débat, hier soir, le député d'Eglinton—Lawrence avait terminé son allocution de dix minutes, qui a été suivie d'une période de questions et d'observations de cinq minutes.

La parole est maintenant au député de Thunder Bay—Nipigon.

M. Joe Comuzzi (Thunder-Bay—Nipigon): Je vous remercie, monsieur le Président, de me donner l'occasion de dire quelques mots au sujet non seulement du budget qui a été présenté la semaine dernière à la Chambre, mais aussi des dépenses dont nous sommes maintenant saisis.

J'ai passé le week-end dans la circonscription de Thunder Bay—Nipigon à converser avec de nombreux groupes très variées qui sont préoccupés par l'évolution et l'orientation que semblent vouloir prendre notre pays. Je me suis notamment entretnu avec des membres de communautés ethniques, en particulier des Lithuaniens qui fêtaient dimanche la libération de leur pays d'origine. Je me suis entretenu avec des étudiants d'université qui sont préoccupés par l'orientation que prend notre pays, et j'ai parlé en outre, lors d'une assemblée municipale, avec les maires et les échevins qui représentent tout le nord de l'Ontario et qui constituent aujourd'hui un segment très important de notre collectivité.

J'ai dit à ces maires et préfets qu'ils étaient les personnages politiques qui se retrouveraient dans une situation extrêmement précaire. En effet, nous assistons actuellement, au Canada, à un transfert des responsabilités que la plupart des Canadiens s'étaient habitués à voir assumer par le gouvernement fédéral. Ces responsabilités sont en train de passer aux provinces qui, j'en suis convaincu, les refileront à leur tour aux municipalités, pas seulement dans le nord de l'Ontario, mais partout.

Le point capital de l'affaire est que ce sont les autorités municipales—et elles méritent notre admiration pour le travail qu'elles font dans leur communauté—qui vont devoir prendre les décisions difficiles que le gouvernement fédéral aurait dû prendre, au lieu d'imposer cette responsabilité aux conseillers municipaux.

Toutes les personnes avec qui je me suis entretenu de la façon dont les affaires de notre pays sont gérées sont unanimes à trouver inconcevable qu'on laisse les dépenses dépasser continuellement les recettes. J'ai entendu des gens demander comment nous pouvions administrer le pays—avec un déficit qui ne cesse de croître—si nous ne rendons pas de comptes ni ne disons aux Canadiens que le moment est venu de se rattraper.

D'autres se demandent comment nous pouvons continuer d'hypothéquer de la sorte—on ne parle plus d'une première hypothèque à ce stade-ci, mais d'une deuxième et d'une troisième hypothèques—l'avenir de notre pays, de nos enfants et de nos petits-enfants, puisqu'il ne restera absolument rien à hypothéquer dans ce pays.

L'explication est simple. En 1984, quand les conservateurs sont arrivés au pouvoir, la dette publique du Canada était de 140 milliards de dollars. Il n'y a pas de quoi se vanter, mais il reste que c'était une somme plus raisonnable à administrer.

On nous a dit et on a dit à la population que le gouvernement élu serait capable non seulement de maîtriser la situation, celle de la dette qu'il devait contenir et réduire, mais qu'il devait tenir compte du déficit annuel. Ce déficit était à l'époque de quelque 34 milliards de

dollars. Il devait abaisser le déficit annuel et mettre un certain ordre dans les affaires financières du pays.

• (1520)

Voyons donc ce qui s'est passé au cours des sept dernières années. La dette n'est plus de 140 milliards, mais d'un peu plus de 400 milliards, une hausse de plus de 260 milliards en sept ans. Le service de dette, qui absorbait en 1984 environ 12 p. 100 du budget fédéral, accaparera à lui seul au moins 40 p. 100 de toutes les recettes.

On nous a également dit en 1984 et en 1988 qu'il fallait mettre un frein au déficit, lequel s'établissait à l'époque, comme nous le savons tous, autour de 30 milliards. Quels sont les chiffres du budget et du déficit qui ont été présentés à la Chambre au cours de la dernière période?

Le déficit n'a pas diminué d'un cent. Il s'est même accru, en dépit du fait que le pays a eu pendant sept ans la plus forte croissance économique et industrielle de tous les pays du monde. Nous avons augmenté les impôts au moins 17 fois. Même après avoir presque doublé les recettes du Trésor fédéral, nous nous retrouvons avec un déficit de plus de 30 milliards. Ce n'est pas ce qu'on appelle un gouvernement responsable ou une gestion financière.

Je suis sûr que les Canadiens diront ce qu'ils en pensent au moment opportun.

Mais parlons de certains détails du budget. Le plus grave et le plus pénible à dire, c'est que le gouvernemnt a laissé le pays glisser dans la récession et l'a poussé à la récession dont le corollaire est le chômage qui va affliger tous les Canadiens.

Le gouvernement dit franchement qu'il est prêt à accepter un taux de chômage supérieur à 10 p. 100. C'est inadmissible. Pour décrire ce qu'il a oublié de faire, je propose d'employer un mot qui ne se trouve pas dans le budget et que nous avons beaucoup entendu récemment sur la scène internationale, le mot «lien». Le gouvernement ne fait pas le lien entre les statistiques sur l'emploi et les mesures à prendre pour corriger le problème du chômage au Canada, sans parler de l'aide à apporter aux gens qui sont en chômage, à cause de la récession qu'il a créée.

Il néglige de faire le lien avec les moyens à prendre pour créer des emplois au Canada. Ce que je veux dire, c'est qu'en 1989, pour la première fois dans notre histoire, tous les emplois créés au Canada l'ont été par des petites entreprises. Ce fut aussi le cas en 1990.

Le gouvernement a-t-il fait quelque chose dans son budget pour les petites entreprises et pour le lien dont je parlais? Non, il ne les a pas aidées dans son budget. Il n'a rien fait pour aider les propriétaires de petites entreprises à avoir accès au marché et à créer les emplois qui sont si essentiels pour l'avenir de notre pays.

Il n'a pas fait le lien qui s'impose entre le taux de chômage à 10 ou 11 p. 100 et le moyen qui permettrait de le faire baisser. Il a même aggravé les problèmes des petites entreprises en augmentant leurs coûts d'exploitation de 24 p. 100, une augmentation injuste et intolérable.

Le gouvernement agit de façon irresponsable en n'aidant pas les petites entreprises du Canada.

On parle de la petite entreprise, mais je vais aller un peu plus loin et parler de la grande entreprise et de faits que je considère très importants, mais que le gouvernement refuse absolument de tenir compte. J'espère que ce que je vais dire à la Chambre enverra le plus fort des messages à la population canadienne et au gouvernement. Il y a un fait que nous devrions toujours avoir à l'esprit, mais qui semble être le secret le mieux gardé au Canada, c'est que la foresterie est la première industrie canadienne. Elle est plus importante que le secteur automobile et le secteur pétrolier combinés.

La foresterie donne de l'emploi à 8 p. 100 de la population active canadienne. Elle fournit 900 000 emplois dans la fabrication et les services. Dans le secteur manufacturier, un dollar sur sept est relié directement à l'industrie forestière. Elle apporte un revenu net de 17 milliards de dollars à la balance commerciale, ce qui dépasse l'apport combiné de l'agriculture, des pêches et des mines.

La foresterie représente un commerce de près de 2,5 milliards au pays seulement. Pourtant, ces chiffres impressionnants ne reflètent en rien ce que le gouverne-

ment pense de l'industrie forestière. Il a même totalement oublié qu'une telle industrie existe.

La taxe à l'exportation de 15 p. 100 en est la preuve. Elle est en train de tuer non seulement les industries que je représente, mais celles que mes collègues représentent dans le secteur du bois d'oeuvre. Ces industries commencent à en souffrir également en Colombie-Britannique, en Alberta et au Québec.

La réduction ou l'élimination de la taxe à l'exportation de 15 p. 100 ne coûterait pas un sou aux contribuables du pays, si le gouvernement voulait vraiment aider les Canadiens. Il pourrait éliminer cette taxe à l'exportation simplement en négociant son retrait avec nos amis américains et en annonçant qu'elle ne serait plus en vigueur.

Le protocole d'entente serait éliminé et l'article 9 serait invoqué dans 30 jours. L'industrie forestière, du moins, deviendrait compétitive non seulement au Canada, mais aussi aux États-Unis, où elle pourrait compter sur des règles du jeu uniformes. Ainsi, notre industrie forestière, nos scieries et toutes ces industries si importantes pour le pays auraient au moins une juste possibilité de faire concurrence et de s'intégrer à l'économie.

J'apprécie l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole sur certaines questions dont on ne parle pas dans ce budget. Je pense qu'il est très important de montrer aux Canadiens les sujets que ce budget passe sous silence.

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, je félicite le député de son exposé très sincère et très factuel. J'aimerais lui poser une question concernant l'assistance sociale dans sa circonscription.

Il dit qu'il a rencontré des maires et qu'il a discuté avec eux. J'ai moi-même déjà été maire d'une petite localité et je m'intéresse beaucoup à ce qui se passe dans divers secteurs avec l'assistance sociale. Aussi, je me demande s'il a des chiffres à nous fournir. Dans ma circonscription de Kent, je sais qu'à l'heure actuelle, le comté devra augmenter les taxes de 24 p. 100 uniquement pour couvrir les prestations d'assistance sociale.

Le député pourrait-il m'expliquer, avec des chiffres à l'appui, la situation dans sa circonscription depuis les transferts.

M. Comuzzi: Je remercie mon collègue, le député de Kent, de poser cette question. Je vous dirai d'emblée que je n'ai pas de chiffres précis sur l'augmentation des prestations d'assistance sociale qui sont une nécessité dans toutes les collectivités canadiennes.

Lorsque j'ai participé avec les maires à cette réunion dans le nord de l'Ontario, ceux-ci se sont tous dits outrés que les paliers de gouvernement supérieurs, aussi bien les provinces que le fédéral, s'entêtent et persistent à adopter des lois qui imposent une responsabilité de paiement aux municipalités.

Je n'ai rien contre le régime d'assistance sociale, mais on ne peut en dicter les règles au pays à moins d'être disposé à contribuer à son financement. Il est tout à fait irresponsable qu'un gouvernement prescrive la façon d'administrer les prestations d'assistance sociale, les services hospitaliers ou l'aide à l'enseignement postsecondaire ou autre sans verser un sou pour leur financement.

Je suis heureux que mon collègue ait soulevé la question. Voici ce que j'ai retenu: nous ne pouvons plus adopter des mesures législatives sur les responsabilités à assumer et laisser aux municipalités, aux propriétaires de maisons et au dernier palier de gouvernement au Canada le soin de financer des programmes que nous disons indispensables. À mon avis, nous devons être suffisamment responsables et honnêtes pour dire: non, nous n'avons pas les moyens de financer ce programme, et il vaudrait mieux le confier à cet autre palier de gouvernement.

• (1530)

Le président suppléant (M. Paproski): La période de questions et d'observations est maintenant terminée. Reprise du débat. Le député de Delta a la parole. Va-t-il utiliser les 20 minutes plus dix autres?

M. Stan Wilbee (Delta): Oui, monsieur le Président. J'ai certes pris plaisir à écouter mon collègue d'en face nous exprimer son point de vue. Pourtant, je suis étonné qu'il puisse nous présenter ces chiffres, si l'on tient compte de la provenance de la dette que nous examinons aujourd'hui. Je dois avouer que je ne suis pas heureux de prendre la parole au sujet de l'emprunt d'argent. C'est contraire à toutes mes convictions, et je crois que la plupart des Canadiens sont de mon avis: il est déplorable qu'un pays si riche en ressources et en main-d'oeuvre doive emprunter de l'argent pour payer ses factures. Nous avons tellement d'atouts dans notre jeu que cela me dépasse de voir la situation dans laquelle nous nous trouvons.

En substance, dans ce projet de loi, on demande l'autorisation d'emprunter 26,4 milliards de dollars pour l'année financière 1991-1992. Ce montant équivaut aux besoins d'emprunt de 23,4 milliards, qui comprennent des

besoins financiers évalués à 21,6 milliards pour 1991-1992, des gains du Compte du fonds des changes de 1,8 milliard et une réserve permanente de 3 milliards pour parer aux éventualités.

C'est essentiellement le même montant que nous avons emprunté ces trois ou quatre dernières années.

L'orateur précédent a parlé de la taille de la dette lorsque notre gouvernement a pris le pouvoir. Nous devons reconnaître qu'à l'heure actuelle 80 p. 100 de la dette est imputable aux intérêts composés sur la dette que nous a léguée le gouvernement précédent.

Mes observations d'aujourd'hui porteront principalement sur le projet du gouvernement de freiner la croissance de cette dette, de réduire le déficit et de défendre les intérêts financiers à long terme de notre pays.

Depuis son arrivée au pouvoir en 1984, le gouvernement a livré une guerre contre le déficit et a tenté de rétablir les finances du Canada. Pourtant, je n'ai jamais entendu les députés de l'opposition offrir une aide quelconque pour réduire nos dépenses. Ils ont tout de suite dit qu'il ne fallait pas discuter d'une hausse des impôts et que nous ne devions pas y songer. Ils ont décrié tout changement dans notre aide aux entreprises, par exemple le libre-échange, qualifiant celui-ci de désastreux pour le pays.

J'estime que le gouvernement est le seul au pays à avoir assumé ses responsabilités. Plusieurs d'entre vous savent sans doute que, l'automne dernier, j'ai eu des problèmes avec mon propre parti. À mon avis, nous ne prenions pas de mesures sévères compte tenu de notre situation économique.

À la sortie du budget, j'ai été très heureux de constater que nous nous préoccupions non seulement de la situation actuelle mais aussi de l'avenir. J'ai des enfants et des petits-enfants. J'espère voir mes arrière-petits-enfants, mais la situation financière de notre pays me préoccupe—comme elle m'a toujours préoccupé—et c'est pourquoi je me suis lancé en politique. Ce que le gouvernement peut faire de mieux en ce moment, c'est de prévenir l'affaiblissement de notre économie à cause de la dette. Pour ce faire, il doit s'occuper de notre déficit annuel et contrôler nos dépenses pour que nous arrivions à payer ce que nous achetons.

J'appuierai toute réduction du déficit et tout programme qui permettra d'équilibrer le budget.

Les Canadiens se rendent compte de la gravité de la dette. Ils savent que nous avons tous un rôle à jouer pour régler ce problème et que le gouvernement ne peut pas y arriver seul. Ce qui importe aux Canadiens, c'est que le gouvernement fasse ce qu'il doit faire pour contrôler les dépenses et que chacun reçoive ce qui lui revient. Le gouvernement a présenté, dans ce budget, un programme qui permet à tous les citoyens d'assumer leur juste part des responsabilités. Si je ne m'abuse, le gouvernement avait présenté un plan financier à moyen terme dans son budget de 1989, il y a deux ans. Je crois que dans le budget de 1990-1991, nous avons amorcé un plan d'action à long terme. Nous réaffirmons les mesures que nous avions entreprises en 1984.

Notre seule faute a été de ne pas avoir attaqué le problème de front plus tôt. J'aurais certes voulu que nous commencions par nous attaquer plus fermement au déficit au départ, car notre dette n'aurait pas été alors aussi élevée qu'elle l'est aujourd'hui.

Nous nous rendons compte que certains groupes sont effectivement en difficulté au Canada. Nous savons que nos agriculteurs de l'Ouest ont besoin d'aide. Nous nous rendons compte également qu'en raison de la récession temporaire actuelle, les chômeurs ont besoin d'aide maintenant. C'est pourquoi le gouvernement a jugé à-propos d'accroître les dépenses dans les postes budgétaires pertinents. Les handicapés seront mieux soutenus financièrement eux aussi. Des dégrèvements fiscaux seront consentis aux employeurs qui facilitent la vie professionnelle des handicapés et qui leur permettent de participer à la vie canadienne.

Cela fait vingt ans que notre pays vit au-dessus de ses moyens. Nous avons dépensé plus que ce que nous avons gagné. En 1984, quand le gouvernement actuel a pris les rênes du pays, le fédéral dépensait 1,33 $ pour chaque dollar perçu. Autrement dit, nous dépensions le dollar que nous recevions et 33 cents de plus. Un coup d'oeil au budget familial nous permet de réaliser que nous ne pouvions continuer ainsi, et maintenant nous subissons le contrecoup de nos dépenses excessives.

Mes collègues d'en face nous reprochent de ne pas avoir réduit le déficit plus tôt. Pourtant, nous constatons que la croissance de la fonction publique, à l'époque où

ils détenaient le pouvoir, était de 12 à 15 p. 100 par année. Les budgets augmentaient dans une proportion analogue. Il faut du temps pour inverser une telle tendance.

Nous savons tous que les longs courriers maritimes ou les dirigeables ne peuvent s'arrêter soudainement pour faire marche arrière une fois sur leur lancée. Je crois que le même principe vaut pour les programmes et les mesures du gouvernement, car on ne peut les démanteler du jour au lendemain sans perturber l'économie. Ce que nous avons fait et continuerons de faire, et cela à un rythme encore plus rapide, c'est de résoudre ces problèmes pour remettre l'économie sur pied et redonner la prospérité à notre pays.

Mon collègue d'en face a dit que la dette était de 400 milliards de dollars actuellement. En fait, elle n'est pas aussi élevée qu'il le prétend, mais elle atteindra les 400 milliards de dollars au cours de l'année ou si vous préférez, elle représentera une dette de 15 000 $ par habitant au Canada. Les intérêts sur la dette, qui s'élèvent à 43 milliards de dollars, représentent des fonds ne pouvant être consacrés à l'établissement de programmes et de services valables au Canada; ils sont supérieurs à l'ensemble des montants affectés à la sécurité de la vieillesse, à l'assurance-chômage et aux allocations familiales. Nous reconnaissons à quel point cela peut nuire au bien-être de notre pays.

Dans ce budget, le gouvernement demande aux Canadiens de faire leur part. En tant que députés, nous sommes mis à contribution. Le budget du premier ministre est gelé, tout comme celui des ministres. Le nombre de hauts fonctionnaires sera réduit. Tous étant mis à contribution, il n'y a pas un seul groupe de Canadiens qui ait été épargné, à quelques exceptions près. Seuls ceux qui sont dans le besoin ont été exemptés, et il faut féliciter le gouvernement d'avoir fait preuve d'autant de compassion.

Si le gouvernement ne prend pas ses responsabilités en matière fiscale en limitant ses dépenses et les paiements de transfert aux provinces, lesquelles dépensent sans compter l'argent qu'elles reçoivent du gouvernement fédéral, si nous ne faisons pas cela, nous devrons faire face à des augmentations de plus en plus fortes du déficit.

Nous reconnaissons que ce gouvernement a réduit le déficit d'environ 10 milliards de dollars. Cette année, il s'établira à 30,5 milliards de dollars. D'aucuns disent que c'est de loin supérieur aux prévisions du ministre des Finances. Il ne pouvait pas prévoir les problèmes auxquels les agriculteurs feraient face, ni savoir qu'il aurait besoin de 2,5 milliards de dollars pour les aider. Nous n'avions pas le choix, il fallait aider les agriculteurs de l'Ouest. Nous ne pouvions pas deviner que nous aurions besoin d'argent pour nos troupes au Moyen-Orient ainsi que pour aider nos alliés et nous assurer que les Canadiens paieraient leur part équitable de ces dépenses. De plus, les fonds de la caisse d'assurance-chômage se sont épuisés plus rapidement que nous ne l'avions prévu.

• (1540)

Tous ces problèmes ont contribué à gonfler le déficit, et nous en sommes désolés. Nous savons que la situation ne changera pas d'ici un an, mais nous constaterons par la suite que le déficit diminue. Nous nous attendons que le déficit soit de seulement 25 milliards de dollars l'année suivante et, en 1994-1995 ou à peu près, le gouvernement n'aura plus besoin de projets de loi pour emprunter. Nous pourrons alors arrêter d'emprunter, ce qui sera un jour de réjouissance pour tous les Canadiens. Je suis certain qu'ils vont approuver la saine gestion financière du gouvernement.

Une des mesures importantes est le fait que le gouvernement va contrôler la croissance des dépenses pour les programmes. En maintenant en vigueur le plan de contrôle des dépenses de deux ans, il va s'assurer que la croissance annuelle n'augmentera pas de plus de 3 p. 100 après 1991-1992.

Le gouvernement continuera de limiter les transferts aux provinces riches, tandis que les provinces plus pauvres pourront s'attendre à recevoir les mêmes sommes.

Comme je l'ai dit, le gouvernement fédéral n'aura plus besoin de s'adresser aux marchés financiers après 1993-1994. Les taux d'intérêts vont baisser, la demande de fonds sera moins forte et nos entreprises ainsi que nos industries pourront emprunter à des taux moins élevés. Elles pourront créer plus d'emplois, produire plus de produits manufacturés et offrir des services additionnels aux Canadiens.

Je crois que le gouvernement a un bon programme de relance économique. Nous allons continuer à contrôler les dépenses afin que le gouvernement mette de l'ordre dans ses finances et puisse équilibrer son budget.

Ce n'est pas tout ce que le budget de 1991 contient. Par exemple, le gouvernement va changer sa gestion des dépenses. D'ici peu, il présentera un projet de loi visant à plafonner les dépenses annuelles pour les programmes au cours des cinq prochaines années.

L'autre soir, un de mes collègues a demandé quelle sorte de projet de loi nous présenterons. Je lui ai répondu que je n'en savais rien, mais ce sera une mesure conforme à la Constitution parce que le programme de dépenses publiques sera assujetti à une loi. La flexibilité sera restreinte à un ensemble très limité d'éventualités prévues dans le projet de loi. Cela n'empêchera pas de créer de nouveaux programmes afin de répondre à de nouveaux besoins. Autrement dit, s'il se produit une situation

inattendue, le projet de loi permettra certainement au gouvernement de répondre à ces besoins.

Celui-ci va devoir financer ces nouveaux programmes, mais dans le cadre d'un budget complètement déterminé par une loi. Autrement dit, si nous créons un nouveau programme, il faudra changer quelque chose d'autre pour en compenser le coût.

L'autre point intéressant qui me plaît à propos de ce budget et qui concerne notre déficit est le fait que toutes les recettes qui, provenant de la TPS, seront supérieures aux prévisions contribueront à réduire le déficit, au lieu de fournir une liberté d'action pour augmenter les dépenses discrétionnaires du gouvernement. Pendant le débat sur la TPS, nous avons entendu que cette taxe n'est rien d'autre qu'une vache à lait et qu'après les prochaines élections, elle sera augmentée de 1 ou de 2 p. 100. Ce projet de loi est destiné à assurer aux Canadiens que toutes les recettes qui proviendront de la TPS serviront directement à diminuer la dette.

Un grand nombre de gens, d'hommes d'affaires, de personnes âgées et d'hommes de la rue m'ont dit: «Si vous pouviez nous garantir que la TPS ne sera pas utilisée pour créer des programmes ou des subventions inconsidérées, alors nous l'accepterions et nous serions heureux d'y contribuer.»

Un des aspects très positifs de ce budget est le principe que toutes les recettes découlant de la TPS seront utilisées à cette fin ainsi que les recettes provenant de la privatisation.

Nous espérons que ce programme continuera pour que tout financement provenant de ces sources soit également utilisé pour réduire le déficit et la dette.

En outre, j'ai été surpris de voir le nombre de gens qui ont donné des chéques de particuliers et d'entreprises pour contribuer à la réduction de la dette. Les citoyens eux-mêmes peuvent donc apporter ces fonds pour aider à réduire la dette du Canada.

Tout d'abord, naturellement, ces fonds seront utilisés pour le service de la dette. Il serait agréable de pouvoir rembourser les intérêts, mais les finances ne fonctionnent pas de cette manière. Nous allons d'abord assurer le service de la dette, après quoi nous serons en mesure de réduire la dette elle-même, au fur et à mesure que nos recettes augmenteront et que le déficit baissera.

L'application de ce programme et les contraintes imposées chaque année aux dépenses publiques feront en sorte que toutes les recettes provenant de la TPS serviront, non pas à financer de nouveaux programmes, mais à assurer le service de la dette et à réduire la dette proprement dite. Je le répète, c'est le genre de programme que réclament mes électeurs.

Ce budget témoigne de la détermination du gouvernement d'imposer à l'inflation des limites acceptables.

De concert avec le gouverneur de la Banque du Canada, le ministre des Finances a l'intention de réduire l'inflation à 2 p. 100 d'ici 1995. C'est là un objectif à la fois louable et réaliste.

Pendant les nombreuses années où j'ai exercé la médecine, j'ai eu l'occasion de vivre et de travailler avec des personnes âgées. Bon nombre d'entre elles avaient pris leur retraite en s'imaginant qu'elles disposeraient d'une pension tout à fait suffisante. Elles n'ont guère mis de temps à s'apercevoir qu'elles n'avaient plus les moyens de pourvoir à leurs besoins.

En fait, j'ai eu l'occasion de m'entretenir hier soir avec l'une de mes anciennes malades qui m'avait téléphoné. Elle s'inquiétait des conséquences de la TPS sur son revenu. Comme elle reçoit un remboursement de 72 $ à chaque trimestre, nous connaissons son niveau de revenu. Sa chaudière a d'abord fait des siennes, puis ce fut le tour de sa machine à laver et de son réfrigérateur de lui causer des ennuis. Cette dame a dû faire effectuer les réparations nécessaires et elle a été fort ennuyée de constater qu'elle devait payer la TPS en plus des frais de réparation.

Elle m'a ensuite parlé de ses taxes foncières. À l'époque où elle a aménagé dans sa maison, elle payait 1 300 $ de taxes. Elle en paie maintenant 3 500 $. Nous avons ensuite parlé du prix des denrées alimentaires et de tout le reste. Elle a commencé à se rendre compte que ce n'était pas tellement la TPS qui lui faisait le plus de tort, mais que c'était le niveau élevé du coût de la vie.

Autrement dit, l'inflation qui n'avait été que de 4 ou 5 p. 100, avait atteint parfois 20 p. 100 sous le précédent gouvernement. Ou était-ce 15 p. 100?

Même une inflation de 5 ou 6 p. 100 est catastrophique pour les gens à revenu fixe. J'estime que le projet du ministre des Finances et du gouverneur de la Banque du

Canada de ramener l'inflation à 2 p. 100 est tout à fait louable. Cet objectif permet aux hommes d'affaires et aux particuliers de planifier en vue de l'avenir. Je trouve que c'est essentiel dans le monde très instable où nous vivons.

À mon avis, en tant que Canadiens, nous pouvons certes espérer atteindre cet objectif.

Ce budget constitue un plan de relance économique. Je crois que le gouvernement fait en sorte de rétablir la responsabilité financière et de renforcer la confiance dans l'avenir du Canada. C'est une chose que nous avons tous besoin de savoir.

En réduisant le déficit et en limitant la dette publique, le plan permettra de créer le milieu propice à une meilleure performance économique et à une prospérité accrue. C'est là l'héritage que nous devons laisser à nos enfants, soit un pays où ils pourront vivre, grandir et prospérer.

Nous sommes certes en droit d'espérer que, dans quelques années, un pouvoir d'emprunt comme celui que nous demandons par l'intermédiaire du projet de loi C-79 ne sera plus nécessaire, ou qu'il sera vraissemblablement moins considérable.

Ce n'est là qu'une simple illustration de l'orientation très positive qu'adopte le gouvernement et des avantages économiques qui découleront du budget présenté le 26 février dernier.

• (1550)

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, en écoutant le député nous vanter le grand mérite de ce budget et de ce projet de loi, je me demandais s'il avait, en réalité, écouté les interventions des autres députés. La nuit dernière, l'un de nous a même déclaré que ce dont nous avions besoin, c'était peut-être d'une navette spatiale pour aller chercher le ministre des Finances dans l'espace et le ramener sur terre, parce que la situation n'est vraiment pas aussi rose qu'il le prétend.

En toute franchise, nous avons reconnu, au cours de nos interventions aujourd'hui et depuis le début du débat, soit depuis deux jours, que la conjoncture est peut-être telle que l'a décrite le ministre des Finances, mais il faut admettre également que, ces six dernières années, sous la direction du ministre des Finances et de son gouvernement, l'impôt sur le revenu des particuliers a augmenté de 9,03 p. 100, tandis que les recettes provenant des sociétés ont diminué d'environ 34 p. 100.

Personne de ce côté-ci de la Chambre ne voit là un problème. Le problème, c'est que le ministre des Finances ne veut pas reconnaître que ces largesses ont peut-être contribué d'une façon ou d'une autre à la compétitivité de nos manufacturiers, de notre secteur privé. De toute évidence, ce n'est pas le cas, puisqu'on se rend compte, en observant le nombre de faillites et les fabricants qui déménagent chez nos voisins du Sud, que notre secteur privé n'est sûrement pas aussi compétitif qu'on le voudrait.

Ainsi donc, qu'est-ce que cette réduction de 34 p. 100 des impôts des sociétés nous a rapporté? Quelle stratégie le gouvernement a-t-il élaborée pour rendre nos sociétés plus compétitives? Qu'a-t-il fait pour rendre nos manufacturiers plus compétitifs sur les marchés internationaux?

Si je peux me permettre une petite digression, je rappellerais au député ce que nous a valu la saine gestion de ce gouvernement depuis six ans. La balance des paiements et le commerce extérieur accusent une baisse de 60 p. 100. S'il est juste de dire que les Canadiens ont été priés et ont accepté de contribuer davantage afin d'accroître les recettes de l'État dans le but de résorber le déficit et de diminuer la dette nationale, alors, nous avons le droit de demander au député et, par son entremise, au ministre des Finances, de nous dire comment au juste ils ont géré les fonds publics.

Je ferais remarquer au député que les versements d'intérêts sur la dette publique n'ont augmenté que de 6,09 p. 100 au cours des six dernières années. Cela fait en tout, en chiffres absolus, à peine un peu plus de 16 milliards de dollars. Cependant, les hausses de taxes directes et indirectes ont rapporté des profits nets d'environ 37 milliards de dollars.

Les Canadiens ont le droit de savoir ce que le gouvernement a fait de cet argent. Comment pouvez-vous avoir le cran de vous présenter à la Chambre et de nous demander encore une fois de payer plus d'impôts et d'accepter que des programmes essentiels à la structure même de notre pays soient réduits, tout en invoquant la nécessité de réduire le déficit et la dette? Qu'avez-vous fait de l'argent que vous nous avez pris ces six dernières années? Comment pourrions-nous croire que, cette fois-ci, vous le dépenserez à bon escient?

M. Wilbee: La réponse brève à la dernière partie de la question, monsieur le Président, c'est que nous payons les dettes qu'ils ont laissées derrière eux en quittant le pouvoir en 1984.

M. Simmons: Mais ce n'est pas une réponse honnête.

M. Wilbee: Il y a environ six mois, j'ai posé une question au député après un discours semblable. Je lui ai demandé de me dire ce que son parti avait fait, concrètement, pour réduire le déficit et de m'indiquer une seule mesure de réduction du déficit qu'il aurait appuyée, une seule modification de l'impôt qu'il aurait soutenue.

Le député n'a jamais répondu à ma question, même si j'ai essayé, à deux reprises, de le coincer.

Le député parle de la réduction de l'impôt sur le revenu des sociétés. Pourtant, s'il discutait de la chose avec ses amis qui sont en affaires, pour peu qu'il parle à ces gens-là, il ne tarderait pas à apprendre que les hommes d'affaires et les entreprises paient plus d'impôt que jamais auparavant. L'un des grands problèmes qu'éprouvent les entreprises canadiennes, c'est qu'elles doivent concurrencer des entreprises qui, outre frontière, profitent d'un régime fiscal plus avantageux. C'est un tout autre son de cloche que les entreprises font entendre. Il n'y a pas de manque à gagner que les pauvres Canadiens doivent combler. En éliminant des échappatoires comme les frais de voiture, en réduisant les frais de représentation admissibles et ainsi de suite, nous avons fait en sorte que ces gens paient de plus en plus d'impôt.

S'il y a des sociétés qui ferment leurs portes, c'est qu'elles ne sont pas rentables, et on ne peut pas imposer une société qui se retire des affaires. Ce qui importe, par conséquent, c'est de créer chez nous un climat propice à l'entreprise, à l'investissement et à la création des emplois dont nous avons besoin.

Quelqu'un a dit tout à l'heure que les petites entreprises fournissaient 90 p. 100 des emplois. On parle de une ou deux grandes entreprises, mais le plus important, à mon sens, pour l'avenir et la prospérité du Canada, ce sont les chefs des petites entreprises. Ce sont eux qui vont profiter de l'abaissement des taux d'intérêt rendu possible par ce budget. En ce moment, il faut que l'entreprise canadienne puisse faire des prévisions, prédire les besoins de l'an prochain et compter sur une main-d'oeuvre stable.

Il est vrai que nous avons augmenté l'impôt sur le revenu, mais, je le répète, nous devons payer nos dettes, et, malgré ces hausses d'impôt, nous avons toujours un déficit sur les bras. Le plus important, c'est de stimuler l'économie et d'élargir l'assiette fiscale pour que plus de gens contribuent à l'économie. Au lieu de compter sur quelques personnes et quelques entreprises pour payer la note, nous devons tous faire notre part.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, je prends la parole pour participer au débat sur le projet de loi C-97. J'en profiterai pour faire quelques réflexions et exprimer quelques inquiétudes à propos du budget.

Les Canadiens s'inquiètent de plus en plus de leur niveau de vie. Le budget ne règle rien aux problèmes financiers du Canada. Il est sans substance aucune. Les méthodes que le gouvernement emploie pour réduire le déficit sont et resteront vouées à l'échec.

L'économie est en récession. Les déficits et l'endettement du gouvernement sont devenus si énormes que celui-ci ne réussit plus à en contrôler la croissance. Tout comme dans son budget précédent, le ministre des Finances continue dans le budget actuel à refiler sa responsabilité aux provinces. Le gouvernement fédéral s'est tout simplement déchargé du problème financier fédéral sur les paliers inférieurs de gouvernement. Le gel du financement des programmes établis réduira substantiellement les fonds mis à la disposition des provinces, et en gelant ces paiements de transfert aux provinces, le gouvernement est vraiment en train de détruire les systèmes de soins de santé et d'enseignement postsecondaire du Canada.

Les provinces ne peuvent en payer les coûts sans le soutien fédéral. On calcule que les effets cumulatifs des réductions des paiements de transfert aux provinces dans le cadre du FPE se chiffreront à 28,3 milliards de dollars en 1995-1996. De telles réductions des ressources sont sans précédent dans l'histoire des relations financières fédérales-provinciales.

Qu'on me comprenne bien, la perte de soutien financier pour les provinces et les municipalités va forcer celle-ci soit à hausser les taxes et impôts, soit à réduire les services. Je suis convaincu que le ministre des Finances a perdu sa crédibilité et que ses plans pour rétablir l'équilibre dans les finances fédérales continueront d'échouer d'année en année.

• (1600)

Je voudrais parler quelques instants du secteur pour lequel j'exerce le rôle de critique. Les prévisions budgétaires du ministère des Affaires des anciens combattants commencent par une hausse de 29 p. 100 des dépenses pour l'administration du ministère, soit une hausse incroyable de 8,94 millions de dollars. Après cette belle hausse des dépenses d'administration viennent les compressions dans les paiements de transfert pour les programmes des anciens combattants. Les crédits pour les

soins de santé et autres allocations connexes ont diminué de 28 p. 100. Les programmes de soutien financier ont subi eux aussi des compressions, et les allocations d'ancien combattant et allocations de guerre pour les civils ont été réduites de 12 p. 100.

Nous devons savoir qu'un gel devrait quand même tenir compte du taux annuel d'inflation, mais on a au contraire refusé cette hausse nécessaire à certains programmes qui en souffriront. Certains d'entre eux sont les programmes d'aide assurés aux termes des dispositions du Règlement sur le Fonds de secours, le Fonds de bienfaisance de l'Armée, la Légion royale canadienne, l'Association canadienne des anciens combattants du Royaume-Uni, l'Aide à l'éducation pour les enfants des morts de la guerre, la Formation universitaire et professionnelle, l'Assurance des anciens combattants et la Gestion des contrats immobiliers.

Pourquoi ces programmes ne bénéficient-ils pas d'une hausse normale de 5,6 p. 100 correspondant au taux d'inflation?

Tandis que les programmes des anciens combattants subissent des compressions budgétaires, l'administration du ministère est sur la défensive. Le gouvernement, en fait, a vraiment déclaré la guerre à ses employés. Il a provoqué les tactiques alarmistes d'agitation syndicale, car chaque hausse de 1 p. 100 en règlement salarial pourrait entraîner la perte de 2 000 emplois.

Le gouvernement a forcé les gens de l'Île-du-Prince-Édouard et les autres Canadiens à lutter pour maintenir leur niveau de vie durant la récession actuelle. La privatisation et le recours aux marchés de services ont contribué et contribuent encore à faire disparaître des emplois au sein de l'administration fédérale canadienne.

Je vais vous décrire ce qui se passe dans ma circonscription. La diminution du pouvoir d'achat causée par le contrôle des salaires ne fera pas qu'aggraver le taux de chômage qui est déjà de 16 p. 100; à mesure que l'inflation fera diminuer le pouvoir d'achat des fonctionnaires, ceux-ci dépenseront de moins en moins, et les petites entreprises de ma circonscription seront en difficulté.

Le gouvernement a sabré dans les fonds affectés à la Planification de l'emploi. Nous n'aurons pas le recyclage que le gouvernement nous avait promis. Un sondage effectué récemment a révélé que 68 p. 100 des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard estiment que le chômage est le problème le plus pressant dans cette province. Seulement 5 p. 100 des insulaires croient que le déficit est le problème le plus grave, et 5p. 100 disent que c'est l'économie en général.

Ces statistiques sont très révélatrices: il faut des emplois et des emplois et des emplois.

Je suis convaincu que ce budget n'aidera pas l'économie de notre pays. Entre avril 1990 et janvier de cette année, le Canada a perdu 288 000 emplois. Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, le secteur manufacturier a perdu 229 000 emplois, et le taux de chômage ne cesse d'augmenter.

Pour ce qui est du commerce avec les États-Unis, après deux ans de libre-échange, les expéditions à destination du Canada se sont accrues de 3 à 5 p. 100, alors que les expéditions canadiennes à destination des États-Unis ont augmenté de 2 p. 100 seulement. Encore une fois, la balance penche en faveur des États-Unis.

En ce qui concerne les faillites pour l'année 1990, 11 642 entreprises et 42 782 particuliers ont déclaré faillite, ce qui est un record. Cela représente une hausse de 47 p. 100 par rapport à l'année précédente. En janvier de cette année, il y a eu 5 999 faillites commerciales et personnelles, soit 69 p. 100 de plus qu'en janvier 1990.

Sur le plan du déficit, malgré six années de croissance économique, ce que le ministre des Finances a lui-même qualifié d'extraordinaire, et malgré 33 hausses d'impôts, la dette publique accumulée a plus que doublé, passant de 166 milliards en 1984 à 351 milliards en 1990, et on s'attend à ce qu'elle atteigne 389 milliards cette année. Ce sont les Canadiens qui paient le prix.

Mes collègues et moi parlons constamment des raisons de ce déclin que connaît notre pays. C'est parce que le gouvernement n'a pas confiance dans les Canadiens. À cause des coupes que le gouvernement a faites dans le financement des programmes établis en 1986, 1989 et 1990, les paiements de transfert aux provinces pour l'éducation auront été réduits de 8,94 milliards de dollars entre 1986-1987 et 1994-1995.

Encore une fois, monsieur le Président, ce sont les Canadiens qui paient le prix. Les programmes de formation et d'adaptation qui avaient été promis pour répondre aux besoins créés par l'Accord de libre-échange n'ont pas encore été mis en place. Le gouvernement a retiré sa contribution de 2,8 milliards de dollars au régime d'assurance-chômage et il a réduit les fonds affectés aux programmes de formation, qui sont passés de 2,2 milliards en 1984 à 1,5 milliard en 1989. Je le répète encore une fois, monsieur le Président, ce sont les Canadiens qui paient le prix.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, j'ai écouté mon ami de l'opposition avec beaucoup d'intérêt, comme je le fais toujours. Je voudrais l'interroger à propos des anciens combattants, auxquels il s'intéresse de très près. Il a émis un doute sur leur avenir. Il a parlé en tout cas d'un point en particulier, le montant

moindre que prévoit le budget pour les allocations. Il dit que c'est inacceptable.

Cela m'a rappelé le temps où, sous le gouvernement Saint-Laurent, des chevaux étaient inscrits sur la liste de paie. Notre gouvernement n'est pas en faveur d'inscrire des chevaux sur la liste de paie, ni personne qui n'est pas là pour toucher l'argent.

C'est l'évidence même, et mon ami ne peut que trouver cela logique: le budget annuel diminue à cause des décès d'anciens combattants.

Nous avons 600 000 anciens combattants des trois conflits auxquels le Canada a participé: la Première Guerre mondiale, la Seconde et la guerre de Corée. Plus de 38 000 sont des femmes. Les pensions que nous versons à nos anciens combattants sont les plus généreuses de tous les pays. Un Canadien sur trois de plus de 65 ans est un ancien combattant.

Le ministre a pris un engagement l'autre jour envers les anciens combattants, en ces termes que je tire de la page 17914 du hansard:

> Je signale donc à tous les anciens combattants aujourd'hui que leurs précieux programmes ne sont pas touchés par le budget. Notre engagement envers eux reste entier. Le Canada maintiendra pour ses anciens combattants les prestations et les programmes les plus généreux et les plus humains au monde. Ils ne doivent pas croire les critiques qui voudraient les convaincre du contraire.

Je demande au député, qui a mis en doute l'engagement très concret, à mon sens, du gouvernement, de communiquer toute indication ou preuve qu'il pourrait avoir que cet engagement n'est pas ce qu'il devrait être.

M. Proud: Monsieur le Président, je remercie le député d'en face pour ses questions et ses observations. Même si les anciens combattants se font de plus en plus rares, je crois, à l'instar de beaucoup de gens qui s'intéressent à la question, que les fonds qui leur sont consacrés par les gouvernements ne sont jamais suffisants. Je crois que le gouvernement devrait verser des prestations non seulement aux anciens combattants, mais aux enfants et aux conjoints d'anciens combattants qui n'ont pas droit à certaines choses, et mettre sur pied un plus grand nombre de programmes.

Je m'inquiète aussi de l'avenir du ministère des Anciens combattants. Beaucoup d'anciens combattants de ma circonscription et de tout le pays me posent des questions à ce sujet. Le ministre m'a assuré l'autre jour qu'il ne se passerait rien dans un proche avenir. Je l'espère certainement.

Je crois sincèrement que nous offrons de très bons programmes à nos anciens combattants et que nous devons continuer à les leur offrir ainsi qu'à les améliorer. Nous devons améliorer dans toute la mesure du possible les programmes réservés aux enfants et aux conjoints des anciens combattants. Il faut continuer de le faire, même si leur nombre diminue. Il faut profiter de toutes les occasions possibles d'élargir les programmes et d'en accroître le financement.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'aurais moi aussi quelques commentaires à faire au sujet du projet de loi C-97. Ce projet de loi autoriserait le gouvernement à emprunter 26,5 milliards de dollars. Je crois que, avant d'en saisir la Chambre et de le mettre aux voix, il serait sage de laisser certains d'entre nous dire ce qu'ils pensent du dernier budget. Je soulève ce point, parce que ce budget me déplaît tout particulièrement.

• (1610)

Je ne vois pas le député de Delta, mais je suis certain qu'il peut entendre. En réponse à une question de mon collègue, le député d'Eglinton—Lawrence, il a dit qu'en gros, le problème provenait de la dette que le gouvernement précédent avait léguée. Ce sont les termes qu'il a employés, si je ne m'abuse.

Je crois vraiment que cela résume sa pensée sur le sujet. Or, il serait sûrement le premier à reconnaître que ce n'est pas toute la vérité non plus. À proprement parler, la dette publique totalise actuellement un peu plus du double de ce qu'elle était en 1984, lorsque les conservateurs sont arrivés au pouvoir.

Monsieur le Président, après plus de six ans ou six ans et demi au pouvoir, vient un moment où le gouvernement devrait commencer à assumer la responsabilité de ses erreurs de gestion et de ses erreurs de calcul dans ses prévisions.

Ce n'est pas moi qui le dis. Permettez-moi de vous citer le ministre des Finances, celui-là même qui a tenu les cordons de la bourse durant tout ce temps, depuis septembre 1984, et qui vient de présenter son septième budget. Voyons un peu ce que prévoyaient ses budgets

précédents avant de prendre pour argent comptant ce qu'il nous dit au sujet de celui-ci.

Dans celui de l'an dernier, le ministre des Finances prédisait que le taux d'intérêt moyen serait de 11 p. 100 l'an dernier, en 1990. Or, nous savons tous qu'il était loin du compte, puisqu'il a été de 13 p. 100.

L'an dernier, le ministre prédisait que le déficit ne serait plus que de 28,5 milliards de dollars cette année. C'est ce qu'il nous a dit il y a à peine un an. Il atteint réellement les 30,5 milliards de dollars, c'est-à-dire deux milliards de dollars de plus.

Remontons plus loin et examinons son deuxième budget, celui de 1985. À cette époque-là, le ministre nous avait déclaré que le déficit pour l'année en cours serait de 18 milliards de dollars. Comme je viens de le rappeler, il n'est pas de 18, mais de 30,5 milliards de dollars, ce qui est loin de la réalité.

Vous pourriez toujours dire qu'entre-temps des changements peuvent survenir. Vous auriez raison. Or, ce n'est pas moi, mais bien le ministre qui s'est aventuré à prédire, cinq ans à l'avance, ce qu'allait être la situation aujourd'hui.

Nous voilà rendus au bout des cinq années, et il a commis une erreur de 12,5 milliards de dollars. C'est une erreur de taille.

Je pourrais continuer ainsi monsieur le Président et vous rappeler d'autres prévisions qu'il a faites dans ses budgets antérieurs. L'année dernière, par exemple, il a déclaré que l'impôt sur le revenu des particuliers augmenterait de 4,7 milliards de dollars; il nous annonce aujourd'hui qu'il augmentera de 7,9 milliards de dollars.

Il y a une longue série d'exemples par lesquels le ministre a fait une prédiction et les faits ont prouvé qu'il se trompait complètement.

Si le ministre avait simplement tort lorsqu'il prédit l'avenir, on ne pourrait lui en vouloir. On pourrait lui reprocher sa témérité qui le pousse à essayer de faire des prédictions exactes. Cependant, une fois qu'il les fait, il ne devrait pas avoir à en rougir.

En soi, ce n'est pas un péché mortel, parce qu'il nous arrive à tous de commettre des erreurs lorsque nous faisons des prédictions ou des prévisions. Toutefois, là où il a vraiment tort, là où il a commis une faute absolument impardonnable, c'est quand il a pris des engagements au nom du gouvernement pour les renier ensuite. Dans la circonscription que je représente, celle de Burin—Saint-Georges qui comprend 158 collectivités échelonnées sur 1 800 milles le long de la côte sud de Terre-Neuve et autour de la pointe ouest, on ne lui pardonnera jamais. Je préviens le ministre qu'on ne lui pardonnera jamais ce que lui et ses collègues ont fait à l'assurance-chômage, et je ne parle pas seulement des changements, mais de l'anéantissement de tout le système. Il me comprend sûrement.

Je fais allusion, en particulier, à l'engagement qui a été pris à la Chambre. Je défie tous les députés d'en face de se lever et d'affirmer qu'un tel engagement n'a pas été pris. Je peux citer les jours et les pages du hansard où il est question de cet engagement, qui a d'ailleurs été réitéré à maintes reprises. Je parle de cet engagement, qui a été pris à un moment où le gouvernement voulait maintenir la discipline dans ses rangs pour faire adopter le projet de loi C-21, projet de loi sur l'assurance-chômage dont a été saisie la Chambre l'an dernier. Ils se sont engagés, je ne sais combien de fois, à ce que les bénéficiaires de ce programme, les prestataires de l'assurance-chômage, ne soient pas forcés de supporter des augmentations démesurées des taux.

En fait, le gouvernement a promis qu'il n'y aurait pas d'augmentation appréciable des taux pendant deux ou trois ans. Il s'est engagé également à faire sa part en période de vaches maigres. Les ministériels n'ont cessé de répéter que, même si le gouvernement retirait sa contribution de 2,8 milliards de dollars, il ne fallait absolument pas en conclure qu'il ne participerait plus jamais au financement de l'assurance-chômage. On nous a dit alors que le gouvernement comblerait la différence lorsque les temps seraient durs.

Ce sont-là les belles promesses que le gouvernement a faites l'année dernière lorsqu'il a essayé de faire adopter envers et contre tous le projet de loi en cause et lorsqu'il a réussi à convaincre les députés conservateurs de l'arrière-ban de souscrire à cette mesure en leur faisant une promesse qu'il n'avait manifestement pas l'intention de tenir. Il s'était engagé alors à éviter que les cotisations d'assurance-chômage augmentent trop rapidement, surtout au cours des deux ou trois années suivantes.

Or, voilà maintenant que moins d'un an plus tard, le ministre des Finances affirme qu'en toute conscience, il ne pouvait tolérer une insuffisance de fonds dans la Caisse d'assurance-chômage. Il ajoute que c'est pourquoi le gouvernement a décidé de procéder à cette augmentation très marquée des cotisations. Je tiens à dire au ministre des Finances et à ses collègues que c'est là un

exemple type de duplicité. On voit bien que lorsqu'ils ont pris cet engagement, encore l'automne dernier, ils n'avaient absolument pas l'intention de le tenir.

Lorsque le pouvoir est détenu par des politiciens qui trompent ainsi délibérément les gens, il est difficile pour les électeurs de croire un mot de ce qu'ils disent, qu'il s'agisse de prévisions quant au déficit budgétaire ou de toute autre question.

Je vois que vous me faites signe que mon temps de parole achève. Pour être plus précis, il est tout à fait inadmissible que le gouvernement ait décidé de réduire de 100 millions de dollars les crédits consacrés à la Planification de l'emploi. Cela montre qu'il est tout à fait insensible aux besoins des gens. Ainsi, dans la majeure partie de ma circonscription, les pêcheurs côtiers et hauturiers sont placés dans une situation catastrophique et les gens comptaient plus que jamais sur ce programme pour avoir au moins de quoi se nourrir et pour s'en sortir à court terme. Je ne peux comprendre où les ministériels veulent en venir.

En outre, en ce qui a trait au financement des programmes établis, et plus particulièrement aux crédits versés aux provinces au chapitre de l'assurance-maladie, je pense à ma province, Terre-Neuve. Elle va faire face à de graves problèmes. En dix ans, c'est-à-dire de 1985-1986, année où il a commencé à toucher aux programmes établis, à 1995-1996, le gouvernement réussira, en modifiant sa contribution au chapitre de l'assurance-maladie, à réduire de 845 millions de dollars les paiements de transfert accordés au gouvernement terre-neuvien. Cela représentera une perte de près de un milliard de dollars pour Terre-Neuve.

• (1620)

Le montant exact sera de 845 millions de dollars sur dix ans, ce qui, bien entendu, va réduire considérablement la capacité du gouvernement terre-neuvien de financer les services d'enseignement postsecondaire et de santé offerts aux 500 000 habitants de ma province.

Il y a bien d'autres choses dont je voudrais parler, mais je vois que mon temps de parole est écoulé.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt, comme toujours, mon collègue de Burin—Saint-Georges.

Toutefois, j'ai eu un peu de difficulté à le suivre dans ce qui m'a paru être un aspect contradictoire de ses remarques. C'est lorsqu'il a parlé de la croissance de la dette publique au cours des six dernières années et du fait qu'elle avait doublé pendant cette période, ce qui est évidemment regrettable.

Quand le gouvernement et le ministre des Finances sont arrivés au pouvoir, ils ont hérité d'un déficit de 38 milliards de dollars, dont 11 milliards dans les dépenses de programmes et de fonctionnement de même que 27 milliards pour les frais d'intérêt.

Ce déficit de fonctionnement de 11 milliards a été changé en surplus de 12,7 milliards. Je le vois dans le budget. C'est une amélioration de 23 ou 24 milliards. Mon collègue dit qu'il n'y a pas de quoi pavoiser et que le problème, c'est que la dette continue de croître.

Monsieur le Président, quand vous héritez d'un déficit de 38 milliards de dollars et que vous le réduisez à 30,5 milliards, c'est tout un progrès, mais vous ajoutez encore 30,5 milliards à la dette, chaque année.

Le gouvernement n'aurait eu qu'un moyen de mettre fin à la croissance de la dette publique—et mon collègue semble dire qu'il aurait dû le prendre—, c'était de faire disparaître un déficit de 38 milliards en quelques mois, après son arrivée au pouvoir.

Le gouvernement a préféré—et c'est à son honneur—réduire graduellement le déficit jusqu'au point, comme je l'ai dit auparavant, où un déficit de fonctionnement de 11 milliards est devenu un surplus de 12,7 milliards. Mon collègue dit que ce n'est pas suffisant.

Dans ce cas, pourrait-il dire à la Chambre comment il aurait fait disparaître un déficit de 38 milliards en un seul budget, s'il avait été ministre des Finances en 1984-1985?

M. Simmons: Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir d'écouter mon collègue de South Shore.

Dans son intervention précédente, il avait sorti de son sac à malice l'histoire d'un ancien premier ministre, M. Saint-Laurent, et nous avait parlé des chevaux qui figuraient sur la liste de paye des fonctionnaires.

Ma gentillesse légendaire m'empêche bien sûr de signaler qu'ils ne figurent plus sur la liste de paye de la fonction publique. Ils sont bien sûr passés sur celle de la Chambre des communes, au moins la moitié d'entre eux.

Il dit que la réduction de la dette n'aurait pas été réalisable. Il ne devrait peut-être pas attendre que je devienne ministre des Finances. J'espère qu'il est plus habile pour faire des prévisions que son collègue, l'actuel ministre des Finances.

Il ferait peut-être mieux de ne pas attendre que je devienne ministre des Finances, et de tâcher d'obtenir lui-même ce portefeuille. Il a dit quelque chose de très révélateur il y a un instant. Il nous a dit quelque chose qu'il aurait dû, en toute jusctice, signaler au ministre des Finances il y a cinq ans. Il nous a dit que ce n'aurait pas été réalisable.

Le ministre des Finances ne le savait pas, il y a cinq ans, tandis qu'il faisait des prévisions montrant que ce serait réalisable et que le déficit tomberait à 18 milliards de dollars. Ce pauvre ministre des Finances, qui n'a pas pu profiter du cerveau de ce député de l'arrière-ban ni de ses connaissances. Ce député garde les informations pour lui-même, au lieu de les communiquer au ministre des Finances qui aurait pu ainsi paraître beaucoup plus crédible si seulement lui, le député de South Shore, avait pris la peine de lui dire ce qu'il savait déjà de toute évidence, que ce n'était pas réalisable.

Décidez-vous, les gars. C'est le ministre des Finances qui a raison, ou c'est son secrétaire parlementaire fraîchement assermenté. Je le félicite. Je savais qu'avec tout le boucan qu'il faisait à la Chambre, ce n'était qu'une question de temps avant qu'il soit récompensé. Je le félicite en tant que tout nouveau secrétaire parlementaire.

Si seulement il pouvait devenir ministre des Finances et exploiter dans ses fonctions toutes les connaissances qu'il vient d'étaler devant les banquettes ministérielles. Il me demande ce que j'aurais fait. Je vais lui dire une chose que j'aurais faite, et une que je n'aurais pas faite.

D'abord, je n'aurais pas soumis le trésor public et, plus précisément, les Canadiens qui ont des hypothèques, à ces taux d'intérêt démesurément élevés, pendant les quelque douze derniers mois. Vous n'avez qu'à voir comment cela a contribué à garder la dette publique élevée.

Maintenant, des mois après que nous en eûmes discuté jour après jour, en affirmant que les taux d'intérêt élevés n'étaient pas la solution, voilà qu'on découvre la sagesse de nos paroles. Écoutez le ministre des Finances nous dire, ces jours-ci, pourquoi il nous faut garder les taux d'intérêt bas, parce qu'on pourra ainsi limiter l'inflation.

Il y a quelques mois, l'argument présenté était l'inverse: il fallait les empêcher de baisser, parce que cela aurait causé une forte inflation. Maintenant, les gars, quelle version est la bonne?

Qu'est-ce que j'aurais fait, personnellement? Je n'aurais pas permis à John Crow et à ses sbires de la Banque du Canada d'usurper le rôle du gouvernement en matière de politique fiscale, et de persister à faire monter les taux d'intérêt. Les taux auraient baissé, la dette publique aurait fléchi et notre déficit aurait regressé considérablement. Ce n'est qu'un exemple pour commencer, mais je peux en donner beaucoup d'autres. Je n'aurais pas appliqué 33 augmentations de taxe et d'impôt au cours des six dernières années. Le député veut-il en savoir plus?

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est maintenant terminée.

Je donnerai la parole au député d'Edmonton—Strathcona, mais auparavant, je l'accorde au député de South Shore, sur un rappel au Règlement.

M. McCreath: Monsieur le Président, des consultations ont eu lieu de la manière habituelle avec les trois partis, de même qu'avec les députés indépendants, y compris la députée de Beaver River, qui a exprimé le désir de prendre la parole dans le débat. À mon avis, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que je présente la motion suivante:

> Que, nonobstant l'ordre adopté le mardi 5 mars 1991, lorsque l'étude du projet de loi C-97, Loi portant pouvoir d'emprunt, sera terminée le mercredi 6 mars 1991, un vote par appel nominal soit réputé avoir été demandé et réputé différé jusqu'à 15h00, le jeudi 7 mars 1991.

Mme Marleau: Monsieur le Président, conformément à l'esprit d'excellente collaboration qui semble régner à la Chambre, je voudrais dire que nous approuvons cette motion.

M. Althouse: Monsieur le Président, l'ordre qui a été lu est conforme à l'entente qui a été conclue, et nous l'approuvons.

(La motion est adoptée.)

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, j'apprécie l'occasion qui m'est donnée de parler du projet de loi C-97, *Loi portant pouvoir d'emprunt.* Ce projet de loi fait suite au discours du budget prononcé la semaine dernière par le ministre des Finances.

La priorité du budget, c'est de créer les conditions essentielles à la reprise économique. Nous avons décidé de ne pas augmenter les dépenses de l'État, l'histoire ayant montré que cette solution n'est pas efficace. La clé de la reprise, ce sont des taux d'intérêt moins élevés. Aussi, le plan de reprise économique nous permettra d'abaisser les taux d'intérêt grâce à diverses mesures clés.

Premièrement, nous fixons des objectifs précis en ce qui concerne l'inflation. Parce que le taux d'inflation sera moins élevé et que la population s'attendra à une inflation plus faible, ce qui est très important, les taux d'intérêt diminueront.

Deuxièmement, nous avons prévu un budget équilibré pour les finances publiques. Nous faisons en sorte que l'augmentation de la dette publique ne soit plus une source d'inquiétude par rapport à l'inflation.

Le plan de contrôle des dépenses annoncé dans le budget de 1990 a été prolongé de trois ans, jusqu'en 1994-1995. Le gouvernement inscrit dans la loi des plafonds de dépenses de programmes qui devront obligatoirement être respectés. Nous créons le Fonds de service et de réduction de la dette, lequel servira uniquement à payer les coûts du service de la dette. Voilà quelque chose dont je suis personnellement très fier.

Au cours de la dernière année, mes électeurs m'ont dit qu'ils paieraient de bonne grâce la TPS et qu'ils n'avaient rien contre le fait de payer des taxes pourvu qu'ils aient l'assurance que celles-ci servent à payer le déficit et à rembourser la dette. La population sait que nous devons payer dans la limite de ce que nous avons. Elle sait que le fait de dépenser plus d'argent que ce que l'on reçoit provoque de l'inflation et que celle-ci fait mal à tout le monde. Les recettes provenant de la taxe sur les produits et services ainsi que de la privatisation seront versées dans ce fonds.

Troisièmement, nous limitons vigoureusement les dépenses de l'administration. Comme vous le savez, le fonctionnement de l'administration fédérale exige 16 à 16,5 milliards de dollars, ce qui représente environ 18 p. 100 du budget des programmes. La plus grande partie de l'argent que dépense le gouvernement du Canada est consacrée à des programmes législatifs. Néanmoins, nous limitons sérieusement les dépenses de l'administration. Les budgets sont gelés à leur niveau actuel, et les augmentations de salaire des ministres, des députés, des personnes nommées par décret et de tous les fonctionnaires sont étroitement limitées.

Ces mesures témoignent d'une volonté indéfectible de gestion et de contrôle efficaces du gouvernement. Au cours des années, les Canadiens profiteront de cette attitude.

• (1630)

Une autre chose que nous faisons à ce chapitre, c'est de déménager l'Office national de l'énergie à Calgary. Nous estimons que ce déménagement contribuera à une plus grande efficacité. La clientèle de l'Office est à Calgary, car 90 p. 100 de son travail touche le secteur pétrolier et gazier. Il sera donc en mesure d'agir et de réglementer le secteur beaucoup plus efficacement et à meilleur compte, ce qui profitera à la population et à l'industrie. Depuis 15 ou 16 ans, le secteur a dû supporter les frais de transport et de logement lorsqu'il fallait venir à Ottawa pour affaire ou pour respecter les règlements de l'Office.

Le gouvernement du Canada mettra fin aux nouveaux emprunts nets sur les marchés financiers d'ici 1993-94. Je voudrais vous citer un article de Jeffrey Simpson, paru la semaine dernière et intitulé *Mr. Wilson chips away at the debt left over from the nightmare years* (M. Wilson s'attaque à la dette laissée par les années de cauchemar):

> Ottawa est devenu handicapé dans les années 1975 à 1984, lorsque le gouvernement fédéral a accumulé une dette de près de 200 milliards. Les intérêts composés sur cette dette lui ont ajouté 120 milliards jusqu'en 1989-90. Par suite, la facture totale de ces 10 années de mauvaise gestion économique, 1975 à 1984, est de l'ordre de 320 milliards.

Cela vient d'un éditorialiste impartial du *Globe & Mail*, Jeffrey Simpson. Il poursuit en ces termes:

> Il était évident, lorsque les conservateurs ont pris le pouvoir en 1984, qu'après avoir passé une décennie dans une situation financière carrément intenable, il faudrait plus de dix ans au Canada pour se sortir de cette impasse.

Et c'est justement ce que je veux faire valoir. Nous cesserons d'emprunter sur les marchés financiers après l'exercice de 1993-1994, et nous aurons réussi à équilibrer le budget de l'État en 1994, soit environ dix après l'accession au pouvoir du gouvernement actuel.

Il ajoute encore ceci dans ce même article:

> D'ailleurs, tout s'enchaîne dans un budget: les pressions exercées par les taux d'intérêt élevés, les dettes massives et la récession convergent toutes pour rendre la réduction du déficit plus difficile. Et l'engrenage continue de tourner.
>
> Mais le principal problème demeure la taille de la dette qui est d'environ 400 milliards de dollars. Si cette dette était de taille moyenne, disons 150 milliards de dollars, les paiements qu'Ottawa verse en intérêts seraient de quelque 16 milliards de dollars au lieu de 42 milliards, même à des taux d'intérêt aussi élevés.

Je voudrais conclure sur cette dernière citation:

> Le paiement des intérêts sur cette dette astronomique, sans parler du remboursement du capital, serait le triste lot de tout gouvernement fédéral.

Le député de Burin—Saint-Georges a décrié le fait que nous dépensions un petit peu moins pour le recyclage, et d'autres députés nous ont reproché de réduire nos dépenses pour tel ou tel programme. Il n'en demeure pas moins que même si ces députés exerçaient le pouvoir, et ils ne l'exerceront pas parce qu'ils ont cafouillé dans tant de dossiers que les Canadiens savent maintenant qu'ils n'ont pas les pieds sur terre et ils savent aussi dans quelle situation nous nous trouvons actuellement, ces députés, dis-je, devraient s'attaquer aux mêmes problèmes aux-

quels nous heurtons aujourd'hui. Et il faut savoir prendre des décisions difficiles pour régler de tels problèmes.

Permettez-moi de citer l'éditorial du *Globe and Mail* de samedi dernier qui s'intitule «Le déficit d'Ottawa, toute proportion gardée».

> On devrait mesurer les progrès qu'il a faits en fonction du niveau où serait rendu le déficit s'il avait continué les pratiques de dépenser sans compter de ses prédécesseurs.

Il s'agit ici de Michael Wilson.

Poursuivons:

> D'après le ministère des Finances, si l'on s'en tenait encore aux grandes lignes du budget de 1984-1985. . .

Je tiens à faire remarquer que les députés d'en face voudraient bien que ce soit le cas parce qu'ils ne veulent pas faire de compressions ni prendre des décisions difficiles.

> . . .le déficit serait maintenant de l'ordre de 70 milliards de dollars par année.

C'est 10 milliards de plus que le double de ce que nous prévoyons actuellement. Je frémis rien qu'à y penser.

D'après l'éditorial, «le déficit actuel de M. Wilson est bien moins monstrueux que celui dont il a hérité». Le déficit actuel représente 4,5 p. 100 du produit intérieur brut qui constitue le meilleur moyen de mesurer le volume total des biens et des services produits par les Canadiens.

En 1984-1985, le déficit se chiffrait à 8,7 p. 100 du PIB, ce qui signifie que nous l'avons réduit de moitié si on le met en regard du produit intérieur brut. C'est tout un accomplissement.

L'article se poursuit ainsi: «Le monstre n'est pas aussi vorace qu'il l'était. Pendant l'exercice financier en cours, Ottawa n'aura à solliciter les marchés financiers publics que pour 15,7 p. 100 de ses besoins de trésorerie alors qu'en 1984-1985, c'était 27,3 p. 100.»

Voilà un accomplissement important. Je le répète, c'est une marque certaine de progrès. Nous sommes à la veille de réductions substantielles du déficit. L'économie est plus productive, et d'ici un ou deux ans, il ne sera plus nécessaire de faire appel aux marchés financiers publics.

Enfin, monsieur le Président, l'éditorialiste dit: «En termes réels, en soustrayant le taux d'inflation, les dépenses fédérales au chapitre des programmes ont diminué à un taux moyen de 0,7 p. 100 sous son mandat. Cela se compare à une croissance annuelle réelle de 5,6 p. 100 pendant les 15 années précédentes. . .»

La suite est importante: «. . .période pendant laquelle la clef des coffres de l'État était entre les mains de ministres des Finances nommés par Pierre Trudeau.» Et le chef de l'opposition a été l'un de ces ministres.

Bien sûr, le taux d'inflation a été soustrait de ces chiffres.

Cela signifie que nous avons dû comprimer les dépenses au chapitre des programmes parce que les frais du service de la dette avaient augmenté jusqu'à atteindre des proportions monstrueuses. Pensez seulement à ce que serait la situation et à quel point les Canadiens seraient mieux, si nous n'avions pas de dette. Nous aurions 16 milliards de dollars de plus par année pour rendre l'économie plus efficace ou pour fournir des services comme des garderies et de la formation, ou encore pour s'occuper de programmes structurels en recherche et en développement où des investissements seraient nécessaires.

Le choix a été fait par les libéraux les années précédentes. En raison de la dette, il nous a fallu utiliser tout l'argent que l'accroissement de la productivité et de l'activité économique a amené dans les coffres de l'État pour payer les déficits et non pas pour le consacrer aux programmes qu'il aurait fallu.

Je tiens à parler de la productivité de l'économie canadienne. Nous avons assisté à une grande croissance de la productivité et les Canadiens en ont beaucoup bénéficié. On peut réduire une dette de trois façons: augmenter les impôts, comprimer les dépenses et accroître la productivité. C'est cette dernière solution que nous avons choisie dans la plupart des cas.

C'est ce que vise l'Accord de libre-échange. C'est aussi ce que vise la TPS. Celle-ci va accroître notre PIB de 9 milliards de dollars grâce à une productivité accrue. Le gouvernement pourra se servir de ces recettes supplémentaires pour réduire la dette et faire des investissements, notamment en sciences et dans les technologies ainsi que partout où il le jugera utile.

Notre productivité n'est pas aussi élevée qu'elle le pourrait. Notre productivité, c'est-à-dire l'efficacité de notre production et de notre prestation de services, s'est détériorée dans le secteur manufacturier. De 1974 à 1989, la croissance globale de la productivité est tombée à un quart du niveau moyen des vingt années précédentes. Dans la première moitié des années 80, la productivité a stagné. Depuis 15 ans, le Canada est passé du deuxième au cinquième rang au sein du Groupe des sept pays les plus industrialisés en ce qui concerne la productivité, la compétence de la main-d'oeuvre et la production indus-

trielle. En fait, depuis six ans, la croissance de la productivité canadienne dans le domaine de la fabrication a été la plus faible de tous les pays du Groupe des 7, en dépit d'une forte croissance économique dans d'autre secteurs de notre industrie. Les concurrents comme l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie et la France ont rattrapé et dépasé nos niveaux de productivité.

• (1640)

Dans les années 1970 et 1980, les programmes canadiens compromettaient notre productivité à long terme et avaient besoin d'être réorientés. Le programme de 1984 de renouveau économique a exposé le défi en matière de concurrence que devait relever le Canada et les initiatives qui ont suivi ont fourni un meilleur cadre pour favoriser la croissance de la productivité. Aujourd'hui, comme nous le savons bien, les Canadiens s'inquiètent de plus en plus de leur capacité d'affronter la concurrence. Ces inquiétudes vont des questions macro-économiques, comme l'inflation, les taux d'intérêt et le taux de change, aux problèmes structurels, comme notre productivité, le rendement de nos investissements, le fardeau du gouvernement et le climat des affaires.

Nous, en tant que gouvernement, avons la responsabilité de créer un environnement propice à la croissance d'entreprises concurrentielles. Le budget de 1991 a annoncé des mesures en vue de rétablir l'équilibre financier et de s'orienter vers une stabilité des prix. Cela conduira à un environnement macro-économique stable et à une confiance accrue dans l'économie canadienne ainsi que renforcera notre capacité d'affronter la concurrence face à une économie mondiale.

En essayant de mettre au point des méthodes communes pour aborder les questions économiques de base, les ministres des Finances fédéral et provinciaux envisagent l'augmentation des coûts du gouvernement, les chevauchements et les doubles emplois.

Je voudrais citer un autre article de Diane Francis paru dans la revue *Maclean's* de cette semaine. Elle écrit:

> Par bonheur, au moyen du budget que Michael Wilson a présenté la semaine dernière, les conservateurs continuent de s'attaquer au problème de la dette en limitant la hausse des dépenses à un taux inférieur à celui de l'inflation et en s'en prenant aux salaires des fonctionnaires et aux paiements de transfert. De par la loi, toutes les recettes inespérées provenant de la TPS tant décriée devront servir à rembourser la dette. Pourtant, Ottawa continue d'éprouver des ennuis par suite de son incapacité à contrôler les taux d'intérêt et les dépenses du gouvernement, de sorte que la dette et les taux d'intérêt sont plus élevés qu'ils ne devraient l'être.

Il importe de signaler que les provinces ensemble assument une plus grande part de l'économie que le gouvernement fédéral. Dans le cadre de ce budget, nous avons fait preuve d'initiative et nous encourageons les provinces à limiter la hausse de leurs dépenses à 3 p. 100 par an.

Ensuite, Diane Francis fournit l'une des meilleures descriptions de la dette que j'aie lues:

> La dette a de quoi vous terroriser. Dans une heure, elle aura augmenté de 3,5 millions de dollars. Demain, elle aura encore augmenté de 84 millions de dollars. La dette d'Ottawa atteint maintenant 388,5 milliards de dollars, soit l'équivalent de 15 000 $ par habitant; en 1976, la dette était de 2 591 $ par habitant. Cette année, elle atteindra 400 milliards de dollars. Par ailleurs, la dette collective des provinces et des municipalités dépasse les 100 milliards de dollars, soit encore 3 850 $ par habitant, ce qui fait que les Canadiens ont la distinction peu enviable de figurer vraisemblablement parmi les citoyens les plus endettés du monde. Il faut espérer que dans un an, le déficit, les taux d'intérêt et le chômage auront beaucoup baissé, une fois finies la récession et la guerre du Golfe, et grâce aux milliards de dollars de revenus supplémentaires provenant de la TPS et des compressions budgétaires.

J'espère que nous y arriverons, que notre dette va baisser, que la récession va prendre fin, comme il se doit, cet été, et que les mesures que nous avons prises depuis cinq ou six ans pour accroître de beaucoup la productivité de notre économie vont donner des résultats.

Il y a lieu de signaler qu'au cours de la récession de 1981-1982, le secteur de la fabrication a été réduit de 5,5 p. 100. Au cours de cette récession-ci, il n'a été réduit que de 2,5 p. 100. L'opposition ne cesse de déclarer: «C'est à cause du libre-échange si telle ou telle usine a dû fermer ses portes.» Ce sont-là des adaptations normales qui surviennent à chaque récession et qui ne devraient pas être imputées au libre-échange.

Le libre-échange va certainement nous aider à rationaliser notre industrie manufacturière, à augmenter nos économies d'échelle et à accroître la productivité. Chose très importante, la main-d'oeuvre sera plus diversifiée et plus spécialisée.

Donc, nous sommes sur la bonne voie. Nous avons besoin de cet argent pour poursuivre notre chemin. Notre gestion économique est saine et nous nous occupons des gens moins fortunés. Presque toutes les augmentations de dépenses de programmes cette année—soit 6,9 p. 100, ce qui est une forte augmentation à ce chapitre—seront allouées aux personnes âgées et à d'autres secteurs de la société et de l'économie qui ont besoin d'aide, comme les personnes qui doivent passer à travers la récession.

Je termine en disant que nous sommes sur la bonne voie de la relance économique et que la récession va prendre fin. C'est un bon budget. Le passé nous a enseigné que nous ne pouvons pas dépenser sans compter, car cela attise l'inflation, frappe durement tout le monde et

finit par avoir des répercussions négatives sur l'économie. C'est une chose dont nous pouvons nous passer.

M. Guy Ricard (Laval-Ouest): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les observations de mon collègue. D'après lui, ses électeurs veulent bien payer des impôts, pourvu qu'ils sachent que l'argent est dépensé à bon escient.

Le ministre a dit l'autre jour que, pour arriver à ses fins, il a créé un fonds spécial pour la TPS. Je me demande si mon collègue pourrait nous donner de plus amples explications sur la gestion de ce fonds et nous dire quelles recettes vont y être versées.

M. Thorkelson: Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa question. Elle est intéressante. Tout comme lui et bien d'autres députés à la Chambre, j'en suis sûr, j'aurai la tâche d'expliquer aux Canadiens comment fonctionnera ce fonds.

Il s'agira d'un fonds distinct, national et comptable que le gouvernement créera pour bien prouver aux Canadiens que les recettes fournies par la TPS servront à résorber le déficit. Le produit des privatisations et les dons que pourraient faire les Canadiens pour réduire la dette y seront également versés.

De plus, le gouvernement promet que les recettes de la TPS ne serviront pas à financer de nouvelles dépenses de programmes qui entraîneraient une augmentation de la TPS. Les gens sont prêts à procéder aux changements structurels nécessaires pour remplacer la taxe de vente fédérale par la TPS, parce qu'ils savent que la productivité s'en trouvera améliorée et que nous sommes aux prises avec un déficit incroyable. Ils ne veulent pas d'inflation, ni de taux de croissance économique faible ou négatif, à cause des effets qu'entraînent les déficits élevés et l'inflation.

Je me souviens de la première réunion d'un conseil municipal à laquelle j'ai assisté après le dépôt du dernier budget. Une femme est venue à ma rencontre et m'a remis 100 $ en me demandant de transmettre cette somme à Michael Wilson afin qu'il s'en serve pour réduire le déficit. Cette dame était tellement préoccupée par le déficit qu'elle était prête à verser une contribution privée. Cette enseignante, mère de deux enfants et divorcée, avait du mal à s'en sortir seule, mais était disposée à contribuer 100 $ à la réduction de la dette. J'ai donc remis son don au ministre des Finances.

Nous avons désormais un fonds dans lequel les Canadiens peuvent directement verser les sommes qu'ils veulent consacrer à la réduction du déficit, avec la garantie que leur argent servira à cette fin.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, j'ai une observation à faire. J'ai entendu mon collègue dire que nous devons cesser de dépenser à tort et à travers. Cela m'étonne beaucoup, car s'il y a un gouvernement qui a dépensé à tort et à travers, c'est bien le gouvernement actuel. Je puis lui citer des exemples de ce que j'appelle son problème de crédibilité en matière de dépenses. Prenons notre merveilleux Sénat, dont les membres sont payés 153 $ par jour rien que pour assister aux séances. C'est le gouvernement actuel qui leur a vraiment dit: «Allez-y, nous allons vous donner l'autorisation de dépenser—c'est le mot clé—et la hausse de crédits dont vous avez besoin.» Six ou sept millions de dollars ne représentent probablement qu'un montant dérisoire pour les députés d'en face, mais cela permet à nos pauvres sénateurs de toucher une indemnité quotidienne de 153 $ lorsqu'ils décident de se présenter aux séances.

• (1650)

C'est une coïncidence, mais je crois que j'ai rencontré à Chambly la même dame que mon collègue a rencontrée. Elle aussi m'a donné 100 $ pour me faire élire et chasser le gouvernement actuel du pouvoir.

Il est important de comprendre que le gouvernement actuel souffre d'un problème de crédibilité quant il s'agit de ce que nous appellerions normalement austérité. Le soir où le ministre des Finances a présenté son budget, je me rappelle avoir parcouru à pied la distance entre l'Édifice de la Confédération et l'Édifice du Centre. J'avais dû me faufiler entre toutes ces limousines. Il y en avait partout. Elles sont toujours là, et je ne constate absolument aucune diminution du nombre des limousines. Ajoutons à cela les 6 ou 7 millions de dollars pour le Sénat, et les 27 millions pour la Commission Spicer. Je sais que lorsqu'on l'interroge à ce sujet, le premier ministre répond qu'il s'agit d'un modeste prix à payer pour sauver le Canada. Eh bien, je trouve que c'est beaucoup d'argent, et il s'agit de dépenser à bon escient. Je serais certes heureux qu'on fasse enquête sur la Commission Spicer.

Et voici un dernier cas: les 40 millions de dollars que le gouvernement consacre à la production de films vidéo aussi importants que «Voici votre ministre de la Défense, M. McKnight», au coût de 15 000 $, et un autre, au coût de 10 000 $ pour apprendre à conduire à nos militaires en Allemagne. Le gouvernement ne sait pas arrêter de dépenser. Il ne l'apprendra que lorsque les Canadiens le chasseront du pouvoir.

M. Thorkelson: Monsieur le Président, je suis désolé que le député de Chambly ne soit pas ici pour m'entendre dire que le ministre des Finances a augmenté les dépenses de programmes au rythme de 0,7 p. 100 depuis qu'il

est en poste. Pendant les 15 ans qui ont précédé, le taux a été de 5,6 p. 100. Nous avons à peine augmenté ces dépenses.

Bien sûr, vous pouvez trouver à redire, dans ces 100 milliards de dépenses par année. Il y a des cas où nous avons commis des erreurs, où nous aurions pu réduire les dépenses.

Une voix: C'est justement le problème. Ce sont tous ces petits cas.

M. Thorkelson: Vous parlez des limousines comme s'il s'agissait de Cadillac noires à carrosserie allongée. Ce n'est pas le cas. Ce sont des Chevrolet noires ordinaires avec des pneus noirs. Vous en faites grand cas, mais cela représente une infime partie du budget.

Une voix: Regardez ce que vous avez donné à Ed Broadbent.

M. Thorkelson: C'est une infime partie de toutes les dépenses publiques.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour parler de la demande faite par le gouvernement pour emprunter 26,5 milliards de dollars et du budget déposé par le ministre des Finances le 20 février dernier. Je vais également profiter de l'occasion pour exprimer certaines de mes inquiétudes au sujet de l'avenir économique du Canada.

Comme vous le savez, monsieur le Président, les temps sont durs. Dans le nord-ouest de la Saskatchewan, d'où je viens, la récession frappe les populations urbaine et rurale plus durement qu'elle ne frappe les habitants de la plupart des autres régions.

Dans ma région, les petits entrepreneurs qui sont encore en affaires me disent que la situation n'a jamais été pire. Les dépenses de consommation ont chuté dans tous les secteurs. Le secteur du commerce de détail, le secteur des services et même notre petit mais très important secteur manufacturier cherchent tous une façon de se sortir de cette impasse économique.

Le problème est le même en Saskatchewan que dans le reste du pays. Ce n'est pas un problème régional qui appelle une solution régionale. C'est un problème national que seules des mesures prises par le gouvernement fédéral peuvent régler.

La récession que traverse le Canada est attribuable aux taux d'intérêt élevé, à la valeur artificiellement élevée du dollar et au chômage élevé, facteurs qui existent tous à cause de décisions prises par le gouvernement sous le ministre des Finances actuel.

J'étais dans ma circonscription le week-end dernier et j'ai beaucoup réfléchi à la récession, à l'économie locale et à la solution du ministre. J'ai également lu les journaux, qui m'ont fourni une mine de renseignements. Peut-être que le gouvernement n'a pas pris le temps d'examiner certains de ces importants renseignements.

J'ai lu de nombreux journaux ruraux et agricoles, notamment le *Western Producer*. Même si le gouvernement ne comprend pas la valeur de ces journaux ruraux et agricoles et même s'il leur impose des frais postaux injustes, ces journaux continueront de donner aux habitants des régions rurales de précieux renseignements. Le gouvernement aurait avantage à les lire régulièrement.

Dans son numéro du 28 février dernier, *The Western Producer* nous apprenait que, sur le plan économique, la Saskatchewan et le Manitoba étaient les provinces qui éprouveraient le plus de difficulté cette année.

Citant le Conference Board du Canada, l'article rappelle que les économies les plus pauvres découlent de la récession générale et des prix peu élevés des céréales. Je souligne à nouveau au gouvernement que, malgré la diversification dans le monde, notre économie repose encore sur l'agriculture. Pour survivre, il faut que les revenus agricoles soient améliorés et stabilisés.

Le réel déclin de la production provinciale devrait être de 0,8 p. 100 au Manitoba et de 0,7 p. 100 en Saskatchewan. Ayant lu le budget du ministre des Finances, je n'y ai rien vu qui pourrait être une amorce de solution au problème de la crise qui s'aggrave dans les Prairies. Oui, un montant de 1,3 milliard de dollars est prévu pour l'agriculture, mais on ignore encore pour quels programmes précis.

Les prévisions des dépenses publiques déposées jeudi ne révèlent rien des nouvelles priorités, et les ministres de l'Agriculture ne les ont pas mentionnées non plus au cours de l'annonce qui a suivi leur réunion en Saskatchewan. En fait, quand on examine ce qui a été déclaré, on a l'impression que le prétendu nouvel argent du gouvernement fédéral est déjà engagé dans les programmes

RARB et CSRN, programmes qui ne devraient pas avoir d'effet sur les revenus agricoles du début de cette année.

Mes observations sur les programmes RARB et CSRN devront attendre encore une journée, soit jusqu'à ce que la mesure habilitante soit étudiée et débattue à la Chambre.

Permettez-moi de formuler la critique la plus importante que j'aie eu à faire jusqu'à maintenant. Le gouvernement fédéral, avec l'aide du premier ministre de la Saskatchewan, Grant Devine, fait la promotion des programmes RARB et CSRN dans l'Ouest, avec enthousiasme, mais sans fournir de détails, sans avoir conclu d'accord et sans avoir obtenu l'approbation des législateurs.

Avant que ne soit présentée plus tôt cette semaine la loi autorisant le gouvernement fédéral à entamer des négociations avec les gouvernements provinciaux, celui de la Saskatchewan avait déjà tenu une quarantaine de réunions d'information dans toute la province sur un programme qu'il n'approuvait même pas.

Pas un seul agriculteur de la Saskatchewan n'est présentement en mesure de vous dire combien lui coûtera le RARB au cours de l'année à venir. Comment les agriculteurs peuvent-ils évaluer correctement les répercussions de ce programme très important à court et à long terme?

Par-dessus le marché, des propos du premier ministre Grant Devine sont cités dans le numéro de lundi du *Star-Phoenix* de Saskatoon. Il essaie de forcer les agriculteurs par le chantage à s'inscrire au programme. En fait, lisez le premier paragraphe de l'article du *Star-Phoenix*, monsieur le Président: «Si les agriculteurs veulent que le gouvernement fédéral leur vienne en aide ce printemps, ils feraient mieux de s'inscrire au RARB.» Tels sont les propos attribués au premier ministre Grant Devine dans l'introduction de l'article figurant à la une du numéro de lundi du *Star-Phoenix* de Saskatoon.

Pendant que nous essayons de voir si cette l'initiative économique très importante et coûteuse, c'est-à-dire un programme agricole fédéral, est aussi bonne qu'on le dit, les deux niveaux de gouvernement obligent les agriculteurs à s'y inscrire avant même que les détails en soient annoncés et que le projet de loi soit présenté à la Chambre.

• (1700)

Comment ne pas être sceptique concernant toute cette affaire? La neige commence à fondre dans les Prairies et ce sera bientôt le temps des semailles. La collectivité agricole a été négligée par les gouvernements des provinces des Prairies et, très souvent récemment, par le gouvernement fédéral. Compte tenu de la tenue imminente d'élections provinciales en Saskatchewan, la collectivité agricoles est très préoccupée.

Rappelez-vous que l'an dernier, monsieur le Président, le gouvernement fédéral avait dit aux agriculteurs canadiens qu'ils n'avaient plus besoin de paiements anticipés sans intérêt. Le gouvernement avait mené des études et avait prouvé à la Chambre que ce programme devait disparaître. Sourd aux arguments pleins de bon sens que lui ont opposés tant les députés de l'opposition que les organismes de producteurs agricoles, le gouvernement a décidé d'adopter cette mesure législative quand même et d'abolir le programme.

Il a commis une erreur. Le programme n'était pas inutile. Il était indispensable, et le gouvernement a fini par être forcé de le remettre en oeuvre vers la fin de l'automne pour les mêmes raisons qui avaient amené sa création, à savoir la faiblesse des prix, le fléchissement des ventes et la congestion des élévateurs. Le programme répondait à un besoin.

Il n'y a pas si longtemps, le gouvernement s'est avisé de jouer dans le Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Il a promis de beaux cadeaux aux agriculteurs, et ceux-ci se sont vu imposer des majorations de primes. Des chèques ont été envoyés aux agriculteurs, qui s'en sont servis pour acquitter des factures, mais il s'est révélé qu'Ottawa leur en avait trop donné et qu'il leur envoyait à son tour des factures afin de récupérer les paiements en trop. Au bout du compte, les agriculteurs qui croyaient avoir touché un paiement de stabilisation et qui avaient utilisé cette somme pour payer leurs factures en souffrance se sont trouvés à devoir au gouvernement fédéral plus d'argent encore qu'au départ.

Les nouveaux programmes agricoles RARB et CSRN pourraient certainement aider les producteurs, mais nous ne devrions pas nous engager à les mettre en oeuvre tant que nous ne les comprendrons pas à fond. Ils sont trop importants pour ne pas être soumis à un examen permettant de déceler et de corriger tous les défauts qu'ils peuvent présenter sans subir de contrainte de temps.

Si l'on ne peut s'entendre sur les modalités d'un programme à long terme, on pourrait sûrement fournir un financement provisoire et imposer un moratoire sur les dettes jusqu'à ce qu'un programme satisfaisant soit mis en oeuvre.

Pour ce qui est de combler la différence cette année, le budget du ministre des Finances ne prévoit rien à ce sujet, mais en tant que représentants des Prairies, nous voulons qu'il sache et comprenne que nous avons besoin de la majeure partie de la somme de 1,3 milliard de dollars prévue pour les semailles du printemps cette année, quoi qu'il arrive du RARB et du CSRN.

Les organisations agricoles, comme les Syndicats du blé des Prairies et le Syndicat national des cultivateurs, demandent que les paiements pour les semailles équivalent à la perte de revenu net subie par les producteurs de céréales et de graines oléagineuses en 1990. Cela devrait représenter un paiement de plus de un milliard de dol-

lars. Il faut mettre en place un programme important qui permettra aux agriculteurs de survivre financièrement jusqu'à ce qu'on ait mis en oeuvre les mesures de protection voulues dans le secteur agricole.

Depuis près de sept ans, les agriculteurs font face à des prix céréaliers torp bas, à des frais d'exploitation à la hausse, à des taux d'intérêt élevés et à une réduction de l'aide gouvernementale.

Le gouvernement a beau lancer des chiffres importants pour s'attirer les faveurs des agriculteurs, le fait est que l'appui direct qu'il leur a apporté l'année dernière a été le plus bas depuis cinq ans, ce qui a entraîné la première chute, à l'échelle nationale pendant cette période, des rentrées de fonds des exploitations agricoles.

Bien entendu, dans les Prairies, et surtout en Saskatchewan, nous subissions une baisse de nos revenus depuis plusieurs années.

Selon les chiffres publiés par Statistique Canada au cours de la dernière semaine de février, de 1989 à la fin de 1990, les paiements versés aux agriculteurs des Prairies au chapitre de l'assurance-récolte et de la stabilisation ainsi que des programmes spéciaux ont baissé de 1,1 milliard de dollars, ce qui est vraiment énorme. Cela a conduit à une réduction de près de 10 p. 100 des rentrées de fonds des exploitations agricoles de la Saskatchewan. Les paiements au chapitre de l'assurance-récolte ont baissé de 38 p. 100 et ceux au chapitre de la stabilisation et des programmes spéciaux de soutien ont chuté respectivement de 70 p. 100 et 34 p. 100. De bonnes récoltes, des ventes assez importantes, mais une chute des prix et la perte de programmes de soutien frappent durement les agriculteurs.

Tant que le Canada attachera de l'importance à son industrie alimentaire et tant qu'il sera impossible d'obtenir sur le marché des prix suffisants pour couvrir les frais de production, il incombera au gouvernement fédéral d'assurer la viabilité des exploitations agricoles grâce à des programmes de soutien des prix à court et à long terme.

Le ministre des Finances a présenté sept budgets et, malgré une forte croissance économique au cours de son mandat, les gens se sont appauvris.

Le déficit et la dette augmentent, et l'inégalité entre les régions se creuse. Tant que nous vivrons dans un pays qui laisse augmenter les impôts des particuliers tandis que ceux des sociétés diminuent, tant que nous ferons payer plus d'impôts aux particuliers tandis que des dizaines de milliers de sociétés rentables échappent complètement au fisc, nous souffrirons de problèmes économiques, et en même temps, de graves problèmes sociaux.

Le ministre des Finances nous a laissés tomber. Il ne s'est pas attaqué aux véritables problèmes. Il n'a pas tenu compte de nos besoins ni de nos aspirations, et les Canadiens y perdent. Il y a d'autres solutions. Le ministre des Finances ferait bien de les accepter.

M. Derek Blackburn (Brant): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Mon collègue a parlé pendant dix minutes et je prendrai les dix qui restent.

Le président suppléant (M. Paproski): Oui, mais d'abord les questions et observations.

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je joins ma voix à celle du député. Je l'ai entendu vanter les beautés de sa circonscription, et nous voulons en faire autant.

[*Français*]

Chez nous, monsieur le Président, le Budget a été accepté parce que c'est un budget qui était raisonnable. Quand j'entends mon honorable collègue d'en face nous parler d'agriculture, et je pense qu'il fallait qu'il dise toute la vérité sur l'agriculture, ce qui m'offense le plus chez les socialistes, monsieur le Président, c'est que lorsqu'ils nous donnent des chiffres, ils ne les donnent qu'en partie, ou s'il s'agit d'un montant, on va nous donner un montant global, mais on ne mentionnera pas si c'est étalé sur trois ans ou sur quatre ans.

J'ai mon collègue ici, le député de Champlain, qui a été secrétaire parlementaire à l'Agriculture et je lui ai posé quelques questions pendant qu'il parlait. Et je peux dire que le gouvernement conservateur n'a pas de leçons à recevoir des socialistes d'aucune place dans ce pays. Quand on voit tout ce qu'il y a eu comme soutien de revenu pour ces gens-là, quand on prend par exemple les montants, le revenu agricole net réalisé pour tous les agriculteurs en 1987 qui était établi à 4,4 milliards de dollars. L'aide publique fédérale et provinciale s'est chiffrée à 6,5 milliards de dollars; et là, il parle des petits chiffres.

Monsieur le Président, j'en ai une page complète ici que je pourrais donner à mon honorable collègue. Pris sous le feu croisé de la guerre commerciale entre les États-Unis, ça touche directement sa province, la Saskatchewan. Les États-Unis et la CEE: le gouvernement du Canada a augmenté le soutien direct du revenu de 2,2 milliards de dollars chaque année, chaque année entre 1985 et 1989. Et ils veulent nous faire des discours, nous donner des leçons ici. . . Les socialistes n'ont pas grand leçon à donner quant à la façon de dépenser de l'argent.

Je suis député ici depuis 1984, et mon opposant NPD qui était M. Agnaieff, vice-président du NPD national et président du NPD-Québec, on voyageait en train. Mais moi, qui était déjà député ici, je voyageais en dernière classe; le NPD, les socialistes, les «perfections», en première classe.

[*Traduction*]

De première classe, la politique du NPD est d'aider les pauvres mais de tuer les entreprises, de sorte qu'ils ne trouveront plus d'emplois. Vos théories sont trop belles. Dites la vérité.

M. Blackburn (Brant): Changez de refrain.

M. Della Noce: Des milliards de dollars. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a une minute pour répondre.

M. Taylor: Dommage qu'il ne me reste qu'une minute. Une foule de chiffres ont été lancés, et, monsieur le Président, vous connaissez le dicton selon lequel on peut leur faire dire ce qu'on veut. Passons.

Le député peut lancer autant de chiffres qu'il voudra. Dans ma région, le grain n'est pas ramassé et les gens sont forcés d'abandonner la ferme. Le montant qu'a accordé le gouvernement ne suffisait pas à répondre aux besoins des agriculteurs des Prairies; il était insuffisant dans toutes ces situations. En outre, les programmes actuels prévoient moins de fonds que dans le passé. Il y a eu des compressions, et de plus en plus d'agriculteurs de la Saskatchewan doivent abandonner leurs terres. Ils doivent s'installer dans les localités plus grandes, où il y a du chômage et une qualité de vie différente. Il en résulte que la production alimentaire du pays diminue.

• (1710)

Le gouvernement refile également à la population rurale des hausses de coûts pour les services de la GRC, pour les privilèges conférés aux journaux des petites localités dont les envois postaux permettent de maintenir la communication entre elles, et pour les frais d'immatriculation des véhicules de secours qui permettent aux services d'incendie, de police et d'ambulance de fonctionner dans les régions rurales. Le gouvernement impose des coûts supplémentaires à ces localités, de sorte que leur situation ne s'améliore pas.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je voudrais ajouter quelques brèves observations à celles qui ont déjà été formulées cet après-midi au sujet du pouvoir d'emprunt, soit le projet de loi de 26,5 milliards de dollars dont le gouvernement a besoin pour compenser son déficit. Je voudrais également faire quelques observations au sujet du budget car, comme nous le savons, les deux vont de pair.

Tout d'abord, je voudrais dire à la Chambre que je représente une circonscription fédérale, celle de Brant, qui, pour la deuxième fois en 10 ans—la première, sous les libéraux et, maintenant, sous les conservateurs—souffre terriblement à cause de la politique financière, monétaire et économique du gouvernement. Nous traversons une des pires récessions de notre histoire. Le chômage augmente chaque jour. Mais contrairement à la situation qui régnait en 1981-1982, 50 p. 100 des emplois sont disparus à jamais, alors qu'il y a 10 ans, la plupart des travailleurs avaient au moins été rappelés une fois la récession terminée.

Le député d'en face a demandé: Et tout l'argent consacré à la création d'emplois? C'est un des arguments que je veux soulever. Dans ce budget, le gouvernement enlève 100 millions de dollars à la Planification de l'emploi, alors que, quelle que soit notre affiliation politique, nous sommes tous d'accord pour dire que le recyclage et l'enseignement de nouvelles compétences au sein de la population active sont absolument indispensables si nous voulons que notre pays puisse rivaliser avec les autres sur le marché mondial, comme le gouvernement conservateur se plaît à nous le rappeler constamment.

Permettez-moi également de dire, monsieur le Président, que je ne trouve rien dans le budget et pratiquement rien dans le projet de loi portant pouvoir d'emprunt qui permettra d'améliorer les programmes de recherche et de développement dans les secteurs public et privé au Canada.

Des récessions surviennent de temps à autre. Certaines personnes en souffrent, d'autres s'en tirent à bon compte. S'il y a une chose de claire aujourd'hui, en ce qui concerne la santé économique de ce pays, c'est que pour survivre en tant que nation développée—si je puis dire—, nous devrons consacrer des centaines de millions de dollars et beaucoup d'efforts à l'amélioration de la recherche, de la technologie et du développement scientifique dans l'industrie, et que nous devrons également former une main-d'oeuvre qui puisse non seulement survivre aux récessions, mais aussi se montrer à la hauteur des défis de la technologie.

Si le gouvernement ne fait rien, le prochain devra faire quelque chose car, dans 10 ans, il n'y aura plus d'argent, nous ne serons plus en mesure de générer des capitaux.

L'autre aspect dévastateur du budget et du pouvoir d'emprunt est le fait que le gouvernement, volontairement ou par accident, ajoute aux divisions de ce pays. Chaque année, il y a un nouveau plafonnement des paiements de transfert.

Je n'accuse pas les conservateurs d'être à l'origine de la chose, puisque ce sont les libéraux qui ont eu cette idée inique, mais en pressurant ainsi les provinces, ils les forcent à restreindre leurs contributions aux municipalités.

Je ne pense pas que les propriétaires—le Québécois moyen, francophone ou anglophone, l'Ontarien moyen, ou encore le Canadien de l'Atlantique, du Pacifique ou d'ailleurs—comprennent ce que cela va signifier pour leurs impôts fonciers au cours de la prochaine décennie, si le gouvernement poursuit la même politique. Nous allons payer 5 000 ou même 10 000 dollars d'impôts fonciers, là où nous en payons 2 500 actuellement. À moins que nous ne suivions l'exemple américain, c'est-à-dire que nous n'augmentions pas les impôts fonciers, mais que nous laissions les services de police se désagréger, que nous tolérions des services d'incendie inefficaces, des rues pleines de nids de poule, des écoles publiques négligées et des criminels en charge de la rue.

Voilà les choix que nous avons si nous voulons prévenir le pourrissement que l'on constante actuellement au coeur des grandes villes américaines. Il est temps que nous prenions exemple sur l'Europe plutôt que sur le pays au sud de chez nous qui ne sait pas comment traiter ceux qui ont besoin d'une aide sociale et qui est incapable de consacrer de l'argent au bien public.

Avec ce budget, qui s'en tire sans dommages? Je vais vous dire qui ils sont. Ce sont les amis, les grandes sociétés, qui sont venus au secours pendant le débat sur le libre-échange et pendant les dernières élections. Bien sûr, comme nous le savons, le libre-échange nous a coûté beaucoup d'emplois au pays.

Par exemple, ce budget n'élimine pas un seul allégement fiscal pour les riches. Il leur donne au contraire accès à d'autres reports d'impôt qui ne sont pas accessibles aux pauvres. Le gouvernement n'a pas touché à une réduction d'impôt exceptionnelle de 1 175 $ en moyenne, réduction que la «réforme fiscale» conservatrice a accordée à ceux qui gagnent plus de 100 000 $ par année.

Le gouvernement a laissé intact le crédit d'impôt sur les dividendes. Il n'a pas éliminé le crédit de 5 p. 100 pour la taxe fédérale sur les ventes, le crédit pour démarches d'affaires et activités politiques et la subvention aux multinationales canadiennes faisant des investissements étrangers. Il n'y a pas d'impôt minimum pour les sociétés. Il n'y a pas d'impôt sur la fortune. Il n'y a pas de droits de succession. Les promoteurs immobiliers peuvent tout particulièrement se détendre et continuer à apprécier tous les allégements fiscaux qui ont permis à tant d'entre eux de devenir millionnaires à nos dépens, aux dépens du Canadien moyen, dans les années 80 ou avant.

Mais qui sont les gens qui paient la note? Aux dépens de qui sommes-nous en train de forcer l'amorce d'une reprise? Sur le dos de qui? Sur le dos des chômeurs. Le programme Planification de l'emploi a été coupé de 100 millions de dollars. Les cotisations d'assurance-chômage ont été augmentées, ce qui sera difficile pour ceux qui travaillent et pour les petites entreprises.

Le financement du logement public et social a été réduit et le sera encore. Pas un cent de plus ne sera alloué pour résoudre ce problème social qui désespère tant de régions dans notre pays. Dans ma propre ville, Brantford, le chômage s'élève maintenant à 15 p. 100. Le taux officiel est de 9,7 p. 100. Le mois dernier, 7 068 personnes ont touché des prestations d'assurance-chômage, soit 46 p. 100 de plus que l'an dernier. En prenant connaissance d'un budget et d'un projet de loi portant pouvoir d'emprunt comme ceux-ci, ces personnes se demandent quel genre de gouvernement insensible les dirige à Ottawa. Il n'y a absolument aucune aide de prévue pour elles, que ce soit par la création directe d'emplois ou par des programmes de recyclage ou de perfectionnement.

Y a-t-il quelque chose de plus stupide que de dire à quelqu'un qui touche des prestations d'assurance-chômage qu'il ne peut retourner aux études pour parfaire sa formation. À moins d'avoir été choisi dans le cadre de la Planification de l'emploi, il ne peut acquérir de nouvelles compétences en fréquentant un collège communautaire ou une école secondaire? Pourquoi? Parce qu'il touche de l'assurance-chômage.

Mais bon sang, c'est justement à ce moment-là qu'il devrait se recycler. C'est à ce moment-là qu'il devrait améliorer ses compétences. C'est à ce moment-là qu'il devrait retourner aux études tout en recevant des presta-

tions d'assurance-chômage, car il y a de fortes chances qu'il soit marié et ait deux ou trois enfants à charge.

Les priorités du gouvernement ne sont pas de mise. Certes, nous devons réduire la dette nationale et le déficit. En toute honnêteté, bien que je sois contre la TPS en principe, je suis tout à fait d'accord pour que 50 p. 100 des recettes qui en découlent servent à réduire le déficit. Mais pourquoi ne pas utiliser les autres 50 p. 100 pour créer des emplois, pour assurer une formation professionnelle ou pour permettre à ceux qui le souhaitent de parfaire leurs études?

Le projet de loi portant pouvoir d'emprunt et le budget ont été un désastre complet pour la grande majorité des électeurs de ma circonscription, et je le déplore. Je sais que mon temps est écoulé, mais j'espère sincèrement qu'avec cette récession qui persiste, le gouvernement réalise que l'approche préconisée par Herbert Hoover et R. B. Bennet, au début des années 30, ne nous sortira pas de ce mauvais pas. En fait, elle rendra la récession encore plus difficile.

[*Français*]

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je serai très bref. C'est que j'aime les socialistes à un point tel que je me demande quelquefois s'ils ne «charrient» pas et s'ils ne nous amènent pas chez le communisme. Tantôt, mon honorable collègue disait de ne pas s'aligner sur nos voisins du Sud, les Américains. C'est ce qu'il a dit: Ne pas s'aligner sur les Américains.

• (1720)

[*Traduction*]

M. Blackburn (Brant): Je pensais que l'Union soviétique était devenue un allié, maintenant. Où étiez-vous ces dernières années? Étiez-vous sur une autre planète?

M. Della Noce: Ne vous énervez pas. J'y arrive. Ou plutôt, j'arriverai bientôt sur votre planète.

[*Français*]

Monsieur le Président, quand il dit qu'il ne fallait pas s'aligner sur les pays comme les États-Unis, quand ces derniers font 7 trillions de chiffres d'affaires d'activités économiques, est-ce que mon honorable collègue voudrait dire qu'on doit s'aligner sur des pays de l'Europe de l'Est en voie de développement? Ce sont ces gens-là qu'on doit aller voir les activités qu'ils font? Je vais laisser la parole à mon honorable collègue. Qu'il me réponde à cela!

[*Traduction*]

M. Blackburn (Brant): Monsieur le Président, maintenant que les pays de l'Europe de l'Est se sont débarrassés du communisme et ont décidé de devenir démocratiques, je ne vois absolument pas pourquoi nous ne coopérerions pas avec la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Hongrie, dans leurs efforts pour améliorer leurs économies. Je pense que c'est une excellente idée.

Je me demande, cependant, pourquoi le député est si réticent à aider ces pays qui essaient désespérément de remettre leurs économies sur pied et qui se sont débarrassés de leurs dictatures communistes au cours des deux dernières années.

D'où sort-il donc? Il n'a pas dû être ici ces dernières années, ou bien il n'a pas lu les journaux.

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail et ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, il est bien évident qu'une discussion sur la dette publique et sur le déficit doit figurer au coeur même du débat sur la Loi portant pouvoir d'emprunt. Il est également bien évident que comme gouvernement, nous ne pouvons pas nous permettre de tout simplement financer par des dépenses accrues notre sortie de la récession en cours. Cette solution facile, recommandée par les tenants des théories économiques keyniennes, ne peut tout simplement pas s'appliquer lorsqu'on a déjà vécu 20 années consécutives de déficits. Cela équivaudrait à empiler encore des dettes par-dessus des dettes, et des dettes, monsieur le Président, nous en avons franchement assez. Nous ne pouvons pas continuer sur cette route de l'endettement progressif car elle conduit indubitablement à la ruine.

Le Budget déposé par mon collègue, l'honorable Michael Wilson, adopte une approche alternative qui, elle, mène vers la reprise économique et à la prospérité, grâce à des initiatives destinées à faire baisser les taux d'intérêt. Mais on doit en même temps réduire substantiellement les emprunts et les dépenses fédérales si l'on veut que la baisse des taux d'intérêt ne soit pas un phénomène éphémère.

Monsieur le Président, il serait bon de rappeler ici qu'au cours des consultations qui ont précédé la préparation du Budget, les groupements d'affaires, les syndicats et autres ont été consultés. Ils ont généralement fortement recommandé la prise de mesures visant à faire baisser les taux d'intérêt pour relancer l'économie et aider le gouvernement à améliorer sa situation financière. C'est exactement ce que nous faisons maintenant.

Les taux d'intérêt et les déficits sont directement reliés à ce boulet que nous traînons au pied, et que l'on appelle dette nationale. Étudions-la un instant, si vous le voulez bien, cette dette nationale, monsieur le Président.

D'ici à l'été 1991, notre dette nationale atteindra 400 milliards de dollars. Mais certains diront: Qu'est-ce qu'un milliard? Permettez-moi d'illustrer ce que représente un milliard par un exemple facile. Si quelqu'un par exemple avait déposé dans un plateau la somme de 1 000 $ par jour, chaque jour de chaque année, depuis l'an un de notre calendrier actuel, il aurait accumulé au 31 décembre 1990 moins des trois quarts d'un milliard. Il faudrait continuer à déposer le même 1 000$ par jour de chaque année pendant encore 746 années, soit jusqu'à la fin de 2739 avant d'atteindre un milliard. On peut donc constater, comme on dit en français, qu'un milliard ce n'est pas de la petite bière. Nos collègues anglophones diraient plutôt: *It's no peanuts*.

Cette année, la dette nationale constitue pour chaque homme, chaque femme et chaque enfant résidant au Canada l'équivalent d'un endettement personnel de 15 000 $.

Imaginez le cadeau que l'on fait à chaque bébé canadien quand on l'hypothèque d'une dette de 15 000 $ dès son premier souffle. En assumant, par exemple, que les taux d'intérêt se maintiennent à 12 p. 100 par année, cela voudrait dire que la dette de ce nouveau-né atteindra 30 000 $ le jour de son sixième anniversaire et 60 000 $ le jour de son douzième anniversaire. À la fin de ses études secondaires, cet étudiant aurait à assumer une dette de 120 000 $ sans avoir jamais emprunté lui-même un seul sou.

[*Traduction*]

L'intérêt composé est une heureuse combinaison quand vous êtes prêteur, mais il est une triste et brutale réalité quand vous voulez emprunter. L'intérêt composé explique en partie pourquoi notre dette nationale, qui était de 200 milliards de dollars lors de l'élection du gouvernement en 1984, doublera cette année.

Plus de 80 p. 100 de cette augmentation est attribuable à l'intérêt composé sur notre dette originale de 200 milliards de dollars. C'est aussi à cause de l'intérêt composé que notre déficit annuel est toujours de 30 milliards de dollars, même après les mesures que nous avons prises depuis six ans pour réduire nos dépenses et accroître nos recettes. Les frais d'intérêt sur la dette accumulée, au cours du prochain exercice, s'élèveront à 43 milliards de dollars à eux seuls. Cela signifie 1 650 $ de moins dans les poches et les porte-monnaie de tous les Canadiens.

Cela signifie aussi que nous avons moins d'argent à consacrer à l'assurance-maladie, à la recherche et au développement, à la création d'emplois ainsi qu'à beaucoup d'autres programmes qui sont d'un grand secours aux Canadiens. Nous devons nous sortir du cercle vicieux de la dette. Et pour ce faire, nous devons alléger le fardeau des paiements d'intérêts qui s'alourdit de plus en plus rapidement.

Pour réussir ce tour de force, nous devons nous attaquer fermement au pire ennemi du progrès économique: une très forte inflation. En abaissant le taux de l'inflation, on abaisse les taux d'intérêt du même coup. Et de faibles taux d'intérêt permettent aux entreprises établies et à celles qui viennent de se lancer de créer plus d'emplois et d'aider notre pays à devenir plus concurrentiel; ils favorisent la prospérité générale.

C'est la voie choisie dans le budget pour assurer la relance de l'économie, une relance qu'on pourra maintenir sur une longue période.

[*Français*]

Un taux d'inflation et des taux d'intérêt plus bas ainsi que des déficits annuels moins élevés sont complémentaires et se renforcent mutuellement pour susciter une forte reprise de l'économie.

Depuis que nous avons hérité de ce déficit implacable, en 1984, notre gouvernement a fait des efforts inouïs afin de réduire ses dépenses d'opération.

Le taux de croissance des dépenses pour tous les programmes et services gouvernementaux a été maintenu à un niveau bien inférieur au taux de croissance de l'économie et à ceux de l'inflation.

Nous avons réduit les coûts internes de gestion de services gouvernementaux malgré l'accroissement des tâches de travail. Le nombre de fonctionnaires à l'emploi du gouvernement a grandement diminué. Des restrictions ont été imposées au niveau des déplacements des élus et des fonctionnaires. Certaines agences gouvernementales ont été liquidées et nous avons privatisé plusieurs sociétés d'État.

Nous allons poursuivre au cours des prochaines années notre lutte incessante à l'inefficacité et à toute forme de dépense inconsidérée

Au moment où nous avons accédé à la direction du pays, le gouvernement fédéral précédent consacrait à ses dépenses de fonctionnement 16 milliards de dollars de plus qu'il n'en percevait en revenus. Nous devions donc percevoir 130 $ de taxes pour dispenser 100 $ de services gouvernementaux. Le Canada accusait ainsi un déficit à son bilan de fonctionnement.

À la fin du dernier exercice financier, ce déficit d'exploitation s'était transformé en un surplus de 9 milliards de dollars. Au cours des cinq premières années au pouvoir du gouvernement progressiste conservateur, on a donc réussi à effectuer un renversement total de cette situation et on a ainsi réussi un virage de 25 milliards de dollars. Notre gouvernement a provoqué un changement

structurel fondamental par le rétablissement d'un équilibre plus sain entre ses dépenses et ses recettes.

• (1730)

Monsieur le Président, le fardeau de la dette s'allégera au fur et à mesure que la dette nationale diminuera par rapport aux revenus du gouvernement. Mais en dépit des mesures positives que nous avons adoptées, il nous faut bien constater que notre objectif primordial de réduire la dette ne pourra être atteint autrement que par l'adoption de mesures encore plus contraignantes. Les années de la décennie 1970 et celles du début de la décennie 1980 ont été marquées par l'insouciance d'une abondance factice. Celles que nous traversons au cours de la présente décennie et de la prochaine sont celles de la dure réalité.

Si le paiement des intérêts sur la dette nationale continue d'absorber une part de plus en plus grande du Budget des dépenses gouvernementales, il restera forcément de moins en moins d'argent disponible pour maintenir les programmes actuels que réclament les Canadiens et les Canadiennes, parce que leur capacité d'en défrayer les coûts sera bientôt dépassée.

Monsieur le Président, l'heure est à l'acceptation individuelle de nos responsabilités collectives. La réduction de notre déficit annuel et de notre dette nationale passe par une progression de notre prospérité économique. Cette prospérité, nous ne l'atteindrons que par l'avènement de taux d'intérêt et d'inflation moins élevés. L'atteinte de cette indispensable équation commence par l'exemple que projette un gouvernement comme le nôtre qui contrôle ses propres dépenses d'opération. Une proportion imposante des dépenses gouvernementales étant évidemment consacrée aux paiements des salaires de sa Fonction publique, nous avons soumis l'augmentation des émoluments à un contrôle rigoureux.

Il est important de souligner, monsieur le Président, que depuis 1984, les augmentations salariales au sein du gouvernement fédéral ont été généralement moindres que les taux d'inflation et moins généreuses que celles du secteur privé.

Le Budget que vient de déposer mon collègue, l'honorable Michael Wilson, réaffirme donc l'engagement de notre gouvernement de poursuivre dans la même direction en délimitant de façon précise le périmètre de ses disponibilités.

Il n'y aura donc pas d'augmentation dans les budgets de salaires départementaux pour la prochaine année fiscale et un plafond de 3 p. 100 a été établi pour les deux années suivantes. En plus, le nombre de cadres supérieurs de la Fonction publique sera diminué de 10 p. 100.

Comme les députés de cette Chambre le savent déjà, monsieur le Président, le niveau d'augmentation de salaire du premier ministre, des membres du Cabinet et de la députation toute entière a aussi été limité de diverses façons.

Nous allons maintenant innover en légiférant la croissance des dépenses gouvernementales à 3 p. 100 par année, à compter de l'exercice financier 1991-1992 jusqu'à la fin des années 1995-1996. Cette loi précisera en outre que tout nouveau programme de dépenses devra être financé à même la réduction des dépenses de programmes existants.

Une deuxième innovation majeure que comporte ce Budget est l'annonce de la création d'un fonds spécial de «réduction de la dette» dans lequel seront versés les revenus de la TPS et des sommes provenant de la privatisation de sociétés de la Couronne.

Notre gouvernement indique de plus dans ce Budget son intention de réduire le déficit annuel à 6,5 milliards de dollars d'ici la fin de l'année 1996 et d'éliminer complètement tout emprunt fédéral sur les marchés financiers d'ici 1994.

Grâce à ce plan d'action si bien ciblé, on peut prévoir que d'ici 1995-1996, le déficit sera réduit à moins de 1 p. 100 du Produit national brut, comparé à 4 p. 100 en 1990 et à 9 p. 100 en 1984, lorsque nous avons hérité des résultats effroyables que ne pouvaient manquer de causer les extravagances du gouvernement précédent pour qui dépenser semblait être une fixation de l'esprit.

Quand je parle d'action ciblée, monsieur le Président, je réfère évidemment à cet accord intervenu entre notre ministre des Finances et le directeur de la Banque du Canada afin d'établir un plafond maximal des taux d'inflation de 3 p. 100 d'ici la fin de 1992 et de 2 p. 100 d'ici 1995.

[*Traduction*]

Permettez-moi de rappeler aux députés pourquoi nous mettons en oeuvre ces mesures sérieuses de contrainte. Nous agissons maintenant pour assurer un avenir meilleur et plus prospère. L'augmentation soutenue de la productivité est essentielle à l'amélioration du niveau de vie. En comprimant et en réduisant les besoins d'emprunter du gouvernement, nous abaissons les taux d'intérêt et l'inflation. Lorsque les taux d'intérêt diminuent, il y a plus d'investissements, et la productivité nationale s'en trouve accrue.

Je voudrais faire quelques commentaires sur ce que le ministre des Finances appelle le défi de la prospérité. Tous les pays, le Canada y compris, doivent faire face aux transformations rapides de l'économie mondiale dues aux changements technologiques. En outre, aucun pays ne peut se permettre de se retrancher du marché mondial qui se développe si rapidement. Un pays qui s'isolerait connaîtrait une baisse effroyable de son niveau de vie. Or, pour devenir membre actif de ce marché mondial, son

économie doit être productive et parmi les plus efficaces au monde.

Le Canada, comme tous les autres pays, doit faire bien des changements et des rajustements en vue de pouvoir tirer le meilleur de ses atouts et de ses avantages. À mon avis, les travailleurs canadiens constituent la plus importante de toutes nos ressources nationales.

[*Français*]

J'aimerais vous citer un passage du chapitre 7 du Budget déposé à la Chambre mardi dernier, monsieur le Président, qui est intitulé: «Pour assurer la prospérité du Canada: Élaboration d'un programme de croissance à long terme du niveau de vie». Sous la rubrique: «Une meilleure interaction entre les patrons et les syndicats», nous lisons ceci: «Même si nous avions la meilleure technologie et les meilleures compétences professionnelles du monde, notre productivité continuerait de dépendre fondamentalement de la manière dont nous faisons entrer ces éléments dans notre milieu de travail, et pour cela, nous devons compter sur les patrons et les travailleurs».

Monsieur le Président, ce fait essentiel doit absolument être apprécié à sa juste valeur. Il est évident que l'on ne peut atteindre l'objectif d'une prospérité accrue pour chaque Canadien et chaque Canadienne simplement par le truchement de politiques macro-économiques destinées à contrôler l'inflation et maintenir les taux d'intérêt à un bas niveau. Nous devons aussi être préoccupés de la façon dont nous pouvons travailler en partenariat et de la façon dont nous nous concertons quant à la définition de nos objectis économiques.

Le comportement des humains dans leurs interrelations ne change malheureusement pas aussi rapidement que la technologie. En fait, les attitudes, les perceptions humaines et les façons de communiquer sont probablement les aspects les plus difficiles à changer pour tout individu. L'importance et la nature de ces changements sont pourtant vitaux.

Je pense, monsieur le Président, que le fait que nous soyons capables de travailler ensemble de façon efficace et en particulier que les travailleurs et les employeurs du secteur privé puissent en arriver à coopérer harmonieusement constitue l'élément le plus essentiel de notre démarche vers la prospérité future.

Notre tâche première comme gouvernement, c'est de convaincre les Canadiens et les Canadiennes de la nécessité impérieuse de contrôler le déficit et de leur démontrer notre volonté absolue d'y consacrer toutes nos énergies et toutes nos décisions. Au risque de me répéter, monsieur le Président, j'insisterai de nouveau sur l'importance pour ce gouvernement d'adopter les mesures radicales nécessaires à la chute des taux d'intérêt, de l'inflation et de la dette nationale.

• (1740)

En conclusion, monsieur le Président, j'invite les Canadiens et Canadiennes à prendre connaissance des lignes directrices de ce Budget historique qui marquera le début d'une ère nouvelle pour nous, nos enfants et leurs enfants parce que, premièrement, comme nous l'avons toujours démontré depuis septembre 1984, date de la première élection du Parti conservateur à la tête du gouvernement du Canada, nous avons su assumer courageusement nos responsabilités même lorsque nous savions que nos décisions ne seraient pas nécessairement populaires à court terme.

Deuxièmement, le plan de contrôle des dépenses incorporé dans ce Budget quant au plafonnement des augmentations salariales du premier ministre, des parlementaires, des cadres supérieurs de la Fonction publique et de tous les fonctionnaires, de même que les restrictions des dépenses d'opérations du gouvernement, constitue un exemple à imiter par tous ceux et toutes celles qui occupent des fonctions de gestionnaires privés et publics à travers le Canada.

Troisièmement, l'acharnement de notre gouvernement à vouloir éliminer le déficit annuel d'opérations et réduire la dette nationale engendrera une diminution des taux d'intérêt et du taux d'inflation qui générera une activité économique accrue et une prospérité générale.

Quatrièmement, le partenariat harmonieux que nous souhaitons voir s'améliorer entre les employés et les employeurs sera un élément essentiel de l'augmentation de la productivité de notre main-d'oeuvre, qui permettra à chacun et chacune de profiter davantage de cette prospérité retrouvée.

En réalité, monsieur le Président, ce Budget balise habilement la route de notre avenir économique en nous indiquant clairement les embûches à éviter et les buts à atteindre.

Nous sommes sur la bonne voie; les Canadiens et les Canadiennes en seront les bénéficiaires.

Le président suppléant (M. Paproski): Période de questions et commentaires. La parole est à l'honorable député de Saint-Denis.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je vous remercie pour la grande patience dont vous faites toujours preuve et pour votre courtoisie.

J'aimerais poser une question au ministre qui, comme on le sait, dans l'organigramme du gouvernement et du Parti conservateur, mais plus particulièrement dans l'organigramme du gouvernement, détient, comme responsabilité supplémentaire, celle d'être le ministre responsa-

ble d'une grande partie du Québec. Évidemment, étant député et ministre de l'est de Montréal, j'imagine bien que cela promet à de grandes responsabilités. En plus d'être ministre de ceci et de cela, *et caetera,* c'est d'être ministre responsable de l'est de Montréal. Je ne parle pas de l'ouest, mais de l'est de Montréal plus particulièrement.

Pourrait-il nous dire s'il a, pour l'avenir, des plans bien définis concernant la situation absolument déplorable qui a été, je pense, bien décrite par mon collègue de Saint-Henri—Westmount dans son discours sur le Budget, lorsqu'il dit qu'il y a plus de chômeurs dans notre ville—parce que c'est la vôtre et la mienne, ainsi que la partie de mon bon ami, mon très bon ami de Laval-Est qui a fait un travail très efficace à Rome, d'ailleurs. Voyez-vous, chaque député peut, à l'occasion, ne pas être trop partisan. Il a fait un grand travail à Rome concernant le retour de Alitalia. J'étais présent, donc je ne peux faire autrement que de le dire. Je ne peux mentir, j'y étais.

Mais c'est de vous dont je veux parler plus particulièrement aujourd'hui. Avez-vous des plans particuliers pour la relance économique de cette partie qui nous concerne, vous et moi—nous sommes des députés de l'est de Montréal—où la situation est vraiment dramatique sur le plan chômage, au niveau de l'habitation, sur le plan des programmes sociaux et sur celui de l'assurance-chômage? Mon bureau ne fournit pas de demandes et de réquisitions. Je n'en ai jamais autant eu et cela fait quand même 27 ans que je suis député.

Le ministre pourrait-il nous dire, à part que de nous parler des grandes généralités, de l'importance de mater le déficit—on peut comprendre cela. . . Je sais qu'il va me répondre que le déficit a été créé par d'autres. Eh bien, s'il a été créé par d'autres, les autres ont été jugés par la population, en 1984 et en 1988. Il faudrait cesser d'en parler. La population a jugé et elle a dit: Vous autres, vous avez fait de mauvaises choses; on vous punit, allez vous ressourcer. Mais vous, le ministre responsable de l'est de Montréal dans ce gouvernement, avez-vous des plans précis de relance pour que les Montréalais se sentent enfin de nouveau fiers d'être Montréalais, une ville d'avant-garde.

Vous vous souviendrez que l'honorable Jean Marchand, cet homme qui, vraiment, représentait si bien ce que c'était qu'un Québécois à Ottawa, avait toujours dit, contrairement à l'Ontario: «Montréal, c'est le coeur économique du Québec», contrairement à l'Ontario. En Ontario, vous avez plusieurs centres industriels, plusieurs centres, mais nous, du Québec, si le moteur a des difficultés, c'est l'ensemble du Québec qui en souffre. Alors qu'est-ce que vous pourriez nous dire, à ceux qui continuellement vous accusent? Je suis obligé de dire. . . Je commence à penser qu'une bonne partie des accusations pourraient être mises sous un bon chapeau qui vous ferait bien. Alors, je vous donne l'occasion de nous dire quels sont les beaux projets que vous auriez à nous annoncer pour qu'il y ait un nouvel encouragement chez les Montréalais, pour que les Montréalais qui ont toujours eu une grande fierté, je comprends que vous venez de Ville d'Anjou, mais pour nous c'est Montréal quoi, c'est le grand Montréal. Quand on parle de Montréal, cela couvre tout le monde j'imagine. Qu'est-ce qu'il y a de précis? Nous, on ne voit rien. Nous, on n'est pas encouragé. Nous, on est obligé de répondre, puis moi je n'aime pas dire à ceux qui me questionnent: Appelez donc M. Corbeil à tel numéro. Appelez donc M. Weiner à tel numéro. J'essaie de répondre, mais je n'ai rien à répondre. Je dis: Écoutez, vous nous avez jugés, allez voir, questionnez-les. Si vous avez une bonne réponse, revenez me voir, mais ils ne sont pas revenus encore.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Le ministre dispose de deux minutes pour répondre à toutes ces belles questions que. . .

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail et ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, j'apprécie beaucoup le questionnement du député de Saint-Denis qui nous a fait profiter de sa verve, de son verbe traditionnel proverbial. Je dois lui dire que je suis extrêmement fier de faire partie de ce gouvernement qui a effectivement pris des mesures concrètes depuis son arrivée au pouvoir en 1984, depuis sept ans maintenant, pour renforcer le secteur économique de l'est de Montréal.

Il faut se rappeler, monsieur le Président, qu'avant l'arrivée au pouvoir du Parti progressiste-conservateur en 1984, durant les quatre années précédentes, de 1980 à 1984, il y avait eu une perte nette d'emplois sur l'île de Montréal de 4 000. Depuis l'avènement du Parti progressiste-conservateur au pouvoir, il y a eu une création de plusieurs dizaines de milliers d'emplois. Et nous allons continuer à procéder de la même façon en créant le climat économique propice à la création d'entreprises et à la prospérité économique. Et il y a une chose dont les Montréalais peuvent être certains que nous ne ferons pas, c'est de jeter l'argent par les fenêtres tel le parti du député de Saint-Denis qui a jeté de l'argent par les fenêtres et qui nous a amenés dans une situation qui est celle que l'on connaît aujourd'hui, et que je comprends la raison pour laquelle il n'aime pas que l'on parle de l'accumulation du déficit, parce qu'ils en sont les responsables. Et si nous sommes obligés aujourd'hui de prendre des mesures aussi contraignantes pour l'ensemble de la population canadienne, c'est simplement l'héritage que nous avons reçu lorsque la population du Canada les a chassés du pouvoir en 1984.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des observations est maintenant terminée.

Avant de donner la parole au député de Cochrane—Supérieur, je dois informer la Chambre que nous avons terminé les deux heures et vingt-cinq minutes prévues à l'article 74 du Règlement. Les discours suivants ne peuvent dépasser dix minutes et ne comportent pas de période pour les questions et observations.

[*Français*]

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, merci de me fournir l'occasion de me prononcer sur le Budget et aussi sur les estimés d'emprunt. J'aurais espéré ou préféré entendre le ministre des Finances la semaine dernière nous présenter un Budget un peu moins sévère, surtout en temps de récession. Je crois que le moment est très mal choisi pour nous présenter un budget de la sorte, d'autant plus qu'au cours des cinq ou six dernières années, le Canada a quand même expérimenté une très grande croissance économique. À ce moment-là, on aurait pu s'attendre à ce que le ministre des Finances présente le Budget qu'il a présenté la semaine dernière, mais ce n'était sûrement pas le temps aujourd'hui.

Il est à se demander, grâce à cette grande croissance économique et grâce aussi à 33 augmentations de taxes imposées, où sont passés les dollars? La récession qui nous est imposée à cause de cette politique de hauts taux d'intérêt du gouvernement fait très mal aux Canadiens. Qu'il s'agisse de mentionner le nombre de banqueroutes au cours de la dernière année qui se chiffre à 54 000 comparativement à 34 000 en 1982.

Parlons aussi du chômage. Les prédictions du ministre des Finances nous disent que le chômage sera de 10 p. 100 en 1991 et de 9,8 en 1992.

• (1750)

Serait-ce une indication que ça prendra un autre 18 mois pour sortir de cette malencontreuse récession économique? Tous espèrent que non.

Le ministre des Finances avait laissé sous-entendre avant la présentation de son budget qu'il y aurait des dispositions pour venir en aide à la petite entreprise. Nous n'avons rien vu dans le Budget. J'aurais espéré voir le programme des actions accréditives être renouvelé puisque l'exploration minière a été réduite à 15 p. 100 de ce qu'elle était il y a cinq ans. Qu'il s'agisse de penser, monsieur le Président, que ça prend environ huit ans pour développer une mine, c'est-à-dire du jour de sa découverte à son exploitation pour dire que dans le nord de l'Ontario nous avons énormément de craintes pour les 10 ou 20 prochaines années.

Fait marquant aussi, monsieur le Président, le ministre des Finances n'a pas jugé bon d'augmenter les taxes des corporations, des grosses entreprises, des individus à salaires élevés. J'ai noté ici que lorsque le gouvernement a pris le pouvoir, les taxes des corporations étaient à 13,5 p. 100 alors qu'aujourd'hui elles sont à 9 p. 100; ce qui ne fait aucun sens, monsieur le président.

Parlons aussi pendant un instant des transferts de paiements aux provinces. Au cours des prochaines années, nous serons témoins de coupures de 2,3 milliards en transferts de paiements aux provinces, ce qui provoquera un profond remous dans le système de la santé et de l'éducation à travers tout le Canada.

Si les gens s'attendent à avoir les mêmes services qu'ils avaient auparavant, ils doivent aussi s'attendre sûrement à avoir des augmentations d'impôt et des provinces et des municipalités. Ceci signifie, monsieur le Président que le gouvernement se désiste de ses obligations et qu'en fin de compte, c'est le payeur de taxes qui paiera quand même.

J'ai parlé tout à l'heure de chômage. J'aimerais mentionner là-dessus que les cotisations, les primes d'assurance-chômage augmenteront de 24 p. 100 au cours de la prochaine année, ce qui équivaut à une augmentation de 2,4 milliards en revenus supplémentaires. Dans un même temps, le ministre des Finances fait une coupure de 100 millions de dollars pour la formation professionnelle. J'ai de la difficulté à équilibrer ce jugement.

La formation professionnelle pour le nord de l'Ontario est très importante dans ce sens que, au cours des 10 ou 15 dernières années, nous avons vu un exil constant de nos jeunes vers le sud de la province, faute d'emplois. Et que penser aussi de nos nombreux—les 13 ou 14 p. 100—chômeurs qui auraient voulu se recycler, qui auraient voulu faire un retour à l'école ou tout simplement se perfectionner dans leur métier. Cette coupure de 100 millions de dollars nous affectera beaucoup et nous en sommes extrêmement chagrinés.

Côté logement: Le gouvernement prévoit aussi une diminution de 35 millions de dollars pour les individus à faible revenu ou les individus tout près du seuil de la pauvreté. Cette diminution affecte les moins bien nantis de notre société, et il est impensable, à mon avis, dans un pays aussi riche que le Canada que nous ayons encore des gens qui doivent vivre dans des cabanes sans plomberie et, lorsqu'on vient demander de l'aide du gouvernement, à cause de ces coupures, ils n'en auront pas.

[*Traduction*]

Rien dans ce budget ne remédie à la terrible situation économique du nord de l'Ontario. Deux causes principales sont à l'origine de cette situation: d'abord, la taxe à l'exportation touchant le bois d'oeuvre est en train de tuer littéralement l'industrie du bois de sciage; ensuite, l'exploration minière est en baisse de 15 p. 100 comparati-

vement à la situation d'il y a cinq ans. Il importe de souligner qu'il faut huit ans pour mettre une mine en exploitation, de la découverte du gisement au commencement de l'exploitation. Les habitants du nord de l'Ontario ont raison d'appréhender l'avenir.

Il n'existe pas non plus de programme de développement d'infrastructures industrielles susceptibles d'attirer les entreprises dans le Nord.

Enfin, je ne pourrais terminer mes remarques sans parler des autochtones qui doivent vivre dans des conditions déplorables. Le manque de logements se fait sentir, et pourtant, on réduit même l'aide en ce domaine. Dans certaines communautés autochtones, j'ai vu des maisons habitées par 17 personnes. Comme on parle de plus en plus d'autonomie gouvernementale pour les autochtones, ce budget ne prévoit aucune mesure visant à stimuler le développement économique dans les réserves.

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, le Canada traverse maintenant une récession. Même s'il y a déjà des signes laissant présager que la récession sera plus grave que prévu à l'origine, tous les Canadiens espèrent qu'elle sera brève.

Les périodes de récession devraient être le moment d'accroître les dépenses pour aider les sans-emploi et les autres personnes éprouvées ainsi que pour préparer le pays à la reprise. Cependant, en raison du peu de progrès enregistrés sous le gouvernement conservateur, les possibilités d'intervention qui ne risquent pas d'empirer la situation sont très minces.

Il serait cependant bien mal inspiré de dire que la récession et l'ensemble de nos difficultés financières ne sont pas liées. L'an dernier, lorsque j'ai répondu à l'exposé budgétaire, on se souviendra que j'avais exprimé des doutes sur la sagesse d'utiliser les taux d'intérêt et la politique monétaire pour lutter contre l'inflation sans les coordonner avec la politique financière.

À maintes reprises, j'ai demandé au ministre des Finances de produire des données sur les répercussions de sa politique budgétaire sur l'économie. Que le ministre n'ait pas veillé à coordonner la politique financière et la politique monétaire du gouvernement montre bien son incompétence, pour ne pas dire plus.

Les faits parlent d'eux-mêmes et confirment mes prédictions de l'an dernier. Le seul recours à la politique monétaire équivalait à lancer de l'eau sur tout le pays pour éteindre un incendie que le gouvernement alimentait en partie lui-même. Finalement, le ministre des Finances l'a reconnu la fin de semaine dernière lorsqu'il a déclaré que son projet de réforme du régime de taxe, s'il visait à plaire aux électeurs avant des élections, a aussi nourri l'inflation.

Dans le budget de cette année, on tente d'expliquer la récession par l'inflation. Cependant, contrairement à ce que s'obstine à affirmer le gouvernement, l'inflation n'est pas un problème si grave que cela. Le gros problème, comme je l'ai indiqué l'année dernière, est qu'il est dangereux du point de vue économique de traiter les programmes canadiens, qu'il s'agisse de mesures financières, monétaires, sociales, de taux d'intérêt et de valeur du dollar, comme si on pouvait les considérer comme s'excluant mutuellement.

Tous les programmes canadiens doivent être coordonnés pour faire en sorte qu'il y ait un plan cohérent et que toutes les mesures gouvernementales tendent vers le même but, qui est de renforcer l'économie de notre pays.

Pendant le mandat du gouvernement, on a apporté des changements pour faire en sorte que le Canada ait la vitalité économique nécessaire pour entrer dans le XXI^{e} siècle. En même temps, les mesures gouvernementales visant à imposer des niveaux élevés d'imposition, de dépenses et d'emprunts ainsi que le fait que le gouvernement n'a pas prévu les conséquences à long terme des emprunts annuels d'environ 30 milliards de dollars, ont influé sur les taux d'intérêt internes et sur la valeur du dollar canadien. Ces mesures vont en fait à l'encontre de nos programmes commerciaux.

Il est fâcheux que les Canadiens voient combien il est néfaste de croire que le gouvernement a un programme de libre-échange, un programme de mesures sociales et un programme financier ainsi que monétaire et que, d'une façon ou d'une autre, on peut penser à chacun d'entre eux et s'en occuper séparément. Le fait est que ces programmes sont intimement liés, et vouloir s'en occuper séparément a contribué à produire ce qu'on a appelé la première récession dont nous sommes les auteurs.

Le fait que nous n'avons pas pu mettre d'ordre dans nos finances compromet sérieusemnt notre puissance économique, notre compétitivité à l'échelle internationale et même nos programmes sociaux si chers aux Canadiens. Assurément, on peut voir un excellent exemple du manque d'intégration de la politique du gouvernement dans les réformes que celui-ci a approtées à l'assurance-chômage aux termes du projet de loi C-21. Nous voyons que les primes ont augmenté de 24 p. 100 cette année afin de financer les paiements accrus causés par la récession. L'augmentation des impôts compromettra sans aucun doute davantage la compétitivité des employeurs dont les mouvements de trésorerie et les bénéfices ont déjà souffert de la récession.

Naturellement, l'essentiel dans ce budget, même quand nous entendons parler des grandes restrictions budgétaires, même avec les 7 milliards de dollars de recettes supplémentaires et le 1,1 milliard de dollars de réductions, c'est que le gouvernement arrive tout juste à maîtriser le déficit. Assurément, le gouvernement a pris des mesures pour le réduire. Ces mesures, il fallait les prendre bien plus tôt.

• (1800)

Je constate en fait que certaines des initiatives annoncées dans le budget reflètent la politique du Parti réformiste et mes propres prises de position. Mais entre un reflet et la réalité des choses, il y a un monde.

Je me réjouis que le gouvernement soit disposé à créer un fonds du service et de la réduction de la dette, par exemple, et à imposer des limites législatives à ses dépenses. Il y a plusieurs mois, j'ai demandé au gouvernement de créer un fonds de réduction du déficit et de la dette en même temps que j'annonçais ma réduction de traitement, en septembre.

Ces propositions sont une bonne première étape pour garantir aux contribuables que leurs impôts servent à réduire le déficit et non à payer de nouveaux programmes avant les prochaines élections.

Maintenant que le gouvernement s'est montré disposé à prendre ces premières mesures, je l'exhorte à faire preuve de sa sincérité en modifiant la *Loi sur le vérificateur général* pour exiger de lui qu'il fasse rapport sur l'incidence de toutes les nouvelles dépenses, y compris les augmentations des frais d'intérêt sur le déficit. Le gouvernement montrera ainsi qu'il est prêt à respecter ses promesses en matière de dépenses et à refuser tout nouvel engagement.

Il peut être bien tentant d'utiliser les recettes excédentaires pour proposer des mesures populaires. Je sais déjà, par mes électeurs, que les remises de la TPS ont commencé à améliorer la trésorerie du gouvernement aux dépens des contribuables. Le gouvernement devrait se contenter de cet avantage.

Le Canada ne peut pas se permettre encore de folles dépenses avant les prochaines élections. L'an dernier, le ministre des Finances a prévu un déficit de 26,8 milliards pour l'exercice 1992. En 1989, il a prédit un déficit d'environ 23 milliards pour l'exercice en cours. En 1984, dans son premier budget, il a annoncé un déficit d'environ 10 milliards pour 1992. Voilà donc une différence, une erreur ou un écart, si on veut, de 20 milliards, et la dette a gonflé à coup de milliards.

Il me semble évident que le gouvernement s'est trop longtemps laissé entraîner hors du sentier qu'il s'était tracé. Il ne devrait plus se laisser distraire de ses objectifs.

Comme je l'ai déjà dit, le gouvernement devrait commencer à sabrer au sommet. Un blocage de un an des traitements des ministres et le plafonnement de ceux des députés et sénateurs est à peine une amorce. C'est loin d'être un gros sacrifice. Cela n'a même pas valeur de symbole.

Par le passé, j'ai réclamé des compressions d'effectifs dans la fonction publique, notamment dans les nombreuses couches de la gestion intermédiaire. Lorsque le Parti réformiste du Canada a proposé des coupes de 10 à 15 p. 100 de ce côté, le gouvernement a répondu que c'était impossible. Il avait déjà coupé tout ce qu'il pouvait couper. Voilà maintenant qu'il est possible d'enlever 10 p. 100. C'est à se demander pourquoi.

C'est parce que, chaque fois que le gouvernement fait des coupes, qu'il s'agisse de faire accepter la TPS de 7 p. 100 en décembre 1989, de trouver 350 millions pour la guerre du Golfe, à l'automne 1990 ou, à l'hiver 1991, pour regagner ses appuis ainsi que sa crédibilité au Canada et à l'étranger, il ne cherche pas a réduire le gaspillage et les dépenses inutiles, mais plutôt à résoudre la crise du moment.

Voilà comment s'explique le bilan du gouvernement sur le chapitre de la réduction du déficit. Il tient plutôt à la succession des crises qu'au sérieux de ses engagements.

Je tiens à signaler que chaque dollar qui aurait pu être coupé par le gouvernement en 1984 mais qui ne l'a pas été a ajouté environ 10,40 $ à notre dette nationale, soit 7 $ de capital et 3,40 $ d'intérêts. Tout cela parce que le gouvernement n'a pas pris le problème du déficit et des dépenses inutiles au sérieux et n'a pas agi plus tôt. C'est sans doute ce qui a poussé le premier ministre à admettre récemment devant un groupe d'étudiants, et je cite:

> Je ne veux pas dire que nous n'aurions pas pu en faire davantage, parce que c'est faux. . . Il ne fait pas de doute que, si nous avions agi plus tôt, nos problèmes seraient moindres.

Un engagement de la part du gouvernement aurait permis de réduire le déficit en 1984; aujourd'hui, c'est une crise qui permettra de réduire le déficit. Pourquoi a-t-il fallu sept ans aux députés d'arrière-ban pour demander à leur gouvernement de sabrer dans les dépenses inutiles?

Enfin, j'ai peur que le gouvernement ne réduise encore les transferts conditionnels aux provinces. Le gouvernement maintient ses programmes favoris au lieu de faire des réductions dans ces programmes pour épargner de l'argent, et il refile le fardeau fiscal aux provinces. De plus, en réduisant les fonds versés aux provinces tout en montrant qu'il continuera de légiférer dans des domaines

de compétence provinciale et qu'il le fera même plus qu'auparavant, le gouvernement fédéral se dirige vers une crise constitutionnelle que ni lui ni le pays ne pourra supporter.

Le gouvernement peut bien dire que, s'il est impopulaire, c'est parce qu'il a pris des décisions difficiles. À mon avis, dans la plupart des cas, le gouvernement n'a pas planifié ces décisions difficiles, mais a été forcé de les prendre à cause de la situation économique. Cela est attribuable au fait que le gouvernement n'avait aucun plan économique à long terme pour le Canada après les dernières élections.

Un journaliste m'a demandé récemment quel cote je donnerais à ce budget sur une échelle de 1 à 10. J'ai réfléchi un instant et j'ai dit que je lui donnerais un 5. Je ne crois pas m'être trompée.

Ce budget est moyen. Malheureusement, monsieur le Président, le gouvernement donne des budgets moyens au Canada depuis beaucoup trop longtemps.

C'est pourquoi cette critique du budget est le panégyrique d'un gouvernement qui a attendu trop longtemps avant d'agir et qui n'a fait que le strict minimum. Il fait cela depuis sept ans; il maintient le déficit à environ 30 milliards de dollars. Ce n'est pas suffisant, et nous en subissons les conséquences aujourd'hui. Le pays et le gouvernement n'ont qu'à se demander ce qui n'a pas fonctionné pendant sept ans; ce budget aurait peut-être été bon il y a cinq ans, mais pas maintenant.

Monsieur le Président, malheureusement, ce budget n'est pas suffisant parce qu'il est trop tard.

En conclusion, ce budget est une tentative du gouvernement en vue de reconquérir l'appui de ses partisans au Canada ainsi qu'au sein de la communauté internationale et d'accroître sa popularité auprès des Canadiens, popularité qui est à la baisse. Les Canadiens qui regardent ce budget sont pris de remords et ont seulement envie de faire le panégyrique de ce gouvernement.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir pour parler des récentes mesures économiques du gouvernement. Le budget du ministre des Finances constitue une énorme déception pour tous ceux au Canada qui avaient espéré qu'il s'intéresse au fond même du problème de la compétitivité canadienne.

Le ministre a au moins reconnu que le déficit constitue un problème, et ça l'est en effet quand notre dette nationale dépasse 400 milliards de dollars. Mais que nous a-t-il proposé? Il nous a simplement promis qu'il sera en mesure d'y remédier plus tard. Mais les Canadiens se rendent compte que nous ne réussirons pas à nous sortir du déficit à coup de mesures fiscales, car ils sont déjà accablés de taxes et d'impôts. Et nous ne réussirons pas à nous sortir du déficit à coup de compressions budgétaires. Le gouvernement a déjà sabré dans toutes sortes de programmes et nous avons constaté que cela reste sans effet sur le déficit. Il dépasse encore de beaucoup les niveaux qu'il avait prédits il y a quelques années, et même ceux qu'il a prédits il y a à peine un an.

Nous ne pouvons pas nous sortir du déficit à coup de mesures fiscales; nous ne pouvons pas le faire non plus à coup de compressions budgétaires. Il n'y a qu'une solution: réaliser des gains.

Le problème, c'est que, dans son dernier budget, le ministre a refusé aux industries canadiennes certains même des outils dont elles avaient l'habitude de disposer pour affronter la concurrence. Le gouvernement a réduit les paiements de transfert destinés à la formation et à l'enseignement, il a plafonné les dépenses consacrées à l'expansion ainsi qu'à la promotion des exportations, et plafonné les dépenses consacrées aux sciences et à la technologie. Le gouvernement refuse à nos industries certains des outils dont elles ont besoin pour être concurrentielles. En conséquence, depuis deux ans, soit depuis la mise en oeuvre du libre-échange, le Canada a perdu 229 000 emplois, soit 11 p. 100, de tous ses emplois dans le secteur de la fabrication. Le gouvernement préside à la désindustrialisation du Canada.

Au coeur du problème, on trouve un gouvernement qui n'est pas prêt à assumer son rôle véritable dans la création de la richesse au Canada. Au coeur de notre dilemme économique, on trouve un paradoxe, celui d'un gouvernement qui n'est pas prêt à agir comme un gouvernement. C'est un gouvernement qui refuse de jouer le rôle que seuls les gouvernements peuvent jouer et que joue le gouvernement de chacun de nos principaux concurrents pour aider leurs industries et collaborer avec elles afin de les rendre globalement concurrentielles.

Je ne réclame pas une stratégie imposée par le gouvernement. Il est au contraire essentiel que le gouvernement assume son rôle véritable et fournisse pour créer de la richesse les outils que seuls les gouvernements eux-mêmes peuvent fournir.

Il est facile de critiquer le gouvernement actuel sur son bilan à de nombreux égards, mais je laisse à d'autres le soin de le faire aujourd'hui. Je cherche plutôt à faire comprendre à la Chambre qu'il existe des moyens positifs de nous attaquer au problème de la compétitivité, soit le déclin de notre compétitivité, que notre ministre des

Finances a reconnu, mais dont il a refusé de s'occuper sérieusement. Permettez-moi de vous proposer certaines des solutions qui s'offrent à nous.

• (1810)

Premièrement, il faut établir au Canada un tout nouvel esprit de coopération, car cet esprit a disparu depuis fort longtemps. Au lieu que le patronat lutte contre le mouvement ouvrier, les enseignants et les financiers, il faut que tous les secteurs de notre économie travaillent en harmonie pour parvenir à réaliser des objectifs communs.

Deuxièmement, même si je sais que cela va sembler être une abomination pour certains de mes collègues conservateurs dans cette enceinte, nous allons devoir planifier notre avenir économique.

Le gouvernement doit être en mesure d'amener les principaux acteurs à la table des négociations pour discuter de notre avenir dans cinq, dix et vingt-cinq ans ainsi que pour planifier. Autrement, nous ferons preuve de la plus grande naïveté, et ce bel avenir ne se matérialisera sûrement pas. Nos concurrents planifient et même les entreprises le font pour leur avenir à long terme.

Troisièmement, je prétends que nous ne pouvons être les meilleurs dans tous les secteurs, car ce n'est le cas d'aucun pays. Nous allons devoir bâtir à partir de nos points forts actuels. Cela touche des industries comme le transport, les communications et un certain nombre d'autres secteurs que nous connaissons tous. Il faudra utiliser à fond nos ressources primaires, car on gaspille littéralement nos richesses naturelles en les vendant à d'autres pays sans les transformer nous-mêmes au Canada, ce qui créerait des emplois chez nous au lieu d'exporter ceux-ci dans d'autres pays.

Nous devrons nous pencher sur certains secteurs de l'avenir: la biotechnologie, les métaux spécialisés et le reste.

Quatrièmement, il faudra concentrer nos efforts sur nos ressources humaines. Nous ne pouvons assurer l'avenir économique du Canada si nous ne pouvons compter sur les gens les mieux instruits et les mieux formés. Il nous faut davantage de scientifiques et d'ingénieurs, mais moins d'avocats.

Cinquièmement, il y a la recherche et le développement, les sciences ainsi que la technologie. Sous le gouvernement actuel, la proportion de notre produit intérieur brut consacrée à la recherche et au développement est passée de 1,42 p. 100 à 1,28 p. 100. Nous n'allons pas dans la bonne direction. Il faut renverser cette tendance. Pourquoi a-t-on plafonné les crédits consacrés aux sciences et à la technologie dans ce budget?

Sixièmement, pour ce qui est du contrôle étranger, tant que de plus en plus de nos industries tomberont entre des mains étrangères, nous n'allons pas en profiter au Canada, les travaux de recherche et de développement seront effectués à l'étranger et les meilleurs emplois nous échapperont. En outre, nous laissons à d'autres le soin de décider de notre avenir économique.

Septièmement, en ce qui concerne la politique monétaire, nous ne pouvons certes faire confiance à un ministre des Finances qui nous promet depuis de nombreuses années de faire baisser les taux d'intérêt, de réduire l'inflation et de juguler le déficit tout en espérant qu'il va tenir ses promesses à l'avenir. Il n'a plus aucun crédit. J'espère qu'il réussira, mais pour cette année seulement, dans son budget, il nous a promis des taux d'intérêt légèrement inférieurs à ce qu'ils sont aujourd'hui, 9,5 p. 100. Les Américains, que nous concurrençons, peuvent compter sur des taux d'intérêt qui sont inférieurs de près de 4 p. 100 aux nôtres. Il faut réduire la valeur du dollar canadien, afin qu'elle reflète davantage notre productivité dans le secteur de la fabrication.

Huitièmement, pour ce qui est de l'infrastructure, le Canada profite depuis plus de 125 ans de son économie mixte unique en son genre. La construction de canaux, de chemins de fer et de la route transcanadienne, ainsi que la création de la Société Radio-Canada, de compagnies aériennes nationales et d'industries aérospatiales ne sont pas le fruit des forces du marché ni de la chance.

En résumé, que nous le voulions ou non, notre compétitivité et notre capacité de créer de la richesse à l'avenir dépendent d'un gouvernement qui considère qu'il a un rôle essentiel à jouer dans le processus de création de cette richesse au Canada.

Il incombe au gouvernement de rassembler les principaux acteurs, de participer à l'élaboration de plans, de créer l'infrastructure voulue, de favoriser la recherche et le développement ainsi que les sciences et la technologie et, enfin, de s'assurer que nos ressources humaines ont toutes les compétences voulues.

Si le gouvernement n'apprend pas à assumer le rôle qui lui revient dans l'économie de l'avenir, je crains fort que cette économie échappe à notre contrôle.

De plus en plus d'emplois disparaissent au Canada au profit des États-Unis. C'est ainsi que toute une génération de jeunes Canadiens n'ont plus d'espoir en l'avenir du Canada. La lumière au bout du tunnel, c'est qu'il y a une meilleure façon de relever les défis économiques auxquels nous faisons face, mais il faut pour cela que le gouvernement soit disposé à jouer le rôle qui est le sien.

Le président suppléant (M. Paproski): Je signale au député de Chambly que nous avons atteint le point où les interventions de dix minutes ne sont pas suivies de questions ou observations. Le député d'Ontario a la parole pour intervenir dans le débat.

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, je suis content de prendre part au débat. Les observations tout à fait pertinentes du député de Willowdale méritent des félicitations. J'essaierai de répondre à certaines tout à l'heure, car il fait d'excellentes propositions sur lesquelles je pourrai peut-être revenir en temps opportun.

Je voudrais auparavant parler un peu du projet de loi d'emprunt et du fait que nous sommes obligés d'emprunter. Je ne saurais trouver de meilleure entrée en matière qu'un article que j'ai lu dans le *Globe and Mail* du 28 février. C'est le compte rendu du discours que le premier ministre du Nouveau-Brunswick a prononcé à Toronto où il était en mission pour son gouvernement. Je voudrais en citer un paragraphe: «Les gouvernements doivent agir comme les citoyens individuellement, emprunter pour les biens comme une nouvelle maison, mais payer au fur et à mesure les dépenses courantes comme les épiceries.»

Ces paroles sont du premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. McKenna. L'article rapporte plus loin ces autres propos de lui: «Les gouvernants des années 60 et 70 ont pris une première hypothèque sur l'avenir du Canada. Ceux des années 80 et 90 en ont pris une deuxième. Il n'y a plus de valeur réelle nette. Nous devons nous débarrasser une fois pour toutes de l'écrasant fardeau de la dette que nous faisons retomber sur les épaules de nos enfants.»

Ces propos d'un premier ministre provincial libéral sont très intéressants parce qu'ils expriment une opinion différente de ce que nous entendons à la Chambre dans le débat en cours sur le budget et les besoins d'emprunts qui en découlent.

Je suis content de prendre part au débat à cause des mesures très décisives que prend le gouvernement du Canada pour régler le problème de la dette et ses conséquences.

Je voudrais expliquer pourquoi. Je représente la circonscription d'Ontario. Les gens de ma région, comme ceux de beaucoup d'autres, j'en suis sûr, veulent savoir ce qu'ils reçoivent en échange des montants qu'ils paient et de l'argent qui se dépense.

Je comprends pourquoi ils ont l'impression de ne pas en avoir pour leur argent. Quand ils voient le gouvernement payer 35c. de chaque dollar de revenu en intérêts, ils savent qu'ils n'obtiennent pas la pleine valeur de chaque dollar d'impôt qu'ils paient.

J'ai ici les chiffres les plus récents sur l'impôt que paient les contribuables de ma circonscription. Il s'agit de l'impôt sur le revenu des particuliers. En 1987, les contribuables de Pickering ont payé 213 millions en impôt fédéral sur le revenu. En 1988, ils en ont payé 248 millions. Ils veulent savoir ce que leur rapportent les 35 millions de plus.

Il y a une chose que nous sommes certains d'avoir reçue: c'est une hausse de la dette. Notre déficit n'a pas diminué, et nous n'avons pas obtenu beaucoup de nouveaux programmes. Par contre, il y a eu bien des protestations parce que certains des programmes que voulait la population ont subi des réductions, et ainsi de suite.

Je peux sans crainte affirmer que la population de Pickering refuse de verser 35 millions de dollars de plus. La facture fiscale des gens de Whitby est passée de 181 millions de dollars, en 1987, à 217 millions de dollars, en 1988. De toute évidence, l'inflation a provoqué une autre hausse en 1989 et en 1990. Ces gens peuvent bien se demander ce que leur a apporté cette augmentation de 39 millions de dollars. Ils ont bien raison de poser cette question et d'être déçus quand on leur explique que la dette a augmenté et que le déficit n'a pas diminué, sans oublier les dépenses qui ont augmenté.

• (1820)

Ce scénario s'est reproduit dans la ville d'Ajax, où la population a payé un montant supplémentaire de 23 millions de dollars d'impôt sur le revenu. En retour, elle n'a eu qu'une augmentation de la dette nationale.

Donc, ce budget traite très clairement d'un problème qui nous préoccupe tous, et c'est, comme le notait avec raison M. McKenna, que nous ne pouvons léguer cette dette à nos enfants.

Comment avons-nous décidé d'y remédier? Il est indéniable que ce budget vise à plafonner les dépenses. J'ai entendu la députée de Beaver River qui déclarait, un peu plus tôt, que ce budget méritait cinq sur dix. Elle critiquait sévèrement le fait que les réductions imposées maintenant auraient dû venir il y a trois ou quatre ans. Eh bien, comme elle, je suis au Parlement depuis assez peu

de temps et j'accepte volontiers les réductions qui me semblent pertinentes. J'ai écouté son discours dans lequel elle soutenait que les réductions n'étaient pas suffisantes. Or, l'année dernière, je l'ai entendu dire la même chose. Par contre, elle ne proposait rien au sujet des réductions à effectuer. Elle a néanmoins protesté contre des compressions appliquées à son coin de pays parce qu'elle n'était pas d'accord.

Nous devons tous examiner la question. Nous devons formuler des suggestions très concrètes et proposer des méthodes pour régler cette terrible dette. Il est évident qu'à cause de la façon dont le gouvernement dépense l'argent, le meilleur moyen de nous en sortir consiste à augmenter l'ensemble des recettes, non pas en haussant le taux d'imposition, comme nos collègues du NPD le souhaitent, ni en dépensant davantage, comme nos collègues du NPD et du Parti libéral le veulent, mais en augmentant la richesse au Canada.

Voilà pourquoi il m'a fait plaisir d'entendre le député de Willowdale parler de la façon dont nous pourrions promouvoir la création de la richesse au Canada.

Je comprends que nous traversons une récession. La circonscription que je représente, comme toutes les autres circonscriptions au Canada, ressent bien ses effets. Il est assez malaisé de converser avec des gens qui, pour une raison ou une autre, ont perdu leur emploi. Ces temps sont difficiles. Mais, pour qu'il soit bien établi qu'on ne règle rien en dépensant, rappelons le cas de l'ancien gouvernement libéral, qui avait considérablement haussé le déficit en 1981–1982 en dépensant sans compter.

Si la solution résidait dans les dépenses, l'Ontario connaîtrait à l'heure actuelle le plus gros boom économique possible au Canada. Car, ces cinq dernières années, le gouvernement ontarien a dépensé davantage que l'ancien gouvernement libéral fédéral ne l'a fait en 1981–1982. Le fait est que la récession frappe l'Ontario même si le gouvernement de cette province est le plus dépensier de toute l'histoire du Canada—et les néo-démocrates n'ont pas encore présenté de budget.

Or, nous allons certes voir comment l'argent se dépense et il est certes prouvé que là n'est pas la solution.

La solution consiste à créer de la richesse en réduisant le taux d'inflation et l'influence générale du gouvernement dans l'économie, ainsi qu'en s'assurant que les recettes publiques servent à rembourser la dette et à combler le déficit.

C'est ce que nous avons fait dans notre budget. Nous avons établi un programme de restriction des dépenses publiques; nous avons fixé une limite exécutoire aux dépenses publiques qui nous empêche de créer de nouveaux et magnifiques programmes; et nous nous sommes assurés que toutes les recettes provenant de la TPS servent à payer la dette, ce qui répond exactement aux voeux des Canadiens.

[*Français*]

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, j'ai été très intéressé d'entendre mon collègue. Mais j'ai été beaucoup plus intéressé par les propos de cet autre collègue, le ministre du Travail, alors qu'il défendait le Budget fédéral en tant qu'ancien maire de Ville d'Anjou et à titre de Québécois. Je trouve que le Budget présenté par l'honorable ministre des Finances, c'est un budget qu'on peut caractériser de budget rempli d'incohérences, d'inconscience et d'incompétence. Ce n'est pas moi qui dis cela, c'est *Le Devoir*.

Cela me paraît incroyable d'entendre le ministre du Travail, un Québécois, défendre un budget qui, d'après les informations que j'ai ici, avec le gel des paiements de transferts aux provinces, va affecter surtout la province de Québec, et plus particulièrement la santé et l'éducation supérieure. D'après le ministre des Finances du Québec, monsieur le Président, on va avoir un trou, dans trois ans, de 732 millions de dollars.

J'espère que le ministre du Travail m'entend, parce que celui-ci est en train de dire qu'un budget dans lequel on est en train de voler. . . Je m'excuse, monsieur le Président, mais le mot est juste, «voler» 732 millions de dollars de la province de Québec, et c'est un Québécois qui défend ce Budget. Je trouve cela un peu fort. Je trouve cela très fort, même si cela dérange les gens de l'autre côté, les conservateurs, les défenseurs des droits des Québécois: le droit d'être pauvres.

Et il y a autre chose qui est assez intéressant. D'après ce même ministre des Finances, le Budget Wilson va justement couper, seulement pour l'exercice financier 1992–1993, environ 153 millions de dollars. Et qui cela va-t-il affecter?

Une voix: Pas le NPD?

M. Edmonston: Non, non. Ça va affecter tout le monde. Oui, le NPD aussi. Comment? Mais le NPD représente tout le monde. Nous représentons les gens du Québec, nous représentons les gens de l'Ouest, les gens de l'Ontario. Même le gouvernement ontarien sera affecté. Mais la chose qui m'intéresse le plus, je vais essayer d'attirer l'attention de l'ancien ministre du Travail, parce que ça m'intéresse qu'un ancien maire de Ville d'Anjou soit d'accord avec ce Budget de M. Wilson, quand lui sait très bien que toutes les municipalités au Québec seront obligées de payer la note, parce que la note fédérale est envoyée au provincial, et le provincial va envoyer ça au municipal. Et tous les maires des différentes municipalités au Québec sont en colère, ils sont vraiment comme on dit fâchés en «titi» avec ce gouvernement. Et moi je les comprends. Je comprends le maire de Saint-Bruno, Marcel Dulude, qui a parlé de ces coupures qui l'obligent à dépenser de plus en plus d'argent pour le transport en commun.

Alors, si on ne peut pas payer la note du fédéral, si on ne peut pas payer la note du provincial, on ne peut quand même pas mettre tout cela sous la responsabilité de tous les contribuables, et c'est cela qui arrive.

Laissez-moi parler de ce Budget, monsieur le Président, dans le contexte du ministre du Travail parce que cela c'est aussi. . . Je ne comprends pas comment il peut défendre, comme ministre du Travail, un Budget qui gèle à 3 p. 100 les augmentations pour le secteur public, les fonctionnaires. Et encore, je vais citer un éditorial du quotidien *Le Devoir* qui dit ceci: «La lutte à l'administration au déficit astronomique d'Ottawa et à l'inflation impose que tous les gouvernements collaborent de façon étroite.» La collaboration, non pas la confrontation, et c'est cela qu'on a présentement: la confrontation.

On a eu le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui disait: Voyons donc, on ne va pas tuer l'assurance-maladie. On ne va pas tuer ça. Et finalement, on a le ministre québécois de la Santé, M. Côté, qui a dit: Bien sûr que ça va tuer. . . Alors moi je ne comprends pas comment un ministre du Travail peut dire qu'il faut geler le salaire des fonctionnaires en plus, quand lui sait très bien que comme maire de Ville d'Anjou, il n'aurait jamais osé geler les salaires de ses fonctionnaires à 3 p. 100. Mais maintenant il est devenu ministre. Alors il peut prêcher les choses qu'il n'a jamais pratiquées. Alors, je trouve cela incroyable. Et surtout il y a quand même au Québec un gouvernement qui ne suivra jamais les conseils du gouvernement conservateur qui dit: Écoute, nous avons gelé à 3 p. 100, vous au Québec, faites la même chose. Voyons donc. Au Québec, on est un peu plus humain que cela. Nous ne pouvons pas passer la récession sur le dos de la Fonction publique. Ce n'est pas correct! Et moi, je comprends que peut-être le ministre du Travail est obligé d'être solidaire avec le gouvernement, monsieur le Président, mais je m'attendais à un peu plus de courage.

• (1830)

Monsieur le Président, en conclusion—croyez-le ou non, je vais faire une conclusion assez vite parce que le temps passe—je cherchais ce soir comment est-ce que je pouvais illustrer le Budget Wilson, les effets néfastes et les iniquités de la meilleure façon possible. C'est quoi la meilleure façon?

M. Ricard: C'est le meilleur Budget.

M. Edmonston: Laissez-moi vous expliquer.

J'ai ici un peu de monnaie, un peu d'argent. En 1950, le montant payé par les contribuables pour chaque dollar d'impôt—et les contribuables, monsieur le Président, c'est vous et moi—était de 49c., et les compagnies ou les corporations payaient 51c. Moi, un contribuable, je versais 49c., les compagnies, 51c. Ce n'est pas mauvais, ça!

Aujourd'hui, monsieur le Président, le montant que moi, comme contribuable, je paie est 25c., 50c., 75c., 85c. pour chaque dollar perçu par le gouvernement fédéral et les compagnies, les corporations, monsieur le Président, paient 10c., 11c., 12c., 13c., 14c et 15c.

Monsieur le Président, les corporations paient aujourd'hui 15c. et nous en payons 85.

M. Ricard: Monsieur le Président, je ne voudrais pas interrompre mon collègue parce qu'il semble faire un bon discours, mais est-ce que c'est permis, au niveau parlementaire, d'utiliser des objets dans un discours pour illustrer ce qu'on a à faire ou ce qu'on a à dire?

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne pouvais pas voir d'ici s'il avait de l'argent dans les mains ou s'il ne faisait que le dire. S'il en avait dans les mains, je lui serais reconnaissant de ne plus faire cela. La parole est au député de Chambly.

[*Français*]

M. Edmonston: Monsieur le Président, je vais ranger mon argent avant que le gouvernement ne le prenne parce qu'il a besoin d'argent. Je vais mettre mon argent dans mes poches parce que je sais que, aussi longtemps que le Parlement est en session, mon argent n'est pas en sécurité. Alors, je comprends l'intervention de mon collègue à savoir qu'il est peut-être un peu dangereux de sortir son argent ici à la Chambre des communes. Je promets de ne plus faire cela parce que je comprends que le gouvernement a faim et cela peut vraiment causer un espèce de *feeding frenzy* et je ne veux pas le tenter avec cela.

En conclusion, sérieusement, je trouve, comme on dit au Québec, que ça prend vraiment des gens avec du culot pour venir nous dire de telles choses qui n'ont aucune logique. Ils nous disent que c'est le meilleur Budget pour nous les Québécois. Quand j'entends cela, monsieur le Président, de la part de gens qui nous ont dit: «Il faut nous élire, nous les Conservateurs au Québec parce que nous allons défendre vos intérêts», je trouve cela vraiment un peu trop fort.

[*Traduction*]

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir participer au débat sur le projet de loi C-97, *Loi portant pouvoir d'emprunt*, dont la Chambre est maintenant saisie par suite de l'exposé budgétaire qu'a prononcé la semaine dernière mon estimé collègue et ministre des Finances, l'honorable Michael Wilson.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais passer brièvement en revue les principaux points marquants du budget.

Toutes les recettes tirées de la TPS vont servir à réduire le déficit et partant, la dette fédérale; aucun nouvel impôt ne sera prélevé pendant cinq ans pour couvrir de nouvelles dépenses; des limites seront fixées aux dépenses fédérales et, c'est là une première, elles seront garanties par une nouvelle loi. Les salaires des députés et des fonctionnaires ainsi que les traitements des ministres et du premier ministre sont sévèrement restreints, et je suis persuadé que cela réjouira au plus haut point les Canadiens.

Les paiements de transfert aux provinces sont limités. Le gouvernement fédéral ne contribuera pas au financement de l'Opéra de Toronto, épargnant ainsi 88 millions de dollars.

Il ne contribuera pas pour le moment au financement du futur centre culturel de Montréal de 45 millions de dollars, comme s'en réjouiront, j'en suis sûr, la plupart des Canadiens. On va réduire les dépenses publiques de 15 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

On supprime des centaines de millions de dollars de subventions et de contributions à certains groupes d'intérêt et à certaines entreprises. Les taux d'inflation et d'intérêt vont baisser. Le déficit s'établira à 30,5 milliards de dollars cette année et l'an prochain, pour chuter à 6,5 milliards de dollars en 1994. On prévoit accorder une aide nouvelle aux invalides.

Les hausses salariales des fonctionnaires sont limitées à 3 p. 100 et on va peut-être délester la fonction publique de 6 000 autres emplois. Le nombre des cadres de la fonction publique va diminuer de 10 p. 100.

Le gouvernement essaiera de créer un partenariat entre tous les paliers de gouvernement pour régler le problème de l'augmentation des coûts des administrations publiques et pour empêcher le double emploi ainsi que les chevauchements inutiles.

La priorité du budget, c'est de créer les conditions essentielles à la reprise économique. À titre de gouvernement responsable, nous avons choisi de ne pas augmenter les dépenses. Franchement, l'histoire a montré que ce n'est pas en dépensant des fonds à gauche et à droite qu'on vient à bout d'un problème ou d'une situation difficile.

Mes collègues libéraux d'en face devraient le savoir mieux que quiconque. Après tout, pour les gouvernements libéraux qui se sont succédé, la solution aux problèmes s'évaluait d'après la somme des deniers publics qu'ils pouvaient dépenser.

À cause de cette habitude, les Canadiens se sont retrouvés avec un déficit de 38,4 milliards de dollars durant la dernière année du régime libéral en 1984, juste avant que nous arrivions au pouvoir et que nous formions le gouvernement. Le budget du 26 février vise à nous débarrasser à tout jamais de cette habitude. En fait, pour la première fois dans l'histoire canadienne, Ottawa va inscrire dans la loi des plafonds de dépenses que les élus devront respecter.

Quoi qu'il en soit, malgré ce que les partis de l'opposition disent à la population, le gouvernement n'est pas insensible. Le budget prévoit des augmentations de dépenses de 3 milliards de dollars pour les chômeurs, de 1,6 milliard de dollars pour les personnes âgées, de 1,3 milliard pour les agriculteurs en difficulté et de 600 millions de dollars pour le ministère de la Défense nationale.

Après avoir été porté au pouvoir en 1984, notre gouvernement s'est engagé dans une longue bataille pour assainir les finances du Canada et pour empêcher la dette de miner l'économie. Dans le budget de 1990, le gouvernement a exposé un plan à moyen terme pour réduire radicalement le déficit et restreindre les nouveaux emprunts de l'État sur les marchés financiers d'ici 1994 et 1995. Le budget du 26 février maintient le plan et prévoit un nouveau programme de contrôle des dépenses.

Nous avons vu comment un pays qui vit au-dessus de ses moyens peut se trouver aux prises avec une dette de plus en plus lourde. En 1984, pour chaque dollar qu'il percevait, le gouvernement fédéral distribuait 1,33 $ en programmes et en services. Ce n'était certainement pas un marché avantageux.

D'après les prévisions actuelles, notre dette publique devrait atteindre la somme ahurissante de 400 milliards vers le milieu de l'exercice, ce qui représente environ 15 000 $ par Canadien, homme, femme ou enfant. À lui seul, l'intérêt à payer sur la dette engloutira plus de 43 millions de dollars l'an prochain, c'est-à-dire plus que ce que nous dépensons au total pour la sécurité de la vieillesse, l'assurance-chômage et les allocations familiales réunies.

• (1840)

Dans le budget du 26 février, le gouvernement demande aux Canadiens de partager le fardeau des nouvelles restrictions budgétaires. Notre gouvernement est conscient des sacrifices que beaucoup de Canadiens font déjà au nom de l'austérité. Nous savons qu'ils hésitent à accepter d'autres restrictions. Le remède est peut-être amer, mais si nous ne prenons pas des mesures pour mettre fin à l'aggravation de la situation financière, le déficit sera plus élevé que prévu dans les cinq prochaines années, et la dette publique augmentera de 25 milliards de plus.

Je ne crois pas un instant que les Canadiens veuillent vraiment continuer dans une voie qui hypothèque l'avenir de notre génération et des générations futures. Dans le budget, le gouvernement agit de façon responsable et il prend les décisions difficiles, mais nécessaires pour que les finances du Canada redeviennent saines.

Son plan pour assurer la reprise économique vise à contrôler ses dépenses afin d'engager fermement ses finances sur la voie de l'équilibre budgétaire. En fait, le budget de 1991 comporte des mesures qui garantissent aux Canadiens que ces objectifs seront atteints. Dans une initiative importante qui modifiera la façon dont il gère ses dépenses, le gouvernement présentera bientôt un projet de loi imposant un plafonnement obligatoire des dépenses annuelles de programmes pour les cinq prochaines années. Les mesures de contrôle des dépenses de programmes mentionnées dans le budget seront inscrites dans la loi. Il ne sera possible de les contourner que dans un tout petit nombre de cas d'urgence prévus dans cette loi. Elle n'interdira pas la mise sur pied de nouveaux programmes pour répondre à de nouveaux besoins, mais le gouvernement devra les financer sans dépasser le taux maximum d'augmentation des dépenses qui sera fixé à environ 3 p. 100 par année.

Le gouvernement présentera aussi un projet de loi créant un fonds de service et de réduction de la dette. Dans ce fonds seront déposées les recettes nettes de la taxe sur les produits et services, les produits nets des privatisations et les contributions spéciales que les particuliers de même que les entreprises verseront pour réduire la dette. Ces recettes seront d'abord affectées au service de la dette et ensuite, à mesure qu'elles augmenteront, à la réduction de l'encours de la dette.

Ce fonds, ainsi que le projet de plafonnement des dépenses annuelles, garantiront que les recettes de la TPS seront affectées au service et au remboursement de la dette et non au financement de nouveaux programmes. L'effort de réduction des dépenses et du déficit est renforcé par la décision du gouvernement de se fixer des objectifs clairs en matière de lutte contre l'inflation. Ces objectifs sont des buts réalistes destinés à inciter tous les secteurs de notre économie, consommateurs, entreprises, syndicats, investisseurs et divers paliers de gouvernement, à avoir des attentes moins inflationnistes. Ils nous aideront à travailler ensemble à mieux contrôler les pressions inflationnistes exercées par les prix et les salaires.

On ne peut pas nier le lien direct entre l'inflation et les taux d'intérêt. Notre histoire économique le prouve. Durant les années 50 et 60, quand le taux d'inflation ne dépassait pas 3 p. 100 par année, en moyenne, les taux d'intérêts étaient bas, eux aussi. Quand il a grimpé dans les années 70, les taux d'intérêt en ont fait autant: ils ont monté en flèche.

Les avantages d'un faible taux d'inflation sont clairs et concrets. Les taux d'intérêt chuteront, la productivité économique et la compétitivité augmenteront, notre niveau de vie s'améliorera et la justice sociale progressera. Par conséquent, notre pays sera plus fort et plus prospère, et il pourra garder sa place de chef de file de l'économie mondiale.

Avec le plan de reprise économique contenu dans le budget, le gouvernement fédéral prend des mesures pour assurer la stabilité du régime fiscal et renforcer la confiance dans l'avenir du Canada. En reduisant le déficit et en maîtrisant la dette publique, le plan aidera à jeter les bases qui favoriseront une meilleure performance économique et une plus grande prospérité. Je crois qu'il entraînera un meilleur équilibre entre les politiques budgétaire et monétaire; il permettra d'abaisser les taux d'intérêt et d'accroître la confiance, ce qui stimulera notre reprise économique.

En tenant compte de tout cela, je souhaite mentionner que le projet de loi C-97 demande l'autorisation d'emprunter quelque 28,4 milliards de dollars. Même si c'est une très grosse somme, il importe de se souvenir que, sans les mesures fermes établies dans le budget, elle aurait été plus élevée de 4 ou 5 milliards.

Je suis heureux d'appuyer ce projet de loi au nom du gouvernement.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, nous sommes en pleine récession, une récession, faut-il le préciser, *made in Canada*, ce qui est une première. Habituellement, nous sommes tributaires des États-Unis. Le principal artisan de cette récession, monsieur le Président, est le même ministre qui nous présente ce Budget, un Budget néfaste pour le Québec. Je prends comme exemple les taux d'intérêt; toute cette politique des taux d'intérêt faite pour l'Ontario.

Entre 1988 et 1989, le taux de croissance de l'inflation a été presque le double en Ontario—1,1 p. 100—de ce qu'il fut au Québec, à 0,5 p. 100. L'indice de rémunération horaire, monsieur le Président, a diminué de 0,8 p. 100 au Québec alors qu'il augmentait de 1 p. 100 en Ontario. Ce remède de cheval, monsieur le Président, a eu comme effet que le Québec a perdu 126 000 emplois et que le niveau de l'emploi est revenu à celui de 1988. La ville de Montréal a, actuellement, un taux de chômage plus élevé que celui de Saint-Jean, Terre-Neuve, à 14,1 p. 100.

Il me semble, monsieur le Président, que sur le plan de la politique économique, le Québec paie très cher son appartenance au Canada. Et que nous annonce-t-on actuellement? Contre toute attente en période de récession, on nous présente des augmentations de taxes; 24,5 p. 100 d'augmentation des cotisations des employés et des employeurs à la Caisse de l'assurance-chômage, de laquelle le gouvernement fédéral a retiré sa contribution; 1,4 milliard de taxes supplémentaires sur le tabac, 75c. sur chaque paquet.

Dans ma circonscription, le principal employeur est la Macdonald et cette taxe risque de faire perdre énormément d'emplois. C'est une taxe régressive, qui s'attaque tant aux riches qu'aux pauvres, en les considérant un peu sur le même pied, comme s'ils avaient les mêmes revenus, ce qui est aberrant, monsieur le Président.

Ces coupures se font également dans les programmes de logements sociaux. Il y a une diminution de 15 p. 100 du financement, en 1991-1992. Je vous donne comme exemple que cela signifie, pour cette année, 32 millions de dollars; 71 millions en 1992-1993 et, sur cinq ans, *grosso modo* 411 millions de dollars. Au niveau de la répartition des budgets, si, sur l'ensemble des budgets accordés aux logements sociaux, le Québec en reçoit quelque 23 p. 100, cela signifie que sur cinq ans, il y aura une perte de 94,5 millions. Cela signifie, monsieur le Président, que d'ici 1995, il y aura une perte de 7 480 unités de logement.

Ce gouvernement se permet de telles choses, alors qu'il peut se permettre en même temps de consacrer à l'effort de guerre, 950 millions de dollars. Il y aura également des coupures de 100 millions de dollars dans les programmes de planification de l'emploi. Ça, il faut le faire! On coupe dans l'assurance-chômage; on augmente le nombre de semaines de travail pour avoir droit aux prestations; on diminue le nombre de semaines de prestations en disant: Voyez, on va consacrer cet argent à la formation professionnelle. Mais non, on coupe encore là!

Il faut considérer, d'autant plus, qu'il y a des ententes qui se terminent le 31 mars et qui n'ont pas été renouvelées avec le Québec. Et cela est important, parce qu'au Québec, s'il y a unanimité sur une chose, le Conseil du patronat, les syndicats, les municipalités, le gouvernement québécois, le mouvement coopératif, tous ont précisé que non seulement le gouvernement fédéral ne mettait pas suffisamment d'argent dans la formation professionnelle, mais que même ce qu'il y injectait, il l'administrait mal et qu'il fallait rapatrier l'ensemble de ces pouvoirs au Québec. Et à ce sujet, on est unanime.

• (1850)

J'ajoute à ça, comme politique de M. Wilson, le fait qu'il demande des efforts aux fonctionnaires. Ce sont les salaires des fonctionnaires qui vont diminuer, qui vont être gelés à 3 p. 100. Pourtant, il n'a pas touché aux exemptions en gain de capital de 100 000 $. Le ministre des Finances ne touche pas à ses amis, monsieur le Président.

En conclusion, je vous dirai que le Québec doit sortir de ce régime. Cette année, le régime fédéral endettera les Québécois et les Québécoises de 7,6 milliards additionnels. Le ministre des Finances du Québec précisait qu'il y aurait un manque à gagner de 732 millions de dollars sur trois ans. Ce régime nous ruine, monsieur le Président, et ce régime est également effronté puisqu'il va se servir de nos taxes pour faire la promotion de l'unité canadienne, avec la Commission Spicer, à 27,5 millions, qui tente d'endoctriner les enfants dans les écoles élémentaires. Et comme disait une Québécoise ce matin à une émission de télévision: Il ne manque plus que les pouponnières et les cimetières. Et j'en suis convaincu, cela viendra avec des gens comme le ministre des Finances et son ineffable Benoît Bouchard, au Québec.

Le Centre sur l'unité canadienne nous promet la même chose. Alors que M. Mulroney nous avait dit: «Non, jamais plus ce genre de chose», on répète ce que M. Trudeau avait fait dans le passé.

Et je termine en vous précisant que ce gouvernement d'irresponsables, d'incompétents va injecter entre 400 000 $ et 500 000 $, dès demain, pour répondre aux caprices de quelques-uns de ces incompétents qui veulent déménager de bureau. Imaginez, les députés veulent changer de bureau! On va mettre pas loin d'un demi million de dollars pour les satisfaire. En même temps que l'on coupe une gamme de programmes sociaux, on va satisfaire des incompétents.

Monsieur le Président, je pense que cela donne une bonne image de ce gouvernement. Les Québécois et les Québécoises, en temps voulu, sauront se prononcer, non seulement sur le régime fédéral, mais également sur ces

gens qui supposément devaient servir le Québec et qui ne sont, qu'en fait, quant à moi, des tapis pour des ministres anglophones, qui ne sont, quant à moi, que des Québécois de service qui ne rendent plus service, ni aux Québécois et Québécoises et ni aux Canadiens et Canadiennes.

[*Traduction*]

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat.

Je pense qu'il est juste de dire que les Canadiens reconnaissent que nous devons nous attaquer au déficit et que nous devons renégocier le contrat social que nous avons. Le problème, c'est que les Canadiens ont perdu toute confiance en ce gouvernement et en sa capacité de gérer le déficit. Ils sont inquiets en raison de la politisation éhontée de questions fondamentales.

Ne vous y trompez pas, monsieur le Président, c'est plus qu'un budget ou une déclaration d'intentions financières que nous avons là, c'est une déclaration d'intentions politiques de la part du gouvernement.

Il est intéressant de noter certaines des déclarations faites par le ministre des Finances au cours des quatre ou cinq dernières années. Dans le budget de 1985–86, le ministre prévoyait que le déficit en 1990–91 serait de 18 milliards, et même l'an dernier, il prévoyait un déficit de 28,5 milliards. Nous savons tous que le chiffre sera d'environ 30,5 milliards. L'an dernier, le ministre des Finances prévoyait une croissance de l'emploi de 1,2 p. 100, alors qu'il nous a annoncé qu'il y avait eu une compression de 1,5 p. 100. Il prévoyait un chômage de 8,5 p 100 alors qu'il s'attend maintenant à 10 p. 100 de chômeurs.

Le gouvernement avait promis des emplois, des emplois et des emplois, alors qu'au moment où je parle il y a quelque 1,3 million de chômeurs. Il n'est pas surprenant que les gens fassent preuve de cynisme en entendant ces chiffres.

Dans ma province du Nouveau–Brunswick, au moins une personne sur dix est en chômage et, pour des raisons évidentes, il y a un malaise. Et il y a pire encore. En effet, d'après des commentaires publiés récemment dans le *Telegraph Journal*, le ministre des Pêches aurait dit que la province du Nouveau–Brunswick devait 52 millions de dollars au gouvernement fédéral. Deux jours plus tard, le ministre a dit qu'il avait fait une erreur, que la province ne devait rien du tout au gouvernement et qu'il se rétractait.

Or, le *Telegraph Journal* a réussi à rendre l'insensibilité du ministre dans son éditorial, qui se lit comme suit:

«On sentait aussi que le ministre fédéral—c'est–à–dire le ministre des Pêches—se réjouissait presque des ennuis que cette dette de 52 millions de dollars occasionnerait à M. Maher.» Ce dernier est le ministre des Finances de la province du Nouveau–Brunswick.

Il va sans dire que ce sont les Néo–Brunswickois qui auraient surtout souffert plutôt que M. Maher.

Voilà l'attitude du gouvernement. Il faut lire dans la déclaration du ministre ainsi que dans les faits et gestes du gouvernement, que c'est juste de renvoyer la balle aux provinces; c'est juste de créer différentes classes de Canadiens; c'est juste d'avoir des normes différentes en matière d'éducation pour les enfants canadiens; c'est juste de ne pas donner les mêmes chances à tous les Canadiens.

Cela fait peut–être l'affaire du ministre des Finances, du ministre des Pêches et des Océans et du gouvernement, mais cela ne fait certes pas l'affaire des Canadiens.

Ce budget créera différents niveaux de soins de santé au Canada. Il créera également différents niveaux d'enseignement postsecondaire. Et il fera de nos universités et de nos hôpitaux, des institutions handicapées, obligées de composer avec de nouvelles crises qui surviendront dans le monde médical et éducatif ainsi qu'avec d'autres possibilités dont ils devront tenir compte.

Les régions plus fortunées pourront s'offrir de meilleurs systèmes de soins de santé et d'éducation pendant que les autres devront en faire leur deuil.

Ce budget divise les pouvoirs fédéraux. Nous sommes peut–être devant une certaine vision du Canada, et ce budget du gouvernement pourrait être comparé en quelque sorte au Rapport Allaire du Québec. Nous voyons maintenant comment le gouvernement s'occupe de ses obligations et de ses responsabilités; à vrai dire, il a refilé ses obligations aux provinces et il va créer maintenant un gouvernement régional plutôt qu'un gouvernement central fort.

Et c'est un budget sournois. Un simple coup d'oeil et une brève analyse suffisent pour qu'on s'en rende compte, mais il va de soi que lorsqu'on attend pour avoir un lit d'hôpital, qu'on est assis dans le service de consultation externe, ou qu'on espère avoir sa place à l'université, et ainsi de suite, on ne va pas blâmer le gouvernement fédéral pour ses misères, mais plutôt l'hôpital, l'établissement concerné, le gouvernement provincial ou le gouvernement municipal. C'est cela l'aspect sournois de ce

budget. C'est un transfert de pouvoirs et de responsabilités que certaines provinces peuvent difficilement se permettre d'assumer faute de ressources, mais qu'elles devront néanmoins prendre à leur compte.

Le gouvernement prétend s'attaquer à deux crises majeures: la récession et l'unité nationale. J'irais un peu plus loin en disant que le budget exacerbe la récession et favorise les dissensions au sein du pays.

Les compressions annoncées dans l'éducation, la formation et la recherche-développement frappent durement la nation sans égard à la conjoncture alors que nous sommes aux prises avec la concurrence internationale et que nous devons assurer la croissance économique des régions défavorisées du pays. Ces régions tentent actuellement de se sortir de l'impasse à la force du poignet, mais elles n'auront pas les mêmes possibilités que les autres régions.

La ville de Moncton, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse ainsi que toutes ces localités et ces provinces veulent être parmi les régions favorisées, investir dans l'avenir de leurs enfants et changer les choses pour le mieux. Mais ce budget veut supprimer, ou du moins réduire, les possibilités offertes aux citoyens de ces régions moins favorisées.

Les modifications apportées à l'assurance-chômage représentent un autre fardeau supplémentaire que les hommes d'affaires, les petits entrepreneurs et les employés devront assumer. Je crois que les cotisations à l'assurance-chômage augmenteront de 15 à 24 p. 100, et cette augmentation va multiplier les pressions que subissent les milieux d'affaires des régions défavorisées comme les provinces maritimes et l'Ouest.

La dernière hypocrisie est de prétendre qu'une compression de 20 p. 100 dans le budget de l'environnement n'est pas une compression du tout. Nous savons fort bien que ce n'est pas une compression, mais un saccage en règle du budget de l'environnement. Elle empêchera les programmes environnementaux de fonctionner adéquatement, et de donner les résultats que nous attendons tous dans le domaine de l'environnement.

Je rappelle, en terminant, que ce budget est un budget sournois. Il fait payer à d'autres paliers de gouvernement l'échec du gouvernement Mulroney qui a été incapable de régler les problèmes économiques et de s'attaquer au déficit. Au lieu de profiter des possibilités énormes et de la croissance économique que nous connaissons depuis cinq ou six ans pour faire quelque chose, le gouvernement a laissé passer cette occasion, et nous voilà maintenant aux prises avec des problèmes plus graves encore.

• (1900)

La solution pour le gouvernement est de décliner toute responsabilité et de se laver les mains en refilant ses obligations aux provinces ainsi qu'aux régions les plus pauvres du pays. Le gouvernement conservateur est responsable de cette récession, qu'il a fabriquée de toutes pièces, il a aggravé les souffrances de nombreux Canadiens, surtout dans la région de l'Atlantique, et il s'apprête maintenant à leur tourner le fer dans la plaie. C'est un budget sournois. C'est un mauvais budget et il devrait être rejeté.

[*Français*]

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, nous sommes présentement témoins d'un désastre économique au Canada. Le ministre des Finances vient de déclarer la guerre contre les provinces et c'est la population qui devra payer. Le ministre continue à transférer les problèmes fiscaux fédéraux aux provinces, au lieu de leur faire face, et c'est le peuple canadien en entier qui doit souffrir.

[*Traduction*]

Par ce budget, le gouvernement continue de torpiller honteusement les programmes et les symboles du pays. Les conservateurs récidivent en sabrant les paiements de transfert aux provinces en dollars réels, au moyen d'un gel du FPE.

Nombre de gens ne savent pas exactement de quelle manière ils seront touchés par cette compression des paiements de transfert. Ils n'ont qu'une vague idée du lien entre le financement du gouvernement fédéral et les services essentiels, comme l'éducation et les soins de santé. Ils doivent se rendre compte toutefois qu'en réduisant les paiements de transfert, les conservateurs réduisent le nombre de lits dans les hôpitaux de Montréal; qu'en diminuant les paiements de transfert, ils diminuent la qualité de l'enseignement dans nos universités. Ne soyons pas encore une fois les dupes de ce gouvernement et de son ministre.

Les gens ont le droit de savoir comment ces compressions vont les toucher dans leur vie quotidienne. Ils ont le droit de savoir comment ce gouvernement a renoncé à toute notion d'équité et de justice et a renoncé complètement à faire du Canada un pays qui prend soin de ses habitants et qui compatit à leur sort.

[*Français*]

Le gouvernement Mulroney est en train de détruire le Régime canadien des soins de santé. Les transferts pour les soins de santé et d'enseignement ont été amputés de 2,3 milliards de dollars. Si les provinces ne trouvent pas

les moyens de payer les frais, la seule chose que le ministre des Finances nous offre sont des soins détériorés, donc déficients. Encore une fois, ce que l'on voit, ce sont des promesses brisées. Nous assistons à la destruction des choses les plus fondamentales, qui nous définissent comme pays et qui nous permettent de croître.

Selon le ministre des Finances du Québec, M. Gérard-D. Levesque, le Budget fédéral alourdit la tâche du gouvernement du Québec en lui créant un manque à gagner additionnel de 732 millions de dollars pour les trois prochaines années. Et qui devra payer les frais? Le ministre des Finances et son ami le premier ministre? Comment le gouvernement Mulroney compte-t-il créer des emplois tout en coupant de 100 millions le Programme de planification de l'emploi?

Selon les chiffres du gouvernement lui-même, le taux de chômage va dépasser 10 p. 100 au niveau national cette année. Est-ce que le ministre peut nous dire comment et quand ce 10 p. 100 pourra être réintégré dans le milieu du travail alors qu'il ne prévoit pas sérieusement aider à développer de nouveaux emplois et à rehausser l'économie?

Est-ce que le ministre peut nous expliquer sa stratégie face au Québec qui a, à ce jour, un niveau de chômage de 12 p. 100?

Monsieur le Président, une autre des grandes promesses du gouvernement conservateur était d'augmenter la compétitivité canadienne à travers le monde. Mais est-ce qu'ils ont rempli leur promesse et surtout comptent-ils la remplir?

Si le gouvernement Mulroney veut que le Canada grandisse et soit de force internationale, il doit lui en donner les outils et non lui retirer toutes ces possibilités dès que c'est coûteux. Ce n'est qu'en investissant que l'on pourra développer.

Monsieur le Président, si mon discours ne vous paraît pas des plus optimistes, c'est que malheureusement ce Budget n'est pas des plus réjouissants.

[*Traduction*]

Je voudrais maintenant citer les propos de quelques contribuables qui n'approuvent pas ce nouveau budget. Peut-être bien que le ministre finira par comprendre. Je cite:

> Le plafonnement, par le gouvernement fédéral, des paiements de transfert aux provinces ne change en rien les besoins de la population.

Voici ce qu'en pense Don Storch, du Service des écoles catholiques d'Edmonton. Je cite encore:

> Il est évident que le gouvernement ne veut pas reconnaître qu'il est responsable de la récession actuelle, qui est d'origine canadienne.

On pourrait citer également Gordon Wilson, président de la Fédération du travail de l'Ontario.

Peu importe à qui on pose la question, la réponse est toujours la même: c'est un budget qui fait mal et qui s'en prend aux classes moyenne et inférieure de notre société.

Comment ce gouvernement peut-il dire sérieusement qu'il travaille en faveur de l'unité du pays quand on sait qu'il crée des tensions en supprimant des emplois, faisant ainsi le lit de l'intolérance et du racisme?

[*Français*]

Monsieur le Président, le gouvernement pourrait nous répondre qu'au contraire, il travaille pour l'harmonie de ce pays. Trois projets de loi ont été abrogés depuis l'automne 1990, soit la Loi constituant l'Institut canadien des langues patrimoniales, la Loi constituant la Fondation canadienne des relations raciales et la Loi constituant le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté.

Monsieur le Président, l'alphabétisation et l'harmonie en relations raciales seront, pour les années à venir, des pierres angulaires à la consolidation de ce pays, le Canada. Si nous croyons sincèrement que nous devons bâtir ensemble un monde meilleur, le gouvernement Mulroney doit nous assurer que ce qu'il met sur pied maintenant ne sera pas retiré demain.

[*Traduction*]

Le budget de cette année semble certes favorable au multiculturalisme, mais il est loin d'être trop généreux. Il est vrai que le montant consacré au multiculturalisme a été augmenté, mais il reste que le nombre de groupes qui demandent de l'aide a lui aussi augmenté. Tous les groupes verront donc leurs subventions réduites et auront donc du mal à survivre.

Peut-être est-ce là le véritable programme du gouvernement. Par le passé, j'ai mis en doute son engagement envers le multiculturalisme. Or, il y a quelques jours à peine, selon un journal de Scarborough, en Ontario, le ministre du Revenu national aurait dit qu'il était contre le multiculturalisme. Qu'entendait-il par là? Est-ce aussi le point de vue du gouvernement?

Si on regarde de plus près les chiffres, on constate que le ministre des Finances a réduit les fonds versés aux groupes et aux organismes qui se consacrent aux relations et à la compréhension interraciales.

Le ministre nous dira que des fonds ont été mis à la disposition de la Fondation canadienne des relations interraciales, et il aura raison, mais les organismes de la base ne devraient faire les frais de la création de cette fondation.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous devrons surveiller de très près ce gouvernement qui semble avoir tendance «à déshabiller saint Paul pour habiller saint Pierre». Nous devrons nous assurer que le multiculturalisme canadien soit une réalité avec laquelle les Canadiens et Canadiennes de tous les coins du pays vivent harmonieusement. Ce n'est pas avec des coupures que nous y arriverons. Et ceci n'est que la pointe de l'iceberg.

Quand ce gouvernement va-t-il comprendre que ce n'est pas ainsi qu'on garde un pays uni?

Monsieur le Président, le peuple est fatigué d'entendre la même chose, des promesses qui sont oubliées sitôt dites. Il est fatigué de payer pour les gaffes des autres. Ce pays est en crise et ce Budget ne fait rien pour améliorer la situation.

Pour citer Jean Jacques Samson du journal *Le Soleil* du 27 février dernier: «Le gouvernement fédéral donne, ce faisant, un coup bas à ses partenaires des provinces».

[*Traduction*]

Il est inacceptable que les Canadiens aient subi 33 hausses d'impôts. C'est un miracle qu'ils ne se soient pas encore révoltés; peut-être même qu'ils le sont déjà. Ces hausses constituent peut-être pour les Québécois une autre raison de se plaindre de ce gouvernement.

[*Français*]

Monsieur le Président, le gouvernement Mulroney prêche l'unité canadienne—et j'ai bien dit prêche—tout en coupant dans tout ce qui est essentiel pour permettre cette unité et nous donne 1,4 million de nouveaux chômeurs. Il augmente les coûts de l'assurance-chômage sans augmenter les bénéfices, il coupe de 411 millions le logement social. Et je répète, le gouvernement fédéral donne, ce faisant, un coup bas à ses partenaires des provinces.

• (1910)

[*Traduction*]

M. Steve Butland (Sault Ste Marie): Monsieur le Président, je félicite ma collègue du parti libéral parce que je suis d'accord avec presque tout ce qu'elle a dit.

Nous parlons du pouvoir d'emprunt et nous ne contestons pas le fait que le gouvernement ait à emprunter de l'argent pour administrer le pays. Cependant, nous ne sommes pas d'accord avec la direction que le gouvernement nous fait prendre.

Aujourd'hui, j'ai lu une déclaration fort à-propos du ministre des Finances, qui laissait entendre qu'il compatissait avec les assistés sociaux de l'Ontario, mais il n'a aucune idée de la manière dont le gouvernement leur viendra en aide. C'est, à mon avis, l'illustration du syndrome de Ponce Pilate: nous nous en lavons les mains; ce n'est pas notre responsabilité; nous confions le problème aux provinces qui, à leur tour, repasseront probablement la majeure partie du fardeau aux municipalités, et ni l'un ni l'autre de ces deux paliers n'est vraiment en mesure de s'acquitter de cette responsabilité financière en pleine récession.

Le gouvernement a présenté toute une série de budgets sans originalité et ne contenant aucune espèce de mesure positive. Ce ne sont que compressions et coupes. Et que veut un pays en période de récession? De l'optimisme. Il veut l'aide du gouvernement et de l'espoir pour l'avenir. Mais au lieu de cela, le gouvernement dit: «Non, nous pouvons pas vous aider.» Il abdique toutes ses responsabilités envers les Canadiens. Il ne donne aucune orientation sauf celle qui nous fera nous enfoncer toujours plus profondément dans une récession.

Les conservateurs disaient: «C'est difficile? Attendez notre budget.» Ils ont présenté leur budget, et celui-ci annonce des épreuves encore pires.

Quel est le rôle du gouvernement pendant une période difficile? Les gens attendent qu'on leur donne un espoir, des encouragements et des motifs d'optimisme. Le gouvernement nous mène à la faillite et, en plus, il est lui-même en déficit d'idées positives. Il n'a aucune imagination.

À mon avis—et je n'ai pas honte de parler politique aujourd'hui—, le gouvernement de l'Ontario a adopté une attitude différente face à la récession dans la province. Il a réagi positivement. Il consacrera 700 millions de dollars à des programmes d'emploi dans la province, dont

ma ville de Sault-Sainte-Marie qui est durement frappée. Le plus grand employeur de notre collectivité a un sursis de six mois, et nous espérons que grâce à la contribution de tout le monde, y compris du gouvernement fédéral, Algoma Steel pourra prospérer pendant de longues années.

Mais deux attitudes s'opposent ici. Les néo-démocrates de l'Ontario disent: «Nous sommes prêts à vous aider. Nous créerons des emplois pour vous.» Le gouvernement fédéral dit: «Nous ne pouvons pas. Nous ne pouvons rien faire pour vous en cette période difficile.»

Mais oui, les conservateurs ont fait une chose: ils ont majoré de 20 p. 100 les cotisations au régime d'assurance-chômage et des habitants de ma ville seront très heureux de toucher des prestations après avoir fait la grève pendant 16 semaines et en être presque arrivés à devoir s'adresser à la Cour suprême. En fait, c'est une décision de la Cour suprême qui a finalement permis le versement de trois semaines d'assurance-chômage aux travailleurs en grève pendant 16 semaines. Quel sort réserve donc le gouvernement à l'assurance-chômage? Il augmente les cotisations. Il hausse les critères d'admissibilité à l'assurance-chômage, mais il augmente aussi les cotisations.

Parlez-moi après cela de s'attaquer au chômage. Le gouvernement s'attaquera au chômage en réduisant de 100 millions de dollars le budget de la Planification de l'emploi. Bien étrange manière de s'occuper du chômage! Pourquoi ne pas plafonner à 5 p. 100 les subventions aux provinces nanties, provinces dont l'Ontario est censée faire partie? Cela a probablement été la cas pendant bien longtemps, mais aujourd'hui, nous sommes probablement plus éprouvés que n'importe quelle autre province.

Selon les statistiques établies pour le Grand Toronto au mois de janvier, il y avait 73 846 cas de bénéficiaires qui touchaient des prestations générales de bien-être, ce qui représente 117 000 hommes, femmes et enfants. On observe donc une augmentation de 11 p. 100 par rapport au mois de décembre et de 83 p. 100 par rapport à l'an dernier. Remercions le ciel que l'Ontario figure au nombre des provinces nanties et non pas démunies.

Le gouvernement nous propose de prendre les recettes de cette TPS, qui devait à l'origine n'avoir aucune incidence sur les recettes, et de les consacrer à la réduction du déficit.

Bon nombre de mes électeurs m'ont avoué que cela leur semblait une suggestion raisonnable. C'est probablement acceptable, mais nous, nous disons: «Pourquoi ne pas utiliser les recettes enregistrées jusqu'à maintenant pour nous attaquer à la récession et donner un peu d'espoir aux gens?»

Le gouvernement a tout fait pour que nous nous sentions coupables. Nous ne sommes pas compétitifs. Nous faisons trop d'argent. Nous ne sommes pas assez compétents, pas assez efficaces. Nous ne pouvons pas soutenir la concurrence.

La solution à nos problèmes, ce sont toutes ces initiatives négatives que le gouvernement a mises sur pied, au lieu de prendre des mesures positives. Qu'est-ce que le gouvernement nous a offert, en guise d'espoir? En guise d'aide? Absolument rien.

J'aime bien citer Tommy Douglas dans tous mes discours. Il a toujours su formuler des remarques pertinentes, et je crois que celle-ci convient parfaitement en l'occurrence. Il a déclaré: «Si nous pouvons produire aussi abondamment pour détruire nos ennemis, nous sommes sûrement capables de produire tout autant pour nourrir, habiller et loger nos enfants. Si nous faisons travailler les gens pour détruire la vie humaine, nous pouvons sûrement les faire travailler pour enrichir et améliorer la vie humaine.»

Nous dépensons 600 millions de dollars pour une guerre, mais réduisons la Planification de l'emploi de 100 millions de dollars. Je ne crois pas que les Canadiens aient lieu de s'excuser, d'essuyer les coups et de craindre pour leur sécurité dans l'avenir. Nous sommes riches, nous sommes fiers, nous contrôlions nos ressources et, maintenant, nous sommes rongés par l'incertitude. Nous avons beaucoup perdu aux mains de ce gouvernement. Et ce budget n'offre aucune aide aux Canadiens.

Parlons de la dilapidation des fonds publics. Le gouvernement n'a même pas été capable de créer une commission sur l'unité canadienne, même si sa tentative va lui coûter 27 millions de dollars. Imaginez, une commission sur l'unité nationale qui s'effondre après avoir dépensé 27 millions de dollars.

Le gouvernement parle de responsabilité financière. C'est de la foutaise, de la pure hypocrisie. C'est tout à fait inadmissible aux yeux des Canadiens.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, je suis heureuse de participer au débat de ce soir sur le projet de loi portant pouvoir d'emprunt et sur la politique économique générale du gouvernement.

Le budget de cette année a été déposé à un moment critique de notre histoire. Non seulement le gouvernement national du Canada est-il aux prises avec de profondes difficultés économiques, mais il doit également s'at-

taquer à de graves problèmes relatifs à l'avenir même de notre pays.

Qu'il s'agisse du déficit national ou de notre destinée à tous, les Canadiens s'attendent qu'Ottawa leur montre la voie à suivre.

Le budget est probablement la meilleure indication de l'orientation que le gouvernement veut donner au pays. Le premier ministre a beau faire des discours, il peut bien parler d'unité nationale, de critères d'enseignement et de l'environnement, mais c'est dans le document budgétaire de 200 pages que nous apprenons ce que le gouvernement offre aux Canadiens.

Depuis son arrivée au pouvoir en 1984, le gouvernement a fait des discours et présenté des budgets qui étaient contradictoires. Le premier ministre parle d'unité nationale, mais le ministre des Finances impose des restrictions budgétaires à Radio-Canada et à VIA Rail; il ferme des bureaux de poste ruraux dans toutes les régions du pays. Le premier ministre affirme que les gens passent en premier, mais son ministre des Finances élimine les programmes de formation professionnelle et réduit les transferts aux provinces pour l'éducation. Le premier ministre promet de laisser un environnement sain pour les générations futures, mais le ministre des Finances retranchera 600 millions de dollars du budget du Plan vert au cours des cinq prochaines années.

Les Canadiens qui se demandent quelle vision le premier ministre a de l'avenir de leur pays n'ont qu'à consulter le budget de mardi dernier.

• (1920)

Le budget est plus éloquent que n'importe quel député de l'opposition, car il montre que le gouvernement est incapable de résoudre les problèmes auxquels le Canada fait face actuellement.

Je tiens à dire publiquement que le gouvernement a raison de vouloir réduire le déficit, les taux d'intérêt et la valeur du dollar. Je suis tout à fait d'accord avec lui.

Mais je ne peux pas accepter le fait que le gouvernement abandonne la partie et laisse les provinces, les malades, les chômeurs, les personnes sans abris ou les étudiants qui nous dirigeront demain se débrouiller avec tous nos problèmes.

Non seulement on a demandé aux Canadiens de faire des sacrifices, mais ces derniers ne peuvent même pas être sûrs que les sacrifices que le gouvernement leur demande seront vraiment aussi efficaces qu'on le prétend.

Bien des indices dans les budgets précédents; notamment, nous portent à croire que les prévisions de ce budget sont erronées en ce qui concerne le déficit et les taux d'intérêt pour l'inflation. Ce manque de crédibilité rend très difficile pour les Canadiens d'accepter le remède que le gouvernement leur impose.

En janvier et février, le groupe de travail libéral sur l'économie a tenu des audiences dans tout le pays parce que nous voulions entendre, de première main, ce que les Canadiens avaient à dire sur la conjoncture économique et sur leur propre situation, et nous voulions écouter toutes les propositions qu'ils pouvaient nous faire.

Nous sommes allés dans environ 35 localités d'un bout à l'autre du pays, de North River, dans l'Île-du-Prince-Édouard au nord de l'Ontario, de London, en Ontario à Vancouver, en Colombie-Britannique. Nous avons écouté. Nous avons pris des notes et nous utiliserons les renseignements glanés dans ces audiences pour élaborer notre propre politique économique.

Les renseignements que ce groupe de travail a recueillis dans l'Île-du-Prince-Édouard ont été extrêmement utiles, en fournissant ce qu'on pourrait appeler un modèle avec lequel comparer le budget du gouvernement.

Ce budget fédéral de 1991 apportent des réductions à une gamme étendue de secteurs, allant des étudiants aux petites entreprises et des logements sociaux à l'environnement. La plus grosse réduction imposée à ma province de l'Île-du-Prince-Édouard a été effectuée manifestement dans les paiements de transfert au chapitre de l'enseignement et de la santé.

Je vous rappelerai rapidement que le gouvernement libéral précédent a conclu en 1977 un accord avec les provinces en vue de payer à chacune d'entre elles une certaine somme par tête d'habitant en fonction de la croissance économique.

Peu de temps après son arrivée au pouvoir, le gouvernement actuel a décidé qu'il changerait cela, aussi il a limité les transferts aux provinces d'abord de quelques point de pourcentage. Puis il a décrété le gel des paiements de transfert. Ce gel est maintenu encore aujourd'hui et, selon le dernier budget, il devrait l'être jusqu'en 1996.

Le budget le plus récent réduit de plus de 2 milliards de dollars l'aide financière accordée aux provinces au chapitre des soins de santé et de l'enseignement. À ce titre, le budget de 1991 va faire perdre à l'Île-du-Prince-Édouard 17 millions de dollars au cours des trois prochaines années seulement.

L'Île-du-Prince-Édouard devra compenser cette perte de revenu. La province devra soit hausser ses impôts, soit réduire ses services. Elle devra trouver l'argent quelque part. Peut-être les universités seront-elles contraintes de hausser les frais de scolarité. Ce qui est encore bien plus tragique que la perte d'argent, c'est ce que cela signifie pour l'avenir de la province et du Canada.

Quelle est l'importance de l'éducation? Permettez-moi de rapporter les propos d'un homme politique bien connu:

> C'est parce que les Canadiens constituent la plus grande richesse de ce pays que nous entendons investir dorénavant de plus en plus de soins et de ressources dans des programmes à long terme intéressant les gens, l'éducation, l'alphabétisation et le perfectionnement.

Voilà ce que le premier ministre Brian Mulroney déclarait à Calgary, le 5 avril 1990.

Je sais que mon temps de parole tire à sa fin. En terminant, je dirai que les Canadiens comptent sur le gouvernement fédéral pour leur montrer la voie en cette période de récession, et aujourd'hui plus que jamais, alors que l'avenir du Canada est en jeu. Pourtant, le gouvernement montre encore une fois, au moyen de ce budget, qu'il en est tout à fait incapable. Les Canadiens s'attendent à mieux.

Ils méritent mieux. Une fois que le nouveau gouvernement libéral aura été assermenté après les prochaines élections, les Canadiens obtiendront un meilleur traitement.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, je voudrais prendre part moi aussi au débat sur le budget.

Ce dernier budget du ministre des Finances et du gouvernement est dans le droit fil des précédents. Le ministre se trompait, je le crains, lorsqu'il a présenté son premier budget en 1984, et il se trompe encore aujourd'hui. Le gouvernement adopte la mauvaise attitude et de mauvais principes. Les résultats de chacun de ces budgets ont montré à quel point le gouvernement se trompait d'orientation.

Les déficits n'ont pas diminué mais augmenté jusqu'à maintenant, et la dette accumulée dépasse largement les 400 milliards. Nos impôts ont augmenté, notamment ceux qui frappent les simples contribuables. Les services du gouvernement, les services publics, ont été radicalement comprimés budget après budget. L'administration publique se contracte. Une gigantesque redistribution de la richesse est en train de s'opérer, car les simples travailleurs paient davantage et reçoivent moins.

Je suis néo-démocrate, mais je n'ai aucune objection à ce qu'on essaie de réduire le déficit. J'estime, comme néo-démocrate, que les intérêts payés chaque année sont une redistribution de la richesse au profit des nantis. Il n'y a pas que les banques, les établissements financiers et les détenteurs d'obligations qui profitent de notre déficit. Chaque année, des millards sortent du Trésor public pour aller enrichir ces gens-là. Par conséquent, je suis d'accord pour qu'on essaie de réduire le déficit.

Il est évident que les libéraux, surtout M. Turner lorsqu'il était aux Finances, sont à l'origine du problème. Ils croyaient avoir trouvé la recette magique pour accorder toutes sortes de déductions aux grandes sociétés. Ils supposaient que les sociétés utiliseraient cette nouvelle richesse pour faire des investissements et créer des emplois ainsi que pour agrandir des usines et créer de la richesse.

Nous savons bien que les choses n'ont pas marché de cette façon. Hélas, les conservateurs sont encore plus convaincus de la théorie de la percolation. Ils croient qu'il faut donner des avantages fiscaux aux riches et aux grandes sociétés tout en combattant le déficit au détriment des personnes âgées, des jeunes, des travailleurs, des agriculteurs et des pêcheurs.

C'est une erreur. C'est moralement répréhensible et cela ne tient pas debout sur le plan économique. Ça n'a aucun sens.

Le ministre des Finances reproche aux néo-démocrates de toujours rouspéter sans jamais proposer de solutions. Nous ne manquons pas de solutions. Je siégeais au Comité des finances lorsque nous avons étudié le processus de réforme fiscale. Le Nouveau Parti démocratique a ensuite présenté son propre rapport sur la réforme fiscale, rapport dans lequel il proposait des solutions aux problèmes.

• (1930)

À ce moment-là, j'ai dit au comité et j'ai dit publiquement aussi que, si nous voulions une véritable réforme fiscale dans notre pays, nous devions aussi avoir une réforme politique. J'ai dit qu'une véritable réforme fiscale nécessiterait la participation de tous les partis politiques, qui travailleraient ensemble pour élaborer un régime fiscal juste et efficace.

Le ministre des Finances a rejeté nos propositions, comme il a rejeté les excellentes propositions du Comité des finances. Dans leur entêtement, le ministre des Fi-

nances et les bureaucrates de son ministère ont dit que nous devions accepter leurs propositions, autrement il n'y aurait pas de réforme fiscale. Ces propositions comprenaient de nombreuses projections.

Je me rappelle comment le ministre des Finances nous a assuré au comité qu'il avait supprimé les échappatoires qui faisaient qu'aucune des grandes sociétés d'assurance-vie du Canada n'avait payé un cent d'impôt depuis plus d'une décennie. Il nous a assuré qu'il avait supprimé les échappatoires qui avaient permis, par exemple, en 1983, qu'une caissière de banque paie plus d'impôt que la banque où elle travaillait, même si cette banque affichait des profits de plus de 300 millions de dollars.

Évidemment, lorsqu'on a eu les chiffres, on s'est rendu compte que les sociétés d'assurance et les banques avaient trouvé d'autres façons de contourner les règlements du ministre, qui n'étaient pas pertinents. Il a dû finalement revenir sur sa décision et accepter certaines des propositions du Comité des finances.

Si le ministre des Finances avait écouté nos conseils à ce moment-là et si le Comité des finances avait été capable de proposer un ensemble de mesures visant à réformer la taxe de vente, l'impôt sur le revenu des sociétés de même que l'impôt sur le revenu des particuliers, cet ensemble de mesures n'aurait pas plu à tous les conservateurs, à tous les libéraux et à tous les néo-démocrates, mais il aurait été appuyé par tous les partis politiques et nous aurait assuré un régime fiscal juste.

Au lieu de cela, la réforme fiscale du gouvernement a été un échec lamentable. On n'a pas colmaté ces échappatoires; au lieu de ça, le monde des affaires, du moins certains de ses éléments comme les institutions financières et les promoteurs immobiliers, ne paient toujours pas leur juste part des impôts.

J'en reviens donc à ce que je disais tout à l'heure. Je ne vois pas de mal à lutter contre le déficit. Nous devons en effet le réduire. Mais faisons-le d'une façon juste et équitable. Or, le gouvernement actuel a plutôt fait preuve d'injustice en s'attaquant au problème du déficit.

Nous voyons donc dans le budget une érosion accrue du régime d'assurance-maladie et d'autres compressions budgétaires qui se répercuteront sur notre enseignement postsecondaire. Or, ce sont des investissements dans le pays. Ce sont des investissements pour l'avenir, surtout dans le cas de l'enseignement postsecondaire. Cela veut dire que les perspectives d'avenir seront moins bonnes. C'est ce que le ministre des Finances appelle le dégraissage: on passe le fardeau aux provinces. À leur tour, elles effectueront des compressions budgétaires et passeront le fardeau aux municipalités.

Notre pays s'était donné, au fil des années, de merveilleux programmes sociaux en matière de santé et d'éducation. C'est souvent notre parti qui a forcé les libéraux, lorsqu'ils formaient un gouvernement minoritaire, à adopter ces mesures progressistes. Or le gouvernement actuel s'est donné pour objectif de détruire tout cela. Et pour quoi? Que va-t-il nous rester? Notre pays est en ruines; il est en proie à la dissidence politique et au chaos économique. Nous avons beaucoup de chômeurs; il n'y a aucune confiance dans l'économie de notre pays. Notre infrastructure s'épuise. Notre système d'éducation et nos établissements d'enseignement postsecondaire se désagrègent. Les Canadiens n'ont aucun sentiment d'espoir, d'avenir et de confiance. Voilà le résultat des budgets du ministre des Finances.

Pour l'amour du ciel, Monsieur le ministre des Finances, pour le bien des Canadiens et pour leur avenir, démissionnez!

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, je suis très heureuse d'être ici en cette très belle soirée.

Je voudrais intervenir sur ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt qui cadre bien dans tout le programme économique du gouvernement. Ce programme nous conduit tout droit à l'éclatement de la Confédération.

Au moment même où la paix est en train de se faire dans le golfe Persique, même si elle n'est pas encore acquise, le gouvernement conservateur a décidé de déclarer la guerre au Canada et aux Canadiens ainsi qu'aux chômeurs et aux régions du pays que cette récession frappe très durement.

Le gouvernement conservateur reconnaît lui-même avoir entraîné le Canada dans cette première récession d'origine canadienne. Or, ce budget ne fait absolument rien pour ramener notre économie sur la bonne voie.

Nous sommes conscients du fait que le déficit et la dette constituent de très graves problèmes. Nous voulons bien qu'on cherche à les résoudre. Cependant, ce qui nous inquiète, c'est de savoir comment on peut faire face à ce type de déficit et de dette, lorsqu'il n'y a pas d'em-

plois et que les sociétés, surtout les petites entreprises, sont en pleine déconfiture, ce qui les empêche de payer des impôts et va entraîner ainsi un accroissement du déficit.

Le gouvernement a pratiquement fait disparaître tous les débouchés sur le marché de l'emploi en maintenant des taux d'intérêt et un dollar élevés Il a décidé de mettre en oeuvre la TPS, une taxe coûteuse et fort complexe qui est également très régressive, surtout pour les régions. Elle accroît l'inflation. En fait, en janvier, le taux d'inflation a augmenté de façon très marquée.

Voilà maintenant qu'après nous avoir plongés délibérément dans cette récession, comme il le reconnaît lui-même, il nous abandonne à notre sort. Au moment même où il prévoit que le taux de chômage passera à 10 p. 100, le gouvernement sabre dans les programmes de création d'emplois et augmente les cotisations d'assurance-chômage. S'il y a un domaine dans lequel j'aurais voulu que le gouvernement intervienne, c'est bien celui de la création d'emplois.

Je viens de la circonscription de Sudbury. Au début des années 80, lorsque notre pays a connu une très grave récession, nous avons été probablement la région du pays la plus touchée. Nous avions des taux de chômage supérieurs à 28 ou 30 p. 100. J'étais chef d'entreprise à l'époque. Les temps étaient bien difficiles. Cependant, je dois dire que, le gouvernement d'alors est intervenu; il nous est venu en aide. À l'heure actuelle, Sudbury est une collectivité tout à fait viable. En fait, nous sommes probablement une des régions qui s'en sort le mieux.

Je tiens à préciser aux ministériels que c'est justement parce que le gouvernement n'a pas hésité à investir dans la région à ce moment-là. Chaque dollar investi à cette époque rapporte maintenant d'énormes avantages. Nous nous débrouillons tout seuls maintenant et nous sommes très heureux de le faire. Je déplore cependant que le gouvernement abandonne à leur sort d'autres régions qui ont un très grand besoin de lui.

En définitive, c'est le contribuable canadien qui fera les frais de la mauvaise gestion conservatrice. Les employés et les entreprises doivent verser des cotisations d'assurance-chômage accrues, maintenant que le gouvernement n'apporte plus sa contribution à la caisse d'assurance-chômage.

• (1940)

De plus, les provinces et les municipalités passeront la note à leurs contribuables ou réduiront radicalement les services que le gouvernement fédéral refuse désormais de payer.

Le ministre des Finance s'attend maintenant à ce que les Canadiens croient que son budget et ses politiques budgétaires feront passer le Canada du marasme économique à la prospérité. Au bout de presque sept ans de mandat, même si le Canada a connu, avec le reste de l'Occident, une croissance économique inégalée et même s'il a imposé 30, 32 ou 33 hausses fiscales différentes, en grande partie aux Canadiens à revenu moyen et à faible revenu, le ministre des Finances n'est pas encore arrivé à maîtriser le déficit. En réalité, il a réussi à doubler la dette fédérale en dirigeant l'économie.

C'est le même ministre des Finances qui, en 1985, a prédit aux Canadiens qu'en 1991, le déficit s'établirait à 18 milliards de dollars. La semaine dernière, il se vantait d'accomplir du bon travail parce qu'il maintiendrait ce déficit à 30,5 milliards de dollars pour un an ou deux. Comment peut-on croire cette prédiction? Il affirme une chose, mais il apporte des corrections l'année suivante.

C'est aussi le même ministre des Finances qui nous a assuré que la TPS aurait une incidence minime sur l'inflation. En janvier, l'inflation a bondi pour s'établir à 6,8 p. 100, la hausse la plus forte en 33 ans. Il veut maintenant que les Canadiens croient que l'inflation sera de 3,2 p. 100 en 1992 et il prédit que les taux d'intérêt s'établiront à 9 p. 100. Comment, de grâce, peut-il imaginer une inflation de 3,2 p. 100 si les taux d'intérêt restent si élevés?

Le ministre des Finances soutient toujours que ses politiques budgétaires sont nécessaires pour garantir la compétitivité du Canada sur les marchés internationaux. Comment les entreprises canadiennes peuvent-elles soutenir la concurrence quand les politiques économiques du ministre des Finances maintiennent les taux d'intérêt et le dollar à des niveaux trop élevés? Qu'est devenue la promesse du premier ministre d'investir dans l'avenir du Canada?

Notre avenir réside dans la recherche et le développement ainsi que dans la formation des jeunes. Comment pouvons-nous concurrencer quand le gouvernement restreint les fonds pour l'enseignement postsecondaire ainsi que pour la recherche et le développement? Les conservateurs défont les liens qui nous unissent comme nation. Nos programmes sociaux comptent parmi les seules choses que tous les Canadiens d'un océan à l'autre ont en commun. Au moment où le gouvernement devrait ren-

forcer l'unité nationale, il affaiblit ce qui est reconnu comme l'un des meilleurs régimes nationaux de sécurité sociale du monde.

Il soumet à des compressions draconiennes des organismes nationaux comme Radio-Canada, et le premier ministre semble maintenant prêt à céder de plus en plus des pouvoirs fédéraux aux provinces.

Revenons à Radio-Canada. Le gouvernement dit toujours qu'il exerce des compressions pour des raisons d'économie. Nous venons d'apprendre dans les prévisions supplémentaires que les restrictions qu'il a imposées la dernière fois vont coûter 48 millions. Il n'économise pas vraiment. Il ne fait que détruire le pays, parce que tout ce qu'il entreprend finit par coûter beaucoup plus cher qu'il ne l'avait prévu.

Le budget ne réussit qu'à dresser les fonctionnaires et les Canadiens en général les uns contre les autres. Quelqu'un a dit un jour que la véritable valeur morale d'un gouvernement se juge à sa façon de traiter ceux qui sont à l'aube de la vie, les enfants. Le budget ne renferme rien pour les enfants. Il les appauvrira, en réalité. Il n'y a rien sur les garderies. Ces membres de notre collectivité ne sont l'objet d'aucune considération.

La véritable valeur morale d'un gouverneemnt se juge à sa façon de traiter ceux qui sont au crépuscule de la vie, les personnes âgées. Le gouvernement récupère une partie de la pension de vieillesse. Et quoi encore. Il aurait fait bien pire si les Canadiens ne l'en avaient pas empêché. Une dame en particulier, qui a dit: «Fini, Charlie Brown, jamais plus», lui a fait changer d'idée. Il s'attaque cette fois-ci au régime d'assurance-maladie. Ceux qui en ont le plus besoin vont pâtir.

La véritable valeur morale d'un gouvernement se juge à sa façon de traiter ceux qui sont à l'écart: les malades, les nécessiteux, les désavantagés. Pensez à la façon dont le gouvernement traite les programmes sociaux par exemple. Il n'agit pas directement, mais demande aux provinces de se charger de la sale besogne pour lui.

Il demande aux fonctionnaires de trahir leurs propres collègues pour obtenir des hausses salariales. Que Dieu nous vienne en aide! Nous allons tous avoir les mêmes hausses, eux comme nous. Ils doivent choisir entre s'accorder une hausse ou congédier leur collègue. Comment un gouvernement peut-il être insensible au point de demander à d'autres de prendre de telles décisions à sa place. Je me serais attendu à ce que le gouvernement ait le courage de dire qu'il n'a peut-être pas besoin de ce ministère. S'il veut le supprimer, qu'il le fasse donc!

Le gouvernement compte 46 ministères. Pourquoi un gouvernement a-t-il besoin de 46 ministères au Canada ou de 43, quel qu'en soit le nombre? Le gouvernement américain compte dix ou quinze ministères pour un pays bien plus populeux que le nôtre jusqu'à maintenant. C'est incroyable! Si les Américains peuvent se contenter de dix ou quinze ministères, pourquoi ne le pourrions-nous pas? Mettons en pratique ce que nous prêchons et faisons quelque chose pour les Canadiens à part ce que les conservateurs peuvent faire pour eux-mêmes!

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends brièvement la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Ce que je veux faire, c'est critiquer ce projet de loi dans l'esprit de quelques-unes des allocutions que j'ai prononcées depuis un peu plus de deux ans que je siège ici, c'est-à-dire au regard de ce qui se passe au Canada à mon sens et de l'avis de Canadiens de tout le pays avec qui je me suis entretenu.

Permettez-moi de citer le discours du budget, dans lequel le ministre des Finances n'hésite pas à nous dire ceci:

> ... j'ai présenté un budget fort, un budget de reprise économique.

Il poursuit ainsi:

> Notre Programme de reprise économique diffère des mesures proposées lors des récessions antérieures.

Et il termine en disant:

> Nous voulons tous que le Canada soit fort, uni et prospère. Notre Programme de reprise économique nous aidera à atteindre cet objectif.

Monsieur le Président, cela m'attriste de devoir dire que, ce que j'ai vu dans ce budget, c'est une perpétuation des politiques qui ont détruit tout ce que nous avons appris à apprécier au Canada.

Je voudrais lire quelques extraits d'un article de Geoffrey York qui a paru dans le *Globe and Mail*. Dans cet article, les évêques catholiques romains lancent l'avertissement suivant:

> La transformation économique actuelle fait du Canada «une société très fragmentée et polarisée» et a divisé les Canadiens.

Je reviendrai à cette déclaration dans quelques instants. Ils ajoutent:

> L'évolution vers des emplois à temps partiel et peu rémunérés transforme le Canada en une société où la polarisation s'installe «entre les riches et les pauvres, les citadins et les ruraux, les femmes et les hommes, les travailleurs âgés et les jeunes travailleurs, les blancs et les non-blancs».

Ils ajoutent encore:

> Cette situation accentue davantage le clivage entre les riches et les pauvres.

Enfin, Tony Clarke, directeur du Service des affaires sociales de la Conférence des évêques catholiques, dit:

> [. . .] les Canadiens ordinaires ont encaissé «coup après coup».
>
> Le budget fédéral de cette semaine aggravera probablement la situation des travailleurs au Canada. Selon les évêques, le gouvernement a «en grande partie abandonné ses efforts de création d'emplois, tout en sabrant les programmes sociaux et en réduisant les paiements de transfert pour la santé, l'enseignement et l'aide sociale».

Les évêques ont parfaitement raison. C'est exactement ce que nous avons vu dans les trois budgets que j'ai débattus à la Chambre. Ce sont les politiques qui ont commencé lorsque les conservateurs sont arrivés au pouvoir en 1984 et qui se poursuivent. Les politiques du gouvernement sont établies par les 5 p. 100 de riches, alors que les pauvres s'appauvrissent et que la classe moyenne paie de plus en plus d'impôts, comme l'a montré Statistique Canada dans une étude réalisée récemment par l'Institut Fraser. Leur revenu réel après impôt baisse considérablement. Tout laisse entendre que cet écart grandira.

• (1950)

J'ai dit que je reviendrais sur l'évolution vers les emplois mal rémunérées à temps partiel. Nous discutons beaucoup de création d'emplois quand nous venons ici, le gouvernement nous parle constamment du nombre d'emplois qu'il crée, mais dans l'industrie, de plus en plus d'emplois semblent disparaître ou déménager au sud de la frontière. Nous créons de plus en plus d'emplois dans les services, des McEmplois peu rémunérateurs. Les revenus diminuent. Les jeunes qui ont des familles ont de la difficulté à trouver des emplois assez rémunérateurs pour maintenir un niveau de vie décent. Dans bien des cas, ils sont forcés d'avoir deux, trois ou quatre emplois pour payer leurs dépenses quotidiennes.

La taxe sur les produits et services vient aggraver leur sort. Comme si cela ne suffisait pas, dans son budget, le gouvernement augmente les cotisations de l'assurance-chômage, réduit sa contribution au Régime d'assistance publique du Canada et plafonne le financement des programmes établis. Ces mesures semblent faire partie d'un plan qu'il suit depuis six ans qu'il est au pouvoir.

Or, qu'arrive-t-il quand les cotisations d'assurance-chômage augmentent? Que se passe-t-il quand le financement du Régime d'assistance publique du Canada ou des programmes établis est plafonné? Nous affaiblissons les programmes ou nous forçons les provinces et les municipalités à augmenter leurs impôts et leurs taxes.

Et qui est touché par ces taxes? Qui n'en est pas exempté? Ce sont les gens à revenus moyens ou faibles. Si les provinces refilent leurs problèmes aux municipalités, ce sont les propriétaires de biens immobiliers qui écopent encore une fois.

Il est assez intéressant de constater que la hausse des cotisations d'assurance-chômage frappe directement les propriétaires et les locataires, dans toutes les municipalités du Canada, et particulièrement dans les régions rurales. Les plus gros employeurs, dans de petites villes comme Osoyoos, Oliver, Okanagan Falls, Penticton, Summerland, ou dans des localités de ma circonscription comme Grand Forks, Princeton et Merritt, sont les hôpitaux, les commissions scolaires et les municipalités.

Ils doivent trouver de l'argent. Ils ne peuvent pas financer par le déficit comme l'a fait le gouvernement fédéral. Ils ne peuvent dépenser que l'argent qu'ils ont et cet argent, ils doivent l'obtenir au moyen des impôts fonciers. Qui paie la note des impôts fonciers dans les régions rurales? Ce sont généralement les personnes à faible ou moyen revenu, par l'intermédiaire du loyer ou des impôts fonciers, et cette contribution ronge encore leur revenu.

La petite entreprise est également touchée, et je pense que nous le savons tous puisqu'on l'a dit à maintes reprises à la Chambre et ailleurs, 80 p. 100 des emplois créés dans les dix dernières années l'ont été par la petite entreprise.

Que lui est-il arrivé, avec ce budget? Encore une fois, elle devra payer la hausse des cotisations d'assurance-chômage. La TPS l'avait déjà durement touchée.

Dans ma circonscription, le tourisme est une industrie importante. Nous savons qu'il est déjà en recul, et qu'il continuera à régresser constamment. Dans la région frontalière, les coûts supplémentaires incitent les gens à aller acheter de l'autre côté de la frontière, ce qui frappe encore la petite entreprise de détail dans la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt, en fait dans toute la vallée de l'Okanagan et, d'après moi, partout au

Canada, à l'intérieur d'une zone d'au moins 100 milles de la frontière.

Les coupes effectuées dans la Planification de l'emploi nous frappent tous et durement. C'est un programme qui a bien servi les régions rurales du Canada. Il est particulièrement utile pendant les périodes de chômage élevé. Dans ma circonscription, le taux de chômage rajusté est d'environ 17 p. 100 et le taux non rajusté est beaucoup plus élevé encore. Nous avons toutefois utilisé ce programme et nous l'avons fait de façon très efficace pour aider les gens à se recycler et à réintégrer le marché du travail. Ce programme subit maintenant des compressions, qui sont très importantes.

Ce budget contient encore d'autres belles promesses en l'air. Le ministre des Finances nous dit: «Nous allons réduire le taux d'inflation. Nous voulons juguler l'inflation. Nous voulons un Canada fort et uni.» Ce que nous avons ici, c'est la recette infaillible d'un échec. Un échec politique. Un échec économique et un échec social.

Nous allons continuer de nous élever contre les mesures actuelles et de dénoncer farouchement l'acharnement du gouvernement à l'endroit des pauvres et des petits et moyens salariés.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je suis vraiment heureuse d'être en mesure de parler du pouvoir d'emprunt. C'est réellement le mécanisme qui lance la mise en oeuvre de la politique du gouvernement, sa politique budgétaire et sa vision de l'avenir. En un sens, lorsque vous lisez ce budget, vous constatez l'étroitesse d'esprit du gouvernement, de son idéologie et de son programme régi par le marché. Il n'essaie même pas de prétendre qu'il répond aux besoins du citoyen moyen de ce pays; de la femme qui s'inquiète des garderies, de trouver un emploi ou de garder celui qu'elle a; de l'homme dans la quarantaine ou le début de la cinquantaine qui voit son travail disparaître et qui n'a pas les compétences que requiert le marché actuel. Tout tourne autour de questions bien terre-à-terre. Pourrais-je continuer à payer mon hypothèque? Pourrais-je faire mes paiements sur ma voiture? Aurais-je assez d'argent, si je change de catégorie, pour payer mon REER? Autant de choses bien ordinaires dont les gens s'inquiètent et que nous oublions souvent, ici, à la Chambre des communes.

À un moment donné, dans les quelques minutes dont je dispose, je parlerai d'aspects qui touchent le secteur culturel. Je voulais faire remarquer à la Chambre que, malheureusement, ce n'était pas un budget d'espoir. Ce n'est pas un budget soumis au bon moment et avec le bon message. C'est un budget qui essaie de freiner une économie qui est déjà au point mort. C'est un budget qui marque un recul dans bien des domaines, ne répond pas aux besoins de la population et ne s'attaque pas aux injustices sociales qui sont nées de plusieurs choses. Que ce soit l'Accord de libre-échange qui ne nous a pas donné des conditions égalitaires, que ce soit à cause de la récession «faite au Canada», ou encore de la politique fiscale médiocre, l'impôt de la classe moyenne a tellement augmenté que cette dernière se retrouve désormais de plus en plus près des faibles revenus.

Je ne puis m'empêcher de m'interroger devant une politique favorisant un loyer de l'argent élevé et un dollar dont la valeur est ridiculement élevée, alors que, sans leur donner les compétences essentielles, on s'attend à ce que les Canadiens soient compétitifs, autant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale. Qu'est-ce que le gouvernement attend du pays? Quel message lui transmet-il?

Il n'y a aucun investissement dans la recherche et le développement au Canada. Il n'y a aucun engagement au chapitre des transferts technologiques lorsque nous traitons avec des pays qui viennent faire des affaires ici. Il n'y a aucun engagement à réinvestir dans cette grande société dont le gouvernement a hérité. Nous devons en conclure que le gouvernement n'a malheureusement pas su prévoir en conséquence. Blâmons le gouvernement qui siège de l'autre côté du parquet pour son manque de prévoyance.

Comment allons-nous traiter de ces injustices sociales que nous retrouvons dans le budget? Les sept dernières années ont passé comme un charme. Ce furent des années de croissance saine pour l'économie et les affaires. Les gens réussissaient bien. Pourtant, nous n'avons pas pu réduire le déficit national ni la dette accumulée pendant cette période de prospérité. Comment pourrions-nous y arriver pendant les années de vaches maigres, si vous me permettez cette expression, lorsqu'il nous a été impossible de le faire en période de vaches grasses? Il me semble que le gouvernement souffre d'un blocage particulier au sujet de l'établissement des priorités au moment opportun et de la bonne façon.

• (2000)

Si le gouvernement a été incapable de remédier aux inéquités sociales en période de prospérité, pensez-vous que c'est le temps maintenant de le faire? S'il n'a pas réglé ce problème quand il en avait la possibilité, quand va-t-il le faire?

Le budget était une bonne occasion de corriger un peu le mal que le gouvernement a fait. Je crains que cette occcasion soit perdue maintenant. Le gouvernement n'a manifesté aucune intention de reconstruire l'infrastructure qu'il a réduite en pièces, comme VIA Rail, Air Canada, Petro-Canada et toutes ces sociétés qui ont maintenu le pays ensemble, sans compter Radio-Canada qu'il s'acharne à détruire systématiquement depuis sept ans.

Nous voilà ensuite gratifiés de la TPS, une taxe dont la population canadienne ne voulait pas. Elle l'a montré à maintes reprises, et tous les sondages Gallup ont révélé qu'elle n'en voulait pas. Ce n'est pas le fait de payer une taxe qui indispose nos concitoyens. Les gens comprennent que pour avoir des programmes sociaux, un contrat social et d'autres avantages sur le plan artistique et culturel, il faut payer des impôts, car l'argent ne tombe pas du ciel.

Mais comment peut-on faire confiance à un ministre des Finances et à un gouvernement qui planifient leur politique en s'efforçant d'obtenir de l'argent au moyen d'une taxe si régressive et si dure, une taxe qui a relancé l'inflation, une taxe d'une ridicule complexité, qui exige l'embauche 3 000 nouveaux employés et a attiré l'attention du monde entier?

Je vous dis que le gouvernement a imposé une taxe inacceptable et il nous en donne la preuve dans son budget supplémentaire puisqu'il demande 180 millions de dollars de plus pour l'administrer. D'ailleurs, quand on examine les 559 millions de dollars en dépenses supplémentaires que le ministre vient tout juste de déposer, on constate que la plus grosse partie de ces dépenses va à la TPS.

Le ministère du Revenu national va obtenir un montant supplémentaire de 153,5 millions de dollars pour la planification et l'administration de la taxe, tandis que le ministère des Travaux publics touchera 24,5 millions de plus afin de fournir des locaux pour les bureaux des préposés à la TPS et que le ministère des Finances touchera 2,3 millions de plus pour les communications et les demandes de renseignements liées à la TPS. Si on ajoute ces augmentations du budget supplémentaire d'hier aux dépenses de 365,8 millions de dollars liées à la TPS prévues dans le Budget de dépenses supplémentaire du mois de novembre dernier, on obtient la somme 546,1 millions de dollars que représente, en 1990, le coût total de la mise en oeuvre et de la planification de la TPS et du crédit d'impôt pour taxe accordé aux contribuables à faible revenu.

C'est plus du double des prévisions qui s'établissaient à 260 millions de dollars au chapitre de l'administration de la TPS, selon le budget de février 1990. Je pense que c'est proprement scandaleux.

Qu'avons-nous obtenu du gouvernement conservateur depuis sept ans, comme en témoigne ce budget? Une dette nationale qui a maintenant doublé, ainsi que je viens de le dire, et une inflation très élevée.

Rappelez-vous qu'à son arrivée au pouvoir, ce gouvernement a dit qu'il rendrait notre économie plus concurrentielle. Or, nous avons dégringolé dans les évaluations de l'OCDE et nous avons perdu des centaines de milliers d'emplois dans le secteur manufacturier, dont des centaines, voire des milliers, dans ma propre circonscription.

Ce budget ne donne guère espoir à ceux qui souffrent déjà. Les banques alimentaires sont plus achalandées que jamais. Des gens perdent leur maison et leur commerce. Des familles ont du mal à joindre les deux bouts, et ce gouvernement ose nous dire que les Canadiens devraient s'endurcir, tenir le coup et se serrer la ceinture. Quand on y pense, on se demande dans quel monde on vit.

Je voulais parler de la réduction de 100 millions de dollars touchant la Planification de l'emploi et de l'amputation du financement du Plan vert, sans lequel l'engagement envers l'environnement va rester lettre morte. Je voulais parler de la réduction de 15 p. 100 du financement du logement social, que je considère comme une mesure cruelle. Je voulais aborder la nouvelle augmentation des primes d'assurance-chômage. C'est une augmentation de taxe, une augmentation de 24 p. 100, je crois, mais ce n'est peut-être pas le chiffre exact.

Et pour couronner le tout, ce budget arrive après six années de prospérité. Je dirai aux jeunes qui envisagent de se lancer en affaires qu'il n'y a pas beaucoup d'espoir en ce moment. Nous avons réduit les budgets dans tous les secteurs que j'ai mentionnés et nous avons réduit les investissements dans la recherche et le développement. Cela anéantit tout espoir pour des milliers de Canadiens.

Je passe brièvement au dossier culturel. Il y a là de quoi rendre malade. Les Canadiens méritent mieux que cela. La culture d'un pays donne une image de ce pays sur la scène internationale.

La communauté culturelle est à l'avant-garde du développement de toute nation, et le Canada ne fait pas exception. Le domaine culturel est celui des innovations, de la créativité et de l'imagination. Je pense, monsieur le

Président, qu'il manque à ce budget une dimension culturelle: il ne fait rien pour le développement de la culture.

Je ne parlerai pas de l'attaque sauvage contre Radio-Canada. Cela est clair. Ils ont prévu 45 millions de dollars pour les indemnités de cessation d'emploi. Téléfilm, qui doit nous renvoyer une image de nous-mêmes, subira une réduction de budget de 28 millions de dollars répartie sur les cinq prochaines années. Le budget du Conseil des arts du Canada est gelé et, au cours des quatre ou cinq dernières années, ce conseil s'est déjà vu retirer près de 20 millions de dollars. La promesse de 88 millions de dollars à la salle de ballet et de l'opéra ne se réalisera pas. La salle de concert d'Edmontion et celle de Montréal ont disparu aussi.

Je ne regrette pas du tout les 45 millions de dollars de l'institut de recherche culturelle parce qu'ils auraient pu être utilisés ailleurs.

D'autres éléments du budget nous ont tous causé de l'inquiétude. Le retrait de ces 100 millions de dollars à la Planification de l'emploi est condamnable en ce moment.

Le dernier argument que je voudrais invoquer est le fait qu'avant le budget du ministre des Finances, le gouvernement fédéral avait réservé 50 millions de dollars pour la formation dans le secteur culturel. Que se passe-t-il? Qu'est-ce que cela signifie pour nos arts et nos institutions culturelles? Je pense que c'et bien triste.

Je citerai seulement Jay Stone du *Ottawa Citizen* qui a dit: «On peut savoir beaucoup de choses sur un gouvernement à la façon dont il dépense son argent. En fait, on peut tout savoir. Suivez seulement le signe du dollar jusqu'au coeur d'une politique, et c'est un coeur bien sombre pour ceux d'entre nous qui manifestent un intérêt passager pour la culture, sombre et mystérieux, et où l'on peut entendre un léger murmure qui pourrait être l'écho lointain de l'opinion publique qui se répercute doucement sur le sol.» C'est bien triste pour le Canada.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, le document qui a été déposé n'est pas un budget. C'est un réquisitoire politique contre les aspirations des travailleurs et travailleuses du Canada. C'est une attaque menée contre les fondations de notre pays, contre les bases mêmes du mode de vie de la société canadienne. Ce budget mine notre système de soins de santé universel, ronge les bases de nos établissements d'enseignement postsecondaire et ravage tout notre système d'aide au revenu.

En déposant son budget, le ministre des Finances a déclaré qu'il ne renfermait aucune nouvelle taxe. Mais son budget se veut lui-même une taxe cachée imposée à tous les travailleurs canadiens, puisque le gouvernement rejette ses responsabilités sur les provinces. Il leur renvoie la balle et laisse les provinces ainsi que les contribuables de chacune d'elles se débrouiller avec les difficultés que cause le budget. Avec ce budget, le gouvernement abandonne ses propres pouvoirs, un peu comme s'il déclarait forfait, en rejetant cette responsabilité sur les provinces.

L'an dernier, le gouvernement a annoncé qu'il se retirait du programme d'assurance-chômage. Il rejetait la responsabilité du financement de ce programme sur les petites entreprises et les travailleurs. Lorsqu'il a annoncé cette décision l'an dernier, le ministre a promis que le gouvernement comblerait le déficit le cas échéant. Mais ce budget dément cette promesse, puisque le travailleurs et les entreprises découvrent aujourd'hui qu'ils doivent eux-mêmes combler la différence.

Le gouvernement a retranché 100 millions de dollars de la Planification de l'emploi qui fonctionne très bien. Comme le disait mon collègue d'Okanagan—Similkameen—Merritt plus tôt, ce programme créait de nombreuses perspectives d'emplois dans des régions comme l'intérieur de la Colombie-Britannique. L'an dernier, le ministre avait pourtant garanti à la Chambre que le financement de ce programme ne serait pas touché; encore une autre promesse rompue.

Le gouvernement insiste sur la nécessité pour notre pays d'être compétitif. Pourtant, il refuse de subventionner des programmes de formation et de perfectionnement de la main-d'oeuvre qui permettraient à nos travailleurs et à nos jeunes d'acquérir les connaissances dont ils ont besoin pour être compétitifs sur le marché global.

• (2010)

Le plafonnement du financement des programmes établis forcera à nouveau les provinces à combler la différence. C'est le gouvernement fédéral qui fournissait d'habitude l'aide financière pour les services de santé et l'enseignement postsecondaire. Les budgets conservateurs successifs n'ont cessé de s'en prendre à ce programme. En Colombie-Britannique seulement, l'érosion continue du financement des soins de santé et de l'enseignement secondaire nous fera perdre 911 millions de dollars en cinq ans.

Le ministre des Finances a dit que la diminution constante de la contribution fédérale va énormément exacerber et aggraver le problème du financement de ces programmes par les provinces.

En étendant ce plafonnement de 5 p. 100 au Régime d'assistance publique du Canada, on se trouve encore à refiler la responsabilité aux provinces et à les forcer à combler la différence.

Le budget ampute le Plan Vert de 600 millions de dollars; le gouvernement avait présenté ce Plan Vert comme son engagement à préserver l'intégrité environnementale du Canada. Voilà qu'il l'édulcore à nouveau en y retranchant 600 millions.

Le gouvernement actuel ne semble jamais être à court de ressources quand il s'agit de dépenser pour la guerre, mais il est certes à court pour tout le reste. Ces 600 millions, crois-je comprendre, vont servir à payer les dépenses engagées par le ministère de la Défense nationale pour la crise d'Oka et celle du golfe Persique. Mais pourquoi fallait-il aller les chercher dans le budget des mesures de protection de l'environnement?

Le seul secteur au Canada qui n'ait pas été invité à se sacrifier sur l'autel de l'austérité est celui des sociétés. Aucun avantage fiscal n'a été supprimé, aucune échappatoire n'a été éliminée, aucune initiative n'a été prise pour voir à ce que les grandes sociétés du Canada fassent leur part.

Si nous avions simplement supprimé la déduction pour les déjeuners d'affaires, généralement bien arrosés, nous aurions pu accroître de plus de 1 milliard de dollars les recettes publiques. En faisant payer un impôt minimum aux sociétés, nous aurions pu aller chercher des milliards de dollars de plus.

En 1987, et ce sont là les chiffres de Statistique Canada, 93 000 sociétés rentables, qui affichaient au total des profits de quelque 27 milliards de dollars, n'ont payé aucun impôt. Pas un cent. Le gouvernement continue de fermer les yeux sur la nécessité d'une véritable réforme fiscale. Ça ne lui fait rien que ce soit les travailleurs et les travailleuses du Canada qui doivent maintenant porter le fardeau.

Je tiens à signaler que, en 1950, au Canada, la part des recettes fiscales provenant des particuliers et celle provenant des sociétés étaient égales. Depuis ce temps, la part des sociétés est tombée à 14 p. 100, tandis que le fardeau fiscal des travailleurs et des travailleuses est passé à plus de 84 p. 100.

Lorsque les amis du gouvernement dans le monde des affaires demandent une réduction du déficit, ils ne proposent jamais de porter une part plus grande du fardeau fiscal dont ils sont soulagés depuis 1950. Ils parlent seulement de la nécessité de réduire les fonds affectés aux programmes sociaux comme les soins de santé, le soutien du revenu et l'assurance-chômage. Chaque fois, le gouvernement conservateur fait des pieds et des mains pour essayer de les satisfaire.

On réduit les dépenses au chapitre des soins de santé, de l'assurance-chômage, de l'enseignement postsecondaire, de la formation professionnelle, du soutien du revenu et des initiatives environnementales. On coupe partout. Par contre, on ne supprime jamais les échappatoires dont profitent les sociétés. Le programme des conservateurs vise à harmoniser notre régime politique et social avec celui de nos voisins américains, qui est axé sur le marché.

Lorsque le gouvernement donne une subvention à une entreprise ou verse de l'argent pour sauver une autre grande société, il considère cela comme une mesure essentielle, mais lorsqu'il donne de l'argent à une mère pour l'aider à nourrir son enfant, il considère cela comme un luxe.

Au cours de l'année dernière seulement, plus de 160 000 emplois sont disparus dans le secteur de la fabrication. Trident Limited, fabricant de pièces d'automobile, a accepté un cadeau de 2 millions, une subvention fédérale, pour créer des emplois au Canada. Qu'a fait la société ensuite? Elle a démménagé au Tennessee et fait un pied de nez au Canada parce qu'elle profite de l'Accord de libre-échange.

De 1970 à 1975, les bénéfices des sociétés au Canada ont augmenté de 100 p. 100. Ils ont plus que doublé entre 1975 et 1980 et ils ont encore augmenté de moitié de 1980 à 1985. De 1975 à 1985, leurs bénéfices ont totalisé plus de 305 milliards. Or, elles n'assument en ce moment que 12 ou 13 p. 100 de la charge fiscale.

Que se passe-t-il aux premiers signes de récession? Les bénéfices sont transférés aux sociétés mères à l'étranger et ils sont versés sous forme de dividendes aux actionnaires étrangers. Ce mouvement a augmenté de 150 p. 100 la dernière fois que l'économie a battu de l'aile. Le Canada est saigné à blanc et ses recettes fiscales passent entre les mains de sociétés étrangères.

Je sais que j'ai peu de temps. J'ajoute simplement que le Canada a un grave problème d'endettement, cela ne fait aucun doute, et qu'il est certain aussi que nous devons faire quelque chose, mais qui est à l'origine de cette dette?

Depuis la Confédération jusqu'à 1980, notre dette totale a été de 77 milliards. Quatre ans plus tard, sous le gouvernement libéral, la dette est passée à 187 milliards. Au cours des six dernières années seulement, elle a plus que doublé, atteignant presque les 400 milliards. Il faut assurément faire de sérieux efforts pour la réduire, mais le gouvernement a décidé qu'il devait pour cela s'en prendre aux simples travailleurs. Aux yeux de ce gouvernement, le Canada, en somme, est devenu un simple marché, ni plus ni moins.

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps de parole du député est terminé.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole aujourd'hui pour traiter de questions économiques qui préoccupent particulièrement mes électeurs.

Je suis toujours heureuse de pouvoir prendre la parole, non seulement pour m'adresser à mes électeurs, mais aussi à tous les Canadiens.

Lorsque le budget a été déposé, il y a plus d'une semaine, je me suis dit que le gouvernement gérait mal l'économie depuis sept années consécutives. Le niveau de vie au Canada s'est considérablement détérioré.

Le 26 février, juste après que le ministre des Finances eut présenté son budget, j'ai fait parvenir un communiqué à mes électeurs pour leur dire qu'il n'y avait aucune surprise dans ce budget. En effet, les services diminueront, les programmes seront réduits, le fardeau fiscal des Canadiens s'alourdira et la plupart des responsabilités seront refilées aux gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, aux petites entreprises, aux consommateurs et aux particuliers qui sont le moins en mesure de payer pour les erreurs du gouvernement fédéral, pour la façon insouciante dont celui-ci a dépensé au cours des bonnes années d'expansion économique. Le voilà qui effectue des compressions au pire moment, au beau milieu d'une récession.

Nous faisons encore face à cet énorme déficit. Aucune des entourloupettes de l'ambitieuse politique budgétaire de ce gouvernement n'a porté fruit. C'est honteux. Même le programme sévère des conservateurs n'a rien donné.

Pendant la semaine qui a précédé la présentation du budget, je me suis rendue dans l'Ouest et dans le Nord, dans les deux territoires et au Yukon, où j'ai rencontré la population, car je faisais partie du groupe de travail des libéraux sur la récession et sur l'économie. J'ai eu le privilège d'entendre, de vive voix, les inquiétudes et les dilemmes que ressentent les Canadiens dans leur lutte pour survivre à un autre budget conservateur. Voilà le message que je tenais à communiquer aux parlementaires ce soir. Je situerai ce message dans la perspective de ce septième budget consécutif qui n'offre aucun espoir. Je m'en aperçois surtout dans le Nord, étant donné que nous avons le coût de la vie le plus élevé et que nous ne pouvons compter sur aucune initiative visant à relancer notre économie.

• (2020)

Je voudrais que le ministre des Finances explique aux Canadiens pourquoi le déficit augmente toujours et pourquoi nous n'avons plus de contrôle sur la dette publique. En effet, malgré toutes ces dépenses, le gouvernement ne lance aucun nouveau programme. Il n'y a pas de programme énergétique national, pas de programme précis de création d'emplois pour stimuler l'économie et on retarde l'entrée en vigueur du Plan vert, ce qui aura des conséquences négatives pour le Nord. En outre, le gouvernement n'a aucune stratégie relativement aux services de garde d'enfants, même s'il en a promis une aux Canadiens en 1984, et il n'a élaboré aucun plan de développement régional ni prévu aucun crédit pour le recyclage ou la recherche et le développement.

Il décide de contrôler les salaires à une époque où le coût de la vie n'a jamais été aussi élevé. Ce sera très dur pour les travailleurs du Nord. Les syndicats seront menacés par des pertes d'emplois. L'application de la Stratégie concernant l'environnement arctique sera reportée et il se pourrait qu'on retarde également les choses dans le cas de la Commission canadienne des affaires polaires. On sabre dans les programmes de logements sociaux et ceux de la SCHL, ce qui touchera directement les autochtones de tout le pays. On réduit les crédits consacrés à la santé, au bien-être social et à l'enseignement postsecondaire. Comme d'habitude, on s'en prend aux pauvres, aux autochtones et aux plus démunis.

Le budget ne fait rien pour s'attaquer à la récession ou pour stimuler la croissance économique et il n'est d'aucune utilité pour les habitants du Nord. On ne reconnaît absolument pas les débouchés qu'offre l'Arctique. Pour un septième budget d'affilée, le gouvernement Mulroney ne tient pas compte des besoins criants en infrastructure dans le Nord et du coût de la vie excessivement élevé.

Il est extrêmement difficile de lancer des projets de développement économique durable dans les petites localités du Nord. Hier soir, mon collègue de Nunatsiaq, dans son discours sur le budget, a décrit les problèmes

économiques énormes auxquels font face quotidiennement les habitants du Nord.

Ma circonscription est la plus importante de l'Amérique du Nord après celle de mon collègue de Nunatsiaq. À la mi-février, nous sommes partis ensemble de la petite localité située sur la côte de la mer de Beaufort, où j'ai vécu pendant de nombreuses années, Tuktoyaktuk, dans la circonscription de Nunatsiaq, et nous nous sommes rendus dans une ville voisine, dans le delta du Mackenzie, Inuvik.

À Tuktoyaktuk, les gens nous ont dit que leur ville était en faillite. Il n'y avait pas d'emplois.

Nous sommes allés ensuite à Inuvik qui est située dans ma circonscription, Western Arctic. Par la suite, à Whitehorse, nous avons rencontré des chefs d'entreprise, des mineurs et des trappeurs. De la capitale du Yukon nous sommes allés à celle des Territoires du Nord-Ouest, Yellowknife, et enfin au sud-est de ma circonscription, à Hay River, une ville à la source du fleuve Mackenzie.

La superficie totale des deux territoires est de 3,9 millions de milles carrés et représente 40 p. 100 de celle du Canada. C'est là où vivent 70 000 Canadiens dans une centaine de collectivités.

Je voudrais pendant quelques minutes citer ce que des personnes du Nord nous ont dit de l'état de leur économie. Personne ne l'exprime mieux que les gens qui portent la charge d'une économie canadienne défaillante et particulièrement lourde dans la partie nord du pays, où le coût d'exploitation d'une entreprise est extrêmement élevé et où la vie coûte extrêmement cher à ceux qui s'efforcent de gagner leur existence dans ces régions éloignées.

À Inuvik, M. Dick Hill de la Chambre de commerce a dit:

> Un appui supplémentaire est nécessaire pour la recherche dans le Nord afin qu'un gouvernement responsable et des organismes du Nord puissent réunir les données et prendre des décisions innovatrices sur des projets possibles. Il faut établir et appliquer des normes efficaces sur la qualité de l'environnement au lieu de former de nouvelles commissions pour contrecarrer les projets. Le Collège arctique devrait s'occuper de la collecte et de l'analyse de données objectives. Les gens du Nord trouvent insensé que les membres et le siège d'une commission d'études polaires soient dans le Sud.

L'honorable Gordon Wray, ministre du Développement économique et du Tourisme à Yellowknife a dit:

> Les investissements fédéraux dans une infrastructure pour que le Nord réalise son immense potentiel restent une exigence fondamentale.

Troisièmement, le président du Syndicat des travailleurs du Nord, M. Jim Evoy, a déclaré ceci:

> On dit que M. Michael Wilson envisage de restreindre les hausses salariales des fonctionnaires fédéraux. Nous demandons aux libéraux de contester une telle mesure. Quel que soit le secteur, les restrictions salariales ne sont justement pas une solution à la récession et ne font que camoufler le problème. Les travailleurs canadiens ne vont pas laisser tranquillement miner leur revenu.

Le maire de la ville d'Inuvik, M. John Hill, a dit ceci au sujet de la décision de supprimer des subventions au lieu de recourir à des impôts:

> On pourrait certainement acculer une entreprise comme la nôtre à la faillite en lui supprimant une subvention de un million de dollars. Il serait en tout cas difficile de la gérer efficacement sans une telle subvention. Il est indécent que le gouvernement fédéral se montre aussi irresponsable.

M. Chris Brodeur, de la localité de Hay River, avait ceci à dire:

> Il n'y a plus de terres disponibles pour les gens qui veulent s'adonner à l'agriculture; l'élevage du poulet nécessite relativement peu de terain. Et il nous faut des contingents. Et ces deux éléments relèvent directement du gouvernement fédéral.

Il a fait savoir en outre: «Nous voulons que les activités de la Garde côtière canadienne pour l'ouest de l'Arctique soient centrées à Hay River et non en Colombie-Britannique».

M^me^ Shirley McGrath, de la Chambre de commerce de Yellowknife, faisait savoir ceci:

> De quoi avons-nous besoin? D'une politique de dépenses publiques qui appuie les entreprises régionales sans nuire à la concurrence; d'une véritable volonté de développer l'économie non seulement de Yellowknife, mais de tous les Territoires du Nord-Ouest; d'un appui aux entreprises autosuffisantes; d'occasions de réinvestir notre argent dans le Nord.

Le président de la nation Déné, M. Bill Erasmus a déclaré:

> Les Dénés estiment que, conformément au traité qu'ils ont conclu, le gouvernement fédéral a la responsabilité de protéger leur économie, car ils ont l'impression qu'il a convenu de préserver leur mode de vie.

En dernier lieu mais non le moindre, l'Association des municipalités et la municipalité de Yellowknife ont fait savoir ceci par le truchement du maire de cette ville, M. Pat McMahon:

> Le ministre des Communications a arbitrairement annulé le tarif du secteur public pour les permis radiophoniques municipaux. Cela revient simplement à dire que le gouvernement fédéral a décidé de prélever une taxe massive sur la santé et la sécurité publiques.

Un entrepreneur de Yellowknife, M. Ron Williams, a dit pour terminer: «La question des revendications territoriales doit être réglée pour que le développement se fasse.»

Voilà ce que les Canadiens du Nord nous ont fait savoir lorsque nous avons parcouru leur région d'un bout à l'autre.

De nombreuses questions préoccupent grandement les gens du Nord, notamment la hausse de 24 p. 100 des cotisations à l'assurance-chômage et les compressions visant la Planification de l'emploi. Le taux de chômage dans le Nord atteint de 40 à 60 p. 100 dans certaines localités.

Par ailleurs, notre économie de subsistance axée sur la chasse et le piégeage est fichue parce que les activistes pour la défense des animaux ont pris la situation en main et ont mené contre les trappeurs du Canada une virulente campagne de relations publiques. Les effets en ont été dévastateurs.

Dans le Nord, toutes les compressions, quelles qu'elles soient, y compris celles qui frappent la Commission de l'aménagement des Territoires du Nord-Ouest et qui portent un dur coup aux localités, sont vraiment préjudiciables pour la région.

Voilà les préoccupations des gens qui vivent dans le Nord. J'aimerais avoir plus de temps à ma disposition, car je pourrais parler de beaucoup d'autres choses.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je prends la parole ce soir pour vous entretenir du budget que le gouvernement conservateur a présenté récemment.

Je viens de la circonscription de Port Moody—Coquitlam, qui est située au début de la vallée du Fraser, en Colombie-Britannique. C'est une région magnifique. Elle commence en fait dans la banlieue de Vancouver et s'étend jusque dans la vallée du Fraser. Elle englobe les cinq municipalités de Coquitlam, de Port Coquitlam, de Port Moody, d'Anmore et de Belcarra.

Dans ces régions, la récession n'est pas aussi grave qu'en Ontario, mais elle ne fait que commencer, je le crains, et cela m'effraie beaucoup. J'en suis vivement préoccupé.

Je veux donc tenir à l'égard de ce budget les mêmes propos que, à mon avis, mes électeurs tiendraient s'ils pouvaient être ici, à la Chambre des communes. Mes électeurs s'inquiètent de l'environnement et de l'enseignement. Ils ont de fermes convictions au sujet du Canada. Ils croient, comme moi, que notre pays est plus que la somme de ses provinces et ils craignent, en cette période de débat constitutionnel, que personne ne parle réellement en faveur du Canada.

• (2030)

Un de mes collègues de l'Okanagan, qui a pris la parole, a demandé: «Qu'est-il advenu du Canada?» Je pense que le Canada éclate de toutes parts. Nous avons désespérément besoin d'un nouveau premier ministre. Dommage que nous ne puissions pas destituer celui que nous avons déjà. Il nous faut un nouveau gouvernement et un nouveau ministre des Finances.

On me dit qu'une distinguée revue financière de l'Europe avait récemment attribué un prix aux trois pires ministres des Finances au monde. Ils étaient celui de la Chine, celui de la Suisse, qui a réussi à affaiblir une économie forte, et le ministre des Finances du Canada qui, selon cette revue, avait réussi, ou plutôt échoué. De toute façon, il était parvenu à provoquer à la fois une stagnation et une inflation, avec des taux d'intérêt élevés qui font réellement du tort au Canada. Mes électeurs qui doivent payer des hypothèques tous les mois subissent des taux hypothécaires élevés.

Le gouvernement dit: «Nous avons un énorme déficit. Comment pouvons-nous faire quoi que ce soit dans une situation pareille?» Dans ce budget, sa solution est de refiler le déficit aux provinces. Il me semble qu'il s'agit des mêmes personnes; c'est le même contribuable.

De crainte que mes électeurs et d'autres Canadiens à revenu moyen pensent qu'ils sont épargnés par ce budget, ce que j'ai entendu certaines gens dire, je leur dis qu'ils devraient l'examiner un peu plus attentivement. Plutôt que d'augmenter les impôts, le ministre des Finances a choisi de relever les cotisations d'assurance-chômage. Ainsi, pour un travailleur gagnant 40 000 $ par année, cela signifiera une augmentation de 204 $. Pour le gouvernement, c'est 2 milliards de plus cette année et 2,4 milliards l'an prochain.

C'est donc une augmentation d'impôts de 2 milliards cette année et de 2,4 milliards l'année prochaine. C'est bien une augmentation d'impôt, puisqu'on demande à chaque travailleur de verser 204 $ de plus, même si c'est débité sous la rubrique assurance-chômage plutôt que sous la rubrique impôt. Donc, il y avait une augmentation d'impôt dans ce budget.

Deuxièmement, plutôt que de demander aux contribuables de continuer à verser de l'argent dans les services sociaux, le ministre des Finances a transféré une partie de la charge aux provinces en réduisant la contribution d'Ottawa à la santé, à l'enseignement postsecondaire et à l'assistance sociale, ce qui force les provinces à assumer une plus grande partie des frais.

Ultérieurement, les provinces devront se tourner vers leur unique source de revenus, les citoyens de la province, mes électeurs. Donc, ils sont encore victimes. J'ai demandé aux gens de considérer cela soigneusement. Il y a la question du déficit que j'ai déjà soulevée. Les gens disent: «Où allons-nous trouver l'argent?»

Je me souviens de Tommy Douglas, un membre éminent de cette assemblée pendant de nombreuses années. Lors de mes débuts à la Chambre, il me racontait qu'il était ici pendant la Seconde Guerre mondiale. Avant la guerre, il y avait eu la dépression et le gouvernement disait: «Nous ne pouvons rien faire, nous n'avons pas d'argent.» Puis ce fut la guerre, et il fallut faire quelque chose. On a trouvé de l'argent très rapidement. On a mis sur pied un régime fiscal équitable et on a trouvé de l'argent.

Je constate également que l'on ne cherche pas à avoir un régime fiscal équitable. Il me semble que ce serait pourtant le moyen de s'attaquer au déficit. Je crains que le pire ne soit à venir. L'Accord de libre-échange avec les États-Unis fait du tort à certaines de nos industries, et d'autres déménagent au sud de la frontière. C'est ce qui se passe dans le sud de la Colombie-Britannique. Nous perdons certaines de nos industries de fabrication, le peu que nous avions.

Nous allons maintenant signer un accord de libre-échange avec le Mexique, ce qui signifie que nos travailleurs devront soutenir la concurrence de travailleurs qui ne gagnent qu'un dollar et vingt-cinq cents l'heure. Ils ne pourront pas le faire. Par conséquent, d'autres industries déménageront aux États-Unis pour exploiter les travailleurs et profiter des bas salaires et des normes de protection de l'environnement insuffisantes. Cependant, le gouvernement dit qu'il y aura de meilleurs emplois au Canada pour les Canadiens. Le problème, c'est que ce seront des emplois hautement spécialisés qui exigeront des travailleurs hautement qualifiés. Et que fait le budget? Il ampute de 100 millions de dollars la Planification de l'emploi.

C'est une erreur, monsieur le Président.

J'ai entendu le porte-parole du Parti libéral à la Chambre critiquer le gouvernement, comme je l'ai fait ce soir. Le Parti libéral est un parti divisé, cependant. Il a toujours deux positions pour chaque question. Je suis fier que le Nouveau Parti démocratique ait toujours été cohérent dans ses attaques contre le gouvernement et dans les positions qu'il a prises.

Je veux donc proposer des solutions très constructives auxquelles le gouvernement aurait dû penser en préparant son budget.

La première chose qu'il nous faut, c'est un régime fiscal juste. Pourquoi un caissier de banque devrait-il payer plus d'impôt que la banque qui l'emploie? Nous n'avons pas encore nettoyé le régime fiscal. Il nous faut un régime fiscal juste.

Ensuite, nous devrions nous fixer des buts en ce qui concerne la réduction du déficit. Il devrait être clair que toutes les recettes de la TPS servent à cette fin.

Les dépenses frivoles devraient disparaître. J'ai demandé, l'autre jour, au ministre des Communications, pourquoi il investirait 45 millions de dollars dans un institut de recherches culturelles à Montréal. Quel gaspillage pour un établissement dont personne ne voulait. Je suis content de voir que le gouvernement a fini par faire marche arrière. C'est le genre de dépenses qui lui donne mauvaise presse, car elles sont tellement inutiles.

Troisièmement, nous devons clarifier notre position constitutionnelle au Canada et sortir de cette impasse. Réglons la question une bonne fois. Prenons une décision: le Québec doit demeurer ou partir. Nous nous donnons une nouvelle position constitutionnelle et nous nous attaquons ensuite à ce qui compte vraiment pour ce pays, c'est-à-dire l'avenir.

Enfin, je crois qu'un gouvernement avisé investirait dans l'éducation, dans la santé et dans l'environnement. Ce sont des investissements qui en valent la peine. Le bon sens le dit. Les habitants de ma région ont du bon sens à revendre et s'ils étaient ici ce soir à la Chambre des communes, c'est ce qu'ils diraient au gouvernement. Je suis heureux de pouvoir le faire à leur place.

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ce soir, nous sommes ici pour discuter du projet de loi C-97, portant pouvoir d'emprunt. Évidemment, ce projet de loi est étroitement lié au budget comme l'ont dit de si nombreux députés.

Par le projet de loi C-97, le gouvernement demande le pouvoir emprunter 26,4 milliards de dollars. D'où vient ce chiffre? Le ministre des Finances et le gouvernement sont arrivés à ce chiffre en se fondant sur certaines hypothèses. Elles sont énoncées dans le budget et sont réputées être exactes.

Lorsqu'ils parlent du Parti libéral, les conservateurs se délectent dans leur version révisionniste de l'histoire. Mais c'est de la pure fantaisie. Je veux parler de faits. Donc, je vais passer en revue les faits et examiner la justesse des hypothèses du ministre des Finances, en me fondant sur les faits et non sur des énoncés fantaisistes.

Remontons au 8 novembre 1984, lorsque le ministre des Finances a présenté un exposé économique. Il avait alors promis de mettre de l'ordre dans nos finances pour que nous puissions commencer à réduire l'énorme dette publique accumulée.

Monsieur le Président, il se trompait. En six ans au ministère des Finances, il a propulsé la dette de 168 milliards de dollars à près de 400 milliards de dollars. Il avait prédit qu'au cours de l'année financière 1984–1985, le déficit serait de 34,5 milliards de dollars. Il se trompait.

• (2040)

Sept mois après cette prédiction fautive, il a admis qu'il s'était trompé. Dans le budget du 23 mai 1985, son premier, il annonçait que le déficit ne serait pas de 34,6 milliards de dollars, mais plutôt de 36 milliards. Parlant des sources de revenus supplémentaires, il disait, et je cite:

> En fin de compte, nous serions obligés de trouver l'argent nécessaire en sabrant dans les services publics et en augmentant fortement les impôts. De nombreux programmes fédéraux seraient menacés. Cela n'est pas acceptable non plus.

Monsieur le Président, pouvez-vous le croire? Le 23 mai 1985, le ministre des Finances déclarait qu'il n'était pas acceptable pour lui de sabrer dans les services publics et d'augmenter fortement les impôts. Pourtant, qu'a-t-il fait? Il a sabré et resabré dans les services publics. Le gouvernement s'en prend maintenant au régime d'assurance-chômage. Il a sabré dans VIA. Il a rendu la SRC exsangue et il a lancé la pire razzia fiscale de l'histoire du Canada, la TPS.

Le 26 février 1986, il présente son deuxième budget. Que dit-il alors? Je cite:

> Ce budget ramènera le déficit à 29,8 milliards de dollars au cours du prochain exercice et, vers la fin de la déccennie, ce déficit tombera à 22 milliards de dollars.

Il se trompait parce que la semaine dernière, il n'a pas dit 22 milliards, mais bien 30,5 milliards de dollars.

Il a dit, et je cite :

> Notre dette nationale cessera de croître plus rapidement que l'économie.

Il se trompait.

La dette fédérale, en pourcentage du PIB, est passée de 46,4 p. 100 à 57,3 p. 100 du PIB en 1990–1991. Cela représente une hausse stupéfiante de 10,9 p. 100. Tout en permettant une telle hausse, qui contredisait ses prédictions, il a provoqué une récession fabriquée à Ottawa. Il a dit, et je cite :

> Les fonds que l'État doit emprunter chaque année pour payer les factures passeront de 28,3 milliards de dollars en 1985–1986 à 17,9 milliards en 1987–1988.

Il se trompait. Aujourd'hui, nous discutons du projet de loi C-97 dans lequel il nous demande d'emprunter non pas 17,9 milliards de dollars, mais bien 26,4 milliards.

Le 18 février 1987, dans son troisième budget, il a dit :

> J'annonce également aujourd'hui que, au cours de notre troisième année, nous ramènerons le déficit à 29,3 milliards de dollars.

Il se trompait.

Il y a sept ans qu'il est ministre des Finances, et le déficit n'est pas de 29,3 milliards de dollars, mais de 30,5 milliards.

Le 10 février 1988, dans son quatrième budget, il a dit:

> Pour l'exercice en cours, j'avais déclaré que nous ramènerions le déficit à 29,3 milliards. Nous atteindrons cet objectif.

L'exercice en question était celui de 1988–1989. Il se trompait. Il a répété le même refrain deux années de suite, et chaque fois il s'est trompé. Il se trompe encore aujourd'hui.

Le 27 avril 1989, dans son cinquième budget, il a dit, à propos de la dette:

> Elle s'élève maintenant à plus de 320 milliards de dollars.

Cela représente une augmentation de 152 milliards de dollars de plus qu'au moment où il a fait son exposé économique, en 1984. En cinq ans, la dette a augmenté de 152 milliards de dollars. Le gouvernement ne réduit pas la dette, mais continue au contraire de la gonfler.

Parlant du déficit, il a prédit que son budget:

> [. . .]réduira le déficit annuel à 30,5 milliards de dollars. L'an prochain, il ne sera plus que de 28 milliards de dollars.

Il se trompait N'oublions pas que dans son deuxième budget, en 1986, il avait prédit que le déficit serait de 22 milliards de dollars. Dans son cinquième budget, il a révisé ses prédictions à la hausse, les établissant à 30,5 milliards de dollars, et il s'est trompé. Il a ensuite dit que, l'année suivante, il le réduirait à 28 milliards de dollars. Nous savons qu'il se trompait.

Le 20 février 1990, dans son sixième budget, que dit-il? Je cite :

> Nous ramènerons le déficit à 28,5 milliards de dollars l'an prochain. Nous le diminuerons de moitié pour le faire passer à 14 milliards au cours des trois années suivantes. Nous le réduirons encore afin de le ramener à 10 milliards de dollars l'année suivante.

Il s'est encore trompé. Aujourd'hui, de son propre aveu, le déficit se chiffre à 30,5 milliards de dollars. Il ne sera pas de 14 milliards de dollars en 1993, comme le ministre l'avait prédit, à tort. Dans son présent budget, il prédit que cela va être 25 milliards de dollars.

Dans ce sixième budget, il avait déclaré ce qui suit, et je cite:

> [. . .] la dette connaît toujours un essor plus rapide que l'économie—plus rapide que notre capacité de payer.

C'est certainement la preuve de son incapacité, puisque, dans tous ses précédents budgets, il a assuré aux Canadiens qu'il ferait en sorte que la dette croisse moins vite que l'économie. Pourtant, il a admis que la dette connaissait un essor plus rapide que l'économie.

Donc, nous passons au septième budget. Il s'est trompé sans faillir dans le cas d'un exposé économique et de six budgets. C'est vraiment un bilan lamentable. Il a obtenu ce bilan en dépit de 33 augmentations d'impôts différentes, de l'imposition de la TPS et du fait, ou peut-être à cause du fait, que les riches Canadiens payent moins d'impôts qu'en 1984, alors que les Canadiens à revenu moyen et faible en payent davantage.

Étant donné ce genre de bilan, seulement deux choses sont certaines. D'abord, les prévisions budgétaires du ministre seront encore une fois fausses. Ensuite, les Canadiens à revenu moyen et faible continueront à payer plus d'impôts à un gouvernement qui s'est trompé constamment dans ses prévisions financières et économiques.

Enfin, un ministre des Finances qui a eu sept possibilités et qui n'a jamais atteint ses objectifs, devrait prendre la décision honorable de démissionner.

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion aujourd'hui de participer au débat sur le projet de loi C-97 portant pouvoir d'emprunt.

Ce projet de loi découle directement du budget que le ministre des Finances a déposé le 26 février dernier. Pour son plus récent budget, le septième depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement a encore demandé au ministre des Finances de lire dans sa boule de cristal.

Dans ce dernier budget et les six budgets précédents, le gouvernement a fait des promesses et imputé ses échecs aux gouvernements antérieurs. Il a cependant toujours omis de réfléchir aux lacunes, pourtant si nombreuses, de ses propres budgets.

Comment s'y prend-il? Revoyons les faits, les promesses et les prédictions contenues dans les budgets précédents. En 1985, le ministre des Finances prévoyait un déficit de 18 milliards de dollars pour 1991. Le déficit atteint aujourd'hui 30,5 milliards de dollars. Il avait prédit 18,5 milliards, mais n'a pu faire mieux que 30 milliards.

En 1984, le premier ministre nous promettait des emplois et encore des emplois. Aujourd'hui, 1,3 million de Canadiens sont en chômage et bientôt, selon les données diffusées par le gouvernement, 1,5 million de Canadiens, soit 10 p. 100 de notre main-d'oeuvre, seront sans emploi.

L'an dernier, le ministre des Finances avait prévu des taux d'intérêt de 11 p. 100, mais les taux se maintiennent encore à 13 p. 100. Dès son élection, le gouvernement a fixé ses priorités. La dette, le déficit et l'économie figuraient au premier rang. Aujourd'hui, le déficit est toujours de 30 milliards. La dette a plus que doublé pour atteindre 400 milliards, et l'économie est en récession. Chapeau! Le gouvernement a vraiment atteint ses objectifs prioritaires pendant ces années. Mais laissons le passé.

• (2050)

Quelles sont les priorités du Canada aujourd'hui? N'importe quel observateur vous dira que la récession est au premier rang. L'unité nationale est certainement en bonne place aussi. Et qu'en est-il du problème contre lequel le gouvernement lutte depuis de longues années, la dette? Il est deux fois plus grave qu'à son arrivée au pouvoir.

Le budget traite-t-il sérieusement de ces priorités? Renferme-t-il des mesures visant à aider les agriculteurs et les gens d'affaires, les gens que je vois chaque jour dans le sud-ouest de l'Ontario? Je ne vois rien dans ce budget qui puisse les aider. Favorise-t-il l'unité nationale? Nous avons vu les députés se lever les uns après les autres à la Chambre pour parler des difficultés, des coupes dans tous nos programmes, du gel, des compressions, du fardeau transféré aux provinces ainsi que de la réduction des fonds affectés à la Planification de l'emploi et aux logements sociaux. Nous les avons entendu dire cela les uns après les autres.

Le gouvernement transfère le fardeau financier aux provinces et aux municipalités. Quel est son raisonnement? Il a dit très clairement: «Elles ne doivent pas autant d'argent que nous; par conséquent, elles devraient porter un part plus grande du fardeau.» Je crois que c'est assez faible comme logique compte tenu du fait que ce sont les conservateurs qui ont augmenté la dette. Ils l'ont

doublée. Ils ont promis à maintes reprises de réduire le déficit, mais ont maintenu un déficit de 30 milliards de dollars constamment pendant sept ans. Ils n'ont pas présenté de mesures innovatrices. Leurs politiques empêchent le gouvernement national de s'occuper des problèmes nationaux et de s'occuper des institutions nationales comme les soins de santé, l'éducation, la formation ainsi que les programmes de soutien du revenu.

Nombreux sont ceux au Canada qui nous critiquent en disant que les programmes devraient peut-être être administrés au niveau provincial. Nous ne nous entendons pas au Canada sur certaines de ces valeurs, et pourtant notre gouvernement fédéral nie dans son dernier budget sa responsabilité à l'égard de plusieurs des programmes qui contribuent à l'unité de notre pays.

Nous devons regarder la réalité en face au lieu de faire la politique de l'autruche en disant que nous allons réduire la dette et qu'une boule de cristal le réalisera pour nous. Le gouvernement actuel continue d'imputer aux gouvernements précédents la faute de ses échecs. Après avoir établi le budget pendant sept ans, le gouvernement devrait se rendre compte qu'il est responsable des problèmes. C'est lui qui a provoqué cette récession. C'est lui qui a fait grimper les taux d'intérêt. Ce gouvernement est le responsable des effets négatifs d'un dollar canadien élevé ainsi que des problèmes actuels.

Il y a moins de six mois, nous avons entendu M. Wilson se vanter d'avoir réussi à maintenir le dollar élevé pour lutter contre l'inflation. On l'a alors prévenu de la menace inflationniste, mais il n'avait que faire de ces mises en garde. Il nous a menés à la récession. Il disait refroidir l'économie alors que nous disions craindre qu'il nous conduise à la récession. Sa boule de cristal est brisée.

Le gouvernement vient de faire des prédictions. Devons-nous les croire? Si l'on en juge par sa feuille de route, non. Pourtant, le gouvernement veut que les Canadiens acceptent ses prédictions, ce 2 p. 100 d'inflation. Nous avons réalisé ce 2 p. 100 en un mois cette année et, pourtant, il prédit une inflation de 2 p. 100 sous peu.

Le gouvernement veut nous faire accroire que nous allons réduire les taux d'intérêt. Eh bien, nous avons suivi de très près la réduction des taux d'intérêt aux États-Unis. Le Canada n'a pas pris l'initiative à ce chapitre, il s'est contenté de suivre la tendance aux États-Unis; l'écart de 4 à 5 p. 100 entre les taux aux Canada et aux États-Unis n'a pas changé.

Le gouvernement a dit que la création d'emplois était une de ses priorités, mais il a coupé partout. Il a dit que notre économie serait florissante, mais voyez le tort qu'il lui a causé jusqu'ici. Les entreprises qui quittent le Canada aujourd'hui ne reviendront pas. Les Canadiens n'ont pas la mémoire si courte, ils vont se rappeler que le ministre des Finances leur chante les mêmes rengaines depuis sept ans: la situation va s'améliorer, la relance économique s'en vient et le déficit va diminuer. Il répète toujours les mêmes choses.

Les Canadiens se rendent maintenant compte qu'il n'avait pas de plans réalisables. Il n'a pas su prévoir l'avenir et nous a certes entraînés dans une voie terrible. Il est tout à fait faux de prétendre que les gouvernements conservateurs administrent mieux les deniers publics que les autres. Chaque année, on nous dit que les choses iront mieux l'année suivante et qu'on va réussir à juguler le déficit. Le fait est que d'année en année, les prévisions des conservateurs ne se réalisent jamais.

En 1984, les recettes du gouvernement étaient de 70,9 milliards de dollars. À l'heure actuelle, elles s'établissent à 128 milliards de dollars, soit une augmentation d'impôts de 57 milliards de dollars, ou 81,2 p. 100. Pourtant, le déficit demeure à 30 milliards de dollars. Chaque année, les recettes du gouvernement augmentent plus rapidement que l'inflation. Nous avons pourtant un énorme déficit, une immense dette qui a doublé. On constate qu'en proportion du produit national brut, la dette publique s'accroît. L'augmentation des frais d'intérêt sur la dette nationale est moins marquée que celle des recettes. Quoi qu'on fasse, après sept années de croissance, on s'aperçoit que les Canadiens paient 81 p. 100 plus d'impôt sur le revenu et que la dette a plus que doublé, passant de 168 milliards de dollars durant la seconde moitié de 1984 à 411 milliards de dollars aujourd'hui. Le gouvernement ne règle pas les grands problèmes auxquels fait face notre pays. Je crois que tous les Canadiens méritent un meilleur rôle que celui qu'on leur confie à l'heure actuelle.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, permettez-moi seulement quelques mots. Je ne parlerai certainement pas dix minutes au moment où ce débat sur le pouvoir d'emprunt se termine.

J'aimerais signaler deux choses ayant trait au pouvoir d'emprunt et au budget fédéral, deux points que personne n'a mentionné, ni la presse, ni bien sûr le gouvernement du Canada.

Mon premier point est plutôt technique. J'examinais, il y a un moment, les paiements de péréquation pour cette année. Monsieur le Président, je remarque que votre province obtiendra un gros zéro en paiement de péréquation parce que, bien sûr, elle ne reçoit aucune subvention.

La Colombie-Britannique, la population de la Colombie-Britannique, ne reçoit pas d'argent, même chose pour l'Ontario. Il fallait s'y attendre, parce que le calcul est fondé sur la capacité d'une province à percevoir des recettes au moyen de la fiscalité, comme vous le savez.

Quand j'ai examiné le cas des autres provinces, j'ai vu que les paiements à la Saskatchewan avaient été portés à plus de à 500 millions de dollars. Me déplaçant vers l'Est, je constate que ceux du Manitoba sont montés à plus de 900 millions. Ils augmentent au cours de l'année qui vient. Je passe au Québec, et je vois qu'ils augmentent de 53,7 millions de dollars, se situant à 3,886 milliards.

• (2100)

Je suis arrivé ensuite, monsieur le Président, aux provinces que nous considérons comme les plus pauvres du Canada et j'ai remarqué que le Nouveau-Brunswick recevait 26 millions de dollars de plus. C'est curieux. Seulement 26 millions! J'ai constaté que la Nouvelle-Écosse touchait un peu moins que sa voisine, soit 22,1 millions de plus. Ensuite, la part de l'Île-du-Prince-Édouard augmentait de 4,2 millions, ce qui n'est pas loin de zéro, n'est-ce pas. Enfin, je suis arrivé à la province de Terre-Neuve et au Labrador. Savez-vous combien cette province reçoit, monsieur le Président, selon les chiffres officiels du ministère des Finances? Elle a droit à 16,9 millions de moins que l'an dernier.

Le ministre des Finances, le président du Conseil du Trésor, le premier ministre et d'autres députés nous disent qu'il ne s'agit pas vraiment d'une réduction, mais bien d'une augmentation des paiements de péréquation qui est moins élevée que d'habitude. Je ne veux pas donner l'impression qu'ils nous racontent des blagues, car ce n'est pas le cas.

Mais quand j'y regarde d'un peu plus près, je constate que le gouvernement fédéral soustrait des sommes que ces provinces lui doivent depuis trois ans. En fait, le gouvernement fédéral dit que, selon la vérification effectuée en janvier, ces provinces ont reçu en 1987, 1988 et 1989 plus d'argent qu'elles n'auraient dû.

Voilà où je veux en venir. Dans notre budget des dépenses, nous renonçons à des dettes que des banques et des gouvernements étrangers doivent au gouvernement du Canada. Mais ce gouvernement ne renoncera pas à l'argent que lui doivent les provinces en développement du Canada.

Le gouvernement de Terre-Neuve présentera un budget demain après-midi, à 15 heures, et vous imaginez, monsieur le Président, toute l'attention dont ce budget fera l'objet en raison de la baisse des paiements de péréquation que le gouvernement de Terre-Neuve devra absorber par rapport à l'an dernier. Songez que, demain, les Terre-Neuviens auront les yeux rivés sur la station de télévision qui présentera le budget et probablement aussi sur l'autre chaîne, pour regarder le tournoi Brier, à Hamilton, car nous avons là-bas une excellente équipe dirigée par un jeune homme, John Boland, qui pourrait bien sortir victorieux de cette compétition en fin de semaine.

Aussi, en sautant d'une chaîne à l'autre pour voir notre savant premier ministre provincial, cet excellent homme, je dirais, et notre excellente équipe de curling dirigée par John Boland, nous pourrons entendre en bruit de fond un budget qui n'aura pas ce niveau d'excellence et qui sera lu par M. Kitchen, titulaire d'un doctorat. Il aura à ses côtés MM. Gibbons et Warren, tous deux titulaires eux aussi d'un doctorat. Je crois qu'il y a plus de doctorats au sein du gouvernement de Terre-Neuve qu'au sein de tout autre gouvernement provincial de toute l'histoire du Canada.

Mais, peu importe la liste de vos diplômes ou vos qualités d'économiste, vous ne pouvez rien créer à partir de chiffres négatifs. C'est le premier point. Deuxième point: sachez que j'ai examiné les compressions imposées aux ministères et j'ai constaté une chose intéressante. À la Chambre, nous sommes tous des hommes et des femmes politiques, mais parfois—et c'est ce que je cherchais, et je l'ai trouvé ce matin—je me demande où est la politique dans ces compressions. J'ai examiné les chiffres puis je les ai vérifiés auprès du ministère des Finances.

J'ai constaté que les budgets de tous les grands programmes de développement du pays avaient été amputés. Dans l'est du Canada, l'APECA fait l'objet de coupes. Dans l'ouest du Canada, le Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest fait également l'objet de coupes. Par contre, le Fonds de développement du Québec a obtenu 20 millions de dollars de plus.

Le ministre de l'Industrie est le ministre responsable en l'occurrence, et c'est lui qui décide. Pourtant, je le mets au défi d'expliquer aux Canadiens dès demain pourquoi il a accordé au Québec 20 millions de dollars de plus, alors qu'il a réduit encore davantage les crédits alloués aux autres fonds de développement.

Ce sont-là deux aspects des compressions budgétaires. Je puis vous affirmer que cela n'est pas de nature à contribuer à l'unité canadienne.

Je remarque que ni les journalistes ni les députés n'ont relevé la chose, et que peut-être personne d'autre n'en parlera. Quoi qu'il en soit, demain, j'entends demander au ministre de se reporter à ce compte rendu et d'expliquer aux députés pourquoi, faisant usage de son autorité ministérielle, il a passé outre aux directives du Conseil du Trésor et a accordé au Fonds de développement du Québec une augmentation énorme, alors même qu'il réduisait les crédits alloués aux deux autres fonds de développement de notre pays.

Je dis que les choses ne sont pas toujours aussi simples que le gouvernement du Canada voudrait nous le faire croire. Il faut parfois lire entre les lignes et poser toutes sortes de questions. On constate alors que le gouvernement du Canada n'a pas joué franc jeu. Il s'est bien gardé de dire ce qu'il avait fait.

Monsieur le Président, je constate que j'ai épuisé mon temps de parole. J'ose espérer que vous avez trouvé mes propos intéressants.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme aucun autre député ne souhaite participer au débat, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre) est considérée comme mise aux voix, et le vote par appel nominal est considéré comme exigé et reporté au jeudi 7 mars 1991, à 15 heures.

Comme il est 21 h 07 et conformément à l'ordre adopté le mardi 5 mars 1991, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 21 h 07).

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 7 mars 1991

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 23 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LA COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT DU CANADA

TRENTE-TROISIÈME RAPPORT

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, conformément à l'article 18 de la *Loi sur la Commission de réforme du droit* et au paragraphe 32(1) du Règlement, je suis heureuse de déposer, dans les deux langues officielles, le trentre-troisième rapport de la Commission de réforme du droit du Canada intitulé *Pour une nouvelle codification de la procédure pénale*, volume I, titre I.

* * *

[*Français*]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU TREIZIÈME RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA SECTION CANADIENNE DE L'AIPLF

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, j'ai eu le bonheur de représenter la Section canadienne lors de l'assemblée de l'AIPLF, au Sénégal. En vertu de l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le treizième rapport des activités de la Section canadienne de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française.

[*Traduction*]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

DÉCLARATION DE LA MINISTRE

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre la parole aujourd'hui, à la veille de la Journée internationale de la femme, et de me joindre aux Canadiens pour constater les progrès que les femmes ont fait dans la voie de l'égalité, ici au Canada aussi bien que dans le reste du monde.

La Journée internationale de la femme nous encourage à réfléchir à la situation de la femme dans notre société d'aujourd'hui et à songer à leurs aspirations pour l'avenir. Les femmes canadiennes ont matière à se réjouir. Nous avons fait de grands progrès pour réaliser l'égalité dans toutes les sphères de la société. Il est devenu de plus en plus évident, en effet, que les questions concernant les femmes intéressent désormais la société tout entière.

Mais ces progrès n'ont pas été réalisés facilement. Ils sont le fruit d'un travail acharné et de collaboration. Les femmes ont formé des associations efficaces pour promouvoir des idées et prendre des mesures.

Demain, Journée internationale de la femme, nous célébrerons l'esprit de coopération avec le thème de cette année «Ensemble vers l'égalité».

Les associations jouent une rôle crucial pour promouvoir l'égalité des femmes. Les milieux d'affaires, les syndicats et le gouvernement doivent collaborer étroitement avec les groupes et les associations de femmes pour que le Canada devienne une société plus compatissante et plus tolérante. Les femmes de toutes conditions sociales doivent continuer à collaborer, y compris celles qui travaillent, celles qui restent chez elles, les femmes de couleur, les femmes âgées, les handicapées et les immigrantes.

En tant que ministre canadienne responsable de la situation de la femme, je suis fière de coordonner les initiatives prises par notre gouvernement en faveur des Canadiennes.

Notre pays peut être fier d'avoir su appuyer et promouvoir activement l'égalité des femmes dans les principales tribunes internationales. Aux Nations Unies, nous nous sommes efforcés résolument de promouvoir le rôle de la femme en tant que membre de longue date de la Commission de la condition de la femme, qui est actuellement en session à Vienne. À cette session, le Canada a insisté pour obtenir une action concertée en vue de régler les questions prioritaires de la violence contre les femmes, de l'enseignement, de l'environnement et de la population.

En octobre dernier, j'ai eu l'honneur de présider ici à Ottawa la réunion des ministres de la Condition féminine du Commonwealth. Cette réunion a fourni à nos collègues du Commonwealth l'occasion d'avoir des échanges de vues et de partager une vision du monde où l'égalité des sexes serait la norme et non l'exception.

Ici au Canada, j'ai rencontré, depuis l'année dernière, plus de 130 associations de femmes et un grand nombre de femmes individuellement pour apprendre, de première main, les questions qui les concernent. L'année dernière, une réunion avec des représentants des centres pour femmes m'a confirmé que, comme je le pensais, ces centres jouent un rôle vital dans la vie des Canadiennes.

J'ai été ravie de me joindre au secrétaire d'État en janvier pour annoncer le maintien du financement permanent de ces centres.

[*Français*]

Monsieur le Président, beaucoup de progrès ont été réalisés depuis les premières années du présent siècle, mais même si les obstacles à la participation pleine et entière des femmes dans la société ont été éliminés, des attitudes, des valeurs et des comportements discriminatoires persistent. Malgré ces réalités, le gouvernement canadien s'est engagé dès son premier mandat à voir à l'élimination progressive de ces problèmes sociétaux, et le gouvernement a agi.

[*Traduction*]

Depuis un an, les femmes ont réalisé de grands progrès grâce à la collaboration entre les gouvernements et le secteur non gouvernemental.

• (1110)

Parmi ces grandes réalisations, mentionnons l'augmentation des prestations parentales versées en vertu du régime d'assurance-chômage. Dans une de ses décisions, la Cour suprême du Canada a reconnu que le syndrome de la femme battue constituait un moyen de défense légitime. Le Centre canadien de la magistrature a décidé de créer à l'intention des juges un programme de formation portant sur l'égalité des sexes. On a également annoncé la fermeture de la prison des femmes à Kingston, qui sera remplacée par cinq centres régionaux, y compris une hutte de verification pour les femmes autochtones.

Plus important encore, en vertu de sa nouvelle stratégie de prévention de la violence familiale, le gouvernement a consacré 136 millions de dollars à la prévention, à l'éducation et au financement de projets visant à lutter contre la violence faite aux femmes et aux enfants. Cette somme représente le double des subventions accordées depuis 1986.

De plus, un sous-comité parlementaire étudie actuellement les questions relatives à la violence faite aux femmes et les mesures que le gouvernement peut prendre pour régler ce problème.

Les femmes ont de quoi se réjouir, mais nous devons aussi reconnaître les obstacles qu'elles ont surmontés. La violence faite aux femmes doit demeurer l'une de nos grandes priorités. Les femmes doivent participer activement au processus décisionnel afin de façonner l'avenir du Canada et de garantir notre unité nationale. Les femmes doivent jouer un rôle important dans les affaires internationales dans le but d'assurer une paix durable et de garantir l'égalité des femmes partout dans le monde.

Notre gouvernement s'engage pleinement à promouvoir les droits des femmes au Canada. Nous nous engageons à créer un climat qui permettra aux femmes de devenir des membres actifs et égaux de notre société ainsi qu'à former avec les femmes une association forte, dynamique et productive afin d'atteindre nos objectifs.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je voudrais commencer par remercier la ministre pour ses commentaires. Je connais l'intérêt qu'elle porte à cette question et son engagement à son égard. Elle l'a bien montré pendant la période où elle détenait ce portefeuille. Mais je crains que les initiatives du gouvernement ne reflètent pas un tel engagement de la part du Cabinet, du premier ministre et du ministre des Finances.

Bien que je reconnaisse qu'on a accompli des progrès, en particulier depuis 20 ans, je crains que ce soit un peu comme si l'on disait qu'au moins nous ne portons pas encore de colliers d'esclave.

La triste vérité est que, depuis six ans et demi que le gouvernement est au pouvoir, la situation économique des femmes ne s'est pas amélioré. En fait, pendant cette période, leur situation économique, dans le meilleur des cas, est restée la même et, par conséquent, si elle ne s'est pas améliorée malgré les augmentations du coût de la vie

et dans d'autres domaines, c'est, nous les savons, que le sort des femmes est pire qu'en 1984.

Les femmes, si on compte les femmes qui ont des professions—libérales et elles sont peu nombreuses—,touchent toujours 64c. pour chaque dollar gagné par les hommes. Si l'on exclut les femmes des professions libérales, elles touchent 50c. pour chaque dollar gagné par les hommes, et il s'agit de la vaste majorité des travailleuses. Ces chiffres sont fondamentalement les mêmes depuis les années 40.

Nous savons que les femmes sont toujours bloquées dans des emplois sans avenir et mal rémunérés. Elles font toujours face à une discrimination institutionelle, au harcèlement sexuel, à un plafonnement des catégories et à une attitude générale selon laquelle on a tendance à sous-estimer le travail que font les femmes, même s'il est rémunéré. Quand il ne l'est pas, comme celui qu'elles font chez elles et dans le secteur du bénévolat, on n'en tient pratiquement pas compte.

Les femmes travaillent dans des conditions que la plupart des hommes ne supporteraient pas. Que cela nous plaise ou non, on laisse toujours les immigrantes de notre pays à la merci d'employeurs qui les exploitent et leur versent des salaires de misère. Elles sont bloquées dans une situation à laquelle elles ne peuvent pas échapper parce qu'elles ne peuvent pas apprendre l'anglais et le français comme langue seconde.

Il est triste que les ambitions d'un jeune homme moyen de 18 ans titulaire d'un diplôme d'études secondaires puissent se réaliser et se réaliseront alors qu'une jeune femme de 20 ans titulaire d'un diplôme universitaire se trouvera dans une tranche salariale inférieure à celle de ce jeune homme qui n'a qu'un diplôme d'études secondaires.

Nous vivons aujourd'hui dans un pays où un million d'enfants sont laissés sans surveillance avant et après l'école. Les enfants laissés sans surveillance sont l'une des hontes de notre société. Il y a six ans, le juge Rosalie Abella dans son rapport de la Commission royale sur l'équité en matière d'emploi a déclaré que les garderies était le moyen de réaliser l'équité en matière d'emploi.

Ce n'est pas moins vrai, en fait ça l'est davantage que ça ne l'était il y a six ans. Pourtant nous attendons, et les femmes ainsi que leurs enfants attendent encore un véritable programme national de garderies qui nous offrira l'accessibilité et des garderies de qualité d'un bout à l'autre du pays.

Par dessus tout plane le spectre de la violence contre les femmes, des blessures et de la mort. Dans ma propre province de Nouvelle-Écosse, une petite province où nous nous estimons assez civilisés par rapport au reste des gens qui fréquentent les cabarets de femmes nues du centre du pays. . .

Une voix: C'est sexiste.

Mme Clancy: C'est pas du sexisme, c'est de la géographie.

Pour en revenir à une chose beaucoup plus sérieuse, en Nouvelle-Écosse, où nous avons tendance à nous croire plus civilisés, la réalité nous a donné tort, car six femmes ont été brutalement assassinées l'année dernière dans notre province. Encore la semaine dernière, le corps d'une jeune fille de 17 ans, brutalement assassinée, a été découvert dans un conteneur à déchets dans ma propre agglomération urbaine de Halifax-Dartmouth. Et la liste des victimes ne cesse de s'allonger.

[*Français*]

Pour des femmes du Canada, la vie quotidienne est difficile, très difficile. Le gouvernement ne les aide pas. Elles méritent beaucoup plus. Et elles le méritent maintenant.

[*Traduction*]

Il faut passer dès aujourd'hui à l'action dans notre pays. Nous avons besoin d'une commission royale d'enquête sur la violence contre les femmes. Il faut jeter de la lumière dans les coins sombres pour empêcher que plus de femmes et leurs enfants ne soient brutalisés et assassinés. Nous avons tous été frappés d'horreur par les événements survenus à Montréal il y a eu un an, en décembre dernier. Mais au cours de la même année, 119 femmes ont été victimes de la violence masculine au Canada, et personne n'a pensé à mentionner ce chiffre.

La Commission royale d'enquête sur la situation de la femme, constituée en 1970, a servi de catalyseur au mouvement des femmes et à ces progrès très réels qui ont été accomplis depuis vingt ans et dont la ministre a fait état dans sa déclaration. Le temps est venu de répéter l'expérience: il faut examiner le problème qui est le plus crucial et le plus urgent pour nous tous dans notre société, celui de la violence.

Je le demande afin que le nombre de ces victimes n'ait pas augmenté dans dix ans et que nous ne soyons pas encore en train de prêcher dans le désert.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je suis heureuse d'être à la Chambre aujourd'hui et de répondre à la déclaration qu'a faite la ministre à la veille de la Journée internationale de la femme. Comme l'ont dit la ministre et la porte-parole du Parti libéral à la Chambre, les femmes ont un certain nombre d'événements à célébrer aujourd'hui.

Nous pouvons célébrer le rejet du projet de loi présenté par le gouvernement afin de recriminaliser l'avortement au Canada. Nous pouvons célébrer la fin de la guerre dans le golfe Persique et nous pouvons célébrer le rétablissement du financement que le gouvernement avait retiré aux centres pour femmes. Dans chacun des cas, il s'agissait de la défaite, du renversement ou de la fin d'une politique du gouvernement.

La ministre responsable de la Situation de la femme parle souvent de partenariat. Eh bien, son gouvernement est en train de créer un partenariat entre les Canadiennes et la pauvreté. Au beau milieu d'une récession, il a décidé de limiter davantage les dépenses au chapitre de l'aide sociale. Il a créé la TPS, la taxe sur les produits et services, une taxe que personne n'a les moyens de payer, surtout pas les femmes seules et celles à faible revenu. Il a réduit les fonds affectés à la santé et à l'éducation.

À cause des politiques de ce gouvernement, ce sera désormais encore plus difficile pour les mères de famille monoparentales et les autres familles pauvres de nourrir et d'habiller leurs enfants.

Lorsque les conservateurs tournent le dos aux femmes victimes de violence en n'affectant pas suffisamment de fonds aux programmes, en limitant le Régime d'assistance publique du Canada qui sert à financer les foyers pour femmes battues, en refusant d'imposer aux juges une formation obligatoire en matière d'égalité dans notre système de justice pénale, en permettant que la pornographie à caractère violent continue d'exister dans notre société, en limitant les options économiques qui s'offrent aux femmes et en réduisant les fonds affectés aux logements sociaux, ils ne font qu'accroître les difficultés que connaissent les victimes de violence et les femmes dans notre société.

• (1120)

Ils contribuent en partie à créer le problème et non à le résoudre.

En continuant d'hésiter à ajouter dans la *Loi canadienne sur les droits de la personne* une disposition interdisant la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, ils font eux-mêmes de la discrimination contre un groupe particulier de femmes et d'hommes dans notre société.

Les conservateurs font bon ménage avec les employeurs qui, en fait, exploitent les immigrantes dans notre société. Ils continuent de refuser de donner aux immigrantes le même accès à la formation linguistique dont bénéficient les immigrants.

Le gouvernement a mis de côté sa propre mesure législative sur le contrôle des armes à feu. Il ne veut donc pas protéger les femmes qui se font assassiner au moyen d'armes à feu et de munitions obtenues légalement. Il ne protège pas les familles de ces victimes de la violence.

Les conservateurs ne protègent pas les familles qui ont un impérieux besoin de services de garde d'enfants. Dans de nombreux discours qu'ils ont prononcés pendant deux campagnes électorales de suite, les ministériels ont promis d'établir un programme de garde d'enfants. Les Canadiens attendent toujours qu'ils remplissent leurs promesses.

Le gouvernement ne fait rien pour les femmes autochtones, qui sont encore aux prises avec la bureaucratie, à cause du projet de loi C-31.

Les conservateurs ne se soucient pas non plus des femmes âgées qui sont pauvres et qui ne peuvent toucher leurs pensions, à cause de la discrimination qui persiste dans les dispositions législatives du fédéral relativement aux pensions. À vrai dire, le gouvernement conservateur n'entend établir aucune forme de partenariat avec les femmes dans ce pays.

J'ai lu le communiqué de la ministre. Il m'a irritée, monsieur le Président, car elle parle d'avancer ensemble vers l'égalité. Égalité des groupes de femmes dont on vient de réduire le financement? Égalité dans le domaine de l'éducation, qui vient également de subir des compressions? Égalité de tous les niveaux de gouvernement qui sont étouffés par les réductions du fédéral dans les paiements de tranfert? Égalité de la main-d'oeuvre, que l'on essaie toujours d'éliminer? Égalité des citoyens qui sont inquiets, mais à qui on ne semble jamais prêté l'oreille? La ministre a aussi mentionné de nombreux obstacles à venir, et j'en ai dressé une longue liste dans mon discours aujourd'hui.

Si le gouvernement n'a pas la volonté politique de constituer une commission royale d'enquête sur la violence faite aux femmes—ce qu'il faut faire, c'est évident—,qu'il cède la place à Audrey McLaughlin et au Nouveau Parti démocratique qui se chargeront de créer un véritable partenariat avec les Canadiennes, afin de progresser vers une justice économique et sociale pour toutes les femmes de notre société.

* * *

PROJET DE LOI C-98

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'agriculture): Monsieur le Président, j'ai une motion à présenter. Comme j'en ai discuté avec les deux autres

partis au préalable, je suis certain que vous constaterez qu'il y a consentement unanime.

Je propose:

Que le projet de loi C-98, Loi habilitant le gouvernement du Canada, d'une part, à conclure avec les provinces des accords visant la protection du revenu des producteurs agricoles et, d'autres part, à prendre d'autres mesures à cette fin, soit renvoyé au Comité permanent de l'agriculture plutôt qu'à un comité législatif.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LES ADDITIFS POUR L'ESSENCE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui d'autres pétitions signées par des électeurs du sud-ouest de l'Ontario. Elles s'ajoutent à celles que j'ai déjà déposées et qui portent 4 000 noms.

Ces pétitionnaires sont mécontents du peu d'empressement que montre le gouvernement à encourager l'emploi de combustibles de remplacement. Ils sont fâchés de n'avoir trouvé, dans le Budget présenté la semaine dernière, aucune mesure incitant à utiliser des combustibles à base d'éthanol, lesquels sont reconnus comme écologiques.

Au lieu de cela, l'emploi de MMT est encore toléré au Canada, alors que cette substance est interdite depuis 1978 aux États-Unis. De plus en plus de données tendent à prouver que le MMT serait en fait plus préjudiciable pour la santé que le plomb qu'il a remplacée.

Les pétitionnaires veulent qu'on fasse quelque chose tout de suite, parce que cette substance insidieuse s'accumule dans le corps. Il serait irresponsable d'attendre plus longtemps.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter ce matin trois pétitions au nom des gens formidables de Kamloops.

La première s'inspire de la célèbre torture de la goutte d'eau. En effet, les pétitionnaires persistent à réclamer l'abolition de la taxe sur les produits et services. Je suppose qu'ils espèrent gagner une guerre d'usure sur cette question. Ils prient donc le gouvernement de revenir sur sa décision concernant la TPS.

VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, l'autre pétition que j'ai à présenter, encore pour le compte d'un certain nombre de citoyens de Kamloops, signale les réductions massives que le gouvernement fédéral a imposées aux services de VIA Rail.

Les pétitionnaires font simplement valoir qu'il serait bon, pour le transport des voyageurs et pour la protection de l'environnement, de rétablir les services de VIA en tant que système de transport ferroviaire de première classe pour les voyageurs.

LA DISCRIMINATION SALARIALE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Les signataires d'une troisième pétition, monsieur le Président, qui sont non seulement de Kamloops mais d'autres centres de la Colombie-Britannique, signalent qu'une véritable égalité pour les femmes canadiennes est lente à venir en dépit du fait que la *Loi canadienne sur les droits de la personne* exige qu'un salaire égal soit versé pour un travail d'égale valeur. Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de donner suite aux recommandations de l'étude sur l'équité salariale afin de mettre fin à toute discrimination à cet égard dans la fonction publique fédérale.

En cette veille de la Journée internationale de la femme, c'est certes là aussi une question à laquelle le gouvernement devrait s'attaquer au plus vite.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient reportées.

Le président suppléant (M. Paproski): Es-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Je signale aux députés qu'à cause de la déclaration du ministre, la période des initiatives ministérielles sera prolongée de 17 minutes ce midi.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA PROTECTION DU REVENU AGRICOLE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture) propose: Que le projet de loi C-98, Loi habilitant le gouvernement du Canada, d'une part, à conclure avec les provinces des accords visant la protection du revenu des

producteurs agricoles et, d'autres part, à prendre d'autres mesures à cette fin, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de l'agriculture.

—Monsieur le Président, je suis très heureux de présenter aujourd'hui à la Chambre le projet de loi C-98.

Il s'agit d'une mesure législative habilitante qui permettra aux provinces et au gouvernement fédéral de participer à l'élaboration de programmes qui assureront le soutien et la stabilisation des revenus agricoles. Son titre abrégé est la *Loi sur la protection du revenu agricole.*

Cette mesure législative habilitante est une étape importante pour assurer la stabilité à long terme de l'industrie agricole. Ce projet de loi est important, car il constitue le premier résultat concret de l'un des examens les plus exhaustifs jamais entrepris au Canada au sujet de la politique agricole. Il prévoit la mise en place d'un nouveau régime de protection du revenu pour les agriculteurs canadiens, régime qui permettra la mise en oeuvre de programmes et de mesures d'aide équitables pour les agriculteurs de toutes les régions du pays, tout en encourageant de saines pratiques de culture et de gestion ainsi qu'en garantissant une grande réceptivité aux signaux des marchés non seulement canadiens, mais aussi extérieurs.

• (1130)

Il convient de signaler que les principes dont il est fait état à l'article 4 énoncent clairement les critères en fonction desquels les accords avec les provinces peuvent être négociés. Je pense qu'il est très important d'examiner ces quatre critères.

Premièrement, les accords négociés ne doivent aucunement influencer la production ou les marchés; deuxièmement, ils doivent tenir compte de la diversité régionale du pays; troisièmement, ils doivent être compatibles avec nos engagements internationaux; enfin, ils doivent permettre et encourager la viabilité environnementale et économique.

Cette loi habilitante permettra la mise en place des programmes suivants: régime universel; compte de stabilisation du revenu net; assurance-récolte et assurance-revenu, de même que diverses mesures spéciales.

La nouvelle loi s'inspire des dispositions de l'actuelle *Loi sur l'assurance-récolte* et de la partie de la *Loi sur la stabilisation des prix agricoles* qui traite de la stabilisation tripartite des prix. Lorsque le projet de loi sera adopté, la *Loi sur l'assurance-récolte,* la *Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest* et la *Loi sur la stabilisation des prix agricoles* seront abrogées, et tous les produits agricoles seront protégés aux termes d'une loi générale.

Les agriculteurs pourront choisir l'assurance-récolte, l'assurance-revenu, ou les deux. Ils pourront mettre de l'argent de côté dans les comptes de stabilisation du revenu net, le gouvernement s'engageant à faire une mise de fonds équivalente.

Il importe de souligner, monsieur le Président, que les deux programmes sont tout à fait compatibles et complémentaires; de plus, pour pouvoir bénéficier d'une stabilité à long terme, avoir confiance en l'avenir et jouir d'une protection pour demain, nous devons mettre en oeuvre le régime universel et le compte de stabilisation du revenu net en même temps.

J'aimerais m'attarder un peu sur cet aspect. À l'heure actuelle, le régime universel aidera les producteurs à court et à moyen termes, tandis que l'établissement du compte de stabilisation du revenu net peut sembler moins urgent. Dans le compte rendu de ses travaux, le groupe de travail qui a élaboré ces programmes souligne toutefois à quel point il est important que les deux programmes aillent de pair.

Monsieur le Président, ce qui est très important au sujet du projet de loi que nous présentons aujourd'hui, c'est la façon dont il a été élaboré. Il constitue assurément une première dans l'élaboration de la politique gouvernementale, nommément la politique agricole. Nous pouvons dire que le programme que nous présentons aujourd'hui dans ce projet de loi a été entièrement conçu par les agriculteurs, les provinces et le gouvernement fédéral, tous ayant participé au processus d'examen de la politique.

C'est vraiment le produit de l'examen de la politique agro-alimentaire, qui a été instauré en 1989 afin de faire le point, d'envisager la situation de notre industrie ainsi que les perspectives d'avenir, et de tenter de mettre en oeuvre le type de politique et de changements structurels qui pourraient assurer la sécurité ainsi que la stabilité souhaitables, dans les années 90 et au-delà.

Cette entreprise emporte l'adhésion et la coopération de plusieurs groupes et de plusieurs parties, y compris des gouvernements provinciaux. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont réclamé cet examen de la politique à l'occasion d'une réunion ordinaire des ministres fédéral et provinciaux, tenue à Prince Albert, en août 1989. Je crois que c'est vraiment une étape importante dans nos efforts visant à jeter les bases d'une industrie agricole solide, réceptive, compétitive, diversifiée et dynamique. Nous avons franchi un pas important. C'est une méthode nouvelle et générale. J'espère que cette façon plus géné

rale de traiter les problèmes de l'agriculture permettra d'établir des politiques à long terme de préférence aux politiques ponctuelles.

Mes collègues savent qu'en novembre 1989, nous avons publié un document de travail intitulé *Partenaires dans la croissance*, qui fait état des quatre objectifs visés par l'examen de la politique, un examen auquel ont participé tous les intervenants dans le secteur agricole. Ces quatre objectifs sont: plus grande sensibilité aux marchés, plus grande autonomie du secteur agro-alimentaire, politique nationale tenant compte de la diversité régionale et meilleure protection de l'environnement.

En décembre 1989, Agriculture Canada a organisé une conférence sur la politique agro-alimentaire nationale, qui réunissait tout près de 2 000 délégués de partout au pays. Ceux-ci représentaient les deux paliers de gouvernement et l'industrie. Tous avaient des intérêts dans l'industrie agricole et venaient discuter d'un certain nombre d'enjeux. Il a été question de la qualité et de la sécurité des produits alimentaires, de la gestion de l'offre, des finances et de la gestion des exploitations agricoles, de la commercialisation et de l'expansion du commerce, du transport, de la protection de l'environnement et des mesures de protection.

À la suite de cette conférence, onze groupes de travail ont été créés dans le but d'examiner les divers aspects de la politique agro-alimentaire. En raison des graves problèmes auxquels fait face le secteur des grains, il a été décidé que le comité chargé de la protection du revenu aurait la priorité afin qu'il puisse concevoir une mesure de protection qui viserait particulièrement ce secteur, mais qui pourrait également s'appliquer à d'autres denrées.

Le Comité tripartite fédéral-provincial-industrie dont j'ai déjà parlé a été créé en janvier 1990. En mai 1990, il a présenté un rapport préliminaire dans lequel il a recommandé l'établissement de deux systèmes parallèles, le régime universel et le compte de stabilisation du revenu net. Je précise que ce groupe de travail faisait régulièrement part de ses travaux aux ministres fédéral et provinciaux de l'Agriculture. Il présentait des rapports d'étape accompagnés de recommandations. Nous les avons étudiés à mesure et nous avons fait part de notre satisfaction à l'égard des recommandations, encourageant le groupe à continuer ses travaux.

Il a donc présenté un second rapport en août 1990. De nouveau, les ministres fédéral et provinciaux ont examiné les travaux et les recommandations. En novembre, lors d'une réunion à Winnipeg, nous nous sommes entendus sur les principes qui sous-tendent les deux nouveaux programmes et nous avons tenté alors d'élaborer les mécanismes et les modalités pour leur mise en oeuvre.

Je veux profiter de l'occasion pour remercier, au nom du gouvernement fédéral, et je suis sûr que les gouvernements provinciaux et de nombreux agriculteurs voudront se joindre à moi pour ce faire, tous ceux qui ont participé à cette entreprise et qui ont consacré leur temps ainsi que leur talent sans compter, malgré la difficulté à parvenir à un accord. Ces gens tentaient de concevoir un programme qui permettrait non seulement de résoudre les problèmes à court et à moyen terme, mais qui offrirait idéalement une orientation générale qui renforcerait notre agriculture, en garantissant un certain degré de prévisibilité et de stabilité dans l'avenir.

Il importe de se souvenir que ce groupe réunissait quelque 33 membres. Il ne s'agissait pas de fonctionnaires ou de politiciens travaillant en vase clos. C'était un exercice public, caractérisé par la transparence. Des 33 membres du groupe, 19 étaient des agriculteurs, 8 des fonctionnaires provinciaux et 6 des fonctionnaires fédéraux.

Le groupe a étudié huit propositions différentes avant d'en arriver à cette recommandation. Ces propositions, ainsi que les idées et les réflexions, provenaient d'organismes agricoles, des universités et des gouvernements. Nous sommes donc en présence d'une espèce de compromis, j'en suis sûr, parce que le travail d'un tel groupe donne inévitablement lieu à des concession réciproques. Mais je pense qu'il s'agit surtout d'un consensus qui a abouti à la conception d'un programme que les producteurs désirent réellement.

• (1140)

Je pense qu'il est juste de dire que ce programme a été totalement conçu par les agriculteurs. Les provinces et le gouvernement fédéral ont travaillé avec les agriculteurs à la mise au point de cette initiative, et je suis fort heureux de voir de quelle façon elle a évolué finalement. Comme je l'ai déjà dit, le processus était transparent. On a examiné toutes les approches ainsi que toutes les idées, et je le redis de nouveau, comme je l'ai répété en tant d'autres occasions, je crois effectivement qu'il s'agit là d'une démarche unique en matière d'élaboration des politiques d'intérêt public dans ce pays, et je pense qu'en

semble, nous avons conçu un jalon important: un programme réduisant la nécessité d'une aide spéciale.

Si ce programme fonctionne, et il fonctionnera à mon avis, nous aurons clairement établi et montré que dans le domaine de la coopération, nous pouvons rassembler les différents points de vue et nous pouvons travailler ensemble, en tant que nation très diversifiée, pour arrêter une politique qui a une portée nationale, mais qui tient compte en même temps des forces et des diversités régionales de ce grand pays.

Nous avons essayé de travailler à l'élaboration d'une politique agro-alimentaire nationale. Cette démarche a été amorcée par mon prédécesseur quand on a annoncé le lancement de la stratégie agricole nationale pour la première fois, et depuis ce temps, nous avons tenté de construire cette politique sur les principes convenus par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Depuis que je suis ministre de l'Agriculture, j'ai eu huit rencontres officielles avec mes homologues, les ministres provinciaux de l'Agriculture. Il y a eu également de très nombreuses réunions bilatérales avec différents ministres et des groupes de ministres. Je crois que lorsqu'on ajoute à ces réunions le nombre formidable de rencontres que nous avons tenues avec les associations agricoles, les groupements de producteurs spécialisés et divers agriculteurs, il est évident qu'une telle démarche a ouvert le processus de la consultation, et je pense que même si nous faisons face à des difficultés très sérieuses, nous avons crée un cadre et fait naître une attitude. Je ne crois pas que nous ayons envisagé ces problèmes dans l'idée qu'un groupe, un parti politique, une administration politique ou un gouvernement en particulier, avait toutes les réponses et toutes les solutions parfaites.

Nous nous efforçons donc d'examiner ensemble les problèmes et nos mesures en tâchant de savoir ce que nous réussissons le mieux à faire pour assurer un meilleur avenir à l'agriculture canadienne.

Ces nouvelles mesures de protection du revenu assureront une aide équitable aux agriculteurs de toutes les régions et encourageront les bonnes pratiques de gestion fondées sur les tendances à long terme du marché. Les deux volets du nouveau programme, soit le régime universel et le Compte de stabilisation du revenu net, offriront aux agriculteurs toute la protection dont ils ont besoin à long terme, et c'est d'ailleurs le genre de programme qu'ils réclament depuis longtemps.

Au cours des quatre ou cinq dernières années, il était devenu très évident que les programmes de protection et de stabilisation du revenu que nous avions ne suffisaient pas à régler les difficultés très sérieuses auxquelles nous faisions face dans le domaine agricole. Nous devions mettre sur pied de temps à autre des programmes spéciaux conçus pour régler un problème donné, un problème qui n'était pas couvert par la législation ou par les programmes en vigueur.

D'ailleurs, le gouvernement fédéral, sous la direction du premier ministre, a accordé une aide sans précédent à nos agriculteurs ces dernières années. Cette forme d'aide était conçue pour répondre à un besoin spécifique. Mais dès que vous élaborez un programme après coup, il y a toujours des inéquités. Tout d'abord, il n'est pas facile d'élaborer et d'administrer tous ces programmes, pas plus qu'il n'est facile d'en répartir équitablement et efficacement les avantages.

Nous avons dû agir ainsi, et je crois que tous les agriculteurs, tous les gouvernements et pratiquement tout le monde touché par l'agriculture voulaient que nous trouvions le moyen d'assurer la stabilité dans l'avenir et d'améliorer les programmes pour que les agriculteurs puissent planifier en fonction de leur connaissance du marché, de leurs capacités en gestion et du soutien que leur garantissent les programmes gouvernementaux. Les différents programmes que nous avons mis en oeuvre couvrent tout un éventail de situations. Il y a eu, par exemple, le Programme spécial canadien pour les grains, le Programme canadien d'aide aux agriculteurs victimes de la sécheresse, le Programme spécial de soutien du revenu, le Programme spécial d'aide à l'autofinancement et le Programme d'aide aux éleveurs victimes de la sécheresse. Nous avons adopté des programmes en réaction aux ravages des sauterelles. Nous avons adopté des programmes à la suite d'inondations. Nous avons adopté des programmes pour les producteurs de fruits.

Nous avons traversé une période—et je sais que mes collègues en conviendront—qui a été pire que les années 30 à bien des égards, notamment par ses sécheresses et la crise des prix.

En ce moment même, en réponse à la dévastation des récoltes de pommes de terre par un virus, particulièrement à l'Île-du-Prince-Édouard, nous travaillons à un programme d'éradication et d'indemnisation. Nous avons appris très rapidement que si le blé est important pour la Saskatchewan, la pomme de terre est tout aussi importante pour la province de l'Ile-du-Prince-Édouard. Nous le reconnaissons et nous nous occupons du problème, toujours sur une base de coopération.

Bien sûr, certains en ont profité pour tenter de se faire du capital politique ou embarrasser des adversaires. Mais la mission consiste à éradiquer le virus et à restaurer la production normale ainsi que le commerce normal le plus rapidement possible, et c'est exactement ce que nous faisons.

Dans le budget de la semaine dernière, 1,3 milliard de dollars de plus ont été réservés pour les producteurs en difficulté. Je crois que cela montre encore une fois clairement que le gouvernement est sensible à l'agriculture et, surtout, aux agriculteurs.

Les programmes à long terme qui existent depuis un certain temps déjà, comme le programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et le programme de stabilisation des prix agricoles, ont permis d'assurer une certaine stabilité et un certain soutien à nos producteurs, mais il est évident qu'il ne peuvent pas faire face à des situations catastrophiques prolongées comme celles avec lesquelles notre industrie est aux prises depuis le milieu des années 1980.

La *Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest* a été adoptée en 1976 pour assurer la stabilité des revenus des céréaliculteurs de l'ouest du Canada. Elle se voulait une réponse aux grandes variations des revenus qui est malheureusement une caractéristique principale du secteur des céréales et des oléagineux. Nous savons que les fluctuations des capacités d'autofinancement peuvent avoir de très graves répercussions sur l'économie de Prairies, et particulièrement sur le secteur des céréales et des oléagineux. Il est donc important de disposer de ce genre de mécanismes.

Les avantages que la *Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest* accorde au secteur des céréales et des oléagineux, la *Loi sur la stabilisation des prix agricoles* les accorde aux producteurs de toute une gamme de produits autres que les céréales relevant de la Commission canadienne du blé. Ces deux programmes ont certes apporté une aide précieuse aux producteurs agricoles de toutes les régions du pays, mais ils n'ont pu les protéger de la baisse des prix mondiaux et des mauvais rendements des années 80.

C'est d'autant plus inquiétant qu'on ne sait pas combien de temps cette situation va durer. Il est donc important d'envisager les choses non seulement à court terme, mais aussi à longue échéance.

La première des crises importantes qui ont frappé les agriculteurs au cours de la dernière décennie remonte à 1985 lorsque la CEE et les États-Unis ont commencé à se disputer leurs parts respectives du marché mondial des céréales et des oléagineux. C'était une guerre de trésoreries, menée à coups de subventions. Le Canada et d'autres pays exportateurs de céréales et d'oléagineux ont assisté à la chute des prix du grain. Nous faisons les frais de cette guerre de subventions qui coûte 245 milliards de dollars par année et qui fait rage en ce moment même.

Le prix du blé est passé de 222 $ la tonne en 1980-1981 à 120 $ en 1986-1987. Les prix initiaux payés par la Commission canadienne du blé pour la campagne agricole 1986-1987 reflétaient cette chute en spirale. Il était clair que le recours excessif aux subventions à l'exportation qui faussent le jeu du commerce, d'abord par le CEE puis, en représailles, par les États-Unis, allait se traduire par une importante perte de revenus pour le secteur des céréales et des oléagineux, perte à laquelle les programmes de la LSGO et la LSPA n'étaient pas en mesure de remédier.

• (1150)

Le gouvernement fédéral a donc réagi à la situation. Nous avons rencontré les groupes d'agriculteurs pour tenter de trouver une solution. Nous avons analysé l'ampleur du problème pour arriver à la conclusion que les producteurs auraient besoin d'un miliard de dollars pour amortir les effets de la chute des prix. C'est ainsi, monsieur le Président, qu'en octobre 1986, le premier ministre s'engageait à fournir l'aide requise.

Les crédits ont été versés dans le cadre du Programme spécial canadien pour les grains. La reprise du programme, l'année suivante, a permis d'y engager une somme supplémentaire de 1,1 milliard de dollars.

En 1988, les prix du grain ont commencé à se rétablir, de sorte qu'il n'a pas été nécessaire de mettre en oeuvre un autre programme d'aide spéciale. Cependant, une grave sécheresse a frappé au printemps plusieurs régions du pays, soit les Prairies et les régions du sud du Québec et de l'Ontario, dévastant des récoltes.

De nouveau, les agriculteurs se trouvaient en difficultés financières et, de nouveau, le gouvernement fédéral est intervenu. En novembre 1988, après un examen minutieux de l'étendue des pertes, nous avons annonçé la mise en oeuvre du Programme d'aide aux agriculteurs victimes de la sécheresse, dans lequel étaient investis 850 millions de dollars.

L'aide consentie aux agriculteurs par le gouvernement fédéral entre 1985 et 1989 s'établit à un peu moins de 22 milliards de dollars, dont presque 12 milliards ont été versés aux producteurs de céréales et d'oléagineux.

Le secteur agricole a encore besoin d'aide. Les prix mondiaux des céréales et des oléagineux sont à la baisse, et les agriculteurs canadiens en souffrent, ce qui, encore une fois, a pour origine la guerre commerciale que se livrent toujours les États-Unis et la CEE.

Même si la majorité des députés qui s'intéressent à l'agriculture sont parfaitement au courant de l'ampleur du problème, j'estime important de fournir des précisions. Ainsi, les indemnités à l'exportation de blé de la CEE sont passées de 44 $ la tonne en juillet 1989 à 116 $ la tonne en juillet 1990 et ont atteint la somme d'environ 200 $ la tonne en janvier 1991. Pendant la même période, les primes du programme de subventions à l'exportation des États-Unis sont passées d'une moyenne un peu inférieure à 19 $ la tonne en 1989 à 28 $ la tonne en 1990. À l'heure actuelle, elles dépassent 50 $ la tonne, puisqu'elles fluctuent entre 50 $ et 55 $.

L'année dernière, la CEE a dépensé 4,3 milliards de dollars en subventions aux exportations de céréales et, le mois dernier, le gouvernement américain a demandé au Congrès de hausser le plafond de son programme de subventions à l'exportation de 425 millions de dollars américains à 900 millions. Le blé à l'heure actuelle se vend environ 100 $ la tonne, et il faut espérer que le raffermissement des prix enregistré la semaine dernière va se maintenir.

Depuis un an, notre gouvernement a mis en oeuvre deux nouveaux programmes pour aider les agriculteurs à faire face à la situation. En mars dernier, nous avons annoncé le Programme spécial de soutien du revenu, dans lequel le gouvernement a investi 500 millions de dollars. Ce programme constituait un élément de solution aux problèmes découlant de la situation internationale, des sécheresses successives, de l'endettement des agriculteurs et du coût élevé des facteurs de production agricole.

À la même époque, nous avons également manifesté notre intention de poursuivre et d'étendre encore davantage le Programme canadien de réorientation des agriculteurs, qui nous a permis de venir en aide à quelque 3 500 agriculteurs. Nous avons favorisé l'activité du Bureau d'examen de l'endettement agricole, qui a permis de venir en aide à quelque 11 000 agriculteurs, et nous avons mis en oeuvre le Programme d'accès à la participation qui, jusqu'à maintenant, a aidé entre 400 et 500 agriculteurs à se remettre à l'agriculture.

En octobre dernier, après avoir assisté à la deuxième récolte en volume de l'histoire du Canada, soit quelque 60 millions de tonnes, nous avons annoncé, alors que les entrepôts étaient pleins à craquer et que les livraisons ne s'effectuaient pas à un rythme normal, un programme d'aide à l'accroissement des liquidités de façon à accorder aux agriculteurs, aux prises avec des récoltes invendues, une aide en matière de taux d'intérêt. Grâce à ce programme, les agriculteurs disposeront de quelque 1,5 milliard de dollars sous forme de prêts sans intérêt. Ce programme devrait coûter au gouvernement fédéral quelque 100 millions de dollars.

Pour faire face à ces difficultés et au climat d'incertitude quant à l'entrée en vigueur d'un programme devant les aider à s'attaquer à des problèmes précis, les agriculteurs continuent de réclamer des filets de sécurité, autrement dit des programmes qui assureraient la participation des agriculteurs de toutes les régions du Canada. Ils réclament également des programmes propres à les aider à gérer eux-mêmes leur exploitation et ils tiennent à ce que nous abordions ce problème en tenant compte de l'ensemble des besoins de chacun. Autrement dit, ils réclament un filet de sécurité qui puisse servir à la fois d'outil de gestion et d'instrument financier.

Je pense que les programmes auxquels nous nous efforçons de donner un cadre législatif aujourd'hui répondront à ces besoins.

Le RARB assurera aux agriculteurs une certaine protection du revenu. Il améliore encore la formule classique d'assurance-récolte en leur proposant des mesures de soutien des prix ainsi que de protection des récoltes. En 1991-1992, il offrira des avantages semblables dans toutes les régions du pays, même si les modalités du programme pourront différer d'une province à l'autre. Nous avons accepté une certaine souplesse afin d'acquérir de l'expérience et de tenter de répondre aux besoins particuliers sans pour autant compromettre l'intégrité des principes. Nous avons recherché une certaine similitude, tout en faisant preuve d'une certaine souplesse pour répondre aux besoins particuliers du secteur dans chacune des provinces.

Dans la conjoncture du marché actuel, nous estimons à environ 2,7 milliards de dollars les sommes qui seront versées en 1991-1992 dans le cadre du régime universel.

Les agriculteurs pourront obtenir une protection quant au prix dans le cadre de l'assurance-récolte. Ils pourront continuer de se procurer pour leur récolte une protection dans le cadre de l'assurance-récolte et une protection au niveau des prix dans le cadre du programme d'assurance-revenu.

J'ajouterai que si le programme d'assurance-récolte donne d'excellents résultats, c'est que la Chambre a eu l'occasion de l'améliorer grâce à la loi pertinente adoptée l'année dernière.

Les modalités d'inscription demeureront les mêmes que par le passé. Au moment de s'inscrire au régime d'assurance-récolte, les agriculteurs pourront également adhérer au nouveau régime de protection du revenu, de sorte qu'ils bénéficieront dorénavant d'un revenu à l'acre garanti pour chaque type de culture.

Les producteurs continueront de payer 50 p. 100 des primes d'assurance-récolte; et les gouvernements fédéral et provinciaux en paieront 25 p. 100 chacun.

Pour ce qui est des primes du régime de protection du revenu, les agriculteurs paieront le tiers de la prime de protection du revenu, les gouvernements provinciaux, environ 25 p. 100, et le gouvernement fédéral acquittera le reste, soit 41 2/3 p. 100.

Grâce au Régime d'assurance-revenu brut, les agriculteurs pourront dorénavant calculer leur revenu total garanti dès le début du printemps. Cette information leur sera utile pour négocier des ententes de crédit avec les établissements de crédit. Ils pourront la leur apporter, de sorte que ceux-ci seront en mesure d'élaborer les ententes de crédit pour l'année. C'est d'ailleurs ce qu'a confirmé M. Allan Taylor, président du conseil d'administration de la Banque Royale: «Du point de vue de l'établissement de crédit il s'agit d'un avantage indéniable. . . Lorsque le client bénéficie d'une protection comme le revenu garanti, l'institution peut compter sur des assises plus solides que de simples voeux pieux, sans aucune protection du genre qu'offre le nouveau programme.»

Encore une fois, même si nous n'avons pas encore adopté le projet de loi, je pense que nous avons envoyé un message très encourageant aux établissement de crédit sur lesquels comptent les agriculteurs, ce qui est excellent.

De plus, le Régime d'assurance-revenu brut offre un soutien prévisible et équitable pour tous les produits et toutes les régions. Et il offre une protection pour les céréales consommées à la ferme, ce que la *Loi sur la stabilisation concernant le grain de l'Ouest* et la *Loi sur la stabilisation des prix agricoles* n'ont jamais fait.

Puisqu'il tient compte des besoins de chaque producteur, ce régime offre, à notre avis, une assistance plus efficace. Le programme s'appuie sur les tendances à long terme du marché, ce qui incite les agriculteurs à prendre de judicieuses décisions en matière de gestion.

En réfléchissant à certains des programmes que nous avons tenté d'élaborer de notre mieux, nous nous rendrions compte que l'aide offerte dans le cadre de ce programme satisfera de façon plus précise aux besoins de nos agriculteurs.

• (1200)

Il sera beaucoup plus rentable d'offrir le genre d'aide dont les producteurs ont besoin.

Nous nous attendons à ce que le Régime d'assurance-revenu brut soit déficitaire au cours de ses premières années d'existence, comme tout autre régime d'assurance, il connaîtra tantôt des excédents, tantôt des déficits. Mais l'un des objectifs du groupe de travail était de concevoir un programme fondé sur de bons principes actuariels. Nous étions tous au courant de la situation, tout comme l'étaient les provinces et les producteurs.

Nous espérons que ce programme se révélera efficace sur le plan actuariel à long terme. Naturellement, ce ne sera pas le cas d'ici cinq ans, mais à plus long terme, nous pourrions y arriver si nous continuons d'apporter au programme les modifications et les améliorations que nous dictera l'expérience que nous acquerrons dans ce domaine.

Le Compte de stabilisation du revenu net, le CSRN, permettra aux agriculteurs de déposer de l'argent dans leur propre compte. Les gouvernements fédéral et provinciaux y ajouteront conjointement une contribution égale. Les agriculteurs pourront retirer de l'argent de leur compte lorsque leur revenu net de l'année sera inférieur à la moyenne des cinq années précédentes ou lorsque leur revenu imposable sera inférieur à 10 000 $.

Ces prévisions sont peut-être elles aussi trop optimistes, puisque, je le répète, je suis quelque peu déçu de l'hésitation des provinces qui n'ont pas encore accepté de participer au programme du CSRN, bien qu'elles n'aient pas rejeté l'idée. Elles y réfléchissent encore très sérieusement, mais je crois que, dans la plupart des cas, le programme du CSRN aura une portée considérable l'an prochain.

Les programmes que nous lançons aujourd'hui s'adresseront cette année aux producteurs de céréales et d'oléagineux, mais le RARB et le CSRN pourraient éventuellement être étendus à d'autres produits. Le secteur horticole a déjà exprimé de l'intérêt pour ce programme. Nous discutons actuellement des modalités à établir pour permettre au secteur horticole de participer aux programmes RARB et CSRN.

Bien sûr, nous connaissons les préoccupations de certaines personnes en ce qui concerne les modalités du programme et son incidence sur les décisions des agriculteurs. Je me dois cependant de souligner que le programme n'assure pas les agriculteurs contre les mauvaises décisions de gestion. Il est conçu de manière à tenir compte de leur rendement individuel, et c'est, à notre avis, très bien ainsi. Si un agriculteur opte pour des cultures mal adaptées à sa région ou à ses talents d'administrateur, il doit s'attendre à une diminution de la garantie offerte par l'assurance-récolte et à une augmentation de ses primes.

Nous avons beaucoup de critiques, tant professionnels qu'amateurs. Certains affirment que le programme est trop généreux, d'autres disent exactement le contraire. Les éleveurs de bovins disent que le régime universel va

les étouffer. C'est étrange, car ils ont participé à l'élaboration du programme. Nous avons essayé de régler le problème du secteur des céréales et des plantes oléagineuses et de ne pas le transférer au secteur du bétail où, en règle générale, le Programme tripartite de stabilisation de la viande rouge a été bien accueilli.

D'autres critiques ont dit que le programme a des répercussions sur le marché. Fait intéressant, des économistes attaquent le programme depuis quelques semaines. Nous avons mis douze mois à le préparer et nous avons invité les gens à nous faire part de leurs idées et de leurs suggestions. Les économistes disent que le programme va détruire notre sol, que les agriculteurs ne seront plus encouragés et que, autant que possible, ils vont en profiter.

C'est facile à dire, mais encore devrait-on le prouver.

Nous nous attendons à des critiques, surtout de la part d'amateurs. Ceux de nous qui veulent protéger les producteurs et créer un meilleur climat pour l'industrie agricole prêteront l'oreille aux agriculteurs plutôt qu'aux économistes. Je n'ai rien contre les économistes. En fait, nous en avons besoin.

Je veux bien qu'on critique le programme de façon constructive. Si les députés ont des critiques à formuler, j'espère qu'ils vont faire des suggestions positives et des propositions constructives qui seront de nature à nous aider.

Nous ne sommes pas les auteurs de cette politique, même si nous la présentons en notre nom. C'est le résultat d'efforts collectifs de la part des producteurs, appuyés par notre gouvernement et les gouvernements des provinces. Il s'agit donc d'un programme destiné à répondre à un besoin précis et à préparer un avenir plus prometteur aux agriculteurs canadiens.

Les approches simplistes ne manquent jamais. Ainsi, le président du Syndicat national des cultivateurs a exprimé des réserves en disant: «Autant y participer, puisque c'est tout ce que nous avons.» Mais il estime que le programme ne répond pas aux besoins, car il nous faut, déclare-t-il, «une politique qui permette de payer les producteurs au moment où ses produits quittent son exploitation».

Je ne puis que lui souhaiter la bienvenue. Il devrait revenir dans le monde merveilleux de la réalité. Ceux d'entre nous qui s'occupent de près de l'agriculture savent bien qu'il n'y a personne qui vient vous trouver pour vous acheter votre production. Il faut s'imposer sur le marché et, avant toute chose, avoir des produits sains, nutritifs, qui sont en demande et se vendent à un prix raisonnable. À notre époque, le consommateur est roi.

S'il y a eu quelques réactions négatives, il y en a eu aussi de très encourageantes venant de divers milieux. Le *Globe and Mail* a titré: «Sécurité pour les agriculteurs grâce au nouvelles mesures de protection.» Le *Western Producer* dit: «Les mesures de protection sauvent les agriculteurs du désastre.» Autre manchette: «Le régime universel est exactement ce qu'il faut aux prêteurs.» *Le Saskatoon Phoenix* et le *Kindersley Clarion* écrivent: «Le nouveau programme plaît aux agriculteurs». Et ceci encore dans le *Kindersley Clarion*: «Les nouvelles mesures de protection pour les agriculteurs sont bien accueillies.» «La nouvelle aide aux agriculteurs vaut 3 milliards», «Le régime universel sera bon pour tout le monde.» Je lis aussi, dans le courrier du lecteur: «Les mesures de protection des agriculteurs valent 1 milliard.» «La réunion sur le régime universel attire bonne foule.» «Le régime universel assure une meilleure protection que prévu.» «Le programme agricole surprend agréablement.» «Les nouvelles mesures assurent un protection stable et efficace.» «Les temps sont durs, mais les programmes feront du bien.» Le *Alberta Wheat Pool Budget* écrit: «Le syndicat est satisfait des mesures de protection.» Le *Regina Leader Post*: «Les agriculteurs des Prairies ont maintenant leur filet de sécurité.» Le *Saskatoon Star Phoenix*: « L'aide agricole est bien accueillie dans l'Ouest.» Je pourrais poursuivre longtemps sur cette lancée, monsieur le Président.

Il y a donc un certain équilibre. Je suis persuadé que les députés auront leur propre point de vue. Je ne crois pas que ce projet surprenne personne, car le programme n'est pas une surprise, puisqu'il a été élaboré dans les meilleures conditions de transparence.

Le programme n'est pas parfait. Comme nous tous, il a ses faiblesses. Il représente néanmoins un effort pour s'attaquer de manière très large à un problème extrêmement difficile. Il est juste de dire aussi que, ce mécanisme une fois en place, les agriculteurs seront les premiers responsables de la gestion de leurs risques, responsabilité

qu'ils peuvent assumer avec leurs talents et leur jugement. C'est ce que nous appelons la première ligne de défense.

• (1210)

Les mesures de protection prévues dans le projet nous permettront d'établir une deuxième ligne de défense, ce qui garantira la stabilité ainsi qu'une certaine sécurité et rendra l'avenir moins incertain.

À l'occasion, il faudra une troisième ligne de défense, et nous nous occupons de la question en ce moment. C'est pourquoi nous avons annoncé la création d'un comité chargé de cette troisième ligne. Sa première mission sera d'étudier les options de la troisième ligne de défense qui permettra d'assurer la transition avec les nouveaux programmes de protection et de nous adapter à la réalité concrète, sur le long terme, de ce secteur d'activité.

Le comité étudiera les problèmes d'endettement, de diversification et d'adaptation, ainsi que les divers moyens que nous pouvons prendre pour utiliser avec le maximum d'efficacité des ressources rares.

Je dois ajouter que le projet de loi prévoit la création d'un comité spécial d'intervention. Il fixe les critères qui doivent guider la conception des programmes de la troisième ligne de défense, de façon à faire régner un peu d'ordre dans un régime qui sera fondé sur quelques principes et critères.

Monsieur le Président, je sais que mon temps de parole tire à sa fin, mais je tiens à présenter ce projet aux députés aujourd'hui avec une transparence égale à celle qui a présidé à son élaboration.

Compte tenu des circonstances et de la nécessité d'adopter ce genre de cadre législatif, j'ose espérer que nous pourrons étudier le projet dans les meilleurs délais. Les producteurs comptent sur ces mesures. C'est une importante première. Ce programme d'intérêt public a été conçu au vu et au su de tous. J'estime qu'il peut assurer une plus grande sécurité à l'avenir et nous inspirer une plus grande confiance, et j'espère qu'il aidera l'agriculture, qui connaît des jours difficiles, à redevenir un secteur d'activité débordant de dynamisme.

Une mesure législative comme celle-ci est capable de redonner espoir à nos jeunes agriculteurs et d'assurer une stabilité ainsi qu'une confiance dont se féliciteront ceux qui viennent de traverser quatre ou cinq années de graves difficultés. Ils pourront compter sur un soutien ferme et prévisible. Lorsqu'ils décideront de faire les semailles cette année, ils pourront s'appuyer sur ce mécanisme qui les guidera, et les aidera à prendre ces décisions très difficiles.

Des voix: Bravo!

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir au sujet du projet de loi C-98, la *Loi sur la protection du revenu agricole*, que le ministre a exposé à la Chambre aujourd'hui.

Cette mesure établit deux des programmes de soutien les plus importants jamais proposés aux agriculteurs canadiens, le régime universel et le CSRN. À mon avis, le gouvernement a su présenter très habilement ces programmes aux agriculteurs canadiens de sorte que le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui lui donne un cadre pour conclure des accords avec les provinces et les producteurs.

Le projet de loi ne précise ni les primes que les producteurs devront verser pour participer aux programmes ni les avantages qu'ils en retireront. À certains égards, c'est la façon dont on présente les programmes aux agriculteurs. Ils en connaissent les grandes lignes, mais ils ignorent précisément le montant des primes qu'ils auront à verser ou les paiements qu'ils recevront, même si les programmes sont déjà bien avancés et qu'on devra bientôt verser les contributions.

Manifestement, le régime universel et le CSRN sont très alléchants pour les agriculteurs et cela, pour un certain nombre de raisons. On effectue des paiements pour les graines consommées sur place. Il n'est pas nécessaire de vendre des céréales au cours d'une campagne agricole donnée pour être admissible à un paiement. On étend l'éventail des récoltes admissibles, comparativement au Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, et les paiements sont faciles à prévoir. On fait en outre passer de 5 à 15 ans la période retenue pour les calculs.

De nombreux producteurs de l'ouest du pays sont dans l'incertitude la plus totale. En effet, depuis le début de l'hiver, le gouvernement ne ménage pas ses efforts pour faire accepter ces programmes aux agriculteurs en vantant les avantages sans donner de détails précis. Lorsque ce projet de loi sera étudié à l'étape du comité, nous n'aurons pas vraiment toutes les données concernant le régime universel ou le CSRN, car il s'agit simplement d'une mesure cadre qui offre la possibilité de signer des accords.

Ainsi, il n'est pas question dans le projet de loi, par exemple, que la Chambre puisse débattre ou modifier les accords fédéraux-provinciaux signés en vertu du régime universel et du CSRN. C'est une sorte de fédéralisme exécutif dans le cadre duquel le premier ministre ou le

ministre de l'Agriculture signe des accords avec les premiers ministres provinciaux sans que les députés n'aient un mot à dire.

Manifestement, les besoins sont énormes. Au cours des trois dernières années, le gouvernement a réduit de 1,8 milliard de dollars les crédits accordés aux programmes de soutien. Le ministre a parlé des paiements qui ont été effectués en 1987 ainsi qu'en 1988, et qui ont été promis en 1988, soit un milliard de dollars, 1,8 milliard de dollars, 1,1 milliard de dollars et 850 millions de dollars. Si ces paiements étaient nécessaires alors, les agriculteurs en avaient besoin cette année aussi. C'était également le cas l'année dernière. Pourtant, on a procédé à d'importantes compressions de 500 millions de dollars dans le budget de 1989. Il n'y a pas eu de programme spécial canadien pour les grains au cours de la présente campagne agricole ou l'année dernière.

Si on se fie aux chiffres mêmes du gouvernement sur les programmes de soutien, on constate une réduction de 1,8 milliard de dollars de 1988 à 1991, même si les prix céréaliers n'ont jamais été aussi bas qu'à l'heure actuelle. Chose certaine, on n'avait jamais vu auparavant des ventes de blé de moins de 100 millions de dollars en termes réels.

Dans les prévisions budgétaires que le ministre des Finances a déposées la semaine dernière, il prévoyait un montant de 1,3 milliard. Selon les syndicats des Prairies et les mouvements agricoles, le paiement d'appoint devrait être d'au moins 1 milliard, peut-être même de 1,3 milliard.

Le propre comité consultatif du ministre sur la question estime que, pour la présente campagne agricole, il faut un paiement d'appoint de cette ampleur. L'annonce qui est faite dans le budget ne précise pas pourtant à quoi le 1,3 milliard servira. Le communiqué du ministre laisse entendre qu'il pourrait servir à combler l'insuffisance de fonds de la Commission canadienne du blé. Les estimations de ce manque de fonds varient entre 750 millions et 1 milliard. Le montant prévu pourrait servir à payer la contribution du gouvernement fédéral au régime universel et au CSRN. Il pourrait servir de paiement d'appoint cette année. Le comité consultatif du ministre lui dit clairement qu'un paiement d'appoint direct d'un tel montant est nécessaire. L'argent est donc mis en réserve pour le cas où on en aurait besoin. Si des élections provinciales avaient lieu en Saskatchewan, un paiement d'appoint pourrait y être versé.

• (1220)

La crainte est que la politique ait presque autant d'importance pour le gouvernement qu'un programme stable de soutien à long terme de l'agriculture. Les agriculteurs de l'Ouest et, dans une certaine mesure, les autres régions du pays aussi craignent que la mesure soit temporaire. Il faut se garder de créer un programme qui soit moins efficace qu'il pourrait l'être.

Le ministre a fait était des critiques des agriculteurs, des économistes et d'autres groupes contre le programme. Nous aurions cependant préféré qu'il donne des détails sur les mécanismes du programme. Ce n'est pas du programme qu'il est question ici mais d'une mesure habilitante, laquelle prévoit nettement les ententes. Ce sont les questions auxquelles nous voulons tous des réponses.

Une autre grande inquiétude est que ce soit essentiellement une mesure de délestage. Nous avons vu le financment des programmes de soutien baisser de 1,8 milliard au cours des trois dernières années. Le projet de loi semble mettre de côté des programmes, comme le paiement d'appoint spécial pour les grains, la stabilisation des prix agricoles et la compensation des pertes dues à la sécheresse, qui étaient financés en totalité par le gouvernement fédéral, ou dans une proportion de 70 p. 100 dans le cas du Fonds de stabilisation concernant les grains de l'Ouest, pour s'en décharger sur les provinces et les producteurs.

Beaucoup d'habitants de la Saskatchewan se demandent, par exemple, si la province pourra financer un programme qui coûtera aux producteurs et au gouvernement provincial 60 ou 65 p. 100, ou encore 400, 500 ou 600 millions de dollars par année, alors que, dans le passé, les programmes étaient en grande partie financés par le gouvernement fédéral. Beaucoup soutiennent que, si l'effondrement des prix est attribuable aux guerres de céréales sur le plan international, il incombe alors au gouvernement fédéral de financer une grande partie du programme, tout comme il l'a fait dans le passé avec le Programme spécial pour les grains ou comme le gouvernement américain le fait avec son programme. Avec ce régime universel et ce compte de stabilisation du revenu net, environ 60 ou 65 p. 100 du programme est financé par les producteurs et par les gouvernements provinciaux.

On peut réellement se demander si ce sera vraiment un programme national. Entre la *Loi sur la stabilisation des prix agricoles* et le Fonds de stabilisation concernant les grains de l'Ouest, il existait une prétendue entente nationale de soutien. Cela ne veut pas forcément dire que ces programmes sont satisfaisants. De toute évidence, le Fonds de stabilisation concernant les grains de l'Ouest ne pouvait tout simplement pas permettre de lutter dans une guerre des céréales, une guerre commerciale à l'échelle internationale.

Par ailleurs, nous nous interrogeons sur les montants du déficit dans le Fonds de stabilisation concernant les grains de l'Ouest. Il a été évalué entre 750 millions et plus d'un milliard de dollars. Il sera absorbé par le régime universel ou payé par les provinces et les producteurs, qui verseront essentiellement 60 p. 100 des coûts.

Monsieur le Président, l'incertitude et l'inquiétude sont vives. De toute évidence, les producteurs ont désespérément besoin d'une aide, et nous voulons qu'elle se concrétise. Malheureusement, j'ai l'impression qu'une aide très minime, sinon inexistante, sera accordée dans le cadre du régime universel pendant l'année civile 1991. Le gouvernement fédéral versera peut-être un paiement initial plus tard cet automne et des paiements provisoires à un moment donné, mais le paiement d'appoint massif que les syndicats des Prairies, le Syndicat national des cultivateurs et d'autres groupes demandent pour l'année civile en cours ne sera pas accordé dans le cadre du régime universel. En fait, rien ne garantit qu'une partie de ce paiement sera accordée avant même l'automne 1992, date à laquelle, selon le régime universel, si je comprends bien, ce paiement sera payable. On se demande avec vive inquiétude si on se servira de cela comme moyen politique en prévision d'élections à l'automne de 1992 ou en 1993.

On se pose beaucoup de questions: Quel sera le montant du paiement? Quand sera-t-il versé? À combien se chiffreront les primes?

Les agriculteurs qui ont siégé au comité chargé d'étudier le programme de sécurité du revenu, voulaient un programme où la prime représenterait environ 18 p. 100 du montant de l'assurance, l'agriculteur versant 6 p. 100, avec une hausse éventuelle de 2 p. 100, pour un total de 8 p. 100. Les agriculteurs de la Saskatchewan me disent que la prime ira peut-être jusqu'à 12,5 p. 100, avec une hausse supplémentaire éventuelle de 2 p. 100 si les déficits sont trop élevés pendant les deux premières années. L'agriculteur est effectivement lié pendant quatre ans. Il est lié la première année quand il signe le contrat et pendant trois autres années encore. Les primes dont le comité chargé d'étudier le programme de sécurité du revenu risquent d'être deux fois supérieures au montant initial. Alors, il y a beaucoup d'incertitude à ce sujet.

Parce que les agriculteurs ont désespérément besoin d'un paiement compensatoire pour la campagne agricole 1990-1991, ils sont inquiets parce qu'ils ne savent pas s'ils vont devoir s'inscrire au régime universel et au compte de stabilisation du revenu net pour y avoir droit. J'espère que le ministre pourra déclarer aujourd'hui qu'ils ne seront pas obligés de s'inscrire au régime universel pour avoir droit à un paiement compensatoire pour la campagne agricole 1990-1991. Il est essentiel que le ministre clarifie la question parce que ce serait très injuste pour les agriculteurs, qui ne connaissent pas d'avance le montant des primes ou la situation dans laquelle ils se trouveront, c'est-à-dire l'obligation de s'inscrire pour avoir droit à un paiement compensatoire durant la campagne agricole en cours.

Monsieur le Président, voilà ce qui les inquiète entre autres choses. Le gouvernement a peut-être des réponses à ces questions. Tant mieux si c'est le cas. Les agriculteurs ont besoin d'aide et ils doivent en recevoir le plus tôt possible. Ils en auront certainement besoin cette année, alors que les prix du grain seront à moins de 100 dollars la tonne pour le blé.

Le ministre a parlé des critiques suscitées par le projet de loi. J'aurais voulu qu'il prenne le temps d'y répondre parce qu'il est très important de connaître les mécanismes que comportera le régime universel pour empêcher des abus semblables à ceux que certains groupes ont signalés.

• (1230)

À l'article 4, le projet de loi établit la nécessité de maintenir la diversité régionale en agriculture, les signaux du marché et la viabilité de l'agriculture, mais le programme ne peut être frappé de droits compensatoires, selon les règles actuelles du GATT. Je pense qu'il est important que le gouvernement réponde à ces critiques et explique comment les signaux du marché seront maintenus. À long terme, les agriculteurs ne veulent surtout pas d'un programme où ils exploitent le système au lieu de cultiver la terre d'une façon efficace.

J'ai parlé, par exemple, à un producteur de semence qui, dans une année normale, vendrait à un cultivateur 8 000 livres de semence de canola pour ensemencer peut-être 1 000 acres de terre. Cette année, ce producteur a l'intention de ne produire que du blé. Si on considère les tendances en matière d'agriculture, on comprend pourquoi. Par exemple, le versement qu'il reçoit par acre assuré est de 44,72 $ la tonne pour le blé tandis qu'il n'est que de 19,28 $ la tonne pour le canola.

Il est important que le gouvernement explique comment il fera fonctionner le système avec tous ses avantages sans masquer les signaux du marché et sans inciter les gens à exploiter le programme au lieu de cultiver la terre. Il est essentiel qu'il explique les mécanismes du programme pour empêcher ce genre de choses parce qu'autrement, la production sera complètement différente de ce

qu'elle devrait être, la terre sera très mal utilisée et nous nous retrouverons avec un système dont nous ne voulons pas.

J'espère donc que le ministre et les fonctionnaires pourront expliquer comment les forces du marché fonctionneront avec ce programme, comment on pourra empêcher les abus en ce qui concerne l'agriculture durable, et ce qui empêchera cette garantie de revenu d'être l'objet de droits compensateurs de la part du GATT.

Il me semble que l'on a suffisamment de problèmes avec les États-Unis à propos du porc et d'autres denrées, pour ne pas se lancer dans quelque chose qui nous exposerait à des droits compensateurs sur le blé, notre exportation agricole la plus importante.

Voilà quelques-unes des questions que nous aimerions poser lorsque ce projet de loi sera étudié en comité et, j'espère, au cours du débat que nous aurons dans les prochains jours.

Dans son discours, le ministre a parlé de prestations qui pourraient atteindre 2,6 milliards. La documentation distribuée par son ministère fait état de 2,4 milliards. Je me demande si le gouvernement pourrait nous dire quels sont les changements qui sont intervenus et ont modifié le montant total.

Nous estimons, monsieur le Président, que c'est un projet de loi extrêmement important. Il balaye la mesure législative sur l'assurance-récolte, sur laquelle nous avons passé tellement de temps l'an dernier, tout en n'offrant que la possibilité de conclure des accords sans donner les précisions qui étaient dans le projet de loi précédent qui a été adopté il y a seulement un an. Il sera intéressant de voir ce qui se passera, car il autorise toute une gamme d'accords en vertu de l'assurance-récolte, assez différents de ce que prévoyait la mesure adoptée il y a un an.

Le ministre mentionnait également dans son discours le rétablissement des avances sans intérêt. Nous sommes stupéfaits de voir qu'après s'être battu avec tant d'acharnement pour les éliminer, il puisse envisager, après seulement cinq ou six mois, de les remettre en vigueur avec des montants plus élevés. Nous espérons que les réductions massives dont ont été victimes les agriculteurs l'an dernier seront effacées également.

J'estime que cette mesure législative devrait comporter des dispositions prévoyant une participation du Parlement aux accords conclus avec les provinces, faute de quoi la Chambre ne fait qu'adopter une mesure autorisant le gouvernement à élaborer avec les provinces un programme qui, selon le ministre de l'Agriculture, versera 2,6 milliards de prestations, sans que les députés aient quoi que ce soit à dire une fois l'accord cadre adopté, et on ne va pas dans les détails comme le faisait le Fonds de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Je pense que c'est très important.

De graves questions ont été soulevées par le ministre, les syndicats agricoles des Prairies et d'autres groupes au sujet de la façon dont la mesure législative tiendra compte de l'environnement, des forces du marché et des pratiques culturales. Il nous faut aussi des réponses à ces questions. Comme évitera-t-on que le régime universel ne soit l'objet de mesures compensatrices, en particulier la partie protection du revenu, par opposition à l'assurance-récolte.

Nous avons besoin de savoir maintenant, ou du moins très bientôt, ce que seront les primes. Le groupe de travail recommandait une prime de 6 p. 100, mais nous entendons parler de primes de 12,5 p. 100 pour le régime universel. Est-ce que les agriculteurs qui ont un revenu brut de 100 000 $ peuvent se permettre de payer 12 500 $ de primes? Est-ce que les gouvernements provinciaux pourront financer la partie qu'on leur demandera de fournir? Il faut en effet se souvenir qu'en vertu de la Stabilisation des prix agricoles, de l'accord antérieur sur l'assurance-récolte et du Programme spécial d'aide aux producteurs de grains, les provinces ne versaient rien.

Nous ne devrions pas avoir à signer, en tant que députés, un chèque en blanc au gouvernement, l'autorisant ainsi à aller de l'avant et à conclure un marché quelconque qui soit à l'avantage politique des premiers ministres, en prévision de leur campagne électorale. Nous nous souvenons tous de l'entente conclue en 1986, quand le premier ministre de la Saskatchewan a téléphoné au milieu de la nuit à l'ancien ministre de la Justice pour réclamer que le premier ministre du Canada fasse un paiement d'un milliard de dollars pour appuyer sa campagne électorale.

Il est évident que le régime universel et le compte de stabilisation du revenu net auront des conséquences à long terme, si leur création est autorisée par l'adoption de ce projet de loi. Nous voulons savoir si un versement important sera effectué seulement en 1992 et 1993, au moment des prochaines élections fédérales, ou si l'entente pourra constituer réellement un avantage pour les agriculteurs grâce à une application permanente. Je suis sûr que le gouvernement connaît les faits, mais il ne les a pas fait clairement savoir aux producteurs ou aux députés, et ce projet de loi ne précise rien à ce sujet. Ce n'est

qu'un projet de loi cadre qui permet au gouvernement de conclure toutes les ententes qu'il veut. Il faudrait donc stipuler que les ententes conclues avec les provinces soient ratifiées par le Parlement du Canada. Autrement, le Parlement n'a presque aucun pouvoir sur cette situation.

• (1240)

En ce qui concerne le Fonds de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, le Parlement du Canada avait son mot à dire. Nous avons établi le mécanisme; les députés intéressés ont débattu et amendé le projet de loi, les primes, les conditions d'application ainsi que les versements. Ce projet de loi ne contient aucune disposition semblable.

Nous croyons que c'est un projet de loi important. Beaucoup d'explications devront être fournies aux députés à son égard. Nous voulons le voir aller de l'avant. Nous voulons connaître la réponse aux questions que nous avons soulevées, moi-même tout comme le ministre. Nous voulons savoir quelles dispositions permettront d'empêcher les abus et garantiront que les programmes seront durables et profiteront aux agriculteurs canadiens. Nous croyons que ni le ministre ni ce projet de loi ne devraient faire pression sur les agriculteurs pour qu'ils s'inscrivent au régime universel ou au compte de stabilisation du revenu net afin d'être admissibles à l'aide prévue pour cette campagne agricole.

De toute évidence, le secteur du grain fait face à la pire des situations. Le gouvernement a sabré les programmes de soutien, les amputant de 1,8 milliard au cours des trois dernières années—j'ai bien dit 1,8 milliard. Les programmes de subvention des exportations agricoles aux États-Unis et dans la CEE ont fait baisser le prix mondial à moins de 100 $ la tonne, dans le cas du blé. Cette situation fait que notre agriculture n'est plus viable si nous ne l'aidons pas. Nous voulons voir s'instaurer un programme de soutien prévisible, qui procurera un avantage à long terme au lieu d'être utilisé comme instrument politique, et qui soutiendra la viabilité à long terme de l'agriculture. Celle-ci est, à mon avis, notre plus importante industrie.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, nous étudions aujourd'hui le projet de loi C-98, qui prévoit l'intégration d'un certain nombre de programmes agricoles en place depuis quelque temps déjà. La *Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest*,la *Loi sur l'assurance-récolte* et la *Loi sur la stabilisation des prix agricoles* seront intégrées dans cette nouvelle loi.

Cette mesure législative s'inscrit dans une tendance constatée ces dernières années dans le secteur parlementaire, tendance qui, pour un gouvernement, consiste à présenter des projets de loi cadres dans lesquels il demande en fait au Parlement de lui donner le pouvoir de faire à peu près tout par décret.

Le projet de loi dont nous sommes saisis n'est pas différent. Il suit lui aussi cette tendance. Il autorise le gouvernement fédéral à conclure avec les provinces et, par leur entremise, avec les agriculteurs, des ententes pour établir un régime universel, un compte de stabilisation du revenu net et une assurance-revenu.

Bref, d'après ce que nous comprenons, le gouvernement souhaite mettre en place, ce printemps, un régime universel pour la plupart des grains et des oléagineux.

Le projet de loi fournirait certaines garanties fondées sur un indice des prix calculé d'après la moyenne mobile des 15 dernières années, pour chacun des 18 produits agricoles visés; ainsi, la protection pour le blé serait supérieure à 4 $ ou 4,15 $, et le pourcentage de la protection varierait légèrement d'une province à l'autre.

Dans les Prairies, certains pensent que la protection équivaudrait à 70 p. 100 de l'indice des prix calculé à partir de la moyenne mobile établie pour ces 18 produits, multiplié par le rendement moyen prévu aux termes de l'assurance-récolte des trois provinces des Prairies. Ailleurs au pays, d'autres solutions sont envisagées. Il est possible qu'on ait recours à un système d'établissement des prix autre que l'indice des prix fondé sur la moyenne mobile, pour établir un modèle des dépenses de production qui pourrait se révéler utile dans des provinces comme la Colombie-Britannique ou le Québec, provinces qui utilisent déjà un modèle des coûts de production pour leurs programmes de stabilisation. Cette solution pourrait les intéresser.

Le projet de loi permet aussi la création d'un compte de stabilisation du revenu net, lequel semble pour l'instant défini de façon plutôt vague. D'après les rumeurs, les agriculteurs fourniraient la moitié des fonds, et le gouvernement fédéral ainsi que les provinces fourniraient l'autre.

En toute honnêteté, je ne connais pas les dernières décisions que le ministère des Finances a prises à ce sujet. À l'origine, il était question de mettre sur pied une sorte de régime d'auto-assurance susceptible d'intéresser les

régions où la production ne subit pas de fluctuations importantes.

L'agriculteur aurait pu ainsi mettre un peu d'argent de côté dans sa propre caisse d'assurance, laquelle aurait été considérée comme une dépense d'exploitation, aux fins de l'impôt.

D'après les dernières informations que j'ai obtenues, le ministère de Finances aurait toutefois complètement remanié le projet original. Nous espérons que des représentants du ministère des Finances viendront nous expliquer leurs vues et ce en quoi elles diffèrent de l'intention originale, lorsque le projet de loi sera rendu à l'étape de l'étude en comité.

Les dispositions de cette mesure législative portant sur l'assurance-revenu toucheront tous les produits pour lesquels existent des régimes tripartites et qui sont visés par l'ancienne *Loi sur la stabilisation des prix agricoles.* Ces produits seront désormais visés par ce nouveau programme. Le projet de loi en dresse le plan de transition.

Tout compte fait, c'est un concept visant—à juste titre, selon moi—à élaborer des programmes agricoles dont il sera plus facile de prévoir les résultats à long terme. Ce programme ne semble pas aussi improvisé que d'autres qui ont été mis sur pied depuis cinq ou six ans. Néanmoins, sa portée soulève beaucoup de confusion et de controverse chez les agriculteurs, la presse agricole et la population en général.

Ça me rappelle un peu le vieux poème trouvé dans mon livre de lecture lorsque j'étais à la petite école, il y a de cela bien longtemps, au sujet des sept aveugles et de l'éléphant. Les sept aveugles s'approchent de l'éléphant pour toucher une partie de son corps. Tous se sont trompés au sujet de ce qu'ils touchaient.

Un d'eux a pris le ventre de l'éléphant pour un mur, un autre, la queue pour une corde, un autre a pris la patte pour un arbre, un autre l'oreille pour un éventail, et ainsi de suite.

Je pense bien que c'est, dans une certaine mesure, ce qui s'est passé avec les divers organismes et analystes agricoles partout au pays.

Une publication de l'Union des producteurs de grain présente une analyse du régime universel comme on le perçoit dans l'Ouest à l'heure actuelle. D'après les auteurs, le régime universel fera qu'on exploitera une surface plus grande, mais dont le rendement sera moindre parce qu'on aura acheté moins d'intrants. En effet, par ses paiements garantis, le régime universel encourage les agriculteurs à chercher à obtenir un rendement moyen. Ne faites pas des pieds et des mains pour obtenir des rendements élevés parce que vos revenus s'en trouveront réduits. Selon leur analyse, les producteurs ne sont pas encouragés à augmenter leur rendement.

• (1250)

Ils font aussi remarquer que si l'on ne modifie pas les propositions actuelles, il pourrait en résulter un gâchis dans le secteur des cultures spécialisées, selon leurs propres termes. Ils ont en effet dit dans le rapport: «Même un surplus de lentilles n'empêcherait pas les agriculteurs d'en produire encore l'année suivante. Les niveaux de soutien du régime universel sont relativement stables, déclinant légèrement au fil des ans.» Cela s'explique par l'existence d'une moyene mobile sur 15 ans, même si le prix de cette année peut baisser beaucoup à cause d'un surplus de lentilles. Il ne serait que un quinzième de la valeur du prix dans les années à venir. Certains des groupes qui ont fait une analyse là-dessus jusqu'à maintenant se sont dits inquiets.

Ils soulignent aussi que les agriculteurs ne réagiront plus aux forces du marché, mais aux nouvelles mesures incitatives créées par le régime universel; et ils réagiront en modifiant les surfaces cultivées et leurs décisions de production.

En outre, nous avons reçu le rapport d'un groupe d'économistes agricoles du Manitoba et de la Saskatchewan: Kraft, Furtan, Rosaasen, Gray et Weisensel. Ils concluent, selon la formulation actuelle du programme et des ententes fédérales-provinciales, que ceux-ci ont tendance à favoriser le blé parce que c'est la culture la plus sûre qui offre la garantie d'un prix relativement élevé. Ils font deux propositions dans leur document de discussion, lesquelles propositions auraient pour effet d'accorder la même importance ou une importance semblable à toutes les cultures, en utilisant leurs surfaces en blé comme garantie, de sorte que cela n'aurait aucune importance. Le paiement serait fondé sur une superficie, si vous voulez, et l'agriculteur pourrait produire la culture qui, selon lui, lui rapporterait le plus sur le marché.

Comme solution de rechange, ils proposent une approche fondée sur un ensemble assez complexe de cultures par acre, lequel réunirait toutes les cultures généralement propres à une région et constituerait le modèle de base pour l'assurance. De plus, le groupe d'économistes agricoles s'inquiète de la possibilité de paiements très élevés parce que le régime ne semble pas prévoir de limites supérieures. Ils font ressortir qu'il est fort possible qu'un agriculteur ensemençant 5 000 acres et n'ayant engagé qu'entre 16 000 $ et 32 000 $ ou du moins pas plus que 50 000 $ une année donnée touche 250 000 $ du

gouvernement. Cette situation est préoccupante pour les économistes.

Nous avons aussi un mémoire produit par le Syndicat national des cultivateurs sur les changements à long terme que ce programme pourrait entraîner dans les régions rurales. Les auteurs de ce mémoire soulignent qu'il est évident que le gouvernement fédéral se dérobe à ses responsabilités et que ce seront les provinces et les agriculteurs qui vont écoper. Ce sera particulièrement difficile pour les provinces et les régions du pays qui sont à prédominance rurale, comme la Saskatchewan, le Manitoba et l'Île-du-Prince-Édouard, notamment, où la production agricole est très élevée, et la population qui ne cultive pas est relativement faible, comparativement au reste du pays.

Ils s'inquiètent du bien-être de ces régions, qui sont vitales pour notre pays, d'autant que les régions urbaines ont besoin des aliments produits par ces régions rurales, mais qu'elles pourront, en vertu de ce programme, se soustraire au paiement des frais, laissant cette responsabilité aux régions rurales. Le ministre de l'Agriculture du Manitoba, l'honorable Glen Findlay, fait écho à ces préoccupations. Il a déclaré:

> Si le prix des céréales se maintient au niveau actuel, l'endettement pourrait beaucoup augmenter.

Il parle de l'endettement de sa province. Il ajoute:

> Je crois que le Manitoba a adopté une attitude plus responsable parce que nous voulons savoir quelle est exactement la responsabilité financière que doivent assumer nos contribuables.

Donc, le Manitoba négocie avec beaucoup de réalisme le partage des frais du régime universel et surtout du Compte de stabilisation du revenu net.

Bien sûr, toutes ces discussions ont attiré l'attention des commentateurs politiques dont certains se sont prononcés sur le régime universel et le Compte de stabilisation du revenu net. Je cite Les McPherson, du *Star-Phoenix* de Saksatoon qui, j'espère, fait de l'ironie lorsqu'il présente ainsi sa solution au problème de l'agriculture: «L'argent pourrait être recueilli dans les villes, chargé dans des wagons à céréales et transporté jusqu'aux élévateurs en milieu rural. Ensuite, dès qu'un agriculteur aurait besoin de plus d'argent, il n'aurait qu'à conduire son camion à céréales jusqu'à l'élévateur le plus proche et à le charger. De retour à son exploitation agricole, il pourrait tout simplement se servir de sa vis sans fin pour transférer l'argent dans son entrepôt à céréales. Ce qu'il y a de bien dans cette solution, c'est qu'elle porte en elle-même ses limites. Lorsque l'entrepôt d'un agriculteur serait plein d'argent, celui-ci n'aurait plus droit à de nouvelles subventions.»

C'est peut-être dit sur le ton de l'ironie, mais il reste, malheureusement, que cette opinion reflète l'impression de plus en plus répandue dans les régions non agricoles ou moins tributaires de l'agriculture au sujet de l'utilisation de deniers publics pour couvrir les dépenses que doivent engager les agriculteurs pour produire des aliments.

Il n'y a pas que Les McPherson qui véhicule cette opinion. Au *Leader-Post*, Dale Eisler, qui a la réputation d'un chroniqueur politique sérieux, soutient avec vigueur, dans une analyse du Compte de stabilisation du revenu net, CSRN, que le programme constitue un traitement de faveur aux agriculteurs et que les autres Canadiens devraient s'y opposer.

Donc, selon une opinion de plus en plus répandue et nourrie par une partie de la presse, ces programmes sont très coûteux, et les contribuables ne devraient pas continuer de faire les frais de généreux versements.

Je crois qu'il serait particulièrement difficile de justifier le genre de versements que Furtan et Kraft envisagent dans leur proposition puisqu'ils affirment qu'il devrait probablement y avoir un plafond car il y en a dans les programmes adoptés en vertu de la *Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest* et la *Loi sur la stabilisation des prix agricoles* que le CSRN remplace. Il est difficile d'expliquer que le gouvernement versera 250 000 $ à un agriculteur même si je comprends pourquoi ce producteur aura probablemenet besoin de la majeure partie de cette somme.

Le ministre a parlé de la troisième ligne de défense, mais nous n'en avons pas discuté. Au Canada, nous savons qu'il y a un certain nombre de sous-comités qui étudient ce que l'on a convenu d'appeler la troisième ligne de défense et qui devait à l'origine être un programme destiné à intervenir en cas de catastrophes, qu'il s'agisse de prix catastrophiques sur les marchés mondiaux ou de catastrophes naturelles que les programmes à long terme, comme le régime universel et le CSRN, ne peuvent pas couvrir dans le cadre normal de leurs activités.

Nous constatons, en l'occurrence, que la troisième ligne de défense est beaucoup plus vaste que cela. Nous avons des sous-comités qui se penchent sur les programmes de conservation des sols axés sur la recolonisation végétale et le reboisement. Nous ne sommes pas sûrs que la troisième ligne de défense inclut également des mesures d'aide ou d'incitation aux déplacements sociaux hors de l'agriculture, mais certains commentaires entendus à

propos de la troisième ligne de défense laissent croire que ces mesures pourraient faire partie du programme. Certains programmes de troisième ligne de défense sont orientés vers la création d'emplois de remplacement dans les régions rurales pour diversifier l'activité économique en l'avant sur des domaines reliés à l'agriculture ou complètement distincts pourvu que ces programmes fournissent de l'emploi.

• (1300)

Certaines discussions sur la troisième ligne de défense semblent porter sur l'assistance au moyen de la diversification économique pour sortir certaines régions du Canada de leur dépendance à l'égard de la céréaliculture.

Somme toute, le projet de loi dont nous sommes saisis est assez général et assez vague pour qu'il soit difficile de s'y opposer. Il ne comporte rien contre lequel nous pourrions nous opposer. Il renferme peu de choses que nous pouvons soutenir non plus. Il est nébuleux, et assez éthéré. Il prendra forme au fur et à mesure que des ententes fédérales-provinciales seront conclues et rendues publiques. Nous présumons que ces ententes seront rendues publiques à un moment donné. Mais en attendant, on peut faire ce qu'on veut de ce projet de loi. C'est ce que nous lui reprochons. Mais comme je le disais au début, c'est le nouveau style de ce gouvernement d'obtenir de la Chambre le pouvoir de faire ce qu'il veut et de s'en servir ensuite pour diriger le pays.

Nous sommes prêts à renvoyer très rapidement cette mesure au Comité de l'agriculture à des fins d'étude. Au comité, nous pourrons chercher à obtenir des réponses et des éclaircissements et peut-être discuter des amendements proposés et des mérites de certains des amendements qui ont déjà été suggérés par certains groupes que j'ai mentionnés plus tôt dans mes remarques. Nous pouvons peut-être obtenir des autorités du ministère des Finances qu'ils nous expliquent ce qu'ils ont fait au Compte de stabilisation du revenu net et pourquoi ils pensent qu'il ne devrait pas être un programme d'autoassurance, mais plutôt une sorte de REER pour agriculteurs ou une caisse de retraite spéciale, ou quelle que soit l'utilisation qu'on en fera d'après ce que j'ai cru comprendre des règlements actuels du ministère concernant ce compte.

Nous devrons nous pencher sur les questions de choix. Je suis heureux d'entendre le ministre nous dire que personne n'a de solution parfaite. C'est particulièrement rassurant pour moi parce que, lorsque j'entends parler du régime universel ou du Compte de stabilisation du revenu net dans ma province de la Saskatchewan, j'ai l'impression que dans deux ans, nous aurons essentiellement deux choix. Nous pourrons soit participer au régime universel et au Compte de stabilisation du revenu net, soit nous désister. Si nous nous désistons, nous ne serons plus admissibles à toute autre forme d'aide gouvernementale.

Les gens ne savent plus s'ils peuvent choisir entre le RARB et le CSRN. Il semble que les agriculteurs ne pourront plus avoir l'assurance-récolte s'ils participent au programme du CSRN, solution que trouvent utile et viable bien des agriculteurs qui travaillent dans des domaines où la production est plus stable.

Le député d'Assiniboia a l'air très perplexe. Il n'a peut-être pas fait tous les calculs nécessaires.

M. Gustafson: Vous voulez parler du RARB, pas du CSRN.

M. Althouse: De l'assurance-récolte et du RARB. D'après les échos que nous avons entendus, dans deux ans, l'assurance-récolte fera partie du RARB, et il ne sera plus possible alors de participer au CSRN tout en ayant de l'assurance-récolte. Cela limite énormément les choix des agriculteurs. Quand le député aura fait tous les calculs, il s'apercevra, comme je l'ai fait au cours de mes travaux préliminaires, que le RARB n'offre pas tellement d'avantages aux agriculteurs des régions autres que les secteurs des Prairies durement touchés par la sécheresse. Par contre, ces agriculteurs ne tiennent pas particulièrement à abandonner leur assurance-récolte, pour protéger, le cas écheant, leur récolte contre la grêle ou la gelée.

Malheureusement, bon nombre des décisions prises au sujet de ces programmes sont axées sur le blé qui règne en maître dans le sud des Prairies, sans tenir compte des récoltes du reste du pays qui sont pourtant très nombreuses.

Si l'on veut offrir des choix aux agriculteurs, j'espère que les membres du comité sauront convaincre le gouvernement et les parties contractantes de reconnaître que les producteurs de blé ne sont pas les seuls agriculteurs au pays.

Le coût est également une question qui préoccupe énormément les agriculteurs et les ministres de l'Agriculture. J'ai déjà cité l'honorable Glen Findlay, du Manitoba, mais je reçois à la maison des appels d'agriculteurs de l'ouest de la province qui veulent me faire savoir que ce programme sera très dispendieux et qu'ils n'ont pas le choix: ou bien ils y participent, ou bien ils refusent d'y participer. Une dame m'a dit que, pour son exploitation agricole, elle devra payer entre 60 000 $ et 80 000 $ en primes annuelles et que cet argent pourrait peut-être servir à des fins plus utiles.

Les agriculteurs veulent bien comprendre ce que leur coûtera et ce que leur rapportera ce programme. Ils savent fort bien qu'ils risquent de n'en tirer aucun avantage. Pour l'année qui vient, même si, à l'instar de la plupart des analystes du marché des céréales, je prévois un prix très faible pour le blé, environ 2,50 $ et peut-être même moins, on penserait que les agriculteurs toucheraient

sûrement une indemnité, puisque le régime universel offre 4,15 $. Mais il faut comprendre qu'il s'agit d'un programme d'assurance-revenu brut, c'est donc dire que le prix est multiplié par le rendement.

Même si le prix du blé n'est que la moitié du prix visé, l'agriculteur aura trop produit et ne touchera aucune indemnité, si son rendement est deux fois plus élevé que la récolte normale, le programme ne tient pas compte du fait que l'agriculteur pourrait être incapable de vendre toute sa production. Il pourrait se retrouver avec des cellules de stockage qui regorgent de grain et sans argent. Il se lamenterait probablement et réclamerait à grands cris le genre de solution que Les MacPherson du *Star Phoenix* proposait: distribuer l'argent à pleines pelles et remplir avec les chargements de wagon les autres cellules de stockage. Or, comme celles-ci sont déjà pleines, j'imagine que la place manquerait.

Quoi qu'il en soit, ce sont là certaines des questions que l'on pose. Par ailleurs, au comité, je tiens à me renseigner un peu plus au sujet des hypothèses sur lesquelles on s'est fondé pour établir les primes établies selon les principes actuariels, car je crains fort que le gouvernement aura bien du mal à empêcher que la caisse ne s'endette avant longtemps.

Je m'en inquiète, car ce projet de loi semble vouloir combiner cette dette à celle du Compte de stabilisation des prix des grains de l'Ouest qui, au 1er février, atteignait 1,1 milliard de dollars. Je pense aussi que la nouvelle loi sera également tenue—bien qu'il appartienne au Cabinet de décider dans les deux cas—d'éponger la dette du compte de réassurance établi en vertu de la *Loi sur l'assurance-récolte*. La dette à cet égard atteint 471 millions de dollars. On ne s'attend pas à ce que ce compte reprenne du poil de la bête avant au moins six ans, et dans le cadre de ce programme, il risque de ne pas pouvoir le faire avant beaucoup plus longtemps.

Voilà pourquoi je tiens à me renseigner au sujet des dispositions prises, pour encore savoir si l'on utilise un cycle de 15 ans ou de 30 ans, ou encore si l'on cherche plutôt à assurer la solvabilité de ce compte en 10 ou 15 ans.

Au comité, il y aura lieu de poser des questions au sujet du coût ainsi que de la participation des petites provinces qui dépendent de l'agriculture, ainsi que de l'effort pour faire assumer aux régions qui produisent les denrées alimentaires les coûts de cette production. Jusqu'à maintenant, le gouvernement fédéral a toujours assumé une grande partie des frais engagés dans le cadre de ces programmes, qu'il s'agisse de soutenir les prix ou de favoriser les exportations, car de nombreuses régions métropolitaines disposent de revenus plus considérables et d'une plus grande assiette fiscale, et ont en outre besoin de ces denrées alimentaires.

Ce que le gouvernement fédéral voudrait, sans pourtant vouloir forcer personne dans le cadre de ce programme, c'est faire en sorte que des provinces comme la Saskatchewan assument chaque année une très forte dette par habitant afin d'avoir accès au régime universel, et que le Manitoba assume lui aussi une très forte dette par habitant afin d'avoir accès au régime universel et au CSRN. L'Île-du-Prince-Édouard se trouvera dans la même situation si jamais le programme s'applique à la pomme de terre.

• (1310)

Ce sont des questions auxquelles on doit répondre.

Nous nous demandons également si tout cela est conforme au GATT. Le ministre nous a dit—et je veux bien le croire—que la loi n'enfreint pas les règles du GATT, mais je ne pense pas qu'on puisse dire la même chose des ententes dont ont a discuté. À mon avis, elles enfreignent les règles. Comme résultat, certains de nos produits seront sujets aux droits compensateurs et au dumping, surtout si nous maintenons le programme actuel qui, selon les analystes, favorise le blé. Si nous n'excluons pas le blé de l'entente, il pourrait faire l'objet de droits compensateurs.

Nous attendons une réponse d'ici peu, au comité ou à la Chambre. Tôt ou tard, le gouvernement devra s'attaquer au problème des paiements pour un an effectués en vertu du GATT. Même si le régime universel et le Compte de stabilisation du revenu net entrent en vigueur, ils ne rapporteront pas beaucoup d'argent aux agriculteurs avant 1992.

Le dernier paiement du gouvernement pour nous aider à lutter et à endurer la guerre des céréales que se livrent les Américains et les Européens a été fait de juillet à septembre dans toutes les régions du pays. Donc plus d'un an va s'écouler avant qu'on ne nous vienne en aide. Comme l'agriculteur ne peut pas attendre si longtemps, le gouvernement devra décider rapidement quand et comment il interviendra.

Enfin, il y a les questions du soutien aux collectivités rurales, pas seulement au sens économique ou environnemental. Cependant, si nous parlons de soutien au sens environnemental, n'oublions pas que les gens font partie de l'environnement et que les collectivités que l'on cherche à soutenir dans ces régions rurales font partie elles aussi de l'environnement, tant économique que social.

Article 31 du Règlement

C'est un facteur dont les programmes proposés doivent tenir compte.

En guise de conclusion, je ne m'oppose pas à ce que le projet de loi soit renvoyé au comité dans les plus brefs délais afin qu'on puisse clarifier les dispositions plutôt vagues. Espérons que les ententes conclues d'ici à ce que le projet de loi soit adopté seront rendues publiques, ce qui donnera au comité une meilleure idée de la façon dont ce rêve et ce mythe pourraient devenir une réalité. En attendant, personne n'est bien placé pour critiquer le projet de loi. J'espère que nous aurons des réponses au comité et que le gouvernement examinera les amendements proposés par l'opposition, les groupes agricoles, les universitaires et les particuliers.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 h 17, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 17.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Christine Stewart (Northumberland): Tandis que le monde occidental, les pays de l'hémisphère nord, se préoccupaient de la crise au Moyen-Orient et de la guerre qui en a résulté, les pays du tiers monde, ceux de l'hémisphère sud, sont devenus de plus en plus convaincus que le reste du monde les a ignorés. Ils étaient déjà écrasés sous le fardeau financier de leur dette internationale, mais la guerre du Golfe a créé des conditions catastrophiques dans des douzaines de pays du tiers monde à cause de la hausse du prix du pétrole et de la perte de revenus provenant de leurs travailleurs expatriés dans la région du Golfe.

Pour la troisième année de suite, le budget du gouvernement canadien a réduit l'aide officielle au développement des pays du tiers monde. Ici au Canada, les familles pauvres, dont un enfant sur six au Canada, ont attendu en vain un signe d'intérêt. Au lieu d'offrir des programmes destinés à faire accéder nos pauvres à un avenir productif, digne et assuré, le dernier budget du gouvernement actuel a affaibli davantage les programmes sociaux déjà fragiles en matière de sécurité du revenu.

En négligeant les besoins prioritaires aussi bien des Canadiens en voie de développement, c'est-à-dire de nos enfants et de nos jeunes, que des pays en voie de développement, on compromet le bien-être et la sécurité de l'avenir du Canada aussi sûrement qu'on le ferait en négligeant notre dette nationale.

Ce que nous critiquons aujourd'hui, ce n'est pas l'accent mis par le gouvernement sur la nécessité d'éliminer notre dette, mais les priorités impropres et à courte vue qu'il s'est données pour atteindre ses objectifs. Deux mauvaises mesures ne sauraient produire un bon résultat.

* * *

LES COMMUNICATIONS

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, le dernier budget a révélé que, pendant que le secteur culturel au Canada doit absorber des réductions totalisant 18 millions de dollars, le ministère des Communications s'est octroyé une augmentation de 41 millions de dollars, dont la majeure partie sera consacrée aux dépenses de fonctionnement.

Affecter 41 millions de dollars aux dépenses de fonctionnement tout en continuant de sabrer dans les dépenses au chapitre de la culture canadienne, c'est comme donner une gifle à tous nos artistes talentueux et consciencieux qui continuent de vivre bien au-dessous du seuil de la pauvreté.

Le ministre devrait réexaminer ses priorités. Lorsqu'on considère que des piliers de la culture canadienne comme Radio-Canada ont vu leur budget réduit de 108 millions de dollars et que les fonds versés au Conseil des arts du Canada sont gelés depuis 1986, comment le ministre peut-il justifier une augmentation de 13 p. 100 du budget de la bureaucratie de son ministère?

Le ministre a promis l'automne dernier de demander plus d'argent au Cabinet pour la communauté culturelle canadienne. Cependant, il a négligé d'expliquer qu'il utiliserait cet argent au profit de sa bureaucratie et de son style de vie fastueux et non au profit de la communauté culturelle canadienne.

* * *

LA LOI SUR LA PROTECTION DU REVENU AGRICOLE

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, j'espère de tout coeur que tous les députés seront en faveur de l'adoption rapide du projet de loi C-98, la Loi sur la protection du revenu agricole.

De 70 à 80 p. 100 de l'ensemble des recettes agricoles de l'Ouest proviennent des exportations; la proportion de blé canadien qui est exporté varie de 75 à 85 p. 100 et celle du canola, de 60 à 70 p. 100.

Nous savons tous que la guerre internationale des subventions à l'agriculture a un effet désastreux sur notre économie agricole. Il est certain que le sort de l'agriculture, notre secteur le plus efficace et le plus productif, n'est plus entre les mains des producteurs. Un secteur agricole plus stable accroît la viabilité de nos agglomérations, grandes et petites et, par le fait même, assure un équilibre indispensable au secteur de la petite entreprise.

En Saskatchewan, des critiques prétendent que le processus est trop compliqué et trop long. Ces mêmes critiques sont avares de solutions de rechange logiques qui doivent porter sur l'ensemble du secteur agricole canadien et être justes envers tous les contribuables.

Les critiques irréfléchies et les moyens d'information qui les colportent n'aident en rien à résoudre ce problème qui concerne tous les Canadiens.

* * *

SPRINGHILL EN NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, je voudrais consigner au compte rendu la résolution suivante de la ville de Springhill, en Nouvelle-Écosse.

Attendu qu'au cours des derniers grands conflits, les habitants de la ville de Springhill ont eu le plus fort taux d'enrôlement de tout le Canada, par habitant, il est décidé que les citoyens de la ville de Springhill souscrivent au rôle que le gouvernement fédéral a décidé de jouer, afin d'appuyer l'effort de guerre des Nations Unies dans le golfe Persique; il est en outre décidé que la ville de Springhill fait des membres d'équipage des navires NCSM Protecteur, NCSM Athabaskan et NCSM Terra Nova des citoyens d'honneur de la ville.

Tous les membres du personnel civil et militaire servant à bord de ces navires recevront ainsi un certificat pour souligner l'occasion.

Springhill a certes trouvé une façon bien particulière de manifester la fierté de tous les Canadiens qui ont vivement apprécié l'excellent travail de nos forces armées dans le golfe Persique.

Article 31 du Règlement

LES JUIFS SOVIÉTIQUES

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, l'année dernière, on a permis à 183 732 juifs soviétiques de quitter l'Union soviétique pour se rendre en Israël. Au cours des deux prochaines années, on prévoit qu'un million de juifs soviétiques immigreront en Israël.

Le problème qui se pose, c'est que ce pays aura du mal à accueillir et à loger tous ces gens. En effet, de 3 300 à 7 000 logements ont été détruits durant la guerre.

Les États-Unis et la Communauté européenne apportent une aide de plus de 1,3 milliard de dollars à Israël. Pour sa part, le Canada vient en aide à la Jordanie, à l'Égypte et à l'Irak. Nous devons accorder notre aide aux juifs soviétiques.

On constate des tendances inquiétantes en Union soviétique. On voit de nouveaux exemples d'antisémitisme et d'adoption de la ligne dure. Pour combien de temps encore la porte sera-t-elle ouverte? Nous devons faire tout en notre pouvoir si nous ne voulons pas que les Canadiens aient à jamais sur la conscience le terrible sort réservé aux juifs soviétiques.

* * *

[*Français*]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Monsieur le Président, demain, partout dans le monde, les femmes s'arrêteront pour réfléchir et se réjouir de certains progrès accomplis vers l'égalité.

La Journée internationale de la femme occupe une place unique dans l'histoire de la lutte des femmes pour l'égalité. Elle a été célébrée pour la première fois en 1911 afin de commémorer une grève déclenchée par les travailleuses de l'industrie du textile, à New York, pour protester contre l'exploitation et les conditions de travail intolérables.

Au Canada, les Québécoises célèbrent la Journée internationale de la femme depuis le début des années 1970. En 1978, les autres Canadiennes se sont jointes à elles, unissant leurs voix dans la solidarité.

Monsieur le Président, notre gouvernement tient à célébrer les efforts des femmes qui se sont dévouées à la cause de l'égalité dans notre société et nous demeurons

Article 31 du Règlement

fermement engagés à favoriser la participation des femmes au processus constitutionnel et à l'avenir du Canada.

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, moins d'un an après l'échec de sa grande initiative constitutionnelle, le premier ministre a déclaré qu'il avait l'intention de reprendre la bagarre constitutionnelle à cause du Rapport Allaire. Il a affirmé que lui et son gouvernement parlaient au nom de tous les Canadiens dans les négociations visant à redéfinir et à rebâtir le Canada dans une confédération renouvelée.

Or, si le premier ministre veut agir comme porte-parole de tous les Canadiens, je l'exhorte à en obtenir le mandat, parce qu'il n'a malheureusement ni le mandat ni la crédibilité qu'il faut pour diriger d'autres pourparlers constitutionnels. De Meech à Spicer, il n'est qu'échec et mat.

Les réformistes préféreraient que le Québec fasse toujours partie du Canada. Cependant, si les buts et les aspirations des Québécois sont irréconciliables, il est clair que le Québec et le Canada doivent envisager une relation plus indépendante qui leur soit mutuellement acceptable.

Le Parti réformiste du Canada continuera à faire connaître et à promouvoir sa vision d'un nouveau Canada. Il participera aux négociations avec ouverture d'esprit et honnêteté. Le menaces, l'intimidation et l'hésitation à prendre un engagement envers le Canada qui déborde le seul cadre de l'économie ne contribueront pas à assurer l'unité du pays pendant longtemps; l'inévitable finit toujours par se produire.

* * *

LE MULTICULTURALISME

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, au cours de la fin de semaine, le ministre du Revenu national a déclaré, à une assemblée publique tenue à Scarborough, qu'il ne croyait pas au multiculturalisme. Il a ajouté que c'était une notion appelée à disparaître peu à peu.

[*Français*]

Comment peut-on croire un ministre qui affirme catégoriquement qu'il ne croit pas au multiculturalisme et surtout, comment peut-on croire qu'il saura, mais surtout qu'il voudra respecter, dans son ministère, les normes requises par cette loi? Comment faire confiance au sérieux de l'engagement de ce gouvernement lorsque dans son propre Cabinet, il y a dissension?

[*Traduction*]

Le premier ministre doit informer les Canadiens de l'orientation qu'il partage: celle du ministre du Revenu national ou celle du ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)?

Les Canadiens veulent connaître les perspectives d'avenir de leur pays. Il faut donc leur communiquer un message non équivoque. Le ministre du Revenu national doit démissionner.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANON CANADA

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Trop souvent, le secteur industriel est accusé de polluer notre environnement. Il est temps d'y regarder de plus près, car le monde est en train de changer et le secteur industriel est en train de faire la preuve que la technologie et l'environnement peuvent vivre en harmonie l'un avec l'autre.

Le mois dernier, une entreprise de Mississauga-Ouest, la société Canon Canada, a lancé sa campagne d'assainissement de l'environnement. C'est ainsi qu'elle va recueillir et recycler les cartouches de toner qui sont utilisées dans les imprimantes au laser et les photocopieuses personnelles qu'elle fabrique. On estime à 1,4 million les cartouches qui pourront être recyclées au Canada en 1991, ce qui devrait alléger le problème de l'enfouissement des déchets.

C'est une importante initiative, mais l'engagement de la société Canon ne s'arrête pas là. Pour chaque cartouche rapportée, la société va verser un dollar dans un fonds que se partageront le Fonds mondial pour la nature du Canada et la Société canadienne pour la conservation de la nature.

• (1410)

Je félicite les gens de Canon pour leur prévoyance et leur engagement à l'égard de la protection de l'environnement, ainsi que pour avoir trouvé un autre mot commençant par «r» pour aller avec «réduire», «réutiliser» et «recycler». Oui, «refaire» décrit probablement la voie de l'avenir.

* * *

[*Français*]

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, alors même qu'il parle de restreindre les dépenses du gouvernement fédéral, le premier ministre vient d'autoriser, à moins d'un an et demi des prochaines élections, le déménagement d'une trentaine de députés conservateurs dans de nouveaux bureaux.

Un seul déménagement peut atteindre 10 000 $, monsieur le Président. C'est donc dire qu'il en coûtera près de 300 000 $ à la Chambre des communes pour permettre à une trentaine de députés de jouer, non pas à la chaise musicale mais au bureau musical.

Comment le gouvernement peut-il justifier une telle dépense inutile en période de compressions budgétaires quand il vient de demander à ses propres fonctionnaires et à tous les Canadiens de se serrer la ceinture.

Je demande donc au premier ministre de donner l'exemple aux Canadiens et aux Canadiennes en reportant ces déménagements après les prochaines élections.

Ce n'est pas le bureau qui fait le député, et les caprices des députés conservateurs devraient être immédiatement rabroués par le premier ministre, le président du Conseil du Trésor et le whip du Parti conservateur.

* * *

[*Traduction*]

LE PATRIMOINE GÉOGRAPHIQUE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, on a dit que le gouvernement ne nourrissait aucun idéal pour l'avenir du Canada. Dans ses négociations et ses accords de libéralisation des échanges avec les deux pays situés au Sud de nos frontières, il a négligé de songer à notre avenir. Il n'a tenu aucun compte du nord du Canada.

Le budget, le budget des dépenses et le programme législatif du gouvernement révèlent d'une ignorance flagrante du vaste potentiel de notre pays.

Qu'est-il arrivé au rêve que caressait John Diefenbaker pour le Nord? Pourquoi les objectifs et les rêves de ceux qui ont exploré et fondé notre pays se sont-ils envolés? Pourquoi ne tient-on simplement pas compte de la possibilité de développer les ports du Nord, comme celui de Churchill? Pourquoi n'a-t-on préparé personne à gagner sa vie dans la plus grande partie de notre territoire? Pourquoi s'est-on laissé décourager par des obstacles géographiques? Pourquoi ce manque d'idéal a-t-il empêché le Canada de faire participer les peuples autochtones au développement du Nord?

Faut-il s'étonner de ce que notre pays ait tant de mal à se trouver une âme après avoir négligé la nature même de notre patrimoine géographique?

Article 31 du Règlement

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, nous célébrons demain la Journée internationale de la femme. Toutefois, les Canadiennes ont bien peu de raisons de se réjouir, surtout au Parlement.

La représentation féminine au sein du sous-comité chargé d'étudier la question de la violence faite aux femmes en dit long sur l'indifférence de ces messieurs les députés face à cette question.

Nombreux sont ceux qui accordent une priorité plus élevé à la capacité de faire éclater des lapins en petits morceaux qu'au besoin de mettre un terme au terrible carnage que causent les fusils, tout particulièrement chez les femmes d'un bout à l'autre du pays.

La discrimination et le harcèlement sexuels sévissent. Les femmes sont sous-représentées dans des comités de première importance. Nombre de comités de direction d'associations parlementaires, notamment à l'OTAN, sont en fait des clubs privés pour hommes seulement. Les affiches et les titres, celui de «président» par exemple, donnent à entendre que le milieu parlementaire est un monde d'hommes.

Dans un pays où une femme sur quatre est agressée sexuellement et 90 p. 100 des femmes sont victimes de harcèlement sexuel au travail, il est de notre devoir, en tant que parlementaires, d'unir nos efforts pour lutter contre ce fléau.

* * *

OGILVY RENAULT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il semble bien que la cupidité nourrit l'amitié.

Prenons le cas de M. Claude Fontaine. M. Fontaine est membre du conseil d'administration de Petro-Canada.

M. Claude Fontaine, est aussi associé principal du cabinet d'avocats Ogilvy Renault.

Or, le gouvernement du Canada a retenu les services du cabinet Ogilvy Renault dans le dossier de la privatisation de—je vous le donne en mille—Petro-Canada.

De plus, M. Bernard Roy, qui a été secrétaire principal du premier ministre, travaille maintenant pour Ogilvy Renault. Quelle heureuse coïncidence!

Ce n'est pas tout. Le premier ministre, avant son élection via la Iron Ore, a aussi exercé le droit chez Ogilvy Renault.

Enfin, Bernard Roy était le compagnon de chambre du premier ministre à l'université.

Il y a des choses particulièrement tenaces dans la vie: l'amitié, la cupidité, les conservateurs.

* * *

ISRAËL

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, aujourd'hui, plus de 200 étudiants venant d'un peu partout au Canada et représentant le Jewish Students' Network et NAHON sont à Ottawa pour leur journée annuelle de lobbying.

Le groupe, dirigé par Joey Felsen, Batia Tobin et Marla Silverberg, rencontre les députés de la Chambre des communes. Aujourd'hui, il demande qu'on prenne des mesures d'urgence à cause de la crise du logement à laquelle Israël fait déjà face et des dommages considérables causés par les attaques de missiles Scud.

Le gouvernement du Canada a récemment confirmé son intention d'accorder une aide humanitaire à l'Irak. Dans le même esprit, il devrait fournir une aide analogue à Israël, qui a été une victime innocente tout au long de la guerre.

Le gouvernement du Canada a toujours appuyé la cause des juifs d'Union soviétique. En tant que président du Groupe de parlementaires canadiens pour les juifs d'Union soviétique, j'exhorte, de concert avec tous les autres députés à la Chambre, le gouvernement du Canada à aider la population israélienne à reconstruire les maisons détruites par l'attaque non provoquée lancée par l'Irak et, aussi, à construire d'autres logements pour les juifs d'Union soviétique récemment arrivés en Israël.

* * *

LES PÊCHES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a publié une brochure intitulée *Le développement durable et les pêches de l'Atlantique Nord-Ouest*.

Le droit de la mer a été invoqué pour justifier la limitation des prises. On voulait éviter les crises dans le secteur des pêches en prévoyant que tous les pays devaient collaborer à la conservation et à la gestion des ressources halieutiques de la haute mer.

Le gouvernement espère que les principes du droit de la mer feront partie intégrante des stratégies des industries de la pêche dans le monde entier, afin que la surpêche destructrice finisse par être aussi rare que répréhensible.

C'est là une belle déclaration, mais elle est vide de sens car le gouvernement n'a pas encore ratifié le traité sur le droit de la mer. Si le gouvernement veut être pris au sérieux dans le domaine environnemental, il devrait enfin ratifier ce traité et éviter au Canada d'être la risée de la communauté internationale.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier, le premier ministre a nié qu'un comité privé composé de hauts fonctionnaires étudiaient à huis clos les projets de modification de la Constitution.

Niera-t-il la véracité d'un article paru en première page du *Globe and Mail* du 31 janvier sous le titre: «Des groupes de sous-ministres travaillent à un nouveau plan pour le Canada»?

Démentira-t-il également la déclaration de son propre ministre des Relations fédérales-provinciales, le sénateur Lowell Murray, qui a dit: «Nous travaillons à notre propre programme constitutionnel, au sein du gouvernement fédéral»?

Va-t-il démentir les propos de son propre ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ma collègue a commencé en disant que j'avais nié l'existence d'un comité privé. C'est faux: j'ai plutôt nié l'existence d'un comité secret.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Il n'y a pas de comité secret. On en a justement la preuve dans les articles de journaux que ma collègue a cités. Ce n'est pas secret, c'est public. . .

Mme Copps: Il s'git d'un comité privé.

M. Mulroney: . . .et c'est un travail légitime qu'accomplit le gouvernement du Canada afin de. . .

Une voix: Bravo!

Mme Marleau: C'est incroyable.

M. Mulroney: Seul un libéral pourrait vouloir que les sous-ministres ne travaillent pas. C'est dans l'intérêt du Canada que nous les faisons travailler.

Des voix: Bravo!

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, il est évident que le premier ministre n'a tiré aucune leçon de la mort de l'Accord du lac Meech.

[*Français*]

Je veux que le premier ministre nous explique à quoi le sénateur Lowell Murray réfère lorsqu'il dit que le gouvernement travaille sur un nouveau plan pour le Canada. Nous nous inquiétons qu'une fois de plus, le premier ministre travaille à huis clos et nous prépare un nouvel échec constitutionnel.

Est–ce que le premier ministre va nous informer aujourd'hui du mandat précis de ce comité? Est–ce qu'il va identifier les personnes qui y siègent? Et quand, finalement, donnera–t–il au public une vraie consultation constitutionnelle? Publiquement, pas en privé, pas en secret.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre nous a informés hier que l'opposition officielle ou les partis d'opposition disposent de neuf jours au complet, ici au Parlement, à leur choix, pour opter pour un sujet et enclencher un débat là–dessus.

C'est tout à fait normal, approprié et fort utile, dans les circonstances, que le Parti libéral, qui se préoccupe ces jours–ci semble–t–il des questions constitutionnelles, engage un débat sur la Constitution canadienne en mettant de l'avant, peut–être pour la première fois, leurs précisions et leurs idées quant à la réforme ou au renouveau du Canada. Je pense que ce serait une attitude tout à fait constructive à adopter.

En ce qui concerne le gouvernement canadien, nous avons mis en marche une série de consultations à travers le pays, par le biais du Comité spécial mixte Beaudoin–Edwards, par le biais de la Commission Spicer. Il y a des comités au niveau provincial qui font leur travail et bien sûr, il y a des fonctionnaires qui sont affectés à ce travail pour le compte du gouvernement canadien. Je pense que c'est tout à fait normal qu'il en soit ainsi. On a une responsabilité, compte tenu des développements dans d'autres provinces, en commençant par le Québec, de préparer un dossier ou une série de dossiers qui aideront, en temps opportun, les parlementaires à prendre des décisions réfléchies en faveur de l'unité du Canada.

• (1420)

[*Traduction*]

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, le chef du parti néo–démocrate disait à tort, hier soir à la télévision nationale, que le Parlement avait voté le 13 décembre sur une motion visant à élargir le mandat d'un comité parlementaire qui étudie la formule de modification. Elle a également dit, à tort, que le Parti libéral avait voté contre.

Je suis convaincue qu'à 15 heures, elle ou quelqu'un de son parti, voudra corriger cette erreur. Malheureusement, il n'y a pas eu de vote de ce genre, ni le 13 décembre ni à aucune autre date.

Voici donc ma question au premier ministre. Étant donné qu'il a mentionné les travaux du comité Beaudoin–Edwards dans sa réponse à la question précédente, accepterait–il de présenter à la Chambre, aujourd'hui, une motion visant à élargir le mandat de ce comité au–delà de la seule étude de la formule de modification? Fera–t–il preuve de leadership en présentant une telle motion aujourd'hui, afin que la démarche suivie par le Parlement soit une démarche publique et non une démarche à huis clos comme celle déjà suivie par le premier ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme ma collègue le sait, en fait, comme tout le pays le sait, j'ai toujours du temps pour le chef adjoint de l'opposition officielle, mais les querelles d'amoureux comme celle qu'elle a avec le chef du NPD devraient se régler en privé et non à la Chambre des communes.

Ma collègue dit que le comité Beaudoin–Edwards ne fait qu'étudier le processus de modification. Je dis qu'il n'y a rien de plus important. Ce n'est pas juste de rabaisser ce qu'il fait en disant que ce n'est qu'une simple étude du processus de modification.

Ma collègue mentionne les difficultés que nous avons eues avec l'Accord du lac Meech; rien n'est plus vrai. J'étais heureux, alors, d'avoir son appui et celui de son chef de l'époque, M. Turner, ainsi que l'appui du NPD. Nous avons pu, à deux reprises, en 1987 et en 1990, obtenir la signature des 10 premiers ministres provinciaux confirmant leur acceptation des principes contenus dans l'accord du lac Meech.

Mme Copps: Allez–vous élargir le mandat du comité?

M. Mulroney: Nous avons pu obtenir ces signatures et donc l'unanimité pour la première fois dans l'histoire constitutionnelle du Canada. Nous avons eu l'unanimité, mais nous avons eu ensuite des problèmes avec la ratification par une assemblée provinciale. Je le reconnais. Je reconnais aussi que sa non–ratification a amené de sé–

rieuses difficultés, mais ce n'est pas notre premier échec constitutionnel.

En 1982, la Constitution a été rapatriée sans l'accord du Québec et cela aussi a amené de très sérieuses difficultés que notre gouvernement et le Parlement essaient d'éviter.

M. le Président: Je voudrais faire remarquer que l'opposition s'efforce de poser des questions courtes. Je souhaiterais que les deux côtés de la Chambre y pensent.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Roy Maclaren (Etobicoke–Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Le gouvernement n'a pas été franc avec les Canadiens en ce qui concerne l'enjeu des négociations commerciales entre le Canada, les États–Unis et le Mexique. Il dit qu'il veut conclure un seul accord général et non deux ou trois accords distincts.

Que comportera cet accord unique? L'énergie est incluse dans l'accord de libre–échange actuel entre le Canada et les États–Unis. Cependant, les Mexicains et les Américains disent qu'elle sera exclue d'un accord trilatéral. Comment le gouvernement peut–il négocier un seul accord général si le Canada dit que l'énergie en fera partie et si le Mexique dit le contraire.

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député a dû dépenser beaucoup d'énergie pour poser une question pareille.

Le Canada n'a pas dit que l'énergie ou quoi que ce soit serait exclue des négociations proposées entre le Canada, les États–Unis et le Mexique. Les négociations n'auront pas lieu tant que le Congrès des États–Unis n'aura pas autorisé l'exécutif à prendre «la voie rapide», comme le président Bush le lui a demandé. Elles ne pourront donc pas commencer avant la fin de mai ou le début de juin.

Le Mexique n'a pas dit si l'énergie serait incluse ou exclue. Nous savons tous, cependant, que les Mexicains sont très sensibles à la question de la propriété du pétrole. Ils excluent toute discussion à ce sujet parce que leur constitution le leur interdit. Nous n'avons évidemment pas l'intention de discuter de la constitution du Mexique.

L'hon. Roy Maclaren (Etobicoke–Nord): Monsieur le Président, le ministre continue d'embrouiller les discussions et les Canadiens ne savent pas plus après sa réponse que ce qu'ils savaient, il y a cinq minutes.

Hier, le ministre de l'Énergie a déclaré qu'il faudrait supprimer ce qui reste des restrictions à l'investissement étranger dans l'industrie énergétique. Le ministre du Commerce extérieur dit souvent qu'il n'est pas nécessaire de renégocier l'accord de libre–échange entre le Canada et les États–Unis. Les Mexicains prétendent que l'énergie n'entre pas dans les négociations. Le Canada déclare maintenant qu'il faudrait renégocier les dispositions sur l'énergie du chapitre 19 de l'Accord de libre–échange.

Le ministre du Commerce extérieur pourrait–il dire une fois pour toutes ce que le Canada cherche à obtenir dans ces négociations? Ces dernières portent–elles ou non sur l'énergie?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, toutes les questions pertinentes seront discutées. Nous ne saurons si le Canada, les États–Unis et le Mexique sont d'accord sur un aspect particulier d'une question que lorsque cette question sera soulevée. Nous accepterons tout ce qui sera conforme aux intérêts nationaux du Canada et nous refuserons tout ce qui ne le sera pas.

En ce qui concerne les investissements, je suis heureux d'annoncer qu'ils ont beaucoup augmenté au Canada par suite de l'accord de libre–échange entre le Canada et les États–Unis, et nous croyons qu'ils augmenteront davantage par suite d'un accord de libre–échange nord–américain.

Je suis heureux de voir que mon collègue est d'accord avec moi sur l'importance des investissements étrangers pour le Canada. Ils créent des emplois, et notre attitude à leur égard nous a permis de remettre le Canada sur pied.

* * *

[*Français*]

LA FISCALITÉ

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, le ministre des Finances a dit qu'on a besoin de la déduction des frais de représentation des entreprises, et je cite le ministre: «Nous avons un régime fiscal au

Canada que nous devons conserver concurrentiel par rapport à celui des autres pays, par exemple, celui des États-Unis.»

Le premier ministre est-il d'accord avec cette justification absurde? Est-ce qu'il faut sabrer dans l'assurance-maladie pour que les gens d'affaires continuent de bien manger, pendant que les listes d'attente dans les hôpitaux deviennent de plus en plus longues?

Des voix: Bravo, bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je félicite également l'honorable député. Je pense que le ministre des Finances, hier, parlait des abris fiscaux. Je pense que c'étaient là des réponses qu'il avait données à des questions se rapportant à ce sujet. Effectivement, le gouvernement canadien avait éliminé un nombre imposant d'abris fiscaux dont l'utilisation antérieure avait pour effet de fausser le sens de l'équité du système fiscal canadien, et de le transformer en un outil national plus équitable, surtout en faveur des moins bien nantis dans notre société. C'était l'objectif de la réforme fiscale, et il a cité un grand nombre d'exemples qui effectivement vont exactement dans le sens inverse du point soulevé par mon honorable ami de Winnipeg.

• (1430)

[*Traduction*]

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, si le premier ministre consultait le compte rendu d'hier, il saurait que la question qui a été soulevée concernait la déduction fiscale pour frais de représentation accordée aux entreprises. Le ministre des Finances l'a justifiée en disant que nous devions emboîter le pas aux Américains en cette matière, comme nous avons dû le faire dans bien d'autres cas. Il semble que la seule différence que puisse avoir notre régime fiscal est d'être plus dégressif que le leur, en raison de nos mesures comme la TPS, mais non plus progressif.

Je demande au premier ministre qu'il confirme que cela constitue la première conséquence de l'accord de libre-échange. De plus, je voudrais qu'il nous dise pourquoi, comme on vient de l'apprendre non sans un certain dégoût, 42 directeurs généraux ont reçu une augmentation de 4,2 p. 100 un jour avant que le gouvernement annonce le plafonnement à 3 p. 100 des augmentations salariales des fonctionnaires. Pourquoi? Comment le premier ministre justifie-t-il pareille augmentation tandis qu'il prétend demander à tous de faire leur juste part?

L'hon. Gilles Loiselle président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je pense que le député s'énerve pour rien. Son renseignement ne manque pas d'intérêt, mais il est sans fondement.

Je voudrais rappeler au député que pour l'année civile 1990, une commission indépendante a recommandé, il y a quelques mois, d'accorder aux directeurs des sociétés d'État des augmentations supérieures à 6 p. 100. Nous avons analysé la situation et avons décidé de leur accorder, pour l'an dernier, 1990, et non pour l'an prochain, la même augmentation qu'aux sous-ministres, soit 4,2 p. 100. Pour les trois années suivantes, toutefois, je puis assurer au député que les directeurs généraux de ces sociétés toucheront de 3 p. 100, comme tout le monde.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, les 1 400 cheminots de ma circonscription qui viennent d'apprendre qu'ils seront mis à pied pendant trois mois cet été en raison de la réduction des revenus du CN seront très impressionnés de savoir que les dirigeants du CN ont réussi à obtenir une augmentation de traitement de 4,2 p. 100 alors qu'eux seront mis à pied.

Je reviens au premier ministre. J'ai posé la question au ministre des Finances, mais puisqu'il a refusé de répondre, je demande au premier ministre s'il peut nous dire, au nom du gouvernement, pourquoi on n'a pas demandé au Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national et à toutes les entreprises qu'il représente de contribuer, ne serait-ce que d'un seul sou, à la réduction du déficit? Quelle est la réponse? Est-ce parce qu'ils versent beaucoup dans la caisse du Parti conservateur?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député sait que puisque nous avons mis fin aux échappatoires fiscales. . .

M. Blaikie: Vous n'avez mis fin à aucune échappatoire.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je suis convaincu que les députés voudront écouter la réponse du très honorable premier ministre.

M. Mulroney: Puisque nous avons mis fin aux échappatoires fiscales, il y a, comme le ministre l'a fait remarquer, des milliers d'entreprises qui paient aujourd'hui de l'impôt sur le revenu au Canada ou en paient plus alors qu'auparavant elles n'en avaient jamais payé ou en payaient peu. Ainsi, les banques à charte, les compagnies d'assurances et d'autres entreprises, qui pouvaient profiter de différents allégements fiscaux, ne peuvent plus le

faire. Pour la première fois depuis bien longtemps, depuis peut-être des décennies, elles paient leur juste part d'impôt sur le revenu.

Le député est scandalisé par certains chiffres qu'il mentionne. Quelqu'un m'a montré—et je communiquerai le document au député—des statistiques sur un groupe d'employés de l'un des syndicats de la fonction publique—parce que les syndicats ont aussi des employés—,qui ont fait la grève pendant un mois, il y a quelques mois, pour obtenir une augmentation de salaire de 5 p. 100. La direction du syndicat a déclaré que c'était trop et qu'il leur fallait se contenter de 3 p. 100.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

En réponse à la question de la députée de Hamilton-Est, le premier ministre a confirmé aujourd'hui l'existence d'un comité de hauts fonctionnaires qui se penchent sur la question du fédéralisme renouvelé.

Le premier ministre aurait-il l'obligeance de répondre complètement à la question de la députée de Hamilton-Est?

Une voix: C'est secret.

M. Tobin: En effet, c'est un comité qui siège à huis clos et qui fait rapport au premier ministre.

Le premier ministre pourrait-il nous dire aujourd'hui quand ce comité lui remettra son rapport et si son rapport ainsi que ses recommandations seront rendus publics pour que la population puisse vraiment participer au processus d'établissement de la Constitution cette fois-ci?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous traversons actuellement une nouvelle phase en quelque sorte. Les attentes sont de moins en moins grandes. Quand mon collègue a posé cette question la première fois, il y a deux jours, il a parlé d'un comité secret, qui est devenu plus tard un comité privé, et maintenant il fait allusion à un comité de hauts fonctionnaires. Il nous a parlé aujourd'hui d'un comité supérieur composé de sous-ministres. Ce genre de comité existe et, d'ailleurs, il y a probablement de nombreux comités de sous-ministres qui s'occupent de différentes choses au sein du gouvernement du Canada. Du moins, je l'espère.

Mme Clancy: Voulez-vous dire que vous n'en savez rien? Vous feriez bien de vous renseigner.

M. Mulroney: On n'est jamais sûr de rien, Mary.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Si, comme mon collègue le laisse entendre, les fonctionnaires de l'État n'avaient pas le droit de se réunir pour faire part de leur point de vue au gouvernement, leur situation ne serait pas rose. Normalement, les hauts fonctionnaires du gouvernement ont le droit, conformément aux instructions de leur ministre respectif, de se réunir loin des caméras de la télévision pour lui fournir des conseils qui seront acceptés ou rejetés. C'est au ministre qu'il incombe d'accepter les critiques ou de les réfuter devant la Chambre des communes. C'est tout à fait dans l'ordre des choses.

Je ne crois pas que mon collègue devrait se scandaliser de l'existence de nombreux comités supérieurs de sous-ministres qui se penchent sur les différentes facettes des problèmes de l'heure au Canada. C'est tout à fait normal et prudent d'agir ainsi et de fonctionner comme ils l'ont toujours fait depuis 123 ans, en transmettant, après s'être réunis, leurs conseils à leur ministre qui accepte ensuite les critiques à la Chambre des communes.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, les Canadiens ne s'offusquent pas du fait que les sous-ministres se rencontrent, ni de ce qu'ils font, ni du fait qu'ils conseillent le premier ministre.

Par contre, ce qui les offusque, c'est qu'alors que le premier ministre leur dit que, cette fois-ci, ils auront leur mot à dire dans le processus de consultation publique, soit la Commission Spicer, une autre commission déguisée se réunit à huis clos, en privé et dans le secret, tandis que rien n'a été prévu pour les faire participer. Voilà ce qui les indigne.

Le premier ministre pourrait-il, aujourd'hui, assurer formellement aux Canadiens que, cette fois-ci, ils auront leur mot à dire, et que, pour changer un peu, il partagera avec eux les recommandations de son comité, le plan secret du gouvernement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, permettez-moi d'abord d'assurer à mon collègue que le peuple et les députés auront amplement l'occasion de participer non seulement à l'élaboration des dispositions constitutionnelles sur le plan de la

procédure et à la Commission Spicer, mais ils pourront aussi participer de bien d'autres façons.

Mon collègue a toutefois soulevé un point intéressant, et c'est toujours ainsi lorsqu'on touche à l'aspect du secret. Il me demande si je suis prêt à ouvrir toutes grandes les portes sur les réunions de ces fonctionnaires et à exposer ces derniers aux caméras de télévision. Je lui réponds que oui, si le caucus libéral est prêt à nous ouvrir ses portes lorsqu'on y discute de la Constitution.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Le projet de libre-échange Canada-Mexique aura des répercussions environnementales énormes. Dans l'Entente Canada—États-Unis, le ministre a banalisé l'environnement. Il ne doit pas répéter la même erreur. Monsieur le Président, ma question est celle-ci: Le ministre peut-il nous assurer qu'il insistera sur les mêmes normes, les mêmes exigences, les mêmes standards environnementaux pour les industries mexicaines que ceux que l'on voudra ou que l'on prétend vouloir adopter pour les industries canadiennes?

• (1440)

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député oublie que ce sont des négociations différentes avec les États-Unis. Les négociations canado-américaines ont débouché sur le brillant accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, accord qui a eu tant de retombées au Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Pourquoi ne lisez-vous pas le rapport de la Canada West Foundation ou de la Banque Royale? Les députés de l'opposition ne lisent pas.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je suis certain que les députés aimeraient que le ministre finisse sa réponse.

M. Crosbie: En même temps, monsieur le Président, le premier ministre a mené des négociations sur les questions écologiques, d'où l'entente sur la protection de l'environnement entre nos deux pays.

À l'heure actuelle, nous avons un protocole d'entente avec le Mexique sur l'écologie. Si j'ai le temps, je vais faire quelques recherches et transmettre des renseignements supplémentaires au député.

S'il est nécessaire de négocier un traité sur l'environnement entre le Canada et le Mexique, nous entreprendrons des négociations distinctes avec autant de succès que le premier ministre a eu avec le président Bush des États-Unis.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, le ministre parle de lecture. Manifestement, il n'a pas lu le Plan vert.

En l'absence du ministre de l'Environnement qui, à l'occasion, pense à ses responsabilités ministérielles, je pose ma question au premier ministre.

D'après le Plan vert, le gouvernement fédéral exige une évaluation des répercussions écologiques de tout projet sur lequel le Cabinet doit se prononcer. Une déclaration publique sur les répercussions écologiques de nouvelles politiques doit être faite quand la décision du Cabinet est annoncée.

Le Mexique a dévoilé son initiative. Voici la question: Le premier ministre va-t-il forcer son collègue plutôt exubérant et antique à entrer en scène? Le gouvernement a-t-il évalué les répercussions écologiques, comme le prescrit le Plan vert? Le premier ministre va-t-il déposer un rapport sur ces répercussions, comme son devoir l'exige?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, si l'interprétation que le député fait de la loi est correcte, nous avons un gros problème: nous négocions les questions commerciales relatives au GATT avec 102 pays, mais nous n'avons pas fait leur évaluation écologique.

Je crains que le député n'en finisse de nous critiquer à ce sujet. Il s'agit d'une négociation commerciale. Si nous avons besoin d'une négociation environnementale, nous allons le faire avec beaucoup plus de succès que le prédécesseur du député.

Questions orales

L'ÉQUITÉ SALARIALE

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, pendant un débat télévisé d'un bout à l'autre du pays au cours des dernières élections fédérales, le premier ministre a promis qu'il avait déjà prévu l'argent nécessaire pour assurer l'équité salariale pour les femmes dans la fonction publique.

Après ce que nous avons entendu dans le budget la semaine dernière, je voudrais demander au premier ministre si, en dépit des avertissements contenus dans le budget, il a l'intention de tenir la promesse faite aux femmes de la fonction publique. Va-t-il oui ou non tenir la promesse qu'il a faite aux Canadiennes?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Oui, monsieur le Président, je peux renouveler sans hésitation la promesse du gouvernement d'assurer l'équité salariale.

Comme vous le savez, nous avons accompli quelque chose que les gouvernements antérieurs n'avaient pas fait. Nous avons opté pour une série de mesures très généreuses, honnêtes et équitables. On le conteste. Nous verrons ce qu'il en est, mais c'est plus que ce que les libéraux ont accompli au cours de je ne sais combien d'années ou de décennies au pouvoir.

Nous nous sommes engagés à le faire. Nous avons prévu dans le budget l'argent nécessaire pour le réaliser, et je peux garantir que nous continuerons à aller dans ce sens. C'est la seule voie à suivre de toutes façons.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, nous avons appris aujourd'hui que des amis du gouvernement, des personnes qu'il a nommées, obtiennent des augmentations s'élevant à des dizaines de milliers de dollars alors qu'on dit aux femmes de la fonction publique, qui sont au bas de l'échelle dans le système économique de notre pays, qu'elles auront une augmentation de 3 p. 100, sinon on perdra des milliers d'emplois.

Une voix: Et on perdra des milliers d'emplois.

Mme Black: Le premier ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il ne va pas aggraver cette injustice faite aux femmes de la fonction publique? Va-t-il nous assurer que les pertes d'emplois ne seront pas des postes occupés par des femmes au bas de l'échelle? Va-t-il nous assurer que les femmes obtiendront l'équité salariale et seront enfin traités équitablement par le gouvernement?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Je me contenterai de répéter que le gouvernement a non seulement parlé de ces questions, mais qu'il a pris des mesures. Je voudrais rappeler qu'une des questions centrales dont nous devons nous inquiéter est le fait que nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas laisser les femmes apporter leur pleine contribution non seulement dans la fonction publique, mais dans toute la société. Je peux assurer à la députée que les gestionnaires seront jugés d'après leur capacité de traiter ces questions très importantes. Nous sommes bien résolus à établir l'équité salariale et, au cours des mois à venir, on pourra juger de notre bonne foi.

Mme Mary Clancy (Halifax): De belles paroles! Il y a environ sept ans, le premier ministre promettait, sur les ondes d'un réseau national de télévision, que son gouvernement assurerait l'égalité économique aux Canadiennes. De nos jours, les femmes gagnent toujours 67 c. pour chaque dollar que touchent les hommes.

J'aimerais que le premier ministre nous dise ce qu'il a fait de cet engagement. Est-il satisfait de ces statistiques? Quand tiendra-t-il sa promesse et prendra-t-il des mesures pour réellement améliorer la situation économique des Canadiennes?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, cela m'irrite toujours quand un député ne trouve qu'à critiquer et n'a rien de positif à dire au sujet de la condition des femmes au Canada. Ma collègue sait sûrement que 900 000 femmes de plus travaillent dans notre pays et que le nombre de femmes occupant des postes de direction, de gestion et des emplois spécialisés a augmenté de 77 p. 100. En réalité, le nombre de femmes qui assument de telles fonctions a plus que doublé. Les femmes représentent aujourd'hui cinquante pour cent des étudiants qui fréquentent nos collèges et nos universités.

Grâce aux initiatives financières de notre gouvernement, car effectivement nous avons pris des mesures en ce sens, la situation des femmes s'améliore. Nous devrions encourager les jeunes Canadiennes à profiter des occasions que leur offre le marché du travail.

Mme Mary Clancy (Halifax): Ces avantages existent peut-être ailleurs, monsieur le Président, mais sûrement pas dans la fonction publique du Canada, à moins que la ministre ou son premier ministre n'ait pas pris connaissance d'un rapport intitulé «Au-delà des apparences». Ce rapport nous apprend que, dans la fonction publique, les femmes sont quotidiennement et constamment victi

mes de discrimination institutionelle. Il n'y a pas de plafonnement salarial pour les hommes.

Je m'excuse si je suis encore négative, mais le premier ministre peut-il nous dire quand il prendra des mesures significatives pour respecter son engagement et mettre un terme à la discrimination qui existe dans la fonction publique du Canada envers les femmes?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je remercie la députée de m'avoir posé cette question très importante. Je sais qu'elle s'intéresse vivement à la promotion de la femme, elle sera donc heureuse d'apprendre que le jour où j'ai prêté serment en tant que premier ministre, trois femmes seulement occupaient des postes de sous-ministre au Canada. Aujourd'hui, il y en a 21. Seulement deux femmes assumaient les fonctions d'ambassadrice; aujourd'hui, il y en a 16. Seulement 37 femmes faisaient carrière dans la magistrature fédérale; aujourd'hui, il y en a 79. En six ans, après 16 années d'administration libérale, le nombre de femmes nommées à des agences, à des conseils et à des commissions, aux postes les plus importants faisant l'objet de nominations par décret du gouvernement du Canada, ce nombre, dis-je, a augmenté de 107 p. 100.

• (1450)

Des voix: Bravo!

* * *

LA CULTURE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Dans le cadre des pourparlers devant aboutir à un accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, monsieur le Président, la culture de notre pays sera de nouveau prise à partie.

Carla Hills, la négociatrice américaine, a donné aux membres du Congrès des États-Unis l'assurance que cette fois-ci les secteurs culturels de notre pays ne seraient pas épargnés, et que les nogociateurs américains avaient commis une grave erreur en accordant à nos secteurs culturels une exonération.

Le ministre du Commerce extérieur pourrait-il donner aux Canadiens l'assurance qu'au cours de toute négociation à venir en matière de libre-échange, il s'efforcera de renforcer nos secteurs culturels au lieu de les affaiblir, comme le voudrait Carla Hills, la négociatrice américaine?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, les députés savent déjà, à en juger d'après les dispositions de l'accord de libre-échange Canada-États-Unis, que le gouvernement est tout à fait capable de défendre la culture canadienne et nos organismes culturels.

En l'occurrence, M^me^ Hill ne faisait qu'exprimer les regrets du gouvernement américain d'avoir échoué en ce qui concerne nos secteurs culturels lors des négociations ayant abouti à l'accord de libre-échange Canada-États-Unis.

Je puis donner à la députée l'assurance que les Mexicains n'ont manifesté aucun désir de s'attaquer à notre culture, et qu'aussi longtemps que je serai ministre du Commerce extérieur, elle peut compter que notre culture sera préservée.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Comme notre bière est plus en sécurité que notre culture et comme nous nous sommes fait étrangler avec l'article 2005, que le ministre ne vienne pas me dire dans quel état se trouve notre culture, compte tenu de ce qu'il vient de dire. Vu les prétendues garanties culturelles que nous a fournies le gouvernement, garanties que le ministre connaît pertinemment, nos créateurs, nos cinéastes, nos revues, nos journaux et nos éditeurs sont en péril.

Comme apparemment il ne veut pas laisser le ministre de la Culture s'en charger, je demanderais au premier ministre. . .

M. le Président: La députée pourrait peut-être poser sa question.

Mme Finestone: Monsieur le Président, j'aimerais demander au premier ministre de songer sérieusement à rétablir une saine politique de distribution de films, de remettre en vigueur les subventions postales pour nos livres et revues, et d'appliquer avec vigueur le contrôle canadien de la fameuse politique Baie Comeau du ministre. Ou alors, serait-ce qu'il aurait besoin de l'autorisation de Carla Hills?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, je peux rassurer mon honorable collègue que la responsabilité du gouvernement envers les industries culturelles en général et celle qu'elle a nommée en particulier, est prise très au sérieux, et que les politiques ont été mises de l'avant et que, par rapport au régime libéral précédent, les industries culturelles au Canada actuellement se développent avec beaucoup plus d'intérêt et beaucoup plus d'importance, monsieur le Président.

Des voix: Bravo, bravo!

* * *

[*Traduction*]

LES EXPORTATIONS D'ARMES

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Ma question s'adresse à la ministre de la Justice.

Confirmera-t-elle qu'un consortium de sociétés, incluant General Motors du Canada et Diemaco, a récemment conclu un contrat d'exportation de véhicules blindés légers? La Chambre a vu ce type de véhicule à l'oeuvre pendant la crise d'Oka. Ils sont surmontés de

mitrailleuses. Il s'agit d'un contrat de plusieurs centaines de millions de dollars avec l'Arabie saoudite.
Nous devrions confirmer que le contrat semble contrevenir à la loi canadienne.

Le gouvernement songe-t-il à modifier le *Code criminel du Canada* et la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation* pour faire approuver le contrat?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à la Chambre le 20 décembre, je crois que, en réponse à une question du député de Kitchener, où est établie la société Diemaco, le gouvernement songe effectivement à une telle modification. Diemaco est un fabricant d'armes automatiques dont l'activité est entravée par un point de détail dans le *Code criminel*. Elle compte environ 500 employés à Kitchener, et pour que cette entreprise continue à fonctionner et à approvisionner les Forces armées canadiennes en armes automatiques, elle doit pouvoir conclure des contrats avec d'autres clients à l'étranger qui répondent aux critères rigoureux que le ministère des Affaires extérieures impose en la matière.

Une telle modification est donc à l'étude depuis quelque temps, comme je l'ai expliqué le 20 décembre à la Chambre.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre à ce sujet. Son secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Clark, a déclaré l'autre jour: «S'il y a une priorité, une leçon que le monde doit tirer de cette guerre, c'est qu'un commerce des armes sans restriction dans cette région, le Moyen-Orient, n'est plus acceptable et constitue une menace pour la sécurité de tous les membres des Nations Unies.» Je pourrais également citer sa lettre à M. Pérez de Cuellar au sujet des ventes d'armes.

Je voudrais donc demander au premier ministre si le moment lui paraît bien choisi pour que le Canada fasse une vente d'armes sans précédent au Moyen-Orient et, en fait, pour modifier nos lois actuelles en matière de contrôle et d'exportation des armes à feu pour faire cette vente?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il y a armes et armes. Il est question d'armes automatiques, c'est-à-dire de fusils et d'autres armes légères de ce genre, de mitrailleuses et d'autres armements du genre dont les armées, les forces policières et les autorités civiles doivent disposer si elles veulent être en mesure de maintenir l'ordre même à l'intérieur de leur propre pays. Il n'est pas question d'autres armements de guerre offensifs ou horribles.

Si les députés examinent le rapport que j'ai déposé hier au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ils verront que les exportations canadiennes d'armes ne sont pas énormes et que le Canada impose un système rigoureux de mesures de contrôle. Je puis assurer aux députés que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures surveille très attentivement cette question.

* * *

LE MOYEN-ORIENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. À la lumière de la déclaration faite hier soir par le président Bush et dans laquelle il a présenté un programme concernant le Moyen-Orient ainsi que souligné la nécessité de mettre fin au conflit israélo-arabe, je veux demander au premier ministre s'il est d'accord avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui a dit hier soir, en Jordanie, que l'OLP devait jouer un rôle important dans toute négociation en vue de régler ce conflit.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous étions très heureux de la déclaration faite par le président Bush hier soir parce que, à bien des égards, elle appuyait très nettement ce que nous avons dit dans une lettre envoyée à M. Perez de Cuellar, et encore une fois le 4 mars dernier, au sujet de la position du gouvernement du Canada.

Si on lit en entier les remarques faites hier par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, on constate qu'il a été très prudent étant donné la nature délicate de cette question. Il a dit que les Palestiniens doivent évidemment être représentés et que ce sont eux qui sont le mieux placés pour choisir leur représentant. Il a ensuite ajouté: «Pour ce qui est de l'OLP, je crois que cette guerre a miné son autorité.» Je crois personnellement que l'autorité de. . .

M. le Président: J'espère que les députés se souviendront qu'on a invoqué le Règlement hier pour dire que beaucoup de députés n'arrivaient pas à avoir la parole durant la période des questions. Il ne nous reste que quelques minutes. Je sais que les députés souhaiteraient que le premier ministre termine sa réponse le plus rapi

dement possible afin que je puisse donner la parole à un autre député.

M. Mulroney: Merci, monsieur le Président. Il va de soi que pour en arriver à une solution durable à ce conflit, il faudra qu'il y ait des discussions entre Israël et les Palestiniens, d'une part, et entre Israël et ses voisins arabes, d'autre part. Comme je l'ai déjà dit, c'est le peuple palestinien qui choisira les leaders et les organisations qui le représenteront dans ces discussions.

• (1500)

Cependant, je dois dire au nom du gouvernement que quiconque a examiné la position de la direction actuelle de l'OLP, particulièrement son appui envers Saddam Hussein et la joie qu'elle a manifesté chaque fois qu'un missile Scud frappait Israël, ne peut faire autrement que conclure que les actions de l'OLP et de son chef, M. Arafat les ont discrédités considérablement.

Nous avons clairement exprimé notre mécontentement à l'égard de la position et des déclarations de l'OLP concernant la crise du Golfe lors des rencontres officielles que nous avons eues ces derniers mois. Nous reconnaissons que les Palestiniens ont un rôle important à jouer dans le choix de leurs dirigeants, mais notre enthousiasme pour la direction actuelle de l'OLP est nul.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, je ne veux pas savoir si le premier ministre ou le gouvernement est enthousiaste.

Je veux savoir s'il est d'avis, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a dit hier, que l'OLP doit jouer un rôle dans la négociation d'un règlement.

C'est une question très importante qui est soulevée en ce moment critique où l'on essaie de rétablir la paix au Moyen–Orient.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je viens de donner une réponse au nom du gouvernement du Canada. . .

M. Simmons: Non, ce n'est pas vrai.

Une voix: C'est une question importante.

M. Simmons: Expliquez cela à Joe.

M. le Président: Le premier ministre a la parole.

M. Mulroney: Si mon collègue examine ma réponse, il verra que les principes que j'ai exposés ne vont absolument pas à l'encontre des remarques faites par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

C'est la position que le gouvernement du Canada avait dès le départ, et c'est la position qu'il a encore aujourd'hui.

Tous les parlementaires, tant ceux qui ont appuyé le déploiement des troupes dans le Golfe que ceux qui s'y sont opposés, seront d'accord avec moi pour dire que l'organisation qui prétend représenter les Palestiniens s'est discréditée par ses propres actes au cours des dernières semaines.

Je dis à mon collègue que c'est là la position du gouvernement du Canada. Nous voulons la paix, une paix durable. Toute solution de paix doit assurer la sécurité d'Israël et tenir compte aussi des droits légitimes des Palestiniens. C'est la seule façon d'obtenir une paix durable, et le Canada s'est engagé à respecter ces conditions.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS TENUS PAR LE CHEF DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. David Dingwall (Cape Breton—Richmond–Est): Monsieur le Président, je vous ai avisé plus tôt aujourd'hui de mon intention de soulever la question de privilège au sujet d'observations formulées par l'honorable chef du Nouveau Parti démocratique qui, selon nous, a donné, hier soir à la télévision, une fausse idée des délibérations qui ont eu lieu à la Chambre au sujet de la motion nº 25.

Il peut arriver que l'on commette des erreurs, mais le. .

M. le Président: La question de privilège du député de Cape Breton—Richmond–Est concerne le chef du Nouveau Parti démocratique.

En tant que parlementaire d'expérience, il sait très bien, à l'instar d'autres députés, que nous essayons généralement de faire en sorte que les deux parties en cause soient présentes dans un cas de ce genre.

Le député de Kamloops pourrait–il me préciser s'il veut poursuivre le débat maintenant ou s'il préfère qu'on reporte à une date ultérieure l'étude de cette question, afin que l'honorable chef du Nouveau Parti démocratique

puisse être présent? J'invite le député de Kamloops à me répondre.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je tiens à dire que j'ai été quelque peu déçu que mon collègue, le leader parlementaire du Parti libéral, n'ait pas eu la courtoisie de nous informer. . .

M. le Président: Je sais que le député de Kamloops me pardonnera si je lui dis que je ne veux pas commencer un débat à ce stade-ci. Pour le moment, la présidence voudrait connaître le point de vue du Nouveau Parti démocratique sur cette question.

M. Riis: Monsieur le Président, nous croyons tout simplement qu'il faut procéder comme d'habitude, dans des cas semblables, c'est-à-dire soulever la question et en débattre lorsque les députés en cause seront présents.

Le chef du Nouveau Parti démocratique sera à la Chambre lundi. Nous pourrons peut-être nous pencher à nouveau sur la question à ce moment-là.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je m'en remettrai à votre avis et à votre décision. Il est manifeste qu'on a dénaturé les faits. Je suis persuadé que, si on lui en donne l'occasion, le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique en profitera pour simplement présenter des excuses.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, des excuses? Tout ce que je peux dire, c'est que la tradition veut qu'on attende qu'un député soit présent pour soulever une question qui le touche. De plus, on doit normalement avoir la courtoisie d'aviser cette personne à l'avance.

C'est ce que nous faisons toujours. C'est une traditon dans cette enceinte. Je suis quelque peu déçu que mon collègue n'en ait rien fait.

M. le Président: Je tiens à signaler que le député de Cape Breton—Richmond-Est s'est dit tout à fait prêt à suivre la procédure établie.

J'en déduis donc qu'il soulèvera à nouveau cette question lundi.

M. Dingwall: Monsieur le Président, nous avons tout à fait l'intention de nous plier aux voeux de la présidence dans cette affaire et nous sommes prêts à collaborer de toutes les façons possibles pour donner à nos collègues de gauche la possibilité de présenter toutes leurs excuses, au besoin.

M. le Président: J'ai hâte à lundi.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. David Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre étant absent, je demande au secrétaire parlementaire quels travaux sont prévus pour demain et la semaine prochaine.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, notre intention serait de terminer aujourd'hui l'étape de la deuxième lecture en ce qui concerne le projet de loi sur l'agriculture dont la Chambre est saisie. Si elle n'est pas terminée ce soir, nous espérons qu'elle le sera demain, de même que le projet de loi C-91.

Nous prévoyons pour le moment réserver la journée de lundi à l'opposition. Nous poursuivons nos discussions avec les leaders des autres partis, et nous en communiquerons les résultats à tous les députés.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je m'adresse moi aussi au secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre. Il sait que la semaine dernière à la Chambre, j'ai demandé quand le gouvernement présenterait une mesure législative sur l'avantage fiscal pour les contribuables des régions éloignées.

J'ai vérifié ensuite auprès de notre leader à la Chambre, et il n'entre pas dans le programme législatif du gouvernement de présenter cette mesure dans les deux prochaines semaines.

J'apprends d'autre part que le Sénat prend congé. J'aimerais savoir quels sont les plans du gouvernement, car les gens du Nord veulent remplir leur déclaration d'impôt. La Chambre n'a pas adopté de loi les concernant. Même s'ils font leur déclaration d'impôt sur le revenu, le gouvernement ne pourra pas leur faire de remboursement.

Nous avons repris la session il y a deux semaines. Le ministre des Finances a communiqué le texte législatif à la presse avant la reprise. Pourquoi cette mesure n'a-t-elle pas été présentée et prise en considération? Pourquoi n'en a-t-on rien fait avant que le Sénat ne reparte en congé?

M. Cooper: Monsieur le Président, je remercie le député de soulever cette importante question qui me tient, évidemment, très à coeur.

S'il laisse entendre par cette instance que l'adoption de ce projet de loi se ferait rapidement, je vais m'empresser de le signaler au ministre des Finances.

Nous pourrions peut-être en venir à une décision très rapide et secourir les gens du Nord ainsi que des centres isolés.

M. Murphy: Je veux simplement rassurer le secrétaire parlementaire sur ce point. C'est ce que nous avons dit explicitement au ministre des Finances il y a des semaines, et nous l'avons répété clairement à la Chambre la semaine dernière. C'est le gouvernement qui me semble retarder les choses.

M. Cooper: Monsieur le Président, je remercie le député de confirmer que la mesure serait adoptée rapidement. Je vais en parler avec le ministre des Finances et transmettre l'information à la Chambre le plus tôt possible.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE 1991-1992 PORTANT POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 6 mars, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-97, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des finances.

M. le Président: Comme il est 15 heures, et conformément aux ordres adoptés le mardi 5 mars et le mercredi 6 mars 1991, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi C-97, Loi portant pouvoir d'emprunt.

Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote No 392*)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Blackburn (Jonquière)
Blais	Bosley
Bouchard (Roberval)	Bourgault
Boyer	Brightwell
Browes	Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Champagne (Champlain)	Clark (Brandon—Souris)
Clifford	Collins
Cook	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Crosbie (St. John's West)	Crosby (Halifax West)
Danis	Darling
DeBlois	Della Noce
Desjardins	Domm
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hockin
Hogue	Holtmann
Hudon	Hughes
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Jourdenais	Kempling
Koury	Langlois
Larrivée	Layton
Littlechild	Loiselle
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Masse	Mayer
Mazankowski	McCreath
McDermid	McLean
Moore	Mulroney
Nicholson	Oberle
Plourde	Porter
Redway	Reid
Ricard	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Tardif
Têtreault	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van de Walle
Vankoughnet	Venne
Vien	Vincent
Wilbee	Winegard—114

CONTRE

Députés

Allmand	Althouse
Assad	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bellemare
Benjamin	Berger
Bevilacqua	Black
Blaikie	Blondin
Boudria	Breaugh
Butland	Caccia
Callbeck	Campbell (South West Nova)
Clancy	Comuzzi
Copps	Dingwall
Dionne	Duceppe
Duhamel	Edmonston
Ferguson	Finestone
Fisher	Flis
Foster	Gaffney
Gagliano	Gauthier
Grey (Beaver River)	Harb
Harvard	Harvey (Edmonton East)
Hopkins	Hunter
Jordan	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Kristiansen	Langdon (Essex—Windsor)
Lapierre	Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
MacLaren	MacLellan
MacWilliam	Maheu
Manley	Marchi
Marleau	Martin (Lasalle—Émard)
McCurdy	McGuire
Mifflin	Milliken
Mitchell	Murphy
Nault	Nystrom
Pagtakhan	Parent
Peterson	Phinney
Pickard	Plamondon
Prud'homme	Rideout
Riis	Rocheleau
Rompkey	Samson
Simmons	Skelly (Comox—Alberni)
Stewart	Stupich
Taylor	Tobin
Tremblay (Rosemont)	Vanclief
Waddell	Wappel
Whittaker	Wood
Young (Beaches—Woodbine)—91	

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée. Le projet de loi sera renvoyé au Comité permanent des finances.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des finances.)

* * *

LOI SUR LA PROTECTION DU REVENU AGRICOLE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-98, Loi habilitant le gouvernement du Canada, d'une part, à conclure avec les provinces des accords visant la protection du revenu des producteurs agricoles et, d'autre part, à prendre d'autres mesures à cette fin, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de l'agriculture.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Présient, je tiens d'abord à remercier mes collègues d'en face de m'avoir accordé ce temps pour prononcer mon discours, car j'ai un engagement à 16 h 30 que je suis tenu de respecter. J'en suis très reconnaissant.

Ce projet de loi est très important pour toute la collectivité agricole du Canada, je dirais même pour tous les Canadiens. On peut affirmer, sans craindre de se tromper, qu'un Canada fort ne peut exister sans une solide collectivité agricole. Or, la situation que vivent les agriculteurs nous afflige. Elle est inacceptable pour tous les députés à la Chambre, mais elle l'est encore plus pour les agriculteurs du Canada.

Ces gens sont fiers et ils n'aiment pas la situation actuelle. Ils ne veulent pas avoir l'impression de dépendre du reste de la population. S'il y a des gens au Canada qui tiennent à leur autonomie et qui veulent être tout à fait indépendants ainsi que libres de faire leur petite affaire sans devoir compter sur personne, ce sont bien les agriculteurs. Ce sont des gens très fiers, et laissez-moi vous dire que, moi, je suis très fier d'eux.

• (1540)

Comme je l'ai dit tout à l'heure, il s'agit d'un projet de loi d'une grande importance, et je peux garantir aux ministériels que mes collègues de ce côté-ci de la Chambre et moi n'en retarderons pas indûment l'étude ni ne ferons d'obstruction systématique. Nous souhaitons que ce projet de loi soit renvoyé au comité le plus vite possible.

Nous avons le devoir, en tant que parlementaires dans un régime démocratique, de débattre le projet de loi avant d'en saisir un comité, mais cela ne saurait être long s'il n'en tient qu'à nous.

Il est clair, et nous le savons tous, que le projet de loi C-98 est une mesure habilitante qui créera, dans un premier temps en tout cas, deux programmes de protection du revenu des producteurs agricoles, à savoir le Régime d'assurance-revenu brut, communément appelé régime universel, et le Compte de stabilisation du revenu net, ou CSRN.

À l'heure actuelle, la plupart des agriculteurs n'ont d'yeux que pour le régime universel, qui a beaucoup de bons points pertinents. Ce régime est valable, nous en convenons avec nos collègues d'en face. Permettez-moi de vous donner quelques exemples. En vertu du régime universel, les agriculteurs toucheront des remboursements au chapitre des grains autoconsommés et ils ne

seront pas tenus de vendre leurs grains au cours d'une campagne agricole donnée pour y être admissibles. C'est pertinent.

La diversité des cultures est accrue. C'est pertinent encore. De plus, les remboursements sont plus faciles à prévoir, ce que réclamaient les agriculteurs de partout au pays. Ils veulent d'un système qui leur permettrait de prévoir un peu. Quand ils vont aux champs au printemps, les céréaliculteurs veulent savoir à quoi s'attendre. Ils veulent avoir une idée, pas forcément très précise mais assez claire quand même, des recettes que leur rapporteront leurs récoltes à l'automne. Je trouve cela parfaitement raisonnable.

Enfin, le régime universel a également ceci de pertinent que la moyenne mobile des prix, établie sur 15 ans au lieu de 5 ans, offre une aide plus généreuse lorsque les prix restent bas durant de longues périodes.

Je tenais à souligner ces points forts du projet de loi.

Évidemment, le projet de loi n'est pas sans susciter quelques inquiétudes chez nous comme chez les agriculteurs, et nous avons rencontré beaucoup d'entre eux depuis quelques mois.

Permettez-moi de mentionner une chose qui me préoccupe, en tant que parlementaire et député, dans cette mesure législative qui passe outre, ni plus ni moins, au Parlement. Il lie vraiment les mains du Parlement, car il permet d'adopter une espèce de loi cadre qui donne au puissant ministre de l'Agriculture—et j'ose croire que son successeur sera aussi puissant—ou, si vous voulez, au gouvernement fédéral, une grande liberté d'action pour conclure des accords avec les provinces et avec les producteurs. Notre rôle, en tant que parlementaires, est pratiquement réduit à néant.

En effet, ce que nous faisons avec ce projet de loi—et il va falloir en discuter plus abondamment—,c'est donner au gouvernement un véritable chèque en blanc. D'une façon ou d'une autre, le projet de loi permet de conclure un accord avec une, deux ou trois provinces sans devoir revenir consulter le Parlement. Cela nous préoccupe, et nous voulons en discuter maintenant parce que nous estimons que c'est notre devoir de parlementaires.

Une autre chose qui nous inquiète, c'est que, conformément au projet de loi, le gouvernement peut faire n'importe quoi impunément, je crois, et notamment refiler des coûts énormes aux provinces et aux producteurs.

Je crois que ces accords vont imposer un fardeau insupportable à certains contribuables et à certains producteurs. Voyons, par exemple, comment le régime universel s'applique à la province de la Saskatchewan.

Les cotisations du gouvernement fédéral vont augmenter de 8 p. 100 seulement. Celles des agriculteurs vont croître de 35 p. 100. Toutefois, celles du gouvernement provincial vont grimper de 355 p. 100. C'est beaucoup d'argent. Cela constitue un fardeau énorme pour les contribuables de la Saskatchewan.

Pas plus tard qu'aujourd'hui, je m'entretenais avec quelqu'un qui connaît très bien le régime universel, le CSRN, et les programmes de soutien du revenu agricole. Celui-ci estime que le gouvernement de la Saskatchewan n'est absolument pas en mesure de verser ce genre de cotisations et de respecter un tel accord bien longtemps. C'est donc une de nos préoccupations.

Lorsque nous disons que la Saskatchewan aura des difficultés financières—ce qui sera le cas,—,je doute que cela préoccupera vivement M. Devine, le premier ministre de cette province. C'est ce qu'il cherche désespérément, car il y aura des élections cette année dans la province du blé. Non seulement il utilise le régime universel comme moyen de promouvoir ses intérêts politiques en Saskatchewan, mais il recherche également une sorte de paiement d'appoint. Je pense qu'il recevra son paiement juste avant les élections provinciales. Quel en sera le montant? Je l'ignore.

Lorsque j'examine le budget et que je remarque une disposition qui prévoit environ 1,3 milliard de dollars pour l'agriculture, je constate que ce ne sera pas suffisant. Nous avons le régime universel, le compte de stabilisation du revenu net et la troisième ligne de défense, le paiement d'appoint, qui devra être versé à un moment donné au printemps; nous avons un déficit dans le compte de la Commission canadienne du blé, un déficit de plus de 1,1 milliard de dollars dans le Fonds de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Je ne sais pas où le gouvernement trouvera tout l'argent nécessaire. Lorsque j'examine le budget et les comptes, je constate qu'ils ne renferment pas assez d'argent.

Nous avons également une autre préoccupation. Le gouvernement semble vouloir lancer un ultimatum aux producteurs: vous adhérez au régime universel, sinon vous n'obtiendrez pas le paiement d'appoint. C'est du

moins la menace qu'il brandit. J'estime que c'est déplorable. J'espérais que les agriculteurs se sentiraient aussi libres que possible de décider s'ils veulent adhérer ou non au régime universel.

Pendant que je traite de cette question de coûts, je voudrais soulever un autre point. Il y a de nombreux mois, lorsqu'on envisageait d'adopter le régime universel et le CSRN—et je ne parlerai maintenant que du régime universel—,on disait que les primes que devraient verser les trois parties—les gouvernements provinciaux et fédéral et les producteurs—s'élèveraient à environ 18 p. 100, c'est-à-dire que leur rendement serait de 18 p. 100. Ces 18 p. 100 seraient répartis également: il y aurait 6 p. 100 pour chacun.

Cependant, les choses ne se passent pas ainsi. En fait, si l'on prend la cas de la Saskatchewan par exemple, les primes dans cette province vont atteindre 12 ou 12,5 p. 100. Cela représente une augmentation de 100 p. 100; autrement dit, le double de la participation provinciale qu'on envisageait il y a quelques mois. Cela nous inquiète.

Il faut se poser les questions suivantes: Peut-on soutenir un tel rythme d'augmentations, un tel niveau de primes? Si l'on peut augmenter de 100 p. 100 ces primes avant même que le programme n'entre en vigueur, quelle sera la situation dans un an, dans deux ans ou dans trois ans? Ce sont des questions que nous devons poser maintenant et, en particulier, au comité.

• (1550)

Pendant que nous y sommes, nous pourrions aussi bien parler du déficit. Le ministre de l'Agriculture a fait remarquer, dans son discours ce matin, que le régime universel sera déficitaire au début.

Le ministre dit que le programme se fonde sur des principes actuariels, que le moment viendra où tout s'égalisera et qu'il n'y aura pas de grave déficit. J'espère qu'il a raison, mais je peux vous dire qu'il y a des gens qui estiment que le programme ne donnera pas de résultats de la manière dont il est constitué actuellement. Ce sont des questions qu'il va falloir soulever au comité.

Il faut se rappeler une chose: en dépit de toutes ces craintes, nous considérons vraiment le régime universel et le CSRN comme une bouée de sauvetage pour les agriculteurs. Je pense que nous avons envers les agriculteurs la responsabilité et l'obligation de leur lancer une bouée de sauvetage. Il faut les aider à surmonter cette crise et à sortir de ce marasme. Les agriculteurs ont été ruinés par ce qui s'est passé sur les marchés mondiaux. Cette guerre commerciale à l'échelle mondiale est une folie. Elle est abominable. Nous avons, je pense, l'obligation d'aider les agriculteurs à sortir de cette crise. Les programmes agricoles de soutien du revenu ne sont pas la panacée suprême, mais nous devons tirer les agriculteurs de ce pétrin.

Au cours de la première année du régime universel, on estime que les paiements s'éleveront à 2,4 milliards de dollars. C'est une grosse somme, et le gouvernement a certes beaucoup insisté sur son ampleur. Mais voyons les choses telles qu'elles sont. Au cours des deux dernières années, le gouvernement a retiré 1,8 milliard de dollars aux programmes d'aide à l'agriculture.

En fait, nous avons d'un côté le gouvernement qui dit: «Regardez comme nous sommes généreux. Nous avons établi un programme qui versera 2,4 milliards de dollars.» D'un autre côté, nous remplissons nos obligations quand nous rappelons aux gens les restrictions sévères qui ont été apportées aux programmes de soutien du revenu agricole, ces dernières années.

Vous me pardonnerez, monsieur le Président, mais je ne peux résister à la tentation de faire preuve d'un peu de cynisme, au sujet des paiements du régime universel. Il ne faut pas être un génie pour s'apercevoir qu'ils entrent en vigueur en 1992, un autre versement majeur étant prévu pour le début de 1993. Qu'y a-t-il de spécial ces années-là? Le calendrier parlementaire me dit que des élections pourraient avoir lieu en 1992 ou au début de 1993. Ne serait-il pas heureux pour nos bons amis d'en face que de gros chèques parviennent aux agriculteurs par Postes Canada, juste au moment où ils se demanderont pour qui voter? Ce serait joliment avantageux.

Je suis sûr que l'idée n'est même pas venue à mon bon ami, le ministre de l'Agriculture. Si elle lui a traversé l'esprit, ce n'est probablement qu'après coup. J'en prends note, de toute façon.

Si vous pensez que j'invente, il n'en est rien. Nous avons vu appliquer cette tactique en 1987 et 1988. En vertu du Programme spécial pour les grains, nous avons

vu verser de grosses sommes aux agriculteurs. Que s'est-il produit en 1988? Nous avons eu des élections fédérales.

Vous me pardonnerez mon cynisme, monsieur le Président, mais je crois important de voir les choses dans leur contexte.

Comme il ne me reste que quatre ou cinq minutes, je vais énumérer seulement les autres sujets de préoccupation qu'il faudra examiner en comité. Il en découle des questions d'ordre technique. J'en effleure quelques-unes.

Certains producteurs craignent, entre autres choses, que le régime universel ne soit un cauchemar à administrer. Voici ce qu'en dit un agriculteur de Saskatchewan, un nommé Jim Coghlin: «Je vois dans le plan une possibilité flagrante d'abus; par les temps qui courent, les principes moraux peuvent vite nous abandonner.» Voilà ce que cet homme de Saskatchewan a dit.

On s'inquiète des répercussions que peut avoir le régime universel sur le marché. Certains spécialistes de l'agriculture, surtout dans les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan, ont posé de nombreuses questions à cet égard. Par exemple, on se demande si le régime universel faussera le jeu du marché. De fait, monsieur le Président, voici ce que disent ces gens. Dans le cas du blé, par exemple, on entend partout dans le monde qu'il ne faut surtout pas cultiver du blé, que les prix sont abominables et qu'il existe de meilleures cultures. Mais que recommande le régime universel? En gros, le régime prévoit qu'il faut absolument cultiver du blé, cette culture étant des plus rentables. Et personne ne semble s'étonner plus qu'il le faut.

Pourtant, cela pourrait drôlement fausser le marché. Nous allons continuer d'étudier la question en comité.

On craint en outre une augmentation de la surface en cultures spéciales, ce qui pourrait—j'appuie sur le mot «pourrait»—entraîner un surplus sur le marché des cultures spéciales. Si cela se produisait, on assisterait à une chute des prix des cultures spéciales et, simultanément, à une hausse des coûts des programmes de sécurité pour les agriculteurs.

On s'inquiète également, monsieur le Président, de la possibilité que le programme décourage les bonnes techniques agricoles. Cette inquiétude a déjà été formulée, et je la reprends en m'appuyant sur une déclaration de l'organisme de recherche et de consultation Agri Decision, de Winnipeg. Cet organisme a soutenu qu'un agriculteur toucherait, pour produire 20 boisseaux l'acre, le même revenu que pour en produire 35. Selon cet organisme, si, pour produire une récolte plus abondante, l'agriculteur devait dépenser de l'argent pour acheter de l'engrais, par exemple, le ferait-il? Ou est-ce que cela ne représenterait pas du gaspillage dans le cadre du régime universel?

Je crois que l'inquiétude est justifiée, monsieur le Président. Il faudra étudier soigneusement la question, lorsque le projet de loi sera renvoyé au comité.

On craint aussi que le régime universel ne nuise vraiment à la diversification et que les banquiers ne disent aux producteurs: «Ne sortez pas des sentiers battus; tenez-vous-en aux cultures traditionnelles, car ce sont les moins risquées; n'essayez pas de trop innover; ne cherchez pas à diversifier vos cultures!» Cela nous préoccupe.

On craint en outre, monsieur le Président, que le régime universel ne décourage la conservation et que les agriculteurs—certains d'entre eux du moins—ne s'empressent de cultiver des terres de faible rendement, des terres à fourrage, par exemple, pour maximiser la superficie cultivée et, partant, leur rendement.

Donc, nous appuyons le principe de ce projet de loi, car c'est notre devoir de venir en aide aux agriculteurs. Ils vivent des temps difficiles à l'heure actuelle. Ce programme soulève des questions comme le ferait n'importe quel programme—le ministre de l'Agriculture l'a signalé ce matin, je crois, dans son allocution—,car les opinions diffèrent toujours dans ce genre de choses.

• (1600)

Si nous présentions un programme de ce genre, il susciterait aussi des interrogations. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que le programme présenté par le ministre de l'Agriculture en suscite aussi.

Nous voulons que le projet de loi soit renvoyé au comité le plus tôt possible, de sorte que nous puissions l'examiner à fond.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, permettez-moi de poser une question au député. J'apprécie beaucoup le ton constructif et positif de son discours. Il ne fait aucun doute que certains des points qu'il a soulevés méritent qu'on s'y attarde.

Étant donné que, pendant une période de cinq ou six ans, les prix étaient catastrophiques et que d'autres désastres naturels ont eu une incidence dévastatrice sur le secteur agricole, tout particulièrement les céréales et les oléagineux, les agriculteurs auraient peut-être fait faillite s'ils n'avaient pas pu compter sur la générosité des Canadiens et sur l'appui du gouvernement fédéral.

D'après lui, cette mesure législative habilitante qui précise certains principes et objectifs permettant le retour au bercail des provinces et des producteurs ne constitue-t-elle pas une politique plus efficace que si nous essayions plutôt de concevoir un programme après coup, comme nous avons été forcés de le faire, parce que les programmes de stabilisation et de protection du revenu ne suffisaient pas à dédommager les agriculteurs pour les pertes très élevées qu'ils ont subies?

N'est-il pas d'avis que cette approche est plus efficace pour parer à toutes les éventualités?

M. Harvard: Monsieur le Président, je remercie le ministre de l'Agriculture pour sa question.

Je crois que de tous les côtés de la Chambre, et certes au sein de la communauté agricole, nous en avions assez de ce qu'on appelle les programmes spéciaux. Le système que nous avions consistait à réagir, en quelque sorte, devant les crises, à réagir aux derniers événements qui survenaient, et cela surtout parce que les agriculteurs n'ont jamais su à quoi s'en tenir et parce qu'ils ne savaient pas comment le gouvernement, conservateur ou libéral, allait répondre.

Comme je l'ai dit plus tôt dans mon discours, le fait de pouvoir prévoir est un élément très positif et ce programme est un moyen de nous donner cet élément. Je veux que les agriculteurs sachent mieux à quoi s'en tenir. Quand ils se rendent aux champs le printemps, ils devraient avoir une idée des mesures en place et de ce à quoi ils peuvent s'attendre comme rendement financier après avoir travaillé durement tout le printemps, tout l'été et tout l'automne.

En effet, je suis d'accord avec le ministre de l'Agriculture. Je veux un cadre comme celui qui est proposé, mais je crains en même temps qu'on nous ait un peu écartés, en tant que parlementaires ou membres de cette Chambre.

Nous avons vu des exemples de prétendu fédéralisme exécutif au cours des dernières années. Cela fonctionne parfois, et cela ne fonctionne pas très bien en d'autres occasions. En tant que parlementaire et député de l'arrière-ban de l'autre côté de la Chambre, je m'inquète un peu quand je vois des ministres fédéraux, des premiers ministres et des ministres provinciaux se réunir pour prendre des mesures comme si la Chambre des communes n'existait pas.

Mais si le ministre parle également d'une vaste consultation, alors je suis tout à fait en faveur de cela. Je suis tout à fait en faveur de cela, et je suis fort content que les agriculteurs aient eu l'occasion de se faire entendre au cours des derniers mois. Quand je regarde ce projet de loi, j'ai la certitude qu'on y tient compte des agriculteurs. Et c'est une chose que j'apprécie.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je ne veux pas prolonger le débat, mais je trouve cela intéressant. Je partage son point de vue. J'imagine que je suis député au même titre que mon vis-à-vis. Je reconnais l'importance de notre institution.

Nous avons tenté d'atteindre un équilibre. Avec une mesure législative imposant un cadre strict, comme celle que nous avions, il est très difficile pour le gouvernement de réagir en fonction des circonstances. Donc, avec la loi d'autorisation, nous avons voulu énoncer quelques principes et laisser une certaine souplesse permettant d'élaborer des programmes par lesquels nous pouvons prévoir à plus long terme.Je crois que c'est un tel équilibre que nous avons tenté d'instaurer.

À l'opposé, il y a des cadres législatifs trop rigides qui ne permettent pas de répondre aux besoins.

Je suis heureux que le député ait mentionné la participation des producteurs. L'idée des vastes consultations que nous avons voulu mener m'a paru fascinante, et il se peut bien que nous ayons inauguré une nouvelle ère dans l'élaboration des programmes publics. Cette manière de faire nécessite peut-être un peu plus de temps et de patience, mais je crois qu'en dernière analyse, la mesure législative qui en résulte est meilleure et, je l'espère, débouche sur de meilleurs programmes.

M. Harvard: Monsieur le Président, je remercie à nouveau le ministre de l'Agriculture.

Je veux ajouter deux choses. J'espère que l'étude de ce projet de loi à la Chambre nous permettra de l'améliorer. Lorsqu'il sera renvoyé au comité, j'espère que le ministre et le gouvernement accepteront d'envisager l'adoption de certains amendements. Nous croyons humblement que certains aspects du projet de loi peuvent être améliorés.

En outre, le ministre parle d'équilibre. Je tiens moi aussi à cet équilibre. Je veux qu'il y ait un équilibre, en ce sens que le gouvernement fédéral, les provinces et les producteurs y trouvent tous leur compte. Mais je ne suis pas convaincu que cet équilibre ait été atteint.

Je l'ai déjà dit, les primes représenteront un lourd fardeau pour les provinces. Je donne l'exemple de la Saskatchewan où les primes seront effroyables. Le fardeau sera quasi intolérable pour les contribuables de cette province.

Je rappelle à la Chambre que quelqu'un m'a dit aujourd'hui même qu'à son avis, la Saskatchewan—et vous pouvez ajouter le Manitoba—ne peut pas se payer ce programme. Les contribuables de la Saskatchewan n'en ont pas les moyens. Un jour, mais probablement pas avant que Grant Devine soit parti, ou du moins, pas avant les prochaines élections provinciales, certaines modifications devront être apportées au programme parce qu'il imposera un fardeau trop lourd aux contribuables de la Saskatchewan.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des observations est maintenant terminée.

Avant de donner la parole au prochain orateur, permettez-moi de dire ce qui suit:

[*Français*]

Conformément à l'article 38, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell—Le chômage; l'honorable député d'Okanagan—Similkameen—Merritt—L'industrie du bois; l'honorable député de Saint-Boniface—Le Budget.

[*Traduction*]

Je donnerai d'abord la parole au député de Lambton—Middlesex, puis à celui de Nanaimo—Cowichan.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour participer au débat qui porte sur le programme de protection du revenu agricole et qui a été ouvert par le ministre plus tôt dans la journée.

• (1610)

C'est avec appréhension que je parlerai du filet protecteur agricole, dont je reconnais toutefois la nécessité. J'aurais aimé que les mailles de ce filet soient plus serrées. Quand on sait ce qui se passe aux États-Unis où le prix cible du blé a été fixé à 4,60 $ le boisseau cette année, alors que le nôtre a été fixé à 4,25 $, on est droit de s'interroger. Et ces montants sont en dollars canadiens.

En outre, quand on sait que nos coûts de production sont supérieurs de 25 p. 100 aux coûts américains—et ces données ont été mises à jour il y a deux semaines—,on se demande bien comment nos producteurs vont pouvoir soutenir la concurrence.

Je tiens à faire remarquer que le cours du blé n'a jamais été aussi bas au Canada. Or, on a calculé que le producteur de blé ne touchait que 6c. par pain pour son blé. Il ne touche que 2c. par paquet de biscuits sucrés d'une livre; il n'en touche que 24 par paquet de spaghettis d'une valeur de 1,19 $. Il ne touche que 1c. par bouteille de quarante onces de rye pour son seigle et 1c. par bouteille de bière pour son orge.

Tout le monde profite du marché, mais pas les agriculteurs. Leurs rendements baissent d'année en année au point où les agriculteurs auront de plus en plus de difficulté à survivre.

Le ministre a dit plus tôt que le programme ne devait avoir aucune incidence sur les recettes. Je me souviens d'avoir assisté, il y a à peu près trois semaines, à une réunion au cours de laquelle le représentant d'un groupement de production spécialisée a averti les producteurs de ne pas faire monter le prix de la terre parce que ce programme ne suffira pas à payer l'hypothèque.

Je veux que ce soit bien clair: le programme n'absorbera pas votre hypothèque ni vos dettes. Il pourra seulement maintenir l'agriculteur à flot, à condition toutefois qu'il ait une hypothèque à un taux d'intérêt raisonnable.

En ce qui concerne l'observation du ministre selon lequel le programme doit être perméable aux fluctuations du marché, je voudrais lui poser la question suivante: Qu'entend-il par là? Le mécanisme de fixation des prix appliqué depuis quelques années ne fonctionne tout simplement pas; on l'empêche même de fonctionner.

Je voudrais souligner une ou deux petites choses. D'abord, on lit dans le numéro de février 1991 de la publication *World Grain Situation and Outlook* que les réserves de grain ont atteint leur plus bas niveau depuis les années 70. En fait, les réserves des États-Unis sont environ le tiers de ce qu'elles étaient au début des années 70. Elles n'ont jamais été aussi basses depuis le début du siècle.

Par conséquent, si le marché doit réagir, ces prix-là auraient dû être beaucoup plus élevés que maintenant. Les agriculteurs n'auraient jamais dû être acculés à la situation dans laquelle ils se trouvent maintenant.

Rappelons-nous de certains témoins qui ont comparu devant le Comité de l'agriculture de la Chambre, le printemps passé. Nous avons obtenu plus de détails à ce sujet depuis ce temps-là. Les membres du Chicago Board of Trade sont influencés par d'énormes contributions financières et de grandes entreprises.

Il y a deux ou trois ans, en fait, des accusations ont été portées contre 68 personnes au Chicago Board of Trade. Huit se sont immédiatement déclarées coupables. Nous nous souvenons des derniers vendredi et lundi de juillet l'été passé, quand le prix de l'orge à la Bourse des grains de Winnipeg a diminué considérablement au cours de ces deux jours consécutifs.

On ne sait pas trop ce qui s'est passé, mais j'ai l'impression que les enquêtes en cours depuis quelques années ne sont pas sur le point de prendre fin.

Le marché ne réagit pas à l'approvisionnement, mais les agriculteurs sont obligés d'accepter des prix inférieurs parce que les céréales sont achetées par un nombre décroissant de représentants des pays qui en font le commerce. Les surfaces non utilisées aux États-Unis se répercutent sur les prix. Leur campagne agricole commence tôt et détermine les divers prix indicatifs offerts aux producteurs. Je fais allusion au montant de 4,60 $ dont j'ai parlé plus tôt.

Ils calculent aussi ce que sera le cours du marché, d'après leurs prévisions. Évidemment, la différence entre leur cours du marché et leur prix indicatif constitue le paiement d'appoint. Pourquoi une entreprise de céréales paierait-elle plus que le prix qu'on s'attend de payer sur le marché?

En plus de tout cela, bien sûr, les programmes de stimulation des exportations ont des répercussions directes. L'an passé et cette année, par exemple, les Américains ont payé de 19 $ à 52 $ la tonne dans le cadre de ces programmes. Le prix équivalent de notre blé à la ferme, serait d'environ 27 $ la tonne, en dollars canadiens.

Le marché ne fonctionne pas, car il ne reflète pas les approvisionnements mondiaux, ni la loi de l'offre et de la demande.

Le projet de loi va régler une grosse partie du problème si les prix n'augmentent pas—rien n'indique qu'ils vont augmenter—,mais les agriculteurs ainsi que les deux paliers de gouvernement vont avoir à porter un lourd fardeau financier.

Rien ne remplace le prix que le marché vous paye. La part de l'agriculteur n'est pas énorme—j'ai dit plus tôt que le pain coûte à peu près 1 $—et il faut également tenir compte des autres facteurs que j'ai mentionnés.

Je me tiens au courant de l'évolution des marchés mondiaux. Permettez-moi de vous citer une publication de l'État du Michigan, que j'ai trouvée il y a deux semaines. J'y lis ce qui suit: «Dans le cas du maïs, le prix agricole local actuel est d'environ 2,23 $ le boisseau. Dans le cas du maïs de la réserve appartenant aux agriculteurs, le prix d'écoulement est de 3,25 $ le boisseau. Le secrétaire à l'Agriculture pourrait ne pas mettre ce maïs sur le marché jusqu'à ce que le prix atteigne 3,25 $.»

On s'attendrait à ce qu'il le garde jusqu'à ce que le prix atteigne au moins 2,75 $ le boisseau. Cependant, il l'écoule sur le marché à l'heure actuelle afin d'obliger le Canada à baisser ses prix. Il s'agit en grande partie de maïs de l'Agence de stabilisation américaine, lequel maïs est vieux peut-être de plusieurs années et arrive sur le marché où il sera mélangé avec du maïs de haute qualité, ce qui aura une incidence néfaste sur nos prix.

Les prix avaient monté un peu depuis une semaine environ, mais ils ont baissé un peu hier.

Dans ces conditions, cela ne correspond pas du tout à ce qui se produit sur le marché. Il y a lieu de signaler que lorsque les États-Unis ont vendu encore 1,5 million de tonnes à la Chine dans le cadre du programme américain pour stimuler les exportations de blé, ils ont versé leurs subventions sous la forme d'autres produits. C'est vraiment une affaire en or pour les grandes sociétés céréalières, car ces subventions sont imputées aux programmes agricoles, et ce sont les agriculteurs qui paient la note.

Comment le système fonctionne-t-il? Le pays à excédent d'exportations qui souhaite vendre des céréales à un pays étranger peut se prévaloir de ces programmes pour stimuler les exportations en offrant le grain au cours mondial ou en-dessous de celui-ci, de telle sorte que la subvention comble l'écart entre le prix que le pays exportateur a payé les grains et celui auquel il les a vendus, plus sa marge bénéficiaire.

Je le répète, l'écart n'est pas payé en argent comptant. Il l'est au moyen d'un certificat de denrées d'un certain montant. C'est l'Agence de stabilisation américaine qui acquitte ces certificats, en ce qui concerne les grains.

Cette initiative contribue encore à faire baisser le prix du maïs. Le maïs bon marché est une aubaine pour les six ou huit grandes sociétés qui non seulement exportent la majeure partie de nos céréales, mais transforment également la majeure partie de nos céréales et de nos haricots. Ce sont les mêmes sociétés là-bas qui alimentent les bovins, les porcs et les poulets; elles exploitent des usines d'abattage et de conditionnement de la viande, broient le soja, préparent les céréales, exploitent des minoteries et possèdent des restaurants. Elles sont vraiment les bienfaitrices de ce programme et des vils prix qui en découlent.

• (1620)

Quand je considère l'accord de libre-échange et tout le battage publicitaire qui l'a entouré, je me demande, compte tenu de tous les programmes américains pour stimuler les exportations de grains sur le marché d'autres pays, pourquoi le gouvernement ne se prévaut pas de l'accord de libre-échange pour demander des consultations. En vertu de l'article 701.4 de l'accord, il est clair que les États-Unis sont obligés de tenir compte des répercussions que leurs subventions à l'exportation de grain ne manquent pas d'avoir sur le Canada et de s'assurer qu'elles ne constituent pas une entrave à nos exportations.

Vu ce que je viens de dire, je demande au gouvernement de demander immédiatement des consultations en vue de faire hausser le prix mondial et d'obliger les États-Unis à respecter leurs engagements, à cesser de s'emparer de nos marchés, ce qui fait baisser nos prix oblige ainsi à instaurer un programme qui coûtera beaucoup d'argent aux agriculteurs de l'Ontario et du reste du Canada qui cultivent le blé et le maïs.

Il y a lieu de signaler que le gouvernement peut se retirer de ce programme à seulement deux années d'avis. Pourtant, l'agriculteur qui souhaite s'en retirer ne peut le faire qu'à quatre années d'avis. À mon avis, les conditions devraient être les mêmes dans les deux cas. Par conséquent, je tiens à ce que ce projet de loi comporte l'assurance de consultations. Si le gouvernement peut se retirer dans deux ans, le programme doit permettre la même chose aux agriculteurs ou aux provinces qui estiment assumer un fardeau financier indu.

Personne ne sait quel genre de coûts cette mesure entraînera. Nous entendons déjà certaines provinces se plaindre des coûts élevés qu'elles auront à payer pour y participer. Il faut reconnaître que toute cette question constitue un transfert de responsabilité non seulemment aux provinces mais aussi aux agriculteurs participants.

Quand on considère le montant des primes qui s'établira autour de 12,50 $ l'acre pour le maïs, de 13.91 $ l'acre pour le soya et probablement de 15 $ l'acre environ pour le blé en Ontario, je me demande vraiment comment les agriculteurs pourront payer ces primes si les prix de ces denrées ne s'améliorent pas d'ici trois ou quatre ans et s'il ne survient pas un changement spectaculaire dans les prix mondiaux. Je n'entrevois certes rien de tel, à moins d'un désastre naturel, ce que je ne souhaite pas.

Le gouvernement devrait travailler plus énergiquement à faire en sorte que les prix soient fixés par le marché en fonction de l'offre mondiale et que les producteurs eux-mêmes puissent tirer leurs revenus du marché, des revenus qui soient proportionnés à ceux du reste de la société. Je trouve absolument absurde que notre gouvernement s'engage dans un tel programme alors que le producteur touche un si faible pourcentage du prix.

Je presse également le gouvernement d'établir un système de double prix pour le blé et les autres denrées qui sont consommées ici au Canada, un système comparable à celui que nous avions il y a quelques années, car vous pouvez parier votre dernier dollar que c'est exactement ce que reflètent les prix indicatifs des États-Unis, un système de double prix.

Je le répète, je vais appuyer le projet de loi, mais il ne va pas assez loin. Il faut y réfléchir encore beaucoup plus. J'espère que le gouvernement sera ouvert aux suggestions lorsque ce projet de loi sera étudié plus en profondeur par le Comité de l'agriculture.

Ce qui m'inquiète également beaucoup, c'est que nous ne connaissons pas la teneur des accords. Nous ignorons si l'accord conclu avec les provinces des Prairies sera semblable à celui signé avec l'Ontario ou si les accords conclus avec l'Ontario et le Québec par exemple, seront différents. À combien s'élèveront les paiements par boisseau? Une province profitera-t-elle de paiements beaucoup plus élevés qu'une autre? Cela va-t-il influer sur les avantages comparatifs de produire dans telle ou telle province, au point d'inciter les agriculteurs à cultiver certains produits dans une province plutôt que dans une autre?

Nous devrions avoir la réponse à ces questions et nous devrions certes avoir accès aux accords conclus à l'heure

actuelle, ce qui nous donnerait la possibilité de les étudier et de nous assurer que tous les producteurs du pays seront traités de façon équitable.

Je crois qu'il faut être très prudent lorsqu'on conclut des accords à long terme. Il faut dans la mesure du possible, essayer de faire en sorte que les accords touchant le blé s'appliquent au moins à toutes les provinces des Prairies et que ceux concernant le maïs s'appliquent de la même façon en Ontario et au Québec.

Tout le concept du filet de sécurité serait plus acceptable pour les agriculteurs canadiens, si, en fait, on était aux prises avec les cycles normaux du marché.

Or, je le répète, les fluctuations sur le marché semblent être influencées par les facteurs autres que l'offre et la demande. Je ne peux pas m'empêcher de me demander si l'on a réfléchi à ces fluctuations, au fait que le marché subit l'influence de forces extérieures. Que fait donc le gouvernement à cet égard, pour que les règles du jeu soient égales pour tous.

Lorsque je me tourne vers le sud des États-Unis, je constate que les agriculteurs peuvent compter sur deux ou trois récoltes par année. Je me dis alors que nous nous faisons de grandes illusions, si nous croyons pouvoir concurrencer les Américains avec un projet de loi comme celui dont nous sommes saisis aujourd'hui. En effet, nos voisins du Sud peuvent compter sur deux récoltes par année, des prix indicatifs et des paiements d'appoint.

Je m'aperçois également qu'aux États-Unis, le secteur de l'élevage se déplace vers le Sud et que le secteur laitier, notamment, s'en va vers la Floride et le Texas. Étant donné que les Américains ont des troupeaux pouvant aller jusqu'à 7 000 têtes, je suis forcé de me demander ce que nous réserve l'avenir au Canada.

Il est temps que le gouvernement prenne du recul et réfléchisse à la façon dont nous pouvons soutenir la concurrence en pareilles situations, notamment quand 50 p. 100 de l'efficacité agricole des États-Unis repose sur une main-d'oeuvre bon marché, qui se trouve surtout dans les États du Sud où les Mexicains sont prêts à travailler pour 1 $ l'heure sans avantages sociaux. En réalité, un total annuel de 3 000 heures par travailleur est considéré comme une sous-utilisation de la main-d'oeuvre dans cette région du continent nord-américain. La plupart des gens travaillent 9,6 heures par jour, six jours par semaine. Les employés des fermes laitières du Michigan travaillent 2 700 heures par année comparativement à 2 000 heures par année dans l'industrie.

Il y a donc beaucoup de facteurs à prendre à considération à propos de ce projet de loi. Injectons-nous simplement des fonds dans un programme comme celui-là pour nous conformer à un marché mondial qu'on dit libre, mais qui est si fortement subventionné par d'autres pays? Faisons-nous cette injection dans une initiative qui ne jouera pas seulement au détriment du pays mais qui fera naître en outre chez les agriculteurs le faux espoir qu'ils pourront acquitter leurs hypothèques et bénéficier d'un niveau de vie comparable à celui du reste de la société?

J'espère que le gouvernement repensera certains de mes points quand le projet de loi sera soumis au comité. J'appuie le projet de loi en principe, mais les échappatoires sont nombreuses et beaucoup de points sont à examiner en détail. Je compte que le gouvernement sera attentif à nos préoccupations.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, parmi les députés qui ont pris la parole jusqu'à maintenant, il y a eu le député de Mackenzie qui a déclaré qu'on pouvait difficilement faire la critique des détails d'une mesure législative, quand il n'y avait pas de détails. Pour la même raison, il me serait également difficile d'en faire la louange.

Le député de Winnipeg St. James a dit qu'on pouvait facilement être cynique quand on pense que les paiements seront vraisemblablement faits au moment d'une élection fédérale. Je crois qu'il a raison, mais je n'insiste pas sur ce point.

Selon le député de Lampton—Middlesex, il est difficile de discuter des accords puisque personne ne les a vus. Je suppose que si je devais négocier un tel accord avec le gouvernement fédéral, à titre de représentant d'un gouvernement provincial ou même d'un particulier, je réfléchirais sérieusement à la façon dont le gouvernement fédéral a traité les accords de partage de coûts qu'il a conclus avec les provinces, et je n'oublierais pas les changements qui y ont été apportés.

• (1630)

Je suis certain qu'il sera question de tout cela. Comme d'autres l'ont rappelé, entre autres le député de Mackenzie, lorsque nous en serons à l'étape du comité, nous pourrons nous occuper des détails pour améliorer cette mesure législative et lui donner plus de substance.

Au cours des quelques minutes qui me restent, je voudrais rappeler des choses que j'ai vécues, notamment quand je suis arrivé à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique. Je m'éloigne du sujet un moment, monsieur le Président, pour souligner la présence à la Chambre du ministre de l'Agriculture. Je sais qu'en raison de ses fonctions, il pourrait faire bien des choses au lieu de rester ici à écouter le débat. Or, je sais aussi qu'il est ici le plus souvent possible. Je tiens à l'en féliciter et à le remercier de son assiduité.

Des voix: Bravo!

M. Stupich: Comme j'ai commencé à le rappeler, la première fois que j'ai pris la parole à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique pour m'exprimer sur l'agriculture, un des membres du Cabinet du Crédit social est intervenu pour dire que le NPD devait être tombé bien bas, puisqu'il devait faire appel à un comptable agréé pour mener le débat sur l'agriculture. Le chef de l'opposition d'alors, Bob Strachan, a expliqué que j'étais le seul député qui détenait un diplôme en agriculture. Ayant grandi dans une petite ferme et ayant moi-même exploité une ferme avicole pendant plusieurs années, je possédais donc, pour traiter du sujet, une certaine expérience, en plus de mon diplôme en agriculture.

Puis, j'ai accru mon expérience en étant ministre de l'Agriculture pendant toute la période où les néo-démocrates ont été pouvoir en Colombie-Britannique. C'est de cette expérience que je voudrais parler brièvement.

D'abord, permettez-moi d'affirmer que le long titre de la loi proposée me plaît, car il donne une bonne indication du contenu. Quant au titre abrégé, c'est-à-dire Loi sur la protection du revenu agricole, il décrit bien les intentions du gouvernement. Voici le long titre:

> Loi habilitant le gouvernement du Canada, d'une part, à conclure avec les provinces des accords visant la protection du revenu des producteurs agricoles et, d'autre part, à prendre d'autres mesures à cette fin.

J'aurais bien voulu qu'une loi de ce genre soit en vigueur du temps que j'étais ministre de l'Agriculture de la Colombie-Britannique.

L'objet et les principes directeurs du projet de loi sont précisés dans celui-ci. À ce sujet, des représentants des ministères de l'Agriculture et de l'Économie de la Saskatchewan et du Manitoba soutiennent que le projet de loi, contrairement à ce qu'on peut y lire, n'est pas adapté aux besoins du marché. Il est dit dans le projet de loi que le régime universel devrait favoriser l'autonomie, ce que contestent les économistes parce que les paiements versés dans le cadre du programme excèdent les revenus des céréaliculteurs. Il est dit dans le projet de loi que celui-ci devrait reconnaître la diversité des régions; les professeurs disent le contraire. Il y est dit que le régime devrait être écologique et ils affirment que ce n'est pas le cas.

Je laisse au comité le soin d'examiner tout cela. Je suis persuadé que des représentants du ministre de l'Agriculture seront là pour répondre à ces observations.

Je crois qu'il vaut la peine de reprendre ici, un passage de l'ouvrage de William Jennings Bryan intitulé «Cross of Gold», que j'ai cité dans le second rapport de la Commission des terres agricoles de la Colombie-Britannique. Voici:

> Rasez les villes sans toucher aux campagnes et les villes se relèveront comme par magie; mais détruisez les campagnes et l'herbe se mettra à pousser dans les rues de toutes les villes du pays.

Monsieur le Président, il importe de sauver les régions rurales, mais pour cela, il faut que des gens y vivent, et des gens n'y vivront que s'ils y trouvent leur compte. La société a le devoir de s'assurer que les agriculteurs peuvent gagner leur vie en cultivant la terre.

En Colombie-Britannique et dans toutes les autres provinces, je suppose, il fut un temps où les agriculteurs étaient sûrs de gagner leur vie ou du moins d'assurer leur retraite en vendant leurs terres à prix fort. L'une des premières choses que j'ai pu faire en tant que ministre de l'Agriculture de la Colombie-Britannique, ce fut de présenter un projet de loi visant à protéger les terres agricoles. Nous voulions assurer le maintien de ces terres pour une éventuelle production alimentaire et afin qu'on puisse y voir des agriculteurs à l'oeuvre, que des écoliers puissent y constater que le lait ne provient pas de boîtes ni de sacs de poudre de lait et que les denrées alimentaires sont produites par des gens qui travaillent la terre. J'estimais important de faire cela et de préserver les régions rurales.

J'ai aussi servi cinq ans dans l'Aviation durant la guerre, dont deux à enseigner dans une école d'instructeurs de pilotage. J'ai pu observer que les élèves venant des régions rurales, où que ce soit dans le Commonwealth britannique—ils participaient au Programme d'entraînement aérien du Commonwealth—,étaient plus sérieux que les autres. Ils avaient appris à être autonomes, parce que, à la ferme, la terre ne peut pas arrêter de tourner à cause d'un petit bris quelque part. Il faut donc savoir faire des réparations avec des moyens de fortune, puis se remettre à la tâche. Sont sortis de leurs rangs les meilleurs équipages et, sans contredit, les meilleurs pilotes. Tous ceux qui, comme moi, ont travaillé dans le cadre du Programme d'entraînement aérien ont constaté la même chose.

Pour en revenir à l'autre programme, la première étape consistait, comme je l'ai dit tantôt, à protéger les terres. Cela n'a pas été facile. Il y a eu des manifestations et des assemblées houleuses. Je me souviens, en particulier, d'une marche devant le Parlement provincial, qui avait été organisée par les dirigeants de la Fédération des agriculteurs de la Colombie-Britannique. Le premier ministre était sorti parler aux manifestants. Il a parlé, mais il n'a pas été écouté, jusqu'à ce qu'il invite les organisateurs de la manifestation à venir dans son bureau lui dire ce qu'ils voulaient: pas parler contre le programme relatif aux terres de culture, mais plutôt des moyens de permettre aux agriculteurs de gagner leur vie à cultiver la terre au lieu de la vendre, ainsi que de leur permettre de l'exploiter et de la mettre en valeur.

Il les a reçus dans son bureau et a offert de payer une somme équivalente à celle qu'ils étaient prêts à verser pour obtenir les services d'experts-conseils, jusqu'à concurrence de 50 000 $, afin qu'ils puissent présenter leurs programmes. Le Comité permanent de l'agriculture de l'époque fut invité, ou autorisé si vous voulez, à voyager et à écouter les agriculteurs de toute la Colombie-Britannique, un peu comme notre ministre a écouté les agriculteurs et leurs organisations. Nous avons fait la même chose.

En plus de cela, mon ministère, comme celui du ministre j'en suis sûr, travaillait à un programme que nous avons proposé comme filet de sécurité. Il n'y a rien là d'inhabituel. Il fut l'objet de nombreuses critiques.

Les gens parlent de subventions, mais je n'ai jamais été aussi d'accord avec quelqu'un que je l'ai été avec le ministre de l'Agriculture de l'époque, Eugene Whelan, qui disait à chaque réunion: «Ce ne sont pas les agriculteurs que nous subventionnons, ce sont les consommateurs, et cela parce que les gouvernements ne sont pas prêts à faire payer aux consommateurs le prix véritable des produits agricoles.» Ce serait politiquement impopulaire. Donc, on subventionne les consommateurs. Bien sûr, on paye l'agriculteur parfois, mais pas toujours. Nous sommes en concurrence avec d'autres nations qui versent des subventions importantes à leurs agriculteurs ou aux collectivités, et nous devons faire la même chose. Il n'y a pas moyen d'y échapper. Nous subventionnons le prix des denrées alimentaires pour que les consommateurs ne paient pas leur coût réel.

Le programme d'assurance-chômage est un filet de sécurité pour une grande partie de la population. Il n'y a pas de doute là-dessus. De nombreux membres de professions libérales, les médecins par exemple, concluent des contrats avec les gouvernements provinciaux. Ces contrats leur assurent un bon filet de sécurité.

Depuis des décennies, les agriculteurs ont un filet de sécurité qui existe toujours, le Programme d'assurance-récolte. C'est un bon programme. Il aide à les protéger de ce que l'on appelle des catastrophes naturelles. Nous venons d'avoir une tempête de neige en Colombie-Britannique. Elle a commencé le 1er ou le 2 mars. Je ne sais pas si c'est naturel ou non, mais c'est certainement une manifestation de la nature.

Il n'y a jamais eu un programme unique qui couvrirait tous les problèmes, et c'est ce que le projet de loi C-98 essaie de faire—réunir tous les programmes en un seul. C'est certainement la voie que je voulais suivre, et si j'avais encore été ministre de l'Agriculture après les élections, c'est ce que j'aurais cherché à faire, tout réunir en un seul programme.

Comme je l'ai dit plus tôt, je souscris entièrement aux principes qui figurent à la page 3. Ce sont les principes qui m'ont guidé lorsque nous avons présenté le programme d'assurance des revenus agricoles en Colombie-Britannique. Il y en avait cependant un de plus dont je parlerai un peu plus tard.

Pour en revenir à notre programme d'assurance des revenus agricoles et le comparer à ce que le ministre propose, je dirais que nous avons eu des négociations avec la Fédération de l'agriculture de la province, qui représentait la grande majorité des agriculteurs. En Colombie-Britannique, le Syndicat national des cultivateurs n'était important que dans le nord-est de la province où l'on cultive des céréales, mais pas dans la région de Creston qui est pourtant céréalière également. Dans le nord-est, il était bien représenté et nous étions prêts à négocier avec lui, mais cela ne s'est pas réalisé pendant que j'étais là. Nous avons élaboré un contrat principal, un contrat sur le coût de production. C'est ainsi que nous avons perçu la chose. Nous avons mis au point les détails qui s'appliqueraient à l'ensemble du secteur agricole. Par la suite, il revenait à chaque groupe de producteurs de venir nous dire s'ils voulaient participer ou non au programme. Ils en avaient le choix. Ils sont venus un à un et ont dit qu'ils voulaient y participer. Le contrat principal avait été négocié—franchement, avec beaucoup de mal—avec la Fédération de l'agriculture au nom de tous les producteurs, puis avec les représentants du secteur. Le premier groupe à vouloir participer a été celui des producteurs laitiers et le deuxième, je crois, celui des producteurs de fruits. Les producteurs laitiers sont arrivés avant même que nous n'organisions le programme.

• (1640)

Le ministre a dit entre autres, je pense, qu'il ne voulait pas aller trop vite et commettre des erreurs. Il préfère aller plus lentement, et je le lui recommande certainement, car nous nous sommes occupés des producteurs laitiers en premier lieu à cause d'une situation d'urgence. Ils s'en sont sortis depuis, et je pense que tout le monde en est heureux.

Nous avons négocié le contrat avec les producteurs de fruits en deuxième lieu, après que les représentants des groupes de producteurs eurent conclu leur accord avec nous en se fondant sur le plan principal. Il revenait ensuite à chaque agriculteur de décider s'il voulait participer ou non. Je remarque que, dans ce projet de loi, on mentionne également que ce choix est toujours individuel.

Le ministre a déclaré que les producteurs de bétail disent qu'ils vont s'étrangler avec le régime universel. Ce régime n'était pas utilisé à l'époque, mais j'ai entendu à peu près la même réponse au sein de l'Association des éleveurs de bétail de la Colombie-Britannique lorsque nous avons présenté notre programme d'assurance agricole. Cependant, il n'a pas fallu beaucoup de temps avant que cette association rejette les grosses entreprises de leur propre secteur et veuille participer au programme d'assurance agricole de la Colombie-Britannique, et ils l'ont fait.

Les agriculteurs ont signé; ils en avaient le choix. Ils devaient signer un contrat de cinq ans. J'ai entendu parler de certains détails au sujet du projet de loi, au sujet de contrats pour une période déterminée, pas nécessairement de cinq ans, mais avec un certain délai de préavis permettant de résilier le contrat.

Nous avons établi une limite de production pour la plupart des groupes de producteurs. C'est-à-dire que le programme était en vigueur jusqu'à concurrence d'un certain nombre de vaches pour l'exploitation de naissage, d'une certaine quantité de volaille pour la ponte des oeufs et ainsi de suite. Ce n'était pas pour protéger les grands producteurs, mais pour assurer une protection suffisante afin que n'importe qui puisse maintenir son exploitation. S'il s'agissait de gros producteurs, ils pouvaient toujours obtenir une assurance jusqu'à cette limite, mais pas plus.

Il n'y avait pas de limite de production dans le cas des producteurs de fruits parce que, vous comprenez, monsieur le Président, il faut tellement de temps pour commencer à produire des fruits et, une fois que les arbres sont coupés, il faut beaucoup de temps pour recommencer à produire. Il n'était donc pas pratique de plafonner la production dans ce cas, et nous ne l'avons pas fait.

Le coût de la prime était partagé en trois. J'ai déjà dit que je souhaitais que ce projet de loi existe quand j'étais ministre de l'Agriculture. En partageant le coût des primes en trois, nous nous attendions à ce que le gouvernement fédéral adopte cette loi, et je sais que le ministre fédéral le voulait aussi, mais il n'a pas pu obtenir l'aval du gouvernement fédéral de l'époque. Il m'a dit souvent qu'il voulait coopérer et il l'a fait dans la mesure de ses moyens, mais il n'a pas pu mettre sur pied un programme de ce type. Nous espérions que les producteurs, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral paieraient chacun un tiers.

Le gouvernement payait de la même façon que dans le cas du Régime d'assurance-chômage et d'autres programmes parce qu'à mon avis, l'État avait la responsabilité de maintenir les terres agricoles sinon en production, du moins en état de produire en cas de besoin. Nous pensions qu'il importait que l'État partage la responsabilité du financement de ce programme.

À la fin du programme ou plutôt à la fin de la première période quinquennale, chaque groupe de producteur avait un fonds séparé. À la fin de la période de cinq ans, chacun de ces fonds étaient tous en équilibre à quelques dollars près, sauf celui des producteurs de fruits. Évidemment, le gouvernement provincial n'a pas payé seulement un tiers. Il en a payé les deux tiers, dans l'espoir que le gouvernement fédéral paierait sa part plus tard.

Néanmoins, il y a eu des années où le paiement était beaucoup plus élevé que le fonds et où le gouvernement a versé l'argent nécessaire pour le financer jusqu'à ce qu'il puisse le recouvrer. Il l'a fait avec la plupart des programmes, car ceux-ci accusaient un déficit lorsque les groupes de producteurs demandaient à y participer. S'ils étaient excédentaires, les producteurs n'auraient pas demandé à y participer, de sorte qu'au début tous les programmes étaient déficitaires.

Je le répète, quatre d'entre eux ont remboursé le déficit avant la fin de leur contrat de cinq ans, et le cinquième, celui des producteurs de fruits, ne l'a jamais remboursé, je présume. Ce n'est pas facile de traiter avec les producteurs de fruits.

Nous avons participé. Nous avons sauvé les terres agricoles en Colombie-Britannique, mais pas sur le dos des agriculteurs. C'est la collectivité qui a accepté la responsabilité de faire en sorte que le programme fonctionne et qu'il soit possible de vivre de l'agriculture au lieu de vendre des terres agricoles aux promoteurs immobiliers. Même si c'est possible, ce ne sont pas tous les agriculteurs qui peuvent vendre leur exploitation à un promoteur. Cela ne se fait que près des villes.

Avant que je n'entre en scène, la Fédération de l'agriculture de la Colombie-Britannique avait dit que s'il devait y avoir un programme pour aider les agriculteurs à demeurer sur leur terre, il ne faudrait nullement tenir compte de la valeur de cette terre comme terrain à bâtir, par opposition à sa valeur comme terre agricole. Il ne faudrait nullement tenir compte de cela.

Permettez-moi de dire que le coût de production a été négocié étape par étape, mais nous avons dit qu'il ne fallait pas y inclure les contingents. En tant que gouvernement, nous n'étions pas disposé à participer au financement de l'achat de contingents. Nous avons reconnu tout le reste comme étant le coût réel de production, nous l'avons inclus dans la formule, nous avons partagé la prime et, bien sûr, s'il y avait un déficit, on augmentait la prime pour qu'elle puisse couvrir le déficit.

Les chiffres encourageaient les agriculteurs à tirer le maximum du marché. J'ai remarqué que certains députés ont mentionné qu'il était important et souhaitable que les produits soient mis en marché. Je suis entièrement d'accord. Certains agriculteurs ont leur propre organisation et d'autres vendent eux-mêmes leur produits.

Le coût de production n'était pas entièrement remboursé à l'agriculteur. En cas de déficit, l'agriculteur n'était indemnisé généralement qu'à 75 p. 100. Le producteur tentait de se rapprocher du coût de production calculé; s'il obtenait plus, c'était tant mieux.

Plus il s'en approchait, plus son revenu était élevé. J'ai remarqué que l'une des critiques formulées à l'endroit de ce régime universel est justement que les producteurs ne sont pas encouragés à exploiter le marché au maximum.

Notre programme visait précisément cet objectif. Ce n'était pas toujours possible de le réaliser, mais une pression était sans aucun doute exercée sur les producteurs pour qu'ils maximisent leur rendement.

Le programme s'est révélé efficace en Colombie-Britannique. Notre principal opposant, au moment où nous avons adopté la loi sur les terres agricoles était le président de l'Association des producteurs de fruits. Peu de temps après, il était nommé président de la Fédération de l'agriculture de la Colombie-Britannique. C'était notre plus grand opposant.

Au cours de la campagne électorale, il a demandé du temps d'antenne à la télévision pour pouvoir dire à la population ce qu'il pensait de nos programmes en matière d'agriculture. Nous avons accepté parce que nous n'étions pas tenus d'utiliser ces messages si nous ne le voulions pas. Il était prêt à réaliser un message publicitaire.

Ses propos ont été entièrement favorables. Il a dit que c'était la première fois depuis qu'il était entré dans le domaine de l'agriculture et qu'il participait à la vie politique de la province qu'un gouvernement avait tenu ses promesses envers les agriculteurs.

On se demande avec appréhension si ce gouvernement tiendra vraiment ses promesses ou non. J'aime les principes de ce projet. J'aime la façon dont le ministre l'a présenté et je vais continuer à espérer, jusqu'à ce que quelqu'un m'en dissuade, que le ministre a vraiment l'intention de respecter ce programme.

Je crois que ce sera un programme qui permettrait aux agriculteurs canadiens de continuer à exploiter leurs terres, plutôt que d'avoir à les vendre.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, mon collègue de Nanaimo—Cowichan et moi, nous nous connaissons depuis 18 ou 19 ans, depuis que nous travaillions à certains accords fédéraux-provinciaux qui sont encore en place et étaient identiques partout, à l'exception de quelques concessions particulières aux provinces de l'Atlantique, en raison d'une situation universellement reconnue.

Nous leur avons fait certaines concessions pour la volaille, mais autrement, toutes les autres provinces ont été traitées de la même façon.

• (1650)

Deux ans et demi plus tard, nous avons dû ajouter un accord supplémentaire pour raffiner les programmes. Cependant, ces programmes et ces accords étaient une innovation et ils sont toujours en vigueur.

Je voudrais donc lui demander ceci: Compte tenu de son expérience, pense-t-il que ce projet de loi atteindra son objectif si chaque province a un accord et un niveau d'aide différents?

Par exemple, si une province obtient 3,38 $ pour un boisseau de maïs et une autre, 4,38 $, soit un dollar de différence, est-ce que ça ira? À votre avis, est-ce que cela peut donner un avantage comparatif en matière de production? Est-ce que cela pourrait entraîner une modification de la production dans les différentes provinces?

M. Stupich: Le Conseil national de commercialisation des produits agricoles permet certains écarts dans les prix obtenus par les producteurs de diverses denrées, en fonction des écarts relatifs aux coûts de production dans les différentes provinces. C'est un principe qui a résisté à l'épreuve du temps et que le ministre fédéral voudra sans doute inclure dans ce programme.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral, sous les libéraux, n'a jamais toléré de complément—c'est-à-dire dans le cas d'un programme fédéral-provincial en agriculture, du moins. Si une province était disposée à faire quelque chose de plus pour répondre à une situation particulière dans la province, le gouvernement fédéral réduisait son soutien d'autant. Un gouvernement provincial ne pouvait donc pas ajouter aux programmes.

Je ne le dis pas pour critiquer les libéraux. Après tous, les choses évoluent.

À en juger d'après la mesure à l'étud—je crois du moins que c'est le cas d'après ce que j'ai entendu et d'après ce que j'ai—lu si ce projet de loi et ce programme, sont approuvés, le gouvernement permettra aux gouvernements provinciaux d'y ajouter s'ils le jugent bon.

Si c'est bien le cas, je pense qu'il devrait en être ainsi.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Je suis heureuse d'avoir l'occasion, cet après-midi, de dire quelques mots au sujet de la mesure législative à l'étude, le projet de loi C-98, qui porte sur la protection du revenu agricole.

Je tiens à dire dès le départ que je ne suis certainement pas spécialiste des pratiques agricoles canadiennes, comme le sont certains de mes collègues à la Chambre. Cependant, j'ai écouté le discours qu'a prononcé le ministre ce matin et je dois dire que, en général, j'appuie le projet de loi présenté aujourd'hui.

Ce que j'appuie particulièrement, c'est le processus que le ministre a utilisé pour en arriver à la mesure législative que nous étudions actuellement. Je voudrais bien que toutes les mesures législatives dont nous sommes saisis aient bénéficié de l'apport des intervenants à tous les niveaux—la population concernée, dans ce cas les producteurs agricoles, le gouvernement provincial, les fonctionnaires fédéraux et le ministre lui-même.

Toutefois, en parlant de ce projet de loi, je me dois de dire à quel point je m'inquiète de la situation du secteur agricole dans notre pays parce que c'est un secteur de notre société qui est crucial pour notre économie à ce moment-ci, et nous le savons tous. Pourtant, je crois que les Canadiens en général ne comprennent pas l'importance de l'agriculture non seulement pour l'économie canadienne, mais aussi pour le bien-être de chaque Canadien.

Les Canadiens ne comprennent pas qu'ils ne paient pas le prix réel des aliments qu'ils achètent et qu'ils consomment. Je ne crois pas qu'ils se rendent compte qu'une infime partie de ce qu'ils paient à la caisse va dans les poches des agriculteurs qui travaillent fort. Très souvent—je vois cela dans la circonscription de Northumberland, que je représente—ces agriculteurs travaillent de façon isolée et ne sont pas portés à se regrouper ni à faire des démarches ensemble pour améliorer leur sort.

Il arrive souvent, quand je suis dans ma circonscription, que des agriculteurs viennent me voir à titre personnel. Ils ont travaillé très fort toute leur vie et, alors que leur santé est sur le point de flancher, ils se retrouvent dans une situation financière tout bonnement intenable. Ils sont au bord de la faillite, ce qui, dans bien des cas, n'a fait qu'aggraver leur état physique et psychologique.

Avant d'être élue députée, j'ai travaillé à l'étranger, dans des pays en voie de développement et contribué à la réalisation de nombreux programmes de développement agricole. Riche de cette expérience, je n'insisterai jamais trop sur l'importance de nous attacher d'abord et avant tout à la valeur de la production agricole. À mon avis,

l'agriculture est une question de sécurité dans tous les pays du monde, et au Canada comme ailleurs, même si on n'y pense pas habituellement en ces termes. J'estime que notre capacité de produire les aliments nécessaires à notre subsistance au fil des jours, des mois et des années s'effrite un peu plus chaque jour, chaque mois et chaque année.

Le jour où nous devrons compter sur d'autres pays pour assurer notre subsistance, la situation sera grave pour nous, en tant que nation.

Je crois qu'il est très important que, grâce au projet de loi C-98, nous mettions en oeuvre un nouveau programme nous fournissant les garanties et les moyens financiers de stabiliser la production agricole dans une certaine mesure. Le projet de loi prévoit également, si j'ai bien compris, un fort réalignement des programmes existants, sans modification en profondeur cependant. À ces programmes viendront s'en ajouter des nouveaux pour venir en aide aux agriculteurs. Ça, c'est tout un changement!

L'un des points du projet de loi qui me tracasse est la création projetée d'un comité des mesures spéciales. Je constate qu'il ne me reste plus qu'une minute. Je crois comprendre, d'après ce que le ministre a dit aujourd'hui, qu'il y aurait déjà eu des discussions en vue de donner suite à cette idée. Cependant, dans le projet de loi, on précise que s'il estime que les circonstances requièrent la prise de mesures spéciales au-delà de celles prévues par le régime ou programme, le ministre peut mettre en oeuvre un processus visant à déterminer lesquelles seraient appropriées en l'espèce.

Comme l'un de mes collègues l'a signalé, je crains également qu'on puisse parler de fédéralisme exécutif, étant donné les pouvoirs envisagés dans cette mesure législative. J'espère qu'on pourra se pencher au comité sur la nature et le mandat du comité des mesures spéciales et se demander s'il faut le créer maintenant plutôt que d'attendre que le ministre décide ou non, à un moment donné, qu'il existe des circonstances exceptionnelles; si le comité doit être formé de représentants des groupes dont il est question dans le projet de loi; si ce comité ne doit pas, à partir de ce moment-ci, examiner régulièrement cette mesure et formuler des recommandations au ministre sur les modifications nécessaires, étant donné sa portée.

Lorsque le règlement sera mis en oeuvre et que le programme même s'appliquera, il y aura sans aucun doute des problèmes, des pépins, si on peut dire. Un comité devrait donc se pencher régulièrement sur cette question.

Je trouve cela très important, car je considère que c'est là, je le répète, un programme, qui vient en aide à des gens qui constituent un des secteurs les plus importants de notre économie. Ainsi, si c'est un bon programme, et, en gros, cela semble être le cas, nous voulons nous assurer qu'aucun problème ne se posera.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député aura encore à sa disposition 14 minutes, et il y aura ensuite une période de dix minutes réservée aux questions et aux observations.

Comme il est 17 heures, la Chambre va maintenant passer à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

LE *CODE CANADIEN DU TRAVAIL*

LE RETRAIT PRÉVENTIF DE LA TRAVAILLEUSE ENCEINTE DANS LES ENTREPRISES FÉDÉRALES

M. Guy Saint-Julien (Abitibi) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager d'inscrire dans le *Code canadien du travail* le retrait préventif de la travailleuse enceinte dans les entreprises fédérales au Québec et au Canada.

—Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur un sujet aussi important pour la travailleuse enceinte au Canada et au Québec.

Je tiens également à vous dire ceci: si j'ai travaillé dans un tel dossier, c'est à cause de mes employées de Val-d'Or et de Senneterre qui avaient reçu, un jour, une plainte d'une travailleuse de Val-d'Or, laquelle avait fait une demande auprès de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, mieux connue sous le vocable de CSST, au Québec. La réponse qu'on lui avait faite à la CSST de Rouyn-Noranda, c'était que la Loi sur la santé et la sécurité du travail du Québec ne s'appliquait pas aux entreprises sous juridiction fédérale.

Mon adjointe, M^me^ Françoise Lamarche, de Senneterre, qui connaît très bien les cas sociaux de ma région, me

disait que le Code canadien du travail agit en matière de prévention seulement. Aucune équivalence n'est prévue au Code canadien pour un retrait préventif; il faut accorder à madame un congé sans solde seulement.

Immédiatement, et je me suis aperçu lorsque je suis arrivé à mon bureau le samedi matin, qu'à la lecture du dossier, cette travailleuse enceinte était à l'emploi d'une compagnie d'autobus à charte fédérale et que lors de ses journées de travail, elle levait des colis pouvant atteindre un poids de 70 livres chacun. J'ai donc immédiatement écrit à quelques ministres, dont le ministre du Travail, le Procureur général du Canada, pour savoir ce qu'il en était et pourquoi, dans le *Code canadien du travail*, il n'y avait rien de prévu à titre de congés payés pour la travailleuse enceinte au titre d'un retrait préventif, comme cela existe au Québec.

Le 17 janvier, j'ai été très surpris de recevoir une réponse rapide à ma lettre du 12 décembre, dans le temps des Fêtes, d'un ministre tel M. Jean Corbeil, le ministre du Travail, qui me disait: «Je suis au courant de la discordance apparente créée envers les employées enceintes qui travaillent pour des entreprises fédérales au Québec et auxquelles l'indemnisation par la Commission de la santé et de la sécurité du travail pour un retrait préventif est refusée». Il me disait aussi: «Il existe certaines protections dans la Partie III du Code canadien du travail pour les employées enceintes qui travaillent dans les entreprises fédérales. Le Code les protège du congédiement ou de toute autre mesure disciplinaire prise en raison d'un congé parental ou d'une absence pour cause de maladie. L'employeur doit continuer à verser des contributions aux régimes sociaux pendant le congé parental ou l'absence pour cause de maladie. L'employeur peut, toutefois, imposer le congé à une employée enceinte qui n'est plus en mesure de remplir une fonction essentielle de son poste et à qui aucun autre poste approprié ne peut être offert. Soyez assuré que le sujet du retrait préventif de la travailleuse enceinte sera pris en considération dans le contexte d'une révision du *Code canadien du travail*».

Par le fait même, j'ai reçu une lettre du Procureur général du Canada, par l'entremise de l'honorable Kim Campbell, qui disait: «Soyez assuré que, pour ma part, je vous tiendrai au courant de toute modification en ce sens lors de la révision du Code».

À titre de représentant des citoyens et citoyennes d'un grande circonscription comme l'Abitibi, je ne prends jamais de chance avec un dossier aussi important pour la femme chez nous. Tout de suite le 17 mai, j'ai déposé une pétition à la Chambre des communes, signée par 35 personnes, laquelle se lisait comme suit: «Le *Code canadien du travail* doit respecter les principes énoncés dans la Charte canadienne des droits et libertés et de ce fait, est censé avoir protégé les droits de la femme. Les règles concernant l'indemnisation de la femme enceinte ne tiennent pas compte de toutes les exigences des conditions de travail. La possibilité du retrait préventif pour les femmes enceintes est une option désirable et nécessaire pour les femmes au travail». Les signataires de cette pétition, provenant de Senneterre et de Val-d'Or, demandaient humblement que le Parlement considère sérieusement, lors de la révision du *Code canadien du travail*, les lacunes de celui-ci et qu'il reconnaisse la nécessité d'intégrer au Code des clauses concernant le retrait préventif des femmes enceintes.

À toute pétition, on reçoit toujours une réponse du ministre. Et cela, c'est important. Il y en a plusieurs qui oublient, parfois, de présenter une pétition et elle demeure là, elle reste sur la table ou sur les tablettes. Mais pour chaque pétition qu'un député dépose au Parlement, le ministre—et c'est son devoir—nous répond dans un délai raisonnable. L'honorable Jean Corbeil, dans sa réponse, disait ce qui suit:

> La protection des femmes enceintes contre les dangers existant dans les lieux de travail est garantie, dans une certaine mesure, par les dispositions générales et les congés prévus aux Parties II et III du *Code canadien du travail*.
>
> Quant à la réaffectation et au retrait préventif des femmes enceintes du travail, c'est une question qui sera étudiée et discutée comme plusieurs autres, dans le cadre de tout examen législatif du Code, avec les représentants des employeurs et des salariés relevant de la compétence fédérale.

Vers le 22 mai, j'ai renseigné les médias de ma région, de même que la population, en leur disant, dans un communiqué:

> Lorsqu'une femme attend un enfant, la dernière de ses préoccupations devrait être la sécurité d'emploi et, pourtant, malgré une juridiction précise en matière de congés de maternité, au fédéral, cette femme n'obtient qu'un congé sans solde si elle est dans l'obligation de demander un retrait préventif.

Et je disais:

> J'estime que le *Code canadien du travail* doit respecter les principes énoncés dans la Charte canadienne des droits et libertés et, de ce fait, est censé devoir protéger les droits de la femme. Les règles concernant l'indemnisation de la femme enceinte ne tiennent pas compte de toutes les exigences des conditions de travail, et la possibilité du retrait préventif pour les femmes enceintes est une option désirable et nécessaire pour les femmes au travail.

Et à la suite de cela, j'ai informé les députés conservateurs. Une lettre qui m'a fait vraiment plaisir venait du député de Beauce, M. Gilles Bernier, qui me disait dans sa lettre du 1er juin 1990, et il me le disait aussi lorsque je l'ai rencontré personnellement: «Guy, moi dans mon comté, j'ai plusieurs cas, il y a plusieurs femmes, des travailleuses qui sont enceintes, qui travaillent, soit au poste de radio, soit à Saint-Georges-de-Beauce, qui m'ont appelé et qui ont des cas justement concernant la *Code canadien du travail*». Il disait:

> Je suis d'avis, tout comme vous, que le *Code canadien du travail* devrait inclure une norme permettant le retrait préventif de la travailleuse enceinte, avec solde, tout comme la Loi sur les normes du travail québécois le permet.

Au mois de juillet, je poursuivais toujours mes démarches, et j'ai reçu une lettre du président du Conseil du Trésor, l'honorable Robert de Cotret. Pendant ce temps-là, j'avais déposé une motion, soit le 17 mai 1990, celle que nous étudions aujourd'hui, la motion M-655. Il me disait:

> J'aimerais vous informer que même s'il n'existe aucune loi fédérale sur ce sujet actuellement, la politique visant les fonctionnaires fédéraux donne aux sous-ministres la responsabilité de trouver un autre emploi, s'il y a lieu, aux employées enceintes qui s'inquiètent des répercussions que pourrait avoir l'exécution de certaines tâches pendant leur grossesse.

Et ainsi de suite. Il continuait en disant qu'il fallait voir ce dont il s'agissait. J'ai apprécié sa lettre.

Et en même temps, vers le mois de novembre, j'ai informé tous les syndicats de ma circonscription. Je disais:

> Une travailleuse d'Abitibi m'a fait part, en novembre 1989, des problèmes qu'elle a rencontrés alors qu'elle demandait, étant enceinte, des indemnités pour un retrait préventif.

Et vous connaissez l'histoire. J'ai tout dit de ce qu'il s'agissait. Mais, au mois de juin dernier, j'ai pris connaissance d'un article se rapportant au retrait préventif, dans la revue *Le Travail*, du mois de juin 1990, qui s'intitulait: «Femmes enceintes au travail, faites respecter vos droits». C'est la première fois que je lisais un article dans cette revue, et je vous en cite un extrait: «Une mère d'abord, aux yeux de tous». Il y avait une femme du nom de Danielle, qui disait: «Au travail, il y a ceux et celles qui ne veulent pas admettre que votre grossesse vous invalide quelque peu. Une femme enceinte a tout de même le droit de s'absenter quand elle ne se sent pas bien, renchérit Danielle, qui a connu une grossesse difficile. Par ailleurs, il y a certaines choses que nous ne pouvons plus faire aussi rapidement, comme marcher ou transporter de lourdes charges. Combien de fois ai-je attendu ce commentaire! Ce n'est pas de ma faute si elle est enceinte. Qu'elle fasse son boulot quand même. Et ce sont parfois ces mêmes personnes qui se plaignent du phénomène de la dénatalité au Québec».

Monsieur le Président, il est important de souligner qu'au Québec le retrait préventif est un congé payé par la CSST, ceci pour permettre aux femmes enceintes qui travaillent dans un milieu peu propice à l'évolution normale de leur grossesse de quitter leur emploi durant cette période. Et j'aimerais dire à tous les députés de cette Chambre que le gouvernement devrait envisager d'inscrire dans le *Code canadien du travail* le retrait préventif de la travailleuse enceinte dans les entreprises fédérales au Québec et au Canada, avec solde.

Monsieur le Président, j'apprécierais que tous les députés et les ministres en cette Chambre appuient cette motion pour le bien-être de la travailleuse enceinte, au Canada et au Québec.

• (1710)

[*Traduction*]

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord féliciter le député d'Abitibi de la considération, du discernement et de la prévoyance dont il fait preuve en comprenant les besoins des travailleuses canadiennes; je le félicite aussi de vouloir, en présentant cette motion, porter la question à l'attention du gouvernement.

J'aimerais lire la motion du député:

> Que de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager d'inscrire dans le *Code canadien du travail* le retrait préventif de la travailleuse enceinte dans les entreprises fédérales au Québec et au Canada.

D'emblée, je veux dire au député que le Parti libéral, de façon générale et en principe, souscrit sûrement, à quelque chose d'aussi important pour les travailleuses et qu'il reconnaît lui aussi les lacunes ainsi que les problèmes que présente le *Code canadien du travail* à cet égard.

J'aimerais que le député renseigne la Chambre sur les aspects pratiques de sa motion. Il pourra peut-être le faire un peu plus tard. J'aimerais savoir quel type de modification il souhaiterait apporter au *Code canadien du travail* et quelle serait la portée de la disposition concernant le retrait préventif.

Le *Code canadien du travail* pourrait-il autoriser une femme à prendre un congé de maladie dès le moment où elle tombe enceinte et pour toute la durée de sa grossesse? Y aura-t-il des critères qui seront établis ou certaines protections offertes par l'état à cet égard?

Je pose ces questions au député, car lorsque nous étudions une mesure législative, il y a toujours des aspects négatifs qui ressortent.

Les députés, du moins ceux de ce côté-ci de la Chambre, estiment que ce sont là des questions qu'il faudrait examiner le plus tôt possible. Les députés savent sûrement que le nombre de femmes sur le marché du travail augmente tous les jours. Il est de plus en plus difficile pour elles, non seulement de travailler à l'extérieur de la maison, mais aussi d'avoir un emploi qui paie suffisamment.

Je dis cela parce qu'il n'y a pas longtemps, dans le budget, le ministre des Finances a annoncé que les augmentations de salaires seraient plafonnées pour la fonction publique et probablement pour tous les travailleurs du Canada, afin de permettre au gouvernement de résorber à la longue son déficit.

D'un côté, le gouvernement voudrait nous faire croire que le plafonnement et le blocage des salaires nous aideront à améliorer la situation financière du Canada, mais de l'autre, des députés, comme le député d'Abitibi, cherchent à améliorer le *Code du travail du Canada*. De plus, même s'il ne l'a pas dit, l'adoption de sa motion entraînerait des dépenses. Je sais que les motions et les projets de loi d'initiative parlementaire que nous présentons ne sont pas censés coûter un cent au gouvernement parce que notre Règlement ne nous le permet pas.

Cette initiative du député nous coûterait certainement quelque chose. Ça ne veut pas dire que je ne l'approuve pas. C'est une initiative très importante. Je voudrais seulement rappeler aux députés que toute médaille à un revers.

J'aimerais raconter une chose qui m'est arrivée. Quand je militais activement dans le mouvement syndical, il n'y a pas si longtemps, je représentais 6 000 employés. Parmi ces employés, il y avait 30 femmes. Il n'y a pas si longtemps, dans les chemins de fer, il n'y avait pas de femmes qui étaient chef de train, serre-frein ou mécanicienne.

C'est alors que nous sommes entrés dans l'ère moderne et que nous avons pris conscience que, dans la plupart des cas, les femmes excellaient davantage que certains hommes aux postes de mécanicien, de chef de train et de cheminot. Cependant, quand c'est arrivé, nous avons pris conscience d'une chose qui ne nous semblait pas évidente à nous les hommes: dans les baraquements, il n'y avait pas d'installations sanitaires conçues spécialement pour les femmes.

Il est arrivé autre chose, et j'en parle au député parce que c'est lié, d'après moi, à ce dont on a parlé aujourd'hui. L'une des employées que je représentais est tombée enceinte. Quand on travaille dans les chemins de fer, que ce soit comme mécanicien, cheminot ou chef de train, on doit faire du travail qui exige des efforts physiques: il faut monter et descendre de trains en marche. C'est pourquoi il faut être en excellente forme. Cette femme est venue me voir un jour pour me dire qu'elle croyait avoir le droit de prendre congé pendant une partie de sa grossesse et de continuer de toucher sa paie—et j'étais du même avis. La compagnie de chemin de fer lui a dit à l'époque—c'était il n'y a pas si longtemps, cinq ans environ—qu'elle ne pouvait prendre congé et que si elle voulait tomber enceinte, c'était son affaire.

Les choses ont maintenant changé dans les chemins de fer. La Commission des droits de la personne a même rendu une décision stipulant que les femmes enceintes ont le droit de prendre congé pendant leur grossesse si elles sont malades—si elles souffrent de nausées, par exemple. Grâce à cette décision, l'employée en cause a pu toucher des prestations en vertu du Régime d'assurance-chômage.

Toutefois, je tiens à souligner que ces congés de maladie ont été déduits des congés de maternité auxquels elle avait droit. Cela n'a pas réglé le problème, mais a eu au moins pour effet de nous faire prendre conscience du fait que les femmes au travail ont des problèmes particuliers lorsqu'elles tombent enceintes, ce dont nous discutons aujourd'hui à l'initiative du député d'Abitibi.

J'espère que les autres députés libéraux seront d'accord avec moi quand je dis qu'il est grand temps d'examiner le *Code du travail* et, en particulier, ses dispositions qui ne tiennent pas compte des femmes. Il me semble qu'il n'y a pas si longtemps d'aucuns croyaient que les femmes n'étaient pas faites pour faire carrière, contrairement aux hommes. La boucle est maintenant bouclée, et nous constatons qu'au contraire, elles ont tout ce qu'il faut pour le faire.

Si le député d'Abitibi pouvait nous fournir plus de détails là-dessus, à nous comme aux députés néo-démocrates, nous accepterions volontiers de participer à l'élaboration d'améliorations du *Code canadien du travail*.

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, en commençant, je remercie le député d'Abitibi à qui nous devons la motion à l'étude. Je peux l'assurer ainsi que les autres députés, que je suis tout à fait favorable à l'esprit de cette motion.

Nous le savons, les femmes entrent sur le marché du travail en nombre toujours croissant depuis quelques années. Leur apport à la société et à l'économie est, certes, immense. En même temps, nous ne pouvons pas négliger leur apport en tant que mères de la prochaine génération. Les responsabilités des femmes envers leur famille sont tout aussi importantes que leurs responsabilités envers leur employeur.

• (1720)

De nombreuses initiatives prises récemment par Travail Canada visent à aider les travailleurs et les travailleuses à trouver l'équilibre entre leurs responsabilités au travail et à la maison. La plus digne de mention est probablement la série de modifications apportées au *Code du travail* en 1986 pour prolonger la durée des congés de maternité et des congés pour soins des enfants. Je peux donner comme autre exemple une étude récente préparée par le Bureau de la main-d'oeuvre féminine de Travail Canada sur les congés pour responsabilités familiales. Une autre étude de ce bureau porte sur les garderies en milieu de travail.

Travail Canada est constamment à la recherche de moyens d'aider les travailleurs à remplir leurs responsabilités familiales tout en continuant à apporter leur contribution à l'économie nationale par leur travail.

Beaucoup a été fait, mais comme le souligne mon collègue, il reste encore beaucoup à faire. Le *Code du travail du Canada* offre certaines protections aux travailleuses enceintes, mais leur situation pourra être encore améliorée par d'autres modifications qui viendront un jour. Je sais que le ministre est réceptif aux suggestions, et la motion à l'étude est un exemple du genre de suggestions qu'il attend.

Nous le savons tous, beaucoup de femmes travaillent presque jusqu'à la date de leur accouchement et reviennent au travail peu de temps après. Mon vis-à-vis, M. Nault, l'a dit, il n'y a pas si longtemps, il était courant que les employeurs mettent à pied les travailleuses enceintes ou les contraignent à prendre un congé sans traitement. Pour de mystérieuses raisons, il était jugé inacceptable d'avoir des femmes enceintes dans un milieu de travail. Naturellement, cette situation a causé des difficultés inutiles aux femmes qui ont perdu leur chèques de paye juste au moment où elles avaient besoin d'avoir l'argent et d'économiser. Cela a aussi causé un stress inutile aux femmes qui se sont senties obligées de cacher leur état à leurs employeurs afin de ne pas perdre leur emploi.

Pour ces raisons, le *Code canadien du travail* interdit de licencier des travailleuses uniquement parce qu'elles sont enceintes. La loi donne le droit à une femme enceinte de continuer à travailler à moins que son employeur ne puisse démontrer qu'elle est incapable de remplir une fonction essentielle de son emploi.

La grossesse n'est pas une maladie. Dans la plupart des cas, elle n'empêche pas une femme de continuer à travailler jusqu'au moment où elle décide qu'elle est prête à prendre un congé de maternité. Le *Code canadien du travail* protège les droits de la majorité des femmes enceintes de décider quand elles veulent prendre leur congé.

En outre, la loi prévoit que les femmes en congé de maternité continueront à bénéficier des avantages afférents de leur emploi si elles ont travaillé pour leur employeur pendant six mois. Les avantages en matière de pension et d'assurance-maladie continuent sur la même base que lorsque la travailleuse occupait son emploi. L'ancienneté continue à s'accumuler. En outre, la travailleuse a le droit de recevoir un avis des possibilités d'emploi et de formation qui se présentent pendant son absence. Elle a le droit de retrouver le même emploi, ou au moins un emploi comparable au même niveau, à la fin de son congé.

Je devrais ajouter que ces mêmes dispositions s'appliquent aux travailleurs et travailleuses qui prennent des congés parentaux pour s'occuper d'un nouveau-né ou d'un enfant qu'ils viennent d'adopter. Une autre disposition leur permet de toucher un revenu de remplacement dans le cadre du Régime d'assurance-chômage. Beaucoup d'employeurs qui reconnaissent la valeur d'employées productives pour leur entreprise suppléent volontiers à ces prestations d'assurance-chômage, de sorte que leurs employées ne souffrent pas financièrement en prenant un congé de maternité ou parental.

Je puis dire avec fierté que la loi actuelle pourvoit très bien aux besoins de la majorité des travailleuses enceintes qui désirent rester dans la population active et qui peuvent le faire sans grande difficulté.

Cependant, la loi n'est pas écrite uniquement pour la majorité. Nous devons également tenir compte des travailleuses enceintes qui, pour une raison ou une autre, ont des problèmes qui leur permettent difficilement de continuer à travailler à leur poste habituel.

De telles difficultés peuvent provenir de complications médicales accompagnant leur grossesse. Bien que, je le répète, la grossesse ne soit pas en elle-même une maladie, elle peut causer chez certaines femmes des problèmes exigeant un traitement médical. Dans ce cas, les dispositions existantes concernant les congés de maladie peuvent certainement s'appliquer.

Un deuxième genre de difficultés que les femmes enceintes peuvent éprouver provient des conditions de travail, des conditions qui, tout en constituant un aspect normal de l'emploi, peuvent causer des inquiétudes parce que la femme enceinte y est particulièrement sensible.

C'est précisément à ce genre de situation que s'attaque la motion de mon collègue. Je suis d'accord qu'il faudrait examiner la loi pour voir s'il y a moyen de renforcer et de clarifier la protection offerte aux travailleuses enceintes.

Après tout, la loi fédérale interdit la discrimination en fonction du sexe. Nous reconnaissons tous, je crois, qu'il serait discriminatoire de ne pas tenir compte de la grossesse d'une femme.

À cette fin, le ministre du Travail a demandé à ses collaborateurs d'examiner la possibilité d'apporter au *Code canadien du travail* des modifications qui garantiraient à la travailleuse enceinte le droit d'être réaffectée à un travail plus approprié pour la durée de sa grossesse; si une réaffectation n'était pas possible, la travailleuse aurait la possibilité de prendre un congé préventif et, durant son congé, son emploi serait protégé et elle continuerait de bénéficier de ses avantages sociaux.

Travail Canada est en train de consulter des groupes d'employés et d'employeurs de ressort fédéral pour trouver les moyens les plus équitables et pratiques d'atteindre cet objectif.

Je ne saurais exagérer l'importance de ces consultations en cours avec les représentants des travailleurs et du patronat. Depuis quelque temps déjà, la consultation est l'élément essentiel dans l'élaboration de toutes les nouvelles dispositions législatives et réglementaires sur le travail, à l'échelon fédéral.

Nous avons constaté que les lois qui ont les meilleures chances d'être acceptées sont celles qui ont été élaborées avec le concours des employeurs et des employés. Surtout à une époque où la productivité prime toute chose, nous cherchons à favoriser la coopération en milieu de travail plutôt que les affrontements.

Personne ne comprend mieux la réalité concrète du milieu de travail que ceux qui en ont la responsabilité et ceux qui y travaillent toute la journée. Comme législateurs, nous avons beaucoup à apprendre des travailleurs et des employeurs qui sont de notre ressort, et je sais que Travail Canada est déterminé à écouter et à tirer des enseignements.

Pour nous assurer que nos propositions sont jugées applicables et acceptables par tous les intéressés, nous étudions à fond les points de vue exprimés par les travailleurs et l'industrie avant de rédiger des modifications législatives.

Le député peut avoir l'assurance que ses préoccupations sont à l'étude et que les modifications, lorsqu'elles seront proposées à la Chambre, tiendront compte de l'ensemble des questions pertinentes.

Je remercie encore le député d'Abitibi d'avoir signalé cette importante question au ministère et au gouvernement.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour appuyer la motion présentée par le député d'Abitibi, qui dit ceci:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager d'inscrire dans le *Code canadien du travail* le retrait préventif de la travailleuse enceinte dans les entreprises fédérales au Québec et au Canada.

Cette motion arrive à point nommé non seulement relativement aux remarques du dernier orateur qui a signalé que le gouvernement tient actuellement de vastes consultations sur la question, ce que je savais déjà, mais aussi relativement au fait qu'elle est présentée à la Chambre la veille de la Journée internationale de la

femme. Il est donc doublement opportun d'étudier une question de cette nature aujourd'hui.

Je connais surtout le milieu du travail manuel. Je représente une circonscription qui n'est pas très différente de celle du député d'Abitibi, même si elles sont géographiquement très éloignées l'une de l'autre. Nos principaux secteurs d'activité sont l'exploitation forrestière, les mines et la fusion, principalement du plomb et du zinc.

Il y a beaucoup d'endroits, particulièrement à la Cominco, dans l'industrie du plomb, où les femmes en âge de procréer ne peuvent absolument pas travailler. Nous espérons que le programme actuel de modernisation contribuera à résoudre ce problème et que les femmes pourront travailler dans tous les secteurs de cette industrie sans mettre en danger leur santé ni celle de leurs enfants.

Je veux seulement dire que nous appuyons cette proposition en général et que nous comprenons que, si elle ne dit pas certaines choses, c'est à cause des limites imposées par le Règlement de la Chambre.

Je veux profiter de l'occasion pour signaler, peut-être, certaines des choses qui ne peuvent pas être énoncées dans la motion elle-même. Évidemment, la motion ne va pas assez loin à cause de ces limites. Elle ne va pas assez loin pour protéger la santé et assurer la sécurité des femmes enceintes à leur lieu de travail.

• (1730)

Il faut apporter des modifications précises au *Code canadien du travail*, afin de garantir la sécurité de la femme et du foetus au cours de la grossesse et après la naissance.

Il faut apporter des modifications à la législation, afin de répondre aux besoins des femmes dans les domaines de la santé et de la sécurité lorsqu'elles sont enceintes ou lorsqu'elles allaitent. Le gouvernement doit présenter des modifications au *Code canadien du travail*, parties II et III, en vue d'améliorer les droits et les avantages des travailleuses avant et après la naissance d'un enfant.

Alors que l'objectif de la Partie II du *Code canadien du travail* est de garantir que le lieu de travail ne présente aucun danger pour la santé et la sécurité des employés, les dispositions en question n'offrent actuellement à peu près aucune protection aux femmes qui sont enceintes et qui allaitent.

Le droit d'une femme de refuser de travailler ne prévoit pas les cas où le danger est inhérent au travail, c'est-à-dire lorsque le risque fait partie des conditions normales d'emploi. Les limites en question ont pour effet de ne pas protéger entièrement la santé et la sécurité des travailleuses qui sont enceintes ou qui allaitent.

Non seulement ces travailleuses ne sont pas protégées par les dispositions pertinentes du code, mais, en vertu de la partie III, on peut forcer une femme enceinte à prendre un congé non payé si elle est incapable de s'acquitter de l'une de ses fonctions essentielles et s'il est impossible de lui trouver un autre emploi.

Ce n'est pas vraiment utile de le préciser, mais cela se produit au moment même où la femme enceinte et sa famille ont le plus besoin des revenus qu'elle tire de son travail, étant donné que cette famille est sur le point de s'agrandir.

Ce sont là les obstacles que doivent surmonter, à l'heure actuelle, les femmes enceintes et celles qui allaitent. Non seulement le code ne fait rien pour supprimer ces obstacles, mais il rend la discrimination qui se fait en ce moment tout à fait légale.

Ces travailleuses ne devraient pas être pénalisées à cause des risques que comporte leur emploi. Il faut forcer les employeurs à leur trouver un autre emploi satisfaisant ou mettre en oeuvre des mesures visant à indemniser complètement les intéressées, si elles sont forcées de quitter leur travail.

Il faut modifier la partie II du code, afin d'exiger de l'employeur qu'il protège comme il se doit ces travailleuses contre les risques qu'elles pourraient courir au travail, du fait de leur état. Cela devrait englober les risques à caractère psychologique et le stress.

Il ne faut pas s'en tenir aux seuls risques sur le plan physique. En effet, les effets psychologiques reliés au travail sur terminal de visualisation, par exemple, peuvent être supérieurs aux dangers sur le plan physique et peuvent entraîner un avortement ou un autre traumatisme tout aussi grave.

Lorsqu'une travailleuse, qui est enceinte ou qui allaite, présente un certificat médical précisant qu'elle court certains risques ou lorsque l'employeur prend de lui-même l'initiative, celui-ci devrait alors être forcé de modifier les conditions de travail et d'affecter la travailleuse à un autre poste. Dans le cas contraire, l'employée devrait avoir droit à un congé totalement payé.

On doit également prévoir un mécanisme pour présenter des plaintes au ministère du Travail, lorsque l'employeur refuse de tenir compte des besoins particuliers de travailleuses sur le plan de la santé. Ces plaintes seraient traitées comme les autres plaintes présentées en vertu de la partie II du code et pourraient faire l'objet d'un appel devant le Conseil canadien des relations du travail.

Enfin, il faut adopter des mesures pour offrir le congé payé à toutes les travailleuses enceintes ou qui allaitent. En outre, le congé parental ou de garde des enfants devrait passer du maximum actuel de 24 semaines à 52 semaines.

Je manquerais à mes devoirs si, avant de terminer, je n'en profitais pas pour demander que cette mesure de santé et de sécurité soit étendue au employées du Parlement. La Chambre a adopté en juin 1986 la *Loi sur les relations de travail au Parlement*, dont les parties II et III reprennent les parties III et IV du Code du travail pour la protection des employés du Parlement. Presque cinq ans plus tard, ces dispositions n'ont toujours pas été proclamées.

J'incite le député qui a bien défendu sa motion, que j'appuie, à aider ceux d'entre nous qui ont à maintes reprises pressé le gouvernement de proclamer ces articles pour que ces améliorations s'appliquent aux employés du Parlement comme à tous les Canadiens.

Enfin, comme demain est la Journée internationale de la femme, le Nouveau Parti démocratique et moi demandons instamment au gouvernement de faire diligence, et d'annoncer demain peut-être son intention très nette de poursuivre les objectifs contenus dans la motion du député d'Abitibi.

Le moment serait idéal pour accorder aux femmes enceintes de la poulation active un traitement juste et non discriminatoire et pour les préserver, elles et leurs enfants, des risques d'accident et de maladie en milieu de travail.

[*Français*]

M. Jean-Luc Joncas (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de prendre la parole devant la Chambre sur l'objet de la présente motion de mon collègue de l'Abitibi. Rares sont les occasions de prendre position sur un sujet qui touche aussi clairement la maternité. Voilà exactement ce que nous faisons aujourd'hui.

La motion de mon collègue vise à aider les femmes à concilier les exigences du travail avec celles de la famille. Beaucoup d'entre nous connaissent très bien ce défi. En fait, la plupart d'entre nous doivent relever ce défi tous les jours.

Le Canada est un pays de familles, monsieur le Président. Il est en outre un pays de travailleurs. Statistique Canada nous rapporte que plus de la moitié des femmes qui sont mères de jeunes enfants ont également un emploi, et leur nombre augmente sans cesse. Cette tendance cependant s'explique par un certain nombre de facteurs. D'abord, les femmes sont aujourd'hui plus instruites que jamais auparavant. Elles ont des compétences et veulent les mettre à profit. Grâce au changement d'attitudes quant aux types d'emploi qu'elles peuvent exercer, les femmes peuvent désormais accéder à des emplois plus intéressants et plus satisfaisants que ceux qu'on offrait généralement aux générations antérieures. Il est donc tout naturel, monsieur le Président, que les femmes d'aujourd'hui désirent poursuivre leur carrière après avoir fondé une famille.

Cette situation ne s'explique pas simplement par le fait que les femmes veulent «tout avoir», comme le prétendent certains articles de magazine. Et ce n'est pas uniquement les femmes très instruites qui continuent de travailler lorsqu'elles sont enceintes et qui retournent à leur poste quelques mois après la naissance de leur enfant. Les femmes de toutes les classes de la société suivent ce schéma de vie. Pour un grand nombre de jeunes mères, il s'agit simplement d'une nécessité.

Nous savons tous comment les familles canadiennes ont changé depuis environ 30 ans. La famille typique des années 1950, formée de deux enfants, d'un père soutien de famille et d'une mère à la maison à temps plein, cette famille-là ne représente plus la norme d'aujourd'hui.

En fait, dans les années 1990, une seule famille sur six environ correspond à ce modèle. Beaucoup plus nombreuses sont les familles où les deux parents doivent travailler, à temps plein ou à temps partiel, afin de joindre les deux bouts. De plus, bon nombre de familles canadiennes sont monoparentales, et la plupart d'entre elles sont dirigées par une femme.

La majorité des femmes qui ont des enfants n'ont pas à se demander si elles iront travailler ou si elles resteront à la maison. Elles doivent travailler pour subvenir aux besoins de leur famille.

Au fil des ans, le gouvernement actuel a adopté des lois pour venir en aide aux mères qui travaillent. On a renforcé les dispositions concernant le congé de maternité de manière à le prolonger, à donner plus de souplesse quant au moment où ce congé peut être pris, et à réduire les périodes d'admissibilité.

Une femme qui compte six mois de service continu peut désormais bénéficier d'un congé de maternité allant jusqu'à 17 semaines, qu'elle peut prendre au moment

qu'elle juge opportun. Elle peut commencer son congé jusqu'à 11 semaines avant la date prévue de son accouchement. Par ailleurs, elle peut travailler jusqu'au jour de la naissance de son enfant, à moins que son employeur ne prouve qu'elle est incapable de s'acquitter d'une fonction essentielle de son poste. Ainsi, le congé de maternité peut durer jusqu'à 17 semaines après la naissance de l'enfant.

En plus du congé de maternité, l'un ou l'autre des parents (le père ou la mère) a droit à un maximum de 24 semaines de congé pour prendre soin d'un nouveau-né ou d'un enfant qui vient d'être adopté.

Alors que le congé de maternité et le congé parental offerts dans le *Code canadien du travail* sont des congés non payés, les employées admissibles peuvent recevoir des prestations d'assurance-chômage pendant leur congé, ce qui réduit le fardeau financier en pareille circonstance.

• (1740)

Les aspects les plus importants des dispositions relatives au congé de maternité et au congé parental sont peut-être les garanties relatives à l'emploi et aux avantages sociaux. Pendant la période de congé de maternité ou de congé parental, l'ancienneté de l'employée continue de s'accumuler. De plus, les avantages sociaux tels que ceux découlant des régimes de retraite et d'assurance-santé continuent de s'appliquer à condition que l'employée continue de verser ses cotisations.

Pendant son congé, elle a également le droit d'être informée de toute possibilité de formation ou de promotion qui se présente. Ainsi, les chances d'avancement professionnel ne lui échapperont pas simplement parce qu'elle était absente. De plus, au retour de son congé, elle doit être réintégrée dans son poste ou au moins dans un poste comparable et au même endroit.

Monsieur le Président, ces dispositions du Code canadien du travail donnent aux femmes qui travaillent l'assurance qu'elles n'auront pas à abandonner leur vie professionnelle pour fonder un foyer. Savoir que ces aides existent réduit la tension inévitable qui entoure les naissances. Et, soulagées de tels soucis, ces employées peuvent accorder une plus grande attention à leur travail lorsqu'elles sont au poste.

La législation offre également des avantages à l'employeur car, étant assurées de garder leur emploi au retour de leur congé de maternité, les employées seront probablement plus consciencieuses et plus productives. Comprenant la valeur de ces employées, de nombreux employeurs contribuent aux prestations d'assurance-chômage de leurs employées pendant leur congé afin qu'elles ne subissent pas de perte financière à cause de leur grossesse.

Toutes ces dispositions servent très bien l'objectif prévu, soit aider les femmes qui désirent retourner au travail après avoir eu un enfant, tant que des problèmes médicaux ou des réactions aux conditions existant sur les lieux de travail ne compliquent pas leur grossesse. La motion présentée par mon collègue de l'Abitibi ne vise qu'à étendre ces mêmes avantages aux quelques femmes qui rencontrent des problèmes médicaux pendant leur grossesse, ce qui ne me semble que trop juste.

Actuellement, une femme qui a des problèmes de santé pendant les six premiers mois de sa grossesse peut être admissible à un maximum de 12 semaines de congé de maladie, avec accumulation de ses prestations et de son ancienneté. Mais, si ses problèmes persistent et qu'il demeure impossible qu'elle travaille après ce délai, elle n'a généralement pas d'autre choix que de commencer plus tôt son congé de maternité qu'elle ne l'aurait voulu, ce qui lui laisse, bien sûr, une plus courte période après la naissance de son enfant à consacrer à cette tâche extrêmement importante qui est de prendre soin du nouveau-né.

En outre, monsieur le Président, il semblerait y avoir deux semaines flottantes entre la fin des six mois de grossesse et le début de la onzième semaine précédant la date d'accouchement; l'employée peut alors n'avoir aucun autre recours que de se fier à la bonne volonté de l'employeur.

Monsieur le Président, je crois que nous avons au Canada un excellent système d'aide aux employées qui attendent un enfant, mais la motion en question fait quand même ressortir l'une des quelques lacunes de cette aide. Au nom de l'équité, je crois qu'il convient que cette lacune soit comblée.

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter et remercier mon collègue de l'Abitibi pour avoir proposé une motion modifiant le Code canadien du travail, laquelle a pour but de protéger la travailleuse enceinte. On sait très bien que souvent, les travailleuses enceintes sont souvent monoparentales ou se retrouvent souvent dans des conditions financières qui laissent beaucoup à désirer. Elles sont souvent dans le besoin: le besoin financier, le besoin social, le besoin d'être encouragées.

La maternité, c'est quelque chose d'excessivement sacrée, très sacrée. On devrait donc respecter la travailleuse qui est enceinte et l'encourager. On sait très bien qu'il existe présentement une loi protégeant le congé de maternité et une loi pour un congé parental. Mais, comme le disait le député qui vient de prendre la parole, il y a certaines lacunes dans le *Code canadien du travail*, et la femme travailleuse devrait avoir une certaine protection lorsque durant sa grossesse, qui pourrait être difficile à certains moments, elle pourrait être obligée de s'absenter certains jours. Cette même personne pourrait avoir un employeur sympathique, mais surtout pourrait avoir un

employeur qui serait loin d'être sympathique. Elle pourrait se retrouver sans travail, sans emploi tout d'un coup, si c'était le cas d'un employeur non sympathique à sa cause.

Alors, au Canada, il faut qu'on ait une loi qui protège la travailleuse dans une situation semblable.

[*Traduction*]

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, j'apprécie l'occasion qui m'est donnée, aujourd'hui, de débattre cette motion, parce qu'elle touche deux sujets qui m'intéressent beaucoup, c'est-à-dire les droits de la personne et la productivité économique.

Premièrement, il est question ici des droits de la personne puisque l'appui additionnel à accorder à la travailleuse enceinte, que propose la motion, aurait pour effet de défendre le droit des femmes à l'équité en matière d'emploi. Selon notre *Charte des droits et libertés* ainsi que d'autres lois ayant trait aux droits de la personne, il est établi que les avantages spéciaux consentis à la femme enceinte représentent un traitement équitable. De fait, ces avantages spéciaux peuvent être nécessaires pour empêcher qu'une femme soit victime de discrimination, même non intentionnelle, parce qu'elle est enceinte.

Deuxièmement, cette motion, si l'on y donne suite, aidera à alléger le stress qui assaille la travailleuse enceinte et qui peut nuire à sa productivité. Je n'ai pas besoin de rappeler à la Chambre l'importance que prend la productivité pour la santé de l'économie canadienne, étant donné que la concurrence se resserre constamment sur les marchés mondiaux.

Un des grands avantages dont jouit le Canada sur ces marchés, c'est de posséder une main-d'oeuvre instruite, en bonne santé et très motivée. Comme on le sait, les femmes en âge d'avoir des enfants représentent une partie de plus en plus grande de cette main-d'oeuvre.

Les femmes représentent pour 44 p. 100 de la main-d'oeuvre au Canada. C'est dire que le travail accompli par pratiquement chaque industrie, chaque bureau, chaque hôpital et chaque chaîne de montage dépend des femmes. De plus en plus, les femmes occupent des postes de responsabilité essentiels dans les secteurs de la gestion, du commerce et des professions libérales. Fini le temps où une femme pouvait être congédiée si elle devenait enceinte.

Les syndicats ont été les précurseurs, grâce aux négociations collectives, de la protection des employées contre ce type de traitement arbitraire. Aujourd'hui, conformément au *Code canadien du travail*, le congé de maternité et le congé parental constituent des normes de base qui sont appliquées dans tous les milieux de travail relevant du fédéral.

De nos jours, les employeurs avertis apprécient les femmes qui travaillent pour eux et ils font le nécessaire pour que ces femmes soient des employées productives. S'il faut pour cela accorder de généreuses gammes d'avantages sociaux, incluant le congé de maternité et le congé parental prolongé, la plupart des employeurs admettent que les avantages économiques compensent nettement les coûts de ces avatanges sociaux.

Les dispositions relatives aux autres congés que laisse entrevoir cette motion peuvent être facilement acceptées étant donné qu'il en coûtera peu sur le plan économique. Je le répète, il en résulterait une pleine reconnaissance d'un droit humain important, soit celui de l'égalité des chances en milieu de travail.

Une disposition prévoyant le retrait préventif des travailleuses enceintes s'appliquerait d'abord à un nombre relativement restreint de femmes qui éprouveraient des complications au cours de leur grossesse ou dont le travail habituel pose des risques particuliers.

Ce dernier cas peut se présenter dans un certain nombre de professions. Une femme peut craindre de soulever des objets lourds ou de devoir rester longtemps debout. Une technicienne de laboratoire enceinte peut craindre d'être exposée dans son travail habituel à des substances posant des risques inhabituels pour elle ou son enfant. Dans l'un ou l'autre de ces cas, une forme quelconque de retrait préventif, soit par réaffectation ou congé, contribuerait grandement à rassurer la future mère.

• (1750)

Je ne veux en aucune façon préjuger des résultats des consultations qui ont cours à l'heure actuelle avec les groupes d'employeurs et d'employés, comme l'a dit le secrétaire parlementaire. Voici comment on pourrait régler la question en modifiant la disposition du *Code canadien du travail* qui concerne les conditions normales de travail.

On pourrait présenter un amendement qui s'inspirerait de la disposition qui existe déjà dans la partie III du code et qui permet à un employeur de demander à une femme enceinte de prendre un congé ou d'accepter une nouvelle affectation si elle est incapable d'assumer une fonction essentielle de son travail. Mais la nouvelle disposition permettrait à la travailleuse de prendre l'initiative d'une telle mesure en présentant un certificat médical qui montre que ses inquiétudes sont médicalement fondées.

Sur réception d'un tel certificat médical, l'employeur devrait, si possible, modifier l'environnement de travail de façon à supprimer les risques ou affecter la travailleuse enceinte à une autre tâche. L'employée pourrait prendre un congé sans risquer le moindrement de perdre son emploi ni ses avantages sociaux jusqu'à ce que les changements voulus ou la nouvelle affectation puissent être effectués. Si une réaffectation acceptable ou une modifi-

cation de la tâche n'étaient pas possibles ni faisables, l'employée aurait alors droit à un congé tant que son travail poserait des risques pour sa grossesse.

Évidemment, les moyens habituels de règlement des conflits déjà prévus dans la partie III du *Code canadien du travail* s'appliqueraient. Il faudrait que la travailleuse donne à son employeur une bonne idée du moment où elle compte revenir au travail ou à sa tâche habituelle si elle est réaffectée.

Cette façon de faire semble éminemment juste étant donné qu'elle donnerait à la travailleuse enceinte exactement le même droit de demander une réaffectation ou un congé que celui déjà prévu par les employeurs lorsqu'une femme enceinte est incapable de continuer à faire son travail. Les principes et mécanismes sont déjà en place. Je le répète, les dispositions s'appliqueraient à un nombre relativement restreint de travailleuses et entraînerait un coût relativement minime.

Donc, en apportant une modification au *Code canadien du travail*, on pourrait s'assurer d'un plus grand accès à l'important droit humain de l'égalité au travail. Les femmes qui travaillent sont extrêmement précieuses pour l'économie canadienne, et leur participation à la main-d'oeuvre active devrait être reconnue et encouragée.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, cet après-midi, j'aimerais féliciter l'honorable député d'Abitibi qui a proposé cette motion à la Chambre. Ce que notre collègue nous propose en fait c'est que le Code canadien du travail soit doté de dispositions pour que les travailleuses enceintes dans les entreprises fédérales au Canada puissent bien sûr réclamer certains droits en ce qui a trait au retrait préventif au travail. Je remarque que la motion dit: «. . .les entreprises fédérales au Québec et au Canada». Je me pose un peu une question au sujet de la formulation, à ce moment-là. Aux dernières nouvelles, le Québec est encore partie du Canada et j'espère que cela demeurera. Mais en tout cas, c'est un petit détail. Je pense que l'essentiel c'est ce que le député tente de faire et bien sûr c'est d'accorder ces privilèges aux femmes enceintes.

J'appuie totalement l'initiative. Monsieur le Président, je pense qu'on n'en fait pas assez, et c'est le moins qu'on puisse dire, pour encourager les femmes enceintes qui peuvent continuer sur le marché du travail. Malheureusement, on a encore des sentiments à l'effet que dès qu'une femme est enceinte, qu'elle devrait, selon certains ou en tout cas selon notre attitude, quitter le marché du travail le plus tôt possible. Bien sûr, tel ne devrait pas être le cas et si une femme décide de travailler tout au long de sa grossesse, tant mieux, et on devrait prendre les mesures nécesaires nous tous pour tenter au moins dans les secteurs où le gouvernement fédéral a la juridiction, bien de tenter au moins d'offrir les outils qui permettraient aux femmes enceintes de demeurer sur la scène du travail, si elles le désirent bien sûr.

Monsieur le Président, également, je dois vous dire que l'adoption d'une motion de ce genre aujourd'hui serait un très bon message à faire parvenir aux femmes du Canada. N'oublions pas que c'est la semaine des droits de la femme et que demain c'est la Journée internationale de la femme.

Alors, quel meilleur message pourrait-on faire que d'adopter cette motion. La motion n'oblige pas le gouvernement, elle dit seulement «que le gouvernement devrait envisager. . .» Alors, bien sûr qu'il y aura un amendement au *Code canadien du travail* si le gouvernement décide d'adopter cette motion aujourd'hui. Ensuite, cet amendement sera bien sûr étudié à la Chambre, voté, étudié en comité et à toutes les autres étapes. Mais je pense qu'il y aurait un bon signal à faire parvenir aujourd'hui, un bon message, si les parlementaires votaient à l'unanimité.

[*Traduction*]

Il est déjà arrivé à la Chambre qu'on ordonne ou qu'on demande à certains ministériels de prolonger la discussion sur un projet de loi et de parler en sa faveur jusqu'à ce qu'il meurt au *Feuilleton*. J'espère que ce ne sera pas le cas aujourd'hui. Nous sommes à la veille de la Journée de la femme. Cette semaine est celle de la femme. Ce serait une excellente initiative à adopter. Je pense qu'elle montrerait que nous nous préoccupons des femmes qui travaillent et que nous voulons faire quelque chose pour les aider.

Si c'est le cas, et je le crois, maintenant qu'il ne reste que quelques minutes avant dix-huit heures, j'espère que la Chambre permettra qu'on passe au vote sur ce projet de loi au lieu de parler de la motion jusqu'à ce qu'il soit trop tard pour voter. Si on prolonge la discussion, alors, qu'il soit clair que ceux qui la prolongent, même s'ils parlent en faveur de la motion, sont contre en réalité.

[*Français*]

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, comme mes collègues l'ont expliqué, et je suis bien conscient de ce qui se passe, les travailleuses relevant de la juridiction fédérale en matière de travail bénéficient de toute une gamme d'avantages sous forme de congé de maternité et de congé parental. L'ajout proposé par l'honorable député d'Abitibi, notre collègue, constituerait une amélioration mineure mais elle serait très importante pour les travailleuses enceintes visées. Une modification dans le sens qu'il propose comblerait une des lacunes qui restent dans la législation destinée à venir en aide au nombre croissant de Canadiennes qui

essaient de maintenir l'équilibre entre leurs responsabilités au travail et à la maison, respectivement.

Ma seule inquiétude, monsieur le Président, est que nous devons, en tant que législateurs, résister à la tentation de rapiécer la législation actuelle par des bribes et résister au sensationnalisme. Il faut plutôt favoriser une approche coordonnée, qui tienne compte d'un ensemble de normes de travail, ainsi que des dispositions qui permettront d'en assurer l'application. Il faut davantage, monsieur le Président, être législateur qu'être populaire.

Plusieurs questions qui préoccupent les travailleurs appelés à jongler avec leurs responsabilités à la fois professionnelles et familiales sont traitées par les normes du travail fédérales. C'est le cas notamment pour les congés de décès et de maladie et, comme mes collègues le mentionnaient, pour le congé de maternité et le congé parental.

Établir un équilibre entre les responsabilités familiales et les obligations du travail est une question qui touche tous les Canadiens, y compris les hommes politiques. Et je tiens à..

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre l'honorable député.

[*Traduction*]

L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément au paragraphe 36(1), l'article est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LE CHÔMAGE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai posé une question ici à la Chambre des communes il y a déjà quelque temps au gouvernement conservateur d'en face au sujet du chômage dans l'est de l'Ontario.

[*Traduction*]

J'ai énuméré à ce moment-là, le 8 novembre 1990, la série de fermetures d'usines dans ma circonscription. Cette liste comprenait 1 100 emplois perdus à Cornwall, 1 600 à Renfrew, 250 à Hawkesbury ainsi que 325 à Alexandria, et j'ai même inclus ce jour-là la mise à pied de 100 personnes aux usines Consultex Textiles d'Alexandria.

Je ne me doutais certainement pas que les choses ne s'amélioreraient pas. En fait, elles ont empiré.

J'ai alors demandé au gouvernement d'aider les chômeurs de ma circonscription. Qu'a-t-il répondu?

Une voix: Non.

M. Boudria: Il disait: «Personne. . . n'aime voir des usines fermer.» Le ministre ajoutait: «Si on veut parler de la fermeture d'usines, j'estime qu'il est important de parler de celles qui ont fermé leurs portes ces derniers mois. Si on me présente une liste d'usines qui ont fermé au cours des trois ou quatre dernières années, cela n'est pas juste, car ces fermetures n'ont rien à voir avec ce problème économique.»

Rien n'a été fait.

Tout d'abord, cette réponse est tout à fait inadéquate. Le ministre d'État chargé des petites entreprises est avec nous ce soir et j'en suis heureux, parce qu'il connaît la situation du chômage dans ma circonscription. J'espère qu'il pourra nous aider, car je sais qu'il prend la situation au sérieux.

Ces dernières 24 heures, la ville de Hawkesbury a été frappée à nouveau. Cette fois, ce n'est pas la faute du gouvernement fédéral, mais je pense qu'il faut tout de même en parler. Le Fonds pour les initiatives communautaires du Comité d'aide au développement des collectivité à Hawkesbury, en Ontario, dans ma circonscription, avait recommandé une contribution fédérale importante à la *Cité collégiale*, un des nouveaux collèges d'enseignement postsecondaire que la province de l'Ontario se proposait de créer à Hawkesbury. Nous avons appris hier que le gouvernement de l'Ontario prévoit retirer ses fonds pour les utiliser ailleurs.

J'espère que le ministre ici présent pourra convaincre Evelyn Gigantes, la ministre provinciale responsable de l'est de l'Ontario, et d'autres, que le collège de Hawkesbury et celui de Cornwall doivent demeurer tous les deux.

C'est ce que je voulais dire avant de continuer avec les mises à pied qui se sont produites depuis que j'ai soulevé la question à l'automne. Il y a deux semaines, une usine de L'Orignal, l'aciérie d'Ivaco, a mis à pied 150 autres personnes. À Hawkesbury, le laboratoire de la Canadian Pacific Forest Products Research a fermé ses portes, il y a deux semaines, ce qui a fait disparaître 63 emplois. Et maintenant, une autre usine de textile menace de vendre sa machinerie et de fermer ses portes parce que le gouvernement vient de changer la politique tarifaire. On me l'a appris hier.

Cette localité de 10 000 habitants a connu des centaines de mises à pied au cours des six derniers mois.

Je demande au ministre qui est là—je sais que ce sont les secrétaires parlementaires qui sont habituellement chargés de répondre à ces questions—de bien vouloir donner un rayon d'espoir aux gens d'Hawkesbury et des autres localités de l'est de l'Ontario. Nous avons beaucoup besoin d'aide.

D'autres régions du Canada bénéficient d'ententes fédérales-provinciales ou d'autres outils pour les aider dans leur développement. Je pense à la nouvelle entente de 80 millions ou à peu près pour les infrastructures du Québec. C'est excellent. Je suis d'accord.

J'entends parler de FEDNOR pour le nord de l'Ontario. C'est la même chose. J'aime ça aussi.

On dirait que les gens s'imaginent que les habitants de l'est de l'Ontario vivent tous à Ottawa, mais je sais que le ministre ne confond pas Cornwall, Hawkesbury, L'Orignal, Pembroke et Renfrew avec Ottawa. Ces localités ont de graves problèmes. Le taux de chômage s'élève à 15,5 p. 100 à Hawkesbury et à 20 p. 100 à Cornwall. Hawkesbury est à 60 milles d'ici, Cornwall à 150 milles. Un tel taux de chômage semble impossible à l'ombre, ou presque, de la tour de la Paix. C'est la triste réalité, cependant.

J'invite encore une fois le gouvernement à répondre à la question que je lui ai posée l'automne dernier et surtout à remédier à la situation qui s'est beaucoup aggravée depuis ce temps-là.

Enfin, le ministre pourrait-il promettre de communiquer avec le gouvernement provincial de l'Ontario pour lui demander au moins de ne pas renoncer à construire La Cité collégiale à Hawkesbury et à Cornwall.

M. Barry Moore (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je comprends les préoccupations du député, car la même situation existe dans ma région de l'ouest du Québec.

Le gouvernement fédéral est très actif dans l'est de l'Ontario et dans l'ouest du Québec; il y offre de nombreux programmes d'aide. Par exemple, le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie offre en permanence de nombreux programmes et services pour aider les entreprises à améliorer leur compétitivité et leurs efforts de commercialisation sur les marchés étrangers. Il offre notamment des programmes de recherche et développement dans le domaine des technologies stratégiques, ainsi que des programmes d'orientation concernant le transfert et le perfectionnement technologiques.

Le député en a sûrement déjà entendu parler; sinon, il devrait se renseigner. Je me ferai un plaisir de lui expliquer, en compagnie du ministre, les différents programmes dont peuvent se prévaloir des régions, comme l'est de l'Ontario et l'ouest du Québec.

Ces programmes spécialisés et une vaste gamme de services aux entreprises visent à améliorer la compétitivité de l'industrie canadienne sur les marchés étrangers. À cela s'ajoutent les services et les programmes de développement des marchés extérieurs du ministère des Affaires extérieures et du ministère du Commerce extérieur, lesquels sont aussi administrés par le bureau régional d'ISTC de l'Ontario.

En outre, le Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches, qui est administré par les bureaux du CNR d'Ottawa et de Kingston, fournit une aide financière et des conseils d'ordre technologique pour aider les entreprises à accroître leur compétitivité.

Le programme Développement des collectivités, dont l'objectif premier est d'aider les localités et les régions désignées à s'adapter aux changements structurels et économiques, est toutefois le programme fédéral clé qui vient en aide aux localités et aux régions aux prises avec des difficultés économiques.

Le député sera sans doute heureux d'apprendre que le programme Développement des collectivités a permis la mise en oeuvre de trois projets dans ma circonscription, celle de Pontiac—Gatineau—Labelle. Voilà les clés du développement de régions comme celles que nous représentons. Le gouvernement fédéral a décidé que ce ne sont pas des personnes assises dans leur tour d'ivoire

d'Ottawa ou de Québec qui décideront de l'avenir de nos collectivités, mais bien les gens sur place, qui connaîtront les programmes et les administreront. Ce sont eux qui doivent traiter avec les gens et ils connaissent les problèmes ainsi que les solutions.

J'ajouterais que l'on retrouve un grand nombre de centres de développement des collectivités dans l'est de l'Ontario.

M. Boudria: J'en ai quatre.

M. Moore: C'est bien cela. Les régions désignées comprennent le comté de Renfrew, Stormont–Dundas–Glengarry, Hawkesbury, Prescott–Russell, Land O'Lakes, Smiths Falls ainsi que la réserve St. Regis et s'étendent à l'ouest jusqu'au comté de Prince Edward. Vous êtes donc bien couvert, monsieur le Président, et je suis certain que le député se servira de ces outils à l'avenir.

M. Boudria: Je l'ai déjà fait.

M. Moore: Les comités d'aide au développement des collectivités sont très bien établis dans ces régions, et leurs membres viennent des secteurs privés et publics. Leur rôle est d'évaluer les problèmes et les occasions de développement de la région, ainsi que d'élaborer une stratégie pertinente. Une fois la stratégie élaborée, la collectivité peut demander de l'aide au Fonds pour les initiatives communautaires pour financer l'établissement d'un Centre d'aide aux entreprises et des projets d'encouragement à l'activité indépendante, d'achat direct de formation en établissement et d'autres projets particuliers.

Dans le cadre de ce programme, 13 Centres d'aide aux entreprises ont été créés dans l'est de l'Ontario—je ne compte pas ceux de l'ouest du Québec. Ces centres fournissent aux petites entreprises locales une vaste gamme de services de renseignements et de consultation, ainsi que des prêts jusqu'à concurrence de 75 000 $ en vue de l'établissement ou de l'expansion d'une entreprise. Les prêts sont consentis à partir du fonds d'investissement de 1,5 million de dollars de chaque centre.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

L'INDUSTRIE DU BOIS

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, j'interviens à propos d'une question posée le 15 février 1990.

Elle est toujours d'actualité, car elle traite de l'industrie forestière, non seulement parce que cette industrie a été durement touchée par la taxe sur les produits et services, mais aussi par le Protocole d'entente et par la taxe à l'exportation de 15 p. 100 qui frappe ses exportations vers les États–Unis.

• (1810)

L'importance de l'industrie forestière pour le Canada se passe d'explications. Cependant, je crois que je dois rappeler à la Chambre combien cette industrie est importante.

Songeons notamment que 79 p. 100 de la superficie du Canada, dans les 10 provinces et les territoires, se compose de forêts, dont 60 p. 100, ou 243,7 millions d'hectares, servent à la production forestière, ce qui signifie qu'il s'agit de terres productives. La valeur de cette production est de 43 milliards de dollars, somme qui représente 16 p. 100 des exportations canadiennes et 21 p. 100 du commerce des produits forestiers dans le monde.

Cette industrie employait directement ou indirectement environ 770 000 personnes en 1989. Je crois que ce nombre est sensiblement plus bas maintenant. Il y avait environ 840 000 emplois dans ce secteur en 1985, chiffre qui est passé à 770 000 en 1989. Je suppose que le nombre serait encore plus faible de nos jours.

En Colombie–Britannique notamment, l'industrie forestière représente 20 p. 100 de la population active et 45 p. 100 de toutes les livraisons de produits manufacturés dans la province. Rien que dans ma circonscription, monsieur le Président, il y a des scieries ou des entreprises forestières dans toutes les régions limitrophes et des scieries à Grand Forks et à Midway. Il y a une grande scierie à Penticton, à Princeton et à Merritt.

Ces emplois sont directement touchés par les politiques du gouvernement, que ce soit la taxe sur les produits et services ou la taxe de 15 p. 100 à l'exportation, ou encore par les compressions pratiquées dans l'assurance–chômage ou dans l'Entente fédérale–provinciale sur le développement forestier. Monsieur le Président, ma région est durement touchée.

Le secteur de l'Okanagan, d'après les dernières données que j'ai vues, a un taux de chômage dessaisonalisé de 16,7 p. 100. Ce n'est pas ce secteur qui est le plus durement frappé par le chômage dans ma région, cependant. La vallée Nicola a déjà connu un taux de chômage presque deux fois plus élevé et, aujourd'hui, le chômage y dépasse ces 16,7 p. 100.

Nous sommes tributaires de l'industrie forestière. Dans Merritt seulement, il y a cinq usines alimentées par les produits de la forêt. Chaque fois qu'une décision frappe l'industrie forestière, elle frappe directement la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt ainsi que la province et le reste du Canada.

J'ai expliqué, monsieur le Président, à quel point la forêt est importante, pour que les gens comprennent bien que tout programme de compression s'appliquant aux régions forestières frappe durement un important secteur de l'économie canadienne.

L'Entente sur le développemente forestier qui vient d'être négocié avec la Colombie-Britannique réduit le budget qui était de 300 millions de dollars les cinq premières années à 200 millions de dollars pour les cinq prochaines années, ce qui représente une réduction de 100 millions de dollars. L'Entente sur la mise en valeur des ressources forestières nous a été favorable à bien des égards: il a permis non seulement la création d'emplois, mais aussi la réduction des secteurs insuffisamment repeuplés; il a favorisé les coupes précommerciales, la fertilisation des excroissances, et l'exploitation de nouveaux secteurs forestiers, sans oublier les travaux de sylviculture et de replantation.

Dans ma circonscription, la sylviculture est une activité fort importante. À Oliver, en Colombie-Britannique, par exemple, il y a un important établissement sylvicole dont la croissance est tributaire de l'Entente sur la mise en valeur des ressources forestières. C'est donc malheureux que ce programme ait fait l'objet de compressions.

Monsieur le Président, le gouvernement nous vante les mérites de la TPS. L'industrie n'est pas du même avis que le gouvernement: elle dit que la TPS la frappe durement dans bien des domaines: entre autres, pensons au carburant, qui coûte maintenant plus cher à cause de cette taxe.

Dans une lettre datée du 25 février, le Conseil des industries forestières de la Colombie-Britannique s'en est pris à une initiative récente du gouvernement en matière des frais d'utilisation maritimes.

Cette lettre fait remarquer combien ces droits d'utilisation sont nuisibles pour l'industrie et indique que les usagers ne devraient pas avoir à financer des services insuffisants et qu'il n'y a pas d'obligation de rendre des comptes aux usagers qui paient des droits à l'égard des installations marines ou aériennes. Encore une fois, ce sont des frais supplémentaires imposés à l'industrie forestière.

Une des principales mesures qui reste en travers de la gorge des forestiers de ma région et de tout le Canada, est, naturellement, le protocole d'entente entre le Canada et les États-Unis. Il semble que ce protocole limite la gestion de nos propres forêts. Le document montre que les États-Unis doivent approuver un grand nombre des changements apportés à la politique forestière canadienne. Actuellement, nous savons que les États-Unis ont envoyé au moins 64 directives au Canada depuis la signature de ce protocole d'entente.

Qu'il s'agisse de l'Entente sur la mise en valeur des ressources forestières, de la taxe sur les produits et services, du coût des logements sociaux, de l'augmentation de l'assurance-chômage, de l'initiative de faire payer des droits d'utilisation aux usagers des installations maritimes ou des réductions apportées au financement des programmes établis et au Régime d'assistance publique du Canada, tous ces facteurs se répercutent sur l'industrie forestière au moyen des taxes et des impôts fonciers.

L'industrie forestière est importante pour le Canada. Nous devons en prendre soin.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, nos producteurs et distributeurs de bois dépendent certes de leur capacité d'écouler leurs produits sur les marchés d'exportation. La TPS les placera en meilleure position pour concurrencer efficacement sur les marchés internationaux. De même, elle renforcera leur compétitivité sur le marché domestique.

La structure multi-stades de la TPS élimine totalement la taxe de vente sur les exportations. Comme toute autre entreprise, les exportateurs recouvreront intégralement la taxe payée sur leurs achats. Cela signifie une diminution des coûts d'exploitation au Canada et une amélioration de la performance au chapitre des exportations.

La TPS signifie également des économies importantes pour l'industrie canadienne du bois. Elle ne pose pas d'obstacles aux producteurs et distributeurs de bois; elle leur offre des possibilités réelles d'élargir leurs activités et de créer des emplois au Canada.

Tôt en 1990, monsieur le Président, certains grossistes de bois ont exprimé des difficultés concernant leur *cash-flow*, considérant qu'ils payaient une taxe sur le bois qu'ils achetaient pour ensuite vendre sur le marché international. Le gouvernement a donc écouté, comme à l'accoutumée, monsieur le Président.

Maintenant, les exportateurs inscrits aux fins de la TPS peuvent acheter du bois détaxé au Canada quand il est destiné à être vendu sur le marché extérieur, ce qui correspond aux besoins de l'industrie.

Si jamais mon collègue désirait plus de détails à ce sujet, monsieur le Président, je lui suggérerais de consulter le Bulletin de l'information technique no B-044 du 1er février 1991, émis par Revenu Canada.

L'une des principales lacunes du dernier régime fédéral était qu'il imposait une importante taxe cachée sur nos exportations. Cette situation accroît les coûts et rend nos

exportateurs moins concurrentiels que ce ne serait le cas par ailleurs. La taxe cachée sur les exportations représente en moyenne près de 1 p. 100 des prix à l'exportation ou, autrement dit, plus de 10 p. 100 des marges bénéficiaires d'un bon nombre d'exportateurs.

En enlevant la taxe sur les intrants, la TPS élimine ce désavantage et réduit les coûts d'exploitation au Canada. Il en résultera directement une augmentation de quelque 9 milliards de dollars, soit 1,4 p. 100 de notre produit intérieur brut, c'est-à-dire le volume des produits et des services que notre économie produit en général. Une croissance accrue, monsieur le Président, signifie une augmentation des investissements et la création d'emplois pour les Canadiens.

[*Traduction*]

LE BUDGET

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Je viens exprimer ce soir à la Chambre ma colère contre le premier ministre et le ministre des Finances, et je laisse à mes collègues de même qu'aux Canadiens le soin de juger si cette colère est justifiée.

Il y a eu une semaine hier, j'ai posé une question assez simple à la Chambre des communes, et je vais la répéter pour être sûr de n'induire personne en erreur. Il y a un peu plus d'un an, le premier ministre a fait l'affirmation suivante: «Au cours de notre deuxième mandat, nous allons faire porter de plus en plus nos efforts sur les ressources, sur les éléments fondamentaux d'une société concurrentielle, sur l'investissement à long terme dans la population, notamment sur la formation professionnelle et l'éducation, ainsi que sur la recherche-développement.»

• (1820)

Ensuite, j'ai dit: «Le maintien du blocage hier, puisque c'était le lendemain du dépôt du budget, sur les paiements de transfert au chapitre de l'éducation, de même que la compression de 100 millions de dollars dans le domaine de la formation contredisent cette déclaration du premier ministre.»

Quelle réponse ai-je obtenue? Qu'est-ce qui ressort le plus clairement de la réponse qu'on m'a fournie? Les paiements ne sont pas bloqués. Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit qu'on maintenait le blocage. J'ai fait remarquer que, selon les documents budgétaires du ministre, on a réduit, ou appelez cela comme vous le voulez, les programmes de formation de 100 millions de dollars.

Après la déclaration qu'a faite le ministre des Finances et qui est reproduite dans le compte rendu, le premier ministre a affirmé: «Ils ne sont pas bloqués.» Ils sont censés augmenter de 3,7 p. 100. Pourquoi le premier ministre ou le ministre des Finances n'expliquerait-il pas aux Canadiens ce que cette proportion de 3,7 p. 100 signifie? Elle correspond à un transfert de points d'impôt, ce qui n'est pas du tout la même chose que de l'argent comptant. L'argent se fait rare. Le premier ministre le sait. Le ministre des Finances aussi, et je suis très déçu.

Quand peut-on vraiment parler de compression? Dans le Budget des dépenses, on prévoit, au chapitre de l'enseignement postsecondaire, une réduction de 485,8 millions, presque 500 000 $. Quel montant doit-on retrancher avant de pouvoir parler de compression? Pourquoi toutes ces déclarations trompeuses? Quand le ministre cessera-t-il de baragouiner? Le ministre ou son secrétaire parlementaire accepteront-ils d'intervenir à la Chambre aujourd'hui pour avouer aux Canadiens qu'ils ont réduit les programmes d'enseignement postsecondaire, mettant ainsi en péril la compétitivité de notre nation?

[*Français*]

L'an passé, l'Association des universités et collèges du Canada aussi bien que la Fédération canadienne des étudiants et des étudiantes avaient prédit, selon le Budget de l'an passé, que les paiements comptants s'arrêteraient dans certaines provinces—si ma mémoire m'est fidèle et je crois qu'elle l'est—en 1997 au Québec, en 1999 en Ontario et peu après dans les autres provinces. Cela c'est avant qu'on impose un autre gel. La situation empire. Pourquoi est-ce que le gouvernement fédéral se retire-t-il complètement des paiements comptants? Pourquoi est-ce que le ministre défavorise les régions les plus pauvres? Pourquoi est-ce que le gouvernement insiste à attaquer les programmes qui nous unissent comme pays?

[*Traduction*]

En outre, le 23 octobre 1990, j'ai posé au ministre une question au sujet des effets que la taxe sur les produits et services ne manquerait pas d'avoir sur les étudiants. J'ai soutenu que, sur la foi d'une étude, la TPS pourrait ajouter de 340 $ à 750 $ aux frais que les étudiants doivent payer chaque année.

Encore une fois, j'ai reçu une réponse incompréhensible échappant à toute logique. Ce gel continu devrait coûter aux étudiants 1 000 $ de plus d'ici 1995. Nous savons que les frais de scolarité grimpent en flèche. J'ai signalé qu'ils avaient augmenté de plus de 300 p. 100 dans le cas d'un collège de la Colombie-Britannique. Il y en a d'autres où ils ont été majorés de 200 p. 100, et d'autres encore de plus de 100 p. 100.

En ce qui concerne les dettes des étudiants, c'est la flambée! Je vous fournis quelques exemples. Il y a deux jours, j'ai rencontré une jeune femme de ma circonscription qui m'a dit: «Je viens de recevoir mon diplôme. Même si j'ai fait mes études dans une université renommée, je n'arrive pas à trouver d'emploi. Que dois-je faire? Comment pourrai-je rembourser les 10 000 $ que je dois?» Je n'en sais vraiment rien. Depuis une semaine, j'en ai discuté avec certains de mes électeurs de Diamond, Saint-Germain, River Park South, Saint-Vital, ma propre localité, Windsor Park et Niakwa. J'ai eu des entretiens également avec des gens de Norwood et de Saint-Boniface.

Ils ont tenu des propos fort intéressants. Chose remarquable, certains propos rejoignent ceux qu'a tenus Carol Goar aujourd'hui dans le *Star* de Toronto. Tout d'abord, elle a dit que le ministre lui-même était le grand responsable de la hausse de l'inflation, qu'il s'efforce pourtant de juguler. Pourquoi? À cause de l'augmentation des impôts. Le ministre est le grand coupable. M^me^ Goar dit que, de 1986 à 1990, les revenus ont augmenté de 32 p. 100. Le fardeau de l'impôt fédéral s'est alourdi de 35 p. 100, par contre, et cela ne tient pas compte des augmentations phénoménales des impôts provinciaux et municipaux.

M^me^ Goar ajoute que l'abaissement du taux d'inflation est une solution, mais qu'elle coûte cher et aggrave le chômage. Nous le savons. Il est de presque 10 p. 100, et il est prévu qu'il atteindra bel et bien ce chiffre. Les gens sont effrayés.

Elle dit aussi, et mes électeurs en font autant, que le Canada, s'il veut connaître un nouvel âge d'or, doit trouver son créneau dans un monde où les grands blocs commerciaux se livrent une concurrence acharnée, où il faut respecter l'environnement et où la matière grise compte plus que les matières premières.

Voilà où le bât blesse. C'est ce que le gouvernement n'a pas compris: nous devons investir dans nos ressources humaines pour demeurer concurrentiels. Ce n'est pas ce que nous faisons en comprimant les paiements de transfert, en réduisant les subventions à la formation et au recyclage ainsi qu'en plafonnant les budgets de la recherche et du développement, des sciences et de la technologie.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, si vous saviez comme je suis fatigué d'entendre l'opposition dire des imbécillités. L'éducation, d'une part, c'est de compétence provinciale. Le fédéral contribue de façon substantielle par le financement des programmes établis. Vingt milliards de dollars cette année, et le montant va continuer à augmenter. Cette année, c'est 20 milliards et dans les années qui vont suivre, cela va augmenter.

Avec les autres programmes de transferts aux provinces, monsieur le Président, le gouvernement fédéral, cette année, va donner 36 milliards de dollars aux provinces, ce qui signifie 22 p. 100 du budget total des dépenses du gouvernement fédéral, 22 p. 100 de l'argent que l'on perçoit des Canadiens qui s'en vont strictement aux provinces, aux organisations provinciales, et ce en espèces. En plus, on donne de l'argent aux provinces pour différents autres programmes.

Et vous savez, monsieur le Président, depuis 1984, nous avons tenté de réduire la dette qui nous a été léguée. Mon collègue de l'opposition n'aime pas cela, mais c'est quand même une réalité. Il faut tenter de réduire la dette qui nous a été léguée par son parti, par son gouvernement.

M. Duhamel: Dites la vérité!

M. Vincent: Et vous voyez, monsieur le Président! Je vous ai laissé parler. Vous pourriez être poli et faire la même chose.

M. Duhamel: Bien dites la vérité!

M. Vincent: Je dis la vérité. Laissez-moi parler comme j'ai été poli avec vous.

Monsieur le Président, mon collègue mentionnait une coupure de 100 millions dans le Programme de développement de l'emploi. Encore une fois c'est faux, encore une fois. Ce n'est pas une coupure, c'est une diminution de l'augmentation prévue. Il y a une grosse différence entre une diminution de salaire—et les gens de Trois-Rivières le savent—et une diminution de l'augmentation de mon salaire. C'est cela la différence qu'il faut faire.

Le premier ministre, et mon collègue le soulignait, en 1989, a été celui qui à la Conférence des premiers ministres provinciaux a soulevé le problème, je dis bien le problème de l'éducation au pays, et a déjà fait un travail excellent pour apporter des solutions au problème national de l'éducation. C'est le premier ministre du Canada, le très honorable Brian Mulroney, qui a fait cela, avec ses collègues provinciaux.

Monsieur le Président, je vois que mon temps de parole achève. J'aimerais juste souligner en terminant que le Budget du ministre des Finances s'appuie sur le secteur privé pour faire en sorte que notre politique qui fonctionne, et qui va continuer à fonctionner, apporte des dividendes pour tous les Canadiens et Canadiennes.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

La séance est levée à 18 h 29.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 8 mars 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTERIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA PROTECTION DU REVENU AGRICOLE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Que le projet de loi C-98, Loi habilitant le gouvernement du Canada, d'une part, à conclure avec les provinces des accords visant à la protection du revenu des producteurs agricoles et, d'autre part, à prendre d'autres mesures à cette fin, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de l'agriculture.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Madame la Présidente, je suis certes très heureux d'intervenir ce matin au sujet du projet de loi C-98 portant sur la protection du revenu agricole.

Je tiens au départ à signaler à la Chambre et aux Canadiens, ainsi qu'à ceux qui liront le compte rendu de nos délibérations ou qui nous regardent ce matin, que même si on parle beaucoup de la mise en oeuvre au Canada d'un programme de protection des agriculteurs destiné essentiellement à venir en aide sans tarder aux producteurs primaires et, on l'espère, à tout le secteur agro-alimentaire, ce projet de loi n'est en fait qu'une mesure habilitante. Je sais que c'est le cas de nombreux projets de loi que nous adoptons ou qui sont présentés à la Chambre.

• (1010)

En lisant attentivement ce projet de loi, on s'aperçoit qu'il ne répond pas vraiment aux questions que se posent les agriculteurs. En fait, il permettra au gouvernement et au ministre d'aller dans chaque province négocier un accord qui correspondra le mieux, on l'espère, aux attentes de cette province. Il y a des avantages et des inconvénients à cela. S'il est vrai que l'on pourra ainsi tenir compte des différences entre les régions, il est aussi inquiétant de voir que ces accords seront conclus.

J'ai d'autres préoccupations dont je voudrais vous faire part ce matin, mais je voudrais d'abord féliciter le ministère pour la démarche qu'il a suivie dans la présentation de ce projet de loi. Cependant, je voudrais inviter le gouvernement à ne pas se réjouir trop vite. En effet, depuis quelques jours, je m'entretiens avec certaines personnes qui ont siégé au sein de ce qu'on a appelé le «comité de mise en oeuvre» du projet de loi. Formé de représentants de tous les secteurs intéressés, et notamment de nombreux agriculteurs, ce comité a commencé à se réunir l'automne dernier. Fait à signaler, les membres de ce comité ont obtenu un exemplaire de ce projet de loi il y a 48 heures environ. En m'entretenant avec eux, j'ai constaté qu'ils trouvaient tout à fait regrettable qu'on n'ait pas discuté avec eux, avec le comité de mise en oeuvre, de la majeure partie des dispositions de ce projet de loi. Contrairement à ce qu'a déclaré le ministre à la Chambre hier, ils ne peuvent ni ne veulent prétendre être les auteurs de cette politique.

J'ai remarqué avec intérêt, hier, que le ministre avait affirmé que ce n'était pas à lui qu'on devait cette politique. Si je ne me trompe pas, il a déclaré: «Nous ne sommes pas les auteurs de cette politique.» C'est une bien belle façon de présenter les choses. Il a poursuivi en disant qu'il espérait qu'elle donne de bons résultats. Comme les politiciens ont parfois les défauts qu'on les accuse d'avoir, si cette politique se concrétise, le ministre s'en attribuera naturellement tout le mérite.

Je m'inquiète qu'il y ait dans ce projet de loi des articles que le comité de mise en oeuvre ne s'attendait pas à y trouver, dont il ne comprend pas la raison d'être et pour lesquels il demande une explication, à juste titre je crois. Je suis convaincu que tous les partis soulèveront ces points à l'étape du comité et j'espère qu'une explication satisfaisante sera alors donnée.

Comme je l'ai déjà dit, je félicite le ministère d'avoir adopté une vue d'ensemble et d'avoir consulté les divers secteurs de l'industrie.

Il est évident qu'il faut faire quelque chose. L'industrie agricole connaît une situation extrêmement difficile, et c'est le cas surtout du producteur primaire. D'après les chiffres que j'ai vus au cours des années, le producteur primaire ne touche qu'un septième de ce que valent ses produits, une fois que ceux-ci ont suivi toutes les étapes du système en place dans notre société. Il ne faut pas l'oublier. Cela fait dire à bon nombre d'entre nous depuis des années: «Quand ça va bien dans l'agriculture, l'économie se porte bien.»

Avant de faire part de mes inquiétudes, je voudrais lire l'alinéa 4(2)*a*).

Cet alinéa est libellé comme suit:

> Le maintien du libre choix des producteurs, qui ne doit pas être indûment restreint par le régime ou programme, lequel vise à permettre à ceux-ci de mieux s'adapter aux contraintes du marché en ce qui touche la production et la commercialisation.

De plus, le projet de loi vise à équilibrer le jeu de la production et les forces du marché, à se conformer aux obligations internationales, à stimuler le développement durable et à promouvoir le sens des responsabilités face à l'environnement.

J'ai des inquiétudes à cet égard. Je tiens à dire à la Chambre que, malheureusement—je veux dire sincèrement—, le régime universel est exploité par les producteurs. Je sais que certains diront que c'est impossible, mais c'est malheureusement le cas. S'il y a une chose dont on n'a pas besoin dans l'industrie agricole, c'est un système qui changerait les décisions que prennent les producteurs au lieu d'accorder toute l'attention qu'il faut à l'évolution du marché.

Je sais que c'est extrêmement difficile—peut-être impossible—de mettre en place un programme qui n'est pas utilisé de la sorte. Me fondant sur les conversations que j'ai eues dans diverses parties du Canada au cours des dernières semaines, je dirais que les décisions sur le genre de semailles que feront les agriculteurs cette année dépendront de ce qu'ils prévoiront recevoir du régime universel.

D'aucun diront que cela ne devrait pas se produire et que, si les producteurs veulent un bon rendement à long terme, ils ne procéderont pas ainsi. Je suis d'accord. Mais les agriculteurs, surtout les producteurs primaires, voient à court terme depuis quelques années, même s'ils savent qu'il faut penser à long terme et, par exemple, préserver l'environnement de même qu'investir. Malheureusement, ils doivent survivre. Les producteurs doivent s'assurer de pouvoir remplir leurs obligations envers leur directeur de banque pendant les 12 mois à venir, en plus de satisfaire à leurs propres besoins ainsi qu'à ceux de leur famille et de la société. Il seront peut-être soient obligés de regarder ce qu'ils ont les moyens, moyens financiers s'entend, de faire à court terme. Cela voudra dire faire abstraction de ce qui serait préférable à long terme, tant pour leur propre entreprise que pour le bien de l'ensemble des agriculteurs et des producteurs, rien que pour arriver à survivre une autre année. À chaque jour suffit sa peine.

Je crains fort que ces programmes influent—en fait, j'en ai la certitude—sur les pratiques culturales à court terme, cette année par exemple.

Dans le même ordre d'idées, il ne fait aucun doute que le projet de loi va susciter des modes de pensée et d'action en matière de pratiques culturales, qui ne sont pas idéales pour l'agriculture ni pour notre bien à tous, sous le rapport du développement durable et de l'environnement.

Il contient bien certaines choses encourageantes. Je sais que des garanties sont prévues. Si j'ai un conseil à donner au ministre—qui en tiendra compte, j'espère—, c'est d'être vigilant avec ces garanties pour prévenir ce qui se fera probablement dans bien des cas, c'est-à-dire «planter cordé», comme on dit chez les producteurs primaires.

Ce qui ne va pas avec l'agriculture canadienne à l'heure actuelle, à mon sens, c'est que nous cultivons des terres marginales. Nos cultures ont donc un piètre rendement en dépit des efforts. Les coûts en facteurs de production sont élevés, mais ce genre de terres n'est tout simplement pas capable de donner un meilleur rendement. Par conséquent, les rendements obtenus le sont à gros prix.

Si seulement nous pouvions faire quelque chose pour améliorer la situation. J'espère qu'on est à la recherche de solutions. En tout cas, nombre d'entre nous songent à un genre de programme.

• (1020)

Je crois que nous devrions chercher un moyen—il faudra y mettre le prix, mais je crois que cela vaudra le coup à long terme—de retirer une partie de ces terres marginales du réseau de production et de les utiliser à d'autres fins, pour que les terres de culture puissent être exploitées de façon plus rentable et réaliste. Notre environnement ne s'en portera que mieux.

Je me demande aussi si le programme sera bien accueilli dans le monde du commerce international. La question qui se pose est de savoir s'il est acceptable pour le GATT. J'ai besoin d'avoir la certitude qu'on prend aussi cet élément en considération.

Des programmes que nous avions et que nous croyions intouchables par rapport à d'autres pays, ne le sont pas. Nous avons réussi à en protéger quelques-uns, et je pense aux droits compensateurs relatifs au porc sur pied et à la viande de porc réfrigérée ou surgelée, question que nous avons portée devant les groupes spéciaux du GATT et du libre-échange. Nous avons eu gain de cause un jour pour perdre quelques jours plus tard.

L'efficacité de notre partenaire commercial au Sud vient de ce que, à la différence de nous, il finance toutes les contestations et tous les litiges dès que les producteurs convainquent le gouvernement de les intenter devant les tribunaux. Il réussit à garder les causes devant les tribunaux, si je puis dire, ou devant les groupes de règlement des différends ou du GATT, jusqu'à ce que les dommages soient considérables.

Beaucoup de points m'inquiètent. Mais j'espère seulement qu'étant offert, théoriquement, à tous les producteurs du pays, le programme leur sera acceptable.

Je m'inquiète aussi de ce que deviendra le régime universel, en particulier, en ce qui concerne les primes. Comme je l'ai dit au début, ce qu'on nous présente est une mesure habilitante. Les producteurs sont séduits par les beaux côtés de la mesure, et je ne les blâme nullement. Devant ce qu'elle apporte à court terme, ils n'ont carrément pas les moyens de refuser. Jusqu'aux banques qui leur disent qu'elles approuvent l'adhésion à ces régimes, car il n'y a pas de doute là-dessus, les producteurs obtiennent quelque chose de bancable, à court terme. Mais j'entends par ailleurs beaucoup de producteurs demander où cela les mène à long terme, ce qu'il adviendra de leurs primes à long terme?

Les prix de base qui sont utilisés sont un pourcentage d'une moyenne de 15 ans. Nous savons tous ce qui peut arriver aux moyennes de 15 ans, surtout dans le cas de certaines récoltes et de certains produits où les prix chutent après des sommets. Il ne faut pas oublier que, chaque année, on laisse tomber une année au début de la période pour en ajouter une autre à la fin. Il peut y avoir une chute des prix, vu surtout ce qui s'est produit dans le cas de nombreuses cultures ces dernières années, où les prix ont été faibles. Rien ne laisse prévoir des hausses majeures de prix, surtout pour les grains, et nous savons qu'il n'y en aura pas. Les prix actuels sont probablement le plus près de la normale qu'ils ne l'ont été depuis un certain temps, et les chances sont qu'ils se maintiendront à ce niveau.

Que deviendront ces prix moyens? Je vais vous le dire: ils vont baisser. Les choses étant ce qu'elles sont, les coûts de production vont malheureusement augmenter.

Le ministre a dit lui-même hier, et cela se comprend, que, durant la brève période où le régime universel sera en déficit et chaque fois qu'un programme sera déficitaire à l'avenir, il faudra compter sur les cotisations pour les renflouer.

Or, ce qui me préoccupe et ce qui préoccupe de nombreux producteurs, c'est qu'en dépit des avantages prévus de ce genre de programme, il faudra s'attendre aussi à ceci: le revenu brut garanti à l'acre va baisser; le coût de production va augmenter et probablement aussi les cotisations. Le projet de loi reconnaît—et je le reconnais moi aussi—que ce n'est pas le genre de programme auquel on peut adhérer et dont on peut se dissocier à volonté, mais, et j'en conviens, lorsqu'un producteur va y adhérer, il devra en faire partie pendant quatre ans, que cela l'avantage ou non au fil des années. Cela suscite beaucoup d'inquiétude. J'estime donc qu'il faudra surveiller cela de près.

Ce qui me préoccupe aussi, c'est que la loi ne semble pas prévoir la création d'un comité national de surveillance. Il prévoit que les résultats du programme devront être évalués le 1er avril 1996, je crois, c'est-à-dire dans cinq ans en fait, et tous les cinq ans par la suite. Mais il n'est dit nulle part dans le projet de loi qu'un comité doit et va évaluer constamment les choses tout au long de l'année prochaine et des années qui suivront. Je crois qu'il serait important que cela se fasse.

Je vois qu'il ne me reste pas beaucoup de temps. Le principal autre programme prévu là-dedans, et il y en a d'autres, est le Compte de stabilisation du revenu net. Peu de provinces ont convenu d'y participer. Je reconnais que c'est un excellent programme pour les agriculteurs, mais il est coûteux pour les gouvernements.

Je nourris aussi des inquiétudes pour ce que ce programme va donner à long terme. Le secteur agricole peut-il, comme je l'espère, justifier l'imposition de telles dépenses au reste des Canadiens? Il s'agit d'une espèce de régime enregistré de retraite. Malheureusement, il ne va pas profiter aux agriculteurs les plus démunis, car ceux-ci ne pourront pas y contribuer. Ils n'en auront tout simplement pas les moyens.

Je crois que le projet de loi constitue un effort honnête et que je peux l'appuyer. Il va créer une situation qui demandera, je le sais, beaucoup de surveillance. Il faudra en débattre soigneusement au comité. Je regrette que, encore une fois, le gouvernement présente un projet de loi à caractère agricole à la Chambre le lundi, demandant à celle-ci de l'adopter en vitesse. C'est arrivé dans le cas de plusieurs autres projets de loi déjà. Cette situation dure depuis quelque temps déjà. Je voudrais bien qu'il n'y ait pas toujours ce sentiment d'urgence.

Ces deux derniers jours, de plus en plus de personnes et de groupes m'ont manifesté leur intention de discuter de ce projet de loi avec ledit comité, et j'espère que le gouvernement prendra le temps de les entendre. Je sais qu'on l'encouragera à le faire. Il y a bien d'autres choses à examiner dans cette mesure. Elle va améliorer la situation, mais elle exigera de la vigilance. Elle peut être améliorée, et je compte que nous le ferons tous ensemble dans l'intérêt du secteur agro-alimentaire.

[*Français*]

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Madame la Présidente, avant de faire un commentaire et de poser une question à mon collègue de Prince Edward—Hastings, j'aimerais mentionner que, à quelques occasions, le député, probablement par oubli, a souligné l'absence d'un député en Chambre. Mais je pense que pour être un peu juste ce matin, j'aimerais profiter de l'occasion pour souligner la présence du vice-premier ministre, le ministre responsable de l'Agriculture. Je le félicite de sa présence, parce qu'il s'intéresse, sans aucun doute, à l'agriculture et qu'il démontre un grand respect envers la Chambre et tous les députés.

[*Traduction*]

À l'instar de mon collègue de Prince Edward—Hastings, j'appuie le principe du projet de loi. À mon avis, il a fait état de préoccupations très réelles qui seront, nous l'espérons, examinées au moment de l'étude en comité.

• (1030)

Ceux d'entre nous qui connaissent le député de Prince Edward—Hastings savent qu'il est très au fait de la question agricole et qu'il s'y intéresse particulièrement.

Mon collègue pourrait peut-être nous dire comment ce projet de loi est perçu et accueilli par les différents groupements agricoles au Canada.

M. Vanclief: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa question. En toute honnêteté, je pense que le projet de loi est généralement très bien accueilli. Je m'inquiète toutefois de ce que, à mesure que le temps passe, la nervosité monte.

Comme mon collègue, je suis heureux que le ministre assiste à ce débat. Il y a cependant des problèmes. Le premier ministre de la Saskatchewan est probablement celui qui, depuis trois ou quatre mois, a défendu le projet de loi le premier et il l'a fait avec plus d'énergie et d'enthousiasme que quiconque. Ceux qui suivent la politique savent pourquoi M. Devine a des problèmes et des inquiétudes qui ne sont pas seulement de nature financière. Avec un peu d'humour, disons qu'au cours des dernières 24 heures, il a prouvé qu'il ne savait même pas ce qu'est une circonscription. Il semble que, dans sa province, on se demande qui représente quoi.

J'ai remarqué une déclaration du ministre du Développement rural de la Saskatchewan, selon laquelle les agriculteurs n'auraient pas suffisamment de temps pour se faire une opinion éclairée sur la question. Les éleveurs de bétail auraient certaines réserves.

Lorsque le ministre a fait cette déclaration hier et qu'il a dit que les éleveurs avaient de la difficulté à avaler le régime universel, je me suis demandé pourquoi. Leurs réserves viennent de l'un des aspects dont j'ai parlé il y a un instant, à savoir la redistribution des surfaces cultivées que le régime risque d'entraîner partout au Canada. Après examen des chiffres, on constate que le régime encourage certaines cultures plus que d'autres. L'industrie du boeuf est l'un des grands utilisateurs d'orge, notamment dans l'Ouest. Ses membres craignent, par exemple, qu'à la suite de la redistribution des surfaces cultivées, certaines d'entre elles soient désignées pour d'autres cultures que celle de l'orge; il s'ensuivrait une

pénurie d'orge, une augmentation de son prix sur le marché libre et, partant, une hausse de leurs coûts de production.

Ceux qui cultivent des graines de fourrage ont aussi des réserves. Comme je l'ai déjà dit, il ne fait aucun doute que le secteur bancaire se réjouit, et à juste titre d'ailleurs. Je peux vous dire par expérience qu'un tel programme joue un rôle très utile, car une personne peut dire à sa banque: «Je peux vous garantir que chaque acre me rapportera tant.» Les producteurs agricoles ne pouvaient pas dire cela ces dernières années. C'est la partie intéressante.

Ce qui m'inquiète, et je suis très sincère, c'est ce que l'on compte faire de ce programme à long terme. Nous sommes tous sincères et nous essayons tous de faire de notre mieux, mais je ne suis pas certain qu'on ait pris le temps d'étudier en détail la situation à long terme. Cette année et l'année prochaine, ça ira, car le gouvernement va affecter de l'argent, surtout ces deux prochaines années car—je n'aime pas dire cela—il y a des élections qui s'en viennent. Ce n'est pourtant pas cela qui va changer la situation. Ce sont les marchés qui vont changer la situation; l'incertitude qui règne au GATT; l'impossibilité actuelle de régler quoi que ce soit au GATT.

D'après ce que l'on entend au GATT, le règlement que nous espérions pour le 1er décembre 1990 pourrait ne pas intervenir avant encore deux ans. Si c'est le cas, nous savons que la guerre commerciale et la guerre des subventions entre les trésoreries de la Communauté Européenne et des États-Unis va continuer, et que cela ne nous laisse aucune chance. En tant que pays, nous n'avons pas les moyens de jouer ce jeu. Si nous ne pouvons plus exporter, les prix baisseront, ce qui signifie que ces programmes devront verser de plus en plus d'argent. Pourtant, ils seront nécessaires. Pour le court terme, ça ira, il n'y a pas de doute là-dessus.

Malheureusement, comme toujours et comme c'est le cas partout dans le monde, les producteurs de produits de base se font toujours promettre quelque chose pour «l'année prochaine». Espérons que ce sera le début d'un type de programme ou de combinaison de programmes qu'on pourra modifier, surveiller et améliorer au cours des années, pour que les agriculteurs ne vivent pas au jour le jour, 12 mois par année, en se demandant s'ils tiendront jusqu'à l'année suivante.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, je voudrais seulement demander au député de faire un ou deux commentaires.

Il a parlé brièvement du risque moral que comporte le programme. Les agriculteurs prendront leurs décisions en fonction du programme. Ils sèmeront autre chose que ce qu'ils auraient semé normalement et ils mettront probablement en production des terres marginales. N'est-ce pas le contraire de ce que nous voulons? Je ne crois pas que les agriculteurs voient le programme de cette façon. Ils veulent un programme sur lequel ils peuvent compter et qui leur permette de poursuivre des objectifs à long terme. Tout programme comporte un risque moral. Dites-vous aussi que les programmes sont surfinancés et qu'ils sont trop riches pour que ce risque soit sérieux?

M. Vanclief: Madame la Présidente, je rappelle à mon collègue que j'ai dit que je n'aimais pas que ce genre d'abus se produise, mais en réalité, c'est ce qui arrive dans les concessions. À cause de la situation financière dans laquelle peuvent se trouver certains agriculteurs et leur secteur de l'industrie, ils doivent, comme n'importe quel homme d'affaire, trouver le moyen le plus efficace et le plus facile de faire le plus de bénéfices possible, cette année. C'est ce qu'ils font, même s'ils ne doivent pas le faire. Ils savent qu'ils ne devraient pas agir ainsi, mais ils n'ont pas le choix.

En ce qui concerne l'argent investi dans le programme, je n'ai pas dit qu'il y en avait trop. J'ai dit qu'il faudra surveiller la façon dont il sera dépensé. Nous devons pouvoir expliquer aux Canadiens pourquoi nous le dépensons et nous devons en justifier l'utilisation, comme toute entreprise, tout gouvernement ou tout parlementaire doit le faire. Le ministère, le gouvernement et l'opposition doivent mieux expliquer aux Canadiens à quoi sert l'argent qu'ils investissent dans cette industrie.

Je suis mécontent chaque fois qu'un ministre répond à une question en disant: «Voici un autre exemple des millions de dollars que le gouvernement donne aux agriculteurs.» Cela me met en colère. Voilà une excellente occasion pour le ministre d'expliquer aux Canadiens pourquoi ce programme est un bon investissement.

Quand l'agriculture va, l'industrie va et l'économie du Canada aussi. C'est de l'argent bien dépensé, pourvu qu'on surveille bien comment il est dépensé.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat au sujet du projet de loi C-98. C'est une mesure législative qu'on avait promise depuis quelque temps au public et aux producteurs canadiens. En fait, c'est en 1985 que l'ancien ministre de l'Agriculture, M. Wise, avait promis un programme permanent à long terme, pour le secteur agricole. Je suis heureux, et je suis sûr que la plupart des Canadiens sont également heureux de voir qu'il se concrétise enfin.

Ce projet de loi comporte certains aspects positifs. Le fait qu'il y ait en plus de consultations que d'habitude est digne de mention. Le fait qu'il existe un mécanisme d'examen tous les cinq ans et qu'on déposera à la Chambre un rapport annuel sur les programmes est également important. Ce sont là des facteurs non négligeables.

• (1040)

À mon avis, la chose que nous devons mentionner, surtout pour ceux qui regardent ce débat ou qui se trouvent à le lire dans le hansard, c'est que ce projet de loi n'expose pas les détails de chacun des programmes agricoles qu'il prévoit. Il s'agit plutôt d'une mesure législative habilitante. C'est un projet de loi qui offrira un cadre et qui permettra au gouvernement d'établir des programmes. C'est tout. Nous n'avons pas de précisions sur la forme que prendra au juste le régime universel ou le CSRN, ni tous les détails des primes et ainsi de suite. Ils ne figurent pas dans ce projet de loi. Il s'agit tout simplement d'un cadre.

En examinant ce cadre, je pense que le paragraphe clé de tout le projet de loi est celui qui présente l'énoncé de principes, soit le paragraphe 4(2). Ce dernier énonce quatre principes fondamentaux que le gouvernement doit respecter pour établir tout programme. Je voudrais les passer en revue, si vous me le permettez, car je crois qu'ils sont importants.

Le premier est le maintien du libre choix des producteurs, qui ne doit pas être indûment restreint par le régime ou programme, lequel vise à permettre à ceux-ci de mieux s'adapter aux contraintes du marché en ce qui touche la production et la commercialisation. Autrement dit, le programme ne doit pas influer indûment sur le marché. C'est très bien. C'est un bon principe. Il est important que les agriculteurs puissent réagir au marché et ne pas être contraints de louvoyer à cause de programmes ou de règlements gouvernementaux. C'est un bon principe et il sera un bon critère pour le programme.

Le deuxième principe traite du fait que l'argent doit être réparti équitablement entre les programmes: il faut une relative uniformité entre les divers accords dans la protection offerte, d'une part, et dans les contributions respectives des gouvernements relativement à des produits agricoles—ou catégories de produits—donnés, d'autre part. Autrement dit, l'argent doit être distribué uniformément. C'est un principe important, car ce dont nous avons besoin, et ce que le gouvernement et les précédents n'ont pas fait à bien des occasions, c'est d'élaborer des programmes nationaux qui respectent et représentent l'ensemble de notre pays. Nous avons souvent des mesures législatives fragmentaires. Ce principe-ci est également important.

Les deux autres principes, selon lesquels le programme doit être compatible avec les engagements internationaux et respecter l'environnement, sont également très importants.

Le fait que ces principes soient insérés dans le projet de loi est important. Il reste à savoir maintenant si ces principes seront respectés. C'est une question qui reste aujourd'hui sans réponse; on le découvrira à mesure que les programmes seront créés, exécutés, surveillés et révisés.

Je pense que, en tant que sociaux-démocrates, nous pourrions poser une autre question: un programme social-démocrate bien conçu pourrait-il être intégré dans ce cadre? La réponse est oui, ce serait possible. Nous pourrions suivre ces principes et instaurer un programme social-démocrate bien conçu qui soit sensible aux besoins du marché, qui laisse les producteurs suivre librement la tendance du marché, qui respecte l'environnement et qui se conforme aux engagements internationaux du Canada. Nous pourrions instaurer dans ce cadre un très bon programme social-démocrate.

La question est de savoir si le gouvernement agira ainsi. Il reste à savoir quel genre de stabilité il recherche avec ce projet de loi, et à qui il s'adressera. L'une des choses qui m'inquiète, et je sais que cela inquiète aussi beaucoup de mes collègues et bien des Canadiens, c'est que ces principes ne sont pas complets. Il manque essentiellement un principe qui obligerait le gouvernement à maintenir la viabilité des fermes familiales. Si nous voulons maintenir dans ce pays des collectivités agricoles viables là où l'agriculture est la base de l'économie, nous devons maintenir les fermes familiales.

Ce projet de loi n'aborde pas cette question. D'après moi, c'est une grave lacune et un gros problème. Ce projet est conciliable avec un bon programme social-démocrate. L'avenir des fermes familiales est très important pour nous, néo-démocrates, ainsi que l'avenir des collectivités rurales, dans la mise en place d'un tel programme. Mais on pourrait aussi mettre en place un programme qui ne reconnaisse pas et qui ne touche pas le problème de l'avenir des fermes familiales. Je dis cela parce que le gouvernement a montré une propension à démanteler les fermes familiales et, en fait, à démanteler le Canada rural. Nous en avons eu un certain nombre d'exemples au cours des dernières années. Pour n'en nommer que quelques-uns, rappelons que le système des paiements anticipés a été modifié d'une façon qui ne tient pas compte des particularités des exploitations familiales moyennes. On n'en a pas fait un principe de base quand on a décidé de modifier le système de paiements anticipés. La Commission canadienne du blé a été tronquée, et sa compétence sur l'avoine lui a certainement été retirée sans aucune consultation préalable. Le fait est que beaucoup de producteurs veulent qu'elle s'occupe du canola, mais le gouvernement a refusé, et il continue de refuser, d'autoriser les agriculteurs participants à avoir voix au chapitre lorsqu'il s'agit de décider ce que fera leur propre commission.

Je me méfie quand je vois un projet de loi qui établit d'une part certains principes très valables mais qui, d'autre part, compte tenu des antécédents de ce gouvernement, me fait douter de sa volonté réelle de respecter ces principes. Pourquoi le gouvernement ne permet-il pas aux producteurs de décider eux-mêmes de l'avenir de la Commission canadienne du blé?

L'Accord de libre-échange a aussi fait des ravages dans la Commission canadienne du blé et dans le commerce du grain au pays. Nous nous attendons à ce que le grain américain soit autorisé à franchir librement la frontière dès ce printemps. Cela créera de nouveaux problèmes et fera baisser les prix. La Commission canadienne du blé a déjà dit qu'elle ferait en sorte que ses produits soient très compétitifs par rapport au grain américain, ce qui signifie simplement que l'agriculteur canadien fera moins d'argent avec son grain.

Les paiements à double prix pour le blé ont disparu. On n'a pas songé aux familles rurales dans la rationalisation future du système de transport dans ce pays. Lorsqu'on entreprend ce genre d'activité sans tenir compte de principes fondamentaux comme ceux-là, qui sait quel genre de programmes seront créés en vertu du projet de loi en question?

À mon avis, on améliorerait énormément le projet de loi et les Canadiens retrouveraient leur confiance dans le gouvernement si celui-ci s'engageait à élaborer des programmes dont l'objectif serait d'assurer la viabilité des communautés rurales. Cela s'applique non seulement à ce texte de loi, mais aussi à d'autres mesures qui visent les communautés rurales vivant de la forêt, de la pêche et ainsi de suite.

Nous n'avons aucun détail sur les programmes actuels, mais cela nous préoccupe. En effet, toutes sortes de bruits qui courent au sujet du régime universel et du Compte de stabilisation du revenu net. Le gouvernement de la Saskatchewan n'hésite même pas à parcourir la province et à l'annoncer comme un de ses propres programmes. Le régime universel soulève bien des préoccupations du fait qu'il ne tient pas compte des coûts de production, qu'aucune limite maximale n'est prévue dans la mesure législative mais qu'on en a imposé une sur le programme au sujet de laquelle nous n'avons aucun renseignement. Nous ne savons pas exactement ce qui ressortira à l'annonce du programme. Mais, d'après les commentaires que nous entendons, cela ne présage rien de bon pour la survie des communautés rurales.

Il faut apporter des changements fondamentaux aux principes énoncés dans le projet de loi.

Le projet de loi traite de revenus, mais il ne faut pas oublier une autre question qui va de pair avec les revenus, soit le financement agricole, dont le gouvernement n'a pas encore parlé. Les communautés agricoles et les agriculteurs essaient depuis toujours de survivre et ils ont de la peine à y arriver, d'abord, parce que leurs revenus ne sont pas stables et puis parce que l'aspect du financement de leur exploitation les a beaucoup touchés, tout comme l'augmentation des coûts des intrants.

Il est tout aussi important d'avoir un bon programme de financement qu'un programme de revenu stable, quoiqu'il reste encore à voir s'il y en aura un. Nous en avons constaté, maintes et maintes fois, la nécessité en Saskatchewan et partout ailleurs au pays où les saisies et les abandons se multiplient parce que les agriculteurs traversent une période fort difficile. J'ai trouvé très décevant que le ministre n'ait pas imposé de moratoire sur les

saisies au moins jusqu'à l'entrée en vigueur de ce projet de loi, car il savait fort bien, depuis un certain temps d'ailleurs, que ce programme était prévu quand il a annoncé son projet de loi. Au demeurant, le gouvernement rendrait un fier service aux régions rurales du Canada s'il annonçait aujourd'hui que toutes les saisies agricoles étaient suspendues tant et aussi longtemps que les effets de ce programme n'auront pas commencé à se faire sentir, et ce afin de permettre aux agriculteurs de garder leurs terres.

• (1050)

De nombreux agriculteurs ne font simplement que s'accrocher actuellement; ils sont sur la corde raide. Il faut leur assurer un revenu stable.

Le financement agricole comporte également d'autres aspects, par exemple, les localités agricoles ont besoin de taux d'intérêt stables. Il faut songer à la situation très difficile de nombreux agriculteurs, dont plusieurs sont âgés; beaucoup d'entre eux voudraient bien prendre leur retraite, quitter leurs terres, surtout ceux qui sont à la veille d'atteindre l'âge critique. D'ailleurs, beaucoup ont déjà dépassé cet âge. Je rencontre sans cesse des agriculteurs qui ont largement dépassé le cap des soixante-dix ans et qui me disent vouloir quitter leur exploitation agricole, mais qui n'ont vraiment aucun moyen de le faire. Ils ne peuvent pas se débarrasser de leurs terres. Personne n'a les moyens de les acheter parce que les taux d'intérêt sont trop élevés.

Par conséquent, il faut établir un mécanisme qui permette à une génération complète de nouveaux agriculteurs de prendre la relève pour que dans 20 ans, notre agriculture soit viable. Le mécanisme dont nous avons besoin doit permettre aux agriculteurs âgés de quitter leurs terres pour laisser la place aux jeunes.

On ne s'est pas occupé de ce problème. Le gouvernement n'a pas annoncé de changements qui pourraient nous permettre d'atteindre cet objectif. Et ce ne sont pas les solutions de rechange qui manquent pourtant, car même Jim Hewitt, le président de la Société du crédit agricole, a fait des suggestions fort valables sur ce chapitre.

Comme complément d'un solide programme de stabilisation du revenu, que ce projet de loi devrait mettre en place, nous avons également besoin d'une politique de financement nationale bien étayée. Et il faut que le programme tienne compte du Canada rural, le principal facteur, le facteur le plus important.

Je dirais, en terminant, qu'il nous faut une politique nationale sur le revenu et le financement agricoles qui reconnaît l'importance ultime d'une agriculture saine dans les localités rurales partout au Canada. Des mesures et des programmes doivent être mis à la disposition des agriculteurs pour les aider à rentabiliser leur investissement et leur travail dans des proportions comparables au rendement obtenu dans d'autres industries. Et cela, pour maintenir une agriculture fondée sur le contrôle et sur l'exploitation de l'agriculture par les familles. C'est cela l'élément-clé, la question sous-jacente dans ce dossier. Et certes, de ce côté-ci de la Chambre, nous souhaiterions que certains changements dans ce projet de loi établissent ces principes et engagent le gouvernement à mettre sur pied des programmes tenant compte de cet objectif fondamental.

Ce projet de loi prévoit la mise en place d'un tel programme de stabilisatioin du revenu. Mais le gouvernement réussira-t-il à atteindre cet objectif souhaitable? Voilà la question dont on doit s'occuper et à laquelle nous attendons une réponse avec beaucoup d'impatience.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Madame la Présidente, quelques mots au sujet de la mesure législative à l'étude aujourd'hui.

Évidemment, le débat porte sur le principe du projet de loi, soit la stabilisation des revenus dans le secteur primaire qu'est l'agriculture.

Beaucoup de questions ont été soulevées au sujet de nos producteurs primaires parce que, bien sûr, tout le monde est conscient qu'ils constituent peut-être le levier économique le plus important de notre société en nous permettant de conserver une balance des paiements positive. À cet égard, les agriculteurs jouent un rôle plus grand que les autres parce qu'ils produisent des aliments, soit les produits les plus importants dans le monde moderne.

Pour ce qui est du principe du projet de loi, nous avons vu les gouvernements successifs s'efforcer par bien des moyens de stabiliser les revenus des agriculteurs, des pêcheurs et des autres producteurs primaires. Cependant, madame la Présidente, toutes les tentatives faites pour stabiliser les revenus par des mesures comme l'assurance-récolte ou, dans le cas des pêches, l'Office des prix des produits de la pêche, ont un inconvénient majeur.

Le gouvernement évalue la production annuelle, puis il fait jouer le mécanisme prévu dans la loi, pour verser l'indemnisation aux producteurs primaires. C'est dire que l'indemnisation est accordée après coup. Il n'est guère utile à quelqu'un qui, par exemple, est sur le point de perdre sa maison ou ses biens, de se faire dire par les législateurs qu'ils ont adopté une loi qui prévoit l'évalua-

tion des dommages subis à la fin de l'année, puis des discussions entre les gouvernements et peut-être, l'année suivante, le versement d'une indemnisation. Ces gens obtiendront de l'argent, mais on ne peut pas leur dire exactement combien.

J'imagine que c'est mieux que rien, mais cela n'aide pas l'homme ou la femme qui est sur le point de se faire saisir sa propriété par nos institutions financières. Il semble courant, ces temps-ci, pour les institutions financières d'analyser les tendances de l'économie, puis de déclarer tout à coup: «Peut-être les producteurs primaires ne sont-ils pas un bon investissement parce que leur secteur est en dépression ou parce qu'ils sont soumis à des facteurs externes, même étrangers au Canada.»

Nos banques à charte traitent avec des producteurs qui ont besoin d'une marge de crédit pour avoir accès à des fonds presque quotidiennement. Car lorsque vous vendez un produit, il vous faut d'abord et avant tout être en mesure de le produire et, même après l'avoir vendu, il vous faut parfois attendre votre argent. Il a toujours été de tradition que nos banques permettent un certain découvert parce qu'elles tiennent compte du mode de fonctionnement particulier des entreprises agricoles. Vous pouvez aller à la banque et dire que vous avez vendu pour tel montant de produits agricoles ou de produits de la pêche ou encore que vous avez un contrat ferme.

Mme le vice-président: Je suis désolée, mais je dois interrompre ici le député.

Comme il est 11 heures, conformément à l'article 35 du Règlement, la Chambre passe aux déclarations en vertu de l'article 31.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Jean-Luc Joncas (Matapédia—Matane): Madame la Présidente, les gens de ma circonscription crient haut et fort «assez c'est assez!». Après des fermetures consécutives de paroisses, de la Société Radio-Canada, les coupures de service de VIA Rail, on s'attaque maintenant à la fermeture de nos bureaux de postes traditionnels, qui se traduit bien sûr par des pertes d'emplois supplémentaires.

Article 31 du Règlement

Madame la Présidente, les gens de Petite-Matane et de Rédemption, dans ma circonscription, se révoltent contre la fermeture de leur bureau de poste et demandent l'appui du gouvernement pour forcer la Société canadienne des Postes à repenser leur approche de fermeture dans les localités où le seul symbole de leur attachement au reste du Canada est leur bureau de poste.

Madame la Présidente, la population de mes petits villages ne demande pas un service amélioré comme on leur promet. Elle demande juste de conserver ce qu'elle a.

Dans une région où le taux de pauvreté est le plus haut au Canada, pourquoi s'acharner davantage à accentuer cette pauvreté. Est-ce qu'on veut fermer la Gaspésie?

* * *

[*Traduction*]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, nous célébrons aujourd'hui la Journée internationale de la femme, dont la raison d'être est de reconnaître les réalisations des femmes à mesure qu'elles occupent la place qui leur revient dans la société à titre de partenaires égales.

La violence contre les femmes constitue sans doute la situation la plus persistante et la plus intolérable qui soit. Les faits montrent que ce type de violence est loin de se résorber.

Selon Amnistie internationale: «[. . .] la liste des violations flagrantes des droits de la femme dans le monde est sans fin [. . .]. Nombre de femmes sont visées parce qu'elles sont fortes, parce qu'elles sont des activistes politiques, des organisatrices communautaires ou parce qu'elles exigent sans cesse que leurs droits et ceux de leurs parents soient respectés. D'autres le sont parce qu'elles sont considérées comme vulnérables, comme des victimes faciles d'agression sexuelle ou d'humiliation du fait qu'elles sont jeunes, qu'elles sont enceintes et qu'elles craignent pour l'enfant dans leur sein ou parce qu'elles sont des réfugiées isolées et vulnérables dans un environnement nouveau.»

J'exhorte tous les députés à se mettre pour un instant à leur place.

Le Parti libéral s'est fermement engagé en faveur de l'égalité. Par contre, le gouvernement parle beaucoup, mais agit peu.

Article 31 du Règlement

LA SEMAINE INTERNATIONALE DE LA FEMME

M. Jacques Vien (Laurentides): Madame la Présidente, nous avons commencé lundi à célébrer une semaine très spéciale pour le monde entier, soit la Semaine internationale de la femme. Cette semaine a été marquée par une foule d'activités auxquelles ont participé tant les femmes que les hommes, dont des discussions, des réceptions, des projections de films et des ralliements.

J'invite les députés à féliciter les femmes pour leur contribution non négligeable à la société canadienne. Les femmes ont en effet fait valoir leurs talents dans tous les aspects de la vie au Canada, que ce soit dans les domaines économique, social, culturel ou politique.

Dans les secteurs traditionnels comme dans les autres, les femmes provenant de tous milieux ont fait leur marque et ont favorisé la réalisation du rêve parfois insaisissable de la véritable égalité.

* * *

L'INDUSTRIE DES SEMENCES DE POMMES DE TERRE

M. Joe McGuire (Egmont): Madame la Présidente, les producteurs de pomme de terre de semence de l'Île-du-Prince-Édouard viennent de recevoir un coup dur. Les pommes de terre sont à l'Île-du-Prince-Édouard ce que les céréales sont à la Saskatchewan, le moteur de l'économie provinciale.

Ces deux dernières années, 50 p. 100 des recettes totales à la ferme provenaient du commerce des pommes de terre, ce qui représente 125 millions de dollars par an.

L'esprit d'entreprise de nos producteurs, commerçants et exportateurs a placé l'Île-du-Prince-Édouard au premier rang des producteurs de pommes de terre du monde entier. Grâce à l'Île-du-Prince-Édouard, le Canada se classe deuxième, juste derrière la Hollande, pour l'exportation de pommes de terre de semence.

Il a fallu aux producteurs et au gouvernement 75 années de travail acharné pour que l'industrie se taille une place de choix et acquiert une réputation mondiale grâce à la qualité des pommes de terre de semence ainsi que des pommes de terre de consommation et de transformation.

Mais voilà qu'aujourd'hui cette réputation est ternie par le virus PVYN qui s'attaque aux semences et par l'embargo imposé par les États-Unis, le Canada et le Mexique. C'est la première fois qu'une province entière est mise en quarantaine.

L'Île-du-Prince-Édouard a immédiatement besoin d'un plan sévère de destruction des semences atteintes, pour pouvoir rapidement rétablir sa réputation sur le marché, ainsi que de généreuses indemnités pour éviter un grand nombre de faillites.

Les producteurs de pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard vous remercient de l'attention. . .

Mme le vice-président: Je regrette, mais le temps accordé au député est écoulé.

* * *

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, aujourd'hui, nous célébrons la Journée internationale de la femme et je voudrais, à cette occasion, rappeler à la Chambre que le Conseil des Arts du Canada est le principal instrument dont dispose le gouvernement fédéral pour soutenir et influencer les arts au Canada. Pourtant, le conseil d'administration du Conseil des Arts du Canada n'a jamais été honoré de la présence d'un membre provenant d'une minorité visible.

Aujourd'hui, au moment où la représentation des minorités visibles est plus importante que jamais, une dame pleine de talent et de dévouement propose ses services.

Carol Geddes, qui siège actuellement au Comité consultatif autochtone du Conseil des Arts du Canada et qui a déjà fait partie du jury du Nord du Canada de cet organisme, se porte candidate à un poste au conseil d'administration.

Avec la remontée des tensions raciales au pays, le temps serait bien choisi pour permettre à une représentante des autochtones de participer aux importantes décisions que prend le Conseil des Arts du Canada.

Étant donné le succès qu'elle a connue au cours de sa carrière, j'appuie la candidature de M^me^ Geddes, et j'invite tous les députés à faire de même.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

M. Barry Moore (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, les gouvernements du Canada et du Québec annonçaient récemment, dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec, l'instauration de trois nouveaux programmes, lesquels permettront un renforcement des infrastructures économiques dans les régions de ressources du Québec telles que les circonscriptions de Pontiac—Gatineau—Labelle et de l'Abitibi—Témiscamingue.

Les deux paliers gouvernementaux se sont entendus pour consacrer une enveloppe de l'ordre de 80 millions de dollars, qui sera répartie dans trois différents programmes.

Les gouvernements ont reconnu, madame la Présidente, que malheureusement, certaines régions du Québec, y compris ma circonscription, accusent un taux de chômage très élevé et connaissent de sérieux problèmes au niveau économique. C'est pourquoi la mise en place de telles initiatives stimulera les régions affectées en leur permettant de concrétiser des projets majeurs et ainsi redonner à ces collectivités une vigueur économique.

* * *

[*Traduction*]

L'AIDE DE L'ENSEMENCEMENT

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Madame la Présidente, les agriculteurs de toutes les régions du Canada ont besoin d'aide immédiatement afin de pouvoir ensemencer au printemps.

Le revenu net des agriculteurs a diminué de moitié. Le gouvernement fédéral a promis de leur accorder ce qu'il appelle un paiement de dernier ressort, mais il n'a pas encore dit quand le paiement sera fait, à combien il s'élèvera, ni même qui y sera admissible.

Je répète au gouvernement que les céréaliers de l'Ouest ont absolument besoin de cet argent, comme d'ailleurs les producteurs de l'Ontario, du Québec et des Maritimes, y compris les horticulteurs.

Tous les agriculteurs traversent une crise financière, et je demande au gouvernement d'en tenir compte quand il effectuera les paiements.

* * *

[*Français*]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Madame la Présidente, aujourd'hui est le jour rêvé pour ce poème, «Un jour de repos», par Janet Foster:

Dieu est une femme, disent certaines femmes. . .

Mais tout le monde sait que c'est un mensonge. . .

Il a travaillé six jours et s'est reposé le septième;

Si Dieu avait été une femme, Il aurait travaillé sans arrêt.

Article 31 du Règlement

Après 85 heures de réunions au sommet, à travailler à l'extérieur de la maison, à faire les lits, les lavages, les commissions, prendre les rendez-vous avec les enfants chez le dentiste et le médecin, faire la commande d'épicerie, sans oublier de faire l'infirmière, occuper ses samedis au repassage et à l'époussetage, passer ses dimanches à préparer les repas, les fins de semaine, nous, les femmes, on ne connaît pas cela.

Dieu, s'il avait été une femme, comme beaucoup de gens le pensent, n'aurait pas eu besoin du dimanche pour se reposer.

Puisque seules les femmes, depuis le début des temps, savent qu'il n'y a que les enfants, les hommes et Dieu qui aient besoin de repos.

Alors, madame la Présidente, je dis aux hommes: «Cessez d'être égoïstes et aidez les femmes à atteindre leur égalité!».

* * *

[*Traduction*]

LE PROGRAMME D'AIDE AUX ATHLÈTES

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Madame la Présidente, le refus d'accorder aux athlètes canadiennes qui tombent enceintes la pleine subvention en vertu du Programme d'aide aux athlètes enfreint leurs droits de la personne. C'est de la discrimination contre les femmes. Au mois d'octobre passé, le ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur a promis d'éliminer cet obstacle à l'égalité. Il n'a pas cessé de dire aux médias que cette politique va changer.

À l'occasion de la Journée internationale de la femme, je demande au ministre d'en profiter pour annoncer dès maintenant qu'il va modifier le Programme d'aide aux athlètes de façon que celles qui tombent enceintes soient admissibles à la pleine subvention.

Je demande au ministre d'éliminer cette injustice à l'endroit des athlètes canadiennes.

* * *

LES FEMMES DES RÉGIONS RURALES

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Aujourd'hui, Journée internationale de la femme, je prends la parole pour rendre hommage à la contribution des femmes des régions rurales d'un bout à l'autre du Canada.

Ces femmes et leurs familles ressentent un stress énorme. Elles sont surmenées et sous-payées; leur contribution n'est souvent pas reconnue.

L'absence de services et de programmes d'aide dans les régions rurales est un grave problème pour ces femmes.

Article 31 du Règlement

Les familles des régions rurales manquent de garderies accessibles offrant des horaires flexibles et des prix abordables ainsi que de services de lutte contre le stress. Les femmes battues ne peuvent se réfugier nulle part.

La situation financière des agriculteurs a augmenté le recours aux services d'assistance sociale, ce qui a imposé des contraintes encore plus fortes sur les services fournis actuellement qui sont insuffisants. Pourtant, le gouvernement conservateur et les libéraux avant eux ne se sont pas souciés des besoins urgents des femmes des régions rurales.

En fait, le dernier budget fédéral diminue l'aide financière accordé aux maisons de transition, aux services visant à conseiller les femmes battues, aux garderies, à l'enseignement et l'assurance-maladie. Ces réductions se produisent au moment où les femmes des régions rurales ont le plus besoin de ces services.

• (1110)

Je demande au gouvernement d'assurer un financement suffisant et stable pour que les femmes des régions rurales et leurs familles recoivent l'aide dont elles ont besoin. J'exhorte le gouvernement à traiter les femmes des régions rurales avec le respect qu'elles méritent.

* * *

[*Français*]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre des Sciences): Madame la Présidente, aujourd'hui des milliers de femmes à travers le monde célèbrent la Journée internationale de la femme.

Je tiens à souligner l'importance que le gouvernement actuel accorde à la promotion de l'égalité des femmes dans la société canadienne. Le secrétariat d'État, responsable du dossier, appuie chaque année plus de 800 organismes bénévoles dont les activités visent à améliorer les conditions de vie des femmes. De nombreuses initiatives de lutte contre la violence familiale sont mises sur pied. Chacun de ces projets permet aux femmes de faire un pas de plus vers l'égalité économique, sociale et juridique.

Pour assurer aux femmes canadiennes le plein statut d'égalité qui leur revient, nous devons continuer à miser sur le partenariat des gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, des groupes de femmes, des organismes communautaires, du secteur privé et des syndicats.

Je tiens à souligner le travail exceptionnel accompli par les femmes canadiennes qui, par leurs efforts, contribuent à promouvoir la condition féminine.

En cette journée du 8 mars, je vous invite à vous joindre à moi pour féliciter les femmes du Canada ainsi que leurs compagnes du monde entier.

* * *

[*Traduction*]

LE SCRS

M. George S. Rideout (Moncton): Madame la Présidente, j'ai été déçu de voir le gouvernement céder au SCRS en n'adoptant aucune des principales recommandations du comité d'examen parlementaire.

Tout ce que savent les Canadiens, c'est que le SCRS va dépenser 213 millions de dollars. Ils ne savent pas si c'est pour des salaires, des voitures, des avions ou des magnétophones. Une surveillance parlementaire aurait fourni le contrôle nécessaire sur les dépenses ainsi que sur les opérations secrètes du SCRS.

Ron Atkey, conservateur et ancien président du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité a déclaré:

> Il semble également évident que le gouvernement voulait éviter à tout prix de s'engager à apporter des modifications à la loi.
>
> Comme c'est commode pour le SCRS qui n'a jamais voulu vraiment limiter ses activités aux enquêtes sur le terrorisme et l'espionnage. Et n'était-ce pas fantastique pour le Centre de la sécurité des télécommunications, cet énorme aspirateur céleste qui a la capacité redoutable de s'ingérer dans la vie privée des Canadiens de diverses manières, mais qui ne dispose d'aucun mandat légal et qui ne doit rendre de comptes à personne. . .

Le gouvernement doit en donner les raisons aux Canadiens.

* * *

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, la Journée internationale de la femme a-t-elle plus de sens cette année qu'il y a 12 mois? Incontestablement.

Au cours de ces 12 mois, les cris de protestation des femmes ont bloqué la tentative du gouvernement de recriminaliser l'avortement et de mettre fin à l'appui financier qu'il accordait aux centres destinés aux femmes partout au Canada. Aujourd'hui, les femmes célèbrent ces victoires.

Par contre, depuis 12 mois, le premier ministre refuse obstinément de reconnaître officiellement le massacre de jeunes femmes survenu à Montréal et de confier à une Commission royale d'enquête l'étude de la violence faite aux femmes.

La ministre de la Justice a décidé de surseoir à l'examen de son propre projet de loi sur le contrôle des armes à feu. La ministre chargée de la condition féminine a déclaré que le gouvernement n'allait pas renforcer la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* qui est inefficace. Avec son

initiative superficielle pour endiguer la violence familiale, le ministre de la Santé n'a fait que remettre en vigueur un petit nombre des programmes sociaux que son gouvernement avait abolis.

Au cours de ces 12 mois, certains libéraux ont eu l'audace. . .

Mme le vice-président: Je le regrette, mais la députée a épuisé son temps de parole.

* * *

LE PROJET DE LOI C-85

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, le projet du gouvernement visant à privatiser les aéroports compromet la politique du bilinguisme que le gouvernement entend faire appliquer.

En 1988, le Parlement a adopté la nouvelle loi sur les langues officielles, qui enjoignait aux aéroports de se soumettre à la politique des langues officielles. Le projet de loi C-85 visant à privatiser les aéroports tend à restreindre l'application de la *Loi de 1988 sur les langues officielles*. Il ne mentionne pas les concessionnaires, la participation équitable et la langue de travail.

Lorsque Air Canada a été privatisée, toutes les obligations de la *Loi sur les langues officielles* se sont appliquées à la nouvelle société privée.

Pourquoi le gouvernement traite-t-il différemment les aéroports? Hier, le commissaire aux langues officielles a recommandé de modifier le projet de loi C-85 afin de le rendre compatible avec la *Loi sur les langues officielles.*

J'exhorte le gouvernement à accepter les dites recommandations du commissaire et à faire appliquer intégralement la politique du bilinguisme dans nos aéroports.

* * *

[*Français*]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, le thème pour la Journée internationale de la femme est «Ensemble vers l'égalité». Ce thème met l'accent sur les partenariats établis entre tous les paliers de gouvernement, les organisations non gouvernementales, les groupes féminins, les milieux d'affaires, le monde de l'éducation, les syndicats, ainsi que les particuliers intéressés.

Nous reconnaissons par ailleurs les nombreux défis qu'il reste à surmonter pour que les femmes parviennent à l'égalité véritable dans toutes les sphères d'activité de la société.

Bonne fête, madame la Présidente!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'EMPLOI

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Une semaine seulement après le prétendu «budget de relance», les chiffres relatifs à l'emploi révèlent que la situation est catastrophique. Il y a 222 000 personnes qui cherchent du travail à Montréal, il y en a 194 000 à Toronto et 84 000 à Vancouver.

Cette perte d'emplois ne prouve-t-elle pas à quel point la politique économique du gouvernement est désastreuse?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, personne à la Chambre, à mon avis, n'a pris plaisir à lire les statistiques sur le chômage publiées aujourd'hui. Comme tout le monde, nous voulons voir les Canadiens retourner au travail.

C'est exactement pour cette raison que le ministre des Finances a présenté un budget de relance, budget qui nous permettra de surmonter les problèmes économiques que nous connaissons aujourd'hui et qui nous mettra de nouveau sur la voie de la croissance économique au milieu de l'année en cours.

Il y a déjà des signes qui indiquent que la situation commence à s'améliorer. Les marchés sont extrêmement actifs et, habituellement, cela veut dire que la période de récession devrait prendre fin d'ici quatre ou cinq mois. Les taux d'intérêt ont baissé d'environ 4 p. 100. Si la députée avait lu le journal de sa ville récemment, elle saurait que l'activité immobilière s'est accrue là-bas, tout comme dans d'autres régions du pays.

Ce sont là des signes qui nous indiquent que la situation commence à s'améliorer et que nous verrons une relance économique plus tard dans l'année.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, si le député veut parler de la ville où j'habite, je voudrais bien qu'il parle aux 30 000 personnes qui cherchent du travail ce mois-ci, dans les rues de Hamilton. Je voudrais bien qu'il lise le journal de ce matin qui disait que, dans l'industrie de l'acier, les prédictions pour 1991 sont pires qu'elles ne l'étaient pour 1990. Nous sommes témoins de la «désindustrialisation» du Canada.

Le ministre et premier ministre suppléant peut-il me dire quelles mesures précises le gouvernement entend prendre pour changer sa politique économique désastreuse et redonner des emplois aux Canadiens?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, il est évident que la solution employée par les libéraux, qui consistait à noyer les problèmes dans l'argent, n'a pas fonctionné. Il faut ramener les taux d'intérêt et l'inflation à des niveaux moins élevés et les maintenir à ces niveaux pour pouvoir avoir des emplois permanents. C'est le but visé par ce budget.

Je trouve cela plutôt étonnant que le chef de l'opposition à la Chambre attribue au budget présenté la semaine dernière les problèmes que révèlent les statistiques sur l'emploi publiées aujourd'hui pour le mois dernier. C'est typique des libéraux.

La députée a également dit que notre secteur de la fabrication était en voie de disparition. Je tiens à lui faire remarquer que, selon un rapport de la Banque royale, à la fin de 1990, le secteur de la fabrication dans l'économie canadienne représentait 9,5 p. 100 de plus qu'à la fin de 1982. La députée devrait se renseigner mieux que cela.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, je parle de la mauvaise gestion économique de ce gouvernement depuis six budgets. Il y a 222,000 Canadiens dans la ville de Montréal, seulement dans la ville de Montréal, qui sont la preuve vivante de la faillite de votre politique économique. C'est plus que dans n'importe quelle ville du Canada, y compris Terre-Neuve.

Donc, j'aimerais poser la question suivante au premier ministre suppléant: Quelles sont les politiques précises qu'il introduira, dès aujourd'hui, pour renverser la faillite économique que représente actuellement son gouvernement?

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, j'aimerais dire à l'honorable chef de l'opposition par intérim que le gouvernement a implanté plusieurs politiques favorables à l'économie de Montréal dans les dernières années.

M. Gagliano: Lesquelles?

M. Danis: Lesquelles? Je vais vous dire lesquelles. On va prendre par exemple la politique de l'honorable ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie qui a investi 112 millions de dollars dans le sud-ouest de Montréal pour relancer l'économie. On va vous en donner un autre. On va prendre l'exemple de l'Agence spatiale sur la rive sud de Montréal où il y aura près de 300 millions de dollars d'investis. On va prendre un troisième exemple, si vous en voulez un autre, soit celui de l'industrie pétrochimique, où suite aux interventions personnelles du premier ministre, le gouvernement fédéral a investi la somme de 55 millions de dollars dans cette industrie. On peut aussi prendre l'exemple du ministre de l'Emploi qui a également créé un centre de formation de la pétrochimie.

Et pour vous citer un autre exemple, nous, depuis que nous sommes arrivés au pouvoir, en 1984, avons créé 83 000 nouveaux emplois à Montréal, alors que votre gouvernement, entre 1980 et 1984, à eu une perte nette de 5 000 emplois.

• (1120)

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Madame la Présidente, on doit mettre la réponse du ministre d'État dans le «Musée du rire» que le gouvernement est en train de créer dans la ville de Montréal.

[*Traduction*]

Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Les statistiques du chômage publiées aujourd'hui illustrent encore une fois la brutalité et la cruauté des politiques économiques du gouvernement. Rien qu'en Ontario, le taux de chômage a grimpé de 79 p. 100 par rapport à l'année dernière. Ce ne sont pas que des chiffres sur papier. Ils représentent la vie de dizaines de milliers de Canadiens que le gouvernement jette au rebut de l'économie.

Pourquoi le vice-premier ministre n'admet-il pas que les statistiques du chômage publiées aujourd'hui montrent que le budget de la semaine dernière est un mauvais budget, au mauvais moment, qui ne fait qu'empirer les choses, au lieu de les améliorer, pour des centaines de milliers de Canadiens?

L'hon. John M. McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): C'est tout le contraire, madame la Présidente. C'était le bon budget pour ce moment-ci. Cela ne fait aucun doute.

Ceux qui ont examiné le budget de façon critique, très équitable et honnête, appuient les efforts du ministre des Finances en vue de nous ramener sur le chemin de la reprise de l'économie.

Je me permettrai de rappeler au député, qui tempête tout le temps à la Chambre en brandissant des chiffres, qu'il y a 1,283 million de personnes de plus qui sont au travail aujourd'hui au Canada par rapport à la situation qui régnait à notre arrivée au pouvoir en 1984. Voilà le chiffre nº 1. Le chiffre nº 2, c'est que le taux de chômage est aujourd'hui inférieur de 1,5 points à ce qu'il était lorsque nous avons pris le pouvoir en 1984. C'était après la récession. Nous nous trouvons actuellement au milieu d'une récession. Nous commençons à en sortir. Nous sommes sur la voie de la reprise et nous allons y parvenir d'ici le milieu de l'année. Ce n'est pas avec les commen-

taires négatifs du député que nous y réussirons, mais avec les efforts acharnés et positifs des Canadiens.

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Madame la Présidente, le taux de chômage révélé aujourd'hui est déjà supérieur à celui que prédit le budget. La diminution des taux d'intérêt dont le gouvernement se félicitait s'est interrompue. Les taux d'intérêt ont augmenté hier. La réponse du ministre est une gifle pour les dizaines de milliers de Canadiens en quête de travail dans les villes et villages de notre pays. C'est un affront. Dans ma propre ville, Windsor, on compte maintenant 17 000 chômeurs, un taux de chômage de 13,6 p. 100, soit une augmentation de près de 25 p. 100 par rapport à l'année dernière.

Je le demande au vice–premier ministre, pourquoi le gouvernement n'a–t–il prévu aucun plan dans son budget pour créer des emplois, à part réduire de 100 millions de dollars les fonds alloués à la création d'emplois? Est–ce ainsi que le gouvernement entend aider les travailleurs canadiens? Pas étonnant que ses plans ne soient rien de plus qu'une gifle cruelle assénée aux Canadiens et à leurs collectivités.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, le député parle des taux d'intérêt. Or, ils ont diminué de plus de 4 points de pourcentage, de plus de 400 points de base. Le taux d'escompte a augmenté hier de 1/100 p. 100. Les taux d'intérêt n'ont absolument pas bougé quant aux hypothèques, aux prêts à la consommation et tout le reste. En réalité, le député induit un peu les Canadiens en erreur en brandissant ce genre de chiffres à la Chambre des communes.

Je ferai remarquer également qu'il parle de l'Ontario. Or cette province compte aujourd'hui 485 000 personnes de plus au travail qu'en 1984, lorsque nous avons ravi le pouvoir aux libéraux, et plus de travailleurs occupent en Ontario des emplois plus sérieux et à temps plein. On lit chaque jour dans les journaux l'annonce d'expansion d'usines, de croissance de l'économie. . .

Une voix: Où ça?

M. McDermid: Où? Je suis heureux que le député le demande. À Winnipeg, la I.E. Aerospace du Canada; à Mississauga, la Générale Électrique; à Thunder Bay, la société Earnway Industries; la Trans–Alta Resources Corporation à Malton; l'Abitibi–Price au Manitoba; la Journal Printing à Sudbury—et je pourrais poursuivre indéfiniment. Merci d'avoir posé la question.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, en cette Journée internationale de la femme, le premier ministre doit donner aux Canadiennes quelques réponses. . . et quelques emplois. Les chiffres publiés ce matin révèlent que le taux de chômage a bondi. C'est une véritable honte.

Voici qui est plus scandaleux encore: le ministre des Finances se vante de son budget auprès des grandes sociétés. Or, à cause de ce budget, un nombre encore plus élevé de femmes sont réduites au travail à temps partiel ou doivent se retirer carrément du marché du travail. On ne leur laisse pas le choix.

Le vice–premier ministre voudrait–il donner aux femmes une petite chance aujourd'hui? Mettra–t–il en place les programmes de formation qu'il a promis lorsque ses compressions de l'assurance–chômage ont jeté des Canadiens au chômage.

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, il est étonnant de constater à quel point la députée peut présenter sous un faux jour la condition des femmes au Canada. La réalité, c'est que le taux de chômage des femmes est bien inférieur à celui des hommes. Il n'y a pas vraiment de quoi se réjouir, mais il reste que le taux général de chômage chez les femmes est d'environ 9,5 p. 100. En fait, il est de seulement 8,8 p. 100 chez les femmes adultes.

Depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir, 900 000 femmes de plus ont trouvé du travail. Soixante pour cent de ces emplois sont dans l'administration, la gestion et les professions libérales. C'est grâce à la politique financière du gouvernement et à son budget qui nous met sur la voie de la reprise que de plus en plus de femmes accèdent à ces emplois d'une importance croissante et parviennent à l'égalité.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): J'ai une question supplémentaire à poser à la ministre. En réalité, le gouvernement a obligé de plus en plus de femmes à se contenter du travail à temps partiel ou à se retirer carrément du marché du travail. Voilà la vérité.

Madame la Présidente, le gouvernement ampute également de 1,1 milliard sa contribution à l'assurance-maladie. À cause de ces compressions, bien des Canadiennes n'auront plus de choix dans les services de santé. Le gouvernement n'était pas obligé d'agir de la sorte. Il a décidé de maintenir certaines échappatoires qui permettent aux entreprises de dépenser 1,1 milliard par année en frais de représentation.

Mme le vice-président: La députée a sans doute une question à poser.

Mme Black: Que le vice-premier ministre prenne la parole, qu'il me regarde droit dans les yeux et qu'il m'explique pourquoi les libations des dirigeants de grandes sociétés comptent plus aux yeux du gouvernement que la santé des femmes et des enfants.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, je vais regarder la députée droit dans les yeux et lui répondre que ce n'est pas une échappatoire. Elle aurait dû se joindre à ses collègues, l'autre jour, pour rencontrer les représentants de l'Association des hôteliers du Canada et de l'Association canadienne des restaurateurs. Ils disent que c'est là un élément très important de notre secteur touristique et qu'il faut attirer des touristes au Canada, car le tourisme emploie des centaines et des milliers de personnes.

Mme Black: Des femmes?

M. McDermid: Des femmes, parfaitement. Il y a des femmes qui travaillent dans le secteur touristique.

Si la députée préconise l'élimination de toutes ces choses qui favorisent l'emploi, fort bien. Qu'elle ne se cache pas pour le dire. Mais qu'elle accepte aussi les conséquences, car, si nous suivons ses conseils, nous aurons moins d'emplois dans ce secteur.

Si vous consultiez l'industrie touristique, que le NPD prétend appuyer, vous ne réclameriez pas des mesures aussi imprudentes.

* * *

LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, l'hypocrisie de ce gouvernement est décidément sans borne.

• (1130)

Il y a deux semaines, il a annoncé une initiative pour lutter contre la violence dans les familles, autorisant à peine un million et demi pour éliminer la violence dont les femmes sont victimes dans notre société. Une semaine plus tard, il réduit sa participation au Régime d'assistance publique du Canada alors qu'on s'apprêtait à financer des refuges pour les femmes, des services de garderie et autres à l'intention des enfants.

Le mardi, le gouvernement donne quelques miettes aux femmes et, le jeudi, il leur enlève plus qu'il ne leur avait donné. Quand le gouvernement annoncera-t-il la création d'une commission royale d'enquête sur la violence contre les femmes? Les femmes du Canada tout entier le réclament. Nous voulons une commission royale d'enquête. Va-t-on l'annoncer à l'occasion de la Journée internationale de la femme?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, je n'en crois pas mes oreilles. La députée prétend que le gouvernement a annoncé des dépenses de 1,5 million pour lutter contre la violence dans les familles. Cela ne tient pas debout. Nous avons annoncé un programme de 136 millions, ce qui représente plus du double des engagements pris par le passé à l'égard de la lutte contre la violence familiale et les agressions sexuelles contre des enfants.

La députée dit que nous devrions étudier les problèmes de violence familiale. Je ne crois pas qu'il faille les étudier. Il faut agir.

* * *

L'EMPLOI

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Les belles paroles du gouvernement ne changeront rien au fait qu'il y a maintenant 185 000 chômeurs dans les Prairies et qu'on en retrouve 162 000 en Colombie-Britannique, 142 000 dans la région de l'Atlantique et plus de 900 000 au Québec et en Ontario.

Il y a dix jours à peine, le gouvernement a prévu un taux de chômage de 10 p. 100 dans les mois à venir. Dans les dix jours, cette prévision a été réduite à néant. Le taux de chômage est maintenant bien supérieur à 10 p. 100. Le vice-premier ministre pourrait-il donc nous donner la nouvelle prévision du gouvernement en ce qui concerne le chômage au Canada?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)) Madame la Présidente, voilà un autre exemple de la logique libérale: on se base sur le taux de chômage d'un mois et on établit une moyenne annuelle pour une période allant jusqu'au 31 mars 1992.

Selon moi, le député a un an d'avance, et je voudrais lui rappeler que le budget n'entre en vigueur que le 1er avril. Je trouve cela plutôt amusant.

Le député aurait raison d'attaquer le gouvernement le 31 mars 1992, si on ne réussissait pas à établir cet objectif, mais je l'invite à attendre un an avant de s'en prendre à nous. C'est tout à fait stupide.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, seul un ministre imbu de lui-même oserait dire qu'il faut attendre un an avant de se décider à agir, lorsqu'on a 1,4 million de chômeurs.

Je voudrais demander au ministre, qui est vraiment tout à fait insensible aux besoins des gens, si, face à ces nouvelles statistiques sur le chômage qui réduisent à néant les prévisions contenues dans le budget qu'il a présenté il y a à peine dix jours, le gouvernement va annuler les compressions de 100 millions de dollars dans le programme Planification de l'emploi.

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Madame la Présidente, en ce qui concerne la Planification de l'emploi, je pense que tous les députés devraient se rappeler que, lorsque le gouvernement a présenté le projet de loi C-21, qui lui permettait de consacrer davantage de crédits à la formation professionnelle, soit l'un des besoins essentiels des Canadiens, l'opposition a bloqué cette mesure. Le Sénat, à majorité libérale alors, a retardé son adoption.

Ainsi, nous n'avons pu avoir accès à l'argent en question pendant pratiquement une année complète. Cependant, maintenant que ce projet de loi a été adopté, on consacrera plus de 3 milliards de dollars à la formation professionnelle au Canada, au cours de l'année qui vient. C'est là une augmentation de 500 millions de dollars par rapport à l'année dernière et de 900 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Je crois que le gouvernement prend des mesures pour remédier à la situation.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, je m'adresse moi aussi au vice-premier ministre.

En Ontario, le bastion économique du pays, 500 000 personnes sont en chômage et 72 000 Ontariens ont perdu leur emploi au cours du seul mois de février.

Le gouvernement du vice-premier ministre est-il prêt à admettre que ses programmes économiques font fausse route ou va-t-on laisser l'autre ministre continuer, comme il le fait depuis le début ce matin, de se dérober aux questions légitimes qui sont posées au nom de ceux qui cherchent du travail?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je rappelle au député que 485 000 personnes de plus ont de l'emploi en Ontario depuis que le gouvernement est arrivé au pouvoir en 1984. Il y a donc beaucoup plus de monde qui travaille en Ontario.

Cela ne change en rien la situation des chômeurs, ce qui nous désole, mais nous croyons aussi, très sincèrement, que dans le budget que nous avons déposé, nous donnons l'exemple à d'autres industries et à d'autres niveaux de gouvernement. Terre-Neuve a relevé le défi hier soir. Cette province reconnaît dans son budget qu'elle doit contenir les hausses de salaires et les dépenses. Elle donne un très bel exemple que les autres provinces suivront, je l'espère.

Nous sortirons de cette période de difficultés économiques au milieu de l'année. La croissance et la création d'emplois utiles à temps plein reprendra dans un avenir prévisible.

Voilà ce que vise le budget qui nous conduira à la relance.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, ce ne sont pas les mathématiques nouvelles des conservateurs qui vont donner des emplois aux personnes de ma circonscription.

[*Français*]

J'aimerais poser une question supplémentaire au vice-premier ministre. Dans la dernière année, en Ontario, 153 000 emplois dans le domaine manufacturier ont été perdus à cause des taux d'intérêt élevés, de la valeur de notre devise monétaire et des autres politiques erronées du gouvernement conservateur. Quand le gouvernement va-t-il établir un programme de relance économique pour les régions de l'Ontario qui ont besoin d'aide comme, par exemple, l'est de l'Ontario que je représente? Les régions de l'Ontario ont besoin d'aide. Quand le gouvernement va-t-il établir un programme de ce genre?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député a raison de signaler qu'il y a effectivement des problèmes. C'est pourquoi nous devons, face à ces gens qui sont en chômage, prendre les bonnes solutions. Le député propose encore de lancer de l'argent que le gouvernement n'a pas, que les contribuables ne sont pas prêts à contribuer, pour créer artificiellement une situation qui finalement va peser encore plus lourd pour tout le monde. Nous sommes très conscients du fait, comme il l'a dit, que les taux d'intérêt doivent baisser. C'est justement pour cela que nous prenons les mesures pour créer des conditions qui vont faire en sorte que les pressions inflationnistes vont diminuer et que les taux d'intérêt

vont continuer, dans l'avenir, à diminuer. Nous faisons tout ce que le gouvernement peut faire pour qu'il en soit ainsi et que le chômage diminue rapidement.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, l'augmentation du taux de chômage indique que la récession continue de plus belle. Au cours de l'année dernière, 420 000 emplois ont été perdus. Ma question pour le gouvernement est la suivante: Il parle souvent de l'unité de notre pays, alors pourquoi son budget ne s'attaque-t-il pas avec vigueur au chômage, quand on sait qu'à Montréal, par exemple, il y a 60 000 chômeurs et chômeuses de plus ce mois-ci?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, évidemment, je répète ce que disait mon collègue, le ministre d'État aux Finances et à la Privatisation. Ce n'est pas de gaieté de coeur que nous assistons à cette récession. J'aimerais rappeler quand même à tous les députés dans cette Chambre que depuis un an et demi, deux ans, nous indiquons qu'il y a des problèmes dans l'économie canadienne; que les Canadiens, malgré une économie qui est soumise à des pressions inflationnistes énormes, continuent de trop dépenser; qu'ils sont en train de mettre en danger leurs propres emplois; que les taux d'intérêt sont là pour essayer de diminuer cette pression. Malgré cela, les députés de l'opposition nous ont dit: Non, non, laissez faire, faites diminuer artificiellement les taux d'intérêt, faites augmenter la masse monétaire et faites augmenter l'inflation et le chômage.

Nous avons dû prendre des décisions qui n'ont pas été prises en 1980-1981 pour essayer de corriger cette situation. Et voilà que depuis quatre mois les taux d'intérêt diminuent et que graduellement s'implantent au Canada des conditions qui vont faire en sorte que les industries— parce que ce sont les industries qui créent des emplois, les entreprises, et non pas le gouvernement— vont se trouver dans une condition telle qu'elles pourront créer la relance que nous attendons tous.

• (1140)

[*Traduction*]

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, le ministre parle des problèmes que le gouvernement a tenté de régler. Il mentionne l'inflation. C'est un problème que le gouvernement a empiré avec la TPS. C'est ce que montrent les dernières statistiques sur le coût de la vie.

Les gens d'en face nous avaient dit que les taux d'intérêt diminueraient et que cela réglerait notre problème. Hier, ils ont augmenté. Ils avaient déclaré que la situation de l'emploi s'améliorerait. Aujourd'hui, on constate la plus forte hausse de chômage depuis 1985.

Ce gouvernement admettra-t-il que le budget qu'il a présenté la semaine dernière était une erreur? Qu'il a induit la population en erreur? Qu'il a préféré écouté la grande entreprise plutôt que Monsieur-tout-le-monde? Changera-t-il d'orientation pour remettre le pays sur la. . .

Mme le vice-président: Je crois que le député a posé sa question.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, c'est ce même député qui a pris la parole à la Chambre, il y a à peine quelques mois, pour demander une baisse des taux d'intérêt de 2 p. 100. C'est exactement ce qui a été demandé. Or, ces taux ont diminué de 4 p. 100. L'écart se resserre pas mal entre les taux américains et canadiens. Il ne s'y retrouve pas dans ses chiffres, encore une fois.

Je recommande au député, s'il tient à présenter un bon numéro, de féliciter plutôt le gouvernement qui a réduit les taux d'intérêt de 4 p. 100. Il avait demandé une baisse de 2 p. 100, et nous avons doublé ce chiffre.

* * *

LE KOWEÏT

M. René Soetens (Ontario): Madame la Présidente, les médias nous projettent tous les jours les images de la dévastation causée par la guerre dans le golfe Persique, et plus particulièrement au Koweït. L'effort de reconstruction offre cependant une chance inouïe à des Canadiens, comme à bien d'autres gens de par le monde, de profiter de la conjoncture pour créer des emplois.

Le ministre du Commerce extérieur pourrait-il nous dire ce que le gouvernement du Canada fait actuellement pour aider les entreprises canadiennes à s'assurer qu'une part des travaux à effectuer au Koweït leur sera confiée?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, le 16 juillet, le ministre des Finances du Koweït, de passage au Canada, nous a assuré, au premier ministre et à moi, que notre aide serait importante et précieuse quand viendrait le temps de reconstruire le Koweït.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures visite actuellement l'Arabie Saoudite et le Koweït. Il est accompagné d'une délégation commerciale canadienne de haut rang. Un groupe de travail sur la reconstruction du Koweït a été constitué au ministère et chargé de donner des conseils aux exportateurs ainsi que de prendre note de l'intérêt manifesté par les sociétés.

La Corporation commerciale canadienne a créé un service de la reconstruction du Koweït. De plus, j'ai le plaisir d'annoncer aujourd'hui la création d'un groupe de liaison avec le secteur privé pour la reconstruction du Koweït. J'ai ici un message en provenance de Riyad, dans lequel M. Craig Dobbin, un éminent homme d'affaires canadien, dit ceci: «C'est un fleuron à la couronne de notre gouvernement, car notre groupe, celui des hommes d'affaires du Canada, sera le premier à visiter Koweït City après la guerre.» Le message m'est parvenu de Riyad, en Arabie Saoudite.

Nous faisons des efforts herculéens pour que le Canada profite des possibilités qui s'offrent à nous et à d'autres au Koweït. Nous contribuerons à la reconstruction de ce pays dans toute la mesure du possible.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la ministre de la Justice. La ministre sait que le Comité des Affaires autochtones reçoit des témoignages concernant les événements de l'été dernier à Kahnawake et à Kanesatake. Presque tous les témoignages produits par les témoins insistent sur le nombre de violations des libertés civiles. Comment une réponse significative pourrait-elle être trouvée si les autorités provinciales ne témoignent pas et si le comité ne visite pas Kahnawake et Kanesatake? Et pourquoi la ministre ne crée-t-elle pas une enquête judiciaire pour examiner à fond cette situation?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, je félicite mon collègue pour la qualité de son français, qui est peut-être meilleur que le mien.

Comme l'honorable député le sait, les décisions qui sont prises en ce qui concerne les travaux d'un comité du Parlement relèvent du comité en question. Ce n'est pas la décision du gouvernement. De plus, les questions se rapportant aux enquêtes judiciaires ne sont pas tout à fait du ressort du ministre de la Justice mais de celui des ministres spéciaux en ce qui concerne leurs dossiers. Peut-être que mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a ses idées en ce qui concerne une enquête reliée aux événements d'Oka, mais ce n'est pas de mon ressort. Même si le travail du comité n'est pas de mon ressort, je partage toutefois l'intérêt du député dans ce travail.

[*Traduction*]

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, le précédent a été créé dès 1923, lorsque le gouvernement a institué une commission royale d'enquête sur l'intervention de l'armée pour régler une grève à Sydney, en Nouvelle-Écosse. Je pense que la ministre se rendra compte que la situation demeure tendue et qu'elle le devient peut-être encore davantage. Si toutes les parties intéressées n'étudient pas la question franchement et ouvertement, cette situation et les problèmes vont s'aggraver.

Je voudrais savoir pourquoi la ministre et le gouvernement ne veulent pas nommer un comité judiciaire. Nous ne voulons pas qu'on utilise de nouveau l'armée pour régler une situation politique.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, je devrais peut-être m'en remettre à mon collègue chargé des Affaires indiennes et du Nord canadien, mais je crois qu'il importe que le député comprenne que les événements ou les causes qui ont entraîné la situation qui s'est produite à Oka l'été dernier demandent l'intervention de plusieurs ministères, soit ceux des Affaires indiennes, du Solliciteur général et de la Justice.

Nous examinons activement la situation et étudions la meilleure politique gouvernementale à adopter pour ce faire. Je ne peux pas dire si une commission royale ou une autre commission d'enquête est la solution, et je ne suis pas certaine que cela ne nuirait pas tout simplement à la capacité du gouvernement de réagir de façon constructive.

Il y a également un problème, et ce problème se pose également dans ma province, à l'égard des questions autochtones. Le gouvernement prend un certain nombre d'initiatives pour tenter d'offrir des mesures positives qui, nous l'espérons, permettront de s'attaquer aux causes profondes. Mon collègue chargé des Affaires indiennes pourra en parler.

Dans le secteur de la justice, je puis dire que je coprésiderai cet automne, avec le ministre de la Justice du Yukon, une conférence fédérale-provinciale-territoriale sur le traitement des autochtones par le système judiciaire. J'espère qu'on y fera certaines suggestions positives pour examiner les causes sous-jacentes, ce sur quoi nous

sommes tous d'accord, je pense, si nous voulons éviter que des situations analogues ne se reproduisent.

* * *

L'AGRICULTURE

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. L'économie de l'Île-du-Prince-Édouard est fort restreinte, ce qui fait que lorsqu'il y a une crise dans l'un des principaux secteurs, comme celui de la pomme de terre actuellement, toute l'économie est touchée.

Le ministre pourrait-il nous dire si les producteurs de l'Île-du-Prince-Édouard seront dédommagés pour les pertes subies en raison de la présence du virus PVYN?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, je sais l'importance du secteur de la pomme de terre pour l'Île-du-Prince-Édouard. Mes fonctionnaires et moi travaillons en étroite collaboration avec les producteurs et le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, ainsi qu'avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick qui participe aussi à un plan d'éradication du virus, lequel plan comporterait également une forme de dédommagement.

Nous avons toujours dit, et je pense que le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard est d'accord, que tout plan de dédommagement doit être lié à un programme d'éradication. Je pense que nous en sommes à un stade déjà avancé. Je rencontrerai des représentants des offices de commercialisation de la pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick cet après-midi. Nous préciserons les détails et nous essaierons d'en arriver à une conclusion satisfaisante.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Madame la Présidente, la situation est très critique. C'est la survie même des producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard qui est en cause. Toute l'économie de la province est touchée. Les agriculteurs doivent planifier dès maintenant leur prochaine récolte.

Quand le ministre annoncera-t-il son programme de dédommagement et fera-t-il savoir aux producteurs ce qu'ils peuvent espérer?

• (1150)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, je sais que les agriculteurs veulent planifier leur production, mais je pense qu'ils veulent aussi avoir l'assurance des deux niveaux de gouvernement qu'un programme d'éradication efficace est en place, pour essayer de rétablir la production normale et les marchés traditionnels.

Je dois dire à la députée que cette question a d'autres ramifications que je dois prendre en considération, par exemple, le récent rapport du vérificateur général sur l'Île-du-Prince-Édouard. Il fait état de graves lacunes dans l'administration du programme de lutte contre les maladies de la pomme de terre, du programme d'inspection et même dans l'application des lois. Je dois m'assurer, comme les producteurs le désirent, que les carences mentionnées par le vérificateur général ont été corrigées. Cela aussi fait partie du programme d'éradication.

Il y a donc une responsabilité conjointe, et nous nous devons, tout comme nous devons aux producteurs, de corriger ces carences, ce qui est la responsabilité du gouvernement provincial de l'Île-du-Prince-Édouard.

* * *

LE BUDGET

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, nous ressentons maintenant les répercussions du budget de la semaine dernière. Le mois dernier, le ministre des Finances avait un message pour Terre-Neuve: les transferts fédéraux pour l'enseignement et la santé allaient être réduits de 280 millions de dollars.

Maintenant, le premier ministre Wells et ses ministres libéraux ont choisi de suivre la voie indiquée par le gouvernement fédéral dans ce budget. Ils ont aboli 2 600 emplois du secteur public, et 360 lits d'hôpital seront fermés.

Je demande au ministre des Finances s'il admettra finalement les conséquences de ce budget, soit que des milliers de Terre-Neuviens perdront leur emploi et que le régime d'assurance-maladie ainsi que l'enseignement postsecondaire se détérioreront dans la province. En fait, admettra-t-il que ce budget engendrera partout au pays des mises à pied et une détérioration du Régime

d'assurance-maladie et de l'enseignement postsecondaire?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, les propos du député ne résistent pas à l'examen des faits.

En 1990-1991, nous avons transféré 1 000 376 000 $ à Terre-Neuve, soit environ 44 p. 100 de son budget total.

En 1991-1992, cette province recevra 1 434 000 000 $. C'est une augmentation, et non une diminution. Donc, je ne sais pas où le député a pris cette idée de diminution.

Ce fut intéressant de lire les commentaires du premier ministre et du ministre des Finances de Terre-Neuve. Je dois dire que ce ministre des Finances a félicité son homologue fédéral pour le budget qu'il a présenté.

Terre-Neuve recevra plus l'an prochain que cette année. Je ne sais pas exactement quels chiffres le député a examinés, mais de toute façon il ferait mieux de se trouver un autre recherchiste.

* * *

LE CHÔMAGE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, ma question s'adresse au véritable patron, le vice-premier ministre du Canada.

Comme nous sommes des compatriotes de l'Ouest, il a sûrement remarqué que la récession se fait maintenant sentir très concrètement dans l'ouest du Canada; on trouve là-bas des endroits où le taux de chômage atteint 15 ou même 20 p. 100. À Saskatoon, c'est actuellement 11,8 p. 100.

Voici la question que je veux poser au vice-premier ministre du pays. A-t-il le courage de téléphoner au gouverneur de la Banque du Canada, John Crow, pour exiger qu'il baisse les taux d'intérêt au pays, de façon que ceux-ci s'alignent davantage sur le taux d'escompte des États-Unis? L'écart est actuellement de 4 p. 100 et il ne devrait pas dépasser 2 p. 100. A-t-il le courage, à titre de vice-premier ministre, de téléphoner à John Crow pour lui dire de baisser les taux d'intérêt, ce qui permettra un accroissement des exportations et la création d'emplois pour les Canadiens de l'Ouest?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, une des bonnes nouvelles parmi le peu qu'on en trouve dans les statistiques sur l'emploi aujourd'hui, c'est que celui-ci a effectivement connu une hausse en Alberta le mois dernier. Des emplois sont donc créés dans l'Ouest.

Le député a parfaitement raison de dire que dans d'autres régions, il y a des endroits où le taux de chômage est élevé. Il est certain que nous nous préoccupons beaucoup de la question. La solution ne consiste pas simplement à baisser automatiquement les taux d'intérêt. Le député prétend que c'est ce qu'il faudrait faire. Il était de ceux qui demandaient une baisse des taux de 2 p. 100; les taux ont maintenant chuté de 4 p. 100.

Le député devrait parfaitement savoir que nous avons baissé les taux d'intérêt pour relancer l'économie.

Il parle aussi des écarts. Jetons donc un coup d'oeil sur ces écarts, pour rectifier ses statistiques.

Aux États-Unis, le taux préférentiel est de 9 p. 100, tandis qu'au Canada, il est de 11 1/4 p. 100. Il s'agit donc d'une différence de 2 1/4 p. 100 dans le taux préférentiel, ce qui n'est pas si mal.

Mme le vice-président: Je pense que le ministre a répondu à la question. Nous allons poursuivre pour permettre au plus grand nombre de députés possible de s'exprimer.

* * *

LES CONTRÔLEURS DE LA CIRCULATION AÉRIENNE

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Madame la Présidente, nous avons appris, hier, qu'un contrôleur de la circulation aérienne de l'aéroport international de Halifax avait dû fermer la tour de contrôle pour faire un petit somme. Aujourd'hui, j'ai appris qu'on supprimait cinq postes de contrôleur aérien à l'aéroport international Pearson de Toronto pour épargner sur les primes d'heures supplémentaires.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre, le père de la déréglementation dans l'industrie du transport au Canada. Pourquoi le gouvernement est-il prêt à risquer des vies humaines pour épargner de l'argent?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, le député dénature les faits. Je ne suis pas au courant de toutes les circonstances de l'incident de Halifax. Si le député les connaît, il pourrait peut-être nous renseigner.

Il y a deux points dans la question. En ce qui concerne l'incident de Halifax, le ministre des Transports enquête sur la question. Il est évident que si le contrôleur aérien n'était pas en état de travailler, il a pris la bonne décision. Mais il faut d'abord établir les faits.

En ce qui concerne le fait que le gouvernement du Canada, le ministère des Transports, mettrait des gens à pied au risque de mettre des vies humaines en danger, c'est absolument faux.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Madame la Présidente, le gouvernement a été prévenu par l'Association canadienne des pilotes de lignes aériennes, l'Association des contrôleurs de la circulation aérienne et l'opposition officielle que le surmenage des contrôleurs et les effectifs insuffisants dans les aéroports mettaient en danger la sécurité des voyageurs.

Le vice-premier ministre ne réalise-t-il pas que le spectacle d'un contrôleur de la circulation aérienne surmené et épuisé n'importe où au Canada est peut-être le dernier avertissement que nous aurons avant que ne se produise une catastrophe aérienne dans un aéroport du Canada?

Le ministre promettra-t-il dès maintenant qu'il reconsidérera les coupes prévues à l'aéroport Pearson et qu'il prendra des mesures pour mettre fin à la grave pénurie de contrôleurs de la circulation aérienne au Canada?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, le député sait que chaque fois que cette question a été soulevée à la Chambre, le ministre des Transports a répondu qu'il prenait des mesures pour régler ce problème, notamment en accélérant la formation des contrôleurs de la circulation aérienne. Je veillerai évidemment à ce que cette question soit portée à l'attention du ministre des Transports et je suis sûr qu'il lui donnera une réponse détaillée. J'espère qu'il acceptera cette réponse et qu'il la lira.

* * *

LE COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

M. George S. Rideout (Moncton): Madame la Présidente, j'adresse ma question au solliciteur général.

Ron Atkey, ancien président du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité et conservateur de surcroît, a déclaré ce qui suit au sujet des raisons invoquées par le gouvernement pour refuser d'exercer une surveillance parlementaire sur les activités et le budget du Service canadien du renseignement de sécurité:

> Le solliciteur général et le SCRS ont essayé de jouer au plus fin avec nous. Le gouvernement a rejeté des réformes visant la protection des droits des Canadiens. . .

Alors que la plupart des pays industrialisés ont un droit de regard parlementaire sur leurs services de sécurité, pourquoi le ministre a-t-il peur d'assurer la même protection aux Canadiens?

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Rien de ce qu'a dit le député ne m'effraie. S'il prenait la peine de lire la réponse complète qui a été faite au rapport du comité, il se rendrait compte que nous avons accepté certaines des recommandations. Le gouvernement mettra des mesures en oeuvre afin d'assurer une protection, comme le propose le député.

Nous n'avons pas accepté les 117 recommandations, et le député sait pourquoi. Il devrait lire le rapport. J'estime que le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité a rempli son mandat, comme il continuera de le faire. M. Atkey, à titre d'ancien membre du comité, devrait savoir ce qu'il en est.

* * *

LES AUGMENTATIONS DE SALAIRE

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

• (1200)

Le ministre ne croit-il pas que les augmentations salariales que les hauts fonctionnaires ont obtenues la veille de l'annonce du budget étaient odieuses, et que c'est de l'hypocrisie de la part de ces gens de demander à d'autres de sacrifier leur emploi alors qu'ils touchent eux-mêmes des augmentations salariales supérieures à toutes celles consenties aux autres employés de l'État.

Que ces augmentations soient rétroactives ou non, le ministre ne croit-il pas que ces gens qui exigent des sacrifices des autres devraient donner l'exemple en acceptant de faire des sacrifices eux aussi?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, je ferai remarquer au député que les dirigeants des sociétés d'État seront traités exactement comme tous les autres employés de l'État.

Le député parle de chiffres qui se rapportent à l'année dernière, à 1990. Or, nous sommes en 1991. L'annonce que j'ai faite la semaine dernière portait sur le prochain exercice. En avril prochain, les dirigeants des sociétés

d'État n'auront pas droit à des augmentations salariales dépassant 3 p. 100, non seulement pour l'an prochain, mais pour les trois prochaines années.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE JOUR DÉSIGNÉ

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je voudrais réserver la journée du lundi 11 mars à l'opposition pour la question des crédits.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, comme le leader du gouvernement à la Chambre vient enfin d'annoncer ce qu'on fera lundi, pourrait-il par la même occasion dire s'il a l'intention de procéder à l'étude d'autres projets de loi du gouvernement la semaine prochaine?

M. Andre: Madame la Présidente, les leaders parlementaires des partis ont discuté du programme de la semaine prochaine et, par la suite, et ils ont convenu de consacrer quelques journées à l'opposition, comme le prévoit le Règlement.

Je crois que le leader de son parti, sinon lui-même, a en main une proposition de programme, tout comme le leader de l'opposition officielle. Nous sommes prêts à en discuter et à établir un calendrier de travail pour qu'on sache le plus à l'avance possible quels seront les travaux de la Chambre.

M. Murphy: Madame la Présidente, je voudrais faire remarquer encore au leader du gouvernement qu'il n'y rien de prévu au programme pour la question des déductions fiscales accordées aux habitants du Nord. Nombre d'habitants du Nord ne pourront obtenir leur remboursement d'impôt à moins que le projet de loi en question ne soit présenté à la Chambre. Comme ce projet de loi n'a pas encore été déposé, je voudrais savoir quand le gouvernement a l'intention de le faire.

M. Andre: Je ne crois pas qu'il convienne de tenir ce genre de négociations ici à la Chambre, mais je confirme que j'en ai discuté avec le leader parlementaire de son parti. . .

M. Murphy: Cela ne figure pas sur la liste.

M. Andre: Nous en avons discuté avec le leader parlementaire de son parti. Il m'interrompt toujours.

Nous en avons discuté. Nous sommes tous prêts, le leader de son parti, celui de l'opposition officielle et moi-même, à faire adopter rapidement ce projet de loi. Les discussions vont bon train. S'il en parlait au leader de son parti, nul doute que le député en aurait la confirmation.

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES DÉPENSES AFFÉRENTES AU DÉMÉNAGEMENT DE BUREAUX DE CERTAINS DÉPUTÉS

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Hier, en cette Chambre, je pense que le député de Richelieu était peut-être dans les «patates». Peut-être était-il, comme qui dirait, un membre du théâtre de l'absurde, peut-être rêvait-il en couleurs. Il ne s'agit que de quatre nouveaux bureaux pour les députés conservateurs, et non pas 30. Le déménagement ne concerne que 13 députés seulement, et les coûts pour chacun d'entre eux s'élèvent à environ 100 $. Voilà les faits.

[*Traduction*]

LE BUDGET DES DÉPENSES

M. René Soetens (Ontario): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement pour un motif lié au budget principal du prochain exercice et au budget supplémentaire du présent exercice, tels qu'ils ont été déposés à la Chambre par le président du Conseil du Trésor.

Des crédits ont été prévus tant dans ce budget supplémentaire que dans ce budget principal pour le Sénat du Canada, notamment à la section 21 de ce dernier.

Dans le budget supplémentaire pour cette année, on trouve au crédit 2c un montant de un million de dollars. À la section 21, crédit 5, du budget principal pour l'an prochain, on trouve un montant de 1 150 000$ prévu pour la nouvelle allocation payable aux sénateurs. Ce montant a été calculé en fonction des 153 $ par jour payés aux sénateurs pour assister aux séances du Sénat.

Je vais vous citer les *Procès-verbaux du Sénat* du 5 juin 1990 où sont énoncées les conditions du versement de cette allocation aux sénateurs. C'est là l'objet de mon rappel au Règlement. Je cite un extrait de la page 1080, du 5 juin 1990:

> «Chaque sénateur touchera, en sus de toute autre allocation déjà prévue, au cours de la présente session du Parlement et des suivantes, une allocation de subsistance non imposable de cent cinquante-trois dollars par jour pour chaque jour où il participera à une séance du Sénat, d'un de ses comités ou sous-comités ou d'un comité mixte des deux Chambres, allocation calculée à compter de la date de l'adoption du présent rapport par le Sénat et payable, une fois les fonds nécessaires alloués par le Parlement, sur demande du sénateur.»

La motion a été adoptée, et c'est en vertu de celle-ci que le Sénat a obtenu les fonds.

Les députés et les sénateurs sont rémunérés en vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada*. J'ai consulté cette loi et je vous communique maintenant les références étayant mon rappel au Règlement. Dans la *Loi sur le Parlement du Canada*, à la partie V, paragraphe 55(1), les indemnités de session aux députés et aux sénateurs sont clairement précisées.

Au paragraphe 55(3) de la même loi, le taux annuel de rajustement de ces indemnités est également stipulé très clairement.

Au paragraphe 55(5), le taux d'ajustement qui est différent du taux établi au paragraphe 55(3) a été ajouté expressément comme un cas particulier.

Au paragaphe 55(7), quand les dispositions automatiques concernant les rajustements de salaire ont été annulées, on a modifié cette loi pour, en fait, changer le taux de rémunération.

L'article 57 de la *Loi sur le Parlement du Canada* porte sur les déductions en cas d'absence des députés et des sénateurs. Je soulignerais aussi qu'il porte sur des déductions et non sur des augmentations ou des paiements supplémentaires.

L'article 59 donne aux deux Chambres le droit d'établir des règles plus sévères en ce qui concerne l'assiduité.

L'article 63 de la *Loi sur le Parlement du Canada* autorise les deux Chambres à payer certains frais engagés par leurs membres. Le paragraphe 66(3) établit spécialement le paiement d'indemnités de fonction et l'alinéa 66(3)a) fixe le montant des indemnités pour les sénateurs.

En outre, le paragraphe 67(1) établit comment les indemnités des députés peuvent être rajustées tous les ans par un processus très clair.

Le paragraphe 68(1) exige que le gouverneur en conseil nomme des commissaires après toutes les élections pour vérifier si les indemnités versées aux députés sont suffisantes et pour faire rapport de leurs conclusions et de leurs recommandations dans un délai de six mois.

Le gouvernement a effectivement nommé cette commission, et ses conclusions ont été reçues à la Chambre.

Je voudrais dire que cette indemnité de 153 $ ne satisfait à aucune des exigences mentionnées précédemment. Et, en outre, comme il n'est pas fait mention d'une modification apportée à la *Loi sur le Parlement du Canada*, je demanderais que vous déclariez antiréglementaire la nouvelle indemnité des sénateurs telle qu'elle apparaît dans le Budget des dépenses.

Voilà pourquoi je voudrais faire cela—et je signale qu'il y a eu des tentatives similaires d'utiliser le budget des dépenses pour modifier la loi. On a demandé dans le passé au Président de se prononcer au sujet de tentatives du même genre, et je voudrais maintenant citer deux ou trois exemples dont vous tiendrez compte, je l'espère, dans votre étude de mon rappel au Règlement.

Le 25 mai 1981, le député de Calgary-Centre avait demandé à madame la Présidente de se prononcer dans une occasion semblable où, en fait, la loi n'était pas modifiée mais où des crédits apparaissaient dans le Budget des dépenses.

Voici une citation tirée de la page 8600 du hansard du 25 mars 1981:

> En 1971, les députés ont commencé à s'élever contre l'inclusion dans les budgets supplémentaires de ces crédits qui, en fait, modifiaient des lois autres que des lois portant affectation de crédits. Le député a rappelé tous ces précédents, depuis la décision du 10 mars 1971 jusqu'à celle du 7 décembre 1977 qui, cette fois-là, portait sur un rappel au Règlement qu'il avait lui-même fait. Comme il s'agissait d'une situation nouvelle en 1971, l'Orateur a rejeté seulement certains de ces crédits en expliquant qu'il modifiaient manifestement d'autres lois que des lois portant affectation de crédits et, tout en faisant une mise en garde, il a permis que d'autres, moins évidents, restent dans les prévisions budgétaires.

• (1210)

Par ailleurs, le 12 juin 1981, la Présidence s'est prononcée sur une question semblable soulevée par le député de Calgary-Centre. Comme la décision est passablement longue, j'en cite des passages, mais je vous demande de l'examiner. Je vous renvoie aux pages 10546 et 10547 du hansard des Communes du 12 juin 1981. Voici la citation:

> Ils nous ont appris que depuis dix ans, certains députés se sont élevés contre le fait que dans les Budgets de dépenses qu'il présentait de temps à autre, le gouvernement ne se contentait pas de prévoir ses dépenses pour l'exercice financier suivant, ce qui est censé être le but du Budget des dépenses et des lois portant affectation de crédits.
>
> En 1971, la présidence a décidé que les crédits tendant à modifier une loi sont irrecevables, ce qui fut confirmé par la plupart des décisions ultérieures.
>
> En 1974 et en 1976, la présidence est allée plus loin et elle a rendu une décision sur la nature des questions de fond figurant au Budget des dépenses. L'Orateur décida en effet qu'il ne convenait pas de demander l'autorisation de prendre une initiative, notamment de créer un programme, par le biais d'une loi portant affectation de crédits. Le gouvernement doit au contraire se contenter de demander l'autorisation de consacrer certaines sommes à des programmes qui ont déjà été approuvés par une loi.

Et plus loin:

> Voici ce que l'Orateur a déclaré au mois de mars 1977:
>
> . . .le Parlement autorise le gouvernement à agir en adoptant des lois et lui alloue l'argent pour financer les programmes autorisés en adoptant une loi portant affectation de crédits. À mon avis, il ne faudrait donc pas qu'un crédit serve à obtenir une autorisation qui doit normalement faire l'objet d'une loi. . .

La présidence a soulevé plusieurs autres points dans sa décision du 12 juin 1981, mais celui auquel je veux faire allusion se rapporte directement à un crédit déterminé du Budget des dépenses. De nouveau, je cite le hansard du 12 juin:

> Par conséquent, d'après les décisions antérieures, les crédits 35, 40 et 45 du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources sont irrecevables. Le président du Conseil du Trésor l'a d'ailleurs confirmé le 1er juin. À propos de la recevabilité de ces crédits, il a déclaré ceci: «Bien entendu, des mesures législatives seront présentées pour justifier ces programmes.» En demandant de l'argent dès maintenant, il mettrait la charrue avant les boeufs.

En guise de conclusion, j'affirme que, de toute évidence, les Budgets des dépenses, tel qu'ils sont présentés, ne sont pas conformes aux dispositions de la *Loi sur le Parlement du Canada*. En conséquence, je vous demande de vous prononcer et de déclarer que le crédit pour le Sénat du Canada compris dans ces budgets est irrecevable.

M. David Dingwall (Cape Breton—Richmond–Est): Monsieur le Président, je n'avais pas été prévenu que mon honorable vis-à-vis avait l'intention d'invoquer le Règlement à cet égard.

Sans se soucier de savoir si la mesure était recevable ou non, il conteste, sauf erreur, la légitimité de la façon dont elle a été présentée à la Chambre. J'imagine que la présidence voudra laisser d'autres députés exprimer leur point de vue à cet égard et surseoir à sa décision jusqu'à un jour quelconque de la semaine prochaine, lorsque nous aurons eu l'occasion d'examiner la difficulté et de dire ce que nous en pensons.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi dire ce que je pense de cette affaire la semaine prochaine, une fois que nous aurons eu l'occasion de l'examiner. À mon avis, le député d'Ontario a soulevé là un détail très intéressant.

Si son objection est fondée, j'imagine que le gouvernement s'y serait mal pris pour présenter à la Chambre son projet de loi au grand complet et son budget des dépenses. C'est là un aspect des plus intéressants que la présidence devrait examiner.

Quand vous et d'autres députés aurez eu l'occasion d'examiner cette affaire, vous pourriez peut-être vous reporter au crédit 2c autorisant, pendant l'exercice en cours et l'exercice subséquent, le paiement d'un million de dollars. Évidemment, l'exercice en cours est celui qui prendra fin le 31 mars 1991 et l'exercice subséquent est l'année prochaine.

Je crois savoir que le Budget des dépenses dont nous sommes saisis ne peut s'appliquer qu'à l'exercice en cours et non pas aux exercices subséquents, de sorte que le Sénat a demandé un million de dollars pour la présente année financière, ce qui équivaut à 9 000 $ par sénateur.

À moins de m'être mépris sur le sens de la loi et le Budget des dépenses, j'estime que les renseignements fournis à la Chambre sont inexacts et certes de nature à l'induire en erreur.

J'estime effectivement qu'il s'agit d'une affaire très grave. Bien que j'aie du mal à accepter que les sénateurs demandent 153 $ par jour simplement pour se présenter au travail, je reconnais cependant qu'il s'agit là d'une considération accessoire. La véritable question, à mon avis, c'est de savoir si, au moment d'élaborer son budget des dépenses, le Sénat ne s'efforce pas d'induire la Chambre en erreur et si en fait le gouvernement a bien procédé pour présenter son budget des dépenses à la Chambre.

Toute cette affaire mérite un examen approfondi, et je prie la présidence de bien vouloir s'y arrêter.

M. Jim Hawkes (Calgary–Ouest): Pour le cas où j'aurais mal compris, monsieur le Président, je signale que les budgets de dépenses nous proviennent de la Chambre des communes et du Sénat selon la démarche prévue dans la *Loi sur le Parlement du Canada*. Les budgets des dépenses ne sont pas le fait du gouvernement. Sauf erreur, le député a soutenu que le Budget des dépenses en entier pourrait être irrecevable. Le Budget des dépenses du gouvernement, sauf erreur, a une origine différente et entraîne des répercussions différentes pour le gouvernement et la Chambre. Je tenais à apporter cette précision, de façon à éviter tout malentendu dans l'esprit des gens.

En vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada*, même si les budgets des dépenses du Sénat nous proviennent par l'entremise du président du Conseil du Trésor, celui-ci n'a pas le pouvoir de les changer. Il se contente de les transmettre, conformément à la loi.

M. le Président: La question que soulève le député d'Ontario est très importante. Je le remercie de son intervention. Son exposé était très clair et bien réfléchi. Je remercie également le député de Calgary-Ouest pour les éclaircissements qu'il a apportés.

Étant donné l'importance de cette question, je ne crois pas qu'il soit approprié de poursuivre la discussion, le député de Cape Breton—Richmond-Est nous ayant signalé, au nom de l'opposition officielle, qu'il voudrait prendre quelque temps pour réfléchir avant de clore le débat.

Je suppose que le député de Churchill appuie cette suggestion. Le député de Churchill m'a déjà fait savoir comment il pourrait revenir sur cette question à une date ultérieure.

Il me semble tout indiqué de reporter ce débat à la semaine prochaine, et je vais certainement accepter cette suggestion. Je me demande si, dans le courant de l'après-midi, les députés pourraient m'informer de la date à laquelle ils voudraient reprendre cette discussion. Je ne crois pas cependant que l'on devrait attendre trop longtemps, mais vous pouvez certainement compter sur mon concours.

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. David Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): J'invoque le Règlement, monsieur le Président, au sujet d'une autre question.

Plus tôt cette semaine, je vous ai rencontré, vous et d'autres députés, dans vos appartements pour vous demander des conseils sur les délibérations de la Chambre pendant la période des questions.

Il y a encore eu aujourd'hui un certain nombre d'incidents qui, même si vous n'occupiez pas le fauteuil à ce moment-là, ont convaincu les députés de ce côté-ci de la Chambre que les ministériels, bien qu'ils soient peu disposés à collaborer, fournissent des réponses verbeuses et un peu trop longues aux questions pourtant concises que les députés de l'opposition officielle leur posent.

Je me demande si vous avez réfléchi à la question depuis que vous en avez parlé plus tôt cette semaine et si vous avez des suggestions à faire pour que les réponses des gens d'en face aux diverses questions que nous leur posons soient un peu plus cohérentes et concises. Vous comprendrez sûrement, monsieur le Président, qu'il y a un certain nombre de députés de ce côté-ci qui, pour diverses raisons, estiment avoir de bonnes questions à poser, mais qui n'en ont pas l'occasion en raison du calendrier de la Chambre.

• (1220)

Maintenant que le leader du gouvernement est parmi nous, il voudra peut-être commenter mon intervention ou peut-être auriez-vous, monsieur le Président, d'autres observations à formuler à ce sujet.

M. le Président: Avant que le leader du gouvernement à la Chambre n'intervienne, et je vais certainement l'entendre, je tiens à signaler que c'est vrai que le député de Cape Breton—Richmond-Est a soulevé ce point il y a quelques jours. Comme il le sait, j'ai communiqué avec son bureau, mais nous n'avons pas pu discuter de la question. J'ai également dit à ce moment-là que c'est peut-être une question dont il faudrait discuter avec les députés d'abord, puis avec moi.

Je veux maintenant entendre le leader du gouvernement à la Chambre.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, permettez-moi de dire que, ayant passé de nombreuses années de l'autre côté de la Chambre, je comprends les frustrations du nouveau leader parlementaire de l'opposition officielle. Chaque jour, il y a une longue liste de députés qui veulent poser des questions, et c'est tout à fait normal. Il faut faire des choix difficiles, et j'admets que c'est frustrant de ne pas pouvoir poser ses questions parce qu'on manque de temps.

Je dois dire que la période des questions est également une source de frustrations pour nous. Très souvent, si ce n'est pas dans la grande majorité des cas, les questions deviennent des mini-discours dans lesquels on nous accuse d'être malhonnêtes, de mauvaise foi, incompétents, etc. Lorsque de telles accusations sont faites dans le préambule à une question, il ne faut donc pas s'étonner que la personne visée, l'accusé, juge nécessaire de répondre de façon adéquate à cette accusation. Cela fait partie de notre système d'opposition. C'est un aspect de notre système qui me préoccupe depuis un certain temps, et je dis cela en toute honnêteté, car c'était le cas même du temps que je siégeais du côté de l'opposition.

Je ne suis pas convaincu que nous servions bien le public dans ce contexte à cause de l'image que cela donne aux personnes qui sont à la tribune ou qui nous regardent à la télévision. Nous nous demandons parfois pourquoi on n'a pas de respect pour les politiciens ou pourquoi ils ont mauvaise réputation, alors que ce n'est vraiment pas étonnant, compte tenu du genre d'échanges que nous avons trop souvent ici.

Cela étant dit, je suis certainement prêt à entreprendre des discussions avec mes collègues d'en face, je dirais même que je suis impatient de le faire, pour voir si nous ne pourrions pas nous entendre sur des règles ou des instructions dont nous pourrions faire part à la présidence en ce qui concerne la période des questions. Nous pourrions peut-être trouver une formule qui satisferait aux désirs légitimes et compréhensibles de l'opposition pour ce qui est de permettre à ses députés de poser des questions aux ministres au sujet de leurs responsabilités respectives et qui, en même temps, reconnaîtrait les préoccupations tout aussi légitimes du gouvernement pour ce qui est de pouvoir se défendre, si je puis m'exprimer ainsi.

Je ne sais pas quelle sera l'issue de ces discussions et je ne veux pas porter de jugement avant qu'elles n'aient eu lieu. Cependant, si ces discussions devaient nous amener, c'est-à-dire tous les partis, à demander à la présidence de ramener à l'ordre ceux qui font de trop longs préambules avant de poser leurs questions de même que les ministres qui répondent avec trop de verbosité, je n'y verrais aucune objection.

Je répète donc, monsieur le Président, que je comprends les frustrations du leader parlementaire de l'opposition officielle, et je suis plus que disposé à entreprendre des discussions pour voir si nous pourrions trouver une solution satisfaisante.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, à propos du même rappel au Règlement, nous comprenons les inquiétudes qu'inspirent au ministre les manques d'égards dont il a à souffrir pendant la période des questions, et j'ai une ou deux brèves observations à faire.

Ce sont les députés du Nouveau Parti démocratique, et parfois les indépendants, qui ressentent souvent le contrecoup du fait que les autres accaparent trop de temps pendant la période des questions. Je tiens simplement à le signaler. Mais il est clairement du devoir de chacun d'être aussi succinct que possible, aussi bien dans les questions que dans les réponses, et je voudrais apporter toute la contribution possible de mon parti aux discussions en vue d'atteindre cet objectif.

Je voudrais également remercier le vice-président qui a trouvé aujourd'hui le moyen d'accorder une quatrième question au Nouveau Parti démocratique, et cela nous permet parfois de traverser la période des questions avec satisfaction. C'est un problème difficile, et il est important que nous participions tous à sa solution.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais intervenir dans cette discussion au nom des députés de mon parti qui ne font pas partie du Cabinet.

J'ai entendu le porte-parole du NPD dire que ce sont les députés de son parti qui en souffrent quand les préambules sont trop longs. Je me permets de lui faire remarquer que ce sont les députés ministériels qui n'obtiennent souvent aucune question même s'ils constituent la majorité à la Chambre. Si nous pouvions effectivement en arriver tous à un accord qui nous permettrait d'abréger les préambules et les réponses, à quelque autre arrangement qui nous permettrait d'augmenter le nombre des députés autorisés à poser des questions et le nombre des questions pendant la période des questions, cela obtiendrait l'appui solide de mes collègues qui espéreraient ainsi avoir plus d'occasions d'intervenir pendant cette période. Ils aimeraient cela; ils le désirent ardemment. Et la solution réside dans la brièveté. Je me réjouis de constater un accord aussi général, et je suis convaincu que les députés de notre caucus appuieront unanimement ce genre d'initiative.

M. Dingwall: Je ne serai pas long, monsieur le Président.

Il s'agit, dans une certaine mesure, du but de la période des questions, qui a toujours été de permettre à l'opposition officielle d'obtenir de l'information des membres du gouvernement. Le but n'est pas de se faire du capital politique comme le prétend le député d'en face. Il doit songer à quelque tiers parti ou à des députés indépendants, mais il ne peut en tout cas faire ce reproche à l'opposition officielle.

J'espère, monsieur le Président, que dans les prochains jours ou dans les prochaines semaines, la présidence, par l'entremise de ses collaborateurs compétents, pourra nous fournir des données sur la durée des questions et la durée des réponses. Elles pourront être utiles dans toute discussion que nous pourrons avoir.

Je tiens à faire savoir au leader du gouvernement à la Chambre, par votre entremise, monsieur le Président, que nous sommes tout disposés à examiner certaines des propositions qu'il vient de faire. Je me dois toutefois de répliquer au whip en chef du gouvernement, qui déplore que le groupe le plus nombreux de députés n'ait pas la possibilité de poser des questions. Le but de la période des questions est d'obtenir de l'information. Les députés ministériels peuvent sûrement en obtenir aux réunions

hebdomadaires de leur caucus. Ils doivent pouvoir obtenir toute l'information nécessaire à ces assemblées démocratiques entre toutes.

L'argument n'est donc pas valable. Nous voulons bien en discuter, toutefois, mais nous aimerions avoir les données dont j'ai parlé tout à l'heure.

M. le Président: Le député de Calgary-Ouest, qui probablement ne peut pas s'empêcher de répondre.

M. Hawkes: Monsieur le Président, nous sommes en train de négocier sur le parquet de la Chambre. Je veux dire au leader libéral à la Chambre que nous enverrions avec plaisir des ministres du Cabinet donner de l'information au caucus de son parti, à la condition d'utiliser le temps des questions pour l'étude des mesures d'initiative ministérielle. Nous consentirions à ce changement avec plaisir.

M. le Président: À titre de Président de la Chambre, je voudrais remercier les députés pour l'aide qu'ils m'ont apportée ce matin au cours de ce bref débat.

Je tiens à dire au député de Cape Breton—Richmond-Est que j'ai passé beaucoup de temps dans l'opposition et que, bien entendu, ma conduite a toujours été exemplaire. Peut-être que les temps ont changé, mais je dois reconnaître que, parfois, je connaissais parfaitement la réponse aux questions que je posais; mon objectif était plutôt de soulever cette question au nom de mes électeurs et dans l'intérêt de la population canadienne.

• (1230)

Cependant, je suis très intrigué par l'affirmation du député de Cape Breton—Richmond-Est qui prétend que la période des questions doit servir à obtenir des renseignements, et je pense que tous les députés pourraient en discuter entre eux.

Il serait peut-être utile de poursuivre l'initiative lancée par le député de Cape Breton—Richmond-Est et, à cette fin, les leaders parlementaires et d'autres députés peut-être pourraient avoir certaines discussions initiales sur la question, cette demande tout à fait raisonnable de statistiques. Je tiens à dire au député que je crois que cela pourrait être utile. Les services du greffier transmettront les renseignements aux députés.

En toute franchise, je vois d'un bon oeil l'initiative du député de Cape Breton—Richmond-Est, car, comme les députés le savent et je l'ai fait remarquer l'autre jour, il est plus difficile que jamais peut-être de poser des questions dans cette enceinte, notamment parce qu'il y a davantage de députés, et pour d'autres raisons.

Également, nous voulons agir dans l'intérêt du public tout en respectant celui de tous les députés. J'accepte l'intervention du député de Calgary-Ouest selon lequel bien des députés ministériels ont souvent le sentiment de ne pas avoir suffisamment d'occasions de poser des questions au cours de la période des questions.

Là encore, je rappelle aux députés que ceux d'entre nous qui ont siégé pas mal de temps dans l'opposition comprennent les difficultés dont parle le député de Cape Breton—Richmond-Est et d'autres.

Je tiens à remercier les députés, notamment, celui de Cape Breton—Richmond-Est et les autres qui sont intervenus. J'espère qu'on pourra organiser une rencontre initiale le plus tôt possible, et je serai certes disposé à collaborer de toutes les façons possibles pour répondre aux besoins de tous les députés. Je suppose que je ne surprendrai personne en affirmant que j'ai moi aussi certaines idées sur la façon de rendre la période des questions plus efficace.

Merci encore.

* * *

PÉTITIONS

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, aujourd'hui, je veux présenter une pétition concernant les bureaux de poste. Cette pétition est signée par 300 habitants de la Nouvelle-Écosse, qui s'inquiètent de ce que l'attitude du gouvernement face aux bureaux de poste est strictement motivée par le profit et qui demandent pourquoi, étant donné le bénéfice bien supérieur à 150 millions de dollars réalisé par le gouvernement, ce dernier a poursuivi la fermeture des bureaux de poste, tant ruraux qu'urbains. Ils se préoccupent particulièrement du bureau de poste situé au 7183, Quinpool Road, à Halifax.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'améliorer les services de Postes Canada et d'abandonner sa politique de fermeture dans toutes les régions du pays.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, je suis particulièrement heureuse de prendre la parole pour présenter cette pétition, conformément à l'article 36 du Règlement. Je l'ai reçue hier, juste à temps pour la Journée internationale de la femme.

Les pétitionnaires se disent d'avis qu'il faudrait rendre hommage à une grande dame, Marie Sklodowska Curie, pour sa contribution scientifique à l'humanité. Nous croyons que le Canada doit souligner le don qu'elle a fait, soit la découverte du radium qui a permis la guérison de malades dans le monde entier. Il faut rendre hommage à cette femme qui a découvert le radium, découverte qui lui a valu deux fois le prix Nobel, car elle a apporté un soulagement à des millions de gens partout dans le monde, y compris au Canada. Elle a été la première femme à se tailler une place dans l'histoire de la science.

Par conséquent, les pétitionnaires croient que cette Polonaise, Marie Slodowska Curie, qui a été au service de l'humanité et qui a été honorée par tant de pays, devrait l'être par le Canada. Ils demandent à la Chambre d'émettre un timbre commémoratif à l'occasion du 125e anniversaire de naissance de cette femme, le 7 novembre 1992.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, j'ai l'impression que les Canadiens n'acceptent toujours pas que les livres, les revues et les imprimés en général soient taxés. J'aurais cru qu'après des mois de pétitions en ce sens, on n'en entendrait plus parler.

Il vous intéressera et il intéressera les députés de savoir que je reviens à la Chambre avec l'intention de demander que les principes historiques justifiant l'exonération fiscale des imprimés prévalent dans la loi sur la TPS et que les règlements soient examinés à nouveau de sorte que les livres et les revues ne soient plus taxés comme ils le sont à l'heure actuelle, car c'est inacceptable.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Madame la Présidente, la Chambre se rappellera que, en décembre dernier, des députés de ma région et moi avons déposé un certain nombre de pétitions signées par des Canadiens de la collectivité de Windsor—Essex qui contestaient, en fait, les compressions budgétaires par lesquelles le gouvernement avait décidé de fermer le seul poste de télévision de la région, soit CBET.

Plus de 50 000 signatures ont été déposées à un moment donné, signatures qui avaient été recueillies en l'espace de quelques jours seulement. Nous continuons à recevoir des pétitions de ce genre, et c'est avec grand plaisir que je dépose ici, au nom des gens de ma collectivité, un certain nombre de pétitions demandant au Parlement de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour rétablir la télévision locale de Radio–Canada à Windsor et dans d'autres régions, service qui a été supprimé par suite des compressions budgétaires du gouvernement Mulroney et des décisions de la direction de la société Radio–Canada.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): En outre, madame la Présidente, la TPS suscite encore de la contestation, comme le prouvent les nombreuses pétitions que j'ai à présenter et qui sont signées par des Canadiens de tout le pays qui contestent vivement la taxe sur les produits et services qu'ils considèrent comme une ponction fiscale sans précédent au Canada et qui, selon eux, fera grimper non seulement les taux d'intérêt, mais encore le taux d'inflation, les impôts et le taux de chômage.

C'est avec plaisir que je les présente à la Chambre ces pétitions qui ont été dûment certifiées par le greffier.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, je suis heureux de présenter à la Chambre, conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement, une pétition signée par des milliers d'habitants de la région de Halifax.

Ces personnes s'inquiètent beaucoup de la décision que la Société canadienne des postes a prise de fermer des installations postales à Halifax. Les pétitionnaires prient le Parlement de faire de l'amélioration du service la première priorité de la société et de demander au gouvernement d'abandonner sa politique de fermeture des bureaux de poste ruraux et des succursales postales urbaines.

Je soumets maintenant cette pétition à la Chambre.

LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, je présente une pétition signée par des Canadiens et des Canadiennes de toutes les régions du Canada.

Étant donné que la violence contre les femmes est un grave problème dans notre société, que 14 femmes ont été assassinées à l'Université de Montréal parce qu'elles étaient des femmes, et que notre société doit reconnaître ses aspects mysogines et ne jamais oublier cette tragédie, les pétitionnaires demandent au Parlement de déclarer le 6 décembre jour national de commémoration de ces 14 jeunes femmes, afin de promouvoir la lutte contre la violence à l'égard de femmes.

• (1240)

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour présenter une pétition que 191 habitants de Halifax ont signée afin de marquer leur opposition à la fermeture des bureaux de poste. Ces personnes estiment qu'avec des bénéfices de plus de 149 millions de dollars, le gouvernement n'a aucune raison de continuer la destruction de Postes Canada dont nous sommes actuellement témoins.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'enjoindre au gouvernement de cesser la destruction massive de ces installations très importantes qui contribuent au maintien de l'unité canadienne, et ils souhaitent notamment que le bureau de poste situé au 713, Bedford Row, à Halifax, demeure ouvert.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, j'ai aujourd'hui l'honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition concernant les services postaux dans la région de Halifax. Des centaines de pétitionnaires estiment qu'avec des bénéfices de 149 millions de dollars, Postes Canada ne devrait pas réduire son service, et ce au détriment des Canadiens.

Les pétitionnaires s'inquiètent particulièrement de l'intention de Postes Canada de fermer le bureau de poste situé au 1526, Dresden Row, à Halifax; aussi, ils invitent le Parlement à exiger du gouvernement qu'il prenne les dispositions voulues pour que l'amélioration du service devienne la grande priorité de la Société canadienne des postes, et ils lui demandent de sommer le gouvernement d'abandonner sa politique de fermeture des bureaux de poste ruraux et des succursales postales urbaines.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. David Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, j'ai en main les signatures de pétitionnaires qui continuent de protester avec beaucoup de véhémence contre la mise en oeuvre de la taxe sur les produits et services. Plusieurs centaines de Canadiens d'un peu partout se sont réunis pour présenter cette pétition dans laquelle ils laissent entendre que la taxe sur les produits et services n'est pas acceptable pour l'économie canadienne à cette période-ci, qu'elle causera de graves difficultés aux petites entreprises de tout le pays et qu'elle nuira inutilement aux Canadiens à revenu moyen, de même qu'à ceux qui touchent un revenu fixe.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de revenir sur sa décision, prise il y a plusieurs mois, de mettre en oeuvre cette taxe très régressive, et ils lui demandent de la supprimer.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Madame la Présidente, on répond aujourd'hui à la question nº 415.

[*Texte*]

LE COÛT DE LA GRÈVE

Question nº 415—**M. Fisher:**

Pendant la grève des employés des services hospitaliers et des équipages de navires en 1989, à combien se sont élevés *a*) les coûts au total, *b*) les coûts (i) de déplacement des anciens combattants, (ii) de restauration, (iii) des services supplémentaires de sécurité, (iv) des remplaçants?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): On m'informe comme suit:

Environnement Canada :	a) 27 000 $			pour le nolisement d'un vaisseau pour chercher et recouvrer une bouée météorologique qui avait rompu ses amarres dans le Pacifique
	5 000 $			pour le temps supplémentaire
Pêches et Océans :	a) 74 227 $			pour le service de la Défense nationale
Santé et Bien-Être social Canada :	a) 21 393 $			
	b)	ii)	364 $	
		iv)	21 029 $	
Défense nationale :	a) 89 450 $			
	b)	ii)	1 000 $	
		iv)	40 000 $	pour les heures supplémentaires payées aux employés civils
Travaux publics Canada :	a) 83 808 $			pour les officiers de navires (coûts additionnels)

Transports Canada :	a)	1 235 000 $		pour le coût des remorqueurs qui avaient été affrétés pour faciliter la navigation sur le fleuve Saint-Laurent
Anciens Combatants Canada :	a)	7 763 582 $		
	b)		i)	2 433 $
			ii)	428 899 $
			iii)	2 608 501 $
			iv)	900 210 $

[*Traduction*]

Mme le vice-président: On a répondu à la question énumérée par le secrétaire parlementaire.

M. Worthy: Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. Boudria: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Puisqu'on parle des questions au *Feuilleton*, je dois porter à l'attention de la Chambre que, le 25 février, le gouvernement a répondu à la question n° 411, qui avait été inscrite au *Feuilleton* à mon nom. La seule réponse que le gouvernement ait fournie, c'est qu'il refusait de répondre à la question.

Je ne crois pas qu'aucune disposition de notre Règlement permette au gouvernement de refuser de répondre à une question au *Feuilleton* ou de donner comme réponse qu'il refuse de répondre. Puis-je demander à la présidence d'examiner l'affaire?

Ma question est très simple. J'ai demandé au gouvernement du Canada combien de cartes d'adhésion à des clubs de golf avaient été achetées à l'intention des cadres de la Société canadienne des postes. Ces mêmes personnes sont en train de fermer les bureaux de poste ruraux de ma circonscription. Je voulais savoir combien d'argent avait été consacré à l'achat de cartes d'adhésion à des clubs de golf, et à qui ces cartes étaient destinées. Le gouvernement m'a simplement répondu qu'il ne communiquerait cette information qu'aux cadres en question.

Par l'intermédiaire d'un rappel au Règlement, je porte cette affaire à l'attention de la Chambre et à votre attention, madame la Présidente, en espérant que vous pourrez m'éclairer. Je voudrais que vous étudiez la question et que vous fassiez part de votre réponse en temps opportun.

M. Worthy: Madame la Présidente, je ne suis pas en mesure de régler cette affaire. Je ne suis pas au courant, mais je vais l'examiner avec l'aide des personnes compétentes. Le gouvernement devrait pouvoir répondre au député dans un court délai.

Mme le vice-président: Je remercie le député de Cariboo—Chilcotin. La présidence examinera également la question.

Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Passons à l'ordre du jour.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. David Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Nous avons tenu des discussions préalables, mais je ne suis pas certain si mon collègue à ma gauche en a été informé. Nous sommes en train de débattre le projet de loi C-98 à l'étape de la deuxième lecture, ce qui sera suivi du débat sur le projet de loi C-91, Loi modifiant la *Loi sur la gestion des finances publiques* et d'autres lois en conséquence.

Nous nous sommes entendus de ce côté-ci de la Chambre pour passer au débat sur le projet de loi C-91 à l'instant, en fait, s'il y a consentement unanime.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Je dis non à cette proposition, madame la Présidente.

Mme le vice-président: Bien que le député refuse le consentement unanime, je ne pense pas que ce soit essentiel à cette étape.

Après la période des questions, le gouvernement est libre de mettre en délibération la mesure législative de son choix.

M. Georges S. Baker (Gander—Grand Falls): J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je n'ai pas entendu le gouvernement mettre en délibération le projet de loi C-91.

M. Dingwall: Tout ce que j'ai à dire, madame la Présidente, c'est que si le gouvernement décide de mettre en délibération le projet de loi C-91, il peut le faire d'après

des règlements qui datent de l'époque d'Erskine May et qui ont été repris dans le Beauchesne.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame la Présidente, il y a un certain temps, on a informé le Bureau et tous les partis que le projet de loi C-91 serait le premier point à l'ordre du jour après la période des questions.

D'habitude, les greffiers au Bureau l'annoncent, mais nos travaux ont été interrompus par un rappel au Règlement.

Lorsque le rappel sera réglé, je pense bien que les greffiers au Bureau se lèveront et annonceront le projet de loi.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 26 février, de la motion de M. Loiselle: Que le projet de loi C-91, Loi modifiant la *Loi sur la gestion des finances publiques* et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Mme le vice-président: La Chambre est prête à se prononcer. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LOI SUR LA PROTECTION DU REVENU AGRICOLE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-98, Loi habilitant le gouvernement du Canada, d'une part, à conclure avec les provinces des accords visant la protection du revenu des producteurs agricoles et, d'autre part, à prendre d'autres mesures à cette fin, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de l'agriculture.

Mme le vice-président: Quand le débat a été interrompu à 11 heures pour la période des questions, c'était le député de Gander—Grand Falls qui avait la parole. Il lui reste encore 15 minutes.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Madame la Présidente, je n'ai pas l'intention d'utiliser tout mon temps de parole. Je voudrais seulement faire quelques observations sur ce projet de loi.

Le titre abrégé de la loi est: *Loi sur la protection du revenu agricole*. Il serait peut-être plus approprié de lui substituer le suivant: Loi sur une certaine protection du revenu de quelques agriculteurs.

En lisant le titre abrégé de la loi, on est porté à penser que celle-ci vise à protéger le revenu de tous les agriculteurs du pays et que tous les agriculteurs en profiteront.

Ce n'est malheureusement pas le cas. Je donne lecture, pour le faire paraître au compte rendu, de ce que dit le gouvernement dans la mesure législative. Il dit que celle-ci prévoit l'institution du Compte de stabilisation du revenu net, ou CSRN; du programme appelé régime universel (RARB); d'un programme d'assurance-revenu; et d'un programme d'assurance-récolte.

• (1250)

Tous ces programmes sont prévus pour protéger les agriculteurs.

À vrai dire, le projet de loi applicable à l'année prochaine, 1991-1992, ne vise que les producteurs de céréales et d'oléagineux. Et j'essaierai d'expliquer à quel point il les aidera en me fondant sur mes connaissances limitées du monde agricole.

Les contributions aux programmes proviennent en partie du gouvernement fédéral. Celui-ci en verse 41 p. 100. D'où vient le reste? Trente-trois pour cent provient des agriculteurs eux-mêmes, et les gouvernements provinciaux qui le veulent doivent fournir chacun 25 p. 100.

Ce n'est donc pas un programme si général que cela, et le CSRN équivaut pour les agriculteurs à mettre de l'argent en banque en prévision des mauvais jours—évidemment, il n'y a rien de mal à cela, et je ne dis pas que c'est mal.

D'après mon interprétation du projet de loi, vous ne pouvez retirer d'argent—et je répète que je n'ai que des connaissances limitées du domaine agricole et des producteurs de céréales et d'oléagineux—que lorsque votre revenu tombe en-dessous de 10 000 $ par année.

Le projet de loi à l'étude n'est vraiment pas le régime de protection des agriculteurs que certains voudraient vous faire croire. Ce n'est pas du tout un programme de protection des agriculteurs. Mais il n'y a rien de mal à cette mesure législative, je le répète. Ce projet de loi va plus loin, je suppose, que les autres lois adoptées dans le passé parce qu'il fusionne vraiment tous les programmes de soutien du revenu qui existaient dans les lois fédérales et celles de certaines provinces de l'Ouest. Cependant, il n'est certes pas le programme universel comme le souhaitait le gouvernement du Canada.

Ces considérations me ramènent au principe du projet de loi parce que c'est l'objet de notre débat d'aujourd'hui, à savoir garantir un revenu aux agriculteurs ou aux producteurs primaires.

On devrait indiquer clairement et annoncer officiellement qu'il est peut-être plus important du point de vue économique de garantir un revenu à un producteur primaire que de garantir le revenu de n'importe quel autre groupe de notre société, en dehors des mesures de protection d'aide sociale.

Je dis cela pour deux raisons. Économiquement parlant pour notre bilan financier, ce principe favorise notre balance des paiements. Il contribuera à faire respecter notre dollar sur le marché monétaire international, si nous exportons des produits de notre pays. En fait, nous ne pourrions pas survivre si nos livres comptables n'indiquaient pas que notre monnaie est utilisée dans les échanges effectués sur le marché monétaire international.

Il existe plusieurs moyens. Je me rends compte que la situation financière par rapport aux États-Unis ou à n'importe quel autre pays du monde peut paraître saine sur notre balance des paiments. On pourrait exporter le tourisme. C'est vrai. Les Américains pourraient venir au Canada dépenser leur argent ici, et cela figurerait comme une exportation sur notre grand livre si l'on songe à la valeur du tourisme pour un pays comme le Canada. Il y a aussi les investissements des pays étrangers, lesquels favorisent notre balance des paiements, parce que des dollars sont dépensés ici et que des devises étrangères sont échangées contre des produits canadiens. Les marchandises d'exportation de nos agriculteurs, de nos bûcherons, de nos mineurs, de nos pêcheurs et d'autres producteurs primaires dans notre société sont peut-être plus importantes que n'importe quelle autre marchandise, parce que, quand on parle d'agriculture ou de pêche, on parle de nourriture, ce qui est un bien indispensable.

On ne peut pas comparer financièrement parlant la valeur d'une puce électronique à la nourriture. Il n'y a aucune comparaison possible, sauf peut-être dans l'esprit des comptables ou des économistes. Mais dans les faits, nous devrions certainement porter plus d'attention à nos producteurs primaires.

Pourquoi ne pas créer des programmes de revenu garanti pour tous les producteurs primaires canadiens? Pourquoi ne pas offrir un revenu garanti ou une certaine stabilisation du revenu à nos ouvriers forestiers et aux travailleurs de nos usines de papier? Pourquoi ne pas garantir le revenu de nos pêcheurs et des travailleurs de nos usines à poisson? Pourquoi abandonner ces travailleurs? Au Canada, aucune loi ne prévoit de programme de soutien du revenu. Aucune mesure législative n'a été adoptée pour soutenir le revenu de nos producteurs primaires dans le secteur de la pêche ou dans l'industrie forestière. Aucune.

Certains députés pourraient mentionner les offices de soutien des prix qui existent. Mais ces organismes ne réagissent qu'après coup. Très longtemps après. Une fois que la personne a été acculée à la faillite ou a vendu tous ses biens à cause de la nature de son travail.

Dans ces secteurs d'activité, le travail des ouvriers est à la merci des conditions météorologiques et des marchés internationaux. Voilà pourquoi ces industries ont besoin de l'appui du gouvernement du Canada.

Je le répète, l'objet et le principe de cette mesure législative sont bons. Mais je ne crois pas que cela en fasse une véritable loi protégeant le revenu agricole. Le gouvernement du Canada pourra peut-être l'améliorer ou même en proposer une autre qui ne tienne pas compte des fonds dont dispose l'agriculteur ou encore de la décision du gouvernement provincial qui peut accepter ou non de partager les coûts du programme.

M. Ken Hughes (Macleod): Madame la Présidente, je remercie le député d'une intervention qui témoigne nettement de connaissances remarquables sur un projet de loi visant un domaine sur lequel il a dû faire passablement de recherches pour arriver à comprendre. En effet, il n'est pas évident que le député puisse posséder ce sujet, car seulement quelques-uns de ses électeurs s'occupent d'agriculture.

Une voix: Surtout dans le secteur primaire.

M. Hughes: Surtout dans le secteur primaire. Le député a montré qu'il possédait quelques notions sur ce secteur de production primaire, du moins au sens large.

Le député pourrait peut-être expliquer davantage ce qu'il souhaiterait comme loi assurant une vraie protection du revenu agricole.

M. Baker: Madame la Présidente, je dois admettre que mes connaissances sont quelque peu limitées en agriculture, car il ne m'a pas été donné d'en discuter beaucoup avec des électeurs qui travaillent dans ce domaine.

• (1300)

Je puis assurer au député que, sans ces agriculteurs, les Terre-Neuviens ne pourraient pas avoir sur la table tous les matins leur gruau ou leur crème de blé, qui sont les aliments les plus nutritifs qui soient, ni même leurs flocons de maïs.

Allons droit au but, madame la Présidente. Quel genre de programme de soutien du revenu souhaiterais-je pour les agriculteurs, les pêcheurs, les travailleurs forestiers et d'autres producteurs primaires? Il faudrait s'y prendre de la manière suivante, selon moi. Madame la Présidente, tous les programmes de soutien et de revenu garanti dont il a été question prévoient des versements en fin d'exercice. C'est en fin de saison que l'aide est accordée.

C'est ce qu'on voit même dans nos mesures sociales, comme le crédit d'impôt pour enfants. Le gouvernement a tenté de corriger la situation en donnant une avance. Je l'admets. Un vrai programme de soutien du revenu pour les agriculteurs, les pêcheurs ou les travailleurs forestiers devrait permettre aux bénéficiaires de puiser dans un fonds alimenté par tous les contribuables, et de le faire au moment où ils en ont besoin.

En d'autres termes, ils ne devraient pas avoir à attendre la fin de l'exercice financier, que ce soit le 31 mars, le 31 décembre ou à une autre date.

Le député me demande l'idée que je me fais des programmes de soutien du revenu. Les programmes proposés sont simplement des programmes de sauvetage, et le bénéficiaire doit espérer ne pas avoir déjà sombré lorsque les secours arrivent. C'est une question de philosophie. Si l'on croit que le producteur primaire est d'une importance capitale pour l'économie et pour les Canadiens, c'est alors facile de concevoir un système qui prévoit la stabilisation de son revenu.

Autrement dit, lorsqu'il arrive au point où il n'a plus de revenu et ne sait pas s'il va en avoir un, c'est à ce moment-là qu'il faut lui donner de l'argent. C'est à ce moment-là qu'il devrait pouvoir profiter de cet argent.

Qu'avons-nous au Canada aujourd'hui? Le président du comité des pêches, qui est assis en face de moi, peut nous confirmer aujourd'hui que cela fait des années qu'il se plaint que les pêcheurs n'ont pas de revenu après le mois de mai lorsqu'il se peut qu'il y ait encore de la glace dans son territoire. Il affirme, comme d'autres députés l'ont fait, qu'un programme de soutien du revenu devrait permettre au producteur primaire de recevoir de l'argent au moment où il en a besoin pour nourrir sa famille.

Nous semblons avoir adopté la philosophie selon laquelle le producteur primaire n'a pas besoin d'aide; il produit des aliments, il a des provisions plein la cave, alors il n'a vraiment pas besoin d'argent. Le pêcheur a du poisson au congélateur; il peut aussi abattre un orignal de temps en temps, alors il n'a pas besoin d'argent. Eh bien, ces gens sont comme les autres. Ils ont des enfants qui vont à l'école, des enfants qui vont à l'université. Ce sont des gens comme les autres qui ont besoin d'argent à certains moments du mois et non de l'année.

Je parie que je pourrais concevoir le programme idéal de soutien du revenu en deux ou trois jours, ou du moins le principe général d'un tel programme. Tout ce qu'il faut, c'est croire que nous en avons vraiment besoin au Canada aujourd'hui, et c'est effectivement le cas.

M. Jim Peterson (Willowdale): Madame la Présidente, je me demandais si le député de Gander—Grand Falls accepterait de nous dire s'il pense que la philosophie du projet de loi peut se concilier avec les principes de gestion de l'offre que nous appliquons au Canada, dans le cadre du GATT, compte tenu des ravages que l'Accord canado-américain de libre-échange a causés dans l'industrie canadienne de l'alimentation.

M. Baker: Non, madame la Présidente.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, je commencerai par féliciter le député de Gander—Grand Falls qui a fait aujourd'hui une intervention éloquente au sujet du projet de loi C-98.

Je suppose qu'il n'y a pas autant d'agriculteurs dans sa circonscription que dans la mienne. La circonscription de Glengarry—Prescott—Russell possède bien sûr un grand nombre de producteurs laitiers, comme le secrétaire d'État le sait sans doute. Il traverse ma circonscription en faisant la navette entre Ottawa et sa propre circonscription de la région de Montréal. Soit dit en passant, j'espère qu'il s'arrête souvent en route et dépense beaucoup d'argent dans ma circonscription. Notre économie en a sûrement besoin. Tous les ministres qui passent par chez nous sont invités à dépenser un peu de l'argent durement gagné par les contribuables qu'ils touchent pour remplir leurs fonctions. Bien sûr, je le répète, mes électeurs en bénéficieront beaucoup.

Je devrais peut-être ajouter que le ministre est le bienvenu chez nous, même si ce n'est pas pour dépenser l'argent durement gagné par les contribuables. Nous serons toujours heureux de l'accueillir, et je le dis bien sûr très sincèrement.

Le projet de loi dont nous sommes saisis vise à établir le Régime universel et le Compte de stabilisation du revenu net. La circonscription que je représente, comme je l'ai déjà mentionné, compte pas moins de mille producteurs laitiers en plus des autres producteurs qui se livrent à des cultures commerciales et à d'autres activités du secteur de la production de denrées alimentaires.

[*Français*]

Les dernières années n'ont pas été faciles pour l'agriculture canadienne, madame la Présidente. Les producteurs canadiens ont vu leur revenu descendre de façon très dramatique, très grave. En tous cas, ceux qui sont en production agricole autre qu'en gestion d'approvisionnement ont subi un sort encore plus difficile, et ceux-ci bien sûr ont vu le prix des denrées agricoles descendre de façon importante. De plus, certaines régions du pays ont dû souffrir des fléaux habituels de l'agriculture, telles les sécheresses ou même d'autres problèmes tels que ceux par exemple dont les producteurs de pomme de terre souffrent à l'heure actuelle, à l'Île-du-Prince-Édouard.

[*Traduction*]

En formulant ces brèves observations, je constate que mon éminente collègue de l'Île-du-Prince-Édouard est assise juste à côté de moi. Elle nous a exposé de façon très éloquente, ce matin, les problèmes éprouvés par les producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard. Il y a deux volets à ces problèmes. D'une part, les prix ne sont pas très élevés. Malheureusement, les producteurs commencent à y être habitués. Cela fait déjà un certain temps que cette situation dure. Il y a d'autre part l'infestation qui frappe leurs récoltes. Là encore, cela aura de graves conséquences pour les producteurs. Je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter ma collègue de sa franchise habituelle et de la pertinence de ses observations, lorsqu'elle tente de venir en aide aux producteurs de sa région.

Elle parle du même coup des producteurs de ma circonscription. Elle le fait peut-être sans le savoir. Il y a un certain nombre de producteurs de pommes de terre dans ma circonscription de Glengarry—Prescott—Russell, en Ontario. Dans une localité, Pendleton, on poursuit la culture de la pomme de terre. Il ne reste plus qu'une poignée de producteurs à l'heure actuelle, mais il y a quelques années à peine, ils étaient pas mal plus nombreux. Il y a eu des fusions et, dans certains cas, les producteurs ont décidé de se consacrer à d'autres cultures, là encore à cause du fait que le prix pour les pommes de terre n'était pas très bon dans notre région.

Madame la Présidente, pour en revenir au projet de loi dont nous sommes saisis, je voudrais tout d'abord donner les raisons pour lesquelles j'y souscris.

[*Français*]

Madame la Présidente, il s'agit d'un programme à deux volets. Dans un premier temps, on pourrait parler du volet du Programme de soutien, c'est-à-dire le RARB, l'acronyme français, celui que l'on appelle GRIP, en anglais.

• (1310)

Bien sûr, ce programme a pour but d'offrir un système d'assurance-récolte, un système d'assurance, très large bien sûr, qui couvrira une grande partie sinon la totalité de toutes les denrées éventuellement, suite à des ententes avec les provinces et, bien sûr, avec les groupes représentant les agriculteurs.

Ce que l'on discute aujourd'hui, c'est le cadre de la loi et non pas la totalité du programme parce que, bien sûr, il y aura ensuite négociation avec les provinces et avec les producteurs pour faire de cela des programmes spécifiques avec, par exemple, les primes pour chaque denrée, etc. Mais, dans l'ensemble, et à ce qu'on sache dans le moment, l'initiative mérite l'appui de cette Chambre, du moins c'est mon avis, monsieur le Président.

Autres attributs, si vous voulez, de ce projet de loi, autres mérites du projet de loi, c'est le fait que, contrairement à d'autres programmes d'assurance-récolte, il ne sera pas nécessaire, avec le programme CSRN, de vendre les céréales afin d'être admissible aux paiements de l'assurance. C'est un dossier qui a été soulevé souvent chez nous parce que les producteurs agricoles, ceux qui produisaient des grains pour ensuite s'en servir pour leur propre bétail se voyaient souvent incapables de percevoir toutes sortes de paiements de stabilisation ou autres parce qu'ils ne vendaient pas les grains, parce que les grains étaient consommés sur la même exploitation agricole. C'était un problème très sérieux que l'on avait avec les autres programmes de stabilisation.

Je suis heureux de constater, d'après ce qu'on nous informe, avec le projet de loi C-98, que le problème, en

tout cas ce problème-là n'existera plus, dans le sens que les grains de provende utilisés sur l'exploitation agricole seront également admissibles au Programme de stabilisation agricole comme ceux qui sont vendus à d'autres. Il était grandement temps que cette couverture-là soit offerte.

Maintenant, madame la Présidente, il y a quand même des inquiétudes, et je dois vous dire que, d'une part, on se demande comment certaines provinces pourront faire pour payer leurs propres primes. Par exemple, une province productrice céréalière comme la Saskatchewan pourrait aisément avoir des paiements au régime de la part de la province de 400, ou 500, ou même peut-être 600 millions par année. Alors, si on connaît un peu l'économie de la Saskatchewan, on peut tout de suite voir que cela créerait un problème assez sérieux pour le trésor provincial de ce gouvernement-là. Alors, il y a quand même des problèmes potentiels.

Un autre problème, c'est le *timing*, monsieur le Président. Je dois vous dire que de présenter une loi du genre au moment même où le fonds serait déficitaire, cela crée déjà un problème. Vous allez me dire: Si tout allait bien en agriculture, il n'y aurait peut-être pas besoin d'établir de programmes, donc personne n'en établirait. Et c'est malheureusement un peu vrai dans le sens que si on établit un programme de stabilisation dans des bonnes années, il y a automatiquement des fonds qui vont être entreposés si on peut dire au sein du fonds pour ensuite qu'on puisse aller en puiser dans les années mauvaises. Mais lorsqu'on débute un programme du genre dans des années difficiles, alors là il faut immédiatement avoir soit un fonds déficitaire en partant ou, dans l'alternative, d'avoir des primes qui sont beaucoup plus élevés du fait qu'on est au beau milieu d'années qui sont déjà assez difficiles.

Alors c'est un problème qui est difficile à réconcilier dans le moment, bien sûr, mais il se trouve des personnes qui suggéreraient, dans l'alternative, d'attendre que les choses s'améliorent avant d'établir un programme pour les temps plus durs. Cette logique-là, cette salade-là, si vous voulez, serait assez difficile à vendre, et je n'ai pas l'intention d'en faire les éloges, sauf pour indiquer le problème inhérent auquel on doit faire face aujourd'hui au moment où on procède avec le démarrage de ces programmes.

[*Traduction*]

Le gouvernement nous parle de la remarquable contribution qu'il apporte à l'agriculture en général. Je sais que vous-même, monsieur le Président, qui êtes fort objectif, n'êtes absolument pas dupe; vous ne vous laissez pas tromper par les belles paroles auxquelles nous avons droit de temps à autre.

En 1987 et 1988, le gouvernement a réduit de quelque 1,8 milliard de dollars les crédits accordés aux programmes de soutien des agriculteurs, soit 1,1 milliard de dollars en 1987 et 850 millions de dollars environ en 1988. Ainsi, nous ne pouvons croire tout ce que le gouvernement affirme, et je sais que vous êtes tellement objectif, à titre de Président de la Chambre, que vous avez déjà décelé cela.

Le gouvernement a prévu certaines sommes dans le budget de cette année, mais vous reconnaîtrez sûrement que l'agriculture est perdante, si on calcule les crédits autorisés cette année et les soustrait des compressions effectuées au cours des années précédentes. Ainsi, on peut constater que tout ne va pas pour le mieux dans le secteur agricole en ce qui concerne l'aide apportée par le gouvernement fédéral.

Nous venons de parler brièvement du régime universel. Il y a ensuite le CSRN. Ce dernier programme est loin de faire autant l'unanimité que le premier. En fait, j'ai eu l'occasion dernièrement de me rendre dans diverses régions du pays, en tant que membre du célèbre groupe de travail libéral sur l'économie. Je suis sûr que vous en avez entendu parler, monsieur le Président, car il a effectué de l'excellent travail partout au Canada. Il a entendu des instances de divers groupes.

[*Français*]

Un de ces mémoires nous a été présenté par les agriculteurs du Québec. Et ceux-ci nous faisaient part du fait que le Programme CSRN, si vous voulez, ou l'acronyme anglais, NISA, n'était selon eux qu'un régime enregistré d'épargne-retraite pour les agriculteurs les mieux nantis. C'est une critique qui a été faite par certains groupes d'agriculteurs. Je ne la partage peut-être pas dans sa totalité, mais quand même je pense que l'on doit écouter leurs griefs, leurs doléances, parce que, bien sûr, ce que les agriculteurs veulent, ce sont des programmes qui sont justes et des programmes qui seront équipés à bien servir la population canadienne.

En tout cas, lors des audiences du Groupe de travail du caucus libéral, il y a déjà quelques semaines, audiences qui ont eu lieu à Montréal et à Québec, les regroupements agricoles du Québec nous faisaient cette critique négative à l'endroit du Programme RARB, mais toujours en faisant des éloges concernant l'autre programme, soit le Programme RARB, si vous voulez, ou le Programme GRIP, comme il est peut-être mieux connu sous son acronyme anglais.

[*Traduction*]

Un certain nombre de Canadiens se sont prononcés en faveur de ce programme qui, je le répète, est général. On en donne les grandes lignes, si vous voulez, car des ententes particulières devront être signées plus tard.

Je vais citer ce que disent certains journaux, pour montrer que les agriculteurs ne sont pas mal disposés envers ce programme. Ils le voient d'un très bon oeil, espérant qu'il réussira.

1320

Un article du *Globe and Mail* du 26 janvier, par exemple, dit du nouveau régime qu'il apportera aux agriculteurs admissibles la sécurité dont ils ont grand besoin. En voici un extrait:

> Les céréaliculteurs de l'Ouest recherchent depuis cinq ans un programme de stabilisation du revenu qui ne dépende pas des fins électorales de Grant Devine.

Cette observation est tout à fait pertinente parce que nous avons vu trop souvent par le passé des programmes répondre davantage à un urgent besoin politique qu'à la situation financière désespérée des agriculteurs. Ce programme, évidemment, s'il se développe comme nous l'espérons tous, ne fera pas dépendre le système de versements de l'intérêt électoral de Grant Devine.

Le *Free Press* de Winnipeg dit ceci: «La protection du revenu agricole est manifestement injuste.» Il explique en ces termes:

> Le débat politique se concentre exclusivement sur le régime universel. Il s'agit de savoir si la part de 33 p. 100 de la prime que doivent payer les agriculteurs est trop forte. Il faut également examiner la question du prix assuré fondé sur une moyenne mobile de 15 ans, dont certains prédisent l'effondrement quand les prix élevés de la fin des années 70 disparaîtront de la formule.

Cela nous ramène au point que j'ai soulevé tout à l'heure sur le lancement d'un programme en période de difficulté plutôt qu'en période de prospérité. D'autres prétendent qu'avec le régime universel, le gouvernement fédéral se décharge sur les gouvernements provinciaux d'une grande partie du soutien à l'agriculture. Cet argument se défend car il est arrivé par le passé que le gouvernement fédéral tente de rejeter la charge sur le dos des provinces.

L'assurance-récolte et d'autres programmes de stabilisation prévoyaient aussi bien des contributions fédérales que des contributions provinciales. Dans cette mesure, je suis certain que dans ma province, l'Ontario, la situation n'est peut-être pas la même qu'ailleurs au Canada.

Je voudrais relever une autre observation qui porte sur les établissements bancaires. Elle est tirée d'un article qui a paru dans le *Western Producer* du 14 février, sous le titre «La Banque Royale est favorable au programme». On rapporte que le directeur général de la Banque Royale, Allan Taylor, a affirmé:

> Il n'y a pas à s'inquiéter que la banque saisisse l'argent au complet pour acquitter une dette, favorisant ainsi le prêteur mais pas l'agriculteur, car cela ne se produirait pas puisque nous devons essayer de garder les agriculteurs dans les fermes.

D'aucuns ici pensent qu'il devrait y avoir une mesure législative, justement pour empêcher que cela se produise. Toutefois, il faudrait peut-être envisager une mesure législative qui fasse en sorte que la mainmise des banques ne leur permette pas de saisir tout l'argent. Ensuite, un bon programme d'assurance qui garantisse la stabilité du secteur agricole doit aider à éviter certaines des difficultés que l'on peut avoir à l'heure actuelle à obtenir du financement agricole. D'après moi, cette question est aussi préoccupante que les autres, car la capacité de continuer l'exploitation d'une ferme dépend du financement. Toute mesure qui garantirait cette stabilité serait très bien reçue, et ce pourrait être ce projet de loi.

En terminant, je réitère mon appui au principe général de ce projet de loi et j'espère que les détails du programme, qui se préciseront dans l'avenir, feront jaillir l'optimisme que nous souhaitons aujourd'hui.

C'est peut-être un peu utopique, mais, étant donné la situation actuelle dans le secteur agricole, il faut accorder le bénéfice du doute et souhaiter qu'il se produise une amélioration sous peu.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je tiens à dire tout d'abord que je voudrais partager les 20 minutes qui me sont imparties avec le député d'Essex—Windsor. Je parlerai pendant dix minutes, puis j'entendrai des questions pendant cinq minutes. Le député d'Essex—Windsor en fera autant, si cela vous convient.

Le président suppléant (M. Hughes): C'est évidemment à la Chambre de décider. Je crois qu'elle est en général d'accord.

M. Taylor: Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-98, la loi habilitant le gouvernement fédéral à entamer des négociations avec les gouvernements provinciaux en vue de conclure un accord à l'égard de programmes de soutien agricole.

Ces programmes, soit le régime universel et le Compte de stabilisation du revenu net, sont de plus en plus connus au sein de la collectivité agricole et surviennent à un moment où le besoin d'un programme de stabilisation à long terme du revenu se fait désespérément sentir.

Les prévisions concernant le revenu agricole pour 1991 ne sont pas très bonnes. En fait, Statistique Canada a rapporté dans la dernière semaine de février que, de toutes les économies provinciales, ce sont celles du Manitoba et de la Saskatchewan qui pâtiront le plus en 1991, à cause de la récession et du bas prix des céréales.

En Saskatchewan, les séances d'information sur les nouveaux programmes de soutien, soit le régime universel et le Compte de stabilisation du revenu net, sont très courues, car les producteurs ont besoin de savoir qu'il peuvent encore espérer pour l'avenir des revenus meilleurs et une certaine stabilité du secteur agricole.

Un programme de stabilisation du revenu à long terme s'impose lorsque les gouvernements ont droit de regard sur les produits et sur les prix, mais non sur les coûts de production et sur les dépenses. Surviennent alors des problèmes qu'il importe de résoudre.

La dette agricole excède les 22 milliards de dollars pour tout le Canada, et le prix versé aux agriculteurs pour leurs céréales et leurs oléagineux ne suffit pas à couvrir leurs coûts de production et de financement. Il faut manifestement faire quelque chose. Si le marché n'arrive pas à offrir un prix convenable aux agriculteurs, le gouvernement fédéral a le devoir de soutenir le secteur alimentaire du Canada jusqu'à ce que le prix monte suffisamment, à moins que nous soyons résignés, en tant que Canadiens, à perdre ce secteur. Nous n'avons donc pas le choix.

Le degré de compétitivité des agriculteurs canadiens n'est pas de leur ressort. Nous savons tous que le prix des produits agricoles et la quantité vendue ne sont pas déterminés par les producteurs eux-mêmes.

La seule chose que les agriculteurs peuvent décider, c'est ce qu'ils investissent dans leurs entreprises. Le coût de cet investissement est évidemment déterminé par le marché et est certes beaucoup plus élevé que le revenu que touchent en échange les producteurs.

Le producteur industriel ne peut certainement pas concurrencer d'autres gouvernements. Prenons par exemple le programme américain de subventions aux exportations. À la fin de février, le *Western Producer* a signalé que les États-Unis avaient récemment vendu à un pisciculteur norvégien un boisseau de blé fourrager à 1,50 $.

Cette vente était subventionnée à 1,42 $ par le contribuable américain. Les États-Unis ont vendu 917 000 boisseaux grâce à cette subvention de 1,42 $ sur un prix de vente de 1,50 $, ce qui a contribué encore davantage à l'effondrement du prix du grain fourrager.

Ce marché était scandaleux et désastreux pour les producteurs du monde, y compris ceux des États-Unis. Il garantit que le prix du grain demeurera faible. Les seuls vrais gagnants dans ce marché ont été les poissons de ce pisciculteur norvégien, qui se nourrissaient de ce tendre blé roux d'hiver.

Les perdants, outre les producteurs du Canada et des États-Unis, sont les contribuables américains, dont l'argent sert à nourrir ces poissons de la Norvège. L'agriculteur de la Saskatchewan ne peut évidemment pas faire concurrence dans une situation aussi insensée, peu importe ses efforts.

Le projet de loi à l'étude aujourd'hui commence à s'attaquer aux problèmes internes qui assaillent le Canada à cause de ces problèmes internationaux. Il reconnaît qu'une aide financière s'impose et fait en sorte que le gouvernement fédéral s'engage à participer à cette aide.

Comme il existe des problèmes, et j'en aborderai quelques-uns dans un instant, je voudrais exhorter le gouvernement à examiner très attentivement ces programmes lorsque le projet de loi sera renvoyé au comité à des fins d'étude, et à se préparer à y apporter des modifications. Ces modifications sont importantes, car ces programmes sont conçus pour demeurer en vigueur pendant longtemps. Le secteur agricole et les agriculteurs qui se débattent pour survivre comptent sur le succès de ces programmes pour assurer leur viabilité à long terme.

• (1330)

Les producteurs, notamment les céréaliculteurs dans les Prairies, savent que le régime universel et le CSRN deviennent le seul soutien qu'ils possèdent. Ils veulent donc qu'on conçoive le meilleur régime possible. Si, pour quelque raison que ce soit, le régime universel et le CSRN ne sont pas les meilleurs régimes qui soient, nous risquons de perdre toute une génération d'agriculteurs.

Malheureusement, une génération d'agriculteurs a presque déjà été sacrifiée. Il y a très peu de jeunes agriculteurs dans les Prairies, et cela pose un problème distinct dont nous parlerons une autre fois.

La semaine dernière, je visitais un certain nombre de fermes familiales au sud de The Battlefords. Les agriculteurs et moi avons discuté assez longuement du régime universel et du CSRN. Les opinions divergeaient au sein de chaque famille, et le gouvernement ferait bien d'y penser.

Ces familles d'agriculteurs ont une dette énorme et quiconque serait dans cette situation éprouverait leur inquiétude face à l'avenir. Leur vision de l'avenir dépend de leur âge. Les plus âgés, notamment ceux qui ont survécu aux récessions et aux sécheresses, sont sceptiques devant cette nouvelle initiative de régime universel, car ils voient la moyenne mobile sur 15 ans comme une simple garantie que les prix resteront bas. Beaucoup n'envisagent même pas de souscrire au programme, mais espèrent par contre que les paiements d'appoint continueront jusqu'à ce que les prix montent suffisamment pour couvrir les frais de production.

Les jeunes agriculteurs sont plus enclins à accepter le programme, car ils ont désespérément besoin de l'argent qu'un programme quelconque leur apportera pour survivre à une autre mauvaise année. Ils se préoccupent davantage de l'immédiat que du long terme. Ce qui me surprend davantage, c'est que ces jeunes agriculteurs se disent prêts à souscrire au régime universel pour les premières années où, à leur avis, la rétribution à des chances d'être maximale, mais envisagent de se retirer après un an ou deux lorsque les paiements risquent d'être inférieurs.

Si l'on veut que le régime universel soit couronné de succès, il faut faire quelque chose pour empêcher ce genre de chose, car alors tout le programme s'effondrerait avec un énorme déficit et peu de soutien de la communauté agricole si les jeunes ne continuent pas d'y participer.

C'est là une des nombreuses questions que le Comité permanent de l'agriculture devra envisager la semaine prochaine.

Il y a aussi la question de savoir si le programme poussera les agriculteurs à semer plus de blé les années où les prix sont très bas et où, au contraire, il en faudrait moins. Cette question a été soulevée fin février par des analystes d'*Ag Decision*, un groupe de recherche. Ces derniers disaient que le régime universel allait modifier radicalement la façon dont les agriculteurs fonctionnent, et pourrait même influer sur le type de cultures et sur la superficie emblavée. Les analystes prévoyaient une baisse de la superficie en blé d'environ 8 p. 100 en 1991-92, mais ils disent maintenant qu'elle devrait augmenter de 3 p. 100 environ. Cela m'inquiète, car je crains pour l'environnement du fait de l'utilisation regrettable, mais nécessaire en ce moment, de terres marginales pour la culture dans le nord de la Saskatchewan.

Je m'inquiète aussi du processus qui amènera le régime universel et changera pour toujours la nature des paiements de soutien à l'agriculture. La mesure législative que l'on nous présente, est une mesure habilitante. Ce n'est pas le régime universel ou le CSRN, car les détails les concernant ne sont pas dans le projet de loi; ils seront dans les accords qui seront signés avec un certain nombre de provinces et dans un règlement que nous pourrions bien attendre encore quelques mois.

On vante les avantages du programme aux agriculteurs de l'Ouest et on leur en donne les grandes lignes, mais pas les petits détails. Nous ne savons pas si les programmes fonctionneront bien, nous ne savons pas combien ils coûteront ni s'ils constituent bien la réponse aux problèmes auxquels nous ferons face à long terme.

Le gouvernement fédéral, fidèle à son plan principal qui privilégie les forces du marché et qui est décrit dans le document *Partenaires dans la croissance*, a entamé les discussions et entrepris de vastes consultations avec les agriculteurs et l'industrie.

Mais, le projet de loi C-98 et les programmes qu'il établit doit entrer en vigueur le 1er avril, dans moins de trois semaines. Des accords sont signés avec les provinces, les agriculteurs se sont engagés, et le Parlement n'a même pas encore donné l'approbation nécessaire pour la tenue de ces négociations. Je crains que les erreurs du passé se répètent et que le régime universel et le Compte de stabilisation du revenu net se révèlent, à l'instar de la TPS, être des programmes mal conçus qui ne peuvent pas être modifiés parce que le gouvernement s'est engagé trop loin avant qu'ils aient fait l'objet de l'évaluation finale. Le régime universel a beaucoup de points communs avec la politique agricole des néo-démocrates, qu'ils ont dévoilée au cours de la campagne électorale fédérale de 1988. Nous reconnaissions alors la nécessité d'adopter une politique de stabilisation à long terme, qui aurait protégé les agriculteurs contre les pertes dues à la baisse des prix, quelles qu'en soient les raisons, et aux catastrophes naturelles qui sont toujours un risque pour les agriculteurs, individuellement ou collectivement.

Cependant, cette politique diffère sur un point de celle que le gouvernement propose actuellement: nous pensions alors, et nous le pensons toujours aujourd'hui, que l'aide offerte aux agriculteurs devrait être déterminée selon le coût de production, et non selon une moyenne mobile établie sur 15 ans.

Notre programme offrirait des garanties quant aux prix de base, pour une partie des ventes annuelles sur le marché intérieur, soit pour environ 8 000 boisseaux.

Je pense que l'idée d'un plan à long terme de stabilisation du revenu est valable et que ces programmes sont

nécessaires. J'espère seulement que le gouvernement est prêt à faire les changements nécessaires avant le 1er avril, et que ces changements assureront l'avenir de l'agriculture au Canada, qu'ils ne le mettront pas en danger.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, j'ai rarement le plaisir d'offrir mes félicitations au gouvernement, comme je le fais aujourd'hui. J'hésite un peu, mais je dois reconnaître qu'il a mis sur pied, avec la participation des agriculteurs du Canada, un processus qui leur a permis d'élaborer des réponses à long terme aux pressions que les prix et les coûts exercent continuellement sur eux.

J'ai eu la chance de discuter avec des agriculteurs de ma circonscription dans des assemblées locales au sujet des deux programmes sur lesquels nous avons maintenant des détails, le régime universel et le Compte de stabilisation du revenu net. Je dois dire que la plupart des agriculteurs de ma circonscription reconnaissent qu'il s'agit d'un progrès important.

Ils ont quelques inquiétudes, cependant, c'est pourquoi, dans mes brefs commentaires d'aujourd'hui, je dirai pourquoi ils acceptent cette solution et pourquoi certains détails les inquiètent. Nous appuierons le renvoi de ce projet de loi au Comité de l'agriculture, mais j'espère qu'il sera possible, à cet endroit, de discuter des lacunes qu'il présente dans sa forme actuelle et de celles des propositions qui ne se trouvent pas dans le projet de loi, comme mon collègue l'a fait remarquer, mais dans les renseignements qui nous ont été donnés jusqu'à maintenant.

Les deux principaux programmes sur lesquels nous avons des détails sont, premièrement, le régime universel, qui a une incidence un peu différente pour les agriculteurs de l'Est et de l'Ouest. Pour les agriculteurs de l'Ouest, il remplace évidemment la *Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest*. Pour ceux de l'Est, il remplace les programmes d'assurance-récolte qui étaient beaucoup plus disparates pour eux que pour les agriculteurs de l'ouest du Canada. L'une des choses qui me réjouit dans ce projet de loi, c'est que nous avons enfin adopté une seule et même approche pour résoudre les problèmes agricoles au pays. Les habitants de la région du Canada que je représente se sont estimés très lésés parce que la politique agricole, notamment celle du gouvernement actuel, a généralement été axée sur les agriculteurs de l'Ouest et a fait fi de ceux de l'Ontario et du Québec, lesquels sont, dans une large mesure, aux prises avec les mêmes difficultés.

• (1340)

Dans l'est du Canada, les cultures qui seront couvertes par le régime universel sont celles du maïs, du soja, du canola, de l'avoine, de l'orge, du blé d'hiver et du blé de printemps. Pour le comté ontarien d'Essex, c'est un choix de cultures assez satisfaisant. Ainsi, j'avais quelques inquiétudes à propos du soja, mais je dois dire que le gouvernement fait un grand pas en avant en l'incluant dans la liste des cultures visées.

Certaines cultures pratiquées dans la région que je représente ont toutefois été omises. Nous aimerions notamment voir incluses les cultures maraîchères spécialisées et, bien entendu, d'autres moins spécialisées, comme celle de la tomate, qui sont très importantes dans le comté d'Essex. Elles ne sont pas visées dans le projet de loi, et c'est bien dommage.

Le projet de loi comporte d'autres problèmes sur lesquels je reviendrai lorsqu'il sera soumis au Comité de l'agriculture. Nous avons beaucoup de réserves au sujet de la décision de fonder l'aide sur un indice des prix calculé à partir d'une moyenne mobile de 15 ans. La plupart des agriculteurs à qui j'en ai parlé m'ont dit ce qui suit: «L'utilisation que l'on fera des moyennes au cours des prochaines années rend le régime intéressant durant les deux ou trois premières années, mais beaucoup moins par la suite.» Comme mon collègue l'a souligné, de nombreux agriculteurs disent ouvertement qu'ils adhéreront probablement au régime, mais qu'ils s'en retireront au bout de deux ou trois ans. C'est là un signe que certains aspects du régime laissent à désirer.

Nous préférerions que l'indice des prix calculé à partir d'une moyenne mobile de 15 ans soit remplacé par une formule de coûts de production; en utilisant le coût de production moyen de tous les exploitants agricoles, on donnerait aux agriculteurs une certaine garantie que les moins efficaces ne verront pas leurs coûts de production entièrement couverts, mais que l'on essaiera plutôt d'encourager l'efficacité, tout en reconnaissant cependant que l'élément capital est la différence entre le coût de production et le prix. Nos agriculteurs aimeraient bien qu'une telle formule soit adoptée.

Nous voudrions bien également qu'on mette l'accent, dans une telle formule, sur l'importance des jachères et des récoltes qui favorisent la régénération des sols, si tant il est vrai que nous voulons assurer l'avenir de l'agriculture. Voilà le genre de programme dont nous avons besoin, non seulement pour soutenir les cultures commerciales courantes exploitées dans le comté d'Essex, mais également pour d'autres cultures, comme les haricots qui favorisent la régénération des sols et qui sont, par conséquent, une forme d'agriculture durable.

Un autre problème réel nous préoccupe également, car il semblerait que les niveaux de soutien consentis aux agriculteurs seront différents d'une région à l'autre. L'Ontario notamment, sous la direction du nouveau gouvernement néo-démocrate, s'est engagé à assurer une couverture de 90 p. 100 aux agriculteurs, tandis que les autres provinces ont déclaré qu'elles ne croyaient pas pouvoir faire mieux que 70 p. 100.

Je crois qu'à cause d'une telle différence, ce projet de loi n'apportera pas de solution à long terme aux problèmes agricoles du pays. Par conséquent, j'espère qu'on interviendra plus tard pour remédier à cette situation.

Enfin, tout en estimant que cette mesure est importante car elle permettra de régler certains des problèmes à long terme avec lesquels les agriculteurs sont aux prises, nous devons également nous occuper de cette crise que constitue le manque de liquidités à court terme dans les milieux agricoles.

Les agriculteurs de ma localité ont demandé que des crédits de relais leur soient versés pour les aider à ensemencer leurs cultures le printemps prochain. Je prie donc le gouvernement de faire en sorte que cette *Loi sur la protection du revenu agricole* comble ce manque à gagner qu'éprouvent tous les agriculteurs au Canada parce que si nous ne faisons rien maintenant pour soutenir les exploitations agricoles familiales au Canada, ce type d'exploitation ne sera pas viable à l'avenir. Je crois que les exploitations agricoles familiales ont déjà fait la preuve qu'elles étaient rentables au Canada, et elles continueront de l'être si nous leur accordons le soutien nécessaire.

Mme le vice-président: Le député de Hamilton-Ouest invoque le Règlement.

M. Keyes: Madame la Présidente, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion suivante:

> Que, nonobstant tout article du Règlement, la Chambre se réunisse à 13h00, le lundi 11 mars 1991 et qu'elle procède à l'étude relative aux travaux des subsides.

M. Cardiff: Madame la Présidente, à condition d'avoir la certitude que l'étude de ce projet de loi sera terminée dès aujourd'hui, nous sommes prêts à donner notre consentement à la présentation de cette motion, mais seulement à cette condition.

M. Langdon: Madame la Présidente, quant à nous, nous sommes prêts à agréer la proposition faite par l'opposition officielle et à confirmer qu'aucun autre député de notre parti ne prendra la parole sur le projet de loi, à moins que les libéraux ne veuillent encore le faire. Je suppose, donc, que les assurances peuvent être données en ce sens.

M. Dingwall: Madame la Présidente, en ce qui concerne l'intervention de mon vis-à-vis, aucun autre député libéral ne doit prendre la parole sur le projet de loi C-98 à l'étape de la deuxième lecture. Je sais que le député ne voudrait pas induire la Chambre en erreur en laissant entendre que le projet de loi franchira toutes les étapes aujourd'hui, mais nous sommes tout à fait disposés à adopter aujourd'hui ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture.

Bien sûr, si vous agréez la motion présentée par mon collègue, la journée réservée à l'opposition commencera lundi à 13 heures, puisqu'il n'y a pas d'heure réservée aux affaires émanant des députés ce jour-là.

M. Cardiff: Madame la Présidente, ayant cette assurance, nous agréons la motion. Nous ne nous pensions sûrement pas aller plus loin que la deuxième lecture ni que le projet de loi franchirait toutes les étapes dès aujourd'hui.

[*Français*]

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et déféré au Comité permanent de l'agriculture.)

• (1350)

[*Traduction*]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Mme le vice-président: Y-a-t-il consentement unanime à ce qu'on dise qu'il est 14 heures?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: La Chambre suspend ses travaux pendant cinq minutes.

(La séance est suspendue à 13 h 51.)

Initiatives parlementaires

REPRISE DE LA SÉANCE

(La séance reprend à 13 h 58.)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

L'EMPLOI

LES PROGRAMMES DE FORMATION FINANCÉS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'exiger des employeurs bénéficiant de programmes de formation financés par le gouvernement fédéral qu'ils offrent des emplois à long terme aux stagiaires.

—Madame la Présidente, c'est une pure coïncidence que la Chambre soit saisie de ce projet de loi d'initiative parlementaire le jour même où sont publiées les derniers chiffres du chômage dans notre pays.

Ces chiffres, je dois dire, sont alarmants puisque le taux de chômage a atteint le niveau de 10,2 p. 100 dans notre pays, le plus élevé que nous ayons vu au Canada depuis 1985. Ce qui est peut-être le plus inquiétant, c'est que certains détails sont particulièrement difficiles à accepter, lorqu'on étudie ces statistiques sur le chômage.

Par exemple, on constate que la perte d'emplois permanents a été particulièrement importante. Si on compare les chiffres de février de l'année dernière avec ceux de février de cette année, qui viennent d'être publiés, on constate une perte totale de 420 000 emplois permanents. C'est un chiffre énorme. Il s'agit de statistiques, mais cela représente naturellement des centaines de milliers de personnes et de familles dans tout le pays qui ont vu disparaître depuis l'année dernière les perspectives d'avenir qu'elles croyaient assurées pour eux-mêmes et leurs enfants.

Au cours de la tournée de relance économique des néo-démocrates qui se sont rendus dans tout le Canada, nous avons parlé à plusieurs associations dans bien des villes différentes de notre pays. Une personne de Cambridge m'a fait la déclaration suivante: pendant la récession de 1981-1982, au moment où un grand nombre de gens étaient au chômage, les usines subsistaient néanmoins. Ces travailleurs d'usines s'attendaient à retrouver du travail et à ce que les emplois qui avaient disparu soient recréés.

Ce qu'il a de plus tragique dans cette récession, c'est que les gens ont bien souvent vu la fabrique, l'usine ou l'entreprise où ils travaillaient cesser ses activités. À l'heure actuelle, le taux de faillite est encore supérieur à ce qu'il était en 1981-1982. Un grand nombre d'entreprises mettent à profit l'Accord de libre-échange canado-américain pour déménager leurs pénates aux États-Unis.

D'autres enfin ont choisi d'aller s'installer au Mexique, dans la région des maquiladoras au nord du Mexique, où les salaires sont extrêmement bas. Ils pourront alors desservir le marché américain et vraisemblablement aussi, si l'accord commercial avec le Mexique se réalise, le marché canadien. Les travailleurs en question estiment qu'ils n'ont pas perdu leur emploi pour un temps, mais définitivement. Ils en éprouvent un très intense sentiment de désespoir, de frustration et de colère, ainsi que nous avons pu le constater.

J'ose espérer qu'en dépit du départ de ces usines vers les États-Unis, de cet exode de l'activité économique en direction du Sud, le Canada ne va pas perdre ces emplois d'une façon permanente. Je crois que le Canada pourrait prendre des mesures pour favoriser le retour de ces emplois et pour conserver ceux que nous avons encore.

Malheureusement, le budget que le gouvernement vient de présenter ne préconise aucun des changements que j'estime nécessaires. Je songe notamment au domaine de la formation.

À mon avis, si nous voulons que le Canada progresse, nous devons accepter d'investir en vue de l'avenir. Nous pourrions le faire de maintes façons, que ce soit en investissant dans la recherche et le développement, dans le système d'enseignement élémentaire, voire dans l'infrastructure.

Cependant, par-dessus tout, nous devons investir dans la formation spécialisée, car le sort de notre économie dans les années à venir dépendra en grande partie des ouvriers spécialisés qui seront appelés à travailler dans une société, disons, très sophistiquée où il ne sera plus question par exemple de produire des articles simples, ce qui nous amènerait inévitablement à concurrencer les pays du tiers monde, mais qui nous introduirait également dans un monde de techniques de production de pointe nouvelles et complexes qui nous mettraient en mesure d'offrir à l'exportation des produits finis répondant à des exigences très techniques et correspondant aux attentes particulières de l'économie mondiale.

Pour atteindre cet objectif, nous aurons besoin de la main-d'oeuvre spécialisée capable d'opérer les machines et de travailler dans les ateliers ainsi que les bureaux disséminés un peu partout au Canada, augmentant ainsi de façon considérable la productivité et les ressources humaines dont le Canada aura besoin pour survivre et prospérer au XXI[e] siècle, en dépit de la concurrence que pourront lui livrer de nombreux pays où les salaires sont bas dans les zones d'activité traditionnelles de nos secteurs de fabrication actuels.

Comment pourrons-nous arriver à faire comprendre la nécessité de former des travailleurs en vue des métiers de l'avenir? En premier lieu, selon moi, nous devons reconnaître que notre gouvernement semble déterminé non pas à accroître son aide aux programmes de formation, mais bien au contraire à la réduire. Si nous considérons la période qui s'est écoulée entre 1985 et 1991, et si nous examinons par exemple le Programme de planification de l'emploi, nous constatons que le gouvernement a commencé en 1985 par y consacrer en tout 1,4 milliard de dollars.

En fait, il affectait moins de 1 milliard de dollars à la formation. Une partie servait à financer d'autres programmes. Le gouvernement a accordé une première augmentation en 1986-1987, puis une seconde en 1990. Puis il l'a diminué en 1991. Ainsi donc, à compter de cette année, la Planification de l'emploi dispose d'un budget de 1,4 milliard de dollars, soit exactement le même montant qu'en 1985, et ce malgré la hausse importante des frais de formation enregistrée depuis 1985.

• (1410)

Nous avons observé certaines augmentations dans le régime d'assurance-chômage, mais il est extrêmement difficile de déterminer si ces hausses suffisent à compenser l'augmentation des coûts des programmes de formation qui ne profitent pas de la majoration des dépenses.

Je ne prétends pas que la solution à ces problèmes soit simplement de dépenser encore plus. Cela a d'ailleurs contribué au problème par le passé, particulièrement quand le Parti libéral était au pouvoir, lui qui a longtemps cru qu'il pouvait résoudre les problèmes simplement en augmentant les dépenses. Je crois cependant que les fortes compressions budgétaires, qui sont appliquées aux programmes de formation au moment où nous avons désespérément besoin de formation au Canada, rendent la situation beaucoup plus difficile.

Néammoins, la solution que nous proposons comporte trois volets. Premièrement, il faut absolument que les grandes sociétés au pays reconnaissent qu'elles ont un rôle à jouer dans la formation de la main-d'oeuvre. Nous avons découvert par exemple dans ma circonscription, partout dans le comté de Windsor et d'Essex, que la plupart des programmes de formation et des bons programmes d'apprentissage étaient offerts par les petites et moyennes entreprises. Les grandes sociétés viennent ensuite leur voler leurs employés, en leur offrant une bien meilleure rémunération. Elles réussissent ainsi à mettre la main sur des employés qualifiés sans jamais avoir eu à mettre sur pied des programmes de formation pour accroître le nombre d'ouvriers qualifiés.

Nous avons déjà proposé un certain nombre de mesures pour régler ce problème. Ainsi, il serait très logique d'imposer une taxe de formation à toutes les entreprises ayant atteint une certaine taille. Ces entreprises pourraient utiliser cet argent pour établir leurs propres programmes de formation, auquel cas, elles n'auraient pas à payer la taxe de formation.

En fait, si les coûts de leurs programmes de formation dépassaient le montant de la taxe de formation, le gouvernement pourrait même leur consentir des subventions à la formation en utilisant les taxes de formation versées par les sociétés qui, elles, n'offrent aucune formation à leurs employés.

Autrement dit, il s'agirait d'un processus de redistribution au sein du secteur des entreprises, permettant à celles qui prennent leurs responsabilités de formation au sérieux d'obtenir un encouragement et un soutien à cette fin. C'est une mesure que nous devrions établir.

Nous devrions également reconnaître que pour être efficace, la formation doit se faire en cours d'emploi. Un système de taxe de formation contribuerait à l'assurer, mais je pense qu'il faudrait également faire savoir aux gouvernements provinciaux de tout le pays que le palier fédéral de gouvernement est prêt à fournir un soutien aux provinces pour les activités de formation, mais que ces activités de formation, offertes par exemple dans le cadre des divers collèges communautaires, doivent inclure une composante très importante de formation en cours d'emploi.

Dans le cas des collèges communautaires de l'Ontario, par exemple, j'espérerais beaucoup que le nouveau gouvernement ontarien et le gouvernement fédéral puissent mettre au point un accord de coopération prévoyant fournir plus d'argent à la formation, et que ces collèges communautaires ainsi que les programmes de formation qu'ils offrent grâce au financement provincial et fédéral s'engagent à faire en sorte qu'au moins la moitié de la période de formation se déroule en cours d'emploi. Cela fournirait une certaine expérience aux bénéficiaires de ces programmes et leur procurerait, franchement, une bien meilleure formation.

Enfin, il serait également utile d'imposer, dans le cadre des programmes fédéraux et provinciaux de formation qui deviendront, je l'espère, de plus en plus importants à l'avenir, une règle obligeant les entreprises qui bénéficient du travail de stagiaires ou qui sont financées par un système de taxe de formation, à faire en sorte que les stagiaires formés grâce au soutien des paliers fédéral et provincial de gouvernement aient la préférence pour décrocher des emplois au sein de ces entreprises.

Voilà l'idée que propose la motion dont j'ai saisi la Chambre aujourd'hui. Les entreprises qui bénéficient de programmes de formation financés par le gouvernement fédéral devraient veiller à ce que la formation à long terme permette également d'obtenir un emploi au sein de l'entreprise.

Si cela se produit, si nous commençons à prendre la formation au sérieux dans notre pays, nous ne devrions pas avoir à faire face dans cinq ans à des statistiques du chômage aussi cruelles que celles que Statistique Canada a publiées aujourd'hui.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, la proposition qui nous est soumise donnerait un nouveau sens à l'expression «formation professionnelle».

• (1420)

Normalement, l'expression désigne l'acquisition de compétences permettant d'effectuer un certain type de travail. Mais le député propose dans sa motion que nous garantissions un emploi à chaque stagiaire. Si les programmes fédéraux de formation ne débouchaient pas sur des emplois, nous pourrions être forcés d'envisager cette possibilité ou une autre solution radicale pour renouveler notre stratégie. Mais le fait est que l'emploi de longue durée est le but même de nos programmes. La très grande majorité de nos projets de formation mènent directement à des emplois à temps plein qui durent un an ou plus pour la plupart des participants.

Si un projet de formation n'atteint pas son objectif, si les stagiaires qui y ont participé ont du mal à se trouver un emploi conforme à nos exigences, c'est-à-dire un emploi à temps plein, satisfaisant et bien rémunéré, nous cessons de financer ce projet. C'est aussi simple que cela.

Le député propose que les employeurs participants soient tenus d'engager des stagiaires. Il n'est certainement pas sérieux lorsqu'il laisse entendre que le gouvernement devrait renoncer à sa nouvelle stratégie de formation professionnelle, qui est axée sur la consultation et la collaboration et non sur la coercition. Nous savons tous que, si un employé acquiert une formation, on ne peut l'obliger à rester là où il travaille. Pour diverses raisons, il peut souhaiter aller ailleurs. Je fais allusion à la création de la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre, comprenant 22 membres, annoncée récemment par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Revenons-en à la motion à l'étude. Si vous décidez de forcer des employeurs à faire quelque chose, c'est que vous avez essayé, sans succès, toutes les autres possibilités. Vous exigez alors qu'ils le fassent. Vous ne les consultez pas. En d'autres termes, vous les obligez à faire ce que vous demandez uniquement après un échec sans équivoque des consultations et des négociations.

Nous venons à peine d'adopter une nouvelle orientation en matière de formation professionnelle. La Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre vient tout juste d'être nommée. Comme l'alma mater du député, le *Toronto Star*, le disait dans son éditorial principal du 16 janvier dernier, la nouvelle approche fédérale vise vraiment à coordonner nos programmes de formation et à résourdre les problèmes de bas en haut plutôt que de haut en bas.

M. Boudria: Quel grand journal!

M. Kempling: Vu la promesse qu'on nous a faite de consulter les travailleurs, ne devrions-nous pas attendre de voir ce que donnera ce nouvel essai, plutôt que d'adopter la voie autoritaire, comme l'a proposé le député dans sa motion?

En outre, la motion semble laisser entendre que le gouvernement et les employeurs sont les seuls rouages sur le marché du travail. En fait, le Canada compte de nombreux intervenants qui ont un rôle à jouer dans l'économie: les entreprises, les travailleurs, les gouvernements, les groupes d'action sociale et les enseignants, sans oublier les stagiaires eux-mêmes. Le but principal que le gouvernement fédéral s'est donné depuis qu'il a entrepris l'élaboration de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, il y a deux ans, a été de guider les réflexions de tous ces gens dans le domaine de la formation.

Nous avons opté pour la consultation. Au lieu d'aborder la question de la formation en demandant simplement quel est le problème et quelle est la solution, le gouvernement a essayé de voir qui devait participer à la définition des problèmes et à la recherche des solutions.

Un énoncé de politique, «Le nouveau mode d'emploi», que la ministre a déposé en avril 1989, a aidé à définir le problème. Selon ce document, si les tendances actuelles se maintenaient, la main-d'oeuvre canadienne deviendrait de moins en moins concurrentielle au cours des années 90. Et maintenant, presque deux ans plus tard, avec la création de la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre, nous commençons à appliquer des éléments de solution. Nous avons adopté non pas la solution quelque peu dictatoriale du député, mais plutôt une stratégie moderne qui, axée sur la consultation, reçoit un appui sans équivoque de tous les intéressés. Le gouvernement fédéral a besoin de cet appui, car la formation, c'est l'affaire de tout le monde.

Il faudra pratiquement une armée de travailleurs formés et compétents pour assurer la vigueur de l'économie canadienne. En établissant la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre, nous avons recruté les principaux intervenants qui commenceront à s'attaquer aux principaux problèmes, qui sont les suivants.

Le secteur privé doit jouer un rôle actif dans les décisions qui concernent la formation professionnelle au Canada; une entreprise sur quatre, seulement, dispense de la formation régulière à ses employés; la main-d'oeuvre s'essouffle, si l'on en juge par son taux de croissance, qui équivaut maintenant à seulement 60 p. 100 de ce qu'il était dans les années 70; il y a un déséquilibre dans certaines régions entre les compétences des travailleurs et les compétences dont on a besoin.

On peut donc voir dès maintenant que demander simplement aux employeurs d'embaucher les stagiaires ne nous avancerait pas tellement dans la solution de ces problèmes. Pourtant, la motion est pertinente dans un sens: la formation professionnelle est l'élément essentiel qui nous permettra de relever le défi auquel nous faisons face, soit faire en sorte que les travailleurs canadiens puissent mettre en valeur tout leur potentiel.

La formation est la question la plus importante à laquelle la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre doit accorder son attention. En fait, les travailleurs, les entreprises et les gouvernements, tant fédéral que provinciaux, sont unanimes à croire que la prospérité future de notre pays dépend des efforts en matière de formation que déploieront les intervenants partout au Canada.

Tous les intérêts sont représentés. Huit membres viennent de groupes d'employeurs, huit représentent les travailleurs, deux sont des spécialistes de la formation et quatre sont issus de groupes d'action sociale représentant les femmes, les personnes handicapées, les membres des minorités visibles et les groupes autochtones. La commission devrait commencer ses travaux au plus tard à la fin de mars.

L'établissement de la Commission canadienne de mise en valeur de la main d'oeuvre constitue une étape importante dans l'avancement des programmes de formation destinés au marché du travail canadien. Les grands progrès technologiques que connaissent les industries partout dans le monde exigent la mise en oeuvre de nouvelles méthodes et compétences ici au pays. Les travailleurs canadiens doivent acquérir les compétences nécessaires pour leur permettre de continuer de demeurer sur le marché du travail.

Dans la mesure où il s'agit d'un projet clé pour les entreprises, les travailleurs et les autres intervenants qui ont un rôle à jouer dans la formation professionnelle, la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre devient encore plus importante dans cette période économiquement difficile. Cela prouve sans contredit que les gens veulent travailler ensemble pour améliorer le sort de tous les Canadiens.

Nous applaudissons à l'initiative de ces pionniers qui se sont présentés avec un but commun, soit de se consulter en matière de formation professionnelle, ce qui, pour citer encore une fois l'éditorial du *Toronto Star*, est à la fois un droit et une nécessité.

Prenons tous les moyens nécessaires pour que les programmes de formation professionnelle financés par le gouvernement fédéral débouchent sur des emplois à temps plein. Faisons bien comprendre aux employeurs qui profitent de nos programmes qu'ils jouent un rôle clé dans la formation et le recyclage de la main-d'oeuvre canadienne.

Avec la création de la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre, le gouvernement fédéral est en mesure de créer un véritable consensus au Canada concernant les ressources requises pour former ou recycler les jeunes, les chômeurs et les travailleurs de tout âge qui se voient déplacés dans une économie davantage concurrentielle et complètement restructurée.

Je veux simplement conclure en disant que j'ai vécu cette expérience dans ma propre entreprise, il y a de nombreuses années. Je sais ce que c'est que de former des employés et de se les faire voler ensuite par une grande industrie, comme le député l'a dit. Cependant, avec cette expérience derrière moi et connaissant le programme de la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre, je suis convaicu que cette

mesure sera efficace à long terme et qu'il y aura du travail au Canada pour tous ceux qui veulent vraiment travailler.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de féliciter mon vis-à-vis d'avoir repris de façon si éloquente l'opinion exprimée dans ce journal courageux qu'est le *Toronto Star*. Certains d'entre nous apprécient ce journal depuis longtemps, et je suis heureux de voir maintenant des conservateurs s'y intéresser. Il fait bon voir cette conversion de la part de nos vis-à-vis. Lorsque d'autres conservateurs critiqueront le *Toronto Star*, je leur rappellerai que l'un de leurs collègues l'a cité à de nombreuses reprises aujourd'hui, à la Chambre des communes.

Pour revenir à la question sérieuse dont nous sommes saisis, j'ai lu la motion en question et j'ai écouté le discours du député qui l'a présentée. Toutefois, même si je suis persuadé que ses objectifs sont louables, cette motion me pose certains problèmes. Je vais vous les exposer en ces termes.

J'ai acquis une certaine expérience dans ma circonscription, en ce qui a trait aux divers programmes, et notamment les programmes d'intégration et de réintégration.

Ces deux programmes donnent d'excellents résultats dans ma circonscription. L'un permet aux femmes qui ont quitté le marché du travail depuis de nombreuses années de le réintégrer, et l'autre donne à des femmes qui n'ont jamais travaillé à l'extérieur de la maison auparavant—ce qui n'enlève rien à leur contribution à la société—la possibilité d'entrer sur le marché du travail.

• (1430)

Ce n'est pas toujours facile lorsqu'on a de jeunes enfants à la maison, ou même lorsqu'ils sont grands, qu'on vit à l'extérieur d'un village ou d'une ville et qu'il faut trouver un moyen de transport pour se rendre à la ville afin d'y suivre des cours. Dans certains cas, le programme de retour sur le marché du travail comporte un service de garde. Dans la circonscription que je représente, cela s'est révélé très efficace. On le doit aux efforts magnifiques du Conseil des écoles séparées et du Conseil scolaire de Prescott-Russell, qui ont assuré la formation.

Comment diable peut-on s'attendre à ce qu'ils embauchent les stagiaires? Ils donnent la formation, mais ils n'embauchent pas les gens qu'ils ont formés. On ne peut leur demander de le faire, ce sont des établissements scolaires. Cela fait partie d'un autre programme de formation. Voilà à peu près la seule formation qui se donne dans ma circonscription.

S'il fallait obliger le Conseil scolaire de Prescott-Russell à embaucher tous leurs stagiaires, nous aurions plus d'enseignants que d'élèves à la fin du programme. Cette mesure est impensable, du moins dans la région que je représente.

Connaissant la région du député qui a présenté la motion, je suppose que celle-ci vise particulièrement de grandes industries qui ont peut-être tendance à embaucher les meilleurs employés des petites industries, en leur offrant quelques dollars de plus, plutôt que de former leurs employés. Les petites entreprises forment des employés, mais se les font voler ensuite par de gros employeurs.

Le secrétaire parlementaire, qui était lui-même un homme d'affaires, a décrit une telle situation qu'il aurait vécue.

Si nous devons étudier ce que notre collègue d'Essex—Windsor propose dans la motion, nous devrons modifier considérablement le libellé pour éviter que des sanctions soient imposées à des gens dont les fonctions—qu'ils accomplissent d'ailleurs avec grande compétence—consistent à donner une formation dans le cadre de programmes du gouvernement fédéral.

Je voudrais bien que davantage d'employeurs de ma circonscription s'occupent de formation. D'aucuns l'on fait mais, comme je l'ai dit tout à l'heure, la formation a été assurée dans une large mesure par le programme de l'éducation permanente du Conseil des écoles séparées et par le Conseil scolaire.

Je ne voudrais pas que nous adoptions une motion qui préconise carrément que les employeurs qui en profitent—et l'employeur est ici le Conseil scolaire; il en profite en affectant ses enseignants à la formation de ces travailleurs—devraient assumer le fardeau de ces gens-là. Dans ce cas, ces employeurs cesseraient manifestement de s'occuper de formation, alors qu'ils ont permis, au cours des trois ou quatre dernières années, à des travailleurs, pour la plupart des femmes, de recevoir une formation précieuse. C'est là un secteur de la Planification de l'emploi pour laquelle je dois féliciter le gouvernement.

Cela vous étonne peut-être, madame la Présidente; je ne félicite pas le gouvernement très souvent à la Chambre. Et je puis dire, malgré votre objectivité habituelle, que le Président, ou au moins d'autres députés, ont tendance à sourire quand je dis cela.

Cette partie de la Planification de l'emploi, notamment l'intégration professionnelle et la réintégration professionnelle, a donné de bons résultats. Elle a remporté du succès dans ma région. Je pense que le programme est positif, mais je pense également que les gens qui en ont fait un succès dans ma région ont accompli un très bon travail. Ils ont connu des taux de succès d'environ 90 p. 100 dans le placement de ce qu'on appelle les clients ordinaires et de quelque 75 p. 100 dans la formation de bénéficiaires de l'aide sociale, ou BAS selon le sigle utilisé à Emploi et Immigration Canada.

J'estime que c'est passablement bon. Lorsqu'on trouve des emplois à trois personnes sur quatre, compte tenu surtout du chômage qu'il y a dans la circonscription que je représente, on peut dire que ces programmes ont remporté du succès. Je profite donc de l'occasion pour le mentionner et pour féliciter ceux qui ont mené le programme à bien dans ma circonscription.

[*Français*]

Mais je ne voudrais certainement pas qu'on adopte une motion qui forcerait les conseils d'éducation que je viens d'énumérer à embaucher eux-mêmes ceux qu'ils ont formés, car, bien sûr, on verrait rapidement la fin des programmes, madame la Présidente, parce que les conseils d'éducation respectifs, bien sûr, ne participeraient plus s'ils étaient pris à conserver ou à garder ou à embaucher chaque personne qu'ils ont ainsi formée.

Alors, j'aimerais dire à mon collègue d'Essex—Windsor qu'il y a sans doute des éléments de son idée qui sont bons, mais il y a des problèmes avec la façon dont sa motion est formulée et j'en ai énumérés quelques-uns devant la Chambre. Si d'autres parlementaires participent au débat et décrivent ce qui se passe dans leur propre circonscription, il y a sans doute peut-être d'autres failles semblables également avec la motion en question.

Le sujet même devrait peut-être être exploré par exemple, et si le député était prêt à retirer sa motion et à référer le dossier à un comité parlementaire pour qu'on puisse étudier toute cette problématique que nous a énumérée le secrétaire parlementaire, lorsqu'il nous disait que par exemple certaines industries préfèrent, plutôt que de former leurs propres employés, aller puiser parmi les plus petits employeurs qui ne sont pas capables de payer des salaires aussi bons. C'est un problème qui arrive assez fréquemment dans l'industrie.

[*Traduction*]

Madame la Présidente, nous devrions aussi examiner la question des rapports actuels entre l'ancienneté et la structure des salaires dans certaines industries. Au cas où nous étudierions la question, je soumets ce problème à votre attention pour que nous nous penchions aussi sur le fait que, dans certaines industries, les stagiaires et les apprentis, en particulier, sont beaucoup moins bien payés que les concierges, par exemple.

Voici un cas concret. Si vous êtes concierge dans une usine et si vous voulez recevoir une formation pour devenir, disons, machiniste ou ouvrier qualifié, vous devez souvent accepter une baisse de salaire pour devenir apprenti. C'est un gros problème que nous devrions étudier, si nous décidons de retirer cette motion et de renvoyer la question à un comité.

J'ai mentionné quelques problèmes qui nécessitent un examen plus approfondi, mais je pense que dans sa forme actuelle, la motion crée peut-être plus de problèmes qu'elle n'offre de solutions.

[*Français*]

L'hon. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame la Présidente, un jour historique. Un de mes collègues, notre ami, le député de Burlington a cité positivement le *Toronto Star*. Un autre de mes collègues, un membre fondateur du *rat pack* a félicité le gouvernement. Un jour mémorable, madame la Présidente.

Mme le vice-président: Je suis tout à fait d'accord avec l'honorable député. C'est la Journée internationale de la femme.

[*Traduction*]

L'hon. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir dans le débat sur la motion. J'ai connu les mêmes difficultés que mon vis-à-vis de Glengarry—Prescott—Russell en lisant la motion. J'ai donc écouté le député d'Essex—Windsor—un ami de collège—avec intérêt et attention, car il dit souvent des choses utiles, comme il l'a fait aujourd'hui.

Le problème, c'est que j'approuve environ les deux tiers de ce qu'il a dit ne concernant pas la motion à l'étude, mais malheureusement, je dois dire que je ne souscris pas à ce qu'il a dit se rapportant à la motion. C'est pourquoi j'interviens.

Il a expliqué, à mon sens, avec éloquence, la nécessité d'un meilleur plan d'ensemble sur la formation des travailleurs en prévision de l'avenir, où nous aurons des besoins accrus en haute technologie et où il nous faudra être plus concurrentiels dans une économie mondialisée. Le député a cité presque tous les rapports des banques que l'on peut lire aujourd'hui. Il était réconfortant de constater la compréhension que le député d'Essex—Windsor a de la réalité moderne, mais sa motion va à contre-courant.

Si, dans votre circonscription, comme l'a fait sans aucun doute le député de Glengarry—Prescott—Russell, vous avez parlé aux dirigeants d'entreprises déjà aux prises avec d'énormes problèmes attribuables à la récession, lorsqu'il s'agit de trouver les fonds pour faire ce qui doit l'être afin d'employer plus de monde, vous saurez ce qu'ils pensent de toute propositon visant à assortir l'accès à la formation de l'obligation d'offrir un emploi—que le stagiaire fasse l'affaire ou pas. Vous donneriez aux entreprises une excuse pour dire non aux stages de formation, car elles craindraient qu'ensuite le gouvernement fasse des vérifications sous prétexte que l'obtention de fonds de formation les oblige à fournir des emplois à long terme simplement parce que le gouvernement en a décidé ainsi.

• (1440)

En me fondant sur ma propre expérience en affaires—et je sais que le député de Burlington sera d'accord avec moi—, je crois que cela n'encouragerait pas les gens à redonner du travail aux sans-emplois. Cela les en dissuaderait plutôt. Je sais au plus profond de moi que ce n'est pas ce que visait le député d'Essex—Windsor lorsqu'il a présenté sa motion à la Chambre.

Je suis conscient—nous le sommes tous, j'en suis sûr—de la volonté du député de protéger les emplois des travailleurs canadiens. Je comprends et je respecte les préoccupations que traduit sa motion, Je pense comprendre les bons sentiments qui ont motivé cette motion, notamment l'impression que nous devons trouver de nouveaux moyens d'encourager nos entreprises à utiliser les fonds du gouvernement de façon plus judicieuse et plus utile pour s'assurer que ceux et celles qui ont besoin de recyclage aient accès à la formation et que les entreprises participent aux programmes de formation.

Je peux aussi garantir à mon collègue que tous les députés désirent que nos diverses initiatives à l'intention des Canadiens et des Canadiennes, rapportent des dividendes en temps opportun. Peut-être devons-nous nous rappeler que le meilleur moyen d'aider le marché du travail consiste à donner aux gens la formation dont ils ont besoin pour poursuivre une carrière et aider les entreprises à contribuer à la réalisation des aspirations professionnelles. Pour cela, il ne faut pas faire obstacle aux programmes de formation au sein des entreprises.

C'est pourquoi le gouvernement à l'intention d'offrir des possibilités de formation et de recyclage aux travailleurs canadiens. C'est pourquoi nous avons élaboré des programmes visant à convaincre les entreprises privées, les syndicats et les spécialistes en formation, de s'associer avec nous dans des programmes de formation, notamment comme ceux dont le député a parlé tout à l'heure.

Nous avons donc élaboré une stratégie globale, la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, pour combler les besoins tant des employeurs que des travailleurs. Je crois que tous les députés veulent que les Canadiens et les Canadiennes tirent le maximum de leur potentiel. Nous voulons qu'ils se fassent une place dans l'économie mondiale qui est en train d'émerger, qu'on le veuille ou non.

Ce n'est que grâce à l'éducation et à la formation de notre population active que nous pouvons édifier la société forte et concurrentielle nous permettant de faire notre place dans le nouveau monde qui s'annonce.

Il convient peut-être de rappeler les réalisations du gouvernement dans ce domaine, parce que je crois que le député d'Essex—Windsor était d'avis que le gouvernement se désintéressait de la formation. Pourtant, le gouvernement a accru progressivement les budgets de la formation et du recyclage des travailleurs grâce à des programmes offerts depuis 1985 dans le cadre de la Planification de l'emploi et, depuis l'automne dernier, grâce aux nouveaux programmes de la Commission de l'assurance-chômage.

Le gouvernement a toujours soutenu que le fait de ne pas maintenir la compétivité de la main-d'oeuvre aurait des répercussions terribles, non seulement pour les particuliers qui perdent leur emploi, mais aussi pour les perspectives économiques du Canada. Nous sommes très conscients qu'un écart de formation entre nos travailleurs et ceux d'autres pays aurait des conséquences graves sur notre santé économique.

Cela rendrait notre main-d'oeuvre et nos industries de moins en moins concurrentielles. Ceux qui soutiennent parfois que l'Accord de libre-échange explique que beaucoup de nos manufacturiers aient quitté le Canada, auraient intérêt à examiner à fond les décisions de ceux qui sont partis. Le plus souvent, ils sont partis, du moins en Ontario, ma province, en raison des coûts imposés aux entreprises par la province et non pas par l'Accord de libre-échange. À voir ainsi les gouvernements agir, ils en sont venus à ne plus croire qu'ils trouveraient ici l'économie concurrentielle où ils ont besoin d'évoluer.

Par conséquent, le gouvernement conservateur a consacré plus d'argent à la formation et au perfectionnement que tout autre gouvernement du Canada. Cette année, le gouvernement dépensera plus de 3 milliards de dollars du fonds d'assurance-chômage en allocations de formation et en programme d'emploi. Ces dépenses n'ont pas été faites précipitamment. Elles sont le fruit d'une mûre réflexion et de consultations menées auprès de tous ceux auxquels a pu penser le gouvernement: spécialistes, organismes et groupes, dont le Conseil consultatif sur l'adaptation.

En mars 1989, le Conseil a publié un rapport intitulé *S'adapter pour gagner*, une analyse du marché du travail en constante évolution et de la façon dont les entreprises et les travailleurs canadiens peuvent tirer le meilleur parti possible de l'Accord de libre-échange.

Le Conseil a fait observer que la majeure partie des dépenses consacrées au marché du travail allaient au maintien du revenu—l'assurance-chômage, filet de protection des travailleurs que nous connaissons tous bien—et qu'une portion beaucoup plus faible de nos ressources servait à la promotion de l'emploi. Le Conseil a recommandé aux gouvernements de déplacer cet équilibre.

Il a proposé que l'assurance-chômage continue à offrir aux Canadiens sans emploi une protection temporaire du revenu, mais il a recommandé que davantage de ressources soient consacrées à l'amélioration de la main-d'oeuvre canadienne. Les Canadiens auraient intérêt à se préparer au marché du travail volatile des années 90. Quiconque a été témoin de la foule de changements provoqués par une aussi minuscule invention que la «puce» informatique n'oserait nier que la population active d'aujourd'hui vit une situation de transition spectaculaire. Nous connaissons tous bien les défis importants que posent les changements technologiques, l'expansion du commerce international et de la concurrence, de même que l'évolution de la main-d'oeuvre elle-même. Voilà pourquoi notre stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre insiste beaucoup sur le perfectionnement professionnel et la formation en cours d'emploi. Et je suis entièrement d'accord avec le député d'Essex—Windsor pour dire qu'il faut veiller à ce qu'on donne à la main-d'oeuvre toute la formation dont elle a besoin.

Le gouvernement fédéral est déterminé à prendre ses responsabilités pour aider les Canadiens à se préparer au marché du travail des années 90. Toutefois, cette tâche n'est pas exclusivement la nôtre; elle doit également intégrer les efforts ainsi que la collaboration des entreprises et des travailleurs. Nous ajoutons maintenant les ressources des entreprises aussi bien que celles de la main-d'oeuvre à nos efforts de formation et de perfectionnement professionnel.

Je vous dirais, madame la Présidente, que la motion du député ne tient aucun compte de nos succès. À mon avis, sa recommandation viendrait ralentir le perfectionnement professionnel au Canada. L'expérience d'autres pays confirme que les entreprises doivent continuellement améliorer les compétences de leurs travailleurs pour demeurer concurrentielles sur le marché international du travail. Par exemple, au prorata de leurs employés, les entreprises canadiennes ne consacrent à la formation que la moitié environ du montant que les entreprises américaines dépensent à ce chapitre. Voilà pourquoi nous avons engagé un pourcentage aussi élevé de nos ressources à la formation et au recyclage des travailleurs canadiens. Et c'est ce qui motive la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre.

Toutes nos recherches indiquent que, dans l'ensemble, la Planification de l'emploi a eu d'excellents résultats pour ce qui est de l'aide apportée aux personnes qui sont en dehors de la population active et qui ont les besoins les plus grands. Nous planifions et élaborons de nouveaux programmes, qui s'inspirent des points forts et des succès de la Planification de l'emploi. Cette année, nous dépenserons 500 millions de dollars de plus pour ces programmes comparativement à l'an dernier, et 900 millions de dollars de plus que l'année d'avant.

En effet, des enquêtes sur l'incidence nationale d'une série d'initiatives réalisées dans le cadre de la Planification de l'emploi montrent un taux de succès de plus de 71 p. 100 après douze mois.

La motion du député laisse supposer que les employeurs ne réussissent pas à fournir du travail aux personnes qu'ils forment. Cependant, les statistiques semblent indiquer au contraire que la vaste majorité des personnes qui ont reçu une formation travaillent de façon permanente, grâce aux compétences qu'elles ont acquises. Je ne pense pas, d'après mon expérience, qu'il y ait un seul employeur dans notre pays qui voudrait perdre un employé qui lui rend service, après l'avoir formé. L'idée qu'on doive obliger un employeur de garder un employé utile pour son entreprise ne fait absolument aucun sens. Ça ne marche pas comme ça. Les gens qui ont été formés pour un emploi sont les candidats les plus logiques aux

emplois permanents que l'entreprise pourrait créer dans une économie en croissance.

De même, plus de 86 p. 100 des personnes qui bénéficient à la fois d'une formation et d'une expérience de travail ont dit qu'elles garderaient leur emploi actuel ou en obtiendraient un meilleur à cause de la formation qu'elles ont reçue.

Nous allons continuer de délaisser de plus en plus les programmes de soutien passif et nous consacrer au perfectionnement professionnel et à la formation pertinente. Le gouvernement est déterminé à aider les jeunes Canadiens à réaliser leur potentiel et à participer pleinement à la vie économique du pays.

C'est ainsi que nous avons engagé 296,4 millions de dollars dans une initiative de cinq ans pour convaincre les jeunes Canadiens de poursuivre leurs études. Les décrocheurs sont de plus en plus mis à l'écart dans la nouvelle énonomie de haute technologie, et nous voulons garder toujours danvantage de jeunes dans le courant de la vie économique.

Nous avons étendu tous ces programmes, tout particulièrement ceux qui s'adressent aux jeunes. Nous continuons à consacrer davantage de ressources aux projets d'alternance travail–études, aux ateliers d'orientation au travail, à la Semaine canadienne de l'orientation et aux services de counselling. Nous avons également associé les entreprises, les travailleurs et les éducateurs à notre projet «L'école avant tout.»

Madame la Présidente, je sais que mon temps de parole achève, et c'est pourquoi je conclurai en disant ceci: en supposant que l'objectif à long terme du député d'Essex—Windsor est de donner de l'emploi aux chômeurs, et je suppose que c'est le cas, nul doute qu'il comprendra, même si nous divergeons d'avis sur la manière de favoriser la création d'emplois, que nous estimons pouvoir y parvenir en abaissant les taux d'intérêt, en réduisant l'intervention de l'État et en créant davantage d'occasions pour les entreprises avec l'aide de l'État.

Telle est la philosophie pour laquelle nous avons opté, et je puis assurer au député, comme vous le savez madame la Présidente, que nous voulons tous que le plus possible de chômeurs réintègrent la population active.

[*Français*]

M. Jacques Vien (Laurentides): Madame la Présidente, des faits nouveaux, nombreux et importants, sont survenus depuis que cette motion a été présentée il y a longtemps.

Depuis son élection, notre gouvernement n'a pas cessé d'améliorer ses programmes de formation et d'emploi, avec l'aide et les conseils du secteur privé et des autres gouvernements. En janvier, nous annonçions une initiative historique prévoyant la mise en commun des efforts du gouvernement et du secteur privé. Comme cela ne s'est jamais fait, nous mettions sur pied la Commission canadienne de mise en valeur de la main–d'oeuvre.

L'un des éléments les plus importants que nous ayons appris jusqu'ici est que les besoins de formation et d'emploi du Canada sont maintenant très différents de ce qu'ils étaient il y a quelques années.

• (1450)

Pour nous situer dans le contexte de ces changements spectaculaires, il serait peut–être utile de scruter quelque peu le passé. Lorsque le gouvernement a porté son attention vers le problème de l'évolution de la main–d'oeuvre au Canada en 1988, nous avons tiré plusieurs conclusions. Ces dernières ont été regroupées dans un énoncé de politique intitulé «Le nouveau mode d'emploi» qui a été déposé à la Chambre des communes en avril 1989.

La Stratégie de mise en valeur de la main–d'oeuvre énoncée dans «Le nouveau mode d'emploi» prévoyait que dans les années 1990, la main–d'oeuvre devrait faire face à de nouvelles réalités. La principale d'entre elles est qu'à l'échelle du pays, le niveau de formation ne permet plus de répondre aux exigences de la nouvelle décennie.

Nous traversons actuellement une période difficile sur le plan économique. Les programmes de formation et d'emploi que nous élaborons aujourd'hui tiennent compte des nouvelles réalités. L'une d'entre elles est que le Canada doit investir plus d'efforts et d'argent pour former une main–d'oeuvre beaucoup plus spécialisée. Nous nous heurtons à une autre réalité, celle de la mondialisation des marchés qui nous obligera à concurrencer le reste du monde pour vendre nos produits et services. À mesure que s'ouvriront les portes du marché international, les occasions se feront de plus en plus nombreuses, mais uniquement pour les Canadiens qui auront acquis les compétences voulues.

D'après «Le nouveau mode d'emploi», si la tendance devait se poursuivre, la main-d'oeuvre canadienne deviendrait de moins en moins compétitive dans les années 1990. Ces changements sont maintenant bien plus que des prévisions; ils sont bien réels. Des changements globaux s'imposent dans notre façon de faire des affaires.

À la suite de l'annonce de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, le gouvernement a invité le Centre canadien du marché du travail et de la productivité à entreprendre des consultations pour connaître les points de vue et les préoccupations des principaux intervenants sur le marché du travail, soit les syndicats et les entreprises.

Sept groupes de travail ont été mis sur pied. Chacun d'eux était chargé d'étudier un domaine particulier: l'apprentissage, la formation des travailleurs âgés, la formation des prestataires d'assurance-chômage, la formation des bénéficiaires de l'aide sociale et la planification des ressources humaines.

Les groupes de travail nous ont offert une toute nouvelle perspective et ils ont formulé un certain nombre de recommandations. Et c'est maintenant ce que le gouvernement se propose de faire. Nous travaillons en étroite collaboration avec le secteur privé pour tirer profit des occasions nouvelles qui s'offrent aux Canadiens. Nous repensons complètement nos programmes de formation et nous les restructurons en tenant compte des recommandations formulées par les groupes de travail.

De nos jours, le Canada a un urgent besoin d'une main-d'oeuvre capable de s'adapter à un milieu de travail en pleine évolution. Notre pays dépend du commerce. Les changements technologiques et démographiques se produisent si rapidement que les méthodes traditionnelles ne donnent plus de résultats. Le Canada a déjà pris du retard sur de nombreux autres pays en ce qui concerne les niveaux de compétence et la formation.

Il nous faudra acquérir de nouvelles compétences et mettre à jour celles que nous possédons déjà. Mais entretemps, le monde continue de progresser. Nos rivaux sont en train de se réajuster et de se restructurer pour affronter les années 1990 et celles qui suivront.

Il nous faut une main-d'oeuvre très spécialisée, très motivée et dotée de toute la souplesse voulue pour que nous puissions concurrencer le reste du monde. Notre façon d'éduquer et de former les Canadiens est une question de survie économique. Presque tous les Canadiens seront touchés par cette question, d'une façon ou d'une autre. Voilà pourquoi nous devons réorienter nos efforts vers le perfectionnement des compétences.

Cela signifie qu'à leur tour, les employeurs devront se préoccuper davantage de formation. Pour y arriver, le gouvernement a présenté le projet de loi C-21 modifiant la Loi sur l'assurance-chômage, qui a finalement été adopté, vous vous en rappellerez, en octobre dernier. Cette mesure législative permet de consacrer des fonds du Régime d'assurance-chômage au recyclage de la main-d'oeuvre.

Nous voulons aussi encourager de plus en plus la formation dispensée par le secteur privé. Même si les entreprises canadiennes se plaignent que les travailleurs n'ont pas les compétences voulues, seulement 25 p. 100 d'entre elles offrent à leurs employés des cours de formation.

Au prorata des employés, madame la Présidente, les entreprises canadiennes consacrent environ la moitié moins d'argent à la formation de leurs travailleurs que les entreprises américaines. Au Japon, les employeurs offrent trois fois plus de formation à leurs employés qu'au Canada.

En vertu des modifications apportées par l'adoption du projet de loi C-21, le secteur privé canadien devrait au moins doubler ses efforts de formation—j'ai bien dit doubler. Par ailleurs, les nouvelles mesures nous donnent l'occasion de consacrer plus de fonds aux programmes visant la formation des Canadiens.

Mme le vice-président: Je me vois dans l'obligation d'interrompre l'honorable député. La période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant expirée. Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

[*Traduction*]

Comme il est 15 heures, la Chambre s'ajourne à 13 heures lundi prochain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 58.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 11 mars 1991

La séance est ouverte à 13 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'ÉCONOMIE

M. Jim Peterson propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement

1) de s'en tenir à une politique de maintien des taux d'intérêt et du cours du dollar à un niveau élevé qui donne aux étrangers un avantage concurrentiel constant sur les producteurs canadiens,

2) de réduire son appui à la promotion des exportations, à la science et à la technologie ainsi qu'à la recherche et au développement, accélérant de ce fait la baisse de la compétitivité du Canada, et

3) d'avoir mal géré l'économie, provoquant ainsi un nombre record de faillites, réduisant 1,4 million de Canadiens au chômage et entraînant la désindustrialisation du Canada et plus particulièrement de l'Ontario.

—Il y a quelques jours, j'ai eu, dans ma circonscription, Willowdale, une expérience que tous les députés ont sans doute eue. Et ce n'était pas la première fois que ça m'arrivait. Un homme de 51 ans, qui a fait des études universitaires et a travaillé toute sa vie, un expert en informatique, est venu me voir pour me dire: «M. Peterson, je suis sans emploi depuis six mois maintenant. Je ne peux trouver un autre emploi. Les employeurs n'engagent personne; au contraire, ils font des mises à pied. Que pouvez-vous faire pour m'aider?»

Monsieur le Président, nous avons tous fait l'expérience de cette situation tragique de par ses aspects humains. Cette personne a une maison, trois enfants qui vont à l'école—dont deux à l'université—, une hypothèque et une auto à payer. Il a dû cesser de faire ses paiements sur sa voiture et ne sait pas pendant combien de temps il va être capable de payer son hypothèque.

C'est le genre de tragédie que provoque une crise économique. C'est pour éviter ce genre de tragédie que nous, les députés, nous devons faire notre devoir et tout mettre en oeuvre pour soutenir l'économie du pays et maintenir les emplois.

Nous avons tous vu de près les catastrophes que l'actuelle crise économique et le chômage peuvent entraîner chez les particuliers, dans les municipalités et les familles.

Cet homme-là m'a dit: «M. Peterson, que pouvons-nous faire? Quelles sont les solutions?» Nos conditions économiques sont très complexes, mais je pense que ce gouvernement a fait des choix depuis qu'il est arrivé au pouvoir. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, voulons rendre le gouvernement responsable de ses choix face à la population canadienne.

• (1310)

Examinons donc les réalisations des conservateurs depuis les sept ans qu'ils sont au pouvoir. En 1984, la balance des opérations courantes affichait un excédent de 2,7 milliards de dollars. L'an dernier, cet excédent était devenu un déficit de 16 milliards de dollars. En 1984, le Canada avait un surplus commercial de 19,8 milliards de dollars; il ne faut pas oublier en effet que le Canada est un pays commerçant. L'an dernier, notre surplus n'était plus que de 10,8 milliards de dollars.

Que s'est-il passé? Pourquoi avons-nous perdu de notre capacité concurrentielle sur les marchés internationaux, un constat dont je crédite le ministre des Finances puisque c'est lui qui l'a admis dans son dernier budget?

En février 1986, à peu près au moment où le gouvernement actuel entamait les discussions sur le libre-échange avec les États-Unis, le cours du dollar canadien était de 69,13 cents par rapport à la devise américaine. En août de l'année dernière, il a atteint 88,58 cents. C'est une appréciation de plus de 28 p. 100 sur une période d'à peine cinq ans. Tous les producteurs canadiens, surtout les exportateurs, confirmeront que leur pire handicap concurrentiel sur les marchés d'exportation a été cet avantage de 28 p.

100 concédé aux Américains au cours des cinq dernières années.

Et je ne parle pas de notre politique de l'argent cher qui fait que nos taux d'intérêt sont supérieurs de 5 points de pourcentage à ceux qui sont consentis à nos concurrents américains. De très fortes pressions se sont donc faites sentir sur nos entreprises qui ont dû se moderniser et qui ont dû payer un loyer élevé pour l'argent dont elles avaient besoin pour poursuivre leurs activités courantes. Devant cette différence des taux d'intérêt combinée à la hausse du cours de notre dollar, comment s'étonner que nous soyons maintenant aux prises avec une récession fabriquée de toutes pièces au Canada, que nos gens ne soient pas capables de soutenir la concurrence et que le nombre des faillites commerciales atteint un sommet. Ces faillites s'accompagnent de drames personnels dont j'ai parlé plus tôt, de faillites personnelles qui surviennent quand les gens n'arrivent plus à payer leurs comptes.

Voilà ce qu'a accompli le ministre des Finances en prétendant maîtriser le déficit. Au cours de cette même période, notre dette nationale a plus que doublé. S'il avait maintenu les taux d'intérêt à des niveaux plus bas, il nous aurait fait économiser des sommes astronomiques. Pour chaque point de pourcentage dont il aurait réussi à faire baisser les taux d'intérêt, il nous aurait fait épargner 1,6 milliard sur notre dette nationale rien qu'au cours de la première année. Chaque fois qu'il a fait augmenter nos taux d'intérêt d'un point de pourcentage, et notre dollar par effet d'entraînement, chaque fois que notre dollar gagnait un cent sur le dollar américain, nous perdions 1,3 milliard de dollars en exportations.

Nous voyons les effets dévastateurs de cette politique sur le Canada aujourd'hui: 1,4 million de Canadiens sans travail, soit 10,2 p. 100 de notre population active. Le ministre a prédit que le nombre de chômeurs allait augmenter, qu'il y aurait au moins 1,5 million de sans-travail au Canada.

Voyons ce qui s'est passé en Ontario, le coeur industriel du Canada. En l'espace d'à peine 12 mois, le chômage a augmenté d'un bon 83 p. 100. Il y a 215 000 chômeurs de plus en Ontario par rapport à l'an dernier.

Après avoir examiné globalement cette diminution radicale de la capacité du Canada d'être concurrentiel, voyons ce qui arrive au secteur manufacturier.

Depuis seulement 26 mois que le libre-échange est en cours, le Canada a perdu 277 000 emplois dans le secteur manufacturier, soit 13 p. 100 des emplois de ce secteur. L'Ontario a perdu 145 000 emplois clefs dans le secteur manufacturier. Pourquoi est-ce que j'insiste sur ce secteur? Parce que c'est là que nous utilisons nos matières premières. Nous leur ajoutons une valeur. Nous les vendons ensuite à l'étranger. Les emplois du secteur manufacturier rapportent environ 30 p. 100 de plus que des emplois comparables dans le secteur des services.

Devant une telle dévastation, que nous offre le ministre des Finances dans son budget? Nous a-t-il donné à croire qu'en prenant des mesures rompant le cycle, il pourrait alléger certaines épreuves et réduire la durée de la présente récession créée au Canada même? A-t-il présenté à l'égard de la compétitivité sur la scène internationale, les mesures qu'il a lui-même mentionnées? La réponse est non à ces deux questions.

Qu'a-t-il fait pour aider nos entreprises? Il a réduit les fonds de promotion des exportations. Il a sabré dans tous les programmes d'aide aux entreprises. Il a retiré 100 millions de dollars au budget de Planification de l'emploi. Il a réduit les transferts au chapitre de l'éducation et de la formation. Il a réduit les dépenses en science et en technologie; il a accru de deux milliards de dollars les cotisations des employés et des employeurs à l'assurance-chômage.

J'ai dit que nous tiendrions le gouvernement responsable de ses choix. À mon avis, il est capital et tout simplement responsable de notre part de présenter à la Chambre des communes et aux Canadiens les solutions que nous proposons et qu'il faut examiner pour contrer la récession ainsi que notre perte de compétitivité, et faire face aux nombreuses pertes d'emploi qui font craindre la désindustrialisation de l'Ontario.

Nous avons une pensée très différente de celle du gouvernement. S'il m'avait demandé si j'accroîtrais le déficit pour faire certaines des dépenses essentielles à notre avenir économique, j'aurais répondu qu'à moins que nous n'investissions dans notre avenir économique, nous n'aurons aucun avenir économique. C'est aussi simple que cela.

À regarder les emplois disparaître, les usines déménager au sud de la frontière pour ne pas revenir après la récession, comment croire que nous pourrons atteindre les niveaux de revenus et les niveaux d'imposition qui nous ont permis dans le passé d'édifier une société humaine au Canada? C'est tout simplement impossible, et comme le gouvernement l'a démontré, nous ne réussirons pas à surmonter le problème du déficit à coup de compressions et de nouvelles taxes. C'est ce qu'essaie de faire le ministre des Finances. Il y a eu 33 augmentations

de taxes depuis son arrivée et en plus, il a doublé la dette nationale.

Il n'existe qu'un seul moyen pour nous sortir de la terrible situation actuelle, et c'est de générer suffisamment de revenus. Pour nous en sortir, nous devrons faire les investissements qui s'imposent et ne pas nous laisser devancer par nos compétiteurs. Aucune entreprise ne peut être concurrentielle sans des talents et de l'équipement de calibre international. Cela comprend aussi les investissements. En affaires, on ne devient pas plus compétitif en mettant à la porte les employés de haut calibre ou les mieux formés parce qu'ils sont mieux payés que les autres, ni en arrêtant les machines. Il faut être concurrentiel, et le monde des affaires a compris cela. Il faut emprunter pour pouvoir obtenir un meilleur rendement.

• (1320)

Nous ne voulons pas seulement faire des critiques à l'égard du gouvernement, nous voulons aussi lui proposer de nouvelles approches. En conséquence, je lui donne aux fins d'étude, quelques-uns des secteurs où il y aurait lieu d'apporter des changements.

Premièrement il y a le rôle même du gouvernement. Une partie du dilemme dans lequel est enfermée l'économie canadienne aujourd'hui est un paradoxe: le gouvernement ne croit plus en lui-même. Jamais le gouvernement d'un pays riche n'abandonne son rôle essentiel dans le processus de production de l'abondance.

Il est absolument indispensable que le gouvernement s'anime d'un nouvel esprit de coopération, première chose dont le Canada a besoin pour retrouver la voie vers la prospérité. La relance économique est un objectif hors de portée si les principaux partenaires ne partagent pas cet esprit de coopération: les entrepreneurs et les hommes d'affaires, les syndicats, les enseignants, les financiers et, bien sûr, le gouvernement.

Le gouvernement doit jouer le rôle crucial de meneur de jeu en rassemblant ces partenaires pour qu'ils se concertent et préparent les plans qui garantiront notre avenir économique à long terme. Cela nécessitera une certaine coordination et planification—après tout, les entreprises élaborent des plans de cinq et dix ans.

Le Japon s'est fixé des objectifs économiques à long terme, il a mis au point des stratégies et le gouvernement a joué un rôle de premier plan en imposant des taux d'intérêt peu élevés, en protégeant son marché intérieur et en maintenant le cours du yen à un niveau assez bas pour que les Japonais puissent s'emparer des marchés étrangers.

La Canada est passé maître dans certains secteurs, et c'est là que nous devrons concentrer nos efforts pour continuer à connaître les succès que nous avons remportés dans le passé. Chose certaine, nous ne pouvons pas être premiers dans tout, mais nous avons prouvé nos points forts. Ce sont nos ressources humaines qui vont être la clé de notre croissance future.

Dans les années 30, le niveau de vie des Argentins faisait de leur pays le quatrième monde. Aujourd'hui, ils sont tombés au 34e ou 35e rang. L'Argentine avait une économie fondée sur les ressources. Elle est actuellement en plein déclin.

Il y a trop longtemps déjà que l'économie canadienne dépend de nos ressources. Nous avons dilapidé cet héritage en exportant nos matières premières sans nous donner la peine de les traiter ici. Force nous sera de mettre l'accent sur le contenu humain, raison pour laquelle nous devons éduquer, former et recycler nos jeunes. Notre main-d'oeuvre et nos jeunes sont le meilleur investissement que le Canada puisse faire pour assurer son avenir économique. Ils vont avoir besoin de travailler avec les meilleures technologies que la recherche et le développement peuvent procurer.

En 1984, le premier ministre lui-même a admis que le Canada devait redoubler d'efforts dans le secteur de la recherche et du développement. Ce fut une de ses promesses électorales et, depuis ce temps-là, il a toujours répété la même chose. Malheureusement, il a abandonné la partie dernièrement. Quand le gouvernement conservateur a pris la relève, l'engagement financier du Canada pour la recherche et le développement était de 1,42 p. 100 du produit intérieur brut. Depuis, il a diminué progressivement jusqu'au niveau affreusement bas de 1,28 p. 100. Si, comme nation, nous ne nous engageons pas fermement à doubler les crédits pour la recherche et le développement afin d'être presque sur un pied d'égalité avec nos concurrents étrangers, nous ne serons jamais rien de plus que des scieurs de bois et des porteurs d'eau.

Par ailleurs, il est primordial que nous montrions la voie en ce qui concerne la forte mainmise étrangère sur notre économie. Depuis toujours, le gouvernement affirme que nous avons besoin d'investissements étrangers. Il se peut que nous en ayons effectivement besoin pour réduire notre endettement, mais même cela réduit notre capacité de déterminer notre avenir économique.

Le Canada dispose de plus de 350 milliards de dollars d'épargnes rendues possibles grâce à la fiscalité. Nous pourrions mettre à profit beaucoup plus utilement cet argent pour réduire notre endettement et répondre à nos besoins en ce qui concerne les capitaux de risque. La mainmise étrangère sur notre économie est la plus forte de tous les pays industrialisés et elle s'accroît sans cesse. Depuis qu'Investissement Canada a remplacé l'Agence d'examen de l'investissement étranger, il a examiné plus de 850 demandes de prises de contrôle de la part de sociétés étrangères.

Combien Investissement Canada en a-t-il refusé, monsieur le Président? Aucune.

Plus la mainmise étrangère s'accroît, plus les sociétés mères étrangères s'emparent des bons emplois, effectuent des travaux de recherche et de développement, intensifient leur planification fiscale, s'accaparent des dividendes et multiplient les achats d'une société à l'autre. Voilà la réalité des sociétés multinationales. Faute de disposer de sa juste part de sociétés multinationales mères implantées au Canada, les Canadiens ne sauraient espérer soutenir la concurrence au sein d'une économie globale. C'est là un domaine où nous pourrions vraiment beaucoup améliorer les choses.

J'ai déjà fait état de la politique monétaire. Le gouvernement pourrait assumer maints autres rôles en ce qui concerne notre économie, qu'il s'agisse de l'infrastructure, d'un réseau de télécommunications, des transports, autant de domaines où le gouvernement a un rôle important à jouer et où nos principaux concurrents, après nous avoir privés des avantages que nous avions, nous obligent à nous désindustrialiser, surtout en Ontario. La situation actuelle est vraiment sombre, et si le gouvernement persiste dans la voie qu'il a choisie, nous risquons de voir de plus en plus d'emplois disparaître vers le Sud, emportant avec eux l'espoir de toute une génération de jeunes Canadiens. Les choses pourraient être toutes autres, mais nous aurions besoin pour cela d'un gouvernement qui soit prêt à assumer ses véritables responsabilités, à agir comme seul un gouvernement peut le faire, et à lutter pour l'avenir du Canada.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de féliciter mon collègue de Toronto d'avoir exprimé de façon aussi éloquente et sincère son inquiétude en ce qui concerne la réalité à laquelle les députés, et particulièrement ceux de l'Ontario, font face dans leurs localités.

Je voudrais toutefois soulever une question. Comme vous le diront mes électeurs et en fait de nombreux citoyens de toutes les régions de l'Ontario, que nous avons rencontrés dans le cadre des consultations du NPD sur la reprise économique, les nombreuses fermetures d'usines ainsi que le déménagement de beaucoup d'entreprises aux États-Unis et au Mexique sont directement liés à l'Accord de libre-échange conclu avec les États-Unis. Ils considèrent tout cela comme des signes avant-coureurs des conséquences que pourrait avoir toute entente trilatérale que le Canada signerait avec les États-Unis et le Mexique.

Je soupçonne le député de Willowdale de nourrir probablement les mêmes craintes que moi au sujet de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, qui est actuellement en vigueur et qui fait des ravages un peu partout dans notre province, et de partager mes inquiétudes face à l'avenir si jamais une entente commerciale était conclue avec le Mexique. La direction du Parti libéral ne s'est pas engagée à retirer le Canada de l'Accord de libre-échange, si les libéraux sont en mesure de le faire au lendemain des prochaines élections.

• (1330)

Moi qui partage quelques-unes des préoccupations de mon collègue au sujet de la politique industrielle à adopter pour l'avenir, je voudrais lui demander s'il est prêt à promettre de façon non équivoque, au nom de son parti, que le Parti libéral, s'il est porté au pouvoir aux prochaines élections, se prévaudra de l'avis de six mois prévu dans l'Accord de libre-échange pour se retirer de cette entente commerciale qui a nui à des centaines de milliers de personnes dans notre province?

Je sais que je me lance ici dans des questions hypothétiques. Mais si jamais nous avions à ce moment-là conclu un accord avec le Mexique, pourrait-il également nous promettre que cet accord ne figurera pas dans le programme de son parti, mais que nous tenterions plutôt de nous tailler une place sur la scène internationale en tant que pays qui a obtenu son indépendance, qui a établi des relations commerciales avec d'autres pays grâce au GATT et qui s'oppose à la série de liens commerciaux dépendants et destructeurs que l'actuel gouvernement a noués avec les États-Unis.

M. Peterson: Monsieur le Président, nous avons vu que, même sans un accord de libre-échange avec le Mexique, nous avons perdu des emplois canadiens au profit de ce pays. Nous allons continuer à voir un grand nombre d'emplois du Nord industriel être transférés dans les régions de bas salaires du sud des États-Unis et directement au Mexique, que nous ayons conclu ou non un accord de libre-échange.

C'est l'une des réalités auxquelles nous devons faire face. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas adopter une attitude dogmatique. Nous, du Parti libéral, pensons qu'une grande partie du tort causé au centre industriel du Canada et qu'une grande partie de la désindustrialisation découle partiellement de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, mais partiellement seulement. On nous a donné le libre-échange en nous promettant une augmentation des exportations et un meilleur accès au marché américain. Eh bien, nous n'avons pas obtenu cette sécurité d'accès.

Comme je l'ai indiqué dans mes remarques préliminaires, le gouvernement a augmenté en même temps la valeur de notre dollar de 28 p. 100. Il a donné aux Américains un avantage de 28 p. 100 en leur permettant de vendre sur notre marché et de ne pas acheter nos produits. Puis, il a fixé nos taux d'intérêt à un niveau record, supérieur de 5 points de pourcentage à ceux des Américains. Eh bien, dans ces conditions comment pouvons-nous être concurrentiels dans le cadre du libre-échange? Le problème ne se résume pas au libre-échange. Certaines de nos difficultés existeraient de toute façon.

Nous, dans notre parti, nous sommes engagés à remédier en partie au tort causé par l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. En particulier, nous ne pensons pas que les Américains devraient avoir le droit de préemption d'acheter toutes les ressources canadiennes aux prix mondiaux, même s'il existe une pénurie au Canada. Nous estimons que notre pays devrait avoir le droit, dans certains cas, d'aider ses fournisseurs en accordant aux Canadiens des prix inférieurs aux cours mondiaux, afin de créer des emplois au Canada. Nous voulons pouvoir exploiter nos ressources primaires au Canada et créer dans notre pays des emplois bien rémunérés. Je ne suis pas disposé à accepter les dispositions de l'Accord de libre-échange qui portent sur le droit illimité des Américains d'accroître leur mainmise sur notre économie.

Ce sont les questions que je voudrais voir renégocier. Je ne suis pas certain que le recours à l'avis de six mois soit la meilleure façon de procéder. La réalité est que notre gouvernement, que cela nous plaise ou non, nous conduit à la table des négociations de l'Accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Nous, en tant que parti, ne pratiquons pas la politique de l'autruche comme les néo-démocrates. Nous pensons que nous devons être présents afin de protéger nos intérêts. Nous ne croyons pas que le gouvernement qui nous a donné la même accord avec les États-Unis possède la compétence voulue pour nous assurer un bon accord avec le Mexique.

Nous reconnaissons les réalités planétaires ainsi que la mondialisation de nos marchés et de nos économies. Nous ne sommes pas naïfs, comme le sont souvent les néo-démocrates, à propos des solutions à certains de ces problèmes. Les réponses sont très complexes. Il ne s'agit pas seulement de décider si nous voulons ou non du libre-échange, mais d'être présents pour obtenir les meilleures conditions à long terme pour le Canada.

C'est notre promesse, et c'est ainsi que nous envisagerions n'importe lequel des accords commerciaux.

Mais je voudrais remercier le député de Windsor qui a fait de nombreux commentaires judicieux à la Chambre; il a proposé de nombreuses et excellentes idées en ce qui concerne la façon de renforcer l'économie canadienne. Nous attendons avec impatience d'en connaître les détails à une date ultérieure.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS TENUS PAR LE CHEF DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à propos d'une question que le leader adjoint du Parti libéral a soulevé en mon absence jeudi dernier. Il s'agit d'observations que j'ai faites mercredi au sujet d'une modification de la formule de modification de la Constitution.

Je saisis cette occasion pour expliquer très brièvement mes observations.

J'accepte la rectification faite par le leader adjoint du Parti libéral, qui a soutenu que j'avais tort de dire que. . .

M. Marchi: Règlement, monsieur le Président. Je sais que la députée, qui est aussi chef du Nouveau Parti démocratique, tient à répondre à la question qui a été soulevée, et nous espérons qu'elle le fera, mais je lui demande d'avoir l'obligeance de le faire après la période des questions pour que nous puissions poursuivre le débat sur la motion de l'opposition au moins jusqu'à 14 heures.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je dois rappeler que la période de questions et commentaires était terminée et que c'est à cette condition que j'avais reconnu l'honorable députée de Yukon. Je vous reconnais donc à nouveau.

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, j'apprécie. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député d'Ottawa—Vanier.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'étais à la Chambre vendredi dernier lorsque le leader parlementaire du caucus libéral s'est levé sur ce sujet. À ce moment-là, il était convenu que lorsqu'une question de privilège est soulevée, les personnes en cause doivent être présentes lorsqu'on discute de cette question. Or, voici que le député n'était pas présent vendredi, mais il est ici aujourd'hui. Je remarque que mon *house leader* n'est pas ici actuellement, mais il va être ici cet après-midi.

Je vous pose la question: N'est-il pas juste de prendre une décision qui dirait que les gens en cause devraient être présents à la Chambre pour discuter de la question?

[*Traduction*]

M. Langdon: Monsieur le Président, un bref rappel au Règlement pour dire que la question a été soulevé à la Chambre par les libéraux en l'absence de notre chef. Il est donc déplacé que les libéraux s'opposent à ce que nous répondions à la première occasion, comme nous tentons de le faire maintenant.

M. Gauthier: Monsieur le Président, il était logique vendredi et il est toujours logique aujourd'hui qu'un député, qui aurait apparemment enfreint les principes de l'équité et causé du tort à un autre député, soit à la Chambre lorsque sa conduite est remise en cause.

Je signale simplement que, vendredi, le leader du NPD a demandé à la Chambre de remettre la question à plus tard, à un moment où tous les députés intéressés seraient présents.

• (1340)

Je demande au NPD de respecter les règles du jeu. Le leader des libéraux à la Chambre, qui a soulevé la question, a accepté vendredi, sur les instances du leader à la Chambre du NPD, de renvoyer la question à cette semaine.

Si nous voulons que la question soit discutée et que la logique et la justice soient respectées, il faut conserver la même attitude et attendre que le leader à la Chambre du Parti libéral soit ici pour discuter de la question avec le chef du NPD.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je ne suis pas un expert en procédure, mais le point soulevé par l'honorable député d'Ottawa—Vanier m'apparaît logique et sensé. Par ailleurs, j'aurais aimé entendre la mise au point complète de l'honorable députée de Yukon. Dans ces circonstances, je suis quand même prêt à écouter l'honorable députée de Yukon.

[*Traduction*]

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, ce n'est certes pas faire un bon usage du temps de la Chambre que d'empiéter sur celui d'un jour réservé à l'opposition, car les libéraux ont proposé une motion portant sur un sujet très important dont les Canadiens se préoccupent vraiment.

Je me contenterai de dire, pour compléter mon rappel au Règlement, que le leader suppléant du Parti libéral avait raison de me corriger lorsque j'ai dit que le Parti libéral n'avait pas accepté un amendement que nous avions proposé. Je faisais erreur. En fait, l'amendement avait été jugé irrecevable par le Président.

Je voulais simplement faire cette mise au point comme j'avais promis de le faire à la première occasion. C'est ce que j'ai voulu faire aujourd'hui.

* * *

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'ÉCONOMIE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Peterson (p. 18259)

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, la motion de l'opposition à laquelle je réplique aujourd'hui combine un souci plausible pour l'amélioration de la santé économique à long terme du Canada avec une approche butée pour atteindre cet objectif.

J'ai écouté avec grand intérêt mon honorable collègue de Willowdale qui est connu pour dire de temps à autre ce qu'il pense sur ces questions. Il a fait des affirmations assez catégoriques ce matin en disant que toutes les entreprises faisaient des mises à pied et que tous les secteurs industriels périclitaient, ce qui n'est pas vrai. Il y a des secteurs où l'on embauche. Il y a des résultats très positifs découlant de l'Accord de libre-échange.

L'opposition ne réussit pas à reconnaître entre autres choses que l'Accord de libre-échange est un accord à long terme dont la mise en oeuvre s'étale sur une période de dix ans. Sa troisième année d'application est maintenant bien entamée. Après deux années, certains de ses résultats sont très bons, et nous en sommes très satisfaits.

Par exemple, le Canada a accru de 4 milliards de dollars ses exportations de produits de technologie de pointe, alors que nos importations des États-Unis dans ce secteur diminuaient de 600 millions. Il est évident que nous faisons de grands progrès dans le secteur de technologie de pointe, dont parle le député, ou dans le secteur de production à valeur ajoutée. Nos exportations de ressources ont diminué pendant cette période.

J'ai ici un document qui dit: «Pendant les 22 premiers mois de libre-échange, le Canada a non seulement affiché des résultats légèrement meilleurs que ceux des États-Unis, mais il a fait des gains dans les industries de technologie de pointe et de capital au lieu de solder ses ressources naturelles.» Il s'agit d'une étude effectuée par la Canada West Foundation, un organisme impartial et fédéraliste.

Chaque fois que paraît un rapport qui ne concorde pas avec les thèses de l'opposition, il est évidemment suspect. S'il concorde avec ses thèses, il est merveilleux. Je vois glousser mon honorable collègue de Willowdale, mais il sait que c'est vrai.

L'Accord de libre-échange m'inspire beaucoup d'optimisme. Je me rappelle l'époque où le Pacte de l'automobile a été conclu par un gouvernement libéral.

Je me souviens que le Nouveau Parti démocratique de l'époque fulminait, de concert avec les syndicats de l'automobile, contre cet accord en le dénonçant comme l'une des pires entreprises de négociations jamais vues et en accusant le gouvernement d'avoir trahi l'industrie canadienne de l'automobile et ainsi de suite.

Deux ans et demi après, on exige que l'accord soit complètement modifié ou supprimé. Aujourd'hui, le même groupe protège férocement le Pacte de l'automobile. C'est conforme aux règles du jeu.

Je suis certain que, lorsque la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange sera complètement terminée, lorsqu'on annoncera bientôt la deuxième ronde de réductions des droits de douane, il deviendra de plus en plus évident que le libre-échange nous donnera d'importants avantages. Nous sommes en pleine restructuration, et c'est exactement ce à quoi nous nous attendions dans ce pays. Cette restructuration assurera au Canada la place qui lui revient non seulement dans le commerce avec les États-Unis et avec l'Amérique du Sud, mais dans le commerce international. C'est un élément très positif et très important.

Je crois que mon collègue de Willowdale serait d'accord avec moi à cet égard. Il ne supprimerait pas totalement l'Accord de libre-échange, comme le ferait le Nouveau Parti démocratique. Il a dit qu'il y a certains secteurs que son parti voudrait examiner et peut-être renégocier, ce qui est tout à fait normal. Je comprends très bien cela. Dans toute négociation, on gagne certaines choses et on en perd d'autres. C'est là un principe fondamental de la négociation.

Cependant, le Nouveau Parti démocratique ferait disparaître l'Accord de libre-échange. Il retournerait à la vieille époque du protectionnisme où les barrières tarifaires. . .

M. Brewin: L'époque de sir John A. Macdonald.

M. McDermid: Vous savez, l'époque de sir John A. remonte à il y a 125 ans. Voulez-vous me dire que le Nouveau Parti démocratique n'a pas évolué depuis 125 ans? Je dirais que c'est vrai. C'est le grand problème des néo-démocrates. Ils ne sont pas capables de suivre ce qui se passe dans le monde moderne. C'est exactement pour cette raison qu'ils sont là où ils se trouvent. C'est pour cette raison qu'ils ne formeront jamais un gouvernement fédéral. Ils veulent retourner en arrière, ériger des barrières tarifaires sur tout et protéger cette petite île qu'on appelle le Canada. Ils se préoccupent peu du fait que nous vendons 35 p. 100 de ce que nous produisons. Cela n'a aucune importance pour eux. Le député veut retourner à la vieille époque, celle des droits de douane élevés. C'est ce qu'il veut.

C'est ce qu'on les entend dire là-bas. Je ne suis pas certain que son ami de Windsor serait d'accord avec lui. Le député devrait peut-être discuter avec lui. Peut-être qu'il veut supprimer l'Accord de libre-échange et retourner aux vieilles barrières tarifaires et ainsi de suite, mais je ne le crois pas. Je ne pense vraiment pas que ce soit ce qu'il veuille. J'ai été à ses côtés durant tout le débat sur le libre-échange, et il a trouvé bien des éléments positifs dans cet accord, n'est-ce pas?

M. Langdon: Est-ce une question?

M. McDermid: Bien sûr. Il sourit et fait un signe de la tête.

M. Langdon: La réponse est non.

Une voix: Il a dit non.

M. McDermid: Bien sûr qu'il a trouvé des éléments positifs dans l'Accord de libre-échange. Je suis certain qu'il en trouvera davantage à mesure que le temps passera.

Dans le budget du 28 février. . .

M. Langdon: Monsieur le Président, j'hésite à interrompre le ministre dans son envolée fantaisiste, mais je tiens à préciser que notre parti continue de s'opposer à l'Accord de libre-échange et que je l'ai dit à ma place lorsqu'il m'a posé cette question ridicule.

Les crédits

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je reconnais à nouveau le ministre d'État aux Finances et à la Privatisation.

[*Traduction*]

M. McDermid: Monsieur le Président, cette contribution importante a enrichi le débat.

Mon ami, qui a quitté mais qui a pris l'initiative du débat, a signalé un certain fléchissement de l'excédent commercial au Canada. Le député a parlé d'un montant de 10 milliards. Il est d'environ 13 milliards, et il a baissé. Le député a oublié de parler de l'accroissement du commerce. Le commerce du Canada avec l'extérieur s'est considérablement accru.

Le commerce se fait évidemment dans les deux sens; nous importons aussi bien que nous exportons. Sept des dix provinces ont accusé des hausses dans les échanges avec les États-Unis depuis la signature de l'Accord de libre-échange. Le député n'en a pas soufflé mot. Je ne sais trop pourquoi, mais je suppose que ce fait ne cadrait pas dans son argument. C'est probablement pour cela qu'il ne l'a pas mentionné.

La Colombie-Britannique, l'une des trois provinces à subir une baisse, a vu ses exportations de produits du bois baisser de façon radicale à cause du ralentissement de la construction domiciliaire aux États-Unis. Nous savons qu'il y a eu recul. Nous savons que la diminution d'environ 3 p. 100 dans le cas d'une autre province, la Saskatchewan, a rapport avec les prix des produits. Il y a eu fléchissement au Nouveau-Brunswick.

• (1350)

Dans le temps qui me reste, monsieur le Président, je voudrais parler un peu des mesures que nous prévoyons pour corriger certains de nos problèmes économiques et traiter de notre programme de relance. Le budget du 26 février me paraît répondre à la question primordiale, qui est de sortir le Canada de la récession actuelle et de le remettre sur la voie de la croissance et de la création d'emplois.

Ce budget fait cependant un choix décisif sur la façon de ramener la prospérité et de la soutenir. Le plan de relance ne vise rien de moins qu'un changement fondamental dans la culture politique du budget et des dépenses publiques, de même que dans les attitudes et le comportement des Canadiens devant l'inflation.

Oui, il faut modifier la culture et les attitudes de même que les attentes. Parce que la clé de la relance dans l'immédiat et de la croissance stable et soutenue dans les années à venir est l'établissement de conditions favorables à des taux d'intérêt faibles.

Le message nous a été transmis haut et clair lors des consultations préalables au budget, par tous les secteurs de la société. J'ai eu des rencontres avec plusieurs de ces secteurs, notamment des groupes de personnes âgées, des gens du monde des arts et des mouvements féministes. Tous les groupes que nous avons consultés en vue de la rédaction du budget nous ont fait savoir haut et clair qu'il fallait réduire les taux d'intérêt pour encourager les consommateurs à consommer, stimuler le secteur de la construction et offrir des logements à prix abordable, aider les agriculteurs en période d'incertitude et amener les entreprises à investir dans la recherche de nouveau matériel ainsi que dans la formation dont les Canadiens ont besoin pour réussir sur le marché international auquel j'ai fait allusion tout à l'heure et où fait rage une concurrence féroce.

Le programme de relance économique constitue, quant à lui, un message clair à l'intention des Canadiens. Lorsqu'il s'agit des taux d'intérêt, ce sont les forces du marché qui sont les arbitres véritables et ultimes et non les gouvernements ni la Banque du Canada. Le seul facteur économique apte à vraiment faire baisser les taux d'intérêt, c'est une baisse considérable de l'inflation et, ajouterai-je, des attentes inflationnistes des Canadiens. Voilà pourquoi le programme de relance économique se trouve à innover en fixant des objectifs réalistes à ces attentes de façon à les faire baisser.

Ce qui est tout aussi important, c'est que le programme appuie et renforce directement ces objectifs au moyen d'une discipline rigoureuse en trois points: contenir les dépenses de l'État, réduire le déficit et la dette ainsi que restreindre les hausses salariales. Une meilleure gestion financière de la part du gouvernement est un élément vital du cadre économique que le Canada doit mettre en place pour déclencher la relance et assurer sa prospérité.

Grâce à une telle gestion, les Canadiens vont croire à nouveau à la possibilité de taux d'inflation et d'intérêt réduits ainsi qu'à une nette amélioration de la productivité; la prospérité individuelle ne sera plus à la merci des dettes et des déficits gouvernementaux ni imputable à la hausse des impôts qui en découle.

Une meilleure gestion des dépenses de l'État va contribuer à motiver les Canadiens dans leur façon de penser et d'agir, de fixer les prix, d'exiger des hausses salariales et dans la façon dont ils veulent que le gouvernement use de ses ressources limitées.

C'est une telle modification des attentes et de l'attitude des Canadiens qui va entraîner les réductions les plus marquées des taux d'inflation et d'intérêt. C'est ce que l'histoire nous a appris. Dans l'établissement de notre programme de relance économique, nous avons tenu compte des importantes leçons du passé.

Pendant près de 25 ans, soit de 1950 à 1973 inclusivement, les Canadiens ont bénéficié d'une croissance économique et d'une prospérité individuelle absolument exceptionelles. Notre niveau de vie est devenu deux fois meilleur ou presque au cours de cette période.

Cette croissance n'a pas été accidentelle ni automatique. Elle a résulté d'une solide politique économique. Le taux d'inflation était alors inférieur à 3 p. 100, ce qui a empêché les taux d'intérêt de grimper. Les déficits fédéraux annuels étaient minimes ou inexistants. Oh, quand on parle du bon vieux temps! Les investissements se sont fortement accrus, et nous sommes devenus plus productifs et plus riches.

Puis vinrent les années 1974 à 1984. Les gouvernements ont laissé exploser l'inflation. Ils ont oublié les leçons qu'on avait apprises de 1950 à 1973. Ils ont tout bonnement laissé l'inflation se débrider. Ils ont dépensé beaucoup plus que ne le permettaient leurs recettes fiscales. Nous avons vécu au-dessus de nos moyens. Le déficit a grimpé à 38 milliards de dollars par année et la dette nationale est passée de 27 à 200 milliards de dollars. Pas surprenant alors qu'on ait assisté à une baisse de la croissance économique et de la productivité de 1974 à 1984, étant donné que les entreprises étaient victimes, d'une part, de l'intervention toujours grande du gouvernement, de l'accroissement de leur fardeau fiscal et de l'augmentation de la dette publique et, d'autre part, d'une concurrence étrangère accrue sur le marché mondial. La chute de la valeur du dollar canadien n'a pu contrebalancer les effets de ces problèmes.

Comme on l'a déclaré aujourd'hui, c'est peut-être là une partie du problème actuel, mais cela n'explique pas tout. Nous subissons encore les conséquences de tout ceci. En effet, les seuls paiements d'intérêt sur la dette de 1984 ont représenté 80 p. 100 des déficits des années qui ont suivi, ce qui a fait passer la dette publique à près de 400 millions de dollars. Ainsi, une grande partie du montant découle du paiement de l'intérêt sur la dette plutôt que du financement des programmes destinés notamment aux personnes âgées, des soins de santé ou de l'enseignement postsecondaire.

Depuis 1984, nous faisons en sorte de rétablir les conditions de base nécessaires à la prospérité économique et nous réalisons certains progrès, surtout quand on songe à la gravité de la situation au départ. Nous avons réussi à ralentir la croissance de la dette. Le déficit est toujours trop élevé. Je suis le premier à le reconnaître, et nous en sommes tous conscients. Le déficit est beaucoup trop élevé. Depuis notre arrivée au pouvoir, nous avons réussi à le réduire de moitié en proportion de notre revenu national. Nous avons jugulé l'inflation au point que le taux d'inflation est environ la moitié de ce qu'il était de 1974 à 1984.

Nous mettons en oeuvre des réformes structurelles sans précédent pour accroître l'efficacité et les possibilités de croissance. Bien entendu, je me reporte à la déréglementation des secteurs de l'énergie et des transports. Il faut ajouter à cela les réformes fiscales comme la TPS qui accroît la compétitivité des entreprises canadiennes au Canada et à l'étranger ainsi que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, dont j'ai parlé tout à l'heure et qui garantit à nos entreprises l'accès au plus important marché du monde.

Pour que le Canada puisse résoudre ses problèmes actuels et établir des bases plus solides en vue de parvenir à une prospérité durable, il faut prendre davantage de mesures. Notre plan de relance économique renferme ces mesures essentielles. Il s'agit notamment de restreindre les augmentations de salaire des fonctionnaires et des députés fédéraux au cours des quatre prochaines années, de prolonger le programme de contrôle des dépenses jusqu'en 1994-95, de préciser dans la loi que toutes les recettes tirées de la taxe sur les produits et services doivent servir à réduire la dette publique et à rien d'autre ainsi que d'adopter une législation établissant des limites absolues en ce qui concerne les dépenses de programmes du gouvernement au cours des cinq prochaines années.

Ces initiatives donneront des résultats concrets. En effet, en cette période de récession, le déficit pour 1991-1992 n'ira pas au-delà de 30,5 milliards de dollars, malgré les problèmes que nous éprouvons. D'ici à 1995-1996, le déficit ne sera plus que de 6,5 milliards de dollars et il atteindra ainsi son niveau le plus bas depuis près de 20 ans.

En outre, d'ici 1994-1995, ce qui est plus tôt que prévu, le gouvernement n'aura plus à emprunter sur les marchés financiers. C'était l'objectif que nous avions fixé dans notre budget de 1989. Ainsi, pour la première fois en 25 ans, des emprunts de ce genre ne seront pas nécessaires.

Pour obtenir ces résultats, il a fallu adopter un budget sévère qui tienne compte, néanmoins, des véritables difficultés qu'éprouvent actuellement de nombreux Canadiens. C'est d'ailleurs pourquoi les dépenses augmenteront de façon beaucoup plus marquée en 1991-1992 qu'au cours des années suivantes, soit 6,9 p. 100 comparativement à une moyenne d'à peine 3 p. 100 pour toute la période quinquennale.

Monsieur le Président, puis-je déclarer qu'il est 14 heures et conclure mes observations immédiatement après la période des questions?

M. le Président: Comme il est 14 heures, la Chambre procédera maintenant aux déclarations des députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LA FORESTERIE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, la compagnie Donohue reconstruira au coût de 8,7 millions de dollars son usine de tronçonnage et d'écorçage de Comtois, en Abitibi, endommagée à la suite d'un incendie qui s'est produit en décembre dernier. Les travaux de l'usine débuteront dès avril prochain, pour se terminer à la fin du mois d'août. Elle sera l'une des plus modernes de l'Est du Canada. La reconstruction permettra de stabiliser 400 emplois en incluant les travailleurs de la forêt.

La Donohue désire que son usine soit prête pour la reprise économique anticipée pour le deuxième semestre. Voilà une excellente nouvelle pour les travailleurs forestiers de Comtois, Lebel-sur-Quévillon, Senneterre, de Barraute et de l'Abitibi. Monsieur le Président, je tiens à remercier personnellement les membres de la direction de la Donohue pour cette excellente décision.

* * *

[*Traduction*]

LE GROUPE DE CONSULTATION DES CITOYENS SUR L'AVENIR DU CANADA

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, dans le budget des dépenses qu'il a présenté le 28 février dernier, le gouvernement a prévu, pour l'exercice en cours, des dépenses de 17,9 millions de dollars pour le Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada. La Chambre a immédiatement renvoyé l'affaire au Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale.

Selon nos règles, cette étude doit se faire dans un délai précis. Le comité doit déposer un rapport d'ici le 21 mars, sans quoi le Parlement ne se sera pas acquitté de sa tâche, qui consiste à examiner la façon dont les deniers publics sont dépensés.

Ce comité ne s'est pas réuni depuis septembre, soit depuis la démission de son président, et le gouvernement a maintes fois refusé de le convoquer. Il est grandement temps que les députés se penchent sur la question pour voir comment l'argent des contribuables est dépensé. Le gouvernement doit donc veiller à ce que le comité se réunisse dans les jours qui viennent.

Monsieur le Président, il reste dix jours avant l'échéance du délai. Pour ma part, je crois que la Commission Spicer peut apporter une contribution importante au débat actuel sur l'avenir du pays, à la condition que l'atmosphère s'améliore. Le Parlement doit agir. La Chambre doit examiner scrupuleusement le budget de la commission pour ne pas tromper la confiance qu'ont les Canadiens dans le Parlement. Il faut donner une chance à cette commission.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, ce soir, on pourra encore marcher en toute quiétude dans les rues des collectivités rurales du Canada, mais quelle sera la situation après le 31 mars, si elles perdent leur service de police?

Déjà, l'année dernière, le gouvernement avait réduit de 19,4 millions de dollars le financement accordé à la GRC. Pour la division chargée d'offrir des services de police aux collectivités de la Colombie-Britannique, cela signifiait une baisse de fonds de 4,1 millions de dollars. Ces compressions budgétaires ont entraîné une diminution des services dans certains secteurs comme les détachements dans les collectivités rurales, la formation et la patrouille. Partout au Canada, les collectivités rurales, comme celles de la circonscription que je représente—Enderby, Falkland et Lumby—risquent de perdre leur service de police par suite de la rationalisation et de la réduction des services.

Le choix est clair pour les provinces et les municipalités: payer la note ou éliminer les détachements et laisser les collectivités sans service de police efficace.

Je prie instamment le solliciteur général de revoir ses mesures. Notre pays déjà éprouvé ne peut se permettre de perdre encore un autre symbole national. Nos petites collectivités ont droit à la protection dont elles ont bénéficié jusqu'à maintenant.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DU TRAVAIL SOCIAL

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, dorénavant tous les ans, l'Association canadienne des travailleurs sociaux célébrera du 11 au 16 mars la Semaine nationale du travail social.

Dans l'exercice de leur profession, les travailleurs sociaux se sont de tout temps engagés à améliorer le bien-être des membres de notre société, notamment celui des personnes qui ont des besoins particuliers. De nos jours, les travailleurs sociaux sont à l'emploi d'organismes d'aide aux familles, d'hôpitaux, de services à l'intention des

aînés et d'autres chargés de la protection de l'enfance. Ils travaillent parfois directement avec des particuliers, des groupes et des collectivités, ou en leur nom, par l'entremise de groupes de recherche, de planification ou d'élaboration de la politique sociale.

L'apport inestimable des 11 000 membres de l'Association canadienne des travailleurs sociaux à l'amélioration de la société devrait être reconnu. Nous leur souhaitons tout le succès possible en cette Semaine nationale du travail social.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN RÉGIONAL

M. David Dingwall (Cape Breton—Richmond–Est): Monsieur le Président, les mesures de recouvrement des coûts proposées par Transports Canada menacent le bien–être économique et social des transporteurs aériens régionaux.

Dans les provinces atlantiques, les nouvelles mesures proposées occasionneront, pour Air Nova et Air Atlantic, des coûts supplémentaires pouvant atteindre un million de dollars, et ce, uniquement pour cette année. Dans le cas du transport par avion à turbo–propulsion, le trafic pourrait diminuer de 30 p. 100 en raison des hausses de tarifs découlant de l'augmentation des coûts d'exploitation.

Les propositions de recouvrement des coûts de Transports Canada risquent fort de se traduire par une réduction des services aux petites localités et par des pertes d'emplois dans le secteur de l'aviation commerciale. Par conséquent, nos petites localités se trouveront encore plus isolées à cause de ces propositions.

Nous ne pouvons nous permettre de perdre d'autres emplois et d'isoler les régions canadiennes, surtout pas à un moment où l'avenir du pays est menacé. Nous avons besoin de mesures qui rapprochent les Canadiens. Les petites régions du pays ont le droit de bénéficier de services aériens de qualité tout autant que les grands centres comme Toronto, Montréal et Vancouver.

* * *

[*Français*]

LE SALON DE LA FEMME DE QUÉBEC

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre des Sciences): Monsieur le Président, au 21e Salon de la femme de Québec, 14 Québécoises ont été honorées d'une façon toute particulière.

Article 31 du Règlement

Ces femmes sont Claire Bonenfant de la Fédération des femmes du Québec, Mary Lamontagne de S.O.S. grossesse, Francine Roberge de la Fédération des infirmières, Élisabeth Laliberté de Viol–Secours, Louise Clément–Tessier de l'Association des femmes d'affaires du Québec, Yolande Dumontier de Carrefour familles monoparentales de Charlesbourg, Agathe Léveillé de l'Alliance professionnelle des infirmiers et infirmières, Céline Dubé de l'Association des religieuses pour la promotion de la femme, Hughette Labrecque–Marcoux de l'AFEAS, Thérèse Légaré du Centre femmes d'aujourd'hui, Jacqueline Dumont–Robitaille du Cercle de l'amitié de Saint–Romuald, Noëlla Huot du Cercle des fermières du Québec, Cécilia Gaudet du Réseau national d'action éducation–femmes et Denise Perreault de Parents uniques.

Dans chacun de leur milieu, ces femmes ont donné temps et énergie pour aider leurs concitoyennes à améliorer leur condition de vie, et on ne peut que les en remercier et les féliciter.

* * *

[*Traduction*]

LES CONTRÔLEURS DE LA CIRCULATION AÉRIENNE

M. Sergio Marchi (York–Ouest): Monsieur le Président, la pénurie de contrôleurs de la circulation aérienne au Canada fait qu'ils sont parfois obligés de prendre des mesures désespérées en situation de crise. Ainsi, mercredi dernier, un contrôleur a dû interrompre le service, à Halifax, en raison d'une surcharge chronique de travail.

Malheureusement, cette situation que vit le personnel des tours de contrôle n'est ni isolée ni régionale, elle est nationale. Plus grave encore, le récent budget fédéral réduisait les crédits affectés à la navigation aérienne de 48 millions et son personnel de 20 années–personnes, tandis que l'expansion du nombre des contrôleurs de la circulation aérienne était réduite de 43 p. 100.

Pour la sécurité du public, ces coupes sont absolument absurdes. Je demande au ministre des Transports de faire trois choses: premièrement, lancer immédiatement une enquête publique sur l'incident de Halifax; deuxièmement, faire en sorte que le nombre prévu de contrôleurs de la circulation aérienne soit embauché dès que possible; troisièmement, que le ministre des Finances annule très rapidement ses réductions de budget pour ce secteur.

Vu l'évolution de la situation, on peut dire que c'est le ministre des Transports qui dort au travail, pas les contrôleurs canadiens de la circulation aérienne.

Article 31 du Règlement

LE JOUR DU COMMONWEALTH

M. Girve Fretz (Erie): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le jour du Commonwealth, et je voudrais vous lire deux brefs paragraphes du message de Sa Majesté la Reine, chef du Commonwealth.

Chaque année, les célébrations du jour du Commonwealth attirent l'attention sur le caractère multinational, multiracial et multiconfessionnel de cette organisation unique. Toutefois, nous devrions aussi envisager des façons plus pratiques de tirer parti de cet avantage. Je suis donc très heureuse que le thème des célébrations de cette année soit «La science dans le Commonwealth».

Le Commonwealth, avec ses nombreuses voies bien rôdées de communication et de consultation, est dans une situation privilégiée pour non seulement permettre aux pays membres de se tenir au courant des progrès scientifiques, mais aussi les aider à profiter de l'application pratique de ces progrès. Je suis convaincue que la tradition du Commonwealth de collaboration tranquille et sa langue commune peuvent contribuer de façon toute spéciale à la mise en pratique des découvertes scientifiques, lorsque c'est particulièrement nécessaire pour le bien de l'humanité et la santé à long terme de notre planète.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DU TRAVAIL SOCIAL

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, dorénavant tous les ans, l'Association canadienne des travailleurs sociaux célébrera du 11 au 16 mars, sa Semaine nationale du travail social.

Dans l'exercice de leur profession, les travailleurs sociaux ont toujours oeuvré auprès des personnes défavorisées et essayé d'améliorer le bien–être et la position de ces dernières dans la société. Ils s'occupent d'enfants victimes d'abus, de personnes âgées fragiles, de familles en difficulté, de chômeurs, de malades mentaux et de localités défavorisées.

Non seulement les travailleurs sociaux tentent d'aider des personnes et des groupes qui sont défavorisés, mais ils sont également des dirigeants au sein d'un mouvement d'action sociale qui vise à opérer des réformes socio–économiques fondamentales. Ils constituent désormais la ligne de front, aidant les victimes de la politique socio–économique du gouvernement.

L'Association canadienne des travailleurs sociaux représente les travailleurs sociaux de tout le Canada. La Chambre reconnaît leur contribution au mieux–être des Canadiens et à l'amélioration de la société canadienne.

LES FEUILLETS PUBLICITAIRES

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Monsieur le Président, samedi, le 9 mars, lorsque des femmes d'un peu partout au Canada et dans le reste du monde se sont rassemblées pour célébrer la Journée internationale de la femme, au marché By, juste à cinq minutes de marche de la Colline du Parlement, des employés du bar Zap Dance posaient des feuillets publicitaires dégoûtants et sexistes sur des centaines d'automobiles.

Tant en paroles qu'en images, leur message était clair: «Un dollar le coup et obtenez en échange bien plus que vous ne le pensez.» La caricature d'accompagnement, qui montrait une femme légèrement vêtue brandissant une arme fumante et un tas d'argent, est offensante non seulement pour les femmes, mais également pour toutes les personnes qui s'inquiètent des dangers du sexisme.

• (1410)

Je demande aux propriétaires du bar Zap Dance, à Hull, non loin du Lido, que le gouvernement connaît bien, de retirer immmédiatement cette publicité. Je les mets au défi d'utiliser les bénéfices qu'ils ont retirés de cette exploitation dégoûtante et préjudiciable des femmes pour faire une contribution à un refuge pour femmes à Ottawa–Hull.

Nous avons peut–être célébré les progrès réalisés par les femmes lors de la Journée internationale de la femme, mais ce genre d'ordure nous rappelle que nous n'avons fait que quelques pas sur la longue longue route qui nous mènera vers une société décente.

* * *

LES JEUX D'HIVER DU CANADA

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, les Jeux d'hiver du Canada se sont terminés à Charlottetown, il y a à peine plus d'une semaine, et je voudrais féliciter les insulaires pour leur travail exceptionnel.

Les Jeux du Canada sont un témoignage de la participation des secteurs public, privé et bénévole de notre société. Le gouvernement du Canada a fourni une contribution de 18 millions de dollars à cette célébration du sport et de la jeunesse. Les magnifiques installations ainsi que les merveilleux souvenirs et les inoubliables amitiés engendrées par cet événement sont un legs précieux dont bénéficieront les enfants et les petits–enfants de l'Île–du–Prince–Édouard.

L'année 1995 sera une date importante dans l'histoire des Jeux d'hiver du Canada. Cette année–là, c'est Grande Prairie, la plus grande localité de ma circonscription,

Peace River, qui accueillera les jeux et qui deviendra la ville hôtesse située le plus au Nord dans l'histoire des Jeux d'hiver du Canada. En remerciant l'Île-du-Prince-Édouard pour la merveilleuse hospitalité dont elle a fait preuve durant les jeux de cette année, j'invite les insulaires et tous les Canadiens à venir à Grande Prairie en 1995. Venez goûter à l'hospitalité du nord de l'Alberta.

* * *

LES CONTRÔLEURS DE LA CIRCULATION AÉRIENNE

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je demande au ministre des Transports d'ordonner immédiatement une enquête sur la situation à l'Aéroport international de Halifax et d'y affecter immédiatement un plus grand nombre de contrôleurs de la circulation aérienne.

La semaine dernière, cette tour de contrôle au personnel insuffisant a été fermée pendant deux heures par un contrôleur épuisé d'avoir travaillé pendant deux périodes de 16 heures en moins de deux jours. Ce contrôleur non identifié remplaçait un collègue malade.

Ce n'est pas lui qu'il faut blâmer. Il a agi d'une façon sage et responsable. Il est compréhensible qu'il n'ait pas pu résister à la fatigue pendant son deuxième quart de 16 heures. Il a pris la meilleure décision possible au point de vue de la sécurité en confiant ses responsabilités à la tour de Moncton. Cependant, on se demande ce qui serait arrivé si une situation d'urgence s'était produite à Halifax et ce qui arrivera à l'avenir si le personnel de la tour reste insuffisant.

On se demande aussi si le gouvernement n'a pas l'intention de vérifier si le bureau d'information de vol de Moncton ne devrait pas s'ocuper de l'aéroport beaucoup plus fréquenté de Halifax. Les Néo-Écossais, cependant, ne sont pas prêts à croire qu'il existe une solution de remplacement adéquate à des contrôleurs installés sur place.

Les contrôleurs sont un élément essentiel de la sécurité aérienne et ils doivent avoir une place dans tous les grands aéroports qui accueillent des vols passagers. Les coupes dans le nombre des contrôleurs aériens, lesquelles ont commencé au milieu des années 80 et se sont poursuivies récemment sont..

M. le Président: La députée a dépassé son temps.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) et son président, Daryl Bean, ont réagi de façon virulente au récent budget fédéral qui limite les augmentations salariales dans la fonction publique à 3 p. 100 par an pendant les trois prochaines années.

Article 31 du Règlement

«Absolument insensé», vitupère M. Bean qui menace de déclencher une grève et qui laisse entendre que les fonctionnaires pourraient défier toute loi de retour au travail.

S'agit-il bien de cette même AFPC qui a imposé un règlement fixant la hausse des salaires à 3 p. 100 pour des centaines de ses propres employés? Est-ce cette même AFPC qui, l'année dernière, a subi une grève de ses propres secrétaires et employés administratifs, grève qui a abouti à une augmentation de salaire de 3 p. 100?

Est-ce le même Daryl Bean prétentieux qui trouve juste pour l'AFPC de donner une augmentation de 3 p. 100 à ses employés et qui, du même souffle, traite d'absolument insensée l'intention du gouvernement du Canada de faire la même chose?

Quelle grossière hypocrisie! Il est temps que l'AFPC se dote d'une direction crédible, sérieuse et cohérente.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, plus de 100 membres des Forces canadiennes arrivent aujourd'hui à la BFC Shearwater, dans le comté de Halifax. Je suis sûr que tous les députés veulent se joindre à moi pour souhaiter la bienvenue à ces glorieux Canadiens qui rentrent au pays.

Des voix: Bravo!

M. Crosby: Il est temps que les parlementaires voient plus loin que l'événement lui-même. Ils doivent penser à l'avenir et au rôle assumé par nos forces militaires, au Canada comme à l'étranger. Je me permets de reprendre les paroles de sir Winston Churchill et je dis que si nous ne leur donnons pas les outils, nous ne pouvons pas nous attendre à ce qu'ils fassent le travail.

* * *

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, vendredi dernier, le juge en chef de la Cour suprême de la Colombie-Britannique a rendu sa décision dans l'affaire des revendications territoriales des *Gitksan Wet'suwet'en.*

Dans un jugement qui a infirmé plusieurs jugements importants rendus antérieurement, le juge en chef a déclaré que les *Gitksan Wet'suwet'en* n'avaient pas de droits ancestraux sur la région où ils vivent depuis des années.

Le juge en chef a dit qu'il s'agissait d'un procès politique. Évidemment, la cause avait été portée devant les tribunaux parce que le gouvernement provincial avait refusé en premier lieu de régler par la négociation ces revendications territoriales.

Ni le gouvernement de la Colombie-Britannique, ni le gouvernement fédéral ne devraient invoquer ce jugement, qui est susceptible d'appel, dans le but de se soustraire au règlement des revendications territoriales par la négociation.

Les deux gouvernements peuvent et doivent faire preuve de leadership en mettant fin à des années de discrimination et de mauvais traitements à l'égard des peuples autochtones du Canada. Pour ce faire, ils doivent prendre la question de l'autonomie gouvernementale et des revendications territoriales au sérieux.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA CONSTITUTION

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Nous vivons dans un pays le plus libre, le plus démocratique et le plus varié du monde. Des centaines de millions de personnes aimeraient vivre au Canada. Les frustrations sont certainement profondes, mais aussi les possibilités sont illimitées. Comme députés du Parlement du Canada, nous avons l'obligation de prendre tous les moyens nécessaires pour renouveler le système fédéral. En plus de ce qui se fait déjà, il faut que le Parlement articule des propositions précises sur tous les aspects de la réforme constitutionnelle. Dans ce but, quand le premier ministre va-t-il finalement élargir le mandat du Comité Beaudoin-Edwards?

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je pense que tous les députés de cette Chambre seraient d'accord avec le préambule de mon honorable collègue relativement à l'importance du Canada et comment des centaines de milliers, pour ne pas dire de millions, d'autres personnes à travers le monde aimeraient y demeurer et continuer à construire le Canada comme nous voudrions tous que le Canada devienne. Relativement à la question spécifique de mon honorable collègue, je pense que le premier ministre a indiqué à plusieurs reprises, monsieur le Président, qu'il avait mis en place justement les comités appropriés pour étudier cette question et pour arriver à une façon que toutes les parties puissent contribuer à un amendement constitutionnel qui ferait l'affaire de tout le monde au Canada. Je suis persuadé que tout le monde va continuer à travailler en ce sens.

[*Traduction*]

Mme Copps: Monsieur le Président, il nous arrive dans cette enceinte de différer d'opinion, mais s'il est une chose sur laquelle la plupart d'entre nous s'entendent, c'est bien que nous vivons dans un grand pays. Disons-le sans hésiter.

Des voix: Bravo!

Mme Copps: Si on veut sauver le pays, le Parlement fédéral a un rôle à jouer dans l'examen de la division des pouvoirs.

Ma question au premier ministre suppléant est la suivante: Quand le gouvernement permettra-t-il au Parlement du Canada d'avoir son mot à dire dans les questions constitutionnelles auxquelles le pays fait maintenant face en ces temps difficiles?

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, comme je l'ai dit en français il y a quelques instants, je pense que tous les députés sont d'accord sur le préambule de notre collègue en ce qui touche l'importance et la grandeur de notre pays et le fait qu'il fait l'envie d'une foule d'autres pays.

Quant à la question en tant que telle, le premier ministre y a répondu à maintes reprises. Il a dit qu'il avait chargé divers comités ou commissions d'étudier la question constitutionnelle et d'élaborer une meilleure formule de modification de la Constitution.

Il va de soi que le Parlement va participer à ce débat et, comme l'a proposé le premier ministre la semaine dernière, si je ne m'abuse, la députée pourra, à son gré, demander un jour désigné pour discuter de cette question.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, nous sommes en faveur de l'établissement d'un comité parlementaire qui, formé de membres des trois partis, serait chargé d'examiner toutes les questions liées à la Constitution, et non seulement à la formule de modification.

Il est absolument aberrant que le premier ministre ou ses représentants proposent de régler la question au moyen d'une seule journée réservée à l'opposition. C'est pourquoi je pose encore une fois ma question au premier ministre suppléant. Le temps commence à manquer. Le meilleur moyen que nous ayons pour trouver un consensus et sauver le pays réside dans une démarche parlementaire publique.

• (1420)

Je demande donc au premier ministre suppléant de me dire quand le gouvernement compte proposer à la Chambre l'établissement d'une démarche parlementaire publique susceptible d'amener de véritables réformes constitutionnelles.

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je le répète, comme l'a dit le premier ministre à maintes reprises, il est important qu'on ait un forum public afin de discuter de ces questions fort importantes, parce que c'est un des aspects du processus de l'Accord du lac Meech que la population avait critiqués. C'est la raison d'être même de la Commission Spicer, et j'invite tous les Canadiens à faire connaître leur point de vue par le truchement de cette commission. De plus, les députés auront l'occasion de participer au débat en temps opportun.

* * *

LA BANQUE DU CANADA

M. John Manley (Ottawa–Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre conviendra que s'il veut que ses propres projections budgétaires se réalisent, il faudra convaincre les Canadiens que l'inflation diminuera.

Le ministre croit–il toujours que la Banque du Canada et son gouverneur actuel jouissent de la crédibilité nécessaire pour mettre une sourdine aux attentes inflationnistes des Canadiens alors que, dans son rapport, la Banque du Canada révèle que les salaires de ses effectifs ont augmenté de 9 p. 100 l'an dernier et les émoluments du gouverneur, d'environ 4,2 p. 100?

Le ministre approuve–t–il ces augmentations salariales ou accepterait–il de demander à la Banque du Canada de donner l'exemple de la modération que lui–même attend des Canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois que le député connaît un peu les détails des chiffres dont il fait état, mais je tiens à en parler publiquement à la Chambre.

La hausse de la masse salariale à la Banque du Canada l'année dernière se fondait avant tout sur une hausse structurelle de base de 4 p. 100 consentie à ses employés. En sus de cette hausse, une augmentation de 1,2 p. 100 a été enregistrée lorsque la banque a amélioré la qualité de son personnel en mettant à pied des gens dans des catégories de revenu inférieures pour les remplacer par des effectifs beaucoup plus qualifiés qui commandent forcément une rémunération plus élevée.

Enfin, un élément de cette augmentation se fonde sur la prime au rendement consentie au personnel.

Quant au salaire du gouverneur, nous avons constaté qu'un petit nombre de cadres supérieurs de sociétés d'État n'avaient reçu aucune augmentation salariale l'année dernière. Tous les sous–ministres et certains autres cadres supérieurs des sociétés d'État avaient obtenu une hausse salariale, et nous avons donc considéré que ce n'était que justice que d'accorder la même augmentation au petit nombre d'entre eux qui ne l'avaient toujours pas obtenue.

M. John Manley (Ottawa–Sud): Monsieur le Président, je crois que les Canadiens n'en reviendront pas d'entendre dire que le gouverneur de la Banque du Canada et ses employés ont obtenu une augmentation liée au rendement après ce qu'ils ont fait au Canada au cours de ces dernières années.

Des voix: Bravo!

M. Manley: Le ministre a admis, au cours des dix derniers jours, que la réforme fiscale qu'il avait proposée avant les élections de 1980 n'était pas une bonne politique dans le temps. Maintenant, le gouvernement de la Banque du Canada reconnaît que sa politique monétaire n'était pas appropriée non plus à l'époque. Qui va payer la pénalité de mauvais rendement à cause de la récession que cette politique a provoquée? Pourquoi pas le ministre et le gouverneur de la Banque du Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a beau jeu de faire de telles déclarations, mais il faisait partie de ceux qui sont intervenus à la Chambre pour nous demander de ne pas relever les taux d'intérêt parce que cela aurait été une mauvaise chose.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Ce que nous avons constaté et ce que le gouverneur de la Banque du Canada a confirmé dans sa déclaration à l'époque, c'était que l'économie allait fort bien et que les taux d'intérêt auraient peut–être pu monter un petit peu plus. Mais cela aurait été à l'encontre de ce que le député affirme maintenant, parce qu'il tente encore une fois de gagner sur les deux tableaux.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LA CONSTITUTION

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. En fin de semaine, nous avons entendu le premier

ministre du Québec déclarer qu'il ne voulait entendre parler que de négociations bilatérales avec le gouvernement fédéral. Nous savons depuis la semaine dernière que le ministre des Finances prévoit discuter et négocier de nouveaux accords financiers avec les provinces et nous avons quelques comités et commissions qui étudient présentement la question constitutionnelle.

Ma question au premier ministre suppléant est simple. Peut-il garantir aujourd'hui au nom du gouvernement, qu'il n'y aura de négociations avec aucune province ou aucun groupe de provinces tant que l'on n'aura pas entendu le peuple canadien et tant que toutes les commissions et tous les comités n'auront pas présenté leur rapport?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il n'y aura pas de garantie de la sorte. Le gouvernement continuera à échanger normalement avec les provinces du Canada, tant en ce qui concerne les questions financières que les autres questions. Les accords financiers dont parle le chef du Nouveau Parti démocratique ne sont pas à proprement parler des accords courants, mais ils s'inscrivent dans un processus régulier. Des accords quinquennaux sur la péréquation arrivent à échéance l'an prochain, et il faudra discuter et négocier des accords financiers avec les provinces. Il s'agit de discussions financières plutôt que constitutionnelles.

Personne ne suggère de modifier la répartition des pouvoirs. Il s'agit de transferts de fonds du gouvernement fédéral vers les provinces. Nous continuerons d'administrer normalement le Canada comme s'y attend la population.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je crois important que le gouvernement garantisse aux Canadiens qu'il n'y aura pas de négociations bilatérales qui se répercuteront sur des discussions constitutionnelles futures. J'ai une autre question à poser.

[*Français*]

Le premier ministre a dit que les sous-ministres se rencontrent pour conseiller le gouvernement sur l'unité nationale. Est-ce que le premier ministre, le gouvernement, va déposer à la Chambre, aujourd'hui, les termes de référence qui ont été donnés aux sous-ministres? Aussi, peut-il nous assurer que le produit final sera déposé à la Chambre et disponible pour tous les Canadiens et Canadiennes?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il n'y a rien d'inhabituel dans la manière dont le gouvernement cherche à obtenir des avis sur les questions constitutionnelles. Les sous-ministres du gouvernement sont là pour administrer les ministères et pour conseiller le gouvernement.

Le premier ministre a demandé l'avis de certains sous-ministres sinon de tous les sous-ministres au sujet de négociations constitutionnelles possibles, et ceux-ci donneront leur avis au gouvernement lorsqu'ils auront terminé leur travail.

Aucun mandat ne peut être déposé aujourd'hui, et les conseils donnés au gouvernement seront suivis par le premier ministre et le gouvernement dans la mesure où ils estiment que ces conseils doivent l'être. Au fur et à mesure des événements, nous verrons quels conseils suit le gouvernement.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, si quelque chose ressort, je pense, des négociations constitutionnelles en cours au Canada, c'est qu'il faut que tous les Canadiens y participent. La décision de la Cour suprême de Colombie-Britannique rendue la semaine dernière contre les Gitksan Wet'suwet'en a soulevé à nouveau de nombreuses questions au sujet des titres et des droits des autochtones, étant donné en particulier que cette décision laisse entendre qu'ils ne s'appliquent pas dans cette province.

À mon avis, cela signifie que le gouvernement doit promettre à tous les Canadiens qu'il est vraiment désireux de régler les questions autochtones en suspens dans cette série de négociations constitutionnelles. Il faut le faire à l'occasion de cette série d'entretiens, et tous les Canadiens doivent y participer.

Le premier ministre suppléant peut-il assurer à la Chambre que les questions autochtones constitueront une partie importante de cette série d'entretiens sur la Constitution?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, cette série de négociations constitutionnelles, tous les partis sont d'accord à ce sujet je crois, s'adresse à tous les Canadiens, à toutes les provinces, et à tous ceux qui ont des intérêts dans ces questions, y compris les groupes autochtones du Canada. Aussi les intérêts et les questions autochtones feront certainement partie des discussions qui auront lieu dans cette série de négociations constitutionnelles. On l'a indique clairement.

• (1430)

Nous essayons de faire largement participer les Canadiens à cette discussion en aussi grand nombre qu'il y a de provinces. C'est l'objectif de la Commission Spicer établie par le gouvernement qui a été attaquée la semaine dernière d'une façon aussi déplorable à la Chambre des communes.

Nous essayons de faire participer les Canadiens à ces discussions et d'obtenir leur opinion dans toute la mesure du possible. Assurément, les questions autochtones contitueront une partie importante des points discutés et, espérons-le, réglés.

* * *

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Ma question s'adresse au ministre des Finances.

Il y a douze jours, le ministre des Finances n'a pas voulu admettre à la Chambre qu'il avait réduit les subventions à l'enseignement postsecondaire. Je voudrais vous citer un extrait du Budget des dépenses qui a été déposé: Secrétariat d'État; paiements en vertu du FPE pour l'enseignement postsecondaire, ce qui signifie les paiements de transfert, variation. Il y a le signe moins devant la somme de 485.8 millions de dollars.

Quand peut-on parler de compressions? Pourquoi tous ces faux-fuyants? Quand le ministre acceptera-t-il d'intervenir à la Chambre pour avouer aux Canadiens qu'il a effectivement réduit les transferts pécuniaires versés aux provinces au chapitre de l'enseignement, mettant ainsi en péril la compétitivité du Canada et la qualité de vie dans notre pays?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député d'en face a finalement utilisé le bon mot. Je n'ai jamais dit que les transferts pécuniaires n'avaient pas été réduits. Ce que j'ai dit, c'est que le total, soit les transferts pécuniaires plus les transferts d'impôt, augmenterait selon le taux de croissance démographique. Nous poursuivons simplement ce que nous avons entrepris dans le budget de 1990.

Je signalerais à mon collègue, ce que je fais rarement, monsieur le Président, une citation de Leonard Shifrin. «Les critiques des libéraux et néo-démocrates bornés ratent la cible.» Il ajoute: «Il est très dangereux de critiquer le Plan visant à modifier la *Loi sur les accords financiers* dans le but de maintenir les normes en matière d'assurance-maladie; ils devraient plutôt inciter le gouvernement à tenir ses promesses.»

Nous avons bien l'intention de tenir nos promesses dans ce cas-ci. Mais ce que je veux préciser, monsieur le Président, c'est que la somme totale, soit les transferts d'impôt et transferts pécuniaires, n'est pas réduite. Et le député ferait mieux d'analyser le contenu.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): La source du ministre ne semble pas comprendre davantage que le ministre lui-même.

[*Français*]

L'an passé, l'Association des universités et collèges du Canada, aussi bien que la Fédération canadienne des étudiants et des étudiantes avaient prévu que les paiements comptants seraient coupés au Québec, en 1997; en Ontario, en 1999 et peu après dans les autres provinces. Le gel qu'il vient d'imposer empire la situation. Le gouvernement fédéral se retire complètement des paiements comptants. Pourquoi le ministre défavorise-t-il les pauvres et les plus pauvres régions? Pourquoi le gouvernement insiste-t-il à attaquer les programmes qui nous unissent comme pays?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Au cours des cinq prochaines années, les principaux paiements de transfert que le gouvernement fédéral versera aux provinces totaliseront en tout 183 milliards de dollars. C'est une somme importante, et les provinces peuvent s'en servir pour financer leur régime d'assurance-maladie, subventionner l'enseignement postsecondaire ou toute autre forme d'enseignement ou encore pour financer la réfection des autoroutes. Elles peuvent la dépenser à leur gré.

Les transferts d'impôt représentent une somme rondelette qui continuera de croître.

Mon collègue prétend que nous pénalisons les segments à faible revenu de notre pays. Au contraire, nous avons pris cette décision afin que le total des transferts augmente de 3,7 p. 100 par année au cours des cinq prochaines années. Pour les provinces de l'Atlantique, cela signifie une hausse supérieure à 4 p. 100; c'est une augmentation d'environ 2,5 p. 100 pour les provinces de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique qui ne reçoivent pas de paiements de péréquation.

Nous avons structuré notre programme afin d'assurer une croissance accrue dans les régions les plus démunies du pays.

[*Français*]

L'EMPLOI

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Les politiques conservatrices ont provoqué 150 mises à pied chez Black & Decker, 150 chez Marconi et 2 000 au CN, pour un total de plus de 7 000 mises à pied à Montréal en quelques mois seulement. Aujourd'hui, un Montréalais sur quatre vit sous le seuil de la pauvreté. Maintenant, Montréal est la ville avec le taux de chômage le plus élevé au Canada. Et on compte plus de 222 000 chômeurs à Montréal. Ma question s'adresse au ministre des Finances: Quand entend-il présenter devant cette Chambre et aux Canadiens une politique économique qui créera des emplois pour les Montréalais?

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, le député a parlé des mises à pied dans sa région du Québec. Le gouvernement déplore et comprend l'énormité des changements que subit l'infrastructure industrielle de certaines régions du Québec. Cependant, je rappelle au député que grâce à nous, il y a à l'heure actuelle 1 280 000 travailleurs de plus qui occupent un emploi qu'il n'y en avait en 1984. Je lui rappelle également que selon le rapport qu'a déposé la Banque royale le 19 décembre 1990, le secteur de la fabrication au Canada est de près de 10 p. 100 plus considérable qu'il ne l'était à la fin de 1982.

La force de l'économie canadienne est toujours là, et si elle peut par ailleurs compter sur une nouvelle baisse des taux d'intérêt et d'inflation, je suis sûr que nous assisterons à une amélioration réelle de la situation économique dans sa région et partout ailleurs au Canada.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Si aujourd'hui il y a tant de chômeurs à Montréal, c'est à cause de sa politique de taux d'intérêts élevés. Quand le ministre des Finances va-t-il réaliser, une fois pour toutes, que ses politiques économiques sont désastreuses pour le Canada, et surtout pour le Québec? Et quand va-t-il annoncer un projet de relance de l'économie à Montréal? Qu'est-ce qui arrive au rapport Picard qui dort sur les tablettes depuis deux ans?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le budget a été conçu afin de favoriser, grâce à la baisse des taux d'intérêt, la relance partout au Canada, et pas seulement dans la ville de Montréal ou la province de Québec.

Le député révèle bien de quel bois il se chauffe quand il déclare que le gouvernement devrait s'efforcer de remettre l'économie en marche en distribuant de l'argent ici et là dans différentes régions du pays. Cela ne contribuerait qu'à maintenir des taux d'intérêt élevés, alors que le budget recherche l'effet contraire. Nous tenons à faire baisser les taux d'intérêt et à avantager ainsi toutes les entreprises de Montréal, voire tous les particuliers qui souhaitent s'acheter une nouvelle maison, une nouvelle voiture ou autre chose.

Si l'ancienne formule avantageait certains, la nouvelle formule, qui est la nôtre, avantage tous les Canadiens, grâce à la baisse des taux d'intérêt.

* * *

LA BANQUE DU CANADA

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre des Finances qui a déclaré la semaine dernière à des hommes d'affaires réunis à Toronto que les fortes augmentations salariales font du tort au Canada. Pourtant, la Banque du Canada vient d'accorder des hausses de salaire de 9 p. 100 à ses employés, et John Crow lui-même a vu son salaire augmenter de 103 000 $ depuis 1986.

Le gouvernement pourrait-il me dire comment il peut espérer maintenir sa crédibilité en ordonnant de geler les salaires de toutes les secrétaires mal payées partout au Canada, alors qu'il vient tout juste d'accorder de fortes augmentations salariales à tous ces hauts fonctionnaires?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Sauf erreur, monsieur le Président, le député sait pertinemment que les sous-ministres, ainsi que les cadres supérieurs de la Fonction publique et les administrateurs des sociétés d'État ont obtenu l'année dernière une augmentation de 4,2 p. 100, augmentation à peu près comparable à la moyenne des augmentations accordées aux fonctionnaires fédéraux, qui se situait autour de 5 p. 100 alors qu'elle a été très supérieure dans le secteur privé.

Ainsi, au sein du gouvernement, nous avons fait preuve de beaucoup de modération. Nous sommes par ailleurs déterminés à appliquer dorénavant la politique salariale que nous avons annoncée, de sorte que nous n'accorderons plus aux cadres supérieurs de la fonction publique de hausses salariales supérieures à la moyenne accordée aux autres fonctionnaires fédéraux.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, comment le ministre peut-il dire que le gouvernement a fait preuve de modération quand il a accordé par exemple à un fonctionnaire une augmentation de 103 000 $ en cinq ans? Par ailleurs, non satisfaite d'augmenter les salaires, la Banque du Canada a augmenté de 25 p. 100 les indemnités de déplacement et de plus de 11 p. 100 les dépenses autorisées de ses employés.

• (1440)

Comment le gouvernement peut-il accorder aux employés de la Banque du Canada des conditions salariales et autres aussi avantageuses, alors que ceux-ci viennent dire aux autres travailleurs du Canada qu'ils devront dorénavant se serrer la ceinture.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Lorsque je répondais à une question précédente du député, monsieur le Président, j'ai dit quelles augmentations les employés de la Banque du Canada avaient obtenues l'année dernière.

Ces employés ont obtenu une augmentation de base de 4 p. 100. Dorénavant, les fonctionnaires fédéraux, y compris les cadres supérieurs de la Banque du Canada, auront droit à la même hausse de salaire que les sous-ministres et que les ministres du gouvernement qui ont accepté un blocage de leurs salaires, de sorte que nous pouvons affirmer faire preuve de modération.

J'avais espéré obtenir un peu plus d'appui de la part du député pour cette politique de modération, car elle est de nature à venir en aide aux entreprises de la région de Windsor pour lesquelles il se fait bien du souci et dont il déplore fréquemment à la Chambre les difficultés à lutter contre leurs concurrentes de l'autre côté de la frontière. . .

M. le Président: Le député d'Algoma.

* * *

LES MINES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle n'est pas sans savoir que plus d'un millier de mineurs seront mis à pied vendredi prochain par la Denison Mines à Elliot Lake. Le nombre des mises à pied, depuis juillet dernier, dépassera ainsi les 3 300, ce qui représente 80 p. 100 de tous les emplois du secteur minier de la région.

On dit à ces mineurs, qui n'ont reçu qu'une semaine d'avis, qu'ils devront attendre leurs prestations d'assurance-chômage de sept à huit semaines. La ministre pourrait-elle intervenir et faire en sorte que les prestations soient versées rapidement au lieu d'imposer sept ou huit semaines d'attente à ces mineurs et à leurs familles?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je remercie le député de l'intérêt constant qu'il porte à cette question.

Nous avons continué d'accorder une attention spéciale à cette région de l'Ontario, qui a été très durement frappée par les mises à pied. Tout ce que je puis dire au député, c'est que je vais vérifier les délais nécessaires au traitement des demandes. Il est certain que nous tenons à assurer les services les plus efficaces possible à cette région comme à toutes les autres.

M. Maurice Foster (Algoma): Question supplémentaire, monsieur le Président.

Il y a plus de deux mois, les collaborateurs de la ministre lui ont proposé un programme d'adaptation industrielle de 6,3 millions de dollars dans le cadre du programme Développement des collectivités. Compte tenu de l'importance de la formation, du recyclage et du perfectionnement pour ces mineurs mis à pied et pour les autres qui subiront le même sort, la ministre pourrait-elle approuver ce budget immédiatement?

Si je pose la question, c'est que les compressions de 100 millions de dollars imposées par le ministre des Finances me préoccupent et que je tiens à ce que les mineurs et les autres Canadiens qui perdent leur emploi n'en fassent pas les frais si on réduisait les programmes d'adaptation industrielle et de formation ainsi que d'autres programmes destinés à la main-d'oeuvre.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je tiens à rassurer le député que, grâce à l'adoption du projet de loi C-21, nous avons des fonds supplémentaires pour la formation, les allocations de formation, le programme Développement des collectivités et ainsi de suite. En fait, il n'y a pas de coupe, mais plutôt une augmentation nette des fonds disponibles.

J'ajouterai que les ressources affectées à cette région au cours de l'année écoulée atteignent presque 9 millions, et nous continuerons de suivre l'évolution de la situation.

D'autres régions du nord de l'Ontario sont également préoccupantes et elles profitent aussi de nos programmes d'adaptation industrielle et Développement des collectivités, tout comme la région représentée par le député.

[*Français*]

LA RECHERCHE

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

J'ai dans les mains une lettre du président du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie qui a écrit récemment au président des universités canadiennes pour les informer, et je cite: «Que des restrictions budgétaires pourraient obliger le Conseil à réduire le nombre de chercheurs subventionnés par le fédéral».

Dans le Budget, le ministre des Finances prétend que pour augmenter la productivité, il faut investir dans la formation et la compétence des Canadiens. Le ministre peut-il expliquer comment une réduction dans le nombre de chercheurs financés par le fédéral aidera à rencontrer les objectifs décrits dans son Budget?

[*Traduction*]

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie recevra cette année une hausse totale de quelque 4,8 p. 100. Dans les circonstances actuelles, je crois que c'est une hausse raisonnable.

Je me suis entretenu avec le président du CRSNG à ce sujet. D'après ce que je crois comprendre, le conseil affectera une plus grande part de son budget aux dépenses de fonctionnement et aux bourses et fera des réductions dans certains autres secteurs. C'est essentiellement ce que le député voulait savoir.

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, encore une fois, j'ai ici une lettre dans laquelle le président du conseil affirme que les compressions budgétaires obligeront vraisemblablement le CRSNG à réduire le nombre de chercheurs qu'il subventionne. Cette lettre a été envoyée récemment aux présidents des universités d'un bout à l'autre du pays.

Je tiens à rappeler au ministre que le comité de spécialistes créé par le premier ministre lui-même a recommandé, il y a deux ans, que le budget de la recherche universitaire au Canada soit doublé. Je tiens à lui poser une question.

Étant donné qu'un tel investissement ferait augmenter la productivité, favoriserait la croissance et contribuerait à réduire le déficit, le ministre va-t-il enfin s'engager, au nom du gouvernement, à fournir les fonds dont on a tant besoin pour la recherche universitaire et la formation des chercheurs dans tout le pays?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, je crois que la plupart des Canadiens se rendent compte que, si nous ne réglons pas le problème de la dette nationale et ne réduisons pas les taux d'intérêt ainsi que la valeur du dollar, le montant accordé au CRSNG ou au CRM n'aura pas vraiment d'importance. Il n'y aura pas de financement de base pour les universités, et c'est là le coeur de la question.

* * *

LA CONSTITUTION

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et a trait à l'avenir constitutionnel de notre pays.

Étant donné les débats tenus le week-end dernier à Montréal sur le Rapport Allaire, que la Commission Bélanger-Campeau fera bientôt rapport et qu'un comité de sous-ministres fédéraux étudie des questions comme le partage des pouvoirs, je veux demander au vice-premier ministre si le temps n'est pas maintenant venu pour les députés à la Chambre, ceux de son parti, du mien et du Parti libéral, d'examiner des questions constitutionnelles importantes comme les droits des autochtones et le partage des pouvoirs.

Étant donné que le comité chargé d'étudier la formule de modification commencera à se déplacer et à tenir des audiences publiques la semaine prochaine, ne pourrait-on pas songer à élargir le mandat du comité pour lui faire étudier non seulement la formule de modification, ce qui est important, mais pour permettre aussi aux Canadiens de parler de l'unité nationale sans se préoccuper du processus ni de la teneur?

Le temps n'est-il pas venu de le faire?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, rien n'empêche les députés à la Chambre d'étudier des questions importantes liées à notre avenir constitutionnel. En fait, c'est ce que font beaucoup d'entre eux.

Nous avons en effet au sein du caucus conservateur un comité des affaires constitutionnelles qui passe beaucoup de temps à étudier ces questions.

Il n'est pas nécessaire que le gouvernement décrète que l'opposition devrait former des comités de députés pour étudier ces questions. À l'heure actuelle, nous tâchons de recueillir l'opinion des Canadiens par le truchement de la Commission Spicer. Nous avons notre propre comité mixte de la Chambre et du Sénat qui étudie le processus de modification de la Constitution. Six ou sept commissions d'enquête provinciales sont également à l'oeuvre.

Lorsque le premier ministre et le gouvernement jugeront le moment venu, nous prendrons une décision sur ce que devrait être la prochaine étape. Entre temps, nous faisons ce que nous avons à faire, et nous espérons que les autres députés en feront autant.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je crois que le temps est venu de traiter de la modification de la Constitution et de la formule à adopter.

Compte tenu du fait que quelque huit millions de dollars ont été alloués au Groupe de travail sur l'unité nationale pour la prochaine année, le premier ministre suppléant peut-il dire à la Chambre si une partie de cet argent a été ou sera accordée à des groupes d'intérêts spéciaux afin qu'ils se penchent sur la question de l'unité nationale, des groupes comme le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, la Chambre de commerce ou tout autre groupe? A-t-on accordé de l'argent à ces groupes pour traiter de cette importante question?

• (1450)

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le gouvernement va se servir de l'argent dont parle le député pour préparer et examiner toutes les options dont on devrait tenir compte dans la perspective d'éventuels arrangements constitutionnels au Canada. L'argent permettra notamment de payer les dépenses des spécialistes des questions constitutionnelles et des personnes d'expérience qui seront consultées.

Je ne peux pas dire au député combien d'argent a été dépensé jusqu'à maintenant ni à quelle fin il l'a été, mais c'est là le genre de dépenses auxquelles servira cet argent.

Lorsque nous aurons recueilli l'éventail complet des opinions des Canadiens et les avis réfléchis des divers organismes provinciaux qui se penchent sur la question, le gouvernement fédéral proposera ce qu'il considère comme une solution à ces problèmes. Nous tiendrons alors un débat, et pas seulement à la Chambre. . .

M. le Président: La parole est à la députée de Nepean.

* * *

LES DROITS DES ENFANTS

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je m'adresse au premier ministre suppléant.

En mai 1990, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Convention sur les droits des enfants. Cette convention est entrée en vigueur en septembre, après avoir été ratifiée par 20 pays. Le Canada n'est pas du nombre.

Quoi qu'en dise le ministre des Finances, le gouvernement a retranché des millions de dollars des budgets consacrés aux services de santé et à l'enseignement, des secteurs pour lesquels les Nations Unies définissent des normes minimales.

Quand le Canada va-t-il confirmer son adhésion à la Convention sur les droits des enfants et quelles mesures prendra-t-il pour en honorer les dispositions?

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, la députée sait combien le premier ministre a à coeur les droits des enfants au Canada; c'est pourquoi il a accepté de présider l'an dernier le sommet des Nations Unies sur la question.

Ma collègue de l'opposition a fait précéder sa question de nombreuses affirmations. Elle a dit, entre autres, que nos programmes sociaux étaient en péril. Elle devrait savoir que le service de la dette absorbe 35c. de chaque dollar de recettes.

Le budget que le ministre des Finances a présenté est la seule vraie façon de protéger nos enfants et de maintenir nos programmes de santé. C'est notre meilleure garantie de succès.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, si le premier ministre fait tant de cas de la Convention sur les droits des enfants, pourquoi le Canada n'a-t-il pas encore confirmé son accord?

Le premier ministre suppléant doit se rendre compte que le partage des pouvoirs entre les provinces et le gouvernement fédéral ne laisse pas d'autre moyen de

garantir le respect de la convention que le transfert de fonds fédéraux aux provinces.

Le gouvernement ayant considérablement réduit le transfert de fonds aux provinces, le Canada pourra-t-il remplir ses obligations aux termes de la Convention sur les droits des enfants?

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, la députée n'ignore pas que les paiements de transfert aux provinces qui concernent les enfants n'ont pas été réduits. Ils augmentent de 3,7 p. 100, en même temps que le gouvernement fédéral accroît ses dépenses de programmes de 3,4 p. 100.

Nous remplissons donc nos obligations et nous espérons que les provinces vont remplir les leurs.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant de la Justice.

Le ministre peut-il nous dire quelle orientation le gouvernement fédéral entend adopter pour s'assurer que la protection des droits des autochtones sera incluse dans la Constitution, compte tenu de la décision rendue par les tribunaux de la Colombie-Britannique dans l'affaire Gitksan Wet'suwet'en.

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, comme ma collègue le sait, un jugement très long a été rendu vendredi dans l'affaire qu'elle vient de mentionner.

Le ministère de la Justice, entre autres, étudie actuellement ce jugement, qui donnera vraisemblablement lieu à un appel. Le délai pour interjeter l'appel n'est pas encore expiré.

Selon les renseignements qu'on m'a communiqués, la décision portait précisément sur les droits territoriaux des autochtones dans une région précise de la Colombie-Britannique. Cette décision ne devrait donc pas toucher les titres de propriété ni les droits des autochtones ailleurs au Canada.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, les autochtones de partout au Canada ont perçu comme un affront la décision de la Cour suprême de la Colombie-Britannique concernant leurs droits et les questions qu'ils se posent à cet égard.

Quelles mesures précises le gouvernement fédéral entend-il prendre dans l'immédiat pour protéger les droits des autochtones? Comment remédiera-t-il aux répercussions de cette décision qui vient de marquer profondément la collectivité autochtone du Canada?

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, comme je viens de le déclarer, ce jugement est très long. Sauf erreur, il fait environ 390 pages. Toute cette affaire a duré quatre ans, et le cas est très complexe. Je suis certain que tous les spécialistes du droit, des deux côtés, étudient actuellement le jugement.

Quant à la question précise des revendications territoriales des autochtones, etc., le gouvernement du Canada a une politique bien arrêtée à cet égard. En effet, le gouvernement canadien veut régler les revendications territoriales à la table des négociations. Par conséquent, il invite les Gitksan et d'autres groupes d'Indiens à venir négocier, et je dois dire que ceux-ci acceptent. Le gouvernement du Canada demande encore une fois la présence du gouvernement de la Colombie-Britannique à la même table.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, j'aurais une question à poser au ministre chargé de répondre au nom du ministre de la Santé.

Jeudi dernier, le gouvernement libéral de Terre-Neuve a annoncé la suppression de 360 lits d'hôpital de soins actifs, le licenciement de personnel médical, la limitation des heures d'ouverture des centres de santé communautaire ainsi que le retrait de l'examen de la vue au nombre des soins médicaux assurés et le gel du budget d'assurance-maladie au niveau où il était l'an dernier.

Cela n'a pas empêché le ministre d'État chargé des Finances et de la Privatisation de déclarer, vendredi dernier, qu'il espérait voir d'autres provinces suivre le bon exemple de Terre-Neuve.

Le ministre est-il d'accord avec le ministre d'État pour dire que les autres provinces devraient également couper dans le secteur de l'assurance-maladie? Dans l'affirmative, comment ces coupes contribueront-elles à maintenir les normes nationales dans ce domaine?

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, comme je le disais tout à l'heure, les paiements de transfert que nous versons aux provinces pour les soins de santé et l'éducation postsecondaire ont

augmenté de 3,7 p. 100. Cette année, le gouvernement fédéral consacrera 14 milliards de dollars à l'assurance-maladie et aux soins de santé.

Nous savons que les provinces sont aux prises avec des difficultés. La conjoncture économique est difficile. Par suite du budget que le ministre des Finances a proposé pour assainir l'économie, nos enfants pourront bénéficier d'un bon système d'assurance-maladie et de soins de santé plus tard.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Le gouvernement fédéral a promis de faire respecter les normes nationales dans le domaine des soins médicaux. Pourtant, le gouvernement de Terre-Neuve a supprimé l'examen de la vue, qui est un service de santé de base.

Le ministre exercera-t-il les pouvoirs que lui confère la *Loi canadienne sur la santé* pour rétablir de force ce service médical de base à Terre-Neuve?

L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a la ferme intention de faire respecter la *Loi canadienne sur la santé*, et c'est ce que nous allons faire.

* * *

PORTS CANADA

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Juste avant Noël, l'année dernière, une vingtaine de titulaires de domaine à bail de la région de Prescott, dans ma circonscription, ont reçu de Ports Canada un avis leur signalant que leurs baux sur des terrains pour chalets étaient annulés et qu'on allait en émettre de nouveaux. Or, les nouveaux baux prévoyaient des augmentations de plus de 700 p. 100 sur trois ans. Ports Canada a décidé de procéder à ces augmentations en consultant peu ou pas les intéressés qui louent les propriétés en question depuis 35 ans et plus, dans certains cas.

Le ministre pourrait-il donc me garantir, à moi et aux intéressés, qu'il va intervenir et que les éventuelles augmentations seront raisonnables? Peut-il nous assurer qu'il ne permettra pas à son ministère d'imposer des augmentations qui, dans tout autre secteur de l'économie canadienne, seraient illégales?

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de porter cette question à notre attention.

Je ne suis pas au courant de la situation dont il parle, mais je soumettrai le cas au ministre.

* * *

• (1500)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, on a assisté à une réduction de 13 p. 100 du nombre d'emplois dans le secteur manufacturier, ce qui représente au total 277 000 emplois perdus.

Cette désindustrialisation en bloc du Canada va avoir de graves répercussions sur l'avenir économique du pays. Le ministre des Finances pourrait-il nous dire comment le Canada pourra être compétitif à l'avenir, à la suite de cette désindustrialisation? Comment pouvons-nous être compétitifs si nous n'avons plus aucun moyen de l'être?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, pour ce qui est de ces bobards au sujet de l'Accord de libre-échange, le député cherche à imiter le Congrès du travail du Canada qui a établi une liste comme celle-là pour énumérer tous les emplois perdus. Il était question d'Air Canada, d'organismes gouvernementaux et d'un fabricant de pièces d'automobiles même s'ils n'étaient absolument pas visés par l'Accord de libre-échange.

Je demande au député de se reporter à un discours prononcé par Frederick Telmer à Kelowna, en Colombie-Britannique. Voici ce qu'il disait: «Les attaques incessantes contre l'Accord de libre-échange découlent directement d'un refus de voir les choses en face.»

Je l'invite à se rappeler de la manchette suivante, monsieur le Président: «La Canada West Foundation appuie de façon retentissante l'Accord de libre-échange.»

Il y a également celle-ci: «L'accord commercial profite au Manitoba.» Ce sont des manchettes de ce genre qu'on peut lire partout au Canada.

Affaires courantes

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉSIGNATION D'UN JOUR RÉSERVÉ À L'OPPOSITION

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je voudrais simplement préciser que la journée de demain sera réservée à l'opposition.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

DÉPÔT DU SOMMAIRE DU PLAN D'ENTREPRISE

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(1) du Règlement,

[*Français*]

—j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles,

[*Traduction*]

. . .des copies d'un rapport intitulé «Sommaire du plan d'entreprise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour 1991-1995».

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il y a quelques instants, plusieurs de mes collègues et moi avons entendu le whip en chef du gouvernement dire sans ambages que les observations du député de Willowdale étaient fausses.

Je crois qu'il a utilisé le mot «menteur». Il l'a répété à un certain nombre d'occasions.

Des voix: C'est une honte.

M. Boudria: Le whip en chef du gouvernement devrait savoir mieux que quiconque en cette Chambre que pareil langage est antiparlementaire d'après notre Règlement et le Beauchesne; aussi, je lui demanderais de se rétracter parce que ses propos n'étaient évidemment pas conformes aux commentaires 319 et 320 du Beauchesne.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, sauf erreur, le député qui vient de prendre la parole ne s'est pas levé pour le faire.

Si mes paroles ont effectivement offensé quelqu'un en cette Chambre, je serai heureux de les retirer. Si certains députés estiment qu'il a été porté atteinte à leur honneur, je leur saurais gré de se lever en cette Chambre et d'y formuler leurs plaintes. Les choses seront plus claires de cette façon.

À l'avenir, si quelqu'un s'estime insulté, il devrait, à mon avis, prendre la parole en cette Chambre pour le dire.

* * *

LE JOUR DU COMMONWEALTH

LE SOIXANTIÈME ANNIVERSAIRE

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le Commonwealth est né il y a 60 ans.

En effet, en 1931, selon le Statut de Westminster, le Canada et les autres Dominions ont accédé à l'indépendance complète en tant que membres du Commonwealth des Nations «à tous égards égaux, aucunement soumis l'un à l'autre. . . bien que unis par une allégeance commune à la Couronne».

Aujourd'hui, le lundi 11 mars, au moment de la célébration du Jour du Commonwealth à travers le Canada et dans 49 autres pays membres, englobant plus du quart de la population de la terre, nous pouvons être fiers des réalisations d'un Commonwealth maintenant agrandi et multiracial.

Le Commonwealth a grandement contribué à accroître le rôle du Canada dans le monde et reste un élément clé de ses relations politiques, commerciales, et de coopération. Partageant une langue commune, ainsi que les mêmes patrimoines et idéaux, le Commonwealth a enrichi notre partenariat avec maints pays d'Afrique et d'Asie, et a renforcé nos liens historiques avec les Antilles. L'autre grande famille linguistique qui fait du patrimoine du Canada s'est inspirée de l'exemple du Commonwealth pour créer la Communauté des États francophones.

Le Commonwealth adhère non seulement à un ensemble de valeurs fondamentales—la démocratie, le régime du droit ainsi que le respect des droits de la personne et de l'égalité des femmes—mais a exercé un leadership moral et effectif sur des questions brûlantes, comme la

lutte contre le racisme et contre la drogue; les problèmes de la dette et de l'environnement; et la sécurité des petits États.

Avec l'appui total du Canada, les perspectives de développement et les échanges entre ses peuples sont nettement favorisés par des programmes comme le Fonds du Commonwealth pour la coopération technique, le Régime des bourses du Commonwealth, et le Commonwealth scolaire, un établissement de télé-éducation dont le siège se trouve à Vancouver.

Au cours de l'année écoulée, qui fut fort mouvementée, nous avons vu l'adhésion au Commonwealth de son cinquantième membre—la Namibie—qui a bénéficié d'un appui constant du Commonwealth et a obtenu son indépendance le 21 mars 1990. La pression soutenue du Commonwealth—y compris le travail du Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth présidé par mon collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures—fut un facteur important dans les progrès historiques réalisés en Afrique du Sud vers le démantèlement de l'apartheid, cette dernière année.

L'année écoulée a été significative à plusieurs autres égards. Mon collègue, l'honorable Mary Collins, présidait en octobre dernier, à Ottawa, une conférence importante des ministres du Commonwealth responsables de la condition féminine. On y a notamment réclamé l'égalité des femmes et leur intégration dans le processus de développement.

En vue des Jeux du Commonwealth à Victoria, en 1994, un comité du Commonwealth présidé par Roy McMurtry a proposé un plan ambitieux pour le développement du sport amateur dans les pays membres.

Une mission du Commonwealth de surveillance électorale, dont fait partie le Canadien Barry Turner, s'est rendue il y a deux semaines au Bangladesh, et y a été témoin des élections qui ont eu lieu dans ce pays.

La vitalité du Commonwealth vient de son pragmatisme et de sa base populaire. Un très actif réseau d'organismes professionnels, bénévoles, culturels et sportifs lie des sociétés et des milliers d'individus, constituant le véritable moteur du Commonwealth et lui assurant sa vitalité. Une association que nous, dans cette Chambre, connaissons bien est l'Association parlementaire du Commonwealth.

L'année à venir s'annonce chargée pour le Commonwealth. Sous la direction de son nouveau secrétaire-général, M. Emeka Anyaoku, qui jouit de toute notre confiance, l'association aura à s'adapter afin de faire face aux besoins d'une nouvelle génération de jeunes. Un comité d'éminents leaders, incluant le premier ministre Brian Mulroney, a été chargé d'étudier le rôle du Commonwealth dans les années 90 et au-delà. Il fera rapport à la prochaine réunion des chefs de gouvernement à Harare, Zimbabwe, en octobre prochain.

À l'encontre de la thèse qui veut que les États n'ont qu'un intérêt sans pitié dans leurs relations extérieures, il m'est particulièrement agréable de rendre hommage à une association dont la valeur réside dans les liens d'amitié qu'elle contribue à forger entre des États très différents. C'est cette capacité de jeter des ponts qui donne au Commonwealth son importance et son potentiel bien particuliers et qui le rendra, j'en suis sûr, encore plus indispensable à l'avenir.

Je suis persuadé que les députés se joindront à moi pour féliciter le Commonwealth à l'occasion de son 60e anniversaire.

• (1510)

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, c'est avec fierté et avec plaisir que je prends aujourd'hui la parole au nom de l'opposition officielle, me joignant à celui qui m'a précédé pour souligner le Jour du Commonwealth 1991.

Aujourd'hui, tandis que les pays cherchent à conclure de grandes alliances économiques et politiques, nous pouvons nous targuer d'être, depuis 60 ans, l'un des 50 membres du Commonwealth, une organisation multilatérale des plus réussies.

Depuis sa création, le Commonwealth a toujours agi comme un chef de file sur la voie de la démocratie, au sein de la communauté mondiale. Il a aidé des petits pays membres comme la Namibie et les Maldives, et en tant qu'organisation regroupant différentes races, nations et confessions—pour reprendre les mots utilisés par Sa Majesté dans son message au Commonwealth d'aujourd'hui,—il a été fidèle au principe de l'égalité de tous, sans égard au sexe ou à la condition économique et il a toujours eu un rôle de chef de file dans l'évolution de la démocratie.

L'évolution se poursuit, et aujourd'hui, nous avons la chance de prouver que le Commonwealth possède toujours la même vitalité, en affirmant des objectifs spécifiques et actuels.

Cette année, nous traiterons le thème de la science au sein du Commonwealth. Nous aurons l'occasion de commenter les travaux faits par les pays membres. En 1987, le Canada était à l'avant-plan dans l'opinion mondiale, au moment où le rapport de la Commission mondiale sur

l'environnement et le développement a été déposé. Cette étude a été menée dans le cadre d'un effort continu visant à contrer les dangers pour l'environnement planétaire. Nous pouvons maintenant appliquer le même effort collectif à l'univers des sciences pour poursuivre le développement de notre monde.

J'aurais aimé que le ministre consacre un peu plus de temps à expliquer comment le Canada contribuerait à ce projet sur le thème de la science au sein du Commonwealth, mais il ne l'a pas fait.

En Afrique du Sud, les sanctions ont donné des résultats, et nous assistons maintenant au démantèlement de l'apartheid, une chose que nombre d'entre nous pensaient ne jamais voir. Nous devons poursuivre ces pressions pour faire en sorte que tous les habitants des pays du Commonwealth aient les mêmes droits à la liberté et à la démocratie qu'au Canada.

Le Commonwealth peut aussi faire d'autres contributions. Il regroupe presque le quart de la population mondiale et suffisamment de pays pour peser vraiment dans la lutte contre le trafic international des drogues.

Avec l'argent de l'Aide publique au développement, nous pouvons garantir de meilleurs systèmes d'éducation et de santé pour les autres pays membres, même si les réductions budgétaires récentes à ce chapitre affaiblissent des aspects que nous devrions plutôt renforcer.

Je veux féliciter la députée de Northumberland pour avoir rappelé au gouvernement qu'on ne fait pas de compressions au détriment des pauvres.

Les relations nord-sud nous inquiètent. Nous ne devons jamais oublier nos obligations en tant que membre d'une grande famille élargie. Lorsqu'un membre d'une famille a besoin d'un coup de main, les autres doivent accourir à son aide et le soutenir, afin d'empêcher toute la famille de se disloquer.

Aujourd'hui, le monde recherche la paix, la bonne volonté, la compréhension et la démocratie. Les habitants de la planète veulent vivre en bonne santé, en sécurité et dans l'abondance. Nous constituons l'un des meilleurs modèles qu'on puissent trouver et nous avons beaucoup d'expérience à partager à l'échelle internationale.

J'espère que nous continuerons à prendre très au sérieux notre rôle dans le monde et que nous travaillerons de façon constante pour améliorer la condition de la planète et des gens qui l'habitent.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je prends la parole au nom de notre parti, y compris, je le répète, mon collègue de Saskatoon—Dundurn, pour présenter mes meilleurs voeux et me joindre aux députés des autres partis à la Chambre à l'occasion du Jour du Commonwealth 1991.

Comme on l'a fait remarquer, il y a soixante ans aujourd'hui, le Statut de Westminster est entré en vigueur, et la Communauté de nations britanniques, comme on l'appelait à l'époque, a été créée.

Le Commonwealth remplaçait, bien sûr, l'Empire britannique, un empire où, comme on le disait, le soleil ne se couchait jamais. Pour l'historien moderne, l'empire n'a pas évidemment très bonne réputation. Mais il faut reconnaître qu'il y a eu aussi bien de l'espoir que de l'exploitation. Le Commonwealth, comme l'empire avant lui, a élargi, les horizons de populations du monde entier, pas seulement celles des pays centraux mais aussi celles des pays périphériques.

Bien entendu, le Commonwealth n'est plus britannique. En fait, ces dernières années, à cause du manque de leadership du gouvernement britannique de Margaret Thatcher, la direction active du Commonwealth est passée du Royaume-Uni aux autres pays.

Le Commonwealth réunit des peuples de 50 pays du monde. Quoi qu'ait pu dire le ministre aujourd'hui au nom du gouvernement, au sujet des valeurs partagées du Commonwealth, j'ai le sentiment que ces paroles sont en fait quelque peu exagérées si l'on tient compte de la réalité. Ce qui est partagé c'est simplement l'histoire. Les valeurs du Commonwealth ne sont pas partagées aussi bien qu'elles devraient l'être.

Nous voyons, par exemple, dans la réaction à l'apartheid en Afrique du Sud, des gouvernements comme celui du Royaume-Uni ne pas partager le consensus écrasant d'autres gouvernements et populations du Commonwealth sur la façon de combattre ce mal.

Le Commonwealth lui-même est victime de profondes divisions sur le plan de la richesse. Des millions de personnes qui font partie du Commonwealth vivent toujours dans une pauvreté abjecte. Les libertés démocrati-

ques ne sont qu'une illusion pour trop de pays membres du Commonwealth. Et pourtant, il faut reconnaître que par le Commonwealth est passée une grande part du génie du peuple britannique: Shakespeare, la notion de gouvernement parlementaire, la suprématie du droit, la beauté et l'ouverture de la branche anglicane de la religion chrétienne et, à l'opposé, ces dernières années, la dévotion de l'islamisme, la discipline de l'hindouisme et l'honneur du sikhisme. Notre association au Commonwealth nous a tous appris que nous faisons partie d'un monde plus grand et que nous partageons une partie de notre histoire avec les gens de Bombay, de la Papouasie, de la Nouvelle-Guinée et de la Barbade.

Comme on l'a déjà dit, si nous voulons que cette institution survive encore 60 ans, nous devons renforcer l'aide officielle au développement. Le Commonwealth doit être la voix des pauvres et des dépossédés beaucoup plus efficacement qu'il ne l'a été jusqu'à maintenant. Par conséquent, nous devons renforcer nos programmes d'éducation publique et d'échange.

À ce sujet, permettez-moi, avant de terminer, de me joindre à ceux qui ont parlé des Jeux du Commonwealth de 1994, puisque je viens de Victoria. Nous nous intéressons à ces jeux pour une raison particulière. Nous sommes très fiers que notre ville ait été choisie pour les accueillir. Les Jeux du Commonwealth sont les jeux de l'amitié. Ils rassemblent les peuples des pays membres de cette grande institution. Si nous voulons qu'ils reflètent la valeur réelle que l'on prête au Commonwealth, nous devons faire le maximum pour que cette occasion serve à rapprocher les gens afin qu'ils découvrent leurs modes de vie les uns les autres et pour qu'ils ne soient pas seulement les meilleurs jeux des athlètes canadiens, mais des athlètes de tous les pays du Commonwealth.

Comme on l'a déjà dit, le gouvernement canadien et le Commonwealth ont pris l'initiative d'élargir la vision des Jeux du Commonwealth et du Commonwealth lui-même en créant un groupe de travail présidé par Roy McMurtry. Je suggère au gouvernement d'étudier attentivement les demandes de fonds que cette organisation lui adressera en vue de financer des programmes recommandés à l'unanimité par ce groupe. Le gouvernement finance généreusement les Jeux de la francophonie et les travaux préparatoires à ces jeux. Il doit en faire autant pour les Jeux du Commonwealth.

Nous nous joignons aux autres partis pour demander que tous les peuples du Commonwealth honorent cet événement comme il le mérite.

• (1520)

[*Français*]

PÉTITIONS

LA COLLINE PARLEMENTAIRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je dépose, en vertu de l'article 36 du Règlement, une pétition provenant des citoyens de Vassan qui exigent que le gouvernement du Canada mette fin au projet intitulé «Le secteur de la cité parlementaire» qui envisage, au coût de 68 millions de dollars, l'aménagement d'un stationnement et d'un centre commercial sous le Parlement fédéral du Canada et qu'il reconnaisse la nécessité de conserver tels quels l'environnement et le caractère historique des édifices et du site de la Colline parlementaire.

L'INTERVENTION MILITAIRE DU CANADA DANS LE GOLFE PERSIQUE

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36 du Règlement, je suis très heureux de soumettre cette pétition de plus de 275 signatures, particulièrement des gens de Daveluyville, qui font état évidemment de la réputation du Canada comme ambassadeur de la paix. Ils demandaient que le Canada cesse son intervention militaire dans le golfe Persique, mais favorisent une solution négociée, incluant particulièrement la question de la Palestine.

[*Traduction*]

LE SÉNAT

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'aimerais présenter aujourd'hui deux pétitions. La première a été signée par un assez grand nombre d'électeurs de ma circonscription et concerne le Sénat. En voici le libellé: Nous, les soussignés, savons que, même s'il a été institué en 1867 pour représenter les régions du Canada et pour servir de Chambre de second examen objectif, le Sénat n'est actuellement d'aucune utilité, qu'il est tout à fait partial et qu'il s'est révélé, après de nombreuses tentatives, impossible à réformer; par conséquent, nous, les soussignés, vos pétitionnaires, demandons humblement au Parlement d'abolir carrément le Sénat.

LA RÉGLEMENTATION SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, la deuxième pétition est signée elle aussi par de nombreux électeurs de ma circonscription; un grand nombre vivent dans la partie est de Toronto. Ces pétitionnaires s'inquiètent des répercussions que peut avoir le contenu de différents produits alimentaires sur les personnes qui

souffrent d'allergies. Les pétitionnaires ajoutent que les restaurants et les entreprises qui emballent les aliments ne sont pas tenus d'en indiquer tout ce qu'ils contiennent. Des députés et d'autres personnes ont déjà présenté des projets de loi d'initiative parlementaire à ce sujet et soulevé des questions en ce sens.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une loi qui modifiera la réglementation sur les aliments et drogues, pour obliger les fabricants à indiquer tous les ingrédients et les additifs contenus dans les aliments pré-emballés, et non pas seulement les catégories générales actuellement autorisées, et aussi pour obliger les restaurants ainsi que les détaillants en alimentation à fournir à tout client qui en fait la demande la liste de tous les ingrédients et additifs contenus dans les mets préparés.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'ÉCONOMIE

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Peterson (p. 18259).

Le président suppléant (M. DeBlois): À cause de la déclaration ministérielle, la période des initiatives ministérielles sera prolongée de 15 minutes.

[*Français*]

À la suspension du débat à 14 heures, l'honorable ministre d'État (Finances et Privatisation) avait la parole.

[*Traduction*]

Il ne reste qu'une minute au temps de parole du député.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, ce sera une minute qui compte.

Pendant cette dernière minute qui m'est allouée, je vais vous parler de la reprise économique dont il était question avant de suspendre le débat pour la période des questions. Le plan de reprise économique nous lance sur la voie de la croissance, de l'investissement; il nous permettra de soutenir et de susciter la confiance aux cours des années à venir.

Ainsi, notre plan contribuera directement à préserver les liens qui nous unissent comme nation. Une des meilleures choses à faire pour renforcer l'unité du pays, c'est de consolider l'union économique et d'améliorer la situation en matière de fiscalité. Cela nous permettra d'acquérir les ressources et la confiance régionale dont nous avons besoin pour résoudre les autres questions auxquelles nous faisons face ainsi que pour satisfaire nos aspirations.

Le Canada a fait un bon bout de chemin depuis sa création, il y a 123 ans. Ne l'oublions pas, nous avons créé de toutes pièces un pays qui fait l'envie du monde entier. On y trouve des gens tolérants et ouverts qui jouissent d'un niveau de vie supérieur.

La prospérité que le pays connaît a été menacée par l'abandon de la valeur traditionnelle canadienne qui veut que l'on paie sa part.

J'estime. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Le temps de parole du député est écoulé. Est-ce que la Chambre lui permet de poursuivre?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le consentement unanime est refusé.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Il est difficile de prendre le ministre au sérieux si l'on tient compte de la gravité de la motion et de l'accueil qu'il lui a réservé. Ses dernières observations sont particulièrement choquantes parce que le fait de dire que le pays doit faire ses frais implique que le gouvernement a décidé d'améliorer sa situation financière sur le dos des 10,2 p. 100 de chômeurs, qui n'avaient pas été aussi nombreux depuis longtemps.

Monsieur le Président, vous conviendrez de la pauvreté de la pensée du ministre d'État aux Finances et à la Privatisation. Il a fondé sa longue intervention sur quatre arguments. D'abord, il a soutenu que nos exportations de haute technologie allaient bien mieux que les autres.

Si nos exportations vont si bien, je voudrais que le ministre nous explique pourquoi Northern Telecom de Kingston a dû licencier 60 employés depuis un an; pourquoi Honeywell Bull a dû fermer ses usines de fabrication d'ordinateurs dans diverses provinces et mettre ainsi à pied 100 employés; pourquoi Comterm, à Montréal, a dû mettre à pied 176 travailleurs de son usine de fabrication d'ordinateurs; pourquoi Northern Telecom, à Saint John, a dû mettre à pied 120 employés de son usine de fabrication d'équipement de télécommunication; pourquoi la société STM Systems a dû licencier 125 employés de ses services informatiques; pourquoi la société Jonal and Ericson de Don Valley, en Ontario, a dû licencier en août dernier 280 employés de son secteur de logiciels; pourquoi la société Unisys de Saint-Laurent, au Québec, a dû licencier 230 employés de son usine de fabrication d'équipement informatique?

Et la liste est loin d'être complète.

Voilà, monsieur le Président, la première de mes quatre questions.

La deuxième a trait aux grands avantages de l'Accord de libre-échange, auxquels le ministre a fait allusion dans son discours.

Nous voudrions savoir, de ce côté-ci de la Chambre, où sont les 500 000 emplois qu'avait promis le gouvernement au moment de la signature de l'Accord de libre-échange. J'espère qu'en réponse à ma question, le ministre s'abstiendra d'énumérer les emplois dans la restauration-minute.

En troisième lieu, le ministre a fait plusieurs fois allusion dans son discours aux forces du marché et à la grandeur de celles-ci, en lesquelles il dit croire.

Le ministre voudra peut-être nous expliquer pourquoi ces forces du marché ne sont pas appliquées aux relations patronales-syndicales dans la fonction publique fédérale.

Enfin, la quatrième question que m'a inspirée l'intervention du ministre est la suivante: De quoi avons-nous besoin, selon le génial ministre d'État aux Finances et à la Privatisation? D'une forte baisse de l'inflation et des anticipations inflationnistes. Ce sont ses propres mots.

C'est une sinistre farce si le ministre sous-entend que cela va se faire au détriment des 10,2 p. 100 de chômeurs. Il pourrait peut-être éclairer notre lanterne là-dessus.

M. McDermid: Premièrement, le député sait fort bien que sa dernière remarque ne tient pas debout, et je n'en dirai pas davantage. Le gouvernement ne pratique certes pas des compressions aux dépens des 10,2 p. 100 de chômeurs actuels. Nous déplorons ce taux de chômage autant que quiconque. Nous l'avons dit très clairement, et c'est pour cela que l'une des plus fortes augmentations de nos dépenses, au cours du présent exercice, touche à l'enveloppe de l'assurance-chômage, car nous voulons conserver ce filet de sécurité tant que la reprise économique ne sera pas amorcée.

• (1530)

Le député le sait parfaitement. Il a parlé des mises à pied. Il y a eu effectivement des mises à pied, et nous ne trouvons pas cela réjouissant nous non plus.

Il a énuméré un certain nombre de compagnies qui ont effectué des mises à pied. Je vais donc en énumérer quelques-unes moi aussi qui embauchent de plus en plus, à commencer par I.E. Aerospace Canada à Winnipeg, General Electric à Mississauga, Earnway Industries à Thunder Bay, Trans-Alta Resources Corporation à Malton, Abitibi-Price au Manitoba et Journal Printing à Sudbury.

Je tiens à signaler au député l'étude effectuée par la Canada-West Foundation, qui dit que les exportations canadiennes de produits des technologies de pointe ont augmenté de 4 milliards depuis la signature de l'accord alors que les importations de ces mêmes produits en provenance des États-Unis sont tombées de 600 millions de dollars. On peut consulter cette étude. C'est une étude indépendante. Ce n'est pas une étude gouvernementale. Elle a été effectuée par un organisme indépendant.

Encore l'autre jour, j'ai lu un article de journal concernant McDonnell Douglas dans notre région, tout près de la région que représente le député et de celle que je représente. Or McDonnell Douglas, de Malton, est à la recherche de 500 employés. Il existe donc des possibilités d'emploi dans cette région. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute.

Ce que je trouve malheureux, c'est que les gens comme mon collègue de Davenport ne trouvent jamais rien de bon à dire sur quoi que ce soit. Mon collègue ne fait que critiquer et rabaisser notre pays. Nos soutenons le Canada. Nous travaillons pour le Canada. Nous ne le rabaissons pas. Nous félicitons notre pays et nous continuerons d'agir ainsi. Je suggère au député de faire comme nous.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): J'ai une question très simple à poser au ministre, monsieur le Président.

Elle découle de sa dernière affirmation selon laquelle le député de Davenport ne sait rien faire d'autre que de s'en prendre au gouvernement, donc à l'ensemble du pays.

Je demande au ministre quand le gouvernement et les ministres ont commencé à se prendre eux-mêmes pour le pays. Il y a des millions de Canadiens qui n'ont d'autre envie que d'aider leur pays en se débarrassant du gouvernement le plus rapidement possible.

M. McDermid: Monsieur le Président, je ne sais trop s'il y a là une question, mais je peux vous dire qu'il y a encore plus de millions de Canadiens qui ne voteront pas pour le NPD au prochaines élections. Cela, c'est une certitude.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je prendrai cette minute pour poser une question très grave au ministre.

Il connaît ma circonscription de Parkdale—High Park. Il sait que Stelco, qui fabrique des boulons et des écrous, fermera et que tous les travailleurs se retrouveront sans emploi.

L'usine John Inglis, qui employait beaucoup d'électeurs de ma circonscription, a fermé ses portes, mais je ne crois pas que nous cherchions à savoir ici pourquoi les usines ferment, etc.

Ma question au ministre est la suivante: Quelle aide puis-je apporter à mes électeurs qui viennent me voir avec 30 ou 40 lettres d'entreprises, dont McDonnell Douglas, leur disant qu'il n'y a pas d'embauche?

Ils vont ensuite s'adresser au Centre d'emploi du Canada pour s'inscrire aux cours de recyclage. Puis, ils reviennent me voir et disent qu'ils ne pourront pas avoir accès aux programmes de recyclage avant un an ou un an et demi.

Ces gens veulent travailler. Ils me montrent leurs lettres pour me dire comment ils essaient de trouver du travail. Ils sont allés au Centre d'emploi du Canada mais ne peuvent pas être admis aux programmes. Je veux sérieusement venir en aide aux sans emploi, pas seulement à ceux de Parkdale—High Park. Je suis convaincu que le ministre connaît des gens dans cette situation. Il y en a partout au Canada.

M. McDermid: Monsieur le Président, être chômeur n'a vraiment rien d'agréable. Ceux qui l'ont été, comme moi, vous le diront. Je sais exactement ce que l'on ressent. C'est extrêmement difficile. Quand je me suis retrouvé sans emploi au début des années 60, j'ai commencé à frapper aux portes des employeurs. Je n'ai jamais lâché. J'ai essuyé un nombre effroyable de refus, puis finalement j'ai obtenu un emploi. Ce n'était pas le genre de travail que je désirais vraiment, mais c'était le seul emploi disponible à ce moment-là. Je l'ai donc accepté. Par la suite, je suis retourné à ma profession, au métier pour lequel j'avais été formé.

Tout ce que je peux recommander aux gens à la recherche d'un emploi, c'est de ne pas se décourager. Je retrouve le même problème dans ma circonscription de Brampton, où les gens viennent me demander conseil. Et c'est tout ce que je peux leur conseiller, ne vous découragez pas.

Nous ne pouvons malheureusement pas former chacun des chômeurs. Nous n'en avons pas les moyens, le député le sait fort bien. Voilà pourquoi il y a de nos jours de longues listes de candidats qui attendent l'occasion de suivre un programme de recyclage. Nous y consacrons de plus en plus d'argent. Par l'entremise du Régime d'assurance-chômage, nous verserons des centaines de milliers de dollars de plus à la formation. Nous faisons de notre mieux, tout ce que nous pouvons nous permettre de faire.

Mais la population canadienne nous demande également de ne pas augmenter les impôts, de ne pas accroître le déficit et surtout de ne pas nous écarter de notre programme. Alors, il fallait trouver un juste milieu, et c'est exactement ce que le ministre des Finances a, je crois, réussi à faire.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je voudrais dire d'abord que nous appuierons la motion qui a été proposée aujourd'hui par le Parti libéral. Nous ne l'appuierons pas parce que nous estimons qu'elle règle tous les problèmes économiques. Nous avons remarqué, par exemple, qu'on ne parle pas dans cette motion libérale d'un grand nombre des mesures fiscales qui, à notre avis, devraient être rendues plus équitables dans notre pays et qui découlent de budgets présentés pendant des années de gouvernements libéraux et conservateurs.

Nous avons remarqué aussi les problèmes qui découlent du manque d'engagement de la part du Parti libéral à nous débarrasser de l'Accord de libre-échange qui nuit à tant de personnes d'un bout à l'autre du pays. Nous ne considérerons en aucune manière la motion dont nous sommes saisis comme une solution à la récession, mais

nous pensons vraiment qu'elle exprime le manque de confiance que les Canadiens ressentent à l'égard du gouvernement dans tout le pays. Ce manque de confiance se fait sentir très nettement lorsqu'on parle aux gens, d'une ville à l'autre d'un bout à l'autre du pays, comme l'a fait le groupe de relance économique du Nouveau Parti démocratique.

Le nombre de gens qui déclarent vouloir mettre en accusation le premier ministre défie l'imagination, et il en est de même du nombre de gens qui nous disent qu'ils ont voté pour les conservateurs la dernière fois et qu'ils ne le feront jamais plus.

Une voix: Bravo!

M. Langdon: Il existe dans notre pays un énorme et catastrophique manque de confiance dans notre gouvernement national au moment où nous traversons une crise économique d'une gravité croissante. Je dois dire en tant que député que c'est quelque chose qui m'attriste énormément.

Je souhaiterais que le gouvernement, dans le budget qu'il a présenté il y a seulement deux semaines, ait donné de l'espoir aux Canadiens et le sentiment qu'il a finalement commencé à les écouter. Je souhaiterais qu'il ait commencé à leur dire que, assurément, nous devons remédier à la récession, au chômage, au terrible sentiment de perte ressenti par tant d'agriculteurs dans tout le pays ainsi qu'à l'affreux sentiment d'injustice éprouvé par tant de Canadiens autochtones, et que nous devons résoudre les problèmes d'unité qui existent dans notre pays.

[*Français*]

Il est très difficile, à mon avis, monsieur le Président, de voir un Budget, devant ce Parlement, qui parle de l'unité nationale, mais qui en détail ne prévoit rien pour les chômeurs et chômeuses de la province de Québec. On a beau examiner chaque page du Budget et tenter d'y trouver quelque chose pour les chômeurs et chômeuses, mais il n'y a rien. Rien n'a été prévu afin de répondre aux besoins de la province de Québec au niveau économique.

• (1540)

À mon avis, monsieur le Président, c'est quelque chose de très dur à constater quand on regarde la menace à l'unité de notre pays.

[*Traduction*]

Nous avons vu vendredi les réalités de la récession qui ont été mises en évidence pour tous les Canadiens lors de la publication des chiffres sur le chômage pour le mois de février. Quand le gouvernement a présenté son budget le 26 février, il a prétendu qu'il apportait des remèdes et qu'il voyait dans l'avenir des possibilités de relance. Et pourtant, les chiffres sur le chômage pour février sont le premier indice de l'état où se trouve l'économie.

Ces chiffres sont accablants; ils sont passés de 9,7 à 10,2 p. 100, soit une hausse d'un demi-point. Ce sont des milliers de Canadiens—77 000 en tout—qui ont perdu leur emploi. Depuis un an, les politiques du gouvernement nous ont fait perdre 430 000 emplois permanents. Cette tragédie est particulièrement évidente dans ma province, l'Ontario, et dans ma ville, Windsor. Dans ma circonscription, le chômage a déjà amplement dépassé 13 et 14 p. 100.

Ce qui est tragique, c'est que la récession ne frappe pas seulement le secteur manufacturier de l'Ontario, comme la motion libérale le laisse soupçonner. Non, c'est une attaque dévastatrice contre les chômeurs, les travailleurs, les pêcheurs et les agriculteurs. Les données sur le chômage d'un océan à l'autre sont à faire pleurer.

À St. John's, à Terre-Neuve, le chômage est de 12,5 p. 100. Dans l'ensemble de la province de Terre-Neuve, il y a 18,2 p. 100 de chômeurs. Au Québec, c'est 12,1 p. 100. En Colombie-Britannique, le taux de chômage est de 9,9 p. 100, comparativement à 9,5 p. 100 en Ontario.

Ce ne sont là que des chiffres, mais nous avons voyagé partout au Canada et dialogué avec des chômeurs. Ils sont désespérés et ont presque perdu tout espoir. Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement n'a pas présenté un budget faisant état de ce problème humain et proposant des mesures correctives.

Le ministre qui m'a précédé a dit que le gouvernement dépense davantage pour aider les chômeurs. Il s'est trompé. Vu le nombre élevé de chômeurs, le gouvernement alloue plus d'argent à l'assurance-chômage, mais chaque cent de ces prestations sera remboursé par les chômeurs, les travailleurs et les petites entreprises. La seule disposition budgétaire qui se rapporte aux chômeurs, c'est la réduction de 100 millions de dollars de la Planification de l'emploi.

Nous pourrions aussi parler des autres disposition du budget. Par exemple, nous pourrions parler des transferts pour l'enseignement postsecondaire qui est si important pour l'avenir du pays. La perte due au gel imposé jusqu'en 1994–1995—ces données ne sont pas le résultat de mes recherches, ni de celles du NPD, elles nous sont transmises par l'Association canadienne des professeurs d'université—représentent 3,8 milliards de dollars qui ne seront pas transférés à nos établissements d'enseignement postsecondaire. Ces 3,8 milliards devraient servir à assurer l'avenir de nos jeunes, l'avenir de notre main-d'oeuvre.

Les députés de l'opposition ne sont pas seuls à avoir étudié le budget et exprimé une crainte profonde au sujet de ses répercussions sur notre économie. J'aimerais citer quelques-uns des économistes qui l'ont examiné à la loupe. D'abord, Informetrica, organisme indépendant établi ici à Ottawa et à qui le gouvernement a adjugé plusieurs contrats. Ce n'est pas comme si cette société avait de prime abord un parti pris contre le gouvernement. Pourtant, ayant procédé à de savants calculs, elle en est venue à la conclusion que le budget entraînera la perte de 122 000 emplois au cours des deux prochaines années.

En outre, elle signale quelques aspects du budget, et je cite:

> Au beau milieu de la récession, le gouvernement a supprimé le mécanisme de stabilisation automatique le plus puissant de notre système financier, rendant ainsi nécessaire la hausse énorme de plus de 24 p. 100 des cotisations à l'assurance-chômage.

Ainsi, en pleine récession, le gouvernement a décidé de contraindre les Canadiens à payer davantage pour leur protection d'assurance-chômage. Informetrica ajoute par ailleurs:

> Après avoir insisté sans trêve sur les difficultés découlant de l'inflation, le gouvernement a haussé les taxes indirectes et les frais de la main-d'oeuvre. Ces deux postes ajouteront environ 0,4 p. 100 au coût de la vie en 1991 et encore 0,2 p. 100 en 1992.

• (1550)

Autrement dit, le gouvernement a beau insisté dans son exposé budgétaire sur la nécessité de juguler l'inflation, le budget qu'il a présenté va encore l'attiser.

Prenons par exemple un autre groupe qui, celui-là, se range d'ordinaire du côté du gouvernement. Que pense le Conference Board du Canada? Voici ce qu'il écrit dans son évaluation du budget publiée vendredi dernier: «Le budget risque de prolonger la récession et de l'aggraver encore.» Également au sujet du budget, il ajoute ce qui suit: «Mis à part la croissance du produit intérieur brut, la croissance du revenu en 1991 est comparable à ce qu'elle aurait été autrement.» Il signale en outre que le budget ne renferme aucune stimulation financière de nature à aider l'économie à sortir de la récession actuelle.

Autrement dit, cet organisme dont les activités sont financées par des hommes d'affaires est tout à fait d'accord avec le Nouveau Parti démocratique: Le budget ne renferme absolument rien pour aider le Canada à sortir de la récession. Il va même plus loin. Il écrit: «Jusqu'à un certain point, la relance au cours du deuxième trimestre est plus compromise qu'avant le budget, car celui-ci prive les consommateurs d'une bonne partie de leur pouvoir d'achat.»

Il se demande ensuite s'il doit ajouter foi aux objectifs que le gouvernement a dit s'être fixé en matière d'inflation. Sans avoir procédé à une analyse aussi rigoureuse qu'Informetrica, il déclare en terminant que le budget devrait faire perdre au moins 67 000 emplois, conclusion analogue à celle d'Informetrica.

Il y a lieu de se demander si nous avions le choix. Aurions-nous pu procéder différemment? J'entends utiliser la dernière partie de mes commentaires pour expliquer que nous avions effectivement le choix. Nous aurions pu emprunter une autre voie. En premier lieu, nous aurions pu réduire l'écart entre nos taux d'intérêt et ceux des États-Unis, écart qui de tout temps a été de 1 p. 100 voire peut-être de 1,5 p. 100. En agissant ainsi, nous aurions de beaucoup réduit les taux d'intérêt au Canada. Nous aurions pu par ailleurs procéder à la dévaluation du dollar canadien, ce qui aurait énormément aidé nos exportateurs et se serait traduit par la création de milliers d'emplois partout au Canada.

En outre, la réduction des taux d'intérêt aurait signifié une réduction d'environ 6 milliards de dollars des dépenses que nous devons engager pour assurer le service de la dette nationale. Nous aurions pu prendre ces 6 milliards et les investir dans l'avenir. Nous n'étions pas obligés d'accroître le déficit. Nous aurions pu utiliser l'argent épargné du fait de la réduction des taux d'intérêt et l'investir dans la préparation ainsi que la formation de nos jeunes aux métiers de l'avenir, dans la recherche et le développement, afin de permettre à nos entreprises de mieux s'implanter sur les marchés mondiaux.

Le ministre a déclaré que nous n'avions pas suffisamment d'argent pour investir dans la formation. C'est une confession bien tragique de sa part, à un moment où le Canada compte plus de 1,4 million de chômeurs.

Nous aurions pu investir afin de doter notre pays d'une meilleure infrastructure pour l'avenir. Nous aurions pu y consacrer une partie des 6 milliards de dollars ainsi épargnés. Nous aurions pu utiliser le reste pour fournir une aide d'urgence aux chômeurs. L'employé mis à pied après avoir consacré des années de sa vie à une entreprise ne devrait pas être contraint de s'inscrire à l'assistance sociale pour nourrir sa famille. L'assistance sociale ne devrait pas constituer son dernier recours au Canada en 1991.

Nous aurions pu instaurer une fiscalité équitable et nous débarrasser de la TPS par la même occasion. Si les grandes sociétés et les gens riches payaient leur juste part des impôts, nous n'aurions pas besoin de la TPS. Les consommateurs et les petites entreprises d'un bout à l'autre du Canada n'auraient pas à souffrir des conséquences économiques de la TPS.

Ces quelques éléments auraient pu constituer l'ossature d'un budget de l'espoir qui aurait pu permettre d'emprunter une voie toute différente, une approche compatissante. J'aurais souhaité que le gouvernement adopte cette approche compatissante, au lieu de l'approche mesquine et paralysante dont témoigne son budget.

[*Français*]

L'hon. Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention mon collègue qui, tant au moment où il posait des questions à d'autres intervenants qu'au début de sa propre présentation, s'attaquait assez largement au libre-échange. J'aimerais attirer son attention sur un article du *Financial Post* du 5 mars dernier qui titrait: *Free-trade not cause of recession*. C'était une analyse de la Banque Royale et c'était la deuxième en autant d'années que l'on faisait pour analyser les résultats de cette entente de libre-échange.

Une des premières mises en garde que l'on faisait c'est de dire qu'avant l'entrée en vigueur de cette entente, déjà deux tiers des produits circulaient librement entre les deux frontières. Cette entente-là sera en vigueur pour une période de 10 ans. Donc, le bout qui a été déjà réalisé à l'intérieur de ces deux ans ne démontre pas le fonctionnement complet du libre-échange.

Et dans une enquête que la Banque Royale faisait auprès d'intervenants, on identifiait comme premier problème de la récession actuelle les coûts reliés aux salaires, *high labour costs*.

Ce qui m'a frappée également dans cet article-là, monsieur le Président, c'est le petit paragraphe ici qui dit:

[*Traduction*]

Le principal objectif de l'Accord de libre-échange était de garantir l'accès au marché américain et d'inciter l'industrie canadienne à se restructurer, ainsi qu'à exploiter les secteurs dans lesquels nous jouissons d'un avantage comparatif.

[*Français*]

Ce que j'aime, c'est leur conclusion, monsieur le Président, quand ils disent:

[*Traduction*]

Tant que les augmentations de salaire seront supérieures à celles de la productivité et continueront d'alimenter l'inflation, les taux d'intérêt ainsi que la valeur du dollar canadien resteront élevés, et nous perdrons au profit des États-Unis des centres d'activité et des emplois.

Par son budget de la semaine dernière, le gouvernement fédéral a essayé de combattre une des causes des règlements salariaux élevés en fixant des objectifs en matière d'inflation. Ottawa essaie aussi de donner l'exemple en annonçant le plafonnement des augmentations de salaire des fonctionnaires fédéraux. Les provinces devraient faire de même.

[*Français*]

Ce que j'aimerais demander, monsieur le Président, à mon collègue est ceci: Est-ce qu'il ne croit pas que dans une période comme celle qu'on vit au Canada, on devrait plutôt essayer ensemble d'identifier des solutions aux problèmes que vit le Canada? Est-ce qu'on ne devrait pas ensemble essayer de construire un Canada plus fort, plus productif et plus capable de faire face à tous les problèmes sociaux que nous connaissons?

Il me semble personnellement qu'on a besoin des gouvernements, du secteur privé et des syndicats. Je pense que l'ensemble des Canadiens doit être capable de faire face à la réalité, ne pas essayer de trouver une seule solution, mais plutôt d'imaginer des solutions qui mettraient à profit le plein potentiel chez nos travailleurs canadiens.

• (1600)

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je suis d'accord qu'il est important pour nous comme députés de travailler ensemble et trouver des solutions si on peut le faire. Mais on doit également débattre et discuter avec précision de nos différents points de vue comme partis et comme députés. Par exemple, si on regarde le problème de l'inflation, on peut dire que oui c'est un problème. On doit lutter contre ces problèmes. Le Conseil économique du Canada a suggéré une approche pour lutter contre l'inflation. Il a suggéré par exemple que tous les groupes dans notre société devraient convenir d'une réunion afin de discuter soigneusement de la question de l'inflation et établir des

buts pour contrer l'inflation. Mais qu'est-ce que le gouvernement a fait? Le gouvernement n'a pas retenu cette suggestion. Le gouvernement, au contraire, a décidé d'établir lui-même ses buts avec la Banque du Canada.

[*Traduction*]

Ce n'est pas une façon de susciter la coopération ni d'amener les Canadiens à se serrer les coudes. Il faudrait que, comme société, nous apprenions à travailler ensemble, comme cela s'est fait au Québec. L'une des choses que j'admire au Québec, c'est cette concertation des divers agents économiques qui réfléchissent à la politique économique et à son orientation future. Cela s'est fait aussi bien avec le gouvernement péquiste qu'avec le gouvernement libéral du Québec. Le gouvernement fédéral n'adopte pas ce genre d'approche.

Le gouvernement actuel préfère fixer des objectifs en matière d'inflation sans tenir compte de l'avis défavorable du Conseil économique du Canada. Celui-ci soutient que, si l'on veut atteindre ces objectifs, il faut que tous participent à leur établissement.

[*Français*]

La députée a discuté de la question du libre-échange. Je dois admettre que c'est une question complexe. On ne peut pas dire que tous les emplois qui sont perdus le sont à cause du libre-échange, mais force est de constater que beaucoup d'emplois ont été perdus à cause du libre-échange.

[*Traduction*]

Dans ma circonscription, par exemple, 40 usines ont fermé leurs portes depuis un an. Les entreprises ont déménagé aux États-Unis, ce qui s'explique par la rationalisation qu'entraîne l'Accord de libre-échange. La forte valeur du dollar y est aussi pour quelque chose. Et si le dollar est monté si haut, c'est parce que cela faisait partie de l'entente sur le libre-échange. Un ancien ministre conservateur l'a dit carrément. Si ma mémoire est fidèle, le député qui vient de parler a été secrétaire parlementaire de ce ministre. Je n'en suis pas sûr.

Nous devons donc admettre. . .

[*Français*]

On doit reconnaître que nos usines subissent beaucoup de pression à cause du libre-échange. On peut le constater partout dans la province de l'Ontario, et je pense qu'on peut voir la même chose dans la province de Québec. La députée a parlé de la Banque Royale et d'autres députés ont parlé de la Fondation Can-West. Tous ces groupes ont appuyé le libre-échange avant la décision. Il n'est donc pas surprenant de voir maintenant ces mêmes groupes appuyer le libre-échange.

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat. La parole est à l'honorable députée de Sudbury.

[*Traduction*]

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, avant de commencer, j'ai une proposition à faire à la Chambre. Étant donné qu'un grand nombre de députés de notre parti veulent participer à ce débat, nous vous saurions gré de nous permettre de diviser notre temps pour faire des discours de dix minutes, suivis de périodes de cinq minutes réservées aux questions et aux observations, si vous êtes d'accord.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-ce que la Chambre est d'accord pour accéder à la demande de l'opposition qui souhaite que ses orateurs partagent leur temps pour des périodes de 10 minutes, suivies de 5 minutes de questions et observations.

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): J'apprécierais que les orateurs quand même précisent bien au début de leur intervention pour faciliter le décompte.

[*Traduction*]

Mme Marleau: Monsieur le Président, je parlerai pendant dix minutes seulement et partagerai mon temps avec mon collègue, le député d'Ottawa—Vanier.

Je participe au débat sur cette motion que nous avons présentée, motion qui, essentiellement, blâme le gouvernement d'avoir mal géré l'économie, entraînant la désindustrialisation du Canada, problème qui touche plus particulièrement l'Ontario et le secteur de la fabrication du sud de l'Ontario.

Je vais aborder cette question d'un point de vue très personnel. Je veux vous expliquer que les habitants du nord de l'Ontario, région très axée sur les ressources, comprennent les conséquences d'une infrastructure industrielle et manufacturière inadéquate.

Je suis née à Kirkland Lake, ville qui dépendait largement d'une seule industrie. Comme il n'y avait pas d'autre infrastructure ni aucune diversification, je savais depuis ma tendre enfance que, lorsqu'il y avait une baisse de la demande du minéral que nous produisions, nous perdions des emplois, et il n'y en avait pas d'autres. Finalement, lorsque les ressources ont été épuisées, la plupart des habitants de la ville ont dû s'en aller ailleurs. À cause de cela, les gens de mon groupe d'âge, les gens avec qui je

suis allée à l'école, n'habitent plus cette région. Ils ont migré vers le Sud, l'Est ou l'Ouest.

Nous voyons le même phénomène qui se produit dans le nord de l'Ontario, où nos enfants, mes enfants peut-être, où les jeunes qui entrent sur le marché du travail ont beaucoup de difficulté à trouver un emploi dans les localités de cette région parce qu'elles n'ont pas le genre d'infrastructure et de diversification nécessaire.

Je suis donc allée m'installer à Sudbury, une ville qui, comme vous le savez, dépendait beaucoup, à une certaine époque, et dépend encore, dans une certaine mesure, des mines de métaux vils.

Au début des années 80, durant la grave récession que notre pays a subie, Sudbury a été très durement touchée.

• (1610)

Nos taux de chômage ont grimpé à 28 et 30 p. 100. Je suis donc en mesure de comprendre ce que ça veut dire que vivre dans ces conditions.

Pendant ces temps très difficiles, nous avons eu des gouvernements très bienveillants, à tous les paliers, qui ont concerté leurs efforts et mis en oeuvre des mesures visant à aider la région à diversifier son économie. Sudbury est aujourd'hui dans une très bonne situation économique, par rapport à de nombreuses autres régions du pays, car l'argent qui y a été dépensé à l'époque a permis d'opérer une diversification dont nous bénéficions maintenant.

Je m'attriste de voir ce qui se passe partout dans le pays, et particulièrement dans le sud de l'Ontario qui perd de bons emplois dans le secteur manufacturier. Les statistiques révèlent que sur cinq emplois perdus pendant la récession de 1981-1982, un l'a été pour toujours.

Aujourd'hui, sous le même rapport, sur deux emplois perdus, un ne reviendra jamais. Que pouvons-nous dire à ces travailleurs? Où devront-ils aller pour trouver un emploi? Quels genres de débouchés les attendent?

Il n'y a absolument aucun programme gouvernemental en place pour venir en aide à ce secteur.

J'ai écouté mon collègue, le ministre d'État chargé de la Privatisation, dire que des emplois ont été créés, et il y en a eu effectivement. Il a mentionné en particulier les emplois créés à Sudbury à la société Journal Printing. Quatre ou cinq emplois, sauf erreur, ont été créés dans cette entreprise de Sudbury, mais je ferai remarquer au ministre que ces emplois ont été créés grâce à une subvention de l'État accordée à cette entreprise dans le cadre de l'Initiative fédérale du développement économique du Nord de l'Ontario. L'intervention de l'État dans le secteur a donc quelque chose de bon.

Dans un certain nombre d'autres secteurs, cependant, le gouvernement a complètement sabré dans la création d'emplois, en réduisant par exemple de 100 millions de dollars le budget de la Planification de l'emploi. Peut-on imaginer tout le bien que cet argent pourrait faire si on n'y touchait pas?

Il est absolument essentiel que le gouvernement se mette à écouter les Canadiens. Ce qu'il y a peut-être de pire, c'est que les Canadiens sentent que le gouvernement ne les écoute pas, qu'il ne se soucie pas d'eux et qu'il élabore sa politique économique dans quelque officine avec des gens qui ne sont pas touchés. C'est extrêmement effrayant pour les Canadiens.

Je demanderais au gouvernement—et nous sommes tous prêts à collaborer—de nous donner des objectifs de création d'emploi réalistes et des programmes réalistes. Nous sommes tous conscients que la dette constitue un problème, mais nous savons également que si nous n'investissons pas aujourd'hui dans notre jeunesse, nous ne pourrons affronter la concurrence à l'avenir, et si nous n'investissons pas ces dollars aujourd'hui, il n'y aura pas d'emplois pour l'avenir.

Il est extrêmement effrayant d'entendre le gouvernement insister sur cette politique de maintien des taux d'intérêt et du cours du dollar à un niveau élevé, politique qui est elle-même à l'origine d'une bonne partie des problèmes auxquels nous faisons face.

Certains des députés d'en face ont dit que ce n'est pas nécessairement le libre-échange qui a causé toutes les pertes d'emplois. Je ne me préoccupe vraiment pas de savoir ce qui en est la cause, je veux simplement que cela cesse. Nous nous trouvons dans une récession, et je constate que les politiques du gouvernement n'y mettent absolument pas fin.

Il y a des moyens de surmonter les difficultés que nous éprouvons actuellement, en concentrant par exemple nos efforts sur la création d'emplois. Il s'agirait peut-être de construire l'infrastructure nécessaire aux transports. Avec une bonne infrastructure et de bons moyens de transport, notre économie peut prospérer. Notre pays est vaste, et nous avons besoin de l'aide que le gouvernement est capable d'apporter pour régler les problèmes de transport.

La recherche et le développement ainsi que la formation sont également indispensables. Au lieu de réduire les paiements de transfert aux provinces, ce qui accroît les pressions exercées sur le secteur universitaire et celui de l'éducation, le gouvernement fédéral devrait collaborer avec les provinces afin d'accélérer la formation et le recyclage. En ce moment, il y a un gouvernement, c'est-à-dire le gouvernement fédéral, qui a décidé unilatéralement de ne plus gouverner et d'en faire porter la responsabilité à une province qui est de plus en plus lourdement taxée.

Le nombre d'assistés sociaux en Ontario a doublé, je crois. C'est dire qu'il y a aujourd'hui deux fois plus d'Ontariens qui vivent de l'assistance sociale que l'an dernier. Cela ne transparaît pas dans les statistiques sur le chômage, mais le problème est néanmoins bien réel en Ontario, comme dans la plupart des autres régions du pays. Nous ne saurions tourner le dos à ces gens. On ne devient pas assisté social pour le plaisir de vivre aux frais de l'État. On devient assisté social parce qu'on n'a aucun autre moyen de subsistance.

Je supplie le gouvernement de tout faire pour mettre sur pied le genre d'infrastructure et de programme d'emploi qui permettraient d'accroître les chances d'emploi pour les Canadiens.

L'autre problème qui se pose provient du fait que des intérêts étrangers contrôlent beaucoup de nos industries, ce qui n'a pas empêché le gouvernement conservateur d'éliminer presque tous les obstacles aux prises de contrôle. Il arrive souvent que les industries ainsi acquises ferment leurs portes et que les profits soient canalisés à l'extérieur du Canada, de sorte que nous nous retrouvons avec presque rien. Nous devons être maîtres de notre destin. C'est d'une importance capitale. Je supplie donc le gouvernement de tout faire pour sortir l'Ontario de l'ornière et prévenir le désastre économique qui le guette.

Il n'y a pas que les chômeurs. Prenez le cas du chauffeur de taxi avec qui j'ai parlé, l'autre jour, à Toronto. Il est sur le point de perdre sa maison parce que ses gains ont diminué de moitié depuis que les gens d'affaires ne voyagent plus. Il va perdre sa maison. Il avait beaucoup de mal à croire que le gouvernement ne s'efforce même pas de stimuler l'économie du pays et le secteur de l'emploi, car chaque emploi perdu occasionne des pertes à quelqu'un d'autre dans la chaîne.

Il faut absolument que le gouvernement fasse quelque chose au sujet de l'effet d'entraînement des problèmes qui se propagent d'un bout à l'autre du pays.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Questions et observations. Une période de cinq minutes débutant avec l'honorable député d'Ottawa-Centre. Vous disposez de deux minutes et demie.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Deux minutes et demie, très bien, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Je félicite tout d'abord la députée d'avoir si bien posé la question.

Je viens de recevoir le rapport du Consortium national des sociétés scientifiques et pédagogiques. J'aimerais que mon collègue en commente certaines recommandations. Comme vous le savez, monsieur le Président, le consortium recommande que le ministre des Finances cesse de réduire les paiements de transfert aux provinces pour l'enseignement postsecondaire jusqu'à ce que les premiers ministres aient convenu d'autres arrangements pour un financement sûr et convenable des universités.

Le consortium se fonde sur l'observation suivante qu'a faite le premier ministre du Canada: «Au cours de notre second mandat, nous insisterons sur l'investissement à long terme dans la formation de base, dans l'enseignement et dans les technologies stratégiques.»

Je reçois aujourd'hui un autre communiqué, celui-là de l'Association canadienne des professeurs d'université, qui exprime sa vive inquiétude. Le président de l'association, Bob Kerr, dit en fait que le système d'enseignement postsecondaire est au bord de la faillite.

Le communiqué, que la Fédération canadienne des étudiants signe aussi, renferme cette autre citation de M. Kerr: «Le gouvernement ne semble pas comprendre que les universités jouent un rôle vital dans l'économie nationale actuelle et future.»

• (1620)

Ma collègue voudrait-elle dire ce qu'elle pense de cette affirmation? A-t-elle entendu les étudiants et professeurs d'université de sa région de Sudbury formuler des propos semblables à ceux que nous avons recueillis dans la région de la capitale nationale?

Mme Marleau: Merci pour votre excellente question. L'enseignement postsecondaire au Canada a été lourdement imposé et pénalisé jusqu'à maintenant. Les personnes qui, dans ma région, travaillent dans le secteur de l'enseignement sont extrêmement préoccupées par les réductions qui sont déjà survenues au sein du système et se demandent comment elles vont pouvoir absorber les compressions budgétaires plus graves qu'elles entrevoient.

La véritable question est de savoir comment nous arriverons à être aussi compétitifs qu'il le faut si nous ne formons pas aujourd'hui nos jeunes. Nos ressources humaines constituent la clé. Nous avons les ressources naturelles, mais il faut apprendre à nos jeunes à ajouter de la valeur à ces ressources de sorte que nous puissions fabriquer nous-mêmes des produits et les exporter vers d'autres pays, au lieu d'exporter nos ressources naturelles vers des pays où la main-d'oeuvre est bon marché, mais peut-être pas aussi bien formée. Si nous offrons une très bonne formation à nos jeunes, nous pourrons nous permettre de leur payer de bons salaires, car nous pourrons produire des produits de meilleure qualité et les vendre à meilleur prix. Nous aurons formé nos jeunes tout en menant les activités de recherche et de développement qu'il faut pour trouver des techniques neuves et innovatrices dans le secteur manufacturier. C'est absolument essentiel.

C'est ce qui a fait la grandeur de notre pays jusqu'à maintenant. Ce n'est pas le temps de relâcher nos efforts dans ce domaine.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à féliciter la députée de Sudbury pour sa parfaite démonstration de sagesse économique. Toutefois, je me demande si elle sait que quelque 31 000 Ontariens ont été mis à pied récemment, dont près de 20 000 par suite de la fermeture d'usines, ce qui veut dire qu'ils ne seront pas réembauchés.

Je me demande si elle pourrait attirer l'attention de la Chambre sur le fait que ces emplois ne sont pas perdus seulement de façon provisoire, mais pour de bon. Il nous faut donc instaurer des modifications structurelles profondes et importantes.

Mme Marleau: J'ajouterai ceci à cette observation: Honte au gouvernement qui fait ce genre de choses! Il est déraisonnable de sa part de persister à ne vouloir rien entendre et rien voir de cette parfaite désindustrialisation et de la perte de tant d'emplois durables. Ne s'intéresse-t-il pas à ce qui se passe au Canada?

Le député qui me fait face secoue la tête. Je ne crois pas qu'il y a de quoi rire. Je ne vois aucun réel avenir pour notre pays tant que le gouvernement maintiendra sa politique de dévastation totale de notre économie.

Je demanderais au député d'en face de bien vouloir transmettre à son chef le message que nous nous efforçons de faire passer ici.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat. La parole est à l'honorable député d'Ottawa—Vanier, pour 10 minutes.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je partage mon temps de parole avec la députée de Sudbury.

La motion qui est présentement devant nous fait le point sur l'influence néfaste qu'ont eue les politiques du gouvernement conservateur sur l'économie canadienne. Il y a trois points à la motion devant nous. Premièrement, la motion demande:

> Que la Chambre blâme le gouvernement:
>
> 1) de s'en tenir à une politique de maintien des taux d'intérêt et du cours du dollar à un niveau élevé qui donne aux étrangers un avantage concurrentiel continuel sur les producteurs canadiens;

C'est une réalité, et c'est également une vérité. En effet, la présente récession fabriquée au Canada en grande partie par le gouvernement conservateur est alimentée par une politique conservatrice d'intérêts élevés et d'un dollar également surélevé.

[*Traduction*]

L'année dernière, l'économie ontarienne a porté une grande partie du fardeau. Entre janvier 1990 et février, l'Ontario a perdu 56 000 emplois, surtout dans le secteur de la fabrication, dont la moitié étaient des emplois spécialisés qui seront difficiles à remplacer. Le potentiel industriel de l'Ontario s'est détérioré et, comme je l'ai dit, une grande partie des dommages se révélera permanent.

Le blâme de ce gâchis économique ne peut être attribué qu'à l'insensibilité de ce gouvernement conservateur, qui a planifié cette récession et ces milliers de faillites personnelles et commerciales. Le mal se fait sentir partout en Ontario et dans la circonscription d'Ottawa—Vanier que je représente. C'est terrible.

[*Français*]

Les entreprises dans ma circonscription à travers l'Ontario ont payé cher les politiques malsaines du gouvernement conservateur. Plusieurs ont fait faillite. Je vous donnerai les chiffres là-dessus. D'autres ont dû mettre à pied des employés. Certaines n'ont pas pu payer le prix de l'expansion et de la modernisation. D'autres se battent pour survivre. Est-ce que le gouvernement a oublié que le dynamisme de l'économie canadienne est dépendant dans une large mesure des petites et moyennes entreprises? Je pose la question, monsieur le Président. Une grande partie des emplois au Canada vient de la petite entreprise et de la moyenne entreprise.

[*Traduction*]

Le coût des politiques du gouvernement conservateur est renversant. Il suffit de faire une recherche d'un jour ou deux en vue d'un discours pour trouver des preuves à l'appui.

Selon l'Association des manufacturiers canadiens, les taux d'intérêt élevés sont la cause première de la baisse du volume des exportations de produits manufacturés. En 1990, les fabricants canadiens auront versé environ 3,2 milliards de dollars de plus en frais d'intérêt qu'ils ne l'avaient fait en 1987. La conjoncture est décourageante.

[*Français*]

Deuxièmement, la motion, au numéro 2, qui est devant nous demande:

> Que la Chambre blâme le gouvernement:
>
> [. . .]
>
> 2) de réduire son appui à la promotion des exportations, à la science et à la technologie ainsi qu'à la recherche et au développement, accélérant de ce fait la chute du Canada vers une position non concurrentielle;. . .

Monsieur le Président, dans un domaine aussi important que la haute technologie, les politiques du gouvernement conservateur ont marqué un net recul. La haute technologie dans la région d'Ottawa par exemple a souffert énormément de la récession conservatrice.

Au cours de la dernière année, nous avons été témoins de la fermeture de *Leigh Instruments*, une des plus vieilles et plus populaires compagnies de cette région; 750 pertes d'emplois. *Mitel Corporation* a dû faire des mises à pied temporaires et couper des emplois. *Newbridge Networks*, une entreprise de télécommunications a dû fermer son usine et faire des mises à pied. *Gandalf Data* a congédié 70 employés. Et ça continue, monsieur le Président. J'en ai une liste extensive.

[*Traduction*]

Dans l'*Ottawa Citizen* du 7 mars, un spécialiste en haute technologie, Denzil Doyle, a déclaré qu'à son avis, Ottawa avait perdu, l'année dernière, au moins 15 p. 100 de son industrie de haute technologie et peut-être jusqu'à 4 000 emplois. Selon M. Doyle, les entreprises ne semblent pas vouloir apporter de sang neuf dans cette industrie. Ce ne sont pas de bonnes nouvelles. Le secteur de la haute technologie éprouve des difficultés. La récession en est peut-être la principale cause, car elle a créé dans ce secteur le pire climat commercial depuis une décennie. Elle a rendu la vente des avoirs des entreprises fort difficile. Elle a mis encore plus de pression sur les budgets déjà minces affectés à la recherche et au développement.

[*Français*]

Monsieur le Président, près de la moitié des emplois au Canada impliquent l'usage de l'informatique technologique. Pourtant, près de 90 p. 100 de cette technologie est importée au Canada. Le gouvernement conservateur disait en 1984 que, et je cite textuellement:

> L'État devait faire sa part (dans le renforcement technologique du Canada) en instaurant le climat et en favorisant l'esprit d'entreprise qui sont nécessaires à l'accroissement de l'innovation et à sa large diffusion.

[*Traduction*]

Nous avons diminué les activités de recherche et de développement. Nous en faisons moins aujourd'hui qu'il y a six ans. Pourtant, ce gouvernement a déjà déclaré qu'il y verrait.

En 1987, les dépenses proportionnelles du Canada en R-D ne représentaient que la moitié de celles de l'Allemagne, du Japon et des États-Unis, et elles étaient inférieures à celles de petits pays comme la Suisse, la Suède et les Pays-Bas.

[*Français*]

Enfin, monsieur le Président, la motion que nous avons devant nous affirme:

> Que la Chambre blâme le gouvernement:
>
> [. . .]
>
> 3) pour sa mauvaise gestion de l'économie qui a provoqué un nombre record de faillites, mis 1,4 million de Canadiens hors de travail et par laquelle le Canada se désindustrialise, plus particulièrement l'Ontario.

Monsieur le Président, le taux de chômage dans la région d'Ottawa, dans ma capitale, est passé à 7,8 p. 100 en février dernier, soit une augmentation de 21 p. 100 par rapport au mois précédent.

Il y a 5 000 chômeurs qu'on doit additionner, monsieur le Président, aux 33 000 de janvier.

Le nombre de faillites chez les consommateurs à Ottawa est passé de 527 en 1984 à 1 214 pour l'année 1990, une augmentation de 130 p. 100.

Le nombre de faillites d'affaires est passé de 174 en 1984 à 314 en 1990, une augmentation de 80 p. 100, monsieur le Président. Et le nombre continue de s'accroître.

[*Traduction*]

Les conservateurs ont déjà atteint le haut taux de chômage qu'ils avaient prédit pour 1991, soit 10 p. 100. Nous l'avons appris jeudi dernier. De fait, ils ont dépassé la marque de 10 p. 100. L'Ontario connaît le taux de chômage le plus élevé depuis le mois d'août 1983, qui était de 9,5 p. 100. Dans l'année qui vient, les employeurs et les employés paieront deux milliards de dollars de plus en cotisations d'assurance-chômage pour compenser la mauvaise gestion des conservateurs.

Qui sait ce que nous réservent les prochains mois? Il est vrai que les conservateurs ne souhaitent pas rester au pouvoir. Ils tentent de détruire l'économie, mais s'attaquent également à d'autres secteurs. Sous le gouvernement conservateur, la productivité du secteur de la fabrication est à la baisse. Entre 1985 et 1988, son niveau s'est détérioré par rapport à celui d'autres pays industrialisés qui sont en tête de liste. L'Association des manufacturiers canadiens, qui ne compte pourtant pas parmi nos amis, prévoit que d'ici la fin de la récession, il y aura eu 180 000 emplois perdus dans le secteur manufacturier, dont la moitié le seront à jamais.

La qualité de la formation professionnelle offerte au Canada est un autre élément important qui influera sur notre prospérité à l'avenir. Le gouvernement conservateur a décidé de réduire de 100 millions de dollars les crédits consacrés à la Planification de l'emploi qui tend à aider les Canadiens à se recycler et à s'adapter à l'évolution du marché du travail. Selon une étude effectuée récemment par la firme Coopers and Lybrand, «le Canada souffre d'une pénurie d'ouvriers qualifiés. En outre, du fait que notre système d'éducation ne comporte aucun régime universel pour la formation dans les métiers et la reconnaissance professionnelle, notre main-d'oeuvre n'a pas les compétences voulues pour répondre aux besoins technologiques actuels». Ce sont là certains des problèmes.

Dans le cas des programmes d'apprentissage, Statistique Canada a découvert que presque la moitié des participants avaient abandonné en Ontario. Voici ce qu'on disait dans le *Toronto Star* , le 6 mars 1991: «Le taux d'abandon au Canada pour 1986-87 est de 40,6 p. 100, ce qui représente 49 620 décrocheurs.» En Ontario, ma province, le taux s'est élevé à 42,3 p. 100; ainsi 60 320 personnes ont abandonné les programmes de formation, car elles étaient en général insatisfaites de ces programmes.

C'est tout à fait inacceptable de la part d'un gouvernement. En 1985, dans un document de travail, le gouvernement ontarien, un gouvernement libéral, a relevé les mesures essentielles que le Canada devait prendre, afin d'améliorer son système de formation professionnelle. Il fallait premièrement élaborer et soutenir un système de formation complet et de première qualité, comparable à celui offert dans les pays auxquels nous livrons concurrence. On devait deuxièmement faire en sorte que la formation fasse partie intégrante de nos objectifs de développement industriel et il s'agissait troisièmement de veiller à ce que tous les Canadiens aient accès à des programmes de formation de qualité dans les régions et les entreprises. On concluait ainsi: «Le gouvernement devrait prendre l'initiative d'élaborer des programmes de formation répondant aux besoins sociaux d'une part et aux exigences industrielles d'autre part. Il faut faire en sorte de maintenir et d'améliorer, en termes réels, l'appui financier du gouvernement fédéral dans ce domaine.»

Je remarque, monsieur le Président, que vous me faites signe que mon temps de parole est écoulé. Monsieur le Président, une nation qui cesse de s'occuper de la formation et du perfectionnement de sa jeunesse remet en question son avenir même. Je suppose que nos collègues conservateurs d'en face s'en fichent éperdument, mais ce n'est pas notre cas, et le plus tôt nous nous débarrasserons du gouvernement actuel, le mieux nous nous en porterons.

Le président suppléant (M. DeBlois): Nous passons maintenant à la période de cinq minutes réservée aux questions et aux observations.

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, je veux seulement corriger quelques impressions laissées par mon collègue concernant les sciences et la technologie au Canada. Nos dépenses dans ce domaine sont passées de 4,1 milliards en 1984-1985 à 5,5 milliards de dollars pour l'exercice en cours, ce qui représente une augmentation réelle de 8 p. 100.

Mon collègue parle aussi du financement de la recherche et du développement au Canada.

Il devrait être mieux renseigné sur la nature exacte du problème. S'il examine le financement assumé par le secteur public—c'est probablement celui qui l'inquiète et qu'il critique—il verra que selon les derniers chiffres que j'ai, ceux de 1987, la Suède a dépensé 0,73 p. 100 de son PNB; la Suisse, 0,51; le Japon, 0,60; l'Allemagne, 8,2; les États-Unis, 0,45; le Royaume-Uni, 0,46; le Canada, 0,56 et l'Italie, 0,60. Nous ne faisons pas trop mauvaise figure en ce qui concerne les dépenses du secteur public, au Canada.

Le vrai problème se pose quand on regarde du côté de l'industrie. Permettez-moi d'énumérer, pour son édification, monsieur le Président, les dépenses de l'industrie en

pourcentage du PNB: la Suède, 1,82 p. 100; la Suisse, 2,27; le Japon, 1,97; l'Allemagne, 1,82; les États-Unis, 1,27 et le Canada, 0,57.

Il me semble que l'une des raisons pour lesquelles le secteur privé a des difficultés dans ce domaine, c'est qu'il a dû se battre pendant des annnées sans stimulants ou programmes appropriés pour promouvoir les sciences et la technologie ainsi que la recherche et le développement. Le gouvernement s'efforce actuellement de redresser la situation.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je suis heureux que le ministre me réprimande à la Chambre.

L'une des choses que je voulais souligner dans mon discours, mais que le temps ne m'a pas permis de dire, c'est que le gouvernement a même compromis les espoirs des principaux scientifiques canadiens en matière de recherche et de développement.

Selon l'*Ottawa Citizen* du 15 décembre, M. Mulroney n'a tenu que quelques-unes des promesses qu'il a faites quand il a téléphoné au Conseil consultatif des sciences et de la technologie dont le ministre était responsable en 1987. Alors que le Conseil priait le premier ministre d'augmenter le pourcentage du PNB consacré à la recherche et au développement qui était de 1,4 p. 100 en 1987, ce pourcentage est tombé à 1,28 p. 100, soit moins que tout autre pays industrialisé.

Voici le ministre des Sciences et de la Technologie. Peut-être se lèvera-t-il pour défendre cette performance. En matière de recherche et de développement, le Canada est un pays du tiers monde. À quel genre d'avenir les Canadiens peuvent-ils s'attendre avec un premier ministre qui ne tient pas ses promesses? Il n'a pas tenu les promesses qu'il a faites aux chercheurs et il n'a pas maintenu le niveau de recherche et de développement essentiel à la création d'emplois au Canada.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je suis de Montréal et nous avons, à Montréal, comme vous le savez, 14 p. 100 plus de chômage. Si j'ai le temps de participer au débat, je dirai comment cela peut être désastreux pour nous. De plus, il y a plus de chômeurs à Montréal qu'il y en a dans les provinces maritimes de l'Atlantique, les quatre provinces.

J'ai écouté la situation dramatique de l'Ontario et je me demande si mon collègue ne pourrait pas nous faire part des trois points—il nous a dit qu'il avait trois points à développer—donc, j'aimerais entendre le troisième parce que c'est une façon, ici au Parlement, de mieux connaître un peu ce qui se passe dans les autres provinces. Je ferai mon discours, si le temps le permet, sur la situation montréalaise, mais j'aimerais bien qu'il puisse me dire quel était le dernier point qu'il voulait soulever à la Chambre.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député d'Ottawa—Vanier, vous devrez répondre en une minute.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Saint-Denis.

J'aurais voulu parler de formation. J'ai commencé à en parler un petit peu, mais je n'ai vraiment pas eu le temps d'élaborer. J'aurais voulu parler de l'éducation. On a un problème en Ontario, monsieur le Président, avec l'éducation de nos jeunes aux niveaux secondaire et postsecondaire. Les décrochages que font nos élèves, c'est inquiétant. Les soins de santé, le logement sont des besoins qui préoccupent les gens de ma circonscription, qui préoccupent les gens de ma province, l'Ontario.

Il leur faut aussi un gouvernement central fort. Et je sais que mon ami de la circonscription de Saint-Denis, à Montréal, est en faveur d'un gouvernement central fort. Les conservateurs nous lèguent un État avide de recettes fiscales. M. Michael Wilson, le ministre des Finances, s'enferme dans un mutisme total sur la réforme fiscale. Imaginez-vous où on s'en va; on a un ministre des Finances qui ne nous dit pas quelle est la politique de cette fameuse réforme fiscale qu'il veut faire.

Alors, relativement à l'Ontario, j'aurais voulu parler, monsieur le Président, de toutes ces choses-là, mais le temps me manque. J'y reviendrai.

Le président suppléant (M. DeBlois): Nous reprenons le débat.

• (1640)

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, j'aimerais peut-être revenir sur la dernière intervention de mon collègue d'Ottawa—Vanier qui parlait de décrocheurs et de problèmes avec l'habitation. S'il pense que ce sont là des problèmes qui sont strictement vécus dans la province de l'Ontario, je peux lui dire que ce sont également des problèmes du Québec. J'aimerais aussi lui rappeler que le gouvernement fédéral, même s'il n'est pas responsable de l'éducation, a fait des efforts considérables avec entre autres les ateliers d'orientation de travail qui, à mon sens, sont une façon de donner de l'aide indirecte à des gens qui quitteraient l'école.

Cela étant dit, monsieur le Président, la motion que nous avons devant nous aujourd'hui va, à mon sens, droit au coeur d'objectifs clés de la politique économique du gouvernement. Si l'on regarde les deux premières parties

de la motion, elles soulèvent une question qui est fort importante: celle de la compétitivité de notre économie.

Depuis 1984, l'amélioration de la compétitivité du Canada a été à l'avant-plan des préoccupations du gouvernement. Le Budget exposé par le ministre des Finances, le 26 février dernier, plaçait la question dans un nouvel éclairage. J'aimerais en ce sens discuter de cet aspect de la motion, en l'examinant sous le rapport du Budget et du cadre stratégique de la politique économique poursuivi de façon soutenue par les gouvernements.

Le Budget 1991 apporte une réponse aux défis indissociables pour le Canada que sont la compétitivité et la prospérité. Le Canada a l'un des niveaux de vie les plus élevés au monde et une qualité de vie sans pareille. Cependant, rien ne garantit qu'il sera de même à l'avenir. Il ne suffira pas de nous en remettre aux ingrédients qui ont contribué à notre réussite passée pour continuer à améliorer notre bien-être matériel et notre qualité de vie.

Il est indispensable de rétablir la croissance économique. Toutefois, nous devons dépasser la reprise pour parvenir à la prospérité économique et, à cette fin, les Canadiens doivent collaborer plus efficacement dans un partenariat pour la prospérité afin de relever le défi de la compétitivité.

À mesure que l'économie mondiale devenait de plus en plus concurrentielle, le Canada a perdu du terrain par rapport à ses partenaires commerciaux sur le plan de la compétitivité internationale. L'indicateur le plus éloquent des défis économiques auxquels le Canada devra faire face à l'avenir est l'évolution de la productivité. La croissance de la productivité est la clé de l'augmentation du niveau de vie des Canadiens. Malheureusement, nous sommes en perte de vitesse sur le plan de la productivité et mon collègue de l'Opposition, tout à l'heure, en faisait état. C'est-à-dire que ce que l'on vit aujourd'hui, on y retrouve une efficacité moindre pour produire nos biens et nos services.

De 1974 à 1989, la croissance globale de la productivité est tombée au quart du niveau moyen auquel elle se trouvait au cours des 20 années précédentes. Pendant la première moitié des années 1980, elle n'a pas augmenté du tout. Au cours des 15 dernières années, le Canada est passé de la deuxième à la cinquième place parmi les pays industrialisés du Groupe des Sept pour ce qui est de la compétitivité du travail dans le secteur de la fabrication.

En fait, sur les six dernières années, le Canada est le pays du G-7 qui a le moins amélioré sa productivité. Mon autre collègue disait tout à l'heure que c'est parce qu'on avait baissé. Non! Si l'on se compare aux autres, c'est que l'on a moins amélioré notre productivité dans l'industrie manufacturière et ce, en dépit d'une forte expansion économique. Des concurrents comme l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie et la France ont non seulement rattrapé mais dépassé notre niveau de productivité.

Pendant les années 1970 et 1980, les politiques suivies au Canada ont miné sa productivité à long terme. Un changement de cap s'imposait. Le Programme de renouveau économique de 1984 décrivait les défis économiques du Canada et les mesures prises par la suite ont contribué à instaurer un cadre plus propice au redressement de la productivité. Le Programme de renouveau économique découlait de constats éclairés du besoin d'un renouveau fondamental devant conduire à l'obtention d'une croissance soutenue et des emplois productifs. Afin de jeter les solides fondations nécessaires à ce renouveau, les Canadiens et leur gouvernement ont entrepris ensemble l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan d'action en vue d'éliminer les nombreux obstacles à la croissance. Ce plan d'action empruntait avec énergie et détermination deux grands axes étroitement liés.

En premier lieu, il fallait modifier les politiques des programmes fédéraux pour permettre au secteur privé de devenir le moteur du renouveau économique dans un marché international de plus en plus concurrentiel. Pour favoriser la croissance du secteur privé, les Canadiens devaient s'orienter vers le changement et adopter progressivement un nouveau cadre d'orientation qui encourage l'esprit d'entreprise et facilite l'adaptation aux nouvelles réalités du marché.

Dans certains cas, cela a pris la forme d'une réduction de la réglementation et des interventions publiques. Dans d'autres, elle a consisté à réduire les subventions et les autres dépenses de l'État qui nuisent à l'allocation judicieuse de nos ressources limitées. Dans d'autres encore, il a fallu réorienter ou renforcer les activités de l'État qui soutiennent la croissance et l'adaptation. Cela valait tout particulièrement pour la recherche et le développement, les exportations et l'investissement, et notamment la petite et la moyenne entreprise.

En second lieu, monsieur le Président, il fallait s'attaquer au problème du déficit fédéral afin de limiter le gonflement constant d'une dette fédérale héritée des gaspillages. Pour réduire le déficit, il a fallu systématiquement et de façon soutenue restreindre l'augmentation des dépenses fédérales. Il a fallu procéder à un examen attentif des dépenses fédérales dans tous les secteurs: le développement économique et régional, les programmes

sociaux, les transferts fédéraux-provinciaux, l'aide publique au développement et la défense. Et ce afin d'élaborer un plan ordonné de ralentissement des dépenses, tout en réaménageant la composition de cette dernière pour réduire au minimum les effets négatifs de la compression sur l'économie.

Le plan d'action se devait d'être équitable, et il l'a été. Certains des changements nécessaires à un redressement économique représentaient un traitement de choc. La pilule a pu être difficile à avaler dans certains cas, mais elle a été d'autant moins indigeste lorsque tous les groupes économiques ou encore les régions ont accepté de porter leur juste part du fardeau.

Dès 1984, il apparaissait évident que le refus du changement n'était plus possible au Canada. Si les Canadiens reculaient devant l'idée même du changement, ils étaient conscients que leur refus éloignerait le Canada de la voie à suivre dans la recherche de solutions de renouveau. Si les Canadiens désiraient tous bénéficier des avantages, ils devaient tous participer à cet effort de renouveau.

Il est heureux et rassurant de constater que les Canadiens ont été à la hauteur du défi qui leur a été lancé à travers le Programme de renouveau économique et que leur appui a servi de fer de lance aux changements et innovations cruciales qui ont été et qui continuent d'être mises en oeuvre par le gouvernement.

Autres fers de lance de la compétitivité du Canada, la formation professionnelle et l'enseignement adaptés aux réalités économiques pèsent également très lourd dans la balance de la prospérité.

Une main-d'oeuvre très instruite et bien formée s'adapte rapidement aux situations nouvelles, adopte avec enthousiasme les technologies innovatrices et peut contribuer plus directement au succès de l'entreprise. Un personnel hautement qualifié en viendra naturellement à s'intéresser plus directement à sa propre productivité. Tenant compte, monsieur le Président, de l'importance croissante d'une population active qualifiée, le gouvernement a changé d'orientation en matière de formation dans le cadre du Programme de planification de l'emploi et de la réforme de l'assurance-chômage afin de mieux équilibrer le soutien passif et la formation active des chômeurs. En avril 1989, le gouvernement a lancé une importante initiative visant à accroître ses efforts dans le domaine de la formation. Les effets de la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre mettront cependant un certain temps à se faire sentir. On accorde une attention particulière au Programme d'apprentissage destiné aux jeunes dont la qualité varie cependant considérablement selon les régions.

Autre tenant de la position concurrentielle d'un pays, la compétitivité du régime fiscal doit être appréciée au regard de deux critères fondamentaux: l'efficacité avec laquelle ce régime procure des recettes à l'État pour lui permettre de financer la prestation de services et de biens importants ainsi que de soutenir un climat macro-économique sain; et la capacité du régime de produire des recettes d'une façon qui fausse le moins possible les décisions du secteur privé et le fonctionnement du marché.

• (1650)

À en juger par ces critères, monsieur le Président, le régime fiscal canadien tel qu'il existait au milieu des années 1980 faisait obstacle à notre compétitivité. Le niveau élevé des taux d'imposition nominaux et l'étroitesse de l'assiette fiscale étaient le résultat de nombreux encouragements spéciaux accordés au cours des 15 années précédentes. L'expérience devait toutefois prouver l'inefficacité de ces encouragements pour la mise en oeuvre de la politique publique. Ils avaient entraîné une forte diminution des recettes publiques, sans augmentation corrélative de l'activité économique.

Les réformes fiscales entreprises par le gouvernement ont rendu nos impôts directs plus conformes à ceux des autres pays et ont amélioré la structure des grandes composantes du régime fiscal. Des modifications structurelles ont élargi l'assiette des impôts, abaissé les taux nominaux d'imposition et réduit au minimum les mesures d'encouragement génératrices de distorsions.

Le remplacement de la taxe sur les ventes des fabricants—une taxe désuète et nuisible à l'économie—par la taxe sur les produits et services a constitué une autre réforme structurelle importante dans le domaine fiscal. L'ancienne taxe augmentait les prix de revient des entreprises et avantageait les produits importés par rapport aux produits intérieurs. Simultanément, elle nuisait à la compétitivité internationale des exportateurs canadiens. En éliminant tous ces problèmes, la TPS joue un rôle-clé dans l'amélioration de la compétitivité du régime fiscal.

À l'heure actuelle, les Canadiens sont de plus en plus préoccupés par leur capacité concurrentielle. Leurs craintes sont alimentées par des questions macro-économiques comme l'inflation, les taux d'intérêt et le taux de change ou des problèmes structurels touchant notre productivité comme l'efficacité de l'investissement, le fardeau constitué par les pouvoirs publics et le climat des affaires.

Il incombe aux gouvernements de mettre en place un cadre propice à la croissance d'entreprises compétitives. Le Budget de 1991 a annoncé des mesures visant à

rétablir l'équilibre financier et à se diriger vers la stabilité des prix. Tout cela conduira à un climat macro-économique stable, à un regain de confiance dans l'économie canadienne et au renforcement de la capacité du Canada de soutenir la concurrence dans un monde économique sans merci.

En collaborant à l'élaboration d'approches communes face aux questions économiques fondamentales, les ministres fédéral et provinciaux des Finances étudient actuellement le coût croissant des activités publiques ainsi que les chevauchements et dédoublements. De plus, le Conseil économique du Canada, à la demande du premier ministre, se livre à une étude approfondie de l'incidence des pouvoirs publics sur la compétitivité.

Dans le cadre de la réforme fiscale, un certain nombre de mesures incitatives qui renforcent la compétitivité globale de l'éconmie ont été maintenues; leur fonctionnement et leur ciblage seront réexaminés et, si cela est possible, ils seront améliorés.

Plus particulièrement, le gouvernement envisagera la modification du crédit d'impôt à la recherche et au développement afin d'en rendre l'observation plus facile aux contribuables; envisagera de modifier le régime fiscal afin d'éliminer les obstacles éventuels au bon fonctionnement des marchés financiers au Canada; éliminera la distorsion qui, à l'heure actuelle, incite les caisses de retraite à investir plutôt en titres de créance. Cela stimulera les achats d'actions, ce qui pourrait rendre les entreprises canadiennes plus compétitives.

Il faut toutefois en faire davantage pour assurer la prospérité future du Canada. Nous devons examiner la qualité des investissements en infrastructures, en machines et en équipement, en formation, en enseignement, en recherche et en technologie; les dépenses consacrées par le secteur privé à la formation professionnelle et à la recherche; ainsi que d'autres domaines comme l'enseignement où, au regard des normes internationales, le Canada dépense suffisamment mais n'obtient pas de résultats en conséquence.

Cette question ne concerne pas uniquement les entreprises, les travailleurs et les gouvernements. Tous les Canadiens peuvent contribuer à renforcer la compétitivité du Canada en définissant les problèmes et en élaborant les solutions.

Le gouvernement se propose de lancer un effort national afin d'établir un nouveau partenariat pour la prospérité, qui fera appel au talent et aux efforts des Canadiens dans tous les secteurs de la vie économique. Un document d'étude sera publié au printemps afin d'aider à orienter les débats publics sur l'établissement d'un consensus au sujet des problèmes auxquels le Canada est confronté et des solutions à y apporter.

Grâce aux initiatives structurelles mises en oeuvre par le gouvernement, et par ailleurs aux mesures plus ponctuelles qui traduisent la volonté pragmatique d'être au diapason d'une situation économique fluctuante, je suis convaincue que la reprise économique est à notre portée. La baisse constante des taux d'intérêt au cours des derniers mois conjuguée au dénouement du conflit dans le golfe Persique, qui engendrera une baisse des coûts du pétrole et un regain de la confiance des consommateurs, agiront comme bougie d'allumage de la reprise. Nous avons toutes les raisons de croire que, sous l'effet de ces stimulants, la croissance reprendra vigoureusement d'ici le milieu de l'année.

Le Budget du ministre des Finances du 26 février a marqué une étape importante vers l'atteinte des objectifs fixés au regard de la compétitivité et de la prospérité. C'est un buget décisif, un budget qui institutionnalise les éléments clés qui assureront la stabilité financière pendant les années à venir. Il en résultera un pays plus fort et plus prospère, un pays qui pourra se tailler la place de chef de file qui lui revient sur la scène économique internationale dans l'intérêt de tous ses citoyens, d'un océan à l'autre, et dans celui de nos enfants et des générations à venir.

Le président suppléant (M. DeBlois): Période de dix minutes de questions et observations.

Nous reprenons donc le débat avec l'honorable député de Davenport pour une période de dix minutes.

[*Traduction*]

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, il est très intéressant d'écouter nos collègues du parti ministériel, lesquels ont tous immanquablement conclu leurs savantes interventions en disant que la pensée positive est la solution à tous nos maux économiques. Ils me rappellent les adeptes de certaines religions qui prétendent qu'un miracle se produira si l'on y croit avec assez de ferveur.

Je ne suis pas sûr que ce soit la façon de réduire le chômage au Canada, compte tenu de son taux actuel, ni de concevoir le rôle que doit jouer l'État pour le compte des Canadiens. La réalité ne nous donne malheureusement aucune raison de nous vanter.

Statistique Canada et des sources indépendantes, c'est-à-dire non affiliées à aucun parti, nous ont appris qu'entre décembre 1988 et septembre 1990, le Canada a perdu quelque 108 000 emplois dans le secteur manufacturier. Nous savons, par contre, que le premier ministre avait évalué à 500 000 le nombre d'emplois devant être créés à la suite de l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange.

Nous savons qu'au Canada, le fardeau fiscal des sociétés a augmenté de 28 p. 100 au cours des cinq dernières années, tandis que celui des particuliers a grimpé de 62 p. 100. Cela a évidemment une incidence sur la capacité des Canadiens de dépenser, de consommer et de faire tourner l'économie. Sur le plan du fardeau fiscal, voilà une différence importante qu'il convient de signaler, monsieur le Président.

Parmi les pays industrialisés, nous avons vu notre niveau de vie passer du deuxième au huitième rang. Nous constatons qu'entre 1986 et 1990, uniquement sur le plan de la compétitivité, un terme politique à la mode pour décrire notre capacité d'exporter sur les marchés extérieurs et de résister aux importations sur nos marchés intérieurs, le Canada est passé de la neuvième place, en 1986, à la seizième, en 1990.

• (1700)

C'est un recul, pour ne pas dire une chute, très grave, qu'il faut souligner; de toute évidence, quelque chose va mal. Dans un effort pour du moins interpréter les causes du chômage, nous devons en trouver les racines. Et ceci en est une, évidemment.

Si vous ne voulez pas jeter un coup d'oeil sur la compétitivité, monsieur le Président, je vous exhorte à examiner les efforts de recherche et de développement. Dans ce secteur, vous constaterez que, de la 10e place que le Canada occupait en 1984 parmi les pays industrialisés, il est passé en 1990 à la 17e place. Là encore, quelque chose ne fonctionne pas bien. Devrions-nous en blâmer le gouvernement?

Je constate que l'ancien ministre chargé des Sciences est présent à la Chambre. Il pourrait peut-être nous expliquer pourquoi le Canada est passé de la 10e à la 17e place. Si le secteur public a subi des compressions systématiques et répétitives à cause de sept budgets consécutifs du gouvernement conservateur, il serait intéressant de savoir si ce recul a été rattrapé par le secteur privé et, dans l'affirmative, où?

Cependant, en comparant les comptes globaux de chaque pays, qui combinent les secteurs privé et public, la performance du Canada est, semble-t-il, très mauvaise. Notre pays est passé de la 10e à la 17e place. Il faut alors se demander ce qui fait que 10,2 p. 100 de la population active canadienne est actuellement en chômage. Nous devons conclure que la stratégie du gouvernement ne fonctionne pas.

Nous avons entendu plus tôt le ministre d'État (Finances et Privatisation) parler de sa profonde foi dans le marché. Lorsque je lui ai demandé, puisqu'il croit si profondément au marché et à ses bienfaits, d'expliquer pourquoi, dans ce dernier budget, le gouvernement a supprimé la négociation collective avec ses fonctionnaires étant donné que les conventions collectives sont un instrument du marché, il n'a pas répondu à ma question. Cela contredit donc l'attitude du gouvernement selon laquelle il faut laisser agir les forces du marché.

Deuxièmement, nous comptons de plus en plus sur les investissements étrangers.

Troisièmement, en éliminant les barrières commerciales, nous avons exposé nos emplois et nos entreprises à des forces concurrentielles qui étaient plus puissantes que notre capacité d'y faire face.

Quatrièmement, ces six dernières années, nous avons vu s'intensifier la croyance que le gouvernement devrait faire ce que les grandes entreprises lui disent de faire. Cela s'est manifesté de diverses manières, et nous en avons été témoins d'une façon particulièrement intense lors des dernières élections, au cours du débat sur le libre-échange et sur le rôle du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national.

Dans cette équation toujours plus importante, nous devons également tenir compte du fait que, depuis l'arrivée du gouvernement au pouvoir en 1984, plus de 4 000 prises de contrôle étrangères ont eu lieu et pas une seule demande n'a été rejetée. Autrement dit, les Canadiens et leurs capitaux voient de plus en plus le contrôle de leur économie leur échapper en conséquence de la politique du gouvernement en matière d'investissements étrangers, un gouvernement qui est de plus en plus entre les mains des investisseurs étrangers.

Dans certains cas, nous avons aussi pu voir les contribuables canadiens devoir payer certaines prises de contrôle, aussi curieux que cela puisse paraître, comme lorsque Boeing a acheté de Havilland et que des subventions ont dû lui être versées pour lui rendre la prise de contrôle plus tentante.

Nous devons aussi tenir compte du fait que l'assurance-chômage a été privatisée par suite de l'adoption du projet de loi C-21. Ce n'est plus une institution de l'État puisque le gouvernement lui retire son financement. Nous devons conclure, avec regret, que les transferts de fonds aux régions ont été réduits et que les

programmes de formation prévus à l'intention des chômeurs ont été coupés de 100 millions de dollars pendant une période où le taux de chômage dépasse les 10 p. 100.

Le gouvernement a tenté sur plusieurs fronts de diminuer l'universalité de plusieurs programmes sociaux importants et, je le répète, les 500 000 emplois que le premier ministre nous avait promis à la suite du libre-échange n'ont pas vu le jour.

Je conclus en faisant valoir un point: au cours de la première année d'application de l'Accord de libre-échange, 179 sociétés canadiennes ont échappé au contrôle des Canadiens. Évidemment, lorsqu'il y a prise de contrôle par une société étrangère pendant une période économique difficile, qu'est-ce qui se produit? La première chose que fait la société mère étrangère est de fermer les filiales qu'elle possède à l'étranger, et c'est en partie ce qui se produit au Canada.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, je veux féliciter mon collègue pour son excellent discours. Je tiens à dire que de ce côté, nous nous rendons parfaitement compte que ce gouvernement s'en fiche, qu'il annonce une chose et qu'il finit toujours par faire autre chose.

Je veux rappeler à mon collègue les promesses faites au cours du débat de 1988 sur les effets de l'Accord de libre-échange, les promesses d'aide à l'adaptation et les projets de création d'emplois de la part du gouvernement pour faciliter la transition. Mon collègue aurait peut-être quelque chose à ajouter là-dessus.

M. Caccia: Je remercie ma collègue de Sudbury. J'ai aussi étudié les instruments que le gouvernement serait susceptible de considérer pour rendre les chômeurs employables. Il s'agirait de leur faire acquérir des compétences, en améliorant leur culture générale ou leur formation professionnelle.

Malheureusement, nous devons conclure—ici encore à la lumière d'études internationales—que le Canada est moins bien équipé aujourd'hui qu'il l'était il y a six ans, pour faire face aux défis de l'avenir, et cela en raison des restrictions budgétaires qui ont été décrétées au nom du déficit financier, sans prendre en considération le coût humain de ces décisions. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les gens sans travail sont improductifs et incapables de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. On inflige donc des souffrances considérables à des gens en raison d'une préoccupation excessive pour une réduction du déficit que le gouvernement a été incapable d'accomplir. Par contre, le coût humain ne cesse de monter, jour après jour, en raison de politiques d'une grande mesquinerie.

• (1710)

Les pages économiques du *Globe and Mail* ne peuvent être citées comme une source révolutionnaire de renseignements. Dans le numéro de mars du *Globe and Mail Business Magazine*, à la page 30, on trouve la liste des mises à pied anticipées prochainement, et ces chiffres sont excessivement déprimants.

Pour les trois grands fabricants d'automobiles, on prévoit 14 000 mises à pied; dans la sidérurgie entre 3000 et 4000; chez Air Canada, 3000; les Chemins de fer nationaux, 2200; Rio Algom, 1700; Pratt and Whitney Canada Inc., 1200; Sears Canada, Shell Canada, Imperial Oil, les sociétés forestières, partout on prévoit un nombre phénoménal de mises à pied. Notons que tout cela est prévu par une organisation qui a certainement les pieds sur terre.

Évidemment, la solution ne peut que venir de la proposition que vient de faire la députée de Sudbury. Nous attendons que le gouvernement nous démontre qu'il a l'intention d'agir ainsi.

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Je n'en ai que pour un instant, monsieur le Président.

Je ne peux m'empêcher de faire des commentaires sur ce revirement intéressant dont nous sommes témoins. Lorsque j'entends nos collègues libéraux parler de la formation et ainsi de suite, je ne peux m'empêcher de leur rappeler que ce sont eux qui ont retardé l'adoption du projet de loi C-21. Ils ne tarissaient pas d'éloges pour leurs collègues libéraux de l'autre chambre; ils leur disaient combien ils étaient formidables de retarder l'adoption du projet de loi C-21, qui consacrait 800 millions de dollars à la formation, et ce alors qu'ils se disaient si préoccupés par la formation et l'éducation.

Il s'agit du même groupe qui, en 1977,—je m'adresse ici à ma collègue de Sudbury—,a abandonné le droit du gouvernement canadien de décider de la façon dont on utiliserait les paiements en vertu du FPE. Le transfert se fait de façon globale et les provinces sont libres d'utiliser ces fonds pour les routes ou tout simplement où bon leur semble. Et c'est la même bande qui rouspète en disant de si belles choses sur la formation et l'éducation.

Un mot, interdit à la Chambre, me vient à l'esprit. Tout ce que je peux dire, c'est que ça sent un peu mauvais.

Les crédits

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, il s'agit probablement de l'une des plus importantes résolutions sur lesquelles la Chambre devra se prononcer cette année, puisqu'elle ne porte pas uniquement sur la récession qui nous frappe à cause de la politique pratiquée par le gouvernement, mais parce qu'elle traite également de la désindustrialisation de notre pays. Et aucune autre région n'est plus durement touchée par cette désindustrialisation que l'Ontario.

D'importants groupes de toutes les régions du pays ont clairement laissé entendre que le libre-échange et la politique du gouvernement ont entraîné la perte de 229 000 emplois dans le secteur manufacturier. Nous ne prétendons pas que la perte de tous ces emplois soient uniquement liée à l'Accord de libre-échange, la politique économique globale de notre pays y est aussi pour quelque chose.

Le gouverneur de la Banque du Canada a décidé que le taux d'inflation du Canada sera de zéro ou de 2 p. 100. La politique industrielle du gouvernement du Canada ne devrait certes pas être dictée uniquement par le gouverneur de la Banque du Canada. Mais de toute évidence, l'Accord de libre-échange ainsi que les politiques économique, monétaire et fiscale du gouvernement ont provoqué depuis 1989, soit depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, la pire perte d'emplois de toute l'histoire de notre pays.

Ces deux dernières semaines, les membres de notre caucus, qui représentent le nord de l'Ontario, ont tenu des audiences un peu partout dans cette région. Pendant cinq jours, nous avons entendu des groupes qui, provenant d'environ huit localités du nord de la province, nous ont tous décrit la dévastation absolue de l'industrie manufacturière dans le secteur du bois d'oeuvre. Tous ces ravages découlent de l'Accord de libre-échange.

L'application d'une taxe à l'exportation de 15 p. 100 est déjà inacceptable, mais quand le dollar augmente et passe de 74c., peu importe le niveau qu'il atteignait en 1986, à 87c. comme c'est le cas depuis deux ans, naturellement il en résulte une réduction non pas de 15 p. 100, mais bien de 30 p. 100.

Aujourd'hui, les députés ont reçu un rapport décrivant les niveaux de la taxe à l'exportation imposée à cette industrie l'an dernier. Je crois que ce chiffre se situe aux environs de 18 millions de dollars pour l'Ontario seulement.

La conséquence de tout cela: c'est que presque toutes les entreprises de l'industrie du bois d'oeuvre dans le nord de l'Ontario ont cessé leurs activités ou tournent au ralenti. Cette région a été désindustrialisée. L'un des plus grands producteurs, le groupe Buchanan de Thunder Bay, qui emploie 3 200 des 6 000 travailleurs de l'industrie du bois d'oeuvre, nous a dit que si un grand nombre de ces usines ne rouvrent pas leurs portes d'ici le mois d'avril, elles ne les rouvriront jamais. Il s'agit d'un des plus grands manufacturiers. Cela montre à quel point toute la région a été ravagée.

Je voudrais également parler de l'industrie minière et de la façon dont le gouvernement a supprimé tous les programmes de soutien à l'exploitation et à l'exploration minière, ce qui explique pourquoi des localités comme Elliot Lake ou Timiskaming ont perdu plusieurs centaines d'emplois ces deux dernières années. Dans les années à venir, aucune nouvelle mine ne sera ouverte, parce que les travaux d'exploration et d'exploitation ont tous été interrompus dans ces régions du nord-est de l'Ontario.

Les chiffres sont astronomiques. Nous parlons de la perte, depuis ces deux ans, d'environ 15 p. 100 de tous les emplois de l'industrie minière dans le nord-est de l'Ontario et le nord-ouest du Québec, soit au moins 4 000 emplois.

Le budget me préoccupe beaucoup parce que le gouvernement a retiré 100 millions de dollars du nouveau budget de formation au momemt même où des dizaines de milliers de Canadiens sont mis à pied par des industries rayées de la carte ou mises à genoux par le libre-échange.

Nous devons donner une nouvelle formation à ces travailleurs pour qu'ils puissent trouver de nouveaux emplois, remplir de nouvelles tâches et profiter de nouvelles possibilités. Dans ma propre collectivité d'Elliot Lake, nous avons perdu 2 250 emplois liés directement aux mines l'été dernier et peut-être 1 500 ou 2 000 autres emplois dans le secteur des services.

En ce moment, il y a 500 bénéficiaires d'assurance-chômage. Il y a 700 autres personnes dans des cours de recyclage, que ce soit en formation professionnelle ou préprofessionnelle. La semaine dernière, on nous a dit qu'encore 1 000 travailleurs seront mis à pied vendredi pour six semaines, qu'il y aura d'autres mises à pied pour sept semaines l'été prochain et que 400 travailleurs perdront définitivement leur emploi.

C'est dire qu'une industrie aura perdu 3 300 des 3 900 employés qu'elle avait l'an dernier, soit 80 p. 100. Dans une collectivité de 13 000 ou 14 000 personnes, cela sème le désespoir. La situation est désespérée.

Je demande à la ministre si elle peut s'engager aujourd'hui à garantir que les prestations d'assurance-chômage seront versées dans les deux semaines suivant l'admissibilité parce qu'au Centre d'emploi du Canada d'Elliott Lake, on dit aux gens qu'ils devront attendre au moins six, sept ou huit semaines avant de recevoir leur chèque. Ce n'est pas raisonnable pour ces 1 000 travail-

leurs qui n'ont eu qu'un peu plus d'une semaine de préavis avant leur mise à pied.

Les questions de financement de la formation et du recyclage, de la recherche d'emplois, de la mobilité et de l'adaptation communautaire sont tout aussi importantes parce qu'elles ne touchent pas uniquement les travailleurs du secteur industriel, mais tous les travailleurs du secteur des services.

• (1720)

Nous faisons face à la crise la plus désastreuse de chômage industriel, à ma connaissance. Elle est pire, je pense, que la récession de 1981–1982. Manifestement, nous partons d'un nombre bien moins important en ce qui concerne les emplois. Pendant la période de 1981–1982, 5 des 83 mégaprojets d'un bout à l'autre du Canada se trouvaient alors dans ma circonscription. Nous n'avons maintenant aucun mégaprojet, mais seulement des licenciements et le marasme économique. Il se passe la même chose à Sault–Sainte–Marie où nous avons assisté à de très nombreux licenciements. Notre industrie sidérurgique, comme dans tout le reste du pays, se trouve dans une situation désespérée.

C'est la politique économique et financière du gouvernement qui est en grande partie responsable de cette situation. On ne peut tout simplement pas être concurrentiel sur le marché des États–Unis avec des taux d'intérêt qui sont de 5 p. 100 supérieurs à ceux des Américains et avec un dollar qui vaut 0,87 $ ou 0,86 $ aux États–Unis. En outre, dans l'Accord de libre–échange, les sidérurgistes canadiens, qu'il s'agisse de Dofasco, de Stelco ou d'Algoma, ont tous cru qu'ils seraient débarrassés de la menace et des problèmes des droits compensateurs. En fait, cela ne s'est pas produit.

Depuis 1989, on a imposé des droits compensateurs sur nos rails d'acier et nos tuyaux non soudés. Ces droits les ont rendus invendables aux États–Unis et, si l'on y ajoute la valeur élevée du dollar, cela a eu des conséquences catastrophiques sur toute cette industrie qui est acculée à la faillite, ce qui est assuré dans le cas d'Algoma. La politique du gouvernement et les promesses non tenues de l'Accord de libre–échange sont principalement responsables de cette situation.

La résolution d'aujourd'hui souligne vraiment la folie des mesures et du gouvernement en ce qui concerne sa politique financière, monétaire, commerciale et fiscale. Celles–ci ont des répercussions catastrophiques sur notre industrie et notre commerce mais, plus important encore, sur les travailleurs canadiens qui, au nombre de 1,4 million, sont menacés par le chômage et à qui on n'offre aucun programme de recyclage.

C'est, à mon avis, une situation désespérée qui nécessite une intervention du gouvernement et pour laquelle le budget n'offre aucun remède. Celui–ci ne fait qu'aggraver la situation parce qu'il demande aux gouvernements provinciaux et municipaux de payer davantage d'impôts, ce qui répercute encore davantage ces conséquences économiques néfastes sur tout le pays.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je félicite mon collègue d'Algoma d'avoir signalé à la Chambre le dilemme auquel nous tous du nord de l'Ontario faisons face.

Ces derniers mois, j'ai siégé, avec mon collègue, à de nombreux comités où nous avons discuté des secteurs de l'économie qui sont vraiment touchés en Ontario, spécialement dans la région d'où il vient. Je parle plus particulièrement de l'industrie du bois d'oeuvre. Comme il l'a dit à la Chambre dans son discours, plusieurs usines ont fermé leurs portes dans cette région.

Je voudrais demander au député s'il peut nous dire ce qu'il a vu se produire: l'angoisse et la douleur que ressentent les gens là–bas qui ont une famille à faire vivre, qui manquent de travail et qui n'auraient même pas la formation nécessaire pour exercer un autre emploi s'il y avait d'autres emplois. Je voudrais qu'il nous parle du désastre qui guette la ville de Sault–Sainte–Marie à cause de la fermeture possible de son plus gros employeur, ce qui ferait disparaître 8 000 emplois dans une industrie d'une importance vitale pour l'avenir de cette ville. Je voudrais aussi qu'il nous parle de l'angoisse et de la douleur que ressent chaque famille à cause de cette politique économique terrible qui touche tous les habitants du Nord, mais plus particulièrement ceux de Sault–Sainte–Marie et du district d'Algoma que nous, les gens de Thunder Bay—Nipigon, considérons comme faisant partie de notre région.

M. Foster: Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue et ami de Thunder Bay—Nipigon de sa question sur l'industrie du bois d'oeuvre. C'est un domaine qui nous intéresse tous deux, mais il est vrai qu'un des plus importants conglomérats du nord de l'Ontario, dans ce secteur d'activité, se trouve chez lui.

L'exposé qui a été fait à notre groupe de travail sur l'économie du nord de l'Ontario à Thunder Bay, par un représentant du groupe Buchanan, a été sans doute l'un

des plus saisissants. L'industrie ne sait plus à quel saint se vouer. Elle se sait non rentable, dans son état actuel. Elle ne comprend pas pourquoi le gouvernement maintient la taxe à l'exportation, ni pourquoi il fait monter la valeur du dollar. Elle ne croit pas en la possibilité d'une solution. Au même moment, les banquiers et les établissements de crédit examinent les livres des entreprises pour voir si elles sont rentables.

Quand nous parvenons à demander au ministre du Commerce extérieur s'il va se rendre à Washington et décider d'abroger cet accord ou d'en négocier l'annulation, tout s'embrouille. Le gouvernement n'est pas prêt à prendre cette décision.

Pendant ce temps, des localités entières s'écroulent. Les travailleurs sont mis à pied et doivent attendre leurs prestations d'assurance-chômage de six à sept semaines. Il ne savent pas combien de temps cette situation va durer.

C'est la même chose pour les ouvriers mis à pied par Algoma Steel à Sault-Sainte-Marie. Ils se disent que, au début, ils ont au moins les prestations d'assurance-chômage, mais ils n'osent pas compter que l'industrie va poursuivre ses activités. On peut dire la même chose pour l'industrie du bois d'oeuvre dans tout le nord de la province. Cette industrie va-t-elle survivre? La fermeture qui doit durer deux mois va-t-elle se prolonger tout l'été? Tout l'automne? Ils ne voient pas le moindre signe que le gouvernement soit prêt à s'attaquer au problème. Ils savent que les entreprises ont pieds et poings liés, qu'elles n'ont aucun pouvoir d'emprunt, et qu'elles ont utilisé au maximum leur ligne de crédit. C'est l'impasse. Faut-il essayer. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. La période des questions et observations est terminée. Le débat reprend.

[*Français*]

M. André Plourde (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, je suis très heureux, à titre de secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, de la Science et de la Technologie, d'accepter l'occasion qui m'est offerte de donner mon opinion sur la motion présentée par le député de Willowdale. Je suis heureux de cette occasion parce que nous savons tous que la compétitivité économique du Canada et sa prospérité future sont un excellent sujet de discussion exigeant la participation et les lumières de tous les députés, et même de tous les Canadiens.

Je me réjouis particulièrement de ce que ce débat me permettra, ainsi qu'à mes collègues, de montrer à quel point nous prenons à coeur la compétitivité canadienne. Malgré les idées fausses qui courent à ce sujet, monsieur le Président, l'engagement pris par notre gouvernement de faire du Canada un pays fort et prospère pendant les années 1990 et au-delà, est sans précédent.

Les sciences et la technologie sont primordiales pour accroître la compétitivité et la prospérité économiques du Canada. La recherche et le développement technologique sont les grands facteurs de croissance dans une économie mondiale caractérisée par l'innovation et la diffusion des connaissances.

La clé de l'innovation, c'est le talent et les connaissances de nos gens. Les avantages iront aux femmes et aux hommes qui pourront utiliser le mieux leur savoir et leurs compétences pour concevoir, mettre au point et instaurer des produits, des procédés et des services nouveaux et améliorés, ainsi que leur trouver de nouveaux débouchés.

• (1730)

Monsieur le Président, notre gouvernement estime que la prospérité du Canada repose sur cinq piliers, soit: l'accès aux marchés internationaux, la gestion efficace de nos ressources humaines, une meilleure situation financière de nos sociétés, une culture d'entreprise empreinte de compétitivité, et enfin un climat nous permettant de profiter des avantages des sciences et de la technologie.

Il ne fait aucun doute que dans chacun de ces secteurs, le Canada a des défis à relever. La plupart de ces défis ne lui sont pas exclusifs car il s'agit de défis universels, engendrés par des marchés mondiaux en pleine évolution et par le rythme sans précédent du développement technologique.

En tant que gouvernement, monsieur le Président, nous sommes déterminés à faire en sorte que le Canada—c'est-à-dire ses industries, ses établissements scientifiques et de recherches ainsi que tous ses citoyens—soit en bonne posture pour transformer ces défis en débouchés. Nous nous acquittons de cette tâche de la façon la plus stratégique qui soit. Nous avons tous appris les dures leçons de l'approche de nos prédécesseurs, consistant à tenter de résoudre le problème à coups de subventions, et nous avons pu constater que cela ne menait nulle part.

Nous avons eu recours à un ordre de priorités judicieux et complet, conçu pour promouvoir l'excellence dans le domaine des sciences et de la technologie, et pour aider

les entreprises canadiennes à devenir plus innovatrices et compétitives.

Nos priorités, monsieur le Président, sont de préserver et d'accroître, dans la mesure du possible, la capacité du Canada d'effectuer des travaux de recherche motivés par la curiosité, d'augmenter son aptitude à mener de la recherche dirigée, surtout grâce à la mise en commun des ressources gouvernementales, industrielles et universitaires, et, ce qui importe peut-être davantage, d'accroître sensiblement la recherche et le développement d'un océan à l'autre. Chacune de ces priorités repose sur notre engagement à l'égard de l'éducation de calibre international; autrement dit, à l'égard de la formation et du maintien d'un bassin d'hommes et de femmes hautement qualifiés dont notre pays aura besoin pour jouer gagnant.

Comme je viens de le déclarer, monsieur le Président, je suis heureux que ce débat nous offre la possibilité de rectifier certaines idées fausses, certains mythes. Permettez-moi de me pencher quelques instants sur l'un de ces derniers, particulièrement répandu, voulant que l'appui financier que notre gouvernement accorde aux sciences et à la technologie soit insuffisant.

À vrai dire, l'appui que nous assurons à la recherche civile équivaut à celui de tous les autres grands pays industrialisés.

Monsieur le Président, les dépenses de notre gouvernement dans le domaine des sciences et de la technologie ont constamment augmenté, passant de 4,1 milliards de dollars en 1984-1985 à environ 5,4 milliards durant l'exercice en cours, ce qui représente une augmentation de plus de 33 p. 100. En examinant cette enveloppe consacrée aux sciences et à la technologie, nous constatons que les dépenses de recherche et de développement ont augmenté de 30 p. 100, soit de 2,4 à 3,2 milliards de dollars. Ces augmentations dépassent la croissance de 25 p. 100 qu'a connue le total des dépenses du programme, ce qui, monsieur le Président, indique clairement que le gouvernement fédéral considère les sciences et la technologie, de même que la recherche et le développement, comme tout à fait prioritaires.

L'augmentation des dépenses de la recherche et du développement s'est surtout produite dans les milieux industriels et universitaires. Les dépenses fédérales consacrées à la recherche et au développement industriels se sont accrues de 85 p. 100, passant de 422 à 776 millions de dollars.

Nos dépenses au chapitre de la recherche et développement universitaires ont augmenté de 34 p. 100 soit de 538 à 721 millions de dollars. Monsieur le Président, un tel financement vous paraît-il être le fait d'un gouvernement qui n'a pas pris d'engagements?

Et comme nous continuerons de prendre la recherche et le développement à coeur, cette tendance se poursuivra. Le récent budget prévoit que toutes les subventions et les contributions destinées aux sciences et à la technologie augmenteront de 3 p. 100 par année, à compter de l'année financière 1992-1993. À elle seule, cette augmentation assurera, sur une période de quatre ans, un financement qui dépassera de quelque 1,5 milliards de dollars les dépenses actuelles pour des initiatives nouvelles ou améliorées dans le domaine des sciences et de la technologie.

Vous n'avez qu'à prendre tout cela en considération, en tenant compte du fait que le Conference Board du Canada reconnaît que l'appui financier que nous accordons à la recherche et au développement grâce au régime fiscal, est l'un des plus généreux au monde, monsieur le Président. Et pourtant, les idées fausses continuent de se propager. Cela reste pour moi une énigme. À mon avis, nos critiques sont simplement incapables de voir plus loin que le bout de leur nez, ou encore ils s'entêtent dans leur mauvaise foi.

Permettez-moi, monsieur le Président, de mettre de côté les aspects purement monétaires et de fournir plutôt des précisions sous la façon dont notre gouvernement s'y est pris pour promouvoir la recherche et le développement.

Le Programme des réseaux de centres d'excellence en est un excellent exemple. Ce programme fait appel à plus de 500 chercheurs, en provenance de 35 universités et de grandes sociétés à travers le Canada, et permet de répartir, entre 15 réseaux, des fonds fédéraux totalisant 244 millions de dollars.

Il est aussi important de noter que l'objectif de ces réseaux n'est pas seulement de stimuler la recherche et le développement, mais également de veiller à ce que nos capacités à ce chapitre soient mises au service des objectifs économiques et sociaux du Canada qui sont de renforcer la compétitivité de nos industries et d'assurer une meilleure qualité de vie aux Canadiens.

Ces réseaux ont été mis sur pied il y a moins d'un an mais leur potentiel est déjà évident. Songez, par exemple, à la place importante qu'occupe l'industrie de la pêche au pays et sachez qu'il existe un Réseau de mise en valeur de ressources maritimes qui pourrait offrir de nouvelles perspectives d'avenir à cette industrie et lui permettre de demeurer compétitive, malgré le besoin de réduire les quotas.

Le réseau qui porte sur la lutte contre les insectes nuisibles pourrait améliorer considérablement le niveau de productivité de l'agriculture et de la foresterie tout en respectant les objectifs environnementaux.

Deux autres réseaux permettront au Canada de confirmer la réputation d'excellence qu'il a déjà acquise dans le domaine de la recherche spatiale et des télécommunications. Enfin, un réseau axé sur la recherche dans le domaine des maladies héréditaires et un autre, sur la régénération neurale et la réadaptation fonctionnelle, permettront au Canada de demeurer parmi les chefs de

file, dans ces deux importants secteurs de la recherche dans le domaine de la santé.

L'an dernier, monsieur le Président, nous avons annoncé que nous fournirions 35 millions de dollars, sur cinq ans, pour la construction de l'Observatoire de neutrinos, de Sudbury, Ontario, évalué à 61 millions de dollars. Ce programme canadien d'envergure internationale ouvrira une nouvelle fenêtre sur l'univers et fera, du Canada, un chef de file mondial dans le domaine de la recherche en physique des particules et en astrophysique. En plus d'encourager l'excellence scientifique et l'approfondissement des connaissances, la réalisation de ce projet occasionnera d'importantes retombées économiques pour le nord de l'Ontario.

• (1740)

En outre, monsieur le Président, le Plan vert qui a été annoncé en décembre dernier est à caractère fortement scientifique et technologique. Trois milliards de dollars serviront à financer une gamme d'initiatives liées à l'amélioration de l'environnement dont, notamment, le Plan d'action des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Une partie importante de ces fonds sera affectée à la mise au point et à l'application de solutions scientifiques et technologiques aux problèmes environnementaux.

Encore une fois, monsieur le Président, je voudrais revenir au thème de l'éducation et de la formation. Le premier ministre et ce gouvernement actuel mettent tout en oeuvre, afin que les normes canadiennes d'éducation atteignent les plus hauts niveaux possibles.

Le Programme Bourses Canada, qui a beaucoup de succès, témoigne de notre engagement indéfectible à cet égard. Nous avons créé ce programme, il y a trois ans, pour inciter un plus grand nombre de jeunes et en particulier des femmes, à faire des études de premier cycle en sciences ou en génie. Le programme compte, à l'heure actuelle, plus de 6 200 boursiers et dépasse déjà toutes nos attentes.

Si les universités jouent un rôle de premier plan dans la promotion du programme, l'industrie a également commencé à y prendre une part active, au cours de cette dernière année. Treize entreprises parrainent actuellement le programme, et leur nombre devrait augmenter au cours de l'année prochaine. Cet apport de l'industrie contribue à accroître la qualité et le rayonnement du Programme Bourses Canada, ce qui profite à tout le monde.

Monsieur le Président, les conseils qui subventionnent la recherche universitaire fournissent également une contribution vitale à l'avenir du pays, en encourageant et en appuyant la recherche universitaire, ainsi que la formation dans ce domaine. Les programmes et les activités du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, qui comptent parmi les éléments clés de la stratégie nationale visant à accroître la collaboration entre l'industrie et les universités, constituent un excellent exemple. Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada finance également, grâce à divers mécanismes, la recherche dans le domaine de la compétitivité.

Monsieur le Président, dans le cadre de son engagement à l'égard des sciences et de la technologie, le gouvernement s'emploie à y sensibiliser davantage la population canadienne, de manière à favoriser une solide culture des sciences au Canada. Nous menons, à cet effet, une campagne nationale de sensibilisation qui a pour objectif d'inciter les Canadiens et Canadiennes, et surtout les jeunes, à valoriser davantage les sciences et la technologie; d'influer sur leurs choix de carrière; de faire des sciences et de la technologie une question de plus en plus importante aux yeux du public, ainsi que d'accroître le niveau de connaissances générales de tous les Canadiens et Canadiennes dans le domaine des sciences.

Monsieur le Président, la Semaine nationale des sciences et de la technologie, organisée en collaboration avec les provinces, les Territoires et différents groupes des milieux scientifiques et techniques, constitue la pierre angulaire de notre campagne de sensibilisation. C'est en octobre dernier que nous avons attiré, pour la première fois, l'attention de tout le pays sur les sciences et la technologie. Et l'expérience, monsieur le Président, fut un net succès. Plus de 600 manifestations ont été organisées, d'un océan à l'autre, et nous prévoyons que l'événement aura encore plus d'ampleur en octobre prochain.

Monsieur le Président, je crois que les réalisations du gouvernement actuel, en matière de sciences et de technologie, parlent d'elles-mêmes. Même si mes collègues et moi-même éprouvons une grande satisfaction à la vue de ce que nous avons accompli, nous n'oublions pas qu'il y a encore beaucoup à faire.

Nous nous trouvons devant le fait indéniable que les investissements du secteur privé, au chapitre de la recherche et du développement, ont été faibles comparativement aux normes des principaux pays industrialisés.

Bien que le Canada possède une structure industrielle largement axée sur les ressources, la plupart des entreprises canadiennes sont petites. Néanmoins, un certain nombre de grands secteurs industriels canadiens effectuent sensiblement moins de recherche et développement que leurs concurrents étrangers. Il est évident que la faiblesse de l'industrie dans ce domaine nuit à sa productivité.

Mais les innovations technologiques recouvrent un champ beaucoup plus vaste d'activités que la recherche et développement eux-mêmes. Par exemple, un pays peut veiller à la diffusion des technologies de la production ou à l'amélioration de la technologie, grâce à l'octroi de licences, aux coentreprises, aux mutations de personnel au sein des multinationales ou à l'achat de machines et de pièces d'équipement à l'étranger. Il semble que les entre-

prises canadiennes aient été plus lentes à adopter de nouvelles technologies que leurs homologues des autres pays industrialisés. Force est de reconnaître qu'il existe un besoin de renforcer le processus de diffusion de la technologie au Canada, si nous voulons améliorer notre efficacité.

Monsieur le Président, il n'est donc pas étonnant qu'une grande partie des efforts du gouvernement actuel, dans le domaine des sciences et de la technologie, ait été de soutenir, d'encourager, de mettre en place et de stimuler la recherche et le développement, ainsi que d'inciter le secteur privé à faire une plus grande place à l'innovation.

Nous avons élaboré des programmes qui aideront l'industrie et les chercheurs à travailler ensemble et à mettre en commun leurs capitaux et leurs ressources, dans le cadre d'activités de recherche et développement précommerciaux.

Selon leurs nouveaux mandats, les laboratoires du gouvernement, y compris le Conseil national de recherches, doivent désormais travailler étroitement avec les entreprises canadiennes.

Certains programmes aideront l'industrie à faire l'acquisition de nouvelles technologies dans des pays étrangers, et nous avons mis sur pied des initiatives qui aideront des secteurs industriels entiers à surmonter quelques-uns des obstacles qu'ils rencontrent en cherchant à devenir plus compétitifs.

En terminant, monsieur le Président, permettez-moi de citer l'un de nos programmes relativement modestes: le Programme des visites de fabricants. Cette initiative est conçue pour permettre à des entreprises de visiter quelques-uns de nos centres de fabrication les plus importants et d'observer la façon dont ils procèdent. Notre programme du printemps peut se charger de 150 sociétés. Monsieur le Président, 127 sociétés se sont récemment inscrites en deux jours, à peine!

J'en conclus, monsieur le Président, que l'industrie commence à bouger de l'avant et qu'elle affronte les défis de la compétitivité. J'en conclus, également, que le gouvernement actuel est désormais sur la voie qui mènera à un Canada compétitif et prospère.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je voudrais, premièrement, féliciter mon collègue pour sa présentation. Mais seulement pour mettre les points sur les i, puisqu'il vient d'indiquer que le Canada dépense suffisamment dans le domaine de la recherche et du développement, j'ai en main le rapport annuel du Consortium national des sociétés scientifiques et pédagogiques qui représente finalement plus de 30 différentes organisations nationales: l'Association canadienne des administrateurs de recherches universitaires, l'Association canadienne des écoles de titre supérieur, l'Association canadien des physiciens, *et cetera*. Dans ce rapport—et je suis certain que mon collègue en a reçu une copie—on parle d'une comparaison entre le Canada et les autres pays industrialisés.

Juste pour la gouverne de mon collègue, ici on parle des dépenses intérieures brutes en recherche et développement en pourcentage du Produit intérieur brut. Puis on voit que, au Japon, en termes de pourcentage, ils sont à 2,92; l'Allemagne à 2,85; les États-Unis à 2,8; la France à 2,3; la Norvège à 1,87; la Finlande à 1,8; l'Autriche à 1,3 et le Canada à moins de 1,3. Alors, si on compare le Canada avec ces pays distincts, je suis certain que mon collègue sera d'accord avec moi pour dire qu'on n'a pas encore atteint ce niveau. Même si on met un peu d'argent ici et là, ce n'est pas suffisant comme investissement pour l'avenir.

Monsieur le Président, encore le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, dans le journal d'hier ou d'avant-hier, a indiqué comme quoi le secteur privé n'est pas en train de faire des investissements dans le domaine des sciences et de la technologie. Je vais répondre à cela pour dire que la part que consacre le fédéral au financement de la recherche et du développement par rapport à celle de l'entreprise privée, selon le rapport, est passée de 35 p. 100 entre 1981 et 1985 à 31 p. 100 entre 1986 et 1990. Si on regarde de la même façon les niveaux d'investissements gouvernementaux dans ces domaines, on voit qu'il y a toujours une décroissance, on ne voit pas d'accroissement.

• (1750)

Alors, au lieu de dire qu'on en a fait assez, pourquoi mon collègue ne s'adresse-t-il pas à ses collègues au caucus pour qu'ils investissent un peu plus dans ce domaine-là et pour qu'il y ait un exemple, un bon exemple, pour les entreprises privées dans le domaine des sciences et de la technologie? Je veux avoir son commentaire là-dessus, à savoir s'il est d'accord avec ce rapport, oui ou non.

M. André Plourde (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais remercier mon collègue d'Ottawa-Centre et lui dire que je n'ai pas eu l'occasion de lire ce rapport. Je veux quand même revenir à une partie du discours que je viens de prononcer en cette Chambre en lui disant que les dépenses de notre gouvernement, dans le domaine des sciences et de la technologie, ont constamment augmenté, passant de 1,4 milliard de dollars en 1984-1985 à environ 5,4 milliards de dollars durant l'exercice en cours.

J'ai aussi dit, monsieur le Président, que l'augmentation des dépenses de recherche et développement s'est surtout produite dans les milieux industriels et universitaires. Vous savez, avant d'arriver ici, en 1984, j'étais dans le domaine industriel, dans la circonscription que je représente ici à la Chambre des communes, soit Kamouraska—Rivière-du-Loup. J'étais un des actionnaires de trois entreprises.

Vous savez, monsieur le Président, que dans des régions à l'est du Québec, comme dans d'autres régions éloignées des grands centres, les programmes gouvernementaux en recherche et développement ou dans la science et la technologie existaient aussi avant 1984. Mais lorsque j'étais dans mon industrie, et aussi parallèlement alors que j'étais président de la Chambre de commerce, nous avions toujours des recommandations à faire au gouvernement central, en disant: Écoutez, les programmes qui existent, faites-nous les connaître.

Vu que je faisais partie d'une petite industrie, il a fallu se battre pour avoir des informations sur les programmes qui existaient. Pourquoi? Parce que les représentants gouvernementaux, les fonctionnaires ne venaient pas dans nos régions nous sensibiliser. Je peux vous dire une chose, et je le dis à mon collègue d'Ottawa-Centre, que je me suis fait un devoir, depuis 1984, comme représentant de la circonscription de Kamouraska—Rivière-du-Loup et ex-industriel de faire connaître, dans ma région, que le gouvernement fédéral actuel, par le biais de son ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, possédait des programmes qui pouvaient leur permettre de faire de la recherche et du développement et qui pouvaient leur permettre aussi d'aller voir ce qui se passait ailleurs dans le Canada ou à l'étranger.

Je peux vous dire qu'aujourd'hui, monsieur le Président, et je le dis aussi à mon collègue d'Ottawa-Centre, lequel j'invite à venir faire un tour dans l'est du Québec pour prouver ce que j'avance, aujourd'hui par exemple, il y a des industries de la tourbe qui est une industrie première dans ma région et il se fait énormément de recherche et développement depuis 1984 seulement. Il ne s'en n'est pas fait avant parce qu'ils ne connaissaient pas les programmes du gouvernement. Le Parti libéral ne les avait pas fait connaître.

Aujourd'hui, cette compagnie-là qui s'appelle Tourbière Premier ou Tourbière Berger ou tout autre travaille avec les universités, l'Université Laval, le Centre de biomasse du Québec, le CRIQ du Québec. Donc, il se fait de la recherche et développement encore dans ce secteur-là; il s'en fait dans le secteur du bois, dans les boiseries privées avec les programmes qui existent, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, je voudrais examiner un peu plus en profondeur ce que le député a dit.

Parce qu'il a constaté qu'il se fait un peu de recherche et de développement dans sa région, prétend-il sérieusement que cela réflète bien la contribution du gouvernement et son investissement dans la recherche et le développement? Et n'est-ce pas là un bien faible échantillon ou une base bien infime pour généraliser?

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas vraiment la question que j'ai posée. Le député a fait remarquer, tout comme le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, que les dépenses publiques étaient passées de 4 milliards lors de son arrivée au pouvoir à 5 milliards de dollars maintenant. Le député a-t-il bien réfléchi à ce sujet?

Cela représente une hausse de 25 p. 100. Si nous examinons ces chiffres très généreusement, disons qu'il s'agit d'une hausse de 25 p. 100 sur cinq ans, presque cinq ans et demi.

S'il calcule ce que ce changement représente en pourcentage pendant cette période et s'il réfléchit à ce que cela représente en dollars réels, étant donné que le taux d'inflation pour le matériel scientifique—pour ne donner qu'un exemple—se chiffre à environ 15 p. 100, croit-il vraiment que cela représente un grand progrès dans les dépenses que le gouvernement actuel consacre à la recherche et au développement, ou serait-il d'accord avec n'importe quel observateur rationnel pour dire que cela constitue un changement bien insignifiant?

[*Français*]

M. Plourde: Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais répondre au député de Windsor—Sainte-Claire en lui disant qu'il devrait se référer à la citation que j'ai faite dans mon discours, dans laquelle je disais: «. . .en tenant compte du fait que le Conference Board du Canada reconnaît que l'appui financier que nous accordons à la recherche et au développement grâce au régime fiscal est l'un des plus généreux au monde, et pourtant les idées fausses continuent de se propager».

Je comprends, monsieur le Président, que lorsqu'on est dans l'opposition, on peut faire dire n'importe quoi aux chiffres. Dans son discours cet après-midi, l'honorable député d'Ottawa—Vanier parlait du taux de chômage qui était terrible depuis 1984. Il parlait des taux de faillite, depuis 1984; il parlait des taux d'intérêt élevés, depuis 1984; des taux d'inflation élevés, depuis 1984; mais il n'a jamais parlé des taux d'inflation, d'intérêt, de faillite ou de chômage qui existaient avant 1984, alors qu'il était au pouvoir. Moi je peux vous dire une chose: En tant qu'in-

dustriel, durant les années 1980, 1981, 1982,—et je le dis aussi à mon collègue néo-démocrate—j'ai vécu des taux d'intérêt de 20, 21 et 22 p. 100. J'ai vu aussi, à cause des taux d'intérêt élevés, des gens dans ma circonscription aller porter les clés de leur maison sur les bureaux des caisses populaires ou des banques. Tout ça, s'il y a eu des faillites, c'est à cause du Parti libéral dans ces années-là.

Alors, quand on veut comparer des choux avec des carottes, je pense qu'il faut faire une différence. Alors moi j'aime mieux aller chercher mes carottes où il y a des lapins.

[*Traduction*]

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, tous les députés de ce côté-ci et tous nos vis-à-vis qui ne sont ni sourds ni aveugles savent fort bien que la question que j'ai adressée au député était tout à fait précise. Étant donné que depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement les sommes consacrées aux sciences sont passées de quatre milliards de dollars à cinq milliards de dollars, j'ai demandé au député de faire une chose qui n'a rien d'impossible, selon moi, c'est-à-dire de procéder à la division qui s'impose pour s'apercevoir qu'on arrive à un taux annuel d'augmentation de 5 p. 100 environ. Le député a reconnu lui-même que l'inflation a absorbé cette augmentation.

Ainsi, en termes réels, le gouvernement n'a pas augmenté les crédits consacrés à la recherche et au développement. Comme pratiquement tous les députés qui sont intervenus l'ont signalé, les dépenses publiques brutes dans le domaine de la recherche et du développement sont passées de 25 p. 100 environ, lors de l'arrivée au pouvoir des conservateurs, à près de 19 p. 100 maintenant tandis qu'en fait, en ce qui concerne l'industrie, le taux a augmenté, puisqu'il est passé de 47 p. 100 à 50 p. 100 environ.

Le député, aussi enthousiaste soit-il, ne porte pas beaucoup d'attention aux faits.

En général, ce débat porte sur la politique économique du gouvernement. On examine des questions comme la politique de maintien des taux d'intérêt et du cours du dollar à un niveau élevé. On se penche en outre sur l'aide apportée par le gouvernement au chapitre de la promotion des exportations et dans les domaines des sciences et de la technologie, ainsi que de la recherche et du développement, qui sont des éléments importants de toute politique économique; on condamne en fait le gouvernement pour son échec dans ces domaines.

• (1800)

J'espère avoir le temps de m'arrêter un instant sur la question qui m'intéresse le plus dans le cadre de ce débat, mais je pense qu'il serait utile de se pencher sur les répercussions de la politique du gouvernement sur une ville comme Windsor. Il s'agit, bien entendu, d'une localité qui compte beaucoup sur le secteur automobile. Elle fait partie des trois ou quatre villes dont dépend dans une très large mesure la bonne marche de l'économie canadienne. En fait, pour prévoir les résultats de la politique économique du gouvernement, on aurait dû examiner la situation à Windsor il y a un an.

Quelle est-elle à l'heure actuelle? Si on se fie notamment aux chiffres pour le mois de février que nous avons obtenus du Centre d'emploi du Canada, le taux de chômage à Windsor était alors de 17,6 p. 100. En d'autres termes, une personne sur cinq était au chômage. Si on tient compte des gens qui étaient sans emploi à cause de ce qu'on appelle les licenciements temporaires, ce qui représente environ 4 000 personnes, il reste quand même près de 24 000 chômeurs, soit un taux de chômage de 14,1 p. 100.

Les chômeurs se rendent au bureau d'assurance-chômage où il n'y a pas suffisamment de fonctionnaires pour répondre à la demande. Ainsi, ils doivent attendre longtemps avant de toucher leurs prestations et entre-temps, ce sont les services d'aide sociale de Windsor qui doivent s'occuper des intéressés. Ils émettent des chèques d'avance que les chômeurs doivent s'empresser ensuite de rembourser; c'est toute une comédie. Il faut signaler en outre, bien sûr, que, étant donné que les chômeurs ne touchent pas de prestations aussi longtemps qu'autrefois, cela contribue aussi à alourdir le fardeau de l'assistance sociale. La municipalité va évidemment devoir absorber un certain nombre de dépenses additionnelles, mais posons les choses simplement.

La ville de Windsor va dépenser un autre million de dollars en aide sociale par suite directement de la politique gouvernementale, et ce de janvier 1990 à janvier 1991. Les dépenses d'aide sociale des municipalités ontariennes environnantes vont passer de cinq à plus de 15 milliards de dollars.

Cela reflète ce qui arrive à l'industrie automobile par suite notamment de la récession que le gouvernement a si soigneusement orchestrée avec sa politique économique butée. Même sans cela, même avant que ne frappe cette récession, des milliers d'emplois ont été perdus dans le secteur des pièces d'automobile parce que les usines déménagent au Missouri ou au Mexique.

Les crédits

Ce n'est pas tout. Si l'on en juge par les prévisions mêmes du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, d'autres fabricants de pièces vont déménager dans le Sud pour la même raison que d'aucuns l'ont déjà fait: la valeur du dollar canadien étant passée de 72c. US à près de 86c. US, le secteur des pièces d'automobile est devenu tellement peu compétitif qu'il a du mal à réaliser des profits. La moitié des entreprises du secteur risquent d'être tout bonnement déficitaires.

C'est un dollar fort et non des taux d'intérêt élevés—soit dit en passant, les taux d'intérêt ne posent pas de problème au secteur des pièces d'automobile de la région de Windsor, car les entreprises empruntent aux États-Unis—qui freine les activités de recherche au point où le secteur réalise seulement le dixième de la recherche que font les secteurs des pays concurrents. Le gouvernement parle donc de compétitivité et fait savoir à tous les travailleurs que l'inflation suscitée par leurs exigences salariales élevées est responsable de l'affaiblissement de notre compétitivité. Par conséquent, nous devons plafonner les traitements dans la fonction publique pour faire comprendre à tous les autres travailleurs que la compétitivité se fondera désormais sur des salaires peu élevés car, selon le principe des politiques économiques stupides de ce gouvernement, ce sera la seule façon de soutenir la concurrence du Mexique.

Reprenons l'exemple de Windsor, où le secteur touristique était dynamique. Un nombre impressionnant d'Américains avaient l'habitude de fréquenter nos magasins de vente au détail et nos restaurants. Ce nombre a chuté de moitié. En effet, le nombre de clients américains dans nos magasins et nos restaurants a diminué de moitié à cause du cours élevé du dollar, ce qui a entraîné la fermeture du tiers de nos magasins de vente au détail et de nos restaurants.

Par contre, en raison de la merveilleuse TPS devant favoriser une nouvelle croissance économique, les Canadiens se rendent maintenant en foule à Détroit. Le nombre de Canadiens qui y vont faire leurs emplettes a presque doublé. Voilà les politiques économiques du cours du dollar élevé, des hauts taux d'intérêt, de la TPS et du libre-échange. D'après le premier ministre, ces politiques doivent être le fondement de tout changement constitutionnel. Mon Dieu, je crois que tous les habitants de Windsor doivent se dire: «On a chargé le premier ministre de faire un changement constitutionnel et, partant, c'est comme si on nommait Néron chef du service d'incendie.»

J'ai écouté plus tôt le ministre des Sciences et de la Technologie, et certaines de ses déclarations m'ont donné une soif terrible. Tout comme le ministériel qui l'avait précédé, il a soutenu que le gouvernement avait fait des choses fantastiques en recherche et en développement. C'est donc dire que c'est l'industrie la coupable.

Eh bien, c'est vrai dans une certaine mesure. J'ai dit plus tôt que le pourcentage des dépenses brutes en recherche et développement attribuables à l'industrie a en fait augmenté d'environ 5 p. 100. C'est dire que nos dépenses globales en recherche et développement, c'est-à-dire les dépenses brutes en R-D au niveau national, sont passées, depuis l'arrivée du gouvernement au pouvoir, de 1,4 p. 100 du PIB à 1,28 p. 100 à l'heure actuelle.

Vous comprenez, monsieur le Président. Je peux le voir dans vos yeux. Vous avez compris immédiatement. Si le pourcentage global du PIB que nous avons dépensé pour la R-D a diminué depuis que le gouvernement est au pouvoir et si le pourcentage que l'industrie a dépensé a augmenté, il n'y a qu'une conclusion à tirer. Les dépenses gouvernementales ont baissé.

Que les députés de l'opposition officielle ne s'empressent pas d'applaudir avec vigueur à mes propos parce que je condamne le gouvernement. Lorsque l'ancien premier ministre libéral a accédé au pouvoir pendant les années 60, nous dépensions alors également 1,4 p. 100 de notre produit intérieur brut pour la R-D, taux qui est rapidement tombé à 0,9 p. 100.

Alors, c'est une sorte de conversion de dernière heure du Parti libéral, mais je les en félicite. Nous les avons travaillés pour qu'ils comprennent le problème. Ils reconnaissent leurs erreurs passées et veulent aujourd'hui les corriger en appuyant notre position à l'égard de la recherche et du développement. Je m'en réjouis. Le ministre des Sciences et de la Technologie a omis de dire que le Conseil consultatif des sciences et de la technologie, l'Association pour l'avancement des sciences au Canada, le consortium et tous ceux qui ont étudié la question ont dit que le niveau élevé de mainmise étrangère sur notre industrie était l'un des principaux problèmes qui expliquaient le peu de recherche et de développement effectué par notre industrie.

• (1810)

Le niveau élevé de propriété étrangère dans notre secteur industriel est probablement la plus importante raison de la faiblesse des dépenses de nos industries en matière de recherche et de développement. Le gouvernement nous a pourtant donné Investissement Canada. À l'en croire, il suffisait d'attirer plus d'investissements au Canada et il n'était pas nécessaire de faire quoi que ce

soit pour s'assurer que les investisseurs étrangers faisaient de la recherche et du développement au Canada.

Il y a un instant, le député a dit que le Canada avait les dispositions fiscales les plus généreuses du monde pour encourager la recherche et le développement. C'est vrai, mais nous les donnons aux sociétés américaines ou autres sociétés étrangères. Elles prennent l'argent et le dépensent chez elles.

Pourtant, le gouvernement a mis en place un système d'examen des acquisitions d'entreprises canadiennes par des étrangers, mais ce système n'a pas réussi depuis sa création à refuser une seule acquisition.

Une voix: Même pas une?

M. McCurdy: Même pas une. Même pas une.

Si le gouvernement voulait vraiment augmenter le niveau de la recherche et du développement, il devrait certainement trouver des moyens de cibler ces stimulants fiscaux un peu plus prudemment et surveiller d'un peu plus près les acquisitions d'entreprises canadiennes. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre d'autres de Havilland, d'autres Lumonic, d'autres Connaught ou d'autres industries à haute intensité de technologie comme les centaines que nous avons déjà cédées à des étrangers.

Monsieur le Président, l'une des institutions de recherche et de développement les plus valables du Canada est le Conseil national de recherches. Celui-ci a soumis une version préliminaire de son plan quinquennal. Elle a été soumise par un président choisi exprès pour imposer les priorités du gouvernement au conseil. Il a sabré jusqu'à ce que le conseil ait perdu environ 250 scientifiques. Il s'est attaqué brutalement à des gens qui avaient consacré de nombreuses années de leur vie à la science au Canada.

Ce même président, celui que le gouvernement a minutieusement choisi pour procéder aux compressions, a toutefois demandé que soit inclus dans le plan quinquennal ce qu'il considérait comme un minimum raisonnable, soit 250 millions de dollars, répartis sur cinq ans et devant permettre au CNR de s'acquitter efficacement de sa mission.

À l'issue de la réunion du Cabinet, voici ce qu'on lui a dit: «Ho! mon brave, vous devez réduire vos demandes.» Aussi, on n'aurait jamais entendu parler de la proposition de 250 millions de dollars sans le travail acharné de quelques journalistes-enquêteurs qui ont découvert le pot aux roses. Il y avait probablement une enveloppe brune glissée quelque part.

Après avoir revu son plan quinquennal, le CNR a obtenu 50 millions de dollars répartis sur cinq ans.

Je vois à nouveau, monsieur le Président, cette lueur dans votre regard, Vous avez tout saisi immédiatement. Cela ne couvrira guère l'inflation. En fait, lorsqu'on prend en considération les répercussions sur le PARI, on commence à tout comprendre.

Le Programme d'aide à la recherche industrielle subventionne la recherche au sein des petites et moyennes entreprises. C'est le programme gouvernemental d'aide à la recherche et au développement industriels le plus valable.

Le président du CNR a dit qu'il faudrait y affecter 125 millions de dollars sur cinq ans, soit la moitié du montant demandé à l'origine. Or, l'ensemble du CNR s'est vu accorder 50 millions de dollars.

Pour ceux qui s'intéressent à la question de l'emploi et à la façon d'en créer efficacement, il convient de signaler que le PARI est le programme de création d'emplois le plus efficace dont dispose le gouvernement. La création d'un emploi dans le cadre de ce programme coûte 15 000 $.

J'aimerais bien établir une comparaison avec le Programme Hibernia. Aux termes de ce programme, le gouvernement a simplement donné la bagatelle d'un milliard de dollars aux multinationales. Combien a coûté la création d'un seul emploi dans le cadre de ce programme?

S'il y a une chose sur laquelle on s'entend dans ce pays en ce qui a trait à nos besoins industriels, c'est que le Canada doit acquérir la capacité de produire un surplus commercial, en investissant dans la compétence et l'habileté de nos citoyens.

Nous devons devenir un pays très actif en recherche et développement, et nous devons avoir une main-d'oeuvre très scolarisée et ayant accompli un apprentissage très poussé. Nous ne le faisons pas. Le gouvernement pensait que tout ce qu'il avait à faire était d'ouvrir le pays au libre-échange avec les États-Unis, avec quelques enjolivures qui limitent notre capacité d'entreprendre la réorganisation industrielle dont nous avons besoin, concernant notamment les règles de propriété.

Ce gouvernement n'a pas fait, comme l'indique cette résolution, ce qu'il devait faire pour promouvoir la recherche et le développement industriels. Il est continuellement en train de réduire sa propre capacité de poursuivre des activités de recherche et de développement. Il a attaqué les universités en réduisant le financement des programmes établis. Il a réduit la capacité des universités

de faire de la recherche pure. Il a rendu les choses plus difficiles sur plusieurs plans, pour les étudiants qui veulent se payer des études universitaires, et il a le front de couper 100 millions de dollars dans les programmes de formation.

C'est devenu une habitude que d'enlever aux institutions les mesures et les outils mêmes qui sont nécessaires au développement économique.

Comme le savent Peter C. Newman, le Conseil consultatif national des sciences et de la technologie, le consortium et tous les observateurs, ce gouvernement, plutôt que d'améliorer notre compétitivité, est en train de présider à la désindustrialisation du Canada. Ce n'est pas un gouvernement que les Canadiens veulent garder. Nous réclamons sa démission.

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention certains des points soulevés par mon collègue de Windsor—Sainte-Claire.

Comme lui et moi représentons des régions voisines dans le sud-ouest de l'Ontario, nos préoccupations sont très similaires. Lorsque nous regardons la situation dans les comtés de Windsor, d'Essex, de Chatham et de Kent, nous voyons une dévastation immense. Des milliers et des milliers d'emplois ont disparu dans un très court laps de temps.

En effet, depuis l'adoption de l'Accord de libre-échange, nous avons perdu 4 800 emplois dans le seul secteur manufacturier. Lorsque nous rencontrons les agriculteurs, ils nous disent que cela dépasse leur communauté et que ce sont dorénavant les experts financiers qui étudient la question. Les banques et les sociétés de crédit disent ouvertement qu'un tiers des agriculteurs des comtés d'Essex et de Kent connaissent de graves difficultés financières.

• (1820)

Il y a à peine un mois et demi, en janvier, j'ai écouté les témoignages des représentants des fédérations agricoles des comtés d'Essex et de Kent. Leur plus grande préoccupation, c'était d'avoir assez d'argent pour pouvoir ensemencer cette année. Ils ne parlent pas de difficultés. Certains parlaient d'un manque de leadership de la part du gouvernement, d'autres parlaient d'une situation désespérée, et d'autres encore disaient qu'ils étaient victimes d'une attaque. Ce sont des affirmations que j'ai entendues maintes et maintes fois non seulement de la part la communauté agricole, mais aussi de la part des travailleurs, des municipalités et des organismes de service social, bref de tous ceux qui ont exprimé leur opinion. C'était un témoignage qui revenait sans cesse.

Un autre point intéressant qui a été mentionné au sujet de notre région, c'est que nous sommes coupés du reste du Canada. Le gouvernement ne se préoccupe pas du sud-ouest de l'Ontario. Nous sommes coupés du reste du Canada à cause de la politique monétaire, des réductions à Radio-Canada et des réductions à VIA Rail. Il devient de plus en plus évident non seulement que la politique monétaire a des effets très dévastateurs, mais aussi que les communications ont été réduites de façon radicale. Aujourd'hui, le gouvernement s'en prend également aux journaux ruraux, aux petits journaux du Canada.

C'est un fait que la communauté agricole est victime d'une attaque, et elle le dit très clairement. Lorsqu'on pense qu'un tiers des agriculteurs de la région agricole la plus prospère au Canada—et je signale que, pour la campagne agricole 1988-1989, la production des comtés d'Essex et de Kent a atteint, en valeur, 450 millions de dollars—lorsqu'on pense qu'un tiers des agriculteurs de ces deux comtés ne se sortiront pas des difficultés financières auxquelles ils font face, on peut dire que la situation est grave.

Il faut faire quelque chose pour améliorer la situation.

Nous avons également entendu—et encore une fois cela s'applique à la région de mon collègue—les graves préoccupations exprimées par les gens au sujet de ce qui se passe sur le marché du travail. Comme je l'ai dit il y a un instant, quelque 5 000 emplois ont été perdus dans les comtés d'Essex et de Kent. Si nous regardons la situation à Windsor, cette ville a subi des pertes d'emplois de l'ordre de 36 p. 100, ce que mon collègue de Windsor—Sainte-Claire peut confirmer.

M. de Jong: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Je crois savoir que les interventions des députés sont suivies de dix minutes de questions et réponses. Les observations du député m'intéressent, mais j'ai remarqué que sa question se trouvait sur plusieurs feuilles dactylographiées. Il doit avoir préparé la question avant même le discours.

Le député pourrait peut-être poser sa question pour que d'autres puissent aussi s'adresser à mon collègue.

M. Pickard: C'est une honte, mais cette période est réservée aux questions et aux observations. Malheureusement, le député n'était pas là et il ne sait pas à quoi rime cette période. Elle me permet, à moi et à tous les libéraux, de préparer des questions à l'avance. Mais vous, vous ne préparez peut-être rien. Je vous ai déjà entendu

faire des observations qui n'étaient pas préparées, mais laissons cette question de côté. Je voudrais en revenir aux points que j'expliquais.

Il est très clair, monsieur le Président. . .

M. de Jong: Cela ne vous autorise pas à faire une intervention de dix minutes.

Le président suppléant (M. DeBlois): J'invite le député à laisser la parole à d'autres qui veulent faire des observations ou poser des questions.

M. Pickard: Voici où je veux en venir, monsieur le Président, et je suis certain que mon collègue de Windsor—Sainte-Claire est du même avis, parce que nous avons fait une tournée dans les comtés d'Essex et de Kent où nous avons écouté exposer de vives préoccupations, entendu les gens des services sociaux accuser sans ambages le gouvernement fédéral de faire retomber la charge sur les collectivités par le projet de loi C-21, le nombre d'assistés sociaux ayant doublé en un an, les pertes d'emplois se décuplant. . .

M. McCurdy: Monsieur le Président, je félicite mon collègue de renforcer avec autant de perspicacité mes propres propos. Il a parlé, je crois, des pertes considérables d'emplois. Il y en a eu énormément à Windsor. Le député n'a pas dit toutefois que la situation de la recherche et du développement à Ottawa a des répercussions jusqu'à Windsor.

Je voulais communiquer au Président, que cela intéressera sûrement autant que mon collègue du Parti libéral, une nouvelle que j'ai apprise aujourd'hui, soit le fait que 400 scientifiques du CNRC ont demandé à prendre une retraite anticipée, avant la date limite qui est demain.

Il faut comprendre que ce sont 400 personnes sur 3 000, ou environ 15 p. 100 des scientifiques du CNRC. Cela signifie que le gouvernement a tellement démoralisé le personnel, que le CNRC est comme un navire naufragé dont l'équipage se précipite sur les vestes de sauvetage. C'est révélateur de la politique du gouvernemnt sur la recherche et le développement.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Une très brève question, monsieur le Président. Nous, néo-démocrates, n'avons pas besoin de dix minutes pour poser une question.

Je voudrais demander au député de nous parler aussi du dossier libéral, car il n'a pas signalé dans son allocution certaines des omissions et des péchés du régime précédent. Il importe, je crois, de les signaler, non pas pour faire oublier ceux du gouvernement actuel, mais le député se souviendra certainement du crédit d'impôt à la recherche scientifique que les libéraux avaient établi sur leurs derniers milles.

Je me demande si mon collègue pourrait commenter le genre de dépenses qu'avait faites le gouvernement de l'époque, par l'intermédiaire de M. Lalonde, en investissant de vastes sommes supposément dans la recherche et le développement alors que, bien sûr, cet argent a fini dans les poches de juristes et de comptables et que bien peu a vraiment servi à financer de la recherche.

M. McCurdy: Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je répondrai à cela. J'ai mentionné que, lorsque Pierre Trudeau a pris le pouvoir, en 1968, le ratio ARDI/PIB était de 1,4 p. 100 et qu'il est tombé ensuite à 0,9 p. 100.

On a signalé que le Rapport Lamontagne, dans les années 70 déjà, avait laissé entendre qu'un objectif de 2,5 p. 100 pour l'aide gouvernementale à la recherche et au développement industriels devait être visé et atteint. Il vaut la peine de signaler, par exemple, que de 1970 à 1977, les dépenses libérales aux fins de la recherche scintifique sont tombées de 980 millions de dollars à un peu plus de 900 millions de dollars.

C'est en 1977 que le gouvernement libéral a abandonné le partage 50-50 des transferts aux fins du financement des universités. Il faut savoir qu'il est responsable des 6 et 5 p. 100 qui ont coûté deux milliards de dollars au système.

Il est aussi utile de signaler que si l'argent investi dans certaines des mesures économiques que les libéraux ont mises en oeuvre dans les années 70 avait été employé dans la recherche et le développement ainsi que dans le développement technologique industriel, nous n'en serions probablement pas là où nous en sommes aujourd'hui.

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat d'aujourd'hui.

Je remarque qu'il est proposé par le député de Willowdale. Or, je me trouvais à cet endroit, il y a dix jours environ, et si je présentais cette motion aux gens avec lesquels je me suis entretenu et qui s'inquiétaient de l'économie du pays etc., ils se demanderaient où le député a bien pu prendre l'idée, car cela ne reflète certes pas leur opinion; il s'agissait pourtant d'électeurs du député.

Les crédits

• (1830)

Je trouve plutôt intéressant qu'il puisse défendre la position en question. En fait, bien des gens reprochaient à son frère d'avoir ruiné l'Ontario.

Je remarque que dans sa motion, il est question de blâmer le gouvernement «d'avoir mal géré l'économie, provoquant ainsi un nombre record de faillites, réduisant 1,4 million de Canadiens au chômage et entraînant la désindustrialisation du Canada et plus particulièrement de l'Ontario».

Il est regrettable que le député n'ait pas été à Toronto le jour où j'ai écouté une certaine tribune téléphonique sur les ondes de la station de radio CFRB. C'est une des émissions ayant la plus forte cote d'écoute dans la région de Toronto. On posait alors les question suivantes: D'où viennent les problèmes de l'économie? De quoi les entreprises et les consommateurs sont-ils inquiets?

Malgré tous ses efforts, l'animateur n'a pu, en l'espace d'une heure, arracher à ses auditeurs une seule critique contre le gouvernement fédéral. Par contre, il est certes parvenu, bien malgré lui, à amener les gens à critiquer le gouvernement de l'Ontario pour la façon dont il impose les petites entreprises. Les intéressés ont reproché particulièrement au gouvernement provincial son ingérence massive dans l'économie de l'Ontario au cours des cinq dernières années. Selon eux, c'était là, en gros, la source des problèmes qu'ils éprouvaient.

Il y a sûrement d'autres causes. Je suis conscient du fait que l'économie ontarienne fait face à l'heure actuelle à certains problèmes et je sais également que toute l'économie canadienne éprouve des difficultés. Cependant, on ne peut se contenter d'isoler tous les faits en question et d'affirmer que rien ne se passe ou qu'on ne prend aucune mesure pour remédier à la situation. Je voudrais vous parler de certaines de ces choses.

Je viens d'entendre deux députés plutôt éloquents dire à quel point la situation est désespérée dans leurs régions respectives, en Ontario. Or, je représente moi aussi une circonscription de l'Ontario qui est peut-être le véritable reflet de la province. Mes collègues vivent dans un autre monde. Je sais que Windsor compte beaucoup sur le secteur automobile qui, selon mes collègues, serait dans une situation catastrophique. J'en suis conscient. Bien entendu, on retrouve juste à côté de ma circonscription la merveilleuse ville d'Oshawa, bien connue pour son industrie automobile également.

J'ignore où vivent au juste mes collègues, mais dans ma circonscription, depuis deux ans, un très grand nombre de fabricants de pièces automobiles sont venus s'établir dans la ville de Whitby. Ils viennent peut-être des États-Unis ou du Japon, mais les deux discours que je viens d'entendre me portent à penser qu'ils viennent probablement de leurs circonscriptions. Ils ont pensé qu'ils seraient mieux représentés de l'autre côté de Toronto. C'est peut-être de là qu'ils viennent.

J'ignore d'où viennent vraiment ces gens, mais je n'hésite pas à déclarer que tout n'est pas fini dans l'industrie automobile, pas le moins du monde. C'est exact, il y a un ralentissement aujourd'hui, et la raison en est bien simple: quand on ne vend pas, on ne produit pas. Voilà tout le problème. Cela n'a rien à voir avec un accord de libre-échange ou avec les diverses théories qu'on entend à l'occasion. C'est le principe de l'économie selon lequel on cesse la production si le consommateur arrête de dépenser.

M. Wappel: Pourquoi arrête-t-il de dépenser, René? C'est la question à poser.

M. Soetens: Dans le cas présent, il nous faut continuer et diriger en dépit des difficultés à régler. Il faut rechercher une solution à long terme, et non à court terme, car nous avons déjà essayé une solution à court terme. Nous l'avons même appliquée avec rigueur en Ontario, au cours des cinq dernières années, pour constater qu'elle ne réglait rien. Pendant les cinq années précédentes, nous l'avions appliquée ici, à Ottawa, sous le gouvernement libéral, qui s'imaginait simplement qu'en dépensant, nous sortirions de ce mauvais pas. Les résultats se sont évidemment révélés nuls. En 1981-1982, nous avons connu la récession la plus longue depuis longtemps. Non, dépenser l'argent du gouvernement n'est pas une solution, parce que le gouvernement n'obtient son argent que d'une seule source, les contribuables canadiens. Il n'en a pas lui-même. Quand on le prend aux contribuables du Canada, ce sont eux qui s'y opposent et ce sont eux qui en sont privés.

Je voudrais poursuivre un peu plus loin là-dessus, parce que certains députés ont aussi mentionné l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis comme étant une partie du problème. Je remarque que l'un des deux députés qui en ont parlé vient d'une magnifique région agricole, et il l'a mentionné d'ailleurs. Il représente cette région qui est, je n'ai aucun doute là-dessus, l'une des régions les plus intéressantes pour l'agriculture

et pour le monde agricole. Les récoltes de la région sont parmi les meilleures. On peut probablement y cultiver les produits les plus variés au Canada. Dans l'ensemble, je pense qu'elle occupe effectivement une position que le député a décrite à juste titre comme probablement le premier rang du développement agricole au Canada.

Il poursuit bien sûr en nous disant à quel point les choses sont désespérées dans le monde de l'agriculture. Il y a en effet certaines raisons de désespérer. Je suis sûr que c'est précisément attribuable, en partie, au coût d'emprunt de l'argent. Le gouvernement du Canada tente de régler cette question. Nous tentons de faire baisser les taux d'intérêt, mais le faire artificiellement ne pourrait aider que pendant un an.

Ces gens-là ont essayé de le faire, à la fin des années 70, et n'ont réussi qu'à créer des taux encore plus élevés. Un nombre beaucoup plus élevé de faillites agricoles qu'il n'y en avait eu l'année précédente se sont alors produites, tandis que les taux d'intérêt s'élevaient à 18 et à 20 p. 100. Ces gens-là parlent des répercussions de l'Accord de libre-échange canado-américain, et je pense qu'il faut que j'en parle, parce que je ne voudrais pas que les députés d'opposition croient leurs discours qui disent que le libre-échange a été mauvais pour la communauté agricole.

En fait, le commerce bilatéral en agriculture donne lieu à des échanges d'environ 8 milliards de dollars par année entre le Canada et les États-Unis. Pendant la première année complète d'application de cet accord, soit l'année 1989, les échanges commerciaux du Canada avec les États-Unis dans le secteur agro-alimentaire ont augmenté de quelque 13 p. 100, tandis que les importations du Canada diminuaient. Nous pouvons constater que la situation a quelques bons côtés.

Les chiffres de 1990 montrent que le commerce canadien en produits agricoles a augmenté de 20 p. 100 par rapport à 1989, qui révélait déjà une augmentation de 13 p. 100 par rapport à 1988. Si l'on met le whisky et les boissons alcoolisées dans la balance, les chiffres sont encore plus élevés.

En 1990, pour la première fois, les exportations canadiennes aux États-Unis ont dépassé 4 milliards de dollars dans le secteur de l'agriculture. Les exportations canadiennes de grain et d'oléagineux ont totalisé quelque 687 millions de dollars pour les 11 premiers mois de 1990, ce qui constitue une hausse marquée par rapport à 1989.

Il y a toute une série de statistiques qui viennent corroborer les changements survenus. À mon avis, le secteur le plus important dont nous pouvons parler ne se résume pas simplement à celui des exportations de denrées agricoles non transformées. Nous devons en effet parler des répercussions sur l'industrie canadienne de la transformation des produits alimentaires, car beaucoup d'emplois découlent directement de la production agricole et de la transformation des produits alimentaires.

Voici seulement quelques-unes des répercussions à ce chapitre. En 1989, les investissements ont augmenté de plus de 15 p. 100 dans l'industrie alimentaire, de 40 p. 100 dans le secteur de la boulangerie et de 73 p. 100 dans l'industrie de la viande rouge. Cinquante nouvelles usines ont ouvert leurs portes au Canada, dont 24 en 1990 seulement. Le libre-échange ne semble pas avoir provoqué une catastrophe dans l'industrie de la transformation des produits alimentaires.

On a relevé 54 projets d'expansion d'usines, dont 27 en 1990, ainsi que 26 nouveaux projets d'investissement et de nouvelles fusions. Voilà autant d'exemples qui témoignent d'une restructuration, mais d'une restructuration saine pour les industries visées.

Les députés de la région de Windsor parlent des effets négatifs de l'Accord de libre-échange sur leur industrie, mais nous savons tous que le libre-échange n'a pas été préjudiciable pour l'industrie automobile; de plus, le secteur alimentaire montre maintenant des signes très positifs de prospérité générale. J'ignore si ces députés se rendent dans leur circonscription, mais d'après les statistiques, la situation est certainement très différente de celle qu'ils ont décrite au cours de ce débat.

J'aimerais dire quelques mots sur la récession, car elle a effectivement des répercussions. Elle en a dans ma circonscription. Elle en a partout au Canada. Certains perdent leur emploi, et ce, pour diverses raisons. La compétitivité du Canada est certainement en cause, de même que la façon dont nous abordons cette question. Il y a de nombreuses façons de résoudre le problème; certaines solutions tiennent à des programmes de recherche et développement adéquats, d'autres à des décisions en matière d'investissement.

• (1840)

Il est intéressant de noter que, au NPD en particulier, l'opposition a des exemples extraordinaires, dénoncés chaque semaine, de sociétés qui ne paient pas d'impôt parce qu'elles tirent parti de quelques encouragements à l'investissement dans la recherche et le développement. Pourtant, ces mêmes députés, qui se plaignent qu'il n'y a pas suffisamment de recherche et de développement, se plaignent si le gouvervement donne des incitations aux

sociétés pour qu'elles en fassent et créent ainsi des emplois.

L'autre question que l'opposition semble ne pas considérer, c'est celle de l'inflation et du taux d'escompte. Il est peut-être difficile de demander aux gens de se contenter de moins et de réduire leurs salaires pour que l'économie canadienne soit plus compétitive, mais laissez-moi vous donner un ou deux exemples qui portent sur cette question de la compétitivité canadienne. Ce sont des exemples pris dans ma propre circonscription de l'Ontario.

Si vous vous inquiétez de la capacité du Canada a soutenir la concurrence avec un taux d'inflation de 2 ou 3 p. 100, laissez-moi vous donner quelques exemples de ce qui se passe, pour que vous compreniez mieux que le problème va s'aggraver si l'on ne fait rien.

Lear Siegler, une société de ma circonscription vient de négocier une nouvelle convention collective. Je ne blâme ni la société ni le syndicat. C'est la libre entreprise. Les parties peuvent négocier comme elles veulent et tirer leurs propres conclusions. Le réglement prévoit une augmentation de 39 p. 100.

Le président du syndicat vient de se vanter que le salaire de début, à la fin de la convention, sera de 20,68 $ l'heure. Parfait. Je suis heureux que ce soit possible. Mais ils ne se rendent pas compte que si les employés commencent à 20,68 $ de l'heure à Whitby, en Ontario, pendant que d'autres commencent peut-être à 15 $ ailleurs au Canada et peut-être 5 $ ailleurs dans le monde, ils ne sont pas concurrentiels.

Cela ne semble pas les préoccuper. J'ai pris note de cette société pour une raison, c'est que je ne doute pas que dans six mois ou un an, le NPD va hurler dans cette chambre qu'une autre société vient de fermer en raison du libre-échange. Cela n'a rien à voir, bien sûr, avec le fait que le syndicat ait demandé et obtenu une augmentation de salaire de 39 p. 100.

Qu'arrive-t-il avec un règlement comme celui-là? Il est évident que la population de la circonscription se dit qu'elle veut la même chose.

Je vais vous donner un autre exemple. Les enseignants de ma circonscription viennent d'obtenir une augmentation de salaire de 14 p. 100. Parfait, c'est le libre processus de négociation. S'ils ont réussi a obtenir 14 p. 100, c'est qu'ils sont bons négociateurs. Ce que l'on ne voit pas dans ce chiffre, c'est qu'ils ont également négocié une réduction du nombre d'élèves par classe, ce qui signifie que le conseil scolaire devra embaucher de nouveaux enseignants. Le conseil scolaire dit maintenant qu'il lui faut une augmentation de 15 p. 100 de taxe dans la municipalité.

Cela se répercute sur les résultats nets, en quelque part. En Ontario, on dit maintenant que les infirmières ont obtenu une augmentation de salaire de 29 p. 100. Ce n'est qu'une rumeur, cependant, et je ne suis pas sûr du chiffre exact, mais il semble que c'est confirmé dans plusieurs régions. Très bien, c'est le résultat du processus de négociation collective, et je le respecte.

Voici où je veux en venir: lorsque le taux d'inflation s'élève à 5 p. 100 et qu'on négocie des augmentations de salaires de 13 et 14 p. 100, il faut comprendre que les autre personnes qui vivent dans la région commencent à regarder ces chiffres et à dire qu'elles veulent la même chose. Si elles obtiennent toutes la même chose, elles deviennent moins compétitives.

Par conséquent, dans ma circonscription, des maisons qui se vendaient 100 000 dollars se vendent maintenant 250 000 dollars. Dites-moi ce que les travailleurs ont gagné. Qu'ont-ils gagné à doubler leur salaire si le coût des maisons a été multiplié par deux et demi. Je ne sais pas. Je ne dis pas quel phénomène est la cause de l'autre. Je ne sais pas lequel vient le premier.

Je peux vous dire une chose, en tout cas. Pendant que des groupes demanderont et obtiendront beaucoup plus, il y en aura d'autres, même ici au Canada, qui travailleront pour un salaire moins élevé. Ils seront compétitifs et ce sont eux qui auront les emplois, et ces emplois déménageront de ville en ville jusqu'à ce que notre société accepte que nous devons relever ce défi ensemble.

C'est pourquoi le gouvernement a proposé cette stratégie de la compétitivité. C'est une bonne stratégie. Dans le cas que j'ai mentionné, les travailleurs de la Lear Siegler qui ont réussi à obtenir une augmentation de salaire de 39 p. 100, tant mieux pour eux.

Si, en même temps, ils ont augmenté leur production de 39 p. 100, c'est formidable. Voilà ce qu'on appelle la compétitivité. L'effet net sur le consommateur est marginal parce qu'ils produisent beaucoup plus. L'effet net sur les résultats de la société est marginal parce qu'elle vend plus, ce qui est aussi à l'avantage de ses employés.

Ce que je veux dire, c'est que si nous sommes tous solidaires et si nous nous rendons compte du problème, il

n'y a rien de mal dans les grosses augmentations de salaires, pourvu qu'il y ait des facteurs compensatoires pour augmenter la compétitivité de la société, comme l'installation d'un équipement moderne, comme c'est souvent le cas, ou l'investissement dans de nouvelles usines. Tout cela est acceptable, à condition que nous respections le fait que nous devons travailler ensemble dans ce qu'on considère comme un climat concurrentiel.

On soulève bien sûr la question des taux d'intérêt. Imaginons qu'on ait une hypothèque de 250 000 $ ou de 200 000 $ sur une maison dans ma circonscription. On verse un acompte, puis on doit effectuer des paiements. Permettez-moi de vous dire qu'il est beaucoup plus facile d'effectuer des paiements à 12 p. 100, à 11 p. 100 ou à 10,75 p. 100, taux auquel on peut acheter certaines hypothèques à l'heure actuelle.

Bien entendu, la raison pour laquelle je mentionne cela, c'est que lorsque les libéraux étaient au pouvoir, ils avaient le raisonnement suivant: «Laissons le taux monter à 18 p. 100, à 20 p. 100 et à 21 p. 100.» Je sais que cela est arrivé, car mon hypothèque a grimpé jusqu'à ces taux. Alors, je me sens bien à l'aise de dire cela aujourd'hui, en raison des mesures que nous avons prises. Oui, cela a fait mal lorsque le taux a grimpé à 12 p. 100, puis à 14 p. 100, mais il n'a certes jamais monté jusqu'à 21 p. 100, car nous avons pris les mesures qui s'imposaient au moment opportun pour empêcher que le taux d'inflation ne devienne élevé et que le taux d'intérêt ne monte en flèche, contrairement à ce que feraient les députés d'en face.

Je sais qu'ils ne se soucient guère des Canadiens ordinaires qui ont des paiements hypothécaires. Mais je peux vous dire que, dans ma circonscription, il est plus facile de justifier au député libéral des hypothèques à 11 p. 100 plutôt qu'à 21 p. 100, comme c'était le cas dans la région à l'époque.

Mais tout cela se répercute sur la compétitivité. Lorsqu'on n'est pas obligé d'effectuer des paiements hypothécaires énormes, on a besoin de moins d'argent pour payer la banque et on peut donc présumer pouvoir vivre un peu plus facilement avec ses revenus. Tout ce scénario est facile à comprendre.

C'est seulement un autre exemple de la façon dont la compétitivité s'insère dans ce scénario. Je pourrais vous donner d'autres exemples de son incidence sur l'économie canadienne. Je vais poursuivre jusqu'au bout avec un dernier point relié à la croissance économique.

Selon la motion présentée, le gouvernement n'est pas réellement engagé dans ce processus. Il est vrai que dans ma circonscription, les gens ont un accès limité aux programmes de développement économique. Mais il va sans dire que nous appuyons quand même certains des programmes actuels, comme l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et le Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest tout comme les programmes d'aide aux agriculteurs.

J'ai parlé de la situation agricole selon les informations à ma disposition. À mon avis, ce sont des mesures valables auxquelles mes électeurs peuvent donner leur appui. Lorsque l'économie du pays en général est saine, et non pas seulement l'économie d'un petit coin à Toronto ou à Vancouver, nous en profitons tous. Si les gens de Nouvelle-Écosse ont plus d'argent à dépenser, nous espérons qu'ils achèteront plus de produits canadiens.

Voilà le processus dans lequel nous sommes engagés. Je suis convaincu que le gouvernement est sur la bonne voie, contrairement à ce que prétend la motion à l'étude aujourd'hui.

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, je représente une circonscription de l'est de l'Ontario, celle de Stormont—Dundas. Il s'agit d'une circonscription à la fois urbaine et agricole. Je ne tiens pas à retarder les commentaires, et je vais donc aller droit au coeur du débat. Cependant, je m'en voudrais de ne pas mentionner que Cornwall notamment a un taux de chômage de 15,5 p. 100. Plus de 3 400 personnes n'ont pas d'emploi. Je ne passerai pas en revue les raisons de cet état de choses. On finit par se répéter à la fin d'un débat. Et la journée tire à sa fin. Je tiens seulement à parler brièvement des propos du député, d'un point très délicat qu'il a soulevé concernant le déficit et de la marge de manoeuvre du gouvernement, c'est-à-dire les ressources dont il dispose et les mesures qu'il pourrait prendre pour stimuler l'économie.

• (1850)

Que tous les députés sachent bien, monsieur le Président, que l'exemple que je m'apprête à utiliser, à savoir une entente conclue entre une certaine province et le gouvernement fédéral, ne doit aucunement être interprétée comme une critique à l'endroit de cette province. C'est un bon exemple de ce que le gouvernement a accompli tout récemment dans le cadre d'une entente auxiliaire entre la province de Québec et le gouverne-

ment fédéral dans le domaine du développement économique, un train de mesures de 80 millions de dollars, dont 41 millions seront affectés au programme par le Québec. Les autres 39 millions seront avancés par le gouvernement fédéral.

Je félicite le gouvernement pour cette initiative, ainsi que la province de Québec, car pour votre gouverne et celle du député, monsieur le Président, je crois que c'est le type de mesure dont on a besoin dans d'autres régions du pays.

Je voudrais revenir à ce que le secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme a déclaré à la Chambre, vendredi dernier, concernant cette entente auxiliaire Canada–Québec, et je voudrais citer ses propres paroles. Il a dit au début: «. . .permettront un renforcement des infrastructures économiques dans les régions de ressources du Québec. . .» «Les gouvernements ont reconnu que malheureusement, certaines régions du Québec, y compris ma circonscription, accusent un taux de chômage très élevé et connaissent de sérieux problèmes au niveau économique. C'est pourquoi la mise en place de telles initiatives stimulera les régions affectées en leur permettant de mettre en oeuvre des projets majeurs et de redonner ainsi à ces collectivités une vigueur économique.

Je comprends parfaitement bien comment se sentait le secrétaire parlementaire. Il a dû être très fier—à bon droit—comme le gouvernement devrait l'être à ce propos. J'estime que pareille initiative pourrait être prise dans une région comme la mienne, soit l'est de l'Ontario.

Pendant des mois, le député de Glengarry—Prescott—Russell, celui de Renfrew—Nipissing—Pembroke—d'autres députés et moi avons demandé au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie si une initiative semblable à cette toute dernière mesure—excellent exemple—, l'entente auxiliaire, qui ressemble aussi à la FEDNOR, ne pourrait pas être prise dans notre région de l'Ontario.

Je me demande si le député voudrait nous dire si une telle initiative ne pourrait pas s'appliquer à d'autres régions du pays, comme l'est de l'Ontario. Il y en a peut-être d'autres.

M. Soetens: Monsieur le Président, je remercie le député de son intervention. Je ne suis pas familier avec le programme mis en oeuvre au Québec, mais je présume qu'il s'agit d'un accord semblable aux EDER générateurs d'activité économique. Je peux vous dire que la même chose se produit en Ontario, du moins dans certaines régions, grâce au FEDNOR.

La question qui se pose est celle-ci: Devrait-il y en avoir davantage. Des régions précises de l'Ontario devraient-elles être incluses dans ce genre de programmes? Si nous n'avions pas un déficit de 30 milliards de dollars, ce serait bien, n'est-ce pas? Pour le moment, ce que je peux vous dire, c'est que nous avons un budget pour les activités et le développement économique. Nous aimerions qu'il soit plus important, mais compte tenu des contraintes actuelles, il nous serait impossible d'accepter toutes les demandes de subvention et toutes les idées de développement économique.

Dans ma circonscription, il y a toutes sortes de gens tout à fait disposés à mettre de l'avant des idées de création d'emplois à condition que quelqu'un d'autre investisse l'argent. Ce serait bien si nous avions cet argent, mais nous ne l'avons pas. J'imagine que dans le contexte de compressions budgétaires actuel, il faudra se contenter de l'argent que nous avons. Nous devrons étirer les fonds le plus possible.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, j'étais dans mon bureau et lorsque j'ai entendu le député, je me suis dit qu'il fallait me hâter de venir rétablir les faits.

Tout d'abord, il a dit que le libre-échange n'avait pas été modifié. Pourquoi devrions-nous nous reporter au texte de l'accord? Nous sommes passés à un contenu à 50 p. 100 nord-américain.

Deuxièmement, un autre élément de l'Accord de libre-échange mentionné par quelqu'un d'autre entre en jeu. J'en ai déjà parlé. Il s'agit du dollar à 86c. plutôt qu'à 73c. Cela résulte de l'Accord de libre-échange. Lorsque des emplois prennent la direction des maquiladoras, du Missouri, du Kentucky, etc., c'est en partie en raison de l'Accord de libre-échange.

Peu après, il a prétendu que si nous insistions tant pour identifier les entreprises parasites, c'est que nous étions opposés à toute forme de stimulants à la recherche et au développement. Ce n'est pas vrai.

Nous nous opposons aux milliards de dollars donnés en cadeau aux multinationales du pétrole pour qu'elles fassent ce qu'elles feraient de toute manière pour réaliser des profits. Nous nous opposons à la déduction pour dîners d'affaires fastueux où rien n'est produit. Nous nous opposons à l'exemption pour gains en capital applicable à des investissements aux États-Unis. Nous nous opposons à ce qu'on encourage les investissements dans

l'immobilier qui ne se déprécie jamais même si sa valeur augmente.

Il existe une différence entre donner simplement de l'argent et le destiner à un but bien précis.

Enfin, il nous fait le discours habituel sur la compétitivité et il impute la responsabilité aux travailleurs. Je trouve bizarre qu'il n'ait pas parlé du fait que le revenu réel des Canadiens moyens a baissé depuis le milieu des années 70, mais que pendant ce temps, celui des bons cadres conservateurs a constamment augmenté. En outre, ces taux d'intérêt élevés d'une façon ou d'une autre avantagent ces mêmes personnes dont les salaires augmentent.

Pourquoi M. Crow ne nous donne-t-il pas l'exemple en s'imposant un taux d'augmentation de salaire nul, pour qu'il puisse lutter lui aussi contre l'inflation? Quand il le fera, je pense que les travailleurs canadiens commenceront peut-être à l'écouter.

M. Soetens: Monsieur le Président, n'est-il pas étonnant qu'un député représentant une région axée sur l'industrie de l'automobile puisse déplorer que cette industrie soit ravagée par l'Accord de libre-échange? Il est intéressant de constater que pendant cette même période de deux ans, cette industrie a dépensé plus de trois milliards de dollars dans ma circonscription et dans les environs pour créer de nouveaux emplois et faire de nouveaux investissements. C'est peut-être dans sa circonscription que réside le problème, pas dans le Canada. C'est tout ce que je puis dire.

Autre chose, le député qui vient de parler n'a manifestement pas grand-chose à voir avec le monde des affaires. Je viens de ce milieu-là, et ce déjeuner d'affaires qu'il critique, ce déjeuner qui m'a servi à promouvoir nos échanges commerciaux à New York, il pourrait en priver les sociétés. C'est drôle, il n'a pas protesté quand j'ai réussi grâce à ce déjeuner d'affaires aux États-Unis à promouvoir des ventes de 60 millions de dollars pour le Canada. Il pense que c'est une dépense injuste. Il ne connaît pas grand-chose du monde des affaires et de ses méthodes de fonctionnement.

La promotion commerciale est importante. Elle sert notamment à faire en sorte que vos clients sachent qui vous êtes, où vous faites affaires et quels sont les produits que vous avez à vendre. Il ne sait pas ça, et c'est pourquoi il tient ces propos négatifs à ce sujet.

J'ajouterai également que dans ma circonscription, dans une ville, une région supposément ravagée par l'Accord de libre-échange, 68 nouvelles sociétés ont construit de nouvelles installations l'année dernière, toutes des petites entreprises, et non ces grandes sociétés dont il parle. Elles ont créé 360 nouveaux emplois dans une ville, dans une partie de ma circonscription.

Le député peut bien continuer à décrier tout ce qui se passe de négatif dans notre pays. Il devrait aller dans d'autres coins du Canada où il se passe des choses positives; qu'il sorte donc de sa circonscription pour voir ce qu'il y a de positif ailleurs.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 19 heures, j'ai le devoir, conformément au paragraphe 81(14) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute motion relative aux crédits dont la Chambre est saisie.

La Chambre a entendu le libellé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 393*)

POUR

Députés

Allmand	Arseneault
Assad	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare	Berger
Bevilacqua	Black
Blondin	Boudria
Breaugh	Brewin
Caccia	Callbeck
Campbell (South West Nova)	Catterall
Clancy	Comuzzi
Copps	de Jong
Dingwall	Duhamel
Ferguson	Fisher
Flis	Fontana
Foster	Gaffney
Gagliano	Gardiner
Gauthier	Gray (Windsor West)
Guarnieri	Harb
Harvey (Edmonton East)	Hunter
Jordan	Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)	Kilgour (Edmonton Southeast)

Les crédits

Kristiansen	Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
MacAulay	MacLaren
MacWilliam	Manley
Marchi	Marleau
McCurdy	McGuire
McLaughlin	Mifflin
Milliken	Nystrom
Ouellet	Pagtakhan
Parent	Parker
Peterson	Phinney
Pickard	Proud
Prud'homme	Rideout
Rompkey	Simmons
Speller	Stewart
Stupich	Taylor
Vanclief	Wappel
Whittaker	Wood
Young (Acadie—Bathurst)	Young (Beaches—Woodbine)—78

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Beatty
Belsher	Bernier
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bourgault	Boyer
Brightwell	Browes
Cadieux	Cardiff
Casey	Chadwick
Charest	Clifford
Collins	Cooper
Corbett	Côté
Crosbie (St. John's West)	Crosby (Halifax West)
Danis	Darling
DeBlois	de Cotret
Desjardins	Dobbie
Domm	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Feltham
Ferland	Fontaine
Fretz	Friesen
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin
Holtmann	Horner
Horning	Hudon
Hughes	Jacques
Johnson	Joncas
Jourdenais	Kempling
Koury	Landry
Larrivée	Layton
Lewis	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	MasseMcDermid
McDougall (St. Paul's)	McKnight
McLean	Merrithew
Monteith	Moore
Nicholson	Oberle
O'Kurley	Plourde
Porter	Pronovost
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Robitaille
Roy-Arcelin	Saint-Julien
Schneider	Shields
Sobeski	Soetens
Sparrow	Tardif
Tétreault	Thacker
Thompson	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Van de Walle	Vankoughnet
Venne	Vézina
Vien	Vincent
Weiner	Wenman
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—123	

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Dingwall: Peut-être que, dans un esprit de coopération, le leader du gouvernement à la Chambre et le ministre des Finances voudront prendre en considération la motion suivante:

> Que la dernière motion relative à l'exposé budgétaire, la motion sur les voies et moyens n° 18, soit mise aux voix immédiatement et que les deux jours qui restent dans le débat budgétaire s'ajoutent au nombre de jours désignés pour la période des crédits en cours.

La proposition est la preuve que l'opposition officielle veut coopérer.

M. Andre: Je crois qu'il y a matière à de futures négociations, que j'entreprendrai avec plaisir avec le député.

M. le Président: Comme il est 19 h 30, la Chambre s'ajourne à 11 heures mardi, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 28.)